ANNUAIRE DU CANADA 1956

Photographic Survey Corporation

Ottawa, capitale du Canada d'après le voeu, en 1857, de la reine Victoria.

Les édifices du Parlement, enchassés comme des bijoux, couronnent aujourd'hui le promontoire appelé, il y a cent ans, Barracks-Hill. Depuis cette époque, les générations successives ont toutes joué leur rôle dans l'édification d'une cité attrayante et digne des fonctions, importantes entre toutes, qui lui sont dévolues en sa qualité de centre administratif d'une grande et croissante nation.

ANNUAIRE DU CANADA 1956

RESSOURCES, HISTOIRE, INSTITUTIONS ET SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU CANADA

Publication autorisée par le
très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Section de l'*Annuaire du Canada*
Division des services d'information

Prix, $4

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1957

PRÉFACE

Recueil officiel de renseignements sur les institutions et l'évolution économique et sociale du pays, l'*Annuaire du Canada* remonte, en quelque sorte, au *Year-Book and Almanac of British North America* de 1867, bien que ce volume et les suivants jusqu'en 1879 aient été publiés privément mais avec la faveur officielle. Lors de l'adoption d'une loi générale sur la statistique en 1886, il fut établi un ouvrage de référence officiel intitulé *Annuaire statistique du Canada* que publia le Bureau général de la statistique du ministère de l'Agriculture. A la suite de la fusion du Bureau général de la statistique et du Bureau du recensement, l'*Annuaire* fut remanié en 1905 pour être publié sous le titre d'*Annuaire du Canada*.

La nouvelle série d'*Annuaires* a vu naître le Bureau fédéral de la statistique en 1918 comme organisme central de la statistique au Canada A mesure que le Bureau a amplifié son programme d'établissement et d'étude de la statistique à l'unisson du développement du pays, l'*Annuaire* a cherché à en relater l'histoire dans des articles spéciaux, des tableaux statistiques et des commentaires analytiques destinés à expliquer par le moyen des chiffres et par d'autres moyens les grands éléments économiques et sociaux des progrès du Canada. La présente édition de l'*Annuaire* a abandonné sa couverture vieille de vingt-cinq ans pour en adopter une autre en bougran rouge pâle, portant les armoiries du Canada; de plus, elle a élargi sa justification et réduit l'interlignage afin d'augmenter le nombre de mots par page. Cependant, l'*Annuaire* s'en tient au même objectif: brosser dans un même volume et avec pondération et sobriété le tableau des éléments essentiels du développement du Canada.

L'*Annuaire* de 1956 renferme un certain nombre d'articles spéciaux d'intérêt courant: La Cartographie au Canada (pp. 17–22), Le Plan de la Capitale nationale (pp. 30–34), L'Exploitation rationnelle des poissons de sport dans les parcs nationaux du Canada (pp. 35–40), La Géophysique du Canada (pp. 44–50), L'Astronomie au Canada (pp. 51–57), Bureau du Conseil privé et Secrétariat du Cabinet et l'Évolution du gouvernement de cabinet (pp. 64–73), L'Administration financière du Gouvernement du Canada (pp. 104–110), Hygiène mentale (pp. 254–259), Tuberculose (pp. 260–263), Le Vaccin contre la Poliomyélite (pp. 264–266), Les Conventions forestières fédérales-provinciales (470–478), L'Industrie minérale au Canada, 1954–1955 (502–525), Le Chômage saisonnier au Canada (pp. 780–788).

Outre les articles susmentionnés, des additions et modifications ont été apportées à divers chapitres, notamment un bref aperçu historique du Recensement accompagné d'un résumé statistique des principaux dénombrements, un relevé plus étendu de la recherche scientifique, médicale et industrielle, des cartes indiquant où se concentre l'industrie de la pâte et du papier au Canada, une analyse des tendances et des progrès de l'industrie de la pêche, des cartes relatives à la production manufacturière dans l'Ouest canadien, un exposé de la situation des travaux d'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent accompagné d'une carte, un compte rendu des réalisations dans le domaine des pipelines de gaz et de pétrole, un nouvel exposé général de la radiodiffusion au Canada, ainsi que la mise à jour des textes relatifs aux sujets suivants: agriculture, statistique de l'état civil, santé publique, forestage, extraction minière, fabrication, commerce intérieur et extérieur, aménagements hydro-électriques, immobilisations consacrées aux installations, aux machines et à l'outillage, finances publiques, commerce bancaire, assurances, travail, revenus et dépenses de la nation, balance des paiements du Canada avec l'étranger et divers aspects de la défense nationale. De nombreux diagrammes et cartes représentent graphiquement les progrès économiques rapides du Canada dont l'Introduction fait l'exposé (pp. viii–xix).

Le dernier chapitre renferme une volumineuse et commode matière de référence comprenant un répertoire des services d'information officiels, une liste des articles spéciaux déjà parus dans l'*Annuaire*, un tableau de la législation fédérale adoptée à la dernière session du Parlement, une liste des nominations officielles, un abrégé chronologique des

événements intéressant le Canada et un tableau statistique des progrès économiques du Canada depuis 1871. L'Appendice renferme certaines matières au sujet du Gouvernement (chapitre II) mises à jour au moment de mettre sous presse, y compris la liste des membres du ministère de cinq gouvernements provinciaux élus au cours de 1956.

La pochette attachée à l'intérieur de la couverture arrière renferme une carte du Canada ainsi qu'un organigramme du gouvernement fédéral.

La présente édition a été établie à la Section de l'*Annuaire du Canada* par M. John F. McVea, rédacteur adjoint de l'*Annuaire* et chef de la Section, avec le concours de Mlles M. Pink et C. Freeth et du personnel de la rédaction de l'*Annuaire* sous la direction générale de M. C. C. Lingard, Ph.D., directeur de la Division des services d'information. La version française a été établie par M. Émile Boucher, directeur du Service de la traduction, avec la collaboration de M. Albert Beaudet et du personnel du Service. Les diagrammes et toutes les cartes incorporées au volume ont été établis sous la direction de M. J.-W. Delisle, dessinateur en chef du Bureau.

Des remerciements sont ici adressés aux nombreux fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux et du Bureau même qui ont collaboré à la rédaction de l'ouvrage. Là où c'est possible, des renvois font mention des personnes ou des services intéressés.

Les illustrations de certains diagrammes et hors-texte de la présente édition ont été gracieusement fournies par le ministère de la Santé et du Bien-être social de la Colombie-Britannique, la *Canada and Dominion Sugar Co.*, Chatham (Ont.), le National-Canadien, le ministère fédéral de l'Agriculture, l'*Imperial Oil Ltd.*, l'Office national du film, Malak, Ottawa, et l'Office du tourisme de la Nouvelle-Écosse. Les illustrations relatives au Plan de la Capitale nationale ont été obtenues grâce au concours spécial de M. Walter Bowker, directeur du Service de l'information de la Commission du district fédéral, Ottawa.

Le directeur de la Division des services d'information sera heureux qu'on lui signale les erreurs ou omissions qu'on pourrait trouver dans l'*Annuaire* et fera bon accueil à toute observation relative au mode de présentation.

Le statisticien du Dominion,

Herbert Marshall

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE,
OTTAWA, le 8 octobre 1956.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	Les édifices du Parlement à Ottawa	Frontispice
	Liste des cartes et diagrammes	vi
	Poids et mesures et autres données interprétatives	vii
	Introduction—L'Économie canadienne en 1955	viii
	Signes conventionnels	xx
Chapitre		
I	Physiographie et sciences connexes	1
II	Constitution et gouvernement	58
III	Population	150
IV	Immigration et citoyenneté	183
V	Statistique de l'état civil	201
VI	Santé et bien-être publics et sécurité sociale	240
VII	Criminalité et délinquance	323
VIII	Éducation et recherches	355
IX	Agriculture	400
X	Forêts	464
XI	Mines et minéraux	502
XII	Énergie électrique	568
XIII	La pêche	599
XIV	Fourrures	622
XV	Manufactures	639
XVI	Immobilisations et construction	709
XVII	Relevé de la production	737
XVIII	Travail	745
XIX	Transports	810
XX	Communications	893
XXI	Commerce intérieur	929
XXII	Commerce extérieur	982
XXIII	Prix	1057
XXIV	Finances publiques	1070
XXV	Comptes nationaux	1109
XXVI	Régime monétaire et régime bancaire; finances commerciales diverses	1124
XXVII	Assurance	1155
XXVIII	Défense nationale	1179
XXIX	Sources de renseignements officiels et informations diverses	1203
	Sources de renseignements officiels	1203
	Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada	1247
	Liste des nominations officielles, 1955–1956	1253
	Législation fédérale, 1955	1263
	Chronologie, 1497–1955	1267
	Résumé statistique des progrès du Canada, 1871–1954	1269
	Appendice	1284
	Index	1287

CARTES ET DIAGRAMMES

PAGE

Les édifices du Parlement à Ottawa ..... *Frontispice*
Carte: Carte politique du Canada ..... *à l'intérieur de la couverture arrière*
Organigramme: Le gouvernement fédéral ..... *à l'intérieur de la couverture arrière*
Grandes données économiques, 1945 et 1955 ..... xii-xv
Carte: Régions physiographiques du Canada 3
Diagramme: Plan de la capitale nationale ..... *face à la page* 32
Diagramme: Dépenses du Canada au titre de l'aide mutuelle 147
Diagramme: Les quinze zones métropolitaines du Canada (cité proprement dite et agglomérations satellites), recensement de 1951 ..... *face à la page* 158
Diagramme: Immigrants admis, selon le pays de dernier domicile permanent, 1946-1954 185
Diagramme: Population du Canada, selon le sexe, par groupes d'âge de cinq ans. 202
Diagramme: Principales causes de décès 218
Diagramme: Principales causes de décès d'enfants 222
Diagramme: Décès d'enfants par âge, 1954 223
Diagramme: Mortalité puerpérale, 1954 225
Diagramme: Natalité, mortalité et taux d'accroissement naturel 227
Diagramme: Institutions pour maladies mentales au Canada, 1932-1954 257
Diagramme: Tuberculose au Canada—Admissions et capacité en lits, 1937-1954 260
Diagramme: Tuberculose au Canada—Cas déclarés et décès, 1937-1954 262
Diagramme: Poliomyélite au Canada, 1949-1955 272
Diagramme: Condamnations d'enfants par groupes de délits, 1948-1953 341
Diagramme: Détenus dans les institutions pénales et écoles de formation, 1945-1953 351
Diagramme: Revenu agricole au Canada, 1946-1954 432
Carte: Types communs d'exploitation agricole au Canada, 1951 ..... *face à la page* 434
Diagramme: Production totale et valeur brute à la ferme de certaines récoltes commerciales, Canada, 1946-1954 454
Diagramme: Pulpe au Canada, 1946-1954, production et exportation 491
Carte: Concentration industrielle de l'industrie de la pulpe et du papier, 1954 ..... 495 à 498
Diagramme: Placage et contre-plaqué au Canada, 1949-1954, production et exportations 499
Diagramme: Valeur totale de la production minérale, 1946-1954, comparée à celle de certaines années antérieures 539
Diagramme: Valeur de production des minéraux métalliques, 1940-1954 547
Diagramme: Valeur de production des minéraux non métalliques, 1940-1954 553
Diagramme: Production de pétrole brut et de gaz naturel, Canada et Alberta, 1945-1954 558
Carte: Forces hydrauliques du Canada ..... *face à la page* 568
Diagramme: Total des aménagements hydro-électriques, 1950-1954, et total de l'énergie électrique produite, 1920-1953 571
Carte: L'Hydro-Québec, 1955 ..... *face à la page* 586
Carte: La Commission hydro-électrique d'Ontario, 1955 ..... *face à la page* 590
Diagramme: Apports de poissons de mer et d'eau douce, 1918-1954, quantité et valeur 616
Diagramme: Principales pêches de commerce au Canada, 1948 et 1953, valeur marchande de produits choisis 619
Diagramme: Fonds engagés dans la pêche au Canada, 1939-1954, pêche maritime, pêche intérieure 620
Diagramme: Valeur annuelle moyenne des peaux de visons, de castors, et de rats musqués, 1946-1954 632
Diagramme: Renards, visons et chinchillas des fermes à fourrure, 1938-1953 634
Diagramme: Valeur nette de la production manufacturière au Canada, 1929-1953 653
Carte: Production manufacturière dans l'Ouest du Canada, 1953 692-693
Diagramme: Valeur nette de la production au Canada, 1948-1953 739
Diagramme: Valeur nette de la production par habitant, 1948 et 1953 744
Diagramme: Main-d'œuvre (1931-1935) par rapport à la population civile de 14 ans et plus 756
Diagramme: Emploi, masse des salaires et salaires hebdomadaires moyens, 1941-1955 758
Diagramme: Chômage au Canada, 1946-1955 781
Diagramme: Emploi saisonnier, amplitudes moyennes des variations saisonnières, 1947-1951 784
Diagramme: Emploi saisonnier, nombre moyen de travailleurs saisonniers, 1947-1951 785
Diagramme: Perte de temps causée par les grèves et lock-outs au Canada, 1944-1954 806
Diagramme: Recettes brutes et frais d'exploitation des chemins de fer, 1919-1954 817
Diagramme: Véhicules automobiles immatriculés, 1923-1954 836
Carte: Voie maritime Grands lacs—St-Laurent 847
Diagramme: Téléphones au Canada, 1945-1954 898
Diagramme: Faillites commerciales et industrielles, 1900-1955 979
Diagramme: Exportations, importations et commerce total, 1946-1955 990
Diagramme: La balance canadienne des paiements internationaux, 1951-1955 1032
Diagramme: Indice des prix à la consommation, 1951-1955 1063
Diagramme: Recettes et dépenses du gouvernement fédéral selon les principaux postes, 1952-1955 1077
Diagramme: Revenu personnel 1939-1954, sources, affectation 1114
Diagramme: Monnaie et dépôts bancaires actifs par rapport à la valeur nette de la production, 1938-1954 1132
Diagramme: Les assurances sur la vie, 1930-1954 1164

POIDS ET MESURES ET AUTRES DONNÉES INTERPRÉTATIVES

Au Canada, en général, c'est le système impérial de poids et mesures qui a cours. La tonne, cependant, fait exception; sauf indication contraire, la tonne courte de 2,000 livres est employée.

Voici les poids et mesures utilisés au Canada pour les principales grandes récoltes et pour la farine de blé et les fruits:

	Livres par boisseau
Céréales—	
Blé	60
Avoine	34
Orge	48
Seigle	56
Sarrasin	48
Graine de lin	56
Maïs	56
Céréales mélangées	50
Toutes autres	60

	Livres
Fruits (conversions normales)—	
Pommes, par baril	135
Pommes, par boîte	43
Poires, par boisseau	50
Prunes, "	50
Cerises, "	50
Pêches, "	50
Raisins, "	50
Poires, par boîte	42
Fraises, par pinte	1·25
Framboises, par pinte	1·25
Mûres de Logan, par pinte	1·25

Farine de blé—

196 livres forment un baril et environ 4·5 boisseaux de blé servent à la production d'un baril de farine.

Poids et mesures relatifs, unités impériales et américaines

On peut utiliser la liste ci-dessous de coefficients pour la conversion de quantités exprimées en une unité et leur équivalent en l'autre unité. Il faut retenir que l'équivalent en onces de la chopine, de la pinte et du gallon impériaux dans la liste ci-dessous est aussi exprimé en mesures impériales; de même, les désignations américaines de ces quantités sont aussi exprimées en leur équivalent en onces américaines. L'once liquide impériale (ou anglaise) et l'once liquide américaine sont deux mesures différentes: 1 once liquide impériale équivaut à 0·96 once liquide américaine; de même, 1 gallon impérial équivaut à 1·2 gallon américain.

1 chopine impériale=20 onces liquides
1 chopine américaine=16 onces liquides
1 pinte impériale=40 onces liquides
1 pinte américaine=32 onces liquides
1 gallon impérial=160 onces liquides
1 gallon américain=128 onces liquides
1 gallon de preuve impérial=1·36 gallon de preuve américain
1 tonne courte=2,000 livres
1 tonne forte=2,240 livres
1 baril de pétrole brut=35 gallons impériaux

ANNÉES FINANCIÈRES DU CANADA ET DES PROVINCES

L'année financière du gouvernement fédéral et de chacun des dix gouvernements provinciaux se termine le 31 mars.

Si, dans l'*Annuaire*, des chiffres s'appliquent aux années financières, l'en-tête des tableaux ou le texte le précisent; sinon, il s'agit des années civiles.

INTRODUCTION

L'ÉCONOMIE CANADIENNE EN 1955*

L'activité économique au Canada, en 1955, s'est fort remise de la légère régression qui avait caractérisé le dernier semestre de 1953 et le premier de 1954. La production de biens et services, qui avait commencé à augmenter au cours du dernier semestre de 1954, a progressé rapidement durant 1955 pour dépasser d'environ 10 p. 100 celle de 1954 et porter le Produit national brut à 26,600 millions de dollars en 1955 contre 24,100 en 1954. Comme le prix des produits finaux est demeuré relativement stable, l'augmentation tient presque exclusivement à l'expansion du volume de la production qui a accusé en 1955 l'avance la plus forte depuis la guerre. On se rappelle qu'en 1954 le volume de la production s'était contracté de 3 p. 100, cependant que la main-d'œuvre et la capacité de production avaient accusé quelques augmentations qui ont permis la forte expansion du volume de la production en 1955. L'augmentation par rapport à 1953, année où le volume de la production avait atteint sa pointe antérieure, a été d'environ 6 p. 100.

Plusieurs facteurs importants ont contribué à l'augmentation de la production en 1955. Une augmentation de 1 milliard de la dépense personnelle en biens et services a fait avancer les achats de biens finaux; bien que tous les segments des dépenses de consommation se soient accrus, c'est le groupe des biens durables qui a le plus progressé. Il y a lieu de noter que le volume des dépenses de consommation par habitant en 1955 a dépassé d'environ 12 p. 100 le niveau de 1949 et que le tiers de l'augmentation est intervenu entre 1954 et 1955. La consommation de biens durables par habitant a dépassé de 40 p. 100 celle de 1949. L'avance du secteur de la consommation en 1955 s'est accompagnée d'une augmentation de 300 millions, ou d'environ 25 p. 100, des dépenses consacrées à la construction domiciliaire, augmentation tenant à la forte montée du revenu des particuliers et à l'abondance de fonds hypothécaires. Les dépenses de consommation et les dépenses consacrées à l'habitation ont répondu ensemble pour plus de la moitié de l'augmentation de la Dépense nationale brute en 1955.

Les exportations de biens et services, qui avaient baissé en 1954, se sont fort relevées en 1955 pour augmenter de 600 millions ou de 11 p. 100. La fermeté de la demande étrangère de biens et services du Canada se rattachent à la reprise marquée de l'activité économique aux États-Unis et à l'augmentation de l'activité outre-mer. Le gros de l'augmentation des exportations a porté sur le bois et les produits du bois, le fer et ses produits ainsi que sur les métaux non ferreux tandis que les groupes des produits agricoles ont connu une baisse.

Au chapitre des investissements, les dépenses consacrées par l'entreprise aux installations, aux machines et à l'outillage ont absorbé une tranche de 300 millions sur l'augmentation de 2,500 millions de la production totale en 1955. On se rappelle que les investissements de l'entreprise consacrés aux constructions ainsi qu'aux machines et à l'outillage avaient baissé en fin de 1953 et au début de 1954 pour demeurer ensuite relativement stables. Au cours de 1955, à cause de la forte augmentation des bénéfices et de l'effort croissant que la demande exigeait des installations existantes, les investissements de l'entreprise ont commencé à augmenter et avançaient vivement en fin d'année. Les importations de machines et d'outillage ont été particulièrement fortes au cours du second semestre.

D'autres facteurs d'expansion ont aussi joué en 1955: les dépenses des gouvernements en biens et services se sont accrues de 300 millions, l'augmentation intervenant aux trois échelons; la récolte plus considérable de céréales a contribué pour environ 300 millions à l'augmentation du Produit national brut; enfin, l'accumulation nette de stocks par les entreprises qui a fait place à la liquidation pratiquée en 1954 s'est chiffrée par 400 millions. Poussée par ces stimulants, la production canadienne n'a cessé d'augmenter durant 1955, bien qu'une partie considérable de la demande de produits finaux et du stockage ait été satisfaite par les importations qui ont avancé de plus de 700 millions. Durant le premier semestre de 1955, l'augmentation de la production canadienne a marché étroitement de

* Rédigé à la Division des recherches et du développement, Bureau fédéral de la statistique.

front avec l'augmentation de la demande de produits finaux, de sorte que les importations n'ont avancé que modérément. Au cours du dernier semestre de l'année, cependant, les importations se sont fort accrues et les sources d'approvisionnement étrangères ont contribué pour une forte partie à l'augmentation des achats de produits finaux ainsi qu'au stockage. La progression de la production canadienne durant le dernier semestre de 1955 a donc été un peu inférieure à celle du premier semestre. Cela tient à ce que durant le second semestre l'économie canadienne fonctionnait presque à plein dans certains domaines et que les augmentations de la production de trimestre en trimestre étaient, par conséquent, moins fortes. En fin d'année, le Produit national brut enregistrait un taux annuel (après rectifications d'ordre saisonnier) de 27,400 millions, soit 3 p. 100 de plus que la moyenne de toute l'année.

En 1955, l'ensemble du revenu des particuliers et des entreprises a continué de grossir, surtout par suite de la constante progression de trimestre en trimestre des traitements et salaires et des placements, dont les bénéfices des sociétés. Les traitements et salaires ont dépassé d'environ 7 p. 100 le chiffre de 1954 tandis que le revenu de placements a avancé de 20 p. 100 et les bénéfices des sociétés se sont accrus de 24 p. 100. Le revenu net de l'agriculture a aussi réalisé une augmentation importante par suite de la forte augmentation de la production agricole en 1955. Le revenu national a dépassé d'environ 11 p. 100 le chiffre de l'année précédente.

L'accélération de l'activité économique en 1955 s'est accompagnée d'une forte augmentation de l'emploi et d'une baisse du chômage. En fin d'année, le nombre de personnes au travail était d'environ 4 p. 100 supérieur au chiffre de la fin de 1954 et le nombre de personnes sans emploi et se cherchant du travail était de presque 20 p. 100 plus faible. Le nombre de personnes occupées dans le secteur non agricole s'est accru de 7 p. 100 au cours de l'année. Le nombre d'heures moyen de travail par semaine dans la fabrication s'est accru d'environ 1 p. 100 en 1955.

Les prix ont été relativement stables en moyenne en 1955. Cependant, les matières primaires non agricoles ont commencé à renchérir de façon plus perceptible après le milieu de l'année tandis que les prix agricoles ont continué de baisser. Les prix à l'exportation des produits non agricoles (surtout les métaux non ferreux), en particulier, ont augmenté et l'indice des prix à l'exportation s'est élevé de 2 p. 100. Comme les prix à l'importation ont moins augmenté, une légère amélioration des termes de l'échange a eu lieu en 1955 au bénéfice du Canada. Les matériaux de construction ont aussi quelque peu renchéri en 1955, surtout durant le second semestre. Les prix des produits agricoles ont continué de baisser en 1955 à cause des grands stocks de céréales et des amples approvisionnements d'autres produits agricoles au Canada et à l'étranger. L'indice des prix de gros s'est élevé de 3 p. 100 au cours de l'année tandis que l'indice des prix à la consommation n'a guère changé.

Production industrielle

Tous les grands groupes de l'économie canadienne, sauf la pêche et le piégeage, ont participé à l'expansion générale de l'activité économique en 1955. Contrairement à 1954 alors que le volume de la production s'est contracté d'environ 3 p. 100, le volume physique de la production s'est accru de 9 p. 100 en 1955, soit l'augmentation la plus forte depuis la guerre. Une cause partielle de l'accroissement tient en partie à la forte avance de la production agricole qui a surtout résulté des récoltes de céréales plus abondantes; la production de bétail a accusé une avance plus modérée.

La demande intérieure et extérieure accrue de produits forestiers du Canada a déterminé une activité plus grande dans le secteur forestier. La production de bois à pâte s'est accrue d'environ 4 p. 100 et celle des scieries, de 13 p. 100. Par contre, la pêche et le piégeage ont tous deux reculé. Les débarquements de morue sur la côte orientale ainsi que de saumon, de flétan et de hareng sur la côte occidentale ont été bien moins considérables qu'en 1954.

L'expansion continue de l'extraction minière a encore constitué un trait remarquable du tableau économique. Le volume de la production minérale a touché un nouveau sommet en dépassant de près de 16 p. 100 le niveau de 1954 pour réaliser l'avance la plus forte depuis la guerre et porter l'indice du volume de la production à un point de 150 p. 100 supérieur au chiffre de 1946. Grâce à la demande extérieure, la production de métaux s'est accrue de 11 p. 100 pour dépasser le sommet antérieur atteint en 1941. L'avance tient pour beaucoup à la forte augmentation des expéditions de minerai de fer qui se sont accrues de 124 p. 100 par rapport à 1954. La production de cuivre, de nickel et de zinc a également été beaucoup plus forte; la production d'or a un peu augmenté tandis que celle de plomb et d'argent a diminué. Les grands minéraux non métalliques, soit l'amiante et le gypse, se sont ressentis de la très forte activité de la construction tant au Canada qu'à l'étranger et ont réalisé une avance de 14 et 18 p. 100 respectivement en 1955. La production de combustibles s'est accrue de 28 p. 100; celle de pétrole brut a fait un bond de 35 p. 100 et celle de gaz naturel a augmenté de 21 p. 100, tandis que celle de charbon a encore baissé de 1 p. 100. La production de charbon ne cesse de diminuer depuis 1950 pour céder du terrain aux autres formes d'énergie.

Les services d'utilité publique ont continué de prendre de l'expansion; la production d'énergie électrique a accusé un gain de plus de 10 p. 100 et la distribution du gaz a réalisé une avance de 7 p. 100 sur 1954.

Le volume de la production des industries primaires, qui répond pour environ le cinquième du Produit national brut, a grossi plus fortement en 1955 que celui de la production des industries secondaires et des services. La fabrication, qui compte environ 30 p. 100 de toute la production, a réalisé un gain de plus de 7 p. 100 en 1955 auquel ont contribué tous les groupes principaux, sauf le matériel de transport. La production de biens durables s'est accrue de plus de 9 p. 100 et celle de biens non durables, de 6 p. 100, par suite du gain bien marqué de la dépense personnelle en biens durables et des immobilisations consacrées aux habitations, aux installations, à l'outillage et au stockage. Parmi les industries de biens durables, des gains de 10 à 15 p. 100 ont été enregistrés par les produits du bois, les produits du fer et de l'acier, les produits des métaux non ferreux, les appareils et fournitures électriques et les produits des minéraux non métalliques. La production de fer et d'acier primaire s'est accrue de 41 p. 100. Malgré l'augmentation de 30 p. 100 de la production de véhicules automobiles, l'industrie du matériel de transport a reculé d'environ 2 p. 100 à cause surtout de la forte baisse enregistrée par la construction navale, l'industrie aéronautique et le matériel roulant de chemin de fer. Toutes les industries principales du groupe des fabrications non durables ont accru leur production, en particulier le caoutchouc, les textiles et le pétrole et le charbon. Les boissons et les produits du tabac ont connu une augmentation d'environ 9 p. 100 et la pâte et le papier, de près de 6 p. 100. Les augmentations des autres industries de biens non durables ont été plus modérées.

D'après les références pertinentes, la construction a réalisé un gain marqué sur 1954. Les logements commencés et achevés ont augmenté de 22 et 25 p. 100, respectivement. La valeur des constructions non domiciliaires s'est accrue de 7 p. 100 par suite de la vive avance de l'activité industrielle et, partant, de l'utilisation à plein des installations existantes.

Les services ont continué leur expansion régulière, l'activité de tous les groupes étant plus élevée en 1955. Le volume du commerce de détail a grossi d'environ 9 p. 100; toutes les grandes branches du commerce ont inscrit une augmentation, la plus forte étant celle des vendeurs de véhicules automobiles, suivie de celle des magasins de meubles et d'appareils ménagers et des magasins à rayons.

Le groupe des transports, de l'entreposage et des communications a connu une activité beaucoup plus intense en 1955. Le nombre de wagons payants chargés a dépassé de 10 p. 100 celui de 1954 grâce aux fortes augmentations du transport de minerai de fer, de véhicules automobiles, de matériaux de construction, de bois d'œuvre et de bois brut, de pâte de bois, d'engrais chimique et de produits dérivés du pétrole; par contre, les céréales,

les produits de céréales et les machines agricoles ont accusé une baisse. Parmi les autres industries de transport, le transport aérien et les pipelines de pétrole ont continué leur expansion phénoménale tandis que le camionnage et la navigation ont connu une augmentation plus modérée. L'activité de l'entreposage a diminué à cause des arrivages et des expéditions moins fortes de céréales. L'expansion du groupe des communications s'est continuée par suite de la demande accrue dont le service de téléphone et de télégraphe a fait l'objet ainsi que d'autres grandes avances des services de radiodiffusion et de télévision.

La majorité des autres services ont inscrit une avance sur 1954, en particulier les finances, les assurances et l'immeuble, les services du gouvernement, l'enseignement et la santé et les services commerciaux.

Revenu national et produit national brut

Le revenu de la main-d'œuvre a atteint près de 12,900 millions de dollars en 1955, soit au delà de 7 p. 100 de plus qu'en 1954, contre un gain de seulement 2 p. 100 en 1954 sur 1953. L'augmentation de 1955 tient à une augmentation de 5 p. 100 du nombre de travailleurs rémunérés et à une augmentation de 3 p. 100 du salaire hebdomadaire moyen payé dans les grandes industries non agricoles. Le gain de 3 p. 100 du salaire hebdomadaire moyen découle d'une augmentation de la moyenne des heures de travail par semaine et d'une augmentation du chiffre moyen des salaires. Comme la moyenne des prix à la consommation est demeurée relativement inchangée en 1955, l'augmentation du revenu de la main-d'œuvre sur 1954 a constitué une autre avance du gain "réel".

Les changements intervenus dans la production se sont accompagnés dans une large mesure de changements dans les éléments industriels du revenu de la main-d'œuvre en 1955. Les traitements et salaires dans la construction ont réalisé le plus fort gain relatif, soit de 14 p. 100 sur 1954. L'augmentation dans les finances et les services a été d'environ 10 p. 100 et dans la fabrication et la distribution, de 6 p. 100. Le groupe de l'industrie primaire a accusé des mouvements opposés; les fortes augmentations de l'extraction minière et du forestage ont été partiellement neutralisées par une certaine baisse des traitements et salaires dans l'agriculture et la pêche. Ces variations n'ont pas eu d'effets sensibles sur la répartition du revenu gagné par les principaux groupes industriels.

Le mouvement trimestriel de revenu de la main-d'œuvre n'a cessé d'être ascendant en 1955, bien que le taux d'augmentation ait quelque peu ralenti après le premier semestre. Au cours du quatrième trimestre, le revenu de la main-d'œuvre atteignait un taux annuel (après ratifications d'ordre saisonnier) de 13,300 millions de dollars, soit de 3 p. 100 supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'année.

Le revenu de placements a atteint 4,500 millions de dollars en 1955, soit une augmentation de 20 p. 100 sur 1954. Le gain tient pour presque les trois quarts à une vive avance des bénéfices des sociétés qui ont réalisé une augmentation estimée à environ 24 p. 100 pour ainsi toucher un nouveau sommet de 3 milliards de dollars. C'est la première augmentation des bénéfices des sociétés depuis 1951 alors que, par suite de la recrudescence de l'activité industrielle après l'ouverture des hostilités en Corée, ils avaient atteint 2,800 millions de dollars. Il y a lieu de noter que, l'augmentation de la valeur des stocks en 1951 par suite du renchérissement répondait pour une part importante du total des bénéfices tandis qu'en 1955 le gain de cette nature a été beaucoup plus modéré.

Tous les autres éléments du revenu des investissements ont accusé une augmentation en 1955. Les intérêts et les loyers nets touchés par les particuliers ont augmenté d'environ 10 p. 100 grâce à une augmentation de la moyenne des loyers, du nombre de logements et de l'intérêt plus élevé payé sur les dépôts par les banques. Le revenu des investissements des gouvernements s'est aussi accru de 10 p. 100, à cause surtout des bénéfices plus élevés des entreprises commerciales des gouvernements.

Le revenu net de l'agriculture en 1955 a atteint 1,400 millions de dollars contre 1,100 millions en 1954. L'augmentation tient entièrement à la valeur plus élevée des récoltes, mais il faut noter qu'une forte part des céréales a été stockée en 1955 et qu'une grande partie

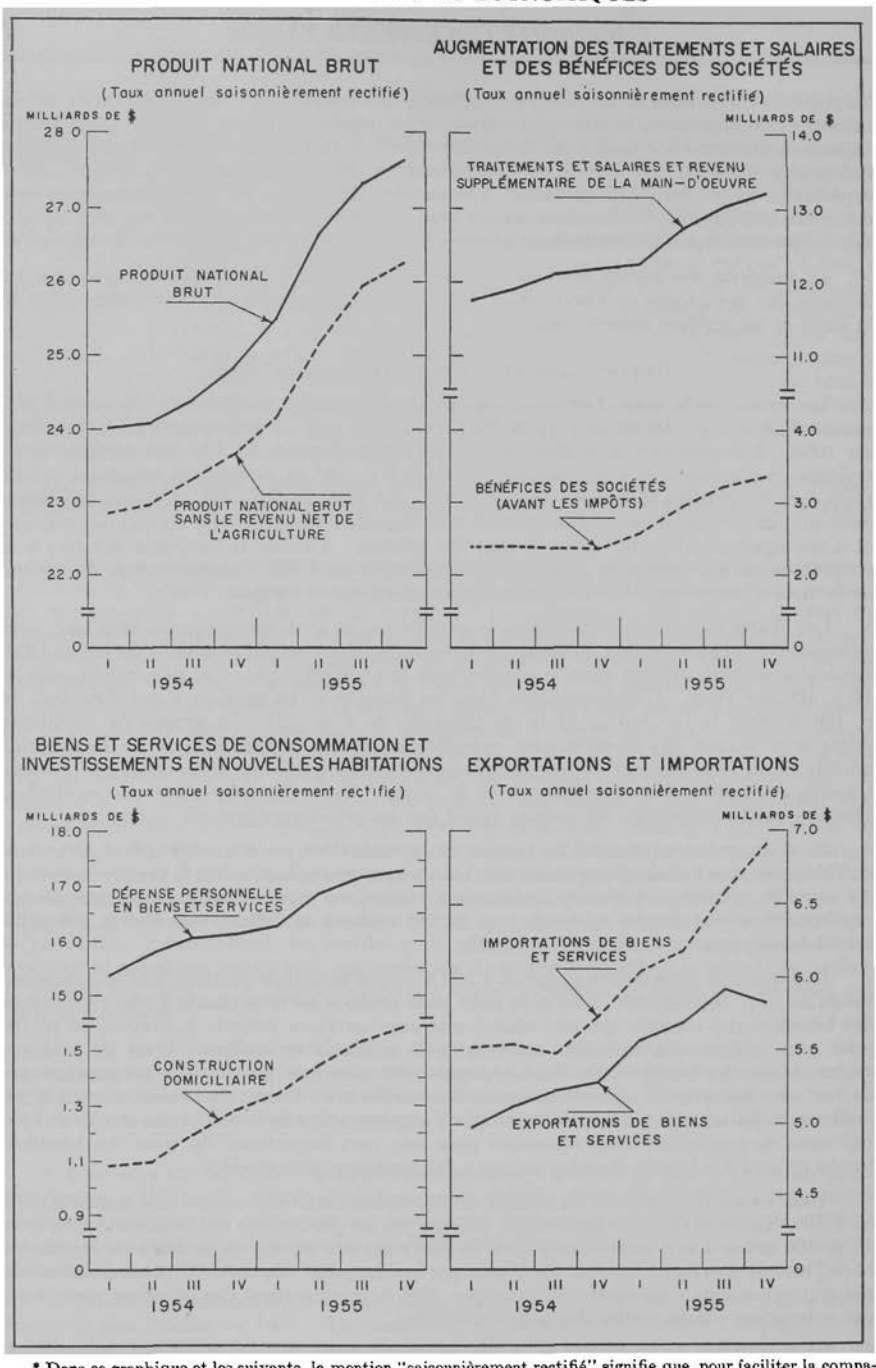

* Dans ce graphique et les suivants, la mention "saisonnièrement rectifié" signifie que, pour faciliter la comparaison de trimestre en trimestre et pour indiquer à quel niveau se situent les divers secteurs de l'économie, les chiffres ont été rectifiés en fonction des variations d'ordre saisonnier, c'est-à-dire que les hausses ou les baisses normales de l'activité par suite des conditions saisonnières ont été éliminées afin de mieux faire ressortir les mouvements fondamentaux.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN 1955, SURTOUT DES FABRICATIONS DURABLES ET DE L'EXTRACTION MINIÈRE

(Après rectifications d'ordre saisonnier)

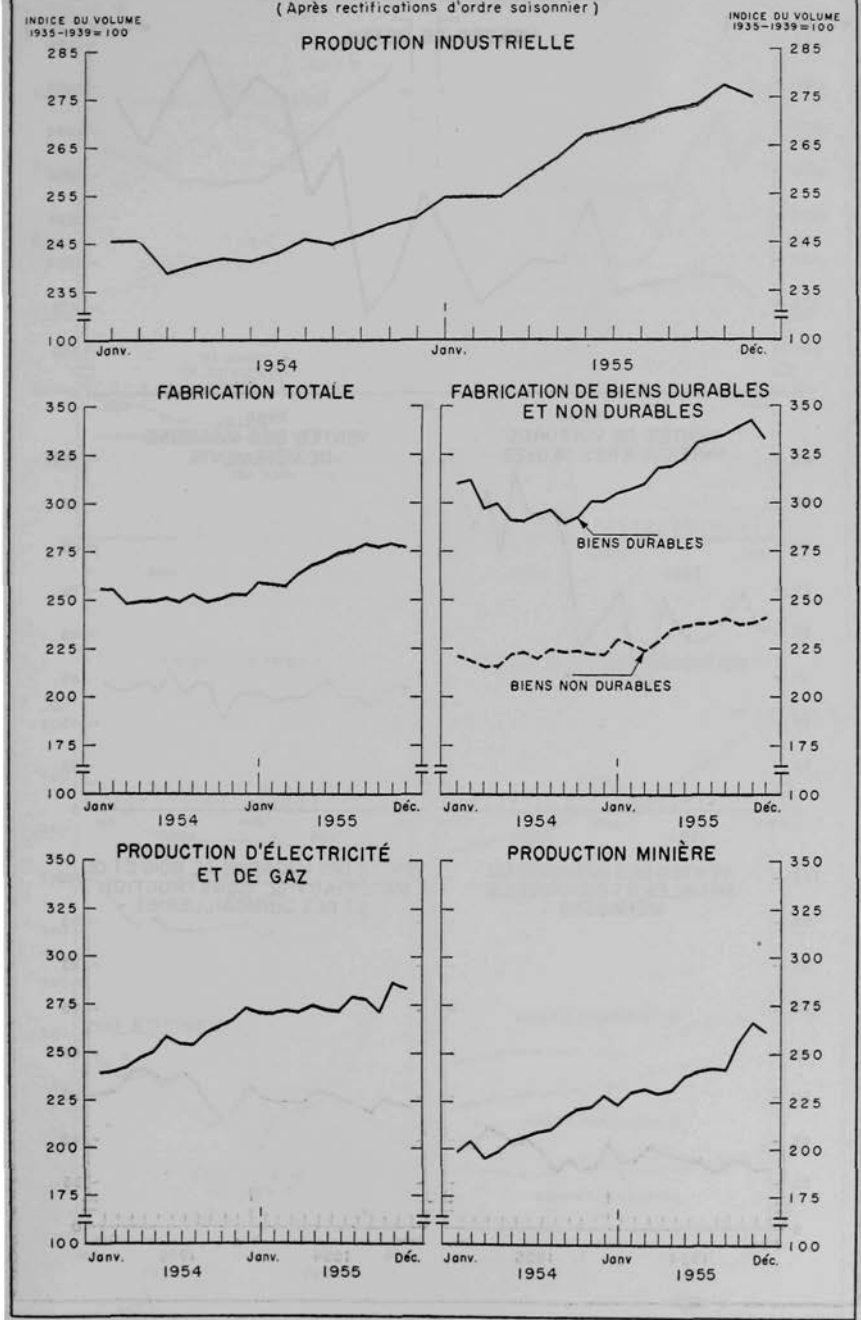

AUGMENTATION MOYENNE DE 7 P. 100 DES VENTES DE DÉTAIL EN 1955
AUGMENTATION DE 30 P. 100 DES VENTES DE VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES

(Chiffres mensuels saisonnièrement rectifiés)

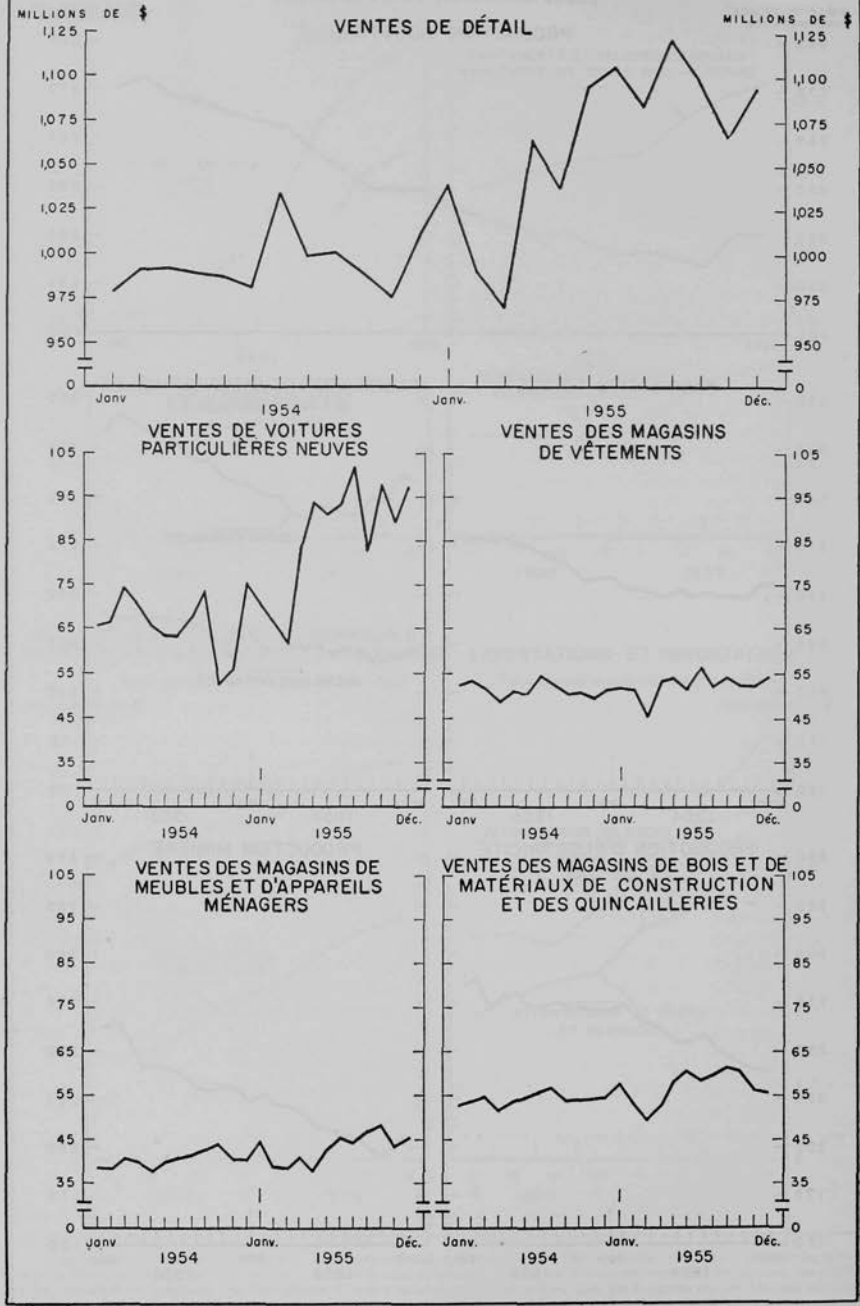

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

(Taux annuel saisonnièrement rectifié)

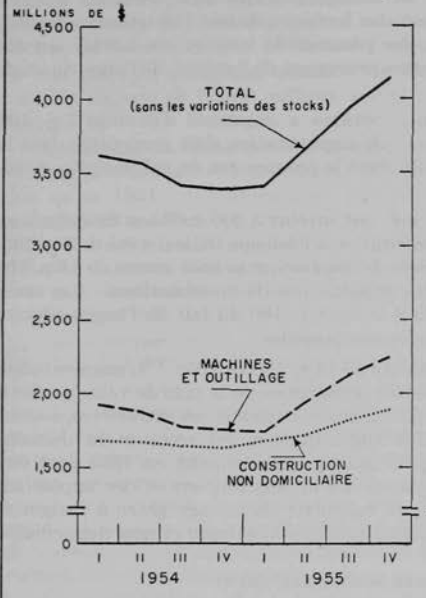

INDICE DU COURS DES VALEURS ORDINAIRES

(base: 1935–1939=100)

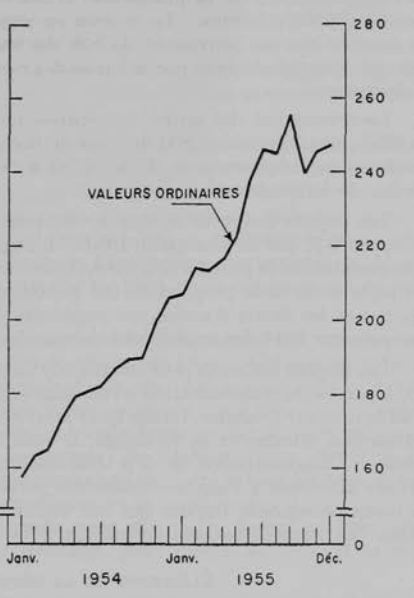

TAUX D'INTÉRÊT

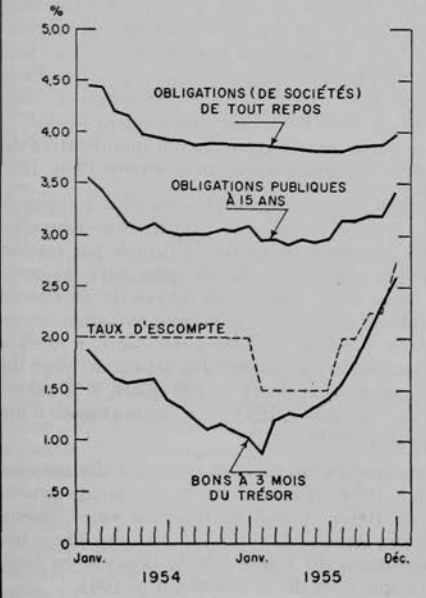

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

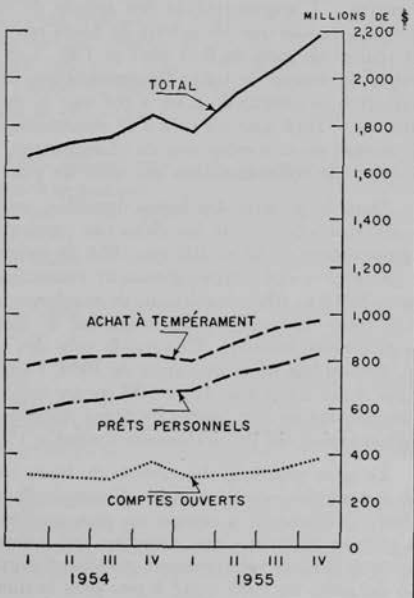

de l'augmentation de la production consiste en additions nettes aux stocks de céréales gardées dans les fermes. Le revenu en argent des fermes a baissé légèrement en 1955; les recettes accrues provenant du blé, du lin, des pommes de terre et des bovins ont été plus que contre-balancées par la baisse des recettes provenant de l'avoine, de l'orge, du seigle et des porcs.

Le revenu net des autres entreprises non sociétaires a augmenté d'environ 7 p. 100 en 1955 pour atteindre 1,800 millions de dollars. L'augmentation s'est concentrée dans la construction et le commerce de détail, et à cause dans le premier cas du volume plus considérable de la construction domiciliaire.

Les impôts indirects (moins les subventions) ont atteint 3,200 millions de dollars en 1955, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1954. L'augmentation à l'échelon fédéral a été de 8 p. 100. L'augmentation la plus forte a été celle des droits de douane qui se sont accrus de 17 p. 100 par suite de la forte progression (15 p. 100) des importations de marchandises. Les taxes d'accise et les droits d'accise ont augmenté de 6 et de 8 p. 100 du fait de l'augmentation marquée sur 1954 des expéditions de marchandises imposables.

Les impôts indirects provinciaux ont augmenté de 13 p. 100 en 1955. L'augmentation des dépenses de consommation a fait augmenter les perceptions de la taxe de vente générale et de la taxe sur l'essence, tandis que l'activité plus grande des industries extractives, comme l'extraction minière et le forestage, a valu une augmentation des recettes du domaine public. L'augmentation de 5 p. 100 des impôts indirects municipaux en 1955 peut être surtout attribuée à l'augmentation des perceptions des impôts fonciers et des impôts sur les biens personnels, impôts qui ont continué de rapporter davantage grâce à l'augmentation des immobilisations consacrées à la construction domiciliaire et non domiciliaire.

Éléments de la dépense nationale brute

Comme en 1954, le principal facteur d'expansion de l'économie en 1955 a été la dépense personnelle en biens et services qui a réalisé une avance de 7 p. 100 pour se totaliser à 16,800 millions de dollars. L'augmentation tient à une forte progression du revenu personnel qui a enregistré le gain le plus considérable par habitant (en valeur réelle) depuis la guerre. L'augmentation des achats de biens durables en 1955 a été particulièrement marquée, tandis que les achats de biens non durables et les sommes consacrées aux services ont réalisé un gain de 6 et de 7 p. 100. Les achats de biens non durables répondent pour environ la moitié de toute l'augmentation des dépenses de consommation, bien que l'augmentation procentuelle n'en a été que la moitié aussi forte que celle des achats de biens durables. Bien que les prix à la consommation en 1955 aient fort diversement évolué, ils ont accusé en moyenne peu de changement, de sorte que l'augmentation quantitative des dépenses de consommation est allée de pair avec l'augmentation de la valeur (7 p. 100).

Dans le groupe des biens durables, certaines des augmentations les plus frappantes de 1955 ont porté sur les éléments suivants: ventes de voitures particulières nouvelles, augmentation de 25 p. 100 sur 1954 (le gain du deuxième trimestre de l'année par rapport au premier a été particulièrement remarquable); expéditions de réfrigérateurs, augmentation de 14 p. 100; expéditions de machines à laver, 25 p. 100; et expéditions de téléviseurs, 22 p. 100. Les ventes des magasins de meubles et d'appareils ménagers ont aussi accusé un gain considérable. Comme le prix des biens durables en 1955 s'est inscrit à environ 5 p. 100 en bas de la moyenne de 1954, l'augmentation du volume des achats de biens durables a été d'environ 17 p. 100 contre une augmentation de 11 p. 100 quant à la valeur. L'augmentation des ventes de biens durables par rapport à 1954 s'est accompagnée d'une augmentation de l'endettement tenant à l'achat à crédit.

Le gain principal des achats de biens non durables en 1955 est celui de l'alimentation qui a augmenté de 5 p. 100. Contrairement à 1954 où les achats de vêtements avaient baissé, le vêtement a accusé un gain modéré en 1955. Une foule d'autres sous-éléments du groupe des biens non durables ont accusé des gains. Comme les prix des biens non durables étaient relativement stables, l'augmentation du volume de la dépense en biens non durables en 1955 a été à peu près la même que celle de la valeur (6 p. 100).

La dépense personnelle en services a continué à augmenter au cours de l'année. L'augmentation s'est accompagnée d'un renchérissement, de sorte que le volume des services en 1955 a été un peu inférieur à l'augmentation de la valeur.

Au cours du quatrième trimestre de 1955, la dépense personnelle en biens et services a atteint un taux de 17,200 millions, soit environ 2 p. 100 de plus que la moyenne de toute l'année.

Les achats de biens et services effectués par les gouvernements de tous les échelons (fédéral, provinciaux et municipaux) ont totalisé 4,600 millions en 1955, soit 6 p. 100 de plus qu'en 1954. L'augmentation sur 1954 tient aux immobilisations plus fortes des gouvernements fédéral et provinciaux, à l'extension des services de ville par suite de l'activité intense de la construction domiciliaire, aux salaires et traitements plus élevés et à des dépenses militaires légèrement plus fortes. Les dépenses intéressant la défense n'ont pas constitué un important facteur d'expansion en 1955, mais ont continué de jouer un rôle important dans le maintien de l'activité.

Les investissements intérieurs bruts en biens durables ont atteint un sommet sans précédent de 5,300 millions en 1955, soit 13 p. 100 de plus qu'en 1954. Cette augmentation a exercé un important stimulant sur la demande finale en 1955 contrairement à 1954 alors que la construction non domiciliaire et les investissements en machines et outillage avaient baissé. Le niveau des investissements intérieurs bruts en fin d'année atteignait un taux annuel (après rectifications d'ordre saisonnier) de 5,800 millions, soit 9 p. 100 de plus que la moyenne de toute l'année. L'augmentation sur 1954 atteignait trois grands groupes: l'habitation, la construction non domiciliaire et les machines et l'outillage nouveaux. L'augmentation de l'habitation a répondu pour environ la moitié du gain total, les nouveaux investissements en machines et outillage, pour moins du tiers, et la construction non domicilaire pour le reste.

L'activité plus grande de la construction s'est accompagnée, d'après les relevés sur la main-d'œuvre, d'une augmentation de l'emploi dans la construction. L'emploi dans la construction a dépassé d'environ 10 p. 100 la moyenne de 1954; au cours du quatrième trimestre, l'augmentation a été de 13 p. 100 sur le quatrième trimestre de 1954. L'année 1955 a aussi connu un léger renchérissement des matériaux de construction et une augmentation des salaires. Au cours du quatrième trimestre, l'augmentation des salaires et le renchérissement des matériaux de construction étaient beaucoup plus élevés que l'augmentation moyenne enregistrée pour toute l'année. Vers la fin de 1955, l'approvisionnement de certains matériaux, comme le ciment et l'acier, a commencé à se raréfier, bien que la pénurie ne semble pas avoir freiné le programme d'investissements de façon appréciable.

L'augmentation des investissements en 1955 tient à une foule de causes. Dans le domaine de la construction domiciliaire, l'approvisionnement plus considérable de fonds hypothécaires fournis par les banques ainsi que l'augmentation du revenu personnel disponible ont permis une augmentation remarquable du nombre de logements construits. La valeur de la construction domiciliaire en 1955 a atteint un chiffre estimé à 1,476 millions de dollars, soit 27 p. 100 de plus qu'en 1954.

Les facteurs qui ont influé sur les investissements consacrés à la construction non domiciliaire ainsi qu'aux machines et à l'outillage ont été un peu différents de ceux qui ont influé sur la construction domiciliaire. Le ralentissement de la fin de 1953 et du début de 1954 a immobilisé une partie de la capacité de production dans certains secteurs, capacité qui a été graduellement utilisée au fur et à mesure de la reprise. Cependant, la capacité de production a bientôt commencé à avoir de la difficulté à suffire et les programmes d'investissements en installations et outillage ont été fort accrus afin de répondre aux besoins courants et aux besoins prévus.

La construction non domiciliaire a atteint un chiffre estimé à 1,775 millions de dollars en 1955, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1954. Cependant, la reprise ne s'est pas fait sentir fortement avant le deuxième semestre alors que le taux annuel (après rectifications d'ordre saisonnier) atteignait un chiffre d'environ 1,900 millions de dollars, soit 13 p. 100 de plus qu'en 1954.

Les investissements en machines et outillage nouveaux ont totalisé 2,017 millions de dollars en 1955, soit un chiffre en augmentation de 10 p. 100 sur 1954 mais encore légèrement inférieur au sommet atteint en 1953. Cependant, au cours du quatrième trimestre, le taux annuel des investissements en machines et outillage touchait 2,300 millions de dollars, taux égal au sommet précédent atteint au cours du troisième trimestre de 1953. Le volume des investissements en machines au cours du quatrième trimestre était encore inférieur au sommet de 1953, étant donné que le prix des machines a un peu renchéri au cours des deux dernières années. Ce sont les importations plus fortes qui ont répondu au gros des investissements accrus en machines en 1955, importations qui ont fort augmenté sur 1954.

Les investissements consacrés aux stocks ont totalisé 450 millions de dollars en 1955, alors qu'en 1954 il y avait eu déstockage pour une valeur de 280 millions de dollars. Cette augmentation de 730 millions de dollars du stockage a fort contribué à l'augmentation du Produit national brut en 1955. Le stockage a fait place au déstockage en partie à cause des récoltes de céréales plus considérables en 1955 et en partie à cause de l'augmentation prononcée de la demande finale qui a paru exiger des stocks commerciaux plus élevés afin de prévenir une autre baisse du rapport entre les stocks et les ventes. Il faut noter, cependant, que certains prix industriels et de gros étaient en augmentation en 1955 et qu'environ la moitié de l'augmentation de la valeur des stocks commerciaux tient au renchérissement. En ce qui concerne le volume des stocks, la différence entre le stockage de 1955 et le déstockage de 1954 a répondu pour environ le tiers de l'augmentation réelle du Produit national brut.

Le gros du stockage commercial en 1955 est intervenu dans la fabrication et dans le commerce de gros et de détail. Dans les deux premiers de ces secteurs, il y avait eu un déstockage marqué en 1954; ce sont donc ces deux secteurs qui ont répondu pour le gros de la variation des stocks commerciaux entre 1954 et 1955.

Le stockage commercial en 1955 (257 millions de dollars) s'est opéré à différents taux au cours de l'année. Le stockage a été très considérable au cours du premier trimestre à cause, en grande partie, de la constitution de stocks de voitures automobiles à la fabrique. Au cours du deuxième et du troisième trimestre, les achats finaux de biens ont vivement augmenté et les apports aux stocks ont été modérés. Dans le dernier trimestre, malgré l'expansion continuelle des achats finaux, les approvisionnements provenant de la production domestique et les importations considérables au cours de la dernière partie de l'année ont suffi à fort grossir le chiffre (après rectifications d'ordre saisonnier) des stocks commerciaux. Le stockage intervenu au cours du quatrième trimestre a été assez généralement réparti entre les groupes industriels, les augmentations (compte tenu des variations saisonnières) intervenant dans les domaines suivants: véhicules automobiles, pièces et accessoires, produits du fer et de l'acier, appareils et fournitures électriques, vêtement, produits du papier, ainsi qu'une foule d'autres produits.

Les exportations et les importations de biens et services ont atteint de nouveaux sommets en 1955 à cause de la reprise de l'activité industrielle aux États-Unis, de la forte demande de biens canadiens outre-mer, de l'augmentation de la production canadienne ainsi que des dépenses de consommation et des investissements. Les exportations ont réalisé une avance de 11 p. 100 et les importations, de 14 p. 100, pour totaliser 5,700 millions et 6,300 millions de dollars respectivement. L'augmentation des exportations et importations de biens et services tenait surtout à la forte reprise du commerce des marchandises en 1955 après les baisses de 1954. Cependant, les paiements et recettes se rattachant aux transactions occultes ont aussi fort augmenté en 1955.

Au chapitre des exportations, l'avance des produits forestiers, des minéraux, des métaux et des produits chimiques a été particulièrement remarquable. Il y a eu de fortes augmentations des exportations de minerai de fer, de produits chimiques et de pétrole brut grâce aux nouvelles installations industrielles établies au Labrador et dans l'ouest du Canada. L'augmentation du bois et des produits du bois et des métaux non ferreux a été particulièrement importante dans l'augmentation totale des exportations; en ce qui concerne les métaux non ferreux, l'augmentation tient dans une large mesure au renchérissement. Les fortes avances des exportations de marchandises ont plus que contre-

balancé la baisse des expéditions de céréales et de certains produits fabriqués en 1955. Au cours du quatrième trimestre de 1955, le taux annuel des exportations de biens et services atteignait 5,800 millions de dollars, soit 2 p. 100 de plus que la moyenne de toute l'année.

L'avance prononcée des importations de marchandises, particulièrement au cours du second semestre de l'année, a été encore plus frappante que l'augmentation des exportations en 1955. Le gros de l'augmentation des importations est venu des États-Unis, et au cours des troisième et quatrième trimestres de 1955 les importations en provenance des États-Unis ont dépassé de 23 et de 28 p. 100 respectivement le chiffre de 1954. Bien que l'augmentation des importations ait été très générale, les gains principaux ont porté sur les produits suivants: produits métalliques dont l'acier primaire, machines et outillage industriel, automobiles et pièces, avions, appareils électriques et autres marchandises fabriquées de métal. Ces augmentations se rattachaient à la reprise des investissements en installations et outillage ainsi que des dépenses de consommation en biens durables en 1955. Les importations de textiles et produits se sont aussi fort accrues en 1955 par suite de l'augmentation de la production de vêtements et de textiles et les dépenses de consommation plus fortes en vêtements. Au cours du quatrième trimestre, les importations de biens et services atteignaient une cadence annuelle (après rectifications d'ordre saisonnier) de 7 milliards de dollars, soit presque 10 p. 100 de plus que la moyenne de toute l'année 1955.

Le revenu personnel a totalisé 19,800 millions de dollars en 1955, soit un gain de 9 p. 100 sur 1954. La différence entre cette augmentation et l'augmentation de 11 p. 100 du revenu national tient surtout à ce que les bénéfices des sociétés, compris dans le revenu national, se sont accrus beaucoup plus fortement en 1955 que les paiements de dividendes aux Canadiens. On se rappelle qu'en 1954 le revenu personnel a accusé une légère avance malgré la baisse du revenu national. La différence tenait elle aussi en partie à la stabilité relativement plus grande des paiements de dividendes qui se sont maintenus alors que les bénéfices diminuaient.

Tous les éléments du revenu personnel ont progressé en 1955. Sur l'augmentation de 1,600 millions de dollars sur l'année précédente, les traitements et salaires ont fourni une tranche de 900 millions, le revenu de l'agriculture y a contribué pour 300 millions de dollars et le reste est venu des transferts des gouvernements, des intérêts, des dividendes et du revenu net de loyers ainsi que du revenu net des entreprises non sociétarisées et non agricoles.

En ce qui concerne la dépense, la dépense personnelle en biens et services de consommation s'est accrue de 7 p. 100 en 1955, les perceptions d'impôts directs ont augmenté de 4 p. 100 à cause surtout de la vive avance des perceptions de droits successoraux; les perceptions d'impôts sur le revenu des particuliers se sont maintenues au niveau de 1954, à cause principalement du revenu accru des particuliers en 1955 alors que l'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit à compter du milieu de l'année.

L'épargne personnelle en 1955 a atteint 1,500 millions de dollars contre 1 milliard en 1954, augmentation tenant en grande partie aux récoltes plus considérables de céréales en 1955. L'épargne personnelle a absorbé 7·5 p. 100 du revenu personnel en 1955 contre 5·3 p. 100 en 1954. L'épargne nationale brute a réalisé un gain de 30 p. 100 en 1955 pour passer de 4 milliards en 1954 à 5,200 millions en 1955. L'augmentation découle du niveau plus élevé de l'épargne personnelle et de l'épargne des sociétés, épargne qui dans chaque cas a contribué pour environ 500 millions de dollars à l'augmentation totale de 1,200 millions et à l'excédent plus considérable des gouvernements qui a contribué pour une tranche additionnelle de 200 millions de dollars. L'épargne nationale a représenté 20 p. 100 du Produit national brut en 1955 contre 17 p. 100 en 1954 et 20 p. 100 en 1953. Malgré le niveau fort accru de l'épargne de la nation en 1955, les disponibilités n'ont pas suffi aux besoins du programme accru d'investissements consacrés à l'habitation, aux installations, aux machines et à l'outillage ainsi qu'aux stocks. Ainsi, l'épargne nationale a atteint un taux de 5,200 millions de dollars tandis que le programme d'investissements intérieurs, y compris le stockage, a totalisé 5,700 millions de dollars. Ce qui manquait à l'épargne de la nation a encore été comblé en puisant aux ressources de l'étranger, de sorte que le déficit du compte courant en 1955 a atteint 651 millions de dollars, soit une augmentation de 225 millions sur le déficit de 1954.

SIGNES CONVENTIONNELS

Voici la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux:

.. Chiffres non disponibles

... Chiffres qui ne conviennent ou ne s'appliquent pas

— Néant ou zéro

-- Montant ou quantité trop faible

p Chiffres provisoires

r Chiffres revisés

CHAPITRE I.—PHYSIOGRAPHIE ET SCIENCES CONNEXES

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Géographie	1
Section 1. Géographie physique	2
Sous-section 1. Divisions physiographiques	2
Sous-section 2. Eaux intérieures	3
Sous-section 3. Eaux côtières	8
Sous-section 4. Îles	10
Sous-section 5. Montagnes	10
Section 2. Principales caractéristiques physiques et économiques des provinces	12
Article spécial: **La cartographie au Canada**	17
Partie II.—Terres	22
Section 1. Ressources	24
Section 2. Terres publiques	24
Sous-section 1. Terres fédérales	25
Sous-section 2. Terres provinciales	26
Sous-section 3. Parcs nationaux et provinciaux	26
Article spécial: **Le plan de la capitale nationale**	30
Section 3. Conservation des animaux sauvages	35
Article spécial: **Exploitation rationnelle des poissons de sport dans les parcs nationaux du Canada**	35
Partie III.—Climat et fuseaux horaires	40
Section 1. Climat	40
Section 2. Heure légale et fuseaux horaires	44
Partie IV.—Géophysique et astronomie	44
Article spécial: **La géophysique au Canada**	44
Article spécial: **L'astronomie au Canada**	50

Nota.—*On trouvera à la page précédente la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux de l'Annuaire.*

PARTIE I.—GÉOGRAPHIE*

Le Canada occupe la majeure partie de la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis, l'Alaska et le Groenland. Il s'étend du cap Spear (Terre-Neuve), à 52°37′ de longitude ouest, au mont Saint-Élias (Yukon), à 141°, soit un intervalle de 88°23′, et de l'île du Milieu, dans le lac Érié, à 41°41′ de latitude nord, jusqu'au pôle. Son point de terre le plus au nord est le cap Columbia, dans l'île Ellesmere, à 83°07′ de latitude nord. C'est donc essentiellement un pays occidental et septentrional, réalité dont l'importance stratégique ne cesse de grandir. De plus, en deça de ses limites, les zones de climat, de végétation et de sol s'allongent en larges sections est-ouest sur lesquelles s'appuie sa principale frontière et qui ont concouru à son développement historique.

La configuration du Canada est celle d'un parallélogramme déformé dont les quatre angles feraient saillies. Au nord, le saillant formé par l'archipel qui pénètre profondément dans le bassin arctique défend les voies d'accès septentrionales du continent contre l'Europe et l'Asie et fait du Canada le voisin de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Au sud, la péninsule ontarienne s'enfonce très avant vers le centre des États-Unis. A l'est, grâce au Labrador et à l'île de Terre-Neuve, le Canada dispose du passage le plus court de l'Atlantique nord et se trouve relié géographiquement au Royaume-Uni et à la France. A l'ouest, le grand arc de terre qui unit Vancouver, dans le sud de la Colombie-Britannique,

* Rédigé à la Division de la géographie, ministère des Mines et des Relevés techniques (Ottawa)

et Whitehorse, dans le Yukon, assure la plus courte traversée du Pacifique nord entre l'Amérique du Nord continentale et l'Extrême-Orient. Le Canada se trouve donc au carrefour des principales puissances et de certaines des régions les plus peuplées du monde.

Premier pays de l'hémisphère occidental et deuxième du monde en étendue, le Canada a une superficie de 3,845,774 milles carrés, contre 8,598,701* pour l'Union des républiques socialistes soviétiques, 3,608,653* pour les États-Unis d'Amérique (y compris l'Alaska), 3,288,050* pour le Brésil. Il est plus de quarante fois aussi grand que le Royaume-Uni et dix-huit fois aussi grand que la France. Cette immense étendue, cependant, tout en multipliant certaines ressources et en favorisant, semble-t-il, de grandes entreprises de colonisation, comporte des incommodités et des servitudes qui lui sont propres, surtout du fait que le terrain est en bonne partie montagneux et rocailleux ou se trouve dans un climat arctique. Les régions exploitées ne constituent probablement pas plus du tiers de l'ensemble; les terres agricoles occupées n'en représentent que 7·6 p. 100 et les forêts actuellement accessibles, 16·1 p. 100. On estimait la population du Canada à 15,601,000 le 1er juin 1955, contre 162,414,000* pour les États-Unis et 57,098,000* pour le Brésil en 1954.

1.—Superficie approximative en terre et en eau douce, par province ou territoire

NOTA.—La répartition des terres agricoles, forestières, etc, figure à la p. 23.

Province ou territoire	Terre	Eau douce	Total	% (de la superficie du pays)
	(milles carrés)			
Terre-Neuve (Labrador compris)	147,994	7,370	155,364	4·0
Ile-du-Prince-Édouard	2,184	--	2,184	0·1
Nouvelle-Écosse	20,743	325	21,068	0·6
Nouveau-Brunswick	27,473	512	27,985	0·7
Québec	523,860	71,000	594,860	15·5
Ontario	333,835	77,747	412,582	10·7
Manitoba	219,723	26,789	246,512	6·4
Saskatchewan	220,182	31,518	251,700	6·6
Alberta	248,800	6,485	255,285	6·6
Colombie-Britannique	359,279	6,976	366,255	9·5
Yukon	205,346	1,730	207,076	5·4
Territoires du Nord-Ouest	1,253,438	51,465	1,304,903	33·9
Franklin	*541,753*	*7,500*	*549,253*	*14·3*
Keewatin	*218,460*	*9,700*	*228,160*	*5·9*
Mackenzie	*493,225*	*34,265*	*527,490*	*13·7*
Canada	**3,562,847**	**282,917**	**3,845,774**	**100·0**

Section 1.—Géographie physique

Sous-section 1.—Divisions physiographiques

Le Canada comprend toutes les principales structures caractéristiques du continent nord-américain, sauf la plaine du littoral de l'Atlantique. La structure tend à l'emporter sur le relief à un degré remarquable, bien que l'érosion ou les dépôts des glaciers et des rivières en aient modifié les effets. Les régions structurales sont donc devenues les grandes divisions physiographiques. Fondamentalement, le Canada se compose d'une élévation rocheuse centrale, ou bouclier, qui descend vers des bassins de flanquement remplis de strates sédimentaires et remonte à sa lisière vers des montagnes de rocs plissés entremêlés d'intrusions ignées.

Huit régions physiographiques marquent le pays: 1° le bouclier Canadien; 2° les basses terres des Grands lacs inférieurs et du Saint-Laurent; 3° les basses terres intérieures occidentales des Prairies et du bassin du Mackenzie; 4° les basses terres intérieures du Nord,

* *Annuaire statistique des Nations Unies, 1954.*

c'est-à-dire celles de la baie d'Hudson et du sud de l'archipel de l'Arctique; 5° les Apalaches canadiennes; 6° les Cordillères de l'Ouest; 7° les chaînes de montagnes de l'Arctique, qu'on a proposé d'appeler la région innuitiaine; 8° la plaine côtière de l'Arctique.

Une étude détaillée de ces huit régions a paru dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 3–10.

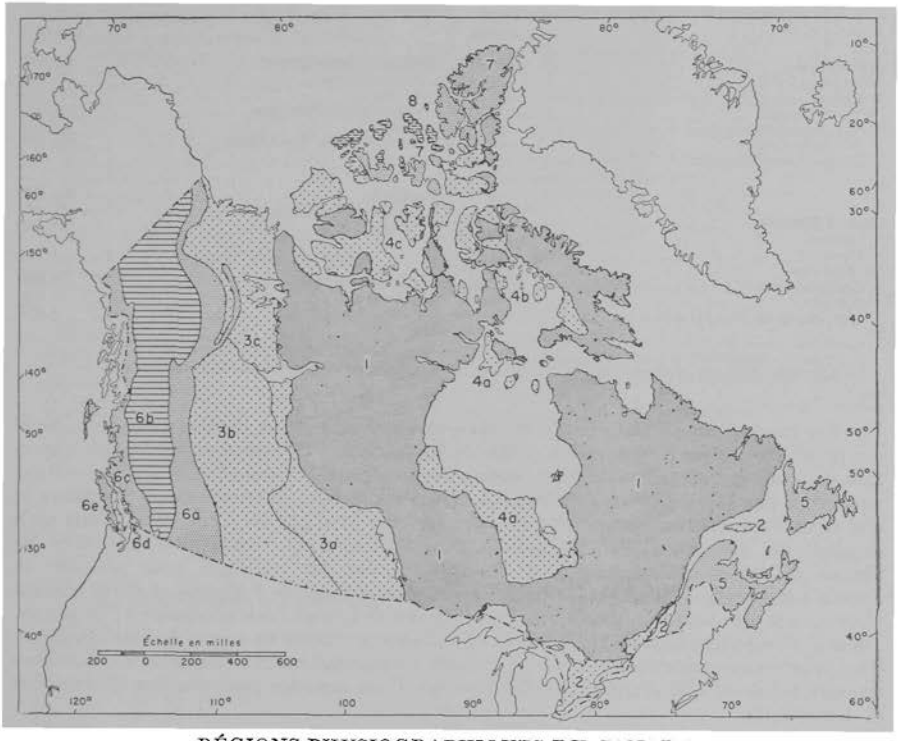

RÉGIONS PHYSIOGRAPHIQUES DU CANADA

1. Le bouclier Canadien
2. Les basses terres des Grands lacs inférieurs et du Saint-Laurent
3. Les basses terres intérieures de l'Ouest:
   a)—les basses terres centrales
   b)—les hautes plaines
   c)—les basses terres du Mackenzie
4. Les basses terres intérieures du Nord:
   a)—les basses terres de la baie d'Hudson
   b)—les basses terres du bassin Foxe
   c)—les basses terres du sud de l'Archipel
5. Les Apalaches canadiennes
6. Les Cordillères de l'Ouest:
   a)—les Rocheuses
   b)—le plateau et les massifs intérieurs
   c)—la chaîne Côtière
   d)—le passage intérieur
   e)—les montagnes insulaires
7. Région innuitiaine
8. La plaine côtière de l'Arctique

Sous-section 2.—Eaux intérieures

Les eaux intérieures du Canada (abstraction faite des eaux salées situées dans les limites du pays) sont très étendues. Elles forment plus de 6 p. 100 de la superficie totale du Canada. Pour faciliter l'étude de ces eaux, il est bon de la répartir entre les principaux bassins hydrographiques comme au tableau 2.

2.—Bassins hydrographiques

Bassin	Superficie[1]	Bassin	Superficie[1]
	milles carrés		milles carrés
Atlantique	**694,880**	**Arctique (terre ferme)**	**994,280**
Ontario	116,000	Saskatchewan	46,650
Québec	372,780	Alberta	158,110
Terre-Neuve	153,720	Colombie-Britannique	105,020
Nouveau-Brunswick	28,300	Yukon	53,970
Nouvelle-Écosse	21,830	Territoires du Nord-Ouest	580,530
Île-du-Prince-Édouard	2,250		
		Pacifique	**387,210**
Baie d'Hudson	**1,160,420**	Colombie-Britannique	251,990
Québec	199,230	Yukon	135,220
Ontario	259,810		
Manitoba	243,780		
Saskatchewan	189,620	**Golfe du Mexique**	**8,600**
Alberta	86,530	Alberta	2,540
Territoires du Nord-Ouest	181,450	Saskatchewan	6,060

[1] Approximative; ne comprend pas les parties des bassins qui sont situées en territoire américain.

Les cours d'eau du Canada ont été les seules voies d'accès et de déplacement au cours des premières années d'exploration et de développement. Ils jouent encore ce rôle important pour une grande partie du pays, particulièrement dans le Nord où on se déplace surtout par air ou par eau. Dans les régions colonisées, cependant, la construction des routes et des voies ferrées a restreint ce rôle de transporteurs joué par les cours d'eau, mais on a employé ces derniers à d'autres fins. Certains d'entre eux, particulièrement dans les régions du bouclier Canadien et des Cordillères, ont été aménagés pour produire de l'énergie électrique. D'autres, principalement ceux du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont été obstrués au moyen de barrages afin de fournir l'eau nécessaire à l'irrigation. Dans l'est du Canada, on a réglé le cours de plusieurs rivières en raison de l'établissement d'un programme compréhensif visant à prévenir les inondations et à conserver les ressources renouvelables, ou afin d'accumuler des réserves d'eau assurées pour des fins industrielles et domestiques.

Dans l'est du Canada, dominant tous les autres, le bassin du Saint-Laurent et des Grands lacs est une voie de navigation intérieure sans égale qui traverse une contrée riche en ressources naturelles et industrielles. Depuis Duluth (Minn.), à la tête du lac Supérieur, jusqu'à Belle-Isle, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, la distance est de 2,280 milles. Le Saint-Laurent et ses tributaires, dont la plupart comptent des lacs pouvant servir de réservoirs, renferment des forces hydrauliques, exploitées ou non, très considérables.

Les eaux de la majeure partie du pays se déversent dans la baie d'Hudson et l'océan Arctique; le bassin du Nelson est unique en ce qu'il traverse la partie la plus arable et la plus peuplée de l'Ouest, tandis que les autres cours d'eau du Canada occidental, à l'est des Rocheuses, s'éloignent des régions habitées vers les eaux salées du Nord, ce qui amoindrit leur valeur industrielle. Le Mackenzie, dans lequel se déverse le Grand lac des Esclaves, est, avec ses eaux d'amont, le plus long cours d'eau du Canada (2,635 milles). Sa vallée est la voie naturelle de transport à travers les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à l'océan Arctique. De gros bateaux peuvent naviguer sans encombre depuis Fort-Smith, sur la rivière des Esclaves, jusqu'à Aklavik, sur le delta du Mackenzie, soit une distance de 1,292 milles. La longueur des fleuves et de leurs tributaires, groupés d'après les quatre grands bassins hydrographiques, figure au tableau **3.**

3.—Longueur des principaux cours d'eau et de leurs tributaires

NOTA.—Le nom des tributaires et des sous-tributaires figure en retrait. Ainsi, l'Outaouais et d'autres rivières paraissent comme tributaires du Saint-Laurent; la Gatineau et d'autres, comme tributaires de l'Outaouais.

Bassin hydrographique et cours d'eau	Longueur
	milles
Se déversant dans l'Atlantique	
Saint-Laurent (depuis la source du Saint-Louis, au Minnesota)	1,900
Outaouais	696
Gatineau	240
Lièvre	205
Coulonge	135
Madawaska	130
Rouge	115
Mississippi	105
Petawawa	95
Nation-du-Sud	90
Dumoine	80
Nord	70
Nation-du-Nord	60
Saguenay (depuis la source de la Péribonca)	475
Péribonca	280
Mistassini	185
Ashuapmouchouan	165
Saint-Maurice	325
Matawin	100
Manicouagan (depuis la source de la Racine-de-Bouleau)	310
Outardes	270
Bersimis	240
Richelieu	210
Saint-François	165
Chaudière	120
Via les Grands lacs—	
Aux Français (depuis la source de l'Esturgeon)	180
Esturgeon	110
Grand	165
Thames	163
Spanish	153
Trent	150
Mississagi	140
Nipigon (depuis la source de l'Ombabika)	130
Moira	60
Thessalon	40
Saint-Jean	418
Romaine	270
Natashquan	241
Moisie	210
Hamilton	208
Exploits	153
Naskaupi	152
Canairiktok	139
Eagle	138
Miramichi	135
Marguerite	130
Gander	102
Se déversant dans la baie d'Hudson	
Nelson (depuis la source de la Bow)	1,600
Saskatchewan (depuis la source de la Bow)	1,205
Saskatchewan-du-Sud	865
Red-Deer	385
Bow	315
Belly	180
Saskatchewan-du-Nord	760
Rouge (depuis la source de la Sheyenne)	545
Assiniboine	590
Souris	450
Qu'Appelle	270
Winnipeg (depuis la source de la Firesteel)	475
Anglais, des	330
Churchill	1,000
Beaver	305
Koksoak (depuis la source de la Kaniapiskau)	660
Kaniapiskau	575
Severn (depuis la source de la riv. Bouleau)	610
Albany (depuis la source de la riv. du Chat)	610
Dubawnt	580

Bassin hydrographique et cours d'eau	Longueur
	milles
Se déversant dans la baie d'Hudson—fin	
Eastmain	510
Fort-George (depuis le lac Nichicun)	480
Attawapsikat	465
Kazan	455
Nottaway (depuis la source de la Waswanipi)	400
Waswanipi	190
Nelson (depuis la tête du lac Winnipeg)	400
Rupert	380
Rouge (depuis la tête du lac Traverse)	355
George (depuis le lac Hubbard)	345
Orignal (depuis la source de la Mattagami)	340
Abitibi	340
Mattagami	275
Missinabi	265
Hayes	300
Winisk	295
Baleine	270
Harricanaw	250
Great-Whale	230
Leaf	165
Se déversant dans le Pacifique	
Yukon (de l'embouchure à la source de la Nisutlin)	1,979
Yukon (de la frontière à la source de la Nisutlin)	714
Porcupine	590
Lewes	338
Pelly	330
Stewart	320
Macmillan	200
White	185
Columbia (en entier)	1,150
Columbia (au Canada)	459
Kootenay (en entier)	407
Kootenay (au Canada)	276
Fraser	850
Thompson (depuis la source de la Thompson-du-Nord)	304
Thompson-du-Nord	210
Thompson-du-Sud (depuis la source de la Shuswap)	206
Nechako	287
Stuart (depuis la source de la Driftwood)	258
Chilcotin	146
West-Road (Blackwater)	141
Skeena	360
Bulkley (depuis la tête du ruisseau de Maxam)	160
Stikine	335
Alsek	260
Nass	236
Se déversant dans l'Arctique	
Mackenzie (depuis la source de la Finlay)	2,635
La Paix (depuis la source de la Finlay)	1,195
Finlay	250
Smoky	245
Little-Smoky	185
Parsnip	145
Athabasca	765
Pembina	210
Liard	755
Nahanni-du-Sud	350
Petitot	295
Fort-Nelson	260
Hay	530
Peel (depuis la source de l'Ogilvie)	425
Arctic-Red	310
Des Esclaves	258
Twitya	200
Back	605
Coppermine	525
Anderson	430
Horton	275

Les lacs les plus remarquables sont sans doute les Grands lacs, même s'ils ne sont que partiellement en territoire canadien. La frontière qui sépare le Canada et les États-Unis traverse les lacs Supérieur, Huron, Sainte-Claire, Érié et Ontario. Les détails au sujet de ces lacs sont donnés au tableau 4.

4.—Altitude, superficie et profondeur des Grands lacs

Lac	Altitude	Longueur	Largeur	Profondeur maximum	Superficie totale	Superficie en territoire canadien
	pieds	milles	milles	pieds	milles carrés	milles carrés
Supérieur	602·23	383	160	1,302	31,820	11,200
Michigan (États-Unis)	580·77	321	118	923	22,400	—
Huron	580·77	247	101	750	23,010	13,675
Sainte-Claire	575·30	26	24	23	460	270
Érié	572·40	241	57	210	9,940	5,094
Ontario	245·88	193	53	774	7,540	3,727

Les Grands lacs n'ont pas de marée, mais parfois les grands vents y font varier sensiblement le niveau de l'eau.

D'autres lacs de grandes dimensions, soit de 9,000 à 12,000 milles carrés, sont le lac Winnipeg, le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours. Outre ces derniers, une multitude d'autres, d'une étendue remarquable, sont éparpillés dans la partie du territoire national formée par le bouclier Canadien, c'est-à-dire la majeure partie du pays. Une étendue de 6,094 milles carrés, cartographiée avec soin, au sud et à l'est du lac Winnipeg, en compte 3,000; dans une autre de 5,294 milles carrés, au sud-ouest du lac Caribou (Sask.), il y en a 7,500.

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province

NOTA.—Les superficies sont établies au niveau moyen de l'eau. Là où deux altitudes sont données pour certains réservoirs et lacs, EH signifie à l'eau haute, EB, à l'eau basse et N, normale.

Province et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés
Terre-Neuve—		
Deer	12	24
Gander	85	49
Grand	270	140
Melville	(mer)	1,133
Michikamau	1,650	566
Red-Indian	500	65
Victoria	700	15
Nouvelle-Écosse—		
Bras-d'Or	(à marée)	360
Nouveau-Brunswick—		
Grand	(à marée)	65
Québec—		
Abitibi (total, 350) partie	868	55
Albanel	1,289	145
Baskatong (réservoir)	EH 732	109
	EB 677	
Bienville	..	392
Brûlé	1,203	55

Province et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés
Québec—suite		
Cabonga (réservoir) (Kakabonga).	EH 1,185	66
	EB 1,169	
Champlain (total, 360) partie	95	18
Chibougamau	1,253	138
Deux-Montagnes	72	63
d'Iberville	..	260
Eau-Claire	790	410
Evans	612	180
Goéland	660	125
Indian-House	..	125
Kaniapiskau	1,850	210
Kempt	1,372	63
Kipawa	884	95
Lower-Seal	860	130
Manicouagan	..	110
Manuan	1,340	100
Maricourt	..	110
Mattagami	615	88
Minto	..	485
Mistassini	1,243	840
Michikum	1,760	150
Olga	635	50
Payne	..	230
Pipmakan	..	90
Pletipi	..	138
Quinze, des	EH 867	55
	N 857	
Saint-François, fleuve Saint-Laurent (total, 83) partie.	EB 151	63
	N 153	
Saint-Jean	321	375

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province—Suite

Province et lac	Altitude (pieds)	Superficie (milles carrés)
Québec—fin		
Saint-Louis	EB 65 / N 67	57
Saint-Pierre	EB 11	130
Simard	856	59
Témiscamingue (total, 110) partie.	EH 593 / N 584	55
Waswanipi	680	75
Ontario—		
Abitibi (total, 350) partie	868	295
Bois, des (total, 1,485)[1] partie (réservoir).	EH 1,062 / EB 1,056	953
Dog	1,378	61
Eagle	1,192	137
Érié (total, 9,940) partie	572	5,094
Huron, y compris la baie Georgienne (total, 23,010) partie	581	13,675
Kesagami	..	90
LaCroix (total, 55) partie	1,181	25
Long	1,025	75
Manitou, Kenora	1,215	60
Mille Lacs, des	1,491	102
Minnitaki	1,177	72
Nipigon	852	1,870
Nipissing	643	330
Ontario (total, 7,540) partie	246	3,727
Rainy (total), 345) partie (réservoir).	EH 1,108 / EB 1,103	275
Red	1,157	69
Sainte-Claire (total, 460) partie	575	270
Saint-François, fleuve Saint-Laurent (total, 83) partie.	EB 151 / N 153	20
Saint-Joseph	1,129	187
Sandy	1,190	270
Seul (réservoir)	EH 1,172 / EB 1,156	530
Simcoe	718	280
Stout, riv. Berens	1,039	50
Sturgeon, riv. des Anglais	1,342	110
Supérieur (total, 31,820), partie	602	11,200
Témiscamingue (total, 110), partie.	EH 593 / N 584	55
Timagami	962	90
Trout, riv. des Anglais	1,294	156
Trout, riv. Severn	..	215
Manitoba—		
Athapapuskow	951	104
Atikameg	855	112
Beaverhill	651	70
Bois, des (total, 1,485)[1], partie (réservoir).	EH 1,062 / EB 1,056	69
Caribou (total, 2,444) partie	1,150	386
Cedar	829	537
Cormorant	840	134
Cross, fleuve Nelson	679	274
Dauphin	853	200
Dog	815	64
Etawnei	..	28
Gods	585	319
Goose	935	53
Granville	850	181
Island	744	550
Kamuchawie (total, 56) partie	1,153	30
Kipahigan (total, 59) partie	963	29

Province et lac	Altitude (pieds)	Superficie (milles carrés)
Manitoba—fin		
Kiskitto	696	65
Kiskittogisu	709	99
Kississing	920	141
Manitoba	813	1,817
Molson	..	154
Moose	838	525
Namew (total, 79) partie	873	8
Northern-Indian	725	150
Nueltin (total, 336) partie	..	76
Oxford	612	155
Paint	615	54
Pelican, à l'ouest du lac Winnipegosis	837	80
Playgreen	711	257
Red-Deer, à l'ouest du lac Winnipegosis	862	86
Reed	911	78
Saint-Martin	798	125
Setting	737	49
Sipiwesk	598	201
Sisipuk (total, 99) partie	915	73
Southern-Indian	835	1,060
Stevenson	..	75
Swan	849	100
Talbot	845	72
Todatara (total, 241) partie	..	156
Walker	1,121	62
Waterhen	829	90
Wekusko	840	65
Winnipeg	713	9,094
Winnipegosis	831	2,086
Saskatchewan—		
Amisk	964	168
Athabasca (total, 3,058) partie	699	2,165
Besnard	1,294	72
Black-Birch	1,517	54
Candle	1,620	56
Canot	1,415	78
Caribou (total, 2,444) partie	1,150	2,058
Churchill	1,382	213
Cold (total, 136) partie	1,756	36
Cree	1,541	350
Cumberland	871	93
Deschambault	1,072	209
Doré	1,506	248
Île-à-la-Crosse	1,379	165
Kamuchawie (total, 56) partie	1,153	26
Kipahigan (total, 59) partie	963	30
La Plonge	1,476	90
La Ronge	1,198	450
Last-Mountain	1,608	89
Loche, la	1,459	70
Montréal	1,608	162
Namew (total, 79) partie	873	71
Nemeiben	1,259	63
Peter-Pond	1,382	302
Primrose (total, 181) partie	1,964	173
Quill	1,704	236
Riou	..	75
Sisipuk (total, 99) partie	915	26
Smoothstone	1,572	110
Snake	1,262	159
Tazin	1,130	156
Wollaston	1,300	768

[1] Dont 463 milles carrés aux États-Unis.

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province—fin

Province et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés
Alberta—		
Athabasca (total, 3,058) partie	699	893
Beaverhill	2,202	80
Biche, la	1,784	94
Buffalo	2,566	56
Calling	1,947	55
Claire	699	545
Cold (total, 136) partie	1,756	100
Mamawi	699	64
Peerless	2,267	75
Petit lac des Esclaves	1,893	461
Primrose (total, 181) partie	1,964	8
Sullivan (variable)	2,652	62
Utikuma	2,105	85
Colombie-Britannique—		
Adams	1,334	52
Atlin (total, 308) partie	2,200	307
Babine	2,330	194
Chilko	3,812	75
Eutsuk	2,817	96
François	2,345	91
Harrison	34	87
Kootenay	1,741	168
Kotcho (non arpenté; estimation)	..	90
Lower-Arrow	1,379	59
Okanagan	1,123	136
Ootsa	2,666	50
Quesnel	2,375	100
Shuswap	1,137	120
Stuart	2,225	139
Tagish (total, 138) partie	2,148	93
Takla	2,270	102
Teslin (total, 161) partie	2,250	65
Upper-Arrow	1,395	88

Province et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés
Territoires du Nord-Ouest—		
Aberdeen	130	475
Artillery	1,190	207
Aylmer	1,230	340
Baker	30	975
Clinton-Colden	1,226	253
Dubawnt	500	1,600
Faber	753	163
Franklin	..	175
Garry	..	980
Grand lac de l'Ours	391	12,000
Grand lac des Esclaves	495	11,170
Gras, de	1,300	345
Hardisty	699	107
Hottah	..	377
Kaminuriak	320	360
Macdougal	..	265
Mackay	1,415	250
Maguse	..	540
Marian	495	90
Martre, la	..	685
Nueltin (total, 336) partie	..	260
Nutarawit	..	350
Pelly	..	331
Point	..	295
Rae	748	74
Schultz	115	110
Thoalintoa	..	160
Todatara (total, 241) partie	..	85
Yathkyed	300	860
Yukon—		
Aishihik	..	107
Atlin (total, 308) partie	2,200	1
Kluane	2,500	184
Kusawa	2,565	56
Laberge	2,100	87
Tagish (total, 138) partie	2,148	45
Teslin (total, 161) partie	2,250	96

Sous-section 3.—Eaux côtières

Le littoral du Canada, l'un des plus longs du monde, se répartit ainsi, en milles estimatifs:

Terre ferme: Atlantique, 6,110; Pacifique, 1,580; détroit d'Hudson, 1,245; baie d'Hudson, 3,155; Arctique, 5,770; total, 17,860.

Îles: Atlantique, 8,000; Pacifique, 3,980; détroit d'Hudson, 60; baie d'Hudson, 2,305; Arctique, 26,785; total, 41,810.

Pour décrire sous tous les angles les eaux côtières du Canada, il faudrait recourir à l'océanographie, la biologie marine, la météorologie, etc. Mais l'élément fondamental de toute étude de la marge océano-continentale étant le relief du fond de la mer, les renseignements ci-après se limiteront à cet aspect ainsi qu'à quelques traits saillants des mers bordières: Atlantique, Arctique et Pacifique. Pour plus de détails, voir l'*Annuaire* de 1947, p. 3–12.

Atlantique.—Le long du littoral, la mer a inondé les vallées et les parties basses tant des Apalaches que du bouclier Canadien. C'est la plate-forme continentale submergée qui, s'avançant vers le large, marque la transition entre le continent et l'océan. Elle se

caractérise par la diversité de son relief et sa grande largeur: en bordure de la Nouvelle-Écosse, elle est large de 60 à 100 milles; de Terre-Neuve, de 120 à 50 milles (à l'entrée du détroit d'Hudson); vers le nord, elle se confond avec la plate-forme de l'océan Arctique. Le bord extérieur, appelé épaulement continental, varie en profondeur de 100 à 200 brasses avant que la plate-forme ne le cède soudainement à la déclivité rapide qui conduit aux profondeurs abyssales. Dans l'ensemble, la pente de la plate-forme continentale de l'Atlantique est faible, mais toute la région est parsemée de hauts-fonds, de plateaux, de bancs, de crêtes et d'îles, et les côtes de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont accidentées et bordées d'îlots et de hauts-fonds. Au large de la Nouvelle-Écosse, la ligne d'alerte pour la navigation côtière (40 brasses) s'étend en moyenne à 12 milles du rivage. Tout le fond de la mer bordière semble traversée de passes et de ravins qui pénètrent fort avant dans la plate-forme.

Les principaux traits topographiques du fond bordier de l'Atlantique seraient d'origine glaciaire, mais l'érosion y joue aussi un rôle d'importance. Les cours d'eau, la glace et le vent charrient vers la mer la matière érodée, tandis que la vague qui bat les falaises et les rives emporte des masses énormes qui se déposent sur le fond avoisinant. C'est dire que la configuration du fond sous-marin continental se modifie sans cesse et qu'il faut constamment remettre à jour les cartes de navigation du littoral oriental.

Arctique.—Le plateau submergé faisant saillie du littoral septentrional de l'Amérique du Nord est une partie importante de la grande plate-forme continentale qui entoure l'océan Arctique et porte toutes les îles arctiques du Canada, du Groenland, de l'Islande et la plupart de celles de l'Europe et de l'Asie. La plate-forme polaire atteint sa largeur maximum au 80e méridien de longitude ouest, où elle s'étend du sud de la baie James à la côte nord de l'île Ellesmere, distance de plus de 2,000 milles.

La topographie du fond de cette marge continentale est en quelque sorte hypothétique, mais les données hydrographiques suffisent pour signaler une rupture abrupte au bord septentrional qui donne sur l'océan. Cette terrasse continentale escarpée borde tout le côté ouest de l'archipel canadien et constitue l'un des traits les plus frappants et les plus significatifs des régions polaires. De cette grande déclivité, des auges profondes et bien développées, coupées par des glaciers, pénètrent entre les groupes occidentaux d'îles. Une crête à travers le détroit de Davis, où la profondeur est d'environ 200 brasses, sépare ce bassin du haut Atlantique.

La baie et le détroit d'Hudson entament profondément le continent. La baie d'Hudson est une mer intérieure de 250,000 milles carrés et d'une profondeur moyenne de quelque 70 brasses; au centre, le maximum connu est de 141 brasses.

Le détroit d'Hudson sépare l'île de Baffin de la côte continentale et relie la baie d'Hudson à l'Atlantique. Long de 430 milles et large de 37 à 120 milles, il serait le plus profond (481 brasses) tout près de l'entrée dans l'Atlantique, à l'intérieur. Le fond présente de grandes irrégularités, mais, sauf dans les eaux du rivage, peu de dangers pour la navigation ont été repérés.

Pacifique.—La mer bordière du Pacifique diffère de façon marquée des autres zones marines du Canada. L'hydrographie de la Colombie-Britannique se caractérise par un relief accusé, abrupt, répétition du paysage montagneux. Nombreuses sont les anses qui pénètrent la côte montagneuse sur des distances de 50 à 75 milles. Elles sont habituellement larges d'un mille ou deux et très profondes, leurs parois escarpées rappelant celles des canons. De la côte parsemée d'îlets, la plate-forme continentale s'étend de 50 à 100 milles marins vers l'océan; à l'extrémité, on trouve des profondeurs d'environ 200 brasses. Puis, le fond sous-marin descend rapidement aux profondeurs du Pacifique. Parfois, les pentes occidentales de l'île de Vancouver et de l'archipel de la Reine-Charlotte ne sont, respectivement, qu'à 4 milles et 1 mille de cette déclivité. Ces grandes masses de terre détachées sont les traits dominants de la mer bordière du Pacifique. Tout le long de la côte, grâce à un passage intérieur abrité contre la mer par un écran d'îles, la navigation est ininterrompue, mais, comme il faut s'y attendre dans une région au relief si irrégulier, les aiguilles et les hauts-fonds sont fréquents, ce qui exige de grandes précautions de la part des navigateurs.

Sous-section 4.—Îles

Les plus grandes îles du Canada sont situées dans le Nord. Leur climat est le climat arctique. Ces îles s'étendent depuis les îles situées dans la baie James jusqu'à l'île Ellesmere qui atteint 83°07′ de latitude nord. Les îles situées dans le district de Franklin se trouvent au nord de la terre ferme canadienne et forment ce qu'on appelle communément l'archipel arctique canadien. Cependant, les îles de l'extrême nord situées au nord de la voie fluviale composée des détroits M'Clure, Vicomte Melville, Barrow et Lancaster, sont dénommées les îles de la Reine-Elizabeth.

A l'ouest, l'île de Vancouver et les îles de la Reine-Charlotte sont les plus vastes et les plus importantes, mais le littoral est parsemé de petites îles rocheuses.

Les principales îles de la côte orientale sont l'île de Terre-Neuve, partie de la province de Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard, qui forme une province, l'île du Cap-Breton, partie de la Nouvelle-Écosse, les îles Grand-Manan et Campobello, parties du Nouveau-Brunswick, l'île d'Anticosti et le groupe des îles de la Madeleine, parties de la province de Québec.

Parmi les plus remarquables de l'intérieur figurent l'île Manitoulin (1,068 milles carrés), dans le lac Huron, les Trente-Mille-Îles de la baie Georgienne et les Mille-Îles, dans le Saint-Laurent à la sortie du lac Ontario.

6.—Îles de plus de 2,000 milles carrés

Île	Superficie	Île	Superficie
	milles carrés		milles carrés
Arctique—		**Arctique**—fin	
Baffin	178,700	Bylot	4,200
Ellesmere	82,119	Prince-Charles	3,500
Victoria	81,930	Cornwallis	2,670
Banks	23,230	Amund-Ringnes	2,515
Devon	20,860		
Melville	16,141	**Atlantique—**	
Axel-Heiberg	15,779	Terre-Neuve	42,734
Southampton	15,700	Cap-Breton	3,970
Prince-de-Galles	12,830	Anticosti (golfe Saint-Laurent)	3,043
Somerset	9,370	Prince-Édouard	2,184
Prince-Patrick	6,081		
Bathurst	6,041		
Ellef-Ringnes	5,139	**Pacifique—**	
King-William	4,870	Vancouver	12,408

Sous-section 5.—Montagnes

Le grand système des Cordillères, dont plusieurs des pics dépassent 10,000 pieds, constitue le caractère orographique prédominant du Canada. Le mont Logan, de la chaîne Saint-Élias, au Yukon, est le point culminant (19,850 pieds). Le tableau 7 donne les principaux sommets du Canada.

7.—Altitude des principaux pics dans chaque province ou territoire, par chaîne de montagne

Province, chaîne et pic	Altitude	Province, chaîne et pic	Altitude
	pieds		pieds
Terre-Neuve		**Terre-Neuve**—suite	
Long-Range—		Collines bleues de Coteau—	
Gros-Morne	2,666	Peter-Shout	1,690
Blowmedown (Blomidon)	2,502	Butter-Pott	950
Saint-Grégoire	2,338	Red-Hill	700
Gros-Pâté	2,115		
Montagnes bleues	2,085	Hautes terres centrales—	
Table	1,700	Maintopsail	1,800
		Missentopsail	1,761

7.—Altitude des principaux pics dans chaque province ou territoire, par chaîne de montagne—suite

Province, chaîne et pic	Altitude
	pieds
Terre-Neuve—fin	
Torngats—	
Cirque	6,500
Eliot	4,550
Tetragona	4,510
Razorback	3,660
Sir-Donald	1,950
Cap-Chidley	1,500
Kaumajets—	
Mitre-d'Évêque	3,500[1]
Nouvelle-Écosse	
Ingonish	1,392
Collines Creignish (à Creignish)	850
Monts Cobequid (à Mapleton-Est)	840
Mont du Nord (à 4 milles au nord-est d'Annapolis)	590
Mont du Sud (à Annapolis)	515
Nouveau-Brunswick	
Carleton	2,630
Green-River	1,600
Moose	1,490
Québec	
Apalaches—	
Jacques-Cartier (Shickshocks)	4,160
Richardson	3,885
Barn	3,775
Logan	3,700
Magnétique	3,625
Albert	3,550
Bayfield	3,470
Mattawa	3,370
Roundtop (monts Sutton)	3,175
Orford	2,860
Hereford	2,760
Pinacle	2,150
Brome	1,725
Shefford	1,725
Bouclier Canadien—	
Tremblant (Laurentides)	3,150
Sainte-Anne (Laurentides)	2,625
Hauteurs montérégiennes—	
Saint-Hilaire	1,350
Yamaska	1,275
Rougemont	1,250
Johnson	725
Royal	700
Ontario	
Escarpement de Niagara (à Caledonia)	1,550
Saint-Patrice	1,383
Lion's-Head-Hill	1,034
Nemo	1,000
Dundas	825
Clappison	735
Manitoba	
Duck	2,600
Porcupine	2,500
Riding	2,000
Saskatchewan	
Cypress-Hills (sommet)	4,243
Wood (sommet-ouest)	3,371
Wood (sommet-est)	3,347
Vermilion-Hills	2,255
Alberta	
Rocheuses—	
Columbia	12,294
Les Jumelles[2]	12,085
Forbes	12,902
Alberta	11,874
Assiniboine	11,870
Les Jumelles[2]	11,675
Temple	11,636
Kitchener	11,500
Diadem	11,500
Lyell	11,495
Athabasca	11,452
Hungabee	11,447
King-Edward	11,400
Stutfield	11,400
Brazeau	11,386
Victoria	11,355
Snow-Dome	11,340
Joffre	11,316
Murchison	11,300
Deltaform	11,225
Lefroy	11,220
Alexandra	11,214
Sir-Douglas	11,174
Woolley	11,170
Lunette	11,150
Hector	11,135
Clearwater	11,044
Edith-Cavell	11,033
Fryatt	11,026
Coleman	11,000
Wilson	11,000
Eiffel-Park	10,091
Pinnacle	10,061
Rundle	9,665
Eisenhower	9,030
Trois-Sœurs	8,840
Edith	8,370
Colombie-Britannique	
Côtières—	
Waddington	13,260
Tiedemann	12,000
Tatlow	10,050
Skihist	9,660
Crown	4,708
Selkirks—	
Sir-Sandforth	11,342
Dawson	11,123
Hasler	11,113
Delphine	11,076
Huber	11,041
Wheeler	11,023
Selwyn	11,013
Adamant	10,980
Grand	10,832
Sir-Donald (chaîne Sir-Donald)	10,808
Nelson	10,772
Inoclast	10,646
Rogers-Park (chaîne Hermit)	10,536

[1] Approximativement. [2] Un de deux pics.

7.—Altitude des principaux pics dans chaque province ou territoire, par chaîne de montagne—fin

Province, chaîne et pic	Altitude	Province, chaîne et pic	Altitude
	pieds		pieds
Colombie-Britannique—fin		**Yukon**	
Rocheuses—		Saint-Élias—	
Robson	12,972	Logan	19,850
Clemenceau	12,001	Saint-Élias	18,008
Goodsir	11,676	Lucania	17,150
Bryce	11,507	King	17,130
Chown	11,500	Steele	16,439
Resplendent	11,240	Wood	15,880
King-George	11,226	Vancouver	15,700
Consolation	11,200	Hubbard	14,950
The-Helmet	11,160	Walsh	14,780
Whitehorn	11,101	Alverstone	14,500
Geikie	11,016	McArthur	14,400
Bush	11,000	Augusta	14,070
Sir-Alexander	11,000	Strickland	13,818
Freshfield	10,945	Newton	13,811
Mummery	10,918	Cook	13,760
Vaux (chaîne Vermillion)	10,881	Craig	13,250
Ball	10,865	Badham	12,625
Stephen	10,485	Malaspina	12,150
Cathedral	10,454	Jeannette	11,700
Storm	10,372	Baird	11,375
Gordon	10,346	Seattle	10,070
President	10,287		
Odaray	10,165		
Laussedat	10,015	**Territoires du Nord-Ouest**	
Burgess	8,463	Franklin—	
		Delthore	6,800
Saint-Élias—		Clark	3,000 à 4,000
Fairweather	15,287		
Root	12,860	Région d'Ellesmere—	
		Rawlinson	5,000
Monashee—			
Begbie	-,946	Île Victoria—	
		Pelly	675
Chaîne de l'île de Vancouver—			
Albert-Edward	6,968	Île Banks—	
Arrowsmith	5,976	Nelson-Head	1,000

Section 2.—Principales caractéristiques physiques et économiques des provinces

Au point de vue politique, le Canada se divise en dix provinces et deux territoires. Chaque province, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et de ses modifications, est souveraine dans sa propre sphère et, à mesure que de nouvelles provinces se sont constituées, elles ont obtenu le même statut politique que leurs aînées. Les territoires du Yukon et du Nord-Ouest, eux, sont administrés par le gouvernement fédéral. Les principales caractéristiques physiques et économiques de chaque province et de chaque territoire sont décrites ci-dessous, mais leurs ressources et la mise en valeur de celles-ci seront étudiées dans d'autres chapitres.

Terre-Neuve.—Terre-Neuve, autrefois la plus ancienne colonie de l'Empire britannique, est aujourd'hui la province la plus jeune du Canada et la plus à l'est. Elle comprend la côte du Labrador, étendue de 112,630 milles carrés sur la terre ferme, et l'île de Terre-Neuve. Le détroit de Belle-Isle, large de 9½ milles à son point le plus étroit, sépare les deux parties. De la Nouvelle-Écosse, par le détroit de Cabot, la distance est de 70 milles. L'île, triangle dont chaque côté mesure quelque 320 milles, occupe une superficie de 42,734 milles carrés. Elle jouit d'un climat tempéré, frais en été et doux en hiver. Les conditions climatiques du Labrador sont plus rigoureuses.

L'île, d'un relief bas et ondulé, atteint ses plus grandes élévations à l'ouest, où les cimes du massif Long-Range dépassent parfois 2,500 pieds. Le sol est en grande partie nu et rocheux, parsemé d'étangs et de marais innombrables et, la plupart du temps, im-

propre à la culture. Densément boisées, les vallées des rivières et la côte occidentale alimentent une florissante industrie de pâte de bois. Le littoral, profondément échancré, compte de nombreux havres où trouvent bon mouillage les navires dont dépend l'importante industrie de la pêche qui se pratique, surtout celle de la morue, le long des côtes de l'île et du Labrador et sur le Grand-Banc. La province renferme de vastes gisements minéraux. Déjà extrait des immenses gîtes de Wabana, dans l'île Bell, le minerai de fer l'est aussi des grands dépôts d'hématite du Québec-Labrador depuis 1954, date de l'achèvement du chemin de fer de 360 milles aboutissant au port de Sept-Îles. Buchans, à l'intérieur de l'île, produit du minerai de plomb-zinc-cuivre. Les vastes ressources d'énergie hydrauliques du Labrador en sont à leur premier stade de mise en valeur.

Île-du-Prince-Édouard.—Cette province, la plus petite du Canada, a environ 120 milles de longueur, 20 milles de largeur en moyenne et une superficie de 2,184 milles carrés. Elle est située de 10 à 20 milles au large de la terre ferme, à l'est du Nouveau-Brunswick et au nord de la Nouvelle-Écosse, provinces dont elle est séparée par le détroit de Northumberland.

L'île, qui atteint une altitude d'environ 450 pieds au-dessus de la mer, est presque coupée en trois par les profondes échancrures de la baie Malpèque et par l'embouchure de la Hillsborough, tout près de la baie Tracadie sur le côté nord. Elle est caractérisée par un riche sol rouge et des formations de grès de la même couleur. Tempéré par les eaux avoisinantes du golfe Saint-Laurent, le climat, qui vient s'ajouter à un sol fertile et à de bons mouillages, offre de grands avantages à l'agriculture et la pêche. La province est renommée pour ses pommes de terre de semence, ses homarderies, ses bancs d'huîtres et ses fermes à fourrure.

Nouvelle-Écosse.—La Nouvelle-Écosse, longue de 381 milles, large de 50 à 105 milles et d'une superficie de 21,068 milles carrés, est presque encerclée par la baie de Fundy, l'océan Atlantique et le golfe Saint-Laurent. La terre ferme est reliée au Nouveau-Brunswick par l'isthme de Chignectou. L'île du Cap-Breton, partie nord-est de la province où se trouvent les fameux lacs salés Bras-d'or, est séparée du continent par l'étroit bras de mer de Canso maintenant traversé par une chaussée permanente. Du côté de l'Atlantique, la terre ferme est généralement rocailleuse et exposée aux tempêtes de l'océan; fort échancrée, elle offre des mouillages sûrs et nombreux aux flottes sur lesquelles repose la grande industrie de la pêche. Les coteaux qui font face à la baie de Fundy et au golfe Saint-Laurent sont abrités de l'Atlantique par des crêtes hautes de 1,500 pieds au plus et qui s'étendent jusqu'au centre de la province. Contrairement au versant rocheux qui baigne dans l'océan, ils renferment des plaines et des vallées particulièrement propices, par leur climat et leur situation, à la culture des pommes, des poires et autres fruits.

La Nouvelle-Écosse est l'une des provinces qui produisent le plus de houille bitumineuse de qualité, propre à la cokéfaction et excellente pour l'usage ménager et la génération de la vapeur. C'est autour de Sydney et d'Inverness, dans l'île du Cap-Breton, et dans les comtés de Pictou et de Cumberland, sur la terre ferme, qu'on trouve les principales houillères. La province est également une importante productrice de sel, de gypse et de barytine.

Nouveau-Brunswick.—Le Nouveau-Brunswick, de forme presque rectangulaire, occupe une superficie de 27,985 milles carrés. La baie des Chaleurs au nord, le golfe Saint-Laurent et le détroit de Northumberland à l'est, la baie de Fundy au sud et la baie Passamaquoddy au sud-ouest lui donnent un littoral très étendu. A l'ouest, il confine aux États-Unis; au nord et au nord-ouest, au Québec.

Sa surface est en majeure partie onduleuse, l'élévation maximum étant de 2,690 pieds (près de Grand-Falls, sur le Saint-Jean). Dans la moitié nord-est de la province, de vastes terres de la Couronne sont couvertes de précieuses futaies et de nombreux cours d'eau conduisent aux chantiers. L'Ouest et le Sud sont arrosés par le Saint-Jean qui, long de 400 milles, traverse une contrée renommée pour sa beauté.

Au point de vue économique, les ressources forestières viennent en tête, suivies de la pêche; mais les nombreuses vallées, celle du bas Saint-Jean surtout, et les grandes plaines qui longent la baie de Fundy renferment de vastes étendues de riche terre agricole. Quant aux minéraux, on trouve dans la province des quantités modérées de houille, de gaz naturel et de pétrole, et on exploite à l'heure actuelle, au sud-ouest de Bathurst, un gisement considérable comprenant un riche dépôt de plomb-zinc. De plus, on a annoncé en 1954 la découverte de plusieurs gisements considérables de plomb-zinc-cuivre-pyrite au nord-ouest de Newcastle.

Québec.—Le Québec, la plus grande province du pays, s'étend à l'est et au sud-est de la baie d'Hudson et ses voisins sont les États-Unis et le Nouveau-Brunswick au sud et l'Ontario à l'ouest. Sa surface de 594,860 milles carrés se compose en majeure partie de roches précambriennes du bouclier Canadien. Au nord du Saint-Laurent, le pourtour brisé du bouclier grimpe jusqu'à la ligne de partage des eaux (1,000 à 3,000 pieds), pour ensuite descendre doucement au niveau de la mer, à la baie et au détroit d'Hudson. Le golfe et le fleuve Saint-Laurent traversent la province dans toute sa largeur, séparant les Cantons de l'Est et la péninsule de Gaspé, au sud, de la partie septentrionale qui est la plus étendue.

Si on excepte une zone dénudée située au nord du 58e parallèle, la majeure partie de la province est couverte de forêts précieuses qui varient de la forêt mixte dans le sud-ouest aux forêts de conifères de l'est et du nord. D'immenses concessions forestières sont la base de la grande industrie de la pâte de bois et du papier. C'est le Québec qui possède le plus d'énergie hydro-électrique, ses ressources utilisables, au débit d'étiage ordinaire, égalant presque celles de l'Ontario et du Manitoba réunies. La province a accompli des progrès exceptionnels dans la mise en valeur de ses ressources minérales et ne le cède qu'à l'Ontario quant à la valeur de la production annuelle en ce domaine. En plus d'avoir fourni, en 1953, 70 p. 100 environ de la production mondiale d'amiante, c'est un des grands producteurs canadiens de cuivre, d'or et de zinc. Dans le Québec-Labrador, l'exploitation d'énormes gisements d'hématite a commencé en 1954. On a également fait d'importantes découvertes de minerai de fer à l'ouest de la baie d'Ungava. Au lac Allard, dans l'est, se trouvent de vastes dépôts d'ilménite, minerai de titane et de fer, dont le produit est traité à Sorel. Les pêcheries du golfe et du fleuve Saint-Laurent sont importantes et le poisson pour la pêche sportive abonde dans les eaux intérieures. Le climat et le sol de la vallée, du haut Saint-Laurent et des Cantons de l'Est se prêtent bien à l'agriculture en général y compris l'industrie laitière, la culture maraîchère et l'industrie érablière.

Ontario.—Situé entre le Québec à l'est et le Manitoba à l'ouest, l'Ontario, a une superficie de 412,582 milles carrés. Bien que considéré d'habitude comme une province intérieure, sa limite méridionale, sur les Grands lacs, s'allonge sur une rive d'eau douce de 2,362 milles, tandis que sa limite septentrionale baigne dans les eaux salées de la baie d'Hudson et de la baie James sur une longueur de 680 milles.

Le terrain de l'Ontario présente les caractéristiques du bouclier Canadien, sauf dans le triangle méridional situé entre les lacs inférieurs et l'Outaouais, où il est plus ou moins onduleux. Il devient plus élevé à l'ouest de l'escarpement de Niagara, au nord-ouest duquel il atteint ses plus grandes altitudes. Le point culminant est un promontoire de 2,120 pieds à l'angle nord-est du lac Supérieur. Au nord-ouest de la ligne de partage des eaux, la pente s'achemine très doucement vers la baie d'Hudson pour aboutir à une large lisière (les basses terres de la baie d'Hudson) haute de moins de 500 pieds au-dessus de la mer.

L'Ontario est depuis longtemps le plus grand producteur de minéraux du pays. Il fournit à peu près tout le nickel canadien et 82 p. 100 environ de la production mondiale, à l'exclusion de l'U.R.S.S. Déjà l'une des principales sources au monde de cuivre et de platinides, il se taille rapidement une place de premier plan quant au minerai de fer, grâce surtout à la mise en valeur des régions de Steep-Rock et de Michipicoten. La province produit également plusieurs des minéraux industriels, l'amiante, extrait de la région de Matheson, s'étant ajouté à la liste assez récemment. Y figurent aussi le gaz naturel, en quantité notable, et le pétrole brut, dont la production est relativement faible.

Le réseau de navigation des Grands lacs assure, à un coût économique, le transport international du minerai de fer et du charbon dont l'Ontario a besoin pour sa grande industrie sidérurgique. C'est grâce à cet avantage et à l'abondance de ses ressources naturelles que l'Ontario est la principale province manufacturière. Les vastes forêts à proximité de sources d'énergie hydrauliques sont à la base d'importantes pulperies et papeteries, tandis que celles du nord constituent des réserves précieuses d'animaux à fourrure.

Les excellentes terres en bordure du Saint-Laurent et des lacs inférieurs forment une région agricole très productive qui subvient aux besoins d'une forte population urbaine. Dans la péninsule de Niagara, la science a fait de la fructiculture une industrie hautement spécialisée.

Manitoba.—Le Manitoba, qui mesure 246,512 milles carrés, est la province la plus centrale. Sa partie sud-ouest, avec les parties sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, forme la zone des Prairies de la région occidentale des terres basses intérieures du Canada, zone renommée dans le monde entier pour la qualité de son blé.

Contrée fort variée, le Manitoba compte 400 milles de littoral le long de sa limite nord-est, en bordure de la baie d'Hudson, de vastes étendues de forêt mixte, de grands lacs et de longs cours d'eau couvrant une superficie de 26,789 milles carrés, une zone de prairies dénudées s'allongeant jusqu'à la pointe sud-est de la province et des parcelles de prairie libre au sol très profond et très fertile. L'élévation moyenne de la province s'établit entre 500 et 1,000 pieds. Son point culminant est le mont Duck, haut de 2,600 pieds, au nord-ouest du lac Dauphin.

La partie du Manitoba située au nord et à l'est du lac Winnipeg repose principalement sur des roches du bouclier Canadien. On y rencontre de nombreux gisements de métaux communs et d'or et c'est de là que provient toute la production métallique de la province. L'exploitation la plus importante est celle de Flin-Flon, où se trouvent des gisements de cuivre-zinc. Ces gisements se prolongent jusqu'en Saskatchewan et, depuis un certain temps, le gros de l'extraction se fait dans la partie située en cette province. Des dépôts considérables de cuivre-nickel sont mis en valeur au lac Lynn.

C'est de sa partie méridionale que le Manitoba obtient sa production de plusieurs minéraux non métalliques. On a découvert du pétrole il y a quelques années dans la région de Virden, où un certain nombre de puits sont maintenant en exploitation.

Saskatchewan.—La Saskatchewan, dont la superficie est de 251,700 milles carrés, est située au centre de la zone des Prairies, entre le Manitoba et l'Alberta, et, comme ces deux autres provinces, s'étend de la frontière, au sud, jusqu'au 60e parallèle au nord. Le bouclier Canadien en recouvre le tiers septentrional, contrée abondamment arrosée de lacs et rivières, d'un relief généralement bas, riche en ressources forestières et d'où provient aussi la production métallique de la province, presque toute tirée des vastes gisements de cuivre-zinc qui chevauchent la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba. La découverte de minerai d'uranium dans la région de Beaverlodge, au nord du lac Athabasca, a placé la Saskatchewan parmi les toutes premières sources au monde de ce minerai; la production y a commencé en 1953.

Les deux tiers méridionaux de la province, qui font partie de la région occidentale des terres basses intérieures, sont dans l'ensemble fertiles et d'un sol profond. En temps normal, il y a assez d'humidité pour assurer une végétation rapide et l'abondante insolation dont jouit cette latitude nord durant la longue saison d'été ne tarde pas à faire mûrir les cultures. Cette partie est riche en minéraux non métalliques, dont les combustibles, et fournit tout le sulfate de soude produit au Canada. Depuis quelques années, on y poursuit de vastes explorations, sans cesse plus fructueuses, pour y découvrir du pétrole brut et du gaz naturel.

Alberta.—Cette province, d'une superficie de 255,285 milles carrés, s'étend entre la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Le Sud fait partie de la zone des prairies sèches et dénudées qui, en gagnant le nord, se transforme tout d'abord en une zone de peupliers

parsemée de prairies découvertes et ensuite en forêts mixtes. Le bouclier canadien ne pénètre que le coin nord-est, de sorte que, hormis la lisière montagneuse à l'ouest, presque toute la province est recouverte d'un sol arable de grande profondeur. L'Alberta a trois traits physiques bien définis: les plaines, les contreforts et la partie des montagnes Rocheuses qui se trouve dans son territoire. Il y a en outre la différence marquée qui existe entre la végétation du sud-ouest aride et les parcs plus humides du reste de la province, qui se confondent avec les forêts mixtes et la forêt de conifères. Les établissements agricoles permanents atteignent leur point le plus septentrional au Canada dans la vallée de la rivière de la Paix. La moitié méridionale de la province, qui monte vers l'ouest, s'étend à une altitude de 2,000 à 4,000 pieds en général. Par contre, dans le nord, la pente s'adoucit jusqu'à des altitudes de beaucoup inférieures à 1,000 pieds au lac Athabasca, à l'extrémité nord-est.

De toutes les provinces, c'est l'Alberta qui possède les plus vastes ressources de houille et, depuis la découverte du champ pétrolifère de Leduc, environ vingt milles au sud-ouest d'Edmonton, en 1947, elle devient rapidement l'une des grandes sources de pétrole brut du monde. D'immenses réserves de gaz naturel ont été repérées, par suite surtout de forages pétroliers, et tout porte à croire que l'on fera d'autres grandes découvertes de pétrole et de gaz naturel. Ces minéraux sont à la base du développement industriel de l'Alberta. Dans les régions montagneuses de l'Ouest et dans le Nord, l'industrie du bois est importante, tandis que l'élevage sur ranch se pratique dans les régions arides du Sud et de l'Ouest. On trouve dans les prairies du Sud de vastes étendues où le degré et la répartition de la précipitation compromettent la permanence des entreprises agricoles. C'est pourquoi d'importants réseaux d'irrigation, alimentés par les rivières des montagnes qui délimitent la province à l'ouest, ont été aménagés. Le climat de l'Alberta est particulièrement agréable, généralement chaud et sec en été et tempéré en hiver par le chinouk, particulièrement dans le Sud.

Colombie-Britannique.—La Colombie-Britannique est la troisième province du Canada en étendue (366,255 milles carrés). Située à l'extrémité ouest du pays, elle comprend plusieurs îles du Pacifique, notamment l'île de Vancouver (12,408 milles carrés) et l'archipel de la Reine-Charlotte.

La province se caractérise par les chaînes parallèles de montagnes qui la recouvrent entièrement, sauf le coin nord-est, et qui lui ont donné une série de vallées rectilignes, dont plusieurs extrêmement fertiles et très propres par leur climat à la polyculture et à la fructiculture. En général, les zones agricoles des vallées sont accidentées et relativement restreintes. Deux grandes régions sont des plus favorables à l'agriculture, celles de la rivière de la Paix et du lac Stuart. Le littoral du Pacifique est profondément indenté de nombreuses baies qui offrent un mouillage idéal.

D'abondantes ressources forestières alimentent les industries du bois et de la pulpe et du papier et placent la province au premier rang quant à la production de bois de construction et de bois d'œuvre. La province se signale aussi par ses produits de la pêche, grâce surtout au fameux saumon du Pacifique. Ses ressources minérales sont remarquables par leur variété et leur richesse. L'extraction du plomb, du zinc, de l'argent, de l'or et, à un degré moindre, du cuivre joue depuis les débuts un rôle important dans sa vie économique et les précieux gisements houillers de l'île de Vancouver ainsi que ceux du Nid-au-Corbeau et de Fernie, à l'intérieur, sont exploités depuis longtemps. La province constitue l'une des principales sources de minerai de tungstène du monde libre et l'amiante s'est récemment ajouté à la liste de ses produits minéraux. D'énormes réserves de gaz naturel ont été découvertes dans la région de la rivière de la Paix. Les ressources d'énergie hydro-électriques de la Colombie-Britannique lui valent le deuxième rang parmi les provinces.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Ces vastes territoires du Nord, d'une superficie de 1,511,979 milles carrés (39 p. 100 du pays), s'étendent depuis le 60° parallèle jusqu'à la frontière septentrionale.

Les territoires ne présentent que contrastes et extrêmes quant à la faune, à la flore, au climat et aux traits topographiques. En effet, cette vaste région comprend des plaines dénudées à l'extrême nord, une partie de la contrée ondulée du bouclier Canadien à l'est, la vallée boisée du Mackenzie, et quelques-uns des plus hauts pics de montagnes du Canada à l'ouest. Elle contient de très petits lacs et cours d'eau et les plus grands fleuves du pays (le Mackenzie, long de plus de 2,600 milles, et le Yukon, d'environ 2,000 milles) ainsi que le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours, de plus de 11,000 milles carrés chacun.

Depuis la ruée vers l'or du Klondike vers la fin du XIXe siècle, le territoire du Yukon est devenu un producteur d'or alluvionnaire. La région de Mayo contient de riches dépôts de minerai de plomb-zinc-argent, dont la production est considérable. Les ressources minérales du Yukon suscitent un intérêt croissant depuis quelques années.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la production minérale est encore minime par rapport à l'étendue de la région, mais les perspectives laissent entrevoir une augmentation notable. Les principaux minéraux produits sont le pétrole de la région de Norman-Wells, la pechblende des gisements de Port-Radium, sur la rive orientale du Grand lac de l'Ours, et l'or de la région de Yellowknife.

Les terres agricoles des Territoires se trouvent presque entièrement dans la région où les plaines centrales des Prairies pénètrent la vallée du Mackenzie, et seuls les potagers y sont cultivés. Dans les régions septentrionales, la faune et la flore se présentent sous des aspects tout à fait particuliers. D'immenses nappes de lichens qu'on prendrait à première vue pour des étendues de roc brisé grisâtre nourrissent, avec les joncs, les herbes, les camarines noires, les osiers, etc., le caribou et le bœuf musqué.

Le long du Mackenzie, l'hiver est des plus rigoureux, la température oscillant en moyenne entre 16 et 25 degrés sous zéro; mais, au Yukon, où il est étonnamment moins glacial, la température varie de 2 à 21 degrés sous zéro.

C'est de la chasse du caribou, du phoque, du morse et de la baleine ainsi que de la pêche et du piégeage que l'Esquimau indigène tire surtout sa subsistance, obtenant ainsi sa nourriture de même que les peaux qu'il transformera en vêtements, sacs de couchage, etc. L'État, en introduisant le renne dans le district de Mackenzie (T.N.-O.), a mis une importante industrie au service des habitants.

LA CARTOGRAPHIE AU CANADA*

Le développement d'un pays exige des cartes de tous genres, y compris les cartes marines. Elles servent aux fins les plus diverses: mise en valeur des ressources naturelles, besoins militaires et administratifs, enseignement, utilisation des loisirs, commerce intérieur et extérieur. De fait, on en a besoin de nos jours dans la plupart des sphères d'activités.

Les services de l'État et le grand public du Canada demandent des cartes de toutes sortes et en nombre tellement croissant que le gouvernement fédéral, en 1955, en a distribué plus d'un million d'exemplaires, soit le quintuple du chiffre des années d'avant-guerre et le double du chiffre de l'année 1947. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'essor industriel rapide du pays, l'ampleur de ses besoins militaires et le fait que les Canadiens, soit qu'ils travaillent soit qu'ils se divertissent, sentent la nécessité de consulter des cartes.

Le présent article décrit le travail de la Division des levés et de la cartographie du ministère des Mines et des Relevés techniques et de la Commission géologique du Canada, de même que celui de la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. On projette de donner dans les éditions futures de l'*Annuaire* des descriptions plus détaillées des responsabilités des organismes étudiés ici en matière de cartographie de même que du travail des autres services de cartographie.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques

Cartographier l'immense territoire canadien, dont la superficie est de 3,800,000 milles carrés, et hydrographier, sur des milliers de milles, le littoral et les eaux intérieures du pays représentent une tâche redoutable. C'est celle que le ministère fédéral des Mines

* Rédigé au ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa, sauf indication contraire.

et des Relevés techniques est en train d'accomplir. C'est à ce ministère qu'il incombe d'établir les cartes topographiques, géologiques, aéromagnétiques, aéronautiques, hydrographiques, électorales, de même que les cartes spéciales comme celles qui figurent dans la publication *Canada Air Pilot.*

Le ministère cherche à dresser, dans le plus court délai possible, des cartes topographiques embrassant l'ensemble du pays, à l'échelle d'environ 4 milles au pouce, et d'autres, à l'échelle d'environ 1 mille au pouce, qui couvriront les régions peuplées et mises en valeur du pays. Il se propose en outre de dresser des cartes géologiques de toutes les étendues terrestres du pays, à l'échelle de 4, de 8 ou d'environ 16 milles au pouce.

Les cartes topographiques à l'échelle de 4 milles au pouce, publiées ou en préparation au milieu de l'année 1955, englobaient plus de la moitié du territoire, les îles de l'océan Arctique non comprises, et les cartes topographiques dressées à de plus grandes échelles en couvraient près du quart. Ces travaux de cartographie sont l'œuvre de la Division des levés et de la cartographie du ministère. Quant à la cartographie géologique, le ministère, par l'entremise de la Commission géologique du Canada, donne la plus haute priorité aux travaux de reconnaissance et à l'élaboration de méthodes de reconnaissance plus rapides. Le but de ces travaux est de fournir, dans un avenir prévisible, des données géologiques indispensables sur les vastes terres du Nord, à l'industrie minière et à ceux qui s'occupent d'organiser et de diriger la mise en valeur des ressources du pays. La Division de la géographie du ministère procède à des études sur la géographie physique des régions septentrionales et sur la géographie économique et sociale de certaines régions méridionales.

MÉTHODES

La cartographie du Canada met les cartographes fédéraux au défi sur de nombreux points. Le principal obstacle, qui est irréductible, réside dans les grandes distances et la quasi-inaccessibilité de certaines régions. En affrontant ces difficultés, le ministère voit, depuis quelques années, sa tâche sensiblement facilitée par l'avion et l'hélicoptère, la photographie aérienne, diverses inventions modernes, comme le procédé de "trilatération shoran", qui consiste à mesurer électroniquement de grandes distances, ainsi que les appareils modernes de mise en plan photogrammétrique, destinés à tracer et à dresser des cartes au moyen de photographies aériennes.

Transport aérien.—Le ministère utilise l'avion pour transporter le personnel et les vivres requis dans des endroits éloignés, et lorsqu'il s'agit d'appliquer la méthode de "trilatération shoran". Il recourt de plus en plus à l'hélicoptère pour lever ou cartographier par d'autres moyens des régions où des fondrières moussues ou des montagnes rendent parfois ce travail impossible, ainsi que pour accélérer les levés de reconnaissance géologique dans les terres du Nord et en pays de montagne.

Depuis la guerre de 1939–1945, la photographie aérienne s'est imposée en cartographie. En fait, elle est devenue partie intégrante des travaux cartographiques. Le Service des levés topographiques du ministère a contribué pour beaucoup à introduire la photographie aérienne dans la cartographie et à l'y adapter. Des sociétés d'aviation prennent maintenant, à des prix forfaitaires, des vues aériennes pour le compte du ministère.

Photographie aérienne.—L'utilisation de la photographie aérienne a rendu possible la cartographie du Nord à l'échelle de 4 milles au pouce. Au cours de la seconde guerre mondiale, on a photographié les régions du Nord selon le procédé trimétrogonal, qui consiste à prendre à la fois une photographie verticale et deux photographies latérales obliques. Ces photographies ont permis de dresser des cartes générales à l'échelle de 8 milles au pouce. Celles-ci répondent aux besoins de la navigation aérienne et des opérations de reconnaissance de terrains et de gîtes minéraux, mais n'ont pas l'exactitude voulue pour permettre des études plus minutieuses. C'est pourquoi l'on prend peu à peu des vues verticales de toutes les surfaces dont on a pris préliminairement des photographies trimétrogonales. Les avions volent souvent à une altitude d'environ 30,000 pieds et peuvent, de la sorte, photographier une surface plus étendue que s'ils volaient à basse altitude. Le vol rasant est de rigueur au-dessus des régions où l'on doit, à certaines fins spéciales, obtenir une topographie plus détaillée.

La méthode shoran et autres méthodes

L'emploi de la "trilatération shoran" a beaucoup aidé à établir, dans tout le pays, des points fixes de réseaux de triangulation, ou seulement les principaux points de repère requis pour la cartographie. Ces points de repère sont nécessaires quand il s'agit d'ajuster les coupures de carte l'une par rapport à l'autre et de leur donner leur place en fonction de la longitude et de la latitude. Il faut en outre que les cotes soient repérées avec précision, de façon que les altitudes de ces points fixes se rapportent réellement l'une à l'autre et au niveau de la mer pris comme plan de comparaison. Avant l'apparition de la "trilatération shoran", le ministère des Mines et des Relevés techniques érigeait des pylônes de signalisation et, par une méthode plutôt lente consistant à noter les angles faits par les postes, établissait peu à peu un réseau de triangulation dont tous les points relevés étaient déterminés exactement. Depuis la guerre de 1939–1945, le ministère a remplacé cette méthode, dans le Nord notamment, par celle de la "trilatération shoran", qui permet de mesurer des lignes longues de 300 milles, et comporte une marge d'erreur d'au plus 20 pieds.

Cette nouvelle méthode, telle que l'applique au Canada le Service des levés géodésiques du ministère, a servi de modèle pour effectuer la géodésie de toutes les parties du monde non mises en valeur. Elle a permis au Canada d'étendre en quelques années un réseau de triangulation, destiné à assurer l'exactitude topographique, depuis le sud du Manitoba jusqu'à l'océan Arctique et de là à travers les îles Arctiques jusqu'au Labrador, où ce réseau se raccordera à un réseau ayant pour base le Saint-Laurent. Du fait de l'éloignement et de l'isolement de la plupart des régions topographiées, la plus grande partie de ce travail aurait été impossible avec l'ancienne méthode. On s'est également servi de la méthode de "trilatération shoran" pour établir l'emplacement, par rapport aux stations au sol de la position, à l'instant de la pose, de l'avion affecté à la prise des vues aériennes. En relevant ainsi les positions occupées le long de certaines lignes de repère, on obtient le levé planimétrique requis pour dresser des cartes terrestres et des cartes aériennes à l'échelle voulue, dans toutes les vastes étendues du Nord.

Un autre instrument de mesurage électronique, l'altimètre radioélectrique, donne la distance approximative qui sépare un avion du sol. Le ministère des Mines et des Relevés techniques, qui a conçu cet instrument, l'a mis au point de concert avec le Conseil national de recherches. Ce mode d'altimétrie sert actuellement à établir des cartes aériennes en courbes de niveau et l'on cherche à en étendre l'application au levé de cartes à plus grande échelle.

On a fait de grands progrès dans l'emploi de divers modèles d'instruments de topométrie afin de reporter sur la surface cartographiée les éléments fournis par les photographies aériennes. On a abandonné les anciennes méthodes consistant à faire des levés topographiques à la planchette, sur le terrain. L'utilisation du nouveau matériel perfectionné de photogrammétrie se traduit par une économie appréciable de temps et d'argent, étant donné surtout la courte durée de la saison propre aux travaux sur le terrain et les difficultés de transport rencontrées dans beaucoup de régions du pays. La production des cartes s'est accrue en conséquence.

La division des levés et de la cartographie

En 1955, la Division des levés et de la cartographie du ministère des Mines et des Relevés techniques a envoyé sur le terrain 73 équipes. Dix-huit appartenaient au Service géodésique du Canada, qui établit le canevas géodésique requis pour établir toutes les cartes dressées au Canada; 25 équipes, au Service topographique, lequel lève le plan des accidents de terrain réels du pays et, à l'aide de photographies aériennes, met en plan et dresse des cartes; 12 équipes, au Service des levés officiels et des cartes aéronautiques, qui arpente toutes les frontières terrestres des terres fédérales et établit toutes les cartes aéronautiques qu'il faut pour répondre aux besoins civils et aux besoins militaires, ainsi que des cartes électorales; 18 équipes, au Service hydrographique du Canada, qui hydrographie les eaux littorales et les eaux intérieures du pays, mesure les courants et niveaux de marée, et publie des cartes et des tables à l'usage de la marine marchande.

Parmi les points saillants du programme 1955 de travaux sur le terrain, il convient de signaler deux projets exécutés par hélicoptère au-dessus de deux régions mesurant en tout 60,000 milles carrés: la première, située à cheval sur le Nouveau-Québec et le Labrador

et la seconde, le long du cours inférieur du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest). Dans le premier cas, six ingénieurs topographes dressèrent la carte, à l'échelle d'environ un mille au pouce, de terrains d'une superficie totale de 24,000 milles carrés, comprenant la côte ouest de la baie d'Ungava, la partie centrale de la péninsule située à l'est de la baie, une zone intérieure située au centre de la partie nord du Labrador et une petite région du district du lac Manuan, à environ 130 milles au sud de la même baie. Dans les Territoires du Nord-Ouest, six ingénieurs topographes ont cartographié, à la même échelle, au moyen de deux hélicoptères et d'un avion ordinaire, une région couvrant 35,000 milles carrés, qui chevauche le cours inférieur du Mackenzie et s'étend de Port-Good-Hope au delta du fleuve.

Pour hydrographier les eaux littorales et les eaux intérieures du pays, le Service hydrographique est en train de remplacer les anciens procédés par les procédés modernes d'application de sondeurs sonores. En 1955, il a recouru, par exemple, au procédé électronique plutôt qu'aux relèvements directs à partir de la côte, en vue de déterminer l'emplacement de sondages faits au large du sud de l'île Anticosti. Le Service a trois vaisseaux sur le littoral du Pacifique et possède quatre gros bateaux sur le littoral de l'Est. En outre, au cours des dernières années, il a affrété deux bateaux pour hydrographier les eaux du Nord. Il a aussi plusieurs embarcations plus petites, qui servent à hydrographier les eaux intérieures, y compris les Grands lacs et le Grand lac des Esclaves. Il emploie en tout 16 bateaux pour prendre le fond en vue de dresser des cartes.

L'intérêt toujours plus vif que suscite l'Extrême-Nord du pays a fait ressortir la nécessité d'établir des voies navigables sûres dans l'Arctique, puis de trouver et d'hydrographier des ports qui faciliteraient la mise en valeur de nouvelles ressources naturelles et permettraient de ravitailler sans danger les divers postes qu'on vient de fonder dans les îles arctiques. Au printemps de 1955, on a posé la quille du *Baffin*, navire moderne qui coûtera 4 millions de dollars, destiné spécialement à ce genre de travail dans les régions arctiques. On espère qu'il sera mis en service en 1956.

LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

Chaque année, la Commission géologique du Canada envoie de 70 à 90 équipes sur le terrain. Depuis 1842, année où elle fut créée, elle a réuni des données géologiques sur l'ensemble du pays. En outre, elle a cartographié une superficie de plus d'un million de milles carrés, dans un pays qui en compte 3,800,000, à des échelles d'une grandeur répondant aux besoins qu'entraîne le progrès de l'industrie minière.

La Commission cartographie des régions à des échelles correspondant en principe au degré d'intérêt qu'on y prend et à la somme d'activité qui s'y déploie. Elle effectue entre autres des levés de reconnaissance, afin de trouver les régions les plus favorables à la prospection. D'après les résultats de ces levés, elle dresse des cartes détaillées des régions propices. En troisième lieu, elle dresse des cartes, à des échelles qui varient en général d'un pouce au mille à un pouce par 1,000 pieds, de régions en voie de mise en valeur. On compte ainsi fournir à l'industrie minière les données fondamentales de la géologie de telle ou telle région et, par là, lui faciliter la découverte de nouveaux gîtes minéraux. C'est dans les régions qui font l'objet de ces études que se trouvent les riches gîtes de plomb et d'argent de la région de Mayo (partie centrale du Yukon), les terrains uranifères de Beaverlodge (partie nord de la Saskatchewan) et les vastes gîtes de minerai de fer du territoire qui chevauche le Nouveau-Québec et le Labrador.

Le levé aérien de reconnaissance de l'Extrême-Nord qui se fait actuellement apportera bientôt à l'industrie minière des renseignements géologiques sur les régions les plus propices à la prospection. L'"opération Keewatin", exécutée en 1952 dans les Territoires du Nord-Ouest, a marqué le début de ces levés aériens. Au cours de cette entreprise, cinq géologues ont reconnu en hélicoptère un territoire d'une superficie de 57,000 milles carrés, situé dans la partie sud du district de Keewatin, à l'ouest de la baie d'Hudson. L'emploi d'hélicoptères a permis aux géologues de faire, en une seule saison d'études pratiques, une foule

de levés qui auraient pris de 20 à 25 ans si l'on avait employé des méthodes ordinaires. En outre, ces travaux ont été bien moins coûteux que dans l'autre cas. Cette "opération" a établi que le quart, soit environ 14,000 milles carrés, du territoire ainsi reconnu est composé de terrains avantageux à la prospection; c'est là une proportion élevée en comparaison de quelques-unes des régions avantageuses mieux connues qui se trouvent plus au sud.

Au cours de "l'opération Baker", exécutée en 1954, cinq géologues ont fait en hélicoptère des levés de reconnaissance d'un territoire d'une superficie de 67,000 milles carrés, situé dans la partie centrale du district de Keewatin, immédiatement au nord du territoire reconnu précédemment. En 1955, la Commission a effectué deux opérations semblables, l'une, dans les îles Reine-Élisabeth, dénommée "opération Franklin" et qui est la plus grande des opérations de ce genre tentées jusqu'ici, l'autre, dénommée "opération Thelon" et effectuée dans le district du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest).

Sept géologues du ministère, quatre géologues d'emploi saisonnier et dix aides-stagiaires ayant fait des études géologiques ont participé à la première. Ils ont fait le levé de reconnaissance d'une superficie terrestre de 100,000 milles carrés, sur les îles Reine-Élisabeth (district de Franklin). Tous les travaux et les levés géologiques ont été effectués du haut de deux hélicoptères qui comptent parmi les plus grands de ceux qu'utilise l'aviation commerciale. Travaillant à partir de sa base principale de Resolute, l'équipe a établi des bases secondaires à l'est de cet endroit et s'est déplacée vers le nord et l'ouest à mesure que se produisait la rupture des glaces marines. Elle a étudié sur place les principales zones géologiques de ces îles, fait des recherches géologiques susceptibles de révéler l'existence de venues minérales, notamment de pétrole et de gaz, et étudié minutieusement un grand nombre d'endroits, dont quelques-uns se trouvent à moins de 600 milles du pôle nord. L'équipe a découvert de nombreuses couches de houille et plusieurs étendues qui recèlent peut-être du pétrole. Au cours de "l'opération Thelon", cinq géologues ont fait le levé de reconnaissance d'une région d'une superficie de 60,000 milles carrés, située dans la partie sud-est du district du Mackenzie (T. du N.-O.). On est en train de rédiger des rapports sur les résultats des recherches menées au cours des deux opérations. C'est ainsi que quelques années ont suffi à la Commission pour réunir de nombreuses indications sur les gîtes minéraux probables, dans des régions des Territoires du Nord-Ouest qui forment un total de 184,000 milles carrés et sont situées au nord du parallèle 60°, ainsi qu'entre la baie d'Hudson et le Grand lac des Esclaves, sans parler d'un territoire d'une superficie de 100,000 milles carrés, situé dans les îles de l'océan Arctique.

La Commission a aussi remporté un grand succès en utilisant des hélicoptères pour effectuer des levés de reconnaissance dans les terrains montagneux de la Colombie-Britannique, accidentés au point de rendre impossible les méthodes terrestres. Des hélicoptères ont servi aussi à reconnaître, en 1954, une région boisée de l'île du Cap-Breton (N.-É.), ce qui a permis d'étudier la performance des ces engins au-dessus des forêts.

La Commission accomplit chaque année une certaine somme de travail au magnétomètre aéroporté; l'avion est muni d'enregistreurs de la force magnétique totale des roches survolées, même quand elles sont recouvertes de morts-terrains. Les zones où le champ magnétique est très intense, dites "anomalies", indiquent parfois la présence de gîtes minéraux. La Commission publie des cartes aéromagnétiques qui se sont révélées très utiles aux prospecteurs de richesses minérales. C'est grâce à une étude aéromagnétique qu'on a découvert les gîtes de minerai de fer exploités actuellement à Marmora (partie sud-est de l'Ontario). Avant de pouvoir les exploiter, il a fallu en enlever des couches calcaires épaisses de 100 pieds.

Bien que la Commission ait envoyé, en 1955, moins d'équipes sur le terrain, l'emploi plus fréquent d'aéronefs a permis d'étudier des superficies dépassant de beaucoup celles de n'importe quelle année précédente, et d'achever la reconnaissance géologique d'à peu près toute la partie du bouclier Canadien située au sud du 66e degré de latitude.

Dans son étude de la géographie physique des régions du Nord, la Division de la géographie examine, dans ses bureaux, des photographies aériennes de zones typiques, de façon à faire la lecture du terrain. Ce travail, complété par des études sur le terrain

destinées à contrôler l'exactitude des déductions, s'est révélé particulièrement utile lorsqu'il s'est agi de choisir des emplacements au cours de la construction de lignes de défense dans le Nord.

A la demande du Service de la défense civile, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Division étudie méthodiquement les quartiers industriels, commerciaux et d'habitations des grandes villes canadiennes, en fonction des besoins de la défense civile. Plusieurs de ces études sont terminées.

Tous les domaines de la cartographie canadienne accusent de remarquables progrès, mais lourde est la tâche que le ministère des Mines et des Relevés techniques devra accomplir en vue d'établir les diverses cartes et cartes marines requises pour mettre en valeur les riches ressources naturelles du pays. Cela est vrai surtout du grand Nord, dont on s'occupe de plus en plus depuis quelques années. Si l'on veut mener à bien la plus grande partie de cette tâche au cours de la présente génération, on devra s'appliquer à renouveler sans cesse les méthodes de cartographie. Pour se rendre compte de l'ampleur des besoins, il n'est qu'à voir l'allure rapide qu'a prise de nos jours l'essor industriel du Canada.

La Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*

La Division des forêts du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales ces dernières années a fait grand usage de la photographie aérienne pour cartographier les étendues boisées du pays. En vertu de la loi sur les forêts du Canada, le gouvernement fédéral offre une assistance financière aux provinces afin de les aider à dresser un inventaire de leurs ressources forestières au moyen de la photographie aérienne et de pouvoir ainsi établir un inventaire national des forêts. Les renseignements tirés de photographies aériennes sont rattachés aux travaux faits au sol en vue de trouver de nouvelles techniques d'estimation de la valeur du bois. On poursuit les recherches portant sur les méthodes de mesurer l'image des arbres et de leur ombre pour déterminer leur hauteur, la largeur de leur cime et la densité de leur dôme ainsi que d'autres détails fournis par des photographies prises en différentes saisons de l'année et dans diverses conditions. On étudie aussi l'emploi de la photographie à grande échelle d'étendues témoin ainsi que l'identification des essences et des sous-classes. La construction des appareils de photogrammétrie et d'autres appareils scientifiques comprend les appareils intervenant dans la photographie trimètrogone aérienne des forêts, méthode qui fournit le maximum de renseignements au moindre coût, et le calculateur de la hauteur des ombres, qui aide à déterminer la hauteur des arbres d'après les ombres paraissant sur les photographies aériennes.

PARTIE II.—TERRES

Section 1.—Ressources

Le tableau 1 donne les renseignements disponibles à l'heure actuelle au sujet des vastes ressources terrestres du Canada et classe les terres selon qu'elles sont agricoles et occupées, boisées ou "d'autre" catégorie, cette dernière comprenant les terres urbaines, les tracés de route, l'herbe, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, les marais et le roc. Des levés géologiques poursuivis à l'heure actuelle par le ministère de l'Agriculture permettront dans l'avenir d'estimer l'étendue de terre arable que possède le Canada et, à mesure que seront terminés les inventaires poursuivis par les provinces, des renseignements supplémentaires concernant les terres actuellement non boisées mais improductives du point de vue de l'agriculture seront disponibles. La Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales évalue à environ 44 p. 100 l'étendue des terres boisées du Canada et, selon le recensement de 1951, moins de 8 p. 100 des terres sont comprises dans les terres agricoles occupées. Une grande partie des 1,738,986 milles carrés des terres "d'autre" catégorie se trouve dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest dont l'étendue terrestre conjointe est de 1,458,784 milles carrés. Les terres agricoles occupées de ces Territoires sont pratiquement inexistantes et on estime à 275,800 milles carrés la superficie des terres boisées.

* Rédigé par H. E. Seely, Section des inventaires forestiers, Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

1.—Superficie des terres agricoles occupées ou boisées, par province

NOTA.—Les chiffres ayant trait aux terres agricoles occupées ont été tirés du recensement de 1951; les superficies des terres boisées ont été établies par la Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, d'après les chiffres estimatifs fournis par le Service des forêts de chaque province et ont été publiés le 22 février 1956.

Description	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T.N.-O.	Canada
	(milles carrés)											
Terres agricoles occupées—												
Défrichées—Cultures et jachères	32	669	750	1,123	9,121	14,030	15,397	57,126	32,223	1,161		131,632
Pâturages	9	309	242	381	4,196	5,055	914	2,252	1,739	536	—	15,633
Autres	5	31	42	68	478	748	504	1,258	837	97	—	4,068
Non défrichées—Forêt (terre à bois)[2]	58	541	2,884	3,194	9,179	6,020	2,832	4,602	4,477	1,807	—	35,594
Autres	29	161	1,041	656	3,255	6,772	8,057	31,111	30,192	3,747	[1]	85,021
Total, occupées	**133**	**1,711**	**4,959**	**5,422**	**26,229**	**32,625**	**27,704**	**96,349**	**69,468**	**7,348**	[1]	**271,948**
Terres boisées—												
Bois tendre—Vendable	25,734	90	4,600	4,997	114,955	55,850	9,992	14,420	7,700	63,328	35,200	336,866
Jeune bois	3,389	216	3,180	5,962	34,547	32,736	18,517	4,572	24,070	59,848	10,000	197,037
Bois mixte—Vendable	128	150	825	4,175	29,466	21,487	3,089	10,639	9,360	—	19,800	99,119
Jeune bois	986	130	480	4,983	28,990	26,749	3,619	10,769	31,430	—	3,500	111,666
Bois dur—Vendable	32	16	1,620	1,216	4,207	4,636	3,154	8,488	3,620	—	4,700	31,689
Jeune bois	236	9	850	1,450	8,607	11,522	5,108	4,115	16,880	—	2,500	51,277
Total, terres boisées productives[3]	30,505	611	11,555	22,783	220,772	152,980	43,509	53,003	93,060	123,176	75,700	827,654
Terres boisées improductives	53,267	16	-	345	130,064	48,381	76,500	69,472	37,560	124,158	200,100	739,863
Total, terres boisées	**83,772**	**627**	**11,555**	**23,128**	**350,836**	**201,361**	**120,009**	**122,475**	**130,620**	**247,334**	**275,800**	**1,567,517**
Terres productives (net)[4]	**30,580**	**1,781**	**13,630**	**25,011**	**237,822**	**179,585**	**68,381**	**144,750**	**158,051**	**128,717**	**75,700**	**1,064,008**
Autres terres[5]	**64,117**	**387**	**7,113**	**2,117**	**155,974**	**105,869**	**71,842**	**5,960**	**53,189**	**106,404**	**1,182,984**	**1,738,986**
Total, superficie des terres[6]	**117,994**	**2,184**	**20,743**	**27,473**	**523,860**	**333,835**	**219,723**	**220,182**	**248,800**	**359,279**	**1,458,784**	**3,562,857**

[1] Moins d'un mille carré. [2] Compris aussi dans *Terres boisées*; double emploi éliminé à l'article *Terres productives (net)*. [3] Régions incapables de produire du bois d'œuvre, à cause du climat, du terrain ou du manque d'humidité. [4] Y compris seulement les terres agricoles occupées (moins la terre à bois des forêts) et les terres boisées productives. [5] Soit les terres urbaines, les tracés de route, les herbages, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, les marais et les terrains rocheux. [6] Terres productives (net), *terres boisées improductives* et *autres terres*.

Section 2.—Terres publiques

Au tableau **2,** qui classe les terres du Canada selon le mode de possession, les articles 2, 3, 4 et 5 viennent de sources fédérales et les articles 1, 6, 7 et 8 de sources provinciales.

2.—Superficie répartie selon le mode de possession, vers 1955

Mode de possession	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau Brunswick	Québec	Ontario
	(milles carrés)					
1. Terres de la Couronne aliénées ou en voie d'aliénation	6,686	2,058	16,713	16,480	43,500	41,161
2. Terres fédérales à l'exclusion des terres cédées à bail, des parcs nationaux, des réserves indiennes et des stations forestières expérimentales	31	115	214	766	490[1]	2,186
3. Parcs nationaux	—	7	390	80	[2]	12
4. Réserves indiennes	—	4	30	59	281	2,436
5. Stations forestières expérimentales fédérales	—	—	—	35	7	97
6. Terres provinciales à l'exclusion des parcs provinciaux et des réserves forestières provinciales	148,491	—	3,721	10,294	524,262	342,085
7. Parcs provinciaux	48	—	[2]	—	20,264	5,079
8. Réserves forestières provinciales	108	—	—	271	6,056	19,526
Superficie totale	**155,364**	**2,184**	**21,068**	**27,985**	**594,860**	**412,582**

Mode de possession	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. du N.-O.	Canada
	(milles carrés)					
1. Terres de la Couronne aliénées ou en voie d'aliénation	44,916	104,463	81,617	18,862	69	376,525
2. Terres fédérales à l'exclusion des terres cédées à bail, des parcs nationaux, des réserves indiennes et des stations forestières expérimentales	2,064	6,974	5,263	704	1,508,276[3]	1,527,083
3. Parcs nationaux	1,148	1,496	20,718[4]	1,671	3,625[5]	29,147
4. Réserves indiennes	819	1,882	2,370	1,283	9	9,173
5. Stations forestières expérimentales fédérales	[6]	—	47	—	—	186
6. Terres provinciales à l'exclusion des parcs provinciaux et des réserves forestières provinciales	192,025	135,200	136,534	295,734	—	1,788,346
7. Parcs provinciaux	2,605[7]	1,685	117	12,496	—	42,294
8. Réserves forestières provinciales	4,603[7]	—	8,619	35,505	—	74,688
Superficie totale	**246,512**[7]	**251,700**	**255,285**	**366,255**	**1,511,979**	**3,845,774**[7]

[1] Comprend le parc de la Gatineau (70 milles carrés) et le parc des Champs de Bataille de Québec (0·36 mille carré), qui relèvent du pouvoir fédéral sans être au sens strict des "parcs nationaux". [2] Moins d'un mille carré. [3] Comprend 952,849 milles carrés constitués, par décret du conseil, en réserves de gibier où seuls les Indiens et les Esquimaux peuvent chasser, en refuges de gibier où la chasse et le piégeage sont interdits et en réserves de pâturage pour les rennes, territoires qui cependant ne sont pas considérés comme parcs nationaux. [4] Y compris le parc Wood-Buffalo (13,675 milles carrés) qui, bien que constitué en réserve par le gouvernement fédéral, n'est pas administré comme parc national. [5] La partie du parc Wood-Buffalo située dans les Territoires du Nord-Ouest. [6] La superficie des parcs nationaux comprend une région de 25 milles carrés exploitée par les stations forestières expérimentales. [7] Des parcs provinciaux sont aménagés dans deux réserves forestières provinciales du Manitoba dont la superficie totale est de 1,668 milles carrés; les totaux n'en font pas double emploi.

Sous-section 1.—Terres fédérales

Les terres publiques qui relèvent de l'administration fédérale comprennent celles des Territoires du Nord-Ouest, avec l'archipel de l'Arctique et les îles de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie James, celles du Yukon, celles de l'Artillerie et de l'Amirauté, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, les stations forestières expérimentales, les fermes expérimentales, les réserves indiennes et, en général, toutes les terres détenues par les ministères fédéraux pour diverses fins administratives. La loi des terres fédérales (S.R.C. 1927, chap. 113) et la loi des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté (S.R.C. 1927, chap. 58), abrogées en 1950, ont été remplacées, le 1er juin de la même année, par la loi sur les terres territoriales (S.R.C. 1952, chap. 263) et la loi sur les successions de terres publiques (S.R.C. 1952, chap. 224).

Les plus grandes terres fédérales sont les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, qui occupent à peu près 1,511,979 milles carrés ou 40 p. 100 de la superficie du Canada. Cette contrée, entièrement au nord du 60e parallèle, à l'exclusion des îles de la baie d'Hudson et de la baie James, est administrée par la Division des régions septentrionales et des terres du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Sous-section 2.—Terres provinciales

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (sauf la zone ferroviaire et le bloc de Rivière-la-Paix), ce sont les gouvernements provinciaux qui, depuis la confédération, administrent les terres publiques. En 1930, l'État a cédé aux provinces intéressées la partie inaliénée des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de certaines régions de la Colombie-Britannique; toutes les terres inaliénées de Terre-Neuve, sauf celles qui sont administrées par le gouvernement fédéral, sont devenues terres publiques provinciales aux termes de l'union réalisée le 31 mars 1949.

Toutes les terres de l'Île-du-Prince-Édouard, sauf 126 milles carrés que le pouvoir fédéral administre, ont été aliénées.

On peut obtenir de chacune des provinces des renseignements sur les terres publiques provinciales. (Voir "Terres" au Répertoire des sources de renseignements officiels, chapitre XXIX.)

Dans la plupart des provinces, certaines étendues ont été mises à part comme parcs et réserves (voir la sous-section 3).

Sous-section 3.—Parcs nationaux et parcs provinciaux

La création de parcs nationaux et provinciaux, au Canada, est une sage mesure de prévoyance au point de vue de la récréation en plein air. D'accès facile par route, par air et par rail, nombre de ces parcs offrent des gîtes de tout genre, du simple camp au chalet confortable, à l'hôtel luxueux. Hiver comme été, dans la montagne, les bois, au bord d'un lac ou de la mer, on peut se livrer dans un magnifique décor naturel à une foule de divertissements.

Le tableau **2**, p. 24, donne la superficie globale des parcs, par province; le tableau **3**, la situation, la date de création, la superficie et les principales caractéristiques de chacun des parcs nationaux. Vient ensuite une brève description des parcs provinciaux.

Parcs nationaux.—Depuis la création du premier, aux sources thermales de Banff (Alb.) en 1885, les parcs nationaux se sont multipliés pour atteindre, en 1954, le nombre de 28 et une superficie globale de plus de 29,000 milles carrés.

L'administration fédérale s'efforce d'y protéger la flore, la faune et les phénomènes naturels, d'en préserver la beauté, l'attrait particulier, et, parfois, d'en marquer l'importance historique. Le Service des parcs nationaux, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, les améliore et les entretient de manière à assurer aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain des lieux d'enchantement, de formation et de saine récréation.

Dans les parcs nationaux, la grande attraction touristique du pays, on trouve, exploités par l'entreprise privée, hôtels, bungalows, chalets, auberges et villas; en outre, l'Administration des parcs a construit dans plusieurs d'entre eux des maisonnettes modernes où le visiteur peut se loger à prix modique. Les moyens de récréation comprennent des piscines

en plein air chauffées, avec cabines; des terrains de camping bien équipés, dont certains de parcs à remorques; des terrains de golf dans des décors naturels superbes; des courts de tennis, des boulodromes, de beaux terrains de jeu pour enfants et pour adultes, des jeux de fer à cheval, des damiers à l'extérieur. Quelques parcs sont dotés d'amphithéâtres où se donnent en plein air des représentations scéniques, des concerts et des projections cinématographiques. Pour les skieurs, on a aménagé des pistes de descente et de slalom, des tremplins, des monte-pente et télésièges.

Le Service de gardiens des parcs veille à la protection de la forêt et de la faune et s'emploie à assurer la sécurité et le confort des visiteurs. Le stockage et le transfert du poisson en vue d'améliorer la pêche à la ligne se pratiquent sur une vaste échelle et avec succès; trois des parcs nationaux situés en région montagneuse comptent des établissements de pisciculture. L'exploitation rationnelle des poissons de sport dans les parcs nationaux du Canada fait l'objet d'un article spécial, pp. 35-40 du présent ouvrage. (Un article spécial *La pêche dans les parcs nationaux*, a paru aux pp. 35-38 de l'*Annuaire* de 1952-1953.) Deux parcs sont avant tout des refuges de grand gibier où trouvent asile le bison et autres aimaux.

Outre ses parcs de tourisme et de récréation et ses réserves d'animaux sauvages, le Canada compte douze parcs historiques nationaux. Le Service des parcs nationaux et lieux historiques, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, est chargé de l'établissement, de la conservation et de la restauration des endroits qui, au pays, offrent un grand intérêt historique. Plus de 500 lieux ont été ainsi établis sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

3.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux

Parcs	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
Parcs de tourisme et de récréation			milles carrés	
Banff	Ouest de l'Alberta, versant est des Rocheuses.	1885	2,564·0	Magnifique contrée renfermant les célèbres villégiatures de Banff et Lac-Louise. Sources thermales; sports d'hiver et d'été. Accessible par rail et par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Yoho	Colombie-Britannique orientale, versant ouest des Rocheuses.	1886	507·0	Pics altiers, chutes magnifiques et lacs pittoresques. Vallées de Yoho et du Cheval-qui-Rue. Accessible par rail et route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Glacier	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le sommet de la chaîne Selkirk.	1886	521·0	Superbe région alpestre, pics très élevés, glaciers et forêts. Accessible par rail seulement. Alpinisme, ski et camping.
Lacs-Waterton	Sud de l'Alberta, voisin du parc Glacier du Montana (É.-U.).	1895	204·0	Section canadienne du Parc international de la Paix Waterton-Glacier. Terrain de jeu en montagne, pics majestueux et fort beaux lacs. Accessible par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Jasper	Ouest de l'Alberta, versant est des Rocheuses.	1907	4,200·0	Terrain de jeu en montagne et fameux refuge d'animaux sauvages. Pics majestueux, champs de glace, lacs merveilleux et célèbre villégiature (Jasper). Sources thermales, sports d'été et d'hiver. Accessible par rail et par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Mont-Revelstoke	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le versant ouest des Selkirk.	1914	100·0	Plateau ondulé sur le sommet du mont. Pittoresques prairies alpines. Accessible par rail et route. Hébergement d'été au parc même; hébergement d'été et d'hiver dans la ville de Revelstoke. Descentes et tremplin pour grandes épreuves de ski. Terrains de camping aménagés.

3.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux—suite

Parcs	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
Parcs de tourisme et de récréation—fin			milles carrés	
Îles-du-Saint-Laurent...	Dans le Saint-Laurent, entre Morrisburg et Kingston (Ont.).	1914	189·4 (acres)	Étendue de terre ferme et 13 des Mille îles. Zone de récréation et de camping. Accessible par route (par bateau des endroits voisins situés sur le bord du fleuve).
Pointe-Pelée.....	Sud de l'Ontario, dans le lac Érié.	1918	6·0	Lieu de récréation. Plages remarquables, flore méridionale. Lieu de halte pour les oiseaux migrateurs. Accessible par route. Hôtels et chalets Terrains de camping aménagés.
Kootenay.....	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le versant ouest des Rocheuses.	1920	543·0	Tronçon Vermilion-Sinclair de la route Banff-Windermere. Larges vallées, gorges profondes, sources thermales. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Prince-Albert.....	Au centre de la Saskatchewan, au nord de Prince-Albert.	1927	1,496·0	Région forestière parsemée de lacs, sillonnée de cours d'eau. Lieu de récréation en été. Accessible par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Riding-Mountain.....	Sud-ouest du Manitoba, à l'ouest du lac Winnipeg.	1929	1,148·0	Terrain de jeu et refuge d'animaux sauvages au haut d'un escarpement. Lacs magnifiques. Accessible par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Îles-de-la-Baie-Georgienne.	Dans la baie Georgienne, au nord de Midland (Ont.).	1929	5·4	Lieu de récréation et de camping. Formations calcaires uniques dans l'île Flowerpot. Accessible par bateau des endroits voisins situés sur la terre ferme. Terrains de camping aménagés et camps de vacances pour enfants dans l'île Beausoleil.
Hautes-Terres du Cap-Breton.	Partie nord de l'île du Cap-Breton (N.-E.).	1936	390·0	Côte hérissée sur fond montagneux. Vues magnifiques sur l'Atlantique. Lieux propices à la récréation. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Île-du-Prince-Édouard..	Versant nord de l'île du Prince-Édouard.	1937	7·0	Lisière de 25 milles en bordure du golfe Saint-Laurent. Lieu de récréation, magnifiques plages de sable. Accessible par route. Hôtels et chalets. Terrains de camping aménagés.
Fundy.....	Dans la baie de Fundy, entre Moncton et Saint-Jean (N.-B.).	1948	79·5	Endroit de récréation ravissant. Région boisée, refuge d'animaux sauvages, terrain accidenté. Chalets et terrains de camping aménagés.
Réserves d'animaux sauvages				
Elk-Island.....	Centre de l'Alberta, près d'Edmonton.	1913	75·0	Enceinte clôturée renfermant un grand troupeau de bisons ainsi que des chevreuils, des élans et des orignaux. Lieu de récréation bien fréquenté. Accessible par route. Chalets et terrains de camping aménagés.
Wood-Buffalo[1].....	Partie en Alberta et partie dans les T. N.-O., entre les rivières Athabasca et des Esclaves.	1922	17,300·0	Immense région de forêts et de plaines découvertes. Habitat du plus vaste troupeau de bisons d'Amérique. Quantité d'autres animaux sauvages.
Parcs historiques			(acres)	
Fort-Anne.....	Nouvelle-Écosse, à Annapolis-Royal.	1917	31·0	Emplacement d'un ancien établissement acadien. Musée et fortifications en terre bien conservées.
Fort-Beauséjour.....	Nouv.-Brunswick, près de Sackville.	1926	81·3	Emplacement d'un fort français érigé au milieu du XVIIIe siècle. Musée.

[1] Administré par la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

3.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux—fin

Parcs	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
			acres	
Parcs historiques—fin				
Forteresse de Louisbourg.	Île du Cap-Breton (N.-É.), à 25 milles de Sydney.	1941	339·5	Ruines d'une ville emmurée érigée par les Français (1720–1740). Excavations intéressantes. Musée.
Port-Royal	Port-Royal (N.-É.), à 8 milles d'Annapolis-Royal.	1941	20·5	Restauration de l'Habitation, premier fort bâti en 1605 par Champlain, DeMonts et Poutrincourt.
Fort-Chambly	Chambly (P.Q.)	1941	2·5	Fort français sur le Richelieu, construit d'abord en 1665. Musée.
Fort-Lennox	Île-aux-Noix (P.Q.), près de St-Jean.	1941	210·0	Emplacement d'un fort français construit en 1759.
Fort-Wellington	Prescott (Ont.)	1941	8·5	Poste de défense construit en 1812–1813. Musée.
Fort-Malden	Amherstburg (Ont.)	1941	5·0	Emplacement d'un poste de défense construit en 1797–1799. Musées.
Fort-du-Prince-de-Galles.	Nord du Manitoba, près de Churchill.	1941	50·0	Ruines d'un fort bâti en 1733–1771 pour assurer à l'Angleterre la maîtrise de la baie d'Hudson.
Lower-Fort-Garry	Manitoba, 20 milles au nord de Winnipeg.	1951	12·8	Fort emmuré de pierre, construit par la Compagnie de la Baie d'Hudson entre 1831 et 1839.
Fort-Battleford	Saskatchewan, 4 milles au sud de North-Battleford.	1951	36·7	Poste de la Police montée du Nord-Ouest construit en 1876.
Woodside	Kitchener (Ont.)	1954	11·0	Endroit où le très hon. William Lyon Mac Kenzie King, ancien premier ministre du Canada, a passé son enfance.

Parcs provinciaux.—La plupart des provinces ont, elles aussi, créé des parcs. Les parcs provinciaux, tout comme les nationaux, sont des régions fort intéressantes au point de vue pittoresque ou autre conservées au bénéfice du public, mais, en majeure partie, ils n'ont pas atteint un développement aussi marqué.

La liste des parcs provinciaux, qui en donne la situation, l'année de création, la superficie ainsi qu'une brève description, a paru dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 26–31. L'aperçu qui suit signale les plus importants de chaque province.

Terre-Neuve.—La superficie réservée à l'établissement de parcs provinciaux à Terre-Neuve est passée récemment de 42 à 48 milles carrés. Outre les 42 de la côte ouest appelés à devenir le parc Serpentine, 6 milles carrés le long de la Humber supérieure seront bientôt aménagés en parc.

Québec.—Le Québec a créé cinq parcs provinciaux et quatre réserves de poisson et gibier. Quatre des parcs sont très vastes: le parc La Vérendrye, 140 milles au nord-ouest de Montréal, a 4,747 milles carrés; le parc des Laurentides, 25 milles au nord de Québec, 3,613; le parc du mont Tremblant, 80 milles au nord de Montréal, 1,223; le parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, 514 milles carrés. Le parc du mont Orford, 15 milles à l'ouest de Sherbrooke, s'étend sur 16 milles carrés. La superficie globale des réserves de poisson et de gibier dépasse 10,000 milles carrés: soit, au nord-ouest du lac Saint-Jean, les réserves de Chibougamau (3,400 milles carrés) et de Mistassini (5,200 milles carrés); dans la région du Témiscamingue, la réserve de Kipawa (1,000 milles carrés); et, à proximité du parc de la Gaspésie, la réserve de Shickshock (314 milles carrés). Parcs

et réserves sont situés dans de merveilleuses contrées sauvages, en majeure partie montagneuses, sillonnées de cours d'eau et parsemées de lacs, où foisonne la faune. La pêche y est excellente, sauf au mont Orford, et, dans les parcs, sportmen et touristes peuvent loger dans des camps, des chalets et des pavillons. Mont-Tremblant, station d'été et d'hiver réputée, est facilement accessible de Montréal par route toute l'année durant. C'est le ministère de la Chasse et des Pêcheries qui administre les parcs et les réserves ainsi que quatre cours d'eau où se pratique la pêche à la ligne du saumon.

Ontario.—Il existe en Ontario six parcs provinciaux, tous parcs à gibier de la Couronne, administrés par le ministère des Terres et Forêts. Trois d'entre eux: Algonquin, 105 milles à l'ouest d'Ottawa (2,750 milles carrés), Rondeau, 70 milles à l'est de Windsor (8 milles carrés) et Ipperwash, 50 milles au nord de Chatham (109 acres), sont faciles d'accès par automobile et aménagés pour le camping, les pique-niques, la natation, la danse, la pêche, les excursions à pied, le canotage. L'entreprise privée possède dans le parc Algonquin des camps pour garçons, pour filles et pour adultes. Le parc Quetico (1,720 milles carrés), dans la région de Rainy-River du nord-ouest de l'Ontario, et le parc Sibley (63 milles carrés), sur la rive nord du lac Supérieur, sont accessibles par voiture mais non aménagés. Le parc Superior (540 milles carrés), 70 milles environ au nord de Sault-Sainte-Marie, non aménagé lui non plus, est accessible par bateau ou chemin de fer.

Manitoba.—Trois régions de la province peuvent être considérées comme des parcs provinciaux, bien qu'elles ne soient pas établies comme tels. Les réserves forestières de Whiteshell (1,088 milles carrés) et de Cormorant (580 milles carrés) servent à des fins de récréation. La troisième région, dite *Northern Recreational Arena* (936 milles carrés), n'a encore été désignée par décret du conseil ni comme réserve forestière ni comme parc provincial, mais, vu qu'elle sert également à des fins de récréation, elle compte parmi les 2,604 milles carrés de parcs provinciaux du Manitoba. On a récemment ajouté au total un terrain de divertissement d'un mille carré appelé Lynch-Point.

Saskatchewan.—La superficie globale des dix parcs provinciaux de la Saskatchewan dépasse un million d'acres. Cypress-Hills, Duck-Mountain, Greenwater-Lake, Moose-Mountain, Little-Manitou et Valley-Centre sont des stations d'été pourvues de chalets, de pavillons, de cabines et de parcs à remorques ainsi que de commodités pour le camping et les pique-niques. Entre autres divertissements, il y a la pêche, le canotage, la natation, le golf, le tennis, la danse, le baseball, les excursions à pied, l'équitation, et tous les parcs comptent des plages et des terrains de jeu bien aménagés pour les enfants. Dans le parc de Cypress-Hills, l'élan, l'antilope, le chevreuil et le castor abondent, et lacs et cours d'eau regorgent de truites de ruisseau et autres. La forêt qui recouvre la contrée est faite de pins de Murray, hauts et droits, en peuplements touffus. A Duck-Mountain, Moose-Mountain et Greenwater-Lake, l'orignal, l'élan, le chevreuil, l'ours et le castor sont très répandus de même que plusieurs variétés de tétras. De denses futaies d'épinette, de peuplier et de bouleau à papier offrent d'excellents refuges à la faune sauvage, et les lacs renferment surtout du doré, du brochet et de la perche.

Alberta.—L'Alberta, par proclamation ou décret du conseil, a créé 28 parcs provinciaux, dont 20 seulement sont en voie d'aménagement. Le plus vaste, celui de Cypress-Hills, s'étend sur plus de 77 milles carrés dans le sud de la province, à proximité de la Saskatchewan. Parmi les autres figurent Aspen-Beach, Beauvais-Lake, Crimson-Lake, Dillberry-Lake, Pembina-River, Gooseberry-Lake, Kinbrook-Island, Ma-Me-O-Beach, Park-Lake, Red-Lodge, Rochon-Sands, Saskatoon-Island, Sylvan-Lake, Taber, Little-Bow, Woolford, Writing-on-Stone, Garner-Lake et Vermilion. Ces parcs, où sont aménagés des terrains de jeu, de pique-nique et de camping, ont pour but principal la récréation et l'agrément des habitants de la province.

Colombie-Britannique.—Les 69 parcs provinciaux de la Colombie-Britannique, qui couvrent une superficie de quelque 12,486 milles carrés, se répartissent en quatre classes: A, B, C et spéciale. Ceux de la classe A, rigoureusement protégés, sont jugés susceptibles d'une mise en valeur immédiate à des fins récréatives. La classe B groupe les régions destinées à être aménagées plus tard, les régions sauvages d'une grande valeur et les lieux

réservés à des fins déterminées. Les parcs de la classe C, généralement administrés par une commission, sont avant tout à la disposition des gens de la localité. Les parcs spéciaux, dont il ne subsiste qu'un seul, ont été créés dans le passé par des lois spéciales de l'Assemblée législative. Affectés à des fins récréatives variées, les parcs en sont à divers stades d'aménagement. Certains sont d'immenses solitudes, comme les parcs Tweedsmuir et Wells-Gray; d'autres,—Garibaldi, Mont-Robson et E. C. Manning, par exemple,—des lieux exceptionnels de paysages montagneux. C'est par milliers que les citadins envahissent les pentes de ski de Mount-Seymour ou les terrains de pique-nique de Cultus-Lake. Les jardins bien ordonnés de Peach-Arch témoignent de la bonne entente qui peut exister entre deux nations. Dans l'île de Vancouver, toute une série de petits parcs boisés jouissent d'une grande faveur auprès des touristes, les mieux connus étant Little-Qualicum-Falls et Miracle-Beach. En outre, un réseau de camping en bordure des routes englobe 68 emplacements dont plusieurs sont situés dans les parcs provinciaux.

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE*

Ottawa, la ville choisie par la reine Victoria, en 1857, pour être le siège permanent du gouvernement des provinces unies du Haut et du Bas-Canada, a pris rang de capitale nationale, au moment de la confédération, en 1867. L'endroit a été tout d'abord un camp militaire et un chantier de construction où se trouvait la direction des travaux, lors de la construction du canal Rideau, projet d'ordre militaire réalisé entre 1826 et 1832 et qui, par les rivières Rideau et Cataraqui, visait à relier Kingston, sur le lac Ontario, à la rivière Outaouais, et obtenir ainsi une voie navigable, intérieure et sûre, entre le lac Ontario et Montréal, évitant ainsi la partie internationale et exposée du fleuve Saint-Laurent. La ville, au début, s'appelait Bytown, du nom de l'ingénieur du roi, le colonel John By, qui avait la direction des travaux de construction, et elle a prospéré dans la mesure où a progressé le commerce du bois. L'acte de constitution changeant le nom Bytown en celui de Cité d'Ottawa fut proclamé le 1er janvier 1855.

Devenue capitale nationale, la ville est demeurée municipalité autonome de la province d'Ontario. Nulle disposition n'a été prise afin de l'aménager et de la rendre digne de son nouveau rang et du rôle qu'elle était appelée à jouer. Lorsque s'est manifesté le besoin de l'embellir et de l'améliorer, le Parlement a institué, en 1899, la Commission d'embellissement d'Ottawa (ce nom a été changé, en 1927, en celui de Commission du district fédéral). C'était un organisme aux fonctions bénévoles, autorisé à coopérer avec la ville à l'aménagement d'un réseau de parcs et de promenades. Un plan de parcs et de promenades a été préparé, en 1903, par l'architecte jardiniste canadien, Frederick Todd. Ce sont les recommandations que celui-ci a faites qui ont guidé, pendant un demi-siècle, la Commission, pour l'aménagement de quelque 22 milles de chemins pittoresques et de 900 acres de parcs, dans la région urbaine.

Toutefois, il n'y avait pas encore de plan d'ensemble destiné à orienter la croissance de la capitale et une grande partie de la beauté naturelle et de l'aspect pittoresque de la ville a été gâtée à cause de l'expansion industrielle, ferroviaire et commerciale. En 1913, était instituée par le Parlement la Commission fédérale d'urbanisme, chargée de préparer un plan d'ensemble. A cause de la première guerre mondiale, le projet n'a jamais été exécuté. En 1922, feu Noulan Cauchon, urbaniste de la ville d'Ottawa, a préparé un plan qui n'a jamais été officiellement adopté. En 1937, le gouvernement a retenu les services d'un éminent urbaniste français, Jacques Gréber, de Paris, pour refaire les plans du centre de la ville et des terrains où sont situés les édifices de l'État. Au moment où a éclaté la seconde guerre mondiale, le monument aux morts de la guerre venait d'être érigé, sur la place de la Confédération. Pour la deuxième fois, la guerre interrompait l'aménagement de la capitale.

Le plan directeur

En 1945, M. Jacques Gréber a été invité à reprendre ses fonctions à titre de consultant en chef pour la préparation d'un plan directeur, à longue portée, faisant d'Ottawa et de Hull le centre urbain d'un district de la capitale nationale d'une superficie de 900 milles

* Rédigé par la Commission du district fédéral, Ottawa.

carrés, dont les limites avaient été établies par le Parlement, en 1944. Un tiers du district se trouve dans la province d'Ontario et le reste, dans la province de Québec. Comme il n'existe pas d'orientation fédérale en matière d'urbanisme ou de surveillance administrative touchant la capitale et son district, la coopération entre Ottawa et Hull, les 28 autres municipalités autonomes et les deux gouvernements provinciaux est indispensable à la réussite de la mise en œuvre du plan.

En 1946, la Commission du district fédéral est devenue l'organisme fédéral chargé de l'exécution du plan, les pouvoirs nécessaires lui étant conférés par les modifications apportées à la loi sur la Commission du district fédéral de 1927. A la Commission incombent la coordination à l'égard de la construction des édifices fédéraux et l'aménagement du district de la capitale fédérale. Le choix du lieu et de l'emplacement ainsi que du style extérieur des édifices fédéraux ou d'autres aménagements sur des propriétés de l'État, situées dans le district, sont assujéties à l'approbation de la Commission. La Commission est devenue également l'organisme fédéral autorisé à négocier et à coopérer financièrement avec les autorités provinciales et municipales, quant à la préparation et à la mise à exécution du plan directeur. Le nombre des membres, recrutés jusque là parmi les citoyens d'Ottawa et de Hull, a été porté de 10 à 20, afin de pouvoir nommer un commissaire demeurant dans chacune des provinces du Canada et de bénéficier de l'expérience et de l'opinion de représentants de toutes les parties du pays, quant aux problèmes et aux projets d'urbanisme. Le président et les membres de la Commission ne reçoivent aucune rémunération.

Un groupe composé de techniciens en urbanisme, soit le Service d'urbanisme de la capitale nationale (aujourd'hui une division de la Commission du district fédéral) a été formé par Jacques Gréber et est devenu responsable envers le Comité d'aménagement de la capitale nationale, institué en 1946 par la Commission du district fédéral, pour agir à titre de corps consultatif bénévole et permanent de la Commission en ce qui concerne la préparation et la mise à exécution du plan. Le rapport définitif* a été mis au point et présenté au Parlement en 1949.

Le plan directeur est préparé de façon à orienter l'expansion de la région urbaine de la capitale pendant un demi-siècle à venir et sauvegarder la beauté des environs de la capitale nationale. Il est conçu de façon à s'adapter à de nouveaux besoins et à des conditions changeantes. L'entreprise principale, et qui est l'essence même du plan, est le déménagement, du centre de la ville à la périphérie d'Ottawa et de Hull, du réseau de voies ferrées et des industries qui en dépendent. Un autre article du programme prévoit la conversion, en une voie carrossable, des voies ferrées abandonnées. Il est question des chemins de fer, des grandes routes et des artères avec autant de détail que des projets touchant l'aménagement des parcs, des promenades, des emplacements des immeubles administratifs et des institutions nationales, etc. Le plan laisse entrevoir que la population finira par atteindre environ un demi-million, dans un rayon de cinq milles de distance de la colline du parlement et contient les dispositions nécessaires. Il recommande aussi que l'aménagement, au point de vue régional se fasse selon le système fondamental établi dans les environs et les centres voisins. Dans ce domaine, il favorise la décentralisation, comme elle est projetée, des édifices et institutions du gouvernement, par toute la région urbaine. Pour que l'aménagement urbain se fasse de façon économique et pour d'autres raisons, le plan veut limiter la population au chiffre ci-dessus (contenue dans une étendue urbaine de 44,000 acres) et, pour en arriver là, il recommande d'entourer la région urbaine d'une bordure rustique sous surveillance ou encore d'une "ceinture de verdure". Large de trois à cinq milles, cette ceinture est destinée à marquer la limite de l'extension des services municipaux (il n'est donc pas recommandé que la construction des maisons se fasse d'une façon dense); à empêcher, ce qui est dangereux et non économique, la construction en enfilade des maisons le long des routes qui rayonnent du centre urbain; et à assurer la conservation, dans la "ceinture de verdure" des exploitations maraîchères alimentant le marché

* *Plan de la capitale nationale du Canada, avec atlas.* J. Gréber. Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1950.

de la ville. L'excédent de la population irait demeurer dans les villes et villages situés par delà la "ceinture de verdure", mais à une distance qui ne rende pas trop difficile l'accès à la capitale.

La région Ottawa-Hull est considérée comme un tout économique, social et physique. Le zonage bien entendu, qui est du ressort municipal, est fortement recommandé afin de diriger l'aménagement résidentiel, commercial et industriel, au grand avantage de chacun, conserver à la région son charme et protéger l'énorme et croissant placement national que constituent les édifices publics, les institutions nationales, les parcs et promenades.

D'après le plan directeur, l'aménagement, sauf dans le cas de construction privée, se divise en quatre catégories:

1° Les responsabilités de la Commission du district fédéral, comme le déplacement des voies ferrées, l'aménagement des parcs, des promenades et de quelques ponts;
2° Les édifices fédéraux dont la construction relève du ministère des Travaux publics, des compagnies de la Couronne et de certains autres départements de l'État;
3° Les projets à réaliser conjointement par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités, soit surtout les routes, les ponts et les services municipaux, et pour lesquels la Commission du district fédéral agit à titre de représentant fédéral, au point de vue de la finance et de l'urbanisme;
4° Les travaux concernant uniquement l'urbanisme et l'aménagement, pour l'exécution desquels on peut avoir recours à l'aide technique de la Commission et de son personnel préposé à l'urbanisme.

Progrès du plan

Déplacement des voies ferrées.—Bien qu'il faille encore 25 ans pour le compléter, le déménagement des services ferroviaires a une avance de deux ans. L'une des premières mesures prises par la Commission du district fédéral a été l'acquisition d'environ 3,000 acres de terrain, dans la périphérie d'Ottawa, du côté sud et du côté est, en vue des besoins futurs des chemins de fer et de l'industrie. Une voie ferrée a été construite le long du chemin Walkley, afin de relier les voies actuelles à la banlieue du côté sud. En 1953, le National-Canadien a commencé à utiliser la voie détournée pour ses trains de marchandises allant de Montréal à Winnipeg, au lieu de traverser la capitale dans le centre. Le nouveau centre ferroviaire a été achevé en 1955, et le National-Canadien a transporté son parc de triage et ses ateliers de réparation et d'entretien des wagons des cours de la rue Bank, où se trouvent les voies ferrées traversant la ville, en plein centre, au nouveau centre de triage Walkley. Les plans sont prêts relativement à la conversion des anciennes voies ferrées, au centre de la ville, en une grande artère à accès limité, et s'étendant sur 19 milles, de l'est à l'ouest, à travers la capitale et sa périphérie, et se reliant, à chaque extrémité, à la route 17. La route connue sous le nom de "Queensway" constitue un projet conjoint des autorités fédérales, provinciales, municipales. Elle devrait s'achever en 1960.

On projette d'établir une compagnie de terminus qui sera chargée de diriger toute l'activité ferroviaire au sein du district de la capitale fédérale, au nom du National-Canadien, du Pacifique-Canadien et du *New York Central Railway*. Cette innovation va faire disparaître la nécessité d'avoir d'autres lignes de chemin de fer et parcs de triage dans le district de la capitale nationale, tout en contribuant beaucoup à hâter la réalisation du projet de déménagement.

Parcs et promenades.—Un vigoureux programme d'acquisition de terrains a été mis en train par la Commission du district fédéral dès les premières années de son existence et avant que l'intense expansion périphérique n'eût fait monter la valeur des propriétés au point où il serait devenu presque impossible, financièrement, d'exécuter le programme. Il en est donc résulté que, à vrai dire, tout le terrain nécessaire est acheté pour les additions à faire au réseau de parcs et de promenades de la Commission. Des promenades d'environ 40 milles de longueur sont projetées pour rendre leur beauté aux paysages qui longent les rivières Outaouais et Rideau, ajoutant une étendue de 4,000 acres à la région urbaine de la capitale.

A Hull, on a commencé deux nouvelles promenades, soit la promenade locale du lac des Fées, dans le secteur situé du côté est de Hull et la promenade de la Gatineau. Deux milles de cette dernière promenade sont déjà construits, en direction du nord-ouest, à

LA CAPITALE DU CANADA ET LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

Le milieu urbain

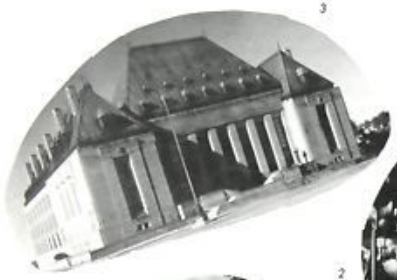
3

2

1

14

11

10

4

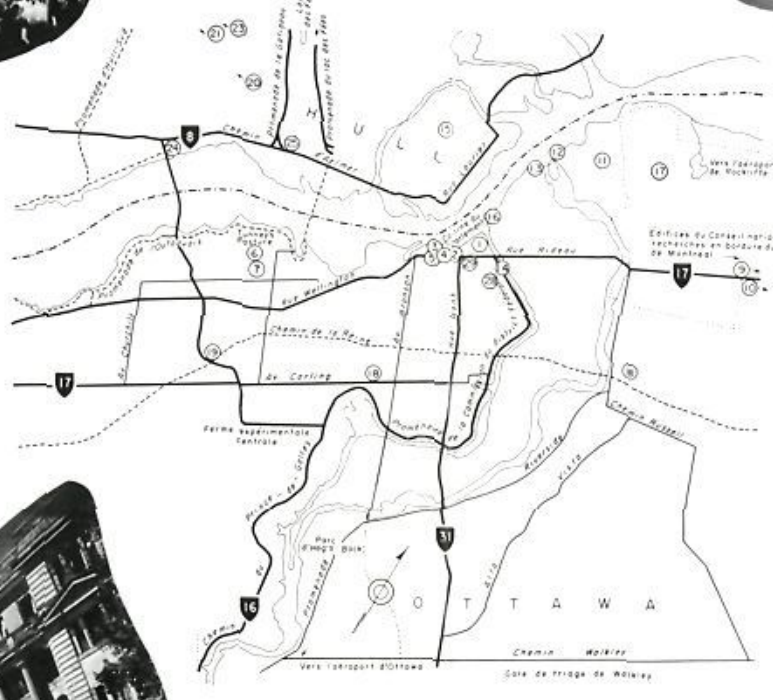

8

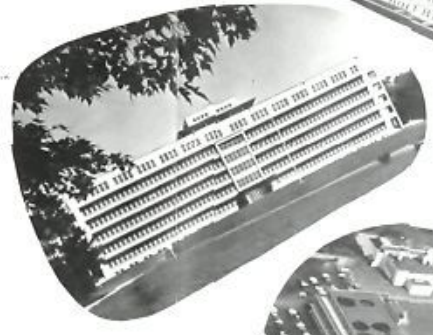
9

6

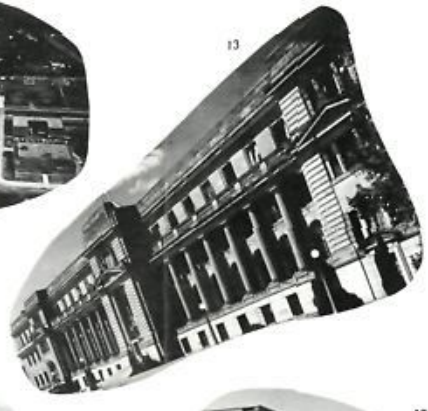
13

15

17

7

19

12

Depuis plus d'un demi-siècle, le gouvernement fédéral exécute d'accord avec les autorités municipales un programme d'embellissement et d'amélioration de la Capitale. En 1951, le Parlement a approuvé un nouveau plan d'ensemble destiné à faire d'Ottawa une capitale nationale vraiment digne du pays. Le Plan,—qui tient compte des édifices publics, des monuments et des parcs que la Capitale a déjà à son acquis,—ne s'achèvera peut-être pas avant un autre quart de siècle, mais la Commission du district fédéral s'emploie à le réaliser graduellement. Les photographies réunies dans ce montage font voir quelques points marquants de l'Ottawa d'aujourd'hui; les photographies groupées au verso donnent un aperçu des environs et du développement futur de la Capitale.

1. *La Colline du Parlement*
2. *La Colline au temps des tulipes*
3. *La Cour suprême*
4. *La Banque du Canada*
5. *Les Édifices commémoratifs des Anciens Combattants*
6. *Tunney's Pasture*
7. *Le Bureau fédéral de la statistique*
8. *Le siège de la Gendarmerie royale du Canada*
9. *L'hôpital Saint-Louis-de-Montfort*
10. *La Société centrale d'hypothèques et de logement*
11. *L'Hôtel du Gouvernement*
12. *L'Ambassade de France*
13. *Le Conseil national de recherches*
14. *Le pont Mackenzie-King*
15. *L'Imprimerie nationale*
16. *La Monnaie royale canadienne*
17. *Une demeure de Rockcliffe*
18. *Édifices des Mines et Relevés techniques*
19. *Un temple de l'Église-Unie*

(Les nos 5, 16 et 18 ne figurent pas parmi les illustrations, mais sont indiqués sur la carte.)

Renseignements et illustrations fournis gracieusement par Walter Bowker, directeur du Service de l'information, Commission du district fédéral, Ottawa.

Le milieu sylvestre

Ottawa et Hull ainsi que les localités avoisinantes sont situées dans un magnifique décor champêtre parsemé de bois, de rivières et de lacs et dominé au nord et au nord-ouest par les Laurentides. Afin de mettre en valeur ces beautés naturelles et de donner accès facile au célèbre parc de la Gatineau, le Plan de la Capitale nationale prévoit l'aménagement de plusieurs milles de promenades et de chemins ainsi que de terrains de camping et de jeu. Le parc de la Gatineau, qui est appelé à réunir une étendue aménagée de 75,000 acres, constituera un pittoresque haut lieu de détente et de délassement et servira de toile de fond à la Capitale. Les photographies ci-dessous font voir certains des aménagements déjà achevés ou en cours de réalisation.

20. Carte du bas du parc de la Gatineau indiquant les progrès de l'aménagement des promenades
21. Poste d'observation Champlain, parc de la Gatineau
22. Pente de ski dans le parc de la Gatineau
23. Le lac Philippe
24. Les abords, du côté du Québec, du pont Champlain qui franchit l'Outaouais
25. Le commencement de la promenade de la Gatineau et (en haut, à droite) la promenade du lac des Fées à Hull

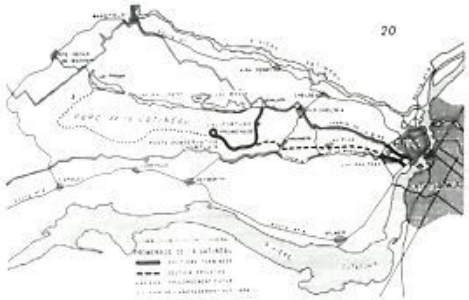

20

23

25

24

22

21

La Capitale de demain

La Capitale nationale de demain possédera des voies directes d'accès facile, plusieurs nouveaux édifices servant à des fins d'ordre administratif et culturel, des zones d'habitation, une zone de verdure et d'autres aménagements, tous situés dans un cadre de grande beauté naturelle. Le Plan d'ensemble prévoit un Auditorium national, des Jardin zoologique et botanique nationaux, un Centre des sports national et un nouveau Musée national. Les photographies ci-dessous donnent un aperçu des réalisations à venir.

26. Maquette montrant le coeur de la future Capitale
27. L'agglomération de la Capitale avec sa zone de verdure, ses limites actuelles (A) et ses limites éventuelles (B)
28. Édifice appelé à loger la Galerie nationale en attendant la construction d'un centre d'art national permanent
29. Maquette du futur édifice de la Bibliothèque nationale, rue Wellington
30. La C.D.F. doit aménager une quarantaine de milles de nouvelles promenades dans les limites mêmes d'Ottawa et Hull

26

30

27

28

29

partir du chemin d'Aylmer, à Val-Tétreau, situé en bordure de la rivière Outaouais. Une fois achevée, cette pittoresque promenade aura 45 milles de longueur et traversera le parc Gatineau.

A Hull, des améliorations ont été apportées au parc, en bordure de la rivière, mais le principal ouvrage de cette nature entrepris par la Commission a été l'aménagement de 170 acres, au parc Hog's-Back, sur la rivière et le canal Rideau, dans la partie sud d'Ottawa.

Le parc Gatineau.—Le parc Gatineau fait partie intégrante du plan de la capitale nationale. Il est situé au nord et à l'ouest de Hull, dans les Laurentides, cette région montagneuse et remplie de lacs. Dès 1937, la Commission du district fédéral a commencé à faire l'acquisition de terrains pour ce parc. Sur les 75,000 acres qu'elle projette d'aménager, il y a en a 50,000 qui étaient déjà achetées en 1955. Le parc devient de plus en plus populaire puisqu'il constitue un centre de sports d'hiver et d'été, situé aux environs de la capitale. On y trouve des plages, des sentiers où faire des promenades à pied, des endroits de camping et propices aux remorques et aussi aux campements pour les jeunes. Il offre également des facilités à ceux qui veulent faire des pique-niques. On peut aussi y faire du canotage et de la pêche tout autant que du ski. Dans la partie du parc située à Kingsmere se trouve le domaine Mackenzie-King, d'une étendue de 600 acres et légué au pays par le feu premier ministre. Le domaine est reconnu pour ses ruines reconstituées de façon pittoresque. La Commission se propose d'aménager le parc de manière à conserver la beauté naturelle de la région.

Projets de construction d'édifices fédéraux.—Afin de réaliser le projet de décentralisation des immeubles administratifs, lorsque la chose est possible, comme moyen de décongestionner le centre de la ville et de permettre aux employés de l'État de demeurer à proximité de leurs bureaux, dans des quartiers résidentiels, tout autant qu'en raison de la défense civile, le gouvernement a acquis ou réservé de grands emplacements, dans tous les coins de la capitale, et les terrains qui sont maintenant disponibles vont satisfaire aux besoins de construction du gouvernement fédéral aussi bien qu'on puisse prévoir. Comme l'exige la loi, la Commission du district fédéral a approuvé et, en certains cas, coordonné l'aménagement d'une douzaine d'emplacements importants; elle a aussi approuvé les plans d'architectes d'environ 150 bâtiments construits par le gouvernement fédéral. Quelques-uns de ces emplacements, tel celui où se trouve le nouvel immeuble du département des impressions et de la papeterie publiques, à Hull, ne comptent qu'une seule construction d'importance. D'autres, au contraire, comme c'est le cas à Tunney's Pasture, du côté ouest de la ville d'Ottawa, comptent plusieurs édifices destinés à abriter divers services administratifs.

Parmi les départements, services ou compagnies de la Couronne qui ont déménagé ou sont appelés à déménager d'ici deux ou trois ans, sont le ministère des Travaux publics, le Département des impressions et de la papeterie publiques, le Bureau fédéral de la statistique, le ministère des Affaires des anciens combattants, des services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense, l'Établissement aéronautique national, l'exploitation des aéroports du ministère des Transports et le C.A.R.C., le ministère des Mines et Relevés techniques, le ministère des Postes, le ministère de l'Agriculture, *Atomic Energy of Canada.* Le ministère le plus important à déménager est celui de la Défense nationale, actuellement logé dans les édifices temporaires construits pendant la guerre et situés au square Cartier, au centre de la ville. C'est à cet endroit que sera élevé l'édifice permanent de la Galerie nationale, en bordure du parc de la Confédération, du côté sud, une fois déménagés les bureaux de la Défense nationale. Dans l'intervalle, la Galerie nationale sera installée temporairement dans une construction à double fin, du côté ouest du parc. Un nouvel édifice destiné à une institution nouvelle, la Bibliothèque nationale, sera construit rue Wellington, au centre de la ville, dominant la rivière Outaouais.

Le plan directeur envisage aussi l'emplacement et la construction d'un auditorium national, l'aménagement d'un jardin zoologique et d'un jardin botanique, d'un centre national sportif et d'un nouveau Musée national.

Projets conjoints des autorités fédérales, provinciales et municipales.—Même avant l'avènement du plan de la capitale nationale, il n'était pas rare de voir des entreprises réalisées conjointement par les autorités fédérales et municipales: le Monument aux morts de la guerre élevé sur la place de la Confédération ainsi que l'élargissement et l'aménagement en boulevard d'une partie de la rue Elgin, en 1939, a été l'une des plus importantes. Des parcs fédéraux ont aussi été aménagés sur des terrains appartenant à la ville et loués à la Commission du district fédéral. Depuis 1946, le nombre et l'importance de ces entreprises ont fort augmenté. Ces entreprises sont attribuables à l'initiative municipale ou fédérale. En voici quelques exemples:

1° Le pont Mackenzie-King, au-dessus du canal Rideau, au parc de la Confédération, le premier projet réalisé parmi ceux du plan directeur, est une entreprise de la Commission du district fédéral, à laquelle la ville d'Ottawa a contribué 10 p. 100 des frais.

2° La réfection de la rue Sussex et la construction des ponts Colonel-By, sur la rivière Rideau, aux chutes Rideau, a été une entreprise de la ville, à laquelle la Commission du district fédéral a contribué la somme de $1,010,000.

3° Le pont Dunbar, prolongeant l'avenue Bronson, au-dessus de la rivière Rideau, est également une entreprise de la ville, à laquelle la Commission du district fédéral a contribué 16·6 p. 100 des frais.

4° Le "Queensway", la route d'accès limité, allant de l'est à l'ouest et destinée à remplacer les voies ferrées du National-Canadien traversant la ville, est une entreprise des autorités fédérales, provinciales et municipales, où la Commission du district fédéral fournit la plus grande partie du terrain, soit une contribution d'environ cinq millions et demi de dollars. Présentement, les travaux sont faits par le ministère de la Voirie de l'Ontario, et les autorités de la route transcanadienne du ministère fédéral des Travaux publics ainsi que la ville d'Ottawa y contribuent de leurs deniers.

L'objectif du plan directeur qui vise à décentraliser les édifices fédéraux a nécessité le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts. Ces travaux ont devancé les besoins municipaux. La Commission du district fédéral affecte environ deux millions et demi de dollars du fonds de la capitale nationale au paiement de l'intérêt des obligations relatives à ces travaux, en raison d'une présomption que ces ouvrages ont été exécutés 8 à 10 ans antérieurement aux besoins. Les autres projets sont les suivants:

1° L'élargissement de l'avenue Carling, par la ville, implique la contribution des autorités fédérales sous la forme de terrains évalués à environ $500,000.

2° Les améliorations au pont de la Chaudière, sur la rivière Outaouais, entre Hull et la capitale, ont été exécutées par la Commission.

3° Dans la province de Québec, les deux premiers milles de la promenade du lac des Fées, artère locale desservant la partie ouest de Hull, ont été construits par la Commission du district fédéral, sur des terrains appartenant à la ville de Hull.

Un problème qui touche plusieurs localités riveraines, dans le district de la capitale nationale, est celui de la pollution des eaux de la rivière Outaouais, causée par le déversement, à plusieurs endroits au bord de la rivière, d'égouts naturels et de déchets industriels. Les autorités fédérales, provinciales et municipales s'occupent de trouver la solution de ce problème, comme celle de beaucoup d'autres.

Projets municipaux.—Dans la catégorie des entreprises purement municipales, Ottawa et Hull ont eu à faire face à des demandes de services fort coûteux, d'écoles et de routes, dans de nouveaux quartiers résidentiels qui se sont étendus rapidement sous la poussée de l'accroissement de la population.

En 1950, Ottawa s'est annexé 21,000 acres de terres appartenant à des municipalités voisines; on se hâte d'étendre les services d'égout et d'aqueduc jusqu'à ces nouveaux quartiers.

Section 3.—Conservation des animaux sauvages*

Service de la faune.—Le Service de la faune, de la Division des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, doit s'occuper des questions qui portent sur les animaux sauvages et relèvent du pouvoir fédéral, sauf celles qui intéressent le Musée national ou sont étroitement liées aux affaires indiennes.

Entre autres fonctions, le Service doit agir à titre de conseiller au sujet de l'administration et de la conservation des ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest, donner son avis et assurer sa collaboration à la Division des parcs nationaux et des lieux historiques quant aux problèmes touchant le poisson et les animaux sauvages des parcs et, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et les autorités provinciales de la chasse, appliquer la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'occupe aussi des problèmes nationaux et internationaux relatifs aux ressources fauniques du Canada et collabore avec les organismes officiels et autres, au pays et à l'étranger, qui ont les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

Centre national de renseignements en la matière, c'est encore lui qui délivre les permis pour le baguage des oiseaux. Il délivre aussi ceux qui autorisent les personnes compétentes à prendre ou posséder des oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques ou en vue de la reproduction, de la cueillette d'édredon ou de l'exercice de la taxidermie.

Le Service de la faune organise et mène des enquêtes scientifiques sur les animaux sauvages considérés à divers points de vue: nombre, alimentation, abris, migration, reproduction, utilité, maladies, parasites, bêtes de proie, rivaux, etc. Parfois, comme c'est le cas, par exemple, pour le relevé des oiseaux aquatiques fait à la mi-hiver, il collabore étroitement avec le *United States Fish and Wildlife Service* et avec les organismes fédéraux, provinciaux et privés du Canada.

En conformité de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le Service est chargé de créer et d'entretenir des refuges d'oiseaux. A la fin de 1954, il en existait 88, d'une superficie globale supérieure à 1,800 milles carrés.

La Section de limnologie s'emploie à l'amélioration de la pêche sportive, à la destruction des algues et des insectes aquatiques et semi-aquatiques et à l'étude d'autres problèmes biologiques relatifs aux nappes d'eau des parcs nationaux. Elle conseille également la Division des régions septentrionales et des terres en matière de biologie aquatique.

Une série d'articles spéciaux sur la faune canadienne paraît dans l'*Annuaire*. Dans l'édition de 1951, on trouve *Protection des oiseaux migrateurs au Canada;* dans celle de 1952–1953, *La pêche dans les parcs nationaux;* dans celle de 1954, *Le caribou des toundras;* et dans celle de 1955, *Lois sur les oiseaux migrateurs*. L'article suivant sur *L'exploitation rationnelle des poissons de sport dans les parcs nationaux* décrit les méthodes employées à la suite d'enquêtes pour la conservation et l'amélioration de la pêche dans les parcs nationaux.

L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES POISSONS DE SPORT DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Un des principaux attraits des parcs nationaux du Canada, en tant que séjour de vacances, est le poisson de sport que renferment leurs innombrables lacs et cours d'eau. Chaque année de plus en plus de pêcheurs à la ligne trouvent détente et agrément à pêcher dans ces eaux. Quelques-uns des lacs les plus fréquentés étaient déjà très poissonneux au moment de la création des parcs, mais plusieurs autres étaient dépourvus de poisson. Si, aujourd'hui, le poisson y abonde, c'est grâce à une gestion judicieuse et à des années de recherches sur les nombreux problèmes rattachés au peuplement efficace de lacs et de cours d'eau situés dans toutes les régions du pays et présentant des conditions physiques variées.

* Rédigé au Service de la faune sauvage, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa).

Ces problèmes sont du ressort de deux organismes fédéraux entre lesquels il existe une étroite collaboration. Le Service canadien de la faune sauvage est l'organisme consultatif pour tout ce qui concerne le poisson et la faune terrestre dans les parcs, et ses fonctionnaires effectuent, quand il y a lieu, des enquêtes scientifiques. D'après les résultats de ces études, les fonctionnaires du Service des parcs nationaux dirigent des établissements de pisciculture et des stations de prélèvement d'œufs, distribuent du poisson, recueillent des données auprès des pêcheurs et accomplissent d'autres travaux du même ordre.

Enquêtes biologiques

Avant d'empoissonner un lac, ou lorsqu'il semble opportun d'en modifier le peuplement, on procède à des enquêtes biologiques sur place. L'enquête biologique consiste, en principe, à obtenir le plus de données possible sur les poissons que renferme un lac, sur la composition chimique de l'eau, y compris sa teneur en gaz dissous, la quantité et le genre d'aliments microscopiques qu'elle contient, ainsi que le nombre et les espèces d'animaux de pâture qui vivent sur les rives et dans la vase de fond. On obtient ainsi des données fondamentales qui, bien souvent, permettent de déterminer quelles espèces de poisson pourraient le plus facilement être introduites dans un lac particulier, laquelle de diverses espèces mérite d'être favorisée et quelles sont celles qui conviennent le mieux pour tel ou tel lac, selon qu'il est peu ou très fréquenté par les pêcheurs.

On observe d'abord les propriétés physiques du lac, puis on effectue des sondages à l'aide d'une ligne graduée garnie d'un poids, ou d'un petit appareil portatif électronique de sondage par le son. Dans l'un ou l'autre cas, les sondages s'effectuent d'une embarcation dirigée en ligne droite entre des points fixes sur les rives. Ces sondages servent à la préparation d'une carte à courbes de niveau qui permet de calculer l'étendue et le volume des couches d'eau à diverses profondeurs. On observe la température de l'eau depuis la surface jusqu'au point le plus profond. Une méthode couramment employée consiste à suspendre un thermomètre basculant à la profondeur voulue, jusqu'à ce qu'il ait enregistré la température de l'eau à ce niveau. Un déclic abaissé le long de la ligne renverse le thermomètre, dont la colonne de mercure se trouve immobilisée pendant la remontée à travers les couches d'eau intermédiaires. Un procédé plus récent comporte l'emploi d'un thermomètre à résistance électrique. Lorsqu'on plonge cet instrument à la profondeur voulue, la température est immédiatement indiquée sur un cadran dans l'embarcation. Cet instrument peut servir à enregistrer une série de températures sans manutention entre les observations et, par conséquent son emploi, tout comme celui du sondeur par le son, épargne bien du temps.

Le poisson ne peut ordinairement vivre que dans un milieu où pénètre la lumière solaire, car les plantes aquatiques dont se nourrissent certaines espèces ont besoin de lumière. Dans un lac aux eaux limpides, la lumière peut pénétrer à une grande profondeur, alors que dans un lac glaciaire très limoneux, elle ne pénètre que jusqu'à quelques pouces de la surface. Les plantes dont se nourrissent les poissons croissent aussi difficilement en eau trouble que les légumes en milieu très ombragé. Si la végétation aquatique est peu abondante, les animalcules aquatiques ont peine à se nourrir et les poissons eux-mêmes se repaissent surtout d'insectes tombés dans l'eau près du rivage.

La perméabilité de l'eau à la lumière de diverses couleurs, et la couleur de l'eau même, sont déterminées au moyen d'appareils portatifs. Pour déterminer le degré approximatif de la limpidité de l'eau, on suspend une assiette blanche, ou quelque objet semblable, à l'extrémité d'une ligne graduée que l'on plonge dans l'eau, et on observe la profondeur à laquelle l'assiette est sur le point de disparaître. A moins que l'eau ne soit chargée de limon ou de quelque autre matière inorganique, la turbidité dénote une grande productivité, car l'abondance de la flore microscopique d'un lac productif atténue la limpidité de l'eau.

Ensuite on étudie l'eau même et les gaz dissous qu'elle renferme. Et puisque les éléments chimiques de l'eau, notamment les gaz en solution, peuvent s'altérer bien vite après le prélèvement d'un échantillon, on procède immédiatement à une analyse chimique,

à l'aide de petits appareils apportés sur place. La quantité d'oxygène en solution dans l'eau a autant d'importance pour les poissons que la quantité d'oxygène dans l'air en a pour les êtres humains. La détermination de l'oxygène dissous et des autres éléments chimiques de l'eau se fait à diverses profondeurs afin que puissent être repérées les parties du lac qui conviennent aux diverses espèces de poissons de sport. Souvent, on pousse plus loin l'examen de l'eau; on en analyse toutes les matières dissoutes, par exemple le bioxyde de carbone, puis on mesure la dureté totale et divers autres éléments.

Le plancton, constitué des plantes et animaux microscopiques présents dans les eaux libres des lacs à toutes les profondeurs, forme la nourriture de presque tous jeunes poissons et ménés et même de quelques poissons de forte taille qui peuvent le recueillir en quantité suffisante. On en prélève des spécimens en filtrant l'eau à travers des toiles de soie fine, ou en la faisant passer dans des collecteurs mécaniques garnis de filtres de soie (30,000 trous au pouce carré). Les minuscules organismes ainsi capturés sont mis de côté pour être examinés au laboratoire. Beaucoup de poissons se nourrissent de crevettes, d'escargots, de petites palourdes, de larves et d'autres organismes semblables qui habitent la vase de fond. Des échantillons de cette vase sont prélevés au moyen d'une draguette rectangulaire, qui mesure généralement de 6 à 9 pouces carrés. La vase est passée dans une claie, et les animalcules vivants capturés sont mis de côté pour examen au laboratoire. Le dragage de 36 pouces carrés de vase donne une quantité de spécimens qui peut varier de quelques animalcules à plus d'un millier.

Quant aux poissons que l'on veut examiner, on les prend au filet, ou au piège, ou par les autres procédés usuels de la pêche commerciale. Dans la plupart des cas, on se sert de filets maillants, de la grandeur requise, tendus de la façon ordinaire. En employant des filets ordinaires, dans des conditions ordinaires, on peut établir des comparaisons entre les peuplements de poissons dans différentes nappes d'eau et, de la sorte, supputer l'importance de peuplements inconnus d'après les résultats d'expériences portant sur des peuplements connus. Le poisson est d'abord mesuré et pesé; ensuite on détermine son sexe, on examine son état et le contenu de son estomac, on note la présence de parasites; enfin, on enlève un certain nombre d'écailles qui servent à déterminer l'âge et les antécédents du spécimen.

Les renseignements obtenus à l'égard des cours d'eau sont à peu près les mêmes que ceux qu'on recueille au sujet des lacs. Cependant, la situation en ce qui concerne les cours d'eau est un peu plus compliquée car leur débit varie, le poisson peut émigrer et, à certaines époques, il peut y trouver beaucoup moins d'aliments et d'abris. L'existence des poissons est d'autant plus dure dans les cours d'eau de montagne, en raison de la basse température de leurs eaux, des fortes crues, et de leur lit rocailleux, abrupt et changeant.

Certaines observations sur les poissons et leur milieu ne peuvent être faites à l'aide des appareils limnologiques ordinaires. Dans certains cas, le matériel de plongée est utile. En eau froide très profonde, où la vase nuit à la pénétration de la lumière, on a jugé opportun de recourir à des appareils sous-marins de télévision pour effectuer des observations poussées. En 1952, pour la première fois en Amérique du Nord, les limnologues du Service canadien de la faune ont employé des appareils de ce genre pour les recherches sur les pêcheries en eau douce, dans le parc national de Banff. L'appareil de télévision a circuit fermé, dont on s'est servi a été conçu, fabriqué et mis en service par le Conseil national de recherches. Depuis ces premiers efforts dans ce domaine, l'emploi d'appareils de télévision dans les recherches limnologiques et océanographiques s'est vite répandu dans plusieurs pays.

Études de laboratoire

Une fois terminées les enquêtes d'été sur place, les études se poursuivent au laboratoire. On examine les échantillons de plancton afin de déterminer les variétés et le nombre d'organismes. Le poids de ces organismes, tout léger qu'il soit, est établi. Connaissant la quantité d'eau qu'on a filtrée pour obtenir l'échantillon, on peut calculer le nombre et le

poids des organismes contenus dans le lac, ou dans l'une quelconque de ses parties. Au moyen d'une série d'échantillons prélevés au cours de l'année, on peut calculer la production annuelle de poisson microscopique de pâture dans le lac, ainsi que le rythme de cette production. On procède de la même façon pour les échantillons d'animaux de fond, et on détermine la quantité de poisson de pâture par acre de fond. Durant l'été, cette quantité peut varier n'importe quand, de quelques livres à plus de trente livres à l'acre. Comme la récolte se renouvelle plusieurs fois chaque saison, la production annuelle peut atteindre plus de cent livres par acre de fond.

Un examen minutieux des spécimens de poissons entiers fournit des renseignements sur le comportement et les particularités raciales du poisson. Il permet de le classer et aussi de comparer l'état des spécimens prélevés de diverses nappes d'eau. L'analyse du contenu de l'estomac révèle les habitudes alimentaires du poisson. Si l'on examine en même temps les échantillons du plancton et de la faune de fond de la même région, on peut constater une certaine préférence pour divers aliments ou même le choix d'un type particulier d'aliment entre plusieurs. Certaines espèces ont des goûts marqués et, comme plusieurs se nourrissent la nuit, on peut supposer que la vue n'est pas le seul sens qui intervient dans le choix de la proie. L'examen des organes reproducteurs du poisson indique s'il est adulte ou non et, lorsqu'il est adulte, si sa capacité de reproduction est normale. Les parasites internes sont communs chez le poisson, et les genres de parasites peuvent influer sur son état de santé et sa capacité de reproduction.

Les écailles présentent un des sujets les plus importants d'étude en laboratoire. Leur examen permet, non seulement de déterminer l'âge du poisson et le rythme de sa croissance, mais aussi, par la mensuration soignée des diverses zones annuelles sur les écailles, de calculer la grosseur du poisson lorsqu'il était plus jeune et, ainsi, le rythme de sa croissance à divers périodes de sa vie antérieure. Ainsi, grâce à un examen soigné de plusieurs poissons et de leur économie alimentaire et à l'évaluation de leur milieu physique et chimique, il est possible de déceler les maladies des poissons et de prendre des dispositions en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Établissements piscicoles et autres méthodes de pisciculture

L'amélioration d'une colonie de poissons peut comprendre l'amélioration de l'habitat en vue d'augmenter la nourriture, de fournir plus d'abris, d'accroître et d'améliorer les frayères, d'atténuer la rivalité d'autres variétés de poissons, ou l'ensemble de deux ou de plusieurs de ces mesures. Dans certains cas, il est bon d'augmenter le nombre des poissons dans une nappe d'eau ou de remplacer ceux qui s'y trouvent par d'autres d'une espèce différente. Les établissements piscicoles offrent un moyen commode d'accomplir ce travail. Le Service des parcs nationaux et des lieux historiques exploite trois aleviniers chargés de produire et de distribuer du poisson, lorsque les circonstances s'y prêtent, dans les eaux des parcs nationaux. A l'occasion, on obtient d'autres sources, tant provinciales que fédérales, du poisson destiné aux parcs nationaux.

Selon la distance à parcourir, les moyens de transport utilisés, les conditions d'empoissonnement et d'autres facteurs encore, la taille des poissons destinés aux eaux des parcs nationaux varie, depuis les œufs embryonnés non éclos jusqu'aux poissons adultes de 5 livres, en passant par les diverses catégories de fretins. Lorsque le poids pose un problème, en cas de transport aérien par exemple, le Service canadien de la faune sauvage a mis au point une méthode qui consiste à anesthésier le poisson afin de réduire la consommation d'oxygène dissous dont il a besoin, et à le transporter ensuite sur glace pilée, sans eau. La diminution de poids ainsi réalisée permet de réduire sensiblement le coût du transport qui peut être effectué sur de longues distances sans inconvénient.

Le programme actuel du Service des parcs nationaux en matière de faune et de pêche, fondé sur les conceptions modernes d'utilisation des produits d'élevage, ne vise qu'à suppléer à la reproduction naturelle, déficitaire ou nulle, soit que le poisson ait disparu par suite des exterminations d'hiver ou de quelque autre désastre ou encore que l'on veuille implanter

un poisson mieux adapté aux conditions locales. L'alevinage et le maintien de peuplements de poissons exotiques n'a lieu que dans des circonstances spéciales. Le marquage, l'étiquetage des poissons et le rognage des nageoires permettent de suivre un poisson depuis sa mise en circulation jusqu'à sa capture par le pêcheur. Grâce à ces mesures, on peut constater la croissance rapide du poisson dans certaines eaux et les résultats avantageux de l'empoissonnement effectué dans certaines conditions. Ces renseignements permettent de prévoir l'utilisation la plus satisfaisante des produits d'élevage. Une proportion croissante des poissons distribués par les établissements piscicoles des parcs nationaux consiste en alevins d'un an et autres fretins de bonne taille, l'expérience ayant montré que les poissons de cette taille avaient d'excellentes chances de survie.

Outre l'empoissonnement par introduction d'alevins provenant des établissements de pisciculture, on recourt à d'autres façons de maintenir et d'accroître les peuplements. Dans les régions où il n'existe pas de frayères naturelles, on en aménage parfois d'artificielles en déposant du gravier aux endroits propices sur la glace d'un lac en hiver. Quand la glace fond, le gravier tombe au fond de l'eau.

Dans certaines eaux où les aliments sont rares, le poisson est à l'étroit et n'atteint pas son plein développement. En diminuant le nombre de sujets d'une colonie au moyen de poison et de prise au filet, on permet aux survivants d'atteindre une taille qui rend la pêche plus alléchante. Une autre façon d'améliorer les conditions de croissance du poisson rachitique, c'est d'augmenter la quantité de nourriture qui se trouve dans le lac, ou de la varier. Ainsi, on peut y introduire du poisson de provende, lequel se nourrit d'animalcules et qui est à son tour mangé par le poisson de sport. Lorsque les conditions s'y prêtent, on peut fertiliser l'eau, ce qui favorise la croissance de la flore microscopique et des animalcules qui s'en nourrissent. Il est possible de diminuer la concurrence entre le poisson recherché et le poisson ordinaire non désiré en supprimant ou en diminuant les peuplements de ce dernier, afin de laisser plus de nourriture aux espèces recherchées. Pour diminuer la concurrence que cause le poisson commun, et les ravages exercés par d'autres espèces, on peut introduire du poisson recherché d'assez bonne taille. Grâce à l'hybridation, on parvient à créer des variétés de poisson qui offrent des qualités nouvelles et utiles. La "moulac" ou "windigo", obtenue dans les parcs nationaux par le croisement de la truite mouchetée et de la truite de lac est maintenant employée avec succès dans les programmes de pisciculture de plusieurs provinces du Canada et États des États-Unis, aussi bien que dans les parcs nationaux. Les établissements de pisciculture des parcs nationaux s'efforcent maintenant de produire d'autres variétés de truite hybride mieux adaptées à des conditions particulières, que les espèces ou les hybrides actuellement connus.

La protection des forêts des parcs nationaux contre l'incendie est une partie importante de la gestion scientifique du poisson. L'altération d'un bassin de drainage à la suite d'un incendie a pour effet d'accélérer l'écoulement et pose de sérieux problèmes de débordement et d'envasement des cours d'eau. Par ailleurs, la disparition de la forêt donne lieu à une élévation de la température des eaux par suite de leur exposition au soleil. Ainsi, des régions entières peuvent devenir impropres aux poissons de sport.

Le règlement de la pêche à la ligne offre un excellent moyen d'exploitation rationnelle du poisson. L'établissement judicieux de périodes prohibées, de grosseurs minimums autorisées et de limites des prises quotidiennes, sont autant de mesures qui ont permis de tirer le meilleur parti possible du poisson de sport disponible, et de le répartir équitablement au profit des amateurs de pêche

Rapport des prises

Bien que les enquêtes sur place et les examens de laboratoire fournissent beaucoup de renseignements sur le poisson, ses cantonnements, sa nourriture, sa reproduction et les autres aspects de son comportement, on ne peut toujours prévoir quelle taille et quelle espèce le pêcheur à la ligne capturera dans un lac déterminé, ni même s'il ne reviendra pas bredouille. Puisque la pêche des variétés de poissons qui abondent dans les eaux des

parcs nationaux est avant tout un sport, et vu que la connaissance des espèces qui s'y capturent est essentielle à l'établissement d'un programme de conservation de ces poissons, on a recours à un système de rapport des prises, pour se renseigner sur les espèces et quantités de poissons pris par les pêcheurs.

L'utilité de ces relevés dépend de la vonne volonté que mettent les pêcheurs à la ligne à remplir des cartes spéciales sur lesquelles on leur demande de déclarer le nombre, la nature et les dimensions du poisson pris, le genre d'appât employé, le moment de la journée où a eu lieu la capture et,—c'est là le point capital,— le temps, en heures et en minutes, requis pour cette capture. Tout pêcheur à la ligne est invité à faire chaque jour rapport de ses prises. Les rapports sont tenus pour confidentiels, afin de vaincre l'hésitation que montre ordinairement le pêcheur à la ligne à déclarer une prise faible ou nulle. En 1954, les rapports de prises ont indiqué qu'il s'est pris plus de 50,000 poissons dans 125 lacs et 84 cours d'eau situés dans onze parcs nationaux.

L'analyse de ces données, au regard de celles des périodes correspondantes des années antérieures, devient des plus précieuses pour établir le côté théorique et le côté pratique des programmes d'exploitation des pêches. Si les rapports de prises révèlent que la pêche à la ligne permet la capture d'un trop grand nombre de jeunes poissons, on prend les mesures voulues pour modifier le règlement de façon à mieux protéger cette partie du peuplement. Si, à mesure que les années avancent, il faut plus de persévérance ou de plus en plus d'heures pour capturer un poisson d'une espèce donnée on en conclut à l'imminence de la disparition de l'espèce, et l'on s'emploie à y remédier.

Pour que la pêche à la ligne reste fructueuse dans les parcs nationaux du Canada, il faut surtout compter sur la coopération des pêcheurs. L'expérience démontre qu'il est toujours facile d'obtenir cette coopération de ceux qui comprennent les fins pour lesquelles l'on maintient cet important héritage naturel.

PARTIE III.—CLIMAT ET FUSEAUX HORAIRES

Section 1.—Climat

Une étude complète du climat canadien, par zone, a paru aux pp. 43–67 de l'*Annuaire* de 1948–1949 et des tableaux détaillés des facteurs observés à 36 stations météorologiques, la plupart situées en des endroits bien connus ou populeux, figurent aux pp. 37–73 de celui de 1950. D'autres articles parus dans des éditions antérieures sont signalés sous la rubrique *Climat et météorologie*, chapitre XXIX du présent volume.

Le tableau **1** ci-après présente des données polyennales sur la température et la précipitation recueillies à 35 stations représentatives du Canada; les tableaux **2** et **3**, la température et la précipitation de chaque mois de 1954 aux mêmes stations, sises en majorité en des endroits bien connus ou populeux et dont le climat représente assez bien celui d'une région étendue. Les chiffres inscrits sous "Température" sont, il va sans dire, des moyennes qui portent sur les périodes d'observations particulières. Sous "Précipitation", pour le total annuel, les pouces de pluie mesurent la profondeur totale d'eau accumulée sur une surface hypothétique, horizontale et imperméable, sans évaporation. De même, l'épaisseur de neige donnée est celle de la neige tombée sur une surface horizontale, sans tassement ni fonte ni sublimation. Comme la profondeur de l'eau provenant de la fonte de neige fraîche équivaut à peu près au dixième de l'épaisseur de la neige, on obtient la précipitation totale en additionnant la quantité de pluie tombée et un dixième de l'épaisseur de la neige. Aux fins des tableaux qui suivent, un jour de pluie est celui où il est tombé au moins 1/100 de pouce de pluie et un jour de neige, au moins 1/10 de pouce de neige. Quant la température à quatre pieds au-dessus du sol descend à 32°F. ou plus bas, le jour compte pour un jour de gel. La période continuellement libre de gel est à peu près celle qui s'étend entre la date moyenne de la dernière gelée du printemps et la date moyenne de la première gelée de l'automne.

1.—Données polyennales sur la température et la précipitation à 35 stations représentatives

Station	Altitude (pieds)	Durée des observations (années)	TEMPÉRATURE (Fahrenheit)					Chauffage	Gelée meurtrière (moyenne)		PRÉCIPITATION (pouces)						Nombre de jours de précipitation	
			Annuelle	Janvier	Juillet	Maximum (1921–1950)	Minimum (1921–1950)	Jours-degrés[1]	Dernière au printemps	Première à l'automne	Total annuel	Neige annuelle	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Pluie	Total[2]
Gander (T.-N.)	482	14	39·2	19·0	62·1	91	−16	8,767	1er juin	3 oct.	39·50	119·2	2·63	2·57	3·61	4·09	129	199
Saint-Jean (Torbay) (T.-N.)	463	10	40·6	23·9	59·4	86	−10	8,876	2 juin	10 oct.	59·99	141·3	5·22	5·02	3·97	5·59	147	208
Goose-Bay (T.-N.)	144	10	31·7	0·0	61·2	100	−35	12,148	10 juin	14 sept.	29·05	144·1	1·93	1·76	3·28	2·42	88	166
Charlottetown (I.-P.-É.)	186	30	42·5	18·8	66·6	98	−23	8,263	16 mai	14 oct.	43·13	112·7	4·09	2·83	2·85	4·17	119	162
Annapolis-Royal (N.-É.)	10	30	44·8	24·4	65·3	91	−13	7,665	20 mai	6 oct.	41·35	68·0	4·01	2·85	3·15	3·86	115	140
Halifax (N.-É.)	83	30	44·4	24·4	65·0	94	−21	7,350	13 mai	12 oct.	54·26	64·1	5·16	4·48	3·62	5·12	130	156
Sydney (N.-É.)	197	30	42·8	22·7	65·0	98	−23	7,896	29 mai	13 oct.	50·61	96·6	4·86	3·77	2·98	5·22	127	165
Chatham (N.-B.)	112	26	39·7	12·4	66·1	102	−43	8,887	21 mai	28 sept.	36·33	84·2	2·59	2·78	3·10	3·86	107	151
Fredericton (N.-B.)	164	30	41·2	14·2	66·6	102	−38	8,663	20 mai	23 sept.	41·90	88·4	3·38	3·37	3·35	4·16	108	149
Saint-Jean (N.-B.)	119	30	42·0	19·8	61·8	93	−21	8,081	4 mai	16 oct.	47·69	83·0	4·55	3·62	3·28	4·77	134	168
Arvida (P.Q.)	375	19	36·6	4·2	65·2	95	−42	10,585	20 mai	19 sept.	38·77	115·7	2·87	2·53	4·17	3·45	112	176
Lennoxville (P.Q.)	498	30	41·6	13·2	66·6	99	−48	8,996	31 mai	10 sept.	40·11	96·5	3·37	3·01	4·08	3·40	104	150
Montréal (P.Q.)	187	30	43·7	15·4	70·4	97	−29	8,059	28 avril	17 oct.	41·80	100·8	3·54	3·37	3·97	3·40	112	164
Fort-William (Ont.)	664	30	36·8	7·6	63·4	91	−38	10,045	4 juin	7 sept.	27·62	68·8	1·67	1·81	3·26	2·52	82	142
Kapuskasing (Ont.)	752	13	33·4	−0·1	63·2	101	−53	11,374	14 juin	5 sept.	34·51	124·0	2·40	2·03	3·63	2·56	95	182
Ottawa (Ont.)	260	30	41·6	12·0	68·6	102	−35	8,674	11 mai	29 sept.	34·89	80·5	2·67	2·62	3·53	2·70	98	139
St-Catharines (Ont.)	347	20	48·4	26·7	71·7	104	−12	6,607	5 mai	21 oct.	30·72	47·1	2·54	2·47	2·36	2·38	99	132
Toronto (Ont.)	379	30	47·0	24·5	70·8	105	−22	7,196	3 mai	15 oct.	30·94	54·6	2·72	2·55	3·23	2·29	109	145
Churchill (Man.)	43	21	18·8	−16·4	55·0	90	−50	15,735	28 juin	30 août	14·41	45·1	0·39	1·21	2·51	1·53	52	101
Le Pas (Man.)	890	29	31·4	−6·2	64·9	100	−54	12,160	30 mai	9 sept.	16·98	53·2	0·77	0·93	2·42	1·11	59	102
Winnipeg (Man.)	786	30	36·6	0·6	68·4	108	−43	10,801	27 mai	15 sept.	19·72	49·4	0·93	1·20	2·72	1·44	67	118
Prince-Albert (Sask.)	1,414	30	34·0	−1·3	65·3	103	−56	11,337	30 mai	10 sept.	15·60	45·1	0·60	1·08	2·15	0·99	62	116
Regina (Sask.)	1,884	30	36·7	2·3	66·6	110	−54	10,630	5 juin	6 sept.	15·09	40·1	0·65	0·81	2·13	0·85	59	109
Beaverlodge (Alb.)	2,500	30	36·1	9·7	60·2	98	−53	10,950	30 mai	1er sept.	17·32	68·2	1·19	0·87	2·31	1·04	76	127
Calgary (Alb.)	3,540	30	39·0	15·8	62·4	97	−46	9,127	3 juin	3 sept.	17·47	57·0	0·55	1·26	2·41	0·89	57	101
Edmonton (Alb.)	2,219	30	36·8	7·7	62·9	99	−51	9,905	29 mai	6 sept.	17·63	52·9	0·90	1·10	3·11	0·84	73	133
Medicine-Hat (Alb.)	2,365	30	42·2	13·7	70·2	106	−49	8,495	15 mai	18 sept.	13·55	41·6	0·72	0·99	1·38	0·72	56	100
Cranbrook (C.-B.)	3,013	30	41·2	15·6	64·4	102	−42	8,760	10 juin	27 août	14·46	54·5	1·58	0·61	0·85	1·11	69	106
Nelson (C.-B.)	2,035	30	45·8	24·4	67·2	103	−17	7,278	10 mai	2 oct.	28·52	90·0	3·48	1·59	1·15	2;85	102	131
Penticton (C.-B.)	1,121	30	48·0	26·7	68·7	105	−16	6,346	7 mai	3 oct.	11·50	25·4	0·98	0·83	0·78	0·98	83	102
Prince-George (C.-B.)	2,218	30	38·9	14·6	59·6	102	−58	8,996	17 juin	24 août	22·17	66·6	1·85	0·96	2·14	2·12	123	162
Victoria (C.-B.)	228	30	50·2	39·2	60·0	95	6	4,987	28 fév.	7 déc.	26·18	10·1	4·05	1·17	0·49	2·90	141	144
Dawson (Yukon)	1,062	30	23·8	−16·0	59·8	95	−73	14,620	4 juin	21 août	13·99	52·5	0·88	1·63	1·72	1·07	63	117
Coppermine (T.N.-O.)	13	19	11·7	−19·0	49·0	87	−58	19,710	28 juin	18 août	10·87	55·5	0·60	0·67	1·52	1·23	40	103
Fort-Good-Hope (T.N.-O.)	214	29	17·8	−21·0	59·8	94	−69	17,520	1er juin	11 août	12·18	57·3	0·72	0·50	1·55	1·20	46	106

[1] Différence entre la température moyenne de l'air et 65°F., multipliée par le nombre de jours, du 1er septembre au 31 mai, où la température extérieure est inférieure à ce chiffre. La consommation de combustible est en proportion de ces totaux. [2] Le total comprend le nombre de jours de pluie plus le nombre de jours de neige.

2.—Données sur la température de chaque mois à 35 stations météorologiques, 1954

Station	Température moyenne du mois (Fahrenheit)												Température moyenne de l'année	Différence de température par rapport à la normale	Extrêmes de la température de l'année	
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.			maximum	minimum
Gander (T.-N.)	17·6	26·2	27·2	32·2	42·5	55·6	62·8	57·0	54·1	42·1	35·6	30·7	40·2	1·0	88·0	− 6·0
Saint-Jean (Torbay) (T.-N.)	23·4	30·3	29·8	32·4	43·2	53·0	61·2	58·0	52·5	42·8	37·6	33·0	41·4	1·1	80·2	2·6
Goose-Bay (T.-N.)	− 7·1	10·2	20·2	21·7	40·7	57·6	59·4	56·2	50·6	37·7	21·8	12·2	31·8	0·2	93·2	−30·4
Charlottetown (I.-P.-É.)	18·2	26·3	27·8	36·0	46·9	58·8	64·6	61·8	56·0	47·9	37·6	31·0	42·7	0·5	81·1	−12·4
Annapolis-Royal (N.-É.)	23·0	30·7	31·8	41·2	49·9	60·4	64·8	62·5	56·8	50·9	41·2	34·5	45·6	0·8	82·0	− 6·0
Halifax (N.-É.)	25·0	32·2	33·6	40·6	49·6	59·2	64·7	64·4	59·6	52·1	42·4	36·3	46·6	2·2	86·6	− 4·0
Sydney (N.-É.)	24·2	28·7	29·2	34·5	46·6	55·8	64·1	61·6	56·3	48·0	39·8	34·7	43·6	0·8	90·0	− 6·8
Chatham (N.-B.)	12·9	24·8	26·8	37·6	47·2	59·0	63·5	62·2	54·0	46·2	35·6	25·1	41·2	0·3	89·1	−19·8
Fredericton (N.-B.)	14·4	25·0	28·0	39·0	50·2	60·6	64·0	62·0	55·0	47·9	36·0	24·0	42·2	1·0	91·0	−19·0
Saint Jean (N.-B.)	17·4	26·3	29·6	40·0	49·2	59·0	61·6	61·8	56·0	49·8	39·0	30·2	43·3	1·3	82·0	−13·9
Arvida (P.Q.)	− 3·6	17·0	21·4	35·2	49·0	61·2	62·9	60·7	53·8	44·2	32·4	15·0	37·4	0·8	91·0	−38·0
Lennoxville (P.Q.)	8·8	21·8	25·8	39·8	51·2	62·8	63·9	61·4	54·2	48·5	34·9	19·8	41·1	− 0·5	90·0	−36·0
Montréal (P.Q.)	10·5	25·0	28·6	43·6	54·8	65·3	68·0	66·6	57·3	51·3	37·8	22·5	44·3	0·6	85·3	−16·0
Fort William (Ont.)	− 0·1	19·4	18·6	33·4	42·4	58·9	63·7	61·6	50·8	41·7	32·4	15·6	36·5	− 0·3	90·2	−31·0
Kapuskasing (Ont.)	− 6·2	15·6	11·2	31·4	44·2	60·6	60·0	57·8	48·6	39·4	27·8	9·2	33·3	− 0·1	89·0	−36·4
Ottawa (Ont.)	6·6	22·2	21·7	41·2	53·1	64·4	66·3	64·4	55·4	48·6	35·6	18·4	41·7	− 0·3	88·9	−21·2
St-Catharines (Ont.)	23·6	32·5	32·8	44·8	53·8	66·9	69·2	67·0	62·2	53·8	40·5	29·4	48·0	− 0·4	93·0	− 1·0
Toronto (Ont.)	21·3	32·8	32·0	46·1	54·4	67·6	70·7	68·1	61·7	53·6	41·4	28·8	48·2	1·2	93·3	− 5·7
Churchill (Man.)	−25·4	− 9·0	− 4·8	9·4	27·6	45·4	58·1	53·4	44·2	32·2	14·4	− 1·6	20·3	1·5	90·0	−47·2
Le Pas (Man.)	−17·8	13·0	9·6	21·4	42·2	56·6	65·7	59·1	49·2	38·3	26·3	12·7	31·3	− 0·1	84·5	−48·6
Winnipeg (Man.)	− 9·6	19·4	16·9	33·0	46·3	61·0	67·8	63·4	53·4	42·4	30·9	16·9	36·8	0·2	89·9	−36·8
Prince-Albert (Sask.)	−17·0	15·8	8·7	20·8	45·2	55·2	63·2	58·7	49·0	39·8	30·1	16·6	32·2	− 1·8	89·3	−53·7
Regina (Sask.)	− 8·4	25·4	18·5	30·4	46·8	56·6	66·2	61·8	51·1	41·4	32·9	20·7	37·0	1·0	91·8	−48·4
Beaverlodge (Alb.)	−11·4	18·0	19·8	21·3	48·1	54·2	58·6	57·2	48·8	40·2	32·6	21·0	34·0	− 2·1	84·0	−44·4
Calgary (Alb.)	− 3·0	30·0	19·9	25·2	46·8	52·8	60·6	56·7	49·2	41·6	38·8	28·4	37·2	− 1·8	87·2	−40·0
Edmonton (Alb.)	− 7·6	23·0	22·6	26·8	48·6	55·1	62·6	57·8	51·0	42·0	34·8	24·3	36·7	− 0·1	89·4	−34·7
Medicine-Hat (Alb.)	− 2·1	34·0	21·8	32·3	52·9	57·5	68·0	64·4	54·7	45·2	41·7	29·4	41·6	− 0·6	99·5	−44·4
Cranbrook (C.-B.)	11·1	29·1	25·9	37·2	51·2	53·3	62·6	59·6	51·6	40·0	36·2	24·5	40·2	− 1·0	87·0	−36·0
Nelson (C.-B.)	24·3	35·9	35·5	41·0	55·1	58·6	65·9	62·0	57·4	45·2	41·5	31·2	46·4	0·6	92·0	− 6·0
Penticton (C.-B.)	24·6	37·3	36·3	44·8	55·5	58·2	64·8	63·4	57·8	45·4	41·2	33·2	47·1	− 0·9	90·2	− 2·7
Prince-George (C.-B.)	1·7	25·6	24·7	29·1	48·6	53·4	55·6	56·4	49·8	39·4	38·4	23·9	37·2	− 1·7	83·6	−42·0
Victoria (C.-B.)	36·4	43·0	42·6	46·4	54·0	55·4	57·5	57·8	57·0	50·8	48·8	42·4	49·3	− 0·9	73·0	17·1
Dawson (Yukon)	−23·8	−21·1	9·0	19·2	46·8	55·9	59·6	56·4	42·0	26·8	13·0	−19·4	22·0	− 1·8	84·0	−57·1
Coppermine (T.N.-O.)	−22·6	−20·6	− 7·8	− 6·4	21·0	35·1	47·9	56·3	39·0	18·0	2·2	−18·2	12·0	0·3	82·8	−49·8
Fort-Good-Hope (T.N.-O.)	−32·8	−18·4	1·2	1·3	36·1	53·6	60·6	60·7	40·6	24·4	1·2	−19·9	17·4	− 0·4	93·0	−61·0

3.—Données sur la précipitation de chaque mois à 35 stations météorologiques, 1954

Station	Précipitation du mois (pouces)												Précipitation de l'année (pouces)			Différence de la précipitation totale en pouces par rapport à la normale
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Pluie	Neige	Total	
Gander (T.-N.)	3·99	3·24	3·52	1·07	3·95	4·28	4·41	3·24	0·77	5·41	3·72	4·45	27·89	141·6	42·05	2·55
Saint-Jean (Torbay) (T.-N.)	8·08	3·89	7·87	2·84	5·54	3·30	3·33	3·64	3·00	4·28	3·36	7·47	40·04	165·6	56·60	− 2·10
Goose-Bay (T.-N.)	3·01	2·02	4·68	2·74	1·84	3·44	2·39	3·52	4·91	2·28	2·82	4·02	19·30	184·0	37·70	9·04
Charlottetown (I.-P.-É.)	7·88	6·30	3·68	2·16	3·52	1·98	5·24	2·43	2·93	4·11	4·14	6·08	37·19	132·6	50·45	8·26
Annapolis-Royal (N.-É.)	9·23	7·67	3·78	3·70	3·04	6·67	3·97	3·10	2·77	6·81	4·40	7·55	48·99	137·0	62·69	21·34
Halifax (N.-É.)	7·26	8·07	5·17	3·05	5·03	1·93	4·97	3·35	1·80	6·43	3·86	5·05	46·06	99·1	55·97	1·71
Sydney (N.-É.)	8·48	5·22	3·89	1·83	5·21	1·11	5·23	6·13	1·61	5·29	4·82	5·41	42·35	118·8	54·23	3·62
Chatham (N.-B.)	5·43	6·97	1·71	2·25	3·44	3·52	2·73	3·39	4·30	4·88	2·78	5·12	34·83	119·9	46·82	6·67
Fredericton (N.-B.)	5·33	4·68	3·34	4·85	3·81	6·44	3·20	4·47	4·00	6·71	3·33	5·11	43·30	119·7	55·27	13·37
Saint-Jean (N.-B.)	7·91	7·73	4·80	4·75	5·07	7·49	4·35	3·09	3·91	7·65	5·62	8·13	57·44	130·6	70·50	23·11
Arvida (P.Q.)	2·42	1·48	1·53	2·23	3·74	2·85	3·90	4·47	4·93	2·51	3·83	4·10	26·59	113·2	37·91	−0·86
Lennoxville (P.Q.)	3·46	4·48	2·46	3·73	3·65	7·62	3·50	4·14	5·51	6·17	2·49	5·47	49·64	120·7	52·71	12·60
Montréal (P.Q.)	3·71	4·96	2·77	5·03	5·03	4·14	1·89	4·23	5·62	3·67	4·15	6·16	37·70	136·6	51·36	9·56
Fort-William (Ont.)	4·20	1·71	0·91	4·23	3·78	2·88	1·18	3·08	2·78	1·50	2·59	0·83	18·29	114·1	29·70	2·08
Kapuskasing (Ont.)	2·53	1·71	4·26	1·28	2·57	4·52	4·09	4·57	5·12	5·03	2·32	0·93	22·45	143·9	36·84	2·33
Ottawa (Ont.)	3·30	3·34	3·07	4·58	3·23	3·91	1·60	3·72	4·81	2·59	4·33	5·29	30·24	135·3	43·77	10·29
St-Catharines (Ont.)	2·29	3·45	4·16	3·86	1·40	2·56	1·03	5·79	2·26	6·42	2·57	3·21	34·48	45·2	39·00	8·28
Toronto (Ont.)	2·33	2·46	3·56	4·08	0·86	3·39	0·29	3·82	1·93	6·10	1·94	2·43	28·02	51·7	33·19	2·25
Churchill (Man.)	0·32	0·78	0·20	1·38	1·64	1·47	0·95	1·38	0·52	1·77	1·15	1·13	5·49	72·0	12·69	2·32
Le Pas (Man.)	1·25	0·46	0·12	2·02	1·59	2·64	3·64	3·10	1·53	1·24	1·55	0·50	13·61	60·3	19·64	2·66
Winnipeg (Man)	1·60	0·71	0·42	2·76	2·18	5·64	1·73	3·32	4·58	1·61	1·30	0·15	20·94	50·6	26·00	6·28
Prince-Albert (Sask.)	1·42	0·91	0·36	1·83	2·87	3·06	4·15	5·84	2·00	0·75	1·04	0·25	17·80	66·8	24·48	8·88
Regina (Sask.)	1·45	0·87	0·42	1·19	3·25	3·31	3·90	4·67	3·45	0·66	0·41	0·16	19·86	38·8	23·74	8·65
Beaverlodge (Alb.)	1·12	1·81	1·19	0·77	1·97	2·48	1·36	3·43	2·10	0·92	0·27	1·14	11·40	71·9	18·59	1·27
Calgary (Alb.)	1·74	0·99	1·45	1·59	2·28	3·33	0·79	9·38	1·12	0·18	0·13	0·06	16·85	61·9	23·04	5·57
Edmonton (Alb.)	0·52	0·36	1·10	1·02	3·22	3·00	3·92	5·54	0·40	0·37	0·24	0·20	16·50	33·9	19·89	2·26
Medicine-Hat (Alb.)	1·84	0·42	2·35	3·23	1·27	2·29	1·15	2·97	2·71	0·07	0·26	0·39	11·08	78·7	18·95	5·40
Cranbrook (C.-B.)	3·99	1·61	1·09	1·13	0·68	0·75	1·27	2·54	1·28	1·01	0·51	0·82	9·09	75·9	16·68	2·22
Nelson (C.-B.)	6·43	1·58	1·58	0·96	3·40	3·79	1·59	4·37	0·96	1·02	3·34	2·75	23·21	85·6	31·77	3·25
Penticton (C.-B.)	1·30	0·32	0·51	0·02	1·58	0·74	1·46	1·86	0·94	0·11	0·71	0·50	8·59	14·6	10·05	−1·45
Prince-George (C.-B.)	1·10	2·49	0·56	0·89	2·07	3·76	3·22	3·13	3·08	2·24	2·62	2·80	20·61	73·5	27·96	5·79
Victoria (C.-B.)	7·49	4·76	0·52	1·20	0·20	0·83	0·40	2·04	0·58	1·87	5·87	2·78	26·78	18·6	28·64	2·46
Dawson (Yukon)	0·37	0·27	0·20	0·22	0·66	1·24	1·44	1·24	0·30	1·87	0·87	1·94	4·88	57·4	10·62	−2·11
Coppermine (T.N.-O.)	0·17	0·23	0·39	0·20	0·05	0·54	0·84	0·23	1·28	0·84	0·88	0·18	2·82	30·1	5·83	−5·04
Fort-Good-Hope (T.N.-O.)	0·61	0·34	1·19	0·24	0·34	1·34	1·43	2·29	2·04	1·29	1·47	0·92	6·66	68·4	13·50	1·32

Section 2.—Heure légale et fuseaux horaires

L'heure légale, adoptée lors d'une conférence mondiale tenue à Washington en 1884, fixe le nombre de fuseaux horaires dans le monde à 24; chaque fuseau embrasse 1/24 de la surface de la terre et couvre tout le territoire entre deux méridiens espacés de quinze degrés de longitude. L'heure normale est celle de Greenwich et l'heure de tous les autres fuseaux devance ou suit d'un nombre d'heures défini celle de Greenwhich.

Il y a sept fuseaux horaires au Canada, le plus à l'est étant celui de Terre-Neuve, où l'heure légale retarde de trois heures et trente minutes sur l'heure moyenne de Greenwich. Dans l'Ouest, l'heure légale du Pacifique, qui sert dans toute la Colombie-Britannique et une partie des Territoires du Nord-Ouest, retarde de huit heures sur Greenwich, et l'heure légale du Yukon, qui vaut pour tout le territoire du Yukon, retarde de neuf heures sur Greenwich. Quelques municipalités adoptent l'heure des chemins de fer locaux qui, dans certains cas, diffère de l'heure légale. Certains villages aussi adoptent telle heure qui semble le mieux leur convenir mais, en général, les limites officielles des différents fuseaux horaires sont respectées.

Heure avancée.—Pendant quelques années, avant la première guerre mondiale, on avait fait déjà une propagande active, particulièrement dans les villes, en faveur de l'avance d'une heure sur l'heure normale durant les mois d'été. Il semblait que les gens des villes industrielles bénéficieraient, tant au point de vue économique que sanitaire, d'une plus longue période de lumière solaire au moment de se délasser. Le Canada a adopté l'heure avancée en 1918, mais la loi canadienne s'est abrogée à la fin de l'année. Depuis, cependant, maintes villes ont adopté des règlements qui établissent l'heure avancée pour différentes périodes des mois d'été.

Législation concernant les fuseaux horaires.—La plupart des règlements au Canada concernant l'heure légale ont été adoptés par les législatures provinciales et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Voici quelques-unes des exceptions: la loi de 1918 concernant l'utilisation de la lumière du jour; un décret du conseil (C.P. 4994) publié en 1940 imposant de maintenir, pour une période de temps additionnelle, l'heure avancée à divers endroits de l'Ontario et du Québec où elle avait déjà été en vigueur durant l'été; et un décret du conseil de 1942 (C.P. 547) étendant l'heure avancée à tout le pays et plus tard révoqué par le décret du conseil (C.P. 6102) y mettant fin le 30 septembre 1945. La législation délimite les fuseaux et règle également des questions comme les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de lois, ordonnances, contrats et ententes, les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux d'enregistrement, des tribunaux de justice, des bureaux de poste et autres bureaux publics, les dates d'ouverture et de clôture des saisons de chasse et les heures d'ouverture et de fermeture des maisons d'affaires et des lieux d'amusement.

PARTIE IV.—GÉOPHYSIQUE ET ASTRONOMIE

Les travaux de recherches effectués au Canada dans le domaine de la géophysique et de l'astronomie, de même que les applications récentes de ces études, font l'objet des deux articles spéciaux suivants.

LA GÉOPHYSIQUE AU CANADA*

Le contact de l'homme avec la terre est si intime qu'à travers les siècles celui-ci s'est appliqué, dans des dessins multiples et divers, à scruter les secrets de sa planète. Ses recherches, dans les temps antiques, visaient surtout à des fins de voyage, d'arpentage, d'industrie minière, ainsi qu'à des fins de navigation; de ces recherches sont issus, respectivement, les travaux modernes de géographie, de géodésie, de géologie et de géophysique.

La géophysique, pour sa part, est née des observations faites par les premiers navigateurs sur la température, les marées océaniques et la pierre d'aimant. Graduellement ces études ont engendré les sciences modernes suivantes: météorologie, océanographie physique et magnétisme terrestre. En plus d'intéresser les navigateurs, ces matières accusaient un

* Rédigé par C. S. Beals, astronome fédéral, Ottawa, et J. T. Wilson, département de la physique, Université de Toronto.

commun besoin de mensuration précise, et, pour cette raison, les physiciens en vinrent à les étudier. A ces dernières s'ajoutèrent d'autres études, d'ordre physique, de la terre, de sorte que la géophysique comprend aussi maintenant la sismologie, c'est-à-dire l'étude des tremblements de terre, l'hydrologie ou étude des eaux de rivières, de lacs, de glaciers et de cours d'eau souterrains (excepté les eaux océaniques), la vulcanologie, ou étude des volcans et de la température terrestre, la techtonophysique, ou étude des forces concourant à la formation des montagnes, auxquelles sont aussi attribuables les changements de niveau graduels des continents et des mers, l'étude de la gravité terrestre et plusieurs autres travaux secondaires, telle la détermination de l'âge des roches et des minéraux anciens d'après leur teneur en éléments radioactifs.

En outre, au cours des trente dernières années, on s'est rendu compte qu'un bon nombre des méthodes primitivement mises au point pour l'étude de la terre, prise dans son ensemble, pouvaient servir à la recherche de gisements de pétrole et de minéraux utiles. Par conséquent, l'investigation géophysique comprend aujourd'hui des méthodes dites magnétique, électrique, gravimétrique, séismique et radioactive, lesquelles servent à guider les forages dans la plupart des recherches exécutées au Canada en vue de découvrir du pétrole et du gaz. Les compagnies minières ont généralement recours, pour la prospection, à des dispositifs terrestres et aéroportés.

A première vue, il peut sembler étonnant que des gisements cachés de minéraux et de pétrole puissent être localisés grâce à des recherches entreprises sur la surface du globe, et plus étonnant encore qu'on puisse découvrir quoi que ce soit au sujet d'un milieu aussi lointain et inaccessible que l'intérieur de notre planète. Mais quelques minutes de réflexion permettront de comprendre qu'en physique l'étude des objects éloignés est devenue un lieu commun. Journellement, les astronomes parlent de galaxies dont la distance qui les sépare de la terre dépasse l'imagination, aussi bien que des conditions régnant à l'intérieur d'étoiles d'une densité et d'une chaleur inconcevables. Dans un même ordre d'idées, les spécialistes de la physique nucléaire étudient le comportement de l'intérieur des atomes, tandis que la presse parle couramment d'électrons, de neutrons, d'isotopes, purs concepts de physiciens ayant pour objet d'expliquer des observations indirectes concernant des particules beaucoup trop petites pour être jamais vues. Comparé à ces prodiges, l'intérieur de la terre est pour ainsi dire prosaïque. Non plus éloigné de la surface que ne l'est l'Irlande du Canada occidental (4,000 milles), le centre de la terre possède une température à peu près équivalente à celle d'un arc électrique (4,500°C) et la pression qui y règne (3,600,000 atmosphères) n'est que dix fois supérieure à celle déjà obtenue en laboratoire.

La géophysique désigne donc l'ensemble des études terrestres qui font appel aux moyens physiques et qui s'attachent également à la partie solide de la terre, à ses eaux et à son atmosphère, et comprend, comme l'un de ses aspects importants, diverses méthodes d'investigation géophysique. L'examen des roches, des minéraux et des minerais de surface, là où ces corps se trouvent à découvert, ressortit à la géologie. Toutefois, il est manifeste qu'une collaboration étroite doit exister lorsqu'il s'agit d'études ayant trait à des sciences aussi connexes l'une à l'autre que la géologie et la géophysique. Mais si les méthodes géologiques sont plus directes et souvent moins coûteuses, leur portée se limite cependant à la surface terrestre seulement, alors que la géophysique embrasse l'étude de la terre dans son ensemble, depuis son centre jusqu'aux confins de son atmosphère.

Toutefois, le présent article vise uniquement les phènomènes observables au-dessus et au-dessous de l'écorce terrestre. Pour des raisons de simplification, nous avons fait abstraction des phénomènes atmosphériques, comme par exemple, les aurores, de l'ionosphère et de la climatologie, aussi bien que de l'océanographie physique. L'Observatoire national, la Commission géologique du Canada et le département de physique de l'Université de Toronto poursuivent des programmes importants de recherches géophysiques. Plusieurs autres universités à travers le pays et divers gouvernements provinciaux accomplissent aussi des travaux dans ce domaine, et les principales compagnies pétrolières, de même que plusieurs entreprises de prospection géophysique, ont mis au point des techniques géophysiques qui constituent leur plus efficace tentative de solution au problème de la découverte de gisements d'huile et de minéraux.

L'Observatoire national

Magnétisme terrestre.—Depuis sa fondation en 1905, l'Observatoire fédéral d'Ottawa a poursuivi des études sur le magnétisme terrestre. Pendant plusieurs années, cette institution a consacré la majeure partie de ses efforts à la cartographie magnétique qui demeure encore l'une de ses principales tâches. Afin de dresser des cartes magnétiques précises du Canada, des observations ont été faites relativement à la direction et à l'intensité du champ magnétique, au niveau du sol, dans 1,500 postes répartis aussi uniformément que possible par tout le pays; dans certains postes on répète les observations à des intervalles de quelques années afin de détecter le changement lent et progressif du magnétisme terrestre, changement connu sous le nom de variation séculaire. Par suite de la difficulté qu'il y a de faire des observations terrestres qui embrasseraient un pays aussi vaste que le Canada, on a mis au point un magnétomètre aérien à réglage gyroscopique capable de faire, du haut des airs, les observations nécessaires sur la direction et l'intensité du magnétisme. Bien que cet instrument soit subordonné aux observations terrestres pour ce qui est de l'étalonnage et de l'uniformisation, il offre le précieux avantage d'un enregistrement continu des éléments magnétiques tout au long de la ligne de vol, et peut, en quelques heures, recueillir des données de cartographie magnétique qui, autrement, exigeraient des années de travail. On peut également le mettre à l'œuvre dans les régions arctiques et au-dessus de masses liquides, là où des observations au niveau du sol ou de l'eau s'obtiennent difficilement. Des cartes magnétiques du Canada indiquant l'intensité horizontale, verticale et globale du magnétisme, la déclinaison, le degré de variation séculaire et la position du pôle magnétique nord sont publiées tous les cinq ans. En plus des cartes exclusivement magnétiques, des renseignements plus détaillés touchant la déclinaison magnétique sont fournis pour l'etablissement de toutes les cartes à grande échelle et spécialement, des cartes de navigation marine et aérienne que publie le gouvernement du Canada. L'Observatoire national exécute souvent des relevés spéciaux qui serviront à établir des stations de base pour des relevés géophysiques dans des régions importantes au point de vue minéralogique, en plus de mettre des données magnétiques détaillées à la disposition de ceux qui en ont besoin pour des fins commerciales ou scientifiques.

Outre ses travaux de cartographie, l'Observatoire fédéral dirige des observatoires de magnétisme à Agincourt (Ont.), Meanook (Alb.), Baker-Lake et Resolute Bay (T.N.-O.). Ces observatoires sont spécialement chargés d'étudier les changements quotidiens et saisonniers du magnétisme terrestre, de même que les phénomènes imprévisibles et subits qu'on nomme orages magnétiques. L'une des principales attributions des observatoires de magnétisme est de contrôler les observations terrestres et aériennes dont l'interprétation, sans cela, serait difficile lorsque le champ magnétique de la terre se modifie rapidement.

D'autre part, l'Observatoire poursuit un travail d'égale importance qui consiste en l'étude des causes de certaines variations magnétiques brèves qui semblent dépendre dans une large mesure des effets que produisent les radiations solaires sur les couches supérieures de l'atmosphère terrestre. L'Observatoire se maintient en étroite relation avec d'autres observatoires de magnétisme dissiminés à travers le monde, surtout en ce qui a trait à l'interprétation des orages magnétiques et leur relation avec les taches solaires, les aurores et d'autres phénomènes se déroulant au niveau des hautes régions de l'atmosphère. Un autre genre d'observations dont se charge maintenant l'Observatoire est la mensuration des courants terrestres, lesquels sont intimement liés aux phénomènes magnétiques de l'atmosphère.

Pour compléter le tableau des tâches qui vient d'être brossé, des études sont maintenant en cours, qui visent à une compréhension plus nette de l'origine du champ magnétique de la terre (considéré aujourd'hui comme une conséquence des mouvements du noyau liquide terrestre) et des longues variations de ce champ. Des preuves relatives à ces variations se trouvent non seulement dans les changements séculaires bien connus qu'une observation de quelques années suffit à confirmer, mais aussi dans la magnétisation de roches déposées à des époques géologiques antérieures dont quelques-unes indiquent une direction du champ magnétique très différente de sa direction actuelle. On poursuit

présentement une investigation d'envergure dont l'objet est l'examen, par tout le Canada, de la magnétisation des roches sédimentaires et ignées d'âge géologique connu, en vue de déterminer si les renseignements que fournissent ces roches pourraient servir à l'élaboration d'une théorie plus complète du magnétisme terrestre.

Gravité.—Les variations de la gravité à la surface de la terre sont à la fois fréquentes et d'une haute importance scientifique et commerciale. Les premières mesures de gravité ont été prises grâce à l'observation de la fréquence des oscillations d'un pendule, fréquence qui augmente proportionnellement à la gravité. Le pendule constitue encore la méthode normale servant à comparer la force de gravité aux endroits les plus divers de la surface terrestre. Au cours des dernières années, cet appareil a été complété et, dans une certaine mesure, remplacé par un instrument appelé gravimètre, qui fonctionne d'après le principe de la balance à ressort et qui offre des avantages considérables en ce qui concerne le déplacement et la rapidité d'opération.

Les études sur la gravité que poursuit l'Observatoire du Canada tendent à assurer une parfaite compréhension des principales variations observées à la surface du territoire canadien pris dans son ensemble. Les observations à cette fin se rangent dans les catégories suivantes:

1° Au moyen d'appareils à pendule, des observations sur la gravité ont été faites dans un réseau de postes de base primaires convenablement répartis à travers le pays. Toutes ces bases se sont mises en rapport avec la base nationale, à Ottawa, qui, à son tour, a fait une comparaison avec l'étalon international de Potsdam, en Allemagne. Ce réseau de bases à pendule a franchi les frontières canadiennes pour comprendre 20 postes établis aux États-Unis et au Canada, depuis Mexico jusqu'à Fairbanks (Alaska). Des hommes de science américains travaillent à des bases analogues situées au Canada.

2° Les bases primaires ayant servi aux fins d'étalonnage et comme points de départ, un réseau comprenant cent bases secondaires a été établi de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique ainsi qu'au sein des régions arctiques et presque arctiques du Canada. Les osbervations sur la gravité de ces postes secondaires sont d'une grande précision, comparables à celles des postes primaires, et servent à assurer une méthode uniforme aux levés régionaux de gravité, dans toutes les provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest.

3° Avec le concours des bases primaires et secondaires, on a exécuté au moyen de gravimètres une série de levés régionaux embrassant une proportion considérable de la superficie terrestre du pays. En Canada méridional, le levé régional s'est fait par automobile, des observations au gravimètre ayant été relevées tous les huit milles. Par ailleurs, des avions légers ont servi de moyen de transport dans les régions septentrionales du bouclier Canadien, où les lacs sont nombreux. Les observations mêmes relatives à la gravité sont relevées sur les rives des lacs et les postes sont, en moyenne, éloignés d'environ 20 milles les uns des autres. A la fin de 1954, le nombre total des observations s'est élevé à 11,244. On a étendu le champ des observations à toutes les provinces, et, en direction du nord, aussi loin qu'au Grand lac de l'Ours à l'ouest et, à l'est, aussi loin qu'à l'île Baffin. Les observations servent de base aux levés géophysiques commerciaux (particulièrement dans les provinces des Prairies), aux études d'isostasie et de géodésie, à l'investigation des racines de vieilles chaînes de montagnes ainsi qu'à des études générales ayant pour objet la nature de l'écorce terrestre dans diverses régions du Canada.

4° De nombreux levés détaillés visant à la découverte ou à la délimitation d'éléments géologiques de densité anormale et de dimension moyenne, se poursuivent dans des zones restreintes. Ces phénomènes concernent des masses minérales, des dépôts de sel, des coulées de lave, des failles géologiques, des roches d'intrusion ignées et des vieux cratères de météore. Bien que l'Observatoire ne se livre pas lui-même à la prospection géophysique, des membres de son personnel géophysique ont consacré une large part de leurs énergies et de leur temps à la théorie et à l'application de méthodes gravimétriques, à titre d'aide dans la recherche de minéraux industriels.

Sismologie.—Aux fins d'enregistrer les tremblements de terre qui se produisent au Canada et dans d'autres régions du monde, l'Observatoire dirige onze postes de sismographie situés respectivement à Halifax (N.-É.), Sept-Chutes (P.Q.), Shawinigan-Falls (P.Q.), Ottawa (Ont.), Kirkland-Lake (Ont.), Saskatoon (Sask.), Banff (Alb.), Victoria (C.-B.), Horseshoe-Bay (C.-B.), Alberni (C.-B.) et Resolute (T. N.-O.). Les graphiques qu'enregistrent ces postes servent en partie à délimiter des zones où les risques de tremblements de terre sont exceptionnellement élevés, et, à cette fin, l'Observatoire maintient en service, sur la côte du Pacifique et dans les montagnes Rocheuses, des réseaux spéciaux formés de trois postes chacun. Une tâche non moins importante de ces postes consiste

à fournir, en collaboration avec d'autres pays, des données pour l'étude de la croûte et de la structure interne de la terre. Le poste de Resolute, dans l'Arctique, revêt une importance particulière dans ces travaux, étant donné que la distance qui le sépare des autres établissements fait de lui un chaînon précieux dans le réseau mondial de postes sismographiques.

Le principal effort de notre pays dans le domaine de la recherche sismologique porte sur une étude de sismogrammes, canadiens et autres, en vue de déterminer la nature des mouvements terrestres qui causent les séismes. Bien que certains tremblements naissent à la surface de la terre, la plupart se produisent à des profondeurs de dizaines ou de centaines de milles, de sorte que seuls s'observent directement leurs effets secondaires. On a mis au point des méthodes pour déterminer la profondeur et la direction des mouvements véritables de la terre, grâce à une analyse graphique de chocs initiaux enregistrés à l'occasion d'un grand séisme par des postes de sismographie disséminés à travers le monde. Les résultats obtenus servent à des investigations sur l'origine de certaines montagnes et autres phénomènes, tels les arcs d'îles et les fosses océaniques qui se rencontrent à proximité des zones de grande sismicité.

En plus de l'étude des tremblements de terre, les méthodes d'explosions sismologiques servent à l'étude de l'épaisseur et de la structure de l'écorce terrestre et de diverses structures géologiques irrégulières qui s'y rencontrent. A cette fin, des procédés radiophoniques servent à transmettre les impulsions perçues par des détecteurs sismiques à un enregistreur central, de sorte qu'il est possible d'établir, avec un minimum de difficulté, une ligne de sismographes sur une distance aussi considérable que trente milles. Parmi les résultats obtenus jusqu'ici, il convient de mentionner une détermination de l'épaisseur de l'écorce terrestre qui a révélé un chiffre de vingt-cinq milles et une structure moins complexe qu'on ne l'avait d'abord supposé. Des méthodes analogues ont été expérimentées à l'égard de problèmes touchant la géologie économique et on prépare actuellement des plans en vue d'une investigation de l'infrastructure d'une certaine partie du plateau continental de l'est du Canada.

Travaux géophysiques de la Commission géologique du Canada

Le Service de la géophysique de la Commission géologique du Canada maintient en usage des avions Canso pour l'utilisation aérienne d'un magnétomètre ASQ-3 et d'un scintillomètre AEP1903R Mark II. Chaque année des levés régionaux d'environ 40,000 milles linéaires sont exécutés du haut des airs. Le personnel de la Commission géologique met en ordre les renseignements obtenus sur le magnétisme, qu'il publie sous forme de cartes aéromagnétiques. D'autre part, les données sur la radioactivité sont mises au point et seront transposées sur des cartes à l'échelle de huit ou seize milles au pouce. Ces cartes de radiations gamma permettront de comparer la radioactivité de divers types de roches réparties sur de vastes régions, de même que l'activité secondaire générale de diverses régions géologiques.

La Commission géologique a mis au point un mode d'interprétation, sur un pied régional, des renseignements aéromagnétiques sous le rapport de la géologie. Au cours des deux derniers étés, ce travail a été fait dans les Cantons de l'Est (P.Q.). Une anomalie négative, l'Yamaska, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie relativement à la teneur en minéraux de fer et de titanium oxydulés, nommément l'hématite, l'ilménite et la magnétite. On a entrepris des travaux de recherches sur le magnétisme résiduel, la susceptibilité magnétique, la chimie et la pétrographie.

Les laboratoires de géophysique du Service sont à construire du matériel destiné à l'étude et à l'investigation des propriétés physiques de certaines roches. Ce matériel servira à comparer la susceptibilité magnétique selon qu'elle est mesurée d'après une méthode astatique ou le procédé du courant alternatif. Également, par les relations de phase et de magnitude dans la méthode du courant alternatif, on séparera et on analysera selon la gamme des fréquences la conductivité et la constante dialectrique des matières minéralisées. On estime que ce travail apportera une contribution précieuse à l'interprétation

des données électromagnétiques en vue de la prospection de conducteurs sulphidés agglomérés. Par la suite, on fera connaître les propriétés physiques des roches particulières aux régions survolées par le magnétomètre aérien.

La géophysique dans les universités canadiennes

On peut dire que c'est à l'Université McGill, Montréal (P.Q.), vers 1926, que l'enseignement de la géophysique a débuté dans les universités canadiennes, lorsque le feu professeur A. S. Eve et M. D. A. Keys, maintenant vice-président du Conseil national de recherches, se sont vus invités par le Bureau des mines des États-Unis et la Commission géologique du Canada à étudier des méthodes géophysiques concernant la prospection. Ces deux savants entreprirent de donner des cours, qui se poursuivent encore aujourd'hui, et ont rédigé sur le sujet un des manuels classiques, *Applied Geophysics*, qui en est maintenant à sa quatrième édition. Bientôt d'autres universités de l'est du Canada suivirent leur exemple, et, depuis un certain nombre d'années, l'Université Laval, Québec (P.Q.), l'Université de Montréal, Montréal (P.Q.), l'Université Dalhousie, Halifax (N.-É.), et l'Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) donnent aussi des cours de prospection. Par leur situation côtière, les Universités Dalhousie et Saint-François-Xavier, Antigonish (N.-É.), ont été amenées à collaborer avec le gouvernement fédéral en matière d'océanographie, et l'Université Dalhousie dirige de plus un poste fédéral de sismographie.

De bonne heure, on invitait le professeur L. Gilchrist, de l'Université de Toronto, à se joindre aux professeurs Eve et Keys, et, par suite, on commença de donner des cours de géophysique à cette université; de ces cours sont sortis plus de cent cinquante spécialistes diplômés en prospection géophysique, dont vingt-cinq avec le doctorat. La plupart d'entre eux ont reçu leur diplôme au cours des dix dernières années. Ils participent maintenant aux recherches de pétrole et de minéraux qui se font au Canada selon de nouvelles méthodes. On a également créé un laboratoire muni d'un excellent appareillage pour la détermination de l'âge des roches et des minéraux anciens d'après des méthodes radioactives. En outre, l'Université de Toronto collabore avec la Division de la météorologie du ministère des Transports pour rompre des physiciens à la discipline météorologique, et offre un cours qui mène à la maîtrise dans ce domaine.

Les Universités Queen's, Kingston (Ont.), et McMaster, Hamilton (Ont.), de même que l'Université Western, London (Ont.) enseignent la prospection géophysique. Pour sa part, l'Université Western se spécialise dans la mensuration de la chaleur interne de la terre, tandis que, dans le cadre de son vaste programme d'études nucléaires, l'Université McMaster s'est occupé de déterminer l'âge de certains minéraux.

Il y a également eu spécialisation dans les universités du Canada occidental. L'Université du Manitoba et l'Université de la Saskatchewan ont agencé des appareils grâce auxquels il est possible d'assigner une date à des matières charbonneuses qui remontent jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'années. L'Université Dalhousie possède aussi une installation du genre. De son côté, l'Université du Manitoba a mis au point des nouvelles méthodes pour détecter et prospecter des minerais radioactifs, tant de la surface terrestre que du haut des airs. Quant à l'Université de la Saskatchewan, elle a profité de sa position septentrionale pour faire d'éminentes études sur les aurores, le magnétisme terrestre, l'ionosphère et la propagation des ondes hertziennes dans les régions arctiques et presque arctiques. Cette université maintient également en service un poste de sismographie pour le compte de l'Observatoire fédéral.

La prospection géophysique s'enseigne encore aux Universités d'Alberta et de Colombie-Britannique, cette dernière étant la seule université canadienne à posséder un institut d'océanographie.

Les universités canadiennes disposent d'excellents instruments pour la formation de spécialistes et la poursuite de travaux dans la plupart des sections de la géophysique, science encore récente dont des ramifications multiples et variées offrent des débouchés aux jeunes des deux sexes. Ceux qui embrassent la carrière de géophysicien n'abordent pas une étroite spécialisation mais entreprennent des études dont le sujet est aussi vaste que la terre elle-même.

La géophysique expérimentale au Canada

Née du progrès de la physique moderne, ce n'est donc qu'au cours des vingt dernières années, plus précisément au cours des dix dernières, que la géophysique a commencé de jouer un rôle important dans l'économie canadienne. Les divers domaines d'investigation que comporte la physique terrestre donnent lieu à des méthodes susceptibles d'application commerciale dans la recherche de gîtes pétrolifères et metallifères. En ce qui concerne l'industrie minière, le Canada a récemment servi de cadre à de nombreux progrès dans l'exploration géophysique, et il est probable qu'à l'heure actuelle notre pays prime dans le monde au point de vue de la diversité des méthodes et par l'importance de son activité. Le montant de 30 millions de dollars qui se dépense chaque année dans l'Ouest canadien pour la seule prospection géophysique de gisements de pétrole est un indice de cette suprématie.

Jusqu'ici la sismologie de réflexion représente la technique qui a remporté le plus de succès en matière de cartographie des structures souterraines rattachées aux gisements de pétrole. Des explosions artificielles engendrent des ondes élastiques qu'enregistrent des sismographes portatifs installés tout près. Certaines phases des sismogrammes ainsi obtenues peuvent s'identifier à des ondes réfléchies à partir de divers horizons géologiques, et les temps d'arrivée de ces ondulations indiquent la profondeur à laquelle se situent les couches réfléchissantes. Comme chaque expédition sismique exige le concours de quinze à vingt-cinq hommes, y compris des géophysiciens, des techniciens et des auxiliaires, la présence à l'heure actuelle de cent vingt expéditions environ dans les quatre provinces de l'Ouest révèle donc l'étendue de l'entreprise.

Pour faire face à des problèmes particuliers au Canada, on a accompli certains progrès techniques. Dans les régions marécageuses du Nord, le transport devient une difficulté et les expéditions se poursuivent souvent en hiver, les instruments installés dans des autos-neige. Le champ d'exploration gagne peu à peu les contreforts des Rocheuses, là où des couches faillées et plissées ont posé de nouveaux problèmes d'interprétation des sismogrammes. La cherté de l'exploration sismique a poussé à l'emploi du gravimètre et du magnétomètre aérien comme instruments de reconnaissance. Toutefois, les indications magnétiques et gravimétriques sont moins directes, étant donné que la plupart proviennent de certaines conditions existantes au sein des roches cristallines situées au-dessous des sédimentations pétrolifères; ces données peuvent néanmoins attirer l'attention sur des régions intéressantes au point de vue de l'investigation sismique.

On a employé pour la prospection une grande diversité de techniques, selon les différentes propriétés physiques par lesquelles les minerais se distinguent de leur milieu. A l'heure actuelle le plus vif intérêt se manifeste à l'égard du magnétomètre aérien, de certains détecteurs de radiation aéroportés et de méthodes électromagnétiques. L'enregistrement, du haut des airs, de légers changements dans le magnétisme terrestre a conduit récemment à d'importantes découvertes, tel le dépôt de fer magnétique, à Marmora (Ont.), et les gisements de métaux de base associés à des minéraux magnétiques, au voisinage de Bathurst (N.-B.). Dans un même ordre d'idées, de vastes régions font présentement l'objet d'une exploration effectuée au moyen de compteurs aériens visant à la découverte de substances radioactives. Parce que bons conducteurs d'électricité, plusieurs minéraux peuvent être localisés par des procédés électromagnétiques: des courants électriques sont induits dans des conducteurs du sous-sol au moyen de champs magnétiques alternatifs primaires créés en surface. De récentes améliorations à la méthode, y compris l'emploi d'une longue bande de fréquences, pour le champ primaire, ont donné lieu à des découvertes comme par exemple les prolongements des dépôts de cuivre de Gaspé.

Des méthodes gravimétriques jouent également un certain rôle dans la recherche de minéraux et présentent l'avantage d'être, parmi toutes les méthodes géophysiques, celles dont les indications sont le plus étroitement reliées à la masse ou au tonnage de toute importance des gîtes qui les fournissent.

L'ASTRONOMIE AU CANADA*

On peut dire que l'ère moderne de l'astronomie au Canada s'est ouverte en 1905 avec le parachèvement de l'Observatoire fédéral, c'est-à-dire l'Observatoire national du Canada. Antérieurement à cette date, un observatoire astronomique établi en 1851 à Fredericton (N.-B.) a servi pendant quelque temps à la détermination de la longitude de ce centre et à des fins d'astronomie en général. Récemment on a affecté de nouveau cet observatoire à titre de monument historique. D'autres petits observatoires avaient été établis, dont un à Québec, en 1854, et un à Kingston, en 1875. Les instruments astronomiques étaient censés se rattacher à l'Observatoire magnétique construit en 1839, à Toronto, par le gouvernement anglais, mais les archives n'en font pas mention avant 1881. Pendant plusieurs années, un petit observatoire installé en 1879 à l'Université McGill a servi à des observations sur le temps.

Aujourd'hui, trois institutions canadiennes, principalement, s'occupent d'astrophysique, nommément l'Observatoire fédéral d'Ottawa (Ont.), l'Observatoire d'astrophysique de Victoria (C.-B.), tous deux rattachés au ministère des Mines et des Relevés techniques, et enfin l'observatoire David Dunlap, affilié à l'Université de Toronto. Pour ce qui est des deux institutions gouvernementales, l'Observatoire fédéral d'Ottawa se spécialise surtout dans l'astronomie de position, la physique solaire, et diverses branches de la géophysique, tandis que le principal effort en astrophysique s'accomplit à l'Observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria. Fondé en 1935, l'observatoire David Dunlap possède de magnifiques instruments astrophysiques, d'un genre analogue à celui des instruments en usage à l'Observatoire de Victoria. Cet établissement ne remplit pas seulement les offices d'un institut de recherches soutenu et administré par l'entreprise privée; il est à la fois le noyau du département d'astronomie de l'Université de Toronto. En plus des travaux que poursuivent ces trois principales institutions et un certain nombre de petits observatoires, le Conseil national de recherches se livre à des investigations dans le domaine de la radio-astronomie.

L'Observatoire national

L'origine de l'Observatoire national se rattache aux travaux de relevés entrepris par le gouvernement fédéral, et sa construction, en 1905, a eu pour motif immédiat l'accroissement considérable des études astronomiques qu'a exigé l'arpentage des terres cédées par la Colombie-Britannique en vue d'assurer la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien. Au début, l'Observatoire fédéral s'occupait activement de levés géodésiques, mais depuis 1916, une autre division gouvernementale accomplit ces genres de travaux. Les paragraphes suivants résument les tâches dont se charge présentement l'Observatoire fédéral.

Astronomie de position.—Bien que la détermination de la position et du mouvement des étoiles soit moins impressionnante que certains autres aspects de l'observation astronomique, elle constitue néanmoins le fondement même de l'astronomie. Toute étude des périodes, des distances et des masses d'éléments du système solaire est fondée sur des mesures de position astronomiques, et l'étude concernant la structure de la Voie lactée et de la nature de galaxies étrangères est, elle aussi, étroitement liée à des mensurations de la position exacte des étoiles. L'Observatoire d'Ottawa poursuit des travaux en matière de position stellaire à l'aide d'un cercle méridien mis en usage pour la première fois en 1907. Cet instrument "des passages" est installé sur des pivots fixes de manière à permettre l'observation des étoiles lorsqu'elles traversent le méridien ou cercle nord-sud de la sphère céleste. Les valeurs notées sont le temps de passage au méridien et la déclinaison ou distance angulaire entre l'étoile et l'équateur.

Depuis son montage, le cercle méridien de l'Observatoire d'Ottawa a servi à calculer la position d'environ 10,000 étoiles, de même qu'à plusieurs observations sur différents astres appartenant au système solaire. Non seulement publiées à titre de catalogues

* Rédigé par C. S. Beals, astronome fédéral, Ottawa, et J. F. Heard, directeur de l'observatoire David Dunlap, Toronto et A. E. Covington, Division de la radio et du génie électrique, Conseil national de recherches, Ottawa.

canadiens, ces observations sont aussi incluses dans des répertoires stellaires d'usage mondial, destinés à la navigation aérienne et maritime, à l'arpentage et à la détermination du temps précis. Le cercle méridien original d'Ottawa est encore en service mais on élabore présentement des plans en vue de le remplacer par un nouvel instrument du type réfléchissant, doté d'un plus grand pouvoir de concentration de la lumière, grâce auquel on espère atteindre des étoiles d'une magnitude beaucoup plus faible.

Pour les déterminations du temps à l'Observatoire d'Ottawa, on s'est d'abord servi du cercle méridien, que, par la suite, on a remplacé par un instrument des passages réversible et plus petit. Bien que ces observations fussent suffisamment précises pour la plupart des fins auxquelles servent les mesures du temps, le besoin d'une plus grande précision s'est fait sentir, et, en 1952, un instrument d'un genre absolument nouveau, appelé télescope zénithal à plaque photographique, a été mis en usage en vue d'observations relatives au temps. Cet instrument consiste en un télescope installé dans une position verticale et d'un bassin de mercure situé à sept pieds au-dessous de la lentille. La surface du mercure réfléchit la lumière sur elle-même alors qu'elle fait foyer juste au-dessous de la lentille du télescope. Des observations photographiques s'effectuent à l'aide de cet appareil et la précision obtenue est de beaucoup supérieure à celle que fournissaient les instruments antérieurs. Ce télescope présente l'avantage d'un fonctionnement automatique, et peut photographier la suite des étoiles qui traversent le méridien au zenith, sans exiger la présence constante d'un observateur. Une autre caractéristique de cet instrument consiste en ceci qu'il peut servir à des mensurations très précises de la latitude. L'Observatoire fédéral exerce une vérification constante de la latitude d'Ottawa et les observateurs ont constaté qu'elle variait d'une manière semi-régulière, selon un cycle de 14 mois environ.

Les horloges requises pour minuter les observations astronomiques et interpoler entre les périodes d'observation représentent un élément important du Service horaire. Jusqu'en 1939, on employait des horloges à pendule abritées dans des cellules à vide et que l'on conservait dans des chambres à température constante afin d'assurer des évaluations précises. Toutefois, les meilleures horloges à pendule laissent beaucoup à désirer en ce qui concerne la précision et, à partir de 1939, elles ont été peu à peu remplacées par des horloges à cristal de roche. Les oscillations d'un cristal de roche convenablement fixé et assuré d'un réglage thermique approprié sont beaucoup plus fiables que celles d'un pendule, et, à présent, l'Observatoire maintient en usage une batterie de cinq horloges à cristal, dont une horloge à anneau de quartz du genre de celle que la Poste britannique a mise au point. Les meilleures parmi ces horloges fournissent un rendement dont le coefficient de supériorité est de 10 par rapport aux instruments à pendule, et le rendement moyen de plusieurs d'entre elles est suffisamment bon pour qu'on profite entièrement de la précision accrue du télescope zénithal à plaque photographique.

Une autre particularité du Service horaire est la diffusion par fil et par radio de signaux horaires des secondes, à travers tout le pays. Des édifices du gouvernement, des entreprises commerciales, des compagnies de téléphone et de télégraphe de même que les deux principaux réseaux ferroviaires sont desservis par fil directement relié à l'Observatoire. La Société Radio-Canada diffuse à l'intention du grand public le signal horaire de 1 heure de l'après-midi, tandis que pour répondre aux besoins des navigateurs de l'aviation et de la marine aussi bien qu'à ceux des arpenteurs et des personnes postées dans des régions éloignées du pays, on émet des signaux horaires sur ondes courtes. Ces émissions s'effectuent sur des fréquences de 3,330, 7,335 et 14,670 kilocycles et comprennent une communication verbale de l'heure à chaque minute.

Physique stellaire.—Le programme d'astronomie de l'Observatoire fédéral comprend une étude des propriétés physiques du soleil et autres corps célestes, y compris certains aspects de la terre elle-même. L'étude du spectre solaire se fait par des moyens photographiques et par l'emploi de cellules photoélectriques et photoconductives. Ces études spectroscopiques fournissent un nombre considérable de renseignements sur les composants gazeux de l'atmosphère terrestre que les radiations solaires doivent nécessairement traverser.

On obtient aussi des renseignements additionnels concernant le soleil en prenant directement de fréquentes photographies à travers un filtre rouge qui ne laisse passer que la lumière provenant de la chromosphère. Ces photographies atmosphériques sont particulièrement précieuses pour l'étude des éruptions et des variations à la surface du soleil qui sont de nature à modifier les conditions terrestres.

Un autre moyen important d'étudier l'atmosphère du soleil est encore l'observation de ses éclipses, événements rares que voile souvent la présence de nuages. Lors de l'éclipse du 30 juin 1954, l'Observatoire a fait des études spectroscopiques de l'atmosphère solaire à l'aide de spectrographes transportés dans des avions à une altitude de 27,000 pieds. Par ce moyen, l'action des nuages fut évitée et on a obtenu d'excellents spectres de la partie de l'atmosphère solaire qui excédait la lune obscurcissante. Ces études du soleil permettent une meilleure compréhension de son atmosphère, de l'origine et des caractéristiques de ses radiations. Habituellement reliées aux taches solaires, les modifications auxquelles sont attribuables les aurores, les orages magnétiques, les évanouissements radiophoniques et autres perturbations se déroulant dans les couches supérieures de l'atmosphère terrestre présentent un intérêt particulier.

Dans le domaine de l'astronomie météorique, l'étude des mouvements de météores ou étoiles filantes fournit des renseignements très précieux sur les hautes régions de l'atmosphère terrestre. En outre, l'un des plus importants problèmes d'astronomie concerne l'origine et le rapport avec d'autres membres du système solaire de certains corps qui pénètrent dans l'atmosphère terrestre pour s'y transformer en météores lumineux et, à l'occasion, tomber sur la surface de la terre, pour autant que leur masse soit assez considérable. L'Observatoire poursuit des observations visuelles ordinaires de même que des observations photographiques et spectroscopiques directes de météores. A Meanook et à Newbrook (Alb.), on se sert de deux puissantes cameras astronomiques, modèle Schmidt, éloignées de 26 milles l'une de l'autre, pour les triangulations photographiques de météores. On estime que certaines mensurations de ces photographies qui permettent de déterminer la position exacte et la vélocité spatiale des bolides, de même que leur accélération négative attribuable à l'atmosphère terrestre, sont d'une grande utilité en ce qui concerne les problèmes de balistique que posent les projectiles militaires mus à de grandes vitesses dans les hautes régions de l'atmosphère.

La nature et l'origine des cratères météoritiques ansi que leur relation avec des cratères similaires observables sur la lune constituent un autre problème de l'astronomie météorique. Plusieurs cratères canadiens font l'objet de recherches intenses, et l'on en a découvert un dont l'origine semble remonter à 400 millions d'années. On a aussi entrepris une étude mathématique visant à préciser la nature des forces explosives libérées lorsqu'un météorite géant frappe la terre, et certains progrès ont été accomplis en ce qui a trait aux formes et aux dimensions de certains cratères terrestres connus.

L'Observatoire fédéral d'astrophysique*

L'Observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria a pour fonction de faire et d'interpréter des observations sur les étoiles et autres corps célestes afin d'apporter une contribution à l'étude de la nature dynamique et spatiale de l'univers; cet établissement s'emploie aussi à déterminer les dimensions des étoiles, à mettre en lumière leur régime physique et chimique de même que la qualité et la quantité de leur énergie de rayonnement. A ces fins, on procède à des observations à l'aide d'un puissant spectrographe fixé au télescope de 72 pouces. La lumière stellaire est analysée et photographiée dans le spectrographe de manière qu'on puisse mesurer les radiations complexes émises par les étoiles. Un autre instrument, le photomètre photoélectrique, permet d'évaluer avec précision l'éclat de la lumière stellaire, en six couleurs différentes.

* Le sujet est étudié plus en détail dans un article spécial de l'*Annuaire* de 1948-1949, pp. 68-76.

D'une manière générale, on peut dire que les travaux se divisent en deux sections. Pour étudier l'univers on photographie un grand nombre d'étoiles, de même qu'on mesure leur vitesse, leur luminosité et leur répartition dans l'espace. D'autre part, on poursuit des études sur la nature des étoiles considérées comme des entités physiques, grâce à des analyses détaillées des spectres photographiés provenant d'un nombre relativement restreint d'étoiles choisies.

Au cours des trente-cinq dernières années, on s'est appliqué à mesurer la vitesse radiale des étoiles. On y parvient grâce à des mensurations précises et rigoureuses de la position des radiations sur les photographies de spectres stellaires. On a ainsi calculé la vitesse de près de 4,000 étoiles. Plus récemment, on s'est attaqué au problème de la détermination de la distance des étoiles dont on avait préalablement déterminé la vitesse. Les méthodes mises au point pour l'accomplissement de cette tâche ont révélé les distances et les luminosités intrinsèques de 2,000 étoiles près. Au cours de ces études, on a acquis nombre de connaissances sur les propriétés de la matière intersidérale, sa composition, ses mouvements et sa répartition de même que son action sur la lumière stellaire transmise.

Grâce à la documentation ainsi accumulée on a pu décrire et étudier l'univers jusqu'à une distance de 5,000 années-lumière à partir du soleil. Ce dernier est une étoile caractéristique de notre galaxie connue sous le nom de "Voie lactée", agrégat en forme de lentille renfermant vraisemblablement quelque quarante billions d'étoiles en plus d'une masse égale de poussières et de gaz dispersés entre elles. Cette gigantesque galaxie possède un diamètre d'environ 70,000 années-lumière et tourne autour de son centre. Pour sa part, le soleil terrestre, éloigné d'à peu près 25,000 années-lumière de son centre galactique, met plus de 200 millions d'années à effectuer une révolution.

L'Observatoire a joué un rôle de premier plan dans la découverte et l'étude d'étoiles binaires. Ces entités se composent de deux étoiles tournant rapidement autour de leur centre de gravité et tellement rapprochées l'une de l'autre qu'il est impossible de les observer séparément; pour les étudier, il faut recourir au spectroscope à l'aide duquel on calcule leurs dimensions, leur masse, leur densité moyenne et l'énergie qu'elles dégagent. L'observation astronomique des étoiles binaires est essentielle à la compréhension des étoiles, puisqu'elles sont pour ainsi dire (à l'exception du soleil) la seule source de renseignements sur les masses et les dimensions de ces corps si importants dans l'étude de l'univers. En outre, ces observations sur les étoiles doubles prouvent que la loi de la gravité s'applique à tout le système stellaire aussi bien qu'au voisinage de la terre et du soleil.

Également, l'Observatoire poursuit des recherches sur la nature chimique et physique des étoiles par des mensurations détaillées des quantités relatives d'énergie, prises sur diverses longueurs d'onde de la lumière stellaire émise. On obtient ainsi des renseignements touchant la composition chimique des étoiles, l'abondance relative d'éléments chimiques dans l'univers, de même que des données sur les températures et les pressions existantes au sein des atmosphères stellaires, les mouvements et les forces engagées dans l'interaction de la matière et de l'énergie radiante. La série des étoiles étudiées va des sujets à très haute température dont la substance est réduite à un état relativement simple, aux étoiles refroidies dans l'atmosphère desquelles des composés chimiques peuvent exister.

Les analyses spectroscopiques de l'Observatoire présentent de l'intérêt indépendamment de l'astrophysique. Elles permettent d'étudier les atomes dans des conditions qu'on n'a pas encore pu créer en laboratoire, et de bénéficier de la présence d'un champ magnétique irréalisable sur terre. Les renseignements que fournissent ces recherches astrophysiques augmentent les connaissances en chimie et en physique terrestres et fournissent l'occasion de mieux comprendre les atomes ainsi que les phénomènes atomiques.

L'observatoire David Dunlap

En ce qui concerne l'enseignement de l'astronomie au Canada, le professeur C. A. Chant a fait œuvre de pionnier. Rattaché en 1891 au personnel du département de physique de l'Université de Toronto, et s'intéressant à l'astronomie, particulièrement à

l'astrophysique, science alors nouvelle, il s'est employé avec énergie à donner de l'importance à l'enseignement de l'astronomie. En 1904, l'établissement d'un cours conduisant au grade universitaire et intitulé "Physique et Astrophysique" récompensait ses efforts, et il était nommé directeur d'un sous-département d'astrophysique nouvellement créé. Par la suite, cette division devint le département d'astronomie dont M. R. K. Young fut désigné sous-directeur. Mais étant donné qu'au cours de ces années la plupart des astronomes professionnels du Canada recevaient leur formation au département du professeur Chant, celui-ci sentit le besoin d'ériger un observatoire destiné à la recherche astronomique en vue d'aider à la formation de ses élèves. L'observatoire David Dunlap est donc le fruit des efforts incessants que le professeur Chant a accomplis pour répondre à ce besoin.

En 1930, Mme Jessie Donalda Dunlap offrait de construire et de céder à l'Université un observatoire devant porter le nom de son défunt mari, David Alexander Dunlap, qui s'était lui-même intéressé au projet du docteur Chant. L'emplacement qu'on choisit se situait directement au sud de Richmond-Hill, à dix milles environ au nord de Toronto. Mis en route en 1932, les travaux de construction furent parachevés en 1935, et l'établissement fut inauguré la même année.

L'observatoire David Dunlap était surtout destiné à la recherche astrophysique. Son principal télescope, abrité sous une coupole de 61 pieds, consiste en un réflecteur à ouverture de 74 pouces, muni d'un télescope secondaire newtonien pour la photographie directe et d'un télescope secondaire Cassegrain pour l'emploi du spectrographe à prisme unique. Détaché de la coupole abritant le télescope de 74 pouces, l'immeuble administratif renferme la bibliothèque, les bureaux, les laboratoires, les ateliers, et supporte trois dômes. L'un de ces dômes loge un télescope réflecteur de 19 pouces qui a été conçu et agencé par M. R. K. Young, et qui sert en photographie directe et, tout dernièrement, en électrophotométrie. Un autre enchâsse un télescope de 6 pouces à l'usage des étudiants, tandis que le dernier est vacant. Divers modèles d'instruments de mesure servant à l'étude des photographies astronomiques complètent le matériel scientifique de l'Observatoire.

Vitesses radiales stellaires.—En ce qui a trait aux mouvements réels des étoiles qui révèlent l'énergie globale du système stellaire, l'astronomie classique devait se contenter de cette fraction du mouvement qui est dirigée en travers du rayon visuel et perceptible à de légers changements de position des étoiles l'une par rapport à l'autre. Il y a environ quatre-vingts ans on commençait de pouvoir aussi mesurer, grâce à la spectroscopie astronomique, la vitesse radiale, ou autrement dit la vitesse dans le rayon visuel, composante du mouvement stellaire. Or, comme il devenait possible au début du siècle de les obtenir à l'égard d'une quantité considérable d'étoiles du point de vue de la statistique, ces vitesses radiales stellaires fournirent de multiples renseignements sur la structure galactique. Incidemment, c'est à la détermination de la vélocité radiale que s'employait avant tout le télescope de 74 pouces au cours des premières années d'activité de l'observatoire. En vingt ans, on a mesuré la vitesse radiale d'environ 2,500 étoiles, sur un total de 15,000 dont la vitesse radiale est maintenant connue.

Photométrie stellaire.—L'éclat apparent des étoiles est une autre caractéristique mensurable de ces corps et son importance dans l'étude des étoiles et des systèmes stellaires a toujours été de premier plan. Ceci est particulièrement vrai dans le cas d'étoiles à éclat variable. Certaines catégories de ces étoiles variables sont la clef de la détermination des distances dans les régions extérieures à la galaxie, surtout en ce qui regarde les amas globulaires. Un programme vigésimal de photométrie photographique d'étoiles à faible variation dans nombre d'amas globulaires a exigé environ 5 p. 100 des heures d'observation du télescope de 74 pouces et a permis d'accroître d'une manière appréciable nos connaissances sur ces amas stellaires. Plus récemment, l'électrophotométrie, mettant à contribution un dispositif électronique fixé au télescope de 19 pouces, est venue s'ajouter au programme des observations de l'établissement David Dunlap.

Luminosités stellaires.—La mensuration de la luminosité ou éclat intrinsèque des étoiles rivalise d'importance avec celle de la mensuration de leur éclat apparent, puisque si l'on peut mesurer ces deux valeurs à l'égard d'une même étoile, le calcul de la distance de cette étoile devient alors possible. Des méthodes permettant d'apprécier les luminosités stellaires à partir de spectres d'étoiles ont été appliquées, au cours de ces dernières années, à la collection de spectres stellaires que fournissent les travaux sur la vitesse radiale poursuivis par l'Observatoire. On a déjà mesuré la luminosité de 1,500 étoiles environ et le personnel de l'institution est à mettre au point de nouveaux appareils et de nouvelles méthodes en vue d'accroître la précision des mesures de la luminosité.

Ce résumé sommaire des travaux de l'Observatoire vise uniquement à indiquer les principaux domaines où s'exerce l'activité relative à l'observation. Mais à cet exposé succinct des travaux il est indispensable d'ajouter que des problèmes de recherches détaillées occupent aussi le personnel et les étudiants; ces études ont trait soit aux données dont il a été fait mention, soit à des questions purement théoriques ou encore à des techniques d'observation particulières destinées à la solution de ces problèmes. On s'efforce d'atteindre l'équilibre entre l'accomplissement des mensurations astronomiques de routine et l'encouragement à l'initiative personnelle et à l'élaboration de nouvelles méthodes de recherche.

Conformément aux vœux de la donatrice, l'Observatoire est ouvert au public tous les mercredis après-midi de l'année, de même que pendant les deux premières heures d'obscurité de chaque samedi soir, du 1er avril au 31 octobre.

La radio-astronomie au Conseil national de recherches*

Pendant la dernière décennie, les techniques du laboratoire de radiophonie qui progressaient rapidement ont permis de mieux connaître l'univers du point de vue de l'astronomie d'observation. L'introduction des techniques d'une nouvelle science dans le cadre d'une des plus anciennes s'explique par le fait que la lumière tout comme les ondes radioélectriques émises par un corps céleste sont des perturbations électromagnétiques voyageant à la même vitesse (186,000 milles par seconde), mais selon des longueurs d'ondes (ou fréquences) différentes.

Radio-astronomie solaire.—En 1946, la Division de la radio et du génie électrique entreprenait des recherches relatives à l'émission d'ondes radio-électriques d'origine solaire sur une longueur d'onde de 10·7 centimètres. A ces fins nouvelles on modifia les méthodes et l'appareillage qui avaient d'abord été conçus pour des postes de radar. Les premiers travaux se sont poursuivis au poste extérieur du chemin Metcalfe (Ont.)., mais en raison de l'interférence considérable des ondes microphoniques qui s'y produisait on a acquis, en 1948, un nouvel emplacement à Goth-Hill, dans Gloucester-Sud (Ont.). C'est à cet endroit situé à quatorze milles au sud d'Ottawa que s'élève présentement l'observatoire de radioélectricité solaire.

A l'heure actuelle l'observatoire maintient en service deux radiotélescopes pour la surveillance de l'émission radioélectrique solaire globale, savoir le réflecteur parabolique original à diamètre de quatre pieds, en usage depuis 1946, et un réflecteur récemment installé dont le diamètre mesure dix pieds. En outre, un troisième radiotélescope, d'une longueur de 150 pieds, qui a servi à fournir des renseignements sur la direction des ondes radioélectriques solaires est à subir présentement des modifications qui augmenteront sa puissance de rotation.

Entreprise en 1946, la longue série d'observations régulières du soleil sur une longueur d'onde de 10.7 centimètres se poursuivra dans l'avenir. Une comparaison établie avec des observations optiques prises en d'autres observatoires a montré que les ondes radioélectriques solaires se composent des trois éléments suivants: une émission provenant des régions calmes de l'atmosphère solaire, une autre qui varie lentement d'un jour à l'autre

* Cette partie de "L'astronomie au Canada" a été rédigée par A. E. Covington, Division de la radio et du génie électrique du Conseil national de recherches, Ottawa.

et qui tire son origine du voisinage des taches solaires, et une troisième, quelque peu rare et de courte durée, qui se manifeste en même temps que les flamboiements irréguliers du soleil. On a établi que ces émissions provenaient d'un niveau associé à la chromosphère, couche de transmission située entre la photosphère et la couronne solaire. La surveillance constante des ondes radioélectriques solaires sur cette longueur d'onde semble fournir des indices utiles à l'égard des phénomènes solaires et servira dans le domaine des recherches sur l'ionosphère et l'origine solaire des rayons cosmiques, de même que dans l'étude des aurores et l'analyse des orages électriques. En chacun de ces domaines, on peut attribuer certains événements terrestres particuliers à l'apparition d'un flamboiement solaire.

Radio-astronomie météoritique.—En 1947, la Division de la radio et du génie électrique entreprenait de concert avec l'Observatoire fédéral un programme conjoint de recherches météoritiques. On a mis au point à l'établissement extérieur du chemin Metcalfe, un poste de radar 33Mc/s afin de capter promptement les échos réfléchis par les météores qui traversent les régions supérieures de l'atmosphère terrestre. Le personnel procède également à des observations visuelles, photographiques et spectrographiques. Parmi les plus importantes contributions que ce programme a apportées à l'astronomie il convient de mentionner la conclusion selon laquelle, jusqu'à la huitième magnitude, peu de bolides, sinon aucun, seraient d'origine interstellaire. Par une triangulation de la trajectoire ionisée des bolides prise à partir de trois postes de radar distincts, on a obtenu quelques déterminations d'orbites complètes d'aérolithes sous forme d'orbites elliptiques.

Au sein de la Division de la radio et du génie électrique, on a récemment formé une section de recherches sur les couches supérieures de l'atmosphère. Les travaux de cette section comprendront des observations sur les bolides et les aurores, de même que l'étude de problèmes ionosphériques connexes. Par ailleurs, le programme de recherches météoritiques entrepris en collaboration avec l'Observatoire fédéral se continuera au cours de certaines périodes choisies de pluies météoritiques.

Les petits observatoires

En plus des principales institutions dont nous venons d'exposer les travaux, des universités et des sociétés d'astronomie dirigent, à l'intention des étudiants ou du public, de petits observatoires situés respectivement à Victoria (C.-B.), Edmonton (Alb.), Saskatoon et Regina (Sask.), London (Ont.), Québec et Montréal (P.Q.). Il existe également plusieurs particuliers et plusieurs petits groupes qui possèdent des télescopes ou des petits observatoires et qui s'adonnent à l'astronomie en amateur. Certains d'entre eux meulent et polissent leurs propres miroirs télescopiques, obtenant souvent des instruments d'une excellente qualité optique capables de servir à des observations dignes d'un professionnel. L'adhésion à la Société royale d'astronomie du Canada permet aux astronomes amateurs et professionnels de communiquer entre eux. Cette société, qui compte environ 2,000 membres, dirige des centres dans la plupart des principales villes du Canada et publie un journal consacré à la diffusion des connaissances astronomiques.

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—La Constitution du Canada	58
Partie II.—Rouages du gouvernement	61
Section 1. Gouvernement fédéral	61
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif	61
Article spécial: **Bureau du Conseil privé et Secrétariat du Cabinet**	64
Sous-section 2. Le pouvoir législatif	73
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire	85
Section 2. Gouvernements provinciaux et territoriaux	87
Sous-section 1. Terre-Neuve	88
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard	88
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse	89
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick	90
Sous-section 5. Québec	91
Sous-section 6. Ontario	93
Sous-section 7. Manitoba	94
Sous-section 8. Saskatchewan	95
Sous-section 9. Alberta	96
Sous-section 10. Colombie-Britannique	97
Sous-section 11. Yukon et Territoires du Nord-Ouest	98
Section 3. Gouvernement municipal	100
Section 4. Commissions royales fédérales et provinciales	103
Partie III.—Fonctions de l'administration fédérale	104
Article spécial: **Administration financière du gouvernement du Canada**	104
Section 1. Ministères, offices, commissions, etc.	110
Section 2. Sociétés de la Couronne	116
Section 3. Lois appliquées par les ministères fédéraux	124
Partie IV.—L'emploi dans l'administration fédérale	128
Partie V.—Relations extérieures	136
Section 1. Représentation diplomatique (31 mai 1955)	136
Section 2. Activité internationale	138
Sous-section 1. Le Canada et le Commonwealth, 1954–1955	138
Sous-section 2. Le Canada et les Nations Unies	141
Sous-section 3. Le Canada et le Traité de l'Atlantique Nord	146
Sous-section 4. Le Canada et le Plan de Colombo	148

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien a été créé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui a réuni les trois provinces de l'Amérique du Nord britannique, soit le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, en un seul pays divisé en quatre provinces: l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. La Colombie-Britannique s'est jointe à l'Union en 1871 et l'Île-du-Prince-Édouard, en 1873. La province de Manitoba, créée en 1870, et celles de Saskatchewan et d'Alberta, créées en 1905, ont été taillées dans les territoires autrefois détenus par la Compagnie de la Baie d'Hudson et admis à faire partie de l'Union en 1870; Terre-Neuve est entrée dans la Confédération en 1949. A l'heure actuelle, le Canada comprend donc dix provinces et des territoires ne faisant partie d'aucune province et dénommés territoire du Yukon et territoires du Nord-Ouest.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 répartit les pouvoirs législatifs et exécutifs entre le gouvernement du Canada et les législatures provinciales. L'autorité judiciaire n'a pas été partagée de la même façon, car les tribunaux provinciaux et fédéraux ont juridiction dans le domaine des lois tant fédérales que provinciales.

Bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses modifications subséquentes soient considérés en général comme la constitution du Canada, ils ne forment pas un exposé complet des lois et règlements qui régissent le Canada. Dans son sens le plus large, la constitution du Canada comprend d'autres lois du Parlement du Royaume-Uni (e.g., le Statut de Westminster de 1931), des lois du Parlement canadien portant sur certaines questions comme la succession au trône, le décès du souverain, le gouverneur général, le Sénat, la Chambre des communes, les districts électoraux, les élections, la désignation et les titres royaux, et également des lois des législatures provinciales se rapportant aux gouvernements provinciaux et aux Assemblées législatives provinciales. D'autres instruments écrits, comme la Proclamation royale de 1763, les premières instruc-

1.—Provinces et territoires du Canada, date de l'entrée dans la Confédération et mesures législatives qui l'ont déterminée, et superficie actuelle

Province, territoire ou district	Date de la création ou de l'entrée	Mesure législative	Superficie actuelle (milles carrés)		
			Terre	Eau douce	Total
Ontario[1]	1er juillet 1867	Loi du Parlement impérial—Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (30-31 Vict., chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 22 mai 1867.	348,141	64,441	412,582
Québec[2]	1er " 1867		523,360	71,000	594,860
Nouvelle-Écosse	1er " 1867		20,743	325	21,068
Nouveau-Brunswick	1er " 1867		27,473	512	27,985
Manitoba[3]	15 " 1870	Acte du Manitoba de 1870 (33 Vict., chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870	219,723	26,789	246,512
Colombie-Britannique	20 " 1871	Arrêté en conseil impérial du 16 mai 1871	359,279	6,976	366,255
Île-du-Prince-Édouard	1er " 1873	Arrêté en conseil impérial du 26 juin 1873	2,184	--	2,184
Saskatchewan[4]	1er sept. 1905	Acte de la Saskatchewan, 1905 (4-5 Édouard VII, chap. 42)	220,182	31,518	251,700
Alberta[4]	1er " 1905	Acte de l'Alberta, 1905 (4-5 Édouard VII, chap. 3)	248,800	6,485	255,285
Terre-Neuve	31 mars 1949	Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1949 (12-13 George VI, chap. 22)	147,994	7,370	155,364
Terr. du N.-Ouest[5]	15 juillet 1870	Loi du Parlement impérial—Loi sur la terre de Rupert de 1868 (31-32 Vict., chap. 105) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870	1,253,438	51,465	1,304,903
Mackenzie[6]	1er janv. 1920	Arrêté en conseil du 16 mars 1918	*493,225*	*34,265*	*527,490*
Keewatin[6]	1er " 1920		*218,480*	*9,700*	*228,160*
Franklin[6]	1er " 1920		*541,753*	*7,500*	*549,253*
Terr. du Yukon[7]	13 juin 1898	Loi du territoire du Yukon de 1898 (61 Vict., chap. 6)	205,346	1,730	207,076
		Canada	**3,577,163**	**268,611**	**3,845,774**

[1] Superficie augmentée par la loi de l'extension des frontières de l'Ontario de 1912 (2 Geo. V, chap. 40).

[2] Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Québec de 1912 (2 Geo. V, chap. 45) et diminuée à la suite de la décision du Comité judiciaire du Conseil privé britannique (1er mars 1927), transférant à Terre-Neuve 112,000 milles carrés environ de territoire autrefois considéré comme appartenant au Québec.

[3] Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1881 et de la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1912 (2 Geo. V, chap. 32).

[4] L'Alberta et la Saskatchewan constituées en provinces en 1905, couvrent approximativement l'étendue qui constituait autrefois les districts d'Assiniboïa, d'Athabasca, d'Alberta et de Saskatchewan, créés le 17 mai 1882, par décision du Conseil privé du Canada, ratifiée par le Parlement du Dominion et par un arrêté en conseil du 2 octobre 1895.

[5] Par un arrêté en conseil impérial adopté le 23 juin 1870 conformément à la loi de 1868 sur la terre de Rupert (31-32 Vict., chap. 105), les anciens territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson connus sous le nom de terre de Rupert et territoire du Nord-Ouest ont été cédés au Canada à compter du 15 juillet 1870. Ces territoires ont été dénommés Territoires du Nord-Ouest par la loi 32-33 Vict., chap. 3 et par celle des S.R.C. 1906, chap. 62. Par un arrêté en conseil impérial du 31 juillet 1880 (en vigueur le 1er sept. 1880), tous les territoires et possessions britanniques en Amérique du Nord ne faisant pas déjà partie du Canada et toutes les îles y adjacentes (sauf la colonie de Terre-Neuve et ses dépendances) ont été annexés au Canada, et ces territoires additionnels ont été officiellement inclus dans les Territoires du Nord-Ouest par la loi 4-5 Éd. VII, chap. 27. La province de Manitoba a été formée d'une portion des territoires en vertu de l'Acte du Manitoba de 1870 (33 Vict., chap. 3); une autre portion y a été ajoutée en 1881 (44 Vict., chap. 14). Les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont été formées de portions des territoires en 1905 et, en 1912, d'autres portions ont été ajoutées au Manitoba, à l'Ontario et au Québec.

[6] En vertu de 39 Vict., chap. 21, un district distinct connu sous le nom de district de Keewatin a été établi et un gouvernement local y a été assuré. La loi devait entrer en vigueur lors de sa proclamation. Elle portait que des portions de ce district pourraient être réannexées au Territoires du Nord-Ouest en vertu d'une proclamation; une portion du district de Keewatin a en effet été annexée en 1886, et en 1905, le district tout entier était réannexé. La loi de 39 Vict. n'a jamais été proclamée. En vertu d'un arrêté en conseil du 8 mai 1882, les districts provisoires d'Assiniboïa, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca ont été établis pour la commodité des colons et pour des fins postales. Les districts provisoires d'Ungava, de Franklin, de Mackenzie et de Yukon furent établis par un arrêté en conseil du 2 octobre 1895, mais leurs limites furent modifiées par un autre arrêté en conseil du 18 décembre 1897. Par la suite, le territoire du Yukon a été formé, les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont été créées et d'autres portions des territoires ont été annexées au Québec, à l'Ontario et au Manitoba. Par un arrêté en conseil du 16 mars 1918 (en vigueur le 1er janvier 1920), les autres portions des Territoires du Nord-Ouest ont été partagées en trois districts provisoires dénommés Mackenzie, Keewatin et Franklin.

[7] Le district provisoire de Yukon, établi en 1895, a été créé district judiciaire des Territoires du Nord-Ouest en vertu d'une proclamation publiée en conformité de l'article 51 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.R.C. 1886, chap. 50) le 16 août 1897; la loi sur le territoire du Yukon (61 Vict., chap. 6) l'a déclaré territoire distinct.

tions aux gouverneurs, les lettres patentes constituant les charges de gouverneur et de gouverneur général et les arrêtés en conseil adoptés sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, constituent aussi une partie des documents sur lesquels se fonde le régime constitutionnel canadien. La constitution du Canada comprend, en outre, des usages et des conventions bien établis. Le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique déclare que les provinces primitives avaient exprimé le désir de se fédérer et d'être régies "par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni" et, en conséquence, plusieurs des usages et conventions de gouvernement qui se sont implantés au Royaume-Uni au cours des siècles sont observés au Canada. Ainsi, le régime du gouvernement responsable par l'intermédiaire du Cabinet, tel qu'il s'est établi au Royaume-Uni, est en vigueur au Canada bien qu'il n'en soit aucunement question dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne renferme aucune disposition en vue de sa modification par une autorité législative au Canada, mais le Parlement du Canada et les législatures provinciales ont reçu compétence législative à l'égard de certaines questions relatives au gouvernement. Ainsi, le Parlement du Canada est compétent quant à l'établissement des districts électoraux et des lois électorales, et aux privilèges et immunités accordés aux membres de la Chambre des communes et du Sénat, et chaque législature provinciale a le pouvoir de modifier la constitution de la province sauf en ce qui concerne l'office de lieutenant-gouverneur. Une modification apportée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1949 a considérablement accru l'autorité du Parlement du Canada à l'égard des questions constitutionnelles, et celui-ci a maintenant le pouvoir de modifier la constitution du Canada sauf en ce qui regarde l'autorité législative des provinces, les droits et privilèges des législatures ou gouvernements provinciaux, les écoles, l'emploi de la langue anglaise ou de la langue française et la durée du mandat de la Chambre des communes, sauf en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelles ou appréhendées.

Statut du Canada au sein du Commonwealth*.—Les phases nombreuses de l'évolution du régime politique du Canada sont décrites avec autorité dans les rapports de conférences impériales successives, dont celle tenue à Londres en 1926, qui a défini le groupe de collectivités composé du Royaume-Uni et des dominions "communautés autonomes dans l'Empire britannique, d'un statut égal, aucune n'étant subordonnée à l'autre sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, bien qu'elles soient unies par une allégeance commune à la Couronne et librement associées comme membres de la communauté des nations britanniques". En outre, la Conférence a établi que, du fait de cette égalité de statut, le gouverneur général d'un dominion "est le représentant de la Couronne ayant, dans toutes les choses essentielles à l'administration des affaires publiques du Dominion, les mêmes prérogatives que Sa Majesté le Roi en Grande-Bretagne", et que " le gouvernement de chaque dominion a le droit d'aviser la Couronne sur toutes questions intéressant l'administration de ses affaires". Simultanément, à la faveur de ce changement apporté aux relations constitutionnelles entre les différentes parties du Commonwealth des nations britanniques, les gouvernements des divers dominions assumaient comme trait complémentaire de leur rang de nation, d'autres responsabilités et droits d'État souverain dans leurs relations avec les autres membres de la communauté des nations. L'adhésion à la Société des Nations et, plus récemment, à l'Organisation des Nations Unies, la négociation de traités et l'établissement d'une représentation diplomatique distincte dans plusieurs pays étrangers ont marqué cette phase de la croissance du Canada. Le Statut de Westminster de 1931 accepte plus explicitement les conséquences du principe de l'égalité de rang en abolissant les dernières restrictions à l'autonomie législative des nations du Commonwealth.

Ainsi, sous la Couronne, le rang du Canada est-il égal à celui du Royaume-Uni et des autres nations du Commonwealth quant aux affaires étrangères et intérieures; son gouvernement conseille la Couronne dans la personne du gouverneur général sur toute

* Voir exposé plus détaillé dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 105-108.

question intéressant le pays. Le Canada est membre des Nations Unies, négocie ses propres traités, nomme ses propres ambassadeurs et autres représentants à l'étranger, perçoit ses propres impôts, fabrique ses propres lois, qui sont appliquées par un gouvernement dépendant de la volonté majoritaire de la population, et maintient ses propres forces militaires, navales et aériennes. Bref, le Canada jouit du plein rang de nation démocratique au sein du Commonwealth des nations.

PARTIE II.—ROUAGES DU GOUVERNEMENT

Section 1.—Gouvernement fédéral

Sous-section 1.—Le pouvoir exécutif

La Couronne.—L'Acte de l'Amérique du Nord britannique porte que "le gouvernement et le pouvoir exécutif, en Canada, seront attribués à la Reine". Les fonctions de la Couronne, qui sont en substance les mêmes que celles qu'exerce la Reine auprès du gouvernement du Royaume-Uni, sont exercées au Canada par le gouverneur général conformément aux principes établis de gouvernement responsable. Les fonctions pratiques du pouvoir exécutif sont attribuées au Cabinet.

En plus de son rôle constitutionnel dans les divers gouvernements des pays du Commonwealth, la Reine est Chef du Commonwealth et le symbole de l'association des États membres. Jusqu'en 1953, le titre de la Reine était le même partout dans le Commonwealth, mais l'évolution constitutionnelle l'a mis un peu en désaccord avec les exigences des fonctions et, en décembre 1952, les premiers ministres des pays du Commonwealth, réunis à Londres, sont convenus de la création de formes nouvelles pour chaque pays. Le titre de la Reine pour le Canada adopté par le Parlement et établi par proclamation royale le 29 mai 1953 est maintenant:—

> "Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi".

Le gouverneur général.—Le gouverneur général, nommé par la Reine après consultation avec le premier ministre du Canada, a habituellement un mandat de cinq ans. Il exerce le pouvoir exécutif de la Reine vis-à-vis du gouvernement du Canada en vertu des lettres patentes constituant la charge de gouverneur général et des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867–1952). Agissant selon l'avis de ses conseillers responsables, il convoque, prorogue et dissout le Parlement, sanctionne les lois et exerce d'autres fonctions du pouvoir exécutif.

2.—Gouverneurs généraux du Canada depuis la confédération, 1867

Nom	Date de leur nomination	Date de leur entrée en fonction
Le vicomte Monck, G.C.M.G.	1er juin 1867	1er juillet 1867
Lord Lisgar, G.C.M.G.	29 déc. 1868	2 fév. 1869
Le comte de Dufferin, K.P., K.C.B., G.C.M.G.	22 mai 1872	25 juin 1872
Le marquis de Lorne, K.T., G.C.M.G.	5 oct. 1878	25 nov. 1878
Le marquis de Lansdowne, G.C.M.G.	18 août 1883	23 oct. 1883
Lord Stanley de Preston, G.C.B.	1er mai 1888	11 juin 1888
Le comte d'Aberdeen, K.T., G.C.M.G.	22 mai 1893	18 sept. 1893
Le comte de Minto, G.C.M.G.	30 juillet 1898	12 nov. 1898
Le comte Grey, G.C.M.G.	26 sept. 1904	10 déc. 1904
S.A.R. le maréchal duc de Connaught, K.G.	21 mars 1911	13 oct. 1911
Le duc de Devonshire, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	19 août 1916	11 nov. 1916
Le général lord Byng de Vimy, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	2 août 1921	11 août 1921
Le vicomte Willingdon de Ratton, G.C.S.I., G.C.I.E., G.B.E.	5 août 1926	2 oct. 1926
Le comte de Bessborough, G.C.M.G.	9 février 1931	4 avril 1931
Lord Tweedsmuir d'Elsfield, G.C.M.G., G.C.V.O., C.H.	10 août 1935	2 nov. 1935
Le major-général comte d'Athlone, K.G., C.P., G.C.B. G.C.M.G., G.C.V.O., D.S.O.	3 avril 1940	21 juin 1940
Le maréchal vicomte Alexander de Tunis, K.G., G.C.B., G.C.M.G., C.S.I., D.S.O., M.C., A.D.C.	1er août 1945	12 avril 1946
Le très honorable Vincent Massey, C.H.	24 janv. 1952	28 février 1952

Le Cabinet.—Le Cabinet est un comité du conseil privé de la Reine pour le Canada et est responsable devant le Parlement. Ses membres sont traditionnellement membres de la Chambre des communes ou du Sénat. Normalement, la plupart ont un siège à la Chambre des communes.

Le Cabinet prend l'initiative de presque toutes les lois publiques présentées au Parlement et, suivant un précédent établi, démissionne lorsqu'il devient évident qu'il a perdu la confiance des représentants du peuple. Les membres sont choisis par le premier ministre et prennent généralement charge d'un des ministères du gouvernement, bien qu'un ministre puisse détenir plus d'un portefeuille ou n'en détenir aucun.

3.—Premiers ministres depuis la confédération

Ministère	Premier ministre	Durée du gouvernement
1	Le très hon. sir John Alexander Macdonald	1er juill. 1867 — 5 nov. 1873
2	L'hon. Alexander Mackenzie	7 nov. 1873 — 16 oct. 1878
3	Le très hon. sir John Alexander Macdonald	17 oct. 1878 — 6 juin 1891
4	L'hon. sir John Joseph Caldwell Abbott	16 juin 1891 — 24 nov. 1892
5	Le très hon. sir John Sparrow David Thompson	5 déc. 1892 — 12 déc. 1894
6	L'hon. sir Mackenzie Bowell	21 déc. 1894 — 27 avril 1896
7	L'hon. sir Charles Tupper	1er mai 1896 — 8 juill. 1896
8	Le très hon. sir Wilfrid Laurier	11 juill. 1896 — 6 oct. 1911
9	Le très hon. sir Robert Laird Borden	10 oct. 1911 — 12 oct. 1917 (Administration conservatrice)
10	Le très hon. sir Robert Laird Borden	12 oct. 1917 — 10 juill. 1920 (Administration unioniste)
11	Le très hon. Arthur Meighen	10 juill. 1920 — 29 déc. 1921 (Unioniste—parti national libéral et conservateur)
12	Le très hon. William Lyon Mackenzie King	29 déc. 1921 — 28 juin 1926
13	Le très hon. Arthur Meighen	29 juin 1926 — 25 sept. 1926
14	Le très hon. William Lyon Mackenzie King	25 sept. 1926 — 6 août 1930
15	Le très hon. Richard Bedford Bennett	7 août 1930 — 23 oct. 1935
16	Le très hon. William Lyon Mackenzie King	23 oct. 1935 — 15 nov. 1948
17	Le très hon. Louis-Stephen St-Laurent	15 nov. 1948 — ...

4.—Membres du dix-septième cabinet, 31 mai 1955

(Par ordre de préséance des ministres)

Nota.—Une liste complète des membres des cabinets fédéraux depuis la confédération jusqu'en 1913 figure aux pp. 423–430 de l'*Annuaire* de 1912. Les ministères subséquents figurent aux tableaux correspondants des éditions ultérieures.

Ministère	Titulaire	Nomination initiale[1]	Nomination au portefeuille actuel
Premier ministre et président du conseil privé de la Reine pour le Canada	Le très hon. Louis-Stephen St-Laurent	10 déc. 1941	15 nov. 1948
Ministre du Commerce et ministre de la Production de défense	Le très hon. C. D. Howe	23 oct. 1935	19 janv. 1948 22 mars 1951
Ministre de l'Agriculture	Le très hon. J. G. Gardiner	23 oct. 1935	28 oct. 1935
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	L'hon. Paul Martin	18 avril 1945	12 déc. 1946
Ministre du Revenu national	L'hon. J. J. McCann	18 avril 1945	18 avril 1945
Ministre du Travail	L'hon. M. F. Gregg	19 janv. 1948	7 août 1950
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	L'hon. L. B. Pearson	10 sept. 1948	10 sept. 1948
Ministre de la Justice et procureur général	L'hon. S. S. Garson	15 nov. 1948	15 nov. 1948
Ministre des Travaux publics	L'hon. Robert H. Winters	15 nov. 1948	17 sept. 1953
Ministre des Affaires des anciens combattants	L'hon. Hugues Lapointe	24 août 1949	7 août 1950
Ministre des Finances et receveur général	L'hon. W. E. Harris	18 janv. 1950	1er juill. 1954
Ministre des Mines et des Relevés techniques	L'hon. George Prudham	13 déc. 1950	13 déc. 1950
Ministre des Postes	L'hon. Alcide Côté	13 fév. 1952	13 fév. 1952
Ministre des Pêcheries	L'hon. James Sinclair	15 oct. 1952	17 sept. 1953
Ministre de la Défense nationale	L'hon. Ralph. O. Campney	15 oct. 1952	1er juill. 1954
Chef du gouvernement au Sénat et solliciteur général	L'hon. William R. Macdonald	12 mai 1953	12 mai 1953 12 janv. 1954
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	L'hon. John W. Pickersgill	12 juin 1953	1er juill. 1954
Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	L'hon. Jean Lesage	17 sept. 1953	17 sept. 1953
Ministre des Transports	L'hon. George C. Marler	1er juill. 1954	1er juill. 1954
Secrétaire d'État du Canada	L'hon. Roch Pinard	1er juill. 1954	1er juill. 1954

[1] Le ministre n'a pas nécessairement été assermenté à la date indiquée.

Les fonctions administratives des divers ministères du gouvernement sont devenues si accablantes au cours de la seconde guerre mondiale que des adjoints parlementaires ont été nommés pour seconder six des membres du cabinet. La pratique a été étendue après la guerre pour comprendre 11 adjoints aux ministres suivants, le 31 mai 1955:

	MM.
Premier Ministre	W. G. WEIR
Agriculture	ROBERT MCCUBBIN
Pêcheries	J. WATSON MACNAUGHT
Affaires des anciens combattants	C. E. BENNETT
Défense nationale	J.-A. BLANCHETTE
Transports	L. LANGLOIS
Postes	T. A. M. KIRK
Finances	W. M. BENIDICKSON
Santé nationale et Bien-être social	F. G. ROBERTSON
Production de défense	JOHN H. DICKEY
Travaux publics	M. BOURGET

Le Conseil privé.—Le Conseil privé de la Reine pour le Canada se compose d'environ soixante-dix membres assermentés par le gouverneur général, sur l'avis du premier ministre, et qui sont membres à vie. Le conseil se compose principalement d'anciens ministres ou ministres actuels de la Couronne; il ne siège pas à titre de corps administratif et ses responsabilités constitutionnelles en tant que conseiller de la Couronne en ce qui concerne le Canada retombent exclusivement sur les ministres qui constituent le cabinet du jour.

5.—Membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, selon l'ancienneté, au 31 mai 1955

NOTA.—Dans la présente liste, le préfixe "très hon." indique les membres du Conseil privé du Royaume-Uni. Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, M. R. B. Bryce; greffier adjoint du Conseil privé, M. A. M. Hill.

Nom[1]	Date d'assermentation	Nom[1]	Date d'assermentation
Le très hon. ARTHUR MEIGHEN	2 oct. 1915	L'hon. ALPHONSE FOURNIER	7 oct. 1942
L'hon. ESIOFF-LÉON PATENAUDE	6 oct. 1915	L'hon. ERNEST BERTRAND	7 oct. 1942
L'hon. ALBERT SÉVIGNY	8 janv. 1917	L'hon. LÉO-RICHER LAFLÈCHE	7 oct. 1942
L'hon. JAMES ALEXANDER CALDER	12 oct. 1917	L'hon. BROOKE CLAXTON	13 oct. 1944
L'hon. SYDNEY CHILTON MEWBURN	12 oct. 1917	L'hon. ANDREW GEORGE LATTA MCNAUGHTON	2 nov. 1944
L'hon. THOMAS ALEXANDER CRERAR	12 oct. 1917	L'hon. JOSEPH-ARTHUR JEAN	18 avril 1945
L'hon. HENRY HERBERT STEVENS	21 sept. 1921	L'hon. LIONEL CHEVRIER	18 avril 1945
L'hon. JAMES HORACE KING	3 fév. 1922	L'hon. PAUL-JOSEPH-JAMES-MARTIN[2]	18 avril 1945
L'hon. EDWARD JAMES MCMURRAY	14 nov. 1923	L'hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT	18 avril 1945
Le très hon. CHARLES VINCENT MASSEY	16 sept. 1925	L'hon. JAMES JOSEPH MCCANN[2]	18 avril 1945
L'hon. CHARLES AVERY DUNNING	1er mars 1926	L'hon. DAVID LAURENCE MACLAREN	18 avril 1945
L'hon. WILLIAM DAUM EULER	25 sept. 1926	L'hon. THOMAS VIEN	19 juill. 1945
S.A.R. LE DUC DE WINDSOR	2 août 1927	L'hon. WISHART MCLEA ROBERTSON	4 sept. 1945
L'hon. ARTHUR CHARLES HARDY	31 juill. 1930	L'hon. MILTON FOWLER GREGG[2]	2 sept. 1947
L'hon. HUGH ALEXANDER STEWART	7 août 1930	L'hon. ROBERT WELLINGTON MAYHEW	11 juin 1948
L'hon DONALD MATHESON SUTHERLAND	7 août 1930	L'hon. LESTER BOWLES PEARSON[2]	10 sept. 1948
L'hon. THOMAS GEROW MURPHY	7 août 1930	L'hon. STUART SINCLAIR GARSON[2]	15 nov. 1948
L'hon. WILLIAM DUNCAN HERRIDGE	17 juin 1931	L'hon. ROBERT HENRY WINTERS[2]	15 nov. 1948
L'hon. SAMUEL GOBEIL	14 août 1935	L'hon. FREDERICK GORDON BRADLEY	1er avril 1949
L'hon. LUCIEN-HENRI GENDRON	30 août 1935	L'hon. CHARLES JOST BURCHELL	1er avril 1949
L'hon. WILLIAM EARL ROWE	30 août 1935	L'hon. GASPARD FAUTEUX	16 mai 1949
L'hon. ONÉSIME GAGNON	30 août 1935	L'hon. HUGUES LAPOINTE[2]	25 août 1949
L'hon. CHARLES GAVAN POWER	23 oct. 1935	L'hon. GABRIEL-ÉDOUARD RINFRET	25 août 1949
Le très hon. JAMES LORIMER ILSLEY	23 oct. 1935	L'hon. WALTER EDWARD HARRIS[2]	18 janv. 1950
L'hon. JOSEPH-ENOÏL MICHAUD	23 oct. 1935	L'hon. GEORGE PRUDHAM[2]	13 déc. 1950
Le très hon. CLARENCE DECATUR HOWE[2]	23 oct. 1935	L'hon. GEORGE BLACK	3 août 1951
Le très hon. JAMES GARFIELD GARDINER[2]	4 nov. 1935	Le comte ALEXANDER DE TUNIS	29 janv. 1952
L'hon. JAMES ANGUS MACKINNON	23 janv. 1939	L'hon. ALCIDE CÔTÉ[2]	13 fév. 1952
L'hon. COLIN WILLIAM GEORGE GIBSON	8 juill. 1940	L'hon. JAMES SINCLAIR[2]	15 oct. 1952
L'hon. JOSEPH THORARINN THORSON	11 juin 1941	L'hon. RALPH OSBORNE CAMPNEY[2]	15 oct. 1952
L'hon. WILLIAM-FERDINAND-ALPHONSE TURGEON	8 oct. 1941	L'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD[2]	12 mai 1953
Le très hon. LOUIS-STEPHEN ST-LAURENT[3]	10 déc. 1941	L'hon. GEORGE ALEXANDER DREW	12 mai 1953
Le très hon. SIR WINSTON LEONARD SPENCER CHURCHILL	29 déc. 1941	L'hon. JOHN WHITNEY PICKERSGILL[2]	12 juin 1953
		Le très hon. THIBAUDEAU-RINFRET	16 sept. 1953
		L'hon. JEAN LESAGE[2]	17 sept. 1953
		L'hon. PATRICK KERWIN	1er juill. 1954
		L'hon. GEORGE CARLYLE MARLER[2]	1er juill. 1954
		L'hon. ROCH PINARD[2]	1er juill. 1954

[1] Les membres du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada prennent rang *inter se* d'après la date de leur assermentation. [2] Préséance comme membre du Cabinet. [3] Préséance comme premier ministre du Canada.

6.—Durée et sessions des Parlements, 1936-1954

NOTA.—Des renseignements semblables sur les douze premiers Parlements, depuis la confédération jusqu'à 1917 figurent à la p. 47 de l'*Annuaire* de 1940; les renseignements relatifs aux cinq suivants figurent à la page 57 de l'édition de 1945.

Parlements	Session	Date d'ouverture	Date de prorogation	Durée de la session	Séances de la Chambre des communes	Élections, brefs rapportables, dissolution et durée des Parlements[1,2]
				jours	jours	
18e Parlement	1re	6 fév. 1936	23 juin 1936	139	91	14 oct. 1935[3]
	2e	14 janv. 1937	10 avril 1937	87	62	9 nov. 1935[4]
	3e	27 janv. 1938	1er juill. 1938	156	102	25 janv. 1940[5]
	4e	12 janv. 1939	3 juin 1939	143	103	4 ans, 2 mois, 16 jours
	5e	7 sept. 1939	13 sept. 1939	7	6	
	6e	25 janv. 1940	25 janv. 1940	1	1	
19e Parlement[6]	1re	16 mai 1940	5 nov. 1940	174	61	26 mars 1940[3]
	2e	7 nov. 1940	21 janv. 1942	441	105	17 avril 1940[4]
	3e	22 janv. 1942	27 janv. 1943	371	124	16 avril 1945[5]
	4e	28 janv. 1943	26 janv. 1944	364	120	5 ans
	5e	27 janv. 1944	31 janv. 1945	371	136	
	6e	19 mars 1945	16 avril 1945	29	19	
20e Parlement	1re	6 sept. 1945	18 déc. 1945	104	76	11 juin 1945[3]
	2e	14 mars 1946	31 août 1946	171	118	9 août 1945[4]
	3e	30 janv. 1947	17 juill. 1947	169	115	30 avril 1949[5]
	4e	5 déc. 1947	30 juin 1948	209	119	3 ans, 8 mois, 22 jours
	5e	26 janv. 1949	30 avril 1949	95	59	
21e Parlement	1re	15 sept. 1949	10 déc. 1949	87	64	27 juin 1949[3]
	2e	16 fév. 1950	30 juin 1950	135	90	25 août 1949[4]
	3e	29 août 1950	29 janv. 1951	154	17	13 juin 1935[5]
	4e	30 janv. 1951	9 oct. 1951	253	105	3 ans, 9 mois, 20 jours
	5e	9 oct. 1951	29 déc. 1951	82	56	
	6e	28 fév. 1952	20 nov. 1952	267	87	
	7e	20 nov. 1952	14 mai 1953	176	108	
22e Parlement	1re	12 nov. 1953	26 juin 1954	226	139	10 août 1953[3]
	2e	7 janv. 1955	..	..	..	8 oct. 1953[4]

[1] La durée légale d'un Parlement est ordinairement limitée à cinq ans. [2] Durée du Parlement en années, mois et jours. La durée d'un Parlement se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à la date de la dissolution, ces deux jours compris (article 50 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique). [3] Date d'élections générales. [4] Brefs rapportables. [5] Dissolution du Parlement. [6] Durant la guerre, le Parlement a siégé presque continuellement. Après chaque prorogation commençait immédiatement une nouvelle session. Au cours d'ajournements prolongés, le président de la Chambre pouvait reconvoquer le Parlement avant la date fixée antérieurement pour la rentrée.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ ET SECRÉTARIAT DU CABINET ET L'ÉVOLUTION DU GOUVERNEMENT DE CABINET*

Les premiers membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada furent assermentés à Ottawa, le lundi 1er juillet 1867, par le vicomte Monck, gouverneur général. En outre, ils prêtèrent les serments d'office à titre de chefs des divers ministères du gouvernement auxquels ils avaient été nommés. En même temps, un greffier du Conseil privé fut nommé et dûment assermenté.

Ces diverses formalités donnèrent naissance au pouvoir exécutif central du nouveau Dominion du Canada. La deuxième réunion du gouverneur général en conseil eut lieu le jour suivant, 2 juillet, lorsque, notamment, fut présenté et approuvé un rapport d'un "Comité du Conseil" recommandant des prévisions budgétaires ordinaires et l'institution du Conseil du Trésor.

Le nouvel exécutif pouvait faire appel à un personnel doué d'une expérience considérable dans ce domaine du rouage gouvernemental. Le nouveau greffier du Conseil privé, qui avait été greffier du Conseil exécutif de la province du Canada, comptait 26 années de service; son adjoint avait passé 14 ans avec lui. De plus, ce personnel était

* Rédigé par W. E. D. Halliday, régistraire du Cabinet.

déjà installé dans des bureaux, l'immeuble de l'Est des édifices de l'administration, dans la nouvelle capitale provinciale d'Ottawa, qu'il avait occupé en février 1865, et le Conseil exécutif s'étant régulièrement réuni dans ce qui allait devenir la Chambre du Conseil privé. Les pouvoirs autorisant le maintien de ce bureau, bien que sous un autre nom, sont énoncés dans les dispositions générales relatives à la continuation des fonctions, article 130 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cette continuité d'administration explique pourquoi la procédure suivie et la forme des instruments utilisés dans le nouveau Bureau du Conseil privé devaient être semblables à la pratique adoptée au Bureau du Conseil exécutif. L'usage du décret et du procès-verbal du Conseil continua selon une formule presque identique à ceux rédigés avant la confédération.

En réalité, l'exécutif central au Canada a une double nature: d'une part, le Conseil privé de la Reine (avec le premier ministre à titre de président du Conseil), fonctionnant comme un comité composé des membres du Conseil privé qui font partie de l'administration du jour; d'autre part, le Cabinet, présidé par le premier ministre et composé des ministres de la Couronne. Les membres du Comité du Conseil ont toujours été les mêmes que ceux du Cabinet. Ainsi, le Comité et le Cabinet peuvent être considérés comme deux aspects du même organisme constitutionnel.

L'évolution du gouvernement de cabinet en Grande-Bretagne commença plus d'un siècle avant la confédération. L'abandon, par le souverain, de sa participation active au gouvernement et l'adoption de décisions exécutives par un corps de ministres de la Couronne qui jouissait de la confiance de la Chambre des communes et acceptait l'entière responsabilité des actes accomplis au nom de la Couronne, en constituèrent un principe primordial.

Au Canada, le régime de cabinet se développa, d'une manière générale, selon un plan semblable à celui de la Grande-Bretagne, mais, naturellement, beaucoup plus tard. Ce fut un corollaire naturel de la lutte pour le gouvernement responsable. Bien que fondamentalement identique à la pratique britannique, il revêtit un caractère canadien distinct. Les questions d'étendue et de représentation géographique ou par groupements furent un grand facteur. Les étapes qui marquèrent l'abandon, par le Souverain, de sa participation active au gouvernement entraînèrent, au Canada, de semblables modifications dans la situation du représentant du souverain.

Les débuts du gouvernement de cabinet au Canada, tel qu'on le connaît de nos jours, ne devinrent très manifestes que vers la fin des années 1840. L'Acte d'Union des deux Canadas, proclamé en 1841, prévoyait une Assemblée législative élue et un Conseil législatif nommé. L'autorité exécutive fut dévolue au gouverneur général, auquel fut adjoint un conseil exécutif nommé par lui. Lord Sydenham, le premier titulaire après l'Union, inaugura ce qu'on pourrait appeler le "gouvernement ministériel", en groupant les organismes administratifs en ministères ou départements ayant chacun un ministre qu'il choisit dans l'Assemblée législative et nomma à son Conseil exécutif, rendant ainsi les ministres à la fois responsables envers l'Assemblée et envers lui-même. On a dit qu'il réunissait en lui les attributions de gouverneur général, premier ministre et chef de parti. Il présida les réunions du Conseil, se sentant parfaitement libre de ne pas tenir compte de l'avis soit du Conseil, soit de l'Assemblée. Même après l'acceptation du principe du gouvernement responsable en 1847, lord Elgin, le gouverneur général, présidait les réunions du Conseil et prenait une part active aux délibérations.

Les développements significatifs survenus avant 1858 marquèrent, cette année-là, l'apparition du véritable gouvernement de cabinet. Sir Edmund Head, le gouverneur général de l'époque, écrivant au Secrétaire aux Colonies, exprima l'opinion que la présence du gouverneur comme règle indispensable et régulière aux délibérations du Conseil "entraverait toute liberté de discussion et l'embarrasserait autant que ses conseillers". Il fit remarquer que c'était une règle générale de poursuivre les travaux de l'exécutif dans la

Chambre du Conseil sans la présence du gouverneur général. Le Conseil se réunissait à titre de comité ayant un président nommé par le gouverneur général pour présider en son absence. Le procès-verbal découlant des discussions, après avoir été rédigé par le greffier, était signé par le président et présenté au gouverneur général pour qu'il l'approuvât sous son seing, soit dans la Chambre du Conseil, soit dans les propres locaux du gouverneur au Bureau du Conseil ou à sa résidence*.

Ces conventions s'appliquèrent, après la confédération, au nouveau Conseil privé pour le Canada, et les renvois au Conseil fonctionnant comme Cabinet se généralisèrent. De plus, les membres du Conseil privé canadien furent nommés à vie, comme en Grande-Bretagne, de sorte que l'exécutif devint le Comité du Conseil privé, dans son aspect officiel et consultatif, et le Cabinet, dans son rôle officieux et politique et d'organe directeur. Toutefois, cette évolution ne fut signalée ni dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique constituant le "pouvoir exécutif", ni dans la Commission et les Instructions émises aux gouverneurs généraux, lesquelles prévoyaient toujours que ces derniers pouvaient présider les réunions du Conseil privé et, dans certaines circonstances, ne pas accepter l'avis.

Bien que, d'une manière générale, ces instructions fussent interprétées dans le sens énoncé par Sir Edmund Head, des divergences d'opinions se manifestèrent. Le comte de Dufferin, peu après son arrivée en 1872, étudia avec Macdonald, alors premier ministre, cette question de présence. Il souligna le fait qu'il n'avait aucun désir d'entraver l'administration, ayant remarqué la tendance qu'avait "le Conseil du gouverneur général de se transformer en Cabinet du premier ministre". Cependant, il fut d'avis que le droit que possédait le gouverneur général de présider le Conseil ne devrait pas tomber en désuétude†, et, en plusieurs occasions, il assista aux séances de son Conseil.

Pendant l'exercice du mandat de Dufferin, le Gouvernement britannique étudia la question d'établir des lettres patentes et des instructions permanentes pour les gouverneurs des colonies. Le projet soumis au Canada devint l'objet d'une vive opposition de la part du ministre de la Justice (M. Blake), parce qu'il n'avait aucun rapport avec le statut du Canada comme Dominion constitué par des provinces unies fédéralement, avec une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni. Blake fit remarquer que toutes les dispositions inassociables des instruments antérieurs se trouvaient reproduites et que le gouverneur général aurait une voix active dans le gouvernement exécutif, fait abandonné depuis longtemps par le Souverain en Grande-Bretagne. La substance de ces protestations fut acceptée et les nouveaux instruments, qui guidèrent le successeur de Dufferin, lord Lorne, et les gouverneurs généraux subséquents, furent convenablement revisés. Ce fut un pas important vers le gouvernement autonome; il eut pour effet de reconnaître l'extension du gouvernement de cabinet au Canada et de rendre les rapports entre le gouverneur général et l'exécutif central analogues à ceux du Souverain avec le Cabinet britannique.

Le procès-verbal du Conseil, sanctionné formellement par le gouverneur général, était un instrument commode qu'on utilisa à diverses fins. Pour plusieurs de ces dernières, il était en réalité un instrument inapproprié. Dès 1873, Macdonald, premier ministre d'alors, proposa au gouverneur général de considérer le procès-verbal du Conseil comme conclusions du Cabinet et de n'employer la formule des décrets que pour les instruments officiels adoptés quand le gouverneur général était présent ou censé l'être. Cependant, il croyait toujours à la nécessité, à ce premier stade d'évolution, de soumettre à la sanction du gouverneur général le procès-verbal à titre d'avis présenté par ses conseillers responsables. Cette idée paraît être restée sans suite, et ce n'est que près de soixante-dix ans plus tard que fut inaugurée la consignation des conclusions du Cabinet. Les délibérations du Cabinet, comme telles, demeurèrent non consignées sauf si le Cabinet se constituait

* Voir "*Cabinet Government in Canada*, J. R. Mallory, *Political Studies*, Vol. II, No. 2, June 1954", un article succinct sur l'évolution du Cabinet; aussi l'étude détaillée sur le gouvernement de Cabinet par Norman McL. Rogers dans les livraisons de janvier, février et avril 1933 de la *Canadian Bar Review*.

† Rogers op. cit.

en Conseil, alors qu'une décision touchant la ligne de conduite exigeait l'adoption d'un procès-verbal. L'attention publique ne portait que sur les réunions du Conseil, bien que la double fonction fût reconnue par l'expression omnibus "Cabinet-Conseil", laquelle devint en usage.

Avec l'essor régulier du Canada et l'augmentation conséquente des affaires publiques, l'opportunité d'établir une distinction entre les fonctions des deux formes de l'exécutif central devint, toutefois, de plus en plus évidente.

Dans les années passées, comme il a été dit plus haut, le procès-verbal du Conseil servait à des fins variées, dont plusieurs se réalisent maintenant par d'autres moyens. Par exemple, il fut un temps où les dépêches concernant les relations extérieures parvenaient du *Colonial Office* en Grande-Bretagne par l'intermédiaire du gouverneur général; le Conseil privé les déférait aux ministères, puis les réponses étaient sanctionnées par un procès-verbal du Conseil et transmises par l'entremise du gouverneur général. Le développement du pays et l'accroissement en nombre et en complexité des relations internationales rendirent ce système insuffisant, et un ministère distinct des Affaires extérieures fut établi en 1909. La pratique d'employer un instrument officiel, comme le procès-verbal du Conseil, pour la presque totalité des travaux de l'exécutif, donna lieu à des commentaires de la part des gouverneurs généraux successifs. Lord Stanley de Preston se plaignit au Président du Conseil privé des difficultés et des retards que cette pratique entraînait et, en 1910, le comte Grey écrivit longuement à sir Wilfrid Laurier et exprima son étonnement de voir continuer un régime qui obligeait le Conseil à consacrer une grande partie de son temps à l'étude d'une infinité de questions se rapportant à de menus détails d'administration, son étonnement aussi devant la quantité de procès-verbaux, tous signés par le président, qui lui étaient présentés chaque jour pour approbation. Il aurait été possible, croyait-il, de faire approuver des questions d'affaires courantes de cette nature par le ministre responsable, ou, si l'autorité du gouverneur général était légalement requise, de réunir ces procès-verbaux dans un seul tout aux fins de signature.

Les défectuosités d'un système qui imposait, non seulement au Conseil mais aux ministres individuellement, la lourde tâche de s'occuper des détails de chaque ministère, et les empêchait d'accorder toute leur attention aux questions plus importantes de la politique nationale, semblent avoir été reconnues à l'époque de la confédération. Cependant, l'union des provinces posa d'autres problèmes plus urgents, de sorte que, d'une manière générale, l'organisation et les méthodes employées dans l'ancienne province du Canada furent tout simplement continuées dans le domaine plus étendu du Dominion. L'expansion continue de ce système avec l'essor du pays révéla et aggrava ses vices*.

En 1912, sir George Murray fut nommé commissaire aux fins de faire enquête sur l'organisation du service public du Canada. Dans son rapport, il déclara que rien ne l'avait frappé autant que la tâche presque intolérable imposée aux ministres eux-mêmes par la méthode alors en vigueur de délibérer sur les affaires publiques. Il fit ressortir que presque tous les actes de l'exécutif prévoyaient la sanction du gouverneur en conseil, qu'un grand nombre de décrets (et procès-verbaux) du Conseil portaient sur des sujets de la plus haute importance ou de simples affaires courantes, que des lois continuaient d'exiger l'approbation du gouverneur en conseil dans le cas de responsabilité collective pour des actes ministériels, sauvegardes jugées nécessaires en 1867 mais qui n'étaient plus requises. Il suggéra, en guise de remède, que bien des pouvoirs alors dévolus au gouverneur en conseil devraient être attribués aux ministres individuels, et, à cette fin, qu'un comité de ministres étudiât les fonctions du Conseil et choisît celles qui pourraient être laissées en toute sûreté à la discrétion des ministres individuels; il proposa encore d'établir une distinction entre une réunion du Cabinet et une réunion du Conseil, afin de permettre à un quorum minimum du Conseil de régler les questions de faible importance en soi, mais exigeant la sanction formelle du gouverneur en conseil, ce qui aiderait le Cabinet à remplir sa fonction propre qui est de trancher les questions de haute politique. Ce rapport entraîna des instructions

* Voir mémorandum, 30 août 1913, Adam Shortt à Sir Robert Borden, *Borden Papers*, Archives publiques du Canada.

au Conseil du Trésor, en vertu d'un procès-verbal du Conseil en septembre 1913, aux fins de reviser les attributions du gouverneur en conseil, et de faire rapport sur celles qui pourraient être laissées à la discrétion des ministres ou d'un Comité de ministres.

Pour plusieurs raisons, aucun rapport ne fut présenté, et la déclaration de la première guerre mondiale empêcha une plus ample étude de l'entière question. Toutefois, la guerre commença à influencer l'organisation de l'exécutif en 1916, alors que trois sous-comités du Conseil furent établis pour étudier les problèmes de la censure, de la main-d'œuvre et du recrutement, ainsi que de recherches scientifiques et industrielles. Lors de la formation du Gouvernement d'Union à la fin de 1917, il fut décidé, pour coordonner l'effort de guerre en vue d'un résultat maximum, et pour répartir plus également la tâche en ce qui concerne les ministres, de diviser le Cabinet en deux comités, le Comité de guerre et le Comité de la reconstruction et du développement, le premier ministre et le ministre des Finances étant les seuls membres faisant partie des deux comités. Ces comités avaient des attributions très étendues et pouvaient s'adjoindre des secrétaires. On sait qu'un secrétaire fut nommé au Comité de la reconstruction et du développement en janvier 1918, mais aucun écrit portant sur les délibérations de ces comités n'a été conservé sauf lorsque, en raison de la prescription obligeant les comités de faire rapport au Conseil, des recommandations se transformaient en procès-verbaux ou décrets officiels. Une autre innovation a été la nomination, en 1916, de deux membres de la Chambre des communes à titre, respectivement, de secrétaire parlementaire du ministre de la Milice et de la Défense et de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Pendant quelque temps en 1918, il y eut aussi un secrétaire parlementaire au Rétablissement des soldats dans la vie civile.

Ces développements intéressants dans le rouage de l'exécutif au Canada furent sans doute influencés par les événements survenus en ce domaine durant la guerre au Royaume-Uni, où divers moyens de même nature qu'un Comité du Cabinet, avec des experts consultatifs, avaient été mis en œuvre peu de temps après le début de la guerre. Dans bien des cas, les décisions furent consignées puis communiquées aux ministères intéressés. Quelques-uns de ces moyens n'eurent aucun succès, et quand M. Lloyd George succéda à M. Asquith comme premier ministre, l'un de ses premiers gestes fut d'établir un organisme d'un genre entièrement nouveau, un petit Cabinet de guerre, composé de ministres qui, à une seule exception, n'avaient aucune responsabilité ministérielle et pouvaient se réunir presque continuellement pour prendre des décisions rapides, au besoin.

L'organisation d'un Secrétariat au Cabinet de guerre s'avéra une autre innovation britannique dont l'effet fut manifeste et permanent. De fait, ce fut une extension du Secrétariat du Comité de Défense impériale et du Comité de guerre des premières années des hostilités. Avec le nouveau secrétaire du Cabinet, un agenda et des documents furent préparés et distribués, les délibérations consignées et les décisions communiquées pour qu'on y donnât suite. Les Comités furent pourvus de secrétaires et les ministères tenus en liaison constante.

Cette orientation méthodique du Cabinet, si différente de ce qu'avait été pendant bien des années la coutume du Cabinet de se réunir privément, sans formalité ni procès-verbal sauf un rapport personnel du premier ministre au Souverain, se révéla efficace. Avec le retour aux Cabinets normaux des années d'avant-guerre en 1919, le Secrétariat fut maintenu, car il était devenu trop précieux pour le faire disparaître, mais ce ne fut pas sans une certaine opposition de la part de ceux qui avait été habitués aux pratiques antérieures, et il est maintenant devenu une partie caractéristique du système du Cabinet britannique.

Au Canada, les coutumes d'avant-guerre revinrent, mais sous l'influence manifeste de la pratique au Royaume-Uni, et de l'expérience au Canada, l'idée de réformer l'exécutif central persistait. Un rapport de 1919, présenté par un comité spécial du Sénat, sur le rouage administratif du gouvernement, comité présidé par le sénateur McLennan, souligna la nécessité de réorganiser le Cabinet par les procédés suivants: réduire, tout particulièrement, le nombre des ministres et, afin d'alléger leur fardeau pour leur permettre de consacrer plus de temps à leurs délibérations comme organisme de direction, leur procurer

des adjoints parlementaires, puis, comme dans le cas de la pratique britannique, organiser un Secrétariat de Cabinet pour l'expédition des affaires publiques. Le secrétaire du Cabinet aurait la charge de prendre les notes voulues, de préparer et de faire circuler à l'avance l'agenda et les renseignements sur les diverses questions, et de communiquer les décisions aux ministres. On espérait aussi qu'une revision des affaires ministérielles comporterait la réforme proposée par sir George Murray, *i.e.*, qu'un petit comité spécial de ministres se chargeât de l'adoption des décrets officiels.

Aucune mesure concrète ne fut prise pour mettre ces recommandations en pratique, mais M. W. L. Mackenzie King, alors qu'il était premier ministre, se nomma, en temps de paix et à titre d'expérience, un sous-secrétaire pour une année, en 1921–1922. Plus tard, il inséra dans le budget du ministère des Affaires extérieures un crédit pourvoyant au traitement d'un secrétaire pour le premier ministre (il était aussi à l'époque Secrétaire d'État aux Affaires extérieures). S'adressant sur ce point à la Chambre des communes, en avril 1927, M. King expliqua que c'est à un adjoint exécutif qu'il songeait pour remplir un poste correspondant à celui de sous-ministre et, plus ou moins, à celui de secrétaire du Cabinet en Grande-Bretagne. Il ajouta, qu'à son avis, cet adjoint devrait être choisi par le premier ministre et ne pas tomber sous le coup de la loi sur le service civil. Le crédit fut voté, mais avec un amendement exigeant que le titulaire abandonnât son poste avec son premier ministre, à moins que le premier ministre subséquent ne désirât retenir ses services.

Il ne semble pas qu'une nomination réelle de cette nature ait été faite, à l'époque, mais l'idée faisait son chemin. Dans la dernière moitié des années 1930, la complexité accrue du gouvernement, les développements importants survenus dans le Commonwealth, et la perturbation dans la situation internationale, rendirent évidente la nécessité croissante d'adopter certaines formules de procédure suggérées auparavant. Au mois d'août 1936, fut établi un sous-comité du Conseil privé, appelé Comité canadien de Défense, sous la présidence du premier ministre. En 1938, revenant à ses propositions émises une dizaine d'années plut tôt, M. King nomma M. A. D. P. Heeney secrétaire principal, dans un Cabinet du premier ministre dont le personnel avait presque doublé durant cette période.

L'une des attributions de M. Heeney fut d'agir comme secrétaire du Comité canadien de Défense, connu généralement sous le nom Comité de défense du Cabinet. Avec l'avènement de la seconde guerre mondiale, il y eut une abondance de comités ministériels et autres, en vue de répartir le travail accru des ministres, et de régler les problèmes spéciaux de la manière la plus expéditive. Avant le début des hostilités en 1939, plusieurs sous-comités du Conseil furent institués, dont l'un, le Comité d'urgence, fut constitué comme organisme chargé de surveiller les autres et d'envisager l'effort de guerre dans son ensemble. Il se composait de minitres séniors et remplit les fonctions du Comité de Défense des années d'avant-guerre. M. Heeney continua d'agir comme secrétaire et des procès-verbaux furent rédigés. Quelques mois plus tard eut lieu une importante réorganisation, et les sous-comités du Conseil furent remplacés par des Comités du Cabinet, désignation plus appropriée. De ces derniers, le Comité de guerre, remplaçant le Comité d'urgence, fut le principal. Il était formé d'un petit nombre de ministres choisis par le premier ministre, en raison de diverses aptitudes pour le contrôle et la coordination efficace de l'effort de guerre.

Le 8 juillet 1940, le premier ministre présenta à la Chambre des communes un exposé assez détaillé de toute l'organisation de guerre du Gouvernement, y compris ce système de comités et leurs fonctions.

Le développement des comités, avec la nécessité conséquente d'établir un agenda, des procès-verbaux et de distribuer les conclusions, rendit obligatoire l'organisation d'un Secrétariat. On considéra qu'il était tout à fait dans l'ordre de confier ce travail au Bureau du Conseil privé et, en mai 1940, quand M. Heeney fut nommé au poste vacant de greffier du Conseil privé, il devint aussi le premier secrétaire du Cabinet.

Cette extension des attributions du greffier du Conseil privé reconnaissait, de fait, le double aspect de l'exécutif central au Canada. La différence des fonctions du Cabinet et du Conseil n'a pas toujours été clairement reconnue, et les deux expressions sont

communément combinées ou employées comme synonymes. Cependant, la différence est significative, et elle se constate par la complexité toujours croissante des problèmes auxquels le gouvernement doit faire face. En résumé, le Conseil est l'organisme établi par la loi aux fins de présenter à la Couronne un avis qui, une fois approuvé, se traduit en instrument formel, le décret ou procès-verbal du Conseil, ayant pleine vigueur et plein effet en droit. D'autre part, le Cabinet est un organe n'ayant aucun statut juridique mais tirant son autorité et ses fonctions de la coutume et de conventions non écrites. Il a pour mission de prendre des décisions sur les questions de principe qui peuvent nécessiter une soumission au Conseil, pour qu'il y soit donné suite, et l'émission d'un instrument formel. Toutefois, dans une majorité de cas, la mise à exécution revêt d'autres formes, telles qu'une déclaration à la Chambre des communes, une directive du Cabinet aux ministères, une communication aux gouvernements étrangers, la présentation d'une loi au Parlement, et ainsi de suite.

Les attributions du nouveau secrétaire du Cabinet sont énoncées dans le décret de nomination, de la manière suivante:

a) La préparation, pour approbation du premier ministre, de l'agenda qui peut être nécessaire pour les réunions du Cabinet;

b) La conservation des notes des réunions du Cabinet et de ses conclusions, qui peuvent être requises;

c) La préparation et la présentation à l'avance, aux membres du Cabinet, des renseignements qui peuvent être nécessaires pour ses délibérations;

d) La communication des décisions du Cabinet aux ministres, ministères, départements et autres intéressés;

e) Le maintien d'une liaison entre le Cabinet et ses comités; et

f) Toutes autres fonctions qui peuvent lui être assignées à l'occasion par le gouverneur en conseil.

Ce fut là un stade important, précipité, il va sans dire, par les pressions de temps de guerre, dans l'évolution du gouvernement de cabinet au Canada. Il conduisit à l'adoption graduelle de procédures découlant de plusieurs des recommandations contenues dans les rapports Murray et McLennan, et aussi à une compréhension plus claire des fonctions propres du Cabinet comme organe exécutif et directeur, lesquelles sont distinctes de celles du gouverneur général en conseil qui est intéressé à la mise à exécution formelle de l'avis présenté à la Couronne. Les mesures prises marchèrent de pair avec ce qui s'était déjà produit au Royaume-Uni et, au point de vue procédure, empruntèrent beaucoup à l'expérience britannique. En même temps, son évolution s'effectua dans un sens distinctif et conforme aux conditions et conventions canadiennes.

Une autre mise en œuvre en temps de guerre de recommandations antérieures a été la nomination d'adjoints parlementaires auprès de divers ministres, pour la première fois en 1943,—pratique qu'on a maintenue durant tout l'après-guerre.

Pendant quelques années, le nouveau secrétaire du Cabinet s'occupa principalement du Comité de guerre du Cabinet, lequel était le plus actif et le plus important des divers comités ministériels et se réunissait une ou plusieurs fois par semaine.

Des procédures régulières furent élaborées aux fins de consigner les délibérations et les décisions. Un agenda fut mis en circulation avant les réunions, de même que des mémoires explicatifs,—identifiés par numéros,—les décisions furent communiquées pour qu'il y fût donné suite lorsque la chose était nécessaire, et l'on prit l'habitude d'en suivre l'exécution par les ministères.

En vue d'aider le secrétaire dans cette initiative nouvelle et pratique, le personnel du Bureau du Conseil privé fut légèrement accru. L'augmentation des travaux du Comité entraîna un certain élargissement des cadres du Bureau. Ces additions comprirent des fonctionnaires prêtés par des ministères et départements civils et militaires, ainsi que des employés temporaires choisis en dehors du service public, et l'ensemble fut connu sous le

nom de Secrétariat du Cabinet. En plus de travailler pour les comités ministériels, le groupe fournit des secrétaires à un certain nombre de comités interministériels connexes. Une petite pièce renfermant des cartes fut aménagée, et des résumés des opérations furent mis à la disposition du Comité de guerre. Le secrétaire du Comité des chefs d'état-major devint plus tard membre du Secrétariat. Lorsque les projets de défense conjointe avec les États-Unis dans le Nord-Ouest rendirent opportune la nomination d'un commissaire spécial dans cette région, ce dernier fut aussi associé au Secrétariat, de même que le conseiller militaire spécial du premier ministre.

La petite organisation des années de guerre servit à des fins utiles et, dans les années de transition qui aboutirent à un régime de paix, il ne fut pas question de son abolition. Avec la disparition du Comité de guerre du Cabinet en 1945, les méthodes que son Secrétariat avait mises en œuvre s'appliquèrent régulièrement aux réunions du Cabinet, ainsi qu'à celles des comités du Cabinet nouveaux ou existants. Les conclusions furent enregistrées, une nouvelle série de documents du Cabinet fut inaugurée et les décisions furent communiquées pour qu'il y fut donné suite*.

Le temps apporta, naturellement, certains changements. Ainsi, le Secrétariat du Comité des chefs d'état-major retourna à la Défense nationale, alors qu'un président du comité à temps continu fut nommé, que l'effectif du Bureau du Conseil privé fut réorganisé et que des classes furent instituées pour les fonctionnaires du Conseil privé. Pour l'efficacité et l'économie, certaines fonctions administratives au Cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé furent réunies, et les deux bureaux devinrent parfaitement intégrés. Il s'effectua également des changements dans la forme des conclusions, et un système de consignations individuelles des décisions à exécuter, convenablement classées, fut institué pour aider les ministères à y donner suite.

M. Heeney, après avoir pendant neuf ans organisé, développé et dirigé avec succès ses bureaux durant les périodes de guerre, de transition et d'après-guerre, abandonna ses fonctions en mars 1949 pour devenir sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il fut remplacé par M. Norman Robertson, le haut commissaire canadien à Londres. En 1952, M. Robertson retourna à Londres et M. Pickersgill, alors conseiller particulier du premier ministre, lui succéda. En juin 1953, M. Pickersgill fut assermenté dans l'Administration à titre de Secrétaire d'État et, en septembre de la même année, M. R. B. Bryce, qui agissait alors comme secrétaire du Conseil du Trésor, fut nommé, avec effet à compter du 1er janvier 1954, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

Pour les fins d'administration, le Bureau du Conseil privé est considéré comme ministère du gouvernement relevant du premier ministre, en sa qualité de président du Conseil privé. Le greffier du Conseil privé est réputé sous-ministre et a préséance comme étant le premier des fonctionnaires en chef du service public. Comme on l'a vu, outre les fonctions primitives du Bureau en ce qui concerne le Conseil privé de la Reine pour le Canada, sont venues s'y ajouter des attributions nouvelles et spécialisées à l'égard du Cabinet, et il s'est opéré une intégration étroite avec les travaux du Cabinet du premier ministre.

Les avantages de régler d'une manière ordonnée les affaires du Cabinet sont manifestes. Un avis préalable des questions et une documentation appropriée aident les ministres à régler les problèmes avec efficacité et diligence. Un aperçu de leur importance relative est donné, et la discussion s'en trouve hâtée. Avec la complexité croissante des affaires de l'État et les responsabilités ministérielles accrues, la valeur de la consignation définitive d'une décision, accessible à tous ceux qui doivent y donner suite, saute aux yeux.

En plus des devoirs qui incombent au secrétaire du Cabinet et à son personnel dans ces questions, il en est un autre non moins important; c'est celui de la coordination: il doit s'assurer, avant qu'une décision soit prise, que le premier ministre et les ministres du

* Pour un compte rendu authentique et détaillé des périodes de guerre et de transition, voir: *Cabinet Government in Canada; Some recent developments in the Central Executive*, A. D. P. Heeney, *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 12, nº 3, août 1946.

Cabinet possèdent tous les renseignements pertinents, que les effets d'une telle décision sont compris si elle intéresse plusieurs ministères, et, en particulier, que les aspects financiers en sont clairement connus. De plus, dans la mesure du possible, l'entente doit être assurée lorsqu'il existe une divergence d'opinions entre les ministères, afin d'amoindrir la tâche du Cabinet. Tout cela signifie qu'il doit y avoir un renvoi continuel aux sous-ministres, chefs d'organismes et hauts fonctionnaires, et des discussions avec ceux-ci. Le Comité interministériel s'affirme l'un des moyens le plus communément employés pour obtenir cette initiative collective, particulièrement pour traiter de questions au sujet desquelles le Cabinet demande un plus ample examen et un nouveau rapport. Cet organisme est parfois associé à un Comité du Cabinet, mais bien souvent il est d'une nature *ad hoc* et fait rapport directement au Cabinet. Le Bureau du Conseil privé procure ordinairement des secrétaires à ces comités; il peut avoir un représentant dans leurs cadres et, en certains cas, le secrétaire du Cabinet agit comme président.

En ce qui concerne le travail du Conseil privé, il a déjà été question de l'ancien usage étendu du procès-verbal officiel du Conseil pour la consignation des affaires gouvernementales de toutes sortes. Ces procès-verbaux sont communément classés avec les décrets, mais il existe une différence. Les deux constituent le résultat final d'un avis formel à la Couronne et sont sanctionnés par le gouverneur général. Le décret, toutefois, est employé normalement lorsque le gouverneur en conseil agit sous le régime d'une loi spécifique ou en vertu de la prérogative, et ordonne qu'une chose soit faite. D'autre part, le procès-verbal est moins formel et indique l'autorité en vertu de laquelle une chose doit être faite, comme, dans le cas d'un ministre, l'autorité de conclure une convention, ou bien pouvoir de signer, ou réception de rapport.

Avec le temps, l'usage du procès-verbal devint plus restreint, mais des facteurs tels que la quantité et la portée croissantes des affaires de l'État, la tendance des rédacteurs de lois à exiger la responsabilité collective du gouverneur général en conseil aux fins de réaliser les objets d'une loi, et les restrictions apportées à l'approbation ministérielle des contrats, ont toujours maintenu le nombre des décrets et des procès-verbaux du Conseil dans une courbe ascendante. Durant les années de guerre, le nombre de décrets et de procès-verbaux adoptés, y compris les décisions du Conseil du Trésor exigeant la ratification du Conseil, s'éleva à près de 15,000 par année. Pour faire face à cette accumulation, tous les décrets et procès-verbaux de nature administrative courante furent étudiés, et il en fut disposé, avant une réunion du Conseil, par un comité spécial de ministres appelé Comité des affaires du Gouvernement. Après la guerre, cette pratique fut continuée et étendue, avec l'établissement d'un comité spécial du Conseil chargé de régler les formalités, une fois la question de principe établie. Les questions exigeant une déclaration de principe sont en premier lieu déférées au Cabinet et, si elles sont approuvées, il est disposé de tout décret ou procès-verbal nécessaire soit au moment où la réunion se transforme en comité du Conseil à cette fin, soit à une réunion subséquente du comité spécial.

L'introduction d'une décision consignée du Cabinet et sa mise en circulation pour fin d'exécution tendent à restreindre l'usage du procès-verbal formel. En effet, dans le passé, il aurait été jugé nécessaire d'émettre un procès-verbal du Conseil pour un grand nombre de décisions prises. Cependant, l'adoption, par le Parlement en 1951, de la loi sur l'administration financière réduisit sensiblement les fonctions routinières du Conseil. Aux termes de cette loi, certains pouvoirs ci-devant exercés par le gouverneur en conseil, en vertu de la loi sur le service civil, de la loi sur la pension du service civil, de la loi sur la pension des services de défense et de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, furent délégués au Conseil du Trésor. De plus, les Règlements de 1952 concernant les contrats

de l'État et les Règlements se rapportant à l'acquisition de terrains par des ministères du gouvernement, établis également la même année, déléguèrent au Conseil et aux ministres responsables la plus grande partie des pouvoirs du gouverneur en conseil, concernant les contrats d'achat, de services et de construction, ainsi que la prise à bail et l'acquisition de terrains pour la Couronne.

De pair avec le développement des travaux du Conseil indiqué ci-dessus, certaines améliorations ont été effectuées, au cours des dix dernières années, afin d'attirer l'attention de tous les intéressés sur les règlements et décrets de portée générale. Avant la seconde guerre mondiale, les règlements ainsi que les décrets et ordonnances statutaires étaient publiés dans la *Gazette du Canada*, au fur et à mesure de leur établissement. Durant les années de guerre, tous les décrets, ordonnances et règlements de guerre furent publiés séparément et sous une forme plus commode. A la fin des hostilités, on jugea que cette pratique devait être maintenue pour tous les décrets, ordonnances et règlements statutaires et, en janvier 1947, la Partie II de la *Gazette du Canada* fit sa première apparition. En 1950, la loi sur les règlements fut adoptée. Elle prévoyait la publication continue de la Partie II et la promulgation, sous la surveillance du greffier du Conseil privé, de tous les décrets, ordonnances et règlements statutaires. Afin de rendre ces décrets, ordonnances et règlements encore plus accessibles, une Codification des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires fut publiée en 1949. Une deuxième codification, celle de 1955, est actuellement sous presse.

L'évolution dont il est question ci-dessus, destinée à améliorer et à hâter les travaux de l'exécutif central, ainsi qu'à définir la position du Cabinet, paraît avoir suivi un modèle assez logique. Bien des décennies se sont écoulées, mais les critiques ont trouvé leur réponse, et les recommandations motivées ont fini par être mises en vigueur. Cette évolution doit beaucoup à l'expérience et à la pratique britanniques antérieures. Ce qui en est résulté offre un caractère essentiellement canadien, qui reflète la nature fédérale du Dominion, la représentation hétérogène du Cabinet et la situation et les fonctions particulières du Conseil privé de la Reine pour le Canada, lequel, à l'exception du Royaume-Uni, est le seul de son genre au sein du Commonwealth des nations britanniques.

Sous-section 2.—Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif fédéral est attribué au Parlement du Canada, lequel se compose de la Reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes. Les bills peuvent émaner du Sénat ou de la Chambre des communes, sous réserves des dispositions de l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), qui porte que seule la Chambre des communes peut présenter des bills visant à effectuer une partie du revenu public à quelque service ou d'établir une taxe ou un impôt. Les bills doivent être adoptés par les deux Chambres et recevoir la sanction royale avant de devenir lois. En pratique, la plupart des bills publics sont présentés à la Chambre des communes bien que le Sénat en ait présenté un nombre grandissant ces dernières années. Les bills privés émanent ordinairement du Sénat. (La législation récente figure au chapitre XXIX.)

En vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867–1952), l'autorité législative du Parlement du Canada a trait aux matières suivantes: la modification de la Constitution du Canada, sauf certaines exceptions; la dette publique et la propriété publique; la réglementation du trafic et du commerce; l'assurance-chômage; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; l'emprunt de deniers sur le crédit public; l'administration des postes; les recensements et la statistique; la milice, le

service militaire, le service naval et la défense du pays; l'établissement des traitements et des allocations des fonctionnaires, civils ou autres, du gouvernement du Canada, ainsi que les dispositions à prendre pour en assurer le paiement; les balises, les bouées, les phares, et l'île au Sable; la navigation; la quarantaine, ainsi que l'établissement et l'entretien d'hôpitaux de marine; les pêcheries côtières et intérieures; le transport par eau entre une province et un pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces; le numéraire et la frappe de monnaie; la banque, la constitution des banques et l'émission du papier-monnaie; les caisses d'épargne; les poids et les mesures; les lettres de change et les billets à ordre; l'intérêt de l'argent; le cours légal; la faillite; les brevets d'invention; les droits d'auteur; les Indiens et les terres réservées aux Indiens; la naturalisation et les aubains; le mariage et le divorce; le droit criminel, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle; l'établissement, l'entretien et l'administration des pénitenciers; les catégories de sujets expressément exceptées dans l'énumération des catégories de sujets que les présentes lois attribuent exclusivement aux législatures des provinces.

En outre, conformément à l'article 95, le Parlement du Canada peut légiférer sur l'immigration et l'agriculture concurremment avec les législatures provinciales, la législation fédérale l'emportant en cas de conflit. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1951 (14–15 Geo. VI, chap. 32), dit que le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse au Canada, mais qu'aucune loi ainsi édictée ne doit atteindre l'application de quelque loi provinciale relative aux pensions de vieillesse.

Le Sénat.—Par suite de l'addition de nouvelles provinces et de l'accroissement général de la population, le Sénat, qui comptait 72 membres lors de la confédération, en a maintenant 102. C'est lors de l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949 que la représentation a subi son dernier changement. L'augmentation de la représentation au Sénat est décrite aux pp. 48–50 de l'*Annuaire* de 1940 et résumée, par province, au tableau 7.

7.—Représentation au Sénat, depuis la confédération, 1867

Province	1867	1870	1871	1873	1882	1887	1892	1903	1905	1915–1948	1949–1954
Ontario	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Québec	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Provinces de l'Atlantique	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	30
Nouvelle-Écosse	*12*	*12*	*12*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*
Nouveau-Brunswick	*12*	*12*	*12*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*
Île-du-Prince-Édouard	...	...	...	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*	*4*
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	*6*
Provinces de l'Ouest	...	2	5	5	6	8	9	11	15	24	24
Manitoba	...	*2*	*2*	*2*	*3*	*3*	*4*	*4*	*4*	*6*	*6*
Colombie-Britannique	...	...	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*3*	*6*	*6*
Saskatchewan	...	...	...	...	...	*2*	*2*	*4*	*4*	*6*	*6*
Alberta									*4*	*6*	*6*
Total	**72**	**74**	**77**	**77**	**78**	**80**	**81**	**83**	**87**	**96**	**102**

8.—Membres du Sénat, par province, 31 mai 1955

Président..... L'hon. WISHART MCLEA ROBERTSON
Greffier du Sénat et des Parlements..... LESLIE CLARE MOYER
Leader du Gouvernement..... L'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD
Chef de l'Opposition..... L'hon. JOHN THOMAS HAIG

(Énumération selon l'ancienneté, par province. Tous les sénateurs ont droit au titre de "l'honorable".)

Province et nom du sénateur	Adresse postale
Terre-Neuve—	
(5 sénateurs—une vacance)	
BAIRD, ALEXANDER BOYD	Saint-Jean
PETTEN, RAY	Saint-Jean
PRATT, CALVERT C.	Saint-Jean
BASHA, MICHAEL G.	Curling
BRADLEY, FREDERICK G.	Bonavista
Île-du-Prince-Édouard—	
(3 sénateurs—une vacance)	
MCINTYRE, JAMES PETER	Mount-Stewart
GRANT, THOMAS VINCENT, M.D.	Montague
BARBOUR, GEORGE H.	Charlottetown
Nouvelle-Écosse—	
(7 sénateurs—3 vacances)	
QUINN, FELIX PATRICK	Bedford
ROBERTSON, WISHART MCLEA	Truro
KINLEY, JOHN JAMES	Lunenburg
MCDONALD, JOHN ALEXANDER	Halifax
COMEAU, JOSEPH-WILLIE	Comeauville
ISNOR, GORDON B.	Halifax
HAWKINS, CHARLES G.	Milford-Station
Nouveau-Brunswick—	
(6 sénateurs—4 vacances)	
VENIOT, CLARENCE-JOSEPH	Bathurst
MCLEAN, ALEXANDER NEIL	Saint-Jean
PIRIE, FREDERICK WILLIAM	Grand-Falls
BURCHILL, GEORGE PERCIVAL	South-Nelson
FERGUSON, MURIEL MCQUEEN	Fredericton
LÉGER, AUREL-D.	Grande-Digue
Québec—	
(17 sénateurs—7 vacances)	
RAYMOND, DONAT	Montréal
HUGESSEN, ADRIAN KNATCHBULL	Montréal
HOWARD, CHARLES BENJAMIN	Sherbrooke
GOUIN, LÉON-MERCIER	Montréal
VIEN, THOMAS	Outremont
DUTREMBLAY, PAMPHILE-RÉAL	Montréal
BOUCHARD, TÉLESPHORE-DAMIEN	St-Hyacinthe
DAIGLE, ARMAND	Montréal
VAILLANCOURT, CYRILLE	Lévis
NICOL, JACOB	Sherbrooke
DUFUIS, VINCENT	Longueuil
DESSUREAULT, JEAN-MARIE	Québec
BOUFFARD, PAUL-HENRI	Québec
GODBOUT, JOSEPH-ADÉLARD	Frelighsburg
JODOIN, MARIANA-BEAUCHAMP	Montréal
TREMBLAY, LÉONARD-D.-S.	St-Malachie
FOURNIER, SARTO	Montréal
Ontario—	
(21 sénateurs—3 vacances)	
HARDY, ARTHUR CHARLES	Brockville
MCGUIRE, WILLIAM HENRY	Toronto
WILSON, CARINE REAY	Ottawa
FALLIS, IVA CAMPBELL	Peterborough
LAMBERT, NORMAN PLATT	Ottawa
HAYDEN, SALTER ADRIAN	Toronto
PATERSON, NORMAN MCLEOD	Fort-William
DUFFUS, JOSEPH JAMES	Peterborough
EULER, WILLIAM DAUM	Kitchener
DAVIES, WILLIAM RUPERT	Toronto
CAMPBELL, GORDON PETER	Toronto
TAYLOR, WILLIAM HORACE	Brantford
BISHOP, CHARLES LAWRENCE	Ottawa
ROEBUCK, ARTHUR WENTWORTH	Toronto
FARQUHAR, THOMAS	Little-Current
FRASER, WILLIAM ALEXANDER	Trenton
GOLDING, WILLIAM HENRY	Seaforth
WOODROW, ALLAN L.	Toronto
BRADETTE, JOSEPH-A.	Cochrane
CONNOLLY, JOHN J	Ottawa
MACDONALD, WILLIAM ROSS	Brantford
Manitoba—	
(4 sénateurs—2 vacances)	
HAIG, JOHN THOMAS	Winnipeg
BEAUBIEN, ARTHUR-LUCIEN	Saint-Jean-Baptiste
CRERAR, THOMAS ALEXANDER	Winnipeg
HOWDEN, JOHN POWER	Norwood-Grove
Saskatchewan—	
(6 sénateurs)—	
CALDER, JAMES ALEXANDER	Regina
MARCOTTE, ARTHUR	Ponteix
HORNER, RALPH BYRON	Blaine-Lake
ASELTINE, WALTER MORLEY	Rosetown
STEVENSON, JOHN JAMES	Prince-Albert
WOOD, THOMAS H.	Regina
Alberta—	
(5 sénateurs—une vacance)	
BLAIS, ARISTIDE	Edmonton
GERSHAW, FRED WILLIAM	Medicine-Hat
ROSS, GEORGE HENRY	Calgary
MACKINNON, JAMES ANGUS	Edmonton
STAMBAUGH, J. WESLEY	Bruce
Colombie-Britannique—	
(6 sénateurs)—	
KING, JAMES HORACE	Vancouver
FARRIS, JOHN WALLACE DE BEQUE	Vancouver
TURGEON, JAMES GRAY	Vancouver
MCKEEN, STANLEY STEWART	Vancouver
REID, THOMAS	New-Westminster
HODGES, NANCY	Victoria

La Chambre des communes.—L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait, en ce qui concerne la représentation aux Communes, que la province de Québec devait avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés et que le nombre des députés attribué à chacune des autres provinces devait avoir avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population du Québec. L'Acte prévoyait également qu'après le recensement de 1871 et chaque recensement décennal subséquent la représentation des diverses provinces devait être ajustée de temps à autre, à condition que la représentation proportionnée des provinces, établie par l'Acte, ne s'en trouvât pas modifiée.

Au cours de la session de 1946, la Chambre des communes a adopté une résolution portant que l'effet des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique concernant la représentation n'avait pas été satisfaisante, puisque la représentation proportionnée des provinces selon la population n'avait pas été maintenue, et qu'il devait être possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si les rajustements étaient fondés sur l'ensemble de la population de toutes les provinces. En conséquence, l'Acte a été modifié en 1946 en vue d'établir une nouvelle règle servant à régir la représentation aux Communes. Voici, en général, comment la représentation a été fixée:

> Il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu.

Cette règle, appliquée lors du remaniement de la représentation en 1947, a joué aux élections générales de 1949.

Après le recensement de 1951, il était manifeste que les déplacements de population survenus durant la guerre provoqueraient une réduction sensible de la représentation de la Saskatchewan en vertu des règles qui régissaient alors la représentation. En conséquence, afin d'éliminer de trop fortes réductions de la représentation provinciale d'un recensement à l'autre, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été de nouveau modifié afin d'établir la représentation sur la base suivante:

> "Art. 51.—(1) Sous réserve des dispositions ci-après énoncées, le nombre des membres de la Chambre des Communes est de deux cent soixante-trois et la représentation des provinces à ladite Chambre doit, dès l'entrée en vigueur du présent article et, dans la suite, sur l'achèvement de chaque recensement décennal, être rajustée par l'autorité, de la manière et à compter de l'époque que le Parlement du Canada prévoit à l'occasion, sous réserve et en conformité des règles suivantes:—
>
> "1. Il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent soixante et un et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu, abstraction faite du reste qui pourrait être consécutif à ladite méthode de division, sauf en ce qui est prévu ci-après dans le présent article.
>
> "2. Si le nombre total de députés attribué à toutes les provinces en vertu de la règle est inférieur à deux cent soixante et un, d'autres députés seront attribués (un par province) aux provinces qui ont des quantités restantes dans le calcul visé par la règle un, en commençant par la province possédant le reste le plus considérable et en continuant avec les autres provinces par ordre d'importance de leurs quantités restantes jusqu'à ce que le nombre total de députés attribué atteigne deux cent soixante et un.
>
> "3. Nonobstant toute disposition du présent article, si, une fois achevé le calcul prévu par les règles un et deux, le nombre de députés à attribuer à une province est inférieur au nombre de sénateurs représentant ladite province, les règles un et deux cesseront de s'appliquer à l'égard de ladite province, et il lui sera attribué un nombre de députés égal audit nombre de sénateurs.
>
> "4. Si les règles un et deux cessent de s'appliquer à l'égard d'une province, alors, en vue du calcul du nombre de députés à attribuer aux provinces pour lesquelles les règles un et deux demeurent applicables, la population totale des provinces doit être réduite du chiffre de la population de la province à l'égard de laquelle les règles un et deux ne s'appliquent plus, et le nombre deux cent soixante et un doit être réduit du nombre de députés attribué à cette province en vertu de la règle trois.

"5. A l'occasion d'un tel rajustement, le nombre des députés d'une province quelconque ne doit pas être réduit de plus de quinze pour cent au-dessous de la représentation à laquelle cette province avait droit, en vertu des règles un à quatre du présent paragraphe, lors du rajustement précédent de la représentation de ladite province, et la représentation d'une province ne doit subir aucune réduction qui pourrait lui assigner un plus faible nombre de députés que toute autre province dont la population n'était pas plus considérable d'après les résultats du dernier recensement décennal d'alors. Cependant, aux fins de tout rajustement subséquent de représentation prévu par le présent article, aucune augmentation du nombre de membres de la Chambre des communes, consécutive à l'application de la présente règle, ne doit être comprise dans le diviseur mentionné aux règles un à quatre du présent paragraphe.

"6. Ce rajustement ne prendra effet qu'à la fin du Parlement alors existant.

"(2) Le territoire du Yukon, tel qu'il a été constitué par le chapitre quarante et un des Statuts du Canada de 1901, a droit à un député, et telle autre partie du Canada non comprise dans une province qui peut, à l'occasion, être définie par le Parlement du Canada, a droit à un député." (S.R.C. 1952, chap. 304).

Le principal effet de ces nouvelles règles est que la représentation de toute province ne sera réduite de plus de 15 p. 100 à aucun rajustement, sous réserve cependant que la règle ne jouera pas de manière que la représentation d'une province dont la population serait moins nombreuse soit plus considérable que celle d'une province ayant une plus grande population.

Le Parlement a dans la suite adopté une mesure intitulée "Loi de 1952 remaniant la représentation à la Chambre des communes", en vigueur aux élections générales de 1953 et prévoyant que la représentation à la Chambre des communes reposerait sur la base suivante:

"Art. 2.—Sont élus quatre-vingt-cinq membres de la Chambre des communes pour la province d'Ontario, soixante-quinze pour la province de Québec, douze pour la province de Nouvelle-Écosse, dix pour la province du Nouveau-Brunswick, quatorze pour la province du Manitoba, vingt-deux pour la province de la Colombie-Britannique, quatre pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard, dix-sept pour la province de la Saskatchewan, dix-sept pour la province d'Alberta, sept pour la province de Terre-Neuve, un pour le territoire du Yukon, un pour le district de Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest, soit un total de deux cent soixante-cinq députés." (S.R.C. 1952, chap. 344).

Le tableau donne le nombre de représentants de chaque province élus à chacune des 22 élections générales depuis la confédération.

9.—Représentation à la Chambre des communes aux élections fédérales générales, 1867-1953

Province ou territoire	1867	1872	1874 1878	1882	1887 1891	1896 1900	1904	1908 1911	1917 1921	1925 1926 1930	1935 1940 1945	1949	1953
Ontario	82	88	88	92	92	92	86	86	82	82	82	83	85
Québec	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	73	75
Nouvelle-Écosse	19	21	21	21	21	20	18	18	16	14	12	13	12
Nouveau-Brunswick	15	16	16	16	16	14	13	13	11	11	10	10	10
Manitoba	...	4	4	5	5	7	10	10	15	17	17	16	14
Colombie-Britannique	...	6	6	6	6	6	7	7	13	14	16	18	22
Île-du-Prince-Édouard	...	...	6	6	6	5	4	4	4	4	4	4	4
Saskatchewan	...	...	...	...	4	4	10	10	16	21	21	20	17
Alberta	...	...	...	...				7	12	16	17	17	17
Yukon	...	...	...	...	...	...	1	1	1	1	1	1	1
Mackenzie-River													
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7	7
Total	**181**	**200**	**206**	**211**	**215**	**213**	**214**	**221**	**235**	**245**	**245**	**262**	**265**

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955.

Président..... L'hon. L.-René Beaudoin
Greffier des Communes..... M. Léon-J. Raymond
Chef de l'Opposition..... L'hon. George A. Drew

Nota.—Le scrutin est résumé par province au tableau **12**, p. 84. Les chefs de parti sont marqués d'un astérisque (*). Voir p. 63, les noms des adjoints parlementaires. Ces renseignements, excepté la population des circonscriptions, proviennent du directeur général des élections, Ottawa. L'indication du parti n'est pas officielle: Lib.=Libéral; C.P.=Conservateur progressiste; C.C.F.=Fédération du commonwealth coopératif; C.S.=Crédit social; L.T.=Libéral travailliste; Ind.=Indépendant.

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Terre-Neuve— (7 députés)							
Bonavista-Twillingate	45,319	24,274	12,738	10,072	L'hon. J. W. Pickersgill	Ottawa (Ont.)	Lib.
Burin-Burgeo	43,043	21,412	12,593	11,017	C. W. Carter	Saint-Jean	Lib.
Grand-Falls-White Bay-Labrador	59,128	33,879	18,889	13,653	T. G. W. Ashbourne	Twillingate	Lib.
Humber-St-George's	52,142	27,357	16,297	12,526	H. Batten	Corner-Brook	Lib.
Saint-Jean-Est	55,116	29,961	19,757	8,310	A. MacPherson Fraser	Saint-Jean	Lib.
Saint-Jean-Ouest	56,338	30,784	19,177	9,965	J. A. Power	Saint-Jean	Lib.
Trinité-Conception	50,330	27,048	12,317	8,814	L. T. Stick	Bay-Roberts	Lib.
Île-du-Prince-Édouard— (4 députés)							
Kings	17,943	10,514	9,175	4,750	T. J. Kickham	Souris	Lib.
Prince	37,735	19,670	16,879	8,782	J. W. MacNaught	Summerville	Lib.
Queens	42,751	25,285	40,508	10,351	N. A. Matheson	Charlottetown	Lib.
				10,086	J. A. MacLean	Beaton's-Mills	C.P.
Nouvelle-Écosse— (12 députés)							
Antigonish-Guysborough	26,216	15,164	10,330	6,884	J. R. Kirk	Antigonish	Lib.
Cap-Breton-Nord et Victoria	42,337	23,593	15,861	9,535	W. M. Buchanan	Sydney-Nord	Lib.
Cap-Breton-Sud	82,859	45,632	30,798	14,971	C. Gillis	Glace-Bay	C.C.F.
Colchester-Hants	54,893	32,815	26,033	12,660	G. T. Purdy	Truro	Lib.
Cumberland	39,655	23,839	17,223	8,860	A. R. Lusby	Amherst	Lib.
Digby-Annapolis-Kings	66,510	38,432	31,980	16,422	G. C. Nowlan	Wolfville	C.P.
Halifax	162,217	98,208	124,773	34,587	J. H. Dickey	Halifax	Lib.
				34,222	S. R. Balcom	Halifax	Lib.
Inverness-Richmond	32,500	20,149	14,438	9,033	A. J. MacEachen	Inverness	Lib.
Pictou	44,002	27,185	21,092	10,626	H. B. McCulloch	New-Glasgow	Lib.
Queens-Lunenburg	45,800	29,397	23,262	13,053	L'hon. R. H. Winters	Ottawa (Ont.)	Lib.
Shelburne-Yarmouth-Clare	45,595	26,422	19,065	11,556	T. A. M. Kirk	Yarmouth	Lib.
Nouveau-Brunswick— (10 députés)							
Charlotte	25,136	15,177	11,869	6,155	A. W. Stuart	St-Andrews	Lib.
Gloucester	57,489	27,699	23,336	13,330	H. Robichaud	Caraquet	Lib.
Kent	26,767	13,451	10,758	7,039	H.-J. Michaud	Bouctouche	Lib.
Northumberland	42,994	22,182	16,789	10,666	G. R. McWilliam	Newcastle	Lib.
Restigouche-Madawaska	70,541	34,141	26,815	13,266	J.-G. Boucher	Edmundston	Lib.
Royal	35,673	21,928	17,897	9,725	A. J. Brooks	Sussex	C.P.
Saint-Jean-Albert	84,407	53,055	38,579	18,881	T. M. Bell	Saint-Jean	C.P.
Victoria-Carleton	40,810	22,661	17,295	8,445	G. W. Montgomery	Woodstock	C.P.
Westmorland	80,012	46,768	37,406	20,160	H. J. Murphy	Moncton	Lib.
York-Sunbury	51,868	30,595	24,646	12,888	L'hon. M. F. Gregg	Ottawa (Ont.)	Lib.
Québec— (75 députés)							
Argenteuil-Deux-Montagnes	46,920	27,933	19,132	13,283	P. Valois	Lachute	Lib.
Beauce	54,662	27,519	22,955	13,016	R. Poulin	Saint-Martin-de-Beauce	Ind.
Beauharnois-Salaberry	46,311	27,672	19,035	14,269	R. Cauchon	Valleyfield	Lib.
Bellechasse	31,076	16,287	12,077	7,124	L.-P. Picard	Québec	Lib.

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—suite

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Québec—suite							
Berthier-Maskinongé-Delanaudière	44,292	24,436	19,062	10,709	J. LANGLOIS	Saint-Justin	Lib.
Bonaventure	41,121	20,463	15,843	9,177	B. ARSENAULT	Bonaventure	Lib.
Brome-Missisquoi	38,082	22,137	14,920	9,362	J.-L. DESLIÈRES	Sutton	Lib.
Chambly-Rouville	34,522	21,068	15,013	9,824	L'hon. R. PINARD	Montréal	Lib.
Champlain	51,190	28,577	22,966	14,420	I. ROCHEFORT	Cap-de-la-Madeleine	Lib.
Chapleau	53,951	30,284	21,279	10,495	D. GOURD	Amos	Lib.
Charlevoix	42,851	22,338	18,179	10,742	A. MALTAIS	Sillery	Lib.
Chateauguay-Huntingdon-Laprairie	44,343	24,468	18,295	11,104	J. BOUCHER	Laprairie	Lib.
Chicoutimi	58,043	29,823	24,635	16,046	P.-E. GAGNON	Bagotville	Ind.
Compton-Frontenac	42,428	21,648	17,255	10,365	J.-A. BLANCHETTE	Chartierville	Lib.
Dorchester	36,807	18,625	15,695	7,762	R. PERRON	Sillery	C.P.
Drummond-Arthabaska	77,479	40,610	29,430	15,870	A. CLOUTIER	Drummondville	Lib.
Gaspé	56,050	30,296	23,359	12,058	L. LANGLOIS	Sainte-Anne-des-Monts	Lib.
Gatineau	42,467	23,500	16,538	10,759	J.-C. NADON[1]	Maniwaki	Lib.
Hull	64,264	37,626	29,491	21,785	A. CARON	Hull	Lib.
Îles-de-la-Madeleine	9,999	4,903	4,300	2,337	C.-A. CANNON	Québec	Lib.
Joliette-L'Assomption-Montcalm	76,957	42,749	22,908	18,149	M. BRETON	Joliette	Lib.
Kamouraska	34,521	18,292	11,951	6,065	A. MASSÉ	Québec	Lib.
Labelle	42,701	22,298	18,679	9,569	G. ROY	Mont-Laurier	Lib.
Lac-Saint-Jean	36,022	17,785	15,549	8,697	A. GAUTHIER	Saint-Joseph-d'Alma	Lib.
Lapointe	57,861	28,019	22,314	11,854	F. GIRARD	Jonquière	Ind.
Lévis	41,279	24,095	19,474	13,897	M. BOURGET	Lauzon	Lib.
Longueuil	60,437	38,958	25,078	16,688	A. VINCENT	Montréal	Lib.
Lotbinière	36,419	18,590	16,088	9,047	L'hon. H. LAPOINTE	Ottawa	Lib.
Matapédia-Matane	60,663	29,546	23,673	12,689	L. THIBAULT	Matane	Lib.
Mégantic	56,873	29,239	22,588	13,951	J. LAFONTAINE	Thetford-Mines	Lib.
Montmagny-l'Islet	37,972	20,151	15,137	10,121	L'hon. J. LESAGE	Ottawa	Lib.
Nicolet-Yamaska	44,248	24,357	19,383	9,483	M. BOISVERT	Québec	Lib.
Pontiac-Témiscamingue	41,899	21,281	15,581	9,041	H. PROUDFOOT	Fort-Coulonge	Lib.
Portneuf	44,351	24,959	18,332	12,701	P. GAUTHIER	Deschambault	Lib.
Québec-Est	79,177	47,504	33,296	25,945	Le très hon. L.-S. ST-LAURENT*	Ottawa	Lib.
Québec-Ouest	54,726	31,222	23,259	8,464	J. W. DUFRESNE	Québec	C.P.
Québec-Sud	52,834	35,959	25,588	18,950	L'hon. C. G. POWER	Québec	Lib.
Québec-Montmorency	72,659	39,793	30,625	18,029	W. LACROIX	Québec	Lib.
Richelieu-Verchères	44,386	28,275	19,156	15,406	L. CARDIN	Sorel	Lib.
Richmond-Wolfe	52,830	28,114	20,564	13,006	E.-O. GINGRAS	Marbleton	Lib.
Rimouski	61,776	31,647	24,087	8,554	G. LÉGARÉ	Rimouski	Lib.
Roberval	45,984	21,142	17,385	8,646	G. VILLENEUVE	Mistassini	Lib.
Saint-Hyacinthe-Bagot	55,430	31,649	Sans opposition		J. FONTAINE	Saint-Hyacinthe	Lib.
Saint-Jean-Iberville-Napierville	49,459	27,829	18,508	16,088	L'hon. A. CÔTÉ	Ottawa	Lib.
Saint-Maurice-Laflèche	68,606	38,571	29,221	18,662	J.-A. RICHARD	Shawinigan-Falls	Lib.
Saguenay	42,057	23,938	15,679	7,815	L. BRISSON	Québec	Lib.
Shefford	54,618	30,048	22,858	15,409	M. BOIVIN	Granby	Lib.
Sherbrooke	56,711	34,613	24,211	15,827	M. GINGUES	Sherbrooke	Lib.
Stanstead	40,103	22,363	16,927	10,034	L.-E. ROBERGE	Rock-Island	Lib.
Témiscouata	56,383	27,194	18,708	10,675	J.-F. POULIOT	Rivière-du-Loup	Lib.
Terrebonne	68,087	40,035	Sans opposition		L. BERTRAND	Ste-Thérèse	Lib.
Trois-Rivières	57,104	34,080	29,714	15,556	L. BALCER	Trois-Rivières	C.P.
Vaudreuil-Soulanges	26,611	16,790	10,839	8,463	L.-R. BEAUDOIN	Hudson	Lib.
Villeneuve	69,004	34,910	23,289	14,851	A. DUMAS	Malartic	Lib.
Île de Montréal et île Jésus—							
Cartier	50,577	26,270	16,553	12,493	L. D. CRESTOHL	Montréal	Lib.
Dollard	55,056	37,750	23,608	14,964	G. ROULEAU	Montréal	Lib.
Hochelaga	69,209	43,080	26,002	19,467	R. EUDES	Montréal	Lib.
Jacques-Cartier-Lasalle	72,609	50,195	33,575	19,678	E. LEDUC	Lachine	Lib.
Lafontaine	53,720	35,394	20,695	15,285	J.-G. RATELLE	Montréal	Lib.

[1] Décédé le 16 décembre 1953, voir élection complémentaire, tableau **11.**

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—suite

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Québec—fin							
Laurier	50,244	31,993	18,295	12,648	J.-E. LEFRANÇOIS	Montréal	Lib.
Laval	69,044	44,336	27,691	19,337	L. DEMERS	St-Laurent	Lib.
Maisonneuve-Rosemont	74,146	48,424	29,658	12,266	J.-P. DESCHATELETS	Montréal	Lib.
Mercier	77,934	47,153	28,637	17,479	M. MONETTE	Pointe-aux-Trembles	Lib.
Mont-Royal	77,394	52,067	28,166	17,183	A. A. MACNAUGHTON	Montréal	Lib.
Notre-Dame-de-Grâce	77,886	54,200	33,767	16,690	W. M. HAMILTON	Montréal	C.P.
Outremont-St-Jean	56,397	33,389	17,004	11,536	R. BOURQUE	Outremont	Lib.
Papineau	69,565	46,149	27,288	10,387	A. MEUNIER	Montréal	Lib.
Sainte-Anne	45,119	26,451	18,719	15,519	T. P HEALY	Montréal	Lib.
Saint-Antoine-Westmount	63,883	41,960	25,644	14,441	L'hon. D. C. ABBOTT[1]	Ottawa	Lib.
Saint-Denis	67,993	42,835	24,626	17,359	A. DENIS	Montréal	Lib.
Saint-Henri	63,612	37,998	24,036	15,046	J.-A. BONNIER	Montréal	Lib.
Saint-Jacques	72,417	47,540	23,892	15,443	R. BEAUDRY	Montréal	Lib.
Saint-Laurent-Saint-Georges	47,305	32,032	14,854	9,082	L'hon. B. CLAXTON[2]	Ottawa	Lib.
Sainte-Marie	66,517	39,048	22,531	16,288	H. DUPUIS[3]	Montréal	Lib.
Verdun	77,448	48,147	30,051	20,281	P.-É. CÔTÉ[3]	Verdun	Lib.
Ontario—							
(85 députés)							
Algoma-Est	33,818	16,861	11,473	7,494	L'hon. L. B. PEARSON	Ottawa	Lib.
Algoma-Ouest	51,988	31,094	20,677	10,461	G. E. NIXON	Sault Ste-Marie	Lib.
Brantford	50,702	30,875	21,700	9,576	J. E. BROWN	Brantford	Lib.
Brant-Haldimand	46,293	27,540	20,934	10,059	J. A. CHARLTON	Paris	C.P.
Bruce	28,205	17,735	14,030	7,132	A. E. ROBINSON	Kincardine	C.P.
Carleton	71,974	48,372	37,038	20,137	L'hon. G. A. DREW[4]	Ottawa	C.P.
Cochrane	39,255	20,290	14,474	6,667	J. A. A. HABEL	Kapuskasing	Lib.
Dufferin-Simcoe	41,350	22,905	16,497	9,248	L'hon. W. E. ROWE	Newton Robinson	C.P.
Durham	30,115	19,367	14,594	6,684	J. M. JAMES	Bowmanville	Lib.
Elgin	55,518	32,518	23,433	12,482	C. D. COYLE[4]	Straffordville	C.P.
Essex-Est	80,086	47,992	30,332	19,946	L'hon. P. MARTIN	Ottawa	Lib.
Essex-Sud	45,568	26,324	18,207	10,620	S. M. CLARK	Harrow	Lib.
Essex-Ouest	90,240	54,380	29,422	15,199	D. BROWN	Windsor	Lib.
Fort-William	45,675	27,311	20,016	10,402	D. MCIVOR	Fort William	Lib.
Glengarry-Prescott	43,278	24,232	19,551	7,800	R. BRUNEAU	Hawkesbury	Lib.
Grenville-Dundas	32,863	21,348	13,911	8,875	A. C. CASSELMAN	Prescott	C.P.
Grey-Bruce	35,430	22,219	15,614	9,236	L'hon. W. E. HARRIS	Ottawa	Lib.
Grey-North	36,636	23,343	17,570	8,368	C. E. BENNETT	Meaford	Lib.
Halton	44,003	28,882	20,680	9,914	SYBIL BENNETT	Georgetown	C.P.
Hamilton-Est	68,489	43,307	26,181	11,622	T. ROSS	Hamilton	Lib.
Hamilton-Sud	73,049	47,797	30,568	12,296	R. E. REINKE	Hamilton	Lib.
Hamilton-Ouest	72,555	45,262	27,879	13,016	ELLEN L. FAIRCLOUGH	Hamilton	C.P.
Hastings-Frontenac	43,771	26,437	18,850	11,084	G. S. WHITE	Madoc	C.P.
Hastings-Sud	55,640	33,882	26,262	13,170	F. S. FOLLWELL	Belleville	Lib.
Huron	43,697	26,133	21,331	11,045	E. CARDIFF	Brussels	C.P.
Kenora-Rainy-River	55,008	29,309	20,230	11,380	W. M. BENIDICKSON	Kenora	Lib. T.
Kent	63,174	37,329	26,356	15,532	B. HUFFMAN	Blenheim	Lib.
Kingston	55,644	34,349	27,474	14,663	W. J. HENDERSON	Kingston	Lib.
Lambton-Kent	38,640	23,098	16,802	9,432	H. A. MACKENZIE	Watford	Lib.
Lambton-Ouest	53,993	33,522	22,283	11,666	J. W. MURPHY	Camlachie	C.P.
Lanark	35,601	22,273	15,926	10,029	W. G. BLAIR	Perth	C.P.
Leeds	38,831	24,830	20,046	10,097	H. STANTON	Seeleys-Bay	C.P.
Lincoln	89,366	57,301	37,338	16,113	H. P. CAVERS	St-Catharines	Lib.
London	72,396	48,202	31,978	15,254	R. W. MITCHELL	London	C.P.
Middlesex-Est	57,341	36,291	24,364	12,027	H. O. WHITE	Glanworth	C.P.
Middlesex-Ouest	32,402	19,815	14,933	8,645	R. MCCUBBIN	Strathroy	Lib.
Niagara-Falls	57,808	38,927	22,729	13,400	W. L. HOUCK	Niagara-Falls	Lib.
Nickel-Belt	39,148	22,796	15,244	8,821	J.-L. GAUTHIER	Sudbury	Lib.
Nipissing	48,120	27,298	19,834	12,415	J. R. GARLAND	North-Bay	Lib.
Norfolk	42,708	23,666	16,223	8,475	R. E. ANDERSON	Waterford	Lib.

[1] A accepté, à partir du 1er juillet 1954, une charge rétribuée par la Couronne; voir élection complémentaire tableau **11.** [2] A démissionné le 31 juillet 1954; voir élection complémentaire, tableau **11.** [3] A accepté, à partir du 1er janvier 1954, une charge rétribuée par la Couronne; voir élection complémentaire, tableau **11.** [4] Décédé le 19 janvier 1954; voir élection complémentaire, tableau **11.**

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, [illegible] élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—suite

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Ontario—fin							
Northumberland	33,482	21,607	17,792	9,595	F. G. ROBERTSON	Cobourg	Lib.
Ontario	78,231	50,149	30,033	12,482	M. STARR	Oshawa	C.P.
Ottawa-Est	56,121	35,781	26,919	19,636	J.-T. RICHARD	Ottawa	Lib.
Ottawa-Ouest	74,867	49,246	36,538	20,933	G. MCILRAITH	Ottawa	Lib.
Oxford	38,818	35,547	25,611	12,693	W. NESBITT	Woodstock	C.P.
Parry-Sound-Muskoka	51,686	31,680	22,207	10,940	W. K. MCDONALD	Sundridge	Lib.
Peel	55,673	38,786	25,515	13,487	G. GRAYDON[1]	Brampton	C.P.
Perth	51,022	32,707	24,100	12,959	J. W. MONTEITH	Stratford	C.P.
Peterborough	53,123	33,447	25,358	13,206	G. K. FRASER	Lakefield	C.P.
Port-Arthur	66,994	35,410	24,753	12,272	Le très hon. C. D. HOWE	Ottawa	Lib.
Prince-Edward-Lennox	31,111	19,131	12,634	6,726	G. J. TUSTIN	Napanee	C.P.
Renfrew-Nord	37,188	20,907	16,851	9,360	J. M. FORGIE	Pembroke	Lib.
Renfrew-Sud	31,624	19,093	15,562	8,627	L'hon. J. J. MCCANN	Ottawa	Lib.
Russell	56,951	33,169	24,578	15,969	J.-O. GOUR	Casselman	Lib.
Simcoe-Est	46,769	27,459	20,124	9,099	W. A. ROBINSON	Midland	Lib.
Simcoe-Nord	33,762	22,690	16,275	8,316	J. H. FERGUSON	Collingwood	C.P.
Stormont	48,458	27,587	20,999	13,503	L'hon. L. CHEVRIER[2]	Ottawa	Lib.
Sudbury	58,276	31,914	21,526	12,193	D. R. MITCHELL	Sudbury	Lib.
Témiscamingue	49,658	25,654	18,889	7,497	ANN SHIPLEY	Kirkland-Lake	Lib.
Timmins	45,924	23,103	14,077	5,541	K. A. EYRE	Timmins	Lib.
Victoria	43,654	28,352	21,830	12,634	C. W. HODGSON	Haliburton	C.P.
Waterloo-Nord	78,482	50,457	32,519	16,139	N. C. SCHNEIDER	Kitchener	Lib.
Waterloo-Sud	47,641	30,374	21,875	9,058	A. W. A. WHITE	Galt	Lib.
Welland	65,425	40,393	28,255	15,411	W. H. MCMILLAN	Thorold	Lib.
Wellington-Huron	30,462	18,724	14,420	7,198	W. M. HOWE	Arthur	C.P.
Wellington-Sud	43,350	27,196	20,576	9,275	H. A. HOSKING	Guelph	Lib.
Wentworth	51,990	35,010	22,292	10,476	F. E. LENNARD	Dundas	C.P.
York-Centre	66,505	53,779	31,938	13,903	A. H. HOLLINGWORTH	Toronto	Lib.
York-Est	65,169	45,061	26,319	11,062	R. H. MCGREGOR	Toronto	C.P.
York-Humber	63,279	44,859	27,545	11,157	MARGARET AITKEN	Toronto	C.P.
York-Nord	51,059	33,501	22,661	10,988	J. SMITH	Richmond-Hill	Lib.
York-Scarborough	72,117	55,811	34,356	14,889	F. ENFIELD	Toronto	Lib.
York-Sud	90,454	62,202	34,381	12,216	J. W. NOSEWORTHY	Toronto	C.C.F.
York-Ouest	64,891	48,605	29,845	12,228	R. ADAMSON[3]	Port-Credit	C.P.
Ville de Toronto—							
Broadview	59,676	39,136	21,302	10,403	G. H. HEES	Toronto	C.P.
Danforth	71,895	51,736	31,163	12,595	R. H. SMALL	Toronto	C.P.
Davenport	60,228	38,035	22,002	8,919	P. T. HELLYER	Toronto	Lib.
Eglinton	72,208	51,266	31,173	17,354	D. M. FLEMING	Toronto	C.P.
Greenwood	57,876	38,351	22,353	9,702	J. M. MACDONNELL	Toronto	C.P.
High-Park	58,009	38,281	23,303	10,032	A. J. P. CAMERON	Toronto	Lib.
Parkdale	57,079	36,847	22,027	10,391	J. HUNTER	Toronto	Lib.
Rosedale	56,341	36,181	21,511	8,702	C. HENRY	Toronto	Lib.
St-Paul's	61,486	42,516	23,901	9,738	R. MICHENER	Toronto	C.P.
Spadina	85,479	52,220	28,004	15,496	D. A. CROLL	Toronto	Lib.
Trinity	62,871	34,778	20,083	8,056	L. CONACHER[4]	Toronto	Lib.
Manitoba— (14 députés)							
Brandon-Souris	56,589	34,989	24,145	13,915	W. G. DINSDALE	Brandon	C.P.
Churchill	43,323	21,666	12,464	4,984	G. D. WEAVER	Flin-Flon	Lib.
Dauphin	42,141	24,062	16,172	6,839	F. S. ZAPLITNY	Dauphin	C.C.F.
Lisgar	46,921	25,981	14,623	6,581	W. A. POMMER	Manitou	Lib.
Marquette	48,626	28,668	18,226	9,000	L'hon. S. S. GARSON	Ottawa	Lib.
Portage-Neepawa	50,469	28,836	17,946	8,958	W. G. WEIR	Carman	Lib.
Provencher	40,315	20,525	10,163	6,632	R.-N. JUTRAS	Letellier	Lib.
Saint-Boniface	53,067	31,179	18,822	8,051	F. VIAU	St-Boniface	Lib.
Selkirk	47,037	25,012	14,412	6,265	R. J. WOOD[5]	Teulon	Lib.
Springfield	40,275	21,814	12,521	6,240	A. B. WESELAK	Beauséjour	Lib.
Winnipeg-Nord	81,311	51,637	31,090	15,005	A. STEWART	Winnipeg	C.C.F.
Winnipeg-Nord-Centre	75,599	45,303	24,078	12,713	S. H. KNOWLES	Winnipeg	C.C.F.
Winnipeg-Sud	75,820	52,433	32,080	12,597	O. C. TRAINOR	Winnipeg	C.P.
Winnipeg-Sud-Centre	75,048	53,269	29,680	12,489	G. CHURCHILL	Winnipeg	C.P.

[1] Décédé le 19 septembre 1953; voir élection complémentaire, tableau **11.** [2] A accepté, à partir du 1er juillet 1954, une charge rétribuée par la Couronne; voir élection complémentaire, tableau **11.** [3] Décédé le 8 avril 1954; voir élection complémentaire, tableau **11.** [4] Décédé le 26 mai 1954; voir élection complémentaire, tableau **11.** [5] Décédé le 8 août 1954; voir élection complémentaire, tableau **11.**

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—suite

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Saskatchewan— (17 députés)							
Assiniboïa	47,894	26,506	20,498	10,596	H. R. ARGUE	Kayville	C.C.F.
Humboldt-Melfort	52,286	27,811	21,036	9,512	H. A. BRYSON	Tisdale	C.C.F.
Kindersley	44,720	26,475	20,621	8,672	M. JOHNSON	Beadle	C.C.F.
Mackenzie	50,741	25,352	18,392	8,021	A. M. NICHOLSON	Sturgis	C.C.F.
Meadow-Lake	35,424	17,633	11,726	5,080	J. H. HARRISON	Medstead	Lib.
Melville	43,173	24,090	20,167	10,024	Le très hon. J. G. GARDINER	Ottawa	Lib.
Moose-Jaw-Lake-Centre	53,607	34,279	23,908	12,436	W. R. THATCHER	Moose-Jaw	C.C.F.
Moose-Mountain	40,939	22,901	18,415	8,697	E. G. MCCULLOUGH	Manor	C.C.F.
Prince-Albert	53,564	28,793	22,890	10,038	J. G. DIEFENBAKER	Prince-Albert	C.P.
Qu'Appelle	40,456	22,757	18,267	6,988	H. P. MANG	Edenwold	Lib.
Regina	66,078	44,153	32,069	14,558	A. C. ELLIS	Regina	C.C.F.
Rosetown-Biggar	44,135	26,682	20,624	11,404	M. J. COLDWELL*	Ottawa	C.C.F.
Rosthern	49,455	25,933	19,074	8,616	W. A. TUCKER	Rosthern	Lib.
Saskatoon	56,196	38,838	25,210	12,056	R. R. KNIGHT	Saskatoon	C.C.F.
Swift-Current-Maple-Creek	50,539	31,394	23,470	10,088	I. STUDER	Lac-Pelletier	Lib.
The Battlefords	50,913	27,556	18,884	8,922	M. CAMPBELL	Neiburg	C.C.F.
Yorkton	51,608	29,379	21,228	11,027	G. H. Castleden	Yorkton	C.C.F.
Alberta— (17 députés)							
Acadia	43,832	26,157	17,417	7,956	V. QUELCH	Banff	C.S.
Athabasca	51,559	26,563	15,543	7,293	J.-M. DECHÊNE	Bonnyville	Lib.
Battle-River-Camrose	56,913	30,641	18,344	9,238	R. FAIR	Vermilion	C.S.
Bow-River	44,795	23,993	15,495	7,320	C. E. JOHNSTON	Calgary	C.S.
Calgary-Nord	67,358	47,448	29,841	11,002	D. S. HARKNESS	Calgary	C.P.
Calgary-Sud	70,590	48,790	30,198	12,491	C. O. NICKLE	Calgary	C.P.
Edmonton-Est	62,843	39,263	22,094	8,802	A. HOLOWACH	Edmonton	C.S.
Edmonton-Strathcona	56,093	39,202	24,044	8,901	R. F. L. HANNA	Edmonton	Lib.
Edmonton-Ouest	68,299	45,223	26,501	11,301	L'hon. G. PRUDHAM	Ottawa	Lib.
Jasper-Edson	56,605	30,133	18,975	7,639	C. YUILL	Barrhead	C.S.
Lethbridge	56,613	26,492	17,355	9,737	J. H. BLACKMORE	Cardston	C.S.
Macleod	49,506	26,992	18,087	8,685	E. G. HANSELL	Vulcan	C.S.
Medicine-Hat	48,656	28,356	19,490	9,305	W. D. WYLIE	Medicine-Hat	C.S.
Peace-River	61,015	31,925	20,876	10,151	S. E. LOW*	Ottawa	C.S.
Red Deer	46,496	26,688	16,883	8,792	F. D. SHAW	Innisfail	C.S.
Vegreville	47,475	25,118	17,201	8,023	J. DECORE	Vegreville	Lib.
Wetaskiwin	50,853	25,763	14,914	6,920	R. THOMAS	Wetaskiwin	C.S.
Colombie-Britannique— (22 députés)							
Burnaby-Coquitlam	49,633	29,679	19,324	7,232	E. REGIER	New-Westminster	C.C.F.
Burnaby-Richmond	51,540	31,784	20,621	7,021	T. GOODE	Burnaby	Lib.
Cariboo	40,244	25,860	15,225	5,562	B. R. LEBOE	Prince-George	C.S.
Coast-Capilano	65,645	44,177	29,822	13,614	L'hon. J. SINCLAIR	Ottawa	Lib.
Comox-Alberni	52,015	29,744	17,834	6,115	T. S. BARNETT	Alberni	C.C.F.
Esquimalt-Saanich	45,569	30,907	20,832	9,537	G. R. PEARKES	Victoria	C.P.
Fraser-Valley	64,070	35,689	23,314	9,618	A. B. PATTERSON	Abbotsford	C.S.
Kamloops	44,318	25,175	16,451	7,578	E. D. FULTON	Kamloops	C.P.
Kootenay-Est	33,223	18,675	13,329	4,988	J. BYRNE	Kimberley	Lib.
Kootenay-Ouest	49,570	26,960	18,485	8,990	H. W. HERRIDGE	Nakusp	C.C.F.
Nanaïmo	45,857	27,583	18,960	7,272	C. CAMERON	Victoria	C.C.F.
New-Westminster	81,533	52,111	34,982	10,770	G. HAHN	New-Westminster	C.S.
Okanagan-Boundary	54,004	29,562	20,860	8,086	O. L. JONES	Kelowna	C.C.F.
Okanagan-Revelstoke	29,477	16,622	11,884	3,537	G. W. MCLEOD	Enderby	C.S.
Skeena	36,685	20,937	12,431	5,332	E. T. APPLEWHAITE	Prince-Rupert	Lib.
Vancouver-Burrard	61,416	43,874	26,196	9,035	J. L. MACDOUGALL	Vancouver	Lib.
Vancouver-Centre	47,528	35,263	20,421	8,259	L'hon. R. O. CAMPNEY	Ottawa	Lib.
Vancouver-Est	54,089	34,214	20,310	10,192	H. E WINCH	Vancouver	C.C.F.
Vancouver-Kingsway	55,048	35,453	22,170	10,162	A. MACINNIS	Vancouver	C.C.F.
Vancouver-Quadra	64,131	43,367	29,320	12,769	H. C. GREEN	Vancouver	C.P.
Vancouver-Sud	64,926	43,625	28,732	10.459	E. PHILPOTT	Vancouver	Lib.
Victoria	74,689	49,621	33,953	13,696	F. T. FAIREY	Victoria	Lib.

10.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes, vingt-deuxièmes élections générales du 10 août 1953, et revus le 31 mai 1955—fin

Province et district électoral	Population, recensement de 1951	Votants inscrits	Total des votes déposés	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Yukon—							
(1 député)							
Yukon	9,096	5,028	3,818	2,176	J. A. SIMMONS	Whitehorse	Lib.
Territoires du N.-O.—							
(1 député)							
Mackenzie-River	10,279	5,682	3,596	1,722	M. A. HARDIE	Yellowknife	Lib.

11.—Élections complémentaires depuis le 10 août 1953, date des élections générales, jusqu'au 31 mai 1955[1]

Province et district électoral	Date de l'élection	Votants inscrits	Candidats	Votes déposés	Nom du nouveau député	Adresse	Parti
Elgin (Ont.)	22 mars 1954	32,479	2	22,670	J. A. McBAIN	St-Thomas	C.P.
Gatineau (P.Q.)	22 mars 1954	23,328	4	10,756	R. LEDUC	Maniwaki	Lib.
Peel (Ont.)	22 mars 1954	40,844	3	24,699	J. PALLETT	Port-Credit	C.P.
Verdun (P.Q.)	22 mars 1954	48,790	7	25,435	Y. LEDUC	Verdun	Lib.
Saint-Antoine-Westmount (P.Q.)	8 nov. 1954	41,467	4	23,786	L'hon. G. C. MARLER	Montréal	Lib.
Saint-Laurent-St-Georges (P.Q.)	8 nov. 1954	32,473	4	11,893	C. RICHARDSON	Montréal	Lib.
Selkirk (Man.)	8 nov. 1954	24,976	3	16,783	W. S. BRYCE	Selkirk	C.C.F.
Stormont (Ont.)	8 nov. 1954	28,326	2	22,767	A.-P. LAVIGNE	Cornwall	Lib.
Trinity (Ont.)	8 nov. 1954	34,362	4	14,795	D. D. CARRICK	Toronto	Lib.
York-Ouest (Ont.)	8 nov. 1954	54,212	4	27,896	J. B. HAMILTON	Etobicoke	C.P.

[1] Les élections complémentaires tenues depuis le 31 mai 1955 jusqu'à la date de l'impression paraissent à l'Appendice I.

L'Opposition.—L'Opposition occupe une place essentielle dans les constitutions fondées sur le régime parlementaire britannique. Comme bien d'autres institutions, la fonction de premier ministre par exemple, elle se range parmi les coutumes tacites qui ont été acceptées et sont maintenant fermement ancrées.

L'électeur canadien ne détermine pas seulement qui doit gouverner le pays; en décidant quel parti sera deuxième en importance aux Communes, il désigne celui des principaux partis qui formera l'opposition officielle. Le rôle du chef de l'Opposition consiste à faire une critique intelligente et constructive du Gouvernement.

Si la critique de l'Opposition devient assez efficace, elle peut renverser le Gouvernement. Le chef de l'Opposition peut alors, après les élections qui s'ensuivent, devenir premier ministre.

Bien que le poste de chef de l'Opposition ne soit pas reconnu par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il l'a été par la loi au Canada en 1927. La loi du Sénat et de la Chambre des communes de 1927 alloue au chef de l'Opposition un traitement annuel en sus de son indemnité de député.

Indemnités et allocations.—Les sénateurs reçoivent une indemnité de session de $8,000 par année, de même qu'une indemnité de dépenses de $2,000 payable à la fin de l'année civile et soumise à l'impôt sur le revenu. Les membres de la Chambre des communes reçoivent une indemnité de session de $8,000 par année ainsi qu'une indemnité de dépenses de $2,000 payable à la fin de l'année civile. Cette indemnité, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et des chefs de l'Opposition à la Chambre et au Sénat,

n'est pas imposable. La rémunération annuelle du premier ministre est de $25,000 et celle des ministres du Cabinet et du chef de l'Opposition de $15,000 en sus de l'indemnité de session et de l'indemnité de dépenses qu'ils touchent en tant que députés. Les ministres du Cabinet ont également droit à une allocation pour voiture de $2,000. Les présidents du Sénat et des Communes reçoivent, à part leurs indemnités de session et de dépenses, un traitement de $9,000 et une allocation pour voiture de $1,000 et ont droit, en plus, à une indemnité de logement de $3,000. L'orateur suppléant des Communes reçoit un traitement de $6,000 et une indemnité de logement de $1,500, et le vice-président des comités une indemnité annuelle de $2,000. Les adjoints parlementaires aux ministres de la Couronne reçoivent $8,000 d'indemnité de session en tant que députés, $4,000 annuellement en tant qu'adjoints parlementaires et les $2,000 d'indemnité de dépenses versés à tous les députés.

Électorat fédéral.—La législation électorale fédérale actuelle est contenue dans la loi électorale du Canada (S.R.C. 1952, chap. 23). Le droit de vote s'étend à tout citoyen canadien ou sujet britannique, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 21 ans et résidé habituellement au Canada pendant les douze mois précédant le jour du scrutin à une élection fédérale et qui demeure habituellement dans le district électoral à la date de l'émission du bref de l'élection. N'ont pas droit de vote:

1° Les juges nommés par le gouverneur général en conseil;
2° Le directeur du scrutin de chaque district électoral;
3° Les individus purgeant une peine et gardés dans une maison de détention pour avoir commis quelque infraction;
4° Les Indiens qui résident ordinairement dans une réserve, qui n'étaient pas membres des forces de Sa Majesté pendant la première ou la seconde guerre mondiale, ou qui n'ont pas souscrit une renonciation aux exemptions d'impôts sur les biens personnels et à l'égard de ces biens;
5° Les personnes restreintes dans leur liberté de mouvement ou privées de la gestion de leurs biens pour cause de maladie mentale;
6° Les personnes inhabiles à voter en vertu d'une loi relative à la privation du droit de vote pour manœuvres frauduleuses ou actes illicites.

Les règlements électoraux concernant les forces canadiennes, établis par une annexe à la loi électorale du Canada, déterminent la procédure à suivre pour la prise des votes des électeurs de forces canadiennes ainsi que des anciens combattants qui reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires dans certaines institutions.

12.—Votants inscrits et votes recueillis aux élections générales de 1940, 1945, 1949 et 1953

NOTA.—La statistique correspondante des élections générales de 1911, 1917 1921 et 1925 a paru à la page 84 de l'*Annuaire* de 1926; celle des élections générales de 1926, à la page 71 de l'édition de 1945; et celle des élections générales de 1930 et 1935, à la page 101 de l'édition de 1948-1949.

Province ou territoire	Votants inscrits				Votes recueillis			
	1940	1945	1949	1953	1940	1945	1949	1953
Terre-Neuve	...	...	182,439	194,715	...	...	105,190	111,768
Île-du-Prince-Édouard	55,339	54,794	55,772	55,469	62,943 [1]	63,807 [1]	68,393 [1]	66,562 [1]
Nouvelle-Écosse	335,990	362,754	373,585	380,836	283,428 [2]	312,954 [2]	338,928 [2]	334,855 [2]
Nouveau-Brunswick	251,986	262,261	286,723	287,657	174,734	204,273	225,877	225,390
Québec	1,799,942	1,956,225	2,177,152	2,352,619	1,189,489	1,433,591	1,610,510	1,565,400
Ontario	2,340,344	2,457,937	2,718,118	2,894,150	1,625,439	1,831,806	2,042,294	1,938,959
Manitoba	425,066	433,921	451,882	465,374	320,860	327,794	324,079	276,422
Saskatchewan	481,931	445,601	472,884	480,532	373,376	379,539	375,471	356,479
Alberta	423,609	430,430	492,228	548,747	272,418	315,863	341,222	343,258
Colombie-Britannique	472,584	545,077	673,782	730,882	368,103	433,402	464,785	475,456
Yukon [3]	2,097	3,445	9,064	5,028	1,741	2,164	6,823	3,818
Territoires du Nord-Ouest [4]	...	...	...	5,682	...	...	...	3,596
Total	**6,588,888**	**6,952,445**	**7,893,629**	**8,401,691**	**4,672,531**	**5,305,193**	**5,903,572**	**5,701,963**

[1] Dans la division de Queens (Î.-P.-É.), le scrutin est binominal; en 1953, 25,285 électeurs ont déposé 40,508 voix.
[2] Dans la division d'Halifax (N.-É.), le scrutin est binominal; en 1953, 98,208 électeurs ont déposé 124,773 voix.
[3] District électoral du Yukon. [4] District électoral de Mackenzie-River.

Sous-section 3.—Le pouvoir judiciaire

Pouvoir judiciaire fédéral

L'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue au Parlement du Canada le pouvoir d'instituer, maintenir et organiser au besoin une cour générale d'appel pour le Canada ainsi que d'établir tout tribunal supplémentaire en vue d'améliorer l'application des lois. Subordonnément à cette disposition, le Parlement a institué la Cour suprême du Canada, la Cour de l'Échiquier et certains autres tribunaux.

Cour suprême du Canada.—Cette cour, instituée d'abord en 1875 et maintenant régie par la loi sur la Cour suprême (S.R.C. 1952, chap. 259), se compose d'un juge en chef, appelé Juge en chef du Canada, et de huit juges puînés. Nommés par le gouverneur en conseil, les juges restent en fonction durant bonne conduite, mais peuvent être démis par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et des Communes et cessent d'occuper leur charge à leur soixante-quinzième année. La Cour siège à Ottawa et a juridiction générale d'appel partout au Canada en matière civile et criminelle. La Cour doit aussi étudier les questions qui lui sont déférées par le gouverneur en conseil et se prononcer sur celles-ci; elle peut aussi prêter conseil au Sénat et aux Communes sur les bills privés renvoyés à la cour en vertu d'une ordonnance du Sénat ou des Communes.

On peut en appeler de tout jugement définitif de la plus haute cour de dernier ressort d'une province dans toute cause où la somme ou la valeur de l'affaire en litige dépasse $2,000. On peut y en appeler de tout autre jugement définitif avec la permission de la plus haute cour de dernier ressort de la province; si cette cour la refuse, la Cour suprême du Canada peut l'accorder. La Cour suprême du Canada peut accorder la permission d'en appeler de tout jugement, définitif ou non. Les appels en matière d'actes criminels sont régis par le Code criminel. Les appels des jugements rendus par des cours fédérales sont régis par la loi constituante de chacune de ces cours. Le jugement de la Cour suprême du Canada est, pour tous les cas, définitif et sans appel.

13.—Juges de la Cour suprême du Canada, le 31 mai 1955

(Par ordre d'ancienneté)

Nom	Date de nomination
L'hon. PATRICK KERWIN, juge en chef	1er juillet 1954[1]
L'hon. ROBERT TASCHEREAU	9 février 1940
L'hon. I. C. RAND	22 avril 1943
L'hon. ROY L. KELLOCK	3 oct. 1944
L'hon. JAS. W. ESTEY	6 Oct. 1944
L'hon. CHARLES H. LOCKE	3 juin 1947
L'hon. JOHN R. CARTWRIGHT	23 déc. 1949
L'hon. J.-H. GÉRALD FAUTEUX	23 déc. 1949
L'hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT	1er juillet 1954

[1] Nommé juge de la Cour suprême le 20 juillet 1935.

Cour de l'Échiquier.—La Cour de l'Échiquier du Canada, instituée d'abord en 1875 comme partie de la Cour suprême du Canada, est maintenant une cour distincte, régie par la loi sur la Cour de l'Échiquier (S.R.C. 1952, chap. 98). Elle se compose d'un président et de quatre juges puînés, nommés par le gouverneur en conseil, qui restent en fonction durant bonne conduite; toutefois, ils peuvent être démis par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et des Communes et cessent d'occuper leur charge dès qu'ils atteignent l'âge de soixante-quinze ans. La Cour siège à Ottawa de même qu'à tout autre endroit au Canada où elle décide de siéger. La juridiction de la Cour s'étend aux réclamations par ou contre la Couronne du chef du Canada. Les poursuites contre la Couronne sont intentées au moyen d'une pétition de droit en vertu de la loi sur les pétitions de droits (S.R.C. 1952, chap. 210).

Si le montant en litige dépasse $500, appel de tout jugement définitif de la Cour de l'Échiquier peut être fait à la Cour suprême du Canada; dans certains cas où le montant en litige n'excède pas $500 ou lorsque le jugement n'est pas définitif, appel peut aussi être fait à la Cour suprême moyennant sa permission.

La Cour de l'Échiquier exerce aussi juridiction d'amirauté au Canada. La juridiction d'amirauté lui fut d'abord conférée en 1891 par la loi sur l'amirauté (54–55, Vict., chap. 29); elle relève maintenant de la loi sur l'amirauté (S.R.C. 1952, chap. 1), qui maintient la Cour de l'Échiquier cour d'Amirauté. Le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier exercent la juridiction d'amirauté partout au Canada. En outre, le Canada est réparti en divers districts d'amirauté; un juge local en amirauté est nommé pour chaque district. Les appels à la Cour suprême du Canada de jugements rendus par le président ou les juges puînés sont régis par les dispositions générales d'appel de la loi sur la Cour de l'Échiquier. Appel de jugements définitifs d'un juge local en amirauté peut être fait soit à la Cour de l'Échiquier, soit directement à la Cour suprême du Canada.

Cours diverses.—*Loi sur les chemins de fer.*—La loi sur les chemins de fer de 1903 (S.R.C. 1952, chap. 234) a institué la Commission des chemins de fer du Canada comme cour d'archives; en vertu de la loi de 1938 sur les transports (S.R.C. 1952, chap. 271), le nom a été changé en Commission des transports du Canada. Cette cour exerce juridiction en matière de chemins de fer. Le gouverneur général en conseil est autorisé à changer toute ordonnance de la Commission et un appel relatif à un point de juridiction ou de droit peut être fait à la Cour suprême du Canada.

Loi sur la faillite.—En vertu de l'alinéa 21, article 91, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Parlement a compétence législative exclusive en matière de banqueroute et de faillite. Subordonnément à la loi sur la faillite (S.R.C. 1952, chap. 14), les cours supérieures provinciales sont des cours de faillite; la juridiction initiale est conférée aux tribunaux de première instance et la juridiction d'appel, aux cours d'appel provinciales.

Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.—En vertu de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers (S.R.C. 1952, chap. 111), les cours de comté ou de district des provinces sont compétentes aux fins de cette loi et les cours d'appel provinciales sont revêtues de la juridiction d'appel.

Commission d'appel de l'impôt sur le revenu.—La loi de l'impôt sur le revenu (S.R.C. 1952, chap. 148) a établi une commission d'appel, composée d'un président et d'au moins deux et d'au plus quatre autres membres, pour entendre les appels en matière de cotisations d'impôt sur le revenu. Appel de ses décisions peut être fait à la Cour de l'Échiquier.

Pouvoir judiciaire provincial*

Certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique régissent, dans une certaine mesure, le pouvoir judiciaire provincial. Subordonnément à l'art. 92 (14), la législature de chaque province peut exclusivement faire des lois relatives à l'administration judiciaire dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux provinciaux tant civils que criminels. L'article 96 décrète que le gouverneur général en conseil nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. L'article 100 décrète que les traitements, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf des cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick) sont fixés et défrayés par le Parlement du Canada; ces rémunérations sont établies dans la loi sur les juges (S.R.C. 1952, chap. 159). D'après l'article 99, les juges des cours supérieures restent en fonction durant bonne conduite, mais peuvent être démis par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et des Communes. La durée du mandat des juges de cour de district et de cour de comté est déterminée par la loi sur les juges: tout juge occupe sa charge durant bonne conduite et tant qu'il réside dans le comté ou le groupe de comtés qui forme le ressort de la cour.

* De plus amples détails sur le pouvoir judiciaire provincial figurent dans l'*Annuaire* de 1954, p. 49–57.

Toutes les provinces ont des tribunaux secondaires à juridiction civile et criminelle limitée, et dont les juges, tels par exemple les juges de paix, les magistrats et les juges des cours des jeunes délinquants, sont nommés par les autorités provinciales. A l'exception du Québec, chaque province a ses cours de comté ou de district dont la compétence est limitée aux litiges de $500 à $2,500. Il existe dans chaque province une cour supérieure de compétence presque illimitée, désignée sous des appellations diverses telles que Cour du Banc de la Reine, Cour suprême, Cour supérieure, etc., de même qu'une cour d'appel.

Section 2.—Gouvernements provinciaux et territoriaux*

Dans chacune des provinces, un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général en conseil, représente la Reine et gouverne sur l'avis et avec l'aide de son ministère ou conseil exécutif, lequel est responsable devant la législature et démissionne lorsqu'il cesse de jouir de sa confiance.

A l'exception du Québec, qui possède un Conseil législatif et une Assemblée législative, les provinces n'ont qu'une seule chambre, formée du lieutenant-gouverneur et de l'Assemblée législative.

L'Assemblée législative est élue par le peuple pour un mandat statutaire de cinq ans, mais, en deça de cette période, le lieutenant-gouverneur peut la dissoudre sur recommandation du premier ministre de la province.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (30-31 Vict., chap. 3 et modifications), est la source des pouvoirs des législatures provinciales. En vertu de l'article 92 de l'Acte, dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières suivantes: modification de la constitution de la province, sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur; taxation directe dans les limites de la province; emprunt de deniers sur le crédit de la province; création et exercice de fonctions provinciales ainsi que nomination et paiement des fonctionnaires provinciaux; administration et vente des terres publiques appartenant à la province ainsi que du bois et des forêts qui y poussent; établissement, entretien et administration des prisons publiques et des maisons de correction dans les limites et pour la population de la province; établissement, entretien et administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province, sauf les hôpitaux de marine; institutions municipales dans la province; licences de boutiques, de débits de boissons, de tavernes, d'encanteurs et autres établies en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales, locales ou municipales; travaux et ouvrages d'une nature locale, autres que les lignes interprovinciales ou internationales de bateaux, de chemins de fer, canaux, télégraphes, etc., ou les ouvrages, qui, bien qu'entièrement situés dans la province, sont déclarés par le Parlement fédéral utiles au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces; constitution de compagnies pour des objets provinciaux; célébration des mariages dans la province; propriété et droits civils dans la province; administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le maintien et l'organisation de tribunaux provinciaux de juridiction tant civile que criminelle ainsi que la procédure en matière civile devant ces tribunaux; infliction de punitions par voie d'amendes, de peines ou d'emprisonnement en vue de faire respecter toute loi provinciale visant les matières susmentionnées; enfin, de façon générale, toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

En outre, dans les limites et pour la population de la province, la législature a, en vertu de l'article 93, le droit exclusif de légiférer en matière d'enseignement, sous réserve de certaines dispositions relatives à l'établissement d'écoles par les minorités religieuses. Les provinces admises plus récemment comme membres de la Fédération jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumises aux mêmes restrictions.

Les législatures provinciales sont également autorisées, en vertu de l'article 95, à légiférer en matière d'agriculture et d'immigration, en conformité, toutefois, des lois du Parlement canadien à ce sujet.

* Sauf indication contraire, les renseignements fournis aux sous-sections 1 à 10 sont mis à jour jusqu'au 31 mai 1955. Les résultats des élections provinciales tenues depuis cette date jusqu'à celle de l'impression paraissent à l'Appendice.

Électorat provincial.—La loi sur les élections de chaque province renferme les dispositions relatives à l'habilité et à l'inhabilité à voter. En général, toute personne, homme ou femme, âgée de 21 ans, qui est citoyen canadien ou sujet britannique et qui satisfait à certaines exigences relatives à la résidence dans la province et le district électoral où a lieu l'élection, et qui n'est pas frappée d'incapacité statutaire, a droit de vote. Ces conditions s'appliquent, avec des modifications, aux électeurs de toutes les provinces. La principale exception à ces conditions est celle qui donne le droit de vote aux personnes de 18 ans en Saskatchewan et aux personnes de 19 ans en Alberta et en Colombie-Britannique.

Sous-section 1.—Terre-Neuve

Le gouvernement de Terre-Neuve se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Le colonel l'honorable sir Leonard Outerbridge, lieutenant-gouverneur de la province au 31 mai 1955, a été nommé le 17 août 1949..

L'Assemblée législative compte 28 membres élus pour cinq ans. L'Assemblée générale, élue le 26 novembre 1951, est la trentième dans l'histoire de Terre-Neuve et la deuxième depuis l'union de Terre-Neuve au Canada.

Le premier ministre et chacun des membres du Cabinet touchent $7,000 par année en plus d'une indemnité de session de $3,000. Les membres de l'Assemblée législative touchent une indemnité de session de $3,000. Le chef de l'Opposition reçoit une indemnité supplémentaire de $2,000.

14.—Législatures de Terre-Neuve depuis son entrée dans la Confédération, et ministère, 31 mai 1955

Législatures, 1949-1955

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
27 mai 1949	1re assemblée générale	4	13 juillet 1949	3 nov. 1951
26 nov. 1951	2e assemblée générale	5	12 mars 1952	[1]

[1] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Premier ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 26 novembre 1951: 22 libéraux, 4 conservateurs progressistes et deux sièges vacants.)

NOTA.—La date de la nomination n'est pas nécessairement celle de l'assermentation.

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, ministre du Développement économique	L'hon. J. R. SMALLWOOD	1er avril 1949	1er avril 1949
Procureur général	L'hon. L. R. CURTIS	1er avril 1949	1er avril 1949
Ministre du Bien-être social	L'hon. F. W. ROWE	21 mai 1952	10 avril 1955
Ministre des Pêcheries et des Coopératives	L'hon. W. J. KEOUGH	29 juill. 1949	29 juill. 1949
Ministre des Travaux publics	L'hon. E. S. SPENCER	29 juill. 1949	29 juill. 1949
Ministre de l'Éducation	L'hon. J. R. CHALKER	4 avril 1950	23 déc. 1952
Ministre du Travail	L'hon. C. H. BALLAM	4 avril 1950	4 avril 1950
Ministre de la Santé	L'hon. S. J. HEFFERTON	29 juill. 1949	10 avril 1955
Ministre des Affaires municipales et des Approvisionnements	L'hon. S. J. HEFFERTON	29 juill. 1949	23 déc. 1952
Ministre des Finances	L'hon. GREGORY J. POWER	15 déc. 1951	15 déc. 1951
Ministre des Affaires provinciales	L'hon. MYLES P. MURRAY	15 déc. 1951	15 déc. 1951
Solliciteur général	L'hon. MYLES P. MURRAY	15 déc. 1951	10 avril 1955
Ministre des Ressources naturelles	L'hon. F. W. ROWE	21 mai 1952	21 mai 1952
Ministre d'État	L'hon. P. J. LEWIS	15 déc. 1951	15 déc. 1951

Sous-section 2.—Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative.

L'honorable T. W. L. Prowse, lieutenant-gouverneur de la province au 30 juin 1955, a été nommé le 4 octobre 1950. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 90 de l'*Annuaire* de 1951.

L'Assemblée législative, élue le 25 mai 1955, est la 48e législature de l'Île-du-Prince-Édouard et la 23e depuis la confédération. Elle se compose de 30 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans et représentant 15 districts électoraux. La moitié des membres de l'Assemblée législative sont élus par les propriétaires. Chaque district élit un conseiller (élection par les propriétaires) et un membre de l'Assemblée (élection par le suffrage universel).

Le premier ministre touche $6,000 par année, tandis que chaque ministre du Cabinet, sauf deux, reçoit $4,000; le ministre de l'Éducation et celui de la Santé reçoivent $3,000. Chaque membre de l'Assemblée touche $1,000 pour chaque session à laquelle il assiste et un supplément de $500, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le président de l'Assemblée bénéficie d'un supplément de $400 et d'un autre de $200, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le chef de l'Opposition touche un supplément de $800 et un autre de $200, libre d'impôt, pour dépenses se rattachant à l'exercice des ses fonctions officielles.

15.—Législatures et premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, 1935-1955, et ministère, 30 juin 1955

Législatures, 1935-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
23 juill. 1935	18e assemblée générale	5	25 sept. 1935	21 avril 1939
18 mai 1939	19e assemblée générale	4	20 mars 1940	20 août 1943
15 sept. 1943	20e assemblée générale	4	15 fév. 1944	27 Oct. 1947
11 déc. 1947	21e assemblée générale	5	24 fév. 1948	30 mars 1951
26 avril 1951	22e assemblée générale	6	23 oct. 1951	27 avril 1955
25 mai 1955	23e assemblée générale	[2]	[2]	[2]

[1] Voici les ministères, de 1935 à 1955: 19e, assermenté le 14 octobre 1933, sous la direction de l'hon. W. J. P. MacMillan; 20e, assermenté le 15 août 1935, sous la direction de l'hon. W. M. Lea; 21e, assermenté le 14 janvier 1936, sous la direction de l'hon. T. A. Campbell; 22e, assermenté le 11 mai 1943, sous la direction de l'hon. J. Walter Jones; 23e, assermenté le 25 mai 1953, sous la direction de l'hon. A. W. Matheson. [2] La législature n'avait pas encore débuté le 30 juin 1955.

Vingt-troisième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 25 mai 1955; 27 libéraux et 3 conservateurs progressistes.)

NOTA.—Les ministres figurent avec la date de leur nomination initiale et avec celle de leur nomination au ministère dont ils détiennent actuellement le portefeuille, même si un nouveau ministère a été formé à la suite de la nomination d'un nouveau premier ministre. La date de la nomination du ministre n'est pas nécessairement celle de son assermentation comme tel.

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, procureur et avocat général, président du Conseil exécutif	L'hon. ALEXANDER W. MATHESON	11 mai 1943	15 juin 1955
Ministre des Travaux publics, de l'Industrie et des Ressources naturelles	L'hon. DOUGALD MACKINNON	16 sept. 1939	15 juin 1955
Ministre du Travail et du Bien-être social	L'hon. W. F. ALAN STEWART	18 mai 1944	15 juin 1955
Ministre de l'Agriculture	L'hon. EUGENE CULLEN	16 avril 1949	15 juin 1955
Ministre de l'Éducation	L'hon. KEIR CLARK	16 juin 1951	15 juin 1955
Secrétaire et trésorier provincial	L'hon. B. EARLE MACDONALD	25 mai 1953	15 juin 1955
Ministre de la Voirie	L'hon. J. GEORGE MACKAY	18 janv. 1955	15 juin 1955
Ministre de la Santé	L'hon. M. LORNE BONNELL	15 juin 1955	15 juin 1955
Ministre d'État	L'hon. EDWARD P. FOLEY	10 juin 1954	15 juin 1955

Sous-section 3.—Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée.

L'honorable M. Alistair Fraser, lieutenant-gouverneur au 30 juin 1955, a été nommé le 1er septembre 1952. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 91 de l'*Annuaire* de 1951.

La Chambre d'assemblée compte 37 membres élus pour cinq ans, durée maximum du mandat. L'Assemblée élue le 26 mai 1953 est la 45e de la Nouvelle-Écosse et la 22e depuis la confédération.

Le premier ministre de la province reçoit un traitement annuel de $12,000 et chacun des ministres du Cabinet, de $10,000. Les membres de la Chambre d'assemblée reçoivent une indemnité de session de $2,400 et une indemnité de $1,200 pour dépenses se rattachant à l'exercice de leurs fonctions. Le chef de l'Opposition bénéficie d'une allocation de $3,000, outre son indemnité de session.

16.—Législatures et premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, 1933-1955, et ministère, 30 juin 1955

Législatures, 1933-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
22 août 1933	17e assemblée générale	4	1er mars 1934	20 mai 1937
29 juin 1937	18e assemblée générale	4	1er mars 1938	19 sept. 1941
28 oct. 1941	19e assemblée générale	4	19 fév. 1942	12 sept. 1945
23 oct. 1945	20e assemblée générale	4	14 mars 1946	27 avril 1949
9 juin 1949	21e assemblée générale	4	21 mars 1950	14 avril 1953
26 mai 1953	22e assemblée générale	[2]	24 fév. 1954	[2]

[1] Voici les ministères, de 1933 à 1955: 12e, assermenté le 5 septembre 1933, sous la direction de l'hon. Angus L. Macdonald; 13e, assermenté le 10 juillet 1940, sous la direction de l'hon. A. S. MacMillan; 14e, assermenté le 8 septembre 1945, sous la direction de l'hon. Angus L. Macdonald; 15e, assermenté le 13 avril 1954, sous la direction de l'hon. Harold Connolly; 16e, assermenté le 30 sept. 1954, sous la direction de l'hon. Henry D. Hicks. [2] La législature n'avait pas encore pris fin le 30 juin 1955.

Seizième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 26 mai 1953; 22 libéraux, 12 conservateurs progressistes, 2 cécéfistes et 1 siège vacant.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau 15.

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, secrétaire provincial, président de la Commission hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse et ministre chargé de l'application de la loi sur la régie des liqueurs de la Nouvelle-Écosse	L'hon. HENRY D. HICKS	30 sept. 1949	30 sept. 1954 29 nov. 1954 15 fév. 1954
Ministre de la Voirie et des Travaux publics	L'hon. A. W. MACKENZIE	8 sept. 1945	11 juin 1954
Ministre de la Santé	L'hon. GEOFFREY STEVENS	4 avril 1946	3 fév. 1955
Procureur général et ministre des Affaires municipales	L'hon. M. A. PATTERSON	10 juin 1947	13 avril 1954 27 juin 1955
Ministre de l'Éducation et trésorier provincial	L'hon. R. M. FIELDING	7 déc. 1949	27 avril 1955 13 avril 1954
Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Mines	L'hon. W. T. DAUPHINEE	5 sept. 1950	13 avril 1954
Ministre de l'Agriculture, et des Marchés et ministre des Terres et Forêts	L'hon. COLIN H. CHISHOLM	11 juin 1954	11 juin 1954 27 juin 1955
Ministre du Bien-être social et du Travail	L'hon. J. CLYDE NUNN	27 juin 1955	27 juin 1955

Sous-section 4.—Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée.

L'honorable David Laurence MacLaren, lieutenant-gouverneur au 31 mai 1955, a été nommé à ce poste le 1er novembre 1945. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 93 de l'*Annuaire* de 1951.

L'Assemblée législative élue le 22 septembre 1952 est la 42e législature du Nouveau-Brunswick et la 15e depuis la confédération. Elle compte 52 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans.

Le premier ministre touche un traitement annuel de $5,000 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du Cabinet reçoivent $7,500, les députés une indemnité de $2,000 plus une allocation supplémentaire pour dépenses de $1,000. Le chef de l'Opposition touche un supplément de $3,000. L'orateur bénéficie d'une allocation de $1,000 en plus de son indemnité normale.

17.—Législatures et premiers ministres du Nouveau-Brunswick, 1935-1955, et ministère, 31 mai 1955

Législatures, 1935-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
27 juin 1935	11e assemblée générale	4	5 mars 1936	26 oct. 1939
20 nov. 1939	12e assemblée générale	5	4 avril 1940	10 juill. 1944
28 août 1944	13e assemblée générale	4	20 fév. 1945	18 mai 1948
28 juin 1948	14e assemblée générale	4	8 mars 1949	16 juill. 1952
22 sept. 1952	15e assemblée générale	[2]	12 fév. 1953	[2]

[1] Voici les ministères, de 1935 à 1955: 20e, assermenté le 16 juillet 1935, sous la direction de l'hon. A. A. Dysart; 21e, assermenté le 13 mars 1940, sous la direction de l'hon. J. B. McNair; 22e, assermenté le 8 octobre 1952, sous la direction de l'hon. M. H. J. Flemming. [2] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Vingt-deuxième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 22 septembre 1952: 36 conservateurs, 16 libéraux.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre et ministre des Travaux publics	L'hon. HUGH JOHN FLEMMING	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Procureur général	L'hon. WILLIAM J. WEST	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Secrétaire-trésorier provincial	L'hon. D. D. PATTERSON	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre de l'Agriculture	L'hon. C. B. SHERWOOD	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre de la Santé et des Services sociaux	L'hon. J. F. MCINERNEY	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre des Terres et des Mines	L'hon. N. B. BUCHANAN	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre de l'Éducation	L'hon. CLAUDE D. TAYLOR	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre du Travail	L'hon. ARTHUR E. SKALING	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre de l'Industrie et du Développement	L'hon. J.-ROGER PICHETTE	8 oct. 1952	8 oct. 1952
Ministre des Affaires municipales et président du Conseil exécutif	L'hon. T. BABBITT PARLEE	8 oct. 1952	1er juin 1954 8 oct. 1952
Ministre d'État et président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick	L'hon. EDGAR FOURNIER	8 oct. 1952	8 oct. 1952

Sous-section 5.—Québec

Le gouvernement du Québec se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et d'une législature bicamérale, le Conseil législatif et l'Assemblée législative.

L'honorable Gaspard Fauteux, lieutenant-gouverneur au 31 mai 1955, a été nommé le 3 octobre 1950. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 94 de l'*Annuaire* de 1951.

Le Conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'Assemblée législative compte 92 membres élus et, comme le Conseil législatif, a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et administratif et de modifier ou d'abroger les lois déjà existantes. Pour recevoir la sanction

du lieutenant-gouverneur, un projet de loi doit être adopté par les deux chambres. Seule l'Assemblée législative a le pouvoir de présenter un projet de loi comportant la dépense de deniers publics. La durée maximum d'une législature est de cinq ans.

Le traitement et les allocations du premier ministre, des membres du Conseil exécutif, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative sont déterminés, d'après le chapitre 4 des statuts revisés (1941), modifié par 1–2 Eliz. II, de la façon suivante: tous les membres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif touchent $4,000 de traitement par année et $2,000 d'allocations; en outre, le premier ministre touche $10,000 de traitement, $4,000 d'allocations et $2,000 pour le logement; les ministres titulaires touchent un traitement supplémentaire de $8,000 et $2,000 d'allocations; les ministres d'État, un traitement supplémentaire de $3,000 et $2,000 d'allocations; le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative, un traitement supplémentaire de $6,000 et $2,000 d'allocations et $2,000 pour le logement; le chef de l'Opposition au Conseil législatif, un traitement supplémentaire de $5,000 et $2,000 d'allocations.

18.—Législatures et premiers ministres du Québec, 1935-1955, ministère et membres du Conseil législatif, 31 mai 1955

Législatures, 1935-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
25 nov. 1935	19e assemblée générale	1	24 mars 1936	11 juin 1936
17 août 1936	20e assemblée générale	4	7 oct. 1936	23 sept. 1939
25 oct. 1939	21e assemblée générale	5	20 fév. 1940	29 juin 1944
8 août 1944	22e assemblée générale	4	7 fév. 1945	9 juin 1948
28 juill. 1948	23e assemblée générale	4	19 janv. 1949	28 mai 1952
16 juill. 1952	24e assemblée générale	[2]	12 nov. 1952	[2]

[1] Voici les ministères, de 1935 à 1955: 16e, assermenté le 8 juillet 1920, sous la direction de l'hon. L.-A. Taschereau; 17e, assermenté le 11 juin 1936, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 18e, assermenté le 24 août 1936, sous la direction de l'hon. Maurice-L. Duplessis; 19e, assermenté le 10 novembre 1939, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 20e, assermenté le 30 août 1944, sous la direction de l'hon. Maurice-L. Duplessis. [2] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Vingtième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 16 juillet 1952; 67 Union nationale, 22 libéraux, 1 indépendant et deux sièges vacants.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre et président du Conseil exécutif	L'hon. MAURICE-L. DUPLESSIS	24 août 1936	30 août 1944
Ministre des Finances	L'hon. ONÉSIME GAGNON	6 oct. 1936	30 août 1944
Ministre des Terres et Forêts et des Resources hydrauliques	L'hon. JOHN-S. BOURQUE	24 août 1936	30 août 1944
Ministre de la Santé	L'hon. J.-H. ALBINI PAQUETTE	24 août 1936	30 août 1944
Ministre des Affaires municipales	L'hon. YVES PRÉVOST	15 juill. 1953	15 juill. 1953
Ministre de la Colonisation	L'hon. J.-D. BÉGIN	30 août 1944	30 août 1944
Ministre d'État	L'hon. ANTONIO ÉLIE	24 août 1936	30 août 1944
Ministre de l'Agriculture	L'hon. LAURENT BARRÉ	30 août 1944	30 août 1944
Ministre de la Voirie	L'hon. ANTONIO TALBOT	30 août 1944	30 août 1944
Ministre du Travail	L'hon. ANTONIO BARRETTE	30 août 1944	30 août 1944
Ministre de la Chasse et des Pêcheries	L'hon. CAMILLE POULIOT	30 août 1944	30 août 1944
Ministre des Travaux publics	L'hon. ROMÉO LORRAIN	30 août 1944	30 août 1944
Ministre du Bien-être social et de la Jeunesse	L'hon. JEAN-PAUL SAUVÉ	18 sept. 1946	18 sept. 1946
Ministre de l'Industrie et du Commerce	L'hon. PAUL BEAULIEU	30 août 1944	30 août 1944
Secrétaire provincial	L'hon. OMER CÔTÉ	30 août 1944	30 août 1944
Ministre des Mines	L'hon. W. M. COTTINGHAM	2 juin 1954	2 juin 1954
Ministre des Transports et des Communications et Solliciteur général	L'hon. ANTOINE RIVARD	15 déc. 1948	12 avril 1950
Ministre d'État	L'hon. TANCRÈDE LABBÉ	30 août 1944	30 août 1944
Ministre d'État	L'hon. ARTHUR LECLERC	23 juill. 1952	23 juill. 1952
Ministre d'État	L'hon. JACQUES MIQUELON	23 juill. 1952	23 juill. 1952
Ministre d'État	L'hon. WILFRID LABBÉ	23 juill. 1952	23 juill. 1952

Conseil législatif

(selon l'ancienneté)

Nom	Division	Date de la nomination
P.-R. Du Tremblay	Sorel	3 janv. 1925
R.-O. Grothé	De Salaberry	23 déc. 1927
Élisée Thériault	Kennebec	23 avril 1929
Jacob Nicol	Bedford	16 sept. 1929
Victor Marchand	Rigaud	15 avril 1932
Gustave Lemieux	Montarville	2 déc. 1932
Hector Laferté	Stadacona	23 juill. 1934
Émile Moreau	Lauzon	6 juin 1935
Alphonse Raymond	De Lorimier	28 août 1936
J.-L. Baribeau (Orateur)	Shawinigan	14 janv. 1938
Philippe Brais	Grandville	16 fév. 1940
Jules Brillant	Golfe	14 janv. 1942
Frank-L. Connors	Mille-Isles	14 janv. 1942
Robert-R. Ness	Inkerman	14 janv. 1942
Wilfrid Bovey	Rougemont	12 fév. 1942
Félix Messier	De Lanaudière	12 fév. 1942
Édouard Asselin	Wellington	23 janv. 1946
Geo.-B. Foster	Victoria	22 août 1946
Gérald Martineau	Les Laurentides	22 août 1946
J.-Olier Renaud	Alma	22 août 1946
Patrice Tardif	De la Vallière	20 juill. 1952
Joseph Boulanger	De la Durantaye	8 oct. 1952
Édouard Masson	Repentigny	12 mars 1953
Albert Bouchard	La Salle	24 nov. 1954

Sous-section 6.—Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. L'honorable Louis O. Breithaupt, L.L.D., lieutenant-gouverneur de la province au 30 juin 1955, a été nommé le 24 janvier 1952. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 96 de l'*Annuaire* de 1951.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la législature provinciale, se compose de 98 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans par le suffrage des adultes.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission hydro-électrique de l'Ontario, la Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques.

En vertu des dispositions de la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1950, chap. 202, modifié en 1952, chap. 51), chaque membre de l'Assemblée touche une indemnité annuelle de $2,600 et une allocation de $1,300 pour dépenses. De plus, l'orateur reçoit une indemnité spéciale annuelle de $3,000 et une allocation de $2,000 pour dépenses; le président du comité plénier, une indemnité spéciale annuelle de $1,000; et le chef de l'Opposition, une indemnité spéciale de $3,000 et une allocation annuelle de $2,000 pour dépenses. Chaque ministre du Cabinet reçoit l'indemnité ordinaire de $2,600 en qualité de membre de la législature et une allocation pour dépenses de $1,300 en qualité de ministre de la Couronne. La loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de $14,000 pour le premier ministre et de $10,000 pour les ministres du Cabinet. Les ministres d'État ne reçoivent que l'indemnité et l'allocation pour dépenses prévues dans le cas des membres de l'Assemblée.

19.—Législatures et premiers ministres de l'Ontario, 1934-1955, et ministère, 30 juin 1955

Législatures, 1934-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
19 juin 1934	19e assemblée générale	3	20 fév. 1935	9 avril 1936
6 oct. 1937	20e assemblée générale	8	1er déc. 1937	30 juin 1943
4 août 1943	21e assemblée générale	2	22 fév. 1944	24 mars 1945
4 juin 1945	22e assemblée générale	4	16 juill. 1945	27 avril 1948
7 juin 1948	23e assemblée générale	4	10 fév. 1949	6 oct. 1951
22 nov. 1951	24e assemblée générale	5	21 fév. 1952	2 mai 1955
29 juin 1955	25e assemblée générale	[2]	[2]	[2]

[1] Voici les ministères, de 1934 à 1955: 11e, assermenté le 10 juillet 1934, sous la direction de l'honorable M. F. Hepburn; 12e, assermenté le 21 octobre 1942, sous la direction de l'honorable G. D. Conant; 13e, assermenté le 18 mai 1943, sous la direction de l'honorable H. C. Nixon; 14e, assermenté le 17 août 1943, sous la direction de l'hon. George A. Drew; 15e, assermenté le 10 octobre 1948, sous la direction de l'hon. Thomas L. Kennedy; 16e, assermenté le 4 mai 1949, sous la direction de l'honorable Leslie M. Frost. [2] La législature n'avait pas encore été convoquée le 30 juin 1955.

Seizième ministère

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau 15.

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil exécutif et trésorier provincial	L'hon. LESLIE M. FROST	17 août 1943	4 mai 1949
Procureur général	L'hon. DANA H. PORTER	8 mai 1944	4 mai 1949
Ministre des Affaires municipales	L'hon. GEORGE H. DUNBAR	17 août 1943	17 août 1943
Ministre du Travail	L'hon. CHARLES DALEY	17 août 1943	17 août 1943
Ministre du Bien-être public	L'hon. WILLIAM A. GOODFELLOW	7 janv. 1945	7 janv. 1945
Ministre des Travaux publics	Le lieut.-col. l'hon. WILLIAM GRIESINGER	15 avril 1946	20 janv. 1953
Ministre d'État	Le capit. l'hon. HAROLD R. SCOTT	28 nov. 1946	3 juin 1952
Ministre du Tourisme et de la Publicité	L'hon. Louis-P. CÉCILE	19 oct. 1948	19 oct. 1948
Ministre de la Santé	L'hon. MACKINNON PHILLIPS	8 août 1950	8 août 1950
Ministre des Établissements de réforme	Le major l'hon. JOHN W. FOOTE, C. de V.	16 nov. 1950	16 nov. 1950
Ministre de l'Éducation	L'hon. WILLIAM J. DUNLOP	2 oct. 1951	2 oct. 1951
Ministre de l'Agriculture	L'hon. FLETCHER S. THOMAS	2 oct. 1951	20 janv. 1953
Ministre des Mines	L'hon. PHILIP T. KELLY	3 juin 1952	3 juin 1952
Ministre de l'Organisation et du Développement	L'hon. WILLIAM K. WARRENDER	20 janv. 1953	20 janv. 1953
Ministre des Terres et Forêts	L'hon. CLARE E. MAPLEDORAM	7 juill. 1954	7 juill. 1954
Ministre de la Voirie	L'hon. JAMES N. ALLAN	5 janv. 1955	5 janv. 1955
Secrétaire et Registraire provincial	L'hon. WILLIAM M. NICKLE	20 janv. 1955	20 janv. 1955

Sous-section 7.—Manitoba

Le gouvernement du Manitoba se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif provincial (10 membres) et de l'Assemblée législative (57 membres élus pour cinq ans). L'honorable John Stewart McDiarmid, lieutenant-gouverneur au 31 mai 1955, a été nommé le 1er août 1953. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 98 de l'*Annuaire* de 1951.

Le premier ministre de la province touche un traitement annuel de $10,000 et chacun des autres ministres, $8,000. Les membres de la Législature reçoivent une indemnit de $2,000 et une allocation de $1,000 pour dépenses. Le chef de l'Opposition touche un supplément de $2,500 et l'orateur de la Législature, un supplément de $2,500.

20.—Législatures et premiers ministres du Manitoba, 1932-1955, et ministère, 31 mai 1955

Législatures, 1932-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
16 juin 1932	19e assemblée générale	4	14 fév. 1933	12 juin 1936
27 juill. 1936	20e assemblée générale	5	18 fév. 1937	13 mars 1941
22 avril 1941	21e assemblée générale	5	9 déc. 1941	8 sept. 1945
15 oct. 1945	22e assemblée générale	4	19 fév. 1946	29 sept. 1949
10 nov. 1949	23e assemblée générale	7	14 fév. 1950	23 avril 1953
8 juin 1953	24e assemblée générale	1	2 fév. 1954	[2]

[1] Voici les ministères, de 1932 à 1955: 12e, assermenté le 8 août 1922, sous la direction de l'hon. J. Bracken; 13e, assermenté le 14 janvier 1943, sous la direction de l'hon. Stuart S. Garson; 14e, assermenté le 13 novembre 1948, sous la direction de l'hon. D. L. Campbell. [2] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Quatorzième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 8 juin 1953: 32 libéraux progressistes, 3 libéraux progressistes indépendants, 12 conservateurs progressistes, 5 cécéfistes, 1 ouvrier progressiste, 2 créditistes et 2 indépendants.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Président du Conseil exécutif et ministre des Relations fédérales provinciales	L'hon. DOUGLAS L. CAMPBELL	21 sept. 1936	13 nov. 1948 14 déc. 1948
Procureur général	L'hon. MICHAEL N. HRYHORCZUK	25 janv. 1955	25 janv. 1955
Ministre des Travaux publics	L'hon. FRANCIS C. BELL	14 déc. 1948	25 janv. 1955
Ministre des Mines et des Ressources naturelles et ministre du Travail	L'hon. CHAS E. GREENLAY	15 fév. 1946	4 sept. 1953 14 déc. 1948
Ministre de la Santé et du Bien-être public	L'hon. ROBERT W. BEND	25 janv. 1955	25 janv. 1955
Ministre de l'Éducation	L'hon. WALLACE C. MILLER	15 fév. 1946	16 août 1950
Ministre des Affaires municipales et Secrétaire provincial	L'hon. EDMOND PRÉFONTAINE	1er déc. 1951	1er déc. 1951 4 sept. 1953
Trésorier provincial et ministre de l'Industrie et du Commerce	L'hon. RONALD DAVID TURNER	1er déc. 1951	1er déc. 1951 4 sept. 1953
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration	L'hon. RONALD D. ROBERTSON	7 nov. 1952	7 nov. 1952
Ministre des Services d'utilité publique	L'hon. CHARLES L. SHUTTLEWORTH	4 sept. 1953	4 sept. 1953

Sous-section 8.—Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative.

L'honorable W. J. Patterson, lieutenant-gouverneur au 31 mai 1955, a été nommé le 4 juillet 1951. On trouvera à la page 100 de l'*Annuaire* de 1951, la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération.

L'Assemblée législative comprend un nombre statutaire de 53 membres, élus pour un mandat maximum de 5 ans.

Depuis le 1er avril 1954, le premier ministre touche $8,500 et chacun des ministres $7,000 par année, outre leur indemnité de session, tandis que le chef de l'Opposition, l'orateur et l'orateur suppléant touchent, respectivement, un supplément de $4,000, $2,000 et $1,000. Chaque député touche une indemnité de session de $2,400, outre une allocation de $1,200 pour dépenses. Les députés des trois circonscriptions situées le plus au nord, soit Cumberland, Athabasca et Meadow-Lake, touchent $500 de plus.

21.—Législatures et premiers ministres de la Saskatchewan, 1934-1955, et ministère, 31 mai 1955

Législatures, 1934-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
19 juin 1934	8e assemblée générale	4	15 nov. 1934	14 mai 1938
8 juin 1938	9e assemblée générale	6	19 janv. 1939	10 mai 1944
15 juin 1944	10e assemblée générale	5	19 oct. 1944	19 mai 1948
24 juin 1948	11e assemblée générale	5	10 fév. 1949	7 mai 1952
11 juin 1952	12e assemblée générale	[2]	12 fév. 1953	[2]

[1] Voici les ministères, de 1934 à 1955; 6e, assermenté le 19 juillet 1934, sous la direction de l'hon. J. G. Gardiner; 7e, assermenté le 1er novembre 1935, sous la direction de l'hon. W. J. Patterson; 8e, assermenté le 10 juillet 1944, sous la direction de l'hon. T. C. Douglas. [2] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Huitième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 11 juin 1952: 42 cécéfistes et 11 libéraux.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil et ministre de la Coopération et du Développement coopératif	L'hon. T. C. DOUGLAS	10 juill. 1944	10 juill. 1944 14 nov. 1949
Trésorier provincial	L'hon. C. M. FINES	10 juill. 1944	10 juill. 1944
Procureur général	L'hon. J. W. CORMAN	10 juill. 1944	10 juill. 1944
Ministre des Ressources naturelles et ministre des Ressources minérales	L'hon. J. H. BROCKELBANK	10 juill. 1944	4 août 1948 1er avril 1953
Ministre de la Voirie et des Transports	L'hon. J. T. DOUGLAS	10 juill. 1944	10 juill. 1944
Ministre de l'Éducation	L'hon. W. S. LLOYD	10 juill. 1944	10 juill. 1944
Ministre du Bien-être social et du Rétablissement	L'hon. J. H. STURDY	10 juill. 1944	4 août 1948
Ministre des Affaires municipales	L'hon. L. F. MCINTOSH	10 juill. 1944	4 août 1948
Ministre du Travail	L'hon. C. C. WILLIAMS	10 juill. 1944	4 août 1948
Ministre de l'Agriculture	L'hon. I. C. NOLLET	26 fév. 1945	26 fév. 1945
Ministre des Travaux publics	L'hon. J. A. DARLING	4 août 1948	4 août 1948
Ministre de la Santé publique	L'hon. T. J. BENTLEY	14 nov. 1949	14 nov. 1949
Ministre des Téléphones	L'hon. A. G. KUZIAK	24 oct. 1952	24 oct. 1952
Secrétaire de la province	L'hon. J. W. BURTON	24 oct. 1952	24 oct. 1952

Sous-section 9.—Alberta

Le gouvernement de l'Alberta se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative.

L'honorable John J. Bowlen, lieutenant-gouverneur au 30 juin 1955, a été nommé le 1er février 1950. On trouvera à la page 101 de l'*Annuaire* de 1951, la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération.

L'Assemblée législative comprend 61 membres, élus pour un mandat maximum de cinq ans.

Le traitement du président du Conseil exécutif est de $11,000 et celui des ministres, de $8,500. Le chef de l'Opposition reçoit une allocation spéciale de $2,500. L'indemnité de session de chaque membre de l'Assemblée est de $2,400, outre une allocation de $1,200 pour dépenses.

22.—Législatures et premiers ministres de l'Alberta, 1935-1955, et ministère, 2 août 1955

Législatures, 1935-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
22 août 1935	8e assemblée générale	9	6 fév. 1936	16 fév. 1940
21 mars 1940	9e assemblée générale	4	20 fév. 1941	7 juill. 1944
8 août 1944	10e assemblée générale	5	22 fév. 1945	16 juill. 1948
17 août 1948	11e assemblée générale	5	17 fév. 1949	28 juin 1952
5 août 1952	12e assemblée générale	3	19 fév. 1953	12 mai 1955

[1] Voici les ministères, de 1934-1955: 6e, assermenté le 10 juillet 1934, sous la direction de l'hon. R. G. Reid; 7e, assermenté le 3 septembre 1935, sous la direction de l'hon. Wm Aberhart; 8e, assermenté le 31 mai 1943, sous la direction de l'hon. Ernest C. Manning.

Huitième ministère[1]

(Position des partis aux dernières élections générales, le 29 juin 1955: 37 créditistes, 15 libéraux, 3 conservateurs progressistes, 2 cécéfistes, 1 libéral conservateur, 1 coalisé, 1 créditiste indépendant, 1 indépendant.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, procureur général et ministre des Mines et des Minéraux	L'hon. ERNEST C. MANNING	3 sept. 1935	31 mai 1943 16 sept. 1952 2 août 1955
Ministre de l'Éducation	L'hon. ANDERS O. AALBORG	9 sept. 1952	9 sept. 1952
Ministre des Terres et Forêts	L'hon. N. A. WILLMORE	10 nov. 1953	2 août 1955
Ministre des Travaux publics	L'hon. JAMES HARTLEY	2 août 1955	2 août 1955
Ministre de la Santé	L'hon. W. W. CROSS	3 sept. 1955	5 janv. 1954
Ministre du Bien-être public	L'hon. R. D. JORGENSON	5 janv. 1954	5 janv. 1954
Ministre des Affaires économiques	L'hon. R. PATRICK	2 août 1955	2 août 1955
Ministre des Affaires municipales et Secrétaire de la province	L'hon. ALFRED J. HOOKE	20 avril 1954	2 août 1955
Ministre de l'Agriculture	L'hon. LEONARD C. HALMRAST	3 janv. 1953	5 janv. 1954
Ministre de l'Industrie et du Travail	L'hon. R. REIERSON	2 août 1955	2 août 1955
Ministre des Chemins de fer, des Téléphones et de la Voirie	L'hon. GORDON E. TAYLOR	27 déc. 1950	27 déc. 1950 1er mai 1951
Trésorier provincial	L'hon. E. W. HINMAN	23 déc. 1954	2 août 1955
Ministre d'État	L'hon. F. C. COLBORNE	2 août 1955	2 août 1955

[1] Au 2 août 1955.

Sous-section 10.—Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative.

Le colonel l'honorable Clarence Wallace, lieutenant-gouverneur au 30 mai 1955, a été nommé le 1er octobre 1950. On trouvera à la page 102 de l'*Annuaire* de 1951, la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération.

L'Assemblée législative, élue pour un mandat statutaire de cinq ans, compte 48 membres.

Les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative touchent une indemnité de session de $2,000 et une allocation pour dépenses de $1,000. Chaque membre reçoit également une allocation de subsistance de $15 pour chaque jour de présence à la session de même que pour chaque samedi, chaque dimanche ou jour de fête pouvant intervenir entre deux réunions de la Chambre; cette allocation, cependant, est limitée à quarante jours par session. Les membres touchent aussi la somme de 25c. par mille de distance entre leur lieu de résidence et la ville de Victoria, cette distance étant calculée, pour l'aller et le retour, d'après la route postale la plus rapprochée. De plus, le premier ministre touche $9,000 et chaque membre du Conseil, $7,500. Le chef de l'Opposition reçoit une allocation spéciale de $2,000; l'orateur et l'orateur suppléant, une allocation de $1,800 et de $500 respectivement.

23.—Législatures et premiers ministres de la Colombie-Britannique, 1933-1955 et ministère, 31 mai 1955

Législatures, 1933-1955[1]

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
2 nov. 1933[2]	18e assemblée générale	4	20 fév. 1934	15 avril 1937
1er juin 1937	19e assemblée générale	5	26 oct. 1937	22 juill. 1941
21 oct. 1941	20e assemblée générale	4	4 déc. 1941	31 août 1945
25 oct. 1945	21e assemblée générale	5	21 fév. 1946	16 avril 1949
15 juin 1949	22e assemblée générale	4	14 fév. 1950	10 avril 1952
12 juin 1952	23e assemblée générale	1	3 fév. 1953	27 mars 1953
9 juin 1953	24e assemblée générale	[3]	15 sept. 1953	[3]

[1] Voici les ministères, de 1933-1955: 22e, assermenté le 15 novembre 1933, sous la direction de l'hon. T. D. Pattullo; 23e, assermenté le 10 décembre 1941, sous la direction de l'hon. John Hart; 24e, assermenté le 29 décembre 1947, sous la direction de l'hon. B. I. Johnson; 25e, assermenté le 1er août 1952, sous la direction de l'hon. W. A. C. Bennett. [2] Par suite du décès d'un candidat, le jour du scrutin dans les circonscriptions de Vancouver-Centre et de Victoria-City fut reporté au 27 novembre 1933. [3] La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mai 1955.

Vingt-cinquième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 9 juin 1953: 28 créditistes, 14 cécéfistes, 4 libéraux, 1 conservateur progressiste et 1 travailliste.)

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau **15.**

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale	Nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil et ministre des Finances	L'hon. WILLIAM ANDREW CECIL BENNETT	1er août 1952	1er août 1952
Secrétaire de la province et ministre des Affaires municipales	L'hon. WESLEY DREWETT BLACK	1er août 1952	1er août 1952
Procureur général	L'hon. ROBERT WILLIAM BONNER	1er août 1952	1er août 1952
Ministre des Terres et Forêts et ministre des Mines	L'hon. ROBERT EDWARD SOMMERS	1er août 1952	1er août 1952
Ministre de l'Agriculture	L'hon. WILLIAM KENNETH KIERNAN	1er août 1952	1er août 1952
Ministre de la Voirie	L'hon. PHILIP ARTHUR GAGLARDI	1er août 1952	15 mars 1955
Ministre des Chemins de fer, ministre du Commerce et ministre des Pêcheries	L'hon. WILLIAM RALPH TALBOT CHETWYND	1er août 1952	1er août 1952
Ministre du Travail	L'hon. LYLE WICKS	1er août 1952	1er août 1952
Ministre de l'Éducation	L'hon. RAY GILLIS WILLISTON	14 avril 1954	14 avril 1954
Ministre de la Santé et du Bien-être	L'hon. ERIC CHARLES FITZGERALD MARTIN	1er août 1952	1er août 1952
Ministre des Travaux publics	L'hon. WILLIAM NEELAND CHANT	15 mars 1955	15 mars 1955

Sous-section 11.—Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Yukon.—Le Yukon, érigé en territoire distinct en juin 1898, est pourvu d'un gouvernement local composé d'un fonctionnaire exécutif en chef, appelé commissaire, et d'un Conseil législatif de cinq membres élus pour trois ans. Le commissaire administre le territoire conformément aux instructions du gouverneur en conseil ou du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le commissaire en conseil a le pouvoir de rendre des ordonnances relatives à l'imposition de taxes locales, la vente de spiritueux, la conservation du gibier, la création d'emplois territoriaux, l'entretien de prisons et d'institutions municipales, la délivrance de permis, la constitution de compagnies, la célébration du mariage, la propriété, les droits civils, l'administration de la justice et, en général, toute matière d'ordre local intéressant le territoire. Le siège du gouvernement local est Whitehorse, au Yukon.

CONSEIL TERRITORIAL

(Cinq membres élus en 1952, pour trois ans)

Dawson	V. C. MELLOR	Whitehorse-Est	J. L. PHELPS
Mayo	A. F. BERRY	Whitehorse-Ouest	F. D. LOCKE
		Carmacks	A. R. HAYES

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Commissaire (Whitehorse)	F. H. COLLINS
Surintendant des Travaux et des Immeubles	H. TAIT
Officier de l'état civil	W. D. ROBERTSON
Conseil juridique	F. G. SMITH

En vertu de la loi sur le Yukon (S.R.C. 1952, chap. 298), l'administration générale du territoire relève directement du directeur de la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministère y compte trois agents des terres et des mines. D'autres ministères fédéraux, Justice, Revenu national, Transports, Postes, etc.,—y maintiennent aussi des fonctionnaires*.

Territoires du Nord-Ouest.—Les Territoires du Nord-Ouest, reconstitués le 1er septembre 1905, comprennent:

1° toute la partie du Canada au nord du soixantième parallèle de latitude nord, sauf les portions situées dans les limites du territoire du Yukon et des provinces de Québec et de Terre-Neuve, et

2° les îles de la baie d'Hudson, de la baie James et de la baie Ungava, sauf celles situées dans les provinces de Manitoba, d'Ontario et de Québec.

La loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.R.C. 1952, chap. 331) prévoit la nomination d'un commissaire chargé de gouverner les Territoires conformément aux directives reçues de temps à autre du gouverneur en conseil et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Dans la pratique, c'est le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qui détient ce poste. Pour fins d'administration, un décret du conseil en date du 16 mars 1918 divise les Territoires en trois districts provisoires: Mackenzie, Keewatin et Franklin. La loi sur les Territoires du Nord-Ouest (modifiée) prévoit également un Conseil composé de neuf membres dont quatre élus dans le district de Mackenzie et cinq désignés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en conseil est investi de pouvoirs législatifs en ce qui a trait à des matières comme l'impôt direct, l'institution et l'exercice d'emplois territoriaux, le maintien d'institutions municipales, les élections contestées, les permis, la constitution de compagnies, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, le gibier, l'éducation, les hôpitaux et, en général, toute matière d'ordre purement local ou privé. Le Conseil se réunit une fois l'an dans les Territoires, et au moins une fois par année à Ottawa, siège du gouvernement. Les ressources, excepté le gibier, restent sous la régie du gouvernement fédéral. Par ailleurs, l'application de la législation adoptée par le commissaire en conseil, de même que l'administration des ressources en conformité de la loi fédérale relèvent de la Division des régions septentrionales et des terres du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Dans les Territoires, il existe des bureaux d'administration à Fort-Smith, Yellowknife, Hay-River, et Aklavik.

CONSEIL TERRITORIAL

(AU 31 MAI 1955)

Commissaire	R. G. ROBERTSON
Sous-commissaire	F. J. G. CUNNINGHAM
Membres—	
Désignés	LOUIS DE LA C. AUDETTE, C. M. DRURY, JEAN BOUCHER, F. J. G. CUNNINGHAM, L. H. NICHOLSON
Élus	FRANK CARMICHAEL, J. W. GOODALL, ROBERT C. PORRITT, JOHN PARKER
Fonctionnaires—	
Secrétaire	R. A. BISHOP
Conseiller juridique	WM. NASON

* Pour d'autres renseignements sur les fonctionnaires de divers ministères fédéraux au service du Yukon, s'adresser au directeur, Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Section 3.—Gouvernement municipal*

Il existe beaucoup de dissemblance dans l'organisation des divers gouvernements locaux à travers le Canada. Du point de vue constitutionnel, les affaires municipales relèvent des gouvernements provinciaux et chaque province a adopté des lois régissant certains aspects de la constitution juridique, des pouvoirs et des obligations des municipalités. Des différences d'origine et d'évolution aussi bien que des différences d'ordre géographique et démographique ont donné lieu tout naturellement à des besoins particuliers au sein des municipalités, besoins auxquels on a répondu individuellement. Un historique sommaire de l'organisation du gouvernement local au Canada paraît aux pages 89–90 de l'*Annuaire* de 1955.

L'instabilité permanente dans l'organisation est un autre trait du gouvernement local que la récente période de développement urbain a mis particulièrement en lumière. En 1954, deux événements importants se sont produits dans le domaine de la municipalité au Canada. L'établissement de la municipalité du Toronto métropolitain en date du 1er janvier 1954 a suscité un intérêt général même au delà de la frontière canadienne, puisque à l'étranger nombre de grandes villes ont suivi le progrès accompli en cette ville. Cette constitution visait à coordonner les services les plus essentiels dans les treize municipalités qui composent le secteur métropolitain de la ville, et elle pourvoit, de concert avec la Commission scolaire métropolitaine, à l'enseignement, aux principaux services d'aqueduc et d'égout, aux services récréatifs, au transport en commun, aux grandes voies de communication et à d'autres services métropolitains. Par ailleurs, les problèmes scolaires, les travaux publics et les services municipaux sont confiés aux commissions scolaires locales et aux diverses municipalités. Celles-ci assurent également les services de police et de protection contre les incendies. Le Conseil métropolitain a revisé l'évaluation de tout le secteur sur un pied uniforme, et les municipalités constituantes paient un impôt uniforme tout en continuant d'imposer et de percevoir les taxes.

Le second événement important intéresse plus directement l'administration de la municipalité rurale; il s'agit de la création en Alberta de la *Coterminous Boundary Commission* chargée de rectifier et de faire coïncider les limites des districts scolaires avec celles des municipalités rurales. Sauf dans la région septentrionale de Rivière-la-Paix, ce travail fut parachevé au cours de 1955.

L'organisation municipale dans chacune des provinces du Canada, à la fin de 1954, est résumée dans les paragraphes suivants†.

Terre-Neuve.—Terre-Neuve ne compte qu'une cité, Saint-Jean‡. Ailleurs, la population est surtout dispersée dans de petites localités, le long de la côte. Ce n'est que depuis 1937 que quelques-unes des plus importantes d'entre elles sont organisées séparément en villes dotées d'un conseil local ou, lorsque deux ou trois sont rapprochées, en districts ruraux (43 en 1953). Ces derniers ne sont pas des municipalités rurales, mais simplement des villes formées de deux ou trois localités. Les affaires locales dans le reste de la province sont administrées par le gouvernement provincial. En 1949, on a adopté la loi dite *Local Government Act* pour faciliter la constitution juridique des municipalités. Trente-deux villes et quatre districts ruraux étaient constitués aux termes de la loi à la fin de 1954. Onze collectivités ont un gouvernement local aux pouvoirs moins étendus.

Île-du-Prince-Édouard.—La province compte une cité, Charlottetown, et sept villes, toutes constituées par des lois spéciales. Elles occupent moins de ½ p. 100 de la superficie de l'île et ne sont habitées que par le quart environ de sa population. La loi de 1951 dite *Village Service Act* prévoit la constitution de villages. Le reste de la province est sans organisation municipale, les trois comtés n'étant que des circonscriptions provinciales.

Nouvelle-Écosse.—L'organisation municipale de la Nouvelle-Écosse embrasse toute la province. Halifax et Sydney, les deux seules cités, ont chacune une charte spéciale et, en outre, Sydney est assujettie à une législation particulière. Les villes, au nombre de 40, sont soumises à la loi dite *Towns Incorporation Act.* Aucune municipalité n'est érigée en village. Cités et villes sont indépendantes des comtés. Le territoire rural se divise

* Rédigé à la Division des finances publiques et des transports du Bureau fédéral de la statistique.
† Voir un exposé sommaire de l'organisation municipale selon le genre, p. 102.
‡ L'érection de Corner-Brook en cité date du 1er janvier 1956.

en 18 comtés, mais ceux-ci ne constituent pas en eux-mêmes des unités de gouvernement local. Toutefois, douze d'entre eux renferment chacun une municipalité et les six autres en renferment deux chacun, soit un total de 24 municipalités rurales.

Nouveau-Brunswick.—La province se divise en 15 comtés érigés en municipalités qui jouissent de pouvoirs immédiats de gouvernement local dans les régions rurales. Ce sont donc, en pratique, des municipalités rurales. Dans la plupart des cas, certains de leurs pouvoirs s'appliquent à la fois aux municipalités rurales et urbaines. Les cinq cités (Saint-Jean, Fredericton, Moncton, Edmundston et Lancaster) ont une charte spéciale et les 18 villes relèvent de la loi dite *Towns Incorporation Act.* Trois villages ainsi que 37 districts d'amélioration locale situés dans les comtés, mais hors des cités, villes et villages, ont aussi été constitués afin d'être pourvus de certains services municipaux.

Québec.—Les divisions municipales du Québec embrassent les régions les plus populeuses, soit environ le tiers de la province; le reste, réparti en territoires, est administré par la province. La partie organisée se divise en 76 municipalités de comté, elles-mêmes subdivisées en municipalités locales régies par le Code municipal et appelées municipalités de village, de canton ou de paroisse ou, simplement, municipalités. Les comtés, comme tels, n'ont aucun pouvoir direct d'imposition. Le financement des services qui sont de leur ressort est assuré par les municipalités qui en font partie. Des parties de certains comtés, reculées ou bien peu peuplées, ne sont pas encore constituées en unités de gouvernement local. On compte 335 villages et 1,130 cantons et paroisses. Un petit nombre de ces municipalités sont indépendantes des comtés où elles sont situées. Quelques-unes des 36 cités ont une charte spéciale. Les autres, ainsi que les 139 villes, sont régies par la loi des cités et des villes et par de nombreuses lois particulières.

Ontario.—Un peu plus du dixième de l'Ontario est organisé en municipalités; le reste est tout administré par la province. La vieille partie se divise en 43 comtés, dont cinq unis à d'autres fins d'administration. Bien que constitué en municipalité, chaque comté se compose des villes, villages et townships compris dans ses limites, et ce sont eux qui alimentent sa caisse. La municipalité du Toronto métropolitain comprend une cité, quatre villes, trois villages et cinq townships. On compte 29 cités, 152 villes, 573 townships et 15 districts d'amélioration dans la province. Il en existe de chaque catégorie dans le Nord, qui n'est pas encore organisé en comtés.

Manitoba.—Seul le Sud, c'est-à-dire la partie habitée ou moins du huitième de la province, jouit du gouvernement local autonome. Comme dans les trois autres provinces de l'Ouest, le régime des comtés n'y existe pas et toutes les municipalités sont indépendantes, sauf du contrôle provincial. On y compte quatre cités, dont trois munies d'une charte spéciale et l'autre régie par certaines lois particulières. Des lois générales régissent les 34 villes, 38 villages, 109 municipalités rurales et 5 municipalités suburbaines. Une loi de 1944 (modifiée en janvier 1945) autorise la constitution de districts de gouvernement local dans les territoires non organisés ou désorganisés (d'abord organisés, puis subséquemment désorganisés). Douze de ces districts ont été établis.

Saskatchewan.—Toutes les municipalités de la Saskatchewan tiennent leurs pouvoirs de lois générales désignées d'après le genre de municipalité. On y compte 8 cités, 96 villes, 379 villages et 296 municipalités rurales. Le territoire ainsi organisé absorbe la majeure partie des deux cinquièmes méridionaux de la province, la portion qui reste, administrée sur le plan local par la province, se divisant en districts d'amélioration locale non constitués. Quant aux trois cinquièmes qui forment le Nord, ils sont peu habités et sont sans gouvernement local, bien que la province y assure certains services municipaux par l'entremise de la Division administrative septentrionale.

Alberta.—L'Alberta compte 8 cités, 146 villages et 48 municipalités rurales appelées districts municipaux. Ces derniers comprennent sept municipalités de comté qui ne constituent pas des comtés comme il en existe en Ontario par exemple, mais des municipalités où le Conseil régit l'enseignement et les hôpitaux municipaux. Dans les régions moins peuplées, il existe également des districts d'amélioration non constitués que la province administre; toutefois, environ un cinquième seulement de la province est organisé.

Colombie-Britannique.—Moins de 0·5 p. 100 de la Colombie-Britannique est organisé en municipalités. D'autres petites régions sont assez peuplées pour que le gouvernement provincial s'y occupe d'administration locale. La province compte 35 cités, 49 villages et 29 districts. Ces derniers sont surtout des municipalités rurales, sauf ceux de la banlieue de Victoria et de Vancouver, qui ont un caractère plutôt urbain. A noter, cependant, que le sens du mot "cité" diffère un peu ici de l'acception générale. En effet, plusieurs des cités comptent moins de 1,000 âmes; la moitié au moins ne seraient peut-être pas constituées en cités dans aucune autre province.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Il y a deux cités et une ville au Yukon et deux districts d'administration locale dans les Territoires du Nord-Ouest, tous assurant certains services municipaux. Ils ne paraissent pas au tableau **24.**

24.—Municipalités, selon la désignation officielle[1] et la classification statistique[2], par province, 31 décembre 1954

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	Désignation officielle[1]										
Municipalités urbaines	44	20	42	26	510	340	76	486	229	84	1,857
Cités	*1*	*1*	*2*	*5*	*36*	*29*	*4*	*8*	*8*	*35*	*129*
Villes	*43*[3]	*7*	*40*	*18*	*139*	*152*	*34*	*99*	*75*	...	*607*
Villages	...	*12*[4]	...	*3*	*335*	*159*	*38*	*379*	*146*	*49*	*1,121*
Municipalités rurales[5]	4	...	24	15	1,130	588[6]	*114*[7]	*296*[8]	48[9]	29	2,248
Comtés (Québec et Ontario)	...	...	...	...	76	39[10,7]	...	...	...	...	115
Total, municipalités constituées	**48**	**20**	**66**	**41**[11]	**1,716**	**967**	**190**	**782**	**277**	**113**	**4,220**
	Classement statistique[2]										
Dans les régions métropolitaines[12]	1	...	3	5	79	41	14	...	10	17	170
Urbaines	*1*	...	*2*	*3*	*54*	*24*	*5*	...	*6*	*6*	*101*
Rurales	...	...	*1*	*2*	*25*	*17*	*9*	...	*4*	*11*	*69*
Autres urbaines	43	20	40	23	456	316	71	486	223	78	1,756
Autres rurales	4	...	23	13	1,105	571	105	296	44	18	2,179
Semi-urbaines	...	...	...	...	...	*43*[13]	...	...	...	...	*43*
Autres	*4*	...	*23*	*13*	*1,105*	*528*	*105*	*296*	*44*	*18*	*2,136*
Comtés (Québec et Ontario)	...	...	...	...	76	39[10]	...	...	...	...	115
Total, municipalités constituées	**48**	**20**	**66**	**41**	**1,716**	**967**	**190**	**782**	**277**	**113**	**4,220**

[1] Groupe les municipalités suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 5). [2] Groupe les municipalités suivant la classification établie à des fins de comparaisons par les Conférences fédérales-provinciales sur la statistique municipale, le classement visant à mettre les municipalités dans des groupes comparables pour fins de statistique. [3] Y compris 11 collectivités jouissant d'un gouvernement local. [4] Voir texte à la p. 100. [5] Leur désignation varie d'une province à l'autre. [6] Y compris 15 districts d'amélioration. [7] Y compris 5 circonscriptions à gouvernement autonome appelées "municipalités suburbaines"; non compris les districts de gouvernement local. [8] Non compris 20 districts d'amélioration. [9] Y compris 7 municipalités de comté et les changements dus à l'établissement de limites communes (voir p. 100). Non compris 54 districts d'amélioration. [10] Y compris la municipalité du Toronto métropolitain. [11] Non compris 50 districts d'amélioration locale. [12] Municipalités que le recensement national de 1951 situait, entièrement ou en partie, dans une région métropolitaine; non compris, cependant, la municipalité du Toronto métropolitain, laquelle figure dans les comtés. [13] Classées dans les municipalités suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.

Section 4.—Commissions royales fédérales et provinciales

Commissions royales fédérales*.—Sont énumérées ici des Commissions royales établies du 1er avril 1954 au 31 mai 1955, la liste étant la continuation de celles des *Annuaires* antérieurs à compter de l'édition de 1940, pp. 1137–1140.

Attributions de la commission	*Commissaires*	*Date*
Commission royale chargée d'enquêter, étudier et faire rapport sur l'exploitation du quartz et des placers dans les territoires du Yukon.	M. George Edward Cole	29 avril 1954
Commission royale d'enquête sur l'application et les effets des taxes convenues pour les transports de marchandises autorisées par la Commission des transports.	L'hon. W.-F.-A. Turgeon	20 mai 1954
Commission royale d'enquête sur l'application de la loi des brevets, de la loi sur les dessins industriels, de la loi du droit d'auteur et autre législation s'y rapportant.	Le très hon. J. L. Ilsley, et autres	10 juin 1954
Commission royale d'enquête sur les dégats causés par les inondations dans la vallée du Humber, Ontario.	MM. John B. Carswell et D. Bruce Shaw	20 oct. 1954
Commission royale d'enquête sur le cabotage au Canada.	L'hon. juge W. F. Spence et autres	1er mars 1955

Commissions royales provinciales.—Seules les commissions créées en 1954–1955 figurent ici, la liste étant la continuation de celles des *Annuaires* antérieurs à compter de l'édition de 1948–1949.

Provinces et fonctions des commissions	*Commissaires*	*Date*
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Commission royale d'enquête sur l'assurance-automobile.	L'hon. Eugene Q. Parker, Q.C.	6 avril 1955
MANITOBA		
Commission d'enquête sur les boissons alcooliques au Manitoba.	M. John Bracken	12 mai 1954
Commission d'enquête sur l'assurance-récolte.	M. Wilfrid G. Malaher	1er déc. 1954
ALBERTA		
Commission des aménagements métropolitains chargée d'enquêter sur l'administration et le financement des écoles et des services municipaux d'Edmonton, de Calgary et des alentours de ces villes.	M. G. F. McNally (président), MM. G. M. Blackstock, Percy G. Davies, Ivan C. Robinson et Charles B. Hays.	19 juill. 1954
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Commission royale chargée d'enquêter sur certaines questions relatives à l'application des ordonnances de la Commission du lait dans la région de Vancouver et sur toute autre question relative à la production, à la vente et à la distribution du lait complet dans cette province.	L'hon. juge J. V. Clyne	3 sept. 1954†
Commission royale chargée d'enquêter en matière touchant les terres des Doukhobors.	L'hon. juge Arthur Lord	8 sept. 1954
Commission royale chargée d'enquêter en toutes matières relatives aux ressources forestières de la province.	L'hon. juge en chef Gordon McG. Sloan	7 janv. 1955
Commission royale chargée d'enquêter dans quelles circonstances les permis d'exploitation forestière sont accordés depuis la mise en vigueur de l'article 32A, chap. 38 des Statuts de 1947, en vue de s'assurer du bien fondé des allégations exprimées à l'Assemblée législative sur la façon douteuse dont les permis d'exploitation sont distribués.	L'hon. juge Arthur E. Lord	17 fév. 1955
Commission royale chargée d'enquêter sur les avaries pouvant être causées par la construction de la voie forestière de la *Comox Logging and Railway Company* aux terrains des propriétaires n'ayant pas consenti au posage de la voie et sur les sommes à garantir aux propriétaires des terrains pour les dédommager.	L'hon. juge Lawrence Arnold Hanna	29 mars 1955

* Constituées en vertu de la Partie I de la loi fédérale sur les enquêtes.
† Rapport provisoire daté du 2 février 1955, polycopié, 4 pp.

PARTIE III.—FONCTIONS DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Dans l'article spécial qui suit, l'*Annuaire* communique pour la première fois des renseignements sur la gestion et le contrôle des affaires financières du gouvernement fédéral.

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA*

Deux principes fondamentaux régissent l'administration et le contrôle des affaires financières du gouvernement du Canada: interdiction d'imposer de taxe ou d'effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement, et restriction des dépenses aux fins autorisées par le Parlement.

Il existe plusieurs dispositions d'ordre constitutionnel touchant le contrôle parlementaire des finances. Les plus importantes s'en trouvent dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui dispose, dans son article 53, que toutes mesures visant l'affectation d'une portion quelconque du revenu public ou la création d'un impôt doivent provenir de la Chambre des communes et, dans son article 54, que la Chambre des communes ne doit pas adopter de projet de résolution, d'adresse ou de loi visant l'affectation de deniers publics qui n'ait pas été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur général pendant la session où est intervenu le projet de résolution, d'adresse ou de loi. En d'autres termes, toutes mesures tendant à lever des impôts ou voter des crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes et toute demande de subsides doit émaner de la Couronne par l'intermédiaire de ministres responsables, le gouvernement en portant la responsabilité exclusive. Jusqu'à ce qu'intervienne pareille demande, la Chambre ne peut pas prendre en considération ou approuver un crédit.

Dans la pratique, le contrôle financier s'exerce par l'adoption d'un régime budgétaire fondé sur le principe que tous les besoins financiers du gouvernement pour chaque année financière (la période s'étendant du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante) doivent être étudiés en même temps, de façon que le gouvernement, le Parlement et le public aient une idée exacte du problème financier qui se pose et de ses répercussions sur la situation présente et future du trésor public.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CRÉDITS VOTÉS

Chaque année, à l'automne, le ministre des Finances adresse à ses collègues une lettre officielle les priant de faire préparer les prévisions budgétaires de leur ministère pour l'année financière suivante et les présenter, avant une certaine date, au conseil du Trésor. Celui-ci, comité du conseil privé de la Reine pour le Canada, se compose du ministre des Finances, qui en est le président, de cinq autres ministres désignés par le gouverneur en conseil, et de tels autres membres du conseil privé que le gouverneur en conseil peut nommer à titre de remplaçants. Le ministère des Finances, dont un fonctionnaire supérieur est nommé secrétaire du conseil, fournit à celui-ci le personnel nécessaire à son bon fonctionnement. La loi sur l'administration financière charge le conseil du Trésor de conseiller le gouverneur en conseil sur les questions relatives aux finances, prévisions budgétaires, dépenses, engagements financiers, personnels, recettes, comptes, conditions d'emploi des fonctionnaires et sur l'ensemble de la politique administrative applicable au service public.

Au reçu des prévisions des ministères, les fonctionnaires du conseil du Trésor les assemblent, procèdent à des comparaisons avec les dépenses des années antérieures et établissent des résumés de toute matière accessoire fournie par les ministères et de tous autres éléments d'information pertinents.

Le conseil du Trésor examine les prévisions de chaque ministère à la lumière des recettes envisagées et de l'ensemble de la politique ministérielle, d'habitude consultant le ministre compétent et convoquant des chefs de services. Il peut rejeter ou réduire une proposition de dépense et déférer à la décision définitive du gouvernement tous conflits non résolus. Lorsque le conseil du Trésor est satisfait de la substance et de la forme des projets du budget, il les soumet à l'examen définitif du conseil des ministres. Celui-ci, après qu'il les a approuvés, les recommande à l'agrément du gouverneur général. Peu

* Rédigé sous la direction de H. R. Balls, directeur de la Division de l'administration financière et de la comptabilité, ministère des Finances, Ottawa.

après l'ouverture de la session du Parlement, généralement à la fin de janvier ou au début de février, le ministre des Finances, au nom du gouvernement, dépose à la Chambre des communes ces prévisions budgétaires, désignées budget principal des dépenses, accompagnées d'un message du gouverneur général les transmettant et recommandant à la Chambre.

Sur la proposition du ministre des Finances, la Chambre renvoie le budget des dépenses, pour examen, au comité des subsides, qui est un comité plénier des Communes. Depuis quelques années il est d'usage de renvoyer le budget de certains ministères à des comités spéciaux de la Chambre. Celui du ministère des Affaires extérieures, par exemple, a été déféré au comité des affaires extérieures et certains crédits relatifs aux chemins de fer Nationaux ont été renvoyés au comité des chemins de fer et de la marine marchande de l'État. En 1955, on a institué un comité des crédits auquel furent déférées les prévisions budgétaires des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Finances, du Nord canadien et des Ressources nationales, et des Affaires des anciens combattants, afin de libérer la Chambre de la tâche d'examiner ces crédits en détail. Le comité spécial présente son rapport à la Chambre, qui renvoie les crédits de nouveau au comité des subsides. L'examen du budget des dépenses dure généralement plusieurs mois, chaque crédit faisant l'objet d'un projet de résolution distinct et les députés pouvant interroger le ministre sur tout article. Cependant, aucun simple député, ni aucun ministre de sa propre responsabilité, ne peut présenter de proposition comportant une dépense nouvelle ni aucun amendement d'un article du budget qui entraînerait un supplément de dépense.

Lorsque l'examen des articles du budget a été achevé, le budget, tel qu'il a été approuvé par le Comité des subsides, est renvoyé au comité des voies et moyens, qui est également un comité plénier de la Chambre, accompagné d'un projet de résolution portant présentation d'un projet de loi tendant à voter les crédits approuvés par le comité des subsides. L'adoption de la résolution est suivie du dépôt d'un projet de loi de finances qui, lorsque la Chambre des communes l'a adopté, est renvoyé au Sénat. Adopté par le Sénat et les Communes, il reçoit la sanction royale et devient loi. Les crédits votés dans les lois de finances étant accordés à la Couronne, ils ne peuvent être mis en dépense qu'après que les subsides accordés par le Parlement à la Couronne ont été mis à la disposition de celle-ci au moyen d'un mandat établi en conformité d'une ordonnance du gouverneur en conseil et signé par le gouverneur général.

Il peut s'écouler quelques semaines, même quelques mois, après l'ouverture de l'année financière avant que le budget principal soit adopté par le Parlement. Or, durant cet intervalle, il faut que les fonctions gouvernementales se poursuivent. Afin d'assurer la disponibilité de fonds à cette fin, il est d'usage que le Parlement adopte une loi de finances provisoire accordant un douzième ou un sixième du total de chaque crédit, correspondant aux besoins d'un ou de deux mois. Si le Parlement n'a pas achevé son étude détaillée des crédits avant l'expiration de l'époque pour laquelle des subsides ont été accordés, le gouvernement peut saisir la Chambre d'un ou plusieurs projets de loi de finances provisoires, chacun prévoyant des crédits supplémentaires pour un mois ou davantage.

Bien qu'on s'efforce de parer, par le budget principal, à tous les besoins de l'année financière, il survient inévitablement, en cours d'année, des besoins nouveaux et imprévus. Pour y pourvoir, on dépose habituellement, après que quelques mois de l'année financière se sont écoulés, un budget supplémentaire, puis, juste avant la clôture de l'année financière, un nouveau budget supplémentaire. Le Parlement statue sur ces crédits supplémentaires de la même manière que sur le budget principal.

En plus des articles de dépenses compris dans les lois de finances annuelles, il y a un certain nombre d'articles qui ont été autorisés par le Parlement en vertu de dispositions d'autres lois. Parmi ces postes dits "statutaires" sont l'intérêt de la dette publique et les versements d'allocations familiales et d'assistance-vieillesse. Bien que le Parlement ne soit pas appelé à examiner ces articles chaque année, les paiements estimatifs qu'ils comportent figurent dans le budget principal à titre documentaire.

Il existe en outre une disposition législative régissant les dépenses de fonds publics dans les cas d'urgence auxquels le Parlement n'a pas pourvu par un crédit. L'article 28 de la loi sur l'administration financière permet au gouverneur en conseil, sur déclaration

du ministre des Finances qu'il n'existe aucun crédit applicable à la dépense envisagée et du ministre du département intéressé que la dépense est instamment requise, d'ordonner la préparation d'un mandat spécial à signer par le gouverneur général autorisant la dépense du montant estimatif nécessaire. Cependant, l'emploi de ces mandats spéciaux du gouverneur général se limite aux cas d'accident à un ouvrage ou bâtiment public dont le remplacement ou la réparation s'impose d'urgence, ou d'autre fait survenu à l'égard duquel l'intérêt public exige sans tarder une dépense que le gouvernement n'a pas prévue ou à laquelle il n'a pas pourvu. Toutefois, ces mandats ne peuvent intervenir que lorsque le Parlement n'est pas en session ou qu'il a été ajourné soit indéfiniment, soit jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines à celle où l'accident est arrivé ou le fait donnant lieu à la dépense est survenu. Les mandats du gouverneur général sont considérés comme des crédits pour l'année au cours de laquelle ils interviennent. Tout solde non dépensé tombe en annulation à la clôture de l'année financière.

Chaque mandat est publié dans la *Gazette du Canada* dans les trente jours qui suivent la date de son émission et, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session suivante, le ministre des Finances dépose à la Chambre des communes, la liste de ces mandats et leurs montants. Aucun mandat spécial n'est intervenu dans les cinq dernières années financières.

La loi sur le compte de remplacement de biens endommagés par incendie pourvoit également aux dépenses de fonds publics dans les cas d'urgence. Elle a pour objet d'assurer qu'en cas de sinistre intéressant des biens relevant de ministères ou de sociétés d'État désignées, les fonds nécessaires à leur réparation ou remplacement, avec l'agrément du conseil du Trésor, soient disponibles sans retard. Cette mesure ne peut être employée que lorsque la réparation ou le remplacement immédiat des biens détruits s'impose d'urgence et que les crédits dont dispose le service sinistré sont insuffisants. Toutes sommes dépensées en vertu de cette loi doivent être ultérieurement imputées sur un crédit ou, si aucun crédit n'est disponible, doivent être incluses dans les prévisions budgétaires du service intéressé.

Outre les dépenses budgétaires au sens rigoureusement comptable, le Parlement autorise des décaissements pour des objets que ne reflètent pas les comptes budgétaires mais qui figurent dans l'état de l'actif et du passif de l'État. Des exemples s'en trouvent dans les prêts et apports de capitaux aux sociétés d'État telles que les chemins de fer Nationaux du Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, les prêts aux organismes internationaux et aux gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux, ainsi que les prêts aux anciens combattants et à d'autres catégories de personnes. Il s'effectue en outre nombre de décaissements relatifs aux divers comptes de dépôt et de fiducie, d'assurances, de pensions et de garanties que le gouvernement tient ou administre, y compris la Caisse de sécurité de la vieillesse qui fonctionne à titre d'entité distincte. Tous ces décaissements, bien qu'exclus du calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel, sont soumis à affectation par le Parlement, soit dans les lois de subsides annuels, soit dans d'autres lois.

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

Quelque temps après la présentation du budget principal, le ministre des Finances présente son exposé budgétaire annuel à la Chambre des communes sur une motion tendant à ce que celle-ci se forme en comité des voies et moyens. Depuis quelques années il est d'usage que, la veille de son exposé budgétaire, le ministre dépose certains "documents budgétaires" pour l'information du Parlement. Ces documents comprennent un examen général de la situation économique et une revue préliminaire des comptes de l'État pour l'année financière venant à expiration. Dans son exposé budgétaire, le ministre fait la revue de la situation économique du pays et des opérations financières effectuées par l'État durant l'année écoulée, puis annonce ses besoins financiers estimatifs pour la prochaine année, tenant compte du budget des dépenses principal et faisant la part des crédits supplémentaires et des annulations envisagées. Après avoir calculé l'excédent ou déficit budgétaire probable à la lumière des dépenses prévues et des prévisions de recettes provenant d'impôts aux tarifs existants et évaluées d'après ses perspectives de la situation

économique, il annonce ses propositions d'augmentation ou de diminution d'impôts et de tarifs douaniers. S'il ne propose pas de modifications, tous les taux d'impôt et tarifs douaniers existants restent en vigueur, puisqu'il n'est pas nécessaire de réadopter les lois fiscales chaque année. Si le ministre propose une modification, par exemple d'une taxe de vente ou d'un droit d'accise applicable à un article particulier, il annonce généralement que la modification entrera en vigueur sur-le-champ en attendant l'adoption par les chambres d'une loi en la matière applicable à partir de la date de l'exposé budgétaire.

A la conclusion de son exposé, le ministre dépose les résolutions tendant à la modification de taux d'impôt et de tarifs douaniers existants. La procédure parlementaire exige que cela précède la présentation de tout projet de loi d'impôt. Ces résolutions donnent préavis des modifications que le gouvernement demandera au Parlement d'apporter à la législation fiscale.

L'exposé budgétaire se fait à l'appui d'une motion que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, mais le Parlement ne donne suite aux propositions budgétaires que lorsque la motion a été adoptée. Le débat général sur la motion que la Chambre se forme en comité des voies et moyens dure généralement un bon nombre de jours s'étendant sur plusieurs semaines. Cependant, l'adoption de la motion du ministre déblaie le terrain pour l'examen des résolutions budgétaires. Lorsque toutes les résolutions ont été approuvées par le comité des voies et moyens, rapport en est fait à la Chambre, qui est ensuite saisie des projets de loi fiscaux et en dispose suivant les mêmes règles que celles qui s'appliquent à toute autre loi de finances.

Recettes et deniers publics

Nous avons vu la marche suivie par le Parlement pour autoriser la levée et l'affectation de deniers publics. Les modalités administratives par lesquelles se perçoivent les revenus et s'effectuent les dépenses sont en majeure partie indiquées dans la loi sur l'administration financière. Pour ce qui est des revenus, la condition primordiale est que toutes recettes soient versées au Fonds du revenu consolidé qui se définit comme l'ensemble des deniers publics déposés au crédit du Receveur général. Le conseil du Trésor a établi des règles détaillées régissant la perception et le dépôt de ces deniers. Bien que la perception de la majeure partie des revenus fiscaux s'effectue par le ministère du Revenu national, chargé de l'application du tarif douanier et des lois d'impôt et d'accise adoptées par le Parlement, des montants considérables se perçoivent aussi par d'autres ministères.

Pour la garde proprement dite des deniers publics, le gouvernement utilise la Banque du Canada et les banques à charte avec leurs nombreuses succursales dispersées sur toute l'étendue du pays. Les banques sont désignées par le ministre des Finances, dont le titre officiel est Ministre des Finances et Receveur général du Canada, et les dépôts sont répartis entre les diverses banques en fonction de la quantité de travail accompli par chaque banque pour le compte de l'État. Toutefois la distribution des fonds entre la Banque du Canada d'une part et les banques à charte de l'autre prend en ligne de compte les montants dont le gouvernement a besoin immédiatement pour acquitter ses chèques en circulation et ses autres obligations, aussi bien que les considérations de politique monétaire.

Le ministre des Finances peut aussi, "pour la gestion saine et rationnelle des deniers publics ou de la dette publique", acheter et détenir des valeurs du Canada et en faire le paiement sur le Fonds du revenu consolidé. Il peut vendre toutes valeurs ainsi acquises et en verser le produit au Fonds consolidé. Par conséquent, si celui-ci possède des sommes supérieures à celles dont il aura besoin à brève échéance, l'excédent peut être placé en valeurs productives d'intérêt.

Dépenses

Les deux principaux organismes de contrôle des dépenses sont le conseil du Trésor, précédemment défini, et le contrôleur du Trésor qui est un fonctionnaire supérieur du ministère des Finances ayant, postés dans tous les principaux ministères, des représentants faisant fonction d'agents de comptabilité et de paiement.

Dans les limites des grands programmes établis par le conseil des ministres, le conseil du Trésor exerce un contrôle détaillé sur les budgets, les programmes et personnels des ministères et les questions financières et administratives en général. Bien que la plus importante partie de cette fonction de contrôle s'exerce durant l'examen des prévisions budgétaires, le conseil du Trésor maintient du commencement à la fin de l'année un contrôle ininterrompu sur certains genres de dépenses, par exemple les grands marchés de construction ou d'achat, le nombre des employés de diverses catégories et leurs traitements ou salaires ainsi que diverses autres dépenses d'ordre spécial. Il s'agit de s'assurer que l'étendue des entreprises et engagements ne dépasse pas les programmes approuvés, que les ministères suivent des méthodes uniformes, rationnelles et économiques et que le gouvernement connaisse et approuve toutes importantes modifications de programme ou initiatives susceptibles de provoquer des critiques aux chambres ou dans le public.

Afin d'assurer l'exécution des décisions du Parlement, du Gouvernement et des ministres en matière de dépense, il existe un système centralisé de comptabilité et de paiement. La loi sur l'administration financière interdit tout paiement sur le Fonds du revenu consolidé sans l'autorisation du Parlement et toute imputation sur un crédit sauf sur la réquisition du ministre du département pour lequel le crédit a été voté ou par une personne qu'il a autorisée à cette fin par écrit. Ces réquisitions, accompagnées d'attestations que les travaux ont été accomplis et les matériaux fournis et que le prix exigé est raisonnable ou conforme au marché intervenu, ainsi que tous documents qui peuvent être exigés, sont présentés au conseil du Trésor. Si le paiement constitue une imputation régulière sur le crédit, n'entraîne pas une dépense supérieure au montant du crédit, ne réduit pas le montant disponible au crédit au-dessous du montant nécessaire pour faire face aux engagements qui y ont été imputés et ne contrevient à aucune exigence législative ou exécutive applicable, le contrôleur procédera au paiement. Toutefois, s'il refuse de faire un paiement, s'il rejette un article d'un compte ou s'abstient de donner un certificat, le ministre du département intéressé peut signaler les circonstances au conseil du Trésor qui pourra confirmer ou infirmer l'action du contrôleur et donner les instructions nécessaires pour assurer l'exécution de sa décision. Le contrôleur peut transmettre au conseil du Trésor toute réquisition au sujet de laquelle il désire obtenir les instructions du conseil et celui-ci peut ordonner que le paiement se fasse ou ne se fasse pas.

Au commencement de chaque année financière, chaque ministère soumet au conseil du Trésor, par l'intermédiaire du contrôleur, une répartition ou affectation de chaque article de son budget. Lorsque ces affectations ont été agréées par le conseil, elles ne peuvent pas être modifiées sans l'agrément de celui-ci et les dépenses imputées sur les crédits sont restreintes aux affectations agréées.

Afin d'éviter tout dépassement de crédits en une année financière, le contrôleur note et vérifie les engagements venant à échéance au cours de l'année et auxquels le Parlement a pourvu ou a été prié de pourvoir par un vote de crédits. La loi sur l'administration financière interdit qu'un marché quelconque soit conclu ou entre en vigueur donnant lieu à la sortie de fonds publics à moins que le contrôleur ne certifie qu'il existe dans un crédit ou dans un article des prévisions budgétaires dont la Chambre est saisie une somme non grevée qui suffit à faire face à tout engagement découlant du marché qui viendrait à échéance durant l'année financière dans laquelle le marché est intervenu. Un petit nombre de crédits prescrivent une limite aux engagements à échoir au cours d'années futures, dans la supposition, mais seulement la supposition, que le Parlement votera ces années-là des fonds pour couvrir les engagements contractés dans cette limite. Règle générale, toutefois, la loi n'impose pas de limites aux engagements comportant des paiements à faire au cours d'années futures, mais le Gouvernement, par l'intermédiaire du conseil du Trésor et du contrôleur, maintient sur ces engagements un contrôle rigoureux, étant donné qu'il doit être prêt ultérieurement à solliciter du Parlement des crédits pour les couvrir.

Toutes sommes non dépensées restant dans les crédits annuels tombent en annulation à la clôture de l'année financière pour laquelle elles ont été votées et ne peuvent pas être dépensées au cours d'années subséquentes. Toutefois, pendant les trente jours qui suivent le 31 mars, il est permis de faire des paiements imputés sur les crédits de l'année financière écoulée au titre de dettes échéant durant cette année-là ou auparavant.

En conformité de la loi sur l'administration financière, tout paiement afférent à un crédit se fait, suivant les instructions et sous la surveillance du contrôleur, par chèque tiré sur le compte du Receveur général ou par tel autre moyen que le conseil du Trésor prescrira. Dans la pratique, les chèques du contrôleur qui ont été acquittés sont compensés chaque jour par les banques au service du ministère des Finances chargé du contrôle des chèques et remboursement en est fait aux banques le même jour par chèques tirés sur le compte du Receveur général à la Banque du Canada. Au service du contrôle des chèques, on examine les chèques acquittés, les collationne aux relevés de chèques émis par le contrôleur et les conserve jusqu'à ce qu'ils aient été microfilmés, puis détruits suivant les règlements du conseil du Trésor établis sur la proposition de l'Auditeur général.

La dette publique

En plus de la perception et la dépense de deniers publics à des fins budgétaires et non budgétaires, le gouvernement encaisse et décaisse des montants considérables relativement à ses opérations portant sur la dette publique. La loi sur l'administration financière interdit tout emprunt d'argent et toute émission de valeurs sans l'autorisation du Parlement. Toutefois, muni d'une autorisation régulière du Parlement, le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances à emprunter de l'argent par l'émission et la vente de titres aux taux d'intérêt et aux conditions que le gouverneur en conseil approuvera. Bien que l'autorisation expresse du Parlement soit nécessaire pour que se fassent des emprunts nouveaux, la loi sur l'administration financière autorise le gouverneur en conseil à approuver l'emprunt des sommes nécessaires au remboursement de valeurs venant à échéance ou à être remboursées par anticipation et, afin de s'assurer qu'il se trouve au Fonds du revenu consolidé un montant suffisant pour effectuer les paiements autorisés à y être imputés, il peut approuver l'emprunt temporaire des montants nécessaires pour des périodes d'au plus six mois. La Banque du Canada fait fonction d'agent financier du Canada en ce qui concerne la gestion de la dette publique.

Les comptes du Canada

Ainsi que le prescrit la loi sur l'administration financière, il est tenu une comptabilité indiquant les recettes du Canada, les dépenses faites et engagements contractés qui sont imputables sur chaque crédit, tous autres encaissements et décaissements du Fonds du revenu consolidé et ceux des éléments d'actif et de passif direct ou éventuel que le ministre des Finances juge nécessaires pour donner une idée exacte et loyale de la situation financière du Canada.

L'état de l'actif et du passif est disposé de façon à indiquer le montant de la dette nette du Canada, laquelle, conformément à la ligne de conduite énoncée dans l'exposé budgétaire du 18 mai 1920, on détermine en opposant au passif brut seulement les avoirs qui, à l'époque, peuvent être considérés comme facilement réalisables ou productifs d'intérêt ou de revenu. Par conséquent, tandis que les avoirs financiers, tels que les prêts et investissement, figurent à l'état d'actif et de passif, on impute le coût d'éléments d'actif immobilier sur les dépenses budgétaires à l'époque de leur acquisition ou construction et on ne porte pas à l'état d'actif et de passif les immeubles et ouvrages publics, les monuments nationaux, les installations militaires et autres capitaux immobiliers.

États financiers

Chaque année, au plus tard le 31 décembre ou, si les Chambres ne sont pas alors en session, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session suivante, le ministre des Finances dépose à la Chambre des communes les *Comptes publics*. Ceux-ci renferment une revue des opérations de l'année financière, les états de recettes et de dépenses de l'année et des états d'actif et de passif direct ou éventuel du Canada arrêtés à la clôture de l'année financière, ainsi que les autres comptes et renseignements propres à indiquer les opérations financières et la situation financière du Canada ou dont la loi exige la présence dans les *Comptes publics*. Il est devenu d'usage depuis quelques années de publier dans les *Comptes publics* les états financiers de toutes les sociétés d'État et les rapports des vérificateurs comptables en la matière. En outre, il est publié dans la *Gazette du Canada* un état mensuel des opérations financières du gouvernement.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

Les comptes de l'État sont soumis à l'examen indépendant de l'Auditeur général, qui est un agent du Parlement, révocable seulement sur une adresse de la Chambre des communes et du Sénat. En ce qui concerne les dépenses, cet examen est une verification postérieure ayant pour objet de déterminer si les comptes ont été tenus de façon exacte et régulière et si l'argent a été dépensé aux fins auxquelles il a été voté par le Parlement et les dépenses effectuées suivant l'autorisation donnée. Toute vérification antérieure au paiement relève du contrôleur du Trésor. Quant aux recettes, l'Auditeur général est tenu de s'assurer qu'il a été rendu compte de tous les deniers publics et que les règles et modalités appliquées suffisent à assurer un contrôle efficace de la répartition, la perception et l'affectation régulière des recettes. Pour ce qui est des biens publics, il lui incombe de s'assurer que les registres essentiels ont été tenus et que les règles et modalités appliquées suffisent à en assurer la sécurité et le contrôle. L'Auditeur général rend compte au Parlement des résultats de son examen, signalant tout cas où il a constaté *a)* qu'un agent ou employé a sciemment ou par négligence manqué à percevoir ou encaisser des sommes appartenant au Canada, *b)* qu'il n'a pas été rendu compte de deniers publics et qu'ils n'ont pas été versés au Fonds du revenu consolidé, *c)* qu'un crédit budgétaire a été dépassé ou a été affecté à une fin ou d'une façon non autorisée par le Parlement, *d)* qu'une dépense n'a pas été autorisée ou n'a pas été régulièrement attestée ou certifiée, *e)* qu'il y a eu manquant ou perte imputable à fraude, faute ou erreur de quelqu'un, *f)* qu'un mandat spécial a autorisé le paiement de deniers, et *g)* qu'il s'est produit quoi que ce soit qu'il estime devoir porter à la connaissance de la Chambre. En outre, l'Auditeur général peut,—dans la pratique il le fait,—signaler au ministre intéressé, au conseil du Trésor ou au gouvernement, tout ce qu'il lui semble avoir lieu de porter à leur connaissance afin qu'il puisse y être remédié promptement.

LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

Il est d'usage courant, sinon constant, de renvoyer les *comptes publics* et le *rapport de l'auditeur général* au comité des comptes publics de la Chambre des communes, qui peut les examiner en détail, convoquant à cette fin l'Auditeur général et toutes autres personnes qu'il estime devoir interroger.

Section 1.—Ministères, offices, commissions, etc.

Ci-dessous sont indiqués les fonctions administratives des divers ministères ainsi que des commissions et offices spéciaux du gouvernement fédéral.

Il est impossible, faute d'espace, de donner ici les détails de chaque service, ainsi que les divisions ou sections de tous les ministères, mais on donne les principales divisions de même que les services dont l'objet diffère sous certains rapports de l'objet général, des ministères dont ils dépendent. Plus loin, d'autres chapitres étudient en détail les attributions de plusieurs de ces ministères. Pour les renseignements voulus, on trouvera profit à consulter l'Index.

Ministère des Affaires des anciens combattants.—Créé en 1944 (S.R.C. 1952, chap. 80), le ministère s'intéresse uniquement au bien-être des anciens combattants, à qui il offre des services médicaux et dentaires et des services de bien-être, d'établissement sur les terres, de prothèse et d'assurance. Le Bureau des vétérans les aide à préparer et à présenter leurs requêtes devant la Commission des pensions.

La Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants relèvent également du ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministère compte des bureaux administratifs dans toutes les grandes villes canadiennes ainsi qu'à Londres (Angleterre).

Ministère des Affaires extérieures.—Ce ministère a été établi en 1909 par "Une loi sur l'établissement d'un ministère des Affaires extérieures" (S.R.C. 1952, chap. 68). La principale attribution du ministère est de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le ministère est dirigé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son directeur permanent est le sous-secrétaire d'État (sous-ministre) qui est le principal conseiller du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est aidé d'un sous-secrétaire associé, de trois sous-secrétaires adjoints et d'un conseiller juridique et il est renseigné par les chefs des diverses divisions, chacun étant chargé d'une partie du travail du ministère. Les chefs de division sont aidés par les agents du service extérieur, les agents d'administration et le personnel administratif composé de commis, de sténographes et

de dactylographes. Lorsqu'ils sont à l'extérieur, les agents du service extérieur sont officiellement appelés ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers, deuxièmes et troisièmes secrétaires dans les missions diplomatiques et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans les postes consulaires. Le Canada compte à l'extérieur cinquante-huit missions diplomatiques et consulaires.

A Ottawa, le travail est réparti entre 17 divisions qui peuvent se grouper, d'après leurs attributions, en trois catégories: les divisions politiques, fonctionnelles et administratives. Il existe cinq divisions politiques: Amérique, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient et Nations Unies; huit divisions organiqes: Consulaire, Liaison avec la défense (Ire et IIe divisions), Économique, Information, Juridique, Recherches et rapports historiques et Protocole; quatre divisions administratives: Effectif et organisation, Finances, Personnel, Propriétés et Fournitures.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère créé en 1867 (30 Vict., chap. 53) embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent du Service scientifique et du Service des fermes expérimentales; le maintien des normes et la protection des produits, du Service de la production et du Service des marchés; l'asséchement et la mise en valeur des terres, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et du programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes; les programmes de sécurité et de stabilité des prix, de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies et de l'Office de soutien des prix agricoles. Le Service de l'information renseigne le public sur les réalisations et sur le programme général du ministère.

Archives publiques.—Les Archives publiques, fondées en 1872, sont administrées en vertu de la loi sur les archives publiques (S.R.C. 1952, chap. 222), par le conservateur des Archives, qui a rang de sous-ministre et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elles ont pour objet de réunir et de rendre accessibles au public une vaste collection de pièces relatives à l'histoire du Canada. Les dossiers officiels de l'État ainsi que les documents personnels des chefs politiques et d'autres figures éminentes y ont une grande importance. S'y ajoutent des reproductions de maintes pièces des archives britanniques et françaises intéressant le Canada, une magnifique collection de cartes géographiques, une bibliothèque et de nombreuses gravures, peintures et photographies.

Département des assurances.—Avant d'être constitué en département indépendant en 1910, le Département des assurances, créé en 1875, faisait partie du ministère des Finances. Autorisé et régi par la loi sur le département des Assurances (S.R.C. 1952, chap. 70), il relève du ministre des Finances. Sous la direction du surintendant des Assurances, le Département applique les lois du Canada régissant les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts constituées par le Parlement du Canada, les compagnies provinciales d'assurance enregistrées au Département, les compagnies d'assurance britanniques et étrangères en activité au Canada, les compagnies de petits prêts et les prêteurs d'argent et enfin l'assurance du Service civil.

En conformité de certaines lois provinciales, les inspecteurs du Département contrôlent les compagnies provinciales de fiducie au Manitoba et au Nouveau-Brunswick et les compagnies de prêt et de fiducie en Nouvelle-Écosse.

En 1919, le Département a organisé la Division de prévention des incendies, qui était chargée d'appliquer l'ancien article 515 du Code criminel. Depuis lors, cette division dresse les dossiers des pertes causées par les incendies, fait des inspections, prépare des rapports sur les lois relatives à la prévention des incendies et sur les méthodes de protection, et s'efforce d'accroître et de coordonner la prévention des incendies au Canada. Cette division a été transférée au ministère des Travaux publics en 1954.

Bureau de l'Auditeur général.—Le Bureau de l'Auditeur général est établi en vertu de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). Il a pour attributions de vérifier les comptes de dépenses et de recettes du gouvernement du Canada, des compagnies de la Couronne et autres organismes et d'en faire rapport au Parlement.

Bibliothèque nationale.—La loi sur la Bibliothèque nationale, sanctionnée le 1er janvier 1953, a créé la Bibliothèque nationale. Celle-ci, bien qu'elle soit encore en voie d'organisation, publie *Canadiana*, catalogue mensuel des nouvelles publications concernant le Canada, et est fort avancée dans l'établissement d'un catalogue collectif national qui sera la clef du contenu de toutes les bibliothèques importantes du Canada. Le bibliothécaire national fait rapport au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Bureau du Directeur général des élections.—Créé en 1920 en vertu de la loi électorale du Canada (S.R.C. 1952, chap. 23), le Bureau est chargé de la direction de toutes les élections fédérales et des élections de membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. En outre, le Bureau régit tout scrutin effectué en vertu de la loi de la tempérance au Canada. Le directeur général des élections fait rapport au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État.

Bureau fédéral de la statistique.—Une loi de 1918, (8-9 Geo. V, chap. 43), établit le Bureau fédéral de la statistique comme organisme central de statistique du Canada. Codifiée sous le titre de loi sur la statistique (S.R.C. 1927, chap. 190), cette loi fut abrogée en 1948 et remplacée par la loi sur la statistique (S.R.C. 1952, chap. 257); celle-ci a été modifiée par une autre (1-2 Elizabeth II, chap. 18), sanctionnée le 31 mars 1953.

Le Bureau est chargé de recueillir, analyser et publier des statistiques sur la situation commerciale, industrielle, financière, sociale et générale de la nation et de faire tous les dix ans un recensement de la population et de l'agriculture.

Le Bureau, dont les publications embrassent tous les aspects de l'économie nationale, est l'organisme de l'administration fédérale qui produit la plus grande quantité de publications. Il fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.—Créé en décembre 1949 (S.R.C. 1952, chap. 67), le ministère entra en fonctions le 18 janvier 1950 sous la direction du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La majeure partie du travail est effectué par:

La Division de la citoyenneté canadienne, qui aide les organismes gouvernementaux et autres corps publics qui s'occupent de faciliter l'adaptation des nouveaux venus et de rendre les Canadiens conscients de leurs privilèges et responsabilités en tant que citoyens; la Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne, qui applique la loi sur la citoyenneté canadienne et qui a la garde de tous les documents relatifs à cette loi et à toutes les lois sur la naturalisation antérieurement en vigueur; la Division de l'immigration, qui applique la loi et les règlements sur l'immigration, et qui est chargée du choix, de l'examen et du transport des immigrants ainsi que de l'exclusion ou de la déportation des indésirables et de l'établissement des immigrants au Canada; et la Division des Affaires indiennes. L'activité de cette quatrième division embrasse l'administration de toutes les affaires indiennes. Son organisation se compose d'un siège central à Ottawa, d'un personnel de surintendants régionaux et de 87 agences locales.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est comptable au Parlement de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale, des Archives publiques et de la Galerie nationale du Canada qui, elle, est régie par un conseil d'administration.

Ministère du Commerce.—Créé par une loi du Parlement du 23 juin 1887, le ministère n'entra en fonctions que le 5 décembre 1892, par suite d'un décret du conseil. Auparavant, huit agents commerciaux (cinq aux Antilles, deux en Grande-Bretagne et un en France) en service discontinu et relevant du ministre des Finances s'occupaient de favoriser le développement du commerce extérieur canadien. En 1895 un agent à temps complet et salarié fut affecté à Sydney (Australie), devenant ainsi le premier commissaire du commerce du Canada selon l'acception actuelle du terme.

Le Service des commissaires du commerce prit forme pendant les années suivantes, les agents du commerce étant remplacés au fur et à mesure par des commissaires de carrière. De 1911 à 1945 ce service porta le nom de Service des renseignements commerciaux. On compte, en 1955, 112 commissaires occupant 52 postes tant au ministère qu'à l'étranger; ce nombre comprend des sous-commissaires et des spécialistes des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt. S'ils sont membres d'une mission maintenue par le ministère des Affaires extérieures, les commissaires jouissent du rang diplomatique de conseiller commercial ou de secrétaire du commerce.

Le ministère du Commerce, agrandi après la seconde guerre mondiale en vue d'offrir des services supplémentaires aux hommes d'affaires canadiens, comprend maintenant les divisions et services suivants: Commissaires du commerce, Denrées (y compris la Division des transports et du commerce), Agriculture et Pêcheries, Relations commerciales internationales, Information, Expansion industrielle, Économique, Standards, Coopération économique et technique internationale, Commission des expositions du gouvernement canadien.

Les organismes suivants font rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce, qui en administre six à titre de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles: Commission des grains, Commission canadienne du blé, Bureau fédéral de la statistique, Société d'assurance des crédits à l'exportation, Lignes aériennes Trans-Canada, *Canadian Patents and Development Limited*, Conseil national de recherches, *Eldorado Mining and Refining Company Limited, Eldorado Aviation Limited* et *Northern Transportation Limited.*

Ministère de la Défense nationale.—Créé le 1er janvier 1923 par une loi de l'année précédente, ce ministère fusionnait à l'origine celui de la Milice et de la Défense, le Service naval et la Commission de l'Air. Le ministère et ses services fonctionnent à présent en vertu de la loi sur la Défense nationale (S.R.C. 1952, chap. 184).

En 1940, en plus du ministre de la Défense nationale, des ministres furent nommés pour les services de la marine et de l'air; il y eut ainsi un ministère pour chacun des services armés, ce qui dura jusqu'à la fin des hostilités.

En 1946, dès la libération des forces armées, les trois ministères furent de nouveau réunis sous l'unique direction du ministre de la Défense nationale. En 1953, en vertu d'un amendement à la loi sur la Défense nationale, un ministre associé fut nommé; mais, en 1954, ce poste devint vacant et depuis lors le ministère, comme auparavant, relève uniquement du ministre de la Défense nationale.

Ministère des Finances.—Ce ministère, créé le 22 juin 1869 par la loi concernant le ministère des Finances (32-33 Victoria, chap. 4), est sous la direction du ministre des Finances. Il est chargé de l'administration financière du Canada, y compris le prélèvement, au moyen d'impôts et d'emprunts, des fonds dont l'État a besoin. Le contrôleur du Trésor, fonctionnaire du ministère, est comptable de toutes les dépenses du gouvernement.

Le ministère compte sept grandes divisions: Administration, Programme d'administration financière et de comptabilité, Pensions, Conseil du Trésor, Impôts, Politique économique et Relations économiques internationales. La Monnaie royale canadienne est une division de ce ministère. L'inspecteur général des banques et le Contrôleur du Trésor en sont des fonctionnaires.

La Commission du tarif et la Commission du prêt agricole canadien sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Département des impressions et de la papeterie publiques.—Le département établi en 1886, est sous la direction de l'imprimeur de la Reine, qui est aussi contrôleur de la papeterie.

Il est chargé de pourvoir à tous les besoins en impressions et papeterie du Parlement et des ministères fédéraux; il voit à la distribution gratuite ou à la vente de tous les documents publics; à la publication de la *Gazette du Canada*, et de tous les rapports, documents, etc., des ministères qui doivent être publiés sur ordre du gouverneur général en conseil (S.R.C. 1952, chap. 226) et des *Statuts du Canada* (S.R.C. 1952, chap. 230).

Le Département relève du Secrétariat d'État.

Ministère de la Justice.—Ce ministère, créé en 1868 en vertu d'une loi du Parlement (31 Vict., chap. 71) fonctionne actuellement en vertu de la loi sur le ministère de la Justice (S.R.C. 1952, chap. 71). Il fournit des services juridiques à l'État et aux divers ministères. Entre autres services, il prépare et établit la législation du Gouvernement, rédige les documents émis sous le grand sceau, établit la procédure à suivre dans les litiges pour ou contre la Couronne et surveille l'observation de cette procédure, surveille l'acquisition de biens et les poursuites judiciaires en conformité de lois fédérales autres que le Code criminel, applique les lois fédérales relatives aux questions juridiques et fournit les services administratifs à la Cour suprême du Canada et à la Cour de l'Échiquier.

Le ministère a également la surveillance des pénitenciers et il administre le régime pénitentiaire du Canada.

Ministère des Mines et des Relevés techniques.—Ce ministère a été créé en vertu d'une loi du Parlement (13 Geo. VI, chap. 17) qui a reçu la sanction royale le 10 décembre 1949, par suite de la réorganisation de certains ministères en un organisme coordonné dont la fonction principale consiste à fournir de l'aide technologique pour la mise en valeur des ressources minérales du Canada au moyen d'enquêtes, d'études et de recherches dans les domaines de la géologie, de la préparation mécanique des minéraux et de la métallurgie, et au moyen de levés topographiques, géodésiques et autres. Le ministère compte cinq divisions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie.

Le ministère applique aussi la loi sur les explosifs, qui régit la fabrication, l'épreuve, la vente, l'emmagasinage et l'importation des explosifs, et la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui prévoit une aide financière à l'industrie de l'or.

Offices et commissions: Commission canadienne des noms géographiques; Bureau d'examinateurs des arpenteurs-géomètres fédéraux; Commission de la frontière internationale; Commissions des limites interprovinciales.

Musée national du Canada.—Le Musée national illustre l'histoire naturelle du Canada, sa géologie, sa biologie, son anthropologie. Après avoir relevé autrefois de la Commission géologique, fondée en 1842, il en a été détaché en 1920, et il se rattache maintenant au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il fait des enquêtes sur place en botanique, en zoologie, en paléontologie des vertébrés, en archéologie et en ethnologie, y compris des études de folklore et de chants populaires. En plus de publier les résultats de ses recherches, il poursuit un vaste programme d'éducation.

Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.—Ce ministère, établi en décembre 1953, a remplacé le ministère des Ressources et du Développement économique. Outre les services administratifs qui exercent des fonctions auxiliaires, il compte cinq divisions. La Division des parcs nationaux administre les parcs nationaux et les parcs historiques du Canada, les lieux historiques nationaux; il s'occupe des questions relatives à la faune sauvage qui sont du domaine fédéral et dirige le Musée national du Canada. La Division du génie et des ressources hydrauliques est chargée des enquêtes sur les ressources hydrauliques, de l'administration de l'aide fédérale accordée aux provinces en vertu de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, et des intérêts fédéraux dans certaines entreprises de construction fédérales-provinciales. La Division des régions septentrionales et des terres est chargée de l'application de diverses lois fédérales et d'ordonnances et règlements territoriaux qui intéressent le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de certaines affaires afférentes à l'administration générale du territoire du Yukon, de l'administration des ressources naturelles de ces territoires, des affaires des Esquimaux ainsi que de certains droits fonciers et miniers des provinces dévolus à la Couronne du chef du Canada. La Division des forêts poursuit des recherches sur la protection et l'utilisation des ressources forestières du pays, maintient des stations expérimentales et des laboratoires et s'occupe de l'aide fédérale accordée aux provinces en vertu de la loi sur les forêts du Canada. L'Office du tourisme favorise l'expansion de l'industrie touristique en encourageant les étrangers à visiter le Canada et les Canadiens, à visiter les diverses provinces de leur pays.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est aussi responsable au Parlement de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales, de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, et de la Commission des champs de bataille nationaux. La Com-

mission des lieux et monuments historiques, groupement honoraire d'historiens reconnus représentant les différentes provinces, et la Commission consultative sur la protection de la faune sauvage conseillent le ministre sur ces questions. Le sous-ministre est commissaire des Territoires du Nord-Ouest.

Ministère des Pêcheries.—Avant d'être organisés sous la direction d'un ministre des Pêcheries en 1930, les services fédéraux de la pêche relevaient de l'ancien ministère de la Marine et des Pêcheries, créé en 1868. Si, en vertu de diverses ententes, les provinces assument certaines responsabilités administratives, seul le ministère fédéral peut légiférer sur les pêcheries côtières et intérieures.

Le ministère est chargé des fonctions suivantes: conservation et mise en valeur des pêcheries par l'application de règlements, exploitation de stations piscicoles, administration et perfectionnement des frayères et destruction des animaux de proie; inspection des produits de la pêche et encouragement à l'expansion de l'industrie; accroître l'utilisation du poisson et renseigner le public sur les ressources et l'industrie de la pêche.

Sont associés au ministère l'Office des prix des produits de la pêche et le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada. Le ministère est représenté aux commissions internationales suivantes: pêcheries de saumon du Pacifique, pêcheries de flétan du Pacifique, pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique et pêcheries et chasse à la baleine du Pacifique-Nord.

Ministère des Postes.—L'administration et le fonctionnement du service postal, en vertu de la loi sur les Postes (S.R.C. 1952, chap. 212) et sous la direction du ministre des Postes appellent la surveillance de tous les aspects de l'activité postale: personnel, manutention des matières postales, immeubles, transport du courrier par terre, par eau, par rail et par air et direction et contrôle des services financiers, y compris le service des mandats postaux et la caisse d'épargne postale.

Ministère de la Production de défense.—Le ministère de la Production de défense a été établi le 1er avril 1951 par la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 52). Cette loi accorde au ministre, sauf quelques exceptions, le pouvoir d'acheter le matériel de défense et de réaliser les projets de défense du ministère de la Défense nationale Si le gouverneur en conseil l'autorise, le ministre peut entreprendre pour un gouvernement allié tout ce qu'il peut entreprendre pour le compte du gouvernement canadien. En outre, tous les pouvoirs, attributions et fonctions conférés jusqu'alors au ministre du Commerce en vertu d'un contrat, d'un bail ou autre acte écrit, conformément à la loi de 1939 sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements, ou les lois de 1939 et 1950 sur les approvisionnements de défense, sont dévolus au ministre de la Production de défense.

De façon générale, les attributions du ministère consistent à obtenir le matériel militaire, à construire les aménagements de défense et à organiser, au besoin, les industries en vue de la défense, pour le compte du ministère de la Défense nationale, pour d'autres ministères du gouvernement ou pour des gouvernements alliés, à favoriser l'expansion des moyens de production de défense et le développement des industries de soutien de la défense, particulièrement le développement des ressources d'importance stratégique nécessaires à la défense du Canada et de ses alliés, et à procurer les matériaux et les services indispensables aux besoins de la défense. Les principales divisions du ministère sont les suivantes: Avions, Munitions, Électronique, Armes à feu, Machines-outils et Construction de navires, et la Division générale des achats. Il existe, en outre, diverses sections de service: Administration, Vérification, Économique et Statistique, Conseiller financier, Sécurité industrielle, Contentieux et Secrétariat.

Les sociétés de la Couronne suivantes font rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Production de défense: *Canadian Arsenals Limited*, Corporation commerciale canadienne, Corporation de disposition des biens de la Couronne, *Defence Construction (1951) Limited* et *Polymer Corporation Limited*.

Ministère du Revenu national.—Depuis la confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts appliquèrent les lois sur les douanes et les lois de revenu de l'intérieur. En 1918, ils furent fusionnés dans un ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur et placés sous la direction d'un seul ministre. Puis, en 1921, ce ministère devint le ministère des Douanes et de l'Accise. La perception de l'impôt sur le revenu fut confiée en avril 1924 au ministre du Revenu national. En vertu de la loi sur le ministère du Revenu national de 1927, le ministère devint le ministère du Revenu national.

Le ministère est chargé de l'évaluation et de la perception des droits de douane et d'accise, des taxes et revenus et autres services assurés par les ports d'entrée et de sortie, ainsi que de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux.

Le ministre du Revenu national est responsable au Parlement de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu et lui fait rapport de la Société Radio-Canada.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—Ce ministère fut établi en octobre 1944 par la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (S.R.C. 1952, chap. 74). Sous la direction d'un ministre, ce ministère, composé de trois divisions (Santé, Bien-être et Administration) est administré par l'entremise de deux sous-ministres.

La Division de la santé est formée de trois directorats: Services de santé, Aliments et drogues et Services de santé des Indiens. Elle compte 14 services consacrés à certains domaines sanitaires et divisés en cinq groupes principaux: Services de consultation médicale, Recherches, Hygiène du milieu, Études sur l'assurance-santé, et Administration des subventions à l'hygiène. Chaque groupe est sous la direction d'un médecin principal.

La Division du bien-être social se compose des services suivants: Allocations familiales et Sécurité de la vieillesse, Assistance-vieillesse, Allocations aux aveugles et aux invalides. Le ministère est également chargé de l'organisation fédérale de la défense civile, dont le coordonnateur doit faire rapport aux deux sous-ministres. La Division de l'administration comprend des services où l'activité porte et sur la santé et sur le bien-être (Recherches, Informations, Contentieux et Bibliothèque) ainsi que les services de l'Administration, du Personnel et des Achats et Approvisionnements.

Secrétariat d'État.—Le secrétaire d'État et registraire général du Canada est l'agent de communication avec la Couronne par l'intermédiaire du gouverneur général, de même qu'entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux par l'entremise des lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé du gouverneur général. Il est chargé de rassembler et de déposer les documents parlementaires. Il applique les lois concernant les brevets d'invention, les marques de fabrique, les dessins industriels, les marques sur les bois de service, le droit d'auteur, les compagnies, les chambres de commerce, l'enregistrement des unions ouvrières, les agents publics, les documents publics et gouvernementaux et les traductions parlementaires. Il fait également fonction de séquestre des biens ennemis.

En sa qualité de secrétaire d'État il a également certaines fonctions à remplir en ce qui concerne la remise de décorations, la préséance et les cérémonies. Le Comité chargé des cérémonies sur la Colline du parlement et au Monument du souvenir et le Comité coordonnateur des décorations sont également de sa compétence.

Le secrétaire d'État est aussi ministre du Département des impressions et de la papeterie publiques, porte-parole de la Commission du service civil devant le cabinet des ministres et le Parlement et directeur général des élections.

Commission du service civil.—La Commission du service civil remonte à la loi de 1908 sur le Service civil, loi qui la chargeait d'appliquer autant que possible le principe du mérite pour les nominations à des emplois permanents au siège des ministères à Ottawa, c'est-à-dire à l'administration "centrale".

La loi de 1918 étendit le régime du recrutement par concours aux services "régionaux" et aux emplois temporaires. Elle chargea la Commission d'établir un mode d'organisation et de classification qui assurât l'uniformité quant au recrutement du personnel des divers ministères et à la rétribution de fonctions comportant des difficultés et responsabilités égales.

La compétence de la Commission s'étend maintenant à tous les ministères et à un grand nombre d'offices et de commissions, exception faite des compagnies de la Couronne.

La Commission, qui fait rapport au Parlement et soumet ses recommandations au gouvernement par l'entremise du secrétaire d'État, se compose de trois membres, dont un président, tous nommés pour dix ans par le gouverneur en conseil et ayant le rang de sous-ministre. Elle compte en outre quelque 580 fonctionnaires, à Ottawa ou aux bureaux régionaux de Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Montréal (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), Edmonton (Alb.) et Vancouver (C.-B.).

Ministère des Transports.—Le ministère fut créé le 2 novembre 1936, par la fusion des anciens ministères de la Marine et des Chemins de fer et Canaux et de la Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale (S.R.C. 1952, chap. 79).

Ses fonctions se partagent entre quatre grandes sections: Marine, Air, Canaux et Chemins de fer. Les services de la marine comprennent l'assistance à la navigation, les services nautiques et le pilotage, les agences maritimes, l'inspection des navires, le matériel flottant ainsi que la surveillance immédiate de plus de 300 ports publics (sept autres, tout en relevant du ministère, sont administrés par des commissions). Les services de l'air portent sur l'aviation civile, la météorologie et les télécommunications, cette dernière division comprenant l'administration et la réglementation du radar, les services radiophoniques auxiliaires à la navigation maritime et aéronautique et les communications par fil et par télégraphes et téléphones de l'État. Les services des canaux administrent les canaux et les cours d'eau canalisés du Canada, c'est-à-dire les principaux canaux du Saint-Laurent et les Grands lacs et un certain nombre de canaux auxiliaires ou secondaires.

D'autres services se rattachent à des compagnies de l'État: Chemins de fer Nationaux du Canada, Chemins de fer de la Baie d'Hudson, Chemins de fer de l'État, Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles) et Transbordeurs de wagons de l'Île-du-Prince-Édouard et terminus.

Le ministre est responsable devant le Parlement des organismes suivants: Commission des transports aériens, Commission des transports, Commission maritime canadienne, Bureau d'inspection des navires à vapeur, Conseil des ports nationaux, *Park Steamship Company Limited*, Trust des titres du National-Canadien, l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le ministre est également responsable devant le Parlement de la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Ministère du Travail.—Ce ministère, créé en 1900 par une loi du Parlement (63-64 Vict., chap. 24), fonctionne actuellement en vertu de la loi sur le ministère du Travail (S.R.C. 1952, chap. 72). Il est chargé, sous la direction du ministre, de l'application des lois sur les relations industrielles, sur les enquêtes visant les différends du travail, sur les justes méthodes d'emploi, sur les justes salaires et les heures de travail, sur la réintégration dans les emplois civils, sur les rentes sur l'État, sur l'indemnisation des employés de l'État, sur l'indemnisation des marins marchands, sur la

formation professionnelle, sur l'établissement de services de coopération entre patrons et ouvriers, sur les services de coordination pour la réadaptation des invalides. Le ministère publie la *Gazette du Travail* ainsi que des bulletins de renseignements sur des questions industrielles et des sujets connexes.

La Commission d'assurance-chômage et le Service national de placement relèvent aussi du ministre du Travail. Le Conseil canadien des relations ouvrières et le Conseil de l'effectif national exercent aussi leurs fonctions pour le compte du ministre, de même que le Conseil pour l'indemnisation des marins marchands. Le ministère est également l'agent officiel de liaison entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail.

Ministère des Travaux publics.—Institué en 1867, le ministère est gouverné par la loi sur les travaux publics et autres lois du Parlement (voir p. 128). Il est chargé de l'administration et de la direction des travaux publics du Canada et, sauf dispositions statutaires contraires contenues dans d'autres lois, voit à la construction et à l'entretien des édifices publics, quais, jetées, ponts et chaussées, ainsi qu'au dragage et à des ouvrages de protection des eaux navigables. Outre les divisions de l'administration, de l'architecture, du génie et des achats et approvisionnements, à Ottawa, il maintient dans chaque province un personnel d'architectes et d'ingénieurs. La Division de la prévention des incendies du Département des assurances a été transférée au ministère des Travaux publics en 1954.

Le ministre des Travaux publics est responsable devant le Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement de même que des intérêts de l'administration fédérale touchant la route transcanadienne.

Section 2.—Sociétés de la Couronne

L'entreprise publique sous forme de sociétés de la Couronne ne constitue par un mode nouveau d'organisation au Canada. Néanmoins, l'activité de l'État étant devenue plus complexe, on y a recours davantage depuis quelques années pour administrer et diriger à bon escient maints services publics où doivent s'allier l'entreprise commerciale et la responsabilité publique.

Le recours à cet instrument afin de concilier, d'une part, la responsabilité publique à l'égard de la mise en valeur des ressources économiques et de l'établissement de services publics et, d'autre part, la poursuite d'objectifs commerciaux et industriels, a donné lieu à l'adoption de diverses formes et formules de gestion. Le plus souvent, une société était constituée par une loi spéciale du Parlement qui en définissait le but, les pouvoirs et les responsabilités. Au cours de la seconde guerre mondiale, toutefois, le ministre des Munitions et des Approvisionnements fut autorisé à faire constituer des sociétés aux termes de la loi fédérale de 1934 sur les compagnies, ou de toute loi provinciale analogue, sociétés auxquelles il pouvait déléguer tout pouvoir à lui conféré par la loi sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements ou par décret du conseil. Quelque vingt-huit compagnies furent ainsi créées, et à des fins fort variées; la plupart ont été liquidées depuis.

Cette manière de procéder s'étant révélée efficace durant la guerre, de semblables pouvoirs constitutifs furent accordés par une modification à la loi sur le Conseil de recherches et incorporés aussi dans la loi sur le contrôle de l'énergie atomique et dans la loi sur la production de défense.

En 1946, la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État fut adoptée en vue de régler le fonctionnement des sociétés constituées en vertu de la loi sur les compagnies. Elle ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre relativement restreint de sociétés et, en vue d'établir un système plus uniforme de contrôle financier et budgétaire et de comptabilité, de vérification et de présentation pour les sociétés de la Couronne en général, la Partie VIII de la loi sur l'administration financière fut édictée en 1951 et mise en vigueur par proclamation le 1er octobre 1952. La nouvelle loi en comportant de semblables, les dispositions financières de la loi sur le fonctionnement des compagnies furent supprimées.

La nouvelle loi offre un intérêt particulier du fait qu'elle tente de définir et de classer les sociétés de la Couronne*. Celles-ci, qui en dernier lieu doivent rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre, de la conduite de leurs affaires, se partagent en trois catégories: corporations de département, de mandataire et de propriétaire.

* Toutes les sociétés de la Couronne ne sont pas assujéties à la loi sur l'administration financière. Ainsi, la Commission canadienne du blé, la Banque du Canada et sa filiale, la Banque d'expansion industrielle, vu la nature spéciale de leurs fonctions, n'y sont pas visées, étant régies plutôt par leur loi constituante propre, de même que des entreprises fédérales-provinciales comme la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales et la Commission de secours d'Halifax. Bien qu'elles ne soient pas indiquées aux annexes de la loi sur l'administration financière, certaines dispositions de la loi s'appliquent à la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* créée le 7 juin 1956 pour surveiller la construction d'un pipe-line de gaz naturel à travers le pays.

Corporations de département.—Une corporation de département aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est préposée ou mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et chargée de services d'administration, de surveillance ou de réglementation d'un caractère gouvernemental. Dix corporations de département figurent à l'annexe B de la loi:

Office des prix agricoles,
Commission de contrôle de l'énergie atomique,
Commission maritime canadienne,
Directeur de l'établissement de soldats,
Directeur des terres destinées aux anciens combattants,
Office fédéral du charbon,
Office des prix des produits de la pêche,
Galerie nationale du Canada,
Conseil national de recherches,
Commission d'assurance-chômage.

Corporations de mandataire.—Une corporation de mandataire, aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et responsable de la conduite d'opérations de commerce ou de services sur une base quasi commerciale, ou de la conduite d'activités en matière d'obtention, de construction ou de disposition pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. Les corporations de mandataire suivantes sont énumérées à l'annexe C de la loi sur l'administration financière ou ont été subséquemment ajoutées à cette annexe par le gouverneur en conseil.

Atomic Energy of Canada Limited,
Canadian Arsenals Limited,
Corporation commerciale canadienne,
Canadian Patents and Development Limited,
Corporation de disposition des biens de la Couronne,
Defence Construction (1951) Limited,
Commission du district fédéral,
Commission nationale des champs de bataille,
Commission d'énergie de Territoires du Nord-Ouest,
Conseil des ports nationaux,
Park Steamship Company Limited.

La Corporation canadienne de la stabilisation du sucre (limitée) et la Corporation de la stabilisation des prix des denrées (limitée) figurant à l'annexe C lorsque la loi sur l'administration financière a été proclamée ont cessé depuis leur activité et rendu leurs chartes. En vertu d'un décret du conseil du 15 juin 1955, le nom de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest a été rayé de l'annexe D et ajouté à l'annexe C entrée en vigueur le 1er avril 1954.

Corporations de propriétaire.—Une corporation de propriétaire est une corporation de la Couronne qui (i) est responsable de la conduite d'opérations de prêt ou de finance ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles comportant la production ou le commerce de marchandises et la fourniture de services au public, et (ii) est ordinairement tenue de conduire ses opérations sans crédits budgétaires. Les corporations de propriétaire suivantes sont énumérées à l'annexe D de la loi ou ont été subséquemment ajoutées à cette annexe par le gouverneur en conseil.

Société Radio-Canada,
Commission du prêt agricole canadien,
Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles),
Société canadienne des télécommunications transmarines,
Société centrale d'hypothèques et de logement,
Eldorado Aviation Limited,
Eldorado Mining and Refining Limited.
Société d'assurance des crédits à l'exportation,
Chemins de fer nationaux, selon la définition qu'en donne la loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933,
Northern Transportation Company Limited,
Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest,
Polymer Corporation Limited,
L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent,
Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).

La Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest inscrite à l'origine à l'annexe D a été transportée à l'annexe C par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 76 de la loi sur l'administration financière.

Les corporations de département sont régies par les dispositions de la loi sur l'administration financière qui s'appliquent aux ministères en général. Les corporations de mandataires et les corporations de propriétaires, toutefois, sont soumises aux dispositions de la partie de la loi portant sur les corporations de la Couronne, bien que, en cas d'incompatibilité entre ces dispositions et celles de toute autre loi visant une corporation, la loi décrète que les dispositions de cette dernière l'emportent. Cette partie pourvoit au contrôle et à la réglementation de certaines affaires comme les budgets et les comptes en banque des corporations, le versement au receveur général de l'excédent de fonds, la limite des prêts pour le capital d'exploitation, l'adjudication de contrats et l'établissement de réserves, la tenue des livres de comptabilité et leur vérification et la préparation d'états financiers et de rapports et leur soumission au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre compétent.

Le Parlement exerce une autre forme de réglementation par le pouvoir qu'il a de voter une aide financière. Cette aide peut revêtir différentes formes. Dans le cas de certaines sociétés, les capitaux peuvent être fournis au moyen de subventions de prêts ou d'avances parlementaires qui peuvent subséquemment être convertis en capital-actions ou en obligations; pour certaines autres, ce peut être au moyen de l'émission de capital-actions devant être souscrit et payé par le gouvernement ou au moyen de la vente d'obligations au gouvernement ou au public. Dans quelques cas, les sociétés se sont financées en tout ou en partie avec leurs propres ressources ou bénéfices. Une disposition spéciale de financement adoptée récemment est l'affectation de la taxe d'accise de 15 p. 100 imposée sur les appareils et les pièces et accessoires de radio et de télévision au revenu de la Société Radio-Canada.

Avant 1952, les sociétés de la Couronne ne payaient pas l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutefois, la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée depuis en sorte que les corporations de propriétaires paient l'impôt sur le revenu gagné à l'égard des années financières commençant après le 1er janvier 1952 de la même manière que toute société privée. Cette modification a pour résultat de rendre les états financiers de ces sociétés de la Couronne plus comparables à ceux de l'industrie privée avec laquelle, dans certains cas, elles viennent en concurrence et de permettre de mieux apprécier leur rendement.

Les paragraphes suivants exposent brièvement les fonctions des diverses sociétés de la Couronne. Dans certains cas, de plus amples détails sont donnés dans les chapitres traitant les sujets en cause (voir l'Index).

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.—L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été établie en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 242) qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1954. L'Administration de la voie maritime a été établie en vue de construire, d'entretenir et d'exploiter les installations jugées nécessaires pour assurer et maintenir, soit à elle seule au Canada, soit de concert avec les travaux entrepris aux États-Unis par l'autorité compétente, une voie d'eau profonde, entre le port de Montréal et le lac Érié. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent se compose d'un président, d'un vice-président et d'un troisième membre. Elle fait rapport au Parlement par le canal du ministre des Transports.

Automatic Energy of Canada Limited.—Constituée en février 1952 en vertu de la loi de 1946 sur le contrôle de l'énergie atomique (S.R.C. 1952, chap. 11). La Société a remplacé le 1er avril 1952 le Conseil national de recherches dans l'exploitation de l'entreprise de Chalk-River. Les attributions principales de la compagnie sont l'exploitation des réacteurs atomiques, les recherches relatives à plusieurs aspects de l'énergie atomique et l'extraction, la transformation et l'écoulement des sous-produits des réacteurs. La compagnie fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Banque du Canada.—La loi de 1934 (S.R.C. 1952, chap. 13) pourvoit à la création d'une banque centrale au Canada dont les fonctions consistent à régler le crédit et la monnaie, à contrôler et protéger la valeur extérieure du dollar canadien et à stabiliser la production, le commerce, les prix et l'emploi autant qu'il lui est possible dans le cadre de l'action monétaire. La Banque remplit les fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada, gère la dette publique et a seule le droit de mettre des billets en circulation au Canada. Elle est gérée par un conseil d'administration nommé par le gouvernement et composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs; le sous-ministre des Finances est membre du conseil. La Banque relève du Parlement par le canal du ministre des Finances et est régie par sa loi constituante. (Voir le renvoi, p. 116.)

Banque d'expansion industrielle.—Cette banque, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 pour assurer des prêts aux entreprises industrielles qui ne peuvent s'adresser aux institutions de prêt autorisées. (Voir le renvoi, p. 116.)

Canadian Arsenals Limited.—Établie en vertu de la loi des Compagnies par lettres patentes datées du 20 septembre 1945. La société est régie par la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État (S.R.C. 1952, chap. 133) et certaines dispositions de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). La société a été créée pour prendre en charge des installations et du matériel de la Couronne. Au nombre des articles qu'elle fabrique à l'heure actuelle, on compte des propulseurs et des explosifs, des armes portatives, des radars et une grande variété de munitions et de leurs parties constituantes.

Voici les divisions de la société et l'emplacement de ses installations: Division des arsenaux fédéraux, Québec, Val-Rose et Rivière-du-Loup (Qué.); Division des explosifs, Valleyfield (Qué.); Division de chargement, Saint-Paul l'Ermite (Qué.); Division de l'artillerie, Lindsay (Ont.); Division des armes portatives, Long-Branch (Ont.); Division des instruments et du radar, Scarborough (Ont.). La société relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Canadian Patents and Developments Limited.—Constituée en vertu d'une modification de la loi sur le Conseil de recherches, adoptée en 1946. La société a pour objet principal de mettre à la disposition de l'industrie, moyennant une autorisation, les inventions et nouveaux procédés perfectionnés par les membres du personnel scientifique du Conseil national de recherches. Elle est également au service d'autres ministères du gouvernement et des institutions et universités soutenues par les fonds publics. Le conseil d'administration se compose de représentants de l'industrie, des universités, d'autres services gouvernementaux et du Conseil national de recherches. La société relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Chemins de fer Nationaux du Canada.—Exploités en vertu d'une loi ayant pour objet de constituer en compagnie la *Canadian National Railway Company (1919)*, mise en vigueur par arrêté en conseil du 30 janvier 1923, les Chemins de fer Nationaux du Canada comprenaient à cette époque l'ancien chemin de fer Intercolonial et divers embranchements de l'Est (tous englobés dans les chemins de fer du gouvernement canadien qui ont été transférés au conseil d'administration du National-Canadien à charge de les diriger et exploiter), le *Canadian Northern Railway (1918)* et le Grand Tronc-Pacifique (1923). Le Chemin de fer de la baie d'Hudson a été exploité par les Chemins de fer Nationaux du Canada pour le compte du gouvernement canadien depuis 1935; des comptes distincts sont tenus. Des tronçons nouveaux ont été construits ou acquis et sont exploités par les Chemins de fer Nationaux du Canada. En 1949, la direction et l'exploitation du chemin de fer de Terre-Neuve ont été confiées aux Chemins de fer Nationaux du Canada. La société est dirigée par un président et un conseil d'administration et relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Commission d'assurance-chômage.—Établie le 24 septembre 1940, en vertu des dispositions de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage (S.R.C. 1952, chap. 273), afin d'appliquer cette loi et d'assurer un service national de placement. La Commission se compose de trois commissaires: un commissaire en chef, un commissaire nommé sur consultation d'organismes représentant les ouvriers et l'autre sur consultation d'organismes représentant les employeurs. Le commissaire en chef exerce sa charge pendant une période de dix ans et chacun des autres commissaires pendant cinq ans. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre du Travail.

Commission canadienne du blé.—Constituée en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé pour assurer la commercialisation ordonnée sur les marchés interprovincial et extérieur des grains cultivés au Canada. La Commission a le pouvoir d'acheter, de prendre livraison, d'emmagasiner, de transférer, de vendre, d'expédier des grains ou d'en disposer autrement. Sauf sur instructions du gouverneur en conseil, elle ne devait pas acheter de grain autre que le blé; mais, depuis le 1er août 1949, elle peut acheter également de l'avoine et de l'orge. Elle ne doit acheter que les grains produits dans la région désignée, soit les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ainsi que certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. La Commission contrôle la livraison du grain aux élévateurs et aux wagons de chemins de fer dans la région ainsi que le mouvement interprovincial et l'exportation du blé, de l'avoine et de l'orge en général. La Commission est régie par sa propre constitution et relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce. (Voir le renvoi, p. 116.)

Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales.—Établie en 1947 en vertu de la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, qui autorise une convention entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'Alberta relativement à la protection et à la conservation des forêts de la région du versant oriental des Rocheuses, région qui forme une

partie du bassin hydrographique de la rivière Saskatchewan. La Commission a pour attributions d'organiser, de surveiller et d'exécuter la construction, l'exploitation et l'entretien d'entreprises et d'installations nécessaires pour protéger efficacement les forêts de la région et assurer le débit d'eau le plus considérable possible dans la rivière Saskatchewan et ses tributaires.

Durant les sept premières années de l'entente, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir $6,300,000 en immobilisations et l'Alberta, à en défrayer l'entretien. Durant la période des immobilisations, le gouvernement fédéral désignait le président et un autre membre de la Commission tandis que la province nommait le troisième membre. A l'expiration de cette période, le gouvernement fédéral devait désigner un membre, celui de l'Alberta en désigner deux et nommer un des trois membres président. Cette dernière entente est entrée en vigueur le 1er avril 1955 alors que la modification de la loi de juillet 1952 mettait un terme à la période d'immobilisations. Conséquemment la province d'Alberta devient désormais responsable de toutes les dépenses d'immobilisations et d'entretien dans cette région. Sous le régime de la nouvelle convention, la province a choisi le député au Parlement fédéral comme président. Celui-ci est assisté des deux représentants nommés par la province. La Commission soumet ses décisions au Parlement par l'entremise du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. (Voir le renvoi, p. 116.)

Commission de contrôle de l'énergie atomique.—En décembre 1946, en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 11), toutes les questions relatives à l'énergie atomique au Canada ont été confiées à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Celle-ci fait rapport au Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Commission du district fédéral.—La Commission tire son origine de la Commission de l'embellissement d'Ottawa, créée par le Parlement en 1899 avec charge d'améliorer et d'embellir la capitale nationale au moyen de la construction et de l'aménagement de parcs et de promenades et de collaborer avec la ville d'Ottawa à l'amélioration et à la conservation de la région. Ses membres, qui ne sont pas rétribués, sont nommés par le gouverneur en conseil et elle fait rapport au premier ministre. En 1927, elle a pris le nom de Commission du district fédéral, son champ d'activité s'est étendu à des régions voisines et le nombre de ses membres a été porté à dix. En vertu de la loi sur la Commission du district fédéral, deux membres, représentant respectivement les villes d'Ottawa et de Hull (le maire généralement), font partie de la Commission.

La Commission entretient les terrains de tous les édifices fédéraux dans la région de la capitale nationale et aménage les terrains des nouveaux immeubles de l'État. Dans la région d'Ottawa et Hull (moins le parc Gatineau), elle a aménagé plus de 3,000 acres de parcs urbains et 22 milles de promenades pittoresques.

En 1946, la Commission est devenue l'organisme fédéral chargé d'exécuter le plan d'aménagement de la capitale nationale. La Commission doit approuver l'emplacement, la disposition et le plan extérieur des nouveaux édifices fédéraux ainsi que celui des modifications apportées aux édifices déjà existants. Le nombre des membres a encore été augmenté afin de permettre la nomination d'un commissaire résidant dans chacune des provinces et la Commission a établi un comité d'honneur distinct chargé de la conseiller relativement à l'aménagement du parc Gatineau. La Commission a accès à la Caisse de la capitale nationale, à laquelle le Parlement a versé chaque année $2,500,000 depuis sa création en 1948, pour exécuter les travaux du plan d'aménagement. Un Comité d'organisation de la capitale nationale a été constitué comme organisme d'honneur permanent appelé à conseiller la Commission au sujet de la mise à exécution du plan.

Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest.—Établie en vertu d'une loi du Parlement en 1948 en vue de fournir de l'énergie électrique aux endroits qui en avaient besoin et où le service pouvait faire ses frais. La loi a été modifiée en 1950 afin d'accorder à la Commission le pouvoir de fournir le même service au territoire du Yukon. La Commission se compose d'un président et de deux membres nommés par le gouverneur en conseil. Elle exploite des installations hydro-électriques sur la rivière Snare, dans les Territoires du Nord-Ouest, et sur la rivière Mayo, dans le territoire du Yukon, et une usine électrique diesel à Fort-Smith (T. du N.-O.). C'est le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qui présente le rapport de la Commission au Parlement.

Commission des grains.—Constituée en 1912 en vertu de la loi des grains du Canada (1912), présentement la loi sur les grains du Canada (1930) (S.R.C. 1952, chap. 25). La Commission surveille la manutention du grain au Canada, octroie des permis aux exploitants de silos, effectue des travaux d'inspection et de pesage du grain qui est dirigé vers les élévateurs centraux ou qui en est expédié, et autres services. La Commission, composée d'un commissaire en chef et de deux commissaires, a le pouvoir d'enquêter sur toute question relative au classement et au pesage du grain, aux déductions pour déchets ou coulage, à la détérioration du grain au cours de l'entreposage ou de la manutention, à l'exploitation injuste ou partiale d'un élévateur quelconque, etc. Elle publie ses règlements dans la *Gazette du Canada* et fait rapport au Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Commission conjointe internationale.—Établie conjointement par le Canada et les États-Unis en vertu du traité du 11 janvier 1909. Le Canada a ratifié le traité en 1911. La Commission se compose de six membres (trois sont nommés par le président des États-Unis et le gouvernement du Canada nomme les trois autres). Elle fonctionne conformément à cinq articles spécifiques du

traité des eaux limitrophes internationales de 1909. Ces dispositions impliquent le droit d'approbation sur toutes les questions se rapportant au niveau naturel et au débit des eaux limitrophes des deux côtés de la frontière internationale. Elles comprennent aussi le pouvoir d'approuver toutes les demandes faites en vue d'ouvrages projetés qui seraient de nature à élever le niveau naturel des eaux limitrophes.

Chaque pays remet aussi à la Commission le soin d'étudier les problèmes suscités par la frontière commune et de faire rapport à leur sujet; dans ce domaine, les décisions de la Commission revêtent le caractère de recommandations. La Commission conjointe internationale possède, toutefois, des pouvoirs judiciaires et peut prononcer des jugements sur les problèmes et les questions qui sont une source de différend entre les deux pays, pourvu que les deux pays consentent à respecter ses désisions. Il n'est pas nécessaire que ces problèmes se rapportent à la frontière commune. La Commission fait rapport au Parlement par le canal du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Commission maritime canadienne.—Créée en 1947 (S.R.C. 1952, chap. 38) pour étudier et recommander les programmes et mesures nécessaires à la mise en service, à l'entretien, à l'équipement en hommes et au développement d'une marine marchande et d'une industrie de construction et de réparation de navires. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Transports. (Voir aussi *Park Steamship Company Limited*, p. 123.)

Commission nationale des champs de bataille.—Établie en 1908 en vertu d'une loi du Parlement afin de conserver les champs de bataille historiques de la ville de Québec. La Commission se compose de neuf membres dont sept nommés par le gouvernement fédéral, un par l'Ontario et un par le Québec. La Commission est entretenue par une subvention statutaire annuelle du gouvernement fédéral; elle relève du Parlement par le canal du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Commission du prêt agricole canadien.—Établie en 1929 en vue de consentir aux cultivateurs des prêts garantis par une hypothèque. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Finances.

Commission de secours d'Halifax.—Organisme créé conjointement par la législature de la Nouvelle-Écosse (Statuts de la N.-É., 1918, chap. 61) et le Parlement du Canada (Statuts du Canada, 1918, chap. 24), la Commission a été constituée en vue d'administrer les fonds de secours fournis pour venir en aide aux sinistrés de l'explosion désastreuse survenue à Halifax le 17 décembre 1917. (Voir le renvoi, p. 116.)

Conseil des spécifications du gouvernement canadien.—Ce conseil est une coopérative volontaire du gouvernement et de l'industrie, constituée le 13 juin 1934 sous le nom de Comité des normes d'achats du gouvernement canadien, et relevant du Conseil national de Recherches. La coopérative a pour fonction de déterminer les spécifications particulières au domaine des denrées, ainsi que des matières et matériaux, des procédés et de l'équipement dont peuvent avoir besoin les divers ministères et services du gouvernement et de recommander les tests et les travaux de recherches.

Conseil national de recherches.—La loi sur le Conseil de recherches a été adoptée en 1917 et des laboratoires de recherches scientifiques ont été installés à Ottawa en 1928. Le Conseil national de recherches compte maintenant les divisions suivantes: chimie pure et appliquée, recherches sur la construction, génie mécanique, T.S.F. et génie électrique, physique pure et appliquée, biologie appliquée et recherches médicales. Des laboratoires régionaux ont été établis à Saskatoon (Sask.) et à Halifax (N.-É.).

Les procédés et perfectionnements mis au point par le Conseil sont mis à la disposition de l'industrie, moyennant une autorisation, par l'entremise d'une compagnie de la Couronne, la *Canadian Patents and Development Limited* et tous les profits provenant des autorisations accordées servent à de nouvelles recherches et à de nouveaux perfectionnements.

Le ministre du Commerce, à titre de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles, est responsable devant le Parlement du Conseil national de recherches.

Conseil des ports nationaux.—Établi en vertu d'une loi du Parlement en 1936. Le Consei, est chargé de l'administration des installations des ports d'Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Chicoutimil Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill. Le Conseil relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Corporation commerciale canadienne.—Créée le 1er mai 1946 par la loi sur la Corporation commerciale canadienne (S.R.C. 1952, chap. 35). La société fait office d'acheteur pour le compte des gouvernements étrangers qui désirent se procurer divers produits au Canada ainsi que pour le compte d'organismes internationaux comme le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Elle s'occupe aussi de la production et de l'expédition des fournitures militaires fournies par le Canada aux pays membres de l'OTAN. Elle est aussi au service d'autres ministères du gouvernement canadien. Ainsi, elle voit à l'achat et à la production d'approvisionnements et de services que le ministère du Commerce met à la disposition des autres pays en vertu du plan de Colombo. Dans l'exercice de ses attributions, elle collabore étroitement avec le ministère de la Production de défense. Elle est responsable devant le Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Corporation de disposition des biens de la Couronne.—Constituée en vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1952, chap. 260). La société relève de la loi sur l'Administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). En juin 1944, la loi remplaçait la Corporation des biens de guerre, Limitée, constituée en 1943, par la Corporation des biens de guerre. En 1949, on changeait le nom de la Corporation des biens de guerre en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Defence Construction (1951) Limited.—La société a reçu ses lettres patentes en 1951 pour succéder à la *Defence Construction Limited*. Elle a hérité de tout l'actif et de tout le passif de l'ancienne société. La Société effectue tous les travaux de construction en matière de défense à l'exception des logements et des pistes d'envol. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Directeur de l'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants.—Le directeur de l'Établissement des soldats (en vertu de la loi de 1919) est également le directeur des terres destinées aux anciens combattants. Dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Eldorado Aviation Limited.—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, la société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Eldorado Mining and Refining Limited.—Créée en 1944 sous le nom de *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), la société a pour rôle de prospecter, d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium au Canada. Elle relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Galerie nationale.—Fondée en 1880. En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie ne 1951, elle a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Galerie nationale (S.R.C. 1952, chap. 186). Elle est responsable devant le Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).

La première fonction de la Galerie nationale est le développement et l'entretien des collections d'art national. La Galerie nationale offre d'autres services importants: organisation de prêts et d'expositions d'œuvres de l'étranger et de ses propres collections au Canada et à l'étranger, encouragement du dessin industriel et programme général de vulgarisation comprenant la distribution de reproductions pour fins éducatives, des publications, des conférences, des tournées éducatives, des émissions radiophoniques scolaires et des films sur l'art.

Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).—Constituées en 1937 en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 268), en vue du développement, pour le compte de l'État, d'un service aérien transcontinental régulier. Les services aériens transatlantiques, inaugurés par le ministère des Transports durant la seconde guerre mondiale, ont été cédés plus tard à Air-Canada. La société assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, le Mexique, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, la Barbade et Trinidad. Les lignes aériennes Trans-Canada relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Northern Transportation Company Limited.—Constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited;* le nom en a été changé en 1952. La société avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Pleine filiale de la *Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voiturage public dans le bassin hydrographique du Mackenzie. La Société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Office fédéral du charbon.—Créé en 1947 en vertu de la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86). L'Office est chargé d'étudier et de recommander au gouvernement des programmes de production, d'importation, de distribution et d'emploi du charbon au Canada. Il administre également les subventions au transport, d'autres subventions intéressant le charbon et les prêts autorisés en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 170). L'Office est responsable devant le Parlement dans la personne du ministre des Mines et des Relevés techniques.

Office national du film.—Établi en 1939. La loi nationale sur le film (S.R.C. 1952, chap. 185), pourvoit à la nomination d'un conseil d'administration composé de neuf membres: un commissaire du gouvernement à la cinématographie, désigné par le gouverneur en conseil, qui est le président de l'Office, trois membres du service public du Canada et cinq membres qui ne font pas partie du service public. L'Office fait rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne désigné (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration). L'Office est

chargé de conseiller le gouverneur en conseil en matière de cinématographie et est autorisé à produire et à distribuer des films servant l'intérêt national, notamment des films "destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations".

Office du soutien des prix agricoles.—Créé en 1944 (S.R.C. 1952, chap. 3) pour aider à stabiliser les prix des produits agricoles. L'Office relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Office des prix des produits de la pêche.—Créé en juillet 1947 (S.R.C. 1952, chap. 120). L'Office est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix viennent à trop fléchir. Il fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président suppléant, haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et de cinq membres choisis au sein d'entreprises privées et de coopératives s'occupant de la pêche. L'Office a le pouvoir d'acheter des produits de la pêche et de les vendre ou de les écouler autrement ou de verser aux producteurs la différence entre le prix prescrit par lui et le prix moyen du marché.

Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles).—Par le moyen de cette société de la Couronne, le gouvernement fédéral assure des services directs de navires à vapeur aux Antilles, conformément aux dispositions du traité de commerce avec les Antilles, 1926. La société relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Park Steamship Company Limited.—Après la seconde guerre mondiale, la société a fait fonction d'agent de la Corporation de disposition des biens de la Couronne à l'égard de la vente et de la livraison aux acheteurs des navires du gouvernement construits pendant la guerre. Cette tâche est terminée, mais la société demeure en fonction pour s'acquitter d'autres tâches appropriées à son rôle. La société n'a pas de personnel en propre; son travail est exécuté par le personnel de la Commission maritime canadienne (voir p. 121). Elle relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Polymer Corporation Limited.—Établie par lettres patentes en 1942 en vertu de la loi sur les compagnies. Elle relève de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État (S.R.C. 1952, chap. 133) et de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). La société a été établie en 1942 en vue de la construction et de l'exploitation à Sarnia (Ont.) d'une usine de caoutchouc synthétique qui fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—En fonctionnement depuis 1945 en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation de 1944 (S.R.C. 1952, chap. 105), la société est administrée par un conseil d'administration (comprenant le sous-ministre du Commerce, le sous-ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada) selon les avis d'un conseil consultatif. Son rôle consiste à assurer les exportateurs canadiens contre les risques de non-paiement de la part des acheteurs étrangers. Les aléas financiers et politiques du commerce extérieur les exposent à de tels risques. La société relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—Créée le 10 décembre 1949 par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 42) en vue de faire l'acquisition, pour l'exploitation publique, de tous les moyens de télécommunication avec l'extérieur existant au Canada, en conformité de l'Accord du Commonwealth sur le télégraphe conclu le 11 mai 1948. L'accord a pour objet de permettre de consolider et de raffermir les réseaux de communication par radio et câble du Commonwealth. La société relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Société centrale d'hypothèques et de logement.—Constituée par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 46) en décembre 1945, pour administrer les lois nationales sur l'habitation. Aux termes de la loi nationale de 1954 sur l'habitation (2-3 Elizabeth II, chap. 23), la société assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés pour des maisons occupées par le propriétaire et des logements à loyer, fait des prêts directs, pourvoit à l'amélioration de maisons et garantit les loyers. Conjointement avec les gouvernements provinciaux, elle entreprend l'aménagement de terrains et la mise en œuvre de projets de logements, poursuit des recherches dans le domaine du logement et coordonne les plans d'urbanisme. La société possède des logements à loyer construits pour les ouvriers de guerre et les anciens combattants et les administre. Pour le compte du ministère de la Défense nationale, elle prend les dispositions nécessaires à la construction de projets de logements et en surveille l'exécution. La société relève du Parlement par le canal du ministre des Travaux publics.

Société Radio-Canada.—Une loi adoptée en 1936 (S.R.C. 1952, chap. 32) a établi une société désignée sous le nom de Société Radio-Canada, laquelle se compose d'un bureau de onze gouverneurs nommés par le gouverneur en conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Le bureau trace le programme d'action de la société et le président du bureau doit en vertu de la loi consacrer tout son temps à l'accomplissement de ses fonctions.

Le directeur général est le fonctionnaire exécutif en chef de la société; il en dirige le fonctionnement et l'activité et exécute le programme d'action arrêté par le bureau des gouverneurs. La société se compose des principales divisions suivantes: programmes, service international, génie, service commercial, presse et information, règlements de la radiodiffusion, relations entre postes, personnel et administration, et trésor. Des représentants régionaux ont été nommés pour Terre-Neuve, les provinces Maritimes, Québec, Ontario, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

La société relève d'un ministre de la Couronne (actuellement, le ministre du Revenu national) qui est chargé de s'occuper de ses affaires quand il en est question au Parlement.

Section 3.—Lois appliquées par les ministères fédéraux*

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral

NOTA.—*On peut se procurer des exemplaires des lois du Parlement et de leurs modifications en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix, de 10c. à $1.50 selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie en est appliquée par le ministère indiqué.*

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Affaires des anciens combattants—	
1920 54	Assurance des soldats de retour au pays.
S.R.C. 1927 188	Établissement de soldats.
1936 47	Commission d'assistance aux anciens combattants.
S.R.C. 1952 8	Prestations aux anciens combattants alliés.
51, 312	Pensions et allocations de guerre pour les civils.
80	Ministère des Affaires des anciens combattants.
117	Prestations de service de guerre pour les pompiers.
207, 332	Pensions.
256	Prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux.
258	Prestations de service de guerre pour les surveillants.
279, 338	Assurance des anciens combattants.
280	Terres destinées aux anciens combattants.
281	Réadaptation des anciens combattants.
289	Indemnités de service de guerre.
297	Corps féminin de la Marine royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires). (Prestations)
340	Allocations aux anciens combattants.
1952–1953 27	Aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).
1953–1954 65	Avantages destinés aux anciens combattants.
Affaires extérieures—	
1911 28	Loi relative au traité des eaux limitrophes internationales et à l'existence de la Commission conjointe internationale (modifiée en 1914, chap. 5 et en 1922, chap. 43).
1947–1948 71	Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.
S.R.C. 1952 50	Loi pourvoyant à l'exécution du traité de paix entre le Canada et le Japon.
68	Ministère des Affaires extérieures.
122	Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies.
142	Haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.
219	Privilèges et immunités des Nations Unies.
275	Nations Unies.
Agriculture—	
S.R.C. 1927 36	Code criminel, art. 235, paris de course.
S.R.C. 1952 3	Soutien des prix agricoles.
4	Office des produits agricoles.
5	Vente coopérative des produits agricoles.

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Agriculture—fin	
S.R.C. 1952 6	Organisation du marché des produits agricoles.
9	Épizooties.
22, 305	Produits laitiers du Canada.
47	Amélioration du fromage et des fromageries.
52, 313	Installations frigorifiques.
66	Ministère de l'Agriculture.
81	Insectes destructeurs et ennemis des plantes.
101	Stations agronomiques.
113	Aliments du bétail.
115	Engrais chimiques.
126	Fruits, légumes et miel.
141	Inspection du foin et de la paille.
155	Inspection et vente.
167	Animaux de ferme et leurs produits.
168	Généalogie des animaux.
172	Industrie des produits de l'érable.
175	Utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes.
177	Viandes et conserves alimentaires.
180	Essai du lait.
209	Produits antiparasitaires.
213	Assistance à l'agriculture des Prairies.
214	Rétablissement agricole des Prairies.
218	Semences.
294	Vente coopérative du blé.
1953–1954 51	Code criminel, art. 178, paris de course.
Archives publiques	
S.R.C. 1952 222	Archives publiques.
Assurance—	
S.R.C. 1952 31	Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.
49	Assurance du service civil.
70	Département des assurances.
100, 320	Taxe d'accise.
125	Compagnies d'assurance étrangères.
170	Compagnies de prêt.
181	Prêteurs d'argent.
251	Petits prêts.
272	Compagnies fiduciaires.
296	Liquidations.
1952–1953 28	Associations coopératives de crédit.
Auditeur général—	
S.R.C. 1952 116	Administration financière.
Bibliothèque nationale—	
S.R.C. 1952 330	Bibliothèque nationale.
Citoyenneté et Immigration—	
1927 37	Réserve indienne de Saint-Régis.
1934 29	Réserve indienne de Caughnawaga.
1943 19	Ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.
S.R.C. 1952 33	Citoyenneté canadienne.
67	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

* Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral—suite

Ministère, année et chapitre du statut		Titre de la loi
Citoyenneté et Immigration—fin		
S.R.C. 1952	146	Sociétés auxiliatrices de l'immigration.
	149	Indiens.
	185	Film.
	186	Galerie nationale.
	325	Immigration.
Commerce—		
S.R.C. 1952	11	Contrôle de l'énergie atomique.
	25	Grains du Canada.
	44	Commission canadienne du blé.
	64	Approvisionnements de défense.
	78	Ministère du Commerce.
	92	Unités électriques et photométriques.
	94	Inspection de l'électricité.
	103	Exportations.
	105	Assurance des crédits à l'exportation.
	129	Inspection du gaz.
	140	Marchés de grain à terme.
	147	Importation des boissons enivrantes.
	153	Taux de fret sur les eaux intérieures.
	164	Unités de longueur et de masse.
	173	Aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes.
	191	Marque de commerce nationale et étiquetage exact.
	215	Poinçonnage des métaux précieux.
	239	Conseil des recherches.
	257	Statistiques.
	292	Poids et mesures.
1953–1954	27	Permis d'exportation et d'importation.
1954	14	Exportation de l'électricité et des fluides et importation des gaz.
Commission du service civil—		
S.R.C. 1952	48	Service civil.
Défense nationale—		
S.R.C. 1952	63	Pensions des services de défense.
	184	Défense nationale.
	283	Forces de la communauté britannique présentes au Canada.
	284	Forces présentes au Canada (Traité de l'Atlantique-Nord).
	285	Forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada.
Finances—		
		Crédits (annuelle).
		Financement et garantie des chemins de fer Nationaux du Canada (annuelle).
1951	20	Financement provisoire des producteurs de grain des Prairies.
	46	Remboursement pour les chemins de fer Nationaux du Canada.
1952	49	Convention de location de domaines fiscaux.
S.R.C. 1952	12	Banques.
	13	Banque du Canada.
	15	Lettres de change.
	36, 309	Prêt agricole canadien.
	37	Prêt aux pêcheurs canadiens.
	110	Prêts destinés aux améliorations agricoles.
	116	Administration financière.
	131	Exportation de l'or.
Finances—fin		
S.R.C. 1952	151, 326	Banque d'expansion industrielle.
	156	Intérêt.
	182	Subventions aux municipalités.
	183	Aide aux améliorations municipales
	204	Prêteurs sur gages.
	221	Subventions aux provinces.
	232	Banque d'épargne de Québec.
	245	Libération des garanties.
	261, 336	Commission du tarif.
	296	Liquidations.
	315	Loi sur la monnaie, l'hôtel des monnaies et le fonds des changes.
1952–1953	47	Pension du service public.
Impressions et papeterie publiques—		
S.R.C. 1952	226	Impressions et papeterie publiques.
	230	Publication des lois.
Justice—		
1940	43	Trahison.
S.R.C. 1952	14	Faillite.
	71	Ministère de la Justice.
	98	Cour de l'Échiquier.
	106	Expropriations.
	111	Arrangements entre cultivateurs et créanciers.
	116	Administration financière.
	127	Criminels fugitifs.
	144	Identification des criminels.
	154	Enquêtes.
	158	Interprétation.
	159	Juges.
	160	Jeunes délinquants.
	198	Secrets officiels.
	206	Pénitenciers.
	210	Pétitions de droit.
	217, 333	Prisons et maisons de correction.
	214	Gendarmerie royale du Canada.
	253	Solliciteur général.
	259, 335	Cour suprême.
	264	Libérations conditionnelles.
	299	Administration de la Justice dans le Yukon.
	307	Loi sur la preuve au Canada.
	314	Enquêtes sur les coalitions.
	322	Extradition.
1952–1953	30	Responsabilité de la Couronne.
1953–1954	51	Code criminel.
Mines et Relevés techniques—		
S.R.C. 1952	26	Arpentage des terres du Canada.
	73	Ministère des Mines et des Relevés techniques.
	95, 318	Aide à l'exploitation des mines d'or.
	102	Explosifs.
Nord canadien et Ressources nationales—		
1908	57, 58	Champs de bataille nationaux à Québec.
	51	Créances de la Couronne.
S.R.C. 1927	87	Graines de semence.
	88	Caution des graines de semence.
	116	Zone de chemins de fer.
	124	Dispositions supplémentaires du Manitoba.
	180	Chemins de Saskatchewan et d'Alberta.
	211	Eaux de la zone du chemin de fer.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral—suite

Ministère, année et chapitre du statut		Titre de la loi
Nord Canadien et Ressources nationales—fin		
1928	32	Conservation du lac Seul.
1930	3	Ressources naturelles de l'Alberta.
	29	Ressources naturelles du Manitoba.
	37	Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix.
	41	Ressources naturelles de la Saskatchewan.
1932	35	Remboursements (ressources naturelles).
	55	Parc international Waterton-Glacier de la Paix.
1939	33	Contrôle, en cas d'urgence, du bassin du lac à la Pluie.
1947	59	Conservation des forêts des Rocheuses orientales.
S.R.C. 1952	24	Forêts du Canada.
	90	Forces hydrauliques du Canada.
	128	Exportation du gibier.
	162	Titres de biens-fonds.
	179	Convention concernant les oiseaux migrateurs.
	189	Parcs nationaux.
	192	Semaine de la conservation de la faune.
	196	Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest.
	224	Concessions de terres publiques.
	263	Terres territoriales.
	299	Administration de la justice dans le Yukon.
	300	Extraction de l'or dans le Yukon.
	301	Extraction du quartz dans le Yukon.
	331	Territoires du Nord-Ouest.
1952-1953	21	Aide à la conservation des eaux.
	39	Lieux et monuments historiques.
	53	Yukon.
1953-1954	4	Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.
1955	47	Construction, mise en service et entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.
Pêcheries—		
S.R.C. 1952	61	Pêches maritimes.
	69	Ministère des pêcheries.
	118	Inspection du poisson.
	119	Pêcheries.
	120	Soutien des prix des produits de la pêche.
	121	Conseil de recherches sur les pêcheries.
	177	Viandes et conserves alimentaires.
	194	Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional.
	205	Chasse pélagique du phoque (accord provisoire).
	244	Office du poisson en conserve.
	252	Convention relative aux pêcheries du saumon sockeye.
	293	Convention concernant la chasse à la baleine.
1952-1953	15	Protection des pêcheries côtières.
	44	Convention concernant les pêcheries du Pacifique Nord.
1953-1954	18	Convention concernant les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique.
Postes—		
S.R.C. 1952	212	Postes.
Production de la défense—		
S.R.C. 1952	35	Corporation commerciale canadienne.
	62	Production de défense.
	260	Biens de surplus de la Couronne.
Revenu national—		
Taxation—		
1940	32	Taxation des surplus de bénéfices.
1941	15	
1942	26	
1943	13	
1944	38	
1945	19	
1944	21	Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique (impôt sur le revenu).
1945	31	Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique (droits successoraux).
1950	27	
1946	38	Convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et le Royaume-Uni.
	39	Convention sur les droits successoraux conclue entre le Canada et le Royaume-Uni.
1948	34	Convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.
1951	40	Convention entre le Canada et la France en matière d'impôts sur le revenu.
1952	18	
1951	41	Convention entre le Canada et la France en matière de droits de mutation par décès.
1951	42	Accord conclu entre le Canada et la Suède relativement aux impôts sur le revenu.
S.R.C. 1952	89	Droits successoraux.
	317	
S.R.C. 1952	148	Impôts sur le revenu.
1953	40	
1954	57	
Douanes et accise—		
S.R.C. 1952	58	Douanes.
	60	Tarif de douanes.
	75	Ministère du Revenu national.
	99	Accise.
	100	Taxe d'accise.
Administration partielle—		
S.R.C. 1952	2	Aéronautique.
	9	Épizooties.
	11	Contrôle de l'énergie atomique.
	22	Produits laitiers du Canada.
	29	Marine marchande du Canada (règlements sur le cabotage).
	44	Commission canadienne du blé.
	55	Droit d'auteur.
	59	Protection des douanes et des pêcheries.
	81	Insectes destructeurs et ennemis des plantes.
	102	Explosifs.
	103	Exportations.
	113	Aliments du bétail.
	114	Passages d'eau.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral—suite

Ministère, année et chapitre du statut		Titre de la loi
Revenu national— *Administration partielle*—fin		
S.R.C. 1952	115	Engrais chimiques.
	118	Inspection du poisson.
	119	Pêcheries.
	123	Aliments et drogues.
	126	Fruits, légumes et miel.
	131	Exportation de l'or.
	145	Immigration.
	147	Importation des boissons enivrantes
	155	Inspection et vente.
	167	Animaux de ferme et leurs produits.
	168	Généalogie des animaux.
	172	Industrie des produits de l'érable.
	177	Viandes et conserves alimentaires.
	201	Opium et drogues narcotiques.
	205	Chasse pélagique du phoque.
	209	Produits antiparasitaires.
	212	Postes.
	215	Poinçonnage des métaux précieux.
	231	Quarantaine.
	233	Radio.
	248	Semences.
	271	Transport.
	292	Poids et mesures.
1953–1954	27	Permis d'exportation et d'importation.
	51	Code criminel.
Santé nationale et Bien-être social—		
S.R.C. 1952	74	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
Santé nationale—		
S.R.C. 1952	29	Marine marchande du Canada (Partie V, marins malades et hôpitaux de marine).
	123	Aliments et drogues.
	165	Lèpre.
	201	Opium et drogues narcotiques.
	220	Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.
	229	Hygiène sur les travaux publics.
	231	Quarantaine.
Bien-être social—		
S.R.C. 1952	17	Aveugles.
	109	Allocations familiales.
	199	Assistance-vieillesse.
	200	Sécurité de la vieillesse.
1954	55	Les invalides.
Secrétariat d'État—		
1929	55	Paiement des réparations.
1947	24	Commerce avec l'ennemi (pouvoirs transitoires).
1948	71	Traités de paix (Italie, Roumanie, Hongrie et Finlande).
S.R.C. 1952	18	Chambres de commerce.
	23, 306	Loi électorale du Canada.
	30	Tempérance.
	53	Compagnies.
	54	Arrangements avec les créanciers des compagnies.
	55	Droit d'auteur.
	62	Production de défense.
	77	Secrétariat d'État.
	83	Privation du droit électoral.
	87	Élections fédérales contestées.
	149	Indiens.
	195	Territoires du Nord-Ouest.
	203	Brevets.

Ministère, année et chapitre du statut		Titre de la loi
Secrétariat d'État—fin		
S.R.C. 1952	208	Sociétés des caisses de retraite.
	223	Documents publics.
	225	Fonctionnaires publics.
	234	Chemins de fer.
	235	Règlements.
	247	Sceaux.
	263	Terres territoriales.
	265	Marquage des bois.
	267	Syndicats ouvriers.
	270	Bureau des traductions.
	295	Allumettes à phosphore blanc.
	298	Yukon.
	307	Preuve au Canada.
1952–1953	49	Marques de commerce et concurrence déloyale.
Transport—		
		Vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux (annuelle).
		Financement et garantie des chemins de fer Nationaux du Canada (annuelle).
S.R.C. 1927	29	Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).
	211	Eaux de la zone du chemin de fer.
1929	4	Chemins de fer Nationaux du Canada (pension).
	11	Remboursement du National canadien.
	12	Chemins de fer nationaux du Canada, terminus de Montréal.
	48	Chemins de fer de l'Alberta septentrional.
1931	19, 20	*Beauharnois Ligth, Heat and Power.*
	40	Prêt au Havre de New-Westminster.
1940	20	*Beauharnois Light, Heat and Power.*
1947	26	*Beauharnois Light, Heat and Power.*
	42	Commissaires du havre de Port-Alberni.
1948	10	Remboursement aux commissaires du havre de New-Westminster.
1950	1	Maintien de l'exploitation des chemins de fer.
S.R.C. 1952	2, 302	Aéronautique.
	16	Connaissements.
	20	Ponts.
	29	Marine marchande du Canada.
	32	Radiodiffusion.
	38	Commission maritime canadienne.
	39	National-Canadien et Pacifique-Canadien.
	40	Chemins de fer Nationaux du Canada.
	42	Société canadienne des télécommunications transmarines.
	45	Transport aérien.
	79	Ministère des Transports.
	135	Ports et jetées de l'État.
	136	Chemins de fer de l'État.
	137	Discipline a bord des bâtiments de l'État.
	153	Taux de fret sur les eaux intérieures.
	157	Aménagement de l'énergie des rapides internationaux.
	169	Expédition du bétail.
	174	Taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.
	187	Conseil des ports nationaux.
	193	Protection des eaux navigables.
	202	Billets de transport.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral—fin

Ministère, année et chapitre du statut		Titre de la loi
Transport—fin		
S.R.C. 1952	211	Pipe-lines.
	233	Radio.
	234	Chemins de fer.
	242	Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.
	262	Télégraphes.
	268	Lignes aériennes Trans-Canada.
	271	Transports (Commissaires des Transports).
	276	Bateaux sauveteurs des États-Unis.
	291	Transport des marchandises par eau.
	311	Revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada.
Travail—		
S.R.C. 1952	72	Ministère du Travail.
	108	Justes salaires et heures de travail.
	132	Rentes sur l'État.
	134	Indemnisation des employés de l'État.
	152	Relations industrielles et enquêtes visant les différends du travail.
	178	Indemnisation des marins marchands.
Travail—fin		
S.R.C. 1952	236	Réintégration dans les emplois civils.
	273, 337	Assurance-chômage.
	286	Coordination de la formation professionnelle.
	295	Allumettes à phosphore blanc.
1952-1953	19	Justes méthodes d'emploi.
Travaux publics—		
1934	59	Construction d'ouvrages publics.
1935	34	Construction d'ouvrages publics.
S.R.C. 1952	91	Subventions aux bassins de radoub.
	106	Expropriations.
	114	Passages d'eau.
	135	Ports et jetées de l'État.
	138	Droits de passage dans les ouvrages de l'État.
	193	Protection des eaux navigables, Partie I.
	216	Résidence du premier ministre.
	228	Travaux publics.
	234	Chemins de fer.
	269	Route transcanadienne.
	324	Circulation sur les terrains du gouvernement.

PARTIE IV.—L'EMPLOI DANS L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Commission du service civil*.—Au sens le plus large, le Service civil fédéral comprend tous les serviteurs de la Couronne, sauf les titulaires de fonctions politiques ou judiciaires, qui sont employés comme fonctionnaires civils et dont la rémunération est payée entièrement et directement au moyen de crédits votés par le Parlement. Ils forment tous ensemble le personnel des divers ministères, commissions, offices, bureaux et autres organismes fédéraux. Presque toutes les catégories de professions sont représentées dans le Service civil. Quelques fonctionnaires sont nommés directement par l'une ou l'autre ou chacune des deux chambres du Parlement; un bon nombre, par des ministères et autres organismes aux termes de certaines lois, en général avec l'approbation exécutive du gouverneur en conseil; et les autres, la grande majorité, sont choisis et nommés par la Commission du service civil.

Organisme central du fonctionnarisme fédéral, la Commission du service civil se fait le défenseur du "principe du mérite" tant pour les nominations que pour les promotions. Les phases par lesquelles la Commission en est arrivée à son statut actuel sont les jalons de la réforme du Service civil au Canada, commencée une année après la confédération pour aboutir à la loi de 1918 sur le service civil.

Recrutement.—Le recrutement des fonctionnaires se fait au concours; grâce à ce régime, tout citoyen a le droit de postuler un emploi au service de son pays.

Des examens ont lieu périodiquement à mesure que le service public requiert du personnel. Tout citoyen canadien a le droit de demander un emploi à Ottawa, mais les postulants aux charges locales doivent habiter la localité intéressée. Les concours sont annoncés dans les journaux et par voie d'affiches dans les bureaux de poste, les bureaux

* Texte revu par M. M. Maclean, secrétaire de la Commission du service civil du Canada, Ottawa.

du Service national de placement, les bureaux de la Commission du service civil, les bibliothèques publiques et ailleurs. Les concours comportent des épreuves écrites, orales ou techniques ou une combinaison des trois.

Les noms des candidats heureux aux concours sont inscrits, par ordre de mérite, sur les listes d'admissibles. Les résultats des examens sont officiellement annoncés dans la *Gazette du Canada* et chaque candidat, heureux ou non, est informé de son propre résultat. Les nominations se font, selon les besoins, d'après ces listes, qui sont valides ordinairement pour un an.

La priorité accordée aux anciens combattants influe sur le rang des divers candidats heureux inscrits sur les listes d'admissibles. En fait, la priorité favorise surtout, conformément à sa définition statutaire, les membres des forces armées qui ont servi outre-mer durant la première et la seconde guerre mondiale ou sur le théâtre de la guerre coréenne. L'ordre de priorité le plus élevé est celui de l'invalidité accordé aux retraités des forces armées qui, par suite de leur service de guerre, sont incapables de réintégrer un emploi dans la vie civile.

Depuis quelques années, la Commission décentralise son activité. Elle maintient aujourd'hui dix bureaux régionaux et cinq bureaux secondaires dans tout le pays. La Commission accorde de plus en plus d'autonomie et d'initiative à ces bureaux afin d'assurer un meilleur service aux bureaux extérieurs.

Formation du personnel.—La Commission a établi en 1947 une Division de la formation du personnel chargée d'organiser et de diriger un programme méthodique de formation s'étendant à tout le service. Le programme de la Commission est une entreprise commune à laquelle collaborent les ministères de l'administration fédérale, dont la plupart ont un service de formation parallèle. La Division s'occupe avant tout de coordination. Elle favorise et organise les œuvres de formation, forme des moniteurs au bénéfice des ministères, prépare et, dans certains cas, offre des cours d'application générale à tous les ministères; publie des brochures et autres ouvrages de formation, aide les ministères à adapter la formation à des besoins particuliers, et fait fonction de centre d'échange de renseignements intéressant la formation.

Avancement.—Un des grands objectifs de la loi du service civil est de créer un service de carrière. Aussi l'avancement, comme la nomination, se fonde-t-il sur le mérite, assurant ainsi l'application d'un régime équitable à cet égard. La méthode actuelle s'arrête à trois facteurs: ancienneté ou états de service, compétence des candidats dans leur emploi actuel et aptitude à remplir les postes vacants. Une cote automatique d'ancienneté est attribuée par la Commission et des cotes de compétence et d'aptitude sont attribuées par le ministère intéressé. Des rouages, relevant de la Commission, sont établis pour permettre aux employés qui croient que leurs qualités ne sont pas correctement appréciées de faire appel.

Classement des emplois et traitements.—La loi du service civil prévoit le classement des emplois du service public. Un système de classement a été institué en 1919 en vertu duquel tous les emplois comportant des fonctions et des responsabilités semblables sont classés de la même manière et rémunérés également. Chaque emploi a son titre. Il comporte un ensemble de fonctions particulières dans l'organisme dont il relève et, de ce fait, suppose un ensemble de qualités chez les titulaires. Les emplois comportant des fonctions semblables sont groupés sous un titre commun et constituent une catégorie dont les différentes classes commandent un échelon particulier de responsabilités.

La détermination des taux de rétribution de chaque classe est la responsabilité permanente de la Commission, et des relevés des traitements et des salaires sont effectués constamment. Dans le rôle principal de la Commission,—le recrutement,—c'est le classement qui est le grand ressort puisqu'il comprend l'établissement des qualités requises pour chaque classe d'emploi.

Organisation et méthode.—Ces dernières années, on a pris de plus en plus conscience du rôle que jouent dans une saine administration les méthodes et moyens d'organisation modernes. La Commission a mis sur pied, en 1948, un Service de l'organisation et des méthodes pour étudier les problèmes d'administration de concert avec les fonctionnaires directement responsables de grands secteurs de l'administration. En résumé, le service fournit une assistance pratique aux ministères et autres organismes de l'État par l'examen systématique de leur structure, de leur activité et de leurs procédés et méthodes de travail. Ses facilités croissantes sont à la disposition gratuite de tous les ministères.

Statistique de l'emploi au gouvernement fédéral*.—L'idée fondamentale du relevé de l'emploi dans l'administration fédérale entrepris en avril 1952, c'est qu'il doit englober toutes les catégories d'employés (sauf les membres des services armés, mais y compris ceux de la Gendarmerie royale du Canada) de tous les services de l'échelon fédéral, les "entreprises de l'État" devant figurer séparément en raison du caractère économique ou autonome de leur activité; voilà pourquoi le titre "Emploi dans l'administration fédérale" est employé par contraste avec celui du relevé précédent, "Service civil du Canada", qui comporte des restrictions quant aux services et catégories d'employés. Le principe directeur suivi en matière de terminologie et de présentation des données a été de s'en tenir strictement, sauf en ce qui concerne les services relativement peu importants, aux usages officiels du "Budget des dépenses" du Canada et, dans le classement des employés, aux désignations officielles "classés", "dispensés" et "statutaires". La comparaison avec les chiffres des années précédentes doit bien tenir compte des différences de composition des services et de classement des employés. Ces détails sont exposés plus à fond dans un mémoire explicatif†.

Figurent au présent relevé comme services gouvernementaux tous les organismes administratifs du gouvernement fédéral (voir pp. 110–116) et tous les bureaux, offices et commissions dont les attributions ne revêtent pas un caractère autonome ou économique mais dont les traitements et salaires font l'objet d'un crédit budgétaire sur le fonds du revenu général, y compris deux corporations de mandataire (la Commission du district fédéral et la Commission nationale des champs de bataille) et une corporation de propriétaire (la Commission du prêt agricole canadien). Les employés statutaires sont aussi inclus puisque leur traitement est payé sur le fonds du revenu général conformément aux dispositions d'une loi du Parlement instituant leur emploi.

Le groupe des employés "classés" comprend plusieurs catégories: les employés assujétis à la loi sur le service civil et à la loi sur la pension du service civil; les employés assujétis à ces lois mais employés en vertu d'autres dispositions ou règlements habilitants; les employés de certaines corporations de mandataire et de propriétaire mentionnées ci-dessus; et le groupe des "statutaires" dont la plupart ne sont amovibles que sur une requête aux deux chambres du Parlement, tels les membres de la magistrature. L'autre groupe principal, celui des "dispensés", est également composé de groupes d'employés (employés payés d'après les taux courants, employés intermittents, équipages de navire) qui sont rémunérés sur les deniers alloués par les crédits législatifs mais se distinguent des autres groupes parce qu'ils ne jouissent pas de la même sécurité d'emploi, que leur paie se fonde sur les taux courants dans la région où ils travaillent et que leur emploi est souvent saisonnier. Ces catégories ne sont pas assujéties aux ordonnances générales des taux courants fixés par le Trésor (voir aussi Chapitre XVIII, Travail.)

L'emploi dans les "entreprises" de l'État figure séparément de celui des "services" du gouvernement en raison du caractère économique ou autonome de l'activité de ces entreprises. Dans leur cas, on suppose que les frais d'exploitation, dont les traitements et salaires, sont payés sur les recettes que leur rapporte leur activité. Par conséquent,

* Rédigé à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

† Rapport spécial, fourni sur demande par le B.F.S.

aucun crédit parlementaire n'est affecté à la rémunération de leurs employés. Outre leur caractère économique ou autonome, une autre particularité distingue l'activité de ces entreprises. Il s'agit d'une disposition de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116), en vertu de laquelle chacune est responsable envers le Parlement de la conduite de ses opérations financières par le canal d'un ministre.

La catégorie des "entreprises" comprend les sociétés suivantes:

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent
Atomic Energy of Canada Limited
Banque d'expansion industrielle
Banque du Canada
Canadian Arsenals Limited
Chemin de fer de la baie d'Hudson
Chemins de fer nationaux
Commission canadienne du blé
Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
Conseil des ports nationaux
Corporation commerciale canadienne
Corporation de disposition des biens de la Couronne
Defence Construction Limited
Eldorado Mining and Refining Limited
Lignes aériennes Trans-Canada
Northern Transportation Company Limited
Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles)
Polymer Corporation Limited
Société d'assurance de crédits à l'exportation
Société canadienne des télécommunications transmarines
Société centrale d'hypothèques et de logement
Société Radio-Canada
Transbordeurs de wagons de l'Île-du-Prince-Édouard

Les chiffres relatifs à ce groupe (tableau 4) ne sont publiés que globalement afin de prévenir (comme le demande la loi sur la statistique) toute possibilité de divulgation concernant la situation d'une entreprise particulière.

1.—Employés du gouvernement fédéral, classés et dispensés, par mois, années terminées le 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Comprend les ministères, commissions, offices, etc., figurant au tableau 3, mais ne comprend pas certaines entreprises du gouvernement fédéral dont les chiffres paraissent au tableau 4. L'*Annuaire* de 1955, p. 115, renferme les chiffres d'avril 1952 à mars 1953.

Année financière et mois	Total des employés classés	Employés dispensés			
		Rémunérés aux taux courants	Intermittents	Équipages de navire	Total des employés dispensés
1953-1954—					
Avril	130,999	22,154	10,912	1,955	35,021
Mai	131,057	23,667	11,731	2,130	37,528
Juin	131,482	23,273	12,726	2,158	38,157
Juillet	131,627	25,538	16,004	2,197	43,739
Août	131,835	23,615	15,178	2,072	40,865
Septembre	131,714	23,692	14,955	2,050	40,697
Octobre	132,714	23,048	14,212	2,145	39,405
Novembre	134,163	21,961	12,807	2,192	36,960
Décembre	135,009	22,717	11,654	2,025	36,396
Janvier	135,411	22,465	12,358	1,874	36,697
Février	135,884	22,245	10,861	1,770	34,876
Mars	137,274	20,414	11,077	2,601	34,092
1954-1955—					
Avril	138,061	22,390	11,512	2,028	35,930
Mai	139,450	23,640	12,737	2,218	38,595
Juin	140,465	24,995	13,544	2,257	40,796
Juillet	139,475	25,808	15,023	2,335	43,166
Août	139,696	25,636	17,367	2,473	45,476
Septembre	140,142	25,383	15,868	2,418	43,669
Octobre	140,110	24,714	14,678	2,196	41,588
Novembre	140,558	24,003	14,635	2,246	40,884
Décembre	141,173	24,275	14,125	2,101	40,501
Janvier	141,783	23,656	13,266	1,969	38,891
Février	142,480	24,188	12,709	1,919	38,816
Mars	143,150	24,231	12,570	1,962	38,763

2.—Rémunération des employés du gouvernement fédéral, classés et dispensés, par mois, années terminées le 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Comprend les ministères, commissions, offices, etc., figurant au tableau 3, mais ne comprend pas certaines entreprises du gouvernement fédéral dont les chiffres paraissent au tableau 4. L'*Annuaire* de 1955, p. 116, renferme les chiffres d'avril 1952 à mars 1953.

Année financière et mois	Total des employés classés	Employés dispensés				Rémunération pour temps supplémentaire[1]	
		Rémunérés aux taux courants	Intermittents	Équipages de navire	Total des employés dispensés	Classés	Dispensés
	$	$	$	$	$	$	$
1953-1954—							
Avril	30,909,319	4,520,126	1,933,437	427,681	6,881,244	8,187	125,923
Mai	30,879,035	4,865,220	2,000,891	480,207	7,346,318	217,767	171,884
Juin	30,950,340	4,610,356	2,183,216	493,170	7,286,742	86,482	378,262
Juillet	31,176,008	5,246,002	2,831,831	512,049	8,589,882	227,247	273,878
Août	31,334,757	4,633,538	2,604,647	478,446	7,716,631	214,301	139,994
Septembre	31,320,201	4,874,808	2,701,864	476,811	8,053,483	157,668	207,569
Octobre	31,639,217	4,781,767	2,634,110	508,400	7,924,277	225,816	266,304
Novembre	31,881,163	4,854,869	2,355,074	529,046	7,738,989	120,147	229,516
Décembre	32,123,178[1]	4,798,317	2,164,051	494,483	7,456,851	255,575	230,015
Janvier	34,756,076[2]	4,506,934	2,010,388	467,649	6,984,971	253,761	273,169
Février	34,819,104	4,461,519	1,961,051	428,373	6,850,943	1,386,940[3]	217,786
Mars	35,075,058	4,301,871	2,116,765	444,933	6,863,569	338,007	198,631
1954-1955—							
April	35,367,522	4,763,497	2,200,742	475,383	7,439,622	183,985	236,046
Mai	35,614,242	4,955,540	2,257,091	532,332	7,744,963	110,091	249,369
Juin	35,895,810	5,139,100	2,454,458	545,018	8,138,576	280,356	310,039
Juillet	35,861,032	5,319,656	2,871,376	560,099	8,751,131	176,126	314,878
Août	35,912,345	5,035,273	3,241,668	602,802	8,879,743	99,240	346,513
Septembre	35,866,683	5,257,570	2,939,514	592,651	8,789,735	92,384	274,142
Octobre	36,084,397	4,947,181	2,548,237	523,793	8,019,211	98,179	327,998
Novembre	36,251,568	5,013,890	2,735,793	550,466	8,300,149	153,986	256,794
Décembre	36,389,890	5,205,008	2,555,868	511,894	8,272,770	223,654	258,568
Janvier	36,582,958	4,711,135	2,593,438	476,063	7,780,636	184,741	217,518
Février	36,787,074	4,859,668	2,309,850	443,791	7,613,309	1,314,650[3]	232,055
Mars	36,884,572	5,091,831	2,469,050	475,725	8,036,606	127,971	282,083

[1] Non compris les augmentations accordées aux employés classés, dont le montant n'était pas connu en décembre.
[2] Y compris les augmentations.
[3] Y compris les rémunérations pour temps supplémentaire accompli aux Postes à l'époque de pointe des Fêtes.

3.—Emploi au gouvernement fédéral en mars 1954 et 1955 et rémunération des années terminées le 31 mars 1954 et 1955, par ministère et division ou service principaux

NOTA.—Non compris les entreprises du gouvernement fédéral, dont les chiffres figurent au tableau 4. L'*Annuaire* de 1953, pp. 116-121, renferme les chiffres de 1953.

Ministère, division ou service	1954				1955			
	Classés		Dispensés		Classés		Dispensés	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars
Affaires des anciens combattants	**12,426**	**35,643·8**	**1,560**	**2,128·6**	**12,014**	**37,247·0**	**1,469**	**2,186·0**
Services généraux	2,657	7,817·8	—	4·4	2,577	8,301·4	2	4·6
Division des traitements	8,215	22,404·1	1,560	2,124·2	7,896	23,186·0	1,467	2,181·4
Commission canadienne des pensions—								
Services généraux	415	1,467·2	—	—	421	1,608·8	—	—
Statutaires	14	130·0	—	—	14	130·0	—	—
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	1,125	3,824·7	—	—	1,106	4,020·8	—	—
Affaires extérieures	**1,060**	**3,658·4**	**414**	**628·3**	**1,107**	**4,124·2**	**441**	**709·0**
Services généraux	629	1,833·8	—	—	684	2,236·6	—	—
Représentation à l'étranger	411	1,734·2	414	628·3	402	1,791·0	441	709·0
Commission conjointe internationale	20	90·4	—	—	21	96·6	—	—
Agriculture	**5,610**	**19,611·9**	**1,934**	**5,018·9**	**5,739**	**21,533·5**	**1,940**	**5,686·0**
Services généraux	221	651·5	19	68·0	196	602·9	4	14·6
Service des sciences	1,390	5,009·3	158	401·6	1,450	5,620·8	141	420·6
Service des fermes expérimentales	926	3,363·9	992	2,530·0	938	3,639·8	1,028	2,829·5
Service de la production	1,581	5,537·3	71	155·2	1,612	6,028·1	81	223·5
Service des marchés	987	3,314·3	2	12·3	996	3,540·1	10	13·0

3.—Emploi au gouvernement fédéral en mars 1954 et 1955 et rémunération des années terminées le 31 mars 1954 et 1955, par ministère et division ou service principaux—suite

Ministère, division ou service	1954				1955			
	Classés		Dispensés		Classés		Dispensés	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars
Agriculture—fin								
Services de rétablissement (RAP et UTMM et autres)	474	1,644·8	692	1,851·8	530	2,022·5	676	2,184·8
Loi sur le soutien des prix agricoles	31	90·8	—	—	17	79·3	—	—
Archives publiques et bibliothèque nationale	**78**	**261·8**	—	—	**83**	**301·8**	—	—
Archives publiques	59	217·6	—	—	60	233·5	—	—
Bibliothèque nationale	19	44·2	—	—	23	68·3	—	—
Assurances	**94**	**362·0**	—	—	**92**	**389·4**	—	—
Bureau de l'auditeur général	**141**	**564·6**	—	—	**140**	**631·7**	—	—
Services généraux	140	549·6	—	—	139	613·8	—	—
Statutaires	1	15·0	—	—	1	17·9	—	—
Bureau du directeur général des élections	**20**	**105·3**	—	—	**18**	**77·0**	—	—
Services généraux	19	93·3	—	—	17	65·0	—	—
Statutaires	1	12·0	—	—	1	12·0	—	—
Bureau du séquestre	**54**	**263·7**	—	—	**49**	**223·6**	—	—
Citoyenneté et Immigration	**2,954**	**8,684·9**	**508**	**593·0**	**3,315**	**10,033·3**	**540**	**684·5**
Services généraux	85	248·4	—	—	100	325·5	—	—
Citoyenneté	107	287·6	—	—	102	316·7	—	—
Division de l'Immigration	1,520	4,772·8	383	464·4	1,609	5,242·6	383	548·1
Division des Affaires indiennes—Services généraux	586	1,679·8	—	—	619	1,854·0	—	—
Écoles: externats et pensionnats	626	1,595·7	125	128·6	864	2,189·0	157	136·4
Galerie nationale du Canada	30	100·6	—	—	30	105·5	—	—
Commerce	**3,374**	**10,478·4**	**325**	**632·7**	**3,358**	**11,041·4**	**327**	**578·1**
Services généraux	973	3,433·7	271	467·3	969	3,723·9	282	485·2
Bureau fédéral de la statistique	1,405	3,985·0	—	—	1,393	4,070·7	—	—
Commission des grains du Canada	826	2,577·3	—	—	839	2,762·2	—	—
Élévateurs de l'État	170	482·4	54	165·4	157	484·6	45	92·9
Commission du service civil	**570**	**1,758·7**	—	—	**595**	**1,952·6**	—	—
Conseil national de recherches et Commission de contrôle de l'énergie atomique	**2,374**	**8,027·7**	**41**	**332·3**	**2,489**	**9,131·8**	**28**	**185·0**
Conseil privé	**112**	**509·6**	**262**	**839·2**	**115**	**565·9**	**292**	**946·0**
Bureau	103	364·2	—	—	106	368·1	—	—
Commission du district fédéral	39	145·4	262	839·2	39	197·8	292	946·0
Défense nationale	**29,703**	**67,672·5**	**16,015**	**51,048·8**	**32,688**	**83,464·0**	**21,221**	**57,322·7**
Administration et service de l'inspectorat	3,102	8,058·0	—	—	3,187	9,635·5	—	—
Marine	5,471	12,940·5	4,177	14,197·9	6,247	15,727·0	5,554	14,789·5
Armée	12,232	26,433·2	6,603	22,222·9	12,952	31,489·4	8,880	25,207·9
Aviation	6,854	13,832·1	4,783	13,083·2	8,131	19,286·9	6,280	15,623·2
Recherches pour la défense et le perfectionnement	2,039	6,390·3	455	1,544·8	2,166	7,307·2	507	1,702·1
Musée de guerre	5	18·4	—	—	5	18·4	—	—
Finances	**5,168**	**14,065·8**	**8**	**29·7**	**5,118**	**15,105·2**	**8**	**36·2**
Services généraux	496	1,489·0	—	—	496	1,632·3	—	—
Contrôleur du Trésor	4,145	10,891·0	—	—	4,095	11,676·5	—	—
Application des lois—								
Commission du tarif	15	81·8	—	—	16	89·4	—	—
Monnaie royale canadienne	215	735·2	—	—	224	775·2	—	—
Autres	165	437·0	—	—	160	464·4	—	—
Commission de secours d'Halifax	5	13·7	8	22·7	4	10·4	8	24·2
Commission du prêt agricole	127	418·1	—	7·0	123	457·0	—	12·0
Gendarmerie royale du Canada	**5,651**	**16,949·9**	**461**	**1,075·2**	**5,751**	**19,039·3**	**485**	**1,239·3**
Services généraux	903	1,839·8	—	—	936	2,095·5	—	—
Autres	4,748	15,110·1	461	1,075·2	4,815	16,993·8	485	1,239·3

3.—Emploi au gouvernement fédéral en mars 1954 et 1955 et rémunération des années terminées le 31 mars 1954 et 1955, par ministère et division ou service principaux—suite

Ministère, division ou service	1954				1955			
	Classés		Dispensés		Classés		Dispensés	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars
Gouverneur-général et lieutenants-gouverneurs	**24**	**187·2**	—	—	**24**	**189·1**	—	—
Services généraux	12	45·1	—	—	13	47·3	—	—
Statutaires	12	142·1	—	—	11	141·8	—	—
Impressions et papeterie publiques	**463**	**1,192·8**	**832**	**2,820·0**	**469**	**1,394·6**	**921**	**3,100·1**
Justice	**2,263**	**9,541·9**	—	—	**2,286**	**10,016·0**	—	—
Services généraux	194	773·9	—	—	203	849·4	—	—
Administration des cours	52	172·1	—	—	53	194·9	—	—
Statutaires	312	3,573·1	—	—	315	3,622·5	—	—
Bureau du commissaire des pénitenciers	1,705	5,022·8	—	—	1,715	5,349·2	—	—
Mines et Relevés techniques	**1,759**	**6,514·6**	**160**[1]	**169·3**[1]	**1,821**	**7,493·0**	**161**[1]	**542·3**
Services généraux	272	956·7	[1]	—	266	1,071·5	8	14·7
Division des mines	421	1,673·5	—	—	452	1,949·8	102	194·1
Commission géologique du Canada	249	1,088·2	[1]	[1]	226	1,255·6	3[1]	5·6
Division des levés et de la cartographie	788	2,697·2	160[1]	169·3[1]	807	3,100·0	48[1]	327·9
Office fédéral du charbon	21	67·0	—	—	22	82·1	—	—
Commission de la frontière internationale	8	32·0	—	—	8	34·0	—	—
Nord canadien et Ressources nationales	**1,565**	**5,139·7**	**770**	**3,360·7**	**1,539**	**5,219·9**	**1,194**	**3,609·8**
Services généraux	110	394·4	—	11·9	119	406·8	—	—
Division des parcs nationaux	479	1,235·9	588	2,878·5	499	1,355·6	1,035	2,997·7
Division du génie et des ressources hydrauliques	301	1,273·6	26	198·4	242	1,005·4	37	221·7
Division des régions septentrionales et des terres	232	721·4	92	89·1	279	871·4	61	167·2
Division des forêts	355	1,295·9	64	182·8	323	1,353·2	61	223·2
Office du tourisme du gouvernement canadien	88	218·5	—	—	77	227·5	—	—
Office national du film	**537**	**1,886·3**	**16**	**24·0**	**551**	**2,101·3**	**40**	**43·8**
Pêcheries	**1,217**	**4,020·2**	**630**	**2,225·2**	**1,246**	**4,494·4**	**629**	**2,284·4**
Services généraux	800	2,611·0	575	1,993·3	819	2,827·4	557	2,140·5
Office technique et scientifique des pêches du Canada	343	1,132·7	25	152·2	358	1,392·4	44	87·1
Commissions internationales	43	184·0	4	26·1	42	188·9	4	13·7
Service de boëtte de Terre-Neuve	27	77·6	26	53·6	24	66·1	24	43·1
Office des pêches de Terre-Neuve	4	14·9	—	—	3	19·6	—	—
Postes	**19,789**[2]	**55,818·8**[2]	—	—	**21,320**[2]	**62,717·8**	—	—
Services généraux	288	877·0	—	—	291	979·7	—	—
Exploitation	18,978[2]	53,403·8[2]	[3]	[3]	20,526[2]	60,163·8	[3]	[3]
Transport	82	273·8	—	—	80	302·3	—	—
Services financiers	441	1,264·2	—	—	423	1,272·0	—	—
Production de défense	**1,522**	**4,901·3**	—	—	**1,455**	**4,887·3**	—	—
Revenu national	**14,058**	**42,350·1**	—	—	**14,707**	**47,037·5**	—	—
Division des douanes et de l'accise	6,790	22,298·1	—	—	7,201	24,792·0	—	—
Division de l'impôt	7,253	19,971·1	—	—	7,492	22,163·6	—	—
Commission d'appel de l'impôt sur le revenu—								
Dépenses d'administration	11	37·6	—	—	11	41·8	—	—
Statutaires	4	43·3	—	—	3	40·1	—	—
Santé nationale et Bien-être social	**2,874**	**8,437·4**	**863**	**1,356·1**	**2,941**	**9,335·3**	**985**	**1,725·8**
Services généraux	367	963·5	39	52·6	371	1,144·3	62	92·1
Division de la santé nationale—								
Service de santé des immigrants	293	982·4	50	79·8	282	1,079·9	62	87·6
Service de santé des Indiens et des Esquimaux	784	2,257·1	742	1,144·6	837	2,616·0	824	1,467·4
Autres	563	2,054·4	32	75·8	589	2,225·7	37	78·7
Division du Bien-être	867	2,180·0	—	3·3	862	2,269·4	—	—

3.—Emploi au gouvernement fédéral en mars 1954 et 1955 et rémunération des années terminées le 31 mars 1954 et 1955, par ministère et division ou service principaux—fin

Ministère, division ou service	1954				1955			
	Classés		Dispensés		Classés		Dispensés	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars
Secrétariat d'État	**554**	**1,870·0**	—	—	**579**	**2,117·1**	—	—
Service législatif	**802**	**1,876·7**	**95**	**143·6**	**768**	**1,963·9**	**105**	**171·3**
Sénat	92	295·5	69	78·5	91	313·1	70	83·2
Chambre des communes	687	1,482·3	—	—	651	1,534·6	—	—
Bibliothèque du Parlement	23	89·9	26	65·1	26	116·2	35	88·1
Transports	**8,604**	**23,775·7**	**3,694**	**8,811·6**	**8,613**	**25,753·4**	**2,869**	**8,291·2**
Services généraux	480	1,441·5	—	—	435	1,616·0	—	—
Services des canaux	1,051	2,887·4	725	2,022·8	1,073	3,123·5	757	2,028·9
Services de la Marine	1,944	3,315·1	1,598	3,770·8	1,934	3,653·5	1,367	3,891·5
Services de l'Air—								
Administration	63	406·1	—	—	63	200·6	—	—
Télécommunications	1,873	5,870·1	136	300·1	1,729	5,844·1	81	278·5
Division de la météorologie	1,308	3,970·7	46	124·5	1,348	4,424·6	47	124·6
Division de l'aviation civile	1,631	4,831·6	839	2,593·4	1,787	5,773·6	617	1,967·6
Commission des transports aériens	53	193·0	—	—	49	202·7	—	—
Commission des transports du Canada—								
Services généraux	167	685·8	—	—	163	737·8	—	—
Statutaires	4	53·1	—	—	4	53·1	—	—
Commission maritime canadienne	30	121·3	—	—	28	123·9	—	—
Travail	**7,632**	**20,536·8**	**1,899**	**1,582·1**	**7,628**	**21,994·5**	**1,740**	**1,885·6**
Services généraux	444	1,417·9	11	19·3	399	1,547·2	12	16·2
Loi relative aux rentes sur l'État	173	436·4	17	11·0	174	463·9	9	13·5
Coordination de la formation professionnelle	5	27·7	—	—	8	34·5	—	—
Loi sur l'assurance-chômage	7,010	18,654·8	1,871	1,551·8	7,047	19,948·9	1,719	1,855·9
Travaux publics	**4,192**	**10,215·6**	**3,605**	**6,874·6**	**4,502**	**11,871·0**	**3,368**	**6,539·3**
Services généraux	310	707·3	—	—	248	938·0	—	—
Division des architectes	3,326	7,489·9	2,908	3,636·5	3,597	8,396·1	2,518	3,522·4
Division des ingénieurs	556	2,018·4	697	3,238·1	657	2,536·9	850	3,016·9
Total général	**137,274**	**386,864·1**	**34,092**	**89,693·9**	**143,150**	**433,498·1**	**38,763**	**97,766·5**

[1] Équipes d'employés sur place, variant en nombre, dont la rémunération déclarée a été de $987,981 pour l'année financière terminée le 31 mars 1954 et de $1,075,462 pour l'année financière terminée le 31 mars 1955. [2] De plus, la rémunération d'un nombre variable d'employés de bureaux de poste ayant enregistré des recettes annuelles inférieures à $20,000 a été de $15,962,851 pour l'année financière terminée le 31 mars 1954 et de $17,897,477 pour l'année financière terminée le 31 mars 1955. [3] Employés intermittents du temps de Noël, au nombre de 36,070 ayant reçu $1,850,950 pendant l'année terminée le 31 mars 1954 et de 37, 172 ayant reçu $1,819,947 pendant l'année terminée le 31 mars 1955.

4.—Employés des entreprises[1] du gouvernement fédéral et leur rémunération, par mois, années terminées le 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—L'*Annuaire* de 1955, p. 121, renferme les chiffres de 1952-1953.

Mois	1953-1954		1954-1955	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	nombre	$	nombre	$
Avril	145,394	39,009,033	139,528	38,881,847
Mai	148,583	41,180,717	142,408	38,106,684
Juin	152,295	41,669,967	145,344	40,074,807
Juillet	155,177	41,606,734	148,613	40,338,784
Août	156,865	42,013,127	149,196	39,978,541
Septembre	156,061	41,777,157	148,099	40,317,161
Octobre	151,997	40,832,615	145,592	40,270,554
Novembre	146,633	39,020,850	143,767	40,007,899
Décembre	144,125	39,612,047	141,950	39,376,178
Janvier	143,477	38,017,438	140,610	37,662,611
Février	144,900	40,104,523	138,175	39,011,119
Mars	139,473	38,165,250	137,648	38,471,774

[1] Voir le texte, p. 131.

PARTIE V.—RELATIONS EXTÉRIEURES

L'évolution du statut international du Canada se traduit par l'expansion du ministère des Affaires extérieures. Un exposé de l'organisation et du développement du ministère a paru dans l'*Annuaire* de 1952–1953, pp. 105–108.

Section 1.—Représentation diplomatique (31 mai 1955)

NOTA.—Voir les changements apportés à cette liste après le 31 mai 1955 dans *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada*, publication trimestrielle que l'on peut obtenir chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (prix, 25 cents).

1.—Représentation du Canada à l'extérieur

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Allemagne.....1950	Ambassadeur	Zittelmannstrasse 22, Bonn.
Argentine.....1941	Ambassadeur	478, rue Bartolomé Mitre, Buenos-Aires.
Australie.....1939	Haut commissaire	State-Circle, Canberra.
Autriche.....1952	Ministre	Strauchgasse 1, Vienne.
Belgique.....1939	Ambassadeur	35, rue de la Science, Bruxelles.
Brésil.....1941	Ambassadeur	165, avenue du Président-Wilson, Rio-de-Janeiro.
Ceylan.....1953	Haut commissaire	6, Gregory's Road, Cinnamon Gardens, Colombo.
Chili.....1942	Ambassadeur	129, avenue du Général-Bulnes, Santiago.
Colombie.....1953	Ambassadeur	Bureau 613, Edificio Henry Faux, Avenida Jimenez de Quesada 7-25, Bogota.
Cuba.....1945	Ambassadeur	16, avenue de Menocal, édifice Ambar Motors, La Havane.
Danemark.....1946	Ministre	4, Trondhjems Plads, Copenhague.
Égypte.....1954	Ambassadeur	6, Sharia Rustom, Cité Jardin, Le Caire.
Espagne.....1953	Ambassadeur	Edificio España, Avenida de José Antonio 88, Madrid.
États-Unis d'Amérique.....1927	Ambassadeur	1746, avenue Massachusetts, Washington (D.C.).
Finlande.....1949	Ministre	Borgmastarbrinken 3-C. 32, Helsinki.
France.....1928	Ambassadeur	72, avenue Foch, Paris-XVIe
Grèce.....1943	Ambassadeur	31, avenue Vassilissis Sofias, Athènes.
Haïti.....1954	Ambassadeur	Route du Canapé vert, Saint-Louis-de-Turgeau, Port-au-Prince.
Inde.....1947	Haut commissaire	4, Chemin Aurangzeb, Nouvelle-Delhi.
Indonésie.....1953	Ambassadeur	Djalan Budi Kemuliaan n° 6, Djakarta.
Irlande.....1940	Ambassadeur	92 ouest, Merrion Square, Dublin.
Islande.....1949	Ministre	a/s de la Légation du Canada, 5, Fridtjof Nansens Plass, Oslo, Norvège
Israël.....1954	Ambassadeur	Farmers' Building, Dizengoff Road, Tel Aviv.
Italie.....1947	Ambassadeur	15, Via Saverio Mercadante, Rome.
Japon.....1929	Ambassadeur	16, Omote-Machi 3 Chome, Akasaka, Minato-ku, Tokyo.
Liban.....1954	Ministre	Immeuble Alpha, rue Clemenceau, Beirut.
Luxembourg.....1945	Ministre	a/s de l'Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, Bruxelles (Belgique).
Mexique.....1944	Ambassadeur	Edificio Internacional, 1, Paseo de La Reforma, Mexico.
Norvège.....1943	Ministre	5, Fridtjof Nansens Plass, Oslo.
Nouvelle-Zélande.....1940	Haut commissaire	Edifice Government Life Insurance, Customshouse Quay, Wellington (C.-I.).
Pakistan.....1950	Haut commissaire	Hôtel Métropole, Chemin Victoria, Karachi.
Pays-Bas.....1939	Ambassadeur	Sophialaan, 1A, La Haye.
Pérou.....1944	Ambassadeur	Edifice Boza, Plaza San Martin, Lima.
Pologne.....1943	Chargé d'affaires *ad interim*	31, Ulica Katowicka, Saska Kepa, Varsovie.
Portugal.....1952	Ambassadeur	48, avenue Praia da Victoria, 1°, D°, Lisbonne.
République dominicaine.....1954	Ambassadeur	410, Calle El Conde, Ciudad Trujillo.
Royaume-Uni.....1880	Haut commissaire	Canada-House, Trafalgar Square, Londres, S. W. 1.
Suède.....1947	Ministre	Strandvägen 7-C, Stockholm.
Suisse.....1947	Ambassadeur	88, Kirchenfeldstrasse, Berne.
Tchécoslovaquie.....1943	Chargé d'affaires *ad interim*	Krakovská 22, Prague, 2.
Turquie.....1947	Ambassadeur	19d, Mudafaai Hukuk Caddesi, Cankaya, Ankara.
Union des républiques socialistes soviétiques.....1943	Ambassadeur	23, Starokonyushenny, Pereulok, Moscou.
Union Sud-Africaine.....1940	Haut commissaire	Edifice Kerry, 238 Vermeulen, Pretoria.

1.—Représentation du Canada à l'extérieur—fin

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Uruguay.....1952	Ambassadeur.....	1409 Avenida Agraciada Piso 7°, Montevideo.
Venezuela.....1952	Ambassadeur.....	Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria, Caracas.
Yougoslavie.....1943	Ambassadeur.....	69, Proliterskih Brigada, Belgrade.
Autres missions		
Mission militaire canadienne (1946)	Chef de mission.....	Perthshire Block, Olympic Stadium, Headquarters Berlin (British Sector).
Délégation canadienne au Conseil de l'Atlantique Nord (1952) et Organisation européenne de coopération économique (1950).....	Représentant.....	77, rue d'Auteuil, Paris, xvie.
Délégation permanente du Canada aux Nations Unies (1948).....	Délégué permanent.....	Bureau 504, 620, 5e avenue, New-York-20 (N.-Y.).
Délégation permanente du Canada au bureau européen des Nations Unies (1948)	Délégué permanent.....	La Pelouse, Palais des Nations, Genève.
Consulats		
Brésil.....1947	Consul.....	252, rue du Sept-Avril, Saõ Paulo.
États-Unis d'Amérique.....1948	Consul général.....	532, Little Building, 80 rue Boylston, Boston-16 (Mass.).
" " 1947	Concul général.....	Suite 800, Daily News Building, 400 Ouest, rue Madison, Chicago-6 (Illinois).
" " 1948	Consul.....	1035, Édifice Penobscot, Détroit (26) Michigan.
" " 1953	Consul général.....	Associated Realty Bldg., Los Angeles 4 (Calif.).
" " 1952	Consul général.....	215, International Trade Mart 14 Nouvelle-Orléans (Louisiane).
" " 1943	Consul général.....	620, 5e avenue, New-York (N.-Y.).
" " 1947	Vice-consul honoraire.....	443, rue Congress, Portland (Maine).
" " 1948	Consul général.....	400, rue Montgomery, San Francisco-4 (Cal).
" " 1953	Consul général.....	1407, Tower Bldg., 7e avenue à Olive-Way, Seattle (Wash.).
Philippines.....1949	Consul général.....	Ayala Bldg., Juan Luna St., Manille.

2.—Représentation des autres pays au Canada

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Allemagne.....1951	Ambassadeur.....	580-582, rue Chapel, Ottawa.
Argentine.....1941	Ambassadeur.....	211, rue Stewart, Ottawa.
Australie.....1940	Haut commissaire.....	100, rue Sparks, Ottawa.
Autriche.....1952	Chargé d'affaires *ad interim*....	445, rue Wilbrod, Ottawa.
Belgique.....1937	Ambassadeur.....	168 est, avenue Laurier, Ottawa.
Brésil.....1941	Ambassadeur.....	102, avenue Carling, Ottawa.
Chili.....1942	Ambassadeur.....	Suite 215, 56 rue Sparks, Ottawa.
Chine.....1942	Ambassadeur.....	201, rue Wurtemburg, Ottawa.
Colombie.....1953	Chargé d'affaires *ad interim*....	App. 29, The Roxborough, Ottawa.
Cuba.....1945	Ambassadeur.....	400, avenue Holland, Ottawa.
Danemark.....1946	Ministre.....	451, avenue Daily, Ottawa.
Égypte.....1954	Ambassadeur.....	The Roxborough, Ottawa.
Espagne.....1953	Ambassadeur.....	149, avenue Daly, Ottawa.
États-Unis d'Amérique.....1927	Ambassadeur.....	100, rue Wellington, Ottawa.
Finlande.....1948	Chargé d'affaires.....	140, rue Wellington, Ottawa.
France.....1928	Ambassadeur.....	42, rue Sussex, Ottawa.
Grèce.....1942	Ambassadeur.....	Château Laurier, Ottawa.
Haïti.....1954	Ambassadeur.....	Suite 6, 130 rue Sparks, Ottawa.
Inde 1947	Haut commissaire.....	200, rue McLaren, Ottawa.
Indonésie.....1953	Ambassadeur.....	160, rue Metcalfe, Ottawa.
Irlande.....1939	Ambassadeur.....	140, rue Wellington, Ottawa.
Islande.....1948	Ministre.....	Château Laurier, Ottawa.
Israël.....1953	Ambassadeur.....	45, avenue Powell, Ottawa.
Italie.....1947	Ambassadeur.....	384 est, avenue Laurier, Ottawa.
Japon.....1928	Ambassadeur.....	88, rue Metcalfe, Ottawa.

2.—Représentation des autres pays au Canada—fin

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Luxembourg....1949	Ministre	Château Luarier, Ottawa.
Mexique....1944	Chargé d'affaires *ad interim*	88, rue Metcalfe, Ottawa.
Norvège....1942	" "	140, rue Wellington, Ottawa.
Nouvelle-Zélande....1942	Haut commissaire	107, rue Wurtemburg, Ottawa.
Pakistan....1949	Haut commissaire	505, rue Wilbrod, Ottawa.
Pays-Bas....1939	Ambassadeur	12, avenue Marlborough, Ottawa.
Pérou....1944	Ambassadeur	539, Island Park Drive, Ottawa.
Pologne....1942	Chargé d'affaires	183, avenue Carling, Ottawa.
Portugal....1952	Ambassadeur	285, avenue Harmer, Ottawa.
République dominicaine....1954	Ambassadeur	The Roxborough, Ottawa.
Royaume-Uni....1928	Haut commissaire	Earnscliffe, Ottawa.
Suède....1943	Ministre	720, Manor Road, Rockcliffe Park (Ont.).
Suisse....1946	Ministre	5, avenue Marlborough, Ottawa.
Tchécoslovaquie....1942	Ministre	171, avenue Clemow, Ottawa.
Turquie....1944	Ambassadeur	197, rue Wurtemburg, Ottawa.
Union des républiques socialistes soviétiques....1942	Ambassadeur	285, rue Charlotte, Ottawa.
Union Sud-Africaine....1938	Haut commissaire	9, Rideau Gate, Ottawa.
Uruguay....1948	Ambassadeur	170 est, avenue Laurier, Ottawa.
Venezuela....1953	Ambassadeur	The Roxborough, Ottawa.
Yougoslavie....1942	Ambassadeur	17, avenue Blackburn, Ottawa.

Section 2.—Activité internationale*

Sous-section 1.—Le Canada et les relations du Commonwealth, 1954-1955

L'"art des relations du Commonwealth" (expression qui traduit littéralement ce qu'on appelle en anglais "the art of Commonwealth relations") exige à titre fondamental des consultations à tous les échelons. Un échange de vues suivi et constant sur les questions d'intérêt mutuel est l'une des caractéristiques essentielles de l'instrument politique souple qui lie ensemble, dans la liberté et l'égalité, les huit États indépendants et souverains du Commonwealth. Les consultations ont pour objet de s'assurer que chaque pays membre, lorsqu'il formule des programmes dans la sphère internationale, comprend les points de vue des autres membres dont les intérêts se trouvent en jeu.

Durant la période considérée (du 1er avril 1954 au 31 mai 1955), les consultations ont continué de façon suivie et ont revêtu maintes formes. A ce propos, il faut mentionner notamment la réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui s'est ouverte à Londres le 31 janvier 1955. Cette conférence a coïncidé avec la crise de Formose; on y a consacré presque la moitié des séances plénières à l'étude des affaires d'Extrême-Orient. Les premiers ministres ont aussi étudié les événements d'Europe et du Moyen-Orient et ont examiné la situation économique et les perspectives qui s'offrent aux pays de la zone sterling d'atteindre à une plus grande liberté du commerce et des paiements. Le problème de la sécurité a également été examiné au regard du perfectionnement des armes thermonucléaires. La discussion s'est faite très ouvertement. A titre de premier ministre du Canada, M. L.-S. St-Laurent a souligné dans son rapport au Parlement que les premiers ministres des Gouvernements de l'Ouest trouvaient très avantageux de connaître le point de vue des chefs asiatiques importants sur les problèmes d'importance capitale pour l'Asie et à la vérité sur toutes les questions étudiées à la réunion.

Une des importantes décisions qu'a prises la conférence a été d'agréer la demande du Pakistan qui voulait, une fois devenue république, être accepté comme membre du Commonwealth au même titre que l'Inde l'avait été en 1949. En soulevant cette question, le premier ministre du Pakistan, M. Mohammed Ali, a précisé que son pays n'entendait nullement affaiblir ses liens avec le Commonwealth. Il fut convenu sans hésiter qu'il appartenait au Pakistan de décider lui-même de la formule de sa constitution; néanmoins la

* Rédigé au ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

décision par laquelle une nation de 80 millions d'hommes cessait de devoir allégeance à la Reine ne fut pas acceptée sans un sentiment bien net de l'aspect dramatique de cette situation.

Les consultations prennent plusieurs formes, dont l'une est la visite que font les éminents chefs nationaux aux autres pays du Commonwealth. Le Canada pour sa part a reçu un très grand nombre de visiteurs en 1954 et 1955. Au début d'août, Son Altesse Royale le duc d'Édinbourg a passé presque trois semaines au Canada. Il a fait un séjour à Ottawa, il s'est rendu aux établissements d'énergie atomique à Chalk-River, il a visité les installations de défense et d'autres centres d'intérêt dans les provinces de l'Ouest et il a présidé, à Kitimat, à la coulée du premier lingot de la nouvelle usine d'aluminium. Après avoir présidé à la clôture officielle des Cinquièmes Jeux de l'Empire et du Commonwealth à Vancouver le 7 août, le duc a entrepris une grande tournée dans l'extrême-nord du Canada. De Vancouver il s'est rendu en avion à Whitehorse dans le territoire du Yukon puis, après avoir visité Port-Radium, Coppermine et Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, est revenu par voie des airs à Churchill (Manitoba). Trois jours plus tard il était au lac Knob au Labrador, où il a été témoin de l'imposante exploitation des gisements de fer. Après avoir passé deux jours à pêcher à Goose-Bay, le duc et sa suite sont retournés par avion au Royaume-Uni le 17 août.

Au mois de novembre, le Canada a eu l'honneur de recevoir la reine mère Elizabeth qui, après avoir séjourné aux États-Unis, a passé cinq jours à Ottawa, où elle a présidé à de nombreuses manifestations officielles, se remémorant ainsi la visite royale de 1939.

Les premiers grands hommes d'État à venir au Canada au cours de l'année ont été sir Winston Churchill et sir Anthony Eden, qui sont arrivés à Ottawa à la fin de juin 1954 après leurs pourparlers avec le président Eisenhower à Washington. Durant leur séjour dans la capitale du Canada, le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni ont échangé des vues avec les ministres canadiens sur des questions d'intérêt mutuel.

A la fin de septembre, le vice-président de l'Inde, M. Saravapalli Radhakrishnan, a passé deux jours à Ottawa en qualité d'hôte du gouvernement, avant de se rendre à l'Université McGill pour y donner une série de conférences. Distingué philosophe et académicien, M. Radhakrishnan a exposé l'attitude de l'Inde à l'égard des problèmes mondiaux, au cours de pourparlers avec les chefs du gouvernement et les Canadiens intéressés aux affaires internationales.

Au mois d'octobre, le vicomte Swinton, qui était alors le secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth, a fait un voyage transcontinental de trois semaines au Canada, après en avoir accompli de semblables dans d'autres pays du Commonwealth. Un peu plus tard le sous-secrétaire d'État permanent aux Relations du Commonwealth, sir Gilbert Laithwaite, a aussi fait un long voyage au Canada; il s'est rendu dans toutes les régions du pays et a fait la rencontre des hommes publics dans les principaux centres.

Au début de décembre, le premier ministre de Ceylan, sir John Kotelawala, a passé quelque temps au Canada, alors qu'il faisait le tour du monde. A Ottawa, sir John a loué la participation du Canada aux projets entrepris à Ceylan dans le cadre du Plan de Colombo. Avant de partir pour les États-Unis, il a fait de brefs séjours à Toronto, Niagara-Falls et Montréal.

M. Mohammed Ali, premier ministre du Pakistan, a visité Ottawa en janvier 1955, avant de se rendre à la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres.

Au mois de mars, le premier ministre d'Australie, M. R. G. Menzies, a passé près d'une semaine au Canada. Accompagné de M. A. G. Townley, ministre de l'Air et de l'Aviation civile, ainsi que de conseillers de rang élevé, M. Menzies s'est entretenu avec les membres du Gouvernement canadien et a été hôte d'honneur à l'occasion de plusieurs cérémonies officielles.

Au cours de l'année, les ministres canadiens ont aussi fait plusieurs voyages, en mission officielle, aux pays du Commonwealth. Le premier ministre, M. St-Laurent, accompagné du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a assisté à la réunion des premiers ministres tenue à Londres à la fin de janvier et a été nommé citoyen honoraire de la ville au cours d'une splendide cérémonie au Guildhall. En avril et mai 1955, le ministre du Commerce et de la Production de défense, M. C. D. Howe, a fait un voyage d'amitié en Australie et en Nouvelle-Zélande, en compagnie du sous-ministre du Commerce, M. W. F. Bull. Parti de Vancouver en avion, M. Howe est arrivé en Australie le 11 avril 1955. Pendant son séjour, il a visité quatre des six États: la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, Victoria et l'Australie méridionale, ainsi que la capitale nationale, Canberra. En dehors des cérémonies officielles, il a eu le temps de s'entretenir avec les membres de la Commission du blé d'Australie, les autorités de l'Aviation civile, les hauts fonctionnaires du Commerce et d'autres personnalités dirigeantes du pays, y compris les membres des gouvernements du Commonwealth et des États. Ces entretiens, qui lui ont permis de mieux comprendre les problèmes et les points de vue de l'Australie, n'étaient toutefois que secondaires par rapport au but principal de son voyage.

La tournée en Australie s'est terminée le 25 avril le jour des Anzacs, alors que MM. Howe et Bull partirent en avion pour la Nouvelle-Zélande. Durant son séjour dans ce dernier pays, M. Howe a visité Christchurch dans l'île du Sud, Wellington et Auckland dans l'île du Nord et plusieurs endroits intermédiaires. Au cours d'un déjeuner d'État donné en l'honneur de M. Howe, le premier ministre, M. Holland, a dit que dans les affaires du Commonwealth, le Canada était l'associé majeur, aimé et estimé, dont l'avis était toujours écouté avec respect.

La tournée de M. Howe en Australie et en Nouvelle-Zélande a remporté un succès marquant. L'accueil chaleureux et cordial qu'on lui a réservé dans les milieux officiels et non officiels et l'intérêt qu'ont manifesté les journaux pour sa remarquable carrière d'homme d'État du Commonwealth et son initiative dans le domaine du développement commercial et industriel du Canada confirment les vifs sentiments d'amitié que l'Australie et la Nouvelle-Zélande entretiennent envers le Canada.

Un relevé des relations du Commonwealth serait incomplet si l'on omettait de mentionner les Cinquièmes Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth, qui ont eu lieu à Vancouver à l'été de 1954. Ces jeux ont été officiellement inaugurés le soir du 30 juillet par le feld-maréchal le comte Alexander of Tunis et ont été clôturés le soir du 7 août par Son Altesse royale le duc d'Édimbourg.

Cet événement a réuni sur les terrains de jeux de la province la plus occidentale du Canada des athlètes du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Pakistan, de l'Union Sud-Africaine, de Hong-Kong et de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland ainsi que d'autres parties du Commonwealth. Leur amicale émulation sur les terrains de sport traduisait un peu cette atmosphère spéciale des relations "de famille" qui caractérise le Commonwealth et les rapports des nations qui l'habitent. Du point de vue du nombre des athlètes, des régions représentées et de la qualité des compétitions, les Cinquième Jeux ont remporté un succès sans précédent. Mais ce qui importe davantage, c'est qu'ils ont fourni à de jeunes hommes et de jeunes femmes de toutes les parties du monde l'occasion de connaître un peu le Canada et les Canadiens, de vivre et de converser ensemble, d'échanger des idées et de comprendre et apprécier les qualités de tolérance et de confiance mutuelles qui forment la base du Commonwealth en tant qu'institution vivante.

La situation agricole et industrielle moins favorable de certains pays du Sud-Est asiatique pose un problème économique profond et constant. Dans toute cette région la destruction et l'appauvrissement qui ont résulté de la seconde guerre mondiale ont empiré les choses. Les ennemis séculaires de l'homme: la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, ont gagné du terrain et menacé de miner l'espoir d'un progrès sûr et continu qui avait enflammé l'imagination des pays de cette région, dont plusieurs avaient récem-

ment entrepris de mener leurs propres affaires. La Conférence des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, tenue à Colombo en 1950, avait étudié la nécessité, de la part des pays plus industrialisés, de prêter assistance aux nations du Sud et du Sud-Est asiatiques et avait établi le Plan de Colombo. Bien qu'il ait pris de l'expansion depuis ses débuts, le Plan doit son origine au Commonwealth et il a joué un rôle utile pour renforcer les États nouveaux et les aider à améliorer la condition de vie de leurs populations et à réaliser leurs aspirations nationales. Le Canada a été l'hôte des délégués à la troisième réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo à Ottawa, en octobre 1954.

La coopération entre pays du Commonwealth existe aussi dans d'autres domaines depuis quelques années. La tension internationale est telle qu'il a fallu consacrer au renforcement militaire du monde libre, y compris le Commonwealth, des ressources qui auraient pu être utilisées pour accroître la prospérité et le bien-être de ses habitants. Diverses ententes de sécurité collective ont vu le jour dans plus d'une région du monde et certains pays du Commonwealth y ont joué un rôle conforme à leurs intérêts. Le Canada, de même que le Royaume-Uni, les États-Unis et certaines nations européennes sont membres de l'OTAN. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sont membres de l'ANZUS, qui veille à la sécurité de la région du Pacifique du Sud-Ouest. Le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan, se joignant aux États-Unis et à d'autres pays, ont conclu le Traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est.

Outre les mesures coopératives de défense, il y a au sein du Commonwealth une foule d'autres organismes qui facilitent la conduite des affaires ainsi que le régime de consultations et d'échanges de renseignements au jour le jour. Le Canada est représenté à ces groupements permanents, tels les suivants: le Bureau exécutif du Conseil agricole du Commonwealth; la Commission économique du Commonwealth; la Commission maritime du Commonwealth; la Commission des télécommunications du Commonwealth; le Conseil des transports aériens du Commonwealth; le Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth; la Commission de liaison du Commonwealth; la Commission du Commonwealth pour les ressources minérales et la géologie; l'Institut impérial; la Commission impériale des sépultures militaires. Ces organismes constituent d'utiles voies d'échange de renseignements et de vues sur certaines questions économiques, scientifiques ou techniques et permettent de dresser des propositions à l'intention des gouvernements intéressés.

La représentation du Canada au sein du Commonwealth s'est accrue en 1955 grâce à la nomination d'un délégué commercial auprès de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, avec bureau à Salisbury.

L'évolution constitutionnelle des territoires non autonomes relevant du Royaume-Uni a continué d'attirer l'attention en 1954 et les progrès accomplis vers l'établissement d'une Fédération des Antilles ont été suivis avec beaucoup d'intérêt.

Durant la période qui fait l'objet de la présente étude, le Commonwealth a continué d'être l'un des plus importants véhicules de discussion et de coopération internationales. Les pays qui en font partie renferment un quart de la population du monde et comprennent des peuples de plusieurs races et de plusieurs religions. Sa puissance et son influence lui viennent de ce fait ainsi que d'une attitude commune qui, en dépit de différences géographiques, religieuses et ethniques, suscitent une réaction assez homogène en face de la plupart des problèmes internationaux de l'heure.

Sous-section 2.—Le Canada et les Nations Unies

Au cours de l'année qui s'est close le 31 mars 1955, la divergence d'intérêts et de vues des membres a nui à l'activité des Nations Unies mais l'Organisation n'en a pas moins continué à réaliser des progrès sur plusieurs points dans ses efforts pour sauvegarder la paix et favoriser le bien-être économique et social de l'humanité par l'entremise de la

coopération internationale. A l'approche du dixième anniversaire de l'ONU,—celui de la signature de la Charte à San-Francisco le 26 juin 1945,—il y avait lieu d'espérer que l'expérience acquise pendant les années de formation accroîtrait l'efficacité de l'ONU pendant la seconde décennie de son existence.

Gardienne de la paix et agent de la coopération internationale à des fins pacifiques, l'Organisation des Nations Unies, dans l'intention de ses fondateurs, devait avoir une double fonction primordiale: assurer la sécurité collective et le règlement des différends par des moyens pacifiques. L'impasse au Conseil de sécurité,—sauf dans le cas notoire de la déclaration des hostilités en Corée alors que le représentant soviétique était absent,—a rejeté sur des organisations régionales le soin de la sécurité collective. Toutefois, à cause des succès qu'elle a obtenus dans la conciliation des différends, l'Organisation des Nations Unies peut se réclamer d'avoir arrêté et prévenu plusieurs conflits qui auraient pu avoir de désastreuses conséquences pour le monde. Les moyens qu'offre l'Organisation pour la discussion, les compromis et la médiation ont joué un rôle utile dans le retrait des troupes russes de l'Iran, la levée du blocus de Berlin, la pacification des frontières septentrionales de la Grèce et la cessation des hostilités au Cachemire, en Indonésie et en Palestine. Lorsque l'ONU elle-même s'est vue entraînée dans les combats en Corée, elle a réussi à repousser l'agression, appliquant pour la première fois sur une grande échelle le principe de la sécurité collective par voie d'une organisation internationale. Durant la période qui fait l'objet de la présente étude, le Canada a continué d'être représenté aux organismes des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve en Palestine et au Cachemire. En août 1954, le major-général E. L. M. Burns, du Canada, a été nommé chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Le maintien de l'armistice en Corée a facilité le retrait de la plupart des forces militaires canadiennes qui, par ordre d'importance, occupaient le troisième rang parmi les apports fournis au commandement des Nations Unies durant les hostilités.

L'ONU s'est employée activement à donner plus d'indépendance aux pays non autonomes et à mettre en commun, dans l'intérêt des populations déshéritées et des pays peu développés, toutes les richesses et toutes les techniques de l'humanité. L'ONU a aidé Israël et l'Indonésie à réaliser leur indépendance. Le sort de trois vastes territoires africains, Libye, Érythrée et Somalie, qui faisaient antérieurement partie de l'empire colonial italien, a été décidé par l'Assemblée générale. La Libye est devenue un royaume indépendant; l'Érythrée, devenue autonome, s'est fédérée à l'Éthiopie; la Somalie doit accéder au statut d'État indépendant après 10 ans de tutelle. Dans d'autres régions de l'Afrique et du Pacifique, on met actuellement au point la formule à suivre pour acheminer vers l'indépendance de vastes groupes de peuples habitant divers territoires sous tutelle. Les pays métropolitains s'engagent à faire de l'intérêt des populations coloniales leur première considération et à soumettre régulièrement à l'ONU des rapports sur les conditions régnant dans leurs colonies.

Par le Conseil économique et social, l'ONU s'emploie à élever les niveaux de vie, à favoriser le plein emploi ainsi que le progrès économique et social, de même qu'à trouver des solutions aux problèmes internationaux d'ordre économique, social, sanitaire ou d'ordre connexe. Le travail du Conseil économique et social a reçu un appui qui s'est accru lentement mais régulièrement à mesure que les membres ont compris que l'édification de la paix doit reposer sur la base solide d'une économie mondiale saine et croissante, que la pauvreté peut engendrer l'agitation et que la prospérité, comme la paix, est indivisible. Si les efforts de l'ONU pour trouver une formule de désarmement sont fructueux, une grande part des richesses actuellement englouties dans les mesures de défense pourront servir à des œuvres de paix. En qualité de membre de la Commission et du Sous-Comité du désarmement, le Canada a pris, au cours de la période à l'étude, une part active aux négociations relatives au désarmement. Entretemps, l'ONU aide à réparer les ravages causés par la guerre grâce à certaines de ses œuvres bénévoles: Fonds international de secours à l'enfance, programmes d'aide à la Corée et à la Palestine, œuvre du haut commissaire pour les réfugiés. Le Canada a versé des contributions importantes à tous les organismes bénévoles des Nations Unies.

Lors d'une allocution prononcée à New-York le 23 septembre 1954 à l'ouverture de la neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le secrétaire aux Affaires extérieures, M. Pearson, a évoqué quelques-uns des problèmes qui se sont posés à l'ONU au cours de ses premières années d'existence. Il a insisté sur la nécessité de bien comprendre les dissensions internes qui ont affaibli l'ONU: division fondamentale entre les sociétés totalitaires et les sociétés libres; division entre les régions autonomes et celles qui ne le sont pas; division entre régions à industrie évoluée et régions peu développées. M. Pearson a mentionné l'impasse où, par suite de la guerre froide, avaient abouti les candidatures de vingt et un pays; il a aussi parlé des difficultés auxquelles donnait lieu la représentation de la Chine.

> "Au cours de ses neuf années d'existence, l'ONU a connu un péril interne et des attaques venant de l'extérieur. En dépit des lacunes de notre organisation, nous ne pouvons cependant envisager le monde sans ce régime de coutumes et de précédents, sans ces organismes chargés d'établir et de maintenir la paix, sans la procédure qui leur est propre, sans tout ce qu'évoque pour nous l'expression: Nations Unies. Si notre organisation n'existait pas, il faudrait sans tarder en créer une."

Quelques spécialistes des problèmes de l'ONU ont exprimé l'avis que la revision de la Charte permettrait d'aplanir plusieurs des difficultés évoquées par M. Pearson. Aux termes du paragraphe 3 de l'article 109 de la Charte, l'Assemblée générale devait décider à sa dixième session s'il convenait de convoquer une conférence de revision. Comme la Charte ne peut pas être revisée sans le consentement de tous les membres du Conseil de sécurité et que l'URSS a toujours été hostile à une revision, les chances que soit convoquée avec succès une conférence de revision sont passablement éloignées.

Voici le sommaire de l'activité des six principaux organes de l'ONU pour l'année se terminant le 31 mai 1955.

Assemblée générale.—La neuvième session de l'Assemblée générale s'est déroulée à New-York du 21 septembre au 17 décembre 1954 sous la présidence de M. Van Kleffens (Pays-Bas). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. L. B. Pearson, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Paul Martin étaient respectivement président et vice-président de la délégation canadienne.

Le grand événement de la session a consisté dans le consentement, de la part de l'URSS, à se joindre au Canada, à la France, aux États-Unis et au Royaume-Uni pour présenter une résolution de procédure préparant la voie à de nouvelles discussions au sein du Sous-Comité du désarmement. C'est par suite d'une initiative de M. Martin, qui agissait en qualité de président suppléant de la délégation, que fut obtenu le concours de l'U.R.S.S. La résolution a finalement été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Cette encourageante unanimité s'est répétée à l'occasion de la présentation par le Canada et un certain nombre de puissances occidentales d'une résolution aux termes de laquelle seraient engagées des négociations tendant à créer une agence chargée de favoriser la collaboration en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et serait convoquée en 1955 une conférence internationale de spécialistes de l'énergie nucléaire et des sciences connexes. La résolution s'inspirait d'une allocution du président Eisenhower à la huitième session sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. L'esprit de collaboration et l'harmonie qui ont régné à la suite des deux votes unanimes sur les résolutions touchant le désarmement et l'énergie atomique se sont dissipés plus tard quand certains membres communistes ont repris leurs thèmes de propagande, réclamant notamment l'interdiction de toute propagande en faveur d'une nouvelle guerre.

On consacra beaucoup de temps, sans grand profit cependant, aux questions régulièrement débattues, par exemple, le conflit racial d'Afrique du Sud et les difficultés d'ordre politique que soulevaient la Tunisie et le Maroc. L'examen des problèmes nouveaux et ardus de Chypre et de la Nouvelle-Guinée n'a produit que des résultats incertains. Les grandes puissances n'ayant pas changé d'attitude, la question de l'admission des pays dont la candidature était en instance n'a pas été réglée.

Dans le domaine économique, le Canada s'est engagé à affecter $1,500,000 au programme élargi d'assistance technique pour la prochaine année; il a fait savoir qu'il était disposé à appuyer le projet d'une société financière internationale qui, sous les auspices de la Banque internationale, favoriserait les investissements dans l'entreprise privée des pays peu développés. Quand au projet d'un Fonds des Nations Unies pour le développement économique, la délégation canadienne a appuyé une résolution préconisant un examen plus approfondi de la façon dont ce fonds spécial serait utilisé; elle a précisé d'autre part que le Canada ne prenait aucun engagement à cet égard.

Au cours de la discussion consacrée aux problèmes de droit international, la délégation canadienne a exprimé ses doutes sur la possibilité qu'une définition correcte de l'agression puisse rallier l'accord général et sur l'opportunité actuelle d'une telle définition. Pour ce qui est des études sur le plateau continental, l'Assemblée générale a invité la Commission du droit international à poursuivre ses travaux sur le régime de la haute mer et des eaux territoriales et de présenter un rapport final à la onzième session de l'Assemblée, en 1956.

L'Assemblée s'est entendue sur la façon de procéder à la revision définitive de la Convention internationale des droits de l'homme et a poursuivi son examen des recommandations concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On a aussi étudié s'il était souhaitable que soit élaborée une convention supplémentaire sur l'esclavage et examiné deux projets de mesures tendant à abolir le travail forcé. En ce qui concerne les droits de la femme, l'Assemblée a aussi adopté une résolution dans laquelle elle recommandait l'abolition des coutumes et des lois anciennes attentant à la dignité de la femme.

Conseil de sécurité.—Le Canada, sans être membre du Conseil de sécurité durant la période à l'étude, s'est intéressé de près à plusieurs des problèmes discutés par cet organisme. C'est surtout la menace d'hostilités entre l'Égypte et Israël résultant de querelles de frontières qui a préoccupé le Conseil. Le major-général Burns a fait personnellement le compte rendu du combat qui a éclaté entre des forces armées d'Égypte et d'Israël près de Gaza le soir du 28 février. Après avoir entendu le général, le Conseil a adopté une résolution condamnant l'attaque d'Israël dans le secteur de Gaza comme une violation des dispositions du cessez-le-feu et invitant Israël à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la répétition d'un tel acte. Le 30 mars, le Conseil de sécurité adoptait une seconde résolution qui priait le général Burns de poursuivre ses consultations avec les gouvernements d'Égypte et d'Israël et invitait ces derniers à coopérer avec lui dans le sens de ses propositions, sans perdre de vue que dans l'opinion de l'état-major l'infiltration pouvait se réduire à des ennuis occasionnels si un accord était réalisé entre les parties selon les formules que le général avait proposées. Le Conseil s'est également occupé de la saisie d'un navire israélien, le *Bat Galim*, par les autorités égyptiennes dans le canal de Suez. Divers autres points de l'ordre du jour n'ont pas donné lieu à l'adoption de mesures définitives: les hostilités dans certaines îles côtières de la Chine continentale, une prétendue attaque contre un avion de la marine américaine par un avion militaire de l'U.R.S.S., une prétendue menace contre la sécurité de Thaïlande et l'ouverture des hostilités au Guatemala.

Amorcée à Londres le 25 février 1955, la deuxième série d'entretiens du Sous-Comité du désarmement, composé de cinq pays, dont le Canada, s'est poursuivie jusqu'au 18 mai. A l'appui des propositions antérieures, les puissances occidentales ont apporté des documents relatifs à certains aspects du programme de désarmement. L'un d'eux proposait que les effectifs actuels des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine soient réduits à un niveau variant entre 1 million et 1 million et demi alors que les forces de la France et du Royaume-Uni descendraient au chiffre de 650,000. Négligeant les propositions occidentales, l'Union soviétique a soumis des propositions détaillées incorporant celles du Royaume-Uni et de la France sur le niveau des forces armées de même que d'autres points principaux du plan occidental. Toutefois, la position de l'U.R.S.S. au sujet de la question essentielle, le contrôle international, est demeurée confuse. Les propositions soviétiques englobaient des problèmes, celui de l'Allemagne par exemple, qui ne relevaient pas du mandat du Sous-Comité. Celui-ci décida de s'ajourner pour permettre à ses membres d'examiner les nouvelles formules soviétiques et les conséquences de leur présentation.

Conseil économique et social.—Le Canada, qui ne fait pas partie du Conseil économique et social depuis l'expiration de son deuxième mandat triennal le 31 décembre 1952, exerçait en 1955 un second mandat à la Commission de la population et un mandat pour une période indéfinie à la Commission des narcotiques; de plus il fut réélu en mai 1955 au Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et, pour un troisième mandat triennal, à la Commission de statistique. Le Canada est membre de dix institutions spécialisées rattachées aux Nations Unies par l'intermédiaire économique et social. Les institutions spécialisées sont des organismes intergouvernementaux assurant la coopération internationale dans les domaines économique, social et technique de même que la mise en commun et l'échange des connaissances techniques modernes. Ces organismes comprennent l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Fonds monétaire international, (FMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et l'Union postale universelle (UPU).

En 1954 le Canada a affecté environ $1,320,000 aux dépenses des institutions spécialisées outre la somme de $1,500,000 destinée au Programme élargi d'assistance technique mis en œuvre pour une bonne part par les institutions spécialisées grâce aux fonds que lui consacre le Conseil économique et social. Au cours de la période examinée on a progressé vers l'établissement de deux nouvelles institutions: l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, et l'Organisation de coopération commerciale.

Conseil de tutelle.—En ce qui concerne les accords de tutelle relatifs aux territoires sous tutelle, les Nations Unies exercent certaines fonctions avec l'aide du Conseil de tutelle, chargé de surveiller l'administration de ces territoires. A ses trois sessions tenues durant l'année qui nous intéresse, le Conseil a examiné, du point de vue politique, économique, social et éducationnel, la situation des territoires en se fondant sur les rapports annuels des États administrants et les requêtes des populations. Après examen de certaines questions soumises par l'Assemblée générale, le Conseil a fait des recommandations aux États administrants. A sa 15e session, au début de 1955, il a approuvé le rapport d'une mission de visite des Nations Unies aux territoires sous tutelle de l'Afrique orientale, la septième que dépêchait le Conseil depuis sa création en 1947, et nommé une mission de visites périodiques aux territoires de l'Afrique occidentale. Dans sa politique à l'égard des questions de tutelle dont est saisie l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada tient soigneusement compte, dans le cadre de la Charte, des obligations, des droits et des aspirations aussi bien des États administrants que des populations indigènes. Jusqu'ici le Canada n'a pas été élu au Conseil de tutelle.

Cour internationale de justice.—"Réaliser, conformément aux principes de la justice et du droit international l'ajustement ou le règlement de différends de caractère international" constitue l'un des objectifs des Nations Unies. Il était donc essentiel que l'Organisation disposât d'un organe judiciaire. Le statut de la Cour internationale forme une partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Au cours de 1954–1955, Saint-Marin, le Japon, l'Allemagne occidentale et l'Italie, bien que n'étant pas membres de l'ONU, sont devenus parties au Statut de la Cour. Tous les membres de l'Organisation sont d'office parties au Statut. La Cour se compose de quinze juges élus à titre individuel; un Canadien, John E. Read, y siège depuis 1946.

Secrétariat.—Le Secrétariat voit au fonctionnement des rouages administratifs de l'ONU. A la neuvième session de l'Assemblée générale le Canada et la plupart des autres membres ont approuvé, en vue de la réorganisation du Secrétariat, des plans ou propositions du secrétaire général comportant l'abolition de 284 postes dans l'effectif du siège et certains changements de structure au palier de la direction. Outre des économies, on s'attend qu'il en résulte un accroissement d'efficacité. A la neuvième session on a approuvé

l'institution d'une procédure pour régler les appels interjetés à la suite de décisions du Tribunal administratif, qui examine les instances des membres du personnel alléguant l'inobservation des contrats ou des conditions d'emploi.

Sous-section 3.—Le Canada et le Traité de l'Atlantique Nord

En moins de deux ans après la fin de la seconde guerre mondiale en 1945 et la création des Nations Unies, l'espoir d'une paix durable a fait place à une inquiétude croissante. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui avait été chargé de sauvegarder la paix mondiale, a été empêché par les représentants de l'U.R.S.S. de remplir son rôle. Après la guerre, l'Union soviétique a maintenu ses forces armées à un niveau qui lui assurait la prépondérance de la puissance militaire en Europe. Se gouvernement s'est opposé aux tentatives des puissances occidentales d'aboutir à un règlement de paix en Europe et s'est servi des partis communistes pour saboter les efforts de relèvement économique et de collaboration politique de l'Europe occidentale. Dans ces circonstances, les pays de la Communauté atlantique, se sentant gravement menacés par l'agression soviétique et la subversion communiste, ont pris des mesures collectives spéciales, aux termes de la Charte des Nations Unies, pour maintenir la paix. M. St-Laurent a été l'un des premiers à prévoir la création d'un organisme du genre de l'OTAN. En 1947, lorsqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies que certains pays seraient peut-être forcés de créer "une association d'États démocratiques et pacifiques disposés à accepter des obligations internationales plus précises afin de s'assurer une plus grande sécurité nationale".

Le premier pas dans ce sens a été fait au printemps de 1948 lorsque la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont signé le Traité de Bruxelles par lequel était créée l'Union occidentale. Le 4 avril 1949, par suite de négociations entre ces pays, le Canada et les États-Unis, le Traité de l'Atlantique Nord a été signé à Washington. Tous les groupes importants du Canada ont approuvé ce traité et le Parlement l'a adopté sans une seule voix contraire.

Les premiers signataires du Traité étaient la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Il a été convenu en septembre 1951 que la Grèce et la Turquie seraient invitées à accéder au Traité et elles ont été admises en février 1952. En octobre 1954 ont été approuvés un Protocole au Traité de l'Atlantique Nord, aux termes duquel la République fédérale d'Allemagne pourrait devenir membre de l'OTAN, et des dispositions connexes prévoyant la création d'une Union de l'Europe occidentale (composée de l'Italie, des puissances de Bruxelles et de la République fédérale d'Allemagne) et la restitution de sa pleine souveraineté à la République fédérale d'Allemagne. Ces mesures, destinées à associer la République fédérale d'Allemagne de façon étroite et durable à la Communauté atlantique de nations libres, ont été adoptées après le rejet par l'Assemblée française en août 1954 du Traité de la Communauté européenne de défense. Le 6 mai 1955 la République fédérale d'Allemagne a déposé à Washington son instrument d'accession au Traité de l'Atlantique Nord, devenant ainsi le quinzième membre de l'OTAN.

Le Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation.—Les dispositions du Traité ainsi que la structure du Conseil et des comités subsidiaires, sont décrites dans l'*Annuaire du Canada 1954*, pp. 116-118.

*Faits survenus en 1954-1955**.—Le Conseil de l'Atlantique Nord a continué de siéger à Paris sous la présidence du secrétaire général, lord Ismay. L. D. Wilgress est resté représentant permanent du Canada auprès du Conseil en 1954-1955. Outre les séances régulières des représentants permanents, le Conseil s'est réuni en session ministérielle à Paris en octobre et décembre 1954 et en mai 1955.

* Du 1er juin 1954 au 31 mai 1955.

La session d'octobre, à laquelle ont assisté les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense des pays membres, a été convoquée en vue de l'adoption de mesures propres à effectuer la pleine association de la République fédérale d'Allemagne à l'Occident et à organiser une contribution allemande à la défense. Le Conseil a approuvé une résolution tendant à améliorer les rouages existant à l'heure actuelle pour la défense collective de l'Europe, surtout en augmentant les pouvoirs du Commandant suprême des forces alliées en Europe. Il a approuvé également le Protocole au Traité de l'Atlantique Nord invitant la République fédérale d'Allemagne à devenir membre de l'OTAN.

A la réunion de décembre, le Conseil a réaffirmé sa détermination de continuer de bâtir pour la paix sur des fondements solides d'unité et de puissance. En étudiant le programme de défense des pays membres, il a reconnu que l'importance des effectifs, qui avait été accrue au cours de l'année dernière, devrait être maintenue telle que prévue. Se fondant sur des recommandations contenues dans l'*Examen annuel 1954* et se rendant compte que les pays membres seraient obligés d'entretenir pendant une longue période des forces qui, par leur qualité et leur efficacité puissent aider à prévenir l'agression, le Conseil a adopté des objectifs de forces fermes pour 1955, des objectifs provisoires pour

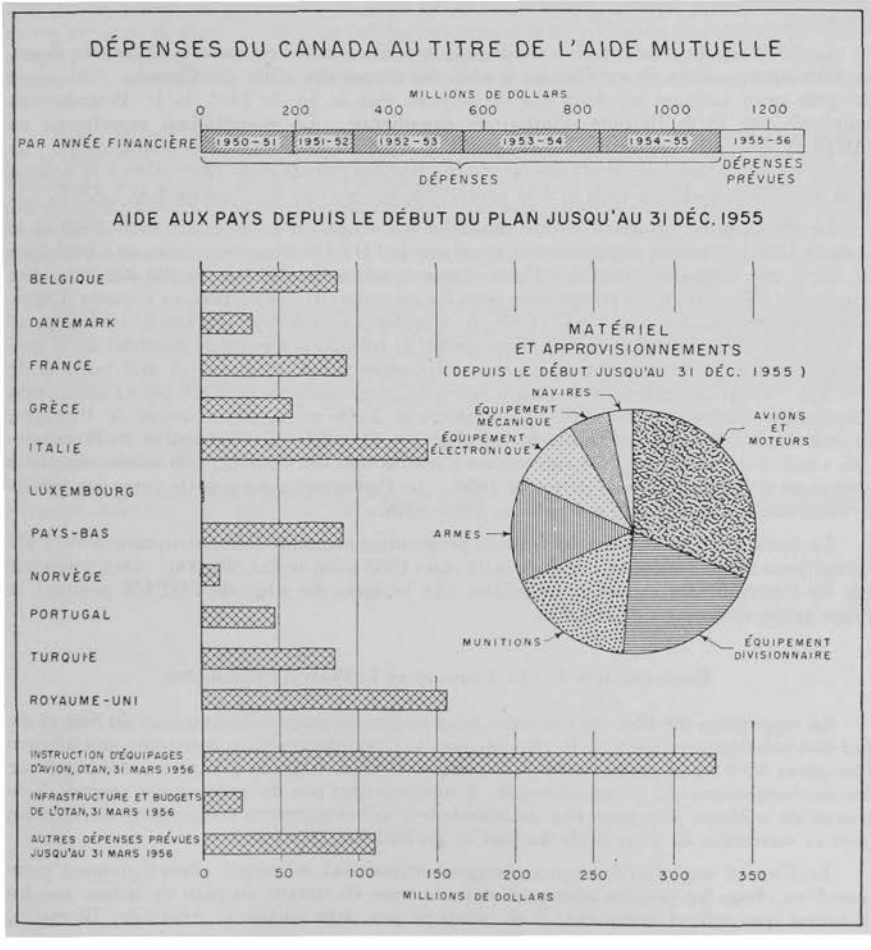

1956 et des objectifs indicatifs pour 1957, en prévoyant de nouvelles améliorations dans l'instruction, l'équipement et l'efficacité. Le Conseil a également exprimé l'opinion que la contribution allemande à la défense stipulée dans les Accords de Paris demeure un complément indispensable de l'effort de défense de l'Occident.

Les ministres des Affaires étrangères des gouvernements membres se sont réunis en mai 1955, avant tout pour marquer l'admission à l'OTAN de la République fédérale d'Allemagne mais aussi pour faire une étude plus étendue que d'habitude des questions politiques internationales intéressant tous les membres de l'alliance. Ces discussions ont montré la grande utilité du Conseil comme forum qui permet aux gouvernements membres de se consulter les uns les autres et d'élaborer leur politique sur la base de principes communs. Les ministres ont décidé de continuer la politique suivie jusque-là pour créer et maintenir la puissance et l'unité de l'Occident, mais ils ont accueilli favorablement l'idée de négocier avec l'Union soviétique pour chercher à résoudre les problèmes encore en suspens.

Contributions du Canada à l'OTAN.—En 1954–1955 le Canada a continué d'appuyer l'OTAN en affectant des forces armées à ses commandements unifiés, en fournissant de l'aide en matériel militaire aux autres pays membres et en versant des fonds aux budgets communs.

La 1re Brigade d'infanterie canadienne, qui est stationnée dans la région de Soest, en Allemagne, est restée en Europe à côté des forces des alliés du Canada. On pense qu'après avoir terminé ses deux ans de service, vers la fin de 1955, la 1re Brigade sera remplacée par la 2e Brigade d'infanterie canadienne. La contribution canadienne au SACEUR de douze escadrilles de chasseurs à réaction est restée sans changement. La Marine royale canadienne avait quarante-trois navires prévus pour affectation à la défense de la zone Canada-États-Unis et à la protection des convois relevant du SACLANT.

Le Programme canadien d'aide mutuelle prévoyait qu'entre le 1er avril 1950 et le 31 mars 1955 le Canada fournirait aux membres de l'OTAN situés en dehors de l'Amérique du Nord une assistance militaire d'une valeur totale estimative de $1,100,400,000. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants: *a)* instruction au Canada d'équipages d'avion d'autres pays de l'OTAN; *b)* transferts de matériel des stocks militaires ou de la production courante pour les trois armes; *c)* transferts directs de matériel de la production courante; d*)* contributions aux programmes d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN. Le 31 décembre 1954, dans le cadre du programme de l'OTAN pour l'instruction d'équipages d'avion, un total de 1,297 pilotes et 2,009 navigateurs, venus de Belgique, du Danemark, de France, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni, avaient terminé leur cours aux centres d'instruction du Canada; 989 autres stagiaires recevaient de l'instruction au début de 1955. Le Parlement a été prié de voter des crédits de $257,400,000 pour l'Aide mutuelle en 1954–1955.

La quote-part canadienne des frais du programme commun d'infrastructure de l'OTAN prévue pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1955 a été de $11,500,000. On s'attendait que les contributions canadiennes totales aux budgets du siège de l'OTAN pendant la même année s'élèvent à $1,500,000.

Sous-section 4.—Le Canada et le Plan de Colombo

La conception du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques remonte à la réunion que le Commonwealth a consacrée aux affaires étrangères du 9 au 14 janvier 1950, à Colombo, Ceylan. Même si le plan a été lancé par des gouvernements du Commonwealth, il ne constitue pas un programme exclusif à ce groupe de nations: il a pour but de favoriser le développement économique de tous les pays et territoires de l'ensemble du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Le Comité consultatif, organe intergouvernemental, se réunit périodiquement pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de même que les décisions que celle-ci comporte; il se compose des pays suivants: Australie, Birmanie,

Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni (y compris ses territoires de la région: Malaisie, Singapour et Sarawak), Vietnam, ainsi que les États-Unis qui ont lancé dans la région un vaste programme d'aide économique. Afin de mettre en œuvre la partie du plan relative à l'assistance technique, on a mis sur pied à Colombo un Conseil de coopération technique, dont le Canada est membre. Le programme de cooperation technique, qui fait cependant partie intégrante du plan de Colombo, a été conçu comme complément de l'assistance technique apportée à la région par l'ONU et ses institutions spécialisées.

Le 31 mars 1955 le parlement canadien avait déjà approuvé des contributions de quelque $128,000,000 au titre de l'assistance financière et de l'aide technique aux gouvernements du Sud et du Sud-Est asiatiques.

L'assistance-capital a jusqu'ici été accordée à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. L'apport du Canada a été destiné principalement aux diverses entreprises de mise en valeur (matériel destiné aux aménagements d'irrigation et de production d'électricité, matériel de transport, navires de pêche et relevés des richesses naturelles). Certains produits, (blé, farine, cuivre, aluminium et matériel de chemins de fer), envoyés aux gouvernements de ces pays, où ils répondaient à un besoin, ont permis la mobilisation de l'argent que nécessitaient les dépenses locales relatives aux programmes de mise en valeur. L'apport du Canada a contribué à la fois à développer l'économie de ces pays et à élever leurs niveaux de vie.

Le 31 mars 1955, le Canada avait accueilli quelque 259 ressortissants de divers pays de la région pour leur donner, en vertu du programme d'assistance technique, une formation en une grande variété de techniques; en outre 77 spécialistes canadiens avaient été envoyés dans les pays de la région de Colombo pour travailler en divers domaines dont la pêche, la réfrigération, la biologie marine, l'agriculture, l'érosion, la formation professionnelle, la comptabilité et l'entretien des tracteurs et des machines agricoles. Le Canada a aussi fourni le matériel que nécessite l'initiation à diverses techniques.

En octobre 1954, le Comité consultatif du Plan de Colombo a tenu sa réunion annuelle à Ottawa. La délégation canadienne était dirigée par l'hon. Walter Harris, ministre des Finances. Les progrès accomplis jusqu'alors et les projets élaborés font l'objet de la publication d'un rapport*, où un chapitre est consacré à l'activité de chacun des pays du Plan de Colombo, dispensateur ou bénéficiaire d'assistance.

La réunion suivante du Comité consultatif a eu lieu à Singapour au cours de l'automne 1955.

* *Le plan de Colombo pour le développement coopératif économique du Sud et du Sud-Est asiatiques*, en vente au prix de 50c. chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

CHAPITRE III.—POPULATION*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Historique du recensement	150
Section 2. Accroissement de la population	153
Section 3. Estimations intercensales et mouvement	154
Section 4. Densité de la population	156
Section 5. Population rurale et population urbaine	157
Section 6. Population des comtés et des divisions de recensement	157
Section 7. Population des centres urbains constitués	157
Section 8. Répartition selon le sexe et l'âge	165
Section 9. État matrimonial	167
Section 10. Origines	168
Section 11. Religions	169
Section 12. Pays de naissance	170
Section 13. Langue parlée et langue maternelle	170
Section 14. Logements, ménages et familles	171
Section 15. Aveugles et sourds	173
Section 16. Les Indiens et les Esquimaux du Canada	174
Section 17. Population du monde	179

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Le présent chapitre ne renferme qu'un résumé des volumineuses données statistiques recueillies lors du recensement. Des renseignements plus détaillés, de même que des analyses plus poussées, paraissent dans les volumes et les rapports sur le recensement qu'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine ou au Bureau fédéral de la statistique. Le catalogue de ces publications peut être obtenu sur demande.

Section 1.—Historique du recensement

En 1666, Talon, intendant de la Nouvelle-France, a fait un recensement officiel de la colonie afin de connaître l'accroissement de la population depuis la fondation de Québec par Champlain en 1608. Ainsi, c'est à cette colonie primitive du St-Laurent que revient l'honneur d'avoir fait le premier recensement de la population, dans l'acceptation moderne du mot, et d'avoir institué ce qui est devenu aujourd'hui l'un des principaux instruments de gouvernement de toute communauté civilisée. Ce recensement a donné sur 3,215 personnes des renseignements comme le nom, l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la profession de chacune à son endroit de résidence. Le grand intendant a effectué lui-même une grande partie du dénombrement, "visitant de porte en porte toutes les habitations de Mont-Réal, de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine et de tous les endroits en amont de Québec". L'année suivante, en 1667, on a recommencé le recensement en ajoutant aux mêmes questions que l'année précédente des questions sur la superficie des cultures et le nombre de bêtes à cornes et de moutons.

Les recensements de la Nouvelle-France se sont chiffrés par non moins de 37 en tout entre 1666 et 1739; de plus, il y eut neuf recensements fragmentaires et plusieurs autres dénombrements à compter de cette dernière date jusqu'à la fin du régime français, en 1763. La portée du recensement s'est étendue même durant ces premières années. Chaque recensement comportait quelques nouvelles questions jusqu'au jour où, à la fin du régime français, il s'enquit, en plus des renseignements originaux, de la superficie des cultures et des pâturages, de la production de blé, d'orge, d'avoine, de pois, de maïs, de lin, de chanvre, de tabac et du nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de truies. De plus, on a fait le compte des édifices publics, des églises, des meuneries et des scieries, de même que des armes à feu et des épées.

* Revu à la Division du recensement (Démographie), Bureau fédéral de la statistique.

La principale source de données statistiques du premier demi-siècle d'occupation britannique a été les rapports isolés préparés par les gouverneurs de la colonie, bien que différentes régions aient été recensées à intervalles irréguliers. Il y eut un recensement du Canada en 1765 et d'autres ont suivi en 1784 et en 1790. Les recensements du Haut-Canada (Ontario) se sont faits tous les ans de 1824 à 1842, tandis que ceux du Bas-Canada (Québec) ont eu lieu en 1825, 1827, 1829, 1831, 1832, 1842 et 1844. Durant cette période, il y eut aussi des recensements assez fréquents au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, et dans le district de l'Assiniboine et de la rivière Rouge (Manitoba).

La loi sur le recensement adoptée le 18 septembre 1841 a été la première tentative législative visant à instituer une politique de recensement régulier. Elle prévoyait un recensement en 1842 et tous les cinq ans par la suite, mais un seul recensement du Haut-Canada a été fait en vertu de cette loi. Une loi subséquente a ordonné un recensement du Bas-Canada en 1842 et un recensement des deux Provinces en 1848 et 1850. Cependant, la loi qui a fait le plus pour l'établissement d'un recensement périodique a été adoptée en 1851; elle a régi les recensements de 1851–1852 et de 1861. Ces mêmes années la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont aussi fait des recensements, ce qui fait dire que le recensement décennal actuel remonte à 1851.

Le premier recensement depuis la confédération, celui de 1871, a été fait en vertu d'une nouvelle loi adoptée en 1870; une modification y a été apportée en 1879 prévoyant un nouveau recensement en 1881 et tous les dix ans par la suite. Ces recensements décennaux ont été faits et leur portée s'est étendue en raison du progrès économique de la nation et de la complexité croissante de l'administration gouvernementale et commerciale. La loi qui régit aujourd'hui le recensement est celle de la statistique (S.R.C. 1952, chap. 257, modifiée).

Le premier motif juridique du recensement a été de déterminer la représentation à la Chambre des communes. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a prévu que le premier remaniement de la carte électorale se fasse à l'achèvement du recensement de 1871, et que des remaniements semblables s'effectuent après chaque recensement décennal. (L'application du recensement à ce problème est étudiée aux pages 76–77.) Mais le recensement d'aujourd'hui a une utilité beaucoup plus grande que la répartition de la représentation électorale, si importante soit-elle. Il est de fait non moins qu'un inventaire des personnes: leur nombre, leur répartition géographique, leur âge, leur état matrimonial, leur lieu de naissance, leur nationalité, leur origine, leur langue, leur instruction, leurs professions, leur gain, la composition de leurs familles, leurs conditions d'habitation, et ainsi de suite. Les chiffres de la population servent à déterminer le montant des subventions provinciales et scolaires et autres genres de dépenses publiques où les sommes versées sont en raison du nombre de personnes. Les recensements servent aussi de base aux estimations intercensales de la population. A tous les échelons du gouvernement les chiffres de la population obtenus du recensement sont tenus pour le compte officiel du nombre des personnes vivant dans les provinces, les cités, les villes, les villages, etc.

Les statistiques sur certaines caractéristiques de la population comme l'âge, l'état matrimonial, la langue, la profession, etc., servent aussi à une variété d'usages. Les données relatives à l'âge, par exemple, servent à évaluer le coût des programmes de sécurité sociale comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse, à évaluer les besoins scolaires, à dresser les tables de survie et à maintes autres fins dans l'étude des problèmes sociaux et économiques. Les statistiques sur l'état matrimonial servent à comparer l'incidence des diverses maladies chez les célibataires et les gens mariés, à évaluer la proportion des femmes mariées dans la main-d'œuvre, à déterminer les fluctuations du nombre de personnes veuves ou divorcées au Canada. Les chiffres relatifs à la langue parlée et à la langue maternelle sont utiles aux autorités enseignantes, aux agences de publicité et à la presse de langue étrangère pour la publication et la distribution de renseignements en diverses langues.

Les statistiques relatives aux professions sont précieuses aux conseillers en orientation professionnelle dans les écoles techniques et les bureaux de placement. Elles sont utiles aux établissements qui désirent connaître quelle main-d'œuvre spécialisée ils trouveront

dans les endroits où ils songent à établir des succursales. Ces exemples servent à illustrer les nombreux usages qu'on peut tirer des statistiques du recensement de la population. De même, les statistiques des recensements de l'agriculture et de l'habitation aident à trouver une solution aux problèmes économiques et sociaux, et servent aussi à des fins administratives plus immédiates.

Le neuvième recensement du Canada (1951) a été l'un des plus importants de l'histoire du pays. Effectué au milieu du siècle, il a fourni un barème de l'expansion du Canada durant les cinquante premières années du siècle. Suivant une décennie de bouleversements internationaux—la seconde guerre mondiale et la période de réadaptation de l'après-guerre immédiat—il a traduit les vastes changements économiques et sociaux survenus durant cette période. Terre-Neuve s'étant jointe au Canada en 1949, ce recensement était le premier depuis que la nation comptait dix provinces. Les grands chiffres de ce recensement sont donnés au tableau suivant.

1.—Statistique sommaire des principaux aspects du recensement de 1951

Province ou territoire	Population	Logements occupés[1]	Fermes occupées		Établissements de commerce et de service			Entreprises de pêche
			Fermes	Superficie	Détail	Gros	Services	
	nombre	nombre	nombre	milles carrés	nombre	nombre	nombre	nombre
Terre-Neuve	361,416	70,980	3,626	133	4,090	281	650	9,300
Île-du-P.-É.	98,429	22,454	10,137	1,711	972	157	367	1,140
Nouvelle-Écosse	642,584	149,555	23,515	4,959	7,176	740	2,050	6,300
N.-Brunswick	515,697	114,007	26,431	5,422	5,430	568	1,600	3,040
Québec	4,055,681	858,784	134,336	26,229	43,572	5,165	16,501	3,010
Ontario	4,597,542	1,181,126	149,920	32,625	50,119	6,512	20,540	960
Manitoba	776,541	202,398	52,383	27,704	7,432	2,370	3,117	
Saskatchewan	831,728	221,456	112,018	96,349	9,585	4,526	3,771	2,340
Alberta	939,501	250,747	84,315	69,468	9,943	3,695	4,227	
C.-Britannique	1,165,210	337,777	26,406	7,347	13,151	2,137	5,848	3,750
Yukon et Territoires du N.-O	25,100	..	4	1	156	16	77	[2]
Canada	**14,009,429**	**3,409,284**	**623,091**	**271,948**	**151,626**	**26,167**	**58,748**	**29,880**

[1] Sans les hôtels, institutions, camps et grandes maisons de chambre. [2] Inclus dans les provinces des Prairies.

Le recensement moderne est devenu une entreprise d'ordre administratif et technique fort complexe. Chaque dénombrement a été marqué de grands progrès par rapport à son prédécesseur tant au point de vue de sa conception, de son organisation et de son dépouillement qu'au point de vue de sa portée. Le recensement de 1951 a été témoin de plusieurs innovations techniques: certains travaux de dépouillement ont été décentralisés et effectués pour la première fois dans les bureaux régionaux du Bureau fédéral de la statistique situés un peu partout à travers le Canada; on a fait usage d'un équipement électrographique en même temps que de tabulatrices électroniques ultra-rapides; on a eu recours à des méthodes d'impression spéciales pour accélérer la publication des rapports et des volumes. Les résultats du recensement de 1951 sont compris maintenant dans le dossier imprimé* qui sera une importante source de renseignements pour plusieurs années à venir.

En plus des recensements décennaux de l'ensemble du Canada, l'expansion spectaculaire du mid-ouest depuis les années 1880 jusqu'au cours du siècle présent a nécessité des relevés plus fréquents de la population et de l'agriculture dans cette partie du pays. En 1886, à mi-chemin entre deux recensements décennaux, a été tenu un recensement spécial du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest d'alors. Ce recensement s'est répété

* *Neuvième recensement du Canada, 1951*, xi volumes, $25, chez l'Imprimeur de la Reine ou au Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

pour le Manitoba seulement en 1896 et tous les dix ans par la suite il comprit en outre la Saskatchewan et l'Alberta, qui devinrent des provinces en 1905. Les lois qui ont permis ces recensements ont été adoptées en 1886 dans le cas du Manitoba et en 1905 dans celui de la Saskatchewan et de l'Alberta. Elles furent plus tard intégrées dans la loi sur la statistique. Le besoin de ce recensement partiel n'est plus aussi évident aujourd'hui et des dispositions ont été prises pour le remplacer par un recensement modifié de la population et de l'agriculture du Canada tout entier. Ce nouveau recensement s'effectue en 1956.

Section 2.—Accroissement de la population

La population du Canada, qui comptait 3,215 habitants lors du premier recensement tenu en 1666 et 14,009,429 au dernier tenu en 1951, a connu un taux d'accroissement remarquable. Chaque décennie a évidemment contribué à cet accroissement, mais celles de 1901–1911, 1911–1921 et 1941–1951 méritent une mention spéciale. De 1901 à 1911, la population du Canada a augmenté de 34·2 p. 100, soit la plus forte augmentation dans l'histoire du pays. L'immigration en a été le principal facteur car 1,800,000 personnes sont entrées au Canada durant cette période. En dépit de la première guerre mondiale et des pertes qu'ont alors occasionnées les décès, l'émigration et l'épidémie d'influenza, la population du Canada a augmenté de 21·9 p. 100 entre 1911 et 1921.

Au recensement de 1951, la population du Canada était de 14,009,429 habitants, soit une augmentation de 2,502,774 ou de 21·8 p. 100 sur 1941 (11,506,655). L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération y a fourni un apport de 361,416 habitants. Terre-Neuve mise à part, la population de 1951 se chiffrait par 13,648,013 habitants, soit 2,141,358 ou 18·6 p. 100 de plus que la population de 1941 des neuf provinces et territoires. Cet accroissement numérique est le plus fort qui ait été enregistré et l'accroissement proportionnel n'a été surpassé que durant les périodes de 1901–1911 et de 1911–1921. L'augmentation de la population entre 1941–1951 est d'autant plus remarquable que l'immigration a été fortement réduite durant les années de guerre. Elle a repris après la guerre, provoquant un accroissement de 424,000 habitants au cours de la décennie. La même période a également été marquée par une forte natalité et l'accroissement naturel s'est élevé à près de 2 millions d'habitants.

2.—Répartition numérique et proportionnelle de la population, par province, années de recensement décennal, 1871-1951

NOTA.—La population des provinces des Prairies en 1906, 1916, 1926, 1936 et 1946 figure à la p. 139 de l'*Annuaire* de 1951. Les estimations intercensales figurent à la p. 148 de l'*Annuaire* de 1936, pour la période 1867–1904; à la p. 131 de l'*Annuaire* de 1946, pour la période 1905–1930; à la p. 147 de l'*Annuaire* de 1952–1953 pour la période de 1931–1940; et au tableau 3 de la présente édition, p. 155, pour la période 1941–1954.

Province ou territoire	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941	1951
	RÉPARTITION NUMÉRIQUE								
Terre-Neuve	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	361,416
Île-du-P.-É.	94,021	108,891	109,078	103,259	93,728	88,615	88,038	95,047	98,429
N.-Écosse	387,800	440,572	450,396	459,574	492,338	523,837	512,846	577,962	642,584
N.-Brunswick	285,594	321,233	321,263	331,120	351,889	387,876	408,219	457,401	515,697
Québec	1,191,516	1,359,027	1,488,535	1,648,898	2,005,776	2,360,510	2,874,662	3,331,882	4,055,681
Ontario	1,620,851	1,926,922	2,114,321	2,182,947	2,527,292	2,933,662	3,431,683	3,787,655	4,597,542
Manitoba	25,228	62,260	152,506	255,211	461,394	610,118	700,139	729,744	776,541
Saskatchewan	...	...	...	91,279	492,432	757,510	921,785	895,992	831,728
Alberta	...	...	...	73,022	374,295	588,454	731,605	796,169	939,501
Col.-Brit.	36,247	49,459	98,173	178,657	392,480	524,582	694,263	817,861	1,165,210
Yukon	...	...	...	27,219	8,512	4,157	4,230	4,914	9,096
T. du N.-O.	48,000	56,446	98,967	20,129	6,507	8,143	9,316	12,028	16,004
Canada	**3,689,257**	**4,324,810**	**4,833,239**	**5,371,315**	**7,206,643**	**8,787,949**[2]	**10,376,786**	**11,506,655**	**14,009,429**

[1] La population de Terre-Neuve (qui ne fait partie du Canada que depuis 1949) s'établissait ainsi: 1871, 152,500 (estimation); 1881, 186,500 (estimation); 1891, 202,040; 1901, 220,984; 1911, 242,619; 1921, 263,033; 1931, 281,500 (estimation); 1941, 303,300 (estimation); 1945, 321,819. [2] Y compris 485 membres de la Marine royale du Canada recensés séparément.

2.—Répartition numérique et proportionnelle de la population, par province, années de recensement décennal, 1871-1951—fin

Province ou territoire	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941	1951
	RÉPARTITION PROPORTIONNELLE								
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	...	...	2·58
Île-du-P.-É.	2·55	2·52	2·25	1·92	1·30	1·01	0·85	0·83	0·70
N.-Écosse	10·51	10·19	9·32	8·56	6·83	5·96	4·94	5·02	4·59
N.-Brunswick	7·74	7·43	6·65	6·16	4·88	4·41	3·94	3·97	3·68
Québec	32·30	31·42	30·80	30·70	27·83	26·86	27·70	28·96	28·95
Ontario	43·94	44·56	43·74	40·64	35·07	33·39	33·07	32·92	32·82
Manitoba	0·68	1·44	3·16	4·75	6·40	6·94	6·75	6·34	5·54
Saskatchewan	...	...	...	1·70	6·84	8·62	8·88	7·79	5·94
Alberta	...	...	...	1·36	5·19	6·70	7·05	6·92	6·71
Col.-Brit.	0·98	1·14	2·03	3·33	5·45	5·97	6·69	7·11	8·32
Yukon	...	...	...	0·51	0·12	0·05	0·04	0·04	0·66
T. du N.-O.	1·30	1·30	2·05	0·37	0·09	0·09	0·09	0·10	0·11
Canada	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**	**100·00**

Section 3.—Estimations intercensales et mouvement

Les estimations intercensales de la population ont différentes applications. Elles servent de base pour le calcul des taux démographiques, de la production et du commerce par habitant et d'autres données. Plus récemment, elles ont été utiles pour l'estimation de la main-d'œuvre et autres caractéristiques de la population suivant les données recueillies au moyen de sondages.

Les estimations portent en premier lieu sur la population totale du Canada et de chaque province. Elles doivent être disponibles vers le 1er juin, jour auquel elles se rapportent. Comme les chiffres définitifs concernant les éléments changeants de la population ne sont pas connus à ce moment, l'extrapolation des naissances, des décès et de l'immigration fournit un chiffre partiel et provisoire à l'égard de l'intervalle de juin à mai. Pour éviter de renouveler sans cesse la même erreur, le calcul des estimations repart chaque année du dernier recensement et utilise les chiffres exacts les plus récents. Les naissances intervenues dans les années intermédiaires sont ajoutées au chiffre du recensement et les décès en sont soustraits; le même principe est appliqué pour les immigrants et les émigrants. C'est au sujet des émigrants que les renseignements sont les moins abondants; il est possible de connaître le nombre de Canadiens qui se fixent aux États-Unis d'après l'Immigration américaine, et parfois aussi le nombre de ceux qui émigrent au Royaume-Uni, mais on ne dispose d'aucune donnée quant aux autres pays.

Le programme des estimations de la population comprend l'établissement de deux chiffres pour chaque année: l'un est basé sur des données provisoires, ainsi qu'il a été exposé plus haut, et implique forcément l'extrapolation des naissances, des décès et de l'immigration; l'autre, basé sur des données définitives n'est disponible qu'après que tous les renseignements ont été réunis, c'est-à-dire lors du recensement subséquent. Quand les résultats du recensement de 1951 ont paru, les estimations de la période 1941-1951 ont été rectifiées.

Comme les estimations successives sont établies chaque fois à compter du dernier recensement, l'approximation la plus juste du changement de la population n'est pas obtenue en soustrayant le chiffre d'une année de celui de l'année suivante. L'état annuel de la population présente un grand intérêt; l'exposé suivant fournit tous les renseignements disponibles à ce sujet.

Année	Chiffres de l'année civile[1]				
	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Immigration	Population estimative, 1er juin[1]
1941	**255,317**	**114,639**	**140,678**	**9,329**	**11,490,000**
1942	272,313	112,978	159,335	7,576	11,637,000
1943	283,580	118,635	164,945	8,504	11,778,000
1944	284,220	116,052	168,168	12,801	11,929,000
1945	288,730	113,414	175,316	22,722	12,055,000
1946	330,732	114,931	215,801	71,719	12,268,000
1947	359,094	117,725	241,369	64,127	12,527,000
1948	347,307	119,384	227,923	125,414	12,799,000
1949[1]	366,139	124,047	242,092	95,217	13,423,000
1950	371,071	123,789	247,282	73,912	13,688,000
1951	**380,101**	**125,454**	**254,647**	**194,391**	**13,984,000**
1952	402,527	125,950	276,577	164,498	14,405,000[2]
1953	416,825	127,381	289,444	168,868	14,756,000[2]
1954	435,142	124,520	310,622	154,227	15,168,000[2]

[1] Sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Y compris Terre-Neuve à partir de 1949.
[2] Estimations sujettes à rectification à la lumière de données ultérieures.

3.—Estimations de la population, par province, années intercensales, 1941-1955

NOTA.—A chaque recensement, les estimations établies depuis le recensement antérieur, le 1er juin de chaque année, sont rectifiées d'après le nouveau chiffre de la population. Les chiffres de 1941 et 1951 pour toutes provinces et ceux de 1946 pour les provinces des Prairies proviennent des recensements. Les chiffres de 1867-1904 figurent à la page 148 de l'*Annuaire* de 1936, ceux de 1905-1930, à la page 131 de l'édition de 1946, et ceux de 1931-1940, à la page 147 de l'édition de 1952-1953.

Année	Terre-Neuve	Île-du-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. du N.-O.	Canada[1]
	(en milliers)												
1941	...	**95**	**578**	**457**	**3,332**	**3,788**	**730**	**896**	**796**	**818**	**5**	**12**	**11,507**
1942	...	90	591	464	3,390	3,884	724	848	776	870	5	12	11,654
1943	...	91	606	463	3,457	3,915	723	838	785	900	5	12	11,795
1944	...	91	611	461	3,500	3,963	727	836	808	932	5	12	11,946
1945	...	92	619	467	3,560	4,000	727	833	808	949	5	12	12,072
1946	...	94	608	478	3,629	4,093	727	833	803	1,003	8	16	12,292
1947	...	94	615	488	3,710	4,176	739	836	825	1,044	8	16	12,551
1948	...	93	625	498	3,788	4,275	746	838	854	1,082	8	16	12,823
1949	345	94	629	508	3,882	4,378	757	832	885	1,113	8	16	13,447
1950	351	96	638	512	3,969	4,471	768	833	913	1,137	8	16	13,712
1951	**361**	**98**	**643**	**516**	**4,056**	**4,598**	**776**	**832**	**939**	**1,165**	**9**	**16**	**14,009**
1952	374	103	653	526	4,174	4,766	798	843	970	1,198	9	16	14,430
1953	383	106	663	536	4,289	4,897	809	861	1,002	1,230	9	16	14,781
1954	398	105	673	547	4,388	5,046	828	878	1,039	1,266	10	17	15,195
1955	412	108	683	558	4,520	5,183	849	889	1,066	1,305	10	18	15,601

[1] Terre-Neuve n'est pas comprise dans le total des années qui ont précédé son union avec le Canada (31 mars 1949).

Le tableau 4 donne l'accroissement naturel et l'accroissement total de la population entre 1931 et 1941 et entre 1941 et 1951, d'après les recensements du Canada. La différence entre l'accroissement naturel et l'accroissement total de la population durant une décennie représente la différence entre l'affluence et l'effluence, c'est-à-dire la migration nette. La migration nette indiquée pour chaque province illustre le mouvement net de la population à la suite d'un échange de population entre les provinces et, en partie, de l'entrée et de la sortie du pays d'un nombre de personnes.

Le déplacement habituel d'est en ouest de la population du continent nord-américain n'apparaît pas dans la statistique du Canada ces dernières années. Les changements les plus marqués ont été enregistrés dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. La migration a enlevé aux trois provinces des Prairies environ un quart de million d'habitants entre 1931 et 1941, et un peu plus entre 1941 et 1951. La population de la Colombie-Britannique s'est accrue à raison de 8,000 habitants par année environ durant les années

1930 et de 23,000 habitants par année environ durant les années 1940. L'Ontario a accueilli au total davantage de nouveaux venus que la Colombie-Britannique, mais par rapport à sa population plus considérable, cette migration n'est que le tiers aussi importante. Le changement net dans le Québec est négligeable par rapport au chiffre de sa population. La Nouvelle-Écosse a accusé une augmentation durant les années 1930 et une diminution durant les années 1940; la population des provinces Maritimes a, dans son ensemble, fortement diminué durant les deux dernières décennies.

4.—Changements apportés à la population des provinces par les migrations interprovinciales de 1931 à 1941 et de 1941 à 1951

Province	Accroissement naturel		Accroissement total d'après le recensement		Migration nette	
	1931–1941	1941–1951	1931–1941	1941–1951	1931–1941	1941–1951
Île-du-Prince-Édouard	9,681	15,802	7,009	3,382	−2,672	−12,420
Nouvelle-Écosse	57,238	103,512	65,116	64,622	+7,848	−38,890
Nouveau-Brunswick	59,359	99,904	49,182	58,296	−10,177	−41,608
Québec	459,211	736,058	457,220	723,799	−1,991	−12,259
Ontario	278,488	505,034	355,972	809,887	+77,484	304,853
Manitoba	78,083	107,510	29,605	46,797	−48,478	−60,713
Saskatchewan	131,752	135,106	−25,793	−64,264	−157,545	−199,370
Alberta	106,405	150,303	64,564	143,332	−41,841	−6,971
Colombie-Britannique	41,100	116,527	123,598	347,349	+82,498	+230,822
Canada[1]	**1,221,787**	**1,972,394**	**1,129,869**	**2,141,358**	**−91,918**	**+168,964**

[1] Sans Terre-Neuve, mais y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Section 4.—Densité de la population

Le tableau 5 indique la superficie des terres et la densité de la population par mille carré et par province aux années de recensement 1921–1951. Les chiffres de 1951 comprennent la province de Terre-Neuve et il est bon de se le rappeler dans toutes comparaisons avec les recensements antérieurs.

5.—Superficie des terres et densité de la population, par province, années de recensement décennal, 1921-1951

Province ou territoire	Superficie des terres, milles carrés	Population, 1921		Population, 1931		Population, 1941		Population, 1951	
		Total	Par mille carré	Total	Par mille carré	Total	Par mille carré	Total	Par mille carré
Terre-Neuve[1]	147,994	...	...	...	...	...	...	361,416	2·44
Île-du-Prince-Édouard	2,184	88,615	40·57	88,038	40·31	95,947	43·52	98,429	45·07
Nouvelle-Écosse	20,743	523,837	25·25	512,846	24·72	577,962	27·86	642,584	30·98
Nouveau-Brunswick	27,473	387,876	14·12	408,219	14·86	457,401	16·65	515,697	18·77
Québec	523,860	2,360,510	4·51	2,874,662	5·49	3,331,882	6·36	4,055,681	7·74
Ontario	348,141	2,933,662	8·43	3,431,683	9·86	3,787,655	10·88	4,597,542	13·21
Manitoba	219,723	610,118	2·78	700,139	3·19	729,744	3·32	776,541	3·53
Saskatchewan	220,182	757,510	3·44	921,785	4·19	895,992	4·07	831,728	3·78
Alberta	248,800	588,454	2·37	731,605	2·94	796,169	3·20	939,501	3·78
Colombie-Britannique	359,279	524,582	1·46	694,263	1·93	817,861	2·28	1,165,210	3·24
Canada (sans les territoires)	**2,118,379**	**8,775,164**	**4·45**[2]	**10,363,240**	**5·26**[2]	**11,489,713**	**5·83**[2]	**13,984,329**	**6·60**[2]
Yukon	205,346	4,157	0·02	4,230	0·02	4,914	0·02	9,096	0·04
Territoires du N.-O.	1,253,438	8,143	0·01	9,316	0·01	12,028	0·01	16,004	0·01
Canada	**3,577,163**	**8,787,949**[4]	**2·56**[5]	**10,376,786**	**3·03**[5]	**11,506,655**	**3·36**[6]	**14,009,429**	**3·92**[3]

[1] Y compris le Labrador. [2] Pour une superficie de 1,970,385 milles carrés qui exclut Terre-Neuve. [3] Y compris Terre-Neuve. [4] Le total comprend 485 membres de la Marine royale du Canada recensés séparément en 1921. [5] Pour une superficie de 3,429,169 milles carrés qui exclut Terre-Neuve.

Section 5.—Population rurale et population urbaine

Avant 1951, pour les fins du recensement, la population domiciliée à l'intérieur des limites des cités, villes et villages constitués d'une province était classée "urbaine" et le reste, "rurale". Comme les lois régissant la constitution des municipalités varient suivant la province, il n'existait aucune ligne de démarcation uniforme entre la population rurale et la population urbaine à travers le Canada. Lors du recensement de 1951, le principal critère de classement a été, au lieu du statut municipal conféré par la province, le nombre de résidents d'une région donnée. La population domiciliée dans les cités, villes et villages, constitués ou non, de 1,000 habitants et plus, de même que la population de toutes les zones métropolitaines de recensement, a été considérée comme urbaine, et la population domiciliée en dehors de ces localités, comme rurale.

Le tableau **6** donne la population urbaine et la population rurale par province ou territoire, pour 1951. La population rurale est ensuite classée en deux catégories: agricole et non agricole. La population urbaine est classée suivant l'importance de la localité.

6.—Population rurale agricole et non agricole et population urbaine selon l'importance des localités, par province ou territoire, recensement de 1951

Province ou territoire	Rurale			Urbaine				
	Agricole[1]	Non agricole	Total	1,000 à 9,999 habitants	10,000 à 29,999 habitants	30,000 à 99,999 habitants	100,000 habitants ou plus	Total[2]
Terre-Neuve	15,456	191,165	206,621	100,375	—	52,873	—	154,795
Île-du-Prince-Édouard	46,757	26,987	73,744	8,798	15,887	—	—	24,685
Nouvelle-Écosse	112,135	185,618	297,753	166,121	61,802	116,906	—	344,831
Nouveau-Brunswick	145,771	154,915	300,686	86,906	76,430	50,779	—	215,011
Québec	766,910	591,453	1,358,363	750,436	504,523	247,548	1,185,536	2,697,318
Ontario	678,043	668,400	1,346,443	714,343	463,404	764,448	1,307,751	3,251,099
Manitoba	214,435	122,526	336,961	93,965	109,036	—	235,710	439,580
Saskatchewan	398,279	180,979	579,258	86,379	41,504	124,587	—	252,470
Alberta	339,955	149,871	489,826	120,700	39,311	—	288,691	449,675
Colombie-Britannique	109,919	261,820	371,739	157,333	180,240	109,707	344,833	793,471
Yukon	44	6,458	6,502	2,594	—	—	—	2,594
Territoires du Nord-Ouest	28	13,252	13,280	2,724	—	—	—	2,724
Canada	**2,827,732**	**2,553,444**	**5,381,176**	**2,290,674**	**1,492,137**	**1,466,848**	**3,362,521**	**8,628,253**

[1] Non compris 84,264 personnes vivant dans les fermes comprises dans les localités "urbaines". [2] Y compris quelques parties de zones métropolitaines de moins de 1,000 habitants.

Section 6.—Population des comtés et des divisions de recensement

Le chiffre de la population des comtés et des divisions de recensement de 1901 à 1951 est indiqué dans l'*Annuaire* de 1952–1953, p. 141–144. Le *Neuvième recensement du Canada, 1951*, Volume 1, contient de plus amples détails, dont la population des subdivisions de comté.

Section 7.—Population des centres urbains constitués

L'expansion, entre 1941 et 1951, des villes du Canada d'une population de plus de 30,000 habitants, de même que l'année où elles ont été constituées en cité, sont indiquées au tableau **7**. Tous les villages, villes et cités constitués, comptant 1,000 habitants et plus en 1951, sont indiqués au tableau **10**.

7.—Population des cités constituées de plus de 30,000 habitants au recensement de 1951, et chiffres comparatifs de 1941

NOTA.—Les cités constituées ayant un *Board of Trade* sont marquées d'un astérisque (*) et celles ayant une Chambre de Commerce, d'une croix (†).

Cité et province	Année de constitution	Population		Cité et province	Année de constitution	Population	
		1941	1951			1941	1951
*Brantford (Ont.)	1877	31,948	36,727	*Regina (Sask.)	1903	58,245	71,319
*Calgary (Alb.)	1893	88,904	129,060	†St-Catharines (Ont.)	1876	30,275	37,984
†Edmonton (Alb.)	1904	93,817	159,631	*Saint-Jean (N.-B.)	1785	51,741	50,779
†Fort-William (Ont.)	1907	30,585	34,947	*Saint-Jean (T.-N.)	1888	44,603[1]	52,873
*Halifax (N.-É.)	1841	70,488	85,589	Sarnia (Ont.)	1914	18,734	34,697
†Hamilton (Ont.)	1846	166,337	208,321	*Saskatoon (Sask.)	1906	43,027	53,268
†Hull (P.Q.)	1875	32,947	43,483	†Sault-Ste-Marie (Ont.)	1912	35,794	32,452
†Kingston (Ont.)	1846	30,126	33,459	†Sherbrooke (P.Q.)	1875	35,965	50,543
*Kitchener (Ont.)	1912	35,657	44,867	*Sudbury (Ont.)	1930	32,203	42,410
†London (Ont.)	1855	78,134	95,343	*Sydney (N.-É.)	1904	28,305	31,317
*†Montréal (P.Q.)	1832	903,007	1,021,520	†Trois-Rivières (P.Q.)	1857	42,007	46,074
†Oshawa (Ont.)	1924	26,813	41,545	*Toronto (Ont.)	1834	667,457	675,754
*Ottawa (Ont.)	1854	154,951	202,045	*Vancouver (C.-B.)	1886	275,353	344,833
Outremont (P.Q.)	1915	30,751	30,057	†Verdun (P.Q.)	1912	67,349	77,391
†Peterborough (Ont.)	1905	25,350	38,272	†Victoria (C.-B.)	1862	44,068	51,331
†Port-Arthur (Ont.)	1907	24,426	31,161	†Windsor (Ont.)	1892	105,311	120,049
*Québec (P.Q.)	1832	150,757	164,016	*Winnipeg (Man.)	1873	221,960	235,710

[1] Chiffre du recensement effectué par le gouvernement de Terre-Neuve en 1945, le chiffre de 1941 n'étant pas connu.

Aux fins de recensement, on a établi en régions métropolitaines des groupes de collectivités urbaines étroitement rattachées entre elles par des liens économiques, géographiques et sociaux. Le tableau **8** indique la population totale de chaque région métropolitaine du recensement de 1951, ainsi que les chiffres comparatifs du recensement de 1941 s'appliquant aux mêmes superficies qu'en 1951; la région métropolitaine y est désignée sous le nom de la plus grande ville qu'elle renferme.

8.—Population des régions métropolitaines de recensement de 1951 et population des mêmes régions en 1941

Région métropolitaine	Population		Région métropolitaine	Population	
	1941	1951		1941	1951
Calgary (Alb.)	93,021	139,105	Saint-Jean (N.-B.)	70,297	78,337
Edmonton (Alb.)	97,842	173,075	Saint-Jean (T.-N.)	...	67,749
Halifax (N.-É.)	98,636	133,931	Toronto (Ont.)	909,928	1,117,470
Hamilton (Ont.)	197,732	259,685	Vancouver (C.-B.)	377,447	530,728
London (Ont.)	91,024	121,516	Victoria (C.-B.)	75,560	104,303
Montréal (P.Q.)	1,145,282	1,395,400	Windsor (Ont.)	123,973	157,672
Ottawa (Ont.)	226,290	281,908	Winnipeg (Man.)	299,937	354,069
Québec (P.Q.)	224,756	274,827			

THE FIFTEEN METROPOLITAN AREAS* OF CANADA (SHOWING CITY PROPER AND SATELLITE COMMUNITIES), CENSUS OF 1951

LES QUINZE ZONES MÉTROPOLITAINES* DU CANADA (CITÉ PROPREMENT DITE ET AGGLOMÉRATIONS SATELLITES), RECENSEMENT DE 1951

MONTRÉAL

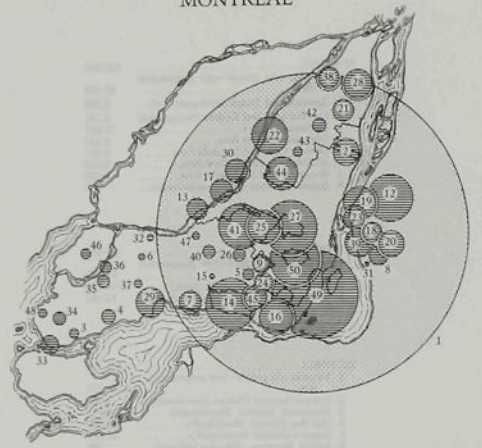

TORONTO

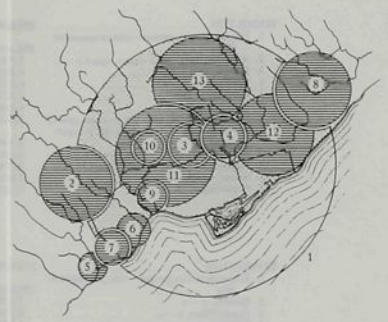

VANCOUVER

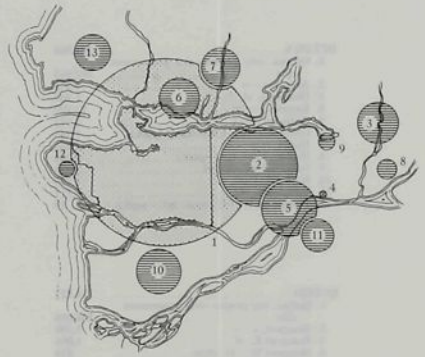

WINNIPEG

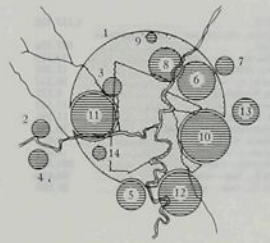

OTTAWA

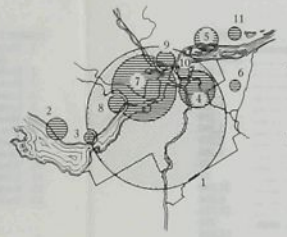

QUÉBEC

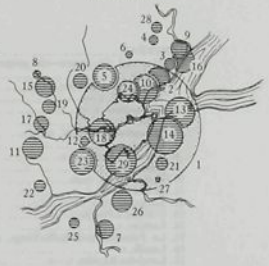

VICTORIA

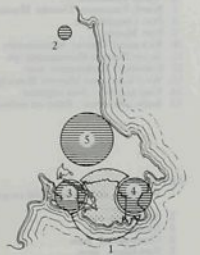

SAINT JOHN

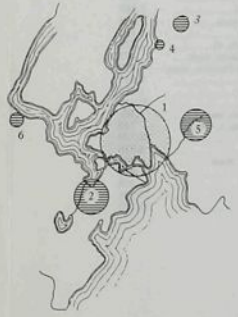

HAMILTON

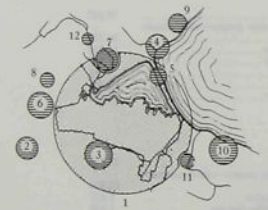

EDMONTON

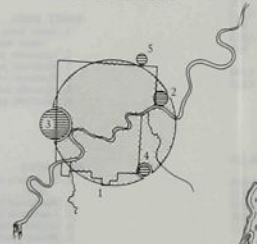

WINDSOR

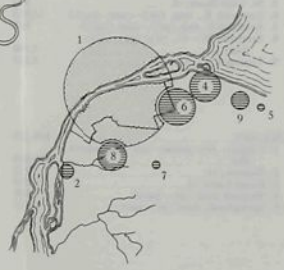

CALGARY

HALIFAX

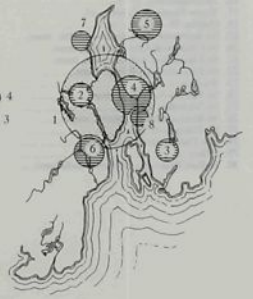

LONDON

ST. JOHN'S

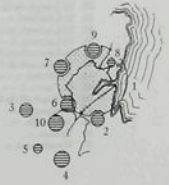

0 5 10 15 20

Scale of miles for geographic bases

Échelle en milles pour les bases géographiques.

Note: The populations of the satellite communities are in proportion to the areas of the circles.

Nota: La population des agglomérations satellites est proportionnée à la surface des cercles.

* Metropolitan areas have been established for groups of urban communities in Canada which are in close economic, geographic and social relationship.

* Des zones métropolitaines ont été établies pour certains groupes d'agglomérations urbaines du Canada qui sont en étroites relations économiques, géographiques et sociales.

For lists of satellite communities see reverse side. — Voir la liste des agglomérations satellites au verso.

LIST OF SATELLITE COMMUNITIES FOR EACH METROPOLITAN AREA

LISTE DES AGGLOMÉRATIONS SATELLITES POUR CHAQUE ZONE MÉTROPOLITAINE

MONTRÉAL	1,395,400
1. Montréal, city proper—cité proprement dite	1,021,520
2. Asile-St-Jean-de-Dieu, mun	6,899
3. Baie-d'Urfé, t.—v	719
4. Beaconsfield, t.—v	1,888
5. Côte-St-Luc, vl	1,083
6. Dollard-des-Ormeaux, mun	319
7. Dorval, t.—v	5,293
8. Greenfield Park, t.—v	3,379
9. Hampstead, t.—v	3,260
10. Île-aux-Sœurs, mun	57
11. Île Dorval, t.—v	17
12. Jacques-Cartier, t.—v	22,450
13. L'Abord-à-Plouffe, t.—v	4,604
14. Lachine, c	27,773
15. La Présentation-de-la-Ste-Vierge, mun	278
16. Lasalle, t.—v	11,633
17. Laval-des-Rapides, t.—v	4,998
18. Le Moyne, t.—v	4,078
19. Longueuil, c	11,103
20. Mackayville, t.—v	6,494
21. Montréal E., t.—v	4,513
22. Montréal N., t.—v	14,081
23. Montréal S., t.—v	4,214
24. Montréal W.—O., t.—v	3,721
25. Mont-Royal, t.—v	11,352
26. Notre-Dame-de-Liesse, mun	1,392
27. Outremont, c	30,057
28. Pointe-aux-Trembles, t.—v	8,241
29. Pointe-Claire, t.—v	8,753
30. Pont-Viau, t.—v	5,129
31. Préville, t.—v	104
32. Roxboro, t.—v	439
33. Ste-Anne-de-Bellevue, t.—v	3,342
34. Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île, mun	1,603
35. Ste-Geneviève, mun	1,436
36. Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, vl	1,322
37. St-Joachim-de-la-Pointe-Claire, mun	622
38. St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, mun	4,072
39. St-Lambert, c	8,615
40. St-Laurent, mun	1,473
41. St-Laurent, t.—v	20,426
42. St-Léonard-de-Port-Maurice, mun	1,501
43. St-Léonard-de-Port-Maurice, t.—v	742
44. St-Michel, t.—v	10,539
45. St-Pierre, t.—v	4,976
46. St-Raphaël-de-l'Île-Bizard, mun	968
47. Saraguay, vl	411
48. Sonneville, vl	878
49. Verdun, c	77,391
50. Westmount, c	25,222

TORONTO	1,117,470
1. Toronto, city proper—cité proprement dite	675,754
2. Etobicoke, twp.—cant	53,779
3. Forest Hill, vl	15,305
4. Leaside, t.—v	16,233
5. Long Branch, vl	8,727
6. Mimico, t.—v	11,342
7. New Toronto, t.—v	11,194
8. Scarborough, twp.—cant	56,292
9. Swansea, vl	8,072
10. Weston, t.—v	8,677
11. York, twp.—cant	101,582
12. York E., twp.—cant	64,616
13. York N., twp.—cant	85,897

VANCOUVER	530,728
1. Vancouver, city proper—cité proprement dite	344,833
2. Burnaby District Municipality	58,376
3. Coquitlam District Municipality	15,697
4. Fraser Mills District Municipality	369
5. New Westminster, c	28,639
6. North Vancouver, c	15,687
7. North Vancouver District Municipality	14,469
8. Port Coquitlam, c	3,232
9. Port Moody, c	2,246
10. Richmond District Municipality	19,186
11. Surrey District Municipality (pt.—part.)	9,735
12. University Endowment Area	2,120
13. West Vancouver District Municipality	13,990
14. Unorganized—Non organisé	1,951
15. Indian Reserves—Réserves indiennes	198

WINNIPEG	354,069
1. Winnipeg, city proper—cité proprement dite	235,710
2. Assiniboia, mun	2,663
3. Brooklands, vl	2,915
4. Charleswood, mun	3,680
5. Fort Garry, mun	8,193
6. Kildonan E., mun	13,144
7. Kildonan N., mun	3,222
8. Kildonan W.—O., mun	10,754
9. Old Kildonan, mun	869
10. St-Boniface, c	26,342
11. St. James, mun	19,561
12. St-Vital, mun	18,637
13. Transcona, t.—v	6,752
14. Tuxedo, t.—v	1,627

OTTAWA	281,908
1. Ottawa, city proper—cité proprement dite	202,045
2. Aylmer, t.—v	4,375
3. Deschênes, vl	1,169
4. Eastview, t.—v	13,799
5. Gatineau, t.—v	5,771
6. Gloucester, twp. (pt.)—cant. (part.)	1,245
7. Hull, c	43,483
8. Hull S., mun. (pt.—part.)	2,746
9. Pointe-à-Gatineau, vl	3,874
10. Rockcliffe Park, vl	1,595
11. Templeton, vl	1,717
12. Templeton W.—O., mun. (pt.—part.)	89

QUÉBEC	274,827
1. Québec, city proper—cité proprement dite	164,016
2. Beauport, t.—v	5,390
3. Beauport E., vl	1,096
4. Beauport W.—O., mun	854
5. Charlesbourg, t.—v	5,734
6. Charlesbourg E., mun	473
7. Charny, vl	3,300
8. Château-d'Eau, t.—v	610
9. Courville, t.—v	3,138
10. Giffard, vl	8,097
11. L'Ancienne-Lorette, mun	4,700
12. La Petite-Rivière, mun	740
13. Lauzon, t.—v	9,643
14. Lévis, c	13,162
15. Loretteville, t.—v	4,382
16. Montmorency, t.—v	5,817
17. Notre-Dame-de-Lorette, vl	2,516
18. Québec W.—O., t.—v	7,295
19. St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, mun	1,796
20. St-Charles-de-Charlesbourg, mun	2,065
21. St-David-de-l'Aubé-Rivière, mun	1,147
22. St-Félix-du-Cap-Rouge, mun	1,109
23. Ste-Foy, t.—v	5,236
24. St-Michel-Archange, mun	4,310
25. St-Nicholas, mun	1,067
26. St-Romuald d'Etchemin, mun	4,797
27. Ste-Télésphore, mun	232
28. Ste-Thérèse-de-Lisieux, mun	1,026
29. Sillery, c	10,376
30. Indian Reserves—Réserves indiennes	703

HAMILTON	259,685
1. Hamilton, city proper—cité proprement dite	208,321
2. Ancaster, twp. (pt.)—cant. (part.)	5,120
3. Barton, twp.—cant	8,482
4. Burlington, t.—v	6,017
5. Burlington Beach	2,827
6. Dundas, t.—v	6,846
7. Flamborough E., twp. (pt.)—cant. (part.)	5,023
8. Flamborough W.—O., twp. (pt.)—cant. (part.)	2,196
9. Nelson, twp. (pt.)—cant. (part.)	3,310
10. Saltfleet, twp. (pt.)—cant. (part.)	8,274
11. Stoney Creek, vl	1,922
12. Waterdown, vl	1,347

EDMONTON	173,075
1. Edmonton, city proper—cité proprement dite	159,631
2. Beverly, t.—v	2,159
3. Jasper Place, t.—v	9,139
4. Strathcona, mun. (pt.—part.)	1,173
5. Sturgeon, mun. (pt.—part.)	973

WINDSOR	157,672
1. Windsor, city proper—cité proprement dite	120,049
2. La Salle, t.—v	1,854
3. Ojibway, t.—v	21
4. Riverside, t.—v	9,214
5. St. Clair Beach, vl	474
6. Sandwich E., twp. (pt.)—cant. (part.)	13,663
7. Sandwich S., twp. (pt.)—cant. (part.)	658
8. Sandwich W.—O., twp. (pt.)—cant. (part.)	8,196
9. Tecumseh, t.—v	3,543

CALGARY	139,105
1. Calgary, city proper—cité proprement dite	129,060
2. Bowness, vl	2,922
3. Forest Lawn, vl	1,079
4. Shepard, mun. (pt.—part.)	1,509
5. Springbank, mun. (pt.—part.)	4,535

HALIFAX	133,931
1. Halifax, city proper—cité proprement dite	85,589
2. Armdale and Dutch Settlement Area	5,386
3. Cole Harbour and Eastern Passage Area	4,747
4. Dartmouth, t.—v	15,037
5. Dartmouth Lakes Area	8,231
6. Herring Cove and Spryfield Area	8,415
7. Rockingham and Bedford Area	3,666
8. Woodside and Imperoyal Area	2,858
9. Indian Reserves—Réserves indiennes	2

LONDON	121,516
1. London, city proper—cité proprement dite	95,343
2. London, twp. (pt.)—cant. (part.)	14,829
3. Westminster, twp. (pt.)—cant. (part.)	11,344

VICTORIA	104,303
1. Victoria, city proper—cité proprement dite	51,331
2. Central Saanich District Municipality	2,069
3. Esquimalt District Municipality	10,153
4. Oak Bay District Municipality	11,960
5. Saanich District Municipality	28,481
6. Indian Reserves—Réserves indiennes	309

SAINT JOHN	78,337
1. Saint John, city proper—cité proprement dite	50,779
2. Lancaster, par	12,820
3. Rothesay, par	2,557
4. Rothesay, vl	896
5. Simonds, par	10,005
6. Westfield, par	1,780

ST. JOHN'S	67,749
1. St. John's, city proper—cité proprement dite	52,873
2. Blackhead Section	1,622
3. Freshwater Valley Section	1,639
4. Goulds Section	2,441
5. Mount Pearl Section	892
6. Mundy Pond Section	1,786
7. Nagle's Hill Section	1,887
8. Quidi Vidi Section	655
9. Torbay Road Section	1,652
10. Waterford Valley Section	2,302

Le tableau **9** donne, pour les années de recensement 1931, 1941 et 1951, la répartition de la population des centres urbains constitués du Canada par groupe d'importance numérique.

9.—Population des cités, villes et villages constitués, selon l'importance numérique, années de recensement, 1931, 1941 et 1951

Groupe	1931[1]			1941[1]			1951		
	Nombre d'endroits	Population	% de la population totale	Nombre d'endroits	Population	% de la population totale	Nombre d'endroits	Population	% de la population totale
Plus de 500,000	2	1,449,784	13·97	2	1,570,464	13·65	2	1,697,274	12·11
Entre—									
400,000 et 500,000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
300,000 et 400,000	—	—	—	—	—	—	1	344,833	2·46
200,000 et 300,000	2	465,378	4·48	2	497,313	4·32	3	656,076	4·61
100,000 et 200,000	3	413,013	3·98	4	577,356	5·02	4	572,756	4·09
50,000 et 100,000	7	470,443	4·53	7	508,808	4·42	9	588,436	4·20
25,000 et 50,000	10	339,521	3·27	19	605,805	5·26	24	802,380	5·73
15,000 et 25,000	23	457,292	4·41	20	377,505	3·28	34	636,713	4·54
10,000 et 15,000	23	275,944	2·66	24	296,195	2·57	29	347,410	2·48
5,000 et 10,000	68	458,784	4·42	74	510,429	4·44	100	720,077	5·14
3,000 et 5,000	71	273,276	2·63	91	348,709	3·03	119	457,492	3·27
1,000 et 3,000	324	557,466	5·37	337	561,019	4·88	409	698,092	4·98
Moins de 1,000	1,072	411,157	3·96	1,060	398,813	3·47	1,049	429,683	3·07
Total	**1,605**	**5,572,058**	**53·70**	**1,640**	**6,252,416**	**54·34**	**1,783**	**7,941,222**	**56·68**

[1] Sans Terre-Neuve.

Sur les 1,783 centres urbains constitués du Canada au dernier recensement (1er juin 1951), 734 comptaient 1,000 habitants et plus. Ces centres sont indiqués au tableau **10** par ordre alphabétique et par province, avec le chiffre de leur population en 1941 et 1951.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensement de 1941 et 1951

Province et centre constitué	1945[1]	1951
Terre-Neuve[1]—		
Bay-Roberts	..	1,222
Carbonear	..	3,351
Channel-Port-aux-Basques	..	2,634
Corner-Brook-Est	..	3,445
Corner-Brook-Ouest	5,464	6,831
Curling	..	3,559
Deer-Lake	..	2,655
Fogo	..	1,078
Grand-Bank	2,329	2,148
Havre-de-Grâce	2,065	2,331
Lewisporte	..	1,218
St-Anthony	1,109	1,380
Saint-Jean	44,603	52,873
St-Lawrence	..	1,451
Wabana	..	6,460
Wesleyville	968	1,304
Windsor	2,772	3,674

Province et centre constitué	1941	1951
Île-du-Prince-Édouard—		
Charlottetown	14,821	15,887
Montague	769	1,068
Souris	1,114	1,183
Summerside	5,034	6,547
Nouvelle-Écosse—		
Amherst	8,620	9,870
Antigonish	2,157	3,196
Berwick	962	1,045
Bridgetown	1,020	1,038
Bridgewater	3,445	4,010
Canso	1,418	1,313
Clark's-Harbour	887	1,020
Dartmouth	10,847	15,037
Digby	1,657	2,047
Dominion	3,279	3,143
Glace-Bay	25,147	25,586
Halifax	70,488	85,589
Hantsport	907	1,131
Inverness	2,975	2,360
Kentville	3,928	4,240
Liverpool	3,170	3,535
Lockeport	1,084	1,225
Louisbourg	1,012	1,120
Lunenburg	2,856	2,816
Mahone-Bay	1,025	1,019
Middleton	1,172	1,506
Mulgrave	1,057	1,212
New-Glasgow	9,210	9,933
New-Waterford	9,302	10,423
North-Sydney	6,836	7,354

[1] Chiffres du recensement effectué en 1945 par le gouvernement de Terre-Neuve, le chiffre de 1941 n'étant pas connu.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensements de 1941 et 1951—suite

Province et centre constitué	1941	1951
Nouvelle-Écosse—fin		
Oxford	1,297	1,466
Parrsboro	1,971	1,906
Pictou	3,069	4,259
Port-Hawkesbury	1,031	1,034
Shelburne	1,605	2,040
Springhill	7,170	7,138
Stellarton	5,351	5,575
Stewiacke	961	1,018
Sydney	28,305	31,317
Sydney-Mines	8,198	8,410
Trenton	2,699	3,089
Truro	10,272	10,756
Westville	4,115	4,301
Windsor	3,436	3,439
Wolfville	1,944	2,313
Yarmouth	7,790	8,106
Nouveau-Brunswick—		
Bathurst	3,554	4,453
Campbellton	6,748	7,754
Chatham	4,082	5,223
Dalhousie	4,508	4,939
Dieppe	[1]	3,402
Edmundston	7,096	19,753
Fredericton	10,062	16,018
Grand-Falls	1,806	2,365
Hartland	847	1,000
Marysville	1,651	2,152
Milltown	1,876	2,267
Moncton	22,763	27,334
Newcastle	3,781	4,248
St-Andrews	1,167	1,458
St-George	1,169	1,263
St-Leonard	1,095	1,419
St-Stephen	3,306	3,769
Sackville	2,489	2,873
Saint-Jean	51,741	50,779
Shediac	2,147	2,010
Shippegan	[1]	1,181
Sunny-Brae	1,368	2,048
Sussex	3,027	3,224
Woodstock	3,593	3,996
Québec—		
Acton-Vale	2,366	3,387
Amos	2,862	4,265
Amqui[2]	1,593	2,599
Arthabasca	1,883	2,321
Arvida	4,851	11,078[3]
Asbestos	5,711	8,190
Aylmer	3,115	4,375
Bagotville	3,248	4,136
Baie-Comeau	1,548	3,972
Baie-de-Shawinigan	1,225	1,223
Baie-Saint-Paul	3,500	3,716
Beaconsfield	706	1,888
Beauceville	899	1,149
Beauceville-Est	1,251	1,573
Beauharnois	3,550	5,694
Beauport	3,725	5,390
Beauport-Est	587	1,096
Bedford	1,697	2,073
Beebe-Plain	1,024	1,352
Belleterre	[1]	1,011
Belœil	2,008	2,992
Bernierville	1,638	1,959
Berthierville[4]	2,634	3,325
Bic	1,117	1,086
Black-Lake	2,276	2,800
Boucherville	1,047	1,583
Québec—suite		
Bourlamaque	1,545	2,460
Bromptonville	1,672	2,025
Brownsburg	3,105	3,238
Buckingham	4,516	6,129
Cabano	2,031	2,594
Cadillac	989	1,514
Cap-Chat	1,329	1,642
Cap-de-la-Madeleine	11,961	18,667
Causapscal	1,545	2,609
Chambly-Bassin	1,423	2,160
Chambly-Canton	1,185	1,636
Chambord	1,029	1,070
Chandler	1,858	2,326
Charlemagne	1,150	1,856
Charlesbourg	2,789	5,734
Charny	2,831	3,300
Châteauguay	1,425	2,240
Chicoutimi	16,040	23,216
Clermont	[1]	2,027
Coaticook	4,414	6,341
Contrecœur	1,043	1,435
Cookshire	877	1,209
Côte-Saint-Luc	776	1,083
Courville	2,011	3,138
Cowansville	3,486	4,431
Danville	1,332	2,092
De Léry	816	1,194
Deschaillons-sur-St-Laurent	1,078	1,185
Deschênes	284	1,169
Disraëli	1,338	2,145
Dolbeau	2,847	4,307
Donnacona	3,064	3,663
Dorion	1,292	2,413
Dorval	2,048	5,293
Drummondville	10,555	14,341
Drummondville-Ouest	[1]	1,275
Duparquet	1,384	1,485
East-Angus	3,501	3,714
Farnham	4,055	4,926
Ferme-Neuve	811	1,660
Fort-Coulonge	1,072	1,431
Gaspé	924	1,692
Gatineau	2,822	5,771
Giffard	4,909	8,097
Granby	14,197	21,989
Grand'Mère	8,608	11,089
Greenfield-Park	1,819	3,379
Grenville	737	1,069
Hampstead	1,974	3,260
Hébertville-Station	950	1,038
Hudson	731	1,283
Hull	32,947	43,483
Huntingdon	1,952	2,806
Iberville	3,454	5,185
Jacques-Cartier	[1]	22,450
Joliette	12,749	16,064
Jonquières	13,769	21,618
Kénogami	6,579	9,895
Knowlton	972	1,094
Labelle	709	1,003
L'Abord-à-Plouffe	1,773	4,604
Lac-au-Saumon	1,703	1,622
Lachine	20,051	27,773
Lachute	5,310	6,179
Lacolle	874	1,055
Lac-Saint-Louis	819	1,300
La Guadeloupe[5]	627	1,321
La Malbaie	2,324	2,466
La Pérade	1,014	1,111
Laprairie	2,936	4,058

[1] Non constitué en 1941. [2] Saint-Benoît-Joseph-Labre en 1941. [3] Racine a été annexé à Arvida.
[4] Berthier en 1941. [5] Saint-Évariste-Station en 1941.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensements de 1941 et 1951—suite

Province et centre constitué	1941	1951
Québec—suite		
La Providence	1,924	2,693
Lasalle	4,651	11,633
La Sarre	2,167	2,744
L'Assomption	1,829	2,688
La Tuque	7,919	9,538
Laurentides	1,342	1,465
Lauzon	7,877	9,643
Laval-des-Rapides	3,242	4,998
Laval-Ouest	542	1,935
Le Moyne	[1]	4,978
Lennoxville	2,150	2,895
L'Épiphanie	1,941	2,462
Lévis	11,991	13,162
Longueuil	7,087	11,103
Loretteville	2,564	4,382
Louiseville	3,542	4,088
Luceville	701	1,059
Macamic	645	1,123
Mackayville	[1]	6,494
Magog	9,034	12,423
Malartic	2,895	5,983
Maniwaki	2,320	3,835
Marieville	2,394	3,117
Masson	1,226	1,475
Matane	4,633	6,345
McMasterville	1,097	1,509
Mégantic	4,560	6,164
Mistassini	1,294	2,298
Montbello	1,266	1,397
Mont-Joli	3,533	4,938
Mont-Laurier	2,661	4,701
Montmagny	4,585	5,844
Montmorency	5,393	5,817
Montréal	903,007	1,021,520
Montréal-Est	2,355	4,513
Montréal-Nord	6,152	14,081
Montréal-Sud	1,441	4,214
Montréal-Ouest	3,474	3,721
Mont-Royal	4,888	11,352
Napierville	900	1,356
Naudville	[1]	1,430
Nicolet	3,751	4,084
Noranda	4,576	9,672
Normandin	1,029	1,678
Notre-Dame-d'Hébertville	1,025	1,285
Notre-Dame-de-Lorette	[1]	2,516
Notre-Dame-de-Portneuf	1,015	1,144
Notre-Dame-du-Lac	[1]	1,364
Ormstown	887	1,233
Outremont	30,751	30,057
Papineauville	1,023	1,024
Parent	[1]	1,255
Pierreville	1,302	1,448
Plessisville	3,522	5,094
Pointe-Gatineau	2,230	3,874
Pointe-au-Pic	1,083	1,105
Pointe-aux-Trembles	4,314	8,241
Pointe-Claire	4,536	8,753
Pont-Rouge	1,865	2,413
Pont-Viau	[2]	5,129
Port-Alfred	3,243	3,937
Price	2,321	2,810
Princeville	1,145	1,967
Québec	150,757	164,016
Québec-Ouest	3,619	7,295
Rawdon	1,236	1,912
Richelieu	773	1,129
Richmond	3,082	3,471
Rigaud	1,222	1,579
Rimouski	7,009	11,565
Québec—suite		
Rivière-du-Loup	8,713	9,425
Rivière-du-Moulin	1,561	2,685
Roberval	3,220	4,897
Rock-Island	1,395	1,646
Rouyn	8,808	14,633
Ste-Agathe-des-Monts	3,308	5,169
St-Alexis-de-la-Grande-Baie	2,230	2,974
St-Ambroise	458	1,032
Ste-Anne-de-Beaupré	1,783	1,827
Ste-Anne de-Bellevue	3,006	3,342
Ste-Anne-de-Chicoutimi	1,540	3,966
St-Basile-Sud	[1]	1,347
St-Casimir	1,307	1,334
St-Césaire	1,209	1,658
St-Cœur-de-Marie	661	1,061
Ste-Croix	841	1,080
St-Cyrille	723	1,189
St-Émilien	1,018	1,651
St-Eustache	1,564	2,615
St-Eustache-sur-le-lac	1,472	3,211
St-Félicien	1,603	2,656
St-Félix-de-Valois	1,130	1,201
Ste-Foy	[3]	5,236
St-Gabriel-de-Brandon	1,632	2,661
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds	489	1,322
St-Georges (Champlain)	753	1,143
St-Georges (Beauce)[4]	1,945	2,657
St-Georges-Ouest (Beauce)	[1]	2,691
St-Hilaire	686	1,436
St-Hyacinthe	17,798	20,236
St-Jacques	1,634	1,729
St-Jean	13,646	19,305
St-Jean-de-Boischatel	882	1,297
St-Jérôme (Lac-Saint-Jean)	1,469	1,480
St-Jérôme (Terrebonne)	11,329	17,685
St-Joseph (Beauce)	1,892	2,417
St-Joseph (Drummond)	5,556	6,576
St-Joseph (St-Hyacinthe)	1,021	2,122
St-Joseph-d'Alma	6,449	7,975
St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue	1,082	1,334
St-Joseph-de-Sorel[5]	2,207	3,349
St-Jovite	1,059	1,453
St-Lambert	6,417	8,615
St-Laurent	6,242	20,426
St-Marc-des-Carrières	2,118	2,351
Ste-Marie	1,736	2,431
St-Michel (Île de Montréal)	2,956	10,539
St-Pacôme	1,254	1,197
St-Pascal	1,265	1,736
St-Pie	1,009	1,182
St-Pierre (Île de Montréal)	4,061	4,976
St-Raymond	2,157	3,139
St-Rémi	1,431	1,845
Ste-Rosalie	[1]	1,038
Ste-Rose	2,292	3,660
St-Sauveur-des-Monts	595	1,066
St-Siméon	858	1,103
Ste-Thècle	904	1,468
Ste-Thérèse	4,659	7,038
St-Tite	2,385	2,856
Sayabec	2,115	2,220
Scotstown	1,273	1,350
Senneterre	[1]	1,686
Sept-Îles	[1]	1,866
Shawinigan-Falls	20,325	26,903
Shawinigan-Sud	2,282	6,637
Shawville	892	1,159
Sherbrooke	35,965	50,543
Sillery	[6]	10,376
Sorel	12,251	14,961

[1] Non constitué en 1941. [2] Municipalité rurale de Pont-Viau en 1941. [3] Municipalité rurale de Ste-Foy en 1941. [4] St-George-Est en 1941. [5] St-Joseph en 1941. [6] Municipalité rurale de St-Colomb-de-Sillery en 1941.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensements de 1941 et 1951—suite

Province et centre constitué	1941	1951
Québec—fin		
Sutton	1,118	1,389
Tadoussac	766	1,064
Témiscamingue	2,168	2,787
Templeton	949	1,717
Terrebonne	2,209	3,200
Thetford-Mines	12,716	15,095
Thurso	1,295	1,973
Trois-Pistoles	2,176	3,537
Trois-Rivières	42,007	46,074
Val-d'Or	4,385	8,695
Vallée-Jonction[1]	1,175	1,279
Valleyfield (Salaberry-de-)	17,052	22,414
Varennes	781	1,104
Verchères	906	1,201
Verdun	67,349	77,391
Victoriaville	8,516	13,124
Ville-Marie	1,001	1,316
Warwick	1,504	2,094
Waterloo	3,173	4,054
Waterville	844	1,205
Weedon-Centre	599	1,066
Westmount	26,047	25,222
Windsor	3,368	4,714
Ontario—		
Acton	2,063	2,880
Alexandria	2,175	2,204
Alliston	1,733	1,987
Almonte	2,543	2,672
Amherstburg	2,853	3,638
Arnprior	3,895	4,381
Arthur	937	1,088
Aurora	2,726	3,358
Aylmer	2,478	3,483
Bancroft	1,094	1,334
Barrie	9,725	12,514
Barry's-Bay	1,198	1,218
Beamsville	1,309	1,712
Beaverton	934	1,048
Belle-River	999	1,431
Belleville	15,710	19,519
Blenheim	1,952	2,459
Blind-River	2,619	2,512
Bobcaygeon	1,002	1,207
Bowmanville	4,113	5,430
Bracebridge	2,341	2,684
Bradford	1,033	1,483
Brampton	6,020	8,389
Brantford	31,948	36,727
Bridgeport	[2]	1,137
Brighton	1,651	1,967
Brockville	11,342	12,301
Burlington	3,815	6,017
Burlington-Beach[3]	..	2,827
Caledonia	1,401	1,681
Campbellford	3,018	3,235
Capreol	1,641	2,002
Cardinal	1,645	1,782
Carleton Place	4,305	4,725
Casselman	1,021	1,158
Chatham	17,369	21,218
Chelmsford	905	1,210
Chesley	1,701	1,672
Chesterville	1,067	1,049
Chippawa	1,385	1,762
Clinton	1,896	2,547
Cobalt	2,376	2,230
Cobourg	5,973	7,470
Cochrane	2,844	3,401
Ontario—suite		
Colborne	994	1,108
Collingwood	6,270	7,413
Coniston	2,245	2,292
Copper-Cliff	3,732	3,974
Cornwall	14,117	16,899
Crystal-Beach	618	1,204
Delhi	2,062	2,517
Deseronto	1,261	1,522
Dresden	1,662	2,052
Dryden	1,641	2,627
Dundas	5,276	6,846
Dunnville	4,028	4,478
Durham	1,700	1,839
Eastview	7,966	13,799
Eganville	1,088	1,326
Elmira	2,012	2,589
Elora	1,247	1,348
Englehart	1,262	1,585
Essex	1,935	2,741
Exeter	1,589	2,547
Fenelon-Falls	1,158	1,304
Fergus	2,832	3,387
Fonthill	1,000	1,412
Forest	1,570	1,790
Forest-Hill	11,757	15,305
Fort-Erié	6,595	7,572
Fort-Frances	5,897	8,038
Fort-William	30,585	34,947
Frankford	1,144	1,393
Galt	15,346	19,207
Gananoque	4,044	4,572
Georgetown	2,562	3,452
Geraldton	2,979	3,227
Goderich	4,557	4,934
Gravenhurst	2,122	3,005
Grimsby	2,331	2,773
Guelph	23,273	27,386
Hagersville	1,455	1,746
Haileybury	2,268	2,346
Hamilton	166,337	208,321
Hanover	3,290	3,533
Harriston	1,305	1,494
Harrow	1,166	1,519
Havelock	1,113	1,132
Hawkesbury	6,263	7,194
Hearst	995	1,723
Hespeler	3,058	3,862
Humberstone	2,963	3,895
Huntsville	2,800	3,286
Ingersoll	5,782	6,524
Iroquois	956	1,086
Iroquois-Falls	1,302	1,342
Kapuskasing	3,431	4,687
Keewatin	1,481	1,534
Kemptville	1,332	1,488
Kenora	7,745	8,695
Kincardine	2,507	2,672
Kingston	30,126	33,459
Kingsville	2,317	2,631
Kitchener	35,657	44,867
Lakefield	1,349	1,710
La Salle	951	1,854
Leamington	5,858	6,950
Leaside	6,183	16,233
Levack	895	1,833
Lindsay	8,403	9,603
Listowel	3,013	3,469
Little-Current	1,088	1,397
London	78,134	95,343

[1] L'Enfant-Jésus en 1941. [2] Non constitué en 1941. [3] Commission de parc.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensements de 1941 et 1951—suite

Province et centre constitué	1941	1951
Ontario—suite		
Long-Branch	5,172	8,727
Madoc	1,188	1,240
Markdale	870	1,007
Markham	1,204	1,606
Marmora	1,106	1,117
Mattawa	1,971	3,097
Meaford	2,662	3,178
Merritton	2,993	4,714
Midland	6,800	7,206
Milton	1,964	2,451
Milverton	1,015	1,055
Mimico	8,070	11,342
Mitchell	1,777	1,979
Morrisburg	1,575	1,858
Mount-Forest	1,892	2,291
Napanee	3,405	3,897
New-Hamburg	1,402	1,738
New-Liskeard	3,019	4,215
Newmarket	4,026	5,356
New-Toronto	9,504	11,194
Niagara	1,541	2,108
Niagara-Falls	20,589	22,874
North-Bay	15,599	17,944
Norwich	1,268	1,439
Oakville	4,115	6,910
Orangeville	2,718	3,249
Orillia	9,798	12,110
Oshawa	26,813	41,545
Ottawa	154,951	202,045
Owen-Sound	14,002	16,423
Palmerston	1,418	1,573
Paris	4,637	5,249
Parry-Sound	5,765	5,183
Pembroke	11,159	12,704
Penetanguishene	4,521	4,949
Perth	4,458	5,034
Peterborough	25,350	38,272
Petrolia	2,801	3,105
Picton	3,901	4,287
Point-Edward	1,363	1,838
Port-Arthur	24,426	31,161
Port-Colborne	6,993	8,275
Port-Credit	2,160	3,643
Port-Dalhousie	1,723	2,616
Port-Dover	1,968	2,440
Port-Elgin	1,395	1,558
Port-Hope	5,055	6,548
Port-Perry	1,245	1,721
Portsmouth	3,135	3,411
Port-Stanley	1,177	1,491
Prescott	3,223	3,518
Preston	6,704	7,619
Rainy River	1,205	1,348
Renfrew	5,511	7,360
Richmond-Hill	1,345	2,164
Ridgetown	1,944	2,365
Riverside	4,878	9,214
Rockcliffe-Park	1,480	1,595
Rockland	2,040	2,348
St-Catharines	30,275	37,984
St-Mary's	3,635	3,995
St-Thomas	17,132	18,173
Sarnia	18,734	34,697
Sault-Sainte-Marie	25,794	32,452
Seaforth	1,668	2,118
Shelburne	1,005	1,184
Simcoe	6,037	7,269
Sioux-Lookout	1,756	2,364
Smith's-Falls	7,159	8,441
Smooth-Rock-Falls	953	1,102
Southampton	1,600	1,700
Stayner	1,085	1,280
Ontario—fin		
Stirling	900	1,100
Stony-Creek	1,007	1,922
Stouffville	1,253	1,695
Stratford	17,038	18,785
Strathroy	3,016	3,708
Streetsville	709	1,139
Sturgeon-Falls	4,576	4,962
Sudbury	32,203	42,410
Sutton	1,051	1,168
Swansea	6,988	8,072
Tavistock	1,066	1,094
Tecumseh	2,412	3,543
Thessalon	1,316	1,595
Thorold	5,305	6,397
Tilbury	2,155	2,682
Tillsonburg	4,002	5,330
Timmins	28,790	27,743
Toronto	667,457	675,754
Trenton	8,323	10,085
Tweed	1,343	1,562
Uxbridge	1,406	1,785
Vankleek-Hill	1,435	1,480
Walkerton	2,679	3,264
Wallaceburg	4,986	7,688
Waterdown	910	1,347
Waterford	1,342	1,745
Waterloo	9,025	11,991
Watford	1,076	1,201
Welland	12,500	15,382
West-Lorne	728	1,031
Weston	5,740	8,677
Wheatley	785	1,021
Whitby	5,904	7,267
Wiarton	1,749	1,955
Winchester	1,049	1,201
Windsor	105,311	120,049
Wingham	2,030	2,642
Woodbridge	1,044	1,699
Woodstock	12,461	15,544
Manitoba—		
Altona	[1]	1,438
Beauséjour	1,161	1,376
Boissevain	817	1,015
Brandon	17,383	20,598
Brooklands	2,240	2,915
Carman	1,455	1,867
Dauphin	4,662	6,007
Flin-Flon	[1]	9,899
Gimli	853	1,324
Killarney	1,051	1,262
Le Pas	3,181	3,376
Minnedosa	1,636	2,085
Morden	1,427	1,862
Morris	953	1,193
Neepawa	2,292	2,895
Portage-la-Prairie	7,187	8,511
Powerview	[1]	1,075
Rivers	802	1,209
Roblin	765	1,055
Russell	783	1,100
St-Boniface	18,157	26,342
Selkirk	4,915	6,218
Souris	1,346	1,584
Steinbach	[1]	2,155
Stonewall	1,020	1,040
Swan-River	1,129	2,290
Transcona	5,495	6,752
Tuxedo	735	1,627
Virden	1,619	1,746
Winkler	957	1,331
Winnipeg	221,960	235,710

[1] Non constitué en 1941.

10.—Cités, villes et villages constitués, de 1,000 habitants et plus, par province, recensements de 1941 et 1951—fin

Province et centre constitué	1941	1951
Saskatchewan—		
Assiniboïa	1,349	1,938
Battleford	1,317	1,319
Biggar	1,930	2,214
Canora	1,200	1,568
Estevan	2,774	2,935
Eston	726	1,301
Gravelbourg	1,130	1,197
Grenfell	857	1,007
Hudson-Bay	547	1,115
Humboldt	1,767	2,435
Indian-Head	1,349	1,569
Kamsack	1,792	2,327
Kindersley	990	1,755
Lloydminster[1]	1,624	3,938
Maple-Creek	1,085	1,638
Meadow-Lake	971	1,956
Melfort	2,005	2,919
Melville	4,011	4,458
Moose-Jaw	20,753	24,355
Moosomin	1,096	1,235
Nipawin	1,344	3,050
North-Battleford	4,745	7,473
Prince-Albert	12,508	17,149
Regina	58,245	71,319
Rosetown	1,470	1,865
Rosthern	1,149	1,183
Saskatoon	43,027	53,268
Shaunavon	1,603	1,625
Sutherland	888	1,329
Swift-Current	5,594	7,458
Tisdale	1,237	2,141
Unity	682	1,248
Wadena	679	1,081
Watrous	1,138	1,228
Weyburn	6,179	7,148
Wilkie	1,232	1,580
Wynyard	1,080	1,326
Yorkton	5,577	7,074
Alberta—		
Athabaska	578	1,068
Barrhead	399	1,243
Beverly	981	2,159
Black-Diamond	890	1,154
Blairmore	1,731	1,933
Bonnyville	603	1,139
Bowness	[2]	2,922
Brooks	888	1,648
Calgary	89,904	129,060
Camrose	2,598	4,131
Cardston	1,864	2,487
Claresholm	1,265	1,608
Coleman	1,870	1,961
Didsbury	892	1,180
Drumheller	2,748	2,601
Edmonton	93,817	159,631
Edson	1,499	1,956
Forest-Lawn	899	1,079
Fort-Saskatchewan	903	1,076
Grande-Prairie	1,724	2,664
Hanna	1,622	2,027
High-Prairie	[2]	1,141
High-River	1,430	1,888
Innisfail	1,223	1,417
Jasper-Place	[2]	9,139
Lacombe	1,603	2,277
Leduc	871	1,848
Lethbridge	14,612	22,947
Macleod	1,912	1,860
Magrath	1,207	1,320
McLennan	[2]	1,074
Medecine-Hat	10,571	16,364
Olds	1,337	1,617
Peace-River	873	1,672
Pincher-Creek	994	1,456
Ponoka	1,306	2,574
Raymond	2,089	2,279
Redcliff	1,111	1,538
Red-Deer	2,924	7,575
Redwater	[2]	1,306
Rocky-Mountain-House	800	1,147
St-Albert	697	1,129
St-Paul	1,018	1,407
Stettler	1,295	2,442
Taber	1,331	3,042
Three-Hills	706	1,026
Vegreville	1,696	2,223
Vermilion	1,408	1,982
Vulcan	732	1,040
Wainwright	980	1,996
Westlock	590	1,111
Wetaskiwin	2,318	3,824
Colombie-Britannique—		
Alberni	1,807	3,323
Armstrong	977	1,126
Campbell-River	[2]	1,986
Castlegar	[2]	1,329
Chilliwack	3,675	5,663
Courtenay	1,737	2,553
Cranberry-Lake	[2]	1,350
Cranbrook	2,568	3,621
Creston	1,153	1,626
Dawson-Creek	518	3,589
Duncan	2,189	2,784
Fernie	2,545	2,551
Grand-Forks	1,259	1,646
Hope	515	1,668
Kamloops	5,959	8,099
Kelowna	5,118	8,517
Kimberley	[2]	5,933
Ladysmith	1,706	2,094
Lake-Cowichan	[2]	1,628
Merritt	940	1,251
Mission-City	1,957	2,668
Nanaïmo	6,635	7,196
Nelson	5,912	6,772
New-Westminster	21,967	28,639
North-Kamloops	[2]	1,979
North-Vancouver	8,914	15,687
Oliver	[2]	1,000
Penticton	[3]	10,548
Port-Alberni	4,584	7,845
Port-Coquitlam	1,539	3,232
Port-Moody	1,512	2,246
Prince-George	2,027	4,703
Prince-Rupert	6,714	8,546
Quesnel	652	1,587
Revelstoke	2,106	2,917
Rossland	3,657	4,604
Salmon-Arm	836	1,201
Smithers	759	1,204
Trail	9,392	1,430
Vancouver	275,353	344,833
Vernon	5,209	7,822
Victoria	44,068	1,331
Westview	[2]	3,507
Yukon—		
Whitehorse	754	2,594

[1] En partie en Alberta. [2] Non constitué en 1941. [3] Municipalité du district de Penticton en 1941.

Section 8.—Répartition selon le sexe et l'âge

Sexe.—La répartition de la population selon le sexe se caractérise depuis l'origine de la colonie par une prédominance d'hommes, bien que, plus récemment, la situation se soit fort modifiée. En 1666, alors que les Français commençaient à coloniser le pays, 63·3 p. 100 de la population était masculine. En 1784, au début de l'immigration anglaise, on relevait 54,064 hommes et 50,759 femmes. Au milieu du XIXe siècle, le Bas-Canada comptait 449,967 hommes et 440,294 femmes et le Haut-Canada, de colonisation plus récente, 499,067 hommes et 452,937 femmes. Depuis la confédération, les nouvelles parties du Canada,—l'Ouest et le Nord-Ouest,—sont celles où l'élément masculin prédomine le plus.

De 1871 à 1941, dans l'ensemble du Canada, l'élément masculin n'a jamais baissé au-dessous de 51 p. 100 et, dans l'Ouest, il a varié de 53 à 59 p. 100. En 1951, toutefois, la proportion était tombée à 50·6 p. 100 pour tout le pays.

11.—Répartition de la population selon le sexe, par province, années de recensement, 1921-1951

NOTA.—Les chiffres des recensements de 1871, 1881, 1891, 1901 et 1911 figurent à la p. 160 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Province ou territoire	1921		1931		1941		1951	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	185,143	176,273
Île-du-P.-Édouard	44,887	43,728	45,392	42,646	49,228	45,819	50,218	48,211
Nouvelle-Écosse	266,472	257,365	263,104	249,742	296,044	281,918	324,955	317,629
N.-Brunswick	197,351	190,525	208,620	199,599	234,097	223,304	259,211	256,486
Québec	1,179,651	1,180,859	1,447,326	1,427,336	1,672,982	1,658,900	2,022,127	2,033,554
Ontario	1,481,890	1,451,772	1,748,844	1,682,839	1,921,201	1,866,454	2,314,170	2,283,372
Manitoba	320,567	289,551	368,065	322,074	378,079	351,665	394,818	381,723
Saskatchewan	413,700	343,810	499,935	421,850	477,563	418,429	434,568	397,160
Alberta	324,208	264,246	400,199	331,406	426,458	369,711	492,192	447,309
C.-Britannique	293,409	231,173	385,219	309,044	435,031	382,830	596,961	568,249
Yukon	2,819	1,338	2,825	1,405	3,153	1,761	5,457	3,639
Terr. du N.-O.	4,204	3,939	5,012	4,304	6,700	5,328	9,053	6,951
Canada	**4,529,643**[1]	**4,258,306**	**5,374,541**	**5,002,245**	**5,900,536**	**5,606,119**	**7,088,873**	**6,920,556**

[1] Y compris 485 membres de la Marine royale du Canada recensés séparément.

Âge.—La répartition d'une population selon l'âge est à la base de la plupart des autres analyses sinon toutes, car l'âge influe sur l'emploi, le mariage, la natalité et la mortalité, l'instruction, l'immigration, la criminalité, ainsi que sur une multitude d'événements et d'initiatives qui jouent un grand rôle dans la vie nationale.

L'immigration exerce une forte influence sur la répartition selon l'âge; si elle n'atteint directement les groupes d'âge tendre qu'à un faible degré, elle touche directement les groupes dans la dizaine et la vingtaine et ses effets s'étendent avec le temps aux groupes plus âgés. Ainsi, l'influence de la très forte immigration des premières années du siècle (1900–1911) se voit bien: en 1901, 175·9 personnes sur 1,000 appartenaient au groupe d'âge de 20–29 ans et 131·3, au groupe de 30–39 ans; dix ans plus tard, le premier groupe en comptait 190·7 et le second, 142·9. L'immigration a fort ralenti après le début de la guerre de 1914 et l'influence de ces anciennes additions à la population s'est étendue d'année en année aux groupes d'âge supérieur pour atteindre aujourd'hui la population dans la cinquantaine.

Vu l'immigration presque nulle et la natalité affaiblie, facteurs que les années de dépression accentuèrent, le vieillissement général de la population fut plus prononcé entre 1931 et 1941. Le nombre de personnes âgées de 40 à 59 ans par millier d'habitants, de 183 en 1921, est passé à 201 en 1931 et 209 en 1941. Cependant le groupe de 60 ans et plus a accusé des gains plus marqués; il comptait 75 personnes par millier en 1921, 84 en 1931 et non moins de 102 en 1941.

En 1951, 203·2 personnes sur 1,000 étaient âgées de 40 à 59 ans et 113·7, de 60 ans et plus. Les moins de dix ans étaient au nombre de 222·7, au regard de 182·3 en 1941, 212·7 en 1931 et 240·0 en 1921.

Le tableau **12** répartit la population du Canada par groupes d'âge de cinq ans et selon le sexe, pour les années de recensement 1931, 1941 et 1951. La répartition provinciale et selon l'âge, tirée du recensement de 1951, paraît au tableau **13.**

12.—Population masculine et féminine, par groupes d'âge, années de recensement, 1931, 1941 et 1951

Groupe d'âge	1931[1]		1941		1951	
	masculine	féminine	masculine	féminine	masculine	féminine
0- 4 ans	543,209	531,293	533,903	517,951	879,063	843,046
5- 9 "	572,648	560,296	529,092	516,728	713,873	683,952
10-14 "	543,067	531,173	556,304	544,573	575,122	555,661
15-19 "	525,536	514,474	565,212	554,823	532,180	525,792
20-24 "	463,978	447,584	517,956	514,470	537,535	551,106
25-29 "	410,220	376,407	488,340	478,650	552,812	578,403
30-34 "	368,346	340,792	431,591	412,255	512,557	530,177
35-39 "	359,318	329,474	396,353	363,101	503,571	495,562
40-44 "	347,989	298,416	348,616	327,929	445,800	422,767
45-49 "	321,749	263,770	332,503	302,643	387,708	356,971
50-54 "	267,526	221,408	315,866	275,838	340,461	322,195
55-59 "	199,296	167,910	275,234	231,658	292,564	278,126
60-64 "	157,019	137,722	218,557	188,594	264,324	241,838
65-69 "	120,770	110,467	162,517	145,207	228,076	205,421
70-74 "	88,630	83,040	111,152	105,949	160,398	154,674
75-79 "	50,046	48,624	67,200	68,495	94,130	94,261
80-84 "	23,891	25,300	34,083	37,431	45,963	50,828
85-89 "	8,670	10,469	12,621	15,015	17,539	22,060
90 ans et plus	2,543	3,626	3,336	4,809	5,197	7,726
Total	**5,374,541**	**5,002,245**	**5,900,536**	**5,606,119**	**7,088,873**	**6,920,556**

[1] Les personnes dont l'âge n'a pas été déclaré ont été réparties proportionnellement entre les divers groupes d'âge.

13.—Répartition de la population selon l'âge, par province, 1951

Province ou territoire	0–4	5–9	10–14	15–19	20–24	25–34
Terre-Neuve	58,831	46,433	36,126	30,403	26,718	48,871
Île-du-Prince-Édouard	13,213	10,358	9,294	8,296	6,557	12,739
Nouvelle-Écosse	82,540	68,816	58,131	51,533	46,275	93,276
Nouveau-Brunswick	74,869	59,504	49,541	42,850	36,559	72,167
Québec	541,524	463,444	361,140	337,501	340,902	629,310
Ontario	514,722	399,292	325,300	315,685	352,360	738,282
Manitoba	89,977	72,594	60,143	57,188	58,752	120,780
Saskatchewan	99,855	81,782	73,615	68,482	62,613	122,602
Alberta	116,846	93,063	76,897	73,941	75,527	148,666
Colombie-Britannique	125,886	99,892	78,609	70,230	79,824	182,370
Yukon	1,319	809	526	435	934	2,115
Territoires du Nord-Ouest	2,527	1,838	1,461	1,428	1,620	2,771
Canada	**1,722,109**	**1,397,825**	**1,130,783**	**1,057,972**	**1,088,641**	**2,173,949**

Province ou territoire	35–44	45–54	55–64	65–69	70+	Total
Terre-Neuve	41,417	27,883	21,244	9,971	14,419	361,416
Île-du-Prince-Édouard	11,641	8,985	7,639	3,268	6,439	98,429
Nouvelle-Écosse	82,912	57,822	46,354	19,440	35,485	642,584
Nouveau-Brunswick	61,576	44,147	35,451	14,286	24,747	515,697
Québec	518,290	375,657	255,816	93,161	138,936	4,055,681
Ontario	643,139	515,607	392,792	155,097	245,266	4,597,542
Manitoba	105,984	78,852	66,803	27,347	38,121	776,541
Saskatchewan	107,217	79,188	69,161	29,103	38,110	831,728
Alberta	123,480	92,480	71,658	29,439	37,504	939,501
Colombie-Britannique	168,819	124,693	108,750	52,927	73,210	1,165,210
Yukon	1,313	750	428	186	281	9,096
Territoires du Nord-Ouest	1,912	1,271	746	172	258	16,004
Canada	**1,867,700**	**1,407,335**	**1,076,842**	**433,497**	**652,776**	**14,009,429**

Section 9.—État matrimonial

Après la répartition de la population selon l'âge et le sexe, sa répartition selon l'état matrimonial est probablement la plus importante au point de vue démographique, économique et social. Le nombre de femmes mariées âgées de 15 à 45 ans est un élément très important de la fécondité d'une population; si la proportion de femmes dans ce groupe est faible, la proportion prévue de naissances le sera également. En 1951, 64·0 p. 100 de toutes les femmes mariées avaient de 15 à 44 ans contre 61·2 p. 100 en 1941 et 63·5 p. 100 en 1931. Ceci indique le retour des conditions favorables à la natalité des années 1871 à 1921, conditions qui en avaient perdu durant la période de dépression mondiale.

Le Canada compte plus de célibataires que de personnes mariées, mais le recensement de 1951 a révélé que, de 1941 à 1951, le nombre des gens mariés s'est accru plus de deux fois aussi rapidement que celui des célibataires. Alors que l'ensemble de la population augmentait de près de 22 p. 100, les célibataires enregistraient un gain de 13·5 p. 100, les personnes mariées, de 32·2 p. 100, les veufs et veuves, de 22·5 p. 100, et les personnes divorcées, de 128·0 p. 100. L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération explique 3·3 p. 100 de l'accroissement des célibataires, 2·9 p. 100 de celui des personnes mariées et des veufs ou veuves et 0·5 p. 100 de celui des personnes divorcées. D'autres statistiques frappantes de l'état matrimonial sont l'excédent d'hommes mariés par rapport aux femmes mariées (surtout à cause de la prédominance des immigrants dont les femmes ne sont pas encore arrivées), la grande prédominance des veuves au regard des veufs et le nombre élevé et croissant de personnes divorcées.

14.—État matrimonial de la population, par groupes d'âge et selon le sexe, recensement de 1951

Groupe d'âge et sexe		Célibataires	Mariés	Veufs ou veuves	Divorcés	Total
Moins de 15 ans	H.	2,168,058	—	—	—	2,168,058
	F.	2,082,659	—	—	—	2,082,659
	T.	4,250,117	—	—	—	4,250,717
15 - 19 ans	H.	526,909	5,255	15	1	532,180
	F.	484,056	41,633	83	20	525,792
	T.	1,010,965	46,888	98	21	1,057,972
20 - 24 "	H.	400,136	137,054	197	148	537,535
	F.	267,409	282,290	823	584	551,106
	T.	667,545	419,344	1,020	732	1,088,641
25 - 34 "	H.	294,318	766,504	2,409	2,138	1,065,369
	F.	192,921	901,073	9,496	5,090	1,108,580
	T.	487,239	1,667,577	11,905	7,228	2,173,949
35 - 44 "	H.	134,409	803,711	7,431	3,820	949,371
	F.	113,554	771,939	26,086	6,750	918,329
	T.	247,963	1,575,650	33,517	10,570	1,867,700
45 - 54 "	H.	93,992	613,008	17,637	3,532	728,169
	F.	76,738	539,854	58,437	4,137	679,166
	T.	170,730	1,152,862	76,074	7,669	1,407,335
55 - 64 "	H.	64,748	453,977	36,041	2,122	556,888
	F.	52,010	360,651	105,626	1,667	519,954
	T.	116,758	814,628	141,667	3,789	1,076,842
65 - 69 "	H.	27,706	170,043	29,641	686	228,076
	F.	19,717	115,574	69,783	347	205,421
	T.	47,423	285,617	99,424	1,033	433,497
70 ans et plus	H.	37,133	192,202	93,224	668	323,227
	F.	36,032	106,810	186,419	288	329,549
	T.	73,165	299,012	279,643	956	652,776
Tous âges	**H.**	**3,747,409**	**3,141,754**	**186,595**	**13,115**	**7,088,873**
	F.	**3,325,096**	**3,119,824**	**456,753**	**18,883**	**6,920,556**
	T.	**7,072,505**	**6,261,578**	**643,348**	**31,998**	**14,009,429**

Section 10.—Origines

La diversité des origines ethniques d'une population suscite des problèmes politiques, économiques et sociaux fort différents de ceux que pourrait poser une population comptant peu d'éléments étrangers, bien que, dans la mesure où certains groupes ethniques s'assimilent mieux que d'autres, ces problèmes soient atténués. Il est vrai aussi que la diversité de l'acquis culturel, moral, économique, religieux et politique d'une population hétérogène apporte de la variété à la vie nationale.

Les deux groupes ethniques fondamentaux de la population canadienne sont les Français et les Anglais. Aux yeux de l'histoire, les Français sont beaucoup plus anciens et, sauf au recensement de 1921, ils ont toujours été plus nombreux que tout groupe ethnique issu des îles Britanniques.

Aux fins du recensement, l'origine ou groupe culturel d'une personne se rattache à celle du père. Ainsi, dans le cas d'une personne dont le père est allemand et la mère norvégienne, l'origine sera "allemande". Autant que possible, on a déterminé l'origine d'une personne en s'enquérant de la langue qu'elle parlait ou que parlait son ancêtre paternel lorsqu'il est venu habiter le Canada.

15.—Origines de la population, années de recensement, 1931, 1941 et 1951

NOTA.—Les chiffres des recensements décennaux de 1871 à 1921 figurent à la page 164 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Origine	1931	1941	1951	Origine	1931	1941	1951
Britannique	**5,381,071**	**5,715,904**	**6,709,685**	**Autres, européennes**—fin			
Anglaise	2,741,419	2,968,402	3,630,344	Roumaine	29,056	24,689	23,601
Écossaise	1,346,350	1,403,974	1,547,470	Russe	88,148	83,708	91,279
Irlandaise	1,230,808	1,267,702	1,439,635	Suédoise	81,306	85,396	97,780
Autres	62,494	75,826	92,236	Tchèque et slovaque	30,401	42,912	63,959
				Ukrainienne	225,113	305,929	395,043
				Yougoslave	16,174	21,214	21,404
Autres, européennes	**4,753,242**	**5,526,964**	**6,872,889**	Autres	9,392	9,787	35,616
Française	2,927,990	3,483,038	4,319,167				
Allemande	473,544	464,682	619,995	**Asiatique**	**84,548**	**74,064**	**72,827**
Autrichienne	48,639	37,715	32,231	Chinoise	46,519	34,627	32,528
Belge	27,585	29,711	35,148	Japonaise	23,342	23,149	21,663
Danoise	34,118	37,439	42,671	Autres	14,687	16,288	18,636
Finlandaise	43,885	41,683	43,745				
Grecque	9,444	11,692	13,966				
Hongroise	40,582	54,598	60,460	**Autres origines**	**149,027**	**184,448**	**354,028**
Islandaise	19,382	21,050	23,307	Indienne et esquimaude	128,890	125,521	165,607
Italienne	98,173	112,625	152,245	Nègre	19,456	22,174	18,020
Juive	156,726	170,241	181,670	Autres et non déclarées	9,579	42,028[1]	170,401
Lithuanienne	5,876	7,789	16,224				
Néerlandaise	148,962	212,863	246,267	**Total**	**10,376,786**	**11,506,655**	**14,009,429**
Norvégienne	93,243	100,718	119,266				
Polonaise	145,503	167,485	219,845				

[1] Y compris 35,416 Métis.

Section 11.—Religions

Chaque recensement établit le nombre effectif d'adhérents à toute confession religieuse d'après les déclarations personnelles. La répartition des principales confessions aux recensements de 1931, 1941 et 1951 est faite au tableau **16.**

16.—Principales religions de la population, recensement de 1931, 1941 et 1951

NOTA.—Les chiffres détaillés des recensements décennaux de 1871 à 1921 figurent à la page 165 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Religion	1931	1941	1951		Religion	1931	1941	1951	
				%					%
Adventiste	16,058	18,485	21,398	0·2	Mormone	22,041	25,328	32,888	0·2
Anglicane du Canada	1,639,075	1,754,368	2,060,720	14·7	Pentecostale	26,349	57,742	95,131	0·7
Baptiste	443,944	484,465	519,585	3·7	Presbytérienne	872,428	830,597	781,747	5·6
Catholique romaine	4,102,960	4,806,341	6,069,496	43·3	Salutiste	30,773	33,609	70,725	0·5
Église-Unie du Canada	2,021,065	2,028,658	2,867,271	20·5	Science chrétienne	14,499	20,261	20,795	0·1
Évangélique	22,239	37,064	50,900	0·4	Ukrainienne (grecque catholique)	186,879[2]	185,948	190,831	1·4
Grecque orthodoxe	102,529	139,845	172,271	1·2	Autres	232,424	221,879	280,424	0·2
Judaïque	155,766	168,585	204,836	1·5					
Luthérienne	394,920	401,836	444,923	3·2					
Mennonite[1]	88,837	111,554	125,938	0·9	**Total**	**10,376,786**	**11,506,655**	**14,009,429**	**100·0**

[1] Comprend "huttérite". [2] Comprend "autre grecque catholique".

Section 12.—Pays de naissance

Au recensement, les immigrés ont déclaré leur pays de naissance et les Canadiens, leur province de naissance. Quant aux personnes nées à l'étranger, le pays de naissance était le pays existant lors du recensement. Le tableau **17** répartit la population selon le pays de naissance des habitants, pour les années de recensement de 1931, 1941 et 1951.

17.—Pays de naissance de la population, années de recensement, 1931, 1941 et 1951

NOTA.—Les chiffres des recensements décennaux de 1871 à 1921 figurent à la page 168 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Pays de naissance	1931	1941	1951	Pays de naissance	1931	1941	1951
Canada	**8,069,261**	**9,487,808**	**11,949,518**	Europe—fin			
Royaume-Uni	1,138,942[1]	960,125[1]	912,482	Pays scandinaves[2]	90,042	72,473	64,522
Autre,				Pays du centre[3]	317,350	309,360	350,192
Commonwealth	45,888	43,644	20,567	Union des républiques socialistes			
Europe	714,462	653,705	801,618	soviétiques[4]	133,869	124,402	188,292
Allemagne	39,163	28,479	42,693	Autres	11,002	9,810	38,143
Belgique	17,033	14,773	17,251	Asie	60,608	44,443	37,145
Finlande	30,354	24,387	22,035	États-Unis	344,574	312,473	282,010
France	16,756	13,795	15,650	Autres pays	3,051	3,512	6,089
Grèce	5,579	5,871	8,594				
Italie	42,578	40,432	57,789	**Total**	**10,376,786**	**11,506,655**[5]	**14,009,429**
Pays-Bas	10,736	9,923	41,457				

[1] Comprend les 26 comtés de l'Irlande en 1931 et 1941. [2] Comprend le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède. [3] Comprend l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Pologne et la Roumanie. [4] Comprend la Lithuanie et l'Ukraine. [5] Comprend ceux dont le lieu de naissance n'a pas été déclaré.

Section 13.—Langue parlée et langue maternelle

Langue officielle et langue maternelle ne doivent pas être confondues. La langue maternelle d'une personne est celle qu'elle a parlée d'abord, pourvu qu'elle la comprenne encore; la langue officielle (terme employé ici aux fins de recensement seulement) ne peut être que le français ou l'anglais. Le nombre des personnes qui parlent une seule des langues officielles, les deux ou ni l'une ni l'autre figure, par province, au tableau **18.**

18.—Nombre de personnes parlant une seule des langues officielles, les deux ou ni l'une ni l'autre, par province, 1951

NOTA.—Les enfants de moins de cinq ans sont classés d'après la langue parlée au foyer.

Province ou territoire	Langue			
	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni l'anglais ni le français
Terre-Neuve	356,377	153	3,990	896
Île-du-Prince-Édouard	88,743	914	8,745	27
Nouvelle-Écosse	595,257	7,462	39,542	341
Nouveau-Brunswick	318,560	100,712	96,095	330
Québec	462,813	2,534,242	1,038,130	20,496
Ontario	4,115,584	78,974	359,965	43,019
Manitoba	685,914	7,869	58,441	24,317
Saskatchewan	767,248	4,656	40,789	19,035
Alberta	868,696	5,992	40,785	24,098
Colombie-Britannique	1,112,937	727	39,433	12,113
Yukon	8,337	10	519	230
Territoires du Nord-Ouest	6,929	171	1,031	7,873
Canada	**9,387,395**	**2,741,812**	**1,727,447**	**152,775**

Le tableau **19,** qui porte sur les langues maternelles, montre que 1,659,770 personnes, au 1er juin 1951, n'ont comme langue maternelle ni l'anglais ni le français.

19.—Langues maternelles de la population, 1951

NOTA.—Les enfants de moins de cinq ans sont classés d'après la langue parlée au foyer.

Langue maternelle	Nombre	% du total	Langue maternelle	Nombre	% du total
Anglais	8,280,809	59·11	Lithuanien	12,307	0·09
Français	4,068,850	29·04	Magyar	42,402	0·30
Allemand	329,302	2·35	Norvégien	43,831	0·31
Chinois	28,289	0·20	Polonais	129,238	0·92
Danois	15,714	0·11	Roumain	10,105	0·07
Estonien	8,784	0·26	Russe	39,223	0·28
Finnois	31,771	0·23	Serbo-croate	11,031	0·08
Flamand	12,623	0·09	Slovaque	45,516	0·32
Gaélique	13,974	0·10	Suédois	36,096	0·26
Grec	8,036	0·06	Syrien et arabe	5,475	0·04
Hollandais	87,935	0·63	Ukrainien	352,223	2·51
Islandais	11,207	0·08	Judéo-allemand (yiddish)	103,593	0·74
Indien et esquimau	144,787	1·03	Autres	19,356	0·14
Italien	92,244	0·66			
Japonais	17,589	0·12			
Letton	7,019	0·05	**Total**	**14,009,429**	**100·00**

Section 14.—Logements, ménages et familles

L'*Annuaire* de 1954, pp. 143–149, renferme un résumé des principales statistiques sur les logements, les ménages et les familles recueillies au recensement de 1951. Des renseignements plus détaillés paraissent dans le IIIe volume de *Recensement du Canada (1951).* La présente section ne fait qu'étudier brièvement la question.

Logements et ménages*.—Le recensement de l'habitation, en 1941, reposait sur un échantillon de 10 p. 100 des logements situés dans les neuf provinces. En 1951, l'échantillon fut porté à 20 p. 100 et étendu à Terre-Neuve, mais non, tout comme en 1941, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Pour fins de comparaison, Terre-Neuve est exclue des chiffres de 1951 au tableau **20.** Le nombre de logements occupés à Terre-Neuve en 1951 était de 70,980, au regard de 62,293 en 1945.

L'accroissement des logements de 1941 à 1951, on le voit au tableau **20,** a dépassé de 11 p. 100 celui de la population, d'où la réduction du nombre de personnes par logement de 4·3 à 4·0. L'augmentation relativement plus forte des logements, notamment des appartements et plain-pied, est en partie attribuable à des changements de définition. Comme les logements habités par le propriétaire étaient de 49·1 p. 100 plus nombreux et les logements loués, de 4·2 p. 100 seulement, il semblerait que bien des gens qui étaient locataires en 1941 se sont acheté une maison depuis et que la plupart des nouvelles maisons ont été construites pour être habitées par le propriétaire plutôt que louées.

* Voici, en abrégé, les définitions adoptées au recensement de 1951: LOGEMENTS.—Un *logement* est une série de pièces d'habitation distincte au point de vue de la structure qui a son entrée particulière de l'extérieur de la maison ou sur un corridor ou un escalier communs à l'intérieur. Un *logement unique détaché,* habituellement appelé maison seule, est une maison qui contient une unité de logement et qui est complètement détachée de tous côtés de tout autre édifice ou bâtiment: Les *appartements et plain-pied* comprennent les unités de logement d'une maison d'appartements, les suites de pièces dans les duplex ou triplex, les suites de pièces dans les maisons transformées, les pièces d'habitation dans les édifices commerciaux, les pièces réservées aux concierges dans les écoles, etc. Pour déterminer le nombre de *pièces* dans un logement, on ne tient compte que de celles qui servent ou sont propices à l'habitation, y compris les pièces occupées par les domestiques, les pensionnaires ou les membres d'une famille en pension. HABITATION.—Un *ménage* est une personne ou un groupe de personnes qui occupent une unité de logement; le nombre de ménages est donc égal au nombre de logements occupés. Chaque personne doit être membre de quelque ménage, qu'il s'agisse d'un groupe familial avec ou sans domestiques, pensionnaires, etc., d'un groupe de personnes non apparentées qui partagent le même logement ou d'une personne vivant seule. Un logement a besoin de réparations importantes s'il compte une des défectuosités suivantes: fondations fléchissantes ou qui pourrissent, indiquées par des murs lézardés ou penchés; cheminée ou toiture défectueuses; marches ou escaliers d'extérieur dangereux; intérieur ayant grandement besoin d'être rénové. Un *logement (ou ménage) encombré* est celui où le nombre de personnes qu'il abrite est supérieur au nombre de pièces occupées.

20.—Caractéristiques des logements, années de recensement 1941 et 1951

(Sans Terre-Neuve ni les territoires)

Détail	1941	1951	Augmentation de 1941 à 1951	
				%
Population	11,489,713	13,622,913	2,133,200	18·6
Logements occupés[1]	2,575,744	3,338,315	762,571	29·6
Uniques détachés (maisons unifamiliales seules)	1,853,454	2,216,275	362,821	19·6
Appartements et plain-pied	533,034	881,245	348,211	65·3
Uniques attachés (maisons unifamiliales attenantes)	189,256	240,795[2]	51,539	27·2
Possédés	1,459,357	2,175,415	716,058	49·1
Loués	1,116,387	1,162,900	46,513	4·2
Pièces par logement	5·5	5·3	...	...
Personnes par logement	4·3	4·0	...	...

[1] Sans les hôtels, institutions, camps, etc. [2] Y compris les remorques, bateaux-maisons, tentes et autres genres divers d'habitations.

Les chiffres du tableau **21** traduisent le haut niveau de prospérité dont ont joui les régions urbaines et rurales au cours des dix années. En 1951, une proportion accrue de maisons étaient munies de la tuyauterie intérieure, de l'électricité et du calorifère et avaient des commodités comme le réfrigérateur mécanique, l'aspirateur, le téléphone, la radio et l'automobile. Le nombre de logements ayant besoin de réparations importantes a fort diminué. Faute de chiffres comparables pour 1941, il n'est pas question de machines à laver au tableau **21**; en 1951, cependant, 72·5 p. 100 des logements étaient pourvus d'une lessiveuse mécanique. Si l'on peut attribuer à la prospérité générale une bonne part de cette avance, on peut aussi l'expliquer en partie par l'urbanisation croissante de la population canadienne et par la disponibilité des commodités modernes dans les régions rurales.

21.—Caractéristiques de l'habitation, années de recensement 1941 et 1951

(Sans Terre-Neuve et les territoires)

Caractéristiques de l'habitation	1941		1951		Augmentation de 1941 à 1951	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	%
Logements occupés—						
Ayant besoin de réparations importantes	695,736	27·0	450,625	13·5	−245,111	−·824
Logements encombrés[1]	148,418	18·4	175,995	16·0	27,577	18·6
Logements avec—						
Eclairage électrique	1,780,667	69·1	2,929,450	87·8	1,148,783	64·5
Calorifère	997,588	38·7	1,632,275	48·9	634,687	63·6
Eau courante	1,558,586	60·5	2,503,080	75·0	944,494	60·6
Toilette avec chasse d'eau[2]	1,342,198	52·1	2,170,815	65·0	828,617	61·7
Baignoire ou douche[2]	1,169,760	45·4	1,926,455	57·7	756,695	64·7
Cuisinière électrique ou au gaz	1,019,421	39·6	1,696,310	50·8	676,709	66·4
Réfrigérateur électrique ou au gaz	538,535	20·9	1,589,625	47·6	1,051,090	195·2
Aspirateur électrique	624,178	24·2	1,409,090	42·2	784,912	125·8
Téléphone	1,037,298	40·3	2,013,640	60·3	976,342	49·1
Radio	2,002,889	77·8	3,086,695	92·5	1,083,806	45·1
Automobiles particulières	944,591	36·7	1,435,925	43·0	491·334	52·0
Logements non agricoles, occupés par le propriétaire et hypothéqués	275,623	31·2	515,035	30·9	239,412	86·9
Loyer mensuel des logements non agricoles loués—						
Moins de $30[3]	738,294	75·1	501,540	45·5	−236·754	−32·1
De $30 à $59	221,189	22·5	437·815	39·8	216,626	97·9
De $60 et plus	24,034	2·4	162·265	14·7	138,231	575·1

[1] Dans les villes de 30,000 habitants ou plus seulement. [2] A l'usage exclusif du ménage. [3] Y compris les logements à "loyer gratuit".

Familles*.—Le nombre des familles a augmenté plus rapidement que la population générale de 1941 à 1951, ce qui a réduit le nombre moyen de personnes par famille de 3·9 à 3·7. On voit au tableau **22** que le nombre de familles sans enfants ou de un ou deux enfants s'est proportionnellement accru aux dépens des familles de trois enfants ou plus. Autre fait à noter, le nombre de familles a augmenté plus que le nombre d'enfants dans les familles. Ce n'est pas là nécessairement le signe d'une tendance de la natalité. D'autres facteurs importants entrent en jeu: vieillissement de la population, hausse prononcée de la nuptialité durant les dernières années antérieures au recensement de 1951, tendance des jeunes gens à quitter le foyer familial pour aller travailler ailleurs.

* Aux fins de recensement, une *famille* comprend le mari et la femme (avec ou sans enfants), ou le père ou la mère avec un ou plusieurs enfants non mariés vivant ensemble dans le même logement. Les fils et les filles non mariés de moins de 25 ans et vivant avec leurs parents sont classés comme enfants, de même que les enfants adoptés ou en tutelle de moins de 21 ans. Les fils et les filles célibataires de 25 ans ou plus vivant avec leurs parents sont classés comme membres de la famille, mais non comme enfants.

22.—Caractéristiques des familles, années de recensement 1941 et 1951

(Sans Terre-Neuve et les territoires)

Détail	1941	1951	Augmentation de 1941 à 1951	
			Numérique	%
Population	11,489,713	13,622,913	2,133,200	18·6
Familles	2,525,299	3,207,587	682,288	27·0
Personnes par famille	3·9	3·7	−0·2	--
Enfants dans les familles	4,692,571	5,357,344	664,773	14·2
Proportion des familles—	%	%		
Sans enfants à la maison	31·2	32·5	...	...
Avec 1 ou 2 enfants à la maison	41·1	43·4	...	...
Avec 3 ou 4 enfants à la maison	17·0	16·5	...	...
Avec 5 enfants ou plus à la maison	10·7	7·6	...	...

Section 15.—Aveugles et sourds

Le recensement de 1951 a fourni des renseignements sur les personnes complètement aveugles ou sourdes. Les borgnes n'ont pas été inscrits comme aveugles, ni les demi-sourds,—par exemple, les personnes capables d'entendre à l'aide d'un appareil,—comme sourds. Le tableau **23** indique le nombre et la proportion d'aveugles ou de sourds, par 10,000 habitants, dans chaque province ou territoire. On trouvera plus de détails sur le sujet dans le IIe volume de *Recensement du Canada (1951).*

23.—Nombre d'aveugles et de sourds et proportion par 10,000 habitants, par province, 1951

Province ou territoire	Nombre			Proportion par 10,000 habitants		
	Aveugles	Sourds	Aveugles et sourds	Aveugles	Sourds	Aveugles et sourds
Terre-Neuve	513	497	27	14·2	13·8	0·7
Île-du-Prince-Édouard	104	88	4	10·6	8·9	0·4
Nouvelle-Écosse	943	747	43	14·7	11·6	0·7
Nouveau-Brunswick	744	554	33	14·4	10·7	0·6
Québec	3,734	5,139	199	9·2	12·7	0·5
Ontario	4,173	3,897	200	9·1	8·5	0·4
Manitoba	712	596	32	9·2	7·7	0·4
Saskatchewan	590	628	29	7·1	7·6	0·3
Alberta	613	556	21	6·5	5·9	0·2
Colombie-Britannique	972	907	68	8·3	7·8	0·6
Yukon	8	4	—	8·8	4·4	—
Territoires du Nord-Ouest	18	3	—	11·2	1·9	—
Canada	**13,124**	**13,616**	**656**	**9·4**	**9·7**	**0·5**

Section 16.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

Les Indiens*.—Il y aurait 15,000 ans, d'après les découvertes des archéologues, que des tribus primitives ont fait leur première apparition en Amérique du Nord. Des bandes de chasseurs nomades, croit-on, poussés hors de leurs terres du nord-est de l'Asie, y pénétrèrent après avoir franchi le détroit de Béring. Les origines ethniques des Indiens, semble-t-il, ont varié. Nombreuses et quelque peu variées étaient les différences de langue d'une tribu à l'autre, mais les caractères religieux et les traditions paraissaient issus pour ainsi dire de la même source.

Les Indiens du Canada se partagent en dix groupes linguistiques, dont quatre à l'est des Rocheuses (algonquin, athapascan, iroquois et sioux) et six à l'ouest (kootenay, salish, wakashan, tsimshian, haida et tlinkit). Ceux de souche algonquine, les plus nombreux, sont dispersés de l'Atlantique aux Rocheuses; y figurent entre autres les Micmacs des Maritimes, les Montagnais du Québec, les Ojibwas, les Cris et les Pieds-Noirs des Prairies. Les Iroquois, Hurons compris, habitent surtout l'Ontario et le Québec, tandis que des tribus de Sioux sont fixées dans les Prairies. Quant aux Athapascans, ils vivent d'ordinaire au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le recensement de 1951 a dénombré au Canada 155,874 personnes d'origine indienne, ainsi réparties par province et selon le sexe:

Province	Hommes	Femmes	Total
Terre-Neuve	184	174	358
Île-du-Prince-Édouard	136	121	257
Nouvelle-Écosse	1,379	1,338	2,717
Nouveau-Brunswick	1,164	1,091	2,255
Québec	7,556	7,075	14,631
Ontario	19,025	18,345	37,370
Manitoba	10,642	10,382	21,024
Saskatchewan	11,265	10,985	22,250
Alberta	10,743	10,420	21,163
Colombie-Britannique	14,602	13,876	28,478
Yukon	734	799	1,533
Territoires du N.-Ouest	1,913	1,925	3,838
CANADA	79,343	76,531	155,874

Ces chiffres englobent toutes les personnes ayant un ancêtre paternel de race indienne. Nombre d'entre elles, depuis longtemps assimilées, ont perdu leur nom d'Indien. Les Indiens qui, en vertu de la loi, sont encore considérés comme tels (1955) sont au nombre de 151,558. Répartis en 600 bandes, ils vivent dans quelque 2,223 réserves affectées à leur usage et à leur bénéfice.

Administration.—Aux termes de la loi sur la citoyenneté et l'immigration et de la loi sur les Indiens, l'objectif premier de la Division des affaires indiennes est de faire en sorte que l'Indien puisse se suffire de plus en plus à lui-même. Les attributions de la Division portent sur les réserves et les terres cédées, les fonds de fiducie, les programmes de bien-être, les secours, les allocations familiales, l'enseignement, la transmission de biens par héritage, le rétablissement des ex-militaires indiens dans les réserves, les obligations contractées par traité, l'émancipation des Indiens et autres questions.

La loi sur les Indiens actuellement en vigueur a été rédigée à la suite d'une enquête sur les affaires indiennes faite par un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes au cours de 1946, 1947 et 1948 et de conférences subséquentes avec des groupes représentatifs des Indiens. La nouvelle loi, promulguée le 4 septembre 1951, remplace une loi codifiée en 1876 et modifiée de temps à autre depuis.

* Rédigé à la Division des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.

La loi sur les Indiens pourvoit à un certain gouvernement autonome dans les réserves au moyen des conseils de bande, choisis suivant la coutume de la tribu ou élus au scrutin secret. Les diverses dépenses des fonds de la bande, à peu d'exceptions près, requièrent l'assentiment du conseil de bande, composé d'un chef et de conseillers. Le droit de suffrage aux élections de bande ou à d'autres scrutins s'étend à tous les membres, hommes et femmes, âgés de vingt et un ans. Quelques Indiennes ont été élues à des postes depuis la mise en vigueur de la loi. En vertu des règlements, le scrutin secret est de rigueur. Le pouvoir législatif des conseils de bande correspond d'une façon générale à celui d'une municipalité rurale.

Les Indiens anciens combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale et leurs épouses peuvent voter aux élections fédérales. Les Indiens qui vivent hors des réserves peuvent aussi, sous certaines conditions, jouir du droit de vote; quant aux autres, ils peuvent également voter s'ils ont renoncé à l'exemption d'impôts sur les biens personnels comme les gains ou autres revenus perçus dans les réserves. Les Indiens peuvent poursuivre et être poursuivis en justice, compte tenu des dispositions de la loi interdisant la saisie des biens immobiliers et personnels possédés dans la réserve.

La loi sur les Indiens pourvoit encore à leur émancipation, soit à l'abolition de toute distinction juridique entre eux et les autres membres de la collectivité. Un émancipé n'est plus assujéti à la loi sur les Indiens. En vue de faciliter l'émancipation des bandes, le gouvernement fédéral peut conclure des accords avec les autorités provinciales ou municipales pour contribuer au soutien des indigents, des infirmes ou des vieillards de la bande émancipée.

La vie nomade des bandes de chasseurs fait place, peu à peu, à un mode d'existence plus sédentaire. Bon nombre d'Indiens se livrent avec profit à l'industrie de la pêche sur les côtes de la Colombie-Britannique; à travers le pays, ou les encourage à se lancer dans l'agriculture. Ils réussissent remarquablement bien dans plusieurs autres genres de métiers et de professions. C'est ainsi que toute l'Amérique du Nord connaît l'habileté des Indiens de Caughnawaga (près de Montréal) comme monteurs de charpentes d'acier.

Tous les cinq ans, la Division des affaires indiennes fait le recensement des Indiens qui relèvent d'elle. Les chiffres du recensement de 1955, paraissent aux tableaux **24** et **25.**

24.—Population indienne, selon l'âge et le sexe, par province, recensement du ministère, 1955

Province ou territoire	Moins de 7 ans		7 ans et moins de 16 ans		16 ans et moins de 21 ans		21 ans et moins de 65 ans		65 ans et plus		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Île-du-P.-Édouard	21	19	30	31	13	16	67	58	10	7	141	131
Nouvelle-Écosse	310	308	326	311	181	185	642	608	74	57	1,533	1,469
Nouveau-Brunswick	305	294	284	285	141	136	591	486	55	52	1,376	1,253
Québec	1,784	1,743	1,833	1,853	931	967	4,014	3,478	499	472	9,061	8,513
Ontario	3,487	3,499	3,833	4,030	2,193	2,055	8,271	7,570	1,250	1,067	19,034	18,221
Manitoba	2,377	2,397	2,282	2,303	972	930	4,061	3,440	465	457	10,157	9,527
Saskatchewan	2,180	2,142	2,204	2,221	912	962	3,799	3,536	412	382	9,507	9,243
Alberta	1,912	1,996	1,809	1,864	794	788	3,090	2,805	346	311	7,951	7,764
Col.-Britannique	3,614	3,587	3,534	3,642	1,488	1,494	6,581	5,652	780	714	15,997	15,089
Yukon	144	170	176	190	81	78	327	310	49	43	777	791
Terr. du Nord-Ouest	442	400	420	404	179	175	932	835	119	117	2,092	1,931
Total	**16,576**	**16,555**	**16,731**	**17,134**	**7,786**	**7,785**	**32,375**	**28,778**	**4,059**	**3,679**	**77,626**	**73,932**

25.—Religions de la population indienne, recensement du ministère, 1955

Province ou territoire	Église d'Angleterre	Baptiste	Église-Unie	Presbytérienne	Catholique	Autres confessions chrétiennes	Cultes aborigènes	Total
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	272	—	—	272
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	3,002	—	—	3,002
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	2,629	—	—	2,629
Québec	3,383	—	425	—	13,482	141	143	17,574
Ontario	11,313	1,960	7,038	622	12,917	1,232	2,173	37,255
Manitoba	5,855	2	5,090	846	7,250	564	77	19,684
Saskatchewan	5,532	37	1,604	251	10,150	81	1,095	18,750
Alberta	2,037	143	1,917	—	11,225	127	266	15,715
Colombie-Britannique	6,025	—	6,310	—	17,959	792	—	31,086
Yukon	1,165	84	1	—	314	—	4	1,568
Territoires du Nord-Ouest	711	—	—	—	3,310	—	2	4,023
Total	**36,021**	**2,226**	**22,385**	**1,719**	**82,510**	**2,937**	**3,760**	**151,558**

26.—Terres et bâtiments des Indiens, par catégorie et province, année terminée le 31 mars 1955

Province ou territoire	Terres					Bâtiments			
	Réserves	Boisées	Défrichées mais non cultivées	Cultivées	Superficie totale des réserves	Habitations	Églises	Salles publiques	Scieries
		acres	acres	acres	acres				
Île-du-P.-Édouard	4	1,721	820	200	2,741	55	1	1	—
Nouvelle-Écosse	40	16,973	1,439	762	19,492	522	10	—	4
Nouveau-Brunswick	23	33,089	1,132	287	37,725	442	5	3	—
Québec	22	138,001	11,799	5,844	179,647	2,185	22	5	2
Ontario	164	1,173,855	107,020	40,719	1,559,151	5,868	115	53	25
Manitoba	107	306,369	153,767	30,375	524,134	3,787	71	17	14
Saskatchewan	120	420,883	594,641	177,937	1,204,562	3,388	61	17	6
Alberta	90	561,322	757,604	164,037	1,516,698	3,264	38	19	3
Col.-Britannique	1,628	405,163	259,008	39,024	831,410	6,349	167	88	35
Terr. du Yukon et du Nord-Ouest	25	4,955	57	9	5,460	403	—	4	—
Total	**2,223**	**3,062,331**	**1,887,377**	**459,194**	**5,871,020**	**26,263**	**490**	**207**	**89**

Instruction.—La proportion d'Indiens qui se sont adaptés aux conditions de la vie moderne est évidemment plus grande chez ceux qui ont pleinement profité du programme éducatif du gouvernement fédéral. Des pensionnats accueillent les enfants de ménages brisés, les orphelins ou ceux qui, vu la vie nomade de leurs parents ou la distance, ne pourraient autrement fréquenter l'école. Pour les enfants au foyer familial, le gouvernement fédéral maintient des écoles dans les agglomérations indiennes. D'autre part, là où les circonstances le permettent, des accords sont conclus avec les autorités locales de l'enseignement pour permettre aux jeunes Indiens de fréquenter des écoles non indiennes. Un nombre de plus en plus grand d'élèves du cours élémentaire y sont admis, et la majorité de ceux des cours secondaires et supérieurs y reçoivent leur instruction. Le gouvernement fédéral défraie la scolarité, les livres, le transport requis et, pour certains élèves obligés de vivre loin de leur famille, une partie du gîte et de la nourriture.

On prête également une aide semblable aux jeunes Indiens pour les encourager à suivre des cours d'orientation et de formation professionnelles. Parmi ceux qui ont leur brevet d'instituteur, 63 enseignent actuellement dans les écoles indiennes. D'autres Indiens sont diplômés en médecine, en art dentaire, en science hospitalière, en agriculture ou autres sciences professionnelles. Dans les emplois du Service indien, la préférence est accordée aux Indiens qualifiés.

L'année terminée le 31 mars 1955, on comptait 474 écoles indiennes, dont 69 pensionnats, 368 externats ordinaires, 24 écoles saisonnières et 13 écoles-hôpitaux. Les inscriptions aux pensionnats s'élevaient à 10,501; aux autres écoles, à 17,947. Elles se répartissaient ainsi, par province: Île-du-Prince-Édouard, 42; Nouvelle-Écosse, 633; Nouveau-Brunswick, 433; Québec, 2,348; Ontario, 6,298; Manitoba, 4,155; Saskatchewan, 3,891; Alberta, 3,917; Colombie-Britannique, 5,836; Yukon, 278; Territoires du Nord-Ouest, 617.

27.—Inscriptions et moyenne des présences aux écoles indiennes, années terminées le 31 mars 1946-1955

Année	Pensionnats		Externats		Toutes les écoles		
						Présences	
	Inscriptions	Moyenne des présences	Inscriptions	Moyenne des présences	Inscriptions	Nombre	Par rapport aux inscriptions
							%
1946	9,149	8,264	9,656	6,779	18,805	15,043	80·0
1947	9,304	8,192	10,318	7,449	19,622	15,641	79·7
1948	8,986	7,863	11,115	8,296	20,101	16,159	80·3
1949	9,368	8,345	12,615	10,414	21,983	18,759	85·3
1950	9,316	8,593	14,093	12,060	23,409	20,653	88·2
1951	9,357	8,779	15,514	13,526	24,871	22,305	89·7
1952	9,844	9,175	15,746	13,673	25,590	22,848	89·3
1953	10,112	9,309	15,837	13,826	25,949	23,135	89·2
1954	11,090	9,516	17,084	14,541	28,174	24,057	85·4
1955	10,501	9,878	17,947	16,254	28,448	26,132	91·9

Outre ceux des écoles indiennes, 2,892 enfants indiens étaient inscrits aux cours élémentaires des écoles provinciales et privées et 1,185 aux cours secondaires, soit un total général de 32,525. L'année terminée le 31 mars 1955, 1,849 Indiens recevaient une instruction secondaire ou supérieure.

Bien-être.—En 1954, 21,728 familles indiennes ont reçu $3,995,708 en allocations familiales pour 65,839 enfants. Ces versements ont permis aux Indiens d'assurer à leurs enfants une meilleure alimentation et de meilleurs vêtements. Chaque année, les Indiens reçoivent environ trois millions de dollars en pensions de sécurité de la vieillesse et d'assistance-vieillesse et en allocations aux aveugles. En cas de nécessité, l'État fournit une aide directe sous forme d'aliments, de combustible, de vêtements et d'articles ménagers. La Division des affaires indiennes s'occupe également de placer dans des foyers d'adoption ou des institutions les enfants, les jeunes délinquants, les infirmes et les adultes sans emploi ou âgés; des secours sont aussi accordés aux mères non mariées ainsi qu'aux Indiens invalides pour assurer leur réadaptation. On attache de plus en plus d'importance au placement en lieu propice des enfants qui ont besoin de protection et aux mesures de prévention de la criminalité juvénile.

Le programme et les modalités de distribution de certains vivres en vue de prévenir la tuberculose ont été maintenus. En dehors de son aspect humanitaire, le nouveau programme vise à réduire l'incidence de la maladie. Un corps bien nourri n'est pas facilement victime de la maladie.

Les Indiens ont pu eux-mêmes récemment améliorer leur habitation grâce aux sommes accordées par l'État, aux fonds des bandes et aux prestations touchées en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Durant l'année terminée le 31 mars 1954, le coût des réparations s'est établi à $254,902 et les nouvelles maisons dans les différentes réserves ont été évaluées à $1,539,442. Des prêts sont consentis par la Caisse renouvelable pour l'achat de machines agricoles, d'outillage, d'essence et d'huile, de matériaux à clôture, de graines de semence, de bétail et autres nécessités, de même que pour le paiement des salaires et la réparation des bâtisses et des véhicules.

Conservation des fourrures.—En 1954, le programme de mise en valeur de la fourrure, entrepris en collaboration avec les diverses provinces, s'est poursuivi. La production de peaux de castors, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario s'établit à environ 157,291

peaux évaluées à $1,385,920. De plus, le piégeage, au Manitoba et en Saskatchewan, a rapporté quelque 1,469,000 peaux de rats musqués, évaluées à $1,312,000. Dans les trois provinces, la part des Indiens dans la prise de ces animaux à fourrure s'est élevée à $1,430,000 environ. Dans le Québec, neuf réserves d'animaux à fourrure, d'une superficie totale d'environ 150,000 milles carrés, sont affectées exclusivement aux trappeurs indiens et administrées conjointement par la Division des affaires indiennes et le ministère provincial de la Chasse et des Pêcheries. En 1954, les six réserves ont produit plus de 17,000 peaux de castors qui ont rapporté plus de $215,000 aux trappeurs indiens.

Huit surveillants sont employés en permanence à travers le Canada pour aider les Indiens à tirer le meilleur profit possible de la chasse et du piégeage.

Les Esquimaux*.—Les Esquimaux ne constituent qu'un faible élément de la population canadienne, le recensement de 1951 n'en ayant dénombré que 9,733. Néanmoins, partie intégrante du potentiel humain national, ils ont droit aux avantages de la citoyenneté canadienne et aux secours que requiert leur adaptation à de nouvelles conditions de vie. Avec les Indiens, ils furent les habitants primitifs du pays, et qu'ils aient réussi à survivre aux rigueurs implacables du climat dans une contrée où la nourriture, faite presque uniquement de poissons ou autres animaux, ne s'obtient qu'avec beaucoup d'adresse, quand il s'en trouve, c'est là une preuve de leur ingéniosité et de leur esprit d'initiative. Le progrès de la civilisation, toutefois, pose de nombreux problèmes à ces citoyens du grand Nord qui, dans l'espace de 40 à 50 ans, ont littéralement passé de l'âge de pierre à l'âge atomique. Sur ces problèmes, le gouvernement fédéral se penche avec une attention croissante.

L'administration des affaires esquimaudes relève de la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Les soins médicaux et sanitaires incombent au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Des postes de la Gendarmerie royale du Canada, dans tout le Nord, exercent des attributions relevant des deux ministères. En fait, le soin du petit nombre d'Esquimaux dispersés sur quelque 900,000 milles carrés, pose des problèmes qui exigent la collaboration constante de tous les gens du Nord: instituteurs, missionnaires, commerçants, médecins, infirmières, sansfilistes et météorologistes. La liaison administrative est aussi maintenue par radio et par l'entremise d'une patrouille de l'Arctique oriental, grâce à laquelle des fonctionnaires de la Division et d'autres ministères font chaque année une tournée d'inspection. Périodiquement, les fonctionnaires de la Division visitent aussi les postes de l'Arctique par avion.

Les Esquimaux reçoivent des allocations familiales en nature, d'après une liste destinée à compléter plutôt qu'à remplacer leur régime normal. Ils jouissent également de tous les avantages assurés par la sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse et les allocations aux aveugles.

Aidés par des subventions, les missionnaires dirigent des hôpitaux à Aklavik, Chesterfield-Inlet et Pangnirtung. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social compte des postes soignants à Coppermine, Fort-Chimo, Coral-Harbour, Port-Harrison, Cape-Dorset et Lake-Harbour. D'année en année, on fait des enquêtes au sujet de la tuberculose et d'autres maladies et, au besoin, on pourvoit aux traitements dans les hôpitaux de la région ou dans de plus grandes institutions de l'extérieur.

Une division de l'Arctique a été établie par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en vue d'étudier et de traiter spécialement les problèmes esquimaux. La Division bénéficie des conseils d'une commission consultative permanente composée des représentants d'organismes officiels et privés qui s'intéressent aux Esquimaux. On s'efforce d'amener les Esquimaux à se suffire à eux-mêmes par une meilleure utilisation des ressources de leur pays et par l'exploitation de petites industries régionales: chasse à la baleine, pêche, construction d'embarcations, confection de vêtements, cueillette d'édredon, artisanat. Dans les régions surpeuplées ou arides, on incite et on aide les aborigènes à gagner des régions où ils trouveront plus de gibier ou de l'emploi. Un fonds a été établi qui permet aux Esquimaux d'emprunter les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets autorisés visant à l'amélioration de leur économie.

* Rédigé à la Section de la rédaction et des renseignements, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa). Voir aussi l'article spécial *Le Nord canadien—Un défi*, pp. 23-33 de l'*Annuaire* de 1955.

Depuis 1945, l'État a construit huit écoles destinées avant tout aux Esquimaux. Ces écoles, établies depuis le delta du Mackenzie jusqu'au Nord québecois, sont situées à Aklavik, Tuktoyaktuck, Coppermine, Chesterfield-Inlet, Coral-Harbour, Cape-Dorset, Port-Harrison et Fort-Chimo. Les missions maintiennent, avec l'aide de l'État, des écoles dans une foule d'établissements esquimaux ainsi que deux hospices industriels (un à Chesterfield-Inlet, l'autre à Pangnirtung) destinés aux Esquimaux âgés et infirmes. Ces dernières années, on a veillé avec grand soin à la conservation des animaux sauvages dont dépend la subsistance des Esquimaux. On a mis des réserves de chasse et de piégeage à la disposition exclusive des aborigènes et on encourage chez eux les pratiques propres à conserver le gibier et le poisson.

Section 17.—Population du monde

Les chiffres du tableau 28 sur la population sont tirés des *Rapports sur la démographie et l'état civil* des Nations Unies pour avril 1955 et, sauf indication contraire, sont les estimations officielles de mi-année pour 1953. Les superficies sont tirées de l'*Annuaire statistique* des Nations Unies de 1954.

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde, 1953

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Afrique		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Égypte	386,101[1]	21,935
Erythrée	47,877	1,104[2]
Ethiopie	409,267	15,000[2]
Libéria	43,000	1,648[2]
Libye	679,360	1,500
Union Sud-Africaine	472,667	13,153
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
Belgique—		
Congo belge	904,994	12,154
France—		
Afrique équatoriale française[3]	969,114	4,492[2]
Afrique occidentale française[4]	1,831,084	17,435[2]
Algérie	846,126	9,367
Comores	834	166
Madagascar	227,738	4,464[2]
Maroc	150,988	8,220[5]
Réunion (la)	969	242[2]
Somalie française	8,494	65
Tunisie	60,166	3,630
Portugal—		
Angola	481,352	4,205
Cap-Vert (îles du)	1,557	160
Guinée portugaise	13,948	529
Mozambique	297,732	5,895
Sao Tome et Principe (îles)	372	55[2]
Espagne—		
Afrique occidentale espagnole	115,975	82[2]
Guinée espagnole[7]	10,831	204
Maroc espagnol[8]	7,589	1,022[2]
Possessions en Afrique du Nord[6]	82	141[2]
Royaume-Uni—		
Basutoland	11,716	585
Bechuanaland	274,981	293
Côte de l'Or, colonie et protectorat	78,799	4,062
Gambie, colonie et protectorat	4,003	262
Kénia, colonie et protectorat	224,952	5,851
Maurice (île) et dépendances	809	533
Nigéria, colonie et protectorat	339,156	30,000

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Afrique—fin		
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—fin		
Royaume-Uni—fin		
Nyassaland	49,175	2,512
Ouganda	93,977	5,343
Rhodésie du Nord	290,309	2,020
Rhodésie du Sud	150,327	2,260
Sainte-Hélène (île) et dépendances	81	5
Seychelles (îles), colonie et protectorat	156	37
Sierra-Leone, colonie et protectorat	27,924	2,025[9]
Somalie anglaise	67,997	640
Swaziland	6,704	207
Zanzibar et Pemba	1,020	274
TERRITOIRES SOUS TUTELLE—		
Cameroun (adm. britannique)	34,080	1,441
Cameroun (adm. française)	166,796	3,120[2]
Ruanda-Urundi (adm. belge)	20,916	4,148
Somalie (adm. italienne)	198,276	1,269
Tanganyika (adm. britannique)	362,675	8,069
Togo (adm. britannique)	13,041	416
Togo (adm. française)	21,236	1,031[2]
TERRITOIRE ANCIENNEMENT SOUS MANDAT (UNION SUD-AFRICAINE)—		
Sud-Ouest Africain	317,713	438
CONDOMINIUM—		
Soudan anglo-égyptien	967,453	8,020[9]
ADMINISTRATION INTERNATIONALE—		
Tanger	135	184
Amérique du Nord		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Canada	3,845,774	14,781
Costa-Rica	19,695	881
Cuba	44,218	5,807[2]
États-Unis	3,022,275	158,320
Guatemala	42,042	3,048

Renvois à la fin du tableau, p. 181.

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde, 1953—suite

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Amérique du Nord—fin		
TERRITOIRES AUTONOMES—fin		
Haïti	10,714	3,227
Honduras	43,277	1,557
Mexique	760,375	28,053
Nicaragua	57,143	1,166
Panama[10]	29,141	864
République Dominicaine	18,816	2,291
Salvador	8,061	2,052
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
Danemark—		
Groenland (fait partie du Danemark depuis juin 1953)	840,001	25
États-Unis—		
Alaska	586,378	205[12]
Îles Vierges (É.-U.)[14]	133	25[13]
Porto-Rico	3,425	2,229[13]
Zone du canal	553	57[13]
France—		
Guadeloupe et dépendances	687	278[2]
Martinique	425	262[2]
Saint-Pierre-et-Miquelon	93	5[2]
Pays-Bas—		
Antilles néerlandaises[11]	366	178
Royaume-Uni—		
Bermudes	20	39[12]
Honduras britannique	8,867	75
Indes occidentales britanniques	12,498	2,292
Amérique du Sud		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Argentine	1,084,362	18,393
Bolivie	424,163[p]	3,107
Brésil	3,288,050	55,772[15]
Chili	286,397	6,072
Colombie	439,520	12,108
Équateur	104,506[p]	3,464
Paraguay	157,047	1,496
Pérou	506,190	9,035
Uruguay	72,172	2,525
Venezuela	352,143	5,440[15]
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
France—		
Guyane française	35,135	29[2]
Pays-Bas—		
Surinam	55,144	234[9]
Royaume-Uni—		
Guyane britannique	82,997	460
Îles Falkland sans les dépendances	4,618	2
Asie		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Afghanistan	250,966[9]	12,000[2]
Arabie saoudite	617,762	7,000[2]
Bhoutan	19,305[9]	300[9]
Birmanie	261,747	19,045
Cambodge	53,668	3,860[9]

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Asie—fin		
TERRITOIRES AUTONOMES—fin		
Ceylan	25,331	8,155
Chine (y compris Taïwan et Pescadores)	3,759,191	463,493[2]
Corée	85,248	29,291[2]
Îles Bahrein	231	112
Îles Maldives	115	87
Inde[16]	1,269,597	372,000
Indonésie	575,894	79,900
Irak	168,114	4,882[2]
Iran	629,345	20,253
Israël	7,984	1,650
Japon	142,202	86,700
Jordanie	37,264	1,360
Katar	8,500[9]	20[9]
Koweït	8,000	150[9]
Laos	91,429	1,260[9]
Liban	4,015	1,353
Népal	54,054	7,000[9]
Oman et Mascate	82,008	550
Oman sous régime de traité	5,792[9]	80[9]
Pakistan[17]	364,363	75,842[2]
Philippines	115,600	21,039
République populaire de Mongolie	591,122[8]	910[9]
Syrie	70,014	3,535[18]
Thaïland	198,456	19,556
Turquie d'Asie	287,118	19,308[2]
Vietnam	127,259	25,000[2]
Yémen	75,290	4,500[2]
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
Pays-Bas—		
Nouvelle-Guinée	159,375	700[9]
Portugal—		
Inde portugaise	1,538	641
Macao	6	200[9]
Timor portugais	7,332	459
Royaume-Uni—		
Aden, colonie et protectorat	122,075	800
Bornéo du Nord	29,387	355
Brunéi	2,226	51[9]
Chypre	3,572	506
Fédération de Malaisie[19]	50,688	5,706
Hong-Kong	391	2,250[12]
Sarawak	47,069	592
Singapour[20]	292	1,123
TERRITOIRE ANCIENNEMENT SOUS MANDAT (R.-U.)—		
Palestine	10,459	1,912[2]
GOUVERNEMENT MILITAIRE (É.-U.)—		
Îles Ryû-Kyû[21]	1,319	962
Europe		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Albanie	11,100	1,250[9]
Allemagne	136,476	69,545[4,9]
Allemagne occidentale[24]	94,719	48,994[5]
Allemagne orientale[23]	41,571	18,318[5,9]
Berlin de l'Ouest	186	2,233[5]
Andorre	175	5[2]
Autriche	32,375	6,954[5]
Belgique	11,779	8,778[5]
Bulgarie	42,796	7,450[9]

Renvois à la fin du tableau, p. 181.

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde, 1953—fin

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Europe—fin		
TERRITOIRES AUTONOMES—fin		
Danemark (y compris les îles Féroé)	17,118	4,402[5]
Espagne[27]	194,232	28,528
Finlande	130,120	4,141
France[22]	212,736	42,860
La Sarre	991	976[5]
Grèce	51,182	7,819
Hongrie	35,912	9,585
Irlande (Rép. d')	27,136	2,942
Islande	39,768	150[5]
Italie	116,225	48,071
Liechtenstein	61	14
Luxembourg	998	304[5]
Monaco	0·4	22
Norvège	125,065	3,359[5]
Pays-Bas	12,510[25]	10,488[5]
Pologne	120,350	26,500[2]
Portugal[28]	35,579	8,621
Roumanie	91,700	16,500[9]
Royaume-Uni[28]	94,209	50,857[29]
Angleterre et Galles	58,341	44,090
Écosse	30,410	5,118
Irlande du Nord	5,458	1,384
Saint-Marin	24[9]	13[9]
Suède	173,437	7,171[5]
Suisse	15,941	4,877[5]
Tchécoslovaquie	49,354	12,340[2]
Turquie d'Europe	9,068	1,626[2]
Vatican (cité du)	—	[9]
Yougoslavie[30]	98,608	16,991
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
Norvège—		
Svalbard et Terre Jan Mayen	24,101	[31]
Royaume-Uni—		
Gibraltar	2	24[12]
Îles Normandes	75	106
Île de Man	221	56
Malte et Gozo	122	317[12]

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Océanie		
TERRITOIRES AUTONOMES—		
Australie (sans les aborigènes)	2,974,471	8,829
Nouvelle-Zélande	103,469	2,047
TERRITOIRES NON AUTONOMES ET DÉPENDANCES—		
Australie—		
Norfolk	14	1
Papua	90,537	397
États-Unis—		
Guam	206	33[5]
Hawaii	6,423	523[5]
Samoa américain	76	19[5]
France—		
Nouvelle-Calédonie et dépendances	7,202	65[2]
Océanie française[32]	1,544	63[2]
Nouvelle-Zélande—		
Îles Cook	100	15
Niue	100	5
Tokélaou	4	2
Royaume-Uni—		
Îles Fidji	7,040	317
Îles Gilbert et Ellice	369	37
Îles Salomon britanniques	11,500	103[9]
Tonga	269	51[9]
TERRITOIRES SOUS TUTELLE—		
Îles du Pacifique (adm. des É.-U.)	680[34]	58
Nauru (adm. aust.)	8	3
Nouvelle-Guinée (adm. aust.)	93,050[25]	1,155
Samoa occidental (adm. N.-Z.)	1,130	90
CONDOMINIUM—		
Nouvelles-Hébrides (anglo-français)	5,700	50
Union des Républiques Socialistes Soviétiques		
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	8,598,701	216,000[2]

[1] Superficie habitée et cultivée: 13,442 milles carrés. [2] Dernière estimation officielle. [3] Comprend le Tchad, le Gabon, le Congo équatorial et l'Oubangui-Chari. [4] Comprend le Dahomey, la Guinée française, le Soudan français, la Côte-d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et Dakar et la Haute-Volta. [5] Population de droit. [6] Comprend Alhucemas, Ceuta, Chafarinas, Melilla et Peñon de Velez de la Gomera. [7] Comprend Annobon, les îles Corisco et Elobey, Fernando-Pô et Rio-Muni. [8] Zone septentrionale seulement. Population approximative de la zone méridionale, 13,000. [9] Estimation non officielle. [10] Sans la zone du canal indiquée séparément. [11] Comprend Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et une partie de Saint-Martin. [12] Population civile seulement. [13] Population de droit, y compris les militaires des États-Unis en garnison dans la région. [14] Comprend Sainte-Croix, Saint-Jean et Saint-Thomas. [15] Sans les Indiens de la jungle. [16] Sans Karikal, Mahé, Pondichéry et Yanaon qui font partie de l'Inde depuis le 1er novembre 1954 (population estimative de 323,000 en 1952). Comprend le Cachemire-Djammou (92,776 milles carrés, population estimative 4·4 millions le 1er mars 1951) sans statut déterminé. [17] Sans le Cachemire-Djammou, Gilgit, Baltistan, Junagarh et Manavadar et d'immenses superficies riveraines au Bengale oriental. [18] Sans les nomades et les mi-nomades estimés à 288,400 en 1945. [19] Partie méridionale de la péninsule de la Malaisie sans Singapour. [20] Comprend l'île de Singapour et les îles Christmas et Cocos-Keeling. [21] Comprend les îles du groupe Ryû-Kyû au sud du 29e parallèle de latitude N. [22] Sans la Sarre indiquée séparément. [23] République démocratique d'Allemagne. [24] République fédérale d'Allemagne. [25] Superficie terrestre seulement. [26] Comprend les îles Açores et Madère. [27] Comprend les îles Baléares et Canaries. [28] Sans les îles Anglo-Normandes et de Man indiquées séparément. [29] Comprend les militaires en garnison à l'étranger, mais non les militaires du Commonwealth ou étrangers en garnison au Canada. [30] Sans l'ancienne zone yougoslave du territoire de Trieste qui fait partie de la Yougoslavie depuis octobre 1954; population estimative, 73,500 en 1940. [31] Habitée l'hiver seulement. [32] Comprend les îles Australes, Gambier, Marquises, Rapa, de la Société et Touamotou. [33] Comprend les îles Carolines, Mariannes et Marshall. [34] Terre sèche habitée seulement.

Population estimative du monde par continent.—L'état ci-dessous, publié par les Nations Unies, donne l'estimation de mi-année pour 1953 de la population par continent (sans l'U.R.S.S.). Le total de chaque continent n'égale par toujours la somme des populations de chaque pays données au tableau **28** parce que des rectifications ont été effectuées chaque fois que cela a semblé nécessaire afin d'établir les estimations les plus justes dans les circonstances actuelles. Le total mondial n'est qu'une approximation, les chiffres de l'Afrique et de l'Asie étant très peu sûrs.

Afrique	208,000,000
Amérique du Nord	229,900,000
Amérique du Sud	118,100,000
Asie (sans l'U.R.S.S.)	1,307,000,000
Europe (sans l'U.R.S.S.)	403,100,000
Océanie	13,900,000
TOTAL MONDIAL[1]	2,493,000,000

[1] Comprend une estimation de la population de l'U.R.S.S. (213,000,000) au 31 décembre 1953 et la dernière estimation officielle (1948) de la population de la Chine.

CHAPITRE IV.—IMMIGRATION ET CITOYENNETÉ

SYNOPSIS

	Page		Page
Partie I.—Immigration et émigration...	183	**Partie II.—Citoyenneté canadienne.....**	195
Section 1. Immigration: Régime et administration.....	183	Section 1. Loi sur la citoyenneté canadienne.....	195
Section 2. Statistique de l'immigration.	184		
Section 3. Émigration.....	194	Section 2. Statistique.....	197

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—IMMIGRATION ET ÉMIGRATION

L'*Annuaire* de 1948-1949 renferme, aux pages 182 et 183, un bref historique de l'immigration. Celui de 1955 contient un article spécial sur l'immigration d'après-guerre de 1945 à 1954 (pp. 168-170).

Section 1.—Immigration: régime et administration*

Admission des immigrants.—Les immigrants sont admis au Canada en vertu d'un régime d'immigration peu rigide appliqué, pour le compte du gouvernement fédéral, par la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Les règlements établis en vertu de la loi sur l'immigration accordent le droit d'entrée, en qualité d'immigrants, à tous les sujets britanniques par la naissance ou par naturalisation du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, aux Irlandais, aux Français nés en France ou dans les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, et aux citoyens des États-Unis, à la condition qu'ils soient en bonne santé et de bonne mœurs et puissent se suffire jusqu'à ce qu'ils aient un emploi au Canada. Certains parents de personnes légalement domiciliées au Canada peuvent également être admises. De plus, un grand nombre s'y établissent grâce à un programme qui permet de choisir parmi les

* Revu à la Division de l'immigration sous la direction de Laval Fortier, sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.

candidats à l'immigration les personnes aptes et désirables eu égard aux conditions sociales et économiques ainsi qu'au marché du travail du pays. Les immigrants choisis doivent pouvoir s'intégrer facilement dans la communauté et doivent être capables d'assumer les obligations et les responsabilités que la citoyenneté canadienne comporte, dans un délai raisonnable après leur arrivée. L'immigration des Asiatiques relève de mesures spéciales.

Pour l'application de ces règlements, la Division de l'immigration compte des examinateurs dans vingt et un postes outre-mer: à Londres, Liverpool, Glasgow, Belfast et Dublin, Paris, Bruxelles, Berne, La Haye, Oslo, Copenhague, Stockholm, Helsinki, Hanovre, Carlsruhe, Vienne, Rome, Athènes, Tel Aviv, la Nouvelle-Delhi et Hong-Kong. Le personnel en est constamment instruit des conditions économiques et des possibilités d'établissement au Canada, et grâce à un système de roulement et de formation, il revient périodiquement au pays en tournée d'étude pour se tenir au courant de ses progrès. Des fonctionnaires formés spécialement à cette fin sont engagés uniquement pour s'occuper de l'emploi et de l'établissement des immigrants; il est maintenu une liaison étroite entre les bureaux de l'étranger et ceux de l'immigration au Canada. Il existe 345 postes d'entrée sur les côtes atlantique et pacifique et à la frontière canado-américaine s'occupant des immigrants et de l'important mouvement touristique.

Administration.—Toutes les questions d'immigration relèvent, en vertu de la loi sur l'immigration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La Division de 'immigration, l'une des quatre du ministère, en assure l'application; son siège est Ottawa.

L'un des premiers objectifs est d'aider les immigrants à s'établir d'une manière rapide et satisfaisante dans leur nouveau pays. Le gouvernement fédéral poursuit son œuvre à leur égard par le truchement du Service d'établissement (Division de l'immigration), de la Division de la citoyenneté, de la Division de l'enregistrement de la citoyenneté nationale du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et du Service national de placement (ministère du Travail). Le contact est maintenu entre le gouvernement fédéral, les autorités provinciales et les organismes privés en vue de coordonner les efforts de chacun.

Section 2.—Statistique de l'immigration

Le nombre des immigrants arrivés au Canada annuellement, de 1910 à 1954, figure au tableau **1**; les tableaux **2** à **8** présentent l'analyse statistique du mouvement d'immigration de ces dernières années; le nombre des personnes refusées aux ports d'entrée ou expulsées, de 1952 à 1954, figure au tableau **9.**

De 1910 à 1954, 4,561,162 immigrants sont entrés au Canada. L'apport annuel a fluctué de 400,870 au maximum en 1913 et à 7,576 au minimum en 1942, la moyenne annuelle étant 101,357. Le nombre total d'immigrants dans la période d'après-guerre, de 1946 à 1954, a été de 1,112,373, représentant une moyenne de 123,599 par année. Les variations du volume de l'immigration suivant les conditions nationales et internationales apparaissent au tableau **1.**

1.—Immigrants arrivés au Canada, 1910-1954

NOTA.—La statistique de 1852-1893 figure à la page 155 de l'*Annuaire* de 1942 et celle de 1894-1909, à la page 185 de l'édition de 1948-1949.

Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants
1910	286,839	1919	107,698	1928	166,783	1937	15,101	1946	71,719
1911	331,288	1920	138,824	1929	164,993	1938	17,244	1947	64,127
1912	375,756	1921	91,728	1930	104,806	1939	16,994	1948	125,414
1913	400,870	1922	64,224	1931	27,530	1940	11,324	1949	95,217
1914	150,484	1923	133,729	1932	20,591	1941	9,329	1950	73,912
1915	36,665	1924	124,164	1933	14,382	1942	7,576	1951	194,391
1916	55,914	1925	84,907	1934	12,476	1943	8,504	1952	164,498
1917	72,910	1926	135,982	1935	11,277	1944	12,801	1953	168,868
1918	41,845	1927	158,886	1936	11,643	1945	22,722	1954	154,227

Il ressort du tableau **2** que durant les cinq ans, de 1950 à 1954, 24·5 p. 100 des immigrants arrivaient du Royaume-Uni et d'Irlande, 63·6 p. 100 de l'Europe continentale, 5·9 p. 100 des États-Unis et 6·0 p. 100 de tous les autres pays.

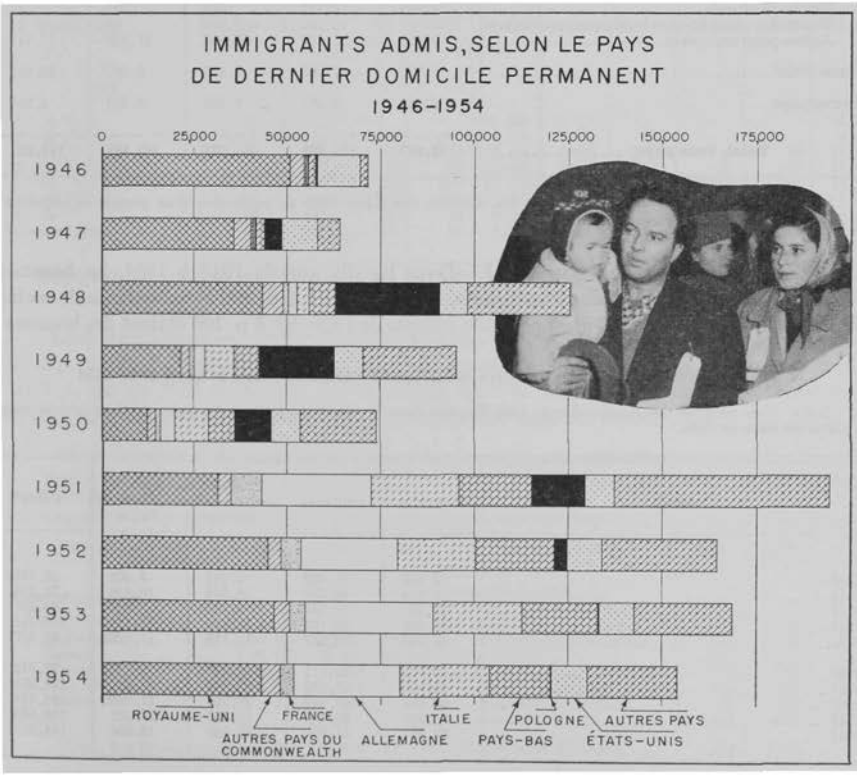

2.—Immigrants, selon leur dernière résidence permanente, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres comparables de 1946 à 1949 figurent dans l'*Annuaire* de 1951, p. 151, et les chiffres moins détaillés de 1939-1945 dans celui de 1950, p. 195.

Pays	1950	1951	1952	1953	1954
Îles Britanniques—					
Angleterre	9,077	21,155	31,776	31,929	29,618
Écosse	2,802	8,885	10,025	9,683	9,919
Irlande du Nord	626	1,154	2,671	4,255	2,889
Pays de Galles	164	365	588	707	694
Total, îles Britanniques	12,669	31,539	45,060	46,574	43,120
Autres, Commonwealth	2,211	3,494	3,473	4,238	5,031
Total, Commonwealth	14,880	35,053	48,533	50,812	48,151
République d'Irlande	452	640	947	2,121	2,059
Europe continentale—					
Allemagne	3,815	29,196	25,716	34,193	28,479
France	1,399	8,279	5,395	4,045	3,672
Italie	8,993	23,426	20,651	23,704	23,780
Pays-Bas	7,169	19,266	21,068	20,341	16,182
Pologne	9,747	14,245	3,358	136	45
Tchécoslovaquie	1,698	3,385	514	27	16
Union des républiques socialistes soviétiques[1]	5,467	10,155	1,969	69	24
Autres pays européens	9,626	37,430	19,253	17,750	17,144
États-Unis[2]	7,821	7,755	9,333	9,407	10,131
Autres pays	2,845	5,561	7,761	6,263	4,544
Total, tous pays	**73,912**	**194,391**	**164,498**	**168,868**	**154,227**

[1] D'Europe et d'Asie. [2] Y compris les citoyens des États-Unis en possession d'un permis et requérant le droit de résidence permanente.

Sexe, âge et état matrimonial.—Dans les dix ans de 1945 à 1954, les hommes représentaient 40·4 p. 100 des immigrants, les femmes 34·7 p. 100 et les enfants de moins de 18 ans, 24·9 p. 100. S'il n'est pas tenu compte de l'âge, 53·5 p. 100 étaient des hommes.

3.—Répartition des immigrants, adultes et enfants, selon le sexe, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années depuis 1930 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1946.

Année	Hommes	Femmes	Moins de 18 ans		Total
			Garçons	Filles	
1945	4,259	11,620	3,442	3,401	22,722
1946	9,934	40,818	10,549	10,418	71,719
1947	27,281	24,787	6,154	5,905	64,127
1948	52,986	45,191	14,104	13,133	125,414
1949	39,044	32,957	12,118	11,098	95,217
1950	30,700	24,172	10,287	8,753	73,912
1951	95,818	53,239	24,348	20,986	194,391
1952	66,083	53,443	23,766	21,206	164,498
1953	68,269	56,425	23,153	21,021	168,868
1954	64,551	51,690	19,980	18,006	154,227

En 1954, 79·6 p. 100 des immigrants et 77·2 p. 100 des immigrantes étaient âgés de 15 ans et plus, contre 78·2 et 76·2 p. 100 en 1953. Plus de 41·2 p. 100 des immigrants arrivés en 1954, âgés de 15 ans et plus, étaient mariés, 55·7 p. 100 étaient célibataires et 3·1 p. 100 étaient veufs ou divorcés. Le nombre total des hommes célibataires a dépassé de 17,658 celui des femmes célibataires, mais les femmes étaient plus nombreuses dans les catégories d'immigrants mariés, veufs ou divorcés. Dans la catégorie des célibataires, le nombre des hommes était de 51·8 p. 100 plus élevé que celui des femmes, cette supériorité numérique étant particulièrement sensible dans le groupe d'âge de 20 à 29 ans.

4.—Sexe et état matrimonial des immigrants, par groupe d'âge, 1953 et 1954

Année et groupe d'âge	Hommes					Femmes				
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées	Total
1953										
0 - 14 ans	19,901	—	—	—	19,901	18,419	1	—	—	18,420
15 - 19 "	7,293	60	1	—	7,354	5,030	628	—	—	5,658
20 - 24 "	13,907	2,342	6	11	16,266	6,757	5,731	11	45	12,544
25 - 29 "	8,668	7,775	20	95	16,558	4,190	8,561	43	183	12,977
30 - 39 "	4,102	14,011	62	317	18,492	2,632	11,507	275	422	14,836
40 - 49 "	838	7,787	103	222	8,950	827	5,844	486	362	7,519
50 - 59 "	201	2,387	81	71	2,740	254	2,111	833	160	3,358
60 ans et plus	46	863	237	15	1,161	142	626	1,313	53	2,134
Total, 1953	**54,956**	**35,225**	**510**	**731**	**91,422**	**38,251**	**35,009**	**2,961**	**1,225**	**77,446**
1954										
0 - 14 "	17,222	—	—	—	17,222	15,876	—	—	—	15,876
15 - 19 "	6,407	68	—	—	6,475	4,159	673	—	—	4,832
20 - 24 "	14,148	2,279	4	13	16,444	6,607	5,935	9	38	12,589
25 - 29 "	9,199	7,777	14	90	17,080	4,053	7,789	27	123	11,992
30 - 39 "	3,911	12,507	51	239	16,708	2,409	10,111	193	397	13,110
40 - 49 "	729	6,413	76	175	7,393	644	4,956	437	288	6,325
50 - 59 "	105	1,941	95	39	2,180	222	1,814	768	175	2,979
60 ans et plus	44	739	228	18	1,029	137	612	1,176	68	1,993
Total, 1954	**51,765**	**31,724**	**468**	**574**	**84,531**	**34,107**	**31,890**	**2,610**	**1,089**	**69,696**

Lieu de naissance, nationalité et origine.—Parmi les immigrants arrivés en 1954 31·2 p. 100 étaient nés dans les pays du Commonwealth britannique ou en Irlande (contre 29·9 p. 100 en 1953 et 28·2 p. 100 en 1952), 41·7 p. 100 en Allemagne, en Italie et en Hollande, 5·2 p. 100 aux États-Unis et 21·9 p. 100 dans les autres pays.

5.—Lieu de naissance des immigrants, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres des années depuis 1942 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1948-1949.

Pays de naissance	1952	1953	1954	Pays de naissance	1952	1953	1954
Commonwealth—				**Commonwealth**—fin			
Îles Britanniques—				Autres, Commonwealth—			
Angleterre	26,221	26,943	25,426	Afrique (britannique)	330	702	637
Écosse	10,611	10,101	10,091	Antilles (britanniques)	673	845	799
Irlande du Nord	2,826	4,438	3,182	Australie	667	1,002	1,248
Pays de Galles	1,049	978	961	Canada	795	986	704
Petites îles	137	158	198	Inde	468	533	526
				Nouvelle-Zélande	227	311	371
				Autres	938	965	1,218
Total, îles Britanniques	40,844	42,618	39,858	République d'Irlande	1,516	2,805	2,795

5.—Lieu de naissance des immigrants, 1952-1954—fin

Pays de naissance	1952	1953	1954
Continent africain—			
Pays non britanniques	287	304	186
Continent nord-américain—			
Amérique centrale	31	34	26
États-Unis	7,603	7,388	8,089
Mexique	121	131	87
Autres	109	82	96
Continent sud-américain	501	633	598
Continent asiatique—			
Chine	2,510	2,045	2,029
Israël	539	345	97
Japon	34	69	86
Autres	539	545	496
Continent européen—			
Allemagne	20,423	26,788	24,212
Autriche	3,112	4,168	4,346
Continent européen—fin			
Belgique	1,941	1,689	1,572
Danemark	2,030	1,531	1,420
Finlande	2,276	1,207	699
France	4,505	3,292	3,015
Grèce	1,542	1,947	2,780
Hongrie	1,999	1,737	1,094
Italie	20,930	24,059	24,331
Lettonie	1,545	705	525
Lithuanie	898	402	318
Norvège	1,193	922	1,014
Pays-Bas	20,850	19,933	15,823
Pologne	8,839	6,040	3,520
Roumanie	2,057	2,084	1,174
Suisse	1,518	1,024	1,145
Tchécoslovaquie	1,893	1,594	1,159
U.R.S.S.[1]	2,769	1,531	1,610
Yougoslavie	3,106	3,543	2,416
Autres	2,106	2,191	1,246
Total général	**164,498**[2]	**168,868**[3]	**154,227**[4]

[1] D'Asie et d'Europe. [2] Comprend 4 personnes nées en mer et 230 dont le lieu de naissance n'a pas été déclaré. [3] Comprend 8 personnes nées en mer et 430 dont le lieu de naissance n'a pas été déclaré. [4] Comprend 7 personnes nées en mer et 852 dont le lieu de naissance n'a pas été déclaré.

Sur cent immigrants admis au Canada durant les trois ans qui se sont écoulés de 1952 à 1954, 29 étaient sujets britanniques, 18 allemands, 14 italiens, 12 hollandais et 5 citoyens des États-Unis; les autres nationalités étaient représentées par le chiffre restant de 22.

6.—Nationalité des immigrants, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres des années depuis 1930 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1936.

Nationalité	1952	1953	1954
Africaine (non britannique)	63	53	24
Albanaise	17	16	23
Allemande	24,410	33,337	28,360
Américaine (États-Unis)	8,638	8,395	9,174
Américaine centrale	20	20	15
Américaine du Sud (*n.a.é.*)	46	48	22
Antillaise (non britannique)	40	27	19
Argentine	57	108	70
Arménienne	7	3	2
Autrichienne	2,867	4,224	4,597
Belge	1,477	1,540	1,448
Brésilienne	28	18	18
Britannique	45,685	49,036	46,725
Bulgare	120	50	40
Chilienne	11	14	13
Chinoise	2,269	1,897	1,930
Danoise	2,040	1,536	1,417
Équatorienne	4	8	1
Espagnole	152	138	124
Estonienne	883	362	232
Finlandaise	2,272	1,220	677
Française	4,511	3,368	3,016
Grecque	1,619	2,012	2,857
Hongroise	1,542	809	391
Irlandaise (république)	1,138	2,401	2,334
Islandaise	33	52	36
Israélienne	1,385	2,014	432
Italienne	20,851	24,146	24,410
Japonaise	4	48	72
Lettonne	1,433	521	426
Lithuanienne	727	251	192
Mexicaine	58	67	53
Néerlandaise	21,182	20,506	16,317
Norvégienne	1,202	908	998
Paraguayenne	33	14	28
Persane	15	17	6
Péruvienne	3	4	5
Polonaise	7,709	2,870	1,846
Portugaise	82	247	1,072
Roumaine	1,127	656	395
Russe	1,437	495	294
Suédoise	511	494	329
Suisse	1,515	1,007	1,141
Syrienne	252	202	116
Tchécoslovaque	1,180	465	229
Turque	56	33	34
Ukrainienne	557	310	245
Uruguayenne	3	2	2
Vénézuélienne	38	35	23
Yougoslave	2,880	2,549	1,764
Autres	309	315	233
Total	**164,498**	**168,868**	**154,227**

Les immigrants des pays de l'Europe continentale ont représenté 65·7 p. 100 du total en 1954, les immigrants d'origine britannique 32·4 p. 100 et les immigrants d'autres origines 1·9 p. 100. Ces proportions se sont maintenues relativement constantes durant les trois ans de 1952 à 1954.

7.—Origine des immigrants, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres des années depuis 1926 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1939.

Origine	1951	1952	1953
Britannique—			
Anglaise	29,341	31,018	29,617
Écossaise	11,693	11,317	11,534
Galloise	937	958	1,075
Irlandaise	5,901	8,669	7,748
Total, britannique	**47,872**	**51,962**	**49,974**
Europe continentale—			
Albanaise	20	14	26
Allemande	29,344[2]	36,241	31,106
Autrichienne	[1]	3,612	3,877
Belge	1,375	1,453	1,346
Bulgare	114	55	48
Espagnole[3]	356	294	247
Estonienne	948	459	294
Finlandaise	2,308	1,252	717
Française	5,000	3,830	3,489
Grecque	1,750	2,112	2,956
Italienne	21,554	24,547	24,857
Juive	5,682	4,300	2,036
Lettonne	1,462	595	470
Lithuanienne	786	299	279
Magyare	1,514	919	562
Maltaise	694	749	939
Néerlandaise	21,515	20,782	16,691
Polonaise	5,638	3,308	2,461
Portugaise	262	568	1,337
Roumaine	401	289	230
Russe	1,109	527	405
Europe continentale—fin			
Scandinave—			
Danoise	2,140	1,642	1,499
Islandaise	45	55	50
Norvégienne	1,371	1,097	1,181
Suédoise	686	612	510
Suisse[4]	1,314	863	1,027
Tchèque	1,009	603	377
Ukrainienne	2,859	957	724
Yougoslave[3]	2,205	2,041	1,610
Total, Europe continentale	**113,461**	**114,075**	**101,351**
Autres—			
Amérindienne	20	14	20
Arabe	73	18	15
Arménienne	77	74	76
Chinoise	2,320	1,936	1,958
Indienne (d'Asie)	172	140	177
Japonaise	7	49	73
Mexicaine	12	7	11
Nègre	163	264	254
Persane	11	20	11
Syrienne	242	227	253
Turque	19	36	26
Non déclarée	49	46	28
Total, autres	**3,165**	**2,831**	**2,902**
Total général	**164,498**	**168,868**	**154,227**

[1] Comptés avec les Allemands. [2] Y compris les Autrichiens. [3] Y compris un petit nombre de groupes mineurs. [4] Déclarés "Suisses" mais appartenant à l'une des races constituantes allemande, française, italienne et romanche.

Destination et professions.—Environ 55 p. 100 des immigrants entrés au Canada en 1954 y venaient prendre un emploi; les autres, soit 45 p. 100, sans occupation lucrative, étaient les épouses, les enfants et autres personnes à charge, et les retraités. Sur les immigrants actifs, 11·8 p. 100 se classaient dans les professions libérales et administratives, 12·9 p. 100 dans l'agriculture, 14·2 p. 100 dans les services, 30·5 p. 100 dans la fabrication, la mécanique et la construction, et 15·4 p. 100 étaient des manœuvres. Presque la moitié des immigrantes exerçant une activité lucrative étaient dans les services.

L'Ontario a absorbé 53·8 p. 100 des immigrants de 1954, Québec 18·4 p. 100, la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies 25·3 p. 100 et les provinces de l'Atlantique 2·5 p. 100.

8.—Immigrants selon la destination et la profession envisagées, 1954

Profession	Destination																				Canada		
	Terre-Neuve		Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		Qué.		Ont.		Man.		Sask.		Alb.		C.-B.		Yukon et T. N.-O.				
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	Total
Administration (propriétaires, directeurs et employés supérieurs)	14	—	1	—	15	1	9	3	342	25	750	54	36	2	21	2	130	8	204	12	4	—	1,526	107	1,633
Professions libérales	55	38	3	4	80	34	50	35	1,212	496	2,944	1,392	172	84	192	129	395	187	564	273	6	5	5,673	2,677	8,350
Comptables et vérificateurs	3	—	—	—	2	1	2	—	78	2	211	6	12	—	1	—	19	1	43	4	—	—	371	14	385
Architectes	—	—	—	—	1	—	—	—	24	—	68	5	4	—	1	—	14	—	24	—	—	—	136	5	141
Chimistes (autres que pharmaciens)	—	—	—	—	—	—	1	—	61	1	144	12	6	1	5	—	14	—	11	3	—	—	242	17	259
Dentistes	1	—	—	—	2	—	—	1	1	—	10	4	—	—	1	—	3	—	4	—	—	—	22	5	27
Dessinateurs et traceurs	—	—	—	—	5	—	1	—	190	11	426	31	13	2	1	1	26	2	41	9	—	—	703	56	759
Ingénieurs d'aéronautique	—	—	—	—	3	—	—	—	57	—	68	—	—	—	1	—	1	—	8	—	—	—	138	—	138
Ingénieurs chimistes	—	—	—	—	1	—	—	—	21	—	29	—	1	—	—	—	5	—	10	—	—	—	67	—	67
Ingénieurs civils (et autres professionnels, *n.a.é.*)	3	—	—	—	4	—	3	—	127	—	257	—	12	—	6	—	17	1	58	—	—	—	487	1	488
Ingénieurs forestiers	—	—	—	—	2	—	1	—	2	—	2	—	—	—	1	—	—	—	5	—	—	—	13	—	13
Ingénieurs-électriciens	4	—	—	—	5	—	5	—	127	1	294	1	12	—	1	—	17	—	23	—	—	—	488	2	490
Ingénieurs en mécanique	1	—	1	—	5	—	1	—	83	—	266	—	7	—	3	—	22	—	19	—	—	—	408	—	408
Ingénieurs en métallurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	15	—	—	—	—	—	2	—	5	—	—	—	27	—	27
Ingénieurs des mines	—	—	—	—	2	—	1	—	9	—	25	—	1	—	2	—	10	—	6	—	—	—	56	—	56
Techniciens et assistants de laboratoire, *n.a.é.*	3	1	—	—	2	1	3	1	46	20	119	55	5	3	3	2	7	1	18	7	—	—	206	91	297
Infirmières diplômées	—	23	—	2	—	12	—	15	8	214	24	817	1	50	—	57	—	112	2	120	—	1	35	1,423	1,458
Médecins et chirurgiens	27	—	—	—	11	3	3	—	44	7	81	10	28	1	19	4	29	4	36	4	—	—	278	33	311
Instituteurs et professeurs	2	10	—	—	9	7	11	8	60	101	187	220	18	16	86	51	44	36	68	60	—	2	485	511	996
Autres	11	4	2	2	26	10	18	10	269	139	718	231	52	11	61	14	165	30	183	66	6	2	1,511	519	2,030
Bureaux	6	7	—	1	29	28	9	17	610	856	1,327	2,725	92	91	23	27	145	207	186	387	1	1	2,428	4,347	6,775
Sténographes et dactylographes	1	3	—	1	2	17	—	11	14	543	31	1,531	—	50	—	10	—	115	5	232	—	1	53	2,514	2,567
Autres	5	4	—	—	27	11	9	6	596	313	1,296	1,194	92	41	23	17	145	92	181	155	1	—	2,375	1,833	4,208
Transports	6	—	—	—	29	—	9	—	291	1	851	4	92	—	26	—	100	—	144	—	—	—	1,548	5	1,553
Pilotes, capitaines et seconds, chefs de train, mécaniciens de locomotive, etc.	4	—	—	—	10	—	2	—	55	—	112	—	8	—	2	—	10	—	34	—	—	—	237	—	237
Autres employés des transports	2	—	—	—	19	—	7	—	236	1	739	4	84	—	24	—	90	—	110	—	—	—	1,311	5	1,316
Communications	2	—	—	—	1	4	—	2	44	22	85	149	12	3	—	2	6	9	16	28	—	—	166	219	385

Commerce	6	2	—	—	17	4	16	6	369	99	1,044	513	61	21	19	10	118	39	158	58	1	—	1,809	752	2,561
Commis-voyageurs et vendeurs	4	—	—	—	7	—	12	—	246	16	679	47	37	4	10	—	82	7	103	5	—	—	1,180	79	1,259
Commis de magasin	—	2	—	—	4	3	3	5	42	70	196	433	13	17	3	10	23	29	19	47	1	—	304	616	920
Autres	2	—	—	—	6	1	1	1	81	13	169	33	11	—	6	—	13	3	36	6	—	—	325	57	382
Finance	1	—	—	—	2	—	—	—	48	1	86	3	3	—	2	—	8	—	20	—	—	—	170	4	174
Services	8	9	1	8	162	105	12	41	616	3,043	1,244	4,338	182	422	43	180	188	562	237	563	1	9	2,694	9,280	11,974
Barbiers, coiffeurs, manucures	—	—	—	—	2	1	—	1	62	50	182	136	23	10	7	2	27	17	15	17	—	—	318	234	552
Aides-infirmières	2	1	—	—	—	3	1	4	13	134	51	180	12	15	2	8	7	24	7	37	—	1	95	407	502
Cuisiniers	1	1	—	—	7	4	1	1	133	35	149	70	37	6	7	2	24	12	36	13	—	—	395	144	539
Domestiques	—	6	—	8	1	90	—	35	57	2,740	41	3,716	4	374	—	165	4	485	7	470	—	4	114	8,093	8,207
Autres, non spécialisés	5	1	1	—	152	7	10	—	351	84	821	236	106	17	27	3	126	24	172	26	1	4	1,772	402	2,174
Agriculture	3	—	22	—	166	1	66	2	1,943	55	5,015	105	723	43	361	7	1,469	163	757	17	2	—	10,527	393	10,920
Cultivateurs et agriculteurs	1	—	—	—	6	—	5	—	20	—	100	3	12	—	9	—	33	—	62	1	—	—	248	4	252
Ouvriers agricoles	2	—	22	—	160	1	61	2	1,923	55	4,915	102	711	43	352	7	1,436	163	695	16	2	—	10,279	389	10,668
Pêche, trappage et abatage	1	—	—	—	11	—	6	—	48	—	107	—	18	—	4	—	21	—	119	—	—	—	335	—	335
Pêcheurs	—	—	—	—	7	—	—	—	1	—	6	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	23	—	23
Trappeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1
Travailleurs forestiers et bûcherons	1	—	—	—	4	—	6	—	47	—	101	—	18	—	4	—	21	—	109	—	—	—	311	—	311
Mines	—	—	—	—	6	—	2	—	59	—	181	—	36	—	11	—	96	—	36	—	1	—	428	—	428
Mineurs	—	—	—	—	6	—	2	—	47	—	168	—	33	—	10	—	60	—	29	—	—	—	355	—	355
Ouvriers (puits de pétrole)	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	12	—	3	—	1	—	35	—	7	—	1	—	70	—	70
Autres (mines et carrières)	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	3	—	3
Fabrication mécanique et construction	78	23	6	1	328	14	130	8	4,468	328	13,228	1,013	1,809	51	720	25	1,877	51	1,440	94	6	1	24,090	1,609	25,699
Ajusteurs et monteurs, métal	4	—	—	—	12	—	4	—	196	1	867	4	89	—	36	—	103	—	73	—	—	—	1,384	5	1,389
Beurriers et fromagiers	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	4	1	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	8	1	9
Bijoutiers et horlogers	—	—	—	—	2	—	1	—	72	—	75	4	12	—	2	—	8	—	10	—	—	—	182	4	186
Bouchers et coupeurs de viande	—	—	—	—	9	—	1	—	95	—	226	—	52	1	14	1	57	—	29	1	—	—	483	3	486
Boulangers	4	—	—	—	6	—	4	—	153	1	392	11	108	1	37	—	68	—	52	—	—	—	824	13	837
Charpentiers	4	—	1	—	32	—	25	—	476	—	1,487	1	226	—	102	—	271	—	226	—	2	—	2,852	1	2,853
Chaudronniers et plaqueurs	—	—	—	—	6	—	2	—	19	—	28	—	3	—	—	—	2	—	6	—	—	—	66	—	66
Conducteurs de machinerie de construction	—	—	—	—	1	—	—	—	25	—	68	—	9	—	6	—	19	—	10	—	—	—	138	—	138
Conducteurs de machines	2	—	—	—	—	—	3	—	95	5	359	41	38	—	11	—	43	3	28	10	—	—	579	59	638
Constructeurs de moulins	1	—	—	—	—	—	1	—	2	—	18	—	1	—	—	—	1	—	6	—	—	—	30	—	30
Cordonniers	13	—	—	—	6	1	—	—	92	—	200	1	49	—	10	—	22	—	18	—	—	—	410	2	412
Coupeurs de cuir	2	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	6	1	7

8.—Immigrants selon la destination et la profession envisagées, 1954—fin

Profession	Destination																				Canada		
	Terre-Neuve		Î.-P.-É.		N.-É.		N.-B.		Qué.		Ont.		Man.		Sask.		Alb.		C.-B.		Yukon et T. N.-O.				
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	Total
Fabrication mécanique et construction—fin																									
Couturières et ouvrières	—	4	—	—	—	3	—	3	5	189	2	332	1	15	—	14	—	24	—	37	—	—	8	621	629
Ébénistes et fabricants de meubles	1	—		1	5	—	2	—	71	—	175	—	43	1	21	—	36	—	21	—	—	—	376	1	377
Électriciens et monteurs électriciens	11	—	—	—	53	—	10	—	346	1	805	3	138	1	45	—	147	—	113	1	—	—	1,668	6	1,674
Fileurs et tisseurs	—	—	—	—	1	—	—	1	4	3	28	35	8	2	1	—	2	3	3	2	—	—	47	46	93
Forgerons, marteleurs et forgeurs	—	—	—	—	4	—	—	—	33	—	105	—	21	—	11	—	23	—	8	—	—	—	205	—	205
Fourreurs	—	—	—	—	—	—	—	—	54	4	48	8	4	—	—	—	2	1	—	—	—	—	108	13	121
Galvanoplastes	—	—	—	—	1	—	—	—	9	—	31	1	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	43	1	44
Gantiers	5	2	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	2	9
Impression pressiers et imprimeurs en taille douce	—	—	—	—	—	—	3	—	31	2	90	6	8	1	4	—	10	—	12	—	—	—	158	9	167
Machinistes	—	—	1	—	4	—	—	—	133	4	443	24	64	—	13	—	68	1	52	3	—	—	780	32	812
Maçons, brique et pierre	2	—	—	—	35	—	16	—	293	—	1,025	—	102	—	71	—	146	—	74	—	—	—	1,764	—	1,764
Mécaniciens de machines fixes	1	—	—	—	2	—	—	—	15	—	107	1	9	—	6	—	13	—	11	—	—	—	164	1	5
Mécaniciens et réparateurs	7	—	1	—	14	—	4	—	327	—	857	1	125	—	52	—	133	—	87	1	1	—	1,608	2	1,610
Mécaniciens et réparateurs d'automobile	3	—	—	—	38	—	14	—	361	1	964	3	152	1	106	—	162	—	115	—	—	—	1,915	5	1,920
Mécaniciens et réparateurs d'avion	1	—	—	—	4	—	—	—	53	—	146	2	13	—	1	—	11	—	10	—	—	—	239	2	241
Modeleurs	—	—	—	—	—	—	2	—	9	—	51	—	2	1	1	—	1	—	6	—	—	—	72	1	73
Modistes de chapeaux	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	2	7	—	—	—	—	—	1	—	3	—	—	3	13	16
Mouleurs	—	—	—	—	—	—	1	—	29	—	57	—	10	—	—	—	6	—	2	—	—	—	105	—	105
Noyauteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Outilleurs, matriceurs et monteurs	1	—	—	—	3	—	—	—	110	—	167	1	33	—	5	—	24	—	24	—	—	—	367	1	368
Peintres, décorateurs, vitriers	2	—	1	—	7	—	2	—	173	—	597	5	85	—	29	—	94	—	78	1	—	—	1,068	6	1,074
Photograveurs et lithographes	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	12	1	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	25	1	26
Plâtriers et latteurs	—	—	—	—	4	—	—	—	30	—	111	—	12	—	4	—	19	—	10	—	—	—	190	—	190
Plombiers et tuyauteurs	1	—	—	—	5	—	2	—	99	—	352	—	51	—	32	—	65	—	42	—	1	—	650	—	650
Réparateurs (appareils de radio)	—	—	—	—	7	—	1	—	69	—	174	2	14	—	6	—	9	—	25	—	—	—	305	2	307
Scieurs (bois)	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	7	—	1	—	—	—	—	—	6	—	—	—	18	—	18

Soudeurs et découpeurs à la flamme	1	—	—	—	14	—	2	—	142	1	414	3	58	—	25	—	65	—	46	—	—	—	767	4	771
Tailleurs	—	1	—	1	4	—	—	—	155	29	268	83	44	4	11	2	31	4	20	7	—	—	533	131	664
Tailleurs de pierre et bouchardeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	10	—	1	—	—	—	3	—	—	—	—	—	17	—	17
Tanneurs	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	6	—	2	—	—	—	3	—	—	—	—	—	13	—	13
Tapisseurs-garnisseurs	2	—	—	—	3	—	1	—	29	1	108	6	20	—	4	—	15	—	8	—	—	—	190	7	197
Tôliers et ferblantiers	2	—	—	—	6	—	3	—	47	—	153	—	12	—	8	—	14	—	16	—	—	—	261	—	261
Typographes et compositeurs	1	—	—	—	1	—	1	—	18	—	50	1	3	—	—	—	6	—	5	—	1	—	86	1	87
Autres ouvriers—																									
Construction	1	—	—	—	9	—	2	—	63	1	225	1	34	—	4	—	42	—	29	—	—	—	409	2	411
Cuir et articles en cuir	4	6	—	—	—	—	—	—	19	1	31	3	4	—	—	—	—	—	2	—	—	—	60	10	70
Fabrication et mécanique	1	2	1	—	12	7	9	1	229	31	845	201	52	8	19	4	69	5	80	18	—	1	1,317	278	1,595
Impression et édition	—	—	—	—	1	—	1	—	17	1	53	22	3	1	1	—	4	1	4	—	—	—	84	25	109
Métaux	—	—	—	—	5	—	2	—	72	2	238	4	19	—	6	—	24	—	13	—	—	—	379	6	385
Pâte, papier et produits du papier	—	—	—	—	—	—	1	1	8	—	26	1	1	—	—	—	1	—	8	—	—	—	45	2	47
Produits alimentaires	—	—	—	—	6	—	2	—	42	3	85	8	40	1	10	—	8	1	20	1	—	—	213	14	227
Produits du bois	—	—	—	—	2	—	4	—	31	1	124	3	12	—	4	—	7	—	18	—	1	—	203	4	207
Produits du caoutchouc	—	—	—	—	—	—	1	—	5	1	31	2	2	—	—	—	1	—	1	—	—	—	41	3	44
Produits minéraux non métalliques	—	—	—	—	2	—	—	—	24	—	63	2	5	—	—	—	9	—	5	—	—	—	108	2	110
Textiles	—	—	—	—	1	—	1	—	48	9	77	53	8	6	1	2	3	3	2	1	—	—	141	74	215
Vêtements et tissus	—	8	—	—	—	3	—	1	18	34	37	125	5	7	1	2	1	4	3	8	—	—	65	192	257
Manœuvres (sauf agriculture, pêche, abatage et mines)	**5**	—	**3**	—	**170**	—	**125**	**2**	**2,600**	**28**	**6,495**	**67**	**1,329**	**6**	**356**	**3**	**1,059**	**9**	**745**	**4**	**5**	—	**12,892**	**119**	**13,011**
Non déclarée et inconnue	**1**	—	—	**2**	**4**	—	**1**	**4**	**77**	**15**	**271**	**92**	**11**	**9**	**3**	**4**	**25**	**7**	**40**	**11**	**1**	—	**434**	**144**	**578**
Total, ouvriers	**186**	**79**	**36**	**16**	**1,020**	**191**	**435**	**120**	**12,727**	**4,969**	**33,628**	**10,455**	**4,576**	**732**	**1,781**	**389**	**5,637**	**1,242**	**4,666**	**1,447**	**28**	**16**	**64,720**	**19,656**	**84,376**
Personnes à charge	**74**	**185**	**11**	**44**	**298**	**698**	**142**	**314**	**2,875**	**7,848**	**11,000**	**27,946**	**1,125**	**2,786**	**588**	**1,367**	**1,920**	**4,495**	**1,763**	**4,321**	**15**	**36**	**19,811**	**50,040**	**69,851**
Épouses	—	104	—	27	—	414	—	182	—	4,642	—	16,149	—	1,599	—	793	—	2,507	—	2,460	—	20	—	28,897	28,897
Enfants	67	63	5	12	255	234	124	95	2,657	2,547	10,523	9,429	1,086	1,008	538	452	1,812	1,632	1,519	1,422	15	8	18,601	16,902	35,503
Autres	7	18	6	5	43	50	18	37	218	659	477	2,368	39	179	50	122	108	356	244	439	—	8	1,210	4,241	5,451
Total, immigrants	**260**	**264**	**47**	**60**	**1,318**	**889**	**577**	**434**	**15,602**	**12,817**	**44,628**	**38,401**	**5,701**	**3,518**	**2,369**	**1,756**	**7,557**	**5,737**	**6,429**	**5,768**	**43**	**52**	**84,531**	**69,696**	**154,227**

Expulsions.—Les personnes qui ne répondent pas aux conditions de la loi sur l'immigration peuvent se voir refuser aux postes d'entrée. Certaines catégories de personnes jugées inaptes à s'adapter à la vie nationale sont expulsées.

9.—Immigrants refusés ou expulsés, par cause et nationalité, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures jusqu'en 1903 figurent dans les tableaux correspondants des précédents *Annuaires*.

Cause et nationalité	Refusés			Cause et nationalité	Expulsés[1]		
	1952	1953	1954		1952	1953	1954
D'outre-mer—							
CAUSE				CAUSE			
Maladies physiques et mentales	36	39	41	Maladies physiques et mentales	54	85	74
Raisons d'ordre civil	478	398	283	Sans moyens de subsistance	23	14	2
				Délits criminels	102	121	210
				Fausse déclaration et entrée clandestine	330	309	249
NATIONALITÉ				Autres causes	70	66	118
Britannique	134	133	100				
Autre	380	304	224	NATIONALITÉ			
Total, d'outre-mer	**514**	**437**	**324**	Britannique	214	237	249
				États-Unis	82	92	88
Des États-Unis	**3,600**	**2,013**	**1,821**	Autres	283	266	316
Total général, refusés	**4,114**	**2,450**	**2,145**	**Total général, expulsés**	**579**	**595**	**653**

[1] Comprend les marins déserteurs expulsés.

Retours au Canada.—Le nombre de Canadiens revenus au Canada de 1947 à 1954, après avoir résidé aux États-Unis, se répartit comme il suit: 1947, 8,970; 1948, 5,678; 1949, 4,050; 1950, 3,518; 1951, 3,635; 1952, 4,707; 1953, 4,606, et 1954, 4,516.

Section 3.—Émigration

L'émigration est un facteur important qui tend à contre-balancer dans une certaine mesure l'immigration passée et actuelle. L'émigration aux États-Unis de Canadiens de naissance ainsi que d'Européens immigrés d'abord au Canada a atteint à certaines époques des proportions considérables. Les chiffres du tableau **10,** montrant le nombre de personnes passées du Canada aux États-Unis au cours des années 1945–1954, proviennent du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis. Il n'existe pas de statistique canadienne sur l'émigration.

10.—Personnes passées du Canada aux États-Unis, années terminées le 30 juin 1945-1954

SOURCE: Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

Années	Étrangers	Citoyens américains	Personnes expulsées	Total
1945	11,079	5,138	188	16,405
1946	20,434	6,769	414	27,617
1947	23,467	5,003	589	29,059
1948	24,788	4,946	512	30,246
1949[1]	25,156	5,787	425	31,368
1950	21,885	3,859	476	26,220
1951	25,880	4,303	315	30,498
1952	33,354	4,012	343	37,709
1953	36,283	2,846	351	39,480
1954	34,873	2,091	734	37,698

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

PARTIE II.—CITOYENNETÉ CANADIENNE*

Les formalités de naturalisation suivies jadis et les événements qui ont amené la loi sur la citoyenneté canadienne sont résumés dans l'*Annuaire* de 1951, pp. 161–163.

Section 1.—Loi sur la citoyenneté canadienne

La loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1er janvier 1947. Elle a pour objet de donner une définition claire et simple de la citoyenneté canadienne et d'attribuer à tous les habitants du Canada un statut fondamental commun. Depuis le 18 janvier 1950, l'application de la loi relève du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les dispositions de la loi et ses modifications sont commentées en détail dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 181–185. Les paragraphes suivants les exposent plus succintement.

Citoyens canadiens de naissance nés avant le 1er janvier 1947.—La loi reconnaît deux catégories de citoyens canadiens de naissance, soit 1° toute personne née au Canada ou sur un navire ou un avion canadien; 2° toute personne née en dehors du Canada avant le 1er janvier 1947, dont le parent responsable (le père ou, si le père est décédé ou si l'enfant est né en dehors du mariage, la mère) est citoyen canadien, et si cette personne était, avant le 1er janvier 1947, une personne mineure ou avait été, antérieurement à cette date, admise au Canada pour y être domiciliée d'une manière permanente et n'avait pas, antérieurement à cette date, acquis une autre nationalité que la citoyenneté canadienne.

La loi prévoit que toute personne de la deuxième catégorie cesse d'être citoyen canadien lorsqu'elle atteint 24 ans ou à la date du 1er janvier 1954 si cette dernière date est la plus récente, à moins qu'elle ait élu domicile au Canada à cette date ou ait, avant cette date et après avoir atteint l'âge de 21 ans, rempli une déclaration de rétention de la citoyenneté canadienne.

Citoyens canadiens de naissance nés après le 31 décembre 1946.—Toute personne née hors du Canada après cette date et dont le parent responsable est considéré comme requérant la citoyenneté canadienne aux termes de la loi, est canadienne si elle a été inscrite au registre de la citoyenneté canadienne dans un délai de deux ans après sa naissance ou dans un tout autre délai que le ministre aura accordé spécialement.

Toute personne devenue citoyen canadien de cette manière cesse automatiquement de l'être en atteignant l'âge de 24 ans à moins qu'elle n'entreprenne les démarches prescrites pour les personnes nées hors du Canada avant le 1er janvier 1947 et encore mineures à cette date.

Citoyens canadiens autrement que par la naissance.—Antérieurement aux modifications apportées à la loi en 1953, les seules personnes pouvant acquérir la citoyenneté canadienne le 1er janvier 1947, en vertu des dispositions transitoires de l'article 9, étaient celles qui étaient naturalisées canadiennes avant cette date, les sujets britanniques qui avaient un domicile canadien à l'entrée en vigueur de la loi et les femmes légalement admises au Canada, mariées antérieurement au 1er janvier 1947, et dont le mari serait devenu citoyen canadien si la loi n'était entrée en vigueur avant la date de leur mariage. En vertu de l'article 9, modifié le 1er juin 1953, tout sujet britannique domicilié au Canada depuis les vingt dernières années au moins qui précèdent le 1er janvier 1947 ne tombe pas sous des dispositions concernant le domicile canadien, pourvu que le 1er janvier 1947, il n'ait pas été sous le coup d'une ordonnance d'expulsion.

Statut des femmes mariées.—Depuis la mise en vigueur de la loi, une Canadienne ne perd pas sa citoyenneté en épousant un étranger, et une étrangère ne devient pas citoyenne canadienne en épousant un Canadien. Toutefois, une Canadienne épousant un étranger et qui, en vertu de son mariage, acquiert la nationalité de son mari, peut, si elle le désire, déposer une déclaration de renonciation à la citoyenneté canadienne. Une étrangère épousant un Canadien doit requérir du tribunal un certificat de citoyenneté.

* Rédigé à la Division de la citoyenneté canadienne sous la direction de Laval Fortier, sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.

Si elle est citoyenne d'un autre pays du Commonwealth, elle peut s'adresser directement au ministre. Pour ce qui est des conditions requises dans les deux cas, il est fait une concession au sujet de la durée de résidence au Canada, qui doit être d'une année au lieu des cinq ans prescrits antérieurement.

Une Canadienne qui a épousé un étranger avant le 1er janvier 1947 et qui a cessé d'être sujet britannique peut demander à le redevenir et à redevenir citoyenne canadienne, qu'elle réside ou non au Canada.

Statuts des enfants mineurs.—L'enfant mineur d'un étranger qui se naturalise canadien peut recevoir un certificat de citoyenneté si le parent responsable en fait la demande. La loi prévoit également que le certificat de citoyenneté peut être accordé à un enfant mineur dans des circonstances spéciales, par exemple lorsque le parent responsable de l'enfant n'est pas citoyen canadien mais a été admis au Canada d'une manière permanente. Un certificat peut être accordé à une personne adoptée ou légitimée et qui a été admise au Canada d'une manière permanente si l'adoptant ou le père légalement reconnu est citoyen canadien.

Perte de la citoyenneté canadienne.—Toute personne perd la citoyenneté canadienne pour les raisons suivantes:

1° Un citoyen canadien qui, se trouvant hors du Canada et n'étant pas frappé d'incapacité (mineur, aliéné ou idiot), acquiert la nationalité ou citoyenneté d'un pays étranger par un acte volontaire et formel, autre que le mariage. Cela ne s'applique pas si le pays en cause est alors en guerre avec le Canada, mais, en pareil cas, le ministre peut ordonner que la personne cesse d'être citoyen canadien, ce qui permet, au besoin, d'obliger la personne à tenir ses obligations en tant que Canadien.

2° Un citoyen canadien qui, en vertu de la loi d'un autre pays, est ressortissant ou citoyen de ce pays et qui sert dans les forces armées dudit pays lorsque celui-ci est en guerre avec le Canada. Cela ne s'applique pas si le citoyen canadien est devenu ressortissant ou citoyen d'un tel pays lorsque celui-ci était en guerre avec le Canada.

3° Un citoyen canadien qui, se trouvant au Canada, acquiert librement la citoyenneté d'un pays étranger autrement que par le mariage peut perdre la citoyenneté canadienne par décret du gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre.

4° Un citoyen canadien, autre qu'un Canadien de naissance ou un citoyen canadien qui a servi dans les forces armées du Canada en temps de guerre ou en d'autres circonstances semblables, cesse automatiquement d'être citoyen canadien s'il réside hors du Canada pendant au moins dix années consécutives sans maintenir de réels liens avec le Canada, mais la période d'absence peut, sur demande et pour des raisons valables et suffisantes, être prolongée au delà de dix ans.

Perte de la citoyenneté canadienne par révocation—personnes naturalisées seulement.—Le gouverneur en conseil peut ordonner qu'une personne, autre qu'un citoyen canadien de naissance, cesse d'être citoyen canadien si elle a commercé ou communiqué illégalement avec un pays ennemi en temps de guerre; si, étant hors du Canada, elle a montré de la désaffection ou de la déloyauté, ou, étant au Canada, a été déclarée coupable de désaffection ou de déloyauté envers Sa Majesté par un tribunal compétent; si elle a obtenu un certificat de naturalisation ou de citoyenneté au Canada par fausse déclaration ou fraude; si, depuis la date où elle est devenue citoyen canadien ou a été naturalisée au Canada, elle a résidé durant au moins six ans hors du Canada sans maintenir de réels liens avec le Canada; si, durant au moins deux ans, elle a résidé dans un pays *étranger* dont elle avait été citoyen ou ressortissant à un moment quelconque avant de devenir citoyen canadien ou d'être naturalisée au Canada, sans maintenir de réels liens avec le Canada.

Perte de la citoyenneté par révocation—citoyens de naissance et personnes naturalisées.—Il est laissé au gouverneur en conseil de décréter qu'une personne est privée de la citoyenneté canadienne si, sur un rapport du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, il est convaincu que cette personne, n'étant frappée d'aucune incapacité, premièrement, a souscrit ou fait un serment, une affirmation ou une autre déclaration d'allégeance à un pays étranger ou, secondement, a fait une déclaration pour renoncer à la citoyenneté canadienne.

Divers.—Les formules de demande de citoyenneté ont été rédigées à nouveau en 1954 et sont bilingues. Le certificat de citoyenneté est également bilingue et remplace les anciennes formules établies en anglais et en français.

Depuis que les règlements concernant la citoyenneté ont été revisés, en juin 1955, le ministère établit les certificats de citoyenneté sur petit format. Ces derniers, qui portent la photographie et la signature de leurs possesseurs, constituent une excellente pièce d'identité nationale. Chaque citoyen canadien peut obtenir le sien.

Section 2.—Statistique

Citoyenneté des habitants du Canada.—D'après les résultats du recensement de 1951, 96 p. 100 des habitants du pays sont citoyens du Canada, 0·7 p. 100 citoyens d'autres pays du Commonwealth, 1·7 p. 100 de pays européens, 0·1 p. 100 de pays asiatiques, 0·5 p. 100 des États-Unis et 0·1 p. 100 d'autres pays. Le tableau 1 répartit la population de 1951 selon la nationalité et l'origine ethnique. D'après ce tableau, 98 p. 100 des personnes d'origine britannique et 99·7 p. 100 des personnes d'origine française sont d'allégeance canadienne. Dans le cas des Canadiens d'autres origines européennes et asiatiques, le pourcentage est de 89·3 et 78·7.

1.—Population répartie selon la nationalité et l'origine, 1951

Origine	Nationalité					Total
	Canada	Autres pays du Commonwealth	États-Unis	Autres pays européens	Autres pays[1]	
Britannique[2]	6,577,849	95,567	34,229	1,524	516	6,709,685
Française	4,304,972	763	8,370	4,896	166	4,319,167
Autres, européennes	2,279,704	6,609	22,025	229,311	16,073	2,553,722
Allemande	586,597	631	8,203	21,739	2,825	619,995
Italienne	126,767	1,640	878	22,712	248	152,245
Juive	161,968	1,475	2,811	12,305	3,111	181,670
Néerlandaise	227,552	312	2,327	33,032	1,044	264,267
Polonaise	179,960	661	845	36,890	1,489	219,845
Russe	83,643	181	459	6,451	545	91,279
Scandinave[3]	268,904	311	4,218	9,426	165	283,024
Ukrainienne	366,160	225	305	25,069	3,284	395,043
Autres	278,153	1,173	1,979	61,687	3,362	346,354
Asiatique	57,325	417	220	104	14,761	72,827
Amérindienne et esquimaude	165,359	45	169	17	17	165,607
Autres et non déclarées	182,730	670	3,987	638	396	188,421
Total	**13,567,939**	**104,071**	**69,000**	**236,490**	**31,929**	**14,009,429**

[1] Y compris les personnes déclarées "apatrides". [2] Y compris les origines anglaise, irlandaise, écossaise, galloise et mannoise. [3] Y compris les origines danoise, islandaise, norvégienne et suédoise.

Certificats de citoyenneté.—En 1954, il a été délivré 26,977 certificats de citoyenneté canadienne, dont 26,548 en anglais et 429 en français, contre 22,593 en 1953, dont 22,102 en anglais et 491 en français.

En 1954, la Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne a inscrit 2,675 certificats d'enregistrement de naissance à l'étranger, 15,941 déclarations d'intention, 314 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne et 6 déclarations de reprise de la citoyenneté canadienne. Les certificats délivrés gratuitement aux personnes ayant accompli du service militaire actif se sont montés à 360. Les chiffres correspondants de 1953 sont: 2,402 enregistrements de naissance à l'étranger; 24,757 déclarations d'intention; 141 déclarations de rétention; 44 déclarations de reprise; et 672 certificats délivrés gratuitement aux ex-militaires.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1952-1954

Loi de 1947	Classement	1952	1953	1954
Articles 34 (1) *i*)	Certificats de preuve de statut—			
	Citoyens canadiens de naissance	2,630	2,078	1,439
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures	3,420	3,826	3,396
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1er janvier 1947	2,208	1,339	1,611
	Épouses	1,495	1,806	888
Article 10 (2)	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1er janvier 1947	1,941	3,113	3,092
Article 10 (1)	Étrangers	6,275	8,277	13,770
Article 10 (5)	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat	1,614	1,231	1,896
Article 11 (3)	Mineurs, cas spéciaux	37	77	90
Article 10 (3)	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage	678	668	533
Article 10 (4)	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada	177	135	134
Article 11 (1)	Cas douteux maintenant réglés par certificat	4	16	5
Article 11 (2)	Personnes adoptées ou légitimées	27	27	31
	Certificats remplacés	—	—	92
	Total	**20,506**	**22,593**	**26,977**

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1954.—La statistique détaillée donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté a été établie pour la première fois en 1952; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, le domicile et la nationalité antérieure, de ces personnes. La statistique de 1952 n'a été établie que pour les étrangers*. Celle de 1953 et 1954 fournit également des renseignements sur les sujets britanniques devenus citoyens canadiens.

Sur un total de 19,545 personnes à qui la citoyenneté a été accordée en 1954, 6 p. 100 seulement avaient immigré au Canada avant 1921, 14 p. 100 entre 1921 et 1940, 73 p. 100 entre 1941 et 1950 et 5 p. 100 seulement depuis 1950. Voici leur répartition par régions: 2 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 12·9 p. 100 au Québec, 54·7 p. 100 en Ontario, 15·7 p. 100 dans les provinces des Prairies et 14·1 p. 100 en Colombie-Britannique. Légèrement plus de 84 p. 100 étaient établis dans les centres urbains, contre 62 p. 100 de la population totale du Canada au recensement de 1951.

Presque 60 p. 100 des personnes naturalisées en 1954 étaient des hommes. Les personnes de moins de 20 ans représentaient 9 p. 100 du total, celles de 20 à 44 ans, 60 p. 100, de 45 à 64 ans, 27 p. 100, et de 65 ans et plus, 4 p. 100. Les sujets britanniques représentaient le groupe numériquement le plus fort (18 p. 100). Un peu plus du sixième d'entre eux étaient d'origine polonaise; les deux tiers étaient des hommes dont presque 80 p. 100 étaient arrivés au Canada entre 1946 et 1950. Le deuxième groupe en importance était constitué de personnes qui se sont déclarées apatrides en demandant la citoyenneté canadienne; 60 p. 100 étaient nées en Pologne, 15 p. 100 en U.R.S.S., et environ 6 p. 100 en Tchécoslovaquie et Yougoslavie. Environ 18 p. 100 des personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne en 1954 étaient auparavant citoyens chinois; presque 40 p. 100 d'entre eux avaient immigré au Canada avant 1921 et 40 p. 100 étaient arrivés depuis 1950 ou étaient les enfants mineurs de citoyens canadiens.

Sur le total des hommes à qui la citoyenneté canadienne a été accordée en 1954, environ 25 p. 100 étaient employés dans la fabrication et la mécanique, 9 p. 100 relevaient des professions libérales ou étaient manœuvres dans les industries autres que les industries primaires; 8 p. 100 se retrouvaient dans chacun des groupes de la propriété et de l'administration, des services, de l'agriculture et de la construction; 62 p. 100 des femmes ayant acquis la citoyenneté canadienne étaient des ménagères; les groupes d'emploi les plus importants étaient la fabrication et la mécanique, et le travail de bureau, réunissant chacun 7 p. 100.

* Outre ceux qui ressortissent à l'article 10 (1) de la loi sur la citoyenneté canadienne de 1947 (tableau 2), ils comprennent tous ceux des catégories relevant des articles 10 (3) et 10 (4) et un certain nombre de ceux qui relèvent des articles 10 (5), 11 (2) et 11 (3).

3.—Étrangers admis à la citoyenneté en 1954, selon la période d'immigration au Canada et la province de domicile

Domicile	Période d'immigration					Nées au Canada[1]	Total
	Avant 1921	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1954		
Au Canada—							
Terre-Neuve	2	4	—	32	6	—	44
Île-du-Prince-Édouard	—	1	1	19	1	1	23
Nouvelle-Écosse	14	15	12	149	30	4	224
Nouveau-Brunswick	7	3	2	74	5	6	97
Québec	162	260	93	1,861	88	70	2,534
Ontario	356	709	303	8,858	358	112	10,696
Manitoba	110	195	61	707	56	37	1,166
Saskatchewan	94	169	26	192	95	14	590
Alberta	151	302	94	656	79	37	1,319
Colombie-Britannique	348	348	100	1,655	266	45	2,762
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2	5	2	24	2	—	35
Total, domiciliés au Canada	1,246	2,011	694	14,227	986	326	19,490
Hors du Canada	—	—	1	20	—	34	55
Total, étrangers naturalisés	**1,246**	**2,011**	**695**	**14,247**	**986**	**360**	**19,545**

[1] Ne comprend que des femmes, Canadiennes de naissance, qui ont perdu leur citoyenneté par mariage.

4.—Étrangers admis à la citoyenneté en 1954, selon le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	7	11	18	45 à 49 ans	1,112	851	1,963
5 à 9 ans	333	213	546	50 à 54 ans	917	663	1,580
10 à 14 ans	235	214	449	55 à 59 ans	602	446	1,048
15 à 19 ans	412	254	666	60 à 64 ans	445	276	721
20 à 24 ans	814	479	1,293	65 à 69 ans	328	181	509
25 à 29 ans	1,356	1,060	2,416	70 à 74 ans	156	53	209
30 à 34 ans	2,047	1,270	3,317	75 ans et plus	51	27	78
35 à 39 ans	1,364	892	2,256				
40 à 44 ans	1,534	942	2,476	**Total, tous âges**	**11,713**	**7,832**	**19,545**

5.—Étrangers admis à la citoyenneté en 1954, selon le sexe et la profession

Profession	Hommes	Femmes	Total	Profession	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires et directeurs	940	72	1,012	Fabrication et mécanique	2,858	573	3,431
Professions libérales	1,099	356	1,455	Construction	848	4	852
Employés de bureau	384	549	933	Ouvriers non d'industries primaires	1,072	5	1,077
Transports et communications	374	11	385	Ménagères	—	4,859	4,859
Commerce et finance	473	96	569	Sans profession (étudiants, pensionnés, etc.)	380	164	544
Services	908	420	1,328	Enfants de moins de 14 ans	534	403	937
Agriculture	889	11	900	Non déclarée[1]	711	309	1,020
Pêche, piégeage et abatage du bois	94	—	94				
Industrie minière	149	—	149	**Total, toutes professions**	**11,713**	**7,832**	**19,545**

[1] La plupart sont des enfants âgés de plus de 14 ans.

6.—Étrangers admis à la citoyenneté en 1954, selon le sexe et le pays de naissance

Pays de naissance	Hommes	Femmes	Total	Pays de naissance	Hommes	Femmes	Total
Canada	60	466	526	Tchécoslovaquie	450	323	773
				U.R.S.S.	451	491	942
États-Unis	265	123	388	Yougoslavie	514	241	755
				Autres pays européens	9	8	17
Pays d'Europe—							
Allemagne	221	290	511	Pays d'Asie—			
Autriche	243	201	444	Birmanie	7	6	13
Belgique	110	99	209	Chine	1,209	253	1,462
Bulgarie	11	5	16	Inde	53	40	93
Danemark	95	62	157	Israël	7	7	14
Espagne	6	5	11	Japon	61	64	125
Estonie	144	189	333	Liban	3	8	11
Finlande	80	72	152	Turquie	12	14	26
France	73	62	135	Autres pays asiatiques	28	31	59
Grèce	108	76	184				
Hongrie	319	255	574	Autres pays—			
Îles Britanniques	1,546	1,275	2,821	Afrique du Sud	7	6	13
Italie	392	187	579	Antilles	54	46	100
Lettonie	302	234	536	Australie	22	18	40
Lituanie	389	227	616	Brésil	4	14	18
Norvège	119	64	183	Égypte	4	9	13
Pays-Bas	464	319	783	Guinée britannique	7	4	11
Pologne	3,428	1,730	5,158	Nouvelle-Zélande	11	7	18
République d'Irlande	16	15	31	Autres	24	24	48
Roumanie	239	191	430				
Suède	66	32	98				
Suisse	80	39	119	**Total**	**11,713**	**7,832**	**19,545**

7.—Personnes admises à la citoyenneté en 1954, selon la nationalité

Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre
Afrique du Nord	2	Haïti	1	Pérou	1
Albanie	3	Hongrie	438	Pologne	3,303
Allemagne	439	Irak	2	Portugal	1
Autriche	254	Islande	9	République d'Irlande	4
Belgique	212	Israël	32	Roumanie	288
Brésil	2	Italie	568	Suède	114
Bulgarie	11	Japon	132	Suisse	137
Chine	1,425	Lettonie	505	Syrie	7
Danemark	2	Liban	14	Tchécoslovaquie	563
Dantzig	169	Liechtenstein	4	Turquie	3
Espagne	8	Lithuanie	569	U.R.S.S.	416
Estonie	324	Maroc	1	Uruguay	2
États-Unis	570	Mexique	1	Yougoslavie	570
Finlande	156	Norvège	200	Apatrides	3,434
France	120	Pays-Bas	783		
Grèce	186	Pays Britanniques	3,568	**Total**	**19,545**

CHAPITRE V.—STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Exposé sommaire	201
Section 2. Naissances	208
Section 3. Décès	215
Sous-section 1. Mortalité générale	215
Sous-section 2. Mortalité infantile	220
Sous-section 3. Mortalité puerpérale	224
Section 4. Accroissement naturel	226
Section 5. Mariages et divorces	229
Sous-section 1. Mariages	229
Sous-section 2. Dissolutions de mariages (divorces)	233
Section 6. Yukon et Territoires du Nord-Ouest	235
Section 7. Tables canadiennes de survie	235
Section 8. Comparaisons internationales	238

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

La statistique de l'état civil représente le progrès local et national: elle mesure le rythme de l'accroissement de la population, le nombre et la répartition des personnes des divers groupes d'âge, l'importance relative de chacune des causes particulières de décès, et les tendances démographiques en général. Le présent chapitre tente, de plus, d'établir la comparaison des taux des principales statistiques de l'état civil au Canada avec ceux d'autres pays et de fournir des tableaux sur la nuptialité et la mortalité ainsi que des tables de survie détaillées tant pour les hommes que pour les femmes. Les naissances et les décès sont classés par lieu de résidence (naissances d'après le lieu de résidence de la mère) et les mariages, selon le lieu de l'événement.

Le caractère de permanence de la statistique de l'état civil en fait un guide constant dans l'organisation, l'administration et l'évaluation de nombreuses initiatives nationales, surtout dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, de l'organisation régionale et la conduite de diverses entreprises commerciales. Les statistiques sont exposées de manière à servir au lecteur en général, de même qu'aux étudiants en démographie, en hygiène publique, en sociologie et d'autres domaines spécialisés. La statistique de la population, sur laquelle sont fondés les taux donnés au présent chapitre, est étudiée au chapitre III (Population) et dans maints rapports du Bureau portant sur le recensement et sur les estimations intercensales de la population. Dans les comparaisons internationales et interprovinciales de la natalité, de la mortalité et de la nuptialité, il est important de noter qu'une partie des différences observées durant une certaine période, entre les divers pays, les diverses provinces ou différentes régions locales, peuvent provenir des différences de la répartition selon le sexe et selon l'âge de la population étudiée. De même, les changements de taux peuvent être causés en partie par les changements de la répartition.

L'historique de la statistique de l'état civil au Canada est donné aux pp. 195–199 de l'*Annuaire* de 1948–1949. En plus des renseignements fournis dans *Statistique de l'état civil* (rapport provisoire), *Statistique de l'état civil au Canada* et autres rapports annuels réguliers du B.F.S., certaines statistiques qui ne sont pas publiées peuvent être obtenues sur demande.

Section 1.—Exposé sommaire

Le tableau **1** résume les principales statistiques de l'état civil des provinces du Canada depuis 1921, année où a commencé l'établissement de la statistique nationale, et le tableau **2** donne certains chiffres de même nature pour les centres urbains de 10,000 habitants et plus lors du recensement de 1951.

* Revu à la Section de l'état civil, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

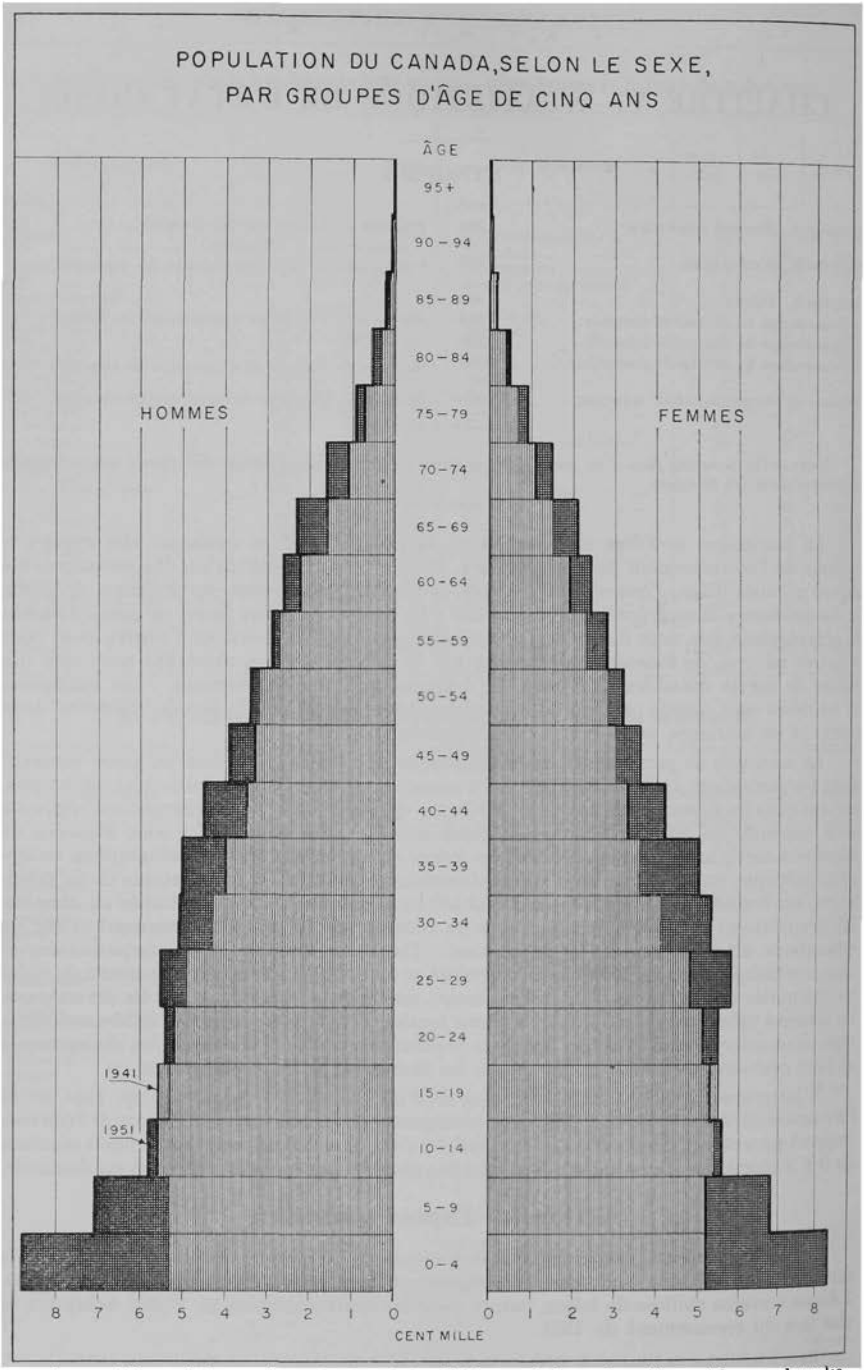

Le graphique ci-dessus donne la répartition de la population selon l'âge et le sexe lors des recensements de 1941 et 1951; il fait voir comment cette répartition peut changer au cours d'une courte période de temps. Des changements de cette nature peuvent influer de façon marquée sur les taux démographiques.

1.—Résumé des principales statistiques de l'état civil, par province, 1921-1954

(Sans les territoires)

Province et année	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel		Mortalité infantile[1]		Mortalité puerpérale		Mariages	
	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[2]
Terre-Neuve—												
Moy., 1921-1925	6,986	26·7	3,665	14·0	3,321	12·7	..	..	50	7·1	1,481	5·7
" 1926-1930	6,756	25·1	3,684	13·7	3,072	11·4	779	115	33	4·9	1,632	6·1
" 1931-1935	6,686	23·4	3,642	12·8	3,044	10·6	782	117	34	5·0	1,708	6·0
" 1936-1940	7,638	25·8	3,681	12·4	3,947	13·4	754	99	40	5·3	2,208	7·5
" 1941-1945	9,292	29·8	3,681	11·8	5,611	18·0	852	92	39	4·2	2,967	9·5
" 1946-1950	12,352	36·2	3,179	9·3	9,173	26·9	754	61	25	2·0	2,711	8·0
1946	12,033	36·5	3,427	10·4	8,606	26·1	887	74	27	2·2	3,067	9·3
1947	12,646	37·5	3,325	9·9	9,321	27·6	790	62	29	2·3	2,917	8·7
1948	11,634	33·8	3,108	9·0	8,526	24·8	685	59	22	1·9	2,610	7·6
1949	12,281	35·6	2,868	8·3	9,413	27·3	651	53	24	2·0	2,445	7·1
1950	13,164	37·5	3,168	9·0	9,996	28·5	758	58	21	1·6	2,515	7·2
1951	11,738	32·5	3,004	8·3	8,734	24·2	637	54	25	2·1	2,517	7·0
1952	12,561	33·6	2,773	7·4	9,788	26·2	572	46	25	2·0	2,730	7·3
1953	12,797	33·4	2,733	7·1	10,064	26·3	596	47	19	1·5	2,771	7·2
1954	13,653	34·3	2,916	7·3	10,737	27·0	561	41	22	1·6	2,952	7·4
Î.-P.-Édouard—												
Moy., 1921-1925	1,965	22·6	1,085	12·5	880	10·1	152	77	9	4·6	473	5·4
" 1926-1930	1,735	19·7	969	11·0	766	8·7	122	70	8	4·6	473	5·4
" 1931-1935	1,961	21·8	1,001	11·1	960	10·7	131	67	10	5·1	496	5·5
" 1936-1940	2,054	21·9	1,080	11·5	974	10·4	142	69	10	4·9	623	6·6
" 1941-1945	2,180	23·7	964	10·5	1,216	13·2	114	52	9	3·9	686	7·5
" 1946-1950	2,869	30·5	922	9·8	1,947	20·7	114	40	4	1·3	677	7·2
1946	2,793	29·7	874	9·3	1,919	20·4	97	35	6	2·1	837	8·9
1947	2,992	31·8	1,020	10·9	1,972	20·9	135	45	6	2·0	676	7·2
1948	2,842	30·6	887	9·5	1,955	21·1	97	34	3	1·1	635	6·8
1949	2,831	30·1	924	9·8	1,907	20·3	135	48	1	0·4	619	6·6
1950	2,885	30·1	903	9·4	1,982	20·7	105	36	3	1·0	616	6·4
1951	2,651	27·1	904	9·2	1,747	17·9	90	34	1	0·4	583	5·9
1952	2,703	26·2	916	8·9	1,787	17·3	83	31	4	1·5	613	6·0
1953	2,737	25·8	926	8·7	1,811	17·1	77	28	2	0·7	647	6·1
1954	2,724	25·9	966	9·2	1,758	16·7	95	35	2	0·7	605	5·8
Nouvelle-Écosse—												
Moy., 1921-1925	12,119	23·4	6,519	12·6	5,600	10·8	1,139	94	70	5·8	3,186	6·1
" 1926-1930	11,016	21·4	6·362	12·4	4,653	9·0	934	85	61	5·5	3,224	6·3
" 1931-1935	11,486	21·9	6,073	11·6	5,414	10·3	840	73	59	5·1	3,522	6·7
" 1936-1940	12,060	21·7	6,126	11·0	5,934	10·7	682	65	48	4·0	4,796	8·6
" 1941-1945	15,146	25·2	6,326	10·5	8,820	14·7	870	57	41	2·7	6,302	10·5
" 1946-1950	17,994	28·9	6,042	9·7	11,952	19·2	760	42	22	1·2	5,525	8·9
1946	17,914	29·5	6,046	9·9	11,868	19·6	822	46	28	1·6	6,549	10·8
1947	19,265	31·3	6,009	9·8	13,256	21·5	840	44	20	1·0	5,861	9·5
1948	17,791	28·5	6,097	9·8	11,694	18·7	695	39	19	1·1	5,093	8·1
1949	17,739	28·2	5,980	9·5	11,759	18·7	750	42	20	1·1	5,058	8·0
1950	17,262	27·1	6,078	9·5	11,184	17·6	693	40	21	1·2	5,065	7·9
1951	17,125	26·6	5,812	9·0	11,313	17·6	594	35	12	0·7	5,094	7·9
1952	17,951	27·5	5,756	8·8	12,195	18·7	615	34	14	0·8	5,390	8·3
1953	18,276	27·6	5,808	8·8	12,468	18·8	585	32	14	0·8	5,378	8·1
1954	18,909	28·1	5,692	8·5	13,217	19·6	568	30	10	0·5	5,265	7·8
Nouv.-Brunswick—												
Moy., 1921-1925	11,080	28·4	5,093	13·1	5,987	15·4	1,164	105	51	4·6	2,953	7·6
" 1926-1930	10,327	25·8	5,019	12·5	5,308	13·2	1,040	101	64	6·2	2,970	7·4
" 1931-1935	10,440	24·9	4,710	11·3	5,730	13·6	857	82	57	5·5	2,737	6·5
" 1936-1940	11,105	25·1	5,040	11·4	6,065	13·7	913	82	54	4·9	3,801	8·6
" 1941-1945	13,037	28·2	5,050	10·9	7,987	17·3	960	74	42	3·2	4,433	9·6
" 1946-1950	16,878	34·0	4,886	9·8	11,992	24·2	1,015	60	23	1·4	4,864	9·8

Renvois à la fin du tableau, p. 205.

1.—Résumé des principales statistiques de l'état civil, par province, 1921-1954—suite

(Sans les territoires)

Province et année	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel		Mortalité infantile[1]		Mortalité puerpérale		Mariages	
	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[2]
Nouv.-Brunswick—fin												
1946	16,274	34·0	4,866	10·2	11,408	23·8	1,066	66	34	2·1	5,866	12·3
1947	17,771	36·4	4,832	9·9	12,939	26·5	1,041	59	25	1·4	5,189	10·6
1948	17,279	34·7	4,959	10·0	12,320	24·7	1,047	61	23	1·3	4,640	9·3
1949	16,673	32·8	4,876	9·6	11,797	23·2	993	60	18	1·1	4,251	8·4
1950	16,393	32·0	4,895	9·6	11,498	22·4	927	57	15	0·9	4,376	8·5
1951	16,075	31·2	4,873	9·4	11,202	21·8	835	52	11	0·7	4,386	8·5
1952	16,691	31·7	4,647	8·8	12,044	22·9	729	44	19	1·1	4,276	8·1
1953	16,458	30·7	4,637	8·7	11,821	22·0	734	45	16	1·0	4,232	7·9
1954	16,649	30·4	4,286	7·8	12,363	22·6	664	40	12	0·7	4,278	7·8
Québec—												
Moy., 1921-1925	87,032	35·5	33,339	13·6	53,693	21·9	10,834	124	338	3·9	17,529	7·1
" 1926-1930	82,771	30·5	36,645	13·5	46,126	17·0	10,518	127	433	5·2	18,731	6·9
" 1931-1935	78,888	26·6	32,796	11·0	46,092	15·6	7,757	98	405	5·1	17,089	5·8
" 1936-1940	78,509	24·6	33,221	10·4	45,288	14·2	6,470	82	400	5·1	27,111	8·5
" 1941-1945	97,906	28·4	34·273	9·9	63,633	18·5	6,690	68	318	3·2	33,126	9·6
" 1946-1950	115,496	30·4	33,723	8·9	81,773	21·5	6,205	54	227	2·0	34,874	9·2
1946	111,285	30·7	33,690	9·3	77,595	21·4	6,110	55	229	2·1	36,650	10·1
1947	115,553	31·1	33,708	9·1	81,845	22·0	6,583	57	259	2·2	35,494	9·6
1948	114,709	30·3	33,603	8·9	81,106	21·4	6,211	54	232	2·0	34,646	9·1
1949	116,824	30·1	34,107	8·8	82,717	21·3	6,031	52	234	2·0	33,485	8·6
1950	119,111	30·0	33,507	8·4	85,604	21·6	6,091	51	182	1·5	34,093	8·6
1951	120,930	29·8	34,900	8·6	86,030	21·2	5,821	48	180	1·5	35,704	8·8
1952	126,416	30·3	34,854	8·4	91,562	21·9	6,332	50	155	1·2	35,374	8·5
1953	128,719	30·2	34,469	8·1	94,250	22·1	5,749	45	136	1·1	35,968	8·4
1954	133,178	30·4	33,169	7·6	100,009	22·8	5,361	40	140	1·1	35,516	8·1
Ontario—												
Moy., 1921-1925	71,454	23·7	34,252	11·3	37,202	12·3	5,916	83	386	5·4	24,037	8·0
" 1926-1930	68,704	21·0	36,650	11·2	32,054	9·8	5,091	74	398	5·8	25,449	7·8
" 1931-1935	65,000	18·5	35,782	10·2	29,218	8·3	3,962	61	344	5·3	24,260	6·9
" 1936-1940	64,461	17·5	37,794	10·3	26,668	7·2	3,196	50	291	4·5	32,719	8·9
" 1941-1945	77,738	19·9	39,738	10·2	38,000	9·7	3,276	42	197	2·5	38,042	9·7
" 1946-1950	105,161	24·6	42,214	9·9	62,947	14·7	3,795	36	129	1·2	44,084	10·3
1946	97,446	23·8	39,758	9·7	57,688	14·1	3,653	37	160	1·6	46,073	11·3
1947	108,853	26·1	41,619	10·0	67,234	16·1	3,914	36	129	1·2	44,056	10·5
1948	104,195	24·4	42,364	9·9	61,831	14·5	3,684	35	125	1·2	43,242	10·1
1949	106,601	24·3	43,379	9·9	63,222	14·4	3,974	37	134	1·3	43,304	9·9
1950	108,708	24·3	43,948	9·8	64,760	14·5	3,751	35	97	0·9	43,744	9·8
1951	114,827	25·0	43,981	9·6	70,846	15·4	3,545	31	97	0·8	45,198	9·8
1952	123,891	26·0	44,402	9·3	79,489	16·7	3,789	31	100	0·8	45,251	9·5
1953	129,771	26·5	45,242	9·2	84,529	17·3	3,696	28	69	0·5	45,954	9·4
1954	126,261	27·0	44,515	8·8	91,746	18·2	3,517	26	69	0·5	45,028	8·9
Manitoba—												
Moy., 1921-1925	16,590	26·8	5,348	8·6	11,242	18·1	1,394	84	87	5·2	4,634	7·5
" 1926-1930	14,392	21·7	5,507	8·3	8,885	13·4	1,031	72	81	5·6	4,951	7·5
" 1931-1935	13,690	19·4	5,413	7·7	8,277	11·7	835	61	60	4·4	5,015	7·1
" 1936-1940	13,515	18·8	6,136	8·5	7,379	10·3	773	57	54	4·0	6,931	9·6
" 1941-1945	15,831	21·8	6,633	9·1	9,198	12·7	814	51	41	2·6	7,295	10·0
" 1946-1950	19,325	25·9	6,702	9·0	12,623	16·9	810	42	34	1·3	7,605	10·2
1946	18,794	25·9	6,537	9·0	12,257	16·9	885	47	32	1·7	8,594	11·8
1947	20,409	27·6	6,771	9·2	13,638	18·4	931	46	23	1·1	7,712	10·4
1948	18,870	25·3	6,675	8·9	12,195	16·4	765	41	28	1·5	7,325	9·8
1949	19,292	25·5	6,919	9·1	12,373	16·4	794	41	25	1·3	7,265	9·6
1950	19,261	25·1	6,610	8·6	12,651	16·5	673	35	14	0·7	7,128	9·3
1951	19,942	25·7	6,735	8·7	13,207	17·0	658	33	22	1·1	7,366	9·5
1952	20,777	26·0	6,552	8·2	14,225	17·8	647	31	11	0·5	7,128	8·9
1953	21,242	26·3	7,015	8·7	14,227	17·6	741	35	16	0·8	7,277	9·0
1954	22,248	26·9	6,719	8·1	15,529	18·8	635	29	11	0·5	6,837	8·3
Saskatchewan—												
Moy., 1921-1925	21,580	27·7	5,859	7·5	15,721	20·2	1,790	83	127	5·9	4,982	6·4
" 1926-1930	21,298	24·7	6,256	7·3	15,042	17·5	1,560	73	126	5·9	6,036	7·0
" 1931-1935	20,325	21·9	6,037	6·5	14,288	15·4	1,260	62	91	4·5	5,680	6·1

Renvois à la fin du tableau, p, 205.

1.—Résumé des principales statistiques de l'état civil, par province, 1921-1954—fin

(Sans les territoires)

Province et année	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel		Mortalité infantile[1]		Mortalité puerpérale		Mariages	
	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[2]	Nombre	Taux[3]	Nombre	Taux[2]
Saskatchewan—fin												
Moy. 1936-1940	18,675	20·4	6,366	7·0	12,310	13·4	1,025	55	68	3·6	6,599	7·2
" 1941-1945	18,444	21·7	6,437	7·6	12,007	14·1	858	47	52	2·8	6,541	7·7
" 1946-1950	21,907	26·3	6,473	7·8	15,434	18·5	883	40	29	1·3	7,413	8·9
1946	21,433	25·7	6,422	7·7	15,011	18·0	1,004	47	36	1·7	8,279	9·9
1947	23,334	27·9	6,610	7·9	16,724	20·0	1,018	44	38	1·6	7,674	9·2
1948	21,562	25·7	6,496	7·8	15,066	17·9	867	40	22	1·0	7,171	8·6
1949	21,662	26·0	6,596	7·9	15,066	18·1	834	39	27	1·2	7,037	8·5
1950	21,546	25·9	6,243	7·5	15,303	18·4	690	32	21	1·0	6,904	8·3
1951	21,733	26·1	6,440	7·7	15,293	18·4	676	31	22	1·0	6,805	8·2
1952	22,605	26·8	6,625	7·9	15,980	18·9	787	35	13	0·6	6,944	8·2
1953	22,703	27·5	6,687	7·8	17,016	91·7	797	34	13	0·5	7,186	8·3
1954	24,981	28·5	6,323	7·2	18,658	21·3	708	28	22	0·9	6,953	7·9
Alberta—												
Moy., 1921-1925	15,461	26·0	4,953	8·3	10,508	17·7	1,327	86	97	6·3	4,313	7·3
" 1926-1930	15,924	24·2	5,530	8·4	10,393	15·8	1,195	75	105	6·6	5,265	8·0
" 1931-1935	16,557	22·1	5,447	7·3	11,110	14·8	997	60	75	4·5	5,530	7·4
" 1936-1940	16,282	20·8	6,054	7·7	10,228	13·1	869	53	73	4·5	7,192	9·2
" 1941-1945	18,845	23·7	6,355	8·0	12,490	15·7	827	44	46	2·4	7,977	10·0
" 1946-1950	24,290	28·4	6,814	8·0	17,476	20·4	889	37	25	1·0	9,090	10·6
1946	22,184	27·6	6,601	8·2	15,583	19·4	945	43	32	1·4	9,478	11·8
1947	24,631	29·9	6,543	7·9	18,088	22·0	915	37	22	0·9	8,797	10·7
1948	24,075	28·2	6,987	8·2	17,088	20·0	930	39	29	1·2	8,844	10·4
1949	24,935	28·2	7,083	8·0	17,852	20·2	823	33	25	1·0	9,037	10·2
1950	25,625	28·1	6,856	7·5	18,769	20·6	831	32	19	0·7	9,294	10·2
1951	27,003	28·8	7,167	7·6	19,836	21·2	889	33	15	0·6	9,305	9·9
1952	29,105	30·0	7,345	7·6	21,760	22·4	879	30	15	0·5	9,514	9·8
1953	31,376	31·3	7,646	7·6	23,730	23·7	930	30	21	0·7	10,126	10·1
1954	33,593	32·3	7,520	7·2	26,073	25·1	882	26	11	0·3	9,960	9·6
C.-Britannique—												
Moy., 1921-1925	10,256	18·4	4,812	8·7	5,444	9·8	621	61	61	5·9	3,971	7·1
" 1926-1930	10,355	16·2	5,986	9·3	4,369	6·8	571	55	63	6·1	4,786	7·5
" 1931-1935	10,005	14·0	6,344	8·9	3,661	5·1	463	46	53	5·3	4,267	6·0
" 1936-1940	12,106	15·6	7,697	9·9	4,408	5·7	532	44	46	3·8	7,053	9·1
" 1941-1945	17,705	19·8	9,368	10·5	8,337	9·3	684	39	46	2·6	9,535	10·7
" 1946-1950	25,859	24·0	10,992	10·2	14,867	13·9	868	34	31	1·2	11,564	10·7
1946	22,609	22·5	10,137	10·1	12,472	12·4	852	38	38	1·7	11,762	11·7
1947	26,286	25·2	10,613	10·2	15,673	15·0	959	36	32	1·2	11,852	11·4
1948	25,984	24·0	11,316	10·5	14,668	13·5	858	33	29	1·1	11,718	10·8
1949	27,301	24·5	11,315	10·2	15,986	14·3	858	31	28	1·0	11,376	10·2
1950	27,116	23·8	11,581	10·2	15,535	13·6	805	30	27	1·0	11,110	9·8
1951	28,077	24·1	11,638	10·0	16,439	14·1	839	30	20	0·7	11,272	9·7
1952	29,827	24·9	12,080	10·1	17,747	14·8	870	29	18	0·6	11,081	9·2
1953	21,746	25·8	12,218	9·9	19,528	15·9	859	27	18	0·6	11,298	9·2
1954	32,946	26·0	12,414	9·8	20,532	16·2	850	26	13	0·4	10,991	8·7
Canada[4]—												
Moy., 1921-1925	**247,538**	**27·4**	**101,260**	**11·2**	**146,277**	**16·2**	**24,337**	**98**	**1,226**	**5·0**	**66,078**	**7·3**
" 1926-1930	**236,521**	**24·1**	**108,925**	**11·1**	**127,596**	**13·0**	**22,063**	**93**	**1,339**	**5·7**	**71,886**	**7·3**
" 1931-1935	**228,352**	**21·5**	**103,602**	**9·8**	**124,750**	**11·7**	**17,101**	**75**	**1,153**	**5·0**	**68,594**	**6·5**
" 1936-1940	**228,767**	**20·5**	**109,514**	**9·8**	**119,253**	**10·7**	**14,701**	**64**	**1,043**	**4·6**	**95,824**	**8·7**
" 1941-1945	**276,832**	**23·5**	**115,144**	**9·8**	**161,688**	**13·7**	**15,093**	**55**	**791**	**2·9**	**113,936**	**9·7**
" 1946-1950	**354,869**	**27·4**	**119,975**	**9·3**	**234,894**	**18·1**	**15,620**	**44**	**523**	**1·5**	**126,687**	**9·8**
1946	**330,732**	**27·0**	**114,931**	**9·4**	**215,801**	**17·6**	**15,434**	**47**	**595**	**1·8**	**134,088**	**10·9**
1947	**359,094**	**28·7**	**117,725**	**9·4**	**241,369**	**19·3**	**16,336**	**45**	**554**	**1·5**	**127,311**	**10·2**
1948	**347,307**	**27·1**	**119,384**	**9·3**	**227,923**	**17·8**	**15,164**	**44**	**510**	**1·5**	**123,304**	**9·6**
1949	**366,139**	**27·3**	**124,047**	**9·2**	**242,092**	**18·1**	**15,843**	**43**	**536**	**1·5**	**123,877**	**9·2**
1950	**371,171**	**27·1**	**123,789**	**9·0**	**247,282**	**18·1**	**15,324**	**41**	**420**	**1·1**	**124,845**	**9·1**
1951	**380,101**	**27·2**	**125,454**	**9·0**	**254,647**	**18·2**	**14,584**	**38**	**405**	**1·1**	**128,230**	**9·2**
1952	**402,527**	**27·9**	**125,950**	**8·7**	**276,577**	**19·2**	**15,303**	**38**	**374**	**0·9**	**128,301**	**8·9**
1953	**416,825**	**28·2**	**127,381**	**8·6**	**289,444**	**19·6**	**14,764**	**35**	**324**	**0·8**	**130,837**	**8·9**
1954	**435,142**	**28·7**	**124,520**	**8·2**	**310,622**	**20·5**	**13,841**	**32**	**312**	**0·7**	**128,385**	**8·5**

[1] Avant l'âge d'un an. [2] Par millier d'habitants. [3] Par millier de naissances vivantes. [4] Ne comprend Terre-Neuve qu'en 1949-1954.

2.—Résumé des principales statistiques de l'état civil des centres urbains de 10,000 habitants ou plus[1], 1946-1954

Province et centre urbain	Naissances			Décès			Accroissement naturel			Décès d'enfants			
	Moy. 1946-1950	1953	1954	Moy. 1946-1950	1953	1954	Moy. 1946-1950	1953	1954	Moy. 1946-1950		1954	
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	taux[2]	nombre	taux[2]
Terre-Neuve—													
Saint-Jean	1,572	1,956	1,987	[3]	488	509	[3]	1,468	1,478	89	56	77	39
Île-du-P.-Édouard—													
Charlottetown	497	502	481	205	213	214	292	289	267	17	34	18	37
Nouvelle-Écosse—													
Darmouth	500	558	644	109	113	121	391	445	523	16	33	14	22
Glace-Bay	782	684	704	226	222	220	556	462	484	40	51	28	40
Halifax	2,366	2,519	2,577	749	753	686	1,617	1,766	1,891	80	34	51	20
New-Waterford	354	371	390	94	63	102	260	308	288	22	62	20	51
Sydney	1,011	1,107	1,126	307	244	213	704	863	913	46	46	15	13
Truro	333	292	295	104	98	76	229	194	219	15	46	3	10
Nouveau-Brunswick—													
Edmundston	385	417	371	70	70	67	315	347	304	21	54	19	51
Fredericton	442	477	440	140	178	132	302	299	308	14	32	10	23
Moncton	769	785	827	219	216	192	550	569	635	31	40	24	29
Saint-Jean	1,595	1,527	1,522	638	591	537	957	936	985	77	49	46	30
Québec—													
Arvida	388	370	404	46	58	41	342	312	363	19	50	11	27
Cap-de-la-Madeleine	518	670	691	115	107	126	403	563	565	29	56	22	32
Chicoutimi	972	1,098	986	195	205	186	777	893	900	59	61	50	46
Drummondville	471	476	482	103	135	107	368	341	375	22	47	16	33
Granby	683	820	935	154	197	183	529	623	752	27	39	26	28
Grand'Mère	329	379	427	82	93	73	247	286	354	15	46	9	21
Hull	1,390	1,546	1,666	359	444	412	1,031	1,102	1,254	78	56	99	59
Jacques-Cartier	..	1,010	1,144	..	177	173	..	833	971	..	..	52	45
Joliette	436	446	466	162	144	159	274	302	307	26	59	17	36
Jonquière	833	936	986	145	156	140	688	780	846	56	67	37	38
Lachine	657	810	809	213	221	254	444	589	555	21	32	34	42
Lasalle	257	499	544	59	78	85	198	421	459	8	30	14	26
Lévis	357	331	349	127	123	118	230	208	231	14	40	26	74
Longueuil	312	387	441	89	106	103	223	281	338	16	50	18	41
Magog	407	409	386	104	108	104	303	301	282	21	51	16	41
Montréal	24,535	28,372	28,420	9,877	10,092	9,593	14,658	18,280	18,827	1,062	43	819	29
Montréal-Nord	305	450	635	70	93	104	235	357	531	12	40	23	36
Mont-Royal	154	223	269	42	61	76	112	162	193	4	23	2	7
Outremont	335	235	362	279	273	264	56	−38	98	7	20	8	22
Québec	4,275	4,194	4,485	1,709	1,534	1,578	2,566	2,660	2,907	321	75	225	50
Rimouski	381	473	464	93	85	76	288	388	388	21	55	14	30
Rouyn	455	603	620	80	124	100	375	479	520	20	43	16	26
Saint-Hyacinthe	530	513	536	253	279	237	277	234	299	25	48	16	30
Saint-Jean	500	735	708	143	157	147	357	578	561	19	37	24	34
Saint-Jérôme	560	562	618	134	126	150	426	436	468	31	55	40	65
Saint-Laurent	380	934	1,015	105	147	172	275	787	843	15	40	23	23
Saint-Michel	214	524	716	36	70	79	178	454	637	10	45	15	21
Shawinigan-Falls	883	831	946	181	148	176	702	683	770	42	47	35	37
Sherbrooke	1,459	1,753	1,754	434	500	460	1,025	1,253	1,294	87	60	58	33
Sillery	..	249	261	..	85	53	..	164	208	..	..	6	23
Sorel	470	534	580	153	155	136	317	379	444	27	57	24	41
Thetford-Mines	449	529	625	142	122	106	307	407	519	21	48	26	42
Trois-Rivières	1,300	1,459	1,413	411	377	384	889	1,082	1,029	84	65	64	45
Valleyfield	677	749	719	170	198	198	507	551	521	30	45	42	58
Verdun	1,771	1,826	1,719	566	566	603	1,205	1,260	1,116	61	44	29	17
Victoriaville	409	462	518	108	157	139	301	305	379	29	70	33	64
Westmount	292	226	262	294	258	299	−2	−32	−37	9	32	7	27
Ontario—													
Barrie	324	433	452	125	135	145	199	298	307	9	28	12	27
Belleville	483	547	539	202	196	174	281	351	365	18	37	12	22
Brantford	972	926	929	405	375	369	567	551	560	39	40	19	20

Renvois à la fin du tableau, p. 207.

2.—Résumé des principales statistiques de l'état civil des centres urbains de 10,000 habitants ou plus[1], 1946-1954—fin

Province et centre urbain	Naissances			Décès			Accroissement naturel			Décès d'enfants			
	Moy. 1946-1950	1953	1954	Moy. 1946-1950	1953	1954	Moy 1946-1950	1953	1954	Moy. 1946-1950		1954	
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	taux[2]	nombre	taux[2]
Ontario—fin													
Brockville	336	329	308	155	136	132	181	193	176	14	41	12	39
Chatham	518	572	548	218	221	228	300	351	320	19	37	19	35
Cornwall	572	518	481	183	159	178	389	359	303	26	46	12	25
Eastview	409	637	654	82	83	92	327	554	562	18	43	22	34
Forest-Hill	193	216	248	93	101	110	100	115	138	5	26	2	8
Fort-William	918	1,025	1,030	299	310	316	619	715	714	30	33	22	21
Galt	436	493	526	191	206	208	245	287	318	14	33	15	29
Guelph	650	801	825	277	347	347	373	454	478	26	40	18	22
Hamilton	4,548	5,831	5,943	1,837	2,035	1,994	2,711	3,796	3,949	135	30	156	26
Kingston	953	1,249	1,252	396	446	432	557	803	820	28	30	33	26
Kitchener	1,032	1,451	1,641	366	411	418	666	1,040	1,223	30	29	28	17
Leaside	310	287	243	69	86	106	241	201	137	8	24	2	8
London	2,279	2,375	2,517	1,006	1,139	1,032	1,273	1,236	1,485	76	33	68	27
Mimico	252	283	322	81	109	119	171	174	203	8	31	3	9
New-Toronto	207	224	230	64	98	68	143	126	162	7	35	3	13
Niagara-Falls	620	639	612	237	225	252	383	414	360	17	28	13	21
North-Bay	480	535	611	171	203	170	309	332	441	18	38	11	18
Orillia	336	397	388	130	145	137	206	252	251	16	46	15	39
Oshawa	727	1,346	1,376	258	339	314	469	1,007	1,062	26	35	40	29
Ottawa	4,332	5,292	5,477	1,764	2,027	2,040	2,568	3,265	3,437	168	39	168	31
Owen-Sound	418	421	400	174	173	187	244	248	213	17	42	12	30
Pembroke	361	422	445	132	122	149	229	300	296	19	53	15	34
Peterborough	1,031	1,088	1,105	359	320	348	672	768	757	32	31	28	25
Port-Arthur	786	955	1,004	304	340	347	482	615	657	30	38	22	22
Port-Colborne	306	406	381	95	105	105	211	301	276	10	32	13	34
St-Catharines	874	957	889	345	386	356	529	571	533	29	33	19	21
St-Thomas	423	403	402	239	226	254	184	177	148	19	44	8	20
Sarnia	620	1,216	1,303	229	330	267	391	886	1,036	18	30	34	26
Sault-Sainte-Marie	849	1,120	1,033	289	318	303	560	802	730	38	45	27	26
Stratford	420	440	417	241	198	235	179	242	182	16	39	12	29
Sudbury	1,344	1,665	1,680	294	299	307	1,050	1,366	1,373	61	45	50	30
Timmins	867	787	831	202	202	189	665	585	642	38	43	30	36
Toronto	14,344	14,739	15,253	7,820	7,774	7,600	6,524	6,965	7,653	435	30	364	24
Trenton	343	348	390	99	82	94	244	266	296	12	35	11	28
Waterloo	262	374	386	88	104	82	174	270	304	8	31	1	3
Welland	391	436	428	134	124	105	257	312	323	15	39	8	19
Windsor	2,945	3,134	3,123	1,047	1,127	1,086	1,898	2,007	2,037	114	39	103	33
Woodstock	334	395	408	157	156	180	177	239	228	10	31	9	22
Manitoba—													
Brandon	442	529	600	195	210	198	247	319	402	19	43	13	22
Saint-Boniface	657	751	824	179	210	203	478	541	621	22	33	25	30
Winnipeg	5,200	5,690	6,065	2,254	2,459	2,506	2,946	3,231	3,559	164	31	151	25
Saskatchewan—													
Moose-Jaw	613	761	868	237	289	284	376	472	584	24	39	25	29
Prince-Albert	481	542	562	134	132	127	347	410	435	23	48	18	32
Regina	1,665	2,133	2,400	493	597	639	1,172	1,536	1,761	58	35	57	24
Saskatoon	1,393	1,821	2,026	435	558	501	958	1,263	1,525	57	41	47	23
Alberta—													
Calgary	2,968	4,285	4,774	1,094	1,324	1,342	1,874	2,961	3,432	100	34	130	27
Edmonton	4,122	6,529	7,269	1,037	1,354	1,416	3,085	5,175	5,853	130	31	157	22
Lethbridge	567	797	898	167	208	190	400	589	708	18	32	20	22
Medecine-Hat	397	438	522	139	179	174	258	259	348	14	35	11	21
Colombie-Britannique—													
New-Westminster	587	610	628	257	253	315	330	357	313	15	26	16	25
Penticton	..	251	257	..	83	100	..	168	157	..	..	9	35
Trail	349	408	357	69	66	88	280	342	269	7	20	13	36
Vancouver	7,367	7,880	7,922	3,903	4,296	4,313	3,464	3,584	3,609	190	26	174	22
Vancouver-Nord	512	873	547	184	218	160	328	655	387	10	20	8	15
Victoria	1,148	1,174	1,184	749	760	757	399	414	427	26	23	17	14

[1] Au recensement de 1951. [2] Par millier de naissances vivantes. [3] Les chiffres de la première année de la période ne sont pas disponibles.

Section 2.—Naissances*

Au Canada, en 1921, la natalité s'établissait à 29 par 1,000. Comme un taux de 35 par 1,000 est très élevé pour un pays de civilisation occidentale, la natalité canadienne n'avait probablement pas diminué de beaucoup ni depuis longtemps avant cette date. Elle a baissé continuellement jusqu'en 1937 pour s'établir à 20 par 1,000. Depuis, à la suite du redressement économique et de la guerre, elle a monté à 22 en 1940, à 24 en 1943, et a culminé à 28·9 en 1947. Comme pour la plupart des pays, la natalité canadienne a diminué un peu en 1948, mais elle s'est remarquablement bien maintenue juste au-dessus de 27 durant les quatre années 1948–1951. Toutefois, elle a atteint 27·9 en 1952 quand, pour la première fois, le nombre des naissances a dépassé 400,000. Elle a continué d'augmenter, à 28·2 en 1953 et 28·7 en 1954. La natalité dans les provinces a suivi la même courbe générale, les taux étant particulièrement élevés en 1954.

On a toujours cru que la province de Québec avait le taux des naissances le plus élevé au Canada, mais le tableau 1 montre que, depuis les dernières années 1930 ou les premières de la décennie suivante, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick la surpassaient à cet égard. En 1954, Terre-Neuve avait un taux brut de 34·3, le Nouveau-Brunswick de 30·4 et le Québec de 30·4; l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique se classent au dernier rang avec des taux de 25·9 et 26·0. Toutefois, ces taux bruts sont fondés sur la population globale et ne traduisent donc pas la fécondité des femmes d'âge fécond dans les différentes provinces. Le taux fondé sur le nombre de femmes mariées d'âge fécond (15 à 49 ans) est plus exact. Voici la natalité par millier de femmes mariées appartenant à ce groupe d'âge, par province, d'après le recensement de 1951:

Terre-Neuve	220	Québec	193	Alberta	160
Île-du-Prince-Édouard	186	Ontario	138	Colombie-Britannique	130
Nouvelle-Écosse	162	Manitoba	147	Canada (sans les territoires)	160
Nouveau-Brunswick	200	Saskatchewan	155		

Sur cette base, Terre-Neuve conserve la plus forte natalité, suivie du Nouveau-Brunswick et du Québec, et la Colombie-Britannique, la plus faible.

Sexe des naissances vivantes.—Partout où elles sont recueillies, les statistiques des naissances accusent un excédent de garçons. Aucune explication concluante n'en a encore été fournie; néanmoins, le fait est si bien accepté en statistique qu'une juste proportion de garçons et de filles constitue l'un des critères de l'enregistrement intégral des naissances. Le nombre de garçons, par millier de filles, nés au Canada en 1941–1954, oscille entre 1,052 et 1,067. En 1954, on compte 1,057 garçons pour 1,000 filles. La variation des proportions provinciales est fortuite, à cause du nombre relativement faible des naissances. Plus le nombre des naissances est minime, plus la variation de la proportion peut être grande d'une année à l'autre.

* Les comparaisons internationales se trouvent à la section 8, pp. 000-000.

3.—Proportion entre les sexes des naissances vivantes par province, 1921-1954

Province		Garçons	Filles	Garçons pour 1,000 filles	Province		Garçons	Filles	Garçons pour 1,000 filles
Terre-Neuve	1951	5,984	5,754	1,040	Nouvelle-Écosse	1921	6,695	6,326	1,058
	1952	6,443	6,118	1,053		1931	5,931	5,684	1,043
	1953	6,534	6,263	1,043		1941	7,074	6,829	1,036
	1954	7,026	6,627	1,060		1951	8,842	8,283	1,067
						1952	9,275	8,676	1,069
Île-du-P.-Édouard	1921	1,073	1,083	991		1953	9,360	8,916	1,050
	1931	998	881	1,132		1954	9,712	9,197	1,056
	1941	1,078	971	1,110					
	1951	1,373	1,278	1,074	Nouveau-Brunswick	1921	5,942	5,523	1,076
	1952	1,405	1,298	1,082		1931	5,548	5,253	1,056
	1953	1,368	1,369	999		1941	6,200	6,072	1,021
	1954	1,405	1,319	1,065		1951	8,190	7,885	1,039

3.—Proportion entre les sexes des naissances vivantes par province, 1921-1954—fin

Province		Garçons	Filles	Garçons pour 1,000 filles
Nouveau-Brunswick —fin	1952	8,429	8,262	1,020
	1953	8,491	7,967	1,066
	1954	8,603	8,046	1,069
Québec	1921	46,705	42,044	1,111
	1931	43,051	40,555	1,062
	1941	45,905	43,304	1,060
	1951	62,160	58,770	1,058
	1952	65,265	61,151	1,067
	1953	66,110	62,609	1,056
	1954	68,533	64,645	1,060
Ontario	1921	38,307	35,845	1,069
	1931	35,609	33,600	1,060
	1941	37,254	35,008	1,064
	1951	59,220	55,607	1,065
	1952	63,986	59,905	1,068
	1953	66,514	63,257	1,051
	1954	69,786	66,475	1,050
Manitoba	1921	9,455	9,023	1,048
	1931	7,255	7,121	1,019
	1941	7,616	7,196	1,058
	1951	10,374	9,568	1,084
	1952	10,630	10,147	1,048
	1953	10,800	10,442	1,034
	1954	11,321	10,927	1,036
Saskatchewan	1921	11,620	10,873	1,069
	1931	10,942	10,389	1,053
	1941	9,472	8,992	1,053
Saskatchewan—fin	1951	11,107	10,626	1,045
	1952	11,659	10,946	1,065
	1953	12,122	11,581	1,047
	1954	12,914	12,067	1,070
Alberta	1921	8,493	8,068	1,053
	1931	8,938	8,314	1,075
	1941	8,882	8,426	1,054
	1951	13,760	13,243	1,039
	1952	14,969	14,136	1,059
	1953	16,169	15,207	1,063
	1954	17,394	16,199	1,074
Col.-Britannique	1921	5,549	5,104	1,087
	1931	5,350	5,054	1,059
	1941	7,694	7,344	1,048
	1951	14,418	13,659	1,056
	1952	15,413	14,414	1,069
	1953	16,428	15,318	1,072
	1954	16,919	16,027	1,056
Canada (sans les territoires)	**1921**	**133,839**	**123,889**	**1,080**
	1931	**123,622**	**116,851**	**1,058**
	1941	**131,175**	**124,142**	**1,057**
	1951	**195,428**	**184,673**	**1,058**
	1952	**207,474**	**195,053**	**1,064**
	1953	**213,896**	**202,929**	**1,054**
	1954	**223,613**	**211,529**	**1,057**

Naissances à l'hôpital.—En 1954, plus de 84 p. 100 des naissances canadiennes ont eu lieu à l'hôpital. Bien que la proportion en ait augmenté sans cesse depuis 1921 *dans toutes les provinces, elle varie encore de façon marquée. Les plans de soins hospi*taliers, obstétricaux et médicaux payés d'avance ou établis par certaines provinces, le manque dans d'autres provinces de moyens d'hospitalisation, surtout dans les régions rurales éloignées, et la préférence pour l'accouchement au foyer que montrent certaines localités sont parmi les facteurs qui expliquent les variations provinciales à ce sujet. L'accroissement remarquable des naissances à l'hôpital dans les provinces où leur proportion était le plus faible peut découler en partie de l'expansion des services hospitaliers.

4.—Pourcentages de naissances vivantes dans les hôpitaux, par province, 1931-1954

(Sans Terre-Neuve ni le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
1931	11·2	19·0	12·1	7·3	38·2	43·6	32·5	47·8	65·0	26·8
1941	32·7	50·4	30·8	17·6	67·5	73·6	63·2	77·1	87·3	48·9
1949	81·2	82·2	66·4	44·4	89·2	89·9	93·9	95·6	96·7	74·3
1950	84·3	84·9	67·8	47·8	90·4	91·1	94·6	95·8	96·9	76·0
1951	88·3	87·2	70·7	53·0	93·1	93·1	95·2	93·6	97·3	79·1
1952	87·1	88·8	74·0	56·7	94·6	93·7	96·4	96·4	97·5	81·5
1953	91·9	90·4	77·4	60·3	95·7	94·7	96·4	93·9	97·6	83·4
1954	93·5	91·9	79·9	62·4	96·1	95·8	97·4	94·6	97·9	84·7

Naissances dans les centres urbains.—Le tableau 2, pp. 206-207 donne le nombre de naissances en 1953 et 1954, où qu'elles aient lieu, d'après la résidence des mères des centres urbains de 10,000 âmes et plus.

Illégitimité.—En 1954, moins de 4 p. 100 des naissances vivantes au Canada étaient illégitimes. C'est un chiffre faible comparé à ceux de plusieurs autres pays. La moyenne quinquennale de 1926–1930 est de 3 p. 100 et celle de la décennie 1945–1954 juste au-dessus de 4 p. 100. L'augmentation apparente tient en partie à l'enregistrement plus complet des naissances illégitimes, grâce au concours des autorités provinciales de l'état civil et des sociétés de bien-être social.

5.—Naissances vivantes illégitimes et pourcentage par rapport aux naissances vivantes totales par province, 1921-1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada[1]
	NAISSANCES VIVANTES ILLÉGITIMES										
Moyenne, 1921–1925	..	46	457	245	..	1,658	407	291	321	152	..
" 1926–1930	168	42	558	299	2,334	2,196	501	489	479	240	7,138
" 1931–1935	205	74	652	373	2,431	2,707	501	651	613	330	8,333
" 1936–1940	246	83	766	415	2,539	2,939	506	663	643	475	9,030
" 1941–1945	406	107	1,074	591	3,003	3,751	597	673	852	889	11,536
" 1946–1950	441	152	1,244	754	3,382	4,256	766	914	1,202	1,516	14,375
1951	417	138	1,147	643	3,650	3,807	771	971	1,272	1,633	14,449
1952	315	118	1,041	648	3,913	3,920	952	994	1,310	1,857	15,068
1953	411	145	1,034	661	4,163	4,080	988	1,043	1,559	1,896	15,980
1954	488	127	1,060	658	4,420	4,251	1,094	1,128	1,562	2,042	16,830
	POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX NAISSANCES VIVANTES TOTALES										
Moyenne, 1921–1925	..	2·3	3·8	2·2	..	2·3	2·5	1·3	2·1	1·5	..
" 1926–1930	2·5	2·4	5·1	2·9	2·8	3·2	3·5	2·3	3·0	2·3	3·0
" 1931–1935	3·1	3·8	5·7	3·6	3·1	4·2	3·7	3·2	3·7	3·3	3·6
" 1936–1940	3·2	4·0	6·4	3·7	3·2	4·6	3·7	3·6	3·9	3·9	3·9
" 1941–1945	4·4	4·9	7·1	4·5	3·1	4·8	3·8	3·6	4·5	5·0	4·2
" 1946–1950	3·6	5·3	6·9	4·5	2·9	4·0	4·0	4·2	4·9	5·9	4·1
1951	3·6	5·2	6·7	4·0	3·0	3·3	3·9	4·5	4·7	5·8	3·8
1952	2·5	4·4	5·8	3·9	3·1	3·2	4·6	4·4	4·5	6·2	3·7
1953	3·2	5·3	5·7	4·0	3·2	3·1	4·7	4·4	5·0	6·0	3·8
1954	3·6	4·7	5·6	4·0	3·3	3·1	4·9	4·5	4·6	6·2	3·9

[1] Les chiffres de Terre-Neuve ne sont compris que pour 1949–1954.

Mortinatalité.—La mortinatalité baisse depuis 1926, mais inégalement d'une province à l'autre. Elle a toujours été plus élevée chez les enfants de mères non mariées que chez ceux de mères mariées, et, partant, supérieure au taux général; cependant, l'écart tend à disparaître depuis quelques années.

6.—Mort-nés et taux par millier de naissances vivantes, par province, 1921-1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Année	Nés de toutes les mères											Nés de mères non mariées[1]	
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada[2]	nomb.	% du total
	MORT-NÉS												
Moyenne, 1921-1925	..	57	457	288	2,659	3,083	546	601	418	295	8,403	..	..
" 1926-1930	128	43	365	283	2,212	2,761	479	551	467	297	7,458	356	4·77
" 1931-1935	141	67	401	302	2,337	2,284	383	488	421	247	6,930	381	5·50
" 1936-1940	162	61	334	282	2,386	2,008	340	393	359	248	6,410	337	5·26
" 1941-1945	191	50	388	295	2,786	1,988	345	348	327	309	6,838	355	5·20
" 1946-1950	215	54	358	320	2,898	2,020	349	350	385	352	7,177	343	4·85
1951	189	56	319	293	2,768	1,975	340	303	402	365	7,010	327	4·79
1952	226	45	369	281	2,805	2,085	361	314	399	375	7,260	341	4·85
1953	213	55	337	307	2,592	1,952	345	319	476	375	6,971	290	4·29
1954	242	59	326	313	2,805	2,027	323	327	418	373	7,213	296	4·25
	TAUX PAR MILLIER DE NAISSANCES VIVANTES											Par milier de naissances illégitimes vivantes[1]	
Moyenne, 1921-1925	..	29·1	37·7	26·0	30·5	43·1	32·9	27·9	27·0	28·7	33·9	..	
" 1926-1930	19·0	24·83	3·1	27·4	26·7	40·2	33·3	25·9	29·3	28·7	31·5	49·9	
" 1931-1935	21·1	34·2	34·9	28·9	29·6	35·1	28·0	24·0	25·4	24·7	30·3	45·7	
" 1936-1940	21·2	29·7	27·7	25·4	30·4	31·2	25·2	21·0	22·0	20·5	28·0	37·3	
" 1941-1945	20·5	22·8	25·6	22·6	28·5	25·6	21·8	18·9	17·4	17·5	24·7	30·8	
" 1946-1950	17·4	18·9	19·9	19·0	25·1	19·2	18·1	16·0	15·9	13·6	20·2	24·2	
1951	16·1	21·1	18·6	18·2	22·9	17·2	17·0	13·9	14·9	13·0	18·4	23·2	
1952	18·0	16·6	20·6	16·8	22·2	16·8	17·4	13·9	13·7	12·6	18·0	23·1	
1953	16·6	20·1	18·4	18·7	20·1	15·0	16·2	13·5	15·2	11·8	16·7	18·6	
1954	17·7	21·7	17·2	18·8	21·1	14·9	14·5	13·1	12·4	11·3	16·6	18·1	

[1] Sans Terre-Neuve. [2] Les chiffres de Terre-Neuve ne sont inclus que pour 1951-1954.

Naissances multiples.—Un accouchement environ sur 85 au Canada donne naissance à plus d'un enfant. En 1926-1954, sur 96,555 accouchements multiples, 95,667 ont abouti à deux naissances et 875 à trois naissances. Douze naissances quadruples ont eu lieu. Les cinq jumelles Dionne sont nées en 1934.

La proportion de mort-nés est plus forte parmi les naissances multiples que parmi les naissances uniques. Elle est environ deux fois aussi élevée pour les naissances doubles et de trois à cinq fois aussi élevée pour les naissances triples.

7.—Naissances uniques et multiples, vivantes et mortes, 1950-1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Accouchements et naissances	Nombre				Pourcentage			
	1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
Accouchements	**382,660**	**405,122**	**419,135**	**437,417**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**
Uniques	378,246	400,496	414,529	432,525	98·8	98·9	98·9	98·9
Doubles	4,377	4,587	4,553	4,847	1·1	1·1	1·1	1·1
Triples	37	39	51	44	--	--	--	--
Quadruples	—	—	2	1	—	—	--	--
Naissances	**387,111**	**409,787**	**423,796**	**442,355**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**
Uniques—								
Vivantes	371,539	393,597	407,898	425,615	98·2	98·3	98·4	98·4
Mortes	6,707	6,899	6,631	6,910	1·8	1·7	1·6	1·6
Doubles—								
Vivantes	8,458	8,822	8,777	9,387	96·6	96·2	96·4	96·9
Mortes	296	352	329	296	3·5	3·8	3·6	3·1
Triples—								
Vivantes	104	108	142	125	93·7	92·3	92·8	94·7
Mortes	7	9	11	7	6·3	7·7	7·2	5·3
Quadruples—								
Vivantes	—	—	8	4	—	—	100·0	100·0
Mortes	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, naissances vivantes	**380,101**	**402,527**	**416,825**	**435,142**	**98·2**	**98·2**	**98·4**	**98·4**
Total, mort-nés	**8,010**	**7,260**	**6,971**	**7,213**	**1·8**	**1·8**	**1·6**	**1·6**

Taux de fécondité.—La répartition de la population selon le sexe et l'âge est un élément important qui sert à déterminer la natalité, la mortalité et la nuptialité. Comme plus de 95 p. 100 des enfants naissent de femmes âgées de 15 à 50 ans, on l'a vu plus haut, la fluctuation de la proportion de femmes de ces âges, par rapport à la population en général, sera cause de fluctuations dans la natalité de différents pays ou différentes régions, même si la fécondité des femmes de chaque âge est la même. Des mesures de la fécondité, indépendantes de la répartition de la population selon le sexe et l'âge, ont donc été établies. Les plus reconnues sont les taux de fécondité de chaque âge et les taux de reproduction.

Âge des parents.—L'âge des parents est une variable importante dans l'analyse de la statistique des naissances. La répartition numérique et proportionnelle des naissances vivantes légitimes, selon l'âge des parents, figure, pour 1941, 1953 et 1954, au tableau **8**; celle des naissances vivantes illégitimes, selon l'âge de la mère, au tableau **9**; et celle des mort-nés, selon l'âge de la mère, au tableau **10**. La moyenne de l'âge des parents est aussi donnée.

Outre les taux de fécondité de chaque âge, trois autres facteurs aident, en général, à déterminer la moyenne d'âge des parents qui ont des enfants: en premier lieu, l'âge moyen, en tout temps, des parents éventuels, soit de la population de 15 à 50 ans; deuxièmement, la moyenne d'âge des couples mariés et, ensuite, la proportion de premières et deuxièmes naissances par rapport au total. Toutes choses égales, une forte proportion de premières et de deuxièmes naissances abaissera l'âge moyen des parents. En 1930–1932, les premières et deuxièmes naissances formaient 43 p. 100 de toutes les naissances. En 1945-1948, elles constituent ensemble 57 p. 100 du total. Ces changements, très considérables, expliquent la diminution de l'âge moyen des parents au cours de cette dernière période. Cependant, la proportion des premières et deuxièmes naissances avait baissé à environ 53 p. 100 en 1952 et 52 p. 100 en 1954.

Ces tableaux font ressortir d'autres faits importants. D'abord, l'âge moyen des pères d'enfants légitimes dépasse de 4 ans environ celui des mères. Puis l'âge moyen des mères d'enfants illégitimes est inférieur de 4 à 5 ans environ à celui des mères d'enfants légitimes (en 1930–1932, la différence était de 6 ans); cela tient à ce que de 70 p. 100 des enfants illégitimes naissent de mères âgées de moins de 25 ans. Enfin, l'âge moyen des mères d'enfants mort-nés dépasse celui des mères d'enfants nés vivants. De plus, le tableau **10** fait voir que la mortinatalité pour 1,000 naissances vivantes augmente avec l'âge de la mère: elle est presque trois fois aussi élevée pour les mères de 40–44 ans que pour celles de 20–24 ans, et presque quatre fois aussi élevée pour celles de 45–49 ans.

8.—Naissances vivantes légitimes, selon l'âge des parents, 1941, 1953 et 1954

(Sans Terre-Neuve ni le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Groupe d'âge	Pères						Mères					
	1941		1953		1954		1941		1953		1954	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Moins de 20 ans	1,203	0·5	3,023	0·8	3,257	0·8	14,185	5·8	22,192	5·7	23,723	5·9
20 – 24 ans	29,857	12·2	59,719	15·5	63,665	15·8	67,185	27·4	106,563	27·4	111,643	27·6
25 – 29 "	69,184	28·2	111,524	28·9	116,097	28·8	74,461	30·4	117,591	30·3	120,544	29·8
30 – 34 "	63,436	25·9	96,738	25·0	101,243	25·1	49,484	20·2	83,007	21·4	87,584	21·6
35 – 39 "	42,508	17·4	62,911	16·3	63,844	15·8	28,507	11·6	44,189	11·4	45,590	11·3
40 – 44 "	22,711	9·3	33,665	8·7	35,728	8·9	10,163	4·1	13,647	3·5	14,704	3·6
45 – 49 "	10,567	4·3	13,064	3·4	13,732	3·4	1,049	0·4	999	0·3	1,157	0·3
50 ans ou plus	5,515	2·3	5,548	1·4	6,030	1·5	19		20		14	
Total, âge déclaré	**244,981**	**100·0**	**386,192**	**100·0**	**403,596**	**100·0**	**245,053**	**100·0**	**388,208**	**100·0**	**404,959**	**100·0**
Âge non déclaré	235	...	2,267	...	1,551	...	163	...	251	...	188	...
Total, tous âges	**245,216**	**100·0**	**388,459**	**100·0**	**405,147**	**100·0**	**245,216**	**100·0**	**388,459**	**100·0**	**405,147**	**100·0**
Âge moyen	32·7		31·9		31·9		28·5		28·4		28·4	

9.—Naissances vivantes illégitimes, selon l'âge de la mère, 1941, 1953 et 1954

(Sans Terre-Neuve ni le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Groupe d'âge de la mère	1941		1953		1954	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Moins de 20 ans	2,762	29·9	4,909	32·7	5,128	32·5
20 – 24 ans	3,666	39·7	5,536	36·9	5,816	36·8
25 – 29 "	1,633	17·7	2,411	16·1	2,554	16·2
30 – 34 "	661	7·2	1,286	8·6	1,368	8·7
35 – 39 "	368	4·0	630	4·2	682	4·3
40 – 44 "	124	1·3	206	1·4	221	1·4
45 – 49 "	16	0·2	16	0·1	22	0·1
50 ans ou plus	1	--	—	—	2	--
Total, âge déclaré	**9,231**	**100·0**	**14,994**	**100·0**	**15,793**	**100·0**
Âge non déclaré	870	...	575	...	549	...
Total, tous âges	**10,101**	**100·0**	**15,569**	**100·0**	**16,342**	**100·0**
Âge moyen des mères	23·9		23·9		23·9	

10.—Mort-nés et taux par 1,000 naissances vivantes, selon l'âge de la mère, 1941, 1953 et 1954

(Sans Terre-Neuve ni le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest)

Groupe d'âge de la mère	Mort-nés						Taux pour 1,000 naissances vivantes		
	1941		1953		1954		1941	1953	1954
	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%			
Moins de 20 ans	383	5·6	381	5·7	363	5·2	22·6	14·1	12·6
20 – 24 ans	1,486	21·8	1,373	20·4	1,455	21·0	21·0	12·2	12·4
25 – 29 "	1,862	27·3	1,750	26·0	1,717	24·7	24·5	14·6	13·9
30 – 34 "	1,442	21·1	1,462	21·7	1,543	22·2	28·8	17·3	17·3
35 – 39 "	1,081	15·8	1,173	17·4	1,171	16·9	37·7	26·2	25·3
40 – 44 "	496	7·3	522	7·7	615	8·9	48·2	37·7	41·2
45 – 49 "	74	1·1	75	1·1	79	1·1	69·5	73·9	67·0
50 ans et plus	3	--	1	--	—	—	--	--	--
Total, âge déclaré	**6,827**	**100·0**	**6,737**	**100·0**	**6,943**	**100·0**	...	...	...
Âge non déclaré	55	...	21	...	28	...	...	...	...
Total, tous âges	**6,882**	**100·0**	**6,758**	**100·0**	**6,971**	**100·0**	**27·0**	**16·7**	**16·5**
Âge moyen des mères	29·9		30·2		30·4		...	...	...

Rang des naissances.—Le tableau **11** donne le rang des naissances vivantes selon l'âge de la mère. Environ 28 p. 100 des enfants légitimes et 68 p. 100 des enfants illégitimes nés vivants sont des premiers-nés.

11.—Rang des naissances vivantes, selon l'âge de la mère, 1953 et 1954

(Sans Terre-Neuve ni le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Rang de la naissance	Âge de la mère								
	Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 ans et plus	Âge non déclaré	Tous âges
1953										
1er enfant	127	20,648	51,172	26,668	10,033	3,362	811	46	601	113,468
2e "	1	5,256	35,442	34,797	16,838	5,792	1,142	43	69	99,380
3e "	—	916	16,143	26,056	18,345	7,640	1,605	52	48	70,805
4e "	—	128	6,303	15,420	13,658	6,709	1,588	76	25	43,907
5e "	—	15	2,140	8,538	8,819	5,222	1,382	82	18	26,216
6e "	—	1	656	4,553	5,999	3,895	1,246	90	14	16,454
7e "	—	1	172	2,229	4,016	3,092	1,062	57	5	10,634
8e "	—	1	43	1,039	2,739	2,518	912	72	5	7,329
9e "	—	—	13	457	1,794	1,961	827	76	3	5,131
10e "	—	—	3	168	1,010	1,565	710	80	—	3,536
11e "	—	—	—	47	555	1,109	624	62	2	2,399
12e "	—	—	—	14	277	810	544	74	—	1,719
13e "	—	—	—	5	122	504	474	68	1	1,174
14e "	—	—	—	2	56	287	316	40	1	702
15e "	—	—	—	1	20	182	246	46	—	495
16e "	—	—	—	1	6	78	155	28	—	268
17e "	—	—	—	—	1	49	93	18	—	161
18e "	—	—	—	—	2	23	61	14	—	100
19e "	—	—	—	—	—	13	33	6	—	52
20e et plus	—	—	—	—	—	5	20	5	—	30
Non déclaré	—	7	12	7	3	3	2	—	34	68
Total	**128**	**26,973**	**112,099**	**120,002**	**84,293**	**44,819**	**13,853**	**1,035**	**826**	**404,028**

11.—Rang des naissances vivantes, selon l'âge de la mère, 1953 et 1954—fin

Rang de la naissance	Âge de la mère									
	Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 ans et plus	Âge non déclaré	Tous âges
1954										
1er enfant	131	22,014	52,719	27,301	10,104	3,411	791	44	556	117,071
2e "	3	5,534	37,615	34,798	17,353	5,653	1,166	66	56	102,244
3e "	—	1,010	17,215	27,054	19,380	7,522	1,708	64	32	73,985
4e "	—	130	6,624	16,041	14,536	7,089	1,747	89	26	46,282
5e "	—	23	2,310	8,929	9,561	5,590	1,552	101	11	28,077
6e "	—	6	709	4,776	6,370	4,222	1,356	90	12	17,541
7e "	—	—	187	2,411	4,462	3,243	1,179	87	4	11,573
8e "	—	—	58	1,046	2,912	2,634	1,034	68	3	7,755
9e "	—	—	11	463	1,918	2,131	897	88	1	5,509
10e "	—	—	5	182	1,161	1,643	806	82	—	3,879
11e "	—	—	3	59	627	1,143	660	71	—	2,563
12e "	—	—	1	20	315	844	562	81	—	1,823
13e "	—	—	—	3	146	518	463	72	—	1,202
14e "	—	—	—	5	51	283	355	64	—	758
15e "	—	—	—	1	35	159	237	47	—	479
16e "	—	—	—	—	7	104	185	39	—	335
17e "	—	—	—	—	3	39	102	17	—	161
18e "	—	—	—	1	1	19	57	10	—	88
19e "	—	—	—	—	1	10	34	7	—	52
20e et plus	—	—	—	—	—	3	29	8	4	44
Non déclaré	—	—	2	8	9	12	5	—	32	68
Total	**134**	**28,717**	**117,459**	**123,098**	**88,952**	**46,272**	**14,925**	**1,195**	**737**	**421,489**

Section 3.—Décès*

Depuis 1931, la mortalité au Canada oscille entre 10·3 et 8·2 par 1,000 habitants, diminuant légèrement depuis quelques années pour toucher son plus bas à 8·2 en 1954. La diminution est commune à toutes les provinces, mais à des degrés différents, comme l'indique le tableau **1**, pp. 203–205. La faible mortalité dans les provinces des Prairies tient en partie à leur population plus jeune en moyenne, mais le chiffre uniformément plus élevé de la Colombie-Britannique résulte de la proportion croissante de ses habitants d'âge avancé.

Sous-section 1.—Mortalité générale

Répartition des décès selon le sexe et l'âge.—La mortalité infantile diminue depuis vingt-cinq à trente ans et, pourtant, les décès sont encore plus nombreux en la première année de vie qu'en toute autre. Sur 107,000 décès survenus en 1926, 31,000 ou près de 30 p. 100 sont ceux d'enfants n'ayant pas cinq ans encore et dont les trois quarts ont moins d'un an. En 1954, sur près de 124,500 décès, plus de 16,000 ou près de 13 p. 100 sont ceux d'enfants âgés de moins de cinq ans et plus de 83 p. 100 ont moins d'un an. Presque toute la réduction est observée chez les enfants de plus d'un mois, mais il y a aussi une diminution remarquable jusqu'à l'âge de cinq ans.

Des réductions énormes ont modifié la courbe de la mortalité depuis le début des années 1920 et les plus importantes sont observées dans le jeune âge et la vingtaine. En 1926, plus de 19 p. 100 de tous les décès d'hommes sont survenus aux âges de cinq à 45 ans contre 11 p. 100 seulement en 1954. La baisse de la mortalité féminine de ce groupe d'âge

* Comparaisons internationales à la section 8, pp. 238-239.

est également frappante, soit de 22 p. 100 à 9 p. 100. Ainsi la mortalité a diminué de près de la moitié pour les hommes jusqu'à 45 ans depuis vingt-cinq années, tandis que pour les femmes des mêmes âges elle a baissé d'autant que trois et quatre fois.

Cette réduction de la mortalité du jeune âge et de l'âge mûr augmente naturellement le nombre de personnes de groupes d'âge plus avancé et élève la moyenne d'âge de l'ensemble de la population. Aussi, la proportion des décès est-elle beaucoup plus élevée aux âges avancés. En outre, la baisse de la mortalité finira par élever l'âge moyen au décès. En 1921, l'âge moyen des hommes au décès était de 39·0 ans et celui des femmes, de 41·1 ans; en 1954, il était monté à 57·3 et 60·0. Ces tendances sont indiquées nettement au tableau **12.**

12.—Répartition des décès par âge et sexe, 1921, 1931, 1941, 1953 et 1954

Groupe d'âge	1921[1]		1931		1941		1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	NOMBRE									
Moins de 5 ans	10,827	8,303	14,511	11,226	10,666	8,014	9,858	7,350	9,245	6,840
5 - 9 ans	1,166	979	1,241	963	888	670	789	394	696	407
10 - 14 "	674	611	821	806	787	536	474	278	439	222
15 - 19 "	866	741	1,311	1,132	1,118	823	764	311	653	300
20 - 24 "	947	946	1,502	1,453	1,332	1,039	1,057	427	952	378
25 - 29 "	1,046	1,035	1,388	1,414	1,317	1,173	953	590	936	531
30 - 34 "	1,002	1,051	1,301	1,432	1,211	1,148	1,065	670	1,021	669
35 - 39 "	1,263	1,223	1,512	1,574	1,497	1,242	1,339	925	1,209	901
40 - 44 "	1,254	1,073	1,888	1,493	1,744	1,464	1,846	1,275	1,770	1,271
45 - 49 "	1,345	1,066	2,314	1,738	2,416	1,817	2,549	1,566	2,415	1,544
50 - 54 "	1,492	1,288	2,855	1,993	3,355	2,227	3,696	2,154	3,646	2,060
55 - 59 "	1,727	1,337	3,057	2,246	4,394	2,851	4,764	2,775	4,656	2,633
60 - 64 "	2,121	1,652	3,583	2,855	5,288	3,483	6,382	3,835	6,379	3,679
65 - 69 "	2,277	1,976	4,249	3,348	6,057	4,412	8,168	5,179	8,172	5,005
70 - 74 "	2,550	2,184	4,867	4,073	6,495	4,981	9,244	6,605	9,227	6,455
75 - 79 "	2,378	2,135	4,368	4,029	6,421	5,461	8,532	7,041	8,639	6,942
80 - 84 "	1,833	1,799	3,206	3,215	5,020	4,906	6,440	6,071	6,552	5,918
85 ans et plus	1,643	1,912	2,555	2,998	3,846	4,540	5,497	6,518	5,533	6,625
Total, tous âges	**36,411**	**31,311**	**56,529**	**47,988**	**63,852**	**50,787**	**73,417**	**53,964**	**72,119**	**52,380**
	POURCENTAGE									
Moins de 5 ans	29·8	26·5	25·7	23·4	16·7	15·8	13·4	13·6	12·8	13·1
5 - 9 ans	3·2	3·1	2·2	2·0	1·4	1·3	1·1	0·7	1·0	0·8
10 - 14 "	1·9	2·0	1·5	1·7	1·2	1·1	0·6	0·5	0·6	0·4
15 - 19 "	2·4	2·4	2·3	2·4	1·8	1·6	1·0	0·6	0·9	0·6
20 - 24 "	2·6	3·0	2·7	3·0	2·1	2·0	1·4	0·8	1·3	0·7
25 - 29 "	2·9	3·3	2·5	2·9	2·1	2·3	1·3	1·1	1·3	1·0
30 - 34 "	2·7	3·4	2·3	3·0	1·9	2·3	1·5	1·2	1·4	1·3
35 - 39 "	3·5	3·9	2·7	3·3	2·3	2·4	1·8	1·7	1·7	1·7
40 - 44 "	3·4	3·4	3·3	3·1	2·7	2·9	2·5	2·4	2·5	2·4
45 - 49 "	3·7	3·4	4·1	3·6	3·8	3·6	3·5	2·9	3·3	2·9
50 - 54 "	4·1	4·1	5·0	4·2	5·3	4·4	5·0	4·0	5·1	3·9
55 - 59 "	4·7	4·3	5·4	4·7	6·9	5·6	6·5	5·1	6·5	5·0
60 - 64 "	5·8	5·3	6·3	5·9	8·3	6·9	8·7	7·1	8·8	7·0
65 - 69 "	6·2	6·3	7·5	7·0	9·5	8·7	11·1	9·6	11·3	9·6
70 - 74 "	7·0	7·0	8·6	8·5	10·2	9·8	12·6	12·2	12·8	12·3
75 - 79 "	6·5	6·8	7·7	8·4	10·1	10·7	11·6	13·0	12·0	13·3
80 - 84 "	5·0	5·7	5·7	6·7	7·9	9·7	8·8	11·3	9·1	11·3
85 ans et plus	4·5	6·1	4·5	6·2	6·0	8·9	7·5	12·1	7·7	12·6
Total, tous âges	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

[1] Sans la province de Québec.

12.—Répartition des décès par âge et sexe, 1921, 1931, 1941, 1953 et 1954—fin

Groupe d'âge	1921[1]		1931		1941		1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Taux pour 1,000 habitants									
Moins de 5 ans	28·9	22·7	26·8	21·2	20·0	15·5	10·5	8·2	9·5	7·4
5 - 9 ans	3·1	2·7	2·2	1·7	1·7	1·3	1·0	0·5	0·8	0·5
10 - 14 "	2·1	1·9	1·5	1·5	1·4	1·0	0·8	0·5	0·7	0·4
15 - 19 "	3·1	2·7	2·5	2·2	2·0	1·5	1·4	0·6	1·2	0·6
20 - 24 "	3·7	3·7	3·2	3·2	2·6	2·0	1·9	0·8	1·7	0·7
25 - 29 "	4·0	4·1	3·4	3·8	2·7	2·5	1·7	1·0	1·6	0·9
30 - 34 "	3·8	4·5	3·5	4·2	2·8	2·8	2·0	1·2	1·9	1·2
35 - 39 "	4·7	5·5	4·2	4·8	3·8	3·4	2·6	1·8	2·3	1·7
40 - 44 "	5·6	5·9	5·4	5·0	5·0	4·5	3·9	2·8	3·6	2·7
45 - 49 "	7·3	7·1	7·2	6·6	7·3	6·0	6·2	4·1	5·7	3·9
50 - 54 "	9·8	10·2	10·7	9·0	10·6	8·1	10·4	6·4	10·0	6·0
55 - 59 "	15·2	13·5	15·4	13·4	16·0	12·3	15·7	9·5	15·1	8·8
60 - 64 "	21·9	19·7	22·9	20·7	24·2	18·5	24·2	15·4	24·1	14·5
65 - 69 "	33·4	33·2	35·2	30·3	37·3	30·4	35·3	24·3	35·3	23·1
70 - 74 "	56·9	52·8	55·0	49·1	58·5	47·0	53·7	39·9	52·0	37·8
75 - 79 "	89·4	80·9	87·4	82·9	95·7	79·7	82·4	67·6	79·8	63·4
80 - 84 "	133·8	122·4	134·1	127·1	147·6	131·2	129·3	111·0	125·0	103·3
85 ans et plus	228·2	224·9	228·1	212·6	241·9	229·3	231·9	208·9	227·7	207·7
Total, tous âges	**10·9**	**10·2**	**10·5**	**9·6**	**10·8**	**9·1**	**9·8**	**7·4**	**9·4**	**7·0**
Âge moyen au décès	39·0	41·1	43·1	44·8	51·5	53·4	56·5	59·4	57·3	60·0

[1] Sans la province de Québec.

Décès dans les centres urbains.—Le tableau **2** (pp. 206-207) classe les décès selon la résidence; la mortalité urbaine ne s'écarte que très peu de celle de toute la province. Toutefois, à cause de l'afflux de jeunes ruraux, la répartition selon l'âge de la population des centres urbains donne plus souvent lieu à un taux de décès plus faible que dans l'ensemble de la province.

Causes de décès.—Le tableau **13** groupe les décès au Canada selon la Liste abrégée internationale de 50 causes de décès. Environ 80 p. 100 des décès sont dus aux causes suivantes: maladies du cœur et des artères, cancer, accidents, maladies de la première enfance, maladies des voies respiratoires (tuberculose, pneumonie et grippe) et néphrite.

La montée de l'âge moyen au décès a déjà été signalée (p. 216). Les décès dus aux maladies qui frappent surtout les enfants et les jeunes adultes ont diminué. La diphtérie, par exemple, a presque disparu et la tuberculose a fort reculé. Par ailleurs, le vieillissement de la population augmente la proportion des décès dus aux maladies qui frappent surtout le vieil âge. Ainsi, le cancer et les maladies du cœur, des appareils cardio-vasculaire et rénal causent maintenant une proportion sensiblement plus forte des décès.

Ces tendances sont l'indice du succès remarquable de la lutte menée par les autorités sanitaires contre les maladies infectieuses et contagieuses qui autrefois menaçaient tellement les enfants et les jeunes adultes. Ces tendances ont aussi contribué à mettre en relief la prédominance des affections chroniques et de dégénérescence dans l'âge avancé auxquelles s'attaqueront les programmes de santé publique. En effet, le Canada, comme la plupart des pays occidentaux, voit la forte mortalité du jeune âge faire place à la grande morbidité du vieil âge. Le graphique qui suit décrit la courbe des taux des principaux groupes de causes de 1931 à 1954.

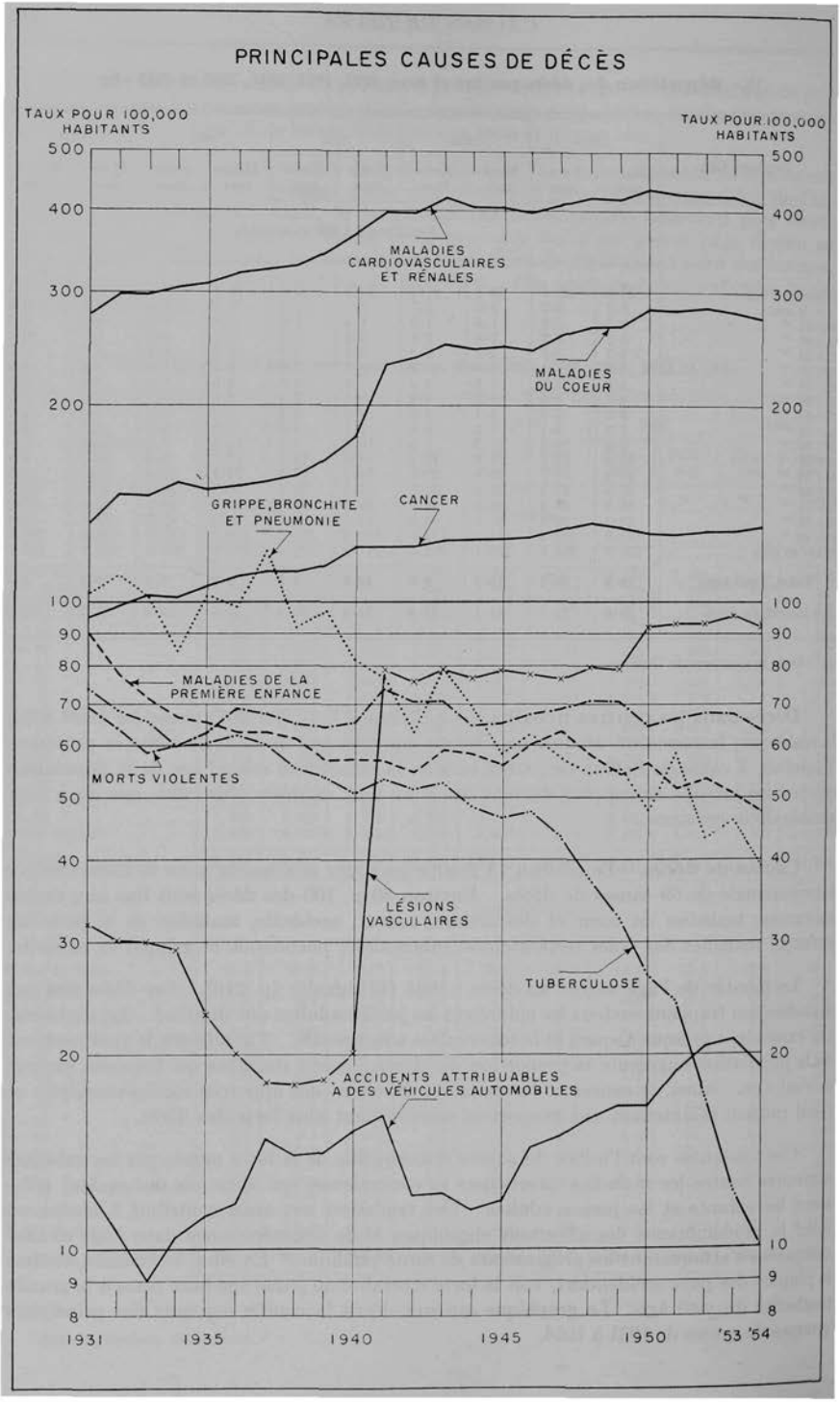
PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS
TAUX POUR 100,000 HABITANTS
TAUX POUR 100,000 HABITANTS
500
400
300
200
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
9
8
MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET RÉNALES
MALADIES DU COEUR
CANCER
GRIPPE, BRONCHITE ET PNEUMONIE
MALADIES DE LA PREMIÈRE ENFANCE
MORTS VIOLENTES
LÉSIONS VASCULAIRES
TUBERCULOSE
ACCIDENTS ATTRIBUABLES À DES VÉHICULES AUTOMOBILES
1931
1935
1940
1945
1950
'53 '54

13.—Décès et mortalité pour 100,000 habitants, selon la Liste abrégée internationale de 50 causes, 1952-1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

N° de la Liste internationale		Cause de décès	Décès			Taux pour 100,000 habitants		
Liste abrégée	Liste détaillée		1952	1953	1954	1952	1953	1954
B 1	001-008	Tuberculose de l'appareil respiratoire	2,017	1,462	1,299	14·0	9·9	8·6
B 2	010-019	Autres formes de tuberculose	440	348	263	3·1	2·4	1·7
B 3	020-029	Syphilis et séquelles	297	283	179	2·1	1·9	1·2
B 4	040	Fièvre typhoïde	18	11	7	0·1	0·1	[1]
B 5	043	Choléra	—	—	—	—	—	—
B 6	045-048	Dysenteries de toutes formes	50	32	27	0·3	0·2	0·2
B 7	050, 051	Scarlatine et angine à streptocoques	41	42	31	0·3	0·3	0·2
B 8	055	Diphtérie	26	15	18	0·2	0·1	0·1
B 9	056	Coqueluche	142	134	96	1·0	0·9	0·6
B10	057	Infections à méningocoques	87	99	102	0·6	0·7	0·7
B11	058	Peste	—	—	—	—	—	—
B12	080	Poliomyélite aiguë	311	481	157	2·2	3·3	1·0
B13	084	Variole	—	—	—	—	—	—
B14	085	Rougeole	236	140	118	1·6	0·9	0·8
B15	100-108	Typhus et autres maladies à rickettsia	2	1	—	[1]	[1]	—
B16	110-117	Paludisme	3	—	—	[1]	—	—
B17	030-039, 041, 042, 044, 049, 052-054, 059-074, 081-083, 086-096, 120-138,	Toutes autres maladies infectieuses et parasitaires	336	367	393	2·3	2·5	2·6
B18	140-205	Tumeurs malignes	18,589	19,120	19,694	129·0	129·6	129·8
		Néoplasmes, y compris des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	*17,710*	*18,151*	*18,719*	*122·9*	*123·0*	*123·3*
		Maladie de Hodgkin	*215*	*192*	*208*	*1·5*	*1·3*	*1·4*
		Leucémie et aleucémie	*664*	*777*	*767*	*4·6*	*5·3*	*5·4*
B19	210-239	Tumeurs bénignes et non spécifiées	373	366	366	2·6	2·5	2·4
B20	260	Diabète sucré	1,577	1,619	1,607	10·9	11·0	10·6
B21	290-293	Anémies	404	385	323	2·8	2·6	2·1
B22	330-334	Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	13,348	14,107	13,732	92·7	95·6	90·5
B23	340	Méningite non méningococcique	266	280	273	1·8	1·9	1·8
B24	400-402	Rhumatisme articulaire aigu	288	254	202	2·0	1·7	1·3
B25	410-416	Cardiopathie rhumatismale chronique	1,603	1,592	1,584	11·1	10·8	10·4
B26	420-422	Artériosclérose des coronaires et myocardite dégénérative	32,410	33,274	33,810	225·0	225·5	222·9
B27	430-434	Autres maladies du cœur	1,873	1,994	1,860	13·0	13·5	12·3
B28	440-443	Hypertension avec maladie du cœur	4,737	4,445	4,043	32·9	30·1	26·7
B29	444-447	Hypertension, sans mention du cœur	1,033	1,068	972	7·2	7·2	6·4
B30	480-483	Grippe	864	1,176	518	6·0	8·0	3·4
B31	490-493	Pneumonie	4,389	4,605	4,391	30·5	31·2	28·9
B32	500-502	Bronchite	506	541	551	3·5	3·7	3·6
B33	540, 541	Ulcère de l'estomac et du duodénum	712	753	749	4·9	5·1	4·9
B34	550-553	Appendicite	248	224	211	1·7	1·5	1·4
B35	560, 561, 570	Occlusion intestinale et hernie	789	775	804	5·5	5·3	5·3
B36	543, 571, 572	Gastrite, duodénite, gastroentérite et colite, sauf la diarrhée chez le nouveau-né	1,337	1,219	982	9·3	8·3	6·5
B37	581	Cirrhose du foie	652	726	742	4·5	4·9	4·9
B38	590-594	Néphrite et néphrose	2,791	2,616	2,333	19·4	17·7	15·4
B39	610	Hypertrophie de la prostate	719	596	635	5·0	4·0	4·2
B40	640-652, 660, 670-689	Complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches	374	324	312	2·6	2·2	2·1
B41	750-759	Malformations congénitales	2,623	2,586	2,580	18·2	17·5	17·0
B42	760-762	Lésions obstétricales, asphyxie et atélectasie post-natales	2,846	2,736	2,893	19·8	18·5	19·0
B43	763-768	Infections de nouveau-né	753	774	626	5·2	5·2	4·1
B44	769-776	Autres maladies particulières à la première enfance et débilité non spécifiée	4,120	3,975	3,601	28·6	26·9	23·7

[1] Moins de 0·1 pour 100,000 habitants.

13.—Décès et mortalité pour 100,000 habitants, selon la Liste abrégée internationale de 50 causes, 1952-1954—fin

N° de la Liste internationale		Cause de décès	Décès			Taux pour 100,000 habitants		
Liste abrégée	Liste détaillée		1952	1953	1954	1952	1953	1954
B45	780-795	Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies ou inconnues...	2,127	1,881	1,880	14·8	12·7	12·4
B46	Reliquat	Toutes autres maladies.....	9,819	10,085	9,899	68·4	68·3	65·3
BE47	E810-E835	Accidents d'automobiles.....	2,947	3,121	2,867	20·5	21·2	18·9
BE48	E800-E802, E804-E962	Tous autres accidents.....	5,594	5,521	5,513	38·8	37·4	36·3
BE49	E963-E970, E979-E964	Suicide et mutilation volontaire....	1,050	1,052	1,102	7·3	7·1	7·3
BE50	E964-E965, E980-E999	Homicide et faits de guerre.....	153	176	175	1·1	1·2	1·2
		Total, toutes causes.....	**125,950**	**127,381**	**124,520**	**874·3**	**863·2**	**820·9**

Sous-section 2.—Mortalité infantile

Le tableau **1**, pp. 203-205, montre la baisse frappante de la mortalité infantile au cours des 34 dernières années. Sur les 1,254,000 enfants nés en 1952-1954, environ 44,000 sont morts et 72,000 qui n'auraient pas survécu au taux de la période 1926-1930 ont atteint un an.

Comme le tableau **14** l'indique, la mortalité infantile au Canada en général est de 25 à 30 p. 100 plus élevée chez les garçons que chez les filles; dans chaque province, la variation est encore plus prononcée. Ainsi qu'on l'a mentionné plus haut, de 1,052 à 1,067 garçons pour 1,000 filles sont nés durant la période 1941–1954. Comme la mortalité infantile est plus élevée chez les garçons, l'excédent de garçons se trouve fort diminué à la fin de la première année. En 1952–1954, par exemple, 644,983 garçons sont nés contre 609,511 filles, soit 35,472 ou 5·8 p. 100 de plus; 25,251 garçons sont morts au cours de leur première année au regard de 18,657 filles, ou 6,594 de plus. L'excédent de garçons âgés d'un an est ainsi réduit à 28,878 ou 4·9 p. 100.

Les tableaux **1** et **14** montrent la grande variation de la mortalité infantile d'une province à l'autre. Une des principales causes de la variation semble être la proportion différente d'accouchements qui bénéficient de soins hospitaliers ou de soins médicaux suffisants (voir aussi p. 209). L'hospitalisation accrue s'est accompagnée de soins prénataux et postnataux plus efficaces et plus généralisés. D'autres facteurs, particulièrement la surveillance des approvisionnements d'eau, l'amélioration de l'hygiène publique, la pasteurisation du lait et l'usage des antibiotiques ont aussi été importants.

14.—Répartition des décès d'enfants, par sexe et province, 1921-1954

Province et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes	Province et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes
Terre-Neuve.....1950	408	350	60	55	Île-du-P.-Édouard.1921	95	85	89	78
1951	361	276	60	48	1931	78	50	78	57
1952	318	254	49	42	1941	102	61	95	63
1953	348	248	53	40	1951	60	30	44	23
1954	335	226	48	34	1952	48	35	34	27

14.—Répartition des décès d'enfants, par sexe et province, 1921-1954—fin

Province et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes
Île-du-Prince-Édouard—fin 1953	43	34	31	25
1954	55	40	39	30
Nouvelle-Écosse...1921	738	573	110	91
1931	510	404	86	71
1941	545	363	77	53
1951	344	250	39	30
1952	365	250	39	29
1953	350	235	37	26
1954	340	228	35	25
Nouv.-Brunswick..1921	740	559	125	101
1931	565	379	102	72
1941	515	421	83	69
1951	472	363	58	46
1952	433	296	51	36
1953	408	326	48	41
1954	376	288	44	36
Québec.....1931	5,417	4,026	126	99
1941	3,916	2,854	85	66
1951	3,335	2,486	54	42
1952	3,664	2,668	56	44
1953	3,347	2,402	51	38
1954	3,032	2,329	44	36
Ontario.....1921	3,918	2,845	102	79
1931	2,744	2,089	77	62
1941	1,910	1,384	51	40
1951	2,010	1,535	34	28
1952	2,169	1,620	34	27
1953	2,099	1,597	32	25
1954	2,019	1,498	29	23
Manitoba.....1921	868	665	92	74
1931	535	389	74	55
1941	447	341	59	47
1951	369	289	36	30
1952	364	283	34	28
1953	424	317	39	30
1954	385	250	34	23
Saskatchewan.....1921	1,048	766	90	70
1931	851	612	78	59
1941	531	415	56	46
1951	353	323	32	30
1952	431	356	37	33
1953	448	349	37	30
1954	432	276	33	23
Alberta.....1921	808	583	95	72
1931	675	522	76	63
1941	506	373	57	44
1951	531	358	39	27
1952	515	364	34	26
1953	520	410	32	27
1954	510	372	29	23
Col.-Britannique...1921	343	259	62	51
1931	292	222	55	44
1941	316	236	41	32
1951	487	352	34	26
1952	480	390	31	27
1953	508	351	31	23
1954	485	365	29	23
Canada (sans les territoires).....**1921**[1]	**8,558**	**6,335**	**98**	**77**
1931	**11,667**	**8,693**	**94**	**74**
1941	**8,788**	**6,448**	**67**	**52**
1951	**8,322**	**6,262**	**43**	**34**
1952	**8,787**	**6,516**	**42**	**33**
1953	**8,495**	**6,269**	**40**	**31**
1954	**7,969**	**5,872**	**36**	**28**

[1] Sans la province de Québec.

PRINCIPALES CAUSES DES DÉCÈS D'ENFANTS

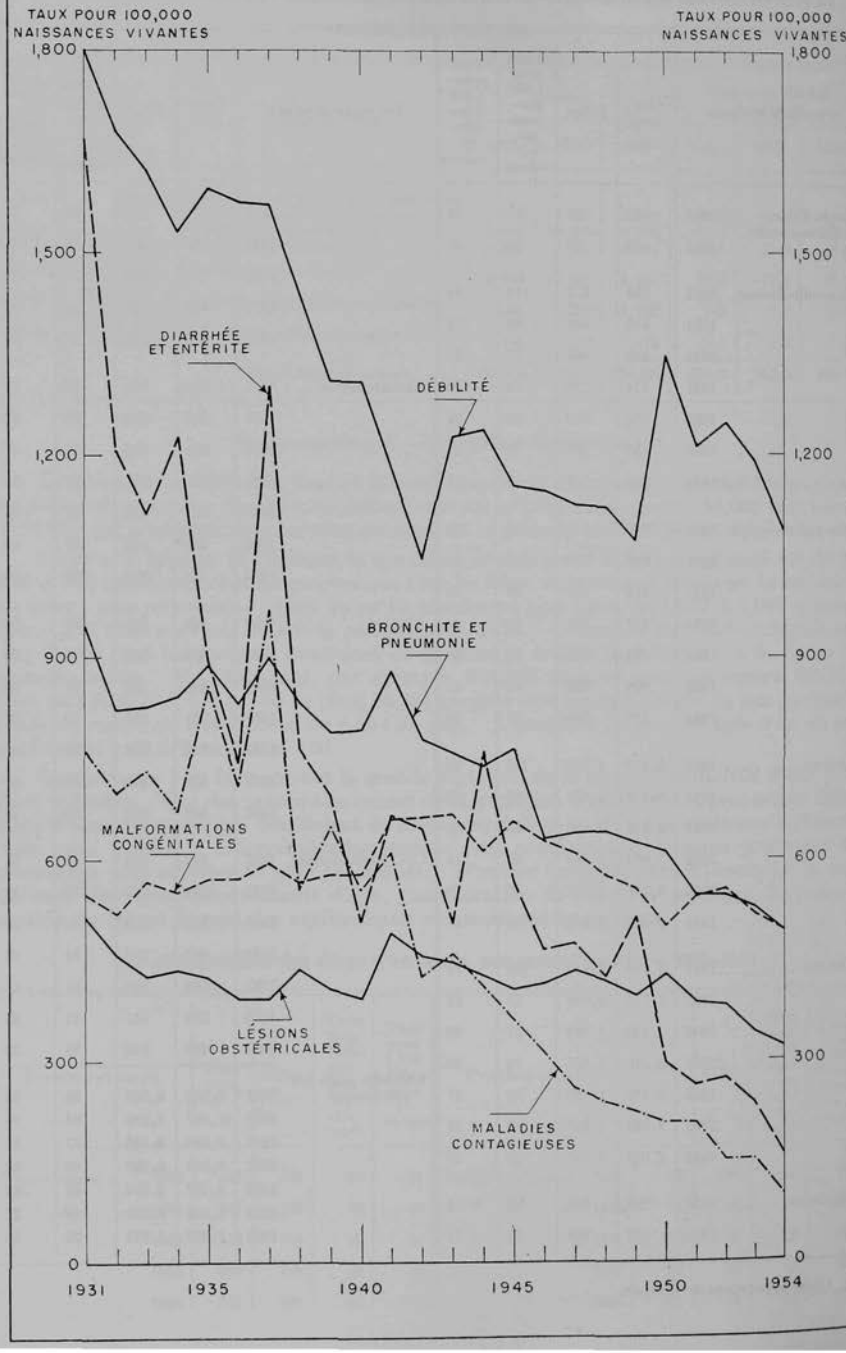

Mortalité infantile dans les centres urbains.—La mortalité infantile varie ordinairement beaucoup d'une année à l'autre, dans les différentes villes, à cause du nombre relativement peu élevé des décès d'enfants qui y surviennent. Comme le montre le tableau **2** (pp. 206–207), plusieurs villes, toutefois, conservent constamment une mortalité infantile très faible en comparaison de celle du pays ou de la province.

Causes de décès chez les enfants.—Les décès d'enfants ont été de 14,764 en 1953 et de 13,841 en 1954. En 1954, 2,137 sont attribuables à des malformations congénitales, 2,062 à la débilité, 1,577 à la pneumonie chez les enfants âgés de plus de quatre semaines, 1,507 à l'asphyxie et à l'atélectasie postnatales, 1,386 à des lésions obstétricales, soit plus de 62 p. 100 du total. Le graphique ci-contre donne l'importance relative des principales causes de décès chez les enfants de 1931 à 1954 et le graphique ci-dessous donne les chiffres comparatifs de la mortalité infantile pour chaque mois de la première année de vie. Le tableau **15** donne les décès d'enfants, par cause, pour les années 1952–1954.

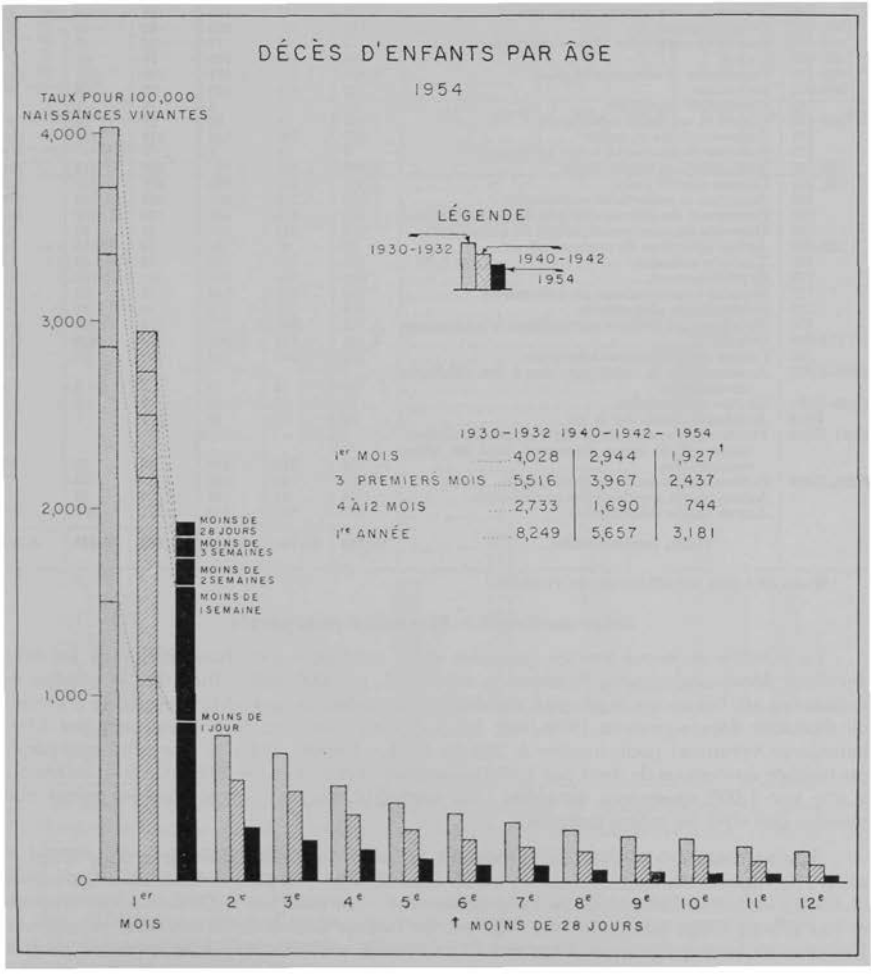

	1930–1932	1940–1942	1954
1er MOIS	4,028	2,944	1,927†
3 PREMIERS MOIS	5,516	3,967	2,437
4 À 12 MOIS	2,733	1,690	744
1re ANNÉE	8,249	5,657	3,181

15.—Décès d'enfants et taux pour 100,000 naissances vivantes, par cause, 1952-1954
(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

N° de la liste internationale	Causes de décès	Nombre de décès			Taux pour 100,000 naissances vivantes		
		1952	1953	1954	1952	1953	1954
001-019	Tuberculose	41	55	42	10	13	10
020-029	Syphilis	7	2	6	2	[1]	1
045-048	Dysenterie	24	20	12	6	5	3
050	Scarlatine	2	3	2	[1]	1	[1]
052	Érysipèle	—	4	1	—	1	[1]
055	Diphtérie	1	—	1	[1]	—	[1]
056	Coqueluche	104	97	75	26	23	17
057	Infections à méningocoques	40	46	50	10	11	11
085	Rougeole	73	43	56	18	10	13
140-239	Tumeurs	47	40	35	12	10	8
273	Maladies du thymus	65	53	37	16	13	9
325	Déficience mentale	17	37	24	4	9	6
340	Méningite (non méningococcique)	145	142	138	36	34	32
391, 392	Otite moyenne	251	201	200	62	48	46
470-475	Infections aiguës des voies respiratoires	73	77	77	18	18	18
480-483	Grippe	316	348	172	79	83	40
490-493	Pneumonie (4 semaines et plus)	1,604	1,571	1,577	398	377	362
500-502	Bronchite	102	115	123	25	28	28
543	Gastrite et duodénite	11	10	5	3	2	1
560-570	Hernie et occlusion intestinale	107	98	86	27	24	20
571	Gastro-entérite et colite	877	762	542	218	183	125
572	Entérite chronique et colite ulcéreuse	3	2	7	1	[1]	2
750-759	Malformations congénitales	2,226	2,161	2,137	553	518	491
760, 761	Lésions obstétricales	1,532	1,420	1,386	381	341	319
762	Asphyxie et atélectasie postnatales	1,314	1,316	1,507	326	316	346
763	Pneumonie du nouveau-né (moins de 4 semaines)	483	516	438	120	124	101
764	Diarrhée du nouveau-né (moins de 4 semaines)	214	211	137	53	51	31
765-768	Autres infections du nouveau-né	56	47	51	14	11	12
769	Toxémie prénatale	171	181	146	42	43	34
770	Érythoblastose	366	339	365	91	81	84
771	Maladie hémorragique du nouveau-né	130	149	146	32	36	31
772	Déséquilibre alimentaire	161	130	112	40	31	26
773	Maladies mal définies particulières à la naissance	1,125	939	777	279	223	179
774-776	Débilité	2,164	2,243	2,062	538	538	474
795	Causes mal définies ou inconnues	275	230	192	68	55	44
E810-E825	Accidents de la circulation dus à des véhicules automobiles	19	14	12	5	3	3
E900-E904	Chutes accidentelles	10	11	14	2	3	3
E916	Accidents causés par le feu	30	30	25	7	7	6
E921, E922	Pénétration accidentelle de substances alimentaires ou de corps étrangers dans les voies respiratoires	235	215	248	58	52	57
E924, E925	Suffocation mécanique accidentelle	131	136	128	33	33	29
	Autres morts accidentelles et violentes	64	62	56	16	15	13
	Autres causes déterminées	687	697	644	171	167	148
	Total, toutes causes	**15,303**	**14,764**	**13,841**	**3,802**	**3,542**	**3,181**

[1] Moins de 1 pour 100,000 naissances vivantes.

Sous-section 3.—Mortalité puerpérale

Le nombre de mères mortes enceintes et en couches a fort diminué durant les deux dernières décennies, comme l'indique le tableau **1**, pp. 000-000. Bien que le nombre de naissances ait beaucoup augmenté ces dernières années, la mortalité puerpérale n'a cessé de diminuer depuis environ 1930 (soit 1,215 décès et un taux de presque cinq par 1,000 naissances vivantes) pour tomber à 290 en 1954. Depuis 1945, la mortalité puerpérale est tombée au-dessous de deux par 1,000 naissances vivantes et, en 1954, elle était inférieure à une par 1,000 naissances vivantes. La mortalité est plus élevée chez les mères non mariées que chez les mères mariées.

Âge au décès.—Le tableau **16** répartit la mortalité puerpérale par groupe d'âge et selon l'âge moyen des mères au décès, lequel dépasse d'un peu plus de deux ans l'âge moyen de toutes les mères au moment de l'accouchement. Les taux par 1,000 naissances vivantes et par groupe d'âge indiquent que l'âge est un facteur décisif de la mortalité puerpérale. Les taux de tous les groupes d'âge ont fort diminué, mais les inégalités entre les groupes

subsistent (voir graphique "Mortalité puerpérale" ci-dessous). Le taux du groupe de 30–34 ans est près du double de celui de 20–24 ans; celui de 40–44 ans, est plus de sept fois aussi élevé. Le taux plus élevé du groupe d'âge de moins de 20 ans, en comparaison de celui de 20–24 ans, tient à la forte proportion d'enfants illégitimes nés de jeunes mères du groupe des "moins de 20 ans".

mères du groupe "20".

16.—Mortalité puerpérale et taux pour 1,000 naissances vivantes, par groupe d'âge, 1941, 1953 et 1954

(Sans Terre-Neuve ni les territoires)

Groupe d'âge	Mortalité puerpérale						Taux pour 1,000 naissances		
	1941		1953		1954		1941	1953	1954
	nombre	%	nombre	%	nombre	%			
Moins de 20 ans	47	5·2	7	2·3	11	3·8	2·77	0·26	0·38
20 – 24 ans	160	17·8	34	11·1	37	12·8	2·26	0·30	0·32
25 – 29 "	217	24·1	73	23·9	68	23·4	2·85	0·61	0·55
30 – 34 "	203	22·5	60	19·7	66	22·8	4·05	0·71	0·74
35 – 39 "	184	20·4	82	26·9	69	23·8	6·37	1·83	1·49
40 – 44 "	82	9·1	43	14·1	33	11·4	7·97	3·10	2·21
45 – 49 "	7	0·8	6	2·0	6	2·1	6·57	5·91	5·09
50 ans et plus	1	0·1	—	—	—	—	..	—	—
Total, tous âges	**901**	**100·0**	**305**	**100·0**	**290**	**100·0**	**3·53**	**0·75**	**0·69**
Âge moyen au décès	30·9		32·9		32·2		...	...	...

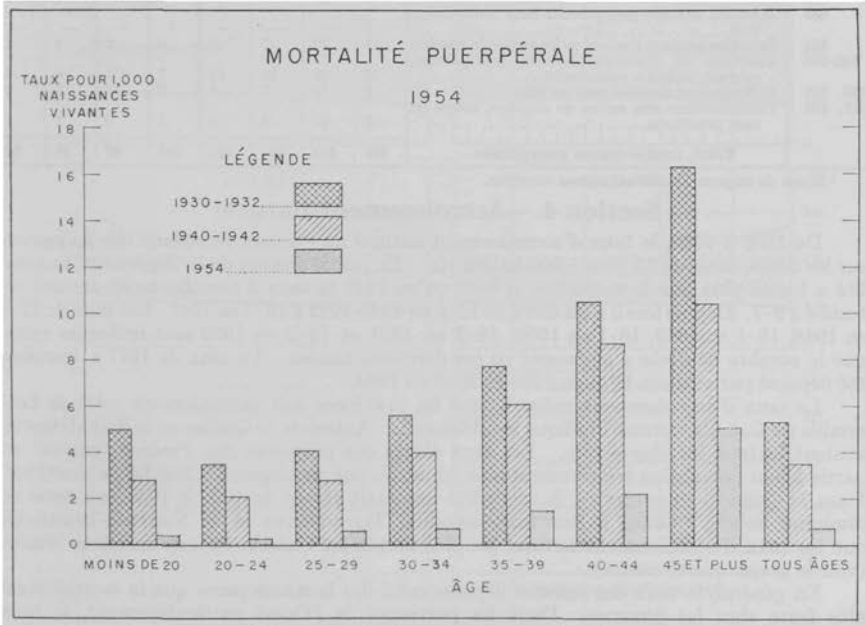

Causes de la mortalité puerpérale.—Le tableau 17 donne les causes, le nombre de décès et le taux de mortalité puerpérale pour 100,000 naissances vivantes. Jusqu'à il y a dix ans, les deux causes principales étaient d'emblée la septicémie puerpérale et les toxémies de la grossesse. Depuis 1936, surtout grâce à l'emploi des sulfamidés et autres antibiotiques, la mortalité attribuable à la septicémie puerpérale a baissé de près de 95 p. 100. Malgré une diminution de plus de 70 p. 100 de la mortalité puerpérale attribuable aux toxémies de la grossesse depuis 1936, celles-ci demeurent toujours parmi les principales causes de décès et ne sont surpassées que par les accouchements avec complications.

17.—Mortalité puerpérale et taux pour 100,000 naissances vivantes, par cause, 1951-1954
(Sans les territoires)

N° de la liste internationale	Causes de décès	Nombre de décès				Taux pour 100,000 naissances vivantes			
		1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
640, 641	Infections de l'appareil génito-urinaire au cours de la gestation	1	3	2	1	[1]	1	[1]	[1]
642	Toxémies gravidiques	111	97	85	77	29	24	20	18
643	Placenta praevia remarquée avant l'accouchement	4	3	7	2	1	1	2	[1]
644	Autres hémorragies gravidiques	3	4	4	6	1	1	1	1
645	Grossesse ectopique	13	13	10	11	3	3	2	3
646-649	Autres états pathologiques résultant de la grossesse	16	13	7	11	4	3	2	3
650, 652	Avortement sans mention d'infection	22	13	14	17	6	3	3	4
651	Avortement avec infection	29	30	23	24	8	7	6	6
660	Accouchement sans complication	6	9	5	8	2	2	1	2
670	Accouchement, compliqué de placenta praevia ou d'hémorragie ante-partum	43	34	30	24	11	8	7	6
671	Accouchement compliqué de rétention placentaire	6	10	11	8	2	2	3	2
672	Accouchement compliqué d'autres hémorragies post-partum	38	23	28	32	10	6	7	7
673, 674	Accouchement dystocique par anomalie du bassin osseux ou position anormale du fœtus	13	12	4	11	3	3	1	3
675	Accouchement dystocique par prolongation du travail d'autre origine	14	12	10	6	4	3	2	1
676, 677	Accou. avec déchirure ou d'autres traumatismes	15	16	13	18	4	4	3	4
678	Accouchement avec d'autres complications	13	15	18	15	3	4	4	3
680	Infection urinaire post-partum sans autre infection	1	—	—	—	[1]	—	—	—
681	Infection pendant l'accou. ou les suites de couches	13	10	17	8	3	2	4	2
682-684	Phlébite et thrombo-phlébite post-partum, pyrexie, embolie pulmonaire	25	28	25	21	7	7	6	5
685, 686	Eclampsie et toxémie post-partum	9	12	7	6	2	3	2	1
687, 689	Complications des suites de couches, autres ou sans précisions	10	17	4	6	3	4	1	1
	Total, toutes causes puerpérales	405	374	324	312	107	93	78	72

[1] Moins de un pour 100,000 naissances vivantes.

Section 4.—Accroissement naturel*

De 1926 à 1930, le taux d'accroissement naturel au Canada (excédent des naissances sur les décès) était de 13 pour 1,000 habitants. En partie à cause de la dépression, la natalité a baissé plus que la mortalité, si bien qu'en 1937 le taux d'accroissement naturel est tombé à 9·7. Depuis lors il s'est élevé de 12·6 en 1940-1942 à 19·3 en 1947. Les taux de 17·8 en 1948, 18·1 en 1949, 18·1 en 1950, 18·2 en 1951 et 19·2 en 1952 sont inférieurs parce que le nombre de décès a augmenté en ces dernières années. Le taux de 1947 a toutefois été dépassé par celui de 19·6 en 1953 et 20·5 en 1954.

Le taux d'accroissement naturel dans les provinces suit généralement celui de l'ensemble du Canada, comme l'indique le tableau **18.** Autrefois, le Québec et la Saskatchewan avaient les taux les plus élevés. Les taux élevés des provinces des Prairies tenaient en partie à leur population relativement plus jeune, et, par conséquent, à leur faible mortalité. Dans le Québec, au contraire, la mortalité qui était élevée de 1926 à 1930, n'a cessé de diminuer depuis. Grâce à leur forte natalité, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont les taux d'accroissement naturel les plus élevés au Canada en ces dernières années (voir le graphique ci-contre).

En général, le taux des femmes dépasse celui des hommes parce que la mortalité est plus forte chez les hommes. Dans les provinces de l'Ouest particulièrement, le taux d'accroissement naturel est plus faible parce que la proportion d'hommes par rapport aux femmes dans la population totale est plus élevée qu'ailleurs au Canada.

Dans un pays comme le Canada, où la population est assez jeune et où l'immigration a été forte, un excédent d'hommes n'a rien d'étonnant, mais cet excédent sera graduellement réduit par l'accroissement naturel plus élevé des femmes. Plus tard, il y aura sans doute un excédent de femmes au Canada, comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Europe, à moins que l'immigration augmente la proportion des hommes.

* Voir les comparaisons internationales à la section 8, pp. 238-239.

NATALITÉ, MORTALITÉ ET TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL

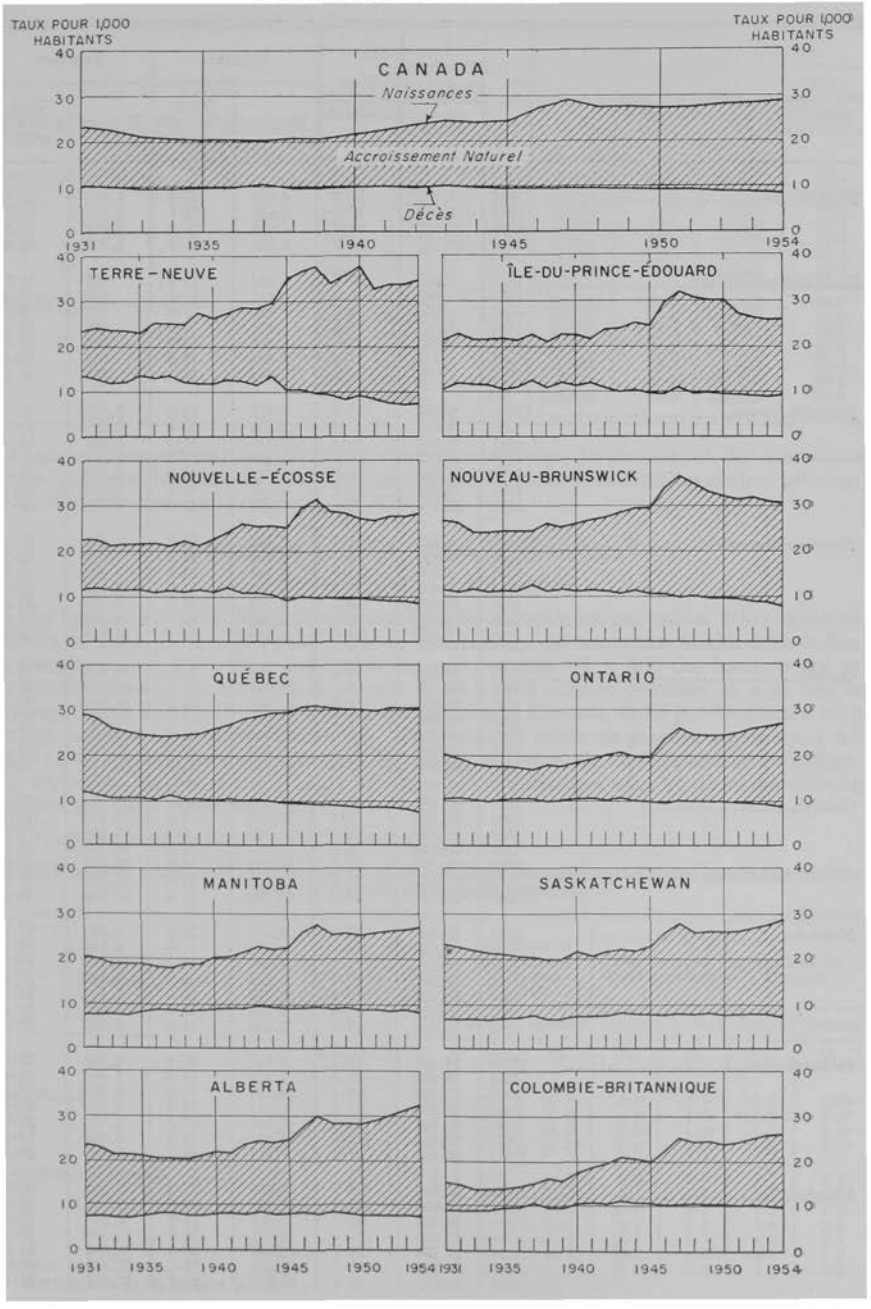

18.—Accroissement naturel et taux pour 1,000 habitants, par sexe et par province, 1921-1954

Province et année	Excédent des naissances sur les décès	Taux pour 1,000 habitants	Hommes		Femmes	
			Nombre	Taux pour 1,000 hommes	Nombre	Taux pour 1,000 femmes
Terre-Neuve						
1951	8,734	24·2	4,369	23·6	4,365	24·8
1952	9,788	26·2	4,942	25·7	4,846	26·7
1953	10,064	26·3	4,990	25·4	5,074	27·3
1954	10,737	27·0	5,330	26·0	5,407	28·0
Île-du-Prince-Édouard						
1921	947	10·7	454	10·1	493	11·3
1931	967	10·9	517	11·4	450	10·6
1941	915	9·6	483	9·8	432	9·4
1951	1,747	17·9	872	17·4	875	18·2
1952	1,787	17·3	902	17·2	885	17·5
1953	1,811	17·1	853	15·8	958	18·4
1954	1,758	16·7	874	16·4	884	17·1
Nouvelle-Écosse						
1921	6,601	12·6	3,323	12·5	3,278	12·7
1931	5,647	11·0	2,836	10·8	2,811	11·3
1941	6,989	12·1	3,335	11·3	3,654	13·0
1951	11,313	17·6	5,596	17·2	5,717	18·0
1952	12,195	18·7	6,022	18·2	6,173	19·1
1953	12,468	18·8	6,146	18·3	6,322	19·4
1954	13,217	19·6	6,490	18·9	6,727	20·4
Nouveau-Brunswick						
1921	6,055	15·9	3,084	16·0	2,971	15·9
1931	6,157	15·1	3,099	14·9	3,058	15·3
1941	7,088	15·5	3,396	14·5	3,692	16·5
1951	11,202	21·8	5,522	21·3	5,680	22·1
1952	12,044	22·9	5,768	21·8	6,276	24·0
1953	11,821	22·0	5,966	22·1	5,855	22·0
1954	12,363	22·6	6,140	22·4	6,223	22·8
Québec						
1921	55,316	23·4	29,431	24·9	25,885	21·9
1931	49,119	17·1	24,984	17·3	24,135	16·9
1941	54,871	16·5	27,561	16·5	27,310	16·5
1951	86,030	21·2	42,961	21·2	43,069	21·2
1952	91,562	21·9	45,555	21·8	46,007	22·0
1953	94,250	22·1	46,636	21·8	47,614	22·3
1954	100,009	22·8	49,865	22·7	50,144	22·9
Ontario						
1921	39,601	13·5	20,245	13·7	19,356	13·3
1931	33,504	9·8	16,472	9·4	17,032	10·1
1941	33,036	8·7	15,705	8·2	17,331	9·3
1951	70,846	15·4	37,737	15·0	36,109	15·8
1952	79,489	16·7	38,914	16·2	40,575	17·2
1953	84,529	17·3	41,167	16·7	43,362	17·9
1954	91,746	18·2	44,736	17·6	47,010	18·8
Manitoba						
1921	13,090	21·5	6,491	20·2	6,599	22·8
1931	9,057	12·9	4,239	11·5	4,818	14·5
1941	8,317	11·4	3,834	10·1	4,483	12·7
1951	13,207	17·0	6,388	16·2	6,819	17·9
1952	14,225	17·8	6,713	16·5	7,512	19·1
1953	14,227	17·6	6,576	16·0	7,651	19·2
1954	15,529	18·8	7,266	17·3	8,263	20·3
Saskatchewan						
1921	16,897	22·3	8,542	20·6	8,355	24·3
1931	15,265	16·5	7,499	15·0	7,766	18·4
1941	12,006	13·4	5,651	11·8	6,355	15·2
1951	15,293	18·4	7,192	16·6	8,101	20·4
1952	15,980	18·9	7,559	17·2	8,421	20·9
1953	17,016	19·7	8,012	17·9	9,004	21·8
1954	18,658	21·3	8,913	19·5	9,745	23·2
Alberta						
1921	11,621	19·7	5,635	17·4	5,986	22·6
1931	11,950	16·4	5,483	14·6	6,107	18·4
1941	10,923	13·7	5,016	11·8	5,907	16·0
1951	19,836	21·1	9,331	19·0	10,505	23·5
1952	21,760	22·4	10,408	20·5	11,352	24·6
1953	23,730	23·7	11,383	21·7	12,347	25·8
1954	26,073	25·1	12,616	23·3	13,457	27·1

18.—Accroissement naturel et taux pour 1,000 habitants, par sexe et par province, 1921-1954—fin

Province et année		Excédent des naissances sur les décès	Taux pour 1,000 habitants	Hommes		Femmes	
				Nombre	Taux pour 1,000 hommes	Nombre	Taux pour 1,000 femmes
Colombie-Britannique	1921	6,445	12·3	2,949	10·1	3,496	15·1
	1931	4,290	6·2	1,604	4·2	2,686	8·7
	1941	6,533	8·0	2,342	5·4	4,191	10·9
	1951	16,439	14·1	7,107	11·9	9,332	16·4
	1952	17,747	14·8	7,971	13·0	9,776	21·2
	1953	19,528	15·9	8,750	13·9	10,778	17·9
	1954	20,532	16·2	9,243	14·3	11,289	18·2
Canada (sans les territoires)	**1921**	**156,573**	**17·8**	**80,154**	**17·7**	**76,419**	**18·0**
	1931	**135,956**	**13·1**	**67,093**	**12·5**	**68,863**	**13·8**
	1941	**140,678**	**12·2**	**67,233**	**11·4**	**73,355**	**13·1**
	1951	**254,647**	**18·2**	**124,075**	**17·5**	**130,572**	**18·9**
	1952	**276,577**	**19·2**	**134,754**	**18·5**	**141,823**	**20·0**
	1953	**289,444**	**19·6**	**140,479**	**18·8**	**148,965**	**20·5**
	1954	**310,622**	**20·5**	**151,473**	**19·7**	**159,149**	**21·3**

Accroissement naturel dans les centres urbains.—Le classement des naissances et des décès selon la résidence permet de calculer l'accroissement naturel des centres urbains; les chiffres paraissent au tableau **2**, pp. 206-207.

Section 5.—Mariages et divorces*

Sous-section 1.—Mariages

Le tableau **19** donne le nombre de mariages et la nuptialité par millier d'habitants au Canada et dans les provinces ainsi que le pourcentage de nouveaux mariés selon le lieu de naissance. En 1954, pour l'ensemble du pays, environ 83 p. 100 des hommes qui se sont mariés étaient nés au Canada, et près de 68 p. 100 dans la province où a eu lieu le mariage. Plus de 87 p. 100 des mariées étaient nées au Canada, et 75 p. 100 d'entre elles dans la province où a eu lieu le mariage. Cependant, il existe de grandes variations à cet égard entre les diverses provinces; dans les quatre provinces de l'Atlantique et le Québec, provinces plus vieilles, il y a plus de mariages entre personnes nées au pays ou dans la province que dans les autres provinces.

* Voir les comparaisons internationales à la section 8, pp. 238-239.

19.—Mariages et nuptialité, par province, et répartition proportionnelle des nouveaux mariés selon le lieu de naissance, 1921-1954

Province et année		Total des mariages	Taux pour 1,000 habitants	Nés dans la province où ils se sont mariés		Nés dans une autre province		Nés hors du Canada	
				Époux	Épouses	Époux	Épouses	Époux	Épouses
		nombre		%	%	%	%	%	%
Terre-Neuve	1951	2,517	7·0	85·2[1]	96·7[1]	2·4[1]	1·9[1]	12·4[1]	1·4[1]
	1952	2,730	7·3	87·5[1]	97·0[1]	2·1[1]	1·0[1]	10·3[1]	2·1[1]
	1953	2,771	7·2	86·5[1]	96·4[1]	2·5[1]	1·5[1]	11·1[1]	2·1[1]
	1954	2,952	7·4	85·1[1]	96·0[1]	3·3[1]	1·6[1]	11·5[1]	2·4[1]
Île-du-Prince-Édouard	1921	518	5·8	92·3	94·6	5·0	1·9	2·7	3·5
	1931	490	5·6	89·4	91·8	5·1	4·1	5·5	4·1
	1941	673	7·1	78·8	86·6	15·0	9·4	6·2	4·0
	1951	583	5·9	82·3	91·1	12·9	6·0	4·8	2·9
	1952	613	6·0	81·4	91·5	13·9	5·4	4·7	3·1
	1953	647	6·1	80·4	91·8	15·3	6·0	4·3	2·2
	1954	605	5·8	79·2	90·7	16·7	6·8	4·1	2·5

Renvois à la fin du tableau, p. 230.

19.—Mariages et nuptialité, par province, et répartition proportionnelle des nouveaux mariés selon le lieu de naissance, 1921-1954—fin

Province et année	Total des mariages	Taux pour 1,000 habitants	Nés dans la province où ils se sont mariés		Nés dans une autre province		Nés hors du Canada	
			Époux	Épouses	Époux	Épouses	Époux	Épouses
	nombre		%	%	%	%	%	%
Nouvelle-Écosse								
1921	3,550	6·8	76·3	81·3	6·4	4·5	17·3	14·2
1931	3,394	6·6	80·3	86·7	5·4	3·6	14·3	9·7
1941	6,596	11·4	73·2	83·8	16·8	9·5	10·0	6·7
1951	5,094	7·9	78·2	86·7	15·9	9·0	6·0	4·3
1952	5,390	8·3	77·2	86·3	16·5	10·0	6·3	3·7
1953	5,378	8·1	75·8	86·6	18·7	9·6	5·5	3·7
1954	5,265	7·8	73·9	86·5	20·1	9·7	5·9	3·8
Nouveau-Brunswick								
1921	3,173	8·4	73·4	78·0	10·1	8·4	16·5	13·6
1931	2,544	6·2	77·7	81·8	10·1	9·2	12·2	9·0
1941	4,941	10·8	78·5	84·4	13·3	9·7	8·2	5·9
1951	4,386	8·5	80·0	86·9	10·1	6·7	9·8	6·4
1952	4,276	8·1	78·7	85·2	10·7	7·5	10·6	7·3
1953	4,232	7·9	74·8	85·3	12·6	7·2	12·6	7·5
1954	4,278	7·8	76·8	85·4	11·8	7·2	11·4	7·4
Québec								
1931	16,783	5·8	79·7	83·4	4·2	3·7	16·0	13·0
1941	32,782	9·8	86·1	89·3	6·7	5·9	7·2	4·8
1951	35,704	8·8	86·7	89·5	6·1	5·5	7·2	5·0
1952	35,374	8·5	84·9	87·9	6·1	5·6	9·1	6·4
1953	35,968	8·4	85·6	89·0	5·6	5·0	8·8	5·9
1954	35,516	8·1	85·4	89·6	5·9	4·4	8·7	6·0
Ontario								
1921	24,871	8·5	63·6	66·7	5·6	4·7	30·8	28·6
1931	23,771	6·9	57·4	63·4	7·7	7·7	34·9	28·8
1941	43,270	11·4	89·2	89·0	4·2	4·5	6·7	6·5
1951	45,198	9·8	65·9	72·4	14·6	12·2	19·5	15·4
1952	45,251	9·5	63·6	70·0	14·1	12·2	22·0	17·8
1953	45,954	9·4	63·0	69·5	14·1	11·9	22·9	18·6
1954	45,028	8·9	61·8	68·2	14·1	12·0	24·1	19·8
Manitoba								
1921	5,310	8·7	26·4	37·2	18·1	14·1	55·5	48·7
1931	4,888	7·0	41·6	55·7	10·9	9·2	47·5	35·1
1941	8,305	11·4	63·0	73·7	17·4	15·0	19·6	11·4
1951	7,366	9·5	67·9	75·1	15·4	13·3	16·8	11·6
1952	7,128	8·9	64·7	74·3	18·1	13·8	17·3	11·9
1953	7,277	9·0	65·3	74·7	17·9	13·6	16·8	11·7
1954	6,837	8·3	65·3	74·7	17·6	13·5	17·1	11·8
Saskatchewan								
1921	5,101	6·7	7·1	15·6	31·4	28·1	61·5	56·3
1931	5,700	6·2	27·6	48·3	22·5	16·9	49·9	34·7
1941	7,306	7·9	64·7	79·1	16·1	10·0	19·1	10·9
1951	6,805	8·2	78·3	88·4	10·7	6·4	11·1	7·2
1952	6,944	8·2	77·6	87·4	12·0	5·9	10·4	6·6
1953	7,186	8·3	76·9	87·1	12·6	6·0	10·4	6·8
1954	6,953	7·9	76·9	87·3	12·8	6·0	10·3	6·7
Alberta								
1921	4,661	7·9	7·0	14·2	26·2	25·1	66·8	60·7
1931	5,142	7·0	22·1	38·5	19·4	17·6	58·5	43·9
1941	8,470	10·6	50·0	63·4	23·9	19·9	26·2	16·8
1951	9,305	9·9	56·0	67·4	25·7	19·6	18·3	13·0
1952	9,514	9·8	53·4	65·2	26·0	19·8	20·5	15·0
1953	10,126	10·1	53·2	63·9	26·0	20·7	20·7	15·4
1954	9,960	9·6	53·3	63·6	25·4	19·6	21·4	16·8
Colombie-Britannique								
1921	3,889	7·4	13·7	18·3	22·6	20·5	63·7	61·2
1931	3,879	5·6	22·2	30·6	21·1	24·7	56·7	44·7
1941	9,769	11·9	35·9	43·5	35·6	37·1	28·5	19·4
1951	11,272	9·7	35·5	41·6	43·1	43·0	21·3	15·5
1952	11,081	9·2	34·9	40·0	41·6	42·4	23·4	17·5
1953	11,298	9·2	34·3	41·4	41·1	40·6	24·6	18·0
1954	10,991	8·7	33·7	41·5	42·0	40·2	24·3	18·3
Canada (sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.)								
1921[2]	**51,073**	**8·0**	**46·9**	**52·0**	**13·0**	**11·3**	**40·1**	**36·7**
1931	**56,691**	**6·4**	**56·7**	**64·9**	**10·0**	**9·2**	**33·3**	**26·0**
1941	**121,842**	**10·6**	**76·8**	**81·5**	**11·4**	**10·1**	**11·7**	**8·4**
1951[3]	**128,230**	**9·2**	**70·5**[1]	**76·5**[1]	**15·1**[1]	**12·8**[1]	**14·5**[1]	**10·6**[1]
1952	**128,301**	**8·9**	**68·7**[1]	**75·0**[1]	**15·1**[1]	**12·8**[1]	**16·2**[1]	**12·2**[1]
1953	**130,837**	**8·9**	**68·3**[1]	**75·1**[1]	**15·1**[1]	**12·5**[1]	**16·6**[1]	**12·4**[1]
1954	**128,385**	**8·5**	**67·8**[1]	**74·9**[1]	**15·2**[1]	**12·2**[1]	**17·0**[1]	**12·9**[1]

[1] Ne comprend pas les époux dont le lieu de naissance n'a pas été déclaré. [2] Sans la province de Québec.
[3] Terre-Neuve comprise depuis 1951.

Âge et état matrimonial des nouveaux mariés.—Plus de 91 p. 100 des mariages contractés en 1954 ont uni des personnes qui se mariaient pour le première fois, 5 p. 100 des épouses étaient veuves et près de 5 p. 100 des époux, veufs, et plus de 3 p. 100 étaient divorcés. L'âge moyen des célibataires au mariage est de moins de 27 ans pour les hommes et de moins de 24 ans pour les femmes. L'âge moyen des veufs et des veuves qui se remarient est près du double de celui des célibataires des deux sexes. Plus de 90 p. 100 des femmes célibataires qui se sont mariées en 1954 avaient moins de 30 ans, 75 p. 100 avaient moins de 25 ans, tandis que plus de 80 p. 100 des hommes célibataires avaient moins de 30 ans et plus de la moitié avaient moins de 25 ans. Le tableau **20** donne l'âge au mariage des hommes et des femmes pour les années 1953 et 1954.

20.—Nombre et pourcentage d'époux et d'épouses, selon l'âge et l'état matrimonial, 1953 et 1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.)

Groupe d'âge	Époux							
	Nombre				Pourcentage			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total
1953								
Moins de 20 ans	6,761	—	—	6,761	5·6	—	—	5·2
20 – 24 ans	57,152	37	163	57,352	47·8	0·6	3·4	43·8
25 – 29 "	34,414	178	741	35,333	28·8	2·8	15·6	27·0
30 – 34 "	11,793	342	1,040	13,175	9·9	5·3	21·9	10·1
35 – 39 "	4,642	452	92	6,014	3·9	7·1	19·4	4·6
40 – 44 "	2,317	564	778	3,659	1·9	8·8	16·4	2·8
45 – 49 "	1,218	691	514	2,423	1·0	10·8	10·8	1·9
50 – 54 "	712	803	296	1,811	0·6	12·5	6·2	1·4
55 – 59 "	353	882	163	1,398	0·3	13·8	3·4	1·1
60 – 64 "	173	826	79	1,078	0·1	12·9	1·7	0·8
65 ans et plus	144	1,636	48	1,828	0·1	25·5	1·0	1·4
Âge non déclaré	4	—	1	5	..	—	..	..
Total, tous âges	**119,683**	**6,411**	**4,743**	**130,837**	**91·5**	**4·9**	**3·6**	**100·0**
Âge moyen	26·3	54·5	38·6	28·2	...	...	...	...

	Épouses							
	Nombre				Pourcentage			
	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total
Moins de 20 ans	33,162	21	13	33,196	27·7	0·3	0·3	25·4
20 – 24 ans	55,989	142	421	56,552	46·8	2·2	9·3	43·2
25 – 29 "	18,663	414	1,071	20,148	15·6	6·3	23·5	15·4
30 – 34 "	6,329	702	1,082	8,113	5·3	10·7	23·8	6·2
35 – 39 "	2,697	749	804	4,250	2·3	11·4	17·7	3·2
40 – 44 "	1,431	792	571	2,794	1·2	12·1	12·5	2·1
45 – 49 "	739	871	342	1,952	0·6	13·3	7·5	1·5
50 – 54 "	378	810	163	1,351	0·3	12·3	3·6	1·0
55 – 59 "	170	708	58	936	0·1	10·8	1·3	0·7
60 – 64 "	89	569	15	673	0·1	8·7	0·3	0·5
65 ans ou plus	70	785	10	865	0·1	12·0	0·2	0·7
Âge non déclaré	5	2	—	7	..	..	—	..
Total, tous âges	**119,722**	**6,565**	**4,550**	**130,837**	**91·5**	**5·0**	**3·5**	**100·0**
Âge moyen	23·7	47·9	34·8	25·3	...	...	...	...

20.—Nombre et pourcentage d'époux et d'épouses, selon l'âge et l'état matrimonial, 1953 et 1954—fin

Groupe d'âge	Époux — Nombre				Époux — Pourcentage			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total
1954								
Moins de 20 ans	6,846	—	—	6,846	5·8	—	—	5·3
20 – 24 ans	56,469	33	159	56,661	48·1	0·5	3·4	44·1
25 – 29 "	33,639	164	786	34,589	28·6	2·6	16·7	26·9
30 – 34 "	11,586	321	1,056	12,963	9·9	5·2	22·5	10·1
35 – 39 "	4,217	452	866	5,535	3·6	7·3	18·4	4·3
40 – 44 "	2,182	574	745	3,501	1·9	9·3	15·9	2·7
45 – 49 "	1,187	660	530	2,377	1·0	10·6	11·3	1·9
50 – 54 "	685	765	298	1,748	0·6	12·3	6·3	1·4
55 – 59 "	331	832	147	1,310	0·3	13·4	3·1	1·0
60 – 64 "	171	810	73	1,054	0·1	13·1	1·6	0·8
65 ans ou plus	170	1,593	35	1,798	0·1	25·7	0·7	1·4
Âge non déclaré	2	1	—	3	--	--	—	--
Total, tous âges	**117,485**	**6,205**	**4,695**	**128,385**	**91·5**	**4·8**	**3·7**	**100·0**
Âge moyen	26·3	56·6	38·3	28·1	...	...	...	...

Groupe d'âge	Épouses — Nombre				Épouses — Pourcentage			
	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total
Moins de 20 ans	33,691	16	11	33,718	28·7	0·2	0·2	26·3
20 – 24 ans	54,337	157	476	54,970	46·3	2·4	10·3	42·8
25 – 29 "	17,888	392	1,137	19,417	15·2	6·1	24·7	15·1
30 – 34 "	6,145	631	1,058	7,834	5·2	9·8	23·0	6·1
35 – 39 "	2,520	753	761	4,034	2·1	11·7	16·5	3·1
40 – 44 "	1,325	814	593	2,732	1·1	12·6	12·9	2·1
45 – 49 "	734	842	340	1,916	0·6	13·1	7·4	1·5
50 – 54 "	379	821	164	1,346	0·3	12·7	3·2	1·0
55 – 59 "	156	705	55	916	0·1	10·9	1·2	0·7
60 – 64 "	87	577	20	684	0·1	8·9	0·4	0·5
65 ans ou plus	64	742	7	813	0·1	11·5	0·2	0·6
Âge non déclaré	5	—	—	5	--	—	—	--
Total, tous âges	**117,331**	**6,450**	**4,604**	**128,385**	**91·4**	**5·0**	**3·0**	**100·0**
Âge moyen	23·6	48·0	34·5	25·2	...	...	...	...

Religion des nouveaux mariés.—La répartition des nouveaux mariés selon la religion est à peu près la même que celle de l'ensemble de la population. Le tableau 21 révèle l'empire qu'exercent les croyances religieuses sur le mariage. Environ 71 p. 100 de tous les mariages sont contractés entre coreligionnaires. Chez les Juifs, la proportion est de 93 p. 100 en 1954; chez les catholiques, elle est de 89 p. 100; chez les membres de l'Église-Unie, de 61 p. 100; et chez ceux de l'Église orthodoxe orientale, de 55 p. 100.

21.—Mariages selon la religion des parties contractantes, 1953 et 1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.)

Religion de l'époux	Religion de l'épouse										Total des mariages	Pourcentage d'époux
	Anglicane	Baptiste	Orthodoxe orientale	Judaïque	Luthérienne	Presbytérienne	Catholique[1]	Église-Unie	Autres	Non déclarée		
1953												
Anglicane	8,358	579	113	7	416	872	1,860	3,764	555	2	16,526	12·6
Baptiste	662	2,158	20	—	153	216	440	899	297	1	4,846	3·7
Orthodoxe orientale	112	27	1,089	2	77	27	390	175	60	—	1,959	1·5
Judaïque	31	3	5	1,678	7	9	57	28	19	1	1,838	1·4
Luthérienne	497	133	68	5	2,961	130	729	819	274	1	5,617	4·3
Presbytérienne	1,023	241	42	6	136	2,120	675	1,401	172	—	5,816	4·4
Catholique[1]	1,738	332	312	25	825	504	53,233	2,002	734	4	59,709	45·6
Église-Unie	3,542	863	169	10	705	1,096	2,134	15,575	827	3	24,924	19·0
Autres sectes	679	300	59	18	299	207	979	1,005	6,032	1	9,579	7·3
Non déclarée	5	1	—	—	2	—	5	3	3	4	23	...
Total	**16,647**	**4,637**	**1,877**	**1,751**	**5,581**	**5,181**	**60,502**	**25,671**	**8,973**	**17**	**130,837**	**100·0**
Pourcentage d'épouses	12·7	3·5	1·4	1·3	4·3	4·0	46·2	19·6	6·9	--	100·0	71·2[2]
1954												
Anglicane	8,180	575	93	16	399	804	1,966	3,618	556	3	16,210	12·6
Baptiste	612	2,028	20	3	144	174	435	841	270	2	4,529	3·5
Orthodoxe orientale	111	25	1,014	—	90	44	400	195	66	—	1,945	1·5
Judaïque	34	5	7	1,680	7	8	62	37	17	—	1,857	1·4
Luthérienne	491	129	73	2	2,984	168	794	824	267	1	5,733	4·5
Presbytérienne	996	209	35	4	176	2,075	593	1,279	206	—	5,573	4·3
Catholique[1]	1,759	349	283	22	805	478	52,143	2,070	755	2	58,666	45·7
Église-Unie	3,506	876	152	16	691	1,085	2,156	15,025	776	3	24,286	18·9
Autres sectes	636	261	61	7	335	185	1,014	1,033	6,036	—	9,568	7·5
Non déclarée	5	—	—	1	1	1	3	2	2	3	18	...
Total	**16,330**	**4,457**	**1,738**	**1,751**	**5,632**	**5,022**	**59,566**	**24,924**	**8,951**	**14**	**128,385**	**100·0**
Pourcentage d'épouses	12·7	3·5	1·4	1·4	4·4	3·9	46·4	19·4	7·0	...	100·0	71·0[2]

[1] Grecque catholique comprise. [2] Pourcentage de mariages contractés entre coreligionnaires.

Sous-section 2.—Dissolutions de mariages (divorces)

Pendant plusieurs années après la confédération, le nombre de divorces au Canada demeure très faible. Il n'atteint pas 20 par année avant 1900. Il s'établit à 21 en 1903, à 51 en 1909 et à 60 en 1913, soit moins d'un divorce par millier de mariages annuellement.

Après la première guerre mondiale, en 1918, le nombre des divorcés a augmenté. Les conditions d'instabilité générale et la séparation prolongée des militaires d'avec leur épouse ont pu y contribuer. Les modifications de la loi et de la procédure relatives au divorce y ont aussi peut-être été pour quelque chose. Aujourd'hui, le Québec et Terre-Neuve sont les seules provinces où il faut une loi privée du Parlement fédéral pour obtenir le divorce. Le nombre des divorces est passé de 11 en 1900 pour atteindre un sommet de 8,199 en 1947; il a ensuite baissé graduellement jusqu'à 1951 alors qu'il s'est établi à 5,263. De nouveau, il a augmenté pour atteindre 5,634 en 1952, puis 6,110 en 1953, mais il a diminué à près de 5,800 en 1954.

22.—Dissolutions de mariage (divorces) par province, 1900-1954

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	T.N.-O.		C.-B.	Canada
1900	..	—	1	1	1	2	1	1		4	11
1901	..	—	10	—	—	2	—	—		7	19
1902	..	—	9	1	—	2	—	—		3	15
1903	..	—	8	4	1	2	1	1		4	21
1904	..	—	6	2	1	5	—	—		5	19
1905	..	—	6	2	3	2	2	2		18	35
								Sask.	Alb.		
1906	..	—	5	1	3	10	—	—	1	17	37
1907	..	—	8	3	1	3	1	—	—	9	25
1908	..	—	5	5	—	8	—	—	—	12	30
1909	..	—	8	5	4	8	2	1	1	22	51
1910	..	—	13	6	2	14	3	1	—	12	51
1911	..	—	10	6	4	13	3	—	2	19	57
1912	..	—	4	4	3	9	1	1	2	11	35
1913	..	1	—	4	4	20	6	1	4	20	60
1914	..	—	10	12	7	18	2	2	4	15	70
1915	..	—	13	6	3	10	1	1	3	16	53
1916	..	—	14	11	1	18	2	2	1	18	67
1917	..	—	8	6	4	10	—	1	2	23	54
1918	..	—	24	10	2	10	—	1	2	65	114
1919	..	—	36	13	4	46	88	3	36	147	373
1920	..	—	45	15	9	89	42	20	112	136	468
1921	..	—	41	13	10	96	122	59	89	128	558
1922	..	—	35	12	6	91	97	35	129	138	543
1923	..	—	22	19	10	102	81	44	88	139	505
1924	..	—	42	15	13	113	77	26	118	136	540
1925	..	—	30	15	13	119	79	43	101	150	550
1926	..	—	19	12	10	111	85	50	154	167	608
1927	..	—	29	17	13	181	101	62	148	197	748
1928	..	—	28	13	24	213	79	57	173	203	790
1929	..	—	30	21	30	207	89	71	147	222	817
1930	..	—	19	27	41	204	114	64	151	255	875
1931	..	1	36	20	38	91	94	55	157	208	700
1932	..	—	35	26	27	343	114	66	150	245	1,006
1933	..	—	27	12	24	307	116	48	138	258	930
1934	..	—	33	17	38	365	126	67	170	306	1,122
1935	..	2	52	36	28	491	145	68	225	384	1,431
1936	..	—	41	38	40	519	179	84	218	451	1,570
1937	..	2	36	53	43	607	200	112	259	520	1,832
1938	..	2	51	39	83	824	205	126	271	625	2,226
1939	..	—	64	40	50	747	181	133	272	581	2,068
1940	..	—	60	52	62	916	206	125	274	674	2,369
1941	..	1	68	87	48	949	242	146	311	609	2,461
1942	..	2	70	69	71	1,185	284	209	375	824	3,089
1943	..	2	73	114	90	1,243	277	174	413	877	3,263
1944	..	3	93	78[1]	108	1,471	316	226	484	1,009	3,788
1945	..	2	158	171[2]	177	1,940	405	282	575	1,366	5,076
1946	..	4	260	382	290	2,639	636	505	962	2,005	7,683
1947	..	18	207	236	348	3,509	665	509	881	1,826	8,199
1948	..	49	78[2]	211	292	3,107	477	333	651	1,683	6,881
1949	..	20	181[2]	202	350	2,396	411	289	594	1,491	5,934
1950	5	13	199	194	234	2,228	309	280	534	1,377	5,373
1951	4	10	187	156	289	2,102	361	226	589	1,339	5,263
1952	3	9	188	200	309	2,202	338	223	630	1,532	5,634
1953	9	15	185	181	273	2,774	374	218	603	1,478	6,110
1954	8	8	249	117	370	2,346	371	250	610	1,471	5,800

[1] Le tribunal n'a pas tenu de session d'automne en 1944. Causes remises au mois de janvier 1945. [2] En vertu d'un nouveau règlement adopté en août 1948, un décret provisoire devient absolu au bout de trois mois. Il en résulte qu'un certain nombre de divorces ne sont devenus effectifs que l'année suivante.

Section 6.—Statistique de l'état civil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

La statistique de l'état civil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est dressée depuis 1924. Si elle ne figure pas avec celle des dix provinces dans les tableaux du présent chapitre, c'est parce que certains chiffres des premières années ne sauraient être considérés complets. En effet, fréquemment les renseignements personnels ne peuvent être obtenus, la population restreinte et variable de chaque année n'est pas exactement connue, et comme certaines régions ne sont accessibles que durant les mois d'été, on ne dispose pas des données suffisamment tôt pour les insérer dans les totaux généraux du pays, qui sont publiés régulièrement. Le tableau **23** donne la statistique sommaire de ces territoires.

23.—Statistique de l'état civil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1926-1954

NOTA.—Les chiffres de 1944 à 1954 se fondent sur la résidence; ceux d'avant 1944, sur le lieu de l'événement.

Année	Yukon			Territoires du Nord-Ouest		
	Naissances	Mariages	Décès	Naissances	Mariages	Décès
Moyenne, 1926-1930	33	14	54	158	24	185
" 1931-1935	49	24	61	190	41	137
" 1936-1940	67	36	72	228	72	177
" 1941-1945	105	60	96	383	95	332
" 1946-1950	254	73	91	626	139	372
1941	72	36	67	314	82	306
1942	96	36	108	369	109	222
1943	99	67	120	403	94	304
1944	136	94	100	316	66	349
1945	123	69	87	511	122	478
1946	146	66	80	593	177	347
1947	224	61	77	625	111	376
1948	274	77	112	645	117	370
1949	309	76	86	644	134	434
1950	316	84	99	622	154	332
1951	342	68	85	649	110	284
1952	390	73	94	642	100	341
1953	383	94	116	676	103	294
1954	425	110	85	631	134	250

Section 7.—Tables canadiennes de survie

Trois tables officielles de survie ont été publiées pour le Canada: la première, fondée sur les décès de 1930–1932 et la population au recensement de 1931; la deuxième, sur les décès de 1940–1942 et la population au recensement de 1941; et la troisième, sur les décès de 1950–1952 et la population au recensement de 1951. En outre, on a dressé des tables nationales à l'égard de 1945 et 1947 basées sur des populations estimatives par sexe et âge et sur les décès enregistrés comme ayant eu lieu ces années-là. La table de survie de 1951 figure en abrégé au tableau **24.**

Les tables de survie donnent, sous une forme classique et normale, un aperçu de l'état de santé et des conditions générales de survie de la population. Un nombre hypothétique de naissances (100,000) de chaque sexe est adopté comme point de départ. Les tables de survie indiquent comment, d'après la mortalité de chaque âge dans les années en cause, les décès réduisent ce nombre de 100,000 personnes de chaque sexe. Par exemple, sur les

100,000 garçons nés en 1951, 4,325 meurent dans leur première année, ce qui fait que 95,675 survivent jusqu'à l'âge d'un an; 326 meurent dans leur deuxième année, de sorte que 95,349 atteignent leur deuxième année, et ainsi de suite. A l'âge de 100 ans, 90 seulement des 100,000 primitifs auront survécu. La probabilité de mort à chaque âge est le rapport entre le nombre de décès et la population à chaque âge. En dernier lieu, la probabilité de vie est la moyenne d'années qu'une personne pourrait compter vivre si la mortalité des années indiquées restait constante.

24.—Tables canadiennes de survie, 1951

Âge	Hommes				Femmes			
	Nombre vivant à chaque âge	Nombre mourant entre chaque âge et le suivant	Probabilité de mort avant d'atteindre le prochain anniversaire	Probabilité de survie	Nombre vivant à chaque âge	Nombre mourant entre chaque âge et le suivant	Probabilité de mort avant d'atteindre le prochain anniversaire	Probabilité de survie
À la naissance	100,000	4,325	·04325	66·33	100,000	3,423	·03423	70·83
1 an	95,675	326	·00341	68·33	96,577	288	·00299	72·33
2 ans	95,349	172	·00180	67·56	96·289	148	·00154	71·55
3 "	95,177	151	·00159	66·68	96,141	110	·00114	70·66
4 "	95,026	112	·00118	65·79	96,031	88	·00092	69·74
5 "	94,914	434	·00101	64·86	95,943	318	·00079	68·80
10 "	94,480	397	·00077	60·15	95,625	262	·00052	64·02
15 "	94,083	646	·00112	55·39	95,363	371	·00067	59·19
20 "	93,437	851	·00172	50·76	94,992	465	·00091	54·41
25 "	92,586	834	·00182	46·20	94,527	534	·00106	49·67
30 "	91,752	928	·00189	41·60	93,993	682	·00129	44·94
35 "	90,824	1,175	·00227	37·00	93,311	957	·00177	40·24
40 "	89,649	1,772	·00328	32·45	92,345	1,395	·00257	35·63
45 "	87,877	2,793	·00524	28·05	90,959	2,048	·00387	31·14
50 "	85,084	4,322	·00853	23·88	88,911	2,884	·00560	26·80
55 "	80,762	6,318	·01348	20·02	86,027	4,238	·00834	22·61
60 "	74,444	8,629	·02071	16·49	81,789	6,264	·01308	18·64
65 "	65,815	10,795	·03004	13·31	75,525	8,949	·02040	14·97
70 "	55,020	13,185	·04435	10·41	66,576	12,626	·03308	11·62
75 "	41,835	14,842	·06938	7·89	53,950	16,238	·05567	8·73
80 "	26,993	13,483	·10846	5·84	37,712	16,944	·09222	6·38
85 "	13,510	8,843	·16353	4·27	20,768	12,831	·14673	4·57
90 "	4,667	3,718	·23667	3·10	7,937	6,181	·22183	3·24
95 "	949	895	·32997	2·24	1,756	1,585	·32229	2·27
100 "	90		·44550	1·60	171		·45146	1·59

La mortalité masculine à tous les âges a toujours été plus élevée que la mortalité féminine. Comparés aux femmes, les hommes risquent beaucoup plus de mourir dans leur première année, de leur vingtième à leur trentième année, et de leur cinquantième à leur soixante-cinquième année. Pour les garçons aussi bien que pour les filles, le risque de mort baisse rapidement durant l'enfance et est le plus bas à l'âge de dix ans environ, augmentant graduellement jusqu'à l'âge de 40 ans environ pour les hommes et 50 ans environ pour les femmes, pour s'intensifier durant les années suivantes. Aux taux des décès figurant dans la table de survie de 1951 (voir le tableau 24) environ 15,000 hommes contre 11,000 femmes seraient morts avant d'atteindre 50 ans, alors que 55,000 hommes contre 66,500 femmes, sur un groupe de 100,000, auraient survécu jusqu'à l'âge de 70 ans.

En 1951, la probabilité de vie à la naissance a atteint de nouveaux records de 66·3 ans pour les hommes et 70·8 pour les femmes, qui se comparent à la probabilité de vie dans d'autres pays pourvus de services sociaux et médicaux très développés. Lorsqu'un enfant a dépassé sa première année, cependant, la probabilité de vie pour lui augmente d'une manière appréciable. Suivant les risques actuels, un garçon d'une année peut s'attendre en moyenne à vivre encore 68·3 ans, et une fille 72·3 ans, ce qui représente pour le garçon un gain de deux années entières sur la probabilité à sa naissance, et 1·5 an pour la fille. La probabilité de vie d'un garçon de 15 ans est encore de 55·4 ans, et celle d'une fille du même âge, de 59·2 ans. A 25 ans, la probabilité est d'environ 46 ans pour les hommes et presque 50 ans pour les femmes, et à 70 ans, 10·4 ans pour les hommes et 11·6 ans pour les femmes.

25.—Probabilité de survie, 1931, 1941 et 1951

Âge	1931		1941		1951	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(années)					
À la naissance	60·00	62·10	62·96	66·30	66·33	70·83
1 an	64·69	65·71	66·14	68·73	68·33	72·33
2 ans	64·46	65·42	65·62	68·16	67·56	71·55
3 "	63·84	64·75	64·88	67·38	66·68	70·66
4 "	63·11	63·99	64·07	66·56	65·79	69·74
5 "	62·30	63·17	63·22	65·69	64·86	68·80
10 "	57·96	58·72	58·70	61·08	60·15	64·02
15 "	53·41	54·15	54·06	56·36	55·39	59·19
20 "	49·05	49·76	49·57	51·76	50·76	54·41
25 "	44·83	45·54	45·18	47·26	46·20	49·67
30 "	40·55	41·38	40·73	42·81	41·60	44·94
35 "	36·23	37·19	36·26	38·37	37·00	40·24
40 "	31·98	33·02	31·87	33·99	32·45	35·63
45 "	27·79	28·87	27·60	29·67	28·05	31·14
50 "	23·72	24·79	23·49	25·46	23·88	26·80
55 "	19·88	20·84	19·64	21·42	20·02	22·61
60 "	16·29	17·15	16·06	17·62	16·49	18·64
65 "	12·98	13·72	12·81	14·08	13·31	14·97
70 "	10·06	10·63	9·94	10·93	10·41	11·62
75 "	7·57	7·98	7·48	8·19	7·89	8·73
80 "	5·61	5·92	5·54	6·03	5·84	6·38
85 "	4·10	4·38	4·05	4·35	4·27	4·57
90 "	2·97	3·24	2·93	3·13	3·10	3·24
95 "	2·14	2·40	2·09	2·26	2·24	2·27
100 "	1·53	1·77	1·46	1·64	1·60	1·59

Le tableau 25 résume les chiffres de probabilité de survie d'après les tables de 1931, 1941 et 1951. Durant cette période, la probabilité de survie à la naissance a augmenté de 60 à plus de 66 ans pour les hommes et de 62 à presque 70·8 ans pour les femmes, ce qui représente une avance de 3·4 ans pour les hommes depuis 1941, contre environ trois ans la décennie antérieure; par ailleurs, les femmes bénéficient d'une avance de 4·5 années depuis 1941, contre 4·2 la décennie précédente. Ainsi, depuis 1931, la longévité probable s'est accrue de 6·3 ans pour les hommes et de 8·7 ans pour les femmes.

La probabilité de survie s'est surtout accrue dans les bas âges, en particulier dans la première enfance, pour s'atténuer ensuite avec l'avance en âge. Par exemple, depuis 1931, la longévité probable d'un garçon de cinq ans a été prolongée de 2·6 ans; celle d'un garçon de 20 ans, de 1·7 an; celle d'un homme de 40 ans, de près de six mois, et celle d'un homme de 60 ans, d'un quart d'année, en comparaison des 6·3 ans promis à un nouveau-né. Durant cette période, la longévité probable d'une fille de cinq ans a augmenté de 5·6 ans; celle d'une fille de 20 ans, de 4·7 ans; celle d'une femme de 40 ans, de 2·6 années; et celle d'une femme de 60 ans, de 1·5 an, en comparaison des 8·7 années promises à une nouveau-née.

La longévité s'est accrue chez les deux sexes, mais davantage et à tous les âges chez les femmes, alors qu'il n'y a qu'une légère amélioration chez les hommes ayant dépassé l'âge moyen. En résumé, le fléchissement de la mortalité, rapide chez les enfants des deux sexes, persiste mais ralentit à mesure que l'âge augmente, de sorte qu'à partir de 50 ans chez les hommes et jusqu'à environ 80 ans chez les femmes, les taux des décès sont devenus relativement stationnaires.

Il est important de tenir compte de l'existence de ces courbes de mortalité pour interpréter les résultats des tables de survie. Il faut se rappeler en effet qu'on a appliqué ici, pour la population hypothétique de 100,000 individus de chaque sexe, les taux des décès de 1950 à 1952, et que la probabilité de vie de ces individus a été calculée comme si ces taux à chaque âge vaudraient durant toute leur vie. En fait, la longévité et la probabilité de survie du groupe théorique de 200,000 enfants nés de 1950 à 1952 seront tout probablement fort différentes de la longévité et de la probabilité des présentes tables, car la plus grande partie de leur vie se déroulera dans des conditions sanitaires et médicales qui, selon toute apparence, seront supérieures à celles de 1950 à 1952.

La probabilité d'une vie plus longue, particulièrement chez les enfants et les adolescents, est due ces dernières années à une diminution importante de la mortalité par maladies infectieuses; par ailleurs, il est moins aisé d'enrayer les maladies qui atteignent les âges moyens et les âges avancés. Par conséquent, il est peu probable que le prolongement de la vie dans l'avenir soit comparable à celui de ces deux dernières décennies. Comme 12 p. 100 des décès en 1951 frappent des enfants de moins de 1 an et 72 p. 100 frappent des adultes âgés de plus de 50 ans, toute amélioration future résultera nécessairement d'un affaiblissement de la mortalité par suite des conditions à la naissance et durant la première enfance, de la lutte préventive contre les maladies contagieuses, de la protection contre les accidents et du progrès dans le combat des maladies atteignant les âges moyens et les âges avancés, telles les affections cardio-vasculaires rénales et le cancer.

Section 8.—Comparaisons internationales

Le tableau qui suit résume les taux de la statistique de l'état civil au Canada, à l'échelon national et provincial, et les compare à ceux d'autres pays. On observera que deux pays seulement déclarent un taux de décès plus faible qu'au Canada et que la plupart des provinces donnent des taux plus bas que ceux de la majorité des pays étrangers. Le taux des naissances place le Canada parmi les pays dont l'accroissement est le plus rapide et au sixième rang des pays mentionnés. Toutefois, les taux de décès chez les enfants ont encore beaucoup à gagner car dix pays donnent des taux plus faibles que le Canada.

26.—Principaux taux de la statistique de l'état civil de certains pays[1], 1954

(Source.—Publications des Nations Unies)

Pays ou province	Naissances		Décès		Mortalité infantile		Mortalité néo-natale[2]		Mortalité puerpérale		Mariages		Accroissement naturel	
	Taux[3]	Rang	Taux[3]	Rang	Taux[4]	Rang	Taux[4]	Rang	Taux[4]	Rang	Taux[3]	Rang	Taux[3]	Rang
Angleterre et Pays de Galles	15·2	27	11·3	14	26	6	18	4	0·7	2	7·7	12	3·9	28
Australie	22·5	12	9·1	6	22	4	17[5]	3	0·9[5]	4	7·9	10	13·4	12
Autriche	14·7	28	12·1	17	48	15	29[6]	12	1·5[5]	8	7·8	11	12·6	29
Belgique	16·8	25	12·4	18	49	16	25[5]	10	0·9[5]	4	7·7	12	4·4	27
Canada	**28·7**		**8·2**	**2**	**32**	**9**	**19**	**5**	**0·7**	**2**	**8·5**	**5**	**20·5**	**6**
Terre-Neuve	34·3	—	7·3	—	41	—	21	—	1·6	—	7·4	—	27·0	—
Île-du-Prince-Édouard	25·9	—	9·2	—	35	—	21	—	0·7	—	5·8	—	16·7	—
Nouvelle-Écosse	28·1	—	8·5	—	30	—	16	—	0·5	—	7·8	—	19·6	—
Nouveau-Brunswick	30·4	—	7·8	—	40	—	22	—	0·7	—	7·8	—	22·6	—
Québec	30·4	—	7·6	—	40	—	23	—	1·1	—	8·1	—	22·8	—
Ontario	27·0	—	8·8	—	26	—	18	—	0·5	—	8·9	—	18·2	—
Manitoba	26·9	—	8·1	—	29	—	16	—	0·5	—	8·3	—	18·8	—
Saskatchewan	28·5	—	7·2	—	28	—	17	—	0·9	—	7·9	—	21·3	—
Alberta	32·3	—	7·2	—	26	—	17	—	0·3	—	9·6	—	25·1	—
Colombie-Britannique	26·0	—	9·8	—	26	—	16	—	0·4	—	8·7	—	16·2	—
Ceylan	36·2	3	10·4	11	71[7]	20	46[5]	19	4·9[7]	14	6·0	17	25·8	3
Chili	35·5	4	13·5	21	114[7]	24	43[7]	18	3·6[5]	12	8·6	4	22·0	4
Danemark	17·4	23	9·1	6	27	7	19[5]	5	0·8[7]	3	8·1	8	8·3	21
Écosse	18·0	21	12·0	16	31	8	21[6]	7	0·7	2	8·2	7	6·0	24
Espagne	20·0	18	9·1	6	52	17	23[5]	9	1·1[10]	6	8·0	9	10·9	16
États-Unis	24·9	9	9·2	7	27	7	19	5	0·5	1	9·2	3	15·7	9
Finlande	21·3	14	9·1	6	31	8	19[5]	5	1·3[5]	7	7·8	11	12·2	13
France	18·7	19	11·9	15	37	12	22	8	0·7[7]	2	7·2	14	6·8	23
Inde[8]	28·4	7	13·2	20	116[5]	25	..	..	..	..	..	..	15·2	10
Italie	17·6	22	9·0	5	53	18	29[5]	12	1·5[5]	8	7·3	13	8·6	20
Irlande	21·1	15	12·1	17	38	13	22	8	1·1	6	5·4	18	9·0	19
Irlande du Nord	20·8	16	10·9	13	33	10	21[7]	7	0·7	2	6·5	15	9·9	18
Japon	20·1	17	8·2	2	48[7]	15	26[5]	11	1·7[5]	9	7·9	10	11·9	14
Mexique	45·8	2	12·9	19	95[7]	22	33[6,9]	14	2·6[10]	11	6·2	16	32·9	2
Norvège	18·6	20	8·4	3	24[5]	5	14[5]	1	0·8[7]	3	7·8	11	10·2	17
Nouvelle-Zélande	24·7	10	9·0	5	20	2	15[5]	2	0·7[5]	2	8·6	4	15·7	9
Pays-Bas	21·6	13	7·5	1	21	3	15	2	0·8		8·3	6	14·1	11
Pérou	30·0	5	9·1	6	114[7]	24	39[5]	16	4·6[10]	13	2·6	19	20·9	5
Portugal	22·6	11	10·9	13	86	21	31[5]	13	1·7[7]	9	7·9	10	11·7	15
République fédérale d'Allemagne	15·7	26	10·4	11	43	14	29	12	1·9[5]	10	8·6	4	5·3	25
Suède	14·6	29	9·6	8	18	1	14	1	0·9[10]	4	7·2	14	5·0	26
Suisse	17·0	24	10·0	9	27	7	20[5]	6	1·1[5]	6	7·8	11	7·0	22
Union Sud-Africaine (Blancs)	25·5	8	8·6	4	34	11	19[5]	5	1·0[5]	5	10·1[5]	1	16·9	8
Venezuela	46·7	1	10·1	10	67	19	35[6,9]	15	..	..	5·4	18	36·6	1
Yougoslavie	28·4	7	10·8	12	102	23	40[5]	17	..	..	9·9	2	17·6	7

[1] Le rang des pays est établi d'après le taux le plus élevé pour les naissances, les mariages et l'accroissement naturel et d'après le taux le plus bas pour les décès. [2] Moins de quatre semaines, sauf indication contraire. [3] Pour 1,000 habitants. [4] Pour 1,000 naissances vivantes. [5] 1952. [6] Moins d'un mois. [7] 1953. [8] Région d'enregistrement seulement. [9] 1950. [10] 1951.

CHAPITRE VI.—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PUBLICS ET SÉCURITÉ SOCIALE

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Santé publique	240
Section 1. Initiatives fédérales, provinciales et municipales en matière de santé	240
Sous-section 1. Initiatives fédérales en matière de santé	241
Sous-section 2. Le Conseil canadien d'hygiène publique	243
Sous-section 3. Initiatives provinciales et municipales en matière de santé	244
Section 2. Santé nationale—Aspects particuliers	254
Article spécial: **hygiène mentale**	254
Article spécial: **tuberculose**	260
Article spécial: **le vaccin contre la poliomyélite**	264
Section 3. Statistique de la santé	266
Sous-section 1. Enquête sur la maladie au Canada	267
Sous-section 2. Statistique des hôpitaux	276
Partie II.—Bien-être public et sécurité sociale	283
Section 1. Programmes du gouvernement fédéral	284
Sous-section 1. Allocations familiales	284
Sous-section 2. Sécurité de la vieillesse	285
Sous-section 3. Rentes sur l'État	287
Sous-section 4. Autres programmes du gouvernement fédéral	289
Section 2. Programmes fédéraux-provinciaux	289
Sous-section 1. Assistance-vieillesse	290
Sous-section 2. Allocations aux aveugles	291
Sous-section 3. Allocations aux invalides	293
Sous-section 4. Programme national d'aptitude physique	294
Sous-section 5. Programmes de formation	295
Section 3. Programmes provinciaux	295
Sous-section 1. Allocations aux mères	295
Sous-section 2. Services provinciaux de bienfaisance	298
Sous-section 3. Indemnisation des accidentés du travail	304
Sous-section 4. Établissements de bienfaisance	304
Partie III.—Initiatives bénévoles de santé et de bien-être sur le plan national	305
Partie IV.—Services de santé et de bien-être des anciens combattants	307
Section 1. Ministère des affaires des anciens combattants	307
Section 2. Services médicaux, dentaires et prothétiques	308
Section 3. Pensions et allocations	309
Section 4. Réadaptation	312

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

L'*Annuaire* de 1952–1953, pp. 228–231, contient un article spécial sur l'expansion des œuvres de santé et de bien-être publics et de sécurité sociale au Canada. L'évolution de l'administration provinciale et municipale, l'expansion des charges fédérales et les dépenses gouvernementales dans le domaine de la santé, du bien-être et de la sécurité sociale y sont mises en relief. Il a paru une étude spéciale sur le programme de subventions nationales à l'hygiène dans l'édition de 1954, pp. 219–227. Un graphique de l'*Annuaire* de 1955, p. 230, fait voir le chiffre net des immobilisations et des dépenses générales consacrées par les pouvoirs publics, à tous les échelons, à la santé et au bien-être, de 1947 à 1953.

PARTIE I.—SANTÉ PUBLIQUE

Section 1.—Initiatives fédérales, provinciales et municipales en matière de santé*

L'organisation, la surveillance et le financement des services de santé publique et de soins médicaux au Canada incombent surtout aux provinces, tandis que l'administration des services relève, dans la plupart des provinces, des autorités municipales et autres autorités immédiates. Le gouvernement fédéral assure des services consultatifs et spé-

* Rédigé par le Service des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.

cialisés, aide au financement des œuvres provinciales de santé publique grâce au Programme national d'hygiène, et maintient aussi des services au bénéfice de groupes particuliers comme les anciens combattants et les Indiens.

Sous-section 1.—Initiatives fédérales en matière de santé

L'activité du gouvernement fédéral en matière de santé se centralise en grande partie au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Certains programmes importants sont appliqués par d'autres organismes: Affaires des anciens combattants, qui assure des soins médicaux et hospitaliers aux anciens combattants surtout pour invalidité de guerre; Défense nationale, dont relève la santé des forces armées; Division des recherches médicales du Conseil national de recherches, qui s'occupe des subventions relatives aux recherches médicales; et Bureau fédéral de la statistique, qui réunit et établit la statistique de la santé. Le ministère de l'Agriculture a certaines responsabilités en ce qui concerne la production des aliments.

En vertu de la loi de 1944 sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère est chargé de l'application de certaines lois, de la poursuite de recherches en matière de santé, de l'exécution d'obligations internationales relatives à la santé prises par le Canada et, en collaboration avec les provinces, de la conservation et de l'amélioration de la santé publique.

En vertu de la loi sur la quarantaine, le ministère maintient une quarantaine pour la navigation maritime et aérienne afin de prévenir l'introduction de maladies infectieuses. Il renseigne sur l'application des articles de la loi de l'immigration visant la santé, fait l'examen médical des immigrants au pays et à l'étranger, fournit des soins aux marins malades aux termes de la Partie V de la loi sur la marine marchande du Canada et s'acquitte de certaines responsabilités nationales et internationales en ce qui concerne la pollution des eaux limitrophes et autres.

En vertu de la loi sur les aliments et drogues, de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, le ministère contrôle la qualité des aliments et des drogues, surveille l'enregistrement, la préparation et la vente des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, et réglemente l'importation, l'exportation et la distribution des stupéfiants.

Le ministère statue sur l'admissibilité des postulants aux allocations aux aveugles et coopère avec les provinces au maintien de services chirurgicaux ou curatifs pour les bénéficiaires aveugles, veille à la santé du personnel des chantiers du gouvernement fédéral en conformité de la loi sur l'hygiène dans les chantiers publics, met en œuvre un programme destiné à protéger et améliorer la santé des fonctionnaires et autres employés de l'État, et renseigne le ministère des Transports sur toutes questions intéressant la sûreté, la santé et le confort des équipages et passagers d'avion.

Programme national d'hygiène*.—Le Programme national d'hygiène, introduit en 1948, prévoit le paiement de subventions fédérales aux provinces pour le développement des services de santé et des hôpitaux; il comporte actuellement douze subventions.

Depuis l'inauguration du Programme, l'utilisation des subventions par les provinces augmente constamment. Le montant des dépenses dans chaque année financière est le suivant: 1948–1949, $7,400,000; 1949–1950, $15,500,000; 1950-1951, $18,700,000; 1951–1952, $23,900,000; 1952–1953, $26,900,000; 1953–1954, $29,200,000, et 1954–1955, $31,600,000. De 1948 à 1954, les dépenses ont atteint 59 p. 100 environ des deniers disponibles. Les chiffres ci-dessous indiquent que la proportion pour 1954–1955 est de 64 p. 100.

* Un article spécial sur les cinq premières années du Programme national d'hygiène a été publié dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 219-227.

1.—Sommes mises à la disposition des provinces, dépenses et pourcentage des dépenses faites en vertu du Programme national d'hygiène, par subvention, année terminée le 31 mars 1955

Subvention	Montant disponible[1]	Montant dépensé	Pourcentage, dépenses[2]
	$	$	%
Lutte anticancéreuse	3,598,795	2,642,920	73·4
Enfants infirmes	519,898	427,319	82·1
Hygiène publique en général	7,390,500	5,317,565	71·9
Construction d'hôpitaux[3]	17,729,698	9,456,990	53·3
Hygiène mentale	7,234,868	6,013,547	83·1
Formation professionnelle	516,300	655,781	127·0
Recherches sur l'hygiène publique	512,900	437,952	85·3
Lutte antituberculeuse	4,239,531	4,239,282	99·9
Lutte antivénérienne	518,099	438,883	84·7
Hygiène maternelle et infantile[4]	1,000,000	560,384	56·0
Services de laboratoire et de radiologie[4]	5,173,350	1,238,125	23·9
Réadaptation médicale[4]	1,000,000	168,677	16·8
Total	**49,433,939**	**31,597,425**	**63·9**

[1] Autorisé par le décret C.P. 15-659 de 1954. [2] Les dépenses peuvent excéder 100 p. 100 des montants disponibles, grâce à des virements de fonds non dépensés, d'une subvention à une autre. [3] La subvention comportait $6,729,698 pour de nouveaux projets et un nouveau crédit de 11 millions pour l'achèvement des projets approuvés avant le 1er avril 1953 et dont l'exécution avait commencé avant le 1er octobre 1953. [4] Ces subventions ont été introduites pour la première fois au cours de l'année financière 1953-1954.

Il a été approuvé dans le cadre du Programme, jusqu'à la fin de l'année financière 1954-1955, une aide à la construction de locaux pouvant contenir 54,754 lits, 6,597 couchettes de nouveau-nés, 8,546 lits d'infirmières, et un espace équivalant à plus de 4,000 lits dans les centres de santé locaux et les laboratoires combinés. Environ 9,100 préposés à l'hygiène ont bénéficié et bénéficient d'une formation spéciale, et plus de 5,400 autres préposés à l'hygiène ont été employés avec l'aide des subventions fédérales. Les services préventifs et thérapeutiques se sont multipliés à travers le pays; l'achat d'un nouveau matériel technique a aidé les aménagements sanitaires, et les recherches dans le domaine sanitaire ont été fort intensifiées.

Subventions fédérales à des organisations autres que celles de l'État.—Sont subventionnés directement les organismes non gouvernementaux suivants qui s'occupent d'œuvres de santé: la Croix-Rouge canadienne, l'Association antituberculeuse canadienne, l'Ordre des infirmières Victoria du Canada, l'Association ambulancière St-Jean, l'Association canadienne des paraplégiques, l'Association canadienne d'hygiène mentale, la Ligue canadienne de santé, l'Association canadienne d'hygiène publique, l'Institut national canadien des aveugles, l'Association canadienne-française des aveugles, l'Institut Nazareth de Montréal et l'Association des aveugles de Montréal.

Des subventions sont aussi assurées, au titre du Programme des subventions nationales à l'hygiène, en vue d'aider au fonctionnement de services spéciaux de traitement maintenus dans un certain nombre de provinces par des organismes bénévoles comme la Société canadienne de l'arthrite et du rhumatisme et diverses œuvres s'occupant de la réadaptation des petits infirmes.

Soins médicaux assurés aux Indiens et aux Esquimaux.—Les services de santé des Indiens et des Esquimaux sont administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1954, le ministère maintient 18 hôpitaux, 33 postes infirmiers et 65 autres centres de santé et rembourse aussi, à raison de tant par jour, les hôpitaux des missions et autres hôpitaux non fédéraux où les Indiens et les Esquimaux sont hospitalisés. Les réserves indiennes importantes comptent un médecin permanent nommé par le ministère; les Indiens qui vivent en bandes reçoivent des soins d'un médecin à service intermittent. En outre, dans certains cas, on a recours au médecin local, qui touche des honoraires. On trouvera, à la p. 253, des renseignements sur tous les services de santé du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Services de consultation.—Certains services du ministère fournissent des renseignements et des conseils techniques sur la valeur des programmes et des méthodes ainsi que sur l'établissement de normes dans divers domaines sanitaires, et effectuent, seuls ou

en collaboration avec d'autres ministères et organismes, des enquêtes et des recherches. Ces services sont les suivants: lutte contre la cécité, hygiène maternelle et infantile, hygiène professionnelle, hygiène alimentaire, hygiène mentale, hygiène dentaire, épidémiologie, plans d'hôpitaux, laboratoire d'hygiène, information et recherches.

Sous-section 2.—Le Conseil canadien d'hygiène publique

Le Conseil canadien d'hygiène publique est un organisme consultatif statutaire près le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Créé en 1919, il tire ses pouvoirs législatifs actuels de l'article 7 de la loi de 1944 sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (S.R.C. 1952, chap. 74). En font partie le sous-ministre de la Santé nationale, qui en est le président, les sous-ministres de la Santé de chacune des dix provinces et cinq membres désignés par le gouvernement en conseil, choisis habituellement parmi les principaux secteurs de la population, par exemple l'agriculture, les syndicats ouvriers et les sociétés féminines.

Les fonctions et pouvoirs du Conseil sont ainsi définis par le gouverneur en conseil:

1° étudier les questions se rapportant à l'avancement et à la préservation de la santé chez la population du Canada; soumettre à cet égard des recommandations et des projets au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et à d'autres autorités compétentes;

2° offrir des conseils au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en ce qui regarde les questions énumérées à l'article 5 de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et se rapportant à l'avancement et à la préservation de la santé chez la population du Canada, qui relève du Parlement du Canada.

Le Conseil fournit un moyen direct de collaboration, dans le domaine technique, entre les ministères provinciaux de la Santé et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En plus de recourir, au cours de ses délibérations, aux lumières des experts fédéraux et provinciaux, il a à son service un certain nombre de commissions techniques consultatives composées de fonctionnaires fédéraux et provinciaux spécialisés. Ces commissions comprennent la Commission consultative technique des laboratoires d'hygiène publique; la Commission consultative de l'hygiène mentale; la Commission fédérale-provinciale de l'hygiène alimentaire; la Conférence fédérale-provinciale pour l'enseignement de l'hygiène; la Conférence fédérale-provinciale des directeurs de la lutte contre les maladies contagieuses et la Commission technique consultative pour le génie sanitaire.

Le Conseil se réunit d'habitude deux fois par année. Tout membre a le droit d'inscrire des questions à l'ordre du jour, et tout organisme peut exposer ses problèmes au Conseil. Lorsque le Conseil étudie une question, c'est que, d'habitude, cette question intéresse plus d'une province. Mais les membres ont le droit, s'ils le désirent, de demander des conseils sur un problème d'intérêt particulier ou personnel.

Bien que le Conseil ait un caractère purement consultatif, ses recommandations traduisent les opinions mûries d'administrateurs de l'hygiène publique et d'hommes de science expérimentés de tout le pays, et elles ont toujours eu une très grande influence sur le développement de l'administration de l'hygiène publique au Canada. Ces recommandations ont souvent eu pour effet des interventions hâtives fédérales-provinciales qui, autrement, n'auraient eu lieu qu'à la suite de longs pourparlers.

La singulière efficacité d'un organisme de ce genre, dans un État fédératif, s'est révélée en plusieurs occasions. Le Conseil s'est intéressé activement à la mise en valeur du Programme national d'hygiène, a donné des conseils sur son exécution générale et sur certaines situations survenues en diverses provinces. En outre, il a joué un rôle important dans des projets fédéraux-provinciaux comme l'enquête nationale sur la maladie. Grâce aux dispositions prises par le Conseil en vue de la production et de la distribution de l'ACTH et de la cortisone qui ont servi à des expériences cliniques dans tout le Canada, on estime qu'il a été possible d'évaluer au moins deux ans plus tôt l'activité de ces drogues au point de vue clinique. De la même façon, le Conseil a réussi à faciliter la production de la globuline *gamma* et, plus tard, du vaccin Salk (voir p. 264-266.)

A cause de sa nature même, le Conseil peut stimuler d'une façon objective les meilleurs intérêts de l'hygiène publique. On en est venu à le considérer et à le respecter comme le centre national d'où partent les initiatives destinées à évaluer et à satisfaire les besoins de santé du Canada.

Sous-section 3.—Initiatives provinciales et municipales en matière de santé

Les services de santé sont administrés différemment dans les diverses provinces, mais les fonctions des provinces comprennent communément les tâches suivantes: organisation et administration centrales; application de programmes spéciaux s'adressant à toute la province dans les domaines comme le cancer, l'hygiène mentale, la tuberculose et les laboratoires; maintien d'un service de consultation au bénéfice des municipalités; application des règlements régissant les services municipaux; maintien de services essentiels dans les régions non dotées d'une organisation municipale; et participation à l'œuvre des unités sanitaires municipales dans les régions où ce mode d'administration est établi.

A l'échelon municipal, la responsabilité des services varie grandement, mais les municipalités de la plupart des provinces assurent un ensemble de services de santé publique essentiels et participent aux frais d'hospitalisation des indigents. Ces dernières années ont vu une expansion rapide des services de santé dans les petits centres et les régions rurales grâce à l'organisation d'unités sanitaires, disposant d'un personnel à service continu, qui desservent les comtés ou autres groupements de régions d'administration locale. Ce genre d'organisation sanitaire, qui se concentre sur un programme généralisé de santé comprenant les soins infirmiers d'hygiène publique, l'inspection sanitaire, la lutte contre les maladies transmissibles, l'hygiène infantile, maternelle et scolaire et l'enseignement de l'hygiène en général, est caractéristique de la plupart des provinces; les autorités provinciales et municipales se partagent la responsabilité financière et administrative des unités. Malgré la tendance qui conduit les autorités provinciales à participer davantage aux unités locales, plusieurs de ces dernières continuent de relever de l'administration municipale, comme c'est le cas des services de santé hautement perfectionnés des grandes villes. En dehors des régions où existent des unités sanitaires pleinement organisées, les municipalités nomment habituellement des médecins sanitaires et autres responsables de temps partiel tandis que les autorités provinciales assument la responsabilité des œuvres de santé dans les régions dépourvues d'organisation municipale.

Terre-Neuve.—L'application des mesures de santé à Terre-Neuve est centralisée au ministère de la Santé, qui a pour attributions principales de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la tuberculose, les maladies transmissibles et les maladies vénériennes, de maintenir des services d'hygiène alimentaire et d'inspection sanitaire, et d'assurer, d'après un plan de paiement anticipé, des soins médicaux, hospitaliers et infirmiers dans des régions importantes de l'île de Terre-Neuve.

La province dirige un hôpital général à Saint-Jean, administre le système des hôpitaux-villas et subventionne d'autres hôpitaux généraux maintenus par des organismes bénévoles. Le plan des hôpitaux-villas fonctionne d'après un régime de paiement anticipé volontaire et a pour but d'assurer aux populations des régions éloignées un service hospitalier et des soins médicaux à domicile. Ce plan utilise 18 petits hôpitaux qui ont une capacité totale de près de 500 lits et possèdent pour la plupart des services de laboratoire et de radiologie. Des médecins hygiénistes et les postes infirmiers des localités avoisinantes complètent les services des hôpitaux. Une prime de $15 par année pour les chefs de famille et de $7.50 pour chaque adulte célibataire ouvre aux cotisants le droit à des services de diagnostic et de traitement aux dispensaires, aux visites à domicile du médecin et à l'hospitalisation. Règle générale, c'est la province qui prend à sa charge les frais médicaux et hospitaliers subis par les indigents.

Le ministère de la Santé dirige des sanatoriums pour tuberculeux à Saint-Jean et à Corner-Brook. Ces institutions fournissent gratuitement des services de radiologie et de diagnostic, auxquels viennent s'ajouter la vaccination au BCG et le dépistage des cas, entrepris

en collaboration avec l'Association antituberculeuse de Terre-Neuve. Le ministère subventionne aussi les services de diagnostic et de traitement que donnent, dans les régions septentrionales, l'Association internationale Grenfell et l'hôpital *Notre Dame Bay Memorial.*

Le programme d'hygiène mentale est centralisé à l'hôpital pour maladies mentales et nerveuses de Saint-Jean. Une unité de traitement durant le jour offre plusieurs genres de traitement aux malades externes.

Des cliniques provinciales pour maladies vénériennes fonctionnent à Saint-Jean et dans divers hôpitaux-villas de la province. Les traitements et les médicaments antivénériens sont fournis gratuitement aux malades de la clinique centrale, aux abonnés des hôpitaux-villas et aux indigents.

Le programme d'hygiène alimentaire comprend un travail d'éducation et des initiatives comme la distribution de concentrés de jus d'orange et d'huile de foie de morue. Une clinique provinciale, à Saint-Jean, donne des services dentaires publics, et la Croix-Rouge cadette dirige une clinique dentaire flottante dans la région de Bonne-Bay.

Île-du-Prince-Édouard.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social comprend les services suivants: soins infirmiers d'hygiène publique, hygiène alimentaire, génie sanitaire, hygiène dentaire, laboratoires, lutte antivénérienne, lutte anticancéreuse, lutte antituberculeuse, hygiène mentale et statistique démographique.

Des services généraux de soins infirmiers d'hygiène publique sont dirigés par quatre infirmières régionales et des services sanitaires sont assurés, sous la direction d'un ingénieur sanitaire, par trois inspecteurs. Des traitements dentaires gratuits sont donnés aux jeunes nécessiteux dans les cliniques permanentes de Charlottetown et de Summerside, ainsi qu'aux écoliers de première année des régions rurales dans deux cliniques roulantes. Le laboratoire central de Charlottetown a des succursales dans sept grands hôpitaux, succursales qui travaillent sous sa surveillance. On trouve aussi à Charlottetown une clinique antivénérienne provinciale.

Un service de diagnostic pour tuberculeux est fourni gratuitement par deux cliniques permanentes, et une unité mobile est dirigée par la Ligue antituberculeuse. Au sanatorium provincial de Charlottetown, les services thérapeutiques, sans être entièrement gratuits, sont largement subventionnés par la province; il existe des services de réadaptation et de placement. Une section spéciale du sanatorium soigne les patients atteints de poliomyélite avec paralysie consécutive. La province assume tous les frais du traitement ainsi que 50 p. 100 des frais qui découlent des soins hospitaliers et infirmiers donnés dans les hôpitaux généraux aux malades qui traversent la période aiguë de cette affection.

A Charlottetown, une clinique offre des services gratuits pour le diagnostic du cancer. Les malades indigents atteints de cancer y sont hospitalisés gratuitement pour une période d'examen de trois jours. On trouve dans cette même ville une clinique de diagnostic des maladies mentales et un service thérapeutique des troubles de la parole à l'intention des écoliers qui parlent et entendent avec difficulté.

La province verse des subventions de tant par jour aux hôpitaux généraux à l'égard de tous les malades. Elle acquitte aussi les frais de fonctionnement de l'hôpital Falconwood et de l'Infirmerie provinciale.

Nouvelle-Écosse.—Les principaux services du ministère de la Santé publique sont les suivants: laboratoires, neuropsychiatrie, hôpitaux, statistique démographique, services dentaires, hygiène alimentaire, service infirmier, hygiène du milieu, hygiène maternelle et infantile, et lutte contre les maladies contagieuses. En outre, la province met en œuvre un programme de services généraux d'hygiène publique au moyen de huit divisions sanitaires locales, dont chacune comprend des infirmières d'hygiène publique et des inspecteurs sanitaires qui travaillent sous la surveillance d'un médecin-hygiéniste régional employé à service continu. La ville d'Halifax a son propre Service de santé.

Les services de laboratoire, y compris les examens bactériologiques, pathologiques et autres, ainsi que les analyses du lait et de l'eau, se sont améliorés et étendus grâce au travail du Laboratoire central provincial d'Halifax et de ses succursales de Sydney et de Kentville. Le Service de l'hygiène du milieu fait aussi des examens de laboratoire et des recherches sur place.

Ce sont surtout les divisions sanitaires locales qui s'occupent du dépistage de la tuberculose et des maladies vénériennes. En outre, le ministère maintient deux cliniques pour le traitement gratuit des maladies vénériennes, dirige des examens radiographiques collectifs et des services de réadaptation en collaboration avec l'Association antituberculeuse de la Nouvelle-Écosse. Le traitement des tuberculeux est gratuit à trois sanatoriums provinciaux et au sanatorium provincial d'Halifax.

Les institutions pour malades mentaux comprennent un hôpital pour le traitement des maladies aiguës et une école de formation pour arriérés mentaux, qui relèvent tous les deux du gouvernement provincial, ainsi que 17 hospices régionaux de comté, administrés par les autorités locales. Des cliniques d'hygiène mentale fonctionnent à Sydney et à Halifax, et il existe un service de psychiatrie pour malades externes à l'hôpital général Victoria, à Halifax.

Trois cliniques dentaires roulantes donnent des soins aux enfants des régions rurales. L'hôpital général Victoria, propriété du gouvernement, comprend une clinique anticancéreuse et une clinique pour le traitement de la poliomyélite. Cette dernière clinique a des succursales à Sydney et à Antigonish. Tous les hôpitaux généraux autorisés reçoivent des subventions de tant par jour pour chaque malade.

Les bénéficiaires des allocations aux aveugles et aux mères peuvent obtenir des services médicaux limités qui sont dispensés par la Société médicale de la Nouvelle-Écosse. Quant à ceux qui bénéficient d'une façon ou d'une autre de l'assistance publique et aux autres indigents, ils ont droit à l'hospitalisation aux frais de la municipalité.

Nouveau-Brunswick.—La Division de la santé, au ministère de la Santé et des Services sociaux, comprend les services suivants: services hospitaliers et lutte contre le cancer, laboratoires, soins infirmiers d'hygiène publique, lutte contre les maladies contagieuses et les maladies vénériennes, lutte antituberculeuse, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, hygiène mentale et génie sanitaire.

Tous les médecins-hygiénistes régionaux et la plupart des infirmières d'hygiène publique sont à l'emploi de la province, tandis que d'autres services de santé locaux relèvent des bureaux de santé de 16 sous-districts locaux, chacun correspondant à un comté. D'habitude, de deux à quatre sous-districts sont confiés à un médecin-hygiéniste régional, assisté par des infirmières d'hygiène publique. La province subventionne quelques services locaux de soins infirmiers et d'inspection sanitaire.

Les laboratoires provinciaux de Saint-Jean ainsi que les deux laboratoires régionaux de Moncton et de Fredericton s'occupent des épreuves pathologiques, bactériologiques, sérologiques et chimiques. Ce sont les laboratoires provinciaux qui surveillent la distribution gratuite des produits biologiques et d'autres substances en vue de la prophylaxie des maladies transmissibles, ainsi que de l'insuline pour les diabétiques indigents. Des services de diagnostic gratuits pour les tuberculeux sont fournis par dix centres, dont une clinique centrale de l'Association antituberculeuse du Nouveau-Brunswick, à Saint-Jean. Le ministère de la Santé fournit des traitements gratuits dans deux sanatoriums privés, un sanatorium municipal et deux sanatoriums provinciaux. Il existe, à Saint-Jean, une clinique pour le traitement des maladies vénériennes.

Onze cliniques de diagnostic du cancer assurent un service gratuit de diagnostic et de biopsie. Dans quatre grands hôpitaux, les malades traités dans les cliniques anticancéreuses reçoivent gratuitement des traitements de radiothérapie et de radiumthérapie.

Les malades atteints de poliomyélite au stade aigu et post-paralytique sont aussi soignés gratuitement dans les hôpitaux, et des subventions sont versées à la Croix-Rouge cadette afin de permettre le traitement gratuit d'autres maladies déformantes chez les enfants.

Un programme d'hygiène mentale comprend le maintien de trois cliniques locales de diagnostic et de traitement ainsi qu'une école de formation durant le jour, à Saint-Jean, à l'intention des enfants arriérés. Les malades mentaux peuvent être hospitalisés dans les hôpitaux provinciaux de Lancaster et de Campbellton.

La province verse aux hôpitaux autorisés des subventions de tant par jour à l'égard de tous les malades.

Québec.—Le ministère de la Santé comprend les divisions suivantes: unités sanitaires de comté, génie sanitaire, épidémiologie, laboratoires, démographie, hôpitaux de psychiatrie, assistance publique, hygiène industrielle, hygiène alimentaire, maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène et services médicaux pour les colons.

La Division des unités sanitaires de comté fournit des services, grâce à ses 67 unités desservant un ou plusieurs comtés à la fois, à plus de 60 p. 100 de la population. Le maintien et le fonctionnement de ces unités, qui comptent chacune un médecin hygiéniste à service continu aidé d'infirmières d'hygiène publique et d'inspecteurs sanitaires, relèvent du ministère de la Santé; un léger apport financier est fourni par les autorités locales. En outre, les grands centres ont en permanence leurs propres services de santé desservant plus du tiers de la population de la province. Les médicaments fournis par le ministère aux médecins et unités sanitaires comprennent des vaccins, sérums, de la streptomycine pour les malades hospitalisés dans les sanatoriums et de la pénicilline pour les cas de maladie vénérienne. Des services de laboratoire, dont les analyses bactériologiques et autres, sont à la disposition des médecins et des unités sanitaires au laboratoire central de Montréal.

La province met sur pied des cliniques pour les tuberculeux dans les régions rurales et accorde son aide aux organismes urbains qui maintiennent des cliniques ou dispensaires pour la prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose. L'immunisation au B.C.G. de tous les nouveau-nés dans les hôpitaux et en général de tous les enfants par l'entremise des unités sanitaires constitue un aspect spécial du programme de la lutte antituberculeuse. Le ministère dirige les sanatoriums pour tuberculeux et les institutions pour maladies mentales qui sont tenus surtout par des sociétés privées et religieuses; dans ces sanatoriums et institutions, la plupart des malades sont soignés gratuitement.

La Division des services médicaux pour les colons assure des services infirmiers et médicaux gratuits aux habitants des régions isolées. Le personnel se compose d'infirmières salariées et de médecins à service intermittent auxquels sont versés des honoraires. Les services fournis comprennent des soins d'obstétrique, des examens, des vaccinations et des immunisations, ainsi que des soins médicaux d'urgence.

Dans le Québec, il n'existe pas de programme spécial de soins médicaux au bénéfice de ceux qui dépendent de l'assistance publique, bien que des soins gratuits y soient accordés aux indigents par l'entremise de plusieurs dispensaires, cliniques ou autres organisations de charité. Au terme de la loi sur l'assistance publique, les gens incapables de payer reçoivent gratuitement à l'hôpital des soins dont le coût est ainsi réparti: la province assume 50 p. 100 des frais et la municipalité 15 p. 100; le reste est acquitté par l'organisme autorisé qui dispense les soins.

Ontario.—Le ministère de la Santé assure des services d'hygiène publique par l'intermédiaire des divisions suivantes: unités sanitaires, soins infirmiers d'hygiène publique, hygiène maternelle et infantile, services dentaires, épidémiologie, lutte antivénérienne, prophylaxie de la tuberculose, hygiène industrielle, laboratoires, statistique médicale, hygiène mentale, soins infirmiers, hôpitaux publics et privés, génie sanitaire.

Vingt-sept unités sanitaires, administrées par les autorités locales, mais bénificiant des services de consultation et de l'appui financier du ministère, mettent des services locaux d'hygiène publique à la disposition de plus d'un quart de la population. Ailleurs, des services de santé municipaux permanents ou intermittents pourvoient aux besoins de la population. La province maintient aussi des services de santé dans les régions non organisées. La province verse des subventions aux bureaux de santé locaux pour les services dentaires scolaires et les cliniques antivénériennes. Des subventions spéciales sont accordées aux hôpitaux pour le traitement des malades atteints de poliomyélite.

Le ministère applique les lois relatives à l'hygiène publique qui concernent les approvisionnements d'eau, le lait, les aliments et d'autres domaines de la salubrité du milieu. Des soins d'hygiène maternelle et infantile sont donnés aux cliniques et, en outre, toute future mère a droit à un examen prénatal gratuit. Cinq unités sanitaires locales et deux divisions sanitaires urbaines ont commencé à faire l'examen systématique des dents et à renseigner sur l'hygiène dentaire; un certain nombre de cliniques scolaires de traitement dentaire financées par les municipalités ont été établies. Dans les régions septentrionales, des traitements dentaires sont assurés par deux wagons équipés à cette fin par la province, et trois unités mobiles maintenues par la Croix-Rouge vont dans les régions moins peuplées donner des traitements et renseigner la population.

Le laboratoire central, 13 laboratoires régionaux, cinq laboratoires associés et subventionnés et une unité mobile font des examens bactériologiques et autres au bénéfice des cliniques, hôpitaux et médecins privés. Le ministère distribue gratuitement des produits biologiques et autres servant à la prévention et à l'enrayement des maladies transmissibles, de l'insuline aux diabétiques indigents ainsi que de la streptomycine aux tuberculeux. Des examens des poumons, tenus dans quelque 200 centres, sont financés surtout par les associations antituberculeuses locales et par le ministère. La province acquitte le gros des frais d'hospitalisation des tuberculeux dans 14 sanatoriums tenus par des associations bénévoles. La lutte contre le cancer en Ontario est dirigée par l'*Ontario Cancer Treatment and Research Foundation*, qui touche des subventions provinciales au bénéfice de huit cliniques régionales de traitement. Les malades mentaux sont soignés dans 17 institutions provinciales, qui comprennent des unités spéciales pour arriérés mentaux, épileptiques, aliénés tuberculeux et aliénés criminels. Les services locaux d'hygiène mentale, tels que les services de psychiatrie des hôpitaux généraux, les cliniques ambulantes et les centres d'orientation de l'enfance, ont été largement développés par les hôpitaux généraux et les hôpitaux pour maladies mentales, les services de santé municipaux et autres organismes. L'*Ontario Alcoholism Treatment and Research Foundation* dirige un centre spécial de traitement pour les alcooliques.

En vertu d'une entente formelle conclue entre la province et l'Association médicale de l'Ontario, des services médicaux sont assurés à tous ceux qui bénéficient de quelque façon de l'assistance publique, y compris les vieillards pensionnés sous l'ancien régime de l'évaluation des ressources et qui reçoivent maintenant la pension générale et les personnes bénéficiant de l'assistance-vieillesse, des allocations aux aveugles ou aux mères nécessiteuses ainsi que celles qui reçoivent des secours de chômage. Les aspirants à la pension de vieillesse générale sont admissibles aux soins médicaux à condition de justifier de l'insuffisance de leurs ressources. Sauf dans le cas des chômeurs assistés, alors que la province partage les frais avec la municipalité, la province assume le paiement de ces services qui sont rétribués suivant des honoraires fixés, et par un fonds spécial.

Des allocations provinciales de tant par jour, selon l'importance de l'hôpital, sont versées aux hôpitaux publics d'après le nombre de jours d'hospitalisation dans les salles publiques. Des allocations spéciales de tant par jour sont également payées par les municipalités pour leurs indigents hospitalisés, y compris toutes personnes dépendant de l'assistance publique.

Manitoba.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être comprend les sections suivantes: services extérieurs de santé, services de médecine préventive, assainissements des milieux, services de laboratoire et services de psychiatrie.

Des services locaux de médecine préventive comprenant des unités sanitaires et des unités de laboratoire et de radiologie sont dirigés par la Section des services de santé complémentaires qui récupère des municipalités desservies une partie de ses frais. Des services de santé publique s'étendant au tiers environ de la population sont assurés par 13 unités à service continu qui desservent chacune un nombre variable de municipalités; un autre tiers de la population est desservi par les services de santé de Winnipeg. Dans trois régions ayant leur unité de santé publique, la population jouit des services de radiodiagnostic et de laboratoire en vertu d'un régime de paiement anticipé. En dehors des régions commises aux unités sanitaires, le Service provincial de soins infirmiers assure certains services d'hygiène publique. Des cliniques mobiles fournissent des soins dentaires aux enfants des régions rurales.

D'après un système d'organisation régionale d'aménagements hospitaliers, 52 régions hospitalières ont été établies. A l'exception de deux, elles comptent toutes au moins un hôpital général. Dans plusieurs cas, elles ont en outre une ou plusieurs unités de soins médicaux et infirmiers. Dans quelques régions, des soins médicaux, subventionnés par la province, sont fournis d'après un plan municipal de paiements anticipés.

La province maintient des institutions pour maladies mentales à Winnipeg, Selkirk et Brandon ainsi qu'une école pour arriérés mentaux à Portage-la-Prairie. Il existe aussi des services locaux d'hygiène mentale, y compris des dispensaires aux hôpitaux pour maladies mentales et des cliniques d'orientation juvénile.

A Saint-Boniface, une clinique provinciale assure des services de prévention et de traitement des maladies vénériennes. Le Conseil des sanatoriums du Manitoba dirige la lutte contre la tuberculose. Ses services comprennent des cliniques de diagnostic ambulantes, des examens radiographiques des poumons et un programme de réadaptation. La province participe au programme en maintenant un bureau central d'inscription des tuberculeux et un service d'infirmières d'hygiène publique qui s'occupe des tuberculeux sortis du sanatorium. L'hospitalisation et le traitement dans les sanatoriums sont acquittés au moyen des subventions provinciales. Le *Manitoba Cancer Relief and Research Institute*, subventionné par la province, dirige toutes les initiatives ayant trait au cancer. Les indigents de la campagne ont accès à un service gratuit de biopsie et on leur fournit également des services de diagnostic. Les traitements de radiumthérapie et de radiologie sont donnés gratuitement aux campagnards et, moyennant un prix modique, aux habitants de l'agglomération de Winnipeg.

A Winnipeg et à Brandon, la province fournit des services de laboratoire. En outre, le ministère fournit aux médecins, aux hôpitaux et aux organismes du gouvernement la pénicilline et autres remèdes antivénériens, l'insuline et autres produits biologiques pour les indigents ainsi que des antibiotiques pour les tuberculeux.

Le gouvernement provincial verse un dollar par jour aux hôpitaux généraux et une somme globale aux hôpitaux universitaires. Il verse aussi à la Commission des sanatoriums du Manitoba $4.10 par jour pour les malades des sanatoriums.

Au Manitoba, les assistés sont admissibles à certains soins médicaux, dentaires et optiques, moyennant justification de leurs ressources. C'est la municipalité qui assume la majeure partie des frais. Il en est ainsi de l'hospitalisation, une indemnité de tant par jour étant versée par la municipalité du malade, en plus des allocations provinciales de tant par jour. La province paie les soins médicaux et hospitaliers de certains indigents qui ne peuvent justifier une résidence locale.

Saskatchewan.—Le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan comprend cinq divisions principales: services de santé régionaux, services médicaux et hospitaliers, services de psychiatrie, recherche et statistique, et services administratifs. La Commission d'organisation des services de santé fait fonction d'organisme de consultation et d'organisation pour les grandes questions de programme et d'administration du ministère.

La Division des services de santé régionaux comprend les services suivants: lutte contre les maladies transmissibles, hygiène infantile, lutte antivénérienne, services d'infirmières, hygiène dentaire, alimentation et salubrité publique. Ces services organisent des programmes s'étendant à toute la province et fournissent des consultations au personnel sanitaire local. La Division de la lutte contre les maladies transmissibles distribue gratuitement des vaccins et des sérums et surveille les programmes d'immunisation. Quatre cliniques de diagnostic et de traitement sont dirigées par la Division de lutte antivénérienne. La Division des services d'infirmières s'occupe sur place des programmes de lutte contre les maladies vénériennes, la tuberculose et les maladies mentales et d'autres programmes d'hygiène publique. Les laboratoires provinciaux répondent aux besoins de la santé publique et fournissent gratuitement certains médicaments et produits biologiques.

La Division des services de santé régionaux est chargée de l'organisation de régions sanitaires administrées par des conseils régionaux élus, mais dont le personnel est nommé et une partie des frais acquittée par la province. Huit des régions envisagées sont déjà établies. Outre les services généraux assurés dans toutes les régions, celle de Swift-Current possède un programme de soins médicaux payés d'avance comprenant la médecine générale, la médecine spécialisée, le diagnostic pour tous les résidents et certains services dentaires pour les enfants. Le programme est financé par des cotisations personnelles, des taxes foncières et des contributions provinciales. En deux autres régions, on a lancé des programmes d'hygiène dentaire pour les enfants.

La Division des services médicaux et hospitaliers est chargée de l'application du programme des services hospitaliers de la Saskatchewan, dirige le programme de services médicaux accordés à la plupart des assistés, surveille le fonctionnement du programme municipal de médecine et le Service d'ambulance aérienne, et applique un programme de réadaptation pour les enfants infirmes et les malades atteints de poliomyélite, par l'entremise de la Division de réadaptation. En plus des soins hospitaliers gratuits, des services médicaux, dentaires et optiques complets, y compris quelques services auxiliaires, sont fournis à ceux (et à leurs épouses) qui reçoivent la pension générale de vieillesse et qui recevaient auparavant la pension de vieillesse en vertu du régime de l'évaluation des ressources ou qui ont droit à l'allocation supplémentaire provinciale. Les aveugles et les mères nécessiteuses recevant une allocation ainsi que ceux qui sont à leur charge, les assistés sociaux et les pupilles de la province y ont également droit. Afin de prévenir les abus, les malades doivent payer 20 p. 100 du prix des remèdes qui leur sont fournis. La province assume les frais du programme médical, acquittant aussi, dans le cas de la plupart des personnes ci-dessus, la taxe d'assurance hospitalière. La province octroie 25c. par tête annuellement et verse des subventions de péréquation à une centaine de municipalités qui ont passé un contrat avec un médecin.

La Division des services de psychiatrie surveille les hôpitaux de psychiatrie et administre les services communautaires de cette nature, y compris les cliniques. La province procure gratuitement les soins et les traitements à tous les malades mentaux et déficients qui doivent être hospitalisés. Le programme antituberculeux, mis en œuvre par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan, comprend des services de prévention et des services de traitement financés par des impôts municipaux et des subventions provinciales de tant par jour. La Commission du cancer de la Saskatchewan coordonne toutes les mesures anticancéreuses et maintient, à Saskatoon et à Regina, des cliniques de consultation, de diagnostic et de traitement soutenues par le public.

D'après le *Saskatchewan Hospital Services Plan*, régime universel et obligatoire d'assurance hospitalière, la plupart des résidents ont droit à l'hospitalisation en salle publique moyennant une contribution payable d'avance à raison de $15 par année pour toute personne âgée de 18 ans ou plus et de $5 pour chaque personne à charge de moins de 18 ans, le maximum étant de $40 par famille. Au besoin, la province fournit des fonds additionnels pris sur les revenus généraux, y compris, depuis le mois d'avril 1950, le tiers du produit de la taxe de vente de 3 p. 100.

Alberta.—Le ministère de la Santé comprend les divisions suivantes: maladies transmissibles et unités sanitaires, enseignement de l'hygiène publique, services hospitaliers et médicaux, laboratoires provinciaux, soins infirmiers d'hygiène publique, hygiène sociale, génie sanitaire, services anticancéreux, hygiène mentale, lutte antituberculeuse, entomologie, services d'hygiène alimentaire et statistique démographique.

La province se divise en districts sanitaires qui assurent les services locaux de santé. Des bureaux de santé locaux, composés de membres nommés par les autorités locales, administrent les districts sous la surveillance de la province dont ils reçoivent l'appui financier. Des médecins hygiénistes à service continu dirigent quinze circonscriptions et une infirmière d'hygiène publique en dirige une seizième. En dehors des districts sanitaires, le ministère maintient un service infirmier régional dans les endroits reculés et est en général responsable des services de santé en territoire non organisé. Les grandes villes ont leur propre service municipal permanent de santé.

Les cliniques du ministère assurent les services gratuits suivants: diagnostic et traitement des maladies vénériennes, examen médical pour le cancer, consultations d'hygiène mentale et examens psychiatriques, radiographie et tests à la tuberculine aux cliniques fixes et ambulantes et aux unités mobiles de radiologie. La province fournit des services de laboratoire, à Edmonton et à Calgary, à tous les médecins et hôpitaux autorisés ainsi que des sérums et produits biologiques pour les œuvres préventives.

Sur la recommandation des cliniques provinciales de lutte contre le cancer, le ministère assure des traitements chirurgicaux, radiologiques et des traitements au radium, ainsi que l'hospitalisation pendant une période se limitant à sept jours pour fins de diagnostic. Il existe cinq institutions qui s'occupent des malades mentaux et une des déficients. Les tuberculeux résidents bénéficient gratuitement de l'hospitalisation et de traitements dans les sanatoriums, et ils peuvent se faire donner le pneumothorax aux dispensaires. Le ministère assume les frais d'hospitalisation, jusqu'à concurrence de 90 jours, et de soins médicaux dans le cas des malades qui sont atteints d'arthrite rhumatoïde et sont âgés de moins de 25 ans, et fournit à tous les résidents qui souffrent de poliomyélite des soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers, ainsi que des services de réadaptation. Le ministère a pris des mesures pour assurer des traitements aux personnes frappées de paralysie cérébrale. Toutes les accouchées qui répondent aux conditions touchant la résidence peuvent être hospitalisées aux frais de la province pendant douze jours. De plus, la province accorde une aide pécuniaire aux femmes qui reçoivent des soins de maternité à domicile.

D'accord avec le Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta et l'Association dentaire, des services médicaux optiques et certains soins dentaires sont accordés à tous ceux (y compris les personnes à charge) qui touchent la pension générale de vieillesse et qui bénéficiaient auparavant de la pension de vieillesse sous le régime de l'évaluation des ressources ou qui ont droit à l'allocation provinciale supplémentaire, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'assistance-vieillesse, des pensions aux veuves et des allocations aux aveugles et aux mères nécessiteuses. La province assume ces frais et remet aux municipalités 60 p. 100 de leurs frais de soins médicaux accordés à leurs indigents. Les assistés sont soignés dans les salles publiques et pourvus des médicaments nécessaires et la province paie un tarif réduit de tant par jour.

Un programme municipal d'hospitalisation assure à presque toute la population des soins hospitaliers de salle publique. Le programme est appliqué par la municipalité sous la surveillance de la province, les frais étant répartis entre le malade, la municipalité et le gouvernement provincial. Le malade paie $2 par jour et la municipalité, le reste du tarif convenu pour les soins de la salle publique et les services supplémentaires. Ensuite, le gouvernement provincial rembourse à la municipalité 50 ou 60 p. 100 du montant ainsi payé, selon la nature du programme local.

Colombie-Britannique.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être maintient trois bureaux, soit deux à Victoria, et l'autre à Vancouver. Le Bureau des services de santé à Victoria comprend les divisions suivantes: unités sanitaires, soins infirmiers d'hygiène publique, génie sanitaire, salubrité du milieu et soins dentaires préventifs. Le Bureau de l'administration centrale, situé à Victoria, comprend la statistique démographique et l'enseignement de l'hygiène publique. Le Bureau de services spéciaux de prévention et de traitement, à Vancouver, groupe la lutte antituberculeuse, la lutte antivénérienne et les laboratoires.

Les services locaux d'hygiène publique sont assurés par des unités sanitaires. Ces unités, dont l'administration et le personnel relèvent de la province, sont soutenues par celle-ci et par les municipalités intéressées. Seize unités, qui s'occupent de 50 p. 100 de la population, fonctionnent actuellement. Vancouver et Victoria ont leur propre service de santé.

La province a des services spéciaux d'hygiène publique comprenant des cliniques antituberculeuses qui assurent un service gratuit de diagnostic et de consultation, des cliniques antivénériennes où le diagnostic et le traitement sont gratuits, ainsi que des cliniques d'hygiène maternelle et infantile, dirigées par des infirmières d'hygiène publique, qui s'occupent d'immunisation et fournissent aux mères des conseils avant et après la naissance. Les laboratoires d'hygiène publique comprennent un laboratoire central à Vancouver ainsi que des succursales à Nelson et à Victoria. Dans 60 localités fonctionnent, avec la collaboration des dentistes locaux, des cliniques dentaires pour les enfants, dont le coût est acquitté à parts égales par la localité et par la province. En ce qui concerne les services d'hygiène mentale, la province maintient des cliniques d'orientation fixes et ambulantes au bénéfice des enfants. Une clinique de psycho-médecine, établie à l'hôpital provincial d'Essondale, fait fonction de centre de recherches et de traitement des malades dont les troubles sont passagers.

Les mesures touchant la lutte contre le cancer et son traitement, mesures qui embrassent un centre de traitement et un établissement de soins à Vancouver, des cliniques de consultation situées partout dans la province ainsi qu'un service gratuit de biopsie s'étendant à toute la province relèvent de la *British Columbia Cancer Foundation*, agent officiel du gouvernement provincial. La province finance le fonctionnement de la fondation. Elle aide aussi à financer des initiatives bénévoles visant au rétablissement des enfants atteints de paraplégie et de paralysie cérébrale, au soin et au traitement des arthritiques et au maintien de services de transfusion de sang.

La province dirige des institutions où sont soignés les tuberculeux et les malades mentaux ainsi que des hôpitaux où l'on prend soin des invalides. Les indigents hospitalisés dans ces institutions sont à la charge publique, tandis que les autres paient selon leurs moyens. Des services de réadaptation sont à la disposition des tuberculeux et des malades mentaux.

Des soins médicaux, dentaires et optiques complets, des médicaments indiqués et certains soins supplémentaires sont fournis à tous ceux (y compris les personnes à charge) qui, recevant la pension générale de vieillesse, avaient auparavant celle accordée sous le régime de l'évaluation des ressources ou qui ont droit à l'allocation supplémentaire de la province, à ceux (y compris les personnes à charge) qui reçoivent les prestations d'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles et aux mères, des secours municipaux, ainsi qu'à certains enfants placés sous tutelle. Le gouvernement prend à sa charge l'hospitalisation de tous ces gens. S'ils demeurent dans une municipalité, le gouvernement assume 80 p. 100 des soins médicaux, et le reste est réparti entre les municipalités au prorata de leur population.

Grâce à un programme d'hospitalisation publique administré par le Service d'assurance-hôpital, tous les résidents ont droit à l'hospitalisation en salle publique. Avant 1954, le plan était surtout financé au moyen de primes uniformes; mais le coût en est maintenant

acquitté par les recettes générales et une partie de la taxe de vente provinciale. Chaque malade doit payer $1 par journée d'hospitalisation, et la période de séjour à l'hôpital n'est pas limitée.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les services de santé sont dispensés grâce à un réseau de services établis par divers organismes publics, par les dénominations religieuses et, dans quelques régions colonisées, par des médecins de l'exercice privé. Les Services de santé des Indiens, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, maintiennent des services de santé à l'intention de la population indigène; le gouvernement territorial du Yukon, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest ainsi que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en maintiennent à l'intention de la population blanche. Le ministère de la Défense nationale voit à la santé des forces armées.

Il y a au Yukon quatre hôpitaux généraux contenant 151 lits: deux hôpitaux à Whitehorse et à Mayo, sont dirigés par le gouvernement territorial; celui de Dawson est dirigé par l'Église catholique, et un autre, à Whitehorse, par le ministère de la Défense nationale. Des six médecins privés établis au Yukon, trois sont employés à service intermittent, à titre de médecins-hygiénistes, par le gouvernement territorial, et un autre par les Services de santé des Indiens. L'un des trois dentistes du Yukon travaille à service intermittent au compte des Services de santé des Indiens.

Les onze hôpitaux et les huit postes infirmiers des Territoires du Nord-Ouest comptent un total de 648 lits, dont 461 sont occupés par des tuberculeux. Six hôpitaux situés à Aklavik, Chesterfield-Inlet, Fort-Simpson, Fort-Resolution, Fort-Smith et Fort-Rae sont dirigés par l'Église catholique. Deux hôpitaux situés à Aklavik et à Pangnirtung ainsi qu'un poste infirmier, à Hay-River, sont sous la direction de l'Église anglicane. La région administrative de Yellowknife dirige un hôpital. Des compagnies minières maintiennent deux autres hôpitaux à Port-Radium et à Norman-Wells. Les Services de santé des Indiens maintiennent six postes infirmiers, et la *Pentecostal Church* un à Hay-River. Les Territoires comprennent onze médecins, dont neuf sont à l'emploi des Services de santé des Indiens, huit infirmières d'hygiène publique et deux dentistes, dont six et un, respectivement, sont à l'emploi de ces mêmes services.

Au Yukon, c'est le Commissaire qui administre les services de santé réservés à la population non indigène. Le gouvernement territorial fournit un traitement complet, y compris le transport des tuberculeux et des malades atteints de poliomyélite, ainsi que des soins hospitaliers à l'intention des résidents indigents. Des subventions comblent les déficits d'exploitation des deux hôpitaux généraux qui sont la propriété du gouvernement territorial. Les services d'hygiène publique comprennent la lutte contre les maladies contagieuses, les soins infirmiers d'hygiène publique, l'inspection sanitaire, et le dépistage de la tuberculose. Un médecin-hygiéniste en chef qui est domicilié à Edmonton et qui accorde une partie de son temps donne des conseils d'ordre technique sur le programme d'hygiène publique.

Les programmes de santé qui s'adressent à la population non indigène des Territoires du Nord-Ouest prévoient le traitement gratuit des tuberculeux, y compris le transport de ceux-ci, des soins hospitaliers gratuits pour les malades mentaux, le traitement gratuit des maladies vénériennes et le diagnostic gratuit du cancer, y compris le transport à la clinique d'Edmonton. Les indigents résidents ont droit aux services complets de médecin, de dentiste et d'oculiste, ainsi qu'aux soins dans les hôpitaux généraux. Il existe un programme spécial de services dentaires gratuits à l'intention des enfants âgés de moins de 17 ans. Afin d'aider les hôpitaux des missions, le gouvernement territorial verse tant par jour à l'égard de tous les malades payants. C'est le personnel des Services de santé des Indiens qui, en grande partie, s'occupe des services d'hygiène publique, et c'est le directeur de ces services qui remplit les fonctions de médecin-hygiéniste en chef des Territoires du Nord-Ouest.

Section 2.—Santé nationale—Aspects particuliers

On trouvera dans la présente section des articles spéciaux donnant en détail des renseignements statistiques et analytiques sur deux aspects importants de la santé nationale au Canada: l'hygiène mentale et la tuberculose. Un troisième article traite d'une question d'actualité, celle de la production et de la distribution du vaccin contre la poliomyélite.

HYGIÈNE MENTALE*

A l'heure actuelle, au Canada, l'hygiène mentale constitue l'un des plus importants problèmes d'hygiène publique. A la fin de 1954, les 68,157 malades hospitalisés dans les institutions pour maladies mentales ou traités par elles dépassaient d'environ 53,000 le nombre des malades traités par les sanatoriums pour tuberculeux et d'environ 10,000 celui des malades traités dans les hôpitaux publics. Ce chiffre de 1954 représente une augmentation de 93·2 p. 100 par rapport à celui de 1932 et révèle que juste un peu plus de quatre personnes sur mille sont soignées dans des institutions pour maladies mentales. A ce large volume de soins dispensés par les institutions en cause, il faut ajouter les soins de psychiatrie que donnent de plus en plus souvent les cliniques d'hygiène mentale, les cliniques externes des généraux hôpitaux et les médecins de l'exercice privé.

Au point de vue constitutionnel, c'est aux gouvernements provinciaux qu'il incombe de donner des soins aux malades qui relèvent de la psychiatrie. Chacune des dix provinces administre son propre programme, prévu par la législation provinciale. Le rôle du gouvernement fédéral se limite à fournir des services de consultants et de spécialistes, d'aider, par l'intermédiaire du Programme national d'hygiène, à financer les programmes provinciaux d'hygiène mentale.

Le soin et le traitement donné aux malades hospitalisés constituent à l'heure actuelle, et de beaucoup, la plus forte partie de l'activité d'hygiène mentale au Canada. Mais, vu que la population constate de plus en plus l'envergure prise par le problème de l'hygiène mentale, la prophylaxie et le traitement précoce des désordres mentaux prennent une importance grandissante. Grâce à des programmes d'éducation publique organisés et dirigés par des professionnels, aux cliniques d'hygiène mentale et à l'utilisation de plusieurs autres ressources locales, l'attitude de la population à l'égard de la maladie mentale évolue et il est plus facile de promouvoir les initiatives d'hygiène mentale.

Envergure du problème

Des 68,157 malades inscrits aux institutions pour maladies mentales à la fin de 1954, 62,323 étaient hospitalisés, soit 87 p. 100 de plus que les 33,290 malades qui étaient hospitalisés à la fin de 1932. Si l'on veut se faire une idée plus exacte du nombre des malades hospitalisés à l'heure actuelle, prenons la proportion par cent mille âmes: cette proportion a augmenté de 317·2 à 410·9 de 1932 à 1954. Des malades hospitalisés à la fin de 1954, 56·0 p. 100 ont été admis sur présentation d'un certificat signé par un ou plusieurs médecins ainsi que l'exige la loi provinciale, et 24·1 p. 100 ont été admis à leur propre demande. L'augmentation proportionnelle des admissions volontaires, qui était de 6·7 p. 100 il y a dix ans, démontre que l'attitude de la population à l'égard du traitement de la maladie mentale a évolué.

---

* Rédigé par B. R. Blishen, chef de la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique, avec l'aide du Dr C. A. Roberts, médecin principal au Service de l'hygiène mentale, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.

Une étude des premières admissions et des réadmissions dans les institutions pour maladies mentales indique en quelle demande sont les services de ces institutions. Au regard de 1932, le nombre des admissions a, en 1954, plus que triplé*, et le taux des admissions pour 100,000 âmes a passé de 90·1 à 193·5 (tableau 2). Fait significatif à noter, ce taux qui n'avait augmenté que de 9·7 p. 100 de 1932 à 1944, s'est accru de 90 p. 100 de 1945 à 1954.

2.—Admissions aux institutions pour maladies mentales, malades hospitalisés et nombre prévu de lits (1932-1954)

Année	Premières admissions		Réadmissions		Nombre total d'admissions		Malades hospitalisés le 31 déc.		Nombre prévu de lits	
	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]
1932	7,628	72·7	1,828	17·4	9,456	90·1	33,290	317·2	32,951	313·9
1933	7,518	70·8	1,683	15·8	9,201	86·6	34,979	329·4	32,781	308·7
1934	8,096	75·0	1,965	18·3	10,061	93·8	36,571	340·9	34,918	325·5
1935	8,604	79·5	2,166	20·0	10,770	99·5	38,261	353·3	35,987	332·3
1936	9,002	82·3	2,121	19·4	11,123	101·7	39,833	364·3	37,379	341·9
1937	8,703	78·9	2,258	20·5	10,961	99·4	41,677	377·9	37,798	342·7
1938	8,581	77·1	2,384	21·4	10,965	98·5	42,687	383·3	38,671	347·3
1939	8,301	73·8	2,250	20·0	10,551	93·8	43,275	384·7	39,277	349·1
1940	7,736	68·1	2,087	18·4	9,823	86·4	44,163	388·6	39,441	347·1
1941	7,902	68·8	2,401	20·9	10,303	89·7	45,135	392·8	40,115	349·1
1942	8,410	72·3	2,282	19·6	10,692	91·9	45,937	394·7	41,762	358·9
1943	8,556	72·6	2,390	20·3	10,946	92·9	46,631	395·9	42,454	360·5
1944	9,170	76·9	2,629	22·0	11,799	98·9	47,279	396·3	42,500	356·3
1945	9,489	78·7	2,779	23·1	12,268	101·8	48,056	398·6	45,124	374·3
1946	9,752	79·5	3,144	25·6	12,896	105·1	49,163	400·7	45,443	370·4
1947	9,745	77·8	3,335	26·6	13,080	104·4	50,203	400·8	45,180	360·7
1948	10,685	83·5	3,499	27·3	14,184	110·8	51,050	398·9	45,682	356·9
1949	11,556	86·1	3,920	29·2	15,476	115·3	52,663	392·3	44,055	328·2
1950	11,912	87·0	4,499	32·9	16,411	119·9	53,957	394·2	45,081	329·3
1951	13,152	94·0	4,591	32·8	17,743	126·8	55,395	396·1	46,096	329·6
1952	15,056	104·5	5,901	41·0	20,957	145·5	57,621	400·0	48,893	339·4
1953	15,925	107·9	7,206	48·8	23,131	156·8	60,574	410·5	51,328	347·8
1954	20,627	136·0	8,725	57·5	29,351	193·5	62,323	410·9	54,346	358·3

[1] Pour 100,000 âmes.

L'augmentation des cas d'hospitalisation se traduit par le taux, pour 100,000 âmes, des premières admissions et des réadmissions, bien qu'il soit évident que les réadmissions augmentent à un rythme plus rapide que les premières admissions. De 1932 à 1954, le taux des premières admissions avait augmenté de 87·0 p. 100, et celui des réadmissions de 230·0 p. 100. Après la guerre, il y a eu augmentation très sensible des deux taux: les premières admissions ont augmenté de 72·8 p. 100 de 1945 à 1954, tandis qu'elles n'avaient augmenté que de 5·8 p. 100 de 1932 à 1944. De même, le taux des réadmissions a augmenté de 148·9 p. 100 de 1945 à 1954, au regard de 26·4 p. 100 de 1932 à 1944 (tableau 2, p. 255 et graphique, p. 257).

Comparée à l'augmentation des taux d'admission, la proportion des décès dans les institutions pour maladies mentales a diminué sensiblement: elle était de 70·5 pour 100,000 âmes en 1932, et de 53·7 en 1954.

* Les données sur Terre-Neuve ont été incluses pour la première fois en 1949: dans cette province, le nombre des admissions n'a jamais dépassé, en aucune année depuis l'inclusion de ces données, 1·7 p. 100 du nombre total enregistré au Canada.

De 1950 à 1954, on ne constate aucun changement dans les quatre causes principales des premières admissions aux institutions pour maladies mentales. La cause principale a été, pendant ces cinq années, la schizophrénie: le taux d'admission a été, en 1954, de 22·1 pour 100,000 âmes. Cette maladie se déclare surtout dans le groupe d'âge de 20 à 40 ans: le taux atteint 60·2 chez les personnes du sexe masculin âgées de 20 à 29 ans. L'artériosclérose sénile et cérébrale est la deuxième cause principale des premières admissions et représente un taux de 13·2; ce sont les personnes âgées de 70 ans et plus qui ont le taux le plus élevé (215·3), surtout les hommes, dont le taux (227·7) est plus élevé que celui (202·7) des femmes. Viennent ensuite la débilité mentale (22·3) et la psychose maniaco-dépressive (17·8). L'alcoolisme sans psychose, qui occupait la dixième place, en 1950, comme cause de première admission, montait au cinquième rang en 1952. Au contraire, la psychose alcoolique, qui occupait la neuvième place en 1950, passait à la onzième en 1954. L'importance grandissante accordée à l'alcoolisme sans psychose comme cause de première admission démontre que l'alcoolisme est traité comme une maladie distincte et que les alcooliques sont soignés avant d'être atteints de psychoses.

Aménagements des hôpitaux pour maladies mentales

Afin de soigner le nombre grandissant des malades, les institutions canadiennes pour maladies mentales ont, depuis 1932, augmenté de 65·0 p. 100 leur nombre prévu de lits. En 1950, elles avaient 45,081 lits (tableau **2**); au cours des cinq dernières années seulement, l'augmentation a été de 20·5 p. 100. En 1954, les hôpitaux pour maladies mentales, avec un nombre prévu de 42,592 lits, avaient 78·4 p. 100 des lits de psychiatrie; les écoles de formation, 14·3 p. 100; les hôpitaux de psychiatrie, 4·6 p. 100, et les départements de psychiatrie des hôpitaux généraux, 1·0 p. 100. L'autre 2·7 p. 100 se trouvait dans les hôpitaux pour épileptiques et dans diverses institutions. Bien que le nombre de lits dans les départements de psychiatrie soit, à l'heure actuelle, relativement faible, on attache de plus en plus d'importance à ce genre d'aménagements psychiatriques dans les cas de maladies de courte durée.

Malgré le plus grand nombre de lits de psychiatrie que l'on trouve dans les diverses catégories d'institutions pour maladies mentales, la population canadienne a augmenté si rapidement que le nombre de lits pour 100,000 âmes, qui avait atteint, en 1945, le point record maximum de 374·4, a diminué, en 1949, au point record minimum de 328·2. Fait significatif, le taux actuel de 358·3 est sensiblement inférieur au taux record de 1945 (voir tableau **2**, p. 255 et graphique, page suivante).

Il est évident, lorsque l'on compare le taux du nombre prévu de lits à celui des malades, que ce dernier est beaucoup plus élevé que le premier. Cependant, comme la durée du séjour a été écourtée, les hôpitaux pour maladies mentales sont en mesure de soigner un plus grand nombre de malades. En 1934, par exemple, les malades munis de leur exéat avaient séjourné en moyenne 5·4 mois à l'hôpital; mais, en 1954, le séjour moyen a été de un mois et un huitième. Par conséquent, en 1954, il a été possible de soigner trois malades dans le lit qu'un seul malade occupait en 1934.

3.—Durée médiane du séjour des malades à leur sortie des institutions pour maladies mentales (1932-1954)

(Sans les décès)

Année	Durée du séjour	Année	Durée du séjour	Année	Durée du séjour
	mois		mois		mois
1932	4·9	1940	4·9	1948	3·9
1933	5·2	1941	5·9	1949	3·6
1934	5·4	1942	6·3	1950	3·6
1935	5·0	1943	4·3	1951	2·4
1936	4·0	1944	3·8	1952	2·8
1937	4·2	1945	3·8	1953	2·1
1938	4·5	1946	3·6	1954	1·8
1939	4·4	1947	3·6		

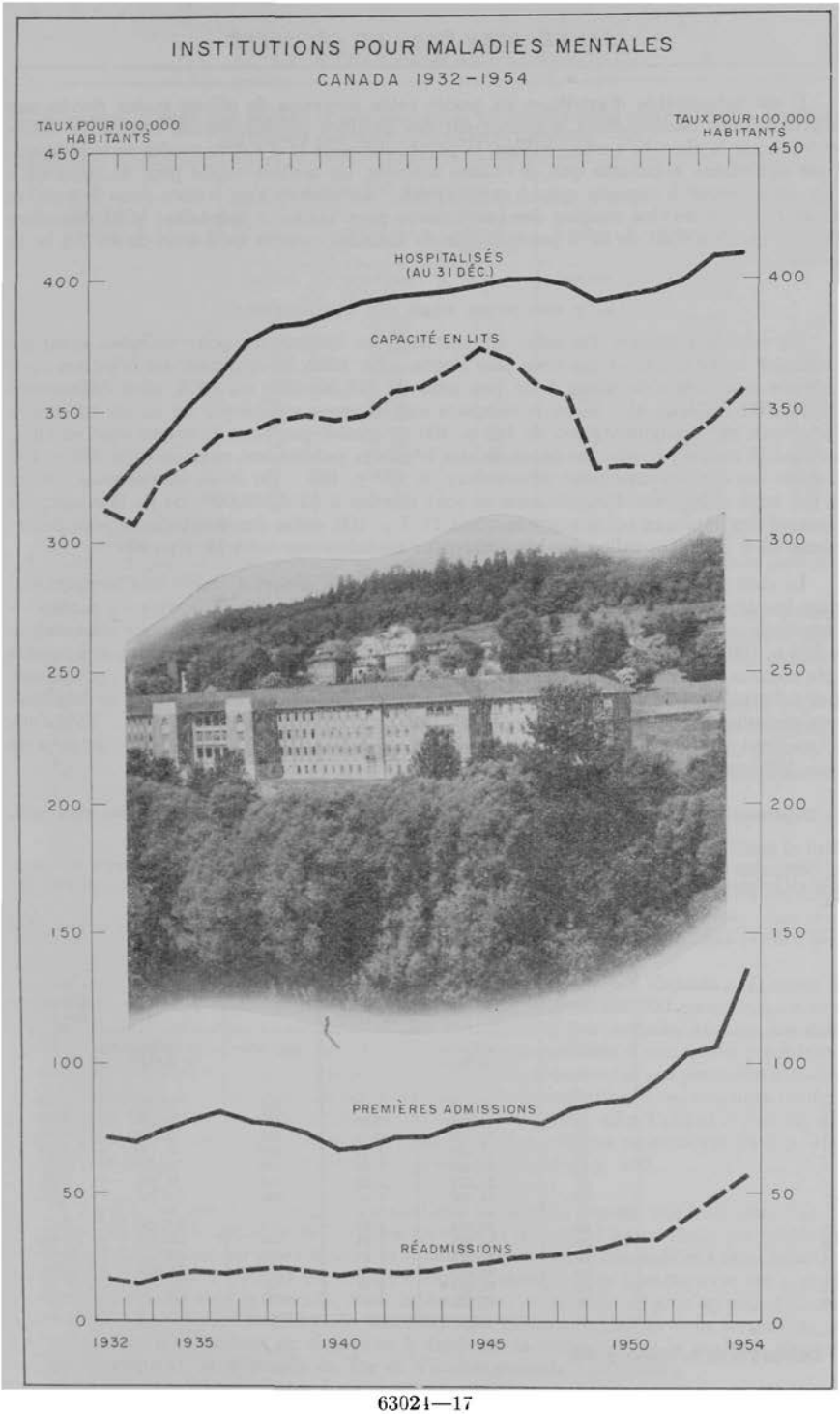
INSTITUTIONS POUR MALADIES MENTALES
CANADA 1932–1954
TAUX POUR 100,000 HABITANTS
TAUX POUR 100,000 HABITANTS
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
HOSPITALISÉS (AU 31 DÉC.)
CAPACITÉ EN LITS
PREMIÈRES ADMISSIONS
RÉADMISSIONS
1932
1935
1940
1945
1950
1954

Il est raisonnable d'attribuer en partie cette moyenne de séjour moins élevée aux progrès actuels réalisés dans le traitement des troubles psychiatriques, comme la thérapeutique par le choc, la narcosynthèse, la psychochirurgie et d'autres modes de traitement. Il est également manifeste que, à l'heure actuelle, un malade reçoit plus de soins qu'il n'en aurait reçus n'importe quand auparavant. La preuve s'en trouve dans le nombre des employés à service continu des institutions pour maladies mentales: le 31 décembre 1954, ce nombre était de 31·2 par centaine de malades, tandis qu'il était de 19·7 à la fin de 1932.

Coût des soins dans les institutions

Le volume croissant des soins donnés dans les institutions pour maladies mentales a entraîné inévitablement des frais plus élevés. En 1932, les dépenses des hôpitaux pour maladies mentales s'élevaient à un peu plus de $10,500,000; en 1953, elles dépassaient $57,200,000 (tableau 4). Si on la compare aux dépenses subies par les autres catégories d'hôpitaux, cette augmentation de 442 p. 100 ne semble pas hors de proportion: en effet, pendant la même période, les dépenses des hôpitaux publics ont augmenté de 708 p. 100 et celles des sanatoriums pour tuberculeux de 527 p. 100. En 1953, les dépenses totales de ces trois catégories d'institutions se sont élevées à $316,500,000; de ce montant, les dépenses des hôpitaux publics représentent 71·7 p. 100, celles des sanatoriums pour tuberculeux 10·2 p. 100 et celles des hôpitaux pour maladies mentales 18·1 p. 100.

Le coût par malade et par jour au cours des années permet d'établir une comparaison entre les dépenses des hôpitaux. Ce coût, si l'on tient compte de toutes les catégories d'hôpitaux, qui était de $1.85 en 1932, est passé, en 1953, à $6.81, soit une augmentation de 268 p. 100. Dans les hôpitaux publics, le coût par malade et par jour enregistre la plus forte augmentation: de $2.98 à $11.29, soit 279 p. 100. Viennent ensuite les sanatoriums pour tuberculeux: de $2.29 à $6.25, soit une augmentation de 173 p. 100, et les hôpitaux pour maladies mentales: 88c. à $2.70, soit une augmentation de 207 p. 100. Toutefois, si l'on tient compte de ce que valait le dollar de 1935 à 1939, il faut réduire de près de 50 p. 100 le coût par malade et par jour enregistré en 1953.

4.—Dépenses et coût par malade et par jour dans les institutions pour maladies mentales, au regard des autres hôpitaux (1932-1953)

Nota.—Les chiffres se rapportent aux hôpitaux qui font rapport de leurs finances pendant l'année et dans la catégorie indiquée. Les hôpitaux des Territoires du Nord-Ouest et les hôpitaux pour chroniques ne sont pas compris.

Année	Institutions pour maladies mentales			Hôpitaux publics		
	Hôpitaux	Dépenses[1]	Coût par malade et par jour[2]	Hôpitaux	Dépenses[1]	Coût par malade et par jour[2]
	nombre	en milliers de dollars	$	nombre	en milliers de dollars	$
1932	53	10,554	0·88	530	28,088	2·98[3]
1942	51	15,590	0·95	559	53,296	4·06
1943	52	16,428	0·98	583	59,320	4·08
1944	52	17,633	1·03	560	68,940	4·50
1945	51	18,487	1·08	522	74,059	4·74
1946	53	21,578	1·22	519	84,503	5·16
1947	55	26,102	1·46	588	106,792	6·14
1948	58	32,494	1·77	610	125,005	7·04
1949	59	36,364	1·94	660	146,867	7·85
1950	59	43,064	2·23	698	162,714	8·54
1951	60	47,412	2·40	713	190,912	9·60
1952	65	51,651	2·53	705	198,212	10·24
1953	72	57,229	2·70	720	227,036	11·29

Renvois à la fin du tableau, p. 259.

4.—Dépenses et coût par malade et par jour dans les institutions pour maladies mentales, au regard des autres hôpitaux (1932-1953)—fin

Année	Sanatoriums pour tuberculeux			Totaux		
	Hôpitaux	Dépenses[1]	Coût par malade et par jour	Hôpitaux	Dépenses[1]	Coût par malade et par jour
	nombre	en milliers de dollars	$	nombre	en milliers de dollars	$
1932	34	5,133	2·29	617	43,775	1·85[3]
1942	39	8,115	2·60	649	77,001	2·35
1943	38	8,619	2·76	673	84,367	2·45
1944	37	8,935	3·02	649	95,508	2·70
1945	40	10,189	3·17	613	102,735	2·85
1946	41	11,483	3·49	613	117,564	3·15
1947	42	14,223	4·27	685	147,117	3·81
1948	41	17,043	4·85	709	174,542	4·41
1949	44	19,166	4·98	763	202,397	4·90
1950	49	22,893	5·01	806	228,671	5·33
1951	55	26,815	5·78	828	265,139	5·99
1952	55	29,184	6·07	825	279,047	6·18
1953	59	32,204	6·25	851	316,469	6·81

[1] Immobilisations de capital non comprises; comprend les déboursés pour malades externes. [2] Comprend les déboursés pour nouveau-nés par malade et par jour; ne comprend que les journées passées dans les institutions faisant un rapport financier. [3] Chiffre approximatif.

L'augmentation de la population et le nombre croissant d'admissions qui s'ensuit contribuent évidemment à l'augmentation des dépenses des hôpitaux. De 1932 à 1954, la population du Canada a augmenté de 44·5 p. 100, et le nombre des admissions aux institutions pour maladies mentales a augmenté de 210·4 p. 100.

Depuis 1948, le gouvernement fédéral a mis à la disposition des provinces plus de 37 millions de dollars afin d'améliorer les services préventifs, diagnostiques et thérapeutiques d'hygiène mentale et de leur donner plus d'expansion. De ce montant, plus de 24 millions ont été dépensés. Près de la moitié de ces dépenses proviennent de l'établissement des services dans les institutions.

Services cliniques

Les cliniques d'hygiène mentale jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les affections mentales. Diverses agences en ont la direction, par exemple, les ministères provinciaux de la Santé, les municipalités, les institutions pour maladies mentales, les hôpitaux généraux, les commissions scolaires et les organismes bénévoles. Les unes fonctionnent à service continu, les autres d'une façon intermittente; d'autres encore sont ambulantes.

En 1954, 88 cliniques d'hygiène mentale fonctionnaient au Canada. D'après la statistique relative à 77 de ces cliniques, elles ont tenu plus de 208,000 consultations avec 41,258 malades, soit une moyenne d'un peu plus de cinq par malade, et plus des deux tiers des malades n'avaient pas visité la même clinique au cours d'une année précédente. Bien qu'il n'existe pas de statistique relative aux années précédentes qui permette d'établir des comparaisons, la prépondérance des nouveaux malades indique que ces cliniques rendent à la localité un service dont on avait grand besoin. En 1954, elles avaient à leur service 759 employés, dont les infirmières représentaient 26·6 p. 100, les psychiatres 23·0 p. 100, les travailleurs sociaux 17·0 p. 100 et les psychologues 14·0 p. 100.

Il est évident que, à elle seule, la statistique ne saurait donner une idée complète du progrès réalisé dans le domaine de l'hygiène mentale et que, dans toute étude du problème, il faut attacher une importance égale à la qualité des services dispensés et à la satisfaction donnée aux malades. Chaque province s'efforce de satisfaire ses besoins avec ses propres moyens; mais, dans tout le Canada, il est évident que l'on attache de plus en plus d'importance à la recherche, à l'amélioration des méthodes thérapeutiques et à la formation du personnel, afin d'en arriver, en définitive, à diminuer la fréquence de la maladie mentale et, par conséquent, la demande de lits et d'aménagements hospitaliers.

TUBERCULOSE*

Depuis vingt ans, la lutte antituberculeuse a fait beaucoup de progrès au Canada. Mais, bien que l'amélioration des méthodes thérapeutiques, l'expansion des aménagements et une offensive plus forte aient donné des résultats significatifs, la tuberculose demeure encore un problème d'hygiène publique de première importance.

A la fin de 1954, il y avait dans les sanatoriums pour tuberculeux ou dans les annexes antituberculeuses des hôpitaux généraux, cent Canadiens pour chaque centaine de mille habitants. En 1938, ce chiffre était de 78, le plus bas jamais enregistré; mais il a augmenté chaque année jusqu'en 1952, alors qu'il a atteint un sommet de 111. Le taux de 1954, le plus bas depuis sept ans, reflète aussi le renversement d'une tendance à la hausse dans le nombre absolu des malades que l'on trouve dans les hôpitaux pour tuberculeux. Cette tendance s'était fait sentir depuis 1938. Le total (15,220) de 1954 représente une diminution de 5·2 p. 100 sur l'année précédente, la première diminution qui ait jamais été signalée.

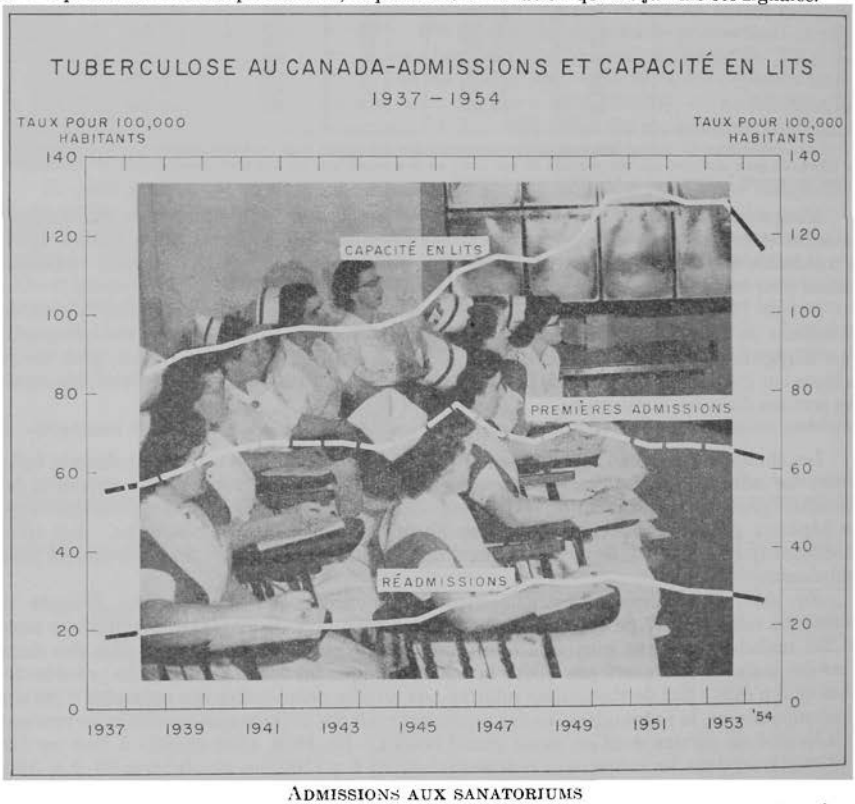

ADMISSIONS AUX SANATORIUMS

Au cours de la période de 1938–1954, le nombre de tuberculeux et de non-tuberculeux admis dans les institutions canadiennes pour tuberculeux a augmenté de 66·2 p. 100; celui des premières admissions, de 59·2 p. 100, et celui des réadmissions, de 88·6 p. 100. Ces augmentations du nombre réel d'admissions sont dues en partie à une augmentation de 36·4 p. 100 de la population canadienne au cours de la même période. Toutefois, si ces chiffres sont convertis en taux, ce qui supprime l'effet dû à l'augmentation de la population, on constate aussi que l'augmentation du taux des admissions est importante

* Rédigé par B. R. Blishen, chef de la Section des institutions, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

Le taux des admissions de tuberculeux et de non-tuberculeux, qui était de 85·8 pour 100,000 âmes en 1938, a atteint 113·0 en 1946, puis a diminué à 104·6 en 1954 (voir le tableau 5). Le taux de 1954 est le plus bas depuis 1945; mais il est de 21·9 p. 100 supérieur à celui de 1938.

Le taux relatif aux admissions de tuberculeux seulement a augmenté plus modérément pendant la période de 1938 à 1954, soit de 77·2 à 89·4 par 100,000 âmes. Le taux de 1954 est le plus bas enregistré depuis 1944 et représente la cinquième diminution annuelle consécutive. Les admissions de non-tuberculeux ont enregistré en 1942 leur taux le plus bas, soit 6·8 par 100,000 âmes; mais ce taux atteint en 1954 le point record de 15·2. Les 2,312 malades d'après lesquels le taux de 1954 est établi représentent près de 14·5 p. 100 de toutes les admissions aux institutions pour tuberculeux, cette année-là, soit la plus forte proportion jamais enregistrée (voir le tableau 5).

Étudiés séparément, les taux des premières admissions et des réadmissions de tuberculeux pour 100,000 âmes révèlent des points de ressemblance importants (voir graphique, p. 260). Le taux des premières admissions s'est élevé de 57·5 en 1938 à 77·2 en 1946, pour diminuer ensuite quelque peu irrégulièrement à un bas de 62·7 en 1954, le moins élevé depuis 1939 et de 9 p. 100 supérieur à celui de 1938. De même, le taux des réadmissions est parti d'un bas de 19·5 en 1938 pour toucher le sommet sans précédent de 32·8 en 1950 et fléchir brusquement à 27·7 en 1954. Il n'en représente pas moins une augmentation de 37 p. 100 depuis 1938. Si l'on tient compte de l'augmentation (36 p. 100) de la population durant cette période, l'importance de ces taux fléchissants devient évidente.

5.—Admissions, cas de tuberculose signalés et décès (1937-1954)

(Taux pour 100,000 habitants)

Année	Tuberculeux admis pour la première fois		Tuberculeux réadmis		Total des tuberculeux admis		Non-tuberculeux admis		Toutes admissions	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
1938	6,429	57·5	2,166	19·5	8,595	77·2	964	8·7	9,559	85·8
1939	6,859	61·0	2,325	20·7	9,184	81·6	1,028	8·1	10,212	90·8
1940	7,444	65·5	2,517	22·1	9,961	87·7	912	8·0	10,873	95·7
1941	7,754	67·5	2,547	22·2	10,301	89·7	868	7·6	11,169	97·2
1942	7,816	67·2	2,392	20·6	10,208	87·7	796	6·8	11,004	94·6
1943	7,943	67·4	2,447	20·8	10,390	88·2	900	7·6	11,290	95·9
1944	7,878	66·0	2,553	21·4	10,431	87·4	874	7·3	11,305	94·8
1945	8,403	69·7	2,685	22·3	11,088	92·0	1,023	8·5	12,111	100·5
1946	9,476	77·2	3,264	26·6	12,740	103·8	1,117	9·1	13,857	113·0
1947	8,753	69·9	3,504	28·0	12,257	97·8	888	7·1	13,145	104·9
1948	8,663	67·7	4,139	32·3	12,802	100·0	970	7·6	13,772	107·6
1949	9,340	71·4	4,146	31·7	13,486	103·1	932	7·1	14,418	110·2
1950	9,440	69·0	4,484	32·8	13,924	101·7	1,126	8·2	15,050	110·0
1951	9,257	66·2	4,415	31·6	13,672	97·8	1,227	8·8	14,899	106·5
1952	9,580	66·4	4,224	29·3	13,804	95·7	1,456	10·1	15,260	105·8
1953	9,661	65·4	4,197	28·4	13,858	93·8	1,661	11·2	15,519	105·1
1954	9,523	62·7	4,056	26·7	13,579	89·4	2,312	15·2	15,891	104·6

Incidence et Mortalité

La diminution du taux des cas de tuberculose signalés a été assez lente: il avait atteint, en 1944, un sommet de 128·2 pour 100,000 âmes; en 1954, il était tombé à 69·1 (voir graphique et tableau 6, p. 262). Cette lente diminution, ajoutée au taux croissant des non-tuberculeux admis aux institutions pour tuberculeux, a eu pour effet de retarder la diminution du taux de toutes les admissions.

Au cours de la période qui s'est écoulée de 1937 à 1954, le taux de mortalité par tuberculose a diminué d'une façon phénoménale: en 1954, il était de 10·3 pour 100,000 âmes, au regard de 60·4 en 1937 (voir graphique et tableau 6, p. 262). De 1945 à 1954, il a baissé de 71·8 p. 100. On a observé une tendance parallèle dans le nombre des décès de tuberculeux survenus dans les institutions pour tuberculeux: la diminution a été de 62·4 p. 100 durant la même période. Exprimé à un taux par millier de malades hospitalisés le 31 décembre, les décès de tuberculeux dans les institutions pour tuberculeux ont diminué radicalement de 227·5 en 1943 à 53·0 en 1954.

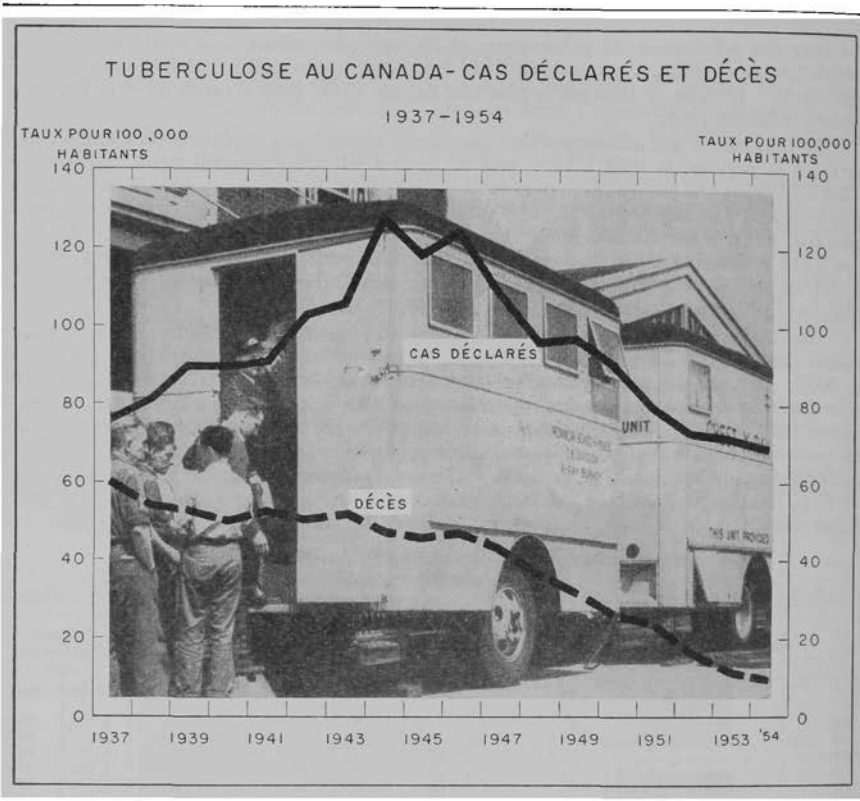

6.—Cas de tuberculose déclarés et mortalité (1937-1954)
(Pour 100,000 habitants)

Année	Cas de tuberculose déclarés		Mortalité		Année	Cas de tuberculose déclarés		Mortalité	
	nombre	taux	nombre	taux		nombre	taux	nombre	taux
1937[1]	8,472	76·8	6,669	60·5	1946	15,263	124·4	5,821	47·4
1938	9,090	81·6	6,126	55·0	1947	13,739	109·7	5,449	43·5
1939	10,182	90·5	5,977	53·1	1948	12,363	96·6	4,773	37·3
1940	10,226	90·0	5,789	50·9	1949	13,097	97·6	4,295	32·0
1941	10,475	91·2	6,072	52·8	1950	12,429	90·8	3,583	26·2
1942	12,015	103·2	5,980	51·4	1951	11,152	79·7	3,417	24·4
1943	12,520	106·3	6,168	52·4	1952	10,506	72·9	2,457	17·1
1944	15,292	128·2	5,724	48·0	1953	10,572	71·5	1,810	12·3
1945	14,328	118·9	5,546	46·0	1954	10,474	69·1	1,563	10·3

[1] À l'exception de la Colombie-Britannique.

Lutte antituberculeuse

Depuis la fin de la guerre, les fléchissements des taux des premières admissions et des réadmissions, des cas déclarés et de la mortalité due à la tuberculose sont en fonction de l'intensification des mesures prises contre la tuberculose. Le nombre de lits dans les institutions pour tuberculeux a augmenté de 85·2 pour 100,000 habitants, en 1938, à 116·5 en 1954. L'augmentation, de 1946 à 1954, du nombre réel de lits installés a été de 4,089, soit 30·1 p. 100 (voir tableau 7, et p. 263). La proportion de lits occupés a varié irrégulièrement au cours de la période qui va de 1938 à 1954 mais le chiffre de 92·2, en 1954, est le plus élevé depuis 1941. Une comparaison du taux des tuberculeux admis

pour 100,000 habitants avec un taux semblable relatif au nombre de lits révèle que, tandis que le premier commençait à fléchir en 1950 et avait diminué graduellement depuis, le second a continué de monter jusqu'en 1951, où il a touché le chiffre sans précédent de 131·5 et dépassé le taux des admissions par près de 34 pour 100,000 habitants. En 1954, le nombre de lits n'a dépassé le nombre d'admissions que par un peu plus de 27 pour 100,000 âmes.

La statistique révèle que, depuis quelques années, les lits de tuberculeux sont occupés pendant de plus longues périodes (voir tableau 7, ci-dessous). De 1944 à 1954, la durée moyenne de l'hospitalisation des malades qui ont finalement reçu leur exéat s'est élevée d'un peu plus de 50 jours. On observe une augmentation encore plus marquée dans le séjour moyen des malades qui sont morts dans les institutions pour tuberculeux: pendant la même période, la durée moyenne de leur séjour s'était prolongée de 150 jours. Il convient de remarquer que le prolongement du séjour des tuberculeux sortis et décédés a augmenté respectivement de 20·3 p. 100 et 43·5 p. 100 depuis 1944 et a été plus prononcé depuis 1950. De 1950 à 1954, le séjour moyen des tuberculeux sortis a augmenté de 16·4 p. 100 et celui des tuberculeux décédés de 30·6 p. 100.

Ces augmentations du séjour moyen des tuberculeux sortis et décédés ont suivi l'introduction d'antibiotiques comme la streptomycine, du P.A.S. et de l'isoniazide. La streptomycine a été employée pour la première fois en 1947, lorsque 0·01 p. 100 des malades reçurent ce traitement; en 1954, cette proportion s'élevait à 80·7 p. 100. En 1949, lorsqu'on employa pour la première fois le P.A.S., 0·1 p. 100 des malades furent traités de cette façon, tandis que le pourcentage s'élevait en 1954 à 74·0. C'est en 1952 qu'on a employé l'iosinazide pour la première fois, et elle fut alors administrée à 4·5 p. 100 des tuberculeux; deux ans plus tard, ce chiffre s'élevait à 49·7 p. 100.

Au cours des dernières années, le programme de dépistage de la tuberculose a fait de grands progrès. De 1944 à 1954, le nombre d'examens radiographiques collectifs a augmenté de 353·2 p. 100, malgré de légères diminutions observées en 1952 et en 1953. Le taux des examens par millier d'habitants était, en 1944, de 44·7 p. 100; il s'élevait à 145·9 en 1951, fléchissait à 130·7 en 1953 et remontait à 134·4 en 1954. Au cours de la même période, le nombre de nouveaux cas de tuberculose diagnostiqués dans les cliniques et les dispensaires a augmenté de 70·4 p. 100.

Le traitement des tuberculeux ainsi que les services et les aménagements offerts ont entraîné une augmentation de personnel et de dépenses. De 1938 à 1954, les sanatoriums enregistrent une augmentation de personnel de 190·5 p. 100, et l'effectif du personnel s'est élevé de 42·2 à 78·4 par 100 malades. Les dépenses des sanatoriums non fédéraux ont augmenté de 464·9 p. 100, passant de $5,700,000 en 1938 à $32,200,000 en 1953, tandis que les frais par jour-malade ont passé de $2.30 à $6.25, soit une augmentation de 171·7 p. 100 (voir tableau 4, pp. 258 et 259).

7.—Nombre de lits, lits occupés et séjour des tuberculeux sortis, et décès dans les institutions pour tuberculeux (1938-1954)

Année	Nombre de lits	Pourcentage de lits occupés	Séjour moyen en jours	
			malades sortis	malades décédés
	nombre	p. 100	nombre	nombre
1938	8,825	91·0	..	..
1939	10,160	92·3	..	..
1940	10,450	91·9	..	..
1941	10,911	92·7	..	..
1942	11,245	91·6	..	..
1943	11,319	91·9	..	..
1944	11,576	90·2	320·5	346·4
1945	12,105	90·2	316·4	359·3
1946	13,594	86·7	286·6	344·8
1947	14,355	84·5	298·2	355·9
1948	14,512	91·3	289·8	347·8
1949	15,825	91·3	311·8	389·9
1950	17,790	86·9	331·3	380·7
1951	18,407	89·1	300·9	459·3
1952	18,501	90·8	336·7	412·9
1953	18,977	91·5	361·5	425·9
1954	17,683	92·2	371·9	497·1

LE VACCIN CONTRE LA POLIOMYÉLITE*

L'inauguration d'une campagne d'immunisation de grande envergure, à l'aide du vaccin Salk contre la poliomyélite, constitue l'un des événements les plus sensationnels, dans le domaine sanitaire, des années 1954 et 1955.

Une analyse de l'incidence de la poliomyélite, analyse qui porte sur plusieurs années, révèle que cette affection devient de plus en plus une cause d'infirmité et de décès. En 1953, un plus grand nombre de cas de décès ont été signalés qu'au cours de toute année précédente: 8,736 cas en tout, dont 4,963 accompagnés d'une atteinte plus ou moins grave de paralysie et 481 décès. La moyenne du taux annuel d'atteinte signalé au cours des cinq années qui se sont terminées en 1929 était d'environ cinq cas pour 100,000 âmes. Ce chiffre s'est élevé à huit pendant les cinq années qui se sont terminées en 1934, à 14 pendant la période de cinq années qui s'est terminée en 1949, et à 26 pendant la période qui s'étend de 1949 à 1954. Depuis 1949, année où, pour la première fois, on a établi une distinction, dans les rapports, entre les cas accompagnés de paralysie et ceux qui ne l'étaient pas, le nombre de cas accompagnés de paralysie représentait près de la moitié du total des cas signalés. Quant au taux de mortalité, il n'a guère changé en proportion de la totalité des cas. Il existe cependant une tendance qui se fait sentir de plus en plus, celle de l'atteinte contre les personnes plus âgées. En 1926, 70 p. 100 des décès survenaient chez les enfants de moins de quinze ans. En 1953, cette proportion tombait à 30 p. 100. Cette même année, 31·6 p. 100 des cas signalés, 31·4 p. 100 des cas accompagnés de paralysie et 60·9 p. 100 des décès survenaient chez des personnes au-dessus de 20 ans.

Les gouvernements, à tous les échelons, ont étudié la gravité croissante de ce problème, et les subventions du Programme national d'hygiène ont servi d'une façon importante à établir des aménagements de traitement: depuis l'inauguration du Programme, en 1948, plus d'un million et demi de dollars ont été utilisés à cette fin.

En 1952, dès que l'on connut les résultats des essais sur place que l'on avait faits avec l'aide de la globuline *gamma* dans le but de protéger contre la poliomyélite paralysante, des mesures furent prises afin d'obtenir, pour 1953, des approvisionnements de cette fraction sanguine. Avec l'aide de subventions fédérales, des réserves de guerre de sérum sanguin, recueillies par la Croix-Rouge et conservées aux laboratoires Connaught de Toronto, servirent à la fabrication de 30,000 doses de 0·5 cc., en vue de les utiliser pendant l'épidémie de 1953. En outre, 100,000 doses furent préparées à l'aide du sang prélevé par la Croix-Rouge, pour utilisation en 1954. A cette fin, on a utilisé plus d'un million de dollars provenant des subventions du Programme national d'hygiène.

MISE EN VALEUR ET ESSAIS

En 1952, le Dr Jonas E. Salk décrit la méthode qu'il emploie pour préparer le vaccin expérimental contre la poliomyélite: il neutralise l'activité morbide du virus au moyen de la formaldéhyde. Les investigateurs scientifiques canadiens ont contribué d'une façon importante à cette découverte, car c'est aux laboratoires Connaught que le bouillon de culture utilisé pour fabriquer ce vaccin, lors du premier essai effectué par le Dr Salk, a été développé. Cet agent chimique, connu sous le nom de mixture 199, est un sous-produit des travaux de recherches sur le cancer et ne contient pas de substances organiques qui pourraient causer des allergies. On l'a trouvé approprié à la culture du virus de la poliomyélite, en 1952, à l'hôpital des enfants malades de Toronto.

En 1953, à la demande de la *National Foundation for Infantile Paralysis*, les employés des laboratoires Connaught ont découvert le moyen de produire en grandes quantités à la fois les trois types de virus contre la poliomyélite, en utilisant avec la mixture 199 le tissu haché de reins de singe. A la fin de 1953 et au début de 1954, de grandes quantités de bouillon de culture de virus ont été expédiées aux États-Unis, afin d'être transformées en vaccin.

* Préparé par le Service des recherches, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

A l'invitation de la *National Foundation for Infantile Paralysis* des États-Unis, le Canada fut invité à participer aux essais tenus sur place aux États-Unis en 1954, au cours desquels près de 1,830,000 enfants participèrent*. Trois groupes d'enfants appartenant aux provinces de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de l'Alberta furent compris dans ces essais.

Le Conseil canadien d'hygiène publique, lors de sa 65e réunion, tenue au mois de mai 1954, a étudié la question de la production du vaccin au Canada. On a calculé, à cette époque, quels seraient les besoins immédiats, au cas où les essais des États-Unis seraient couronnés de succès. On a fait savoir aux sous-ministres provinciaux de la Santé quels seraient le coût ($1.50 la dose triple) et les quantités de vaccin qui pourraient être mises à la disposition de chacun.

L'incertitude dans laquelle on se trouvait en attendant les résultats des essais sur place compliqua l'organisation à cette époque et dans la suite; mais, en surveillant de près la situation aux États-Unis, il était possible de constater en général que le succès serait suffisant pour justifier une forte production de vaccin. Au cours des discussions tenues avec les provinces au cours de l'été de 1954, il fut convenu que le coût du vaccin fabriqué pour être utilisé en 1955 et fourni gratuitement à tous les enfants serait assumé à parts égales par le gouvernement fédéral et par les provinces, grâce aux fonds attribués par le Programme national d'hygiène. Entre juin et novembre, toutes les provinces avaient soumis leurs projets. On se mit à produire, aux laboratoires Connaught, une quantité de vaccin suffisante pour inoculer 50,000 enfants en 1955, et l'on s'aboucha avec l'Institut de microbiologie et d'hygiène, où la construction d'aménagements spéciaux fut entreprise dans ce but.

Production et distribution

Lors de la 66e réunion du Conseil canadien d'hygiène publique, tenue en octobre 1954, on analysa en détail les essais faits aux États-Unis. En cette occasion, le directeur des laboratoires Connaught déclare que l'on n'avait pas constaté que l'utilisation du vaccin auprès de 250,000 enfants eût causé de complications ou de réactions sérieuses, que l'on avait rencontré des titres d'anticorps très élevés et que l'introduction du tissu de Rhésus n'avait causé aucune réaction fâcheuse. Il ajoute cependant que l'utilisation du vaccin soulève plusieurs problèmes qui sont graves et qui nécessiteront, pour être réglés, de sérieuses recherches.

Après l'étude de ce rapport, le Conseil a souscrit à la décision prise au sujet des préparatifs à faire en vue de la distribution du vaccin à titre expérimental et en est arrivé à une entente sur les conditions auxquelles ce vaccin pourrait être utilisé. Voici la déclaration de principes adoptée par le Conseil à cette époque:

1° Que les enfants âgés de cinq et six ans soient les premiers à être vaccinés, car il est constaté que, à ces âges, les taux d'atteinte sont élevés et que l'infection de ces enfants constitue une menace pour les enfants plus âgés. On estime à 500,000 environ, en 1955, le nombre des enfants qui se trouvent dans les maternelles, le cours préparatoire et la 1re année des écoles canadiennes. De plus, il est entendu que les enfants qui, en 1954, ont reçu le matériel de "contrôle" au cours des essais faits dans trois provinces devront être vaccinés.

2° Que, au cas où il resterait du vaccin après avoir satisfait aux obligations de 1°, la priorité soit ensuite accordée aux enfants de quatre ans.

3° Que, bien qu'il soit à souhaiter que l'incidence de la paralysie chez les enfants vaccinés et chez ceux qui ne le sont pas, chez ces groupes d'âge, soit enregistrée, il n'est pas nécessaire d'accompagner l'administration du vaccin de l'administration d'un matériel de "contrôle", ou de prendre des échantillons de sang en vue d'en évaluer les anticorps.

4° Qu'il serait très opportun, puisqu'il sera possible, espère-t-on, de distribuer le vaccin au début de mars, de terminer le programme de vaccination à la fin d'avril, au plus tard, à condition que les autorités fédérales accordent la permission de distribuer nécessaire.

5° Qu'il soit compris que, en attendant la publication des résultats obtenus par les essais actuels de vaccination contre la poliomyélite, le vaccin continue d'être utilisé à titre expérimental et ne soit pas offert au public comme un agent d'immunisation reconnu.

* Au cours des essais effectués aux États-Unis, près de 440,000 enfants ont reçu une ou plusieurs injections de vaccin, et près de 210,000 une substance appelée "placebo", qui consiste en une substance nutritive où le virus croît. Plus de 1,100,000 enfants de 44 États ont servi de groupe-témoin et sujets d'observation. Près de 40,000 enfants, choisis parmi ces trois groupes, ont donné un ou plusieurs échantillons de sang (règle générale, trois). On a analysé ces échantillons dans 27 laboratoires des États-Unis et du Canada, afin de constater s'ils contenaient des anticorps de la poliomyélite.

A la fin de 1954, on a pris les dispositions voulues pour que toute la production de vaccin contre la poliomyélite soit livrée au Laboratoire d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, afin qu'elle soit éprouvée et distribuée aux provinces. L'expérience acquise l'année précédente pendant la production et la distribution de la globuline *gamma* a aidé à prendre ces arrangements administratifs.

L'essai du vaccin s'est fait suivant les techniques exposées dans *Minimum Standards*, publication des *National Institutes of Health* des États-Unis, et a exigé l'utilisation de 18 singes pour chaque lot: on donne des injections intracérébrales de 0·5 cc. de chaque côté à 12 *Rhésus*, et des injections intramusculaires de 10 cc. à six *Cynamologus*. On utilise, pour des essais supplémentaires, des cultures sur tissu, des cobayes, des lapins, des souris et des embryons d'œuf.

Le 12 avril 1955, le sous-ministre de la Santé nationale a assisté à la réunion d'Ann-Abour (Michigan), au cours de laquelle les résultats des essais sur place de 1954 ont été rendus publics, et, dès les résultats connus, des dispositions ont été prises immédiatement en vue de la livraison du vaccin. Près de 620,000 doses triples ont déjà été produites. Les provinces avaient demandé 486,000 doses triples; le reste fut réparti entre elles. Après avoir modifié le programme de dosage, sur les conseils du Dr Salk, et retardé le moment de la troisième inoculation, il a été possible d'augmenter de 50 p. 100 le nombre d'enfants qui seraient vaccinés en 1955.

Au mois d'avril, des maisons américaines furent approchées afin de savoir quelle quantité de vaccin pourrait être livrée au Canada avant le 1er juillet. Deux de ces maisons furent autorisées à livrer du vaccin au Canada. Toutefois, bien que le Canada échappât à l'interdiction placée par les États-Unis sur l'exportation du vaccin, il n'y eut que 14,000 ampoules de 3 cc. qui furent livrées au Canada.

Les programmes de distribution aux provinces ont pu varier légèrement, mais, règle générale, on s'en est tenu aux principes exposés par le Conseil canadien d'hygiène publique. On a pris des mesures spéciales pour inoculer les enfants indiens et esquimaux ainsi que les enfants des militaires canadiens postés outre-mer.

On a surveillé de près les difficultés survenues aux États-Unis à la suite de l'inauguration du programme, et les méthodes d'essai sont en état de perpétuelle revision. Heureusement, le Canada n'a pas connu de difficultés semblables avant que, la saison de la poliomyélite étant arrivée, on ait jugé bon de suspendre le programme pendant les mois d'été, alors que près de 800,000 enfants canadiens avaient été inoculés.

Section 3.—Statistique de la santé*

Au Canada et dans la plupart des autres pays, la statistique de la santé nationale est encore à son enfance comparativement à la statistique de l'état civil et celle des institutions, qui sont bien établies et fort uniformisées. Ce n'est que ces dernières années, lorsqu'on a reconnu la plus longue durée de la vie et les conséquences du vieillissement de la population, qu'on a généralement compris que la statistique de la mortalité et des maladies contagieuses ne pouvait plus être l'unique aune de la santé nationale. Bien qu'on ait maîtrisé plusieurs maladies infectieuses, d'autres maladies, surtout celles qui caractérisent une population âgée, sont la cause d'une foule d'affections et d'infirmités qui exigent beaucoup de services de santé, mais qui, n'étant pas immédiatement mortelles, ne se reflètent pas pleinement dans la statistique de la mortalité.

Certaines provinces possèdent beaucoup de données précieuses sur certains aspects de leurs services de santé. Au point de vue national, la seule source disponible jusqu'à présent sur la maladie en général, les services de santé et les dépenses personnelles en soins médicaux, est l'Enquête sur la maladie au Canada, 1950–1951. La statistique des causes

* Préparé à la Section de la santé publique, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

de décès est donnée aux pp. 219–220 du chapitre de la statistique démographique, et celle des hôpitaux, des institutions pour malades mentaux et pour tuberculeux, paraît à la section 4 du présent chapitre. D'autres statistiques recueillies dans tout le pays portent sur les maladies à déclaration obligatoire, la morbidité parmi quelque 100,000 fonctionnaires fédéraux et les services de soins à domicile. Suivent quelques détails de l'enquête sur la maladie au Canada et sur les maladies à déclaration obligatoire.

Sous-section 1.—Enquête sur la maladie au Canada

Enquête sur la maladie au Canada, 1950-1951.—L'enquête sur la maladie au Canada, poursuivie durant une période de douze mois commencée à l'automne de 1950, a eu pour but de fournir des estimations de l'incidence et de la fréquence de la maladie et des accidents de tous genres, de la somme des soins médicaux, infirmiers et autres et des dépenses familiales relatives aux divers services de santé. Les données sur lesquelles reposent les estimations proviennent d'un échantillon de quelque 10,000 ménages dans tout le pays. L'enquête, instituée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été élaborée et organisée conjointement par ce ministère et le Bureau fédéral de la statistique, en consultation avec les dix provinces, dont les ministères de la Santé ont effectué l'enquête en vertu du Programme national d'hygiène du gouvernement fédéral. Un bref exposé de l'étendue de l'enquête et des méthodes utilisées a paru dans l'*Annuaire* de 1955, avec quelques-unes des données recueillies. L'étude de ces données se poursuit encore.

Durant l'année 1955, d'autres données de l'enquête ont été rendues publiques et ont jeté un nouveau jour sur la répartition de la maladie chez les Canadiens et sur les soins de santé qui leur sont prodigués. Ces données font ressortir l'importance des questions de santé chez la population âgée, ce que confirment les données en provenance de l'enquête sur la maladie dans le fonctionnarisme fédéral et les données statistiques sur les services de soins à domicile; elles révèlent aussi que la maladie est assez répandue et que la demande de services de santé est assez forte à l'autre extrême de l'échelle d'âge, soit chez les enfants de moins de 15 ans.

Incidence et fréquence estimatives de la maladie au Canada durant l'année de l'enquête.—Du point de vue de la gravité de la maladie, les tableaux ci-dessous distinguent de l'ensemble des maladies, invalidantes ou non, les maladies invalidantes qui empêchent le malade de poursuivre son activité habituelle: travail, études, soins ménagers, etc. La mesure de l'incidence est double, soit le nombre de nouveaux cas de maladie durant l'année de l'enquête et le nombre des personnes atteintes de ces maladies. Par ailleurs, la fréquence s'exprime en nombre de maladies en cours au moment du début de l'enquête et en nombre de personnes atteintes de ces maladies au même moment. Il s'ensuit que, tandis que l'incidence ne fournit aucune indication sur la durée de chaque maladie, les maladies de longue durée influent sur la fréquence.

INCIDENCE DE LA MALADIE PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE, 1950-1951

Groupe d'âge	*Pourcentage estimatif des personnes atteintes d'une ou de plusieurs—*						*Moyenne des maladies signalées par millier de personnes—*					
	Nouvelles maladies			*Nouvelles maladies invalidantes*			*Nouvelles maladies*			*Nouvelles maladies invalidantes*		
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total
Tous les Âges.....	74·9	80·3	77·6	53·6	58·4	56·0	2,050	2,409	2,228	995	1,105	1,049
Moins de 15.....	86·9	87·0	86·9	68·8	69·1	69·0	2,988	2,962	2,975	1,543	1,530	1,537
De 14 à 24.....	67·9	74·6	71·3	48·0	58·4	53·3	1,537	1,962	1,753	800	995	899
De 25 à 44.....	71·9	82·2	77·2	47·6	57·1	52·4	1,790	2,493	2,145	756	988	873
De 25 à 64.....	67·9	74·4	71·1	45·7	46·6	46·2	1,518	1,941	1,723	717	783	749
65 et plus.....	67·9	71·6	69·7	44·3	48·0	46·1	1,517	1,889	1,701	721	842	781

FRÉQUENCE DE LA MALADIE PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE AU DÉBUT DE L'ENQUÊTE 1950-1951

Groupe d'âge	Pourcentage estimatif des personnes atteintes de—						Moyenne des maladies signalées par millier de personnes—					
	Toute maladie			Toute maladie invalidante			Toutes les maladies			Toutes les maladies invalidantes		
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total
TOUS LES ÂGES	7·3	9·3	8·3	2·7	3·1	2·9	86	111	98	32	36	34
Moins de 15	4·6	4·7	4·6	1·7	1·9	1·8	48	51	50	18	21	20
De 15 à 24	4·5	4·9	4·7				49	52	50			
De 25 à 44	6·9	10·9	8·9	2·0	3·0	2·5	78	127	102	22	35	28
De 45 à 64	10·9	13·5	12·1	4·5	4·5	4·5	127	168	147	50	52	51
65 et plus	16·7	20·5	18·6	7·0	7·0	7·0	244	269	256	110	90	100

Invalidités physiques permanentes.—Chaque cas d'invalidité permanente déclaré à l'enquête sur la maladie fut classé dans l'un de quatre groupes, selon le degré d'incapacité à remplir les tâches habituelles. Ces groupes, qui englobent les incapacités chroniques, les difformités et les amputations, sont les suivants: 1° incapacités bénignes qui ne nuisent pas trop à l'accomplissement journalier du travail; 2° incapacités modérées n'ayant qu'un effet localisé sur l'exercice des fonctions quotidiennes; 3° incapacités graves qui nuisent beaucoup au travail, mais qui n'entraînent pas l'invalidité totale du sujet; 4° invalidités totales qui obligent le sujet à garder le lit ou qui exigent de l'aide dans l'exercice des fonctions de la vie courante. Le bilan ci-dessous donne la répartition par groupe d'âge du nombre estimatif des personnes atteintes d'incapacité physique permanente, pour l'ensemble des incapacités sans distinction de gravité, et pour les personnes gravement ou totalement incapacitées. A noter que l'enquête excluait, par son plan même, les personnes demeurant dans des institutions.

Groupe d'âge	Sans distinction de gravité		Incapacité grave ou totale	
	Nombre	%	Nombre	%
TOUS LES ÂGES	957,000	100	423,000	100
Moins de 25	139,000	15	37,000	9
De 24 à 44	238,000	25	88,000	21
De 45 à 64	317,000	33	136,000	32
65 et plus	263,000	27	126,000	38

De toutes les incapacités primaires signalées, 58 p. 100 étaient dues à six catégories d'états maladifs: maladies du cœur, infirmités résultant d'accidents, arthrite et rhumatisme, surdité, cécité, troubles du système nerveux.

Ampleur des soins de santé.—Le pourcentage estimatif des personnes des divers groupes d'âge recevant certains soins figure dans les deux tableaux de la p. 269, de même que la moyenne des services rendus par millier d'habitants. Les visites de médecin comprennent les visites du médecin à domicile, les visites à son bureau et les visites du malade au dispensaire, mais non les visites du médecin à l'hôpital. Ne sont pas compris non plus les visites et traitements aux cliniques scolaires. Les examens de la vue ne comprennent pas ceux qu'ont effectués des médecins, car ces derniers examens sont compris dans les visites de médecin.

Plus de la moitié des sujets—53·1 p. 100—ont signalé avoir reçu des soins quelconques durant l'année d'enquête 1950-1951. De ce groupe, 57·7 p. 100 étaient des femmes, et dans le groupe d'âge de 25 à 44 ans, 65·2 p. 100 des personnes s'étant fait soigner étaient des femmes. Chez les hommes, la plus faible proportion pour l'ensemble des services de santé fut constatée dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, soit 42·6 p. 100, et la plus forte proportion, dans le groupe des moins de 15 ans, où la proportion des sujets qui ont reçu des soins s'élevait à 52·5 p. 100.

PROPORTION ESTIMATIVE DES PERSONNES AYANT REÇU DES SOINS DE SANTÉ, PAR RAPPORT AU NOMBRE GLOBAL DE PERSONNES DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE, 1950-1951

Groupe d'âge	*Population*	*Soins médicaux*	*Soins hospitaliers*	*Soins médicaux à à l'hôpital*	*Soins d'infirmière à domicile*	*Opérations*	*Soins dentaires*	*Examens de la vue*	*Soins de de santé divers*	*Tout soin de santé*	*Aucun soin de santé*
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
TOUS LES ÂGES.....	100·0	43·2	10·2	44·7	1·1	3·7	14·7	3·3	1·6	53·1	46·9
Moins de 15 ans...	100·0	42·5	10·4[1]	44·6	0·6	4·3	13·7	2·0		52·3	47·7
De 15 à 24.....	100·0	35·3	9·2	36·6	..	2·9	20·9	3·6	..	49·1	50·9
De 25 à 44.....	100·0	45·7	11·2	46·8	1·5	3·7	18·0	3·3	2·5	56·3	43·7
De 45 à 64.....	100·0	44·3	9·4	45·5	1·3	4·0	16·6	5·4	2·3	52·3	47·7
65 ans et plus.....	100·0	49·6	9·8	50·8		..	4·0	..	..	54·1	45·9

[1] Comprend les nouveau-nés.

MOYENNES ESTIMATIVES DES SERVICES SIGNALÉS, PAR MILLIER DE PERSONNES DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE, 1950-1951

Groupe d'âge	*Visites du médecin et consultations aux cliniques*	*Jours d'hospitalisation*	*Visites d'une infirmière diplômée*	*Opérations*	*Visites au dentiste*	*Examens de la vue*
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
TOUS LES ÂGES.....	1,786	1,728	73	40	323	40
Moins de 15 ans.....	1,210	1,099[1]	20	45	268	25
De 15 à 24.....	1,353	1,169	..	29	530	45
De 25 à 44.....	2,044	1,716	68	38	396	38
De 45 à 64.....	2,296	2,417	173	44	230	62
65 ans et plus.....	2,751	3,737		..	77	..

[1] Comprend les nouveau-nés.

D'autres calculs ont donné la moyenne de divers services de santé qu'ont reçus des sujets dans divers groupes de revenu. Le tableau ci-dessous est un résumé de ces constatations:—

MOYENNE ESTIMATIVE D'UNITÉS DES DIVERSES CLASSES DE SOINS DE SANTÉ PAR MILLIER D'HABITANTS ET PAR CATÉGORIE CHOISIE DE REVENU, 1950-1951

Estimations réelles—

Unités signalées	*Total*	*Revenu faible*	*Revenu moyen*	*Revenu élevé— Catégorie inférieure*	*Revenu élevé— Catégorie supérieure*
Services du médecin—					
Visites au bureau	1,131	1,023	1,151	1,159	1,232
Visites à domicile	512	569	442	528	692
Bureau et domicile	1,643	1,592	1,593	1,687	1,923
Visites aux cliniques	143	129	152	150	116
Médecin et cliniques	1,786	1,720	1,744	1,836	2,039
Journées d'hospitalisation	1,728	2,692	1,628	1,136	1,332
Soins infirmiers à domicile—					
Visites d'infirmières diplômées	73	156	48	59	
Jours de soins par des personnes non diplômées	77	161	77	22	
Opérations	40	34	38	44	52
Visites au dentiste	323	143	305	435	535
Examens en vue du port de lunettes	40	34	42	41	
Traitements divers	135	109	128	162	

Estimations normalisées—

Unités signalées	*Total*	*Revenu faible*	*Revenu moyen*	*Revenu élevé— Catégorie inférieure*	*Revenu élevé— Catégorie supérieure*
Services du médecin—					
Visites au bureau	1,138	967	1,187	1,152	1,271
Visites à domicile	502	400	459	559	787
Bureau et domicile	1,639	1,367	1,647	1,710	2,057
Visites aux cliniques	144	117	164	141	115
Médecin et cliniques	1,784	1,484	1,811	1,852	2,172
Journées d'hospitalisation	1,806	2,566	1,715	1,146	2,132
Soins infirmiers à domicile—					
Visites d'infirmières diplômées	63	82	53	66	
Jours de soins par des personnes non diplômées	74	95	96	28	
Opérations	39	34	37	45	53
Visites au dentiste	321	160	302	416	542
Examens en vue du port de lunettes	40	32	44	41	
Traitements divers	137	78	150	155	

Autres données choisies démontrant l'influence de l'âge sur l'état de santé.—Une étude en cours sur les cas de maladie faisant l'objet d'un certificat médical chez près de 100,000 fonctionnaires fédéraux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1954, donne les durées moyennes de maladie ci-dessous, réparties selon l'âge des sujets:

DURÉE MOYENNE DES CAS DE MALADIE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	*Durée en jours*
Moins de 35 ans	11·2
De 35 à 49 ans	14·7
50 ans ou plus	21·3

Le tableau ci-dessous, fondé sur l'étude précitée des cas de maladie chez les fonctionnaires fédéraux, donne les pourcentages des jours de maladie attribués à quelques causes choisies chez divers groupes d'âge:—

PROPORTION DE JOURS DE MALADIE DUE À CERTAINES CAUSES, PAR GROUPE D'ÂGE

Cause	Groupe d'âge— Moins de 35 ans	35 à 49 ans	50 ans ou plus
	%	%	%
Toutes les Causes	100·0	100·0	100·0
Maladies infectieuses et parasitaires	13·5	9·2	4·3
Maladies des voies respiratoires	25·1	22·2	18·4
Néoplasmes	2·2	4·1	4·3
Maladies de l'appareil circulatoire	3·6	6·7	17·8

Les tableaux ci-dessous sont fondés sur l'étude des services de visites à domiciles des infirmières *Victoria* du Canada, en 1954.

RÉPARTITION PROCENTUELLE DES SERVICES INFIRMIERS RENDUS AUX CAS MÉDICAUX, PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DURÉE DU SERVICE INFIRMIER

Groupe d'âge	Total	Durée des soins infirmiers— 1 à 7 jours	8 à 30 jours	1 à 3 mois	3 mois ou plus
	%	%	%	%	%
Moins de 15 ans	100·0	67·6	22·7	6·3	3·4
De 15 à 24 ans	100·0	45·5	23·5	17·4	13·6
De 25 à 44 ans	100·0	41·2	25·9	17·7	15·2
De 45 à 64 ans	100·0	39·7	24·6	14·4	21·3
De 65 à 74 ans	100·0	35·2	23·4	15·5	25·9
75 ans ou plus	100·0	35·2	22·6	14·4	27·8

MOYENNE DES VISITES PAR CAS MÉDICAL ET RÉPARTITION PROCENTUELLE PAR CAS ET PAR VISITE, SELON LE GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Moyenne des visites par cas	Pourcentage des cas	Pourcentage des visites par cas
Moins de 15 ans	3·3	16·5	4·0
De 15 à 44 ans	9·4	16·7	11·3
De 45 à 64 ans	16·5	19·1	22·5
65 ans ou plus	18·3	47·1	61·7

Maladies à déclaration obligatoire.—La méthode ayant servi à recueillir les données statistiques sur les maladies à déclaration obligatoire a été décrite dans l'*Annuaire* de 1955, aux pp. 252 et 253, tandis que les nombres de cas et les fréquences pour 100,000 habitants de certaines maladies à déclaration obligatoire figurent aux pp. 254 et 255 de la même livraison.

Le nombre de cas signalés de certaines maladies à déclaration obligatoire a diminué de façon assez constante depuis quelques années, y compris l'année 1955. Ces maladies sont: la diphtérie, l'érysipèle, la variole, la tuberculose, les fièvres typhoïde et paratyphoïde et les maladies vénériennes. L'année 1954 a été exempte d'épidémies importantes, tandis que l'incidence de la poliomyélite est tombée à son plus bas niveau depuis 1950.

Si l'on se reporte aux nombres de cas signalés depuis 1924, l'incidence de la poliomyélite a été très variable et elle est imprévisible, d'une année à l'autre. Le graphique ci-dessous illustre la tendance qui s'est manifestée dans l'incidence de la poliomyélite, ces dernières années. A l'année 1955 correspond le taux le plus faible depuis 1945, mais on ne peut attribuer ce fait à l'administration répandue de vaccin pour la première fois dans toutes les provinces. De tous les cas signalés au Canada durant l'épidémie de 1953, année de pointe depuis la consignation de données nationales, 81 p. 100, ou 7,230 cas, sont survenus dans quatre provinces—Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Cette épidémie s'est surtout fait sentir dans la province de Manitoba, puisqu'il s'y est produit un taux d'atteinte de 286·4 pour 100,000 habitants, alors que le taux national n'était que de 60·2 pour 100,000 habitants. En 1954, le taux du Manitoba est tombé à 13·8 pour 100,000 habitants. (Voir aussi: article spécial sur le vaccin antipoliomyélitique, p. 264-266).

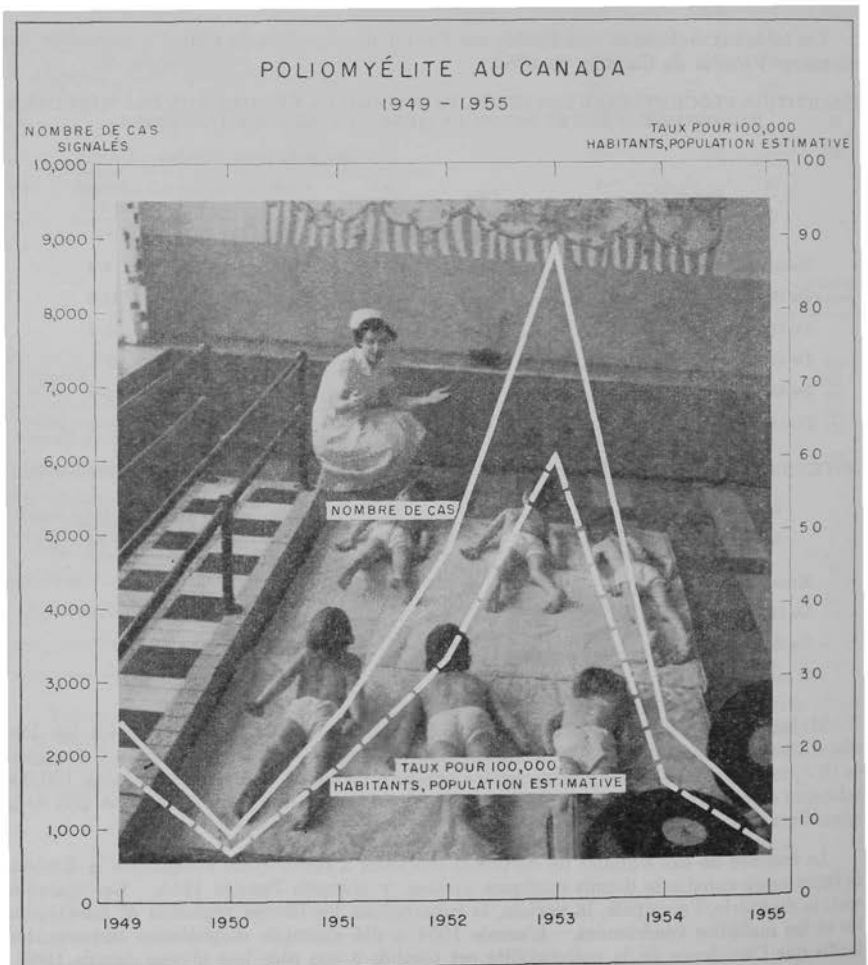

8.—Cas signalés de certaines maladies à déclaration obligatoire et taux pour 100,000 habitants, 1926-1955

Année	Diphtérie	Poliomyélite (toutes formes)	Variole	Tuberculose (toutes formes)	Fièvres typhoïde et paratyphoïde
	NOMBRE DE CAS				
Moyenne de 1926-1930	8,301	661	2,189	5,743	3,270
Moyenne de 1931-1935	3,294	687[r]	273	8,287	2,410
Moyenne de 1936-1940	2,777	1,202	90	9,322	1,760
Moyenne de 1941-1945	2,927[r]	800	9	12,926	1,195
Moyenne de 1946-1950	1,242	1,871	—	13,378	732
1946	2,535	2,527	2	15,263	921
1947	1,550	2,291	—	13,739	697
1948	898	1,168	—	12,363	565
1949	806	2,458	—	13,097	761
1950	421	911	—	12,429	718
1951	253	2,568	—	11,152	559
1952	190	4,755	—	10,506	509
1953	132	8,878	—	10,572	457
1954	208	2,390	—	10,474	469
1955	139	1,020	—	10,177	380
	TAUX POUR 100,000 HABITANTS[1]				
Moyenne de 1926-1930	84·5	6·7	22·3	58·5	33·3
Moyenne de 1931-1935	31·1	6·5	2·6	78·1	22·7
Moyenne de 1936-1940	24·9	10·8	0·8	83·7	15·8
Moyenne de 1941-1945	24·9	6·8	0·1	109·7	10·1
Moyenne de 1946-1950	9·8	14·6	—	103·8	5·7
1946	20·7	20·6	[2]	124·4	7·5
1947	12·4	18·3	—	109·7	5·6
1948	7·0	9·1	—	96·6	4·4
1949	6·0	18·3	—	97·6	5·7
1950	3·1	6·7	—	90·8	5·2
1951	1·8	18·4	—	79·7	4·0
1952	1·3	33·0	—	72·9	3·5
1953	0·9	60·2	—	71·6	3·1
1954	1·4	15·8	—	69·1	3·1
1955	0·9	6·5	—	65·4	2·4

[1] D'après les estimations officielles de la population. [2] Moins de 0·1 pour 100,000 habitants.

9.—Cas signalés de maladies choisies, à déclaration obligatoire, et taux pour 100,000 personnes de la population estimative par province, 1954

N° de liste internat.	Maladie	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
		Nombre de cas										
087	Varicelle	174	234	1,525	27	8,876	16,672	1,936	1,893	376	6,032	37,74
055	Diphtérie	7	—	2	4	125	11	—	11	41	7	20
045-048	Dysenterie	3	9	13	[2]	109	276	21	55	65	602	1,15
046	amibienne	—	—	—	[2]	[2]	—	—	*1*	*4*	—	4
045	bacillaire	*3*	*9*	*13*	[2]	*109*	*276*	*21*	*54*	*61*	*602*	*1,14*
082	Encéphalite infectieuse	—	[2]	4	—	6	6	5	18	2	1	4
480-483	Influenza épidémique	[2]	215	1,825	15	—	192	86	15	72	78	2,49
085	Rougeole	878	91	2,258	46	11,888	9,728	1,175	464	3,791	6,531	36,85
057-0	Méningococcémie avec méningite	4	16	19	19	56	71	26	17	22	47	28
089	Oreillons	48	66	1,245	128	6,989	10,052	1,223	3,149	495	3,513	25,90
080	Poliomyélite épidémique	22	83	137	61	786	250	114	197	523	217	2,39
086	Rubéole	6	[2]	452	13	492	1,523	17	278	854	833	4,46
050	Fièvre scarlatine[3]	97	391	799	530	3,030	4,130	600	651	1,400	1,496	13,12
084	Variole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
001-019	Tuberculose[4]	491	98	146	559	4,196	1,363	734	560	863	1,464	10,47
001, 002	pulmonaire	*472*	*69*	*124*	*545*	*4,028*	[5]	*754*	*462*	*814*	*1,289*	*8,55*
003-019	non pulmonaire	*19*	*29*	*22*	*11*	*168*	[5]	—	*80*	*49*	*175*	*55*
040, 041	Fièvres typhoïde et paratyphoïde	6	—	7	20	298	58	3	20	13	44	46
044	Fièvre ondulante	—	—	—	[2]	70	40	6	7	3	7	13
020-039	Maladies vénériennes	479	27	571	264	4,368	3,359	1,474	1,511	3,031	2,972	18,05
020-029	Syphilis	*89*	*5*	*99*	*78*	*809*	*855*	*92*	*99*	*212*	*199*	*2,53*
030-035	Blennorragie	*390*	*22*	*469*	*186*	*3,558*	*2,499*	*1,379*	*1,411*	*2,819*	*2,739*	*15,47*
036-039	Autres maladies vénériennes[6]	—	—	*3*	—	*1*	*5*	*3*	*1*	—	*34*	*47*
056	Coqueluche	1	259	426	99	3,084	5,272	381	162	828	1,088	11,60
		Taux pour 100,000 habitants[7]										
087	Varicelle	43·7	222·9	226·6	4·9	202·3	330·4	233·8	215·6	36·2	476·5	248·8
055	Diphtérie	1·8	—	0·3	0·7	2·8	0·2	—	1·3	3·9	0·6	1·4
045-048	Dysenterie	0·8	8·6	1·9	[2]	2·5	5·5	2·5	6·3	6·3	47·6	7·6
046	amibienne	—	—	—	[2]	[2]	—	—	*0·1*	*0·4*	—	—
045	bacillaire	*0·8*	*8·6*	*1·9*	[2]	*2·5*	*5·5*	*2·5*	*6·2*	*5·9*	*47·6*	*7·6*
082	Encéphalite infectieuse	—	[2]	0·6	—	0·1	0·1	0·6	2·1	0·2	0·1	0·3
480-483	Influenza épidémique	[2]	204·8	271·2	2·7	—	3·8	10·4	1·7	6·9	6·2	16·5
085	Rougeole	220·6	86·7	335·5	8·4	270·9	192·8	141·9	52·8	364·9	515·9	242·9
057-0	Méningococcémie avec méningite	1·0	6·7	2·4	3·5	1·3	1·4	3·1	1·9	2·1	3·7	1·9
089	Oreillons	12·1	62·0	185·0	23·4	159·3	199·2	147·7	358·7	47·6	277·5	177·4
080	Poliomyélite épidémique	5·5	79·0	20·4	11·2	17·9	5·0	13·8	22·4	50·3	17·1	15·8
086	Rubéole	1·5	[2]	67·2	2·4	11·2	30·2	2·1	31·7	82·2	65·8	29·5
050	Fièvre scarlatine	24·4	372·4	118·7	96·9	69·1	81·8	72·5	74·1	134·7	118·2	86·5
084	Variole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
001-019	Tuberculose[4]	123·4	93·3	21·7	102·2	95·6	27·0	88·6	63·8	83·1	115·6	69·1
001, 002	pulmonaire	*118·6*	*65·7*	*18·4*	*99·6*	*91·8*	[5]	*88·6*	*52·6*	*78·3*	*101·8*	*56·3*
003-019	non pulmonaire	*4·8*	*27·6*	*3·3*	*2·0*	*3·8*	[5]	—	*9·1*	*4·7*	*13·8*	*3·6*
040, 041	Fièvres typhoïde et paratyphoïde	1·5	—	1·0	3·7	6·8	1·1	0·4	2·3	1·3	3·5	3·1
044	Fièvre ondulante	—	—	—	[2]	1·6	0·8	0·7	0·8	0·3	0·6	0·9
020-039	Maladies vénériennes	120·4	25·7	84·8	48·3	99·5	66·6	178·0	172·1	291·7	234·8	119·0
020-029	Syphillis	*22·4*	*4·8*	*14·7*	*14·3*	*18·4*	*16·9*	*11·1*	*11·3*	*20·4*	*15·7*	*16·7*
030-035	Blennorragie	*98·0*	*21·0*	*69·7*	*34·0*	*81·1*	*49·5*	*166·5*	*160·7*	*271·3*	*218·4*	*102·0*
036-039	Autres maladies vénériennes[6]	—	—	*0·4*	—	[8]	*0·1*	*0·4*	*0·1*	—	*2·7*	*0·3*
056	Coqueluche	0·3	246·7	63·3	18·1	70·3	104·5	46·0	18·5	79·7	85·9	76·5

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest. [2] La déclaration de ces maladies n'est pas obligatoire dans ces provinces. [3] Comprend les cas de pharyngite septique épidémique. [4] Comprend les cas de type indéterminé. [5] Type indéterminé. [6] Comprend le chancre mou, le granulome inguinal et le lymphogranulome vénérien. [7] Fondé sur les estimations officielles de la population (voir p. 155). [8] Moins de 0·1 pour 100,000 habitants.

10.—Cas signalés de maladies choisies, à déclaration obligatoire, et taux pour 100,000 personnes de la population estimative, par province, 1955

N° de liste internat.	Maladie	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada[1]
		NOMBRE DE CAS										
087	Varicelle	342	347	1,443	40	7,755	16,904	1,314	218	198	4,948	33,599
055	Diphtérie	7	—	—	4	79	9	11	11	10	8	139
045-048	Dysenterie	1	5	3	6	111	178	31	31	12	295	673
046	amibienne	*1*	—	—	*2*	[2]	—	—	—	—	*2*	*3*
045	bacillaire	—	*5*	*3*	*6*	*111*	*178*	*31*	*31*	*12*	*293*	*670*
082	Encéphalite infectieuse	—	[2]	1	—	3	15	1	13	—	2	35
480-483	Influenza épidémique	15	3,955	11,520	20	13	6,606	247	461	—	15,601	38,348
085	Rougeole	2,284	3,276	1,140	564	10,094	21,920	2,893	469	7,122	8,160	56,922
057·0	Méningococcémie avec méningite	40	8	7	28	44	74	20	20	21	48	310
089	Oreillons	36	204	484	9	6,836	15,324	1,270	79	28	2,923	27,193
080	Poliomyélite épidémique[3]	15	11	115	39	122	169	32	72	215	230	1,020
080·0 080·1	avec paralysie	*12*	*11*	*55*	*6*	*86*	*75*	*15*	*20*	*125*	*146*	*551*
080·2	sans paralysie	*3*	—	*4*	*33*	*31*	*94*	*17*	*23*	*86*	*84*	*375*
086	Rubéole	97	[2]	407	2	2,375	16,123	73	3	561	768	20,409
050, 051	Fièvre scarlatine[4]	153	411	1,161	142	2,222	2,796	233	404	729	1,109	9,360
084	Variole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
001-019	Tuberculose[3]	408	58	84	682	3,903	1,514	599	449	1,066	1,414	10,177
001, 002	pulmonaire	*398*	*40*	*76*	*679*	*3,749*	[5]	*540*	*335*	*1,000*	*1,257*	*8,073*
003-019	non pulmonaire	*10*	*18*	*8*	*3*	*154*	[5]	*59*	*112*	*66*	*157*	*587*
040, 041	Fièvres typhoïde et paratyphoïde	7	2	—	13	212	55	8	26	13	43	380
044	Fièvre ondulante	—	—	1	[2]	63	28	9	8	1	13	122
020-039	Maladies vénériennes	447	56	637	313	3,884	2,850	1,315	1,334	3,053	2,758	16,647
020-029	Syphillis	*55*	*6*	*96*	*47*	*843*	*616*	*100*	*200*	*189*	*243*	*2,395*
030-035	Blennorragie	*392*	*50*	*598*	*266*	*3,040*	*2,228*	*1,215*	*1,131*	*2,862*	*2,508*	*14,230*
036-039	Autres maladies vénériennes[6]	—	—	*3*	—	*1*	*6*	—	*3*	*2*	*7*	*22*
056	Coqueluche	668	327	529	527	2,872	4,901	717	657	801	1,683	13,682
		TAUX POUR 100,000 HABITANTS[7]										
087	Varicelle	83·0	404·6	211·3	7·2	171·6	326·1	154·8	24·5	18·6	379·2	215·8
055	Diphtérie	1·7	—	—	0·7	1·7	0·2	1·3	1·2	0·9	0·6	0·9
045-048	Dysenterie	0·2	4·6	0·4	1·1	2·5	3·4	3·7	3·5	1·1	22·6	4·3
046	amibienne	*0·2*	—	[2]	[2]	—	—	—	—	—	*0·2*	[8]
045	bacillaire	—	*4·6*	*0·4*	*1·1*	*2·5*	*3·4*	*3·7*	*3·5*	*1·1*	*22·6*	*4·3*
082	Encéphalite infectieuse	—	[2]	0·1	—	0·1	0·3	0·1	1·5	—	0·2	0·2
480-483	Influenza épidémique	3·6	3,662·0	1,686·7	3·6	0·3	127·5	29·9	51·9	—	1,195·5	246·8
085	Rougeole	554·4	2,107·4	166·9	101·1	223·3	422·9	340·8	52·8	668·1	625·3	365·5
057·0	Méningococcémie avec méningite	9·7	7·4	1·0	5·0	1·0	1·4	2·4	2·2	2·0	3·7	2·0
089	Oreillons	8·7	188·9	70·9	1·6	151·2	295·7	149·6	8·9	2·6	224·0	174·6
080	Poliomyélite épidémique	3·6	10·2	16·8	7·0	2·7	3·3	3·8	8·1	20·2	17·6	6·5
080·0 080·1	avec paralysie	*2·9*	*10·2*	*8·1*	*1·1*	*1·9*	*1·4*	*1·8*	*2·2*	*11·7*	*11·2*	*3·5*
080·2	sans paralysie	*0·7*	—	*0·6*	*5·9*	*0·7*	*1·0*	*2·0*	*2·6*	*8·1*	*6·4*	*2·4*
086	Rubéole	23·5	[2]	59·6	0·4	52·5	311·1	8·6	0·3	52·6	58·9	131·1
050, 051	Fièvre scarlatine[4]	37·1	380·6	170·0	25·4	49·2	53·9	27·4	45·4	68·4	85·0	60·1
084	Variole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
001-019	Tuberculose[3]	99·0	53·7	12·3	122·2	86·3	29·2	70·6	50·5	100·0	108·4	65·4
001, 002	pulmonaire	*96·6*	*37·0*	*11·0*	*121·7*	*82·9*	[5]	*63·6*	*37·7*	*93·8*	*96·3*	*51·8*
003-019	non pulmonaire	*2·4*	*16·7*	*1·2*	*0·5*	*3·4*	[5]	*6·9*	*12·6*	*6·2*	*12·0*	*3·8*
040, 041	Fièvres typhoïde et paratyphoïde	1·7	1·9	—	2·3	4·7	1·1	0·9	2·9	1·2	3·3	2·4
044	Fièvre ondulante	—	—	—	[2]	1·4	0·5	1·0	0·9	0·1	1·0	0·8
020-039	Maladies vénériennes	108·5	51·9	93·3	56·1	85·9	55·0	154·9	150·1	286·4	211·3	106·9
020-029	Syphilis	*13·3*	*5·6*	*14·1*	*8·4*	*18·7*	*11·9*	*11·8*	*22·5*	*17·7*	*18·6*	*15·4*
030-035	Blennorragie	*95·1*	*36·3*	*78·8*	*47·7*	*67·3*	*43·0*	*143·1*	*127·2*	*268·5*	*192·2*	*91·4*
036-039	Autres maladies vénériennes[6]	—	—	*0·4*	—	[8]	*0·1*	—	*0·3*	*0·2*	*0·6*	*0·1*
056	Coqueluche	162·1	302·8	77·5	94·4	63·5	94·6	84·5	73·9	75·1	129·0	87·9

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest. [2] La déclaration de ces maladies n'est pas obligatoire dans ces provinces. [3] Comprend les cas de pharyngite septique épidémique. [4] Comprend le cas de type indéterminé. [5] Type indéterminé. [6] Comprend le chancre mou, le granulome inguinal et le lymphogranulome vénérien. [7] Fondé sur les estimations officielles de la population (voir p. 155). [8] Moins de 0·1 pour 100,000 habitants.

Sous-section 2.—Statistique des hôpitaux*

A la fin de 1953, les hôpitaux du Canada auraient pu loger un Canadien sur 100. D'après les renseignements fournis au Bureau fédéral de la statistique†, leurs 151,485 lits, nombre théorique prévu, étaient répartis dans 1,143 hôpitaux. Outre les hôpitaux qui ont fait rapport au Bureau, il existe 45 hôpitaux publics qui ont 3,466 lits, 93 hôpitaux privés dont le nombre de lits s'élève à environ 1,500, de sorte que les hôpitaux canadiens dont on connaît l'existence sont au nombre de 1,281 et contiennent 156,500 lits, à l'exception des couchettes de nouveau-nés. Ces hôpitaux se classent en trois catégories selon leur régime d'admission: les hôpitaux publics qui admettent n'importe quel malade; les hôpitaux privés, qui n'admettent que les malades payants; les hôpitaux fédéraux, réservés à des groupes spéciaux. On peut aussi les classer en quatre catégories, selon le genre de maladie traitée: les hôpitaux généraux qui, en principe, soignent toutes les formes de maladie physique; les hôpitaux spécialisés, qui traitent certains genres de maladies, par exemple les maladies chroniques et ou les affections contagieuses; les hôpitaux pour maladies mentales, qui traitent les troubles qui relèvent de la psychiatrie; les sanatoriums antituberculeux.

Le tableau **11** recoupe ces deux groupes de caractéristiques dans chaque province, en indiquant le nombre des hôpitaux et le nombre de lits de chaque catégorie. Il n'inclut pas les hôpitaux ne faisant pas rapport dont il a été question ci-dessus ni les couchettes de nouveau-nés. On remarquera que c'est l'Ontario qui possède le plus grand nombre d'hôpitaux, suivi, en ordre d'importance, par le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Le tableau **12** présente une statistique sommaire des hôpitaux généraux publics, privés et spécialisés.

* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être (Bureau fédéral de la statistique).
† On trouvera des renseignements supplémentaires dans les publications suivantes du B.F.S.: *Statistique des hôpitaux*, 1953, vols. I et II, *Statistique de l'hygiène mentale*, 1954, et *Supplément financier*; *Statistique de la tuberculose* 1954, et *Supplément financier*.

11.—Hôpitaux faisant rapport et nombre prévu de lits (excepté les couchettes de nouveau-nés), par genre d'hôpital et par genre de services, par province, 1953

Province et genre	Généraux		Spéciaux		Maladies mentales		Pour tuberculeux		Tous les hôpitaux	
	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits
Terre-Neuve	**27**	**1,598**	**2**	**129**	**1**	**526**	**2**	**622**	**32**	**2,845**
Publics	27	1,598	2	129	1	526	2	622	32	2,875
Privés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	**7**	**633**	—	—	**1**	**300**	**1**	**150**	**9**	**1,083**
Publics	7	633	—	—	1	300	1	150	9	1,083
Privés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	**49**	**4,228**	**5**	**140**	**17**	**3,042**	**5**	**866**	**76**	**8,276**
Publics	43	3,298	3	132	17	3,042	4	851	67	7,323
Privés	—	—	1	1	—	—	1	15	2	16
Fédéraux	6	930	1	7	—	—	—	—	7	937
Nouveau-Brunswick	**34**	**2,624**	**4**	**124**	**1**	**910**	**5**	**867**	**44**	**4,525**
Publics	30	2,094	2	105	1	910	5	867	38	3,976
Privés	2	55	—	—	—	—	—	—	2	55
Fédéraux	2	475	2	19	—	—	—	—	4	494
Québec	**99**	**15,481**	**46**	**4,091**	**13**	**15,781**	**18**	**5,547**	**176**	**40,900**
Publics	81	12,818	19	3,607	12	15,694	17	5,347	129	37,466
Privés	13	278	26	477	1	87	—	—	40	842
Fédéraux	5	2,385	1	7	—	—	1	200	7	2,592

11.—Hôpitaux faisant rapport et nombre prévu de lits (excepté les couchettes de nouveau-nés), par genre d'hôpital et par genre de services, par province, 1953—fin

Province et genre	Généraux		Spéciaux		Maladies mentales		Pour tuberculeux		Tous les hôpitaux	
	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits	nombre	lits
Ontario	**199**	**23,918**	**38**	**3,284**	**19**	**14,513**	**16**	**4,367**	**265**	**46,082**
Publics	164	19,528	22	2,949	17	14,235	15	4,207	218	40,919
Privés	17	334	16	335	2	278	—	—	35	947
Fédéraux	11	4,056	—	—	—	—	1	160	12	4,216
Manitoba	**66**	**4,247**	**4**	**842**	**4**	**2,912**	**7**	**1,268**	**81**	**9,269**
Publics	61	3,303	4	842	4	2,912	4	762	73	7,819
Privés	1	8	—	—	—	—	—	—	1	8
Fédéraux	4	936	—	—	—	—	3	506	7	1,442
Saskatchewan	**164**	**5,508**	**4**	**13**	**3**	**3,061**	**3**	**803**	**174**	**9,385**
Publics	151	5,128	1	1	3	3,061	3	803	158	8,993
Privés	9	26	3	12	—	—	—	—	12	38
Fédéraux	4	354	—	—	—	—	—	—	4	354
Alberta	**100**	**6,874**	**4**	**231**	**6**	**3,809**	**3**	**1,180**	**113**	**12,094**
Publics	95	6,269	4	231	6	3,809	2	600	107	10,909
Privés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux	5	605	—	—	—	—	1	580	6	1,185
Colombie-Britannique	**96**	**8,565**	**51**	**1,630**	**8**	**4,871**	**10**	**1,437**	**165**	**16,503**
Publics	85	6,953	2	125	7	4,801	7	941	101	12,820
Privés	8	112	46	1,230	1	70	—	—	55	1,412
Fédéraux	3	1,500	3	275	—	—	3	496	9	2,271
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	**8**	**493**	—	—	—	—	—	—	**8**	**493**
Publics	7	480	—	—	—	—	—	—	7	480
Privés	1	13	—	—	—	—	—	—	1	13
Fédéraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	**842**	**74,169**	**158**	**10,484**	**73**	**49,725**	**70**	**17,107**	**1,143**	**151,485**
Publics	**751**	**62,102**	**59**	**8,121**	**69**	**49,290**	**60**	**15,150**	**939**	**134,663**
Privés	**51**	**826**	**92**	**2,055**	**4**	**435**	**1**	**15**	**148**	**3,331**
Fédéraux	**40**	**11,241**	**7**	**308**	—	—	**9**	**1,942**	**56**	**13,491**

12.—Statistique sommaire des hôpitaux généraux publics et privés et des hôpitaux spéciaux faisant rapport, 1949-1953

Détail	1949	1950	1951	1952	1953
Hôpitaux publics—					
Faisant rapport	738	761	778	777	810
Capacité en lits[1]	71,210	75,691	79,339	78,666	81,752
Malades en traitement[2]	1,829,236	1,900,628	2,012,773	2,107,880	2,226,293
Jours d'hospitalisation[2]	20,221,160	21,189,308	21,920,099	22,331,887	23,075,013
Hôpitaux privés—					
Faisant rapport	194	225	220	187	143
Capacité en lits[1]	3,722	4,593	4,638	3,884	3,271
Malades en traitement[2]	63,052	70,577	67,486	60,432	50,107
Jours d'hospitalisation[2]	877,054	1,029,935	1,076,207	992,425	853,324

[1] Comprend les couchettes de nouveau-nés. [2] Comprend les nouveau-nés.

Hôpitaux publics.—Le mouvement des hospitalisés et le personnel des hôpitaux publics faisant rapport sont indiqués au tableau **13**, les recettes et les dépenses au tableau **14**.

13.—Mouvement des hospitalisés et personnel des hôpitaux publics faisant rapport, par province, 1953

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Québec
Hôpitaux faisant rapport	29	7	46	32	100	186
Mouvement des hospitalisés[1]—						
Admissions	37,229	15,841	94,455	84,274	419,299	737,048
En traitement, total	38,354	16,138	96,836	85,921	431,096	755,519
Sorties	36,372	15,368	92,126	83,492	407,717	715,538
Décès	693	377	2,273	1,758	10,759	20,240
Jours d'hospitalisation	507,257	146,232	884,332	712,458	5,327,613	7,822,865
Personnel[2]—						
Médecins à service continu, salariés	28	1	14	5	126	158
Internes	20	—	77	17	573	631
Infirmières diplômées	278	103	841	550	2,937	8,294
Élèves-infirmières	248	134	692	616	2,824	5,489
Autre personnel	1,046	325	1,985	1,857	12,556	22,251
Total, personnel	**1,620**	**563**	**3,609**	**3,045**	**19,016**	**36,823**

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
Hôpitaux faisant rapport	65	152	99	87	7	810
Mouvement des hospitalisés[1]—						
Admissions	128,991	198,275	223,084	232,257	1,603	2,172,356
En traitement, total	132,194	202,977	227,690	237,649	1,939	2,226,293
Sorties	125,357	194,413	218,918	226,149	1,480	2,116,090
Décès	3,251	3,948	3,993	5,736	50	53,088
Jours d'hospitalisation	1,332,347	1,952,499	1,971,957	2,279,810	137,643	23,075,013
Personnel[2]—						
Médecins à service continu, salariés	37	21	21	31	1	443
Internes	80	51	111	149	—	7,709
Infirmières diplômées	897	1,367	1,568	2,616	20	19,471
Élèves-infirmières	860	1,173	1,264	1,193	—	14,493
Autre personnel	3,374	4,382	4,600	6,426	133	58,935
Total, personnel	**5,248**	**6,994**	**7,564**	**10,415**	**154**	**95,051**

[1] Comprend les nouveau-nés. [2] Comprend le personnel à service intermittent, sauf les médecins salariés à service intermittent.

14.—Statistique financière des hôpitaux publics faisant rapport, par province, 1953

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Québec
Hôpitaux faisant rapport	5	6	46	32	85	175
	$	$	$	$	$	$
Recettes—						
Nettes (malades)	647,614	728,667	6,355,394	5,669,073	37,470,530	70,580,111
Subventions provinciales et municipales	211,739	130,405	857,875	986,740	1,614,684	11,547,513
Autres recettes	55,002	30,781	253,633	118,837	3,186,468	3,118,569
Total des recettes	**914,355**	**889,853**	**7,466,902**	**6,774,650**	**42,271,686**	**85,246,193**
Dépenses—						
Salaires (bruts)	526,570	352,986	4,003,985	3,700,976	24,664,786	55,460,130
Dépenses directes	511,831	447,565	4,142,921	3,248,886	18,197,912	30,951,931
Toutes autres dépenses	16,394	138,523	522,573	848,237	3,974,243	6,891,372
Total des dépenses (brut)	**1,054,795**	**939,074**	**8,669,479**	**7,798,099**	**46,836,941**	**93,303,433**
Coût par jour d'hospitalisation[1]	8·11	7·87	9·48	10·18	9,29	11·57

Renvois à la fin du tableau, p. 279.

14.—Statistique financière des hôpitaux publics faisant rapport, par province, 1953—fin

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
Hôpitaux faisant rapport	65	145	95	87	—	741
	$	$	$	$	$	$
Recettes—						
Nettes (malades)	10,019,310	17,579,377	15,720,091	28,986,811	..	193,756,982
Subventions provinciales et municipales	882,134	353,780	5,347,009	677,438	..	22,609,317
Autres recettes	452,728	288,733	368,547	1,350,789	..	9,224,087
Total des recettes	**11,354,172**	**18,221,890**	**21,435,647**	**31,015,038**	..	**225,590,386**
Dépenses—						
Salaires (bruts)	7,079,701	11,773,524	11,813,901	22,422,687	..	141,799,246
Dépenses directes	4,488,483	6,663,997	7,761,524	9,725,586	..	86,095,636
Toutes autres dépenses	769,708	1,274,948	1,740,062	1,741,528	..	17,917,588
Total des dépenses (brut)	**12,337,892**	**19,712,469**	**21,270,487**	**33,889,801**	..	**245,812,470**
Coût par jour d'hospitalisation[1]	9·03	9·61	10·69	14·14	..	10·77

[1] Y compris les nouveau-nés. [2] 69 hôpitaux publics, qui ont fourni d'autres renseignements, n'ont pas fait rapport de leurs finances.

Institutions pour maladies mentales.—Les renseignements sur le mouvement des hospitalisés et le personnel des 96 institutions pour maladies mentales qui ont fait rapport au Bureau fédéral de la statistique en 1954 paraissent au tableau **15.** Le tableau **16** indique les recettes et dépenses de 72 de ces institutions; un hôpital privé du Québec, un hôpital fédéral dans chacune des provinces de l'Ontario et du Québec, et les 19 quartiers psychiatriques n'ont pas soumis de rapport financier.

Les subventions du gouvernement et des municipalités constituaient 82·6 p. 100 de toutes les recettes des institutions pour maladies mentales, tandis que les salaires constituaient 58·1 p. 100 du total des frais d'entretien. (Les nouvelles constructions et les améliorations ont absorbé 12 p. 100 des dépenses en 1952. L'Île-du-Prince-Édouard où une seule institution a fait rapport, a été la seule province qui n'ait pas indiqué de dépenses à ce poste. Les dépenses de l'Ontario, au montant de $5,070,039, représentent 20·8 p. 100 de tous ses frais, à cet égard, en 1952.)

15.—Mouvement des hospitalisés et personnel des institutions pour maladies mentales faisant rapport, par province, 1954

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Institutions faisant rapport	1	1	18	3	15	29
Mouvement des hospitalisés—						
Admissions (transferts non compris)	282	210	1,541	685	6,698	9,182
En traitement	849	379	2,991	1,888	18,149	22,470
Radiations (transferts non compris)	229	203	1,492	513	6,277	8,122
Hospitalisés, 31 déc. 1954	902	386	3,040	2,060	18,570	23,530
Personnel—						
Médecins à service continu (y compris les internes)	6	2	12	17	87	176
Médecins à service intermittent (y compris les internes)	13	9	14	21	152	116
Infirmières de psychiatrie	—	2	4	1	49	92
Infirmières inscrites	29	—	52	39	280	507
Autres infirmières	196	51	306	233	1,688	4,246
Autre personnel	177	58	321	232	1,852	2,462
Total, personnel	**421**	**122**	**709**	**543**	**4,088**	**7,599**

Renvois à la fin du tableau, p. 280.

15.—Mouvement des hospitalisés et personnel des institutions pour maladies mentales faisant rapport, par province, 1954—fin

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
Institutions faisant rapport	6	4	8	11	—	96
Mouvement des hospitalisés—						
Admissions (transferts non compris)	1,611	1,603	2,214	5,325	—	29,351
En traitement	3,713	4,967	4,153	6,542	—	66,101
Radiations (transferts non compris)	1,406	1,581	1,952	5,079	—	26,851
Hospitalisés, 31 déc. 1954	3,918	4,989	4,415	6,788	—	68,598
Personnel—						
Médecins à service continu (y compris les internes)	28	35	26	50	—	439
Médecins à service intermittent (y compris les internes)	6	4	11	7	—	353
Infirmières de psychiatrie	187	348	193	677	—	1,543
Infirmières immatriculées	38	8	71	48	—	1,072
Autres infirmières	496	460	602	929	—	9,187
Autre personnel	347	518	579	718	—	7,264
Total, personnel	**1,102**	**1,373**	**1,482**	**2,419**	—	**19,858**

[1] Comprend 19 quartiers de psychiatrie.

16.—Statistique financière de 72 institutions pour maladies mentales faisant rapport, par province, 1954

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	$	$	$	$	$	$
Recettes—						
Subventions du gouvernement et des municipalités	1,474,405	273,296	1,497,333	1,648,762	8,704,838	19,202,917
Malades payants	77,942	—	605,460	253,643	1,489,328	3,780,340
Autres recettes	—	77,655	87,662	13,697	731,747	228,822
Total, recettes	**1,552,347**	**350,951**	**2,190,455**	**1,895,102**	**10,925,913**	**23,212,079**
Dépenses—						
Salaires (net)	749,530	127,927	1,002,628	1,029,301	5,055,256	14,890,922
Vivres	447,050	94,150	506,308	363,112	2,391,210	3,514,309
Autres frais d'entretien	355,767	128,874	661,115	502,689	4,098,686	4,783,693
Total, frais d'entretien	**1,552,347**	**350,951**	**2,170,051**	**1,895,102**	**11,545,152**	**23,188,924**

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
	$	$	$	$	$	$
Recettes—						
Subventions du gouvernement et des municipalités	3,040,554	5,558,058	2,827,171	7,807,695	—	52,035,029
Malades payants	488,174	225,170	858,355	1,616,602	—	9,374,214
Autres recettes	47,538	297,022	90,718	144	—	1,575,005
Total, recettes	**3,576,266**	**6,080,250**	**3,776,444**	**9,424,441**	—	**62,984,248**
Dépenses—						
Salaires (net)	2,127,300	3,665,153	3,266,585	5,318,496	—	37,233,093
Vivres	726,549	647,286	861,734	1,650,427	—	11,202,135
Autres frais d'entretien	635,456	1,245,620	861,587	2,378,154	—	15,651,641
Total, frais d'entretien	**3,489,305**	**5,558,059**	**4,989,906**	**9,347,077**	—	**64,086,874**

[1] Ces chiffres utilisent les données de 1953 dans le cas de deux hôpitaux de la Nouvelle-Écosse et celles de 1953-1954 dans le cas d'un hôpital du Manitoba et de sept hôpitaux de la Colombie-Britannique qui n'ont pas présenté de rapports ultérieurs.

Institutions pour tuberculeux.—Des 17,683 lits que l'on trouve dans les sanatoriums et annexes pour tuberculeux, 13,798, soit 78·0 p. 100, sont situés dans les sanatoriums publics, 2,248 (12·7 p. 100) dans les quartiers pour tuberculeux des autres hôpitaux, et 1,637 (9·3 p. 100) dans les sanatoriums du gouvernement fédéral. Les données relatives au mouvement des hospitalisés (tableau **18**) tiennent compte des trois groupes; mais celles qui se rapportent au personnel et aux aménagements hospitaliers ne tiennent compte que des deux catégories de sanatoriums et laissent de côté les quartiers pour tuberculeux des autres hôpitaux. La statistique financière du tableau **19** ne s'applique qu'aux sanatoriums publics, et ne se rapporte ni aux annexes ni aux sanatoriums fédéraux.

17.—Nombre de lits des hôpitaux et quartiers pour tuberculeux, par province, 1954

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
Sanatoriums publics	730	174	857	841	4,055	4,284	621	803	600	833	—	13,798
Sanatoriums fédéraux	—	—	—	—	137	—	507	—	470	522	—	1,637
Quartiers des hôpitaux publics	97	—	200	—	698	—	—	—	—	52	410	1,455
Quartiers des hôpitaux fédéraux	—	—	118	68	227	231	—	85	—	64	—	793
Total, lits	**827**	**174**	**1,175**	**909**	**5,115**	**4,515**	**1,128**	**888**	**1,070**	**1,472**	**410**	**17,683**

18.—Mouvement des hospitalisés, personnel et aménagements des sanatoriums et quartiers pour tuberculeux, par province, 1954

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Mouvement des hospitalisés—						
Admissions	894	152	1,258	1,553	7,012	4,170
Sorties[1]	861	132	1,246	1,599	7,114	4,154
Décès	23	2	50	48	299	271
En traitement	1,630	284	1,796	2,184	10,954	7,744
Total des jours d'hospitalisation	280,995	52,983	334,728	274,636	1,802,068	1,513,371
Personnel[2]—						
Médecins salariés	18	8	21	26	201	86
Infirmières diplômées	54	19	115	90	290	418
Autre personnel	492	89	672	500	2,118	2,198
Total, personnel	**564**	**116**	**808**	**616**	**2,609**	**2,702**
Aménagements hospitaliers[2]—						
Radiographie	2	—	4	4	16	14
Laboratoire de clinique	2	1	4	4	16	13
Physiothérapie	1	1	2	1	7	3

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
Mouvement des hospitalisés—						
Admissions	1,740	1,082	903	1,563	177	20,504
Sorties[1]	1,745	1,031	911	1,505	241	20,629
Décès	47	24	44	87	7	904
En traitement	2,444	1,650	1,818	2,866	516	33,886
Total des jours d'hospitalisation	397,496	312,013	340,925	501,679	136,136	5,947,030
Personnel[2]—						
Médecins salariés	21	20	36	44	—	481
Infirmières diplômées	63	71	139	209	—	1,468
Autre personnel	713	490	618	1, 25	—	8,915
Total, personnel	**797**	**581**	**793**	**1,278**	—	**10,864**
Aménagements hospitaliers[2]—						
Radiographie	7	—	2	4	—	53
Laboratoire de clinique	6	3	3	3	—	55
Physiothérapie	1	1	1	2	—	20

[1] Ne comprend pas les décès. [2] Sanatoriums seulement.

19.—Statistique financière des sanatoriums pour tuberculeux, par province, 1954

(Sauf les sanatoriums fédéraux)

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Sanatoriums faisant rapport	2	1	5	5	16	15
Recettes—	$	$	$	$	$	$
Subventions et paiements (gouvernements et municipalités)	1,782,938	282,200	1,966,147	2,109,561	5,976,044	7,135,257
Malades payants	—	37,003	—	18,215	125,344	5100,627
Autres recettes	24,753	25,009	79,234	35,129	981,378	1,924,624
Total, recettes	**1,807,691**	**344,212**	**2,045,381**	**2,162,905**	**7,082,766**	**9,160,508**
Dépenses—						
Salaires	833,459	176,259	983,971	1,112,712	3,489,683	5,087,938
Fournitures	719,888	117,636	740,264	555,646	2,160,814	2,151,148
Autres dépenses	254,344	44,567	296,321	528,122	1,511,172	1,773,183
Total, dépenses	**1,807,691**	**338,462**	**2,020,556**	**2,196,480**	**7,161,669**	**9,012,269**
Coût par jour d'hospitalisation	7·62	6·39	8·05	8·50	5·04	6·34

Détail	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique[1]	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Canada
Sanatoriums faisant rapport	4	3	2	5	—	58
Recettes—	$	$	$	$	$	$
Subventions et paiements (gouvernements et municipalités)	1,050,667	1,452,678	1,212,251	3,565,039	—	26,532,782
Malades payants	69,140	—	5,684	68,688	—	424,701
Autres recettes	71,435	815,127	225,467	34,377	—	4,216,533
Total, recettes	**1,191,242**	**2,267,805**	**1,443,402**	**3,668,104**	—	**31,174,016**
Dépenses—						
Salaires	713,337	1,268,937	1,049,644	2,436,197	—	17,152 13
Fournitures	344,367	501,718	327,195	665,068	—	8,283,744
Autres dépenses	243,064	459,725	66,563	566,839	—	5,743,900
Total, dépenses	**1,300,768**	**2,230,380**	**1,443,402**	**3,668,104**	—	**31,179,781**
Coût par jour d'hospitalisation	5·85	8·06	7·63	13·10	—	6·76

[1] Comprend toutes les institutions dirigées par le Service provincial de la lutte antituberculeuse.

Hôpitaux du gouvernement fédéral.—Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la santé et le bien-être social sont du ressort des provinces. Cependant, le gouvernement fédéral est chargé de la santé de certains groupes, comme les anciens combattants, les membres des forces armées, les immigrants nouvellement arrivés, les Indiens, les Esquimaux et les lépreux. Trois ministères administrent les hôpitaux fédéraux: en 1953, le ministère des Affaires des anciens combattants en administrait 19; le ministère de la Défense nationale, 9; les Services de santé des Indiens, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 18; et les Services de la quarantaine et de la santé des marins, au même ministère, 10.

Le tableau **20** donne la statistique sommaire de ces hôpitaux en 1953.

20.—Statistique sommaire des hôpitaux du gouvernement fédéral, 1953

Détail	Ministère des Affaires des anciens combattants	Ministère de la Défense nationale	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social		Total
			Services de santé des Indiens	Quarantaine et Service de santé des marins	
Hôpitaux faisant rapport	19	9	18	10	56
Lits[1]—					
Généraux	7,181	925	549	280	8,935
Pour tuberculeux	576	—	1,564	—	2,140
Pour maladies mentales	1,550	—	—	—	1,550
Autres	667	—	—	93	760
Total, lits	**9,974**	**925**	**2,113**	**373**	**13,385**
Personnel—					
Médecins salariés	127	78	48	23	276
Infirmières diplômées	1,522	145	216	50	1,933
Autre personnel	7,476	557	1,094	138	9,265
Total, personnel	**9,125**	**780**	**1,358**	**211**	**11,474**
Aménagements—					
Laboratoire	14	9	7	9	39
Radiologie	15	9	17	4	45
Physiothérapie	18	9	1	2	30
Dispensaire	14	9	14	9	46
Mouvement des hospitalisés—					
A l'hôpital au début de l'année	7,177	492	1,873	41	9,583
Admissions	51,783	19,677	8,605	544	80,609
Total en traitement	**58,960**	**20,169**	**10,478**	**585**	**90,192**
Sorties	47,741	19,600	8,269	522	78,132
Décès	2,040	20	165	25	2,250
A l'hôpital à la fin de l'année	7,179	549	2,044	38	9,810
Jours-malades durant l'année	2,85,,644	293,400	718,614	11,127	3,877,785
Moyenne quotidienne de malades	7,821·0	803·8	1,968·9	30·5	10,624·1
Pourcentage de lits occupés	78·4	86·9	93·2	8·2	79·4

[1] Les couchettes de nouveau-nés non comprises.

PARTIE II.—BIEN-ÊTRE PUBLIC ET SÉCURITÉ SOCIALE*

Au Canada, la responsabilité en matière de bienfaisance sociale incombe dans une large mesure aux provinces qui, à leur tour, en ont délégué une part importante aux municipalités. Bien que les pouvoirs constitutionnels n'aient pas été modifiés, sauf en ce qui concerne l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse, la participation financière du gouvernement fédéral aux versements visant à maintenir le revenu a considérablement augmenté depuis vingt ans.

Par la création, en 1944, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'administration fédérale s'adjoignait pour la première fois un ministère qui fait du bien-être public sa grande responsabilité. Le ministère est chargé d'appliquer les mesures fédérales de bienfaisance sociale que la loi n'attribue pas expressément à d'autres services d'État. En plus de travailler à l'avancement du bien-être social en général, la Division du bien-être

* Sauf indication contraire, cette partie a été rédigée au Service des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

social du ministère administre le programme des allocations familiales et celui de la sécurité de la vieillesse; l'élément fédéral du programme d'assistance-vieillesse, des allocations aux aveugles ainsi que du nouveau programme d'aide aux invalides est aussi de son ressort. Des subventions aux provinces pour les œuvres d'aptitude physique ont été instituées en 1943, mais la loi en cause a été abrogée en juin 1954.

L'assurance-chômage est administrée par la Commission d'assurance-chômage; les services de santé et du bien-être des anciens combattants sont confiés au ministère des Affaires des anciens combattants; de leur côté, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et celui du Nord canadien et des Ressources nationales s'occupent respectivement du bien-être des Indiens et des Esquimaux.

Dans d'autres domaines de la bienfaisance sociale, comme les allocations aux mères, la protection de l'enfance et l'assistance publique ou les secours en général, l'administration et la responsabilité financière retombent entièrement sur les provinces et leurs subdivisions locales.

Section 1.—Programmes du gouvernement fédéral

Sous-section 1.—Allocations familiales

La loi de 1944 sur les allocations familiales a été adoptée comme mesure fondamentale de sécurité sociale en vue d'aider à donner à tous les enfants du pays des avantages égaux. Les allocations entièrement payées sur le Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral ne dépendent pas d'une évaluation des ressources. Elles ne sont pas imposables, mais un contribuable ayant des enfants admissibles à l'allocation familiale bénéficie d'un dégrèvement d'impôt moindre à l'égard de ces enfants qu'à l'égard des autres qui n'y sont pas admissibles.

Les allocations sont payables à l'égard de chaque enfant de moins de 16 ans né au Canada ou résidant au pays depuis un an, ou dont le père ou la mère résidait au Canada depuis trois ans immédiatement avant la naissance de l'enfant. Elles sont versées chaque mois et normalement à la mère, bien que toute personne qui contribue sensiblement à l'entretien de l'enfant puisse toucher l'allocation en son nom. Le taux mensuel de l'allocation est de $5 pour chaque enfant de moins de 6 ans, $6 pour chaque enfant de 6 à 9 ans, $7 pour chaque enfant de 10 à 12 ans et $8 pour chaque enfant de 13 à 15 ans. Les allocations sont payées par chèque, sauf dans le cas des Esquimaux et d'un groupe d'Indiens, à qui elles sont payées surtout en nature à cause du manque de facilités d'échange dans les régions éloignées et de la nécessité d'enseigner aux indigènes à se nourrir d'aliments nutritifs.

Si les autorités ont des preuves suffisantes que l'argent n'est pas employé aux fins exposées dans la loi, le versement peut cesser ou passer à une autre personne ou à une agence au nom de l'enfant. Les allocations ne sont pas versées à l'égard d'un enfant qui ne se conforme pas aux règlements scolaires provinciaux ou d'une fille, âgée de moins de 16 ans, qui est mariée.

Les allocations familiales sont administrées par le directeur national des allocations familiales, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, aidé des directeurs régionaux établis dans chaque capitale provinciale. Chaque bureau régional compte une section du bien-être social qui s'occupe des questions de bien-être intéressant l'administration des allocations. Un surveillant des services de bien-être social est conseiller de chaque directeur régional et fait, par son intermédiaire, rapport au surveillant en chef des services de bien-être social qui, lui, remplit les mêmes fonctions auprès du directeur national. La préparation et l'expédition des chèques relèvent de la Division du trésor de chaque bureau régional qui fait rapport au délégué en chef du trésor (ministère des Finances) près le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le directeur régional du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, établi à Ottawa, est chargé du versement des allocations aux familles habitant ces régions. Il collabore étroitement avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et celui des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales dont relève le bien-être des Indiens et des Esquimaux (voir chapitre sur la population, pp. 177 et 178).

1.—Statistique des allocations familiales, par province, années terminées les 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Les chiffres de 1952 et 1953 paraissent dans l'*Annuaire* de 1955, p. 265.

Province ou territoire et année	Familles allocataires en mars	Enfants bénéficiaires en mars	Moyenne d'enfants par famille en mars	Moyenne des allocations[1]		Total des allocations durant l'année financière
				par famille	par enfant	
	nombre	nombre	nombre	$	$	$
Terre-Neuve 1954	55,102	163,202	2·96	17·70	5·97	11,497,719
1955	56,692	169,760	2·99	17·91	5·98	11,967,775
Île-du-Prince-Édouard 1954	13,205	35,441	2·68	16·22	6·05	2,558,097
1955	13,142	35,812	2·72	16·54	6·07	2,590,704
Nouvelle-Écosse 1954	95,715	233,076	2·43	14·73	6·05	16,716,374
1955	97,478	238,896	2·45	14·84	6·05	17,147,920
Nouveau-Brunswick 1954	75,189	205,785	2·74	16·50	6·03	14,700,819
1955	76,229	210,640	2·76	16·68	6·03	15,073,234
Québec 1954	585,050	1,562,685	2·67	16·20	6·06	111,441,301
1955	605,916	1,624,055	2·68	16·27	6·07	116,057,182
Ontario 1954	712,592	1,489,030	2·09	12·54	6·00	104,409,819
1955	744,736	1,574,703	2·11	12·68	6·00	110,492,480
Manitoba 1954	116,238	253,803	2·18	13·11	6·00	17,979,854
1955	119,594	264,274	2·21	13·26	6·00	18,705,349
Saskatchewan 1954	123,753	281,344	2·27	13·80	6·07	20,244,540
1955	126,424	290,359	2·30	13·92	6·96	20,894,790
Alberta 1954	154,258	339,803	2·20	13·24	6·01	23,958,080
1955	161,737	361,551	2·23	13·39	5·99	25,390,585
Colombie-Britannique 1954	181,241	367,834	2·03	12·26	6·04	25,904,496
1955	188,471	388,442	2·06	12·45	6·04	27,405,872
Yukon et Territoires du Nord-Ouest. 1954	4,366	9,951	2·28	13·94	6·11	702,801
1955	4,608	10,550	2·29	13·69	5·98	739,984
Canada 1954	**2,116,709**	**4,942,044**	**2·33**	**14·08**	**6·03**	**350,113,902**
1955	**2,195,027**	**5,169,042**	**2·35**	**14·20**	**6·03**	**366,465,065**

[1] Fondée sur les versements bruts de mars.

Sous-section 2.—Sécurité de la vieillesse*

En vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse (S.R.C. 1952, chap. 200), entrée en vigueur en janvier 1952, le gouvernement fédéral verse une pension universelle de $40 par mois à toutes les personnes de 70 ans et plus qui répondent aux conditions de résidence prescrites. Pour y être admissible, il faut avoir résidé au Canada durant les vingt années qui précèdent l'ouverture de la pension, mais certaines périodes d'absence sont permises. Si la période de résidence du requérant n'atteint pas les vingt années complètes exigées, ses périodes d'absence peuvent être compensées par sa présence, antérieurement, au Canada pendant un laps de temps égalant le double des périodes d'absence. Dans ce dernier cas, la loi exige que le requérant ait résidé au Canada durant un an avant l'ouverture de la pension.

La pension est suspendue lorsque le pensionné s'absente du Canada, mais elle est reprise à son retour. Quand il s'agit d'une absence d'au plus six mois, la pension peut être versée rétroactivement pour une période de cette absence n'excédant pas trois mois en toute année civile.

* La loi de 1927 sur les pensions de vieillesse, en vertu de laquelle les pensions de vieillesse étaient versées conjointement par le gouvernement fédéral et provincial, a cessé d'être en vigueur le 31 décembre 1951, alors que tous les bénéficiaires furent automatiquement portés sur les listes de la pension universelle établies en vertu de la loi de 1951 sur la sécurité de la vieillesse.

Le programme est financé au moyen des recettes courantes. La pension est payée sur le Fonds du revenu consolidé et imputée sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse qui s'alimente à trois sources. Premièrement, un impôt de 2 p. 100 frappe le revenu personnel imposable, c'est-à-dire le revenu du contribuable moins les exemptions et déductions. L'impôt maximum annuel est de $60 par personne. La Caisse est aussi créditée des deniers provenant d'un impôt de 2 p. 100 sur le revenu des sociétés et d'une taxe de vente de 2 p. 100. Des prêts temporaires peuvent être consentis à la Caisse et le remboursement en doit être effectué selon les modalités prescrites. Le tableau 2 donne le détail du bilan de la Caisse pour les trois premières années.

2.—Bilan de la Caisse de la sécurité de la vieillesse, années terminées les 31 mars 1952, 1953, 1954 et 1955

Détail	Année terminée le 31 mars—			
	1952[1]	1953	1954	1955
Recettes	$	$	$	$
Impôts—				
Revenu personnel	100,000	45,250,000	90,700,000	100,900,000
Revenu des sociétés	2,000,000	36,850,000	55,600,000	46,000,000
Ventes	24,297,979	141,558,292	146,832,886	143,053,678
Subvention du Fonds du revenu consolidé	49,668,855	—	—	—
Prêt du Fonds du revenu consolidé	—	99,483,322[2]	45,837,905[3]	63,251,655[4]
Total des recettes	**76,066,835**	**323,141,614**	**338,970,791**	**353,205,333**
Dépenses				
Total des dépenses (pensions servies)	**76,066,835**	**323,141,614**	**338,970,791**	**353,205,333**

[1] Le programme n'a été en vigueur que durant les trois derniers mois de l'année financière. [2] L'exposé budgétaire du 6 avril 1954 annonçait que ce montant était défalqué de la réserve pour pertes éventuelles sur des actifs productifs. [3] L'exposé budgétaire du 5 avril 1955 annonçait que le prêt de 1953-1954 serait remboursé au moyen d'une subvention du Fonds du revenu consolidé pour l'exercice 1954-1955, et que le prêt de 1954-1955 serait remboursé de la même façon durant l'exercice 1955-1956.

Le programme est administré par le directeur national de la Sécurité de la vieillesse, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'entremise des dix bureaux régionaux chargés du paiement des allocations familiales. Les deux programmes sont administrés en grande partie par le même personnel.

Ceux qui reçoivent les versements d'assistance-vieillesse sont tout simplement portés sur les contrôles de la pension universelle à l'âge de 70 ans. Les autres doivent faire leur demande au directeur général, dont le bureau est situé dans la capitale de leur province. Le directeur régional pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest a son bureau à Ottawa.

En Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, le gouvernement provincial verse un supplément aux bénéficiaires de la pension de vieillesse qui répondent aux conditions prescrites touchant les ressources et la résidence. En Alberta et en Colombie-Britannique, l'allocation ne doit pas excéder $15 par mois; en Saskatchewan, un supplément uniforme de $2.50 par mois est versé, mais ce supplément peut s'élever jusqu'à $20 pour certains bénéficiaires. Dans certaines provinces et au Yukon, les pensionnés particulièrement dénués ont également droit à du secours.

3.—Statistique de la sécurité de la vieillesse, par province, années terminées les 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Les chiffres de 1952 et 1953 paraissent à la page 267 de l'*Annuaire* de 1955.

Province et année	Bénéficiaires en mars	Pensions servies (net)	Province ou territoire et année	Bénéficiaires en mars	Pensions servies (net)
	nombre	$		nombre	$
Terre-Neuve—			Manitoba—		
1954	15,343	7,242,820	1954	42,592	20,052,895
1955	15,693	7,459,680	1955	44,591	21,051,155
Île-du-Prince-Édouard—			Saskatchewan—		
1954	6,669	3,203,780	1954	42,505	20,111,120
1955	6,786	3,261,800	1955	44,821	21,202,779
Nouvelle-Écosse—			Alberta—		
1954	36,961	17,702,477	1954	42,868	20,137,730
1955	37,801	18,149,526	1955	45,384	21,418,246
Nouveau-Brunswick—			Colombie-Britannique—		
1954	26,288	12,606,600	1954	85,191	39,880,100
1955	27,014	12,945,905	1955	90,201	42,449,810
Québec—			Yukon et T. du N.-O.—		
1954	152,682	72,032,527	1954	469	225,520
1955	158,109	74,724,977	1955	450	245,360
Ontario—			**Canada—**		
1954	264,831	125,775,222	**1954**	**716,399**	**338,970,791**
1955	274,680	130,296,095	**1955**	**745,620**	**353,205,333**

Sous-section 3.—Rentes sur l'État*

En vertu de la loi sur les rentes sur l'État adoptée en 1908 (chap. 132, S.R.C. 1952), le gouvernement fédéral maintient un service qui aide les Canadiens à pourvoir à leur vieil âge. La loi est appliquée par le ministre du Travail.

Une rente du gouvernement canadien est un revenu annuel fixe acheté du gouvernement fédéral et servi par lui. La rente est versée mensuellement la vie durant, ou la vie durant et garantie pour une période d'années. La rente minimum est de $10 et le maximum, de $1,200 par année ou l'équivalent actuariel si la rente doit être réduite du montant des paiements versés sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La rente peut être différée ou immédiate. Les rentes différées sont achetées par des primes périodiques ou une prime unique. Les contrats de rente immédiate assurent un revenu immédiat. Les rentes sur l'État peuvent maintenant être calculées de façon à être réduites de $40 par mois à l'âge de 70 ans alors qu'interviennent les paiements versés en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le capital et l'intérêt du crédirentier sont inaliénables et insaisissables. S'il meurt avant l'échéance de sa rente, tous les fonds versés sont remboursés à l'acheteur ou à son représentant légal avec intérêts. La loi autorise des contrats de rente collectifs permettant aux employeurs d'acheter des rentes en faveur de leurs employés ou aux associations d'en acheter en faveur de leurs membres; l'argent servant à l'achat provient en partie du salaire des employés et en partie des contributions des employeurs. Les plans collectifs actuellement en vigueur s'étendent à une foule d'industries et à plusieurs corps municipaux. Les rentes provenant des contrats individuels sont imposables quant à l'intérêt payé et exonérées quant au capital remboursé; les rentes provenant de plans de pension approuvés sont entièrement imposables, mais l'employé et l'employeur ont droit, chaque année, à une exonération de leurs contributions annuelles.

Du 1er septembre 1908, date de l'entrée en vigueur du régime, jusqu'au 31 mars 1955, le nombre de contrats et de certificats de rente émis, exception faite des remplacements, a

* Revu à la Division des rentes sur l'État, ministère du Travail, Ottawa.

été de 393,232. Au 31 mars 1955, la valeur annuelle des 68,130 rentes servies était de $32,766,286 et le nombre de contrats de rentes différés s'élevait à 281,531. Le montant global des primes au 31 mars 1955 était de $906,261,559.

Au 31 mars 1955, 966 sociétés, institutions et associations (949 le 31 mars 1954) avaient des contrats de rente avec le gouvernement. En vertu de ces contrats, 164,012 employés ou membres détenaient des certificats de rente différée, contre 147,523 un an auparavant. Le nombre des certificats délivrés sous le régime des caisses en 1954–1955 était de 18,300, contre 13,161 l'année précédente.

4.—Rentes sur l'État: contrats et prix d'achat, années terminées le 31 mars 1936-1955

NOTA.—Les chiffres des années 1909 à 1935 figurent à la p. 887 de l'*Annuaire* de 1942

Année	Contrats et certificats	Prix d'achat	Année	Contrats et certificats	Prix d'achat
	nombre	$		nombre	$
1936	6,357	21,281,981	1946	25,538	46,954,536
1937	7,806	23,614,824	1947	43,585	72,009,764
1938	5,724	13,550,483	1948	40,945	75,067,827
1939	8,518	18,189,319	1949	36,332	64,311,116
1940	9,014	20,001,533	1950	21,078	63,133,242
1941	11,994	18,803,645	1951	21,775	59,648,323
1942	8,593	19,630,645	1952	17,038	57,548,671
1943	9,608	20,415,365	1953	18,433	62,787,282
1944	19,354	26,600,098	1954	18,466	64,389,327
1945	15,796	33,076,436	1955	24,542	68,594,250

5.—Bilan des rentes sur l'État, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$	$
Actif					
Fonds au début de l'année financière	563,182,111	620,398,995	675,931,703	736,540,927	798,454,014
Recettes durant l'année, moins paiements	57,216,884	55,532,708	60,609,224	61,913,087	66,089,024
Fonds en fin d'année financière	620,398,995	675,931,703	736,540,927	798,454,014	864,543,038
Passif					
Valeur des contrats en vigueur	620,398,995	675,931,703	736,540,927	798,454,014	864,543,038
Recettes					
Rentes immédiates	6,954,048	4,537,155	5,823,356	5,620,132	8,086,323
Rentes différées	53,101,159	53,438,891	57,347,618	59,580,358	61,956,789
Intérêts produits par le fonds	22,680,245	24,671,668	26,994,535	29,306,356	31,638,652
Montant porté à la réserve	659,787	940,138	743,616	98,911	371,521
Total des recettes	**83,395,239**	**83,487,852**	**90,909,125**	**94,605,757**	**102,053,285**
Paiements					
Rentes servies	23,964,819	25,820,310	27,693,728	29,749,159	31,943,115
Primes remboursées avec intérêts	1,806,652	1,807,459	2,222,482	2,123,349	2,572,284
Primes remboursées sans intérêts	406,884	327,375	383,691	820,162	1,448,962
Total des paiements	**26,178,355**	**27,955,144**	**30,299,901**	**32,692,670**	**35,964,361**

6.—Nombre et valeur des contrats de rente, 31 mars 1954 et 1955

Catégories	1954			1955		
	Contrats	Total des paiements	Valeur des contrats en vigueur au 31 mars	Contrats	Total des paiements	Valeur des contrats en vigueur au 31 mars
		$	$		$	$
Immédiates	27,096	10,555,822	96,652,531	29,300	11,523,910	104,098,205
Immédiates garanties	32,482	17,177,733	193,635,041	33,140	17,833,023	199,412,496
Immédiates et réversibles	4,354	2,111,219	28,072,800	4,286	2,102,382	27,554,176
Immédiates et réduites à l'âge de 70 ans	473	436,762	3,923,440	1,404	1,306,971	11,115,385
Différées	261,277	[1]	476,170,202	281,531	[1]	522,362,776
Total	**325,682**	**30,281,536**	**798,454,014**	**349,661**	**32,766,286**	**864,543,038**

[1] Indéterminé.

Sous-section 4.—Autres programmes du gouvernement fédéral

Assurance-chômage et Service national de placement.—En 1940, subordonnément à une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral a reçu pleins pouvoirs dans le domaine de l'assurance-chômage et a adopté la loi créant un régime national d'assurance-chômage qui est exposé au chapitre XVIII.

Le Service national de placement fonctionne conjointement avec le régime de l'assurance-chômage. Il est administré par l'entremise des bureaux de placement et de réclamations, sous la surveillance du ministère du Travail. L'exposé de ce programme se trouve également au chapitre XVIII.

Assistance à l'agriculture des Prairies.—La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est appliquée par le ministère de l'Agriculture et l'exposé en est fait au chapitre IX.

Services de bien-être pour les Indiens et les Esquimaux.—Les services de bien-être des Indiens et des Esquimaux sont administrés par les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi que du Nord canadien et des Ressources nationales; le détail en est donné au chapitre de la Population, pp. 170–175.

Section 2.—Programmes fédéraux-provinciaux

Aide aux chômeurs.—Lors d'une conférence fédérale-provinciale convoquée en avril 1955, le problème des secours aux chômeurs nécessiteux non protégés par l'assurance-chômage a été discuté. Par la suite, diverses propositions visant au partage des frais furent étudiées au cours de séances techniques. En juin, le premier ministre annonça à la Chambre des communes que les représentants provinciaux avaient décidé d'étudier, avec leurs gouvernements, une proposition fédérale modifiée en vertu de laquelle le gouvernement fédéral paierait la moitié du coût des secours au nombre des chômeurs en dépassement de 0·45 p. 100 de la population de chaque province, avec certains rajustements pour tenir compte de situations particulières dans certaines provinces. Avec ce point de départ, le gouvernement fédéral ne serait pas tenu de faire de distinctions entre les personnes employables et celles qui ne le sont pas. Lorsque les provinces auront étudié la proposition, les détails du plan seront incorporés dans des conventions que le gouvernement fédéral signera avec chaque province qui adhérera au projet.

Sous-section 1.—Assistance-vieillesse

La loi sur l'assistance-vieillesse (chap. 199, S.R.C. 1952), en vigueur depuis janvier 1952, accorde une aide financière aux provinces aux fins de verser une assistance, d'au plus $40 par mois, aux personnes âgées de 65 ans ou plus qui ont habité le Canada pendant au moins 20 ans. Depuis que la pension de vieillesse est servie aux personnes âgées de 70 ans, l'assistance-vieillesse est payable aux personnes âgées de 65 à 69 ans. Aux termes de la loi fédérale, chaque province est libre de fixer le maximum d'assistance payable, le maximum de revenu permis et les autres conditions d'admissibilité. La contribution du gouvernement fédéral, pour tout pensionnaire, ne doit pas toutefois excéder 50 p. 100 de $40 par mois ou de l'assistance payée, soit le montant le moins élevé des deux.

Pour une personne célibataire, le revenu total permis, y compris l'assistance, ne peut excéder $720 par année; pour un couple marié, $1,200; lorsque l'un des époux est aveugle aux termes de la loi sur les aveugles, le revenu global du couple ne peut dépasser $1,320 par année. La pension payable dans chaque cas dépend du revenu d'autres sources et des ressources du requérant et de son conjoint. Pour être admissible à l'assistance, on ne doit pas recevoir une allocation en vertu de la loi sur les aveugles ou de la loi sur les allocations aux anciens combattants. On doit avoir habité le Canada pendant les vingt années immédiatement antérieures sauf certaines absences temporaires; si on n'a pas résidé au Canada pendant vingt ans, on doit avoir été physiquement présent au Canada, avant les 20 ans, pendant deux fois aussi longtemps que la durée des absences durant ces 20 ans.

Le programme est entré en vigueur en janvier 1952 dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, où il est entré en vigueur le 1er avril 1952. L'assistance maximum est de $40 par mois dans les provinces et les territoires, sauf à Terre-Neuve où elle est de $30 par mois. La responsabilité de l'administration incombe à la province, dont le programme doit être approuvé par le gouverneur en conseil. L'assistance est payée par la province, qui est remboursée par le gouvernement fédéral.

En Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, le gouvernement provincial ou territorial verse un supplément aux bénéficiaires de l'assistance-vieillesse qui répondent aux conditions touchant les ressources et la résidence. En Alberta et en Colombie-Britannique l'allocation ne peut dépasser $15 par mois, tandis qu'au Yukon elle n'excède pas $10 par mois. Dans certaines provinces les bénéficiaires de l'assistance-vieillesse particulièrement dénués peuvent également recevoir du secours.

7.—Statistique de l'assistance-vieillesse par province, années terminées les 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Voir pages 271 et 281 de l'*Annuaire* de 1955, les chiffres de 1952 et 1953.

Province ou territoire et année	Bénéficiaires en mars	Assistance mensuelle moyenne	Pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population de 65 à 69 ans[1]	Quote-part fédérale durant l'année
	nombre	$	p. 100	$
Terre-Neuve	1954 5,124	29·21	55·70	896,429
	1955 5,073	29·38	54·55	898,973
Île-du-Prince-Édouard	1954 594	25·88	16·97	85,988
	1955 612	27·54	18·60	98,531
Nouvelle-Écosse	1954 5,173	33·47	26·53	1,028,756
	1955 5,178	33·63	26·55	1,063,165
Nouveau-Brunswick	1954 5,756	36·93	39·42	1,248,339
	1955 5,808	36·89	39·24	1,288,095

Renvois à la fin du tableau, p. 291.

7.—Statistique de l'assistance-vieillesse par province, années terminées les 31 mars 1954 et 1955—fin

Province ou territoire et année	Bénéficiaires en mars	Assistance mensuelle moyenne	Pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population de 65 à 69 ans[1]	Quote-part fédérale durant l'année
	nombre	$	%	$
Québec 1954	32,391	37·50	32·39	7,187,259
1955	32,882	37·48	32·46	7,392,923
Ontario 1954	21,587	36·83	13·36	4,726,153
1955	22,061	36·86	13·52	4,858,693
Manitoba 1954	4,838	37·77	17·16	1,112,322
1955	4,847	37·64	17·19	1,119,639
Saskatchewan 1954	4,584	36·71	15·81	1,017,535
1955	4,853	37·22	16·79	1,089,704
Alberta 1954	5,014	36·60	16·60	1,107,190
1955	5,341	36·67	17·74	1,165,332
Colombie-Britannique 1954	8,144	37·72	15·60	1,863,052
1955	7,868	37·76	15·25	1,872,909
Yukon 1954	4	40·00	2·15	880
1955	12	38·41	6·45	2,220
Territoires du Nord-Ouest 1954	64	38·40	37·21	14,251
1955	90	38·11	52·33	18,942
Canada 1954	**93,273**	**36·50**	**20·80**	**20,288,152**
1955	**94,625**	**36·56**	**21·01**	**20,869,126**

[1] Population estimative au 1er juin de chaque année pour les provinces, et données du recensement de 1951 pour les territoires.

Sous-section 2.—Allocations aux aveugles

La loi sur les aveugles (chap. 17, S.R.C., 1952), en vigueur depuis janvier 1952, a été modifiée en 1955, de manière à abaisser l'âge d'admissibilité et à accroître le revenu total permis. La loi modifiée prévoit une aide financière aux provinces pour le paiement d'allocations aux aveugles âgés de 18 ans (auparavant 21 ans) et plus. Dans le cadre des termes de la loi fédérale, chaque province est libre de fixer le maximum de l'allocation payable et le maximum du revenu permis. La contribution fédérale, pour tout allocataire, ne doit pas excéder 75 p. 100 de $40 par mois ou de l'allocation payée, soit le montant le moins élevé des deux.

Pour un célibataire, le revenu total permis, y compris l'allocation, ne peut excéder $960 (auparavant $840) par année; pour un célibataire ayant un ou plus d'un enfant à sa charge, $1,160; pour un couple marié, $1,560 (auparavant $1,320) par année; lorsque les deux époux sont aveugles, aux termes de la loi sur les aveugles, leur revenu global ne peut dépasser $1,680 (auparavant $1,440) par année. Le montant exact de l'allocation dans chaque cas dépend du revenu d'autres sources et des ressources du requérant et de son conjoint. Pour être admissible à une allocation, on ne doit pas recevoir d'assistance en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, d'allocation en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, de pension en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse ni de pension de cécité en vertu de la loi sur les pensions. On doit avoir habité le Canada pendant au moins les dix années immédiatement antérieures, sauf certaines absences tem-

poraires; si on n'a pas résidé au Canada pendant cette période de dix ans, on doit avoir été physiquement présent au pays, avant les dix ans, pendant deux fois aussi longtemps que la durée totale des absences pendant ces dix ans.

Le programme est entré en vigueur en janvier 1952 dans toutes les provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. La responsabilité de l'administration incombe à la province dont le programme provincial doit être approuvé par le gouverneur en conseil. Les allocations sont payées par la province, qui est remboursée par le gouvernement fédéral.

En Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Yukon, le gouvernement provincial ou territorial verse un supplément.

8.—Statistique des allocations aux aveugles, par provinces, années terminées le 31 mars 1954 et 1955

NOTA.—Voir page 273 de l'*Annuaire* de 1955, les chiffres de 1952 et 1953.

Province ou territoire et année	Bénéficiaires en mars	Allocation mensuelle moyenne	Pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population de 20 à 68 ans[1]	Quote-part fédérale durant l'année
	nombre	$	%	$
Terre-Neuve 1954	336	39·49	0·177	121,952
1955	338	39·70	0·174	119,970
Île-du-Prince-Édouard 1954	90	37·12	0·166	28,126
1955	95	37·65	0·171	30,516
Nouvelle-Écosse 1954	718	38·35	0·201	250,567
1955	706	38·57	0·195	247,788
Nouveau-Brunswick 1954	731	39·49	0·265	263,726
1955	706	39·49	0·251	256,748
Québec 1954	2,949	38·96	0·124	1,057,842
1955	2,866	39·18	0·118	1,028,750
Ontario 1954	1,710	38·70	0·057	602,041
1955	1,731	38·73	0·057	607,709
Manitoba 1954	411	38·92	0·086	148,244
1955	405	39·13	0·084	145,014
Saskatchewan 1954	366	38·73	0·075	125,796
1955	374	38·58	0·076	132,670
Alberta 1954	400	38·57	0·069	135,586
1955	409	38·59	0·069	140,149
Colombie-Britannique 1954	488	39·20	0·066	174,964
1955	474	39·02	0·063	170,796
Territoire du Yukon 1954	2	40·00	0·035	720
1955	2	40·00	0·035	900
Territoires du Nord-Ouest 1954	13	39·23	0·157	4,537
1955	16	40·00	0·188	5,175
Canada 1954	**8,214**	**38·88**	**0·096**	**2,914,101**
1955	**8,122**	**38·99**	**0·094**	**2,886,185**

[1] Population estimée au 1er juin de chaque année pour les provinces, et chiffres du recensement de 1951 pour les territoires.

On trouvera aux pp. 246–247 de l'*Annuaire* de 1951 une description des pensions payées aux aveugles en vertu de la loi de 1927 sur les pensions de vieillesse, abrogée en 1951 et remplacée par la loi sur l'assistance-vieillesse, entrée en vigueur en janvier 1952. Les dernières statistiques du programme se trouvent à la page 271 de l'*Annuaire* de 1952–1953.

Sous-section 3.—Allocations aux invalides

La loi sur les invalides (2-3 Elizabeth II, chap. 55) adoptée le 26 juin 1954 et entrée en vigueur en janvier 1955, autorise le gouvernement fédéral à accorder de l'aide financière aux provinces en vue de verser une allocation aux personnes totalement et définitivement invalides âgées de 18 ans et plus*. Aux termes de la loi, chaque province peut fixer le maximum à payer et le maximum du revenu autorisé. La quote-part du gouvernement fédéral par bénéficiaire ne peut dépasser la moitié de $40 par mois ou de la somme versée, selon le montant le moins élevé des deux.

Pour un célibataire, le revenu total autorisé, y compris l'allocation, ne peut dépasser $720 par année; pour un couple marié, le maximum est de $1,200 par année, mais si le conjoint est aveugle au sens de la loi sur les aveugles, le revenu global des deux époux ne doit pas excéder $1,320 par année. Le montant précis de l'allocation payable dans chaque cas est subordonné aux autres revenus et aux ressources du requérant et de son conjoint. L'allocation n'est pas versée aux personnes qui reçoivent une allocation par application de la loi sur les aveugles, de la loi sur les allocations aux anciens combattants, une assistance en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, une pension sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse ou une allocation maternelle versée par une province. Sauf certaines absences temporaires, le requérant doit avoir résidé au Canada au moins dix ans immédiatement avant la première allocation; celui qui ne compte pas dix ans de résidence doit avoir habité le Canada avant les dix ans, durant le double de ses absences pendant les dix années.

Un requérant est jugé totalement et définitivement invalide lorsqu'il est atteint d'une infirmité majeure d'ordre physiologique, anatomique ou psychologique, contrôlée par des constatations médicales objectives. L'infirmité doit être telle qu'elle continuera vraisemblablement d'exister sans amélioration sensible toute la vie durant, et qu'elle ne céderait pas au traitement. L'invalide doit également souffrir de limitations graves en ce qui regarde ses propres soins corporels et son existence normale par suite de son infirmité. Toutefois, le requérant n'est pas jugé totalement et définitivement invalide si le pronostic de réadaptation est favorable ou si des mesures thérapeutiques approuvées sont recommandées par l'autorité provinciale et que les services ou les moyens thérapeutiques requis de réadaptation sont disponibles.

Les autorités provinciales doivent suspendre le versement de l'allocation lorsque, à leur avis, le bénéficiaire néglige ou refuse sans raison suffisante de se prévaloir des mesures ou moyens de formation, de réadaptation ou de traitement que lui offre la province ou qui lui sont accessibles.

L'allocation n'est pas versée à un malade ou à une personne résidant dans une institution pour maladies mentales, un sanatorium antituberculeux, un hospice de vieillards, une infirmerie ou un établissement pour le soin des incurables. Un bénéficiaire qui réside dans une maison de santé ou un établissement privé ou public de bienfaisance n'a droit à l'allocation que si la plus grande part de son logement est payée par lui-même ou par sa famille. Lorsqu'un bénéficiaire doit entrer dans un hôpital public ou privé, l'allocation peut être versée pour au plus 62 jours d'hospitalisation par année civile. Pour la période pendant laquelle un bénéficiaire est à l'hôpital afin d'y recevoir un traitement pour son infirmité, ou des services de réadaptation approuvés par l'autorité provinciale, l'allocation peut continuer d'être versée.

* Les provinces de Terre-Neuve, d'Ontario et d'Alberta possédaient depuis 1949, 1952 et 1953, respectivement, leurs propres programmes en faveur des invalides nécessiteux. Les trois programmes continuent d'opérer et bénéficient maintenant de remboursements, de la part du gouvernement fédéral, selon les termes du nouveau programme fédéral-provincial.

Les conventions sont entrées en vigueur en janvier 1955 dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve et la Colombie-Britannique où la date d'entrée en vigueur a été avril 1955. L'allocation maximum est de $40 par mois dans toutes les provinces. L'administration du programme est confiée à la province et le plan provincial doit avoir été approuvé par le gouverneur en conseil. Les allocations sont versées par les provinces qui s'adressent ensuite au gouvernement fédéral pour en obtenir le remboursement.

9.—Statistique des allocations aux invalides, par province, année terminée le 31 mars 1955[1]

Province ou territoire	Bénéficiaires durant le mois de mars	Moyenne de l'allocation mensuelle	Quote-part fédérale durant l'année
	nombre	$	$
Terre-Neuve[2]	...	...	...
Île-du-Prince-Édouard[2]	...	...	...
Nouvelle-Écosse	285	33·39	12,141
Nouveau-Brunswick	177	39·46	8,183
Québec[3]	..	..	..
Ontario	6,623	39·36	389,061
Manitoba	45	39·66	8,188
Saskatchewan	36	37·52	1,806
Alberta[3]	..	..	..
Colombie-Britannique[2]	...	...	...
Totaux, cinq provinces	**7,166**	**39·12**	**419,379**

[1] Programme en vigueur pendant le dernier trimestre de l'exercice seulement. [2] Programme entré en vigueur le 1er avril 1955. [3] Le 31 mars 1955, le gouvernement fédéral n'avait pas encore effectué de versement à cette province où le programme est entré en vigueur le 1er janvier 1955. Les paiements d'avril 1955 comprendront certains montants rétroactifs au 1er janvier 1955.

Sous-section 4.—Programme national d'aptitude physique

La loi sur l'aptitude physique nationale a été abrogée en juin 1954, mais sept provinces ainsi que les Territoires du Nord-Ouest ont continué à recevoir une aide financière du gouvernement fédéral jusqu'à l'expiration des conventions le 31 mars 1955. La loi pourvoyait un versement d'au plus $232,000 par année, aux provinces, à condition que celles-ci en dépensent autant, en vue de stimuler l'aptitude physique et les programmes de loisirs. Les sommes offertes aux diverses provinces sont indiquées à la page 259 de l'*Annuaire* de 1954. Avec l'abrogation de la loi, le Conseil national d'aptitude physique qu'elle avait établi, a cessé d'exister.

Au cours de 1954–1955, le Service de l'aptitude physique a continué à fonctionner au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et a fourni divers services professionnels, consultatifs et d'information aux ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux organismes d'intérêt national. Il a servi de centre d'échange pour la dissémination de renseignements et fourni de la documentation sur l'aptitude, les loisirs, les sports, les passe-temps, le théâtre et autres initiatives culturelles, et sur l'organisation et l'administration de programmes communautaires et spécialisés au Canada et ailleurs. Le service d'avant-premières des aides visuelles a été continué et étendu à cinq centres dans les Territoires du Nord-Ouest. Une liaison étroite a été maintenue avec d'autres pays, en particulier ceux du Commonwealth.

Les services assurés par la loi sur l'aptitude physique nationale ayant cessé, la directrice adjointe de l'aptitude physique a été nommée consultante en aptitude et en loisirs, près le sous-ministre du Bien-être social, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sous-section 5.—Programmes de formation

En vertu de la loi de 1942 (S.R.C., 1952, chap. 286) sur la coordination de la formation professionnelle, le ministère du Travail, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, met en œuvre divers programmes de formation, dont les détails paraissent au chapitre XVIII, section 6.

Section 3.—Programmes provinciaux

Sous-section 1.—Allocations aux mères

Toutes les provinces ont une loi qui assure des allocations à certaines mères nécessiteuses afin de leur permettre de rester à la maison et de prendre soin de leurs enfants. Le coût total des allocations aux mères est acquitté par la Trésorerie provinciale, sauf en Alberta où une partie de l'allocation est à la charge de la municipalité de résidence. A Terre-Neuve, la *Mother's Allowance Act* a été abrogée et le programme d'allocations maternelles incorporé à la loi de 1954 sur l'assistance sociale entrée en vigueur le 1er avril 1955.

Sous réserve des conditions d'admissibilité, qui varient selon la province, les allocations sont payables aux requérantes qui sont veuves ou dont le mari est malade mental et, sauf en Alberta, souffre d'invalidité physique le rendant incapable de soutenir sa famille. Les épouses abandonnées qui répondent à certaines conditions sont admissibles, sauf en Nouvelle-Écosse; dans plusieurs provinces, les mères qui ont obtenu un divorce ou une séparation légale sont admissibles; dans quelques provinces, le sont aussi les mères non mariées. Dans certaines circonstances, les mères adoptives et nourricières sont aussi admissibles. En 1955, la Saskatchewan a accordé une allocation dans certaines conditions au nom d'une mère ou d'un enfant à l'hôpital ou dans un sanatorium. En 1955 également, l'Ontario a étendu le bénéfice des allocations aux mères indiennes à l'égal des autres résidents de la province.

L'enfant ou les enfants doivent avoir moins de 16 ans, sauf au Manitoba, où la limite d'âge est de 15 ans et à Terre-Neuve où elle est de 17 ans. Dans la plupart des provinces, une disposition de la loi permet de continuer le paiement pendant une période déterminée si l'enfant fréquente l'école, ou s'il est physiquement ou mentalement désavantagé.

Dans toutes les provinces, les requérantes doivent remplir les conditions relatives au besoin et à la résidence, mais le montant permis des autres revenus et ressources, de même que la durée de la résidence requise avant la demande varient beaucoup. Par exemple, la résidence varie d'un an dans la Saskatchewan, l'Ontario et à Terre-Neuve à cinq ans dans le Québec. Toutes les provinces exigent que la requérante soit une résidente au moment de la demande et que l'enfant ou les enfants vivent avec elle, et la plupart des provinces exigent qu'elle continue de résider dans la province pendant qu'elle reçoit l'allocation. Dans six provinces où la nationalité britannique ou canadienne est une condition d'admissibilité, la requérante peut avoir droit aux allocations maternelles si la mère, le père ou l'enfant répondent aux conditions stipulées.

Dans toutes les provinces, la loi est appliquée par les autorités du bien-être public et, dans la plupart, par l'entremise d'un bureau ou d'une commission des allocations aux mères qui statue en dernier ressort sur l'admissibilité et le montant de l'allocation ou fait fonction d'organisme consultatif. Dans quelques provinces, il y a aussi des comités consultatifs locaux. Les barèmes d'allocations, en juin 1955, sont indiqués dans le tableau **10**, pp. 296 et 297, et le nombre de familles et d'enfants assistés, ainsi que le montant des allocations versées les 31 mars 1953, 1954 et 1955 figurent au tableau **11**.

10.—Allocations mensuelles maximums prévues par les lois provinciales sur les allocations maternelles[1], juin 1955

Province	Mère et un enfant	Chaque autre enfant	Père invalide à la maison	Maximum familial	Suppléments
T.-N.....	$25	$5	$10	Aucune limite au nombre de bénéficiaires	Jusqu'à $30 par mois, s'il le faut, pour les soins et l'entretien
Î.-P.-É.....	$25	$5	Aucune allocation supplémentaire	$50	Aucun
N.-É.....	Aucun maximum fixé—allocations basées sur le revenu familial moyen pour la localité où la famille réside.		Aucune disposition spéciale; compris dans le budget sur lequel l'allocation est basée.	$80	Aucun
N.-B.....	$35	$10	Aucun supplément	$80	Le directeur peut accorder un supplément de $10 pour le loyer si les circonstances l'exigent, mais seulement si l'allocation versée est au-dessous du maximum.
Qué.....	$35 (population de moins de 5,000 âmes) $40 (population de 5,000 âmes et plus)	$1 pour les 2e, 3e, 4e et 5e $2 pour les 6e et 7e $3 pour chaque autre enfant	$5	Aucun maximum fixé (Minimum accordé $5)	Les bénéficiaires dont le revenu et les allocations sont insuffisants pour leurs besoins peuvent obtenir une allocation mensuelle spéciale par application de la loi sur l'assistance publique. Ces allocations sont payées par l'entremise des agences sociales.
Ont.....	$50 pour la mère et un enfant $24 pour la mère nourricière et un enfant	$10 $48 pour la mère nourricière et 2 enfants et $10 pour chaque autre enfant dans un foyer nourricier	$10	Aucun maximum fixé	$20 lorsque le directeur est convaincu qu'il y a nécessité. Une allocation de combustible à concurrence de $24 par mois peut être accordée du 1er septembre au 31 mars.

Man.....	$51	$10 pour enfant de 1 à 6 ans $13 pour enfant de 7 à 11 ans $15.50 pour enfant de 12 à 14 ans (moins déductions pour le 4e et chaque enfant subséquent)	$17.25	$150 ($167.25 si le père invalide est à la maison)	Jusqu'à $25 au besoin. Allocation de combustible pour sept mois.
Sask.....	$40 pour la mère et un enfant $30 pour le tuteur et un enfant	$10 pour le second enfant $5 pour chaque autre enfant (avec parent ou tuteur)	$10 (payable également si le père est dans une maison de santé ou un sanatorium)	$90 ($100 si le père invalide est à la maison)	La municipalité peut accorder une aide supplémentaire en vertu du programme d'assistance sociale. Le coût en est acquitté à parts égales par la province et la municipalité. Dans les territoires non organisés, la province en paie le coût entier.
Alb.....	$50 (une allocation de $60 peut être versée si le revenu ou l'assistance ne dépasse pas $120 par année)	$20 pour le 2e enfant $15 pour le 3e enfant $10, du 4e au 9e enfant	Ne s'applique pas	$145	La municipalité de résidence peut accorder une aide supplémentaire, dont 60 p. 100 est remboursé par la province. Dans les territoires non organisés, la province en paie le coût entier.
C.-B.....	$42.50 plus $27 de la Caisse des allocations sociales	$7.50 plus $6.50 de la Caisse des allocations sociales	$7.50 plus $6.50 de la Caisse des allocations sociales	Maximum fixé, mais pas de limite au nombre de bénéficiaires	Dépenses supplémentaires pour besoins additionnels, tels que réparations et situations critiques, aussi pour suppléments alimentaires, services ménagers, allocations prénatales et une certaine assistance aux tuberculeux et à leurs contacts, acquittés à même la Caisse des allocations sociales. Coût partagé par la province et les municipalités à raison de 80-20 mais la province paie le coût entier des cas provinciaux et des allocations prénatales.

[1] A Terre-Neuve, le programme des allocations maternelles a été incorporé à la loi sur l'assistance sociale à compter du 1er avril 1955.

11.—Allocations maternelles par province au 31 mars 1954 et 1955

Province et année	Familles assistées	Enfants assistés	Allocations servies	Province et année	Familles assistées	Enfants assistés	Allocations servies
			$				$
Terre-Neuve—				**Ontario—**			
1954	3,031	8,204	1,227,696	1954	7,059	15,896[r]	6,219,337
1955	3,152	8,605	1,324,438	1955	7,294	16,496	6,545,452
Île-du-P.-É.—				**Manitoba—**			
1954	224[r]	572[r]	66,413	1954	1,099	2,848	1,006,507
1955	237	611	73,250	1955	1,202	3,131	1,131,897
Nouvelle-Écosse—				**Saskatchewan—**			
1954	2,313	5,975	1,444,934	1954	2,272	5,925	1,217,309
1955	2,077	5,522	1,504,575	1955	2,397	6,359	1,252,019
N.-Brunswick—				**Alberta—**			
1954	2,096	6,059	1,273,836	1954	1,609	3,632	1,112,803
1955	2,087	..	1,301,900	1955	1,719	3,904	1,198,414
Québec—				**Col.-Britannique—**			
1954	19,403[r]	56,269[r]	7,621,430	1954	426	953	247,046[1]
1955	20,024	58,070	7,956,309	1955[2]	393	900	225,000[1]

[1] Non compris $140,873, et un montant estimatif de $176,000 versés en supplément sur la Caisse des allocations sociales en 1954 et 1955 respectivement. [2] Chiffre estimatif.

Sous-section 2.—Services provinciaux de bienfaisance

Le soin et la protection des enfants négligés et à charge, le soin des vieillards, l'assistance sociale ou publique et les autres services spéciaux de bien-être sont régis par des lois provinciales, bien que dans plusieurs régions la responsabilité des services incombe aux organismes municipaux ou bénévoles. Les programmes et les méthodes de financement varient grandement, mais la plupart des provinces partagent les frais de quelques-uns ou de tous les services municipaux des régions organisées et assument le coût de tous les services des régions non organisées. Les services médicaux accessibles aux assistés sociaux sont indiqués aux pages 240–253; les allocations maternelles sont étudiées dans la section qui précède, pp. 295–297; l'assistance-vieillesse, aux pp. 290 et 291; les allocations aux aveugles, aux pp. 291–293; et les allocations aux personnes frappées d'invalidité permanente et complète, aux pp. 293 et 294. L'assistance sociale ou programme de secours, exposés ci-dessous, sont antérieurs à tout accord pouvant intervenir entre les gouvernements fédéral et provinciaux et résultant de pourparlers sur l'aide au chômage (voir p. 289).

Terre-Neuve.—Les services de bienfaisance sont administrés par le ministère du Bien-être public, qui maintient des bureaux de bienfaisance régionaux.

Soins et protection de l'enfance.—Le bien-être de l'enfance est devenu en grande partie un service public qu'administre la Division du bien-être de l'enfance. Les enfants négligés, mis sous la tutelle du directeur, sont placés dans des foyers nourriciers ou d'adoption ou dans des institutions. Le ministère paie le soutien des pupilles, accorde des subventions à l'égard des enfants admis dans des orphelinats administrés par des sociétés religieuses et partage les frais d'instruction des petits aveugles et sourds-muets dans des institutions en dehors de la province. La Division dirige aussi un foyer où sont admis temporairement les enfants.

En 1953, une Division de la correction a été établie pour s'occuper des délinquants jeunes et adultes et pour diriger, pour le moment, les institutions de correction pour garçons et filles. La loi dite *The Corrections Act, 1953* pourvoit à l'établissement d'un service d'orientation de la jeunesse, d'un service d'orientation des adultes et de centres de classement.

Soin des vieillards.—Le ministère maintient à Saint-Jean un hospice pour vieillards et infirmes et paie également en tout ou en partie l'entretien des vieillards indigents placés au Foyer de l'Armée du Salut, en des maisons de pension approuvées et en des foyers privés.

Assistance sociale.—En vertu de la loi de 1954 sur l'assistance sociale, entrée en vigueur en avril 1955, la province vient en aide aux catégories auparavant protégées par la *Dependents' Allowances Act* et la *Mother's Allowances Act.* La loi de la santé et du bien-être publics permet d'aider certains nécessiteux aptes au travail. Pendant un certain nombre d'années, le gouvernement provincial a versé des pensions aux invalides nécessiteux; depuis le 1er avril 1955, la province participe au nouveau régime fédéral-provincial d'assistance aux personnes totalement et définitivement invalides (voir pp. 293 et 294).

Île-du-Prince-Édouard.—Le ministère de la Santé et du Bien-être est responsable de l'administration des services de bienfaisance provinciaux.

Soin et protection de l'enfance.—En vertu de la loi sur la protection de l'enfance, les enfants négligés ou délinquants sont placés sous la tutelle du directeur du Bien-être de l'enfance. Les enfants sont placés dans des foyers nourriciers ou d'adoption, des pensions ou des institutions pour enfants. Des subventions provinciales sont versées aux sociétés de bien-être de l'enfance et aux deux orphelinats privés, l'un protestant et l'autre catholique. Les cours juvéniles relèvent du ministère du Procureur général et les jeunes délinquants, qui sont envoyés dans les institutions de correction des provinces avoisinantes, sont à la charge du ministère de la Santé et du Bien-être social.

Soin des vieillards.—Les vieillards et les infirmes sont gardés à l'hôpital Falconwood pour maladies mentales et à deux infirmeries provinciales.

Assistance sociale.—Le ministère fournit une aide sociale directe dans les régions rurales et, en vertu d'une entente, assume la moitié de l'assistance accordée par la ville de Charlottetown et les villes et villages constitués. Le ministère a aussi un programme général d'aide financière aux familles dont le chef souffre de tuberculose et ne peut subvenir aux besoins de sa famille.

Nouvelle-Écosse.—Les services de bienfaisance sont administrés par le ministère du Bien-être public, qui maintient un certain nombre de bureaux régionaux.

Soin et protection de l'enfance.—Le directeur du bien-être de l'enfance applique le programme de protection de l'enfance et s'occupe aussi de l'inspection des institutions et de l'autorisation des foyers nourriciers et des maternités. Il surveille le fonctionnement des 12 sociétés d'aide à l'enfance à qui sont confiés le soin et la protection des enfants. Il administre aussi lui-même le programme dans les quatre régions de la province qui ne possèdent pas de telles sociétés. Par ordre d'un tribunal, les enfants négligés peuvent devenir pupilles du directeur du bien-être de l'enfance ou d'une société d'aide à l'enfance. Chaque société touche annuellement une subvention provinciale d'au plus $2,000, une somme égale à 50 p. 100 des montants obtenus grâce à des campagnes privées ou reçus des municipalités pour frais généraux de gestion et une subvention supplémentaire d'au moins $1,000 dont le maximum se fonde sur tant par personne. La province et la municipalité contribuent au soutien de chaque pupille.

La division dirige l'École de formation de la Nouvelle-Écosse au bénéfice des jeunes arriérés mentaux et l'École de garçons de la Nouvelle-Écosse, au bénéfice des jeunes délinquants. Elle est aussi responsable du fonctionnement de six cours juvéniles et de la direction du personnel chargé de la mise en liberté sous surveillance. La municipalité où ils résident est responsable de l'entretien des enfants dans des maisons de correction bien que la province puisse aussi y contribuer si la maison répond à certaines normes déterminées.

Soin des vieillards.—Les vieillards sont soignés dans des hospices maintenus par les municipalités ou les comtés et par des sociétés religieuses ou privées ainsi que dans des pensions privées; la municipalité intéressée peut contribuer à leur entretien. Les hospices sont assujétis à l'inspection provinciale, mais ne touchent pas d'aide directe de la province.

Assistance sociale.—Les secours aux personnes inaptes au travail relèvent de la municipalité aux termes du *Poor Relief Act*, sauf à Halifax et à Sydney qui accordent des secours en vertu de leur charte.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère de la Santé et des Services sociaux est chargé d'appliquer les lois provinciales relatives au bien-être.

Soin et protection de l'enfance.—En vertu de la *Children's Protection Act*, appliquée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la responsabilité des services de protection et de placement est en grande partie commise aux sociétés d'aide à l'enfance de la province. La tutelle d'un enfant délaissé peut être assumée par une société, par le directeur du bien-être de l'enfance ou par le tribunal. L'administration des orphelinats relève d'organismes religieux privés ou municipaux. A quelques exceptions près, les orphelinats doivent être dûment autorisés et sont assujétis à l'inspection provinciale requise pour toutes les institutions prodiguant des soins aux enfants. La province et la municipalité de résidence contribuent chacune à l'entretien des pupilles confiés à une institution, la province rembourse également à la municipalité la moitié des frais d'entretien des pupilles placés dans des foyers nourriciers, à concurrence d'un montant maximum prescrit. Le ministère peut placer les enfants aveugles ou sourds-muets dans les écoles spécialisées d'en dehors de la province. Les tribunaux pour jeunes délinquants relèvent du ministère du Procureur général; les garçons délinquants peuvent être placés à l'école industrielle de la province pour les jeunes garçons, qui fait rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Soin des vieillards.—Les asiles pour vieillards, qui relèvent des municipalités, d'institutions religieuses, d'organismes fraternels et privés, sont assujétis à l'inspection de la province mais ne reçoivent aucune subvention directe de celle-ci.

Assistance sociale.—Les secours aux personnes inaptes au travail incombent aux autorités locales et s'accordent généralement sous forme de secours à l'institution ou à la maison à ceux qui sont dans le besoin. Les secours extérieurs sont fournis dans certains centres.

Québec.—Le ministère de la Santé et le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse se partagent les principales tâches que comporte l'application des mesures provinciales relatives au bien-être social. Le premier est chargé d'appliquer la loi sur l'assistance publique de Québec, expression de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement provincial et qui consiste à accorder des subventions aux institutions privées et religieuses existantes, au lieu de créer ses propres services. Des subventions sont versées aux institutions à raison de tant par jour. La province, la municipalité et l'institution se partagent les frais d'entretien des indigents qui lui sont confiés. Le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse est chargé de l'œuvre de prévention et de rééducation des enfants délaissés et sans soutien; il verse des subventions aux groupements qui s'occupent de loisirs et de bienfaisance; il est aussi chargé de tâches éducatives importantes. Toutefois, les tribunaux de bien-être social relèvent du procureur général.

Soin et protection de l'enfance.—Les enfants nécessiteux ou abandonnés sont généralement recueillis dans des institutions comme les orphelinats, les garderies et autres refuges subventionnés en vertu de la loi sur l'assistance publique, bien que les organismes de bien-être de l'enfance aient de plus en plus recours à la mise en pension dans des foyers nourriciers. Cependant, les enfants qu'un tribunal de bien-être social ou tout autre tribunal juge particulièrement exposés à des dangers d'ordre moral ou physique peuvent être admis dans les écoles de protection de la jeunesse dirigées par le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse. La municipalité de résidence est tenue, en vertu de la loi, de payer la moitié des frais d'entretien et de fonctionnement de ces écoles; en pratique, la province acquitte 87 p. 100 environ de toutes les dépenses et tous les frais de construction de nouveaux locaux. Les cours de bien-être social sont légalement responsables de la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de l'exécution de certains autres programmes établis par la province; elles servent aussi de tribunaux familiaux.

Sous la surveillance du ministère de la Santé et de concert avec les organismes de bien-être de l'enfance, les enfants qui ont été exposés à la tuberculose, sans toutefois l'avoir contractée, sont placés dans des familles à la campagne.

Soin des vieillards.—Des soins sont prodigués aux vieillards indigents dans les institutions privées en vertu de la loi sur l'assistance publique. Sous le régime de la même loi, des organismes de bien-être familial font tenir des allocations aux vieillards indigents qui n'ont pas besoin de soins dans une institution.

Assistance sociale.—La loi sur l'assistance publique prévoit ordinairement le soin des indigents dans les institutions spécialisées. Le ministère de la Colonisation applique un programme d'établissement, sur les terres des régions nouvellement ouvertes à l'exploitation, de familles nécessiteuses qui bénéficient d'une aide financière jusqu'à ce qu'elles puissent se suffire. Dans ces régions, un régime de pensions d'invalidité est rattaché à un programme de services médicaux gratuits.

Ontario.—Les services de bien-être relèvent du ministère du Bien-être public. La province est divisée en 17 circonscriptions de bien-être dirigées chacune par un surveillant.

Soin et protection de l'enfance.—Trois lois importantes sur le bien-être de l'enfance ont été modifiées et codifiées en 1954 en une seule appelée loi du bien-être de l'enfance. La loi est appliquée par la Division du bien-être de l'enfance dont relèvent les sociétés locales d'aide à l'enfance qui sont préposées au soin et à la protection des enfants délaissés et sans soutien. Outre une subvention égale à 25 p. 100 des sommes provenant de souscriptions privées, les allocations annuelles que la province verse à ces sociétés comprennent des montants symboliques établis en fonction de la qualité et de l'importance des services rendus. La province rembourse également la municipalité de résidence d'au plus le quart du coût net d'entretien des pupilles des sociétés d'aide à l'enfance. La province rembourse aussi d'autant la municipalité qui, par suite d'une entente avec une société d'aide à l'enfance, a fait des déboursés pour le soin ou l'hébergement temporaires d'autres enfants. Les institutions pour enfants sont soumises aux dispositions de la loi sur les institutions de bienfaisance, et les garderies, à la loi sur les garderies. La province verse des allocations de tant par jour pour les enfants des institutions de bienfaisance et paie la moitié des frais d'exploitation et d'entretien des garderies municipales. Les tribunaux pour jeunes délinquants relèvent du ministère du Procureur général, tandis que les écoles de formation pour jeunes délinquants dépendent du ministère des Établissements de réforme.

Soin des vieillards.—La loi exige que les municipalités prennent soin des vieillards dans des institutions ou dans des pensions. La province verse la moitié du coût des constructions ou additions nouvelles dûment autorisées et des frais nets de gestion et d'entretien et la moitié, jusqu'à concurrence de $30 par mois, de l'entretien dans les pensions reconnues. Les foyers privés sont réglementés, inspectés et aidés par application de la loi sur les institutions de bienfaisance, loi qui prévoit des subventions à la construction à raison de $1,000 par lit ainsi qu'une petite allocation de tant par jour pour chaque vieillard dont elles prennent soin. La loi sur le logement des vieillards met des subventions à la disposition de compagnies de logement à dividende limité pour les aider à construire et à équiper des logements à bon marché pour les personnes âgées.

Assistance sociale.—Aux termes de la loi des secours aux chômeurs, la province rembourse les municipalités, à concurrence d'un maximum fixé, de la moitié des sommes qu'elles affectent aux secours accordés aux personnes nécessiteuses et inaptes au travail et aux allocations d'invalidité et de rétablissement accordées à certains de leurs résidents célibataires, nécessiteux et désavantagés. Dans les régions non organisées, le ministère applique et fait les frais du programme. La Commission des secours aux soldats verse des secours d'urgence et donne des conseils aux anciens militaires et à leur familles. Pendant plusieurs années, l'Ontario a versé des pensions aux invalides nécessiteux; depuis janvier 1955, la province participe au nouveau régime fédéral-provincial en faveur des personnes totalement et définitivement invalides (voir pp. 293 et 294).

Manitoba.—La Division du bien-être public du ministère de la Santé et du Bien-être public a la responsabilité générale des services sociaux de la province.

Soin et protection de l'enfance.—Le directeur du bien-être public applique la loi du bien-être de l'enfance. Sa tâche comprend la surveillance des sociétés d'aide à l'enfance et des institutions pour enfants. La Division du bien-être public agit directement au moyen d'un ensemble de bureaux régionaux établis dans une grande partie de la province. Dans le reste de la province, le directeur surveille les quatre sociétés non confessionnelles qui s'occupent chacune de leur propre territoire. Les enfants délaissés peuvent devenir pupilles du directeur du bien-être de l'enfance ou d'une société d'aide à l'enfance. Les municipalités doivent subvenir à l'entretien des pupilles, mais la province les rembourse d'une partie de leurs frais sur la caisse annuelle de $500,000 répartis entre les diverses municipalités à proportion de leurs dépenses en fait de secours et de soins à l'enfance. En vertu d'accords entre la province et les sociétés d'aide à l'enfance, le versement d'allocations annuelles par la province dépend du niveau des services fournis et d'un apport égal provenant de dons privés; les paiements se fondent sur le nombre d'assistants sociaux et les frais qu'ils occasionnent par tranche de 100,000 habitants dans une région typique.

La Division assure, dans des foyers nourriciers, le soin et la surveillance des arriérés mentaux commis à la garde du directeur du bien-être de l'enfance; elle administre, en collaboration avec la Division de psychiatrie, une institution pour les arriérées mentales. Les tribunaux pour jeunes délinquants relèvent du ministère du Procureur général, qui maintient une institution pour les filles et une autre pour les garçons.

Soin des vieillards.—En vertu de la législation relative à la santé publique, le ministère surveille et autorise les asiles et hospices pour les vieillards et les infirmes.

Assistance sociale.—Les municipalités sont chargées de secourir leurs résidents nécessiteux, mais les dépenses qui en découlent, ainsi que les frais d'entretien des pupilles, sont en partie remboursés par la province sur la caisse annuelle d'assistance sociale de $500,000 répartis au prorata. En outre, lorsque les frais d'assistance sociale et d'entretien des pupilles au cours d'une année dépassent quatre millièmes de l'évaluation égalisée d'une municipalité, la province rembourse 60 p. 100 de l'exédent. La province est chargée de l'aide aux personnes qui n'ont pas de domicile municipal ainsi que de l'assistance générale dans les territoires non organisés.

Saskatchewan.—L'administration des services sociaux relève du ministère du Bien-être et de la Réadaptation.

Soin et protection de l'enfance.—Le ministère procure des services sociaux aux enfants dans toute la province, à l'exception de Saskatoon où certaines tâches sont déléguées à la Société d'aide à l'enfance. Les enfants délaissés deviennent, sur ordonnance judiciaire, pupilles du ministre et sont placés dans des foyers nourriciers ou adoptifs ou dans des institutions. L'entretien des pupilles, à l'exception des enfants naturels, est en partie acquitté par la municipalité de résidence. La Division maintient deux institutions pour l'hébergement provisoire des pupilles. Elle administre aussi un programme de soin au bénéfice d'autres enfants de même qu'un programme pour les mères non mariées.

La Division de la correction du ministère est chargée des services de correction tant pour les adultes que pour les jeunes, des services de mise en liberté conditionnelle et sous surveillance des jeunes délinquants et de *Saskatchewan Boy's School* et des prisons provinciales. Le tribunal des jeunes est présidé par un juge qui s'occupe exclusivement des jeunes délinquants. Les jeunes ne sortent des institutions de correction qu'en liberté conditionnelle. Un service d'aide à la jeunesse s'occupe de la libération des jeunes gardés sous surveillance, en liberté conditionnelle ou dans une institution.

Soin des vieillards.—Les vieillards et les infirmes sont hébergés dans quatre hospices provinciaux et dans les foyers privés pour vieillards. Ces derniers font l'objet d'inspections et d'autorisation en vertu de la loi sur le logement qui permet aussi à la province et à la municipalité de souscrire au capital-action de sociétés de logement à dividende limité qui bâtissent des maisons bon marché pour les personnes âgées. Des subventions aux

immobilisations, ainsi que des octrois d'entretien représentant $40 par lit et par année peuvent être accordés à des municipalités, des sociétés confessionnelles ou philanthropiques qui commanditent des hospices approuvés ou des entreprises de logement.

Assistance sociale et services spéciaux.—Les dépenses d'assistance aux personnes nécessiteuses se répartissent à parts égales entre la municipalité et le ministère, mais la province paie la totalité des frais lorsqu'il s'agit de personnes de passage ou qui habitent les régions non organisées. La Division de réadaptation assure des services de formation et de placement aux désavantagés; la province assume la moitié des dépenses de formation et la municipalité de résidence, le reste. Elle est également chargée du rétablissement des groupes minoritaires et exploite une ferme où les Métis,—c'est-à-dire les personnes de sang mêlé descendant d'Indiens et de Blancs, qui ne relèvent pas de la loi des Indiens,—apprennent les nouvelles méthodes d'agriculture tout en touchant une rémunération pour leur travail. Il existe trois écoles pour jeunes Métis.

Le ministère voit à l'application de la loi provinciale du logement qui autorise la province à s'occuper d'entreprises publiques de logement en vertu de la loi nationale du logement, et à favoriser la construction de logements à loyer modique par des compagnies de logement à dividende limité.

Alberta.—C'est le ministère du Bien-être public qui est chargé de l'application des mesures sociales de la province. Il y a des succursales dans les quatre centres principaux et des inspecteurs dans toute la province.

Soin et protection de l'enfance.—Le programme provincial de bien-être de l'enfance est dirigé par une Commission du bien-être de l'enfance, composée de cinq membres et présidée par le surintendant du bien-être de l'enfance. Les enfants délaissés, devenus pupilles du gouvernement par ordonnance judiciaire ou par convention, peuvent être placés dans des foyers nourriciers ou adoptifs ou des institutions. L'entretien des pupilles est payé par la province, qui en recouvre 40 p. 100 de la municipalité de résidence. La Commission des foyers est chargée d'inspecter et d'autoriser, au besoin, toutes les maisons et institutions où l'on prend soin des enfants. Le ministère du Procureur général voit à l'application des lois concernant les jeunes délinquants.

Soin des vieillards.—Des subventions égales au tiers du coût ou à $500 par lit au maximum peuvent être faites à des municipalités qui bâtissent ou achètent des établissements de dix lits ou plus pour les vieillards et les infirmes. La province rembourse aussi les municipalités de la moitié des frais d'entretien des personnes nécessiteuses, âgées ou infirmes logées dans les institutions autorisées par la municipalité selon des normes déterminées.

Assistance sociale.—Les municipalités sont chargées d'aider leurs résidents qui se trouvent dans l'indigence, mais la province est autorisée à accorder aux municipalités des subventions à concurrence de 60 p. 100 des frais d'assistance. La province, par son ministère des Affaires municipales, verse le total des secours accordés aux personnes de passage et aux résidents des régions non organisées, mais ces régions l'en remboursent de 40 p. 100. La province secourt aussi les familles en les établissant sur des terres propres à l'agriculture. La Division des hommes célibataires maintient deux refuges et un centre de bien-être au bénéfice des célibataires qui n'ont pas de domicile municipal et qui sont inaptes au travail. A Calgary et à Edmonton, on prend soin des anciens militaires célibataires en dehors des institutions. La province a également délimité neuf colonies où les Métis jouissent de vastes droits de pêche, de chasse et de piégeage; elle les encourage à s'adonner à l'exploitation forestière, à l'agriculture et à l'élevage. Elle leur fournit des services éducatifs et ses magasins leur vendent des marchandises au prix coûtant.

Pensions des veuves et des invalides.—En vertu de la loi de la pension des veuves, les veuves âgées de 60 à 64 ans inclus peuvent recevoir une pension d'au plus $40 par mois. L'épouse dont le mari est interné dans un hôpital pour maladies mentales et celle qui a été abandonnée peuvent aussi toucher cette pension si elles répondent à certaines conditions de besoin et de résidence et si elles appartiennent à ce groupe d'âge.

Depuis 1953, le gouvernement provincial verse des pensions aux invalides nécessiteux; depuis le 1er janvier 1955, l'Alberta participe au nouveau régime fédéral-provincial qui accorde des allocations aux personnes totalement et définitivement invalides (voir pp. 293 et 294).

Colombie-Britannique.—L'administration des services de bien-être par le Service du bien-être du ministère de la Santé et du Bien-être est décentralisée. Les bureaux régionaux et municipaux établis dans six régions desservent toute la province. Les assistants sociaux de la province assurent des services généraux sur place. Le personnel de la Division du bien-être est également chargé des services de bien-être dans le cadre d'un certain nombre de programmes institués par la Division de la santé.

Les villes et les municipalités qui comptent plus de 10,000 habitants doivent avoir leur propre service de bien-être afin d'appliquer le programme d'assistance sociale et de fournir des services sociaux personnels. La province paie la moitié des traitements des assistants sociaux des municipalités ou, lorsqu'il en faut plus d'un, assume le traitement d'un assistant sur deux. Les petites municipalités peuvent avoir leur propre service de bien-être ou un service commun, ou encore payer les services de la Division du bien-être social.

Soin et protection de l'enfance.—La Division du bien-être de l'enfance applique les lois visant la protection des enfants, y compris les adoptions, et assure des services directs, sauf à Vancouver et Victoria, où elle surveille l'activité des sociétés d'aide à l'enfance. Les municipalités sont tenues de payer l'entretien des pupilles, mais la province les rembourse de 80 p. 100 et paie le coût total pour les enfants des régions non organisées. La province paie tout l'entretien des pupilles nés de mères non mariées. Elle autorise et surveille les institutions d'aide à l'enfance, les pensions et garderies de jour. La Division dirige une école industrielle pour garçons et une pour filles délinquants. Le travail social dans les familles et la surveillance des garçons et filles sortis des écoles s'effectuent avec la collaboration de la Division de la psychiatrie et du Service de mise en liberté conditionnelle des cours juvéniles, qui relèvent du ministère du Procureur général.

Soin des vieillards.—La Division du bien-être social dirige l'hospice provincial pour hommes âgés, l'infirmerie provinciale pour les malades chroniques et les hospices provinciaux pour les séniles et les psychosés. La province autorise et surveille aussi les hospices municipaux, les institutions privées et les pensions et au besoin, partage les frais d'entretien des résidents avec les municipalités dans la proportion de 80–20 et acquitte tout le coût de soutien des personnes à la charge de la province. Elle fournit 33 p. 100 des fonds consacrés à la construction des hospices municipaux et accorde des subventions à des municipalités et des sociétés qui bâtissent des logements pour les personnes âgées.

Assistance sociale.—Le programme d'assistance sociale est administré par le directeur du bien-être avec le concours de la Division familiale. Le programme comprend les allocations aux personnes et aux familles nécessiteuses, des services d'orientation, la formation professionnelle et des soins dans les pensions et les hospices. La province rembourse les municipalités de 80 p. 100 des frais de base et de certains paiements additionnels d'assistance sociale aux indigents de la municipalité et assume tous les frais des indigents sans domicile municipal.

Sous-section 3.—Indemnisation des accidentés du travail

Dans les dix provinces, des lois assurent l'indemnisation du travailleur pour blessures attribuables à un accident survenu durant son emploi et par suite de son emploi ou pour maladies professionnelles déterminées. Un résumé des lois provinciales paraît au chapitre XVIII.

Sous-section 4.—Établissements de bienfaisance

La statistique des établissements de bienfaisance est dressée tous les cinq ans. Le recensement de 1951 a relevé pour 1950 l'activité de 533 institutions, soit 490 hospices et 43 garderies. La statistique sommaire des institutions paraît aux pp. 270–271 de l'*Annuaire* de 1954.

PARTIE III.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

Un certain nombre d'organismes bénévoles nationaux accomplissent un travail important en vue d'assurer à la population des services de santé et de bien-être social, d'organisation et d'éducation. Ces organismes, dont quelques-uns sont énumérés ci-dessous, complètent les services fédéraux et provinciaux dans plusieurs domaines et jouent un rôle de première importance en rendant le public plus conscient des besoins relatifs à la santé et au bien-être et en aidant à y répondre.

Le Conseil canadien du bien-être social.—Le Conseil, formé en 1920, est une association nationale groupant des organismes et des particuliers en vue d'assurer à la population canadienne des services sociaux complets, bien administrés et de qualité supérieure. Il fournit des renseignements de bonne source, des conseils techniques et des services sur place aux principaux secteurs où s'exerce le bien-être social et, en servant d'intermédiaire entre les services publics et privés, favorise l'organisation et l'action collective. Parmi les organismes qui y sont affiliés figurent les caisses de bienfaisance, des conseils d'œuvres, des organismes privés de bienfaisance, divers services fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres groupements et particuliers qui s'intéressent activement aux œuvres de santé, de bien-être et d'éducation.

Ce sont les membres du Conseil qui en déterminent la ligne de conduite et le programme, avec l'aide d'un bureau de gouverneurs élus représentant tout le pays. Aidés d'un personnel professionnel, les membres travaillent ensemble à l'œuvre des divisions suivantes: bien-être de l'enfance, bien-être familial, loisirs, bien-être public, criminalité, caisses de bienfaisance et conseils d'œuvres. Des divisions et des comités spéciaux, y compris le Service de langue française, s'occupent d'autres aspects du bien-être social.

Voici quelques-unes des questions qu'étudie le Conseil: le travail, l'abandon criminel, le soin des enfants des refuges, les besoins des vieillards, l'assistance publique, le bien-être des immigrants, le rétablissement des invalides, l'assurance-santé et la défense passive. Un grand nombre d'enquêtes portant sur divers sujets ont été demandées par des organismes, des collectivités et des provinces. Parmi les bulletins du Conseil on compte les périodiques *Canadian Welfare* et *Bien-être social canadien*, un annuaire des services de bien-être canadiens, des bulletins de division, des brochures et des rapports.

Conférence canadienne des organismes nationaux et bénévoles de santé et de bien-être social.—La Conférence, organisée en 1949, fournit aux organismes nationaux de santé et de bien-être un centre de renseignement et d'échange d'idées qui leur permet d'aviser et de travailler ensemble à attaquer de façon plus concertée les questions d'intérêt commun.

L'Institut canadien des aveugles.—L'Institut, fondé en 1918, fournit des services considérables pour la réadaptation des aveugles et poursuit activement un plan de prévention de la cécité. Ses services comprennent l'enseignement de la méthode Braille, de l'artisanat et des métiers ainsi que des services de placement, de bien-être et d'aide financière. Il exploite des manufactures afin de fournir de l'emploi aux hommes et aux femmes aveugles ainsi que des débits de tabac, des kiosques de journaux et des cafétérias que dirigent des aveugles. Plus de trente bureaux régionaux dont le personnel est formé de travailleurs et de professeurs, la plupart aveugles, fournissent des services sur place. L'Institut a une bibliothèque nationale d'ouvrage transcrits en Braille et sur disques, gère plusieurs foyers et donne une aide financière à des cercles de divertissements pour les aveugles. Dans le domaine de la prévention de la cécité, il dirige des cliniques pour les maladies des yeux, donne des traitements et distribue des brochures éducatives. L'Institut se maintient grâce aux subventions du gouvernement et à des souscriptions privées.

La Croix-Rouge canadienne.—Huit principaux services figurent au programme de temps de paix de la Croix-Rouge. Le maintien d'hôpitaux d'avant-poste et d'un service de transfusion de sang est une initiative importante de presque toutes les divisions provin-

ciales. La plupart des succursales régionales assurent des services d'alimentation et de visites ménagères et enseignent aussi la natation et le code de l'eau. En outre, des secours sont fournis à l'occasion de calamités nationales ou internationales. Des centres d'artisanat et de récréation sont maintenus au profit des anciens combattants hospitalisés et un bureau national d'enquêtes s'efforce de repérer les absents afin de les rendre à leur famille et à leurs amis.

La Croix-Rouge cadette s'occupe d'hygiène et de civisme par l'intermédiaire de ses succursales scolaires établies dans tout le pays. Sa caisse au bénéfice des petits infirmes est une œuvre à son programme qui aide à assurer des traitements aux enfants désavantagés.

L'Ordre des Infirmières Victoria du Canada.—L'Ordre est un organisme bénévole de santé publique d'envergure nationale, voué au soin des malades à domicile. Les infirmières, sous la direction d'un médecin, prodiguent des soins aux malades, opérés et accouchées, dont un grand nombre manqueraient autrement de soins professionnels. Les personnes soignées sont censées défrayer les honoraires de la visite, mais ceux-ci sont proportionnés au revenu familial et les services de l'Ordre ne sont jamais refusés à qui ne peut payer.

Un service intermittent d'infirmerie est maintenu dans les établissements industriels où le nombre d'employés ne motive pas l'emploi d'une infirmière à service continu. Dans les petits centres où l'infirmière de l'Ordre de Victoria est seule à s'occuper d'hygiène publique, son programme embrasse ordinairement le service scolaire, l'assistance aux cliniques d'immunisation et d'hygiène infantile et autres services de santé publique.

La Ligue canadienne de santé.—La Ligue est un organisme bénévole qui s'occupe d'enseigner l'hygiène. Par l'intermédiaire des journaux, de la radio, d'affiches, de brochures, de films et de conférences publiques, elle renseigne le public sur les avantages de la pasteurisation du lait, de l'immunisation contre les maladies évitables, d'un régime alimentaire sain, de la manipulation des vivres selon les règles de l'hygiène et des programmes d'hygiène organisés au profit des travailleurs industriels. La Ligue complète son programme de l'année en organisant des semaines de santé nationale et d'immunisation nationale.

L'Ordre de Saint-Jean.—Le but principal de l'Ordre est d'enseigner le secourisme et les soins à domicile aux Canadiens, sans distinction d'âge, d'origine ethnique ou de religion, et d'avoir un personnel compétent et organisé prêt à aider en cas de situation critique. Instituée en 1895, la division canadienne a depuis formé plus d'un million et quart de personnes auxquelles elle a fait passer des examens sur divers sujets. L'Ordre a son siège et ses bureaux nationaux à Ottawa, des succursales dans toutes les provinces et des centres locaux dans des centaines de villes et villages. Il compte deux sections auxiliaires: l'Association ambulancière Saint-Jean et la Brigade ambulancière Saint-Jean. La première fait œuvre d'enseignement et la seconde s'occupe de fournir au besoin des secours publics bénévoles. L'Ordre a été choisi comme organisme officiel chargé d'enseigner au personnel de la défense passive des notions élémentaires et plus avancées de secourisme.

La Société canadienne de l'arthrite et du rhumatisme.—La Société a été constituée en 1948 en vue de réduire la morbidité et la mortalité causés par l'arthrite et le rhumatisme. Elle s'emploie à recueillir des fonds pour soutenir des recherches, former un personnel professionnel, instruire le grand public et faire naître et organiser des œuvres de traitement. Une commission consultative médicale composée de médecins, de chirurgiens et d'hommes de science agit comme conseiller au sujet du programme de recherches, de l'enseignement professionnel et des relations extérieures.

La Société a des divisions dans presque toutes les provinces. Des cliniques d'arthrite ont été établies sous l'égide de la Société dans plus de 30 dispensaires d'hôpitaux et, en plus, 65 unités mobiles de physiothérapie fournissent des traitements et des consultations aux malades qui ne peuvent quitter la maison.

L'Association canadienne d'hygiène mentale.—L'Association a été de 1918 à 1950 le Comité national de l'hygiène mentale. L'Association poursuit une campagne éducative continuelle pour renseigner le public sur divers aspects de l'hygiène mentale et,

en collaboration avec l'Université de Toronto, dirige un cours de liaison de l'hygiène mentale au bénéfice de professeurs choisis dans toutes les provinces. Les succursales provinciales s'efforcent de faire mieux connaître les problèmes des maladies mentales et le besoin de la participation du public aux services d'hygiène mentale. Le programme de l'Association comprend aussi des relevés aux fins de la renseigner sur les services actuels d'hygiène mentale ainsi que des recherches sur des aspects particuliers des maladies mentales et du comportement social.

Autres organismes de santé nationale.—D'autres organismes bénévoles poursuivent des initiatives diverses en matière de santé, y compris le soutien financier et la mise à exécution de programmes d'enseignement, de recherches, de formation et de services de traitement. Ces œuvres servent le public en général ou des catégories déterminées de malades ou d'invalides, comme les paraplégiques ou les malades sclérosés. Certains organismes, ceux qui s'occupent des aveugles et des sourds par exemple, s'intéressent au bien-être autant qu'aux problèmes de santé de leurs protégés. Des organisations de personnel professionnel, médical et connexe, particulièrement de personnel de santé publique, aident à l'expansion des agences et à l'orientation de leur activité.

PARTIE IV.—SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANCIENS COMBATTANTS*

Section 1.—Ministère des Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants est chargé de l'application des lois qui composent la Charte des anciens combattants, sauf la loi sur les pensions, qui relève de la Commission canadienne des pensions. L'organisation et les fonctions du ministère des Affaires des anciens combattants, établi en 1944, sont exposées aux pp. 1086–1087 de l'*Annuaire* de 1946. L'activité du ministère est décrite d'année en année dans les éditions subséquentes. L'exposé en est porté jusqu'au 31 mars 1955 dans les sections suivantes.

En résumé, le ministère s'occupe surtout, à l'heure actuelle, des soins médicaux, du versement d'allocations, de l'établissement sur les terres, du travail de bien-être et de la réadaptation des anciens combattants invalides. Quelques anciens combattants (pensionnés en raison d'une invalidité ou par suite du service en Corée) suivent des cours de formation professionnelle ou universitaire; les enfants des morts de la guerre reçoivent de l'aide pour pourvoir à leur éducation; certains ex-militaires n'ont pas encore réclamé leur crédit de réadaptation; enfin, le ministère reçoit régulièrement des réclamations et propositions ayant trait à l'assurance des anciens combattants.

Le travail du ministère, sauf celui qui relève de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions, se répartit dans les 18 bureaux de district et dans les deux bureaux de sous-district au pays ainsi qu'au bureau de district à Londres. Huit bureaux de district et 34 bureaux régionaux concourent à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Des surveillants ambulants relèvent de ces bureaux et sont à la disposition des anciens combattants établis sur des terres d'un bout à l'autre du pays.

Commission impériale des sépultures de guerre.—La Commission a été constituée par une Charte royale en 1917 pour s'occuper de l'érection de pierres commémoratives et de l'entretien perpétuel des tombes des membres des forces armées du Commonwealth britannique qui sont morts au combat entre le 4 août 1914 et le 31 août 1921, de même qu'entre le 3 septembre 1939 et le 31 décembre 1947. La Commission érige également des monuments à la mémoire de ceux qui n'ont pas de tombe connue.

Le représentant officiel de la Commission au Canada est le ministre des Affaires des anciens combattants. La juridiction de la division canadienne s'étend sur tout le continent nord-américain. Le bureau du secrétaire général de la division se trouve dans l'édifice

* Communiqué par les divers services du ministère des Affaires des anciens combattants.

des anciens combattants, à Ottawa. Cette division s'occupe d'environ 13,000 tombes de militaires dans plus de 2,000 cimetières. Des monuments érigés à Victoria (C.-B.) et à Halifax (N.-É.) rappellent la mémoire d'environ 3,400 militaires qui manquent à l'appel à la suite d'opérations militaires, pendant qu'ils étaient cantonnés en Amérique du Nord. On érigera, à Ottawa, un autre monument qui commémorera les noms de 850 autres militaires qui ont servi dans les forces aériennes du Commonwealth.

Section 2.—Services médicaux, dentaires et prothétiques

Services médicaux.—Le ministère maintient 12 hôpitaux de traitement curatif, de l'Atlantique au Pacifique, ainsi que deux centres de convalescence et trois foyers où les anciens combattants reçoivent des soins d'entretien. Le 31 mars 1955, le ministère possédait et dirigeait 17 établissements renfermant en tout 9,425 lits; on trouve en outre 588 lits dans les trois pavillons d'anciens combattants appartenant au ministère, mais dirigés par les hôpitaux dont ils dépendent et partiellement administrés par des fonctionnaires du ministère. Ces pavillons sont situés à Ottawa, à Regina et à Edmonton. Des centres spéciaux pour l'étude et le traitement de l'arthrite, de la paraplégie, de la tuberculose et des maladies mentales et autres sont maintenus dans les hôpitaux de traitement curatif.

Dans les régions dépourvues d'établissements du ministère, les anciens combattants qui remplissent les conditions requises ont la faculté de se faire traiter, aux frais du ministère, par leur propre médecin et dans l'hôpital qu'ils choisissent eux-mêmes.

La plupart des hôpitaux sont situés à proximité des écoles de médecine et il y a alors étroite coopération entre ces deux genres d'établissement, y compris la participation des hôpitaux à l'enseignement médical. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé onze hôpitaux de traitement curatif à donner une formation post-scolaire avancée en médecine interne et en chirurgie. Sept d'entre eux peuvent également donner une formation avancée de spécialisation.

Les membres des effectifs professionnels des hôpitaux sont employés à temps réduit et la plupart d'entre eux font également partie de facultés de médecine. Les présidents des universités ont continué de coopérer avec le ministère en autorisant les doyens des facultés de médecine à nommer des médecins éminents à des postes de consultation dans les hôpitaux du ministère et en permettant l'engagement de personnel non médical des universités comme conseillers du ministère.

Le programme de recherches du ministère, élaboré en 1950, a été maintenu et amplifié. Pendant l'année terminée le 31 mars 1955, plus de cent projets étaient en cours. Les projets portent sur nombre d'états, mais la plupart visent les anciens combattants d'un certain âge. Le ministère est particulièrement à même d'entreprendre ces recherches cliniques. Entre autres projets, il convient de signaler les études sur l'athérosclérose, l'alimentation des malades âgés, l'hypertension, les affections chroniques des voies respiratoires et le programme de recherches sur les problèmes que pose le vieillissement. On a également poursuivi diverses études cliniques complémentaires, et une étroite collaboration est maintenue avec les autres ministères qui entreprennent des recherches. Un laboratoire d'isotopes a été installé à l'hôpital du Chemin de la Reine-Marie, à Montréal. Les cinq plus grands hôpitaux possèdent des unités actives de recherches cliniques. Il s'agit d'unités complètes par elles-mêmes qui fournissent les moyens fondamentaux permettant d'effectuer les recherches cliniques et de poursuivre en détail les études métaboliques et autres nécessaires aux recherches et aux traitements.

Le ministère fournit une aide pécuniaire pour la poursuite d'études postscolaires avancées. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, trente-deux personnes ont suivi des cours, grâce aux crédits affectés aux recherches et aux cours d'instruction dans le domaine médical. Les écoles de formation d'aides-infirmières ont continué de fonctionner à Halifax, à Montréal et à Toronto. Elles peuvent former 180 aides-infirmières par année. Les diplômées obtiennent ensuite des emplois dans les hôpitaux du ministère.

Grâce à une entente, les membres des forces armées ont la faculté de se faire traiter dans les hôpitaux du ministère, à la demande du ministère de la Défense nationale. Dans trois des hôpitaux de traitement curatif on a établi à l'hôpital même une unité spéciale des forces armées, dont le personnel relève du ministère de la Défense nationale. D'autres dispositions permettent également de traiter les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les marins dans les établissements du ministère.

Au cours de l'année, on a autorisé une modification des Règlements sur le traitement des anciens combattants, portant sur le traitement des anciens combattants qui sont atteints d'affections n'ouvrant pas droit à pension et dont le revenu et les ressources sont modestes. Auparavant les anciens combattants de cette catégorie étaient sujets à l'évaluation des ressources, et ceux que l'on jugeait admissibles étaient traités gratuitement. Quant aux anciens combattants qui étaient éliminés par cette mesure, ils n'avaient droit aux traitements que s'ils pouvaient payer tous les frais de leur hospitalisation. Par cette modification, le plafond a été plus que doublé, et les frais d'hospitalisation sont basés sur une échelle mobile en fonction du revenu redressé. Lorsque le revenu et les ressources sont inférieurs à un certain montant, on continue de fournir l'hospitalisation gratuitement à l'ancien combattant.

Tout ancien combattant peut se faire traiter dans un hôpital du ministère, pour une affection n'ouvrant pas droit à la pension, pourvu qu'il garantisse tout le paiement de son séjour à l'hôpital. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, plus de 2,300 anciens combattants ont profité de cet avantage. La modification à la loi mentionnée ci-dessus augmentera le nombre des anciens combattants qui reçoivent des traitements différés, mais diminuera par contre le nombre de ceux qui paient les frais d'hospitalisation en entier.

Division de la prothèse.—La Division de la prothèse du ministère des Affaires des anciens combattants fournit les appareils orthopédiques et chirurgicaux prescrits par la Division des traitements, en vertu des Règlements sur le traitement des anciens combattants. La Division, dont le personnel atteint le chiffre total de 235, comprend un établissement central à l'hôpital Sunnybrook de Toronto et d'autres centres dans onze des principales villes canadiennes. Elle étend ainsi ses services de fabrication, d'entretien et d'ajustage au Canada tout entier. Les appareils fabriqués sont ceux qui répondent à des devis particuliers: jambes, bras et yeux artificiels, appareils de restauration faciale, attelles, ceintures, chaussures orthopédiques, et le reste. Quant aux appareils acoustiques, aux lunettes, aux bandages herniaires, aux bas chirurgicaux et autres, ils sont achetés des manufacturiers, en vertu d'un contrat.

Chaque année, la Division enseigne la fabrication des appareils prothétiques à cinq ou six personnes, à la demande de gouvernements provinciaux ou étrangers.

Durant l'année d'exercice terminée le 31 mars 1955, environ 65,000 personnes ont été pourvues d'appareils ou d'accessoires, ou ont bénéficié du service d'entretien des appareils. Le nombre de pièces distribuées a été de 124,408.

Une section des recherches et de développement se charge de l'application des connaissances scientifiques au perfectionnement des nouveaux modèles, des nouveaux matériaux et des nouvelles méthodes, à la solution de problèmes prothétiques spéciaux, enfin à l'amélioration et au développement général dans le domaine prothétique. La section travaille en étroite collaboration avec le Conseil national des recherches, à Ottawa, et avec des comités de recherches au Royaume-Uni et aux États-Unis. Des cours de formation du personnel sont donnés aux principaux fonctionnaires, afin de les renseigner sur les nouveaux appareils et sur les nouvelles méthodes de fabrication.

Services dentaires.—Comme pour tout autre mode de traitement, le ministère fournit des traitements dentaires aux anciens combattants et autres personnes admissibles dans l'une quelconque des catégories prévues par les Règlements sur le traitement des

anciens combattants, y compris les traitements administrés à la demande et aux frais d'autres ministères du gouvernement fédéral tels que le ministère de la Défense nationale, au bénéfice des forces armées, et le ministère de la Justice, au bénéfice des membres de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que d'autres gouvernements comme ceux du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le ministère administre 18 cliniques dentaires à plein temps et 8 à temps partiel dans ses divers hôpitaux et autres établissements d'un bout à l'autre du Canada. Trente-sept chirurgiens-dentistes sont employés à plein temps dans ces cliniques. Dans les localités où le ministère n'a pas établi de telles cliniques, les traitements sont fournis par des dentistes qui ne relèvent pas du ministère et dont le choix est laissé à l'ancien combattant.

Le nombre de traitements dentaires fournis par le ministère a atteint son sommet en 1947–1948, pour décroître ensuite à environ 125,000 par année. Ces soins sont administrés à environ 19,000 personnes par année.

Ateliers d'anciens combattants.—Le ministère dirige des ateliers d'anciens combattants à Toronto et à Montréal, et de menus travaux d'assemblage sont exécutés à Winnipeg, à Calgary et à Régina, afin de fournir des emplois sédentaires à un certain nombre d'anciens combattants invalides. Ces ateliers fabriquent des coquelicots, des écussons et des couronnes que vend la Légion canadienne, le jour du Souvenir, afin d'obtenir des fonds destinés à ses œuvres de bien-être général. Cinquante-quatre anciens combattants y travaillent régulièrement, tandis qu'une cinquantaine d'autres personnes font de l'assemblage à domicile. La production de la campagne de 1954 est évaluée à plus de $250,000.

Section 3.—Pensions et allocations

Commission canadienne des Pensions.—La Commission canadienne des pensions a été établie par législation spéciale et ses membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Elle applique la loi sur les pensions et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. Le gouverneur en conseil peut imposer à la Commission des obligations semblables à l'égard de toutes concessions de la nature des pensions, et le reste, en vertu de toute loi autre que la loi sur les pensions.

Le bureau principal de la Commission est situé dans le nouvel édifice commémoratif des anciens combattants, à Ottawa, et celle-ci est représentée, dans chaque bureau de district du ministère, par des médecins examinateurs des pensions et leur personnel.

La Commission est chargée de statuer sur les réclamations pour blessures ou maladies entraînant l'invalidité ou la mort et subies au cours du service dans la Marine, l'Armée ou l'Aviation du Canada, en temps de guerre ou en temps de paix. La Commission a également le pouvoir de relever certaines allocations accordées par le gouvernement du Royaume-Uni ou par d'autres gouvernements alliés, de la façon décrite ci-dessous, au niveau des pensions canadiennes, durant le séjour des allocataires au Canada.

La loi sur les pensions.—Aux termes de la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, chap. 207 et ses modifications):

1° Les pensions versées aux vétérans de l'invasion féniane ou de la rebellion du Nord-Ouest en vertu de décrets du conseil sont relevées au niveau des pensions canadiennes.

2° Les pensions versées par la Grande-Bretagne aux Canadiens qui ont servi dans la guerre sud-africaine, sont relevées au niveau des pensions canadiennes.

3° Les pensions pour service dans l'armée en temps de paix, antérieurement à la première guerre mondiale et versées en vertu de décrets du conseil, sont relevées au niveau des pensions canadiennes.

4° Des pensions sont versées aux anciens combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale, souffrant de blessures ou de maladies ou d'une aggravation d'icelles entraînant l'invalidité ou la mort et attribuables au service ou contractées au cours du service.

5° Des pensions peuvent être relevées au niveau des pensions canadiennes, en faveur *a*) des personnes qui étaient domiciliées au Canada au début de la première guerre mondiale ou qui étaient des résidents du Canada à la date du commencement de la première guerre mondiale, mais qui n'ont pu établir un domicile au Canada du fait qu'elles n'avaient pas atteint leur majorité au moment où elles ont quitté le Canada pour servir et à qui on a accordé des pensions en raison d'invalidités imputables au service dans les forces impériales pendant ladite guerre; *b*) des personnes qui étaient domiciliées au Canada à toute époque pendant les quatre années qui ont précédé immédiatement la date du commencement de la seconde guerre mondiale et qui ont quitté le Canada, se sont enrôlées dans les forces du Royaume-Uni et à qui le gouvernement de ce pays a accordé une pension d'invalidité; *c*) des personnes qui étaient domiciliées au Canada à la date du commencement de la première ou de la seconde guerre mondiale ou qui étaient des résidents du Canada à la date du commencement de la première ou de la seconde guerre mondiale, mais qui n'ont pu établir un domicile au Canada du fait qu'elles n'avaient pas atteint leur majorité au moment où elles ont quitté le Canada pour servir dans les forces des pays alliés au Royaume-Uni et à qui le gouvernement de l'un de ces pays a accordé une pension.

6° Des pensions pour service en temps de paix entre la première et la seconde guerre mondiale ou par la suite sont versées quand la blessure ou la maladie ou l'aggravation d'icelles entraînant l'invalidité ou la mort découlent du service ou s'y rattachant directement.

Des mesures législatives spéciales rendent les avantages de la loi sur les pensions accessibles aux personnes qui se sont enrôlées dans le contingent spécial de l'Armée canadienne et à celles qui ont servi sur un théâtre d'opérations militaires avant le 1er novembre 1953. De plus, la loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils étend la législation relative aux pensions à certains groupes de civils dont les travaux se rattachaient étroitement à l'effort de la seconde guerre mondiale (voir p. 312).

L'annexe A de la loi sur les pensions énonce les taux auxquels les pensions d'invalidité peuvent être versées. Ces taux sont établis au pourcentage suivant le degré d'invalidité constaté lors d'examens médicaux périodiques. Il y a vingt catégories couvrant les invalidités de 5 à 100 p. 100, ainsi qu'une vingt et unième catégorie qui prévoit un paiement définitif pour ceux dont l'invalidité est évaluée à moins de 5 p. 100. Jusqu'au grade de major inclus, la pension pour invalidité totale est de $125 par mois. Si le pensionné est marié et s'il demeure avec son épouse et ses enfants ou contribue sensiblement à leur entretien, il a droit à une pension supplémentaire de $45 par mois pour son épouse, à une pension de $20 par mois pour le premier enfant, de $15 par mois pour le deuxième et de $12 par mois pour chaque autre enfant. Des taux de pension personnelle un peu plus élevés sont prévus pour ceux dont le grade était supérieur à celui de major, mais la pension supplémentaire leur est versée au même taux. Si le pensionné est impotent et s'il requiert les soins d'une autre personne, on peut lui concéder une allocation d'impotence de $480 à $1,400 par année, selon le degré d'aide requise. Une allocation d'impotence de $960 par année est accordée aux aveugles qui ne requièrent pas constamment les soins d'une autre personne.

L'Annexe B de la loi établit le taux auquel une pension peut être versée en raison d'un décès survenu au cours du service militaire ou imputable à ce service. La veuve d'un ancien militaire jusqu'au grade de major inclus a droit à une pension personnelle de $100 par mois, plus $40 pour le premier enfant, $30 pour le deuxième et $24 pour tout enfant additionnel. La pension d'un enfant cesse pour le garçon à l'âge de 16 ans et pour la fille, à 17 ans. Toutefois, une telle pension peut se prolonger jusqu'à 21 ans si l'enfant accomplit des progrès satisfaisants dans les études approuvées par la Commission.

Si une veuve pensionnée se remarie, sa pension cesse mais elle a droit à un paiement définitif équivalent à un an de pension. Si son second époux meurt moins de cinq ans après la date du mariage et la laisse dans un état de dépendance, elle peut soumettre une demande tendant à faire rétablir sa pension.

Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils.—La loi étend la législation relative aux pensions à certains groupes de civils dont les travaux se rattachaient étroitement à l'effort de la seconde guerre mondiale: matelots marchands, membres des services auxiliaires, pompiers ayant servi au Royaume-Uni, agents spéciaux attachés à la Gendarmerie royale du Canada, assistants sociaux ayant servi outre-mer, et autres.

Pensions servies.—Les éditions antérieures de l'*Annuaire* renferment des renseignements sur l'évolution de la législation canadienne touchant les pensions ainsi qu'une statistique annuelle du nombre des pensions et des sommes versées. Voici le détail des pensions en vigueur au 31 mars 1955 (sauf les pensions versées aux anciens membres des forces féminines et diverses autres pensions):

Service	*Pour invalidité*		*Aux personnes à charge*		*Nombre total, pour invalidité et aux personnes à charge*	
	Pensions en vigueur	*Sommes versées*	*Pensions en vigueur*	*Sommes versées*	*Pensions en vigueur*	*Sommes versées*
		$		$		$
Première guerre mondiale	58,548	37,953,876	15,323	16,950,633	73,871	54,904,509
Seconde guerre mondiale	100,256	54,341,994	18,250	16,860,819	118,506	71,202,813
Armée du temps de paix	504	254,974	294	452,231	798	707,205
Contingent spécial	1,128	493,970	145	177,600	1,273	671,570
TOTAL	160,436	93,044,814	34,012	34,441,283	194,448	127,486,097

Bureau des vétérans.—Une modification apportée en 1930 à la loi sur les pensions, a permis l'établissement d'une division du ministère connue sous le nom de "Bureau des vétérans", ainsi que la nomination d'avocats des pensions pour aider gratuitement les anciens combattants qui s'efforcent d'établir leur droit à pension sous le régime de ladite loi. Le bureau de l'avocat en chef des pensions est à Ottawa, et il y a des avocats des pensions tant à Ottawa qu'à chacun des dix-huit bureaux de district du ministère. La plupart des avocats des pensions sont inscrits au barreau.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les avocats des pensions participent à la préparation des réclamations provenant des anciens membres des forces armées et des personnes à leur charge, et qui doivent être présentées à la Commission canadienne des pensions. Ils plaident également la cause des requérants devant les bureaux d'appel de la Commission et parfois devant les membres de la Commission elle-même à des auditions préliminaires des réclamations.

Ce service est à la disposition de tous les anciens membres des forces armées ainsi que des anciens membres des divers organismes auxiliaires, tels que les matelots de la Marine marchande, les sapeurs-pompiers et autres. Les anciens combattants qui soumettent une demande de pension ont le droit de recourir aux services d'un avocat qui ne relève pas de la Commission, d'une association d'anciens combattants ou de quelque autre représentant de leur choix, mais la plupart des demandes présentées en vertu de la loi sur les pensions sont préparées par les avocats des pensions qui font partie du personnel du Bureau des vétérans. Au 31 mars 1955, le Bureau avait en main 7,793 réclamations en instance.

Section 4.—Réadaptation des anciens combattants

La Division du bien-être du ministère des Affaires des anciens combattants administre les prestations de réadaptation qui reviennent encore aux anciens combattants. Elle aide aussi ces derniers de ses conseils et directives portant sur une grande variété de problèmes personnels, souvent intangibles, qui surgissent de temps à autre et dont la solution influe souvent beaucoup, directement ou indirectement, sur le succès du rétablissement dans la vie civile.

Cet aspect du travail nécessite, entre autres, une collaboration très étroite avec d'autres ministères tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, et avec les municipalités. Les organismes de bien-être d'envergure nationale ou locale jouent également leur rôle. Il faut maintenir une liaison très étroite avec les bureaux de district

du ministère ainsi que les bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage par tout le Canada; c'est là où, en général, on prend réellement contact avec l'ancien combattant et sa famille.

Les alinéas suivants donnent un compte rendu du travail accompli par les diverses sections de la Division.

Gratifications de service de guerre.—Le paiement de la gratification de service de guerre a été supprimé au 31 décembre 1954, à l'exception de quelques cas où les requérants ont servi outre-mer et où le ministre est convaincu de l'existence de circonstances qui justifient le retard à soumettre une demande. Le tableau **1** fait voir les sommes dépensées au 31 mars 1955.

1.—Gratifications versées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre au cours des années terminées le 31 mars 1945-1955

Année et service	Marine	Armée	Aviation	Divers	Total
	$	$	$	$	$
1945—					
Forces armées	973,958	14,663,621	3,468,852	—	19,106,431
1945-1946—					
Forces armées	27,277,979	121,003,582	64,157,016	—	212,438,577
Sapeurs-pompiers canadiens	—	—	—	161,760	161,760
Services auxiliaires	180	58,646	36,116	—	94,942
1946-1947—					
Forces armées	17,766,529	170,658,329	32,949,430	—	221,374,288
Services auxiliaires	365	254,616	98,475	—	353,456
1947-1948—					
Forces armées	940,778	11,386,313	1,372,651	—	13,699,742
Services auxiliaires	—	315,046	Cr. 5,198	—	309,848
1948-1949—					
Forces armées	140,907	589,132	226,686	—	956,725
Services auxiliaires	—	35,563	—	—	35,563
1949-1950—					
Forces armées	37,595	133,117	168,582	—	339,294
Services auxiliaires	—	9,483	—	—	9,483
Pays-Bas	—	—	—	91,737	91,737
1950-1951—					
Forces armées	21,318	76,348	344,717	—	442,383
1951-1952—					
Forces armées	9,708	128,058	124,366	—	262,132
Contingent spécial	1,340	18,208	—	—	19,548
1952-1953—				W	
Forces armées	—	—	—	—	112,437
Contingent spécial	600,036	2,769,829	26,567	—	3,396,432
1953-1954—					
Forces armées	—	—	—	—	113,330
Contingent spécial	289,441	2,161,760	25,646	—	2,476,846
1954-1955—					
Forces armées	—	—	—	—	69,911
Contingent spécial	73,444	675,250	23,019	—	771,713
Total	...	...	...	...	**476,636,578**

Crédits de réadaptation.—Au 31 mars 1955, la somme de $25,842,664 au titre de crédits de réadaptation destinés aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale ainsi que la somme de $1,741,203 destinée aux anciens combattants du contingent spécial, étaient encore non affectées. De ces montants non dépensés, la somme approximative de 12 millions revient à des anciens combattants domiciliés hors du Canada et n'est disponible que pour le paiement de primes d'assurance des anciens combattants.

2.—Crédits de réadaptation payés pour fins déterminées au cours des années terminées le 31 mars 1954 et 1955, avec totaux cumulatifs au 31 mars 1955

Fins	1954	1955	Total cumulatif au 31 mars 1955
	$	$	$
Habitations	**4,939,776**	**3,903,810**	**234,044,733**
Achetées sous le régime de la loi nationale sur l'habitation	50,147	34,300	3,279,884
Achetées non sous le régime de la loi nationale sur l'habitation	383,337	267,883	32,072,388
Réparations, etc.	329,284	289,412	16,221,114
Meubles et articles de ménage	4,116,749	3,277,775	178,062,919
Réduction d'hypothèque	60,259	34,440	4,408,428
Entreprises commerciales	**1,002,307**	**874,056**	**54,095,629**
Achat d'une entreprise commerciale	14,123	8,349	3,663,363
Capital de roulement	381,256	322,741	24,829,844
Outils et accessoires	606,928	542,966	25,602,422
Divers	**383,863**	**435,719**	**8,983,449**
Assurance, rentes annuelles, etc.	324,522	377,443	8,210,493
Matériel spécial relatif à la formation	33,549	31,296	673,363
Vêtements	25,792	26,980	99,593
Total	**6,325,946**	**5,213,585**	**297,123,811**

Réadaptation des blessés.—Le ministère des Affaires des anciens combattants a élaboré son programme de réadaptation des blessés en vue de mener à bonne fin le rétablissement dans la vie civile des ex-militaires de cette catégorie. Ce programme a pour but de trouver pour les blessés de guerre un travail qu'en dépit de leur capacité réduite ils puissent exécuter au moins aussi bien que le ferait un employé valide.

En s'acquittant de ses fonctions, la Section du bien-être des blessés insiste tout particulièrement sur l'orientation et la formation professionnelles, le choix des emplois (selon la capacité de travail et les fonctions à exercer) et la surveillance professionnelle. Des agents du bien-être des blessés de guerre qui ont reçu une formation spéciale sont affectés aux hôpitaux du ministère et aux bureaux de district, afin de conseiller les diminués, de les aider à obtenir du travail et de les orienter vers des emplois rémunérateurs et, au besoin, de continuer à veiller à leur bien-être.

L'élément le plus important du placement, c'est le diminué lui-même. La plupart des anciens combattants au placement desquels la Section a contribué ont été trouvés compétents et habiles; ils ont justifié la confiance de leurs patrons. Le travail de la Section est grandement facilité par la collaboration sympathique qu'elle reçoit des entreprises commerciales et industrielles, du gouvernement à tous les paliers, des organismes publics, des associations d'anciens combattants, des sociétés de blessés de guerre et autres.

Jusqu'au 31 mars 1955, le nombre de blessés inscrits à cette Section s'élevait à 40,669, dont 5,675 étaient encore des cas non classés. Le tableau suivant donne la répartition des inscriptions selon le genre d'invalidité:

Genre d'invalidité	*Cas à régler*	*Cas classés*
Amputation	218	2,138
Invalidités causées par des troubles du système neuromusculaire et squelettique	1,334	11,256
Perte totale ou partielle de l'ouïe ou de la vue	300	2,700
Cas neurologiques	291	1,289
Tête et système vasculaire	312	3,446
Invalidités causées par des troubles des voies respiratoires	2,333	8,799
Invalidités causées par des troubles mentaux et émotifs	266	827
Invalidités non classées	621	4,539
TOTAL	5,675	34,994

Au cours de l'année, le nombre des blessés inscrits a augmenté de 1,082; toutefois, grâce aux efforts des agents du bien-être des blessés, un plus grand nombre de cas que par le passé ont été classés, de sorte que l'année financière s'est terminée avec seulement 5,675 cas à régler, comparativement à 6,100 au premier avril 1954. Le progrès comparatif accompli dans la réadaptation des cas, au 31 mars 1954 et au 31 mars 1955, s'établit ainsi qu'il suit:

État	*31 mars 1954*	*31 mars 1955*
Titulaires d'un emploi	31,607	32,461
Sans emploi	912	1,079
Recevant des traitements, suivant un cours de formation ou bénéficiant de quelque autre avantage	2,716	2,470
Cas où la réadaptation est jugée impossible	2,319	2,608
Cas classés relativement à l'allocation à titre d'ancien combattant	1,228	1,132
Ayant quitté le Canada	805	919
TOTAL	39,587	40,669

Service social.—Dans les limites d'un programme général très flexible, les travailleurs sociaux jouissent d'une grande liberté pour l'application de leur science et de leur compétence professionnelles au travail de la Division du bien-être. Dans certains cas, ils rendent des services personnels; ils jouent le rôle de conseillers, dans le domaine de leurs attributions, à l'égard d'autres fonctionnaires qui ont des problèmes de bien-être à résoudre, et aident à la formation du personnel selon les principes et les méthodes de bien-être social.

Dans trois districts où sont donnés des cours complémentaires de service social aux diplômés, les travailleurs sociaux du Service participent à la formation des étudiants dans le domaine pratique. Ils sont en relation avec les services de bien-être du gouvernement ainsi qu'avec d'autres organismes de service social, dans l'intérêt des anciens combattants et des personnes à leur charge. Ils sont actifs également dans les conseils des œuvres de diverses localités et dans des organismes semblables qui ont pour but de coordonner et d'améliorer les services de bien-être d'une localité. Ils ont aussi un rôle à jouer dans l'administration du Fonds de secours (Allocations aux anciens combattants) et dans les services spéciaux dont le ministère des Affaires des anciens combattants fait bénéficier le ministère de la Défense nationale.

Peu après l'ouverture des hostilités en Corée, le ministère des Affaires des anciens combattants a consenti à fournir, à la demande du ministère de la Défense nationale, des rapports sur la situation familiale des militaires qui demandent des congés de commisération, des mutations ou leur libération. Ce travail comporte la visite des épouses ou des parents des militaires et souvent des entrevues avec des médecins et autres intéressés. Lorsqu'il y a possibilité, les travailleurs sociaux donnent des conseils aux personnes à la charge des militaires au sujet des organismes de secours qui existent dans leur localité et sur la manière de profiter de ces organismes. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, le Service a reçu 3,032 demandes de ce genre, soit 529 de moins que l'année précédente. Cette diminution est due au retrait des forces armées du Canada qui ont participé à la campagne de Corée.

Réadaptation des anciens combattants d'un certain âge.—Les besoins généraux de services de bien-être pour les anciens combattants âgés augmentent en nombre et en importance; aussi l'aide requise pour résoudre leurs problèmes demande-t-elle un effort soutenu. Un nombre toujours croissant d'anciens combattants de la première guerre mondiale cessent complètement de travailler ou n'accomplissent plus qu'un travail léger, ce qui augmente les demandes d'assistance en vertu des lois appliquées par le ministère et exige des efforts bien coordonnés pour trouver des emplois convenables.

Au bureau principal aussi bien qu'à chacun des bureaux de district, des fonctionnaires chargés spécialement du bien-être des anciens combattants accordent un soin particulier à ce groupe d'anciens combattants plus âgés et prennent toutes les mesures voulues pour obtenir dans ce domaine la coopération d'autant d'organismes que possible. Tous les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'ancien combattant,—surtout les ex-militaires n'ayant pas encore droit à l'allocation,—qui sont à leur retraite ou à une demi-retraite, ont invariablement besoin des services de bien-être pour les aider à résoudre leurs problèmes économiques ou à se procurer le nécessaire, services qui leur sont toujours accordés. Il est essentiel de procurer à ces personnes un emploi proportionné à leur capacité. Le nombre de ceux qui ont besoin de ce genre d'emploi ne diminue pas, ainsi que le prouvent les rapports de la Commission d'assurance-chômage sur les anciens combattants de la première guerre mondiale ou des deux grandes guerres, inscrits aux dates suivantes en vue de l'obtention d'un emploi: au 31 mars 1953, 10,744; au 31 mars 1954, 12,977; et au 31 mars 1955, 13,570.

En vue de répondre à ce besoin, il y a collaboration active avec le Comité du travailleur âgé du ministère du Travail, le Comité du bien-être des personnes âgées, institué par le Conseil canadien du bien-être social, et la Commission d'assurance-chômage. Les services de bien-être ont pris l'initiative de l'organisation de comités locaux chargés de la révision des listes de chômeurs qui ont sollicité du travail et qui n'en ont pas obtenu dans un délai raisonnable par l'intermédiaire des associations d'anciens combattants, ainsi que de l'étude et de la solution des problèmes individuels d'emploi et de bien-être général des anciens combattants. L'activité se poursuit en collaboration avec tous les autres organismes associés dans le domaine du logement et des loisirs, coordonnée avec les services médicaux et professionnels qui se rattachent aux soins d'entretien et à la réadaptation. On continue à conseiller aux anciens combattants âgés de préparer leur retraite, ainsi qu'à prendre les mesures voulues pour proportionner leurs frais de logement, d'assurance, et le reste à la réduction de leur revenu par suite de l'abandon du travail régulier.

On maintient une coopération étroite avec le Corps canadien des commissionnaires, un groupe indépendant d'anciens combattants âgés qui remplit efficacement le rôle d'intermédiaire de placement. Les ministères du gouvernement fédéral emploient environ la moitié des quelque 6,000 commissionnaires qui travaillent, mais les employeurs privés reconnaissent de plus en plus la valeur de ceux-ci et récemment un certain nombre de municipalités ont passé des contrats avec le Corps des commissionnaires en vue d'employer un certain nombre de ces hommes comme auxiliaires de la police locale pour diriger la circulation, le stationnement, et le reste.

Fonds de secours.—En 1955, la revision de la loi sur les allocations aux anciens combattants a été suivie de modifications au Fonds de secours. Les nouveaux règlements (décret daté du 4 avril 1955) ont eu pour effet principal d'étendre la formule employée pour déterminer le besoin d'une allocation mensuelle constante. Des allocations vestimentaires et personnelles ont été ajoutées à celles touchant le loyer, le combustible, la nourriture et la santé. Comme auparavant, des allocations payées en une fois peuvent être concédées par rapport aux besoins d'urgence qui ne sont pas compris dans la formule mensuelle. L'aide maximum prévue par le Fonds est de $120 par année pour les célibataires qui touchent l'allocation d'ancien combattant et de $144 par année pour les allocataires mariés.

Le travail sur place requis par le Fonds se fait presque entièrement par la Division du bien-être, laquelle aide aussi les requérants de diverses autres manières en les conseillant et en les dirgeant sur d'autres organismes. Étant donné qu'une allocation mensuelle peut être maintenue tant qu'en existe le besoin primitif, le nombre des personnes qui bénéficient de ce secours pendant une année quelconque est plus élevé que celui des requérants

pendant la même période. Voici des statistiques comparatives de l'activité du Fonds au cours des années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955:

Détail		*31 mars 1954*	*31 mars 1955*
Personnes aidées	nomb.	4,440	5,681
Requérants pendant l'année	nomb.	3,526	3,618
Requérants aidés	nomb.	3,189	3,294
Proportion des requérants aidés	%	90	91
Dépenses à même le Fonds pendant l'année	$	347,461	478,015
Allocations mensuelles payées	$	192,127	303,628
Proportion des dépenses relatives aux allocations mensuelles	%	55·3	63·5
Moyenne des dépenses par personne aidée	$	78·26	84·14

Instruction et formation.—Le programme de formation universitaire à l'intention des anciens combattants, en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, tire à sa fin. La plupart de ceux qui en bénéficient actuellement sont des ex-militaires qui ont combattu en Corée et des pensionnés pour invalidité. A la fin de l'année universitaire 1954–1955, 71 des 377 bénéficiaires étaient des anciens combattants de Corée. Parmi les 346 anciens combattants qui suivaient les cours de formation professionnelle, 159 avaient fait la campagne de Corée.

Les Règlements sur la formation des pensionnés, établis par décret en 1954, prévoient la formation, aux termes de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, des membres des forces régulières qui, au moment de leur libération, ont droit à une pension pour invalidité. Au cours de l'année financière 1954–1955, on a approuvé des cours de formation universitaire pour deux de ces ex-militaires et des cours formation professionnelle pour deux autres anciens combattants de la même catégorie.

La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) a pour but de faire bénéficier d'une instruction supérieure les enfants des membres décédés des forces armées et d'autres personnes dont la mort a été considérée par la Commission canadienne des pensions comme étant attribuable au service de guerre. Cette aide peut être accordée aux enfants admissibles qui veulent continuer leurs études après avoir reçu le diplôme des études secondaires ou l'équivalent.

Cette aide prend la forme d'une allocation mensuelle de subsistance de $25 versée à chaque étudiant durant l'année scolaire et du paiement des frais de scolarité et autres qui ne doivent pas excéder la somme de $500 au cours de chaque année scolaire. Elle ne peut s'étendre à plus de quatre années scolaires ou à plus de 36 mois, selon la plus courte de ces deux périodes. Les avantages de cette loi sont offerts au Canada seulement et ne peuvent être accordés au delà de l'année scolaire où l'élève atteint son 25e anniversaire de naissance.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er juillet 1953, jusqu'au 31 mars 1955, on a approuvé des allocations pour 493 enfants (263 garçons et 230 filles). Les dépenses pour frais de scolarité se sont élevées à $137,963 et pour allocations mensuelles, à $123,674, soit un montant total de $261,637. Au cours de l'année financière 1954–1955, on a approuvé des demandes en faveur de 187 enfants et la dépense à leur égard a été de $154,855 (frais de scolarité $78,360 et allocations $76,495).

La formation pourvue sous le régime de cette loi se répartit en 46 groupes. Durant l'année 1954–1955, la proportion s'est établie ainsi: soin des malades, enseignement et génie, 55·15 p. 100; droit, médecine, biologie, théologie, géologie et comptabilité, 21·13 p. 100; service social, journalisme, technique de laboratoire, secrétariat, pharmacie et autres professions, 23·72 p. 100.

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.—L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants compte, d'un bout à l'autre du Canada, 257 surveillants sur place. Ils sont responsables de l'évaluation des propriétés destinées à l'établissement et doivent en outre aider et conseiller, dans le domaine de l'agriculture, les anciens combattants qui se font colons, jusqu'à leur établissement sur une base à la fois économique et permanente. On compte aussi 93 surveillants de construction, qui surveillent étroitement les travaux sur place et donnent des conseils pratiques aux anciens

combattants sur les questions inhérentes à la construction d'une habitation. On donne chaque année, partout au pays, des conférences pour la formation du personnel. Elles ont été inaugurées pour renseigner les surveillants sur les plus récentes découvertes et sur les nouvelles techniques d'exploitation agricole et de construction. On y fait aussi ressortir l'importance d'établir de bonnes évaluations et on engage les surveillants sur place à devenir des évaluateurs ruraux accrédités.

Au cours de l'année financière 1954–1955, on a approuvé des demandes d'aide en vue de l'établissement de 3,620 anciens combattants de la seconde guerre mondiale et du contingent spécial, dont 2,727 en qualité d'agriculteurs à temps partiel ou propriétaires de petits lopins de terre, 846 agriculteurs à plein temps et 47 pêcheurs professionnels. A la fin de mars 1955, un montant total de $345,270,219 avait été engagé, à même les deniers publics, à l'égard de 68,810 anciens combattants. A la fin de l'année, il y avait 60,708 comptes ouverts, y compris ceux de 1,456 anciens combattants indiens qui étaient établis sur des terres de réserves indiennes administrées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Au 31 mars 1955, les contrats de 87 p. 100 de tous les anciens combattants établis au cours des douze années précédentes, étaient encore en vigueur; parmi les intéressés, 6 p. 100 avaient reçu le titre de leur propriété, et 7 p. 100 seulement des contrats avaient pris fin, la plupart par suite d'un acte de renonciation. L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants avait dû résilier le contrat et rentrer en possession de la propriété dans seulement 126 cas, soit moins de 0·2 p. 100 du nombre total. En se conformant aux termes de leur contrat, 103 anciens combattants avaient mérité l'allocation conditionnelle; 42 d'entre eux avaient acquitté leur dette contractuelle envers le Directeur et reçu les titres de leurs biens immobiliers et mobiliers. De plus, le titre de propriété des animaux de ferme et de l'outillage agricole avait été délivré à 7,843 anciens combattants qui se trouvaient bien établis et qui avaient acquis une part financière importante dans leur propriété.

Les agriculteurs à plein temps et la plupart des pêcheurs remboursent leur dette au moyen de versements annuels ou semestriels; quant aux agriculteurs à temps partiel, ils effectuent des versements mensuels. Au 31 mars 1955, seulement 1·5 p. 100 de tous les anciens combattants avaient des arriérés de $200 ou plus dans le cas des agriculteurs à plein temps et des pêcheurs professionnels et de $100 ou plus dans le cas des agriculteurs à temps partiel. Près de 19,000 anciens combattants s'acquittaient suivant un mode de remboursement convenu d'avance et 2,553 avaient payé avant terme toute leur dette contractuelle. Des chèques postdatés étaient employés par 11,923 anciens combattants, 5,829 faisaient remise sur pension ou salaire, et 1,222 conventions de colonat partiaire étaient honorés dans les régions du blé de printemps des provinces des Prairies.

Les dispositions actuelles de la loi offrent divers choix aux anciens combattants qui désirent s'établir sur des terres. Les agriculteurs à plein temps qui sont déjà établis et qui désirent augmenter la productivité de leur ferme ou favoriser la conservation de leur sol, peuvent le faire en augmentant de $4,500 au plus le prix coûtant de leur ferme, pourvu qu'ils versent eux-mêmes le tiers de ce montant supplémentaire. Le Directeur avancera les deux autres tiers dudit montant jusqu'à concurrence de $3,000, portant intérêt au taux de 5 p. 100. Cette aide supplémentaire les place sur un pied d'égalité avec les agriculteurs qui s'établissent actuellement et qui peuvent obtenir une aide de ce genre jusqu'à concurrence de $10,500, en effectuant une mise de fonds personnelle de $1,980.

Aucune aide supplémentaire n'a été mise à la disposition des agriculteurs à temps partiel et des pêcheurs professionnels déjà établis, vu que la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation permet de leur consentir des prêts pour des rajouts ou des améliorations à leur habitation. Toutefois, en vertu de la Partie III de la loi (voir *Annuaire du Canada*, 1955, p. 300), les agriculteurs à temps partiel et les pêcheurs professionnels qui s'établissent actuellement peuvent obtenir des prêts maximums de $1,400 (outre le prêt consenti sous le régime de la Partie I) en versant un montant équivalant à la moitié du montant prêté. En conséquence, le versement initial requis pour obtenir une aide maximum de $8,100 peut être aussi bas que $1,180 dans le cas d'un pêcheur et $1,240 s'il s'agit d'un agriculteur à temps partiel.

Avec une mise de fonds de $800 en espèces ou sous forme du titre d'un lot convenable, les anciens combattants peuvent obtenir une aide maximum de $8,000 pour la construction d'une habitation sur un lot ayant les dimensions d'un lot de ville.

Une sur treize unités agricoles au Canada accusant un revenu brut de $1,200 ou plus, est occupée par un ancien combattant établi en vertu des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La valeur de la plupart de ces propriétés, qui constituent la sécurité du placement du pays dans cet immeuble, a augmenté considérablement depuis que le Directeur en a obtenu les titres. Naturellement, cette augmentation provient en partie du fait que la valeur des terrains a eu tendance à s'accroître depuis dix ans, mais les améliorations que les anciens combattants ont apportées aux terrains et aux bâtiments y comptent aussi pour beaucoup. Les inventaires des animaux de ferme et de l'outillage agricole ont aussi augmenté considérablement, en quantité comme en qualité, et la stabilité financière des anciens combattants s'est grandement améliorée.

L'analyse de plus de 8,900 rapports consécutifs indique que 80 p. 100 des 29,402 propriétaires de petits lopins de terre possèdent un jardin potager qui, estime-t-on, leur a épargné en moyenne $135 chacun. Environ 26 p. 100 de ces propriétaires ont utilisé leur terrain pour produire des récoltes de grande culture qui leur ont rapporté près de $800 chacun sur les plus grands lopins ayant une superficie de deux acres ou plus. Plus de 70 p. 100 de ces anciens combattants ont augmenté de beaucoup la valeur de leur propriété en exécutant une partie d'un programme à long terme comprenant des travaux aussi essentiels que le nivellement, l'établissement d'une pelouse et la plantation d'arbres et d'arbustes. La valeur des récoltes pour leur propre consommation ou pour la vente s'est élevée à environ 7 millions en 1954–1955.

Des nouvelles maisons au nombre de 1,665 ont été achevées au cours de l'année. C'est une légère augmentation par rapport à l'année précédente, et le nombre total de ces maisons s'établit maintenant à 18,285. Les anciens combattants eux-mêmes ont joué un rôle important dans la construction ou l'amélioration de leurs habitations et de leurs bâtiments de ferme. Au cours de l'année, les anciens combattants, agissant comme leurs propres entrepreneurs, se sont chargés de la construction d'approximativement 88 p. 100 des nouvelles habitations et ont effectué presque toutes les améliorations.

En outre, 27 anciens combattants ont commencé la construction de leur habitation sur des lots de la dimension d'un lot de ville, en vertu des dispositions de la Partie II de la loi.

3.—État sommaire des établissements, des prêts et des allocations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au 31 mars 1955

NOTA.—A l'exclusion des anciens combattants indiens établis sur des terres de réserve.

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Prêts hypothécaires	Terres provinciales	Terres fédérales	Lots de dimension d'un lot de ville	Total
Admis, mais non encore établis.....nomb.	3,788	12,103	118	[1]	333	66	1,157	17,565
Admis à bénéficier d'une aide pécuniaire.....nomb.	26,011	34,364	994	948	4,646	391	33	67,387
Montants approuvés pour terrains et améliorations permanentes..... $	102,298,898	172,018,675	3,058,003	1,228,914	4,430,081	816,251	260,146	284,110,968
Montants approuvés pour bétail et outillage..... $	31,220,153	7,847,028	1,031,300	761,544	5,968,430	11,031	—	46,839,486
Montant moyen approuvé par ancien combattant..... $	5,133	5,234	4,114	2,100	2,238	2,116	7,883	4,919
Allocation conditionnelle par ancien combattant..... $	2,005	1,380	1,754	—	2,238	2,116	—	1,695

[1] Compris sous les titres Fermes et Petits lopins.

4.—État sommaire de la construction d'habitations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au 31 mars 1955

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Lots de dimension d'un lot de ville	Total
Habitations achevées (depuis 1942)....	1,309	15,410	243	1,220	103	—	18,285
Habitations en voie de construction....	172	1,328	17	165	9	27	1,718
Habitations projetées.....	254	759	11	150	—	7	1,181
Nombre total des demandes visant de nouvelles habitations.....	1,735	17,497	271	1,535	112	34	21,184

Assurance des soldats de retour.—En vertu de la loi de 1920 de l'assurance des soldats de retour, les anciens combattants et les veuves des anciens combattants de la première guerre mondiale pouvaient acheter, à des conditions favorables, une police d'assurance-vie du gouvernement d'une valeur nominale d'au plus $5,000. Grâce aux normes physiques inférieures requises, bon nombre d'anciens combattants, incapables de satisfaire aux exigences des compagnies d'assurance commerciale par rapport à la santé, ont pu ainsi obtenir une protection pour les personnes à leur charge. Il s'agissait uniquement d'assurance en cas de décès, c'est-à-dire que l'assurance à dotation ou à terme convenu était exclue. Seuls les épouses, les époux ou les enfants survivants pouvaient devenir bénéficiaires; à défaut de tels bénéficiaires, certains autres parents pouvaient toucher l'assurance à titre de subrogés.

Vu que cette assurance avait d'abord été conçue comme mesure de sécurité, la loi n'autorisait qu'un paiement réduit si la mort survenait au cours des premières années, lorsque les personnes à la charge de l'assuré se voyaient accorder une pension en vertu de la loi sur les pensions. Le montant de la réduction ainsi effectuée diminuait graduellement tant que la police était en vigueur; aussi cette réduction a-t-elle eu peu d'effet sur la plupart des réclamations, en ces dernières années.

Chaque contrat comportait un bénéfice en cas d'invalidité, qui prévoyait, sans versement d'une prime supplémentaire, l'exonération des primes et le paiement facultatif du montant de l'assurance au détenteur de la police si celui-ci était frappé d'une invalidité totale et probablement permanente qui ne lui ouvrait pas droit à la pension.

Des polices ont été délivrées du mois de juillet 1920 au mois de septembre 1923 et du mois de juillet 1928 au mois d'août 1933. En tout, 48,319 polices ayant une valeur nominale totale de $109,299,500 ont été délivrées. Au 31 mars 1955, 12,467 polices d'une valeur nominale totale de $26,246,302 étaient en vigueur. De ce nombre, 3,853 polices comportaient le versement de primes, 7,626 étaient libérées, 207 avaient été prolongées temporairement et 781 étaient maintenues en vigueur grâce au bénéfice en cas d'invalidité.

Assurance des anciens combattants.—La loi sur l'assurance des anciens combattants, sanctionnée en 1945 et fondée sur les mêmes principes que la loi de l'assurance des soldats de retour, a permis aux anciens combattants et aux veuves des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, et plus tard de la guerre de Corée, d'obtenir un contrat d'assurance du gouvernement d'une valeur nominale d'au plus $10,000. Cette loi contient une disposition qui prévoit en général une réduction du montant de la police si une pension est allouée, sous le régime de la loi sur les pensions, par suite du décès de l'assuré pendant la période où les primes sont versées selon les termes de la police.

La période d'admissibilité en raison du service pendant la seconde guerre mondiale devait d'abord se terminer le 20 février 1948 ou trois ans après la libération. Elle a été prolongée de trois ans en 1948 et de quatre ans en 1951, de sorte que les ex-militaires de la seconde guerre mondiale peuvent obtenir un contrat d'assurance des anciens combattants jusqu'à dix ans après leur libération. Les anciens combattants admissibles en raison de

leur service actif en Corée peuvent bénéficier de ce privilège jusqu'au 31 octobre 1958. Toutefois, les anciens combattants qui n'ont pas utilisé leur crédit de réadaptation pourront soumettre une demande d'assurance jusqu'au 1er janvier 1960 ou n'importe quand au cours des quinze années qui suivent leur libération, selon la postériorité de l'une ou l'autre date.

L'assurance est souscrite en multiples de $500 jusqu'à $10,000. Les régimes offerts sont les suivants: assurance-vie à primes payables en 10, 15 ou 20 versements, ou assurance-vie à primes payables jusqu'à 65 ou 85 ans. Les polices ne comportent pas de clause de participation aux bénéfices. Les primes d'assurance sont payables au comptant ou à même le crédit de réadaptation, ou encore par retenue sur toute pension accordée sous le régime de la loi sur les pensions. Les contrats d'assurance renferment une disposition portant exonération des primes en cas d'invalidité totale et probablement permanente qui n'ouvre pas droit à la pension. Les dispositions de chaque police comportent une bonne valeur de rachat ou bien l'obtention d'une assurance acquittée réduite ou d'une assurance prolongée temporairement. La police n'a pas de valeur d'emprunt. Le montant maximum d'assurance pouvant être payé au bénéficiaire en une somme globale est de $2,000; le reste est versé au bénéficiaire sous forme d'annuité.

5.—Statistique de l'assurance des anciens combattants, années terminées le 31 mars 1949-1955

Année terminée le 31 mars	Polices délivrées durant l'année		Polices en vigueur en fin d'année		Réclamations au décès approuvées durant l'année	
		$		$		$
1949	4,615	14,074,500	22,293	63,836,743	91	245,500
1950	2,316	7,448,500	23,722	68,016,514	111	340,080
1951	3,247	10,718,000	25,917	75,020,885	130	400,500
1952	2,302	8,322,500	26,985	79,115,734	158	346,500
1953	2,167	7,849,000	27,731	81,826,281	186	530,000
1954	1,666	6,109,500	27,909	82,619,669	192	532,500
1955	3,367	11,642,000	29,637	88,815,523	159	419,924

Loi sur les allocations aux anciens combattants.—Les allocations aux anciens combattants ont été inaugurées en 1930, pour secourir les anciens combattants qui, en raison de leur service au front, étaient considérés comme atteints de vieillissement prématuré, et partant désavantagés avant le temps normal sur le marché du travail.

Depuis lors, la loi sur les allocations aux anciens combattants a été revisée et modifiée à plusieurs reprises, chaque fois en vue d'amplifier son champ d'activité ou d'y ajouter des dispositions plus libérales. La loi a été revisée la dernière fois en 1952 et on trouvera des détails sur cette revision complète dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 283-284. La principale modification apportée à la loi de 1952, au 31 mars 1955, créait un nouveau tableau des taux et des plafonds:

Allocataire	*Taux mensuel maximum*	*Plafond du revenu annuel*
	$	$
Anciens combattants et veuves (veufs), taux prévus pour les célibataires	60	840
Anciens combattants et veuves (veufs), taux prévus pour les perssonnes mariées	108	1,440
Un orphelin	40	720
Deux orphelins d'un même ancien combattant	70	1,200
Trois orphelins ou plus d'un même ancien combattant	85	1,440

Les anciens combattants admissibles du sexe masculin ont droit à ces allocations à l'âge de 60 ans, ou plus tôt s'ils deviennent incapables de pourvoir à leurs propres besoins en raison d'une affection physique ou mentale. Les allocations sont versées aux anciens

combattants du sexe féminin et aux veuves à l'âge de 55 ans. On peut également accorder les allocations aux orphelins d'anciens combattants admissibles, si le père et la mère sont décédés ou si ces orphelins ont été abandonnés par le parent qui survit.

Les allocations sont sujettes à certaines restrictions pécuniaires, c'est-à-dire que le total du revenu supplémentaire et de l'allocation ne doit pas dépasser le plafond du revenu annuel permis. Les gains casuels provenant de travaux occasionnels, d'un emploi à temps réduit jusqu'à concurrence de $50 par mois ou d'un emploi temporaire allant jusqu'à 12 semaines par année, ne font pas partie de ces restrictions.

La Commission des allocations aux anciens combattants, à Ottawa, et les 19 autorités régionales qui se trouvent dans les bureaux de district du ministère, sont chargées de l'application de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Les autorités régionales jugent les réclamations et s'occupent de toutes les questions inhérentes aux allocations. En plus de déterminer la ligne de conduite, la Commission s'occupe des appels interjetés par suite des décisions des autorités régionales.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre des allocataires (anciens combattants et autres) à la fin de chacune des années financières se terminant le 31 mars 1950-1955 et indique en outre la charge annuelle:

Au 31 mars—	*Anciens combattants allocataires*	*Autres allocataires*	*Charge annuelle*
			$
1950	26,643	7,279	20,398,723
1951	30,608	8,733	23,448,295
1952	29,137	9,602	21,498,769
1953	30,005	10,607	26,332,903
1954	30,650	11,737	26,920,255
1955	32,471	12,883	28,578,001

CHAPITRE VII.—CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Droit et procédure	323
Section 2. Délinquants adultes et condamnations	324
Sous-section 1. Actes criminels	325
Sous-section 2. Jeunes gens délinquants (16-24 ans)	331
Sous-section 3. Condamnations: actes non criminels	334
Sous-section 4. Appels	337
Section 3. Jeunes délinquants	338
Section 4. La Police	345
Sous-section 1. La Gendarmerie royale du Canada	345
Sous-section 2. La Police provinciale	346
Sous-section 3. La Police municipale	347
Section 5. Institutions pénales et écoles de formation	350
	351
Sous-section 1. Pénitenciers	351
Sous-section 2. Maisons de correction	353
Sous-section 3. Écoles de formation	353

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Droit et procédure criminels au Canada†

Un pays ne saurait administrer la justice d'après un régime inflexible; ce ne serait ni opportun ni possible. Le régime judiciaire doit évoluer et s'adapter aux besoins de la population et il convient de statuer sans cesse sur la délimination exacte des pouvoirs dont jouissent les divers corps législatifs.

Le droit criminel, au Canada, se fonde sur le droit criminel coutumier d'Angleterre, élaboré au cours des âges; il comprenait au début les us et coutumes et, plus tard, les principes énoncés par des générations de juges. Aucune déclaration statutaire n'a introduit le droit criminel anglais dans les régions du Canada qui forment aujourd'hui les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'y est implanté d'après un principe de la *common law* même en vertu duquel le droit anglais était déclaré en vigueur dans les territoires inhabités, découverts et colonisés par des sujets britanniques, sauf lorsque les conditions locales le rendaient inapplicable. La même chose s'applique à Terre-Neuve, bien que la colonie se soit occupée de ce sujet dans une loi de 1837. Au Québec, il a été introduit par une proclamation royale en 1763 et l'Acte de Québec en 1774. Dans chacune des autres provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, il a été introduit par un acte du Parlement.

Le régime judiciaire actuel des provinces se fonde sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. L'article 91 porte: "Le parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur . . . le droit criminel, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle". Aux termes de l'article 92 (paragraphe 14), l'Assemblée législative de chaque province a le droit exclusif de légiférer sur "l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle, ainsi que la procédure en matière civile devant ses tribunaux". Le Parlement du Canada peut, cependant (article 101), établir d'autres tribunaux en vue d'assurer la bonne exécution des lois du Canada. Il est à noter que le Statut de Westminster, 1931, a apporté d'importants changements, surtout en abrogeant la loi sur la validité des lois coloniales, 1865 (R.-U.), et en confirmant le droit des dominions de légiférer en matière extraterritoriale.

* Revu, sauf indication contraire, à la Section de la statistique judiciaire, Division de la santé et du bien-être Bureau fédéral de la statistique.

† Rédigé par la Section du droit criminel, ministère de la Justice, Ottawa.

On trouvera d'autres détails sur les tribunaux fédéraux au chapitre II, pp. 85-86, et sur les tribunaux provinciaux, pp. 86-87; l'*Annuaire* de 1954, pp. 49-57, fournit des renseignements plus élaborés sur les tribunaux provinciaux.

Lors de la confédération, chacune des colonies intéressées avait sa propre législation touchant le droit pénal. En 1869, afin de les réunir en un système uniforme applicable dans tout le Canada, le Parlement a adopté une série de lois dont quelques-unes visaient certaines infractions particulières et d'autres, la procédure. La plus importante de ces dernières a été l'Acte de procédure criminelle, mais d'autres ont prévu l'instruction expéditive ou l'instruction sommaire des actes criminels, les pouvoirs et la compétence des juges de paix en matières de déclaration sommaire de culpabilité et autres ainsi que la procédure touchant les jeunes délinquants.

Un bill concernant le Code criminel, fondé sur le projet de code anglais de 1878, le *Digest of Criminal Law* de Stephen, le *Digest of the Canadian Criminal Law* de Burbidge et les lois canadiennes pertinentes, a été présenté par sir John Thompson, ministre de la Justice, en 1892. Le bill est devenu le Code criminel du Canada et est entré en vigueur le 1er juillet 1893. Il faut cependant se rappeler que le Code criminel n'englobait pas tout le droit criminel. Il fallait encore se reporter au droit anglais pour certaines questions de procédure et il était encore possible de poursuivre certaines infractions selon la *common law*. De plus, le Parlement a établi actes criminels les infractions à certaines autres lois comme la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques; il en a été de même en ce qui concerne les règlements de la défense du Canada et les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre (qui ne sont plus en vigueur) édictés aux termes de la Loi sur les mesures de guerre.

Il est souvent difficile de distinguer entre le "droit" et la "procédure". En un sens, la procédure se rattache simplement au travail organique des tribunaux; mais, dans un sens plus large, elle atteint aussi les droits ou modifie les relations juridiques découlant d'un ensemble de faits. Il est utile ici de noter que les juristes décrivent le droit comme renfermant et le droit positif et la procédure. "Le droit positif porte sur les fins que vise l'administration de la justice; la procédure porte sur les moyens d'arriver à ces fins*." Relativement au droit criminel, on peut dire que le droit positif comprend les dispositions touchant la responsabilité criminelle, la définition d'"infractions" et la punition de ces infractions et que la procédure comprend les dispositions relatives à l'application, par exemple le pouvoir de perquisitionner et d'arrêter, aux genres de procès et à la preuve des faits. En général, le Code criminel fait la distinction entre l'un et l'autre, bien qu'il puisse sembler que les dispositions touchant la détention préventive des repris de justice et des psychopathes sexuels criminels participent de l'un et de l'autre.

Un arrêté en Conseil du 3 février 1949 a autorisé l'examen et l'étude du Code criminel et la Commission chargée de reviser le Code a soumis son rapport et un avant-projet de loi en février 1952. Après avoir été étudié à des sessions successives du Parlement, il a finalement été adopté le 15 juin 1954, et le nouveau Code criminel (2-3 Elizabeth II, chap. 51) est entré en vigueur le 1er avril 1955.

Le nouveau Code apporte des changements de détail mais maintient les caractères généraux de l'ancien système. On trouvera dans l'*Annuaire* de 1955 (pp. 304-307), un court aperçu du droit sous le Code abrogé ainsi que des principales modifications apportées par le nouveau Code.

Section 2.—Délinquants adultes et condamnations

La statistique de la criminalité s'intéresse surtout aux délits graves. Ces infractions, beaucoup moins nombreuses que les actes non criminels, revêtent tout de même plus d'importance du point de vue de la protection de la société.

En 1949, on a fondé la statistique des actes criminels sur les *personnes* plutôt que sur les *condamnations;* c'est pourquoi les chiffres de 1949 et des années subséquentes ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes. Lorsqu'une personne est jugée,

* Salmond dans *Jurisprudence*, 7e édition, p. 496.

à un procès, sous plusieurs chefs d'accusation, un seul de ceux-ci figure à la statistique. On choisit le chef d'accusation dont l'audition est le plus avancée, jusqu'à la condamnation à une peine quelconque si le prévenu a comparu sous plusieurs inculpations. Si l'accusé est trouvé coupable sous plusieurs chefs d'accusations, l'infraction choisie est celle qui a été le plus sévèrement punie; si la sanction a été la même en ce qui concerne deux chefs d'accusation ou plus, c'est l'infraction la plus grave (d'après la peine maximum prévue par la loi) qui est retenue. Si une personne est accusée d'une infraction et trouvée coupable d'une autre (accusée de meurtre et trouvée coupable d'homicide involontaire), l'affaire ne figure qu'en regard de l'infraction dont elle a été reconnue coupable.

Dans le cas des actes non criminels, les chiffres se fondent toujours sur les déclarations de culpabilité et peuvent donc se rapprocher de ceux des années passées.

La statistique porte seulement sur les affaires réglées au cours de l'année. Les affaires non entièrement réglées au cours de l'année (par ex. celles qu'on a jugées, mais où aucune sentence n'a encore été prononcée) ne figurent qu'au rapport de l'année suivante.

En 1950, l'année statistique touchant la criminalité est devenue l'année civile au lieu des douze mois terminés le 30 septembre. De plus, la statistique de la criminalité à Terre-Neuve figure pour la première fois en 1951.

Section 1.—Adultes déclarés coupables d'actes criminels

Au cours de l'année 1953, les tribunaux du Canada ont jugé 34,027 adultes accusés de 53,946 actes criminels; de ce nombre, 29,567 ont été trouvés coupables de 45,071 infractions. Ces chiffres indiquent peu de changements par rapport à ceux de 1952 alors que 35,086 adultes étaient accusés de 51,125 actes criminels, et 29,761 étaient trouvés coupables de 41,591 infractions.

1.—Adultes déclarés coupables d'actes criminels et proportion pour 10,000 personnes âgées de 16 ans et plus, par province, 1952 et 1953

Province ou territoire	1952		1953	
	Déclarés coupables	Proportion	Déclarés coupables	Proportion
Terre-Neuve	534	24	508	23
Île-du-Prince-Édouard	89	14	270	40
Nouvelle-Écosse	1,216	28	1,543	36
Nouveau-Brunswick	782	24	717	22
Québec	5,723	21	6,122	22
Ontario	12,464	37	11,816	34
Manitoba	1,633	29	1,569	34
Saskatchewan	1,074	19	1,068	18
Alberta	2,452	37	2,300	34
Colombie-Britannique	3,703	43	3,582	41
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	91	55	72	44
Canada	**29,761**	**30**	**29,567**	**30**

Les actes criminels comprennent six classes, indiquées au tableau **2.** En 1953, le nombre de personnes déclarées coupables de s'être livrées à des voies de fait de natures diverses et d'avoir entravé les agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions représentait 79·7 p. 100 de la classe I qui groupe les infractions contre la personne. Cette année-là, 10 personnes ont été déclarées coupables de meurtre, 3 de tentative de meurtre et 79 d'homicide involontaire, comparativement à 18, 3 et 77, respectivement, en 1952.

Les classes II à V ont trait aux infractions contre la propriété. C'est le groupe des voleurs qui est le plus important dans ces classes, et les cambrioleurs et les voleurs dont les crimes ont été aggravés par le recours à la violence viennent ensuite. Dans la classe VI, qui comprend les infractions diverses, les condamnations les plus nombreuses portaient sur les infractions ayant trait à la conduite délictueuse de véhicules automobiles. En 1953, on releva 337 infractions à la loi sur l'opium et les drogues narcotiques dont 286 condamnations pour possession d'héroïne; 241 délinquants étaient du sexe masculin, et 293 étaient nés au Canada. Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont condamné 65·3 p. 100 de tous les contrevenants à cette loi et ceux de l'Ontario, 25·2 p. 100.

L'augmentation ou la diminution dans chaque classe en 1953 comparativement à 1952 paraît au tableau **2.**

2.—Adultes accusés et déclarés coupables d'actes criminels, par classe d'infraction, 1952 et 1953

Classe et infraction	1952			1953			Augmentation ou diminution du nombre de condamnés
	Accusés	Condamnés		Accusés	Condamnés		
		H.	F.		H.	F.	
							%
Classe I.—Infractions contre la personne	**7,267**	**5,237**	**306**	**7,172**	**5,394**	**273**	**+ 2·2**
Rapt	20	14	—	23	16	—	+14·3
Voies de fait simples, avec circonstances aggravantes, et contre un agent de la paix	5,042	3,640	234	4,891	3,663	201	− 0·3
Infractions contre femmes[1]	1,183	852	25	1,137	874	24	+ 2·4
Homicide involontaire et meurtre	180	87	8	173	83	6	− 6·3
Tentative de meurtre; coups de feu et blessures	315	214	13	300	218	13	+ 1·8
Refus de pourvoir et abandon	165	133	7	187	158	5	+16·4
Autres infractions contre la personne	362	297	19	461	382	24	+28·5
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec violence	**4,559**	**3,970**	**70**	**4,592**	**4,114**	**60**	**+ 3·3**
Cambriolage et vol qualifié	4,559	3,970	70	4,592	4,114	60	+ 3·3
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans violence	**14,281**	**11,311**	**1,018**	**13,010**	**10,632**	**875**	**− 6·7**
Fraude, détournement de fonds et escroquerie	2,010	1,579	128	1,890	1,497	131	− 4·6
Recel	1,055	779	64	1,073	824	54	+ 4·2
Vol ordinaire	11,216	8,953	826	10,047	8,311	690	− 8·0
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété	**706**	**558**	**29**	**405**	**328**	**16**	**−41·4**
Incendie	74	57	2	105	82	6	+49·2
Dommages intentionnels à la propriété	632	501	27	300	246	10	−51·5
Classe V.—Faux et contrefaçon	**671**	**575**	**63**	**624**	**534**	**60**	**− 6·9**
Infractions relatives à la monnaie	10	6	2	9	8	—	—
Faux et usage de faux	661	569	61	615	526	60	− 7·0
Classe VI.—Autres infractions ne figurant pas aux classes ci-dessus	**7,602**	**6,134**	**490**	**8,224**	**6,799**	**482**	**+ 9·9**
Conduite dangereuse d'une automobile	1,003	851	19	903	694	9	−19·2
Capacité de conduire affaiblie	1,353	1,260	16	2,836	2,699	37	+114·4
Conduite d'automobile en état d'ivresse	1,727	1,482	25	1,263	1,063	12	−28·7
Infractions à la loi sur l'opium et les drogues	441	262	105	384	241	96	− 8·2
Jeu et loterie	463	361	36	491	382	35	+ 5·0
Maisons de débauche, tenanciers et pensionnaires	321	116	158	266	45	170	−21·5
Diverses autres infractions	2,294	1,802	131	2,081	1,675	123	− 7·0
Total général	**35,086**	**27,785**	**1,976**	**34,027**	**27,801**	**1,766**	**− 0·7**

[1] *Y compris les infractions suivantes: avortement, voies de fait sur la personne d'une femme ou de l'épouse, attentat contre la pudeur, commerce charnel illicite, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol, et séduction.*

Le tableau **3** indique que, en 1953, 55·5 p. 100 des personnes condamnées pour actes criminels n'avaient pas poursuivi leurs études au delà du degré élémentaire; 40·0 p. 100 étaient âgées de 24 ans ou moins; 11·5 p. 100, de 45 ans ou plus; et 72·2 p. 100 habitaient les centres urbains. Parmi les délinquants, 94·0 p. 100 étaient des hommes; 89·4 p. 100 sont nés au Canada; 54·9 p. 100 étaient célibataires; 25·9 p. 100 étaient des manœuvres; 6·3 p. 100 n'avaient pas d'emploi rémunéré. Ces chiffres ont très peu varié au cours des dernières années.

3.—Personnes déclarées coupables d'actes criminels, selon l'occupation, l'état matrimonial, le sexe, le lieu de naissance, etc., 1952 et 1953

Détail	1952	1953
Total des condamnations	**29,761**	**29,567**
OCCUPATION		
Agriculture	1,842	2,012
Chômeurs et retirés (y compris les maîtresses de maison)	2,043	1,877
Commerce et administration	1,833	2,281
Construction	3,270	2,248
Fabrication et mécanique	3,118	3,065
Finance et assurance	91	79
Manœuvres	6,839	7,660
Militaires	777	860
Mines	779	706
Pêche, piégeage et abatage du bois	1,608	1,658
Service—		
Domestique	599	593
Personnel	1,038	765
Professionnel	260	325
Public et de protection	153	98
Étudiants	465	467
Autres	97	59
Transports et communications	3,208	3,095
Travail de bureau	792	781
Non donné	949	938
ÉTAT MATRIMONIAL		
Célibataire	16,425	16,228
Marié	11,052	11,043
Veuf	386	382
Divorcé	191	159
Séparé	613	628
Non donné	1,094	1,127
SEXE		
Hommes	27,785	27,801
Femmes	1,976	1,766
DEGRÉ D'INSTRUCTION		
Illettré	847	830
Primaire	17,460	16,411
Secondaire	8,214	8,498
Supérieure	590	556
Année non indiquée	—	1,125
Non donné	2,650	2,147
ÂGE		
De 16 à 19 ans	5,429	5,315
De 20 à 24 ans	6,464	6,517
De 25 à 44 ans	13,448	13,283
45 ans et plus	3,358	3,394
Non donné	1,062	1,058
LIEU DE NAISSANCE		
Asie	76	62
Canada	26,737	26,441
États-Unis	387	371
Europe	1,196	1,116
Îles Britanniques et Commonwealth	828	753
Autres pays étrangers	5	10
Non donné	532	814
DOMICILE		
Ville	21,953	21,363
Campagne	7,377	7,708
Indéterminé	—	34
Non donné	431	462

Délinquantes.—En 1953, 1,766 femmes ont été déclarées coupables d'actes criminels, 42·1 p. 100 de ce nombre, en Ontario, et 17·6 p. 100 dans la province de Québec. Près de 41·8 p. 100 des femmes condamnées en 1953 ont été déclarées coupables de vol ou de recel et 11·5 p. 100 ont été inculpées de voies de fait. Six femmes ont été trouvées coupables d'homicide involontaire.

4.—Femmes déclarées coupables d'actes criminels, par province, 1952 et 1953

Province ou territoire	Condamnées		Pourcentage de condamnées par rapport aux condamnations totales	
	1952	1953	1952	1953
			%	%
Terre-Neuve	36	27	6·7	5·3
Île-du-Prince-Édouard	1	6	1·1	2·2
Nouvelle-Écosse	59	60	4·9	3·9
Nouveau-Brunswick	25	33	3·1	4·6
Québec	344	311	6·0	5·1
Ontario	822	743	6·6	6·3
Manitoba	188	156	11·5	9·9
Saskatchewan	61	37	5·8	3·5
Alberta	146	128	6·0	5·6
Colombie-Britannique	288	259	7·8	7·2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	6	6	6·7	8·3
Canada	**1,976**	**1,766**	**6·6**	**6·0**

Condamnations multiples.—Le tableau **5** donne le nombre de personnes déclarées coupables de plus d'une infraction lors de la même comparution en 1949–1953. Les condamnations multiples surviennent surtout dans le cas de faux et d'usage de faux, d'escroquerie, de vol, de recel et de cambriolage.

5.—Personnes déclarées coupables de plus d'une infraction à leur procès et personnes déclarées coupables d'une seule infraction, 1949-1953

NOTA.—Les chiffres des années antérieures à 1951 concernent les 12 mois terminés le 30 septembre; ceux de 1951 à 1953 concernent l'année civile.

Détail	1949	1950	1951	1952	1953
Personnes déclarées coupables de—					
2 infractions	2,593	1,769	1,669	2,409	3,248
3 "	814	507	562	759	971
4 "	363	275	248	360	437
5 "	195	174	162	186	259
6 "	120	108	117	144	222
7 "	63	70	75	106	122
8 "	63	50	50	79	92
9 "	46	46	26	51	67
10 "	56	31	32	47	52
11 à 20 infractions	107	88	84	139	179
21 infractions ou plus	30	14	28	50	57
Total, plus d'une infraction	4,450	3,132	3,053	4,330	5,706
Total, une infraction	26,472	28,253	25,927	25,431	23,861
Total général	**30,922**	**31,385**	**28,980**	**29,761**	**29,567**

Issue des causes et récidive.—De tous les inculpés accusés d'actes criminels, 86·9 p. 100 ont été déclarés coupables en 1953; les condamnations frappant les hommes (87·3 p. 100) ont été plus élevées que celles atteignant les femmes (81·3 p. 100), le chiffre variant grandement d'une province à l'autre. Le plus haut pourcentage de condamnations est celui de l'Île-du-Prince-Édouard (99·6 p. 100) et le plus bas, celui de la Nouvelle-Écosse (80·5 p. 100).

6.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels, par province, 1952 et 1953

Province ou territoire	1952			1953		
	Accusations	Condamnations		Accusations	Condamnations	
			%			%
Terre-Neuve	659	534	81·0	556	508	91·4
Île-du-Prince-Édouard	93	89	95·7	271	270	99·6
Nouvelle-Écosse	1,703	1,216	71·4	1,917	1,543	80·5
Nouveau-Brunswick	827	782	94·6	765	717	93·7
Québec	6,506	5,723	88·0	6,970	6,122	87·8
Ontario	15,495	12,464	80·4	14,328	11,816	82·5
Manitoba	1,781	1,633	91·7	1,673	1,569	93·8
Saskatchewan	1,133	1,074	94·8	1,121	1,068	95·3
Alberta	2,642	2,452	92·8	2,395	2,300	96·0
Colombie-Britannique	4,156	3,703	89·1	3,957	3,582	90·5
Yukon et Territoires du N.-Ouest	91	91	100·0	74	72	97·3
Canada	**35,086**	**29,761**	**84·8**	**34,027**	**29,567**	**86·9**

En 1953, 46·9 p. 100 des condamnés en étaient à leur première infraction, 8·7 p. 100 à leur deuxième et 18·4 p. 100 à leur troisième ou plus. Le dossier judiciaire des autres condamnés (26·0 p. 100) n'a pas été communiqué.

7.—Personnes accusées d'actes criminels et issue des causes, 1952 et 1953

Détail	1952	1953	Détail	1952	1953
Accusations	35,086	34,027	Condamnations— Hommes	27,785	27,801
Acquittements	5,070	4,139	Femmes	1,976	1,766
Désaccords du jury	10	6	Premières condamnations	14,565	13,858
Suspensions d'instances	131	228	Deuxièmes condamnations	2,448	2,567
Accusations non fondées et *nolle prosequi*	63	33	Multiples condamnations	6,162	5,453
Détentions pour folie	51	54	Détails non fournis	6,586	7,689

Sentences.—En 1953, 35·1 p. 100 des personnes déclarées coupables d'actes criminels ont été mises à l'amende, 34·3 p. 100 ont été emprisonnées sans substitution d'amende, 5·0 p. 100 ont été envoyées à une maison de correction, et 7·0 p. 100 au pénitencier; 18·6 p. 100 ont obtenu un sursis ou ont été mises en liberté surveillée. Cinq repris de justice ont été condamnés à la détention préventive. Cinq personnes ont été condamnées à l'emprisonnement à vie et 10 à la peine capitale. La proportion des chiffres en 1953 est à peu près la même que pour les récentes dernières années.

8.—Sentences imposées pour actes criminels, par province, 1953 et total de 1952

Sentence	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada, 1953	Canada, 1952
Substitution d'amende	271	195	678	274	2,208	3,535	480	437	753	1,517	23	10,371	9,489
Prison—													
Moins d'un an	132	45	344	252	1,966	3,302	380	374	743	911	30	8,479	9,169
Un an et plus	14	3	35	11	329	406	158	117	283	316	4	1,676	1,613
Maison de correction	—	—	7	4	59	1,258	35	—	33	82	—	1,478	1,904
Pénitencier—													
Deux à cinq ans	5	11	161	59	675	361	92	31	155	193	4	1,747	1,642
Cinq ans et plus	2	1	9	—	120	105	8	—	14	45	—	304	267
A perpétuité	—	—	—	—	3	1	—	—	—	1	—	5	8
Détention préventive	—	—	—	—	—	2	—	1	1	1	—	5	5
Peine capitale	—	—	—	—	2	4	—	1	3	—	—	10	17
Sursis et autres issues	84	15	309	117	760	2,842	416	107	315	516	11	5,492	5,647
Total	**508**	**270**	**1,543**	**717**	**6,122**	**11,816**	**1,569**	**1,068**	**2,300**	**3,582**	**72**	**29,567**	**29,761**

Poursuites judiciaires.—Les chiffres de 1953 indiquent que 66·2 p. 100 des personnes jugées par un jury sont condamnées; les procès expéditifs (devant un tribunal après renonciation à un procès par jury) aboutissent à la condamnation de 74·7 p. 100 des inculpés et les procès sommaires devant magistrat, à celle de 82·6 p. 100.

Parmi les personnes inculpées à la suite d'un acte d'accusation, 91·7 p. 100 sont jugées par un magistrat ou un juge d'un tribunal familial ou pour enfants, 6·0 p. 100 par une cour de comté ou de district et 2·3 p. 100 par une cour supérieure.

9.—Genre de procès subis par les personnes accusées d'actes criminels et issue des causes, selon le sexe et la province, 1953

Genre de procès		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
Devant jury—													
Condamnation	H.	5	8	42	11	156	202	22	13	48	61	—	568
	F.	—	—	1	2	6	11	1	3	—	3	—	27
Acquittement	H.	7	—	15	11	52	83	11	6	2	30	1	218
	F.	—	—	15	—	3	3	—	1	—	2	—	9
Détention pour folie	H.	1	—	—	—	2	2	—	2	—	1	—	8
	F.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Désaccord du jury, Suspension d'instances, Accusation non fondée et *nolle prosequi*	H.	—	—	—	5	6	11	—	—	1	3	—	26
	F.	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2
Procès expéditif—													
Condamnation	H.	1	8	71	25	580	297	42	88	188	176	—	1,476
	F.	—	—	2	2	22	14	6	2	5	9	—	62
Acquittement	H.	—	1	5	—	187	112	12	14	21	41	1	394
	F.	—	—	—	—	12	10	1	2	1	5	—	31
Détention pour folie	H.	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Suspension d'instances, Accusation non fondée et *nolle prosequi*	H.	—	—	—	—	1	—	—	—	5	5	—	11
	F.	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Procès sommaire—													
Condamnation	H.	475	248	1,370	648	5,075	10,574	1,349	930	1,936	3,086	66	25,757
	F.	27	6	57	29	283	718	149	32	123	247	6	1,677
Acquittement	H.	38	—	285	32	430	2,066	44	26	50	186	—	3,157
	F.	2	—	59	—	43	187	2	2	7	28	—	330
Détention pour folie	H.	—	—	6	—	4	24	—	—	1	1	—	36
	F.	—	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—	9
Suspension d'instances, Accusation non fondée et *nolle prosequi*	H.	—	—	2	—	101	5	29	—	3	63	—	203
	F.	—	—	—	—	7	2	3	—	3	9	—	24
Total, accusations		**556**	**271**	**1,917**	**765**	**6,970**	**14,328**	**1,673**	**1,121**	**2,395**	**3,957**	**74**	**34,027**
Total, condamnations		**508**	**270**	**1,543**	**717**	**6,122**	**11,816**	**1,569**	**1,068**	**2,300**	**3,582**	**72**	**29,567**

10.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels d'après le tribunal qui a entendu la cause, par province, 1953

Province ou Territoire		Personnes accusées et condamnées par—					Total
		Magistrat de police ou cour de recorder	Juge de paix	Tribunal pour enfants ou tribunal familial	Cour de comté	Tribunal supérieur	
Terre-Neuve	accusées	535	—	7	1	13	556
	condamnées	495	—	7	1	5	508
Île-du-Prince-Édouard	accusées	254	—	—	9	8	271
	condamnées	254	—	—	8	8	270
Nouvelle-Écosse	accusées	1,777	—	4	78	58	1,917
	condamnées	1,424	—	3	73	43	1,543
Nouveau-Brunswick	accusées	709	—	—	38	18	765
	condamnées	677	—	—	33	7	717
Québec	accusées	5,314	53	576	802	225	6,970
	condamnées	4,782	52	524	602	162	6,122
Ontario	accusées	13,553	—	29	509	237	14,328
	condamnées	11,265	—	27	361	163	11,816
Manitoba	accusées	1,494	—	83	61	35	1,673
	condamnées	1,421	—	77	48	23	1,569
Saskatchewan	accusées	989	—	1	106	25	1,121
	condamnées	962	—	—	91	15	1,068
Alberta	accusées	2,110	—	13	217	55	2,395
	condamnées	2,051	—	8	190	51	2,300
Colombie-Britannique	accusées	3,447	—	173	238	99	3,957
	condamnées	3,174	—	159	187	62	3,582
Yukon et Terr. du N.-O.	accusées	7	2	—	1	1	74
	condamnées	70	2	—	—	—	72
Canada	**accusées**	**30,252**	**55**	**886**	**2,060**	**774**	**34,027**
	condamnées	**26,575**	**54**	**805**	**1,594**	**539**	**29,567**

Sous-section 2.—Jeunes gens délinquants (16-24 ans)

Les jeunes hommes et les jeunes femmes âgés de 16 à 24 ans constituent chaque année environ 40 p. 100 de ceux qui commettent des actes criminels, bien qu'ils représentent moins de 20 p. 100 de toute la population âgée de 16 ans et plus. Comme ce groupe comprend certains des délinquants les plus audacieux, et qui sont peut-être déjà des criminels invétérés, de même que des délinquants primaires susceptibles d'être amendés par un complément d'éducation et de formation, il semble utile de le considérer à part des groupes de délinquants plus âgés.

En 1953, 71·2 p. 100 des jeuges gens délinquants ont été jugés dans trois provinces: Ontario, 37·4 p. 100; Québec, 21·9 p. 100, et Colombie-Britannique, 11·9 p. 100; 41·9 p. 100 de ceux-ci n'avaient pas encore 20 ans.

11.—Jeunes gens délinquants, par groupes d'âge et par sexe et province, 1953

Groupe d'âge et sexe	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
16 - 17 ans..... H.	38	9	135	51	699	884	109	104	195	330	2	2,556
F.	5	—	3	1	16	38	25	4	18	20	—	130
18 - 19 ans..... H.	33	22	160	49	456	995	121	133	240	270	5	2,484
F.	1	—	6	5	13	59	16	6	18	20	1	145
20 - 24 ans..... H.	133	50	354	171	1,340	2,297	293	243	536	726	8	6,151
F.	6	—	12	5	72	153	31	7	32	47	1	366
Total.....	**216**	**81**	**670**	**282**	**2,596**	**4,426**	**595**	**497**	**1,039**	**1,413**	**17**	**11,832**

En 1953, 28 des 73 hommes déclarés coupables d'homicide involontaire et 19 des 43 coupables de viol étaient âgés de moins de 25 ans ainsi que 62·9 p. 100 des hommes coupables de vol et cambriolage et 46·8 p. 100 de ceux qui furent trouvés coupables d'infractions contre la propriété sans violence, qui comprennent tous les vols, 79·7 p. 100 des auteurs de vols d'automobiles, 50·6 p. 100 de ceux qui ont intentionnellement endommagé la propriété d'autrui, 41·1 p. 100 de ceux trouvés portant une arme offensive et 47·2 p. 100 des évadés de prison.

En 1953, sur les 1,766 femmes qui ont commis des infractions, 641 étaient âgées de moins de 25 ans; près de la moitié (311) étaient coupables de recel. Sur les 96 femmes ayant enfreint la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, 33 appartenaient au groupe des jeunes de même que 29 des 60 femmes reconnues coupables de faux et d'usage de faux, et 3 des 15 évadées de prison.

12.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe, 1952 et 1953

Classe et infraction	1952		1953	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Classe I.—Infractions contre la personne	**1,606**	**75**	**1,731**	**61**
Rapt	8	—	10	—
Voies de fait simples et graves	803	45	832	28
Voies de fait contre les femmes[1]	233	6	235	3
Homicide involontaire et meurtre	27	4	30	2
Tentative de meurtre, coups de feu et blessures	57	—	70	4
Refus de pourvoir, abandon et cruauté envers les enfants	16	2	16	2
Autres infractions contre la personne	462	18	538	22
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec violence	**2,565**	**39**	**2,589**	**39**
Cambriolage et vol qualifié	2,565	39	2,589	39
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans violence	**5,055**	**399**	**4,977**	**361**
Fraude, détournement de fonds et escroquerie	379	46	353	50
Recel	339	26	333	26
Vol ordinaire	4,337	327	4,291	285
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété	**285**	**19**	**166**	**7**
Incendie volontaire	22	1	30	1
Dommages intentionnels à la propriété	263	9	136	6
Classe V.—Faux et contrefaçon	**198**	**35**	**190**	**29**
Infractions relatives à la monnaie	1	1	2	—
Faux et usage de faux	197	34	188	29

Renvoi à la fin du tableau, p. 333.

12.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe, 1952 et 1953—fin

Classe et infraction	1952		1953	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Classe VI.—Autres infractions	**1,465**	**161**	**1,538**	**153**
Port d'armes illégal	83	1	92	1
Conduite dangereuse d'une automobile	242	2	247	2
Capacité de conduire affaiblie	212	2	420	4
Conduite d'une automobile en état d'ivresse	233	—	146	3
Infractions contre la morale publique	5	11	4	12
Infractions à la loi sur l'opium et les drogues narcotiques	45	37	45	33
Jeu et loterie	19	1	23	3
Maisons de débauche, tenanciers et pensionnaires	6	49	7	47
Emeute et attroupement illégal	194	1	201	7
Diverses infractions	426	57	353	41
Total général	**11,174**	**719**	**11,191**	**641**

[1] Y compris les infractions suivantes: avortement, voies de fait contre une femme ou contre l'épouse, attentat à la pudeur, commerce charnel illicite, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol, séduction et abandon de l'épouse.

Le tableau **13** montre la proportion pour 100,000 habitants des jeunes gens délinquants de trois groupes d'âge.

13.—Taux pour 100,000 habitants de jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels par groupe d'âge, 1952 et 1953

Groupe d'âge	1952			1953		
	Délinquants	Taux par 100,000 habitants du groupe respectif	Changement au regard de l'année précédente	Délinquants	Taux par 100,000 habitants du groupe respectif	Changement au regard de l'année précédente
			%			%
16 - 17 ans	2,538	596	−8·7	2,686	622	+5·8
18 - 19 ans	2,891	680	+4·9	2,629	615	−9·1
20 - 24 ans	6,464	588	+2·2	6,517	592	+0·8

Les peines imposées aux jeunes gens des groupes d'âge énumérés diffèrent quelque peu de celles auxquelles sont condamnés les délinquants de plus de 24 ans. Règle générale, un plus grand nombre bénéficient de sursis ou sont mis en liberté sous surveillance ou placés dans des maisons de correction, tandis qu'un plus petit nombre sont condamnés à l'amende à la prison ou au pénitencier.

14.—Suite donnée aux sentences pour actes criminels, par sexe, 1953

Sentence	Hommes		Femmes	
	16–24 ans	25 ans et plus	16–24 ans	25 ans et plus
Sursis de peine	1,060	1,057	99	177
Liberté sous surveillance	1,808	987	162	142
Amende	3,027	6,808	126	410
Prison	3,666	5,989	190	310
Maison de correction	810	562	54	52
Pénitencier	818	1,199	10	34
Peine capitale	2	8	—	—

Grâce au système de sursis de peine et de mise en liberté sous surveillance, plusieurs jeunes ont l'occasion de s'amender, tandis que la formation qu'ils ont acquise à la maison de correction permet à d'autres de se trouver un emploi plus facilement. On notera que, à cet égard, en 1953, 32·6 p. 100 des jeunes contrevenants de sexe masculin étaient inscrits comme manœuvres; ils n'avaient donc pas de métier spécial pour gagner leur vie. La proportion des délinquants (hommes) de plus de 25 ans inscrits comme manœuvres était de 24·1 p. 100. Les étudiants constituaient 3·8 p. 100 des jeunes, et 5·1 p. 100 étaient chômeurs contre 1·3 p. 100 chez les hommes plus âgés. Environ deux sur trois habitaient la ville.

Sous-section 3.—Condamnations: actes non criminels

Les actes non criminels, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas expressément classés criminels, comprennent toutes les infractions aux lois provinciales et aux règlements municipaux. Les causes d'actes non criminels sont instruites devant magistrat ou juge de paix, aux termes de la Partie XV du Code criminel ou des lois provinciales concernant la mise en accusation par voie sommaire, selon le cas.

Le caractère criminel des infractions jugées sommairement est sujet à discussion, de même que la question de savoir dans quelle mesure leur augmentation indique un accroissement de la criminalité. Nombre de ces délits constituent des infractions aux règlements municipaux et des atteintes à la sécurité publique ainsi qu'à la santé et au bien-être de la population, comme, par exemple, les infractions aux règlements du stationnement ou l'exercice d'une profession sans permis, mais ne comportent ni violence, ni cruauté, ni malhonnêteté grave. D'autre part, la même catégorie comprend aussi des infractions graves, comme la cruauté envers les animaux et le fait de contribuer à la criminalité chez les jeunes; et certains actes criminels comme les voies de fait ordinaires ou la conduite d'une automobile tandis que la capacité de conduire est affaiblie peuvent être jugés sommairement.

Le nombre de condamnations par voie sommaire a augmenté de 12·6 p. 100 en 1953 pour atteindre le chiffre de 1,763,622, contre 1,565,707 en 1952. Toutes les provinces ont enregistré une augmentation, sauf l'Île-du-Prince-Édouard.

15.—Condamnations pour actes non criminels, par province, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres des années précédant 1951 correspondent aux 12 mois terminés le 30 septembre; les chiffres de 1951, 1952 et 1953 correspondent à l'année civile. Les statistiques des mois intermédiaires d'octobre à décembre 1950 figurent dans le rapport du B.F.S.: *Statistique de la criminalité*. Les chiffres des années 1900 à 1943 sont donnés dans les tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, à partir de l'édition de 1933.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1944.....	...	1,287	8,760	9,533	146,593	199,938	22,602	7,788	11,950	21,866	336	74	430,727
1945.....	...	1,394	9,786	9,818	158,580	209,713	22,820	8,996	11,576	22,887	312	36	455,918
1946.....	...	2,715	12,915	13,925	176,996	354,154	36,014	13,985	16,289	32,203	234	242	659,672
1947.....	...	2,806	12,019	14,097	188,835	407,334	47,170	15,263	18,696	45,585	328	325	752,458
1948.....	...	2,696	13,699	12,189	228,502	445,911	52,783	15,488	19,748	85,006	385	238	876,645
1949.....	..	3,118	12,617	13,131	232,132	510,837	72,023	16,465	25,551	94,326	232	57	980,489
1950.....	..	2,005	13,137	21,732	280,868	617,565	79,079	22,717	28,344	117,729	553	172	1,183,991
1951.....	5,022	2,195	14,850	25,660	267,648	671,893	118,217	22,467	39,956	139,304	950	304	1,308,466
1952.....	6,191	2,578	14,977	31,905	312,892	819,253	135,034	31,618	50,443	158,967	1,342	507	1,565,707
1953.....	6,315	2,529	17,292	33,308	352,009	960,764	135,757	34,764	57,463	161,382	1,432	607	1,763,622

En étudiant la statistique des condamnations par voie sommaire, il faut se rappeler que ces condamnations sont fortement influencées par les coutumes du pays et par l'application plus ou moins rigoureuse des règlements municipaux. Ces derniers varient suivant l'endroit et l'année et visent plus les actes non criminels que les actes criminels.

En 1953, le nombre a augmenté des condamnations pour conduite en état d'ivresse, conduite dangereuse et imprudente, pour larcins et pour infractions aux lois suivantes: *loi sur les aliments et drogues, loi sur l'inspection et la vente, lois sur les chemins de fer,* loi des maîtres et des serviteurs ainsi qu'aux lois sur la circulation routière. Par contre, il y a diminution marquée sous la rubrique "Radio sans permis", une formalité maintenant abolie. Il y a eu aussi diminution des infractions à la loi sur la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, infractions qui diminuent d'année en année, à la loi sur les poids et mesures ainsi qu'à la *Prairie and Forest Act.*

16.—Condamnations pour actes non criminels, selon le genre, 1949-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 15, p. 334.

Infractions	1949	1950	1951	1952	1953	Augmentation ou diminution 1952-1953
						%
Voies de fait (simples)	4,607	3,906	4,046	4,546	4,645	+ 2·2
Troubler la paix	11,018	10,568	12,210	12,760	13,203	+ 3·5
Ivresse	75,931	75,935	83,898	85,682	91,182	+ 6·4
Vagabondage	8,576	8,967	6,893	6,956	8,377	+20·4
Dommages à la propriété	1,675	1,720	1,678	2,143	2,406	+12·3
Infractions aux lois du jeu	6,360	4,818	3,613	2,656	2,759	+ 3·9
Fréquentation de maisons de débauche	586	480	273	434	390	−10·4
Refus de pourvoir et négligence à l'égard des enfants	4,217	4,459	4,609	5,178	5,764	+11·3
Contribution à la criminalité	1,087	1,126	932	1,349	1,720	+27·5
Infractions aux règlements de la circulation	761,467	938,549	1,065,426	1,311,022	1,505,931	+14·9
Infraction aux lois provinciales et fédérales—						
lois sur la pêche et la chasse	5,854	6,144	5,996	5,839	6,397	+ 9·6
lois sur les Indiens	2,386	2,426	2,213	2,549	3,117	+22·7
lois sur les spiritueux et la tempérance	28,259	31,738	28,405	33,335	34,972	+ 4·9
loi du dimanche	1,014	2,072	749	666	625	− 6·2
radio sans permis	12,235	10,642	12,418	11,273	—	−100·0
lois sur les chemins de fer	1,827	2,278	1,266	1,427	2,093	+46·7
lois sur le revenu[1]	2,704	3,175	5,292	6,259	6,629	+ 5·9
autres lois provinciales et fédérales	13,240	20,399	18,980[r]	17,466	24,082	+33·9
Infractions aux règlements municipaux	30,387	44,349	40,621	44,258	39,415	−11·0
Exercice illégal de profession	1,359	2,580	2,549	2,433	2,249	− 7·6
Autres infractions	5,700	7,660	6,599[r]	7,496	7,666	+10·3
Total, condamnations	**980,489**	**1,183,991**	**1,308,466**	**1,565,707**	**1,763,622**	**+12·6**

[1] Y compris les lois sur l'accise et de l'impôt sur le revenu.

17.—Condamnations pour infractions aux règlements de la circulation, par province, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 15, p. 334.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
1944	...	326	1,591	1,838	85,134	146,849	16,268	2,864	4,754	10,387	10	270,021
1945	...	157	1,359	2,211	100,708	149,903	14,886	2,838	3,774	10,985	4	288,825
1946	...	327	1,707	2,014	123,915	271,379	26,266	5,253	5,574	17,193	2	453,630
1947	...	556	2,370	2,667	138,321	315,412	36,526	6,141	7,476	28,043	7	537,519
1948	...	393	4,607	2,469	174,021	352,253	41,074	6,300	7,984	60,493	5	649,599
1949	..	519	4,084	3,729	188,003	417,016	60,127	7,274	11,112	69,545	58	761,467
1950	..	366	4,265	11,909	227,857	508,010	67,832	12,362	15,772	92,038	138	938,549
1951	1,773	580	5,802	15,641	215,222	570,895	106,262	13,325	22,923	112,738	265	1,065,426
1952	2,565	765	5,109	20,358	266,835	714,810	122,647	19,749	25,693	132,123	368	1,311,022
1953	2,719	760	6,014	21,296	309,064	857,117	122,370	21,957	30,846	133,295	493	1,505,931

En 1953, l'Ontario, qui compte 44·8 p. 100 des véhicules automobiles immatriculés au Canada, enregistre 56·9 p. 100 des condamnations pour infractions aux règlements de la circulation; le Québec, la même année, compte 17·0 p. 100 des véhicules enregistrés et 20·5 p. 100 des condamnations. Toutefois, dans cette comparaison, il faut se rappeler que les règlements de la circulation sont loin d'être uniformes dans tout le Canada et qu'il n'est tenu aucun compte du degré d'urbanisation de chaque province. Ainsi, les deux provinces déjà citées renferment de grands centres urbains, tandis que dans les provinces dont le degré d'urbanisation est moindre, comme les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan et l'Alberta, les condamnations sont peu nombreuses par rapport au nombre de véhicules automobiles immatriculés.

Condamnations pour ivresse et pour infractions aux lois des spiritueux.—En examinant ces condamnations, il ne faut pas oublier que la même personne peut être, et de fait l'est souvent, traduite devant le tribunal plus d'une fois par année sous ces mêmes chefs d'accusations, et que, partant, le nombre des condamnations peut l'emporter de beaucoup sur celui des personnes condamnées.

18.—Condamnations pour ivresse, par province, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau **15**, p. 334.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1944.....	...	395	2,068	4,292	8,843	17,258	1,451	864	1,539	4,744	54	13	41,521
1945.....	...	612	3,064	4,158	10,336	19,573	2,040	1,010	1,515	4,342	85	10	46,745
1946.....	...	1,478	4,754	7,754	7,167	29,698	2,685	1,847	2,596	5,974	85	38	64,076
1947.....	...	1,187	4,907	6,584	11,006	31,218	2,510	1,802	2,632	8,801	184	37	70,868
1948.....	...	969	4,151	4,900	11,015	33,446	2,829	1,392	2,580	9,135	101	24	70,542
1949.....	..	1,089	4,363	5,125	10,419	33,797	3,613	1,497	4,636	11,237	126	9	75,931
1950.....	..	907	3,931	4,980	10,942	35,356	2,984	1,503	3,849	11,180	240	63	75,935
1951.....	844	759	4,432	6,036	10,222	38,577	3,098	1,915	4,691	13,007	213	104	83,898
1952.....	786	1,049	5,457	6,550	10,702	36,344	3,272	2,264	5,141	13,479	462	176	85,682
1953.....	1,045	1,007	6,378	6,712	9,103	38,108	3,729	2,728	7,753	13,987	403	229	91,182

La relation entre l'alcoolisme et la criminalité présente un intérêt général; mais si l'on veut, à l'aide de la statistique, établir que certains délits se rattachent à la consommation d'alcool il faut, pour plus d'exactitude, tenir compte de certains facteurs démographiques comme la répartition de la population par âge et sexe, les conditions sociales et économiques, etc.

19.—Condamnations pour infractions aux lois sur les spiritueux, par province, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau **15**, p. 334.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1944.....	...	56	2,240	814	1,287	8,332	1,057	1,010	1,108	1,047	119	23	17,093
1945.....	...	155	2,324	911	2,626	10,655	1,429	1,416	1,454	1,215	39	13	22,237
1946.....	...	374	3,436	1,411	2,274	15,779	2,059	2,697	2,514	2,615	57	146	33,362
1947.....	...	354	2,503	1,742	1,494	12,889	2,229	2,712	2,623	1,741	46	153	28,486
1948.....	...	329	2,274	1,274	1,519	13,891	1,921	2,311	2,670	1,443	39	73	27,744
1949.....	..	439	2,053	1,278	1,969	14,339	1,574	2,418	3,081	1,098	—	10	28,259
1950.....	..	268	2,192	1,172	3,121	15,761	1,980	2,478	3,504	1,164	64	34	31,738
1951.....	371	266	2,273	818	1,467	14,104	1,961	2,005	3,757	1,251	88	44	28,405
1952.....	475	284	2,236	1,172	777	15,050	2,314	2,527	6,782	1,381	243	94	33,335
1953.....	441	280	2,124	1,221	1,304	17,137	2,013	3,146	5,445	1,508	285	68	34,972

Condamnations de femmes.—Le nombre de femmes condamnées pour actes non criminels a diminué, en 1953, de 16·5 p. 100 par rapport à 1952. Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont enregistré des diminutions respectives de 38·5, 25·5, 21·8, 17·6, 12·1 et 9·2 p. 100. Les infractions aux règlements de la circulation représentent 82·5 p. 100 des condamnations par voie sommaire prononcées contre les femmes; ces condamnations ont diminué de 19·3 p. 100 en 1953 par rapport à l'année précédente.

20.—Condamnations de femmes pour actes non criminels, par province, 1949-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 15, p. 334.

Province ou territoire	Condamnations					Pourcentage du total des condamnations				
	1949	1950	1951	1952	1953	1949	1950	1951	1952	1953
Terre-Neuve	..	..	206	309	328	..	..	4·1	5·0	5·2
Île-du-Prince-Édouard	66	67	40	57	47	2·1	3·2	1·8	2·2	1·9
Nouvelle-Écosse	349	389	471	685	602	2·8	3·0	3·2	4·6	3·5
Nouveau-Brunswick	373	446	501	611	455	2·8	2·1	2·0	1·9	1·4
Québec	7,404	10,398	9,056	7,156	9,168	3·2	3·7	3·4	2·3	2·6
Ontario	42,022	56,225	57,135	69,057	53,987	8·2	9·1	8·5	8·4	5·6
Manitoba	2,135	1,684	1,745	6,244	3,838	3·0	2·1	1·5	4·6	2·8
Saskatchewan	476	595	592	570	617	2·9	2·6	2·6	1·8	1·8
Alberta	1,224	1,194	1,208	1,568	1,812	4·8	4·2	3·0	3·1	3·2
Colombie-Britannique	7,216	9,972	13,596	15,109	13,714	7·7	8·5	9·8	9·5	8·5
Yukon et T. du N.-Ouest	16	42	51	136	148	5·5	5·8	4·1	7·4	7·3
Canada	**61,281**	**81,012**	**84,601**	**101,502**	**84,716**	**6·3**	**6·8**	**6·5**	**6·5**	**4·8**

Sous-section 4.—Appels

Les appels en matière d'actes criminels sur lesquels la Cour suprême du Canada et les Cours suprêmes des provinces ont statué ainsi que les appels de jugements par voie sommaire sur lesquels les Cours de comté et de district se sont prononcées sont donnés, par province, pour l'année 1953 au tableau **21.**

21.—Appels en matière d'actes criminels et de condamnations par voie sommaire, par province, 1953

Province ou cour	ACTES CRIMINELS											
	Appels entendus par les cours	Appels de la Couronne					Appels de l'accusé					
		De l'acquittement			De la peine		De la condamnation				De la peine	
		Renvoi	Nouveau procès	Condamnation	Renvoi	Peine changée	Renvoi	Acquittement	Nouveau procès	Verdict remplacé	Renvoi	Peine changée
Terre-Neuve	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Île-du-P.-Édouard	3	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	—
Nouvelle-Écosse	8	—	—	—	—	2	4	1	—	—	—	1
Nouveau-Brunswick	11	—	—	4	—	—	1	2	1	2	—	1
Québec	90	3	—	—	—	—	53	18	4	—	4	8
Ontario	279	—	1	—	1	7	142	42	13	1	38	34
Manitoba	40	—	—	—	—	—	13	2	—	—	23	2
Saskatchewan	22	2	—	—	—	—	1	3	2	—	4	10
Alberta	134	1	—	—	—	—	26	6	6	1	43	51
Col.-Britannique	232	—	3	6	5	6	94	10	5	9	48	46
Cour suprême du Canada	11	1	—	1	—	—	5	2	1	1	—	—
Total	**830**	**7**	**4**	**11**	**6**	**15**	**340**	**86**	**32**	**16**	**160**	**153**

21.—Appels en matière d'actes criminels et de condamnations par voie sommaire, par province, 1953—fin

Province	Condamnations par voie sommaire									
	Appels entendus par les cours	Appels du dénonciateur				Appels de l'accusé				
		De l'acquittement		De la peine		De la condamnation			De la peine	
		Renvoi	Condamnation	Renvoi	Peine changée	Renvoi	Acquittement	Verdict remplacé	Renvoi	Peine changée
Terre-Neuve	3	—	—	—	—	1	1	—	1	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	95	7	4	10	—	40	17	9	8	—
Nouveau-Brunswick	17	—	—	1	—	7	8	1	—	—
Québec	55	12	—	—	—	28	9	—	4	2
Ontario	375	9	15	6	3	156	106	40	33	7
Manitoba	7	—	1	—	—	5	—	—	1	—
Saskatchewan	30	1	—	—	1	14	7	—	7	1
Alberta	135	3	9	—	—	45	28	27	16	7
Colombie-Britannique	165	8	7	—	1	65	69	7	2	6
Total	**882**	**40**	**36**	**17**	**5**	**361**	**245**	**84**	**71**	**23**

Section 3.—Jeunes délinquants

Aux termes de la loi sur les jeunes délinquants, un "enfant" est "un garçon ou une fille qui, apparemment ou effectivement, n'a pas atteint l'âge de seize ans". Toutefois, la loi autorise le gouverneur général en conseil à prescrire qu'en une province la définition s'étende à toute personne "âgée de moins de dix-huit ans", ce qui a été fait en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Québec. En Alberta, l'âge d'un "enfant" est "de moins de 16 ans". Terre-Neuve considère qu'un "enfant" est une fille ou un garçon âgé de moins de 17 ans. Pour fins d'uniformité, les chiffres relatifs aux enfants délinquants, réunis par le Bureau fédéral de la statistique, ne concernent que les enfants de moins de seize ans et traitent surtout des cas sur lesquels les tribunaux se prononcent.

Comme la statistique des cours des jeunes délinquants fournit les données les plus complètes recueillies dans tout le pays, il est important d'en saisir les possibilités et les limitations. La présente section donne un aperçu de la délinquance juvénile au Canada d'après les mesures judiciaires prises, car le droit *ne qualifie de délinquant que l'enfant jugé coupable par un tribunal*. Pour plusieurs, l'expression "jeune délinquant" prend une acception beaucoup plus large, mais il ne peut s'agir ici des enfants, garçons ou filles, dont la mauvaise conduite n'a pas fait l'objet d'un rapport devant les tribunaux n[1] de ceux qui ont reçu les conseils et l'aide nécessaires de leurs parents, de l'école, de la police ou d'un service d'assistance aux enfants. Il ne s'agit pas non plus des cas que le tribunal règle officieusement, c'est-à-dire des délits que le juge ou l'agent de surveillance règle sans qu'ils soient officiellement consignés en droit. Cette pratique, qui a pour effet d'assurer l'anonymat des enfants dans les registres, tend à se généraliser et peut expliquer dans une certaine mesure la baisse des cas officiellement portés devant les tribunaux.

La statistique mentionne tous les délits commis par les enfants et dont les tribunaux ont été saisis, depuis le délit le plus insignifiant jusqu'au crime le plus grave, le meurtre. Plusieurs facteurs influent sur le nombre des cas portés devant les tribunaux: le personnel et les moyens d'action des tribunaux, l'intérêt pratique que le public porte aux fonctions de la cour des jeunes délinquants, la manière dont les divers tribunaux disposent des cas. A mesure que les tribunaux se multiplient, les rapports additionnels viennent exagérer l'augmentation apparente ou minimiser la diminution. Dans certaines agglomérations, la cour des jeunes délinquants constitue le seul moyen de porter secours aux enfants; ailleurs, ces moyens ne font pas défaut et la cour des jeunes délinquants n'en est qu'un entre plusieurs.

Il importe aussi de se rappeler que le chiffre total ne donne pas le nombre réel des enfants accusés et déclarés coupables, mais tend plutôt à en exagérer le nombre, car le même enfant qui comparaît pendant la même année plus d'une fois pour répondre à autant de chefs d'accusation compte chaque fois pour un cas différent. Le chiffre total ne donne pas non plus le nombre réel des délits commis; lorsqu'un enfant comparaît devant le même tribunal pour répondre à plusieurs chefs d'accusation, seul le délit le plus grave est retenu.

En 1953, 158 districts judiciaires sur 167 ont fait rapport au sujet des jeunes délinquants. Quinze d'entre eux n'avaient aucune cause à signaler. Un rapport distinct a été reçu en 1953 de 161 centres urbains constitués comptant au moins 4,000 âmes.

Jeunes inculpés.—Le nombre d'enfants traduits devant les tribunaux en 1953 était de 7,829, une augmentation de 8·5 p. 100 par rapport à l'année précédente. La Nouvelle-Écosse et le Québec ont marqué le plus fort taux d'augmentation de toutes les provinces.

22.—Jeunes délinquants inculpés, par province, 1949-1953

NOTA.—La statistique de 1949 se rapporte à l'année terminée le 30 septembre. Les chiffres de 1950 à 1953 se fondent sur l'année civile. Pour les trois mois intermédiaires octobre-décembre 1949, voir le rapport du B.F.S. *Jeunes délinquants, 1950.* La statistique de Terre-Neuve y figure pour la première fois en 1951.

Province ou territoire	1949	1950	1951	1952	1953	Pourcentage de changement 1952-1953
Terre-Neuve	—	—	194	223	207	− 7·2
Île-du-Prince-Édouard	49	10	55	29	37	+ 27·6
Nouvelle-Écosse	485	411	554	425	594	+ 39·8
Nouveau-Brunswick	218	281	275	274	247	− 9·9
Québec	1,490	1,555	1,348	965	1,306	+ 35·3
Ontario	2,983	3,550	3,441	3,370	3,531	+ 4·8
Manitoba	490	417	404	454	405	− 10·8
Saskatchewan	178	80	71	84	54	− 35·7
Alberta	292	272	285	368	421	+ 14·4
Colombie-Britannique	852	722	893	1,021	1,023	+ 0·2
Yukon	1	5	1	—	4	+400·0
Territoires du Nord-Ouest	—	1	—	—	—	—
Canada	**7,038**	**7,304**	**7,521**	**7,213**	**7,829**	+ 8·5

23.—Changement proportionnel du nombre de garçons et de filles inculpés, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau **22**, ci-dessus.

Année	Changement par rapport à l'année précédente			Changement par rapport à 1943		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
	%	%	%	%	%	%
1944	− 4·8	−10·5	− 5·5	− 4·8	−10·5	− 5·5
1945	−16·3	− 9·6	−15·6	−20·4	−19·1	−20·2
1946	−11·4	− 5·8	−10·8	−29·4	−23·8	−28·8
1947	− 3·3	−17·3	− 5·1	−31·8	−36·9	−32·4
1948	− 5·1	− 1·3	− 4·7	−35·3	−37·8	−35·6
1949	− 9·0	−24·0	−10·7	−41·1	−52·7	−42·4
1950	+ 2·9	+11·8	+ 3·8	−39·4	−47·1	−40·3
1951	+ 3·9	− 5·3	+ 3·0	−37·0	−49·9	−38·5
1952	− 5·0	+ 4·5	− 4·1	−40·1	−47·7	−41·0
1953	+ 8·3	+11·0	+ 8·5	−35·2	−42·0	−36·0

Enfants condamnés.—On a constaté, au cours d'une période de dix ans, qu'entre 80 et 90 p. 100 des enfants inculpés chaque année ont été condamnés. Il y a eu 6,377 délinquants en 1953, soit une augmentation de 5 p. 100 par rapport à 1952. Les plus fortes augmentations en 1953, comme dans le nombre des comparutions de jeunes, ont été enregistrées dans les provinces de Nouvelle-Écosse et de Québec.

24.—Jeunes délinquants, par province, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
1944	...	109	475	474	2,259	4,228	416	422	565	769	—	9,917
1945	...	115	493	338	2,387	3,531	342	334	531	838	—	8,909
1946	...	55	384	382	2,155	3,104	298	195	405	878	—	7,856
1947	...	30	412	334	1,842	2,830	424	212	277	1,167	17	7,545
1948	...	28	421	263	1,864	2,799	364	169	237	999	11	7,155
1949	..	49	433	198	1,323	2,541	403	171	246	833	1	6,198
1950	..	10	351	258	1,369	3,056	400	76	204	688	6	6,418
1951	175	52	483	261	1,180	3,024	347	64	242	815	1	6,644
1952	215	29	356	267	628	2,889	409	81	317	877	—	6,068
1953	196	33	443	235	773	2,975	360	49	357	952	4	6,377

Délits.—Le vol est le délit le plus fréquent chez les garçons et, avec le recel, constitue le motif d'inculpation dans 40·2 p. 100 des cas en 1953. Les cambriolages, vols qualifiés et vols avec effraction ont été commis par 24·3 p. 100 d'entre eux et les dommages intentionnels à la propriété par 13·1 p. 100. Seulement 2·7 p. 100 des garçons ont été coupables d'infractions contre la personne et 49·3 p. 100 de ces derniers ont été accusés de voies de fait simples.

L'incorrigibilité (33·6 p. 100) et le vol (16·4 p. 100) sont les délits imputés à 50 p. 100 des jeunes délinquantes en 1953.

25.—Jeunes délinquants, par genre de délits et proportion pour 100,000 habitants de 7 à 16 ans, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Année	Infractions contre la personne		Infractions avec violence contre la propriété		Infractions sans violence contre la propriété		Infractions malicieuses contre la propriété		Faux et contrefaçon		Autres infractions		Total des condamnations	
	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants	Nombre	Pour 100,000 habitants
1944	216	11	1,739	91	3,393	178	1,269	67	22	1	3,278	172	9,917	520
1945	220	12	1,513	80	2,964	157	1,190	63	29	2	2,993	159	8,909	473
1946	173	9	1,353	71	2,594	137	887	47	23	1	2,826	149	7,856	414
1947	189	10	1,389	72	2,449	127	677	35	23	1	2,818	147	7,545	392
1948	204	10	1,229	64	2,400	124	729	38	15	1	2,578	134	7,155	371
1949	176	9	1,346	67	2,244	113	600	30	15	1	1,817	91	6,198	311
1950	151	7	1,327	65	2,394	116	667	32	16	1	1,853	90	6,418	311
1951	188	9	1,542	872	2,563	119	765	36	20	1	1,566	73	6,644	310
1952	172	8	1,456	65	2,496	112	633	28	25	1	1,286	58	6,068	272
1953	169	7	1,416	61	2,415	103	770	33	19	1	1,588	68	6,377	273

26.—Jeunes délinquants classés selon le délit, 1949-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Délit	1949	1950	1951	1952	1953
Homicide involontaire et meurtre	4	—	—	—	—
Viol, commerce charnel et inceste	7	4	3	3	5
Attentat à la pudeur	37	36	31	19	28
Voies de fait graves et blessures	12	26	31	27	16
Voies de fait simples	81	59	89	65	89
Mise en péril des voyageurs sur les chemins de fer	11	12	9	25	11
Autres infractions contre la personne	23	14	25	33	20
Cambriolage et vol avec effraction	1,318	1,310	1,520	1,411	1,391
Vol qualifié	28	27	22	45	25
Vol et recel	2,227	2,373	2,553	2,379	2,400
Détournement de fonds, escroquerie et fraude	17	21	10	16	15
Incendie	16	49	28	36	34
Infractions malicieuses contre la propriété	536	618	646	597	736
Faux et contrefaçon	15	16	20	25	19
Incorrigibilité et vagabondage	515	660	484	403	529
Immoralité	97	126	111	110	139
Divers autres délits	1,254	1,067	1,062	874	920
Total	**6,198**	**6,418**	**6,644**	**6,068**	**6,377**

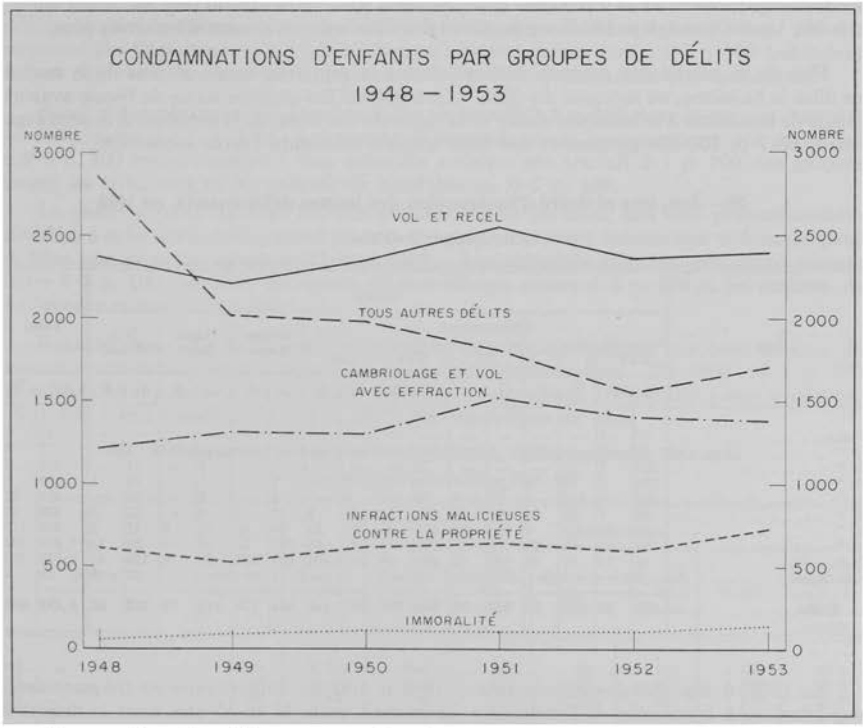

Sexe et âge des délinquants.—Les jeunes délinquants sont surtout des garçons. La proportion entre le nombre des garçons et celui des filles est à peu près la même depuis longtemps; en 1953, pour tous les genres de délits, elle est approximativement d'une fille contre huit garçons. Les délinquants de 13 à 15 ans sont les plus nombreux: 69·6 p. 100 des garçons et 86 p. 100 des filles en 1953. Cependant, 272 garçons et 10 filles (4·4 p. 100 des enfants) étaient âgés de moins de 10 ans.

27.—Pourcentage de délinquants, garçons et filles, selon l'âge, 1952 et 1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Âge	1952			1953		
	Garçons	Filles	Deux sexes	Garçons	Filles	Deux sexes
	%	%	%	%	%	%
7 à 12 ans	29·7	14·0	28·0	29·7	13·3	27·9
13 à 15 ans	68·9	85·1	70·7	69·6	86·0	17·4
Non donné	1·4	0·9	1·3	0·7	0·7	0·7
Total	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

Instruction et emploi.—Le retard dans les études scolaires tient à plusieurs causes: maladie, atmosphère familiale mauvaise, logement encombré ou lourdeur d'intelligence. En prenant pour acquis que six ans est l'âge habituel d'entrée en première année, 43·4 p. 100 des garçons et 52·0 p. 100 des filles, en 1953, sont deux ans ou plus en retard sur la normale, tandis que 3·9 p. 100 des garçons et des filles sont en avance d'un an ou plus.

Plus de la moitié des garçons avaient atteint la septième année et plus de la moitié des filles la huitième, au moment du délit. La majorité des garçons sortis de l'école avaient atteint de la sixième à la huitième année et la majorité des filles, de la septième à la neuvième année; 17·7 p. 100 des garçons et des filles avaient fréquenté l'école secondaire.

28.—Âge, sexe et degré d'instruction des jeunes délinquants, en 1953

(G=Garçons; F=Filles)

Âge	Cours																Total	
	Élémentaire										Secondaire		Auxiliaire		Non donné			
	I-IV		V		VI		VII		VIII									
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
7 ans	17	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	1
8 "	68	6	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	71	6
9 "	154	3	13	—	—	—	1	—	—	—	—	—	5	—	11	—	184	3
10 "	224	3	74	3	19	—	1	1	3	—	1	—	1	—	15	1	338	8
11 "	159	9	116	5	97	8	18	—	5	—	2	—	6	—	18	—	421	22
12 "	96	7	153	8	195	17	131	10	33	5	7	1	9	—	35	3	659	51
13 "	79	12	123	4	198	20	243	35	151	24	56	10	23	6	47	2	920	113
14 "	64	10	90	10	179	17	256	44	337	55	257	52	40	4	84	11	1,307	203
15 "	45	14	91	11	162	18	258	38	387	62	631	113	33	6	129	11	1,736	273
Non donné	2	—	1	—	1	—	1	—	1	—	1	—	—	—	32	5	39	5
Total	**908**	**65**	**662**	**41**	**852**	**80**	**909**	**128**	**917**	**146**	**955**	**176**	**117**	**16**	**372**	**33**	**5,692**	**685**

En 1953, 9·2 p. 100 des délinquants et 16·1 p. 100 des délinquantes ne fréquentaient plus l'école. A leur sortie de l'école, leur âge variait entre 11 et 15 ans, mais la majorité avaient entre 14 et 15 ans. Près de 24 p. 100 des garçons qui avaient quitté l'école étaient sans emploi. Parmi ceux qui travaillaient, les manœuvres (70) étaient les plus nombreux; venaient ensuite les garçons (63) travaillant dans des entreprises de transport (messagers, aides-livreurs de lait, aides-camionneurs, etc.). Plus du tiers des filles chômaient après avoir quitté l'école. Celles qui occupaient un emploi travaillaient pour la plupart dans des usines ou étaient en service domestique ou personnel.

Lieu de naissance des jeunes délinquants et de leurs parents.—En 1953, le Canada était le pays natal de 96·2 p. 100 des jeunes délinquants (dans 1·1 p. 100 des cas, le lieu de naissance n'a pas été déclaré). Cent soixante-quatorze (2·7 p. 100) étaient nés dans les îles Britanniques, en Europe, aux États-Unis, en Chine et dans les pays de l'Amérique latine. L'Ontario était le lieu de résidence de 62·1 p. 100 des délinquants nés hors du Canada.

En 1953, les père et mère de 72·4 p. 100 des enfants délinquants étaient nés au Canada; dans 13·4 p. 100 des cas, un seul des parents était né au pays. Pour apprécier ces chiffres, il faudrait établir une comparaison entre la proportion des enfants de 7 à 15 ans dont les parents sont nés au pays et celle des enfants dont les parents sont nés ailleurs.

Situation familiale.—Le foyer où vit l'enfant ainsi que la mesure et le genre de surveillance dont il est l'objet influent beaucoup sur sa conduite. La statistique de l'état matrimonial des parents ainsi que du lieu de résidence et de la demeure de l'enfant, qui reflètent les conditions du foyer, vaut la peine d'être consignée comme cause possible de déséquilibre social ou émotif chez l'enfant. Selon les rapports, les parents de 74·2 p. 100 des enfants délinquants vivaient ensemble en 1953, mais une proportion de 20·8 p. 100 de ces garçons et filles venaient de foyers brisés par la séparation des parents, le divorce ou la mort. La mère de 10·1 p. 100 des jeunes délinquants travaillait en dehors du foyer et celle de 3·4 p. 100 était morte. Le père de 7·4 p. 100 était mort. Sur quatre jeunes traduits devant le tribunal, trois habitaient la ville et un, la campagne; 87·9 p. 100 des garçons et des filles demeuraient à la maison au moment de leur faute, 5·3 p. 100 habitaient chez un parent ou chez une autre personne et 1·4 p. 100 vivaient dans des institutions.

Source des plaintes.—La majorité des plaintes (80·2 p. 100 dans le cas des garçons) ont été portées par la police. Les agents de surveillance et les parents en ont porté 2·6 et 2·5 p. 100 respectivement. Les autorités scolaires ont traduit 2·1 p. 100 des garçons devant les tribunaux et les sociétés de bienfaisance, 0·7 p. 100.

La police a porté 51·8 p. 100 des plaintes contre les filles, soit une proportion bien inférieure à celle des garçons, et les parents ont eu plus souvent recours aux tribunaux pour les filles que pour les garçons (17·6 p. 100). Les autorités scolaires ont porté plainte contre 6·3 p. 100 des filles, les agents de surveillance contre 6·8 p. 100 et les sociétés de bienfaisance contre 6·3 p. 100.

Récidivistes.—En 1953, environ un enfant sur cinq inculpés n'a pas tenu compte du premier avertissement et a comparu au moins une deuxième fois. En 1953, 81·1 p. 100 des enfants délinquants en étaient à leur première comparution, 11·8 p. 100 à leur deuxième, 3·6 p. 100 à leur troisième et 3·5 p. 100 à leur quatrième ou plus.

29.—Délinquants primaires et récidivistes, délits majeurs, 1944-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Année	Total des délinquants	Délinquants primaires	Récidivistes					
			Deuxième délit	Troisième délit	Quatrième délit	Cinquième délit ou plus	Total	Pourcentage du total des délinquants
1944	6,529	4,665	943	429	221	271	1,864	28·6
1945	5,758	4,231	812	337	137	241	1,527	26·5
1946	4,949	3,430	799	344	155	221	1,519	30·7
1947	4,683	3,376	673	329	138	167	1,307	27·9
1948	4,591	3,340	674	266	147	164	1,251	27·3
1949[1]	6,198	5,195	603	208	109	83	1,003	16·2
1950[1]	6,418	5,039	892	314	140	33	1,379	21·5
1951[1]	6,644	5,141	909	324	132	138	1,503	22·6
1952[1]	6,068	4,412	963	367	155	171	1,656	27·3
1953[1]	6,377	5,170	752	230	124	101	1,207	18·9

[1] Comprend les délits mineurs.

Issue des comparutions.—En 1953, un peu moins de la moitié (48·3 p. 100) des causes juvéniles ont été jugées dans les quatre jours qui ont suivi l'inculpation et un peu plus des deux tiers (68·5 p. 100) dans les neuf jours. Cependant, 9·9 p. 100 des garçons et des filles ont dû attendre au moins deux semaines et 6·7 p. 100 au moins un mois avant leur première comparution. Ces périodes d'attente sont attribuables à plusieurs causes.

Certains tribunaux ne siègent que deux fois et même une fois par mois. L'audition peut être retardée pour cause de maladie dans la famille, d'examens à l'école, de mauvais temps ou d'éloignement. Cependant, la principale cause du retard est le temps qu'il faut consacrer à l'enquête policière. L'agent de surveillance,—souvent il n'y en a qu'un par tribunal,—doit déterminer les circonstances du délit; il doit communiquer avec les parents et les autorités scolaires, s'enquérir de la situation familiale, peut-être même faire examiner l'enfant par un médecin ou un psychiatre et explorer les ressources de la communauté. Le désavantage d'une longue attente est contre-balancé par l'aide que le tribunal reçoit lorsqu'il s'agit de déterminer le traitement le plus approprié à l'enfant et les soins les moins coûteux à la société. Pendant ces jours ou ces semaines d'attente, la plupart des enfants sont laissés dans leur foyer tandis qu'un petit nombre sont envoyés dans une maison de détention et, en définitive, l'attente sera salutaire ou nuisible selon le soin dont l'enfant aura été l'objet pendant sa réclusion.

Les juges des tribunaux des jeunes délinquants ont entendu 91·4 p. 100 des cas et les magistrats, 8·2 p. 100. Les autres ont été entendus par des juges de paix. La proportion des enfants condamnés (93·6 p. 100) par les magistrats était plus élevée que dans le cas des tribunaux des jeunes délinquants (80·4 p. 100). Les magistrats ont renvoyé 6·1 p. 100 des cas tandis que seulement 2·4 p. 100 ont été renvoyés et 17·2 p. 100 ajournés *sine die* par les tribunaux des jeunes délinquants.

Certains tribunaux considèrent comme délinquants les enfants dont le cas est ajourné *sine die*, mais d'autres ne le font pas. Pour assurer l'uniformité, le Bureau fédéral de la statistique s'en tient à cette dernière attitude. Cependant, si l'on veut étudier dans son ensemble la question de la criminalité chez les jeunes, il faut tenir compte des cas ajournés *sine die* car lorsque leur proportion augmente celle des enfants condamnés diminue.

30.—Enfants inculpés acquittés ou condamnés, 1949-1953

NOTA.—Voir le nota du tableau **22**, p. 339.

Issue	1949		1950		1951		1952		1953	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Comparutions	7,038	100·0	7,304	100·0	7,521	100·0	7,213	100·0	7,829	100·0
Acquittements	166	2·4	197	2·7	195	2·6	178	2·5	216	2·8
Ajournements *sine die*	674	9·6	689	9·4	682	9·1	967	13·4	1,236	15·8
Délinquants	6,198	88·0	6,418	87·9	6,644	88·3	6,068	84·1	6,377	81·4

Les peines infligées aux garçons diffèrent d'habitude quelque peu de celles qui sont imposées aux filles. En 1953, 43·6 p. 100 des garçons et 47·3 p. 100 des filles ont été placés en liberté surveillée. L'amende ou la restitution ont été imposées à 19·5 p. 100 des garçons et seulement 5·4 p. 100 des filles. Cela tient à ce que les dommages à la propriété, pour lesquels la restitution semble un règlement raisonnable, est un délit plus fréquent chez les garçons que chez les filles. Beaucoup plus de filles (36·9 p. 100) que de garçons (15·0 p. 100) ont été envoyés à l'école de formation. L'issue finale a été différée pour 7·0 p. 100 des filles et un sursis a été accordé à 17·8 p. 100 des garçons.

31.—Traitements des délinquants, d'après le genre de condamnation, 1944-1953

NOTA.— Voir le nota du tableau 22, p. 339.

Année	Réprimandé		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Détention indéfinie		A l'école de formation		Sursis de peine		Châtiment corporel	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1944	395	4·0	2,780	28·0	112	1·1	2,547	25·7	92	1·0	1,376	13·9	2,551	25·7	64	0·6
1945	352	3·9	2,698	30·3	109	1·2	2,367	26·6	65	0·7	1,348	15·1	1,947	21·9	23	0·3
1946	233	3·0	2,291	29·2	67	0·8	1,854	23·6	53	0·7	1,180	15·0	2,150	27·4	28	0·3
1947	182	2·4	2,273	30·1	69	0·9	2,116	28·1	40	0·5	1,108	14·7	1,733	23·0	24	0·3
1948	248	3·4	2,201	30·8	55	0·8	1,850	25·8	47	0·7	1,120	15·6	1,622	22·7	12	0·2
1949	196	3·2	2,141	34·5	98	1·6	1,655	26·7	39	0·6	1,036	16·7	1,029	16·6	4	0·1
1950	354	5·5	2,392	37·3	94	1·4	1,148	17·9	26	0·4	1,144	17·8	1,257	19·6	3	0·1
1951	309	4·6	2,313	34·8	154	2·3	1,433	21·6	45	0·7	1,141	17·2	1,247	18·7	2	0·1
1952	243	4·0	2,412	39·8	148	2·4	1,015	16·7	1	--	1,152	19·0	1,095	18·1	2	--
1953	227	3·6	2,620	41·1	186	2·9	1,147	18·0	28	0·4	1,107	17·4	1,062	16·6	—	—

Section 4.—La Police

La Police au Canada comprend trois groupes: 1° la Sûreté fédérale, c'est-à-dire la Gendarmerie royale du Canada, dont les attributions, outre le travail policier ordinaire, sont très variées; 2° la Sûreté provinciale,—les provinces d'Ontario et de Québec ont leur propre police, mais les autres provinces recourent à la Gendarmerie royale pour assurer le service de police dans leur territoire respectif; 3° la Police municipale,—toute ville assez importante possède son propre corps de police, dont les frais sont payés par les contribuables locaux et qui s'occupe du service de police dans les limites de la municipalité.

Sous-section 1.—La Gendarmerie royale du Canada*

La Gendarmerie royale du Canada est une gendarmerie civile maintenue par le gouvernement fédéral. Organisée en 1873, elle s'appelait Police montée du Nord-Ouest et sa juridiction se limitait aux régions connues sous le nom de Territoires du Nord-Ouest. En 1904, le travail de la Police était reconnu de façon éclatante lorsque le préfixe "Royale" lui fut attribué par le roi Édouard VII. En 1905, à l'érection de l'Alberta et de la Saskatchewan en provinces, des dispositions furent prises en vertu desquelles la Police continuait à exercer ses attributions comme auparavant, chaque province devant contribuer à la dépense. Ce régime dura jusqu'en 1917.

En 1918, la Police fut chargée d'appliquer les lois fédérales dans tout l'ouest du Canada, depuis Port-Arthur et Fort-William. Peu après la fin de la première guerre mondiale, en raison de l'expansion de l'activité gouvernementale, il devint clair que l'application des lois fédérales à travers le Canada devait incomber à une gendarmerie fédérale. En conséquence, la juridiction de la Police fut étendue à l'ensemble du Canada au début de 1920. Cette année-là, le nom de la Police fut changé en celui de Gendarmerie royale du Canada et l'ancienne police fédérale, dont le quartier général était à Ottawa et dont les attributions se résumaient à la garde des édifices publics de cette ville et des docks du gouvernement canadien à Halifax (N.-É.) et à Esquimalt (C.-B.), fut absorbée par la Gendarmerie royale du Canada.

Organisation.—La Gendarmerie relève d'un ministre de la Couronne, le ministre de la Justice. Son commissaire a le rang et le statut de sous-ministre. Ses officiers, nommés par la Couronne, sont choisis parmi les sous-officiers. La Gendarmerie se compose de 17 divisions, y compris la Division de la marine, dont le quartier général est à Ottawa (Ont.). Elle compte 613 détachements répartis dans tout le pays. L'équipement de transport de son effectif terrestre comprend 1,359 véhicules automobiles, la plupart munis d'un émetteur-récepteur les reliant aux postes de radio de la Gendarmerie. Ces postes fonctionnent dans l'ouest et dans l'est du Canada, y compris la région du Québec limitrophe des États-Unis. La Division de l'aviation a dix avions de différents types. L'effectif

* Revu par le commissaire L. H. Nicholson, M.B.E., de la Gendarmerie royale du Canada.

de la Gendarmerie s'élève à 4,499 officiers et gendarmes, auxquels s'ajoute une réserve de 299 hommes. La réserve est établie principalement dans les grandes villes, où les hommes peuvent être facilement réunis et où des cours du soir peuvent leur être donnés.

La Division de la marine, qui compte un effectif de 222 officiers et gendarmes, possède 26 bateaux de toutes sortes, dont la majorité servent sur la côte de l'Atlantique et du Pacifique et sur les Grands lacs.

La Division du personnel compte des officiers dans chaque division partout au pays. Le choix des recrues s'effectue avec beaucoup de soin.

Attributions.—La Gendarmerie, commise dans tout le Canada à l'application des lois fédérales, est spécialement chargée de réprimer les infractions aux lois sur la contrebande par eau, par terre et par air. Elle fait aussi respecter les dispositions de la loi de l'accise et voit à la suppression du trafic des stupéfiants. La Gendarmerie voit en somme à l'application de plus de 50 lois fédérales, dont la loi sur les Indiens. Elle aide également plusieurs ministères du gouvernement fédéral dans leurs fonctions administratives et assure la protection des édifices et des biens de l'État. Elle est la seule police du Yukon et du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral lui confie en outre des services secrets et de sécurité. Outre ses attributions fédérales, la Gendarmerie a conclu des ententes avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique en vertu desquelles ces provinces obtiennent, moyennant rétribution, l'aide de la Gendarmerie pour l'application des lois provinciales et du Code criminel dans les campagnes. L'entente avec la Saskatchewan existe depuis 26 ans et celles avec l'Alberta, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, depuis 22 ans. Des ententes ont été passées avec Terre-Neuve et la Colombie-Britannique en août 1950, et la gendarmerie de ces provinces a été absorbée par la Gendarmerie royale. La Gendarmerie assure aussi, en vertu d'une entente, le service de police dans plus de 124 municipalités de district, cités et villes.

Autres services.—La Gendarmerie tient à la disposition de tous les autres corps de police du Canada ses services de spécialistes en empreintes digitales, de fiches signalétiques des criminels et d'examen des armes à feu et des documents douteux. La *Gazette* de la Gendarmerie, publication mensuelle qui renferme des articles instructifs sur le travail de la police et les derniers renseignements sur les personnes recherchées ou disparues, est envoyée à tous les corps de police du pays. La Gendarmerie maintient également deux collèges policiers ouverts à des membres choisis d'autres corps policiers du Canada et à un nombre restreint de policiers étrangers.

En ces dernières années, la Gendarmerie a accordé une attention spéciale à la prévention et au dépistage des crimes. Elle a beaucoup contribué à donner à la jeunesse des provinces où elle assure le service de police une saine conception de la police, de la loi, de l'ordre et du civisme.

La Gendarmerie a publié un ouvrage intitulé *Law and Order in Canadian Democracy* qui renferme vingt essais. On peut se le procurer par l'entremise de l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

Sous-section 2.—La Police provinciale*

La Sûreté provinciale du Québec.—La Sûreté provinciale du Québec veille au respect de la loi et au maintien de l'ordre dans toute la province, depuis la limite provinciale entre l'Ontario et le Québec jusqu'aux îles de la Madeleine, dans le golfe Saint-Laurent. Composé d'environ 900 hommes, le corps est soumis à un directeur qui relève directement du procureur général de la province.

Afin de faciliter les opérations, le territoire est divisé en deux parties à peu près égales, soit le district de Montréal et celui de Québec. Le directeur est établi à Montréal et le directeur adjoint, à Québec; deux adjoints et un inspecteur général sont sous leurs ordres.

* Revu par Geo. A. Shea, O.B.E., secrétaire-trésorier, *Chief Constables' Association of Canada*, Montréal (P.Q.).

Dans chaque district, la Sûreté est elle-même constituée en trois sections: le corps des agents secrets, la gendarmerie et les agents de la circulation; chaque section relève d'un capitaine assisté de lieutenants et de sergents.

Un réseau de communications par T.S.F. à fréquence modulée, couvrant toute la province, est établi à Montréal. Un poste principal, installé au sommet du mont Royal, assure la liaison, dans un rayon de 60 à 80 milles de Montréal, avec les automobiles munies de la T.S.F. Les postes de Québec et Trois-Rivières assurent la liaison dans leur zone respective. Il existe des sous-postes à chacun des huit ponts par lesquels on entre à Montréal et une équipe motorisée munie de postes tridirectionnels à fréquence modulée patrouille les environs jour et nuit.

La Police provinciale de l'Ontario.—La Police provinciale de l'Ontario relève du procureur général de la province. Elle est chargée de faire observer la loi dans les régions rurales et non organisées de la province et, contractuellement, dans certaines municipalités.

L'expansion de la Police, depuis ses débuts, aux premiers temps de la confédération, jusqu'à l'adoption de la loi de la police en 1946, est décrite dans l'*Annuaire* de 1950, pp. 350–351.

La Police, dont l'effectif est d'environ 1,416, en 1954, comprend un quartier général à Toronto et 16 districts avec quartiers généraux à Chatham, London, Dundas, Niagara-Falls, Newmarket, Mount-Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Cornwall, North-Bay, Sudbury, Timmins, Port-Arthur et Kenora. Un détachement suffisant pour faire observer la loi est affecté à chaque district. Il existe à Toronto une division des investigations criminelles, dirigée par un inspecteur en chef, qui enquête sur les crimes majeurs.

L'installation d'un réseau policier de communications par T.S.F. à fréquence modulée, l'un des plus vastes au monde, a mis à la disposition de la Police un moyen des plus efficaces pour combattre le désordre sous toutes ses formes. La Police a 59 postes fixes et 448 unités mobiles équipées d'un émetteur-récepteur ainsi que quatre vedettes de patrouille dont une sur le lac Temagami, une sur le lac Simcoe, une sur le lac Nipissing et une dans la baie Georgienne. Les postes de 250 watts des quartiers généraux régionaux fonctionnent 24 heures par jour et plusieurs des automobiles font la patrouille jour et nuit.

Jusqu'à décembre 1954, 83 municipalités ont invoqué les dispositions de la loi de la police pour confier le maintien de l'ordre chez elles à la Police provinciale.

Sous-section 3.—La Police municipale

En 1953, des chiffres sur la Police municipale ont été fournis par les commissaires de police de 245 centres urbains, de 16 municipalités de district, de 16 townships et d'un district non organisé, comptant 4,000 âmes ou plus.

Voici le taux des agents de police par millier d'habitants dans les centres urbains dont la population totale dépassait 4,000:

Province	*Nombre d'agents pour 1,000 habitants*	*Province*	*Nombre d'agents pour 1,000 habitants*
Terre-Neuve	2·1	Manitoba	1·4
Île-du-Prince-Édouard	1·1	Saskatchewan	1·1
Nouvelle-Écosse	1·1	Alberta	1·3
Nouveau-Brunswick	1·5	Colombie-Britannique	1·4
Québec	1·6		
Ontario	1·4	CANADA	1·5

La statistique sommaire de la police est indiquée séparément pour les centres urbains de 10,000 âmes et plus dans chaque province au tableau **32** avec les totaux des centres de 4,000 à 10,000 âmes. Les chiffres donnés sous la rubrique "Infractions connues de la police" comprennent les infractions et les tentatives connues de la police, qui lui ont été signalées par toute personne (y compris un agent de police). Les dénonciations portant sur les infractions ou les tentatives qui, après enquête, se sont avérées sans fondements, ne sont pas comprises. C'est sur les infractions connues de la police que reposent les calculs qui permettent d'établir les tendances et le volume courants de la criminalité.

32.—Statistique sommaire de la police, centres urbains de 10,000 habitants et plus, et total des centres urbains de 4,000-10,000, 1953

Province et centre urbain	Population, 1951	Agents de police	Infractions connues de la police	Poursuites	Arrestations	Citations
Terre-Neuve						
Total, centres de 10,000 et plus	**52,873**	**145**	**2,156**	**10,952**	**1,421**	**735**
Saint-Jean	52,873	145	2,156	10,952	1,421	735
Total, centres de 4,000-10,000	**13,291**	**20**	**2,102**	**1,801**	**390**	**526**
Île-du-Prince-Édouard						
Total, centres de 10,000 et plus	**15,887**	**16**	**1,084**	**976**	**756**	**247**
Charlottetown	15,887	16	1,084	987	756	247
Total, centres de 4,000-10,000	**6,547**	**8**	**771**	**688**	**383**	**164**
Nouvelle-Écosse						
Total, centres de 10,000 et plus	**178,708**	**231**	**12,273**	**21,435**	**7,441**	**2,647**
Darmouth	15,037	15	1,385	1,080	553	704
Glace-Bay	25,586	22	1,264	1,197	812	415
Halifax	85,589	138	6,392	13,823	3,645	1,098
New-Waterford	10,423	9	591	151	—	—
Sydney	31,317	39	2,090	4,533	2,000	55
Truro	10,756	8	551	651	431	375
Total, centres de 4,000-10,000	**69,186**	**42**	**4,150**	**4,457**	**2,413**	**1,007**
Nouveau-Brunswick						
Total, centres de 10,000 et plus	**104,884**	**180**	**12,228**	**15,069**	**4,980**	**13,888**
Edmundston	10,753	12	222	206	150	69
Fredericton	16,018	30	1,275	473	941	25
Moncton	27,334	48	3,528	2,537	1,221	393
Saint-Jean	50,779	90	7,203	12,033	2,668	13,401
Total, centres de 4,000-10,000	**30,613**	**29**	**3,014**	**3,078**	**2,190**	**1,283**
Québec						
Total, centres de 10,000 et plus	**1,937,502**	**3,365**	**447,556**	**418,576**	**39,609**	**294,338**
Arvida	11,978	19	614	528	164	164
Cap-de-la-Madeleine	18,667	24	1,120	765	683	29
Chicoutimi	23,111	24	291	1,244	903	262
Drummondville	14,341	17	993	400	299	686
Granby	21,989	21	319	298	134	274
Grand'Mère	11,089	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]
Hull	43,483	46	10,168	9,059	1,442	7,513
Jacques-Cartier	22,450	16	3,100	3,100	175	800
Joliette	16,064	24	247	258	152	150
Jonquière	21,618	22	716	1,609	346	140
Lachine	27,773	25	650	1,814	287	201
LaSalle	11,663	18	300	274	115	87
Lévis	13,162	18	247	924	184	22
Longueuil	11,103	14	1,213	829	81	79
Magog	12,423	11	636	597	81	589
Montréal	1,021,520	2,156	333,018	294,303	22,799	257,892
Montréal-Nord	14,081	23	2,977	2,790	2,131	1,818
Mont-Royal	11,352	26	4,706	4,556	4	4,552
Outremont	30,057	44	9,525	9,546	239	3,691
Québec	164,016	288	24,645	39,765	3,100	—
Rimouski	11,565	7	433	432	72	17
Rouyn	14,633	13	661	5,086	421	51
St-Hyacinthe	20,236	26	357	540	—	62
St-Jean	19,305	20	85	23	13	18
St-Jérôme (comté de Terrebonne)	17,685	17	608	266	483	106
St-Laurent	20,426	30	5,109	5,014	66	34
St-Michel (île de Montréal)	10,539	20	2,698	2,676	32	32
Shawinigan-Falls	26,093	39	427	1,579	112	268
Sherbrooke	50,543	71	6,085	5,599	684	2,117
Sillery	10,376	8	797	61	4	—
Sorel	14,961	19	565	534	45	45

[1] Non déclaré.

32.—Statistique sommaire de la police, centres urbains de 10,000 habitants et plus, et total des centres urbains de 4,000-10,000, 1953—suite

Province et centre urbain	Population, 1951	Agents de police	Infractions connues de la police	Poursuites	Arrestations	Citations
Québec—fin						
Thetford-Mines	15,095	20	2,540	2,436	252	112
Trois-Rivières	46,074	84	7,130	6,623	1,609	4,590
Valleyfield (Salaberry-de-)	22,414	32	787	739	25	126
Verdun	77,391	68	8,868	5,649	1,387	2,800
Victoriaville	13,124	13	2,490	2,438	72	97
Westmount	25,222	42	12,431	6,422	1,013	5,416
Total, centres de 4,000-10,000	**319,334**	**298**	**19,526**	**27,621**	**4,583**	**4,567**
Ontario						
Total, centres de 10,000 et plus	**2,106,708**	**3,277**	**1,002,606**	**1,041,736**	**71,181**	**831,347**
Barrie	12,514	12	2,375	766	398	383
Belleville	19,519	24	2,941	2,380	694	1,222
Brantford	36,727	41	3,248	2,489	571	266
Brockville	12,301	16	6,378	4,652	572	4,044
Chatham	21,218	34	2,581	2,196	485	1,691
Cornwall	16,899	20	1,479	1,197	384	775
Eastview	13,799	10	1,694	997	80	917
Forest-Hill	15,305	31	669	3,978	85	4
Fort-William	34,947	44	3,113	6,378	1,104	1,478
Galt	19,207	17	1,498	1,023	356	667
Guelph	27,386	33	5,272	6,941	556	4,954
Hamilton	208,321	357	127,714	123,730	6,106	45,378
Kingston	33,459	52	27,722	19,126	1,433	25,249
Kitchener	44,867	57	6,491	9,639	845	9,500
Leaside	16,233	18	9,187	9,024	56	8,846
London	95,343	134	68,269	65,528	2,098	63,425
Mimico	11,342	10	2,014	1,888	68	1,922
New-Toronto	11,194	15	2,034	2,007	269	1,783
Niagara-Falls	22,874	40	3,796	3,594	1,023	2,546
North-Bay	17,944	20	3,325	2,325	2,746	1,183
Orillia	12,110	8	1,001	867	214	897
Oshawa	41,545	43	969	17,007	1,066	14,931
Ottawa	202,045	271	28,607	27,689	3,415	26,806
Owen-Sound	16,423	17	1,824	1,940	440	435
Pembroke	12,704	11	1,301	2,529	615	316
Peterborough	38,272	44	5,955	5,569	789	4,168
Port-Arthur	31,161	46	6,545	13,393	3,446	2,189
St-Catharines	37,984	51	13,018	11,423	1,138	2,727
St-Thomas	18,173	21	2,162	1,897	272	1,018
Sarnia	34,697	47	9,373	9,556	1,129	7,517
Sault-Sainte-Marie	32,452	39	4,012	7,462	1,292	1,802
Stratford	18,785	20	2,251	2,099	244	1,168
Sudbury	42,410	58	15,301	13,833	2,796	11,053
Timmins	27,743	26	6,579	5,780	954	1,048
Toronto	675,754	1,304	583,800	581,875	29,919	553,774
Trenton	10,085	13	1,762	1,597	333	1,290
Waterloo	11,991	12	2,804	2,728	143	2,608
Welland	15,382	22	3,736	3,544	367	2,724
Windsor	120,049	220	27,234	55,431	3,811	16,293
Woodstock	15,544	19	2,526	5,238	522	1,979
Total, centres de 4,000-10,000	**275,918**	**283**	**31,750**	**36,651**	**5,341**	**17,389**
Manitoba						
Total, centres de 10,000 et plus	**282,650**	**403**	**65,874**	**122,634**	**6,326**	**116,859**
Brandon	20,598	19	1,140	715	251	464
St-Boniface	26,342	21	4,417	3,932	353	3,526
Winnipeg	235,710	363	60,317	117,987	5,723	112,869
Total, centres de 4,000-10,000	**37,387**	**37**	**2,318**	**5,832**	**911**	**1,488**
Saskatchewan						
Total, centres de 10,000 et plus	**166,091**	**190**	**18,525**	**29,544**	**4,589**	**6,291**
Moose-Jaw	24,355	29	5,858	4,673	645	1,141
Prince-Albert	17,149	18	1,450	2,013	532	548
Regina	71,319	87	6,474	19,527	2,006	2,645
Saskatoon	53,268	56	4,743	3,331	1,406	1,957
Total, centres de 4,000-10,000	**33,611**	**35**	**4,045**	**7,869**	**905**	**2,559**

32.—Statistique sommaire de la police, centres urbains de 10,000 habitants et plus, et total des centres urbains de 4,000-10,000, 1953—fin

Province et centre urbain	Population, 1951	Agents de police	Infractions connues de la police	Poursuites	Arrestations	Citations
Alberta						
Total, centres de 10,000 et plus	**328,002**	**429**	**49,688**	**39,293**	**13,424**	**20,172**
Calgary	129,060	180	14,193	11,780	4,949	3,176
Edmonton	159,631	199	28,037	18,577	7,504	11,073
Lethbridge	22,947	28	4,858	5,546	547	5,224
Medicine-Hat	16,364	22	2,600	3,390	424	699
Total, centres de 4,000-10,000	**20,845**	**24**	**6,970**	**7,351**	**656**	**1,799**
Colombie-Britannique						
Total, centres de 10,000 et plus	**462,468**	**811**	**67,491**	**127,339**	**18,494**	**29,085**
New-Westminster	28,639	43	10,450	7,210	892	536
North-Vancouver	15,687	14	1,141	956	217	956
Pentieton	10,548	10	1,655	1,400	259	1,246
Trail	11,430	12	4,073	3,762	165	3,920
Vancouver	344,833	638	29,723	94,726	15,851	4,165
Victoria	51,331	94	20,449	19,285	1,110	18,262
Total, centres de 4,000-10,000	**75,700**	**100**	**14,672**	**13,147**	**6,852**	**4,271**
Total général, centres urbains de 10,000 et plus	**5,635,773**	**9,047**	**1,679,481**	**1,827,554**	**168,221**	**1,316,109**
Total général, centres urbains de 4,000-10,000	**882,432**	**876**	**89,318**	**108,495**	**24,624**	**35,051**

Section 5.—Institutions pénales et écoles de formation

Les institutions pénales se divisent en trois catégories: 1° pénitenciers, où la population de détenus, purgeant de longues peines, ne varie guère; 2° maisons de correction, où la population varie peu également; 3° prisons ordinaires, où les détenus se succèdent rapidement.

Si l'on prend la moyenne des détenus au début et à la fin de l'année comme population moyenne de l'année et le nombre des élargissements comme mouvement de l'année, le mouvement au cours des années 1952 et 1953 est le suivant: pénitenciers, 49 et 60 p. 100; maisons de correction, 305 et 330 p. 100; et prisons, non moins de 1,589 et 1,647 p. 100.

Au sujet de ces chiffres, on doit se rappeler que la population des prisons ordinaires varie de jour en jour et se compose en partie d'inculpés que le tribunal libérera ou enverra au pénitencier ou à la maison de correction.

33.—Mouvement des détenus dans les pénitenciers, maisons de correction et prisons, 1950-1953

Genre d'institution et détail	1950	1951[1]	1952[2]	1953
Pénitenciers—				
Détenus au commencement de l'année	4,260	4,740	4,817	4,686
Entrés durant l'année	2,445	2,334	2,181	3,119
Élargis durant l'année	1,965	2,257	2,312	2,871
Détenus à la fin de l'année	4,740	4,817	4,686	4,934
Maisons de correction pour hommes—				
Détenus au début de l'année	2,556	2,728	2,622	2,828
Entrés au cours de l'année	7,937	7,794	8,613	9,331
Élargis au cours de l'année	7,765	7,953	8,407	9,341
Détenus à la fin de l'année	2,728	2,569	2,828	2,818

Renvois à la fin du tableau, p. 351.

33.—Mouvement des détenus dans les pénitenciers, maisons de correction et prisons, 1950-1953—fin

Genre d'institution et détail	1950	1951	1952[1]	1953
Maisons de correction pour femmes—				
Détenues au début de l'année	230	197	160	178
Entrées au cours de l'année	367	379	451	513
Élargies au cours de l'année	400	416	433	531
Détenues à la fin de l'année	197	160	178	160
Prisons ordinaires—				
Détenues au début de l'année	5,625	6,102	5,445	5,599
Entrées au cours de l'année	85,062	88,555	87,917	93,890
Élargies au cours de l'année	84,697	89,235	87,763	93,710
Détenues à la fin de l'année	5,990	5,422	5,599	5,779
Total—				
Détenus au début de l'année	**12,671**	**13,767**	**13,044**	**13,291**
Entrés au cours de l'année	**95,811**	**99,062**	**99,162**	**106,853**
Élargis au cours de l'année	**94,837**	**99,861**	**98,915**	**106,453**
Détenus à la fin de l'année	**13,655**	**12,968**	**13,291**	**13,691**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1951. [2] En 1952, l'institution Bowden d'Innisfail (Alb.) et la Young Offenders' Unit de South-Burnaby (C.-B.) ont fait rapport pour la première fois.

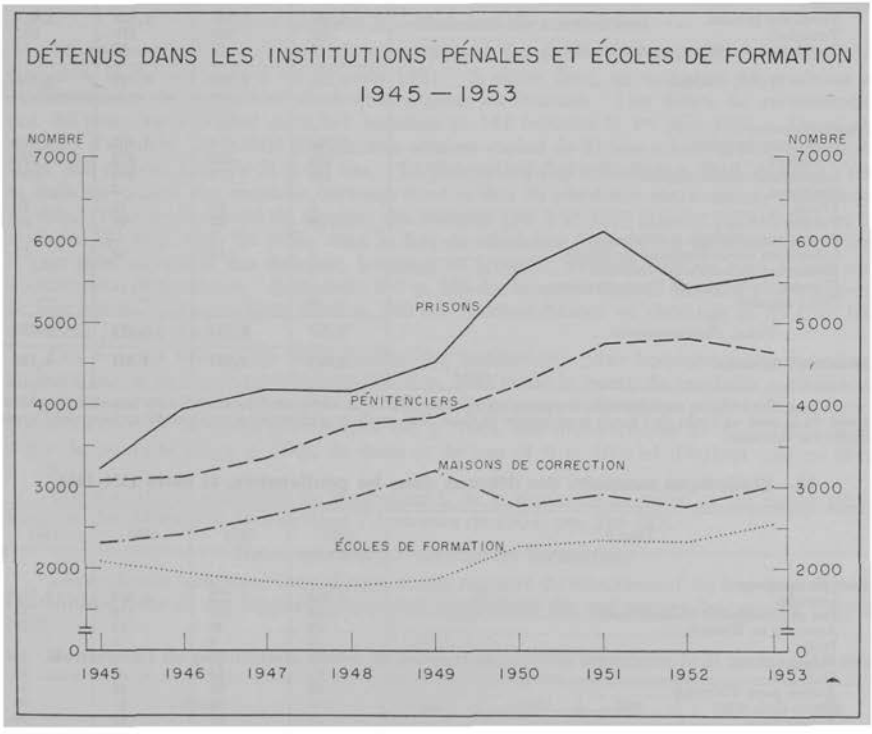

Sous-section 1.—Pénitenciers

La Division des pénitenciers du ministère de la Justice est chargée de l'administration des divers pénitenciers au Canada. Le régime comprend huit pénitenciers, les deux plus importants étant situés à Kingston (Ont.) et à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.). Les autres

se trouvent à Dorchester (N.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony-Mountain (Man.), New Westminster (C. B.), Collin's-Bay (Ont.) et Saint-Jean (T.-N.). Ce dernier est administré par les autorités provinciales et les chiffres de 1951–1954 concernant les détenus de cette institution purgeant des peines de deux ans ou plus sont compris dans les tableaux **34** et **35.** Un Centre fédéral de formation a été inauguré à Saint-Vincent-de-Paul en avril 1952 pour le traitement et la formation des délinquants âgés de moins de 25 ans. Une École pénitentiaire a aussi été instituée à Kingston pour la formation des fonctionnaires de pénitencier au moyen de cours et de conférences. Durant l'année terminée le 31 mars 1954, la moyenne quotidienne des détenus dans les pénitenciers a été de 4,722 et le total net des frais d'entretien a été de $7,623,691, soit $4.42 par tête par jour.

Les femmes condamnées au pénitencier dans les différentes provinces sont envoyées à la prison de femmes de Kingston (Ont.) où elles sont détenues dans des locaux spéciaux sous la garde d'un personnel spécial. Au 31 mars 1954, 95 femmes y étaient internées.

34.—Mouvement des détenus dans les pénitenciers, années terminées le 31 mars 1951-1954

Détail	1951	1952	1953	1954
Détenus le 1er avril	**4,740**	**4,817**	**4,686**[1]	**4,934**
Entrées—				
Venus des prisons	1,981	1,847	2,136	2,434
Transfert	338	323	970	827
Annulation de liberté conditionnelle	15	12	13	14
Total, entrées	2,334	2,182	3,119	3,275
Élargissements—				
Expiration de peine	1,391	1,554	1,463	1,810
Transfert	339	322	972	826
Libération conditionnelle	459	373	384	384
Expulsion	—	—	5	—
Décès	5	24	11	21
Pardon	49	52	21	36
Remis aux autorités militaires	—	1	—	—
Libération sur ordonnance judiciaire	7	13	15	12
Remis aux autorités provinciales	1	—	—	—
D'ordre du Service de l'immigration	—	—	—	—
Peine annulée	6	—	—	—
Total, élargissements	2,257	2,312	2,871	3,089
Détenus le 31 mars	**4,817**	**4,687**	**4,934**	**5,120**

[1] Ce chiffre indique un détenu de moins qu'au 31 mars 1952. La sentence d'un détenu a été annulée par ordonnance de la cour au cours de l'année terminée le 31 mars 1952, mais le pénitencier n'en a pas été avisé avant l'année financière suivante.

35.—Statistique sommaire des détenus dans les pénitenciers, 31 mars 1951-1954

Détail	1951	1952	1953	1954
Lieu de naissance—				
Canada	4,358	4,272	4,554	4,712
Îles et possessions britanniques	144	121	116	138
Autriche et Hongrie	22	20	14	14
Italie	9	9	9	9
Pologne	34	33	38	29
U.R.S.S.	64	53	30	24
Autres pays d'Europe	65	63	66	84
États-Unis	110	95	91	90
Autres pays	11	21	16	20
État matrimonial—				
Célibataires	2,937	2,776	2,955	3,017
Mariés	1,560	1,575	1,607	1,592
Veufs	135	133	132	132
Divorcés	108	84	132	131
Séparés	77	119	108	248

35.—Statistique sommaire des détenus dans les pénitenciers, 31 mars 1951-1954

Détail	1951	1952	1953	1954
Sexe—				
Hommes	4,713	4,562	4,829	5,025
Femmes	104	125	105	95
Âge—				
Moins de 21 ans	520	485	564	639
21 à 29 ans	2,209	2,091	2,151	2,192
30 à 39 ans	1,176	1,245	1,293	1,364
40 à 49 ans	575	543	572	597
50 à 59 ans	227	212	239	213
Plus de 60 ans	110	111	115	115
Non déclaré	—	—	—	—
Total	**4,817**	**4,687**	**4,934**	**5,120**

Régime de la libération conditionnelle.—Le régime de la libération conditionnelle, autorisée au Canada par la loi sur les libérations conditionnelles (S.R.C. 1952, chap. 264), est administré par le ministre de la Justice. L'*Annuaire* de 1948–1949 le décrit en détail aux pp. 320–323.

Sous-section 2.—Maisons de correction

Un recensement des maisons de correction et des écoles de formation a lieu tous les cinq ans, le dernier datant du 1er juin 1951. A cette date, on comptait 13 maisons et établissements de correction, dont quatre pour les femmes. Des fiches de recensement ont été remplies à l'égard de 2,551 hommes et 141 femmes le 1er juin 1951. Dans ces maisons d'adultes, 29 p. 100 des détenus avaient moins de 21 ans à leur entrée et près de 50 p. 100 étaient âgés de 21 à 39 ans. La proportion des célibataires était de 63 p. 100 et trois sur quatre des hommes détenus, dont le lieu de résidence était connu, habitaient la ville. Plus de la moitié du nombre des femmes (53·2 p. 100) étaient célibataires et la majorité (91·0 p. 100) de celles dont le lieu de résidence était connu habitaient la ville. A peu près la moitié des détenus, hommes et femmes, avaient reçu de cinq à huit ans d'instruction élémentaire. Seulement 6·7 p. 100 des hommes étaient chômeurs au moment de leur entrée. D'autre part, 20·6 p. 100 des femmes étaient en chômage et 34·0 p. 100 n'avaient jamais travaillé.

Les revenus nécessaires au maintien des institutions pour hommes proviennent en majeure partie de fonds provinciaux (56·0 p. 100) et de la vente de produits agricoles et industriels par les institutions (41·3 p. 100). Quant aux institutions pour femmes, leurs revenus viennent de fonds provinciaux (31 p. 100), des municipalités (1·8 p. 100), de la vente de produits (53·4 p. 100), de dons et de legs (4·6 p. 100) et d'autres sources (9·2 p. 100).

Une statistique sommaire du mouvement, de la durée de la peine et du casier pénitentiaire des détenus se trouve dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 319-322.

Sous-section 3.—Écoles de formation

Les écoles de formation font chaque année rapport du mouvement de leur population. Les chiffres tirés de ces rapports paraissent au tableau **36**, qui couvre les années 1949 à 1953.

36.—Mouvement de population, écoles de formation, années terminées le 31 mars, 1949-1953

Détail	1949	1950	1951	1952[1]	1953
Écoles de formation pour garçons—					
Élèves présents au début de l'année	1,365	1,614	1,662	1,668	1,802
Entrés au cours de l'année	1,189	1,220	1,393	1,597	1,695
Libérés au cours de l'année	1,158	1,172	1,402	1,463	1,664
Présents à la fin de l'année	1,396	1,662	1,653	1,802	1,833

Renvoi à la fin du tableau, p. 354

36.—Mouvement de population, écoles de formation, années terminées le 31 mars, 1949-1953
—fin

Détail	1949	1950	1951	1952[1]	1953
Écoles de formation pour filles—					
Élèves présentes au début de l'année	516	680	695	674	753
Entrées au cours de l'année	595	493	473	608	808
Libérées au cours de l'année	559	478	494	529	702
Présentes à la fin de l'année	552	695	674	753	859
Total—					
Élèves présents au début de l'année	**1,881**	**2,294**	**2,357**	**2,342**	**2,555**
Entrés au cours de l'année	**1,784**	**1,713**	**1,866**	**2,205**	**2,503**
Libérés au cours de l'année	**1,717**	**1,650**	**1,896**	**1,992**	**2,366**
Présents à la fin de l'année	**1,948**	**2,357**	**2,327**	**2,555**	**2,692**

[1] L'école de formation pour garçons de Boscoville, Rivière-des-Prairies (P.Q.), a fait rapport pour la première fois en 1952.

L'année financière varie selon les écoles de formation. D'après les chiffres de la dernière année budgétaire complète antérieure au 1er juin 1951, les provinces intéressées ont fourni environ les trois quarts des fonds nécessaires au soutien des écoles (77·2 p. 100 pour les écoles de garçons et 70·6 p. 100 pour les écoles de filles) et les municipalités, un peu plus d'un dixième (12·5 p. 100 pour les écoles de garçons et 10·2 p. 100 pour les écoles de filles). Les autres ressources comprennent les pensions payées par les parents, des dons, des legs et la recette de la vente de produits agricoles ou industriels et du service de buanderie. Neuf des écoles de garçons sont administrées par les provinces, cinq par des communautés religieuses, et une par un conseil d'administration; huit des écoles de filles sont administrées par des communautés religieuses tandis que quatre sont régies par les provinces.

La statistique des écoles de formation, d'après le recensement de 1951, est résumée dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 322–324.

CHAPITRE VIII.—ÉDUCATION ET RECHERCHES

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—L'enseignement régulier	355
Section 1. L'enseignement dans les provinces	355
Section 2. L'enseignement dans les territoires	359
Section 3. Statistique des écoles, universités et collèges	360
Sous-section 1. Écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces	361
Sous-section 2. Écoles élémentaires et secondaires privées	364
Sous-section 3. Universités et collèges	366
Partie II.—Initiatives culturelles	371
Section 1. Les arts et l'éducation	371
Section 2. Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film	373
Section 3. Rôle éducatif et culturel de la Société Radio-Canada	374
Section 4. Bibliothèques publiques	376
Section 5. Le Canada et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	378
Partie III.—Recherches scientifiques et industrielles	379
Section 1. Le Conseil national de recherches	379
Section 2. Recherches dans le domaine atomique	384
Section 3. Autres organismes de recherches scientifiques et industrielles	389

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER*

Section 1.—L'enseignement dans les provinces

Écoles primaires et secondaires.—Au Canada, les deux tiers de tous les enfants canadiens âgés de 5 à 19 ans inclusivement sont inscrits dans les écoles canadiennes pour y suivre des cours tout au moins durant une certaine partie de l'année scolaire. Le pourcentage des élèves passe de 65 p. 100 pour la catégorie d'enfants âgés de 5 à 9 ans, à 93 p. 100 pour ceux qui sont âgés de 10 à 14 ans, puis diminue à 40 p. 100 pour la catégorie des élèves âgés de 15 à 19 ans. Environ 5 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 20 à 24 sans sont encore aux études†. Ces jeunes sont inscrits dans des écoles publiques ou privée, depuis les jardins d'enfants jusqu'à l'université, ainsi que dans les écoles de formation professionnelle ou de métier. L'organisation et l'administration de ces écoles sont sommairement décrites aux alinéas suivants.

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'enseignement au Canada relève des provinces et chacune d'elles établit son propre régime. Il existe au pays deux régimes d'enseignement bien distincts: 1° le régime de tradition canadienne-française, suivi dans les écoles catholiques de la province de Québec et 2° le régime de tradition anglaise suivi dans les écoles protestantes de Québec et des autres provinces. C'est du gouvernement fédéral que relève l'instruction des enfants indiens et esquimaux, de ceux des Territoires ainsi que des enfants qui vivent dans les établissements où sont postés les membres des forces armées.

La tradition anglaise.—Le régime d'enseignement de chaque province fait l'objet d'une loi qui est appliquée par un ministère commis à un ministre de l'Instruction publique, membre du cabinet provincial et responsable devant la Législature.

Chacune des provinces de l'Atlantique possède un Conseil de l'instruction publique, corps consultatif composé du premier ministre, du ministre de l'Instruction, du sous-ministre ou du surintendant, ainsi que de certains autres membres. Le Conseil de Terre-Neuve comprend le ministre, le sous-ministre et le surintendant de l'Instruction de chacune des quatre principales confessions religieuses.

* Les parties 1 et 3 de ce chapitre ont été rédigées à la Division de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique.
† Fondé sur le recensement de 1951 au Canada.

Chacun des ministères de l'Instruction publique s'occupe de l'administration générale des écoles publiques, des examens, de l'octroi des diplômes aux instituteurs, de l'enregistrement des écoles privées et des écoles techniques, des bibliothèques publiques et circulantes, des cours par correspondance, ainsi que de l'administration et de la surveillance immédiates des écoles normales et des instituts d'orientation professionnelle.

La surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques relèvent de commissions scolaires locales régies par les règlements de l'instruction publique. Les commissaires sont habituellement élus pour deux ou trois ans. Les commissions engagent les instituteurs et gèrent les revenus provenant des subventions provinciales, des impôts locaux et d'autres sources moins importantes. On n'exige de frais de scolarité,—très modiques d'ailleurs,—que pour l'enseignement secondaire, sauf à Terre-Neuve où ils tiennent lieu d'impôt.

Il existe de grandes circonscriptions scolaires, généralement formées d'un certain nombre de plus petites, dans toutes les provinces sauf en ce qui concerne les écoles catholiques de Québec, bien que dans la plupart des provinces les commissions scolaires situées dans une circonscription soient nanties de pouvoirs limités. Ces circonscriptions peuvent être des régions géographiquement délimitées de façon qu'elles soient assez grandes pour recevoir un nombre suffisant d'élèves fréquentant les écoles secondaires pour motiver la création d'une école secondaire commune, ou école de comté. On continue parfois à se servir d'écoles ne comprenant qu'une seule classe pour les cours élémentaires mais, de façon générale, on prend les dispositions voulues pour le transport des élèves aux écoles centrales; aux endroits où la chose n'est pas possible on pourra établir des pensionnats.

1.—Commissions scolaires actives et commissaires officiels, par province, 1952

Province	Commissions de circonscription	Commissions locales au sein des circonscriptions	Commissions locales indépendantes	Toutes commissions	Commissaires officiels[1]
Terre-Neuve	—	—	293	293	—
Île-du-Prince-Édouard	2	—	476	478	—
Nouvelle-Écosse	24	1,740	48	1,812	3
Nouveau-Brunswick	36	1,020	75	1,131	—
Québec—					
Écoles catholiques	—	—	1,649	1,649	—
Écoles protestantes	10	96	191	297	—
Ontario	693	—	3,966	4,659	[2]
Manitoba	1	46	1,459	1,506	30
Saskatchewan	53	4,340	858	5,251	61
Alberta	56	3,809	106	3,971	12
Colombie-Britannique	77	—	11	88	10
Totaux	**952**	**11,051**	**9,132**	**21,135**	**116**

[1] Généralement l'inspecteur d'école est pourvu de l'autorité voulue dans les cas où il ne peut y avoir de commission scolaire. [2] Comprises avec les commissions locales indépendantes.

Le programme d'enseignement scolaire comprend un cours d'études élémentaires de huit ans que l'enfant est censé commencer à l'âge de six ans et d'un cours d'études secondaires de quatre à cinq ans. Quant aux cours donnés dans les collèges ou les universités, ils comprennent trois ou quatre ans d'étude qui conduisent à l'obtention d'un diplôme ès arts ou ès sciences. Dans certaines provinces on a apporté les modifications suivantes: on a ajouté au début un cours préparatoire d'un ou deux ans dans un jardin d'enfants comme il y en a maintenant dans nombre de grandes villes et dans quelques plus petits centres; on a procédé à la réorganisation du cours de 8 ans d'études élémentaires et de 4 ans d'études secondaires, en répartissant les années de la façon suivante: 6-3-3, 3-3-3-3, ou 3-3-4-3. Dans deux provinces on a ajouté une année d'études supérieures. Les cours d'arts et de sciences ont été prolongés d'un an; à la fin de ce cours, les élèves qui ont obtenu une cote assez élevée obtiennent un diplôme avec mention. Un certain nombre d'universités ont organisé des cours post-scolaires dans maints domaines.

D'autres modifications, dont certaines sont aussi anciennes que le régime scolaire lui-même, intéressent la formation professionnelle ou technique. Lorsqu'il a terminé ses huit années de cours primaire, l'élève peut s'inscrire à une école secondaire commerciale,

ou technique. Le nombre d'écoles d'enseignement multiple où l'élève a le choix entre le cours académique, le cours de formation technique, le cours d'agriculture, le cours d'art ménager, augmente. Les ministères provinciaux ont créé un certain nombre d'écoles techniques et d'autres institutions où les élèves peuvent s'inscrire après avoir terminé en tout ou en partie leurs études supérieures. On y donne divers cours dont la durée varie de quelques mois à trois ans.

L'élève qui entre dans une école d'enseignement supérieur a le choix entre plusieurs cours de formation professionnelle tels que le droit, la médecine, la théologie, le génie; dans certains cas, il y accède directement en sortant de l'école d'enseignement secondaire, dans d'autres cas, lorsqu'il a complété en tout ou en partie le cours d'arts et de sciences.

Le diplômé de l'école secondaire, s'il se destine à l'enseignement élémentaire, passera un ou deux ans dans une école normale ou dans une école supérieure pour la formation d'instituteurs où se donnent des cours à cet effet. A venir jusqu'à ces derniers temps, les instituteurs des écoles secondaires étaient généralement des diplômés d'université qui avaient terminé une année de préparation à l'enseignement à l'université. Dans plusieurs provinces, on a fermé les écoles normales et les aspirants à l'enseignement doivent s'inscrire à une faculté où l'on prépare les élèves aux carrières de l'enseignement et où ils suivent des cours théoriques et pratiques en vue d'obtenir un diplôme. Parfois ils enseignent à la fin d'une ou de plusieurs années et reviennent à l'université suivre des cours d'été ou des cours réguliers afin de compléter les études nécessaires à l'obtention du diplôme.

La ligne de démarcation entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire est assez vague dans les écoles des régions rurales ou de petits villages où un instituteur, quelquefois plusieurs, dispensent l'enseignement de huit ou de douze années; certains élèves d'écoles secondaires doivent surtout compter pour leur instruction sur les cours par correspondance. Dans la plupart des écoles rurales, on ne donne que le cours théorique.

Au niveau de l'enseignement primaire on insiste surtout sur la connaissance de la langue, sur le calcul, l'hygiène, les matières dites sociales, c'est-à-dire la géographie, l'histoire, le civisme et l'on voue aussi une certaine partie du temps à la musique, aux arts, à l'artisanat, aux arts ménagers et au travaux d'atelier. Au niveau de l'enseignement secondaire, le programme des études comprend soit un cours assez rigide, soit un petit groupe de matières exigées, complété par un certain nombre de sujets facultatifs.

Outre le Québec et Terre-Neuve, où toutes les écoles sont confessionnelles, trois provinces ont édicté des mesures législatives en vertu desquelles les groupes religieux minoritaires peuvent établir des écoles séparées. Sauf dans la province de Québec, on suit dans les écoles publiques comme dans les écoles séparées le même programme d'études, sauf en ce qui concerne la religion.

Dans toutes les provinces on autorise l'établissement d'écoles privées à tous les niveaux de l'enseignement. Pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, environ 1 p. 100 seulement de la population écolière s'inscrit à ces écoles, bien que ce pourcentage soit quelque peu plus élevé dans certaines provinces. Les écoles privées comprennent les écoles régulières, les collèges pour l'enseignement des affaires, les écoles de beaux-arts, ainsi qu'une grande variété d'écoles de métiers dont certaines donnent des cours par correspondance.

La tradition française.—Le département de l'Instruction publique de la province de Québec est représenté au sein du cabinet par le secrétaire provincial. Le surintendant de l'Instruction publique dirige le département, mais un comité catholique et un comité protestant, chargés de l'instruction des catholiques et des protestants, et autres, constituent le Conseil de l'instruction publique, qui établit les programmes et surveille l'administration de l'enseignement. Le Conseil, cependant, n'a pas autorité sur de nombreuses écoles spécialisées et techniques qui relèvent directement de divers ministères du gouvernement. Les écoles protestantes suivent la tradition anglo-canadienne, exposée ci-dessus, et les écoles catholiques, la tradition canadienne-française.

Il existe environ cinquante écoles pour tout petits que fréquentent plus de 4,000 garçonnets et fillettes âgés de 3 à 5 ans. Dès le début, l'enseignement est donné séparément aux garçons et aux filles qui avancent parallèlement de la première à la septième année. Les jeunes filles peuvent alors s'inscrire à un collège classique dont le cours prépare pour

l'université ou quelque école d'enseignement spécialisé, ou bien faire deux ou trois années d'études dans des écoles où se donne un cours commercial ou un cours d'enseignement ménager complémentaire. Elles peuvent aussi suivre un cours de deux ans d'enseignement ménager, ou bien entrer dans une école normale ou dans une école d'infirmières; dans les deux cas le cours dure quatre ans. Elles peuvent suivre un cours de service social, ou un cours d'économie domestique à l'intention des institutrices, etc.; ces cours durent cinq ans.

A la fin de la sixième ou de la septième année d'école primaire, le garçon peut entrer dans un collège classique, où les études, d'une durée de huit ans, aboutissent au baccalauréat, exigé pour l'entrée à un cours professionnel d'université, ou bien, encore, terminer ses études primaires, puis faire deux années du cours complémentaire. Il peut ensuite entrer à l'école technique ou s'inscrire au cours supérieur, qui comporte deux années d'études et se divise en quatre sections: commerciale, scientifique, générale on industrielle. Le cours général où scientifique mène à l'école normale, tandis que les autres conduisent aux écoles spécialisées et aux études avancées dans les écoles techniques ou bien, après une autre année de préparation, aux écoles supérieures de science appliquée, de commerce et d'agriculture affiliées aux universités.

Le garçon qui n'entreprend ni le cours classique, ni le cours complémentaire peut passer directement de l'école primaire à une école de métier ou à l'une des écoles régionales d'agriculture pour y suivre un dernier cours de deux ans.

Universités et collèges.—Les deux régimes,—celui qui suit la tradition anglo-américaine et celui qui suit la tradition canadienne-française,—qui président à l'organisation de l'enseignement élémentaire et secondaire sont également appliqués au niveau de l'enseignement universitaire. Dans les universités de langue anglaise, on exige du candidat à l'admission le diplôme d'école secondaire; toujours plus nombreuses sont les universités qui exigent maintenant le diplôme d'immatriculation senior. D'autres instituts d'enseignement, y compris la majorité des collèges juniors, acceptent le diplôme d'immatriculation junior, mais ils exigent alors du candidat qu'il complète une autre année d'étude s'il veut obtenir son diplôme universitaire.

Les exigences quant à l'admission varient selon le diplôme envisagé. Pour obtenir un premier diplôme, il faut de trois à sept années d'études; le cours est en effet de sept ans en ce qui concerne certaines professions, comme le droit et la médecine. Quant aux arts et aux sciences, l'étudiant peut suivre un cours d'ordre général ou, si la faculté l'y autorise, s'inscrire à un cours spécial qui requiert une autre année d'étude et permet une spécialisation plus poussée. D'habitude, les cours se donnent le jour durant l'année scolaire. Toutefois, on peut étudier les matières nécessaires pour l'obtention d'un diplôme en suivant les sessions des cours d'été, les cours du soir et les cours par correspondance. La cote est généralement établie d'après les examens subis chaque année, dans chaque matière, mais on exige parfois que le candidat subisse un examen général avant la remise du diplôme.

La plupart des universités offrent des cours avancés dans un ou deux domaines tout au moins: plusieurs des grandes universités dispensent l'enseignement voulu pour l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat dans certaines branches. Afin d'obtenir la maîtrise, on doit faire au moins un an d'études après l'obtention du diplôme avec mention et durant cette période on doit suivre des cours et préparer une thèse. Généralement, le doctorat est accordé après deux ans ou plus d'études supplémentaires.

Il y a deux moyens d'accéder aux universités de langue française. Tout d'abord, s'inscrire dans un collège classique où un cours de huit années, s'ajoutant aux six années d'études primaires, prépare au baccalauréat. Le cours classique a pour objet de fournir à l'élève une formation générale de base que donne l'étude des auteurs classiques, des humanités, de la philosophie et des sciences. Cette formation sert, si l'on veut, de préparaton à l'étude de la médecine, du droit, de l'art dentaire ou autre profession ou à la préparation d'une "licence" (ce qui équivaut à une maîtrise) ou d'un doctorat ès arts. Pour l'obtention d'une licence on doit suivre des cours, faire certaines recherches et soutenir une thèse. Le doctorat exige deux autres années d'études au moins. Dernièrement, on

a pris les mesures voulues pour coordonner les études primaires supérieures et le cours classique de façon que les étudiants puissent suivre le cours classique régulier au sortir de la onzième année.

Une deuxième manière d'accéder à l'université est offerte à l'étudiant qui a passé avec succès les examens à la fin de la douzième année dans une école primaire supérieure et qui a satisfait à certaines exigences de scolarité. Cet étudiant peut avoir accès aux facultés de sciences, de commerce et de génie.

Section 2.—L'enseignement dans les Territoires*

Les Territoires du Nord-Ouest.—Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'instruction est dispensée en vertu de la loi des Territoires du Nord-Ouest, du décret scolaire et des règlements concernant son application. La Division des régions septentrionales et des terres du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dirige des externats à Fort-Smith, Hay-River, Fort-Resolution et Fort-Simpson, où la population est surtout composée de Blancs et de Métis, ainsi qu'à Fort-McPherson, Fort-Norman, Arctic-Red-River et Fort-Franklin où il y a surtout des Indiens. Cette Division dirige également des externats à Aklavik, Tuktoyaktuk, Coppermine, Chesterfield-Inlet, Cap-Dorset et Coral-Harbour (T. N.-O.) ainsi qu'à Fort-Chimo et à Port-Harrison (P.Q.).

L'Église catholique dirige des internats à Aklavik, Fort-Providence et Fort-Resolution et des externats missionnaires à Fort-Simpson et à Fort-Smith; l'Église d'Angleterre dirige un internat à Aklavik. Ces Églises et d'autres organisations missionnaires dirigent aussi des écoles d'Esquimaux à plusieurs endroits de l'Arctique oriental, central et occidental et du Québec septentrional. D'autres externats sont maintenus à Port-Radium par l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, et dans la région du Mackenzie, par la *Discovery Yellowknife Mine*.

Les seules circonscriptions scolaires organisées sont la circonsription n° 1 des écoles publiques de Yellowknife et la circonscription n° 2 des écoles catholiques séparées de Yellowknife. L'administration de la circonscription des écoles publiques, établie en 1939, dirige une école élémentaire et secondaire logée dans un édifice moderne de 11 classes et inaugurée en 1947. La circonscription des écoles séparées, établie en 1951, dirige une école de quatre classes.

Un surintendant des écoles, dont le siège est à Fort-Smith, visite périodiquement les écoles du district de Mackenzie. Ces écoles suivent le programme d'études des écoles élémentaires et secondaires autorisé par le ministère de l'Instruction publique de l'Alberta. Dans les régions reculées, les élèves des écoles élémentaires et secondaires ont accès aux cours par correspondance du ministère de l'Instruction publique de l'Alberta et les frais en sont payés par l'administration territoriale. Un fonctionnaire de l'Instruction publique d'Ottawa visite chaque année les installations scolaires pour l'instruction des petits Esquimaux de l'Arctique canadien.

Certaines écoles fédérales pour Esquimaux suivent un programme modifié d'études élémentaires destiné à répondre aux besoins particuliers des régions de l'Arctique; on est à étudier un programme qui s'adapterait aux jeunes Esquimaux des écoles des missions. En raison de leur vie nomade, il est rare que les Esquimaux demeurent longtemps aux établissements et les périodes de temps dont les missions disposent pour enseigner aux enfants sont plutôt courtes. Les Esquimaux de l'Artique oriental possèdent depuis longtemps une écriture syllabique (utilisant des caractères phonétiques géométriques) que la plupart d'entre eux aujourd'hui savent lire et écrire avec facilité. On a réussi à rédiger en esquimau des ouvrages instructifs sur la santé, l'hygiène et l'économie domestique, au bénéfice des enfants et des adultes. On espère que, grâce aux écoles établies chez eux, les Esquimaux apprendront à comprendre, à parler et à écrire l'anglais élémentaire.

On a institué un programme destiné à améliorer dans les Territoires du Nord-Ouest les services d'enseignement et de bien-être en général. Le programme consiste à distribuer régulièrement des films éducatifs, à organiser des émissions radiodiffusées dans les salles de classe, à procurer du matériel et des fournitures supplémentaires et à accorder plus

* Rédigé au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

d'attention aux méthodes d'enseignement. Le personnel des écoles se compose d'une catégorie spéciale d'instituteurs qui s'occupent d'œuvres de bien-être locales en plus de leurs fonctions normales.

On est à tracer un programme de formation technique qui puisse convenir à la population des Territoires du Nord-Ouest. C'est le coordonnateur de l'enseignement technique, dont les bureaux sont à Fort-Smith, qui doit mettre en œuvre les détails du programme dans la région du Mackenzie.

Territoire du Yukon.—Au Yukon, le gouvernement territorial dirige des écoles publiques à Dawson, Mayo, Whitehorse, Carcross, Teslin, Watson-Lake, Haines-Junction, Kluane-Lake, Brook's-Brook, Swift-River et Elsa. L'école de Whitehorse a trois classes pour tout petits. Les missions catholiques dirigent une école à Whitehorse et une autre à Dawson.

Les écoles du territoire suivent le programme d'études du ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Les écoles publiques de Dawson et de Whitehorse ont des classes d'enseignement secondaire préparant à l'université. Les examens d'entrée (immatriculation junior) à l'université se tiennent en juin à Dawson et à Whitehorse, sous la surveillance du ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique. Les questionnaires sont établis et les examens sont corrigés à Victoria. Dans les régions reculées, le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique offre des cours par correspondance à prix modique.

Les questions d'enseignement, au Yukon, relèvent du surintendant des écoles, établi à Whitehorse et responsable devant le commissaire (voir p. 98). Le surintendant visite périodiquement toutes les écoles.

L'instruction des jeunes Indiens se donne dans des externats dirigés par la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et dans des internats confessionnels. Il existe des externats de plein temps à Whitehorse, Carmacks, Mayo, Moosehide et Old-Crow et des écoles saisonnières confessionnelles à Ross-River et ailleurs au besoin. A Carcross il y a un internat dirigé par l'Église d'Angleterre; un nouvel immeuble a été construit et inauguré en septembre 1954. Près de la frontière sud du Yukon, à Lower-Post (Colombie-Britannique), l'Église catholique dirige un internat indien. L'Église baptiste dirige une hôtellerie à Whitehorse où les Indiens sont reçus aux frais du gouvernement fédéral. Ces élèves fréquentent l'école indienne de Whitehorse. Les indiens catholiques fréquentent l'internat missionnaire catholique de Lower-Post (C.-B.), près de la frontière sud du territoire du Yukon. Au Yukon, les internats bénéficient d'une subvention à l'égard de chaque jeune Indien inscrit.

Section 3.—Statistique des écoles, universités et collèges

Les institutions d'enseignement du Canada se répartissent ici en quatre catégories: écoles régies par la province; écoles privées; universités et collèges; écoles fédérales (dans les territoires et pour les Indiens). La présente section traite des trois premiers groupes. Les données concernant les écoles pour les Indiens, sauf les chiffres relatifs à l'inscription qui figurent au tableau **2**, font partie des renseignements d'ordre général se rapportant aux Indiens du Canada au chapitre de la population, pp. 176–177.

Les écoles provinciales, publiques et séparées, sont les plus nombreuses et représentent environ 90 p. 100 du nombre global des inscriptions qui figure au tableau **2**. Ces écoles sont financées au moyen d'impôts directs sur la propriété (le montant est fixé par les autorités scolaires locales) et de subventions provinciales. Il existe en outre dans toutes les provinces un plus petit nombre d'écoles privées (c'est-à-dire non administrées par une commission élue ou désignée par le public ni soutenue par les deniers publics). Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, six provinces ont chacune une université provinciale et les autres, au moins un collège soutenu par la province. En outre, 16 universités privées, la plupart aidées par la province, et 163 collèges donnent des cours conduisant à un grade. Les universités et collèges qui confèrent des degrés reçoivent aussi des subventions fédérales.

Au chapitre de l'agriculture, pp. 417–419, on trouvera le nombre des collèges et d'écoles d'agriculture, par province, et le genre et la durée des cours qui y sont donnés.

2.—Inscriptions, classées par genre d'école et par province, année scolaire 1952-1953

Genre d'institution	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Écoles sous la régie provinciale—						
Ordinaires et techniques de jour	87,813	19,739	141,454	111,454	719,039	877,874
Du soir	2,100[1]	—	4,441	2,698	75,500[1]	76,554
Par correspondance	6	91	1,533	310	1,681	1,736
Spéciales[2]	—	—	336	—	813	552
Écoles normales—						
Cours réguliers[3]	103	67	228	135	6,184[1]	1,873
Cours accélérés[3]	551	43	376	643	197	1,464
Écoles privées—						
Ordinaires de jour	—	1,029	4,990	1,650	60,395	18,100
De commerce—						
De jour	—	104	510	551	5,400	5,710
Du soir	—	85	307	375	3,300[1]	5,528
Universités et collèges[p]—						
Cours préparatoires	—	397	612	1,926	20,136	3,280
Cours réguliers d'université	842	283	4,624	2,352	30,904	33,659
Autres cours à l'université	—	117	536	567	16,808	12,476
Écoles pour Indiens et écoles dans les territoires	—	52	605	388	2,426	5,861
Total	**91,415**	**22,008**	**160,552**	**123,049**	**942,783**	**1,044,667**
Population (estimative, 1er juin 1953)	383,000	106,000	663,000	536,000	4,269,000	4,897,000

Genre d'institution	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. du N.-O.	Canada
Écoles sous la régie provinciale—						
Ordinaires et techniques de jour	139,590	163,466	189,081	195,290	—	2,644,800
Du soir	12,000[1]	3,049	1,071	17,795	—	195,208
Par correspondance	1,100[1]	1,835	4,744	5,851	—	18,887
Spéciales[2]	21	177	—	155	—	2,054
Écoles normales—						
Cour réguliers[3]	387	577	452	613	—	10,619
Cours accélérés[3]	400	—	—	—	—	3,674
Écoles privées—						
Ordinaires de jour	6,749	2,886	3,515	7,072	—	106,386
De commerce—						
De jour	1,195	736	1,428	1,752	—	17,386
Du soir	2,072	735	2,110	1,868	—	16,381
Universités et collèges[p]—						
Cours préparatoires	449	711	630	—	—	28,141
Cours d'université réguliers	6,135	6,394	5,684	7,384	—	98,261
Autres cours à l'université	4,149	1,055	1,475	758	—	37,941
Écoles pour Indiens et écoles dans les Territoires	3,562	3,609	3,272	5,447	3,256	28,478
Total	**177,809**	**185,230**	**213,462**	**243,985**	**3,256**	**3,208,216**
Population (estimative, 1er juin 1953)	809,000	861,000	1,002,000	1,230,000	25,000	14,781,000

[1] Estimation. [2] Pensionnats pour aveugles et sourds, et dont nombre d'élèves viennent d'autres provinces. [3] Cours pour instituteurs des écoles primaires seulement; les inscriptions aux cours pour instituteurs des écoles secondaires figurent parmi les inscriptions aux universités.

Sous-section 1.—Écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces*

Inscriptions et fréquentation.—A l'échelon élémentaire, les inscriptions augmentent depuis l'année scolaire 1944-1945. Les naissances et la vague d'immigration enregistrées ces dernières années indiquent qu'en 1959-1960 les inscriptions au cours élémentaire atteindront au moins 2,900,000 et au cours secondaire, au moins 532,000, soit un total de 3,432,000 au regard de 2,645,000 en 1952-1953.

* Écoles régulières et professionnelles de jour seulement.

Voici les facteurs qui contribuent à l'augmentation des inscriptions: les allocations familiales introduites en 1945, si elles se traduisent très nettement par une fréquentation plus fidèle, retiennent également en classe jusqu'à la limite d'âge prévue par la loi nombre d'élèves; l'importance croissante qu'on attache à l'attrait exercé par l'école; une nouvelle attitude sociale envers l'enseignement secondaire; l'extension des moyens de transport aux frais publics; la construction de dortoirs dans certaines provinces; l'expansion des circonscriptions scolaires et l'établissement de *high schools* juniors et d'écoles d'enseignement mixte afin de desservir les régions rurales en particulier.

Le tableau **2** montre les inscriptions dans les écoles régies par les provinces pour la dernière année scolaire connue; le tableau **3** indique la fréquentation quotidienne moyenne.

3.—Moyenne quotidienne des présences aux écoles régies par les provinces, années scolaires terminées en 1944-1953

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1944	...	12,621	89,490	69,523	518,896	559,796	99,471	136,752	128,051	102,999	1,717,599
1945	...	12,984	93,831	70,746	523,741	571,625	100,971	135,336	130,095	107,599	1,746,928
1946	...	14,321	99,367	74,529	529,613	590,801	104,666	138,267	133,162	114,590	1,799,316
1947	...	14,850	102,099	78,129	533,765	597,400	103,739	135,038	131,011	121,334	1,817,365
1948	...	14,774	108,858	81,057	545,841[1]	613,586	103,744	135,578	133,410	129,859	1,861,707[1]
1949	59,520	14,727	107,914	82,168	566,544[1]	638,733	105,240	135,872	136,690	138,941	1,986,349[1]
1950	66,727	15,043	111,818	87,158	587,619[1]	660,249	106,008	136,991	146,388	147,584	2,065,585[1]
1951	67,638	15,310	114,285	84,923	605,955[1]	674,901	112,749	137,606	150,013	154,077	2,117,457[1]
1952	71,064	15,343	117,349	87,720	636,966[1]	710,227	117,774	139,744	163,454	163,364	2,223,005[1]
1953	77,040	16,212	126,650	95,771	671,165[1]	775,319	124,514	142,190	173,954	176,138	2,378,953[1]

[1] Estimation.

Répartition selon les cours.—Le tableau **4** répartit, selon le cours, les élèves des écoles régies par les provinces.

4.—Répartition, selon le cours, des élèves des écoles régies par les provinces, année scolaire 1952-1953

Cours	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.[1]	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Jardins d'enfants	397	—	14,424	—	5,989	62,144	4,711	3,053	3,139	1,751
1er cours	18,774	2,958	17,479	17,298	114,857	107,900	19,474	20,288	22,214	24,404
2e "	10,449	2,235	13,826	13,048	104,515	92,000	15,425	17,477	20,494	20,242
3e "	10,047	2,157	13,873	13,128	100,530	88,425	15,132	17,232	20,383	20,290
4e "	9,772	2,038	14,195	12,908	100,782	84,900	14,897	16,608	20,164	19,950
5e "	8,904	1,972	13,940	12,172	88,414	81,000	13,983	16,343	18,551	18,885
6e "	7,631	1,855	12,522	10,685	74,160	74,401	12,639	15,325	17,505	17,529
7e "	6,568	1,824	11,702	9,566	56,584	67,575	12,053	15,288	16,448	16,730
8e "	5,098	1,778	9,699	7,712	30,578	62,205	9,921	13,180	14,482	14,941
9e "	4,432	1,221	7,957	5,315	21,153	55,788	8,322	10,613	12,648	13,313
10e "	3,176	1,031	5,915	3,915	10,493	40,491	6,330	7,727	9,637	10,799
11e "	2,180	567[2]	4,012	2,550	6,313	25,690	4,644	5,811	7,199	7,944
12e "	35	82[2]	1,573	1,714	1,903	18,811	1,646	4,094	6,217	5,789
13e "	—	—	—	44	—	9,777	—	—	—	713
Cours spéciaux	450	—	346	507	2,309	6,767	413	427	—	464
Non classés	—	21	—	892	468	—	—	—	—	1,546
Total	**87,813**	**19,739**	**141,454**	**111,454**	**719,039**	**877,874**	**139,590**	**163,466**	**189,081**	**195,290**

[1] La province n'a déclaré qu'un total pour les cours 1 à 3 et 4 à 6; les chiffres de chacun de ces cours ont été estimés. [2] Comprend 372 élèves du 11e cours et 65 du 12e inscrits au *Prince of Wales College*.

Personnel enseignant.—En 1953–1954, le personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces comprenait 26,302 et 71,721 femmes, soit 98,023 instituteurs en tout. Ceux du Québec mis à part faute de données comparables, 38 p. 100 des instituteurs enseignaient dans les cités, 31 p. 100 dans les villes et villages, 20 p. 100 dans les écoles rurales à salle unique et les autres (11 p. 100), dans les écoles à deux ou plusieurs salles en dehors des centres urbains. Hormis encore une fois le Québec, où 36 p. 100 du personnel enseignant faisait partie d'ordres religieux, 30 p. 100 environ des institutrices étaient mariées. Dans les neuf autres provinces, environ 8 p. 100 du personnel n'avait qu'une formation partielle ou n'en avait pas du tout; en outre, chaque année, au moins 15 p. 100 des instituteurs quittent l'enseignement.

5.—Instituteurs des écoles régies par les provinces, classées selon le traitement, année scolaire 1953-1954

NOTA.—Les chiffres comparables pour le Québec ne sont pas disponibles.

Traitement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Moins de $1,025	689	62	365	460	284	2	4	1	—
$1,025 - $1,524	1,156	441	1,113	590	1,149	243	355	79	2
1,525 - 2,024	513	145	1,276	1,362	2,665	922	1,269	276	130
2,025 - 2,524	207	80	858	732	7,294	2,108	2,250	1,037	1,117
2,525 - 3,024	155	20	551	448	5,434	963	1,815	1,788	1,214
3,025 - 3,524	107	4	279	290	3,427	403	671	1,247	1,104
3,525 - 4,024	29	3	134	117	2,933	326	331	794	1,349
4,025 - 5,024	9	2	86	136	4,716	264	453	798	1,298
5,025 - 6,024	—	—	5	17	2,200	54	48	208	699
6,025 - 7,024	—	—	—	4	664	22	3	31	132
7,025 et plus	—	—	—	—	119	2	—	—	22
Non indiqué	—	—	429	—	—	291	—	1,196	—
Total	**2,865**	**757**	**5,096**	**4,156**	**30,865**	**5,600**	**7,199**	**7,455**	**7,067**
Traitement médian	1,197	1,412	1,869	1,869	2,916	2,306	2,417	3,013	3,510

Soutien financier.—Les fonds nécessaires aux écoles publiques élémentaires et secondaires proviennent presque en entier des impôts locaux et des subventions provinciales. On peut exiger les frais de scolarité dans les écoles élémentaires du Québec. Dans certaines autres provinces, on exige des droits peu élevés pour les cours secondaires. A Terre-Neuve, les impôts locaux sont l'exception et, en général, on exige le paiement de certains droits.

En général, les commissions scolaires soumettent leur budget au conseil municipal local, qui impose et perçoit la taxe requise. Les commissions scolaires du Québec et certaines autres ont le pouvoir d'imposer et de percevoir des taxes afin de subvenir aux besoins des écoles. La taxe est établie d'après la valeur du terrain et des bâtiments (ou des améliorations dans certains cas) et celle de la propriété personnelle ou du revenu provenant d'entreprises. Plusieurs provinces ont pris des mesures pour équilibrer la cote des terrains sur de grandes étendues et même sur une province tout entière.

Chaque province répartit à sa façon les subventions entre les commissions scolaires locales. Ces subventions sont de deux sortes: 1° la subvention de base peut se fonder sur les frais minimums à raison de tant par classe, sur les traitements et les titres des instituteurs, la fréquentation moyenne (toutes les provinces font en sorte d'égaliser les chances en favorisant les régions pauvres); 2° des subventions spéciales sont versées pour le transport, la musique, les arts et l'artisanat, les cours spéciaux, l'outillage, les frais de construction, les cours du soir, etc. Les subventions spéciales sont plus considérables dans le Québec, où l'on encourage fortement les industries, les arts et les métiers domestiques.

A Terre-Neuve, les écoles sont surtout soutenues par la province. On peut y exiger des droits de scolarité pour la 1re à la 8e année seulement sauf au *St. John's College* où l'on peut en exiger jusqu'à la 11e année. On peut exiger aussi des droits pour le chauffage,

le nettoyage, mais on peut également y pourvoir par des dons en nature. Il n'existe pas de taxe locale aux fins scolaires. Les subventions provinciales servent surtout à acquitter les traitements des instituteurs d'après le diplôme détenu et l'expérience; certaines localités ajoutent à ce montant. La province verse aussi une subvention annuelle pour l'entretien des bâtiments et les réparations, ainsi qu'une subvention pour les nouvelles constructions.

Le tableau **6** présente, en se fondant sur les données statistiques actuellement disponibles, un état comparatif des finances des commissions scolaires chargées de l'administration des écoles régies par les provinces.

6.—Revenu des commissions d'écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces, années financières terminées en 1950, 1951 et 1952

NOTA.—Les recettes consignées ci-dessous ne comprennent aucune somme provenant de prêts ou de la vente d'obligations, vu que toutes les recettes de cette nature doivent être remboursées plus tard au moyen des taxes locales. Les chiffres à partir de 1914 figurent dans les tableaux correspondants de l'*Annuaire* de 1936 et des années suivantes.

Province et année	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources	Revenu courant total déclaré	Dette obligataire[1]
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve 1950	3,430,267	—	691,733[2]	4,122,002[2]	..
1951	3,557,275	—	652,725[2]	4,210,000[2]	..
1952	4,151,417	—	1,338,336[2]	5,589,753[2]	..
Île-du-Prince-Édouard 1950	570,908[3]	488,714	62,020	1,121,642	..
1951	626,067[3]	538,504	127,255	1,291,826	..
1952	641,328[3]	600,546	71,619	1,313,493	..
Nouvelle-Écosse 1950	5,658,799[3]	5,974,035[3]	..	11,632,834	..
1951	5,598,544[3]	6,226,050[3]	..	11,824,594	..
1952	5,378,276[3]	7,371,292[3]	..	12,749,568	..
Nouveau-Brunswick 1950	4,858,332[3]	6,660,199[3]	..	11,518,531	..
1951	4,774,407[3]	7,024,416[3]	..	11,798,823	..
1952	4,636,689[3]	7,615,277[3]	..	12,251,966	..
Québec 1950	...	...	...	...	...
1951	15,910,137	50,579,638	2,479,097	69,968,872	54,138,073
1952	20,735,000	57,506,000	2,940,000	81,181,009	85,171,000
Ontario 1950	42,661,144	73,195,577[4]	2,906,755	118,763,476	108,830,392
1951	47,355,143	91,569,593[4]	3,776,308	142,701,044	144,648,251
1952	53,968,946	105,621,372[4]	4,067,919	163,658,237	176,872,294
Manitoba 1950	4,086,810	12,875,011	343,165	17,304,986	10,265,632
1951	4,347,543	13,967,343	333,655	18,648,541	12,520,784
1952	4,923,118	15,672,552	334,946	20,930,616	13,780,605
Saskatchewan 1950	6,919,369	16,372,024	367,659	23,659,052	5,212,399
1951	7,466,027	17,750,804	404,685	25,621,516	5,815,690
1952	8,721,620	21,063,694	507,302	30,292,616	7,063,834
Alberta 1950	7,794,234	19,619,264	481,376	27,894,874	20,200,574
1951	9,717,500	21,879,905	775,068	32,372,473	26,971,892
1952	10,957,753	25,214,092	849,372	37,021,217	31,590,656
Colombie-Britannique 1950	14,794,397	16,683,852	874,219	32,352,468	..
1951	18,198,218	22,295,568	1,392,793	41,886,579	..
1952	17,866,531	25,810,942	1,665,800	45,343,273	..

[1] Chiffre net après déduction du fonds d'amortissement. [2] Estimation. [3] Comprend les contributions aux traitements des instituteurs et au Nouveau-Brunswick, les subventions versées aux écoles par la Commission de l'enseignement professionnel. [4] Comprend les sommes prélevées par les comtés et les subventions des townships aux traitements des instituteurs des écoles publiques rurales.

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes les écoles non régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf au Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, les arts, etc. Dans les écoles dirigées par des

religieux, l'instruction religieuse reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, les écoles privées sont soumises à une certaine forme d'inspection ou de réglementation par le ministère de l'Instruction publique.

Sur les 853 écoles privées faisant rapport en 1952–1953, Québec en comptait 544, l'Ontario 111, les provinces des Prairies 124, la Colombie-Britannique 38 et les provinces Maritimes 34. Parmi les 5,293 instituteurs de plein temps, 1,289 étaient des hommes. En dehors du Québec, le traitement des instituteurs laïques variait de $1,000 à $8,000, leur traitement médian s'établissant à $2,421. Les traitements des instituteurs religieux sont omis car ils sont généralement minimes.

Dans ces écoles, environ 65 p. 100 des élèves suivaient le cours élémentaire, soit 40,000 filles et 28,000 garçons. A l'échelon secondaire, on comptait 23,000 filles et 15,000 garçons.

Les écoles privées sont surtout financées par les droits de scolarité, les legs ou les dons ou encore par les organisations religieuses. Les droits annuels varient beaucoup: 126 écoles n'exigent aucun droit ou des droits inférieurs à $50, trois écoles demandent des droits de $500 ou plus pour les externes, huit pensionnats ne demandent aucun droit ou ont des droits inférieurs à $50, et 15 autres pensionnats exigent des droits de $1,000 ou plus. La médiane des droits en 1952–1953 s'établissait à $90 pour les externes, et $450 pour les pensionnaires. Les dépenses des écoles ont dépassé $17,159,000, dont $5,413,000 pour le traitement des instituteurs.

7.—Inscriptions aux écoles élémentaires et secondaires privées, par province, années scolaires terminées entre 1944 et 1953

NOTA.—Les chiffres à partir de 1921 figurent dans les tableaux correspondants de l'*Annuaire* de 1936 et des années suivantes. Terre-Neuve compte une petite école privée.

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1944	803	3,452	3,631	60,803	14,967	4,659	2,545	3,767	5,757	100,384
1945	754	3,913	2,843	61,828	15,911	4,593	3,544	2,032	5,704	101,122
1946	804	3,362	2,903	..	16,336	4,643	3,682	2,852	5,576	40,158[1]
1947	803	3,109	2,841	..	15,694	4,125	3,721	2,507	5,195	37,995[1]
1948	877	3,414	2,341	59,020	16,586	4,653	2,710	2,519	5,983	98,103
1949	951	3,894	2,504	60,000[2]	18,251	5,348	2,625	3,630	6,334	103,537[2]
1950	971	4,217	2,306	56,240	18,823	5,271	2,630	3,539	6,256	100,253
1951	969	4,709	2,129	55,667	20,141	6,226	3,138	3,527	6,170	102,676
1952	1,004	4,690	1,852	55,111[2]	18,573	6,564	2,842	3,447	6,531	100,614[2]
1953	1,029	4,990	1,650	60,395	18,100	6,749	2,886	3,515	7,072	106,386

[1] Sans le Québec. [2] Estimation.

Collèges de commerce.—Sur les 134 écoles commerciales faisant rapport en 1952–1953 dans huit provinces (Québec et Terre-Neuve non compris), les provinces Maritimes en comptaient 15, l'Ontario 76, les provinces des Prairies 25, et la Colombie-Britannique 18. L'enseignement y est dispensé par 118 hommes et 271 femmes à plein temps et 28 hommes et 101 femmes à temps partiel.

Les élèves du sexe féminin sont en grande majorité, tandis que les inscriptions aux cours du soir l'emportent de beaucoup sur celles au cours réguliers du jour. Voici les chiffres de 1952–1953: cours réguliers du jour, 1,323 garçons et 8,446 filles; cours de jour à temps partiel, 384 garçons et 1,833 filles; cours du soir, 2,162 garçons et 10,139 filles; cours par correspondance, 163 garçons et 617 filles. Le total est d'environ 700 de moins qu'en 1951–1952. Plus des trois quarts des étudiants avaient de 16 à 19 ans.

Les droits de scolarité mensuels varient de $6 à $35 pour les classes du jour et de $3 à $15 pour les classes du soir. Le total des frais de gestion en 1953 a dépassé $2,500,000, dont $1,162,000 pour les traitements.

8.—Inscriptions aux collèges et écoles de commerce privés, par province, années scolaires terminées entre 1944 et 1953

NOTA.—Les chiffres comprennent les classes du jour et celles du soir. Ceux à partir de 1921 figurent aux tableaux correspondants de l'*Annuaire* de 1937 et des années suivantes. Terre-Neuve ne compte pas d'écoles de ce genre.

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1943	207	1,033	347	5,987	11,069	2,890	1,844	3,595	3,806	30,778
1944	197	881	348	6,256	11,724	2,988	1,869	2,780	3,415	30,458
1945	104	684	816	6,957	11,141	3,532	1,200	2,726	2,906	30,066
1946	181	1,080	805	..	14,901	4,099	1,568	3,482	4,021	30,137[1]
1947	212	1,106	1,119	..	15,024	3,721	1,904	3,855	4,009	30,950[1]
1948	227	1,011	958	..	13,917	3,493	1,533	3,731	3,674	28,544[1]
1949	214	1,070	916	13,800[2]	12,938	3,449	1,554	2,969	3,932	40,842[2]
1950	185	1,053	1,099	12,900[2]	11,999	3,648	1,662	2,700	4,356	39,602[2]
1951	152	825	948	11,905[2]	11,101	3,084	1,595	2,694	3,408	35,722[2]
1952	156	861	868	12,500[2]	11,800	3,595	1,540	3,211	3,737	38,268[2]
1953	190	817	926	11,900[2]	11,238	3,267	1,471	3,538	3,620	36,967[2]

[1] Sans Québec. [2] Estimation.

Sous-section 3.—Universités et collèges

Les inscriptions aux universités et collèges durant l'année scolaire 1952-1953 paraissent au tableau **9**. Les inscriptions totales des élèves réguliers des universités cette année-là se sont chiffrées par 65,174, soit une légère augmentation sur 1951–1952 (63,499). De plus, 29,341 étudiants d'écoles secondaires et autres étudiants étaient inscrits aux universités et 69,828 autres y suivaient des cours à temps partiel et divers autres cours abrégés. Les inscriptions totales à toutes les institutions en 1952–1953 s'établissent donc à 164,343.

9.—Inscriptions aux universités et collèges, par province, année scolaire 1952-1953[p]

Province et détail	Non-gradués	Gradués	Pré-immatriculation	Autres	Total
Terre-Neuve—					
De plein temps	423	—	—	—	423
Autres	419	—	—	—	419
Île-du-Prince-Édouard—					
De plein temps	268	—	397	117	782
Autres	15	—	—	—	15
Nouvelle-Écosse—					
De plein temps	3,660	96	453	27	4,236
Autres	820	48	159	509	1,536
Nouveau-Brunswick—					
De plein temps	1,801	41	1,604	138	3,584
Autres	452	58	322	429	1,261
Québec—					
De plein temps	21,169	1,070	18,036	2,605	42,880
Autres	8,069	596	2,100	14,203	24,968
Ontario—					
De plein temps	18,875	1,792	3,165	359	24,191
Autres	11,537	1,455	115	12,117	25,224
Manitoba—					
De plein temps	4,405	65	264	373	5,107
Autres	1,572	93	185	3,776	5,626
Saskatchewan—					
De plein temps	2,304	94	711	239	3,348
Autres	3,970	26	—	816	4,812
Alberta—					
De plein temps	3,244	109	630	207	4,190
Autres	2,198	133	—	1,268	3,599
Colombie-Britannique—					
De plein temps	5,523	235	—	16	5,774
Autres	1,350	276	—	742	2,368
Total—					
Cours réguliers, de plein temps	**61,672**	**3,502**	**25,260**	**4,081**	**94,515**
Cours réguliers, de temps partiel	**5,268**	**1,739**	**261**	**3,744**	**11,012**
Cours d'été et extra-muraux	**25,134**	**946**	**2,620**	**30,116**	**58,816**

Les inscriptions aux universités canadiennes d'étudiants de plein temps venus de l'étranger ont beaucoup augmenté durant les années d'après-guerre. En 1951–1953, près de la moitié des étudiants étrangers venaient des États-Unis. Au tableau **10** paraissent une répartition proportionnelle des étudiants étrangers en certaines années ainsi que le nombre de Canadiens étudiant aux États-Unis pendant les mêmes années.

10.—Étudiants étrangers inscrits aux universités canadiennes et Canadiens étudiant aux États-Unis, années scolaires 1931-1953

Année	Total, étudiants de plein temps	Total, étudiants étrangers	Pourcentage des étudiants étrangers				Canadiens étudiant aux É.-U.
			É.-U.	R.-U.	Antilles néerlandaises	Autres pays	
1931	32,926	2,129	70·7	15·6	2·5	11·2	1,313
1936	35,108	2,443	82·6	6·4	1·3	9·7	1,075
1941	36,919	1,882	78·5	2·2	3·9	15·4	1,458
1946	63,550	2,053	54·4	8·1	12·8	24·7	1,636
1951	68,308	3,188	55·1	5·2	7·9	31·8	4,528
1952	63,499	3,012	50·3	4·4	8 6	36·7	4,317
1953	65,174	3,118	47·9	7·2	9·1	35·8	4,572

Sur les 65,174 étudiants de plein temps en 1953, 4,236 recevaient des allocations du ministère des Affaires des anciens combattants.

Gradués d'université.—Durant l'année 1952–1953, les universités ont décerné 13,288 baccalauréats et premiers grades professionnels, 1,421 maîtrises et licences, 270 doctorats ainsi que 284 doctorats honorifiques, et 6,727 diplômes et certificats.

11.—Gradués des universités et collèges, années scolaires terminées en 1950-1953

NOTA.—Les chiffres de 1920–1926 figurent aux pp. 1030–1034 de l'*Annuaire* de 1938 et ceux de 1937–1949 au tableau correspondant des éditions subséquentes.

Cours	1950		1951		1952		1953	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Gradués, arts, sciences pures et commerce	**8,983**	**2,158**	**7,834**	**2,068**	**7,123**	**1,971**	**6,929**	**1,858**
Bacheliers ès arts[1]	6,791	1,987	6,059	1,869	5,623	1,811	5,455	1,685
Bacheliers ès sciences (arts)	1,242	129	1,067	152	837	125	783	139
Bacheliers en commerce[2]	950	42	708	47	663	35	691	34
Gradués en sciences appliquées	**4,082**	**8**	**2,748**	**4**	**2,075**	**15**	**1,545**	**5**
Bacheliers en génie et sciences appliquées	3,598	2	2,427	3	1,770	5	1,337	2
Bacheliers en architecture[2]	165	6	164	1	147	9	102	3
Bacheliers en sylviculture	319	—	157	—	158	1	106	—
Gradués en agriculture, médecine vétérinaire et science ménagère	**1,229**	**301**	**1,008**	**310**	**713**	**288**	**641**	**263**
Bacheliers en science agricole	804	23	556	17	332	28	293	14
Gradués en médecine vétérinaire	150	3	175	16	125	4	98	—
Bacheliers en science ménagère	275	275	277	277	256	256	250	249

Renvois à la fin du tableau, p. 368.

11.—Gradués des universités et collèges, années scolaires terminées en 1950-1953—fin

Cours	1950		1951		1952		1953	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Diplômes d'instituteur et grades en pédagogie et service social	**1,925**	**449**	**1,928**	**478**	**1,782**	**464**	**1,734**	**469**
Diplômes d'instituteur	858	..	835	..	756	..	806	..
Grades en éducation ou pédagogie	531	138	577	155	586	181	524	187
Diplômes et grades, bibliothéconomie	117	88	122	99	102	78	105	96
Diplômes et grades, culture physique	151	61	129	60	98	54	89	41
Diplômes et grades, service social	268	162	265	164	240	151	210	145
Gradués en médecine et en sciences connexes	**2,179**	**722**	**2,119**	**661**	**1,880**	**584**	**2,105**	**783**
Docteurs en médecine	817	42	867	61	798	35	832	42
Dentistes	329	4	294	2	201	1	219	5
Pharmaciens	422	65	406	46	371	38	360	43
Grades et diplômes d'infirmière	538	538	492	492	435	435	604	603
Physiothérapie et thérapeutique professionnelle	73	73	60	60	75	75	90	90
Gradués en droit et en théologie	**1,271**	**49**	**1,246**	**37**	**1,159**[r]	**55**	**1,164**	**59**
Des facultés de droit	764	28	712	20	562[r]	26	586	28
Des séminaires catholiques	326	—	345	—	365	—	367	—
Des séminaires protestants	181	21	189	17	232	29	211	31
Gradués supérieurs et honorifiques	**2,623**	**472**	**2,559**	**410**	**2,351**	**422**	**2,534**	**415**
Doctorats honorifiques	198	8	186	11	222	19	284	11
Doctorats	220	21	202	11	234	21	270	25
Maîtrises	1,186[r]	208[r]	1,212[r]	184[r]	1,162[r]	192[r]	1,079	185
Baccalauréats en théologie	73	3	137	6	106	3	159	4
Licences (sauf en théologie)	335	34	352	36	281	49	342	40
Autres grades et diplômes supérieurs[4]	611	198	470	162	346	147	400	150

[1] Comprend les bacheliers ès lettres et en sciences sociales. [2] Comprend les bacheliers en comptabilité et en science de secrétaire. [3] Comprend les diplômes en architecture des écoles des beaux-arts de Montréal et Québec. [4] Ne comprend pas les diplômes d'instituteur et de théologien.

Personnel enseignant.—La tableau suivant illustre la tendance à la hausse quasi continuelle du personnel enseignant à plein temps et à temps partiel, qui se poursuit depuis 1921.

12.—Personnel enseignant des universités et collèges, années scolaires terminées en 1921-1953

Année	Faculté des arts et des sciences		Écoles professionnelles		Total[1]	
	A temps plein	A temps partiel	A temps plein	A temps partiel	A temps plein	A temps partiel
1921	1,191	243	942	1,179	2,133	1,352
1931	1,776	519	1,127	1,705	2,903	2,077
1941	2,037	579	1,707	2,420	3,452	2,185
1946	2,466	1,010	2,645	2,440	4,937	2,797
1947	2,814	1,002	3,078	2,478	5,246	3,441
1948	3,042	1,119	3,257	2,667	5,447	3,591
1949	2,871	1,202	3,051	2,775	5,339	3,887
1950	2,890	1,153	3,078	3,036	5,246	4,127
1951	3,126	1,260	2,557	2,836	5,539	3,902
1952	3,141	1,354	3,066	3,720	5,874	4,756
1953	3,365	1,457	2,830	4,224	5,851	5,212

[1] Sans les chiffres qui font double emploi.

La médiane des traitements en 1953–1954 est en hausse sur les années précédentes. Les chiffres suivants indiquent le traitement médian versé aux professeurs de plein temps à 17 des grandes universités canadiennes.

Titre	Traitement médian				
	1953–1954	1952–1953	1951–1952	1950–1951	1938–1939
	$	$	$	$	$
Doyen	8,295	7,683	7,271	6,950	5,006
Professeur	7,009	6,406	6,313	5,685	4,345
Professeur adjoint	5,657	5,271	5,227	4,613	3,469
Professeur assistant	4,676	4,415	4,381	3,834	2,708
Chargé de cours	3,659	3,333	3,329	2,847	1,035

Le traitement médian en 1953–1954, selon la région, diffère beaucoup.

Titre	Provinces de l'Atlantique	Ontario et Québec	Provinces de l'Ouest	Canada
	$	$	$	$
Doyen	6,000	9,321	8,281	8,295
Professeur	4,750	7,364	6,859	7,009
Professeur adjoint	4,567	5,869	5,661	5,657
Professeur assistant	3,847	4,775	4,688	4,676
Instructeur et chargé de cours	2,422	3,747	3,781	3,659

Recettes et ressources fixes.—Le revenu des universités, en 1951–1952 (tableau **13**), traduit les premières subventions gouvernementales. Voici la répartition pour l'année 1952–1953: subventions gouvernementales, 52·9 p. 100; droits de scolarité, 28·1 p. 100; dotations et placements, 5·9 p. 100; autres sources, 13·1 p. 100. La proportion du revenu provenant des placements et des dotations a régulièrement diminué depuis 1931 alors qu'elle représentait 16·2 p. 100 du revenu courant.

13.—Revenu et ressources fixes des universités et collèges, années scolaires terminées en 1921-1953

(En milliers de dollars)

NOTA.—Les grandes universités et plusieurs collèges figurent ici et comptent environ 80 p. 100 des étudiants d'université de plein temps inscrits durant la période. Les institutions omises sont en majeure partie celles qui sont dirigées par des religieux, où les professeurs ne reçoivent guère ou pas de traitement et dont, par conséquent, les rapports financiers ne sont pas comparables aux autres.

Année terminée en	Revenu courant					Déficit[2]	Surplus[2]	Ressources fixes		
	Dotations et placements	Subventions gouvernementales	Droits de scolarité[1]	Divers	Total			Terrains, édifices et équipement	Dotations	Caisses de fiducie
1921	1,497	4,522	1,826	1,244	9,089	80	194	48,124	28,328	..
1931	2,258	6,925	3,323	1,455	13,961	600	126	82,403	48,459	..
1941	2,046	6,804	5,143	2,054	16,047	244	116	95,680	55,082	17,422
1946	2,397	10,485	9,779	3,153	25,815	75	532	102,627	56,975	28,999
1947	2,314	13,768	13,636	3,203	32,921	350	382	112,409	59,208	34,397
1948	2,387	14,863	14,903	4,689	36,842	169	347	123,248	63,724	42,302
1949	2,568	16,218	15,959	4,845	39,590	542	935	139,779	69,012	43,093
1950	2,950	16,959	15,409	5,140	40,458	601	413	150,178	84,410	37,821
1951	3,127	18,733	14,025	4,647	40,532	1,037	778	162,372	82,702	34,686
1952	3,185	25,284	14,544	5,208	48,221	479	1,506	181,393	81,737	37,507
1953[3]	2,981	26,973	14,318	6,678	50,950	1,122	1,778	190,803	82,502	38,580

[1] Pension et logement non compris. [2] Déficit ou surplus global des institutions faisant rapport. [3] Comprend l'Université *Memorial* de Terre-Neuve pour la 1re fois.

Le gouvernement fédéral, par suite des recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, a institué un système de subventions universitaires, dont la première a été versée durant l'année scolaire 1951–1952. Les subventions sont calculées à raison de 50c. par habitant de chaque province, les institutions y ayant droit recevant leur part de la répartition provinciale d'après le nombre d'étudiants d'université de plein temps qui suivent des cours conduisant à un degré. Le tableau 14 répartit les paiements par province.

14.—Subventions fédérales aux universités, par province, années scolaires 1952-1955

Province et année	Institutions	Étudiants admissibles	Total, subventions versées
	nombre	nombre	$
Terre-Neuve 1952	1	374	180,700
1953	1	407	187,000
1954	1	401	191,500
1955	1	505	199,000
Île-du-Prince-Édouard 1952	2	267	49,200
1953	2	251	51,500
1954	2	253	53,000
1955	2	245	52,500
Nouvelle-Écosse 1952	13	3,475	321,250
1953	13	3,430	326,500
1954	13	3,696	331,500
1955	12	3,948	336,500
Nouveau-Brunswick 1952	6	1,893	257,800
1953	6	1,815	263,000
1954	6	2,014	268,000
1955	6	2,231	273,500
Québec[1] 1952	5	19.273	2,027,800
Ontario 1952	27	18,203	2,298,750
1953	27	17,593	2,383,000
1954	27	16,939	2,448,500
1955	27	17,896	2,523,000
Manitoba 1952	7	3,932	388,250
1953	7	3,953	399,000
1954	7	4,051	404,500
1955	7	4,171	414,000
Saskatchewan 1952	14	2,301	415,850
1953	14	2,314	421,500
1954	14	2,424	430,500
1955	14	2,684	439,000
Alberta 1952	4	2,844	469,750
1953	5	2,937	485,000
1954	4	3,171	501,000
1955	4	3,297	519,500
Colombie-Britannique 1952	4	5,664	582,600
1953	4	5,457	599,000
1954	5	5,616	615,000
1955	5	6,005	633,000
Total[1] 1952	**83**	**58,266**	**6,991,950**
1953	**79**	**38,157**	**5,115,500**
1954	**79**	**38,565**	**5,243,500**
1955	**78**	**40,982**	**5,390,000**

[1] Le Québec a reçu la subvention fédérale en 1951–1952 seulement.

PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES

Un aperçu du rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences**, rapport déposé au Parlement le 1er juin 1951, a paru dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 355-357.

Section 1.—Les arts et l'éducation†

Écoles de beaux-arts, galeries et musées.—Les beaux-arts sont un sujet facultatif au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités; ils peuvent y être choisis entre cinq matières pour un an ou deux. Certaines universités, comme celle d'Acadia (N.-É.), offrent six cours facultatifs ou plus. L'Université Mount-Allison (N.-B.) et les Universités de la Saskatchewan et du Manitoba offrent un nombre suffisant de cours pour conduire au grade de bachelier avec spécialisation en beaux-arts. A l'Université de Toronto (Ont.), on peut suivre un cours de baccalauréat ès arts avec spécialisation en art et en archéologie de même qu'un cours pour gradués en ce domaine. Des sections des beaux-arts ont été instituées à McGill en 1948-1949, à l'Université de la Colombie-Britannique en 1949-1950 et à l'Université de l'Alberta en 1953-1954; l'Université McMaster a rouvert sa section des beaux-arts en 1951.

Il existe aussi des écoles de beaux-arts qui n'exigent pas de grade universitaire particulier de l'étudiant parce qu'elles s'occupent davantage du développement technique de l'artiste. Les plus connues sont:

Nova Scotia College of Art, Halifax (N.-É.);
École des Beaux-Arts, Québec (P.Q.);
École des Beaux-Arts, Montréal (P.Q.);
School of Art and Design, Musée des Beaux-arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
Ontario College of Art, Toronto (Ont.);
University of Manitoba School of Art, Winnipeg (Man.);
Provincial Institute of Technology and Art, affilié à l'Université de l'Alberta, Calgary (Alb.). Session d'été à Banff (Alb.);
Vancouver School of Art, Vancouver (C.-B.).

Les cours peuvent, selon les besoins de chaque élève, se prolonger jusqu'à quatre ans. Des cours d'été sont offerts par certaines des institutions ci-dessus, les universités et divers groupements indépendants.

Les galeries d'art et les musées publics des principales villes rendent de précieux services aux adultes et aux enfants. Classes du samedi pour enfants, visites accompagnées pour écoliers et adultes, causeries radiophoniques, conférences et, souvent, concerts, autant d'initiatives qui figurent aux programmes des diverses galeries d'art. Plusieurs font circuler dans les alentours des expositions ambulantes. Des organisations comme la *Maritime Art Association*, le *Western Canada Art Circuit*, la *Saskatchewan Arts Board* et l'*Art Institute of Ontario* ont été fondées en vue de servir à l'échelle régionale. La Galerie nationale du Canada poursuit un programme analogue à l'échelle nationale.

Les principales galeries d'art et les principaux musées‡ sont:

New-Brunswick Museum, Saint-Jean (N.-B.);
Musée de la Province de Québec, Québec (P.Q.);
Musée des Beaux-arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
Galerie nationale du Canada, Ottawa (Ont.);
London Public Library and Art Museum, London (Ont.);
Art Gallery of Toronto, Toronto (Ont.).;
Royal Ontario Museum of Archæology, Toronto (Ont.);
Art Gallery of Hamilton, Hamilton (Ont.);
Willistead Library and Art Gallery, Windsor (Ont.);
Winnipeg Art Gallery, Winnipeg (Man.);
Regina College Gallery, Regina (Sask.);
Edmonton Museum of Arts, Edmonton (Alb.);
Vancouver Art Gallery, Vancouver (C.-B.);
Arts Centre of Greater Victoria, Victoria (C.-B.).

* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951.
† Revu sous la direction de Alan Jarvis, directeur, Galerie nationale du Canada (Ottawa).
‡ L'*American Art Directory* (New-York, R. R. Bowker Co.) renferme la liste complète des musées sociétés et écoles d'art du Canada.

La Galerie nationale du Canada.—Fondée en 1880 par le marquis de Lorne, la Galerie nationale a d'abord servi uniquement de galerie d'exposition. Dotée d'un Comité consultatif sur les beaux-arts en 1907 et constituée en société relevant d'un conseil d'administrateurs en 1913, elle a réuni sa collection permanente surtout au cours des quarante dernières années. Cette collection de peintures et de sculptures, de gravures et de dessins, témoin des styles anciens et contemporains de diverses parties du monde, a un triple but: permettre au public d'en bénéficier, faciliter l'étude et le perfectionnement des arts et des produits industriels et servir de base à tout programme de formation artistique. La loi sur la Galerie nationale du Canada, modifiée en 1951, augmente le nombre des administrateurs de la Galerie et lui accorde d'autres avantages.

La collection de la Galerie nationale, qui jouit aujourd'hui d'une renommée internationale, est à la portée de toute la nation grâce à des catalogues, des photographies, des reproductions en couleurs et, dans une mesure restreinte, à des prêts. La section canadienne,—la plus étendue, cela va de soi,—offre la meilleure source pour l'étude de l'art canadien. Chaque année viennent s'ajouter des exemples de la meilleure production contemporaine, de même que de périodes antérieures.

La Galerie nationale poursuit un programme de vulgarisation par tout le pays. La plupart des expositions sont à la disposition de toute la population et connaissent une large diffusion. Une trentaine de ces expositions ambulantes circulent dans le pays et, ainsi, quelque 200 expositions se tiennent au Canada tous les ans sous les auspices de la Galerie nationale. En outre, des œuvres particulières sont prêtées chaque année à différentes localités du pays. Des œuvres d'art originales sont aussi constamment portées à l'attention du public. Des séries de reproductions passent par les villes qui n'ont pas de locaux pour recevoir des œuvres d'art originales.

La plus récente des initiatives majeures de la Galerie dans le domaine général de l'éducation a été la création de la Section de dessin industriel pour répondre au désir du public de voir le dessin des fabrications atteindre au pays les meilleures normes internationales tout en conservant un caractère nettement canadien. Maintes expositions ont eu lieu un peu partout au pays. En 1953 s'est ouvert à Ottawa, dans l'édifice Laurentian, le Centre d'esthétique industrielle. Siège de la direction du programme national de dessin industriel patronné par la Galerie, le local abrite aussi divers étalages.

D'autres méthodes de formation artistique mieux adaptées aux jeunes visent, en partie, à compléter le travail scolaire régulier. Ainsi, la Galerie fournit des textes de conférences illustrées de projections sur tous les aspects de l'histoire de l'art, des reproductions de peintures accompagnées de textes qui servent d'initiation à l'appréciation artistique, des émissions scolaires, des cours pour les enfants à la Galerie même, des expositions de travaux scolaires, des tournées dirigées de collections de la Galerie et des démonstrations pratiques. Des spécialistes bien connus font des tournées de conférences dans tout le pays.

La Galerie nationale maintient également une cinémathèque d'art. Ces films, les fac-similés en couleurs et les sérigraphies publiés par la Galerie sont catalogués dans l'imprimé gratuit intitulé: *Reproductions, Publications, and Educational Material.* La Galerie a distribué en 1953, en marge des émissions scolaires de Radio-Canada sur les artistes canadiens, 250,000 petites reproductions en couleurs aux écoliers de toutes les parties du pays. La revue *Canadian Art*, à laquelle la Galerie collabore au premier chef, a doublé son tirage depuis 1945.

Après avoir hautement loué dans son rapport le travail accompli depuis des années par la Galerie nationale en dépit de graves difficultés, la *Commission d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences** a recommandé que les services actuels d'exposition et d'enseignement de la Galerie soient développés et améliorés; que son budget, son personnel et ses moyens d'action soient accrus; que les crédits destinés aux achats soient maintenus ou, dans la mesure du possible, augmentés; et que, aussitôt que possible, la Galerie nationale soit logée dans un nouvel édifice offrant des ressources satisfaisantes pour la mise en place, l'entreposage, ainsi que pour la circulation des expositions et la conservation des tableaux.

* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951. Voir également *Royal Commission Studies, a Selection of Essays prepared for the Royal Commission.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1951.

Le rapport annuel du Conseil d'administration renferme de plus amples détails concernant les récents achats, les expositions et les tournées de conférences que la Galerie nationale organise.

Autres sociétés artistiques.—Les principales organisations artistiques d'intérêt national, à l'exclusion des musées et galeries d'art, comprennent les suivantes:

L'Association canadienne des dessinateurs industriels;
Le Conseil canadien des arts*;
Le Groupe canadien des peintres;
La Corporation canadienne des potiers;
La Corporation canadienne de l'artisanat;
L'Association canadienne des musées†;
La Société canadienne des arts graphiques;
La Société canadienne des aquafortistes et des graveurs;
La Société canadienne des aquarellistes;
La Société canadienne des jardinistes et urbanistes;
La Community Planning Association of Canada;
La Fédération des artistes canadiens;
L'Académie royale canadienne des Arts;
L'Institut royal d'architecture du Canada;
La Société des sculpteurs du Canada.

Section 2.—Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film ‡

L'Office national du film, organisme de l'État, a été établi par une loi du Parlement en 1939 et reconstitué en 1950 par la loi nationale sur le film. Depuis sa fondation, l'Office, d'organisme chargé de la surveillance relative à l'activité cinématographique du gouvernement du Canada, est devenu une société nationale de production et de distribution de documentaires dont les films ayant pour sujet le Canada sont montrés partout où les gens peuvent se rassembler librement. De plus, l'Office produit et distribue des bandes d'images et des photos portant sur le Canada, comme l'exige sa fonction principale que décrit ainsi la loi: ". . .pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national. . .".

On fait un usage accru des films et des bandes d'images comme aides à l'enseignement dans les écoles et les universités. Durant l'année financière 1954–1955, l'Office national du film a présenté ou distribué des films qui ont servi à 86,077 séances de projection.

Les films que l'Office produit sont aussi montrés dans les cinémas et à la télévision, au Canada comme à l'étranger. Les séries qui sont surtout destinées aux cinémas sont *Canada Carries On* et *Eye Witness* en anglais et *En Avant Canada* et *Vigie* en français, de même que certains reportages sur l'actualité. La distribution de ces films se fait généralement par l'entremise des grandes agences de distribution de films dont les ramifications s'étendent dans le monde entier.

Le programme non commercial de l'Office au Canada se fonde sur un réseau national de tournées cinématographiques, de conseils du film et de cinémathèques; il est bien intégré dans l'activité des collectivités. Durant l'année terminée le 31 mars 1955, il existait pas moins de 462 conseils du film,—groupes bénévoles pour l'encouragement de la projection de films documentaires,—et 420 cinémathèques et dépôts de films ont aidé à faire circuler des milliers de bobines.

L'histoire du Canada enregistrée sur film est aussi racontée à l'étranger. Outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation non commerciale s'effectue par l'entremise des missions diplomatiques et commerciales, des bureaux de l'Office national du film à Londres, New-York et Chicago, et des bibliothèques administrées par divers organismes culturels. L'Office vend aussi à l'étranger chaque année des centaines d'exemplaires de ses films. Il fait des échanges avec les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers; cela signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, ce qui favorise l'entente internationale.

* Une étude sur le Conseil canadien des Arts ainsi que la liste des sociétés qui en font partie ont paru à la page 322 de l'*Annuaire* de 1951.

† Formée en 1947 en vue d'améliorer l'œuvre éducative des musées par la collaboration mutuelle, les échange avec d'autres pays et le recrutement et la formation de spécialistes.

‡ Rédigé sous la direction du Commissaire à la Cinématographie de l'État, Division de l'information et de la diffusion, Office national du film.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 100,000 photos qui sont mises à la disposition des magazines, journaux et autres périodiques en vue de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 3.—Rôle éducatif et culturel de la Société Radio-Canada*

La Société Radio-Canada consacre une grande partie des émissions de ses réseaux anglais et français à des programmes éducatifs ou semi-éducatifs pour enfants et adultes, où, autant que possible, l'utile se mêle à l'agréable. Les émissions parlées, qui embrassent un vaste choix de sujets, comprennent des leçons, causeries, discussions, programmes documentaires, scènes dramatisées ou encore émissions agrémentées de musique.

Émissions pour bambins.—Bien que plusieurs émissions pour bambins, où l'on raconte des histoires, soient purement récréatives, une série spéciale a été inaugurée en vue de procurer aux enfants d'âge préscolaire, spécialement à ceux des régions lointaines, plusieurs des avantages du jardin d'enfants. Intitulée *Kindergarten of the Air*, et diffusée du lundi au vendredi, elle s'adresse aux enfants de 2½ ans à 6 ans. Organisée suivant les conseils de spécialistes des jardins d'enfants et de représentants de la *Canadian Home and School Federation*, de la *Federation of Women's Institute* et de la *Junior League*, elle comprend des histoires, des chansons, des jeux d'esprit, des exercices de gymnastique, des renseignements sur la vie animale et l'histoire naturelle et elle encourage les bonnes habitudes d'hygiène, d'alimentation et de repos. Destinées d'abord à l'écoute au foyer, les émissions se sont révélées également utiles à plusieurs groupes et classes de jardins d'enfants organisés.

Émissions scolaires.—Plus de 1,000 émissions scolaires, la plupart de forme dramatique, sont diffusées partout au Canada, pendant l'année scolaire. Radio-Canada diffuse aussi pendant au moins 30 minutes chaque jour des programmes spécialement préparés par les ministères de l'Instruction publique et adaptés aux besoins scolaires. Ces émissions aident le professeur à développer l'imagination de ses élèves et à stimuler leur goût de l'étude. Les *National School Broadcasts*, préparés par le *National Advisory Council on School Broadcasting*, visent à affermir le sentiment national de l'écolier et à lui faire mieux connaître les réalisations de son pays. Pendant la saison 1954–1955, sept de ces émissions s'adressaient aux écoliers de la quatrième à la treizième année: *Voices of the Wild*, série consacrée à la faune sauvage canadienne; *This Gift of Freedom*, série destinée à donner aux étudiants une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du régime démocratique du Canada; *I Was There*, série dramatisant les grands faits de l'histoire du Canada; *Julius Caesar*, présentation complète de la pièce de Shakespeare; *Life in Canada Today*, série portant sur l'activité des Canadiens; *Commonwealth Round-up*, comprenant quatre émissions sur les aspects intéressants des autres nations du Commonwealth, accompagnées d'effets sonores spécialement réalisés par les organismes de radiodiffusion du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Inde; *Music in the Making*, série de cinq émissions visant à développer le goût musical selon une formule nouvelle: un compositeur, Wolfgang Mozart, raconte sa vie en appuyant sur l'une de ses œuvres, la 39e symphonie, dont un mouvement est joué à chaque émission.

Les premières émissions d'essai télévisées à l'intention des écoles ont passé en novembre 1954. Elles étaient au nombre de huit et destinées à apporter un supplément visuel aux leçons d'études sociales, de littérature, de science et d'art. Elles se divisaient en deux séries, l'une pour les classes de cinquième et sixième années et l'autre pour les classes de septième et huitième années. Elles ont été télévisées tôt l'après-midi; leur transmission (sur kinéscope) a été assurée par cinq postes de la Société Radio-Canada et par 12 postes privés de télévision. On avait remis à l'avance aux instituteurs des manuels renfermant tous les détails relatifs à chacune des émissions, de même que des conseils appropriés sur la façon d'y participer. Ces émissions se sont déroulées devant quelque 18,000 étudiants

* Rédigé sous la direction de J.-Alphonse Ouimet, gérant général de la Société Radio-Canada, Ottawa. D'autres aspects des services de Radio-Canada sont étudiés au chapitre XX.

réunis dans 513 classes, et répartis dans huit provinces. Dans son rapport, *Television in the Classroom*, la Société Radio-Canada a publié une appréciation de cette expérience par les instituteurs, rapport qui préconisait de nouveaux essais du genre.

Le ministère de l'Instruction publique du Nouveau-Brunswick présente, trois fois par semaine, pour les écoles de langue française, des émissions scolaires en cette langue.

Le détail des émissions scolaires paraît dans le manuel *Young Canada Listens* que la Société Radio-Canada publie chaque année.

Éducation des adultes.—Les services de radio et de télévision de Radio-Canada présentent souvent des émissions éducatives pour adultes. L'organisation de ces émissions bénéficie de la collaboration de divers organismes d'éducation. Radio-Canada participe activement aux travaux de la Commission mixte d'organisation, organisme établi par l'Association canadienne pour l'éducation des adultes qui s'occupe de l'échange de renseignements et de la coordination des projets relatifs à l'éducation des adultes au Canada.

Émissions radiophoniques.—Le *Citizens' Forum* est une émission à laquelle des spécialistes discutent à l'amiable d'importantes questions d'actualité. Le programme des émissions est établi d'accord par *la Canadian Association for Adult Education* et Radio-Canada. L'émission française qui lui fait pendant, *Les Idées en Marche*, est organisée en collaboration avec la Société canadienne d'éducation des adultes. Une émission analogue, mais destinée spécialement aux ruraux, est le *National Farm Radio Forum* qui est arrêtée en collaboration avec la Fédération canadienne de l'agriculture et *Canadian Association for Adult Education*. Toutes ces émissions sont écoutées par des groupes d'auditeurs organisés qui après l'émission continuent de discuter la question traitée.

Au cours des trois derniers étés, les séances du soir de la Conférence de Couchiching ont été radiodiffusées. Cette réunion d'une semaine, organisée en collaboration avec le *Canadian Institute on Public Affairs*, étudie les questions d'intérêt national et international en séances générales et en séances particulières.

Voici les autres émissions éducatives: *Cross Section*, série de documentaires dramatisés portant sur des questions d'ordre économique et social; diverses séries d'émissions dramatisées intéressant les relations humaines et l'hygiène mentale; et *Trans-Canada Matinée*, émission quotidienne de l'après-midi présentant des causeries et des commentaires instructifs s'adressant spécialement à la ménagère. Cette émission est une des six de Radio-Canada qui ont obtenu un premier prix à l'Exposition de 1954 des programmes éducatifs de radio et de télévision tenue à Columbus (Ohio). Au réseau français, le *Forum de Radio-Parents* présente des émissions visant à aider les parents dans l'éducation des enfants; au cours des émissions de la série *Le Courrier de Radio-Parents*, des psychologues répondent aux questions d'intérêt général envoyées par les parents. L'émission *Femina* offre aux auditrices deux émissions par semaine durant la journée.

Dans la province de Québec, le réseau français de la Société met en ondes l'émission *Radio-Collège*, qui passe hebdomadairement et traite en particulier des beaux-arts, de la musique, de la littérature, du théâtre, des sciences, de la religion et de la philosophie. Cette émission n'est pas destinée aux écoles; elle s'adresse à une classe plus adulte que celle qui est visée par les réseaux de langue anglaise et passe à des périodes autres que les heures de classe.

En outre, des causeries portant sur une vaste gamme de sujets, dont les affaires internationales, l'histoire canadienne et les événements sociaux, sont radiodiffusées régulièrement sur les divers réseaux.

Télévision.—L'émission *Exploring Minds*, organisée en collaboration avec les Universités de Montréal et de Toronto et l'Université McGill, présente, sous forme de discussion ou de causerie, des exemples qui font voir l'œuvre qu'accomplissent les universités. A l'émission *This Week*, des spécialistes discutent les grandes nouvelles mondiales de la semaine précédente. L'émission *Fighting Words* (*Prise de bec*, émission correspondante en français) en est une où des spécialistes des arts et des sciences viennent commenter des citations controversables envoyées par les téléspectateurs. Une émission quotidienne, *Living*, donne des renseignements utiles aux consommateurs et portant sur une foule de produits et de services.

Section 4.—Bibliothèques publiques

La Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale du Canada, autorisée en vertu de la loi du 18 juin 1952 sur la Bibliothèque nationale (I Elizabeth II, chap. 330), est officiellement entrée en existence le 1er janvier 1953. Les travaux poursuivis par le Centre bibliographique et son personnel ont alors été absorbés par la Bibliothèque nationale, qui relève du Secrétaire d'État.

La loi autorise l'institution d'un conseil consultatif composé de quinze membres, y compris au moins un représentant de chacune des dix provinces, et la nomination d'un bibliothécaire national, d'un bibliothécaire national adjoint et du personnel de la bibliothèque. Les fonctions du bibliothécaire national comprennent l'établissement d'un Catalogue collectif national où sera inscrit chaque volume de toutes les collections importantes du pays, l'achat de livres et la publication d'une Bibliographie nationale des volumes publiés au Canada, écrits par des Canadiens ou intéressant particulièrement les Canadiens. La loi exige que deux exemplaires de chaque volume publié au Canada soient remis au bibliothécaire national dans le mois qui suit la publication; un exemplaire des volumes coûteux doit être déposé.

L'emplacement de la Bibliothèque nationale à Ottawa a été choisi et des plans sommaires de l'édifice ont été préparés. L'achat des livres est restreint jusqu'à ce que la Bibliothèque dispose de locaux permanents, mais l'activité des autres services progresse de façon remarquable. *Canadiana*, publication bilingue mensuelle des nouveaux ouvrages canadiens, comprend maintenant toutes les publications des gouvernements provinciaux. Au 31 décembre 1954, les catalogues de 91 bibliothèques énumérant 5,963,000 volumes avaient été microfilmés pour le Catalogue national. De plus, la Bibliothèque reçoit, enregistre et accuse réception de tous les volumes déposés sous le régime de la loi sur le droit d'auteur.

Bibliothèques publiques.—Le service de bibliothèque publique au Canada comprend la bibliothèque principale et ses succursales dans les zones métropolitaines (auxquelles s'ajoute parfois le bibliobus pour desservir les quartiers excentriques), la petite bibliothèque associée de village et de hameau et le service régional desservant un ou plusieurs comtés; le bateau et la poste sont utilisés pour desservir les régions rurales éloignées. C'est ainsi que 75 à 80 p. 100 de la populatoin bénéficie du service de bibliothèque.

Le dernier *Relevé des bibliothèques* du B.F.S. donne la statistique des bibliothèques pour 1953. Le tableau **1** fait voir l'activité des 766 bibliothèques publiques sur lesquelles a porté le relevé. Le rapport du B.F.S., *Bibliothèques publiques gratuites, urbaines et régionales*, 1954, renferme la statistique de toutes les bibliothèques publiques gratuites des centres urbains de 10,000 habitants et plus, de toutes les bibliothèques régionales, de même que des estimations de la quantité de volumes, de la circulation et des dépenses.

1.—Statistique sommaire des bibliothèques publiques, par province, 1953

Province	Volumes	Circulation	Abonnés	Dépenses	Personnel à temps complet
Terre-Neuve	179,362	499,304	25,385	122,353	23
Île-du-Prince-Édouard	85,995	304,008	13,500	47,390	11
Nouvelle-Écosse	196,086	931,077	73,572	224,015	46
Nouveau-Brunswick	137,147	218,574	27,711	59,960	16
Québec	1,101,286	1,830,825	93,440	697,739	136
Ontario	4,911,782	18,811,520	991,174	4,503,187	964
Manitoba	195,320	988,343	44,519	259,979	64
Saskatchewan	340,045	1,048,085	60,117	291,039	59
Alberta	505,427	2,022,310	119,493	467,740	101
Colombie-Britannique	752,925	4,292,684	223,031	1,138,063	250
Total	**8,405,375**	**30,946,730**	**1,671,942**	**7,811,465**	**1,670**

Sur les 766 bibliothèques qui ont fait rapport en 1953, 92 sont situées dans des villes de 10,000 habitants ou plus; elles emploient 78 p. 100 des employés de plein temps et accusent 87 p. 100 de toutes les dépenses. Le salaire médian payé par les bibliothèques urbaines varie ainsi qu'il suit en raison de l'importance du lieu:

Personnel	Population de la ville: 10,000 à 24,999	25,000 à 99,999	100,000 ou plus
	$	$	$
Bibliothécaires en chef	3,250	4,344	5,273
Chefs de succursale ou de division	2,667	3,306	3,579
Autres bibliothécaires	2,194	2,814	2,497
Autres classes	1,667	2,554	2,434
Employés de bureau	1,808	1,917	2,108

En plus de leur tâche principale, qui consiste à prêter de la matière à lire, les bibliothèques publiques se chargent de divers services particuliers. Les bibliothèques urbaines ont prêté, en 1953, 89,296 films et 108,225 disques, ont donné 656 concerts, présenté 336 émissions radiophoniques et représentations dramatiques et ont tenu 4,265 séances cinématographiques devant un total de plus de 4 millions de personnes. Quelque 4,860 heures de récit de conte ont été consacrées aux enfants, d'habitude le samedi matin. De plus, elles ont répondu à 357,217 demandes de renseignements.

Service régional de bibliothèque.—Le service régional, sous une forme ou sous une autre, fonctionne actuellement à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Un directeur des bibliothèques régionales a aussi été nommé en janvier 1954 au Nouveau-Brunswick, en vue de l'établissement d'un réseau de bibliothèques régionales dans la province, et des relevés préliminaires sont effectués au Manitoba. La statistique sommaire des bibliothèques actives paraît au tableau **2.**

2.—Statistique sommaire des bibliothèques organisées en coopératives régionales, 1954

Organisation régionale	Volumes	Circulation	Dépenses: Achats de livres	Dépenses: Total
			$	$
Bibliothèques régionales de Terre-Neuve[1]	153,591	412,882	..	..
Bibliothèques de l'Île-du-Prince-Édouard	86,186	326,954	11,000	41,840
Bibliothèques régionales de la Nouvelle-Écosse—				
Vallée d'Annapolis	22,716	122,315	3,226	22,943
Cap-Breton	49,336	248,401	12,580	57,718
Colchester—East-Hants	30,000	142,557	4,932	19,381
Comté de Pictou	16,886	149,328	4,733	23,271
Ontario (biblio-coopératives de comté)—				
Bruce	12,108	68,332	2,700	7,103
Elgin	21,059	134,368	3,565	11,852
Essex	17,922	200,000[2]	4,768	18,489
Huron	16,258	152,045	2,884	17,239
Kent	18,351	118,198	3,971	11,325
Lambton	20,206	159,875	4,159	13,019
Middlesex	21,846	167,000[2]	6,836	15,803
Oxford	12,603	150,560	3,791	11,680
Peel	9,071	47,518	3,269	9,359
Simcoe	16,196	108,164	3,292	14,707
District de Thunder-Bay	8,418	25,523	4,220	11,579
Victoria	7,401	54,690	3,308	7,028
Welland	15,694	155,804	4,109	14,238
Wentworth	16,544	189,085	4,884	20,392
Bibliothèques régionales de la Saskatchewan—				
Centre-nord de la Saskatchewan	26,300	81,130	9,647	26,165
Bibliothèques régionales de l'Alberta—				
Barrhead	7,700	41,500	2,453	5,542
Lacombe	10,000	8,083[3]	10,431	20,556
Bibliothèques unies de la Colombie-Britannique—				
Vallée du Fraser	79,285	519,324	29,132	93,562
Okanagan	62,145	344,775	16,550	67,475
Île de Vancouver	56,551	353,074	13,346	79,216

[1] Renvois à la fin du tableau, p. 378.

2.—Statistique sommaire des bibliothèques organisées en coopératives régionales, 1954—fin

Organisation Régionale	Bibliothèques participantes	Dépôts scolaires et autres agences	Population desservie	Abonnés
Bibliothèques régionales de Terre-Neuve[1]	7	352	70,000	18,034
Bibliothèques de l'Île-du-Prince-Édouard	24	1	98,500	14,039
Bibliothèques régionales de la Nouvelle-Écosse—				
Vallée d'Annapolis	8	161	41,890	10,200
Cap-Breton	9	120	111,896	26,521
Colchester—East-Hants	5	135	42,000	8,050
Comté de Pictou	5	134	38,427	11,000[2]
Ontario (biblio-coopératives de comté)—				
Bruce	20	128	40,276	..
Elgin	13	148	35,018	9,642
Essex	11	121	94,611	..
Huron	34	221	51,380	13,079
Kent	10	185	63,000	..
Lambton	19	137	39,000	..
Middlesex	25	150	70,000	..
Oxford	18	148	36,894	9,000
Peel	14	81	71,486	..
Simcoe	18	206	102,736	..
District de Thunder-Bay	9	57	105,000	..
Victoria	10	97	17,000	..
Welland	—	189	144,755	..
Wentworth	4	112	63,575	16,924
Bibliothèques régionales de la Saskatchewan—				
Centre-nord de la Saskatchewan	11	1	29,223	7,582
Bibliothèques régionales de l'Alberta—				
Barrhead	—	24	5,000	1,970
Lacombe	15	23	14,000	1,275
Bibliothèques unies de la Colombie-Britannique—				
Vallée du Fraser	11	265	116,013	28,624
Okanagan	56	55	69,990	21,841
Île de Vancouver	13	233	76,181	14,221

[1] Comprend les chiffres de la bibliothèque circulante de Terre-Neuve. [2] Estimation. [3] De septembre à décembre 1954 seulement.

Bibliothèques scolaires.—Les 263 bibliothèques scolaires énumérées lors du relevé des bibliothèques en 1953 renfermaient environ 7,630,000 volumes. Elles comptaient 545 employés de plein temps et 615 employés à temps partiel, dont 290 avaient étudié la bibliothéconomie.

Bibliothèques gouvernementales.—En 1953, 102 bibliothèques fédérales comportaient 2,067,430 volumes, et 99 bibliothèques provinciales, 1,389,516. Les bibliothèques fédérales employaient 345 personnes à plein temps et les bibliothèques provinciales, 162.

Bibliothèques d'organisations commerciales, professionnelles et techniques.—Les 131 bibliothèques exploitées par des sociétée et des établissements commerciaux, professionnels et techniques en 1953 comptaient 774,629 volumes. Les deux tiers de ces bibliothèques ont déclaré avoir à leur service 253 employés de plein temps.

Section 5.—Le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

C'est le ministère des Affaires extérieures qui assure la liaison entre les organismes gouvernementaux et bénévoles au Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La participation canadienne à l'UNESCO comprend la représentation aux sessions de la Conférence générale, l'apport de conseils et de renseignements concernant les questions intéressant le Canada au Secrétariat de l'UNESCO, la collaboration aux entreprises de l'Organisation, l'envoi de délégués aux *séminaires* internationaux tenus sous les auspices de l'UNESCO, l'administration au Canada des bourses d'études et de recherches et la distribution des publications de l'UNESCO.

Les conférences générales de l'UNESCO ont maintenant lieu tous les deux ans. Ces conférences étudient le progrès accompli durant les années précédentes et établissent le programme des deux prochaines années. L'éducation fondamentale et l'assistance technique sont considérées comme les plus importantes parties du programme de l'UNESCO. Dans le domaine scientifique, les recherches en vue d'améliorer les conditions de vie de l'humanité font l'objet d'une attention particulière et on encourage les mesures propres à faciliter la liaison scientifique. L'UNESCO s'efforce également d'encourager les échanges culturels, d'améliorer les moyens de communication entre les peuples et de stimuler l'échange de personnes entre les nations.

Le budget de l'UNESCO en 1955–1956 était de $21,617,830; le Canada en fournit 2·56 p. 100 ou $554,000.

Plus de 100 organismes bénévoles et agences et services officiels collaborent avec le ministère des Affaires extérieures à déterminer la participation canadienne au programme de l'UNESCO. L'appui du Canada à l'UNESCO est considéré comme faisant intégralement partie de la participation du Canada au programme de paix des Nations Unies par le moyen de la bonne entente internationale.

PARTIE III.—RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

Section 1.—Le Conseil national de recherches*

L'organisation de la recherche sur un plan national au Canada remonte à 1916, alors que le gouvernement établit le Conseil consultatif honoraire de recherches scientifiques et industrielles sous la tutelle d'un comité du conseil privé. Des dispositions étaient prises en vue de diriger et de coordonner la recherche, d'organiser des enquêtes coopératives, de favoriser la formation post-universitaire de chercheurs et de poursuivre des recherches grâce aux subventions versées aux professeurs d'université. Voilà sur quoi s'est fondé le travail du Conseil de 1916 à 1924.

Un comité spécial du Parlement, chargé d'étudier une recommandation en vue de l'établissement de laboratoires nationaux, se déclara favorable à la proposition, et la loi sur le Conseil de recherches fut revisée en 1924. Le Conseil acquit des laboratoires temporaires et connut un tel succès dans ses recherches sur l'utilisation des calcaires magnésiens comme réfractaires, qu'une industrie de guerre, créée durant le premier conflit mondial, fut rétablie sur une vaste échelle. En conséquence, en 1929-1930, le gouvernement affecta des fonds à de nouveaux laboratoires.

L'immeuble du Conseil, rue Sussex à Ottawa, a été inauguré en 1932. C'est en 1939 qu'a commencé la construction de l'édifice de l'aérodynamique sur un emplacement de 130 acres adjacent à l'aéroport de Rockcliffe du Corps d'aviation royal canadien. D'autres immeubles ont plus tard été érigés sur cet emplacement, dont des ateliers de menuiserie et de travail sur métaux et des laboratoires distincts pour les recherches intéressant les moteurs, les gaz et le pétrole, l'hydraulique et les structures. Ces installations ont été agrandies depuis et de nouveaux bâtiments ont été construits pour le génie, l'étude des basses températures et l'aérodynamique des grandes vitesses. Un laboratoire d'étude des rayons cosmiques, un immeuble de la thermodynamique et un vaste édifice appelé à abriter la Division de la chimie appliquée s'y sont ajoutés en 1952 tandis qu'en 1953 a été construit dans l'un des tunnels de communication du Chemin de Montréal, un laboratoire moderne servant à la mesure exacte des roulettes d'arpenteur. Cette année-là a aussi vu l'achèvement du vaste et magnifique Centre de recherches sur le bâtiment ainsi que la construction, sur un nouvel emplacement de 250 acres situé de l'autre côté du Chemin de Montréal, du nouvel édifice de la Division de T.S.F. et de l'électrotechnique. Un passage inférieur relie les deux emplacements. La Section de recherches sur le vol (de la Division de génie mécanique) a quitté ses locaux temporaires, à l'aérodrome d'Arnprior, pour s'établir dans des locaux permanents à l'aéroport d'Uplands près d'Ottawa.

* Rédigé par W. Thistle, chef de la Division des relations extérieures, Conseil national de recherches, Ottawa.

Le Laboratoire régional des Prairies, érigé sur les terrains de l'Université de la Saskatchewan, est en activité depuis juin 1948. Le Laboratoire régional des Maritimes, sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax (N.-É.), a été inauguré en juin 1952. Grâce à la collaboration d'une importante compagnie de pétrole, la Division des recherches sur le bâtiment a pu établir une Station de recherches sur le pergélisol à Norman-Wells (T.N.-O.). Ce poste est l'un des établissements de recherches sur le bâtiment les plus au nord du monde entier.

Le Conseil comprend un président, deux vice-présidents (section scientifique), un vice-président (section administrative) et dix-sept autres membres nommés chacun pour trois ans et choisis pour représenter l'industrie, le travail et la recherche dans une des sciences naturelles fondamentales. Plusieurs des membres sont recrutés dans les sections scientifiques des universités canadiennes.

L'activité du Conseil dans le domaine des sciences et du génie se partage entre neuf divisions et deux laboratoires régionaux ayant chacun leur propre directeur. Cinq divisions de laboratoire s'occupent d'études fondamentales et appliquées portant sur les sciences naturelles: biologie appliquée, chimie pure et chimie appliquée, physique pure et physique appliquée. Trois autres s'adonnent surtout à des travaux de génie: recherches sur le bâtiment, T.S.F. et électrotechnique, et génie mécanique, ce dernier comprenant l'aéronautique et l'hydraulique. La Division de recherches médicales ne possède pas de laboratoire en propre, mais elle accorde des subventions et des bourses d'études valables surtout dans les écoles de médecine des universités canadiennes.

En plus d'effectuer des travaux de recherche, le Conseil maintient un Service d'information dont les techniciens itinérants aident les petites industries du pays en appelant l'attention du Conseil sur leurs problèmes techniques. Grâce à son personnel compétent de chercheurs et à sa vaste documentation, le Conseil peut ordinairement fournir très promptement les renseignements demandés.

Le Conseil aide l'industrie de deux autres façons importantes. Un échange libre et constant de personnel et de renseignements se fait entre les laboratoires du Conseil et ceux de l'industrie, afin que l'industrie canadienne puisse utiliser les laboratoires du Conseil tout comme les services d'une grande entreprise ont recours à leurs propres laboratoires afin d'obtenir des renseignements et de l'aide d'ordre scientifique. Le Conseil fait aussi, à forfait, des recherches pour tout établissement aux prises avec un problème impossible à résoudre dans les laboratoires privés de consultation et d'épreuves; en retour il obtient l'assistance de plusieurs sociétés. Le Conseil maintient depuis longtemps une étroite collaboration de cette nature avec nombre d'industries canadiennes appartenant à divers domaines.

Au lendemain de sa création, le Conseil a institué des commissions associées qui fonctionnent encore. D'une année à l'autre, des centaines de spécialistes ont accepté, sur l'invitation du Conseil, d'en faire partie et leur savoir et leur expérience ont contribué à la solution de nombreux problèmes. Les membres des commissions consacrent leur temps et leurs efforts aux études qui leur sont confiées, sans rétribution ni récompense, et leur concours est des plus utiles au Conseil.

Le Conseil accorde depuis sa fondation, en 1916, des subventions d'aide à la recherche. Elles sont versées aux directeurs des sections scientifiques des universités pour leur permettre d'acheter l'équipement requis et d'embaucher de jeunes aides, habituellement des étudiants. Ces subventions ont beaucoup aidé les universités à mettre sur pied les excellentes écoles d'études post-universitaires qui existent maintenant au Canada. En 1954-1955, le Conseil a affecté plus de deux millions et demi de dollars à des recherches fondamentales dans les universités canadiennes.

Le Conseil accorde chaque année des bourses d'études et des octrois aux fins de recherches. Les bourses accordées en science et en génie sont de trois catégories et s'élèvent respectivement à $800, $1,100 et $1,400 pour l'année scolaire; elles peuvent comporter un supplément de $800 pour l'été. On offre de plus des bourses spéciales de $1,900 par année

et des bourses post-doctorales de $2,500 pour séjour outre-mer. Il y a de plus deux catégories de bourses de recherches pour gradués en médecine; ces bourses sont de $1,800 à $3,500 dans le cas des chercheurs sans expérience et peuvent aller jusqu'à $5,000 dans le cas des chercheurs plus avancés. Le Conseil accorde aussi des bourses de recherches en art dentaire. Quelque 270 bourses diverses, représentant une somme supérieure à $380,000 ont été octroyées en 1954-1955.

Ces dernières années (depuis 1948), le Conseil a accueilli un nombre limité de bénéficiaires de bourses post-doctorales, soigneusement choisis d'après leur mérite dans toutes les universités du monde. A l'heure actuelle, une centaine de ces jeunes chercheurs scientifiques travaillent dans les laboratoires, en majorité dans ceux de chimie, de physique et de biologie appliquée. Nommés pour un an seulement, ils peuvent demeurer une seconde année s'il y a lieu. Leur présence dans les laboratoires est des plus stimulantes; elle y crée en quelque sorte une atmosphère universitaire fraîche et vivifiante qui conserve un air de jeunesse au Conseil.

Principaux travaux de 1954-1955.—La *Division de biologie appliquée* a accompli des travaux variés allant depuis les études appliquées sur l'entreposage et le transport des comestibles jusqu'aux recherches plus importantes en matière de métabolisme et de composition chimique des organismes vivants.

On a étudié le maitien d'un haut degré d'humidité dans les glacières comme moyen de réduire la dessication externe des produits alimentaires. Dans un réfrigérateur expérimental, on a obtenu des niveaux d'humidité peu éloignés de la saturation en refroidissant indirectement l'espace en cause à l'aide d'une enveloppe d'air froid. On songe à exploiter les grandes lignes du devis sur un pied commercial.

On a attribué la décoloration en gris du porc conditionné à une oxydation des pigments de la viande sous l'effet de la lumière: de récentes expériences ont révélé que cette modification se produit beaucoup plus rapidement dans les pigments des muscles que dans ceux du sang. A cause de l'intérêt croissant que suscitent les recherches médicales et connexes, on poursuit les études entreprises sur l'entreposage en congélation des cellules vivantes et d'autres organismes minuscules. Les enquêtes sur les albumines du plasma sanguin ont montré que la molécule albumineuse du sérum se compose d'au moins deux sous-unités plutôt que de la chaîne unique que préconisaient d'autres chercheurs. Les travaux sur la production de l'acide citrique par fermentation submergée de la mélasse de betterave à sucre ont rélévé que les expériences conduites en laboratoire peuvent aussi l'être sur une plus grande échelle. On a continué l'enquête commencée sur les hydrates de carbone que renferment diverses céréales, algues et plantes marines. Entre autres recherches d'ordre statistique, on a uniformisé les procédés de laboratoire tendant à la détection de légères variations dans le goût des comestibles.

Au Laboratoire régional des Maritimes, à Halifax, l'intérêt scientifique du personnel s'est beaucoup diversifié au cours de l'année. On a conçu et installé un séchoir modèle pour faciliter l'analyse des conditions optimums de dessication de substances telles que les goémons. La valeur nutritive de la farine d'algue séchée se compare favorablement avec la caséine, tandis que la farine d'algue et de fucus sont de meilleurs agents que la gélatine ou le soja quant à la régénération de la protéine du foie. On a élaboré une méthode de déterminer la présence du carragheen dans les algues. On étudie actuellement la cause de la formation de la poix dans les pulperies et les papeteries. On effectue également des recherches sur les sujets suivants: qualité du cidre brut, cause de l'émiettement des filets de morue, altération de la qualité des pommes de terre entreposées, ainsi que divers aspects des réactions métallurgiques aux hautes températures qui se produisent dans la fabrication du fer et de l'acier.

Le Laboratoire régional des Prairies poursuit ses enquêtes sur l'utilisation des matières agricoles. On étudie un procédé de fabrication de la lysine par voie de fermentation; si les travaux réussissent, on fera un plus grand usage du blé comme provende. On est à analyser un élément toxique de la farine de graine de colza pour déterminer la cause de cette déficience et trouver un moyen de la faire disparaître.

La fabrication des panneaux de fibre de bois comprimée ou "bois synthétique", le principal matériau de construction de demain, ne cessant de s'accroître, les travaux ont porté sur ce produit plutôt que sur les panneaux isolants en fibres. Les enquêtes sur l'étanchéité des panneaux en fibre ont révélé qu'on peut encoller la plupart des pâtes de bois au moyen de sels métalliques à un degré approprié d'acidité. Les sels métalliques agissent sur les constituants naturels de la paille ou des pâtes de bois. On a fait les démarches nécessaires pour breveter ce procédé.

Une étude des explosions de poussière dans les élévateurs a montré l'importance majeure qu'il faut attacher à la grosseur des particules de poussière. Seules les particules qui passent à travers un crible de 150 mailles offrent quelque danger d'explosion. Les ingénieurs en construction commerciale sont à concevoir et à installer des dispositifs de separation et d'enlèvement des poussières.

Des travaux sont aussi en cours sur les sujets suivants: propriétés et mécanisme des réactions des amidons, sucres, protéines, graisses et huiles, et autres éléments végétaux; physiologie, biochimie et enzymologie des plantes vivantes et des microrganismes; mécanisme des procédés de fermentation; conception et manœuvre du matériel de fermentation.

A la *Division de chimie appliquée*, on a accordé une attention particulière à la corrosion des dispositifs de refroidissement automatique par les solutions de glycol éthylique, à la corrosion du fer sous l'action de solutions aqueuses, ainsi qu'à divers moyens de réduire ces effets. A la section des textiles, on a mis l'accent sur les travaux en matière de blanchissage, de nettoyage à sec et de préservation; ces études jetteront un jour nouveau sur l'action des détergents.

En outre, la Division a poussé surtout les recherches d'ordre chimique ayant pour but de mettre en valeur des ressources naturelles du Canada. Durant l'année, les produits du pétrole ont été le principal centre d'intérêt, en particulier dans les usines modèles.

On a découvert une nouvelle méthode,—très prometteuse sous le rapport industriel,—de contact entre les solides et les liquides. Dans le laboratoire de recherches sur le caoutchouc, on s'est occupé principalement de l'utilisation de la lignine pour le renforcement de cette substance. On a amélioré un agglutinant à base de cyclocaoutchouc et propre à lier le caoutchouc au métal; on a aussi élaboré la formule d'un adhésif pouvant être utilisé à des températures élevées.

La *Division de chimie pure* s'intéresse aux recherches dans les grandes branches de la chimie: organique, physique, inorganique et colloïde. La plupart des travaux sont d'intérêt fondamental, visant à établir le pourquoi de certaines réactions chimiques et à déterminer la structure spatiale ultime de composés inconnus.

La *Division de physique appliquée* consacre ses efforts, d'une part aux recherches sur les problèmes directement reliés au progrès du Canada, et d'autre part à l'établissement et au maintien d'étalons physiques fondamentaux auxquels se conforment tant d'entreprises industrielles. A la première sphère d'activité appartient un programme de collaboration étroite et efficace avec la *Canadian Pulp and Paper Association* pour la réduction du bruit dans l'industrie du papier; entrent aussi dans cette catégorie la fixation d'un étalon de dosage commun de la radiologie dans les cliniques pour le traitement du cancer d'un bout à l'autre du Canada, ainsi qu'un précieux concours apporté aux méthodes canadiennes de cartographie.

Grâce aux travaux poursuivis dans ce domaine des étalons, on a mis au point une inductance mutuelle sur laquelle se fondera l'ohm canadien; une gamme de haute précision quant aux températures de la majeure partie du champ international; la reproduction de l'étalon de brillance par la brillance du platine fondu; et un apport considérable aux travaux préliminaires requis pour baser le mètre sur une longueur d'onde de lumière plutôt que sur un prototype physique.

A la *Division de physique pure*, on poursuit les recherches sur divers problèmes fondamentaux dont l'application n'est pas immédiate, mais qui élargissent le champ du savoir et serviront de base aux progrès ultérieurs en science appliquée. On continue d'étudier les

rayons cosmiques, la physique des solides, la spectroscopie, la diffraction radioscopique, et la physique théorique. On a fait à chacune de ces branches du savoir d'importantes contributions.

La *Division de recherches médicales*, dont le seul but est d'accorder des subventions, a conféré en 1954 huit bourses de hautes études et seize bourses ordinaires de recherches. Dix de ces prix étaient décernés pour la première fois. Depuis 1946, cent quarante-huit gradués se sont partagé deux cent quarante-quatre bourses. La moitié de ces boursiers ont maintenant reçu toute leur formation et de ce nombre, on sait que soixante-dix sont attachés à des facultés de médicine dans les universités canadiennes et y donnent des cours. Vingt-six autres ont obtenu des postes réguliers et leur travail leur permet de participer directement ou activement à des recherches. Le programme de bourses d'études a donc porté fruit.

Durant l'année, la *Division de recherches en bâtiment* n'a cessé de prêter son concours à l'industrie canadienne de la construction. Comme on pouvait s'y attendre, les recherches de laboratoire portent sur les matériaux les plus variés, depuis la brique et le mortier jusqu'aux substances plastiques modernes. Une entreprise qui a provoqué un intérêt extraordinaire est la poursuite des études conjointes sur le parquetage conducteur pour salles d'opération dans les hôpitaux. De concert avec la Société centrale d'hypothèques et de logement on a étudié non seulement les problèmes d'exploitation d'une importance technique capitale, mais aussi réalisé des progrès suivis dans l'amélioration des étalons et devis techniques en matière d'habitation qui étaient compatibles avec la plus grande marge possible de réduction des frais réels.

En juin 1954, après plus de quatre ans de labeur accompli par plus de deux cents travailleurs bénévoles sous la direction du Comité conjoint du Code national du bâtiment, paraissait une édition entièrement revisée de ce Code. La Division s'est acquittée de tous les travaux techniques et de secrétariat.

Des enquêtes ont été faites sur place dans les domaines suivants: incendies, difficultés de terrain à propos du nouveau chemin de fer reliant Sept-Îles aux dépôts ferrugineux du Labrador (Québec), problèmes de congélation du sol dans la plupart des provinces, et recherches sur le pergélisol par rapport au nouvel emplacement de la ville d'Aklavik. Grâce au concours de la Division de météorologie du ministère des Transports a paru cette année le premier Atlas climatologique du Canada.

La *Division de génie mécanique* s'est occupée principalement d'ouvrages de défense, mais à cause surtout de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, les travaux hydraulique ont beaucoup augmenté et le volume des entreprises d'intérêt industriel n'a cessé de s'accroître. Au cours des douze mois écoulés, la demande d'épreuves en soufflerie a accusé une hausse considérable. Outre les épreuves de mise au point de nouveaux aéronefs militaires, la soufflerie à petite vitesse a aussi servi aux recherches relatives au passage du vent sur le pont ouvert d'un navire de guerre, à l'effet de la glace sur les particularités d'une aile en delta mince, et à la stabilité des projectiles. On a utilisé les souffleries supersoniques pour l'étude de diverses configurations d'avions en vue de réduire la traînance dans les envolées compensées à des vitesses supersoniques.

La première envolée au Canada d'un avion muni d'un dispositif de réchauffage a eu lieu cette année. Dans les essais au banc, on injecte une partie du carburant de réchauffage en avant de la turbine, ce qui a pour effet de refroidir les pales de la turbine en plus d'accroître la poussée. L'allumage, la stabilisation de la flamme et le sifflement qui accompagne la post-combustion ont posé certains problèmes.

Quant au givrage, on a mis au point un système entièrement automatique de dégivrage électrothermique des aéronefs. En ce moment, on étudie l'effet du givrage sur les hélicoptères.

A la *Division de T.S.F. et d'électrotechnique*, environ la moitié des travaux en 1954–1955 ont porté sur les entreprises de défense. Le reste du temps a été consacré à l'étude de problèmes en matière d'électrotechnique, d'électronique et de radiophysique, surtout dans la mesure où ils intéressent l'industrie canadienne.

Durant l'année, voici les principaux ouvrages qui ont été effectués: système de localisation par micro-ondes, commande à distance d'avertisseurs de brume, radar de la marine marchande, aide à l'Office canadien de conservation de la faune, haut voltage, y compris le problème du brouillage radiophonique causé par les lignes de transmission d'une tension extrêmement élevée, détection électronique des imperfections du papier, explosivité de l'électricité statique engendrée par la manutention des céréales, transistrons, lampes à vide, communication par micro-ondes bien au delà de l'horizon, antennes, radio-astronomie, musique électronique, normes de haute fréquence, système de communication forestière et recherches électro-médicales.

L'administration des laboratoires susmentionnés fonctionne sur un pied absolument distinct et aux seules fins de faciliter la tâche des savants. Au nombre de ces services, notons la *Division de l'administration*, l'Atelier central, la Bibliothèque, la Section des brevets, la *Canadian Patents and Development Limited* (voir p. 119), les Services de génie industriel, la Division des relations extérieures, les Bureaux de liaison d'Ottawa, de Londres et de Washington, ainsi qu'un Service de renseignements techniques qui se rend utile à l'industrie canadienne en fournissant des données scientifiques et techniques sur les problèmes industriels.

Section 2.—Recherches dans le domaine atomique *

L'*Atomic Energy of Canada Limited* (AECL), société de la Couronne, exploite le principal centre canadien d'énergie atomique près de la ville de Chalk-River (Ont.), à 130 milles d'Ottawa, en direction ouest-nord-ouest. Le Conseil d'administration de la société se compose de sept personnes représentant l'industrie privée, des compagnies d'énergie publiques ou privées et les universités. L'activité de la société se répartit principalement entre les quatre domaines suivants: 1° la mise au point de la technologie relative à l'utilisation économique de l'énergie nucléaire; 2° les recherches scientifiques essentielles dans le domaine de l'énergie atomique; 3° l'exploitation de réacteurs nucléaires et la séparation des combustibles nucléaires (plutonium et uranium-233); 4° la production d'isotopes radio-actifs et leurs accessoires, tels les unités radiothérapiques Cobalt-60 qui servent au traitement du cancer.

L'établissement de Chalk-River de l'AECL compte trois réacteurs: ZEEP (Zero Energy Experimental Pile), NRX (National Research X-metal or X-perimental) et NRU (National Research Universal). La société collabore avec la *Canadian General Electric Company Limited* et l'Hydro-Ontario (HEPC) à la construction d'une centrale expérimentale d'énergie atomique qu'on appellera NPD (Nuclear Power Demonstration), près des Joachims, sur la rivière Ottawa, à 12 milles en amont de la centrale de Chalk-River. Tous ces réacteurs utilisent l'eau lourde comme modérateur.

On a décidé de construire la centrale NPD à la suite d'une étude sur la possibilité du réacteur générateur, étude entreprise vers la fin de 1953 et poursuivie par des ingénieurs de l'AECL, de l'HEPC, de la *Montreal Engineering Company Limited*, de la *Shawinigan Water and Power Company*, de la *British Columbia Electric Company Limited* et de la *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited*. On s'attend que le réacteur générateur produira 20,000 kW d'électricité.

Pendant la construction de la centrale NPD, une étude préliminaire se poursuit à Chalk-River sur les plans d'une centrale atomique plus considérable qui produirait 100,000 kW d'électricité. Des ingénieurs de plusieurs services d'utilité publique du Canada, y participent.

Pronostic du rôle de l'énergie nucléaire.—Dans un mémoire† qu'ils ont présenté à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève du 8 au 20 août 1955, W. B. Lewis et John Davis ont dressé le pronostic du rôle que jouera probablement l'énergie nucléaire au Canada.

* Rédigé par Clyde Kennedy, agent des relations publiques, *Atomic Energy of Canada Limited*, Chalk-River (Ont.).

† *An Economic Forecast of the Role of Nuclear Power in Canada*: W. B. Lewis, vice-président, Service de recherches et de mise au point, *Atomic Energy of Canada Limited*, Chalk-River (Ont.), et J. Davis, Division de l'économique, ministère du Commerce, Ottawa (Ont.)

Ces compétences prévoient qu'en 1980 les centrales d'énergie nucléaire produiront peut-être de 10 à 15 p. 100 du rendement en puissance d'électricité au Canada. Bien qu'à ce moment-là la houille blanche doive rester la principale source d'énergie électrique du pays, la production thermique aura passé de la production négligeable d'il y a quelques années à 30 p. 100 au moins de la capacité des installations existantes. Les centrales d'énergie nucléaire produiront du tiers à la moitié de cette énergie thermique, nonobstant les vastes réserves de pétrole et de gaz naturel dont dispose le Canada et son abondance de houille qui peut être extraite à ciel ouvert à certains endroits.

On s'attend à un relèvement du coût de l'énergie électrique produite par les moyens ordinaires, malgré l'amélioration remarquable de la transmission et de nouveaux progrès dans le rendement des centrales utilisant des combustibles ordinaires. A tout le moins, l'énergie nucléaire mettra un plafond au coût de l'énergie dans les régions du Canada où il y a pénurie et réduira ainsi le vaste écart des prix de l'électricité qui existe actuellement entre les diverses régions du Canada, car le principal avantage de l'énergie nucléaire est le coût peu élevé du combustible. Grâce à cet élément, le régime économique des centrales atomiques de l'avenir pourrait bien se rapprocher de celui des installations hydro-électriques actuelles plutôt que de celui des usines thermiques utilisant la houille ou le pétrole.

L'énergie nucléaire ne pourra, nulle part au Canada, concurrencer les autres formes d'énergie avant que le coût en soit réduit à moins de 8 millièmes de dollar le kilowatt-heure. A 7 millièmes de dollar, elle pourrait peut-être tenir tête à l'énergie provenant de centrales hydro-électriques ou d'usines thermiques utilisant le charbon, mais à ce prix la demande d'énergie nucléaire serait restreinte. L'Ontario méridional, région très fortement industrialisée, qui consomme beaucoup d'énergie et où la houille importée offrira bientôt le seul moyen de produire de l'électricité autre que l'énergie hydro-électrique, pourrait employer des blocs d'énergie considérables à 6 millièmes de dollar sans susciter, même provisoirement, un excédent de puissance génératrice. Les diverses études techniques et économiques qui se poursuivent à Chalk-River permettent de croire que des centrales nucléaires capables d'un tel rendement seront mises en chantier d'ici une dizaine d'années.

D'après certaines prévisions, la demande globale d'énergie électrique au Canada augmente en moyenne chaque année au rythme de 6 p. 100 et l'on peut s'attendre que d'ici 25 ans la consommation d'énergie électrique augmentera de 300 ou 400 p. 100 ou même davantage. En outre, les réserves domestiques de pétrole et de gaz naturel semblent devoir freiner l'emploi de l'énergie électrique aux fins de production de vapeur ou de chauffage. De plus, si l'énergie nucléaire à bon marché devenait disponible d'ici 20 ou 30 ans, la demande d'énergie supplémentaire qui se fait régulièrement sentir au Canada diminuerait sensiblement, car on aurait alors tendance à placer les industries qui utilisent beaucoup d'énergie, comme les affineries d'aluminium, à proximité des principaux marchés industriels de l'univers. Mais il faudra, cependant, augmenter la quantité d'énergie produite pour répondre à la production accrue qu'exigera l'accroissement de la population du Canada. En conséquence, bien que le rythme annuel de l'augmentation de la consommation puisse baisser de son niveau actuel de 6. p. 100 à environ 4·5 p. 100 après 1970, il faudra néanmoins prévoir chaque année des installations génératrices de 1 à 2 millions de kW au cours des années soixante et soixante-dix. La révolution prévue quant à la production d'énergie thermique à partir de l'énergie nucléaire dût-elle se réaliser, elle aura d'importantes répercussions sur plusieurs secteurs de l'économie, notamment sur l'industrie chimique, sur les immobilisations et les exigences en matière de construction. Bien que les sources actuelles d'uranium suffisent aux besoins courants de combustible nucléaire, les centrales nucléaires du Canada, si l'on tient compte des progrès prévus, auraient besoin de plusieurs fois autant d'eau lourde qu'on en peut actuellement produire.

A supposer qu'en 1981, les centrales d'énergie nucléaire disposent d'installations pouvant produire de 4 à 7 millions de kW, il faudra alors: un stock de 2,600 à 4,600 tonnes d'uranium naturel, une production d'appoint annuelle de 180 à 200 tonnes d'uranium naturel (pour remplacer l'uranium consumé) ainsi qu'un stock de 4,000 à 7,000 tonnes d'eau lourde. La production d'une telle quantité d'uranium naturel aux fins de con-

sommation domestique coûterait probablement plusieurs dizaines de millions de dollars par an. Même si l'on devait découvrir de nouvelles façons de fabriquer l'eau lourde à beaucoup moins de frais, les dépenses à ce titre pourraient, dans vingt-cinq ans, atteindre chaque année une somme allant de 40 à 50 millions de dollars. Les dépenses qu'exigeraient les usines, le matériel et l'outillage de production dépasseraient encore ces montants, de sorte que les immobilisations pourraient bien, vers 1980, être de l'ordre de 100 millions de dollars par an.

Ces chiffres semblent énormes, mais ils ne diffèrent pas beaucoup de ceux qui ont trait à l'expansion de l'industrie de l'énergie électrique qui s'est produite au Canada depuis quelques années. A l'heure actuelle, les services d'utilité publique affectent chaque année aux centrales et au matériel de production environ 250 millions de dollars. Dans vingt ans, les immobilisations requises à l'égard d'installations de tous genres pourraient bien atteindre un demi-milliard. Aussi est-il peu probable, s'il faut en croire le rapport de Genève, que les ressources financières manqueront pour construire, outiller et approvisionner un grand nombre de centrales nucléaires à charge de base ordinaire, au coût d'environ 150 millions par an.

Comité consultatif de l'énergie atomique.—Afin de s'assurer que les divers services d'utilité publique, dirigés par des entreprises publiques ou privées, soient tenus au courant des progrès réalisés, le gouvernement a constitué en 1954 un comité consultatif de l'énergie atomique au sein duquel sont représentés les divers producteurs d'énergie du Canada. Le Comité, qui se réunit régulièrenemt à Chalk-River, étudie les résultats des recherches qui s'y poursuivent, se renseigne à fond sur la centrale NPD et aide à évaluer du point de vue économique l'importance que revêt l'énergie atomique dans les diverses régions du Canada.

En 1955, on a créé à Chalk-River un office d'aide à l'industrie afin d'intéresser le plus grand nombre possible d'entreprises privées à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins générales ou particulières.

Mise en œuvre du programme canadien d'énergie atomique.—Au 31 mars 1956, le Canada avait engagé à l'égard de son programme d'énergie atomique un montant global d'environ 160 millions de dollars. On estime qu'il faudra y consacrer encore 100 millions de dollars pour donner suite au programme prévu pour les quatre prochaines années.

Le programme a vu le jour en 1942, lorsque le Royaume-Uni et le Canada ont convenu d'établir de concert, au Canada, une entreprise d'énergie atomique que dirigerait le Conseil national de recherches. Des savants d'Angleterre, de France et d'autres pays d'Europe qui poursuivaient des recherches nucléaires vinrent en Amérique du Nord (surtout aux États-Unis et au Canada) dès le début de la seconde guerre mondiale pour mettre au point une arme atomique dont la réalisation semblait possible depuis que O. Hahn et S. Strassman, de Berlin (Allemagne) avaient annoncé la constatation, pour la première fois, de la fission de l'atome en 1939.

L'entreprise américaine utilisait, pour modérer ses réacteurs, le graphite, plus facile à obtenir, tandis que le Canada se voyait attribuer la tâche de faire l'essai de l'eau lourde comme modérateur, afin que tous les modes possibles de production du plutonium pour la fabrication de bombes fussent mis à l'épreuve. En 1944, l'équipe canado-britannique se transportait de l'Université de Montréal, où elle avait poursuivi les études préliminaires, à l'emplacement choisi sur la rivière Ottawa, à quelque cinq milles de la ville de Chalk-River.

Le 5 septembre 1945, la pile ZEEP entra en fonctionnement. Quoiqu'elle ne produisait que 10 watts d'énergie, elle permit d'étudier l'utilité du système uranium naturel-eau lourde et elle continue de servir aux études relatives à la disposition des barres de combustible nucléaire. Deux années plus tard, le 22 juillet 1947, le réacteur NRX commençait de fonctionner. Il était à ce moment et il est demeuré pendant plusieurs années

le plus puissant réacteur aux fins de recherches dans l'univers. Le réacteur NRX joue encore un rôle de premier plan: 1° en permettant des expériences importantes se rapportant au perfectionnement de l'énergie atomique; 2° en permettant d'établir les propriétés fondamentales des atomes et des noyaux d'atomes; et 3° en produisant des isotopes radioactifs d'une activité spécifique élevée (rapport de la quantité de radiation à tel poids de matière). Tout comme l'AECL, les États-Unis et le Royaume-Uni utilisent le réacteur NRX aux fins de recherches sur l'énergie atomique. Depuis qu'il a été reconstruit à la suite de la panne survenue le 12 décembre 1952, ce réacteur fonctionne à un régime de 40,000 kW (mesure de la chaleur générée), soit un rendement plus élevé d'un tiers qu'avant la panne.

En 1946, le Royaume-Uni établissait son propre programme d'énergie atomique. La même année, le Canada adoptait la loi sur le contrôle de l'énergie atomique afin "de pourvoir au contrôle et à la surveillance du développement, de l'emploi et de l'usage de l'énergie atomique". Cette loi, qui créait la Commission de contrôle de l'énergie atomique, lui attribuait trois fonctions principales: 1° la poursuite de recherches et la production de l'énergie atomique, soit directement, soit par l'entremise d'autres organismes lui faisant rapport; 2° la réglementation de la production et de l'utilisation des matières se rapportant à l'énergie atomique, notamment des matières fissibles; et 3° l'établissement et l'application des règlements de sécurité requis par le programme canadien d'énergie atomique.

L'entreprise de Chalk-River a été menée pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique par le Conseil de recherches du Canada, jusqu'en 1952, alors que fut créée une nouvelle société de la Couronne, l'*Atomic Energy of Canada Limited* qui se chargea de l'entreprise pour le compte de la Commission. Aux termes d'une modification apportée en 1951 à la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, l'AECL doit faire rapport directement au ministre du Cabinet qui dirige le comité du conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. La Commission de contrôle de l'énergie atomique, dont les fonctions restent les mêmes, continue de faire rapport au même ministre.

L'étape du programme canadien qui a suivi la création d'un programme britannique distinct, a surtout consisté en des recherches fondamentales poursuivies à Chalk-River, à l'aide des deux réacteurs à uranium naturel-eau lourde. Le besoin d'une source de flux-neutrons plus intense, aux fins de recherches fondamentales et d'études techniques, a donné lieu en 1951 à la décision de construire un autre réacteur à uranium naturel-eau lourde, désigné du nom de NRU. Ce réacteur doit avoir un flux-neutrons quatre fois plus élevé que celui du NRX et un rendement thermique de 200,000 kW, ce qui est cinq fois autant que NRX. Le réacteur NRU servira surtout 1° à produire de grandes quantités de plutonium; 2° à fournir le moyen de mener des expériences poussées aux fins de recherches fondamentales et de mise à l'essai des systèmes de refroidissement du combustible dans les centrales d'énergie; et 3° à produire des isotopes radioactifs d'une haute activité spécifique, surtout le cobalt-60, qui sert au traitement du cancer.

L'entreprise de Chalk-River.—L'établissement a pour principale fonction de poursuivre des recherches fondamentales et de s'occuper des étapes préliminaires de la mise au point technique. Il fournit les données dont les services d'utilité publique et les fabricants ont besoin pour utiliser l'énergie nucléaire. Ces travaux sont confiés d'une part à la Division de l'administration et de l'exploitation et de l'autre à la Division des recherches et de la mise au point. La première est chargée de l'administration générale, du fonctionnement des réacteurs nucléaires et des usines de transformation chimique connexes, de la construction et de l'entretien des bâtiments, de l'approvisionnement en vapeur ou autre énergie auxiliaire nécessaire à l'entreprise et de la corrélation de l'expérience acquise par les sections d'exploitation avec les résultats obtenus par les sections de recherche, en vue de la préparation de renseignements techniques à l'intention des principales entreprises dirigées par des organismes extérieurs.

L'activité de la Division des recherches et de la mise au point, qui embrasse un vaste domaine de recherches théoriques et pratiques en physique, en chimie, en métallurgie, et en biologie, occupe quatre divisions: recherches sur les réacteurs et mise au point; chimie et métallurgie, physique, et biologie. Ces sections poursuivent des enquêtes à court et à long terme. Les premières ont pour objet de fournir les renseignements de base indispensables à la conception et à l'exploitation des premiers réacteurs canadiens. Vu le large éventail des systèmes possibles de réacteur, il faut mener des enquêtes poussées et expérimentales afin d'établir les sytèmes qui ont le plus de chance de se révéler efficaces et économiques. Les enquêtes de plus longue portée, quoiqu'elles intéressent surtout les physiciens et les biologues, se rapportent aussi à la chimie des substances qui n'ont acquis de l'importance, ou dont on n'a constaté l'existence, que depuis la découverte de l'énergie atomique.

La Division des recherches et de la mise au point des réacteurs s'occupe des expériences et des calculs requis pour le dessin des réacteurs nucléaires qui actionneront les centrales d'énergie atomique. On y étudie des systèmes de commande pour de telles centrales et pour les réacteurs de Chalk-River. Le réacteur ZEEP sert sans cesse à établir l'efficacité de réaction ainsi que les autres caractéristiques des diverses méthodes de disposer les éléments de combustible. On a mis à l'essai plusieurs échantillons de combustible dans le réacteur NRX, en des conditions analogues à celles qui existeront dans les centrales d'énergie. Grâce à ces expériences on obtient des renseignements essentiels sur le comportement et la convenance des différentes formes physiques du combustible, ou des différente sortes de revêtement servant à empêcher la corrosion du combustible, ainsi que les caractéristiques du transfert de chaleur.

La Division de la chimie et de la métallurgie comprend plusieurs groupes de chercheurs qui s'attaquent en collaboration aux problèmes que posent la préparation et la transformation du combustible à réacteur. La Division s'occupe de la mise au point d'éléments de combustible pour les réacteurs NRX et NRU et pour les réacteurs générateurs. Une grande partie des travaux se fait en collaboration avec le ministère des Mines et des Relevés techniques.

Dans la Division de la physique, on poursuit l'étude de la structure nucléaire, à l'aide des installations d'essai du réacteur NRX et des accélérateurs de particules, tel le générateur van de Graaff de 3 millions d'électrons volts. Aux fins d'enquête sur les désintégrations atomiques que produisent les puissants protons énergétiques, on a assemblé un appareil dans un laboratoire mobile situé au laboratoire inter-universitaire de grande altitude, à Echo-Lake, au Colorado, où les rayons cosmiques renferment dix fois plus de protons qu'au niveau de la mer.

Les travaux de la Division de biologie portent sur la surveillance des risques de radiation, la mise au point des méthodes de décontamination, l'étude de l'utilisation des isotopes radioactifs dans les recherches biologiques et l'enquête sur les effets de la radiation sur les organismes vivants.

Le Canada a fait œuvre de pionnier dans la production d'isotopes radioactifs; l'entreprise de Chalk-River produit maintenant une grande variété d'isotopes utilisables dans l'industrie, l'agriculture et la médecine. Le flux intense du NRX a permis à l'AECL de produire des quantités assez importantes de cobalt-60, d'une activité spécifique élevée, qui sert dans les quartiers de traitement thérapeutique du cancer. Il faudra la double production du NRX et du NRU pour répondre à la demande étrangère d'unités canadiennes.

La vente des isotopes radioactifs et de l'outillage connexe relève de la Division de produits commerciaux de l'AECL, qui a son siège social à Ottawa et qui, au cours de l'année 1955, a vu à 1,200 expéditions de produits divers. Des unités de traitement thérapeutique par radiation au cobalt-60 ont été installées dans des hôpitaux et d'autres centres de traitement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suisse, en France, en Italie et au Brésil.

Section 3.—Autres organismes de recherches scientifiques et industrielles

Outre le Conseil national de recherches et l'*Atomic Energy of Canada Limited*, divers organismes fédéraux et provinciaux, des universités et des industries s'occupent aussi de recherches au Canada. Plusieurs provinces ont institué des conseils provinciaux de recherches en vue de stimuler et d'appuyer les recherches à l'égard de problèmes d'intérêt provincial. Les universités, il va sans dire, jouent un rôle extrêmement important dans le programme canadien de recherches, surtout fondamentales, mais elles ne négligent pas pour autant les problèmes d'ordre pratique, notamment ceux d'intérêt régional.

Les trois genres d'institution,—fédérales, provinciales et universitaires,— se penchent, comme c'est l'usage actuel au pays, sur les problèmes d'une portée industrielle. Nombreuses sont les industries canadiennes maintenant dotées des installations requises,—dont certaines très considérables,—mais le gros des recherches industrielles se sont poursuivies jusqu'ici sous les auspices du gouvernement.

Ainsi les problèmes particuliers au pays, surtout son étendue et sa faible population, ont fait naître une organisation de recherches typiquement canadienne et dont le trait le plus caractéristique est peut-être le régime bien établi des commissions associées.

Institutions fédérales.—Si les recherches des entreprises industrielles ont évolué lentement au Canada, celles du gouvernement, par contre, ont connu une expansion rapide, d'abord parce qu'il fallait accélérer la production de matières premières, pendant plusieurs années le fondement du commerce canadien d'exportation, ensuite à cause du nouvel intérêt porté à la transformation de celles-ci et de la nécessité de répondre aux exigences de la défense nationale. Les institutions fédérales qui poursuivent des recherches comprennent les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et des Relevés techniques, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Nord canadien et des Ressources nationales, et du Commerce; le Conseil national de recherches; des sociétés de la Couronne comme l'*Atomic Energy of Canada, Limited*. Un régime de commissions comptant des représentants de tout le pays, empêche le chevauchement des travaux des organismes nationaux de recherches.

Le travail scientifique du ministère de l'Agriculture est décrit à la p. 405 du présent volume, celui du Conseil des recherches pour la défense, au chapitre XXVIII (voir l'Index), le travail spécialisé de recherches scientifiques sur les forêts, au chapitre X, les services scientifiques relatifs aux ressources minérales assurés par le ministère des Mines et Relevés techniques, au chapitre XI, les travaux du ministère des Pêcheries, au chapitre XIII, ceux du Conseil national de recherches, aux pp. 379–384 et les recherches atomiques aux pp. 384–388. Les initiatives des autres institutions fédérales qui se livrent à des recherches sont exposées brièvement ci-dessous.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe de recherches intra-muros et extra-muros. Au sein même du ministère, le Service des aliments et drogues, le Laboratoire d'hygiène, le Laboratoire d'hygiène professionnelle et divers services cliniques font des études scientifiques dans leur domaine particulier. La Division des recherches fait des études et des enquêtes spéciales en économie sociale et médicale. Au programme extra-muros figurent des subventions, puisées sur les fonds du Programme national d'hygiène, pour favoriser les recherches médicales dans les universités, les hôpitaux et autres établissements d'enquête. L'octroi pour fins de recherches en hygiène publique prévoit plus de $500,000 par année, tandis que les allocations provenant des octrois pour fins de recherches en hygiène mentale, santé publique générale, tuberculose, hygiène maternelle et infantile, prévention et traitement des infirmités chez les enfants, représentent une somme supplémentaire d'environ $1,250,000. En vue de coordonner les programmes de santé, le ministère organise des conférences auxquelles participent des représentants du Conseil national de recherches,

du Conseil des recherches pour la défense, du ministère des Affaires des anciens combattants, de l'Institut national du cancer, et du Comité consultatif de recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces conférences définissent assez nettement le domaine de chacun et empêchent les chevauchements dispendieux.

Ministère du Commerce.—L'expansion rapide des cultures céréalières dans l'Ouest canadien a amené en 1912 la loi des grains du Canada, loi appliquée par une Commission des grains chargée de réglementer le transport, le pesage, le classement et l'entreposage des céréales canadiennes. La Commission, aux prises dès le début avec des problèmes d'ordre scientifique, a établi un laboratoire de recherches sur les céréales à Winnipeg en 1913.

Principal centre de recherches sur la chimie des grains canadiens, le Laboratoire a le personnel et l'outillage qu'il faut pour assurer le service nécessaire au maintien et à l'expansion des marchés domestiques et étrangers des céréales. Chaque année, il fournit à la Commission les renseignements requis pour appliquer la loi des grains. Il prélève et examine des échantillons de diverses cultures afin de se tenir au courant de la qualité de tous les grains expédiés durant la campagne. Des recherches fondamentales s'y poursuivent également; le programme vise à faire connaître davantage ce qui fait la qualité des céréales et à perfectionner les méthodes d'appréciation.

Canadian Patents and Developments Limited.—Société de la Couronne, établie en 1948, elle a pour objet principal de mettre à la disposition de l'industrie, au moyen de permis de fabrication, les perfectionnements et les nouveaux procédés mis au point par le Conseil national de recherches. Ses services sont assurés également aux ministères et autres organismes officiels ainsi qu'aux universités canadiennes. La société se charge d'obtenir des brevets pour les inventions en provenance de ces organismes et s'occupe de toutes les questions relatives aux permis de fabrication requis. Tous les bénéfices qu'elle peut en retirer servent à pousser la recherche et le perfectionnement.

Organisations provinciales.—La rareté des organisations provinciales de recherches n'est pas un signe d'indifférence de la part des provinces. La plupart des services provinciaux peuvent consulter les laboratoires universitaires, surtout au sujet de problèmes industriels et agricoles régionaux. L'agriculture est particulièrement bien servie vu sa grande importance comme industrie d'exportation; le réseau de laboratoires et de stations d'expérimentation du ministère fédéral de l'Agriculture ainsi que les collèges d'agriculture et les conseils provinciaux de recherches lui assurent un service très étendu.

Nova Scotia Research Foundation.—Cet organisme a été institué par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1946 afin d'aider les gens de la province, grâce à un supplément d'aide scientifique et technique, à trouver de nouveaux et meilleurs moyens d'utiliser les ressources forestières, marines, agricoles et minières et de développer les industries appelées à les transformer. L'organisme s'efforce de coordonner et de pousser les travaux scientifiques portant sur les problèmes et les ressources de la province. Il aide les universités, collèges, groupes de recherche, industries, ministères provinciaux et fédéraux et simples particuliers en fournissant de l'équipement, des subventions, des bourses d'études, des adjoints de laboratoire et des assistants engagés pour l'été, des services de bibliothèques, de cartographie, de photogrammétrie et de traduction, et des renseignements techniques. Il a aidé ou collaboré à des travaux relatifs à la production de nouvelles variétés de plantes et de bactéries de nodules radicaux, aux antibiotiques, aux volailles, à la culture des bleuets, aux appareils de chauffage au charbon, à la constitution et à la gazéification souterraine de charbon, à la vérification non destructive de l'équipement minier, à l'utilisation de l'anhydrite, de la diatomite, des déchets de poisson, du gypse, des algues, des scories, des croutes de bois et des matières fertilisantes. Il a fait des relevés portant sur la géophysique, la géologie, les algues, les aphidiens des forêts et l'écologie forestière; il a aidé à des études sur les cycles nutritifs des lacs, sur la cristallographie radiologique et sur les pressions qui s'exercent dans les couches souterraines. Au cours de l'été de 1955, 87 personnes étaient occupées à 25 entreprises.

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Ce Conseil a été établi en 1947 en vue de "recherches et d'investigations sur les sciences physiques dans la mesure où elles influent sur l'économie de la province de Saskatchewan et sur des questions particulières qui peuvent être portées à son attention de temps à autre par le lieutenant-gouverneur en conseil". L'expression "sciences physiques", employée au sens large, s'étend aux sciences biologiques, à l'agriculture et au génie. Le Consil encourage les recherches scientifiques, tant pures qu'appliquées, intéressant les ressources et l'économie de la province, et travaille en étroite colloboration avec des ministères, le Conseil national de recherches et l'Université de la Saskatchewan. Il dirige, en collaboration avec le Conseil national de recherches, un service de renseignements techniques.

Voici quelques-uns des travaux qu'appuie le Conseil: études fondamentales sur la lignine et les composés connexes, préparation des minerais d'uranium, application de la chronométrie au moyen du carbone 14, utilisation de l'amidon de blé, culture du carthame, études se rattachant aux recherches fondamentales, conservation des aliments par la congélation, graissage d'hiver, mouvement des éléments minéraux des sols podzoliques, hérédité de la coumarine dans le trèfle d'odeur, contamination du lait par les antibiotiques, études biométriques des lacs de la Saskatchewan et recherches d'ordre géologique et archéologique. Le Conseil appuie aussi des bourses de recherches postscolaires.

Conseil de recherches de l'Alberta.—La province de l'Alberta a établi en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin surtout de favoriser le développement de l'industrie minérale dans la province. Le Conseil, régi par une loi quelque peu analogue à la loi constitutive du Conseil national de recherches, est soutenu par les crédits du gouvernement provincial. Le programme actuel vise à faire servir les sciences pures et appliquées à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Les recherches du Conseil comprennent des études sur la houille, les sables pétrolifères de l'Athabasca, le gaz naturel, des recherches et des relevés géologiques, des relevés sur les sols et des recherches intéressant l'irrigation. Le Conseil maintient en laboratoire d'essai de l'essence et de l'huile et compte un groupe d'ingénieurs industriels chargés de fournir des données scientifiques aux industries en croissance. Les laboratoires du Conseil sont situés à l'Université de l'Alberta; ils comprennent un nouveau laboratoire qui fait aussi fonction d'usine pilote et qui a été aménagé au coût de $750,000 par le gouvernement de l'Alberta en 1955. Ces laboratoires travaillent en collaboration avec les facultés des sciences de l'université. L'activité de l'organisme est dirigée par un conseil de dix membres représentant le gouvernement, l'université et les industries. Les diverses entreprises de recherche relèvent de la direction immédiate de comités consultatifs dont les présidents constituent le Comité consultatif technique du Conseil, lequel est responsable de la coordination et de l'exécution des travaux scientifiques inscrits au programme.

Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.—Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, que soutient le ministère provincial du Commerce et de l'Industrie, maintient un personnel de chercheurs et d'ingénieurs ainsi que des laboratoires à Vancouver pour aider les industries de la province à résoudre leurs problèmes techniques. Il a pour objectif de permettre même aux établissements les plus petits de profiter des connaissances et des recherches techniques modernes pour pouvoir mieux rivaliser sur le marché canadien et les marchés étrangers. Le Conseil assure trois catégories de services: 1° service de renseignements fournis gratuitement en collaboration avec le Conseil national de recherches, 2° assistance donnée à des établissements particuliers au prix courant en cas de renseignements encore inexistants, et 3° exécution de recherches, aux frais du Conseil, à l'égard de problèmes qui intéressent de façon générale le développement industriel de la province.

Ontario Research Foundation.—Établie en 1928, elle est financée par une dotation à laquelle souscrivent des fabricants, des sociétés et des particuliers ainsi que par une subvention provinciale égale à la somme de ces contributions. Ses travaux visent à aider l'agriculture et l'industrie à mettre en valeur les ressources naturelles de la province. Elle a fait une étude de la physiographie et du climat du sud de l'Ontario ainsi que des

parasites de la faune sauvage de la province. La Fondation, qui a mené nombre d'enquêtes industrielles, est bien outillée pour entreprendre des recherches sur la métallurgie, les textiles, la chimie et la biochimie. Ses services sont à la disposition de l'industrie moyennant redevance et des centaines d'établissements y ont eu recours pour des consultations, des essais, de courtes enquêtes témoin et des recherches de longue haleine. Il en a découlé une amélioration des procédés industriels et des produits. La Fondation administre une subvention que le gouvernement provincial accorde en vue de soutenir des bourses d'études postscolaires et de recherches scientifiques dans les universités de l'Ontario.

Banting Research Foundation.—La *Banting Research Foundation* seconde les efforts de la *Banting and Best Chair of Medical Research* à l'Université de Toronto et appuie les recherches médicales à travers le pays par des subventions accordées à ceux qui proposent des questions d'un intérêt médical assez important au conseil d'administration. En général, le Conseil se réunit et verse les subventions trois fois par année, vers le 1er juin, le 1er octobre et le 1er février. Cinq membres du conseil d'administration sont nommés par le conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto et l'Association des anciens de l'université; ces cinq membres en nomment deux autres; puis les sept membres en désignent un huitième.

Rockefeller Foundation.—La Fondation aide des universités, institutions et organismes canadiens à poursuivre des recherches dans certains domaines particuliers des sciences naturelles et sociales, des humanités, de la médecine et de l'hygiène publique et finance des bourses post-doctorales attribuées à des Canadiens en vue de travaux dans des domaines se rattachant au programme général de la Fondation. Elle accorde de l'aide, dans le cadre de son programme d'hygiène publique, pour l'enseignement de l'hygiène publique et de la science infirmière.

Recherches médicales*.—Les recherches médicales obtiennent leur appui financier des gouvernements fédéral et provinciaux, des fondations ou sociétés privées, des organismes bénévoles qui recueillent des fonds par voie de souscriptions publiques, et par les universités et les hôpitaux. Grâce à ces sources, on peut obtenir: *a*) des bourses de recherche pour la formation, *b*) des subventions d'aide aux recherches relatives aux problèmes d'ordre fondamental ou clinique, *c*) les traitements du personnel formé et *d*) les fonds nécessaires pour défrayer les dépenses courantes qu'entraînent les recherches effectuées pour le compte des gouvernements, des hôpitaux ou des établissements pharmaceutiques.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Défense nationale possèdent des établissements où la recherche se fait dans des laboratoires bien outillés et pourvus de chercheurs fort compétents. Le ministère des Affaires des anciens combattants encourage son propre personnel à effectuer des recherches dans ses propres hôpitaux; il s'agit là surtout de recherches relatives aux maladies chroniques, comme l'arthrite, l'artériosclérose et les troubles métaboliques et du système nutritif.

La plupart des problèmes médicaux d'ordre fondamental sont étudiés dans les écoles de médecine grâce au régime des subventions. Les fonds qui proviennent du Trésor fédéral sont distribués par l'entremise du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches pour la défense, et du ministère de la Santé nationale. Le Conseil national de recherches s'occupe surtout de la recherche relative aux sciences médicales fondamentales,—anatomie, physiologie, biochimie, pharmacologie, bactériologie, pathologie, chirurgie expérimentale,—mais 20 p. 100 de ses subventions servent à des enquêtes cliniques. Le Conseil de recherches pour la défense consent des subventions pour des études auxquelles il s'intéresse particulièrement, comme le traumatisme, la conservation du sang et l'utilisation de succédanés du sang, les effets des basses températures et de la radiation, etc. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social affecte des fonds aux recherches; ces fonds sont avancés sur la recommandation des ministères provinciaux de la Santé pour la recherche dans les domaines suivants: hygiène publique, tuberculose, hygiène maternelle

* Rédigé par le Dr G. H. Ettinger, directeur adjoint de la Division des recherches médicales, Conseil national de recherches, Ottawa.

et infantile, hygiène mentale, santé publique en général. Le ministère aide aussi la *Canadian Arthritis and Rheumatism Society* (qui prélève ses fonds par voie de souscriptions publiques) et l'*Ontario Heart Foundation* (qui reçoit aussi une suvbention de gouvernement de l'Ontario). De plus, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde aussi des subventions aux provinces pour la lutte contre le cancer, où les provinces puisent pour souscrire aux recherches du *National Cancer Institute* que défraie la *Canadian Cancer Society*. Ainsi le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est l'organisme canadien qui fait le plus pour encourager les recherches médicales extra-muros; il s'intéresse avant tout aux problèmes qui ont une portée directe sur la santé nationale plutôt qu'aux recherches fondamentales.

Les universités reçoivent aussi des fonds au chapitre des recherches des divisions provinciales de la *Canadian Cancer Society* et de fondations gouvernementales comme l'*Ontario Cancer Treatment and Research Foundation* et l'*Alcoholism Research Foundation*, de certaines associations mutuelles comme le club Rotary, de la *J. P. Bickell Foundation*, l'*Atkinson Foundation*, la *Canadian Life Insurance Officers Association*, les *Muscular Dystrophy Associations of Canada*, la *Banting Research Foundation*, la *Multiple Sclerosis Society*, les fabricants de produits pharmaceutiques, etc.

Grâce à l'aide de ces diverses provenances, d'intenses programmes de recherches se déroulent dans chacun des douze collèges de médecine du Canada. Certains de ces collèges comptent des services spéciaux consacrés aux recherches, comme les services de recherches médicales des universités de Toronto et Western Ontario, et le Service de médecine expérimentale de l'Université McGill, mais ces services emploient des gradués qui étudient en vue d'obtenir des diplômes supérieurs. A quelques exceptions près, les services consacrés à l'enseignement des étudiants s'occupent activement de recherches; la plupart donnent aussi des cours aux diplômés qui peuvent les suivre grâce à des bourses ou des subventions d'études pour la recherche.

Les hommes de science canadiens apportent chaque année de remarquables contributions au savoir médical, mais l'espace ne permet de signaler que quelques-uns des domaines de leur activité: études sur l'épilepsie à l'Institut de neurologie de Montréal; fonctions et corrélations des régions du cerveau et du tronc cervical et études en neurophysiologie et neurochimie à l'Université McGill, à l'Université d'Ottawa et à l'Université Western Ontario; études endocriniennes et métaboliques à l'Université McGill, à l'Université de Montréal, à l'Université de Toronto, à l'Université Western Ontario et à l'Université du Manitoba; études sur les anti-coagulants à l'Université de la Saskatchewan; artériosclérose et hypertension à l'Université McGill, à l'Université Queens, à l'Université Western Ontario et à l'Université de la Colombie-Britannique; hypothermie à l'Université de Toronto; chirurgie du cœur et des vaisseaux sanguins à l'Université McGill, à l'Université de Toronto et à l'Université de Montréal, et à l'Institut de cardiologie de Montréal; tuberculose à l'Université Dalhousie, à l'Institut de microbiologie de Montréal et aux *Connaught Medical Research Laboratories* de Toronto; études sur l'hygiène mentale au ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, à l'Institut *Allan Memorial* de l'Université McGill, à l'Université de Toronto, à l'hôpital général de Regina et à l'Université de la Colombie-Britannique; virologie, y compris la poliomyélite, à l'Institut de microbiologie de Montréal, au *Sick Children's Hospital* de Toronto et aux *Connaught Medical Research Laboratories*; bactériologie, immunisation et hypersensibilité à l'Université McGill, à l'Université de Montréal, à l'Université Queens, à l'Université Western Ontario et à l'Université de Toronto; cancer dans toutes les écoles de médecine.

A l'heure actuelle, plus de 4,300 élèves sont inscrits aux cours de spécialisation dans les universités canadiennes, compte non tenu des étudiants en théologie. La plupart d'entre eux se forment à la recherche, et plus de la moitié dans l'une ou l'autre branche des sciences.

La nature des problèmes qui sollicitent l'attention des gradués donne quelque idée de l'importance relative des sciences pures et appliquées. En 1952, 64 p. 100 des aspirants s'inscrivaient à ces deux facultés, dans un rapport de deux à un, respectivement; le solde

de 36 p. 100 se répartissaient à peu près également entre les humanités et les sciences sociales. On s'est toujours préoccupé avant tout des recherches d'ordre fondamental, ce qui reflète un désir d'en savoir plus long sur les phénomènes du monde naturel, mais aussi la conscience que l'on a des applications pratiques qui pourraient s'ensuivre. En fait de pure science, les recherches pour n'en mentionner que quelques-unes portent présentement sur les domaines aussi diversifiés que les suivants: mathématique pure, physique nucléaire, communication électrique, isotopes, la bombe au cobalt et le fonctionnement des glandes et du cerveau.

Simultanément, on se livre aux applications pratiques de ces recherches dans la plupart des sphères énumérées et beaucoup d'autres. Les recherches d'ordre pratique dans les universités subissent le contrecoup, non seulement de la vie industrielle de la population environnante, mais aussi des problèmes que pose la situation soit internationale soit locale, telle que guerres mondiales, crises économiques et exploration accrue des ressources naturelles. On scrute aussi les problèmes d'intérêt général, comme les recherches médicales, l'urbanisme local, l'industrie minière, la météorologie, les recherches industrielles et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, y compris les problèmes d'intérêt local que soulèvent des industries telles que la pêche sur les littoraux, l'exploitation minière dans le centre du Canada, et l'agriculture dans les provinces des Prairies. Présentement, les études de base en agriculture, en industrie, en exploitation minière, en sciences terrienne et forestière, et en énergie atomique ont pris le pas sur toutes les autres.

La plupart des enquêtes lancées par les universités ont pu se poursuivre grâce aux subventions, bourses et prix accordés par les gouvernements fédéral et provinciaux, les fondations, les sociétés industrielles et des particuliers. Certains de ces octrois permettent à des professeurs d'université de mener à bien des initiatives spécifiques; d'autres sont attribués sous forme de bourses à des étudiants qui, selon les conditions auxquelles ces bourses sont octroyées doivent approfondir un problème particulier, tel que ceux qui intéressent les pipe-lines, la chimie cellulaire, les ouvrages de génie qui intéressent l'hygiène publique ou l'entomologie forestière.

Divers établissements des grandes universités (par exemple les laboratoires de médecine) ont fait leurs propres frais grâce à la vente du produit de leurs recherches. On compte que cette activité prendra de l'expansion, de même que les recherches organisées par les universités de concert avec d'autres agences de recherches, financières et industrielles, dans les sphères que voici: enquêtes ininterrompues sur l'atome, et installation et utilisation des appareils de calcul électroniques.

Connaught Medical Research Laboratories.—La création, à l'Université de Toronto, des Laboratoires Connaught de recherches médicales a eu pour but le progrès de la médecine préventive et de la santé publique au moyen de recherches et de la préparation de produits biologiques et autres essentiels à la prévention ou au traitement de certaines maladies. Les Laboratoires rendent en médecine un service d'envergure publique à toutes les provinces du Canada et, dans une certaine mesure, même à l'étranger. Ce service est né le jour où les autorités de la faculté d'hygiène de l'université ont entrepris la préparation d'une antitoxine diphtérique pour essayer d'enrayer les ravages mortels de la diphtérie au Canada. En même temps, la faculté inaugurait des investigations sur cette maladie et d'autres. Depuis lors, ces enquêtes n'ont cessé de s'accroître, et aujourd'hui plus de soixante-dix sont en cours dans les laboratoires.

Le programme de recherches des Laboratoires englobe l'immense champ d'action de la médecine préventive. Les Laboratoires rendent de précieux services au corps médical ainsi qu'à la médecine vetérinaire, par leurs enquêtes sur certaines maladies du règne animal, surtout celles qui se transmettent de la bête à l'homme, et par la préparation de produits connexes.

Les recherches entreprises sont d'envergure et portent sur les principaux domaines suivants, ainsi que d'autres branches secondaires de la médecine préventive: maladies

qui procèdent d'une bactérie ou d'un virus, immunologie, épidémiologie, physiologie, biochimie. Ces enquêtes comportent notamment la distribution de produits dont la mise en disponibilité est un important service d'hygiène publique.

De grand intérêt pour la santé publique est le concours des Laboratoires qui donnent des cours postscolaires aux médecins-hygiénistes, aux infirmières, aux dentistes, aux vétérinaires et à d'autres membres des diverses professions. Depuis l'établissement des Laboratoires en 1914, les membres du personnel n'ont cessé de suivre de près l'enseignement postcolaire spécialisé de l'hygiène publique. En 1924, grâce à la munificence de la Fondation Rockefeller ainsi qu'à la collaboration du gouvernement de la province d'Ontario, l'École d'hygiène était instituée. Ainsi, les conditions d'enseignement se sont grandement améliorées et les *Connaught Medical Research Laboratories* ont pu prendre une part accrue à la formation de chefs de service de la santé publique.

Sur les terrains de l'université, la Division académique des Laboratoires Connaught de recherches médicales et l'École de santé se partagent le même immeuble, utilisent conjointement les installations de recherche et de laboratoire des deux établissements, et entretiennent d'étroites relations qui leur sont mutuellement avantageuses. On se livre, entre autres travaux, à la fabrication de l'insuline et de divers produits glandulaires.

A Spadina-Crescent, à Toronto, la Division Spadina des Laboratoires est le siège d'importants travaux tels que la production de la pénicilline et les recherches antibiotiques. On dispose d'autres installations près de Toronto, à la Division Dufferin, où se trouve une propriété agricole de 145 acres, avec bâtiment moderne de laboratoire et local pour les animaux.

Grâce à l'organisation de la Division de l'Ouest à l'Université de la Colombie-Britannique, les Laboratoires Connaught d'études medicales ont participé à la mise sur pied d'un important programme de recherches en médecine préventive sur le littoral du Pacifique.

Depuis plus de quarante ans, les *Connaught Medical Research Laboratories*, avec le concours du corps médical et des autorités gouvernementales de la santé publique, ont joué un rôle de plus en plus important dans le développement des recherches et de la santé publique au Canada.

Recherches industrielles.—Au Canada, la situation en matière de recherches industrielles évolue très rapidement. Autrefois, l'industrie en général n'avait pas compris l'importance des recherches pour elle et pour la nation, à la fois parce que maintes sociétés canadiennes étaient des filiales de sociétés anglaises ou américaines, et que les petites sociétés ne pouvaient absolument pas défrayer seules leurs propres recherches. A ces difficultés venaient s'ajouter l'immensité du pays, l'absence de concentration d'industries similaires et la proximité des États-Unis, où les moyens de recherches étaient assez considérables.

Cependant, le Canada a pris rang, depuis peu, parmi les le pays hautement industrialisés, en même temps qu'il s'engageait dans une multitude de domaines de production. Pour ces motifs, comme aussi à cause du rapide essor qu'ont connu une foule d'industries d'envergure nationale, du fait qu'il doit desservir un marché domestique difficile à plaire, et enfin du succès remporté sur la concurrence étrangère, les fabricants canadiens ont pris conscience de l'importance des recherches, et plusieurs des grandes entreprises possèdent maintenant des installations puissantes en ce domaine. Les paragraphes qui vont suivre donnent une idée des sphères où s'exerce l'activité de certaines de ces industries*.

Aluminum Laboratories Limited.—Cette maison entreprend des recherches, et fondamentales et appliquées. Elle a des laboratoires de recherches à Arvida (P.Q.), à Kingston (Ont.), ainsi que son siège social, y compris des divisions qui s'occupent d'exploration géologique, de génie et de brevets, à Montréal (P.Q.). La société exploite aussi un établissement de recherches à Banbury (Angleterre).

* Communiqué par les industries respectives.

Le laboratoire d'Arvida est affecté en grande partie aux recherches sur toutes les phases de la production de l'aluminium métallique. Cette activité comporte plusieurs catégories de travaux: traitement du minerai, usine pilote, chimie, électrométallurgie, analyse et génie. A Kingston, les recherches sont d'ordre métallurgique et comprennent, entre autres étapes: le génie métallurgique, la physique et la métallurgie physique, la chimie-métallurgie et les publications techniques. En outre, une Division d'exploitation sert d'organisme intermédiaire et s'occupe de tirer des recherches scientifiques fondamentales des applications commerciales.

Ayerst, McKenna and Harrison Limited.—Cette industrie dispose d'immenses laboratoires de recherche et de mise au point et fait œuvre de pionnier dans les recherches sur les vitamines, les hormones, les antibiotiques, et les agents chimiothérapeutiques. Les laboratoires de chimie sont bien pourvus en dispositifs modernes (rayons ultraviolets et infrarouges, dispositifs de microanalyse, etc.) requis pour fins de synthèse des nouveaux composés; la société exploite en outre un laboratoire bien monté de pharmacologie, où l'on évalue ces substances en ce qui concerne leurs effets thérapeutiques. La Division microbiologique étudie les antibiotiques et les nouveaux agents antibactériens.

Canada Packers Limited.—La *Canada Packers* entretient un immense laboratoire de recherches et de mise au point, où plusieurs groupes de chercheurs scrutent les domaines d'intérêt pour la société. Les spécialistes de la viande font enquête sur les nouveaux produits et de meilleurs modes de production. Les spécialistes des huiles s'acquittent de la même tâche en matière d'huiles comestibles. Les spécialistes de la mise au point s'occupent de la découverte et du perfectionnement des procédés de transformation. Les spécialistes de l'analyse élaborent de sûres et rapides méthodes d'analyse devant servir dans les laboratoires de vérification de la société à travers le pays. Les spécialistes de la biochimie et de la chimie organique s'occupent de la fabrication de sous-produits tels que les hormones, les enzymes, et d'excellents autres produits chimiques d'intérêt pharmaceutique et industriel. En outre, des installations considérables d'usines pilotes sont maintenant disponibles.

Canadian Industries (1954) Limited.—Cet établissement dispose d'un immense laboratoire central de recherches diversement pourvu pour faire des études dans les huit sphères d'activité qui correspondent aux divisions d'exploitation de la Société. On s'occupe d'améliorer les procédés actuels et d'inaugurer des investigations dans les domaines d'intérêt courant pour la société, d'utiliser les matières premières du Canada, et de répondre aux besoins des industries de base du pays. Les laboratoires sont munis d'outillage matériel voulu pour déterminer les propriétés et l'identité chimiques de diverses substances, et instaurer de nouvelles techniques d'examen.

Canadian Breweries Limited.—La Division de recherches de la société exploite des laboratoires qui s'acquittent de tout le contrôle et des analyses chimiques et bactériologiques de quatre grandes brasseries. Elle s'occupe aussi, pour le compte de ces quatre sociétés et de deux autres, de recherches fondamentales et de perfectionnement en matière de maltage et de brassage. En tout, cinquante employés y travaillent dont treize aux recherches, dix à la bactériologie et seize à l'analyse chimique.

Canadian Chemical and Cellulose Company Limited.—Par l'entremise de deux filiales qu'elle exploite, la *Columbia Cellulose Company, Limited* et la *Canadian Chemical Company Limited*, cette société est à mettre au point un programme dynamique de recherche et d'exploitation, dont le rayonnement ne cesse de s'accroître. La première des filiales en cause exploite une pulperie à Prince-Rupert (C.-B.) et poursuit d'intenses recherches sur la cellulose dans d'excellents laboratoires et usines pilotes. La seconde filiale dispose d'une usine pétrochimique à Edmonton. On a récemment nommé un directeur des recherches et de la mise au point et inauguré une grande campagne de perfectionnement de produits et de méthodes de traitement.

The Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited.—La *Consolidated Mining and Smelting Company Limited* enquête sur une grande variété de domaines, y compris les études sur les méthodes de transformation relatives à la métallurgie d'extrac-

tion et aux procédés chimiques, les recherches fondamentales sur la préparation du minerai, la pyrométallurgie, l'électrochimie, les réactions des gaz, etc., ainsi que l'étude des propriétés et des modes d'utilisation des métaux non ferreux. On a récemment inauguré la production commerciale du métal d'indium et celle de divers métaux à l'état d'extrême pureté pour fins de recherche et d'utilisation spéciale.

Dominion Rubber Company Limited.—La *Dominion Rubber Company* exploite un excellent laboratoire de recherches qui fait des enquêtes fondamentales sur les divers domaines de la chimie organique. On cherche surtout à découvrir de nouveaux produits chimiques ou de perfectionner les produits existants dont a besoin l'industrie du caoutchouc: accélérateurs, substances activantes, antioxydants, et les matières chimiques de base nécessaires à la production des résines synthétiques.

Imperial Oil Limited.—Dans ses laboratoires de Sarnia (Ont.), la Division de recherches de l'Imperial Oil Limited emploie cent vingt chimistes, techniciens et commis. Elle fait des études fondamentales sur la composition des combustibles, la lubrification et la nature des asphaltes et des cires. Elle s'occupe en outre de mettre au point de nouvelles méthodes de raffinage, d'améliorer les procédés courants, de créer de nouveaux produits et de trouver d'autres façons d'utiliser ceux qui existent, tout en en relevant la qualité. La Division comprend des laboratoires bien outillés pour l'étude des moteurs et des asphaltes, une bibliothèque et un laboratoire de normalisation qui sert aux fins d'arbitrage et contrôle la précision des méthodes analytiques employées dans les laboratoires de raffinerie de tout le pays. A l'heure actuelle, les laboratoires de recherches connaissent une expansion considérable.

International Nickel Company of Canada, Limited.—L'*International Nickel Company of Canada, Limited* fait des recherches, et fondamentales et appliquées, dans les excellents laboratoires des mieux outillés qu'elle exploite à Copper-Cliff (Ont.). Ces laboratoires s'occupent exclusivement de recherches sur les procédés de transformation, mais la société, grâce à ses filiales des États-Unis et du Royaume-Uni, poursuit des travaux de base dans le domaine de la métallurgie physique.

Maple Leaf Milling Company Limited.—La Division de recherches de la *Maple Leaf Milling Company* se livre à des recherches, à la fois appliquées et fondamentales, sur les matières et les méthodes relatives à la minoterie, à la boulangerie, à la pâtisserie et à la confection de mélanges tout préparés pour fins domestiques. Grâce à son agence de normalisation des produits, elle contrôle également les laboratoires qui ont charge d'assurer l'uniformité de qualité dans la production de ses minoteries disséminées à travers le pays. Les laboratoires de recherches voient en outre à l'empaquetage sanitaire des produits.

Shawinigan Chemicals Limited.—Depuis plus de quarante ans, cette société s'occupe activement de recherches fondamentales et appliquées. Des immenses laboratoires de recherches excellemment pourvus qu'elle exploite à Shawinigan-Falls (P.Q.) sont venues des innovations de marque dans une grande variété de domaines: électrométallurgie, chimie organique, et substances plastiques synthétiques. Plusieurs de ces inventions ont été au point de départ d'industries d'envergure mondiale.

Polymer Corporation Limited.—Cette société dispose de l'une des plus puissantes agences de recherches au Canada. Sa Division de recherches et de mise au point est des mieux outillée pour étudier toutes les phases de la fabrication du caoutchouc synthétique, depuis l'élaboration de formules de polymérisation et les enquêtes sur les nouvelles matières premières, par des recherches sur les propriétés et la structure physiques de la substance, jusqu'à l'élaboration, au dernier stade, de nouveaux corps polymères. Un laboratoire moderne de recherches dont on vient de terminer l'aménagement, renferme des installations spécialement affectées aux recherches sur les corps monomères, aux travaux de polymérisation et de perfectionnement, à la microscopie électronique, à la spectrophotométrie infrarouge, au micro-compoundage et à l'essayage physique, ainsi qu'à la technologie des latex et de leurs applications. On dipose en outre d'outillage important comme des

laboratoires de confection du caoutchouc, d'évaluation et de services techniques, ainsi que plusieurs usines pilotes affectées à la production mi-commerciale et à l'évaluation de nouveaux procédés intéressant les systèmes à radical libre et ionique.

Outre les recherches scientifiques que les grandes sociétés particulières poursuivent, surtout à leurs fins propres, dans des laboratoires qui prennent sans cesse de l'expansion, beaucoup de recherches industrielles se font sous les auspices des gouvernements fédéral et provinciaux, parfois de concert avec les universités. La Division de recherches de l'Hydro-Ontario, service provincial, et le *Pulp and Paper Research Institute of Canada*, étroitement lié à l'Université McGill, sont deux exemples de cette pratique, bien canadienne, de la collaboration entre industries et institutions. Les travaux d'enquête des organismes sont décrits brièvement ci-dessous.

Hydro-Ontario.—La Division de recherches de l'Hydro-Ontario, qui compte un personnel de 300 employés, assure des services d'essai, d'enquête et de recherche portant sur les aspects des études techniques et des travaux de construction de l'Hydro ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des réseaux. La Division se tient en étroits contacts avec d'autres organismes de recherches et entreprises de service public d'énergie et son personnel participe aux travaux de comité des grandes sociétés techniques et associations de normalisation.

Les recherches en matière d'électricité portent sur l'amélioration de l'équipement de production, de transmission, de distribution et d'utilisation de l'énergie. Les problèmes relatifs à l'isolation électrique, à l'enregistrement des pannes de fonctionnement, à la protection contre la foudre, à l'enregistrement de l'énergie consommée et à l'éclairage figurent parmi les problèmes étudiés. L'attention porte aussi sur le fonctionnement et le rendement de l'équipement énergétique, sur l'amélioration des méthodes de comptage et sur les moyens de réduire au minimum les dangers de choc électrique.

Voici quelques-unes des questions d'ordre structural et mécanique étudiées: corrosion des métaux; efforts exercés au sein des structures; bruits et vibrations; mécanique des sols en ce qui concerne les fondations, chemins et barrages et digues en terre; propriétés physiques des matériaux entrant dans les structures et d'une foule de pièces comme les joints de conducteur et les accessoires de réseaux électriques; fonctionnement mécanique et dispositifs de sécurité de divers genres de machines; matières et techniques de soudure et applications de la soudure; et une foule de problèmes se rattachant au dessin des ouvrages en béton, à l'utilisation des matériaux de maçonnerie et à la production, au posage et à la vérification de la qualité de tous les bétons utilisés.

Outre les analyses et essais chimiques auxquels sont soumis une vaste gamme de matières et de produits achetés, les travaux de recherches d'ordre chimique portent sur des questions comme la conservation du bois, l'utilisation des substances plastiques, les enduits préservateurs, la lutte contre les broussailles et les mauvaises herbes, la lubrification, les isolateurs électriques liquides, le traitement de l'eau, l'isolation thermique et la prévention de la corrosion.

Il se fait aussi dans le domaine de la physique, de la biologie, de la météorologie, de la pétrologie et des mathématiques d'autres études complémentaires et supplémentaires aux travaux principaux.

Pulp and Paper Research Institute of Canada.—Parce que la pâte et le papier jouent un si grand rôle dans l'économie du Canada, on a reconnu il y a longtemps la nécessité de recherches sur la chimie cellulosique et sur d'autres technologies liées à l'emploi de la cellulose. En 1913, l'État a établi à Montréal un laboratoire des produits forestiers dont la Division de la pâte et du papier commença à recevoir l'appui de l'industrie de la pâte et du papier en 1925 et se mit bientôt à travailler en étroite collaboration avec le Département de la chimie de l'Université McGill. L'édifice actuel, érigé sur les terrains

de l'université et inauguré en 1929, a fourni des locaux et des moyens plus grands en vue de l'intensification des recherches sur la pâte et le papier. En 1950, l'Institut est devenu une société indépendante à charte fédérale administrée par un conseil dont les membres sont désignés par l'Université McGill, l'industrie et le ministère fédéral qui est maintenant celui du Nord canadien et des Ressources nationales.

La société a pris possession de l'édifice qu'elle occupait sur les terrains de l'Université McGill et de toutes les installations (le terrain demeure la propriété de l'université et est prêté à la société). Elle est en tout point autonome pour ce qui est de son activité, sauf que les travaux qui conduisent à un grade sont contrôlés par les facultés de l'université.

La Division de chimie industrielle et cellulosique et une partie de la Division de chimie physique de l'université font partie intégrante de l'Institut; dans une certaine mesure, l'Institut est également devenu le bureau des normes de l'industrie de la pâte et du papier.

Le personnel de l'Institut a fourni de nombreux apports aux connaissances fondamentales sur la chimie de la cellulose et de la lignine, la réduction en pâte du bois par les procédés chimique et mécanique, la tenue des fibres dans l'eau et l'essai de la pâte et du papier. Les études se rattachant à la chimie physique portent surtout sur la chimie de surface et le gonflement de la cellulose et sur la floculation des suspensions de fibres; les recherches intéressant la chimie organique portent sur la réactivité de la cellulose, les propriétés et la constitution des dérivés de la cellulose et la chimie de la lignine et de l'écorce. Les diverses méthodes de fabrication de pâte chimique font l'objet de beaucoup de travaux.

Recherches faites dans les universités*.—Les recherches entreprises dans les universités se classent en trois grandes catégories: recherches effectuées par l'étudiant guidé par un professeur ou un comité, en vue de l'obtention d'un grade supérieur; recherches faites par un professeur, qu'elles soient de courte ou de longue durée; projets de recherche plus vastes entrepris soit par une seule faculté soit par plusieurs ensemble et poursuivis dans les laboratoires de l'université en question ou dans des instituts spéciaux comme les laboratoires médicaux de recherche, les instituts de microbiologie et d'hygiène, les laboratoires de services scientifiques ou les collèges d'agriculture.

Les recherches ont toujours fait partie intégrante de l'activité universitaire à l'échelon des diplômés; la somme de recherches entreprises d'une décennie à l'autre a marché de pair et au delà avec l'expansion de ces institutions. Les recherches entreprises dans les universités sont restreintes dans une large mesure par le nombre des professeurs, le temps disponible et l'outillage dont on dispose. Les professeurs sont très occupés par les cours, les examens et leurs fonctions à titre de participants à l'administration de l'école. Les étudiants aussi sont occupés par les cours, l'étude et les tâches qui leur sont assignées; en outre, ils se sentent pressés de compléter leurs travaux dans un delai fixé. Cependant, le nombre toujours croissant de bourses d'études, de bourses de recherche et de subventions a non seulement permis à plus d'étudiants d'entreprendre des recherches, mais elles ont permis aux professeurs et aux étudiants de se livrer à des tâches plus complexes.

Jusqu'en 1919, deux institutions seulement, l'Université de Toronto et l'Université McGill, offraient l'enseignement postérieur à l'obtention de la maîtrise. Cette année-là, onze élèves ont obtenu leur doctorat en sciences. Aujourd'hui, l'Ontario compte quatre universités, le Québec, trois et six provinces ont chacune une université principale qui donne des cours postérieurs au baccalauréat. Toutes ces universités donnent des cours conduisant à des diplômes supérieurs en sciences, bien que le nombre des matières en soit limité, sauf dans les grandes institutions. En ces dernières années, les universités ont accordé 200 doctorats et 1,500 maîtrises ou des grades équivalents en arts et en sciences. En outre, plusiers collèges et universités donnent d'excellents cours réguliers dans plusieurs sphères des recherches.

* Préparé par la Division de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique.

CHAPITRE IX.—AGRIGULTURE

SYNOPSIS

	Page
Section 1. L'agriculture et l'État	401
Sous-section 1. Programme général et stabilité des prix	401
Sous-section 2. Recherches et expériences	405
Sous-section 3. Protection et classement	406
Sous-section 4. Le Canada et l'OAA	408
Section 2. L'agriculture et les provinces	410
Sous-section 1. Services agricoles	410
Sous-section 2. Collèges et écoles d'agriculture	417
Section 3. Irrigation et conservation du sol	420
Sous-section 1. Entreprises fédérales	420
Sous-section 2. Entreprises provinciales	424
Section 4. Statistique de l'agriculture	428
Sous-section 1. Recettes provenant de la vente des produits agricoles	429
Sous-section 2. Volume de la production agricole	433
Sous-section 3. Grandes cultures	434
Sous-section 4. Bétail	439
Sous-section 5. Industrie laitière	442
Sous-section 6. Volailles et œufs	447
Sous-section 7. Fruits	448
Sous-section 8. Cultures spéciales	450
Sous-section 9. Mercuriale des produits agricoles	455
Sous-section 10. Consommation d'aliments	458
Section 5. Statistique agricole du recensement	461
Section 6. Statistique internationale des cultures	461

NOTA.—*On trouvera, face à la page 1, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

L'agriculture est la grande industrie primaire du Canada, celle dont la croissance et l'importance ne cessent d'influer sur tous les secteurs de l'économie. Pendant les années d'après guerre, 1946–1953, les cultivateurs canadiens ont retiré de leur exploitation agricole un revenu moyen net de $1,611,600,000. Au début du siècle, 40 p. 100 des personnes ayant un emploi lucratif se livraient à l'agriculture, mais aujourd'hui ce chiffre est tombé à 20 p. 100. Malgré le déclin de l'agriculture comme source d'emploi par rapport aux autres secteurs de l'économie, notamment de l'industrie manufacturière, la production agricole s'est accrue de deux fois et demie ce qu'elle représentait au début du siècle. Cette augmentation tient à plusieurs facteurs: l'emploi de méthodes d'agriculture plus scientifiques, à l'égard surtout des méthodes de culture des terres arides des provinces de l'Ouest, les cultures plus variées et la mécanisation accrue. De 1947 à 1950 seulement, les cultivateurs canadiens ont affecté en moyenne 304 millions de dollars par an à l'achat de nouvel outillage. En 1951, l'agriculture au Canada utilisait près de 400,000 tracteurs, 90,000 moissonneuses-batteuses et 196,000 camions ainsi que 330,000 automobiles, chiffres qui dépassent de beaucoup le nombre des mêmes véhicules ou machines employés dix ans plus tôt et qui représentent une avance révolutionnaire par rapport au début du siècle. La superficie des terres agricoles, qui offre peut-être le meilleur moyen de mesurer l'importance de l'agriculture dans l'économie, a triplé depuis un demi-siècle, au point d'atteindre maintenant près de 100 millions d'acres. Au Canada, l'agriculture a exigé d'énormes placements à long terme. On a récemment évalué à près de 10 milliards la valeur des terres et bâtiments agricoles, des instruments aratoires, des machines agricoles et du bétail qui représentent les capitaux placés dans environ deux tiers de millions de fermes.

Les *Annuaires* précédents donnaient l'historique de l'évolution de l'agriculture au Canada. L'édition 1924, aux pages 191–196, traitait des *Débuts et progrès de l'agriculture au Canada;* l'édition de 1939, aux pages 194–198, exposait *L'arrière plan historique de l'agriculture canadienne* et l'édition de 1946, aux pages 206–218, renfermait des précisions sur *L'agriculture canadienne durant et après la guerre.* Au chapitre XXIX du présent *Annuaire*, sous la rubrique *Articles d'intérêt spécial publiés dans les éditions antérieures de l'Annuaire*, sont énumérés ces articles avec d'autres qui se rapportent aux aspects plus

techniques, tels la vente, l'irrigation, les zones de terres agricoles, la Commission canadienne du blé, ou à des sujets déjà traités dans les *Annuaires* précédents et qui n'ont pas perdu leur actualité.

Section 1.—L'agriculture et l'État*

La création d'un ministère de l'Agriculture est prévue à l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), qui dit, en partie, que "la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province" et que "le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelqu'une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada". En vertu de cette disposition, le gouvernement fédéral et chaque province, sauf Terre-Neuve où les questions agricoles relèvent de la Division agricole du ministère des Mines et des Ressources, comptent un ministère de l'Agriculture.

Sous-section 1.—Programme général et stabilité des prix

Toute l'activité du ministère est orientée vers la production de denrées agricoles vendables. Pour conserver les marchés domestiques et étrangers et en créer de nouveaux, il est nécessaire, non seulement que s'effectuent les recherches et les expériences de base relatives à l'exploitation de la ferme elle-même, mais aussi que la transformation, le classement et l'inspection des produits agricoles soient très bien faits. Aussi, l'inspection et le classement ont-ils pris une importance croissante au ministère. Grâce à eux, l'acheteur peut obtenir le produit qu'il désire et le producteur, rétribué selon la qualité de son produit, est porté à fournir des articles de haute qualité.

Les résultats des expériences et des recherches et le programme du ministère, en général, sont communiqués aux cultivateurs et au public par l'intermédiaire de bulletins, de la presse, de la radio, de la télévision et du cinéma. Des communiqués sur la situation et les prix du marché font régulièrement partie de cette publicité.

Le gouvernement fédéral a adopté plusieurs lois destinées à stabiliser les prix des produits agricoles. La plus importante est la loi sur le soutien des prix agricoles (1944) qui permet au gouvernement fédéral de stabiliser le prix de tout produit agricole, sauf le blé et les céréales secondaires, dont la mise en vente relève d'autres lois, en l'achetant directement ou en soutenant le marché par des garanties ou des paiements d'appoint. Voici les produits ainsi soutenus lorsque l'occasion s'en est présentée: pommes de terre, pommes, haricots blancs séchés, miel coulé, lait écrémé séché, beurre de fabrique, œufs en coquille, fromage, porcs et bovins.

La loi (1939) sur la vente coopérative des produits agricoles en est une autre qui permet de soutenir le prix des produits agricoles. En vertu de la loi, le gouvernement aide à financer le paiement initial des coopératives aux producteurs primaires qui leur livrent des produits à vendre. Le paiement initial doit être établi par voie de négociations entre la coopérative et le gouvernement, mais il ne peut dépasser 80 p. 100 de la recette moyenne provenant de produits de classe et de qualité semblables au cours des trois années précédentes. Le gouvernement garantit aux banques les pertes qu'elles pourraient subir sur les fonds avancés aux coopératives avec lesquelles une convention a été passée. Un grand nombre de coopératives ont tiré parti de la loi; les conventions passées ont porté sur les oignons, les pommes de terre, le maïs, plusieurs cultures de graines et les peaux de renards et de visons élevés en captivité.

* Rédigé, sauf indication contraire, sous la direction de J. G. Taggart, C.B.E., sous-ministre de l'Agriculture (Ottawa).

Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont adopté une loi qui prévoit l'établissement d'une commission chargée de régler ou de réglementer la mise en vente des produits agricoles vendus chez elle. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces n'ont aucun pouvoir législatif en ce qui concerne les produits écoulés à l'extérieur ou exportés. Aux termes de la loi (1949) sur l'organisation du marché des produits agricoles, le gouvernement fédéral peut, à discrétion, permettre l'application en totalité ou en partie des lois provinciales à la mise sur le marché des produits agricoles hors de la province intéressée ou à l'étranger.

En vetu de la loi de 1951 sur l'Office des produits agricoles, l'Office peut vendre, acheter, exporter et importer des produits agricoles lorsque le gouverneur en conseil le charge de le faire.

1.—Prêts approuvés et prêts effectués en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien, années terminées le 31 mars 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'*Annuaire*, à compter de celle de 1940.

Année terminée le 31 mars	Prêts approuvés					Prêts effectués		
	Première hypothèque		Seconde hypothèque		Montant total	Première hypothèque	Seconde hypothèque	Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant				
		$		$	$	$	$	$
1945	728	1,623,000	176	100,700	1,723,700	1,561,714	100,235	1,661,409
1946	918	2,161,050	258	163,050	2,324,100	1,977,902	143,305	2,121,207
1947	1,312	3,165,250	404	253,900	3,419,150	3,030,915	242,896	3,273,811
1948	1,301	3,145,150	517	315,400	3,460,550	2,911,167	274,073	3,185,240
1949	1,821	4,450,100	756	469,200	4,919,300	4,169,070	425,966	4,595,036
1950	1,949	4,715,500	801	473,900	5,189,400	4,480,779	462,150	4,942,929
1951	1,796	4,312,450	680	409,550	4,722,000	4,288,866	404,213	4,693,079
1952	1,437	3,929,500	494	308,900	4,238,400	4,131,141	337,951	4,469,092
1953	1,685	5,458,750	559	393,550	5,852,300	4,766,149	342,410	5,108,559
1954	2,091	7,336,800	591	449,950	7,816,750	6,606,323	394,216	7,000,539

Crédit agricole.—Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour étendre les facilités de crédit accordées aux cultivateurs en vertu de la loi sur le prêt agricole et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. La loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies était une loi d'urgence destinée avant tout à venir en aide aux cultivateurs atteints par les conditions exceptionnellement défavorables de la moisson à l'automne de 1951.

Loi sur le prêt agricole canadien.—Cette loi, appliquée par la Commission du prêt agricole canadien créée en 1929, met à la disposition des cultivateurs des prêts hypothécaires à long terme. Des prêts remboursables, d'après un plan d'amortissement, par versements annuels uniformes s'échelonnant sur une période maximum de 25 années, sont consentis pour l'achat de bétail, de matérial agricole et de terres agricoles, pour des améliorations et pour acquitter des dettes ou des frais d'exploitation. La Commission peut consentir des prêts allant jusqu'à 60 p. 100 de la valeur estimative et à $10,000 sur première hypothèque, et jusqu'à 70 p. 100 et $12,000 sur première et seconde hypothèques réunies.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1954, on a approuvé des prêts s'élevant à $7,816,750, soit 33 p. 100 de plus que l'année précédente. Il restait impayé, au 31 mars 1954, 17,267 prêts gagés sur première hypothèque et 2,828 sur seconde hypothèque, représentant un montant global de $35,074,819.

2.—Prêts agricoles approuvés en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien, par province, année terminée le 31 mars 1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'*Annuaire*, à compter de celle de 1940.

Province	Prêts approuvés				
	Première hypothèque		Seconde hypothèque		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
		$		$	$
Île-du-Prince-Édouard	92	220,950	4	1,800	222,750
Nouvelle-Écosse	40	118,600	4	2,350	120,950
Nouveau-Brunswick	95	253,050	14	11,150	264,200
Québec	226	800,300	69	46,450	846,750
Ontario	521	2,117,150	50	39,100	2,156,250
Manitoba	174	582,350	92	70,850	653,200
Saskatchewan	605	2,200,000	296	236,000	2,436,000
Alberta	236	685,000	52	33,550	718,550
Colombie-Britannique	102	389,400	10	8,700	398,100
Total	**2,091**	**7,366,800**	**591**	**449,950**	**7,816,750**

*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles**.—La loi, appliquée par le ministère des Finances, vise à fournir aux cultivateurs des prêts à court ou moyen terme pour leur permettre d'équiper, d'améliorer et de développer leur ferme. Il est peu d'équipement mécanique, utile à la ferme ou à la maison du cultivateur, qui ne puisse faire l'objet d'un prêt. Le cultivateur peut aussi recourir à la loi pour s'acheter du bétail, surtout des animaux devant servir à établir ou à améliorer son troupeau, installer ou réparer son système électrique, construire, modifier ou réparer ses bâtiments, y compris sa maison, clôturer, drainer et mettre en valeur de quelque autre façon sa terre. Les garanties demandées et les conditions de remboursement sont adaptées aux besoins de chaque emprunteur.

Les prêts sont effectués par les banques à charte. La loi, mise en vigueur d'abord pour trois ans (1945–1947), a été prorogée de trois ans de temps à autre. Le gouvernement se porte garant de 10 p. 100 de l'ensemble des prêts de chaque banque au cours de la période. La loi limite la garantie par une diposition portant qu'elle ne s'applique pas aux prêts consentis après que l'ensemble des prêts faits par toutes les banques durant une période donnée a dépassé un montant déterminé. Lorsqu'en février 1951 la loi a été prorogée pour une autre période de trois ans, le montant a été fixé à 200 millions. En deux ans, les prêts ont presque atteint cette somme et la loi a été de nouveau prorogée de trois ans à compter du 1er avril 1953. Le montant global des prêts au cours de ces trois années visées par la garantie a été fixé à 300 millions. Le 31 décembre 1954, 282 réclamations au montant de $149,814 avaient été payées en vertu de la garantie.

Le cultivateur peut obtenir un prêt d'une durée d'au plus dix ans à un taux d'intérêt maximum de 5 p. 100. Le maximum accessible à un emprunter a été porté à $4,000 par le Parlement en 1953. L'emprunteur doit acquitter sur ses propres ressources de 10 à 40 p. 100 des frais de l'entreprise.

Le 31 décembre 1954, 74·6 p. 100 des prêts, soit $383,184,852, avaient été remboursés. Tous les prêts consentis au cours des trois premières années d'application de la loi ont été remboursés, sauf 0·2 p. 100; il en est de même de ceux de la deuxième période de trois ans, sauf 1·4 et de ceux de la période suivante de trois ans, sauf 15·3; et pour les 21 mois de la quatrième période terminée le 31 décembre 1954, 32·5 p.c. des prêts avaient été remboursés.

* Rédigé par D. M. McRea, surveillant, service des prêts destinés aux améliorations agricoles, ministère des Finances.

3.—Objets des prêts accordés de 1945 à 1954 en vertu de la loi des prêts destinés aux améliorations agricoles

Objet	1953		1954		Total depuis 1945	
	Prêts	Montant	Prêts	Montant	Prêts	Montant
		$		$		$
Achat d'instruments aratoires	73,934	88,057,198	48,898	52,069,707	414,554	461,100,104
Construction, réparation, modification ou agrandissement de bâtiments	3,876	5,057,563	4,239	5,661,520	23,576	27,621,908
Achat de bétail	3,694	3,053,914	3,658	2,875,926	18,850	15,386,453
Amélioration ou mise en valeur	1,896	1,300,305	1,327	1,122,636	13,963	7,480,227
Achat ou installation d'équipement ou achat, installation ou modification de systèmes électriques	456	347,666	387	286,343	2,929	1,605,582
Clôturage ou drainage	106	76,114	63	57,674	602	412,374
Total	**83,962**	**97,892,760**	**58,572**	**62,073,806**	**474,474**	**513,606,648**

4.—Prêts accordés en vertu de la loi des prêts destinés aux améliorations agricoles, par province, 1945-1954

Province	1953		1954		Total depuis 1945	
	Prêts	Montant	Prêts	Montant	Prêts	Montant
		$		$		$
Terre-Neuve	55	68,274	59	73,024	163	194,577
Île-du-Prince-Édouard	1,671	1,497,575	1,085	922,244	6,844	6,199,517
Nouvelle-Écosse	1,077	945,862	1,034	866,171	4,456	3,889,110
Nouveau-Brunswick	896	925,977	697	720,047	3,839	4,003,251
Québec	7,621	8,722,234	7,656	8,434,638	32,310	35,802,672
Ontario	11,813	12,971,331	10,979	12,380,638	64,000	68,079,352
Manitoba	9,547	10,639,177	6,300	6,375,409	61,572	64,102,780
Saskatchewan	26,434	33,309,549	14,198	14,960,420	151,242	171,511,443
Alberta	22,526	26,207,368	14,385	15,055,403	136,503	145,977,768
Colombie-Britannique	2,422	2,605,413	2,179	2,285,812	13,545	13,846,178
Total	**83,962**	**97,892,760**	**58,572**	**62,073,806**	**474,474**	**513,606,648**

Loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies.—Entrée en vigueur le 15 janvier 1952, la loi assure du crédit à court terme aux producteurs de grain des Prairies qui, à cause de l'encombrement des lieux de livraison ou de l'impossibilité de terminer la moisson,ont besoin de crédit jusqu'à la livraison de leur grain. Chaque producteur peut emprunter jusqu'à $1,000.

Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.—La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, adoptée en 1939 et appliquée par le ministère fédéral de l'Agriculture, autorise le gouvernement fédéral à verser des sommes, fondées sur les superficies cultivées, aux cultivateurs des régions à faible rendement dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. La loi vise à aider les municipalités et les provinces, les années de mauvaise récolte, à faire face à des secours dont les frais seraient normalement trop considérables pour qu'elles puissent les assumer. La loi prévoit le versement d'espèces aux cultivateurs moyennant certaines conditions; afin de subvenir à la dépense fédérale dans une certaine mesure, la loi exige que 1 p. 100 du prix d'achat de toutes les céréales (blé, avoine, orge et seigle) vendues dans les provinces des Prairies soit remis au gouvernement fédéral et versé dans une caisse spécialement constituée pour les fins de la loi.

Si le cultivateur (propriéraire, locataire ou membre d'une coopérative d'exploitation agricole) est établi dans une région de récolte déficitaire, de l'aide peut lui être accordée à l'égard d'au plus la moitié de la superficie cultivée ou d'un maximum de 200 acres et jusqu'à concurrence de $2.50 l'acre.

Depuis les débuts de l'application de la loi jusqu'au 31 mars 1955, les secours versés ont été de $177,397,636. Les sommes perçues en vertu du prélèvement de 1 p. 100 jusqu'au 31 mars 1955 se chiffrent par $85,767,933.

Sous-section 2.—Recherches et expériences

Le ministère de l'Agriculture entreprend, à une grande échelle, des recherches et des expériences scientifiques sur la lutte contre les insectes et les maladies, les exigences nutritives des plantes et des animaux, l'hybridation et l'essai de nouvelles espèces et variétés, la microbiologie du sol et des aliments, le rendement des cultures et des méthodes culturales et plusieurs autres sujets. Ces travaux, confiés surtout à la Division des sciences et à celle des fermes expérimentales, outre qu'ils permettent de fournir des renseignements sur les problèmes courants de la production, sont d'une importance capitale pour l'avenir de l'agriculture.

La conservation du sol est d'importance primordiale à l'agriculture. Les recherches en ce sens, qui comprennent le classement des sols et l'étude des méthodes permettant de protéger et de les conserver, se font en collaboration avec les provinces. Les études portent sur la chimie du sol, les cultures d'abri, les engrais naturels et chimiques, les méthodes et les instruments de culture et les grandes entreprises d'assainissement.

Depuis longtemps, le ministère fait des enquêtes sur les moyens de lutter contre les insectes et les maladies des arbres forestiers. Les quelques travaux sylvicoles accomplis ont visé à assurer un approvisionnement d'arbres pour dresser dans les Prairies des rideaux protecteurs destinés à empêcher le vent de charrier le sol et la neige. Cette entreprise est aussi, au fond, une mesure de conservation du sol.

Une bonne partie des travaux de recherche et d'expérimentation ont pour objet les plantes de culture, car ce sont elles, après le sol, qui importent le plus. Les travaux comprennent l'hybridation et l'essai de variétés de plantes cultivables dans les diverses régions climatiques du pays. On ne cesse d'étudier la culture de ces plantes, leur valeur nutritive et, quant aux plantes vivrières, leur adaptation à l'organisme humain et même, ce qu'en pense la ménagère.

Les recherches relatives au bétail portent surtout sur l'alimentation, le soin et le traitement des animaux, leur protection contre les maladies et les insectes ainsi que la production de types appropriés à la boucherie et à la reproduction. Il s'est fait quelques expériences au sujet de la production de nouvelles races.

L'étude des fruits et des légumes et des produits de transformation comme le lait, le beurre, le fromage et la viande est un des domaines où l'activité scientifique du ministère s'est le plus exercée. L'entreposage des produits agricoles pose des problèmes qui réclament une attention continuelle.

Les études et les expériences d'ordre chimique et biologique sont surtout de nature pratique; le ministère ne se spécialise pas dans la recherche dite théorique en vue de découvrir des phénomènes et des lois scientifiques, mais s'applique à adopter des procédés connus et à les utiliser à des fins déterminées. Cependant, le ministère fait parfois quelque découverte d'ordre théorique, et il lui faut aussi explorer un peu ce domaine quand la science appliquée ne suffit pas.

La recherche agricole, surtout en phytologie, exige une grande décentralisation, car la plupart des problèmes doivent être étudiés sur les lieux mêmes. Les fermes d'expérimentation et les laboratoires scientifiques de l'État sont disséminés dans tout le pays parce que c'est le seul moyen de faire œuvre utile, en plus de permettre aux cultivateurs de se renseigner sur place. Outre le siège de la Division des fermes expérimentales établi à Ottawa, il existe 32 fermes expérimentales régionales, 20 sous-stations et 2 pépinières forestières. Le travail expérimental d'application locale se fait à 232 stations de démonstration. La Division des sciences, dont le travail est centralisé à Ottawa, est aussi aidée de 100 laboratoires établis dans tout le pays.

Dans le domaine de la recherche économique, des études sur la gestion agricole, l'utilisation des terres, la vente des produits et l'économie familiale rurale se poursuivent dans tout le pays. On saisit l'étendue des études et des recherches scientifiques faites au ministère si l'on songe qu'il n'est pas de plante ni d'animal au Canada qui ne soit exposé à souffrir des maladies causées par les bactéries, les champignons ou les virus ou des attaques des insectes ou encore, dans le cas des animaux, des ravages de certains parasites internes.

Sous-section 3.—Protection et classement

Un examen même minutieux de la plupart des produits agricoles ne révèle pas, comme c'est le cas des produits fabriqués, leur pureté comme aliments ou leur valeur comme semences. De toute évidence, les produits destinés à l'alimentation doivent être purs et sains et répondre aux normes établies. Par ailleurs, pour que l'agriculture se pratique sûrement, le cultivateur doit pouvoir être assuré que ses fournitures,—graines de semence, provende, engrais et parasiticides,—soient conformes à la description. Une bonne partie des recherches et des expériences seraient vaines sans une législation assurant un aboutissement utile à ces travaux. En outre, il faut protéger le bétail, les cultures et les arbres canadiens contre les maladies que les importations pourraient introduire ou qui pourraient prendre naissance au pays.

Cette œuvre de protection et de classement est une tâche très importante du ministère de l'Agriculture. Elle relève de deux divisions, la Division de la production et celle des marchés. En général, les mesures de protection ainsi que le classement ou l'approbation de fournitures agricoles relèvent de la Division de la production. Le classement de la plupart des produits alimentaires ressortit à celle des marchés. L'autorisation d'assurer les services de protection et de classement découle d'une vingtaine de lois et des règlements édictés sous leur empire.

Hygiène vétérinaire.—Un service très important est celui qui sauvegarde la santé du bétail canadien. Pour empêcher l'introduction des épizooties au pays, le Service de l'hygiène vétérinaire applique des règlements sévères visant l'importation du bétail, des produits du bétail et même du matériel d'emballage et des litières. Des mesures sont également prises pour enrayer ou supprimer les épizooties qui se déclarent au Canada. Certains programmes de recherches qui se poursuivent constamment ont pour objet la suppression éventuelle des maladies comme la tuberculose et la brucellose des bovidés. Le Service est responsable de l'inspection des animaux abattus aux fins de consommation et toute viande est inspectée pendant l'abatage et l'habillement avant d'être admise à la consommation. Les conditions d'hygiène des conserveries et des abattoirs sont surveillées et toutes les viandes mises en boîte doivent répondre à des normes élevées de conditionnement.

Protection des fournitures.—Le Service des produits végétaux s'occupe surtout d'appliquer, en collaboration avec les provinces et autres organismes, les lois relatives aux aliments du bétail, aux engrais chimiques, aux insecticides, à la paille et au foin, à la filasse de lin et à la ficelle d'engerbage, ainsi qu'à la production de semences. Ses services d'inspection ont trois attributions principales: 1° appliquer les lois qui régissent la vente des fournitures agricoles; 2° assurer, selon le besoin, l'inspection des récoltes de semences et le cachetage des semences provenant de récoltes inspectées ou approuvées; 3° collaborer avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes en vue d'augmenter et d'améliorer les stocks de semences, d'engrais et d'insecticides.

L'inspection visuelle est de peu de valeur pour la plupart de ces produits; il faut les examiner au laboratoire. Les services de laboratoire comptent des annexes à travers le pays. Le cas des semences est complexe puisqu'il faut en vérifier la germination, la variété et la pureté avant de les classer. Les provendes, les engrais chimiques et les insecticides doivent tous être immatriculés; ils ne sont pas admis s'ils sont dangereux à employer, si la composition ou l'analyse n'en sont pas satisfaisantes ou si les revendications des fabricants sont incorrectes ou trompeuses.

Protection des végétaux.—Le Service de la protection des végétaux joue, en ce qui concerne les plantes et leurs produits, à peu près le même rôle que celui de l'hygiène vétérinaire quant aux animaux, et il applique la loi sur les insectes destructeurs et autres fléaux. Les importations de sujets et produits de pépinière font toutes l'objet d'une inspection visant à empêcher l'introduction des insectes ou des maladies. Un vaste service d'inspection est maintenu au pays en vue de dépister, de localiser et de détruire les ennemis dangereux des cultures et des arbres. On fait aussi l'inspection des pommes de terre de semence destinées à l'usage domestique ou à l'exportation, et on délivre selon le besoin des certificats de salubrité à l'égard d'une foule de produits végétaux.

Normes et inspection.—Depuis une cinquantaine d'années, le ministère établit ou améliore constamment les normes de qualité des produits agricoles. Ce travail, consacré au début à l'amélioration des denrées d'exportation, s'est graduellement étendu à plusieurs produits d'écoulement interprovincial. La plupart des provinces ont adopté ces normes pour les appliquer aux produits d'écoulement intraprovincial.

Le ministère établit et applique des normes de classement à l'égard des laitages, des viandes, des œufs et de la volaille, des fruits et des légumes, y compris les conserves et les préparations, ainsi que les semences. Les normes de classement sont largement acceptées à l'étranger et nombre de produits alimentaires et agricoles du Canada font prime à cause de leur qualité, qui répond à des normes sévères.

Laitages.—Producteurs, fabricants et consommateurs bénéficient tous des services de classement et d'inspection du Service des produits laitiers. L'autorisation d'assurer ce service découle de la loi sur les produits laitiers du Canada qui a établi des normes nationales à l'égard des laitages et qui réglemente le commerce interprovincial et international. Des noms et normes de qualité sont prescrits à l'égard du fromage cheddar, du beurre de fabrique et du lait écrémé déshydraté et chacun de ces produits doit être classé avant de passer dans le commerce interprovincial ou international. Les laitages auxquels un nom de qualité n'a pas été attribué, comme la crème glacée, le lait évaporé et le fromage refait, doivent répondre à des normes de composition, d'emballage et de marquage avant d'être exportés, importés ou expédiés d'une province à l'autre. L'autorisation d'effectuer le classement et l'inspection des laitages fabriqués et vendus dans les limites de la province d'origine découlent de la loi adoptée par la province intéressée. Neuf provinces ont déjà adopté, ou s'apprêtent à le faire, des dispositions parallèles à celles de la loi sur les produits laitiers du Canada et de ses règlements.

Viandes.—L'inspection et le classement des viandes constituent un aspect important du travail, outre l'admission des animaux abattus à la consommation humaine. Tous les porcs livrés aux parcs à bestiaux et aux abattoirs sont classés à la pente, i.e., les fermiers sont payés selon le poids et la qualité de l'animal abattu et habillé. Le bœuf de qualité supérieure est marqué, selon la norme acceptée au pays, bœuf de qualité de choix, bœuf de bonne qualité ou bœuf de qualité commerciale. Les agneaux et les veaux abattus sont classés sur demande.

La laine est inspectée et classée dans des entrepôts de laine immatriculés.

Œufs et volaille.—Il existe 1,274 stations immatriculées pour le classement et l'empaquetage des œufs; 43, pour le décoquillage, l'apprêt, le classement et l'empaquetage des produits d'œufs gelés; et 338, pour l'apprêt, l'éviscération, le classement et l'empaquetage de la volaille. Depuis quelques années, la volaille éviscérée étant de plus en plus recherchée, la quantité traitée dans les stations immatriculées d'aprêt et d'éviscération a passé d'environ 4 millions de livres en 1950 à 45,046,959 livres en 1954.

L'inspection des œufs, de la volaille et des produits d'œufs gelés est obligatoire pour toute quantité appréciable destinée à l'exportation. Doit aussi être inspectée toute expédition interprovinciale de plus de 10,000 livres de volaille. La qualité de ces produits est aussi vérifiée périodiquement quand ils sont versées dans le commerce de gros ou de détail. Les œufs vendus au détail doivent partout au pays être classés; la volaille, elle, dans nombre de grands centres.

Fruits et légumes frais.—Il existe des qualités à l'égard de tous les principaux fruits et légumes canadiens. Presque tous les produits classés doivent être inspectés et certifiés avant d'être exportés. En outre, l'inspection et la certification sont obligatoires dans le cas de produits particuliers récoltés dans certaines provinces et expédiés dans une autre. Ce service, surtout saisonnier, est assuré par un personnel maintenu dans les grandes régions productrices du pays. Il existe dans les grands centres de distribution un personnel d'inspection chargé de l'application à l'échelon du gros et du détail des règlements concernant le classement, l'emballage et le marquage, de la réunion de données et de l'établissement de statistiques et, enfin, d'un service commercial d'inspection de la qualité ou de l'état des produits reçus par le grossiste fourni sur demande. Les expéditeurs, courtiers, com-

missionnaires et grossistes qui s'occupent du commerce interprovincial ainsi que de l'exportation et de l'importation des fruits et légumes doivent être autorisés et sont assujétis aux règlements officiels.

Fruits et légumes traités.—Lorsque des règlements spéciaux concernant les fruits et les légumes mis en conserves ont été établis en vertu de la loi sur les viandes et conserves alimentaires en 1907, le Canada s'est trouvé le premier pays à adopter pareille législation. Les règlements édictés sous l'empire de la loi établissent maintenant des qualités à l'égard de presque tous les fruits et légumes mis en conserves, congelés ou déshydratés ainsi que des confitures. Il existe aussi des règlements sanitaires appliqués par un personnel d'inspecteurs pour le mouvement interprovincial ainsi que l'exportation et l'importation des fruits et légumes. Les expéditions de cette nature répondent pour 98 p. 100 de l'activité de toute l'industrie au Canada et le chiffre de ses ventes s'élève maintenant à environ 250 millions de dollars contre 20 millions en 1919. Bien qu'il n'existe pas de qualités réglementaires à l'égard des cornichons, des olives, des soupes aux légumes, etc., le traitement et l'emballage de ces produits sont aussi surveillés et réglementés. Quelque 560 établissements très divers de traitement fonctionnent en vertu d'un certificat délivré par le ministère de l'Agriculture.

Miel.—Il existe des règlements concernant l'analyse, le classement et le marquage de tout le miel passant dans le commerce interprovincial ou d'exportation. Le miel expédié à l'étranger est obligatoirement inspecté et des inspections administratives pour déterminer la classe et la qualité du miel écoulé sur le marché domestique sont pratiquées à l'échelon du gros et du détail. Les expéditeurs et emballeurs qui expédient du miel pasteurisé dans une autre province ou à l'étranger doivent être immatriculés au ministère de l'Agriculture.

Produits de l'érable.—Les règlements interdisent l'adultération des produits de l'érable, assurent l'inspection, l'analyse et le marquage exact des produits de l'érable et des imitations par trop ressemblantes et prévoient l'octroi de permis à tous les fabricants ou emballeurs et à toutes les érablières qui expédient des produits dans une autre province ou à l'étranger. Les fabriques, marchés, magasins et restaurants sont inspectés périodiquement pour assurer l'application des règlements.

Sous-section 4.—Le Canada et l'OAA

La première conférence de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (OAA) des Nations Unies eut lieu à Québec en 1945 et, à la 8e session de la conférence tenue dans l'immeuble de l'OAA à Rome, en 1955, on célébrait le 10e anniversaire de la fondation de cet organisme. Durant cette décennie, le nombre des États membres est passé de 42 à 71, et la production agricole mondiale s'est accrue considérablement. En 1946, des disettes alimentaires étaient imminentes, tandis qu'en 1954, c'est l'écoulement d'excédents de vivres qui a fini par poser un problème dans plusieurs pays. Mais, comme on le déclarait en juin 1955 au Comité d'enquête sur les problèmes relatifs aux denrées, "à tout prendre, la situation alimentaire mondiale, malgré quelques progrès réalisés dans la production, offre maintes difficultés encore insolubles qui découlent de l'évolution plus ou moins rapide d'une région à l'autre et des vastes écarts dans les normes de consommation".

L'organisation et les objectifs de l'OAA ont été expliqués dans des éditions antérieures de l'*Annuaire*. L'OAA s'intéresse surtout aux problèmes des pays qui n'ont pas encore atteint un haut degré de prospérité économique. Voici, en bref, les pricipaux buts qu'elle vise: aider les nations à relever leur niveau de vie; améliorer l'alimentation des peuples de tous les pays; accroître le rendement de l'agriculture, de l'industrie forestière et de la pêche; et, par tous ces moyens, multiplier auprès de tous les peuples les occasions de travail productif.

L'OAA n'a ni les ressources ni l'autorité qui lui permettraient d'acheter et de distribuer des vivres, de fournir des engrais et de la machinerie agricole ou de construire des laboratoires et de les doter d'un personnel, mais elle travaille effectivement à aider les nations membres ainsi qu'il suit: elle dresse la statistique générale des approvisionnements et besoins mondiaux de vivres et fournit aux nations membres les renseignements qu'elles

demandent; elle envoie des spécialistes travailler aux côtés des savants et des techniciens des pays membres qui sollicitent de l'aide, et des missions spéciales sont dépêchées auprès des pays qui en font la demande; elle formule des recommandations précises en vue d'une action concertée et elle constitue le moyen grâce auquel les nations peuvent travailler de concert à établir et à exécuter des programmes.

Aide technique.—Bien que l'OAA continue de s'occuper, notamment, de la compilation de chiffres et d'autres renseignements, la majeure partie des ressources dont dispose le Directeur général sert à des fins d'assistance technique. Ces travaux se poursuivent sans interruption et font partie de l'activité régulière de l'organisme; on y joint diverses entreprises particulières à court terme, pour faire suite à des accords conclus avec les pays récipiendaires. L'OAA a aussi conçu le projet de procurer à des personnes aptes des pays peu évolués une formation qui leur permettra de mener à bien les œuvres lancées par des spécialistes de l'extérieur dans le cadre du programme d'aide technique. En vue d'atteindre cet objectif, on a proposé la création de centres de formation et de cercles d'études avancées; on songe en outre à décerner des bourses qui permettront aux personnes compétentes d'aller se perfectionner à l'étranger.

L'OAA met en œuvre des programmes d'aide technique dans cinquante-cinq pays. En 1955, quelque six cents spécialistes travaillaient dans ce domaine et, cette année-là, les crédits globaux affectés au titre de l'aide technique ont dépassé sept millions de dollars. L'OAA a transmis aux gouvernements plus de 300 rapports définitifs dressés par ses spécialistes. Ces rapports renferment l'abrégé des recommandations formulées en prévision d'une intervention des gouvernements, et plusieurs exposent en détail le coût estimatif de l'exécution de divers projets en particulier. Cependant, c'est aux gouvernements des pays intéressés qu'il appartiendra toujours de dresser des programmes destinés à accroître la productivité agricole et à relever le niveau alimentaire de leurs populations respectives.

Le programme d'aide technique a eu pour effet d'accroître la production, mais les résultats en seront plutôt visibles à la longue: régénération du sol, conservation des forêts, développement de l'industrie de la pêche. Voici quelques-uns des progrès qui ont été réalisés:

1° Dans le cadre du programme relatif au maïs de semence hybride, les dispositions internationales prises, grâce aux subventions de l'OAA, au Moyen-Orient, contre la locuste du désert, ont prévenu toute perte grave de produits alimentaires au cours des trois dernières années. Une équipe de travailleurs de l'OAA a dressé les plans de la campagne de lutte contre la locuste, lancée en 1954–1955 dans toute l'étendue de la péninsule arabique.

2° En Thaïlande, les vétérinaires de l'OAA collaborent à la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les maladies du bétail et ont organisé à une grande échelle les essais sur place de vaccins contre la maladie de Newcastle chez les volailles: 80,000 oiseaux ont été inoculés en 1954, contre 3,000 en 1953.

3° Dans le cadre d'un programme d'hybridation du riz lancé sous les auspices de l'OAA à Cuttack (Inde), plus de 6,000 plants réunissant les meilleures qualités des variétés indiennes et japonaises (indica et japonica) ont été cultivés en 1953 et en 1954, et leur graine distribuée aux pays participants. L'Inde a fait savoir que, selon les constatations, des sélections avaient donné deux fois le produit de la variété-mère (indica), et la Birmanie et la Malaisie ont mandé que certains hybrides résistaient très bien aux ravages du perce-tige.

4° Dans l'Inde, les spécialistes de l'OAA ont aidé à réorganiser les ateliers d'outillage agricole du gouvernement dans l'Uttar-Pradesh, et formé des directeurs et des contremaîtres de la construction et de la soudure des instruments aratoires. Dans les ateliers de Talkatora, on estime à 300 p. 100 l'amélioration de rendement obtenue au cours du premier semestre de 1954.

5° Le gouvernement de la Birmanie a adopté un plan national d'exploitation forestière conforme à la recommandation d'un spécialiste de l'OAA. En Autriche, grâce aux conseils de l'OAA quant aux moyens d'accroître la productivité forestière, on calcule qu'à la fin de 1954, 20,000 acres supplémentaires avaient été reboisées.

Activité régionale.—L'OAA attache de plus en plus d'importance à l'activité régionale. Des offices de la pêche ont été créés pour la zone indo-pacifique et pour la Méditerranée, et des commissions de foresterie régionale ont été instituées pour l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et le Proche-Orient. La Commission internationale du riz, bien qu'elle ne compte pas seulement parmi ses membres des représentants des pays d'Extrême-Orient,

ne fonctionne pas moins sur un pied principalement régional. Une Commission européenne de la fièvre aphteuse a été établie, ainsi qu'un Comité de lutte de l'OAA contre la locuste du désert pour venir en aide aux pays du Moyen-Orient ravagés par cet insecte. Une collaboration réelle existe entre l'OAA et les Commissions économiques régionales des Nations Unies, et des fonctionnaires supérieurs de l'OAA ont été délégués aux bureaux principaux des commissions pour veiller à la continuité des relations et diriger l'exécution des programmes conjoints lancés dans des domaines d'intérêt commun. Plusieurs séances régionales ont eu lieu en matière de programmes, de plans et de campagnes agricoles, de même que de nombreuses réunions régionales de techniciens. Diverses entreprises régionales ont été ainsi inaugurées, en plus de celles auxquelles président officiellement les commissions ou conseils institués.

Écoulement des excédents.—En ces dernières années, l'OAA s'est vivement intéressée aux problèmes d'écoulement des excédents, envisagés sous les aspects suivants:

1° mise au point de méthodes satisfaisantes d'écoulement, à des conditions spéciales et pour des fins déterminées, surtout en vue de favoriser le progrès économique, l'exécution de programmes supplémentaires de distribution bénévole et l'œuvre des secours d'urgence;
2° établissement de principes et de directives à observer dans les programmes et les opérations d'écoulement des excédents;
3° création, à Washington (D.C.), d'un forum intergouvernemental de consultation pratique en ces matières; et
4° organisation de missions itinérantes pour étudier sur place la capacité d'absorption des États récipiendaires virtuels.

Les principes et directives ont été exposés au long dans la brochure intitulée *Écoulement des excédents agricoles—principes préconisés par l'OAA*, et qui a paru en décembre 1954.

Pour favoriser l'inauguration de programmes d'écoulement des excédents et l'observation de principes reconnus, le Comité d'enquête sur les problèmes de denrées a créé un sous-comité consultatif de l'écoulement des excédents. Le sous-comité accueille des représentants des gouvernements de tous les États membres de l'OAA intéressés et siège à Washington (D.C.). Il a aussi institué des équipes de chercheurs pour enquêter sur le lait écrémé en poudre et le beurre. Le Canada est représenté auprès de chacun de ces comités.

Le Canada et l'OAA.—Le Canada est représenté au sein du conseil de l'OAA et un Canadien a siégé au comité de coordination en 1954 et en 1955. Dans le cadre de leurs fonctions respectives, les Canadiens ont collaboré activement aux travaux de l'OAA. Les membres de la délégation canadienne prennent une part active aux délibérations de la Conférence, et plusieurs spécialistes canadiens ont accepté de faire partie du personnel des bureaux de l'OAA à l'étranger et d'agir en qualité de techniciens spécialisés. Au Canada, un Comité interministériel qui se compose de représentants des ministères fédéraux de l'Agriculture, des Pêcheries, du Nord canadien et des Ressources nationales, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires extérieures, des Finances et du Commerce, sert d'organisme consultatif en toutes matières intéressant l'OAA et aussi d'organe de liaison avec l'Organisation en toutes matières non administratives.

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines et Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 21 fonctionnaires, y compris un directeur adjoint et quatre hommes qui travaillent à forfait. Le directeur est comptable au sous-ministre de la Division des ressources du ministère.

* Renseignements fournis par les spécialistes en agriculture des diverses provinces.

Aux fins de l'administration et du travail de vulgarisation, la province est divisée en neuf régions dans chacune desquelles réside en permanence un agent de campagne, sauf dans la Labrador où l'inspecteur agricole ne réside que durant les mois d'été. Les fonctionnaires chargés de surveiller les progrès de l'agriculture visitent les régions qui leur sont assignées par le Bureau d'agriculture de Saint-Jean.

A Terre-Neuve, les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent l'aide au défrichement pour lequel le gouvernement prête son personnel et ses tracteurs; la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné; l'octroi de bonis pour les reproducteurs de race pure; les octrois aux sociétés d'agriculture et l'aide aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bluets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits. On favorise la culture des petits fruits en distribuant des plants de qualité.

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Instruction publique pour favoriser l'essor du mouvement des Clubs 4H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. A titre d'expérience, la Division entretient depuis quatre ans à ses frais un troupeau de moutons dont elle a confié le soin à un berger écossais. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de volaille et de viande de bœuf a pris de l'expansion. La Division emploie deux vétérinaires à l'application du programme d'hygiène vétérinaire; le projet fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine se poursuit depuis cinq ans.

Île-du-Prince-Édouard.—Le ministère provincial de l'Agriculture est dirigé par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un surintendant et d'un surintendant adjoint de l'industrie laitière, d'un pathologiste, d'un directeur des services vétérinaires et de cinq vétérinaires praticiens subventionnés, d'un adjoint chargé de l'analyse des sols, d'un directeur de la production avicole, de trois représentants régionaux, d'un agronome, d'un directeur et d'un directeur-adjoint des cercles de fermières.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés "aide les gens à s'aider eux-mêmes" en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse et l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse; il les aide également par l'entremise de diverses organisations coopératives agricoles, de coopératives de crédit et de plusieurs organisations de producteurs. Le ministère reçoit l'aide du Comité consultatif des services agricoles de la Nouvelle-Écosse établi il y a quelques années, afin de poursuivre avec succès la mise en œuvre, au sein de la province, des programmes et projets agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité tient des réunions trimestrielles; il a pour principale fonction de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour réaliser au mieux les objectifs que poursuivent ces deux ministères de l'Agriculture, pour coordonner leurs travaux et voir à ce qu'ils soient dirigés grâce à des programmes agricoles bien intégrés et de façon à éviter le plus possible le double emploi.

Nouveau-Brunswick.—Le programme du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière d'agriculture est dirigé par le ministre de l'Agriculture, assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: vulgarisation, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, sols et récoltes, protection et amélioration des plantes, génie agricole, économie domestique, Association coopérative de syndicats de crédit, éducation agricole, apiculture et sociétés agricoles.

Québec.—Le ministère de l'Agriculture du Québec comprend onze services: enseignement agricole, économie rurale, propagande, industrie animale, horticulture, grandes cultures, information et recherches, économie domestique, hygiène des animaux, génie rural, secrétariat. Chaque service se subdivise en sections commises chacune à des problèmes particuliers.

Le ministère compte aussi plusieurs autres organismes spéciaux comme le Conseil des recherches, la Commission de l'industrie laitière, l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, la Ferme-école de Deschambault, la Station d'élevage d'animaux à fourrure (Saint-Louis-de-Courville). L'Office du crédit agricole, la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire) et le Collège de médecine vétérinaire (Saint-Hyacinthe) relèvent aussi du ministre de l'Agriculture, tandis que l'Office de l'électrification rurale est rattaché au Conseil exécutif provincial.

Le concours annuel du Mérite agricole, organisé en 1890, est tenu à tour de rôle dans l'une ou l'autre de cinq régions. Chaque épreuve, qui dure cinq ans, porte sur les divers produits de la ferme. Le but principal en est de déterminer les mérites personnels des concurrents qui se sont le plus distingués et qui peuvent servir d'exemples. Des concours de comté portant sur l'amélioration de la ferme ont été lancés il y a plus de vingt-deux ans et jouissent encore d'une grande vogue. Au delà de 6,000 concurrents ont bénéficié de ces concours, qui visent au perfectionnement des méthodes de culture en vue d'augmenter le revenu de la ferme. En 1955, un groupe de 275 cultivateurs s'est inscrit à ces concours.

Le Service de drainage voit à l'amélioration des sols ou à l'asséchement des terres en draguant les grands cours d'eau au moyen de son propre outillage ou à forfait et en louant son outillage à prix très modiques aux agriculteurs qui désirent améliorer leurs terres en culture. Le ministère de l'Agriculture fournit également de l'aide sous forme de subventions à l'égard de projets d'irrigation. Les programmes d'amélioration des sols comprennent de vastes projets d'irrigation effectués par le ministère ainsi que des projets de moindre envergure mis en œuvre par des groupes d'agriculteurs avec l'aide du gouvernement. En ces cinq dernières années, 500,000 acres de terres ont ainsi été améliorées ou asséchées; on a aussi terminé l'égouttement sous-terrain de 400,000 acres de terres. En 1954, le Service a aidé 19,500 agriculteurs.

Diverses mesures aident à l'amélioration des cultures et du bétail. Une station d'insémination artificielle est établie à Saint-Hyacinthe à l'intention de 34 cercles d'éleveurs et des stations d'hybridation des plantes pour les céréales et cultures fourragères, les légumes et les petits fruits sont maintenues à certains endroits. Des spécialistes font la lutte aux ennemis et maladies des plantes et des animaux; les principaux laboratoires sont établis à Québec et d'autres sont installés dans différentes régions, parfois dans les écoles.

La coopération agricole est très pratiquée au Québec. On y trouve 660 coopératives, qui comptent 68,000 membres; 90 sociétés agricoles, groupant 30,000 membres, s'occupent des intérêts locaux et organisent des expositions de comté. Il existe en outre 850 cercles de fermières (49,000 membres), 450 cercles de cultivateurs (22,000 membres) et 140 cercles de jeunes cultivateurs dont les 3,450 membres, garçons et filles, travaillent à diverses entreprises de caractère pratique.

Créé en 1936, l'Office du crédit agricole, en 19 années, a mis à la disposition de 36,000 cultivateurs la somme de 114 millions et établi 17,000 jeunes gens sur des terres.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario fournit de l'aide financière et des services administratifs à l'agriculture par l'entremise de son bureau central, de onze divisions, de trois fermes expérimentales et de quatre institutions d'enseignement qui s'occupent de travaux de recherche et de vulgarisation sous sa surveillance. En plus de l'administration générale, le bureau central dirige les programmes d'aide aux cultivateurs et aux colons du nord de l'Ontario pour le défrichement et le défonçage du terrain et l'amélioration des troupeaux et des fermes.

La Division du bétail met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail, immatricule et examine les étalons et soutient les associations s'occupant d'animaux de race pure.

La Division des cultures aide à l'application de bonnes méthodes culturales, à l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence, à l'amélioration des pâturages et à la destruction des mauvaises herbes.

La Division de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'instruction et de surveillance pour toutes les fabriques laitières et encourage la production de lait sain sur les fermes.

La Division de l'économie agricole étudie, en collaboration avec des groupements de cultivateurs, les frais de production.

La Division des fruits fait observer les règlements sur les fruits et les légumes, assure un service d'information aux cultivateurs et applique la loi sur les prêts relatifs au marché coopératif.

La Division de la coopération et des marchés applique la loi sur la vente des produits de la ferme, la loi sur les terminus d'arrivage de denrées alimentaires et la loi sur les contenants de produits agricoles.

L'Office du lait, établi par la loi sur la réglementation du lait, réglemente et surveille le marché du lait.

La Division des sociétés agricoles et horticoles aide aux foires et expositions agricoles, aux concours de labour et autres et applique la loi sur les centres communautaires.

La Division des agronomes assure un service d'éducation et de vulgarisation par l'intermédiaire de représentants établis dans tous les comtés et districts et dirige les œuvres des clubs 4-H et de l'Association des jeunes cultivateurs d'Ontario.

La Division des cercles de fermières et le Service de l'économie ménagère inspirent et dirigent les initiatives collectives des fermières.

La Division de la statistique et des publications, d'accord avec le Bureau fédéral de la statistique, assure un service de correspondants agricoles et recueille et diffuse des renseignements sur les cultures, le bétail et les laitages.

Le ministère administre la station horticole expérimentale de Vineland, la ferme expérimentale et école d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, à Ridgetown, la ferme de démonstration de New-Liskeard, l'école d'agriculture de Kemptville, le collège agricole de l'Ontario, y compris l'Institut Macdonald et le collège de médecine vétérinaire de Guelph, institutions qui toutes assurent des services de recherches et de vulgarisation au bénéfice de l'agriculture en Ontario.

Manitoba.—*Le ministère de l'Agriculture comprend les divisions suivantes:* vulgarisation agricole; bétail; industrie laitière; sols et cultures; publications et statistique agricoles; destruction des mauvaises herbes; services de coopération; et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service de vulgarisation s'occupe d'agronomie, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'apiculture, des clubs 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 35 agronomes qui s'occupent chacun d'une à cinq municipalités. Douze spécialistes en économie ménagère sont au service de régions désignées.

La Division du bétail applique la loi sur l'élevage, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture.

La Division de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémeries et fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème et étudie le prix de revient des laitages pour les producteurs. Le travail de vulgarisation comprend des conférences et des articles et brochures sur les problèmes de la ferme laitière.

La Division des sols et des cultures s'occupe de la conservation et de la fertilité des sols consacrés aux céréales et aux fourrages et assure la liaison entre la province du Manitoba et le gouvernement canadien en ce qui regarde les entreprises relevant de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La Division établit et applique des programmes qui encouragent les bonnes pratiques en matière de grandes cultures et de conservation.

La Division des publications et de la statistique agricoles publie et distribue chaque année quelque 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 18 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées, persistantes et vivaces; surveille les démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies et des spécimens de mauvaises herbes, etc.

La Division des services de coopération s'occupe de l'immatriculation et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit et applique les lois pertinentes. En outre, elle recueille et établit des statistiques sur la coopération dans la province. Le Directeur est également secrétaire du Bureau des initiatives coopératives.

Le Laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic auquel peuvent s'adresser vétérinaires et éleveurs.

Saskatchewan.—Voici comment est organisé le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan:

L'Administration comprend la Section de la comptabilité, qui s'occupe des dossiers du personnel, des comptes et pièces comptables et de l'assemblage du courrier, la Section des archives agricoles, qui s'occupe des archives, en particulier de celles des sociétés agricoles et horticoles, la Section de la statistique, qui, en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, recueille des renseignements sur l'état et le rendement des cultures et sur la commercialisation et le prix des récoltes, et la Section de la radio et de l'information, qui chaque jour diffuse des renseignements intéressant les cultivateurs par le truchement de sept postes privés.

Le Service des représentants agricoles compte un personnel itinérant de 37 représentants, quatre surveillants régionaux et des spécialistes en mécanique agricole et en moyens optiques de formation; la Section de l'effectif agricole coordonne, de concert avec les organismes fédéraux, les besoins et services de main-d'œuvre agricole. Le Service fournit un personnel d'information à toutes les divisions du ministère ainsi qu'aux autres organismes qui fonctionnent en vertu du programme d'extension de la coopération agricole; les représentants agricoles prennent une part active aux services agricoles fédéraux, provinciaux et universitaire. Le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement pour diriger les grands mouvements annuels de main-d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de la province; les représentants agricoles travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricole dans toutes les municipalités rurales et dans les régions non organisées afin de fournir aux cultivateurs les renseignements scientifiques et pratiques dont ils ont besoin pour améliorer leurs méthodes de culture; des comités agricoles étudient les problèmes régionaux et prennent l'initiative de programmes d'amélioration agricole; ces mesures reçoivent l'encouragement du ministère qui, en vertu d'un programme d'assistance, défraie la moitié des entreprises de mise en valeur de groupes régionaux.

La Division de l'industrie animale comprend quatre sections: la Section de l'industrie laitière administre les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs de bétail en matière de production et d'administration, inspecte et patente les établissements de laitages et les établissements frigorifiques compartimentés et applique la législation sur ces établissements et sur la margarine; la Section du bétail encourage l'emploi de bons animaux de reproduction en établissant des zones de reproducteurs de race pure et en aidant à l'achat et à la distribution d'étalons, de taureaux, de verrats et de béliers; elle

enregistre les marques, patente les marchands de bestiaux et leurs agents et encourage les programmes de destruction des insectes nuisibles, d'alimentation et d'élevage; la Section de l'aviculture maintient des services d'épreuve du menu bétail et de classement des dindons, administre un programme d'incubation, patente les marchands de produits avicoles et les acheteurs de volailles ainsi que les couvoirs et agents de couvoirs; elle appuie les expositions et les journées avicoles et favorise par d'autres moyens l'amélioration de la basse-cour; la Section de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, dirige des programmes d'épreuve et de vaccination, et de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à la prévention et à la répression des maladies.

La Division de la conservation et du développement du ministère de l'Agriculture, établie le 1er avril 1949, s'occupe des travaux de génie entrepris par le ministère, des programmes d'irrigation exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi que des travaux et entreprises de drainage; la remise en valeur de terrains par le drainage, l'amélioration des terres mal ou peu utilisées et l'aménagement de pâturages collectifs provinciaux relèvent aussi de la Division; elle applique la loi sur la machinerie agricole et fournit une aide technique aux régions de conservation et de mise en valeur, aux circonscriptions d'usagers d'eau et aux circonscriptions d'irrigation en rapport avec les entreprises de régularisation des eaux.

La Division des terres, qui fait partie du ministère depuis le 1er avril 1947, administre toutes les terres de la Couronne, des écoles et de la Commission de l'utilisation des terres, sauf les forêts et parcs réservés de la région habitée de la province; elle les classe d'après l'usage le plus approprié; elle en dispose par des baux de longue durée; elle perçoit le loyer des terres dont elle dispose et acquiert les terrains destinés aux programmes d'utilisation du sol, y compris l'achat et l'échange de terres et de terres de la Couronne; elle surveille les initiatives de colonisation, y compris l'amélioration du sol par le ministère et par les locataires, et maintient des pâturages communautaires.

La Division de l'industrie des plantes organise et administre des programmes d'amélioration et de protection des cultures et renseigne les cultivateurs sur l'amélioration des graines de semence et des cultures, la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction des mauvaises herbes et l'aménagement des terres irriguées; un programme relatif aux plantes fourragères vise à améliorer les herbages; la section des graines de semence fait, moyennant paiement, le nettoyage des graines de plantes fourragères et des céréales certifiées; la Section de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie abeillère et la production du miel, fait une inspection continuelle afin de dépister la loque américaine du couvain et surveille le classement.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta est organisé de la façon suivante: La Division des grandes cultures s'occupe de toutes les questions intéressant l'utilisation du sol et la production des cultures; un commissaire des grandes cultures et quatre surveillants veillent à l'administration des programmes et des régimes relatifs à l'amélioration des cultures, à la conservation du sol, à la destruction des mauvaises herbes, à la protection des récoltes, à la lutte contre les insectes nuisibles et à l'horticulture; des commissions municipales de services agricoles mettent en œuvre des programmes et appliquent des règlements dont les municipalités sont comptables aux termes de la loi provinciale; le ministère est représenté auprès de chacune de ces commissions.

La Division du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux et des basses-cours en aidant les cultivateurs à se procurer des taureaux de race pure et en maintenant un laboratoire d'insémination; son travail comprend la surveillance des associations d'engraissement des bestiaux et l'application des lois sur l'inspection du bétail, les marques, les animaux domestiques et la vente des bêtes à cornes.

La Division de l'industrie laitière applique la loi sur les producteurs de lait et la loi sur les armoires frigorifiques; le classement et l'achat des produits bruts par les laiteries sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de température des laiteries et des armoires frigorifiques; un service régulier

d'épreuve des vaches est fourni aux producteurs de lait, et le laboratoire de la Division fait les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires à l'industrie; des services relatifs à l'administration des fermes laitières et à l'étude de leurs frais annuels fonctionnent dans les principaux centres de l'industrie.

La Division de l'aviculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la diarrhée blanche, maintient un établissement d'élevage pour la distribution de sujets de reproduction et délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.

La Division des services vétérinaires, grâce à ses laboratoires, fournit le diagnostic scientifique des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta, aux écoles d'agriculture et à de nombreuses assemblées, et s'efforce de promouvoir les programmes officiels visant à diminuer dans toute la province les pertes causées par la maladie.

La Division de l'apiculture applique la loi sur les maladies des abeilles, loi qui exige l'immatriculation de tous les apiculteurs et le maintien d'un service d'inspection; elle applique aussi les règlements relatifs au classement du miel; la Division accomplit aussi une œuvre considérable de vulgarisation.

Le Service de vulgarisation agricole compte 42 bureaux et emploie 48 agronomes régionaux et 19 économistes ménagères régionales; les agronomes régionaux travaillent auprès des agriculteurs, se penchent sur leurs problèmes et leur expliquent les programmes du ministère visant à perfectionner les méthodes culturales; les économistes ménagères régionales assurent un service complémentaire aux fermières; le Service rédige des bulletins sur les questions agricoles et les problèmes ménagers et publie des renseignements hebdomadaires; chargé de la surveillance des sociétés agricoles, il s'occupe également du recrutement et du placement de la main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère fédéral du Travail.

La Division des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exportation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux, aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des espèces et met en œuvre un plan de lutte contre les maladies à l'aide du vaccin.

Les écoles d'agriculture et de science menagère d'Olds, de Vermilion et de Fairview offrent des cours pratiques (voir p. 419).

La Division de la radio et de l'information, établie le 1er avril 1953, donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de six postes de l'Alberta.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture compte quatre grandes divisions: la Division de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, rédige des rapports et des publications. Cette Division exerce aussi une surveillance directe sur les grandes cultures, sur les relevés concernant les sols, sur les travaux concernant la pathologie des plantes, l'entomologie, l'apiculture, les marchés et la statistique, sur les Cercles d'agriculteurs et de fermières.

La Division de l'industrie animale aide et surveille l'industrie du bétail, fournit un service vétérinaire chargé des règlements concernant le contrôle des épizooties de même que le classement du bœuf, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage des animaux à fourrure, ainsi que l'inspection des diverses catégories de viande de bœuf. La Division dirige les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont assignés à 11 centres disséminés par toute la province.

La Division de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des épidémies d'insectes. La Division maintient des stations d'expérimentation à 11 endroits de la région sud de la province.

La Division du développement et de la vulgarisation, au moyen de ses 23 bureaux disséminés dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, la Division offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement, aide à la main-d'œuvre agricole et aux cercles de jeunes agriculteurs. Cette Division comprend aussi un service d'aviculture qui enseigne aux aviculteurs leur métier.

Sous-section 2.—Collèges et écoles d'agriculture

Toutes les provinces possèdent des institutions d'enseignement agricole d'échelon universitaire. Ces institutions relèvent soit du ministère de l'Agriculture, soit du ministère de l'Instruction publique.

Terre-Neuve.— Cette province ne possède pas de collège d'agriculture. Cependant, la Division de l'agriculture du ministère des Mines et Ressources offre chaque année un certain nombre de bourses aux jeunes gens qui suivent un cours dans l'un ou l'autre des collèges d'agriculture de la terre ferme du Canada.

Île-du-Prince-Édouard.—Le cours de deux ans en science agricole que donne le Prince of Wales College prépare les étudiants à la troisième année du cours que donne le Collège Macdonald (P.Q.).

Les cours abrégés de l'École professionnelle enseignent aux élèves non seulement la théorie et la pratique de l'agriculture mais aussi le sens de sa dignité et de sa valeur comme vocation et son importance pour la province.

Nouvelle-Écosse.—Le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, situé à Truro, offre trois cours: les deux premières années d'un cours conduisant au baccalauréat en science agricole, un cours de deux ans portant sur l'agriculture en général, et un cours de deux ans portant sur l'agriculture professionnelle. En outre, le collège aide à la conduite de cours abrégés à divers centres, accorde son appui aux Folk Schools et fournit des chefs et des directives aux clubs 4-H. Les cours sont gratuits pour les étudiants des provinces Maritimes.

Nouveau-Brunswick.—Les quatre écoles d'agriculture de la province sont situées à Woodstock, Fredericton, Saint-Joseph et Saint-Basile. Des cours de deux ans d'une durée de cinq mois chaque année sont donnés à Saint-Joseph, Fredericton et Saint-Basile tandis qu'un cours de trois ans est donné à Woodstock. Le programme comprend une formation portant sur tous les aspects de l'agriculture, des travaux d'atelier et des études scolaires d'ordre général. A Woodstock et à Saint-Joseph, des cours d'économie domestique d'une durée de dix mois sont donnés en conjonction avec les cours d'agriculture.

Québec.—Les cours des écoles d'agriculture comprennent un cours universitaire de quatre ans menant au baccalauréat en science agricole aux universités suivantes: Faculté d'agriculture de Laval (Sainte-Anne-de-la-Pocatière), Institut agricole d'Oka (affilié à l'Université de Montréal) et Faculté d'agriculture de l'Université McGill (Collège Macdonald). L'École de médecine vétérinaire provinciale (Saint-Hyacinthe), affiliée à l'Université de Montréal, donne un cours de quatre ans menant au doctorat en médecine vétérinaire. Il existe aussi dans la province neuf écoles secondaires d'agriculture, ainsi que 10 écoles régionales et six orphelinats qui donnent des cours d'agriculture. Plus de 1,500 étudiants, dont la grande majorité sont des fils de cultivateurs, fréquentent les écoles intermédiaires et régionales; 150 élèves suivent les cours d'agriculture pratiques donnés dans les orphelinats. Dans chaque cas, une ferme est annexée à l'école pour fins de formation pratique et des spécialistes donnent des cours sur l'industrie du sirop d'érable, la mécanique agricole, les coopératives, la protection des plantes, l'hygiène vétérinaire, l'aviculture, la vente des produits et la sylviculture. Des coopératives et cercles scolaires sont organisés et dirigés par les étudiants sous la surveillance des professeurs. Cinq de ces

écoles enseignent l'économie domestique au bénéfice des filles de cultivateurs et des colons; 390 ont suivi le cours durant l'été de 1954. Le cours dure deux ans et se donne durant les quatre mois de l'été.

Ontario.—Le cours de deux ans du Collège d'agriculture de l'Ontario, qui mène au diplôme associé d'agriculture, vise à fournir une formation de base. Les jeunes gens intéressés à faire de l'agriculture leur carrière, étudient l'application de la science à la pratique de l'agriculture et se forment aussi au civisme rural.

Le cours de quatre ans menant au baccalauréat en science agricole donne une instruction fondamentale en science agricole. Il assure une solide formation à qui veut faire de l'agriculture une carrière, prendre un emploi dans les services agricoles pratiques et connexes du gouvernement, se lancer dans l'industrie agricole ou l'enseignement, ou poursuivre ses études jusqu'à la maîtrise ou au doctorat.

Des cours universitaires sont aussi donnés qui mènent à la maîtrise en science agricole. Les étudiants doivent s'inscrire à un ou plusieurs départements du Collège d'agriculture de l'Ontario ainsi qu'à un ou plusieurs départements de l'Université de Toronto pour y suivre des cours avancés et se former à l'expérimentation et à la recherche scientifique. Les maîtres en science agricole peuvent s'occuper d'enseignement ou de recherches ou continuer leurs études jusqu'au doctorat.

L'Institut Macdonald offre aux jeunes filles un cours d'art et de science domestiques d'un an. Il conduit à l'obtention d'un certificat de compétence mais ne confère pas le statut de professionnel. Un cours de quatre ans conduit au baccalauréat en sciences ménagères que donne l'Université de Toronto. Pour être admis à ce cours d'étude, il faut préalablement avoir obtenu son diplôme d'immatriculation.

Le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario offre un cours menant au doctorat en médecine vétérinaire. Le cours dure cinq ans et comprend deux périodes de quatre mois d'internat réglementaire d'été. En plus d'être une institution d'enseignement, le collège est aussi un centre de recherches sur les maladies des bêtes et assure des services de consultation gratuits aux vétérinaires traitants ainsi que des services pratiques aux éleveurs.

L'École d'agriculture de Kemptville offre les cours suivants menant au diplôme: un cours de deux ans en agriculture (deux termes de six mois chacun) avec formation pratique aux méthodes d'agriculture modernes destiné avant tout aux jeunes gens qui désirent s'occuper d'agriculture, mais servant aussi de préparation à une foule d'occupations se rattachant étroitement à l'agriculture. Le cours s'efforce aussi d'enseigner aux élèves à devenir des chefs. L'école, qui est un internat, possède une ferme de 300 acres. Un cours d'économie domestique d'un an (session de six mois) donne aussi l'instruction nécessaire aux emplois moins exigeants dans le domaine de l'économie domestique. Un cours de deux ans (deux termes de six moins chacun) est destiné aux jeunes filles qui désirent se préparer à des emplois du commerce touristique, des services alimentaires, des centres de couture et d'autres domaines de l'économie domestique. Un cours d'hiver de trois mois est donné à l'intention de tous les apprentis laitiers et mène au diplôme d'école laitière requis des beurriers, fromagiers et industriels laitiers brevetés.

L'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario offre un cours pratique aux jeunes gens qui veulent retourner à l'agriculture. Il comprend deux cours d'hiver de 20 semaines chacun, commençant à la fin d'octobre pour se terminer à la fin de mars. Le programme comprend tous les sujets intéressant l'agriculture.

Manitoba.—La Faculté d'agriculture et d'économie domestique de l'Université du Manitoba offre des cours universitaires en agriculture et économie domestique ainsi qu'un cours de deux ans menant au diplôme pré-universitaire en agriculture. Des cours pratiques

d'une saison en agriculture et art ménager se donnent aussi à l'École agricole et ménagère de Brandon dont les diplômés en agriculture sont admis par l'université en deuxième année du cours menant au diplôme pré-universitaire.

Saskatchewan.—L'Université de la Saskatchewan offre un cours universitaire d'agriculture à ceux qui veulent enseigner l'agriculture dans les écoles secondaires ou les collèges, s'occuper de recherches ou d'administration ou pratiquer l'agriculture. La spécialisation est possible avec la permission de la faculté. Il y a moyen de suivre des cours mixtes d'agriculture et d'arts ou de commerce. Des cours postscolaires sont aussi offerts.

L'École d'agriculture de la Saskatchewan offre un cours pratique visant à donner une solide formation agricole et aussi à apprendre aux jeunes ruraux à devenir des chefs.

Tous les cours menant à un grade d'économie domestique durent quatre années. Le programme d'études des deux premières années est le même pour tous les élèves mais celui des troisième et quatrième années se divise en quatre catégories: 1° pour les professeurs, 2° pour les diététiciennes, 3° cours général, et 4° spécialisation additionnelle. Un cours mixte menant à un grade en arts et en sciences et en économie domestique exige au moins cinq années d'études.

Alberta.—L'Université de l'Alberta offre un cours universitaire de quatre ans en agriculture aux étudiants qui ont leur immatriculation senior ou l'équivalent. L'étudiant peut choisir un programme d'études générales ou d'études spécialisées comprenant une foule de cours spéciaux en zoologie, économie, entomologie, laiterie, botanique et pédologie. Tous les départements offrent des cours conduisant à la maîtrise et certains, des cours consuisant au doctorat.

Les Écoles d'agriculture et d'économie domestique de l'Alberta, situées à Olds, Vermilion et Fairview, offrent des cours pratiques de deux ans en agriculture et art ménager. Ces écoles visent à former les jeunes garçons à l'agriculture et les jeunes filles à l'économie domestique.

Le cours régulier d'agriculture et d'économie domestique exige deux semestres s'étendant chacun depuis la fin d'octobre jusqu'au début d'avril. Un cours spécial d'un semestre réunissant deux cours est offert aux étudiants qui ont 70 crédits de matières d'école secondaire. Sont acceptés les étudiants âgés d'au moins 16 ans. On n'exige aucune instruction particulière pour ce qui est des étudiants réguliers, bien qu'il soit souhaitable qu'ils aient fait leur 8e année, ni de droit de scolarité pour les résidents de l'Alberta. Les écoles ont des dortoirs modernes ainsi qu'un réfectoire, un auditorium et un gymnase.

Durant l'été, les écoles servent aux réunions agricoles et aux conférences d'associations qui s'intéressent à l'agriculture. En juillet, des cours de formation de chefs, des réunions de cercles 4-H, des campements agricoles et d'autres œuvres tiennent les écoles en constant fonctionnement.

Colombie-Britannique.—La Faculté d'agriculture de l'Université de la Colombie-Britannique offre un cours général de quatre ans en agriculture et un cours de cinq ans avec spécialisation dans 15 domaines différents. La Faculté d'agriculture offre aussi, à la Faculté des études postscolaires, des travaux grâce auxquels l'étudiant peut obtenir la maîtrise en science agricole et la maîtrise en sciences; des travaux sont aussi offerts dans un nombre limité de domaines en vue du doctorat. En outre, la faculté offre un cours d'un ou de deux ans menant au diplôme en agriculture professionnelle et adapté aux besoins de l'étudiant.

La Faculté d'agriculture offre aussi, de concert avec divers services du ministère provincial de l'Agriculture et sous les auspices du département d'extension de l'université, un certain nombre de cours abrégés qui durent depuis un ou deux jours jusqu'à plusieurs semaines.

Section 3.—Irrigation et conservation du sol

Sous-section 1.—Entreprises fédérales*

LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies (S.R.C. 1952, ch. 213) constitue un programme de rétablissement conçu par le Parlement en 1935 pour répondre aux problèmes que posent la sécheresse et l'érosion qui portent atteinte à l'agriculture des Prairies. Les organismes fédéraux déjà existants ont été aidés, grâce aux fonds fournis par la loi, dans l'expansion de leurs initiatives visant à résoudre les problèmes immédiats posés par la sécheresse. En particulier, le Service des fermes expérimentales a effectué des recherches culturales en vue d'assurer l'emploi le plus économique de l'humidité restreinte du sol dans la production de récoltes et d'empêcher l'érosion, dont souffrent certaines terres, de s'étendre à de bonnes terres avoisinantes. On a aussi lancé en 1935 un programme de conservation de l'eau visant à répondre à l'immédiat. D'autres services, comme celui de la Section de l'économie, ont été aidés lorsque l'application de mesures de rétablissement exigeait des connaissances spéciales.

Les principales attributions de l'organisme chargé d'appliquer la loi, dont le siège est à Regina (Sask.), comprennent la construction, pour le compte du pays, de toutes les entreprises destinées à conserver l'eau et à utiliser les terres dans les provinces des Prairies. Les cinq principaux aspects des travaux d'investigation dans le domaine du génie comprennent les relevés (exploration), la mécanique du sol, l'irrigation, l'hydrologie et les représentations graphiques. Ces études sont effectuées par l'organisme afin d'obtenir d'abord les données fondamentales d'ordre technique et autre qui sont indispensables.

Conservation de l'eau

Entreprises particulières et collectives.—La loi sur le rétablissement agricole des Prairies assure, à titre de mesure de rétablissement, une aide financière et technique aux cultivateurs en vue d'ouvrages de conservation de l'eau dans les zones arides des trois provinces des Prairies. La somme fournie dépend en grande partie du genre et de l'envergure des entreprises. Les autorités cherchent en tout à aider les cultivateurs à se rétablir eux-mêmes. L'autorisation de faire les travaux est d'abord obtenue du ministère provincial dont relèvent les ressources hydrauliques. Les ouvrages sont classés "entreprises particulières" ou lorsqu'ils sont l'œuvre d'un groupe de cultivateurs, "entreprises collectives".

Entreprises particulières.—Depuis ses 20 années d'existence, la loi a aidé les cultivateurs à réaliser 51,691 entreprises particulières sous forme de citernes et de petites digues, dont plusieurs peuvent servir à l'irrigation. Le but visé est de fournir, grâce à l'irrigation, des moyens d'emmagasinage suffisants aux endroits où l'eau manque afin d'assurer un approvisionnement constant pour fins domestiques, d'abreuvage du bétail et de production de fourrages.

Ces réalisations ont pourvu d'eau toutes les parties de la zone aride et permis le rétablissement d'un nombre beaucoup plus élevé de cultivateurs que ne l'aurait assuré la construction de vastes ouvrages dans des bassins hydrographiques bien délimités, et cela sans que les fermiers eussent à quitter leurs terres. La conservation de troupeaux de prix a été assurée par le maintien des approvisionnements d'eau d'abreuvage et par la mise en valeur de 90,000 acres de terre grâce à de petites entreprises d'irrigation.

Entreprises collectives.—Les aménagements collectifs se limitent nécessairement à l'aire restreinte de bassins hydrographiques bien délimités et suffisamment pourvus. Lorsqu'un groupe de cultivateurs met sur pied une association d'usagers d'eau ou que la municipalité rurale prend l'initiative d'une entreprise de conservation ou d'irrigation, les autorités fédérales collaborent avec l'organisme local. Le gouvernement fédéral assume ordinairement le prix de revient initial des ouvrages d'emmagasinage et de raccordement tandis que la province se charge de la distribution de l'eau aux terres ou le long du bassin. L'organisme local prend aussi à son compte l'entretien et l'exploitation.

* Rédigé sous la direction de J. G. Taggart, C.B.E., D.Sc., sous-ministre de l'Agriculture, par M. G.J. Matt, directeur adjoint du rétablissement.

Jusqu'au 31 mars 1955, les autorités fédérales ont fourni l'aide nécessaire à la construction de 325 entreprises collectives, situées pour la plupart sur six bassins dont la source se trouve dans les trois provinces des Prairies. Elles servent à retenir l'excès des eaux de ruissellement au printemps afin de suppléer à leur insuffisance plus tard. Grâce au maintien du débit des cours d'eau, les cultivateurs peuvent compter sur des réserves suffisantes pour fins d'abreuvage et d'irrigation. De plus, les entreprises collectives aménagent des habitations au bénéfice des cultivateurs partis des régions pauvres pour s'établir sur des terres qui peuvent les faire vivre.

Le rôle des autorités fédérales dans l'aménagement de grandes entreprises collectives d'irrigation se termine avec la construction de réservoirs primaires et de canaux de raccordement. Dans des cas spéciaux où les cultivateurs avaient un besoin pressant de revenus, les autorités ont aidé davantage à la mise en valeur des terres irrigables et gardé sous leur surveillance constante le fonctionnement et les progrès de l'entreprise. Parfois, une entente est intervenue avec la province intéressée aux termes de laquelle les autorités fédérales fournissent une aide technique et financière pour la construction d'aménagements primaires tandis que la province participe à la mise en valeur des terres irrigables. Pareille entente s'applique à certaines sections de l'entreprise d'irrigation de Swift-Current, en Saskatchewan.

Grandes entreprises d'irrigation.—Ces dernières années, les autorités chargées de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont mis en œuvre des crédits spéciaux votés par le Parlement pour la construction d'aménagements spéciaux d'irrigation et de mise en valeur qui nécessitaient de fortes dépenses. Ces initiatives spéciales ont étendu l'action des autorités fédérales jusqu'en Colombie-Britannique, soit au delà de la zone d'application de la loi dans les trois provinces des Prairies.

Entreprises d'irrigation de Sainte-Marie.—Cette entreprise a été lancée d'accord par le gouvernement fédéral et la province d'Alberta. Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire les maîtres réservoirs et raccords. La province s'est chargée de la construction des réservoirs auxiliaires et du réseau de distribution à partir des maîtres ouvrages (voir aussi p. 426).

Le réseau de la rivière Sainte-Marie est sans contredit la plus grande entreprise d'irrigation jamais lancée au pays et, une fois terminée, il baignera une superficie d'environ 510,000 acres. Le barrage Sainte-Marie, qui constitue la clé de l'entreprise, a été terminé en 1951. Mesurant 195 pieds de haut et 2,536 pieds de long, il permet d'emmagasiner 320,000 pieds-acres d'eau. Le maître canal a été aménagé sur quelque 200 milles et 10,000 acres de terre ont été mises en valeur tandis que plus de 100 milles de canaux ont été construits pour le réseau de distribution. De nouvelles terres sont en voie d'être mises en valeur.

Aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud.—Cette entreprise exécutée dans le centre de la Saskatchewan vise des fins multipes se rattachant à la production d'énergie et à l'irrigation de la région située entre les villes d'Elbow et de Saskatoon. L'ouvrage principal consistera en un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Outlook et Elbow.

L'entreprise permettra de stabiliser l'agriculture dans le centre méridional de la province, où des sécheresses prolongées posent de graves problèmes économiques à plus de 50,000 cultivateurs. Les ressources hydrauliques de la rivière seront exploitées à plein, grâce à l'irrigation et à la régularisation du débit, pour assurer des aménagements hydro-électriques et des approvisionnements d'eau aux villes et favoriser les divertissements.

Entreprise d'irrigation de la rivière Bow.—L'entreprise de la rivière Bow a été achetée par le gouvernement du Canada en 1950, de la *Canada Land and Irrigation Company*, société privée de Grande-Bretagne. Cette entreprise assurera de l'eau aux 100,000 acres de terre déjà irriguées et permettra d'en irriguer 140,000 autres. Les travaux de construction jusqu'ici se sont limités surtout à la réparation et à l'extension des ouvrages vieux et usés. Quarante-trois mille acres de terre inculte ont été mises en irrigation depuis 1950 et la colonisation avance rapidement.

Entreprise de la rivière Red-Deer.—L'aménagement projecté de la rivière Red-Deer permettra d'irriguer quelque 400,000 acres de terre dans le centre oriental de l'Alberta. L'entreprise consiste en un barrage à Ardley, sur la rivière Red-Deer, et en un maître canal d'amenée, d'environ cent milles, à deux réservoirs principaux, les lacs Craig et Hamilton. Le barrage comprendra des aménagements hydro-électriques dont partie de la production servira au pompage et partie sera vendue commercialement. L'entreprise, une fois terminée, devrait fournir vingt millions de kWh au marché.

Travaux d'irrigation en Colombie-Britannique.—Des travaux d'irrigation ont été entrepris en Colombie-Britannique sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la demande du gouvernement de la province. Trois entreprises, celle de Chase et celles dites *Johnstone Western Canada Ranching Project No. 1 and No. 2*, ont été parachevées dans la vallée de la Thompson-Sud. Grâce à elles, 809 acres de terre ont été aménagées en vue de l'irrigation au profit de quelque 40 anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Trois autres entreprises ont été terminées dans la vallée de l'Okanagan: l'entreprise d'irrigation de Westbank, celle de Bankhead, près de Kelowna, et celle de Cawston-Benches, à l'est de la ville de Keremeos. Ces entreprises arrosent 1,782 acres de terre où sont établis 170 anciens combattants de la seconde guerre mondiale. L'entreprise de West-Benches (Penticton), irriguant environ 200 acres et desservant 97 petits lopins où sont établis des anciens combattants, a été terminée en 1953.

Les vallées de l'Okanagan et de la Thompson-Sud sont des régions de culture intensive. Les terres amenagées pour l'irrigation par les autorités fédérales serviront surtout à la culture des baies et des légumes et à l'industrie laitière. Les régions propices à de nouveaux aménagements font le sujet d'investigations constantes.

Principales entreprises d'assainissement.—*Entreprise de Riding-Mountain.*—Les autorités chargées d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont mené des enquêtes approfondies dans cette région, à la demande du gouvernement du Manitoba. Le débordement des cours d'eau qui descendent les versants septentrional et oriental des monts Riding et Duck cause des dommages à une vaste étendue de bonnes terres agricoles. Les autorités fédérales ont donc été priées d'aviser à empêcher les inondations qui affectent une superficie de plus de 252,000 acres.

Le coût des travaux d'égouttement dans cette région est partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba. Les travaux portent surtout sur les ruisseaux Mink et Edwards, dans la région de Riding-Mountain. Ils consistent à nettoyer et à endiguer le lit des cours d'eau et à le redresser en en coupant les méandres et en le détournant. Le gros des travaux sur ces deux rivières s'est achevé en 1951.

On continue d'étudier également la question de l'érosion des rives des cours d'eau du mont Riding afin de les stabiliser et de réduire l'érosion au minimum. Il faudra poursuivre les études pendant plusieurs années avant de pouvoir obtenir des résultats concrets.

Entreprise de la rivière Assiniboine.—Les travaux ont été entrepris par les autorités chargées de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à la demande du gouvernement du Manitoba, afin d'empêcher de nouveaux débordements de l'Assiniboine, surtout entre Brandon et Virden et entre Portage-la-Prairie et Headling, où des milliers d'acres de riches terres agricoles ont été fréquemment inondées.

Les études entreprises se rattachent toutes au relevé dont le bassin de la rivière Rouge fait actuellement l'objet. Plusieurs plans de détournement des eaux de la rivière Assiniboine aux époques de crue sont actuellement à l'étude. On étudie en détail les données relatives à l'écoulement des eaux dans le bassin hydrographique de la rivière Assiniboine et la possibilité d'aménager des réservoirs près de sa source.

Entreprise d'égouttement de la région de la rivière Saskatchewan.—Les autorités fédérales ont fait des relevés et des enquêtes afin de déterminer la possibilité d'assécher en vue de l'agriculture les terres situées dans la région de Pasquia du delta de la rivière Saskatchewan, près de Le Pas, au Manitoba. Il en est résulté l'accord du 17 avril 1953 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba en vue de la construction d'ouvrages d'asséchement

afin de mettre la région à l'abri des inondations et d'y aménager quelque 96,000 acres de terre propre à l'agriculture. Le gouvernement du Canada défraiera les principaux ouvrages de protection et celui du Manitoba, l'établissement, l'entretien des ouvrages et l'asséchement même des terres. La moitié des terres asséchées seront réservées au rétablissement de cultivateurs qui viendront de régions atteintes par la sécheresse et le reste sera vendu. Une partie du produit de la vente des terres sera versée au gouvernement fédéral en remboursement partiel des frais de construction des principaux ouvrages. Les travaux ont commencé dans les premiers mois de 1953, mais l'aménagement des digues et des canaux de décharge et le détournement des eaux prendront trois ans.

Entreprise d'asséchement de la vallée de Lillooet.—Cette entreprise est le fruit d'une entente entre le gouvernement fédéral, celui de la Colombie-Britannique et la circonscription d'asséchement de la vallée de Pemberton. Les travaux s'effectuent dans la vallée de la rivière Lillooet, en amont et en aval de la ville de Pemberton; ils visent à protéger les terres actuellement en culture et à mettre d'autres terres en valeur au moyen d'ouvrages d'endiguement et d'égouttement. Le territoire asséché s'étend sur 14,000 acres, ce qui permettra aux cultivateurs de la région d'agrandir leurs fermes et favorisera l'établissement de centaines d'autres habitants.

Utilisation du sol

Le rétablissement des régions arides comprend, en plus des entreprises de culture et de conservation de l'eau, la transformation de vastes étendues de terre pauvre, autrefois cultivées, en pâturages permanents en vue de l'élevage des animaux, et le déplacement des agriculteurs qui habitent ces régions. A cette fin, grâce au programme d'utilisation du sol en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a aménagé 62 pâturages communautaires sur 1,696,900 acres de terre pauvre. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, des pâturages d'été ont été établis pour 106,278 têtes de bétail appartenant à 5,959 cultivateurs du voisinage.

Un vaste programme d'amélioration au bénéfice de tous les pâturages est mis en œuvre dès que les nouvelles étendues sont clôturées. C'est ainsi que la capacité moyenne de paissance des pâturages en 1938 a plus que doublé. Les trois méthodes d'amélioration dont on se sert surtout dans tous les pâturages sont les suivantes: 1° nouvelle mise en herbe: depuis 1938, environ 190,548 acres de pâturages communautaires ont été remises en herbe; 2° aménagement d'emplacements pour l'abreuvage des animaux: au 31 mars 1955, plus d'un millier de barrages, citernes et puits d'abreuvage avaient été construits dans des pâturages communautaires; et 3° administration judicieuse des pâturages et réglementation de l'élevage.

LOI SUR L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES

Lorsqu'ils sont protégés et convenablement cultivés, les terrains marécageux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick comptent parmi les sols les plus productifs au Canada. Ils sont formés d'alluvions apportés par les marées et avoisinent, pour la plupart, la baie de Fundy.

Les premiers terrains ont été asséchés dès 1630, et, depuis, 80,000 acres environ ont été protégées au moyen de digues et d'aboiteaux. Ces ouvrages ont empêché l'inondation par les eaux de marée et permis la culture des terres après leur asséchement.

En raison de circonstances diverses, perte du marché du bétail et du foin et hausse du coût de la main-d'œuvre, on n'avait pas suffisamment entretenu les ouvrages de protection et plusieurs s'étaient détériorés. Comme les terrains marécageux, lorsqu'ils sont protégés, peuvent jouer un rôle important dans l'économie agricole des provinces en cause, le gouvernement du Canada et ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont adopté une loi qui leur permet de mettre à exécution un programme d'asséchement et de mise en valeur. La loi fédérale,—loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes,—a été adoptée en 1948. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté en 1949 chacun une loi complémentaire concernant l'asséchement des terrains marécageux. Ces lois autorisent la signature d'accords en vertu desquels le gou-

vernement du Canada construit ou reconstruit les ouvrages de protection, ordinairement appelés digues, aboiteaux et brise-lames, et s'engage à les entretenir jusqu'à l'époque où ils pourront être remis aux provinces. Le gouvernement fédéral est chargé également de tous les travaux de génie se rattachant à l'ensemble du programme. Les provinces se chargent de l'aménagement des terrains marécageux, de l'écoulement des eaux douces, de l'acquisition des terrains nécessaires et de la mise en train et de la poursuite d'un programme approprié d'utilisation du sol. Les terrains marécageux étant peu étendus dans l'Île-du-Prince-Édouard, la province n'a pas jugé nécessaire d'adopter une loi à ce sujet.

Au 31 mars 1955, les provinces avaient demandé d'étendre les travaux d'asséchement à 138 régions comprenant 35,045 acres de marécages au Nouveau-Brunswick (dont 8,058 acres de marais salants ou non protégés), 39,829 acres en Nouvelle-Écosse (dont 5,486·5 acres de marais salants ou non protégés) et 275 acres dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les 75,149 acres de marécages des trois provinces font partie intégrante du total estimatif de 436,000 acres de terre agricole.

Des études ont porté sur la rivière Annapolis, en Nouvelle-Écosse, et les rivières Tantramar et Shepody, au Nouveau-Brunswick, afin d'établir s'il y a lieu de construire un ouvrage d'envergure dispensant de digues et d'aboiteaux sur une distance de plusieurs milles. Les travaux de l'entreprise de la rivière Shepody ont débuté en 1953 et devraient se terminer durant l'exercice financier de 1955–1956.

Sous-section 2.—Entreprises provinciales

Saskatchewan*.—La Division de la conservation et de la mise en valeur des terres a été créée en 1947 et chargée des tâches suivantes: administration des droits hydrauliques; expansion de l'irrigation, génie et aménagements; maîtrise des inondations et drainage; remise en état des terres abandonnées, insuffisamment ou mal utilisées; et aménagement de pâturages communautaires en dehors de la région visée par l'accord passé avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et non prévus dans l'accord avec le gouvernement fédéral.

Les travaux de conservation et d'expansion du ministère provincial de l'Agriculture dans le domaine du rétablissement et de l'asséchement des terres agricoles se fondent sur la coordination de son œuvre avec le programme fédéral au titre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; une collaboration très étroite préside à l'éxécution des entreprises fédérales et provinciales. Voici le résumé, au 31 décembre 1953, de l'activité du ministère:

Droits hydrauliques.—En vertu de la loi sur les droits hydrauliques, 5,439 permis pour l'aménagement de bassins hydrauliques en vue de l'irrigation domestique et aussi à d'autres fins municipales et industrielles, visant 429,708 pieds-acres d'eau, ont été délivrés,et 111 stations de vérification sont maintenues aux fins de relevés hydrométriques et d'un examen des eaux de surface à terminer. Les membres du Bureau des droits hydrauliques représentent la province de la Saskatchewan auprès du Comité du génie de la Commission conjointe internationale et de l'Office des cours d'eau des provinces des Prairies.

Irrigation.—En fin de 1954, des levés topographiques portant sur 112,070 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendant sur 148 milles avaient été exécutés aux fins des entreprises d'irrigation, 285 milles de rigoles avaient été creusés et 134 milles avaient fait l'objet de travaux d'entretien, 1,317 ouvrages avaient été construits et 4,993 acres avaient été nivelées.

Drainage.—Les levés topographiques ont porté sur 123,804 acres et les levés topographiques parcellaires sur 4,211 milles; 372 milles de rigoles ont été creusés et 154 milles de chemins ont été amenagés; 126 milles de rigoles ont fait l'objet de travaux d'entretien; et 301 ouvrages ont été ajoutés aux réseaux de drainage.

Mise en valeur de terres insuffisamment ou mal utilisées.—Un total de 43,387 acres ont été ensemencées de cultures fourragères vivaces pour fins surtout de production de fourrage et des clôtures sur une distance de 551 milles ont été posées ou remises en état pour l'établissement de pâturages provinciaux, municipaux ou coopératifs.

* Rédigé sous la direction de W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Entreprises diverses.—Les entreprises diverses réalisées comprennent la remise en herbe de 14,775 acres environ, la plantation de 545,900 arbres, la construction de 112 barrages et citernes (avec la collaboration de groupes de cultivateurs de la région du nord de la Saskatchewan non visée par le programme de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies), l'organisation de 32 régions de conservation totalisant, 2,961,587 acres afin d'aider les cultivateurs à construire et à entretenir des ouvrages de drainage et autres ouvrages de conservation.

Pâturages.—Par l'entremise de la Division des terres du ministère provincial de l'Agriculture, la province a transféré les titres de 1,061,749 acres et cédé à bail, sans transfert, 385,646 acres de pâturages aux autorités pour l'exploitation des pâturages communautaires. Dans la région de la province non visée par le programme exécuté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 638,359 acres de pâturages améliorés ont été aménagés, ce qui représente un total de 2,085,754 acres disponibles comme pâturages communautaires. Les 78 pâturages ne relevant pas du programme organisé dans le cadre de la loi sont exploités par des sociétés coopératives, les municipalités ou le ministère provincial de l'Agriculture; en 1954, les seuls pâturages provinciaux ont servi à 11,237 vaches et veaux appartenant à 710 cultivateurs locaux.

Mise de terres en culture.—Les terres de la Couronne, cultivées ou cultivables, sont affermées pour une période de 33 ans. La province peut rembourser comptant aux cultivateurs le coût du défrichement et de la mise en culture de terres vierges; ou bien, encore les cultivateurs peuvent retenir une part de la recette de leurs récoltes équivalente aux frais subis. Au 31 mars 1955, la province, d'après les chiffres de la Division des terres du ministère provincial de l'Agriculture, avait déboursé $3,939,101 au titre du défrichement et de la mise en culutre des terres; ces travaux comprenaient six entreprises de colonisation, représentant 282 fermes, où 50 acres avaient été défrichées et mises en culture avant l'affermage des terres.

Alberta*.—L'article 69 de la loi sur les ressources hydrauliques de l'Alberta accorde au ministère de l'Agriculture pleins pouvoirs touchant le relevé des ressources hydrauliques de la province, et l'on a fait de vastes relevés pour déterminer la répartition et l'importance des ressources hydrauliques disponibles dans la province et leur utilisation la plus avantageuse à des fins d'irrigation, d'énergie et autres. La Divison des ressources hydrauliques du ministère provincial de l'Agriculture délivre les permis d'aménagement hydro-électrique et administre les travaux de construction dans plusieurs entreprises d'irrigation. Cette division délivre les permis d'aménagement d'ouvrages d'irrigation et répartit les ressources hydrauliques pour fins d'utilisation domestique et d'irrigation. En outre, elle administre les zones de drainage, collabore à l'aménagement des citernes de la rivière de la Paix et s'occupe d'ouvrages de protection des cours d'eau là où l'inondation pose un problème.

Ces dernières années, le travail a été exécuté en bonne partie par le gouvernement fédéral d'accord avec le gouvernement provincial. C'est le Service hydrométrique du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales qui fait le mesurage des cours d'eau tandis que l'organisme chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, relevant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, fait les levés intéressant l'irrigation. La Division du génie et des ressources hydrauliques du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales et les sociétés d'énergie de la province collaborent aussi au programme.

La Société d'énergie de Calgary a terminé une étude passablement vaste et détaillée des ressources hydrauliques de la rivière Bow et de ses tributaires et a construit un certain nombre de réservoirs et de centrales sur ce cours d'eau. La société a aussi, de concert avec la province, fait un relevé préliminaire de la petite rivière des Esclaves et de l'Athabasca depuis Athabasca jusqu'à McMurray; elle étudie actuellement le cours supérieur de la rivière Saskatchewan-Nord.

En vertu d'un décret du conseil du 17 février 1941, la Commission de l'aménagement hydraulique des rivières Sainte-Marie et Milk a été formée aux fins d'enquêter et de faire

* Rédigé par J. L. Reid, secrétaire de la Commission d'énergie de l'Alberta, Edmonton (Alb.).

rapport sur les nombreuses questions relatives à l'irrigation du sud de l'Alberta, y compris les eaux accessibles au Canada des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, le plan le plus pratique permettant d'utiliser ces eaux le plus avantageusement possible, les avantages que vaudrait aux autorités fédérales et provinciales l'aménagement de ces eaux, la répartition des frais et les méthodes de financement à adopter. La Commission a fait une étude à fond et publié un rapport détaillé et complet non seulement des projets visant les cours d'eau internationaux mais aussi d'autres projets en Alberta.

Voici les eaux attribuées aux grandes entreprises d'irrigation de l'Alberta, approuvées par la Commission des ressources hydrauliques des provinces des Prairies:

Entreprise	*Superficie irrigable*	*Eaux attribuées*
	acres	pieds-acres
Entreprise des rivières Sainte-Marie et Milk	465,000	796,000
Zone d'irrigation de l'Ouest	50,000	85,700
Zone d'irrigation de l'Est	281,000	562,000
Entreprise d'irrigation de la rivière Bow	240,000	478,534
Zone d'irrigation United	34,000	51,000
Zone septentrionale de Lethbridge	96,135	150,000
Zone d'irrigation de Mountain-View	3,600	6,000
Zone d'irrigation d'Aetna	7,300	13,000
Zone d'irrigation de Leavitt	4,400	7,000
Zone d'irrigation de MacLeod	5,000	8,000
Entreprises privées	70,000	80,000
TOTAL	1,256,435	2,237,234

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des travaux de 1954–1955:

Entreprise des rivières Sainte-Marie et Milk.—La parachèvement du barrage de Chin a marqué la fin de tous les ouvrages dont l'aménagement avait été adjugé par contrat en 1953–1954. Vu la courte saison de construction, deux nouvelles entreprises seulement, de celles qui avaient été adjugées, ont pu être terminées, et les autres ouvrages ne pourront l'être qu'au cours de la saison de 1955. En 1955–1956, c'est une société désignée de la Couronne qui assumera probablement la direction de tous les travaux devant se faire en-dessous du canal inférieur et la majeure partie des travaux déjà en cours, y compris le canal principal qui relie Ridge à Seven-Persons. Les déboursés ont atteint $1,951,000 au 31 mars 1955.

Entreprise d'irrigation William-Pearce.—Les levés et les études se sont poursuivis durant la saison de 1954–1955; on a fait, notamment, le levé du bassin de retenue du cours supérieur.

Entreprise de mise en valeur de la rivière Bow.—La présente phase de l'aménagement de cet ouvrage a été inaugurée vers la fin de l'automne de 1953, alors que le contrat visant le canal de distribution "A" a été adjugé au montant de $116,838 et terminé en juillet 1954. La zone irrigable de ce système de distribution mesure environ 6,000 acres et est prête à être mise en valeur. En outre, les contrats suivants ont été adjugés: 1° Canal "B", au coût de $247,416; 2° Canal "C", $94,944; 3° Pont, $93,255; et 4° Immeuble du siège social, au coût de $18,904, ce qui donne un total de $454,519.

L'étendue irrigable par les canaux "A", "B" et "C" mesure environ 22,000 acres. Cette zone pourra être mise à l'épreuve et exploitée en août 1955. Au 31 mars 1955, la dépense globale s'élevait à $340,000.

Zone d'irrigation de Macleod.—On a fait un peu d'irrigation grâce à ces travaux, et les ouvrages d'adduction ont été améliorés. Au 31 mars 1955, le gouvernement provincial avait déboursé $6,260.

Entreprise de la rivière Heart.—Grâce à l'élargissement du cadre des travaux de la rivière Heart, l'eau a pu être amenée jusqu'à la ville de McLennan; la zone de Falher-Girouxville y aura également accès. Au 31 mars 1955, un montant de $45,000 avait été dépensé.

Stabilisation du niveau des lacs.—Le niveau des eaux dans la plupart des lacs du centre de la province a énormément monté, par suite d'un débit très considérable de décharge

et d'une saison pluvieuse au cours de laquelle l'évaporation a été forcément minime. Un ouvrage de régularisation a été aménagé à la sortie des lacs Hay, dans le township 113, à l'ouest du 6e méridien, angle nord-ouest de la province.

Protection des rivières et régularisation des eaux courantes.—Des travaux ont été exécutés sur les cours d'eau suivants: prévention de l'érosion sur la rivière Milk, près de Warner; amélioration du chenal sur la rivière du Nid-de-Corbeau, à Blairmore; amélioration du chenal de Pincher-Creek, à Pincher-Creek; amélioration du chenal de la rivière Old-Man, près de Fort-Macleod; ouvrages de protection de la rivière Highwood, à High-River; ouvrages de protection de la rivière Bow, à Canmore; et achat par l'entreprise de la rivière Bow de Lowery-Gardens afin de retirer les habitants du plan des inondations, à Calgary. Au 31 mars 1955, on avait fait des déboursés de $190,099.

Colombie-Britannique*.—Environ 18 p. 100 de la terre arable en Colombie-Britannique est en culture et presque toutes les terres à pâturages sont utilisées. Les 1,200,000 acres mises en valeur se ramènent à une moyenne d'environ une acre par habitant. Cette superficie comprend environ 167,300 acres de terre irriguée et toute la superficie irrigable de la province est estimée à 181,974 acres. Les deux tiers environ de la superficie irriguée comprennent des entreprises particulières tandis que le reste a été aménagé par les grandes entreprises indiquées au tableau **5.**

* Rédigé par M. A. F. Paget, contrôleur des droits hydrauliques, ministère des Terres et Forêts, Victoria (C.-B.).

5.—Principales entreprises d'irrigation en Colombie-Britannique, avril 1955

Entreprise	Approvisionnement d'eau	Superficie irrigable	Superficie irriguée	Frais moyens	Localité
		acres	acres	$	
Réseaux provinciaux d'irrigation—					
Entreprises des terres de l'Okanagan-Sud	Rivière Okanagan	5,000	4,300	12·50	Vallée de l'Okanagan
Réseaux municipaux d'irrigation—					
Penticton	Ruisseaux Penticton et Ellis	2,247·07	2,135·75	17·50	Vallée de l'Okanagan
Summerland	Ruisseaux Trout et Eneas	3,452	3,407	13·42	"
Zones d'irrigation—					
Balfour	Ruisseau Laird	240	150	..	Vallée de la Kootenay
Bankhead	Ruisseaux Kelowna et Mission	85	85	22·00	Vallée de l'Okanagan
Barrière	Rivière Barrière	181·02	91·47	"A" 4·00 "B" 2·00	Vallée de la Thompson-Nord
Terres fruitières de la C.-B.	Rivières Jameson et Thompson-Nord	3,734·46	2,181·46	12·60	"
Black-Mountain	Ruisseau Mission et autres	4,245	4,245	"A" 15·00 "B" 13·50 "C" 5·00	Vallée de l'Okanagan
Blueberry-Creek	Ruisseau Blueberry	132·5	66	15·00	Vallée du Columbia
Boundary-Line	Lac Osoyoos	96	96	13·50	Vallée de l'Okanagan
Brent-Davis	Ruisseau Mission	480	405	5·85	"
Cawston	Rivière Similkameen	643	481	14·00	"
Chase	Ruisseau Chase	639	625	2·50	Vallée de la Thompson-Sud.
Covert	Ruisseau 4th of July	280	280	18·00 16·30	Près de Grand-Forks
Darfield	Ruisseau Lindquist	363	200	..	Vallée de la Thompson-Nord
East-Creston	Ruisseau Arrow	1,561·7	1,377·7	4·02	Vallée de la Kootenay
East-Osoyoos	Lac Osoyoos	329·14	267·16	"A" 25·00 "B" 10·00	Vallée de l'Okanagan
Ellison	Ruisseau Kelowna	661·97	948		"
Fairview	Rivière Similkameen	617	597	23·40	Près de Princeton
Girouard	Ruisseau B.X. (du lac Swan)	99	45	6·00	Vallée de l'Okanagan
Glenmore	Ruisseau Kelowna	1,851	1,496	13·00	"
Grand-Forks	Rivière Kettle	2,500	2,000	7·05	Vallée de la Kettle
Heffley	Rivière Thompson-Nord	1,648	1,648	6·00	Vallée de la Thompson-Nord

Renvois à la fin du tableau, p. 000.

5.—Principales entreprises d'irrigation en Colombie-Britannique, avril 1955—fin

Entreprise	Approvisionnement d'eau	Superficie irrigable	Superficie irriguée	Frais moyens	Localité
		acres	acres	$	
Zones d'irrigation—fin					
Kaleden	Rivière Marron et ruisseau Shatford	538·2	529	22·85	Vallée de l'Okanagan
Keremeos	Rivière Ashnola, etc.	1,120	940	14·40	Vallée de la Similkameen
Lakeview	Ruisseau Lambly (Bear)	1,100	852·55	..	Vallée de l'Okanagan
Malcolm-Horie	Ruisseau Joseph	220	150	3·00	Près de Cranbrook
Merritt-Central	Rivière Coldwater	125	100	2·50	Vallée de la Nicola
Naramata	Ruisseaux Lequime, Naramata et Robinson	977·7	977·7	19·00	Vallée de l'Okanagan
Okanagan-Falls	Ruisseau Shuttleworth	530	209	10·00	"
Okanagan-Mission	Ruisseau Bellevue et lac Okanagan	446	366	17·00	"
Osoyoos	Ruisseau Haynes, etc.	203·32	88·95	20·97	"
Oyama	Lac Long	362·13	362·13	28·50[1]	"
Peachland	Ruisseau Peachland	771	440	18·00	"
Renata	Ruisseau Dog	160	150	15·00	Vallée du Columbia
Robson	Ruisseau Pass	262·4	250	24·00[1]	"
Scotty Creek	Ruisseau Scotty	823·69	823·69	..	Vallée de l'Okanagan
South-East-Kelowna	Ruisseau Hydraulic	2,897·94	2,897·94	15·50	"
South-Vernon	Ruisseau Vernon	287	216	8·60	"
Tod Hill	Rivière Thompson-Sud	140	140	..	Vallée de la Thompson-Sud
Trout-Creek	Ruisseau Trout	400	311	12·60	Vallée de l'Okanagan
Vermilion	Ruisseau Kindersley	—	364·44	6·25	Vallée du Columbia
Vernon	Ruisseau Coldstream, Paradise, etc.	12,000	7,858·47	6·50[2] "A" 4·50 "B" 5·50	Vallée de l'Okanagan
Vinsulla	Ruisseau Knouff, etc.	298	155	3·50	"
Westbank	Ruisseau Powers	802	780	15·30	"
West Bench	Rivière Okanagan	164	60	51·30	"
Winfield et Okanagan-Centre	Ruisseau Vernon	1,897·03	1,860·25	15·16	"
Wynndel	Ruisseau Duck	516	490	4·50	Vallée de la Kootenay
Sociétés d'irrigation—					
Columbia Valley Irrigated Fruitlands Co.	Ruisseau Bruce	2,000	367	3·50	Vallée du Columbia
Woods Lake Water Co.	Ruisseau Oyama	832	832	7·50	Vallée de l'Okanagan

[1] Y compris les frais domestiques et administratifs. [2] Frais d'approvisionnement d'eau. [3] Taxe.

Section 4.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, dresser et publier la statistique de l'agriculture. Des donnés importantes sont obtenues au recensement décennal du Canada et au recensement des provinces des Prairies. Le volume VI *Recensement du Canada, 1951*† renferme tout le détail du recensement de l'agriculture de 1951.

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuellement et annuellement. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, la valeur des terres agricoles, les salaires de la main-d'œuvre et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur la vente des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques.

Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi du concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports.

* Revu à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.
† Chez le Statisticien du Dominion ou l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ont.).

Les chiffres de 1950 à 1954 (sauf les données du recensement de 1951), qui figurent à la présente section, ne comprennent pas Terre-Neuve. L'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée.

Sous-section 1.—Recettes provenant de la vente des produits agricoles, 1954

On estime qu'en 1954 la vente des produits agricoles (compte non tenu de Terre-Neuve) a rapporté $2,377,800,000; ce chiffre embrasse les paiements de participation versés à l'égard des céréales de l'Ouest provenant de récoltes précédentes. Cette première estimation est inférieure de 14·3 p. 100 au chiffre revisé de 2,776 millions pour 1953, et de 16·5 p. 100 au chiffre record de $2,849,300,000 pour 1952. C'est dans les provinces des Prairies que la recette agricole a surtout baissé, par suite, surtout, d'une diminution considérable des ventes de grains, notamment le blé, et des prix moindres obtenus pour le blé et l'orge. Dans ces provinces, la baisse a varié d'environ 15 p. 100 pour le Manitoba, à quelque 36 p. 100 pour la Saskatchewan. En Ontario, la seule autre province où la recette ait fléchi en 1954, le revenu n'a baissé que de 2 p. 100. Les autres provinces ont enregistré des augmentations variant de moins de 1 p. 100 en Colombie-Britannique à environ 5 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les paiements supplémentaires aux cultivateurs de l'Ouest, effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, se sont élevés à $2,400,000 en 1954, comparativement à $1,600,000 en 1953 et à $5,100,000 en 1952.

Récoltes de grande culture.—La vente du blé, qui a connu un fléchissement plus considérable que toute autre denrée, n'a rapporté en 1954 que $322,600,000, contre $654,100,000 en 1953. Les cultivateurs ont livré en tout quelque 288 millions de boisseaux au cours de l'année, un peu plus de la moitié seulement du chiffre de l'année précédente. Les prix du blé sont aussi tombés en dessous du niveau de 1953. Les paiements de participation à l'égard du blé, qui se sont établis à $97,400,000 en 1954 de $125,400,000 qu'ils étaient en 1953, ont englobé le paiement définitif de 10·9 c. le boisseau sur les ventes de la récolte de 1952, et le paiement intérimaire de 10c. le boisseau sur les ventes de la récolte de 1953. La recette de la vente des céréales secondaires a également accusé une baisse sensible par rapport au chiffre de l'année précédente, en raison d'une commercialisation réduite de l'avoine et de l'orge, et des prix inférieurs obtenus pour ce dernier produit. En outre, les paiements de participation sur ces deux céréales ont été fort réduits en 1954. De même, la recette provenant de la vente du seigle, du maïs, des pommes de terre, des légumes et de la betterave à sucre a diminué, tandis que celle provenant de la graine de lin, du foin, du tabac, de la graine de trèfle et de graminées était à la hausse.

Bétail.—Par contraste avec la baisse générale subie dans la commercialisation des grandes cultures, la recette provenant de la vente du bétail en 1954 a atteint $705,100,000, soit une augmentation d'environ 7 p. 100 sur le chiffre estimatif de l'année précédente. Un accroissement des ventes de toutes les catégories de bestiaux a donné cet heureux résultat, de même que les meilleurs prix obtenus pour les porcs. Le prix moyen de toutes les autres catégories de bestiaux s'est cependant inscrit à un niveau moindre que celui de 1953.

Laitages.—En 1954, on estime que le revenu dérivant de la vente des produits laitiers s'est inscrit à un nouveau chiffre record de $426,200,000 ce qui représente 2·5 p. 100 de plus que le précédent sommet de $415,900,000 atteint en 1953. Une production accrue a plus que contre-balancé la légère baisse de prix et est due à une augmentation constante des troupeaux de vaches laitières ainsi qu'aux excellents pâturages disponibles durant la majeure partie de la saison de végétation.

Volaille et oeufs.—La recette provenant de la vente des œufs a baissé d'environ 18 p. 100, ce qui représente la plus forte diminution subie à l'égard de tous les produits du bétail. Des prix fort inférieurs ont plus que contre-balancé le fort volume des ventes,

en sorte que la recette totale s'est inscrite à $112,200,000 en 1954, par rapport à $136,300,000 réalisée en 1953. Cependant le revenu provenant de la chair de volaille a été de $136,500,000, c'est-à-dire quelque peu supérieur à celui de $134,200,000 réalisé en 1953.

6.—Recettes provenant de la vente des produits agricoles, par source, 1952-1954

(Sans Terre-Neuve)

NOTA.—Les chiffres des années 1926-1948 paraissent dans le *Document de référence n° 25* du B.F.S. (Partie II); ceux de 1949 paraissent dans l'*Annuaire* de 1952-1953, p. 423, et ceux de 1950-1951, dans l'*Annuaire* de 1954, p. 413.

Détail	1952	1953	1954
	(milliers de dollars)		
Grains, semences et foin	**1,081,153**	**1,062,852**	**630,426**
Blé	587,049	654,109	322,591
Blé, paiements de participation	165,708	125,353	97,393
Avoine	70,716	62,744	51,633
Avoine, paiements de participation	24,747	10,950	5,631
Orge	123,272	110,471	85,979
Orge, paiements de participation	32,842	35,876	9,834
Seigle	24,331	13,611	11,789
Graine de lin	26,456	18,886	20,044
Maïs	13,661	19,405	13,516
Graine de trèfle et d'herbe	10,994	9,599	10,080
Foin et trèfle	1,377	1,848	1,936
Légumes et autres grandes cultures	**218,932**	**165,568**	**167,710**
Pommes de terre	69,140	31,844	29,907
Légumes	68,328	60,127	58,830
Betteraves à sucre	14,792	13,621	11,973
Tabac	66,672	59,976	67,000
Bestiaux	**832,129**	**792,647**	**841,535**
Bœufs et veaux	348,042	349,648	372,470
Moutons et agneaux	9,948	9,794	9,581
Porcs	337,823	298,972	323,027
Volailles	136,316	134,233	136,457
Produits laitiers	**398,996**	**415,905**	**426,188**
Fruits	**42,456**	**45,754**	**46,389**
Autres principaux produits agricoles	**125,013**	**147,897**	**125,433**
Œufs	109,499	136,340	112,222
Laine	2,168	2,310	2,286
Miel	5,114	4,289	3,446
Produits de l'érable	8,232	4,958	7,479
Produits agricoles divers	**52,032**	**50,461**	**44,634**
Produits forestiers	**87,464**	**83,637**	**83,336**
Fermes à fourrure	**11,135**	**11,282**	**12,192**
Total, recettes provenant des produits agricoles	**2,849,310**	**2,776,003**	**2,377,834**
Paiements supplémentaires[1]	5,131	1,572	2,427
Total, recettes	**2,854,441**	**2,777,575**	**2,380,261**

[1] Comprennent les paiements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; d'autres subventions figurent aux recettes provenant de la vente de chaque denrée.

7.—Recettes provenant de la vente des produits agricoles, par province, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1926-1945 paraissent dans le *Document de référence nº 25* du B.F.S. (Partie II); ceux de 1946-1949, dans l'*Annuaire* de 1952-1953, p. 424; et ceux de 1950-1951, dans l'*Annuaire* de 1954, p. 414.

Province	1952	1953	1954
	(milliers de dollars)		
Terre-Neuve	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	31,998	22,832	24,031
Nouvelle-Écosse	40,207	41,319	43,017
Nouveau-Brunswick	53,445	46,141	48,419
Québec	417,377	393,251	407,947
Ontario	736,887	718,862	704,544
Manitoba	249,634	220,038	186,508
Saskatchewan	710,738	742,236	472,297
Alberta	505,070	486,475	385,694
Colombie-Britannique	103,954	104,849	105,377
Total	**2,849,310**	**2,776,003**	**2,377,834**

Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole en 1954.—Le revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole a subi une forte diminution en 1954 en raison des piètres récoltes obtenues dans l'Ouest. Estimé à $1,125,600,000 en 1954, il est inférieur de 33 p. 100 à l'estimation ($1,699,600,000) de 1953. Le plus haut sommet touché jusqu'ici, soit $2,154,500,000, a été atteint en 1951; la moyenne des années d'après-guerre, 1946-1953, s'établissait à $1,611,600,000.

La diminution du revenu net des agriculteurs en 1954 découle d'une réduction d'environ 19 p. 100 du revenu brut, réduction qui l'emportait de beaucoup sur la baisse d'environ 2 p. 100 des frais d'exploitation agricole et de dépréciation. Le revenu brut de 1954 s'établit à $2,624,700,000; il a atteint son plus haut point ($3,578,500,000) en 1951. L'estimation de 1953 était de $3,226,700,000. La baisse du revenu brut au regard de 1953 vient de très fortes réductions du revenu monétaire provenant de la vente des produits agricoles et de la valeur des changements de fin d'année des stocks de céréales détenus dans les fermes. Le revenu en nature a baissé d'environ 2 p. 100 de 1953 à 1954; ce poste comprend la valeur des produits cultivés par les exploitants agricoles et consommés à la ferme, ainsi que la valeur locative attribuée à l'habitation du cultivateur.

8.—Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole, 1952-1954

(Sans Terre-Neuve)

Détail	1952	1953	1954
	(milliers de dollars)		
1. Revenu comptant provenant de la vente des produits agricoles	2,849,310	2,776,003	2,377,834
2. Revenu en nature	413,496	400,445	391,986
3. Valeur de la différence des stocks	237,742	50,263	−145,088
4. Revenu brut (postes 1+2+3)	3,500,548	3,226,711	2,624,732
5. Frais d'exploitation	1,369,860	1,295,925	1,255,826
6. Frais de dépréciation	212,346	232,753	245,692
7. Tous frais d'exploitation et de dépréciation (postes 5+6)	1,582,206	1,528,678	1,501,518
8. Revenu net, moins paiements supplémentaires (postes 4-7)	1,918,342	1,698,033	1,123,214
9. Paiements supplémentaires	5,131	1,572	2,427
10. **Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole (postes 8+9)**[1]	**1,923,473**	**1,699,605**	**1,125,641**

[1] Y compris la valeur locative estimée des habitations agricoles et les paiements supplémentaires faits en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

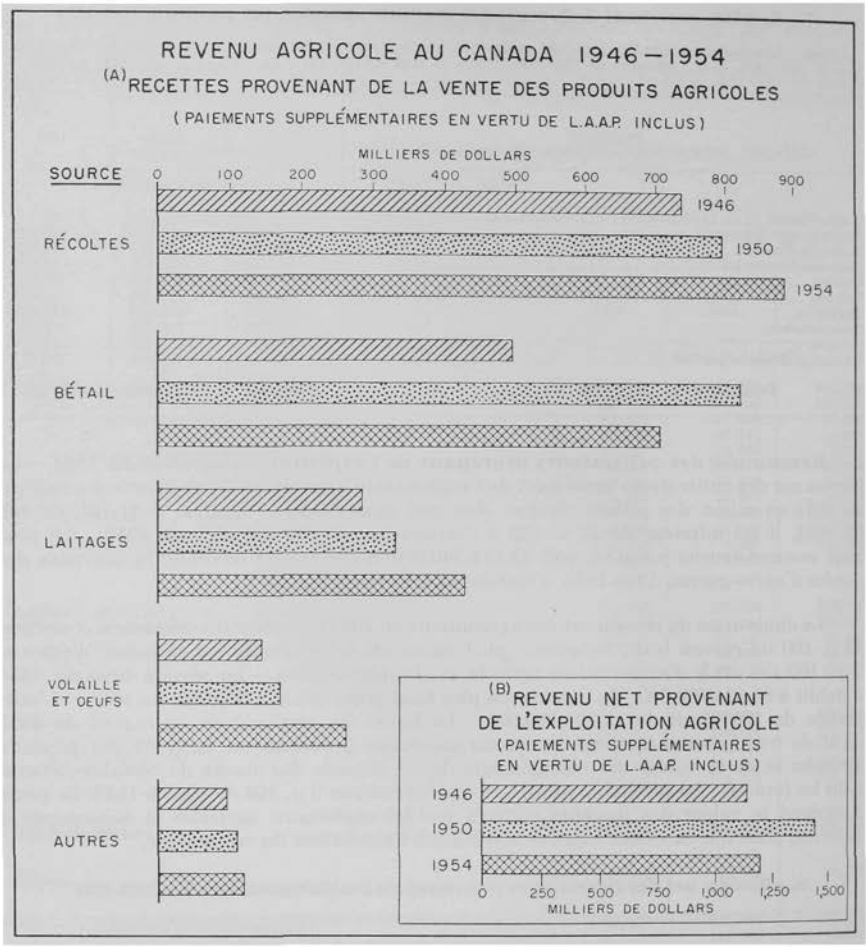

9.—Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole, par province, 1952-1954

NOTA.—Le revenu net comprend la valeur locative estimée des habitations agricoles et les paiements supplémentaires faits en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Province	1952	1953	1954
	(milliers de dollars)		
Terre-Neuve	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	20,921	12,945	12,786
Nouvelle-Écosse	19,382	21,532	19,912
Nouveau-Brunswick	36,689	28,653	29,531
Québec	277,144	275,115	270,758
Ontario	447,629	434,211	381,081
Manitoba	156,806	115,380	72,547
Saskatchewan	565,514	467,608	126,453
Alberta	359,849	300,773	177,037
Colombie-Britannique	39,539	43,478	35,536
Total	**1,923,473**	**1,699,605**	**1,125,641**

Valeur des terres agricoles.—La valeur moyenne des terres agricoles occupées du Canada est établie, en 1954, à $50 l'acre, contre $51 en 1953. Cette réduction est la première depuis 1940. La valeur des terres n'a pas suivi la même tendance dans toutes les provinces. Elle a fléchi dans les provinces des Prairies, en Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Elle est demeurée stable en Nouvelle-Écosse et elle a augmenté dans les autres provinces.

10.—Valeur moyenne à l'acre des terres agricoles occupées, par province, certaines années de 1910 à 1954

NOTA.—Y compris les terres non défrichées et les bâtiments.

Province	1910	1920	1929	1939	1941	1943	1945	1947	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	...	...	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard	31	49	43	35	34	37	43	47	52	55	60	61	61	59
Nouvelle-Écosse	25	43	36	33	31	35	41	46	49	52	55	54	54	54
Nouveau-Brunswick	19	35	35	29	25	33	40	44	45	51	52	51	54	52
Québec	43	70	55	44	50	58	57	61	59	66	74	76	77	81
Ontario	48	70	60	46	45	56	57	64	71	75	90	92	98	101
Manitoba	29	39	26	17	17	19	21	27	36	39	42	43	49	45
Saskatchewan	22	32	25	15	14	15	18	21	24	26	28	29	30	29
Alberta	24	32	28	16	16	18	20	25	33	35	37	37	43	41
Colombie-Britannique	74	175	90	60	60	62	67	75	84	87	92	93	99	102
Moyenne nationale[1]	**33**	**48**	**37**	**25**	**25**	**28**	**30**	**35**	**40**	**43**	**47**	**48**	**51**	**50**

[1] On obtient la moyenne nationale en pondérant les moyennes provinciales par la superficie des terres agricoles occupées de chaque province.

Sous-section 2.—Volume de la production agricole

L'indice de la production agricole du Canada (sans Terre-Neuve) en 1954 est estimé à 114·3 (1935-1939 = 100), au regard de l'indice rectifié de 156·2 pour 1953 et du chiffre (166·0) sans précédent de 1952.

La baisse de 42 points, ou d'environ 27 p. 100 entre 1953 et 1954, tient en grande partie à la diminution sensible des récoltes de céréales dans l'Ouest, surtout du blé. La réduction de la récolte des pommes de terre a aussi, mais beaucoup moins, contribué au fléchissement de l'indice. Ces réductions ont été compensées dans une certaine mesure par le rendement accru de la plupart des autres produits agricoles, nommément, le bétail, les laitages, les œufs et la volaille.

Dans toutes les provinces, prises séparément, la production agricole a fléchi sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. La réduction la plus considérable dans la production globale s'est produite dans les provinces des Prairies; elle tient presque entièrement aux récoltes bien inférieures obtenues en 1954 comparativement à 1953. Le rendement plus faible des pommes de terre et des céréales a causé des diminutions moins importantes dans le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. La récolte réduite des pommes de terre a plus que contre-balancé la production accrue d'autres denrées au Nouveau-Brunswick. Mais dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse le fléchissement de la récolte des pommes de terre a été amplement compensé par la production accrue de bétail, de laitages, de volailles et d'œufs dans la première de ces provinces et par la production de laitages, de volailles et d'œufs dans la seconde.

11.—Nombre-indice du volume physique de la production agricole, par province, 1945-1954

(1935-1939=100. Sans Terre-Neuve)

NOTA.—L'explication de l'indice, de ses méthodes de calcul et de sa portée a paru dans le *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* d'avril-juin 1952, du B.F.S. Les chiffres de 1935-1944 figurent à la p. 443 de l'*Annuaire* de 1950.

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1945	121·3	80·7	106·7	100·7	107·6	116·8	129·3	97·6	131·1	110·9
1946	123·6	100·3	119·6	112·2	117·6	139·1	138·7	122·7	151·9	125·6
1947	128·9	86·7	119·0	102·6	107·7	122·1	128·2	115·8	146·4[r]	116·0
1948	133·3	91·8	124·3	121·6	119·9	143·8	131·8	118·5	143·7	125·1
1949	158·8	105·1	145·8	126·4	124·9	125·7	128·1	98·1	148·7	122·3
1950	148·2	105·2	140·2	136·3	128·1	137·8	168·3	121·8	134·2	137·8
1951	119·5	87·7	110·4	139·0	128·6	146·4	218·1	157·1	126·9	154·7
1952	142·3	80·6	109·4	124·7	119·6	162·5	167·4	174·8	133·3	166·0
1953	142·8	80·6	121·6	132·9	129·5	132·1	230·2	157·5	137·6	156·2
1954	144·6	86·0	114·4	127·9	128·0	101·9	94·7	108·9	137·2	114·3

Sous-section 3.—Grandes cultures

Après trois années où les grandes cultures ont donné un rendement exceptionnel et, dans certains cas, atteint des sommets sans précédent, les cultivateurs canadiens ont eu, en 1954, à faire face à une des saisons qui, à plusieurs égards, s'est révélée la plus difficile et la plus décevante depuis un grand nombre d'années. L'effet du printemps tardif, à cause duquel il a fallu retarder l'ensemencement dans plusieurs régions du pays, s'est encore aggravé du fait de pluies trop abondantes dans les provinces des Prairies, dans l'est de l'Ontario et dans le Québec. En général, la végétation, par suite de la grande humidité a été rapide et même luxuriante; aussi les récoltes ont-elles fait de tels progrès qu'au début d'août on escomptait dans l'Ouest pour la quatrième saison de suite une récolte de céréales bien au-dessus de la moyenne. Cependant, la propagation vertigineuse de l'épidémie de nielle la plus grave qu'ait jamais connue l'Ouest canadien, une infestation grave de la mouche à scie, les dégâts causés partout par la pluie, le vent et la grêle ainsi que la gelée et la neige dès le mois de septembre ont bientôt assombri les perspectives de récoltes. En conséquence, le rendement moyen par acre de toutes les cultures sauf le foin cultivé, les haricots secs et la graine de colza, a été inférieur à celui de 1953. Parmi les récoltes dont la production a le plus baissé, par rapport à celle de 1953, il y a le blé de printemps, tous les seigles (printemps et automne), chacune de ces récoltes ayant été moins de la moitié de celle de 1953; l'orge a diminué d'un tiers; et l'avoine et les pommes de terre, d'un quart au regard de 1953. La production de plusieurs cultures, y compris la graine de lin, les céréales mélangées, le maïs à grain, les haricots secs, le soya, la graine de tournesol, la graine de colza, le betterave à sucre et le foin cultivé a dépassé les divers niveaux atteints en 1953, grâce surtout à l'expansion de la superficie cultivée.

Bien que tout le pays ait souffert des intempéries au cours de la saison des semailles, de végétation et de récolte, ce sont les producteurs de céréales des Prairies qui ont essuyé les pertes les plus lourdes. Pour nombre d'entre eux, toutefois, les mauvais effets de la piètre récolte de 1954 ont été compensés, dans une certaine mesure, par les réserves de céréales accumulées grâce aux récoltes sans précédent ou à peu près des trois années antérieures. Malgré les quantités considérables de céréales écoulées pendant cette période, les réserves de blé, d'orge et de seigle emmagasinées dans les fermes canadiennes au 31 juillet 1954 dépassaient les quantités accumulées à la fin de toute autre campagne agricole, celles d'avoine et de graine de lin n'ayant été dépassées qu'une seule fois auparavant. Bien que les ventes et exportations de céréales canadiennes ne se soient pas, au cours de la campagne 1953-1954, maintenues aux niveaux sans précédent des deux campagnes précédentes, elles ont, pour ce qui est de la quantité globale, amplement dépassé la moyenne. Dans l'Ouest canadien on a vendu en 1953-1954 environ 610,100,000 boisseaux des cinq principales céréales, au regard d'un montant estimatif de 844,900,000 boisseaux en 1952-1953 et de la moyenne de 557,900,000 pour les dix années (1943-1944 à 1952-1953). Les expor-

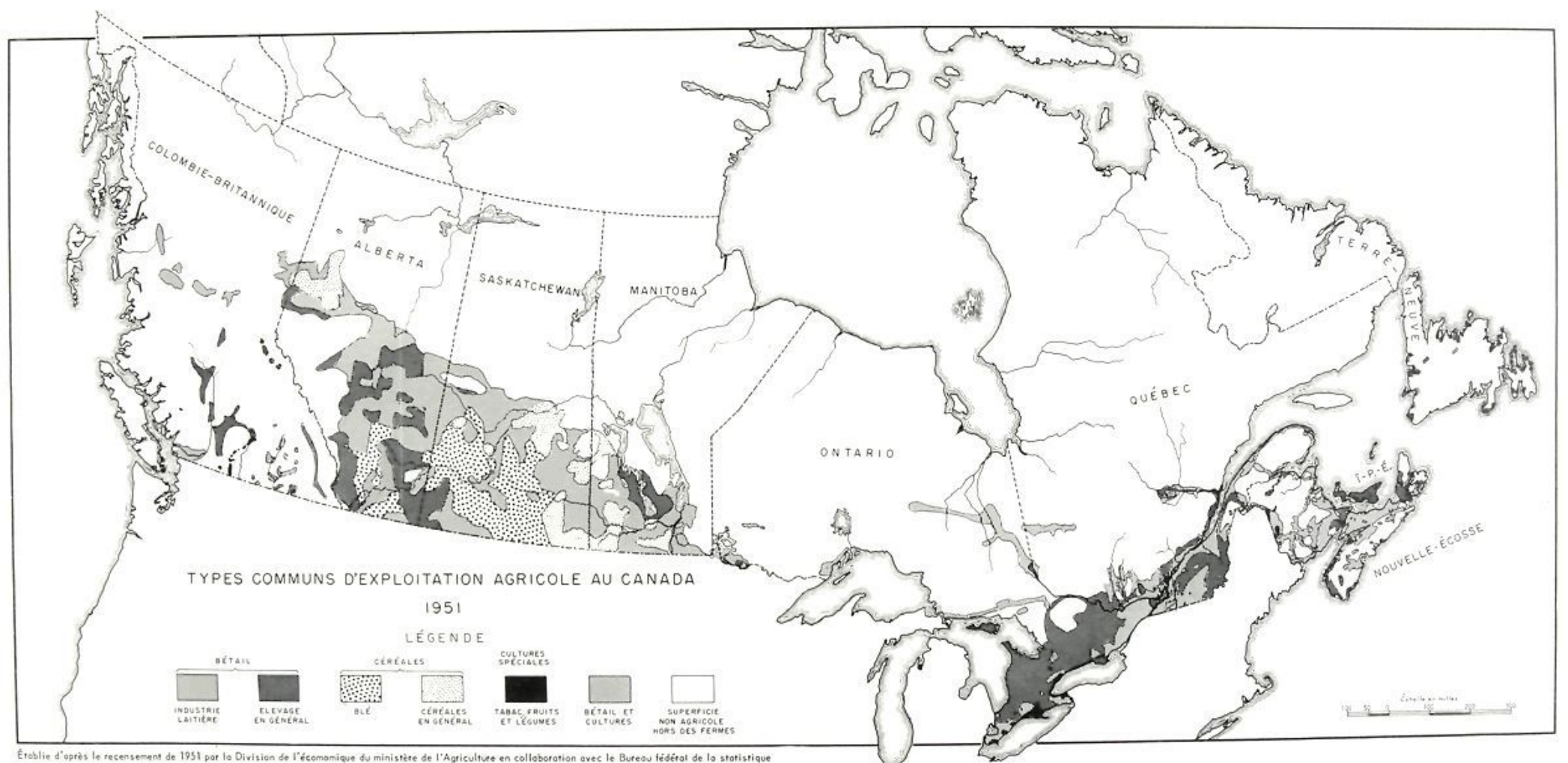

Établie d'après le recensement de 1951 par la Division de l'économique du ministère de l'Agriculture en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique

tations réunies des mêmes céréales (y compris la farine de blé, de seigle, l'avoine, et l'avoine roulée mesurées en quantités de céréales équivalentes) se sont établies à 437,900,000 boisseaux, comparativement à 582,800,000 boisseaux en 1952-1953 et à la moyenne décennale de 381,800,000 boisseaux.

La valeur brute de la production des principales grandes cultures des exploitations agricoles en 1953, basée sur les prix moyens reçus par les agriculteurs durant la campagne de 1953–1954, est estimée à 1,806 millions de dollars. Ce montant est inférieur aux sommes record de 2,306 millions et de 2,120 millions atteintes en 1952 et en 1951 respectivement, mais il dépasse les chiffres relatifs aux années antérieures à celles-là. Il ne sera possible d'obtenir tous les chiffres de la production des grandes cultures en 1954 que quelques mois après la fin de la campagne 1954–1955; toutefois, la valeur brute en sera probablement bien inférieure à celle de 1953, par suite surtout de l'effet néfaste de la température sur le rendement et la qualité des récoltes de 1954. L'estimation de la valeur de la production eu 1954, basée sur les prix moyens reçus par les agriculteurs durant la campagne terminée le 31 juillet 1955, sera publiée dans un des rapports agricoles réguliers du Bureau et dans le *Bulletin trimestriel de la statistique agricole**.

* Le *Bulletin trimestriel* de mars 1956, publié au moment où l'*Annuaire* va sous presse contient d'autres détails quant au rendement des récoltes de 1954 et révèle que la valeur brute de production de toutes les principales grandes cultures en 1954 a été de 1,243 millions de dollars et ne comprend pas les paiements définitifs à l'égard du blé de l'Ouest canadien livré au pool de 1954-1955.

12.—Acréage, rendement et valeur des principales grandes cultures, 1951-1954, et moyenne quinquennale de 1945-1949

(Sans Terre-Neuve)

Culture et année	Superficie	Rendement par acre	Production	Prix moyen	Valeur totale[1]	Culture et année	Superficie	Rendement par acre	Production	Prix moyen	Valeur totale[1]
	milliers d'acres	boiss.	milliers de boiss.	$ par boiss.	milliers de dollars		milliers d'acres	boiss.	milliers de boiss.	$ par boiss.	milliers de dollars
Blé—						**Grains Mélangés—**					
Moyenne, 1945-1949r...	24,558	14·8	363,131	1·62	587,991	Moyenne, 1945-1949r...	1,226	35·9	44,046	0·84	36,988
1951.....	25,254	21·9	553,656	1·55	856,724	1951.....	1,524	45·0	68,530	1·01	69,506
1952.....	26,163	26·8	701,922	1·59	1,112,772	1952.....	1,570	40·3	63,217	0·97	61,015
1953.....	25,513	24·1	613,962	1·33	817,769	1953.....	1,445	43·0	62,188	0·84	52,409
1954.....	24,267	12·7	308,909	1·13	349,870	1954.....	1,633	37·6	61,454	0·83	51,078
Avoine—						**Graine de lin**					
Moyenne, 1945-1949r...	11,513	28·4	326,437	0·67	219,370	Moyenne, 1945-1949r...	1,164	8·2	9,502	3·91	37,188
1951.....	11,897	41·0	488,125	0·76	369,237	1951.....	1,158	8·5	9,898	3·90	38,620
1952.....	11,062	42·2	466,793	0·66	309,467	1952.....	1,130	10·9	12,261	3·16	38,749
1953.....	9,830	41·4	406,951	0·62	253,904	1953.....	972	10·2	9,912	2·44	24,213
1954.....	10,161	30·2	306,793	0·67	206,432	1954.....	1,206	9·3	11,238	2·54	28,561
Orge—						**Pommes de terre—**					
Moyenne, 1945-1949r...	6,569	21·5	141,171	0·95	133,431	Moyenne, 1945-1949r...	417	159·0	66,173	1·10	72,522
1951.....	7,840	31·3	245,212	1·10	269,943	1951.....	285	169·7	48,361	2·03	98,088
1952.....	8,477	34·4	291,389	1·06	307,763	1952.....	297	202·4	60,071	1·68	100,784
1953.....	8,911	29·4	262,065	0·86	224·580	1953.....	323	209·1	67,545	0·78	52,977
1954.....	7,856	22·3	175,509	0·89	155,577	1954.....	300	172·8	51,783	1·45	75,028
Seigle—									milliers de tonnes	$ par tonne	
Moyenne, 1945-1949r...	1,192	11·1	13,182	1·85	24,362	**Foin cultivé—** Moyenne, 1945-1949r...	10,535	1·59	16,729	14·99	250,847
1951.....	1,127	15·7	17,648	1·56	27,577	1951.....	10,538	1·85	19,488	15·26	297,290
1952.....	1,274	19·5	24,833	1·38	34,267	1952.....	10,679	1·79	19,083	14·24	271,687
1953.....	1,494	19·3	28,775	0·82	23,484	1953.....	10,702	1·84	19,650	13·71	269,489
1954.....	850	16·7	14,176	0·91	12,908	1954.....	10,802	1·81	19,549	13·99	273,436

[1] Valeur brute de la production et non pas les recettes provenant de la vente.

13.—Acréage, rendement et valeur des principales grandes cultures, par province, 1953 et 1954, et moyenne quinquennale de 1945-1949

(Sans Terre-Neuve)

Province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme[1]	
	Moyenne 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Blé	**24,558**	**25,513**	**24,267**	**363,211**	**613,962**	**308,909**	**587,991**	**817,769**
Île-du-Prince-Édouard	2	3	3	54	75	79	84	131
Nouvelle-Écosse	1	1	1	23	25	26	34	45
Nouveau-Brunswick	2	3	3	46	70	74	77	119
Québec	12	11	11	206	241	211	313	415
Ontario—								
a) blé d'hiver	621	732	710	18,100	26,206	24,140	28,358	39,047
b) blé de printemps	40	34	31	1,167	40	629	1,866	1,103
Manitoba	2,420	2,208	2,035	48,000	46,000	26,900	79,827	62,560
Saskatchewan	14,438	16,100	15,540	185,000	375,000	151,000	301,085	498,750
Alberta	6,915	6,340	5,862	108,000	163,000	105,000	171,983	211,900
Colombie-Britannique	106	81	70	2,615	2,605	1,750	4,365	3,699
Avoine	**11,513**	**9,830**	**10,161**	**326,696**	**406,951**	**306,793**	**219,370**	**253,904**
Île-du-Prince-Édouard	110	106	98	4,073	4,770	3,806	3,113	2,957
Nouvelle-Écosse	64	56	55	2,221	2,399	2,129	1,891	2,159
Nouveau-Brunswick	178	152	153	6,136	6,840	4,896	4,799	5,198
Québec	1,377	1,380	1,371	32,961	42,780	31,122	26,716	36,363
Ontario	1,503	1,548	1,685	56,770	68,576	64,873	42,078	49,375
Manitoba	1,460	1,412	1,510	49,000	53,000	36,000	31,402	30,740
Saskatchewan	4,084	2,721	2,851	96,000	111,000	86,000	60,134	62,160
Alberta	2,645	2,357	2,353	75,000	112,000	74,000	46,148	61,600
Colombie-Britannique	93	98	84	4,535	5,586	3,967	3,088	3,352
Orge	**6,569**	**8,911**	**7,856**	**140,711**	**262,065**	**175,509**	**133,431**	**224,580**
Île-du-Prince-Édouard	6	5	4	169	168	118	172	168
Nouvelle-Écosse	6	3	2	153	105	78	172	122
Nouveau-Brunswick	11	9	9	312	338	255	346	365
Québec	84	56	53	1,869	1,582	998	2,006	1,819
Ontario	234	171	144	7,477	6,156	4,723	7,148	6,587
Manitoba	1,766	2,365	2,202	42,000	61,000	44,000	40,907	55,510
Saskatchewan	2,354	2,745	2,313	43,000	82,000	53,000	39,813	68,060
Alberta	2,088	3,489	3,054	45,000	108,000	70,000	42,121	89,640
Colombie-Britannique	21	68	75	731	2,716	2,337	746	2,309
Seigle d'automne	**863**	**1,031**	**672**	**9,882**	**21,225**	**11,922**	**18,272**	**17,515**
Québec	4	3	3	59	55	43	77	68
Ontario	86	75	90	1,771	1,710	1,854	2,900	2,001
Manitoba	40	120	79	671	2,500	1,400	1,140	2,175
Saskatchewan	531	500	315	4,323	9,300	5,000	8,394	7,440
Alberta	201	328	181	3,029	7,500	3,525	5,710	5,700
Colombie-Britannique	2	6	5	29	160	100	50	131
Seigle de printemps—	**329**	**463**	**178**	**3,299**	**7,550**	**2,254**	**6,090**	**5,969**
Manitoba	10	15	6	142	250	79	255	217
Saskatchewan	192	316	138	1,917	5,100	1,700	3,522	4,080
Alberta	127	132	34	1,240	2,200	475	2,314	1,672
Tout seigle	**1,192**	**1,494**	**850**	**13,182**	**28,775**	**14,176**	**24,362**	**23,484**
Québec	4	3	3	59	55	43	77	68
Ontario	86	75	90	1,771	1,710	1,854	2,900	2,001
Manitoba	50	135	84	813	2,750	1,479	1,395	2,392
Saskatchewan	723	816	453	6,240	14,400	6,700	11,916	11,520
Alberta	328	460	215	4,269	9,700	4,000	8,024	7,372
Colombie-Britannique	2	6	5	29	160	100	50	131
Pois	**83**	**60**	**50**	**1,375**	**1,210**	**880**	**3,811**	**2,402**
Québec	7	3	4	91	55	48	339	234
Ontario	26	10	10	468	202	140	1,337	525
Manitoba	21	37	25	366	777	450	916	1,127
Saskatchewan	7	1	1	109	18	19	294	47
Alberta	16	7	8	215	100	144	598	330
Colombie-Britannique	6	2	2	126	58	79	326	139

[1] Valeur totale en 1954 des huit principales grandes cultures mentionnées au tableau 12; la valeur totale des autres grandes cultures de même que la valeur par province sont contenues dans le *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* de mars 1956.

13.—Acréage, rendement et valeur des principales grandes cultures, par province, 1953 et 1954, et moyenne quinquennale de 1945-1949—suite

Province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme[1]	
	Moyenne, 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Haricots	**81**	**69**	**73**	**1,356**	**1,220**	**1,028**	**5,024**	**5,034**
Québec	2	1	1	30	18	13	124	82
Ontario	79	68	72	1,326	1,202	1,015	4,900	4,952
Soya	**73**	**216**	**254**	**1,491**	**4,406**	**4,953**	**3,490**	**10,795**
Ontario	73	216	254	1,491	4,406	4,953	3,490	10,795
Sarrasin	**179**	**148**	**131**	**3,642**	**3,372**	**2,316**	**3,896**	**3,505**
Nouveau-Brunswick	11	7	7	267	221	177	325	248
Québec	56	41	45	1,116	997	749	1,279	1,196
Ontario	109	77	55	2,212	1,740	994	2,229	1,705
Manitoba	3	23	24	48	414	396	62	356
Céréales mélangées	**1,226**	**1,445**	**1,633**	**44,046**	**62,188**	**61,454**	**36,988**	**52,409**
Île-du-Prince-Édouard	48	70	79	1,878	3,229	3,148	1,590	2,583
Nouvelle-Écosse	4	9	10	139	404	394	135	424
Nouveau-Brunswick	3	7	8	97	324	272	79	308
Québec	189	202	209	4,921	6,565	5,162	4,852	7,222
Ontario	916	1,017	1,130	35,438	46,884	47,573	29,194	38,445
Manitoba	18	33	38	496	1,112	984	364	834
Saskatchewan	13	23	36	255	684	712	192	486
Alberta	33	81	120	736	2,821	3,084	512	1,975
Colombie-Britannique	2	3	3	86	165	125	70	132
Graine de lin	**1,164**	**972**	**1,206**	**9,052**	**9,912**	**11,238**	**37,188**	**24,213**
Ontario	39	41	19	463	537	188	1,879	1,412
Manitoba	449	420	444	4,267	3,800	4,000	16,732	9,348
Saskatchewan	526	342	518	3,360	3,500	4,800	12,872	8,540
Alberta	146	164	215	1,373	2,000	2,150	5,555	4,740
Colombie-Britannique	4	5	10	39	75	100	149	173
				(milliers de livres				
Graine de tournesol	**29**	**4**	**20**	**16,312**	**3,960**	**14,000**	**952**	**198**
Manitoba	29	4	20	16,312	3,960	14,000	952	198
Graine de colza	**40**	**29**	**40**	**29,663**	**25,875**	**28,900**	**1,746**	**923**
Manitoba	—	4	9	—	3,375	7,200	—	135
Saskatchewan	40	25	31	29,663	22,500	21,700	1,746	788
				(milliers de boisseaux)				
Maïs égrené	**244**	**362**	**418**	**11,038**	**20,854**	**22,339**	**14,056**	**28,199**
Ontario	231	347	400	10,734	20,404	21,920	13,726	27,749
Manitoba	13	15	18	304	450	419	330	450
Pommes de terre	**417**	**321**	**296**	**66,173**	**67,545**	**51,783**	**72,522**	**52,977**
Île-du-Prince-Édouard	46	41	40	9,988	11,190	10,125	7,746	5,371
Nouvelle-Écosse	16	12	11	2,945	2,864	2,497	3,436	2,434
Nouveau-Brunswick	61	48	46	14,550	13,988	10,123	13,241	6,015
Québec	118	100	92	14,927	16,600	11,408	17,485	14,110
Ontario	92	63	56	13,339	11,883	9,492	16,877	12,715
Manitoba	21	19	17	2,342	3,196	2,308	2,371	2,013
Saskatchewan	24	13	11	2,050	1,677	1,054	2,570	2,180
Alberta	23	15	15	2,799	2,757	1,900	3,706	3,529
Colombie-Britannique	16	11	10	3,233	3,390	2,876	5,089	4,610
				(milliers de tonnes)				
Grandes racines	**72**	**43**	**43**	**714**	**477**	**440**	**12,845**	**7,192**
Île-du-Prince-Édouard	8	7	6	119	90	84	1,906	1,080
Nouvelle-Écosse	6	5	4	72	65	64	1,732	1,040
Nouveau-Brunswick	7	4	3	66	42	31	1,086	588
Québec	14	11	11	114	86	64	2,712	1,690
Ontario	36	17	18	343	194	197	5,409	2,794

Renvoi à la page précédente.

13.—Acréage, rendement et valeur des principales grandes cultures, par province, 1953 et 1954, et moyenne quinquennale de 1945-1949—fin

Province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme[1]	
	Moyenne, 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953	1954	Moyenne, 1945-1949[r]	1953
	(milliers d'acres)			(milliers de tonnes)			(milliers de dollars)	
Foin cultivé	**10,535**	**10,702**	**10,802**	**16,726**	**19,650**	**19,459**	**250,847**	**269,489**
Île-du-Prince-Édouard	221	191	204	333	363	398	4,620	4,628
Nouvelle-Écosse	403	345	353	699	759	759	11,773	10,816
Nouveau-Brunswick	534	430	428	748	688	792	11,849	9,632
Québec	3,959	3,637	3,644	5,526	5,201	6,013	87,681	78,015
Ontario	3,371	3,500	3,440	6,128	7,350	6,742	86,292	95,550
Manitoba	324	450	486	556	945	1,035	6,021	9,450
Saskatchewan	481	540	600	681	972	1,080	9,029	12,879
Alberta	940	1,300	1,043	1,370	2,600	2,000	19,053	32,500
Colombie-Britannique	302	309	304	688	772	730	14,530	16,019
Maïs fourrager	**404**	**365**	**356**	**3,509**	**3,565**	**1,978**	**17,951**	**16,661**
Québec	71	73	76	605	708	520	4,172	4,956
Ontario	308	264	255	2,790	2,695	2,323	12,910	10,645
Manitoba	16	24	21	58	120	99	422	720
Saskatchewan	5	1	1	14	3	2	137	30
Colombie-Britannique	4	3	2	42	39	34	309	310
Betteraves à sucre	**66**	**82**	**90**	**689**	**900**	**1,004**	**9,077**	**12,061**
Québec	3	7	6	27	70	68	344	914
Ontario	22	23	24	218	246	257	2,950	3,158
Manitoba	11	17	24	90	162	237	1,111	1,980
Alberta	30	35	37	354	422	443	4,672	6,009

[1] Renvoi à la page 436.

14.—Acréage et production de céréales dans les provinces des Prairies, 1952-1954

NOTA —Les chiffres des années antérieures à 1952 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Céréales	Superficie			Production		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)		
Blé	25,372	24,648	23,437	678,000	584,000	282,000
Avoine	7,560	6,490	6,715	346,000	276,000	196,000
Orge	8,145	8,599	7,568	281,000	251,000	167,000
Seigle	1,193	1,411	753	23,200	26,850	12,179
Graine de lin	1,047	926	1,177	11,300	9,300	10,950

Stocks de céréales au Canada.—Le tableau **15** indique l'approvisionnement de céréales canadiennes au Canada et aux États-Unis le 31 juillet 1951-1954, ainsi que la moyenne quinquennale des années 1935-1939, 1940-1944 et 1945-1949. L'approvisionnement du Canada comprend les stocks dans le commerce et les stocks dans les fermes; les stocks dans les fermes et les élévateurs régionaux des provinces des Prairies font l'objet d'une colonne distincte.

15.—Report de céréales canadiennes au 31 juillet 1951-1954 et moyenne quinquennale de 1935-1949

NOTA.—Les chiffres des années antérieures à 1951 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Le 31 juillet—	Total au Canada et aux É.-U.	Total au Canada	Dans les entrepôts commerciaux canadiens	Dans les fermes canadiennes	Provinces des Prairies	
					Dans les fermes	Dans les élévateurs ruraux
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
Blé—						
Moyenne, 1935-1939	101,142,053	92,273,005	86,848,305	5,424,700	4,328,000	18,075,723
Moyenne, 1940-1944	431,102,442	408,734,141	351,581,341	57,152,800	54,960,000	154,370,863
Moyenne, 1945-1949	119,587,196	115,603,876	82,718,676	32,885,200	31,265,600	24,698,778
1951	189,202,667	187,189,563	164,929,563	22,260,000	20,000,000	78,529,616
1952	217,177,826	214,934,143	195,672,143	19,262,000	18,000,000	98,782,136
1953	383,185,486	382,545,625	288,829,625	93,716,000	91,000,000	154,702,768
1954	601,675,202	601,567,923	386,707,923	214,860,000	211,000,000	211,475,266
Avoine—						
Moyenne, 1935-1939	30,700,483	30,682,283	6,229,883	24,452,400	12,585,600	1,361,855
Moyenne, 1940-1944	74,984,299	74,212,213	16,435,613	57,776,600	43,826,600	6,500,924
Moyenne, 1945-1949	70,725,056	69,841,382	18,954,582	50,886,800	41,042,800	5,091,295
1951	95,177,487	94,526,622	35,045,622	59,481,000	43,000,000	14,922,787
1952	108,358,284	104,861,518	47,025,518	57,836,000	45,000,000	25,455,272
1953	144,409,075	143,525,521	52,865,521	90,660,000	78,500,000	38,504,134
1954	125,768,957	125,768,957	28,518,957	97,250,000	85,000,000	19,848,364
Orge—						
Moyenne, 1935-1939	8,096,869	7,827,168	4,182,808	3,644,360	2,500,800	711,449
Moyenne, 1940-1944	29,922,222	28,868,755	12,191,755	16,677,000	15,453,000	4,138,057
Moyenne, 1945-1949	29,747,854	29,512,098	12,702,098	16,810,000	16,140,000	3,842,261
1951	53,496,371	53,496,371	35,642,371	17,854,000	17,000,000	11,584,103
1952	79,503,741	79,286,664	57,810,664	21,476,000	21,000,000	26,916,163
1953	111,666,834	111,260,514	73,025,514	38,235,000	37,000,000	47,738,023
1954	145,910,370	145,910,370	49,100,370	96,810,000	95,000,000	31,750,779
Seigle—						
Moyenne, 1935-1939	2,236,368	1,940,370	1,763,390	176,980	149,000	373,309
Moyenne, 1940-1944	6,897,205	4,942,647	3,260,247	1,682,400	1,617,800	1,172,857
Moyenne, 1945-1949	3,273,777	3,123,572	2,023,372	1,100,200	1,053,400	544,436
1951	3,298,681	2,624,988	1,774,988	850,000	800,000	226,523
1952	8,094,397	7,517,089	6,171,089	1,346,000	1,300,000	2,232,344
1953	16,190,618	15,288,159	12,133,159	3,155,000	3,050,000	3,417,245
1954	19,285,477	19,285,477	6,425,477	12,860,000	12,700,000	3,616,842
Graine de lin—						
Moyenne, 1935-1939	277,016	277,016	271,356	5,660	5,000	64,481
Moyenne, 1940-1944	1,923,885	1,923,885	1,667,525	256,360	251,700	373,895
Moyenne, 1945-1949	3,888,325	3,888,325	3,423,525	464,800	461,400	240,711
1951	1,203,778	1,203,778	997,778	206,000	205,000	113,467
1952	2,588,918	2,588,918	2,054,918	534,000	515,000	526,003
1954	3,939,420	3,939,420	2,468,420	1,471,000	1,450,000	972,940
1954	2,577,712	2,577,712	1,547,712	1,030,000	1,000,000	441,588

Sous-section 4.—Bétail

Le tableau **16** indique le nombre de bestiaux dans les fermes et le tableau **17** en donne la valeur moyenne par tête, par province, en 1953 et 1954.

16.—Nombre de bestiaux dans les fermes, par province, 1er juin 1953 et 1954

Province et espèce	1953	1954	Province et espèce	1953	1954
Terre-Neuve[1]—					
Île-du-Prince-Édouard—			**Nouvelle-Écosse—**		
Chevaux	19,000	17,600	Chevaux	23,400	21,700
Vaches laitières[2]	44,000	46,500	Vaches laitières[2]	88,000	90,000
Autres bovins	70,000	73,500	Autres bovins	114,000	114,000
Moutons	38,700	39,400	Moutons	95,000	99,000
Porcs	57,000	70,000	Porcs	39,000	39,000

Renvois à la fin du tableau, p. 440.

16.—Nombre de bestiaux dans les fermes, par province, 1er juin 1953 et 1954—fin

Province et espèce	1953	1954
Nouveau-Brunswick—		
Chevaux	29,000	26,000
Vaches laitières[2]	95,000	96,500
Autres bovins	98,400	98,500
Moutons	64,300	66,000
Porcs	56,000	67,000
Québec—		
Chevaux	218,000	204,000
Vaches laitières[2]	1,016,200	1,078,000
Autres bovins	903,600	912,000
Moutons	360,800	363,000
Porcs	867,000	1,051,000
Ontario—		
Chevaux	202,200	176,000
Vaches laitières[2]	1,040,000	1,045,000
Autres bovins	1,942,000	1,966,000
Moutons	414,500	410,000
Porcs	1,450,000	1,560,000
Manitoba—		
Chevaux	96,800	91,000
Vaches laitières[2]	195,000	198,000
Autres bovins	459,000	462,000
Moutons	65,000	60,000
Porcs	287,000	360,000
Saskatchewan—		
Chevaux	255,500	229,000
Vaches laitières[2]	285,000	276,000
Autres bovins	1,150,000	1,111,000
Moutons	170,000	156,000
Porcs	469,000	539,000
Alberta—		
Chevaux	222,000	197,000
Vaches laitières[2]	289,000	303,000
Autres bovins	1,621,000	1,707,000
Moutons	432,000	528,000
Porcs	1,180,000	1,408,000
Colombie-Britannique—		
Chevaux	30,300	31,000
Vaches laitières[2]	94,000	100,000
Autres bovins	258,000	277,000
Moutons	81,000	83,000
Porcs	42,000	47,000
Territoires du Yukon[1]—		
Total—		
Chevaux	**1,096,200**	**993,300**
Vaches laitières[2]	**3,146,200**	**3,233,000**
Autres bovins	**6,616,000**	**6,721,000**
Moutons	**1,721,300**	**1,804,400**
Porcs	**5,557,000**	**5,141,000**

[1] Les données relatives à Terre-Neuve et au Yukon ne sont pas disponibles. [2] Vaches et génisses de deux ans et plus, servant à la production laitière.

17.—Valeur moyenne par tête des bestiaux de ferme, par province, 1953-1954

Province et espèce	1953	1954
	$	$
Terre-Neuve[1]—		
Île-du-Prince-Édouard—		
Chevaux	89	80
Tous bovins	103	88
Vaches laitières[2]	151	133
Autres bovins	73	60
Moutons	18	17
Porcs	31	39
Nouvelle-Écosse—		
Chevaux	124	118
Tous bovins	109	92
Vaches laitières[2]	156	130
Autres bovins	73	61
Moutons	16	15
Porcs	27	34
Nouveau-Brunswick—		
Chevaux	120	108
Tous bovins	108	86
Vaches laitières[2]	156	125
Autres bovins	62	48
Moutons	18	15
Porcs	30	34
Québec—		
Chevaux	141	139
Tous bovins	112	93
Vaches laitières[2]	153	128
Autres bovins	65	53
Moutons	17	16
Porcs	31	35
Ontario—		
Chevaux	91	89
Tous bovins	133	118
Vaches laitières[2]	179	162
Autres bovins	109	95
Moutons	24	22
Porcs	32	41
Manitoba—		
Chevaux	55	54
Tous bovins	125	102
Vaches laitières[2]	176	136
Autres bovins	104	87
Moutons	19	17
Porcs	32	33
Saskatchewan—		
Chevaux	45	46
Tous bovins	122	102
Vaches laitières[2]	166	140
Autres bovins	111	92
Moutons	18	15
Porcs	27	31
Alberta—		
Chevaux	51	50
Tous bovins	129	107
Vaches laitières[2]	190	156
Autres bovins	118	98
Moutons	19	17
Porcs	31	36
Colombie-Britannique—		
Chevaux	81	74
Tous bovins	133	109
Vaches laitières[2]	188	160
Autres bovins	112	91
Moutons	22	22
Porcs	33	38
Territoire du Yukon[1]—		
Totaux—		
Chevaux	**80**	**79**
Tous bovins	**125**	**106**
Vaches laitières[2]	**169**	**144**
Autres bovins	**104**	**87**
Moutons	**20**	**18**
Porcs	**31**	**36**

[1] Les données relatives à Terre-Neuve et au Yukon ne sont pas disponibles. [2] Vaches et génisses de deux ans et plus, servant à la production laitière.

En vertu de la loi sur les viandes et conserves alimentaires, le ministère de l'Agriculture assure l'inspection de tous les bestiaux dans les établissements soumis à la loi. La statistique des inspections figure au tableau **18**. Les abatages en gros locaux et les abatages particuliers des bouchers de détail et des cultivateurs n'y figurent pas. En fait, l'industrie des abattoirs et conserveries s'est concentré dans un nombre relativement faible de grands établissements pour s'assurer un meilleur rendement. Les chiffres du tableau **18** sont donc passablement complets. L'industrie des abattoirs et conserveries est étudiée au chapitre XV dans le cadre de toutes les autres entreprises manufacturières. Elle compte normalement parmi les trois plus grandes industries manufacturières au Canada du point de vue de la valeur brute de la production, mais elle le doit à la valeur des produits bruts obtenus de l'agriculteur ou de l'éleveur plutôt qu'à celle qu'y ajoute la transformation industrielle.

18.—Animaux abattus dans les établissements inspectés en 1939-1953 et chaque mois de 1954

(Sans Terre-Neuve)

Année	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs	Année et mois	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs
1939	873,660	679,117	783,828	3,623,645	**1954**				
1940	890,919	703,918	765,165	5,457,083	Janvier	132,866	41,904	31,769	350,621
1941	1,003,691	727,829	828,603	6,280,345	Février	116,705	41,886	26,930	357,429
1942	970,415	666,672	825,368	6,196,850	Mars	146,139	90,587	27,332	443,896
1943	1,021,054	594,087	889,317	7,168,525	Avril	116,504	100,005	18,751	363,591
1944	1,354,121	661,245	959,169	8,766,417	Mai	126,752	93,682	11,363	350,751
1945	1,891,024	787,626	1,185,161	5,681,629	Juin	148,194	88,670	15,354	394,108
1946	1,668,441	752,343	1,213,235	4,252,591	Juillet	127,729	66,300	35,109	284,602
1947	1,291,759	665,311	900,766	4,452,816	Août	124,199	54,308	53,103	281,138
1948	1,489,883	787,410	768,943	4,487,649	Septembre	165,587	75,780	100,924	433,849
1949	1,439,489	766,277	629,673	4,098,609	Octobre	135,751	57,359	97,429	398,846
1950	1,284,683	773,205	521,089	4,405,055	Novembre	150,620	60,729	92,075	476,376
1951	1,149,789	583,718	438,518	4,488,007	Décembre	143,962	49,296	52,416	544,007
1952	1,237,630	567,760	512,966	6,234,145					
1953	1,469,406	740,723	543,371	4,611,312	**Total**	**1,635,008**	**820,506**	**562,555**	**4,679,214**

Laine.—Les besoins de laine au Canada sont amplement pourvus grâce aux importations qui, en 1954, se sont chiffrées par 41,487,000 livres (laine en suint), et en 1953, par 63,088,000 livres. Les exportations ont été de 2,865,000 livres en 1954, contre 3,756,000 en 1953. La consommation domestique apparente de laine indiquée au tableau **19** est calculée d'après la production, les exportations et les importations, mais il n'est pas tenu compte des changements dans les stocks, changements dont les chiffres ne sont pas disponibles. La variation de l'utilisation de la laine d'une année à l'autre est donc, probablement, moins prononcée que ne l'indiquent ces chiffres.

19.—Production et consommation apparente de laine, 1951-1954

NOTA.—Les chiffres de 1951 sont basés sur les revisions apportées, d'après le recensement, aux chiffres de 1950. Les chiffres antérieurs ne sont pas fondés sur la même base.

Détail	1951	1952	1953	1954
Laine tondue—				
Rendement par toison.....livres	7·5	7·7	7·4	7·4
Production totale.....milliers de livres	5,700	6,378	6,659	6,810
Prix par livre.....cents	74	36	38·5	37·6
Valeur totale de la tonte.....milliers de dollars	4,231	2,265	2,565	2,561
Laine d'abat, total.....milliers de livres	1,182	1,313	1,962	1,670
Production totale de laine..... " "	6,882	7,691	8,621	8,480
Consommation apparente..... " "	73,238	53,589	67,953	47,102

Sous-section 5.—Industrie laitière

Production de lait.—En 1954, la production de lait (16,883,621,000 livres) a accusé une augmentation de 434,942,000 livres au regard de l'année précédente. La proportion de la production totale affectée à la fabrication industrielle des produits laitiers est passée de 56·8 p. 100 en 1953 à 57·4 p. 100 en 1954, tandis que celle des ventes de lait nature a été de 30·2 p. cent en 1953 et en 1954. La proportion de lait servant à tous usages dans les fermes (consommation, fabrication et nourriture des animaux) est tombée de 13·0 p. 100 en 1953 à 12·4 p. 100 en 1954.

20.—Production et utilisation du lait, par province, 1951-1954, et total de 1950-1954

Province et année	Utilisé dans la fabrication		Autrement employé			Production totale de lait
	A la ferme	A la fabrique	Ventes de lait nature	Consommé à la ferme	Donné aux animaux	
	(milliers de livres)					
Terre-Neuve	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard 1951	11,926	130,546	27,079	21,263	6,608	197,422
1952	10,179	123,730	27,698	20,498	5,339	187,444
1953	9,992	144,164	27,666	20,935	5,519	208,276
1954	8,448	159,820	27,687	20,240	6,568	222,763
Nouvelle-Écosse 1951	32,989	156,800	151,246	44,610	14,176	399,821
1952	29,508	152,771	158,922	47,160	18,029	406,390
1953	29,508	177,348	167,365	45,690	17,595	437,506
1954	24,266	179,107	174,669	49,030	14,204	441,276
Nouveau-Brunswick 1951	68,017	189,812	135,903	44,278	11,564	449,574
1952	51,316	187,692	138,687	43,970	11,331	432,996
1953	48,391	209,929	143,883	44,667	9,420	456,290
1954	42,471	229,304	148,039	45,880	9,459	475,153
Québec 1951	109,371	2,738,813	1,713,162	277,056	121,508	4,959,910
1952	118,474	2,965,640	1,824,626	278,024	118,268	5,305,032
1953	102,211	3,173,612	1,909,880	275,210	116,096	5,577,009
1954	90,394	3,411,494	1,918,934	276,200	116,840	5,813,862
Ontario 1951	70,431	2,945,242	1,597,820	224,796	211,981	5,050,270
1952	47,104	3,070,685	1,591,182	223,728	204,599	5,137,298
1953	33,766	3,219,952	1,654,224	222,957	186,134	5,317,033
1954	31,777	3,275,386	1,721,583	223,900	175,200	5,427,846
Manitoba 1951	64,128	570,325	200,879	90,137	50,976	976,445
1952	54,475	600,088	205,163	88,932	50,134	998,792
1953	50,334	629,786	212,687	91,960	55,345	1,040,112
1954	46,777	629,657	219,347	97,470	52,450	1,045,701
Saskatchewan 1951	158,246	685,492	214,165	176,013	81,803	1,315,719
1952	146,882	682,186	220,802	169,734	92,275	1,311,879
1953	134,152	683,328	233,832	169,112	98,785	1,319,209
1954	126,266	657,732	247,985	169,700	95,520	1,297,203
Alberta 1951	96,438	770,784	226,263	145,652	87,380	1,326,517
1952	80,894	747,952	240,628	138,123	89,566	1,297,163
1953	71,206	811,577	257,908	131,219	96,272	1,368,182
1954	68,866	815,156	271,206	132,400	102,970	1,390,598
Colombie-Britannique 1951	17,080	209,894	351,993	32,185	23,141	634,293
1952	17,363	231,182	348,694	34,165	26,205	657,609
1953	15,795	291,506	359,710	33,501	24,550	725,062
1954	17,222	326,115	370,842	33,380	21,660	769,219
Total 1950	**640,839**	**8,444,332**	**4,545,490**	**1,090,114**	**601,575**	**15,322,350**
1951	**628,626**	**8,397,708**	**4,618,510**	**1,055,990**	**609,137**	**15,309,971**
1952	**556,195**	**8,761,926**	**4,756,402**	**1,044,334**	**615,746**	**15,734,603**
1953	**495,355**	**9,341,202**	**4,967,155**	**1,035,251**	**609,716**	**16,448,679**
1954	**456,487**	**9,683,771**	**5,100,292**	**1,048,200**	**594,871**	**16,883,621**

21.—Valeur à la ferme de la production de lait, par province, 1951-1954, et total de 1950-1954

Province et année	Valeur du lait utilisé dans la fabrication		Valeur du lait autrement employé			Valeur de la production totale de lait
	À la ferme	À la fabrique	Ventes de lait nature	Consommé à la ferme	Donné aux animaux	
	(milliers de dollars)					
Terre-Neuve	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard 1951	316	3,054	980	572	582	5,504
1952	270	2,740	1,040	531	527	5,108
1953	260	3,085	1,012	523	544	5,424
1954	217	3,330	1,016	502	577	5,642
Nouvelle-Écosse 1951	845	3,972	6,398	1,365	959	13,539
1952	744	3,720	7,007	1,391	1,031	13,983
1953	744	4,183	7,491	1,343	1,104	14,865
1954	591	4,088	7,725	1,402	978	14,784
Nouveau-Brunswick 1951	1,800	4,433	5,888	1,266	1,029	14,416
1952	1,338	4,094	6,233	1,205	965	13,835
1953	1,261	4,564	6,442	1,219	979	14,465
1954	1,071	4,853	6,616	1,225	1,011	14,776
Québec 1951	2,894	68,931	64,254	7,758	9,525	153,362
1952	3,088	68,774	73,829	7,423	9,993	163,107
1953	2,621	71,685	76,662	7,266	10,544	168,778
1954	2,279	77,049	76,676	7,292	11,001	174,297
Ontario 1951	1,894	73,933	62,746	5,957	9,624	154,154
1952	1,228	69,150	68,236	5,638	9,326	153,578
1953	866	69,481	70,496	5,529	9,202	155,574
1954	828	69,820	72,567	5,441	8,774	157,430
Manitoba 1951	1,642	12,671	7,062	2,298	3,369	27,042
1952	1,304	12,331	7,325	2,125	3,331	26,416
1953	1,205	12,754	7,914	2,179	3,558	27,610
1954	1,119	12,678	8,125	2,300	3,472	27,694
Saskatchewan 1951	3,985	14,961	7,513	4,330	4,343	35,132
1952	3,578	13,899	8,073	3,904	4,410	33,864
1953	3,268	14,220	9,018	3,991	4,578	35,075
1954	3,022	13,472	9,719	3,937	4,371	34,521
Alberta 1951	2,346	17,699	9,134	3,772	4,544	37,495
1952	1,936	16,342	10,175	3,315	4,216	35,984
1953	1,704	17,483	11,077	3,149	4,497	37,910
1954	1,648	17,321	11,603	3,178	4,879	38,629
Colombie-Britannique 1951	437	6,504	16,041	898	746	24,626
1952	438	6,681	17,875	909	810	26,713
1953	392	8,203	18,827	881	775	29,078
1954	420	9,020	19,401	935	761	30,537
Total 1950	**14,714**	**175,929**	**165,525**	**24,900**	**29,210**	**410,278**
1951	**16,159**	**206,158**	**180,016**	**28,216**	**34,721**	**465,270**
1952	**13,924**	**197,731**	**199,793**	**26,441**	**34,609**	**472,498**
1953	**12,321**	**205,658**	**208,939**	**26,080**	**35,781**	**488,779**
1954	**11,195**	**211,631**	**213,448**	**26,212**	**35,824**	**498,310**

Production de beurre, fromage et autres laitages.—La production de beurre au Canada en 1954 s'est établie à 334,343,000 livres, augmentation de 8,653,000 livres sur 1953. Le total de 1954 comprend 312,854,000 livres de beurre de fabrique, 19,508,000 livres de beurre de ferme et 1,981,000 livres de beurre de petit lait. La production de beurre de fabrique était la plus haute enregistrée jusque là, surpassant le précédent sommet de 311,709,000 livres touché en 1943.

La production de fromage de fabrique en 1954 est estimée à 91,665,000 livres, augmentation de 10·1 p. 100 sur l'estimation de 1953, mais elle demeure inférieure de 55·8 p. 100 au niveau sans précédent de 207,431,000 livres atteint en 1942. Les exportations de fromage, de cheddar en majeure partie, ont été de 5 millions de livres en 1954, contre 16,429,000 en 1953 et 135,409,000 en 1945.

La fabrication globale de produits concentrés du lait a augmenté de 1953 à 1954, mais la production de crème glacée a baissé de quelque 165,000 gallons durant cette période.

22.—Production de beurre et de fromage, par province, 1951-1954, et total des années 1950-1954

Province et année	Beurre				Fromage
	Fabrique	Ferme	Petit lait	Total	Fromagerie[1]
	(milliers de livres)				
Terre-Neuve	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard 1951	5,012	509	—	5,521	878
1952	4,886	435	—	5,321	524
1953	5,731	427	—	6,158	560
1954	6,096	361	17	6,674	908
Nouvelle-Écosse 1951	5,080	1,408	—	6,488	—
1952	4,953	1,261	—	6,214	—
1953	6,079	1,261	—	7,340	—
1954	6,152	1,037	—	7,189	—
Nouveau-Brunswick 1951	6,767	2,903	—	9,670	1,331
1952	6,969	2,193	—	9,162	858
1953	7,988	2,068	—	10,056	776
1954	8,787	1,815	—	10,602	805
Québec 1951	91,363	4,668	173	96,204	18,921
1952	102,346	5,063	118	107,527	13,867
1953	112,179	4,368	103	116,650	13,597
1954	119,801	3,863	166	123,830	18,276
Ontario 1951	67,137	3,006	1,791	71,934	68,657
1952	78,915	2,013	1,542	82,470	54,378
1953	82,657	1,443	1,609	85,709	63,374
1954	82,811	1,358	1,775	85,944	66,833
Manitoba 1951	22,277	2,737	28	25,042	1,510
1952	23,549	2,328	27	25,904	1,479
1953	24,992	2,151	21	27,164	1,270
1954	25,012	1,999	18	27,029	1,227
Saskatchewan 1951	27,903	6,754	—	34,657	376
1952	27,811	6,277	—	34,088	53
1953	27,782	5,733	—	33,515	192
1954	26,760	5,396	—	32,156	148
Alberta 1951	28,960	4,116	24	33,100	2,080
1952	27,647	3,457	24	31,128	2,022
1953	30,009	3,043	5	33,057	2,790
1954	30,368	2,943	5	33,316	2,580
Colombie-Britannique 1951	2,666	729	7	3,402	557
1952	3,670	742	2	4,414	466
1953	5,366	675	—	6,041	659
1954	7,067	736	—	7,803	787
Total 1950	**261,464**	**27,352**	**2,202**	**291,018**	**102,710**
1951	**257,165**	**26,830**	**2,023**	**286,018**	**94,314**
1952	**280,746**	**23,769**	**1,713**	**306,228**	**73,668**
1953	**302,783**	**21,169**	**1,738**	**325,690**	**83,219**
1954	**312,854**	**19,508**	**1,981**	**334,343**	**91,665**

[1] Comprend le cheddar et d'autres fromages fabriqués avec du lait entier et de la crème. Ces "autres fromages" sont compris dans les chiffres du Québec et de l'Ontario, mais étant donné que moins de trois établissements ont fait rapport dans les autres provinces, les chiffres ne peuvent paraître que dans le total national.

23.—Produits concentrés du lait, 1951-1954

(Sans Terre-Neuve)

Produit	1951	1952	1953	1954
	(milliers de livres)			
Produits concentrés du lait entier	**340,547**	**350,195**	**323,320**	**331,021**
Lait évaporé	290,443	305,715	272,009	280,350
Lait condensé	19,541	16,539	18,462	13,648
Poudre de lait entier	17,404	16,035	18,744	18,819
Divers produits de lait entier	13,159	11,906	14,105	18,204

23.—Produits concentrés du lait, 1951-1954—fin

Produit	1951	1952	1953	1954
	(milliers de livres)			
Sous-produits concentrés du lait[1]	**95,215**	**122,856**	**116,466**	**119,168**
Lait écrémé condensé	6,282	4,741	4,037	3,928
Lait écrémé évaporé	10,323	10,428	10,789	10,567
Poudre de lait écrémé	52,748	88,229	82,914	83,332
Lait de beurre condensé	4,107	2,668	1,487	1,846
Poudre de lait de beurre	5,428	6,606	6,565	6,653
Caséine	6,678	2,898	4,885	6,165
Total général	**435,762**	**473,051**	**439,786**	**450,189**

[1] Comprend la lactose et la poudre de petit lait.

24.—Production de crème glacée, par province, 1951-1954

Province	1951	1952	1953	1954	Province	1951	1952	1953	1954
	(milliers de gallons)					(milliers de gallons)			
Terre-Neuve	..	..	..	..	Manitoba	1,719	1,832	1,782	1,706
Île-du-P.-Édouard	185	196	175	166	Saskatchewan	1,519	1,748	1,818	1,748
Nouvelle-Écosse	1,578	1,478	1,411	1,388	Alberta	2,109	2,293	2,453	2,484
Nouveau-Brunswick	913	867	850	871	Col.-Britannique	2,892	2,964	3,058	3,057
Québec	5,227	5,702	6,564	6,414					
Ontario	9,224	10,182	10,698	10,808	**Total**	**25,366**	**27,262**	**28,809**	**28,642**

Disparition domestique de laitages.—La consommation estimative de lait et de crème (exprimée en lait) nature en 1954 se chiffre par 4,647,661,000 de chopines, soit 110 millions de plus qu'en 1953. La consommation quotidienne s'établit en moyenne à 0·86 chopine par bouche en 1954.

25.—Consommation estimative de lait et de crème (exprimée en lait), par province, 1951-1954, et total des années 1950-1954

Province et année	Estimative	Quotidienne par personne	Province et année	Estimative	Quotidienne par personne
	(milliers de chopines)	chopines		(milliers de chopines)	chopines
Terre-Neuve	..	..	Manitoba 1951	220,923	0·78
Île-du-Prince-Édouard 1951	36,845	1·03	1952	223,210	0·76
1952	36,717	0·97	1953	231,214	0·78
1953	37,032	0·96	1954	240,494	0·80
1954	36,509	0·95	Saskatchewan 1951	297,483	0·98
Nouvelle-Écosse 1951	148,309	0·63	1952	297,606	0·96
1952	156,058	0·65	1953	306,921	0·98
1953	161,267	0·67	1954	318,019	0·99
1954	169,349	0·69	Alberta 1951	283,045	0·83
Nouveau-Brunswick 1951	136,515	0·72	1952	288,009	0·81
1952	138,369	0·72	1953	295,651	0·81
1953	142,816	0·73	1954	306,566	0·81
1954	146,882	0·74	Colombie-Britannique 1951	289,626	0·68
Québec 1951	1,502,963	1·02	1952	288,680	0·66
1952	1,587,528	1·04	1953	296·450	0·66
1953	1,649,453	1·06	1954	304,726	0·66
1954	1,657,027	1·03	**Total** 1950	**4,262,976**	**0·87**
Ontario 1951	1,375,721	0·82	1951	**4,291,430**	**0·86**
1952	1,369,903	0·79	1952	**4,386,080**	**0·85**
1953	1,416,708	0·79	1953	**4,537,512**	**0·86**
1954	1,468,089	0·80	1954	**4,647,661**	**0·86**

La disparition domestique de beurre (de fabrique, de ferme et de petit lait) s'établit à près de 314,384,000 livres en 1954, comparativement à 308,689,000 livres en 1953.

La disparition domestique de fromage (cheddar, refait et autres) a été d'environ 95,134,000 livres en 1954, soit une moyenne de 6·26 livres par bouche. L'année précédente, la disparition moyenne par bouche avait été de 6·21 livres.

La disparition domestique de produits concentrés de lait entier est passée de 20·77 livres par bouche en 1953 à 20·53 livres en 1954.

La disparition de tous laitages équivaut à environ 1,027 livres de lait par bouche en 1954, contre 1,034 livres en 1953.

26.—Disparition domestique de laitages, 1951-1954

Produit	1951		1952		1953		1954	
	Disparition	Par bouche[1]	Disparition	Par bouche[1]	Disparition	Par bouche[1]	Disparition	Par bouche[1]
	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres
Lait et crème nature	**5,535,945**	**405·62**	**5,658,044**	**402·54**	**5,853,391**	**406·54**	**5,995,483**	**405·18**
Lait	4,682,467	343·09	4,776,899	339·85	4,927,682	342·25	5,058,969	341·89
Crème même	181,801	13·32	186,461	13·27	196,476	13·65	198,045	13·38
Crème exprimée en lait	853,478	62·53	881,145	62·69	925,709	64·29	936,514	63·29
Beurre	**297,307**	**21·22**	**300,406**	**20·82**	**308,689**	**20·88**	**314,384**	**20·69**
De fabrique	268,542	19·17	274,911	19·05	285,723	19·33	292,936	19·28
De ferme	26,830	1·91	23,770	1·65	21,169	1·43	19,508	1·28
De petit lait	1,935	0·14	1,725	0·12	1,797	0·12	1,940	0·13
Fromage	**79,896**	**5·70**	**84,129**	**5·83**	**91,669**	**6·21**	**95,134**	**6·26**
Cheddar	29,713	2·12	31,624	2·19	35,478	2·40	37,798	2·49
Refait	39,551	2·82	41,178	2·85	44,291	3·00	44,423	2·92
Autre	10,632	0·76	11,327	0·79	11,900	0·81	12,913	0 85
Produits concentrés de lait entier[2]	**279,032**	**19 92**	**293,042**	**20·30**	**306,996**	**20·77**	**311,896**	**20·53**
Évaporé	250,169	17·86	265,079	18·37	274,919	18·60	276,130	18·17
Condensé	10,712	0·76	11,017	0·76	12,835	0·87	12,348	0·81
En poudre	4,994	0·36	5,041	0·35	5,138	0·35	5,210	0·34
Sous-produits concentrés du lait[3,4]	**91,534**	**6·53**	**84,670**	**5·87**	**94,554**	**6·40**	**107,376**	**7·07**
Évaporé	9,057	0·65	10,348	0·72	10,891	0·74	12,739	0·84
Condensé	6,087	0·43	4,836	0·33	4,108	0·28	4,023	0·26
En poudre	52,052	3·72	50,727	3·52	65,474	4·43	71,768	4·72
Tous laitages exprimés en lait—								
Beurre	**6,920,566**	**494·01**	**6,989,135**	**484·35**	**7,181,273**	**485·84**	**7,311,189**	**481·16**
Fromage	**774,352**	**55·28**	**824,403**	**57·13**	**879,453**	**59·50**	**915,579**	**60·26**
Produits concentrés	**649,125**	**46·34**	**702,987**	**48·72**	**733,424**	**49·62**	**742,226**	**48·85**
Total général[5]	**14,336,234**	**1,033·82**	**14,650,901**	**1,025·75**	**15,135,220**	**1,034·49**	**15,450,184**	**1,027·41**

[1] Comprend Terre-Neuve pour ce qui est des laitages fabriqués. [2] Comprend le lait malté, la poudre de crème et des produits inférieurs dont la teneur en gras est variable, qui ne figurent pas séparément au tableau. [3] Comprend les sous-produits du lait non énumérés séparément: lait de beurre condensé ou en poudre, sucre de lait, caséine et poudre de petit lait. [4] Les données par bouche s'appliquent à la fois aux quantités servant à la consommation humaine et à l'alimentation du bétail, étant donné qu'on ne peut les déterminer. [5] Comprend la crème glacée exprimée en lait.

Sous-section 6.—Volailles et œufs

La statistique de la production et de la consommation de viande de volaille et d'œufs paraît aux tableaux **27** à **29.**

27.—Nombre et valeur des volailles dans les fermes, par province, 1er juin 1952-1954 et totaux des années 1950-1954

Province et année	Poules et poulets		Dindons		Oies		Canards		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
	(en milliers)									
Terre-Neuve[1]..... 1951	74	202	2	12	--	3	--	2	76	219
Île-du-P.-Édouard... 1952	925	1,107	18	56	21	51	15	18	979	1,232
1953	870	959	17	63	20	42	15	21	922	1,085
1954	970	1,099	15	42	20	47	15	20	1,020	1,208
Nouvelle-Écosse.... 1952	1,480	2,200	28	88	4	12	3	4	1,515	2,304
1953	1,530	2,358	25	88	4	12	3	5	1,562	2,463
1954	1,670	2,447	30	92	4	10	3	4	1,707	2,553
N.-Brunswick..... 1952	1,145	1,602	44	166	5	18	5	8	1,199	1,794
1953	1,090	1,500	50	150	6	15	5	7	1,151	1,672
1954	1,330	1,794	55	167	6	16	5	7	1,396	1,984
Québec..... 1952	9,875	13,657	440	1,471	13	33	49	66	10,377	15,227
1953	9,800	13,164	375	1,078	14	36	53	92	10,242	14,370
1954	10,859	13,767	460	1,312	15	43	56	90	11,390	15,212
Ontario..... 1952	20,700	25,817	692	2,229	137	349	166	231	21,695	28,626
1953	23,400	32,092	568	1,490	147	359	168	224	24,283	34,165
1954	24,000	25,375	655	1,785	135	278	150	173	24,940	27,611
Manitoba..... 1952	6,667	5,501	418	874	62	120	65	63	7,212	6,558
1953	6,190	5,410	355	941	59	120	63	67	6,667	6,538
1954	7,300	5,864	500	1,048	60	127	65	64	7,925	7,103
Saskatchewan..... 1952	8,680	7,083	587	1,390	43	88	74	82	9,384	8,643
1953	7,900	6,319	470	1,057	45	97	63	81	8,478	7,554
1954	8,000	6,229	600	1,237	42	104	62	76	8,704	7,646
Alberta..... 1952	8,420	7,886	640	1,776	80	186	95	133	9,235	9,981
1953	8,280	7,323	530	1,215	78	177	91	104	8,979	8,819
1954	9,350	8,035	650	1,561	70	154	110	126	10,180	9,876
Col.-Britannique.... 1952	3,840	5,584	300	875	21	66	25	42	4,186	6,567
1953	3,900	5,213	225	802	15	40	27	43	4,167	6,098
1954	4,130	5,539	265	846	14	41	24	34	4,433	6,460
Total..... **1950**	**61,469**	**67,767**	**2,559**	**8,385**	**369**	**964**	**489**	**689**	**64,886**	**77,805**
1951	**64,615**	**77,942**	**2,529**	**7,607**	**353**	**997**	**437**	**616**	**67,934**	**87,162**
1952	**61,732**	**70,437**	**3,167**	**8,925**	**386**	**923**	**497**	**647**	**65,782**	**80,932**
1953	**62,960**	**74,338**	**2,615**	**6,884**	**388**	**898**	**488**	**644**	**66,451**	**82,764**
1954	**67,609**	**70,149**	**3,230**	**8,090**	**366**	**820**	**490**	**594**	**71,695**	**79,653**

[1] Données de recensement; estimations annuelles non disponibles.

28.—Production, utilisation et valeur des œufs de ferme, par province, 1954

Province	Moyenne de pondeuses[1]	Production moyenne par 100 pondeuses	Ponte nette[2]	Œufs vendus[3]	Consommés à la ferme	Valeur la douzaine[4]	Valeur totale, œufs vendus et consommés
	milliers	nombre	(milliers de douzaines)			cents	milliers de dollars
Terre-Neuve.....	..	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard.....	505	17,948	7,430	6,495	935	32·0	2,381
Nouvelle-Écosse.....	904	20,146	14,947	13,388	1,559	42·9	6,411
Nouveau-Brunswick.....	660	17,809	9,442	7,682	1,760	45·1	4,254
Québec.....	4,310	17,502	62,071	49,916	12,155	41·3	25,605
Ontario.....	10,448	17,896	153,619	140,013	13,606	38·4	59,027
Manitoba.....	2,463	15,906	32,066	28,320	3,746	32·5	10,426
Saskatchewan.....	2,719	14,515	32,193	25,188	7,005	30·9	9,933
Alberta.....	3,251	15,805	41,886	33,695	8,191	33·7	14,100
Colombie-Britannique.....	1,896	17,855	27,694	25,611	2,083	41·8	11,568
Total.....	**27,156**	**17,264**	**381,348**	**330,308**	**51,040**	**37·7**	**143,705**

[1] Poules et poulettes de six mois et plus. [2] Total des œufs pondus moins les pertes. [3] Y compris les œufs couvés. [4] Valeur moyenne à la ferme pour toutes fins.

29.—Production et disparition domestique de volaille et d'œufs, 1954

Détail	Production des fermes	Autre production	Production totale	Approvisionnement total	Disparition domestique	Consommation par personne
	(milliers de douzaines)					douzaines
Œufs	**381,348**	**11,058**	**392,406**	**399,843**	**381,949**[1]	**24·4**
	(milliers de livres)					livres
Volaille	**406,691**	**14,765**	**421,456**	**462,355**	**435,082**	**28·6**
Poules et poulets	320,265	12,333	332,598	359,290	342,623	22·5
Dindons	79,108	2,259	81,367	94,532	84,387	5·6
Oies	3,393	78	3,471	3,659	3,514	0·2
Canards	3,925	95	4,020	4,874	4,558	0·3

[1] Y compris les œufs couvés.

Sous-section 7.—Fruits

La culture des fruits sur un pied commercial se confine surtout, au Canada, à certaines régions plutôt restreintes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, la production se concentre surtout dans la vallée de l'Annapolis, tandis qu'au Nouveau-Brunswick elle se limite à la vallée du Saint-Jean et au comté de Westmorland. Au Québec, on se livre à la fructiculture dans la région de Montréal, sur la côte nord, dans les Cantons de l'Est et dans la région de la ville de Québec. En Ontario, on cultive les fruits dans tous les contés attenant au Saint-Laurent et aux Grands lacs, jusqu'aussi à l'ouest que la baie Georgienne, la région du Niagara étant la plus productive. La Colombie-Britannique compte quatre zones de fructiculture bien définies: la vallée de l'Okanagan, la vallée du Fraser, la région de Kootenay et des lacs Arrow et l'île de Vancouver. Le climat, ailleurs au pays, ne se prête guère à la culture des fruits sur un pied commercial.

Les fraises sont cultivées à des fins commerciales dans toutes les provinces pour lesquelles sont dressées des données statistiques relatives aux fruits de verger, de même qu'en Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, cette culture se pratique sur une superficie quelque peu plus vaste que celle des fruits de verger. En Nouvelle-Écosse, par exemple, on cultive beaucoup de fraises dans le comté de Colchester et plus au nord, de même que dans les régions productrices de pommes de la vallée de l'Annapolis. En Colombie-Britannique, la majeure partie des fraises sont cultivées dans la vallée du Fraser plutôt que dans la région de la vallée de l'Okanagan, où l'on se livre surtout à la culture des fruits de verger.

Les framboises sont produites à des fins commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, mais le gros de la récolte vient de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. C'est dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, qu'il s'en produit le plus au pays.

Les bleuets sauvages sont cueillis à des fins commerciales à Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Cette culture est propre à certaines terres de ces régions. Les particuliers qui cueillent les bleuets peuvent entreprendre de brûler la terre de temps à autre en vue d'exterminer les insectes et d'ébrancher le terrain. On fait aussi la lutte aux insectes par vaporisation et l'on introduit des abeilles pour accroître la pollinisation. Une forte proportion de la récolte est congelée et exportée. Il se vend une certaine quantité de bleuets cueillis dans d'autres provinces, mais aucune donnée à ce sujet n'est disponible. Il y a aussi une certaine production de bleuets cultivés, particulièrement en Colombie-Britannique.

Un régime de commercialisation assure la distribution, aux quatre coins du pays, des fruits frais provenant des régions de production spécialisée et une très grande proportion des fruits d'essences à feuilles caduques consommés au Canada sont cultivés au pays. D'importantes quantités de pommes, de fraises et de bleuets sont exportées chaque année. Les États-Unis constituent le marché d'exportation le plus important pour les fruits canadiens. Les restrictions imposées aux importations par le Royaume-Uni y ont beaucoup réduit les exportations de fruits canadiens ces dernières années.

Dans la plupart des régions productrices, en particulier dans la vallée de l'Annapolis (N.-É.), la péninsule du Niagara (Ont.) et la vallée de l'Okanagan (C.B.), la fructiculture constitue la principale forme d'agriculture et sa prospérité influe au plus haut point sur l'économie de ces régions. Les pommes et les petits fruits sont produits sur un pied commercial dans les quatre provinces mentionnées, mais les fruits tendres de verger et les grands vignobles ne se trouvent qu'en Ontario et en Colombie-Britannique.

Des industries de mise en conserve et de transformation se sont établies dans les régions fructicoles. Quoique l'importance de l'industrie de la transformation varie avec les fruits, elle assure un précieux marché à une forte proportion de la plupart des récoltes de fruits. On exporte une certaine quantité de conserves.

30.—Production commerciale estimative et valeur à la ferme des fruits, 1951-1954

Variété de fruits et année	Quantité	Poids	Valeur	Valeur moyenne par unité de mesure[1]
	milliers de boisseaux	milliers de livres	milliers de dollars	$
Pommes—				
1951	13,610	612,450	13,893	1·02
1952	12,049	542,205	17,391	1·44
1953	11,731	527,895	17,578	1·50
1954	15,109	679,905	17,963	1·19
Poires—				
1951	1,225	61,250	2,238	1·83
1952	1,303	65,150	2,371	1·82
1953	1,435	71,750	2,653	1·85
1954	1,270	63,500	2,716	2·14
Prunes et pruneaux—				
1951	692	34,600	865	1·25
1952	896	44,800	1,033	1·15
1953	749	37,450	1,252	1·67
1954	728	36,400	1,539	2·11
Pêches—				
1951	1,792	89,600	4,004	2·23
1952	2,917	145,850	5,152	1·77
1953	2,893	144,650	5,543	1·92
1954	2,421	121,050	5,252	2·17
Abricots—				
1951	38	1,900	116	3·05
1952	243	12,150	342	1·41
1953	165	8,250	425	2·58
1954	158	7,900	319	2·02
Cerises—				
1951	419	20,950	2,263	5·40
1952	505	25,250	2,113	4·18
1953	449	22,450	2,658	5·92
1954	512	25,600	3,233	6·31
Fraises—				
1951	26,204	32,755	5,662	0·22
1952	32,368	40,460	6,077	0·19
1953	28,036	38,084[2]	6,405	—
1954	27,170	36,064[2]	6,904	0·23
Framboises—				
1951	11,772	14,715	3,133	0·27
1952	10,829	13,536	2,565	0·24
1953	13,359	19,149[2]	3,661	0·27
1954	12,621	18,045[2]	3,236	0·26
	milliers de livres			
Mûres de Logan—				
1951	883	883	147	0·17
1952	1,240	1,240	158	0·13
1953	1,687	1,687	197	0·12
1954	1,606	1,606	207	0·13
Raisins—				
1951	88,602	88,602	2,813	0·03
1952	86,481	86,481	3,052	0·04
1953	80,533	80,533	3,496	0·04
1954	88,472	88,472	3,896	0·04
Bleuets—				
1951	25,582	25,582	2,979	0·12
1952	25,588	25,598	3,377	0·13
1953	18,973	18,973	3,339	0·18
1954	31,754	31,754	3,409	0·11

[1] Prix aux producteurs (aux cueilleurs de bleuets) avant l'emballage. [2] A compter de 1953, les estimations relatives aux fraises et aux framboises sont converties de pintes en livres, à raison d'une livre et demie par pinte en Colombie-Britannique; antérieurement la conversion se faisait à raison d'une livre et quart par pinte.

31.—Quantité et valeur de la production commerciale de fruits, par province, 1951-1954

Province	Quantité				Valeur[1]			
	1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
	(milliers de livres)				(milliers de dollars)			
Terre-Neuve	1,870	2,165	2,646	1,949	224	260	304	125
Île-du-Prince-Édouard	900	1,589	1,485	1,417	99	168	178	197
Nouvelle-Écosse	73,877	80,153	53,080	106,131	1,769	2,230	1,915	3,032
Nouveau-Brunswick	20,831	18,989	13,902	16,231	1,032	1,184	740	1,015
Québec	166,690	88,585	96,951	143,265	7,099	6,839	7,240	8,114
Ontario	393,048	408,152	409,505	424,949	14,762	17,733	20,510	21,132
Colombie-Britannique	326,071	403,098	393,304	416,354	13,128	15,217	16,320	15,058
Total	**983,287**	**1,002,722**	**970,873**	**1,110,296**	**38,113**	**43,631**	**47,207**	**48,673**

[1] Valeur à la ferme (aux cueilleurs dans le cas des bleuets) avant l'emballage.

Sous-section 8.—Cultures spéciales

Tabac.—La principale région où se cultive le tabac est le sud de l'Ontario, soit les comtés voisins du lac Érié. C'est de cette région que provient la majeure partie du tabac à cigarettes. En 1954, on a cultivé en Ontario 116,990 acres de tabac jaune ou de Virginie clair et 3,122 acres de tabac Burley. Ce sont là les principales sortes de tabac cultivé, bien que les tabacs foncés, séchés à l'air et au four, et le tabac à cigare soient aussi cultivés. La seule autre production importante de tabac vient du Québec qui en 1954 a consacré 5,737 acres au tabac jaune, 3,781 acres au tabac à cigare et 1,345 acres au tabac à pipe.

Une étude des rapports du ministère du Revenu national sur les produits sortis d'entrepôts d'accise révèle des modifications dans les habitudes des fumeurs canadiens durant les trois dernières décennies. En 1922, première année de référence, chaque Canadien fumait 229 cigarettes, 20 cigares et 1·3 livre de tabac haché et 1·1 livre de tabac en barre; en outre il consommait environ 1·3 once de tabac à priser. En 1954, la consommation de cigarettes par tête était passée à 1,455, celle des cigares était tombée à 16·1, celle du tabac haché était montée à 1·6 livre, tandis que celle du tabac en barre était fort diminuée.

32.—Acréage, rendement et valeur de la récolte commerciale de tabac en feuilles, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Année	Plantations	Rendement moyen à l'acre	Production totale	Prix moyen la livre à la ferme	Valeur brute à la ferme
	acres	livres	livres	cents	$
Moyenne, 1945-1949	109,709	1,106	121,373,000	36·8	44,655,000
1950	101,809	1,182	120,298,900	42·6	51,292,000
1951	118,970	1,293	153,792,000	43·1	66,213,000
1952	91,639	1,525	139,719,000	40·6	56,797,000
1953	101,088	1,377	139,190,000	42·8	59,617,000
1954	131,755	1,402	184,763,000	41·1	77,788,000

33.—Acréage, rendement et valeur de la récolte commerciale de tabac en feuilles, par province, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Année	Québec			Ontario			Colombie-Britannique		
	Plantations	Production	Valeur	Plantations	Production	Valeur	Plantations	Production	Valeur
	acres	milliers de livres	$	acres	milliers de livres	$	acres	milliers de livres	$
Moyenne, 1945-1949	11,293	10,359	2,898,000	98,315	110,904	41,730,800	101	111	34,800
1950	9,163	9,556	2,732,000	92,556	110,610	48,505,000	120	132	55,000
1951	9,080	8,631	2,600,000	109,740	144,975	63,544,000	150	186	69,000
1952	7,997	8,358	2,688,000	83,548	131,236	54,065,000	94	125	44,000
1953	9,020	9,865	3,261,000	91,996	129,253	56,328,000	62	72	28,100
1954	10,863	11,110	3,579,000	120,804	173,569	74,174,000	88	89	35,000

34.—Acréage, rendement et valeur de la récolte commerciale de tabac en feuilles, par principal genre, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Genre de tabac et année	Plantations	Rendement moyen à l'acre	Production totale	Prix moyen la livre à la ferme	Valeur brute à la ferme
	acres	livres	livres	cents	$
Jaune.....Moyenne, 1945-1949	90,787	1,102	100,070,000	38·9	38,944,000
1950	92,080	1,175	108,202,000	44·5	48,144,000
1951	111,300	1,294	144,055,000	44·2	63,729,000
1952	86,047	1,534	131,965,000	41·6	54,867,000
1953	95,792	1,382	132,352,000	43·7	57,837,000
1954	122,815	1,410	173,159,000	43·1	74,777,000
Burley.....Moyenne, 1945-1949	11,042	1,147	1,266,400	28·6	3,628,000
1950	4,652	1,217	5,660,000	30·0	1,700,000
1951	2,480	1,457	3,609,000	30·1	1,088,000
1952	1,406	1,673	2,352,000	29·6	695,000
1953	1,096	1,560	1,709,000	31·3	535,000
1954	3,122	1,431	4,470,000	30·2	1,353,000
A cigare.....Moyenne, 1945-1949	4,310	1,140	4,914,000	22·8	1,119,000
1950	3,212	1,300	4,175,000	22·0	919,000
1951	3,000	1,243	3,728,000	22·9	853,000
1952	2,150	1,227	2,639,000	22·9	603,000
1953	3,000	1,277	3,830,000	24·2	926,000
1954	3,781	1,280	4,840,000	23·2	1,125,000

Betterave à sucre et sucre de betterave.—La betterave à sucre est cultivée à l'échelle commerciale dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta, qui comptent en tout sept fabriques de sucre de betterave. Cette culture ne se pratique au Québec que depuis 1944 et la production se concentre autour de Saint-Hilaire, dans les Cantons de l'Est; en 1954, 6,500 acres ont produit environ 68,000 tonnes de betteraves. En Ontario, l'industrie est pour la plus grande partie concentrée dans le Sud-Ouest; des fabriques sont situées à Wallaceburg et à Chatham. En 1954, les fabriques de l'Ontario en ont traité 257,000 tonnes provenant de plus de 23,000 acres.

La transformation des betteraves à sucre au Manitoba a commencé en 1940 alors qu'on a traité 95,000 tonnes; en 1954, on en a traité 237,000 tonnes provenant de 24,000 acres. En Alberta, où l'industrie a fait des progrès continus, la betterave à sucre se cultive sur terres irriguées et le rendement y est en moyenne plus élevé que celui des autres provinces. En 1954, les trois fabriques que compte l'Alberta, situées dans le sud de la province, à Raymond, Picture-Butte et Taber, ont traité 443,000 tonnes de betteraves provenant de 37,000 acres environ.

35.—Acréage, rendement et valeur de la betterave à sucre, production et valeur du sucre de betterave raffiné, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Année	Betteraves à sucre					Sucre de betterave raffiné		
	Plantations	Rendement à l'acre	Production totale	Prix moyen la tonne	Valeur totale	Quantité	Valeur	Prix la livre
	acres	tonnes	tonnes	$	$	livres	$	cents
Moyenne, 1945-1949	66,000	10·48	690,000	12·74	8,788,000	185,275,106	14,865,278	8·02
1950	102,000	11·10	1,128,000	16·28	18,367,000	300,185,390	30,845,292	10·28
1951	93,000	10·37	965,000	14·96	14,443,000	247,753,449	26,445,879	10·67
1952	93,000	11·05	1,023,000	15·15	15,493,000	298,245,300	29,041,841	9·73
1954	90,000	11·10	1,004,000	12·32	12,365,000	220,664,336	19,107,800	8·66

Apiculture.—Toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, produisent du miel à des fins commerciales, l'Ontario étant la principale productrice. Les provinces des Prairies expédient beaucoup de miel à d'autres parties du pays. Les exportations, faibles ces dernières années, sont allées surtout aux États-Unis.

La statistique du miel est établie à l'échelle nationale depuis 1924. Elle révèle que la plus forte récolte jamais produite fut celle de 1948 qui avait atteint 45,145,000 livres. L'année la plus pauvre depuis 1924 fut 1954 alors que la production n'a été que de 19,885,000 livres. La réduction qu'accuse depuis quelques années la production de miel est due à la diminution du nombre de ruches, mais la baisse enregistrée en 1954 est attribuée au faible rendement moyen des colonies d'abeilles, rendement qui découle des conditions atmosphériques qui ont régné dans la plupart des provinces.

Afin de faciliter l'entreposage et l'expédition et d'assurer une qualité uniforme, des quantités considérables de miel canadien sont pasteurisées. Il existe d'actives coopératives d'apiculteurs dans plusieurs provinces.

Il est à noter qu'on garde des abeilles dans certaines régions de fructiculture et de culture en serres du pays surtout aux fins de pollinisation.

36.—Apiculteurs et colonies d'abeilles, production et valeur du miel et de la cire d'abeille, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Année	Apiculteurs	Colonies d'abeilles	Miel				Cire		Valeur du miel et de la cire
			Production moyenne par ruche	Production globale	Prix moyen la livre aux producteurs	Valeur globale	Production	Valeur	
	nombre	nombre	livres	livres	cents	$	livres	$	$
Moyenne, 1945-1949	36,740	539,200	63	33,982,000	19	6,457,000	474,000	213,000	6,670,000
1950	22,180	430,000	66	28,351,000	15	4,282,000	425,000	166,000	4,448,000
1951	18,900	406,300	101	40,909,000	16	6,445,000	590,000	294,000	6,739,000
1952	15,950	385,600	83	31,230,000	15	4,680,000	463,000	217,000	4,897,000
1953	13,950	341,300	77	26,384,000	16	4,099,000	390,000	174,000	4,273,000
1954	14,910	339,700	59	19,885,000	17	3,424,000	282,000	124,000	3,548,000

37.—Production de miel par province, 1951-1954, et moyenne de 1945-1949

Province	Moyenne, 1945-1949	1951	1952	1953	1954
	(milliers de livres)				
Terre-Neuve	...	...	...	...	...
Île-du-Prince-Édouard	49	71	91	68	69
Nouvelle-Écosse	98	143	125	137	125
Nouveau-Brunswick	139	151	156	124	92
Québec	4,065	5,044	4,398	2,972	3,874
Ontario	10,378	20,500	14,900	10,000	6,012
Manitoba	5,392	5,400	3,360	4,830	4,198
Saskatchewan	6,001	3,600	2,500	3,247	1,825
Alberta	6,957	4,500	4,909	3,856	2,636
Colombie-Britannique	903	1,500	800	1,150	1,054
Total	**33,982**	**40,909**	**31,230**	**26,384**	**19,885**

Sucre et sirop d'érable.—Le sirop d'érable est fabriqué en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. Le gros de la récolte vient des Cantons de l'Est du Québec, région célèbre tant au Canada qu'aux États-Unis comme centre de l'indusrie des produits de l'érable. Les États-Unis constituent presque l'unique marché des produits exportés; le sucre d'érable forme le gros des exportations, mais une forte quantité de sirop est aussi expédiée.

La plus grande partie du sirop vendu au Canada est mise en bidons d'un gallon et expédiée directement du producteur au consommateur, mais une forte quantité de sucre et de sirop est vendue chaque année à des usines de transformation.

38.—Production estimative de sucre et de sirop d'érable, par province, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Province et année	Sucre d'érable			Sirop d'érable			Valeur totale, sucre et sirop
	Quantité	Prix moyen la livre	Valeur	Quantité	Prix moyen le gallon	Valeur	
Nouvelle-Écosse—	livres	cents	$	gallons	$	$	$
Moyenne, 1945-1949[1]	16,000	44·0	7,000	7,000	3·85	25,000	33,000
1950	13,000	47·0	6,000	7,000	3·76	26,000	32,000
1951	15,000	52·0	8,000	5,000	4·18	21,000	29,000
1952	11,000	54·0	6,000	6,000	4·13	25,000	31,000
1953	6,000	53·0	3,000	2,000	4·24	8,000	11,000
1954	14,000	56·0	8,000	4,000	4·34	17,000	25,000
Nouveau-Brunswick—							
Moyenne, 1945-1949[1]	91,000	46·0	42,000	12,000	4·12	49,000	91,000
1950	86,000	43·0	37,000	14,000	4·00	56,000	93,000
1951	90,000	46·0	41,000	10,000	4·27	43·000	84,000
1952	114,000	50·0	57,000	12,000	4·30	52,000	109,000
1953	38,000	47·0	18,000	5,000	4·85	24,000	42,000
1954	32,000	56·0	18,000	11,000	4·00	51,000	69,000
Québec—							
Moyenne, 1945-1949[1]	2,270,000	32·0	736,000	1,863,000	3·34	6,224,000	6,960,000
1950	1,692,000	37·0	626,000	2,273,000	3·44	7,819,000	8,445,000
1951	1,500,000	39·0	585,000	1,750,000	3·55	6,212,000	6,797,000
1952	2,020,000	42·0	848,000	2,777,000	3·33	9,247,000	10,095,000
1953	1,266,000	39·0	494,000	1,688,000	3·69	6,229,000	6,723,000
1954	1,110,000	44·0	488,000	2,025,000	4·60	9,315,000	9,803,000
Ontario—							
Moyenne, 1945-1949[1]	29,000	38·0	11,000	373,000	3·82	1,442,000	1,433,000
1950	33,000	40·0	13,000	507,000	4·05	2,053,000	2,066,000
1951	44,000	43·0	19,000	379,000	4·29	1,626,000	1,645,000
1952	16,000	47·0	8,000	459,000	4·21	1,932,000	1,940,000
1953	14,000	52·0	7,000	121,000	4·32	523,000	530,000
1954	19,000	56·0	11,000	264,000	4·28	1,130,000	1,141,000
Total—							
Moyenne, 1945-1949[1]	**2,407,000**	**33·1**	**796,000**	**2,254,000**	**3·42**	**7,721,000**	**8,517,000**
1950	**1,824,000**	**37·4**	**682,000**	**2,801,000**	**3·55**	**9,954,000**	**10,636,000**
1951	**1,649,000**	**39·6**	**653,000**	**2,144,000**	**3·69**	**7,902,000**	**8,555,000**
1952	**2,161,000**	**42·5**	**919,000**	**3,254,000**	**3·46**	**11,256,000**	**12,175,000**
1953	**1,324,000**	**39·4**	**522,000**	**1,816,000**	**3·74**	**6,784,000**	**7,306,000**
1954	**1,175,000**	**44·7**	**525,000**	**2,304,000**	**4·58**	**10,513,000**	**11,038,000**

[1] La moyenne quinquennale des prix se fonde sur les prix mêmes obtenus, mais la quantité et la valeur sont arrondies au millier près.

PRODUCTION TOTALE ET VALEUR BRUTE À LA FERME
CERTAINES RÉCOLTES COMMERCIALES
CANADA 1946—1954

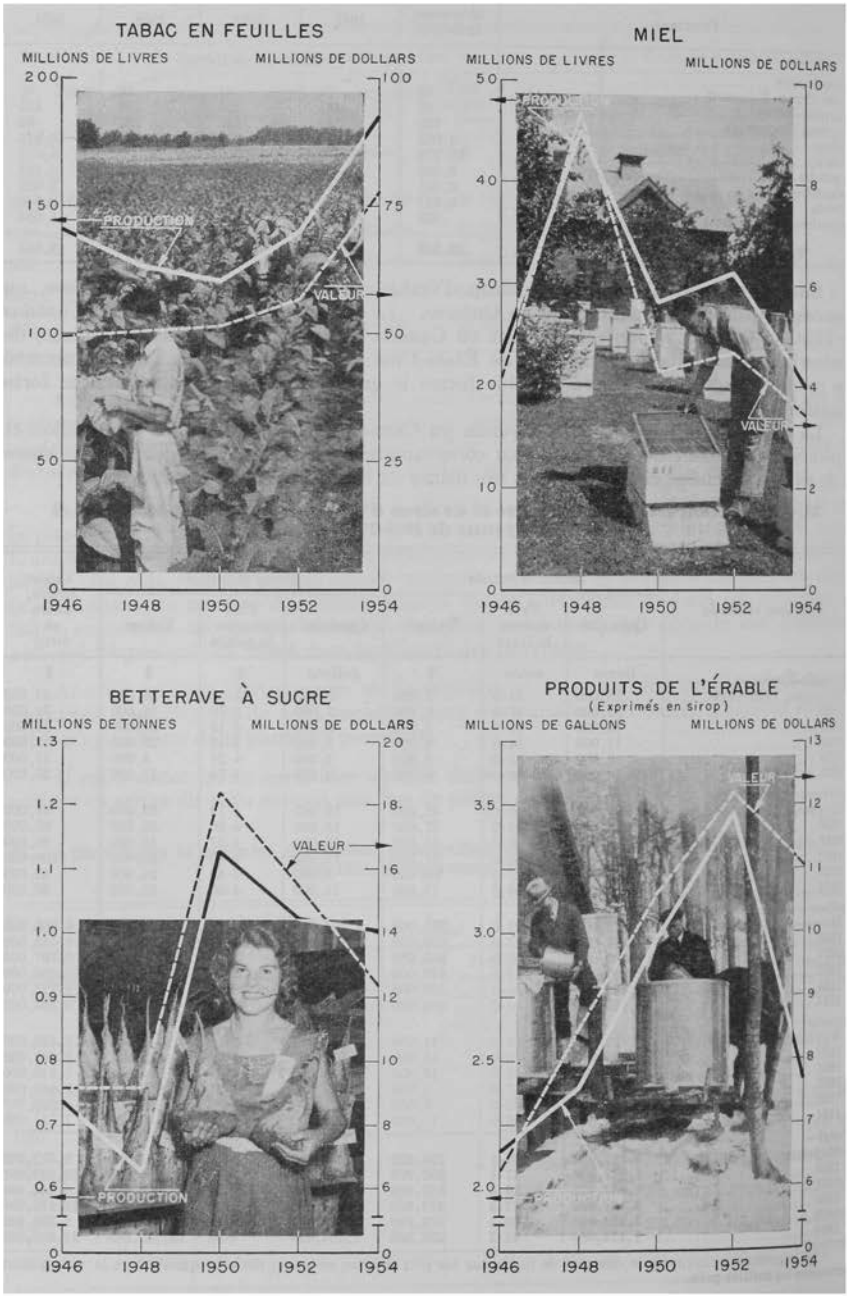

Lin à filasse.—Le lin à filasse a été fort recherché durant la seconde guerre mondiale alors que les exportations ont dépassé plusieurs fois le chiffre d'avant-guerre. Cependant, il s'est produit subséquemment un grand fléchissement des exportations au Royaume-Uni, le principal débouché du Canada, et la superficie consacrée au lin a été réduite. En 1954, elle était plus faible que jamais depuis 1931.

39.—Acréage, rendement et valeur de la graine, de la filasse et de l'étoupe de lin, 1950-1954, et moyenne de 1945-1949

Année	Superficie	Production			Valeur			
		Graine	Filasse	Étoupe	Graine	Filasse	Étoupe	Total
	acres	boisseaux	livres	tonnes	$	$	$	$
Moyenne, 1945-1949	**13,991**	**57,000**	**2,852,000**	**136**	**301,000**	**751,000**	**9,000**	**1,061,000**
1950	4,569	25,000	946,000	—	133,000	294,000	—	427,000
1951	7,555	42,000	2,660,000	—	210,000	538,000	—	748,000
1952	7,166	35,000	1,470,000	—	158,000	246,000	—	404,000
1953	3,000	25,000	666,000	—	68,000	96,000	—	164,000
1954	2,000	7,000	442,000	—	23,000	76,000	—	99,000

Sous-section 9.—Mercuriale des produits agricoles

L'indice mensuel des prix des produits agricoles à la ferme vise à mesurer la variation des prix moyens obtenus par les cultivateurs à la ferme. La comparison des nombres indices courants avec ceux d'avant août 1954 doit tenir compte de certains points. Le prix des céréales de l'Ouest entrant dans la composition de l'indice avant le 1er août 1954 est le prix ultime de toutes les céréales. Depuis le 1er août 1954, le prix initial du blé de l'Ouest et le prix initial plus les paiements provisoires à l'égard de l'avoine et de l'orge de l'Ouest sont seuls connus. Tous les paiements de participation subséquents relatifs aux récoltes de 1954 seront ajoutés aux prix actuels et l'indice sera relevé en conséquennce.

40.—Nombre-indice moyen des prix des produits agricoles à la ferme, par province, 1945-1952, et par mois, 1953 et 1954

(1935-1939=100)

NOTA.—Une explication de l'indice, de sa portée et des méthodes de calcul figure au *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* d'octobre-décembre 1946, du B.F.S.

Année et mois	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Moyenne, 1945	**196·7**	**180·8**	**195·3**	**179·5**	**174·6**	**188·4**	**192·6**	**196·2**	**187·8**	**185·7**
Moyenne, 1946	**194·2**	**191·2**	**207·7**	**196·9**	**187·9**	**209·4**	**217·3**	**219·9**	**199·2**	**204·1**
Moyenne, 1947	**180·1**	**184·9**	**199·6**	**213·7**	**202·1**	**225·9**	**226·1**	**231·9**	**207·1**	**215·8**
Moyenne, 1948	**236·6**	**214·1**	**250·3**	**265·6**	**258·6**	**259·6**	**247·1**	**262·9**	**240·2**	**255·8**
Moyenne, 1949	**204·1**	**210·5**	**220·5**	**261·3**	**257·8**	**262·8**	**248·8**	**265·6**	**245·1**	**255·4**
Moyenne, 1950	**189·6**	**206·5**	**216·8**	**260·9**	**265·1**	**274·4**	**251·5**	**276·2**	**244·3**	**260·8**
Moyenne, 1951	**236·4**	**243 2**	**250·8**	**305·6**	**315·0**	**301·6**	**78·7**	**308·0**	**287·1**	**296·8**
Moyenne, 1952	**351·6**	**275·1**	**344·5**	**290·2**	**286·2**	**266·8**	**245·9**	**265·3**	**291·4**	**274·4**
1953										
Janvier	278·8	260·3	283·6	280·4	272·5	263·0	242·9	257·6	272·7	263·6
Février	237·5	246·3	256·4	279·2	268·8	256·9	241·2	254·6	273·5	259·6
Mars	207·3	241·9	222·3	278·6	267·1	257·5	240·3	254·8	268·7	257·7
Avril	163·6	226·7	195·2	266·4	257·8	253·6	237·8	252·2	267·1	250·7
Mai	168·7	219·9	200·3	269·5	260·0	253·7	240·1	256·2	264·1	252·8
Juin	192·6	227·4	207·4	279·3	269·9	260·1	240·9	265·2	271·5	260·2
Juillet	177·6	225·3	213·7	274·2	265·0	253·5	283·3	257·4	264·6	255·2
Août	193·4	232·6	217·8	273·6	267·6	233·6	216·2	241·5	268·0	247·0
Septembre	177·0	246·1	199·6	265·5	262·7	231·0	214·3	237·9	261·9	242·8
Octobre	170·2	245·3	200·4	268·8	265·2	229·7	213·1	234·9	265·4	243·0
Novembre	165·7	243·1	183·6	262·4	254·4	224·5	209·6	229·9	260·6	236·3
Décembre	165·2	236·4	178·0	266·8	253·8	226·2	209·4	231·5	260·8	236·8
Moyenne, 1953	**191·5**	**237·6**	**213·2**	**272·1**	**263·7**	**245·3**	**238·7**	**247·8**	**266·6**	**250·5**

40.—Nombre-indice moyen des prix des produits agricoles à la ferme, par province, 1945-1952, et par mois, 1953 et 1954—fin

Année et mois	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	P.-Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Tota
1954										
Janvier	172·7	239·2	189·6	268·1	258·2	229·9	212·7	235·5	257·1	240·2
Février	176·7	239·2	194·0	271·5	259·0	230·8	212·7	235·6	255·8	241·1
Mars	176·8	236·8	197·2	270·5	256·0	231·4	212·0	237·1	251·1	240·1
Avril	179·3	235·5	204·9	265·1	252·3	229·4	212·9	237·3	248·2	238·4
Mai	182·1	237·0	206·3	265·1	254·9	231·3	212·1	241·4	250·9	240·4
Juin	186·1	242·4	207·0	267·8	256·0	233·9	215·1	241·6	253·2	242·0
Juillet	186·6	243·5	210·1	269·4	258·2	233·3	212·3	236·0	254·3	241·3
Août	232·6	253·6	240·5	260·9	252·1	217·4	195·7	219·7	264·7	232·2
Septembre	229·9	244·6	226·9	258·0	248·2	213·7	192·3	216·1	258·5	228·3
Octobre	199·2	251·0	217·2	253·7	244·5	205·0	180·7	204·7	255·6	220 7
Novembre	223·4	255·5	228·8	258·1	245·8	202·9	175·4	201 0	253·7	220·2
Décembre	215·9	253·0	218·0	261·0	247·0	204·1	176·0	201·6	249·0	220·7
Moyenne, 1954	**196·8**	**244·3**	**211·7**	**264·1**	**252·7**	**221·9**	**200·9**	**225·6**	**254·3**	**233·8**

Les prix mensuels des céréales et du bétail figurent au *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* du Bureau fédéral de la statistique.

41.—Prix moyens annuels au comptant, par boisseau, des céréales canadiennes—en entrepôt à Fort-William et Port-Arthur—campagnes terminées le 31 juillet 1945-1954

NOTA.—Les statistiques de 1926-1944 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Année terminée le 31 juillet—	Moyennes en cents et huitièmes de cent le boisseau				
	Blé[1] n° 1 N.	Avoine[2] n° 2 O.C.	Orge[2] n° 2 O.C. —6 rangs	Seigle[2] n° 2 O.C.	Graine de lin[3] n° 1 O.C.
	cents	cents	cents	cents	cents
1945	143-6	61-4	87-3	126-2	275[4]
1946	183-3	61-4	84-6	233-7	275[4]
1947	183-3	66-2	93-4	287-6	325[4]
1948	183-3	90	119-7	374-5	550[5]
1949	183-3	78-1	124-3	140	403-1[6]
1950	183-3	90·4	158-7	146	371-6
1951	185-4	95-4	147-4	184-5	441-4
1952	182-2	90-6	132-5	193-5	428-1
1953	185-6	79-7	133-5	158-2	328-5
1954	156-3	72-7	108-1	99-1	283-6

[1] Paiements initiaux et paiements supplémentaires aux producteurs. [2] Prix au comptant à la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg. Du 1er août 1944 au 22 octobre 1947, les prix de l'avoine et de l'orge sont demeurés au maximum ou près du maximum imposé par le gouvernement. Du 23 octobre 1947 au 31 juillet 1949, marché libre. Comprend les paiements de péréquation aux producteurs pour les campagnes agricoles de 1944-1945 à 1947-1948. [3] Prix au comptant moyen à la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg, à moins d'indication contraire. [4] Prix fixe versé aux cultivateurs. [5] Prix fixe de $5, plus paiement de participation de 50c. [6] La Bourse des céréales de Winnipeg a repris le 16 août 1948 la vente du lin au comptant et à terme. La Commission canadienne du blé a été autorisée à acheter toute la graine de lin qui lui était offerte au cours de la campagne 1948-1949 à raison de $4 le boisseau n° 1 O.C. en entrepôt à Fort-William et Port-Arthur (Ont.).

42.—Prix moyens annuels les 100 livres du bétail canadien aux principaux marchés, 1950-1954

Nomenclature	Toronto					Montréal				
	1950	1951	1952	1953	1954	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv., bons	24·74	32·60	25·15	20·25	19·25	26·27	32·75	26·90	20·39	20·10
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv., moyens	23·45	31·51	23·85	18·74	17·87	24·63	31·04	23·88	18·60	17·67
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv., ordinaires	22·06	29·46	19·85	15·53	14·67	20·66	27·18	19·36	14·00	14·26
Bœufs, plus de 1,000 liv., bons	26·72	33·49	25·85	20·11	19·34	26·83	33·00	26·54	20·38	20·12
Bœufs, plus de 1,000 liv., moyens	25·16	32·46	24·00	18·55	17·99	25·30	31·45	23·77	18·47	18·13
Bœufs, plus de 1,000 liv., ordinaires	22·80	31·04	20·10	16·07	15·08	22·15	27·97	17·95	14·39	15·14
Génisses, bonnes	24·35	31·85	24·55	19·82	17·17	25·04	31·38	23·38	17·03	16·17
Génisses, moyennes	23·78	30·94	23·10	18·17	16·11	22·64	28·01	21·34	15·55	13·87
Veaux d'herbe, bons	25·44	32·84	25·65	20·86	19·77	27·33	33·41	27·17	20·94	19·81
Veaux d'herbe, moyens	23·78	31·19	23·80	18·95	18·42	23·78	31·26	23·53	15·72	17·05
Vaches, bonnes	20·07	26·95	18·55	13·12	12·01	20·21	26·55	18·85	13·63	12·12
Vaches, moyennes	18·59	25·43	16·80	12·27	11·10	17·82	24·51	16·48	11·81	10·52
Taureaux, bons	21·93	29·30	18·50	13·89	13·10	21·44	28·31	18·55	14·46	13·05
Bœufs, d'engrais lent et rapide, bons	26·36	33·65	23·00	19·35	18·20	[1]	[1]	21·30	20·50	18·00
Bœufs, d'engrais lent et rapide, ordinaires	23·61	30·99	20·15	16·04	15·79	[1]	[1]	15·20	17·16	16·50
Vaches et génisses, engraissées, bonnes	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	16·93	[1]
Vaches et génisses, engraissées, ordinaires	16·66	23·92	17·05	11·56	[1]	[1]	[1]	15·27	12·00	[1]
Veaux de lait, bons et de choix	29·61	36·55	27·90	24·62	23·78	27·11	36·60	26·55	23·30	21·23
Veaux de lait, ordinaires et moyens	24·20	31·96	21·85	19·33	18·10	22·28	33·48	22·84	19·13	17·28
Porcs, classe B1, habillés	28·98	32·85	25·70	30·40	30·90	29·03	32·95	25·75	30·90	31·05
Agneaux, bon poids	28·33	33·95	26·05	23·37	21·60	27·86	32·60	25·05	22·73	20·38
Agneaux, ordinaires	23·97	30·28	21·10	18·63	17·35	22·18	26·88	17·40	17·12	14·94
Moutons, bon poids	14·32	19·77	14·80	9·52	9·03	13·78	19·82	13·23	8·95	9·43

Nomenclature	Winnipeg					Edmonton				
	1950	1951	1952	1953	1954	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv , bons	24·55	31·70	24·00	18·25	17·45	24·30	31·75	23·45	18·42	17·70
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv , moyens	22·37	29·42	21·12	16·03	15·12	23·18	30·18	21·97	16·69	15·91
Bœufs, jusqu'à 1,000 liv., ordinaires	19·84	26·60	17·74	12·87	11·85	19·96	26·76	17·37	12·30	12·44
Bœufs, plus de 1,000 liv., bons	24·38	31·82	23·93	18·02	17·35	24·39	31·84	23·82	18·14	17·45
Bœufs, plus de 1,000 liv., moyens	22·94	29·40	20·69	15·57	15·01	23·21	30·12	21·93	16·57	15·85
Bœufs, plus de 1,000 liv., ordinaires	20·20	26·65	17·61	12·47	11·85	20·64	27·00	18·37	13·18	13·15
Génisses, bonnes	22·43	29·24	20·61	15·81	14·21	21·92	29·94	21·38	16·62	15·02
Génisses, moyennes	20·90	26·82	18·06	13·51	11·87	21·65	27·77	19·65	14·76	13·45
Veaux d'herbe, bons	24·64	32·03	22·79	18·78	17·52	23·51	31·45	22·78	17·99	16·83
Veaux d'herbe, moyens	22·35	29·79	20·63	16·18	15·29	21·38	29·46	20·94	16·84	15·60
Vaches, bonnes	18·91	25·74	16·00	11·48	10·64	18·47	25·51	16·45	11·26	10·27
Vaches, moyennes	17·20	23·79	13·78	9·86	9·25	17·15	23·84	14·60	9·45	9·11
Taureaux, bons	21·32	28·24	15·59	12·30	11·33	20·49	27·70	15·76	11·77	11·23
Bœufs, d'engrais lent et rapide, bons	24·56	30·45	19·55	15·01	15·15	24·34	30·60	20·60	15·54	14·95
Bœufs, d'engrais lent et rapide, ordinaires	21·18	27·24	15·22	11·05	10·50	20·34	26·13	15·94	11·92	11·70
Vaches et génisses, engraissées, bonnes	19·69	26·84	17·41	12·47	11·60	18·88	26·22	17·02	12·50	10·85
Vaches et génisses, engraissées, ordinaires	16·67	23·23	13·87	9·17	8·06	16·22	22·91	12·05	9·09	7·88
Veaux de lait, bons et de choix	29·00	35·45	26·10	22·68	21·85	27·24	36·30	26·90	22·86	19·90
Veaux de lait, ordinaires et moyens	22·04	28·81	19·51	15·73	14·65	22·74	28·75	19·51	14·87	13·23
Porcs, classe B1, habillés	27·76	30·85	24·45	27·40	27·85	28·40	32·70	24·60	28·78	28·05
Agneaux, bon poids	26·62	32·05	22·85	19·85	18·45	24·06	31·45	22·45	20·19	18·95
Agneaux, ordinaires	20·64	26·56	18·98	15·27	13·75	20·91	26·87	17·82	17·13	15·67
Moutons, bon poids	10·28	12·53	9·64	5·32	4·63	11·52	15·43	12·42	9·41	9·43

[1] Aucune vente déclarée.

Sous-section 10.—Consommation d'aliments

Consommation des principaux aliments.—Le Bureau fédéral de la statistique a entrepris, durant la seconde guerre mondiale, une étude sur la consommation des principaux aliments, étant donné l'importance de tels renseignements tant du point de vue national qu'international. La consommation totale de certaines denrées, comme le blé, les boissons alcooliques, les viandes, etc., était connue depuis longtemps, mais on a jugé nécessaire d'établir sur une base comparable la consommation par personne d'une grande variété de produits.

Les chiffres visent les approvisionnements disponibles, y compris la production et les importations, compte tenu des changements des stocks, des exportations, des pertes d'écoulement et de l'usage industriel. Tous les calculs sont faits à la distribution en détail, à l'exception des viandes, dont les chiffres sont établis au stade du gros. Les quantités de comestibles réellement consommées sont un peu moins élevées que ne l'indiquent les chiffres cités, vu les pertes et les gaspillages qui surviennent chez le consommateur. Il faut aussi signaler que de petites différences dans certains des chiffres tiennent à ce que les stocks emmagasinés par les détaillants et les consommateurs ne sont pas connus.

Tous les aliments de base sont répartis en 13 groupes principaux. Le total de chaque groupe est calculé à l'aide d'un commun dénominateur pour le groupe: les matières solides du lait (poids sec) pour les produits laitiers; la teneur en matières grasses, pour les huiles et graisses; et l'équivalent en produits frais, pour les fruits. Tous les comestibles figurent sous leur forme fondamentale, c'est-à-dire comme farine, graisse ou sucre, etc., plutôt que sous des formes plus ouvrées.

Le tableau **43** présente l'estimation officielle des approvisionnements annuels de vivres passant à la consommation, exprimés en livres par personne, pour les années 1935–1939, comme moyenne de comparaison avec les années 1952, 1953 et 1954.

43.—Stocks de vivres passant à la consommation, par personne, 1952-1954, et moyenne de 1935-1939

Nomenclature		Livres par personne et par année				Pourcentage de la moyenne de 1935–1939		
		Moyenne, 1935-1939	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Céréales	**Poids, détail**	**205·7**	**167·5**	**162·3**	**165·5**	**81·4**	**78·9**	**80·5**
Farine (y compris farine de seigle)[1]	"	184·8	151·6	145·4	147·6	82·0	78·7	79·9
Farine d'avoine et avoine roulée	"	7·3	5·5	5·2	5·7	75·3	71·2	78·1
Orge mondé et orge perlé	"	0·3	0·3	0·3	0·3	100·0	100·0	100·0
Farine de maïs	"	1·4	0·6	0·6	0·5	42·9	42·9	35·7
Farine de sarrasin	"	0·2	0·1	0·1	0·1	50·0	50·0	50·0
Riz	"	4·3	3·0	4·1	4·7	69·8	95·3	109·3
Céréales pour le déjeuner	"	7·4	6·4	6·6	6·6	86·5	89·2	89·2
Pommes de terre	**Poids, détail**	**192·9**	**147·4**	**156·4**	**146·2**	**76·4**	**81·1**	**75·8**
Pommes de terre blanches	"	192·3	146·9	155·9	145·6	76·4	81·1	75·7
Patates	"	0·6	0·5	0·5	0·6	83·3	83·3	100·0
Sucres et sirops	**Teneur en sucre**	**101·7**	**103·8**	**102·2**	**101·5**	**102·1**	**100·5**	**99·8**
Sucre	Poids raffiné	94·7	97·7	96·6	96·3	103·2	102·0	101·7
Sucre d'érable	Poids, détail	1·8	1·4	0·5	0·9	77·8	27·8	50·0
Autres	"	8·2	7·1	8·1	6·6	86·6	98·8	80·5
Amidon	**Poids, détail**	**2·5**	**1·6**	**1·6**	**1·6**	**64·0**	**64·0**	**64·0**
Légumes à gousse et noix	**Poids, détail**	**14·5**	**10·3**	**11·3**	**9·9**	**71·0**	**77·9**	**68·3**
Haricots secs	"	3·7	3·6[2]	3·7[2]	3·0[2]	97·3	100·0	81·1
Pois secs	"	5·7	1·4	1·8	1·0	24·6	31·6	17·5
Arachides	Poids écalé	2·2	2·7	2·8	2·9	122·7	127·3	131·8
Noix	"	1·1	1·1	1·3	1·4	100·0	118·2	127·3
Cacao	Amendes vertes	3·7	3·1	3·5	3·4	83·8	94·6	91·9

Renvois à la fin du tableau, p. 459.

43.—Stocks de vivres passant à la consommation, par personne, 1952-1954, et moyenne de 1935-1939—fin

Nomenclature	Livres par personne et par année				Pourcentage de la moyenne de 1935-1939		
	Moyenne, 1935-1939	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Fruits.....Équivalent en fruits frais	**138·7**	**212·1**	**213·7**	**216·8**	**152·9**	**154·1**	**156·3**
Tomates et agrumes—							
Tomates fraîches.....Poids, détail	15·4	18·8	20·0	19·4	122·1	129·9	126·0
Tomates, produits.....Poids net en boîte	10·0	13·3	15·0	18·0	133·0	150·0	180·0
Agrumes frais.....Poids, détail	25·1	37·5	39·0	38·5	149·4	155·4	153·4
Agrumes en conserve.....Poids net en boîte	0·5	9·2	10·6	10·8	1,840·0	2,120·0	2,160·0
Autres fruits—							
Frais.....Poids, détail	40·5	68·1	62·2	60·0	168·1	153·6	148·1
En conserve.....Poids net en boîte	6·3	12·6	14·3	15·9	200·0	227·0	252·4
Séchés.....Poids traité	8·3	6·9	6·6	6·0	83·1	79·5	72·3
Jus.....Poids net en boîte	..	4·2	4·0	0·4	..	..	..
Gelés.....Poids, détail	0·2	0·5	1·0	1·2	250·0	500·0	600·0
Légumes.....Équivalent en légumes frais	**78·4**	**90·2**	**90·0**	**91·9**	**115·1**	**114·8**	**117·2**
Frais—							
Choux et légumes verts.....Poids, détail	16·2	19·9	18·9	20·5	122·8	116·7	126·5
Carottes..... "	15·4	11·6	11·4	11·9	75·3	74·0	77·3
Légumineuses..... "	6·2	3·4	3·2	2·5	54·8	51·6	40·3
Autres..... "	29·8	36·1	36·6	37·4	121·1	122·8	125·5
En conserve.....Poids net en boîte	10·8	18·4	18·8	18·1	170·4	174·1	167·6
Gelés.....Poids, détail	..	0·8	1·1	1·5	..	..	..
Matières grasses.....Teneur en gras	**41·4**	**44·0**	**43·0**	**44·3**	**106·3**	**103·9**	**107·0**
Margarine.....Poids, détail	..	7·7	7·5	7·6	..	..	..
Saindoux..... "	3·9	10·0	8·4	8·4	256·4	215·4	215·4
Friture..... "	10·6	8·3	9·2	10·2	78·3	86·8	96·2
Huile de table et de cuisine..... "	1·8	2·7	2·5	2·9	150·0	138·9	161·1
Beurre..... "	31·0	20·8	20·9	20·7	67·1	67·4	66·8
Viande.....Poids abattu	**118·1**	**134·0**	**142·3**	**146·4**	**113·5**	**120·5**	**124·0**
Porc..... "	39·8	63·2	55·0	53·7	158·8	138·2	134·9
Bœuf..... "	54·7	48·6	64·5	72·0	88·8	117·9	131·6
Veau..... "	10·5	6·1	8·2	10·1	58·1	78·1	96·2
Mouton et agneau..... "	5·6	1·9	2·3	2·5	33·9	41·1	44·6
Issues.....Poids comestible	5·8	5·4	5·1	5·3	93·1	87·9	91·4
Viande en conserve.....Poids net en boîte	1·4	6·2	5·7	2·9	442·9	407·1	207·1
Volaille et poisson.....Poids comestible	**22·4**	**30·6**	**38·8**	**30·3**	**136·6**	**128·6**	**135·3**
Poules et poulets.....Poids habillé, détail	15·6	24·8[2]	21·6[2]	22·5[3]	159·0	138·5	144·2
Autres volailles..... "	2·8	4·8[3]	4·8[3]	6·1[3]	171·4	171·4	217·9
Poisson, mollusques et crustacés, frais et gelés.....Poids comestible	[4]	6·8	6·9	7·1	[4]	[4]	[4]
Poisson séché (fumé, salé, mariné) Poids en filet	[4]	2·2	2·1	2·0	[4]	[4]	[4]
Poisson, mollusques et crustacés en conserve.....Poids net en boîte	2·7	4·7	4·7	4·7	174·1	174·1	174·1
Lait et fromage.....Matières solides du lait	**52·0**	**62·9**	**64·3**	**64·2**	**121·0**	**123·7**	**123·5**
Fromage cheddar[5].....Poids, détail	3·7	5·1	5·4	5·4	137·8	145·9	145·9
Fromage, autre..... "	0·2	0·8	0·8	0·9	400·0	400·0	450·0
Fromage cottage..... "	0·2	0·7	0·8	0·8	350·0	400·0	400·0
Lait entier évaporé..... "	6·1	18·4	18·6	18·2	301·6	304·9	298·4
Lait entier condensé..... "	0·6	0·8	0·9	0·8	133·3	150·0	133·3
Poudre de lait entier..... "	0·1	0·4	0·4	0·3	400·0	400·0	300·0
Lait écrémé condensé..... "	0·4	0·3	0·3	0·3	75·0	75·0	75·0
Poudre de lait écrémé..... "	1·8	3·5	4·4	4·7	194·4	244·4	261·1
Lait écrémé évaporé..... "	0·1	0·7	0·7	0·8	700·0	700·0	00·0
Lait de beurre condensé..... "	0·1	0·2	0·1	0·1	200·0	100·0	100·0
Lait en crème glacée..... "	10·9	33·0	33·0	32·0	302·8	302·8	293·6
Lait de beurre en poudre..... "	0·2	0·5	0·4	0·4	250·0	200·0	200·0
Lait entier nature[6]..... "	408·5	402·5[3]	406·5[3]	405·2[3]	98·5	99·5	99·2
Breuvages.....Poids, distribution primaire	**7·2**	**10·0**	**10·3**	**9·1**	**138·9**	**143·1**	**126·4**
Thé..... "	3·5	3·2	3·1	2·9	91·4	88·6	82·9
Café.....Graines vertes	3·7	6·8	7·2	6·2	183·8	194·6	167·6

[1] Les variations de la consommation apparente de farine par bouche sont attribuables en partie à l'absence de données complètes quant aux stocks de farine en toutes situations. [2] Comprend la farine de soya. [3] Sans Terre-Neuve. [4] Le détail selon le classement actuel n'est pas disponible. [5] Comprend le fromage refait. [6] Comprend la crème exprimée en lait.

Consommation de viande.—Le tableau 44 donne la production de viande d'abatage, les stocks, la distribution et la consommation par bouche de viande et de saindoux. Toutes les estimations se fondent sur le poids abattu, sauf pour les viandes en conserves qui figurent suivant leur propre poids.

44.—Stocks, distribution et consommation de viande et de saindoux, 1950-1954 et moyennes quinquennales, 1935-1939

Articles		Moyenne, 1935-1939	1950	1951	1952	1953	1954
Bœuf—							
Animaux abattus au Canada	milliers	1,347·0	1,729·3	1,472·0	1,558·5	1,983·8	2,266·1
Habillé, poids estimatif[1]	m. de liv.	618·556	790·395	708·546	783·148	983·807	1,100,060
En magasin le 1er janvier	"	22,684	23,415	22,147	19,497	32,961	35,756
Importations[2]	"	158[3]	10,587	10,112	9,289	11,537	18,521
Total, stocks	"	641,398	824,397	740,832	811,934	1,028,305	1,154,337
Exportations[2]	"	10,899	90,740	96,605	68,072	28,920	22,580
Mis en conserve	"	1,406	14,582	11,701	9,199	9,651	11,625
En magasin le 31 décembre	"	24,040	22,174	19,497	32,961	35,756	25,673
CONSOMMATION TOTALE	"	605,053	696,901	613,029	701,702	953,978	1,094,459
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	54·7	50·3	43·8	48·6	64·5	72·0
Veau—							
Animaux abattus au Canada	milliers	1,333·6	1,387·4	1,166·3	859·8	1,172·0	1,464·6
Habillé, poids estimatif[1]	m. de liv.	116,372	125,958	110,407	89,306	124,469	153,774
En magasin le 1er janvier	"	3,452	6,327	3,356	4,171	3,891	5,520
Importations	"	[4]	[4]	[4]	[4]	[5]	[5]
Total, stocks	"	119,824	132,285	113,763	93,477	128,360	159,294
Exportations	"	—	[4]	[4]	[4]	[5]	[5]
Mis en conserve	"	22	1,605	1,182	1,736	1,454	1,366
En magasin le 31 décembre	"	3,785	3,356	4,171	3,891	5,520	3,954
CONSOMMATION TOTALE	"	116,017	127,324	108,410	87,850	121,386	153,974
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	10·5	9·2	7·7	6·1	8·2	10·1
Porc—							
Animaux abattus au Canada	milliers	5,165·1	7,650·4	7,961·6	8,864·1	6,892·1	7,081·8
Habillé, poids estimatif[1]	m. de liv.	620,522	963,757	1,005,695	1,143,331	885,424	917,106
En magasin le 1er janvier	"	34,511	35,445	31,292	39,000	68,813	30,752
Importations[2]	"	7,394	5,733	22,456	4,677	481	1,825
Total, stocks	"	662,427	1,004,935	1,059,443	1,187,008	954,718	949,383
Exportations[2]	"	179,630	85,099	21,382	15,041	55,320	60,607
Mis en conserve	"	4,602	46,835	48,754	190,911	55,935	39,093
En magasin le 31 décembre	"	37,863	31,292	39,000	68,813	30,752	33,996
CONSOMMATION TOTALE	"	440,332	841,709	950,307	912,243	812,711	815,687
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	39·8	60·8	67·8	63·2	55·0	53·7
Mouton et agneau—							
Animaux abattus au Canada	milliers	1,543·0	855·7	824·8	595·9	679·3	708·4
Habillé, poids estimatif[1]	m. de liv.	61,417	35,691	35,973	26,318	29,136	30,155
En magasin le 1er janvier	"	6,190	5,023	3,894	3,584	4,482	3,533
Importations[2]	"	422	486	3,499	2,661	4,745	7,324
Total, stocks	"	68,029	41,200	43,366	32,563	38,363	41,012
Exportations[2]	"	248	2,761	2,737	46	52	53
Mis en conserve	"	37	220	205	350	310	301
En magasin le 31 décembre	"	5,965	3,894	3,584	4,482	3,533	3,111
CONSOMMATION TOTALE	"	61,779	34·325	36·840	27·685	34,468	37,547
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	5·6	2·5	2·6	1·9	2·3	2·5

Renvoi à la fin du tableau, p. 461.

44.—Stocks, distribution et consommation de viande et de saindoux, 1950-1954 et moyennes quinquennales, 1935-1939—fin

Articles		Moyenne, 1935-1939	1950	1951	1952	1953	1954
Conserves de viande—							
Production estimative	m. de liv.	5,624	53,485	54,545	144,183	56,249	57,450
Importations	"	12,292	10,969	23,977	14,185	11,543	15,978
Changement dans les stocks[6]	"	..	+94	+879	+54,442	−39,017	−20,936
Exportations	"	1,999	8,430	9,258	14,874	22,748	50,220
CONSOMMATION TOTALE	"	15,917	55,930	68·385	89,052	84·061	44,144
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	1·4	4·0	4·9	6·2	5·7	2·9
Issues—							
Production estimative	m. de liv.	64,611	84,446	79,739	81,209	81,393	89,372
Importations	"	..	1,483	4,348	1,594	4,121	3,769
Total, stocks	"	64,611	85,929	84,087	82,803	85,514	93,141
Exportations	"	..	5,657	7,223	2,535	6,680	8,954
Mises en conserve	"	583	3,258	2,923	2,493	3,509	3,871
CONSOMMATION TOTALE	"	64,028	77,014	73,941	77,775	75,325	80,316
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	5·8	5·6	5·3	5·4	5·1	5·3
Saindoux—							
Production estimative[7]	m. de liv.	63,237	109,652	117,874	186,972	139,313	138,751
Importations	"	56	13,031	11,045	1,265	6,790	2,850
Changement dans les stocks	"	+278	−629	+2,615	+2,404	−7,436	+566
Exportations	"	19,485	126	84	14,289	1,426	676
CONSOMMATION TOTALE	"	43,530	123,186	127,220	171,544	152,113	140,359
CONSOMMATION PAR BOUCHE	livres	3·9	8·9	9·1	11·9	10·3	9·2

[1] Viande comestible à l'exclusion des issues. [2] Poids froid, abattu, habillé. [3] Y compris les issues comestibles de bœuf et de veau. [4] Petite quantité comprise avec le bœuf. [5] Viande comestible à l'exclusion des graisses et des issues. [6] Les changements positifs représentent des déductions faites sur les stocks disponibles au cours d'une année déterminée et sont donc soustraits; de même les changements négatifs représentent une augmentation de la consommation. [7] Comprend la graisse de porc fondue.

Section 5.—Statistique agricole du recensement

Une statistique agricole sommaire, tirée du recensement de 1951, paraît dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 449-458. Elle renferme des renseignements sur le nombre de fermes occupées, par province, selon le mode d'occupation et la grandeur, sur les exploitants agricoles classés selon l'âge et la province, sur les machines agricoles, sur l'électrification des fermes et la superficie de la terre agricole. Le neuvième recensement du Canada, 1951, et plus particulièrement le vol. VI *Recensement du Canada 1951*, parties I et II, renferme encore plus de renseignements.

Section 6.—Statistique internationale des cultures

Les tableaux **45** et **46** se fondent sur la statistique officielle de mars 1955 du Bureau des relations agricoles étrangères, du département de l'Agriculture des États-Unis; ils donnent les superficies et la production de blé et la production d'avoine et d'orge en 1953 et 1954 ainsi que les moyennes de 1945-1949 des principaux pays.

45.—Emblavures et production estimatives de blé dans certains pays, moissons de 1953 et 1954 et moyennes de 1945-1949

Continent et pays	Emblavures			Production		
	Moyenne, 1945-1949	1953	1954	Moyenne, 1945-1949	1953	1954
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)		
Amérique du Nord[1]	**97,040**	**94,860**	**79,850**	**1,585,000**	**1,809,000**	**1,300,000**
Canada	24,717	25,513	24,267	366,349	613,962	298,909
États-Unis	71,024	67,661	53,712	1,202,396	1,169,484	969,781
Mexique	1,244	1,623	1,804	15,522	24,650	30,300

Renvoi à la fin du tableau, p. 462.

45.—Emblavures et production estimatives de blé dans certains pays, moissons de 1953 et 1954 moyennes de 1945-1949—fin

Continent et pays	Emblavures			Production		
	Moyenne, 1945-1949	1953	1954	Moyenne, 1945-1949	1953	1954
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)		
Europe[1]	**66,120**	**71,340**	**73,120**	**1,265,000**	**1,725,000**	**1,710,000**
Allemagne de l'Ouest	2,283	2,832	2,713	67,420	116,800	105,600
Autriche	528	563	578	10,800	19,250	16,700
Belgique	371	412	445	14,733	20,250	20,800
Danemark	175	173	208	8,704	10,430	10,290
Espagne	9,640	10,606	10,660	116,700	125,000	180,000
Finlande	420	355	400	8,966	9,500	10,000
France	10,354	10,600	11,675	238,200	330,000	386,500
Grèce	1,917	2,581	2,540	24,750	52,000	45,000
Irlande	561	380	—	17,746	15,400	15,900
Italie	11,742	12,100	12,100	227,200	332,600	264,000
Luxembourg	32	44	48	800	1,350	1,500
Norvège	91	43	47	2,670	1,430	1,480
Pays-Bas	262	161	272	11,109	9,500	14,590
Portugal	1,665	1,867	1,906	14,190	25,350	27,470
Royaume-Uni	2,148	2,217	2,457	77,505	99,460	104,160
Suède	749	959	1,070	23,222	36,340	37,870
Suisse	223	211	222	7,800	8,101	9,370
Autres pays d'Europe[2]	18,530	20,230	20,560	318,000	417,000	392,000
Union des républiques socialistes soviétiques (Europe et Asie)	**82,200**	..	..	**885,000**	..	..
Asie[1]	**111,750**	**126,720**	**133,220**	**1,525,000**	**1,715,000**	**1,715,000**
Chine	54,447	..	..	864,280	..	..
Inde[3]	23,312	24,285	26,100	212,336	275,630	290,900
Irak	1,593	..	..	14,424	26,000	..
Iran	..	..	..	70,791	82,500	77,000
Japon	1,655	1,693	1,660	34,325	50,500	55,700
Liban	166	166	166	2,133	1,980	2,060
Pakistan[3]	10,370	9,510	10,650	130,018	105,000	137,500
Syrie	1,957	2,347	2,720	18,762	29,400	31,200
Turquie	9,436	15,840	15,860	125,089	239,950	180,040
Afrique[1]	**13,740**	**16,940**	**17,779**	**134,000**	**195,000**	**210,000**
Algérie	3,566	4,292	4,497	29,900	40,440	44,830
Égypte	1,618	1,858	1,863	42,366	56,800	60,000
Maroc français	2,621	3,526	3,813	21,792	40,903	45,560
Tunisie	1,907	2,612	3,074	12,320	21,300	22,410
Union Sud-Africaine	2,416	3,014	2,857	15,067	21,160	19,760
Amérique du Sud[1]	**16,320**	**18,840**	**20,450**	**263,000**	**330,000**	**380,000**
Argentine	11,493	12,345	..	193,740	227,800	275,000
Brésil	876	..	..	11,283	25,000	25,000
Chili	1,980	1,882	1,980	35,628	35,100	38,270
Pérou	280	425	420	3,798	6,200	6,100
Uruguay	1,060	1,850	1,800	13,124	30,000	26,310
Océanie	**12,802**	**10,865**	**10,609**	**182,983**	**292,740**	**171,210**
Australie	12,662	10,751	10,499	177,742	197,960	166,610
Nouvelle-Zélande	140	114	110	5,241	4,780	4,600
Total mondial[1]	**399,970**	**458,560**	**457,020**	**5,840,000**	**7,310,000**	**6,825,000**

[1] Les totaux estimatifs, arrondis en millions, suppléent aux données manquantes de certains pays indiqués et de certains autres pays producteurs non indiqués. [2] Y compris l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne orientale, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie. [3] Les chiffres des périodes indiquées ne sont pas strictement comparables car ceux de 1953 et 1954 suppléent à certaines régions non énumérées dont les chiffres ne sont pas compris dans ceux de la période antérieure mais figurent dans le total estimatif de l'Asie.

46.—Production estimative d'avoine et d'orge, dans certains pays, en 1953 et 1954 et moyenne de 1945-1949

Continent et pays	Avoine			Orge		
	Moyenne, 1945-1949	1953	1954	Moyenne, 1945-1949	1953	1954
	(milliers de boisseaux)					
Amérique du Nord[1]	**1,720,000**	**1,620,000**	**1,811,000**	**424,000**	**512,000**	**553,000**
Canada	341,612	406,960	306,793	144,688	262,065	175,509
États-Unis	1,376,527	1,209,458	1,409,579	273,306	242,544	370,126
Mexique	2,152	3,500	4,134	6,032	7,580	7,800
Europe[1]	**1,293,000**	**1,445,000**	**1,365,000**	**600,000**	**850,000**	**830,000**
Allemagne de l'Ouest	144,500	175,970	170,370	43,740	95,160	88,170
Autriche	17,424	28,800	23,200	7,127	15,050	14,370
Belgique	37,888	31,220	30,200	9,388	13,360	10,550
Danemark	67,820	56,700	54,220	64,345	100,170	93,470
Espagne	34,390	30,520	35,830	83,528	73,030	96,450
Finlande	35,275	66,000	61,000	8,500	15,000	13,800
France	221,821	252,340	245,610	52,500	102,830	115,810
Grèce	6,058	11,520	10,430	7,359	11,870	10,840
Irlande	48,040	40,500	37,000	6,739	10,500	8,167
Italie	30,513	41,500	37,600	9,467	14,330	12,770
Luxembourg	2,370	2,740	2,330	—	—	—
Norvège	11,137	12,340	10,950	4,014	9,500	10,730
Pays-Bas	24,125	35,080	32,150	7,147	14,350	9,540
Portugal	8,270	9,000	8,740	3,835	5,500	5,400
Royaume-Uni	204,692	197,470	169,120	91,895	117,646	104,953
Suède	58,000	65,660	60,590	8,252	21,710	16,720
Suisse	5,568	6,060	5,300	2,745	2,910	2,440
Autres pays européens[2]	313,000	359,000	350,000	172,000	208,000	198,000
Union des républiques socialistes soviétiques (Europe et Asie)	**720,000**	..	..	**272,000**	..	..
Asie[1]	**84,000**	**114,000**	**109,000**	**692,000**	**868,000**	**828,000**
Chine	51,335	..	..	322,240	..	..
Inde[3]	—	—	—	106,255	126,000	127,000
Irak	—	—	—	29,502	50,000	..
Iran	—	—	—	37,157	37,700	37,850
Japon	6,431	10,060	11,230	56,046	86,900	106,600
Liban	—	—	—	1,165	690	740
Mandchourie	—	—	—	5,550	..	..
Pakistan[3]	—	—	—	6,922	5,200	..
Syrie	574	..	..	11,135	13,800	20,670
Turquie	14,000	28,650	22,390	68,675	167,18	110,230
Afrique[1]	**20,000**	**23,000**	**23,000**	**107,000**	**155,000**	**157,000**
Algérie	7,694	8,000	7,58	28,120	33,200	37,200
Égypte	—	—	—	8,605	4,750	5,330
Maroc français	2,376	4,500	4,750	47,320	82,950	8 ,380
Tunisie	958	790	..	7,901	8,300	7,800
Union Sud-Africaine	8,415	..	..	1,617	2,200	2,800
Amérique du Sud[1]	**57,000**	**80,000**	**77,000**	**52,000**	**66,000**	**81,000**
Argentine	47,782	68,270	65,000	35,576	41,060	55,400
Chili	5,310	6,700	7,000	4,030	3,500	4,000
Pérou	—	—	—	6,716	10,500	10,700
Uruguay	2,840	4,120	3,870	846	1,850	1,800
Océanie	**36,918**	**42,381**	**36,500**	**19,077**	**46,492**	**30,156**
Australie	33,249	41,201	35,000	16,854	42,992	27,156
Nouvelle-Zélande	3,669	1,180	1,500	2,223	3,500	..
Total mondial[1]	**3,931,000**	**4,150,000**	**4,325,000**	**2,170,000**	**2,810,000**	**2,815,000**

[1] Les totaux estimatifs, arrondis en millions, suppléent aux données manquantes de certains pays indiqués et de certains autres pays producteurs non indiqués. [2] Y compris l'Albanie, la Bulgarie, l'Allemagne orientale, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. [3] Les chiffres des périodes indiquées ne sont pas strictement comparables car ceux de 1953 et 1954 suppléent à certaines régions non énumérées dont les chiffres ne sont pas compris dans ceux de la période antérieure mais figurent dans le total estimatif de l'Asie.

CHAPITRE X.—FORÊTS*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Régions forestières	464
Section 2. Essences indigènes	466
Section 3. Ressources forestières	466
Section 4. Dégarnissement des forêts	468
Section 5. Administration forestière	469
Sous-section 1. Administration des forêts fédérales et provinciales	469
Article spécial: **Conventions forestières fédérales-provinciales**	470
Sous-section 2. Protection des forêts contre l'incendie	479
Sous-section 3. Recherche sylvicole	483
Section 6. Industries forestières	485
Sous-section 1. Opérations en forêt	485
Sous-section 2. Les sciages	487
Sous-section 3. Industrie de la pâte et du papier	488
Sous-section 4. Industrie du placage et du contre-plaqué	498
Sous-section 5. Industries qui utilisent le bois	500
Sous-section 6. Industries qui utilisent le papier	500
Sous-section 7. Impression, édition et industries connexes	501

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Au Canada, le sol est à la base de l'économie et sa judicieuse utilisation est le fondement d'une bonne exploitation forestière. En plus d'assurer une production maximum et aussi économique que possible des bois les plus utilisables, une bonne exploitation des forêts contribuera à préserver les terres agricoles de la sécheresse et de l'érosion, protégera les bassins d'alimentation et maintiendra les approvisionnements d'eau, fournira un abri au gibier et aux animaux à fourrure et assurera aux Canadiens et aux touristes des moyens de récréation que seule la forêt peut offrir.

Section 1.—Régions forestières†

La forêt canadienne occupe une vaste superficie dans la zone tempérée du Nord. Les grandes différences de physiographie, de sol et de climat produisent des contrastes marqués dans le caractère des forêts des diverses parties du pays; c'est pourquoi on peut y discerner huit régions forestières assez bien définies. Ces régions sont les suivantes, et le tableau ci-dessous donne l'étendue relative occupée par chacune par rapport à la superficie boisée totale:

Région	%	*Région*	%
Boréale	82·1	Acadienne	2·0
Grands lacs-St-Laurent	6·5	Colombienne	0·8
Subalpine	3·7	Décidue	0·4
Montane	2·3		
Côtière	2·2	Total	100·0

Région boréale.—Cette région couvre la majeure partie de la superficie forestière du Canada, formant une ceinture continue qui s'étend vers l'ouest depuis l'océan Atlantique jusqu'aux Rocheuses et vers le nord-ouest jusqu'à l'Alaska. L'épinette blanche et l'épinette noire en sont les essences caractéristiques; les autres conifères principaux de la région sont le tamarac, qui pousse partout, le sapin baumier et le sapin gris dans l'Est et le Centre, ainsi que le sapin concolore et le pin de Murray dans l'Ouest et le Nord-Ouest.

* Les sections consacrées à la sylviculture et à l'administration forestière ont été revues à la Section de l'économie forestière, Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Les sections portant sur la forêt et les industries forestières ont été revues, sauf indication contraire, à la Section des forêts, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique.

† On trouve une étude plus détaillée des régions forestières dans le Bulletin n° 89, intitulé: *Répartition des forêts canadiennes*, par W. E. D. Halliday, publié par le Service forestier du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa. Voir aussi le premier chapitre au sujet des variations physiographiques, climatiques, etc., au Canada.

Bien que la région soit principalement conifère, il y pousse partout des arbres feuillus, tels que le bouleau blanc et le peuplier, qui tiennent une place importante dans le Centre et le Centre méridional, particulièrement là où la région passe aux Herbages des prairies. De même, la proportion de terrains arides (rocaille, fondrière et toundra dénudées) augmente dans les parties septentrionales jusqu'à ce que la région se perde dans la toundra. Le sud des parties est de la région est beaucoup envahi par les essences de la région des Grands lacs et du Saint-Laurent, telles le pin blanc et le pin rouge, le bouleau jaune, l'érable à sucre, le frêne noir et le thuya de l'Est.

Région subalpine.—Il s'agit d'une forêt de conifères occupant les versants supérieurs des montagnes à l'est de la chaîne Côtière. Elle se prolonge au nord de la ligne de partage des eaux entre le bassin des rivières Skeena, Nass et La Paix et celui des rivières Stikine et Liard. Les essences principales sont l'épinette d'Engelmann, le sapin concolore et le pin de Murray. Cette région s'apparente étroitement à la région boréale, d'où débordent l'épinette noire, l'épinette blanche et le tremble, surtout dans les parties septentrionales. On y voit aussi le sapin de Douglas de la région montane, ainsi que la pruche de l'Ouest, le cèdre de l'Ouest et le sapin gracieux de la région côtière. Les autres essences qu'on y rencontre sont le mélèze occidental, le pin à blanche écorce et le pin blanc de l'Ouest.

Région montane.—Cette région occupe une grande partie des plateaux intérieurs de la Colombie-Britannique ainsi qu'une partie de la vallée de Kootenay et une petite superficie sur le versant oriental des Rocheuses. C'est un prolongement septentrional du type de forêt de la majeure partie du système montagneux de l'ouest des États-Unis. La région se rattache aux régions côtière, colombienne et subalpine. Le pin à bois lourd est l'essence caractéristique des portions méridionales et il ne se trouve que là. Le pin de Douglas croît un peu partout, mais surtout dans le centre et le sud de cette région. Le pin de Murray et le tremble y sont généralement présents, ce dernier croissant abondamment dans le nord des secteurs du centre. Dans les parties septentrionales, l'épinette d'Engelmann et le sapin concolore de la région subalpine prennent de l'importance de même que le bouleau blanc; l'épinette blanche boréale y apparaît aussi. Dans plusieurs vallées se trouvent de vastes étendues d'herbes à balai et d'armoises des Herbages.

Région côtière.—Elle forme une partie de la forêt de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord. Essentiellement conifère, elle se compose surtout du thuya géant et de la pruche de l'Ouest, du sapin de Douglas au sud et de l'épinette de Sitka au nord. Le sapin gracieux et le cyprès jaune y abondent et, de même que le tsuga de Patton, et le sapin concolore, y sont communs près de la lisière de la forêt. Le pin argenté croit dans les parties méridionales. Les arbres feuillus, tels le peuplier de l'Ouest, l'aune de l'Orégon et l'érable à grandes feuilles y sont clairsemés. L'arbousier de Menzies et le chêne de Garry ne poussent au Canada que sur la côte sud-est de l'île de Vancouver et sur la terre ferme voisine. Ce sont des essences qui sont venues de la forêt montane des États-Unis.

Région colombienne.—Une grande partie de la vallée de la rivière Kootenay, les vallées supérieures de la Thompson et du Fraser, ainsi que la région du lac Quesnel, de la Colombie-Britannique, renferment une forêt de conifères qui ressemble beaucoup à celle de la région côtière. Le cèdre de l'Ouest et la pruche de l'Ouest en sont les essences caractéristiques. S'y associent le sapin de Douglas, qui y est généralisé, et, dans les portions sud, le pin argenté, le mélèze occidental et le sapin grandissime. L'épinette d'Engelmann de la région subalpine abonde dans la vallée supérieure du Fraser et croît quelque peu en haute altitude dans le reste de la région. Aux altitudes moins grandes de l'Ouest et dans quelques parties de la vallée de Kootenay, la forêt passe à la région montane et, en quelques endroits, aux Herbages.

Région décidue.—Une petite portion de cette forêt, répandue dans l'est des États-Unis, s'étend dans le sud-ouest de l'Ontario entre les lacs Huron, Érié et Ontario. On y trouve, éparpillées parmi les arbres feuillus communs à la région des Grands lacs et du Saint-Laurent, tels l'érable à sucre, le hêtre, l'orme blanc, le tilleul d'Amerique, le frêne rouge, le chêne blanc et le noyer cendré, d'autres essences feuillues qui ne poussent pas plus

au nord. Parmi ces essences se rencontrent le tulipier, le magnolier à feuilles acuminées, le faux bananier, le mûrier rouge, le chicot du Canada, le gainier du Canada, le nyssa sylvestre, le frêne anguleux, le sassafras, le noyer à noix douces, le noyer à noix de cochon et les chênes écarlate, noir et des marais. De plus, on y trouve le noyer noir d'Amérique, le sycomore et le chêne bicolore, qui se confinent surtout à cette région. Les conifères y sont peu nombreux et comprennent surtout le pin blanc, le tamarac, le cèdre rouge et la pruche, tous éparpillés.

Région des Grands lacs et du Saint-Laurent.—Autour des Grands lacs et le long de la vallée du fleuve Saint-Laurent s'étend une forêt d'essences très mélangées dont les principales sont le pin blanc et le pin rouge, la pruche de l'Est et le bouleau jaune. A ces arbres s'associent certaines autres essences feuillues communes à la région décidue, telles l'érable à sucre, l'érable rouge, le chêne rouge, le tilleul d'Amérique et l'orme blanc. Les autres arbres qui abondent sont le thuya de l'Est, le peuplier à grandes dents et, à un degré moindre, le hêtre, le chêne blanc, le noyer cendré et le frêne d'Amérique. Les essences boréales, telles l'épinette blanche et l'épinette noire, le sapin baumier, le pin gris, le peuplier et le bouleau blanc y débordent du nord tandis que l'épinette rouge de la forêt acadienne abonde dans certaines portions est de la région.

Région acadienne.—La majeure partie des provinces Maritimes se recouvre d'une forêt très apparentée à la région des Grands lacs et du Saint-Laurent et à la région boréale. L'essence caractéristique en est l'épinette rouge, à laquelle s'associent le sapin baumier, le bouleau jaune et l'érable à sucre, et quelques pins rouges, pins blancs, hêtres et pruches. Les autres essences abondantes sont l'épinette noire et l'épinette blanche, le chêne rouge, l'orme blanc, le frêne noir, l'érable rouge, le bouleau blanc, le bouleau rouge et les peupliers. Cependant, le thuya de l'Est et le pin gris ne se rencontrent presque pas hors de la moitié occidentale de la région.

Section 2.—Essences indigènes

Il existe au Canada plus de 150 essences d'arbres, dont 31 sont des conifères, communément appelés "bois tendres". Environ les deux tiers de ces bois tendres sont d'importance commerciale. Parmi le grand nombre d'essences décidues ou "bois durs", environ 10 p. 100 seulement ont une grande valeur commerciale. Environ 82 p. 100 du volume de bois marchand se compose d'essence de bois tendres.

Les principales essences de chaque région forestière sont énumérées à la section 1 précédente. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les arbres du Canada dans le bulletin n° 61 du Service forestier du Canada, *Arbres indigènes du Canada**, publié par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Section 3.—Ressources forestières

Le Canada (sans le Labrador) compte environ 1,567,517 milles carrés de forêts, soit 44 p. 100 de la superficie totale des terres.

Près de 740,000 milles carrés, ou 47 p. 100 des forêts du Canada, sont classées "improductives", c'est-à-dire inaptes à produire du bois marchand. Elles n'en jouent pas moins un rôle important en aidant à conserver les réserves d'eau et en assurant un habitat au gibier et aux animaux à fourrure.

Sur la portion "productive" des superficies boisées, 582,000 milles carrés sont considérés maintenant accessibles à l'exploitation commerciale. Les forêts productives économiquement inaccessibles renferment force bois de sciage et bois à pâte. Il n'est pas encore économique d'y entreprendre l'abatage, mais à mesure qu'on découvrira des méthodes peu coûteuses de transport, que les régions boisées accessibles se dégarniront et qu'augmenteront les besoins de produits forestiers, ces forêts productives, aujourd'hui inaccessibles, seront progressivement livrées à l'exploitation commerciale. Les conditions climatiques y étant en général moins favorables, la productivité de ces terres à bois inaccessibles sera sans doute inférieure à celle des régions accessibles qu'on exploite actuellement.

* Chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, prix $1.50.

Le rôle prédominant qu'ont joué le bois et d'autres produits forestiers dans l'expansion du pays a porté bien des gens à évaluer les forêts en fonction du seul bois qu'elles renferment. Comme on reconnaît de plus en plus la valeur économique des autres avantages de la forêt, on en apprécie davantage la valeur véritable et on a une plus large conception de la question forestière.

Les autorités provinciales font périodiquement l'inventaire de leurs ressources forestières et, en collaboration avec elles, la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dresse l'inventaire national des forêts canadiennes. Les dernières estimations du bois en futaies, par province et par région, figurent au tableau 1. Elles sont constamment à reviser à mesure que l'inventaire se fait plus exact et plus complet.

1.—Total estimatif du bois en futaies au Canada, par genre et volume et par province et région, 1955

Province et région	Conifères			Bois feuillu			Total		
	Bois de sciage	Jeune bois	Volume total équivalent	Bois de sciage	Jeune bois	Volume total équivalent	Bois de sciage	Jeune bois	Volume total équivalent
Futaies accessibles	millions de p.m.p.	milliers de cordes	millions de pi. cu.	millions de p.m.p.	milliers de cordes	millions de pi. cu.[1]	millions de p.m.p.	millers de cordes	millions de pi. cu.[1]
Terre-Neuve—									
Labrador	5,474	62,041	6,368	416	2,141	265	5,890	64,182	6,633
L'île	5,857	65,354	6,727	1,039	1,150	305	6,896	66,504	7,032
Île-du-P.-Édouard	220	672	101	47	460	49	267	1,132	150
Nouvelle-Écosse	4,849	23,167	2,939	1,261	5,363	708	6,110	28,530	3,647
Nouveau-Brunswick	12,250	65,294	8,000	9,500	24,706	4,000	21,750	90,000	12,000
TOTAL, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	28,650	216,528	24,135	12,263	33,820	5,327	40,913	250,348	29,462
Québec	37,005	450,495	45,693	12,951	176,108	17,559	49,956	626,603	63,252
Ontario	80,117	437,188	53,184	74,861	167,721	29,229	154,978	604,909	82,413
TOTAL, PROVINCES DU CENTRE	117,122	887,683	98,877	87,812	343,829	46,788	204,934	1,231,512	145,665
Manitoba	3,460	24,077	2,739	1,775	20,391	2,088	5,235	44,468	4,827
Saskatchewan	5,747	50,157	5,413	10,137	47,822	6,092	15,884	97,979	11,505
Alberta	7,000	74,400	7,724	2,080	36,000	3,476	9,080	110,400	11,200
TOTAL, PROVINCES DES PRAIRIES	16,207	148,634	15,876	13,992	104,213	11,656	30,199	252,847	27,532
Colombie-Britannique	458,016	109,581	100,917	8,136	- -	1,628	466,152	109,581	102,545
Territoires du N.-O.	660	34,500	3,065	480	16,500	1,498	1,140	51,000	4,563
Yukon	1,750	25,000	2,475	250	6,000	560	2,000	31,000	3,035
Total, futaies accessibles	**622,405**	**1,421,926**	**245,345**	**122,933**	**504,362**	**67,457**	**645,338**	**1,926,288**	**312,802**
Total, futaies inaccessibles	**222,851**	**893,364**	**120,506**	**8,707**	**166,927**	**15,930**	**231,558**	**1,060,291**	**136,436**
Canada	**845,256**	**2,315,290**	**365,851**	**131,640**	**671,289**	**83,387**	**976,896**	**2,986,579**	**449,238**

[1] A l'exclusion des souches et des cimes inutilisables.

Régime foncier des terres boisées.—Des particuliers ou des sociétés privées possèdent 6 p. 100 des terres boisées du Canada. La Couronne, du chef du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, possède encore le reste, soit 94 p. 100: des droits de coupe du bois appartenant à la Couronne, en vertu de baux ou de permis, ont été accordés à l'égard de 8 p. 100 de toutes les terres boisées. Quelques-unes des terres inaliénées qui ont déjà été exploitées ont été rétrocédées à la Couronne, mais, en général, elles sont situées dans les régions inaccessibles ou peu accessibles.

Les boisés dans les 623,000 fermes de Canada occupent près de 22,780,000 acres (recensement de 1951), soit 13 p. 100 de la superficie totale des fermes et plus de 6 p. 100 de toutes les forêts productives accessibles. Ces petits boisés, de trois ou quatre acres jusqu'à 200 acres et plus, comptent parmi les forêts les plus accessibles du pays. De plus, les boisés de l'est du Canada sont, en général, très productifs, car on les trouve dans le midi du pays et souvent sur des terres beaucoup plus riches que celles où croissent les forêts septentrionales.

2.—Régime foncier des terres boisées occupées, par province, 1955

(Superficie brute en milles carrés)

Province	Terres privées			Terres de la Couronne					Total, terres boisées occupées
	Boisés de ferme	Autres terres privées	Total	Licences de pulperie	Licences de sciage	Ventes de bois	Concessions forestières	Total	
Terre-Neuve—									
Labrador	—	—	—	15,375	—	—	—	15,375	15,375
L'île	58	3,153	3,211	16,870	—	—	—	16,870	20,081
Île-du-P.-Édouard	540	66	606	—	—	—	—	—	606
Nouvelle-Écosse	2,884	5,581	8,465	700	—	44	—	744	9,209
Nouveau-Brunswick	3,194	7,932	11,126	3,828	6,905	—	—	10,733	21,859
Québec	9,180	16,333	25,513	72,256	8,958	—	—	81,214	106,727
Ontario	6,020	13,035	19,055	87,007	10,802	—	—	97,809	116,864
Manitoba	2,833	5,098	7,931	2,716	27	900	6	3,649	11,580
Saskatchewan	4,602	2,745	7,347	—	—	—	—	—	7,347
Alberta	4,477	4,561	9,038	—	2,500	150	50	2,700	11,738
Colombie-Britannique	1,806	9,219	11,025	747	2,779	3,594	608	7,728	18,753
Terr. du Nord-Ouest	—	—	—	—	—	6	—	6	6
Yukon	—	—	—	—	—	15	—	15	15
Canada	**35,594**	**67,723**	**103,317**	**199,499**	**31,971**	**4,709**	**664**	**236,843**	**340,169**

Section 4.—Dégarnissement des forêts

La présente section donne un aperçu général du dégarnissement et de la récupération des forêts. On trouvera à la section 5, le détail de la lutte scientifique contre les causes des pertes forestières: incendies de forêts, dégâts causés par les insectes, etc.

Le tableau **3** donne la moyenne annuelle et la cause du dégarnissement des réserves de bois marchand au cours de la décennie 1944–1953, ainsi que les chiffres provisoires de 1954. Sur le dégarnissement total de la décennie, 94 p. 100 des bois ont été utilisés et 6 p. 100 ont été détruits par le feu. Les 3,140,644,000 pieds cubes utilisés comprennent 39 p. 100 de billes et billots, 32 p. 100 de bois à pâte, 25 p. 100 de bois de chauffage et le reste, soit 4 p. 100, des produits divers. Environ 6 p. 100 du total du bois utilisé a été exporté à l'état de billes, billots et bois à pâte.

L'utilisation plus efficace du bois abattu constitue un facteur qui influe sur le dégarnissement de la forêt. Sans doute, par le passé, une proportion trop forte des sciages était rejetée. D'importants perfectionnements dans l'emploi du bois permettent l'utilisation de bois autrefois sans valeur marchande à cause de ses petites dimensions et de sa qualité inférieure. Les progrès de la fabrication de la rayonne, de la cellophane et de plusieurs autres produits de cellulose étendent rapidement l'emploi du bois. Les besoins croissants de produits plastiques du bois, de panneaux de fibre et de bois laminés permettent d'employer davantage les bois de qualité inférieure et font utiliser plus à fond les ressources forestières et éliminer une bonne partie des pertes.

La partie accessible de la forêt productive du pays a une superficie de 582,000 milles carrés et, pour de nombreuses années encore, la production forestière sortira de cette réserve; on estime à 312,802 millions de pieds cubes la quantité de bois marchand, dont environ 159,800 millions de pieds cubes se trouvent dans des secteurs cédés à bail ou entre les mains de l'entreprise privée. Les 3,661 millions de pieds cubes utilisés en 1954

représentent 1·2 p. 100 du volume productif accessible et 2·3 p. 100 du volume marchand des secteurs occupés (où il est effectivement utilisé). La comparaison de ces deux pourcentages révèle le rythme élevé de l'abatage dans les forêts occupées, si l'on tient compte du fait que l'on n'utilise pas la croissance annuelle dans ce qui reste de forêt productive accessible. Ces faits manifestent la nécessité d'une exploitation méthodique de toutes nos forêts commerciales si les industries forestières doivent demeurer au premier rang de l'exploitation des ressources naturelles du pays.

3.—Dégarnissement annuel moyen de la forêt au cours de la décennie 1944-1953, de 1953 et de 1954

Énumération	Bois utilisable			Dégarnissement[1]		
	Moyenne, 1944-1953	1953	1954[p]	1944-1953	1953	1954[p]
	(milliers de pieds cubes)			(pourcentage)		
Produits utilisés—						
Billes et billots—						
Usage domestique	1,223,009	1,388,937	1,468,860	36·5	37·5	39·3
Exportation	11,279	8,939	8,969	0·3	0·3	0·2
Bois à pâte—						
Usage domestique	848,239	988,687	1,043,399	25·4	26·7	27·9
Exportation	168,197	148,682	151,192	5·0	4·0	4·0
Bois de chauffage	779,269	862,956	884,006	23·3	23·3	23·6
Autres produits	110,651	100,530	104,402	3·3	2·7	2·8
Utilisation annuelle moyenne	**3,140,644**	**3,498,731**	**3,660,828**	**93·8**	**94·5**	**97·8**
Perte—Par l'incendie	**207,165**	**202,654**	**81,170**	**6·2**	**5·5**	**2·2**
Dégarnissement annuel moyen	**3,347,809**	**3,701,385**	**3,741,998**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

[1] Ne comprend pas la perte due aux agents autres que le feu, les insectes, les maladies et mortalité naturelle au sujet desquels aucune estimation sûre n'est disponible.

Section 5.—Administration forestière

Sous-section 1.—Administration des forêts fédérales et provinciales*

Les gouvernements provinciaux possèdent et administrent la majeure partie des ressources forestières du Canada. Le gouvernement fédéral est responsable de l'administration de celles des territoires du Yukon et du Nord-Ouest ainsi que de celles d'autres terres fédérales comme les parcs nationaux et les stations d'expérimentation forestière. Quelque 103,000 milles carrés de forêts appartiennent à des particuliers ou à des sociétés.

La ligne de conduite générale des gouvernements fédéral et provinciaux a été de disposer des forêts publiques en délivrant des permis de coupe plutôt qu'en les vendant. Grâce à ce régime, la Couronne conserve la propriété du sol et réglemente la coupe. Les gouvernements touchent un revenu sous forme de droits de coupe ordinaires et supplémentaires (*stumpage*) qui sont acquittés d'un coup ou au fur et à mesure de l'abatage; des loyers fonciers et des taxes de protection contre l'incendie sont perçus annuellement. Les gouvernements peuvent, à leur discrétion, reviser toutes ces impositions dont sont frappés le bois et le sol.

Les trois provinces Maritimes n'ont pas appliqué cette ligne de conduite autant que le reste du pays. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, presque toutes les forêts ont été aliénées et elles sont réparties en lopins qui sont surtout des boisés de ferme. En Nouvelle-Écosse, 73 p. 100 des forêts appartiennent à des particuliers. Au Nouveau-Brunswick, 48 p. 100 appartiennent à des particuliers. Voici le pourcentage dans les autres provinces: Terre-Neuve (Labrador compris) 4; Québec, 7; Ontario, 9; Manitoba, 7; Saskatchewan, 6; Alberta, 7 et Colombie-Britannique, 4.

Les terres provinciales propres à la sylviculture sont réservées à la production forestière et chaque province a cessé presque entièrement d'aliéner les terres qui ne peuvent servir qu'à la production de bois.

* L'*Annuaire* de 1954, pp. 469-477, renferme plus de renseignements.

Le gouvernement fédéral, les services forestiers des provinces ou les sociétés de pâte et papier et de bois emploient au Canada plus de 2,200 forestiers de profession. Le personnel fédéral se consacre presque uniquement aux recherches; celui des provinces s'occupe surtout de l'administration des terres forestières provinciales; celui de l'industrie privée, bien qu'il fasse un peu de recherches, s'occupe principalement de l'administration et de la protection des forêts.

Administration fédérale.— La loi sur les forêts du Canada autorise, en particulier, le maintien de stations d'expérimentation forestière et de laboratoires de produits forestiers, dont certains existent depuis plusieurs années. La loi autorise aussi l'octroi d'une aide aux provinces pour leur permettre d'améliorer l'administration de leurs forêts. A la suite de conventions fédérales-provinciales intervenues subordonnément à la loi, sept provinces ont entrepris un inventaire forestier avec l'aide financière du gouvernement fédéral et six ont signé des accords de reboisement. L'historique des conventions fédérales-provinciales et leur rapport à la loi sur les forêts du Canada font l'objet de l'article qui suit.

LES CONVENTIONS FORESTIÈRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES*

Avant-propos

En décembre 1949, une mesure législative de la plus haute importance pour la sylviculture au Canada,—la loi sur les forêts du Canada,—a été insérée dans les statuts fédéraux. Tout aussi intéressante a été la déclaration faite en mai 1951 par le ministre des Ressources et du Développement économique d'alors, et portant que le gouvernement du Canada était disposé, ainsi que l'y autorisait la loi en question, à conclure avec les provinces des conventions prévoyant l'octroi à ces dernières d'une aide financière fédérale pour la réalisation de certaines initiatives propres à faciliter l'aménagement rationnel des ressources forestières du Canada.

Historique

Au cours des trente premières années du présent siècle, les ressources forestières des trois provinces des Prairies et de la zone ferroviaire de la Colombie-Britannique, de même que celles des territoires septentrionaux et des autres terres relevant de l'autorité fédérale, ont été administrées par le gouvernement du Canada, représenté en l'occurrence par divers organismes du ministère de l'Intérieur. Le Service forestier de ce ministère était chargé de l'administration des coupes de bois dans des réserves forestières formant, un peu avant 1930, une superficie de quelque 35,000 milles carrés, ainsi que de la protection contre le feu d'une étendue de près d'un quart de million de milles carrés. Le Service forestier effectuait des recherches sur une modeste échelle, bien que ces travaux aient augmenté après l'abolition de la Commission de conservation en 1921. Des recherches sur les produits forestiers étaient exécutées à des laboratoires successivement établis à Montréal, à Vancouvet et à Ottawa. Néanmoins, les fonctions du Service forestier étaient surtout d'ordre administratif durant cette période.

En 1930, les ressources forestières des provinces de l'Ouest sont passées de la juridiction du gouvernement fédéral à celle des provinces, ce qui n'était que légitime d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La juridiction provinciale sur les forêts des provinces de l'Est et de la majeure partie de la Colombie-Britannique avait été établie lors de la confédération. Les fonctions administratives du Service forestier dans cette vaste étendue se sont donc trouvées soudainement abolies; le Service est devenu avant tout un organisme de recherches, et il a conservé ce caractère depuis lors. La loi de 1911 sur les réserves forestières et les parcs fédéraux, qui avait constitué la base législative de la plupart des travaux du Service forestier, n'a plus eu aucune application pratique bien qu'elle soit demeurée dans les statuts pendant près de vingt ans. Au cours de cette période, il est devenu de plus en plus manifeste qu'une nouvelle législation forestière fédérale, tenant compte du statut modifié du Service forestier, était nécessaire.

* Rédigé par H. W. Beall, chef du Service des travaux sylvicoles pratiques, Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

En même temps on acquérait de plus en plus, en certains milieux, la conviction que toute nouvelle législation forestière devrait pourvoir à l'octroi d'aide financière par le gouvernement fédéral aux provinces pour la protection et la mise en valeur de leurs ressources forestières. Il existait déjà des cas où une telle aide fédérale avait été accordée aux provinces dans d'autres domaines de la juridiction provinciale, lorsque des intérêts aussi bien nationaux que régionaux ou locaux étaient en jeu. De toute évidence, la protection du domaine forestier était une question de première importance au point de vue national non seulement à cause du rôle transcendant des industries forestières dans l'économie canadienne et des recettes considérables qu'elles rapportaient au Trésor fédéral, mais aussi à cause de l'énorme influence des forêts sur le débit des cours d'eau, sur la faune, sur les valeurs récréatives et sur la prospérité nationale en général.

Ce principe avait été reconnu aux États-Unis dès 1911 alors que fut promulgée la loi Weeks, qui renfermait une disposition pourvoyant à l'octroi d'aide financière fédérale aux gouvernements des États-Unis aux fins de la protection des forêts contre l'incendie. La collaboration entre le pouvoir fédéral et les autorités des États a été considérablement accrue sous le régime de la loi Clarke-McNary de 1924, et elle s'est étendue à d'autres aspects de la sylviculture, bien que sur une échelle beaucoup plus modeste, sous le régime de cette dernière loi et de mesures subséquentes.

Des observations sollicitant une législation analogue ont été soumises de temps à autre au gouvernement canadien. Une aide financière visant des entreprises sylvicoles administrées par les provinces a été accordée en 1939-1940 en application du plan national de sylviculture, programme de formation des jeunes que les exigences de la seconde guerre mondiale ont écourté, et en vertu d'une entente conclue avec la province de la Colombie-Britannique durant ce dernier conflit mondial et selon laquelle des jeunes gens appelés au service alternatif étaient employés à la protection des forêts contre la menace des bombes incendiaires transportées du Japon par des ballons en papier.

En 1943, a paru le rapport du sous-comité de la conservation et de l'exploitation des ressources naturelles du Comité consultatif de la reconstruction—généralement appelé rapport Wallace. Le quatrième alinéa des recommandations formulées par ce sous-comité relativement à la sylviculture préconisait la promulgation d'une loi fédérale sur les forêts qui pourvoirait, en particulier, à "l'octroi d'une aide financière aux provinces pour la protection des forêts, la répression ou la suppression des insectes et des maladies, l'aménagement d'installations de récréation, l'amélioration des boisés de ferme, le reboisement, la publicité et la dissémination de renseignements en matière de sylviculture, et les subventions devant être versées à l'industrie relativement à l'application de méthodes sylvicoles approuvées dans l'aménagement des terres boisées".

Lorsque la seconde guerre mondiale a pris fin, on a pris en sérieuse considération la préparation d'une loi forestière fédérale qui donnerait suite, dans une mesure sensible, aux recommandations du rapport Wallace. Le 13 octobre 1949, le projet de loi n° 62 "Loi concernant la conservation des forêts" était déposé à la Chambre des communes en tant que mesure d'initiative gouvernementale. Le projet de loi a été approuvé par tous les partis au Parlement et sous le titre de "Loi sur les forêts du Canada" il a reçu la sanction royale le 10 décembre 1949.

Loi sur les forêts du Canada

La loi sur les forêts du Canada est d'un caractère purement facultatif. Elle ne fait qu'*autoriser* le gouverneur en conseil et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales à prendre certaines mesures.

Les principales dispositions de la loi peuvent se résumer ainsi:

a) Il est pourvu à l'instauration et à la réalisation d'initiatives nécessaires dans les forêts nationales et les régions d'expérimentation forestière et à l'établissement de règlements en vue de la protection, du soin et de l'aménagement de ces régions. Des peines sont prévues en cas de violation des règlements en question.

b) Il est pourvu à l'établissement et au maintien de laboratoires des produits forestiers.

c) Le gouverneur en conseil est autorisé à donner de l'assistance à toute province ou à tout propriétaire de forêt pour la protection et l'exploitation des terres boisées en vue de la conservation et de l'utilisation avantageuse des ressources forestières du Canada.

d) Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est autorisé

i) du consentement du gouverneur en conseil à conclure avec les provinces des accords pour la protection, la mise en valeur ou l'utilisation des ressources forestières;

ii) à conclure avec d'autres organismes fédéraux des arrangements en vue de la réalisation des objets de la loi; et

iii) à conclure avec toute personne des ententes prévoyant des recherches sur les forêts et les produits forestiers et des études économiques sur la sylviculture.

e) Les donations et legs effectués aux fins de la loi peuvent être utilisés de cette façon; autrement, toutes les dépenses occasionnées par la loi doivent être acquittées au moyen des deniers affectés à cette fin par le Parlement.

La dernière des dispositions indiquées ci-dessus diffère du texte de certaines lois analogues visant d'autres domaines, comme par exemple la loi sur la Route transcanadienne, qui pourvoit à des versements aux provinces sur les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé durant un nombre déterminé d'années et jusqu'à concurrence d'un chiffre maximum indiqué. L'obtention de fonds par voie de tels "crédits statutaires" est à bien dire automatique; toutefois s'il devient nécessaire de dépasser le chiffre maximum stipulé une modification de la loi est requise. D'autre part, en vertu de dispositions comme celles de la loi sur les forêts du Canada, le ministre compétent doit demander chaque année au Parlement le crédit nécessaire et il doit être en état d'en justifier les divers éléments; toutefois cette méthode est plus flexible en ce sens que le montant demandé peut être déterminé selon les besoins courants.

Outre la question du financement, la disposition de la loi sur les forêts du Canada sur laquelle porte surtout le présent exposé est l'article 6, alinéa *a*), qui se lit ainsi: "Le ministre peut, du consentement du gouverneur en conseil, conclure avec toute province des accords pour la protection, la mise en valeur ou l'utilisation des ressources forestières, y compris la protection contre l'incendie, les insectes et les maladies, les inventaires des forêts, les recherches en sylviculture, la protection des bassins hydrographiques, le reboisement, la publicité et la dissémination de renseignements en matière de sylviculture, la construction de routes et l'amélioration des cours d'eau dans les régions forestières, l'amélioration des conditions de croissance et l'administration des forêts en vue d'une production continue."

Ainsi, en un bref paragraphe il est pourvu à un octroi aux provinces d'une aide fédérale applicable à presque tous les genres de travaux sylvicoles. A cet égard la loi canadienne diffère sensiblement de celle qui est en vigueur aux États-Unis, où la collaboration entre le pouvoir fédéral et les États s'est établie par étapes dans le cours des ans, dans des domaines déterminés par des lois successives du Congrès.

Les conventions fédérales-provinciales

On remarquera que la protection des forêts est le premier élément mentionné dans la liste des domaines particuliers de collaboration fédérale-provinciale qui était jointe aux recommandations du comité Wallace et qui figure dans le texte même de la loi sur les forêts du Canada. La protection des forêts contre l'incendie a, de fait, joué un rôle important dans les premiers projets d'ordre technique élaborés en vue de l'application des dispositions de la loi sur les forêts du Canada qui visent la collaboration, ainsi que dans les discussions préliminaires portant sur la teneur possible des conventions forestières fédérales-provinciales. Néanmoins, on a également envisagé d'autres importants domaines de l'activité forestière. Préalablement à la pratique de l'aménagement forestier assurant un rendement soutenu, une détermination précise de l'emplacement, de l'étendue et de la nature des forêts est nécessaire. La mise en train ou l'accélération des levés d'inventaire forestier a par

conséquent été considérée comme un domaine où l'aide fédérale était particulièrement opportune. On a aussi pris en considération l'octroi d'une aide financière aux provinces relativement à divers aspects de l'aménagement forestier, en particulier le reboisement de terres qui, tout en étant favorablement situées au point de vue écononique, n'ont pu, à la suite de coupes ou d'incendies, se repeupler spontanément d'essences utilisables.

En matière de recherches sur les forêts et les produits forestiers, la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales possède tous les moyens requis pour l'exécution d'études utiles tant pour les provinces que pour l'industrie et on a reconnu que, dans ces domaines, il faudrait s'occuper surtout de la continuation et de l'expansion de ces services. Les recherches en matière de protection des forêts contre le feu forment l'une des grandes subdivisions des recherches forestières où une aide considérable a été et est encore accordée par le Service des recherches sylvicoles de la Division des forêts aux services de protection des forêts maintenus par les gouvernements provinciaux et par l'industrie forestière.

Le 2 mai 1951, le ministre des Ressources et du Développement économique annonçait à la Chambre des communes qu'afin d'encourager et d'aider les provinces à réaliser l'aménagement de leurs ressources forestières selon le principe du rendement soutenu, le gouvernement canadien était disposé à conclure avec les provinces des conventions portant que:

1° le gouvernement fédéral acquitterait la moitié de ce que coûteraient aux provinces l'exécution et le maintien à jour d'inventaires de leurs ressources forestières au cours des cinq années suivantes, et que

2° le gouvernement fédéral acquitterait le cinquième du coût de programmes raisonnables de reboisement des terres provinciales de la Couronne (c'est-à-dire que la participation fédérale équivaudrait au quart de la dépense assumée par la province), pourvu que la contribution fédérale ne dépassât, en aucune année, l'excédent du coût total du reboisement de ces terres sur la dépense effectuée aux mêmes fins par la province durant les trois années précédentes. Cet article a été modifié depuis; il prévoit maintenant le versement d'une contribution fédérale de dix dollars par millier d'arbres plantés et d'un dollar par acre ensemencée, pourvu que la part du programme de reboisement acquittée par la province soit maintenue au niveau moyen des trois années précédentes ou au-dessus de ce niveau.

Afin de pourvoir au versement de la part de ces frais échue au gouvernement fédéral durant l'année financière 1951-1952, le Parlement a été prié de voter une somme de $800,000 pour l'exécution d'inventaires forestiers et de $225,000 pour le programme de reboisement.

Le fait que le gouvernement a ainsi entrepris de mettre en application l'article 6 *a)* de la loi sur les forêts du Canada à l'époque actuelle, malgré la priorité toute spéciale que l'on accorde aux dépenses afférentes à la défense, montre bien son souci de protéger le patrimoine forestier du pays. Durant l'année financière 1952–1953, le montant voté pour les inventaires forestiers a été porté à $1,000,000 tandis que celui destiné au reboisement a été maintenu à $225,000 chaque année depuis lors.

Une conférence, à laquelle étaient représentées toutes les provinces, s'est réunie à Ottawa les 9 et 10 mai 1951 sur l'invitation du ministre des Ressources et du Développement économique, en vue d'étudier dans le détail les propositions du gouvernement fédéral. Un projet de convention selon laquelle une aide fédérale serait accordée aux provinces pour l'exécution d'inventaires forestiers et de travaux de reboisement a été approuvé en principe par la conférence. La rédaction du texte définitif ayant nécessité de longs entretiens, les documents n'ont pas été prêts avant la mi-octobre. Toutefois, dans l'entretemps, quelques-unes des provinces avaient élaboré, sur l'invitation du ministre, des programmes de travaux conformes aux buts visés par les conventions et avaient même réalisé certains progrès quant à leur mise à exécution.

Les conventions avec le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été signées le 4 décembre 1951; celles avec l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, le 28 janvier, le 7 mars et le 12 juin 1952 respectivement.

Teneur des conventions

Avant d'examiner en détail la teneur des conventions forestières fédérales-provinciales, il serait intéressant de noter certains principes généraux sur lesquels sont fondés ces accords et qui sont communs dans une grande mesure aux autres ententes fédérales-provinciales à base de collaboration conclues au Canada, ainsi qu'aux diverses mesures adoptées conjointement aux États-Unis par le gouvernement fédéral et les divers États.

1° Les contributions apportées par le gouvernement fédéral ont pour but *d'ajouter un supplément* aux montants fournis par les provinces, plutôt que de remplacer les affectations de fonds normalement faites par ces dernières.

2° Le gouvernement fédéral participe aux frais de chaque projet exécuté aux termes des ententes, c'est-à-dire qu'aucun projet n'est destiné à être acquitté entièrement à même les fonds du gouvernement fédéral, ou par la province seule.

3° Le gouvernement fédéral ne revendique aucun titre de propriété dans le cas d'un projet quelconque exécuté en vertu des ententes.

4° L'administration proprement dite des projets en question incombe aux provinces dans tous les cas.

5° Les conventions prévoient l'observation de certaines normes et prescriptions générales lorsque cela est nécessaire dans l'intérêt d'une plus grande efficacité, mais le gouvernement fédéral ne tente nullement d'établir un mode de procédure rigide et général ni de décourager le recours par les provinces à des méthodes et techniques déjà en usage et qui se sont avérées satisfaisantes.

Les conditions et les problèmes qui existent relativement aux forêts dans l'Île-du-Prince-Édouard diffèrent essentiellement de ceux qui se présentent dans les autres provinces du Canada. De ce fait, la convention forestière conclue dans son cas vise spécialement à l'aider dans l'exécution d'un programme de reboisement de terres en friches impropres à la culture. Aux termes de cette convention, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard procède au reboisement des terres en question et le gouvernement fédéral en acquitte les frais à part égale avec la province. Une contribution fédérale de $7,500 a été versée pour chacune des deux premières années de la période de cinq ans prévue par l'entente. A la fin de la quatrième année, le programme avait pris beaucoup plus d'ampleur et le coût avait presque doublé.

A l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, la teneur de la convention est la même pour toutes les provinces. Les principales dispositions en sont résumées ci-après.

Durée de la convention

La convention s'applique aux entreprises exécutées et aux frais encourus par la province en vertu de ladite convention, durant la période de cinq ans comprise entre le 1er avril 1951 et le 31 mars 1956, et peut être renouvelée par la suite selon les termes qui pourront alors être déterminés.

Inventaire forestier

1° La province s'engage à exécuter, dans les cinq années postérieures à la date de la convention, un inventaire forestier s'étendant dans la mesure du possible à toutes les forêts comprises dans ses limites, à l'exception des terres fédérales, et à fournir au gouvernement fédéral le résumé des données ainsi obtenues.

2° Le gouvernement fédéral s'engage à payer la moitié des frais qu'occasionneront à la province la préparation et le maintien de cet inventaire durant la période visée par la convention, à condition toutefois que l'inventaire soit effectué en conformité des normes et prescriptions générales que comporte la convention. Si ces normes sont dépassées, on doit faire une évaluation en vue de déterminer la part des frais que devra assumer le gouvernement fédéral. On tient compte de l'état actuel d'avancement de l'inventaire ainsi que des méthodes déjà employées.

3° Les travaux d'inventaire à l'égard desquels il est possible d'obtenir une aide fédérale comprennent: les levés terrestres de vérification, la photographie aérienne, l'établissement de cartes de base, l'interprétation des données forestières que renferment les photographies, les levés effectués sur le terrain pour l'obtention de données forestières, l'établissement et la préparation de cartes forestières et de rapports d'inventaire, ainsi que divers travaux de surveillance.

4° Deux catégories de relevés d'inventaires forestiers auxquelles s'applique l'aide fédérale sont les *relevés de reconnaissance* utilisés pour la détermination des forêts productives et qui conviennent en général dans le cas des régions actuellement inaccessibles et d'étendues renfermant une faible proportion de forêts productives, ainsi que les *relevés provinciaux* pour le calcul des superficies des différentes classes de forêts et l'estimation du volume de bois qui existe dans de grandes étendues, ces données étant requises à des fins d'administration provinciale et pour la préparation d'exposés d'inventaires provinciaux et nationaux. Les relevés de ce genre se prêtent particulièrement bien à la classification des forêts selon le genre, la hauteur et la densité des arbres par l'utilisation des photographies aériennes, procédé qui réduit considérablement les travaux d'échantillonnage devant être exécutés sur le terrain. Sont exclus les relevés plus poussés rattachés aux *plans d'aménagement*, lesquels permettent d'obtenir des chiffres estimatifs détaillés quant aux volumes du bois et autres particularités de la forêt sur des étendues relativement restreintes.

5° Les catégories de renseignements à obtenir au cours de ces programmes d'inventaire subventionnés par le gouvernement fédéral sont spécifiées:

a) Les étendues forestières productives et non productives doivent être déterminées.

b) Les forêts productives doivent être classées en trois catégories spéciales: bois tendre, bois mélangé ou bois dur; elles doivent être classées ensuite selon les facilités de vente et le degré d'accessibilité.

c) Les régions forestières productives et accessibles doivent être subdivisées selon les catégories de tenure suivantes: forêt de la Couronne exploitée, forêt de la Couronne non exploitée et forêt d'autres catégories.

d) L'estimation des volumes de bois doit être effectuée pour les principales essences dans les forêts productives accessibles, des estimations distinctes étant fournies à l'égard des arbres d'un diamètre à hauteur de poitrine de 10 pouces ou plus et des arbres de 4 à 9 pouces de diamètre.

e) Des dispositions doivent être prises en vue de l'obtention de données préliminaires sur l'accroissement des forêts.

6° On ne demande l'estimation des volumes de bois que dans le cas de vastes étendues, d'un demi-million à un million d'acres parce qu'il est prévu que l'échantillonnage sur le terrain comportera une erreur probable de 10 p. 100, plus ou moins, lorsqu'il s'agit de l'estimation du volume global sur des étendues de ce genre. On aura recours à l'échantillonnage stratifié au hasard, si possible; mais il est admis que dans plusieurs cas il sera peut-être nécessaire d'effectuer une sorte d'échantillonnage sélectif.

7° Pour les relevés de reconnaissance dans les régions peu boisées, on se propose d'utiliser la photographie à l'échelle de 1:40,000 (1 pouce=3,333 pieds), avec des cartes de base à l'échelle de 1 pouce au mille. Les étendues méritant d'être étudiées plus en détail seront photographiées à 1:15,840 (1 pouce=1,320 pieds), et tracées à une échelle appropriée de 1 à 4 milles au pouce. Il pourra être accordé une aide fédérale représentant une part du coût d'impression des cartes forestières finales à l'échelle de 1 mille au pouce.

Reboisement

1° La Province s'engage à maintenir son programme visant le reboisement des terres vacantes de la Couronne dans la province à un niveau au moins égal à la moyenne des trois dernières années. Ces terres pourront comprendre celles qui appartiennent à un service public dans une province (par exemple, une municipalité ou un organisme de conservation) à condition qu'elles soient régies par la province aux fins du reboisement.

2° Le gouvernement fédéral s'engage à payer la somme de dix dollars pour chaque groupe de mille arbres transplantés, et d'un dollar pour chaque acre ensemencée sur ses terres, pourvu que les conditions mentionnées ci-dessus aient été remplies. On encourage ainsi l'expansion des programmes de reboisement sur les terres provinciales dénudées qui ne sont pas détenues en vertu de concessions ou de permis.

3° En plus de ce qui précède, le gouvernement fédéral s'engage à verser à une province le cinquième de ce que coûteront l'établissement et l'exploitation de nouvelles pépinières,—c'est-à-dire, de pépinières qui ne sont pas encore en production,—quelle que soit la proportion de la production de cette pépinière qui servira à reboiser des terres publiques, affermées ou privées.

Généralités

1° La province s'engage à fournir au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales un plan d'ensemble relatif à l'achèvement de l'inventaire forestier, et à présenter des programmes d'inventaire annuel et des rapports sur les travaux exécutés chaque année selon la convention. Des clauses analogues sont prévues en ce qui concerne le reboisement.

2° L'approbation du ministre est requise pour tous les projets nécessitant des déboursés de la part du gouvernement fédéral, et il est pourvu à ce que ces projets soient examinés par ses représentants avant paiement. Les projets dont le coût doit être partagé peuvent être exécutés soit directement par des organismes du gouvernement provincial soit par des particuliers travaillant à forfait pour la province. L'approbation du ministre est requise pour tout contrat visant les travaux exécutés aux termes de la convention.

3° Aucune part des dépenses effectuées par la province, et qui lui sont remboursées par une autre personne ou un autre organisme, ne peut être assumée par le gouvernement fédéral.

4° Les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, de même qu'à la présentation et au paiement des réclamations pour fins de remboursement, sont traitées du point de vue fédéral par des représentants du Contrôleur du Trésor qui travaillent en collaboration avec les représentants de la Division des forêts.

Application des conventions

Afin de s'acquitter des devoirs et des responsabilités qui incombent à la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en ce qui concerne l'application des conventions, on a créé la Section des conventions provinciales dans le Service des travaux sylvicoles pratiques de cette Division. Des agents de liaison secondent les fonctionnaires régionaux dans l'exercice de leurs fonctions administratives relatives aux travaux pratiques. Un esprit de collaboration et de bienveillance mutuelle a régné entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux dès les débuts.

Conformément à cette attitude de collaboration, les fonctions des agents de liaison fédéraux ne se limitent pas à l'examen des programmes et rapports soumis par les provinces et à l'inspection sur place des projets. Tout aussi importantes sont les discussions et les consultations avec les fonctionnaires provinciaux préalablement à l'élaboration des programmes ainsi que l'étude en commun des particularités techniques des projets en ébauche ou en voie d'exécution. Par exemple, on a pu ainsi effectuer des économies considérables dans certains programmes d'inventaire forestier, en ayant soin de tirer avantage de tous les moyens disponibles: photographies aériennes, levés terrestres de vérification et cartes de base, qui peuvent tous servir pour fins d'inventaire. Cette façon de procéder a été possible grâce à la parfaite collaboration de la Division des levés et de la cartographie, et de la Photothèque nationale de l'air du ministère des Mines et des Relevés techniques, du Corps d'Aviation Royal Canadien et d'autres organismes fédéraux. Selon le principe qui veut que deux têtes valent mieux qu'une, on peut raisonnablement supposer que la collaboration entre le ministère du gouvernement fédéral et celui d'une province qui sont l'un et l'autre chargés de l'administration des fonds publics nous assurera doublement que ces fonds seront dépensés avec sagesse.

Étendue des travaux entrepris

Reboisement.—Les programmes de plantation ont été augmentés considérablement dans plusieurs provinces conformément aux projets quinquennaux de reboisement. Dans le but d'éviter les problèmes du renchérissement des prix et de la pénurie de main-d'œuvre,

et aussi afin d'accélérer les programmes de reboisement, on étudie sérieusement en certains milieux les possibilités de l'ensemencement en pleine terre. Jusqu'à maintenant, cependant, on n'a ensemencé qu'à des fins d'expérimentation.

Durant la première année des conventions, des dispositions ont été prises en vue de la participation fédérale aux programmes de reboisement de quatre des provinces,—la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard,—et, au cours des années qui ont suivi, par le Manitoba et la Nouvelle-Écosse. Quelque 48 millions d'arbres ont été plantés sur près de 50,000 acres, 6,500 acres ont été ensemencées, et 4 nouvelles pépinières ont été établies au cours des quatre premières années d'application des conventions. La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée à $547,802.

REBOISEMENT AUX TERMES DES ACCORDS FORESTIERS DU 31 MARS 1955

Province	Arbres plantés		Superficie plantée		Superficie ensemencée	
	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955	Année close le 31 mars 1955	Total, 31 mars 1955
	nombre	nombre	acres	acres	acres	acres
Île-du-Prince-Édouard	30,000	78,000	30	68	—	—
Nouvelle-Écosse	99,000	158,000	89	148	—	—
Ontario	10,357,000	33,025,000	10,357	33,025	—	6,000
Manitoba	700,000	1,992,000	635	1,728	—	—
Saskatchewan	129,000	695,000	114	542	164	521
Colombie-Britannique	6,204,000	11,949,000	8,070	14,160	—	—
TOTAL	17,519,000	47,897,000	19,295	49,671	164	6,521

Inventaires forestiers.—Selon les programmes quinquennaux des sept provinces avec lesquelles des conventions relatives aux inventaires ont été signées, on se propose d'effectuer dans l'ensemble des relevés d'inventaire embrassant une étendue brute de plus d'un million de milles carrés, y compris les travaux exécutés avant l'entrée en vigueur des conventions et les données d'inventaire fournies aux gouvernements provinciaux par l'industrie forestière. Dans certaines provinces, tous les travaux que nécessitent les relevés provinciaux d'inventaire, y compris tout levé terrestre de vérification, la préparation des cartes de base et la photographie, sont exécutés par les services du gouvernement provincial. Dans la plupart des cas, cependant, les travaux d'inventaire sont exécutés, en partie ou en totalité, à forfait par des particuliers. Les services forestiers de la plupart des provinces dont les relevés d'inventaire sont faits conformément aux conventions fédérales-provinciales exécutent eux-mêmes les travaux en forêt,—c'est-à-dire, l'interprétation des photographies pour l'obtention de données forestières, l'échantillonnage sur le terrain, ainsi que la préparation des cartes forestières et des rapports d'inventaire.

Un résumé des progrès réalisés dans l'achèvement de ces inventaires jusqu'au 31 mars 1955 est présenté au tableau ci-après. Quelques-uns des chiffres indiqués sont provisoires et pourront être revisés ultérieurement.

AVANCE RÉALISÉE DANS L'EXÉCUTION D'INVENTAIRES FORESTIERS AUX TERMES DES CONVENTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU 31 MARS 1955

(En milles carrés)

Genre de travail	Superficie estimative à relever	Superficie approximative relevée			
		Avant conventions féd.-prov.	Sous le régime des conventions féd.-prov.		Total jusqu'à ce jour
			Avant 1954-1955	Année financière 1954-1955	
LEVÉS TERRESTRES DE VÉRIFICATION	397,000	107,000	198,000	86,000	391,000
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE	1,207,000	461,000	504,000	105,000	1,070,000
A petite échelle	742,000	246,000	325,000	74,000	645,000
A échelle moyenne	465,000	215,000	179,000	31,000	425,000
CARTES DE BASE	1,037,000	289,000	451,000	156,000	896,000
A petite échelle	682,000	74,000	376,000	130,000	580,000
A grande échelle	355,000	215,000	75,000	26,000	316,000
LEVÉS EFFECTUÉS SUR LE TERRAIN POUR OBTENTION DE DONNÉES FORESTIÈRES	952,000	157,000	366,000	127,000	650,000
INTERPRÉTATION DE PHOTOGRAPHIES	1,097,000	162,000	449,000	124,000	735,000
CARTES FORESTIÈRES	1,037,000	84,000	347,000	74,000	505,000
RAPPORTS D'INVENTAIRE	1,037,000	53,000	443,000	69,000	565,000

Ce programme qui ne se rapporte qu'aux provinces ayant conclu des conventions fédérales-provinciales représente donc un travail d'inventaire d'une importance considérable. Au cours des quatre premières années d'application des conventions, la contribution globale aux inventaires forestiers versée par le gouvernement fédéral s'est élevée à $3,630,223. Si l'on ajoute cette somme aux contributions fédérales pour le reboisement, on constate que l'ensemble des versements effectués par le gouvernement fédéral aux provinces depuis l'entrée en vigueur des conventions forestières s'élève à $4,178,025.

Progrès récents des programmes d'administration.—Ces dernières années, gouvernements et industries se sont de plus en plus intéressés aux programmes visant à stimuler le rendement de l'exploitation forestière et, en même temps, à perpétuer les ressources forestières. La plupart des provinces obligent les exploitants qui pratiquent la coupe sur les terres de la Couronne à soumettre un inventaire forestier de leurs zones d'abatage et à dresser des plans d'aménagement portant sur une période définie.

En 1955, le Nouveau-Brunswick a établi une Commission d'administration forestière pour étudier et faire rapport sur l'état des ressources forestières de la province et pour voir aux moyens de protéger la forêt, de l'utiliser, de l'aménager, et de l'administrer à toutes fins utiles.

La Nouvelle-Écosse et l'Ontario ont chacune nommé un comité consultatif formé de représentants du gouvernement, des industries forestières et d'autres organismes intéressés à la conservation de la forêt; ainsi, on peut étudier les problèmes forestiers et on s'efforce de les résoudre au profit de tous. On fait des efforts, au Québec et en Ontario en particulier, pour encourager le reboisement et l'aménagement collectifs des forêts.

La Saskatchewan a adopté une mesure efficace en vue de la conservation de ses forêts en réduisant la coupe à environ 5 p. 100 du volume estimatif d'épinette de sciage marchande dans chaque région.

En Colombie-Britannique, la délivrance de permis d'administration forestière en vertu d'une modification apportée en 1947 à la loi sur les forêts de la province vise à assurer, sous la forme d'un régime foncier à long terme, la stabilisation de l'industrie forestière actuelle et des réserves suffisantes et permanentes de bois pour l'avenir. En plus des permis d'administration forestière, il existe le régime des *public working circles* qui est destiné à répondre aux besoins du petit entrepreneur; ce régime diffère du permis d'administration forestière en ce que le gouvernement administre la région quoique l'abatage y soit fait par l'entrepreneur. Le bois est vendu à l'enchère de la même manière qu'aux ventes régulières de bois. Les chemins d'accès sont construits par le gouvernement.

En 1955, le gouvernement a établi une commission royale pour étudier les résultats du régime des permis d'administration forestière et pour faire rapport sur l'état général des ressources forestières de la province.

La photographie aérienne est un domaine relativement nouveau où il s'est fait du progrès du point de vue tant de la recherche que de la pratique (voir p. 484). Grâce à elle, la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a continué son travail de cartographie forestière aérienne des terres et autres territoires administrés par le gouvernement fédéral. Ainsi, des cartes d'inventaire forestier ont été établies d'après les photographies aériennes de secteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des indications topographiques ont été recueillies pour faciliter l'interprétation de ces photographies. La mise au point d'instruments appelés à aider à la photographie forestière et à l'interprétation des photos se continue.

Réglementation du bois.—La réglementation officielle du bois par le régisseur du bois, établie durant la guerre, a cessé le 31 mars 1950. Depuis, les seules restrictions exercées sont celles qui tiennent aux permis d'exportation de billes et de bois à pâte dont la loi sur les permis d'exportation et d'importation oblige à se munir.

Sous-section 2.—Protection des forêts contre l'incendie

Le gouvernement fédéral est responsable des mesures de protection contre l'incendie dans les forêts qu'il administre, surtout celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des parcs nationaux, des terres des Indiens, des terrains militaires, et des stations d'expérimentation forestière. Sauf l'Île-du-Prince-Édouard, toutes les provinces maintiennent, en collaboration avec les propriétaires et les concessionnaires, un organisme de protection des régions boisées; les frais en sont acquittés grâce à des impôts spéciaux sur les terres boisées.

Dans chaque province, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, la loi réglemente l'emploi du feu pour la destruction des débris et autres fins légitimes et prévoit la fermeture des forêts aux voyageurs et travailleurs aux époques dangereuses. La province de Québec a organisé un certain nombre d'associations coopératives de protection parmi les concessionnaires. Les associations ont leur propre personnel qui collabore avec celui de la Commission des transports et du gouvernement provincial. Le gouvernement participe aux frais de lutte contre l'incendie et défraie aussi la protection assurée aux terres de la Couronne inoccupées et situées dans le rayon d'action des associations. A Terre-Neuve, la responsabilité de la protection de la plupart des terres boisées concédées incombe aux concessionnaires; la *Newfoundland Forest Protection Association*, maintenue et par le gouvernement et par l'industrie, remplit certaines tâches importantes dans la lutte contre l'incendie.

Les services de protection des forêts contre l'incendie, assurés le long des lignes de chemins de fer, bénéficient de l'aide de la loi sur les chemins de fer dont l'application est confiée à la Commission des transports. La Commission dispose de vastes pouvoirs à cet égard en ce qui concerne les chemins de fer de son ressort. Certains fonctionnaires des divers services forestiers sont d'office fonctionnaires de la Commission et collaborent avec le personnel de garde que les sociétés ferroviaires sont tenues d'employer en vertu de la loi.

Dans de nombreuses régions du pays, on emploie avec succès l'avion muni de la radio pour aider à repérer et à supprimer les incendies. Là où abondent les lacs, l'hydravion ou l'aéro-yacht peuvent servir spécialement à la découverte des incendies ainsi qu'au transport des sapeurs et de leur équipement dans les régions reculées. En Ontario, on pratique régulièrement le lancement aérien de sacs remplis d'eau dans le cas des petits incendies et dans certaines régions on se sert de l'hélicoptère pour les travaux d'extinction. Équipement et fournitures sont parfois parachutés à des équipes isolées; en Saskatchewan, des parachutistes sont dépêchés sur le théâtre des incendies d'accès difficile.

Le dépistage des incendies dans les régions les plus peuplées se fait à partir de tours de guet munies du téléphone et de la radio et les équipes et l'équipement de lutte sont maintenus à des endroits stratégiques. Lorsqu'elles ne sont pas occupées à combattre un incendie, les équipes sont employées à la construction et à l'entretien des chemins, des pistes, des lignes de téléphone, des garde-feu et autres travaux d'amélioration.

Les pompes portatives à essence et les boyaux en toile sont d'importants articles d'équipement qui peuvent être transportés en canot, en canot automobile, en automobile et en aéronef ou à dos de cheval ou d'homme. Les pompes assurent des pressions en boyau allant jusqu'à 250 livres au pouce carré selon l'altitude du point de sortie et la distance du point de prise d'eau; on se sert souvent de conduits d'une longueur de plus d'un mille. Les petites pompes à main alimentées par des récipients portatifs de 5 gallons sont aussi efficaces. On emploie communément les bouleversiers et les charrues pour la construction de tranchées garde-feu et on utilise des camions-citernes munis de pompes mécaniques pour lutter contre les incendies voisins des routes. Malgré tous ces moyens mécaniques, plus de la moitié des incendies sont éteints à l'aide de moyens manuels.

Les divers services forestiers des gouvernements font, seuls ou en collaboration avec l'Association forestière canadienne, une propagande en faveur de la conservation des forêts. Depuis ses débuts en 1900, l'association a joué un rôle important dans le travail visant à obtenir la collaboration du public pour réduire les risques d'incendie. Au moyen de sa revue à grand tirage, de wagons servant à donner des causeries et de camions munis d'équipement cinématographique et avec aussi la collaboration des postes de radio et des journaux, l'association atteint une forte proportion de la population canadienne. Grâce à ses jeunes gardes forestiers, nommés spécialement à cette fin, et à l'emploi d'autres moyens, l'association s'efforce d'enseigner aux écoliers combien les forêts sont précieuses et combien graves sont les dégâts causés par l'incendie, et de leur apprendre à prévenir ces dégâts.

Statistique des incendies de forêts.—En 1954, il y a eu 3,022 incendies contre 6,440 en 1953 et une moyenne de 5,434 de 1944 à 1953. C'est le nombre le plus bas depuis 1929, l'année où la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a commencé à tenir un rapport détaillé et national des incendies de forêts.

Il est probable que le meilleur indice des pertes dues aux incendies de forêts, est la *superficie* détruite. Ainsi, en 1954, le feu n'a endommagé ou détruit qu'un peu plus d'un quart de million d'acres; ce qui représente environ le sixième de la moyenne annuelle des pertes au cours de la décennie terminée en 1953, et seulement 43 p. 100 de la perte la plus basse dans n'importe quelle autre année. La petite superficie incendiée en 1954 indique bien l'incendie moyen de 88 acres pour l'année au regard d'une moyenne de 292 acres au cours de la décennie,—la plus basse jamais enregistrée. Quant aux valeurs détruites, 1954 n'a atteint que les 37 p. 100 des pertes de 1953 et 40 p. 100 des pertes moyennes annuelles des dix dernières années.

Au cours de 1953, Terre-Neuve a joui de sa meilleure saison quant aux incendies de forêt, depuis plusieurs années, la superficie incendiée étant inférieure à 15 p. 100 de la moyenne des quatre années précédentes. Les incendies de printemps, en Nouvelle-Écosse sont comptables de 70 p. 100 de la superficie incendiée au cours de l'année mais, dans son ensemble, la saison des incendies s'est classée tout près de la moyenne. Au Nouveau-Brunswick la saison n'a pas été mauvaise, mais elle l'a été au Québec où la plupart des régions ont eu des périodes de grande sécheresse; le nombre d'incendies a doublé et la superficie incendiée a été de plus de dix fois la moyenne des dix années précédentes. Dans l'Ontario, le mois d'octobre et le début de novembre ont été exceptionnellement chauds et secs et pendant toute la saison des incendies le temps est demeuré beau et chaud en général. Les risques latents d'incendie ont débuté en avril au Manitoba, où, dans les régions septentrionales, le temps a été très chaud et très sec jusqu'à la fin de juin; une autre période dangereuse a surgi à la fin de juillet et au mois d'août. En Saskatchewan, la précipitation a été insuffisante sur les régions boisées au cours d'avril, mai et juin et 98 p. 100 des pertes de l'année ont eu lieu pendant cette période. Comme il n'y a pas eu de longues périodes de temps sec en Alberta et en Colombie-Britannique, ces deux provinces n'ont subi que de légères pertes dues aux incendies. Les Territoires du Nord-Ouest ont eu une dure saison qui a duré du mois d'avril au mois d'août; ce dernier mois a été particulièrement chaud et sec. Au Yukon, les trois incendies du mois de juillet ont embrassé 80 p. 100 de toute la superficie incendiée au cours de l'année, mais dans l'ensemble la saison des feux n'a pas été considérée dangereuse.

En 1954, grâce à une précipitation au-dessus de la normale, la protection contre les incendies a été excellente à Terre-Neuve. En Nouvelle-Écosse, le nombre des incendies du printemps a surpassé la moyenne de la dernière décennie et près des trois quarts de la superficie incendiée l'a été au cours d'avril et mai. Le Nouveau-Brunswick n'a pas connu une grosse saison d'incendies; le nombre de ceux-ci n'a égalé que la moitié de celui de l'année précédente et les trois quarts de la moyenne décennale de cette province. Ces conditions favorables ont prévalu vers l'ouest, à travers le Canada. En Ontario, des précipitations abondantes ont abaissé le nombre des incendies au-dessous de la normale; le plus grand nombre ont eu lieu en juillet. Au Manitoba, le nombre d'incendies a été inférieur à la moitié de la moyenne décennale et la superficie incendiée n'équivalait qu'à environ le vingtième de la moyenne annuelle. Le temps a été frais et sec en Saskatchewan et les 57 incendies de l'année n'égalent pas la moitié de la moyenne décennale. Bien que l'ensemble des pertes soit inférieur au tiers de la moyenne annuelle, l'Alberta n'a pas joui d'une belle saison au point de vue protection: des incendies y ont été signalés chaque mois. Les pertes de la Colombie-Britannique ont été les plus basses depuis 1913 et les 116 incendies dus à la foudre n'ont été qu'environ le quart de la moyenne rapportée annuellement au cours de la dernière décennie. Aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le temps a été généralement favorable aux équipes de protection, bien que dans la région qui s'étend de Norman-Wells à Aklavik, les pertes aient été grandes à cause de la sécheresse, dans l'habitat du renne en particulier.

4.—Statistique sommaire des pertes dues aux incendies de forêt, 1953 et 1954, et moyenne décennale de 1944-1953

Détail		Provinces[1]		1954[4]	Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1954
		Moyenne annuelle, 1944-1953[2]	1953[3]		
Total, incendies	**nombre**	**5,434**	**6,440**	**3,022**	**112**
Incendies de moins de 10 acres	"	4,051	4,981	2,573	49
Incendies de 10 acres et plus	"	1,383	1,459	449	63
Superficie incendiée	**acres**	**1,587,561**	**1,358,375**	**265,626**	**1,131,589**
Bois marchand	"	298,441	203,112	72,136	7,736
Jeune bois	"	401,853	499,144	50,677	93,535
Terres déboisées	"	226,198	293,874	38,981	3
Terres non boisées	"	661,069	362,245	103,832	1,030,315
Étendue moyenne des incendies	acres	292	211	88	10,103
Bois marchand incendié—					
Bois de sciage	m.p.m.p.	451,243	184,407	46,474	395
Petit bois	cordes	1,185,702	1,423,901	834,055	10,607
Estimation de la destruction[5]	**$**	**4,100,243**	**4,514,430**	**1,667,685**	**278,925**
Bois marchand	$	1,759,368	2,285,790	1,246,176	20,945
Jeune bois	$	1,045,941	1,017,408	158,232	187,070
Terres déboisées	$	204,869	321,883	45,895	3
Autre propriété incendiée	$	1,090,065	889,349	217,382	70,907
Frais d'extinction	$	2,133,986	3,679,216	931,231	37,916
Total, dommages et frais d'extinction	**$**	**6,234,229**	**8,249,313**	**2,598,916**	**316,841**
Superficie protégée	milles carrés	...	1,129,751	1,106,694	124,000

[1] Comprend les terres fédérales dans les limites provinciales. [2] Sans Terre-Neuve, dont la statistique n'était pas accessible avant 1949. [3] A l'exclusion de 109 incendies au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. [4] Terre-Neuve comprise à l'exception des frais d'extinction. [5] Compte non tenu des dommages intéressant le sol, la régularisation des débits, la faune, les divertissements et les aménagements touristiques, comme aussi de la plus-value apportée par la sylviculture et l'administration forestière.

5.—Pertes dues aux incendies, par province, 1953 et 1954, et moyenne décennale de 1944-1953

Détail		Moyenne annuelle, 1944-1953	1953	1954
Terre-Neuve—				
Incendies	nombre	..	44	108
Superficie	acres	..	555	1,839
Frais d'extinction et dommages	$	..	966	..
Nouvelle-Écosse—				
Incendies	nombre	274	227	359
Superficie	acres	13,603	1,795	4,194
Frais d'extinction et dommages	$	139,862	19,493	51,458
Nouveau-Brunswick—				
Incendies	nombre	264	369	187
Superficie	acres	35,046	5,415	2,002
Frais d'extinction et dommages	$	380,399	92,053	19,775
Québec—				
Incendies	nombre	1,249	2,257	392
Superficie	acres	226,044	574,482	51,959
Frais d'extinction et dommages	$	1,293,196	3,794,165	185,545
Ontario—				
Incendies	nombre	1,361	1,520	881
Superficie	acres	166,491	58,809	54,693
Frais d'extinction et dommages	$	1,245,307	1,334,704	960,810
Manitoba—				
Incendies	nombre	276	228	121
Superficie	acres	196,418	188,597	5,871
Frais d'extinction et dommages	$	273,294	235,667	18,665
Saskatchewan—				
Incendies	nombre	129	168	57
Superficie	acres	142,533	154,852	3,802
Frais d'extinction et dommages	$	113,577	157,071	15,410
Alberta—				
Incendies	nombre	215	123	80
Superficie	acres	455,043	333,842	128,337
Frais d'extinction et dommages	$	1,365,213	2,115,265	1,128,538
Colombie-Britannique—				
Incendies	nombre	1,582	1,420	764
Superficie	acres	329,536	38,645	10,309
Frais d'extinction et dommages	$	1,377,501	484,756	211,792
Terres fédérales—				
Yukon—				
Incendies	nombre		44	55
Superficie	acres	..	77,557	7,109
Frais d'extinction et dommages	$	..	97,103	27,627
Territoires du Nord-Ouest—				
Incendies	nombre	..	65	57
Superficie	acres	..	2,152,174	1,124,480
Frais d'extinction et dommages	$	..	1,040,134	289,214
Parcs nationaux—				
Incendies	nombre	33	30	18
Superficie	acres	4,875	50	151
Frais d'extinction et dommages	$	9,292	8,157	1,435
Terres indiennes—				
Incendies	nombre	47	46	29
Superficie	acres	17,870	1,319	2,093
Frais d'extinction et dommages	$	36,322	9,284	3,962
Station d'expérimentation forestière—				
Incendies	nombre	4	8	26
Superficie	acres	102	16	376
Frais d'extinction et dommages	$	266	732	1,170

6.—Incendies de forêt, selon la cause, 1953 et 1954, et moyenne décennale de 1944-1953

Cause	Provinces[1]						Yukon et Territoires du Nord-Ouest 1954	
	Moyenne annuelle 1944-1953[2]		1953[3]		1954			
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Feux de campement	854	16	833	13	580	19	35	31
Fumeurs	1,221	22	1,576	25	515	17	12	11
Colons	592	11	735	11	251	8	—	—
Chemins de fer	604	11	554	9	329	11	—	—
Foudre	964	18	1,467	23	447	15	16	14
Opérations industrielles	252	5	279	4	148	5	5	4
Malveillance	146	3	124	2	99	3	—	—
Travaux publics	78	1	87	1	53	2	—	—
Causes diverses connues	463	8	518	8	471	15	3	3
Causes inconnues	260	5	266	4	149	5	41	37
Total	**5,434**	**100**	**6,440**	**100**	**3,022**	**100**	**112**	**100**

[1] Comprend les terres fédérales dans les limites des provinces. [2] Sans Terre-Neuve. [3] A l'exclusion des 109 feux de forêt du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Sous-section 3.—Recherche sylvicole

La principale responsabilité du gouvernement fédéral en matière de sylviculture est d'effectuer des recherches portant sur les problèmes relatifs aux forêts canadiennes ainsi qu'à leur mise en valeur, à leur conservation et à leur meilleure utilisation. A cette fin, on a fort étendu le champ de la recherche sylvicole et fort accru les moyens de recherches sur les produits forestiers dans tout le pays depuis cinq ans. Le gouvernement fédéral, plusieurs gouvernements provinciaux, l'Institut de recherches sur la pâte et le papier du Canada, les quatre universités dotées d'une faculté de génie forestier et un certain nombre d'industries importantes effectuent des recherches dans ces domaines. La Division des forêts du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales poursuit des recherches portant sur l'économie forestière, la sylviculture, l'administration forestière, les méthodes d'inventaire des forêts, la protection contre l'incendie et les produits forestiers. Un vaste programme de recherches se poursuit aux stations expérimentales et ailleurs, où l'on collabore de plus en plus avec les autorités provinciales et l'industrie.

Recherche forestière.—Les recherches en sylviculture et en administration forestière se sont concentrées sur le reboisement, la croissance et l'évolution des peuplements ainsi que sur les méthodes de coupe. Une enquête sur le reboisement des sols depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à la côte de l'Atlantique a fourni des renseignements sur le reboisement des régions déboisées ou incendiées. On a ensuite effectué d'intenses travaux d'un caractère plus fondamental afin de déterminer les facteurs responsables du succès ou de l'insuccès du reboisement et de favoriser la reproduction par l'essai empirique de méthodes d'abatage, de traitements en pépinière et de méthodes d'ensemencement et de plantation. On étudie la croissance, le rendement et les changements successifs des essences les plus importantes. On établit des systèmes de classement des emplacements forestiers afin de déterminer leur croissance, leur développement et leur productivité polyennale réels. Il se fait aussi des recherches sur la culture des arbres en vue de la reproduction artificielle par la sélection et le développement de lignées supérieures. La recherche en matière d'administration forestière porte sur le recours à la sylviculture, à la réglementation de la coupe et à la protection des forêts afin de les maintenir à leur plus haut point de production. La recherche sylvicole et l'étude de l'administration forestière se font en bonne partie d'accord avec les services forestiers provinciaux et les industries qui utilisent le bois.

La protection des forêts contre l'incendie au Canada est un problème capital qui, par conséquent, préoccupe grandement les autorités forestières fédérales. Dans le domaine des recherches sur la protection contre l'incendie, la Division fédérale des forêts s'efforce de collaborer pleinement avec les services forestiers provinciaux en vue d'établir les meilleures méthodes de protection. Jusqu'ici, ses travaux ont surtout porté sur les recherches

relatives aux dangers d'incendie et sur l'outillage et les méthodes de lutte. Au nombre des plus importantes recherches actuelles, on trouve l'établissement de méthodes de classement des types de combustibles forestiers et de techniques cartographiques, l'établissement de méthodes d'évaluation d'intensité des saisons d'incendie et d'efficacité des organismes de protection, les essais d'outillage de suppression tels que réservoirs à gicleur et boyaux forestiers.

Un certain nombre de services provinciaux de protection se livrent aussi à des recherches. Diverses provinces ont fait de grands progrès dans l'amélioration de l'outillage de communication, le parachutage d'approvisionnements aux sapeurs-pompiers et la construction de l'outillage mécanique de lutte.

Les recherches portant sur les méthodes d'inventaire des forêts augmentent en importance parce que la plupart des provinces poursuivent un programme d'inventaire fort accru. Les renseignements tirés de photographies aériennes sont rattachés aux travaux faits au sol en vue de trouver de nouvelles techniques d'estimation de la valeur du bois; c'est un travail que facilitent les tables de volume des peuplements. Différentes méthodes d'échantillonnage en forêt sont étudiées et comparées. On poursuit les recherches portant sur les méthodes de mesurer l'image des arbres et de leur ombre pour déterminer leur hauteur, la largeur de leur cime et la densité de leur dôme ainsi que d'autres détails fournis par des photographies prises en différentes saisons de l'année et dans diverses conditions. On étudie aussi l'emploi de la photographie à grande échelle d'étendues témoin ainsi que l'identification des essences et des sous-classes. La construction des appareils de photogrammétrie et d'autres appareils scientifiques comprend les appareils intervenant dans la photographie trimètrogone aérienne des forêts, méthode qui fournit le maximum de renseignements au moindre coût, et le calculateur de la hauteur des ombres, qui aide à déterminer la hauteur des arbres d'après les ombres paraissant sur les photographies aériennes.

La recherche en matière d'économie forestière se concentre sur les problèmes se rattachant à la production du bois en forêt. Ces problèmes portent sur l'utilisation des terres, l'occupation des terres, les impôts, la législation forestière et les méthodes administratives, l'aménagement forestier, la main-d'œuvre forestière et l'évaluation des terres forestières. La recherche appelle aussi une étude continue des grandes acquisitions des industries forestières.

Biologie forestière.—La Division de biologie forestière du Service des sciences du ministère fédéral de l'Agriculture entreprend des recherches concernant la biologie et la lutte contre les insectes et les maladies nuisibles aux essences forestières et d'ombre. La Section de zoologie maintient dix laboratoires régionaux à des endroits stratégiques du pays. La Section de pathologie forestière dirige six laboratoires annexes, dont un récemment établi à Sault-Sainte-Marie, dans l'Ontario, en vue de recherches fondamentales sur les virus, les mycètes et les maladies bactériennes des insectes.

L'*Annuaire* de 1947, pages 407–419, contient un article spécial sur les insectes nuisibles à la forêt et les moyens de les combattre. L'*Annuaire* de 1948–1949, pages 435 et 436, contient un exposé détaillé des travaux accomplis au Canada dans le domaine de la pathologie forestière.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette.—Une des opérations les plus vastes et les plus spectaculaires jamais entreprises dans le domaine de la répression chimique des insectes nuisibles à la forêt s'est déroulée au cours de l'été de 1952 contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick. La tordeuse est un insecte défeuillant et elle est devenue une sérieuse menace pour les forêts de bois à pâte de la moitié septentrionale de la province. Au 31 mars 1955, un total de 3,600,000 acres avaient reçu la pulvérisation aérienne et 600,000 acres, une deuxième pulvérisation. Des expériences poursuivies à un certain stade de la pulvérisation montraient une mortalité de 87 à 99 p. 100 chez les larves de la tordeuse. Les projets pour 1956 comportent la pulvérisation de deux millions d'acres additionnelles, exécutée par 70 avions irradiant de 12 aéroports. Le gouvernement fédéral, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les industries forestières des régions atteintes se partagent le coût des opérations, le gouvernement fédéral payant au provincial

le tiers du coût jusqu'à concurrence de trois millions de dollars. Le premier accord financier entre les deux gouvernements était triennal et prenait fin le 31 mars 1956, mais il a été renouvelé pour une autre période de trois ans. La Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales administre la convention.

Recherche sur les produits forestiers.—L'*Annuaire* du Canada de 1955, pages 466 à 473, présente l'historique des Laboratoires des produits forestiers du Canada et il décrit leurs travaux.

Section 6.—Industries forestières et connexes

La présente section vise les nombreuses industries qui s'occupent de l'abatage en forêt et de la transformation du bois en les diverses formes utiles qu'exige la vie moderne. Les industries de base fournissent la matière première aux scieries, aux usines de pâte et de papier et à la vaste gamme d'industries secondaires qui transforment les produits des industries de base en articles plus ouvrés, comme les placages et les contre-plaqués, les châssis et portes, les meubles, etc., ainsi qu'à la multitude d'industries qui utilisent le bois sous quelque forme. Ces industries, surtout celle de la pâte et du papier et celle du bois de construction, contribuent pour une large part à la valeur du commerce d'exportation du Canada; elles fournissent ainsi les devises nécessaires pour défrayer une bonne partie des importations, surtout celles qui viennent des États-Unis.

Sous-section 1.—Opérations en forêt

En ce qui concerne les opérations en forêt, il faut se rappeler que les forêts fournissent non seulement la matière première aux scieries, aux fabriques de pâte, aux distilleries du bois, aux fabriques de charbon de bois, de laine de bois et autres produits, mais aussi les billes, le bois à pâte et les billots exportés à l'état naturel ainsi que le bois de chauffage, les poteaux, les traverses de chemin de fer, les piquets et perches de clôture, les étais de mine, les pilotis et autres produits primaires qui sortent des forêts tout prêts à utiliser ou à exporter. Un certain nombre de produits forestiers d'importance moindre (arbres de Noël, sucre et sirop d'érable, gomme de sapin, résine, cascara, mousse et tan) viennent grossir le total.

On estime qu'en 1953 l'exploitation forestière a procuré durant la saison d'abatage 40,794,000 jours-hommes d'emploi et distribué en salaires 463 millions de dollars.

7.—Valeur des opérations en forêt, par produit, 1948-1953

Produits	1948	1949	1950	1951	1952	1953
	$	$	$	$	$	$
Billes et billots	215,108,932	207,789,335	253,649,547	316,027,115	304,262,790	308,965,959
Bois à pâte	284,656,819	270,697,980	285,762,620	381,920,846	396,102,104	370,912,264
Bois de chauffage	49,535,855	48,816,965	49,804,328	50,521,011	61,355,643	53,427,086
Traverses de chemin de fer taillées	1,303,596	917,033	495,509	612,583	1,292,636	771,421
Poteaux	13,116,480	11,485,488	19,209,308	13,249,988	16,961,456	15,798,908
Étais de mine	10,268,435	10,376,305	3,767,076	6,420,818	19,917,669	8,530,523
Piquets de clôture	2,489,286	2,640,576	2,906,249	2,920,922	3,432,675	3,062,977
Bois pour la distillation	497,286	467,997	425,918	466,491	441,443	415,271
Perches de clôture	591,484	644,844	705,106	671,491	758,519	679,151
Produits divers	8,726,895	7,575,539	9,008,942	9,713,750	11,126,259	11,643,562
Total	**586,295,068**	**561,412,062**	**625,734,603**	**782,525,015**	**815,651,199**	**774,207,122**

8.—Production et consommation de bois abattu en forêt, 1944-1953, et par produit, 1952 et 1953

NOTA.—Pour les détails des années 1926-1953 par principal produit et par province, voir le bulletin du B.F.S.: *Estimations annuelles des opérations forestières, 1953*, et les numéros antérieurs.

Année et produit	Production			Consommation		
	Quantité déclarée ou estimative	Volume équivalent de bois marchand[1]	Valeur totale	Quantité déclarée ou estimative	Volume équivalent de bois marchand[1]	Valeur totale
		m. pi. cu.	$		m. pi. cu.	$
1944	...	2,508,046	301,570,823	...	2,332,157	270,730,868
1945	...	2,566,058	334,324,901	...	2,375,780	298,992,227
1946	...	2,812,718	413,269,314	...	2,585,060	365,537,917
1947	...	3,091,086	519,804,128	...	2,854,481	466,722,041
1948	...	3,198,179	586,295,068	...	2,937,614	523,668,509
1949	...	3,140,137	561,412,062	...	2,954,454	515,324,829
1950	...	3,342,399	625,734,603	...	3,168,238	580,885,734
1951	...	3,602,957	782,525,015	...	3,335,705	705,273,301
1952	...	**3,565,609**	**815,651,194**	..	**3,291,960**	**725,394,291**
Billes et billots....M.p.m.p.	7,272,019	1,392,947	304,262,790	7,291,744	1,397,039	303,026,856
Bois à pâte....cordes	14,102,394	1,198,703	396,102,104	11,640,191	989,416	334,824,403
Bois de chauffage.... "	10,517,709	841,417	61,355,643	10,501,852	840,148	61,076,352
Traverses de chemin de fer taillées....nombre	713,924	3,570	1,292,636	713,924	3,570	1,292,636
Poteaux et pilotis.... "	1,053,243	15,799	16,961,456	807,110	12,107	12,674,011
Étais de mine....pi. cu.	49,435,386	49,435	19,917,669	11,549,576	11,549	4,556,992
Piquets de clôture....nombre	16,096,074	19,315	3,432,675	14,409,870	17,292	2,966,683
Bois pour la distillation....cordes	40,027	3,202	441,443	40,027	3,202	441,443
Perches de clôture....nombre	4,694,624	4,695	758,519	4,694,624	4,695	758,519
Produits divers....	...	36,526	11,126,529	...	12,942	3,776,396
1953	...	**3,579,336**	**774,207,122**	...	**3,395,988**	**716,003,642**
Billes et billots....M.p.m.p.	7,718,938	1,474,287	308,965,959	7,763,500	1,483,254	309,376,360
Bois à pâte....cordes	13,380,816	1,137,368	370,912,264	11,680,418	992,835	329,087,065
Bois de chauffage.... "	10,750,591	860,046	53,427,086	10,735,705	858,855	53,208,158
Traverses de chemin de fer taillées....nombre	459,601	2,298	771,421	459,601	2,298	771,421
Poteaux et pilotis.... "	993,829	14,906	15,798,908	715,900	10,738	11,544,205
Étais de mine....pieds cubes	21,333,062	21,333	8,530,523	11,530,677	11,531	4,973,725
Piquets de clôture....nombre	15,920,734	19,104	3,062,977	14,249,306	17,099	2,647,885
Bois pour la distillation....cordes	40,260	3,221	415,271	40,260	3,221	415,271
Perches de clôture....cordes	4,666,472	4,666	679,151	4,666,472	4,666	679,151
Produits divers....	...	42,107	11,643,562	...	11,491	3,300,401

[1] Dans l'estimation de l'épuisement annuel des ressources forestières canadiennes, certains facteurs de conversion ont été employés dont chacun représente, en pieds cubes, la quantité de bois marchand nécessaire pour produire une unité du produit en question. Le facteur employé pour les billes et billots est 175 pour la région côtière de la Colombie-Britannique et 200 pour le reste du Canada. Autres facteurs: bois à pâte, 85; de chauffage, 80; traverses de chemin de fer taillées, 5; poteaux et pilotis, 15; piquets de clôture, 1·2; bois pour la distillation, 80.

9.—Volume équivalent de bois massif coupé et valeur des produits des opérations forestières, par province, 1951-1953

Province	Volume équivalent de bois massif			Valeur des produits		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
	(milliers de pieds cubes)			$	$	$
Terre-Neuve	103,953	107,531	105,149	22,084,403	25,186,024	25,946,324
Île-du-Prince-Édouard	15,456	17,034	16,127	1,770,190	2,641,036	1,857,834
Nouvelle-Écosse	138,871	137,980	129,453	25,025,276	27,712,516	23,156,753
Nouveau-Brunswick	273,420	251,058	224,953	64,635,365	63,792,776	49,191,518
Québec	1,208,851	1,158,746	1,180,499	267,682,117	280,423,820	273,921,461
Ontario	695,877	709,413	687,192	150,920,968	170,534,331	162,431,635
Manitoba	87,198	87,761	81,086	11,551,887	13,472,295	10,920,880
Saskatchewan	88,656	86,739	87,668	8,736,785	10,513,606	9,405,844
Alberta	158,505	164,008	159,790	16,066,822	17,227,875	15,289,297
Colombie-Britannique	832,170	845,339	907,419	214,051,202	204,146,915	202,085,576
Total	**3,602,957**	**3,565,609**	**3,579,336**	**782,525,015**	**815,651,194**	**774,207,122**

Sous-section 2.—Les sciages

Les sciages occupent la deuxième place parmi les industries qui tirent leurs matières premières de la forêt.

Le nombre de scieries, de fabriques de traverses de chemin de fer, de bardeaux, de lattes, de placages, de douves, de fonds et cercles et d'établissements de tronçonnage et d'écorçage du bois à pâte qui ont fait rapport en 1954 s'élève à 7,696 contre 8,194 en 1953. Les scieries produisant moins de 15,000 pieds m.p. n'y sont pas comprises, mais leur rendement n'atteint pas un demi d'un pour cent du total des sciages. Les employés, au nombre de 57,010, touchent $139,571,531. Les billes et billots et autres produits et fournitures de l'industrie valent $301,118,370; la valeur brute de la production est de $572,186,498 et la valeur nette, de $263,629,457.

La production de bois d'œuvre au Canada a atteint son maximum en 1953 avec 7,305,958,000 pieds m.p. La valeur moyenne est restée passablement uniforme jusqu'en 1916, puis elle a augmenté rapidement de 1917 à 1920, pour diminuer graduellement les années suivantes et toucher le minimum de la période en 1932. Sauf en 1938 et 1949, elle a ensuite augmenté chaque année de 1933 à 1951; des diminutions de 2·8 p. 100, 4·7 p. 100 et 1·5 p. 100 ont été enregistrées pour 1952, 1953 et 1954.

10.—Quantité et valeur du bois d'œuvre et valeur de tous les sciages, par province, 1953 et 1954

Province ou territoire	Production de bois d'œuvre				Valeur totale des sciages	
	Quantité		Valeur			
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	m.p.m.p.	m.p.m.p.	$	$	$	$
Terre-Neuve	48,922	30,716	2,809,172	1,795,559	3,147,960	2,081,838
Île-du-Prince-Édouard	10,504	8,827	563,416	468,586	637,918	536,769
Nouvelle-Écosse	295,868	273,583	17,560,898	16,102,774	19,055,939	17,406,816
Nouveau-Brunswick	335,078	227,365	21,802,348	14,325,913	25,490,363	17,509,665
Québec	1,200,598	1,099,036	82,083,803	73,094,936	96,026,261	86,038,897
Ontario	823,721	721,742	63,275,565	55,511,696	79,573,208	69,286,415
Manitoba	55,527	44,963	3,491,815	2,705,720	3,920,005	3,163,501
Saskatchewan	81,596	85,663	4,604,386	4,641,824	4,908,053	4,865,045
Alberta	400,822	366,027	20,991,533	20,250,893	23,781,960	22,793,615
Colombie-Britannique	4,045,724	4,378,695	276,564,562	293,429,444	323,474,522	347,883,651
Yukon et Terr. du N.-O.	7,598	7,238	638,495	584,660	677,515	620,286
Canada	**7,305,958**	**7,243,855**	**494,385,993**	**482,912,005**	**580,693,704**	**572,186,498**

11.—Quantité et valeur du bois d'œuvre, selon l'essence, 1953 et 1954

Essence	Quantité		Valeur	
	1953	1954	1953	1954
	m.p.m.p.	m.p.m.p.	$	$
Épinette	2,401,089	2,204,914	145,939,362	132,345,070
Sapin de Douglas	1,971,091	2,124,329	136,503,569	141,867,380
Pruche	834,580	910,006	53,082,862	57,666,130
Pin blanc	420,030	406,226	36,394,943	34,729,121
Cèdre	439,689	479,921	39,105,269	42,151,851
Merisier	205,949	188,271	17,080,897	15,598,203
Pin gris et pin de Murray	304,115	246,829[1]	17,647,209	14,704,760[1]
Érable	131,638	90,581	10,993,902	7,514,425
Sapin baumier	210,089	193,267	12,744,089	11,364,979
Pin rouge	59,904	55,959	4,813,081	4,576,353
Autres essences	327,784	343,478	20,080,810	20,403,733
Total	**7,305,958**	**7,243,841**	**494,385,993**	**482,912,005**

[1] Le pin gris seulement, en 1954.

12.—Quantité et valeur de la production de bois d'œuvre, bardeaux et lattes, 1944-1954

NOTA.—Les chiffres de 1908 à 1943 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* antérieurs à partir de l'édition de 1931.

Année	Bois scié		Bardeaux		Lattes	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	m.p.m.p.	$	carreaux	$	milliers	$
1944	4,512,232	170,351,406	2,697,724	11,411,359	110,639	645,010
1945	4,514,160	181,045,952	2,665,432	11,737,224	117,731	752,245
1946	5,083,280	230,189,699	2,646,022	14,512,796	134,591	908,564
1947	5,877,901	322,048,356	3,107,248	24,449,305	151,151	1,239,824
1948	5,908,798	340,850,538	3,078,215	24,470,746	149,646	1,338,534
1949	5,915,443	334,789,873	2,825,261	19,568,633	129,895	1,136,208
1950	6,553,898	422,480,700	3,191,589	31,807,753	123,118	1,134,741
1951	6,948,697	507,650,241	2,982,362	27,977,418	104,872	1,042,196
1952	6,807,594	483,195,323	2,424,818	19,269,747	111,595	1,237,227
1953	7,305,958	494,385,993	2,610,068	19,897,877	155,595	1,686,581
1954	7,243,855	482,912,005	2,710,654	24,039,162	140,655	1,512,400

Exportations de bois d'œuvre.—Pour l'exportation de madriers, planches et bois équarri, voir le chapitre XXII (Commerce extérieur).

Sous-section 3.—Industrie de la pâte et du papier*

Depuis nombre d'années, la fabrication de la pâte et du papier est la principale industrie au Canada et son essor depuis la guerre a dépassé le rythme de la croissance industrielle du pays. A l'heure actuelle, la pâte et le papier occupent le premier rang parmi toutes industries relativement à la valeur de production, aux exportations, au total des salaires versés ainsi qu'aux capitaux engagés. Cette industrie consomme plus d'énergie électrique et utilise plus de denrées et de services, y compris les transports, qu'aucune autre au pays. Sa production de papier-journal est cinq fois plus élevée que celle d'aucun autre pays, tandis qu'elle pourvoit à plus de la moitié des besoins mondiaux de papier-journal. Le Canada exporte aussi plus de pâte qu'aucun autre pays et ne le cède qu'aux États-Unis pour ce qui est de la production. Cette industrie canadienne, dont les quatre cinquièmes de la production s'acheminent vers l'étranger, se range donc parmi les principales entreprises du monde.

L'industrie comprend trois sortes d'usines. En 1953, 34 fabriquaient de la pâte seulement et 24 du papier seulement et 69 fabriquaient de la pâte et du papier. En 1954, 31 ne fabriquaient que de la pâte, 25 que du papier et 69 de la pâte et du papier.

L'industrie comprend trois formes d'activité: l'abatage du bois à pâte en forêt, la fabrication de la pâte et celle du papier. Quelques-unes des grandes compagnies de pulpe possèdent des scieries pour utiliser au mieux le gros bois de leurs concessions et quelques manufacturiers de bois d'œuvre dirigent vers les pulperies une proportion de leurs billes d'épinette et de sapin. Moins de 15 p. 100 du bois à pâte coupé au Canada est exporté à l'état brut et une bonne partie des exportations provient de terres privées.

* L'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 485-493, renferme un article spécial sur l'industrie de la pâte et du papier.

13.—Production, consommation, exportations et importations de bois à pâte, 1944-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Année	Production globale apparente de bois à pâte au Canada			Bois à pâte canadien utilisé dans les pulperies du Canada		Bois à pâte canadien exporté à l'état brut		Bois à pâte importé et utilisé au Canada	
	Volume[1]	Valeur totale	Valeur moyenne par corde	Volume[1]	Pourcentage de la production totale	Volume[1]	Pourcentage de la production totale	Volume[1]	Pourcentage de la production totale
	cordes	$	$	cordes		cordes		cordes	
1944	8,668,566	124,363,926	14·35	7,169,430	82·7	1,499,136	17·3	8,209	0·1
1945	9,145,673	146,172,701	15·98	7,474,375	81·7	1,671,298	18·3	4,133	--
1946	10,523,256	183,085,359	17·40	8,667,875	82·4	1,855,381	17·6	16,881	0·2
1947	11,484,522	237,488,741	20·68[r]	9,500,542	82·7	1,983,980	17·3	50,508	0·5
1948	12,497,926	284,656,819	22·78	10,180,580	81·5	2,317,346	18·5	75,969	0·7
1949[2]	11,850,254	270,697,980	22·84	10,237,976	86·4	1,612,278	13·6	5,491	--
1950	12,873,476	285,762,620	22·20	11,138,578	86·5	1,734,898	13·5	28,220	0·3
1951	15,053,910	381,920,846	25·37	12,182,737	80·9	2,871,173	19·1	46,634	0·4
1952	14,102,394	396,102,104	28·09	11,609,131[r]	28·3	2,493,263	17·7	31,060[r]	0·3
1953	13,380,816	370,912,264	27·72	11,631,613	86·9	1,749,203	13·1	48,905	0·4
1954	14,254,332	373,096,937	26·17	12,475,600	87·5	1,778,732	12·5	105,030	0·8

[1] Exprimé en équivalent de bois brut ou non écorcé. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

Production de pâte.—La fabrication de la pâte, qui forme la seconde étape de cette industrie, se fait dans les usines qui ne produisent que de la pâte ou par des fabricants de papier qui exploitent des pulperies conjointement avec des papeteries afin d'avoir leur propre matière première. Ces usines fabriquent ordinairement un surplus de pâte qui est vendu au Canada ou exporté. L'épinette, à laquelle s'ajoutent le sapin baumier dans l'Est et la pruche dans l'Ouest, est l'espèce qui convient le mieux à la production de tous les papiers, à l'exception des plus fins.

La préparation préliminaire de la pâte est souvent faite à la pulperie, mais il y a aussi un certain nombre de moulins de "coupage" et "d'écorçage" qui fonctionnent indépendamment, surtout pour épargner les frais de transport sur le bois coupé à distance de la fabrique ou destiné à l'exportation. Le bois à pâte est mesuré à la corde (4 x 4 x 8 de bois empilé). Une corde de bois à pâte brut contient environ 85 pieds cubes de bois massif, et une corde de bois à pâte écorcé, 95 pieds cubes.

Sur la production totale de pâte en 1953, 74·3 p. 100 provenait des fabriques mixtes de pâte et de papier et servait à leur propre fabrication de papier. Le reste était destiné à la vente au Canada ou à l'exportation. Plus de 56 p. 100 consistait en pâte mécanique et 17 p. 100 en fibre écrue au sulfite; ce sont les deux principaux éléments du papier-journal. La pâte au sulfite blanchie, les pâtes au sulfate blanchies, semi-blanchies et écrues, la fibre à la soude, la pâte semi-chimique, d'autres qualités de pâte et la pâte mécanique ainsi que les déchets chimiques formaient le reste. Il s'est constitué un marché considérable pour les déchets qui servent à la fabrication de panneaux isolants rigides.

La fabrication de 9,077,063 tonnes de pâte en 1953 a exigé 11,680,418 cordes de bois à pâte brut d'une valeur de $329,087,065 et l'équivalent de 440,040 cordes d'autres bois (i.e. copeaux de scieries, dosses et délignures, sciure de bois, cœurs de souches, etc.) d'une valeur de $9,476,414. La valeur totale des matières servant à la fabrication de pâte était de $388,247,735.

La production de pâte en 1954 comprend 55 p. 100 de pâte mécanique et 17 p. 100 de fibre écrue au sulfite sur un total de 9,673,016 tonnes manufacturées. Ce montant a exigé 12,580,630 cordes de bois à pâte brut évaluées à $332,853,603 et l'équivalent de 694,880 cordes d'autres bois tels que copeaux de scieries, dosses et délignures, etc., évaluées à $11,774,974. La valeur totale du matériel employé s'est élevée à $400,232,857. En 1954, comme en 1953, près des trois quarts (72·9 p. 100) de la pâte provenait des fabriques mixtes de pâte et de papier.

14.—Production de pâte mécanique et chimique, 1944-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Année	Pâte mécanique		Fibre chimique		Production totale[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	3,076,296	71,668,673	2,109,169	138,140,452	5,271,137	211,041,412
1945	3,341,920	86,375,001	2,154,267	144,084,969	5,600,814	231,873,122
1946	3,997,848	111,514,231	2,427,087	172,756,674	6,615,410	287,624,227
1947	4,275,269	147,423,552	2,755,977	251,273,372	7,253,671	403,853,235
1948	4,413,513	168,343,496	2,997,281	310,338,614	7,675,079	485,966,164
1949[2]	4,718,806	166,591,741	2,891,418	272,355,430	7,852,998	445,138,494
1950	4,910,803	173,035,433	3,314,250	323,330,963	8,473,014	502,583,925
1951	5,172,465	213,953,064	3,814,086	503,997,803	9,314,849	727,880,005
1952	5,175,319	217,352,245	3,518,127	423,789,033	8,968,009	650,021,180
1953	5,122,597	207,899,639	3,663,289	406,114,975	9,077,063	624,865,504
1954	5,337,610	214,102,066	4,335,406	441,814,672	9,673,016	655,916,738

[1] Y compris les criblures et les pâtes non déterminées. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

15.—Production de pâte, par principale province productrice, 1944-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Année	Québec		Ontario		Canada[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	2,767,081	105,042,991	1,316,365	54,934,993	5,271,137	211,041,412
1945	2,887,176	114,197,036	1,468,682	62,596,260	5,600,814	231,873,122
1946	3,460,853	140,930,891	1,837,975	84,049,038	6,615,410	287,624,227
1947	3,751,579	194,805,327	2,100,237	122,382,058	7,253,671	403,853,235
1948	3,902,072	227,425,545	2,226,124	153,870,832	7,675,079	485,966,164
1949	3,698,401	196,568,691	2,138,444	140,662,434	7,852,998[2]	445,318,494[2]
1950	3,922,543	216,299,900	2,297,518	156,390,753	8,473,014	502,583,925
1951	4,282,568	298,100,313	2,484,551	219,571,231	9,314,849	727,880,005
1952	4,192,947	280,314,341	2,308,722	182,773,000	8,968,009	650,021,180
1953	4,163,068	265,937,385	2,323,509	177,713,471	9,077,063	624,865,504
1954	4,315,465	268,759,418	2,420,903	183,381,040	9,673,016	655,916,738

[1] Y compris la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

Exportations de pâte.—Les États-Unis sont le principal débouché du papier-journal et de la pâte du Canada. Avant la guerre, ce seul marché absorbait 85 p. 100 des exportations de pâte et 80 p. 100 des exportations de papier-journal. En 1945, les proportions étaient de 76 et 83 p. 100 et, en 1953 et 1954, 77 et 88 p. 100, respectivement.

16.—Exportations de pâte vers le Royaume-Uni, les États-Unis et tous les pays, 1944-1954

Année	Royaume-Uni		États-Unis		Tous les pays	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	292,808	21,393,993	1,077,811	77,081,637	1,408,081	101,563,024
1945	290,885	22,276,514	1,093,631	79,589,366	1,434,527	106,054,911
1946	119,973	10,122,012	1,252,648	99,972,972	1,418,558	114,020,659
1947	136,976	14,741,287	1,499,302	156,121,526	1,698,712	177,802,612
1948	170,596	21,369,417	1,590,674	184,972,898	1,797,998	211,564,384
1949[1]	181,828	20,137,715	1,305,334	141,641,380	1,557,348	171,504,163
1950	117,921	13,128,894	1,694,444	191,005,507	1,846,143	208,555,549
1951	217,250	37,770,627	1,831,410	276,760,578	2,243,307	365,132,884
1952	210,685	35,208,295	1,588,978	225,082,376	1,940,579	291,863,498
1953	214,951	28,099,255	1,599,491	202,247,663	1,950,152	248,674,880
1954	270,946	34,486,399	1,669,782	206,435,403	2,180,416	271,418,005

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

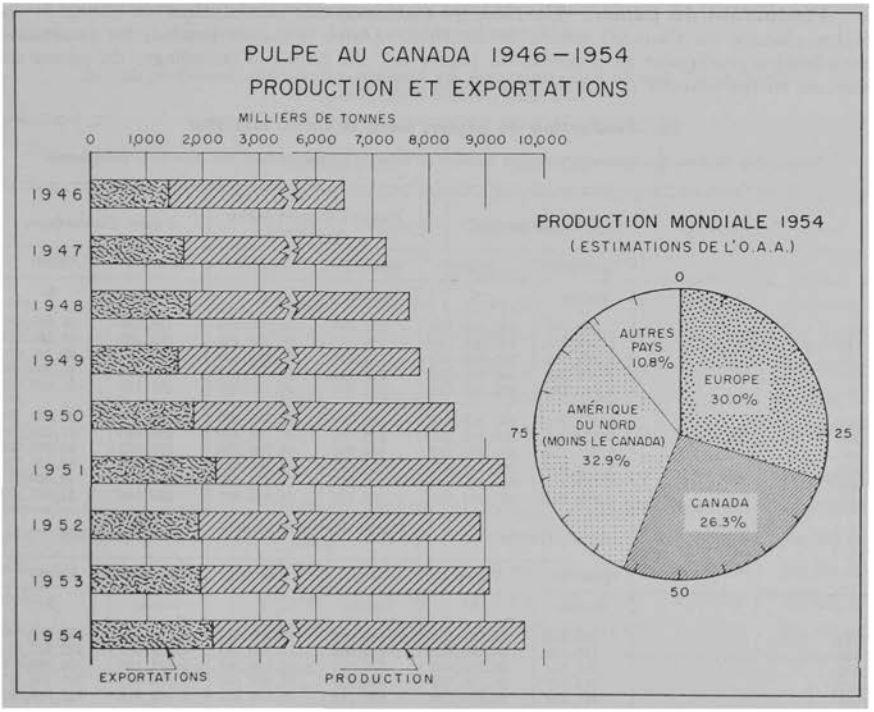

Statistique mondiale de la pâte.—Les chiffres relatifs à la production, aux exportations et aux importations de pâte de certains pays sont redevenus disponibles après l'interruption causée par la seconde guerre mondiale. Ils figurent, pour les années 1953 et 1954, au tableau **17.** On estime que ces pays produisent environ les trois quarts de l'approvisionnement mondial de pâte.

17.—Production, exportations et importations de pâte de bois, par pays principal, 1953 et 1954

(Chiffres communiqués par l'Association des producteurs de pâte des États-Unis).

Pays	1953			1954		
	Production	Exportations	Importations	Production	Exportations	Importations
	(milliers de tonnes)			(milliers de tonnes)		
Canada	**9,077**	**1,950**	**43**	**9,626**[1]	**2,180**	**52**
États-Unis	17,537	162	2,158	18,348	442	2,051
Finlande	2,126	1,092	—	2,669	1,270	—
Norvège	1,281	679	14	1,456	746	29
Suède	3,540	2,388	—	3,997	2,357	—

[1] Chiffre légèrement inférieur à celui du Bureau fédéral de la statistique au tableau **14**, p. 490, parce qu'il ne comprend pas certains genres de pâte que l'Association a exclus.

Production du papier.—En 1954, 94 établissements produisaient du papier et du carton-planche au Canada, contre 93 en 1953. Outre le papier-journal, les papeteries canadiennes produisent en quantité du papier fin, du papier d'emballage, du papier de soie, du carton-planche et autres produits de cellulose.

18.—Production de papier, selon la sorte, 1944-1954

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents.

Année	Papier-journal		Papier à livre et papier à écrire		Papier d'emballage	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	3,039,783	165,655,165	155,498	23,700,310	156,721	16,699,663
1945	3,324,033	189,023,736	162,198	24,468,409	162,175	17,558,552
1946	4,162,158	280,809,610	189,318	29,995,156	175,369	20,797,070
1947	4,474,264	355,540,669	210,762	39,727,187	188,742	26,099,996
1948	4,640,336	402,099,718	231,608	45,178,968	207,128	31,036,805
1949[1]	5,187,206	467,976,343	199,317	40,598,820	195,585	30,033,478
1950	5,318,988	506,968,207	214,097	47,356,410	222,840	37,776,291
1951	5,561,115	564,361,193	253,081	63,790,259	257,332	49,664,005
1952	5,707,030	600,515,960	224,683	57,463,621	222,529	45,356,720
1953	5,755,471	633,408,019	246,513	61,451,545	238,111	49,028,911
1954	6,000,895	657,487,344	269,353	68,613,807	250,408	51,341,374

Année	Carton		Papier de soie et papiers divers		Tout papier	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	588,348	39,091,667	104,026	10,399,036	4,044,376	255,545,841
1945	595,131	40,100,872	116,039	11,686,045	4,359,576	282,837,614
1946	683,643	50,213,833	136,630	15,140,721	5,347,118	396,956,390
1947	744,377	66,126,302	156,937	19,697,123	5,775,082	507,101,277
1948	817,432	80,864,700	167,142	23,166,651	6,063,646	582,346,842
1949[1]	797,023	80,632,075	160,838	22,219,122	6,539,969	641,459,838
1950	876,894	92,531,711	179,216	25,521,207	6,812,035	710,153,826
1951	960,493	113,469,950	193,250	32,744,252	7,225,271	824,029,649
1952	874,582	106,066,622	172,976	28,702,185	7,201,800	838,105,108
1953	948,955	114,978,277	187,476	28,991,721	7,376,526	887,858,473
1954	940,196	117,172,691	188,755	30,975,427	7,649,607	925,590,643

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

Le Québec a produit 48 p. 100 de tout le papier fabriqué en 1954, l'Ontario plus de 27 p. 100, la Colombie-Britannique plus de 8 p. 100, et la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et Terre-Neuve le reste (16 p. 100).

19.—Production de papier, par province, 1953 et 1954

Province	1953		1954	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$
Québec	3,542,987	416,505,144	3,667,794	435,083,677
Ontario	2,018,843	263,409,878	2,067,041	271,952,011
Colombie-Britannique	632,556	74,131,677	683,384	79,499,580
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Terre-Neuve	1,182,140	133,811,774	1,231,388	139,055,375
Total	**7,376,526**	**887,858,473**	**7,649,607**	**925,590,643**

Exportations de papier-journal.—Le total des exportations de papier-journal du Canada au cours des années 1944-1954 est indiqué au tableau **20.**

20.—Exportations de papier-journal au Royaume-Uni et aux États-Unis et exportations totales, 1944-1954

Année	Royaume-Uni		États-Unis		Totales	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1944	41,908	2,557,791	2,408,960	133,398,723	2,805,776	157,190,834
1945	105,648	6,564,645	2,533,564	146,507,805	3,058,946	179,450,771
1946	82,888	5,954,814	3,323,238	224,782,463	3,858,467	265,864,969
1947	55,520	4,623,491	3,675,349	291,892,729	4,220,779	342,293,158
1948	60,690	5,319,660	3,917,366	340,334,045	4,328,084	383,122,743
1949[1]	108,213	9,930,070	4,346,414	395,259,575	4,789,296	440,054,067
1950	19,095	1,861,980	4,724,937	463,155,927	4,938,069	485,746,314
1951	72,205	7,488,187	4,774,947	496,852,197	5,112,061	536,372,498
1952	131,005	14,575,722	4,850,962	534,372,859	5,327,430	591,790,209
1953	158,108	18,237,016	4,917,216	564,464,267	5,375,251	619,033,394
1954	250,185	28,639,166	4,866,949	558,633,675	5,521,530	635,669,692

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

Statistique mondiale du papier-journal.—Depuis 1913, le Canada est le premier pays exportateur de papier-journal. Les chiffres des principaux pays producteurs durant les deux dernières années pour lesquelles on dispose de renseignements figurent au tableau **21**; ceux de 1939 y sont donnés pour fins de comparaison. Les six pays énumérés ont fourni, en 1954, 75 p. 100 de la production mondiale estimative, le Canada y ayant contribué pour environ 50 p. 100.

21.—Production et exportations mondiales estimatives de papier-journal par pays principal, 1939, 1953 et 1954

(Chiffres communiqués par l'Association canadienne de papier-journal)

Pays	Production			Exportations		
	1939	1953	1954	1939	1953	1954
	(milliers de tonnes)					
Canada (y compris Terre-Neuve)	**3,175**	**5,721**[1]	**5,984**	**2,935**	**5,334**	**5,550**
États-Unis	939	1,084	1,211	13	47	140
Royaume-Uni	848	675	686	42	139	143
Finlande	550	484	493	433	437	432
Suède	306	372	373	199	227	213
Norvège	222	172	174	188	135	131

[1] Ce chiffre est légèrement inférieur à celui du Bureau fédéral de la statistique au tableau 18, p. 492, parce qu'il ne comprend pas certains genres de papier non considérés comme papier-journal par l'Association.

Statistique des industries mixtes de la pâte et du papier*.—La fabrication de la pâte, celle du papier et celle de produits en papier peuvent, dans certaines conditions, être considérées comme trois industries, parce qu'elles se font souvent dans des usines distinctes par des sociétés tout à fait indépendantes. La fabrication de la matière de base et sa transformation en papeterie et autres produits de traitement très poussé se font souvent toutes deux dans la même usine. Cette autre transformation du papier dans l'industrie de la pâte et du papier elle-même ne représente qu'une fraction de la production de papier et de carton transformés au Canada, dont la majeure partie provient encore d'usines de transformation spéciales classées dans d'autres groupes industriels.

Vu ces différentes fabrications dans une même usine, il est difficile de séparer plusieurs des statistiques se rapportant à la fabrication de la pâte, du papier de base et des produits de papier transformé. Toute la transformation effectuée dans les papeteries de cette industrie est imputée au groupe industriel particulier d'usines de transformation dont elle dépend. La transformation manufacturière jusqu'à la fabrication du papier de base occupait 125 usines en 1954, deux de moins qu'en 1953. Les employés étaient au nombre de 60,837 et leurs traitements et salaires se chiffraient par $252,598,383 contre $235,741,660 l'année précédente. S'il n'est pas tenu compte de la pâte fabriquée pour leur propre usage par les usines mixtes de pâte et de papier, la valeur totale des matières et fournitures employées dans l'ensemble de l'industrie peut être fixée à $515,257,595 en 1954, $499,350,994 en 1953, $497,046,828 en 1952, et $483,014,009 en 1951, la valeur brute de la production à $1,241,558,451 en 1954, $1,179,665,443 en 1953, $1,157,887,657 en 1952, et $1,237,897,470 en 1951 et la valeur nette à $641,410,070 en 1954, $599,934,934 en 1953, $584,101,072 en 1952, et $679,257,743 en 1951.

L'industrie de la pâte et du papier est à elle seule l'une des plus importantes industries de fabrication au Canada. En 1954 comme en 1953 elle était la première par la valeur nette et la valeur brute de sa production et les salaires payés; elle est passée du second rang au premier rang comme source d'emploi. Ces comparaisons ne tiennent compte que de l'aspect ma-

* Voir le chapitre XV pour de plus amples renseignements sur les industries de la pâte et du papier et de la transformation du papier.

nufacturier de l'industrie sans égard au capital engagé, au personnel, aux salaires et aux produits primaires vendus en marge des opérations forestières, éléments qui forment une très importante partie de l'ensemble de l'industrie, mais qui ne peuvent être séparés des opérations des scieries et autres industries. De manière générale, la pâte et le papier sont les principaux produits du Canada sur le marché mondial; ils comptent d'habitude plus que le blé et beaucoup plus que le nickel. Le papier-journal à lui seul a rapporté davantage au Canada, au cours d'une longue période, que le blé, le nickel ou toute autre marchandise*. Les États-Unis absorbent annuellement plus de 87 p. 100 des exportations canadiennes de bois à pulpe et plus de 84 p. 100 de celles de pâte et de papier. Environ la moitié du papier consommé aux États-Unis est de fabrication canadienne ou provient de bois ou de pâte de bois importés du Canada.

La carte ci-dessous et celles des trois pages suivantes montrent la distribution de l'industrie de la pâte et du papier au Canada.

* Pour les raisons mentionnées à la section 1 de la partie II du chapitre du Commerce extérieur, l'or est exclu de la statistique du commerce canadien.

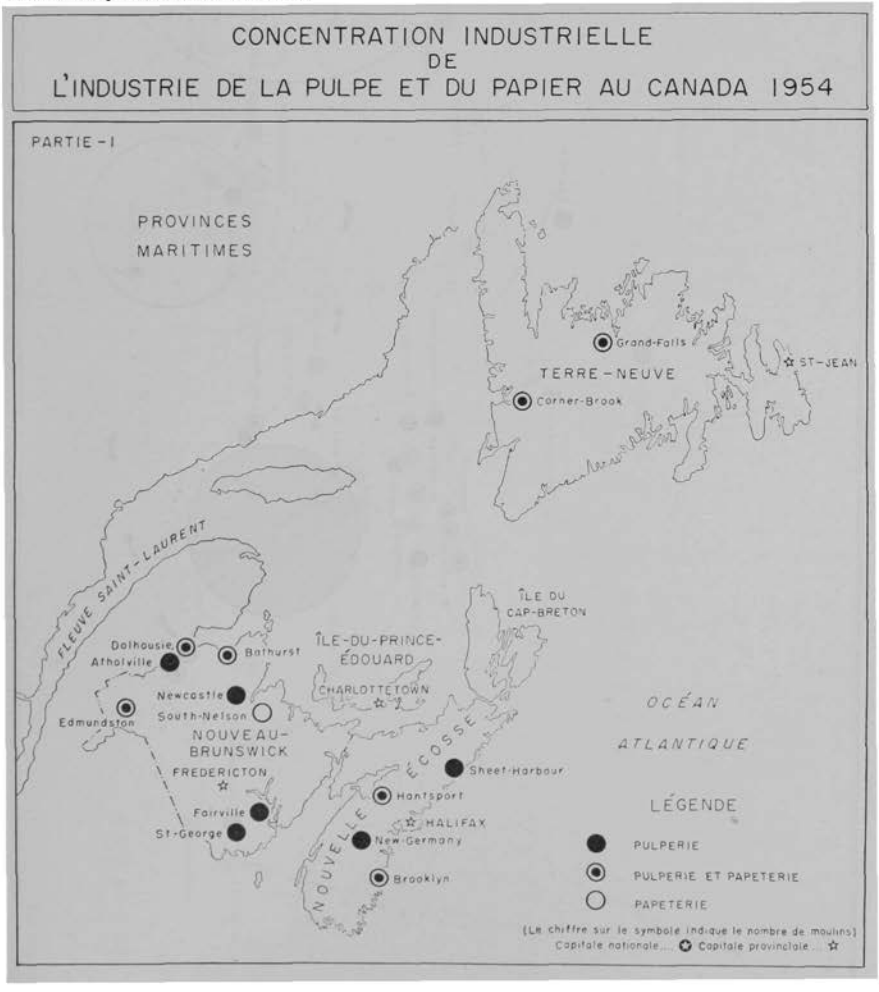

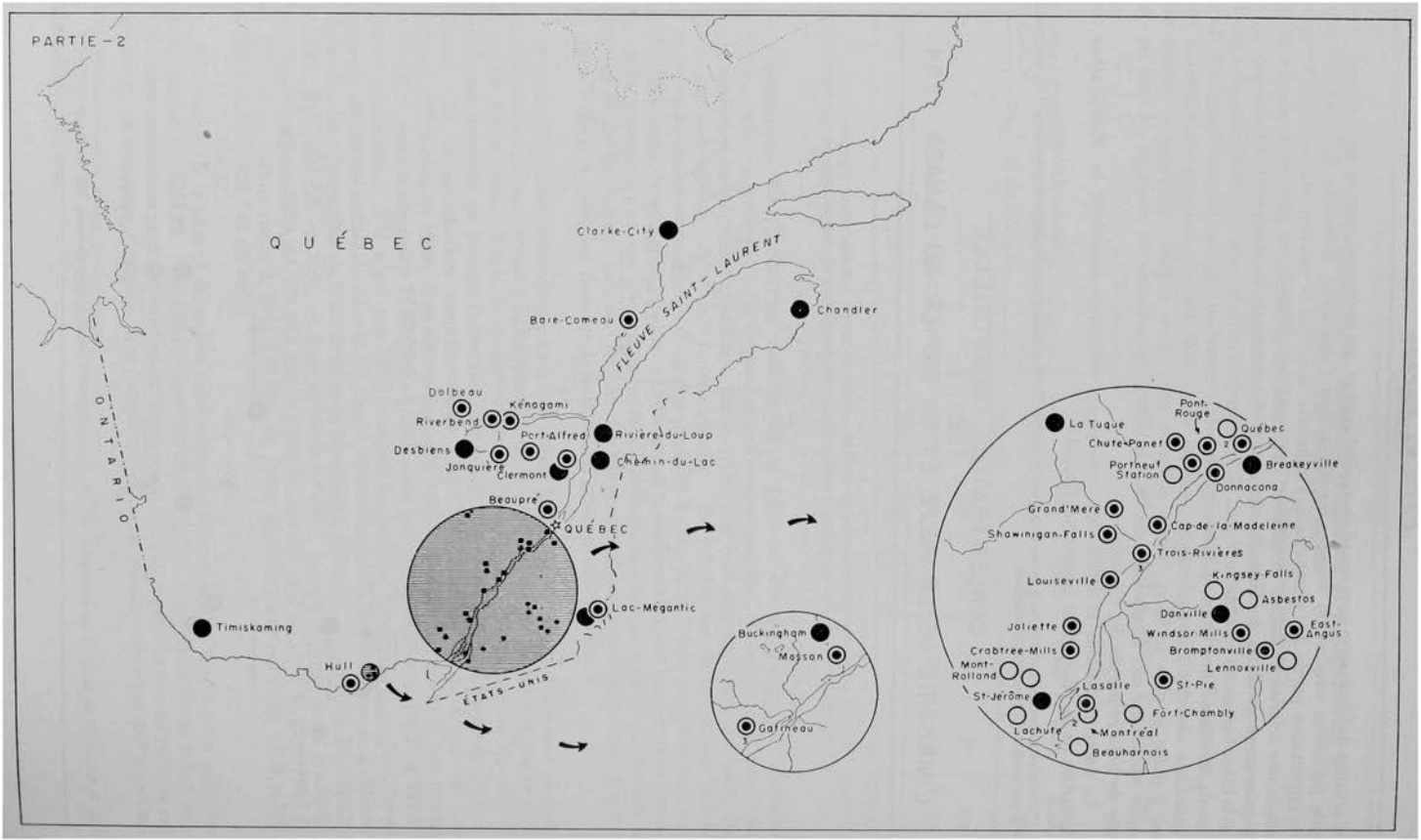
PARTIE – 2
QUÉBEC
ONTARIO
FLEUVE SAINT-LAURENT
ÉTATS-UNIS
Clarke-City
Baie-Comeau
Chandler
Dolbeau
Kénogami
Riverbend
Port-Alfred
Rivière-du-Loup
Desbiens
Jonquière
Clermont
Chemin-du-Lac
Beaupré
QUÉBEC
Lac-Mégantic
Timiskaming
Hull
Buckingham
Masson
Gatineau
La Tuque
Pont-Rouge
Québec
Chute-Panet
Portneuf Station
Breakeyville
Donnacona
Grand'Mère
Cap-de-la-Madeleine
Shawinigan-Falls
Trois-Rivières
Louiseville
Kingsey-Falls
Asbestos
Joliette
Danville
Windsor Mills
East-Angus
Crabtree-Mills
Bromptonville
Mont-Rolland
Lennoxville
St-Jérôme
Lasalle
St-Pie
Fort-Chambly
Lachute
Montréal
Beauharnois

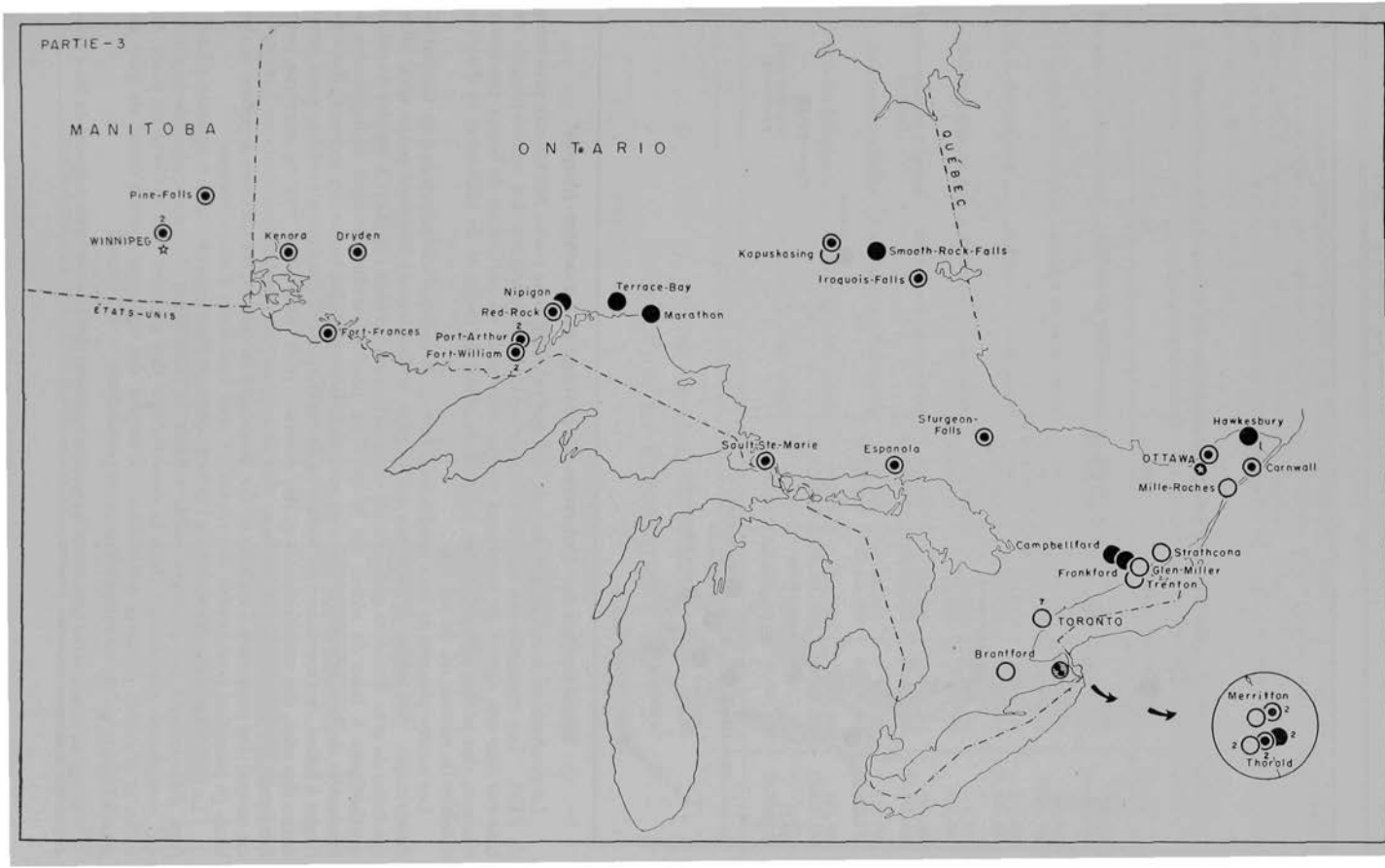
PARTIE - 3
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
ETATS-UNIS
Pine-Falls
WINNIPEG
Kenora
Dryden
Kapuskasing
Smooth-Rock-Falls
Iroquois-Falls
Nipigon
Terrace-Bay
Red-Rock
Marathon
Port-Arthur
Fort-William
Fort-Frances
Sturgeon-Falls
Hawkesbury
Sault-Ste-Marie
Espanola
OTTAWA
Cornwall
Mille-Roches
Campbellford
Strathcona
Frankford
Glen-Miller
Trenton
TORONTO
Brantford
Merrifton
Thorold

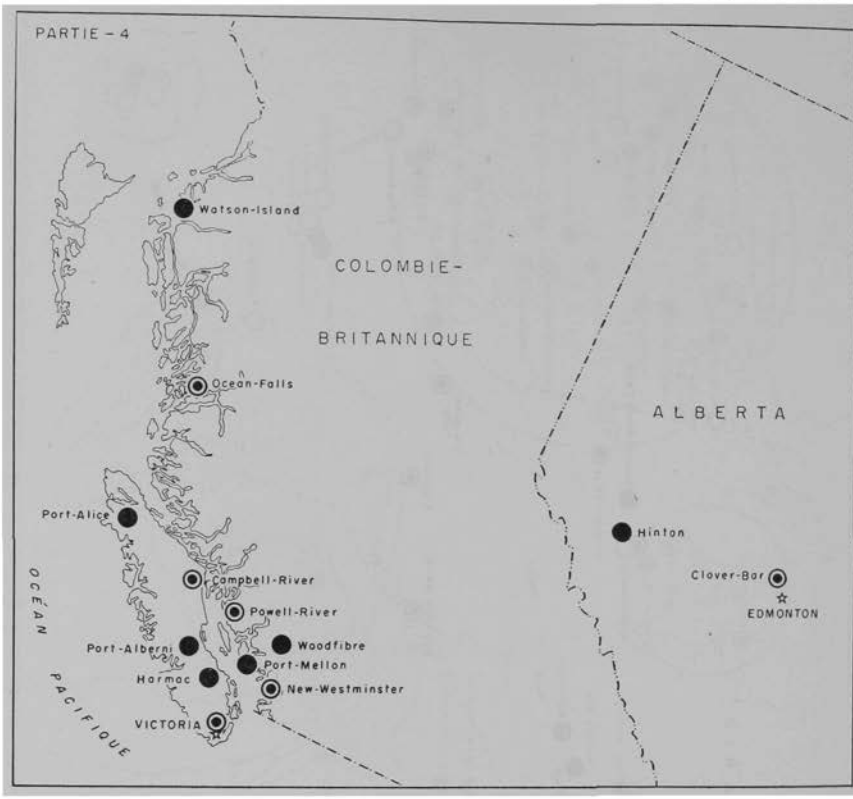

Sous-section 4.—Industrie du placage et du contre-plaqué*

La production de contre-plaqués en bois dur est en grande partie limitée aux provinces de l'Est. Les changements apportés aux procédés de fabrication des contre-plaqués de bois dur leur ont ouvert de nombreux usages nouveaux, en particulier de beaux panneaux muraux, des portes affleurées, des coffrets de poste de radio et de télévision et d'autres meubles de maison ou de bureau.

Les contre-plaqués de bois tendre sont fabriqués presque exclusivement en Colombie-Britannique. Le sapin de Douglas est le plus ordinairement employé parce qu'il offre des billes de gros diamètre qui assurent de grandes feuilles sans nœuds. L'emploi de colles synthétiques à base de résine est la clé d'un produit devenu presque indispensable à l'industrie de la construction: on s'en sert pour fabriquer des panneaux muraux, des coffrages à béton, des matériaux de toiture et de revêtement et des faux-planchers; pour construire des silos, des encoffrements et des caissons; pour doubler les wagons couverts, pour fabriquer des carrosseries d'autobus, des remorques, de petites embarcations à moteur ou autres, des panneaux à coffrets et des doublages de caisses, du matériel à caisses et des bâtis de meubles; pour revêtir des portes, et pour beaucoup d'autres usages.

Le chauffage dans des moules à l'aide de champs électriques à haute fréquence (chauffage diélectrique) des placages collés permet la fabrication de contre-plaqués façonnés qui s'emploient maintenant dans la construction des meubles, des coffrets de poste de radio et d'autres produits semblables. L'emploi des contre-plaqués s'étend de plus en plus à mesure qu'on en connaît mieux les possibilités.

* Rédigé par le Service des laboratoires des produits forestiers, Division des forêts, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Les placages canadiens ne sont pas faits seulement d'essences indigènes. Plusieurs essences importées d'une valeur décorative particulière sont plaquées avec succès pour donner à l'ébénisterie un vaste choix de bois de finition. Les exportations de placages et de contre-plaqués fabriqués au Canada ont augmenté en valeur de $969,256 en 1938 au sommet de $30,103,676 en 1955.

22.—Production de placage et de contre-plaqué pour la vente, selon la sorte, 1951-1954

Sorte	1951	1952	1953	1954
Placage (1/10 pouce de base)...**milliers de pieds carrés**	**551,075**	**412,751**	**577,504**	**495,222**
$	**12,258,490**	**11,999,203**	**17,639,735**	**14,464,264**
Bois tendre indigène.....milliers de pieds carrés	331,148	185,654	265,222	214,005
$	3,466,307	2,243,415	3,194,222	2,491,706
Bois dur indigène.....milliers de pieds carrés	203,521	217,550	296,986	276,096
$	7,350,044	8,863,025	13,039,291	11,560,934
Bois importé.....milliers de pieds carrés	16,406	9,547	15,296	5,121
$	1,442,139	792,763	1,406,222	411,624
Contre-plaqué (1/4 pouce de base). **milliers de pieds carrés**	**583,483**	**595,038**	**779,051**	**888,499**
$	**48,650,348**	**49,909,515**	**66,256,470**	**66,971,822**
Bois tendre indigène.....milliers de pieds carrés	482,626	464,417	628,621	724,799
$	34,047,694	32,418,606	44,718,998	45,985,321
Bois dur indigène.....milliers de pieds carrés	95,610	126,007	142,926	151,003
$	13,078,960	16,131,288	19,053,363	18,303,554
Bois importé.....milliers de pieds carrés	5,247	4,614	7,504	12,697
$	1,523,694	1,359,621	2,484,109	2,682,947

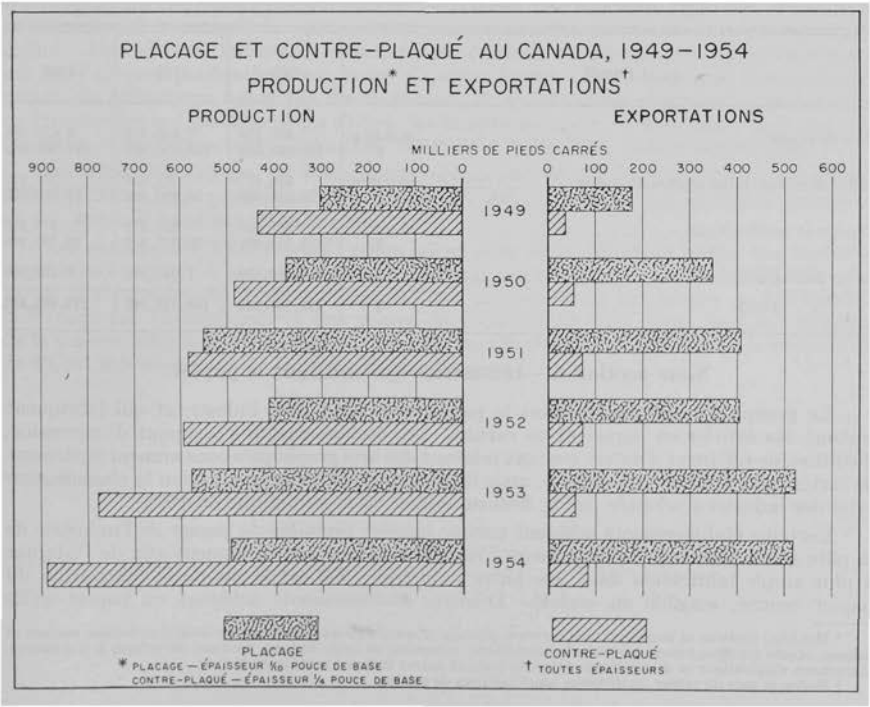

Sous-section 5.—Industries qui utilisent le bois

La classe des industries utilisant le bois comprend treize industries* autres que les scieries et les fabriques de pâte de bois, qui utilisent le bois comme principale matière première. La plupart obtiennent des scieries le bois qu'elles transforment en bois corroyé et bouveté, en boîtes, tonneaux, meubles, cercueils et autres produits ouvrés ou mi-ouvrés, mais les industries du placage et du contre-plaqué et de la laine de bois fabriquent ordinairement leurs produits à partir directement des billes et billots.

Cette classe d'industries utilisant le bois ne comprend pas toute industrie qui se sert de bois comme matière première mais seulement celles qui fabriquent des marchandises où le bois entre comme composant principal. On compte un certain nombre de classes d'industries dont le bois est une matière première importante, telle la fabrication d'instruments aratoires, d'instruments de musique, etc., et d'autres, comme la fabrication de machinerie, où le bois est nécessaire mais dans une proportion relativement réduite.

Le bois s'emploie indirectement dans la fabrication de produits entièrement métalliques, comme les modèles et moules de bois servant au coulage des métaux. Le bois sous forme de tonneaux, de boîtes et autres récipients intervient aussi dans la distribution de marchandises de toutes sortes.

En 1953, les industries utilisant le bois, qui comprenaient 4,268 établissements, ont fourni du travail à 73,377 personnes et payé $183,488,249, en traitements et salaires. La valeur brute de leurs produits était de $661,321,108 et la valeur nette, de $308,315,617.

On voit l'importance de l'industrie secondaire comme source d'emploi si l'on songe que le nombre d'employés des industries utilisant le bois était de plus de 73,000, comparativement aux 61,000 employés des scieries et aux 58,000 des fabriques de pâte et de papier en 1953.

23.—Bois consommé par les industries utilisant le bois, 1951-1953

Détail		1951	1952	1953
Bois de sciage	m.p.m.p.	1,981,239	2,049,314	2,073,065
	$	138,846,528	145,056,681	147,031,589
Billes de sciage, billes à placage, dosses	m.p.m.p.	316,477r	312,421	377,420
	$	26,015,465	26,100,966	31,920,920
Placage et contre-plaqué	m.p.m.p.	267,000	302,971	378,815
	$	19,314,591	20,537,175	26,738,490
Autre bois utilisé	$	6,990,639r	7,040,180	7,154,664
Total	$	**191,167,233**	**198,735,002**	**212,845,663**

Sous-section 6.—Industries qui utilisent le papier

Le groupe d'industries utilisant le papier comprend trois industries† qui fabriquent surtout des articles en papier et en carton. Les établissements s'occupant d'impression, d'édition, de reliure et d'autres travaux relevant des arts graphiques consomment également de fortes quantités de ces matières, mais ils sont groupés séparément selon la classification type des industries adoptée par le Bureau fédéral de la statistique en 1948.

Certains établissements achètent comme matière première du papier de l'industrie de la pâte et du papier qu'ils se bornent à soumettre à quelque traitement afin de l'adapter à plus ample fabrication dans une autre industrie. Tel est le cas de la fabrication du papier couché, sensible ou ondulé. D'autres établissements achètent du papier qu'ils

* Meubles; fenêtres et portes et bois corroyé; placage et contre-plaqué; parquets en bois dur; boîtes, paniers et caisses; objets tournés; bières et cercueils; tonnellerie; ustensiles en bois; formes, tendeurs et crépins à chaussures; fournitures d'apiculteur et d'aviculteur; laine de bois; et autres industries utilisant le bois.

† Boîtes et sacs de papier, et diverses marchandises de papier.

soumettent à un traitement pour l'adapter à quelque ultime usage défini comme dans le cas de la fabrication du papier d'asphalte à toiture ou du papier ciré d'emballage. Un autre grand groupe d'établissements emploie le papier et le carton pour en faire des sacs, des boîtes, des enveloppes, des panneaux muraux et autres produits.

La fabrication des récipients et caisses de diverses sortes a grandi rapidement depuis qu'on a trouvé différents moyens de transformer les papiers forts et bon marché en boîtes solides qui se comparent très bien avec les caisses et récipients de bois d'autrefois. Les jolis petits récipients de papier utilisés dans le commerce de détail gagnent en faveur auprès du public et constituent une branche importante des industries utilisatrices du papier.

Les matériaux composés de toiture et de revêtement, consistant en un feutre de papier saturé d'asphalte ou de goudron et enduit en certains cas d'une surface minérale, remplacent de plus en plus la tôle, le bardeau et le matériel de revêtement de bois. Les cartons en fibre de bois, dont certains sont produits par laminage dans les industries utilisatrices du papier, s'emploient maintenant en grande quantité dans la construction, surtout pour fins d'isolement en remplacement du bois de charpente et des lattes de bois.

La croissance des industries utilisatrices du papier au Canada depuis 1923 traduit ces innovations. En 1923, les 152 établissements de ce groupe occupaient 6,870 employés, auxquels ils versaient $7,442,102 en salaires, et avaient une production de $31,760,948. En 1953, ces industries comptaient 428 établissements, occupaient 26,242 personnes, qui touchaient $74,366,047, et avaient une production de $388,585,078.

Sous-section 7.—Impression, édition et industries connexes

Le groupe des métiers de l'impression réunit cinq industries étroitement connexes: impression et édition, comprenant les éditeurs qui exploitent des imprimeries; impression et reliure, comprenant les imprimeurs et relieurs généraux ou commerciaux; lithographie, comprenant les établissements qui font de ce procédé une spécialité; gravure, stéréotypie et électrotypie, y compris la photogravure; et composition commerciale pour des imprimeurs. Une sixième industrie, réunissant les éditeurs de périodiques qui n'impriment pas leurs propres publications, est venue s'ajouter depuis 1949. Bien que, à proprement parler, ces éditeurs ne soient pas des fabricants, ils se rattachent étroitement aux métiers de l'impression qui produisent les clichés, les illustrations, etc. et impriment pour eux des journaux, revues, répertoires, annuaires, almanachs, bulletins et autres périodiques.

En 1953, les métiers de l'impression occupaient 61,602 personnes qui touchaient $195,727,205. Leur production valait $498,082,908 et le coût des matières premières et des services totalisait $152,511,909.

Les périodiques ($207,578,676) répondaient pour 46 p. 100 de la valeur des matières imprimées et autres à laquelle les seuls journaux contribuaient pour $149,623,043. La valeur des périodiques comprend $150,619,059 provenant de la réclame et $56,959,617 provenant des abonnements et des ventes de publications. En outre, les 1,413 éditeurs de la sixième industrie ont déclaré des recettes de $30,204,724 provenant de la réclame et de $9,284,958 provenant de la vente de publications.

CHAPITRE XI.—MINES ET MINÉRAUX

SYNOPSIS

	Page
Section 1. L'industrie minérale au Canada, 1954–1955	502
Sous-section 1. Métaux	503
Sous-section 2. Minéraux industriels	515
Sous-section 3. Pétrole et gaz naturel	519
Sous-section 4. Houille	523
Section 2. Aide du gouvernement à l'industrie minérale	525
Sous-section 1. Aide fédérale	525
Sous-section 2. Aide provinciale	531
Section 3. Législation minière	535
Section 4. Statistique de la production minérale	537
Sous-section 1. Valeur et volume de la production	537
Sous-section 2. Répartition de la production par province	542
Sous-section 3. Production de minéraux métalliques	547
Sous-section 4. Production de minéraux non métalliques (moins les combustibles)	552
Sous-section 5. Production de combustibles	555
Sous-section 6. Production de matériaux de construction	559
Section 5. Statistique de l'industrie minérale	562
Section 6. Production mondiale de certains minéraux métalliques et combustibles	566

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—L'industrie minérale au Canada, 1954-1955*

L'essor prononcé de l'industrie minérale au Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à 1951 est exposé dans l'*Annuaire* de 1952–1953, pp. 494–515. Chaque édition subséquente de l'*Annuaire* a noté les derniers progrès de cette industrie et la présente édition commente la période juillet 1954–juin 1955.

Les événements qui ont marqué l'industrie minière au cours de la période observée font ressortir d'avantage les possibilités de développement de cette industrie. Le fait le plus digne d'attention, c'est qu'à peu près au début de la période, on a expédié pour la première fois du minerai extrait des énormes gîtes de minerai de fer de la région qui chevauche le Québec et le Labrador. Cette exploitation prend rapidement les proportions d'une entreprise de premier ordre et l'on compte que le minerai expédié en 1955 s'élèvera à 6,500,000 tonnes fortes. En outre, à la fin de la période, on pouvait prévoir le début de l'exploitation des gîtes d'uranium récemment découverts dans la région de Blind-River (Ontario) et qui, vers le milieu de 1955, en étaient arrivés au stade de la production. Ces gîtes sont probablement les plus étendus découverts jusqu'ici au Canada ou ailleurs.

Des progrès ont aussi été réalisés dans des entreprises minières d'autres genres. La production de pétrole brut ne cesse d'augmenter et, à la fin de la période, était d'environ 400,000 barils par jour contre 296,200 en juillet 1954 (soit environ 51 p. 100 de la consommation quotidienne à l'été de 1955), et 260,000 en juillet 1953. La quantité de métaux communs extraits est demeurée sans précédent au cours de la plus grande partie de la période et la demande mondiale de ces métaux, notamment le cuivre, a été extraordinairement forte. A vrai dire, la pénurie de cuivre devenait aiguë. L'industrie de l'or produisait toujours plus de ce métal et, vers la fin de la période, sa situation générale s'améliorait. La production des principaux minéraux industriels atteignait des chiffres sans précédent, ou presque. La recherche de gîtes a connu une activité qui ne s'était pas vue depuis des années. Quelques-unes des provinces signalent que le nombre des claims jalonnés durant la période a été sans précédent. Les recherches ont porté surtout sur les gîtes d'uranium.

Les nouvelles mines qui ont commencé à produire ou qui étaient sur le point de le faire sont étudiées en détail ci-dessous, mais on notera ici, cependant, que ces propriétés, une fois pleinement mises en valeur, donneront globalement une production estimative

* Sauf indication contraire, cet article a été rédigé sous la direction de G. S. Hume, sous-ministre intérimaire des Mines et des Relevés techniques, à Ottawa, par G. H. Murray, chef du Service de la rédaction et des renseignements, et Mme M.-J. Giroux, du personnel de la rédaction.

d'une valeur de 500 millions de dollars par an. La production des seuls gîtes Québec-Labrador pourrait bien, éventuellement, atteindre une valeur annuelle de 200 à 300 millions de dollars et tout porte à croire que dans quelques années, la production d'uranium atteindra une valeur brute annuelle de 100 millions de dollars. En outre, les travaux d'exploration dans diverses propriétés minières, encore loin du stade de la production, révèlent de vastes réserves de minérai et le prix élevé des métaux aussi bien que le perfectionnement de nouvelles techniques d'extraction à peu de frais rendent rentables des gisements minéraux qui ne l'avaient pas été jusqu'ici.

Au cours de la période annuelle précedente, la baisse continue des prix des métaux communs et divers autres facteurs avaient assombri quelque peu les perspectives de l'industrie. En revanche, ces perspectives ont rarement été plus brillantes qu'à la fin de juin 1955. La plupart des entreprises industrielles qui, au Canada et à l'étranger, se servent de grosses quantités de métaux et de minéraux travaillent à plein rendement ou presque, avec la perspective d'une activité encore plus intense. Une détente sensible s'est produite dans la situation internationale, fait qui laissait présager tout d'abord que la perspective industrielle en souffrirait mais qui a fait peu à peu changer les idées devant la preuve du contraire.

Parmi les meilleurs exemples de succès justifiant ces belles perspectives, on peut mentionner les recherches de nouveaux gîtes minéraux faites depuis quelques années et qui ont abouti aux découvertes effectuées dans les régions de Blind-River et de Manitouwadge (Ontario), dans le territoire qui chevauche le Nouveau-Québec et le Labrador, et dans la région de Bathurst (Nouveau-Brunswick). Il importe de mentionner qu'une grande partie de ces richesses ont été découvertes dans des régions déjà soumises à une prospection extensive. Si l'on tient compte aussi de la prospection restreinte à laquelle la plus grande partie du grand Nord a été soumise jusqu'ici, on peut voir là un gage de nouveaux succès pour l'avenir.

Sous-section 1.—Métaux

La période recensée ici (1954–1955) a été marquée par plusieurs événements dont chacun apportera une contribution sensible à la production de métaux au Canada. Dans le Québec, les premières expéditions de minerai de fer, riche en hématite, extrait du territoire du Nouveau-Québec et du Labrador, et expédié par l'*Iron Ore Company of Canada*, de Schefferville (autrefois Knob-Lake), sont arrivés à Sept-Îles par la nouvelle voie ferrée, longue de 360 milles, du *Quebec and North Shore Railway*. Dans la partie ouest de la province, la *Campbell Chibougamau Mines Limited*, deuxième compagnie productrice de cuivre et d'or dans la région de Chibougamau, a atteint, dès ses premières opérations en juin 1955, presque son rendement théorique de 1,750 tonnes. Dans la partie sud, la *Gaspé Copper Mines Limited* est arrivée à produire du cuivre pour la première fois, mais l'insuffisance d'énergie électrique l'a empêché d'atteindre le niveau de production initial prévu. En Colombie-Britannique, le premier lingot d'aluminium a été coulé en août 1954, dans la nouvelle usine de l'entreprise de Kitimat, de l'*Aluminum Company of Canada Limited*. Une fois parachevée, cette entreprise permettra de doubler la quantité d'aluminium produite annuellement au Canada et de la porter, à l'aide de minerai importé, à un million de tonnes métriques. Dans la partie nord du Manitoba, deuxième région productrice de nickel au pays, la quantité de minerai extraite par la *Sherritt Gordon Mines Limited* de sa mine de Lynn-Lake, au cours de sa première année entière d'exploitation, a dépassé les espérances.

Des découvertes faites dans diverses parties du pays ont continué de révéler de vastes ressources minérales que possède le Canada et ont poussé à entreprendre de nouveaux et vastes travaux de mise en valeur. L'uranium a été le grand centre d'intérêt durant la période, parce qu'on a développé des mines d'uranium de la région de Beaverlodge et constaté la présence d'énormes réserves de minerai d'uranium à basse teneur dans la région de Blind-River (partie nord de l'Ontario). On a découvert de nouveaux gîtes importants de minéraux communs près des gisements de Bathurst (Nouveau-Brunswick). A Pine-Point, sur

la rive sud du Grand lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest), des travaux de recherche et de mise en valeur ont permis de constater la présence de réserves considérables de minerai de zinc et de plomb, de teneur moyenne, dans une zone minéralisée longue de 36 milles.

La forte augmentation du volume et de la valeur de la production des métaux en 1954 témoigne de l'essor continu de l'industrie minière. La valeur totale des métaux s'est chiffrée par $799,916,000, soit 13 p. 100 de plus qu'en 1953. Les valeurs de cuivre et du nickel sont celles qui ont accusé les plus fortes augmentations: celle du cuivre a augmenté de $24,759,000 jusqu'à $175,713,000, et celle du nickel, de $19,743,000 jusqu'à $180,-173,000. La valeur du plomb a augmenté de $8,174,000 jusqu'à $58,251,000, et celle de l'or, de $9,167,000 jusqu'à $148,765,000. Par contre, la valeur du zinc a diminué de $5,894,000 jusqu'à $90,207,000. Quant au volume de la production, celui du cuivre, supérieur de 20 p. 100 à celui de 1953, s'est élevé à 302,732 tonnes, celui du plomb, supérieur de 13 p. 100 à celui de 1953, à 218,495 tonnes, celui du minerai de fer, supérieur de 13 p. 100 à celui de 1953, à 7,362,000 tonnes, celui du nickel et de l'argent, supérieur de 12 et 10 p. 100, à 161,279 tonnes et 31,118,000 onces troy, respectivement, et celui de l'or, supérieur de 8 p. 100, à 4,336,000 onces troy. Le volume de zinc produit a baissé de 401,762 tonnes en 1953, à 376,491 en 1954.

La valeur des exportations des quatre principaux métaux communs non ferreux, sous toutes leurs formes, et dont le gros a continué d'être exporté aux États-Unis, a été estimée à $416,258,000, soit $33,451,000 de plus qu'en 1953. La quantité de cuivre affiné exporté a augmenté de 132,000 tonnes en 1953 à 156,000 en 1954; celle de nickel affiné, de 80,000 tonnes à 91,000; celle de plomb affiné, de 103,000 tonnes à 117,000, et celle de zinc affiné, de 158,000 tonnes à 206,000. Le Royaume-Uni a acheté au Canada 51 p. 100 de cuivre, 9 p. 100 de plomb et 87 p. 100 de zinc affiné de plus qu'en 1953. Les États-Unis ont acheté au Canada 14 p. 100 de nickel et 20 p. 100 de plomb de plus qu'en 1953, mais ils ont acheté 19 p. 100 de cuivre et 3 p. 100 de zinc de moins.

Les prix des métaux communs se sont sensiblement améliorés durant la période. Celui du plomb, après être passé de 13·25 cents en juillet 1954 à 14·25 à la fin de l'année, est demeuré stationnaire pendant le reste de la période. Le zinc est passé de 11 cents à 12·85 à la fin de 1954 et il était de 12·50 cents à la fin de la période. Le prix du cuivre est resté assez stable à un peu plus de 29 cents durant le second semestre de 1954. Cependant, ce prix a augmenté plusieurs fois au cours du premier semestre de 1955, par suite d'une pénurie croissante de cuivre, attribuée à une consommation accrue aussi bien qu'à des grèves qui ont grandement entravé la production minière et celle des smelters, si bien que le prix du cuivre était de 35·375 cents à la fin de la période. Le prix du nickel est resté à 57 cents jusqu'au milieu de novembre 1954, où il s'est élevé à 64·5 cents.

Voici, par région, un exposé de la situation de l'industrie extractive quant aux métaux.

Colombie-Britannique.—Cette province renferme une mine renommée, la mine *Sullivan*, la plus grande mine de plomb-zinc-argent du monde et la plus productive de plomb et de zinc au Canada. La valeur de la production de ces deux métaux représente les deux tiers de la valeur totale des métaux produits dans la province: cuivre, argent, or, concentrés de tungstène et minerai de fer, par ordre de valeur, le reste de la production étant formé d'un peu de cadmium, de bismuth, d'antimoine et d'étain. La province se place au quatrième rang parmi les provinces et territoires, par la valeur de sa production minière. C'est la seule source canadienne de tungstène, d'antimoine et d'étain.

La mise en valeur des mines de métaux y a été quelque peu retardée par deux faits: l'inaccessibilité relative des régions montagneuses pour recherches et mise en valeur, et insuffisance d'énergie hydro-électrique. Dans ses travaux faits sur le terrain en 1953 et 1954, la Commission géologique du Canada a avancé quelque peu dans l'évaluation des ressources minérales de ces régions, en se servant pour la première fois d'hélicoptères de reconnaissance. L'équipe à l'œuvre dans la région de Coquitlam, située juste au nord-est de Vancouver, en a dressé la carte à une échelle de 4 milles au pouce, exécutant

en une seule saison une somme de travail qui en prend cinq par la méthode plus lente de cartographie au sol, et à un prix inférieur d'environ la moitié, malgré le temps très impropice.

Il importe d'obtenir de l'énergie hydro-électrique bon marché; c'est ce que la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* prouve d'une façon convaincante depuis des années en se procurant l'énergie qu'il lui faut pour assurer le développement de sa vaste entreprise. Sur la rivière Pend-d'Oreille, à 12 milles au sud de Trail, elle vient d'achever de construire, au prix de 35 millions de dollars, une usine hydro-électrique destinée à fournir le supplément d'énergie requis pour exécuter les nombreux travaux d'agrandissement et de modernisation de ses moyens de production.

Attirée par l'abondance de l'énergie latente, une nouvelle et grande fabrique d'aluminium est venue s'établir dans la province et qui en fera avec le temps une source mondiale d'aluminium (à partir de minerai importé). L'*Aluminum Company of Canada Limited* a achevé la première phase—capacité aménagée de 450,000 h.p.—de l'aménagement de son entreprise de Kitimat-Kemano, qui coûtera 550 millions de dollars et, à la fin de la période observée, elle s'engageait dans des travaux d'agrandissement, au prix de 45 millions, destinés à accroître de 60,000 tonnes métriques par an son rendement initial de 91,500 tonnes de lingots d'aluminium. L'entreprise finira par disposer d'une puissance hydro-électrique de 2,240,000 h.p., qui suffira à produire annuellement 500,000 tonnes métriques d'aluminium. La *Frobisher Limited* et la *Ventures Limited* sont en train d'établir un projet encore plus vaste et qui sera d'un grand avantage pour l'industrie minière de la province. Il s'agit d'utiliser l'énergie hydraulique latente dans la partie nord de la province et du Yukon en vue d'atteindre une puissance de 4,500,000 h.p., destinée à traiter en grand des minerais de provenance canadienne et étrangère.

Sous l'impulsion du cours plus élevé des métaux communs, le rythme de l'extraction des métaux s'est accéléré dans la province au cours de la période, ce qui a fait sortir l'industrie du marasme dans lequel l'avaient plongée les bas prix des métaux en 1953 et au début de 1954. Le plus important des faits nouveaux, pour l'industrie, est probablement la décision du gouvernement des États-Unis d'accumuler des réserves plus fortes de plomb et de zinc au lieu d'imposer des droits douaniers sur ces métaux. La valeur totale de la production métallique en 1954 a atteint $799,916,306, augmentation de 12·8 p. 100 sur 1953.

En 1954, la province répondait pour 79 p. 100 du plomb et 40 p. 100 du zinc produits au pays. La quantité de plomb produite a augmenté de 148,817 tonnes ($38,472,000) en 1953, à 171,768 tonnes ($45,793,000), pendant que celle de zinc diminuait de 191,150 tonnes ($45,723,000) à 151,538 tonnes ($36,309,000). Bien que la *Consolidated Mining and Smelting Company* ait continué, pendant toute la période, de réduire de 20 p. 100 son rendement en zinc affiné, elle a porté de 300 à 500 tonnes par jour la capacité de bocardage du moulin attenant à sa mine de Tulsequah (partie nord de la Colombie-Britannique); en juin 1955, elle s'est mise à exploiter sa mine de plomb et de zinc *H.B.*, dans la région de Salmo. A la fin de la période, elle avait mis la dernière main à son important programme de modernisation et d'agrandissement, qui comprenait un rajout à son usine de zinc électrolytique et la modernisation de sa fonderie de plomb, toutes deux à Trail. La compagnie produit aussi de l'argent, de l'étain, du plomb antimonial, du bismuth, du cadmium, de l'indium, de l'or, de l'ammoniaque, de l'acide sulfurique, des engrais et d'autres produits chimiques. Ailleurs, la *Canadian Exploration Limited*, filiale de la *Placer Development Limited*, a continué d'exploiter sa mine de zinc et de plomb *Jersey*, près de Salmo, à raison d'environ 1,000 tonnes par jour, soit 55 p. 100 de la capacité du moulin. La *Giant Mascot Mines Limited*, près de Spillimachen, a augmenté la capacité de son affinerie de zinc et repris la fabrication de concentrés de zinc qu'elle avait interrompue au début de 1953. La *Sheep Creek Gold Mines Limited* est parvenue, au milieu de l'année 1954, au stade de la production de sa mine d'argent-plomb-zinc *Mineral King*, dans la région du lac Windermere.

On signale peu de changement dans la quantité de cuivre produite, qui s'est établie à 25,088 tonnes évaluées à $14,544,000 en 1954. Le minerai provient toujours de la *Granby Consolidated Mining, Smelting and Power Company Limited*, près de Princeton, et de la *Britannia Mining and Smelting Company Limited*, de Howe-Sound. Plusieurs champs cuprifères ont été mis en valeur, notamment le long du littoral, l'un d'eux étant celui de la *Granduc Mines Limited*, situé à 25 milles au nord-ouest de Stewart. Des indices ont permis de délimiter des réserves contenant plus de 15 millions de tonnes de minerai dans une propriété située à quelques milles à l'est de la frontière de l'Alaska. Divers projets visant à trouver un moyen d'y accéder à peu de frais sont à l'étude.

La production de tungstène a diminué, de 2,396,000 livres ($5,556,000) en 1953, à 2,171,000 livres ($5,796,000) en 1954, par suite de la fermeture de la mine *Red-Rose* de la *Western Tungsten Copper Mines Limited*, au sud de Hazelton. La *Canadian Exploration*, qui produit le plus de tungstène, a continué de moderniser et d'agrandir les installations et l'outillage de sa propriété, près de Salmo.

Comme le Japon, à court de dollars canadiens, a dû réduire ses importations de minerai de fer canadien, il s'en est suivi une baisse de la quantité de minerai qu'on extrayait de la mine *Iron-Hill* de l'*Argonaut Mining Company Limited* et des mines de la *Texada Mines Limited*, situées sur l'île Texada. Cette dernière société, ayant passé un marché à long terme avec des pays d'outre-mer, a maintenu ses expéditions à peu près au même niveau qu'en 1953, savoir 332,000 tonnes, mais la première a dû interrompre ses travaux en 1954. Cette année-là, elle a extrait seulement 164,000 tonnes de minerai, contre 554,000 en 1953. Cependant, par suite de nouveaux marchés passés pour l'année financière 1955-1956, elle s'est remise à extraire et expédier du minerai en avril 1955.

Par rapport au chiffre de 1953, la production d'or a baissé légèrement à 256,274 onces troy évaluées à $8,731,000. Les quatre compagnies productrices d'or filonien, la *Bralorne Mines Limited*, la *Kelowna Mines Hedley Limited*, la *Pioneer Gold Mines of British Columbia Limited* et la *Cariboo Gold Quartz Mining Company Limited* ont fourni 78 p. 100 de tout l'or extrait en 1954. Le reste provient d'exploitations de placers et de mines de métaux communs.

Le gros de l'argent produit et dont le volume a augmenté de 9,309,000 onces troy évaluées à $7,820,000 en 1953, à 10,826,000 onces troy évaluées à $9,013,000 en 1954, provenait de mines de métaux communs, dont la principale est la mine *Sullivan*.

Provinces des Prairies.—Hier encore, les seules mines de métaux de ces provinces étaient la mine de Flin Flon de l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited*, située à la frontière Manitoba–Saskatchewan, et une filiale qui produit des métaux communs, et deux mines d'or, toutes au Manitoba. A l'exception d'une petite quantité d'or alluvionnien, l'Alberta, située dans la région des Plaines intérieures, ne produit pas de métaux. Cependant, au cours des dernières années, le Manitoba et la Saskatchewan ont vu surgir d'importantes industries métalliques: au Manitoba, une exploitation de métaux communs à Lynn-Lake (partie nord de la province) et en Saskatchewan, une exploitation d'uranium dans la région de Beaverlodge, au nord du lac Athabasca, où la première mine productive, la mine *Ace-Fay* de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, société de l'État, s'est ouverte à l'exploitation en 1953.

Dans le nord du Manitoba, la production de la propriété de la *Sherritt Gordon* à Lynn-Lake, en 1954, première année complète d'exploitation, a été au-delà des espérances et, à la fin de la période, elle était d'un million de livres par mois de plus que le plein rendement annuel de 17 millions de livres. Le plein rendement théorique de la compagnie en cuivre, estimé au début à 9 millions de livres par an, a été dépassé au prorata. Le nickel produit en excédent était expédié sous la forme de concentrés à l'*International Nickel Company of Canada Limited*, à Copper-Cliff, en vertu d'une entente avec un service fédéral des États-Unis, la *General Service Administration*. A Fort-Saskatchewan (Alberta), la nouvelle usine de traitement du minerai, non seulement récupère du nickel et du cuivre, mais produit du cobalt et de l'engrais comme sous-produit.

Pendant ce temps, une filiale de l'*International Nickel Company*, la *Canadian Nickel Company Limited*, annonçait, vers la fin de 1954, son projet de foncer un puits de 1,300 pieds sur la rive nord du lac Mock, à environ 40 milles au nord de Thicket-Portage. Depuis quelques années, elle explorait activement les vastes gîtes de nickel à basse teneur de la région du lac Mystery, au nord de la voie ferrée de l'*Hudson Bay Railway*, et projette d'affecter, au cours des deux années prochaines, 2 millions de dollars aux recherches faites dans le gîte.

Dans la région de Beaverlodge (dans le nord de la Saskatchewan), l'*Eldorado* a continué de tracer, à partir de 3 puits, divers massifs de minerai sur un parcours long de 4 milles de la faille St-Louis, à l'est du lac Beaverlodge. En outre, la compagnie a finalement porté la capacité de son moulin de 400 à 700 tonnes par jour et la capacité augmentée sera affectée au bocardage à forfait. La région est devenue la scène d'une activité intense, surtout lorsque l'étendue du gîte découvert par la *Gunnar Mines Limited* dans la région du chenal St-Mary's a été connue. Trois sociétés privées, la *Rix-Athabasca Uranium Mines Limited*, la *Nesbitt Labine Uranium Mines Limited* et la *Consolidated Nicholson Mines Limited*, ont commencé à expédier du minerai à l'usine de Beaverlodge de l'*Eldorado*. Plusieurs exploitants ont commencé des travaux souterrains et nombre d'autres ont fait des recherches étendues dans leurs propriétés. Au total, plus de 11,000 claims ont été jalonnés en 1954 dans cette seule région.

La *Gunnar Mines Limited* a bien avancé dans des préparatifs en vue d'ouvrir son usine en septembre 1955; elle espère atteindre la pleine capacité de 1,250 tonnes par jour en mars 1956. Au début, l'exploitation se fera à ciel ouvert. La compagnie a annoncé qu'à la suite de nouveaux sondages, elle a porté la valeur estimative brute du gîte à 130 millions de dollars et qu'elle a conclu avec l'*Eldorado*, acheteur représentant l'État, un marché prévoyant la livraison de précipités d'une valeur de $76,950,000, au 31 mars 1962. Elle se servira d'un procédé de lessivage à l'acide sulfurique. Elle a pris les mesures voulues pour qu'on lui expédie des champs de gaz du sud de l'Alberta les 14,000 tonnes de soufre requises annuellement pour traiter le minerai.

La valeur de la production métallique de la Saskatchewan est passée de $48,082,000 en 1953 à $68,216,000 en 1954 et celle du Manitoba, de $25,264,000 à $35,107,000. Ces hausses tiennent surtout à la plus grande quantité de cuivre extrait par l'*Hudson Bay Mining and Smelting* et de la nouvelle production de la *Sherritt Gordon*. L'uranium n'est pas compris dans ces chiffres vu qu'on ne communique pas de chiffres relatifs à sa production.

La production de l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company* a été supérieure en 1954 à celle de 1953. Cette compagnie a produit 5,000 tonnes de cuivre de plus qu'en 1953 (45,222). Sa production totale de zinc de la compagnie et la quantité de zinc de qualité supérieure spéciale, fabriquée par elle, ont été plus fortes qu'au cours de toute année précédente: la production de zinc sous toutes ses formes se chiffre en tout par 66,800 tonnes ($15,952,000). En août 1954, sa mine de zinc et de cuivre de Schist-Lake, à 3½ milles au sud-est de Flin-Flon, est arrivée au stade de la production, et elle a cessé d'exploiter sa mine de cuivre-zinc *Cuprus*, à 7½ milles au sud-est de Flin-Flon, le massif étant épuisé. Elle s'occupe actuellement de mettre en valeur quatre nouvelles mines dans la région de Flin-Flon.

En 1954, le Manitoba et la Saskatchewan ont produit au total 237,000 onces troy d'or, contre 220,000 en 1953. Plus de la moitié provient de l'exploitation de mines de métaux communs, surtout de la mine de Flin-Flon de l'*Hudson Bay Mining and Smelting*. Les 114,103 onces troy d'or filonien produites proviennent de la mine de la *Nor-Acme Gold Mines Limited*, dans la région de Snow-Lake (Manitoba), et de la mine de la *San Antonio Gold Mines Limited*, dans la région de Rice-Lake (Manitoba). Dans cette dernière, la *Fourty-Four Mines Limited*, filiale voisine de la *San Antonio*, a ouvert son exploitation au début de 1955.

L'argent s'extrait secondairement au cours de l'exploitation de mines de métaux communs, dont la mine de Flin-Flon est encore une fois la principale. Les deux provinces en ont produit en tout 1,885,000 onces troy en 1954 (1,687,000 en 1953).

Ontario.—L'extraction des métaux en Ontario n'a jamais fait d'aussi grands progrès qu'au cours de la période observée. De nouveaux records de production ont été établis: par exemple, plus de nickel qu'en 1942, année du maximum précédent; l'exploration et la mise en valeur de nouvelles propriétés a pris un essor rapide, notamment dans les régions de métaux communs de Manitouwadge et d'uranium de Blind-River (50,000 claims jalonnés en 1954, chiffre sans précédent). A la fin de la période, on avait posé les fondements d'une vaste industrie de l'uranium, qui promettait de faire de l'Ontario l'un des premiers producteurs de ce métal pendant nombre d'années et l'étendue des réserves de la province en métaux communs était bien plus vaste.

En 1954, l'Ontario, principal producteur de métaux du Canada, a fourni le total des platinides, du cobalt et du tellure extraits au pays, 98 p. 100 du nickel, 54 p. 100 de l'or, 47 p. 100 du cuivre et 33 p. 100 du minerai de fer. La valeur de la production métallique de la province s'est élevée de $370,596,000 en 1953 à $395,203,000 en 1954. Le nickel est le métal dont le volume et la valeur ont augmenté le plus: sa production a augmenté de 14,317 tonnes ($16,126,000) au-dessus de celle de 1953 pour atteindre 158,009 tonnes ($176,556,000) en 1954. Le volume et la valeur du cuivre et de l'or ont aussi augmenté sensiblement, mais, par suite d'une demande insuffisante, la quantité de minerai de fer extraite a fléchi de 2,832,000 tonnes fortes, en 1953, à 2,417,000 tonnes en 1954.

La demande de nickel pour les besoins militaires et civils a continué à surpasser l'offre, et pour y répondre, les deux principaux producteurs canadiens, l'*International Nickel Company of Canada Limited* et la *Falconbridge Nickel Mines Limited*, ont dirigé tous leurs efforts vers l'accroissement de leurs moyens de production dans la région de Sudbury. Le nickel sous toutes ses formes, livré par l'*International Nickel*, s'inscrit pour 141,000 tonnes, soit 15,292 de plus qu'en 1953. Ce total représente environ 70 p. 100 de la production globale des pays libres. Le programme d'expansion de la compagnie a entraîné une dépense de 150 millions de dollars au cours de la dernière décennie. Elle a transformé ses exploitations à ciel ouvert et souterraines en exploitations presque entièrement souterraines et prévoit la cessation de ses travaux à ciel ouvert en 1956. Sur les 14,456,000 tonnes de minerai qu'elle a extraites en 1954, 2,468,000 provenaient de mines à ciel ouvert. Elle a extrait de ses mines souterraines du minerai à raison de plus de 44,000 tonnes, en moyenne, par jour d'exploitation. En 1954, elle a affecté 30 millions de dollars pour travaux d'agrandissement, dont 16 millions pour la construction, près de Copper-Cliff, d'une usine de pyrrhotine pour la récupération du nickel et d'un produit d'oxyde de fer, de concentrés de sulfure nickelifère.

La *Falconbridge Nickel Mines* a poursuivi son programme d'expansion (55 millions de dollars) qui lui permettra de porter sa production de nickel à 27,500 tonnes par an à compter de 1960. Le programme prévoit la mise en production de six nouvelles mines, dont trois ont commencé à produire au cours de la période observée: la mine *Hardy*, dans le canton de Levack, la mine *East Falconbridge*, dans le canton de Falconbridge, et la mine *Mount Nickel*, dans celui de Blezard. Elle a achevé la construction d'un nouveau concentrateur à la mine *Hardy* et entrepris de porter la capacité de son affinerie de Kristiansand (Norvège) à 22,500 tonnes de nickel par an. Elle a achevé aussi la construction d'une usine destinée au traitement de la pyrrhotine en vue de la récupération, à partir de concentrés de pyrrhatine à faible teneur, de nickel et d'un minerai de fer à haute teneur et, éventuellement, de soufre.

La production de nickle vient de trois autres propriétés de la région de Sudbury: celle de la *Nickel Rim Mines Limited*, dans le canton de MacLennan, à environ 7 milles au nord de Falconbridge, qui a vendu à la *Falconbridge*, en vertu d'un marché, les concentrés fabriqués dans son moulin de 500 tonnes; celle de la *Nickel Offsets Limited*, dans les cantons de Foy et Bowell, à environ 20 milles au nord de Chelmsford, qui a aussi vendu à la *Falconbridge*, en vertu d'un marché, les concentrés fabriqués dans son moulin de 300 tonnes; et celle de la *Milnet Mines Limited*, dans le canton de Parkin, à environ 22 milles au nord de Sudbury, qui a cessé l'exploitation de sa mine épuisée au cours du second semestre de 1954.

L'*International Nickel Company* répond de 90 p. 100 de tout le cuivre produit en Ontario et qui, en 1954, a augmenté jusqu'à 140,056 tonnes, d'une valeur de $80,903,000, contre 130,583 tonnes, d'une valeur de $77,587,000, en 1953. Le reste vient des mines *Falconbridge, Nickel Rim, Nickel Offset* et *Milnet.*

La mise en valeur de la région de Manitouwadge (partie nord-ouest de l'Ontario) fait prévoir que l'extraction de cuivre dans la province s'accroîtera considérablement au printemps 1957, lorsque s'ouvrira, comme il est prévu, la mine de cuivre et de zinc de la *Geco Mines Limited*, qui compte en extraire au début 3,300 tonnes de minerai par jour. Des indices ont révélé la présence d'une réserve de plus de 14 millions de tonnes de minerai dans trois gîtes. On a construit une route conduisant dans cette région à partir de Hemlo, sur la ligne du Pacifique-Canadien; peu après la fin de la période, le National-Canadien a terminé la construction d'un embranchement de 28 milles, qui va de Hillsport, sur la ligne principale, jusqu'au camp minier, vers lequel, aussi, un embranchement du Pacifique-Canadien est en voie de construction. L'exploration de plusieurs autres propriétés de la région a mis à jour d'intéressantes venues de cuivre et de zinc. Ailleurs, des gîtes qui paraissent très étendus ont été découverts près de Tashota, sur la ligne du National Canadien, au nord-ouest de la propriété de la *Geco*, par la *Teck Exploration Company Limited*, et au bord du lac Temagami, par la *Temagami Mining Company Limited.*

L'Ontario est l'une des sources les plus riches de minerai de fer du Canada. Malgré la faible demande, diverses propriétés sont demeurées en très grande activité et tout porte à croire que la province produira en 1960 quelque 12 millions de tonnes de minerai par an. Le minerai extrait au cours de la période observée provenait des mines de la *Steep Rock Iron Mines Limited* et de l'*Algoma Ore Properties Limited*, situées dans le nord-ouest de l'Ontario, et à partir de mai 1955, du gîte de Marmora (partie sud-est de l'Ontario) de la *Marmoraton Mining Company Limited*, filiale de la *Bethlehem Mines Corporation.* Le gros du minerai est exporté aux États-Unis, où il est recherché à cause de sa haute qualité et sa valeur de fusion. La majeure partie du minerai employé dans les hauts fourneaux de l'Ontario est importée de ce pays.

Tout le minerai exploité à Steep-Rock, soit 1,157,000 tonnes fortes, contre 1,301,000 en 1953, provient de la fosse à ciel ouvert *Hogarth.* A la mine souterraine n° 1 *Errington*, les travaux de traçage en cours depuis 1950 ont été achevés et la mine était prête à produire. Elle remplacera la fosse à ciel ouvert *Errington*, où l'on avait atteint vers la fin de 1953 la profondeur à laquelle l'exploitation des fosses cesse d'être rémunératrice. En juin 1955, la *Steep Rock* avait commencé à nettoyer de ses 50 millions de verges cubes de vase le massif "G", qui sépare les mines *Errington* et *Hogarth.* De même, la *Caland Ore Company Limited* a commencé à enlever la vase du massif "C", qui lui a été concédé par bail par la *Steep Rock.* On compte que l'exploitation s'ouvrira en 1960 et finira par donner trois millions de tonnes fortes de minerai par an.

Le minerai extrait par l'*Algoma Ore Properties* provient des mines souterraines *Helen* et *Victoria*, situées dans la région de Michipicoten et qui ont donné au total 991,870 tonnes fortes, contre 1,167,000 en 1953. Le minerai est aggloméré dans une usine située à trois milles de la mine. La compagnie a poursuivi son programme de traçage, entrepris vers la fin de 1953, afin de permettre d'exploiter, au-dessous des étages actuels, un volume estimatif de 50 millions de tonnes de minerai.

La *Marmoraton Mining Company* a achevé l'enlèvement d'un chapeau de calcaire, épais de 130 pieds, de sa propriété à magnétite, à environ 40 milles à l'est de Peterborough, et a entrepris de fabriquer un concentré mis en boulettes et contenant environ 64·3 p. 100 de fer. Elle expédie le minerai, extrait à raison d'environ 500,000 tonnes fortes par an, par chemin de fer jusqu'à Picton, puis par eau jusqu'à l'usine de la compagnie mère, à Lackawanna, près de Buffalo (New-York).

Deux nouvelles sources de production de fer sont venues s'ajouter, au cours de la période, à la quantité disponible de fer de la province. La *Noranda Mines Limited* a commencé à tirer, de la pyrite, un aggloméré d'oxyde de fer de haute qualité, dans sa

nouvelle usine de Port-Robinson, près de Welland (partie sud de la province). Elle compte produire 75,000 tonnes par an. Dans le nord de l'Ontario, l'*International Nickel* a presque fini de monter la première installation de sa nouvelle usine de pyrrhotine, située près de Copper-Cliff et qui coûtera 16 millions de dollars. Elle finira par fabriquer 1 million de tonnes d'oxyde de fer par an, contenant plus de 65 p. 100 de fer comme sous-produit. Elle compte que sa première expédition de minerai de fer aux aciéries se fera avant la fin de 1955.

La production de cobalt de l'Ontario est tirée des minerais de cobalt et d'argent de la région de Cobalt-Gowganda (nord de la province) et des minerais de cuivre et de nickel de la région de Sudbury, comme sous-produit. La production a augmenté de 1,603,000 livres, évaluées à $4,013,000, en 1953, à 2,253,000 livres, évaluées à $5,913,000, en 1954. Le gros du minerai de cobalt expédié de la région de Cobalt-Gowganda est allé à la *Deloro Smelting and Refining Company Limited*, à Deloro (Ont.) et une quantité beaucoup plus faible a été expédiée à la *Cobalt Chemicals Limited*, à Cobalt. Le plan des prix d'encouragement du gouvernement canadien a expiré le 31 mars 1954, mais il a été remplacé par un plan semblable prévoyant l'achat d'une quantité limitée de cobalt pour le compte du gouvernement des États-Unis. Au cours de la période, l'affinerie de Port-Colborne de l'*International Nickel* a fabriqué, pour la première fois dans la province, du cobalt électrolytique très pur.

Le gros de l'argent est tiré de la région de Cobalt et le reste est un sous-produit de l'exploitation des mines d'or et de nickel. Le volume d'argent fabriqué a augmenté de 5,155,000 onces, évaluées à $4,330,000, en 1953, à 5,444,000 onces, évaluées à $4,532,000, en 1954.

La production d'or en Ontario provenait de 33 mines d'or des régions de Patricia, Thunder-Bay, Porcupine, Kirkland-Lake et Larder-Lake et, comme sous-produit, des mines de métaux communs de la région de Sudbury. En 1954, un certain nombre d'exploitations, parmi lesquelles celle qui produit le plus d'or au Canada, la mine *Kerr-Addison*, ont signalé que les travaux de traçage donnaient des résultats encourageants. L'augmentation de la production d'or est due surtout à ce que la plupart des mines de la région de Porcupine, qui avaient chômé par suite de grèves au cours du second semestre de 1953, ont repris leurs opérations au début de 1954.

Une certaine quantité de plomb et de zinc provient de la mine de la *Jardun Mines Limited*, située à 18 milles au nord-est de Sault-Sainte-Marie et arrivée au stade de la production en mai 1955. Dans la région de Sudbury, la *Consolidated Sudbury Basin Mines Limited* (autrefois l'*Ontario Pyrites Company Limited*) a poursuivi ses recherches dans ses propriétés du lac Vermilion et de la mine *Errington*.

Les événements nouveaux qui ont suscité le plus d'intérêt ont été la découverte de vastes réserves de minerai d'uranium à faible teneur dans la région de Blind-River (Ontario-Nord) et la rapidité des travaux de premier établissement que sont en train d'exécuter, en vue d'une exploitation en grand, les deux principaux exploitants de la région, l'*Algom Uranium Mines Limited* et la *Pronto Uranium Mines Limited*. Cette dernière compagnie aurait délimité à grands traits un massif de minerai d'une valeur brute de plus de 70 millions de dollars et passé, avec l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, un marché prévoyant la vente de précipités dont la valeur s'établira à 55 millions au 31 mars 1962. Elle doit se mettre à en fabriquer en septembre 1955, à raison de 1,000 tonnes par jour pour commencer.

La valeur brute globale des deux propriétés de l'*Algom*, celles du lac Quirke et du lac Nordic, dépasserait 300 millions de dollars. Cette compagnie doit vendre à l'*Eldorado* d'ici le 31 mars 1962, des concentrés d'une valeur de $206,910,000. Elle prévoit que la première propriété aura atteint le stade de la production vers le milieu de 1956 et la seconde, au début de 1957. Elle compte extraire de chacune de ces mines, au début, 3,000 tonnes de minerai par jour. On faisait des recherches dans plusieurs autres propriétés de la région de Blind-River. D'après des résultats préliminaires, il se peut qu'on délimite à grands traits d'autres massifs de minerai dans le territoire situé au nord du lac Huron.

L'exploration et la mise en valeur de plusieurs propriétés à gîtes d'uranium, dans la région d'Haliburton-Bancroft (partie sud-est de l'Ontario), ont donné des résultats encourageants. Une des compagnies intéressées, la *Bicroft Uranium Mines Limited*, constituée par la fusion de deux sociétés en activité dans la région, la *Croft Uranium Mines Limited* et la *Centre Lake Uranium Mines Limited*, débattait avec l'*Eldorado*, à la fin de la période, le prix de vente de ses concentrés. Elle projette de se mettre, en septembre 1956, à en fabriquer à raison de 1,000 tonnes par jour.

Dans son affinerie de Port-Hope (partie sud de l'Ontario), l'*Eldorado* a appliqué pour la première fois un nouveau procédé d'affinage destiné à récupérer une plus grande quantité d'uranium.

Québec.—En matière d'exploitation minière, cette province est sur le point d'entrer dans une période des plus brillantes. Les nouvelles exploitations minières de métaux, entreprises dans diverses régions, ne laissent guère de doute sur l'énorme richesse de la province en minerais métallifères et, notamment, sur sa richesse latente en minerai de fer et de métaux communs autres que le fer. Dans le Nouveau-Québec, on a découvert d'immenses gîtes de minerai de fer, ainsi que des gîtes de métaux communs. En Gaspésie et dans la région de Chibougamau, de nouvelles exploitations permettront d'augmenter bientôt fortement le volume de cuivre, déjà élevé, extrait et l'essor que prennent la plupart des mines de métaux va se traduire pendant quelques années par une production plus élevée.

En 1954, le Québec s'est placé au troisième rang parmi les provinces du pays, par la valeur annuelle de sa production minière. Celle-ci, supérieure de 9 p. 100 à celle de 1953, s'est inscrite pour une valeur de $278,818,000 par suite de la quantité et de la valeur accrues des métaux fabriqués qui ont monté de $103,190,000 à $126,213,000. Le Québec est la deuxième des provinces productrices de cuivre, d'or et de zinc. Elle est la seule productrice de molybdénite, qu'on extrait à 25 milles au nord de Val-d'Or, et de minerai de titane, qu'on tire des importants gîtes d'ilménite du lac Allard. Les autres métaux extraits dans la province sont l'argent, le plomb, le sélénium et le bismuth.

Après avoir dépensé plus de 250 millions de dollars et déployé pendant près de quatre ans des efforts infatigables, l'*Iron Ore Company of Canada* a expédié pour la première fois, en juin 1954, du minerai de fer extrait de ses propriétés de la région qui chevauche le Nouveau-Québec et le Labrador. Sur les quelque 2,119,000 tonnes fortes de minerai extrait, 1,782,000 ont été expédiées du port de Sept-Îles à des aciéries des États-Unis et du Canada. Le minerai, dans la proportion de 90 p. 100, a été expédié par voie maritime et le reste, par la voie navigable du Saint-Laurent. On a achevé l'aménagement du terminus de transbordement du minerai à Contrecœur, près de Montréal, et l'on estime que le total du minerai expédié par la voie du Saint-Laurent sera d'un million de tonnes en 1955 et de deux millions en 1957. La compagnie compte extraire en tout 6,500,000 tonnes de minerai en 1955 et atteindre le chiffre annuel de 10 millions d'ici trois ans, peut-être même de 20 millions, une fois achevé l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

Au cours de la période, la région de la baie d'Ungava et celle de l'"auge du Labrador", qui borde la frontière du Québec et du Labrador, ont fait l'objet d'une prospection poussée. La *Consolidated Fenimore Iron Mines Limited*, le groupe financier *Cyrus Eaton* et l'*Oceanic Ore of Canada Limited* explorent actuellement des concessions dans la région de la baie d'Ungava, qui renferment de grandes quantités de matière rocheuse ferrifère, d'une qualité qui peut être propre à la concentration. En outre, ces compagnies étudient les diverses questions à résoudre pour arriver à exploiter leurs propriétés et dont la principale est, il va sans dire, celle du transport.

La *Steel Company of Canada Limited* et la *Pickands Mather and Company*, de Cleveland (États-Unis), projettent de fabriquer, par an, 500,000 tonnes de boulettes de minerai de fer à haute teneur, extrait d'une vielle mine de fer située à Bristol, 40 milles au nord-ouest de Hull (P.Q.). L'exploitation doit commencer vers la fin de 1956.

Le gros des métaux communs produits dans la province est tiré de minerai extrait dans la partie ouest, surtout de la mine *Horne* de la *Noranda Mines Limited*. Par suite du prix élevé du cuivre, ainsi que de l'exploitation de nouvelles propriétés, le cuivre est devenu le métal du Québec dont la production a le plus de valeur. En 1954, la province en a produit 83,930 tonnes, évaluées à $48,948,000, soit plus qu'en 1953 (54,920 tonnes, évaluées à $32,886,000). La production de zinc est passée de 100,430 tonnes, évaluées à $24,023,000 en 1953, à 107,000 tonnes, évaluées à $25,638,000 en 1954, alors que celle de plomb baissait de 9,237 tonnes, évaluées à $2,388,000, à 7,818 tonnes, évaluées à $2,084,000.

La *Noranda Mines* traite le minerai extrait de sa mine *Horne* et, à forfait, des minerais et concentrés extraits d'autres mines de cuivre, d'or et d'argent. Elle récupère le cuivre et les métaux précieux des anodes à l'affinerie de cuivre électrolytique de sa filiale, la *Canadian Copper Refiners Limited*, à Montréal-Est. Au cours de la période, la compagnie a achevé la construction de sa nouvelle usine de fer sulfuré à Port-Robinson (Ontario), où elle projette de fabriquer du soufre élémentaire, de l'anhydride sulfureux destiné à élaborer de l'acide sulfurique et de l'oxyde de fer aggloméré, au moyen de concentrés de pyrite expédiés de sa mine *Horne*. L'usine peut produire environ 370 tonnes de ces concentrés par jour, au moyen desquels elle fabriquera à peu près 240 tonnes d'aggloméré par jour.

D'autre part, la compagnie a presque terminé les travaux de premier établissement requis pour l'ouverture de la mine de pyrite de zinc de la *West Macdonald Mines Limited*. Le minerai sera traité au rythme de 1,000 tonnes par jour dans le moulin de la *Waite Amulet Mines Limited*, qui a été rénové sous la forme de deux installations à circuit distinct et dont chacune a une capacité de 1,000 tonnes par jour. La quantité de minerai traité dans le moulin de la *Waite Amulet* sera abaissée de 1,400 à 1,000 tonnes par jour.

La *Copper Mines Limited*, filiale de la *Noranda* et dont les mines se trouvent en Gaspésie, a suspendu sa production en attendant l'arrivée de l'énergie hydro-électrique. Le bocardage a commencé en avril 1955, au moyen de machines à vapeur et de moteurs diesel auxiliaires, avec un rendement de 1,000 tonnes par jour, porté plus tard à 1,500 tonnes. On comptait pouvoir obtenir de la force motrice hydro-électrique en août 1955, quand la mine serait exploitée à plein rendement. Cette entreprise, qui coûtera 40 millions de dollars, est en voie d'exécution à environ 60 milles à l'ouest de Gaspé, dans un endroit où la compagnie a délimité à grands traits un massif qu'elle estime contenir 70 millions de tonnes de minerai de cuivre à faible teneur. On a fondé une ville pourvue de tous les services publics que réclame la vie moderne, Murdochville, du nom de J. G. Murdoch, président de la compagnie mère.

Il y a une autre source importante de cuivre et d'or, en fait comme en puissance, savoir, la région de Chibougamau, où l'*Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited* a terminé en 1954 sa première année entière de production et où une deuxième compagnie productrice de cuivre et d'or, la *Campbell Chibougamau Mines Limited*, a abordé la production en juin 1955, à raison de 1,750 tonnes par jour. Cette dernière a expédié à l'usine métallurgique de Noranda, pour y être fondus et affinés, des concentrés de cuivre à haute teneur, contenant environ 7,000 tonnes de cuivre. Une troisième compagnie, la *Chibougamau Explorers Limited*, prévoit ouvrir son exploitation en septembre 1955. La région a été la scène de travaux d'exploration et de mise en valeur sans précédent, au cours de la période, et la livraison d'énergie hydro-électrique a commencé en juin 1955. Une voie ferrée sera construite de Beattyville (district de Senneterre-Val d'Or) jusqu'à Chibougamau, puis, vers le sud, jusqu'à Saint-Félicien. On accède actuellement dans la région par une route partant de Saint-Félicien et par avion.

D'autres compagnies produisent du cuivre à partir de minerais de cuivre et de zinc: ce sont la *Waite Amulet Mines Limited*, la *East Sullivan Mines Limited*, la *Quemont Mining Corporation Limited* et la *Normetal Mining Corporation Limited*, toutes établies dans la partie ouest du Québec. La *Golden Manitou Mines Limited*, qui produit des métaux communs et de l'or dans la région, a repris l'exploitation d'un gîte de cuivre à faible teneur, situé au nord de ses chantiers principaux, et doit commencer en septembre 1955 à fabriquer

un concentré de zinc et un concentré de cuivre dans son moulin transformé. Dans la partie sud de la province, la *Weedon Pyrite and Copper Corporation Limited*, établie dans le comté de Wolfe, et l'*Ascot Metal Corporation Limited*, établie dans le comté de Sherbrooke, ont fabriqué un peu de cuivre. Dans le comté de Brome, la *Quebec Copper Corporation Limited*, filiale de l'*East Sullivan Mines Limited*, a expédié à l'usine métallurgique de Noranda des concentrés de cuivre contenant 3,500 tonnes de cuivre.

La *Barvue Mines Limited*, établie dans le canton de Barraute, est la compagnie qui produit le plus de concentrés de zinc dans le Québec. Au cours de la période, elle a extrait d'une fosse à ciel ouvert environ 5,000 tonnes de minerai par jour. En outre, du zinc provenait de gîtes de cuivre et de zinc exploités par la *Quemont*, la *Normetal*, la *Waite Amulet* et la *Weedon Pyrite*; de gîtes de cuivre-plomb-zinc exploités par la *Golden Manitou* et l'*Ascot Metals*; et de gîtes de plomb-zinc exploités par l'*Anacon Lead Mines Limited* et la *New Calumet Mines Limited*. Tous les concentrés de zinc fabriqués dans la province sont exportés vers les États-Unis et l'Europe.

La quantité d'or produite dans le Québec a augmenté de 1,022,000 onces troy, évaluées à $35,167,000, en 1953, à 1,099,000 onces, évaluées à $37,428,000, en 1954. Ont exploité de l'or 16 mines d'or filonien, qui ont fourni pour leur part environ 72 p. 100 de la production totale, ainsi que 11 entreprises d'exploitation de mines de métaux communs, y compris la *Noranda*, et cinq compagnies qui lui expédient du minerai. Au cours de la période, aucune mine nouvelle d'or filonien ne s'est ouverte et aucune ne s'est fermée. L'*Eldrich Mines Limited* est en train de foncer un puits de 1,075 pieds dans sa propriété de la région de Noranda.

La molybdénite vient de la *Molybdenite Corporation of Canada Limited*, établie à environ 25 milles au nord de Val d'Or. La compagnie a amorcé des travaux en vue d'augmenter sa capacité de bocardage de 400 à 500 tonnes par jour. Le volume de ses envois a augmenté de 162 tonnes, en 1953, à 376 en 1954. Elle a vendu le gros de sa molybdénite au gouvernement des États-Unis et expédié le reste en Europe.

Le Québec est devenu la première province productrice de lithium au pays, quand la *Quebec Lithium Corporation* s'est mise à exploiter, ver la fin de 1955, son gîte important de spodumène situé dans le canton de Lacorne, à environ 25 milles au nord de Val d'Or. Cette compagnie est en train de foncer un puits de 700 pieds et de construire un moulin d'une capacité d'au moins 1,000 tonnes. Un marché de 5 ans passé avec la *Lithium Corporation of America Inc.* stipule un rendement de 165 tonnes de concentrés de lithium par jour.

A Sorel, la *Quebec Iron and Titanium Corporation* a continué à faire marcher son four de fusion pour recherches sur le traitement du minerai d'ilménite extrait des gîtes du lac Allard. Le concentré qu'elle en tire se présente sous forme de bioxyde de fer et de titane. Le volume des expéditions faites de Sorel, soit 118,000 tonnes de scories de bioxyde de titane, contenant environ 82,000 tonnes de ce dernier, a été inférieur à celui de 1953. Cette baisse est due à ce qu'on a suspendu l'activité de deux des cinq fours de l'installation de traitement afin de rechercher les méthodes propres à accroître le rendement et à diminuer les prix de revient.

Provinces Maritimes.—L'activité minière, en matière de métaux, dans les Maritimes a consisté surtout à mettre en valeur les propriétés de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited*, situées dans la région de Bathurst (Nouveau-Brunswick), et à rechercher sur une grande échelle de nouveaux gîtes de métaux communs dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick qui, mise à part la production d'une faible quantité de minerai de fer, n'a jamais exploité de mines métallifères, a fabriqué pour la première fois des concentrés de métaux communs (plomb et zinc) à la suite des opérations commencées par la *Keymet Mines Limited* dans sa propriété, située à 15 milles au nord de Bathurst.

On prévoit que l'économie de cette province va s'améliorer sensiblement du fait que la *Brunswick Mining and Smelting* a activé la mise en valeur de son gîte de minerai de pyrite-plomb-zinc situé à Austin-Brook, à 17 milles au sud-ouest de Bathurst, et de

son gîte *Anacon*, composé de minerai semblable et situé à cinq milles au nord de l'autre. On estime que les deux gîtes, ensemble, contiennent environ 50 millions de tonnes de de minerai jusqu'au niveau de 1,000 pieds. Le dépouillement du premier devrait être terminé à la fin de 1955. On compte pouvoir en extraire, en l'exploitant à ciel ouvert, de 6 à 7 millions de tonnes de minerai. Quant au second, qui fera l'objet d'une exploitation entièrement souterraine, on est en train de l'explorer à partir de deux étages. Cette compagnie projette un rendement d'au moins 4,000 tonnes par jour, mais l'acquisition de précisions sur ce point dépend de la solution des problèmes métallurgiques liés au traitement de ce minerai complexe. Dans un moulin-pilote, d'une capacité de 150 tonnes, on procède à des recherches poussées. A 6 milles au nord-est du gîte de Austin-Brook, la *New Larder "U" Island Mines Limited* fonce un puits de 1,500 pieds en vue de poursuivre l'exploration de son massif de minerai.

Le fait nouveau qui est probablement le plus frappant de ceux qui sont survenus au cours de la période, est la découverte, faite par l'*American Metal Company Limited*, de plusieurs massifs étendus de minerai de zinc-plomb-cuivre-pyrite, dans sa propriété de Little-River, à 30 milles au nord-ouest de Newcastle. On croit que le minerai est semblable à celui des massifs de la *Brunswick*. Des sondages ont révélé la présence de réserves de plus de 7 millions de tonnes de minerai réparties entre plusieurs massifs. La compagnie a entrepris de foncer un puits et de faire des recherches sur les questions métallurgiques liées au traitement de son minerai.

Deux propriétés manganésifères ont fait l'objet d'un grand développement et de nombreuses explorations. La *Strategic Materials Corporation*, établie près de Woodstock, a cherché à produire un manganèse marchand à partir de minerai à faible teneur extrait d'un gîte qui en renferme de grandes quantités. La *Canadian Manganese Mining Corporation Limited*, filiale de la *New Delhi Mines Limited*, a exploré sa propriété de la région des chutes de la Tétagouche, près de Bathurst.

La prospection d'uranium au Nouveau-Brunswick a abouti à la découverte, dans des localités très distantes les unes des autres, de plusieurs gîtes, dont deux sont en train d'être explorés: l'un se trouve près de Harvey, à environ 25 milles au sud-ouest de Fredericton, et l'autre, à Upsalquitch, à environ 10 milles au sud-ouest de Campbellton.

En Nouvelle-Écosse, la valeur de la production des métaux, tous tirés de minerai extrait de la mine de cuivre-plomb-zinc de la *Mindamar Metals Corporation Limited*, à Stirling (partie sud de l'île du Cap-Breton), a augmenté de $3,004,000, en 1953, à $3,517,000, en 1954. L'ensemble de ces métaux comprenait 16,985,000 livres de zinc, 4,186,000 livres de plomb, 1,982,000 livres de cuivre, 262,000 onces d'argent et 3,754 onces d'or. La *Cape Breton Metals Limited* a fait de nombreux travaux sur sa concession minière de la partie nord de l'île du Cap-Breton, où l'on a découvert des gîtes de zinc étendus.

Terre-Neuve.—Le principal fait nouveau survenu en matière d'exploitation de mines de métaux, au cours de la période, est la forte augmentation du volume de minerai de fer extrait, ce qui est dû surtout à l'ouverture des mines de l'*Iron Ore Company of Canada*, situées à cheval sur le Nouveau-Québec et le Labrador, et, à un moindre degré, au développement en cours des mines de l'île Bell, de la *Dominion Wabana Ore Limited*, filiale de la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited*. Les autres métaux extraits dans la province comprennent le zinc, le plomb, le cuivre, l'argent et l'or. Ces métaux proviennent des mines et usines de la *Buchans Mining Company Limited*, situées près du lac Red-Indian (partie centrale de Terre-Neuve). Le volume et la valeur des métaux venant de cette compagnie en 1954, l'or excepté, ont été supérieurs à ceux de 1953, ce qui, ajouté à la valeur plus forte du minerai de fer extrait, a contribué à accroître la valeur de la production métallique de la province, de $27,969,000, en 1953, à $36,747,000, en 1954. La valeur globale du minerai métallifère extrait à Terre-Neuve en 1954 est de $42,898,000.

Le volume du minerai de fer extrait, supérieur de 40 p. 100 à celui de 1953, a atteint le chiffre sans précédent de 3,759,000 tonnes fortes, évaluées à $21,749,000. Depuis le début de son exploitation, l'*Iron Ore Company* a extrait 2,119,000 tonnes fortes de minerai. (Au sujet des travaux de mise en valeur des champs ferrifères du Nouveau-Québec-Labrador, voir p. 511.)

En 1954, les mines de la *Wabana* ont donné en tout 2,526,000 tonnes fortes de minerai de fer (hématite) pour expédition immédiate, soit 5 p. 100 de plus qu'en 1953. Cependant, la compagnie en a expédié 2,156,000 tonnes fortes (contre 2,400,000 en 1953), total qui se décompose ainsi: usine de fer et d'acier de la compagnie mère à Sydney (Nouvelle-Écosse), 556,000; Royaume-Uni, 897,000; Allemagne de l'Ouest, 703,000. Un tiers de ce total environ est expédié à Sydney. La *Wabana* vendra, en vertu de marchés, tout le reste du minerai qu'elle extraira en 1955 et 1956 et, au cours des 5 années suivantes, elle vendra 85 p. 100 du total de son minerai à l'Allemagne de l'Ouest et au Royaume-Uni.

La compagnie a continué d'agrandir et de moderniser ses installations de fond et à ciel ouvert. Entre autres, elle a construit un atelier de séparation par liqueur dense, remplaçant le triage à la main du minerai et installé une courroie transporteuse longue de 9,000 pieds, pour remplacer le mode actuel de traction par camion à moteur diesel; de sorte que son système de transport aura une longueur totale de 21,500 pieds. Presque tous les chantiers sont sous-marins; quelques-uns s'étendent jusqu'à 4 milles environ au-dessous de l'Atlantique. Le volume des réserves de minerai pourrait atteindre 4 milliards de tonnes.

La *Buchans Mining Company* a bocardé, en 1954, 340,000 tonnes de minerai, fabriquant ainsi des concentrés qui contenaient 30,000 tonnes de zinc (28,002 en 1953), 18,526 tonnes de plomb (17,702 en 1953) et 3,481 tonnes de cuivre (2,814 en 1953). Elle a produit 742,000 onces d'argent (648,000 en 1953), mais la quantité d'or qu'elle a extraite a baissé de 7,654 onces troy à 6,500. Elle a fait de nombreux travaux de traçage dans de nouveaux massifs de minerai contenus dans le secteur de puits *Rothermere* de la mine.

La production de cuivre sera beaucoup plus élevée dans la province après l'achèvement des travaux de mise en valeur en voie d'exécution dans la région de la baie Notre-Dame, sur la côte nord, où la *Bathurst Mining Corporation Limited* et la *Maritimes Mining Corporation Limited* exécutent des travaux de premier établissement en vue d'exploiter du cuivre, l'une à Tilt-Cove (bord ouest de la baie) et l'autre, à Gull-Pond, à 50 milles au sud de là. Ces compagnies se proposent d'exploiter d'abord l'ancienne mine productive de Tilt-Cove, à raison de 1,000 tonnes en 1957, cette quantité devant être portée plus tard à 2,000 tonnes. Des sondages d'exploration ont fait délimiter à grands traits une réserve de plus de 2 millions de tonnes de minerai, d'une teneur moyenne en cuivre de 2·2 p. 100. Des sociétés affiliées ont acheté plusieurs autres anciennes propriétés cuprifères de la région.

En outre, diverses compagnies ont effectué, au cours de la période, des recherches étendues sur d'autres points de l'île de Terre-Neuve ainsi qu'au Labrador. On a découvert plusieurs massifs de minerai de zinc et de cuivre, au sud de vieux chantiers de la mine *York-Harbour*, qui produisait un peu de minerai au début du siècle.

Sous-section 2.—Minéraux industriels*

Les industries de minéraux industriels ont été témoin de grands progrès en 1955. Plusieurs ont atteint de nouveaux sommets de production, de nouveaux gisements ont été mis en exploitation et de nouveaux produits ont fait leur apparition. La construction demeurant très active, toutes les industries produisant des matériaux de construction ont fonctionné à plein. Le Canada produit une cinquantaine de minéraux industriels. Les faits saillants de sa production, indiqués ici, montrent les progrès rapides accomplis dans tout le domaine.

Gypse.—La production de gypse a atteint un nouveau sommet durant l'année lorsque les carrières ont expédié 4,798,200 tonnes de gypse ($8,455,000). Le Canada occupe le deuxième rang des producteurs de gypse. L'industrie de la construction emploie surtout ce produit comme panneaux muraux, plâtre mural, revêtements extérieurs, lattes et carreaux. Un des plus grands gisements de l'Amérique du Nord est entré en production en

* Préparé par M. F. Goudge, chef, Service des minéraux industriels, ministère des Mines et des Relevés techniques.

1955 lorsque la *National Gypsum (Canada) Limited* a commencé à faire des expéditions de sa mine située près de Milford (N.-É.). Cette entreprise de 6 millions a mis cinq ans à s'installer depuis la date des premiers forages au diamant. La carrière et l'usine de broyage ont à l'heure actuelle une capacité de 5,000 tonnes par équipe de travail. Le gypse broyé est acheminé par rail à 32 milles plus loin, à Bedford-Basin; de là il est transporté par eau aux usines de transformation de la société situées le long de la côte atlantique des États-Unis.

Plusieurs exploitations actives ont changé de mains durant l'année. La *Victoria Gypsum Company, Limited,* à Little-Narrows (N.-É.), a été achetée par la *United States Gypsum Company,* de Chicago. La *Bellrock Gypsum Industries Limited,* société écossaise, a pris une option sur l'usine et la carrière de l'*Atlantic Gypsum, Limited,* de Corner-Brook (T.-N.), et la *Columbia Gypsum Company Limited,* de Vancouver, a acheté la carrière de Windermere (C.-B.) de la *Columbia Gypsum Products, Incorporated,* dont le bureau principal est situé à Spokane (Washington).

Ciment Portland.—L'industrie du ciment Portland a atteint un chiffre de production record en 1955 quand, selon la statistique provisoire, il s'en est fabriqué plus de 25,860,000 barils valant plus de $64,363,000. La production, cependant, n'a pu répondre aux besoins sans cesse croissants de l'industrie de la construction et il en a été importé 3 millions de barils de l'Angleterre, de l'Europe et des États-Unis afin de parer à la pénurie de diverses parties du pays.

Le programme visant à augmenter rapidement les installations, commencé au début de la période d'après guerre, s'est continué à un rythme accéléré en 1955. La *Canada Cement Company, Limited,* qui exploite sept usines dans cinq provinces et fournit plus de 75 p. 100 de la production nationale, est à ériger une nouvelle usine à Beachville (Ont.), près de Woodstock, qui fera une capacité annuelle de 1,500,000 barils et entrera en production en 1956. Un nouveau four, le septième, est à s'ajouter à l'usine de Montréal-Est de la société et une nouvelle cimenterie d'une capacité annuelle 1,200,000 de barils a été achevée à Fort-Whyte (Man.) à côté de l'usine déjà existante. La *Canada Cement* a aussi presque terminé une usine de scorie d'une capacité de 1 million de barils à Edmonton (Alb.) pour moudre les scories fabriquées à Exshaw. Cette usine pourra facilement se transformer en usine de production par l'adjonction d'un four. Quand toutes ces nouvelles installations seront mises en activité, la *Canada Cement* aura une capacité annuelle de 27 millions de barils contre 10 millions en 1945.

La nouvelle usine de la *St. Lawrence Cement Company,* située à Villeneuve, juste à l'est de Québec, et ayant une capacité de 1,500,000 barils annuellement, est entrée en activité au printemps de 1955. La société construira une usine semblable à Clarkson (Ont.), à l'ouest de Toronto, qui sera mise en activité au début de 1957.

La *St. Mary's Cement Company* est à ajouter un four de 750,000 barils par année à son usine de St. Mary's (Ont.). L'*Inland Cement Company,* financée par la Société Générale de Belgique, est à construire une usine à Edmonton (Alb.) d'une capacité de 1,750,000 barils par année. La *British Columbia Cement Company* est à ajouter un four d'une capacité de 1 million de barils à son usine de Bamberton. La *Saskatchewan Cement Corporation* est à construire une usine à Regina d'une capacité de 850,000 barils et l'*International Cement Company* a annoncé qu'elle en construirait une à Chilliwack (C.-B.), d'une capacité de 750,000 barils par année.

A la fin de 1956, le Canada sera doté d'une industrie de ciment Portland capable de produire 37 millions de barils par année; quand toutes les usines en projet fonctionneront, l'industrie aura une capacité annuelle d'environ 40 millions de barils, capacité qui dépasse de beaucoup celle de tout autre pays par habitant.

Briques et tuiles.—L'industrie de la brique, dont l'histoire remonte à l'antiquité, a obtenu sa part du marché accru par l'activité toujours plus grande de la construction. La production de briques et tuiles a atteint un nouveau sommet en 1955 lorsque, selon la

statistique provisoire, la valeur des produits de construction dérivés de l'argile a dépassé $35,500,000. Le capital britannique, allemand et français a commencé à s'intéresser à l'industrie canadienne de la brique et de la tuile et, en 1954 et 1955, plusieurs usines ont été achetées dont la production doit être intensifiée.

Une nouvelle briqueterie dotée d'un four horizontal appelée à fabriquer de la brique chamois a été achevée à Lantz (N.-É.) par la *L. E. Shaw, Limited*, au cours de l'année après que des essais pratiqués par la Division des minéraux industriels du Service des mines (Ottawa), eussent prouvé que l'argile de l'endroit donnerait une brique de qualité supérieure. C'est le seul grand gisement de l'est du pays dont l'argile puisse servir à la fabrication de la brique chamois sans l'addition d'autres matières. De vastes programmes d'expansion et de modernisation s'exécutent à beaucoup d'autres usines de dérivés d'argile dans tout le pays.

Plusieurs nouveaux genres de matériaux de construction font leur apparition sur le marché. Il faut surtout mentionner le béton cellulaire qui à la légèreté allie la résistance et la faible conductivité thermique. Les produits de béton cellulaire qui se trouvent actuellement sur le marché canadien sont des pièces coulées en usine et cuites en autoclave. Les produits de béton précontraint se font aussi de plus en plus nombreux par suite de la pénurie de briques et d'acier.

Aggloméré léger.—La fabrication d'aggloméré léger à partir du schiste, de l'argile et des scories est aussi une nouvelle industrie qui grandit rapidement au Canada et qui vient fournir à la construction des agglomérés plus légers que ceux du passé. Sept usines fabriquent actuellement ces produits à partir de l'argile et du schiste et deux produisent des agglomérés légers à partir des scories de haut fourneau. Six autres traitent la perlite importée et sept autres, la vermiculite importée. La *Perlite Manufacturing Corporation* a annoncé qu'elle se préparait à produire de la perlite pour le marché canadien à partir de grands gisements de la Colombie-Britannique, à 25 milles au sud de Burns-Lake, sur la ligne du National-Canadien. La perlite est une roche volcanique vitreuse renfermant environ 4 p. 100 d'eau combinée. Lorsque la roche est rapidement portée à une température d'environ 1,500° F., l'eau se vaporise et la pierre se dilate pour former des bulles blanches et vitreuses dix fois plus légères que le sable ou le gravier. La perlite trouve son principal usage dans le plâtre mural, donnant un produit léger possédant de meilleures propriétés d'isolation thermique et acoustique.

Sable et gravier.—D'importants changements ont lieu dans cette industrie qui en 1954 avait une production évaluée à près de 59 millions, valeur dépassée uniquement par celle de 9 autres minéraux et produits minéraux fabriqués au Canada cette année-là. Les gisements de sable et de gravier de haute qualité deviennent de plus en plus difficiles à trouver dans plusieurs parties du Canada et ils ne suffisent pas dans d'autres parties à fournir les quantités nécessaires aux grands ouvrages d'art. En outre, les normes actuelles à l'égard du sable appelé à entrer dans le béton exigent des particules plus fines ainsi que des grosseurs plus précises qu'on n'en peut trouver dans la plupart des gisements naturels. Aussi, est-il né une industrie tout à fait nouvelle s'occupant de la fabrication du sable à partir de la roche. Il existe une usine à Calgary ainsi que trois autres implantées près des grandes écluses et des grands barrages de l'Entreprise d'aménagement fluvial et énergitique du Saint-Laurent pour répondre à ses besoins.

Barytine.—Bien que les matières premières servant à la fabrication des pigments aient perdu leur marché quand le bioxyde de titanium a remplacé la lithopone comme pigment, les besoins de barytine demeurent élevés et la production des gisements de la Nouvelle Écosse et de la Colombie-Britannique avoisinent toujours le chiffre sans précédent de 247,227 tonnes atteint en 1953. Le gros de la production provient du gisement de Walton (N.-É.), exploité par la *Canadian Industrial Minerals, Limited*. Ce gisement, un des plus considérables au monde, a été acheté en 1955 par la *Magnet Cove Barium Corporation* d'Houston (Texas). Une fois broyé et lavé, le minerai est expédié par eau aux usines

établies en bordure du golfe du Mexique; il y est moulu pour la fabrication des glaises lourdes servant à combattre les hautes pressions intervenant dans le forage des puits de pétrole profonds dans la région.

Sel.—L'industrie canadienne a pu disposer d'un sel gemme canadien de qualité chimique en août 1955 quand la mine de la *Canadian Rock Salt Company* à Ojibway (Ont.) est entrée en production après deux années et demie de travaux préparatoires et une dépense de 5 millions. Les installations permettent de produire 500 tonnes de sel par heure à partir d'un gisement de 27 pieds situé à 1,000 pieds sous terre. La production est vendue dans l'est du pays et des États-Unis pour des fins chimiques ainsi que pour les routes sur lesquelles il est répandu pour lutter contre la poussière en été et la glace en hiver.

Récemment, la *Malagash Salt Company*, qui exploite une mine de sel à Malagash (N.-É.), a découvert un nouveau gisement de qualité chimique près de Pugwash et elle est à y foncer un puits de 400 pieds.

Ailleurs, au Canada, le sel est obtenu en introduisant de l'eau dans des gisements très profonds et en pompant ensuite la saumure. La production de sel a touché un nouveau sommet en 1955 quand elle a atteint 1,274,000 tonnes ($10,286,000).

Soufre.—L'utilisation du soufre domestique fait de bons progrès. On n'a pas encore découvert au Canada de gisements commerciaux de soufre élémentaire ou natif, mais il existe au pays une abondance de pyrite, de pyrrhotine et d'autres minéraux sulfurés ainsi que de gaz naturel acide d'où le soufre est obtenu. On n'a pas encore extrait de la pyrite ou de la pyrrhotine pour leur seule teneur en soufre, mais la production de soufre est obtenue de sous-produits ou des gaz dégagés durant le grillage et la fusion des minéraux sulfurés. Le soufre élémentaire n'est obtenu que du gaz naturel acide. La production de soufre élémentaire et de soufre contenu dans des composés de soufre a dépassé 600,000 tonnes en 1955. C'est un chiffre plus élevé que jamais et surpassant de plus de deux fois et demie celui d'il y a dix ans.

La nouvelle usine de soufre et d'acide sulfurique de la *Noranda Mines Limited* à Port-Robinson (Ont.), qui emploie des pyrites obtenues en sous-produit comme matière première, est entrée en production en fin de 1954; en septembre 1955, la société a passé un contrat pour la construction de la plus grande usine d'acide sulfurique au Canada à Cutler (Ont.), sur la rive nord de la baie Georgienne. L'usine fournira de l'acide sulfurique aux usines d'uranium de la région de Blind-River ainsi que du soufre aux usines de pâte du nord de l'Ontario. L'usine de Cutler utilisera le même procédé qu'à Port-Robinson; la production quotidienne sera d'environ 500 tonnes d'acide sulfurique, de 70 tonnes de soufre élémentaire et de 350 tonnes d'aggloméré de fer pur.

La production de soufre élémentaire à partir du gaz acide dans l'ouest du Canada augmente rapidement. La *Shell Oil Company of Canada Limited* a accru la capacité de son usine de Jumping-Pound (Alb.) à 80 tonnes par jour. La *Canadian Gulf Oil Company* a commencé la construction d'une nouvelle usine de traitement des gaz et de récupération du soufre à Pincher-Creek (Alb.) qui, une fois terminée en septembre 1956, produira 225 tonnes de soufre par jour. Quand l'aménagement du pipeline de gaz Trans-Canada sera achevé, l'usine sera agrandie et pourra produire au moins trois fois plus de soufre. L'Ouest canadien pourra avant longtemps produire plus d'un demi-million de tonnes de soufre annuellement; cette perspective n'est pas sans attirer l'attention des grandes sociétés de soufre d'autres pays.

Lithium.—On s'intéresse beaucoup actuellement aux composés de lithium et les résultats acquis au Canada dans ce domaine occupent grandement l'attention. La *Quebec Lithium Corporation* a reconnu dans la région d'Amos–Val d'Or, du Québec, un très grand gisement de spodumène (silico-aluminate de lithium). Le foncement d'un puits de 525 pieds a été terminé en juin 1955 et une usine est maintenant en activité qui donne 165 tonnes de concentré de spodumène par jour. Ces concentrés sont exportés à la *Lithium Corporation of America* en vertu d'un contrat de cinq ans.

En Ontario, du spodumène a été découvert en 1955 dans la région située entre la rivière Nipigon et Port-Arthur et plusieurs sociétés minières bien connues sont à étudier les gisements. Au Manitoba, l'exploitation est activement poussée dans la région située ente la rivière Winnipeg et Cat-Lake où la *Violamac Mines Limited* a annoncé qu'elle avait traçé un grand gisement de spodumène.

Amiante.—La grande expansion des installations au cours des dernières années s'est traduite en 1955 par une production sans précédent de 1,055,000 tonnes de fibre ($98,691,000). Pour la première fois, la valeur de la production d'amiante a dépassé celle du charbon au cours d'une même période. Plusieurs sociétés sont encore à accroître leurs installations et on est à se préparer à passer au foudroyage souterrain à mesure que l'exploitation à ciel ouvert n'est plus rentable.

Syénite éléolitique.—La production de cette roche blanche, qui est un mélange de feldspath et de néphéline, augmente rapidement. Elle fait concurrence au feldspath comme matière première de la céramique. L'*American Nepheline Limited*, la première à produire de la syénite éléolitique, est à dépenser deux millions et demi pour la construction à Nephton (Ont.) d'une nouvelle usine d'une capacité de 500 tonnes par jour, soit une augmentation de 100 tonnes sur le rendement actuel. La *Canadian Flint and Spar Company, Limited*, d'Ottawa, filiale de l'*International Minerals and Chemicals Corporation*, de Chigago, est à construire une usine d'une capacité initiale de 250 tonnes par jour et dont la production sera tributaire de l'extrémité orientale du même grand gisement exploité par l'*American Nepheline*.

Sous-section 3.—Pétrole et gaz naturel*

L'essor de l'industrie pétrolière du Canada depuis 1946 est nettement évidente puisque les réserves connues de pétrole brut et de liquides gazéifères s'établissaient à 2,415,945,000 barils en 1954, soit trente-trois fois autant que les réserves estimatives de 1946 et que la production, durant la même période, a été treize fois aussi considérable. De 1952 à 1953, les réserves ont augmenté de 298,665,000 barils et de 1953 à 1954, de 372,397,000 barils. En 1953, la production de pétrole brut s'est classée première en valeur parmi tous les minéraux produits au pays et elle a conservé ce rang en 1954.

L'Alberta répond pour environ 90 p. 100 de la production canadienne de pétrole, la Saskatchewan et le Manitoba, pour environ 9 p. 100 et l'est du Canada, pour moins de 1 p. 100†. Les chiffres suivants indiquent le nombre de puits de pétrole exploités dans les provinces des Prairies:—

Province	*Déc. 1953*	*Juin 1954*	*Déc. 1954*	*Juin 1955*
Alberta	4,504	4,790	5,070	5,440
Saskatchewan	760	881	1,094	1,359
Manitoba	102	168	284	406

A la fin de 1954, la Colombie-Britannique comptait presque une centaine de puits de gaz dont l'exploitation attendait des débouchés. L'Alberta avait 471 puits susceptibles de livrer du gaz, plus 4,901 puits possibles. La Saskatchewan avait 120 puits susceptibles de livrer du gaz.

Les résultats des explorations et de la mise en valeur, relevés dans l'Ouest au cours du premier semestre de 1955, indiquent une intensification de l'activité. Environ 280 sociétés projetaient de dépasser durant l'année une somme de 400 millions de dollars; une moyenne de 124 équipes sismiques étaient à l'œuvre dans un territoire de 260,000 milles carrés environ, dont 90 en Alberta, principale région productrice. L'activité en matière d'exploration s'accentuait aussi dans l'est du pays. Au début de 1955, en vertu de permis ou de baux, les sociétés d'exploration pétrolière détenaient 36,000 milles carrés et l'expansion prise par les champs de pétrole du sud-ouest de l'Ontario et l'unique champ du Nouveau-Brunswick porte à croire que la production augmente dans ces régions.

* Rédigé par R. B. Toombs, ingénieur en pétroles, Service des ressources minérales, Division des mines, sous la direction de G. S. Hume, sous-ministre intérimaire, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.

† Les chiffres touchant la production de pétrole brut et de gaz naturel paraissent aux pp. 557-559.

Voici, par province, le détail des initiatives lancées de l'ouest du Canada durant la première moitié de 1955:

Alberta.—Les sondages d'exploration effectués dans le centre ouest de la province ont été fructueux. Là, sur le flanc du synclinal de l'Alberta, furent creusés des trous de prospection dans des formations datant du crétacé, du mississipien et du dévonien. Ces sondages ont abouti à la mise en valeur des champs de pétrole *Sundre* et *Westward Ho*, champs d'où l'on projetait, vers le milieu de 1955, de transporter du pétrole par pipeline. Des sondages destinés à explorer la zone arénacée de Cardium, qui date du supracrétacé, et effectuées à l'ouest d'Edmonton, ont permis d'étendre les limites de la région pétrolifère de Pembina. Dans les secteurs de Gilwood et de Clear-Hills de la région de la rivière la Paix, on a rencontré de nombreuses roches-magasins dans une formation prédévonienne. Le caractère général des explorations effectuées en 1954 consiste en ce qu'on s'est écarté quelque peu des recherches de terrains coralliens du dévonien pour explorer plus activement les roches-magasins du sable du supracrétacé dont la stratification suit le type général. En 1955, une grande partie des sondages de recherche se sont déplacés à l'ouest de la région de Pembina, dans la région des contreforts des Rocheuses.

Les recherches de gaz qui ont été couronnées de succès comprennent le forage d'un trou de sonde dans la structure du ruisseau Savannah, à 60 milles au sud-est de Calgary. Ce puits a mené à la découverte de vastes quantités de gaz dans des roches mississipiennes situées à l'intérieur de la région orientale des Rocheuses canadiennes. Dans ces mêmes roches se sont aussi présentées de grandes quantités de gaz, à 13 milles au sud de Calgary et à mi-chemin entre les champs de Turner-Valley et de Jumping-Pond. Plusieurs autres découvertes de gaz, faites dans la région des contreforts des Rocheuses et les terrains avoisinants, ont ajouté à l'intérêt que suscitent les recherches effectuées dans cette partie de l'Ouest. Dans un rayon de 60 milles d'Edmonton, on a foré un certain nombre de puits de gaz productifs, dans des formations de l'infracrétacé. L'un d'eux, situé entre les champs de Leduc et d'Acheson, a livré 189 millions de pieds cubes de gaz par jour, d'après le contrôle du débit. Il convient de noter les bons résultats obtenus du forage de nombreux trous de prospection dans des formations infracrétacées de la partie sud-est de l'Alberta, situées près du tracé des conduites destinées à amener du gaz au pipeline transcanadien. A signaler aussi l'importante quantité de gaz dans la zone corallienne D3 du dévonien près de Whitecourt, à 110 milles au nord-ouest d'Edmonton et à 70 milles au sud-est du champ de pétrole du dévonien situé à Sturgeon-Lake.

Les sondages dans les champs de pétrole déjà découverts se sont poursuivis sans relâche. De fait, en 1955, le nombre des sondages d'extension de champs a dépassé celui des sondages d'exploration, ce qui s'explique surtout par l'intérêt que suscite le champ de Pembina. Vers le milieu de 1955, ce champ, découvert en 1953, comptait plus de 350 puits de pétrole et était le deuxième des champs productifs de l'Alberta. L'étendue superficielle de ce champ, posé sur le sable de Cardium du supracrétacé, est supérieur à celle de tout autre champ de pétrole découvert jusqu'ici dans l'hémisphère occidental, et le volume de ses réserves ne sera peut-être dépassé, en Amérique du Nord, que par celles des champs du Texas oriental. Vers le milieu de 1955, sa superficie reconnue était de 670 milles carrés et la moitié des appareils de sondage alors affectés à l'extension de champs de l'Alberta s'y trouvaient occupés. La profondeur des puits varie de 4,600 à 5,800 pieds. Le pétrole, qui est de faible densité et dont le prix est estimé à $2.48 par baril, est amené à Edmonton au moyen du pipeline de Pembina, long de 72 milles*.

Dans le champ de pétrole de Sturgeon-Lake, l'abondance des réserves justifie lac onstruction d'un pipeline destiné à relier ce champ au pipeline Trans-Mountain. Les champs de Fenn-Big-Valley (partie centrale de l'Alberta) ont été en 1954 la scène des sondages d'extension du champ dévonien le plus actif dans la province. On a constaté que le sable de la formation Viking (infracrétacé), au sud-est d'Edmonton, a une direction continue et l'union de trois champs a permis de former le champ de Joarcam. Le champ de Joffre, situé à 6 milles à l'est de Red-Deer et l'un des principaux centres des travaux de sondage exécutés en 1955, est devenu le deuxième par le volume de pétrole des roches-magasins dont on a reconnu la présence dans la formation arénacée Viking.

* On trouvera plus de précisions sur les pipeslines, au chapitre XIX, Transports.

Conformément à des mesures de conservation éprouvées, on a appliqué des procédés techniques en vue de conserver la pression des roches-magasins des champs de Leduc, Turner-Valley et Golden-Spike, mesures qu'on projetait d'appliquer à d'autres champs, en 1955. Ces procédés, qui comportent parfois l'injection soit d'eau, soit de gaz dans la formation productive, permettent de recouvrer le maximum de pétrole.

En outre, le traitement du "gaz humide" a retenu davantage l'attention des exploitants. En 1955, les huit usines de conservation de gaz de la province pouvaient transformer en tout 332 millions de pieds cubes de gaz par jour. Ces usines ont pour but de récupérer du propane, du butane et du pentane. Deux d'entre elles récupèrent aussi du soufre en traitant du gaz naturel sulfurifère.

Saskatchewan.—En 1954, la partie sud-est de la province a été la scène de sondages sensiblement plus nombreux. Bien qu'on ait pratiqué des sondages d'exploration dans presque toute la partie sud de la province, au sud de Saskatoon, le gros de la production provenait, avant 1954, d'une région située à l'ouest d'une ligne passant par Swift-Current et Rosetown et bornée au nord par le champ de Lloydminster. Dans cette région occidentale, le gros du pétrole et du gaz est tiré de sables datant du jurassique et du crétacé.

Dans la partie sud-est, la découverte du champ de Midale, en 1953, a donné lieu à une série d'autres découvertes dans des formations calcaires datant du mississipien, en 1954 et 1955. Vers le milieu de 1955, on avait donné le nom de champ à 8 régions comptant en tout 96 puits, où l'on extrait, de formations dont la profondeur varie de 3,500 à 4,600 pieds, du pétrole de densité faible, comparable à celui de l'Alberta. Dans ces champs relativement isolés et peu étendus, il a fallu faire de minutieux sondages, mais à cause du nombre de champs découverts en assez peu de temps, cette partie de la province est devenue l'objet d'un vif intérêt.

Vers le milieu de 1955, on avait foré à fond 195 puits dans trois des plus grands champs de la province, situés près de Swift-Current, ceux de Fosterton, Cantuar et Success; un pipeline amenait jusqu'à une raffinerie située près de St-Paul (Minnesota) le pétrole de densité moyenne extrait de ces champs, lesquels appartiennent au jurassique-infracrétacé. Le plus grand champ de la province, celui de Coleville, situé près de Kindersley, comptait 195 puits dont le pétrole s'extrayait d'une formation arénacée datant du mississipien. Ce pétrole, de forte densité, ressemble à celui du champ de Lloydminster. Le champ de Smiley, voisin de celui de Coleville et dont le pétrole provient du sable de la formation Viking, est resté le plus grand des champs de la province qui produisaient du pétrole de faible densité. Vers le milieu de 1955, il comptait 127 puits. En 1955, on établissait des plans visant à conserver la pression dans 4 champs de pétrole, de façon à recouvrer le plus de pétrole possible.

C'est des sables du Viking (infracrétacé) des champs de Coleville-Smiley et de Brock qu'on extrait le plus de gaz dans la province. En 1955, on était en train de prolonger vers le nord, de Saskatoon à Prince-Albert, des conduites d'amenée de gaz de ces champs.

Manitoba.—Le centre des champs de pétrole de la province est la ville de Virden et les venues de pétrole découvertes jusqu'ici proviennent du mississipien. On a continué d'explorer toute la partie sud-est de la province, en vue surtout de reconnaître les formations calcaires dont la profondeur varie de 1,700 à 2,600 pieds. Ces recherches ont été motivées par la rencontre de pétrole à des profondeurs plutôt faibles et par la facilité d'accès aux marchés du pétrole de faible densité. Le Manitoba dépasse toutes les autres provinces par l'augmentation du nombre des sondages et de la production relevés pendant l'année 1954. Les travaux d'injection d'eau commencés en 1953 dans le champ de Daly s'étant révélés efficaces, tout indique qu'en 1955 le taux de récupération aura doublé.

Colombie-Britannique.—Les nouveaux champs de gaz découverts dans cette province sont ceux du ruisseau West-Buick, de Montney, du ruisseau Red, de North-Beaton, de Gates et du ruisseau Nig. En continuant d'ouvrir les ressources du champ de Fort-St-John, les plus abondantes de la province, on a découvert 7 zones renfermant du gaz au cours du forage d'un puits profond effectué en 1954. On a constaté que ce puits, une fois foré jusqu'au bout dans une formation datant du permo-pennsylvanien, aura un débit libre de 71 millions de pieds cubes par jour.

Territoires du Nord-Ouest.—Le nombre des recherches de pétrole et de gaz a augmenté, mais il n'existe jusqu'ici qu'un seul champ productif, celui de Norman-Wells, découvert en 1920 et mis en valeur jusqu'à son degré d'extension actuel au cours de la guerre de 1939-1945. En 1955, on a découvert pour la première fois du gaz en dehors des limites de ce champ, à un endroit situé à 50 milles au sud-ouest de Fort-Providence.

Raffinage et commercialisation du pétrole.—L'expansion des raffineries de pétrole a marché de pair avec l'augmentation du volume de pétrole extrait. En 1955, les usines pouvaient épurer près de 600,000 barils de pétrole par jour, contre 200,000 en 1939. L'installation d'ateliers de cracking catalytique, un peu partout dans le pays, a permis de tirer un plus grand rendement des opérations de raffinage et de fabriquer des essences à indice d'octane plus élevé. Plus récemment, la plupart des grands raffineurs ont aussi entrepris d'installer des ateliers d'amélioration catalytique.

L'augmentation de la production pétrolière et de la capacité des raffineries ressort du tableau suivant:—

POURCENTAGE DE PÉTROLE BRUT CANADIEN REÇU AUX RAFFINERIES

Région	*1939*	*1946*	*1950*	*1954*
	%	%	%	%
Provinces Maritimes	—	—	—	—
Québec	—	—	—	—
Ontario	0·4	0·5	1	80
Provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest	37·0	52·5	99	100
Colombie-Britannique	—	—	—	88
CANADA	3·5	10·0	24·4	54·7
Capacité totale des raffineries canadiennes, en barils par jour	200,020	245,865	358,875	544,750

L'exposé ci-dessus donne aussi une idée du progrès accompli sous le rapport de la commercialisation du pétrole brut du pays. En 1954, les usines des provinces des Prairies n'ont épuré que du pétrole canadien, celles de la Colombie-Britannique se sont mises à épurer du pétrole canadien à la place de pétrole importé, et celles de l'Ontario ont réduit leur quantité de pétrole importé au cinquième du total nécessaire. En 1954, les raffineries canadiennes ont reçu 169,452,850 barils de pétrole brut, dont 92,679,819 ou 54·7 p. 100 provenaient de puits du pays, contre 46 p. 100 en 1953.

En 1954, le Canada n'a exporté que 2,344,948 barils de pétrole brut. En 1955, on a relevé une augmentation notable du chiffre des exportations, du fait de deux nouvelles raffineries, l'une dans la région qui borde le bras de mer Puget, dans l'État de Washington, et l'autre située près de St-Paul (Minnesota), qui ont pris une partie du pétrole canadien exporté. On prévoit une exportation moyenne d'au moins 50,000 barils de pétrole par jour.

En 1954, les puits du pays livraient en moyenne 262,000 barils de pétrole par jour et leur production possible était passée, à la fin de l'année, à environ 420,000 barils par jour. Durant l'année, le Canada a dû utiliser en moyenne un volume de 559,000 barils par jour. En 1955, la marche des découvertes, de la production et de la consommation dénote que l'écart entre le volume de production possible et les besoins de pétrole se resserre peu à peu, tandis que l'écart entre la production réelle et la production possible s'élargit. Eu égard aux longues distances à parcourir par pipeline, le pétrole brut de l'Ouest ne peut concurrencer les pétroles bruts étrangers vendus dans le Québec et les provinces Maritimes, bien que les prix faits au puits canadien soient inférieurs à ceux qui sont faits ailleurs dans l'hémisphère occidental pour des pétroles bruts semblables. C'est pourquoi les producteurs canadiens doivent compter sur l'extension du marché intérieur, de la Colombie-Britannique à l'Ontario, et chercher d'autres débouchés dans des régions des États-Unis assez rapprochées pour que le transport soit économique.

Sous-section 4.—Houille

La production de houille au Canada a continué de baisser au cours de la période juillet 1954–juin 1955, car l'industrie se heurte à la concurrence de plus en plus vive que lui font l'industrie du pétrole brut et celle du gaz naturel. La baisse continue de la demande a abouti, entre autres, à la fermeture de la houillère 1B de la *Dominion Steel and Coal Corporation*, à Glace-Bay (N.-É.), le 30 juin 1955. Cette seule houillère employait plus de 700 hommes.

En 1954, pour la quatrième année consécutive, la production de l'industrie houillère a accusé une baisse sensible de 987,094 tonnes au regard de la production de 1953; elle s'est élevée à 14,914,000 tonnes, évaluées à $96,600,000. La production de la Nouvelle-Écosse forme environ 39 p. 100 de ce total, celle de l'Alberta, 33 p. 100, celle de la Saskatchewan, 14 p. 100, celle de la Colombie-Britannique, 9 p. 100, et celle du Nouveau-Brunswick, 5 p. 100. Les plus fortes baisses se sont produites en Alberta (18 p. 100) et en Colombie-Britannique (13 p. 100). La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont produit un peu plus de charbon qu'en 1953.

Le Canada a utilisé, en 1954, 32,788,000 tonnes de charbon, soit 5,352,000 de moins qu'en 1953, surtout parce qu'on continue de remplacer le charbon par l'huile, le mazout et le gaz naturel pour chauffer les maisons et les édifices, ainsi que les locomotives, et pour produire de la force motrice. Le charbon importé forme 56 p. 100 du total, contre 60 p. 100 en 1953. Cette baisse est due surtout au volume de houille grasse importée des États-Unis. Les ventes de charbon en détail ont baissé de 4 p. 100, celles du charbon employé par l'industrie, de 9 p. 100, et celles du charbon utilisé par les chemins de fer, de 22 p. 100. Cette dernière baisse est due en partie à une diminution du trafic, mais surtout au remplacement des locomotives à vapeur, chauffées au charbon, par des locomotives à pétrole, et à l'usage de plus en plus répandu des locomotives au mazout. En 1954, le National-Canadien a signalé qu'on lui avait livré 100 autres locomotives électriques au mazout; le Pacifique-Canadien en a commandé 44. Lorsque les 100 autres commandées par ce dernier lui auront été livrées, le total des locomotives au mazout sera de 509.

L'utilisation du pétrole à des fins domestiques et de chauffage a augmenté de plus de 140 p. 100 depuis 1947, tandis que la consommation de charbon et de coke diminuait d'environ 32 p. 100 si l'on se base sur le poids. En 1947, la consommation de pétrole exprimée en équivalent calorifique du charbon formait 20·3 p. 100 du total des combustibles utilisés; en 1954, la proportion dépassait 42 p. 100.

La consommation de briquettes a augmenté de 836,000 tonnes en 1953 à 962,000 en 1954, total dont 72 p. 100 a été utilisé par les chemins de fer. Cependant, comme les locomotives chauffées au charbon cèdent constamment le pas aux locomotives à pétrole, l'une des principales fabriques de briquettes de l'Alberta a dû fermer ses portes.

Pour conserver les marchés qui lui sont actuellement acquis, l'industrie houillère réduit les frais de production tout en améliorant son produit. Elle a intensifié la mécanisation des opérations souterraines et les houillères de l'Est ont bénéficié particulièrement de l'emploi de l'extracteur *Dosco*, machine inventée par la *Dominion Steel and Coal Corporation of Nova Scotia*. Cette haveuse aux grands fronts de taille ne requiert pas d'explosifs et permet de charger à la taille sur des courroies transporteuses, à raison de 500 tonnes de houille par relais de 8 heures. Les méthodes d'extraction par décapelage, de plus en plus employées, sont aussi une source d'économie. Elles sont pratiquées dans toutes les provinces productrices sauf la Nouvelle-Écosse et environ 34 p. 100 du charbon extrait en 1954 l'a été par cette méthode. En Saskatchewan, presque tout le charbon est extrait de cette façon. En Alberta, la proportion est d'environ 44 p. 100, au Nouveau-Brunswick, d'environ 76 p. 100 et en Colombie-Britannique, d'environ 18 p. 100. En moyenne, l'extraction par cette méthode donne, par jour-homme, 12·5 tonnes de houille, contre 2·6 tonnes, par l'extraction souterraine.

En vue d'améliorer la qualité des charbons, l'industrie a continué à chercher des procédés modernes d'enrichissement, comme le nettoyage, le séchage, le dépoussiérage, la résistance au gel et le moulage de la charbonnaille en briquettes. L'enrichissement de la charbonnaille demeure un problème important et, en 1954, certaines houillères de l'Ouest ont installé de nouveaux appareils destinés à la nettoyer et à la sécher.

Pour prêter aide à l'industrie houillère, le ministère des Mines et des Relevés techniques a entrepris une série de travaux de recherche visant à trouver de nouveaux usages pour les houilles grasses de l'Ouest de petites grosseurs et qui sont particulièrement friables. Un de ces travaux porte sur l'emploi du menu charbon en métallurgie. En outre, le ministère a poursuivi l'étude du phénomène des secousses et des explosions qui se produisent dans certaines houillères de l'Ouest et des provinces Maritimes, afin, à la longue, d'en déterminer les causes et de rendre inoffensive et rémunératrice l'exploitation en profondeur. Le ministère a fait de plus de minutieuses études stratigraphiques et paléontologiques dans les charbonnages de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et dans leurs environs, pour contribuer à établir des correspondances exactes entre les couches carbonifères et leurs gîtes houillers. De concert avec le ministère des Mines de la Nouvelle-Écosse et la *Research Foundation* de cette province, le ministère assure le service d'un bureau à Sydney (N.-É.), destiné à faciliter le développement des houillères de la région de Sydney et à en prolonger la durée d'exploitation.

Voici d'autres renseignements sur chaque province productrice de charbon.

Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.—La Nouvelle-Écosse produit des houilles grasses cokéfiantes, à forte et à moyenne teneur en matière volatile, dans les régions de Sydney, Cumberland et Pictou, et un peu de houille grasse non cokéfiante dans la région d'Inverness. En 1954, on en a extrait un peu plus qu'en 1953, soit 5,843,000 tonnes, évaluées à $51,938,000.

On a mécanisé nombre d'opérations principales en vue d'abaisser les prix de revient. On emploie plusieurs extracteurs *Dosco*, et on a construit un certain nombre de nouvelles laveries pour nettoyer, classer par grosseur et pétroler la houille, de façon à répondre aux exigences du marché. Le plus grand exploitant, la *Dominion Steel and Coal Corporation*, a suspendu provisoirement la construction d'un tunnel incliné long de 6,225 pieds, qu'il avait entreprise il y a quelques années, dans des chantiers sous-marins de Glace-Bay, pour augmenter le rendement et abaisser les frais de transport. Le tunnel devait être muni d'un transporteur mécanique à courroie destiné à amener la houille au jour, et d'une voie unique par câble de traction, pour le transport des hommes et du matériel au fond et retour. Entre temps, la compagnie construit un tunnel du même genre à la houillère *Princess*, à Sydney-Mines.

Le gros du charbon extrait au Nouveau-Brunswick provient de la région de Minto. En 1954, la production s'est chiffrée par 781,000 tonnes de houille grasse, à haute teneur en matière volatile, contre 721,000 tonnes en 1953. Une petite quantité a été extraite dans la région de Beersville.

Une grande partie de la houille extraite dans les deux provinces est employée sur place, à des fins industrielles et domestiques. Le reste, soit 39 p. 100 du total de la production de 1954, est expédié dans les provinces centrales et sert à des fins commerciales et ferroviaires.

Saskatchewan.—Cette province ne produit que du lignite, dont le gros provient des charbonnages de Bienfait et Roche-Percée (région de Souris). En 1954, le volume de la production s'est élevé à 2,117,000 tonnes, évaluées à $3,962,000, contre 2,021,000 tonnes, évaluées à $3,834,000, en 1953. Dans la proportion d'environ 53 p. 100, le lignite a été expédié au Manitoba, pour usage domestique et industriel. La production de briquettes, fabriquées à partir de lignite houillifié et qui servent toutes à des fins domestiques, a été de 41,000 tonnes, en 1954, soit un peu moins qu'en 1953.

Alberta.—L'Alberta extrait du charbon de presque tous les genres, dont un tonnage relativement limité de houille anthraciteuse qui, en 1954, provenait de la région de Cascade. Dans les régions de Crowsnest, Nordegg et Mountain-Park on extrait de la houille grasse

cokéfiante, à teneur variant de haute à basse en matière volatile, destinée à l'usage des chemins de fer et de l'industrie. Des houilles grasses non cokéfiantes, de plus basse qualité, s'extrayent dans les régions de Lethbridge, Coalspur et Saunders et dans plusieurs autres parties des contreforts des Rocheuses. La houille des régions de Drumheller, Edmonton, Brooks, Camrose, Castor et Carbon est classée comme sous-bitumineuse, et celle des régions de Tofield, Redcliffe et autres tient le milieu entre la houille sous-bitumineuse et le lignite. Ces genres de houille servent surtout à des fins domestiques et commerciales, mais l'industrie en utilise une proportion de plus en plus grande.

La production a baissé de 5,917,000 tonnes, évaluées à $32,110,000, en 1953, à 4,871,000 tonnes, évaluées à $26,569,000, en 1954. En 1947, date de la découverte du champ de pétrole de Leduc, l'Alberta, dont la production atteignait 8,071,000 tonnes de charbon, a vu ce chiffre diminuer de 40 p. 100, preuve que les ventes de pétrole brut ont porté un rude coup aux ventes de charbon. Environ 49 p. 100 de la production de 1954 se composait de houille grasse, et 51 p. 100 de houille sous-bitumineuse surtout et de lignite. Au cours de la période, la seule houillère active de la région de Nordegg a cessé son exploitation, et la seule qui demeurait en activité dans la région de Mountain-Park a réduit sa production.

La production de briquettes, fabriquées à partir de houille anthraciteuse de la région de Cascade et de houille grasse, à teneur moyenne en matière volatile, des régions de Crowsnest et Mountain-Park a été de 637,000 tonnes en 1954, contre 666,000 en 1953.

Colombie-Britannique.—On extrait de la houille grasse cokéfiante, à teneur variant de haute à basse, dans l'île Vancouver et dans les régions d'East-Kootenay (Crowsnest), Telkwa et Nicola. On extrait toujours un peu de houille sous-bitumineuse dans le district houiller de Princeton.

La province a produit en tout 1,258,000 tonnes de houille, évaluées à $7,735,000, en 1954, contre 1,443,000 tonnes évaluées à $8,863,000, en 1953. Le chiffre de 1954 est inférieur de 29 p. 100 à celui de 1947, année de la découverte du champ de pétrole de Leduc.

Le coke métallurgique (sous-produit) destiné à l'industrie et fabriqué à température moyenne vient en majeure partie de la région de Crowsnest. Une nouvelle fabrique de briquettes a ouvert ses portes dans cette région en 1953, et a produit, en 1954, plus de 150,000 tonnes de briquettes à l'usage des chemins de fer, à partir de houilles grasses à moyenne teneur en matière volatile et venant de la région.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minérale*

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation ministérielle à Ottawa, continue d'assurer, mais en plus grand, les services fournis à l'industrie minière par l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq divisions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les attributions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et de la loi sur les explosifs.

Levés et cartographie.—La Division fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, prépare et distribue tous les documents essentiels à la navigation au Canada, fait tous les levés officiels des terres fédérales et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations

* Revu sous la direction de G. S. Hume, sous-ministre suppléant, par le Service de la rédaction et des renseignements, ministère des Mines et Relevés techniques, Ottawa

peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision. La détermination des positions géographiques par les observations astronomiques à des fins de cartographie dans les régions du Nord est remplacée par la "trilatération" Shoran où l'adaptation du radar est couronnée de succès.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minérales et autres. La Section des travaux sur le terrain, est chargée des travaux sur place qui permettent de contrôler au sol la cartographie établie à partir de photographies aériennes et la Section des levés aériens trace et tire des cartes de ces photographies. La Photothèque nationale de l'air s'occupe de cataloguer, de conserver et de distribuer des copies imprimées de toutes les photographies aériennes prises par le gouvernement fédéral ou pour son compte. Le Service est responsable du Conseil canadien des noms géographiques.

Le Service des levés officiels et cartes aéronautiques effectue et enregistre les arpentages officiels des terres fédérales de la Couronne au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les parcs nationaux et les terres et réserves indiennes; il établit des cartes aéronautiques (l'établissement des cartes fondamentales fait appel à la planimétrie à partir de la photographie aérienne trimétrogone et à l'altimétrie à partir de mesures obtenues par le radar), des cartes électorales et prépare et distribue des manuels de pilotage des avions.

Le Service hydrographique s'occupe de la cartographie des eaux côtières et intérieures de navigation au Canada, de l'analyse des marées et des courants qui s'y rattachent et du calcul du niveau des eaux de la voie du Saint-Laurent et des Grands lacs. Les données établies sont publiées sous forme de cartes marines officielles, de volumes renfermant des instructions nautiques, de tables des marées et de bulletins donnant les niveaux d'eau.

Le Service de l'établissement et de la reproduction de cartes prépare, dessine et reproduit des cartes et plans pour impression lithographique et en couleurs. Ce travail comprend la préparation et la reproduction photographique des ébauches de cartes aéronautiques, la reproduction et l'impression de données aériennes destinées aux cartes aéronautiques, la préparation et l'impression de cartes topographiques ainsi que la reproduction et l'impression de graphiques hydrographiques.

La Division avait à l'œuvre, en 1955, 18 équipes géodésiques, 25 équipes topographiques, 12 équipes d'arpenteurs officiels et 18 équipes hydrographiques.

Commission géologique du Canada.—La Commission a pour fonction principale de réunir des données géologiques susceptibles d'aider à la recherche et à l'exploitation de gisements miniers au Canada. Ses travaux permettent aussi d'apprécier et de conserver les ressources minérales du Canada en général, y compris l'approvisionnement en eau, d'étudier le sol et de résoudre des problèmes géologiques qui se posent fréquemment aux entreprises de construction. Les rapports publiés par la Commission géologique comprennent les suivants: mémoires comportant une description assez complète de la géologie de régions particulières et généralement accompagnés de cartes géologiques; bulletins portant sur des problèmes plutôt que sur des régions; études publiées le plus tôt possible après la clôture de la saison des recherches sur place, traitant séparément chaque région et résumant les données obtenues; et rapports de la Série des études économico-géologiques, étudiant à fond des gisements miniers d'un genre particulier. Des cartes géologiques en couleurs sont publiées dont l'échelle varie depuis quelques centaines de pieds jusqu'à huit milles ou plus au pouce, l'échelle normale étant d'un mille ou de quatre milles au pouce. Peu après la fin de la saison des travaux sur place, la Commission publie, à l'égard des régions où la recherche des métaux et des minéraux est active, des cartes provisoires indiquant la formation géologique.

En 1955, la Commission géologique comptait 70 équipes à l'œuvre, soit 17 de moins qu'en 1954. L'emploi de plus en plus généralisé de l'avion permettra cependant d'étudier une superficie beaucoup plus vaste qu'en toute année passée et de presque terminer l'étude

géologique du bouclier Canadien, dans les Territoires du Nord-Ouest, au sud du 66e degré de latitude. Le travail entrepris comprenait la reconnaissance en hélicoptère de la formation géologique des îles Reine-Elizabeth dans l'extrême Nord canadien. Appelée "Opération Franklin", cette expédition a été la plus importante jamais entreprise.

Le Service du précambrien dresse des cartes et étudie les roches du bouclier Canadien et des îles arctiques tandis que le Service du post-précambrien fait le même travail sur les roches de la région des Apalaches et de celle des Cordillères, ainsi que sur les matières non consolidées qui recouvrent la roche de fond de tout le Canada. Ces études aident à établir l'histoire et la structure géologiques de ces régions et les données obtenues servent à guider la recherche des gîtes minéraux.

Le Service de la stratigraphie comprend la paléontologie stratigraphique, la géologie des combustibles (pétrole, gaz naturel et charbon), et des eaux souterraines, la géologie concernant les travaux de génie et la géologie du sous-sol et les recherches sur le charbon. Ses fonctions consistent à établir le caractère, l'âge, l'épaisseur et la corrélation des formations sédimentaires, exposées et cachées, et d'indiquer sur cartes la distribution et la structure de ces formations afin de déterminer les possibilités économiques des régions du pays qui sont riches en pétrole, en gaz et en charbon.

Le Service de la minéralogie fait l'étude minéralogique, géochimique et pétrologique des gisements minéraux du Canada et des roches associées. Ses laboratoires identifient les minéraux pour le public, fournissent aux fonctionnaires des Levés des données d'ordre minéralogique, géochimique et chronologique et permettent de faire des recherches sur la genèse des minerais, des combustibles et des roches. Il maintient une collection méthodique des minéraux et prépare des collections de minéraux et de roches à l'usage des prospecteurs et des institutions d'enseignement.

Le Service des gisements minéraux dirige des études spéciales sur place des gisements minéraux, études ayant surtout trait aux posibilités économiques, à l'origine et à la découverte d'indices qui permettront de prospecter des gisements de même nature. Les rapports et les autres données sur les gisements canadiens sont dépouillés et chiffrés et le Service publie des rapports spéciaux sur les gisements et la prospection. Il sert d'agent spécial de la Commission de contrôle de l'énergie atomique pour diriger des recherches sur les gisements d'uranium, pour recevoir et dépouiller les rapports des sociétés dont les travaux sont autorisés par des permis d'exploration et d'exploitation minière émis par la Commission et il dirige un laboratoire pour vérifier les essais radiométriques et identifier les minéraux radioactifs.

Le Service de géophysique rassemble, étudie et dépouillle des données d'ordre géophysique par tout le Canada, surtout celles touchant l'existence de gisements minéraux. Quelques phases des travaux de géophysique comprennent des recherches fondamentales et ce service entretient tout l'équipement électronique de la Commission géologique.

Division des mines.—La Division des mines s'occupe surtout des problèmes technologiques de l'industrie minière et dirige des laboratoires bien outillés d'analyse du minerai, de préparation mécanique des minéraux, de recherches sur les combustibles, de céramique, de radioactivité et de minéraux industriels.

Le Service de la préparation mécanique du minerai et de la transformation métallurgique sert l'industrie minière canadienne par des essais, des investigations et des recherches intéressant tous les types de minerais canadiens. Son œuvre vise principalement à découvrir des méthodes de transformation économiques et efficaces (service particulièrement profitable aux nouvelles entreprises minières, surtout à celles qui exploitent des gisements complexes ou à basse teneur) et à aider les exploitants de mines à résoudre les problèmes de bocardage.

Le Service de la radioactivité se livre à des recherches sur les minerais radioactifs, surtout en vue de trouver et d'appliquer de nouveaux procédés de récupération économique de l'uranium, à partir de différents minerais. Le premier objet de ses services techniques et travaux de laboratoire est d'aider à mettre en production de nouvelles propriétés grâce à la découverte de méthodes propres au traitement de certains minerais et de favoriser

la recherches de gisements d'uranium. Le traitement des minerais et des produits provenant des propriétés de la société de la Couronne dite *Eldorado Mining and Refining Limited* fait l'objet de grands travaux d'expérimentation et de mise en valeur.

Le Service des minéraux industriels s'occupe d'essais et de recherches intéressant les minéraux industriels, y compris l'eau utilisée à des fins industrielles. Il étudie des gisements à leur emplacement même, observe les procédés industriels de traitement et effectue des recherches sur les méthodes d'exploitation profitable des minéraux de gisements peu ou pas rentables de façon à répondre aux normes de l'industrie moderne.

Le Service des combustibles étudie le genre, la qualité et les emplois de tous les combustibles, ainsi que les procédés de production, surtout en vue de découvrir des méthodes moins coûteuses et plus efficaces d'extraction, de préparation, de transformation et d'utilisation de la houille. Les travaux sur place ou en laboratoire comprennent: l'étude des méthodes d'extraction, surtout des pressions du roc en rapport avec l'extraction économique de la houille en profondeur, ainsi que de la préparation de la houille, comme le nettoyage et l'utilisation de la charbonnaille bitumineuse de qualité inférieure qui prédomine dans les exploitations minières du Canada; des recherches sur la fabrication du coke de fusion et d'autres usages métallurgiques et sur l'emploi plus grand du charbon canadien dans les foyers mécaniques du chauffage domestique; des essais d'hydrogénation du charbon sous haute pression en vue de la production de combustibles liquides synthétiques et sur l'hydrogénation appliquée au raffinement du pétrole provenant des sables bitumineux de l'Alberta; ainsi que des analyses de pétroles bruts et de produits du gaz naturel.

Le Service de la métallurgie physique vient en aide aux industries métallurgiques par la découverte de nouveaux alliages, de nouvelles méthodes de fabrication et de nouvelles applications et par ces travaux destinés à améliorer les pratiques de la métallurgie. Il sert le ministère de la Défense nationale par ses vastes travaux de recherche et d'investigation portant, de façon générale, sur la mise au point de matériaux et de prototypes d'équipement nécessaires à la défense et sur les problèmes métallurgiques du ministère. Le Service cherche aussi à résoudre les problèmes métallurgiques de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River (Ont.).

Le Service des ressources minérales fournit des renseignements d'ordre minier auxquels ont librement accès les ministères du gouvernement, les industries minières et celles qui leur sont connexes, ainsi que d'autres qui s'intéressent aux mines et à leur rôle dans l'économie canadienne. Le Service maintient un index de l'inventaire des ressources minérales de toutes les venues connues et de toutes les mines actives ou inactives. Le Service poursuit des études particulières en plusieurs domaines de l'industrie minière du point de vue économique. Il fournit des conseils techniques concernant l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or; sur demande, il rédige des rapports touchant des questions administratives, comme les exonérations d'impôts sur les biens des nouvelles mines, les diminutions d'impôts destinées à favoriser la prospection des métaux communs, d'autres métaux et du pétrole, les allégements d'impôts accordés pour le forage de puits profonds en terrain non reconnu en vue d'y découvrir du pétrole.

*Les observatoires fédéraux**.—Les deux principaux observatoires fédéraux sont l'Observatoire d'Ottawa (Ont.) et l'Observatoire d'astrophysique de Victoria (C.-B.).Des observatoires magnétiques permanents sont établis à Agincourt (Ont.), à Meanook (Alberta) et à Resolute-Bay et au lac Baker (T. N.-O.). Des stations sismographiques sont établies à Victoria, Horseshoe-Bay et Alberni (C.-B.), Ottawa et Kirkland-Lake (Ont.), Seven-Falls et Shawinigan-Falls (P.Q.), Halifax (N.-É.), Saskatoon (Sask.) et Resolute-Bay (T. N.-O.). (Voir aussi, pp. 44–57.)

L'Observatoire d'Ottawa (Ont.) est chargé d'établir l'heure exacte au Canada, ce qui exige des observations astronomiques nocturnes afin de déterminer les positions précises des étoiles, et des services de radiodiffusion pour donner l'heure exacte dans toutes les

*On trouvera des détails plus complets sur le travail des observatoires fédéraux dans l'article intitulé *La géophysique au Canada*, pp. 46-48.

parties du Canada. L'activité astronomique de l'Observatoire d'Ottawa comprend en outre des études de la haute atmosphère, grâce aux observations visant les météores, le soleil et ses effets sur les conditions terrestres, ainsi que des études mathématiques de l'atmosphère du soleil et des étoiles. Le travail géophysique, également effectué à Ottawa, comprend les levés magnétiques du Canada, surtout ceux intéressant la navigation aérienne et maritime, de même que le travail sur le terrain et les observations intéressant la prospection géophysique. On utilise les procédés de sismologie pour l'étude des aspects importants de la croûte terrestre au pays et pour les recherches internationales sur l'intérieur du globe. Les observations relatives à la gravité se poursuivent dans tout le Canada à des fins généralement identiques, mais on donne un attention particulière aux méthodes servant à localiser les minéraux.

L'Observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria s'occupe des recherches fondamentales sur les caractéristiques physiques du soleil, des étoiles, des planètes et de la matière interstellaire. Son télescope à miroir de 73 pouces est un des plus gros au monde et il a servi à faire des découvertes qui ont enrichi l'astronomie.

La Division de la géographie.—La Division de la géographie est chargée de recueillir et de fournir tous les renseignements géographiques concernant le Canada qui peuvent favoriser le progrès économique, commercial et social du Canada. Sa tâche a un double objet: compilation des connaissances géographiques d'intérêt national et recherches géographiques sur le terrain. Actuellement, le principal intérêt de la Division est la préparation d'un nouvel atlas du Canada.

L'Office fédéral du charbon*.—Cet organisme a été établi par la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86) proclamée le 21 octobre 1947. Par cette loi, l'Office a été constitué organisme officiel chargé de conseiller le gouvernement en toutes matières intéressant la production, l'importation, la distribution et l'usage du charbon au Canada. L'Office est aussi chargé de le conseiller en matière de subventions au transport et d'administrer ces subventions.

Subordonnément à ces principales fonctions, l'Office est autorisé à entreprendre des recherches et à mener des enquêtes dans les domaines suivants:

1° Systèmes et modes d'extraction du charbon;
2° Problèmes et techniques de la commercialisation et de la distribution du charbon;
3° Caractères physiques et chimiques du charbon produit au Canada, en vue de lui trouver de nouveaux emplois;
4° Situation du charbon relativement aux autres formes de combustible ou d'énergie disponibles au Canada;
5° Frais de production et de distribution du charbon, et méthodes comptables adoptées ou employées par les personnes faisant le commerce du charbon;
6° Coordination de l'activité des ministères du gouvernement relativement au charbon;
7° Autres questions dont le ministre peut demander l'étude ou autres mesures que l'Office juge nécessaires pour la réalisation des dispositions ou fins de la loi.

De plus, la loi sur l'Office fédéral du charbon autorise l'Office, dans le cas d'une crise nationale du combustible, à prendre des mesures pour assurer des approvisionnements suffisants pour les besoins au Canada.

A ses débuts, l'Office devait s'occuper de réadapter l'industrie houillère aux conditions de temps de paix et d'appliquer les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le charbon (1946). L'Office a pris l'initiative de la réorganisation et de l'extension du régime des subventions au transport destinées à mettre sur un même pied de concurrence le charbon canadien et le charbon importé sur les marchés du Canada central. Le gouvernement ayant revisé son aide, la production a atteint des sommets sans précédent et le mouvement des charbons canadiens de l'Est et de l'Ouest vers les marchés du Québec et de l'Ontario s'est beaucoup accru. L'emploi a aussi augmenté, tout comme la production moyenne par jour-homme.

* Rédigé sous la direction de W. E. Uren, O.B.E., président de l'Office fédéral du charbon.

A compter de 1952, de nouveaux faits d'ordre économique et technologique ont commencé à gâter la situation. Il devint évident que l'industrie se trouvait devant des problèmes que la Commission royale n'avait pu prévoir. Le grand développement de l'industrie du pétrole et du gaz naturel dans les provinces de l'Ouest a fait en sorte que ces combustibles ont envahi de plus en plus les marchés du charbon canadien. A cause de l'extension des pipelines et de l'abondante réserve de résidu de pétrole importé bon marché, la poussée des sources concurrentes d'énergie sur les marchés du charbon du Canada se fait sentir de plus en plus. L'utilisation accrue des locomotives Diesel et la transformation des locomotives au charbon en locomotives à l'huile ont coupé de façon radicale, et même menacent d'éliminer, dans un avenir assez rapproché, un des principaux débouchés traditionnels du charbon canadien. D'autres facteurs,—le transport plus coûteux et le prix toujours plus élevé à la mine du charbon canadien,—ont fait empirer la situation.

A cause de tec état de choses, aggravé par une suite d'hivers doux, l'industrie houillère canadienne est entrée dans une phase critique durant ces deux dernières années. L'extraction de houille a diminué en dépit de l'augmentation progressive et substantielle de l'aide financière que lui a accordée le gouvernement fédéral. Les subventions ont augmenté de $4,600,000 en 1951–1952 à $11,300,000 en 1954–1955 et, en cette dernière année, ont surpassé celles de 1953–1954 de $1,500,000. L'Office est allé de front avec les événements dans ses études et ses recommandations et le gouvernement, bien au courant de la situation, cherche à trouver la meilleure solution possible aux difficultés de l'industrie. Un comité spécial pour le programme des subventions, comité formé des sous-ministres des ministères intéressés, est à étudier, avant de les soumettre au gouvernement, les recommandations formulées par l'Office en vue de l'adoption d'une politique houillère canadienne.

A titre d'agent du ministre des Mines et des Relevés techniques, l'Office s'occupe des demandes de prêts au titre de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 179) et administre les prêts accordés. L'Office a aussi continué d'administrer les versements au titre de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34) qui prévoit le versement d'une subvention à l'égard du charbon canadien servant à la fabrication du coke pour fins métallurgiques. Durant l'année terminée le 31 mars 1955, 453,646 tonnes ont bénéficié de $224,555.

L'Office fédéral du charbon se tient continuellement au courant des besoins d'énergie du Canada. Un comité interministériel de l'énergie, formé de représentants de l'Office et des ministères et services gouvernementaux intéressés, a été établi pour centraliser tous les renseignements concernant les sources d'énergie et pour étudier leur rapport avec l'économie nationale. De plus, en collaboration avec le Service des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques, l'Office a fait, en 1953, une série d'études sur la production de force motrice au Canada ayant pour but d'évaluer la possibilité d'employer davantage les charbons canadiens pour la génération à la vapeur de l'électricité et sur les marchés plus vastes pour ces charbons, qui naîtraient d'une production accrue d'électricité à meilleur marché. Les études portent aussi sur la demande globale d'énergie, la relation entre les diverses sources d'énergie et les besoins futurs en charbon.

L'Office, depuis sa fondation, a travaillé à la coordination de l'activité des divers ministères fédéraux et autres organismes intéressés à la question du charbon. En ce qui concerne les recherches techniques relatives à la commercialisation et à la distribution du charbon, l'Office s'est tenu en étroite liaison avec le Service des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques. Il se tient chaque année depuis 1949 des conférences fédérales-provinciales portant sur les recherches relatives au charbon et visant à coordonner les efforts et à favoriser les échanges de vues. Un comité interministériel des approvisionnements militaires de combustibles et d'appareils de chauffage a été formé en 1949 qui a pour fonction de conseiller les Services armés relativement à l'achat et aux approvisionnements de combustible. De plus, l'Office a renseigné les acheteurs des ministères sur les problèmes relatifs à l'achat du charbon.

Sur un plan plus étendu, l'Office a rencontré à l'occasion le Comité du charbon des ministères provinciaux des Mines et a pris en considération les recommandations de cet organisme. Il s'est aussi tenu en contact avec les associations commerciales et autres intéressées aux divers aspects de l'industrie houillère canadienne afin d'aider à une meilleure compréhension mutuelle de l'effort public et privé. Conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le charbon, l'Office s'est encore efforcé d'obtenir une réduction des droits de douane et de la taxe de vente sur l'outillage d'extraction minière. Il a aussi poursuivi ses efforts en vue d'implanter un système uniforme de comptabilité des frais des houillères.

L'Office fédéral du charbon se compose de sept membres. Le président est le premier fonctionnaire exécutif et occupe le rang de sous-ministre. L'Office relève du ministre des Mines et des Relevés techniques dont il doit appliquer les directives.

Sous-section 2.—Aide provinciale*

Terre-Neuve.—Par l'entremise de son Service des mines, le gouvernement de Terre-Neuve rend de nombreux et précieux services aux prospecteurs et aux exploitants miniers. Ainsi, il fournit certaines cartes géologiques de régions déterminées aux intéressés; il identifie les spécimens envoyés de Terre-Neuve et du Labrador et évalue chimiquement la teneur de ceux qui semblent recéler des minéraux. Lorsque les bons spécimens d'une région connue le justifient et qu'une demande d'aide supplémentaire est faite, un géologue du ministère des Mines et Ressources visitera les lieux et prodiguera ses conseils. C'est le ministère qui octroie les permis de prospection et d'exploitation et qui enregistre les claims.

Nouvelle-Écosse.—En vertu des dispositions de la loi des mines (S.R.N.-É., 1954, chap. 179), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse peut aider une société ou un particulier qui s'intéresse à l'exploitation minière à effectuer les travaux suivants: forage de puits, talutage, creusage, descenderie, galerie d'accès à flanc de côteaux, tunnels, travers-bancs, montées et voies de niveaux. Cette aide peut prendre la forme de travail exécuté à forfait, d'acquittement des factures relatives aux matériaux et à la main-d'œuvre, ou de garantie de prêts bancaires. Tout travail de cette nature doit être approuvé par le ministère des Mines. Le gouvernement est aussi autorisé à aider l'industrie minière à se procurer de l'énergie au meilleur prix possible et il a le pouvoir de se porter garant, auprès de la *Nova Scotia Power Commission*, de toute perte subie à la suite de placements de capitaux à cette fin ou de toute perte de revenu. Le gouvernement fournit l'outillage et l'équipement miniers requis pour chercher, analyser et extraire des minéraux. Cet équipement se trouve sous la surveillance directe de l'ingénieur en chef des mines.

Le gouvernement a aussi le pouvoir d'édicter les règlements jugés nécessaires pour accroître la production de charbon. Ces règlements visent la prise de possession, moyennant paiement, des terrains houillers non exploités, l'exploitation de houillères, l'octroi ou la garantie de prêts. Le gouvernement collabore étroitement à l'application des règlements fédéraux destinés à augmenter la production et à assurer la répartition économique du charbon extrait des mines de la province.

Nouveau-Brunswick.—Le Service des mines du ministère des Terres et des Mines compte cinq divisions. La *Division des terres minérales* administre l'attribution des droits minéraux de la Couronne, y compris l'émission des permis de prospection, l'enregistrement des concessions minières, l'émission des permis et baux d'extraction minière et autres matières connexes. Elle dresse et distribue des cartes-index détaillées des concessions. La *Division de l'inspection des mines et du génie minier* voit à l'observance des règlements sécuritaires qui gouvernent les travaux relevant de la loi sur l'extraction minière. Elle fait régulièrement l'inspection de toutes les mines, conduit des travaux de laboratoire et est chargée d'agréer l'équipement utilisé dans les mines. La *Division de la géologie* fait des travaux généraux et détaillés de cartographie et d'investigation géologiques et publie

* Renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

et distribue des rapports et des cartes. Elle examine les échantillons de minéraux et de roches que lui soumettent les prospecteurs. Sur demande et si les circonstances le justifient, elle fait l'examen préliminaire des prélèvements d'essai. La *Division de l'imposition minière* s'occupe de percevoir les taxes et redevances minières et d'établir des statistiques sur la production minérale. La *Division du bureau de Bathurst* sert de bureau d'enregistrement pour le nord-est du Nouveau-Brunswick. De plus, elle tient à la disposition des prospecteurs qui veulent les examiner ou se les procurer des cartes de concessions de même que des cartes topographiques, géologiques ou aéromagnétiques. Le personnel peut fournir des renseignements concernant la loi sur l'extraction minière et l'utilisation de divers genres de cartes.

Québec.—La loi des mines (S.R.Q., 1941, chap. 196) autorise le ministère des Mines à aménager, entretenir et améliorer les routes nécessaires à l'exploitation minière. Ces travaux s'effectuent à forfait, sous la surveillance des ingénieurs du ministère. La loi confère à cet égard une grande latitude à ce dernier. Dans certains cas, il a aménagé à ses frais d'importantes routes accédant aux nouvelles régions minières; d'autre part, si une entreprise en particulier exige un tronçon de route la reliant à un chemin déjà aménagé, on peut demander au propriétaire d'en défrayer une partie. Afin d'empêcher l'établissement de bidonvilles dans le voisinage des entreprises minières, le ministère réglemente l'utilisation du terrain et autorise la création de collectivités bien organisées. L'organisation municipale de ces agglomérations relève, d'une part, du ministère des Mines, et, de l'autre, du ministère des Affaires municipales.

Le ministère met à la disposition des prospecteurs, des géologues, des ingénieurs et des exploitants miniers des laboratoires bien outillés, dotés d'appareils intéressant la minéralogie, la pétrographie, la préparation du minerai, les analyses humides ou à sec, la spectrographie ou la radiographie. On y détermine gratuitement la nature des minéraux mais l'analyse de la teneur est assujétie à un droit conforme au barème établi. La loi des mines prévoit l'émission de coupons à utiliser par les prospecteurs en paiement de ces analyses.

A Val-d'Or, dans l'ouest du Québec, le ministère dirige un atelier d'échantillonnage et de traitement où l'on peut effectuer des analyses à l'égard d'échantillons volumineux et, au prix coûtant, extraire du minerai des métaux précieux pour le compte des prospecteurs. Cette usine de traitement, entièrement outillée pour effectuer une grande variété d'épreuves-témoins de préparation du minerai, est à la disposition des propriétaires de mines désireux de déterminer quel sera le régime de production. A Thetford-Mines, au cœur de la région de l'amiante, le ministère dirige un laboratoire où l'on classe l'amiante, conformément à des normes de désignation ou de qualité. La province a autorisé l'établissement de laboratoires de recherches en vue d'aider les entreprises minières et métallurgiques dans les procédés et les moyens d'extraire, de transformer et d'utiliser le minerai.

Le ministère s'occupe de cartographie et d'inspections géologiques. Ce travail est accompli par deux divisions; l'une est chargée des levés aérogrammétriques, l'autre effectue la cartographie détaillée des régions minières et l'étude de gisements ou de terrains particuliers. Des géologues ou des ingénieurs miniers dirigent les équipes de travail sur place. Les rapports publiés d'après ces recherches sont distribués gratuitement sur demande. Durant la saison propice, il y a une trentaine d'équipes au travail dans diverses régions de la province. Dans les régions minières se trouvent des bureaux, dirigés par des géologues en résidence, où l'on recueille, conserve et compile des renseignements géologiques, fruits d'explorations minières. Le public peut obtenir des exemplaires de cette documentation.

Le ministère a à son emploi des inspecteurs chargés presque exclusivement de la sécurité des ouvriers travaillant dans les exploitations minières. Deux postes ambulants de secours aux mineurs se tiennent en alerte et l'on applique un programme d'instruction visant les secours à donner aux mineurs.

Dans le domaine de l'enseignement au profit des prospecteurs, l'Université Laval et l'Université de Montréal donnent chaque année des cours universitaires de cinq semaines. On offre chaque année des bourses universitaires aux étudiants méritants, diplômés ou non encore diplômés en génie minier, en géologie et en métallurgie, en vue de contribuer ainsi à la formation d'ingénieurs compétents au bénéfice de l'industrie minière. Les prospecteurs sont invités à des conférences qui se donnent à différents endroits de la province.

Ontario.—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. En voici une brève énumération:

Division des terres minières.—La Division s'occupe de toutes les questions visant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'émission definitive des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Au fur et à mesure qu'on obtient d'autres renseignements par suite de nouveaux levés, les cartes sont revisées en conséquence. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province.

Division de la géologie.—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de cartographie et d'investigation géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues en résidence s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels fait partie du personnel afin d'examiner les gisements de ce genre, d'enquêter sur les méthodes de traiter et de récupérer de tels minéraux ainsi que de compiler des données sur les usages, les normes et les débouchés de tels produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.

Division des laboratoires.—Le Bureau provincial des essais, logé dans l'immeuble de l'Est des édifices du Parlement, à Toronto, effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais des métaux et des roches constituantes et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des travaux exécutés sur les concessions minières. La *Temiskaming Testing Laboratories*, située à Cobalt, en plus d'effectuer des essais pyrognostiques et des analyses chimiques, dirige un atelier d'échantillonnage en quantité en vue surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent-cobalt. Un laboratoire d'épreuve des câbles, où l'on fait périodiquement l'épreuve de tous les câbles de remontage utilisés dans les mines, fonctionne sous surveillance de la Division de l'inspection.

Division de l'inspection.—La Division a pour principale attribution d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières, les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division de l'inspection.

Expositions.—Chaque année, le ministère présente des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province à l'Exposition du Canada central, à Ottawa, à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à d'autres endroits de temps à autre.

Division des publications.—Les cartes et rapports du ministère sont tous distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

Bibliothèque.—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

Routes desservant les mines.—Le service le plus récent créé au ministère est celui des routes desservant les mines. De façon générale, le programme comporte l'aménagement de deux catégories de routes. La première catégorie est celle du chemin d'accès à la mine, dont le ministère à lui seul fait les frais afin d'ouvrir des régions favorables à l'exploration, tandis que la seconde, aux frais conjoints du ministère et des exploitants locaux, vise à procurer les routes de service dont ces exploitants ont besoin. La construction et la surveillance des routes desservant les mines relèvent du ministère de la Voirie.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles fournit quatre services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue, au greffe des mines de Winnipeg et de Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données relatives aux venues minérales qui présentent ou qui ont présenté un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° direction d'un laboratoire d'essai chimique aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales.

Saskatchewan.—L'aide accordée par le gouvernement à l'industrie minière comprend: 1° un service de géologie relevant d'un géologue en chef; 2° des géologues postés dans les principales régions minières ou près de celles-ci; 3° des équipes chargées de préparer des levés géologiques et d'en faire rapport; 4° une école de prospection; 5° un programme d'aide aux prospecteurs.

Le Service de géologie a son siège à Regina. Les intéressés peuvent en tout temps s'adresser au géologue en chef et à son personnel pour obtenir des renseignements et de l'aide.

Un géologue est posté en résidence à Uranium pour aider, autant qu'il le peut, les prospecteurs de la région. Au cours de l'été, les équipes de levés géologiques étudient les régions prometteuses, en dressent des cartes et préparent des rapports qui sont mis à la disposition des intéressés. L'école de prospection dispense l'instruction élémentaire dans le domaine de la géologie, de la minéralogie et des techniques de prospection et d'exploration aux futurs prospecteurs. La prospection est devenue un métier spécialisé et l'enseignement qui y prépare aidera les jeunes gens qui s'y destinent à se lancer dans une profession de première importance pour l'industrie minière du Canada. Le plan d'aide aux prospecteurs a pour objet de favoriser la prospection et d'aider les prospecteurs véritables en leur fournissant l'outillage et le transport, ainsi que les renseignements techniques au sujet des régions favorables à la prospection du point de vue géologique. Divers centres du nord de la Saskatchewan, peuplés surtout d'Indiens et de Métis, dispensent des cours sur l'identification des minéraux et l'emploi du compteur geiger.

Alberta.—Le gouvernement vient en aide à l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil

de conservation du pétrole et du gaz naturel. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste part de la production. Le Conseil publie aussi des rapports périodiques et un registre annuel qui aident énormément à l'exploitation du pétrole en Alberta. L'industrie minière est aussi servie par le Conseil de recherches de l'Alberta, qui a effectué le levé géologique de presque toute la province et qui a mis en œuvre des entreprises visant à utiliser et à exploiter les minéraux. Les études du Conseil ont porté sur les venues, l'emploi et l'analyse des charbons de l'Alberta ainsi que sur leurs propriétés chimiques et physiques particulières, l'emploi du charbon dans la production de l'énergie et l'amélioration et le nettoyage du charbon. Il s'est aussi intéressé à la mise en briquettes, au mélange, à la perte par frottement, à la résistance au bris et au broyage, aux agglutinants d'asphalte et à la suppression de la poussière du charbon. Il a étudié les sables vitrifiables, le sel, les engrais, la fabrication du ciment, de la brique et des tuiles.

La province a parfois chargé des commissions d'examiner divers aspects de l'industrie minière lorsqu'elle estimait que leurs constatations pourraient aider au progrès de ces industries. Dernièrement, la province, de concert avec l'Association canadienne des entrepreneurs de sondage pour le pétrole et l'Association du pétrole de l'ouest du Canada, a mis en œuvre un programme détaillé de surveillance et de formation à la sécurité relativement au forage des puits de pétrole et de gaz. Les entreprises minières et pétrolières bénéficient aussi des dégrèvements spéciaux que prévoit la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Alberta, correspondant aux dispositions semblables de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Colombie-Britannique.—Le ministère des Mines de la Colombie-Britannique assure les services suivants: 1° cartographie géologique détaillée, en guise de supplément aux travaux de la Commission géologique du Canada; 2° analyses et essais fournis gratuitement aux prospecteurs qui sont inscrits auprès du ministère: 3° aide accordée sur les lieux aux prospecteurs par les ingénieurs et géologues du ministère; 4° avances pour l'achat de provisions jusqu'à concurrence de $500, consentie aux prospecteurs; 5° aide à l'aménagement de routes et de pistes vers les mines; et 6° inspection des mines en vue d'assurer la sécurité au cours de l'exploitation.

Section 3.—Législation minière

Lois et règlements miniers du gouvernement fédéral.—Le gouvernement fédéral administre les terrains miniers du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que ceux des réserves indiennes et des parcs nationaux.

Les lois et règlements miniers relatifs au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest sont appliqués par le Service des terres de la Division des régions septentrionales et des terres (ministère du Nord canadien et des Ressources nationales). Les titres accordés à l'égard des terres fédérales, dans ces régions, réservent à la Couronne les mines et minéraux qui peuvent y être découverts.

Les minéraux des terrains vagues ou de certaines autres terres fédérales peuvent être acquis par bail d'une durée ordinaire de 21 ans, renouvelable pour des périodes d'égale durée, aux conditions énoncées dans les lois et règlements concernant les terres fédérales.

La cession des minéraux des réserves indiennes est assujétie au consentement des Indiens qui possèdent la réserve ainsi qu'aux traités qui y ont trait.

Les lois et règlements qui régissent les mines et les carrières situées sur les terres fédérales sont résumés dans le rapport n° 828, *Mining Laws of Canada*, publié en 1950 par la Division des mines du ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa. Le rapport renferme aussi la liste de toutes les lois et de tous les règlements touchant les mines sur les terres fédérales; des exemplaires de chacune des lois et de chacun des règlements sont fournis sur demande par la Division des régions septentrionales et des terres. Une autre publication intéressante de la Division au sujet des règlements miniers s'institule: *Résumé des lois fédérales (fiscales et autres) touchant les exploitations minières canadiennes.*

Lois et règlements miniers des provinces*.—Tous les terrains miniers de la Couronne situés dans les limites des diverses provinces (sauf ceux des réserves indiennes et des parcs nationaux, qui relèvent du gouvernement fédéral) sont administrés par le gouvernement provincial intéressé.

Une concession de terres ne comprend plus, en aucune province, de droits miniers à l'égard du sol ou du sous-sol, sauf en Ontario et en Nouvelle-Écosse. En Ontario, ils sont expressément réservés si la concession ne les comprend pas. En Nouvelle-Écosse, tous les minéraux appartiennent à la Couronne, sauf la pierre calcaire, le gypse et les matériaux de construction. Toute concession de terre appartenant à la Couronne comprend, toutefois, le droit à l'exploitation des minéraux du sol concédé. A Terre-Neuve, les droits miniers et de carrière sont formellement réservés. Certaines concessions anciennes en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, au Québec, et à Terre-Neuve comportaient certains droits miniers. Normalement, mais sauf à Terre-neuve, ces droits s'obtiennent séparément par bail ou concession des services provinciaux chargés de l'application des lois et règlements miniers. Les opérations minières peuvent être ainsi classées: placers, minéraux en général (ou minéraux filoniens ou en couche), combustibles (charbon, pétrole et gaz) et carrières. Répartis selon ces divisions, les règlements provinciaux concernant l'industrie minière peuvent être résumés ainsi:

Placers.—Dans les provinces où se rencontrent des gîtes alluvionnaires, les règlements définissent la superficie d'une concession, les conditions auxquelles celle-ci peut être acquise et conservée et les redevances à acquitter.

Minéraux en général.—Ceux-ci sont quelquefois appelés quartz, minéraux en filons ou minéraux amalgamés. Sauf en ce qui concerne la Colombie-Britannique, c'est à ce groupe que s'appliquent les lois et les règlements les plus détaillés. Toutes les provinces, sauf l'Alberta, exigent un permis annuel de prospecteur ou de mineur pour la recherche des gîtes minéraux, ce permis étant général dans certains cas, mais limité dans d'autres. Le prospecteur peut ensuite jalonner une concession de terrain prometteur d'une dimension spécifiée. La concession doit être enregistrée dans un certain délai, moyennant paiement des droits d'enregistrement, sauf au Québec, où il n'en est pas requis. Un travail d'une valeur déterminée doit être exécuté sur la concession chaque année pendant une période allant jusqu'à dix ans. La Colombie-Britannique ne fixe pas de délai, mais des travaux de $500, dont l'arpentage peut représenter un cinquième, doivent être exécutés et enregistrés avant l'octroi d'une concession. Au Québec, un nombre déterminé de jours-hommes de travail est exigé et le surplus peut être reporté à une période subséquente et utilisé pour obtenir le renouvellement du permis. Avant de se livrer à toute exploitation minière, il faut acquérir une concession de droits miniers et présenter un rapport d'un ingénieur attestant l'existence d'un massif de minerai. Le plus souvent, l'impôt minier consiste en redevances ou en un pourcentage des bénéfices nets des mines en production. Depuis son entrée dans la Confédération le 31 mars 1949, Terre-Neuve a modifié l'impôt minier en conformité de ses obligations aux termes de l'accord fiscal passé avec le gouvernement fédéral; il n'y existe pas d'autres formes d'impôt ni de redevance.

* Rédigé d'après la matière fournie par les gouvernements provinciaux.

Combustibles.—Dans les provinces qui renferment des gisements de houille, la dimension des concessions de même que les conditions de travail et de location, sont fixées par la loi. Dans le Québec, la concession minière ordinaire s'étend à toutes les substances minérales et à leur exploitation, mais le jalonnage pour le gaz naturel combustible, le sel, la houille, l'huile minérale ou le naphte, ou les sables ferrugineux, peut embrasser 1,280 acres par concession. Des redevances sont prévues dans certains cas. Des lois ou des règlements régissent les méthodes de production. En ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel, il faut habituellement d'abord obtenir un permis d'exploration ou une réserve. En Alberta, le détenteur du permis obtient d'ordinaire un bail, qu'il ait ou non fait une découverte, parce que les frais d'exploration sont en partie imputables sur la première année de location. Dans d'autres provinces, sauf au Manitoba, la découverte de pétrole ou de gaz constitue ordinairement une condition préalable à l'obtention d'un bail ou d'une concession à l'égard d'une étendue déterminée; il faut ensuite pratiquer des forages et payer un loyer, des honoraires ou des redevances sur la production.

Carrières.—Les règlements concernant les carrières définissent l'étendue des exploitations et les conditions de location ou de concession. Dans les terrains privés du Québec, la carrière appartient au propriétaire; dans les terres de la Couronne, les droits appartiennent à la Couronne, mais on peut les obtenir conformément aux dispositions de la loi, quoiqu'il faille obtenir un permis spécial pour exploiter la tourbe et la marne. En Colombie-Britannique, les droits de carrière à l'égard des concessions de la Couronne ne sont pas réservés.

On peut obtenir des exemplaires des lois et règlements, ainsi que d'autres renseignements, en s'adressant aux autorités provinciales.

Section 4.—Statistique de la production minérale*

L'importance de la production minérale par rapport aux autres industries primaires au Canada est indiquée au chapitre XVII, tandis que le rôle qu'elle joue dans le commerce extérieur du pays est exposé au chapitre XXII.

Sous-section 1.—Valeur et volume de la production

Statistique chronologique.—La valeur annuelle de la production minérale n'est bien connue que depuis 1886, bien que la production date des débuts de la colonie. Les chiffres du tableau 1 ne sont pas absolument comparables durant toute la période, à cause de légers changements apportés au calcul de la teneur métallique des minerais vendus et de la valeur des produits. Les anciennes méthodes donnaient une valeur un peu plus élevée que les méthodes actuelles. Quoi qu'il en soit, ces changements n'infirment en rien l'utilité générale des chiffres, qui font voir les tendances générales de l'industrie minérale.

Sauf durant la période de 1920–1930, la valeur de la production minérale canadienne a pratiquement doublé pendant chaque décennie depuis le tournant du siècle. Elle a passé de 64 millions de dollars en 1900 à 107 millions en 1910 et à 228 millions en 1920. En 1930, elle atteignait 280 millions; en 1940, 530 millions; en 1950, 1,045 millions; et en 1954, $1,488,382,091. De même, l'indice revisé du volume physique de la production minière au Canada (voir p. 542.) a passé de 37·6 (moyenne de 100 en 1935–1939) en 1920 à 63·9 en 1930 et à 125·7 en 1940. Le gain en volume n'a pas été tout à fait aussi rapide au cours de la dernière décennie, l'indice passant de 145·4 en 1950 à 209·7 en 1954.

* Revu à la Section des produits miniers, métallurgiques et chimiques, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Valeur de la production minérale, 1886-1954

Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant
	$	$		$	$		$	$
1886.....	10,221,255	2·23	1933.....	221,495,253	20·83	1944.....	485,819,114	40·67
1890.....	16,763,353	3·51	1934.....	278,161,590	25·90	1945.....	498,755,181	41·32
1895.....	20,505,917	4·08	1935.....	312,344,457	28·80	1946.....	502,816,251	40·91
1900.....	64,420,877	12·15	1936.....	361,919,372	33·05	1947.....	644,869,975	51·38
1905.....	69,078,999	11·51	1937.....	457,359,092	41·41	1948.....	820,248,865	63·97
1910.....	106,823,623	15·29	1938.....	441,823,237	39·62	1949[2].....	901,110,026	67·01
1915.....	137,109,171	17·18	1939.....	474,602,059	42·12	1950.....	1,045,450,073	76·24
1920.....	227,859,665	26·63	1940.....	529,825,035	46·55	1951.....	1,245,483,595	88·33
1925.....	226,583,333	24·38	1941.....	560,241,290	48·69	1952.....	1,285,342,353	89·07
1930.....	279,873,578	27·42	1942.....	566,768,672	48·63	1953r.....	1,336,303,503	90·40
1931[1].....	230,434,726	22·21	1943.....	530,053,966	44·94	1954.....	1,488,382,091	96·59
1932.....	191,228,225	18·19						

[1] A compter de 1931, la prime d'égalisation du change à l'égard de l'or est incluse. [2] Comprend la valeur de la production de Terre-Neuve à compter de 1949.

Production courante.—L'industrie minérale du Canada a atteint de nouveaux sommets en 1954; la valeur globale de sa production a atteint 1,488 millions de dollars, soit près de 152 millions ou 11·4 p. 100 de plus que les 1,336 millions de 1953. La valeur totale de 1954 était trois fois aussi importante que celle de 1944. Toutes les provinces ont accusé des augmentations sur 1953 et chaque classe, métaux, non-métalliques, combustibles et matériaux de construction, a atteint de nouveaux sommets. Le pétrole brut a augmenté de 43 millions de dollars, le cuivre, de 25 millions, et le nickel, de près de 20 millions; le charbon et le zinc ont cependant diminué de 6 millions.

La production de métaux en 1954 a atteint une valeur de $799,916,000, augmentation de 12·8 p. 100 sur les 709 millions de 1953. La production d'or, 4,366,000 onces troy évaluées à $148,765,000, a été supérieure à celle de 1953, bien que le prix de l'once ait diminué. Le règlement des grèves, au début de l'année, a permis aux mines aurifères de reprendre leur production. La production de près de 303,000 tonnes de cuivre a été soutenue par la demande, ce qui a maintenu les prix à des niveaux passablement élevés. La production de nickel, 161,000 tonnes évaluées à 180 millions, était supérieure de 12 p. 100 au tonnage de 1953 et le plomb a augmenté de 194,000 tonnes à 218,000, évaluées à 8 millions. Le zinc a diminué de 402,000 à 376,000 tonnes et a été évalué à $90,207,000. Les expéditions de minerai de fer ont atteint 7,362,000 tonnes en 1954, nouveau sommet de la production canadienne. Les expéditions en provenance des nouvelles mines de fer du Nouveau-Québec et du Labrador ont contre-balancé la diminution des exportations aux aciéries de la région des Grands lacs. L'argent, sous-produit de plusieurs mines de métaux non ferreux, a vu sa production augmenter de 3 millions d'onces troy comparativement à 1953.

Les combustibles minéraux (353 millions de dollars) représentent une augmentation de près de 12 p. 100 sur 1953 ($314,181,000). Le pétrole brut a continué à occuper le premier rang de tous les minéraux quant à la valeur de production. Celle-ci a atteint 96 millions de barils d'une valeur de 244 millions. Le volume de gaz naturel a augmenté de 20 millions de M. pieds cubes pour atteindre 121 millions de M. pieds cubes. La transformation de l'équipement utilisant le charbon par les chemins de fer et l'industrie a nui à l'industrie houillère. En 1954, la production de charbon atteignait 14,914,000 tonnes, soit près d'un million de tonnes de moins qu'en 1953.

VALEUR TOTALE DE LA PRODUCTION MINÉRALE, 1946-1954, COMPARÉE À CELLE DE CERTAINES ANNÉES ANTÉRIEURES

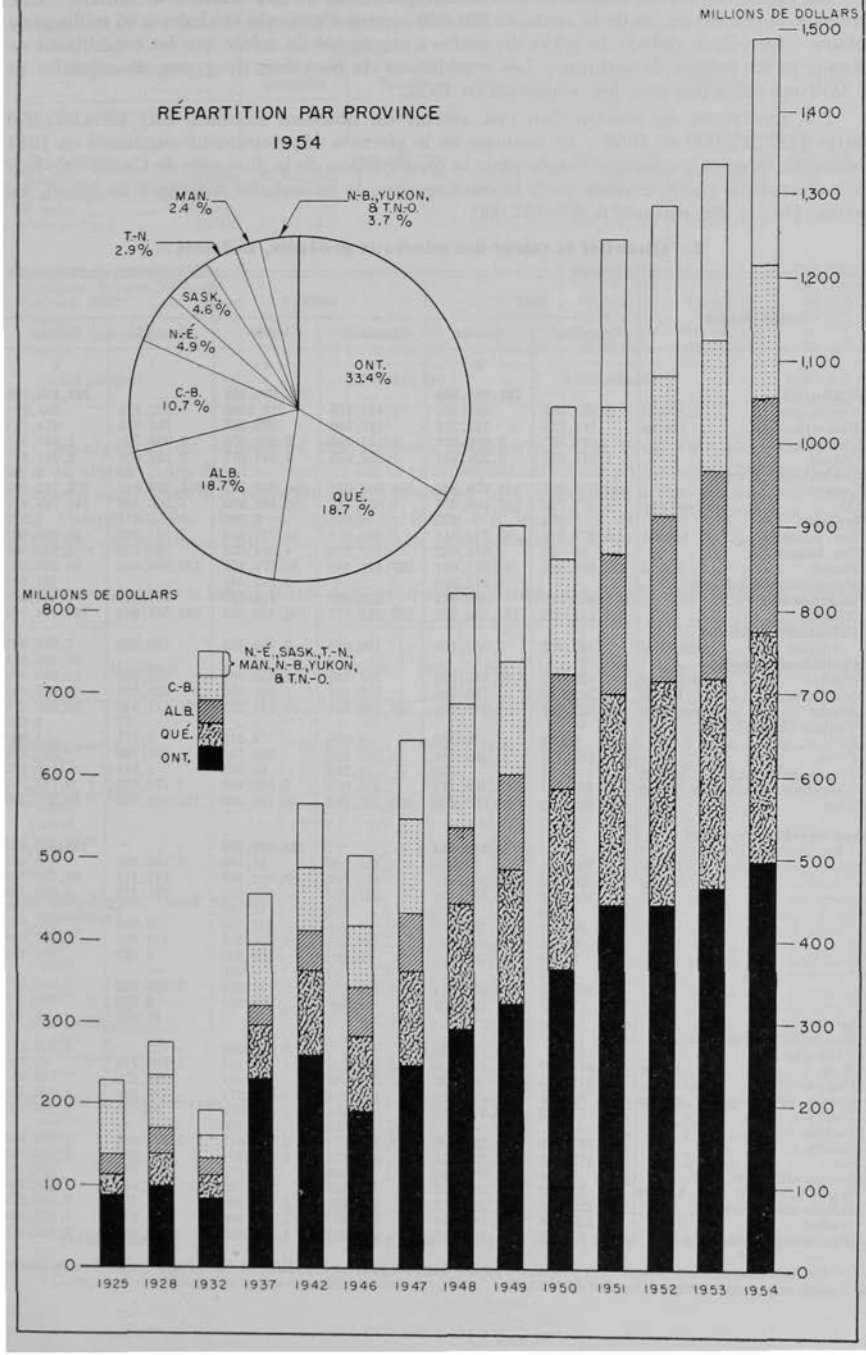

La valeur des autres minéraux non métalliques était de 131 millions de dollars. Elle provient en grande partie de la vente de 924,000 tonnes d'amiante évaluées à 86 millions de dollars. La valeur globale du sel et du soufre a augmenté de même que les expéditions de fluorine et de sulfate de sodium. Les expéditions de barytine, de gypse, de saponite et de talc ont été à peu près les mêmes qu'en 1953.

Les matériaux de construction ont atteint un nouveau sommet, soit $204,983,000 contre $187,202,000 en 1953. Le tonnage de la pierre a démesurément augmenté en 1954 à cause de la grande quantité exigée pour la construction de la chaussée de Canso (N.-É.). La valeur de la pierre utilisée pour la construction, le ballast, les mélanges de béton, les routes, etc., a été estimée à $39,857,000.

2.—Quantité et valeur des minéraux produits, 1952-1954

Nomenclature	1952		1953		1954	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$		$
Métalliques	...	**727,904,366**	...	**708,880,758**	...	**799,916,306**
Antimoine livres	2,330,900	601,483	1,488,105	219,1862	1,302,333	349,249
Bismuth livres	162,373	347,224	117,366	209,557	258,675	572,183
Cadmium "	948,587	2,086,891	1,118,285	2,236,570	1,086,780	1,847,526
Cobalt "	1,421,923	3,226,903	1,602,545	4,013,077	2,252,965	5,912,997
Columbium (Cb_2O_5) "	—	—	—	—	90	2,294
Cuivre "	516,075,097	146,679,040	506,504,074	150,953,742	605,464,042	175,712,693
Or onces troy	4,471,725	153,246,016	4,055,723	139,597,985	4,366,440	148,764,611
Indium "	404	909	6,752	9,588	477	1,278
Fer, minerai tonnes	5,271,849	33,744,311	6,509,818	44,102,944	7,361,598	49,666,507
Fer, lingots "	32,422	1,815,007	107,370	4,064,039	90,562	2,910,663
Plomb livres	337,683,891	54,671,021	387,411,588	50,076,822	436,990,488	58,250,831
Magnésium et calcium "	...	4,812,368	...	5,295,840	...	4,101,642
Molybdénite "	505,964	409,831	323,907	215,527	752,417	457,912
Nickel "	281,117,072	151,349,438	287,385,777	160,430,098	332,557,961	180,173,392
Palladium, rhodium, iridium, etc. onces troy	157,407	7,559,109	166,018	7,495,409	189,350	7,956,087
Pechblende, dérivés	[1]	[1]	[1]	[1]	...	26,467,574
Platine onces troy	122,317	10,916,792	137,545	12,550,981	154,356	12,950,469
Sélénium livres	242,030	786,599	262,346	1,101,854	323,529	1,617,645
Argent onces troy	25,222,227	21,065,603	28,299,335	23,774,271	31,117,949	25,997,870
Tantale (Ta_2O_5) "	—	—	—	—	77	2,696
Tellure "	6,035	10,259	4,699	8,215	8,171	14,300
Étain "	212,113	253,581	1,092,228	581,746	333,788	263,359
Titane, minerai tonnes	51	459	9,294	80,085	1,541	9,462
Tungstène, concentrés livres	1,493,111	4,488,237	2,446,028	5,689,160	2,170,633	5,795,781
Zinc "	743,604,155	129,833,285	803,523,295	96,101,386	752,982,353	90,207,285
Non-métalliques (sauf les combustibles)	...	**125,047,050**	...	**126,039,359**	...	**130,523,624**
Oxyde arsénieux livres	1,708,351	76,876	1,403,740	56,150	1,180,350	48,333
Amiante tonnes	829,339	89,254,913	911,226	86,052,895	924,116	86,409,212
Barytine "	136,002	1,521,162	247,227	2,220,292	221,472	2,003,796
Diatomite "	28	1,074	103	12,150	4	192
Feldspath "	20,267	330,635	21,246	347,164	16,096	301,049
Fluorine "	82,187	2,523,408	88,569	2,670,585	118,969	2,987,026
Graphite "	2,040	255,732	3,466	366,528	2,463	254,534
Pierre meulière "	42	5,720	15	900	—	—
Gypse "	3,590,783	6,538,074	3,841,457	7,399,884	3,950,422	7,094,671
Oxyde de fer "	11,487	194,922	10,308	195,801	5,798	183,507
Lithine "	—	—	—	—	17,052	6,300
Dolomite magnésitique, brucite	...	2,715,266	...	3,056,392	...	4,394,280
Mica livres	2,014,941	194,106	2,265,128	161,128	1,706,770	85,139
Eaux minérales gall. imp.	311,495	166,033	309,585	165,484	284,978	148,057
Syénite éléolitique tonnes	82,681	1,111,950	113,345	1,576,271	123,669	1,770,528
Tourbe "	74,899	2,443,765	81,654	2,643,019	99,272	3,018,622
Perlite "	—	—	1,112	11,120	—	—
Quartz "	1,783,081	2,253,500	1,785,574	2,070,617	1,716,151	1,574,893
Sel "	971,903	7,774,815	954,928	6,974,501	969,887	8,340,163
Brique siliceuse M	3,544	606,394	3,720	712,271	3,578	465,157
Saponite et talc tonnes	25,032	280,612	27,408	285,755	28,143	335,353
Sulfate de sodium "	122,590	1,708,807	115,565	1,681,258	158,417	2,385,573
Soufre[2] "	423,788	3,581,183	358,850	3,172,698	532,406	4,875,969
Bioxyde de titane "	30,805	1,238,103	100,527	4,206,496	88,408	3,841,270

[1] Ne sont pas rendus publics. [2] Soufre contenu dans les pyrites expédiées et teneur approximative en soufre de l'acide sulfurique récupéré des gaz de fonderie.

2.—Quantité et valeur des minéraux produits, 1952-1954—fin

Nomenclature	1952		1953		1954	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$		$
Combustibles	...	**263,582,319**	...	**314,181,168**	...	**352,959,465**
Houille.....tonnes	17,579,002	111,026,149	15,900,673	102,721,875	14,913,579	96,600,266
Gaz naturel.....M. pi. cu.	88,686,465	9,517,638	100,985,923	10,877,017	120,735,214	12,482,109
Tourbe.....tonnes	32	320	—	—	6	60
Pétrole brut.....barils	61,237,322	143,038,212	80,898,897	200,582,276	96,080,345	243,877,030
Matériaux de construction	...	**168,808,618**	...	**187,202,218**	...	**204,982,696**
Argileux—brique, tuile, etc.	...	24,961,528	...	29,777,731	...	32,360,098
Ciment.....barils	18,520,538	48,059,470	22,238,335	58,842,022	22,437,477	59,035,644
Chaux.....tonnes	1,175,786	13,613,221	1,228,760	14,484,013	1,214,839	14,742,149
Sable et gravier..... "	102,895,545	51,339,043	101,033,949	53,485,401	110,961,034	58,987,671
Pierre..... "	18,726,196	30,835,356	19,849,017	30,613,051	32,767,925	39,857,134
Total général	...	**1,285,342,353**	...	**1,336,303,503**	...	**1,488,382,091**

Analyse de la valeur et du volume courants.—Qui veut voir plus clairement et d'un simple coup d'œil la marche de la production minérale au Canada, depuis dix ans, trouvera au tableau **3** le pourcentage de la valeur totale revenant à chaque minéral important chaque année. Le pourcentage se fonde sur la valeur annuelle de la production minérale, en monnaie canadienne, indiquée aux tableaux **1** et **2.**

3.—Pourcentage de la valeur totale de la production minérale, par principal minéral, 1945-1954

Minéraux	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Métalliques[1]	**63·6**	**57·8**	**61·3**	**59·6**	**59·8**	**59·0**	**59·9**	**56·7**	**53·1**	**53·7**
Cuivre	11·9	9·3	14·2	13·1	11·6	11·8	11·9	11·4	11·3	11·8
Or	20·8	20·7	16·7	15·1	16·5	16·2	13·0	11·9	10·4	10·0
Minerai de fer	1·1	2·3	2·3	1·5	3·9	3·8	4·2	4·6	6·2	6·2
Plomb	3·5	4·8	6·9	7·3	5·6	4·6	4·7	4·3	3·7	3·9
Nickel	12·4	9·0	11·0	10·6	11·0	10·7	12·1	11·8	12·0	12·1
Platinides	5·4	2·6	1·5	2·0	2·2	1·7	1·8	1·4	1·5	1·4
Argent	1·2	2·1	1·4	1·5	1·5	1·8	1·8	1·6	1·8	1·7
Zinc	6·7	7·3	7·2	8·0	8·5	9·4	10·9	10·1	7·2	6·1
Non métalliques[1] **(sauf les combustibles)**	**8·0**	**8·7**	**8·5**	**8·2**	**7·1**	**9·0**	**9·3**	**9·7**	**9·4**	**8·8**
Amiante	4·6	5·0	5·1	5·1	4·4	6·3	6·5	6·9	6·4	5·8
Gypse	0·4	0·7	0·7	0·7	0·6	0·6	0·5	0·5	0·6	0·5
Quartz	0·3	0·3	0·3	0·3	0·2	0·2	0·2	0·2	0·2	0·1
Sel	0·8	0·7	0·7	0·6	0·6	0·7	0·6	0·6	0·5	0·6
Soufre	0·4	0·4	0·3	0·2	0·2	0·2	0·2	0·3	0·2	0·3
Combustibles	**18·7**	**20·4**	**17·1**	**19·5**	**20·4**	**19·2**	**18·7**	**20·4**	**23·5**	**23·7**
Houille	13·5	15·0	12·0	13·0	12·3	10·5	8·7	8·6	7·7	6·5
Gaz naturel	2·5	2·4	2·1	1·9	1·3	0·6	0·6	0·7	0·8	0·8
Pétrole	2·7	3·0	3·0	4·6	6·8	8·1	9·4	11·1	15·0	16·4
Matériaux de construction	**9·7**	**13·1**	**13·1**	**12·7**	**12·7**	**12·7**	**12·1**	**13·1**	**14·0**	**13·8**
Argileux	1·8	2·4	2·2	2·1	2·0	2·1	1·9	1·9	2·2	2·2
Ciment	2·9	4·0	3·4	3·4	3·6	3·4	3·2	3·7	4·4	4·0
Chaux	1·3	1·4	1·3	1·3	1·3	1·2	1·1	1·1	1·1	1·0
Sable et gravier	2·1	3·1	3·6	3·7	3·5	3·5	3·6	4·0	4·0	4·0
Pierre	1·6	2·2	2·6	2·2	2·3	2·5	2·3	2·4	2·3	2·6
Total général	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

[1] Comprend des minéraux moins importants non indiqués.

Le volume total de la production minérale a atteint son sommet du temps de guerre en 1941 quand l'indice* s'en est établi à 132. Principalement à cause du recul constant de l'exploitation des mines d'or et d'autres principaux métaux au cours des cinq années subséquentes, l'indice a fléchi graduellement pour atteindre le minimum décennal de 97 en 1946. Depuis lors, des gains considérables de la production de pétrole et d'autres minéraux non métalliques, en même temps qu'un accroissement modéré de la production des métaux, ont entraîné une augmentation soutenue qui a fait culminer l'indice à 210 en 1954.

4.—Indices du volume de la production des principales industries minières, 1945-1954

(1935-1939=100)

NOTA.—Les chiffres comparables pour les années à compter de 1935 figurent à la page 539 de l'*Annuaire* de 1954.

Minéraux	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Métalliques	**91·2**	**79·9**	**88·7**	**99·4**	**107·7**	**111·0**	**113·5**	**116·5**	**114·1**	**124·8**
Or	64·4	67·6	73·3	84·3	98·3	105·8	104·0	106·5	97·0	103·9
Argent	62·7	60·7	60·5	77·9	81·2	104·8	102·7	113·3	126·7	138·8
Cuivre	93·2	72·2	88·5	94·5	99·0	93·4	95·1	91·2	89·6	106·9
Nickel	126·5	99·1	122·2	135·9	132·8	127·7	141·2	144·2	147·4	163·4
Plomb	89·4	91·2	83·3	86·1	67·7	64·6	61·6	65·1	76·3	85·6
Zinc	143·8	130·8	115·5	130·1	141·5	145·9	153·0	170·6	186·4	173·8
Non métalliques	**153·4**	**170·4**	**189·2**	**204·3**	**175·4**	**247·2**	**271·9**	**267·3**	**258·1**	**264·3**
Gypse	117·3	210·1	280·0	349·3	346·4	403·6	371·4	370·3	393·8	405·5
Amiante	135·5	150·3	163·1	176·9	141·8	218·5	245·3	245·2	232·3	235·9
Sel	161·8	129·5	178·9	177·7	181·2	207·2	233·1	234·6	231·2	232·2
Combustibles	**118·2**	**121·9**	**112·8**	**142·7**	**173·7**	**198·0**	**258·8**	**301·5**	**351·5**	**397·0**
Houille	106·6	115·6	101·7	120·6	124·4	122·9	119·4	112·9	101·8	94·2
Pétrole	205·1	183·4	186·0	297·0	515·0	703·4	1,161·0	1,490·6	1,966·5	2,337·5
Gaz naturel	96·5	94·0	102·6	112·7	110·6	116·9	150·8	188·3	157·5	180·4
Total, production minérale	**100·9**	**97·1**	**106·2**	**122·2**	**131·7**	**145·4**	**161·8**	**174·7**	**185·8**	**209·7**

Sous-section 2.—Répartition de la production minérale par province

Par rapport à 1953, la répartition par province de la valeur de la production minérale de 1954 n'a accusé que de légers changements. L'Ontario tient toujours la tête, ayant produit 33·4 p. 100 de la valeur totale (34·9 p. 100 en 1953). En 1940, cette province répondait pour 49·4 p. 100 de la production canadienne, mais ce pourcentage a constamment diminué depuis. En 1954, l'Ontario était la principale province productrice de cobalt, de cuivre, d'or et de nickel.

Le Québec et l'Alberta se partagent la deuxième place, chacun répondant pour 19 p. 100 du total; la Colombie-Britannique, qui a déjà occupé la deuxième place, vient au troisième avec 10·7 p. 100. C'est grâce à sa production accrue de pétrole brut et de

* L'établissement de cet indice, qui entre dans l'indice revisé de la production industrielle, est expliqué dans le document de référence du B.F.S. intitulé: *Indice revisé de la production industrielle, 1935-1951.*

gaz naturel que l'Alberta occupe la deuxième. La Colombie-Britannique répondait pour 78·6 p. 100 de la valeur de production canadienne de plomb, 40·3 p. 100 du zinc et 34·8 p. 100 de l'argent; le Québec a aussi contribué pour 3·6, 28·4 et 15·8 p. 100 de la valeur de production de ces trois minéraux. Viennent ensuite la Nouvelle-Écosse (4·9 p. 100) et la Saskatchewan (4·6 p. 100), la première par sa production de charbon, de barytine, de gypse, de sable et de pierre, et la seconde, par sa production de combustibles, de cuivre, de zinc, d'argent, de sulfate de sodium et de dérivés de pechblende. La part de Terre-Neuve et du Manitoba dans la production nationale de minéraux a augmenté de 2·5 p. 100 et de 1·9 p. 100 en 1953 à 2·9 et 2·4 p. 100 respectivement en 1954. Celle du Nouveau-Brunswick, évaluée à 0·8 p. 100 du total national, provient de sa production de gypse, de tourbe, de combustibles et de matériaux de construction.

5.—Valeur de la production minérale, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1899-1910 figurent à la page 349 de l'*Annuaire* de 1933; ceux de 1911-1928, à la page 335 de l'édition de 1939; et ceux de 1929-1944, à la page 336 de l'édition de 1946.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	$	$	$	$	$	$
1945	...	32,220,659	4,182,100	91,518,120	216,541,856	14,429,423
1946	...	35,350,271	4,813,166	92,785,148	191,544,429	16,403,549
1947	...	34,255,560	5,812,943	115,151,635	249,797,671	18,236,763
1948	...	56,400,245	7,003,285	152,038,867	294,239,673	26,081,349
1949	27,583,615	56,092,830	7,134,009	165,021,513	323,368,644	23,839,638
1950	25,824,047	59,482,173	12,756,975	220,176,517	366,801,525	32,691,173
1951	32,410,443	59,727,256	9,564,617	255,530,071	444,667,203	30,045,992
1952	32,512,313	64,552,383	11,298,960	270,483,962	444,669,412	25,105,045
1953	33,780,622	67,364,408	11,663,618	251,881,781	465,877,093	25,264,112
1954	42,898,033	73,450,898	12,468,322	278,818,070	496,747,571	35,106,922

Année	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
	$	$	$	$	$	$
1945	22,336,074	51,753,237	64,063,842	470,812	1,239,058	498,755,181
1946	24,489,900	60,082,513	74,622,846	1,039,525	1,693,904	502,816,251
1947	32,594,016	67,432,270	116,772,621	2,720,988	2,095,508	644,869,975
1948	34,517,208	93,211,229	148,223,614	4,267,485	4,265,910	820,248,865
1949	36,054,536	113,728,425	136,385,911	6,801,729	5,099,176	901,110,026
1950	35,983,923	135,758,940	138,888,205	8,050,899	9,035,696	1,045,450,073
1951	51,032,953	168,144,211	176,278,932	8,288,747	9,793,170	1,245,483,595
1952	49,506,094	196,811,654	170,071,244	8,944,835	11,386,451	1,285,342,353
1953	48,081,970	248,863,295	158,487,812	10,300,230	14,738,562	1,336,303,503
1954	68,216,009	279,042,735	158,630,867	26,414,000	16,588,664	1,488,382,091

6.—Détail de la production minérale, par province, 1954

Minéraux	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
Métaux $	**36,747,105**	**3,517,024**	—	**126,121,631**	**395,202,859**	**19,745,612**	**49,523,618**	**6,659**	**126,612,866**	**26,053,040**	**16,385,892**	**799,916,306**
Antimoine livres	—	—	—	—	—	—	—	—	1,302,333	—	—	1,302,333
$	—	—	—	—	—	—	—	—	349,249	—	—	349,249
Bismuth livres	—	—	—	33,324	—	—	—	—	—	225,351	—	258,675
$	—	—	—	65,143	—	—	—	—	507,040	—	—	572,183
Cadmium livres	—	—	—	—	—	32,352	122,244	—	679,331	—	252,853	1,086,780
$	—	—	—	—	—	54,998	207,815	—	1,154,863	—	429,850	1,847,526
Colombium (Cb_2O_5) livres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90	—	90
$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,294	—	2,294
Cobalt livres	—	—	—	—	2,252,965	—	—	—	—	—	—	2,252,965
$	—	—	—	—	5,912,997	—	—	—	—	—	—	5,912,997
Cuivre livres	6,961,165	1,981,713	—	167,860,775	281,552,361	24,548,759	72,383,656	—	50,175,613	—	—	605,464,042
$	2,029,876	577,868	—	48,948,202	81,343,536	7,161,925	21,107,074	—	14,544,212	—	—	175,712,693
Or onces troy	6,528	3,754	—	1,098,570	2,361,385	134,944	101,785	195	268,508	208,563	82,208	4,636,440
$	222,409	127,899	—	37,428,280	80,452,387	4,597,542	3,467,815	6,644	9,148,068	10,512,741	2,800,826	148,764,611
Indium onces troy	—	—	—	—	—	—	—	—	477	—	—	477
$	—	—	—	—	—	—	—	—	1,278	—	—	1,278
Fer, minerai tonnes	3,758,526	—	—	650,415	2,416,911	—	—	—	535,746	—	—	7,631,598
$	21,749,304	—	—	3,818,309	20,365,003	—	—	—	3,733,891	—	—	49,666,507
Fer, lingots tonnes	—	—	—	90,562	—	—	—	—	—	—	—	90,562
$	—	—	—	2,910,663	—	—	—	—	—	—	—	2,910,663
Plomb livres	37,052,168	4,186,143	—	15,635,942	2,815,611	—	—	—	343,535,334	—	33,765,290	436,990,488
$	4,939,054	558,013	—	2,084,271	375,321	—	—	—	45,793,259	—	4,500,913	58,250,831
Magnésium et calcium livres	—	—	—	... [1]	... 4,101,642	—	—	—	—	—	—	... 4,101,642
$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Molybdénite livres	—	—	—	752,417	—	—	—	—	—	—	—	752,417
$	—	—	—	457,912	—	—	—	—	—	—	—	457,912
Nickel livres	—	—	—	—	316,019,050	6,538,911	—	—	—	—	—	322,557,961
$	—	—	—	—	176,556,296	3,617,096	—	—	—	—	—	180,173,392
Palladium, iridium, etc. onces troy	—	—	—	—	189,350	—	—	—	—	—	—	189,350
$	—	—	—	—	7,956,087	—	—	—	—	—	—	7,956,087
Platine onces troy	—	—	—	—	154,356	—	—	—	—	—	—	154,356
$	—	—	—	—	12,950,469	—	—	—	—	—	—	12,950,469
Pechblende, etc.[2]	—	—	—	—	—	—	...	—	—	...	—	...
$	—	—	—	—	—	—	10,981,417	—	—	15,486,157	—	26,467,574
Sélénium livres	—	—	—	135,051	94,826	15,481	78,171	—	—	—	—	323,529
$	—	—	—	675,255	474,130	77,405	390,855	—	—	—	—	1,617,645
Argent onces troy	742,120	262,361	—	4,907,304	5,443,721	411,125	1,474,370	18	10,825,614	59,037	6,992,279	31,117,949
$	617,867	218,434	—	4,085,674	4,532,278	342,290	1,227,516	15	9,013,082	49,152	5,821,562	25,907,870
Tantale (Ta_2O_5) livres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	77	—	77
$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,696	—	2,696
Tellure livres	—	—	—	530	7,195	74	372	—	—	—	—	8,171
$	—	—	—	928	12,591	130	651	—	—	—	—	14,300

Étain	livres	—	—	—	—	—	—	—	—	333,788	—	—	333,788
	$	—	—	—	—	—	—	—	—	263,359	—	—	263,359
Titane, minerai	tonnes	—	—	—	1,541	—	—	—	—	—	—	—	1,541
	$	—	—	—	9,462	—	—	—	—	—	—	—	9,462
Tungstène (concentrés)	livres	—	—	—	—	—	—	—	—	2,170,633	—	—	2,170,633
(WO_3)	$	—	—	—	—	—	—	—	—	5,795,781	—	—	5,795,781
Zinc	livres	60,004,968	16,985,060	—	214,002,774	1,420,048	32,506,063	101,339,521	—	303,078,331	—	23,645,588	752,982,353
	$	7,188,595	2,034,810	—	25,637,532	170,122	3,894,266	12,140,475	—	36,308,784	—	2,832,741	90,207,285
Non métalliques	$	**3,071,511**	**9,208,506**	**435,118**	**91,815,529**	**13,161,184**	**858,811**	**3,355,577**	**722,183**	**7,888,905**	**6,300**	—	**130,523,624**
Oxyde arsénieux	livres	—	—	—	—	1,180,350	—	—	—	—	—	—	1,180,350
	$	—	—	—	—	48,333	—	—	—	—	—	—	48,333
Amiante	tonnes	—	—	—	894,129	21,389	—	—	—	8,598	—	—	924,116
	$	—	—	—	79,906,506	3,581,955	—	—	—	2,920,751	—	—	86,409,212
Barytine	tonnes	—	216,416	—	—	—	—	—	—	5,056	—	—	221,472
	$	—	1,888,459	—	—	—	—	—	—	115,337	—	—	2,003,796
Diatomite	tonnes	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
	$	—	192	—	—	—	—	—	—	—	—	—	192
Feldspath	tonnes	—	—	—	14,305	1,791	—	—	—	—	—	—	16,096
	$	—	—	—	278,997	22,052	—	—	—	—	—	—	301,049
Fluorine	tonnes	118,065	—	—	—	904	—	—	—	—	—	—	118,969
	$	2,946,896	—	—	—	40,130	—	—	—	—	—	—	2,987,026
Graphite	tonnes	—	—	—	11	2,452	—	—	—	—	—	—	2,463
	$	—	—	—	1,093	253,441	—	—	—	—	—	—	254,534
Pierre meulière	tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gypse	tonnes	26,653	3,168,134	88,856	—	357,432	162,037	—	—	147,310	—	—	3,950,422
	$	124,385	5,235,581	217,697	—	822,094	273,180	—	—	421,734	—	—	7,094,671
Oxyde de fer	tonnes	—	—	—	5,798	—	—	—	—	—	—	—	5,798
	$	—	—	—	183,507	—	—	—	—	—	—	—	183,507
Lithine	livres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,052	—	17,052
	$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,300	—	6,300
Dolomite magnésitique et brucite	tonnes	—	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	...
	$	—	—	—	4,394,280	—	—	—	—	—	—	—	4,394,280
Mica	livres	—	—	—	1,303,562	137,208	—	—	—	266,000	—	—	1,706,770
	$	—	—	—	78,351	4,195	—	—	—	2,593	—	—	85,139
Eaux minérales	gall.	—	—	—	282,078	2,000	—	—	—	—	—	—	284,078
	$	—	—	—	147,307	750	—	—	—	—	—	—	148,057
Syénite éléolitique	tonnes	—	—	—	—	123,669	—	—	—	—	—	—	123,669
	$	—	—	—	—	1,770,528	—	—	—	—	—	—	1,770,528
Tourbe	tonnes	—	118	9,888	27,784	640	3,494	—	—	57,348	—	—	99,272
	$	—	1,675	217,421	730,250	19,809	146,477	—	—	1,902,990	—	—	3,018,622
Perlite	tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Roche phosphatée	tonnes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	$	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quartz	tonnes	—	—	—	83,507	1,476,745	—	155,899	—	—	—	—	1,716,151
	$	—	—	—	234,007	1,270,731	—	70,155	—	—	—	—	1,574,893
Sel	tonnes	—	150,589	—	—	733,066	17,809	37,227	31,196	—	—	—	969,887
	$	—	1,838,559	—	—	4,440,418	439,154	899,849	722,183	—	—	—	8,340,163
Brique siliceuse	M	—	1,208	—	—	2,370	—	—	—	—	—	—	3,578
	$	—	244,040	—	—	221,117	—	—	—	—	—	—	465,157

[1] Chiffres inclus dans dolomite magnésitique et brucite.

[2] Comprend les sels de radium, les oxydes et sels d'uranium, l'argent et le cobalt.

6.—Détail de la production minérale, par province, 1954—fin

Minéraux	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
Non métalliques—fin												
Saponite et talc.....tonnes	9	—	—	14,437	13,697	—	—	—	—	—	—	28,143
$	230	—	—	165,472	169,651	—	—	—	—	—	—	335,353
Sulfate de sodium.....tonnes	—	—	—	—	—	—	158,417	—	—	—	—	158,417
$	—	—	—	—	—	—	2,385,573	—	—	—	—	2,385,573
Soufre.....tonnes	—	—	—	...	...	—	—	—	...	—	—	532,406
$	—	—	—	1,854,489	495,980	—	—	—	2,525,500	—	—	4,875,969
Bioxyde de titane.....tonnes	—	—	—	88,408	—	—	—	—	—	—	—	88,408
$	—	—	—	3,841,270	—	—	—	—	—	—	—	3,841,270
Combustibles..... $	—	**51,938,299**	**6,342,292**	—	**5,398,074**	**5,619,649**	**12,436,650**	**262,739,801**	**7,927,268**	**354,660**	**202,772**	**352,959,465**
Houille.....tonnes	—	5,842,896	781,271	—	—	—	2,116,740	4,859,049	1,299,510	—	14,113	14,913,579
$	—	51,938,299	6,187,622	—	—	—	3,961,702	26,382,603	7,927,268	—	202,772	96,600,266
Gaz naturel.....M. pi. cu.	—	—	183,457	—	10,015,818	—	3,333,077	107,173,777	—	29,085	—	120,735,214
$	—	—	136,405	—	4,006,327	—	291,644	8,038,033	—	9,700	—	12,482,109
Tourbe.....tonnes	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	6
$	—	—	—	—	60	—	—	—	—	—	—	60
Pétrole brut.....barils	—	—	13,046	—	412,474	2,148,184	5,422,899	87,713,855	—	369,887	—	96,080,345
$	—	—	18,265	—	1,391,687	5,619,649	8,183,304	228,319,165	—	344,960	—	243,877,030
Matériaux de construction $	**3,079,417**	**8,787,069**	**5,690,912**	**60,880,910**	**82,985,454**	**8,882,850**	**2,900,164**	**15,574,092**	**16,201,828**	—	—	**204,982,696**
Argileux..... $	33,042	1,082,039	587,994	8,055,692	17,230,231	512,989	844,398	2,316,982	1,696,731	—	—	32,360,098
Ciment.....barils	403,515	—	854,808	7,541,373	7,208,061	1,633,389	—	3,052,805	1,743,526	—	—	22,437,477
$	1,330,018	—	2,181,854	19,108,680	18,958,173	4,760,539	—	7,761,082	4,935,298	—	—	59,035,644
Chaux.....tonnes	—	—	22,533	445,892	610,591	52,178	—	32,599	51,046	—	—	1,214,839
$	—	—	439,161	4,371,797	7,680,739	821,903	—	493,303	935,246	—	—	14,742,149
Sable et gravier.....tonnes	2,105,522	1,330,979	3,528,318	30,052,887	46,443,191	4,831,716	5,211,429	7,313,380	10,153,612	—	—	110,961,034
$	1,096,883	1,297,693	1,832,299	12,985,931	26,577,612	2,084,367	2,055,766	4,867,410	6,189,710	—	—	58,987,671
Pierre.....tonnes	359,350	9,757,607	720,792	10,111,361	10,141,156	207,556	—	27,017	1,443,086	—	—	32,767,925
$	619,474	6,407,337	649,604	16,358,810	12,538,699	703,052	—	135,315	2,444,843	—	—	39,857,134
Total général, 1954... $	**42,898,033**	**73,450,898**	**12,468,322**	**278,818,070**	**496,747,571**	**35,106,922**	**68,216,009**	**279,042,735**	**158,630,867**	**26,414,000**	**16,588,664**	**1,488,382,091**
1953[1]... $	**33,780,622**	**67,364,408**	**11,663,618**	**251,881,781**	**465,877,093**	**25,264,112**	**48,081,970**	**248,863,295**	**158,487,812**	**10,300,230**	**14,738,562**	**1,336,303,503**

[1] Les dérivés de la pechblende, etc., ne sont pas inclus.

Sous-section 3.—Production de minéraux métalliques

Les métaux de première importance au Canada sont le nickel, le cuivre, l'or, le zinc, le plomb, le fer, l'argent et les platinides, métaux qui sont étudiés séparément aux paragraphes suivants. En outre, un certain nombre d'autres métaux sont extraits en faible quantité, principalement comme sous-produits du traitement des minerais métallifères (voir tableaux **2** et **6**).

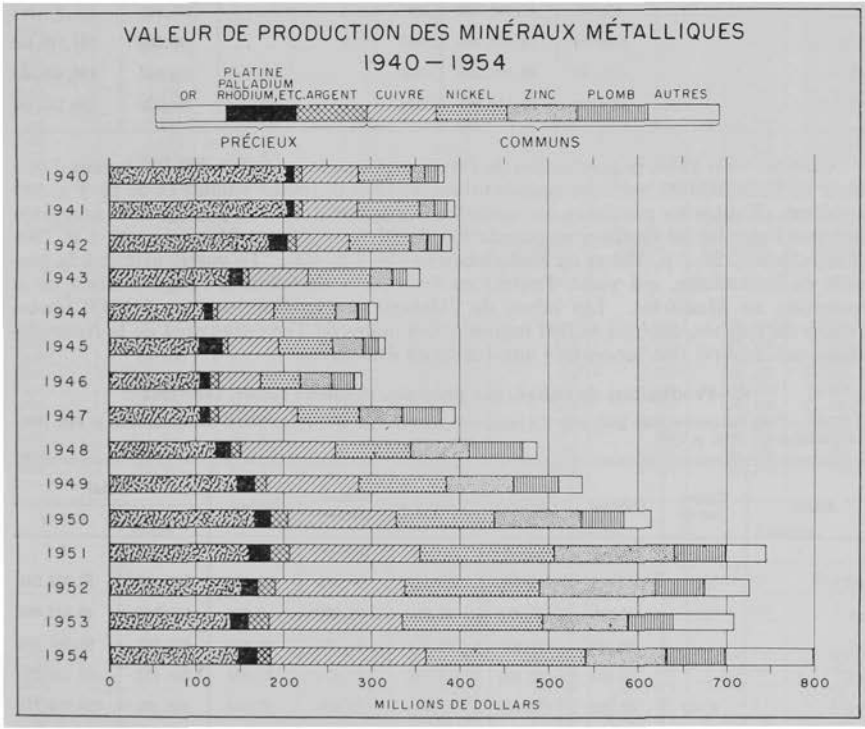

Nickel.—Le volume et la valeur totale du nickel produit en 1954 ont atteint un nouveau sommet, soit 161,000 tonnes évaluées à 180 millions et comprenant le nickel affiné, le nickel sous forme d'oxydes et de sels, et le nickel renfermé dans la matte exportée. Les expéditions ont été de 91,400 tonnes de nickel affiné et 65,800 tonnes de nickel récupérable de la matte.

Le gros de la production provenait de la région de Sudbury (Ont.) où l'*International Nickel Company of Canada* et la *Falconbridge Mines Limited* ont leurs fonderies. Trois autres mines de la région expédient le minerai ou les concentrés à la fonderie de la *Falconbridge: Nickel Rim Mines*, *Milnet Mines* et *Nickel Offsets Limited*. La *Sherritt Gordon Mines Limited* a expédié des concentrés de nickel et de cuivre de la mine de Lynn-Lake (Man.) à l'affinerie de la société à Fort-Saskatchewan (Alb.) et à d'autres fonderies de l'Ontario et du Québec.

7.—Production de nickel, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1889-1910, voir l'*Annuaire* de 1929, p. 377; 1911-1928, celui de 1939, p. 356; 1929-1944, celui de 1946, p. 346.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	$		tonnes	$
1945	122,565	61,982,133	1950	123,659	112,104,685
1946	96,062	45,385,155	1951	137,903	151,269,994
1947	118,626	70,650,764	1952	140,559	151,349,438
1948	131,740	86,904,235	1953	143,643	160,430,098
1949	128,690	99,173,289	1954	161,279	180,173,392

Cuivre.—En 1954, la production de cuivre au Canada a atteint 302,700 tonnes d'une valeur de $175,700,000, soit une augmentation de 19·5 p. 100 en volume et de 16·4 p. 100 en valeur. Toutes les provinces ont accusé une augmentation: les plus grandes quantités produites l'ont été au Québec, augmentation de 52·8 p. 100, au Manitoba, 30·4 p. 100, à Terre-Neuve, 23·7 p. 100 et en Saskatchewan, 18·3 p. 100. Le cuivre extrait à la propriété de Lynn-Lake, qui vient d'entrer en activité, a contribué à l'augmentation de la production au Manitoba. Les mines de l'Ontario ont produit environ 141,000 tonnes et celles du Québec, environ 84,000 tonnes. Les mines de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont exporté des concentrés aux fonderies étrangères.

8.—Production de cuivre, par province, et valeur totale, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1886-1910, voir l'*Annuaire* de 1916-1917, p. 287; 1911-1928, l'édition de 1939, p. 348; 1929-1944, l'édition de 1946, p. 344.

Année	Terre-Neuve	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Colombie-Britannique	Total	
							Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	$
1945	...	51,342	119,726	20,563	32,950	12,876	237,457	59,322,261
1946	...	34,899	89,712	19,250	31,356	8,750	183,967	46,632,093
1947	...	42,561	113,934	15,316	33,151	20,900	225,862	91,541,888
1948	...	48,813	120,383	18,960	31,074	21,502	240,732	107,159,756
1949	3,617	67,822	113,042	16,960	34,960	27,055	263,456	104,719,151
1950	3,221	72,891	117,210	20,817	28,982	21,086	264,207	123,211,407
1951	2,899	68,866	128,808	15,839	31,625	21,932	269,970[1]	149,026,216[1]
1952	2,959	68,846	125,343	9,374	30,344	20,786	258,038[2]	146,679,040[2]
1953	2,814	54,920	130,582	9,411	30,588	24,148	253,252[3]	150,953,742[3]
1954	3,481	83,930	140,776	12,274	36,192	25,088	302,732[4]	175,712,693[4]

[1] Comprend une tonne ($536) en 1951. [2] Comprend 383 tonnes ($218,663) produites en Nouvelle-Écosse et 3 tonnes ($1,969) produites dans les Territoires du Nord-Ouest. [3] Comprend 788 tonnes ($471,962) produites en Nouvelle-Écosse. [4] Comprend 991 tonnes ($577,868) produites en Nouvelle-Écosse.

Or.—Le règlement des différends ouvriers dans le nord de l'Ontario et du Québec a favorisé une production accrue de minerais aurifères. La production de 1954 a été de 4,366,440 onces troy, au regard de 4,055,723 en 1953. Presque toutes les provinces ont accusé une plus grande production. L'or s'est acheté $35 (États-Unis) l'once troy et, comme le dollar canadien a été à prime durant toute l'année, le prix moyen en devises canadiennes était de $34.07.

9.—Production d'or, par province, 1945-1954

NOTA.—La valeur est calulée en monnaie canadienne, d'après les prix mondiaux. Pour les années 1862 à 1910, voir l'*Annuaire* de 1916-1917, pp. 284-285; 1911-1928 la page 351 de l'édition de 1939; 1929-1944, la page 345 de l'édition de 1946.

Année	Terre-Neuve		Nouvelle-Écosse		Québec		Ontario	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	onces troy	$	onces troy	$	onces troy	$	onces troy	$
1945	...	...	3,291	126,704	661,608	25,471,908	1,625,368	62,576,668
1946	...	...	4,321	158,797	618,339	22,723,958	1,813,333	66,639,988
1947	...	...	1,271	44,485	598,127	20,934,445	1,944,819	68,068,665
1948	...	...	188	6,580	770,925	26,971,875	2,095,377	73,338,195
1949	9,269	333,684	64	2,304	964,184	34,710,624	2,354,509	84,762,324
1950	9,254	352,115	65	2,473	1,094,645	41,651,242	2,481,110	94,406,236
1951	8,515	313,778	17	626	1,067,306	39,330,226	2,462,979	90,760,776
1952	8,595	294,551	1,433	49,109	1,113,204	38,149,501	2,513,691	86,144,190
1953	7,654	263,451	3,248	111,796	1,021,698	35,166,845	2,182,437	75,119,481
1954	6,528	222,409	3,754	127,899	1,098,570	37,428,280	2,361,385	80,452,387

Année	Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Britannique	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	onces troy	$	onces troy	$	onces troy	$	onces troy	$
1945	70,655	2,720,218	108,568	4,179,868	7	269	186,854	7,193,879
1946	79,402	2,918,024	112,101	4,119,712	110	4,042	136,242	5,006,893
1947	72,906	2,551,710	93,747	3,281,145	78	2,730	249,011	8,715,385
1948	106,176	3,716,160	87,927	3,077,445	78	2,730	306,998	10,744,930
1949	137,399	4,946,364	94,208	3,391,488	115	4,140	304,307	10,955,052
1950	191,725	7,295,136	79,784	3,035,781	152	5,784	290,490	11,053,144
1951	163,914	6,040,231	110,216	4,061,460	97	3,574	289,992	10,686,205
1952	141,947	4,864,524	93,585	3,207,158	111	3,804	273,059	9,357,732
1953	131,309	4,519,656	88,327	3,040,215	65	2,237	264,976	9,120,474
1954	134,944	4,597,542	101,785	3,467,815	195	6,644	268,508	9,148,068

Année	Territoire du Nord-Ouest		Yukon		Canada	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	onces troy	$	onces troy	$	onces troy	$
1945	8,655	333,218	31,721	1,221,258	2,696,727	103,823,990
1946	23,420	860,685	45,286	1,664,260	2,832,554	104,096,359
1947	62,517	2,188,095	47,745	1,671,075	3,070,221	107,457,735
1948	101,625	3,556,875	60,614	2,121,490	3,529,608	123,536,280
1949	177,493	6,389,748	81,970	2,950,920	4,123,518	148,446,648
1950	200,663	7,635,227	93,339	3,551,549	4,441,227	168,988,687
1951	212,211	7,819,975	77,504	2,856,022	4,392,751	161,872,873
1952	247,581	8,481,601	78,519	2,690,846	4,471,725	153,246,016
1953	289,929	9,979,356	66,080	2,274,474	4,055,723	139,597,985
1954	308,563	10,512,741	82,208	2,800,826	4,366,440	148,764,611

Plomb.—La production estimative de plomb, en 1954, a été de 218,495 tonnes, soit une augmentation de 13 p. 100 sur 1953. Le total de 1954 comprend les matières de base produites dans les fonderies canadiennes et la teneur récupérable calculée des minerais et concentrés qui sont exportés. A la Colombie-Britannique revient 79 p. 100 du total; sa production est passée de 148,817 tonnes en 1953 à 171,768 tonnes en 1954. La *Mackeno Mine* a commencé à produire au Yukon; ajoutée à celle de la *United Keno Mines*, sa production a porté le total à 16,883 tonnes pour le territoire. Au Québec, la production totale a diminué d'environ 15·4 p. 100. La seule mine de plomb de la Nouvelle-Écosse a vu sa production augmenter de 14·6 p. 100 sur celle de l'an dernier. La production totale de plomb affiné a été d'environ 166,000 tonnes. Les usagers canadiens ont absorbé environ 68,000 tonnes et 116,409 tonnes de plomb en saumon ont été exportées.

10.—Production de plomb tiré du minerai canadien, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1887-1910, voir l'*Annuaire* de 1929, p. 376; 1911-1928, la p. 355 de l'édition de 1939; 1929-1944, la p. 346 de l'édition de 1946.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	$		tonnes	$
1945	173,497	17,349,723	1950	165,697	47,886,452
1946	176,987	23,893,230	1951	155,231	58,229,146
1947	161,668	44,200,124	1952	168,842	54,671,021
1948	167,251	60,344,146	1953	193,706	50,076,822
1949	159,775	50,488,879	1954	218,495	58,250,831

Zinc.—La production de zinc, en 1954, a atteint 376,491 tonnes ($90,207,285), diminution de 25,271 tonnes comparativement au sommet de 1953 (401,762). Le prix moyen est demeuré à peu près le même durant les deux années.

En 1954, toutes les provinces sauf la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont accusé une production accrue sur 1953, le Yukon et l'Ontario surtout.

La production de zinc affiné, comprenant celui qui provient de minerais étrangers, a atteint 213,775 tonnes en 1954.

On a exporté des concentrés de zinc de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et de l'est du Canada à des fins de traitement, mais une grande partie des minerais de zinc extraits en Colombie-Britannique et une partie de ceux du Yukon ont subi leur traitement dans la fonderie de Trail (C.-B.).

11.—Production de zinc, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1911-1928, voir l'*Annuaire* de 1939, p. 361; 1929-1944, l'édition de 1946, p. 348.

Année	Quantité[1]	Valeur	Prix moyen la livre	Année	Quantité[1]	Valeur	Prix moyen la livre
	tonnes	$	cents		tonnes	$	cents
1945	258,607	33,308,556	6·44	1950	313,227	98,040,145	15·65
1946	235,310	36,755,450	7·81	1951	341,112	135,762,643	19·90
1947	207,863	46,686,010	11·23	1952	371,802	129,833,285	17·46
1948	234,164	65,237,956	13·93	1953	401,762	96,101,386	11·96
1949	288,264	76,372,147	13·25	1954	376,491	90,207,285	11·98

[1] Récupération estimative des fonderies étrangères et zinc affiné produit au Canada.

Minerai de fer.—En 1954, les producteurs de minerai de fer ont expédié 7,361,598 tonnes courtes ($49,666,507), augmentations tant au point de vue du volume qu'au point de vue de la valeur sur l'année précédente.

Dans la région Labrador–Nouveau-Québec, la production a débuté en juin 1954 et la première expédition a quitté le port de Sept-Îles à la fin de juillet.

En Ontario, le minerai provenait de la mine à ciel ouvert Hogarth de la *Steep Rock Iron Mines, Limited* tandis que la mine souterraine Errington se préparait à produire. La production des terrains de l'*Algoma Oil* provenait des mines souterraines Helen et Victoria, dans la région de Michipicoten. A Marmora, la séparation de la couche calcaire du minerai magnétique était presque terminée.

Les travaux d'exploitation de la mine *Iron Hill* (C.-B.) ont été suspendus en 1954, mais la mine Texada a continué à produire à peu près au même rythme qu'auparavant.

12.—Expéditions de minerai de fer et production de fonte en gueuses, de ferro-alliages et de lingots et moulages d'acier, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1886-1910, voir l'*Annuaire* de 1936, p. 388; 1911-1928, la page 354 de l'édition de 1939, 1929-1944, la page 346 de l'édition de 1946.

Année	Expéditions de minerai canadien	Production de fonte en gueuses			Production de ferro-alliages	Production de lingots et moulages d'acier
		Nouvelle-Écosse	Ontario	Canada		
	(tonnes)					
1945	1,135,444	374,302	1,403,647	1,777,949	178,214	2,877,927
1946	1,549,523	317,180	1,089,072	1,406,252	137,822	2,327,283
1947	1,919,366	354,789	1,606,787	1,962,848[1]	227,123	2,945,952
1948	1,337,244	438,430	1,687,309	2,125,739	232,734	3,200,480
1949	3,675,096	472,885	1,681,600	2,154,485	202,092	3,190,377
1950	3,605,261	513,029	1,804,092	2,317,121	180,499	3,383,575
1951	4,680,510	485,900	2,066,993	2,552,893	266,252	3,568,720
1952	5,271,849	395,262	2,286,323	2,681,585	232,117	3,703,111
1953	6,509,818	440,005	2,572,263	3,012,268	153,660	4,116,068
1954	7,361,598	314,297	1,896,732	2,211,029	116,141	3,195,030

[1] Comprend 1,272 tonnes en Colombie-Britannique.

Argent.—La production d'argent a continué sa courbe ascendante en 1954 atteignant 31,100,000 onces troy contre 28,300,000 onces troy en 1953. Les plus grands producteurs ont été la Colombie-Britannique, avec près de 11 millions d'onces troy, et le Yukon, avec 7 millions. A l'extrême est et ouest du pays, l'argent est récupéré des minerais d'argent-plomb-zinc; en Ontario, il se présente dans les minerais de nickel-cuivre, d'argent-cobalt, et d'or; dans le Québec, il est extrait des minerais de cuivre-or-argent et d'argent-plomb-zinc; et, au Manitoba et en Saskatchewan, les minerais complexes de cuivre-or-argent-zinc donnent des quantités appréciables d'argent.

13.—Production d'argent, par province, et valeur totale, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1887-1910, voir l'*Annuaire* de 1916-1917, pp. 286-287; 1911-1928, l'édition de 1939, p. 359; 1929-1943, l'édition de 1946, p. 347.

Année	Prix moyen de l'once troy (en monnaie canadienne)	Terre-Neuve	Nouvelle-Ecosse	Québec	Ontario	Manitoba
	cents	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy
1945	47 00	...	112	2,149,570	3,185,369	533,883
1946	83·65	...	146	1,916,453	2,485,215	528,017
1947	72·00	...	97	2,134,189	2,342,032	424,365
1948	75·00	...	8	2,376,754	3,210,107	737,298
1949	74·25	585,966	3	3,250,578	2,562,859	554,266
1950	80·82	575,524	2	4,343,379	4,408,620	893,099
1951	94·55	534,519	1	4,154,290	4,520,094	613,141
1952	83·52	638,524	91,886	4,536,247	6,491,124	412,149
1953	84·01	648,389	226,225	4,571,373	5,154,619	429,508
1954	83·26	742,120	262,361	4,907,304	5,443,721	411,125

13.—Production d'argent, par province, et valeur totale, 1945-1954—fin

Année	Saskatchewan	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada[1]	
	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	$
1945	1,426,457	5,620,323	2,033	25,158	12,942,906	6,083,166
1946	1,498,496	6,078,419	6,112	31,230	12,544,100	10,493,139
1947	1,282,546	5,903,367	45,355	372,051	12,504,018	9,002,893
1948	1,323,900	6,717,908	25,382	1,718,618	16,109,982	12,082,487
1949	1,482,009	7,573,506	70,505	1,562,730	17,641,493	13,098,808
1950	1,207,796	8,528,107	62,111	3,202,779	23,221,431	18,767,561
1951	1,454,341	8,342,414	64,228	3,442,788	23,125,825	21,865,467
1952	1,179,514	7,784,964	59,258	4,028,551	25,222,227	21,065,603
1953	1,257,622	9,308,874	63,592	6,039,127	28,299,335	23,774,271
1954	1,474,370	10,825,614	59,037	6,992,279	31,117,949	25,907,870

[1] Y compris des quantités plutôt faibles produites en Alberta.

Platinides.—Les platinides comprennent le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium et l'iridium. Presque tous les platinides produits au Canada viennent du minerai de nickel-cuivre de la région de Sudbury. Les résidus de platinides sont récupérés des réservoirs électrolytiques de l'affinerie de nickel de Port-Colborne (Ont.). La matte de nickel-cuivre expédiée par la *Falconbridge Nickel Company Limited* contient certains platinides qui sont récupérés à l'affinerie de Norvège. La production de 1954 s'élevait à 154,000 onces troy de platine évalué à $12,900,000 et 189,300 onces troy de palladium, de rhodium et autres d'une valeur de $7,900,000.

L'utilisation industrielle des platinides s'est accrue ces dernières années, surtout dans l'outillage électrique et chimique, la bijouterie et les appareils médicaux et dentaires.

14.—Production de platine et de palladium[1], 1945-1954

NOTA.—La statistique de la production de platinide au Canada remonte à 1887, mais avant 1921 les quantités sont relativement faibles et la base de calcul n'est pas comparable à celle utilisée aujourd'hui. Chiffres de 1921-1939, p. 347 de l'*Annuaire* de 1940; de 1940-1944, p. 537 de l'*Annuaire* de 1951.

Année	Platine		Palladium[1]		Année	Platine		Palladium[1]	
	onces troy	$	onces troy	$		onces troy	$	onces troy	$
1945[2]	208,234	8,017,010	458,674	18,671,074	1950	124,571	10,255,929	148,741	7,578,144
1946	121,771	7,672,791	117,566	5,162,801	1951	153,483	14,542,515	164,905	7,950,107
1947	94,570	5,582,467	110,332	4,387,740	1952	122,317	10,916,792	157,407	7,559,109
1948	121,404	10,622,850	148,343	6,295,132	1953	137,545	12,550,981	166,018	7,495,409
1949	153,784	11,603,002	182,233	8,289,915	1954	154,356	12,950,469	189,350	7,956,087

[1] Comprend aussi l'iridium, le rhodium et le ruthénium. [2] Les chiffres comblent les omissions des années antérieures.

Sous-section 4.—Production de minéraux non métalliques (moins les combustibles)

Les minéraux les plus importants du groupe sont l'amiante, le gypse, le sel, et le soufre, suivis de plusieurs autres comme la dolomite magnésitique, la mousse de tourbe, le quartz le sulfate de soude, le spath fluor, la barytine, la syénite éléolitique, le feldspath, la brique siliceuse, le mica, la saponite et le talc, et le graphite (voir tableaux **2** et **6**).

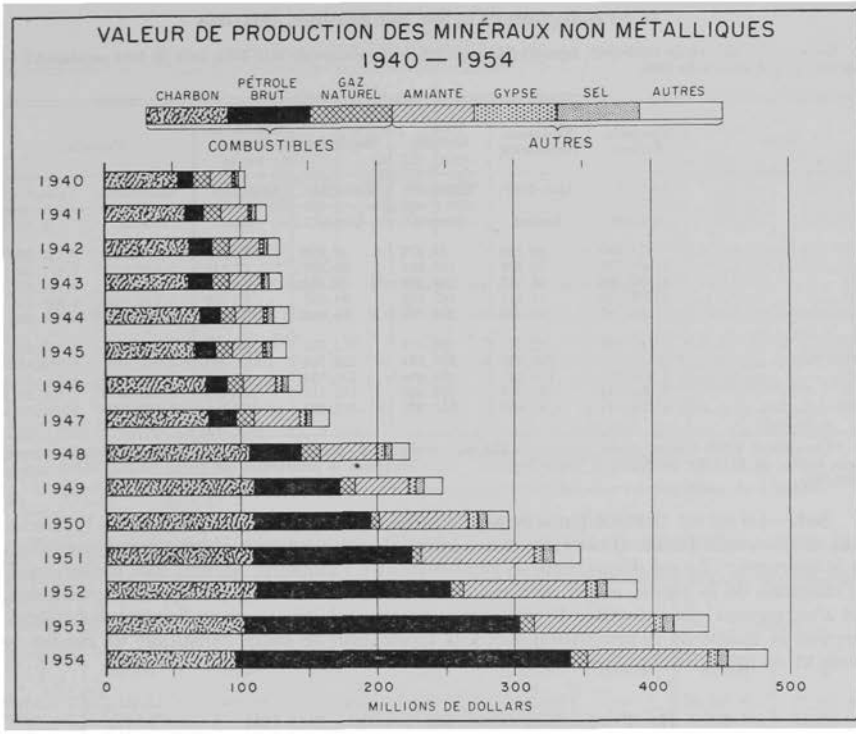

Amiante.—Les producteurs d'amiante ont expédié environ 924,000 tonnes de leur produit évaluées à $86,400,000 en 1954, au regard de 911,000 tonnes d'une valeur de 86 millions en 1953. Un programme de modernisation et d'expansion était en marche dans le Québec et une nouvelle mine de la Colombie-Britannique indiquait des progrès satisfaisants à la fin de l'année.

15.—Production d'amiante, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1896-1910, voir l'*Annuaire* de 1911, p. 424; 1911-1928, p. 368 de l'édition de 1939; 1929-1944, p. 367 de l'édition de 1946.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	$		tonnes	$
1945	466,897	22,805,157	1950	875,344	65,854,568
1946	558,181	25,240,562	1951	973,198	81,584,345
1947	661,821	33,005,748	1952	929,339	89,254,913
1948	716,769	42,231,475	1953	911,226	86,052,895
1949	574,906	39,746,072	1954	924,116	86,409,212

Gypse.—En 1954, la production de gypse a été plus considérable qu'en 1953 de 109,000 tonnes, par suite de la demande constante dans le domaine de la construction. Les mines de la Nouvelle-Écosse ont donné 80 p. 100 de la production canadienne.

16.—Production de gypse, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1926-1943, figurent à la page 325 de l'*Annuaire* de 1943-1944; ceux de 1944 paraissent à la page 542 de l'*Annuaire* de 1955.

Année	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Colombie-Britannique	Canada	
	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	$
1945	634,960	46,755	92,174	42,275	23,617	839,781	1,783,290
1946	1,538,738	38,839	122,524	63,187	47,649	1,810,937	3,671,503
1947	2,137,704	65,939	155,249	79,356	58,736	2,496,984	4,734,853
1948	2,795,848	61,534	182,303	94,698	82,426	3,216,809	5,548,245
1949	2,555,795	80,436	203,187	94,918	79,913	3,014,249	5,423,690
1950	3,185,199	82,641	199,314	114,555	84,627	3,666,336	6,707,506
1951	3,190,030	109,469	262,581	134,704	105,908	3,802,692	5,880,853
1952	2,969,312	110,183	278,992	130,934	92,702	3,590,783[1]	6,538,074[1]
1953	3,050,832	120,816	334,495	163,313	145,470	3,841,457[2]	7,399,884[2]
1954	3,168,134	88,856	357,432	162,037	147,310	3,950,422[3]	7,094,671[3]

[1] Comprend 8,600 tonnes d'une valeur de $54,881 produites à Terre-Neuve. [2] Comprend 26,531 tonnes d'une valeur de $117,208 produites à Terre-Neuve. [3] Comprend la production de Terre-Neuve, 26,653 tonnes ($124,385).

Sel.—Le sel est tiré des puits de saumure de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta, mais en Nouvelle-Écosse il est extrait des mines de sel gemme et obtenu par évaporation de la saumure. Le sel domestique se vend surtout à l'industrie laitière, aux conserveries, à l'industrie de la pêche, aux ministères de la Voirie et des Transports, aux agriculteurs. qui s'en servent pour assainir le sol, aux industries chimiques et enfin aux ménagères. Environ la moitié de la production sert à la fabrication de soude caustique, de cendre de soude et de produits chimiques connexes.

17.—Production de sel, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1926-1944 figurent à la page 368 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Nouvelle-Écosse	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Canada	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	$
1945	37,825	578,697	27,133	—	29,421	673,076	4,054,720
1946	38,371	441,679	26,166	—	31,769	537,985	3,626,165
1947	40,107	633,766	24,974	—	29,698	728,545	4,436,930
1948	61,799	619,598	25,251	—	34,613	741,261	4,836,028
1949	86,612	607,206	18,734	8,103	28,539	749,014	5,566,725
1950	101,930	696,582	16,592	18,186	25,606	858,896	7,011,306
1951	127,252	772,585	16,778	28,192	19,718	964,525	7,905,977
1952	138,845	757,025	18,113	33,540	24,380	971,903	7,774,815
1953	127,819	749,046	18,078	35,100	24,885	954,928	6,974,501
1954	150,589	733,066	17,809	37,227	31,196	969,887	8,340,163

Soufre.—La statistique relative à la production de soufre comprend la teneur en soufre de la pyrite expédiée et la teneur en soufre de l'acide sulfurique et de l'anhydride sulfureux fabriqués à partir des vapeurs de fonderie. Aux fins statistiques, le soufre élémentaire, récupéré au cours du traitement du gaz naturel n'est pas inclus dans l'industrie minière, car on considère que ces usines de traitement se rattachent de plus près à l'industrie chimique.

En 1954, les producteurs de soufre en ont expédié 532,000 tonnes soit 174,000 tonnes de plus qu'en 1953; l'année précédente, des expéditions importantes de pyrite ont été faites sur les stocks des années antérieures.

18.—Production de soufre, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1926-1954 figurent à la p. 369 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	$		tonnes	$
1945	250,114	1,881,321	1950	301,172	2,189,660
1946	234,771	1,784,666	1951	371,790	3,120,785
1947	221,781	1,822,867	1952	423,788	3,851,183
1948	229,463	1,836,358	1953	358,850	3,172,698
1949	261,871	2,039,384	1954	532,406	4,875,969

Sous-section 5.—Production de combustibles*

Houille.—Les mines de charbon souffrent toujours du contre-coup de la substitution du pétrole combustible, du gaz naturel et de l'électricité comme moyens de chauffage et de production d'énergie. La production de houille a diminué en 1954 pour la quatrième année consécutive, pour s'établir à 14,900,000 tonnes, au regard de 15,900,000 en 1953. Le recul le plus considérable a été celui de l'Alberta, où la production n'a atteint que 4,859,000 tonnes (5,900,000 en 1953). Elle a été de 5,840,000 tonnes (5,780,000) en Nouvelle-Écosse. Celle de la Saskatchewan a quelque peu augmenté.

* L'*Annuaire* de 1950, pp. 545-548, renferme des renseignements sur les réserves houillères du Canada.

19.—Production de houille, par province, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1874-1910 voir l'*Annuaire* de 1911, p. 419; 1911-1928, la p. 362 de l'édition de 1939; 1929-1944, la p. 361 de l'édition de 1946.

Année	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Canada	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	$
1945	5,112,615	361,184	1,532,995	7,800,151	1,699,768	—	16,506,713	67,588,402
1946	5,452,898	366,735	1,523,786	8,826,239	1,636,792	—	17,806,450	75,361,481
1947	4,118,196	345,194	1,571,147	8,070,430	1,763,899	—	15,868,866	77,475,017
1948	6,430,991	522,136	1,589,172	8,123,255	1,780,334	3,801	18,449,689	106,684,008
1949	6,181,779	540,806	1,870,487	8,616,855	1,906,963	3,153	19,120,043	110,915,121
1950	6,478,405	607,116	2,203,223	8,116,220	1,730,445	3,703	19,139,112	110,140,399
1951	6,307,629	653,439	2,223,318	7,659,329	1,739,412	3,696	18,586,823	109,038,855
1952	5,905,265	742,823	2,083,465	7,194,757	1,644,250	8,442	17,579,002	111,026,149
1953	5,787,026	721,252	2,021,304	5,917,474	1,443,006	10,611	15,900,673	102,721,875
1954	5,842,896	781,271	2,116,740	4,859,049	1,299,510	14,113	14,913,579	96,600,266

20.—Importations d'anthracite, de houille bitumineuse et de lignite, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1868-1910, voir l'*Annuaire* de 1911, p. 420; 1911-1928, l'*Annuaire* de 1939, p. 363; 1929-1944, l'*Annuaire* de 1946, p. 362.

Année	Anthracite[1]		Houille bitumineuse[2]		Lignite		Total[2,3]	
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
1945	3,412,739	27,568,369	21,648,350	74,861,376	467	2,229	25,061,556[3]	102,431,974
1946	4,631,387	41,987,460	21,475,040	78,366,184	172	776	26,106,599[3]	120,354,420
1947	4,281,682	41,012,759	24,610,045	97,835,771	203	1,255	28,891,930[3]	138,949,785
1948	5,244,837	56,380,098	25,614,443	129,929,580	14,632	78,073	30,873,912[3]	186,387,751
1949	3,945,135	45,656,328	18,233,528	95,403,106	16,547	89,629	22,195,210[3]	141,149,063
1950	4,286,383	54,285,320	22,660,969	120,443,963	7,471	34,848	26,954,823[3]	174,764,131
1951	3,853,431	51,244,639	22,938,824	116,802,323	9,150	42,486	26,801,405[3]	168,089,448
1952	3,894,863	49,430,308	21,030,503	101,203,443	7,487	33,403	24,932,853[3]	150,667,154
1953	2,989,054	40,088,265	20,273,425	96,464,453	3,062	14,735	23,265,541[3]	136,567,453
1954	2,754,882	33,163,183	15,822,283	71,617,515	2,824	14,500	18,579,989[3]	104,795,198

[1] Comprend le poussier d'anthracite. [2] Comprend la houille dédouanée pour ensoutage. [3] En 1945, le Canada a importé également 142,435 tonnes de briquettes de houille ou coke ($1,114,617); en 1946, 182,231 tonnes ($1,449,221); en 1947, 245,678 tonnes ($2 233,654); en 1948, 308,753 tonnes ($3,204,839); en 1949, 186,971 tonnes ($2,185,707); en 1950, 191,134 tonnes ($2,316,570); en 1951, 170,157 tonnes ($2,061,798); en 1952, 155,597 tonnes ($1,868,619); en 1953, 128,673 tonnes ($1 601 376); et en 1954, 128,163 tonnes ($1,583,610).

21.—Exportations de houille canadienne, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1868-1910, voir l'*Annuaire* de 1911, p. 421; 1911-1928, la p. 363 de l'*Annuaire* de 1939; 1929-1944, la p. 362 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	$		tonnes	$
1945	840,708	5,303,543	1950	394,961	3,198,040
1946	862,489	5,946,224	1951	435,083	3,495,664
1947	714,549	5,440,788	1952	388,960	3,203,522
1948	1,273,262	11,555,985	1953	255,274	1,999,908
1949	432,043	3,563,892	1954	219,346	1,716,435

Le tableau **22** donne la provenance du charbon consommé au Canada durant les années 1945-1954; le tableau **23** donne le détail du charbon disponible pour la consommation en 1953 et 1954; la différence entre les totaux des deux tableaux pour la même année est due à ce que les arrivages peuvent être gardés en entrepôt aux ports canadiens et n'être dédouanés que selon le besoin, et les arrivages des années antérieures peuvent être dédouanés (libérés pour consommation) au cours des années suivantes. Normalement, la quantité de houille destinée à la consommation excède la consommation domestique apparente, puisqu'une partie en est déchargée aux ports canadiens et réexportée ou sortie d'entrepôt pour ensoutage sans être dédouanée; mais, tant qu'elle reste en entrepôt au port, elle est disponible pour la consommation domestique si besoin en est.

22.—Consommation de houille canadienne et de houille importée, au Canada, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1886-1910, voir l'*Annuaire* de 1921, p. 367; 1911-1928, la p. 364 de l'*Annuaire* de 1939; 1929-1944, la p. 363 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Houille canadienne[1]		Houille importée "pour la consommation"				Total général	Par habitant[3]
			Des États-Unis	Du Royaume-Uni	Total[2]			
	tonnes	%	tonnes	tonnes	tonnes	%	tonnes	tonnes
1945	15,227,819	38·3	24,505,241	28,388	24,521,528	61·7	39,749,347	3·29
1946	16,502,508	39·0	25,639,541	101,580	25,740,704	61·0	42,243,212	3·45
1947	14,673,967	34·0	28,410,149	52,777	28,462,242	66·0	43,136,209	3·45
1948	16,928,028	36·0	30,295,841	162,550	30,454,917	64·0	47,382,945	3·70
1949	18,104,626	45·3	21,501,583	331,457	21,833,057	54·7	39,937,683	2·97
1950	18,224,944	40·6	26,224,893	423,874	26,649,049	59·4	44,873,993	3·27
1951	17,571,154	39·8	26,232,251	291,656	26,523,921	60·2	44,095,075	2·92
1952	16,749,416	40·5	24,248,804	356,032	24,603,789	59·5	41,353,205	2·87
1953	15,240,105	40·0	22,548,793	352,383	22,900,392	60 0	38,140,497	2 58
1954	14,466,212	44 0	18,054,962	266,304	18,322,056	56 0	32,788,268	2 16

[1] Somme du charbon vendu par les houillères canadiennes, de la propre consommation des charbonnages et de leur personnel, de la houille ayant servi à la fabrication du coke, etc., moins le charbon exporté. [2] Y compris de faibles quantités venant de pays autres que le Royaume-Uni et les États-Unis. Déduction est faite des quantités réexportées et du charbon bitumineux dédouané pour l'ensoutage. [3] Chiffres basés sur la population estimative donnée à la page 155.

23.—Stocks de houille assurés à la consommation au Canada, 1953 et 1954

NOTA.—Le rapport annuel du B F.S., *The Coal Mining Industry*, donne le détail par province.

Variété	Houille canadienne				Houille importée[1]		Stocks assurés à la consommation	
	Extraite		Exportée					
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Anthracite	—	—	—	—	2,931,599	2,737,172	2,931,599	2,737,172
Bitumineux	11,479,395	10,340,616	184,511	136,143	19,485,972	15,690,864	30,780,856	25,895,337
Sous-bitumineux	2,399,974	2,456,223	91	218	—	—	2,399,983	2,456,005
Lignite	2,021,304	2,116,740	454	1,274	—	—	2,020,850	2,115,466
Totaux	**15,900,673**	**14,913,579**	**185,056**	**137,635**	**22,417,571**	**18,428,036**	**38,133,188**	**33,203,980**

[1] Charbon arrivant aux ports canadiens, dédouané ou non, non compris 104,216 tonnes de briquettes importées en 1953 et 122,966 tonnes en 1954.

Pétrole.—Un article spécial sur la situation du pétrole brut canadien jusqu'à la fin de 1951 a paru dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 548-551; les pages 557 à 531 de l'*Annuaire* de 1954 prolongent l'exposé jusqu'à la fin de 1952 et, dans celui de 1955 (pp. 505-508) la situation est exposée jusqu'à juin 1954. Le présent volume, pp. 519-522, donne l'exposé pour une autre année (jusqu'à juin 1955). Le chapitre XIX renferme des renseignements sur le pétrole et les gazoducs.

En 1954, la production de pétrole brut au Canada a atteint 96,080,345 barils, soit 32·8 p. 100 de plus que les 80,898,897 barils de 1953. L'ouest du Canada a fourni 99 p. 100 du total, et l'Alberta à elle seule, 91 p. 100 (87,714,000 barils). La Saskatchewan a augmenté sa production en 1954 à 5,400,000 barils, et le Manitoba, qui ne produisait pas de pétrole avant 1951, en a livré 2,148,000 barils.

24.—Production de pétrole brut, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1936-1944 figurent à la page 499 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Année	Nouveau-Brunswick	Ontario	Saskatchewan	Alberta	Territoires du Nord-Ouest	Canada
	QUANTITÉ					
	barils	barils	barils	barils	barils	barils
1945	30,140	113,325	14,374	7,979,786	345,171	8,482,796
1946	28,584	123,082	118,686	7,137,921	177,282	7,585,555
1947	23,129	131,295	540,117	6,770,477	227,474	7,692,492
1948	21,372	176,989	849,166	10,888,592	350,541	12,286,660
1949	19,544	260,670	782,188	20,087,418	155,528	21,305,348
1950	17,137	250,655	1,041,098	27,548,169	186,729	29,043,788
1951	15,551	197,171	1,249,281	45,915,384	227,449	47,615,534[1]
1952	14,237	191,814	1,696,505	58,915,723	314,217	61,237,322[2]
1953	14,738	299,685	2,797,888	76,816,383	316,689	80,898,897[3]
1954	13,046	412,474	5,422,899	87,713,855	368,887	96,080,345[4]
	VALEUR					
	$	$	$	$	$	$
1945	42,413	268,478	15,362	13,169,692	136,303	13,632,248
1946	40,018	291,719	135,990	14,347,933	173,392	14,989,052
1947	32,381	350,000	614,156	18,078,907	500,238	19,575,682
1948	29,920	608,109	976,541	35,127,751	676,574	37,418,895
1949	27,362	901,143	836,941	58,999,936	353,108	61,118,490
1950	23,992	892,000	1,134,787	82,216,492	352,656	84,619,937
1951	21,771	677,905	1,659,045	113,870,152	399,887	116,655,238[1]
1952	19,932	641,037	2,256,352	139,512,432	379,160	148,088,212[2]
1953	20,633	994,835	3,833,107	193,761,644	257,251	200,582,276[3]
1954	18,265	1,391,687	8,183,304	228,319,165	344,960	243,877,080[4]

[1] Y compris 10,698 barils ($26,478) au Manitoba.
[2] Y compris 104,826 barils ($229,299) au Manitoba.
[3] Y compris 653,514 barils ($1,714,806) au Manitoba.
[4] Y compris 2,148,184 barils ($5,619,649) au Manitoba.

PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL,

CANADA ET ALBERTA 1945 – 1954

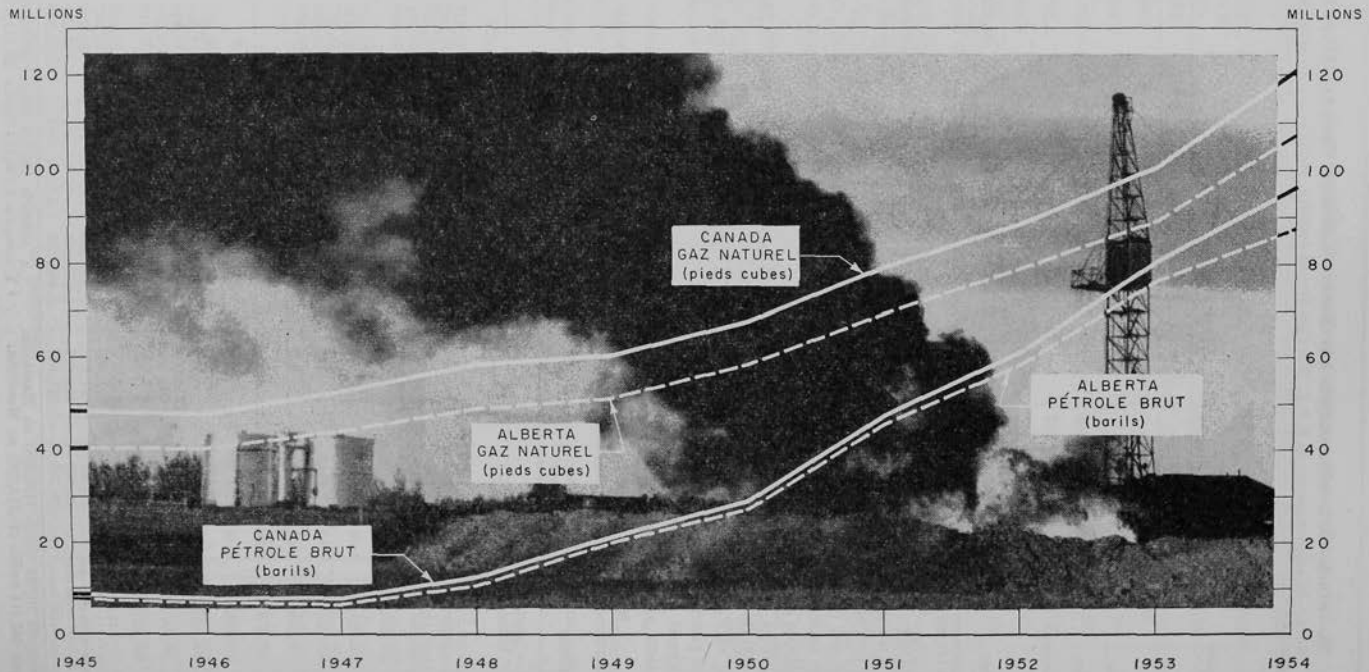

Production de gaz naturel.—L'Alberta produit près de 90 p. 100 du gaz naturel canadien. On estime que la production totale de toutes les provinces s'est établie, en 1954, à presque 121 milliards de pieds cubes, dont 107 milliards provenaient des puits de l'Alberta. La production de l'Ontario, en 1954, a atteint plus de 10 milliards de pieds cubes. (Voir aussi le rapport sur l'industrie du pétrole et du gaz naturel jusqu'à juin 1955, pp. 519–522, et l'article sur l'aménagement des pipelines au Canada, chapitre XIX.)

25.—Production de gaz naturel, par province, 1945-1954

NOTA.—Pour les années 1920–1928, voir l'*Annuaire* de 1940, p. 354; 1929–1944, l'*Annuaire* de 1946, p. 364.

Année	Nouveau-Brunswick	Ontario	Saskatchewan	Alberta	Territoires de Nord-Ouest	Canada	
	M. p. cu.	M. p. cu.	M. p. cu.	M. p. cu.	M. p. cu.	M. p. cu.	$
1945	653,230	7,199,970	163,824	40,393,061	1,500	48,411,585	12,309,464
1946	541,010	7,051,309	209,569	40,097,096	1,500	47,900,484	12,165,050
1947	489,810	7,785,921	274,193	44,106,643	—	52,656,567	13,429,558
1948	420,352	8,590,429	477,271	48,965,217	150,000	58,603,269	15,632,507
1949	375,035	8,024,213	812,916	51,179,779	65,234	60,457,177	11,620,302
1950	361,877	8,009,488	813,554	58,603,976	33,335	67,822,230	6,433,041
1951	261,579	8,442,842	860,082	69,876,831	19,333	79,460,667	7,158,920
1952	202,042	8,302,190	1,007,491	79,149,895	24,847	88,686,465	9,517,638
1953	177,112	9,708,969	1,422,128	89,651,605	26,109	100,985,923	10,877,017
1954	183,457	10,015,818	3,333,077	107,173,777	29,085	120,735,214	12,482,109

Sous-section 6.—Production de matériaux de construction

La production de matériaux de construction dépend de l'activité du bâtiment; en 1954, elle atteint un chiffre record de $203,980,000. Le groupe comprend l'argile et les argileux (brique, tuile à drain, tuyaux d'égout, etc.), le ciment, la chaux, le sable, le gravier et la pierre.

26.—Valeur de la production de matériaux de construction, par province, 1945-1953

NOTA.—Les chiffres de 1926–1944 figurent à la page 368 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	$	$	$	$	$
1945	...	1,310,214	1,489,210	17,051,353	17,437,552
1946	...	1,671,504	1,817,401	22,615,910	24,293,081
1947	...	2,724,003	2,397,433	29,236,137	30,447,055
1948	...	3,419,820	2,456,778	39,415,625	35,208,061
1949	1,683,483	3,445,872	2,508,033	38,735,128	40,755,195
1950	1,619,068	3,370,622	7,597,036	42,586,473	49,701,917
1951	1,490,381	3,476,399	4,029,324	51,450,113	60,202,877
1952	2,283,326	3,350,941	4,856,861	57,566,708	66,581,698
1953	3,062,606	3,317,733	5,136,128	57,086,039	77,219,296
1954	3,079,417	8,787,069	5,690,912	60,880,910	81,985,454

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
	$	$	$	$	$
1945	3,217,917	834,564	3,305,941	3,777,922	48,419,673
1946	4,235,389	1,322,107	4,765,108	5,399,721	66,120,221
1947	4,772,908	1,632,625	4,726,752	8,639,872	84,576,785
1948	6,050,453	1,426,836	7,089,427	10,060,246	105,127,246
1949	5,791,820	2,341,354	6,963,395	11,678,799	113,903,079
1950	6,507,817	2,021,376	8,377,256	10,514,647	132,296,212
1951	7,487,168	2,490,726	9,322,492	11,384,311	151,333,791
1952	7,903,121	2,369,697	10,828,838	13,067,428	168,808,618
1953	8,226,689	2,959,853	15,663,595	14,530,279	187,202,218
1954	8,882,850	2,900,164	15,574,092	16,201,828	203,982,696

Argileux.—Le chiffre des ventes d'argileux en 1954 a été sans précédent. Des argiles ordinaires, qui peuvent servir à la fabrication de la brique et de la tuile de construction, se trouvent dans toutes les provinces, mais c'est en Ontario et au Québec que leur production est la plus considérable. L'argile de grès provient en grande partie des régions d'Eastend et de Willows, en Saskatchewan; elle est expédiée à Medicine-Hat (Alb.) où, grâce au gaz de chauffe bon marché, elle est utilisée dans la fabrication d'articles de grès, de tuyaux d'égout, de poterie, d'articles de table, etc. On trouve aussi de l'argile de grès en Nouvelle-Écosse; bien qu'elle ne soit pas très exploitée par l'industrie céramique, la poterie en utilise une partie. Deux grandes fabriques et quelques petits établissements produisent de l'argile réfractaire à partir de l'argile domestique en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. Il existe dans le nord de l'Ontario des gisements d'argile à cuire plastique, blanche, de haute qualité et des gisements d'argile à porcelaine de haute qualité ont été découverts le long du Fraser, en Colombie-Britannique, mais ces gisements ne sont pas exploités commercialement. Des argiles figulines, très agglutinantes, se trouvent dans les couches de vase blanche du sud de la Saskatchewan, mais elles ne sont guère exploitées.

27.—Ventes totales d'argileux, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1926-1944 figurent à la p. 370 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	$	$	$	$	$
1945	...	433,455	232,783	2,534,630	3,107,189
1946	...	671,466	336,971	3,457,168	4,288,780
1947	...	752,126	381,184	4,257,423	5,289,528
1948	...	1,031,685	434,772	5,123,908	6,563,754
1949	25,450	1,053,845	515,767	5,580,421	7,435,439
1950	31,089	1,126,969	681,139	6,324,387	9,323,263
1951	32,183	1,202,428	740,861	6,776,430	10,484,341
1952	29,285	1,221,893	655,084	6,645,387	11,975,200
1953	39,500	1,234,319	620,769	8,070,942	14,829,222
1954	33,042	1,082,039	587,994	8,055,692	17,230,231

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
	$	$	$	$	$
1945	269,917	271,288	1,401,875	661,955	8,913,092
1946	372,920	411,446	1,808,971	859,645	12,207,367
1947	392,518	495,016	1,771,250	1,147,144	14,486,189
1948	517,181	509,593	2,055,738	1,392,417	17,629,048
1949	514,705	545,588	1,603,199	707,295	17,981,709
1950	690,730	581,506	1,950,309	1,081,496	21,790,888
1951	673,698	616,655	1,787,731	1,213,329	23,527,656
1952	575,088	711,778	1,964,618	1,183,195	24,961,528
1953	568,477	742,959	2,135,085	1,536,458	29,777,731
1954	512,989	844,398	2,316,982	1,696,731	32,360,098

Ciment.—La production de ciment a presque doublé depuis 1947 et les importations ont été relativement élevées durant la même période. C'est dans les provinces de Québec et d'Ontario que la production est la plus forte quoique des fabriques soient exploitées activement dans la plupart des provinces.

28.—Production, importations et exportations, et consommation apparente de ciment 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1910-1928 figurent à la p. 379 de l'*Annuaire* de 1939; ceux de 1929-1944, à la p. 370 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Production[1]		Importations		Exportations		Consommation apparente	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	barils[2]	$	barils[2]	$	barils[2]	$	barils[2]	$
1945	8,471,679	14,246,480	32,653	141,539	281,944	535,012	8,222,388	13,853,007
1946	11,560,483	20,122,503	350,057	1,098,532	114,370	236,276	11,796,170	20,984,759
1947	11,936,245	21,968,909	1,248,625	3,843,652	88,030	198,354	13,096,840	25,614,207
1948	14,127,123	28,264,987	1,120,671	3,995,173	72,999	200,575	15,174,795	32,059,585
1949	15,916,564	32,901,936	2,284,001	6,877,939	19,212	51,733	18,181,353	39,728,142
1950	16,741,826	35,894,124	1,386,219	3,788,981	23,909	111,351	18,104,136	39,571,754
1951	17,007,812	40,446,288	2,327,431	7,447,859	2,590	12,386	19,332,653	47,881,761
1952	18,520,538	48,059,470	2,913,981	9,068,181	4,305	20,686	21,430,214	57,106,955
1953	22,238,335	58,842,022	2,482,783	7,403,158	14,728	77,559	24,706,390	65,373,108
1954	22,437,477	59,035,644	2,292,200	6,316,890	123,645	496,058	24,606,032	64,738,465

[1] "Production" désigne la quantité et la valeur des ventes. [2] Le baril équivaut à 350 livres.

Sable, gravier et pierre.—Les dépôts de sable et de gravier sont nombreux dans l'est du Canada, sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où le gravier est rare. L'approvisionnement local en matières de ce genre est ordinairement tiré des gisements les plus proches puisque le prix exigé du consommateur est surtout régi par les frais de transport, ce qui explique le grand nombre de petites carrières et le petit nombre de grands établissements. Chaque province, excepté le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, produit du sable agglutiné naturel, mais les sables convenant particulièrement à certaines industries commandent un prix beaucoup plus élevé que le sable ordinaire. Le Québec et l'Ontario ont fourni ensemble 74 p. 100 de la production en 1952. La majeure partie de la production sert à l'amélioration des routes, aux ouvrages en béton et au ballastage des voies ferrées. La plupart des usines commerciales sont outillées pour la fabrication du gravier concassé, produit qui peut rivaliser avec la pierre concassée.

L'industrie de la pierre comprend deux divisions principales: exploitation des carrières et fabrication d'articles en pierre. Les carrières canadiennes de granit, de pierre calcaire, de marbre, de grès et d'ardoise fournissent des matériaux de construction et d'ornementation de haute qualité et aussi assurent une matière première aux industries chimiques et parachimiques. La valeur brute de la pierre de toutes variétés produite au Canada a été de $39,857,134 en 1954 contre $30,613,051 en 1953.

29.—Production de sable, de sable et gravier et de pierre, 1952-1954

Matériaux et usages	1952		1953		1954	
	Quantité	Valeur brute	Quantité	Valeur brute	Quantité	Valeur brute
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
Sable—						
Sable de fonderie	23,434	65,625	20,675	61,222	18,331	48,544
Construction, béton, voirie etc.	8,069,333	5,743,760	8,619,698	6,683,894	8,961,378	6,950,734
Autres usages	712,224	389,606	506,765	248,622	374,704	136,395
Sable et gravier—						
Ballast	7,122,550	2,403,865	8,436,245	3,032,939	6,083,110	2,433,412
Béton, voirie, etc.	68,157,943	31,125,978	66,125,694	32,228,212	73,899,831	35,652,959
Remplissage de mine	3,898,609	1,159,186	3,007,909	1,074,757	4,405,652	1,345,235
Gravier concassé	14,911,452	10,451,023	14,316,963	10,155,755	17,218,028	12,420,391
Total, sable et gravier	**102,895,545**	**51,339,043**	**101,033,949**	**53,485,401**	**110,961,034**	**58,987,671**

29.—Production de sable, de sable et gravier et de pierre, 1952-1954—fin

Matériaux et usages	1952		1953		1954	
	Quantité	Valeur brute	Quantité	Valeur brute	Quantité	Valeur brute
	tonnes	$	tonnes	$	tonnes	$
Pierre—						
Construction	109,205	4,229,790	118,233	4,270,095	134,718	5,071,852
Pierres à monuments et ornementales	11,948	1,045,429	16,398	974,757	18,424	1,483,344
Pierre à chaux pour l'agriculture	466,817	1,203,345	515,223	1,251,850	364,296	935,020
Usages chimiques—						
Fondant	1,221,345	1,651,115	1,401,808	1,703,846	1,177,128	1,500,407
Pulpe et papier	456,522	1,310,368	408,969	1,158,977	461,981	1,384,391
Autres	56,945	88,140	81,628	121,101	56,227	66,857
Blocaille et enrochement	1,977,855	2,435,767	1,199,162	1,873,574	10,469,944	6,975,942
Pierre concassée	14,066,426	17,497,862	15,776,593	17,693,179	19,747,430	20,953,361
Total, pierre[1]	**18,726,196**	**30,835,356**	**19,849,017**	**30,613,051**	**32,767,925**	**39,857,134**

[1] Comprend quelques usages secondaires non indiqués.

Section 5.—Statistique de l'industrie minérale

Les rapports statistiques annuels sur la production minérale publiés par le Bureau fédéral de la statistique comprennent une revue générale des principales industrie minérales, comme celles du cuivre-or, de l'argent-plomb-zinc et du nickel-cuivre, ainsi qu'une section sur les industries métallurgiques. Des renseignements supplémentaires publiés de temps à autre portent sur le personnel, les salaires et la valeur nette des ventes.

Les chiffres de la "valeur nette des expéditions" des industries, inscrits aux tableaux **30** et **31,** sont, dans chaque cas, les montants reçus par les producteurs pour leurs expéditions ainsi que les sommes additionnelles obtenues quand le fondage des minerais est fait au Canada, moins le coût des fournitures, du combustible, etc. Le total indique plus clairement le revenu réel des différentes industries que ne peut le faire la valeur des différents minéraux au tableau **2** du présent chapitre, où, dans le cas du cuivre, du plomb, du zinc et de l'argent, la valeur se fonde sur les prix moyens de l'année sur les principaux marchés appliqués à la production totale des mines et fonderies, sans déduction du combustible, de l'électricité et d'autres fournitures consommées dans la transformation. Quelques minerais et concentrés importés sont traités dans les fonderies et les affineries de métaux non ferreux du Canada, surtout en ce qui concerne l'aluminium, dont tout le minerai est importé, et du cobalt, qui provient surtout de minerais africains. Les ventes nettes de ces établissements comprennent, par conséquent, la valeur nette des métaux récupérés de ces minerais importés et, dans cette mesure, les ventes nettes indiquées aux tableaux **30** et **31** comprennent des produits d'origine étrangère.

30.—Statistique sommaire de l'industrie minérale, par province, 1953 et 1954

Province ou territoire	Usines ou mines	Employés	Salaires	Combustible, électricité et fournitures industrielles achetés[1]	Valeur nette des expéditions[2]
	nombre	nombre	$	$	$
1953					
Terre-Neuve	903	4,541	15,567,726	9,197,691	22,003,003
Nouvelle-Ecosse	540	13,037	39,236,701	15,676,633	53,075,567
Nouveau-Brunswick	383	1,755	4,545,645	2,675,310	9,276,970
Québec	4,059	33,095	113,001,528	309,922,593	298,176,878
Ontario	6,436	44,427	159,013,933	276,293,160	380,609,197
Manitoba	321	2,793	10,794,413	14,215,125	17,757,044
Saskatchewan	1,197	2,955	11,346,088	32,927,613	36,416,822
Alberta	5,598	11,313	37,555,287	13,447,286	236,186,969
Colombie-Britannique	1,008	14,488	53,928,687	120,727,933	111,129,794
Territoires du Nord-Ouest	41	791	3,686,321	1,634,300	8,675,331
Yukon	22	843	4,389,189	4,053,895	8,279,670
Canada, 1953	**20,508**	**130,038**	**453,065,518**	**800,771,539**	**1,181,547,245**

Renvois à la fin du tableau, p. 563.

30.—Statistique sommaire de l'industrie minérale, par province, 1953 et 1954—fin

Province ou territoire	Usines ou mines	Employés	Salaires	Combustible, électricité et fournitures industrielles achetés[1]	Valeur nette des expéditions[2]
1954	nombre	nombre	$	$	$
Terre-Neuve	935	4,239	14,453,655	10,216,424	30,904,242
Nouvelle-Écosse	550	12,899	38,482,669	15,654,574	59,111,757
Nouveau-Brunswick	453	1,930	5,080,813	2,772,067	9,992,761
Québec	4,186	33,784	118,958,503	321,538,425	340,569,396
Ontario	6,389	44,872	166,924,014	293,563,436	406,749,120
Manitoba	551	2,831	10,885,823	11,428,724	26,672,764
Saskatchewan	1,597	3,607	15,181,543	19,041,068	57,903,741
Alberta	6,150	10,069	34,228,685	15,245,554	266,839,682
Colombie-Britannique	1,020	13,420	52,079,596	124,812,744	108,639,931
Territoires du Nord-Ouest	40	837	4,026,418	1,792,384	24,565,743
Yukon	33	957	5,004,154	6,337,464	7,949,599
Canada, 1954	**21,904**	**129,445**	**465,305,873**	**822,402,864**	**1,339,898,736**

[1] Y compris les frais de transport et de fusion et le coût des minerais traités. [2] Valeur brute des expéditions, moins le coût des fournitures industrielles, du combustible, de l'électricité, du transport et de la fusion.

Le tableau **31** résume la statistique des principales industries minérales en activité au Canada de 1950 à 1954.

31.—Statistique sommaire des principales industries minérales, 1950-1954

Industrie et année	Usines ou mines	Employés	Salaires	Combustible, électricité et fournitures industrielles achetés[1]	Valeur nette des expéditions[2]
	nombre	nombre	$	$	$
Métalliques **1950**	**570**	**67,560**	**200,778,560**	**575,537,191**	**547,636,698**
1951	**589**	**75,085**	**246,327,167**	**741,012,719**	**669,801,701**
1952	**636**	**79,946**	**285,647,255**	**728,351,641**	**643,848,728**
1953	**574**	**76,826**	**285,940,984**	**713,345,667**	**643,620,543**
1954	**715**	**77,647**	**297,792,840**	**734,303,351**	**744,264,529**
Or alluvionnaire 1950	58	411	1,598,875	532,348	3,612,183
1951	47	362	1,553,103	621,174	2,951,342
1952	39	361	1,638,672	518,778	2,262,952
1953	56	306	1,372,504	259,011	1,878,310
1954	62	351	1,619,460	476,627	2,575,038
Quartz aurifère 1950	281	22,491	64,533,114	35,204,245	108,840,362
1951	211	22,126	68,739,531	36,643,949	100,059,503
1952	216	20,757	69,004,828	34,912,550	100,083,506
1953	173	18,751	60,920,362	30,973,120	91,408,605
1954	157	18,479	63,578,156	32,017,855	95,627,104
Cuivre-or-argent 1950	56	7,554	23,489,366	38,671,894	83,181,922
1951	82	6,223	21,545,660	30,830,233	92,331,995
1952	98	7,210	26,711,225	34,998,574	80,668,817
1953	84	7,476	27,582,448	31,970,373	68,881,908
1954	118	7,837	29,791,332	35,079,924	70,814,052
Argent-cobalt 1950	20	364	883,281	631,933	2,308,213
1951	22	514	1,406,783	899,494	3,640,348
1952	19	696	2,161,894	1,213,660	3,556,975
1953	14	739	2,204,274	1,387,416	3,235,991
1954	15	808	2,614,266	1,191,243	4,103,256
Argent-plomb-zinc 1950	112	5,939	17,632,755	36,872,621	85,845,870
1951	168	9,324	30,380,859	53,783,766	131,909,215
1952	177	10,331	37,643,614	60,189,782	104,937,002
1953	143	7,144	28,695,473	55,904,834	67,898,350
1954	124	6,386	24,847,011	58,178,798	78,077,960

Renvois à la fin du tableau, p. 565.

31.—Statistique sommaire des principales industries minérales, 1950-1954—suite

Industrie et année	Usines ou mines	Employés	Salaires	Combustible, électricité et fournitures industrielles achetés[1]	Valeur nette des expéditions[2]
	nombre	nombre	$	$	$
Métalliques—fin					
Nickel-cuivre....1950	10	7,713	25,313,838	7,914,476	46,028,054
1951	11	9,831	34,974,971	10,182,069	54,170,666
1952	22	10,820	42,151,955	12,046,000	59,694,630
1953	32	11,511	47,596,673	16,199,809	64,973,869
1954	37	11,244	48,142,987	19,576,040	74,891,033
Métaux divers....1950	16	3,225	8,578,969	8,538,649	15,108,311
1951	31	3,891	12,251,755	9,708,993	21,765,843
1952	47	5,163	18,370,772	14,119,614	25,523,464
1953	54	5,784	23,023,639	15,940,190	35,136,282
1954	180	6,494	24,603,658	17,241,822	66,138,130
Fusion et affinage....1950	17	19,863	58,748,362	447,171,025	202,711,781
1951	17	22,814	75,474,505	598,343,141	262,972,789
1952	18	24,608	87,964,295	570,352,683	266,721,382
1953	18	25,115	94,545,611	560,710,914	310,207,228
1954	22	26,048	102,595,970	570,541,042	352,037,956
Non-métalliques....1950	**200**	**10,116**	**25,333,806**	**17,498,480**	**76,699,807**
(sauf les combustibles). 1951	**197**	**10,611**	**31,034,773**	**22,219,341**	**91,493,071**
1952	**196**	**11,247**	**36,002,087**	**22,922,666**	**98,919,971**
1953	**210**	**11,099**	**36,891,610**	**23,208,288**	**96,771,684**
1954	**207**	**10,892**	**37,878,138**	**23,474,927**	**98,626,771**
Amiante....1950	19	5,552	15,848,829	10,267,587	55,640,809
1951	24	5,923	20,024,208	13,073,794	68,550,215
1952	23	6,318	23,625,431	13,137,225	76,158,201
1953	24	6,482	24,567,463	14,088,699	71,990,225
1954	25	6,563	24,850,100	14,054,972	72,386,464
Feldspath, quartz et syénite éléolitique..1950	36	476	1,056,129	467,968	2,553,587
1951	33	532	1,402,294	741,571	3,184,952
1952	34	426	1,251,943	660,344	3,044,081
1953	33	431	1,358,308	635,037	3,375,154
1954	29	377	1,193,766	554,188	3,107,993
Gypse....1950	13	1,004	2,412,698	1,775,427	4,935,137
1951	13	1,018	2,648,803	2,160,584	3,720,962
1952	14	1,061	2,979,091	2,361,683	4,176,391
1953	14	954	2,891,848	2,059,208	5,340,676
1954	14	932	2,929,829	2,166,490	4,929,289
Oxyde de fer....1950	6	44	70,404	37,360	225,272
1951	5	43	87,283	42,425	219,852
1952	4	45	93,423	41,867	153,055
1953	4	37	83,095	42,843	152,958
1954	3	31	67,564	35,985	150,871
Mica....1950	26	100	136,727	47,388	205,223
1951	31	138	182,033	32,728	414,922
1952	28	115	168,176	34,814	159,292
1953	44	105	152,284	26,351	134,777
1954	32	44	59,194	13,932	71,207
Tourbe (mousse et combustible)....1950	39	1,118	1,530,866	767,110	2,101,092
1951	37	859	1,247,619	831,434	2,318,010
1952	36	1,042	1,601,825	932,940	2,324,417
1953	36	955	1,579,715	984,997	2,447,096
1954	40	880	1,736,002	1,140,795	2,824,777
Sel....1950	13	643	1,521,593	2,180,610	5,919,503
1951	12	689	1,633,222	2,569,376	6,631,889
1952	12	651	1,997,219	3,060,246	5,995,833
1953	12	676	1,957,318	2,826,033	5,579,756
1954	13	669	2,067,424	2,702,731	7,151,404
Talc et saponite....1950	6	58	116,547	66,775	297,860
1951	3	50	109,522	62,955	242,383
1952	3	54	117,144	74,194	228,924
1953	3	54	132,934	63,315	245,182
1954	4	53	134,437	100,754	288,294

Renvois à la fin du tableau, p. 565.

31.—Statistique sommaire des principales industries minérales, 1950-1954—fin

Industrie et année	Usines ou mines	Employés	Salaires	Combustible, électricité et fournitures industrielles achetés[1]	Valeur nette des expéditions[2]
	nombre	nombre	$	$	$
Non-métalliques (sauf les combustibles)—fin					
Divers[3] 1950	42	1,121	2,640,013	1,888,255	4,821,324
1951	39	1,359	3,699,789	2,704,474	6,209,886
1952	42	1,535	4,257,845	2,619,353	6,679,777
1953	40	1,405	4,168,645	2,481,805	7,505,860
1954	47	1,343	4,839,822	2,705,080	7,716,472
Combustibles 1950	**8,203**	**28,453**	**74,491,043**	**16,365,197**	**184,815,362**
1951	**9,061**	**28,490**	**81,137,981**	**19,932,844**	**212,162,943**
1952	**10,236**	**28,029**	**87,935,137**	**23,709,842**	**232,767,209**
1953	**11,435**	**26,766**	**83,854,023**	**23,951,642**	**200,107,746**
1954	**12,357**	**24,807**	**78,271,162**	**22,931,832**	**329,809,609**
Houille 1950	363	23,418	60,938,980	14,464,916	95,675,483
1951	315	22,647	65,127,966	16,547,467	92,491,368
1952	271	21,754	66,028,224	18,959,228	92,066,921
1953	241	19,847	59,350,290	18,146,436	84,575,439
1954	223	18,050	53,650,045	15,631,307	80,968,959
Gaz naturel 1950	3,991	2,618	5,703,524	186,180	6,258,035
1951	3,985	2,658	6,491,234	174,884	6,516,339
1952	4,132	2,573	7,296,092	336,666	5,517,385
1953	3,688	2,769	8,073,532	337,277	6,519,224
1954	3,572	2,887	8,864,662	356,404	7,930,405
Pétrole 1950	3,849	2,417	7,848,539	1,714,101	82,881,844
1951	4,761	3,185	11,518,781	3,210,493	113,155,236
1952	5,833	3,702	14,610,821	4,413,948	135,182,903
1953	7,506	4,150	16,430,201	5,467,929	199,013,083
1954	8,562	3,870	15,756,455	6,944,121	240,910,245
Matériaux de construction 1950	**8,122**	**14,259**	**32,841,288**	**29,339,381**	**105,809,057**
1951	**8,310**	**14,685**	**38,661,612**	**32,867,997**	**121,631,628**
1952	**8,889**	**14,894**	**43,391,662**	**35,466,899**	**136,918,411**
1953	**8,289**	**15,347**	**46,378,901**	**40,265,942**	**151,047,272**
1954	**8,625**	**16,099**	**51,363,733**	**41,692,754**	**167,197,827**
Argileux 1950	134	3,663	8,583,912	4,655,254	17,135,634
1951	129	3,757	9,731,657	5,208,555	18,319,101
1952	133	3,568	9,812,214	5,116,848	19,844,680
1953	125	3,719	10,833,628	5,642,817	24,134,914
1954	125	3,929	12,112,490	6,023,812	26,336,286
Ciment 1950	8	1,781	5,235,735	15,109,409	23,091,104
1951	10	1,931	6,242,900	16,392,344	26,631,501
1952	11	2,239	7,849,057	18,365,676	32,664,254
1953	11	2,391	8,873,694	21,799,652	40,428,272
1954	12	2,575	9,802,707	22,243,820	39,953,127
Chaux 1950	43	1,133	2,760,960	4,052,688	8,774,233
1951	44	1,096	3,053,802	4,279,967	10,390,230
1952	42	1,005	3,145,246	4,435,054	9,784,399
1953	42	1,057	3,278,434	4,608,887	10,600,220
1954	40	1,012	3,349,881	4,678,017	10,810,741
Sable et gravier 1950	7,348	4,120	8,712,440	1,907,445	34,527,314
1951	7,591	4,060	10,414,559	2,309,809	42,317,750
1952	8,210	4,185	12,354,505	2,673,245	48,665,798
1953	7,623	4,377	13,253,953	3,526,252	49,959,149
1954	7,891	4,437	13,717,851	3,084,875	55,902,796
Pierre 1950	589	3,562	7,548,241	3,614,585	22,280,772
1951	536	3,861	9,218,694	4,677,322	23,972,446
1952	493	3,897	10,230,640	4,876,076	25,959,280
1953	488	3,803	10,139,192	4,688,334	25,924,717
1954	557	4,146	12,380,804	5,662,230	34,194,904
Total général 1950	**17,095**	**120,388**	**333,444,697**	**638,740,249**	**914,960,924**
1951	**18,157**	**128,871**	**397,161,533**	**816,032,901**	**1,095,088,743**
1952	**19,957**	**134,116**	**452,976,151**	**810,451,048**	**1,112,454,319**
1953	**20,508**	**130,038**	**453,771,539**	**800,771,539**	**1,181,547,245**
1954	**21,904**	**129,445**	**465,305,873**	**822,402,864**	**1,339,898,736**

[1] Y compris les frais de transport et de fusion et le coût des minerais traités. [2] Valeur brute des expéditions, moins le coût des fournitures industrielles, du combustible, de l'électricité, du transport et de la fusion. [3] Y compris les abrasifs naturels.

Section 6.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et combustibles

Le tableau 32 montre la production en 1953, dans les divers pays, de certains minéraux métalliques et de certains combustibles. Les chiffres sont extraits de l'*Annuaire statistique des Nations Unies, 1954*, qui donne la production de 1934–1953 d'une liste bien plus longue d'industries d'exploitation de mines et de carrières. Les chiffres de 1953 sont fournis à titre provisoire et ont été établis en convertissant les kilogrammes en onces troy pour l'or, et les tonnes métriques en tonnes courtes pour les autres métaux et les combustibles.

32.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et de combustibles, 1953[p]

NOTA.—Les tirets (—) indiquent que l'*Annuaire statistique des Nations Unies* ne donne aucun chiffre, faute de production ou de renseignements.

Pays	Or	Argent	Cuivre	Fer	Plomb	Zinc	Charbon	Pétrole brut
	(milliers d'onces troy)		(milliers de tonnes)					
Afrique du Sud-Ouest	—	—	13·4	—	65·3	17·4	—	—
Afrique équatoriale française	54·2	—	—	—	5·3	—	—	—
Afrique occid. britannique[1]	—	45·0	—	—	—	—	—	—
Afrique occid. française	1·6	—	—	—	—	—	—	—
Algérie	—	—	—	1,929·0	8·2	17·1	325·2	93·6
Allemagne	—	—	2·3	3,743·4	69·3	100·5	141,704·3	2,413·0
Angola	—	—	2·2	—	—	—	—	—
Arabie saoudite	81·6	—	—	—	—	—	—	45,385·5
Argentine	—	897·0	—	—	20·9	17·7	90·8	4,497·4
Australie	1,075·4	12,538·8	36·9	2,387·6	293·9	265·4	20,640·8	—
Autriche	—	—	3·4	953·5	6·2	6·5	178·6	3,306·9
Bahrein	—	—	—	—	—	—	—	1,654·6
Bechuanaland	1·1	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	—	—	—	38·6	—	—	33,135·5	—
Birmanie	—	578·7	—	—	10·7	8·4	—	156·5
Bolivie	22·9[2,3]	6,111·8[2]	5·0[2]	—	26·2[2]	26·5[2]	—	86·1
Brésil	115·0	—	—	—	—	—	2,237·7	133·6
Brunéi	—	—	—	—	—	—	—	5,374·9
Cameroun français	1·0	—	—	—	—	—	—	—
Canada	**4,068·5**	**28,424·4**	**251·7**	**3,575·9**[4]	**197·2**	**398·8**	**13,874·8**	**12,112·2**
Chili	130·7	1,498·2	400·2	1,899·3	—	—	2,575·0[5]	180·8
Chine[6]	24·8	—	—	—	—	—	2,637·8	2·8
Chypre	—	—	19·0	—	—	—	—	—
Colombie	436·0	119·0	—	—	—	—	469·6[7]	6,012·0
Congo belge[8]	371·0	4,951·2	236·0[9]	—	—	138·7	347·2	—
Corée	15·6	51·4	0·8	9·9	0·1	—	954·6[5]	—
Côte de l'Or	731·0	—	—	—	—	—	—	—
Cuba	—	—	17·9	151·0	—	—	—	1·0
Égypte	14·3	—	—	—	—	—	—	2,591·5
El Savaldor	19·9	347·2	—	—	—	—	—	—
Équateur	29·2	86·8	—	—	0·1	—	—	431·0
Espagne	—	1,450·0	—	1,679·9	60·4	92·3	13,441·6	—
États-Unis	1,970·0[10]	37,735·3[10]	926·4	66,204·8[11]	341·8	547·4	481,153·2	351,558·6
Fédération malaise	16·8	—	—	761·7	—	—	—	—
Fidji	76·9	—	—	—	—	—	—	—
Finlande	19·5	234·7	25·7	—	0·4	11·6	—	—
France	48·7	482·3	0·2	15·189·8	13·8	12·7	57,968·3[12]	427·5
Grèce	—	73·9	—	48·5	4·4	5·7	—	—
Guyane—								
britannique	17·4	—	—	—	—	—	—	—
française	4·9	—	—	—	—	—	—	—
hollandaise (Surinam)	6·1	—	—	—	—	—	—	—
Honduras	47·5[2]	—	—	—	1·5	—	—	—
Hong-Kong	—	—	—	61·7	—	—	—	—
Hongrie	—	—	—	—	—	—	2,314·9	914·9
Inde[13]	222·9	16·1	—	2,554·1	—	—	40,148·4	—
Indonésie	—	—	—	—	—	—	988·8	11,271·1
Irak	—	—	—	—	—	—	—	30,514·2
Iran	—	—	—	—	—	—	165·3[14]	1,482·6
Irlande	—	—	—	—	—	—	201·7	—
Italie	12·2	832·7	0·2	541·2	45·6	110·9	1,246·7	94·2
Japon	258·2	8,012·0	64·9	1,008·6	20·6	106·5	51,291·6	313·1
Kenya	9·6	—	—	—	—	—	—	—
Kuweit	—	—	—	—	—	—	—	47,697·0

Renvois à la fin du tableau, p. 567.

32.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et de combustibles, 1953[p]—fin

Pays	Or	Argent	Cuivre	Fer	Plomb	Zinc	Charbon	Pétrole brut
	(milliers d'onces troy)		(milliers de tonnes)					
Liberia	—	—	—	984·4[15]	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	2,371·1	—	—	—	—
Madagascar	1·6	—	—	—	—	—	—	—
Maroc français	—	—	—	256·8	88·5	38·9	622·8	113·1
Maroc espagnol	—	—	—	664·7	0·7[2]	—	—	—
Mexique	483·6	47,885·3	66·2	411·2	244·2	249·7	1,578·5	11,424·4
Mozambique	1·2	—	—	—	—	—	178·2	—
Nicaragua	266·8	—	—	—	—	—	—	—
Nigeria	0·7	—	—	—	0·1	—	783·7	—
Norvège	—	106·1	14·2	900·6[16]	0·6	5·8	469·6	—
Nouvelle-Guinée	120·6	57·9	—	—	—	—	—	288·8
Nouvelle-Zélande	38·6	77·2	—	1·3	—	—	866·4	—
Ouganda	0·4	—	—	—	—	—	—	—
Pakistan	—	—	—	—	—	—	648·2[5]	213·8
Papouasie	0·3	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	13,555·1	903·9
Pérou	140·2	19,650·5	37·9	—	135·5	147·8	300·9	2,351·2
Philippines	479·9	—	14·0	751·8	2·7	—	170·7	—
Pologne	—	—	—	—	—	—	97,664·8	275·6
Portugal	14·9	—	2·9	—	1·8	—	526·9	—
Qatar	—	—	—	—	—	—	—	4,477·6
Rhodésie—								
du Nord	3·3	514·4	406·1	—	12·9	28·3	—	—
du Sud	501·1	83·6	—	38·3	—	—	2,885·9	—
Roumanie	—	—	—	335·1	—	—	440·9	9,920·8
Royaume-Uni	—	—	—	4,959·3	7·4	3·2	251,097·6[17]	178·6
Sarre	—	—	—	—	—	—	18,097·7	—
Sarawak	0·5	—	—	—	—	—	—	51·8
Sierra-Leone	1·4	—	—	934·8	—	—	—	—
Suède	—	—	16·0	11,155·4	27·6	47·4	314·2	—
Suisse	—	—	—	57·3	—	—	—	—
Tanganyika	69·9[2]	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	937·0	—	—	22,376·9	148·8
Trinité	—	—	—	—	—	—	—	3,524·1
Tunisie	—	—	—	620·6	26·5	4·0	—	—
Turquie	—	—	26·2[9]	347·2	4·9	4·4	6,232·5	29·2
Union des républiques socialistes soviétiques	—	—	—	—	—	—	352,739·5[5]	57,871·3
Union Sud-Africaine	11,940·6	1,176·7	38·4	1,353·6	0·5	—	31,372·9	—
Venezuela	27·2	—	—	1,620·4	—	—	32·4	103,869·7
Vietnam	—	—	—	—	—	—	917·1	—
Yougoslavie	36·6	3,047·9	38·9	421·1	93·9	66·1	1,019·6	189·3

[1] Comprend la Côte de l'Or, le Nigeria et la Sierra-Leone. [2] Exportations. [3] Y compris les achats des banques centrales et minières. [4] Expéditions. [5] Y compris le lignite. [6] Formose seulement. [7] Seule la houille transportée par chemin de fer. [8] Y compris le Ruandi-Ourundi. [9] Production des usines métallurgiques. [10] Y compris l'Alaska. [11] A l'exception des minerais de fer manganésifères. [12] A l'exception de la Sarre indiquée séparément. [13] A l'exception de la Birmanie et du Pakistan indiqués séparément. [14] Année financière commencée le 20 mars 1953. [15] Année financière terminée le 31 août 1953. [16] Y compris le ferro-titanium. [17] La Grande-Bretagne seulement. Ne comprend pas la houille extraite des carrières, mais comprend celle extraite à ciel ouvert.

CHAPITRE XII.—ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Ressources hydrauliques et leur mise en valeur	568
Sous-section 1. Forces hydrauliques disponibles et captées	569
Sous-section 2. Aménagements hydro-électriques de 1954 par province ou territoire	572
Section 2. Centrales électriques	576
Sous-section 1. Statistique des centrales	577
Sous-section 2. *Propriété et réglementation* des centrales	581
Section 3. Production globale d'énergie électrique de toutes les sources disponibles	597

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Ressources hydrauliques et leur mise en valeur*

Les ressources hydrauliques, dont la nature a abondamment doté le Canada, contrée aux lacs et rivières innombrables, sont bien réparties dans tout le pays. Dans la plupart des régions, grâce à une précipitation suffisante et à une topographie favorable, de nombreuses rivières dont le cours est fréquemment coupé de rapides et de chutes se prêtent bien à l'aménagement hydro-électrique; à l'exception des prairies de l'Ouest central, presque toutes les parties du pays possèdent d'importantes ressources hydrauliques. En Colombie-Britannique, où la précipitation est abondante, les rivières du versant occidental des Rocheuses offrent plusieurs excellents emplacements. Bien que l'Alberta soit une des provinces des Prairies, elle est arrosée par des cours d'eau issus des Rocheuses et dispose de vastes réserves d'énergie inexploitée dans ses grandes rivières septentrionales. Le grand bouclier Canadien de roches précambriennes, qui décrit un arc autour de la baie d'Hudson, couvre une partie des Territoires du Nord-Ouest et du nord de la Saskatchewan, ainsi qu'une grande partie du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Labrador; cette région accidentée, couverte de forêts et bien arrosée, se caractérise par d'innombrables lacs et des rivières dont le cours est coupé de chutes et de rapides nombreux. Les forces de l'ensemble des Grands lacs et du Saint-Laurent constituent en Ontario et dans le Québec une partie des grandes ressources qui leur ont permis de se classer principales provinces industrielles du Canada et qui contre-balancent en grande partie l'insuffisance de houille domestique. Au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve la précipitation est modérément abondante et les rivières, sans être grandes, se prêtent à de multiples aménagements d'importance moyenne. Au Labrador, les ressources hydrauliques de la rivière Hamilton sont des plus importantes.

Il est difficile de comparer les ressources hydrauliques latentes et captées du Canada et celles d'autres pays†, car la statistique mondiale est incomplète et les tableaux reposent sur des bases différentes. Toutefois, d'après les chiffres de la fin de 1953, il semble que le Canada occupe le deuxième rang quant à l'énergie captée, n'étant dépassé que par les États-Unis. Pour ce qui est des captations par millier d'habitants, le Canada n'est dépassé que par la Norvège. Quant à l'énergie potentielle, le Canada se classe à peu près au cinquième rang, mais ses réserves sont en général plus facilement mobilisables pour d'éventuels marchés que celles des autres pays, sauf les États-Unis. On peut mentionner particulièrement les énormes ressources des grands réseaux fluviaux d'Afrique et d'Asie.

* Revu à la Division des ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

† De plus amples renseignements sur les ressources hydrauliques des autres pays paraissent dans l'*Annuaire* de 1951, pp. 558–559.

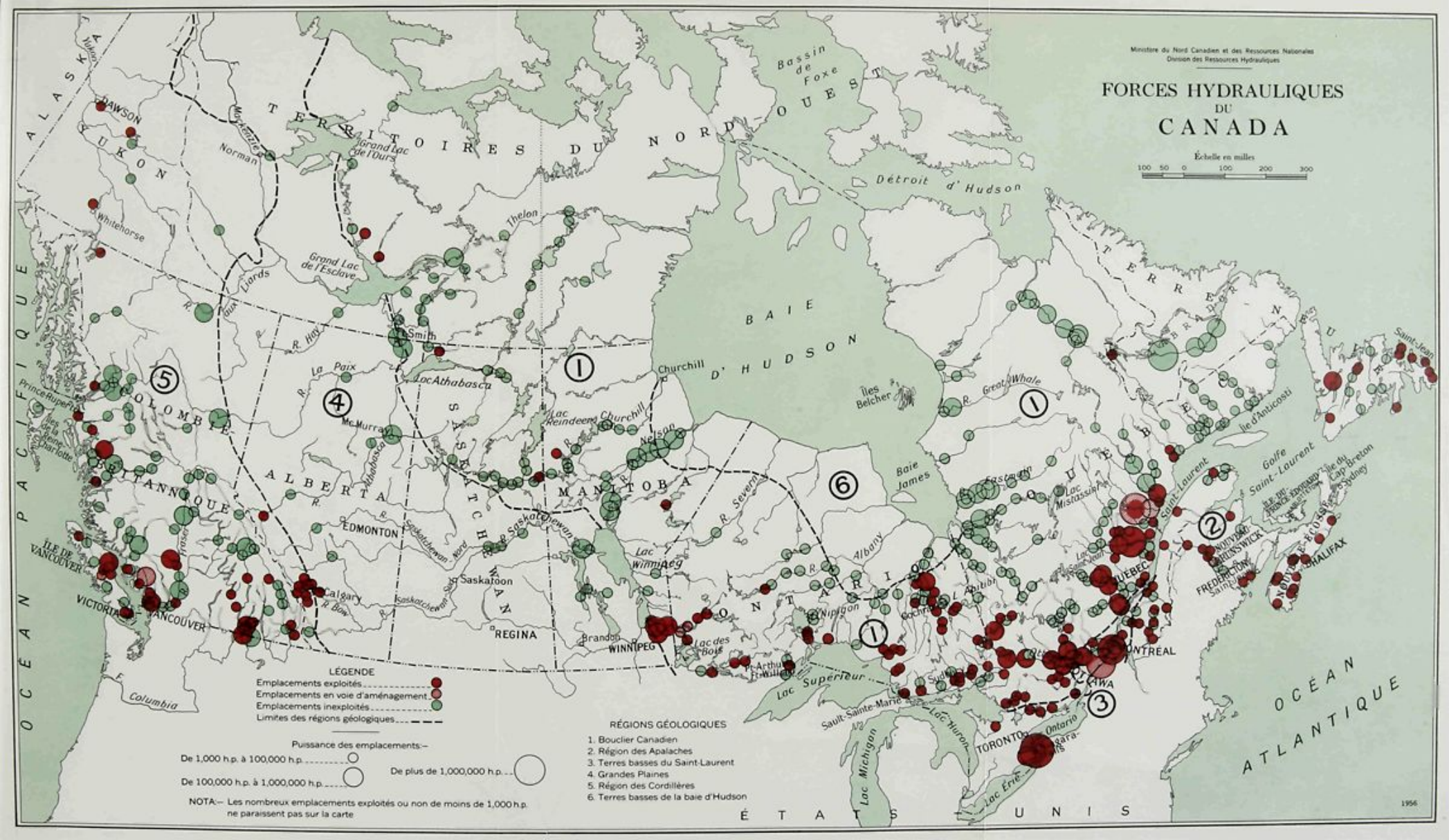
Ministère du Nord Canadien et des Ressources Nationales
Division des Ressources Hydrauliques
FORCES HYDRAULIQUES
DU
CANADA
Échelle en milles
100 50 0 100 200 300
LÉGENDE
Emplacements exploités
Emplacements en voie d'aménagement
Emplacements inexploités
Limites des régions géologiques
Puissance des emplacements:—
De 1,000 h.p. à 100,000 h.p.
De 100,000 h.p. à 1,000,000 h.p.
De plus de 1,000,000 h.p.
NOTA:— Les nombreux emplacements exploités ou non de moins de 1,000 h.p. ne paraissent pas sur la carte
RÉGIONS GÉOLOGIQUES
1. Bouclier Canadien
2. Région des Apalaches
3. Terres basses du Saint-Laurent
4. Grandes Plaines
5. Région des Cordillères
6. Terres basses de la baie d'Hudson
OCÉAN PACIFIQUE
ALASKA
YUKON
TERRITOIRES DU NORD OUEST
BAIE D'HUDSON
Bassin de Foxe
Détroit d'Hudson
Îles Belcher
TERRE DE BAFFIN
TERRE DE NEUVE
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOUVELLE-ÉCOSSE
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
ÎLE DE VANCOUVER
Golfe Saint-Laurent
Baie James
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Érié
Lac Ontario
ÉTATS UNIS
OCÉAN ATLANTIQUE
DAWSON
Whitehorse
Norman
Grand Lac de l'Ours
Grand Lac de l'Esclave
Thelon
Great Bear
Liards
Hay
Smith
La Paix
Lac Athabasca
McMurray
Athabasca
Churchill
Lac Reindeer
Nelson
Severn
Great Whale
Albany
Eastmain
Mistassini
Saint-Laurent
Saint-Jean
Anticosti
Cap-Breton
Sydney
HALIFAX
FREDERICTON
QUÉBEC
MONTRÉAL
OTTAWA
TORONTO
Niagara
Sault-Sainte-Marie
Pt-Arthur
Ft-William
Nipigon
Cochrane
Abitibi
Lac des Bois
Brandon
WINNIPEG
Lac Winnipeg
REGINA
Saskatoon
Saskatchewan
Red
Assiniboine
Calgary
Bow
EDMONTON
Peace
Fraser
Columbia
Prince-Rupert
Îles de la Reine-Charlotte
VICTORIA
VANCOUVER
1956

Sous-section 1.—Forces hydrauliques disponibles et captées

Le tableau 1 est un état sommaire des ressources hydrauliques du Canada et leur aménagement au 31 décembre 1955.

1.—Énergie hydraulique utilisable et captée, par province, 31 décembre 1955

Province ou territoire	Énergie utilisable en 24 heures, à 80 p. 100 du rendement		Turbines installées[1]
	Au débit minimum normal	Au débit normal de six mois	
	h.p.	h.p.	h.p.
Terre-Neuve	958,500	2,754,000	329,150
Île-du-Prince-d'Écouard	500	3,000	1,882
Nouvelle-Écosse	25,500	156,000	177,018
Nouveau-Brunswick	123,000	334,000	164,130
Québec	10,896,000	20,445,000	7,975,657
Ontario	5,407,000	7,261,000	5,367,866
Manitoba	3,333,000	5,562,000	796,900
Saskatchewan	550,000	1,120,000	109,835
Alberta	508,000	1,258,000	284,010
Colombie-Britannique	7,023,000	10,998,000	2,271,460
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	382,500	814,000	33,240
Canada	**29,207,000**	**50,705,000**	**17,511,148**

[1] Comprend les roues et turbines hydrauliques installées.

Les chiffres des première et deuxième colonnes du tableau indiquent l'énergie de 24 heures; ils sont fondés sur les rapides, les chutes et les emplacements de forces hydrauliques dont la chute ou hauteur de concentration possible a été mesurée ou pour le moins soigneusement estimée. Toutefois, le tableau de l'énergie utilisable au Canada n'est pas encore complet, parce que maints rapides et chutes d'une puissance indéterminée existent sur des rivières et cours d'eau de tout le pays, particulièrement dans les régions septentrionales les moins explorées. Il n'est pas tenu compte non plus, à moins que des études définies n'aient été faites et que les résultats en soient connus, des concentrations d'énergie réalisables sur les rivières et cours d'eau à pente graduelle, où des chutes économiques pourraient être aménagées au moyen de barrages. Aussi les chiffres de l'énergie utilisable donnés au tableau 1 (pour les deux débits) n'indiquent que les ressources hydrauliques minimums du Canada.

La troisième colonne donne la puissance totale des roues hydrauliques installées. Ces chiffres ne doivent pas être mis en comparaison directe avec ceux des première et deuxième colonnes pour établir le pourcentage de l'énergie hydraulique captée. Aux emplacements exploités, la puissance des roues hydrauliques installées est en moyenne de 30 p. 100 plus grande que le chiffre correspondant de l'énergie maximum disponible à ces mêmes emplacements. Les chiffres du tableau 1 indiquent donc que les *ressources hydrauliques connues* permettront l'installation de turbines d'une puissance de plus de 66 millions de h.p.; de plus, les turbines installées au 31 décembre 1955 ne répondent que pour moins de 27 p. 100 des ressources connues.

La mise en valeur des ressources hydrauliques du Canada est un bon indice de son expansion industrielle et de l'évolution de sa vie économique. En 1900, avant l'inauguration de la transmission de l'électricité à grande distance, l'économie du Canada se fonde surtout sur l'agriculture; les installations hydrauliques, de petites usines pour la plupart, ne réunissent que 173,000 h.p. La solution du problème de la transmission de l'énergie hydraulique à des centres éloignés vient permettre l'établissement d'entreprises hydrauli-

ques de grande envergure, et, en 1910, les installations totalisent 977,000 h.p. Durant les décennies suivantes, la puissance aménagée s'accroît à un rythme accéléré, en partie à cause des besoins de guerre.

Les chiffres du tableau **2** et le graphique de la page 571 indiquent clairement l'expansion constante de la puissance globale des aménagements hydro-électriques depuis le début du siècle. De 1900 à 1905, l'augmentation moyenne a été d'environ 56,000 h.p. par an, puis le taux est monté en flèche au cours des années suivantes par suite du perfectionnement de la transmission de l'électricité et de l'aménagement de vastes centrales électriques. De 1906 à 1922, l'essor s'est poursuivi au rythme annuel assez uniforme de 150,000 h.p. Les besoins accrus d'énergie électrique, au cours des prospères années 1920, ont entraîné en 1923 un relèvement brusque des installations et entre 1923 et 1935 l'augmentation a été d'environ 377,000 h.p. par an. Par suite de la crise économique, l'aménagement s'est fait au ralenti de 1936 à 1939; au cours des années suivantes, les besoins de la guerre en énergie hydro-électrique ont donné lieu à une forte augmentation moyenne de 481,000 h.p. par an entre 1940 et 1943. Il y a eu peu d'aménagements au cours des dernières années de guerre et dans l'après-guerre immédiat, de sorte qu'entre 1944 et 1947 l'augmentation de la puissance installée a été faible. Toutefois, la mise en œuvre du programme d'aménagement de l'après-guerre éloigné se fait clairement sentir dans l'augmentation considérable d'environ 906,000 h.p. par an entre 1948 et 1955. Les programmes actuels indiquent que l'expansion se poursuivra à la même cadence durant quelques années.

2.—Puissance en h.p. des turbines installées, par province, au 31 décembre, par décennie de 1900 à 1950 et par année de 1951 à 1955

NOTA.—Les chiffres des années 1900-1930 figurent à la page 375 de l'*Annuaire* de 1939; ceux de 1931-1939 à la page 376 de l'*Annuaire* de 1946 et ceux de 1940-1949 aux pages 573-574 de l'*Annuaire* de 1954.

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.
1900	—	1,521	19,810	4,601	82,864	53,876
1910	—	1,760	31,476	11,197	334,763	490,821
1920	—	2,233	37,623	21,976	955,090	1,057,422
1930	—	2,439	114,224	133,681	2,718,130	2,088,055
1940	—	2,617	139,217	133,347	4,320,943	2,597,595
1950	262,810	2,299	150,960	133,111	6,372,812	3,513,840
1951	279,160	2,299	150,960	132,911	6,755,351	3,718,505
1952	292,660	2,299	162,455	135,511	7,263,621	3,948,466
1953	311,150	1,900	162,433	164,130	7,719,122	4,006,686
1954	323,150	1,882	170,908	164,130	7,773,822	4,845,486
1955	329,150	1,882	177,018	164,130	7,975,657	5,367,866

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O.	Canada
	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.
1900	1,000	—	280	9,366	5	173,323
1910	38,800	30	655	64,474	3,195	977,171
1920	85,325	35	33,122	309,534	13,199	2,515,559
1930	311,925	42,035	70,532	630,792	13,199	6,125,012
1940	420,925	90,835	71,997	788,763	18,199	8,584,438
1950	595,200	111,835	107,225	1,284,208	28,450	12,562,750
1951	596,400	111,835	207,825	1,358,808	28,450	13,342,504
1952	716,900	111,835	207,825	1,432,858	31,450	14,305,880
1953	716,900	109,835	207,960	1,496,518	32,440	14,929,074
1954	756,900	109,835	258,710	2,246,868	32,440	16,684,131
1955	796,900	109,835	284,010	2,271,460	33,240	17,511,148

La quantité considérable d'énergie hydro-électrique a favorisé à tel point l'utilisation économique des produits du sol, des mines et de la forêt que le Canada devient rapidement très industrialisé. L'énergie bon marché est indispensable aux besoins énormes de la plus grande industrie du pays, celle de la pulpe et du papier, qui se range parmi les plus importantes entreprises industrielles du monde; elle permet aussi l'extraction, le bocardage et l'affinage économiques des métaux précieux et des bas métaux et facilite leur transformation en une multitude de produits ouvrés. L'expansion remarquable du Canada depuis la guerre est allée de pair avec l'accroissement des aménagements hydro-électriques. Des réseaux de lignes de transmission transportent l'énergie des usines hydro-électriques d'une puissance variant de quelques centaines à plus d'un million de h.p., à la plupart des villes du Canada et à des régions rurales de plus en plus nombreuses. La vaste répartition de l'énergie a favorisé la décentralisation de l'industrie en permettant l'exécution de certaines opérations manufacturières dans maintes petites localités. Un service domestique peu coûteux contribue lui aussi pour beaucoup au niveau élevé de la vie au Canada.

Des aménagements hydro-électriques de 17,511,148 h.p. ont produit environ 81,750 millions de kWh en 1955. Comme il est communément admis qu'un h.p. mécanique équivaut à la capacité de travail de dix hommes, l'énergie électrique totale produite en 1954 représente le travail de 495 millions d'ouvriers travaillant huit heures par jour et 275 jours par année.

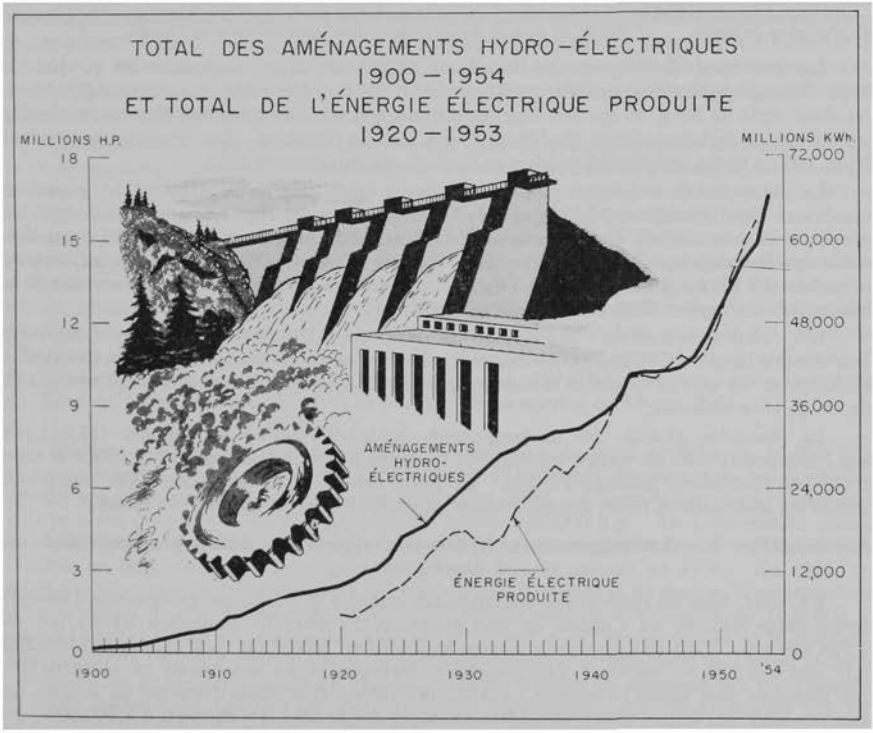

Dans le graphique ci-dessus le "Total de l'énergie électrique produite" est la production totale des centrales d'énergie et ne comprend pas l'énergie produite par les industries de la pâte et du papier et autres pour leur propre usage.

Le tableau 3 groupe en trois classes les fins principales auxquelles l'énergie hydraulique est utilisée.

3.—Énergie hydraulique captée, par province et industrie, 31 décembre 1955

Province ou territoire	Turbines installées			Total[4]
	Dans les centrales électriques[1]	Dans les pulperies et papeteries[2]	Dans les autres industries[3]	
	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.
Terre-Neuve	132,850	182,300	14,000	329,150
Île-du-Prince-Édouard	369	—	1,513	1,882
Nouvelle-Écosse	162,005	10,337	4,676	177,018
Nouveau-Brunswick	134,700	23,872	5,558	164,130
Québec	7,569,853	350,344	55,460	7,975,657
Ontario	5,063,517	223,507	80,842	5,367,866
Manitoba	795,000	—	1,900	796,900
Saskatchewan	109,800	—	35	109,835
Alberta	281,950	—	2,060	284,010
Colombie-Britannique	1,069,840	141,270	1,060,350	2,271,460
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	13,540	—	19,700	33,240
Canada	**15,333,424**	**931,630**	**1,246,094**	**17,511,148**
Pourcentage de toutes les installations	87·6	5·3	7·1	100·0

[1] Ne comprennent que les usines hydro-électriques qui produisent de l'énergie pour la vente. [2] Ne comprennent que l'énergie hydraulique *effectivement produite* par les compagnies de pulpe et papier. [3] Ne comprennent que l'énergie hydraulique *effectivement produite* par des industries autres que les centrales électriques et les industries de la pulpe et du papier. [4] Toutes les roues et les turbines hydrauliques installées au Canada.

Les centrales électriques, qui totalisent 15,333,424 h.p., fournissent 88 p. 100 de toute l'énergie hydraulique captée au 31 décembre 1955. En 1900, le pourcentage correspondant était de 33·5, ce qui fait voir les progrès énormes des centrales électriques depuis les débuts de la transmission de l'électricité à grande distance. Les centrales ont fourni 96 p. 100 de toute l'électricité vendue au Canada ou exportée en 1955.

La puissance de 931,630 h.p. des turbines de l'industrie de la pulpe et du papier ne comprend que l'énergie hydraulique *effectivement captée* et directement utilisée par les pulperies et papeteries. De plus, cette industrie est le plus important client des usines centrales électriques, absorbant près de 17 p. 100 de toute l'énergie vendue au secteur industriel en 1954. Une partie de l'énergie achetée est classée secondaire, servant à la génération de vapeur dans les chaudières électriques.

Les "autres industries" produisent un total de 1,246,094 h.p., uniquement pour leur propre usage. Ces industries diverses assurent aussi un vaste marché aux centrales électriques, vu que la quantité d'énergie qu'elles produisent ne représente qu'une partie de ce qu'elles utilisent.

La puissance globale des aménagements hydro-électriques au Canada (17,511,148 h.p.) comprend celle de toutes les roues et turbines hydrauliques installées, même si elles n'ont pas fonctionné pendant l'année. Le total, arrêté au 31 décembre 1955, comprend toutes les installations faites durant l'année et exclut les vieux groupes démontés.

Sous-section 2.—Aménagements hydro-électriques de 1954, par province ou territoire

En 1954, tous les records ont été surpassés quant à la puissance génératrice d'énergie hydraulique ajoutée au Canada en une année, cette nouvelle puissance ayant été de 1,758,450 h.p. Cela se compare bien avec le précédent record de 1952 alors que 1,066,250 h.p. ont été mis en service. Les nouvelles centrales et les extensions en construction qui devaient être mises en service en 1955 donneront approximativement un million de h.p. et celles qui seront mises en service au cours des années qui suivent, à 2,500,000 h.p. Les travaux de construction de nouvelles usines thermiques et d'extension ont été poussé très activement; dans le champ de la distribution, de nouvelles lignes de transmission ons été terminées, d'autres ont été commencées dans plusieurs parties du pays; des câbles sous-

marins ont été installés dans le bas Saint-Laurent et dans le détroit de Géorgie. Le progrès général des provinces, au point de vue de l'aménagement hydro-électrique surtout, est exposé ci-dessous.

Provinces de l'Atlantique.—A *Terre-Neuve*, la *Iron Ore Company of Canada* a complété en juin un aménagement de 12,000 h.p. en deux usines utilisant une chute de 34 pieds aux rapides Menihek de la rivière Ashuanipi, tributaire de la rivière Hamilton au Labrador. L'installation prévoit l'addition de deux nouvelles unités pour les besoins futurs. L'*Union Electric Light and Power Company Limited* a poursuivi activement la construction d'une centrale sur la rivière Trinity, près de Trinity. Au début, l'installation comprendra un groupe de 2,000 h.p. sous une chute de 260 pieds; elle devait être terminée en septembre 1955. Les aménagements prévoient l'addition d'un deuxième groupe plus tard. L'*United Towns Electric Company Limited* projette une installation de 2,000 h.p. sous une chute de 250 pieds sur le ruisseau New-Chelsea, près de New-Chelsea; la construction devait commencer en 1955.

En *Nouvelle-Écosse*, la *Nova Scotia Light and Power Company Limited* a complété son installation d'une centrale de 9,000 h.p. en une unité, sous une chute de 400 pieds sur la Nictau, près de Middleton. Une vieille installation de 400 h.p. a été démolie à cet endroit. La *Nova Scotia Power Commission* poursuit activement la construction d'une nouvelle centrale de 6,000 h.p. en deux groupes et sous une chute de 22 pieds sur la rivière Mersey à Lower-Great-Brook; elle doit être en service en 1955.

Au *Nouveau-Brunswick*, la *New Brunswick Electric Power Commission*, en marge de l'aménagement de Beechwood, sur la rivière Saint-Jean, a demandé des soumissions pour le déplacement des deux milles de ligne du Pacifique-Canadien et d'environ un mille de la route n° 2, entre McAdam et Edmundston. La centrale comprendra d'abord deux groupes de 45,000 h.p. chacun sous une chute de 60 pieds, avec addition, au besoin, d'un troisième groupe; la mise en service doit avoir lieu en 1957.

Construction de centrales à la vapeur.—En plus de l'aménagement hydro-électrique, la *Newfoundland Light and Power Company Limited* construit actuellement une centrale à vapeur de 10,000 kW à Saint-Jean, qui doit entrer en service en 1956. On a prévu l'addition d'un deuxième groupe pour les besoins futurs. La *Nova Scotia Light and Power Company Limited* ajoute un groupe de 24,000 kW à sa centrale d'Halifax et la *Nova Scotia Power Commission*, un groupe de 20,000 kW à Trenton. La *Seaboard Power Corporation* a terminé en mars 1954 un groupe de 18,750 kW à sa centrale à vapeur de Glace-Bay et elle en ajoute un autre semblable qui sera en service en mars 1955. La *New Brunswick Electric Power Commission* ajoute un groupe de 22,000 kW à sa centrale à vapeur de Chatham; il sera terminé en septembre 1956. Campbellton a terminé un agrandissement de 1,360 kW à sa centrale thermique municipale. La ville d'Edmundston ajoute un groupe au diesel de 1,700 kW à sa centrale et il doit être en service en février 1955.

Québec.—L'*Hydro-Québec* a complété l'installation de deux groupes de 16,000 h.p. chacun dans son aménagement du Rapid II sur l'Outaouais supérieure et un troisième groupe est en construction; il sera en service en 1955. L'installation d'un quatrième groupe a été prévue qui portera la puissance totale à 64,000 h.p. La Commission presse la réalisation de son aménagement de la rivière Bersimis, qui doit fournir 1,200,000 h.p. répartis en huit groupes. Trois groupes doivent être en service en 1956. En 1954, on a fait des progrès dans le déblaiement, la construction de routes et de camps, la construction d'un nouveau quai à Forestville, l'installation d'une centrale temporaire de 15,000 h.p. au lac Casse et l'on a commencé l'excavation du tunnel et de l'emplacement de la centrale. Une partie de l'énergie produite sera employée à desservir la péninsule de Gaspé grâce à quatre câbles sous-marins de 69 kV chacun et de 31·5 milles de longueur qui traverseront le lit du fleuve Saint-Laurent au cours de 1954. La construction d'une ligne de 161 kV et de 132 milles de longueur, de Les Boules à Copper-Mountain a été aussi terminée en 1954, et, pour un usage subséquent, un double circuit de 300 kV de la rivière Bersimis à Québec et Montréal est en voie de construction.

A l'installation de la Beauharnois, sur le fleuve Saint-Laurent, les travaux de draguage ont été continués au canal de prise d'eau et une communication avec le réseau de la *Gatineau Power Company* a été terminé par une ligne de 110 kV de Cedars à Lachute. Plus au nord, une ligne de 146 milles et de 161 kV entre St-Félicien et le district minier de Chibougamau est presque terminée.

La *Shawinigan Water and Power Company* fait les travaux préliminaires en vue de l'aménagement en 1955 d'un nouveau groupe de 44,500 h.p. à Rapide-Blanc, d'un groupe de 65,000 h.p. à La Trenche, et d'un groupe de 49,000 h.p. à la centrale de La Tuque. Au cours de 1954, la Compagnie a ajouté à son réseau de distribution une ligne de 75 milles et de 60 kV et une autre de 80 milles et de 220 kV est en construction.

La *Gatineau Power Company* poursuit l'aménagement d'un nouveau groupe de 47,000 h.p. à Paugan-Falls; il doit être en service en 1955 et fonctionner à un régime de 60 cycles. C'est le début du changement éventuel de 25 à 60 cycles dans les centrales de la rivière Gatineau.

La *Northern Quebec Power Company Limited* aménage un nouveau groupe de 35,000 h.p. à sa centrale de Des Quinze, sur l'Outaouais supérieure; il sera en service à la fin de 1955.

La centrale de deux groupes de 12,000 h.p. chacun de la *Gulf Power Company*, sur la rivière Ste-Marguerite, a été terminée en mai 1954 et une énergie de 44 kV est fournie à Sept-Îles et à Clarke-City.

L'Office de l'électrification rurale du Québec termine la construction d'une centrale de deux groupes de 600 h.p. chacun à Lac-des-Sables, sur la rivière Petites-Bergeronnes. La ville de Mégantic mettait en service en mai le premier groupe de 2,250 h.p. de sa centrale de Gayhurst, sur la rivière Chaudière, et un deuxième groupe qui complétera l'installation doit être en service en décembre.

Ontario.—La Commission d'hydro-électricité de l'Ontario a continué la rapide expansion de sa puissance génératrice au cours de 1954, dans plusieurs projets importants.

A la centrale Sir Adam Beck-Niagara n° 2, sur la rivière Niagara, sept groupes de 105,000 h.p. chacun ont été mis en service, et un projet d'une centrale de douze groupes de 1,260,000 h.p. devait être terminé pour 1955. Un grand tunnel hydraulique a été mis en service en juin et un deuxième en octobre; la plus grande partie du vaste projet a été exécutée au cours de 1954. Venant s'ajouter à la centrale principale, une construction a été entreprise sur un réservoir à pompes contenu dans une dyke de roc avec centre en argile imperméable qui assure 15,000 pieds-acre; il est adjacent au canal d'amenée. Six pompes à turbines réversibles de 40,000 h.p. chacune y seront installées et seront en service en 1956.

La Commission a commencé la construction du barrage régulateur qui fait partie des travaux de protection sur la rivière Niagara. Ces travaux ont pour but de régulariser le niveau de la rivière et d'intensifier la beauté des chutes Niagara; ils sont exécutés conjointement par le Canada et les États-Unis. Une fois terminé, le barrage, d'une longueur totale de 1,550 pieds, comprendra 13 vannes à bascule autonomes montées sur des piliers de béton. Le barrage est situé sur la rive canadienne de la rivière un peu en amont du début des Cascades. Le premier stade de la construction comprend deux vannes qui devaient être en service en avril 1955.

A la centrale de Pine-Portage, sur la rivière Nipigon, deux nouveaux groupes de 45,000 h.p. chacun ont été mis en service, portant l'installation totale à 172,000 h.p.

A Manitou-Falls, sur la rivière des Anglais, on a commencé les travaux d'un aménagement initial de 55,500 h.p. en trois groupes qui devront être en service en 1956; on a prévu l'addition d'un quatrième groupe de 18,500 h.p. Les travaux sont en marche pour la libération des terres qui doivent être inondées et la construction de batardeaux.

A titre d'agence canadienne de l'aménagement des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent, la Commission a commencé, dans la région de la centrale, des travaux préliminaires qui comprennent deux batardeaux et deux tunnels d'accès sur le canal actuel. Le projet comprend un barrage principal et une centrale entre l'île Barnhart et la rive canadienne, et deux barrages régulateurs, l'un sur le chenal américain de l'île Barnhart

et l'autre sur le chenal principal au bas des rapides Galop, près de Iroquois (Ont.). Des soumissions ont été demandées pour des turbines de 75,000 h.p. dont 16 seront installées et mises en service par la Commission; le début des opérations doit avoir lieu en 1958.

Le développement du réseau de distribution de la Commission comprend 185 milles de 230 kV, 263 milles de 115 kV, 197 milles de 13 à 44 kV, et un circuit de 1,080 milles de lignes rurales. Dans la région utilisant l'énergie au régime de 25 cycles, le travail de transformation de l'équipement pour l'utilisation de l'énergie au régime de 60 cycles progresse bien et environ 50 p. 100 du programme est terminé. Un groupe de 85,000 h.p. de la centrale n° 2 à la chute DeCew a été aménagé avec régime de 60 cycles.

En octobre 1954, la *Great Lakes Power Company* a terminé son aménagement de McPhail-Falls, sur la rivière Michipicoten; il comprend deux turbines de 7,500 h.p. chacune sous une chute de 48 pieds, actionnant un générateur de 5,000 kVa.

Provinces des Prairies.—Au Manitoba, la Commission hydro-électrique du Manitoba procède selon les prévisions à la construction de l'aménagement de la McArthur-Falls, sur la rivière Winnipeg. Quatre groupes, opérant sous une chute réduite, ont été mis en service en décembre 1954 et l'on s'attend que la centrale de 80,000 h.p. de huit groupes sera terminée en juillet 1955. Une nouvelle ligne de distribution à double circuit de 110 kV. et partant de la centrale de Transcona a été terminée. La *Manitoba Power Commission* continue d'étendre son réseau de distribution; les nouvelles additions comprennent une ligne de transmission de 115 milles à 115 kV, une de 21 milles à 66 kV, et une de 92 milles à 33 kV. La ville de Winnipeg a mis en service un deuxième groupe de 25,000 kW. dans sa centrale à vapeur auxiliaire.

En *Saskatchewan*, la *Saskatchewan Power Corporation* a terminé un nouveau groupe de 25,000 kW à la centrale à vapeur de Saskatoon, portant la puissance totale à 75,000 kW Un double groupe thermique de 2,500 kW a été installé à Swift-Current. Au cours de l'année, une ligne d'environ 290 milles de 69 kV a été construite entre Weyburn et Assiniboïa, entre Estevan et Red-Jacket, et entre Saskatoon et North-Battleford.

En *Alberta*, la *Calgary Power Limited* a terminé son aménagement de Bearspaw, sur la rivière Bow, un peu à l'ouest de Calgary. La centrale comprend une turbine de 20,750 h.p. sous une chute de 48 pieds, actionnant un générateur de 18,000 kVa. La compagnie a aussi mis en service un troisième groupe de 30,000 h.p. avec un générateur de 23,500 kVa à sa centrale de Ghost, plus en amont sur la rivière; la centrale fonctionne sous une chute de 92 pieds et elle a une puissance totale de 66,000 h.p. En plus, deux nouveaux aménagements qui doivent être en service en 1955 sont en voie de construction sur la rivière Kananaskis, un groupe de 6,900 h.p. à Upper-Kananaskis-Lake et un autre de 18,500 h.p. à l'emplacement de Pocaterra, plus bas que le Lower-Kananaskis-Lake. Au cours de 1954, le système de transmission de la compagnie a été augmenté par la construction d'une ligne de 142 milles avec 66 kV et d'une autre de 114 milles à un voltage moindre. De plus, la *Calgary Power Limited* construit pour être mis en service en 1956 une centrale avec turbine à vapeur à Wabamun; la centrale aura une puissance de 66,000 kW. La *Canadian Utilities Limited* a installé une turbine à gaz de 6,000 kW à Vermilion et, en collaboration avec la *Northland Utilities*, elle a ajouté deux groupes diesel de 1,250 kW chacun à la centrale de Fairview. La ville de Lethbridge a installé un nouveau groupe à sa centrale à vapeur, portant sa puissance à 13,500 kW.

Colombie-Britannique.—L'événement remarquable de la construction hydro-électrique en 1954 a été l'achèvement de la première tranche du vaste projet de l'*Aluminum Company of Canada* à Kemano-Kitimat. Les trois premières turbines Pelton, de 150,000 h.p. chacune et sous une chute de 2,485 pieds, ont été mises en service dans la centrale souterraine et l'énergie de 287 kV est transportée à Kitimat sur une ligne de 50 milles. L'équipement a été commandé et les travaux de préparation sont en marche pour l'installation d'une quatrième turbine de 150,000 h.p. et d'une génératrice de 122,000 kVa, qui doivent être en service en 1955. La puissance ultime est d'environ deux millions de h.p., mais on n'a pas annoncé de nouveaux développements du projet.

La *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* a terminé la première partie de son aménagement de Waneta, sur la rivière Pend-d'Oreille; elle consiste en deux turbines de 120,000 h.p. chacune, sous une chute de 210 pieds et directement raccordées à un générateur de 90,000 kVa. L'aménagement a été prévu dans la centrale pour l'addition de deux nouveaux groupes quand le besoin existera.

La *British Columbia Electric Company Limited* a terminé à sa centrale de Bridge-River l'installation d'un quatrième groupe de 62,000 h.p. d'une puissance totale de 248,000 h.p. Les travaux d'élévation du barrage de retenue LaJoie ont été continués. Les travaux ont été commencés à l'aménagement de Seton-Creek, près de Lillooet; ils comportent un seul groupe de 58,500 h.p. sous une chute de 147 pieds qui doit être mis en service en 1956. La construction d'une ligne de transmission de 60 kV a été terminée entre Lillooet et Ashcroft, une distance de 60 milles, et l'on a commencé la construction d'une seconde ligne de transmission de 100 milles entre Bridge-River et Vancouver, ligne qui transportera 345 kV, le plus haut voltage du continent. Pour assurer de l'énergie additionnelle à l'île de Vancouver, on a commandé un câble sous-marin qui traversera le détroit de Géorgie; il aura une longueur de 77 milles et transportera 120,000 kVa d'énergie à 132 kV.

La *British Columbia Power Commission* a continué ses travaux du nouvel aménagement du site de la rivière Puntledge, près de Courtenay; la centrale ne comptera qu'un seul groupe comprenant une turbine de 35,000 h.p. sous une chute de 355 pieds actionnant un générateur de 30,000 kVa; elle doit être en service au début de 1955. Le projet de la rivière Spillimacheen est allé bon train et l'achèvement du premier stade comprenant 5,250 h.p. en trois groupes doit avoir lieu au printemps de 1955; on pourra y ajouter plus tard un nouveau groupe de 3,000 h.p. Les recherches ont été terminées au sujet de l'aménagement de 70,000 h.p. à Ladore-Falls, sur la rivière Campbell, et la construction doit se faire au cours de 1955. Une ligne de transmission de 60 kV a été terminée entre Whatshan et Nakusp et une ligne de 33 kV de la rivière Spillimacheen à Golden est en voie de construction.

La centrale hydro-électrique de Shawatlans de la *Northern British Columbia Power Company Limited*, au lac Woodworth, comprenant une turbine de 1,650 h.p. et un générateur de 1,125 kVa, a été détruite par un incendie en août 1954. On s'attend que la reconstruction sera entreprise en 1955.

Les nouveaux aménagements aux centrales à diesel de la *British Columbia Power Commission* comprennent 1,000 kW au lac Williams, 1,000 kW à Terrace, 1,136 kW au lac Burns et 1,000 kW à Quesnel.

Yukon.—Dans le sud du Yukon et le nord de la Colombie-Britannique, la *Northwest Power Industries Limited* a continué ses recherches en vue d'un aménagement hydro-électrique semblable à celui de Kitimat mais d'une puissance ultime supérieure, d'environ 4,300,000 h.p. Le projet comprend la conversion des grands lacs aux sources de la rivière Yukon et un énorme réservoir de retenue par la construction de digues près de Whitehorse et à d'autres endroits. Le cours du fleuve Yukon et des rivières et cours d'eau adjacents vont être détournés vers la vallée Nakonake, assurant une chute de 1,100 pieds et permettant un aménagement initial de 880,000 h.p. et un aménagement final de 2,800,000 h.p. Plus tard, un troisième tunnel conduira de l'eau à la rivière Taku pour un développement ultérieur d'énergie. Le site industriel projeté se trouvera sur la rivière Taku en Colombie-Britannique où des fourneaux et des affineries à des fins métallurgiques diverses pourront être installés.

La *Yukon Hydro Company Limited* projette pour 1955 la construction d'une nouvelle centrale de 800 h.p. qui exigera la diversion vers McIntyre-Creek des eaux du canal de fuite de la centrale actuelle de Porter-Creek.

Section 2.—Centrales Électriques

Les centrales électriques appartiennent à des compagnies, municipalités ou particuliers qui vendent ou distribuent l'énergie électrique qu'ils produisent ou achètent. Elles se divisent en deux catégories, selon le mode de propriété: 1° commerciales,—propriétés privées exploitées par des compagnies ou des particuliers; 2° municipales,—propriétés

des municipalités ou des gouvernements provinciaux. Elles se subdivisent ensuite, selon le genre d'énergie employée, en *a*) hydrauliques, *b*) thermiques et *c*) non génératrices; ces dernières achètent à peu près toute l'électricité qu'elles revendent, certaines possédant un outillage électrogène de secours. Les usines hydrauliques contiennent des turbines et roues hydrauliques d'une puissance équivalant à 88 p. 100 environ de la puissance totale des installations hydrauliques de toutes les industries du Canada, et les générateurs mus par cet équipement assurent 94 p. 100 de la production de toutes les centrales électriques.

4.—Énergie électrique produite, par classe d'usine, 1938-1953, et par province, 1953

(En milliers de kWh)

Année	Produite par—		Total	Année et province ou territoire	Produite par—		Total
	Usines hydrauliques	Usines thermiques			Usines hydrauliques	Usines thermiques	
				1953			
1938	25,687,568	466,592[r]	26,154,160	Terre-Neuve	247,187	4,240	251,427
1939	27,829,017	509,013[r]	28,338,030	Île-du-P.-É.	366	39,073	39,439
1940	29,524,248	585,035[r]	30,109,283	Nouvelle-Écosse	471,769	554,134	1,025,903
1941	32,628,930	688,733	33,317,663	N.-Brunswick	497,690	248,614	746,304
1942	36,582,953	772,226	37,355,179	Québec	33,770,297	23,500	33,793,797
1943	39,660,312	819,281	40,479,593	Ontario	16,478,543	1,789,768	18,268,311
1944	39,553,352	1,045,427	40,598,779	Manitoba	2,750,270	3,669	2,753,939
1945	39,131,020	999,034	40,130,054	Saskatchewan	553,459	620,672	1,174,131
1946	40,692,395	1,044,592	41,736,987	Alberta	796,106	543,821	1,339,927
1947	42,273,167	1,151,632	43,424,799	Col.-Britannique	3,276,091	105,533	3,381,624
1948	41,070,095	1,319,586	42,389,681	Yukon et Territoires du N.-O.	84,684	1,441	86,125
1949	42,779,199	1,639,374	44,418,573				
1950	46,624,218	1,869,500	48,493,718				
1951	52,955,002	1,896,842	54,851,844	**Canada, 1953**	**58,926,462**	**3,934,465**	**62,860,927**
1952	57,023,530	2,385,668	59,409,198				

Sous-section 1.—Statistique des centrales*

Les progrès des centrales électriques sont presque constants depuis 1919, année d'origine de la statistique sur la production de kilowatts-heures. Le mouvement général a été nettement ascendant et la production des centrales en 1953 a été plus de onze fois celle de 1919, 122 p. 100 par rapport à 1939. L'aménagement en h.p. s'est accru presque sans interruption même durant la dépression, surtout à cause des grands projets antérieurs alors en voie de réalisation. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'expansion a été phénoménale et d'autres vastes aménagements sont aujourd'hui en chantier (voir pp. 572–576). La puissance actuelle des groupes hydrauliques et thermiques équivaut à plus d'un cheval-vapeur pour chaque Canadien.

* Revu à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

5.—Statistique sommaire des centrales électriques, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1917-1931 figurent à la p. 378 de l'*Annuaire* de 1940 et ceux de 1932-1943, à la p. 596 de l'édition de 1950.

Année	Usines	Recettes de la vente d'électricité[1]	Puissance de l'outillage	Kilowatt-heures produits	Usagers	Employés	Salaires
	nombre	$	h.p.	en milliers	nombre	nombre	$
1944	626	215,246,391	9,898,908	40,598,779	2,238,023	19,770	36,945,296
1945	600	215,105,473	9,840,259	40,130,054	2,333,230	21,283	39,521,365
1946	600	226,096,273	10,001,712	41,736,987	2,476,830	24,577	46,422,998
1947	607	243,705,976	9,786,087	43,424,799	2,643,327	26,704	54,120,717
1948	635	257,377,490	10,219,596	42,389,681	2,822,027	29,349	61,974,958
1949[2]	650	289,311,624	10,883,276	44,418,573	3,076,369	31,746	70,551,730
1950	665	323,833,465	11,976,241	48,493,718	3,269,824	46,193	71,773,595
1951	647	374,643,376	13,030,592	54,851,844	3,439,750	47,467	89,130,327
1952	562	415,494,074	14,221,806	59,409,198	3,620,595	47,238	102,165,917
1953	524	469,047,351	15,661,037	62,860,927	3,817,455	48,169	115,652,039

[1] Moins les doubles emplois. [2] Y compris Terre-Neuve à partir de 1949.

6.—Production d'énergie des centrales électriques, par province, 1949-1953

(En milliers de kWh)

Province ou territoire	1949	1950	1951	1952	1953
Terre-Neuve	200,610	147,470	172,436	233,291	251,427
Île-du-Prince-Édouard	24,950	29,050	32,768	35,879	39,439
Nouvelle-Écosse	717,473	762,339	887,908	964,771	1,025,903
Nouveau-Brunswick	651,253	696,519	758,087	752,887	746,304
Québec	25,530,923	27,323,311	29,690,086	32,112,878	33,793,797
Ontario	11,324,407	12,718,518	15,985,056	17,297,526	18,268,311
Manitoba	2,159,998	2,449,383	2,564,537	2,699,246	2,753,939
Saskatchewan	858,088	903,144	978,773	1,079,309	1,174,131
Alberta	800,729	869,064	996,945	1,174,002	1,339,927
Colombie-Britannique	2,105,186	2,535,412	2,723,454	2,987,261	3,381,624
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	44,956	59,508	63,794	72,148	86,125
Canada	**44,418,573**	**48,493,718**	**54,851,844**	**59,409,198**	**62,860,927**

Service domestique.—La quantité d'électricité consommée à des fins ménagères ou domiciliaires a presque atteint 16 p. 100 de la production totale des centrales électriques. Des chiffres sur les usagers, les kilowatt-heures et le prix, sans les taxes fédérales, provinciales et municipales directes, sont donnés au tableau **7.** La consommation moyenne par usager et le coût moyen par kilowatt-heure varie beaucoup d'une municipalité et d'une province à l'autre, mais la différence des comptes moyens est moins élevée. L'électricité à bon marché pour fins domestiques contribue largement au niveau de vie élevé au Canada. La consommation moyenne par usager a presque doublé depuis 1939, tandis que le coût a diminué de près de 11 p. 100 par kilowatt-heure.

7.—Statistique sommaire de la consommation ménagère d'électricité, 1944-1953

Année	Usagers	Consommation	Consommation moyenne par usager	Coût moyen par année	Coût moyen par kWh
		milliers de kWh	kWh	$	cents
1944	1,906,452	3,046,980	1,598	27·96	1·75
1945	1,987,360	3,365,497	1,693	28·05	1·66
1946	2,104,549	3,881,677	1,844	29·85	1·62
1947	2,246,253	4,383,222	1,951	31·28	1·60
1948	2,398,847	4,984,280	2,078	33·32	1·60
1949	2,619,831	5,678,847	2,168	34·47	1·59
1950	2,797,378	6,750,303	2,413	38·97	1·61
1951	2,951,988	7,726,114	2,617	43·25	1·65
1952	3,112,306	8,741,182	2,809	46·48	1·65
1953	3,283,486	9,877,727	3,008	51·25	1·70

Service agricole.—Le tableau **8** donne le nombre d'usagers agricoles, la consommation annuelle moyenne, le revenu annuel moyen, et le revenu moyen par kilowatt-heure vendu aux usagers de chaque province en 1952 et 1953. L'électrification rurale a fort progressé depuis la fin de la dernière guerre. En 1953, le nombre des usagers agricoles s'est accru de 24,479 et le total national a été porté à 384,349, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1952. On estime qu'environ 61 p. 100 des fermes canadiennes sont desservies par une ligne d'énergie électrique. Plusieurs autres fermes produisent leur propre électricité au moyen de moteurs, de moulins à vent, etc.

8.—Service agricole des centrales électriques, 1952 et 1953

(Sans Terre-Neuve, ni le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest.)

Année et province	Usagers	Consommation d'électricité (en kWh)		Recettes		
		Total	Moyenne par usager	Total	Moyenne par usager	Moyenne par kWh
	nombre	milliers	nombre	$	$	cents
1952						
Île-du-Prince-Édouard	3,769	3,025	803	250,617	66·49	8·3
Nouvelle-Écosse	20,560	14,735	717	664,314	32·31	4·5
Nouveau-Brunswick	36,354	30,710	845	1,824,564	50·19	5·9
Québec	95,397	116,873	1,225	3,535,841	37·06	3·0
Ontario	133,409	480,894	3,605	9,372,808	70·26	1·9
Manitoba	29,623	78,963	2,666	2,156,227	72·79	2·7
Saskatchewan	8,591	13,117	1,527	705,491	82·12	5·4
Alberta	13,818	37,960	2,747	1,024,527	74·14	2·7
Colombie-Britannique	18,349	47,048	2,564	1,081,986	58·97	2·3
Total, 1952	**359,870**	**823,325**	**2,288**	**20,616,375**	**57·29**	**2·5**
1953						
Île-du-Prince-Édouard	4,095	3,474	848	292,258	71·37	8·4
Nouvelle-Écosse	20,950	15,979	763	705,815	33·69	4·4
Nouveau-Brunswick	37,157	31,659	852	1,878,048	50·54	5·9
Québec	98,571	127,985	1,298	3,769,277	38·24	2·9
Ontario	138,031	525,013	3,804	11,588,687	83·96	2·2
Manitoba	33,601	98,887	2,943	2,629,162	78·25	2·7
Saskatchewan	13,850	26,528	1,915	1,324,580	95·64	5·0
Alberta	18,634	48,529	2,604	1,249,533	67·06	2·6
Colombie-Britannique	19,460	52,754	2,711	1,185,390	60·91	2·2
Total, 1953	**384,349**	**930,808**	**2,420**	**24,622,750**	**64·03**	**2·6**

Équipement des centrales électriques.—L'équipement des centrales électriques présenté au tableau **9** comprend tout l'équipement des centrales génératrices, thermiques et hydrauliques, comme aussi l'équipement thermique auxiliaire des centrales non génératrices. La puissance des installations est celle établie par le manufacturier et, dans le cas des roues et turbines hydrauliques, la puissance en kWh varie avec le débit d'eau. La plupart des stations hydrauliques sont considérables et desservent de vastes régions au moyen de lignes de transmission. Quant à la plupart des usines thermiques, elles sont petites et ne desservent que la municipalité locale. Le nombre de machines thermiques a diminué en 1953 en comparaison des années précédentes. On installe des groupes plus puissants pour remplacer, en certains cas, deux ou trois petits groupes. Le tableau ne comprend pas l'outillage des petites usines, établies surtout en Saskatchewan et en Alberta et dont la production est en grande partie consommée par l'industrie et l'établissement qui en est propriétaire.

9.—Équipement total des centrales électriques, par province, 1952 et 1953

Année, province ou territoire	Usines	Roues hydrauliques et turbines		Machines thermiques		Dynamos	
		Nombre	Puissance	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance
			h.p.		h.p.		kVA
1952							
Terre-Neuve	19	30	71,215	17	3,246	48	62,462
Île-du-Prince-Édouard	6	5	369	17	21,340	20	17,375
Nouvelle-Écosse	46	60	144,390	50	197,222	107	290,561
Nouveau-Brunswick	17	13	106,600	43	112,541	55	188,948
Québec	97	291	6,679,023	41	52,552	336	5,740,457
Ontario	133	377	3,614,666	42	684,117	419	3,450,291
Manitoba	11	42	708,000	12	18,095	54	555,276
Saskatchewan	80	7	109,800	157	321,443	156	361,660
Alberta	86	15	205,900	134	180,202	150	327,173
Colombie-Britannique	59	64	897,075	118	78,498	184	846,851
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	8	4	13,800	15	1,712	19	13,201
Canada, 1952	**562**	**908**	**12,550,838**	**646**	**1,670,968**	**1,548**	**11,854,255**
1953							
Terre-Neuve	20	37	106,850	17	6,911	54	97,730
Île-du-Prince-Édouard	7	5	369	14	21,110	20	17,375
Nouvelle-Écosse	42	56	146,735	47	219,336	93	310,280
Nouveau-Brunswick	18	15	133,600	45	135,631	59	235,823
Québec	93	306	7,297,533	41	54,802	348	6,309,094
Ontario	134	397	3,739,776	47	1,011,117	441	3,797,937
Manitoba	10	44	715,000	9	37,250	53	577,651
Saskatchewan	68	7	109,800	152	354,616	154	392,670
Alberta	68	15	205,900	120	292,352	138	416,136
Colombie-Britannique	57	66	953,075	135	102,822	201	915,101
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	7	5	14,740	15	1,712	20	14,077
Canada, 1953	**524**	**953**	**13,423,378**	**642**	**2,337,659**	**1,581**	**13,083,874**

Exportations et importations d'énergie électrique.—L'énergie électrique n'est exportée du Canada que moyennant un permis et un droit de 0·03 cent le kWh, sauf certaines exceptions. Les droits perçus sur les exportations pour les années financières terminées le 31 mars de 1951 à 1954, ont atteint $608,602, $743,407, $738,918, $662,860. Les exportations des années 1951–1954 paraissent au tableau **10**. L'énergie est aussi transmise en grande quantité du Québec à l'Ontario et en moindre quantité entre les autres provinces.

Le volume d'eau qu'il est permis de détourner vers le côté canadien à Niagara pour la production d'électricité a été augmenté de 5,000 pieds cubes par seconde en novembre 1940 grâce au détournement du bassin de la baie James vers celui des Grands lacs, de l'eau du lac Long et de la rivière Ogoki. En 1941, une nouvelle augmentation de 9,000 pi³:s. vers les usines canadiennes et de 12,500 pi³:s. vers les usines américaines a été permise; en 1943, 4,000 pi³:s. ont encore été ajoutés aux usines canadiennes, portant le total à 54,000 pi³:s. pour le Canada et à 32,500 pour les États-Unis. Cet accroissement de débit et l'exploitation plus forte du Saint-Laurent ont permis d'augmenter les exportations d'énergie ferme et d'énergie secondaire aux États-Unis (5,000 pi³:s. produiront quelque 150,000 h.p. à l'usine de Queenston, en Ontario). En 1950 et 1951, la consommation canadienne accrue et l'eau moins abondante ont diminué l'excédent d'énergie exportable, mais les exportations ont augmenté en 1952 et ont atteint un sommet de 2,718,308,000 kWh en 1954.

10.—Énergie électrique exportée du Canada, par compagnie, et importée des États-Unis, 1951-1954

(En milliers de kWh)

Compagnie	1951	1952	1953	1954
Exportations aux États-Unis—				
Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario	392,036	374,772	352,129	307,550
Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario (excédent)	717,387	744,878	616,066	1,111,971
Canadian Niagara Power Company	303,660	321,188	316,641	312,291
Canadian Niagara Power Company (excédent)	37,966	93,218	69,899	68,748
Ontario and Minnesota Power Company	39,340	42,312	44,212	43,655
Maine and New Brunswick Electric Power Co	39,129	27,610	28,666	42,138
Maine and New Brunswick Electric Power Co. (excédent)	2,113	4,956	7,439	17,143
British Columbia Electric Railway Co	188,186	209,982	308,695	150,006
Southern Canada Power Co	2,976	3,220	3,787	3,818
Southern Canada Power Co. (excédent)	—	11,616	28,777	13,657
Hydro-Québec	644,017	650,142	645,411	643,864
Fraser Companies, Ltd	8,319	8,893	1,864	3,025
Detroit and Windsor Subway Company	325	352	360	336
Autre	68	71	84	106
Total, exportations	**2,375,522**	**2,493,210**	**2,424,030**	**2,718,308**
Importations des États-Unis	**8,956**	**19,985**	**180,637**[r]	**115,654**

Sous-section 2.—Propriété et réglementation des centrales*

Les forces hydrauliques sont exploitées au Canada par des commissions provinciales, des municipalités ou des sociétés particulières. La première commission provinciale du genre a été formée en Ontario en 1906 pour administrer, au nom d'un groupe de municipalités, des entreprises de production et de distribution d'électricité. Aujourd'hui, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario produit et achète de l'énergie, la transmet aux municipalités urbaines et rurales et approvisionne des usagers importants. Cette commission importe des États-Unis et y en exporte de l'énergie électrique et elle aménage constamment l'énergie hydraulique le long de la voie maritime du Saint-Laurent en collaboration avec la *New York State Power Authority*.

11.—Statistique sommaire des centrales électriques publiques, 1944-1953

Année	Usines génératrices	Usagers	Énergie électrique produite	Équipement générateur	
				Roues et turbines hydrauliques	Total
			milliers de kWh	h.p.	h.p.
1944	202	1,484,784	14,910,198	3,092,295	3,424,729
1945	208	1,566,676	14,599,195	3,118,324	3,460,272
1946	203	1,650,739	14,739,271	3,274,484	3,612,539
1947	230	1,772,919	15,759,275	3,380,900	3,760,833
1948	242	1,884,642	16,692,388	3,632,636	4,085,141
1949[1]	259	2,033,418	17,686,684	3,784,484	4,359,048
1950	270	2,200,957	20,061,314	4,558,449	5,171,747
1951	270	2,315,309	24,380,802	4,955,247	5,804,690
1952	225	2,444,672	26,525,971	5,286,462	6,542,270
1953	221	2,583,608	28,447,578	5,618,667	7,382,895

[1] Les chiffres comprennent ceux de Terre-Neuve depuis 1949.

Une grande partie des aménagements du Québec se rattache aux pulperies et papeteries et à l'industrie de l'aluminium. Les usines fonctionnent comme entités distinctes et livrent de l'énergie aux compagnies mères à des tarifs relativement bas. Des quantités considérables d'énergie sont également produites dans le Québec pour être exportées à l'Ontario.

* Les renseignements donnés sous le nom de chaque province ont été revisés par les diverses commissions ou autorités provinciales.

Le tableau **12** donne, par province, la statistique de 1952 et 1953 des centrales électriques municipales ou publiques. Au tableau **14** figure la statistique comparative des usines commerciales.

12.—Centrales électriques publiques, par province, 1952 et 1953

Année et province ou territoire	Usines génératrices	Usagers	Énergie électrique produite	Équipement générateur	
				Roues et turbines hydrauliques	Total
			milliers de kWh	h.p.	h.p.
1952					
Terre-Neuve	2	964	3,375	—	2,264
Île-du-Prince-Édouard	1	2,567	7,173	—	4,190
Nouvelle-Écosse	24	60,969	395,674	104,680	142,128r
Nouveau-Brunswick	11	93,469	310,098	12,600	119,121r
Québec	22	453,407	7,923,576	1,446,935	1,481,339r
Ontario	92	1,352,337	15,478,630	3,221,592	3,852,253r
Manitoba	8	153,643	1,030,681	315,000	332,250r
Saskatchewan	41	128,234	453,956	—	272,301
Alberta	8	115,617	322,845	—	116,515
Colombie-Britannique	14	83,326	563,069	174,305	207,919r
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2	139	36,894	11,350	11,990r
Canada, 1952	**225**	**2,444,672**	**26,525,971**	**5,286,462**	**6,542,270**
1953					
Terre-Neuve	2	1,132	3,012	—	2,264
Île-du-Prince-Édouard	1	2,734	7,782	—	4,190
Nouvelle-Écosse	24	63,260	414,911	104,680	142,058
Nouveau-Brunswick	11	98,058	329,123	39,600	163,161
Québec	22	474,016	8,647,418	1,779,935	1,815,899
Ontario	93	1,425,197	16,466,886	3,251,797	4,209,458
Manitoba	6	165,697	871,405	201,000	238,250
Saskatchewan	39	140,040	525,700	—	305,661
Alberta	8	125,743	401,685	—	204,375
Colombie-Britannique	13	87,583	729,071	230,305	285,589
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2	148	50,585	11,350	11,990
Canada, 1953	**221**	**2,583,608**	**28,447,578**	**5,618,667**	**7,382,895**

Le tableau **13** donne la statistique sommaire des centrales électriques privées pour 1944–1953.

13.—Statistique sommaire des centrales électriques privées, 1944-1953

Année	Usines génératrices	Usagers	Énergie électrique produite	Équipement générateur	
				Roues et turbines hydrauliques	Total
			milliers de kWh	h.p.	h.p.
1944	424	753,239	25,688,581	6,175,674	6,474,179
1945	392	766,554	25,530,857	6,098,240	6,379,987
1946	397	826,091	26,997,716	6,104,383	6,389,173
1947	377	870,408	27,665,524	5,750,950	6,025,254
1948	393	937,385	25,697,293	5,837,670	6,134,455
1949[1]	391	1,042,951	26,731,889	6,188,921	65,24,228
1950	395	1,068,867	28,432,404	6,471,350	6,804,494
1951	377	1,124,441	30,471,042	6,831,792	7,225,902
1952	337	1,175,923	32,883,227	7,264,376	7,679,536
1953	303	1,233,847	34,413,349	7,804,711	8,278,142

[1] Les chiffres comprennent ceux de Terre-Neuve depuis 1949.

La situation prédominante du Québec dans le domaine de l'énergie électrique se voit bien au tableau **14.** En 1953, 40 p. 100 de la production de toutes les centrales électriques du Canada provenait des centrales privées de la province de Québec; ce pourcentage, qui était de 57 en 1943, a diminué à la suite du transfert, en 1944, de la *Montreal Light, Heat and Power Company* et de la *Beauharnois Power Company* à l'Hydro-Québec, propriété publique.

14.—Centrales électriques privées, par province, 1952-1953

Année et province ou territoire	Usines génératrices	Usagers	Énergie électrique produite	Équipement générateur	
				Roues et turbines hydrauliques	Total
			milliers de kWh	h.p.	h.p.
1952					
Terre-Neuve	17	42,441	229,916	71,215	72,197
Île-du-Prince-Édouard	5	10,545	28,706	369	17,519
Nouvelle-Écosse	22	97,449	569,097	39,710	199,484
Nouveau-Brunswick	6	26,660	442,789	94,000	100,020
Québec	75	533,857	24,189,302	5,232,088	5,250,236
Ontario	41	37,044	1,818,896	393,074	446,530
Manitoba	3	55,042	1,668,565	393,000	393,845
Saskatchewan	39	10,921	625,353	109,800	158,942
Alberta	78	84,642	851,157	205,900	269,587
Colombie-Britannique	45	274,900	2,424,192	722,770	767,654
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	6	2,422	35,254	2,450	3,522
Canada, 1952	**337**	**1,175,923**	**32,883,227**	**7,264,376**	**7,679,536**
1953					
Terre-Neuve	18	44,610	248,415	106,850	111,497
Île-du-Prince-Édouard	6	11,121	31,657	369	17,289
Nouvelle-Écosse	18	101,580	610,992	42,055	224,013
Nouveau-Brunswick	7	27,343	417,181	94,000	106,070
Québec	71	560,941	25,146,379	5,517,598	5,536,436
Ontario	41	36,749	1,801,425	487,979	541,435
Manitoba	4	55,686	1,882,534	514,000	514,000
Saskatchewan	29	11,192	648,431	109,800	158,755
Alberta	60	94,916	938,242	205,900	293,877
Colombie-Britannique	44	287,102	2,652,553	722,770	770,308
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	5	2,607	35,540	3,390	4,462
Canada, 1953	**303**	**1,233,847**	**34,413,349**	**7,804,711**	**8,278,142**

En 1953, toutes les centrales de l'Ontario ont produit légèrement plus que la moitié de celles du Québec. Sur la production ontarienne totale, 10 p. 100 provenait des centrales privées.

Faute d'un marché libre pour déterminer les prix et les services dans un domaine où s'exerce un demi-monopole, la plupart des provinces ont tenté de réglementer l'industrie. Les diverses commissions provinciales de l'électricité ainsi que leurs fonctions et leur activité sont étudiées ci-dessous. Il est aussi question de certaines compagnies privées.

Terre-Neuve.—Il n'existe pas de réseaux hydro-électriques publics à Terre-Neuve. L'aménagement le plus vaste est à Deer-Lake, où la *Bowater's Newfoundland Pulp and Paper Company Limited* possède une usine d'une puissance totale de 154,000 h.p. La compagnie, qui y produit de l'énergie surtout pour ses propres fabriques de pâte et papier, en fournit aussi à la *Buchans Mining Company*, pour l'extraction, et à la *Newfoundland Light and Power Company Limited*, qui la distribue aux usagers de Corner-Brook et des centres avoisinants de la région de Bay-of-Islands.

L'*Anglo-Newfoundland Development Company Limited* a deux usines d'énergie hydro-électrique, d'une puissance globale de 59,900 h.p., l'une à Grand-Falls et l'autre à Bishop's-Falls. La société affecte la majeure partie de l'énergie qu'elle produit à la fabrication de pâte et de papier, mais elle fournit également l'éclairage et l'énergie aux villes de Grand-Falls, Bishop's-Falls, Botwood et aux collectivités environnantes.

La *Newfoundland Light and Power Company Limited* possède sept usines d'énergie hydro-électrique, d'une puissance globale de 55,400 h.p. Elle alimente la ville de Saint-Jean ainsi que celle de Bell-Island et les entreprises d'extraction du fer qui y sont établies.

La *United Towns Electric Company Limited* exploite sept usines, dont cinq à la baie Conception et deux dans la péninsule de Burin. Elle vend de l'électricité aux collectivités des péninsules d'Avalon et de Burin. Elle a produit en 1954, 28,089,415 kWh. La *West Coast Power Company*, filiale de la *United Towns Electric Company*, maintient une usine sur le ruisseau Lookout, tributaire du ruisseau Flat-Bay, lequel se déverse dans la baie Saint-Georges. Elle a produit 16,790,700 kWh en 1954.

La *Iron Ore Company of Canada* exploite une usine aux rapides Menihek, sur la rivière Ashuanipi, au Labrador. L'usine possède une installation initiale de 12,000 h.p. et il est pourvu à l'addition de deux nouveaux groupes. Elle dessert le centre minier de minerai de fer de la *Iron Ore Company* près du lac Knob.

Deux petites sociétés, la *Clarenville Light and Power Company* et la *Union Electric Light and Power Company Limited*, exploitent chacune une usine, la première à Clarenville et la seconde, à Port-Union.

Nouvelle-Écosse.—La première loi relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique en Nouvelle-Écosse remonte à 1909. Elle s'intitulait "Loi pour aider davantage à l'industrie minière de l'or". En 1914, une loi ayant été adoptée pour la mise en valeur de ses forces hydrauliques, la province s'occupa de faire le relevé de ses ressources en collaboration avec le gouvernement fédéral. En 1919, une autre loi créa la *Nova Scotia Power Commission*. Des relevés se poursuivent encore en Nouvelle-Écosse par les soins du gouvernement fédéral d'accord avec la Commission. La régie des ressources hydrauliques de la province est dévolue à la Couronne et appliquée en vertu de la loi de 1919 sur les cours d'eau de Nouvelle-Écosse. La Commission paie les redevances régulières pour les droits hydrauliques.

La Commission a pour fonction de fournir l'électricité par les moyens les plus économiques. La loi de l'électrification rurale de 1937 a grandement facilité le service de détail. Elle assure l'aide financière nécessaire pour équilibrer le coût et le revenu des extensions dont la construction est approuvée par le gouverneur en conseil comme répondant aux exigences de la loi. En 1941, une modification de la loi a autorisé la Commission, subordonnément à l'approbation du gouverneur en conseil, à réglementer et à contrôler la production, la transmission, la distribution, la vente et l'usage de l'électricité dans la province.

La Commission est financièrement indépendante et rembourse ses emprunts sur ses revenus. Le bilan arrêté au 30 novembre 1954 accuse un capital immobilisé de $39,485,348, y compris des ouvrages en chantier d'une valeur de $2,437,659. Le capital de roulement se chiffre par $586,682. Le passif est ainsi réparti: dettes exigibles à long terme, $32,584,340; dettes exigibles à court terme, $1,603,900; réserve pour dépenses imprévues et renouvellements, $3,812,651; réserve pour fonds d'amortissement, $6,297,562; réserve générale et spéciale, $1,928,347.

Le premier aménagement de la Commission, une installation de 800 h.p. sur la Mushamush, est entré en service en 1921 et a fourni 208,752 kWh au cours de sa première année complète d'activité. Les années suivantes ont vu une expansion marquée: le 30 novembre 1954, la puissance installée avait atteint 101,450 h.p. pour les turbines hydrauliques, 3,177 h.p. pour les groupes diesel et 21,125 kW pour les turbines à vapeur; la production totale de l'année s'établissait à 449,872,318 kWh.

Le territoire de la Commission, qui s'étend sur toute la province, renferme neuf réseaux disposant en tout de 24 usines génératrices et de 4,280 milles de lignes de transmission et de distribution, grâce auxquelles 53 usagers en gros et 28,772 usagers en détail ont reçu 431,871,084 kWh durant l'année terminée le 30 novembre 1954.

Le tableau **15** indique la puissance installée et la production annuelle des divers réseaux de la *Nova Scotia Power Commission.*

15.—Puissance et production des réseaux de la Nova Scotia Power Commission, année terminée le 30 novembre 1954

Réseaux	Première année d'activité	Puissance installée		Production annuelle	
		Initiale	1954	Initiale	1954
		h.p.	h.p.	kWh	kWh
Hydrauliques					
Mushamush	1921	800	330	208,752	1,139,500
St-Margaret	1922	10,700	15,700	19,538,000	34,761,500
Sheet-Harbour—					
Chutes Malay	1924	5,550	5,550	6,536,860	11,563,826
Chutes Ruth	1925	6,290	10,590	7,361,117	34,687,208
Liscomb	1951	..	700	..	3,292,520
Mersey—					
Première installation	1928	29,400	28,000	85,863,390	126,309,400
Chutes Cowie	1938	10,200	10,200	37,866,000	41,425,000
Deep-Brook	1950	12,800	12,800	11,154,000	50,769,000
Tusket	1929	2,820[1]	2,820[1]	3,680,540	11,454,704
Roseway	1930	560	1,060	365,600	4,060,500
Markland—					
Harmony	1943	1,400	1,200	783,913	4,032,850
Gulch	1952[2]	8,500	8,500	17,843,117	19,745,800
Antigonish—					
Barrie-Brook	1940	500	500	1,780,734	2,385,290
Dickie-Brook	1948	3,500	3,500	8,920,000	10,308,400
Total	...	...	**101,450**	...	**355,935,498**
Thermiques					
Canseau, diesel	1937	72	2,817	21,650	4,147,010
Canseau, à vapeur	1945	1,125[3]	1,125[3]	4,437,280	3,970,880
Sheet-Harbour, à vapeur	1951[4]	20,000[3]	20,000[3]	67,158,500	85,771,800
Sheet-Harbour, diesel	1954[5]	360	360	—	47,130
Total général	...	...	...	...	**449,872,318**

[1] Charge minimum. [2] Première année complète de production en 1953. [3] En kilowatts. [4] Première année complète de production en 1952. [5] Trois mois seulement.

Nouveau-Brunswick.—La *New Brunswick Electric Power Commission,* constituée en vertu de la loi sur l'énergie électrique de 1920, possède et exploite les stations génératrices suivantes:

Usine	*Genre*	*Puissance*	*Usine*	*Genre*	*Puissance*
		h.p.			h.p.
Musquash	Hydraulique	9,320	St-Stephen	Diesel	2,800
Tobique	"	27,000	Campobello	"	300
Grand-Lac	A vapeur	58,700	Grand-Manan	"	900
Saint-Jean	"	21,500	Shippegan	"	2,500
Chatham	"	16,800	Saint-Quentin	"	750
			PUISSANCE TOTALE		140,570

Toutes les stations, sauf les usines diesel de Saint-Quentin, Campobello et de Grand-Manan, sont raccordées dans le cadre d'un réseau provincial.

Les chiffres du tableau 16 font voir l'expansion des entreprises de la Commission depuis 1950.

16.—Expansion de la New-Brunswick Electric Power Commission, années terminées le 31 octobre 1950 et le 31 mars 1951-1954

Détail	1950	1951[1]	1952	1953	1954
Lignes de transmission de haute tension ..... milles	646	694	749	827	859
Lignes de distribution ..... "	5,255	5,623	5,938	6,245	6,681
Usagers directs ..... nomb.	52,255	53,777	57,016	61,054	64,181
Puissance installée ..... h.p.	87,295	87,095	103,310	140,570	140,570
Énergie produite ..... kWh	242,302,755	114,373,065	282,405,310	321,232,150	379,369,500
Capitaux engagés ..... $	31,357,828	33,857,407	38,286,374	48,120,336	52,077,662
Revenus ..... $	4,768,746	2,385,054	6,255,615	7,059,588	7,814,229

[1] Cinq mois (du 1er novembre 1950 au 31 mars 1951). Depuis 1951, l'exercice de la Commission se termine le 31 mars au lieu du 31 octobre.

Québec.—*Commission des eaux courantes du Québec.*—Créée en vertu de la loi 1 Geo. V, chap. 5, dotée de pouvoirs additionnels par la loi 3 Geo. V, chap. 6 (voir S.R.Q. 1925, chap. 46) et par la loi 20 Geo. V, chap. 34, la Commission est autorisée à dresser l'inventaire des ressources hydrauliques de la province, à faire des recommandations concernant leur réglementation et à construire et à exploiter certains barrages de retenue pour régler le débit des cours d'eau. Elle a aidé les sociétés engagées dans cette industrie en réunissant systématiquement les données sur le débit des principaux cours d'eau et sur les conditions météorologiques, en étudiant de nombreux emplacements hydrauliques et en déterminant le profil longitudinal d'un grand nombre de rivières.

De 1912 à 1925, la Commission a construit ou acquis des retenues, les sociétés qui en bénéficiaient devant payer les intérêts et les frais d'amortissement du capital engagé de même que les frais d'exploitation. Depuis 1925, sociétés et particuliers se sont prévalus de la faculté que leur accorde le chapitre 46 des S.R.Q., 1925, pour construire les barrages nécessaires. Les réservoirs ainsi aménagés ont été transférés à la Commission, qui les exploite, les frais d'exploitation seuls étant imposés annuellement aux sociétés ou particuliers intéressés. La Commission a en mains et exploite à l'heure actuelle 28 retenues dans la province.

Parmi les rivières dont elle régularise le débit, soit par des barrages sur les rivières, soit par la régularisation de l'écoulement des eaux d'amont des lacs, les principales sont: le Saint-Maurice, qui fournit maintenant 1,538,150 h.p.; la Gatineau, 528,000 h.p.; la Lièvre, 274,000 h.p.; le Saint-François, 100,000 h.p.; la Chicoutimi, 41,400 h.p.; la rivière au Sable, 33,200 h.p.; la Métis, 15,700 h.p. La Commission a également neuf réservoirs sur la rivière du Nord, deux dans le bassin hydrographique de la rivière Sainte-Anne-de-Beaupré et un autre à l'embouchure du lac Morin, sur la rivière du Loup (en bas).

Réservoirs indépendants de la Commission des eaux courantes.—Parmi les retenues qui ne relèvent pas de la Commission, il y a celui du lac Saint-Jean, ceux du lac Manouan et de la Passe-Dangereuse, sur la Péribonca, et celui d'Onatchiway, sur la Shipshaw; celui du lac Témiscouata sur la Madawaska, exploité par la *Gatineau Power Company;* celui du lac Memphrémagog, sur la Magog, exploité par la *Dominion Textile Company;* ceux du lac Témiscamingue et du lac des Quinze, sur l'Outaouais, exploités par le ministère fédéral des Travaux publics; celui du lac Kipawa, sur l'Outaouais, exploité par la *Gatineau Power Company;* celui du lac Dozois, sur l'Outaouais supérieure, exploité par l'Hydro-Québec.

Les aménagements du Saguenay, qui bénéficient des réservoirs de la Péribonca et du lac Saint-Jean, ont une puissance totale de 1,950,000 h.p. depuis l'achèvement de l'entreprise de Chute-à-Caron (Shipshaw).

L'Hydro-Québec.—La Commission hydro-électrique de Québec a été établie en vertu de la loi S.Q. 8 Geo. VI, chap. 22, pour fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de la province aux prix les plus bas compatibles avec une saine administration financière.

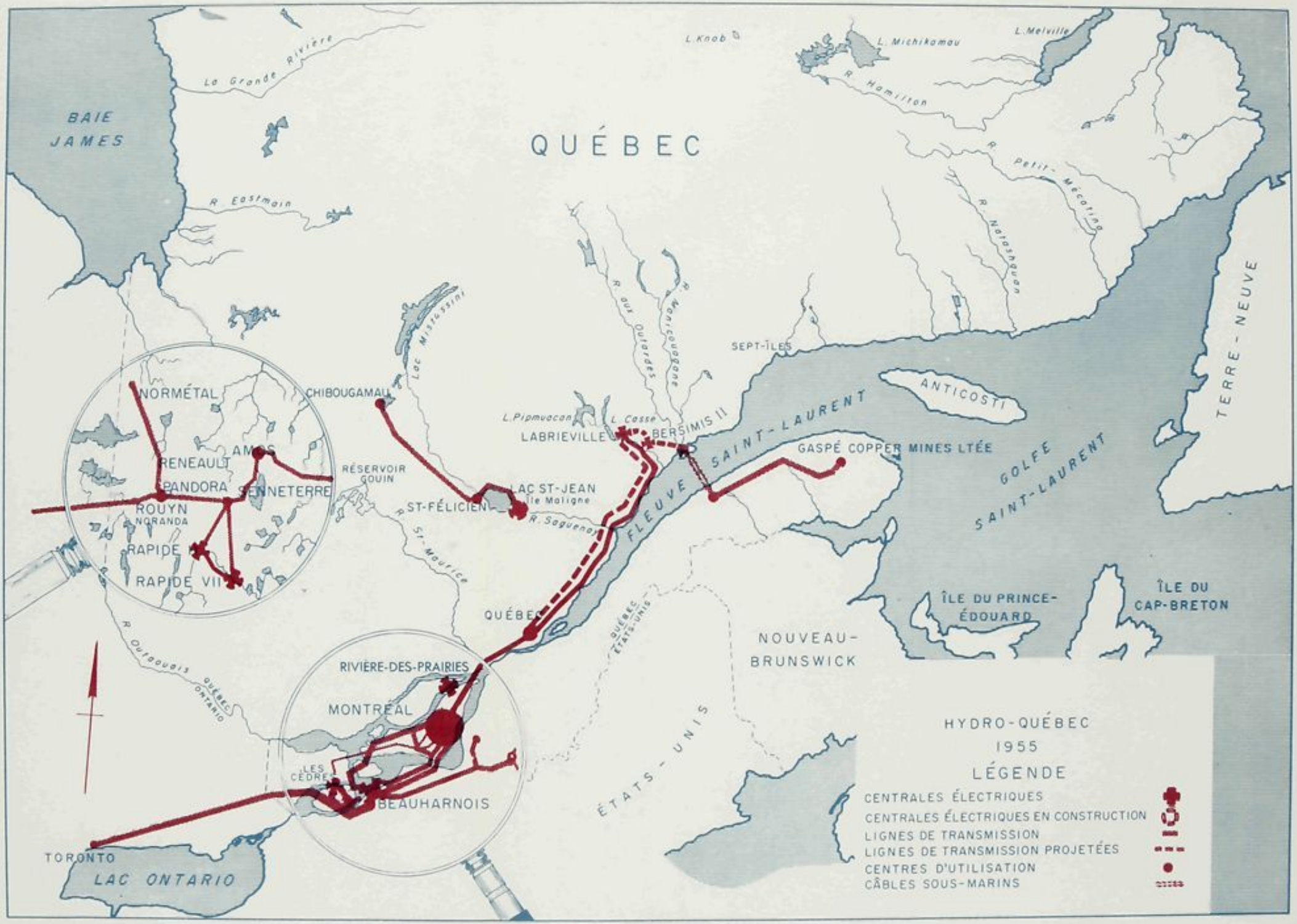
QUÉBEC
BAIE JAMES
La Grande Rivière
R Eastmain
L.Knob
L. Michikamau
L.Melville
R Hamilton
R Petit-Mécatina
R Natashquan
TERRE-NEUVE
SEPT-ÎLES
ANTICOSTI
GOLFE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
GASPÉ COPPER MINES LTÉE
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
ÎLE DU CAP-BRETON
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS-UNIS
QUÉBEC ÉTATS-UNIS
NORMÉTAL
CHIBOUGAMAU
Lac Mistassini
R aux Outardes
R Manicouagane
L.Pipmuacan
L. Casse
LABRIEVILLE
BERSIMIS II
AMOS
RENEAULT
PANDORA
SENNETERRE
ROUYN
NORANDA
RAPIDE
RAPIDE VII
RÉSERVOIR GOUIN
LAC ST-JEAN
Île Maligne
ST-FÉLICIEN
R. Saguenay
R St-Maurice
QUÉBEC
R Outaouais
QUÉBEC ONTARIO
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
MONTRÉAL
LES CÈDRES
BEAUHARNOIS
TORONTO
LAC ONTARIO
HYDRO-QUÉBEC
1955
LÉGENDE
CENTRALES ÉLECTRIQUES
CENTRALES ÉLECTRIQUES EN CONSTRUCTION
LIGNES DE TRANSMISSION
LIGNES DE TRANSMISSION PROJETÉES
CENTRES D'UTILISATION
CÂBLES SOUS-MARINS

Le 15 avril 1944, en vertu de cette loi, la Commission a pris en charge: *a*) le réseau de production et de distribution de la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated*, *b*) l'entreprise de production et de distribution de la Compagnie d'électricité de l'Île-de-Montréal, et *c*) toutes les actions du capital-social de la *Beauharnois Light, Heat and Power*. La Commission a donc absorbé, entre autres biens, les usines hydro-électrique suivantes*:—

Usine hydro-électrique	*Cours d'eau*	*Puissance installée*
		h.p.
Les Cèdres	Saint-Laurent	206,400
Sault-au-Récollet	Rivière des Prairies	45,000
Beauharnois	Saint-Laurent	1,400,000
Rapid VII	Outaouais supérieure	64,000
Rapid II	Outaouais supérieure	32,000

La Commission exploite un réseau de service public qui fournit l'éclairage et l'énergie électriques au Montréal métropolitain et ses environs (près de deux millions d'habitants). L'usine des Cèdres fournit de l'énergie (100,000 h.p. environ) à l'*Aluminum Company of America*, à Massena (N.-Y.) et, par l'entreprise de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario en achète aussi 250,000 h.p.

17.—Expansion du réseau de l'Hydro-Québec, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1935-1944 figurent à la p. 605 de l'*Annuaire* de 1950.

Année	Municipalités desservies	Usagers	Énergie distribuée	
			Totale	Primaire
			h.p.	h.p.
1945	61	305,049	1,045,000	883,000
1946	61	309,022	1,085,000	947,000
1947	61	318,984	1,127,000	980,000
1948	61	330,799	1,202,000	1,034,000
1949	61	349,347	1,233,000	1,119,000
1950	64	368,026	1,296,000	1,182,000
1951	66	287,218	1,312,000	1,312,000
1952	67	400,779	1,620,000	1,462,000
1953	67	413,439	1,748,000	1,625,000
1954	67	430,687	1,700,000	1,687,000

18.—Répartition de l'énergie primaire de l'Hydro-Québec, 1950-1954

(Coïncidant avec la pointe du réseau de Montréal)

Réseau	1950	1951	1952	1953	1954
	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.	h.p.
Réseau de Montréal	730,000	803,000	873,000	997,000	1,117,000
Réseau local de Beauharnois	65,000	171,000	189,000	213,000	154,000
Réseau de 25 cycles de Beauharnois (C.H.-É. de l'Ontario)	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000
Réseau de Massena	137,000	80,000	135,000	142,000	126,000
Réseau de Shawinigan	—	8,000	15,000	23,000	40,000
Total	**1,182,000**	**1,312,000**	**1,462,000**	**1,625,000**	**1,687,000**

En plus de ces réseaux de production et de distribution, l'Hydro-Québec possède l'usine de 64,000 h.p. du rapide VII, sur l'Outaouais supérieure, celle de 32,000 h.p. du rapide II ainsi que le réservoir de Dozois. La production moyenne d'énergie primaire de ce réseau du nord du Québec (région du Cadillac-Noranda) a été la suivante: 1950, 35,500 h.p.; 1951, 30,550 h.p.; 1952, 29,200 h.p.; 1953, 54,000 h.p.; 1954, 80,000 h.p.

Ontario.—La Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario a été instituée en 1906 par une loi de la Législature d'Ontario après étude des recommandations faites par des commissions consultatives nommées pour satisfaire le public, qui demandait que les forces

* La Commission achète aussi 135,000 h.p. de la *Shawinigan Water and Power Company*,

hydrauliques de l'Ontario soient conservées et utilisées à l'avantage de toute la population de la province. La Commission fonctionne en vertu de la loi de la Commission de l'énergie électrique (7 Ed. VII, chap. 19), adoptée en 1907 comme amplification de la loi de 1906 et modifiée ensuite par de nombreuses lois (S.R.O. 1950, chap. 281).

Avant la session de 1955 de la Législature, la loi de la Commission de l'énergie électrique stipulait que la Commission serait formée de trois membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et que l'un des commissaires devait et deux pouvaient être membres du conseil exécutif de la province d'Ontario. A la session de 1955, la loi a été modifiée pour porter les membres de la Commission à six. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer un commissaire comme président.

La Commission est un corps constitué, une entreprise publique indépendante, doté par la loi de pouvoirs étendus pour produire, acheter et livrer de l'énergie électrique à travers toute la province et pour remplir certaines fonctions régulatrices à l'égard des services électriques municipaux d'utilité publique qu'elle dessert.

L'entreprise que constitue la Commission est généralement connue et désignée sous le nom de l'Hydro-Ontario.

A ses débuts l'entreprise envisagea l'achat de 100,000 h.p. de l'*Ontario Power Company Limited*, à Niagara-Falls, pour les distribuer aux treize municipalités qui avaient signé les contrats primitifs passés avec l'Hydro en vue d'obtenir de l'énergie au prix coûtant. En 1909, la Commission entreprit la construction d'un réseau de transmission qui devait alimenter les municipalités membres et, à la fin de l'année suivante, l'énergie était fournie à plusieurs municipalités par l'entremise de ce qui fut connu sous le nom de Réseau Niagara. Dans le nord-ouest de l'Ontario, le réseau *Thunder-Bay* fut inauguré quand l'Hydro construisit une courte ligne de transmission et une sous-station pour fournir à Port-Arthur l'électricité achetée de la *Kaministiquia Power Company*.

L'établissement du réseau initial, le *Niagara*, fut suivi en 1911 de celui de *Severn* et par la suite de quelques autres pour desservir divers groupes de municipalités en différentes parties de la province. En 1924, le *Severn* et deux autres réseaux ont été fusionnés pour former le réseau *Georgian-Bay* et en 1929 et 1930, quatre autres s'unirent pour former le réseau *Eastern-Ontario*. En 1944, le *Southern-Ontario* fut créé par la fusion du *Niagara*, du *Georgian-Bay* et du *Eastern-Ontario*.

Dans le nord de la province, la Commission continuait d'exploiter le réseau *Thunder-Bay*. En outre, elle entreprit au cours des années 1930, au nom du gouvernement provincial, l'exploitation d'un groupe de réseaux isolés appelé *Northern-Ontario-Properties* et qui desservait surtout l'industrie de l'extraction et celle de la pulpe et du papier. En 1945, ses services dans le nord de l'Ontario ont de nouveau été étendus par l'acquisition du réseau de la *Northern Ontario Power Company Limited*. Les réseaux *Northern-Ontario-Properties* et *Thunder-Bay* ont été fusionnés le 1er janvier 1952 pour fins administratives et financières; la nouvelle entreprise conserve le nom de *Northern-Ontario-Properties*.

Pour les fins administratives et financières de la Commission, la province est divisée en deux parties: celle qui est au sud de la ligne allant vers l'ouest approximativement de Mattawa, sur l'Outaouais supérieure, à la baie Georgienne est desservie par le réseau *Southern-Ontario;* la partie située au nord de cette ligne est desservie par la *Northern-Ontario-Properties*. Toute la superficie est subdivisée en neuf régions, sept dans le Sud et deux dans le Nord avec neuf bureaux régionaux situés dans neuf principales villes. Le réseau *Southern-Ontario* est entièrement coopératif. Il dessert avant tout un groupe de 318 municipalités, qui obtiennent l'énergie au prix de revient en vertu de contrats passés aux termes de la loi sur la Commission. Dans la *Northern-Ontario-Properties*, chacune des deux régions qui correspondent actuellement à la division nord-est et la division nord-ouest est un réseau d'énergie indépendant par suite de la fusion graduelle de plusieurs réseaux isolés. Il n'y a pas de communication réciproque entre les deux divisions mais il y a des facilités d'échange d'énergie entre la division nord-est et le réseau *Southern-Ontario*. La *Northern-Ontario-Properties* n'est pas un réseau coopératif bien qu'il desserve au prix de revient un groupe de sept municipalités de la région nord-ouest. En plus de fournir l'énergie à ces usagers en vertu de contrat au prix de revient, la *Northern-*

Ontario-Properties est possédée et administrée au nom de la province d'Ontario. Le principe fondamental qui régit les opérations financières de l'entreprise, veut que le service d'électricité soit assuré par la Commission aux services d'électricité municipaux, et par ceux-ci à leurs usagers, au prix de revient.

Les frais totaux d'exploitation de la Commission comprennent le coût de l'énergie qu'elle achète, les frais d'exploitation et d'entretien du réseau, l'intérêt, les réserves pour dépréciation, les imprévus et la stabilisation des tarifs. Ils comprennent aussi un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette d'établissement de la Commission. Depuis ses débuts, l'entreprise s'est suffi à elle-même, sauf que le gouvernement provincial fournit 50 p. 100 du coût de revient initial des installations nécessaires à la distribution rurale en vertu de la politique d'aide à l'agriculture depuis longtemps établie dans la province. La province garantit aussi le paiement du capital et de l'intérêt de toutes les obligations émises par la Commission et détenues par le public.

L'entreprise en son entier comprend deux phases distinctes: 1° approvisionnement d'énergie électrique, soit produite ou achetée, et sa transmission et sa livraison *en gros* aux services d'électricité municipaux, à certains gros clients industriels et aux régions rurales; cette phase est l'œuvre de l'Hydro-Ontario; 2° la distribution *en détail* de l'énergie électrique. Dans la plupart des villes et municipalités, dans plusieurs villages et dans certaines régions cantonales, la distribution en détail de l'énergie électrique est régie par des commissions municipales sous la surveillance générale de l'Hydro-Ontario en vertu de la loi sur la Commission et de la loi sur les services d'utilité publique. Ces commissions locales possèdent et administrent leur propre service de distribution. Dans un petit nombre de municipalités, l'Hydro-Ontario possède les services de distribution et dirige la distribution en détail par l'entremise de ce que l'on désigne par réseaux locaux. A travers presque tout l'Ontario rural, la Commission, au nom des townships respectifs, administre la distribution et voit à toutes les opérations matérielles et financières en relation avec la distribution en détail de l'électricité aux consommateurs des régions rurales. Depuis 1944, l'échelle des tarifs pour les consommateurs ruraux tels que les fermes, les hameaux, les consommateurs commerciaux et les service d'été a été uniforme dans toute la province.

L'augmentation des ressources matérielles et financières de l'Hydro-Ontario donne une bonne idée du remarquable essor industriel et social de la province. En 1914, la Commission a acheté sa première centrale, Big-Chute, sur la rivière Severn. Un peu plus tard la même année, la première centrale construite par la Commission, à Wasdell-Falls, sur la rivière Severn également a été mise en service. Le programme d'acquisition et de construction de centrales a atteint son point culminant avec le grand aménagement de Queenston-Chippawa, nommé plus tard *Sir Adam Beck-Niagara n° 1*, sur la rivière Niagara, en l'honneur du premier président de la Commission. La centrale a distribué de l'énergie dès 1922 mais quatre ans plus tard, la Commission s'est vue dans la nécessité de négocier l'achat de grandes quantités d'énergie de gros fournisseurs du Québec pour répondre à la demande constamment grandissante de l'Ontario,—demande qui n'a pas cessé de grandir depuis.

En 1954, les charges primaires et secondaires ont atteint un total de 3,778,744 kW et, à même toutes ses ressources produites ou achetées, la Commission a fourni un total de 22,386,456,876 kWh.

Dans les dix ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale, la Commission a poursuivi un programme très intense de construction nouvelle pour répondre à la demande croissante d'énergie. La puissance des ressources captées ou achetées a plus que doublé au cours de la période. Au nombre des centrales qui ont contribué à ce remarquable accroissement se trouvent trois grandes centrales hydrauliques de l'Outaouais supérieure, deux centrales dans l'Ontario-Nord, deux grandes centrales thermiques à Toronto et à Windsor, respectivement, et la centrale *Sir Adam Beck-Niagara n° 2*. Le programme, compte tenu des modifications de puissance quant à certaines sources, a amené la puissance totale de tout repos à 4,135,050 kW à la fin de 1954, soit une augmentation de 569,700 kW sur celle de 1953 et de 2,197,550 kW sur celle de 1945.

Au cours de 1954, les principaux travaux hydrauliques de la station génératrice *Sir Adam Beck-Niagara nº 2* ont été terminés et sept groupes étaient en service à la fin de l'année. Dans l'intervalle, d'excellents progrès ont été réalisés dans la construction de la centrale et de l'installation d'emmagasinage pompé. Au début, douze groupes seront installés à la centrale et par la suite on y incorporera l'emmagasinage pompé. Éventuellement, quatre autres groupes seront ajoutés à la centrale principale suivant le besoin.

Les travaux réparateurs au-dessus des chutes Niagara en vertu du traité de Niagara de 1950 ont été entrepris par le corps d'ingénieurs américains sur le côté américain de la rivière et sur le côté canadien par l'Hydro-Ontario. Le coût total sera payé par le Canada et les États-Unis à parts égales. Le travail comprend des excavations sur les deux côtés de la rivière, un mur de soutènement en pierre et un remblai sur les deux côtés des chutes Horseshoe, et un ouvrage régulateur du côté canadien. L'excavation du côté américain a été terminée en 1954 et la construction de l'ouvrage régulateur par l'Hydro-Ontario est en bonne voie d'exécution.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, deux autres groupes ont été ajoutés à la centrale génératrice de Pine-Portage pour compléter les travaux projetés à cette station et les travaux avancent rapidement à la nouvelle station de la Commission à Manitou-Falls. Une addition importante a été apportée aux installations de la Commission pour l'échange d'énergie par la construction d'une seconde ligne de 115 kV entre le réseau *Southern-Ontario* et la division nord-est de la *Northern-Ontario-Properties*.

L'*Annuaire du Canada* de 1955, pp. 564 à 569, contient un article descriptif sur l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent dont l'inauguration des travaux a été marquée, le 10 août, par une cérémonie internationale. Quoique l'entreprise soit distincte de la canalisation du Saint-Laurent, les plans, la construction et l'exploitation des deux projets doivent être coordonnés avec soin. Le travail de la canalisation relève d'organismes créés par le Canada et les États-Unis. L'entreprise hydro-électrique est construite par l'Hydro-Ontario et l'Administration hydro-électrique de l'État de New-York et elle est soumise à l'approbation d'une commission mixte d'ingénieurs nommés par les gouvernements du Canada et des États-Unis. L'Hydro-Ontario et l'Administration hydro-électrique de l'État de New-York défraieront à parts égales la construction de l'aménagement, à l'exclusion de l'équipement et de la machinerie des centrales, qui seront payés par les organismes respectifs. La centrale canadienne portera le nom de centrale *Robert H. Saunders-Saint-Laurent* en l'honneur du président actuel de la Commission.

Les travaux préliminaires de l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent ont commencé en 1954. Pendant la période de fermeture de la navigation, deux tunnels d'accès et un pont Bailey escamotable ont été construits pour permettre l'accès de l'emplacement sans gêner le mouvement des navires sur le canal de Cornwall. Simultanément, la construction de caissons hydrauliques ont été entrepris et quand ils furent terminés, au début de l'été de 1955, l'asséchement du site a été commencé.

L'entreprise hydro-électrique sur le fleuve Saint-Laurent est le dernier emplacement hydro-électrique important à la disposition de la Commission dans le sud de l'Ontario. Pour répondre aux besoins futurs, la Commission devra chercher de nouvelles ressources qui pourront paraître moins économiques que celles actuellement utilisées ou en voie d'aménagement.

Ces ressources hydro-électriques pourront être situées à de plus grandes distances des centres d'utilisation ou des ressources électro-thermiques utilisant le charbon, l'huile ou le gaz. La rareté relative de ces combustibles en Ontario donne cependant une importance accrue à l'étude poursuivie sur la possibilité de la production d'énergie électrique au moyen de réacteurs nucléaires utilisant des combustibles qui sont, par contre, abondants au Canada. Les études de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et des membres du personnel de la Commission ont eu pour résultat l'inauguration d'un projet de construction d'une petite centrale nucléaire dans laquelle la Commission et la *Canadian General Electric Company Limited* sont associées avec l'*Atomic Energy of Canada Limited*. La Commission et la *Canadian General Electric Company Limited* ont un personnel technique qui s'occupe activement du projet et elles contribuent financièrement à l'entreprise. La centrale

MANITOBA
BAIE D'HUDSON
BAIE JAMES
RED-LAKE
WHITEDOG-FALLS
R des Anglais
MANITOU-FALLS
Lac des Bois
EAR-FALLS
DRYDEN
SIOUX-LOOKOUT
Lac St-Joseph
CROW-RIVER
RAT-RAPIDS
Lac Nipigon
R Ogoki
R. Albany
R à la Pluie
LONG-LAC
R Kénogami
CAMERON-FALLS
ALEXANDER
PINE-PORTAGE
Lac Long
ATIKOKAN
KAKABEKA
NIPIGON
AGUASABON
MINNESOTA
PORT-ARTHUR
FORT-WILLIAM
LAC SUPÉRIEUR
ABITIBI
R. Kapuskasing
Lac Abitibi
MATTAGAMI
TIMMINS
ONTARIO
QUÉBEC
KIRKLAND-LAKE
LARDER LAKE
HYDRO-QUÉBEC
Lac Témiscamingue
R. Outaouais
SAULT-STE-MARIE
COBALT
CENTRALES DE LA R. MONTRÉAL
MATABITCHUAN
R. Mississagi
GEO W. RAYNER
Lac Timagami
CENTRALES DE LA R. WANAPITEI
SUDBURY
CRYSTAL-FALLS
NORTH-BAY
OTTO-HOLDEN
Nipissing
Outaouais
R. Gatineau
R. Lièvre
WISCONSIN
MICHIGAN
LAC MICHIGAN
GOULAIS-BAY
KAGAWONG
LITTLE-CURRENT
CENTRALES DE LA R. SOUTH
DES JOACHIMS
CHALK-R
P.O.E.N.
CHENAUX
CHATS-FALLS
GATINEAU
MACLAREN
BAIE GEORGIENNE
MUSKOKA
STEWARTVILLE
BARRETT-CHUTE
MONTRÉAL
OTTAWA
LAC HURON
OWEN-SOUND
HANOVER
BARRIE
SMITHS-FALLS
CORNWALL
BEAUHARNOIS
NIAGARA
MOHAWK
ROBERT H. SAUNDERS
ST-LAURENT
PETERBOROUGH
CENTRALES DE LA R. TRENT
KINGSTON
TORONTO
BELLEVILLE
STRATFORD
OSHAWA
RICHARD L. HEARN
DÉTROIT EDISON
SARNIA
POLYMER
HAMILTON
LAC ONTARIO
LONDON
Lac Ste-Claire
DÉCEW
SIR ADAM BECK-NIAGARA Nº2
SIR ADAM BECK-NIAGARA Nº1
DÉTROIT EDISON
CHATHAM
ST-THOMAS
J.CLARK KEITH
WINDSOR
NIAGARA-FALLS
LAC ÉRIÉ
NEW-YORK
LA COMMISSION DE L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ D'ONTARIO
1954
LÉGENDE
PRINCIPALES SOURCES D'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE
ROUTES DES PRINCIPALES CANALISATIONS D'ÉNERGIE
CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES EN CONSTRUCTION
CENTRES D'UTILISATION
CENTRALES THERMO-ÉLECTRIQUES
LIGNES DE TRANSMISSION (en construction et projetées)
POINTS D'ÉCHANGE D'ÉNERGIE
* P.O.É.N. = Poste de démonstration d'énergie nucléaire

nucléaire sera située à la station génératrice Des-Joachims, sur la rivière Outaouais, et sa production sera fournie au réseau *Southern-Ontario*. Cette entreprise commune, en plus d'être productrice, constituera une démonstration significative de l'emploi de la science nucléaire à des fins constructives et pacifiques.

Le bilan de la Commission de l'hydro-électricité d'Ontario, au 31 décembre 1954, révèle un actif brut immobilisé de $1,468,558,729, y compris l'actif rural de $182,467,127. La réserve accumulée pour dépréciation de l'actif immobilisé était de $154,975,237. L'actif total de la Commission, après déduction de la dépréciation accumulée, s'élevait à $1,653,063,771.

En 1954, un total de 338 services municipaux d'électricité ont acheté de l'énergie de la Commission en vertu de contrats au prix coûtant ou à tarif fixe pour la distribuer à leurs clients. Ces municipalités avaient un actif au prix de revient de $243,525,699 avec une réserve accumulée pour la dépréciation de $58,973,785. Les actifs municipaux, après déduction de la réserve pour la dépréciation, s'élevaient à $382,710,021, dont $152,461,822 représentaient la part, dans les réseaux de la Commission, des services d'utilité publique fonctionnant en vertu de contrats au prix de revient.

19.—Énergie produite et achetée, par l'Hydro-Ontario, tous réseaux, décembre 1953 et 1954

Année et réseau	Stations génératrices de la Commission				Énergie achetée	
	Hydro-électriques[1]		Thermiques[1]			
	kW	h.p.	kW	h.p.	kW	h.p.
Décembre 1953—						
Southern-Ontario	1,671,150	2,240,147	652,000	873,995	681,100	913,003
Northern-Ontario-Properties—						
Division du Nord-Est	297,700	399,062	500	670	...	...
Division du Nord-Ouest	261,100	350,000	...	...	1,800	2,413
Énergie totale	**2,229,950**	**2,989,209**	**652,500**	**874,665**	**682,900**	**915,416**
Décembre 1954—						
Southern-Ontario	2,413,150	3,234,785	450,000	603,217	681,100	913,003
Northern-Ontario-Properties—						
Division du Nord-Est	297,700	399,062	500	670	...	...
Division du Nord-Ouest	290,500	389,410	...	...	2,100	2,815
Énergie totale	**3,001,350**	**4,023,257**	**450,500**	**603,887**	**683,200**	**915,818**

[1] Puissance maximum assurée (variable périodiquement selon les conditions de l'équipement et de l'approvisionnement d'eau) que la source est censée fournir quand la demande atteint sa pointe. Pour les stations que l'Hydro possède et exploite, on suppose que tous les groupes sont en activité et que l'approvisionnement d'eau est normal. Des dispositions contractuelles régissent la puissance des sources qui vendent de l'énergie à l'Hydro.

20.—Résumé du programme d'expansion de l'Hydro-Ontario, au 31 décembre 1954

Réseau et entreprise	En service	Puissance maximum assurée
		kW
Southern-Ontario—		
DeCew-Falls (extension)-région de Niagara	Sept. 1947	57,000
Stewartville—rivière Madawaska	Sept. 1948	63,000
Contrat d'achat d'énergie additionnelle—Société Polymer	Nov. 1948	22,000
Groupes thermiques de secours	Janv. 1949–Avril 1950	20,000
Des Joachims—rivière Outaouais	Juill. 1950–Fév. 1951	380,000
Chenaux—rivière Outaouais	Nov. 1950–Sept. 1951	120,000
Richard L. Hearn—Toronto	Oct. 1951–Juin 1953	400,000[1]
J. Clark Keith—Windsor	Nov. 1951–Oct. 1953	264,000[1]
Otto-Holden—rivière Outaouais	Janv. 1952–Avril 1953	210,000
Sir Adam Beck—Niagara nº 2—rivière Niagara (7 groupes)	Avril 1954–Déc. 1954	525,000[1]
(5 groupes)	1955	375,000[2]
approvisionnement pompé	1956–1957	170,000[1]
Robert H. Saunders—St-Laurent—Fleuve Saint-Laurent (16 groupes)	1958–1960	820,000[1]

Renvois à la fin du tableau, p. 592.

20.—Résumé du programme d'expansion de l'Hydro-Ontario, au 31 décembre 1954—fin

Réseau et entreprise	En service	Puissance maximum assurée
		kW
Northern-Ontario-Properties—		
Division du Nord-Est—		
George W. Rayner—rivière Mississagi	Juill. 1950	47,000
Division du Nord-Ouest—		
Ear-Falls (extension)—rivière des Anglais	Juin 1948	6,000
Aguasabon—rivière Aguasabon	Oct. 1948	44,000
Portage-du-Pin—rivière Nipigon	Juill. 1950-Déc. 1954	118,300
Manitou-Falls—rivière des Anglais	1956	42,100

[1] Puissance installée. [2] Puissance installée—quatre autres groupes générateurs principaux pourront être ajoutés selon les besoins; puissance ultime, 1,200,000 kW.

21.—Répartition de l'énergie entre les réseaux de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 octobre 1950 et le 31 décembre 1950-1954

NOTA.—Charge maximum produite et achetée (énergie primaire et secondaire) exprimée en énergie produite.

Réseau	1950[1]	1951	1952	1953	1954
	kW	kW	kW	kW	kW
Southern Ontario	2,210,929	2,425,909	2,798,476	2,909,190	3,162,142
Northern-Ontario-Properties—					
Division du Nord-Est	255,406	273,148	283,958	309,100	332,706
Division du Nord-Ouest	248,230	246,933	247,852	262,356	283,896
Total	**2,714,565**	**2,945,990**	**3,330,286**	**3,480,646**	**3,778,744**

[1] Comme l'Hydro a fait coïncider à partir de 1950 son année financière avec l'année civile, les chiffres de 1950 portent sur les 14 mois terminés le 31 décembre 1950.

22.—Expansion de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 octobre 1945-1949 et le 31 décembre 1950-1954

Année	Municipalités desservies	Usagers ultimes directs ou indirects	Énergie distribuée[1]	Actif de l'Hydro et des commissions municipales
			kW	$
1945	922	869,712	1,939,505	524,839,263
1946	924	910,563	1,935,972	549,680,339
1947	944	952,853	2,003,139	610,133,232
1948	970	1,004,127	1,887,317	708,708,622
1949	1,017	1,078,221	2,150,231	898,466,484
1950[2]	1,132	1,187,117	2,714,565	1,080,200,039
1951	1,175	1,249,366	2,945,999	1,261,739,406
1952	1,244	1,317,249	3,330,286	1,442,511,467
1953	1,279	1,389,750	3,480,646	1,687,947,082
1954	1,301	1,467,034	3,778,744	1,883,311,970

[1] Charges maximums coïncidentes de 20 minutes (énergie primaire et secondaire) de chacun des réseaux exploités par l'Hydro exprimées en chiffres de production nette des sources d'approvisionnement de chaque réseau, le dernier mois de l'année financière. [2] Comme l'Hydro a fait coïncider à partir de 1950 son année financière avec l'année civile, les chiffres de 1950 portent sur les 14 mois terminés le 31 décembre 1950.

Manitoba.—La *Manitoba Power Commission* a été constituée en 1919 aux fins de distribuer de l'énergie électrique, en gros et en détail, dans toute la province sauf la région métropolitaine de Winnipeg. La Commission fonctionne en vertu de la loi sur la Commission d'énergie électrique du Manitoba telle que modifiée (S.R.M. 1954, chap. 203).

La Commission achète son énergie de la *Winnipeg Electric Company* à différents endroits, surtout à Winnipeg et dans les environs, aux termes de l'accord relatif aux chutes Seven-Sisters conclu en 1928 entre la province et la société. Elle a graduellement acquis, dans le territoire de son activité, presque toutes les usines génératrices municipales ou privées et a couvert la province d'un réseau de lignes de transmission. Toute l'énergie qu'elle distribue est maintenant produite par des usines hydro-électriques.

La Commission dessert 496 centres, réalisant ainsi presque complètement le programme commencé dans les années 1930 en vue de fournir l'électricité à un tarif uniforme à tous les centres ruraux de 20 habitants ou plus. En 1942, le gouvernement provincial a chargé la Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba d'étudier la possibilité d'électrifier les campagnes. La Commission en vint à la conclusion que, grâce au réseau de lignes de transmission de la *Manitoba Power Commission* comme source d'électricité et à la construction de lignes rurales de conception économique, il était possible de faire bénéficier de l'hydro-électricité plus de 90 p. 100 des fermes de la province, pourvu que les cultivateurs consentissent à participer à l'établissement et au fonctionnement du programme. Un programme d'essai lancé en 1945 fut couronné de succès et, dès lors, la Commission a réalisé chaque année un programme d'électrification rurale. En 1948, la Commission apportait l'électricité à 5,000 fermes par année, tel que prévu, et elle a continué à ce rythme depuis lors. Le programme d'électrification rurale de la province, de région en région, est maintenant complet. La Commission a apporté l'électricité à plus de 42,000 fermes, soit à 80 p. 100 du total. Plus de 90 p. 100 des citoyens de la province demeurent maintenant dans des régions où l'énergie électrique est disponible. La Commission dessert maintenant plus de 101,000 clients. Les seuls cultivateurs sans l'électricité sont ceux des îlots isolés qui pourront maintenant venir s'ajouter au réseau et ceux qui n'ont pas voulu profiter de l'occasion et s'abonner au service.

Saskatchewan.—La *Saskatchewan Power Corporation*, constituée le 1er février 1949 et fonctionnant en vertu d'une loi modifiée de 1950 (chap. 10), a remplacé la *Saskatchewan Power Commission*, qui a fonctionné du 11 février 1929 au 31 janvier 1949. La société a pour fonctions principales de produire, transmettre, distribuer, vendre et fournir de l'énergie électrique et de la vapeur. Elle est aussi autorisée, ce qu'elle fait d'ailleurs depuis 1952, à produire ou acheter et à transmettre, distribuer, vendre et fournir du gaz naturel ou manufacturé.

Des renseignements détaillés sur l'activité de la *Saskatchewan Power Commission* de 1929 à 1948 et sur celle de la *Saskatchewan Power Corporation* de 1949 à 1953 sont donnés dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*.

La *Saskatchewan Power Corporation* élargit de plus en plus son champ d'activité. En 1953, la société vendait l'énergie électrique en détail à 661 municipalités urbaines (comptant six usagers ou plus) et en gros aux trois villes de Saskatoon, Swift-Current et Battleford. Les réseaux de la société sillonnent toute la province sauf les villes de Regina et de Weyburn, qui possèdent et exploitent leurs propres usines et réseaux de distribution, et Moose-Jaw, où l'usine d'énergie et le réseau de distribution sont la propriété de la *National Light and Power Company Limited*, qui les exploite. La société ne dessert pas encore un certain nombre de petites localités, dont la plus importante est la ville de Kamsack. Elle a pris en charge en 1954 certains de ces services dont la plupart appartenaient à des sociétés privées ou à des particuliers.

A la fin de 1954, la société desservait 134,587 usagers. Sur ce nombre 23,580 achetaient l'énergie par l'entremise des municipalités qui elles-mêmes l'achetaient en gros tandis que les autres 111,007 l'achetaient au détail de la société. Parmi ces derniers, 87,142 étaient des usagers dits urbains et 23,865 des usagers dits ruraux, surtout agricoles. Durant 1954, les usagers réunis ont consommé 472,763,014 kWh, dont 429,171,476 provenaient des usines de la Société et 43,591,538 ont été achetés en gros de Regina et de la *National Light and Power*. A la fin de l'année, les immobilisations du gouvernement provincial à l'actif de la société s'élevaient à $58,947,187.

En 1954, la société possédait et exploitait quatre usines génératrices à vapeur, à Estevan, North-Battleford, Prince-Albert et Saskatoon, et 10 usines diesel ayant chacune une puissance de plus de 500 kW, à Assiniboïa, Hudson-Bay, Maple-Creek, Meadow-Lake, Shaunavon, Moosomin, Swift-Current, Unity, Wynyard et Yorkton. La puissance totale disponible des usines d'énergie de la société à la fin de 1954 était fixé à 160,080 kW, dont 139,100 pour les usines à vapeur et 30,980 pour les usines diesel.

A la fin de 1954, la *Saskatchewan Power Corporation* possédait et exploitait 25,356 milles de lignes de transmission et de lignes rurales, dont 6,475 milles avaient été ajoutés au cours de l'année. Ces lignes comprenaient 315 milles de lignes de 72,000 volts (Saskatoon–Nord-Battleford, Estevan–Red-Janket, Weyburn–Assiniboïa et Cantuar–Fosterton), 310 milles de 25,000 volts et 5,850 milles de 14,400 volts relativement à l'électrification rurale. De grosses sous-stations ont été construites en 1954 d'une capacité totale de 38,000 kVa.

23.—Progrès de la Saskatchewan Power Corporation (anciennement Saskatchewan Power Commission), 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1929-1933 paraissent à la page 523 de l'*Annuaire* de 1947 et ceux des années 1934-1944, à la page 611 de l'édition de 1950.

Année	Municipalités desservies en gros et en détail	Usagers individuels des municipalités desservies	Énergie distribuée	Revenu
			kWh	$
1945	150	40,968	106,539,448	2,677,289
1946	229	45,495	118,990,127	3,141,652
1947	320	63,805	160,420,859	4,442,507
1948	366	71,009	186,834,305	5,058,142
1949	420	78,389	202,135,947	5,629,372
1950	454	84,361	235,926,656	6,363,597
1951	535	93,923	278,826,919	7,159,876
1952	582	107,942	332,674,176	8,553,619
1953	631	122,676	398,211,673	10,363,752
1954	664	134,587	472,763,014	11,936,234

Alberta.—La communalisation des réseaux de production et de distribution d'énergie en Alberta se limite à certaines municipalités urbaines. La Commission des services d'utilité publique, de qui relèvent la distribution et la vente de l'électricité, est l'organisme qui réglemente les réseaux privés. Elle a le pouvoir d'enquêter à la suite d'une plainte formulée soit par une municipalité soit par une société d'utilité publique et de déterminer, après enquête, les tarifs justes et raisonnables.

Il existe en Alberta trois services d'utilité publique: *Calgary Power Limited, Canadian Utilities Limited* et *Northland Utilities Limited.* Voici un bref exposé de ces services.

Calgary Power Limited.—La société possède neuf usines hydro-électriques sur la rivière Bow et ses tributaires, à l'ouest de Calgary. Ces usines sont situées aux endroits suivants: chutes Horseshoe, chutes Kananaskis, rivière Ghost, Cascade, Barrier, Spray, Rundle, Three-Sisters et Bearspaw. Au 31 décembre 1953, la puissance totale des usines de la société était de 206,550 h.p. Toutes les usines sauf celle des chutes Horseshoe fonctionnent par télé-commande de la centrale des chutes Kananaskis.

La société possède 4 réservoirs sur la rivière Bow et ses tributaires:

Lac Minnewanka	180,000 pieds-acres
Interlakes (lacs Kananaskis)	90,000 pieds-acres
Lacs Spray	200,000 pieds-acres
Ghost	74,000 pieds-acres

En vertu d'une entente, la cité de Medicine-Hat fournit à la société 33,500 h.p. par ses usines thermiques. L'énergie de ces usines alimente un réseau de transmission qui satisfait à tous les besoins des cités de Calgary, Red-Deer et Wetaskiwin, d'environ 379

villes, villages et hameaux ainsi qu'une importante charge industrielle dans le centre et le sud de l'Alberta. Ce réseau de transmission est aussi relié aux services municipaux d'Edmonton et de Lethbridge, aux services de la *Canadian Utilities Limited* à Drumheller, Vegreville, et Vermilion ainsi que de la *East Kootenay Power Company* de la passe du Nid-de-Corbeau.

Depuis 1955, deux additions au réseau hydro-électrique doivent être complétées; ce sont les centrales de Pocaterra et de Interlakes, respectivement, de 18,500 et 6.900 h.p.

La compagnie compte 4,100 milles de lignes principales de transmission et 675 milles de lignes de distribution allant de Westlock, au nord, Milk-River et Waterton, au sud, et de Chauvin, Macklin (Saskatchewan), Brooks et Bow-Island, à l'est, jusqu'à Nordegg, Banff et la passe du Nid-de-Corbeau, à l'ouest. Les cités de Calgary et de Red-Deer ainsi que les villes de Ponoka, Fort-Macleod et Cardston sont approvisionnées en gros. Tous les autres centres du réseau achètent l'électricité au détail. Au 30 juin 1955, la compagnie approvisionnait en énergie pour fins de pompage, environ 2,000 puits de pétrole outre d'autres entreprises qui se rattachent directement à l'industrie pétrolière, stations d'accumulation, raffineries et pipelines et des établissements industriels des environs d'Edmonton.

Un vaste programme d'électrification rurale se poursuit en Alberta. Au 31 décembre 1954, la société desservait quelque 22,561 fermes. Le programme prévoit l'extension du service à 3,000 ou 4,000 fermes annuellement durant les prochaines années. La *Calgary Power* se charge des travaux de génie, de construction et de fonctionnement de ces coopératives au moyen d'une filiale sans but lucratif, la *Farm Electric Services Limited*, l'énergie étant fournie au prix coûtant aux membres des coopératives agricoles.

Tous les chiffres donnés sont ceux du 30 mai 1955 à l'exception des milles de lignes qui sont ceux du 31 décembre 1954.

Canadian Utilities Limited.—Les villes et les villages situés au nord, à l'est et à l'ouest de Drumheller sont alimentés par l'usine à vapeur (chauffée au charbon) de 19,000 kW de cette ville. Les villes et villages au nord et à l'est de Vegreville le sont par une usine de 16,500 kW de Vermillon ayant un équipement de 9,000 kW à vapeur et chauffé au gaz et un autre de 7,500 kW à turbine au gaz. Les centres situés à l'est, au nord et à l'ouest de Grande-Prairie sont alimentés par deux usines à combustion interne: l'une, située à Fairview, possède un groupe de 1,200 kW au gaz naturel, l'autre à Grande-Prairie et de 3,195 kW avec installation au diesel et au diesel et gaz. La compagnie possède une usine en Colombie-Britannique, une centrale de 900 kW au diesel et au gaz, au fort St-John. Il y a des lignes de raccordement avec le réseau de la *Calgary Power Limited* à Vermilion, Vegreville et Drumheller. La société dessert plus de 32,900 usagers dans environ 275 villes, villages et hameaux, y compris 108 associations d'électrification rurale, au moyen d'un réseau d'environ 2,660 milles de lignes de transmission et de distribution, sans compter 5,300 milles de lignes appartenant aux associations rurales. Depuis 1949, elle a offert l'électrification rurale sur une base coopérative, aux cultivateurs de la région desservie, alors que le réseau de l'Association rurale est aménagé et exploite au prix coûtant pour le cultivateur. Plus de 7,000 cultivateurs bénéficient maintenant de l'électricité.

Northland Utilities Limited.—Cette société, dont le siège est à Edmonton, fournit l'énergie électrique à 5,923 usagers de 26 centres. Elle a des usines diesel à Jasper, Athabaska, High-Prairie, McLennan, Peace-River, Lac-la-Biche, Manning, Fairview, et Hay-River (T. N.-O.). Des lignes de transmission à basse tension rayonnent de ces usines pour alimenter 707 fermes et 17 villages. De plus, la société exploite une usine hydraulique à Jasper.

La *Northland Utilities Limited* fournit le gaz naturel à 1,600 usagers de Dawson-Creek et Pouce-Coupé (C.-B.). En Alberta, elle fournit le gaz naturel à 1,858 usagers de Fairview, Bluesky, Grande-Prairie, Sexsmith, Rycroft et Spirit-River.

Colombie-Britannique.—La *British Columbia Power Commission* a été nommée le 17 avril 1945 en vertu de la loi sur l'énergie électrique, "loi visant à améliorer l'approvisionnement et le service d'électricité". Elle est entrée en activité en août 1945, alors

qu'elle a acheté des installations électriques dans plusieurs parties de la province. Le tableau ci-dessous indique l'augmentation du nombre d'usagers jusqu'au mois d'avril 1955:

Année terminée le 31 mars—	*Services achetés*	*Services aménagés*	*Total des services*	*Total cumulatif des services*
1948	1,000	3,431	4,431	27,470
1949	831	3,318	4,149	31,619
1950	4,686	3,321	8,007	39,626
1951	473	4,075	4,548	44,174
1952	103	2,600	2,703	45,912
Vendu, juin 1951	−325	−640	−965	
1953	—	3,597	3,597	49,509
1954	—	3,264	3,264	52,773
1955	523	3,261	3,784	56,557

La Commission a continué son expansion sur toutes les phases de ses opérations durant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1955. Un plus grand nombre de milles de lignes de transmission et de distribution ont été construits que pendant n'importe quelle période précédente de trois ans et les additions à chaque partie du réseau se sont élevées à plus de 10 p. 100 des totaux précédents. Les demandes d'énergie ont augmenté de 18·3 p. 100 au regard de l'année précédente; cette augmentation est due presque également à l'énergie requise par les centrales régionales et aux ventes aux gros consommateurs. Ces chiffres correspondent exactement à l'accroissement des recettes des deux classes et donnent ensemble une moyenne de 15·8 p. 100. La moyenne mensuelle de l'énergie utilisée par les particuliers a atteint 233 kWh, une augmentation de 14 p. 100 sur 1954, et beaucoup plus de trois fois le chiffre de 74 kWh de la fin de mars 1947. Les dépenses ont augmenté de 15·3 p. 100, ce qui se compare favorablement avec l'augmentation de 15·8 p. 100 des recettes pour la même période. Le surplus d'exploitation a été de $652,188, soit une augmentation de 22·8 p. 100 sur celui de 1953-1954.

La construction de deux usines hydrauliques a été terminée en mai 1955. L'aménagement de la rivière Puntledge, près de Courtenay, sur l'île de Vancouver, ajoute 35,000 h.p. au réseau de la Commission de l'île de Vancouver, jusqu'ici desservie entièrement par les 168,000 h.p. de l'installation John-Hart, sur la rivière Campbell. Un autre aménagement hydraulique de l'île de Vancouver est en marche sur la rivière Campbell. Une première installation de deux groupes générateurs d'une puissance totale de 70,000 h.p. doit être terminée dans la dernière moitié de 1956, et un troisième groupe de 35,000 h.p. suivra plus tard. Un barrage de retenue en amont sur la rivière Campbell, au lac Upper-Campbell, a été autorisé et il doit être terminé en 1957, et un barrage additionnel d'une capacité de 70,000 h.p. doit suivre au même endroit en 1958.

L'aménagement de 5,500 h.p. sur la rivière Spillimacheen a remplacé deux usines électriques diesel desservant la vallée du Columbia.

L'expansion des usines électriques au mazout (diesel) qui desservent les régions où il n'est ni pratique ni possible de fournir de l'énergie d'une source hydraulique se continue, en même temps que les lignes de transmission et de distribution, à mesure que l'accroissement de la charge l'exige.

24.—Expansion de la British Columbia Power Commission, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
Nombre d'usagers	44,174	45,912	49,509	52,773	56,577
Puissance installée.....kW	100,350	123,845	124,415	174,255	176,866
Milles de lignes—					
Transmission (haute tension) milles	550	570	590	624	689
Primaires de distribution.... "	2,393	2,541	2,704	2,995	3,301
Besoins d'énergie—					
Produite.....kWh	255,556,217	375,935,761	524,502,927	687,158,106	812,793,062
Achetée..... "	11,932,279	2,817,547	2,350,721	9,962,128	12,016,339
Total, besoins d'énergie .kWh	**267,488,496**	**378,753,308**	**526,853,648**	**697,120,234**	**824,809,401**

24.—Expansion de la British Columbia Power Commission, années terminées le 31 mars 1951-1955—fin

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
Revenu annuel ..... $	4,064,641	4,895,230	5,902,344	7,103,853	8,227,331
Immobilisations—					
Production ..... $	18,384,774	24,748,127	26,488,225	33,678,194	35,100,468
Transmission ..... $	5,760,593	8,206,878	10,292,920	11,686,982	13,204,511
Distribution et fins générales... $	9,945,223	12,359,770	14,201,418	15,957,640	18,095,779
Total, immobilisations.... $	**34,090,590**	**45,314,775**	**50,982,563**	**61,322,816**	**66,400,758**

Source d'énergie, année financière terminée le 31 mars 1955:

Source d'énergie	*kWh*	%
Hydraulique	750,422,887	91·0
Diesel	62,370,175	7·5
Vapeur	—	—
Achetée	12,016,339	1·5
TOTAL	824,809,401	100·0

Territoires du Nord-Ouest et Yukon.—La Commission de l'énergie des Territoires du Nord-Ouest, instituée par une loi du Parlement en 1948, est chargée de l'électrification des endroits des Territoires du Nord-Ouest où le besoin s'impose et où les recettes peuvent suffire à défrayer le service. En 1949, la loi a été étendue au Yukon.

La Commission est autorisée à construire et à exploiter des usines d'énergie, selon le besoin, dans un territoire d'une étendue de plus d'un million et demi de milles carrés. Elle ne cesse de s'enquérir des besoins de cette vaste région et d'étudier les rapports concernant les emplacements hydrauliques.

La Commission exploite une entreprise hydro-électrique sur la rivière Snare, à environ 94 milles au nord-ouest de Yellowknife (T. N.-O.). Cette usine a commencé à l'automne de 1948 à fournir de l'énergie aux mines de la région de Yellowknife. A l'été de 1949, un raccordement avec la ligne de transmission a permis d'augmenter l'électricité fournie à la ville de Yellowknife.

Une usine diesel et un réseau de distribution ont été mis en activité à Fort-Smith (T. N.-O.) en octobre 1950. L'entreprise dessert les divers établissements gouvernementaux de Fort-Smith,—ministères du Nord canadien et des Ressources nationales, des Transports, de la Défense nationale (C.T.R.C.), de la Santé nationale et du Bien-être social et des Travaux publics ainsi que la Gendarmerie royale du Canada,—en plus des usagers commerciaux privés et des résidents.

En décembre 1952, la Commission a terminé la construction d'une usine hydro-électrique sur la rivière Mayo, à environ six milles au nord de Mayo-Landing (Yukon). L'usine alimente les entreprises minières de la région ainsi que l'établissement de Mayo-Landing.

Le total des immobilisations de la Commission au 31 décembre 1955 était d'environ $8,863,680.

Section 3.—Production globale d'énergie électrique de toutes les sources disponibles

La section 1 du présent chapitre donne toutes les ressources d'énergie hydraulique et la proportion captée jusqu'aujourd'hui. Le tableau 3 donne la proportion des aménagements de turbines hydrauliques des centrales électriques, des pulperies et papeteries et d'autres industries. Exposé utile qui ne tient pas compte, cependant, de l'énergie électrique d'origine non hydraulique produite par des centrales électriques ou d'autres industries.

La section 2 porte sur l'industrie des centrales électriques; centrales provinciales et municipales et centrales privées. Ni l'une ni l'autre de ces deux sections, toutefois, ne donne un tableau complet de toute l'énergie électrique produite au Canada. Toute l'énergie hydraulique captée n'est pas transformée en énergie électrique; un certain nombre de roues et de turbines hydrauliques servent à la transmission directe et ne sont pas solidaires de générateurs électriques. Par contre, certaines centrales électriques des provinces de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies utilisent des machines à vapeur ou des moteurs à combustion interne. L'objet de la présente section est d'indiquer la production de toutes sources. La plus grande partie de l'énergie provient naturellement des centrales électriques, dont les chiffres figurent au tableau 4 de la section 2, p. 577. Le total de kilowatt-heures produits par les centrales électriques comprend la production tant hydraulique que thermique.

Comme l'indique le tableau **25,** la production totale des centrales électriques en 1953 a été de 62,860,927,000 kWh. Pour compléter le tableau, il faut y ajouter la production des industries manufacturières et de l'industrie minière primaire pour leurs propres besoins. Il existe quelques autres sources d'énergie électrique comme les compagnies de tramways électriques, qui, en 1953 ont produit 10,579,000 kWh, production qui figure dans le total annuel au tableau **25.** On compte également de nombreuses petites usines d'éclairage et de force motrice dans les fermes, dans les habitations rurales, les maisons d'été, les magasins, etc., dans les endroits hors du rayon des centrales électriques. Il n'existe aucune donnée à leur sujet.

25.—Énergie produite par les centrales électriques, l'industrie manufacturière et l'industrie minière, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1927-1943 figurent à la page 541 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Année	Centrales électriques		Industrie manufacturière		Industrie minière		Total[1]
	milliers de kWh	%	milliers de kWh	%	milliers de kWh	%	milliers de kWh
1944	40,598,779	93·2	2,752,125	6·3	210,554	0·5	43,571,276
1945	40,130,054	93·9	2,362,260	5·5	201,765	0·5	42,720,374
1946	41,736,987	93·4	2,714,261	6·1	199,950	0·4	44,662,916
1947	43,424,799	92·1	3,467,535	7·4	269,412	0·6	47,174,384
1948	42,389,681	89·7	4,590,677	9.7	270,522	0·6	47,262,060
1949	44,418,573	87.8	5,898,390	11·7	263,835	0·5	50,592,990
1950	48,493,718	88·1	6,266,051	11·4	264,232	0·5	55,036,765
1951	54,851,844	89·3	6,369,094	10·4	212,832	0·3	61,446,787
1952	59,409,198	89·9	6,450,729	9·8	234,431	0·3	66,103,533
1953	62,860,927	89·8	6,901,443	9·9	215,337	0·3	69,988,286

[1] Comprend la production des compagnies de tramways électriques pour leurs propres besoins.

CHAPITRE XIII.—LA PÊCHE

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Tendances et progrès de l'industrie de la pêche	599
Section 2. Les gouvernements et la pêche	602
Sous-section 1. Le gouvernement fédéral	602
Sous-section 2. Les gouvernements provinciaux	606
Section 3. Statistique de la pêche	615
Sous-section 1. Production primaire	615
Sous-section 2. Industrie du conditionnement	621

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

La situation enviable du Canada, à proximité de certains des fonds de pêche les plus poissonneux du globe, en fait un des premiers pays du monde pour la production et l'exportation du poisson. Effectivement, le Canada tire une riche moisson des eaux de l'Atlantique et du Pacifique, aussi bien que de celles de nombreux lacs et rivières de l'intérieur du pays.

Un article intitulé "Les pêcheries commerciales du Canada", paru dans l'*Annuaire* de 1955 ((pp. 593–606), renferme un compte rendu détaillé des pêches de l'Atlantique, du Pacifique, des eaux douces et des eaux septentrionales.

Section 1.—Tendances et progrès de l'industrie de la pêche*

L'année 1954 a été dans l'ensemble une année de progrès satisfaisant pour l'industrie canadienne de la pêche, tant du point de vue économique que du point de vue technologique. Les apports de poisson et de leurs produits ont dépassé légèrement les 2 milliards de livres, ayant une valeur brute au débarquement de 98 millions de dollars. Sauf de rares exceptions, les recettes moyennes se sont comparées favorablement avec celles de 1953. La valeur au marché de la production de 1954 s'est élevée à 164 millions de dollars, tandis que les exportations ont atteint la valeur sans précédent de 132,600,000 dollars. Plusieurs nouveaux vaisseaux se sont ajoutés aux flottilles sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et la capacité de conditionnement du poisson,—en particulier celle du poisson frais dans la région de l'Atlantique,—s'est accrue.

En 1954, la production sur la côte du Pacifique a été marquée par une prise inégalée de flétan et par la pêche la plus considérable de sockeye réalisée après 1913. Pour la première fois depuis 1951, les pêcheurs de hareng de la région ont réussi à produire durant toute l'année civile. On a mis à terre 600 millions de livres de poisson, dont la valeur brute au débarquement a été de 34,500,000 dollars et la valeur au marché de 69 millions. En 1954, 77 nouveaux vaisseaux ont été construits.

Sur la côte du Pacifique, la pêche est devenue une industrie bien organisée et munie d'un outillage moderne sans aucun encouragement particulier. La restauration permanente des remontes de sockeye du Fraser est sans doute l'un des événements les plus importants dans la région du Pacifique, et cet événement marque l'apogée de plusieurs années de travail. Cependant, les projets de plus en plus nombreux d'utilisation des réseaux fluviaux du Pacifique pour la production d'énergie électrique et d'autres fins, ne sont pas sans causer de graves inquiétudes au sujet de l'avenir de certains stocks de saumon.

* Rédigé par F. H. Wooding, directeur de l'information, ministère des Pêcheries.

Dans la région de l'Atlantique, les débarquements de morue et d'aiglefin ont augmenté sensiblement en 1954, en particulier sur la côte nord-est de Terre-Neuve. Les pêcheurs de Terre-Neuve ont mis à terre 607,400,000 livres de poisson, dont la valeur au débarquement a été de 14,700,000 dollars et la valeur au marché de 28 millions. Les apports de toutes espèces pour les provinces Maritimes et le Québec se sont élevés à 737 millions de livres, ayant une valeur brute au débarquement de 35,700,000 dollars et une valeur au marché de 75 millions. Un certain nombre de nouveaux palangriers et environ trente-six petits chalutiers de diverses dimensions ont fait la pêche pour la première fois au large des ports de la terre ferme, du côté de l'Atlantique, et six grands chalutiers se sont ajoutés à la flottille néo-écossaise. D'autre part, onze nouveaux vaisseaux sont venus augmenter la flottille de pêche hauturière de Terre-Neuve. Une nouvelle usine de filetage a été construite sur la terre ferme et une autre usine a repris ses opérations. Des installations nouvelles de congélation ont été mises sur pied dans cinq localités de Terre-Neuve, et la construction de deux autres usines était en bonne voie à la fin de 1954. La capacité de conditionnement s'est accrue considérablement dans toute la région.

Au cours des dernières années, les progrès les plus marquants dans l'industrie canadienne de la pêche ont été réalisés dans le domaine des pêches maritimes de la côte atlantique. Le caractère très dispersé de l'industrie dans cette région, de même que certaines résistances, de nature économique et sociale, aussi propres à cette partie du pays, ont contribué à retarder le progrès dans certains milieux. Il est vrai que la flottille de vaisseaux de pêche hauturière n'a pas cessé de croître depuis la guerre et que la capacité de conditionnement s'est étendue; envisagé cependant du point de vue géographique, ce progrès a tout de même été restreint.

C'est donc pour favoriser l'industrie que le gouvernement fédéral a fait connaître son désir de collaborer avec les administrations provinciales dans l'exécution d'un programme formel de modernisation, que l'étude et l'expérience ont, depuis, permis de mettre au point. Les lignes de conduite administratives et les plans divers adoptés dans plusieurs provinces intéressent non seulement les organismes fédéraux et provinciaux, mais aussi les organismes municipaux, les sociétés privées et les particuliers; ils atteignent même le domaine de l'éducation et celui de l'organisation sociale, aussi bien que celui de l'industrialisation proprement dite. Certains projets sont déjà mis en œuvre tandis que d'autres sont encore à l'état embryonnaire.

Par rapport à l'industrie sur la côte de l'Atlantique, l'activité directe du gouvernement revêt plusieurs formes, dont celle des projets de prêts, des travaux publics (pour l'amélioration des ports), des recherches et des démonstrations, dans le double domaine de la biologie marine et de la technologie du conditionnement des aliments. Il ne faudrait pas non plus oublier la contribution de l'entreprise privée. En effet, aux entrepreneurs privés, depuis le modeste patron de pêche jusqu'aux hommes d'affaires et aux industriels qui disposent de riches capitaux, revient le mérite du progrès réalisé jusqu'à ce jour.

Aux phases primaires, la pêche côtière a diminué un peu partout sur la côte de l'Atlantique, alors que l'attention croissante accordée aux opérations de pêche fraîche sur les bancs hauturiers contribuait à faire augmenter la flottille de grandes unités. Chaque province côtière de l'Atlantique a maintenant son programme de modernisation de la flottille et les nouveaux vaisseaux sont munis des dispositifs de navigation et de repérage du poisson les plus récents. Notons aussi que la proportion de vaisseaux appartenant aux pêcheurs eux-mêmes s'accroît de plus en plus. La tendance actuelle qu'ont les pêcheurs à se concentrer dans les ports munis d'installations pour le conditionnement du poisson frais fournit au moins une solution partielle au tenace problème de l'isolement.

L'industrie du conditionnement du poisson dans la région de l'Atlantique a réalisé d'importants progrès. La capacité de conditionnement du poisson frais s'est accrue rapidement, grâce à l'addition de nouvelles usines de filetage et de congélation dans les provinces Maritimes, le Québec et Terre-Neuve. Les usines actuelles ont été transformées pour fabriquer de nouveaux produits, notamment les blocs de filets congelés qui servent

à préparer les "bâtonnets de poisson" crus ou cuits d'avance. On insiste de plus en plus sur la qualité des produits et des dispositions particulièrement minutieuses sont prises afin que les diverses opérations du conditionnement s'exécutent dans des conditions parfaitement hygiéniques.

Bien qu'on ait renoncé dans une grande mesure au séchage, au salage et au fumage, en faveur du produit frais, l'industrie du poisson salé reste encore de première importance à Terre-Neuve. Vu cependant que les procédés domestiques cèdent le pas aux opérations mécaniques, on entrevoit que Terre-Neuve pourra normaliser ses produits et concurrencer plus heureusement les autres pays producteurs de poisson salé, de même que l'industrie sur la terre ferme du Canada.

D'importants progrès ont aussi été réalisés dans les moyens de transport et de distribution des produits du poisson au gros et au détail. Les nouveaux entrepôts frigorifiques fournissent aux centres de l'intérieur des approvisionnements soutenus d'à peu près toutes les espèces de poissons et de produits. La manutention et le transbordement de lots peu considérables se font avec plus de soin, de sorte que les produits de la pêche sont maintenant plus faciles à obtenir dans les petits centres urbains de l'intérieur. Le commerce du détail paraît plus averti des possibilités d'écoulement des produits de la pêche et des problèmes qui se rattachent à leur manutention. Dans les magasins de détail modernes, diverses formes de poisson emballé provenant de toutes les pêches importantes du Canada sont présentées de façon attrayante. Les effets de ces progrès ont atteint dans une certaine mesure l'industrie de la pêche en eau douce, tandis que l'industrie du conditionnement à l'intérieur du pays évolue de son côté. Les apports des pêcheurs d'eau douce ont atteint, en 1954, 116,200,000 livres, ayant une valeur brute au débarquement d'environ 12,700,000 dollars. La valeur au marché de la production annuelle s'est élevée à 19 millions de dollars environ.

L'essor des pêches canadiennes qui vient d'être esquissé à grands traits s'est produit à la faveur d'un climat économique de croissance générale, doublé d'une augmentation sensible de la population et d'une expansion générale du commerce. D'autre part, les efforts accrus de l'industrie et du gouvernement ont créé, pour l'industrie canadienne de la pêche, des débouchés sur le marché national et sur les marchés étrangers. Enfin, des restrictions visant les importations ont été, soit levées, soit relâchées, dans le cas d'un bon nombre de marchés traditionnels au cours de 1954.

Les problèmes occasionnés par le report considérable de conserves de saumon au début de 1953, les surplus de filets de poisson de fond, frais et congelé, à la fin de 1953 et au début de 1954, ainsi que les difficultés d'écoulement de la production de poisson salé de 1953, ont causé des soucis à l'industrie et, au surplus, un nombre restreint d'autres espèces et d'autres produits ont aussi occasionné des difficultés moins prolongées.

L'industrie canadienne de la pêche exporte environ les deux tiers de sa production annuelle en fonction de la valeur. Depuis la seconde guerre mondiale, les ventes aux États-Unis ont augmenté au point d'atteindre environ 70 p. 100 du total des exportations. Cette dépendance excessive porte atteinte à toutes les principales pêches du Canada et reste un des problèmes non résolus auxquels l'industrie doit faire face.

Pour répondre à ses engagements aux termes d'accords internationaux (voir p. 605), le gouvernement du Canada a accéléré le rythme de ses recherches dans les domaines de la biologie et de la technologie marines, ainsi que dans celui de l'administration des pêches. Des changements intéressant l'administration et l'organisation de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, qui relève du ministère fédéral des Pêcheries, ont mis cet organisme en rapports plus étroits avec d'autres branches du Service et avec l'industrie de la pêche. Les corps officiels à tous les échelons sont devenus plus conscients de l'importance des pêches pour le bien-être économique général dans plusieurs régions du Canada, et, en conséquence, ils ont amélioré leurs services administratifs à l'industrie.

Dans la sphère de l'économie sociale, on se préoccupe davantage du bien-être du producteur primaire, c'est-à-dire du pêcheur. En 1954, une Caisse d'indemnités fédérale a été instituée en vue de permettre aux pêcheurs des deux côtes, utilisant des bateaux à faibles dimensions, d'assurer leurs embarcations à bon marché, et l'assurance des engins de pêche contre la perte ou l'avarie est aussi pratiquée à titre d'essai. Cette caisse offre une solution partielle au problème de la compensation des pertes dans des circonstances et dans des conditions où les compagnies d'assurances privées se sont vues incapables de fournir de la protection autrement qu'à un prix très élevé. Une loi fédérale permettant aux pêcheurs d'obtenir des prêts à moyenne échéance de la part des banques ordinaires complète dans une certaine mesure les services de prêts à longue échéance déjà offerts par plusieurs gouvernements provinciaux pour l'achat de vaisseaux.

De grandes choses ont été accomplies dans le domaine de l'expansion de l'industrie, mais il reste encore beaucoup à faire. Sur la côte de l'Atlantique en particulier, il est urgent que l'activité de pêche se concentre davantage dans les ports dotés d'installations modernes de manutention. Il y a aussi lieu d'améliorer considérablement les procédés de conditionnement et de vente des produits du poisson, ainsi que les méthodes de classement et de fixation des prix. De plus, il est nécessaire d'introduire une plus grande variété dans les produits de la pêche. Enfin, des dispositions sont en voie d'être prises pour mettre les résultats des recherches à la portée des pêcheurs, des conditionneurs et de tous ceux qui s'occupent du poisson, dans l'espoir que la diffusion des connaissances acquises aidera à résoudre les problèmes exposés ci-dessus.

Section 2.—Les gouvernements et la pêche

Sous-section 1.—Le gouvernement fédéral*

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral est pleinement autorisé à légiférer dans le domaine de la réglementation des pêches côtières et intérieures du Canada. Sous le régime de l'Acte en question, des lois sont faites pour la protection, la conservation et l'expansion des pêches dans tout le pays. En vertu de divers accords, les provinces ont cependant assumé des responsabilités administratives plus ou moins étendues. Conséquemment, si tous les règlements régissant la pêche sont édictés par le gouvernement fédéral, l'administration proprement dite (l'application des lois et des règlements, l'inspection des produits de la pêche, la délivrance des permis, etc.) est confiée soit à des fonctionnaires fédéraux, soit à des fonctionnaires provinciaux, selon les accords conclus avec les diverses provinces et sans répétition de services.

Ainsi, toutes les pêches maritimes ou pêches dans les eaux à marée, excepté celles du Québec, sont administrées par le ministère fédéral des Pêcheries, tandis que les pêches en eau douce ou dans les eaux sans marée, sauf quelques exceptions, sont administrées par les provinces. La province de Québec a assumé la responsabilité de toutes ses pêches, y compris ses pêches en eau salée. L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta s'occupent des poissons d'eau douce, de même que la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, mais dans le cas de ces deux dernières, le gouvernement fédéral est chargé des espèces maritimes et anadromes. Toutefois, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les pêches sont administrées par le gouvernement fédéral. D'autre part, l'administration de la pêche dans les parcs nationaux relève du Service fédéral de la faune dans tout le Canada. La conservation, l'expansion et la réglementation générale des pêches maritimes, fluviales et lacustres, sont confiées à trois organismes fédéraux, sous la direction du ministre des Pêcheries.

1° Le ministère des Pêcheries proprement dit, dont le siège est à Ottawa (Ontario), et les bureaux régionaux, sous la direction de surveillants en chef sont à Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Halifax (N.-É.), et Saint-Jean (T.-N.).

2° L'Office technique et scientifique des pêches du Canada, qui dirige sept stations au pays et dont le siège est à Ottawa.

3° L'Office des prix des produits de la pêche dont le siège est à Ottawa.

* Revu au ministère des Pêcheries, Ottawa.

Le ministère des Pêcheries.—Les principales fonctions du ministère sont de conserver et d'accroître les pêches du Canada, d'encourager l'expansion de l'industrie de la pêche dans l'économie nationale, d'examiner les produits de la pêche, d'établir des normes de qualité et de favoriser l'utilisation optimum de cette ressource naturelle, ainsi que de faire comprendre au public l'importance de la ressource en question et de l'industrie qui l'exploite.

Le gros du personnel du ministère travaille sur les lieux et se compose principalement des équipes de protection et d'inspection. Les agents de protection, y compris ceux qui sont à bord des 76 vaisseaux de surveillance et de protection du ministère, sont chargés de la mise en vigueur des règlements de conservation adoptés sous le régime de la loi sur les pêcheries et d'autres lois visant à obtenir à perpétuité un rendement maximum de nos pêches. Ils sont aussi chargés de l'inspection des produits du poisson et des usines de conditionnement, sous le régime de la loi de l'inspection du poisson et des articles pertinents de la loi sur les viandes et conserves alimentaires.

La Division de la conservation et de l'expansion est chargée de mettre en œuvre le programme du ministère en ce domaine. Les agents de protection ne se bornent pas à faire respecter les règlements ayant trait aux zones restreintes, aux périodes de fermeture, aux restrictions visant la situation et les genres d'engins de pêche, mais ils doivent aussi surveiller les cours d'eau de fraye et les tenir libres d'obstructions. Les biologistes étudient les problèmes qui se rattachent à la pollution et aux approvisionnements d'eau, tandis que les ingénieurs de cette division construisent des échelles pour permettre au poisson de contourner les barrages. Enfin, cette division s'occupe des établissements de pisciculture dirigés par le ministère en vue de repeupler les eaux dont l'administration lui incombe.

La Division de l'inspection et de la consommation examine le poisson et ses produits afin que leur qualité réponde aux normes établies. Elle a des laboratoires d'inspection du poisson sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi qu'un personnel d'économistes ménagères qui font des épreuves dans leur cuisine d'essai à Ottawa et qui, par le moyen de séances de démonstration et de causeries, diffusent les meilleures méthodes de préparer et de faire cuire le poisson et ses produits. D'autres économistes sont chargées du service extérieur.

Au moyen d'expositions et de publications, ainsi que par la radio et le film, la Division des renseignements et de l'éducation tient le public au courant de l'industrie de la pêche et des travaux du ministère, afin de faire mieux comprendre la valeur de cette richesse naturelle et l'importance de l'industrie qui l'exploite. La Division collabore étroitement aux travaux accomplis par la Division de la conservation et de l'expansion pour favoriser les pêches, et seconde activement la Division de l'inspection et de la consommation dans le dessein de faire croître la consommation des produits du poisson canadien aux États-Unis et autres marchés accessibles aux exportations canadiennes.

La Division de l'économique est chargée du double soin de fournir au gouvernement et à l'industrie de la pêche de commerce des renseignements d'ordre courant, y compris des données statistiques groupées sous le titre général de renseignements commerciaux, et de poursuivre des études et des investigations portant sur les pêches primaires, le conditionnement et la distribution des produits du poisson. Dans le premier cas, la Division collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de la statistique et des agences commerciales étrangères du ministère du Commerce; dans le second, elle collabore de façon analogue aux entreprises de l'Office technique et scientifique des pêches. Dans les deux cas, ses travaux influencent singulièrement les lignes de conduite administrative adoptées pour la gestion des pêches, l'expansion industrielle et les services aux marchés.

En plus de fournir les services ordinaires ci-dessus, le ministère aide de plusieurs façons spéciales à l'industrie de la pêche. Tout particulièrement, il encourage la construction de petits chalutiers et de palangriers, ainsi que celle des établissements pour la congélation et l'entreposage de la boëtte sur la côte atlantique, en vue de favoriser les opérations de pêche primaires et l'écoulement des produits de la pêche. Pour tout chalutier neuf

construit au Canada, le propriétaire peut obtenir un permis l'autorisant à utiliser un chalutier usagé importé du Royaume-Uni ou des États-Unis et immatriculé au Canada après le versement des droits. Le demandeur désireux de n'obtenir qu'un seul chalutier peut importer un chalutier usagé du Royaume-Uni sans être obligé d'y faire installer une nouvelle quille au Canada. Cette ligne de conduite administrative s'applique aux bateaux achetés de tout pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée, en vertu des obligations du Canada à titre de signataire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le Plan d'indemnités aux pêcheurs fournit de l'assurance à bon marché contre les pertes de bateaux et de casiers à homards causées par les tempêtes et autres accidents. Ce plan, qui est en exécution depuis 1953, répond à un besoin ressenti depuis longtemps par les petits pêcheurs en particulier. Les vaisseaux dont la valeur estimative se situe de $250 à $7,500 peuvent être assurés moyennant le versement d'une prime de 1 p. 100 de leur valeur. Au 31 mars 1955, 2,359 vaisseaux de pêche d'une valeur estimative totale de $3,936,607 étaient assurés sous le régime en question.

Le Plan de protection touchant les casiers à homards prévoit, de façon générale, que tout pêcheur de homard possédant au moins 32 casiers peut être protégé jusqu'à concurrence d'environ 50 p. 100 de leur valeur, moyennant le versement d'une prime, qui varie de 5 à 35c. par casier selon leur valeur et la durée de la campagne de pêche.

Le ministère aide aussi à l'éducation des pêcheurs en accordant des subventions aux institutions d'enseignement qui ont convenu de mettre en œuvre un programme éducatif à l'intention des pêcheurs.

L'Office technique et scientifique des pêches.—L'Office en question a été établi en 1937 pour succéder à l'Office de biologie du Canada. Comme son nom l'indique, l'Office est en quelque sorte l'arme scientifique du ministère des Pêcheries, et son objet est de chercher à améliorer et à étendre les pêches du Canada par la recherche scientifique. Il dirige quatre stations de biologie, deux groupes océanographiques, trois stations technologiques, un service de génie et une unité qui se consacre à la recherche sur les mammifères marins ainsi qu'à l'étude des pêches dans les régions arctiques du Canada.

L'Office comprend un président à service continu et jusqu'à dix-huit membres choisis par le ministère des Pêcheries parmi d'éminents savants canadiens dans les domaines apparentés aux travaux de l'Office et parmi les hommes d'affaires bien au courant de la pêche et de l'industrie du poisson.

Les travaux biologiques de l'Office ont pour principal objet de servir de base scientifique générale à la conservation et à la gestion rationnelle des vastes ressources du Canada dans le double domaine des pêches maritimes et d'eau douce. Les investigations poursuivies par l'Office portent sur les mœurs des diverses espèces d'importance commerciale, sur la dynamique des peuplements, leurs maladies et leurs ennemis. Sont aussi étudiées les méthodes de culture positive ou "d'élevage" dans les secteurs où il est possible d'agir sur le milieu ambiant. Les travaux comportent aussi la recherche de nouvelles pêcheries ainsi que des essais visant à améliorer les méthodes de pêche. Sur la côte est, les travaux biologiques se partagent entre les Stations de biologie à St-Andrews (N.-B.) et à Saint-Jean (T.-N.); les travaux dans l'Arctique sont dirigés de Montréal (Québec); les études sur les poissons d'eau douce se font sous l'autorité de la Station de Winnipeg (Manitoba), et tous les travaux sur la côte ouest relèvent de la Station de Nanaïmo (C.-B.).

L'océanographie embrasse l'étude des aspects biologique, chimique et physique, de l'habitat des poissons et autres organismes aquatiques d'une certaine importance en eau salée aussi bien qu'en eau douce. Ces renseignements, qui sont indispensables à la compréhension de la présence et de la distribution du poisson, sont recueillis par les deux groupes océnographiques de l'Office, un sur chaque côte.

Les études technologiques visent à la meilleure utilisation possible des prises de poissons du Canada. Les moyens de perfectionner les méthodes, de conserver et de conditionner le poisson aussi bien que d'utiliser les déchets de poisson sont l'objet d'investigations

approfondies. Au cours des dernières années, des travaux considérables ont été accomplis dans le domaine de la mécanisation, en vue d'accroître davantage l'efficacité des procédés industriels. Les travaux technologiques sur la côte est sont poursuivis aux Stations d'Halifax (N.-É.) et de Grande-Rivière (Québec), alors que les travaux de génie appliqué pour Terre-Neuve se font sous la surveillance d'une unité à Saint-Jean (Terre-Neuve). Enfin, les travaux de la côte ouest se font à la Station de Vancouver (C.-B.).

L'Office des prix des produits de la pêche.—Cet office, institué en juillet 1947 en vertu de la loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche, est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix s'affaissent. L'Office fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président, choisi parmi les hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries, et de cinq membres choisis parmi les membres des sociétés de pêcheurs privées ou coopératives et représentant les diverses régions de pêche du Canada.

L'Office est autorisé à acheter des produits de la pêche de bonne qualité, aux conditions prescrites, et d'en disposer par voie de vente ou autrement, ou de verser aux producteurs la différence entre le prix fixé par l'Office et le prix moyen que le produit commande sur le marché. Cependant, l'Office n'a le pouvoir de réglementer ni les prix ni les opérations de l'industrie de la pêche ou du commerce du poisson.

L'Office obtient les sommes nécessaires à son activité relative à la pêche du Fonds du revenu consolidé, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, mais uniquement sur l'avis du Conseil du Trésor et l'autorisation du gouverneur en conseil.

L'Office a un petit personnel chargé de l'administration et de la recherche. Le travail de ce personnel est étroitement coordonné avec celui de la Division des marchés et de l'économique du ministère des Pêcheries. Autant que possible les services requis par l'Office lui sont rendus par le personnel du ministère. L'Office a mené sur place des enquêtes sur les conditions et les possibilités du marché ainsi que sur les facteurs qui influent sur le revenu des pêcheurs dans les diverses régions de pêche. Il se tient constamment au courant de la situation financière des pêcheurs et soumet au gouvernement des recommandations basées sur les données de la situation. Il faut aussi des enquêtes spéciales quand surgissent des problèmes graves dans certaines régions.

Conservation de la pêche sur le plan international.—La réglementation de la pêche en vue de la conservation des ressources de la haute mer étant tenue pour importante depuis assez longtemps, il a fallu conclure des accords internationaux. Le ministère des Pêcheries est chargé de voir à l'exécution des engagements que le Canada a pris à cet égard en vertu de traités conclus avec les États-Unis et d'autres pays.

Le Canada et les États-Unis occupent le premier rang parmi les nations du monde pour ce qui est des entreprises communes de conservation du poisson. La Commission internationale de la pêche au flétan, chargée de la conservation de ce poisson dans le Pacifique-nord et la mer de Béring, et la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique, chargée de conserver et d'accroître les stocks de sockeye du Fraser, en sont deux grands exemples. Les enquêtes instituées sous les auspices des commissions, la réglementation et les restrictions subséquentes des prises ainsi que la construction d'échelles à saumon, ont réussi à freiner le dépeuplement de ces fonds de pêche et même à les rendre productifs. Le phoque à fourrure des îles Pribilof, dans la mer de Béring, est une autre ressource marine épuisée qu'un accord international et les mesures prises par la suite ont permis de reconstituer. En vertu de l'Accord provisoire sur le phoque à fourrure, le Canada reçoit 20 p. 100 des peaux de phoques à fourrure abattus chaque année par le gouvernement des États-Unis aux îles Pribilof. Seuls les animaux en surnombre sont tués.

En 1949, le Canada et neuf autres pays ont conclu une Convention internationale sur les pêches du nord-ouest de l'Atlantique, qui est entrée en vigueur en 1950. La Commission établie en vertu de la convention et dont le siège est à Halifax (N.-É.) est chargée de la recherche scientifique sur les stocks de poisson du nord-ouest de l'Atlantique. La Commission n'est pas investie du pouvoir de faire des règlements, mais elle peut adresser

ses recommandations aux gouvernements intéressés quant aux mesures à prendre pour la conservation des stocks de poisson qui alimentent les pêches internationales dans la zone de la convention. Les pays signataires sont le Canada, le Danemark, l'Islande, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Norvège, le Portugal et l'Espagne.

Un pas dans la voie de la réglementation internationale des pêches hauturières du nord du Pacifique a été fait en décembre 1951 quand le Canada, les États-Unis et le Japon ont discuté cette question à Tokyo. La convention adoptée a été ratifiée par les trois gouvernements intéressés, et les instruments de ratification ont été déposés à Tokyo au mois de juin 1953. Le traité, connu sous le nom de Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique-nord, vise à obtenir un rendement maximum des ressources de la pêche dans les eaux de l'océan Pacifique-nord, chaque partie assumant des obligations destinées à favoriser les mesures de conservation. La Commission établie sous l'empire de cette convention étudiera les pêches du nord du Pacifique, déterminera l'application des principes du traité et mettra en œuvre et coordonnera les études scientifiques qui serviront de base à l'établissement de programmes de conservation.

Le septième et le plus récent des accords internationaux dans le domaine de la pêche signés par le Canada est celui de la Convention relative aux pêcheries des Grands lacs, qui prévoit une action commune de la part du Canada et des États-Unis dans la poursuite de recherches sur les pêches des Grands lacs, aussi bien que dans l'établissement d'un programme visant à réprimer la lamproie dans ces eaux. Cette convention est entrée en vigueur au mois d'octobre 1955.

Le Canada est membre de la Commission internationale de la chasse à la baleine et il est tenu de recueillir des données biologiques sur les cétacés capturés par les baleiniers canadiens. La chasse à la baleine se pratique au large des côtes de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

Sous-section 2.—Les gouvernements provinciaux*

Les paragraphes qui suivent exposent sommairement le travail de chacun des gouvernements provinciaux dans l'administration des pêches commerciale et sportive.

Terre-Neuve.—L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne le 31 mars 1949 a amené la transmission de certaines responsabilités administratives dans le domaine de la pêche. L'Office des pêches de Terre-Neuve est resté l'organisme officiel chargé de la surveillance du commerce de la morue salée, mais le ministère fédéral des Pêcheries a assumé la responsabilité de l'inspection du poisson et des usines, du fonctionnement des dépôts de boëtte, etc. L'Office, qui relevait auparavant du gouvernement de Terre-Neuve par l'entremise du commissaire des Ressources nationales, dépend maintenant du ministre du Commerce du Canada.

Le gouvernement provincial s'occupe surtout de perfectionner les méthodes traditionnelles de pêche et de production, en même temps que d'en découvrir de nouvelles et, à cette fin, il poursuit des expériences dans le domaine de la pêche aux palangres, du chalutage en eau profonde, de la construction d'embarcations tous usages et de l'exploration de nouvelles pêcheries. Il prend aussi des mesures pour assurer une utilisation plus efficace du sel de pêche. Il a mis des prêts à la disposition des industriels pour les aider à établir ou à grossir leurs flottilles de pêche et leurs usines. Il a aussi accordé des prêts aux pêcheurs pour les aider à se construire ou à s'acheter des vaisseaux modernes susceptibles d'être adaptés à diverses opérations de pêche et d'augmenter ainsi la production.

En 1951, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve ont institué le Comité de développement des pêcheries de Terre-Neuve formé de représentants des pêcheurs, des conditionneurs et des exportateurs et des deux gouvernements. Le but de ce comité était

* Rédigé par chaque ministère provincial chargé de l'administration des pêches.

d'établir le rôle de chaque secteur de l'industrie et de chaque gouvernement, ensemble ou séparément, dans l'aménagement et le développement des pêcheries. Les deux gouvernements ont agi en conformité des recommandations du Comité dans son rapport final d'avril 1953. La *Newfoundland Fisheries Development Authority* a été instituée par le gouvernement de Terre-Neuve pour la réalisation de la part de la province du programme de développement, et le ministère des Pêcheries et les coopératives continuent d'administrer les lois provinciales de la pêche et d'entreprendre des travaux de développement en collaboration avec le corps constitué.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont guère exploitées sur un pied commercial. Les lacs et les étangs sont restés sous la juridiction de la Division des ressources naturelles du ministère provincial des Mines et des Ressources, mais les cours d'eau,—fréquentés par des poissons migrateurs, notamment le saumon et la truite de mer,—sont passés sous celle du gouvernement fédéral par suite de l'union de Terre-Neuve au Canada. La surveillance et la conservation du poisson sont ainsi devenues totalement ou principalement fonctions du ministère fédéral des Pêcheries. Quant aux lacs et aux étangs, cependant, ces questions relèvent du gouvernement provincial ou des deux gouvernements à la fois.

Île-du-Prince-Édouard.—Les pêches maritimes ou dans les eaux à marée, aussi bien que les pêches de l'intérieur, sont réglementées par le gouvernement fédéral. Par l'entremise de la Division des pêcheries de son ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles, la province complète l'activité du fédéral.

Les prises de homard, d'éperlan et d'huîtres fournissent aux pêcheurs de la province le gros de leurs recettes. Des tendances récentes ont toutefois favorisé la pêche hauturière, qui se fait surtout au moyen de petits chalutiers de 60 pieds de longueur débarquant leurs prises aux usines de filetage et de production de la partie est de l'île. La pêche côtière pour les mêmes espèces que capturent les chalutiers est pratiquée largement par environ 2,000 pêcheurs qui débarquent leurs captures à divers points du littoral.

Les pêcheurs obtiennent des prêts pour l'achat de bateaux et de moteurs par l'entremise de la Commission de prêts aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. D'autre part, la Division des pêcheries du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles leur fournit de l'aide technique.

Les cours d'eau de la province, pour la plupart alimentés par des sources et d'un débit assez régulier, fournissent d'excellentes aires de ponte et d'alevinage aux poissons de sport, dont la truite mouchetée est de beaucoup le plus important. Les conditions naturelles étant favorables à la reproduction, il s'agit d'accroître le nombre de truites d'une taille attrayante pour les pêcheurs à la ligne. Des investigations biologiques complètes sont poursuivies par l'Office technique et scientifique des pêches pour atteindre cet objectif en déterminant les meilleurs procédés de repeuplement, de gestion et de récolte. La province fournit les endroits de ces investigations et la Division de la conservation et de l'expansion du ministère fédéral des Pêcheries poursuit ses investigations dans la province même, construit les barrages nécessaires et fournit le poisson voulu aux fins d'expérimentation. L'intensité de la pêche sportive dans cette province continue de croître alors que plusieurs étangs fertiles et très productifs sont disparus. Pour remédier à cette situation, le ministère a réparé des barrages, restauré plusieurs étangs et ainsi ouvert au public, sous réserve des règlements de pêche applicables, plusieurs secteurs de pêche à la ligne.

Nouvelle-Écosse.—L'administration des pêches dans les eaux à marée et dans les eaux intérieures de la Nouvelle-Écosse incombe en principe à l'administration fédérale. Toutefois, la province, par l'entremise de son ministère du Commerce et de l'Industrie, complète l'activité du gouvernement fédéral. En fait, les deux administrations ont adopté un régime d'effort coopératif qui laisse chacune libre de s'acquitter de ses responsabilités et d'exécuter ses programmes. Le gouvernement provincial s'occupe de l'expansion, de l'administration et de la recherche.

Expansion.—Le travail d'expansion comprend les services du génie, l'aide financière à la pêche en général et les services d'éducation des pêcheurs.

Les services du génie portent sur le dessin, la construction et l'équipement des bateaux, des vaisseaux et des usines de conditionnement du poisson. Un ingénieur en génie maritime s'occupe de ces services et remplit le rôle d'expert conseil auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'industrie. Des prêts sont accordés, d'une part, aux industriels pour la construction et la modernisation d'usines de conditionnement du poisson et, d'autre part, aux pêcheurs, pour l'achat de bateaux et de moteurs. Lorsque la construction de grandes usines crée des besoins qui dépassent les moyens des petites localités où elles se trouvent, la province y supplée en fournissant diverses utilités publiques, notamment des adductions d'eau et des voies ferrées de service.

Les services d'éducation fournis aux pêcheurs portent sur le soin et l'entretien des moteurs marins, les éléments de la navigation, le ravaudage, la conception et la construction de filets et autres engins de pêche. Durant la saison morte, des instructeurs à l'emploi du ministère donnent des cours abrégés dans les ports de pêche. Ce programme est subventionné par le ministère fédéral du Travail en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle.

Administration.—La loi dite *Nova Scotia Fisheries Act* complète les attributions fédérales et est appliquée conjointement par le ministère du Commerce et de l'Industrie et par le ministère fédéral des Pêcheries. Sous ce régime, les usines de conditionnement et les acheteurs de poisson doivent obtenir chaque année des permis qui sont délivrés par le ministère du Commerce et de l'Industrie, mais seulement sur la recommandation des inspecteurs du ministère fédéral des Pêcheries, et moyennant un certificat du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social attestant que les normes fédérales de construction, d'exploitation et d'hygiène sont observées.

Les renseignements recueillis à l'occasion de la délivrance des permis et les données statistiques fournies par le ministère fédéral des Pêcheries permettent au ministère du Commerce et de l'Industrie de répondre aux demandes de renseignements sur l'industrie de la pêche.

Recherches.—Les travaux de la province en ce domaine se limitent surtout aux pêches de la truite et du saumon dans les eaux intérieures. Le ministère du Commerce et de l'Industrie a poursuivi un programme quinquennal de régularisation du débit des eaux de la rivière la Hève pour la conservation et l'accroissement des stocks de saumon; il a commencé des expériences sur la fertilisation de certains lacs et l'empoisonnement partiel d'autres nappes d'eau pour diminuer le nombre de poissons communs qui disputent la nourriture disponible à la truite; il a aussi dirigé certaines études spéciales sur les populations de truites et les migrations du saumon. Les recherches de cette nature se poursuivent sous la direction de la *Nova Scotia Research Foundation.*

Nouveau-Brunswick.—Les pêches de commerce du Nouveau-Brunswick sont administrées pour ainsi dire entièrement par le ministère fédéral des Pêcheries qu s'occupe tout particulièrement de produits du poisson et de la protection de certaines espèces de poissons, mollusques et crustacés. Par l'entremise de son ministère de l'Industrie et de l'Expansion, le gouvernement provincial contribue de façon marquée au progrès de l'industrie de la pêche. Des prêts sont accordés aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de moteurs ainsi qu'à certains conditionneurs pour la construction et l'agrandissement d'installations frigorifiques. Depuis 1946, les pêcheurs authentiques ont remboursé $1,260,000 des $2,600,000 qui leur avaient été avancés. La province a modernisé sa flottille de pêche hauturière en adoptant un type de petit chalutier particulièrement bien conçu, dont 60 unités travaillent dans le golfe Saint-Laurent et quatre dans la baie de Fundy. Pour faciliter l'achat de ces petits chalutiers, le ministère fédéral des Pêcheries accorde une subvention de $165 par tonne de jauge brute.

Le gouvernement provincial s'occupe aussi de l'expansion des pêches côtières en mettant à l'essai de nouvelles techniques de pêche. Les pêcheurs hauturiers jouissent de services éducatifs comportant des instructions pratiques sur les éléments de la navigation, les règles de route, l'administration commerciale, ainsi que le soin et l'entretien des diesels marins. Une loi sur l'inspection du poisson, récemment adoptée par le gouvernement, prévoit l'inspection du poisson et des produits du poisson qui ne sont pas destinés à être exportés en dehors de la province. Le ministère provincial des Terres et des Mines administre les pêches de l'intérieur, amodie des droits et délivre des permis de pêche à la ligne.

Québec.—Le ministre de la Chasse et de la Pêche administre les pêches maritimes et intérieures du Québec. Le ministère comprend deux divisions: celle des pêches maritimes et celle de la pêche et de la chasse, chargée de l'administration des pêches intérieures.

Pêches maritimes.—La province de Québec est la seule qui administre ses propres pêches maritimes. A l'intention des producteurs et des pêcheurs, elle dispose d'un ensemble d'entrepôts frigorifiques pour la congélation et la conservation du poisson. Depuis l'érection du premier frigorifique, en 1932, le nombre de ces entrepôts est passé à 50 établissements aménagés pour congeler 250 tonnes de poisson par jour et en entreposer 16 millions de livres. Ces entrepôts rendent aussi de très utiles services aux pêcheurs en leur fournissant de la boëtte congelée. En outre, le ministère possède et entretient 115 neigères où le poisson peut être refroidi avant d'être expédié aux usines de filetage, 40 hangars de triage et deux séchoirs artificiels dont la capacité est de six millions de livres de poisson par année.

Le ministère a un personnel d'inspecteurs, de gardes-pêche, de techniciens et de technologues pour l'application de la loi de la pêche et l'emploi de nouvelles techniques en vue de l'expansion de l'industrie. L'administration centrale a son siège à Québec et il existe à Gaspé un bureau chargé de l'administration des entrepôts frigorifiques. Les données statistiques sont recueillies par le ministère du Commerce et de l'Industrie avec la collaboration des inspecteurs de la Division des pêches maritimes.

L'inspection du poisson est faite en conformité des lois fédérales et provinciales par les inspecteurs provinciaux qui sont, aux fins de l'exportation, investis de pouvoirs supplémentaires par le gouvernement fédéral.

Le ministère fait aussi œuvre de vulgarisation auprès des pêcheurs et des producteurs auxquels il enseigne comment obtenir par les méthodes modernes de conditionnement du poisson des produits de haute qualité. La nouvelle École d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière assure gratuitement aux pêcheurs de tous âges un enseignement théorique et pratique, alors que l'École supérieure des Pêcheries de Ste-Anne-de-la-Pocatière donne un cours de quatre ans destiné à former des technologues. Le Service social-économique de cette institution encourage les associations coopératives de pêcheurs. Par l'entremise des caisses populaires, le Crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Le ministère adhère à l'accord fédéral-provincial régissant la construction de petits chalutiers et de palangriers dont il assume le coût, qui est remboursable au cours d'une période de cinq ans.

Le ministère encourage le commerce du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et les revues, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution gratuite de recettes et de feuillets publicitaires ainsi que par des expositions aux foires.

La Station de biologie de Grande-Rivière et deux sous-stations de la côte Nord et des Îles-de-la-Madeleine poursuivent des recherches hydrographiques dans le golfe Saint-Laurent et cherchent à repérer de nouveaux fonds de pêche; elles font aussi des expériences de biologie sur les poissons de mer. Ces recherches ont amené l'adoption de nouveaux genres de bateaux de pêche recommandés aux pêcheurs. Le ministère possède aussi un laboratoire de limnologie dans la ville de Québec pour l'étude de la biologie des poissons d'eau douce du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires.

Pêches intérieures.—La Division de la chasse et de la pêche a juridiction sur les eaux intérieures. Elle compte un effectif de 300 gardes-pêche et gardes-chasse à service continu. Des permis sont exigés pour la pratique de la pêche sportive et de la chasse, et les recettes servent à améliorer les conditions dans lesquelles ces sports se pratiquent.

La province dispose de cinq établissements de pisciculture situés à des endroits appropriés: Saint-Faustin, Lachine, Baldwin's-Mills, Tadoussac et Gaspé. Ces établissements distribuent du frai, des alevins et des sujets adultes de truite mouchetée, de saumon de l'Atlantique et de truite grise.

Le ministère administre cinq parcs ou réserves où, à l'exception du parc Mont-Orford, la pêche est excellente. Les parcs de la Gaspésie et des Laurentides sont renommés pour la pêche à la truite. La réserve de Chibougamau et le parc de La Vérendrye, situés à la hauteur des terres, sont des plus propices aux excursions en canot pour la pêche au doré, au brochet, à la truite grise et à la truite mouchetée. Quatre rivières à saumon, relevant de la Division de la chasse et de la pêche, sont ouvertes aux pêcheurs à la ligne: la Romaine, la Saint-Jean, la petite Cascapédia et la Matane.

Le ministère coopère avec les chasseurs et les pêcheurs par l'intermédiaire d'un comité mixte formé des fonctionnaires du ministère et des directeurs des grandes associations de chasse et de pêche. Le Comité s'occupe de favoriser la chasse et la pêche, ainsi que de résoudre d'autres problèmes tenant aux changements continuels des conditions de la vie moderne et à leurs répercussions sur la faune sauvage de la province.

L'Office de biologie de la province, qui a son siège à l'Université de Montréal, et le grand laboratoire de pisciculture de Québec ainsi que ses deux stations de travail pratique situées dans les parcs de la Montagne-Tremblante et des Laurentides, étudient les problèmes qui se rapportent au poisson.

Ontario.—Les pêches de l'Ontario sont administrées par la Division du poisson et de la faune sauvage du ministère des Terres et Forêts. La Division fonctionne sous le régime de la loi sur les pêcheries (Canada), du Règlement de pêche de l'Ontario et de la loi dite *The Ontario Game and Fisheries Act*, ainsi que du règlement qui en découle.

Pêche de commerce.—La pêche de commerce en Ontario occupe directement environ 4,000 personnes et, indirectement, beaucoup d'autres; son rendement annuel varie de 35 à 45 millions de livres de poisson. Bien que répandue un peu partout dans la province, l'industrie est surtout centralisée sur les Grands lacs, particulièrement sur le lac Érié, renommé pour son poisson blanc, son hareng et son doré bleu. Le lac Supérieur est encore la plus grande source de truite grise. Les plus importantes parmi les autres espèces marchandes sont le doré, le hareng ou cisco, l'esturgeon, le brochet, les barbues, les barbottes, les carpes et les suceurs. La pêche de commerce se pratique dans plusieurs petits lacs de l'intérieur, surtout ceux du nord-ouest de l'Ontario, et la gestion rationnelle de ces nappes d'eau s'impose afin de les garder poissonneuses.

Les bateaux de pêche varient depuis les petites embarcations jusqu'aux remorqueurs de pêche de 60 pieds de longueur, et les engins utilisés varient aussi depuis le filet maillant le plus ordinaire, les trappes en filet, les seines et les hameçons boëttés, jusqu'aux petites seines manœuvrées à la main et au carrelet. Les méthodes et l'outillage se sont rapidement modernisés depuis quelques années. Des remorqueurs d'acier à moteur diesel ont remplacé les remorqueurs à vapeur en bois. De nombreux auxiliaires ont été adoptés, notamment le sondeur par le son, le radar, les appareils de communication navire-rivage et navire-navire, tandis que la recherche biologique a favorisé la connaissance du poisson et de ses déplacements. On utilise aussi des méthodes modernes de glaçage et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche. Le coton et le lin cèdent la place au nylon dans la construction des filets maillants, et une trappe en filet très pêchante et très économique se substitue graduellement à l'ancien piège en filet dans le lac Érié et autres eaux.

L'industrie dans son ensemble profite de la coopération et de la compréhension des problèmes complexes de la pêche en eau douce dont les gouvernements et les pêcheurs font preuve par l'entremise de leurs associations locales et du Conseil des pêches de l'Ontario.

Pêche à la ligne.—Dans l'Ontario, qui compte environ 64,441 milles carrés d'eau, la pêche à la ligne est un sport des plus répandus. Il y a 144 sortes de poissons dans la province, dont les truites grise, mouchetée, arc-en-ciel et brune, le doré, l'achigan noir, le brochet et le maskinongé. Il est difficile d'établir la valeur économique de la pêche sportive, mais la province tire, de la vente de permis pour cette pêche seulement (surtout aux non-domiciliés, car les domiciliés n'ont besoin de permis que dans les parcs provinciaux), un revenu annuel d'environ 2 millions de dollars.

Afin de conserver à l'Ontario sa réputation comme territoire de pêche sportive, la bonne administration de cette ressource renouvelable est un élément capital, et il existe, dans les 22 districts forestiers de la province, un personnel d'experts en biologie et en conservation.

Piscifactures provinciales.—La province exploite 28 établissements piscicoles et stations d'élevage. La culture et la distribution des diverses espèces commerciales et sportives ont donné d'excellents résultats. Ces établissements distribuent chaque année du frai et des alevins par centaines de millions. Les espèces cultivées et distribuées sont le poisson blanc, le hareng, le doré, la truite (grise, mouchetée, brune et Kamloops), le maskinongé, l'achigan et l'ouananiche. Trois des meilleures stations d'élevage de truite en Amérique du Nord se trouvent en Ontario, à Dorion, près de Port-Arthur, au Sault-Sainte-Marie et à Hill-Lake, près d'Englehart.

Recherches sur la pêche.—Les recherches en Ontario se poursuivent sur les Grands lacs, où l'on étudie les problèmes de la pêche commerciale, et dans les eaux intérieures où l'on étudie les populations de poissons de sport. La suppression et l'utilisation d'espèces peu désirables, et les répercussions que leur disparition peut avoir sur les poissons de commerce et de sport plus estimés, sont l'objet des recherches poursuivies à la Station de Manitoulin. Au parc Algonquin, on note soigneusement les résultats de la pêche à la ligne dans plusieurs lacs témoins, afin d'évaluer les techniques de gestion. Quelques-uns des lacs les plus stériles ont été fertilisés, et les effets de cette mesure sur le poisson et les organismes microscopiques sont étudiés avec soin.

Les investigateurs scientifiques étudient les mœurs de la truite grise et de l'omble de fontaine ou truite mouchetée dans le dessein d'aider à la gestion rationnelle de ces espèces. L'augmentation de la lamproie de mer et la diminution de plus en plus marquée de la truite grise, au cours des dernières années dans le lac Huron (y compris la baie Georgienne et le canal du Nord) semblent à plusieurs directement rattachées, et ces phénomènes ont donné lieu à d'intenses recherches menées conjointement par le gouvernement provincial de l'Ontario, par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements de divers états américains. Tous collaborent à l'échange de renseignements d'ordre biologique et, lorsque la chose est pratique et possible, les connaissances acquises sont appliquées dans le dessein de réprimer la lamproie.

Les biologistes des divers arrondissements forestiers de la province appliquent les principes reconnus de gestion rationnelle de la pêche. Leur programme comporte des relevés et des investigations biologiques, la prise d'achigans, la suppression du poisson commun, la répression de la lamproie marine, le recensement des prises, le marquage du poisson et autres travaux connexes.

Manitoba.—Les pêcheurs de commerce du Manitoba, qui compte environ 27,000 milles carrés de lacs et de cours d'eau, ont réalisé au cours de l'année civile 1954 une prise de 28,445,000 livres de poisson comestible de choix, dont la valeur au marché s'est établie à $5,435,305. Des quatorze espèces de poissons qui alimentent la prise commerciale, les

plus importantes par ordre de valeur sont le doré jaune, le poisson blanc, le doré noir, le brochet et la perche. De plus, une quantité considérable de poisson, dont le poids n'a pas été calculé, a été mise à terre par les pêcheurs sportifs.

Outre qu'elles fournissent une masse considérable d'aliments riches en protéines, les pêches du Manitoba concourent sensiblement à maintenir l'équilibre du commerce grâce à l'exportation de poissons d'eau douce; en effet, on estime que les 90 p. 100 de la prise du Manitoba sont vendus à des négociants aux États-Unis. L'emploi dans le domaine de la pêche joue aussi un rôle important, car les opérations de pêche proprement dites occupent plus de 6,000 hommes, tandis qu'un nombre de personnes au moins aussi considérable est employé à temps continu ou discontinu dans les nombreuses industries qui dépendent en tout ou en partie de la pêche.

Depuis le début de l'industrie de la pêche au Manitoba, il y a environ 75 ans, le matériel s'est amélioré et les méthodes de manutention du poisson se sont modifiées pour répondre à la demande des consommateurs modernes qui favorisent les produits emballés prêts à servir ou faciles à faire cuire. La rame et la voile ont cédé le pas aux moteurs à combustion interne à grande puissance, et, à bord des bateaux d'aujourd'hui, le pêcheur peut relever ses filets à peu près par tous les temps. Les filets maillants de lin grossier sont aussi délaissés en faveur des plus fins parmi les réseaux de nylon. Pour la vente, le poisson entier mis en glace dans des caisses est remplacé, du moins en partie, par des filets de poisson en petits paquets, ou même par un article cuit d'avance, comme, par exemple, les bâtonnets de poisson.

L'industrie de la pêche dans son ensemble comprend de mieux en mieux la nécessité qu'il y a de produire un article de première qualité, joliment emballé, commode à préparer, bref, aussi attrayant pour l'acheteur que pour la cuisinière. On estime que la ville de Winnipeg est devenue le plus grand centre d'écoulement du poisson d'eau douce du continent, et le ministère provincial dispose dans la ville même d'un service de surveillance qui veille à ce que, dans la mesure du possible, seul du poisson de première qualité soit vendu ou offert aux consommateurs. Ce service fonctionne avec la collaboration des agents du ministère fédéral des Pêcheries.

La réglementation des opérations de pêche et la mise en vigueur des périodes de fermeture et des limites de pêche sont assurées par la Division de la pêche du ministère des Mines et des Ressources naturelles qui utilise à cette fin une flottille de bateaux de surveillance en été, et un certain nombre d'autos-neige du type bombardier en hiver.

La province dispose de quatre établissements de pisciculture pour la propagation artificielle du doré et du corégone dans les lacs de pêche de commerce, ainsi que d'une piscifacture de truite, située au lac West-Hawk dans le parc Whiteshell, qui fournit des approvisionnements de truites grise, arc-en-ciel et mouchetée aux eaux de pêche sportive.

Saskatchewan.—L'administration des pêches de la Saskatchewan relève de la Division des pêches du ministère provincial des Ressources naturelles, et elle a son bureau principal à Prince-Albert. La majeure partie des pêcheries se trouvent dans le nord de la province où les lacs ont toujours été une source de nourriture pour le commerçant de peaux, le trappeur, le prospecteur et les Indiens cris et chipewyans qui habitent la région; ces pêcheries fournissent aussi de la nourriture et un revenu supplémentaire aux colons et aux concessionnaires de homestead établis à la périphérie de la région agricole.

Il existe environ 129 lacs de pêche commerciale dans la province, et les principales espèces de poisson comprennent la truite grise, le corégone, le doré, le brochet du Nord, l'esturgeon, le cisco, l'ombre arctique, la laquaîche aux yeux d'or, les suceurs, la perchaude et la lotte. Depuis 1945, l'industrie du filet a acquis une importance particulière et compte aujourd'hui 13 usines de filetage et 11 autres d'emballage. L'importance des ressources de la pêche pour les éleveurs de visons de la province est mise en évidence par le fait qu'au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1954, 67 permis de pêche d'éleveurs d'ani-

maux à fourrure ont été délivrés et que 26,981 visons ont été nourris à la faveur de ces permis; d'autre part, 662 permis domestiques de pêche au filet ont été délivrés et 1,543 autorisations de pêche gratuites ont été accordées à des Indiens.

La pêche sportive a augmenté considérablement ces derniers temps. De fait, durant l'année financière 1953–1954, des permis de pêche à la ligne ont été délivrés à 61,384 domiciliés et 6,650 non-domiciliés, contre 6,000 aux domiciliés et 1,500 aux non-domiciliés en 1945.

Au cours des dernières années, on s'est surtout occupé d'étendre l'habitat de l'ombre arctique, de l'extrême Nord jusqu'à la région de la rivière Churchill, ainsi que d'acclimater la truite mouchetée de l'Est et certains autres poissons d'eau plus chaude dans des régions jugées propices d'après les études préalables faites à cet égard. Les tentatives d'acclimatation pratiquées sans discernement à l'égard de diverses espèces de poisson sont aujourd'hui généralement abandonnées. Il existe à Fort-Qu'Appelle une pisciculture de doré, de truite arc-en-ciel, de truite brune et de truite grise, et deux étangs d'expérimentation ont été construits en vue d'étudier, dans des conditions réglées d'avance, l'introduction de poissons d'eau chaude en provenance des États-Unis. Une pisciculture d'expérimentation a été établie au lac La-Ronge pour l'incubation des œufs d'ombre arctique et de truite grise, et deux installations temporaires ont été aménagées pour l'incubation d'œufs d'ombre arctique et de doré, respectivement sur la rivière Fond-du-lac, près du lac Black, et sur la rivière Montréal, près du lac La-Ronge.

L'administration des eaux provinciales repose sur une base scientifique. En 1947, on a commencé à exécuter un programme biologique de grande envergure, et plus de 100 étendues d'eau ont été étudiées quant à leur productivité et à la corrélation entre les espèces et leur écologie. Dans la mesure où les données le permettent, la gestion des divers lacs a été organisée en vue d'un rendement continu. Des essais d'acclimatation de poissons étrangers dans des eaux appropriées sont en cours. Là où la pêche sportive a augmenté, comme aux lacs La-Ronge, Last-Mountain et Qu'Appelle, les captures des pêcheurs sont recensées et la prise annuelle est enregistrée. Le laboratoire de pêche, établi en 1949 à l'Université de la Saskatchewan, compte trois biologistes permanents et emploie d'ordinaire chaque été 12 étudiants qui aident aux recherches biologiques.

La Division de la pêche poursuit un programme éducatif destiné à faire comprendre à la population de la province l'importance de la recherche scientifique et l'utilité de la réglementation de la pêche.

Alberta.—La Division des pêches du ministère des Terres et Forêts administre les pêches commerciales et sportives.

Le règlement adopté sous le régime de la loi dite *The Alberta Fishery Act* et dont l'objet est d'améliorer l'emballage, la manutention, le conditionnement, l'entreposage et la qualité des espèces marchandes, a été bien accueilli et bien observé par l'industrie de l'Alberta. Suivant le programme adopté pour favoriser la production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le poisson blanc est infesté de cestodes et ne répond pas aux normes de qualité ont été fermés à la pêche commerciale.

Les relevés biologiques faits au cours des douze dernières années à l'égard de plusieurs lacs et cours d'eau ont permis d'observer les résultats des plans de gestion adoptés précédemment. On a constaté que les mesures traditionnelles de gestion des rivières à truite, notamment la mise en vigueur de périodes de fermeture et de limites de taille, la fermeture des affluents et le recours aux établissements de pisciculture, étaient insuffisantes, voire mauvaises.

Un nouveau programme de gestion a été mis à l'essai durant plusieurs années dans le régime hydrographique de la Saskatchewan du Sud. Les cours d'eau principaux sont toujours ouverts à la pêche; les cours d'eau plus petits sont alternativement ouverts une

année et fermés l'année suivante. Ce plan, qui paraît avoir amélioré la pêche à la ligne, a été étendu en 1955 aux régimes hydrographiques de la Saskatchewan du Nord et de la Red-Deer.

La limite de taille a été supprimée à l'égard de toutes les truites sauf la truite grise. Les périodes de fermeture appliquables au brochet, au doré et à la perche ont été abolies. Les installations d'élevage de truite servent surtout à produire des alevins qui sont déversés dans les petits lacs et les réservoirs antérieurement dénués de poisson. On a constaté que ces eaux produisent une truite à croissance très rapide et que le taux de survivance de la truite introduite dans ces eaux est très élevé.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le ministère provincial de la Pêche n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, à construire et à exploiter des piscifactures et à instituer des recherches scientifiques à l'égard de divers problèmes de pêche.

En général, l'administration et la réglementation de la pêche en Colombie-Britannique relèvent des autorités fédérales. Lorsque la Colombie-Britannique se joignit à la Confédération en 1871, le gouvernement fédéral s'engagea à protéger, à conserver et à favoriser les pêches de la province. L'une des fonctions les plus importantes du ministère provincial est d'assurer l'exécution du programme et de tenir le gouvernement provincial au courant par l'intermédiaire du ministre intéressé.

Les pêcheries des eaux sans marée de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de coquillages, comme les pêches aux huîtres et aux clams dans les eaux à marée. La province est autorisée à administrer et réglementer ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du Conseil fédéral, sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale sur les pêcheries pourvoit à l'imposition des pêches et, en vertu des lois civiles de propriété, à la réglementation et à la surveillance des diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson survenus entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application des lois comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche de commerce, est réglementée et administrée par le ministère provincial de la Pêche, tandis que la pêche sportive dans les eaux sans marée est réglementée par la Commission du gibier, Division de l'administration provinciale, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs aux fins de repeuplement.

La réglementation et la surveillance de la récolte des plantes marines de commerce, y compris le varech, ont été récemment confiées au ministère provincial de la Pêche. On a déjà fait certaines recherches sur certaines espèces les plus importantes et on en entreprendra d'autres selon le besoin.

Le ministère provincial de la Pêche a fondé un laboratoire maritime à Ladysmith, sur l'île Vancouver, en vue de recherches biologiques sur les espèces qui relèvent de la province, principalement les huîtres, les clams et autres mollusques, de même que sur les plantes marines. Ces recherches visent à encourager l'industrie, à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre au ministère de réglementer les pêches des diverses espèces, afin d'assurer une production maximum et continue. Le ministère collabore étroitement aux recherches de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, surtout sur la côte du Pacifique.

Section 3.—Statistique de la pêche*

Sous-section 1.—Production primaire

La valeur marchande de tous les produits de la pêche au Canada (sans ceux de Terre-Neuve), en 1954, a été de $163,541,000, ce qui représente une augmentation de 9 p. 100 sur la valeur marchande des mêmes produits qui avaient atteint $150,453,000 en 1953. Ce dernier chiffre représentait une augmentation de moins de 1 p. 100 sur les $149,821,000 atteints en 1952. Les apports de poisson (avec ceux de Terre-Neuve) ont atteint 2,039,567,000 livres en 1954, soit 10 p. 100 de plus que ceux de 1953. Les débarquements de 1953 à 1,857,197,000 livres de poisson étaient d'environ 2,500,000 livres de moins que ceux de 1952. L'augmentation marquée dans les apports de la Colombie-Britannique en 1953 n'a pas suffi à contre-balancer la production inférieure des pêches de la côte est. En 1954, toutes les provinces, sauf le Québec et l'Alberta, ont accusé un accroissement dans leurs apports de poisson. Les pêches de la côte est en général se sont relevées de la baisse notée en 1953, sauf dans le cas de celles de Terre-Neuve où le relèvement n'a pas été marqué, et celles du Québec en particulier où la baisse s'est continuée.

En 1953, les apports de Terre-Neuve se sont établis à 510,096,000 livres, la valeur aux pêcheurs étant d'environ $12,208,000; en 1954, les débarquements de 607,413,000 livres avaient rapporté $14,704,000.

* Revu à la Section des pêcheries, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Valeur marchande de tous les produits de la pêche, 1870-1954

(Sans Terre-Neuve)

Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur
	milliers de dollars		milliers de dollars		milliers de dollars
1870	6,577	1915	35,661	1946	121,125
1875	10,350	1920	49,241	1947	123,900
1880	14,500	1925	47,942	1948	139,749
1885	17,723	1930	47,804	1949	131,138
1890	17,715	1935	34,428	1950	152,760
1895	20,199	1940	45,119	1951	175,912
1900	21,558	1943	85,595	1952	149,821
1905	29,480	1944	89,440	1953	150,453
1910	29,965	1945	113,871	1954	163,541

2.—Valeur marchande de tous les produits de la pêche, par province, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres de 1917-1949 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents, à compter de l'édition de 1922-1923.

Province ou territoire	1950		1951		1952		1953		1954	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Terre-Neuve	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard	3,321	2	3,213	2	3,759	3	4,049	3	3,922	2
Nouvelle-Écosse	38,819	25	40,314	23	42,435	28	40,012	27	44,079	27
Nouveau-Brunswick	18,053	12	21,155	12	20,504	14	17,749	12	22,161	14
Québec	5,496	4	5,511	3	6,113	4	5,804	4	5,002	3
Ontario	7,034	5	7,925	5	8,344	6	7,916	5	8,766	5
Manitoba	6,791	4	7,524	4	5,960	4	4,784	3	5,435	3
Saskatchewan	1,360	1	1,749	1	1,440	1	1,281	1	1,644	1
Alberta	768	--	862	--	943	--	1,086	--	1,141	1
Colombie-Britannique	68,821	45	85,397	49	58,098	39	66,260	44	69,351	43
Yukon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Territoires du N.-Ouest	2,297	2	2,262	1	2,225	1	1,512	1	2,040	1
Total	**152,760**	**100**	**175,912**	**100**	**149,821**	**100**	**150,453**	**100**	**163,541**	**100**
Total, poisson de mer	134,032	88	155,023	88	130,367	87	133,193	89	143,935	88
Total, poisson des eaux intérieures	18,728	12	20,889	12	19,454	13	17,260	11	19,606	12

3.—Poisson de mer et poisson des eaux intérieures débarqué, par province, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres de 1918-1949 figurent au tableau correspondant des Annuaires précédents, à compter de l'édition de 1947.

Province ou territoire	1950	1951	1952	1953	1954
	(milliers de livres)				
Terre-Neuve	..	..	551,960	510,096	607,413
Île-du-Prince-Édouard	29,225	27,224	32,471	31,854	34,484
Nouvelle-Écosse	378,485	381,904	392,396	367,583	392,126
Nouveau-Brunswick	239,671	227,038	254,599	197,206	211,576
Québec	117,459	102,119	127,563	113,162	91,367
Ontario	32,755	30,969	38,044	44,836	47,680
Manitoba	31,468	35,457	31,338	23,359	28,445
Saskatchewan	8,731	11,512	10,612	8,481	10,524
Alberta	7,067	8,399	9,657	10,839	8,765
Colombie-Britannique	639,051	620,214	404,053	543,062	600,168
Yukon	—	—	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest	7,867	7,477	7,042	6,719	7,019
Total	**1,491,779**	**1,452,313**	**1,859,735**	**1,857,197**	**2,039,567**
Total, poisson de mer	1,399,819	1,353,954	1,756,806	1,750,983	1,923,382
Total, poisson des eaux intérieures	91,960	98,359	102,929	106,214	116,185

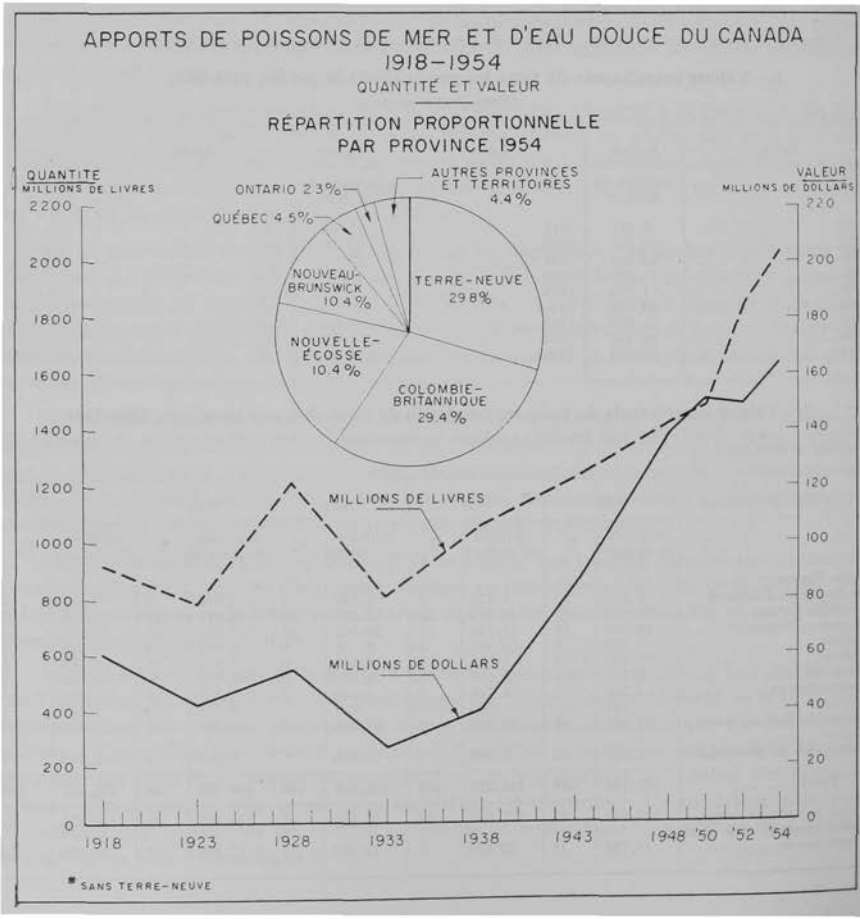

Sans compter Terre-Neuve, trois provinces à elles seules avaient à leur actif 83 p. 100 du total de la valeur au marché des produits de la pêche en 1953. La part de la Colombie-Britannique était de 44 p. 100, ce qui représente une baisse marquée par rapport à l'année précédente. La Nouvelle-Écosse venait ensuite avec 27 p. 100, et le Nouveau-Brunswick suivait avec 12 p. 100. Toujours sans compter Terre-Neuve, les trois mêmes provinces ont encore à leur actif près de 84 p. 100 de la valeur au marché des produits de la pêche en 1954, ainsi qu'il suit: Colombie-Britannique 43 p. 100, Nouveau-Brunswick 14 p. 100 et Nouvelle-Écosse 27 p. 100.

Le tableau 4 indique la quantité débarquée (produits primaires seulement), et le chiffre des ventes (produits primaires et secondaires) des principales espèces de commerce. Les articles de moindre importance et les produits secondaires ne provenant pas particulièrement d'une espèce déterminée sont groupés sous la rubrique "Autres".

4.—Quantités débarquées et chiffres des ventes des principaux produits de la pêche de commerce 1949-1953[1]

(Sans Terre-Neuve)

NOTA.—La quantité débarquée ne comprend pas les foies de poisson, mais il a été tenu compte des produits de ces foies dans les chiffres des ventes.

Espèce		1949	1950	1951	1952	1953	Augmentation ou diminution de 1953 sur 1952
Saumon (de mer)	livres	149,714	186,941	199,396	148,659	188,539	+39,880
	$	37,278	49,929	61,723	41,568	48,995	+7,427
Homard	livres	38,205	44,685	45,573	44,131	41,920	−2,211
	$	14,105	16,260	17,569	18,633	19,718	+1,085
Morue	livres	249,291	255,729	232,439	243,150	192,487	−50,663
	$	17,004	17,242	17,463	18,108	14,149	−3,959
Hareng (de mer)	livres	470,370	561,606	510,312	374,088	448,365	+74,277
	$	14,798	14,706	16,315	10,035	10,874	+839
Flétan	livres	22,214	29,288	27,969	27,499	29,038	+1,539
	$	5,690	8,442	8,131	7,156	7,139	−17
Poisson blanc	livres	22,509	24,776	26,506	27,894	25,571	−2,323
	$	5,690	7,057	7,640	7,295	6,502	−792
Aiglefin	livres	6,580	47,319	55,989	54,905	58,478	+3,573
	$	3,769	4,246	5,144	5,204	5,391	+187
Doré	livres	13,535	13,877	17,074	16,599	15,974	−625
	$	2,850	3,638	4,778	4,143	3,708	−435
Sardine	livres	62,097	68,092	64,804	54,542	37,211	−17,331
	$	4,438	4,981	5,662	4,584	3,244	−1,340
Plie	livres	3,784	9,958	25,201	34,326	35,385	+1,059
	$	225	834	1,944	2,522	2,299	−223
Colin	livres	18,583	28,984	17,831	28,398	30,405	+2,007
	$	1,284	1,363	1,250	1,771	1,589	−182
Truite grise	livres	6,149	5,657	6,490	6,587	5,658	−929
	$	1,806	1,682	1,908	2,070	1,569	−501
Clams	livres	25,826	27,964	21,318	21,515	18,906	−2,609
	$	1,386	1,660	1,317	1,851	1,524	−327
Maquereau	livres	33,523	27,120	24,742	21,991	18,458	−3,533
	$	2,518	2,192	2,112	1,889	1,490	−399
Éperlan	livres	6,876	7,154	6,523	4,815	7,665	+2,850
	$	1,212	1,317	1,347	1,086	1,336	+250
Merluche	livres	26,578	24,789	22,312	28,386	23,648	−4,738
	$	1,522	1,260	1,181	1,584	1,193	−391
Espadon	livres	2,237	2,156	2,544	3,157	3,324	+167
	$	805	821	1,114	1,076	1,183	+107

Renvoi à la fin du tableau, p. 618.

4.—Quantités débarquées et chiffres des ventes des principaux produits de la pêche de commerce 1949-1953[1]—fin

Espèce	1949	1950	1951	1952	1953	Augmentation ou diminution de 1953 sur 1952
Doré bleu.....livres	9,831	8,865	4,102	7,447	10,399	+2,952
$	998	1,559	919	1,181	1,171	−140
Gasparot.....livres	17,002	20,917	29,056	41,056	34,221	−6,835
$	693	712	998	1,321	1,016	305
Poisson rouge (sebaste).....livres	2,046	2,070	4,054	7,999	17,631	+9,632
$	142	130	310	502	973	+471
Huîtres.....livres	15,562	15,769	11,601	13,927	13,146	−781
$	876	830	804	1,019	934	−85
Thon.....livres	3,190	2,907	664	823	395	−428
$	879	859	1,777	1,667	875	−792
Sole.....livres	6,964	10,471	10,129	14,412	6,153	−8,259
$	580	914	1,188	1,533	870	−663
Pétoncles.....livres	437	769	571	1,113	1,570	+457
$	217	424	332	727	795	+68
Perche.....livres	3,406	3,430	4,468	4,164	5,718	+1,554
$	473	619	1,060	781	640	−141
Brochet.....livres	6,673	6,122	7,239	6,636	5,390	−1,246
$	541	688	822	602	539	−63
Doré noir.....livres	7,658	5,464	4,958	4,657	2,662	−1,995
$	1,032	1,196	1,168	822	464	−358
Morue-lingue.....livres	7,263	4,638	4,746	4,242	2,943	−1,299
$	871	523	826	542	383	−159
Autres..... $	7,456	5,898	9,091	8,549	9,894	+1,345
Valeur totale..... $	**131,138**	**151,952**	**175,893**	**149,821**	**150,227**	**+406**

[1] L'année 1953 est la dernière où ces données statistiques seront disponibles sous la forme ci-dessus.

La valeur de l'outillage servant aux opérations primaires de pêche de commerce est passée de $104,708,000 en 1953, à $123,935,000 en 1954. La pêche maritime absorbait 87 p. 100 des fonds engagés dans la production primaire.

5.—Fonds engagés dans la pêche maritime et la pêche intérieure, 1952-1954

Outillage	1952		1953		1954 p. 1	
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Pêche maritime	...	**87,361**	...	**90,132**	...	**108,093**
Chalutiers	19	4,077	20	4,227	30	6,315
Petits chalutiers	229	5,875	2,252	33,464	2,446	38,814
Bateaux—gasoline, diesel et voile	2,121	27,638	...	...	...	...
Barques—gasoline, diesel et rame	25,926	23,024	26,536	26,395	39,808	28,188
Bateaux et barques de transport, chalands	1,198	1,709	963	1,349	1,113	2,233
Filets maillants à hareng	43,079	1,174	40,858	1,227	43,695	1,226
Filets à maquereau	25,861	790	25,503	960	25,041	757
Filets, trappes et seines à saumon	...	5,019	...	4,691	...	6,562
Filets à éperlan	14,622	584	15,790	650	13,514	536
Autres filets, pêcheries à fascines et seines	...	3,684	...	3,388	...	4,547
Baquets, palangres, tessures, lignes à main	69,663	1,375	75,441	1,343	110,481	1,535
Casiers et parcs à homard	1,977,761	7,836	1,970,410	7,837	2,257,734	8,666
Autres engins	...	690	...	788	...	971
Établissements—môles, quais, congélateurs, glacières, cabanes à poisson et fumoirs	...	3,886	...	3,812	...	7,743

Renvoi à la fin du tableau, p. 619.

5.—Fonds engagés dans la pêche maritime et la pêche intérieure, 1952-1954—fin

Outillage	1952		1953		1954 p. [1]	
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Pêche intérieure	...	**14,270**	...	**14,576**	...	**15,842**
Bateaux de transport	188	528	82	481	77	526
Bateaux (gasoline), esquifs et canots	7,943	4,360	6,226	4,564	6,826	5,028
Filets maillants	235,465	5,271	220,217	4,882	246,254	5,421
Autres filets, pêcheries à fascines et seines	...	1,321	...	1,313	...	1,340
Autres engins	...	87	...	80	...	81
Établissements—môles, quais, congélateurs, glacières, cabanes à poisson et fumoirs	...	2,170	...	2,353	...	2,343
Autre matériel—boutiques ou viviers, bombardiers, camions, autos-neige, avions, etc.	...	533	...	903	...	1,103
Total global	...	**101,631**	...	**104,708**	...	**123,935**

[1] Y compris Terre-Neuve.

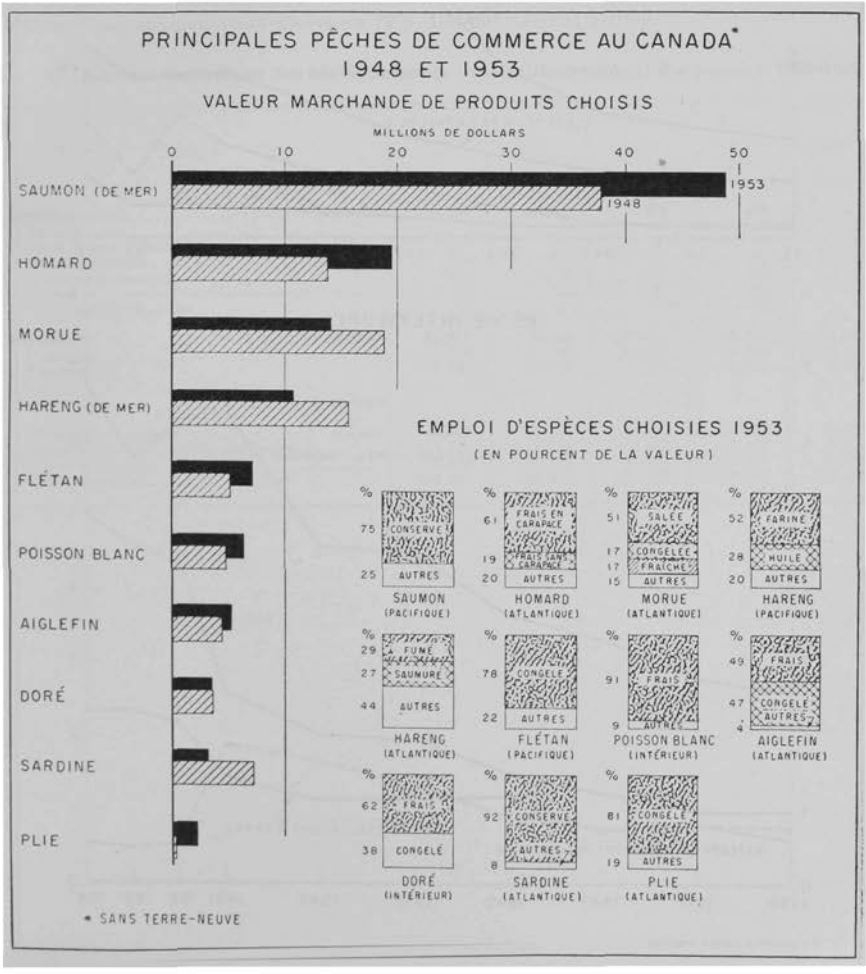

FONDS ENGAGÉS DANS LA PÊCHE AU CANADA

1939–1954

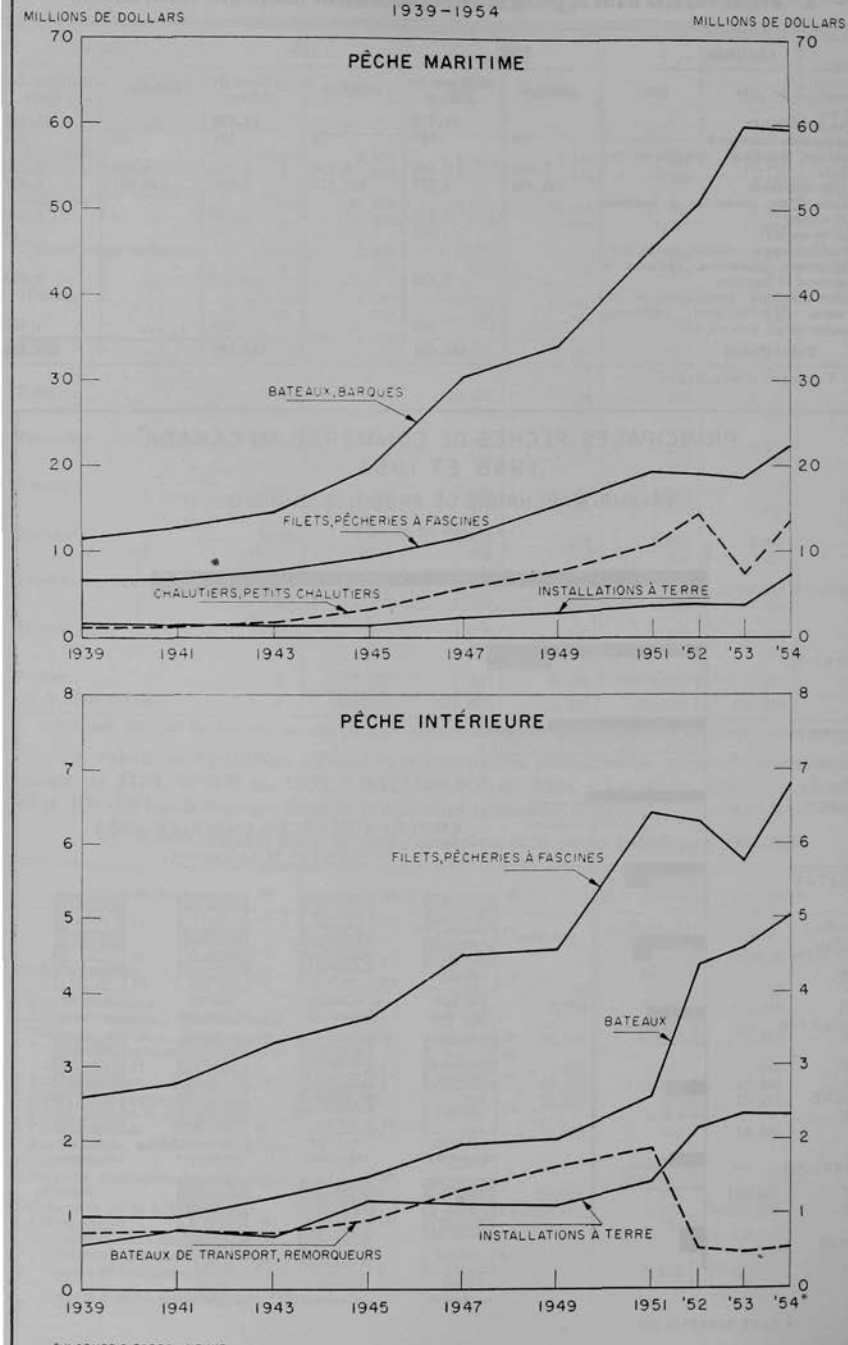

6.—Personnes employées aux opérations primaires de la pêche, 1952-1954

Personnel	Pêche maritime			Pêche intérieure		
	1952	1953	1954[1]	1952	1953	1954
Chalutiers	460	476	635	—	—	—
Petits chalutiers[2]	594	720	1,119	—	—	—
Bateaux	8,718	8,004	8,900	—	—	—
Barques	33,344	33,251	48,247	10,465	9,486	10,616
Bateaux et barques de transport, chalands	797	1,047	838	126	185	172
Pêche à pied	1,953	2,270	1,770	7,803	6,699	7,446
Total	**45,866**	**45,768**	**61,509**	**18,394**	**16,370**	**18,234**

[1] Y compris Terre-Neuve. [2] Les petits chalutiers de la côte du Pacifique sont comptés avec les bateaux

Sous-section 2.—L'industrie du conditionnement

En 1954, 586 maisons étaient intéressées à l'industrie du conditionnement du poisson au Canada (avec Terre-Neuve). La valeur marchande de leurs produits a été de $153,457,000, soit une augmentation d'environ 12 p. 100 par rapport à 1953.

7.—Résumé statistique des établissements de conditionnement du poisson, 1950-1954

Détail		1950	1951	1952	1953	1954
Établissements	nombre	**597**	**639**	**635**	**598**	**586**
Terre-Neuve	"	...	38	40	35	29
Île-du-Prince-Édouard	"	57	55	54	47	41
Nouvelle-Écosse	"	208	203	198	201	184
Nouveau-Brunswick	"	170	178	176	155	166
Québec	"	94	96	89	82	84
Colombie-Britannique	"	68	69	78	78	82
Personnel	nombre	**15,924**	**18,706**	**17,551**	**13,741**	**14,202**
Hommes	"	10,176	12,346	11,606	9,835	10,225
Femmes	"	5,748	6,360	5,945	3,906	3,977
Traitements et salaires	milliers de dollars	18,622	24,744	24,426	23,092	26,001
Combustible et électricité consommés	"	1,729	2,724	2,533	2,410	2,605
Matières employées	"	74,446	101,621	86,458	85,908	95,633
Valeur des produits	"	128,968	163,010	134,725	137,310	153,457

CHAPITRE XIV.—FOURRURES

SYNOPSIS

	Page		Page
Section 1. Industrie des fourrures.....	622	Section 4. Statistique de la production de fourrures.....	631
Section 2. Étendue et administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures..	623	Section 5. Commercialisation des fourrures.....	635
Section 3. Élevage.....	630	Section 6. Préparation des fourrures...	637

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Industrie des fourrures

L'industrie des fourrures a déjà été la plus active et la plus rémunératrice du Canada et elle ajoute encore chaque année plusieurs millions de dollars au revenu national. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, presque toutes les fourrures canadiennes provenaient d'animaux sauvages et, bien que l'élevage des animaux à fourrure se soit développé rapidement au cours du siècle actuel, le piégeage continue de fournir près de 57 p. 100 du revenu provenant des peaux vertes.

On prend encore des animaux à fourrure sauvages, même dans les régions colonisées du pays mais, d'une façon générale, la population de ces animaux a été tellement réduite par l'avancement de la colonisation que les principales régions de piégeage se trouvent maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest et la partie septentrionale des provinces. La population de plusieurs espèces d'animaux sauvages, y compris des espèces importantes, subit, d'année en année, des variations marquées, variations qui sont souvent le plus considérables et à peu près régulières dans les régions septentrionales. Ces variations influent notablement sur la prise annuelle de peaux de certaines espèces sauvages.

Un autre facteur, et peut-être plus important, qui détermine la "prise" d'animaux à fourrure sauvages est la fluctuation de la demande et des prix découlant des changements de mode. Ainsi, la vogue depuis quelques années des manteaux de fourrure à poil ras, a fait baisser la vente du renard et d'autres fourrures à poil long et diminuer d'autant la prise de ces peaux par les trappeurs. Dans des régions comme certaines parties des Territoires du Nord-Ouest, où ces fourrures assuraient autrefois un revenu régulier, ce changement de mode a eu de pénibles conséquences. Il est évident qu'on ne saurait résoudre le problème en agissant sur le plan de l'administration des ressources fauniques.

Les aspects principaux de l'administration du piégeage sont les suivants: recherche scientifique constante et pratique, maintien d'un habitat propice et son amélioration lorsque c'est possible, réglementation judicieuse des captures, maintien de personnels régionaux compétents et suffisants et enseignement gratuit des principes de l'exploitation de la faune aux trappeurs. Par ces moyens, plusieurs régions d'où les animaux à fourrure étaient disparus sont redevenues productives. Ces moyens deviendront de plus en plus importants pour conserver au Canada sa position de grand producteur de peaux vertes.

La majeure partie des ressources en fourrures des provinces du Canada est administrée par les divers gouvernements provinciaux intéressés, sauf les ressources qui se trouvent dans les parcs nationaux et les réserves indiennes, lesquelles relèvent du gouvernement fédéral. Ce dernier s'occupe aussi de celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Service de la faune du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir p. 35) voit à tous les intérêts qu'a le gouvernement fédéral dans ces ressources, sauf lorsqu'il s'agit d'initiatives qui touchent de près les affaires indiennes. Le Service collabore avec le gouvernement provincial intéressé et d'autres organismes et s'occupe des intérêts du gouvernement fédéral dans les problèmes nationaux et internationaux qui le concernent.

Section 2.—Étendue et administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures*

Terre-Neuve.—Cette province, qui mesure 900 milles du 47° de latitude N. à sa limite septentrionale offre, quant au climat et à l'habitat, des conditions favorables à l'élevage des animaux à fourrure sauvages. On y trouve le castor, le rat musqué, la martre, la loutre, le lynx, le renard, l'hermine et le vison; ce dernier n'y est pas indigène, mais s'y multiplie depuis 1935 par des sujets échappés des fermes d'élevage. La région du Labrador est également réputée pour ses fines fourrures et en particulier le vison du Labrador; le rat musqué, la martre, la loutre, le castor, le renard, le lynx, l'hermine et l'écureuil roux sont en assez grande abondance pour justifier le piégeage.

Avant la seconde guerre mondiale, le piégeage des animaux à fourrure sauvages constituait, dans la province, une occupation fondamentale, à l'automne et en hiver. Toutefois, la construction et l'entretien nécessaires à la défense ainsi que l'expansion industrielle ont à tel point modifié l'économie que le piégeage n'est plus qu'une occupation intermittente qui n'attire qu'à défaut d'autre emploi, et bien peu de jeunes reçoivent la formation nécessaire pour réussir comme trappeurs.

Dans toute la province, les animaux à long poil étaient jadis la base de l'industrie et la baisse du prix de leur fourrure a été la cause principale de la diminution du piégeage. En conséquence, le renard et le lynx se sont multipliés au point qu'ils sont devenus nuisibles et ne sont plus protégés par les règlements.

La réglementation du castor a commencé en 1935 et l'île de Terre-Neuve en a été repeuplée en y lâchant des animaux vivants. Ce programme a eu des résultats si heureux qu'au cours des quatre périodes de chasse ouverte de 1946–1953, la prise fut de 30,000 castors d'une valeur de $550,000. Le succès de cette tentative a suscité l'application d'un semblable programme dans le nord du Labrador. La région du Labrador, au nord du bassin de la rivière Hamilton, n'avait pas vu de castors depuis une centaine d'années.

D'autres animaux à fourrure n'ont fait l'objet d'aucune réglementation, sauf durant les périodes d'interdiction régulières. Pour ce qui est des époques de chasse ouverte, les règlements relatifs aux animaux à fourrure diffèrent suivant la zone climatique et n'autorisent la capture des animaux que durant la saison où la qualité de la fourrure est des plus fines.

Île-du-Prince-Édouard.—Les animaux à fourrure sauvages sont très nombreux dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le renard roux, la mouffette et le raton laveur y sont en telle abondance et leurs ravages dans les basses-cours si alarmants que des primes ont été offertes pour ces trois espèces qui ne bénéficient plus d'aucune protection. Le castor s'est également multiplié jusqu'à devenir nuisible dans cette province très agricole: il a obstrué des ponceaux de la route et de la voie ferrée et ses barrages ont inondé des peuplements de bois de pulpe et d'immenses étendues de terres cultivables. Il existe maintenant une période de chasse ouverte annuelle (10 nov.–31 déc.) pour le castor et des permis de piégeage hors saison sont accordés.

Il y a une dizaine d'années, les rats musqués étaient très rares, mais leur population s'est accrue. Ils sont maintenant la meilleure source de revenu parce qu'ils sont facilement capturés; plus de 3,000 de ces animaux sont pris chaque année. Leur nombre augmente surtout à cause de la réduction de la saison de piégeage, dont les limites qui étaient du 1er novembre au 31 mars, sont maintenant du 10 novembre au 31 décembre, et de l'application stricte des règlements qui interdisent de tendre des pièges à moins de dix pieds de l'habitation du rat musqué ou d'endommager sa cabane. Le vison a aussi augmenté en

* Les renseignements provinciaux proviennent des gouvernements provinciaux respectifs tandis que les données touchant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont été fournies par la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

nombre et il est protégé par les mêmes règlements touchant la saison réduite que ceux qui s'appliquent au rat musqué. Le vison, en outre, est le seul animal à fourrure élevé en assez bon nombre dans la province.

Nouvelle-Écosse.—La Nouvelle-Écosse ne produit pas beaucoup de peaux d'animaux sauvages. La période de chasse ouverte est d'habiture de six semaines (1er nov.–31 déc.) pour le vison, la loutre, la belette et le rat musqué. Les prix du marché, peu élevés à l'heure actuelle pour les fourrures à long poil, ont découragé le piégeage du chat sauvage, du renard et du raton laveur et ces animaux ne figurent plus sur la liste de ceux qui sont protégés. Aucun permis n'est requis pour le piégeage des animaux à fourrure autres que le castor.

Depuis 1931, le ministère des Terres et Forêts a redistribué le castor vivant, qui avait été presque complètement capturé. Aujourd'hui, le castor représente une part importante de la prise du trappeur dans la plupart des comtés de la terre ferme où une saison d'automne de dix jours a été instituée. Quelques castors vivants ont aussi été lâchés dans l'île du Cap-Breton au cours des années, sans saison ouverte.

L'écureuil roux a sans cesse acquis de l'importance comme animal à fourrure. En 1954, les lois ont été modifiées pour autoriser le piégeage durant la saison régulière et la chasse à tir de ces animaux pendant la saison du lapin qui dure jusqu'à la fin de février.

En Nouvelle-Écosse, le piégeage n'est pas une occupation régulière, mais fournit un supplément de revenu aux guides, aux bûcherons et aux cultivateurs qui vivent dans le voisinage des régions habitées par les animaux à fourrure.

Les statistiques d'exportation se fondent sur les données relatives aux droits perçus sur les exportations de fourrures. Les exportations de peaux d'animaux sauvages en 1953–1954 comprennent: 29,498 peaux de chevreuils, 553 de renards roux, 12 de renards croisés, 202 de renards argentés, 2,252 de visons, 57,185 de rats musqués, 174 de loutres, 1,852 de ratons laveurs, 5,509 de belettes, 248 de chats sauvages, 82,743 d'écureuils roux, 31 de lapins (lièvre d'Amérique), 10 de lynx, 3,165 de castors et quelques peaux de mouffettes, de phoques, de chats domestiques, etc.

Québec.—La fourrure d'animaux sauvages demeure un important élément d'actif pour la province de Québec, en dépit de l'invasion de la forêt par l'industrie.

Le nombre total de peaux levées en 1954–1955 a été de 302,580, chiffre moindre que les 336,967 de 1953–1954 mais d'une plus grande valeur, soit de $1,766,647 contre $1,139,117.

La valeur moyenne de chacune des fourrures de base (castor, vison, rat musqué et belette) a été plus élevée en 1954–1955; le renard blanc, le pékan, la loutre et la martre obtenaient aussi un meilleur prix qu'en 1953–1954 mais le renard bleu et le lynx rapportaient moins. Les prix des autres espèces ont été stables durant les deux saisons.

La production de 1954–1955 comprenait 122,709 peaux de rats musqués, 47,973 de belettes, 37,755 d'écureuils, 32,901 de castors, 19,201 de renards blancs, 17,470 de visons, 7,633 de phoques, 4,958 de renards roux, 3,127 de loutres, 3,103 de ratons laveurs, 1,714 de lynx, 1,219 de pékans, 738 de martres, 537 de renards croisés, 439 de chevreuils, 389 de mouffettes, 264 de renards bleus, 257 d'ours, et quelques peaux d'autres espèces de renards, de lynx-baie, d'ours polaires et loups. Sur cette prise, la taxe par peau, qui varie d'un cent pour l'écureuil à $2 pour le pékan, a rapporté $95,734 en droits à la province.

L'administration des ressources en fourrures du Québec relève du ministère de la Chasse et des Pêcheries. Les dispositions des lois et des règlements sur la chasse interdisent de chasser, capturer ou prendre au piège des animaux à fourrure hors saison ou durant la saison sans permis; d'utiliser du poison pour chasser ou pour tuer tout animal; de détruire ou d'endommager la tanière ou le terrier des animaux à fourrure; ou de garder

en captivité, sans un permis spécial, tout gibier protégé par la loi. Des règlements s'appliquent également au marché des fourrures. Il est interdit d'acheter ou de vendre des fourfures à des fins commerciales sans un permis. Il est interdit également d'expédier quelque fourrure que ce soit en dehors de la province, ou d'un endroit à l'autre dans la province, ou à un tanneur, sans un permis annexé au connaissement ou sans avoir payé les droits et fait étamper ou revêtir du sceau chaque peau.

Par arrêté en conseil du 17 août 1945, le premier territoire enregistré réservé aux trappeurs a été constitué par le gouvernement provincial dans les comtés d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest. En 1946, le comté de Pontiac a été organisé; le Témiskaming l'a été en 1947 et la partie nord du comté de Laviolette en 1952.

Les règlements stipulent surtout que l'étendue de la terre louée à bail ne doit pas dépasser 50 milles carrés. Le locataire, qui paye un loyer de $10 par année, est responsable de son propre terrain qu'il doit occuper quinze jours avant l'ouverture de la saison de piégeage et quitter quinze jours après sa fermeture. Il doit chaque année faire l'inventaire de son terrain et désigner dans un rapport l'endroit des cabanes de castor qui s'y trouvent. Il doit détenir un permis spécial pour la chasse du castor et prouver qu'il existe au moins cinq cabanes sur son terrain. Le contingent permis au début est d'un castor par cabane; à mesure que la population augmente, cette limite est portée à 1½ castor par cabane. Les peaux de castors doivent être étiquetées d'une façon spéciale avant de passer au marché.

Le territoire enregistré actuel s'étend sur 30,000 milles carrés. Plus de 400 trappeurs ont des permis et le contingent établi pour la capture du castor, insignifiant au début, était de 5,227 en 1953–1954. Des mesures sont également prises en vue d'aider au rétablissement des martres, dont le nombre n'a cessé de diminuer.

Ontario.—Les richesses en fourrures et gros gibier de l'Ontario sont administrées par la Division de la chasse et des pêcheries du ministère des Terres et Forêts d'Ontario, conformément à la loi de la chasse et des pêcheries d'Ontario, la loi des primes pour la destruction des loups et des ours, et aux règlements qui en découlent.

Pour la production de fourrures d'animaux sauvages, l'Ontario est à la tête de toutes les autres provinces canadiennes. Les peaux levées durant la saison 1953–1954 en Ontario ont été évaluées à près de quatre millions de dollars. Elles comprenaient les peaux de 105,361 castors d'une valeur de $1,385,497. Parmi les autres espèces importantes figuraient par ordre de valeur totale le rat musqué, le vison, la loutre, le raton laveur, le pékan, la belette, la martre, la mouffette, le renard roux et le lynx.

La production élevée de fourrure d'animaux sauvages en Ontario est attribuable, dans une bonne mesure, à la façon efficace dont on administre les ressources. Dans la plupart des zones importantes de production des fourrures, tous les trappeurs, dont la majorité sont des Indiens, détiennent des permis d'exploitation de concessions de piégeage immatriculées. Chaque trappeur est inscrit aux bureaux de la province comme unique détenteur de permis pour telle zone de piégeage déterminée. Ainsi, la concurrence a été à peu près éliminée dans presque toutes les régions sauf les régions essentiellement agricoles de la province, et le ministère est en mesure de fixer des contingents afin de restreindre la capture des espèces moins nombreuses quand elles deviennent rares. Les espèces comme le castor, la martre, le pékan et le lynx, plutôt rares dans la province il y a quelques années, se sont multipliées au point que les prises annuelles sont maintenant meilleures que depuis bien des années.

Gros gibier.—A l'intention des chasseurs et pour permettre aux trappeurs de se procurer de la viande, l'Ontario a établi deux saisons de chasse à l'orignal, dont l'une tôt et l'autre, plus tard. Dans certaines parties de la province, les habitants de la région sont autorisés à chasser l'orignal en tout temps, sans égard à l'âge ou au sexe. En 1954, 7,502 habitants étaient titulaires de permis de chasse à l'orignal et 735 permis avaient été vendus à des personnes de l'extérieur. Le gibier abattu comprenait 1,781 orignaux dont 1,340 mâles, 296 femelles, 113 jeunes et 32 non spécifiés.

Plus de 100,000 permis de chasse au chevreuil ont été vendus en 1954 et près de 30 p. 100 des chasseurs ont eu leur chevreuil. Il n'existe pas actuellement de saison ouverte pour la chasse du caribou des bois.

Manitoba.—La production et la valeur des fourrures ont baissé en 1953–1954. Les peaux d'animaux sauvages ont été d'une valeur totale de $1,574,467 au regard de $2,116,157 l'année précédente, soit 15 p. 100 de moins que le chiffre de 1952–1953.

Le programme relatif à l'extension des piégeages immatriculés se poursuit et des relevés importants ont été effectués en 1954–1955 dans l'ouest central de la province, en vue d'incorporer cette région aux réseaux existants. La valeur estimative de la prise de 1953–1954 dans tous les districts de piégeages immatriculés a été de $152,400 contre $265,666 en 1952–1953.

La production totale de fourrures d'animaux sauvages en 1953–1954 comprenait 23,324 peaux de castors, 18,391 de visons et 739,201 de rats musqués. Les autres peaux levées étaient ainsi réparties: écureuil 110,010, belette 62,862, lièvre des prairies 5,506, renard argenté, bleu, croisé, blanc et roux 2,086, loutre 1,866.

L'industrie des fermes à fourrures a maintenu la valeur de ses produits à un niveau élevé, ayant pour la première fois depuis qu'elle est établie dépassé la valeur des fourrures d'animaux sauvages. La valeur totale des peaux d'élevage se chiffrait par $1,994,563.

Saskatchewan.—L'industrie des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan a traversé une période de rapide réorganisation au cours des dix dernières années. La province a inauguré le régime du trappeur unique par zone, assurant ainsi la sécurité des trappeurs dans leurs concessions de piégeage.

A cause de pratiques irrégulières et du manque d'administration, le castor avait presque disparu en Saskatchewan en 1944 et l'industrie du piégeage en général était en voie de disparaître. Un comité fut désigné par le gouvernement en 1945 pour étudier cette situation déplorable et recommander les mesures nécessaires pour encourager et aider les trappeurs qui tiraient leur subsistance de la pêche et de la chasse, particulièrement dans les régions isolées du Nord.

Un service de vente des fourrures a été établi à Regina afin d'assurer aux producteurs un lieu d'enchères à proximité, où leurs fourrures pourraient être classées, étalées et vendues au plus offrant. En 1946, la province a conclu avec le gouvernement fédéral un accord pour la conservation des animaux à fourrure par lequel les deux gouvernements s'engageaient à consacrer chaque année une certaine somme à l'administration des animaux à fourrure et du gibier et à l'amélioration de l'habitat de la faune des régions isolées du Nord, au bénéfice des habitants de ces régions. L'intérêt particulier du gouvernement fédéral dans ces régions concerne le bien-être des Indiens des traités qui sont sous sa tutelle. Les règlements accordaient aux Indiens, aux Métis et aux Blancs des droits égaux et la même sécurité dans leurs concessions de piégeage collectives, familiales ou individuelles. Les trappeurs ont élu des conseils locaux comme leurs porte-parole auprès du ministère provincial des Ressources naturelles. Au cours des cinq années suivantes, 3,600 castors ont été transportés des régions habitées dans de nouveaux domaines de la frontière nord, où ils étaient nécessaires à la propagation de l'espèce et à l'amélioration et au maintien des niveaux d'eau. Grâce à cette initiative le nombre des castors s'est accru sans cesse; la prise qui était d'environ 400 peaux en 1943–1944 a atteint le chiffre de 51,700 en 1954–1955.

En 1946, le programme de piégeage du rat musqué dans le sud de la Saskatchewan a été inauguré. Chaque trappeur des régions habitées obtient un permis qui détermine la région où il est autorisé à capturer le rat musqué ainsi que le contingent qui lui est attribué, d'après le nombre de huttes et de biefs qui s'y trouvent. On estime que cinq rats

musqués par cabane survivront à l'hiver et que trois peuvent être capturés, les autres demeurant pour la propagation. Ainsi, les saisons de chasse fermée générale sont chose du passé et les rats musqués en toute saison peuvent être capturés conformément au programme. En conséquence, la moyenne de la production annuelle depuis 1946 a presque triplé par rapport à la moyenne de la production annuelle d'une période correspondante antérieure à 1946. La capture de 1955 s'élevait à près de 1,965,000 rats musqués; en trois autres années seulement la prise fut plus considérable.

Le pékan, le renard, le lynx, la martre, le vison, la loutre, l'écureuil et le lapin, sont d'autres animaux à fourrure importants du point de vue économique. Le nombre de ces animaux ainsi que la valeur de leurs peaux ont varié depuis quelques années, mais la production plus abondante de castors et de rats musqués a aidé à stabiliser le revenu du trappeur. Bien que le prix de la plupart des fourrures ait diminué ces dernières années, le revenu provenant des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan s'est maintenu.

Le blaireau, le raton laveur et le glouton offrent en ce moment peu de valeur économique. Les loups et les coyotes sont classés parmi les bêtes nuisibles de même que le renard dans les régions habitées et des programmes étendus de destruction ont été exécutés afin de réduire le nombre de ces animaux.

En 1948, il était très évident que les primes ne parvenaient pas à réduire le nombre des coyotes. Un programme prévoyant l'emploi de chasseurs payés a donc été lancé conjointement avec les municipalités rurales, tout le personnel sur place relevant directement du ministère des Ressources naturelles. Ces hommes ont eu recours, sous une surveillance étroite, au fusil, au piège, au fusil à cyanure ou attrappe-coyotes et au poison. Le programme a donné d'excellents résultats et les coyotes ne présentent plus de problème dans les régions habitées. La prime pour la capture des loups a cessé d'être payée en 1954, mais l'usage d'appâts empoisonnés placés sur les lacs de grande étendue des régions isolées constitue la méthode actuelle de destruction. Dans ce cas également, seuls les employés du ministère sont autorisés à manipuler le poison. Ce travail devient de plus en plus important, non seulement pour protéger le gibier indispensable au bien-être de la population du Nord mais aussi pour diminuer les risques de propagation de l'épidémie d'hydrophobie qui sévit dans l'Ouest depuis deux ans ainsi que l'hydatide, découverte chez certaines espèces de gros gibier.

La belette est un précieux animal à fourrure et détruit les rongeurs; aussi, on a demandé pour en augmenter le nombre que la saison de chasse fermée s'étende à la plus grande partie des régions habitées. Toutefois, la fermeture dans des régions très vastes ne semble pas accroître la population des belettes et le ministère poursuit des études biologiques afin de déterminer l'effet du piégeage à divers degrés d'intensité sur ces précieux animaux à fourrure au cours d'une période d'années.

Alberta.—Le commerce actuel de fourrures d'animaux sauvages en Alberta porte principalement sur le groupe de fourrures fines qui comprend le rat musqué, l'hermine, le castor, le vison et l'écureuil. Ce groupe représentait 97 p. 100 de la valeur totale de la prise de 1953–1954. La baisse du marché des peaux à long poil rude du renard, de la mouffette, du lynx et du lapin a maintenu le piégeage de ces animaux à un niveau inférieur depuis quelques années. Durant la saison 1953–1954, le prix des fourrures est demeuré bas en général, sauf pour quelques espèces. La statistique indique qu'un plus grand nombre de peaux ont été levées mais que le revenu du trappeur à diminué.

La production de fourrures d'animaux sauvages en Alberta est contrôlée grâce au régime des concessions de piégeage immatriculées. Au cours des dernières années, sauf de légères fluctuations, le nombre de concessions de piégeage immatriculées est demeuré assez stable, soit environ 3,000 dont 800 approximativement inscrites par des Indiens compris dans les traités. Le droit d'enregistrement de $10 par concession est payé par le gouvernement fédéral au nom des Indiens. La prédominance du rat musqué et du castor explique que la situation soit stable en ce qui concerne les concessions de piégeage. Avant l'institution du régime, les castors avaient presque disparu dans la province mais, en dix ans d'administration, leur nombre a augmenté au point qu'il faut à présent les capturer et les éliminer des régions où leur présence n'est pas désirée et où ils causent beaucoup

de ravages. Les rats musqués soulèvent le même problème; si on constate, après enquête, que les plaintes sont justifiées, des permis spéciaux sont émis pour la suppression de ces animaux. En 1953–1954, 2,267 permis spéciaux à $3 chacun ont été émis pour la chasse au rat musqué et 303 pour la chasse au castor.

Les loups gris, les couguars et les coyotes sont considérés comme des bêtes nuisibles mais des primes ont été payées pour les couguars seulement, les primes pour les loups et les coyotes ayant été abolies en faveur de chasseurs payés. Les ours gris, noirs et bruns, entrent également dans la catégorie des bêtes nuisibles; ils ne sont protégés nulle part dans la province.

A la fin de 1952, un problème particulier s'est présenté quand une épidémie d'hydrophobie se produisit dans le nord de la province. Les trappeurs ont été appelés à réduire le nombre d'animaux susceptibles de propager l'infection et une double ligne de piégeage a été établie à la lisière de la région boisée entourant la région habitée de la province.

Les ressources fauniques de l'Alberta sont administrées par le ministère des Terres et Forêts sous le régime de la loi sur la chasse et des règlements sur la chasse.

Colombie-Britannique.—Une régie efficace des animaux à fourrure en Colombie-Britannique a commencé en 1926 lorsque le régime des concessions de piégeage fut mis en vigueur. En vertu du régime, les trappeurs immatriculés ont des droits exclusifs dans des zones déterminées; ils sont pourvus d'un plan sommaire et d'une désignation cadastrale du territoire et doivent fournir chaque année un "rapport sur la prise" indiquant la quantité et l'espèce de fourrure obtenues. La vérification exacte des fourrures prises dans chaque district est effectuée au moyen de ces rapports. Le régime des concessions de piégeage fonctionne de façon remarquable et n'occasionne à peu près aucun ennui.

Les concessions de piégeage immatriculées se trouvent dans toutes les terres excepté la propriété privée, les parcs nationaux, les réserves des Indiens, les municipalités et certaines autres régions réservées. Le piégeage sur la propriété privée est réservé au propriétaire lui-même ou à la personne à qui il accorde une permission, pourvu que le trappeur obtienne un permis spécial pour l'usage d'armes à feu qui coûte $10 et est exigé pour tous les trappeurs; ce permis autorise le détenteur légal à chasser toutes espèces de petit ou gros gibier. En 1954, 2,763 de ces permis ont été accordés. De plus, environ 1,500 Indiens se livraient aussi au piégeage; comme ils ne sont pas tenus d'obtenir un permis actuellement, leur prise n'est pas enregistrée et le registre des fourrures de la province en est d'autant incomplet.

Les animaux à fourrure de la province comprennent l'ours, le blaireau, le castor, le pékan, le renard, le lynx, la martre, le vison, le rat musqué, la loutre, le raton laveur, la mouffette, l'écureuil, la belette et le glouton. Le loup, la coyote, le couguar et le chat sauvage sont classés parmi les bêtes nuisibles, bien que leurs peaux soient parfois vendables. Il n'existe pas de saison fermée pour les bêtes nuisibles ou pour le raton laveur, la mouffette, le glouton et l'ours noir et brun. Le raton laveur et le renard se sont à tel point multipliés à certains endroits de la province qu'ils peuvent aussi être considérés comme des bêtes nuisibles.

Les saisons de piégeage sont réduites aux mois d'hiver; elles ouvrent habituellement le 1er novembre. Toutefois, le castor peut être capturé dans certaines régions jusqu'au 24 mai. Des règlements d'étiquetage s'appliquent au castor; le trappeur doit soumettre chaque année le nombre estimatif de castors demeurant sur sa concession de piégeage. Avant d'entreprendre le piégeage, il informe le garde-chasse de sa région du nombre d'animaux qu'il compte capturer. Si le nombre n'est pas excessif, il reçoit une étiquette devant être attachée à chaque peau. Les trappeurs ne sont pas autorisés à capturer plus de 25 p. 100 de tous les castors de leurs régions et cette mesure a beaucoup contribué à sauvegarder le castor. En fait, les animaux sont actuellement si nombreux dans certaines régions qu'il est devenu nécessaire de les transporter dans des districts où leur activité ne causera pas de ravages. On lâche habituellement de ces animaux devenus nuisibles par leur nombre dans les consessions de piégeage qui ont besoin d'être repeuplées et qu'exploitent les Indiens.

Parmi les fourrures de la Colombie-Britannique, celles du rat musqué et de l'écureuil demeurent celles qui rapportent le plus. Durant un certain temps, la martre était la plus en demande, mais le vison semble en ce moment prendre la tête.

Il est interdit d'expédier des fourrures dans la province ou en dehors de celle-ci sans une autorisation ou d'expédier des fourrures dans les limites de la province sans marquer clairement sur le paquet le nom de l'envoyeur ainsi que son adresse et le numéro de son permis spécial pour l'usage d'armes à feu. Ces règlements permettent aux régisseurs de la chasse d'exercer un contrôle étroit sur les expéditions de fourrures. Presque tout le commerce des fourrures brutes est concentré à Vancouver et un garde-chasse y est chargé de surveiller les ventes de fourrures et les trafiquants. Ses visites régulières aux trafiquants réduisent les infractions aux règlements à leur minimum.

Les bas prix résultant du changement de mode et d'autres facteurs comme les salaires plutôt élevés de la construction et d'autres industries ont fait perdre de son attrait au piégeage comme moyen de subsistance ces dernières années. Le piégeage est restreint aujourd'hui comparativement aux années passées et, en conséquence, les animaux à fourrure abondent partout dans la province. Le nombre de peaux sur lesquelles des droits ont été payés en 1954 s'élevait à 459,411 dont 76 p. 100 étaient des peaux d'écureuils, 12 p. 100 de rats musqués, 4 p. 100 de visons, 3 p. 100 de belettes et 2 p. 100 de castors. Les autres étaient des peaux de pékans, de renards argentés, roux et croisés, de lynx, de martres, de loutres et de gloutons.

Yukon.—La mesure sur les concessions de piégeage, adoptée en 1950, s'étend maintenant à tout le territoire du Yukon et 420 concessions ont été immatriculées pour la région qui s'étend de la frontière sud au 65e parallèle de latitude. Au nord du 65e parallèle, les trappeurs,—des bandes nomades d'Indiens,—se sont enregistrés dans deux régions de piégeage de groupe: une, pour la bande Loucheux n° 10 de Old-Crow, compte 33 enregistrements pour des chefs de famille et, l'autre, pour la bande Loucheux n° 7 de Fort-McPherson (T. N.-O.), dispose de 28 enregistrements. Le droit d'enregistrement initial par concession de piégeage, de groupe ou individuelle est de $10 et le renouvellement annuel de $5.

Au cours des dernières années, le piégeage a été découragé par les bas prix et les trappeurs ont été forcés de rechercher d'autres occupations. En conséquence, la situation générale, pour ce qui est des animaux à fourrure, est bonne. Le castor, le renard, le lynx, et l'écureuil sont plus communs et la martre, le vison et le rat musqué font plus que se maintenir en nombre; d'autre part, le pékan, le glouton, la loutre et la belette sont rares. Les animaux nuisibles, le loup et la coyote, semblent se multiplier. Les peaux levées durant la saison 1954–1955 comprennent 154,516 peaux d'écureuils, 51,075 de rats musqués, 3,641 de castors, 1,113 de martres, 449 de belettes, 721 de visons, 1,378 de lynx, 15 de renards croisés, 31 roux, 7 argentés, 274 blancs marqués, 87 de loutres, 26 de pékans et 24 d'ours.

Le seul animal à fourrure dont la prise est contingentée est le castor: les trappeurs ont le droit d'en abattre ou d'en capturer un par cabane, y compris le castor des rives. Le piégeage peut être interdit dans une région où des permis sont accordés si on juge la chose nécessaire à la conservation de sujets de reproduction. Pendant le mois de mars 1955, le programme de destruction des bêtes nuisibles, surtout les loups, institué en 1953, a été poursuivi grâce à l'établissement de centres de destruction aussi loin au nord que le 66e parallèle de latitude. Des appâts empoisonnés ont été répandus par avion sur un grand nombre de lacs où les observations indiquaient que le loup s'était concentré.

La loi régissant la chasse est appliquée par la Gendarmerie royale; en outre, six gardiens des parcs fédéraux et 10 guides de la classe A protègent le gibier.

Territoires du Nord-Ouest.—La disposition des ressources en fourrures et gibier des Territoires du Nord-Ouest est régie par l'Ordonnance des Territoires du Nord-Ouest relative à la chasse. Les privilèges du piégeage ne sont accordés qu'aux Indiens et aux Esquimaux qui habitent la région et aux Blancs qui détenaient un permis pour la chasse

et le piégeage dans les Territoires avant 1938 et qui ont continué d'y habiter. Des dispositions permettent également d'accorder des permis de chasse générale, aux descendants de ces personnes de race blanche.

A cause de la nature nomade de l'Esquimau et des vastes régions dans lesquelles il s'adonne à la chasse et au piégeage, aucun enregistrement de concessions de piégeage n'est prévu dans les districts de Franklin et de Keewatin, bien qu'un certain nombre de réserves aient été établies pour le gibier dans les Territoires afin de conserver les animaux à fourrure et le gibier qui s'y trouvent pour l'indigène. La plus grande de ces réserves est celle des îles de l'Arctique qui englobe toutes les îles au nord de la terre ferme plus une immense étendue sur le continent.

Les mesures prévues par l'Ordonnance pour l'établissement de concessions de piégeage immatriculées ont été mises en vigueur dans le district de Mackenzie le 1er juillet 1949. En vertu de ces règlements, des droits exclusifs au piégeage dans des zones limitées sont accordés aux trappeurs pour les encourager à disposer prudemment des animaux à fourrure qui s'y trouvent et à faire les améliorations pouvant augmenter la production. Le district de Mackenzie est divisé en 11 districts surveillés (y compris Wood-Buffalo-Park) couvrant une superficie de 386,615 milles carrés dont plus de la moitié est enregistrée. On compte 317 zones individuelles et 118 zones de groupe enregistrées.

Le fléchissement du marché des fourrures depuis quelques années a détourné les trappeurs de leur industrie; plusieurs ont obtenu de l'emploi ailleurs et d'autres ont refusé de s'éloigner des régions colonisées pour exercer le piégage. La prise se ressent de ce manque d'intérêt, bien qu'elle se soit maintenue pour le lynx, la martre et la loutre et que des augmentations marquées aient été observées en ce qui a trait au rat musqué et au castor. La prise du renard, de la belette, du vison et de l'écureuil a diminué de façon marquée. Les peaux levées durant la saison 1953–1954 ont été de 321,760 de rats musqués, 38,116 d'écureuils, 27,178 de renards blancs, 9,218 de belettes, 9,760 de castors, 4,477 de visons, 4,863 de martres, 1,244 de lynx, 1,090 de renards noirs, bleus, croisés, roux et argentés, 475 de loups, 133 de loutres, 100 de gloutons et 18 de pékans.

La prise du castor et de la martre est contingentée; les trappeurs sont autorisés à abattre ou à capturer un castor par cabane. Dans les régions où le castor est rare et où les conditions sont favorables, des déménagements sont effectués. Des saisons fermées sont établies lorsqu'il est clair que certaines espèces particulières d'animaux à fourrure sont victimes d'un piégeage excessif. Un programme d'empoisonnement du loup se poursuit dans les régions où ces animaux sont néfastes à la faune désirable.

La loi sur la chasse est appliquée par des gardes postés dans les différents centres habités du district de Mackenzie; ailleurs dans les Territoires, la loi est appliquée par la Gendarmerie royale.

Section 3.—Élevage

L'élevage domestique des animaux à fourrure a débuté dans l'Île-du-Prince-Édouard vers 1887 et dans la province de Québec en 1898. Aujourd'hui il se pratique dans toutes les provinces du Canada. Les renards furent les premiers à être élevés en captivité sur un pied commercial, mais on élève maintenant le vison, le chinchilla, le raton laveur, la martre, le pékan, le putois, le myopotame et d'autres. Les visons sont les plus nombreux, suivis des divers types de renards; ces deux espèces dépassent de beaucoup toutes les autres.

L'augmentation des fermes d'élevage a été lente et régulière jusqu'en 1920 alors qu'on en comptait 587; elle fut plus rapide entre 1920 et 1938 (10,454). Après la perte des marchés de Londres et d'Europe en 1939, les prix ont baissé et plusieurs fermes n'ont pu tenir. Les prix ont fort augmenté après la seconde guerre mondiale, mais les frais d'exploitation se sont accrus aussi et le nombre des fermes d'élevage, surtout celles exploitées d'accord avec d'autres entreprises agricoles, a continué à diminuer. En 1953, 2,513 seulement ont fait rapport, mais malgré leur nombre décroissant, le volume de production s'est maintenu.

Alors que l'élevage portait au début surtout sur le renard dans les provinces Maritimes et le Québec, la grande perte de popularité du renard et la vogue de plus en plus répandue du vison ont donné à l'Ontario et à l'Ouest canadien la prépondérance dans l'élevage des animaux à fourrure. La répartition des 321,057 animaux captifs au 31 décembre 1953 en attribue 15 p. 100 à la Colombie-Britannique, 47 p. 100 aux provinces des Prairies, 26 p. 100 à l'Ontario, 8 p. 100 au Québec et 5 p. 100 aux Maritimes.

Les fourrures servent depuis des siècles au vêtement et à la parure et, la mode l'exigeant, la création de nouvelles nuances de peaux de renards et de visons a beaucoup stimulé l'industrie de l'élevage. Il y a toujours eu des mutations chez les visons vivant à l'état sauvage, mais ces bêtes exceptionnelles n'avaient guère de chance de se perpétuer et étaient par conséquent excessivement rares. Partant de visons capturés, les éleveurs ont réussi, grâce à l'hybridation, à produire des peaux d'une infinité de couleurs. Parmi les premières mutations obtenues, il y a eu le beau vison bleu-gris appelé plus tard "platine". Ensuite, comme l'éleveur entrecroisait aussi les nouveaux types, les teintes se firent encore plus nombreuses. Un bel exemple en est le vison saphir, issu du croisement du vison bleu acier dit "aléoutien" avec le vison platine bleu-gris. D'autres teintes extraordinaires sont le "pastel royal", d'un beau brun au reflet bleuté, et le superbe vison blanc comme neige.

On a importé quelques chinchillas en Saskatchewan en 1937, et dans d'autres provinces par la suite. Ces petites bêtes de prix ont un pelage riche et soyeux. L'élevage en est peu coûteux et, bien que le prix primitif des chinchillas fût élevé, leur nombre n'a cessé d'augmenter; en 1953 on comptait 423 fermes et le nombre de ces animaux était de 15,889 d'une valeur de $2,580,961.

Section 4.—Statistique de la production de fourrures *

Statistique de la production globale.—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux prises par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique inaugura un relevé annuel de la production de fourrures brutes, fondé sur les déclarations des trappeurs licenciés. Plus récemment, les états annuels, fondés sur les redevances, la taxe d'exportation, etc., ont été obtenus des ministères provinciaux de la Chasse (excepté l'Île-du-Prince-Édouard), états qui servent maintenant à établir la statistique publiée chaque année par le Bureau. Les chiffres de l'Île-du-Prince-Édouard s'appuient sur les rapports fournis au Bureau par les trafiquants de la province.

1.—Peaux produites et pourcentage de peaux vendues par les fermes à fourrure, années terminées le 30 juin 1935-1954

Année	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes[1]	Année	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes[1]
	Nombre	Valeur			Nombre	Valeur	
		$				$	
1935	4,926,413	12,843,341	31	1945	6,994,686	31,001,456	31
1936	4,596,713	15,464,883	40	1946	7,593,416	43,870,541	30
1937	6,237,640	17,526,365	40	1947	7,486,914	26,349,997	37
1938	4,745,927	13,196,354	43	1948	7,952,146	32,232,992	37
1939	6,492,222	14,286,937	40	1949	9,902,790	22,899,882	33
1940	9,620,695	16,668,348	31	1950	7,377,491	23,184,033	34
1941	7,257,337	21,123,161	26	1951	7,479,272	31,134,400	36
1942	19,561,024	24,859,869	19	1952[2]	7,931,742	24,215,061	43
1943	7,418,971	28,505,033	24	1953	7,568,865	23,349,680	43
1944	6,324,240	33,147,392	28	1954	6,274,727	19,287,522	49

[1] Approximatif. [2] Terre-Neuve comprise depuis 1952.

L'Ontario vient en tête par la valeur de la production, qui forme 24 p. 100 du total national de 1953-1954. L'Alberta a levé plus de peaux que l'Ontario, mais l'écureuil, fourrure bon marché, y représente 51 p. 100 de la production totale. Les peaux plus chères de visons et de castors ont porté la valeur de la production ontarienne à un chiffre supérieur.

* Revu à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

2.—Peaux produites, par province, années terminées le 30 juin 1953 et 1954

Province ou territoire	1953			1954		
	Peaux	Valeur	Pourcentage du total	Peaux	Valeur	Pourcentage du total
	nombre	$		nombre	$	
Terre-Neuve	35,825	72,297	0·3	39,904	142,518	0·7
Île-du-Prince-Édouard	13,894	111,759	0·5	10,160	113,910	0·6
Nouvelle-Écosse	196,717	489,491	2·1	173,248	422,861	2·2
Nouveau-Brunswick	63,311	214,900	0·9	58,668	285,300	1·5
Québec	395,761	2,157,388	9·2	378,796	1,868,251	9·7
Ontario	1,255,189	6,040,596	25·9	1,149,799	4,596,590	23·8
Manitoba	1,122,945	4,215,639	18·0	1,087,217	3,569,030	18·5
Saskatchewan	1,493,384	2,667,532	11·4	1,041,107	1,826,460	9·5
Alberta	1,828,586	4,199,326	18·0	1,250,130	3,423,923	17·8
Colombie-Britannique	528,221	2,056,406	8·8	490,489	2,099,562	10·9
Yukon	246,379	247,001	1·1	176,338	182,238	0·9
Territoires du Nord-Ouest	388,653	877,345	398	418,871	757,079	3·9
Canada	**7,568,865**	**23,349,680**	**100 0**	**6,274,727**	**19,287,522**	**100 0**

Les prix moyens des principales catégories de peaux levées en 1953–1954 étaient en général inférieurs à ceux de 1952–1953. Le vison standard a baissé de $15.18 à $14.74 et le vison de mutation, de $20.55 à $19.29, le castor de $13.90 à $10.57 et le rat musqué de $1.26 à $0.94. Certaines catégories de peaux de renards ont augmenté de prix; le renard argenté de $7.43 à $7.77, les nouveaux types, de $8.07 à $8.30, et le renard blanc, de $8.86 à $11.10. Le prix des peaux d'écureuil a augmenté de 45c. à 55c. et de légères augmentations ont été signalées pour le lapin, le chat sauvage et le glouton.

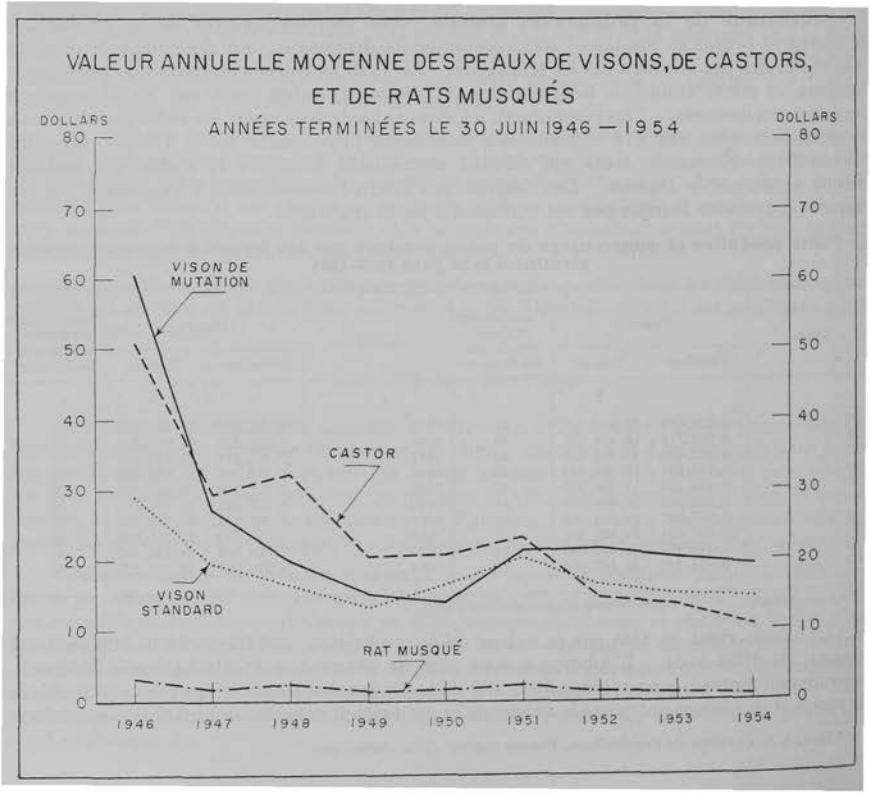

3.—Peaux levées par espèce, années terminées le 30 juin 1953 et 1954

Espèce	1953			1954		
	Peaux	Valeur totale	Valeur moyenne	Peaux	Valeur totale	Valeur moyenne
	nombre	$	$	nombre	$	$
Blaireau	215	158	0·73	268	71	0·26
Castor	224,606	3,121,608	13·90	242,453	2,561,786	10·57
Chat-sauvage	501	405	0·81	492	417	0·85
Coyote ou loup de prairie	9,099	9,851	2·18	4,404	7,356	1·67
Écureuil	2,313,455	1,037,172	0·45	1,461,881	809,040	0·55
Glouton	406	4,589	11·30	465	5,512	11·85
Hermine (belette)	546,344	718,642	1·52	293,309	279,870	0·95
Lapin	55,692	13,131	0·24	45,770	12,224	0·26
Loup	1,121	5,341	4·76	824	3,844	4·67
Loutre	14,612	330,480	22·62	13,773	302,560	21·97
Lynx	13,099	72,759	5·55	11,325	40,967	3·62
Martre	16,574	193,296	11·66	14,981	108,653	7·25
Mouffette	10,315	10,525	1·02	6,304	4,401	0·70
Ours blanc	598	1,135	18·98	458	10,588	23·12
Ours, non spécifié	465	9,460	2·03	437	725	1·66
Pékan	5,533	112,347	20·30	5,794	102,157	17·63
Rat Musqué	3,440,664	4,322,093	1·26	3,362,495	3,158,653	0·94
Raton laveur	32,986	61,354	1·86	36,910	55,429	1·50
Renard argenté	24,282	180,296	7·43	9,816	76,228	7·77
Renard blanc	40,710	360,760	8·86	36,371	403,562	11·10
Renard bleu	582	4,033	6·93	639	3,482	5·45
Renard croisé	2,314	5,384	2·33	2,149	4,014	1·87
Renard nouveau type	5,058	40,834	8·07	2,727	22,640	8·30
Renard roux	23,697	20,655	0·87	15,637	12,238	0·78
Renard, autre	41	156	..	27	35	..
Vison de mutation	143,555	2,950,315	20·55	198,010	3,819,643	19·29
Vison standard	642,234	9,751,580	15·18	506,007	7,459,053	14·74
Autres	107	1,321	...	1,001	22,374	...
Total	**7,568,865**	**23,349,680**	...	**6,274,727**	**19,287,522**	...

Statistique des fermes à fourrure.—La tendance à la baisse, du nombre de fermes à fourrure depuis la guerre s'est maintenue en 1954, où il était de 2,408 au regard de 2,513 en 1953. La valeur des animaux à fourrure dans ces fermes était cependant de $12,941,000 au regard de $10,835,709 l'année précédente.

En 1954, il y avait 249 fermes de renards, au regard de 278 en 1953, et 4,878 renards, soit 9 p. 100 de moins qu'en 1953. Ces renards étaient évalués à $113,455. Les fermes à visons ont aussi diminué de 1,894 en 1953 à 1,858 en 1954. Les fermes comptant d'un à 79 visons ont diminué de 9 p. 100 et celles qui en comptaient 80 et plus ont augmenté de 3 p. 100. Les visons ont augmenté de 299,433 d'une valeur de $8,142,229 en 1953 à 335,150 d'une valeur de $9,632,795 en 1954. La production de peaux de renards a diminué de 10,784 d'une valeur de $82,252 en 1953 à 6,836 d'une valeur de $70,554 en 1954 et le nombre de peaux de visons était de 622,358 évaluées à $10,097,794 en 1953 contre 677,014 à $12,868,787 en 1954.

4.—Fermes à fourrure et valeur de leurs animaux, par province, 1951-1954

Province	Fermes à fourrure, fin de l'année				Valeur des animaux à fourrure			
	1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954
					$	$	$	$
Terre-Neuve	..	..	..	..	..	..	..	..
Île-du-Prince-Édouard	88	60	45	42	101,565	75,845	59,416	105,000
Nouvelle-Écosse	110	82	75	83	195,171	143,795	176,845	219,000
Nouveau-Brunswick	95	72	93	116	149,377	103,351	201,783	363,000
Québec	389	248	245	268	1,043,629	1,112,157	1,344,436	1,495,000
Ontario	903	778r	680	544	3,205,643	2,865,994	2,883,614	3,401,000
Manitoba	467	432	422	394	1,644,672	1,655,693	1,882,883	2,051,000
Saskatchewan	180	157	144	145	556,443	430,380	577,126	640,000
Alberta	519	503	476	446	1,768,280	1,553,926	1,861,275	2,120,000
Colombie-Britannique	321	336	333	370	1,530,781	1,619,561	1,848,331	2,547,000
Total	**3,072**	**2,668**	**2,513**	**2,408**	**19,195,561**	**9,560,702**	**10,835,709**	**12,941,000**

5.—Animaux à fourrure dans les fermes, 31 décembre 1951-1954

(Sans Terre-Neuve)

Espèce	1951		1952		1953		1954	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
		$		$		$		$
Renard—								
Argenté	9,707		4,380		3,062		2,662	
Blanc marqué	808		299		202		124	
Bleu	269		148		194		244	
Perle platine	2,159	341,839	1,827	140,261	1,361	96,833	1,395	113,455
Platine	1,293		657		477		409	
Autre	100		55		49		44	
Vison—								
Mutation—								
Pastel	35,819		53,579		75,327		94,011	
Platine (bleu argenté)	55,319		59,773		64,736		61,584	
Autre	20,800	8,022,408	36,069	7,284,860	50,822	8,142,229	75,615	9,632,795
Standard	180,187		137,792		108,548		103,940	
Chinchilla	8,530	1,799,963	11,571	2,122,889	15,889	2,580,961	21,649	3,170,599
Martre	45	4,520	31	1,910	23	1,465	169	11,640
Myopotame	255	21,970	166	9,305	175	8,235	224	10,702
Raton laveur	124	623	132	539	94	314	87	586
Autres	70	4,238	44	938	98	5,672	32	1,378
Total	**315,485**	**10,195,561**	**306,523**	**9,560,702**	**321,057**	**10,835,709**	**362,189**	**12,941,155**

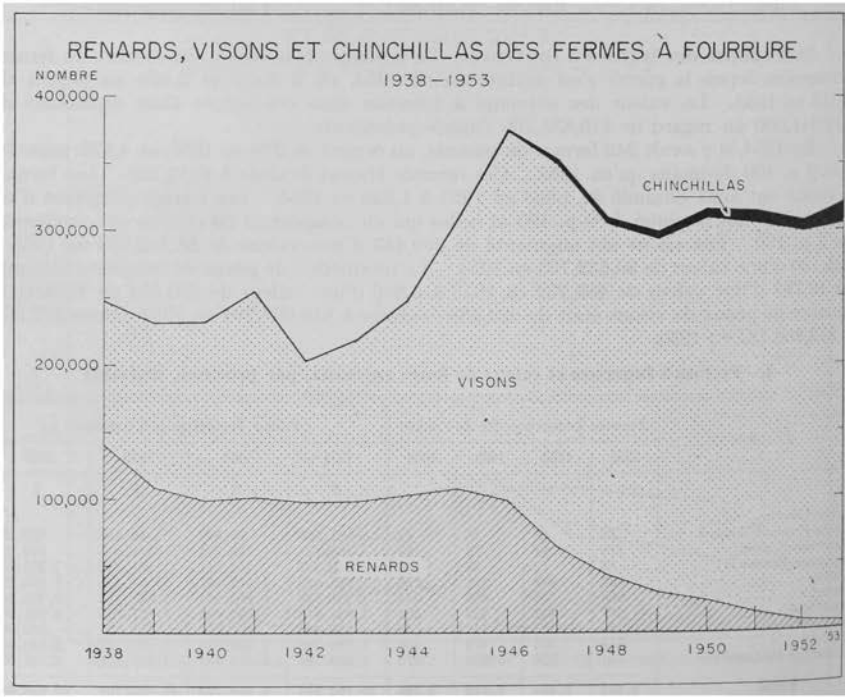

6.—Nombre et valeur des peaux d'animaux à fourrure dans les fermes par espèce, 1951-1954

(Sans Terre-Neuve)

Espèce	1951		1952		1953		1954	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	nombre	Valeur
		$		$		$		$
Renard—								
Argenté	31,664	369,478	18,007	155,468	6,492	46,286	4,191	40,272
Blanc marqué	2,229	23,421	1,198	8,272	384	2,016	127	794
Bleu	1,061	8,167	491	4,093	236	1,777	166	1,825
Perle platine	4,277	70,424	3,158	37,611	2,837	25,900	1,832	23,391
Platine	4,451	64,523	2,304	22,886	815	6,072	512	4,214
Autre	104	1,194	71	433	20	201	8	58
Vison—								
Mutation—								
Pastel	59,565	1,526,788	80,496	1,723,933	108,516	2,183,680	172,984	3,898,745
Platine (bleu argenté)	96,547	2,011,144	118,768	2,002,883	118,251	2,024,635	141,060	2,414,448
Autre	22,589	485,720	37,135	921,659	70,233	1,643,535	98,548	435,627
Standard	440,238	6,851,719	429,132	5,378,507	325,358	4,245,944	264,422	4,119,967
Chinchilla	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	1,460	34,245
Martre	95	2,519	54	1,043	30	425	[1]	[1]
Pékan	46	1,436	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]	[1]
Raton laveur	28	39	24	34	19	27	6	10
Autres	200	1,483	289	4,117	954	17,095	105	986
Total	**663,094**	**11,418,055**	**691,127**	**10,260,939**	**634,145**	**10,197,593**	**685,421**	**12,974,582**

[1] Compris avec "Autres".

Section 5.—Commercialisation des fourrures

Montréal est le principal marché des fourrures au Canada; cependant, des ventes aux enchères ont lieu à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Regina (Sask.) et Winnipeg (Man.). Le gouvernement de la Saskatchewan a un service de mise en marché, à Regina, au bénéfice des producteurs de la province.

Classement.—En 1939, le ministère fédéral de l'Agriculture a institué le classement uniforme des fourrures afin que l'acheteur étranger n'ait pas à les examiner lui-même. Très avantageux tant pour le producteur que pour le commerce en général, ce classement renseigne l'éleveur sur la valeur exacte de ses pelleteries, l'encourage à en améliorer la qualité, le guide dans son programme de reproduction, élève le niveau de la production entière et concourt à renchérir les produits de haute qualité.

Exportations et importations.—Avant la seconde guerre mondiale, le Canada exportait ses peaux au Royaume-Uni surtout. Puis, ce marché étant devenu à peu près inactif, le commerce durant le conflit s'est poursuivi en majeure partie avec les États-Unis. Bien qu'après la guerre se soit produite une reprise très nette des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni, près de 80 p. 100 des fourrures canadiennes vont toujours aux États-Unis.

Le commerce canadien des fourrures, tant d'exportation que d'importation, consiste surtout en peaux à l'état brut, la valeur des fourrures apprêtées et ouvrées y étant relativement faible. Une grande partie des exportations, il va sans dire, se compose des fourrures

les plus abondantes au Canada et dont le vison est la plus précieuse, suivi du castor, du rat musqué et du renard. Des fourrures comme le mouton de Perse, certaines variétés du rat musqué, de vison, de mouton et d'agneau, et d'écureuil, forment la majeure partie des importations.

Les exportations de toutes fourrures aux États-Unis, au Royaume-Uni et à tous pays pour les années 1953 et 1954 ainsi que les importations en provenance des mêmes pays se trouvent au tableau 7.

7.—Exportations et importations de fourrures, par espèce, 1953 et 1954

Espèce	1953			1954		
	Royaume-Uni	États-Unis	Tous pays	Royaume-Uni	États-Unis	Tous pays
	Exportations					
	$	$	$	$	$	$
Peaux vertes—						
Belette	14,684	143,242	157,926	7,310	103,269	113,291
Castor	984,890	1,898,689	3,070,087	889,087	1,892,755	2,873,405
Écureuil	562,534	54,655	618,835	564,747	40,481	605,473
Hermine	128,598	491,883	621,026	103,594	203,257	307,167
Lapin	108	19,053	19,161	25	25,702	25,727
Loup	5,722	27,711	33,498	3,861	14,508	18,511
Loutre	27,293	41,063	75,237	30,445	32,054	66,283
Lynx	50,806	24,734	76,757	54,181	27,034	81,526
Martre	18,372	143,152	164,401	51,917	238,075	290,504
Mouffette	9,706	11,436	21,407	7,529	4,487	12,016
Pékan	91,068	55,755	155,399	112,486	31,107	161,282
Phoque	—	810	810	—	—	—
Rat musqué	912,300	578,192	1,508,141	1,045,407	614,618	1,693,791
Raton laveur	13,338	60,894	75,032	2,328	36,548	40,397
Renard	194,037	389,587	644,370	289,183	576,860	888,740
Vison	871,664	12,799,444	13,792,160	945,692	14,701,521	15,750,036
Autres	7,940	20,600	35,681	4,089	40,620	68,837
Peaux apprêtées—						
Renard	—	—	2,568	—	179	1,214
Autres	1,102	480,769	663,093	31,477	503,330	746,859
Peaux ouvrées	2,786	567,245	605,027	47,852	491,972	567,615
Total	**3,896,948**	**17,808,914**	**22,340,616**	**4,191,210**	**19,578,377**	**24,312,674**
	Importations					
	$	$	$	$	$	$
Peaux vertes—						
Écureuil	36,804	153,815	274,970	28,193	208,085	382,658
Kolinsky	185,772	—	253,017	61,005	4,540	106,318
Lapin	—	192,394	728,393	—	66,075	148,603
Marine	—	3,204	3,204	300	—	300
Mouton de Perse	1,158,074	4,209,819	5,816,202	708,618	5,425,900	6,463,982
Mouton et agneau	132,851	517,290	858,945	64,337	243,851	425,994
Opossum	—	11,382	11,382	—	9,213	9,213
Rat musqué	1,664	4,247,601	4,250,425	4,119	2,617,639	2,621,758
Raton laveur	—	417,555	417,555	—	329,638	329,638
Renard	8,598	14,740	23,338	5,478	52,175	88,226
Vison	37,157	2,066,675	2,123,205	84,606	2,369,178	2,503,698
Vison de Chine et du Japon	—	52,854	101,922	2,540	50,599	67,327
Autres	205,503	728,273	1,643,047	303,347	879,272	1,788,212
Peaux apprêtées—						
Astrakan, lapin russe	—	2,099	2,099	—	—	—
Feutres de chapeliers	121,971	695,742	1,360,553	139,630	463,954	978,576
Lapin	18,188	8,985	92,031	3,006	1,682	24,433
Peaux de moutons	3,467	346,222	367,864	2,249	244,450	248,659
Autres	48,957	1,458,143	1,606,996	52,508	1,779,263	1,853,714
Peaux ouvrées	296,664	745,631	1,076,579	244,231	595,178	848,602
Total	**2,255,670**	**15,872,424**	**21,011,727**	**1,704,167**	**15,340,692**	**18,909,911**

Section 6.—Préparation des fourrures*

Le terme plutôt général de "préparation des fourrures" embrasse l'apprêtage et la teinture des peaux et la confection. La première s'occupe de l'apprêtage et de la teinture à façon des peaux; la deuxième, industrie de fabrication, confectionne des articles tels que les manteaux, les écharpes et les gants.

La statistique distincte de l'industrie de l'apprêtage et de la teinture des fourrures remonte à 1917: 12 établissements, employant 511 travailleurs, déclaraient alors des recettes de $1,071,805. En 1924, huit établissements déclaraient des recettes de $1,120,895; les teintures, substances chimiques et autres matières premières utilisées avaient coûté $162,013 et 539 employés avaient reçu en salaires, $561,233. Sur 3,473,909 peaux traitées cette année-là, le rat musqué en comptait 47 p. 100, le lapin 19 p. 100 et l'écureuil, 10 p. 100.

En 1941, le nombre des peaux traitées a atteint un chiffre encore inégalé, soit 14,592,079, mais près de 53 p. 100 du total étaient des peaux de lapins et les recettes de l'année ne furent que de $2,476,289. C'est en 1949 que les recettes ont été le plus considérables ($6,691,418) et les peaux de lapins ne formaient que 38 p. 100 du total des peaux apprêtées.

En 1954, on a traité 9,279,897 peaux dont 48 p. 100 de rats musqués, 16 p. 100 d'écureuils, 13 p. 100 de moutons de Perse et d'autres peaux de moutons, 8 p. 100 de lapins et 8 p. 100 de visons.

* Rédigé à la Section des produits animaux, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique.

8.—Principales statistiques de l'industrie de l'apprêtage des fourrures, 1951-1954

Détail		1951	1952	1953	1954
Établissements	nombre	20	17	16	17
Employés à salaire—					
Hommes	nombre	100	82	74	84
Femmes	"	37	30	24	19
Employés à gages—					
Hommes	nombre	940	942	900	859
Femmes	"	228	226	216	180
Salaires versés	$	600,593	460,998	440,036	437,131
Gages versés	$	2,538,783	2,865,534	2,749,531	2,562,980
Coût des matières employées (teintures, substances chimiques, etc.)	$	1,076,825	1,177,345	1,026,173	963,538
Peaux traitées	nombre	9,768,616	12,085,066	11,001,366	9,279,897
Montant reçu pour traitement des peaux	$	5,302,761	6,061,850	5,920,014	5,634,991

La statistique de la confection des fourrures existe sur une base comparable depuis 1921, alors que 219 établissements déclaraient une valeur brute de production de $13,639,609 et comptaient en tout 2,621 employés qui recevaient $3,013,706 en salaires et gages. Les matières employées avaient coûté $8,118,833. Les principales statistiques de l'industrie pour 1951 à 1954 figurent au tableau **9.**

9.—Principales statistiques de la confection des fourrures, 1951-1954

Détail		1951	1952	1953	1954
Établissements	nombre	612	596	600	581
Employés à salaire—					
Hommes	nombre	1,203	1,220	1,122	1,083
Femmes	"	349	355	314	282
Employés à gages—					
Hommes	nombre	2,625	2,629	2,745	2,435
Femmes	"	1,907	1,765	1,764	1,489
Salaires versés	$	4,755,383	5,033,155	4,743,807	4,531,941
Gages versés	$	9,657,070	10,388,597	11,103,947	9,816,442
Coût des matières employées	$	38,100,218	41,909,453	39,639,350	36,058,592
Valeur des produits	$	61,209,546	66,245,562[1]	63,991,716[1]	58,464,790

[1] Valeur des expéditions de la fabrique. Voir texte, pp. 645-646.

Les genres d'articles en fourrure produits par l'industrie reflètent les changements d'habitudes et de genre de vie de la population depuis vingt-cinq ans. Ainsi, alors qu'en 1921 on confectionnait 31,604 manteaux et vestes de fourrure pour femmes, le nombre s'est élevé à 208,195 en 1954. En revanche, le marché des manteaux de fourrure pour hommes a beaucoup baissé: 5,692 manteaux et pelisses en 1921 et à peine 71 en 1954.

CHAPITRE XV.—MANUFACTURES

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Vue générale de l'industrie manufacturière canadienne	639
Partie II.—Analyses de la statistique manufacturière	645
Section 1. Expansion de l'industrie	645
Sous-section 1. Statistique récapitulative	645
Sous-section 2. Valeur et volume de la production	653
Section 2. Production par groupe industriel et par industrie	656
Sous-section 1. Manufactures groupées selon la Classification type	656
Sous-section 2. Manufactures groupées selon l'origine des matières premières	667
Sous-section 3. Manufactures groupées selon la forme juridique	668
Sous-section 4. Principales industries manufacturières	671
Section 3. Principaux éléments de la production manufacturière	673
Sous-section 1. Salaires	673
Sous-section 2. Frais d'établissement et d'entretien	683
Sous-section 3. Importance des établissements	684
Partie III.—Répartition provinciale et locale de la production manufacturière	687
Section 1. Répartition provinciale	687
Sous-section 1. Provinces de l'Atlantique	694
Sous-section 2. Québec	696
Sous-section 3. Ontario	698
Sous-section 4. Provinces des Prairies	699
Sous-section 5. Colombie-Britannique	702
Section 2. Industries manufacturières dans les centres urbains	703

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Le présent chapitre étudie l'industrie manufacturière du Canada en trois parties La 1re étudie brièvement l'expansion de l'industrie manufacturière après la guerre, dans le cadre chronologique des progrès du Canada; on y appuie surtout sur l'année 1953 et sur les quinze industries principales. La 2e présente des analyses statistiques générales: statistique de l'industrie manufacturière depuis 1917; relevé détaillé de la production courante de divers groupes d'industries et de certaines industries en particulier; et exposé général des grandes données de la production manufacturière (immobilisations, emploi, salaires, et importance des établissements). La 3e étudie la répartition provinciale et locale de la production manufacturière.

PARTIE I.—VUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE CANADIENNE

Le Canada est aujourd'hui un pays industrialisé qui trouve sa principale source de revenu et sa meilleure source d'emploi dans l'industrie manufacturière. Commencée entre 1860 et 1870, l'industrialisation a été accélérée au cours de la première guerre mondiale; elle n'est, cependant, devenue une force économique que durant les premières années de la seconde. Longtemps avant la seconde guerre, cependant, certaines industries canadiennes concurrençaient déjà celles d'autres pays aussi bien par la qualité que le prix de leurs produits. Un des premiers exemples fut celui de l'industrie des instruments aratoires; un autre a été l'industrie de la pulpe et du papier, qui disputait avec succès d'importants marchés étrangers au cours des années 1920 et qui demeure la première industrie.

La première phase de l'expansion se situe entre 1867 et 1900. Jusqu'à 1873, la prospérité croissante a donné lieu à une expansion ininterrompue de la productivité des manufactures, particulièrement dans les domaines de la meunerie et de la minoterie, des chaussures et souliers de cuir et des produits de l'abatage comme le bois d'œuvre, les lattes et les bardeaux. L'industrie a réussi à traverser la crise économique de la fin des années 1870 et d'une bonne partie des années 1880 grâce, en particulier, à la haute qualité des ressources naturelles du pays et à leur exploitation à peu de frais, d'abord à cause de leur accessibilité accrue par l'expansion du réseau farroviaire et, ensuite, de l'avènement du transport océanique à bas prix.

La période 1900–1920 a été caractérisée par l'augmentation rapide de la population et l'ouverture de l'Ouest. Le programme de construction ferroviaire, l'accroissement des cités et villes, l'équipement des fermes de l'Ouest et l'expansion des services municipaux dans l'Est comme dans l'Ouest ont donné un grand essor à la production de biens-capitaux. La première guerre mondiale a donné lieu à une remarquable accélération de la diversification industrielle qui s'est particulièrement fait sentir dans l'affinage des métaux non ferreux et l'expansion des aciéries, des chantiers maritimes et des fabriques d'avions. Après la guerre, la concurrence internationale s'est très accentuée et les établissements canadiens ont dû se soumettre à une certaine adaptation, particulièrement durant la régression qui a momentanément sévi en 1921. Cet arrêt n'a été que temporaire et l'expansion a repris pour atteindre un sommet en 1929; elle a été particulièrement remarquable dans les domaines de la pâte et du papier, de l'équipement de transport, des produits de minéraux non métalliques et des produits chimiques. En conséquence de la crise des années 1930, alors que l'activité économique allait au ralenti, l'industrie canadienne n'était pas préparée à faire face à l'avalanche des commandes militaires qui ont suivi 1939; néanmoins, l'adaptation au pied de guerre s'est accomplie en deux ans. L'expansion de la productivité durant la guerre a été particulièrement remarquable dans certains domaines comme l'outillage, les appareils électriques, les produits chimiques et l'aluminium.

Les deux tiers environ de l'édifice industriel élevé à l'époque ont pu être adaptés au pied de paix après la guerre. Bien que la transformation, la modernisation et l'expansion aient nécessité de forts capitaux et que la pénurie d'approvisionnements ait retardé la réalisation du programme, la plus grande partie du travail était terminée à la fin de 1947. Depuis 1950, deux faits nouveaux ont contribué de façon particulière à l'expansion manufacturière du pays. Premièrement, la recherche intensive de nouveaux minéraux et d'autres ressources naturelles a amené un nombre important de découvertes suivies d'une exploitation rapide dans certains domaines comme le pétrole brut, le gaz naturel, le minerai de fer, les métaux non ferreux et un certain nombre de métaux moins importants. Cette situation et, partant, le besoin d'outillage d'exploration et de transformation ont donné un fort élan aux industries de biens-capitaux. De plus, la multiplicité et l'abondance des matières premières indigènes ont provoqué la création d'installations de transformation plus nombreuses et l'établissement d'industries de transformation plus poussée qui consomment beaucoup d'énergie. En tête se classait l'industrie chimique, qui s'est de plus en plus diversifiée. En particulier, d'importantes découvertes de pétrole et de gaz ont rendu possible l'établissement d'industries dans l'Alberta central malgré le grand éloignement des principaux marchés du continent nord-américain.

Le deuxième facteur a été la guerre de Corée, qui a nécessité un programme de défense de trois ans et qui a coûté cinq milliards de dollars. Trois industries en particulier se sont ressenties du réarmement: l'aéronautique, qui a entrepris pour la première fois la construction d'avions et de moteurs d'avion à réaction; l'électronique, qui a produit un grand nombre de nouveaux appareils depuis l'équipement pour l'écran de radar au Grand-Nord, jusqu'aux radios portatifs d'infanterie; et les chantiers maritimes, qui non seulement se sont ranimés après les quelques années de recul qui ont suivi la seconde guerre mondiale, mais ont mis de plus en plus à contribution d'autres industries canadiennes pour assurer l'équipement, la propulsion et l'armement de nouveaux navires de guerre. L'expansion

des industries manufacturières canadiennes par suite du réarmement est caractérisée principalement par la faculté qu'ont ces industries de s'adapter aux besoins civils. Un exemple entre tous a été la facilité avec laquelle l'industrie de la télévision s'est établie au Canada.

Expansion en 1953.—L'industrie manufacturière a continué à grandir en 1953 par suite de l'accroissement de la population et de l'activité économique plus intense. La valeur brute des expéditions des fabricants a atteint $17,785,416,854, augmentation de 4·7 p. 100 sur 1952. Cette avance est due à une augmentation de 6·8 p. 100 du volume physique de la production, contre-balancée par une diminution des prix. L'indice du volume de la production, à 263·0 (1935-1939=100), était 20 points au-dessus de la pointe des années de guerre atteinte en 1944. L'augmentation de la production s'est accompagnée d'un accroissement de 3 p. 100 de la main-d'œuvre et de 8·7 p. 100 des salaires qui n'ont jamais été aussi élevés ($3,957,018,348) et surpassent de $319,398,188, le sommet précédent (1952).

Les fabriques qui ont fait rapport en 1953 se sont chiffrées par 38,107, soit 939 de Terre-Neuve, 216 de l'Île-du-Prince-Édouard, 1,591 de la Nouvelle-Écosse, 1,094 du Nouveau-Brunswick, 12,132 du Québec, 13,114 de l'Ontario, 1,540 du Manitoba, 1,062 de la Saskatchewan, 2,072 de l'Alberta, 4,317 de la Colombie-Britannique et 30 du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ces fabriques ont embauché 1,327,451 employés touchant $3,957,018,348 en salaires, ont eu une production de $17,785,416,854 (valeur à la fabrique) et ont dépensé $9,380,558,682 en matières premières, tandis que la valeur ajoutée par la fabrication s'est élevée à $7,993,069,351. Il sied de noter que la valeur ajoutée par la fabrication ne représente pas le bénéfice du manufacturier. Cette valeur est calculée en déduisant le coût des matières utilisées, y compris celui du combustible et de l'électricité, de la valeur des produits. La différence représente la valeur ajoutée aux matières par le travail. C'est cette différence que l'embaucheur utilise pour payer ses employés, les frais généraux, les intérêts et les profits. Au regard de l'année précédente, la valeur des expéditions de la fabrique a augmenté de $802,729,819.

Expansion des principales industries du Canada.—Quinze industries principales ont fourni environ 45 p. 100 de la valeur de la production manufacturière. La principale, celle de la pâte et du papier, a atteint une valeur brute de 1,180 millions de dollars en 1953. En un peu plus d'un demi-siècle, l'industrie canadienne est devenue l'une des principales entreprises du monde. Plusieurs facteurs ont joué: le Canada possède plus de la moitié des ressources en bois à pâte de l'Amérique du Nord; l'énergie hydraulique, bon marché et abondante, se trouve à proximité des forêts de bois à pâte et, enfin, un système hydrographique important peut être utilisé pour transporter le bois aux usines. D'autres facteurs importants comprennent l'accroissement constant de la population nord-américaine, l'instruction plus poussée, l'augmentation du nombre de grands journaux métropolitains, l'adoption de perfectionnements techniques dans l'impression et la construction et le développement de nouvelles techniques de vente. Les progrès récents dans le domaine de la dissolution de la pâte pour la fabrication de produits autres que le papier, tels que la rayonne et les plastiques, ont contribué à l'expansion de l'industrie.

Durant la période 1946-1953, l'industrie de la pâte et du papier a plus que doublé la valeur de sa production. La production de papier-journal a augmenté de 38 p. 100; celle de pâte mécanique, de 28 p. 100; celle de pâte chimique, de 51 p. 100; celle de carton, de 39 p. 100; et celle de papier d'emballage, de 36 p. 100. L'importance de l'industrie dans l'après-guerre ressort de ce qu'elle occupe le premier rang quant aux salaires, aux nouvelles immobilisations, aux exportations et à la valeur de la production. Elle a fourni 21 p. 100 de la production mondiale de pâte de bois et 30 p. 100 des exportations mondiales de pâte. Elle a donné plus de la moitié du papier-journal de l'univers et une quantité importante d'autres papiers et de carton.

En 1953, la production de papier-journal a continué à croître, enregistrant une hausse de 0·8 p. 100 sur 1952. Les ventes d'autres produits du papier, ainsi que de pâte, ont aussi augmenté. L'augmentation de la production de papier-journal s'explique par des exportations (619 millions de dollars) plus volumineuses.

Quatre des quinze principales industries manufacturières du pays se rangent dans le groupe des aliments et boissons. L'industrie de l'abatage et de la conserverie occupait le quatrième rang en 1953 avec un chiffre brut de ventes de 829 millions; le beurre et le fromage, le neuvième (397 millions); les préparations alimentaires diverses, le treizième (284 millions); et le pain et autres produits de la boulangerie, le quatorzième (278 millions). L'activité des établissements de préparations alimentaires au Canada influe beaucoup sur l'emploi et le revenu en général. Les industries de produits alimentaires ont vu l'importance des marchés varier énormément. La production destinée aux marchés d'outremer a reçu une forte impulsion durant la première guerre mondiale et s'est maintenue par la suite. En 1939, l'industrie expédiait en Europe du saumon, du bacon, de la farine, des fruits et des légumes en conserve en grandes quantités et les États-Unis constituaient aussi un marché important pour l'écoulement d'une grande quantité d'aliments préparés. Durant la seconde guerre, le Canada a produit des quantités sans précédent de bacon, de viandes en conserve, de fromage, de lait et d'œufs en poudre afin d'approvisionner les pays alliés. Toutefois, après la guerre, la population croissante et la consommation accrue par habitant ont réduit la quantité exportable.

La deuxième industrie principale du Canada, la réduction et l'affinage des métaux non ferreux, avait, en 1953, une valeur brute de production de 871 millions. Le Canada est l'un des grands producteurs de métaux non ferreux, occupant le premier rang quant au nickel, le deuxième quant à l'aluminium, le troisième quant au zinc, le quatrième quant au plomb et le cinquième quant au cuivre. Ces chiffres ne comprennent pas la teneur métallique du minerai exporté. Le Canada a été le premier exportateur de métaux non ferreux pendant plus d'une décennie. Les plus importants des massifs de minerai de métaux communs du pays ont été découverts avant le début du siècle, mais leur composition complexe en a empêché l'exploitation plus tôt. A la différence de nombreux et importants dépôts ailleurs, qui consistent surtout en oxydes ou en sulfures d'un seul métal, ils se composent d'alliages de deux métaux communs ou plus, intimement associés et contenant souvent des quantités appréciables de métaux précieux, tels l'or, l'argent et le platine. Leur mise en valeur a été l'un des triomphes les plus notables de l'habileté et de l'esprit d'entreprise des Canadiens. Durant la première guerre mondiale et les années 1920, on a dépensé beaucoup pour trouver et améliorer les techniques de fusion et d'affinage. Plus tard, la réussite de ces procédés étant assurée, on a bâti des usines qui se sont classées parmi les plus grandes et les plus parfaites au monde. Une fois en œuvre, ces établissements étaient en mesure de bénéficier des économies que permet la production massive. Une énergie hydraulique à bon marché, de nombreux sous-produits et des emplacements situés à proximité des massifs de minerais sont autant d'autres avantages qui ont permis aux usines canadiennes de placer d'imposantes quantités de métaux affinés sur les marchés mondiaux à des prix concurrentiels. Malheureusement, elles devaient bientôt souffrir du fléchissement général des besoins industriels de métaux qui a marqué les premières années 1930. Les tarifs élevés des États-Unis ont aussi restreint les ventes à ce pays. Vers 1935, le redressement industriel et les premières phases du réarmement européen ont ramené la production à un haut niveau. Durant la seconde guerre mondiale, de nombreux massifs de minerais ont été classés "à haute teneur". On en extrayait le meilleur et laissait de côté le minerai à basse teneur. Après la guerre, la production a diminué, non seulement à cause de la demande moins forte, mais aussi parce qu'on est revenu à de meil-

leures méthodes de conservation. Une technique améliorée a permis de traiter des roches qu'autrefois on aurait considérées comme déchet. Cependant, ces dernières années, les besoins accrus de la défense et l'économie civile grandement amplifiée ont abouti à une production de métaux communs sans précédent en 1953. Bien que la production de cuivre ait diminué de 2 p. 100, celle de tous les autres principaux métaux communs a augmenté sur 1952. Le nickel a augmenté de 2 p. 100, le plomb, de 15 p. 100, le zinc, de 8 p. 100, l'aluminium, de 10 p. 100, et le minerai de fer, de 23 p. 100.

Le groupe du matériel de transport comprend quatre des principales industries du Canada: les véhicules automobiles occupent le troisième rang (836 millions de dollars); les avions et pièces, le huitième (399 millions); le matériel roulant ferroviaire, le dixième (338 millions); et les pièces de véhicules automobiles, le onzième (308 millions). L'établissement et la croissance rapide de l'industrie automobile au Canada a été particulièrement influencée par les mesures douanières prises dès ses débuts, par la forte demande de véhicules de type nord-américain dans plusieurs pays du Commonwealth et par les préférences commerciales accordées au Canada par quelques-uns de ces pays. L'industrie a aussi bénéficié de ce que les États-Unis ont pu fournir des pièces constituantes et détachées bon marché, des propriétés industrielles, des connaissances techniques et administratives, de même que des moyens de recherche et d'importantes mises de fond. Durant la période d'après-guerre, l'industrie automobile canadienne a plus que triplé ses ventes. En 1939, on comptait une voiture particulière pour 9·5 personnes au pays; en 1953, il y en avait une pour 5·9. La proportion, en 1953, pour tous les genres de véhicules automobiles était d'une voiture pour 4·3 personnes.

L'industrie des avions et pièces a vu sa croissance s'accélérer par suite du programme de production de défense mis en route au début de la guerre de Corée, en 1950. Les faits saillants ont été la fabrication totalement canadienne d'un chasseur à long rayon d'action pour la défense du Nord et la production de plusieurs types d'avions de défense des États-Unis. Du côté civil, on a construit divers types d'avions de transport des voyageurs, adaptés aux conditions de vol, au Canada, surtout dans les immenses régions septentrionales. Ils ont été bien reçus des acheteurs étrangers, comme de ceux du pays. L'expansion de la production d'avions a aidé les fabriques canadiennes à mettre sur pied les installations nécessaires pour produire de nouveaux articles, tels les instruments d'avions, les roulements à aiguilles et certains alliages capables de résister à la chaleur des moteurs à réaction.

L'industrie du matériel ferroviaire roulant a connu des périodes d'activité sans précédent durant et immédiatement après les deux guerres mondiales. Elle a aussi bénéficié de plusieurs années de prospérité relative durant les années 1920 pour devenir l'une des industries les moins prospères quelques années plus tard. En général, l'activité de cette industrie a été étroitement liée à la situation financière des chemins de fer canadiens. Les installations des fabricants de locomotives et de wagons, qui dépendent presque entièrement des nouveaux programmes d'immobilisations des sociétés de chemins de fer dans le matériel roulant, n'ont servi que de façon intermittente et souvent les usines ont longtemps chômé. D'autre part, les dépenses de réparation et d'entretien ne pouvant cesser, les ateliers ferroviaires et les fournisseurs de pièces ont moins que d'autres connu des fluctuations extrêmes de la production et de l'emploi. De 1951 à 1953, les ventes de l'industrie ont augmenté.

L'industrie des dérivés du pétrole, cinquième en importance au Canada, a atteint une valeur brute de production de 695 millions de dollars en 1953, l'industrie compte beaucoup dans la balance canadienne des paiements internationaux et importe grandement

à la défense de l'Amérique du Nord. En volume comme en valeur, la production mondiale de pétrole brut est l'un des éléments les plus importants des échanges internationaux. L'industrialisation croissante du Canada se traduit par le rythme de l'utilisation du pétrole brut. L'emploi du pétrole est passé par trois phases définies: la première, commencée peu après 1860, reposait sur le kérosène, mais on accepta bientôt les fractions plus légères comme succédanés bon marché et efficaces. D'autres fractions, dont se compose le riche et complexe mélange d'hydrocarbures dans le pétrole brut et qui varient des gaz humides et très volatiles aux pétroles lourds, aux cires et aux asphaltes, dépassaient les connaissances techniques et la capacité d'absorption de l'économie d'alors. La première guerre mondiale et le plein développement du moteur à explosion ont caractérisé la deuxième phase. Le coût de l'essence a sensiblement augmenté et les sondages et les forages se sont multipliés à travers le monde. En 1930, il y avait partout un excédent de production et, une fois de plus et à partir de cette année-là jusqu'à la seconde guerre mondiale, la productivité est demeurée de 20 à 25 p. 100 en excédent dans toutes les branches de l'industrie. Comme la consommation de kérosène allait diminuant et celle d'essence allait augmentant, les distillats moyens et les produits terminaux plus lourds noyaient le marché et étaient souvent vendus à des prix dérisoires. La troisième phase, née de la seconde guerre mondiale, s'affirme actuellement. Pour la première fois, la plupart des raffineries ont peu de produits en excédent. A peu près tout est vendu, jusqu'au dernier baril de pétrole, car il est maintenant possible d'ajuster la production aux fluctuations du marché. Tout cet appareil repose sur les installations et les techniques nouvelles de raffinage employées dans le fractionnement des pétroles lourds en pétroles plus légers et, plus important encore, sur le chauffage ménager à l'huile et sur le moteur diesel. La consommation de produits moyens de la distillation a augmenté beaucoup plus rapidement que celle de l'essence ces dernières années et répond pour une bonne partie des besoins croissants de pétrole brut. Bien que l'histoire de l'industrie du pétrole brut au Canada remonte à près de 100 ans, la production ne s'est ressentie des sondages de reconnaissance qu'à compter de 1936, lorsque la vallée Turner est devenue un champ pétrolifère important. Des découvertes de peu d'importance commerciale avaient déjà été faites ça et là et on avait trouvé du gaz naturel en abondance. A l'exception de la découverte de brut lourd à Lloydminster en 1944, rien d'important ne s'est produit jusqu'à la découverte du champ Leduc en 1947. La production avait diminué, mais au cours des quelques années qui ont suivi l'entrée en activité du champ Leduc, la situation du pétrole au Canada s'est transformée. En 1946, les sources domestiques répondaient à environ 10 p. 100 des besoins nationaux; en 1953, la proportion était de 46 p. 100.

En 1953, les scieries ont produit pour 581 millions de dollars de planches et madriers, de bardeaux, de traverses de chemin de fer et autres sciages et se placent ainsi au sixième rang parmi les industries manufacturières du Canada. Depuis les débuts du pays, l'expansion de l'industrie s'est répercutée sur l'économie canadienne. Durant la seconde guerre mondiale, les seules entraves à la production étaient la pénurie d'équipement et de main-d'œuvre. Au cours des deux premières années de la guerre, la construction d'établissements de défense et de nouvelles fabriques de munitions a absorbé de grandes quantités de bois. Plus tard, s'est accru graduellement le besoin de boîtes, de barils et de caisses pour les expéditions de munitions, de vivres et de matériel. On a aussi utilisé de grandes quantités de bois dans la construction navale et aéronautique et à des fins aussi importantes que l'extraction minière, la fabrication du matériel roulant de chemin de fer et d'habitations. En plus de répondre aux besoins domestiques qui, avec la guerre, absorbaient une proportion sans cesse croissante de la production totale, le Canada a maintenu à de hauts niveaux ses exportations au Royaume-Uni, aux autres pays du Commonwealth et aux États-Unis.

Durant la majeure partie de la période écoulée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les besoins de sciages ont continué à grandir. Quarante-six p. 100 des sciages produits en 1953 ont été exportés.

Avec une production de 459 millions en 1953, l'industrie du fer et de l'acier bruts se plaçait au septième rang dans l'industrie manufacturière canadienne. Après la seconde guerre mondiale, elle a beaucoup ajouté à ses installations et, à la fin de 1953, la production atteignait 4,116,000 tonnes de lingots par an.

La tendance a été d'ajouter des installations de laminages et d'autres installations de fabrication afin de permettre une plus grande intégration et une exploitation plus efficace des établissements déjà existants. D'importants progrès techniques ont de même vu le jour au Canada, y compris le moulage continu des profilés d'acier et un procédé plus rapide de l'emploi de l'oxygène dans la fabrication de l'acier. De nouveaux hauts fourneaux de grande capacité ont aussi été mis en service.

Au douzième rang se place l'industrie du caoutchouc avec une production brute de 291 millions en 1953. Cette industrie constitue un auxiliaire important des industries des filés et tissus de coton et des textiles synthétiques, qui l'approvisionnent en tissus, filés, etc., servant à fabriquer des articles tels que les pneus, les boyaux et les courroies. Les ventes de pneus en 1953 ont surpassé celles de 1952 mais leur valeur totale a été à peu près la même. Les ventes de chaussures en toile imperméable ont diminué de valeur (8 p. 100), mais les ventes accrues d'autres produits ont fait monter les ventes de l'industrie de plus de 1 p. 100 au-dessus du niveau de 1952. La consommation de caoutchouc, en 1953, comprenait 40·8 p. 100 de caoutchouc synthétique, 42·6 p. 100 de caoutchouc naturel et 16·6 p. 100 de caoutchouc régénéré.

La confection pour hommes occupait le quinzième rang en 1953 (274 millions). La valeur des expéditions a été inférieure de 1·3 p. 100 à celle de 1952. Cette chute fait suite à dix avances annuelles consécutives, mais le niveau de la production n'a été qu'une fois plus élevé. Les complets et les pardessus représentaient 4·6 p. 100 des expéditions.

PARTIE II.—ANALYSES DE LA STATISTIQUE MANUFACTURIÈRE

Section 1.—Expansion de l'industrie

La présente section fait voir l'expansion de l'industrie manufacturière en général à l'aide de statistiques comparatives sur les établissements, le personnel, les salaires, le coût des matières premières et la valeur des produits. Elle renferme en outre des renseignements sur la consommation de produits manufacturés ainsi que des données sur la valeur et le volume de la production.

Sous-section 1.—Statistique récapitulative

Il n'existe pas de statistique manufacturière en tous points comparable à l'égard d'une longue période. De 1870 à 1915, comme elle n'était réunie qu'à l'occasion des recensements décennaux ou quinquennaux, la statistique présentait fatalement des divergences. Le recensement annuel des manufactures a été institué en 1917; bien que la réunion et la présentation des statistiques aient connu de nombreux changements, on s'est efforcé de porter toutes les grandes modifications jusqu'en 1917. Aussi les chiffres de la période sont-ils assez comparables.

En 1952, le Bureau de la statistique a changé de méthode quant à la statistique de la production de denrées ouvrées. Aux établissements de plusieurs industries dont les stocks sont notoirement très peu changés en fin d'année, le Bureau a demandé de déclarer la valeur des expéditions franco départ plutôt que la valeur brute des produits. La "valeur des produits" était la valeur d'origine des produits, vendus ou non. Aux produits non vendus était attribuée la valeur moyenne de vente d'articles semblables vendus durant l'année. La "valeur des expéditions" est celle des produits vendus durant l'année, peu importe l'époque de la production, et s'obtient habituellement sans peine en consultant les écritures de l'établissement. Le changement visait à faciliter à la majorité des établissements leur déclaration et, aussi, à établir une statistique plus sûre et plus utile.

1.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, 1917-1953

NOTA.—La statistique déjà publiée pour la période 1870-1917 ne peut être mise en comparaison ici. Les chiffres des années les plus importantes figurent à la page 368 de l'*Annuaire* de 1943-1944. Les fonderies de métaux non ferreux ont été incluses pour la première fois en 1925.

Année	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur nette de la production[1]	Valeur brute de la production[4]
	nombre	nombre	$	$	$	$
1917	21,845	606,523	497,801,844	1,539,678,811	1,281,131,980	2,820,810,791
1918	21,777	602,179	567,991,171	1,827,631,548	1,399,794,849	3,227,426,397
1919	22,083	594,066	601,715,668	1,779,056,765	1,442,400,638	3,221,457,403
1920	22,532	598,893	717,493,876	2,085,271,649	1,621,273,348	3,706,544,997
1921	20,848	438,555	497,399,761	1,365,292,885	1,123,694,263	2,488,987,148
1922	21,016	456,256	489,397,230	1,272,651,585	1,103,266,106	2,375,917,691
1923	21,080	506,203	549,529,631	1,456,595,367	1,206,332,107	2,662,927,474
1924	20,709	487,610	534,467,675	1,422,573,946	1,075,458,459	2,570,561,931
1925[2]	20,981	522,924	569,944,442	1,571,788,252	1,167,936,726	2,816,864,958
1926[2]	21,301	559,161	625,682,242	1,712,519,991	1,305,168,549	3,100,604,637
1927[2]	21,501	595,052	662,705,332	1,741,128,711	1,427,649,292	3,257,214,876
1928[2]	21,973	631,429	721,471,634	1,894,027,188	1,597,887,676	3,582,345,302
1929[2]	22,216	666,531	777,291,217	2,029,670,813	1,755,086,937	3,883,446,116
1930[2]	22,618	614,696	697,555,378	1,664,787,763	1,522,737,125	3,280,236,603
1931	23,083	528,640	587,566,990	1,221,911,982	1,252,017,248	2,555,126,448
1932	23,102	468,833	473,601,716	954,381,097	955,960,724	1,980,417,543
1933	23,780	468,658	436,247,824	967,788,928	919,671,181	1,954,075,785
1934	24,209	519,812	503,581,055	1,229,513,621	1,087,301,742	2,393,692,729
1935	24,034	556,664	559,467,777	1,419,146,217	1,153,485,104	2,653,911,209
1936	24,202	594,359	612,071,434	1,624,213,996	1,289,892,672	3,002,403,814
1937	24,834	660,451	721,727,037	2,006,926,787	1,508,924,867	3,625,459,500
1938	25,200	642,016	705,668,589	1,807,478,028	1,428,286,778	3,337,681,366
1939	24,805	658,114	737,811,153	1,836,159,375	1,531,051,901	3,474,783,528
1940	25,513	762,244	920,872,865	2,449,721,903	1,942,471,238	4,529,170,016
1941	26,293	961,178	1,264,862,643	3,296,547,019	2,605,119,788	6,076,308,124
1942	27,862	1,152,091	1,682,804,842	4,037,102,725	3,309,973,758	7,553,794,972
1943	27,652	1,241,068	1,987,292,384	4,690,493,083	3,816,413,541	8,732,860,999
1944	28,483	1,222,882	2,029,621,370	4,832,333,356	4,015,776,010	9,073,692,519
1945	29,050	1,119,372	1,845,773,449	4,473,668,847	3,564,315,899	8,250,368,866
1946	31,249	1,058,156	1,740,687,254	4,358,234,766	3,467,004,980	8,035,692,471
1947	32,734	1,131,750	2,085,925,966	5,534,280,019	4,292,055,802	10,081,026,580
1948	33,420	1,155,721	2,409,368,190	6,632,881,628	4,938,786,981	11,875,169,685
1949[3]	35,792	1,171,207	2,591,890,657	6,843,231,064	5,330,566,434	12,479,593,300
1950	35,942	1,183,297	2,771,267,435	7,538,544,532	5,942,058,229	13,817,526,381
1951	37,021	1,258,375	3,276,280,917	9,974,526,353	6,940,946,783	16,392,187,132
1952	37,929	1,288,382	3,637,620,160	9,146,172,494	7,443,533,199	16,982,687,035[4]
1953	38,107	1,327,451	3,957,018,348	9,380,558,682	7,993,069,351	17,785,416,854[4]

[1] On calcule la valeur nette de la production, depuis 1924, en soustrayant de la valeur brute le coût du combustible et de l'électricité et celui des matières premières. Les chiffres des années antérieures à 1924 ne sont pas comparables faute de statistiques sur le coût de l'électricité. [2] Le changement apporté au calcul du nombre de salariés, de 1925 à 1930, augmente quelque peu ce nombre par rapport au chiffre qu'eût donné l'ancienne méthode. Toutefois, celle-ci fut réadoptée en 1931. [3] Y compris Terre-Neuve depuis 1949. [4] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte précédant immédiatement le tableau.

2.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, par province, années représentatives, 1917-1953

Province et année	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur nette de la production[1]	Valeur brute de la production[2]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Terre-Neuve—						
1949	793	6,934	15,486,336	31,228,173	32,918,776	67,264,282
1952	948	10,303	25,233,851	45,477,620	56,109,014	105,459,684[2]
1953	939	10,575	26,604,908	44,972,021	57,784,697	106,524,603[2]
Île-du-P.-Édouard—						
1917	411	1,556	663,251	3,087,621	1,750,135	4,837,756
1920	370	1,287	855,210	4,164,223	2,135,857	6,300,080
1929[3]	263	2,074	727,286	2,862,725	1,466,446	4,408,608
1933	249	991	529,684	1,590,834	1,126,826	2,775,787
1939	222	1,088	617,945	2,239,117	1,243,979	3,543,681
1944	241	1,786	1,694,763	6,993,510	3,570,835	10,713,644
1946	246	1,755	1,651,469	7,582,046	3,469,435	11,200,310
1949	251	1,747	2,133,555	13,537,144	4,338,320	18,123,200
1952	224	1,795	2,805,622	15,786,399	5,957,097	22,069,671[2]
1953	216	1,809	3,095,845	16,963,798	5,878,761	23,198,970[2]
Nouvelle-Écosse—						
1917	1,337	25,252	18,838,051	102,415,215	57,565,703	159,980,918
1920	1,345	23,425	25,625,089	85,724,785	61,371,243	147,096,028
1929[3]	1,094	19,986	16,905,885	50,725,562	35,676,421	89,787,548
1933	1,277	12,211	9,601,680	25,354,319	19,988,257	47,912,432
1939	1,083	17,627	16,651,685	43,332,195	35,885,563	83,139,572
1944	1,281	37,812	59,940,411	103,463,123	93,376,638	204,421,664
1946	1,397	29,724	43,060,259	100,354,480	71,738,873	178,793,420
1949	1,480	29,311	54,686,577	135,841,899	102,294,298	274,592,389
1952	1,533	33,371	75,245,387	183,141,366	130,715,000	326,839,747[2]
1953	1,591	32,040	76,390,755	180,543,535	127,917,165	320,012,264[2]
Nouveau-Brunswick—						
1917	943	19,710	12,893,014	32,380,621	27,027,725	59,408,346
1920	901	19,007	19,266,821	60,812,641	45,803,164	106,615,805
1929[3]	803	17,952	15,127,716	39,800,366	26,640,786	68,145,012
1933	747	11,336	9,308,100	20,442,421	18,166,713	41,345,622
1939	803	14,501	13,659,162	35,617,614	27,041,195	66,058,151
1944	937	23,164	32,345,080	83,993,599	62,258,478	152,106,577
1946	993	22,732	33,151,919	96,389,299	67,783,377	170,753,741
1949	1,060	23,446	44,219,819	131,804,253	91,187,375	231,506,191
1952	1,077	24,251	55,978,462	164,760,874	117,837,471	293,759,782[2]
1953	1,094	24,471	59,753,045	163,797,711	120,617,345	295,750,419[2]
Québec—						
1917	7,032	188,043	141,008,616	385,212,984	380,882,409	766,095,393
1920	7,530	183,748	202,516,550	553,558,520	499,643,217	1,053,201,737
1929[3]	6,948	206,580	225,226,808	537,270,055	537,796,395	1,108,592,775
1933	7,856	157,481	134,696,386	292,560,568	288,504,782	601,496,978
1939	8,373	220,321	223,757,767	536,828,039	470,385,279	1,045,757,585
1944	9,656	424,115	668,156,053	1,494,253,053	1,350,519,134	2,929,685,183
1946	10,818	357,276	565,986,105	1,297,009,099	1,125,991,848	2,497,971,521
1949	11,579	390,275	809,579,270	2,027,793,643	1,651,629,668	3,788,497,123
1952	12,024	429,698	1,125,944,703	2,745,618,113	2,288,643,279	5,176,234,825[2]
1953	12,132	441,555	1,225,573,314	2,816,373,112	2,424,647,499	5,386,784,863[2]
Ontario—						
1917	9,061	299,389	258,393,065	794,556,502	662,174,261	1,456,730,763
1920	9,113	295,674	362,941,317	1,071,843,374	792,267,562	1,864,110,936
1929[3]	9,348	328,533	406,622,627	1,056,530,202	916,971,816	2,020,492,433
1933	9,542	224,816	220,530,088	464,544,563	465,103,842	958,776,858
1939	9,824	138,871	378,376,209	907,011,461	791,428,569	1,745,674,707
1944	10,731	564,392	975,038,060	2,310,347,858	1,930,043,913	4,339,797,784
1946	11,424	498,120	845,216,547	2,001,900,592	1,659,284,622	3,754,523,701
1949	12,951	557,190	1,305,544,434	3,256,454,918	2,708,554,013	6,103,804,834
1952	13,172	609,696	1,844,186,405	4,387,431,403	3,811,106,576	8,372,173,626[2]
1953	13,114	634,554	2,017,982,218	4,560,134,562	4,130,126,462	8,876,504,990[2]

[1] Voir renvoi 1, tableau 1. [2] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646. [3] Voir renvoi 2, tableau 1.

2.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, par province, années représentatives, 1917-1953—fin

Province et année	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur nette de la production[1]	Valeur brute de la production[2]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Manitoba—						
1917	732	18,939	16,513,423	69,715,149	42,280,801	111,995,950
1920	747	23,728	32,372,081	92,729,271	62,776,912	155,506,183
1929[3]	861	24,012	31,224,596	87,832,324	63,925,015	115,266,294
1933	1,010	18,871	18,687,430	44,579,998	37,390,275	83,934,777
1939	1,087	23,910	28,444,798	82,408,293	48,810,544	134,293,595
1944	1,290	40,937	62,758,081	226,234,925	120,339,926	352,334,594
1946	1,357	38,367	61,018,345	223,096,935	122,780,805	351,887,099
1949	1,520	41,956	86,088,380	299,101,498	167,335,495	474,681,912
1952	1,531	43,365	121,147,572	347,664,650	216,814,306	574,037,212[2]
1953	1,540	43,740	121,126,279	345,403,115	229,797,439	584,872,459[2]
Saskatchewan—						
1917	560	6,230	5,403,332	22,040,674	13,894,179	35,934,853
1920	554	6,709	9,571,175	34,894,105	22,610,861	57,504,966
1929[3]	594	7,025	9,105,597	51,003,566	23,002,952	75,308,605
1933	673	4,782	4,848,763	19,124,030	11,478,634	31,559,387
1939	737	6,475	7,346,127	38,782,135	20,283,273	60,650,589
1944	1,054	12,361	17,703,103	131,215,017	40,833,333	175,349,234
1946	955	11,957	17,956,317	126,595,761	38,459,630	168,356,619
1949	962	10,841	22,273,942	164,349,341	47,356,949	215,742,708
1952	1,022	11,307	29,489,862	172,388,119	80,934,157	258,931,776[2]
1953	1,062	11,604	32,395,518	180,303,942	79,941,332	266,613,086[2]
Alberta—						
1917	636	9,461	8,662,417	42,632,212	23,883,673	66,515,885
1920	666	10,955	15,210,628	56,139,646	29,812,891	85,952,537
1929[3]	736	12,216	14,585,734	62,500,175	36,824,969	100,966,196
1933	874	9,753	9,573,468	29,425,975	18,876,929	49,395,514
1939	961	12,712	14,977,700	53,151,149	32,618,153	87,474,080
1944	1,165	22,186	33,227,729	172,082,537	77,415,753	252,949,894
1946	1,315	22,649	34,939,088	169,425,176	83,735,011	257,031,867
1949	1,685	26,425	55,115,554	251,364,059	114,681,296	371,995,120
1952	2,150	31,765	82,527,194	331,817,141	178,221,013	518,410,811[2]
1953	2,072	33,082	92,605,153	346,221,162	199,660,428	555,814,827[2]
Col.-Britannique—						
1917[4]	1,133	37,943	35,426,675	87,637,853	71,673,094	159,310,927
1920[4]	1,306	34,360	49,135,005	125,405,084	104,851,641	230,256,725
1929[3,4]	1,569	48,153	57,764,968	141,145,838	113,082,137	260,148,645
1933[4]	1,552	28,417	28,469,225	70,166,220	59,034,923	133,879,330
1939	1,710	42,554	53,881,994	136,655,872	103,263,292	247,948,600
1944	2,116	96,042	178,639,118	303,560,016	337,137,197	655,844,689
1946	2,751	75,484	137,506,645	335,708,533	293,352,652	644,527,898
1949	3,493	82,934	196,430,722	531,112,329	409,665,348	959,008,088
1952	4,225	92,667	283,530,976	751,011,248	556,172,312	1,332,481,862[2]
1953	4,317	93,844	300,921,318	724,495,754	615,686,215	1,366,823,690[2]
Yukon et T. N.-O.—						
1939	5	55	97,766	138,500	92,054	242,968
1944	12	67	118,972	189,718	280,803	489,256
1946	13	92	200,560	172,845	408,727	646,295
1949	18	148	359,068	643,807	604,896	1,377,453
1952	23	164	530,126	1,075,561	1,022,974	2,288,039[2]
1953	30	177	569,995	1,349,970	1,012,008	2,516,683[2]

[1] Voir le renvoi 1, tableau **1.** [2] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646. [3] Voir renvoi 2, tableau **1.** [4] Y compris le Yukon.

Afin d'assurer un certain lien de continuité avec le passé, le tableau **3** prolonge la statistique historique fondée sur la principale matière constituante. Une statistique semblable, fondée sur les groupes de la Classification type (voir pp. 656–657) et remontant à 1945, figure au tableau **10**, pp. 657–659.

3.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, par groupe industriel, années représentatives, 1917-1953

Groupe industriel et année	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur nette de la production[1]	Valeur brute de la production[2]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Substances végétales—						
1917	4,151	62,777	45,915,557	367,214,061	183,782,501	550,996,562
1920	4,549	74,241	77,750,189	536,828,044	239,328,371	776,156,415
1929[3]	5,350	91,032	95,853,121	431,595,751	341,688,938	783,706,883
1933	5,916	75,416	68,535,349	226,879,373	196,820,952	432,315,617
1939	5,872	99,447	104,248,785	356,726,153	292,129,840	659,624,014
1944	5,941	130,679	183,943,948	763,606,750	485,551,491	1,270,518,297
1946	5,916	137,170	206,893,681	871,436,061	575,963,454	1,469,914,130
1949	5,903	143,032	285,536,723	1,236,409,496	754,329,727	2,020,565,833
1952	5,826	144,572	365,783,661	1,477,824,823	1,006,127,373	2,519,179,224[2]
1953	5,789	146,910	391,317,318	1,446,811,354	1,069,519,644	2,553,043,649[2]
Produits animaux—						
1917	5,486	46,994	35,753,133	320,302,039	124,103,990	444,406,029
1920	4,823	48,687	54,291,606	400,496,354	152,995,130	553,491,484
1929[3]	4,490	67,670	62,081,423	345,351,882	127,929,857	477,761,855
1933	4,496	53,111	46,453,188	179,429,948	87,629,444	271,068,210
1939	4,362	69,358	68,231,871	333,647,306	122,821,410	461,983,262
1944	4,388	94,195	129,215,389	835,586,247	246,064,720	1,092,015,647
1946	4,528	102,844	151,517,837	849,242,804	271,279,430	1,132,233,759
1949	4,231	102,657	197,189,519	1,158,872,220	369,545,771	1,543,930,584
1952	3,912	102,038	242,380,359	1,325,004,126	457,008,034	1,801,102,780[2]
1953	3,807	102,853	254,390,114	1,304,984,268	464,425,298	1,788,686,145[2]
Textiles et produits—						
1917	1,067	76,978	47,764,436	131,225,032	109,904,530	241,129,562
1920	1,304	87,730	84,433,609	256,233,300	173,741,035	429,974,335
1929[3]	1,534	103,881	94,969,433	217,954,088	180,469,064	403,205,809
1933	1,740	95,707	72,813,424	143,184,861	131,065,992	279,475,267
1939	1,930	121,022	107,117,035	203,618,197	181,927,898	392,657,759
1944	2,481	153,122	195,805,681	419,988,642	351,186,488	781,771,688
1946	3,082	164,737	228,018,323	459,664,221	418,263,665	888,658,943
1949	3,234	186,328	342,930,642	669,108,588	606,402,697	1,290,314,474
1952	3,346	183,158	400,480,854	819,392,316	688,806,368	1,524,985,439[2]
1953	3,425	186,102	419,993,255	786,921,715	684,807,398	1,488,759,548[2]
Produits du bois et du papier—						
1917	7,263	152,277	113,359,997	148,277,935	245,372,487	393,650,422
1920	7,881	144,391	172,368,578	309,813,724	417,256,115	727,069,839
1929[3]	7,392	164,572	192,088,948	313,797,201	381,485,477	724,972,308
1933	7,891	105,080	102,218,652	134,663,641	184,233,540	341,336,701
1939	8,538	141,782	165,287,455	246,292,820	303,662,441	579,892,183
1944	10,452	189,674	284,436,559	497,656,158	550,826,986	1,093,725,822
1946	11,994	224,121	366,049,562	679,343,485	749,055,011	1,484,436,122
1949	15,866	262,835	579,896,808	1,061,229,176	1,184,539,519	2,325,304,849
1952	17,403	280,337	783,737,813	1,479,484,588	1,607,001,792	3,184,797,667[2]
1953	17,431	287,638	847,018,758	1,548,520,873	1,718,181,979	3,369,498,811[2]
Fer et ses produits—						
1917	1,495	161,745	161,875,424	378,193,116	371,729,489	749,985,605
1920	1,789	164,087	231,595,911	377,499,134	411,875,057	789,374,191
1929[3]	1,224	142,772	203,740,658	405,818,468	367,465,582	790,726,338
1933	1,334	73,348	72,296,179	98,793,191	109,198,169	216,828,992
1939	1,394	121,041	158,559,728	262,292,781	275,774,796	553,468,880
1944	2,192	411,944	818,452,454	1,104,083,922	1,390,703,087	2,540,992,974
1946	2,358	249,279	475,812,983	635,344,199	735,459,371	1,405,542,865
1949	2,658	265,474	678,924,105	1,197,956,715	1,219,303,992	2,468,376,349
1952	2,973	333,132	1,084,755,549	1,951,542,870	1,902,423,464	3,922,647,073[2]
1953	3,062	341,933	1,193,220,034	2,011,011,083	2,092,975,109	4,173,007,606[2]

[1] Voir le renvoi 1, tableau **1.** [2] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique ;voir le texte, pp. 645-646. [3] Voir renvoi 2, tableau **1.**

3.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, par groupe industriel, années représentatives, 1917-1953—fin

Groupe industriel et année	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur nette de la production[1]	Valeur brute de la production[2]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Produits des métaux non ferreux—						
1917	296	18,220	15,898,890	46,445,469	41,039,351	87,484,820
1920	324	23,162	27,895,343	48,434,120	52,847,178	101,281,298
1929[3]	408	39,867	54,501,806	124,900,632	150,415,215	283,545,666
1933	478	25,273	28,099,026	71,990,608	88,427,984	164,765,604
1939	526	44,563	59,684,858	242,063,177	155,808,806	416,060,459
1944	635	104,314	182,909,292	549,317,062	399,498,519	992,345,975
1946	740	84,853	150,366,178	413,022,247	278,461,262	719,191,106
1949	897	100,614	251,869,627	749,678,627	558,467,028	1,353,329,383
1952	953	120,138	384,610,020	1,058,309,597	810,854,261	1,930,991,789[2]
1953	973	128,914	429,356,834	1,109,872,109	915,669,987	2,090,201,248[2]
Produits des minéraux non métalliques—						
1917	1,075	20,795	18,224,724	36,994,392	58,092,396	95,086,788
1920	846	25,500	32,351,764	69,856,558	80,205,472	150,062,030
1929[3]	843	29,257	38,958,390	112,573,103	99,065,847	229,774,300
1933	770	16,975	19,282,401	69,077,701	52,817,078	131,325,706
1939	809	23,026	30,676,934	107,979,292	85,511,631	208,166,781
1944	748	31,590	56,130,338	234,714,319	152,525,053	416,268,879
1946	910	36,493	63,848,640	240,485,869	173,638,196	446,484,682
1949	1,097	42,691	104,377,854	469,437,193	261,691,705	780,188,518
1952	1,158	48,327	156,392,092	634,846,809	429,518,608	1,130,487,677[2]
1953	1,194	51,464	173,840,508	710,429,489	451,368,806	1,231,998,532[2]
Produits chimiques et parachimiques—						
1917	539	56,153	51,505,484	99,068,092	131,381,995	230,450,087
1920	464	17,653	22,193,421	62,644,608	65,183,212	127,827,820
1929[3]	554	16,694	22,639,449	55,184,337	78,785,911	138,545,221
1933	696	15,397	18,738,629	34,271,854	55,394,284	92,820,761
1939	808	22,595	31,567,558	65,230,839	89,046,832	159,536,984
1944	981	81,822	137,422,977	360,412,749	355,260,598	733,569,232
1946	1,017	37,278	66,538,532	159,308,350	203,639,442	376,288,264
1949	1,022	40,499	98,568,559	238,377,149	279,038,860	536,156,674
1952	1,062	46,971	145,647,388	313,340,224	407,215,284	744,630,244[2]
1953	1,092	49,532	162,244,979	359,649,270	441,917,417	830,660,405[2]
Industries diverses—						
1917	473	10,584	7,504,199	11,958,675	15,662,241	27,620,916
1920	552	13,442	14,613,455	23,465,807	27,841,778	51,307,585
1929[3]	421	10,786	12,457,989	22,495,351	28,081,046	51,207,736
1933	459	8,351	7,810,976	9,497,751	14,083,738	24,138,927
1939	566	12,280	13,045,929	18,308,810	24,368,247	43,393,206
1944	665	25,542	41,304,732	66,967,507	84,159,068	152,484,005
1946	704	21,381	31,641,518	50,387,530	61,245,149	112,942,600
1949	884	27,077	52,596,820	62,161,902	97,247,135	161,426,636
1952	1,296	29,709	73,832,433	86,427,141	134,578,015	223,865,142[2]
1953	1,334	32,105	85,636,548	102,313,521	154,204,613	259,560,910[2]

[1] Voir renvoi 1, tableau **1.** [2] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646. [3] Voir renvoi 2, tableau **1.**

Les chiffres du tableau 4 reflètent les tendances des industries manufacturières aussi fidèlement que possible de 1917 à 1953. Il faut, au sujet des statistiques touchant la production et les matières premières utilisées, tenir compte des changements de prix, surtout de l'inflation des valeurs durant les années qui ont suivi immédiatement la première guerre mondiale, de la baisse des prix des denrées durant les années de dépression après 1921 et 1930 et du renchérissement durant et après la seconde guerre. C'est la consommation d'énergie qui est la plus révélatrice. L'énergie utilisée a augmenté de 1,658,475 en 1917 à 8,159,414 h.p. en 1948, avance d'environ 392 p. 100 en 31 ans. Une autre comparaison intéressante est celle de la valeur ajoutée par la fabrication, par employé, et du salaire moyen depuis 1929.

4.—Statistique manufacturière importante, certaines années de 1917 à 1953

Détail		1917	1920	1929[1]	1933
Établissements	nombre	21,845	22,532	22,216	22,780
Total des employés	"	606,523	598,893	666,531	468,658
Moyenne par établissement	"	27·8	26·6	30·0	19·7
Total, rémunération	$	497,801,844	717,493,876	777,291,217	436,247,824
Moyenne par établissement	$	22,788	31,843	34,988	18,345
Moyenne par employé	$	821	1,198	1,166	931
Cadres et employés de bureau	nombre	64,918	78,334	88,841	86,636
Moyenne par établissement	"	3·0	3·5	4·0	3·6
Total, rémunération	$	85,353,667	141,837,361	175,553,710	139,317,946
Moyenne par employé	$	1,315	1,811	1,976	1,608
Ouvriers	nombre	541,605	520,559	577,690	382,022
Moyenne par établissement	"	24·8	23·1	26·0	16·1
Total, rémunération	$	412,448,177	575,656,515	601,737,507	296,929,878
Moyenne par employé	$	762	1,106	1,042	777
Coût des matières premières	$	1,539,678,811	2,085,271,649	2,029,670,813	967,788,928
Moyenne par établissement	$	70,482	92,547	91,361	40,698
Moyenne par employé	$	2,539	3,482	3,045	2,065
Valeur ajoutée par la fabrication[2]	$	1,281,131,989	1,621,273,348	1,755,386,937	919,671,181
Moyenne par établissement[2]	$	58,646	71,954	79,015	38,674
Moyenne par employé[2]	$	2,112	2,707	2,634	1,962
Valeur brute des produits	$	2,820,810,791	3,706,544,997	3,883,446,116	1,954,075,785
Moyenne par établissement	$	129,128	164,501	174,804	82,173
Moyenne par employé	$	4,651	6,189	5,286	4,170
Énergie utilisée	h.p.	1,658,475	2,068,875	3,855,648	4,135,008
Moyenne par établissement	"	76	92	174	174
Moyenne par ouvrier	"	3·06	3·97	6·67	10·82

Détail		1939	1944	1952	1953
Établissements	nombre	24,805	28,483	37,929	38,107
Total des employés	"	658,114	1,222,882	1,288,392	1,327,451
Moyenne par établissement	"	26·5	42·9	34·0	34·8
Total, rémunération	$	737,811,153	2,029,621,370	3,637,620,160	3,957,018,348
Moyenne par établissement	$	29,744	71,257	95,906	103,840
Moyenne par employé	$	1,121	1,660	2,823	2,981
Cadres et employés de bureau	nombre	124,772	192,558	263,027	274,225
Moyenne par établissement	"	5·0	6·8	6·9	7·2
Total, rémunération	$	217,839,334	418,065,594	923,905,251	1,016,679,409
Moyenne par employé	$	1,746	2,171	3,513	3,707
Ouvriers	nombre	533,342	1,030,324	1,025,355	1,053,226
Moyenne par établissement	"	21·5	36·2	27·0	27·6
Total, rémunération	$	519,971,819	1,611,555,776	2,713,714,909	2,940,338,939
Moyenne par employé	$	975	1,654	2,647	2,792
Coût des matières premières	$	1,836,159,375	4,832,333,356	9,146,172,494	9,380,558,682
Moyenne par établissement	$	74,024	169,657	241,139	246,163
Moyenne par employé	$	2,790	3,952	7,099	7,067
Valeur ajoutée par la fabrication[2]	$	1,531,051,901	4,015,776,010	7,443,553,199	7,993,069,351
Moyenne par établissement[2]	$	61,724	140,989	196,249	209,753
Moyenne par employé[2]	$	2,326	3,284	5,777	6,021
Valeur brute des produits	$	3,474,783,528	9,073,692,519	16,982,687,035[3]	17,785,416,854[3]
Moyenne par établissement	$	140,084	318,565	447,749[3]	466,723[3]
Moyenne par employé	$	5,280	7,420	13,185[3]	13,398[3]
Énergie utilisée	h.p.	5,045,287	6,468,439	[4]	10,397,703
Moyenne par établissement	"	203	227	[4]	273
Moyenne par ouvrier	"	9·46	6·28	[4]	9·87

[1] Une différente méthode de calcul du nombre d'ouvriers, de 1925 à 1930 inclusivement, tendait à grossir leur nombre. Les moyennes de ces années par employé étaient donc proportionnellement moins élevées. En 1931, l'ancienne méthode fut réadoptée. Les chiffres de 1931 et des années subséquentes sont donc comparables avec ceux des années précédant 1925. [2] Valeur nette des produits; voir renvoi 1, tableau 1, p. 646. [3] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645–646. [4] Chiffres non recueillis depuis 1949.

Consommation de produits fabriqués.—Comme l'indique le tableau 5, la valeur de tous les produits fabriqués offerts à la consommation s'établissait en 1953 à $18,523,565,572, chiffre obtenu en additionnant d'abord la valeur des produits fabriqués au pays et celle des importations entièrement ou partiellement ouvrées, puis en soustrayant

la valeur des exportations. La statistique serait plus exacte s'il était possible de supprimer de la valeur brute des produits fabriqués, le double emploi qui intervient lorsque le produit d'un établissement devient la matière première d'un autre. Le fer, les substances végétales, le bois et le papier, les métaux non ferreux et les textiles sont les premiers groupes quant à la valeur des produits finis offerts à la consommation en 1953.

Comme les produits animaux, les produits du bois et du papier et les produits des métaux non ferreux étaient fabriqués en plus grandes quantités que ne l'exigeaient les besoins du pays, il y en avait un excédent exportable.

Le Canada, dans le passé, a importé de grandes quantités de fer et d'acier, de textiles, de produits chimiques et de produits minéraux non métalliques, et ce en dépit d'une forte production domestique. Grâce à l'expansion des industries du fer et de l'acier, des produits chimiques et des produits minéraux non-métalliques, le Canada sera désormais mieux en mesure de se suffire et d'accroître ses exportations.

5.—Consommation de produits fabriqués, années représentatives, 1929-1951, et par groupe industriel, 1952 et 1953

Année et groupe industriel	Valeur brute des produits fabriqués[2]	Produits fabriqués ou partiellement fabriqués[1]		Valeur des produits fabriqués offerts à la consommation
		Valeur des importations nettes	Valeur des exportations domestiques	
	$	$	$	$
1929	3,883,446,116	939,130,201	686,876,071	4,135,700,246
1933	1,954,975,785	298,967,344	365,232,113	1,886,912,016
1939	3,474,783,528	542,364,930	646,853,938	1,370,294,520
1944	9,073,692,519	1,302,413,996	2,668,575,781	7,707,530,734
1946	8,935,692,471	1,390,123,100	1,701,677,026	7,724,138,545
1949	12,479,593,300	2,043,583,929	2,017,055,615	12,506,121,614
1951	16,392,187,132	3,034,709,829	2,749,091,256	16,677,805,705
Groupe industriel, 1952[3]				
Substances végétales	2,519,179,224	238,550,554	235,150,632	2,522,579,146
Produits animaux	1,801,102,780	46,431,555	89,096,924	1,758,437,411
Textiles et produits	1,524,985,439	250,207,749	26,088,173	1,749,105,015
Produits du bois et du papier	3,184,797,667	128,533,506	1,271,578,274	2,041,752,899
Fer et produits	3,922,647,073	1,359,518,854	384,612,567	4,897,553,360
Produits des métaux non ferreux	1,930,991,789	245,819,343	571,140,444	1,605,670,688
Produits minéraux non métalliques	1,130,487,677	249,979,373	96,045,997	1,284,421,053
Produits chimiques et parachimiques	744,630,244	185,943,668	124,565,264	806,008,648
Industries diverses	223,865,142	420,396,731	94,265,670	549,996,203
Total, 1952	**16,982,687,035**[2]	**3,125,381,333**	**2,892,543,945**	**17,215,524,423**
Groupe industriel, 1953[3]				
Substances végétales	2,553,043,649	243,365,107	220,942,512	2,575,466,244
Produits animaux	1,788,686,145	47,532,242	100,083,146	1,736,135,241
Textiles et produits	1,488,759,548	297,548,191	22,706,780	1,763,600,959
Produits du bois et du papier	3,369,498,811	153,360,817	1,231,305,534	2,291,554,094
Fer et produits	4,173,007,606	1,482,001,152	327,595,061	5,327,413,697
Produits des métaux non ferreux	2,090,201,248	329,952,541	528,557,434	1,891,596,355
Produits minéraux non métalliques	1,231,998,532	274,089,469	96,443,473	1,409,644,528
Produits chimiques et parachimiques	830,660,450	220,107,211	137,885,215	912,882,401
Industries diverses	259,560,910	471,461,773	115,750,630	615,272,053
Total, 1953	**17,785,416,854**[2]	**3,519,418,503**	**2,781,269,785**	**18,523,565,572**

[1] Les chiffres des années 1929 et 1933 sont ceux des années financières terminées le 31 mars l'année suivante, tandis que ceux de 1939 à 1953 ont trait à l'année civile. Les importations nettes sont les importations totales moins les réexportations de produits étrangers. [2] En 1952, la valeur brute de la production a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646. [3] Les chiffres de la consommation pour les groupes principaux de la classification type (voir p. 646) ne peuvent être calculés, la statistique des échanges internationaux étant établie d'après la matière constituante.

Sous-section 2.—Valeur et volume de la production

Valeur.—L'étude de la valeur de la production manufacturière au cours d'un certain nombre d'années doit tenir compte des fluctuations de prix. En ces dernières années, les grands changements des prix ont rendu les indices non rectifiés de la valeur des produits de plus en plus insuffisants à eux seuls comme référence économique. C'est pourquoi l'intérêt s'est nécessairement porté sur le volume de la production. Voici la situation des prix depuis 1917, d'après la base 1935–1939 = 100:

Année	*Indice général des prix de gros*	*Indice des prix des produits entièrement ou presque entièrement fabriqués*
1917	148·9	150·9
1920	2·032	208·2
1929	124·6	123·7
1933	87·4	93·3
1939	99·2	101·9
1944	130·6	129·1
1946	138·9	138·0
1949	198·3	199·2
1952	226·0	230·7
1953	220·7	228·8

C'est à la lumière de ces facteurs qu'il faut voir la courbe (au graphique suivant) de la valeur nette de la production des années 1929 à 1953.

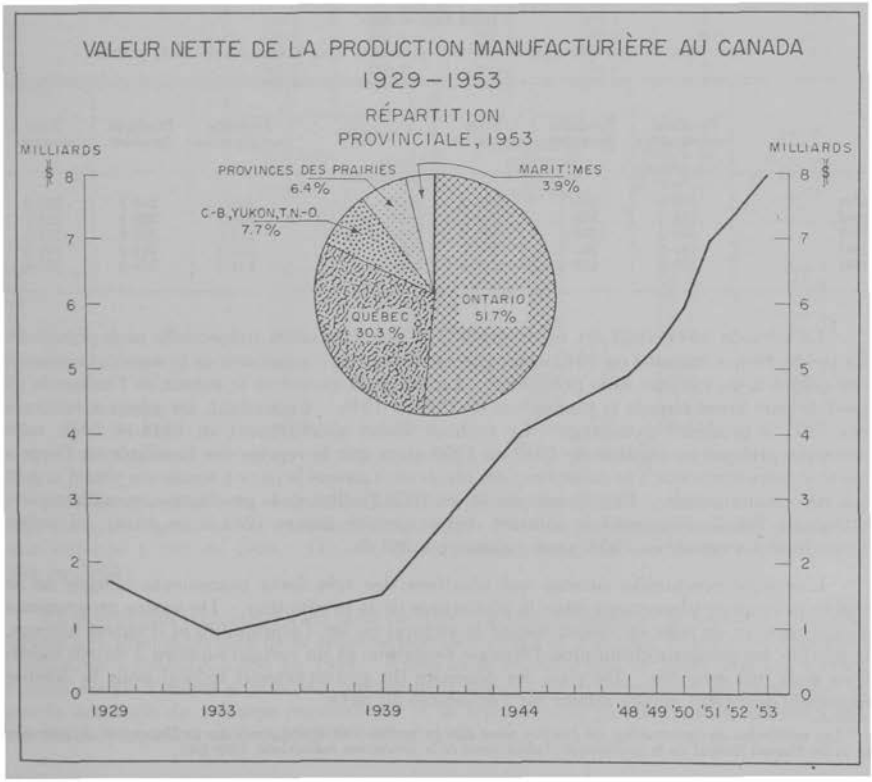

Volume.—Comme les biens et les services constituent en définitive le véritable étalon du revenu réel, l'accroissement en volume de la production manufacturière, indépendamment de sa valeur, revêt une grande importance. Ce qu'il importe de savoir, c'est si le consommateur reçoit plus de biens et de services, non s'il dépense davantage. La production industrielle, occupant une position dominante dans l'économie nationale, retient de plus en plus l'attention. On a besoin aujourd'hui de données plus précises sur le volume de la production.

Ces dernières années, le Bureau fédéral de la statistique s'est occupé de remanier l'indice de la production industrielle*, qui a été publié pour la première fois en 1926 et a fait depuis l'objet de plusieurs revisions importantes. Le dernier remaniement a été possible grâce à l'existence de nombreuses données de base. Le Bureau a recueilli à cette fin de précieuses statistiques annuelles depuis la première guerre mondiale et la portée des données mensuelles a été fort élargie. En appliquant les méthodes établies à la lumière de l'expérience acquise depuis vingt-cinq ans, on a pu dresser un indice passablement exact qui remonte jusqu'à 1935.

Le secteur manufacturier se divise d'abord en produits durables et produits non durables parce que, normalement, le mouvement des uns diffère de celui des autres. Les durables tendent à s'affaisser davantage quand vient le marasme tandis que le besoin des non-durables est plus constant.

6.—Indice du volume total de la production manufacturière, classée en produits durables et non durables, 1944-1953

(1935-1939 = 100)

NOTA.—Les chiffres des années 1935-1943 paraissent dans l'*Annuaire* de 1955, p. 659.

Année	Produits non durables	Produits durables	Tous produits	Année	Produits non durables	Produits durables	Tous produits
1944	179·8	340·1	242·3	1949	198·2	246·3	217·0
1945	176·3	262·1	209·8	1950	208·3	259·1	228·1
1946	180·2	205·1	189·9	1951	214·0	285·9	242·1
1947	191·2	233·5	207·7	1952	215·2	294·9	246·3
1948	197·1	244·4	215·5	1953	224·1	323·9	263·0

La période 1944–1953 est caractérisée par une expansion industrielle sans précédent. La production a culminé en 1944 alors que les armes, les fournitures et le matériel sortaient des usines à un rythme sans précédent. La fin de la guerre et le retour de l'industrie au pied de paix firent baisser la production en 1945 et 1946. Cependant, les usines se remirent dès 1947 à produire davantage. Le rythme fléchit modérément en 1948 et 1949, mais recouvra presque sa vigueur de 1947 en 1950 alors que la reprise des hostilités en Corée a porté le consommateur à se constituer des réserves et amené le pays à consacrer plus d'argent à la défense nationale. Fait remarquable, en 1952 l'indice de la production manufacturière atteignait 246·3, dépassant le sommet des années de guerre (242·3 en 1944). L'indice a continué à avancer en 1953, pour culminer à 263·0.

L'activité productive accrue qui résultera des très forts placements actuels ne se reflète pas encore pleinement dans la statistique de la production. De vastes programmes d'expansion et de mise en valeur visant le minerai de fer, l'aluminium et d'autres métaux, le pétrole, les produits chimiques, l'énergie électrique et un certain nombre d'autres industries sont fort avancés. De plus, les dépenses du gouvernement fédéral pour la défense nationale devraient encore influer sur l'économie du pays.

* Les méthodes de construction de l'indice ainsi que sa portée sont expliquées dans le Document de référence nº 34 du Bureau fédéral de la statistique: *Indice revisé de la production industrielle, 1935-1951.*

Produits non durables.—La production de non-durables de 1944 à 1953 s'est mieux maintenue que celle de durables. Sauf en 1945, la production n'a cessé de monter au cours de la période. La production a maintenu son expansion après la guerre, mais à une cadence moins rapide. A la différence des durables, les non-durables sont surtout des marchandises de consommation et sont moins atteints par les changements soudains de la situation internationale ou des programmes de placements des producteurs et des gouvernements. En 1953, l'indice de la production des non-durables atteignait 224·0, chiffre record.

7.—Indices du volume de la production manufacturière des groupes de produits non durables, 1944-1953

(1935-1939 = 100)

NOTA.—Les indices des années 1935-1943 paraissent dans l'*Annuaire* de 1954, p. 646.

Année	Aliments	Boissons	Tabac et produits	Articles en caoutchouc	Articles en cuir	Textiles (vêtement non compris)
1944	171·1	190·5	200·6	149·0	149·6	162·0
1945	170·0	205·1	230·2	180·2	155·0	160·5
1946	177·2	234·4	204·4	158·0	167·9	161·7
1947	181·5	249·4	211·9	230·7	148·7	172·9
1948	183·0	270·9	215·8	227·6	129·6	180·2
1949	180·3	285·7	224·4	208·5	133·5	186·0
1950	183·6	282·9	227·5	251·9	126·8	212·4
1951	188·7	297·7	212·2	264·3	117·0	208·6
1952	195·5	323·6	242·3	246·4	128·0	184·1
1953	194·0	336·6	269·6	264·2	136·7	187·6

Année	Vêtement (textiles et fourrures)	Articles en papier	Impression, édition et industries connexes	Dérivés du pétrole et du charbon	Produits chimiques et parachimiques
1944	147·1	149·1	114·9	171·8	390·4
1945	146·6	161·2	125·8	167·5	292·8
1946	152·9	188·9	143·8	167·4	237·7
1947	147·7	207·4	163·3	181·2	245·5
1948	156·0	217·7	177·2	199·0	243·2
1949	159·4	213·7	183·8	218·0	239·5
1950	155·7	230·4	195·3	243·5	253·7
1951	149·7	247·8	194·7	274·9	267·8
1952	154·4	235·5	192·4	295·1	272·4
1953	167·3	244·7	204·8	324·3	284·4

Produits durables.—Le nouvel indice du volume des biens durables (base 100 en 1935-1939) atteignait un sommet de 340 en 1944. Il est tombé les deux années suivantes, pour s'établir à 205 en 1946. Depuis, il a regagné presque la moitié du terrain perdu (324 en 1953).

Le gain le plus important a été celui de la production du matériel de transport. Grâce surtout aux grands progrès de la construction de navires et d'avions, l'indice de ce groupe d'industries a culminé à 694 en 1944. Après avoir reculé à 222 en 1946, plus bas niveau d'après-guerre, l'indice a remonté modérément durant les trois années subséquentes; la grande demande de voitures particulières et la reprise de la production de défense l'ont fait avancer rapidement depuis 1950 (436 en 1953).

Le programme d'industrialisation du Canada et les grands besoins d'après guerre de biens durables de consommation ont été cause d'une expansion constante du groupe des industries du fer et de l'acier, de sorte qu'en 1953 l'indice du groupe était à 291. Au regard de l'avant-guerre, la production de fonte en gueuses avait plus que triplé, tandis que la production de lingots et de moulages d'acier avait augmenté respectivement de 170 et 74 p. 100. Les installations aménagées ces dernières années devraient rendre le pays moins dépendant encore des profilés de fer et d'acier finis et semi-finis fabriqués aux États-Unis. Les sommes consacrées aux fabriques, aux machineries et à l'équipement neufs indiquent bien la croissance rapide de l'industrie ces dernières années. Les immobilisations ont été de 136 millions en 1952 et de 114 millions en 1953, au regard de 62 millions en moyenne les cinq années précédentes.

8.—Indices du volume de la production manufacturière des groupes de produits durables, 1944-1953

(1935-1939 = 100)

NOTA.—Les indices des années 1935-1943 paraissent dans l'*Annuaire* de 1954, p. 647.

Année	Articles en bois	Produits du fer et de l'acier	Matériel de transport	Produits des métaux non ferreux	Appareils et fournitures électriques	Produits de minéraux non métalliques	Fabrications diverses
1944	153·4	326·2	693·7	256·2	312·1	205·3	317·1
1945	155·6	265·2	453·7	193·4	258·1	195·8	275·9
1946	175·0	222·6	221·5	160·1	247·3	221·4	225·0
1947	195·6	249·9	239·5	182·8	316·8	269·8	233·4
1948	200·7	270·4	232·6	201·6	328·5	283·7	224·5
1949	202·3	264·5	243·9	200·5	333·8	284·4	261·6
1950	215·1	263·2	262·2	212·8	367·6	314·6	281·7
1951	220·6	292·2	315·0	234·7	392·3	342·1	283·2
1952	214·1	292·7[r]	373·1	232·2	393·1	346·1	280·7
1953	235·3	290·8	436·3	243·3	486·7	399·0	323·6

Section 2.—Production par groupe industriel et par industrie

La Classification type, adoptée en 1949, réunit les industries manufacturières du Canada en dix-sept groupes principaux énumérés au tableau **9**, au lieu des neufs groupes du tableau **3**, qui servaient autrefois de base à la classification. Une statistique sommaire des principaux groupes, d'après la Classification type, et pour toutes les deux années de 1945 à 1953 est donnée au tableau **10**, tandis qu'une statistique détaillée pour 1953 est donnée aux tableaux **11** et **12**. Le tableau **13** classe les manufactures selon l'origine des matières premières.

Sous-section 1.—Manufactures groupées selon la Classification type

Récents changements de la production manufacturière.—Les tableaux **9** et **10** font voir les changements intervenus dans la production manufacturière depuis la fin de la seconde guerre mondiale quant au nombre d'employés, aux salaires et à la valeur brute de la production.

La production manufacturière a subi d'importants changements après la fin des hostilités en 1945. Les industries occupées à la production de défense ont ralenti tandis que celles qui fabriquaient des denrées de consommation ont augmenté leur production. Au point de vue de l'emploi, les produits chimiques et parachimiques ont connu la plus importante diminution entre 1945 et 1949 (33 p. 100).

Entre 1949 et 1953, les manufactures ont accusé une augmentation de 42·4 p. 100 de la valeur brute de leurs expéditions, de 13·1 p. 100 de l'emploi et de 52·5 p. 100 des salaires. Quant à l'emploi, c'est le matériel de transport qui, avec une hausse de 49 p. 100,

a le plus progressé depuis 1949. Les appareils et fournitures électriques occupent le second rang (37·4 p. 100), suivis des produits minéraux non métalliques (22·1), des industries diverses (22·1), des produits chimiques et parachimiques (21·5), des dérivés du pétrole et du charbon (17·6), des produits métalliques non ferreux (16·5), des produits du fer et de l'acier (15·0). C'est le vêtement qui a le moins avancé (2·0). Trois groupes ont subi une baisse: le tabac et ses produits, 11·2 p. 100, les textiles (sans le vêtement), 5·9 p. 100, et les articles en cuir, 5·2 p. 100.

9.—Variation proportionnelle de l'emploi, des salaires et de la valeur brute des produits, principaux groupes industriels, 1949 comparé à 1945 et 1953 comparé à 1949

Groupe industriel	1949 comparé à 1945			1953 comparé à 1949		
	Employés	Salaires	Valeur brute des produits	Employés	Salaires	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	%	%	%	%	%	%
Aliments et boissons	+ 8·1[2]	+48·5[2]	+49·5[2]	+ 2·4	+35·9	+20·7
Tabac et produits	−12·2	+39·1	+42·3	−11·2	+22·2	+24·2
Articles en caoutchouc	−11·8	+23·2	+ 1·6	+ 9·0	+47·4	+62·9
Articles en cuir	+ 2·3	+38·0	+25·6	− 5·2	+18·9	+ 5·5
Textiles (vêtement non compris)	+18·9	+78·6	+65·1	− 5·9	+18·2	+10·0
Vêtement (textiles et fourrures)	+17·8	+57·1	+52·6	+ 2·0	+23·2	+17·9
Articles en bois	+28·9[2]	+86·7[2]	+83·9[2]	+10·4	+44·8	+47·7
Articles en papier	+20·7[2]	+80·5[2]	+95·1[2]	+10·4	+48·8	+43·5
Impression, édition et industries connexes[3]	+31·2	+81·2	+84·1	+ 7·6	+45·3	+43·9
Produits du fer et de l'acier	− 3·4	+31·6	+49·0	+15·0	+55·7	+47·9
Matériel de transport	−32·4	−17·1	+ 2·8	+49·0	+105·1	+96·6
Produits des métaux non ferreux	+ 1·1	+39·9	+58·0	+16·5	+56·0	+43·2
Appareils et fournitures électriques	+26·7	+79·5	+110·9	+37·4	+82·6	+74·4
Produits des minéraux non métalliques	+38·8	+96·0	+88·6	+22·1	+66·0	+65·9
Dérivés du pétrole et du charbon	+26·2	+73·7	+97·6	+17·6	+67·3	+54·2
Produits chimiques	−32·6	− 6·0	+17·8	+21·5	+63·5	+50·1
Fabrications diverses	[4]	[4]	[4]	+22·1	+68·1	+67·1
Moyenne, tous groupes[3]	+ 3·6[2]	+39·2[2]	+50·0[2]	+13·1	+52·5	+42·4

[1] Comparativement à la valeur brute des produits de 1949. [2] Sans Terre-Neuve. [3] Ne comprend pas "Impression (seulement) de périodiques". [4] Certains établissements étant passés d'une industrie à une autre, les chiffres de 1949 ne peuvent se comparer avec ceux des années précédentes.

10.—Statistique sommaire des manufactures, par groupe industriel, 1945, 1947, 1949, 1951 et 1953

NOTA.—Les chiffres de 1946, 1948 et 1950 paraissent aux pp. 636–638 de l'*Annuaire* de 1952–1953; ceux de 1952, aux pp. 663–665 de l'*Annuaire* de 1955.

Année et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des produits[1]
			$	$	$	$
Aliments et boisson[2]—						
1945	8,872	156,396	224,908,882	1,336,820,028	558,247,045	1,921,774,601
1947	8,869	167,865	276,245,015	1,656,529,086	695,092,932	2,383,975,675
1949	8,558	170,024	332,536,319	2,009,246,062	834,017,547	2,882,581,753
1951	8,388	172,493	392,859,435	2,419,206,798	985,240,884	3,450,030,515
1953	8,129	176,649	455,280,552	2,296,739,737	1,146,473,720	3,491,961,511[1]
Tabac et produits—						
1945	86	12,164	15,738,041	79,176,519	42,985,992	122,543,932
1947	91	10,880	16,234,772	97,121,002	49,221,094	146,793,011
1949	72	10,686	21,896,378	113,357,196	58,529,226	172,420,213
1951	62	9,826	24,438,218	119,590,053	59,033,325	179,177,093
1953	55	9,494	26,765,643	138,491,048	75,015,218	214,145,491[1]

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645–646. [2] A l'exclusion du traitement du poisson à Terre-Neuve, de 1945 à 1949.

10.—Statistique sommaire des manufactures, par groupe industriel, 1945, 1947, 1949, 1951 et 1953—suite

Année et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des produits[1]
			$	$	$	$
Articles en caoutchouc—						
1945	55	23,490	39,111,477	78,500,892	98,836,225	181,413,226
1947	60	23,475	46,613,893	82,934,625	110,673,007	196,370,734
1949	62	20,729	48,172,207	73,895,718	101,705,513	178,503,559
1951	67	23,054	64,357,696	146,951,650	161,184,980	311,678,489
1953	72	22,600	70,994,643	114,336,694	172,674,055	290,735,459[1]
Articles en cuir—						
1945	706	34,123	43,268,635	95,006,015	71,297,713	167,888,463
1947	792	35,724	52,628,612	123,894,474	86,646,061	212,430,165
1949	747	34,900	59,699,886	117,869,462	91,157,684	210,804,174
1951	711	31,578	59,668,764	135,114,110	84,885,048	221,882,794
1953	695	33,068	70,965,495	116,416,179	103,937,262	222,410,182[1]
Textiles (sans le vêtement)—						
1945	664	66,011	88,273,939	217,289,281	165,689,522	391,182,025
1947	747	73,979	116,228,736	289,986,732	215,170,493	514,844,838
1949	847	77,773	156,166,554	339,644,950	285,641,367	636,824,130
1951	892	81,710	185,030,489	495,304,102	337,936,447	846,477,303
1953	959	73,190	184,064,616	388,324,584	299,231,284	700,690,265[1]
Vêtement (tricot compris)—						
1945	2,676	99,959	131,478,496	251,899,847	222,397,384	476,754,319
1947	3,121	110,329	166,951,727	311,018,817	300,527,093	614,594,703
1949	3,058	117,752	206,512,782	371,128,833	352,741,236	727,498,836
1951	3,083	115,733	222,364,947	405,347,118	370,672,177	780,012,025
1953–tricôt	294	24,413	52,420,681	77,704,172	81,264,425	160,792,342
–vêtement	2,788	95,658	202,005,279	361,558,482	333,238,797	697,188,671[1]
Articles en bois—						
1945	7,656	93,209	119,833,932	240,482,275	208,979,657	454,447,165
1947	9,744	120,434	186,467,916	398,854,196	365,050,223	771,403,332
1949	11,191	121,632	224,902,644	436,637,453	393,928,758	840,355,634
1951	11,975	131,278	283,062,074	610,807,577	529,300,377	1,153,376,772
1953	12,462	134,310	325,619,252	649,731,056	577,381,926	1,242,014,812[1]
Articles en papier—						
1945	475	60,819	109,627,174	255,265,326	241,121,150	536,859,861
1947	502	73,445	168,652,394	410,456,570	443,374,435	911,238,813
1949	524	76,471	208,348,621	494,300,501	532,288,636	1,093,060,326
1951	547	82,889	276,521,006	683,488,653	827,924,962	1,589,842,162
1953	555	84,436	310,107,707	717,460,043	767,273,583	1,568,250,521[1]
Impression, édition et industries connexes—						
1945	2,312	43,565	74,257,775	52,655,848	132,385,988	186,945,134
1947	2,458	52,096	101,611,652	82,585,466	178,667,051	263,632,152
1949	3,866	61,834	141,489,984	124,684,351	250,162,704	377,908,182
1951	4,019	64,694	170,828,730	152,753,412	295,642,569	452,142,515
1953	4,157	66,530	205,626,554	175,222,037	364,363,975	543,752,372[1]
Produits du fer et de l'acier—						
1945	1,903	169,278	313,966,173	395,624,098	527,473,688	952,482,150
1947	2,200	162,399	334,044,246	451,289,335	580,342,444	1,064,654,410
1949	2,347	163,622	413,227,553	619,499,256	760,934,249	1,419,145,725
1951	2,435	183,323	547,314,615	860,565,510	991,334,800	1,904,650,130
1953	2,698	188,236	643,474,127	906,165,239	1,140,931,459	2,098,551,079[1]
Matériel de transport—						
1945	504	154,844	326,748,794	498,241,686	523,910,119	1,034,666,913
1947	562	104,348	230,898,680	426,573,091	366,151,761	803,611,372
1949	596	104,750	270,852,111	584,064,330	466,529,164	1,063,211,331
1951	599	122,517	368,106,433	870,178,794	657,424,400	1,541,589,828
1953	621	156,059	555,411,152	1,110,953,581	961,205,155	2,089,937,633[1]
Produits des métaux non ferreux						
1945	436	44,221	81,889,942	337,872,041	180,653,076	548,853,026
1947	503	43,344	91,046,568	434,517,197	201,162,856	668,074,514
1949	532	44,698	114,591,106	537,218,214	289,125,045	867,043,028
1951	536	50,114	150,733,704	797,412,763	406,616,836	1,253,599,168
1953	551	52,058	178,710,057	726,128,115	458,180,471	1,242,010,994[1]

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

10.—Statistique sommaire des manufactures, par groupe industriel, 1945, 1947, 1949, 1951 et 1953—fin

Année et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des produits[1]
			$	$	$	$
Appareils et fournitures électriques—						
1945	247	44,129	76,468,795	92,041,030	135,919,899	230,531,874
1947	296	52,736	103,891,016	162,131,266	200,859,040	366,506,203
1949	365	55,916	137,278,521	212,460,413	269,341,983	486,286,355
1951	373	67,626	194,749,038	316,561,307	353,602,872	676,008,959
1953	422	76,856	250,646,777	383,743,994	457,489,516	848,190,254[1]
Produits des minéraux non métalliques—						
1945	700	20,269	32,959,877	41,488,955	76,318,456	130,704,796
1947	863	26,443	50,456,143	66,266,546	115,277,990	201,786,910
1949	1,020	28,139	64,594,354	78,401,065	143,872,615	246,457,799
1951	1,042	31,522	86,078,972	109,011,701	195,348,829	334,875,398
1953	1,094	34,352	107,275,074	134,118,848	239,815,853	408,909,192[1]
Dérivés du pétrole et du charbon						
1945	80	11,532	22,904,418	188,899,911	65,637,131	270,166,984
1947	80	12,769	28,689,932	257,420,851	84,073,746	361,333,008
1949	77	14,552	39,783,500	391,036,128	117,819,090	533,730,719
1951	82	15,598	51,947,890	497,982,695	179,872,590	709,550,035
1953	100	17,112	66,565,434	576,310,641	211,552,953	823,089,340[1]
Produits chimiques et parachimiques—						
1945	986	61,339	107,050,824	228,855,956	252,944,165	498,630,798
1947	1,046	39,237	78,993,517	238,310,157	234,056,973	488,307,293
1949	1,037	41,328	100,690,662	280,008,945	288,171,551	587,398,215
1951	1,037	45,664	131,310,151	366,957,695	384,026,141	776,489,391
1953	1,105	50,207	164,590,810	403,686,331	448,276,576	881,503,845[1]
Fabrications diverses—						
1945	692	24,024	37,187,275	83,549,139	59,608,689	144,523,599
1947	800	22,247	36,291,117	44,390,608	65,708,603	111,532,447
1949	893	26,401	51,147,475	59,778,187	94,600,066	156,363,321
1951	1,173	28,756	66,908,755	87,292,415	120,899,546	210,804,555
1953	1,350	32,223	85,954,495	103,467,901	154,763,033	261,282,891[1]

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

Statistique détaillée, par groupe et industrie particulière.—Le tableau **11** présente, pour 1953, la statistique détaillée des diverses industries dans lesquelles se rangent toutes les manufactures canadiennes. Les industries sont groupées en dix-sept groupes principaux selon la Classification type des industries.

Il ne faut pas oublier, au sujet de cette statistique, que les chiffres de l'emploi, de la production, etc., ne s'appliquent pas aux produits en particulier, mais à tous les produits fabriqués par une même industrie. Par exemple, la valeur de la production de la confiserie ($98,782,944 en 1953) n'est pas la valeur de la confiserie fabriquée, mais la valeur de la production des fabriques dont le produit principal est la confiserie. Ce chiffre, en outre, comprend la valeur de tous les produits secondaires de ces établissements, comme la crème glacée, évaluée à $2,912,810, et le pain et les autres produits de boulangerie, évalués à $2,688,068. La confiserie est aussi un produit accessoire d'établissements classés dans d'autres catégories industrielles. La quantité et la valeur des principaux produits des industries manufacturières sont données au tableau **12**. Les produits fabriqués en petites quantités n'y figurent pas, mais la liste comprend près de 75 p. 100 de la production totale.

11.—Principales statistiques des industries manufacturières, d'après la Classification type, 1953

Groupe et industrie	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des expéditions[1]
			$	$	$	$
Aliments et boissons—						
Boulangerie et pâtisserie—						
Biscuits	47	6,781	14,271,755	34,603,257	39,871,435	75,515,408
Pain et produits connexes	2,571	33,540	80,902,687	129,224,657	139,987,817	277,998,092
Boissons—						
Brasseries	61	8,383	31,737,897	51,482,008	146,805,908	200,885,656
Eaux gazeuses	526	7,838	20,485,552	35,493,245	70,496,063	108,560,409
Distilleries	21	5,110	15,432,739	44,308,034	76,918,492	123,277,097
Vins	24	524	1,808,840	4,481,979	5,042,665	9,656,670
Mise en boîte et préparation—						
Traitement du poisson	607	13,623	23,169,629	85,773,130	49,435,356	137,635,369
Préparations de fruits et de légumes	454	15,385	32,838,899	119,911,000	82,491,454	205,119,469
Produits laitiers—						
Beurre et fromage	1,527	20,697	52,507,579	293,915,639	95,787,291	396,955,715
Fromage refait	20	1,170	3,063,957	21,733,959	5,433,093	27,271,289
Produits concentrés du lait	31	1,622	4,466,166	51,952,683	14,214,469	67,747,153
Autres produits laitiers	44	842	2,140,213	6,729,280	5,637,820	12,696,538
Minoteries—						
Aliments préparés pour animaux et volaille	654	5,760	13,861,889	137,828,019	30,291,490	170,433,683
Moulins à provende	643	1,473	2,336,382	20,156,743	4,622,227	25,351,198
Moulins à farine	95	4,962	14,946,310	224,518,387	40,262,095	266,430,548
Céréales préparées	18	1,329	4,005,639	9,963,960	14,528,552	24,864,594
Viandes—						
Huiles et graisses animales	15	300	959,473	1,473,868	1,684,397	3,376,412
Saucisses et boyaux	84	1,367	3,330,391	12,405,672	6,787,174	19,491,754
Abatage et conserverie	152	22,887	74,431,943	672,763,955	152,022,908	829,468,022
Autres industries alimentaires—						
Confiserie	187	9,358	20,197,150	53,265,893	44,375,451	98,782,944
Macaroni et produits connexes	14	553	1,399,242	4,787,233	3,191,101	8,124,698
Raffineries de sucre	12	3,388	10,958,086	79,588,400	35,721,466	117,952,452
Préparations alimentaires, *n.c.a.*	322	9,757	26,028,134	200,378,736	80,864,996	284,366,431
Total, aliments et boissons	**8,129**	**176,649**	**455,280,552**	**2,296,739,737**	**1,146,473,720**	**3,491,961,511**
Tabac et produits—						
Tabac, cigares et cigarettes	42	7,711	23,376,081	79,261,880	67,702,851	147,388,329
Traitement et conditionnement	13	1,783	3,389,562	59,229,168	7,312,367	66,757,162
Total, tabac et produits	**55**	**9,494**	**26,765,643**	**138,491,048**	**75,015,218**	**214,145,491**
Articles en caoutchouc—						
Articles en caoutchouc (*y compris les chaussures*)	72	22,600	70,994,643	114,336,694	172,674,055	290,735,459
Total, articles en caoutchouc	**72**	**22,600**	**70,994,643**	**114,336,694**	**172,674,055**	**290,735,459**
Articles en cuir—						
Chaussures	286	21,497	44,036,122	65,210,564	65,466,899	131,307,119
Gants et mitaines	80	2,068	3,603,161	4,801,051	4,832,932	9,686,441
Tanneries	60	4,051	11,757,538	30,354,423	16,530,503	47,996,398
Courroies	14	162	444,437	963,801	760,601	1,745,383
Crépins	29	616	1,530,633	3,146,511	2,183,960	5,417,064
Divers, *n.c.a.*	226	4,674	9,593,604	11,939,829	14,162,367	26,257,777
Total, articles en cuir	**695**	**33,068**	**70,965,495**	**116,416,179**	**103,937,262**	**222,410,182**
Textiles—						
Cotonnades—						
Fil de coton	13	902	2,144,435	4,947,687	5,184,901	10,229,743
Filés et tissus de toton	54	23,178	55,036,540	132,917,545	73,326,204	210,220,958
Articles divers en coton	13	728	2,115,561	6,437,111	4,158,846	10,737,773

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; *voir texte*, pp. 645-646.

11.—Principales statistiques des industries manufacturières, d'après la Classification type, 1953—suite

Groupe et industrie	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des expéditions[1]
			$	$	$	$
Textiles—fin						
Lainages—						
Tapis, moquettes et carpettes	20	1,563	4,088,553	7,324,225	6,355,313	13,943,949
Drap de laine	82	7,785	18,997,252	34,387,199	25,607,230	61,441,236
Filés de laine	48	3,585	8,304,524	22,816,140	12,685,047	36,030,551
Lainages divers	37	2,273	6,556,175	18,794,880	12,245,778	31,453,040
Textiles et soie synthétiques	47	15,723	43,939,105	63,938,444	78,585,277	146,418,307
Autres textiles primaires—						
Teinture et apprêt des tissus	56	2,255	6,153,225	3,165,944	9,094,314	13,104,552
Rubanerie	52	2,163	5,020,791	7,840,738	9,406,856	17,453,760
Autres industries textiles—						
Accessoires d'automobile, en tissu	16	1,083	2,868,803	6,248,415	5,023,787	11,340,386
Auvents, tentes et voiles	116	1,579	3,322,604	6,949,933	5,341,780	12,392,074
Sacs en coton et en jute	34	1,196	2,677,515	21,611,488	3,609,653	25,321,927
Cordage, corde et ficelle	14	1,188	3,570,086	7,336,124	10,324,294	17,866,014
Broderies, plissage et ourlets à jour, etc.	155	1,968	3,991,932	3,419,135	6,733,185	10,208,233
Toile cirée, linoléum et autres tissus enduits	15	2,236	7,470,347	15,219,537	15,114,883	30,833,083
Textiles, *n.c.a.*	187	3,785	8,347,168	24,970,039	16,433,936	41,694,679
Total, textiles	**959**	**73,190**	**184,604,616**	**388,324,584**	**299,231,284**	**700,690,265**
Tricots—						
Bas et chaussettes	122	10,569	24,829,520	23,153,148	35,595,166	62,510,057
Autres tricots	172	13,844	27,591,161	54,551,024	42,669,259	98,282,285
Total, tricots	**294**	**24,413**	**52,420,681**	**77,704,172**	**81,264,425**	**160,792,342**
Vêtement—						
Pour hommes, femmes et enfants						
Confections pour enfants	169	6,893	12,144,992	24,782,163	20,420,727	45,347,640
Confections pour hommes	601	35,119	74,709,888	147,283,980	125,833,604	273,946,025
Confections pour femmes	830	28,277	61,838,049	116,186,888	103,679,336	220,410,178
Pour hommes, à l'entreprise	160	4,484	7,862,881	870,477	9,877,576	10,877,993
Pour femmes, à l'entreprise	107	2,307	3,598,498	223,364	5,125,412	5,399,344
Vêtements divers—						
Corsets	42	3,639	6,556,311	8,852,984	13,107,086	22,028,653
Apprêtage et teinture de la fourrure	16	1,214	3,189,567	1,026,173	4,810,139	5,920,014
Fourrures	600	5,945	15,847,754	39,639,350	24,116,969	63,991,716
Gants et mitaines, tissu	15	847	1,086,820	2,112,018	2,030,640	4,164,925
Chapeaux et casquettes	166	4,928	11,057,900	11,741,210	17,660,028	29,631,952
Vêtement de toile huilée et imperméable	15	497	1,170,301	2,568,127	1,740,607	4,322,935
Vêtement, *n.c.a.*	67	1,508	2,942,318	6,271,748	4,836,673	11,147,296
Total, vêtement	**2,788**	**95,658**	**202,005,279**	**361,558,482**	**333,238,797**	**697,188,671**
Articles en bois—						
Meubles	1,640	29,768	75,836,177	107,747,252	121,482,928	231,557,354
Scieries et ateliers de rabotage—						
Parquets en bois dur	27	1,512	3,823,071	7,992,330	5,983,223	14,142,420
Rabotages, portes et châssis	1,775	20,241	48,119,296	120,988,715	77,217,333	200,929,152
Scieries	8,194	60,933	142,131,003	304,584,643	269,056,309	580,693,704
Placage et contre-plaqué	54	8,995	25,458,858	42,944,218	53,337,816	97,259,976
Autres industries du bois—						
Fournitures apicoles et avicoles	7	51	97,900	137,560	173,700	315,820
Boîtes, caisses et paniers	180	3,737	8,096,331	11,717,320	13,676,932	25,758,124
Tonnellerie	99	665	1,560,201	3,724,733	2,683,621	6,497,597
Laine de bois	13	161	308,789	351,549	425,206	808,586

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

11.—Principales statistiques des industries manufacturières, d'après la Classification type, 1953—suite

Groupe et industrie	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des expéditions[1]
			$	$	$	$
Articles en bois—fin						
Formes, embauchoirs et crépins en bois	15	583	1,293,831	1,199,706	1,912,168	3,146,675
Articles funéraires	60	1,365	3,103,374	3,760,535	5,166,592	9,041,380
Ustensiles en bois	31	725	1,426,725	1,596,949	1,826,534	3,486,081
Tournages	74	1,136	2,479,649	2,524,182	3,557,381	6,190,599
Articles divers en bois, *n.c.a.*	293	4,438	11,884,047	40,461,364	20,872,183	62,187,344
Total, articles en bois	**12,462**	**134,310**	**325,619,252**	**649,731,056**	**577,381,926**	**1,242,014,812**
Articles en papier—						
Boîtes et sacs	192	14,042	38,752,738	115,598,568	81,755,394	198,540,167
Pâte et papier	127	58,194	235,741,660	499,350,994	599,934,934	1,179,665,443
Papier à toiture	26	2,477	7,803,402	20,315,397	21,809,977	42,773,977
Articles divers en papier	210	9,723	27,809,907	82,195,084	63,773,278	147,270,934
Total, articles en papier	**555**	**84,436**	**310,107,707**	**717,460,043**	**767,273,583**	**1,568,250,521**
Impression, édition et industries connexes—						
Impression commerciale—						
Impression et reliure	1,696	23,846	68,382,615	62,093,666	112,606,355	176,176,468
Composition commerciale	*50*	813	3,131,918	350,246	4,351,058	4,743,865
Gravure, stéréotypie et industries connexes—						
Gravure, stéréotypie et électrotypie	129	4,196	16,606,318	6,186,600	25,351,801	31,823,476
Lithographie	74	4,248	13,784,743	17,067,222	24,152,249	41,446,820
Impression et édition—						
Impression et édition	795	28,499	93,821,611	66,814,175	174,943,176	243,892,279
Édition (seulement) de périodiques	1,413	4,928	9,899,349	22,710,128	22,959,336	45,669,464
Total, impression, édition et industries connexes	**4,157**	**66,530**	**205,626,554**	**175,222,037**	**364,363,975**	**543,752,372**
Produits du fer et de l'acier—						
Instruments aratoires	80	14,161	50,302,007	90,344,539	79,100,472	171,269,525
Chaudières, réservoirs et tôleries épaisses	82	8,958	32,480,753	37,290,528	59,226,747	97,649,143
Acier de charpente, ponts, etc.	47	11,243	42,534,324	64,196,383	90,785,457	156,327,770
Moulages en fonte	201	15,346	52,985,576	69,150,209	85,034,389	157,465,126
Quincaillerie, outils et coutellerie	351	14,422	45,939,345	40,771,452	84,772,624	127,309,572
Appareils: chauffage et cuisson	117	9,218	28,115,693	43,613,972	52,427,259	97,356,537
Machines: ménage, bureau et magasin	76	9,992	31,420,559	44,580,753	53,430,422	98,969,517
Machines industrielles	312	22,163	75,295,453	78,394,744	145,229,561	225,962,481
Ateliers d'usinage	625	6,509	19,582,628	13,617,124	28,654,457	43,040,695
Machines-outils	13	1,956	7,242,055	5,433,835	11,802,410	17,412,017
Fer et acier bruts	62	34,956	129,709,556	212,374,287	216,957,645	458,904,255
Tôlerie	316	18,275	58,831,831	119,186,160	103,826,528	225,423,031
Tréfilerie	122	8,634	28,656,098	37,046,455	66,299,473	104,858,014
Produits divers du fer et de l'acier	294	12,403	40,378,249	50,164,798	63,384,105	*116,603,396*
Total, produits du fer et de l'acier	**2,698**	**188,236**	**643,474,127**	**906,165,239**	**1,140,931,549**	**2,098,551,079**
Matériel de transport—						
Avions et pièces	43	*38,048*	142,375,699	135,756,989	260,548,393	398,744,272
Bicyclettes et pièces	7	1,323	4,108,869	3,342,232	7,443,655	10,944,497
Embarcations	215	1,508	3,545,079	3,248,688	5,094,759	8,463,531

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

11.—Principales statistiques des industries manufacturières, d'après la Classification type, 1953—suite

Groupe et industrie	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des produits[1]
			$	$	$	$
Matériel de transport—fin						
Voitures, charrettes et traîneaux	42	854	2,120,166	2,859,049	4,066,836	7,017,575
Véhicules automobiles	20	32,973	131,316,134	557,709,086	273,598,093	835,554,549
Pièces de véhicules automobiles	179	23,335	81,186,799	162,324,012	141,251,977	307,676,670
Matériel roulant (ch. de fer)	36	35,447	118,026,350	179,892,257	153,677,779	338,321,229
Navires	79	22,571	72,732,056	65,821,268	115,523,663	183,215,310
Total, matériel de transport	**621**	**156,059**	**555,411,152**	**1,110,953,581**	**961,205,155**	**2,089,937,633**
Produits des métaux non ferreux						
Articles en aluminium	96	7,738	25,593,164	49,084,098	41,898,562	92,724,065
Articles en laiton et en cuivre	153	9,301	31,539,770	108,715,110	59,866,300	170,691,735
Bijouterie et argenterie	207	5,703	14,416,095	27,149,796	23,875,903	51,421,270
Réduction et affinage des métaux non ferreux	18	25,115	94,545,611	508,116,759	310,207,228	870,918,142
Alliages de métal blanc	56	3,641	11,007,518	30,142,086	19,595,648	50,505,347
Produits divers: métaux non ferreux	21	560	1,607,899	2,920,266	2,736,830	5,750,435
Total, produits des métaux non ferreux	**551**	**52,058**	**178,710,057**	**726,128,115**	**458,180,471**	**1,242,010,994**
Appareils et fournitures électriques—						
Piles électriques	26	2,091	6,979,527	19,486,735	15,536,192	35,463,607
Postes de radio et télévision et pièces	103	17,213	51,234,692	112,634,139	86,791,493	200,129,328
Réfrigérateurs, aspirateurs et accessoires	87	9,427	29,496,808	54,597,677	58,758,075	114,593,026
Machines électriques lourdes	55	25,454	88,359,663	87,704,273	154,594,631	244,273,012
Appareils et fournitures électriques divers	151	22,671	74,576,087	109,321,170	141,809,125	253,731,281
Total, appareils et fournitures électriques	**422**	**76,856**	**250,646,777**	**383,743,994**	**457,489,516**	**848,190,254**
Produits des minéraux non métalliques—						
Abrasifs artificiels	18	2,742	9,900,748	16,869,606	25,333,137	46,253,877
Produits en amiante	18	1,930	6,223,024	10,363,034	11,110,349	22,030,972
Ciment, hydraulique	11	2,403	8,954,229	10,472,651	40,428,272	62,227,924
Produits d'argile domestique	125	3,881	11,458,074	799,534	24,134,914	29,777,731
Produits d'argile importée	37	2,254	6,280,614	3,943,943	10,083,660	14,871,948
Produits en ciment	486	6,722	19,385,183	34,886,105	40,845,917	77,880,895
Verre et produits en verre	118	7,830	24,978,847	28,552,798	40,124,444	72,910,166
Produits en gypse	11	1,522	4,625,165	10,249,318	10,301,603	21,663,536
Chaux	42	1,068	3,312,912	1,221,547	10,600,220	15,209,107
Sel	12	750	2,274,812	1,866,106	5,579,758	8,405,789
Brique de sable calcaire	5	178	558,490	483,747	1,187,484	1,754,091
Produits en pierre	159	2,217	6,719,771	7,816,157	13,956,534	22,695,639
Produits divers des minéraux non métalliques	52	855	2,603,205	6,594,302	6,129,563	13,227,517
Total, produits des minéraux non métalliques	**1,094**	**34,352**	**107,275,074**	**134,118,848**	**239,815,853**	**408,909,192**

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645–646.

11.—Principales statistiques des industries manufacturières, d'après la Classification type, 1953—fin

Groupe et industrie	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des produits[1]
			$	$	$	$
Dérivés du pétrole et du charbon						
Coke et gaz	28	4,955	16,946,845	66,576,949	48,817,597	122,321,045
Dérivés du pétrole	55	11,858	48,574,772	507,214,040	159,603,271	694,988,605
Dérivés divers du pétrole et du charbon	17	299	1,043,817	2,519,652	3,132,085	5,779,690
Total, dérivés du pétrole et du charbon	**100**	**17,112**	**66,565,434**	**576,310,641**	**211,552,953**	**823,089,340**
Produits chimiques et parachimiques—						
Acides, alcalis et sels	41	8,278	31,174,479	43,083,175	70,952,111	127,299,437
Engrais	40	3,199	11,511,643	39,310,484	43,095,265	84,354,369
Préparations médicinales et pharmaceutiques	217	7,492	21,758,651	30,716,172	62,018,558	93,557,168
Peintures, vernis et laques	122	5,887	19,237,809	55,144,047	57,347,366	113,247,805
Matières plastiques brutes	19	2,160	7,916,418	24,497,716	19,139,712	44,541,882
Savon et autres produits d'entretien et de nettoyage	141	3,824	13,126,296	38,323,494	49,731,314	89,248,823
Produits de toilette	94	1,955	4,648,547	11,309,157	19,007,367	30,438,474
Huiles végétales	13	675	2,345,831	43,992,061	6,359,159	50,843,440
Autres industries chimiques—						
Colles et adhésifs	29	707	2,144,997	6,490,797	5,188,200	12,082,115
Distillation du coaltar	11	541	1,861,353	7,551,105	5,328,672	13,634,899
Gaz comprimés	45	1,226	4,046,844	2,240,446	12,981,251	15,712,330
Encres	33	891	2,891,130	5,198,173	7,517,350	12,823,046
Encaustiques et enduits	49	845	2,401,858	7,701,870	9,430,077	17,230,068
Produits chimiques, *n.c.a.*	251	12,527	39,524,954	88,124,634	80,180,174	176,489,989
Total, produits chimiques et parachimiques	**1,105**	**50,207**	**164,590,810**	**403,686,331**	**448,276,576**	**881,503,845**
Fabrications diverses—						
Balais, brosses et vadrouilles	95	2,195	4,949,726	8,112,766	8,904,832	17,160,595
Horloges, montres et boîtiers	34	1,190	3,498,817	7,103,175	5,528,274	12,669,629
Stylographes et crayons	17	1,169	2,903,588	4,115,356	6,514,328	10,696,588
Instruments de musique	24	1,372	3,458,877	3,283,754	6,307,367	9,713,622
Produits en plastique	152	4,067	10,138,910	18,725,905	19,858,821	39,010,545
Instruments scientifiques et professionnels	128	6,642	22,107,369	22,010,622	38,588,436	61,028,652
Articles de sport	82	1,768	4,185,559	4,729,505	7,779,456	12,630,427
Jouets et jeux	55	1,551	3,475,270	5,948,744	5,291,829	11,369,413
Fournitures pour dactylotype	10	445	1,227,504	2,401,040	2,588,004	5,021,894
Autres fabrications diverses—						
Fleurs et plumes artificielles	45	516	926,600	1,076,417	1,665,843	2,760,552
Boutons, boucles et attaches	45	1,741	4,460,154	4,598,548	6,751,442	11,454,376
Chandelles	14	231	508,364	941,195	1,489,068	2,464,656
Articles en cheveux	16	118	317,947	1,154,380	558,420	1,721,981
Glace artificielle	77	931	2,614,595	160,407	4,986,284	5,803,778
Lampes électriques et abat-jour	57	1,288	2,662,792	4,651,902	4,606,284	9,346,754
Modèles et patrons, non en papier	67	375	1,342,308	328,367	1,741,707	2,102,494
Pipes, briquets et autres articles de fumeur	14	283	688,062	997,648	1,387,312	2,411,334
Enseignes électriques, néon et autres	193	2,632	7,703,654	6,247,579	15,204,952	21,789,501
Tampons et pochoirs, caoutchouc et métal	60	920	2,509,121	1,277,442	3,592,817	4,934,533
Statues, objets d'art et bibelots	122	989	2,090,786	1,842,169	3,309,371	5,211,172
Parapluies	8	180	324,963	622,410	578,536	1,203,938
Autres fabrications diverses	35	1,620	3,859,529	3,138,570	7,529,650	10,776,457
Total, fabrications diverses	**1,350**	**32,223**	**85,954,495**	**103,467,901**	**154,763,023**	**261,282,891**
Total général, toutes industries	**38,107**	**1,327,451**	**3,957,018,348**	**9,380,558,682**	**7,993,069,351**	**17,785,416,854**

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

12.—Quantité et valeur des principaux produits des industries manufacturières, 1953

NOTA.—Il s'agit de la valeur d'origine des expéditions, sauf quant aux articles marqués d'un astérisque où c'est la valeur brute des produits qui est indiquée.

Groupe et produits	Unité de mesure	Quantité	Valeur
			$
Aliments—			
Biscuits, toutes sortes	livres	239,440,587	70,424,959
Pain	"	1,557,542,000	171,795,150
Beurre (de fabrique)	"	304,547,995	179,760,875
Fromage (de fabrique)	"	141,226,111	45,129,324
Confiseries, toutes sortes	...	—	72,132,196
Crème, vendue dans les fabriques laitières	liv.de gras	24,795,757	27,960,246
Grain haché, pour animaux	tonnes	492,411	27,402,878
Aliments préparés pour bétail et volaille	"	1,997,857	165,852,133
Poisson, en boîte ou autrement préparé*	...	—	60,270,260
Farine, blé	barils	23,314,790	204,945,417
Fruits et légumes, en boîte	livres	559,016,122	69,447,527
Fruits et légumes, congelés*	"	46,556,914	9,389,010
Crème glacée (de fabrique)	gallons	28,939,100	48,069,967
Confitures, gelées et marmelades*	livres	—	18,858,823
Saindoux	"	101,995,134	14,439,593
Viandes, en boîte, y compris volaille, pâtes, etc.	"	74,744,209	40,569,221
Viandes cuites	"	51,882,190	32,916,793
Viandes fumées	"	216,930,519	114,357,970
Viandes vendues fraîches	"	1,239,252,242	443,691,210
Viandes vendues congelées	"	105,954,218	38,860,978
Lait, évaporé et condensé	"	290,958,370	35,177,699
Lait, vendu dans les fabriques	gallons	167,315,993	118,945,190
Cornichons, relishes et catsup	...	—	18,232,742
Tartes, gâteaux et pâtisserie	...	—	72,358,539
Poudres comestibles (crèmes, gelée, lait, etc.)	livres	—	31,224,359
Saucisse, fraîche et fumée	"	84,829,516	32,870,598
Graisse culinaire	"	135,984,639	31,031,467
Sucre granulé de canne et de betterave	"	1,187,800,474	96,812,324
Thé et café, torréfiés, mélangés et emballés	"	124,080,780	113,180,468
Boissons[1]**—**			
Eaux gazeuses	gallons	110,174,824	94,076,502
Bière, ale, stout, porter (ventes)	"	206,908,214	324,203,939
Spiritueux, potables (ventes nettes)	g. de p.	12,445,166	97,715,878
Vin, vendu	g. imp.	4,355,934	10,952,615
Tabac et produits du tabac[1]**—**			
Cigarettes	milliers	21,156,092	289,424,673
Cigares	"	236,248	18,233,475
Tabac à chiquer, à fumer et à priser*	livres	28,941,116	71,130,819
Tabac, en feuilles et traité*	"	120,793,167	66,757,162
Textiles (sans le vêtement)—			
Sacs de coton et de jute	nombre	114,186,046	23,006,847
Couvertures	...	—	13,044,901
Tapis, moquettes et carpettes	...	—	13,719,048
Tissus de coton	...	—	115,895,475
Tissus synthétiques, tous genres	verges	96,666,826	69,029,100
Tissus de pneu*	livres	29,235,247	23,059,763
Ficelle et cordage	...	—	15,718,570
Lainages, tissés et autres*	verges c.	29,634,805	49,186,166
Filés de coton, de rayonne, de laine, etc. (à vendre)*	livres	—	128,727,905
Vêtement—			
Pardessus et manteaux de drap (hommes et garçons)	nombre	757,393	22,585,503
Manteaux de laine (femmes et jeunes filles)	"	1,621,954	39,748,086
Manteaux de fourrure ou doublés de fourrure (confections)	"	229,073	51,671,897
Manteaux courts (y compris coupe-vent, mackinaws, parkas, vestes de cuir, etc.)	douz.	359,180	25,172,763
Robes, pour femmes et jeunes filles	nombre	12,613,064	74,888,470

[1] Y compris la taxe d'accise sur le prix initial des spiritueux et des produits du tabac.

12.—Quantité et valeur des principaux produits des industries manufacturières, 1953—suite

Groupe et produits	Unité de mesure	Quantité	Valeur
			$
Vêtement—fin			
Chaussures en cuir	paires	33,863,798	122,932,778
Chaussures en caoutchouc*	"	13,830,248	35,357,979
Gants et mitaines, toutes sortes	douz. de paires	1,842,005	15,314,227
Chapeaux et casquettes (hommes)	douz.	695,123	11,696,760
Chapeaux (femmes et enfants)	"	480,725	14,455,342
Bas et chaussettes, toutes sortes	douz. de paires	9,855,094	64,394,825
Chemises, fines, de travail, de sport	douz.	2,482,854	56,460,148
Complets et pantalons sport, tous autres vêtements de sport, *n.c.a.*	...	—	14,100,000
Complets, lainage fin, pour hommes et garçonnets	nombre	1,417,235	53,912,459
Sous-vêtements	douz.	4,720,479	35,608,749
Articles en bois—			
Boîtes	...	—	13,385,066
Bois, raboté	M.p.m.p.	3,427,447	263,147,957
Bois, scié	"	5,135,039	328,773,276
Pâte de bois, pour la vente	t. courtes	2,329,184	291,630,679
Châssis, portes et autres boiseries	...	—	66,607,707
Articles en papier—			
Sacs en papier	...	—	49,104,005
Boîtes en papier	...	—	143,505,989
Carton, tout genre	tonnes	948,955	114,978,277
Papier, à livres et à écrire	"	246,513	61,451,545
Papier-journal	"	5,755,471	633,408,010
Impression, édition et industries connexes—			
Livres et catalogues, imprimés et reliés	...	—	31,968,208
Autre matériel de réclame, imprimé	...	—	42,320,574
Périodiques imprimés par les éditeurs—			
Abonnements et ventes	...	—	56,959,617
Revenu brut de la réclame	...	—	150,619,959
Périodiques imprimés par les éditeurs	...	—	22,610,286
Formules, commerciales, juridiques, imprimées	...	—	41,192,045
Produits du fer et de l'acier—			
Barres, fer et acier, laminées à chaud (vendues)	tonnes	592,078	75,013,792
Chaudières (chauffage et énergie)	...	—	18,472,701
Moulages de fonte grise (pour la vente)	...	—	44,244,487
Instruments aratoires et pièces	...	—	159,851,000
Pièces forgées, acier et autres	...	—	36,403,545
Quincaillerie de construction et autre	...	—	38,614,000
Machines industrielles, ménagères, de bureau et de magasin et accessoires	...	—	532,889,458
Fonte en gueuses (vendue)	tonnes	626,624	31,510,562
Tuyaux, tubes et raccords, fer et acier	...	—	89,035,000
Formes laminées, fer et acier, semi-ouvrées (vendues)	t. nettes	279,986	25,228,604
Feuilles, barres et autres produits laminés à froid (vendus)	"	593,393	97,342,750
Lingots et moulages d'acier (vendus)	"	297,389	44,745,077
Profilés d'acier érigés, bâtiments et ponts, etc*	"	297,598	95,619,662
Profilés d'acier de construction fabriqués dans les usines primaires	"	262,815	27,589,690
Poêles à charbon, à bois, électriques et à gaz	"	—	47,914,313
Outils et instruments à main, toutes sortes	"	—	35,397,697
Fil, corde et câble d'acier	...	—	37,608,335
Matériel de transport—			
Avions, y compris pièces et réparation*	...	—	257,188,962
Pièces et accessoires d'automobile, y compris pneus, etc	...	—	669,025,397
Automobiles, commerciales	nombre	119,937	192,254,119
Automobiles, particulières	"	360,385	539,524,001
Autobus	"	637	6,828,830
Wagons à marchandises, complets	"	8,258	71,057,778
Locomotives, diesel-électriques, neuves	"	260	42,259,233
Navires et réparations de navires*	...	—	196,214,180

12.—Quantité et valeur des principaux produits des industries manufacturières, 1953—fin

Groupe et produits	Unité de mesure	Quantité	Valeur
Produits des non-ferreux—			
Bijouterie	...	—	20,625,744
Articles de cuisine en aluminium	...	—	8,187,294
Argenterie	...	—	13,120,850
Produits de fonderie et d'affinerie*	...	—	870,918,142
Appareils et fournitures électriques—			
Piles, électriques et pièces	...	—	29,659,966
Postes récepteurs complets	...	737,457	28,021,087
Réfrigérateurs ménagers	nombre	275,415	50,943,211
Téléviseurs	"	391,974	81,304,912
Fil et câble électriques	...	—	123,440,783
Produits des minéraux non métalliques—			
Abrasifs artificiels	tonnes	298,530	32,937,917
Coke d'usine à gaz*	"	4,252,933	64,171,749
Béton préparé	v. cubes	2,169,348	27,570,788
Gaz artificiel et naturel (vendu)*	milliers de pi. cu.	96,553,160	62,388,016
Verre, moulé et soufflé (bouteilles, bocaux hermétiques, etc.)	...	—	44,348,405
Produits chimiques et parachimiques—			
Composés de calcium et de sodium	...	—	46,846,000
Émaux, laques et vernis	...	—	47,035,915
Explosifs	livres	—	25,986,786
Gaz comprimés et liquides	...	—	31,130,000
Préparations médicinales et pharmaceutiques	...	—	87,098,000
Peintures, mélangées, prêtes à utiliser	gal. imp.	11,252,375	42,276,027
Résines synthétiques	...	—	26,251,000
Savon	livres	181,688,000	36,629,000
Produits de toilette	...	—	39,478,079
Divers—			
Sacs et valises à main	...	—	13,887,341
Balais et brosses ménagers	douz.	951,338	5,020,253
Boîtes en métal (pour aliments)	...	—	52,876,812
Meubles (bois et métal)	...	—	179,512,216
Essence	gal. imp.	2,260,426,303	355,807,726
Cuir à chaussures	...	—	35,625,193
Matelas	...	—	18,946,902
Vadrouilles, à plancher	douz.	—	2,723,077
Huile de chauffage	gal. imp.	2,095,877,081	191,550,501
Pianos, orgues et pièces	...	—	5,199,160
Instruments scientifiques et professionnels	...	—	61,028,652
Articles de sport	...	—	13,974,686
Sommiers, lit et autres meubles	...	—	9,803,985
Jouets et jeux	...	—	11,369,413

Sous-section 2.—Manufactures groupées selon l'origine des matières premières

La distinction entre les matières premières agricoles canadiennes et étrangères est établie selon qu'elles sont ou non indigènes au Canada plutôt que d'après leur source réelle. Ainsi, les industries comprises dans les catégories d'origine étrangère dépendent de matières premières qui ne sont pas cultivées au Canada (thé, café, épices, sucre de canne, riz, caoutchouc, coton, etc.). Les industries comprises dans les catégories d'origine canadienne peuvent, cependant, consommer de fortes quantités de matières importées.

Le groupe minéral comprend, outre les métaux non ferreux, produits en si grande quantité au Canada, les industries du fer et de l'acier, du pétrole et autres minéraux, dont les matières premières sont en grande partie importées. Les produits d'origine minérale, sauf les combustibles, sont presque tous des articles durables.

13.—Principales statistiques des industries manufacturières, classées selon l'origine des matières premières, par groupes généraux, 1953

Origine des matières utilisées	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des expéditions[1]
			$	$	$	$
Origine agricole	9,601	314,606	797,589,340	3,043,720,116	1,758,981,140	4,864,375,757
Origine minérale	6,618	577,696	1,982,152,272	4,187,562,344	3,905,507,838	8,326,705,749
Origine forestière	17,045	281,080	824,747,195	1,536,226,536	1,683,667,683	3,322,194,229
Origine marine	607	13,623	23,169,629	85,773,130	49,435,356	137,635,369
Origine sauvage	616	7,159	19,037,321	40,665,523	28,927,108	69,911,730
Origine mixte	3,620	133,287	310,322,591	486,611,033	566,550,226	1,064,594,020
Total général	**38,107**	**1,327,451**	**3,957,018,348**	**9,380,558,682**	**7,993,069,351**	**17,785,416,854**
Groupe d'origine agricole—						
Produits de la terre	6,085	177,844	465,204,850	1,634,851,980	1,180,872,178	2,857,265,898
Élevage	3,516	136,762	332,384,490	1,408,868,136	578,108,962	2,007,109,859
Total, origine agricole	**9,601**	**314,606**	**797,589,340**	**3,043,720,116**	**1,758,981,140**	**4,864,375,757**
D'origine canadienne	8,695	249,846	621,263,527	2,626,261,151	1,368,737,022	4,042,905,188
D'origine étrangère	906	64,760	176,325,813	417,458,965	390,244,118	821,470,569

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp 645-646.

Sous-section 3.—Manufactures groupées selon la forme juridique

La statistique des établissements manufacturiers classés selon la forme juridique remonte à 1946, bien que le premier relevé n'ait pas compris l'industrie du traitement et de l'emballage du poisson. L'inclusion de cette industrie au cours des années suivantes n'a pas sensiblement modifié la proportion des entreprises particulières, des compagnies constituées, etc.

Comme on peut s'y attendre, les établissements les plus petits, quels que soient les produits qu'ils fabriquent, sont des entreprises particulières. Dans cette catégorie, les industries de faible envergure comptent un grand nombre d'établissements, le pourcentage diminuant à mesure que s'accroît leur importance. C'est ce que montrent les chiffres suivants, pour l'année 1953:

Groupe	*Nombre moyen d'employés par établissement*	*Pourcentage des établissements appartenant à des particuliers*
Articles en bois	10·8	62·2
Impression, édition et industries connexes	16·0	44·8
Aliments et boissons	21·7	47·4
Fabrications diverses	23·9	35·5
Produits des minéraux non métalliques	31·4	34·4
Vêtement	34·3	27·6
Produits chimiques et parachimiques	45·4	16·0
Articles en cuir	47·6	27·5
Produits du fer et de l'acier	69·8	24·8
Textiles	76·3	29·4
Tricots	83·0	15·0
Produits des métaux non ferreux	94·5	26·9
Articles en papier	152·1	8·8
Dérivés du pétrole et du charbon	171·1	3·0
Tabac et produits	172·6	38·2
Appareils et fournitures électriques	182·1	9·9
Matériel de transport	251·3	29·5
Articles en caoutchouc	313·9	8·3
TOUS LES GROUPES	34·8	44·4

Sur les 38,107 établissements en activité en 1953, 1,413 s'occupant de la publication des périodiques n'étaient pas classables, laissant ainsi 36,694 établissements répartis entre les quatre formes judiriques de propriété. Les particuliers en possédaient 16,281, les sociétés en nom collectif 5,421, les compagnies constituées 14,028 et les coopératives 964. Le tableau **14** indique la répartition proportionnelle des quatre catégories pour 1946–1953.

14.—Répartition proportionnelle des établissements manufacturiers classés selon la forme juridique, par province et groupe industriel, 1953 et total de 1946-1953

Année, province et groupe industriel	Particuliers	Sociétés en nom collectif	Compagnies constituées	Coopératives	Total
	%	%	%	%	%
1946 (chiffres approximatifs)	47·3	16·0	33·4	3·3	100·0
1947	46·4	16·1	34·3	3·2	100·0
1948	46·2	16·4	34·4	3·0	100·0
1949	46·0	15·8	35·3	2·9	100·0
1950	45·6	15·0	36·3	3·1	100·0
1951	44·6	15·5	36·9	3·0	100·0
1952	44·9	15·4	36·9	2·8	100·0
1953					
PROVINCE					
Terre-Neuve	50·4	35·1	14·4	0·1	100·0
Île-du-Prince-Édouard	49·3	17·8	25·8	7·1	100·0
Nouvelle-Écosse	55·0	14·9	28·5	1·6	100·0
Nouveau-Brunswick	55·9	11·2	30·2	2·7	100·0
Québec	48·7	11·3	36·1	3·9	100·0
Ontario	38·2	14·9	45·0	1·9	100·0
Manitoba	38·6	16·6	43·1	1·7	100·0
Saskatchewan	58·6	15·8	21·0	4·6	100·0
Alberta	50·9	17·3	28·8	3·0	100·0
Colombie-Britannique	37·8	18·4	42·6	1·2	100·0
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	48·3	17·2	34·5	—	100·0
Canada, 1953	**44·4**	**14·8**	**38·2**	**2·6**	**100·0**
GROUPE INDUSTRIEL					
Aliments et boissons	47·4	11·0	30·4	11·2	100·0
Tabac et produits	38·2	3·6	52·7	5·5	100·0
Articles en caoutchouc	8·3	7·0	84·7	—	100·0
Articles en cuir	27·5	13·4	59·1	—	100·0
Textiles	29·4	11·1	59·3	0·2	100·0
Tricots	15·0	12·6	72·4	—	100·0
Vêtement	27·6	19·7	52·7	—	100·0
Articles en bois	62·2	19·0	18·6	0·2	100·0
Articles en papier	8·8	3·1	88·1	—	100·0
Impression, édition et industries connexes[1]	44·8	15·7	39·0	0·5	100·0
Produits du fer et de l'acier	24·8	13·2	61·9	0·1	100·0
Matériel de transport	29·5	11·4	59·1	—	100·0
Produits des métaux non ferreux	26·9	12·5	60·6	—	100·0
Appareils et fournitures électriques	9·9	5·7	84·4	—	100·0
Produits des minéraux non métalliques	34·4	15·0	50·5	0·1	100·0
Dérivés du pétrole et du charbon	3·0	2·0	93·0	2·0	100·0
Produits chimiques et parachimiques	16·0	6·0	77·6	0·4	100·0
Fabrications diverses	35·5	12·9	51·4	0·2	100·0

[1] Quatre principales formes juridiques seulement; le groupe non classable n'est pas inclus.

Les établissements appartenant à des particuliers ne sont pas, du point de vue de l'emploi, aussi importants que leur grand nombre le ferait penser. Selon les tableaux **15** et **16**, ces établissements qui représentent 44 p. 100 du total n'occupaient que 6 p. 100 de tous les employés. Les sociétés en nom collectif (15 p. 100 des établissements) occupaient 3 p. 100 des employés. Les compagnies constituées (38 p. 100 des établissements) occupaient 90 p. 100 des employés. Quant aux coopératives (3 p. 100 des établissements), elles n'occupaient que 1 p. 100 des employés.

Du point de vue de l'emploi, les sociétés constituées sont de beaucoup les plus importantes. Voici le pourcentage des diverses catégories: articles en papier, articles en caoutchouc, matériel de transport, appareils et fournitures électriques, 99 p. 100 des employés; dérivés du pétrole et du charbon, produits chimiques et parachimiques, 98 p. 100; produits des métaux non ferreux, 97 p. 100; tabac et produits, produits textiles et produits du fer et de l'acier, 96 p. 100; tricots, 93 p. 100; produits des minéraux non métalliques, 91 p. 100; produits du cuir et fabrications diverses, 88 p. 100; impression, édition et industries connexes, 86 p. 100; aliments et boissons, et vêtements, 81 p. 100. C'est dans la catégorie des produits du bois que les compagnies constituées comptent la plus faible proportion (70 p. 100) d'employés par rapport au total.

15.—Répartition proportionnelle de l'emploi dans les industries manufacturières classées selon la forme juridique, par province et groupe industriel, 1953 et total de 1946-1953

Année, province et groupe industriel	Particuliers	Sociétés en nom collectif	Compagnies constituées	Coopératives	Total
	%	%	%	%	%
1946 (chiffres approximatifs)	7·9	4·7	86·5	0·9	100·0
1947	7·5	4·5	87·0	1·0	100·0
1948	7·1	4·4	87·5	1·0	100·0
1949	6·8	4·2	88·0	1·0	100·0
1950	6·3	3·9	88 8	1·0	100·0
1951	6·1	3·7	89·3	0·9	100·0
1952	5·9	3·6	89·6	0·9	100·0
1953					
PROVINCE					
Terre-Neuve	9·0	8·1	82·9	—	100·0
Île-du-Prince-Édouard	20·8	9·8	64·0	5·4	100·0
Nouvelle-Écosse	10·4	3·8	84·9	0·9	100·0
Nouveau-Brunswick	10·9	3·5	84·0	1·6	100·0
Québec	7·0	3·5	88·8	0·7	100·0
Ontario	3·7	2·7	93·2	0·4	100·0
Manitoba	5·3	3·9	89·7	1·1	100·0
Saskatchewan	13·7	6·0	69·1	11·2	100·0
Alberta	10·9	6·3	80·5	2·3	100·0
Colombie-Britannique	6·2	4·6	87·3	1·9	100·0
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	19·9	14·2	65·9	—	100·9
Canada, 1953	**5·7**	**3·3**	**90·2**	**0·8**	**100·0**
GROUPE INDUSTRIEL					
Aliments et boissons	10·1	3·8	81·4	4·7	100·0
Tabac et produits	1·0	0·4	96·1	2·5	100·0
Articles en caoutchouc	0·2	0·5	99·3	—	100·0
Articles en cuir	6·5	6·0	87·5	—	100·0
Textiles	2·6	1·7	95·6	0·1	100·0
Tricots	2·1	4·7	93·2	—	100·0
Vêtement	9·3	10·0	80·7	—	100·0
Articles en bois	20·1	9·7	70·0	0·2	100·0
Articles en papier	0·4	0·2	99·4	—	100·0
Impression, édition et industries connexes[1]	8·6	4·6	85·5	1·3	100·0
Produits du fer et de l'acier	2·3	1·6	96·0	0·1	100·0
Matériel de transport	0·4	0·4	99·2	—	100·0
Produits des métaux non ferreux	1·8	1·1	97·1	—	100·0
Appareils et fournitures électriques	0·3	0·5	99·2	—	100·0
Produits des minéraux non métalliques	5·2	3·4	91·3	0·1	100·0
Dérivés du pétrole et du charbon	--	--	98·4	1·6	100·0
Produits chimiques et parachimiques	1·1	0·6	98·0	0·3	100·0
Fabrications diverses	7·6	4·4	87·8	0·2	100·0

[1] Quatre principales formes juridiques seulement; le groupe non classable n'est pas inclus.

16.—Répartition proportionnelle de l'emploi dans les quarante principales industries, classées selon la forme juridique, 1953

	Industrie	Particuliers	Sociétés en nom collectif	Compagnies constituées	Coopératives	Total
		%	%	%	%	%
1	Pulpe et papier	—	—	100·0	—	100·0
2	Réduction et affinage des non-ferreux	—	—	100·0	—	100·0
3	Véhicules automobiles	—	—	100·0	—	100·0
4	Abattoirs et conserveries de viande	1·5	1·3	95·6	1·6	100·0
5	Dérivés du pétrole	..	..	97·7	2·3	100·0
6	Scieries	30·5	13·2	55·9	0·4	100·0
7	Fer et acier bruts	—	—	100·0	—	100·0
8	Avions et pièces	0·1	..	99·9	—	100·0
9	Beurre et fromage	10·4	4·7	62·4	22·5	100·0
10	Matériel roulant de chemin de fer	..	—	100·0	—	100·0
11	Pièces de véhicules automobiles	0·8	1·0	98·2	—	100·0
12	Articles en caoutchouc, y compris chaussures	0·1	0·5	99·4	—	100·0
13	Préparations alimentaires diverses	4·6	1·8	93·6	—	100·0
14	Pain et produits connexes	27·2	7·6	64·7	0·5	100·0
15	Confection pour hommes	4·3	8·4	87·3	—	100·0
16	Meuneries	1·3	2·5	94·3	1·9	100·0
17	Appareils et fournitures électriques divers	0·2	0·4	99·4	—	100·0
18	Machines électriques lourdes	..	..	100·0	—	100·0
19	Impression et édition	5·2	2·2	91·5	1·1	100·0
20	Meubles	11·7	8·1	80·2	—	100·0
21	Machines industrielles	1·9	0·7	97·1	0·3	100·0
22	Tôlerie	2·0	2·2	95·8	—	100·0
23	Confection pour femmes	7·3	7·8	84·9	—	100·0
24	Filés et tissus de coton	0·1	..	99·9	—	100·0
25	Préparations de fruits et légumes	5·0	2·9	89·0	3·1	100·0
26	Rabotages, portes et châssis	16·6	8·4	74·8	0·2	100·0
27	Brasseries	—	2·5	99·5	—	100·0
28	Appareils de radio et de télévision et pièces	0·4	1·2	98·4	—	100·0
29	Boîtes et sacs en papier	1·3	0·6	98·1	—	100·0
30	Construction navale	0·3	0·2	99·5	—	100·0
31	Produits chimiques divers	1·3	0·6	98·1	—	100·0
32	Impression et reliure	14·3	7·6	76·1	2·0	100·0
33	Instruments aratoires	0·6	0·6	98·0	0·8	100·0
34	Articles en cuivre et en laiton	1·9	1·5	96·6	—	100·0
35	Aliments préparés pour animaux et volaille	14·5	6·6	60·6	18·3	100·0
36	Moulages de fer	3·5	2·4	94·1	—	100·0
37	Ponts et charpentes en acier	0·1	0·1	99·8	—	100·0
38	Tabac, cigares et cigarettes	1·2	0·5	98·3	—	100·0
39	Articles divers en papier	1·9	0·8	97·3	—	100·0
40	Textiles et soie artificielles	0·2	—	99·8	—	100·0

Sous-section 4.—Principales industries manufacturières

Voici les dix premières industries en 1953 quant à la valeur brute de la production ainsi que le rang qu'elles ont occupé en certaines années depuis 1922:

	Rang en							
Industrie	*1922*	*1929*	*1933*	*1939*	*1944*	*1949*	*1952*	*1953*
Pulpe et papier	2	1	1	2	5	1	1	1
Réduction et affinage des non-ferreux	[1]	9	2	1	2	3	3	2
Véhicules automobiles	6	4	11	5	7	4	4	3
Abattoirs et conserveries de viande	3	2	3	3	1	2	2	4
Dérivés du pétrole	9	10	6	6	14	5	5	5
Scieries	4	5	14	8	11	6	6	6
Fer et acier bruts	20	16	31	11	13	8	7	7
Avions et pièces	[1]	[1]	[1]	[1]	4	[1]	16	8
Beurre et fromage	5	6	5	4	10	7	8	9
Matériel roulant de chemin de fer	24	7	23	16	16	9	9	10

[1] Ne figurait pas parmi les quarante principales industries en 1922.

Au cours des 25 dernières années, un fait marquant des progrès de l'industrie manufacturière canadienne a été la croissance rapide de la réduction et de l'affinage des non-ferreux. Cette industrie, qui dépend des grandes ressources du pays en métaux communs, a pris place parmi les principales au côté des industries qui reposent sur les ressources forestières et agricoles et sur le bétail.

Au cours de la seconde guerre mondiale, les industries qui se consacraient à la production du matériel de guerre (construction navale, avions, automobiles, produits chimiques divers et fer et acier primaires) ont occupé une place plus importante. La guerre terminée,

ce sont les industries des biens de consommation qui, leurs produits étant fort demandés, ont amélioré leur situation.

Le classement des dix principales industries a connu d'importants changements en 1953. L'impulsion que la guerre de Corée a donnée à la production manufacturière canadienne a fait monter l'industrie aéronautique en huitième position; elle était en quatrième position en 1944 et en seizième en 1952. La construction navale a également amélioré sa situation par suite du programme actuel de défense, passant du trente-quatrième rang en 1952 au treizième en 1953. La pâte et le papier se sont maintenus en première place depuis 1946. La réduction et l'affinage des non-ferreux et l'automobile ont amélioré leur situation en 1953, mais les abattoirs et conserveries de viande, le beurre et le fromage et le matériel roulant de chemin de fer ont perdu de leur importance relative. Les dérivés du pétrole, les scieries et le fer et l'acier primaires ont occupé les cinquième, sixième et septième places comme en 1952.

17.—Statistique des quarante principales industries, classées selon la valeur des expéditions de la fabrique, 1953

	Industrie	Établissement	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur d'origine des expéditions[1]
				$	$	$	$
1	Pulpe et papier	127	58,194	235,741,660	499,350,994	599,934,934	1,179,665,443
2	Réduction et affinage des non-ferreux	18	25,115	94,545,611	508,116,759	310,207,228	870,918,142
3	Véhicules automobiles	20	32,973	131,316,134	557,709,086	273,598,093	835,554,549
4	Abattoirs et conserveries de viande	152	22,887	74,431,943	672,763,955	152,022,908	829,468,022
5	Dérivés du pétrole	55	11,858	48,574,772	507,214,040	159,603,271	694,988,605
6	Scieries	8,194	60,933	142,131,003	304,584,643	269,066,309	580,6[illegible]3,704
7	Fer et acier bruts	62	34,956	129,709,556	212,374,287	216,957,645	458,904,255
8	Avions et pièces	43	38,048	142,375,699	135,756,989	260,548,393	398,744,272
9	Beurre et fromage	1,527	20,697	52,507,579	293,915,639	95,787,291	396,955,715
10	Matériel roulant de ch. de fer	36	35,447	118,026,350	179,892,257	153,677,779	358,321,229
11	Pièces de véhicules automobiles	179	23,355	81,186,799	162,324,012	141,251,977	307,676,670
12	Articles en caoutchouc, y compris les chaussures	72	22,600	70,994,643	114,336,694	172,674,055	290,735,459
13	Préparations alimentaires diverses	322	9,757	26,028,134	200,378,736	80,864,996	284,366,431
14	Pain et produits connexes	2,571	33,540	80,902,687	129,224,657	139,087,817	277,098,092
15	Confection pour hommes	601	35,119	74,709,888	147,283,980	125,833,604	273,946,025
16	Meuneries	95	4,962	14,946,310	224,518,387	40,262,095	266,430,548
17	Appareils et fournitures électriques divers	151	22,671	74,576,087	109,321,170	141,809,125	253,731,281
18	Machines électriques lourdes	55	25,454	88,359,663	87,704,273	154,594,631	244,273,012
19	Impression et édition	795	28,499	93,821,611	66,814,175	174,943,176	243,892,279
20	Meubles	1,640	29,768	75,836,177	107,747,252	121,482,928	231,557,354
21	Machines industrielles	312	22,163	75,295,455	78,394,744	145,229,561	225,962,481
22	Tôlerie	316	18,275	58,831,831	119,186,160	103,826,528	225,423,031
23	Confection pour femmes	830	28,277	61,838,049	116,186,888	103,679,336	220,410,178
24	Filés et tissus de coton	54	23,178	55,036,540	132,917,545	73,326,204	210,220,958
25	Préparations de fruits et légumes	454	15,385	32,838,899	119,911,000	82,491,454	205,119,469
26	Rabotages, portes et châssis	1,775	20,241	48,119,296	120,988,715	77,217,333	200,929,152
27	Brasseries	61	8,383	31,737,897	51,482,008	146,805,908	200,885,656
28	Appareils de radio et de télévision et pièces	103	17,213	51,234,692	112,634,139	86,791,493	200,129,328
29	Boîtes et sacs en papier	192	14,042	38,752,738	115,598,568	81,755,394	198,540,167
30	Construction navale	79	22,571	72,732,056	65,821,268	115,523,663	183,215,310
31	Produits chimiques divers	251	12,527	39,524,954	88,124,634	80,180,174	176,489,989
32	Impression et reliure	1,696	23,846	68,382,615	62,093,666	112,606,355	176,176,468
33	Instruments aratoires	80	14,161	50,302,007	90,344,539	79,100,472	171,269,525
34	Articles en cuivre et en laiton	153	9,301	31,539,770	108,715,110	59,866,300	170,691,735
35	Aliments préparés pour animaux et volaille	654	5,760	13,861,889	137,828,019	30,291,490	170,433,683
36	Moulages de fer	201	15,346	52,985,576	69,150,209	85,034,389	157,464,126
37	Ponts et charpentes en acier	47	11,243	42,534,324	64,196,383	90,785,457	156,327,770
38	Tabac, cigares et cigarettes	42	7,711	23,376,081	79,261,880	67,702,851	147,388,329
39	Articles divers en papier	210	9,723	27,809,907	82,195,084	63,773,278	147,270,934
40	Textiles et soie artificielles	47	15,723	43,939,105	63,938,444	78,585,277	146,418,307
	Total, principales industries	**24,272**	**891,882**	**2,771,395,985**	**7,100,300,988**	**5,549,681,172**	**12,949,588,683**
	Total, toutes industries	**38,107**	**1,327,451**	**3,957,018,348**	**9,380,558,682**	**7,993,069,351**	**17,785,416,854**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	63·7	67·2	70·2	75·7	69·4	72·8

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

Section 3.—Principaux éléments de la production manufacturière

Sous-section 1.—Salaires*

En 1953, les 38,107 établissements déclarant comptaient 274,225 cadres et employés de bureau et 1,053,226 ouvriers, soit 1,327,451 en tout. Sur 1,000 employés dans la fabrication, 207 étaient des employés de bureau et 793, des ouvriers. Les premiers touchaient 26 p. 100 des salaires payés et les seconds, 74 p. 100.

Fait remarquable, depuis quelques années l'écart entre le salaire annuel moyen des employés de bureau et celui des ouvriers se rétrécit. Alors qu'en 1939, le salaire des ouvriers n'atteignait que 56 p. 100 de celui des employés de bureau, la proportion est montée à 76 p. 100 en 1943, est descendue à 69 p. 100 en 1947 et est remontée à 75 p. 100 en 1953. Le rétrécissement tient pour une part au blocage que le gouvernement a adopté durant la guerre et qui a figé le salaire des employés de bureau plus que celui des ouvriers. L'augmentation de la moyenne des salaires des ouvriers tient aussi à ce que beaucoup sont employés dans les industries du fer et de l'acier, industries qui payent gros, et à l'augmentation des heures de travail dont certaines en surtemps.

18.—Salaires payés dans les industries manufacturières, années 1917-1953

NOTA.—La moyenne des salaires de 1933 à 1945 est strictement comparable avec celle des années jusqu'à 1924 mais non à celle des années intermédiaires. Les chiffres des années les plus récentes,—comme ceux des années les plus reculées,—représentent le salaire de pleines années-hommes de travail, sans rectification pour les périodes de chômage. La différence ne s'élève qu'à 3 ou 4 p. 100 du total des salaires et intéresse principalement les industries saisonnières.

Année	Cadres et employés de bureau				Ouvriers			
	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen annuel	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen annuel
			$	$			$	$
1917	64,918		85,353,667	1,315	541,605		412,448,177	762
1920	78,334		141,837,361	1,811	520,559		575,656,515	1,106
1922	71,586		129,836,831	1,814	384,670		359,560,399	935
1924	54,379	15,641	130,344,822	1,862	322,719	94,871	404,122,853	968
1926	58,245	17,092	142,353,900	1,890	374,244	109,580	483,328,342	999
1929	67,731	21,110	175,553,710	1,976	454,768	122,922	601,737,507	1,042
1933	67,875	18,761	139,317,946	1,608	287,266	94,756	296,929,878	777
1939	98,165	26,607	217,839,334	1,746	415,488	117,854	519,971,819	975
1944	126,858	65,700	418,065,594	2,171	744,635	285,689	1,611,555,776	1,564
1945	128,601	62,106	417,857,619	2,191	680,620	248,045	1,427,915,830	1,538
1946	127,002	54,004	410,875,776	2,270	662,699	214,451	1,329,811,478	1,516
1947	135,248	55,852	474,693,800	2,484	721,407	219,243	1,611,232,166	1,713
1948	141,038	57,192	532,594,959	2,687	738,721	218,770	1,876,773,231	1,960
1949	157,516	64,035	628,427,937	2,836	732,457	217,199	1,963,462,720	2,067
1950	164,475	66,578	692,633,349	2,998	736,477	215,767	2,078,634,086	2,183
1951	176,943	70,844	816,714,604	3,296	792,394	218,194	2,459,566,313	2,434
1952	188,235	74,792	923,905,251	3,513	810,060	215,295	2,713,714,909	2,647
1953	195,843	78,382	1,016,679,409	3,707	828,363	224,863	2,940,338,939	2,792

La moyenne des salaires des employés de bureau s'est élevée en 1953 à $3,707, soit $1,961 ou 112 p. 100 de plus qu'en 1939. C'est en Ontario que les employés de bureau ont été le plus payés ($3,892). Ceux du Québec étaient en deuxième place ($3,670); en troisième place se trouvaient ceux de la Colombie-Britannique ($3,609); la quatrième place était occupée par ceux du Manitoba ($3,419). Le siège d'une foule de grandes sociétés se trouvant à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, le salaire moyen dans les provinces où sont situées ces villes s'en trouve ainsi plus élevé.

* La statistique des salaires et heures de travail des employés de l'industrie manufacturière est donnée au chapitre XVIII (Travail).

En 1953, la moyenne des salaires des ouvriers s'est élevée à $2,792, soit $1,817 ou 186 p. 100 de plus qu'en 1939. En Colombie-Britannique, les ouvriers ont reçu la moyenne la plus élevée ($3,108). L'Ontario est venu en seconde place ($2,980), suivi de la Saskatchewan ($2,785), de l'Alberta ($2,718), du Manitoba ($2,619), du Québec ($2,558) et de Terre-Neuve ($2,549) etc. Le chiffre élevé du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest tient aux conditions toutes spéciales de l'industrie dans ces régions; il n'est donc pas représentatif. La répartition des employés par province et par groupe ainsi que la moyenne annuelle des salaires figurent au tableau **19.**

C'est l'Ontario qui compte la plus forte proportion d'employées de bureau. Le Québec vient en tête quant à la proportion d'ouvrières à cause de l'importance des industries textiles qui fournissent du travail aux femmes. En 1953, 43 p. 100 des ouvrières des industries manufacturières du Canada étaient employées par les textiles et le vêtement.

19.—Employés et salaires annuels payés dans les industries manufacturières, par province et groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Cadres et employés de bureau				Ouvriers			
	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen
			$	$			$	$
PROVINCE								
Terre-Neuve	2,037	354	5,744,865	2,403	7,350	834	20,860,043	2,549
Île-du-Prince-Édouard	347	94	885,575	2,009	980	388	2,210,070	1,616
Nouvelle-Écosse	3,840	1,081	13,654,549	2,775	23,598	3,521	62,736,206	2,313
Nouveau-Brunswick	2,746	928	11,373,306	3,096	17,472	3,325	48,379,739	2,326
Québec	62,263	24,080	316,850,671	3,670	260,169	95,043	908,722,643	2,558
Ontario	96,231	42,854	541,339,538	3,892	395,157	100,312	1,476,642,680	2,980
Manitoba	6,004	2,213	28,095,419	3,419	27,449	8,074	93,030,860	2,619
Saskatchewan	2,352	814	8,893,485	2,809	7,442	996	23,502,033	2,785
Alberta	5,603	1,816	22,861,122	3,081	22,177	3,486	69,744,031	2,718
Colombie-Britannique	14,375	4,138	66,817,112	3,609	66,463	8,868	234,104,206	3,108
Yukon et T. du Nord-Ouest	45	10	163,567	2,974	106	16	406,428	3,331
Canada	**195,843**	**78,382**	**1,016,679,409**	**3,707**	**828,363**	**224,863**	**2,940,338,939**	**2,792**
GROUPE INDUSTRIEL								
Aliments et boissons	24,731	10,245	116,307,583	3,325	105,392	36,281	338,972,969	2,393
Tabac et produits	823	461	5,586,881	4,351	3,132	5,078	21,178,762	2,580
Articles en caoutchouc	4,009	1,555	20,205,742	3,632	12,945	4,091	50,788,901	2,981
Articles en cuir	2,964	1,284	15,388,460	3,623	16,233	12,587	55,577,035	1,928
Textiles	7,651	3,877	44,122,495	3,827	28,850	22,812	140,482,121	2,278
Tricots	1,587	1,308	10,597,008	3,660	7,275	14,243	41,823,673	1,944
Vêtement	7,791	4,795	46,941,304	3,677	24,283	58,609	155,063,975	1,871
Articles en bois	21,869	3,366	63,934,655	2,534	103,601	5,474	261,684,597	2,399
Articles en papier	10,544	4,131	70,561,329	4,808	61,480	8,281	239,546,378	3,434
Impression, édition et industries connexes	15,923	9,883	81,978,194	3,142	32,001	8,723	124,548,360	3,058
Produits du fer et de l'acier	28,994	10,266	156,761,826	3,993	141,501	7,475	486,712,301	3,267
Matériel de transport	20,313	6,421	114,984,963	4,301	125,112	4,213	440,426,189	3,406
Produits des non-ferreux	7,725	2,699	42,294,010	4,057	38,342	3,292	136,416,047	3,277
Appareils et fournitures électriques	15,654	6,401	86,573,525	3,925	38,785	16,016	164,073,252	2,994
Produits des minéraux non métalliques	4,474	1,626	22,791,238	3,736	26,056	2,196	84,483,836	2,990
Dérivés du pétrole et du charbon	4,191	1,460	23,828,346	4,217	11,390	71	42,737,088	3,729
Produits chimiques et parachimiques	11,468	6,029	66,622,583	3,808	26,775	5,935	97,968,227	2,995
Fabrications diverses	4,952	2,575	28,099,267	3,733	15,210	9,486	57,855,228	2,343

Salaires annuels moyens dans les quarante principales industries.—En 1953, cinq industries payaient un salaire moyen de $4,500 ou plus aux employés de bureau, contre trois en 1952. On se rend compte du changement rapide de la rémunération dans les manufactures si l'on songe qu'en 1945, dernière année de la guerre, aucune industrie ne payait un salaire annuel moyen de plus de $3,000, le plus élevé étant celui que payait les brasseries ($2,935). En 1953, comme en 1952, ce sont les cadres et employés de bureau de la pâte et du papier qui gagnaient le plus en moyenne. Voici, par ordre descendant, les industries qui payaient $4,500 ou plus: brasseries, $4,828, véhicules automobiles, $4,808, ponts et charpentes en acier, $4,616; fer et acier bruts, $4,552. Dans onze autres industries, les salaires se situaient entre $4,000 et $4,500: matériel roulant de chemin de fer, $4,480; dérivés du pétrole, $4,415; pièces de véhicules automobiles, $4,362; produits en laiton et en cuivre, $4,273; réduction et affinage des non-ferreux, $4,251; chaudières, réservoirs et moteurs, $4,192; boîtes et sacs, papier, $4,184; avions et pièces, $4,162; moulages de fer, $4,116; instruments aratoires, $4,054; abattage et conserveries de viande, $4,025. Dans quatorze autres industries, les salaires se situaient entre $3,500 et $4,000, et dans huit, entre $2,500 et $3,500. Dans les deux industries qui restaient, ils étaient inférieurs à $2,500: scieries, $1,810; et beurre et fromage, $2,477.

Le salaire moyen des ouvriers a suivi, depuis 1945, la courbe ascendante de celui des cadres et employés de bureau. Alors qu'en 1945, seulement quatre industries payaient une moyenne de plus de $2,000; en 1953 leur nombre est monté à 36. En 1945, le salaire moyen le plus élevé ($2,365) était payé par l'industrie automobile, alors qu'en 1953, comme en 1951 et 1952, le plus élevé ($3,918) était payé par l'industrie des dérivés du pétrole. Normalement, les salaires les plus élevés sont payés par les industries qui emploient une forte proportion de travailleurs spécialisés et une faible proportion de femmes. En 1953, huit industries payaient des salaires moyens de $3,500 ou plus: dérivés du pétrole ($3,918), pâte et papier ($3,808), véhicules automobiles ($3,796), réduction et affinage des non-ferreux ($3,669), acier et fer bruts ($3,588), avions et pièces ($3,572), ponts et charpentes en acier ($3,523) et brasseries ($3,510). Dans quinze autres industries, les salaires se situaient entre $3,000 et $3,500; dans sept autres, entre $2,500 et $3,000; dans six autres, entre $2,500 et $2,000. Dans les quatre qui restent, ils étaient inférieurs à $2,000. Le tableau **20** donne l'emploi selon le sexe et les salaires annuels moyens dans les quarante principales industries.

20.—Employés et salaires annuels des quarante principales industries, 1953

NOTA.—Industries classées selon l'ensemble des salaires.

	Industrie	Cadres et employés de bureau				Ouvriers			
		Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen	Hommes	Femmes	Total des gages	Salaire moyen
				$	$			$	$
1	Pâte et papier	7,165	2,229	49,932,103	5,315	48,093	707	185,809,557	3,808
2	Avions et pièces	8,136	2,813	45,574,126	4,162	26,380	719	96,801,573	3,572
3	Scieries	12,252	844	23,708,046	1,810	47,327	510	118,422,957	2,476
4	Véhicules automobiles	4,633	1,450	29,245,288	4,808	26,429	461	102,070,846	3,796
5	Fer et acier bruts	3,334	1,112	20,237,501	4,552	30,300	210	109,472,055	3,588
6	Matériel roulant de chemin de fer	2,269	320	11,597,664	4,480	32,729	129	106,428,686	3,239
7	Réduction et affinage des non-ferreux	3,558	566	17,530,010	4,251	20,942	49	77,015,601	3,669
8	Impression et édition	8,171	4,699	41,400,755	3,217	13,590	2,039	52,420,856	3,354
9	Machines électriques lourdes	5,335	1,916	28,602,860	3,945	14,628	3,575	59,756,803	3,283

20.—Employés et salaires annuels des quarante principales industries, 1953—fin

	Industrie	Cadres et employés de bureau				Ouvriers			
		Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen	Hommes	Femmes	Total des gages	Salaire moyen
				$	$			$	$
10	Véhicules automobiles, pièces	2,789	1,121	17,056,053	4,362	16,913	2,512	64,130,746	3,301
11	Pain et produits connexes	3,660	1,195	13,992,400	2,882	21,827	6,858	66,910,287	2,333
12	Meubles	3,877	1,172	17,576,030	3,481	22,603	2,116	58,260,147	2,357
13	Machines industrielles	4,815	1,984	25,687,090	3,778	14,888	476	49,608,363	3,229
14	Confection pour hommes	2,779	1,644	16,522,772	3,730	9,440	21,256	58,187,116	1,896
15	Appareils et fournitures électriques divers	4,499	1,979	25,528,033	3,941	11,395	4,798	49,048,054	3,029
16	Abattage et conserveries de viande	3,618	1,261	19,637,310	4,025	14,792	3,216	54,794,633	3,043
17	Construction navale	1,898	546	9,419,945	3,854	20,003	124	63,312,111	3,146
18	Articles en caoutchouc, y compris les chaussures	4,009	1,555	20,205,742	3,632	12,945	4,091	50,788,901	2,981
19	Impression et reliure	4,098	1,898	20,895,071	3,485	12,638	5,212	47,487,544	2,660
20	Confection pour femmes	2,286	1,598	15,099,599	3,888	5,926	18,467	46,738,450	1,916
21	Tôlerie	2,904	1,038	15,451,269	3,920	12,691	1,642	43,380,562	3,027
22	Filés et tissus de coton	1,650	969	9,218,655	3,520	13,399	7,160	45,817,885	2,229
23	Moulages de fer	1,729	609	9,622,171	4,116	12,737	271	43,363,405	3,334
24	Beurre et fromage	3,436	1,720	12,768,857	2,477	14,643	898	39,738,722	2,557
25	Appareils de radio et de télévision et pièces	3,821	1,570	21,187,773	3,930	5,994	5,828	30,046,919	2,542
26	Instruments aratoires	2,516	656	12,857,891	4,054	10,859	130	37,444,116	3,407
27	Dérivés du pétrole	3,213	1,047	18,808,302	4,415	7,536	62	29,766,470	3,918
28	Rabotages, portes et châssis	3,373	653	11,892,105	2,954	15,993	222	36,227,191	2,234
29	Quincaillerie, outils et coutellerie	2,022	1,016	11,871,462	3,908	9,771	1,613	34,067,883	2,993
30	Chaussures en cuir	1,753	806	9,205,639	3,597	10,009	8,929	34,830,483	1,839
31	Textiles et soie artificielles	2,291	995	12,822,840	3,902	9 311	3,126	31,116,265	2,502
32	Ponts et charpentes en acier	2,197	481	12,362,243	4,616	8,520	45	30,172,081	3,523
33	Produits divers du fer et de l'acier	2,011	587	8,700,819	3,349	8,889	916	31,677,430	3,231
34	Produits chimiques divers	2,583	1,072	13,656,350	3,736	7,165	1,707	25,868,604	2,916
35	Boîtes et sacs en papier	1,491	813	9,640,723	4,184	7,048	4,690	29,112,015	2,480
36	Préparations de fruits et de légumes	1,730	934	8,889,052	3,337	6,534	6,187	23,949,847	1,883
37	Chaudières, réservoirs et tôlerie épaisse	1,792	558	9,850,967	4,192	6,414	194	22,629,786	3,425
38	Brasseries	1,365	389	8,468,636	4,828	6,554	75	23,269,261	3,510
39	Articles en cuivre et en laiton	1,315	569	8,049,906	4,273	6,917	500	23,489,864	3,167
40	Machines de ménage, bureau et magasin	1,431	697	7,775,388	3,654	6,900	964	23,645,171	3,007
	Total, 40 principales industries	**137,804**	**49,081**	**702,549,446**	**3,759**	**611,672**	**122,684**	**2,157,079,246**	**2,937**
	Total général, toutes industries	**195,843**	**78,382**	**1,016,679,409**	**3,707**	**828,363**	**224,863**	**2,940,338,939**	**2,792**

Salaire moyen des ouvriers.—La comparaison du salaire par province ou groupe doit, dans chaque cas, tenir compte du genre d'industries, car la répartition des industries revêt une importance régionale très définie. Certaines industries exigent un personnel habile et expéditif ou capable d'efforts musculaires; en d'autres, la main-d'œuvre doit se composer d'artisans ou posséder des connaissances techniques approfondies. Les ouvriers de ces dernières industries commandent naturellement des salaires relativement plus élevés que ceux d'industries qui emploient de simples manœuvres.

Le rang des provinces et des industries, quant au salaire annuel, diffère souvent de leur rang quant au salaire hebdomadaire ou horaire, à cause du nombre de semaines de travail durant l'année et du nombre d'heures de travail par semaine.

21.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des ouvriers et des ouvrières des industries manufacturières, 1946-1953

NOTA.—Les chiffres reposent sur les déclarations des établissements employant 15 personnes ou plus; les chiffres de 1946 et 1947 portent sur la dernière semaine de novembre et ceux des années ultérieures, sur la dernière semaine d'octobre.

Année	Salaire moyen			Heures de travail par semaine
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	
	$	$	cents	nombre
Ouvriers—				
1946	1,702	36.23	80·7	44·9
1947	1,909	41.35	92·1	44·9
1948	2,175	45.73	102·3	44·7
1949	2,291	47.33	106·6	44·4
1950	2,419	50.93	114·2	44·6
1951	2,693	56.46	131·3	43·0
1952	2,915	60.85	104·2	43·4
1953	3,082	62.61	147·1	42·6
Ouvrières—				
1946	943	20.08	50·2	40·0
1947	1,067	23.11	58·2	39·7
1948	1,233	25.91	65·1	39·8
1949	1,315	27.18	68·3	39·8
1950	1,376	29.20	72·5	40·0
1951	1,492	31.07	82·5	37·9
1952	1,638	34.17	86·3	39·6
1953	1,725	35.07	91·0	38·5
Tous ouvriers—				
1946	1,516	32.38	74·1	43·7
1947	1,713	37.19	85·1	43·7
1948	1,960	41.25	94·6	43·6
1949	2,067	42.61	98·4	43·3
1950	2,183	45.94	105·6	43·5
1951	2,434	51.32	122·2	42·0
1952	2,647	55.17	129·5	42·6
1953	2,792	56.75	135·9	41·7

22.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des ouvriers des industries manufacturières, par province et par groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Salaire moyen			Heures de travail par semaine
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	
PROVINCE	$	$	cents	nombre
Terre-Neuve	2,549	57.11	2·131	43·2
Île-du-Prince-Édouard	1,616	38.07	83·1	45·2
Nouvelle-Écosse	2,313	49.27	118·3	41·6
Nouveau-Brunswick	2,320	49.93	117·0	42·7
Québec	2,558	52.48	122·5	42·8
Ontario	2,980	59.34	143·5	41·4
Manitoba	2,619	53.48	130·8	40·9
Saskatchewan	2,785	56.33	136·9	41·2
Alberta	2,718	58.43	141·7	41·2
Colombie-Britannique	3,108	64.76	164·1	39·5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	3,331	..	..	..
Canada	**2,792**	**56·75**	**135·9**	**41·7**
GROUPE INDUSTRIEL				
Aliments et boissons	2,393	49.47	116·2	42·6
Tabac et produits	2,580	52.43	129·5	40·5
Articles en caoutchouc	2,981	59.08	142·8	41·4
Articles en cuir	1,928	37.90	98·4	38·5
Textiles (sans le vêtement)	2,278	44.20	107·6	41·1
Vêtement (textile et fourrures)	1,886	37.15	97·3	38·2
Articles en bois	2,399	53.40	122·0	43·8
Articles en papier	3,434	66.85	153·4	43·6
Impression, édition et industries connexes	3,058	63.10	157·6	40·0
Produits du fer et de l'acier	3,267	65.02	154·4	42·1
Matériel de transport	3,406	65.45	157·2	41·6
Produits des métaux non ferreux	3,277	64.43	155·2	41·5
Appareils et fournitures électriques	2,994	60.65	145·1	41·8
Produits des minéraux non métalliques	2,990	60.28	135·8	44·4
Dérivés du pétrole et du charbon	3,729	76.96	184·8	41·6
Produits chimiques et parachimiques	2,995	58.72	138·9	42·3
Fabrications diverses	2,343	47.47	112·4	42·2

23.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des ouvriers et des ouvrières des industries manufacturières, par province et groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Ouvriers				Ouvrières			
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	Heures de travail par semaine	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	Heures de travail par semaine
	$	$	cents	nombre	$	$	cents	nombre
PROVINCE								
Terre-Neuve	2,735	60.50	13·82	43·8	911	20.13	53·8	37.4
Île-du-Prince-Édouard	1,846	42.94	9·30	45·8	1,032	24.02	53·8	43.0
Nouvelle-Écosse	2,494	53.15	12·74	41·7	1,100	23.45	56·9	41.2
Nouveau-Brunswick	2,534	54.48	12·44	43·8	1,234	26.51	71·6	37.0
Québec	2,911	59.72	13·45	44·4	1,592	32.67	84·8	38.5
Ontario	3,257	65.00	15·46	42·0	1,892	37.74	97·5	38.7
Manitoba	2,925	59.21	14·20	41·7	1,580	31.98	84·4	37.9
Saskatchewan	2,909	58.73	14·12	41·6	1,865	37.62	99·5	37.8
Alberta	2,864	61.66	14·77	41·7	1,787	38.45	100·9	38.1
Colombie-Britannique	3,277	68.10	17·09	39·8	1,842	38.28	105·1	36.4
Yukon et Territoires du N.-Ouest	..	..	..	..	..	..	..	..
Canada, 1952	**3,082**	**62·71**	**147·1**	**42·6**	**1,723**	**35·07**	**91·0**	**38·5**
GROUPE INDUSTRIEL								
Aliments et boissons	2,687	56.52	128·1	44·1	1,537	32.31	83·3	38·8
Tabac et produits	3,025	61.69	147·5	41·8	2,305	46.99	118·4	39·7
Articles en caoutchouc	3,259	64.74	153·1	42·3	2,102	41.73	108·0	38·6
Articles en cuir	2,310	45.27	113·6	39·9	1,437	28.18	76·7	36·7
Textile (sans le vêtement)	2,545	49.28	116·5	42·3	1,825	35.34	90·8	38·9
Vêtement (textile et fourrure)	2,667	53.33	131 4	40 6	1,547	30.94	83·0	37·3
Articles en bois	2,435	54.36	123·6	44·0	1,717	38.35	95·0	40·4
Articles en papier	3,648	70.77	160·8	44·0	1,842	35.77	89·4	40·4
Impression, édition et industries connexes	3,446	71.65	176·2	40·7	1,637	34.06	89·8	37·9
Produits du fer et de l'acier	3,322	66.10	156·5	42·2	2,222	44.20	111·5	39·6
Matériel de transport	3,438	66.11	158·2	41·8	2,244	47.00	123·3	38·1
Produits des non-ferreux	3,399	66.59	159·9	41·6	1,852	36.30	91·2	39·8
Appareils et fournitures électriques	3,298	67.24	158·0	42·6	2,259	46.05	114·8	40·1
Produits des minéraux non métalliques	3,084	62.26	139·2	44·7	1,884	38.03	92·9	40·9
Dérivés du pétrole et du charbon	3,739	77.17	185·2	41·7	2,056	—	—	—
Produits chim. et parachimiques	3,255	63.57	148·3	42·9	1,823	356.3	90·2	39·5
Fabrications diverses	2,760	56.37	128·8	43·7	1,673	341.7	85·4	40·0

Salaire moyen des cadres et employés de bureau.—Depuis 1946, le relevé du salaire et des heures de travail hebdomadaires des ouvriers embrasse également les employés de bureau. Le salaire et les heures de travail sont déclarés pour les hommes et les femmes, répartis entre 13 groupes d'heures s'échelonnant de 30 ou moins à 65 et plus. Le salaire de la semaine est le montant brut versé avant les retenues (impôt sur le revenu, assurance-chômage, etc.). Le salaire horaire, le salaire hebdomadaire et les heures de travail se fondent donc directement sur les déclarations. Le salaire annuel est établi par la mise en corrélation du salaire hebdomadaire et des résultats du recensement annuel de l'industrie.

A l'avenir, le classement des employés se fondera alternativement sur deux données. Une année, ils seront classés d'après les heures de travail par semaine et l'année suivante, d'après le salaire hebdomadaire. Des renseignements seront ainsi fournis et sur le nombre d'heures de travail par semaine et sur les salaires hebdomadaires des employés de l'industrie manufacturière.

La moyenne du salaire annuel des employés de bureau (hommes), en 1953, a été de $4,327, le salaire hebdomadaire, de $86.43, et le salaire horaire, de $2.19. Pour les femmes, les sommes correspondantes sont: $2,159, $43.13—$35, $1.14. La moyenne annuelle de tous les employés de bureau a été de $3,707 en 1953, augmentation de 63 p. 100 depuis 1946. Le salaire hebdomadaire, ($73.87) a été de 68 p. 100 plus élevé et le salaire horaire ($1.89), de 78 p. 100.

24.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des cadres et employés de bureau (hommes et femmes) des industries manufacturières, 1946-1953

NOTA.—Les chiffres reposent sur les déclarations des établissements employant 15 personnes ou plus; les chiffres de 1946 et 1947 portent sur la dernière semaine de novembre et ceux des années ultérieures, sur la dernière semaine d'octobre.

Année	Salaire moyen			Heures de travail par semaine
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	
	$	$	cents	nombre
Hommes				
1946	..	53.21	126·7	42·0
1947	..	60.21	146·1	41·2
1948	3,147	63.47	154·4	41·1
1949	3,317	65.37	160·2	40·8
1950	3,507	69.35	172·5	40·2
1951	3,852	77.55	193·9	40·0
1952	3,985	82.60	207·0	39·9
1953	4,327	86.43	219·0	39·5
Femmes				
1946	..	25.91	65·6	39·5
1947	..	28.68	73·7	38·9
1948	1,551	31.26	80·5	38·8
1949	1,655	32.62	84·5	38·6
1950	1,739	34.38	89·5	38·4
1951	1,907	38.42	100·6	38·2
1952	2,323	41.26	108·6	38·1
1953	2,159	43.13	113·8	37·9
Total				
1946	.. 2,270	43.85	106·7	41·1
1947	2,484	49.78	123·2	40·4
1948	2,687	52.91	131·3	40·3
1949	2,863	54.85	136·8	40·1
1950	2,998	58.74	148·0	39·7
1951	3,296	65.98	167·0	39·5
1952	3,513	70.75	179·6	39·4
1953	3,707	73.87	189·4	39·0

25.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des cadres et employés de bureau des industries manufacturières, par province et par groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Salaire moyen			Heures de travail par semaine
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	
PROVINCE	$	$	cents	nombre
Terre-Neuve	2,403	68.54	164.0	41..8
Île-du-Prince-Édouard	2,009	53.69	132.6	40.5
Nouvelle-Ecosse	2,775	62.82	155.1	40.5
Nouveau-Brunswick	3,096	62.96	153.9	40.9
Québec	3,670	72.23	184.3	39.2
Ontario	3,892	75.69	195.6	38.7
Manitoba	3,419	66.35	166.3	39.9
Saskatchewan	2,809	61.30	150.6	40.7
Alberta	3,081	69.93	174.8	40.0
Colombie-Britannique	3,609	78.41	199.0	39.4
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	..	..	..	..
Canada	**3,707**	**73 87**	**189 4**	**39 0**

25.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des cadres et employés de bureau des industries manufacturières, par province et par groupe industriel, 1953—fin

Province et groupe industriel	Salaire moyen			Heures de travail par semaine
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	
GROUPE INDUSTRIEL	$	$	cents	nombre
Aliments et boissons	3,325	68.37	170.9	40.0
Tabac et produits	4,351	73.72	197.6	37.3
Articles en caoutchouc	3,632	71.04	182.6	38.9
Articles en cuir	3,623	61.71	155.1	39.8
Textiles (sans le vêtement)	3,827	70.73	178.2	39.7
Vêtement (textile et fourrure)	3,674	62.41	157.6	39.6
Articles en bois	2,534	71.35	173.2	41.2
Articles en papier	4,808	87.68	230.7	38.0
Impression, édition et industries connexes	3,142	63.88	171.3	37.3
Produits du fer et de l'acier	3,993	74.88	192.5	38.9
Matériel de transport	4,301	79.43	199.1	39.9
Produits des non-ferreux	4,057	80.30	203.8	39.4
Appareils et fournitures électriques	3,925	75.07	194.5	38.6
Produits des minéraux non métalliques	3,736	74.31	189.6	39.2
Dérivés du pétrole et du charbon	4,217	98.27	264.2	37.2
Produits chimiques et parachimiques	3,808	74.59	194.8	38.3
Fabrications diverses	3,733	69.21	177.9	38.9

26.—Moyenne du salaire annuel, hebdomadaire et horaire des cadres et employés de bureau (hommes et femmes), des industries manufacturières, par province et groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Hommes				Femmes			
	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	Heures de travail par semaine	Annuel	Hebdomadaire	Horaire	Heures de travail par semaine
PROVINCE	$	$	cents	nombre	$	$	cents	nombre
Terre-Neuve	2,620	78.07	185·9	42·0	1,554	34.44	84·0	41·0
Île-du-Prince-Édouard	2,260	64.81	158·1	40·8	1,087	31.15	78·5	39·7
Nouvelle-Écosse	3,122	72.01	176·1	40·9	1,539	35.48	90·5	39·2
Nouveau-Brunswick	3,564	73.48	178·8	41·1	1,711	35.25	86·8	40·6
Québec	4,260	84.12	211·9	39·7	2,143	42.33	111·7	37·9
Ontario	4,609	89.28	227·8	39·2	2,281	44.23	117·6	37·6
Manitoba	3,955	76.47	190·2	40·2	1,966	37.98	97·9	38·8
Saskatchewan	3,167	71.66	173·5	41·3	1,774	40.16	101·9	39·4
Alberta	3,484	79.64	197·1	40·4	1,840	42.05	108·4	38·8
Colombie-Britannique	4,075	89.70	225·9	39·7	1,993	43.84	114·2	38·4
Yukon et Territoires du N.-Ouest	..	..	..	..	..	..	..	..
Canada	**4,327**	**86·43**	**218·8**	**39·5**	**2,159**	**43·13**	**113·8**	**37·9**
GROUPE INDUSTRIEL								
Aliments et boissons	3,856	78.32	192·9	40·6	2,044	41.55	108·2	38·4
Tabac et produits	5,149	86.27	230·7	37·4	2,930	49.05	131·9	37·2
Articles en caoutchouc	4,210	82.25	210·4	39·1	2,143	41.84	109·5	38·2
Articles en cuir	4,256	73.25	180·4	40·6	2,162	37.24	98·3	37·9
Textiles (sans le vêtement)	4,635	84.77	209·3	40·5	2,234	40.87	107·3	38·1
Vêtement (textile et fourrure)	4,541	78.81	194·1	40·6	2,316	40.18	105·2	38·2
Articles en bois	2,717	81.52	193·6	42·1	1,342	40.28	104·6	38·5
Articles en papier	5,693	102.39	267·3	38·3	2,550	45.92	123·8	37·1
Impression, édition et industries connexes	3,840	78.01	208·6	37·4	2,016	40.95	110·7	37·0
Produits du fer et de l'acier	4,598	86.02	218·9	39·3	2,285	42.71	113·6	37·6
Matériel de transport	4,876	90.20	224·4	40·2	2,482	45.93	118·4	38·8
Produits des non-ferreux	4,693	93.16	233·5	39·9	2,239	44.44	117·6	37·8
Appareils et fournitures électriques	4,565	87.17	224·7	38·8	2,360	45.04	118·8	37·9
Produits des minéraux non métalliques	4,304	85.84	215·1	39·9	2,174	43.36	116·9	37·1
Dérivés du pétrole et du charbon	4,881	111.87	298·3	37·5	2,309	52.95	146·3	36·2
Produits chim. et parachimiques	4,581	88.12	228·9	38·5	2,236	44.90	119·1	37·7
Fabrications diverses	4,053	84.11	213·5	39·4	2,027	42·08	111·5	37·8

On a commencé en 1951 une enquête triennale sur le salaire hebdomadaire des salariés classés en *a)* administrateurs et professionnels et *b)* employés de bureau. Les résultats de 1954 indiquent que, dans la catégorie des administrateurs, les hommes employés dans le groupe du pétrole et du charbon étaient les mieux payés, suivis de ceux employés dans les groupes des produits du papier, du matériel de transport et des appareils et fournitures électriques. Les administrateurs du groupe des aliments et boissons étaient les moins payés. Dans la même catégorie, les femmes du groupe des dérivés du pétrole et du charbon étaient les mieux rémunérées et celles du groupe des articles en cuir, les moins payées.

Dans le cas des employés de bureau, le groupe du matériel de transport versait les plus hauts salaires aux hommes et le groupe des dérivés du pétrole et du charbon, les plus hauts salaires aux femmes. Le groupe des articles en cuir payait les plus bas salaires tant aux hommes qu'aux femmes.

27.—Salaire hebdomadaire moyen des cadres et employés de bureau des industries manufacturières, par province et par groupe industriel, 1954

Province et groupe industriel	Administrateurs et professionnels			Employés de bureau			Tous salariés		
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
PROVINCE									
Terre-Neuve	112.78	--	112.28	60.20	37.01	53.32	80.34	37.55	71.39
Île-du-Prince-Édouard	83.47	--	83.47	46.14	30.60	40.01	58.50	30.60	50.04
Nouvelle-Écosse	91.72	--	91.04	61.35	35.17	50.52	76.37	35.64	65.91
Nouveau-Brunswick	97.32		96.48	62.69	35.61	51.71	77.96	35.98	66.18
Québec	109.13	64·70	107.42	68.80	43.77	58.24	88.64	44.83	76.32
Ontario	114.38	66·15	112.90	73.22	45.09	60.58	93.91	45.88	79.67
Manitoba	97.38	58·43	96.31	63.35	63.35	53.52	79.10	39.67	68.30
Saskatchewan	86.34	--	85.69	60.27	60.27	50.57	74.68	41.65	63.96
Alberta	103.80	-	103.37	66.81	66.81	57.01	85.34	43.04	74.38
Colombie-Britannique	110.32	60·56	109.02	74.58	74.58	62.40	93.83	45.22	81.81
Total	**111·14**	**64·89**	**109·67**	**70·94**	**44·16**	**59·29**	**90·99**	**45·00**	**77·81**
GROUPE INDUSTRIEL									
Aliments et boissons	94.68	59.38	93.93	65.06	42.33	54.81	81.40	42.87	70.78
Tabac et produits	106.59	--	105.52	68.31	51.06	57.85	93.84	53.44	79.50
Articles en caoutchouc	107.27	--	107.27	64.87	43.24	55.75	85.57	43.80	74.07
Articles en cuir	95.04	51.60	92.00	59.70	37.94	49.26	77.23	38.96	64.44
Textiles (sans le vêtement)	108.98	60.52	107.28	62.10	40.99	51.19	88.28	41.80	72.94
Vêtement (textile et fourrure)	102.45	55.94	96.56	60.88	40.07	48.30	84.43	41.82	66.24
Articles en bois	101.97	59.23	101.31	66.58	41.36	56.42	84.81	41.79	74.01
Articles en papier	136.86	67.43	135.11	78.28	47.70	65.42	109.16	48.45	93.19
Impression, édition et industries connexes	108.44	67.64	105.92	63.28	40.92	51.68	83.19	42.14	67.30
Produits du fer et de l'acier	111.81	67.79	111.19	70.42	44.43	60.52	89.57	44.88	78.30
Matériel de transport	120.40	71.21	119.86	80.01	47.90	69.64	95.28	48.22	84.40
Produits des non-ferreux	114.06	61.79	113.05	77.08	45.96	64.44	97.90	46.53	85.75
Appareils et fournitures électriques	112.43	71.90	111.58	74.58	46.13	63.44	90.46	46.73	78.36
Produits des minéraux non métalliques	110.18	--	109.49	68.21	44.44	58.33	89.31	45.01	77.54
Dérivés du pétrole et du charbon	142.07	74.81	138.05	69.59	51.13	61.61	116.07	54.20	101.28
Produits chim. et parachimiques	108.94	71.72	107.44	68.97	45.62	56.30	94.51	47.16	79.70
Fabrications diverses	107.61	62.80	105.69	66.95	43.57	54.06	89.72	44.42	73.34

Salaire réel des employés—En divisant le nombre-indice du salaire annuel moyen par celui du coût de la vie, on obtient celui du salaire "réel". Les nombres-indices de 1944-1953 figurent au tableau **28.**

28.—Salaire annuel moyen et nombres-indices du salaire, du coût de la vie et du salaire réel des ouvriers des industries manufacturières, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1931-1943 paraissent à la page 584 de l'*Annuaire* de 1947.

Année	Total des salaires	Moyenne d'ouvriers	Salaire annuel moyen	Nombres-indices (1949=100)		
				Salaire annuel moyen	Coût de la vie	Valeur réelle du salaire annuel moyen
	$	nombre	$			
1944	1,611,555,776	1,030,324	1,564	75·7	74·6	101·5
1945	1,427,915,830	928,665	1,538	74·4	75·0	99·2
1946	1,329,811,478	877,150	1,516	73·3	77·5	94·6
1947	1,611,232,166	940,650	1,713	82·9	84·8	97·8
1948	1,876,773,231	957,491	1,960	94·8	97·0	97·7
1949	1,963,462,720	949,656	2,067	100·0	100·0	100·0
1950	2,078,634,086	952,244	2,183	105·6	102·9	102·6
1951	2,459,566,313	1,010,588	2,434	117·8	113·7	103·6
1952	2,713,714,909	1,025,355	2,647	128·1	116·5	110·0
1953	2,940,338,939	1,053,226	2,792	135·1	115·5	117·0

Pourcentage des salaires par rapport à la valeur nette de la production.—Le tableau **29** montre le rapport qui existe entre les salaires payés par les manufacturiers et la valeur nette totale de la production. Bien qu'on se serve souvent de la production brute dans ces calculs, les salaires proviennent, en somme, de la valeur ajoutée aux matières premières pendant que celles-ci sont dans l'établissement, valeur qui représente la production effective de la manufacture et constitue la seule source des sommes nécessaires au paiement des salaires, des intérêts, du loyer, des taxes, des réparations et de tous les autres frais généraux ordinaires. De 1924 à 1929, le pourcentage des salaires des cadres par rapport à la valeur ajoutée a diminué constamment à mesure que la production manufacturière augmentait, mais de 1931 à 1935 et de nouveau en 1938 et 1939, en raison du ralentissement industriel, il a été supérieur à la normale. Il faut se rappeler, toutefois, que le nombre des cadres a augmenté de 322 p. 100 de 1917 à 1953, tandis que celui des ouvriers ne s'est accru que de 146 p. 100. Le pourcentage des salaires des premiers a fluctué beaucoup moins que celui des salaires des seconds. Le nombre d'ouvriers s'adapte plus rapidement à l'activité industrielle de même que leurs salaires aux prix des produits. Depuis 1939, 50 p. 100 de l'augmentation de la valeur nette de la production ($6,462,017,450) a été affecté au relèvement des salaires.

29.—Pourcentage des salaires par rapport à la valeur nette de la production manufacturière, 1944-1953

Année	Valeur ajoutée par la transformation[1]	Salaires des cadres	Salaires des ouvriers	Pourcentage, par rapport à la valeur ajoutée,		
				des salaires des cadres	des salaires des ouvriers	du total des salaires
	$	$	$	%	%	%
1944	4,015,776,010	418,065,594	1,611,555,776	10·4	40·2	50·6
1945	3,564,315,899	417,857,619	1,427,915,830	11·7	40·1	51·8
1946	3,467,004,980	410,875,776	1,329,811,478	11·8	38·4	50·2
1947	4,292,055,802	474,693,800	1,611,232,166	11·0	37·6	48·6
1948	4,938,786,981	532,594,959	1,876,773,231	10·8	38·0	48·8
1949	5,330,566,434	628,427,937	1,963,462,720	11·8	36·8	48·6
1950	5,942,058,229	692,633,349	2,078,634,086	11·6	35·0	46·6
1951	6,940,946,783	816,714,604	2,459,566,313	11·8	35·4	47·2
1952	7,443,533,199	923,905,251	2,713,714,909	12·4	36·5	48·9
1953	7,993,069,351	1,016,679,409	2,940,338,939	12·7	36·8	49·5

[1] Équivalant à la "valeur nette de la production"; voir renvoi 1, tableau 1, p. 646.

Sous-section 2.—Frais d'établissement et d'entretien

Avant 1944, les renseignements recueillis au sujet des capitaux investis portaient: 1° sur le capital fixe (terrains, édifices, agencements, machines, outils et autre équipement); 2° sur le capital de roulement (valeur d'inventaire des matières premières, produits en transformation, combustible et fournitures diverses en mains, valeur d'inventaire des produits finis; encaisse, effets et comptes à recevoir, dépenses payées par anticipation, etc.). En 1944, ces renseignements ont été remplacés par la statistique sur les frais d'établissement et d'entretien.

L'accroissement remarquable des investissements de l'industrie canadienne depuis le début du XX° siècle a naturellement suivi la croissance rapide de l'activité industrielle. De 1900 à 1905, les investissements sont passés de $446,900,000 à $833,900,000 et à $1,958,700,000 en 1915. Pendant cette période, les établissements de cinq employés ou plus ont fait parvenir des rapports; bien que l'augmentation des prix de gros n'ait pas dépassé 37 p. 100, les investissements se sont accrus de près de 340 p. 100.

En 1943, les investissements de tous les établissements, sans égard au nombre d'employés mais à l'exclusion des centrales électriques, s'élevaient à 6,317 millions au regard de 2,234 millions en 1917, soit une augmentation de 171 p. 100. Au cours de la même période, les prix de gros ont baissé d'environ 13 p. 100.

En 1953, les immobilisations des industries se sont chiffrées par $324,500,000 pour la construction, $644,500,000 pour les machines et l'équipement et $480,100,000 pour les réparations. Sur le total des immobilisations (969 millions) de 1953, le groupe des produits chimiques en a déclaré 13·9 p. 100, les produits du fer et de l'acier, 13·0 p. 100, les produits du papier, 11·8 p. 100, le matériel de transport, 11·1 p. 100, les aliments et boissons, 9·7 p. 100, les dérivés du pétrole et du charbon, 9·3 p. 100, les produits métalliques non ferreux, 9·0 p. 100, etc.

Au nombre des groupes qui ont déclaré des immobilisations de 25 millions ou plus en 1953, cinq ont signalé une augmentation et six, une diminution. Le matériel de transport vient en tête des groupes en augmentation en 1953 sur 1952 ($35,300,000), suivi des produits métalliques non ferreux ($8,600,000), des aliments et boissons ($7,700,000), des dérivés du pétrole et du charbon (4 millions) et des produits du bois ($2,800,000). Les groupes en diminution sont: les produits du papier, $25,400,000; fer et ses produits, $21,900,000; produits chimiques, $18,700,000; appareils et fournitures électriques, $4,400,000; textiles (sans le vêtement), $3,600,000; et produits minéraux non métalliques, 2 millions. En 1953, les immobilisations totales ont reculé de $3,600,000 contre une avance de 180 millions en 1952 et de 290 millions en 1951.

30.—Frais d'établissement et d'entretien des industries manufacturières, 1944-1953, et par province et groupe industriel, 1953

Année, province et groupe industriel	Frais d'établissement			Frais d'entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	(millions de dollars)					
1944	61·3	150·1	211·4	60·7	173·5	234·2
1945	75·9	204·2	280·1	63·1	170·6	233·7
1946	132·2	205·0	337·2	56·8	164·3	221·1
1947	184·7	343·2	527·9	62·4	210·7	273·1
1948	181·8	394·2	579·0	78·9	253·9	322·8
1949	156·6	379·2	535·8	66·7	267·2	333·9
1950	135·4	367·1	502·5	67·6	279·0	346·6
1951	267·6	525·0	792·6	85·0	337·0	422·0
1952	343·6	629·0	972·6	95·2	363·5	458·7

30.—Frais d'établissement et d'entretien des industries manufacturières, 1944-1953, et par province et groupe industriel, 1953—fin

Année, province et groupe industriel	Frais d'établissement			Frais d'entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	(millions de dollars)					
1953						
PROVINCE						
Terre-Neuve	5·2	8·1	13·3	1·6	4·1	5·7
Île-du-Prince-Édouard	0·2	0·7	0·9	0·1	0·2	0·3
Nouvelle-Écosse	4·4	8·9	13·3	7·4	8·4	15·8
Nouveau-Brunswick	2·1	8·8	10·9	1·7	9·0	10·7
Québec	44·9	140·2	185·1	22·0	111·4	133·4
Ontario	169·3	330·1	499·4	43·5	200·2	243·7
Manitoba	2·8	9·0	11·8	3·2	9·1	12·3
Saskatchewan	13·2	4·6	17·8	1·9	2·9	4·8
Alberta	27·2	64·3	91·5	3·9	8·7	12·6
Colombie-Britannique	55·2	69·8	125·0	9·3	31·5	40·8
Total, 1953	**324·5**	**644·5**	**969·0**	**94·6**	**385·5**	**480·1**
GROUPE INDUSTRIEL						
Aliments et boissons	26·0	59·0	85·0	12·8	40·1	52·9
Tabac et produits	1·0	2·2	3·2	0·6	1·5	2·1
Articles en caoutchouc	4·1	11·1	15·2	1·3	6·1	7·4
Articles en cuir	0·9	2·2	3·1	0·7	2·3	3·0
Textiles (sans le vêtement)	7·9	20·0	27·9	2·8	16·6	19·4
Vêtement (textile et fourrure)	3·8	10·6	14·4	1·5	4·5	6·0
Articles en bois	10·4	24·2	34·6	7·8	22·3	30·1
Articles en papier	22·5	81·6	104·1	7·0	69·7	76·7
Impression, édition et industries connexes	3·8	12·6	16·4	2·0	4·4	6·4
Produits du fer et de l'acier	35·5	78·5	114·0	15·6	70·8	86·4
Matériel de transport	46·9	50·5	97·4	11·9	33·0	44·9
Produits des non-ferreux	37·6	41·7	79·3	8·7	36·1	44·8
Appareils et fournitures électriques	15·8	20·2	36·0	2·7	14·2	16·9
Produits des minéraux non métalliques	11·0	21·3	32·3	2·2	22·1	24·3
Dérivés du pétrole et du charbon	61·6	19·9	81·5	11·8	12·0	23·8
Produits chimiques et parachimiques	32·0	90·3	122·3	4·3	26·5	30·8
Fabrications diverses	3·7	5·0	8·7	0·9	3·3	4·2
Articles de capital imputés sur les frais d'exploitation	—	93·6	93·6	—	—	—

Sous-section 3.—Importance des établissements

L'importance d'un établissement manufacturier se mesure généralement par la valeur de la production ou par le nombre d'employés, mais chacune de ces méthodes a ses limitations. La première doit tenir compte des fluctuations des prix; pour ce qui est des comparaisons entre industries, elle donne l'impression que celles dont les matières coûtent relativement cher fonctionnent sur une plus grande échelle. La seconde ne tient pas compte des différences d'équipement selon les époques ou les industries; il va sans dire que l'utilisation accrue de la machine, comme dans les meuneries, peut faire augmenter la production et diminuer le nombre d'employés.

Importance des établissements d'après la valeur brute de la production.—En 1929, les établissements d'une production supérieure à un million de dollars étaient au nombre de 719 et l'ensemble de leurs fabrications, évalué à $2,516,064,954, formait 62 p. 100 du total de l'industrie manufacturière. Puis en 1931, il n'y en avait plus que 482 et leur production était tombée à $1,451,658,954 ou 53 p. 100 du total. En 1944, la guerre avait porté leur nombre à 1,376 et leur part de la production totale, à 75 p. 100 environ. Avec le ralentissement de l'activité dans les grandes usines de guerre, les établissements d'une production d'un million ou plus ne répondaient plus que pour 67 p. 100 du total en 1946, bien que leur nombre fût passé à 1,442. En 1947, il s'élevait à 1,716 et la proportion à 72 p. 100. Les prix et le volume de la production ayant augmenté de 1947 à 1953, les établissements qui ont produit pour un million ou plus en 1953 se comptaient par 2,508 et leur apport s'élevait à 79 p. 100.

31.—Production totale et moyenne des établissements manufacturiers groupés selon la valeur de la production, 1929, 1939, 1944, 1949, 1952 et 1953

Valeur brute de la production	Établissements	Production totale	Moyenne par établissement	Établissements	Production totale	Moyenne par établissement
	1929[1]			1939[2]		
	nombre	$	$	nombre	$	$
Moins de $25,000	14,024	106,735,470	7,611	15,623	120,903,054	7,739
$ 25,000 à $ 50,000	2,802	99,529,725	35,521	2,803	99,558,383	35,519
50,000 à 100,000	2,209	156,308,744	70,760	2,215	156,410,769	70,614
100,000 à 200,000	1,688	237,532,492	140,718	1,584	225,582,130	142,413
200,000 à 500,000	1,519	504,218,217	331,941	1,285	390,626,844	303,990
500,000 à 1,000,000	636	445,597,677	697,481	689	466,441,130	676,983
1,000,000 à 5,000,000	601	1,217,866,089	2,026,400	520	1,091,293,939	2,098,642
5,000,000 et plus	118	1,298,198,865	11,001,685	81	923,724,311	11,404,004
Total et moyenne	**23,597**	**4,063,987,279**	**172,225**	**24,800**	**3,474,540,560**	**140,102**
	1944			1949		
	nombre	$	$	nombre	$	$
Moins de $25,000	13,942	128,782,147	9,237	16,176	145,907,685	9,020
$ 25,000 à $ 50,000	4,011	143,023,914	35,658	4,884	174,899,010	35,810
50,000 à 100,000	3,442	245,273,500	71,259	4,487	320,878,071	71,513
100,000 à 200,000	2,513	355,235,489	141,359	3,630	514,921,581	141,852
200,000 à 500,000	2,256	714,546,348	316,721	3,195	1,000,486,294	313,411
500,000 à 1,000,000	943	661,670,696	701,666	1,494	1,041,235,578	696,945
1,000,000 à 5,000,000	1,089	2,294,546,053	2,107,021	1,505	3,164,936,378	2,102,948
5,000,000 et plus	287	4,530,614,372	15,786,113	421	6,116,328,703	14,528,097
Total et moyenne	**28,483**	**9,073,692,519**	**318,565**	**35,792**	**12,479,593,300**	**348,670**
	1952[3,4]			1953[3,4]		
	nombre	$	$	nombre	$	$
Moins de $25,000	16,123	147,968,877	9,178	15,807	146,599,625	9,274
$ 25,000 à $ 50,000	5,116	183,103,579	35,790	5,118	183,997,805	35,934
50,000 à 100,000	4,834	346,482,743	71,676	4,899	352,483,499	71,950
100,000 à 200,000	3,939	559,681,909	142,087	4,117	583,719,868	141,783
200,000 à 500,000	3,759	1,188,144,845	316,680	3,774	1,185,376,535	314,090
500,000 à 1,000,000	1,761	1,230,769,856	698,904	1,884	1,308,968,277	694,781
1,000,000 à 5,000,000	1,839	3,936,369,518	2,140,495	1,916	4,033,967,234	2,105,411
5,000,000 et plus	558	9,390,165,708	16,828,254	592	9,990,394,011	16,875,666
Total et moyenne	**37,929**	**16,982,687,035**	**447,749**	**38,107**	**17,785,416,854**	**466,723**

[1] Y compris les centrales électriques et les teintureries, établissements de nettoyage et buanderies. [2] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest. [3] Comprend Terre-Neuve. [4] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur d'origine des expéditions; voir texte, pp. 645–646.

Importance des établissements d'après le nombre d'employés.—En 1929, les établissements qui employaient 501 personnes ou plus comptaient 27·3 p. 100 de tous les employés de l'industrie manufacturière. Le marasme économique ayant freiné la concentration de la production dans de grands établissements, le pourcentage était tombé à 20·5 en 1933 (centrales électriques comprises), mais il était remonté à 25·6 en 1939. Il en est de même des établissements de 101 employés ou plus. En 1929, ils employaient 61·9 p. 100 du total; en 1933, 55·7 p. 100; et en 1939, 61·5 p. 100.

La concentration des industries durant la dernière guerre dans de grandes entreprises se traduit par l'augmentation du nombre de manufactures de 500 employés ou plus. En 1939, ces établissements, au nombre de 172, employaient 25·6 p. 100 de tout l'effectif. En 1944, le nombre était rendu à 383 et le pourcentage, à 47. Une analyse plus poussée de ce dernier groupe fait voir que, en 1944, 226 établissements employaient de 500 à 999 personnes, 56 de 1,000 à 1,499, et 101 plus de 1,500. Douze établissements en occupaient plus de 7,000.

La paix rétablie, les grands établissements ont réduit leur activité, si bien qu'en 1953 seulement 82 comptaient plus de 1,500 employés contre 101 en 1944.

32.—Manufactures classées selon le nombre d'employés, par province, 1953

Province ou territoire	Employés					
	Jusqu à 499	500 à 799	800 à 999	1,000 à 1,499	1,500 ou plus	Total
Terre-Neuve	936	1	—	1	1	939
Île-du-Prince-Édouard	216	—	—	—	—	216
Nouvelle-Écosse	1,581	3	3	—	4	1,591
Nouveau-Brunswick	1,085	5	1	2	1	1,094
Québec	11,997	63	24	23	25	12,132
Ontario	12,920	91	26	31	46	13,114
Manitoba	1,532	3	—	2	3	1,540
Saskatchewan	1,062	—	—	—	—	1,062
Alberta	2,066	3	2	1	—	2,072
Colombie-Britannique	4,290	15	6	4	2	4,317
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	30	—	—	—	—	30
Canada	**37,715**	**184**	**62**	**64**	**82**	**38,107**

33.—Établissements manufacturiers et leur personnel groupés selon l'effectif de chaque établissement, 1929, 1939, 1944, 1949, 1952 et 1953

Groupe	Établissements	*Employés*	Moyenne par établissement	Établissements	*Employés*	Moyenne par établissement
	1929[1]			1939[2]		
Moins de 5 employés	12,273	30,446	2·5	13,002	28,020	2·2
5 à 20 employés	6,160	62,310	10·1	6,985	68,151	9·8
21 à 50 "	2,531	81,846	32·3	2,230	75,324	32·3
51 à 100 "	1,262	90,238	71·5	1,158	81,646	70·5
101 à 200 "	745	103,944	139·5	695	97,063	139·7
201 à 500 "	444	136,397	307·2	458	139,687	305·0
501 et plus	182	189,253	1,040·0	172	168,168	977·7
Total et moyenne	**23,597**	**694,434**	**29·4**	**24,800**	**658,059**	**26·5**
	1944			1949		
Moins de 5 employés	13,208	29,958	2·3	16,647	34,865	2·1
5 à 14 employés	7,111	58,804	8·3	9,133	75,482	8·3
15 à 49 "	4,615	124,408	27·0	5,967	159,012	26·7
50 à 99 "	1,622	113,869	70·2	1,905	132,069	69·3
100 à 199 "	900	126,192	140·2	1,114	156,084	140·1
200 à 499 "	644	196,707	305·4	694	213,130	307·1
500 à 999 "	383	573,344	1,497·0	332	391,455	1,179·1
1,000 et plus						
Sièges sociaux[3]	—	—	—	—	9,110	0·1
Total et moyenne	**28,483**	**1,222,882**	**42·9**	**35,792**	**1,171,207**	**32·7**
	1952[4]			1953[4]		
Moins de 5 employés	16,990	36,754	2·2	17,053	37,136	2·2
5 à 14 employés	9,688	79,975	8·2	9,800	81,666	8·3
15 à 49 "	6,280	167,897	26·7	6,200	165,880	26·8
50 à 99 "	1,985	138,080	69·6	2,057	142,308	69·2
100 à 199 "	1,122	156,902	139·8	1,157	161,166	139·3
200 à 499 "	719	221,507	308·1	748	230,639	308·3
500 à 999 "	241	165,139	685·2	246	172,858	702·7
1,000 et plus	141	308,099	2,185·1	146	321,469	2,201·8
Sièges sociaux[3]	—	14,029	—	—	14,329	—
Total et moyenne	**37,929**[5]	**1,288,382**	**34·0**	**38,107**[5]	**1,327,451**	**34·8**

[1] Comprend les centrales électriques et les teintureries, établissements de nettoyage et buanderies. [2] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest. [3] Situés ailleurs qu'à l'usine. [4] Comprend Terre-Neuve. [5] Comprend les établissements qui ne sont pas classables.

Importance des établissements dans les principales industries.—Le tableau 34 indique le degré de concentration de certaines des principales industries. La concentration est extrême dans le cas des véhicules automobiles, de la réduction et l'affinage des non-ferreux, du matériel roulant de chemin de fer, des filés et tissus de coton, de la pâte et du papier, du fer et de l'acier bruts et machines électriques lourdes. En revanche, elle est faible dans le cas de la confection pour femmes, des préparations alimentaires diverses, des meubles, du beurre et du fromage, du pain et produits connexes, des préparations de fruits et légumes, des scieries et des confections pour hommes.

34.—Importance proportionnelle des établissements de 200 employés ou plus dans les 25 principales industries, 1953

	Industrie	Nombre d'établissements	Pourcentage du total de l'industrie	Pourcentage des expéditions totales de l'industrie
1	Pâte et papier	76	60·0	94·2
2	Réduction et affinage des non-ferreux	17	94·4	99·9
3	Véhicules automobiles	10	50·0	98·5
4	Abattoirs et conserveries de viande	30	19·7	75·5
5	Dérivés du pétrole	16	29·1	83·9
6	Scieries	23	0·3	27·4
7	Fer et acier bruts	30	48·4	92·6
8	Avions et pièces	13	30·2	97·8
9	Beurre et fromage	17	1·1	19·1
10	Matériel roulant de chemin de fer	24	66·7	96·7
11	Pièces de véhicules automobiles	22	12·3	80·2
12	Articles en caoutchouc, y compris les chaussures	21	29·2	92·4
13	Préparations alimentaires diverses	4	1·2	15·6
14	Pain et produits connexes	24	0·9	29·0
15	Confections pour hommes	37	6·2	40·0
16	Meuneries	9	9·5	50·6
17	Appareils et accessoires électriques divers	17	11·3	75·9
18	Machines électriques lourdes	19	34·5	90·0
19	Impression et édition	30	3·8	66·6
20	Meubles	17	1·0	17·6
21	Machines industrielles	28	9·0	55·7
22	Tôlerie	26	8·2	61·6
23	Confection pour femmes	9	1·1	6·7
24	Filés et tissus de coton	30	55·6	92·7
25	Préparations de fruits et légumes	4	0·9	30·5

PARTIE III.—RÉPARTITION PROVINCIALE ET LOCALE DE LA PRODUCTION MANUFACTURIÈRE

Section 1.—Répartition provinciale

La présente section est une analyse générale de la concentration des industries manufacturières dans les provinces, les principales caractéristiques des industries de chaque province et leur répartition dans les principales villes du Canada. L'Ontario et le Québec sont de beaucoup les grandes provinces manufacturières du pays. Leur production globale en 1953 s'est élevée à $14,263,289,853, soit 80 p. 100 de toute la valeur brute des produits manufacturés. Leurs forces hydrauliques et autres diverses ressources et la proximité des grands marchés canadiens et américains ont été les facteurs de ces progrès.

Le tableau 1 révèle la prépondérance marquée de ces deux provinces dans chaque groupe industriel. Le Québec est premier dans le tabac manufacturé et ses produits, les textiles et le vêtement, les produits du papier et les dérivés du pétrole et du charbon. L'Ontatio domine dans chacun des autres groupes. Dans le groupe des produits du bois, la Colombie-Britannique figure pour 37 p. 100, dépassant ainsi l'Ontario (26 p. 100) et le Québec (22 p. 100). Dans chacun des autres groupes, l'Ontario et Québec l'emportent de beaucoup.

1.—Statistique sommaire des manufactures de chaque province, classées par groupe industriel, 1953

Province et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
Terre-Neuve	nomb.	nomb.	$	$	$	$
Aliments et boissons	75	3,621	5,954,562	12,922,597	12,556,690	26,221,514
Tabac et produits	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Articles en cuir	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Textiles	5	94	225,994	429,425	236,092	684,224
Vêtements	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits du bois	779	2,000	2,179,414	4,601,061	3,426,512	8,207,555
Produits du papier	3	3,502	14,620,636	23,657,671	35,452,650	61,436,478
Impression, édition et industries connexes	31	400	1,038,138	538,272	1,644,491	2,224,033
Produits du fer et de l'acier	10	363	977,906	737,983	1,608,256	2,406,046
Équipement de transport	7	63	120,248	83,422	174,842	262,381
Produits des minéraux non métalliques	15	324	999,737	992,658	1,752,616	3,095,789
Dérivés du pétrole et du charbon	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits chim. et parachimiques	6	71	224,082	641,652	634,476	1,293,889
Industries diverses	8	137	264,191	367,280	298,072	692,694
Total, Terre-Neuve	**939**	**10,575**	**26,604,908**	**44,972,021**	**57,784,697**	**106,524,603**
Île-du-Prince-Édouard						
Aliments et boissons	110	1,135	1,845,247	13,724,558	3,654,771	17,666,627
Tabac et produits	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Articles en cuir	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Textiles	3	64	114,545	1,085,078	141,526	1,233,524
Produits du bois	80	257	287,719	632,576	491,926	1,145,209
Impression, édition et industries connexes	9	154	341,066	152,585	580,580	745,933
Produits du fer et de l'acier	4	30	66,825	76,107	94,967	175,699
Équipement de transport	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Produits des minéraux non métalliques	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Produits chim. et parachimiques	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Industries diverses	10	169	440,443	1,292,894	914,991	2,231,978
Total, Île-du-Prince-Édouard	**216**	**1,809**	**3,095,845**	**16,963,798**	**5,878,761**	**23,198,970**
Nouvelle-Écosse						
Aliments et boissons	395	7,949	14,442,206	52,186,237	30,587,425	84,541,186
Articles en cuir	4	89	171,748	229,258	263,784	496,414
Textiles	11	517	1,164,583	2,726,687	2,389,295	5,245,295
Tricots	4	834	1,466,118	3,276,763	1,877,616	5,256,348
Vêtements	10	590	812,792	2,132,886	1,139,701	3,312,520
Produits du bois	858	4,815	7,099,042	19,934,359	13,418,245	32,914,487
Produits du papier	7	1,406	4,583,863	8,693,291	11,401,013	21,502,493
Impression, édition et industries connexes	127	1,237	3,101,824	2,159,789	6,056,500	8,327,374
Produits du fer et de l'acier	54	7,237	21,990,570	33,301,844	25,354,251	62,684,491
Équipement de transport	59	5,451	15,449,128	24,106,438	22,755,772	47,513,929
Appareils et fournitures électriques	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits des minéraux non métalliques	25	555	1,299,158	1,157,540	2,463,217	4,147,949
Dérivés du pétrole et du charbon	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits chim. et parachimiques	16	297	824,357	3,008,387	2,811,606	5,969,143
Industries diverses	21	1,063	3,985,366	28,530,056	7,389,740	38,100,635
Total, Nouvelle-Écosse	**1,591**	**32,040**	**76,390,755**	**180,543,535**	**127,917,165**	**320,012,264**
Nouveau-Brunswick						
Aliments et boissons	344	6,445	12,063,757	68,112,165	31,120,328	101,205,047
Articles en cuir	9	323	597,791	1,179,093	1,154,701	2,349,567
Textiles	16	1,690	3,631,460	4,734,435	4,953,003	9,986,217
Tricots	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Vêtement	6	180	247,585	474,047	356,717	835,001

Renvois à la fin du tableau, p. 691.

1.—Statistique sommaire des manufactures de chaque province, classées par groupe industriel, 1953—suite

Province et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nomb.	nomb.	$	$	$	$
Nouveau-Brunswick—fin						
Produits du bois	547	4,946	8,768,709	23,733,144	15,70 ,050	39,938,053
Produits du papier	14	3,996	15,626,013	42,439,683	36,791,987	85,816,852
Impression, édition et industries connexes	70	965	2,213,875	1,332,328	3,876,014	5,297,542
Industries du fer et de l'acier	29	1,202	3,145,860	4,612,547	5,124,905	9,957,657
Équipement de transport	11	3,023	8,913,003	8,056,036	11,881,501	20,284,780
Produits des métaux non ferreux	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits des minéraux non métalliques	24	584	1,607,948	2,556,969	3,173,989	6,811,178
Dérivés du pétrole et du charbon	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Produits chim. et parachimiques	7	157	466,637	3,927,055	1,779,050	5,766,008
Industries diverses	17	960	2,470,407	2,640,209	4,702,109	7,502,517
Total, Nouveau-Brunswick	**1,094**	**24,471**	**59,753,045**	**163,797,711**	**120,617,345**	**295,750,419**
Québec						
Aliments et boissons	2,627	44,929	111,983,856	589,818,606	300,276,002	902,784,897
Tabac et produits	34	7,503	22,405,927	77,103,195	63,932,237	141,451,706
Articles en caoutchouc	28	6,283	17,571,287	20,694,753	31,161,729	52,559,824
Articles en cuir	375	17,855	34,723,978	52,118,417	52,054,160	104,800,254
Textiles	449	41,009	102,577,497	207,634,179	153,365,717	368,041,696
Tricots	139	10,274	21,220,440	29,309,621	37,608,237	67,640,348
Vêtement	1,659	59,611	120,924,361	226,843,683	209,757,582	437,942,172
Produits du bois	3,362	33,972	70,727,068	151,872,713	122,155,111	277,313,207
Produits du papier	186	32,476	118,753,657	285,745,314	304,766,676	631,551,572
Impression, édition et industries connexes	1,130	17,806	5,151,283	48,950,798	95,498,875	145,385,477
Produits du fer et de l'acier	621	42,683	138,069,751	175,703,392	238,492,384	421,769,959
Équipement de transport	123	43,745	147,899,116	174,330,301	227,673,532	406,084,289
Produits des métaux non ferreux	178	18,426	62,710,177	286,300,042	163,904,678	482,445,445
Appareils et fournitures électriques	86	20,458	68,070,170	92,677,696	108,466,046	202,756,477
Produits des minéraux non métalliques	307	10,062	29,618,484	36,503,726	63,247,993	110,667,335
Dérivés du pétrole et du charbon	17	3,924	14,872,881	195,004,547	71,417,807	278,046,864
Produits chim. et parachimiques	368	20,649	65,534,921	134,026,946	138,896,012	281,016,371
Industries diverses	443	9,890	24,758,460	31,735,083	41,972,821	74,526,970
Total, Québec	**12,132**	**441,555**	**1,225,573,314**	**2,816,373,112**	**2,424,647,499**	**5,386,784,638**
Ontario						
Aliments et boissons	2,920	70,690	192,642,556	895,536,585	489,917,513	1,405,967,427
Tabac et produits	16	1,926	4,252,338	61,222,664	10,930,923	72,371,748
Articles en caoutchouc	39	16,267	53,289,706	93,562,852	141,173,937	237,746,006
Articles en cuir	244	13,578	32,920,891	57,979,230	46,663,956	105,972,135
Textiles	383	27,959	72,787,727	157,066,663	131,220,719	293,741,315
Tricots	133	12,725	28,570,681	43,027,438	39,886,593	83,882,637
Vêtement	836	26,708	61,943,392	96,602,321	93,260,996	190,619,048
Produits du bois	2,626	37,089	91,668,601	160,005,059	155,457,361	319,131,277
Produits du papier	267	33,202	118,162,422	272,534,254	269,601,918	565,626,274
Impression, édition et industries connexes	1,707	33,658	108,563,892	94,514,251	192,011,617	288,695,541
Produits du fer et de l'acier	1,379	120,198	423,978,663	616,462,682	763,383,605	1,416,611,044
Équipement de transport	247	88,159	330,858,455	852,415,360	634,467,438	1,498,155,294
Produits des métaux non ferreux	297	27,601	94,430,303	327,921,987	262,042,313	610,253,243
Appareils et fournitures électriques	274	54,735	177,721,037	281,698,048	339,744,085	626,626,696
Produits des minéraux non métalliques	502	17,578	58,221,614	71,157,289	131,360,625	219,570,624
Dérivés du pétrole et du charbon	35	8,066	31,639,374	187,824,365	76,778,107	277,477,794
Produits chim. et parachimiques	539	24,587	82,619,177	225,307,664	252,969,273	497,732,377
Industries diverses	670	19,828	54,611,389	65,295,850	99,255,483	166,324,510
Total, Ontario	**13,114**	**634,554**	**2,017,982,218**	**4,560,134,562**	**4,130,126,462**	**8,876,504,990**

Renvois à la fin du tableau, p. 691.

1.—Statistique sommaire des manufactures de chaque province, classées par groupe industriel, 1953—suite

Province et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nomb.	nomb.	$	$	$	$
Manitoba						
Aliments et boissons	306	10,061	28,293,417	175,523,413	65,695,823	243,815,623
Articles en caoutchouc[2]	2	2	2	2	2	2
Articles en cuir	27	676	1,314,583	2,709,572	2,038,145	4,785,467
Textiles	34	929	1,979,345	6,858,138	3,350,067	10,272,667
Tricots	5	187	370,144	936,222	491,856	1,436,340
Vêtement	160	6,055	12,623,568	25,431,313	20,013,563	45,606,876
Produits du bois	333	3,317	8,051,315	15,805,049	13,680,019	29,808,069
Produits du papier	22	1,409	4,478,708	12,100,746	14,206,129	27,379,843
Impression, édition et industries connexes	268	3,912	10,659,748	9,172,084	19,565,508	28,964,600
Produits du fer et de l'acier	124	5,064	16,319,866	21,034,307	34,838,643	56,965,945
Équipement de transport	24	7,758	24,536,188	26,679,859	25,827,010	53,144,395
Produits des métaux non ferreux	17	530	1,768,743	11,411,080	2,687,384	14,642,965
Appareils et fournitures électriques	19	832	2,266,920	4,332,918	4,648,226	9,062,897
Produits des minéraux non métalliques	39	1,085	3,048,634	4,104,808	8,655,557	14,215,394
Dérivés du pétrole et du charbon	6	582	2,138,581	20,571,775	5,313,753	27,021,780
Produits chim. et parachimiques	41	701	1,755,955	6,893,994	5,922,893	12,959,219
Industries diverses	55	642	1,520,564	1,837,837	2,862,863	4,790,379
Total, Manitoba	**1,540**	**43,740**	**121,126,279**	**345,403,115**	**229,797,439**	**584,872,459**
Saskatchewan						
Aliments et boissons	228	5,034	14,179,013	88,880,210	39,836,140	130,335,804
Articles en cuir	2	2	2	2	2	2
Textiles	8	81	171,454	1,124,250	134,095	1,263,123
Tricots	2	2	2	2	2	2
Vêtement	14	210	443,685	832,355	387,850	1,681,083
Produits du bois	509	1,831	3,299,140	6,977,043	6,739,170	13,754,532
Produits du papier	4	22	51,397	83,488	105,667	190,901
Impression, édition et industries connexes	179	1,455	4,055,701	2,649,221	6,911,707	9,687,546
Produits du fer et de l'acier	51	825	2,373,533	4,289,456	4,032,817	8,438,081
Équipement de transport	7	24	71,148	97,509	117,119	219,686
Produits des métaux non ferreux	2	2	2	2	2	2
Produits des minéraux non métalliques	29	359	997,583	864,216	2,345,974	3,399,563
Dérivés du pétrole et du charbon	11	1,039	4,011,855	46,113,979	15,393,431	63,590,439
Produits chim. et parachimiques	8	172	624,828	1,155,741	889,178	2,075,735
Industries diverses	14	552	2,116,181	27,416,474	2,598,184	31,976,593
Total, Saskatchewan	**1,062**	**11,604**	**32,395,518**	**180,303,942**	**79,941,332**	**266,613,086**
Alberta						
Aliments et boissons	402	10,570	29,365,058	193,887,315	67,849,789	264,072,934
Articles en caoutchouc	2	2	2	2	2	2
Articles en cuir	11	48	98,239	114,563	142,994	260,395
Textiles	15	181	388,685	2,167,031	756,925	2,939,494
Tricots	4	58	120,175	154,048	210,727	366,895
Vêtement	28	874	1,909,859	4,075,820	3,294,818	7,395,997
Produits du bois	1,037	6,787	13,948,788	32,412,305	26,563,076	59,861,485
Produits du papier	9	368	1,037,636	4,145,080	3,257,755	7,456,787
Impression, édition et industries connexes	236	2,170	6,248,492	5,024,880	11,959,945	17,115,264
Produits du fer et de l'acier	142	3,245	10,546,248	14,603,498	17,688,884	32,650,000
Équipement de transport	22	3,487	11,235,285	12,196,265	12,578,755	25,049,417
Produits des métaux non ferreux	9	96	275,893	947,321	505,492	1,462,465
Appareils et fournitures électriques	6	50	120,844	302,947	261,017	572,359
Produits des minéraux non métalliques	69	2,359	6,860,139	10,238,533	17,574,278	29,320,200
Dérivés du pétrole et du charbon	18	1,429	5,734,303	60,333,098	26,549,713	89,986,862
Produits chim. et parachimiques	27	1,077	3,833,794	4,976,848	8,441,977	14,582,297
Industries diverses	37	283	881,715	641,610	2,024,283	2,721,976
Total, Alberta	**2,072**	**33,082**	**92,605,153**	**346,221,162**	**199,660,428**	**555,814,827**

Renvois à la fin du tableau, p. 691.

1.—Statistique sommaire des manufactures de chaque province, classées par groupe industriel, 1953—fin

Province et groupe industriel	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nomb.	nomb.	$	$	$	$
Colombie-Britannique						
Aliments et boissons	657	16,195	44,470,133	206,083,582	104,903,600	315,199,055
Tabac et produits	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]	[2]
Articles en caoutchouc	3	45	124,359	73,839	326,119	411,596
Articles en cuir	21	473	1,085,345	2,035,917	1,586,055	3,654,499
Textiles	35	666	1,563,326	4,498,698	2,683,845	7,282,710
Tricots	7	275	537,161	803,246	1,084,763	1,899,666
Vêtement	73	1,406	3,034,037	5,098,183	4,500,974	9,650,465
Produits du bois	2,314	39,222	119,428,838	234,546,108	219,363,064	459,251,537
Produits du papier	43	8,055	32,793,375	68,060,516	91,680,788	167,289,321
Impression, édition et industries connexes	396	4,760	16,191,360	10,709,511	26,181,803	37,208,967
Produits du fer et de l'acier	284	7,389	26,904,905	35,343,423	50,312,837	86,892,157
Équipement de transport	119	4,253	16,045,322	12,846,010	25,407,085	38,748,486
Produits des métaux non ferreux	46	4,395	16,138,268	71,341,128	24,084,759	98,019,859
Appareils et fournitures électriques	36	643	2,093,821	4,504,428	4,096,707	8,663,594
Produits des minéraux non métalliques	81	1,425	4,584,452	6,517,544	9,188,573	17,597,334
Dérivés du pétrole et du charbon	8	1,136	4,423,000	37,751,287	8,884,605	48,784,633
Produits chim. et parachimiques	90	2,454	8,588,276	22,122,217	35,379,207	57,917,702
Industries diverses	104	1,052	2,915,340	2,160,117	6,021,431	8,352,109
Total, Colombie-Britannique	**4,317**	**93,844**	**300,921,318**	**724,495,754**	**615,686,215**	**1,366,823,690**
Yukon et T.N.-O.						
Aliments et boissons	5	20	40,747	64,469	75,639	151,397
Produits du bois	17	74	160,618	291,639	384,392	689,401
Impression, édition et industries connexes	4	13	61,175	18,318	76,935	100,095
Tous autres groupes[4]	4	70	307,455	975,544	475,042	1,575,790
Total, Yukon et T.N.-O.	**30**	**177**	**569,995**	**1,349,970**	**1,012,008**	**2,516,683**

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646. [2] Pour des raisons d'ordre confidentiel, les chiffres relatifs à ces industries ne peuvent être publiés séparément; ils sont inclus dans "industries diverses". [3] Ces chiffres ne peuvent être publiés séparément, mais ils sont inclus dans "Tous autres groupes". [4] Comprend les produits des métaux non ferreux, les dérivés du pétrole et du charbon et les produits chimiques et parachimiques.

2.—Concentration de la production manufacturière dans chaque province, 1953

Province ou territoire	Nombre d'établissements de 500 employés ou plus	Pourcentage du total des établissements dans la province	Pourcentage provincial du nombre d'employés déclarés par ces établissements
Terre-Neuve	3	0·3	37·9
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—
Nouvelle-Écosse	10	0·6	35·1
Nouveau-Brunswick	9	0·8	32·6
Québec	135	1·1	38·4
Ontario	194	1·5	41·1
Manitoba	8	0·6	23·8
Saskatchewan	—	—	—
Alberta	6	0·3	14·5
Colombie-Britannique	27	0·6	26·9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	—	—	—
Canada	**392**	**1·0**	**37·2**

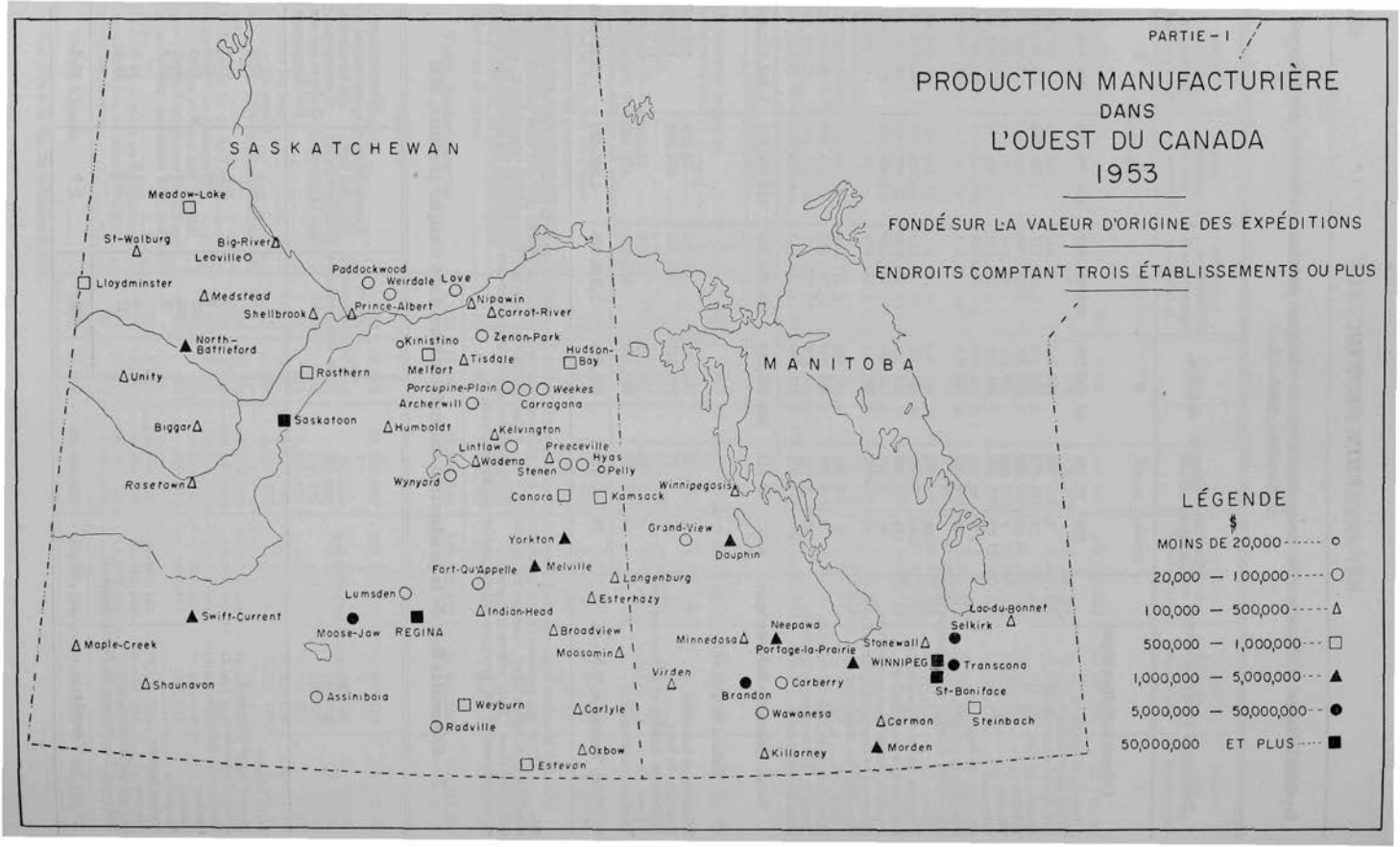
PARTIE – I
PRODUCTION MANUFACTURIÈRE
DANS
L'OUEST DU CANADA
1953
FONDÉ SUR LA VALEUR D'ORIGINE DES EXPÉDITIONS
ENDROITS COMPTANT TROIS ÉTABLISSEMENTS OU PLUS
SASKATCHEWAN
MANITOBA
Meadow-Lake
St-Walburg
Big-River
Leoville
Lloydminster
Medstead
Shellbrook
Paddockwood
Weirdale
Love
Prince-Albert
Nipawin
Carrot-River
Kinistino
Zenon-Park
Tisdale
Melfort
Hudson-Bay
North-Battleford
Unity
Rosthern
Porcupine-Plain
Weekes
Archerwill
Carragana
Biggar
Saskatoon
Humboldt
Kelvington
Lintlaw
Wadena
Preeceville
Stenen
Hyas
Pelly
Wynyard
Rosetown
Canora
Kamsack
Winnipegosis
Grand-View
Dauphin
Yorkton
Fort-Qu'Appelle
Melville
Langenburg
Esterhazy
Lumsden
Indian-Head
Swift-Current
Moose-Jaw
REGINA
Broadview
Maple-Creek
Moosomin
Minnedosa
Neepawa
Portage-la-Prairie
Stonewall
Lac-du-Bonnet
Selkirk
WINNIPEG
Transcona
Shaunavon
Virden
Brandon
Carberry
St-Boniface
Assiniboia
Weyburn
Carlyle
Wawanesa
Carman
Steinbach
Radville
Oxbow
Killarney
Morden
Estevan
LÉGENDE
$
MOINS DE 20,000
20,000 — 100,000
100,000 — 500,000
500,000 — 1,000,000
1,000,000 — 5,000,000
5,000,000 — 50,000,000
50,000,000 ET PLUS

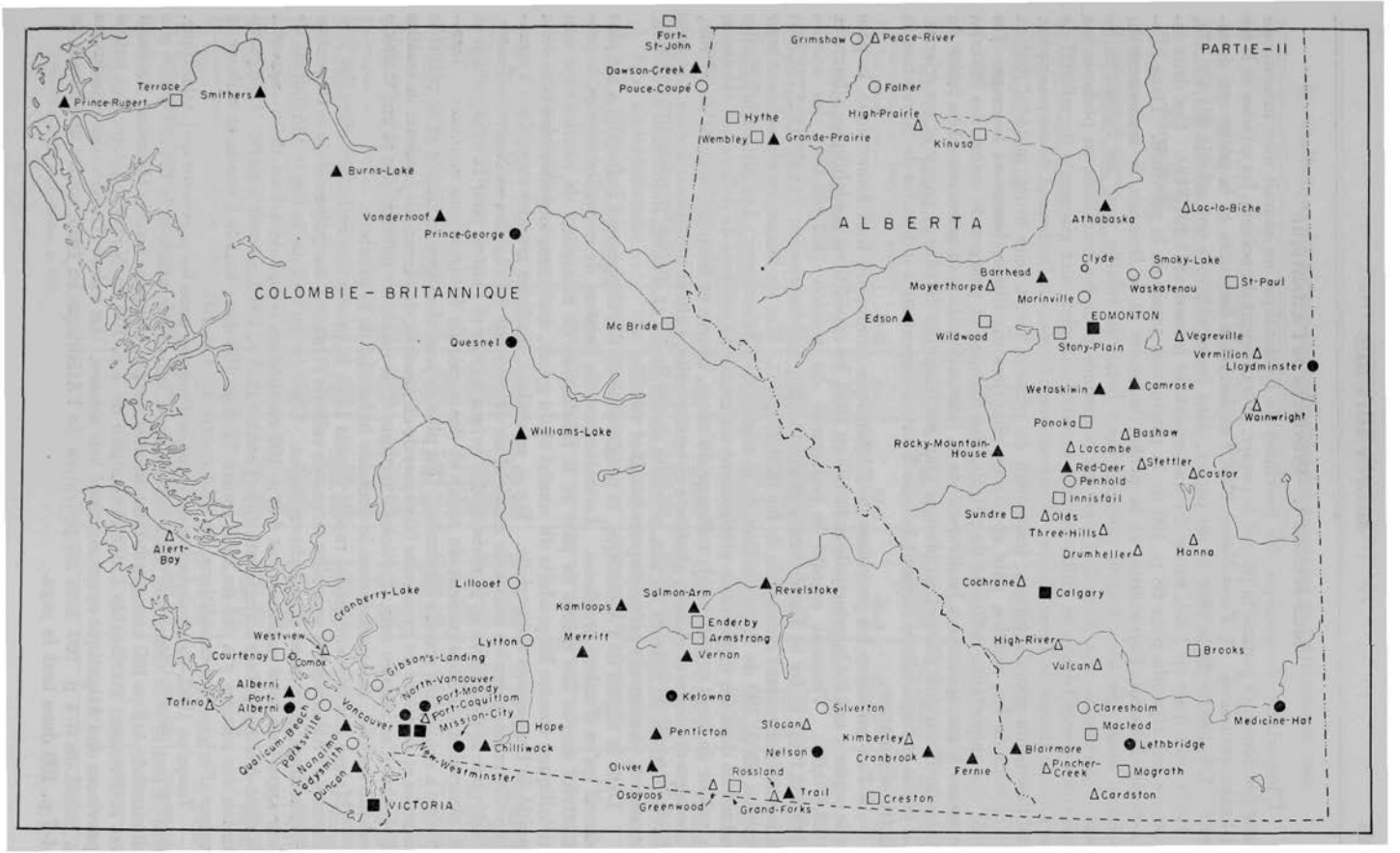
PARTIE – II
ALBERTA
COLOMBIE – BRITANNIQUE
Fort-St-John
Dawson-Creek
Pouce-Coupé
Grimshaw
Peace-River
Fairner
Hythe
Wembley
Grande-Prairie
High-Prairie
Kinuso
Terrace
Prince-Rupert
Smithers
Burns-Lake
Vanderhoof
Prince-George
Athabaska
Loc-la-Biche
Clyde
Smoky-Lake
Barrhead
Waskatenau
St-Paul
Moyerthorpe
Morinville
Mc Bride
Edson
Wildwood
EDMONTON
Stony-Plain
Vegreville
Vermilion
Lloydminster
Quesnel
Wetaskiwin
Camrose
Wainwright
Ponoka
Bashaw
Williams-Lake
Rocky-Mountain-House
Lacombe
Red-Deer
Stettler
Castor
Penhold
Innisfail
Sundre
Olds
Three-Hills
Drumheller
Hanna
Alert-Bay
Lillooet
Cranberry-Lake
Kamloops
Salmon-Arm
Revelstoke
Cochrane
Calgary
Enderby
Armstrong
Vernon
Merritt
Lytton
Westview
Courtenay
Comox
Gibson's-Landing
High-River
Vulcan
Brooks
Alberni
Port-Alberni
Tofino
North-Vancouver
Port-Moody
Port-Coquitlam
Mission-City
Vancouver
Kelowna
Silverton
Claresholm
Medicine-Hat
Macleod
Lethbridge
Hope
Chilliwack
Penticton
Slocan
Kimberley
Cranbrook
Blairmore
Pincher-Creek
Magrath
Fernie
Nelson
Oliver
Rossland
Trail
Creston
Cardston
Osoyoos
Greenwood
Grand-Forks
Qualicum-Beach
Parksville
Nanaimo
Ladysmith
Duncan
New-Westminster
VICTORIA

Sous-section 1.—Provinces de l'Atlantique

L'importance économique des provinces de l'Atlantique ne saurait être mésestimée dans des domaines comme la pâte et le papier, le traitement du poisson, les scieries et le fer et l'acier primaires. A *Terre-Neuve*, c'est l'exploitation forestière et la pêche qui dominent. L'industrie de la pâte et du papier, dont les expéditions ont atteint $61,436,478, a été la principale en 1953, suivie du traitement du poisson ($11,291,848). Ces deux industries ont répondu pour 68 p. 100 de la production totale de la province. Dans l'*Île-du-Prince-Édouard*, l'agriculture et la pêche, le beurre et le fromage, le traitement du poisson, ainsi que les aliments préparés pour bétail et volaille sont les industries les plus importantes. La *Nouvelle-Écosse* est renommée pour ses houillères, sa pêche et ses immenses terres boisées et cultivées; elle accède facilement aux gisements de minerai de fer à haute teneur de Terre-Neuve. Ces ressources forment le fondement de ses principaux établissements manufacturiers: traitement du poisson, fer et acier bruts, matériel roulant de chemin de fer, scieries, pâte et papier, chantiers maritimes, beurre et fromage. De plus, une importante raffinerie de pétrole, des filatures et tissages de coton, des cokeries et usines à gaz ajoutent à la diversité de la fabrication dans la province. Les forêts du *Nouveau-Brunswick* placent au premier plan ses fabriques de pâte et papier et ses scieries. La pêche et l'agriculture forment la base d'autres importantes industries de fabrication et de transformation.

Si l'on considère les provinces de l'Atlantique comme un tout économique, la pâte et le papier y ont été la principale industrie en 1953, les expéditions des fabriques atteignant $163,870,036. Viennent ensuite le traitement du poisson ($67,662,488), les scieries ($48,332,180), le fer et l'acier bruts ($40,945,920), la construction navale ($32,735,553) et le matériel roulant de chemin de fer ($30,259,941). Ces six industries répondaient pour environ 52 p. 100 de la production de la région de l'Atlantique. Les autres principales industries dont les expéditions atteignaient au moins 10 millions de dollars ont été (selon la valeur de leurs expéditions): raffinage du sucre, beurre et fromage, dérivés du pétrole, rabotages et portes et châssis, abattoirs et conserveries, pain et produits connexes, aliments divers, dérivés du coke et du gaz, produits divers de fer et d'acier, impression et édition, brasseries, et aliments préparés pour bétail et volaille.

Dans la région de l'Atlantique, le programme de développement industriel a été plus sélectif qu'en d'autres provinces. Le traitement du poisson, de nouvelles scieries, la productivité accrue des usines de pâte et la fabrication de matériaux de construction non métalliques, comme les produits du ciment et du gypse, sont comptables de bien plus de la moitié de l'expansion industrielle. Il y a, cependant, quelques grandes exceptions à signaler. Deux importantes usines de matériel de défense ont été établies en Nouvelle-Écosse, l'une pour la réparation et la révision des avions navals et l'autre, pour la construction et la réparation de l'équipement de radar et des appareils électroniques connexes. Terre-Neuve a connu une grande expansion. En plus de manufactures de ciment et de planches murales et de plâtre de gypse, des fabriques de chaussures, de placage de bouleau, de textiles de coton, d'articles en cuir, d'articles d'optique et de machines industrielles et une tannerie ont été établies, élargissant ainsi le domaine industriel de la province.

Malgré son développement rapide depuis 1949, la production manufacturière des provinces de l'Atlantique n'a pu aller au pas de celle de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, provinces plus industrialisées. C'est ce qu'indique la légère diminution de leur apport au total national, soit 4·2 p. 100 en 1953 au regard de 4·5 en 1949. Quant à la main-d'œuvre, elle y a augmenté de 8·1 contre 13·1 p. 100 dans tout le pays. L'augmentation des salaires y a été de 39·5 contre 52·5 p. 100 dans tout le Canada et celle de la valeur d'origine des expéditions, de 30·1 contre 42·4 p. 100.

Jusqu'en 1953, l'augmentation de la main-d'œuvre, dans les provinces de l'Atlantique, était à peu près la même que dans tout le pays, mais cette année-là la main-d'œuvre y a diminué de 1·2 p. 100 au regard d'une avance de 3 p. 100 pour tout le Canada. Le recul est entièrement attribuable à une diminution de 4 p. 100 en Nouvelle-Écosse, les autres provinces de l'Atlantique ayant continué leur avance. La valeur d'origine des expéditions a baissé de 0·4 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique en 1953, contre une hausse de 4·7 p. 100 dans tout le pays.

3.—Statistique des principales industries des provinces de l'Atlantique, 1953

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	Terre-Neuve	nomb.	nomb	$	$	$	$
1	Pâte et papier[2]	3	3,502	14,620,636	23,657,671	35,452,650	61,436,478
2	Traitement du poisson	35	2,466	3,313,180	5,773,358	5,093,825	11,291,848
3	Rabotages et portes et châssis	27	326	691,414	2,295,361	1,215,075	3,547,858
4	Brasseries	3	145	430,731	621,994	2,507,650	3,214,379
5	Scieries	691	1,241	773,815	1,456,231	1,606,668	3,147,960
6	Pain et produits connexes	12	268	583,103	1,725,542	1,015,294	2,809,814
7	Eaux gazeuses	10	126	299,038	683,445	1,263,372	1,991,202
8	Biscuits	3	309	518,504	694,407	821,740	1,558,772
9	Impression et édition	6	219	665,303	264,529	1,140,107	1,432,666
10	Toutes autres principales industries[3]	8	550	1,736,404	3,519,320	3,965,423	7,828,837
	Total, principales industries	**798**	**9,152**	**23,632,128**	**40,691,858**	**54,081,804**	**98,259,814**
	Total, toutes industries	**939**	**10,575**	**26,604,908**	**44,972,021**	**57,784,697**	**106,524,603**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	84·9	86·5	88·8	90·5	93·6	92·2
	Île-du-Prince-Édouard						
1	Beurre et fromage	20	169	338,797	3,552,209	720,695	4,352,638
2	Traitement du poisson	47	489	519,034	2,707,784	875,289	3,641,560
3	Aliments pour bétail et volaille	10	57	101,669	1,035,145	192,863	1,245,884
4	Impression et édition	3	139	327,244	137,325	563,111	711,969
5	Préparations de fruits et légumes	7	107	136,624	448,508	201,988	667,528
6	Scieries	74	144	124,167	322,672	302,984	637,918
7	Toutes autres principales industries[4]	4	251	677,697	7,582,572	1,698,489	9,352,895
	Total, principales industries	**165**	**1,356**	**2,225,232**	**15,786,215**	**4,555,419**	**20,610,392**
	Total, toutes industries	**216**	**1,809**	**3,095,845**	**16,963,798**	**5,878,761**	**23,198,970**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	76·4	74·9	71·9	93·1	77·5	88·8
	Nouvelle-Écosse						
1	Fer et acier bruts	5	4,916	15,681,950	23,742,464	13,761,489	40,945,920
2	Traitement du poisson	199	3,988	6,519,515	24,751,258	12,133,144	37,505,202
3	Chantiers maritimes	19	3,284	9,625,935	10,163,150	13,481,323	23,947,229
4	Pâte et papier	4	1,197	4,172,384	7,366,865	10,617,374	19,358,711
5	Scieries	732	3,245	4,147,968	10,600,259	8,200,928	19,055,939
6	Matériel roulant de chemin de fer	3	1,073	2,970,813	12,588,348	5,976,337	18,856,260
7	Produits divers du fer et de l'acier	3	1,098	3,198,030	6,358,941	5,234,550	11,994,398
8	Beurre et fromage	25	716	1,544,938	7,606,670	3,133,843	11,008,734
9	Rabotages et portes et châssis	62	883	1,725,468	5,244,930	3,211,653	8,570,555
10	Pain et produits connexes	74	821	1,653,752	4,083,363	3,214,187	7,583,377
11	Impression et édition	29	726	2,091,933	1,236,006	4,401,097	5,719,438
12	Tricots (sans la bonneterie)	3	734	1,330,146	3,085,919	1,713,097	4,883,286
13	Confiserie	8	929	1,585,699	2,834,256	1,753,858	4,668,946
14	Préparations de fruits et légumes	16	432	660,700	2,269,452	1,649,052	4,028,352
15	Eaux gazeuses	29	293	677,130	1,274,665	2,403,752	3,789,756
16	Aliments pour bétail et volaille	10	93	188,745	3,188,035	505,034	3,718,713
17	Préparations alimentaires diverses	9	150	312,241	1,696,191	1,072,345	2,812,420
18	Confections pour hommes	7	378	497,630	1,695,603	681,284	2,393,442
19	Engrais	3	56	140,368	1,451,412	752,693	2,216,632
20	Articles divers en bois, n.d.a.	6	122	276,181	1,643,642	512,518	2,201,415
21	Toutes autres principales industries[5]	7	2,555	8,093,211	32,271,846	17,566,001	52,210,519
	Total, principales industries	**1,253**	**27,689**	**67,094,737**	**165,153,276**	**111,975,559**	**287,469,244**
	Total, toutes industries	**1,591**	**32,040**	**76,390,755**	**180,543,535**	**127,917,165**	**320,012,264**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	78·8	86·4	87·8	91·5	87·5	89·8

Renvois à la fin du tableau, p. 696.

3.—Statistique des principales industries des provinces de l'Atlantique, 1953—fin

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premièresà la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb	$	$	$	$
	Nouveau-Brunswick						
1	Pâte et papier	7	3,756	15,128,611	40,846,999	35,691,823	83,074,847
2	Scieries	432	3,385	5,592,046	14,472,320	10,761,972	25,490,363
3	Traitement du poisson	167	2,325	2,640,110	10,287,801	4,567,415	15,223,878
4	Abattoirs et conserveries	3	350	1,114,278	8,663,185	2,246,481	11,020,634
5	Préparations alimentaires diverses	11	380	610,011	7,349,279	2,796,926	10,207,034
6	Rabotages et portes et châssis	63	1,093	2,290,617	6,337,424	3,427,143	9,872,095
7	Beurre et fromage	30	438	925,412	6,559,685	2,334,295	9,111,999
8	Chantiers maritimes	3	1,248	2,927,965	1,910,267	6,155,605	8,177,537
9	Pain et produits connexes	62	767	1,611,429	3,527,283	3,365,469	7,114,798
10	Aliments pour bétail et volaille	12	162	364,360	5,159,685	822,413	6,034,166
11	Engrais	3	133	402,736	3,864,728	1,544,016	5,455,512
12	Appareils de chauffage et de cuisson	3	693	1,860,518	2,256,803	3,046,555	5,430,928
13	Impression et édition	20	616	1,549,812	733,828	2,925,987	3,717,387
14	Articles divers en bois, n.d.a.	6	148	351,823	2,109,455	768,879	2,974,332
15	Confiserie	3	344	621,122	1,173,025	1,070,245	2,290,751
16	Chaussures en cuir	3	300	561,547	1,111,329	1,102,968	2,228,142
17	Eaux gazeuses	23	242	499,228	760,732	1,368,688	2,207,263
18	Toutes autres principales industries[6]	12	5,358	14,970,461	36,559,281	27,424,377	65,932,141
	Total, principales industries	**863**	**21,738**	**54,022,086**	**153,683,109**	**111,421,257**	**275,563,807**
	Total, toutes industries	**1,094**	**24,471**	**59,753,045**	**163,797,711**	**120,617,345**	**295,750,419**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	78·9	88·8	90·4	93·8	92·4	93·2

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte pp. 645-646. [2] Les établissements intéressés ont autorisé la publication de ces chiffres. [3] Comprend ciment hydraulique, produits laitiers, *n.c.a.*, préparations alimentaires diverses, machines industrielles, peintures, vernis et laques. [4] Comprend sacs de coton et de jute, engrais, abattoirs et conserveries de viande. [5] Comprend brasseries, filés et tissus de coton, articles de tréfilerie, avions et pièces, produits du gaz et du coke, dérivés du pétrole. [6] Comprend biscuits, brasseries, balais, brosses et vadrouilles, articles en cuivre et en laiton, filés et tissus de coton, ciment hydraulique, matériel roulant de chemin de fer, raffinage de sucre et textiles et soies synthétiques.

Sous-section 2.—Québec

Comptable d'environ 30 p. 100 de la valeur des fabrications du Canada, le Québec est la deuxième grande province industrielle du Canada.

Il le doit à plusieurs facteurs importants. Sa situation géographique est extrêmement favorable et il est doté à 800 milles à l'intérieur des terres d'un port très bien aménagé accessible aux océaniques de fort tonnage. Il possède aussi un vaste réseau routier qui relie les petits centres ruraux aux grandes villes. Il compte encore d'abondantes ressources d'ordre forestier, hydro-électrique, minéral et agricole et, plus important encore, sa population est laborieuse et stable.

Le Québec occupe aussi le premier rang quant aux ressources hydrauliques disponibles, comptant plus de 40 p. 100 du total de tout le pays. La mise en valeur a été remarquable et ses installations de 7,717,860 h.p., à la fin de 1953, représentent plus de 50 p. 100 du total du Canada. L'aménagement de Beauharnois sur le fleuve Saint-Laurent (1,408,000 h.p.) et celui de Shipshaw sur le Saguenay (1,200,000 h.p.) sont les deux plus importants du pays.

La production manufacturière du Québec s'inscrit à 5,400 millions de dollars grâce à d'importantes industries comme la pâte et le papier, la réduction et l'affinage des non-ferreux, les dérivés du pétrole, les abattoirs et les conserveries de viande, les filés et tissus de coton, les confections pour hommes et pour femmes, le tabac, les cigares et les cigarettes, les textiles et la soie synthétique, le matériel roulant de chemin de fer et la chaussure en cuir. Comme le reste du pays, le Québec a connu après la seconde guerre mondiale, une grande expansion industrielle dont ont bénéficié les régions industrielles existantes et bien des villes et villages des régions accessibles.

Sa principale industrie est celle de la pâte et du papier, dont la production a atteint 511 millions de dollars en 1953. Le Québec est un grand centre mondial de production de papier-journal; 55 vastes usines de pâte et de papier sont concentrées dans les régions de

Trois-Rivières et de Shawinigan-Falls ainsi que le long du Saguenay, de l'Outaouais et du Saint-Laurent. La production de métaux non ferreux a fort progressé durant la dernière décennie. La production d'aluminium a été remarquable ces dernières années (548,445 tonnes en 1953). Le Québec, avec ses nouvelles fabriques de meubles, sa nouvelle fonderie de titane et son aluminerie de plus grande capacité, menace d'enlever à l'Ontario le premier rang qu'il occupe dans ces domaines.

Ces industries ne sont pas aussi diversifiées que celles de l'Ontario, bien qu'un certain nombre ait une production formant environ la moitié ou plus du total national. Le Québec vient en tête pour le tabac, les cigares et les cigarettes (94·0 p. 100 du total national), la confection pour femmes (68·7 p. 100), les filés et tissus de coton (65·8 p. 100), la chaussure en cuir (59·7 p. 100), les textiles et la soie synthétique (57·3 p. 100), la confection pour hommes (56·7 p. 100), le matériel roulant de chemin de fer (46·4 p. 100), les appareils électriques divers (44·8 p. 100) et la pâte et le papier (43·4 p. 100).

4.—Statistique des principales industries du Québec, 1953

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
1	Pâte et papier	55	24,173	96,812,159	219,816,982	251,526,471	511,474,753
2	Réduction et affinage des non ferreux	9	10,513	38,574,737	206,100,319	123,449,268	360,402,924
3	Dérivés du pétrole	8	2,636	10,905,932	185,182,964	62,906,739	257,951,853
4	Abattoirs et conserveries	36	4,467	13,830,937	143,020,867	30,001,134	173,981,064
5	Matériel roulant de chemin de fer	9	16,844	55,974,465	80,207,737	74,420,630	156,943,317
6	Confection pour hommes	350	19,014	39,653,955	83,812,987	71,126,823	155,362,378
7	Confection pour femmes	502	18,519	38,962,259	80,282,827	70,803,377	151,398,926
8	Avions et pièces	22	14,767	53,646,235	56,592,155	91,432,301	148,918,382
9	Tabac, cigares et cigarettes	29	7,127	21,788,726	75,129,603	63,089,451	138,606,911
10	Filés et tissus de coton	21	14,322	34,612,187	91,879,654	43,906,677	138,284,551
11	Beurre et fromage	690	5,304	11,837,901	90,492,509	22,706,423	115,143,831
12	Appareils et fournitures électriques divers	35	12,120	40,402,310	45,082,380	67,670,216	113,781,127
13	Scieries	1,788	10,537	17,529,940	58,709,361	36,405,428	96,026,261
14	Préparations alimentaires diverses	85	2,764	7,302,962	62,621,609	27,474,410	90,732,383
15	Chantiers maritimes	13	10,719	34,005,878	31,174,241	55,409,501	87,290,590
16	Textiles et soie synthétiques	36	11,322	30,302,973	36,827,657	44,960,008	83,894,376
17	Pain et produits connexes	944	9,832	21,668,015	37,664,965	39,043,008	79,275,643
18	Chaussures en cuir	172	13,329	25,859,053	39,079,715	38,994,709	78,430,221
19	Produits chimiques divers	75	7,286	21,400,887	45,095,320	29,945,848	76,674,583
20	Meubles	517	10,027	23,982,190	35,229,397	39,394,120	75,369,931
21	Machines industrielles	60	7,324	24,025,915	25,206,773	48,342,255	74,321,361
22	Produits du laiton et du cuivre	37	3,083	10,333,913	45,072,023	20,264,536	66,203,818
23	Boîtes et sacs en papier	53	4,523	11,187,399	35,103,801	28,182,645	63,599,710
24	Impression et édition	81	6,684	21,434,861	17,086,617	40,223,417	57,691,584
25	Brasseries	6	2,568	9,739,051	16,953,682	38,812,961	56,493,331
26	Tôlerie	74	5,032	15,836,705	28,959,450	25,818,722	55,275,009
27	Aliments pour bétail et volaille	204	1,529	3,351,599	44,869,358	8,238,580	53,613,301
28	Ponts et charpentes en acier	13	3,631	13,820,577	23,771,687	29,123,499	53,320,447
29	Radio et télévision, postes et pièces	20	4,850	16,796,013	30,643,567	22,120,925	52,948,231
30	Articles en caoutchouc, y compris la chaussure	28	6,283	17,571,287	20,694,753	31,161,629	52,559,824
31	Fer et acier bruts	16	4,157	14,801,522	21,252,723	25,901,830	49,846,420
32	Boissons distillées	8	2,327	7,094,325	15,810,307	31,727,629	48,511,848
33	Acides, alcalis et sels	16	3,307	12,441,548	18,702,072	25,293,426	48,483,947
34	Rabotages et portes et châssis	787	5,876	11,897,554	27,984,748	18,832,121	47,584,033
35	Impression et reliure	556	6,782	19,043,244	15,478,859	29,584,413	45,498,703
36	Préparations médicinales et pharmaceutiques	98	3,621	10,834,252	15,362,693	28,271,136	44,142,988
37	Eaux gazeuses	186	2,850	7,397,479	13,093,716	26,986,763	40,906,303
38	Articles divers en papier	70	2,471	6,454,379	22,276,630	15,909,175	38,452,915
39	Tricots	75	4,991	9,451,300	18,952,417	16,968,539	36,293,654
40	Peintures, vernis et laques	34	2,292	7,829,926	17,001,634	18,568,713	35,799,423
	Total, principales industries[2]	**7,818**	**309,803**	**890,396,550**	**2,178,380,759**	**1,814,999,456**	**4,111,490,855**
	Total, toutes industries	**12,132**	**441,555**	**1,225,573,314**	**2,816,373,112**	**2,424,647,499**	**5,386,784,863**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	64·4	70·1	72·6	77·3	74·8	76·3

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646. [2] Le raffinage du sucre est aussi une des principales industries, mais, comme il y a moins de trois déclarants, les chiffres doivent rester confidentiels.

Sous-section 3.—Ontario

La province d'Ontario, aujourd'hui reconnue comme l'une des principales régions industrielles du monde, répond pour environ 50 p. 100 de la production manufacturière du Canada. Trois facteurs ont valu à l'Ontario son rang actuel: la proximité des matières premières; l'énergie hydro-électrique bon marché; sa situation des plus favorables quant aux marchés non seulement du continent nord-américain, mais aussi d'outre-mer. La plupart des manufactures de la province, comme la majorité de sa population, sont implantées dans le Sud. Cette région a l'avantage inestimable de border la voie navigable du Saint-Laurent et des grands Lacs, voie qui donne accès, à l'ouest, au cœur du continent et, à l'est, aux routes maritimes du monde et qui, de plus, fournit à l'Ontario le gros de son énergie hydro-électrique. Plusieurs nouvelles régions industrielles se créent à mesure que s'établissent dans de petits centres de nouvelles industries et succursales d'industries déjà existantes.

Malgré les grands progrès industriels d'autres provinces, l'Ontario continue de dominer; en 1953, il a produit environ 50 p. 100 des articles manufacturés au pays. La productivité des aciéries augmente. A Sarnia, des sommes énormes ont été affectées à une usine appelée à fabriquer toute une gamme de nouveaux produits fondés sur le pétrole de l'Alberta acheminé par le pipeline Edmonton-Sarnia. D'importantes réalisations sont en train dans le domaine du caoutchouc synthétique et des produits chimiques industriels et de consommation. L'Ontario continue d'accuser des avances dans des industries traditionnelles comme les véhicules automobiles, les machines industrielles et agricoles, l'équipement ménager, les machines de comptabilité et de bureau et les appareils et fournitures électriques. De nombreuses usines de pièces d'avion et de matériaux de construction se sont établies dans la région de Toronto et des manufactures de produits chimiques ont été construites dans la région de Sarnia et le long du Saint-Laurent, entre Cornwall et Kingston.

L'Ontario a aussi la production manufacturière la plus variée de toutes les provinces. Certaines industries, comme les véhicules automobiles et pièces, les machines électriques lourdes, les instruments aratoires, les machines-outils, l'empois et le glucose, les bicyclettes et le traitement du tabac brut, sont presque esclusives à l'Ontario. L'Ontario répond pour la majeure partie de la production d'un nombre important des quarante principales industries du Canada en 1953. Voici ces industries, avec le pourcentage de chacune par rapport à la production nationale en 1953: véhicules automobiles, 98·7; pièces de véhicules automobiles, 96·8; machines électriques lourdes, 94·0; instruments aratoires, 91·2; articles en caoutchouc, 81·8; fer et acier bruts, 76·8; postes et pièces de radio et de télévision, 72·4; moulages de fer, 71·2; préparations de fruits et légumes, 64·6; produits divers du papier, 64·1; tôlerie, 60·8; impression et reliure, 58·7; avions et pièces, 58·6; machines industrielles, 57·5; produits du cuivre et du laiton, 55·3; boîtes et sacs en papier, 53·3; appareils électriques divers, 53·0; et meubles, 50·4.

5.—Statistique des principales industries de l'Ontario, 1953

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
1	Véhicules automobiles	13	31,943	127,775,690	551,267,610	269,184,242	824,580,689
2	Réduction et affinage des non-ferreux	7	10,012	38,527,021	197,566,885	162,093,574	376,501,229
3	Pâte et papier	43	18,631	74,971,008	153,553,660	177,179,862	352,414,301
4	Fer et acier bruts	26	24,383	93,900,808	162,583,778	167,295,716	352,408,279
5	Abattoirs et conserveries	61	8,706	29,117,304	263,894,240	61,492,919	327,326,431
6	Pièces de véhicules automobiles	105	22,177	77,566,306	158,541,735	135,275,467	297,765,989
7	Articles en caoutchouc, y compris la chaussure	39	16,267	53,289,706	93,562,852	141,173,937	237,746,006
8	Avions et pièces	17	20,431	80,284,209	72,332,752	159,922,729	233,669,531
9	Machines électriques lourdes	37	23,723	82,805,273	81,189,337	146,566,947	229,604,515
10	Dérivés du pétrole	12	5,071	20,933,480	140,282,154	43,622,002	193,594,550
11	Instruments aratoires	32	12,778	46,504,598	84,329,988	70,846,260	156,805,494

[1]En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

5.—Statistique des principales industries de l'Ontario, 1953—fin

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
12	Postes et pièces de radio et de télévision	68	11,905	33,153,112	81,193,239	63,171,780	144,859,196
13	Beurre et fromage	499	7,690	21,112,419	100,382,817	37,084,189	140,323,165
14	Tôlerie	170	10,825	35,566,793	71,446,091	64,072,531	137,158,117
15	Appareils et fournitures électriques divers	96	10,189	33,119,122	60,889,641	72,069,468	134,488,218
16	Préparations de fruits et légumes	199	9,411	21,156,281	75,253,530	55,551,894	132,533,662
17	Machines industrielles	183	12,359	42,598,810	47,120,218	81,613,231	130,011,593
18	Meuneries	55	2,172	6,806,826	101,470,921	17,346,294	119,499,336
19	Imprimerie et édition	301	12,975	45,039,258	32,655,949	83,990,722	117,692,974
20	Meubles	673	14,956	39,607,973	52,687,103	62,836,918	116,745,089
21	Pain et produits connexes	849	14,674	36,605,736	52,639,369	59,924,269	116,521,951
22	Moulages de fer	94	10,257	36,412,658	50,251,636	59,478,287	112,129,542
23	Préparations alimentaires diverses	124	4,413	12,523,191	70,058,650	33,997,078	105,850,983
24	Boîtes et sacs en papier	104	7,619	22,332,007	62,115,661	42,961,461	105,753,146
25	Imprimerie et reliure	734	12,713	37,601,443	37,753,374	64,928,660	103,437,436
26	Produits du cuivre et du laiton	87	5,250	18,316,070	59,219,219	34,139,590	94,425,494
27	Articles divers en papier	114	6,338	19,006,593	50,819,681	42,646,297	94,413,066
28	Quincaillerie, outils et coutellerie	247	10,516	34,253,868	28,764,497	62,725,742	92,804,046
29	Matériel roulant de chemin de fer	15	7,195	25,365,544	51,182,024	39,350,894	91,686,708
30	Produits chimiques divers	128	4,653	16,219,469	37,619,531	44,914,621	88,933,157
31	Réfrigérateurs, aspirateurs et appareil	63	7,263	22,893,291	42,597,168	45,347,020	88,914,283
32	Brasseries	21	3,130	12,857,429	20,592,422	62,061,665	83,594,803
33	Confections pour hommes	160	11,373	26,020,365	42,551,611	39,416,642	82,244,104
34	Savons, composés de lessive et préparations de nettoyage	66	3,165	11,435,863	34,995,599	44,869,073	80,944,064
35	Produits du coke et du gaz	16	2,818	10,067,623	45,985,426	31,220,581	80,321,616
36	Scieries	1,207	8,664	18,492,607	41,590,943	37,129,639	79,573,208
37	Aliments pour bétail et volaille	284	2,675	6,667,231	60,868,148	13,854,308	75,952,490
38	Machines de ménage, de bureau et de magasin	44	6,067	19,997,369	32,730,354	41,836,395	75,086,351
39	Acides, alkalis et sels	20	4,502	17,177,592	22,651,512	43,717,546	74,892,156
40	Chaudières, réservoirs et tôlerie épaisse	43	6,172	23,000,485	27,553,564	43,331,055	71,650,475
	Total, principales industries	**7,056**	**426,061**	**1,431,082,431**	**3,454,744,790**	**2,960,241,505**	**6,554,857,443**
	Total, toutes industries	**13,114**	**634,554**	**2,017,982,218**	**4,560,134,562**	**4,130,126,462**	**8,876,504,990**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	53·8	67·1	70·9	75·8	71·7	73·8

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646.

Sous-section 4.—Provinces des Prairies

Les principales industries des Prairies sont celles qui dépendent des ressources agricoles: culture des céréales, élevage des bovins et production laitière. Viennent ensuite, généralement, celles qui fournissent à la population locale les plus importantes nécessités, comme la boulangerie, l'impression et l'édition, etc. Les services ferroviaires étendus requièrent de grands ateliers d'entretien du matériel roulant, spécialement dans la région de Winnipeg, et l'usage fort répandu des véhicules automobiles et des machines dans les fermes a fait établir des raffineries de pétrole dans chaque province. La production fort accrue de pétrole brut en Alberta a appelé d'autres installations de raffinage. Cette dernière industrie a accompli d'immenses progrès dans les Prairies depuis 1949. Elle a augmenté sa part de la production totale des Prairies de 8·5 p. 100 en 1949 à 12·6 p. 100 en 1953. Premier centre commercial des Prairies, le Manitoba a connu un développement industriel initial plus considérable que les deux autres provinces. Ses ressources natu-

relles accessibles d'ordre hydraulique, forestier et, ces dernières années, minéral lui ont permis de diversifier sa production industrielle. En Saskatchewan, bien que l'agriculture continue de jouer le premier rôle économique, les richesses pétrolières et minérales sont aussi mises en valeur.

Les Prairies ne sont pas aussi riches en ressources hydrauliques que les provinces plus industrielles du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. A la fin de 1953, la puissance installée dans les trois provinces n'atteignait que 1,034,695 h.p. ou environ 7 p. 100 du total national. Le Manitoba répondait pour 716,900 h.p., la Saskatchewan, pour 109,835 h.p., et l'Alberta, pour 207,960 h.p. Grâce maintenant aux découvertes de gaz naturel et de pétrole, les Prairies seront bien en mesure de suppléer aux ressources hydrauliques qui leur manquent et qui sont si nécessaires à tout progrès industriel. Le Manitoba est plus riche en ressources hydrauliques et les a mises davantage en valeur que les deux autres provinces. Presque tous les emplacements exploités se situent sur la rivière Winnipeg. Ils fournissent de l'énergie non seulement à Winnipeg et aux environs mais aussi, par l'entremise du réseau de l'Hydro-Manitoba, à plus de 400 municipalités et à une foule de régions rurales du sud de la province, dont l'électrification est le grand objectif. En Saskatchewan, les aménagements hydrauliques se limitent aux régions minières du Nord; le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta manque de ressources hydrauliques, mais dispose de grandes réserves de combustible. En Alberta, les installations actuelles sont implantées dans le bassin de la rivière Bow et desservent Calgary et nombre d'autres municipalités situées entre la frontière internationale et la région s'étendant au nord d'Edmonton.

Dans les Prairies, la nature du progrès a varié d'une province à l'autre. L'Alberta est passée au premier rang, surtout depuis 1950. Là, l'effort s'est porté davantage sur la fabrication de machines et d'outillage, y compris certains produits comme les trépans et réservoirs, échangeurs de température et autre équipement lourd pour les industries du pétrole et du gaz qui sont en plein développement. Les produits chimiques, en particulier les pétrochimiques, ont enregistré des gains sensationnels; au deuxième rang des produits dont la fabrication a pris un nouvel essor, ils comprennent maintenant des produits intermédiaires de la rayonne et des polythènes, ainsi que des engrais et autres produits inorganiques tels que la soude caustique et le chlore. L'expansion de l'industrie du traitement des aliments et l'érection de nouvelles fabriques de matériaux de construction ont été cause de gains importants.

Après l'Alberta, c'est le Manitoba qui a accompli le plus dans les Prairies; un nombre étonnant de sociétés, petites et moyennes, se sont établies dans la région de Winnipeg depuis 1945. L'industrie du vêtement a gagné plus de terrain en matière d'emploi que les appareils électriques; venaient ensuite le traitement des aliments, les matériaux de construction et la fabrication des machines. Pour ce qui est de l'établissement des fabriques, les conserveries de viande ont accusé le plus fort accroissement, bien que trois grandes sociétés d'appareils électriques et une importante raffinerie de pétrole se soient aussi établies dans la province.

L'essor industriel de la Saskatchewan depuis la guerre s'est, par contre, maintenu plus ou moins dans la voie traditionnelle. Ainsi, le traitement des aliments a marqué l'avance la plus poussée. A ce propos, il faut noter l'érection de trois nouvelles fabriques pour l'emballage du poisson d'eau douce. La production de matériaux de construction, y compris les produits minéraux non métalliques et le bois d'œuvre, s'est également accrue. Cependant, c'est le raffinage du pétrole des Prairies pour la consommation locale qui a marqué la plus forte avance de l'emploi.

En dépit des récents et rapides progrès des Prairies, la production manufacturière n'est pas allée au pas de celle des provinces plus industrielles de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique. A preuve le léger recul de la part des Prairies dans le total national, qui est passé de 8·1 p. 100 en 1939 à 7·9 en 1953. Il y a eu augmentation de 105 p. 100 du nombre des employés, au regard de 102 p. 100 pour tout le Canada et les expéditions des fabriques ont augmenté de 398 p. 100, contre 412 pour tout le pays.

6.—Statistique des principales industries des provinces des Prairies, 1953

	Province et industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
	Manitoba						
1	Abattoirs et conserveries	13	3,088	10,357,475	88,767,316	21,163,107	110,456,068
2	Matériel roulant de chemin de fer	4	6,154	19,919,048	19,935,570	20,550,955	40,983,287
3	Beurre et fromage	72	1,430	3,658,301	20,923,362	7,295,273	28,658,915
4	Meuneries	8	543	1,318,422	23,657,789	3,008,136	26,836,993
5	Dérivés du pétrole	4	400	1,570,469	19,692,425	4,611,062	25,237,912
6	Confections pour hommes	49	2,907	5,552,078	12,928,893	9,484,421	22,483,403
7	Préparations alimentaires diverses	25	735	1,990,277	15,737,032	5,510,754	21,511,258
8	Meubles	113	1,693	4,454,253	8,570,856	7,438,029	16,136,196
9	Impression et édition	80	2,000	5,652,613	4,424,422	11,035,236	15,598,112
10	Pain et produits connexes	135	1,731	4,315,739	6,588,303	6,986,438	14,008,701
11	Pâte et papier[2]	3	503	1,948,335	4,049,995	8,014,536	13,023,260
12	Confections pour femmes	27	1,526	3,481,077	7,075,753	5,363,636	12,476,340
13	Ponts et charpentes en acier	3	750	2,692,676	4,328,953	7,793,963	12,211,840
14	Brasseries	6	583	1,946,802	2,160,434	8,288,972	10,611,391
15	Fer et acier primaires	4	980	3,365,384	2,815,466	6,594,524	10,001,096
16	Impression et reliure	75	1,318	3,453,171	3,417,723	6,380,683	9,868,197
17	Tôlerie	21	911	2,660,236	3,994,759	5,027,865	9,108,452
18	Boîtes et sacs en papier	8	589	1,749,657	5,521,652	3,384,436	8,968,105
19	Instruments aratoires	18	604	1,665,552	3,591,045	4,960,289	8,639,114
20	Aliments pour bétail et volaille	33	216	544,871	5,056,952	1,170,298	6,304,143
21	Sacs de coton et de jute	4	219	524,454	5,490,998	674,102	6,186,704
22	Eaux gazeuses	21	343	933,397	1,862,664	4,134,090	6,137,404
23	Articles en fourrure	55	670	1,720,470	3,506,541	2,250,935	5,779,383
24	Produits divers du fer et de l'acier	7	505	1,794,897	2,107,528	3,174,047	5,354,647
25	Peintures, vernis et laques	5	249	627,962	2,684,276	2,602,214	5,315,541
26	Toutes autres principales industries[3]	4	1,809	5,387,241	15,257,711	7,544,177	23,396,616
	Total, principales industries	**797**	**32,456**	**93,284,857**	**294,148,418**	**174,442,178**	**475,293,078**
	Total, toutes industries	**1,540**	**43,740**	**121,126,279**	**345,403,115**	**229,797,439**	**584,872,459**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	51·7	74·2	77·0	85·2	75·9	81·2
	Saskatchewan						
1	Dérivés du pétrole	9	1,003	3,890,557	45,754,470	14,969,468	62,777,002
2	Meuneries	12	723	2,301,439	34,638,648	7,903,981	42,911,324
3	Abattoirs et conserveries	8	1,142	3,656,786	23,486,604	8,151,631	31,879,941
4	Beurre et fromage	60	1,298	3,240,315	20,497,484	7,112,918	28,008,313
5	Brasseries	5	393	1,403,248	2,430,232	8,069,105	10,653,206
6	Pain et produits connexes	91	1,036	2,480,046	4,287,106	5,331,587	9,867,524
7	Impression et édition	100	1,130	3,204,739	1,870,055	5,647,070	7,625,152
8	Scieries	441	994	1,210,958	1,854,793	2,948,543	4,908,053
9	Eaux gazeuses	24	289	758,081	1,586,738	2,394,121	4,133,801
10	Rabotages et portes et châssis	29	433	1,125,761	2,029,237	2,016,270	4,101,872
11	Tôlerie	5	237	652,051	1,902,950	1,476,525	3,399,481
12	Articles divers en bois, *n.c.a.*	8	132	330,382	2,098,331	870,069	2,984,948
	Total, principales industries[4]	**792**	**8,810**	**24,254,363**	**142,436,648**	**66,891,288**	**213,250,617**
	Total, toutes industries	**1,062**	**11,604**	**32,395,518**	**180,303,942**	**79,941,332**	**266,613,086**
	Alberta						
1	Abattoirs et conserveries	12	3,378	10,608,525	92,715,225	18,731,942	111,945,243
2	Dérivés du pétrole	15	1,412	5,694,916	60,186,566	26,453,659	89,741,011
3	Meuneries	14	869	2,148,048	34,810,062	4,482,839	39,531,690
4	Beurre et fromage	100	1,819	4,569,534	26,260,907	7,686,129	34,353,786
5	Scieries	833	3,476	5,508,627	10,378,399	12,847,395	23,781,960
6	Rabotages et portes et châssis	107	2,034	5,165,706	14,280,400	8,129,131	22,599,745
7	Matériel roulant de chemin de fer	3	2,318	7,413,581	9,649,096	7,413,581	17,289,589
8	Pain et produits connexes	128	1,691	4,485,792	7,573,679	8,771,132	16,649,587
9	Brasseries	5	541	1,881,837	3,531,447	10,146,777	13,815,434
10	Impression et édition	81	1,187	3,469,042	2,735,532	7,672,717	10,494,148

Renvois à la fin du tableau, p. 701.

6.—Statistique des principales industries des provinces des Prairies, 1953—fin

	Province et industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
	Alberta—fin						
11	Préparations alimentaires diverses	14	311	847,125	7,512,281	2,044,401	9,700,607
12	Produits de béton	32	586	1,905,412	4,439,756	3,977,353	8,551,945
13	Ponts et charpentes en acier	3	606	2,143,981	3,783,827	3,422,422	7,245,315
14	Aliments préparés pour bétail et volaille	48	264	662,299	5,258,810	1,637,963	7,002,081
15	Articles divers en bois, n.d.a.	11	365	977,516	4,472,407	1,992,345	6,542,647
16	Confections pour hommes	9	694	1,539,756	3,552,715	2,846,161	6,415,886
17	Ateliers d'usinage	67	798	2,674,921	2,375,746	3,720,393	6,195,342
18	Toutes autres principales industries[5]	5	1,053	3,508,573	9,671,966	16,220,148	27,870,372
	Total, principales industries	**1,487**	**23,402**	**65,205,191**	**303,188,821**	**148,196,488**	**459,726,388**
	Total, toutes industries	**2,072**	**33,082**	**92,605,153**	**346,221,162**	**199,660,428**	**555,814,827**
	Pourcentage par rapport à toutes les industries	71·8	70·7	70·4	87·6	74·2	82·7

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646. [2] La publication de ces chiffres a été autorisée par les sociétés intéressées. [3] Comprend les avions et pièces, les biscuits et la réduction et l'affinage des métaux non ferreux. [4] Bien que la réduction et l'affinage des métaux non ferreux soit une industrie principale, la statistique n'en peut être publiée car moins de trois établissements ont fait rapport. [5] Comprend le ciment hydraulique, les engrais et le raffinage du sucre.

Sous-section 5.—Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique, dont la valeur d'origine des expéditions a atteint $1,366,823,690 en 1953, occupait le troisième rang de la production manufacturière. Sa part de la production nationale est passée de 7·1 p. 100 en 1939 à 7·8 en 1952 et a légèrement diminué à 7·7 en 1953.

Les ressources forestières, la pêche, les minéraux et l'énergie électrique ont fourni à la province les bases d'un développement industriel aussi vaste que varié. En 1953, les scieries ont occupé le premier rang avec une valeur brute d'expéditions de $323,474,522, suivies de la pâte et du papier ($138,883,093). La province est au premier rang, quant aux produits du bois (37 p. 100 du total national). Elle a aussi fourni 48 p. 100 de la production nationale de l'industrie du traitement du poisson en 1953 et elle contribue pour une large part à faire du Canada le plus grand exportateur mondial de poisson.

Ce qui marque ses récents progrès ce sont les nouvelles entreprises établies fort loin des centres établis. L'extension des voies de communication et de transport à des collectivités intérieures autrefois isolées donne accès à de vastes richesses et assure à l'économie provinciale plus de cohésion et de vigueur. Grâce aux établissements situés en région éloignée, la province tire plus d'emploi et de revenu de ces ressources naturelles. La croissance industrielle de la province peut se voir à l'augmentation de l'emploi qui en 1953 était le double d'avant-guerre. La valeur brute de la production manufacturière était plus de deux fois celle du lendemain de la guerre et plus de cinq fois celle de 1939. La consommation d'énergie électrique par les fabricants (3,200 millions de kWh en 1953) a marqué une avance continue de 29 p. 100 depuis dix ans.

La Colombie-Britannique occupe le deuxième rang quant aux ressources hydrauliques disponibles et ses installations, qui à la fin de 1953 fournissaient 1,702,858 h.p. sur un total national de 15,140,880 h.p., ne le cédaient qu'au Québec et à l'Ontario.

Quant aux nouvelles immobilisations consacrées aux installations et à l'équipement, le groupe des produits du bois, surtout les sciages et les contre-plaqués et les meubles, occupe d'emblée le premier rang en ce qui concerne le nombre d'établissements et les sommes investies; les produits du papier viennent ensuite.

7.—Statistique des principales industries de la Colombie-Britannique, 1953

	Industrie	Établissements	Personnel	Salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée par la fabrication	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
		nomb.	nomb.	$	$	$	$
1	Scieries	1,824	28,594	87,569,268	163,192,486	156,345,168	323,474,522
2	Pâte et papier	12	6,432	28,088,527	50,058,822	81,452,218	138,883,093
3	Traitement du poisson	77	3,389	9,308,400	39,449,608	25,438,255	65,726,800
4	Placages et contre-plaqués	12	4,333	13,838,443	22,913,006	33,132,477	56,503,885
5	Abattoirs et conserveries	11	1,477	5,024,832	44,335,142	8,771,763	53,415,699
6	Rabotages et portes et châssis	204	3,066	9,125,328	31,240,764	15,819,252	47,658,772
7	Dérivés du pétrole	4	795	3,358,977	34,624,372	4,588,262	40,562,462
8	Préparations alimentaires diverses	45	856	2,015,856	33,237,728	6,793,359	40,172,603
9	Engrais	6	1,271	5,000,012	11,028,239	23,955,694	35,156,537
10	Chantiers maritimes	28	3,405	13,394,083	10,249,400	21,913,882	32,548,906
11	Préparations de fruits et légumes	72	2,330	4,850,424	18,126,106	10,520,227	28,946,460
12	Beurre et fromage	31	1,833	5,279,962	17,639,996	7,713,526	25,994,334
13	Ponts et charpentes en acier	5	1,519	6,084,070	8,698,221	15,100,579	23,986,933
14	Pain et produits connexes	263	2,626	7,349,250	10,847,370	12,114,535	23,623,489
15	Impression et édition	91	2,811	10,327,631	5,653,094	17,268,777	23,112,254
16	Meubles	196	1,992	5,296,339	7,828,366	7,732,075	15,713,015
17	Aliments pour bétail et volaille	42	691	1,807,125	11,137,359	3,505,138	14,921,025
18	Brasseries	11	659	2,379,516	3,243,948	11,011,427	14,506,072
19	Tôlerie	27	834	2,959,557	9,088,938	5,059,847	14,279,966
20	Boîtes et sacs en papier	15	785	2,274,024	8,641,778	4,666,356	13,389,625
21	Machines industrielles	37	1,388	5,232,993	3,013,220	9,019,789	12,185,005
	Total, principales industries[2]	**3,013**	**71,086**	**230,564,617**	**544,247,963**	**481,922,606**	**1,044,761,457**
	Total, toutes industries	**4,317**	**93,844**	**300,921,318**	**724,495,754**	**615,686,215**	**1,366,823,690**

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte, pp. 645-646. [2] Voici d'autres industries principales dont la statistique ne peut être publiée vu que moins de trois établissements dans chaque industrie ont fait rapport: réduction et affinage des métaux non ferreux, raffinage du sucre et boissons distillées.

Section 2.—Industries manufacturières dans les centres urbains

La prospérité de la plupart des villes du Canada, surtout dans l'Est, est liée étroitement à leurs industries de transformation, qui occupent une grande partie de la main-d'œuvre. Les villes de l'Ouest sont surtout des centres de distribution, bien que les établissements de transformation y augmentent rapidement.

Le tableau **8**, qui indique le degré de concentration des industries de transformation du Canada dans les centres urbains, révèle aussi, par province, la proportion de la production manufacturière brute contribuée par les villes où les expéditions des fabriques dépassent un million de dollars. Dans l'Ontario et le Québec, provinces les plus industrialisées, ces villes fournissaient 90 et 94 p. 100 en 1952, et 89 et 92 p. 100 en 1953, respectivement, du total, alors que dans les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique, où les scieries, les conserveries de poisson et l'industrie laitière sont les principales industries, la proportion était respectivement de 72 et 59 p. 100 en 1952 et de 73 et 59 p. 100 en 1953. Dans les Prairies, l'industrie de transformation se confine en majeure partie à quelques centres urbains.

8.—Centres urbains dont la valeur d'origine brute des expéditions[1] dépasse 1 million de dollars, nombre d'établissements et production par rapport au total de chaque province, 1953

NOTA.—Les chiffres ci-dessous sont parfois plus élevés que ceux du tableau **11**, pp. 660–664, car le présent tableau comprend la statistique des villes comptant moins de trois établissements et une production excédant 1 million de dollars. Il n'est pas possible de publier le renseignement au tableau **11**, sans dévoiler les affaires de certains établissements particuliers.

Province ou territoire	Centres urbains dont la valeur d'origine brute des expéditions dépasse $1,000,000	Établissements des centres urbains produisant pour plus de $1,000,000	Production des centres urbains produisant pour plus de $1,000,000	Production totale de chaque province	Production des centres urbains en pourcentage du total provincial
	nombre	nombre	$	$	%
Terre-Neuve	5	128	67,668,600	106,524,603	63·4
Île-du-Prince-Édouard	3	58	15,836,475	23,198,970	67·8
Nouvelle-Écosse	25	520	229,269,577	320,012,264	71·0
Nouveau-Brunswick	18	361	232,692,613	295,750,419	78·9
Québec	164	8,027	5,032,680,928	5,386,784,863	92·3
Ontario	184	9,596	7,863,324,104	8,876,504,990	88·9
Manitoba	12	1,084	503,341,751	584,872,459	86·0
Saskatchewan	8	379	213,444,772	266,613,086	79·0
Alberta	19	945	426,023,544	555,814,827	76·4
Colombie-Britannique	33	2,554	809,263,698	1,366,823,690	59·2
Yukon et T. du Nord-Ouest	—	—	—	2,516,683	—
Canada	**471**	**23,652**	**15,393,546,062**	**17,785,416,854**	**86·9**

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir texte pp. 645-646.

9.—Statistique principale des industries manufacturières des six grandes villes industrielles du Canada, 1939, 1944, 1946, 1949, 1952 et 1953

Ville et année	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur brute des produits[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Montréal (P.Q.)..... 1939	2,501	105,315	114,602,118	7,667,848	254,188,246	483,246,583
1944	3,109	185,708	308,396,358	15,855,932	650,618,563	1,215,988,014
1946	3,785	173,507	291,381,617	14,740,538	602,667,823	1,147,945,303
1949	4,136	184,779	399,943,526	16,487,474	847,444,669	1,596,713,694
1952	4,283	187,396	496,270,442	18,291,520	1,041,585,029	1,960,826,915
1953	4,398	193,129	544,284,191	18,428,249	1,067,911,378	2,042,662,785
Toronto (Ont.)..... 1939	2,885	98,702	122,553,435	7,306,351	240,532,281	482,532,331
1944	3,344	154,538	260,776,613	11,743,947	513,429,109	1,020,345,353
1946	3,632	145,556	247,298,288	12,538,707	549,256,912	1,036,939,790
1949	4,005	158,562	368,510,524	17,003,151	837,148,440	1,579,186,450
1952	3,825	149,020	439,286,411	17,159,813	943,718,148	1,787,644,247
1953	3,781	154,251	478,086,271	18,968,416	980,873,073	1,875,747,249
Hamilton (Ont.)..... 1939	461	31,512	39,563,423	5,267,577	70,829,034	152,746,340
1944	480	53,500	94,982,915	12,095,294	171,117,467	363,033,672
1946	501	45,951	80,959,432	10,434,888	150,977,835	308,033,098
1949	546	54,665	137,641,333	17,728,214	285,180,403	563,982,920
1952	575	59,257	190,167,980	21,287,922	385,701,709	781,596,810
1953	566	60,451	201,515,979	22,408,131	385,515,852	824,407,315
Windsor (Ont.)..... 1939	222	17,729	25,938,890	1,673,417	63,907,106	122,474,320
1944	231	35,912	80,667,573	4,890,272	232,102,240	387,603,874
1946	256	30,889	60,315,436	3,748,979	138,788,813	244,925,148
1949	283	34,591	94,304,627	5,373,123	271,392,923	494,162,203
1952	330	36,628	130,027,457	6,027,143	377,637,512	646,949,316
1953	338	37,514	140,481,193	7,559,592	402,209,586	682,273,319

Renvois à la fin du tableau, p. 705.

9.—Statistique principale des industries manufacturières des six grandes villes industrielles du Canada, 1939, 1944, 1946, 1949, 1952 et 1953—fin

Ville et année	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur brute des produits[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Winnipeg (Man.)..... 1939	648	17,571	20,717,273	1,491,823	44,873,043	81,024,272
1944	686	25,870	38,824,299	2,445,806	119,917,745	198,169,626
1946	756	26,730	42,354,650	2,625,075	121,531,306	206,381,007
1949	860	28,687	58,604,162	3,166,077	143,827,270	255,006,806
1952	843	28,162	70,744,396	3,157,945	160,844,930	296,263,701
1953	860	28,230	76,008,218	3,266,587	156,860,845	300,186,774
Vancouver (C.-B.)... 1939	829	17,957	22,382,192	1,397,159	56,565,511	101,267,243
1944	933	43,473	79,141,407	3,568,106	142,416,371	289,390,718
1946	1,071	31,408	55,960,984	3,075,458	138,045,068	270,165,166
1949	1,225	33,536	78,793,345	4,392,716	204,642,985	358,620,526
1952	1,275	33,296	102,163,999	5,292,224	248,964,894	437,663,057
1953	1,316	33,822	108,896,725	5,448,266	255,906,780	448,591,543

[1] La valeur nette est la valeur brute moins le coût des matières premières, du combustible et de l'électricité. En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646.

10.—Statistique principale des industries manufacturières des six principales régions métropolitaines du Canada, 1953

Région métropolitaine	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Montréal	5,003	251,225	737,435,151	42,716,188	1,653,080,212	3,085,082,140
Toronto	4,572	205,557	648,327,048	27,713,429	1,299,321,029	2,553,888,865
Hamilton	663	63,543	210,573,444	23,020,652	401,358,030	855,616,562
Vancouver	1,681	49,532	161,628,254	8,945,566	384,368,688	704,538,393
Windsor	369	38,321	142,710,549	7,735,130	408,406,060	693,215,025
Winnipeg	1,018	38,429	107,011,108	5,821,089	301,907,085	505,438,005

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646.

11.—Statistique des industries manufacturières des centres urbains comptant des expéditions de la fabrique[1] de 5 millions de dollars ou plus et trois établissements ou plus, 1953

NOTA.—La statistique des centres urbains qui comptent trois établissements ou plus ne peut être donnée si un établissement représente 75 p. 100 ou deux établissements représentent 90 p. 100 de la production totale.

Province et municipalité	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Terre-Neuve—						
Saint-Jean	105	2,639	5,888,327	479,753	11,246,824	24,389,280
Île-du-Prince-Édouard—						
Charlottetown	32	654	1,568,373	161,103	7,419,640	10,649,994
Nouvelle-Écosse—						
Amherst	24	1,026	2,300,941	355,831	5,238,256	8,956,379
Halifax	142	6,343	16,149,616	923,880	28,631,138	60,508,551
Lunenburg	15	747	1,722,699	106,672	3,322,929	5,725,629
New-Glasgow	32	1,047	2,480,687	342,915	3,996,681	8,669,267
Sydney	42	6,027	19,179,464	4,703,665	33,840,482	62,660,190
Trenton	7	1,933	5,474,514	622,414	17,660,995	28,656,636
Truro	50	1,221	2,226,512	217,085	6,577,795	10,616,668
Yarmouth	25	700	1,424,028	134,440	3,741,422	6,323,350

Renvois à la fin du tableau, p. 708.

11.—Statistique des industries manufacturières des centres urbains comptant des expéditions de la fabrique[1] de 5 millions de dollars ou plus et trois établissements ou plus, 1953—suite

Province et municipalité	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Nouveau-Brunswick—						
Fredericton	43	937	1,853,557	132,220	3,613,416	6,802,404
Lancaster	9	713	2,096,388	543,213	5,336,997	12,041,170
Moncton	47	3,355	9,905,427	578,236	21,543,185	36,918,064
Saint-Jean	114	4,714	11,422,986	1,306,043	43,355,518	71,692,506
Québec—						
Acton-Vale	14	926	1,876,492	56,539	3,072,544	5,850,701
Beauharnois	16	1,640	5,484,452	3,770,993	11,640,928	27,300,411
Berthierville	16	684	1,499,422	149,658	3,222,756	6,295,229
Cap-de-la-Madeleine	37	2,407	6,283,138	1,457,912	21,999,220	45,358,368
Coaticook	23	1,073	2,306,767	120,112	5,146,763	8,692,124
Delson	4	518	1,678,920	724,880	3,057,966	7,784,510
Drummondville	49	6,772	17,985,979	1,481,358	26,474,346	62,269,231
Farnham	21	1,149	2,645,420	179,515	5,102,403	10,343,214
Granby	90	5,492	13,592,861	791,364	28,646,141	55,511,311
Grand'Mère	30	2,359	6,230,116	1,522,536	14,063,203	30,031,548
Hull	60	4,067	12,166,610	2,104,206	26,827,601	51,957,705
Huntingdon	14	584	1,644,671	156,659	6,409,006	9,330,835
Joliette	60	2,177	4,858,746	530,428	8,226,045	17,641,973
Lachine	71	9,335	32,902,127	1,188,341	39,104,650	106,709,804
Lasalle	40	4,353	13,669,654	2,813,926	51,420,999	99,719,459
L'Assomption	16	651	1,663,250	103,046	2,634,196	5,148,342
Longueuil	33	3,500	10,377,769	455,864	12,964,753	31,337,553
Marieville	20	602	1,201,565	75,467	3,390,693	5,564,068
Montmagny	40	1,452	3,105,569	186,180	5,617,569	11,476,247
Montréal	4,398	193,129	544,284,191	18,428,249	1,067,911,378	2,042,662,785
Montréal-Est	32	5,978	22,241,766	14,609,000	315,804,741	425,407,273
Mont-Royal	25	3,135	10,463,005	291,794	17,875,054	37,126,370
Notre-Dame-de-Portneuf	14	521	1,175,273	297,058	3,255,477	5,297,167
Outremont	50	2,233	5,955,607	148,999	10,702,953	22,544,451
Plessisville	25	890	2,071,331	89,004	3,105,293	6,245,407
Princeville	16	456	933,923	91,519	5,103,939	8,302,921
Québec	437	16,846	40,543,039	5,077,793	92,517,183	177,238,532
Rock-Island	14	722	1,915,287	66,392	1,500,635	5,462,096
St-Hyacinthe	81	4,555	9,605,404	531,143	23,841,928	41,774,175
St-Jean	71	5,290	14,997,694	1,009,628	22,850,238	46,940,540
St-Jérôme (Terrebonne)	58	3,584	8,210,703	529,369	13,051,241	27,630,127
St-Lambert	16	658	1,745,103	73,171	3,300,567	6,552,055
St-Laurent	54	16,697	59,119,047	1,470,248	76,323,353	185,072,874
Ste-Marie	20	862	1,804,605	140,930	4,255,036	8,779,005
St-Michel (de Laval)	48	612	1,464,206	86,272	2,379,323	5,132,072
Ste-Thérèse-de-Blainville	36	1,059	2,100,728	92,844	3,613,128	7,343,219
Shawinigan-Falls	49	5,870	19,311,663	9,448,061	48,668,868	114,595,806
Sherbrooke	110	8,065	19,399,620	1,283,884	36,882,134	77,889,867
Sorel	34	2,093	5,825,163	2,173,646	6,196,137	14,340,002
Terrebonne	20	756	1,758,638	69,556	2,664,127	5,539,210
Trois-Rivières	97	7,364	22,156,904	6,614,100	47,395,024	110,819,751
Valleyfield	41	3,727	9,151,939	701,529	16,581,433	30,797,372
Verdun	74	1,783	3,861,285	112,921	8,219,383	15,721,739
Victoriaville	56	3,054	6,470,493	181,205	11,117,417	21,546,727
Waterloo	20	776	1,810,933	88,471	3,099,230	6,107,996
Westmount	30	1,993	5,884,634	370,916	6,418,890	18,122,871
Ontario—						
Acton	20	1,023	2,648,744	294,897	6,368,405	10,822,122
Amherstburg	14	1,067	3,577,852	1,863,898	5,015,796	18,023,571
Arnprior	14	669	1,795,626	112,539	2,586,983	5,924,084
Aurora	15	681	1,734,995	80,460	4,525,524	7,426,923
Barrie	31	1,007	2,758,271	177,536	8,927,720	15,687,559
Belleville	64	3,441	10,359,988	2,220,530	17,267,674	45,610,306
Bowmanville	16	896	2,819,641	186,463	4,312,543	11,497,096
Brampton	34	1,259	3,463,409	222,986	5,762,528	12,125,029
Brantford	162	11,496	37,455,534	1,784,334	59,230,887	132,653,623
Brockville	40	1,314	3,363,757	243,807	6,890,602	13,957,099
Burlington	25	866	2,501,492	128,512	6,377,082	11,117,131
Caledonia	11	483	1,072,578	407,883	3,412,067	6,386,477
Chatham	82	4,107	13,561,834	946,337	68,936,650	102,487,820
Cobourg	30	957	2,702,979	211,838	4,467,698	10,357,543

Renvoi à la fin du tableau, p. 708.

11.—Statistique des industries manufacturières des centres urbains comptant des expéditions de la fabrique[1] de 5 millions de dollars ou plus et trois établissements ou plus, 1953—suite

Province et municipalité	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Ontario—fin						
Collingwood	19	1,103	3,086,841	122,162	3,367,752	7,710,388
Cornwall	55	6,923	18,943,525	3,787,676	29,048,947	71,004,675
Dundas	36	1,516	4,836,551	262,593	5,273,290	12,914,694
Dunnville	21	1,188	2,728,652	141,718	5,527,326	9,297,896
Eastview	27	418	1,217,231	85,819	4,976,101	7,227,628
Elmira	22	600	1,675,816	180,447	4,242,441	7,381,583
Fort-Érié	27	1,908	6,313,542	97,695	6,312,909	18,710,695
Fort-William	60	4,333	14,909,533	2,577,708	26,850,555	67,742,167
Galt	96	6,854	19,634,682	875,720	30,487,564	65,770,345
Gananoque	19	925	2,660,680	242,280	4,849,424	9,652,894
Georgetown	17	1,164	3,504,477	204,006	6,701,837	12,190,331
Goderich	20	722	1,939,984	234,510	3,516,374	7,477,484
Guelph	116	6,222	17,767,387	1,044,679	32,422,335	63,605,582
Hamilton	566	60,451	201,515,979	22,408,131	385,515,852	824,407,315
Hanover	22	962	2,604,835	84,290	4,127,776	8,224,588
Hespeler	18	1,719	4,682,430	460,371	5,543,777	14,112,882
Ingersoll	23	1,297	3,602,358	243,114	9,408,797	15,613,652
Kingston	71	3,650	10,572,925	731,070	25,163,410	50,106,402
Kitchener	204	15,621	45,095,502	1,996,777	95,039,067	193,982,647
Leamington	18	1,119	3,312,904	347,079	12,714,396	27,033,037
Leaside	59	11,136	36,905,616	1,575,974	66,627,094	144,685,122
Lindsay	38	1,770	4,261,536	362,171	6,268,223	15,371,050
London	297	16,858	49,681,073	2,443,525	89,926,714	199,098,535
Long-Branch	29	2,242	6,717,025	262,536	11,294,753	23,551,809
Merritton	15	2,088	7,821,923	1,082,579	13,940,913	27,572,876
Midland	22	1,235	3,429,266	105,773	9,359,835	14,391,140
Milton	14	716	1,888,031	389,389	2,130,072	7,552,882
Mimico	33	653	2,025,896	170,007	3,060,968	7,298,334
Newmarket	23	996	2,695,175	152,207	4,868,473	10,870,839
New-Toronto	52	7,274	26,173,029	2,016,523	83,340,725	156,528,551
Niagara-Falls	85	7,021	23,603,219	7,041,632	43,487,470	111,167,258
North-Bay	33	603	1,662,949	130,548	2,383,763	5,461,170
Orillia	60	2,183	5,869,675	352,704	6,225,278	16,166,078
Ottawa	288	10,466	29,663,123	1,917,322	45,683,141	103,001,769
Owen-Sound	50	2,640	7,233,429	304,203	8,100,261	20,294,538
Paris	24	1,369	3,597,816	144,002	6,377,745	10,825,324
Pembroke	35	1,530	3,768,360	166,898	6,861,634	13,031,830
Perth	28	924	2,090,599	108,462	5,079,739	9,846,176
Peterborough	103	10,062	32,621,860	1,439,994	61,640,361	119,421,390
Porth-Arthur	59	3,016	10,068,138	1,812,355	21,615,074	46,967,678
Port-Credit	18	1,279	3,858,626	513,155	22,576,163	36,081,430
Port-Hope	27	1,060	3,592,314	254,397	4,305,421	12,131,423
Prescott	20	945	1,940,635	61,317	4,392,853	7,483,526
Preston	36	2,863	7,743,653	284,167	9,113,004	22,137,358
Renfrew	31	1,541	3,772,813	265,995	6,336,503	12,300,457
St-Catharines	112	12,545	41,343,163	2,195,027	65,771,626	142,193,177
St-Mary's	13	555	1,682,657	1,261,994	4,580,548	11,656,932
St-Thomas	50	2,385	6,662,360	378,879	9,801,244	23,806,239
Sarnia	51	8,220	30,791,081	13,936,684	124,294,962	213,783,060
Sault-Sainte-Marie	60	9,006	33,375,207	7,224,780	65,835,950	127,560,529
Simcoe	31	1,309	3,592,363	226,199	22,878,268	31,836,268
Smith's-Falls	23	889	2,501,170	133,323	3,807,751	7,940,569
Stratford	70	3,622	9,866,086	433,356	16,136,857	30,364,579
Streetsville	13	421	1,246,601	163,366	4,812,071	7,509,723
Sudbury	56	1,123	3,221,655	320,214	8,056,968	15,141,606
Swansea	13	740	2,462,690	271,086	4,879,410	10,385,227
Thorold	24	2,733	11,013,040	3,324,332	22,954,692	45,579,113
Tillsonburg	29	981	2,185,075	249,147	10,131,649	13,757,944
Timmins	27	643	1,493,654	113,076	2,970,644	5,844,702
Toronto	3,781	154,251	478,086,271	18,968,416	980,873,073	1,875,747,249
Trenton	31	1,395	3,721,900	502,440	8,912,731	17,257,283
Wallaceburg	28	2,401	7,412,060	1,101,487	8,293,129	20,818,385
Waterloo	58	2,759	8,198,291	435,233	13,208,360	38,317,611
Welland	63	8,118	30,235,471	5,172,240	51,494,839	113,854,730
Weston	64	3,472	10,805,328	668,523	19,874,581	42,860,494
Windsor	338	37,514	140,481,193	7,559,592	402,209,586	682,273,319
Woodstock	57	4,273	12,153,112	505,157	29,502,679	52,765,577

Renvoi à la fin du tableau, p. 708.

11.—Statistique des industries manufacturières des centres urbains comptant des expéditions de la fabrique[1] de 5 millions de dollars ou plus et trois établissements ou plus, 1953—fin

Province et municipalité	Établissements	Personnel	Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur des expéditions de la fabrique[1]
	nombre	nombre	$	$	$	$
Manitoba—						
Brandon	39	815	2,367,799	257,863	9,559,669	14,130,407
St-Boniface	91	4,511	13,963,131	1,128,044	103,964,841	134,377,531
Selkirk	11	973	3,165,949	617,557	3,337,156	10,095,480
Transcona	7	2,647	8,582,430	316,689	14,793,392	25,766,894
Winnipeg	860	28,230	76,008,218	3,266,587	156,860,845	300,186,774
Saskatchewan—						
Moose-Jaw	46	1,178	3,610,680	1,052,550	31,010,417	43,609,897
Prince-Albert	33	991	2,809,194	201,006	12,724,703	20,102,395
Regina	132	3,162	9,945,708	1,604,048	45,258,052	71,866,016
Saskatoon	115	3,001	8,755,636	855,035	46,025,421	68,991,938
Alberta—						
Calgary	313	9,099	27,821,220	1,678,547	96,964,685	152,310,936
Edmonton	334	11,437	34,278,714	2,377,855	122,361,359	188,602,471
Lethbridge	51	1,125	3,037,710	201,263	7,393,172	14,987,354
Lloydminster	9	248	727,113	229,776	5,400,076	9,383,103
Medicine-Hat	38	1,130	2,619,776	155,290	16,346,328	20,959,202
Colombie-Britannique—						
Kelowna	39	667	1,761,383	86,757	3,720,475	7,202,050
Mission-City	21	447	1,068,844	76,360	3,410,482	5,342,937
Nelson	28	598	1,512,864	116,197	3,661,428	6,862,188
New-Westminster	125	6,382	20,429,568	1,283,140	58,526,637	111,470,580
Vancouver-Nord	58	2,205	8,430,582	365,325	11,116,092	28,955,571
Port-Alberni	19	2,567	8,687,076	276,768	16,695,764	35,732,898
Port-Moody	6	561	1,864,037	14,775	3,340,763	6,651,394
Prince-George	139	1,384	4,207,499	360,918	11,435,010	18,832,234
Quesnel	111	983	2,587,353	231,852	5,108,714	10,452,579
Vancouver	1,316	33,822	108,896,725	5,448,266	255,906,780	448,591,543
Victoria	219	4,902	15,429,738	781,918	26,505,004	56,676,783

[1] En 1952, la valeur brute des produits a été remplacée par la valeur des expéditions de la fabrique; voir le texte, pp. 645-646.

CHAPITRE XVI.—IMMOBILISATIONS ET CONSTRUCTION

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Immobilisations à l'égard de la construction des machines et de l'équipement	709
Section 2. Industrie de la construction	717
Sous-section 1. Valeur des travaux de construction	717
Sous-section 2. Contrats et permis de bâtir	724
Sous-section 3. Construction d'habitations	728
Sous-section 4. Aide de l'État à l'habitation	730

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Le présent chapitre fournit des données sur les immobilisations effectuées dans tous les secteurs de l'économie à l'égard de la construction, des machines et de l'équipement ainsi que d'autres statistiques sommaires qu'on a pu obtenir sur l'industrie du bâtiment. La section 1 décrit l'objet des immobilisations et énumère les montants dépensés dans chacun des divers secteurs industriels ou économiques*. La section 2 réunit un certain nombre de sommaires relatifs à la construction: valeur des travaux effectués par genre de construction, valeur des matériaux utilisés, salaires payés et nombre d'ouvriers; contrats adjugés et permis de bâtir délivrés; construction domiciliaire; et aide de l'État à la construction domiciliaire.

Section 1.—Immobilisations à l'égard de la construction, des machines et de l'équipement

En tout temps, l'un des grands ressorts de l'activité économique d'un pays est le volume des investissements fait par les entreprises commerciales et les gouvernements. L'expérience a montré que pour l'ensemble du pays des changements radicaux peuvent avoir lieu d'une année à l'autre dans le volume des placements et c'est pour cela que les immobilisations exercent une très profonde influence sur le niveau de l'emploi et du revenu d'un pays.

Les immobilisations sont les dépenses effectuées pour remplacer, moderniser ou accroître l'actif tangible du pays qui comprend les usines, les mines, les magasins, les théâtres, les hôpitaux, les chemins de fer, les lignes téléphoniques et les centrales d'énergie, ainsi que la machine et l'équipement utilisés pour permettre aux ouvriers de mieux produire une quantité croissante de marchandises et de services. Cet actif comprend aussi les biens tangibles que possède le gouvernement, tels les routes, les canaux, les édifices administratifs, et toutes les habitations louées ou habitées par leurs propriétaires. Il comprend aussi les ouvrages intéressant la défense, mais non pas les autres dépenses affectées à la défense. Ne sont pas comprises non plus dans les immobilisations les sommes consacrées au stockage et à l'achat de terrains.

Les capitaux fixes contribuent à assurer des marchandises et des services durant une période d'années; certains actifs, comme les moteurs, peuvent n'avoir qu'une durée utile très courte, tandis que d'autres, comme les bâtiments ou les installations d'énergie, peuvent donner un rendement utile durant un demi-siècle ou plus. Afin de créer ces biens, il faut

* On trouvera de plus amples détails dans le Rapport annuel du ministère du Commerce, *Placements privés et publics au Canada.*

détourner les ressources de la fabrication de biens destinés à la consommation immédiate pour les affecter à la production de biens capitaux servant à produire des biens destinés à la consommation future. Ainsi, le chiffre des placements dans un pays en plein essor donne la mesure dans laquelle il pourvoit aux besoins de demain ou s'industrialise; ils révèlent aussi l'opinion des hommes d'affaires à l'égard des perspectives économiques et des gouvernements à l'égard des services qu'on pourra réclamer d'eux.

On voit au tableau 1 que, depuis 1927, il s'est écoulé deux périodes où les immobilisations représentaient une partie considérable du produit national brut. L'essor des huit années 1948-1955 rappelle celui des dernières années 1920, mais alors les investissements ont dépassé 20 p. 100 du produit national brut pendant seulement trois ans. Les investissements ne font pas qu'indiquer le développement que connaîtra demain le pays; ils sont aussi très importants l'année même où ils interviennent, car ils fournissent emploi et revenus à ceux qui s'occupent de pourvoir les biens-capitaux.

1.—Immobilisations au Canada, 1927-1956

NOTA.—1927-1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

Année	Immobilisations	Pourcentage du produit national brut	Année	Immobilisations	Pourcentage du produit national brut
	(millions de dollars)			(millions de dollars)	
1927	1,087	19·2	1942	1,542	14·6
1928	1,296	21·2	1943	1,485	13·3
1929	1,518	24·6	1944	1,309	11·0
1930	1,287	23·2	1945	1,284	10·8
1931	881	19·3	1946	1,703	14·2
1932	491	13·0	1947	2,489	18·1
1933	327	9·2	1948	3,175	20·3
1934	416	10·3	1949[1]	3,502	21·3
1935	505	11·6	1950	3,815	21·0
1936	590	12·6	1951	4,577	21·3
1937	828	15·5	1952	5,285	22·7
1938	773	14·8	1953	5,841	23·9
1939	765	13·4	1954	5,620	23·3
1940	1,048	15·3	1955	6,230	23·5
1941	1,463	17·2	1956	7,529	..

[1] Y compris les chiffres de Terre-Neuve depuis 1949.

L'accroissement des immobilisations en 1955 et l'augmentation prévue pour 1956 marquent la troisième période distincte d'accumulation rapide de biens-capitaux depuis la guerre. Comme des facteurs un peu différents ont stimulé l'expansion des placements en chacune de ces périodes, différents secteurs en ont bénéficié. Toutes les périodes, cependant, ont été caractérisées par de plus importantes dépenses consacrées aux industries produisant des denrées. En 1947 et 1948, ce sont les industries de biens de consommation et celles de biens d'exportation, tels les produits agricoles et forestiers, qui ont le plus stimulé les placements. La guerre de Corée a encouragé les placements dans les industries de défense et de matières stratégiques, telles les minéraux, le combustible et l'énergie. L'expansion actuelle tient d'abord aux industries de biens d'exportation, surtout celles des produits forestiers et minéraux, ainsi qu'aux industries du combustible, de l'énergie et des transports.

Tous les principaux secteurs de l'économie, sans exception, entendent maintenir ou augmenter leurs immobilisations en 1956. Soixante-neuf pour cent de la masse des investissements sera probablement consacré à la construction et le reste, aux achats de machines et d'équipement. Dans le domaine de la construction, on estime que presque toute l'augmentation ira aux installations industrielles et aux ouvrages d'art. Des entreprises telles que la canalisation du Saint-Laurent et l'aménagement de gazoducs à l'est et à l'ouest de l'Alberta ajouteront beaucoup au volume des ouvrages d'art. La construction d'habitations restera probablement au même niveau qu'en 1955.

2.—Sommaire des immobilisations et dépenses d'entretien, par secteur économique, 1954-1956

NOTA—1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Genre d'entreprise et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
Agriculture et pêche—									
1954	78	310	388	69	118	187	147	428	575
1955	80	344	424	72	121	193	152	465	617
1956	83	344	427	76	123	199	159	467	626
Forêts—									
1954	26	20	46	20	26	46	46	46	92
1955	35	27	62	19	25	44	54	52	106
1956	36	24	60	19	23	42	55	47	102
Mines, carrières et puits de pétrole									
1954	184	94	278	16	46	62	200	140	340
1955	220	81	301	17	48	65	237	129	366
1956	300	124	424	18	48	66	318	172	490
Fabrication—									
1954	288	534	822	98	391	489	386	925	1,311
1955	345	594	939	96	405	501	441	999	1,440
1956	462	842	1,304	97	404	501	559	1,246	1,805
Services d'utilité publiques—									
1954	610	514	1,124	261	345	606	871	859	1,730
1955	600	441	1,041	257	338	595	857	779	1,636
1956	1,002	580	1,582	315	350	665	1,317	930	2,247
Construction—									
1954	9	88	97	3	70	73	12	158	170
1955	11	96	107	3	73	76	14	169	183
1956	10	76	83	3	71	74	13	147	160
Habitations—									
1954	1,178	—	1,178	222	—	222	1,400	—	1,400
1955	1,496	—	1,496	238	—	238	1,734	—	1,734
1956	1,574	—	1,574	252	—	252	1,826	—	1,826
Commerce, gros et détail—									
1954	204	164	368	35	36	71	239	200	439
1955	193	157	350	35	30	65	228	187	415
1956	214	156	370	33	30	63	247	186	433
Finance, assurance et immeuble—									
1954	90	17	107	7	3	10	97	20	117
1955	84	18	102	8	3	11	92	21	113
1956	92	18	110	6	3	9	98	21	119
Services commerciaux—									
1954	25	82	107	12	40	52	37	122	159
1955	33	93	126	12	40	52	45	133	178
1956	46	90	136	10	41	51	56	131	187
Institutions—									
1954	296	41	337	35	7	42	331	48	379
1955	370	39	409	39	7	46	409	46	455
1956	402	45	447	42	7	49	444	52	496
Ministères du gouvernement—									
1954	692	76	768	236	33	269	928	109	1,037
1955	806	67	873	219	34	253	1,025	101	1,126
1956	941	68	1,009	235	37	272	1,176	105	1,281
Total—									
1954	**3,680**	**1,940**	**5,620**	**1,014**	**1,115**	**2,129**	**4,694**	**3,055**	**7,749**
1955	**4,273**	**1,957**	**6,230**	**1,015**	**1,124**	**3,129**	**5,288**	**3,081**	**8,369**
1956	**5,162**	**2,367**	**7,529**	**1,106**	**1,137**	**2,243**	**6,268**	**3,504**	**9,772**

Le tableau 3 donne le détail de quelques-uns des secteurs économiques. La section 2 du présent chapitre traite de la construction et du bâtiment.

3.—Détail des immobilisations et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1954-1956

NOTA: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Genre d'entreprise et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	FABRICATION								
Aliments et boissons—									
1954	38·6	65·7	104·3	13·2	41·2	54·4	51·8	106·9	158·7
1955	37·6	64·5	102·1	12·7	39·9	52·6	50·3	104·4	154·7
1956	31·6	60·9	92·5	11·3	37·2	48·5	42·9	98·1	141·0
Tabac et produits—									
1954	0·6	2·5	3·1	0·7	1·7	2·4	1·3	4·2	5·5
1955	1·5	2·3	3·8	0·9	1·8	2·7	2·4	4·1	6·5
1956	1·7	2·9	4·6	0·7	0·9	1·6	2·4	3·8	6·2
Produits du caoutchouc—									
1954	4·6	11·1	15·7	1·0	5·9	6·9	5·6	17·0	22·6
1955	3·3	12·9	16·2	0·9	6·0	6·9	4·2	18·9	23·1
1956	3·2	15·2	18·4	0·9	6·4	7·3	4·1	21·6	25·7
Produits du cuir—									
1954	0·5	1·8	2·3	0·6	2·0	2·6	1·1	3·8	4·9
1955	0·3	1·6	1·9	0·6	2·2	2·8	0·9	3 8	4·7
1956	1·1	1·6	2·7	0·6	2·1	2·7	1·7	3·7	5·4
Produits textiles—									
1954	7·5	21·0	28·5	2·7	14·3	17·0	10·2	35·3	45·5
1955	5·3	21·6	26·9	2·9	16·3	19·2	8·2	37·9	46·1
1956	8·9	20·7	29·6	3·0	16·4	19·4	11·9	37·1	49·0
Vêtement—									
1954	2·2	7·6	9·8	1·3	4·0	5·3	3·5	11·6	15·1
1955	1·8	6·7	8·5	1·2	4·1	5·3	3·0	10·8	13·8
1956	1·2	5·1	6·3	1·0	3·9	4·9	2·2	9·0	11·2
Produits du bois—									
1954	8·4	24·5	32·9	6·5	24·1	30·6	14·9	48·6	63·5
1955	10·0	25·6	35·6	7·0	24·0	31·0	17·0	49·6	66·6
1956	9·7	21·2	30·9	6·2	22·2	28·4	15·9	43·4	59·3
Produits du papier—									
1954	21·6	65·7	87·3	8·2	75·1	83·3	29·8	140·8	170·6
1955	32 7	105·0	137·7	9·4	81·3	90·7	42·1	186·3	228·4
1956	66·8	199·6	266·4	9·5	84·4	93·9	76·3	284·0	360·3
Industrie polygraphique—									
1954	11·7	19·7	31·4	2·4	4·9	7·3	14·1	24·6	38·7
1955	6·6	18·8	25·4	1·9	4·6	6·5	8·5	23·4	31·9
1956	13·8	17·6	31·4	1·5	4·3	5·8	15·3	21·9	37·2
Produits du fer et de l'acier—									
1954	22·0	66·4	88·4	12·6	64·0	76·6	34·6	130·4	165·0
1955	27·4	65·3	92·7	12·8	73·0	85·8	40·2	138·3	178·5
1956	40·6	89·2	129·8	16·2	66·8	83·0	56·8	156·0	212·8
Équipement de transport—									
1954	20·9	44·3	65·2	10·9	30·0	40·9	31·8	74·3	106·1
1955	19·8	36·5	56·3	9·5	27·3	36·8	29·3	63·8	93·1
1956	19·2	49·0	68·2	9·5	27·8	37·3	28·7	76·8	105·5

3.—Détail des immobilisations et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1954-1956—suite

Genre d'entreprise et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	FABRICATION—fin								
Produits des non-ferreux—									
1954	20·3	33·3	53·6	8·7	40·1	48·8	29·0	73·4	102·4
1955	37·6	46·0	83·6	8·7	45·6	54·3	46·3	91·6	137·9
1956	56·2	57·1	113·3	8·9	48·6	57·5	65·1	105·7	170·8
Appareils et fournitures électriques									
1954	11·7	20·0	31·7	3·1	13·6	16·7	14·8	33·6	48·4
1955	10·3	21·2	31·5	2·6	12·9	15·5	12·9	34·1	47·0
1956	10·7	25·7	36·4	3·1	14·2	17·3	13·8	39·9	53·7
Produits des minéraux non métalliques—									
1954	19·6	23·6	43·2	2·8	23·8	26·6	22·4	47·4	69·8
1955	22·6	23·3	45·9	2·8	22·9	25·7	25·4	46·2	71·6
1956	28·3	46·2	74·5	2·7	25·0	27·7	31·0	71·2	102·2
Dérivés du pétrole et du charbon—									
1954	79·6	14·0	93·6	15·7	11·5	27·2	95·3	25·5	120·8
1955	96·7	11·2	107·9	16·1	10·0	26·1	112·8	21·2	134·0
1956	95·2	16·9	112·1	15·5	9·6	25·1	110·7	26·5	137·2
Produits chimiques—									
1954	15·1	24·7	39·8	6·2	31·4	37·6	21·3	56·1	77·4
1955	26·9	33·6	60·5	5·0	30·2	35·2	31·9	63·8	95·7
1956	71·0	94·2	165·2	5·3	31·4	36·7	76·3	125·6	201·9
Industries diverses—									
1954	2·7	4·5	7·2	1·0	3·3	4·3	3·7	7·8	11·5
1955	4·6	6·6	11·2	1·1	2·9	4·0	5·7	9·5	15·2
1956	2·6	5·9	8·5	1·1	2·9	4·0	3·7	8·8	12·5
Immobilisations imputées sur les frais d'exploitation—									
1954	—	84·1	84·1	—	—	—	—	84·1	84·1
1955	—	90·8	90·8	—	—	—	—	90·8	90·8
1956	—	113·3	113·3	—	—	—	—	113·3	113·3
Total, fabrication—									
1954	**287·6**	**534·5**	**822·1**	**97·6**	**300·9**	**488·5**	**385·2**	**925·4**	**1,310·6**
1955	**345·0**	**593·5**	**938·5**	**96·1**	**405·0**	**501·1**	**441·1**	**998·5**	**1,439·6**
1956	**461·8**	**842·3**	**1,304·1**	**97·0**	**404·1**	**501·1**	**558·8**	**1,246·4**	**1,805·2**
	SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE								
Centrales électriques—									
1954	287·9	115·9	403·8	29·9	21·6	51·5	317·8	137·5	455·3
1955	298·6	97·6	396·2	33·6	19·5	53·1	332·2	117·1	449·3
1956	457·3	122·2	579·5	34·3	20·5	54·8	491·6	142·7	634·3
Distribution du gaz—									
1954	13·9	1·9	15·8	2·4	1·6	4·0	16·3	3·5	19·8
1955	15·4	2·2	17·6	2·8	2·0	4·8	18·2	4·2	22·4
1956	34·6	3·5	38·1	3·1	2·1	5·2	37·7	5·6	43·3
Chemins de fer à vapeur et télégraphes—									
1954	70·3	183·8	254·1	178·9	174·9	353·8	249·2	358·7	607·9
1955	67·3	109·3	176·6	174·4	163·8	338·2	241·7	273·1	514·8
1956	85·7	206·7	292·4	226·1	167·9	394·0	311·8	374·6	686·4
Chemins de fer électriques—									
1954	7·9	7·0	14·9	6·0	14·9	20·9	13·9	21·9	35·8
1955	6·4	10·0	16·4	5·1	14·9	20·0	11·5	24·9	36·4
1956	9·6	13·1	22·7	6·0	15·0	21·0	15·6	28·1	43·7

3.—Détail des immobilisations et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques 1954-1956—suite

Genre d'entreprise et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE—fin								
Transport par eau—									
1954	11·3	28·5	39·8	2·8	17·1	19·9	14·1	45·6	59·7
1955	17·6	23·5	41·1	2·6	13·9	16·5	20·2	37·4	57·6
1956	85·5	19·4	104·9	4·1	14·1	18·2	89 6	33·5	123·1
Transport routier—									
1954	4·6	23·5	28·1	1·0	37·3	38·3	5·6	60·8	66·4
1955	3·5	31·6	35·1	1·1	36·7	37·8	4·6	68·3	72·9
1956	5·7	21·8	27·5	1·1	36·9	38·0	6·8	58·7	65·5
Élévateurs à céréales—									
1954	10·6	3·0	13·6	5·0	2·2	7·2	15·6	5·2	20·8
1955	8·3	2·8	11·1	4·4	1·9	6·3	12·7	4·7	17·4
1956	8·0	3·4	11·4	3·7	1·7	5·4	11·7	5·1	16·8
Téléphones—									
1954	76·0	105·0	181·0	17·5	50·4	67·9	93·5	155·4	248·9
1955	82·1	120·8	202·9	18·8	57·7	76·5	100·9	178·5	279·4
1956	93·5	143·0	236·5	20·6	62·7	83·3	114·1	205·7	319·8
Radiodiffusion—									
1954	4·8	9·4	14·2	0·3	1·0	1·3	5·1	10·4	15·5
1955	3·8	5·8	9·6	0·3	1·5	1·8	4·1	7·3	11·4
1956	3·9	6·5	10·4	0·6	1·1	1·7	4·5	7·6	12·1
Services des eaux municipaux—									
1954	57·0	2·4	59·4	12·2	1·3	13·5	69·2	3·7	72·9
1955	50·5	1·5	52·0	10·8	1·7	12·5	61·3	3·2	64·5
1956	67·8	2·2	70·0	12·1	1·4	13·5	79·9	3·6	83·5
Autres services d'utilité publique[1]—									
1954	65·9	22·2	88·1	4·9	22·3	27·2	70·8	44·5	115·3
1955	46·8	25·6	72·4	3·1	24·7	27·8	49·9	50·3	100·2
1956	150·2	25·8	176·0	3·4	26·7	30·1	153·6	52·5	206·1
Immobilisations imputées sur les frais d'exploitation—									
1954	—	11·0	11·0	—	—	—	—	11·0	11·0
1955	—	10·0	10·0	—	—	—	—	10·0	10·0
1956	—	11·9	11·9	—	—	—	—	11·9	11·9
Total, services d'utilité publique									
1954	**610·2**	**513·6**	**1,123·8**	**260·9**	**344·6**	**605·5**	**871·1**	**858·2**	**1,729·3**
1955	**600·3**	**440·7**	**1,041·0**	**257·0**	**338·3**	**595·3**	**857·3**	**779·0**	**1,636·3**
1956	**1,001·8**	**579·5**	**1,581·3**	**315·1**	**350·1**	**665·2**	**1,316·9**	**929·6**	**2,246·5**
	COMMERCE								
De gros—									
1954	33·4	23·4	56·8	4·3	7·9	12·2	37·7	31·3	69·0
1955	19·2	25·1	44·3	4·6	6·1	10·7	23·8	31·2	55·0
1956	39·0	26·4	65·4	5·4	5·3	10·7	44·4	31·7	76·1
Magasins en série—									
1954	32·3	27·3	59·6	4·4	3·7	8·1	36·7	31·0	67·7
1955	33·8	30·2	64·0	4·8	3·2	8·0	38·6	33·4	72·0
1956	36·0	26·7	62·7	3·8	3·3	7·1	39·8	30·0	69·8
Magasins indépendants—									
1954	79·1	65·5	144·6	14·7	13·0	27·7	93·8	78·5	172·3
1955	84·3	62·5	146·8	14·0	10·3	24·3	98·3	72·8	171·1
1956	81·3	57·1	138·4	12·6	10·6	23·2	93·9	67·7	161·6

[1] Y compris transport aérien, entreposage et pipelines de pétrole et de gaz.

3.—Détail des immobilisations et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1954-1956—fin

Genre d'entreprise et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
	COMMERCE—fin								
Magasins à rayons—									
1954	27·9	11·5	39·4	4·1	2·8	6·9	32·0	14·3	46·3
1955	19·7	5·7	25·4	3·7	2·6	6·3	23·4	8·3	31·7
1956	11·7	4·6	16·3	3·7	2·7	6·4	15·4	7·3	22·7
Commerce d'automobiles—									
1954	31·4	21·1	52·5	7·7	9·1	16·8	39·1	30·2	69·3
1955	36·4	19·7	56·1	7·6	7·3	14·9	44·0	27·0	71·0
1956	45·5	27·3	72·8	7·9	8·0	15·9	53·4	35·3	88·7
Immobilisations imputées sur les frais d'exploitation—									
1954	—	14·8	14·8	—	—	—	—	14·8	14·8
1955	—	13·8	13·8	—	—	—	—	13·8	13·8
1956	—	13·8	13·8	—	—	—	—	13·8	13·8
Total, commerce—									
1954	**204·1**	**163·6**	**367·7**	**35·2**	**36·5**	**71·7**	**239·3**	**200·1**	**439·4**
1955	**193·4**	**157·0**	**350·4**	**34·7**	**29·5**	**64·2**	**228·1**	**186·5**	**414·6**
1956	**213·5**	**144·9**	**369·4**	**33·4**	**29·9**	**63·3**	**246·9**	**185·8**	**432·7**
	INSTITUTIONS								
Églises—									
1954	30·6	3·2	33·8	6·0	0·8	6·8	36·6	4·0	40·6
1955	33·7	3·1	36·8	6·3	0·6	6·9	40·0	3·7	43·7
1956	43·1	3·3	46·4	5·4	0·7	6·1	48·5	4·0	52·5
Universités—									
1954	16·6	3·4	20·0	2·7	0·4	3·1	19·3	3·8	23·1
1955	22·8	3·6	26·4	3·1	0·4	3·5	25·9	4·0	29·9
1956	31·2	3·5	34·7	2·9	0·3	3·2	34·1	3·8	37·9
Écoles—									
1954	135·3	18·8	154·1	15·8	2·6	18·4	151·1	21·4	172·5
1955	172·1	17·0	189·1	18·3	2·7	21·0	190·4	19·7	210·1
1956	183·6	19·0	202·6	18·5	2·7	21·2	202·1	21·7	223·8
Hôpitaux—									
1954	106·4	15·2	121·6	9·3	2·8	12·1	115·7	18·0	133·7
1955	132·1	14·5	146·6	10·3	3·5	13·8	142·4	18·0	160·4
1956	131·5	19·1	150·6	14·3	3·4	17·7	145·8	22·5	168·3
Autres[1]—									
1954	7·6	0·2	7·8	0·8	—	0·8	8·4	0·2	8·6
1955	9·0	0·8	9·8	1·2	—	1·2	10·2	0·8	11·0
1956	12·8	0·4	13·2	1·4	—	1·4	14·2	0·4	14·6
Total, institutions—									
1954	**296·5**	**40·8**	**337·3**	**34·6**	**6·6**	**41·2**	**331·1**	**47·4**	**378·5**
1955	**369·7**	**39·0**	**408·7**	**39·2**	**7·2**	**46·4**	**408·9**	**46·2**	**455·1**
1956	**402·2**	**45·3**	**447·5**	**42·5**	**7·1**	**49·6**	**444·7**	**52·4**	**497·1**

[1] Comprennent les institutions privées de bien-être et de bienfaisance.

Le tableau 4 présente un résumé des immobilisations de chaque province en 1954, 1955 et 1956. Ces dépenses représentent des apports bruts au capital-actions de la province et reflètent l'activité économique de la région, mais, en réalité, la production de ces actifs peut avoir de grandes répercussions dans d'autres régions. Ainsi, les millions de dollars consacrés aux raffineries et aux pipelines de pétrole de l'Ouest concourent à l'activité de la sidérurgie en Ontario et de la construction dans les provinces des Prairies.

4.—Immobilisations et dépenses d'entretien, par province, 1954-1956

NOTA.—1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Province et année	Immobilisations			Entretien			Immobilisations et entretien		
	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total	Construction	Machines et équipement	Total
Terre-Neuve—									
1954	50	23	73	18	14	32	68	37	105
1955	61	23	84	18	11	29	79	34	113
1956	68	24	92	19	12	31	87	36	123
Île-du-Prince-Édouard—									
1954	12	7	19	4	4	8	16	11	27
1955	13	7	20	6	4	10	19	11	30
1956	13	8	21	6	4	10	19	12	31
Nouvelle-Écosse—									
1954	100	56	156	35	32	67	135	88	223
1955	107	49	156	33	31	64	140	80	220
1956	115	61	176	35	30	65	150	91	241
Nouveau-Brunswick—									
1954	78	41	119	32	30	62	110	71	181
1955	114	40	154	35	30	65	149	70	219
1956	141	50	191	39	31	70	180	81	261
Québec—									
1954	938	424	1,362	222	286	508	1,160	710	1,870
1955	1,116	481	1,597	228	284	512	1,344	765	2,109
1956	1,240	522	1,762	251	289	540	1,491	811	2,302
Ontario—									
1954	1,317	772	2,089	383	432	815	1,700	1,204	2,904
1955	1,470	738	2,208	372	450	822	1,842	1,188	3,030
1956	1,768	938	2,706	404	451	855	2,172	1,389	3,561
Manitoba—									
1954	176	94	270	61	60	121	237	154	391
1955	191	106	297	64	61	125	255	167	422
1956	234	106	340	71	63	134	305	169	474
Saskatchewan—									
1954	227	150	377	67	62	129	294	212	506
1955	216	134	350	71	62	133	287	196	483
1956	221	151	372	79	63	142	300	214	514
Alberta—									
1954	437	190	627	93	87	180	530	277	807
1955	511	169	680	88	78	166	599	247	846
1956	628	206	834	96	81	177	724	287	1,011
Colombie-Britannique[1]—									
1954	351	182	533	99	108	207	450	290	740
1955	474	209	683	99	114	213	573	323	896
1956	733	301	1,034	106	113	219	839	414	1,253
Canada[2]—									
1954	**3,686**	**1,939**	**5,625**	**1,014**	**1,115**	**2,129**	**4,700**	**3,054**	**7,754**
1955	**4,273**	**1,956**	**6,229**	**1,014**	**1,125**	**2,139**	**5,287**	**3,081**	**8,368**
1956	**5,161**	**2,367**	**7,528**	**1,106**	**1,137**	**2,243**	**6,267**	**3,504**	**9,771**

[1] Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. [2] Les légères différences entre ces totaux et ceux du tableau 2 sont dues à de légères rectifications et à l'arrondissement des chiffres.

Section 2.—Industrie de la construction

Sous-section 1.—Valeur des travaux de construction

La statistique de la construction est tirée en grande partie des renseignements fournis au même moment et par les mêmes sources que les données sur les immobilisations qui figurent dans la section 1*. La statistique représente la valeur estimative de tous les travaux de construction et d'entretien. Les légères différences entre ces chiffres et ceux de la section 1 proviennent de l'arrondissement des chiffres et de légères rectifications.

Les projets de construction pour 1956 de tous les secteurs de l'économie,—commerce, institutions, gouvernements et habitations,—sont estimés à 6,271 millions de dollars, chiffre bien supérieur au sommet de 1955. Le volume des nouvelles constructions en 1954 dépassait de 1 p. 100 le chiffre de 1953; les chiffres provisoires de 1955 indiquent une hausse de 12 p. 100 sur 1954, portant ainsi le volume de la construction à un nouveau sommet d'après-guerre. Les dépenses de réparations ont augmenté de 5 p. 100 de 1953 à 1954, mais ont diminué de 4 p. 100 en 1955.

L'importance de la construction pour l'économie du pays se voit à ce qu'elle continue de répondre pour plus de 18 p. 100 du produit national brut. Le tableau 5 donne le chiffre des constructions et réparations, en dollars constants et en dollars courants.

* On trouvera dans l'*Annuaire* de 1955, p. 745, et dans le rapport annuel du B.F.S. *Construction in Canada* une explication des sources de renseignements et des méthodes de calcul.

5.—Valeur de la construction en dollars constants (1949) et en dollars courants, 1947-1956

NOTA.—1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Année	Construction nouvelle		Réparations et entretien		Construction totale		Construction totale en % du produit national brut	
	Dollars courants	Dollars constants	Dollars courants	Dollars constants	Dollars courants	Dollars constants	Dollars courants	Dollars constants
1947	1,424	1,681	592	696	2,016	2,377	14·6	15·4
1948	1,877	1,947	694	720	2,571	2,667	16·5	17·0
1949[1]	2,124	2,124	732	732	2,856	2,856	17·3	17·5
1950	2,366	2,247	766	727	3,132	2,974	17·2	17·2
1951	2,734	2,308	927	783	3,661	3,091	17·0	16·9
1952	3,282	2,616	916	730	4,198	3,346	18·0	17·1
1953	3,666	2,824	974	749	4,640	3,573	19·0	17·6
1954	3,700	2,852	1,023	787	4,723	3,639	19·6	18·5
1955	4,274	3,200	1,012	755	*5,286	3,955	19·9	18·4
1956	5,161	..	1,110	..	6,271	..	..	..

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

6.—Valeur des travaux de construction exécutés par des entrepreneurs et par d'autres, 1953-1956

NOTA.—1953 et 1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Détail	1953	1954	1955	1956
Construction à l'entreprise	**3,358**	**3,382**	**4,007**	**4,798**
Nouvelles	2,995	3,011	3,598	4,359
Entretien	363	371	409	439
Autres constructions[1]	**1,281**	**1,341**	**1,279**	**1,473**
Nouvelles	670	689	676	802
Entretien	611	652	603	671
Total, constructions	**4,640**	**4,723**	**5,286**	**6,271**
Nouvelles	**3,666**	**3,700**	**4,274**	**5,161**
Entretien	**974**	**1,023**	**1,012**	**1,110**

[1] Travaux effectués par le personnel des services d'utilité publique, des entreprises de transformation, des sociétés minières et d'exploitation forestière et les services du gouvernement, par les personnes qui construisent leur propre maison et autres personnes ou établissements qui ne s'occupent pas surtout de construction.

Comme l'indique le tableau 7, le gros de l'augmentation de la construction en 1956 doit porter sur les ouvrages d'art, surtout les installations de gaz et pétrole (149 millions) et les centrales électriques (131 millions). Tous les ouvrages d'art, cependant, appellent des dépenses plus considérables en 1956.

Quant aux immeubles, ce sont les bâtiments industriels qui doivent enregistrer la plus forte augmentation: 554 millions en 1956 contre environ 409 en 1955. Tous les autres genres de construction accusent aussi une avance importante et l'habitation continue de répondre pour environ 30 p. 100 de l'ensemble: 29·6 p. 100 en 1954, 32·8 p. 100 en 1955 et 29·1 p. 100 en 1956.

7.—Valeur des travaux de construction, par catégorie principale, 1953-1956

NOTA.—1953 et 1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

(En millions de dollars)

Genre de construction	1953		1954		1955		1956	
	Valeur	Pourcentage du total	Valeur	Pourcentage du total	Valeur	Pourcentage du total	Valeur	Pourcentage du total
Construction	**2,812**	**60·6**	**2,914**	**61·7**	**3,374**	**63·8**	**3,746**	**59·7**
Habitations	1,297	28·0	1,400	29·6	1,734	32·8	1,826	29·1
Bâtiments industriels	402	8·7	364	7·7	409	7·7	554	8·8
Édifices commerciaux	502	10·8	546	11·6	530	10·0	600	9·6
Institutions	343	7·4	377	8·0	461	8·7	509	8·1
Autres	268	5·8	227	4·8	240	4·6	257	4·1
Ouvrages d'art	**1,828**	**39·4**	**1,809**	**38·3**	**1,912**	**36·2**	**2,525**	**40·3**
Construction maritime	76	1·6	72	1·5	77	1·5	137	2·2
Chemins, routes et aéroports	457	9·9	473	10·0	508	9·6	596	9·5
Adduction d'eau et égouts	135	2·9	183	3·9	182	3·4	209	3·3
Barrages et irrigation	66	1·4	33	0·7	30	0·6	59	1·0
Centrales électriques	338	7·3	322	6·8	328	6·2	459	7·3
Voies ferrées, réseaux de téléphone et de télégraphie	317	6·8	295	6·3	311	5·9	386	6·2
Installations de gaz et pétrole	253	5·5	270	5·7	310	5·9	459	7·3
Autres	186	4·0	161	3·4	166	3·1	220	3·5
Total, construction	**4,640**	**100·0**	**4,723**	**100·0**	**5,286**	**100·0**	**6,271**	**100·0**

Le tableau 8 fait voir les secteurs où la construction a été plus ou moins active d'une année à l'autre.

8.—Fluctuation de la valeur de la construction, par genre de travaux, de 1954 à 1955 et de 1955 à 1956

(En millions de dollars)

Genre de travaux	1954 à 1955	1955 à 1956
Bâtiment		
Habitation	**334**	**92**
Logements, simples, jumelés, duplex et appartements	334	92
Industrie	**44**	**145**
Fabriques, usines, ateliers	47	112
Bâtiments et ateliers miniers	2	25
Gares, bureaux, bâtiments de voie	−1	4
Ateliers ferroviaires, remises de locomotives, réservoirs d'eau et de combustible	−4	3
Commerce	**−17**	**70**
Entrepôts, dépôts, entrepôts frigorifiques, etc.	−12	18
Élévateurs à grains	−4	2
Hôtels, clubs, restaurants, cafétérias, cabines de touristes	−1	12
Édifices à bureaux	−6	27
Magasins (gros et détail)	4	−3
Garages, stations-service	3	10
Théâtres, arénas, lieux d'amusement	−2	5
Buanderies et entreprises de nettoyage à sec	1	−1
Institutions	**85**	**48**
Écoles et autres maisons d'enseignement	49	20
Églises et autres édifices religieux	3	11
Hôpitaux, sanatoriums, cliniques, postes de premiers soins	25	4
Autres édifices d'institutions	3	14
Autres bâtiments	**13**	**17**
Bâtiments de ferme (sauf habitations)	5	6
Stations de radio, de télévision, de relai, d'amplification, centraux de téléphone	0	4
Hangars d'avions	−1	4
Terminus: autobus, bateau, avion	0	0
Manèges militaires, casernes, salles d'exercice, etc.	1	5
Abris, dortoirs, cuisines, etc.	9	−2
Tous autres bâtiments	0	1
Total, bâtiment	**460**	**373**
Ouvrages d'art		
Navigation	**5**	**60**
Bassins, quais, jetées, brise-lames	−4	16
Murs de soutènement, terrassements, enrochement	0	0
Canaux et chenaux	5	28
Dragage et pilotage	3	16
Digues	0	0
Estacades à billes	3	−1
Autres travaux	−2	1
Chemins, routes et aéroports	**35**	**88**
Rues, routes, parcs de stationnement pavés	16	36
Rues, routes, chemins, parcs de stationnement, etc. à surface de gravier ou de pierre	21	21
Rues, chemins, parcs de stationnement à surface de terre, d'argile ou autres	7	12
Ouvrages d'art—fin		
Chemins, routes et aéroports—fin		
Régalage, râclage, huilage et remplissage	1	19
Trottoirs et sentiers	−1	0
Aéroports, terrains d'atterrissage, pistes, aires	0	1
Adduction d'eau et égouts	**−1**	**27**
Drains en tuile, fossés de drainage, égouts d'eaux pluviales	1	3
Conduites principales, bouches d'incendie et services	−2	11
Tout-à-l'égout et raccordements	0	4
Stations de pompes hydrauliques	1	10
Réservoirs d'eau	−1	−1
Barrages et irrigation	**−3**	**30**
Barrages et réservoirs	−5	29
Irrigation et assèchement	1	1
Énergie électrique	**7**	**130**
Centrales électriques, y compris ouvrages d'adduction et de régularisation de l'eau	−1	87
Stations de transformation	7	10
Lignes de transmission et de distribution, fils de trolley	0	33
Éclairage des rues	0	1
Chemins de fer, téléphone et télégraphe	**16**	**76**
Voies ferrées et terre-pleins	9	61
Signaux et enclenchements	−3	2
Lignes de téléphone et télégraphie, câbles souterrains et sous-marins	9	12
Installations de gaz et de pétrole	**40**	**149**
Canalisations et services de gaz	7	17
Stations de pompes (pétrole)	−5	0
Stations de pompes (gaz)	−1	0
Réservoirs (pétrole)	0	2
Réservoirs (gaz)	−2	0
Pipelines (pétrole)	−31	−2
Pipelines (gaz)	8	106
Puits (pétrole)	30	23
Puits (gaz)	8	7
Installations de raffinage (pétrole)	27	−10
Usines d'épurations (gaz naturel)	−1	5
Autres ouvrages d'art	**5**	**54**
Ponts, estacades, ponceaux, passages supérieurs, viaducs	7	28
Tunnels, souterrains	−4	1
Incinérateurs	−1	0
Parcs, jardins d'ornementation, gazonnage, etc.	−3	0
Piscines, courts de tennis, autres jeux d'extérieur	−1	0
Puits de mines et autres ouvrages souterrains	3	22
Clôtures, abris à neige, signaux, garde-fous	−1	2
Divers	5	0
Total, ouvrages d'art	**102**	**613**
Total, construction	**562**	**985**

Le tableau **9** donne les chiffres estimatifs de toutes les sommes consacrées à chaque genre de construction et connues de la statistique. Il renferme les chiffres détaillés sur lesquels se fondent les tableaux **7** et **8**.

9.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1954-1956

NOTA.—1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus. Les chiffres définitifs de 1953 n'ont pas paru dans l'*Annuaire*, mais on peut les obtenir sur demande.

Genre de travaux	1954			1955			1956		
	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total
Bâtiment	(en milliers de dollars)								
Habitations	**1,178,000**	**221,900**	**1,399,900**	**1,495,700**	**238,000**	**1,733,700**	**1,573,500**	**252,300**	**1,825,800**
Logements, simples, jumelés, duplex et appartements	1,178,000	221,900	1,399,900	1,495,700	238,000	1,733,700	1,573,500	252,300	1,825,800
Industrie	**262,405**	**102,071**	**364,476**	**304,880**	**104,095**	**408,975**	**443,473**	**110,143**	**553,616**
Fabriques, usines, ateliers et conserveries	223,788	77,550	301,338	270,534	78,060	348,594	380,326	80,443	460,769
Bâtiments et ateliers miniers	25,275	6,355	31,630	26,481	7,482	33,963	51,535	7,873	59,408
Gares, bureaux et bâtiments de voie	7,611	9,459	17,070	4,373	11,234	15,607	6,863	12,452	19,315
Ateliers ferroviaires, remises de locomotives, réservoirs d'eau et de combustible	5,731	8,707	14,438	3,492	7,319	10,811	4,749	9,375	14,124
Commerce	**462,746**	**83,593**	**546,339**	**450,402**	**79,346**	**529,748**	**522,405**	**77,831**	**600,236**
Entrepôts, dépôts, entrepôts frigorifiques, etc.	83,364	10,277	93,641	71,289	10,159	81,448	88,086	11,314	99,400
Élévateurs à grain	13,710	5,408	19,118	9,844	5,115	14,959	12,447	4,984	17,431
Hôtels, clubs, restaurants, cafétérias, cabines de touristes	19,393	11,297	30,690	19,428	10,283	29,711	31,106	10,221	41,327
Édifices à bureaux	149,659	23,309	172,968	144,925	22,461	167,386	173,031	21,652	194,683
Magasins (gros et détail)	150,095	24,512	174,607	156,619	22,405	179,024	154,817	21,329	176,146
Garages et stations-service	30,320	5,620	35,940	32,614	6,268	38,882	43,016	6,105	49,121
Théâtres, arénas, lieux d'amusement	15,189	2,332	17,521	13,546	1,813	15,359	19,139	1,491	20,630
Buanderies et entreprises de nettoyage à sec	1,016	838	1,854	2,137	842	2,979	763	735	1,498
Institutions	**330,727**	**45,805**	**365,532**	**412,750**	**48,584**	**461,334**	**456,491**	**53,060**	**509,551**
Écoles et autres maisons d'enseignement	155,838	19,896	175,734	201,820	22,604	224,424	221,837	22,936	244,773
Églises et autres édifices religieux	32,299	6,167	38,466	35,373	6,388	41,761	46,865	5,539	52,404
Hôpitaux, sanatoriums, cliniques, postes de premiers soins, etc.	110,495	11,020	121,515	134,748	11,368	146,116	134,277	15,401	149,678
Autres édifices d'institutions	32,095	8,772	40,817	40,809	8,224	49,033	53,512	9,184	62,696
Autres bâtiments	**144,005**	**82,639**	**226,644**	**154,926**	**84,939**	**239,865**	**166,011**	**91,048**	**257,059**
Bâtiments de ferme (sauf habitations)	70,190	60,670	130,860	72,836	62,904	135,740	74,919	66,673	141,592
Stations de radio, de télévision, de relai, d'amplification, centraux de téléphone	18,848	1,387	20,235	19,167	1,376	20,543	22,745	1,541	24,286
Hangars d'avions	10,017	2,161	12,178	9,267	1,736	11,003	13,219	2,077	15,296
Terminus: autobus, bateau, avion	868	163	1,031	540	156	696	719	150	869
Manèges militaires, casernes, salles d'exercice, etc.	29,213	6,673	35,886	30,907	6,109	37,016	34,335	7,395	41,730
Abris, dortoirs, cuisines, dépôts et camps de bûcherons	5,764	4,958	10,722	12,936	6,391	19,327	10,495	6,613	17,108
Bâtiments divers	9,105	6,627	15,732	9,273	6,267	15,540	9,579	6,599	16,178
Total, bâtiment	**2,377,883**	**536,008**	**2,913,891**	**2,818,658**	**554,964**	**3,373,622**	**3,161,880**	**584,382**	**3,746,262**

9.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1954-1956—suite

Genre de travaux	1954			1955			1956		
	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total
	(en milliers de dollars)								
Ouvrages d'art									
Navigation	**58,002**	**14,441**	**72,443**	**65,182**	**12,030**	**77,212**	**122,786**	**14,476**	**137,262**
Bassins, quais, jetées, brise-lames	33,050	6,556	39,606	29,540	5,946	35,486	45,576	6,311	51,887
Murs de soutènement, terrassements, enrochement	1,861	529	2,390	1,780	428	2,208	1,959	412	2,371
Canaux et chenaux	4,782	1,591	6,373	10,294	1,094	11,388	37,329	1,603	38,932
Dragage et pilotage	14,164	2,861	17,025	17,585	2,685	20,270	31,972	4,058	36,030
Digues	1,008	273	1,281	820	252	1,072	642	231	873
Estacades à billes	816	703	1,519	3,629	519	4,148	2,386	688	3,074
Autres travaux	2,321	1,928	4,249	1,534	1,106	2,640	2,922	1,173	4,095
Chemins, routes et aéroports	**308,879**	**164,545**	**473,424**	**362,547**	**145,566**	**508,113**	**442,127**	**154,129**	**596,256**
Rues, routes, parcs de stationnement pavés	144,699	62,876	207,575	167,063	56,299	223,362	200,327	59,082	259,409
Rues, routes, chemins, parcs de stationnement, etc. à surface de gravier ou de pierre, etc.	68,143	61,085	129,228	87,791	53,705	141,496	104,557	57,471	162,028
Rues, chemins, parcs de stationnement à surface de terre, d'argile ou autres	20,027	13,404	33,431	26,193	14,095	40,288	37,151	15,199	52,350
Régalage, râclage, huilage et remplissage	51,550	21,933	73,483	57,194	17,226	74,420	75,253	18,047	93,300
Trottoirs et sentiers	17,561	4,513	22,074	17,165	3,787	20,952	17,128	3,835	20,963
Aéroports, terrains d'atterrissage, pistes, aires	6,899	734	7,633	7,141	454	7,595	7,711	495	8,206
Adduction d'eau et égouts	**157,842**	**25,615**	**183,457**	**159,793**	**22,514**	**182,307**	**184,989**	**23,822**	**208,811**
Drains en tuile, fossés de drainage, égouts d'eaux pluviales	25,615	4,512	30,127	26,840	3,970	30,810	29,554	4,035	33,589
Conduites principales, bouches d'incendie et services	58,798	12,491	71,289	58,258	11,306	69,564	67,986	12,496	80,482
Tout à l'égout et raccordements	66,448	7,542	73,990	67,640	6,171	73,811	71,250	6,253	77,503
Stations de pompes hydrauliques	2,890	863	3,753	4,259	913	5,172	14,254	951	15,205
Réservoirs à eau	4,091	207	4,298	2,796	154	2,950	1,945	87	2,038
Barrages et irrigation	**28,893**	**3,952**	**32,845**	**25,448**	**3,945**	**29,393**	**55,103**	**4,145**	**59,248**
Barrages et réservoirs	18,965	1,946	20,911	14,540	1,793	16,333	43,714	1,851	45,565
Irrigation et assèchement	9,928	2,006	11,934	10,908	2,152	13,060	11,389	2,294	13,683
Énergie électrique	**290,300**	**31,570**	**321,870**	**293,229**	**35,196**	**328,425**	**422,210**	**36,262**	**458,472**
Centrales électriques, y compris ouvrages d'adduction et de régularisation de l'eau	145,610	7,431	153,041	143,594	8,472	152,066	229,561	9,051	238,612
Stations de transformation	13,471	2,824	16,295	19,650	3,867	23,517	29,415	3,980	33,395
Lignes de transmission et de distribution, fils de trolley	127,127	19,757	146,884	126,249	21,010	147,259	158,757	21,387	180,144
Éclairage des rues	4,092	1,558	5,650	3,736	1,847	5,583	4,477	1,844	6,321
Chemins de fer, téléphone et télégraphe	**118,795**	**176,029**	**294,824**	**140,027**	**170,615**	**310,642**	**165,103**	**221,135**	**386,238**
Voies ferrées et terre-pleins	42,346	142,816	185,162	58,297	136,303	194,600	71,662	183,829	255,491
Signaux et enclenchements	4,084	4,148	8,232	1,314	3,940	5,254	3,295	4,190	7,485
Lignes de téléphone et télégraphe, câbles souterrains et sous-marins	72,365	29,065	101,430	80,416	30,372	110,788	90,146	33,116	123,262

9.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1954-1956—fin

Genre de travaux	1954			1955			1956		
	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total	Construction nouvelle	Réparations	Total
	(en milliers de dollars)								
Ouvrages d'art—fin									
Services de gaz et de pétrole	**245,203**	**24,584**	**269,787**	**284,943**	**24,629**	**309,572**	**433,067**	**25,300**	**458,367**
Canalisations et services de gaz	5,956	1,357	7,313	12,051	1,963	14,014	29,182	2,252	31,434
Stations de pompes (pétrole)	7,717	952	8,669	2,924	738	3,662	2,701	837	3,538
Stations de pompes (gaz)	1,026	22	1,048	367	56	423	284	51	335
Réservoirs (pétrole)	14,185	1,759	15,944	14,487	1,883	16,370	15,653	2,353	18,006
Réservoirs (gaz)	2,196	943	3,139	817	470	1,287	1,414	50	1,464
Pipelines (pétrole)	47,400	2,120	49,520	16,889	1,144	18,033	15,130	857	15,987
Pipelines (gaz)	13,185	1,069	14,254	22,175	512	22,687	128,384	832	129,186
Puits (pétrole)	87,598	2,179	89,777	117,291	2,436	119,727	139,191	3,291	142,482
Puits (gaz)	8,273	243	8,518	15,851	285	16,100	23,094	378	23,472
Installations de raffinage (pétrole)	54,602	13,849	68,451	80,013	14,981	94,994	70,600	14,321	84,921
Usines d'épuration (gaz naturel)	3,065	89	3,154	2,114	161	2,275	7,434	108	7,542
Autres ouvrages d'art	**114,304**	**46,522**	**160,826**	**123,469**	**42,796**	**166,265**	**173,937**	**45,976**	**219,913**
Ponts, estacades, ponceaux, passages supérieurs, viaducs	55,319	22,924	78,243	63,636	21,326	84,962	89,471	23,058	112,529
Tunnels, souterrains	7,571	440	8,011	3,882	413	4,295	5,169	488	5,657
Incinérateurs	5,184	368	5,552	3,902	655	4,557	3,788	723	4,511
Parcs, jardins d'ornementation, gazonnage, etc.	4,525	5,404	9,929	3,966	3,198	7,164	4,207	3,381	7,588
Piscines, courts de tennis, autres jeux d'extérieur	4,437	1,199	5,636	3,890	937	4,827	3,908	1,084	4,992
Puits de mines et autres ouvrages souterrains	19,919	2,351	22,270	22,825	2,176	25,001	45,345	2,043	47,388
Clôtures, abris à neige, signaux, garde-fous	5,757	11,028	16,785	5,727	10,108	15,835	6,572	10,856	17,428
Divers	11,592	2,808	14,400	15,641	3,983	19,624	15,477	4,343	19,820
Total, ouvrages d'art	**1,322,218**	**487,258**	**1,809,476**	**1,454,638**	**457,291**	**1,911,929**	**1,999,322**	**525,245**	**2,524,567**
Total, construction	**3,709,101**	**1,023,266**	**4,723,367**	**4,273,296**	**1,012,255**	**5,285,551**	**5,161,232**	**1,109,627**	**6,270,829**

Le tableau **10** renferme la statistique principale de la construction, par province et par catégorie de constructeurs (entrepreneurs, services d'utilité publique, gouvernements et autres). Bien que les chiffres d'ordre national soient raisonnablement exacts, ceux de chaque province et de chaque catégorie ne sont qu'approximatifs. Les estimations touchant le nombre moyen d'employés, les salaires et le prix des matériaux utilisés se fondent sur les proportions entre ces postes et la valeur globale des travaux d'après un relevé effectué en 1955. Bien que ces proportions aient été calculées avec assez de précision par genre d'industrie, elles pourraient être encore plus exactes. En outre, il n'est pas facile de connaître d'une façon précise la situation géographique des travaux en chantier ou en projet des grandes sociétés qui n'exercent pas leur activité dans une seule province. Compte tenu de ces réserves, le tableau présente, toutefois, des estimations utiles.

Quant aux chiffres relatifs aux employés, il est utile de connaître les méthodes suivies pour réunir les renseignements de base. Les déclarants sont priés d'indiquer le nombre total d'employés figurant à la feuille de paie durant la dernière période de paie du mois; la somme des chiffres mensuels est divisée par 12 pour établir la moyenne annuelle. La moyenne représente le nombre global d'employés ayant travaillé plein temps toute l'année. Le nombre total des employés à un moment donné peut évidemment être inférieur ou supérieur à la moyenne.

10.—Nombre moyen d'employés de la construction, salaires, prix des matériaux et valeur des travaux, par province et entrepreneur, 1953-1956

NOTA.—1953 et 1954: chiffres définitifs; 1955: chiffres provisoires; 1956: chiffres prévus.

Province et année	Nombre moyen d'employés	Salaires	Prix des matériaux	Valeur des travaux
		(milliers de dollars)		
Province				
Terre-Neuve 1953	8,973	27,623	30,298	68,118
1954	9,755	26,548	30,702	67,372
1955	11,026	30,607	35,152	79,022
1956	12,181	33,688	39,001	87,325
le-du-Prince-Édouard 1953	2,007	4,211	7,398	14,222
1954	2,229	4,862	5,900	15,589
1955	2,519	5,661	7,102	18,503
1956	2,516	5,691	7,288	18,571
Nouvelle-Écosse 1953	19,898	50,985	68,550	141,184
1954	18,915	49,227	62,510	136,018
1955	18,205	49,538	64,934	140,452
1956	19,740	53,731	69,643	150,801
Nouveau-Brunswick 1953	15,338	37,110	52,775	105,227
1954	14,820	38,210	59,795	110,975
1955	18,581	49,289	81,101	149,337
1956	22,072	59,011	98,039	180,482
Québec 1953	133,598	398,134	537,622	1,124,040
1954	133,621	408,934	559,341	1,160,447
1955	148,670	465,276	648,775	1,342,902
1956	164,771	516,217	720,499	1,491,212
Ontario 1953	171,638	558,757	744,621	1,597,331
1954	180,877	601,469	792,362	1,699,764
1955	187,868	644,877	861,154	1,841,670
1956	221,936	763,874	1,013,313	2,172,326
Manitoba 1953	28,894	79,369	122,620	245,760
1954	27,037	82,293	116,945	240,977
1955	27,013	85,475	124,327	254,366
1956	32,343	102,727	148,514	305,057
Saskatchewan 1953	25,187	76,390	114,996	235,195
1954	30,333	99,377	125,626	291,521
1955	29,165	98,122	123,651	287,336
1956	31,366	105,187	131,354	300,588
Alberta 1953	50,184	177,422	264,628	556,008
1954	50,609	171,399	247,360	550,258
1955	53,183	186,066	267,469	599,328
1956	64,302	225,643	323,675	724,923
Colombie-Britannique 1953	53,780	216,610	242,105	552,560
1954	44,656	173,755	194,269	450,446
1955	54,000	216,999	250,535	572,635
1956	77,318	315,159	367,609	839,544
Total 1953	**509,497**	**1,626,611**	**2,185,613**	**4,639,645**
1954	**512,852**	**1,656,074**	**2,194,810**	**4,723,367**
1955	**550,230**	**1,831,910**	**2,464,200**	**5,285,551**
1956	**648,545**	**2,180,928**	**2,918,935**	**6,270,829**

10.—Nombre moyen d'employés de la construction, salaires, prix des matériaux et valeur des travaux, par province et entrepreneur, 1953-1956—fin

Entrepreneur et année	Nombre moyen d'employés	Salaires	Prix des matériaux	Valeur des travaux
		(milliers de dollars)		
Entrepreneurs et autres				
Entrepreneurs....1953	317,326	1,085,667	1,588,109	3,358,410
1954	316,191	1,077,312	1,599,498	3,381,630
1955	366,743	1,279,791	1,897,483	4,006,284
1956	437,163	1,540,473	2,268,631	4,797,806
Services d'utilité publique....1953	79,870	233,692	263,128	540,341
1954	77,137	243,910	244,013	537,576
1955	72,245	234,874	235,477	517,823
1956	91,434	298,214	297,329	656,251
Gouvernements....1953	56,640	148,278	131,529	318,278
1954	68,724	179,767	141,983	383,558
1955	63,862	171,850	134,221	361,156
1956	68,952	185,434	142,977	388,725
Autres....1953	55,661	158,974	202,847	422,616
1954	50,800	155,085	209,316	420,603
1955	47,380	145,395	197,019	400,288
1956	50,996	156,807	209,998	428,047

Sous-section 2.—Contrats adjugés et permis de bâtir

La présente sous-section donne la statistique des travaux en perspective visés par les contrats adjugés et les permis de bâtir. Ces chiffres n'indiquent les travaux exécutés durant l'année que dans la mesure où les travaux prévus sont achevés et dûment déclarés aux relevés sur les immobilisations. De plus, la valeur des contrats adjugés, et surtout, des permis de bâtir, est une évaluation (souvent une sous-évaluation) des travaux projetés.

Contrats adjugés.—D'après la statistique publiée par *MacLean Building Reports Limited*, la valeur des contrats adjugés en 1955 a augmenté de $1,028,632,000, soit de 48 p. 100 sur 1954. Les ouvrages d'art ont accusé la plus forte avance, ayant plus que doublé.

La diminution de la valeur des contrats de construction adjugés en 1955 dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan a été plus que contre-balancée par l'augmentation dans les autres provinces. La Colombie-Britannique et l'Ontario ont connu les plus grandes augmentations absolues.

11.—Valeur des contrats de construction, 1920-1955

(SOURCE: *MacLean Building Reports, Limited*)

Année	Valeur des contrats	Année	Valeur des contrats	Année	Valeur des contrats
	$		$		$
1920	255,605,000	1932	132,872,400	1944	291,961,800
1921	240,133,300	1933	97,289,800	1945	409,032,700
1922	331,843,800	1934	125,811,500	1946	663,355,100
1923	314,254,300	1935	160,305,000	1947	718,137,100
1924	276,261,100	1936	162,588,000	1948	954,082,400
1925	297,973,000	1937	224,056,700	1949[1]	1,143,547,300
1926	372,947,900	1938	187,277,900	1950	1,525,764,700
1927	418,951,600	1939	187,178,500	1951	2,295,499,200
1928	472,032,600	1940	346,009,800	1952	1,812,177,600
1929	576,651,800	1941	393,991,300	1953	2,017,060,700
1930	456,999,600	1942	281,594,100	1954	2,154,959,200
1931	315,482,000	1943	206,103,900	1955	3,183,592,000

[1] Y compris Terre-Neuve à partir du 1er avril 1949.

12.—Valeur des contrats de construction, par province et genre de travaux, 1951-1955

(SOURCE: *MacLean Building Reports, Limited*)

Province et genre de travaux	1951	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	10,509,400	21,985,300	8,549,700	12,253,700	39,140,200
Île-du-Prince-Édouard	3,251,000	3,489,000	1,254,300	3,899,500	3,157,600
Nouvelle-Écosse	67,837,000	78,502,000	54,355,800	71,841,400	55,259,600
Nouveau-Brunswick	20,983,900	25,177,000	28,602,000	46,225,300	100,127,200
Québec	480,106,000	397,931,400	539,818,600	538,079,200	778,843,900
Ontario	1,017,426,900	732,768,100	849,812,400	939,746,400	1,300,287,700
Manitoba	91,157,700	95,690,300	80,455,700	119,828,600	97,164,600
Saskatchewan	39,604,700	59,170,000	75,724,400	76,375,200	63,037,200
Alberta	183,075,100	231,191,300	215,010,900	219,205,000	230,309,700
Colombie-Britannique	381,547,500	166,273,200	163,476,900	127,504,900	516,264,300
Total	**2,295,499,200**	**1,812,177,600**	**2,017,060,700**	**2,154,959,200**	**3,183,592,000**
HABITATIONS—					
Appartements	55,819,900	101,665,300	130,462,400	151,316,400	179,720,400
Maisons	381,289,800	409,637,400	602,296,900	748,700,400	1,036,704,700
TOTAL, HABITATIONS	437,109,700	511,302,700	732,759,300	900,016,800	1,216,425,100
ÉDIFICES—					
Églises	25,274,900	26,455,700	32,009,200	44,540,900	37,759,300
Garages publics	10,838,000	15,958,100	17,298,400	20,798,400	25,748,900
Hôpitaux	85,746,400	56,175,300	69,047,600	62,883,500	77,604,400
Hôtels et clubs	32,095,700	23,055,600	32,399,800	39,171,000	93,955,400
Bureaux	29,108,200	39,640,300	78,035,900	81,715,500	99,842,900
Édifices publics	150,483,700	149,351,000	111,235,600	120,018,500	102,191,400
Écoles	139,938,800	130,398,800	119,009,200	169,059,600	174,686,800
Magasins	33,497,100	41,999,300	81,197,300	76,592,300	93,939,200
Théâtres	2,713,900	3,116,900	3,075,300	3,069,400	2,221,800
Entrepôts	37,985,400	40,243,900	70,501,400	77,123,300	53,212,700
TOTAL, ÉDIFICES	547,682,100	526,394,900	613,809,700	694,972,400	761,162,800
ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	451,753,200	245,851,100	230,925,800	169,650,100	386,410,300
OUVRAGES D'ART—					
Ponts	19,340,400	37,569,700	14,858,700	21,219,300	47,147,300
Digues et quais	32,155,000	59,257,500	63,592,100	30,649,100	106,319,200
Égouts et canalisations d'eau	63,333,300	44,919,300	46,385,500	59,394,600	70,341,900
Chemins et rues	94,621,900	113,015,000	97,964,200	113,919,500	176,164,600
Ouvrages généraux	649,503,600	273,867,400	216,765,400	165,137,400	419,620,800
TOTAL, OUVRAGES D'ART	858,954,200	528,628,900	439,565,900	390,319,900	819,593,800

Permis de bâtir.—La valeur estimative de la construction projetée d'après les permis de bâtir émis en 1955 par 204 municipalités, se chiffre par $1,309,024,449, soit 14 p. 100 de plus que le chiffre estimatif de 1954 ($1,151,087,193), lui-même supérieur de 6 p. 100 à celui de 1953 ($1,088,879,902).

13.—Valeur estimative de la construction projetée, d'après les permis de bâtir émis par 204 municipalités, 1954 et 1955

Province et municipalité	1954	1955	Province et municipalité	1954	1955
	$	$		$	$
Île-du-Prince-Édouard					
Charlottetown	1,542,100	3,818,550	Liverpool	114,770	938,750
			New-Glasgow	85,355[1]	..
Nouvelle-Écosse			New-Waterford	25,000	12,450
Amherst	369,970	386,765	North-Sydney	172,950	99,450
Bridgewater	208,790	326,450	Sydney	983,986	3,138,370
Dartmouth	3,194,575	4,289,155	Sydney-Mines	86,075	55,100
Glace-Bay	218,122	184,499	Truro	605,710	1,048,270
Halifax	10,045,230	7,590,900	Yarmouth	142,020	171,810

[1] Janvier à juin seulement.

13.—Valeur estimative de la construction projetée, d'après les permis de bâtir émis par 204 municipalités, 1954-1955—suite

Province et municipalité	1954	1955
	$	$
Nouveau-Brunswick		
Campbellton	365,010	2,668,318
Chatham	105,000	86,000
Dalhousie	184,300	257,410
Fredericton	2,139,051	2,999,367
Moncton	5,319,809	5,186,740
Newcastle	283,400	905,150
Saint-Jean	3,652,422	7,192,940
St-Stephen	61,835	36,296
Québec		
Cap-de-la-Madeleine	1,882,375	2,298,406
Chicoutimi	2,695,050	6,927,100
Coaticook	827,735	198,330
Drummondville	1,163,675	698,260
Granby	2,783,854	4,423,544
Grand'Mère	1,325,050	1,289,050
Hampstead	490,900	395,836
Hull	4,480,245	6,851,800
Iberville	387,890	561,090
Joliette	1,483,225	2,695,212
Jonquière	2,332,500	2,323,557
Lachine	4,251,460	7,295,018
Laprairie	380,375	813,300
La Tuque	238,875	639,850
Lévis	492,750	1,531,650
Longueuil	1,894,500	1,477,325
Mégantic	476,135	426,290
Montréal (Maisonneuve)	110,838,985	164,111,041
Montréal-Est	2,197,315	3,640,205
Montréal-Nord	4,910,230	7,924,936
Montréal-Ouest	311,400	1,575,700
Mont-Royal	7,714,603	6,671,425
Noranda	512,421	319,875
Outremont	2,726,125	1,442,200
Pointe-aux-Trembles	1,124,737	4,623,754
Pointe-Claire	7,330,588	4,973,175
Québec	17,497,882	14,311,950
Rimouski	1,620,205	1,696,699
Rivière-du-Loup	698,050	560,425
Rouyn	1,537,350	861,105
Ste-Agathe-des-Monts	204,700	168,000
Ste-Anne-de-Bellevue	238,060	143,300
St-Hyacinthe	1,145,100	2,812,100
St-Jean	3,102,347	7,573,019
St-Jérôme	1,491,000	1,359,323
St-Joseph	388,556	..
St-Lambert	2,510,790	2,888,910
St-Laurent	16,180,026	11,810,340
Shawinigan-Falls	658,800	1,343,750
Sherbrooke	4,519,770	6,754,550
Sorel	931,440	802,065
Trois-Rivières	4,839,500	4,578,300
Val-d'Or	238,150	395,472
Valleyfield	1,486,545	2,950,252
Verdun	3,142,100	3,220,850
Westmount	1,977,036	4,289,265
Ontario		
Amherstburg	207,150	1,478,274
Barrie	3,223,130	3,773,682
Belleville	2,950,178	2,094,801
Bowmanville	1,067,790	710,456
Bracebridge	109,300	121,550
Brampton	2,961,255	4,334,510
Brantford	2,472,066	6,099,604
Brockville	1,849,743	3,397,060
Burlington	2,715,410	2,096,515
Campbellford	203,250	78,100
Chatham	3,152,750	4,657,984
Cobourg	2,467,163	2,001,568

Province et municipalité	1954	1955
	$	$
Ontario—suite		
Cochrane	123,480	177,317
Collingwood	209,185	409,145
Cornwall	1,321,275	2,243,686
Dundas	1,824,092	2,391,650
Eastview	2,812,216	2,794,250
Etobicoke (twp d')	63,498,545	56,714,850
Forest-Hill	4,904,693	1,447,110
Fort-Erie	1,136,084	772,442
Fort-Frances	678,014	1,341,765
Fort-William	3,042,555	5,399,004
Galt	3,119,933	3,163,220
Gananoque	356,505	301,200
Gloucester (twp de)	6,513,237	5,347,443
Goderich	1,882,660	175,805
Guelph	5,758,567	6,246,099
Haileybury	56,900	133,392
Hamilton	32,743,024	32,892,471
Hanover	99,100	90,850
Hawkesbury	269,951	1,132,915
Huntsville	238,525	216,350
Ingersoll	384,190	364,540
Kapuskasing	440,785	1,084,700
Kenora	848,540	1,486,450
Kingston	6,910,827	9,487,248
Kirkland-Lake (twp de Teck)	403,236	429,267
Kitchener	10,395,049	11,007,272
Leamington	579,311	631,173
Leaside	1,462,684	637,106
Lindsay	673,720	346,195
Listowel	116,050	114,300
London	7,413,415	8,485,955
Long-Branch	2,520,875	2,301,970
Napanee	182,700	270,500
Nepean (twp de)	3,302,473	4,582,811
New-Liskeard	217,371	475,527
Newmarket	..	2,364,500[1]
New-Toronto	1,222,100	952,550
Niagara-Falls	1,309,875	1,436,279
North-Bay	2,206,223	5,089,744
North-York (twp de)	83,847,683	78,937,372
Oakville	2,509,740	3,275,652
Orillia	1,573,280	1,914,364
Oshawa	9,180,036	13,251,917
Ottawa	49,569,862	57,095,846
Owen-Sound	1,566,175	821,795
Paris	264,625	342,175
Parry-Sound	292,680	409,225
Pembroke	3,049,580	1,438,990
Perth	193,667	270,450
Peterborough	5,072,082	6,433,631
Petrolia	223,120	152,940
Port-Arthur	3,337,206	5,839,649
Port-Colborne	1,283,602	1,936,741
Preston	1,213,931	2,318,733
Renfrew	829,340	632,670
Riverside	1,939,815	2,756,435
St-Catharines	4,017,033	6,548,409
St-Marys	86,950	511,900
St-Thomas	1,254,349	1,323,384
Sarnia	6,603,137	7,347,415
Sault-Ste-Marie	2,170,910	4,212,470
Scarboro (twp de)	70,522,955	84,829,400
Simcoe	1,070,090	699,678
Smiths-Falls	568,500	496,650
Stratford	1,218,355	2,085,395
Sudbury	5,239,450	3,931,780
Swansea	803,415	723,120
Tilsonburg	463,710	435,930
Timmins	1,442,030	1,017,319

[1] Juillet à décembre seulement.

13.—Valeur estimative de la construction projetée, d'après les permis de bâtir émis par 204 municipalités, 1954 et 1955—fin

Province et municipalité	1954	1955	Province et municipalité	1954	1955
	$	$		$	$
Ontario—fin			**Saskatchewan**—fin		
Toronto	86,211,166	75,982,009	Swift-Current	1,461,320	1,419,765
Trenton	1,179,229	1,949,610	Weyburn	824,525	727,680
Wallaceburg	390,915	452,350	Yorkton	1,871,750	887,100
Waterloo	4,798,305	4,947,846			
Welland	1,739,776	1,806,549			
Weston	2,597,421	1,063,356			
Whitby	3,549,300	3,893,454	**Alberta**		
Windsor	15,681,652	10,553,340	Calgary	46,699,059	58,897,348
Woodstock	3,959,569	3,368,020	Drumheller	311,773	238,448
York (twp de)	14,568,275	12,223,830	Edmonton	68,328,546	58,718,696
York-East (twp de)	4,641,709	3,861,235	Lethbridge	9,020,581	6,356,271
			Medicine-Hat	2,457,449	22,266,810
Manitoba					
Brandon	3,033,654	3,650,973	**Colombie-Britannique**		
Brooklands	400,170	273,300	Chilliwack	958,555	1,294,155
Dauphin	322,495	915,340	Cranbrook	520,143	625,029
North-Kildonan	677,750	778,250	Fernie	18,025	17,650
Portage-la-Prairie	690,957	2,111,604	Kamloops	1,518,597	1,140,257
St-Boniface	4,499,684	5,982,704	Kelowna	1,396,308	1,676,212
Selkirk	339,320	336,650	Nanaïmo	2,524,552	3,076,005
Le Pas	213,800	214,700	Nelson	1,058,469	464,149
Transcona	1,003,050	2,002,635	New-Westminster	3,578,680	4,335,535
Winnipeg	35,833,600	42,364,200	North-Vancouver	3,775,119	3,983,765
			Prince-George	1,215,050	2,842,446
			Prince-Rupert	583,880	1,005,906
			Revelstoke	159,835	175,720
Saskatchewan			Rossland	123,625	156,381
Biggar	...	...	Trail	1,363,922	1,204,506
Estevan	522,077	776,461	Vancouver	45,285,757	55,446,193
Melville	408,180	338,400	Vernon	875,635	1,034,598
Moose-Jaw	5,090,715	2,976,793	Victoria	6,221,092	7,181,234
North-Battleford	1,379,000	1,537,289			
Prince-Albert	2,784,768	3,701,514			
Regina	19,284,639	24,358,332			
Saskatoon	17,603,397	17,616,912	**Total, 204 municipalités**	**1,151,087,193**	**1,309,024,449**

Le tableau **14** indique la valeur des permis de bâtir émis dans quatorze régions métropolitaines du Canada. En 1955, les permis émis dans ces régions représentaient 73 p. 100 du total des 204 municipalités.

14.—Valeur estimative des permis de bâtir émis dans 14 régions métropolitaines, 1953-1955

Région métropolitaine	1953	1954	1955	Région métropolitaine	1953	1954	1955
	(milliers de dollars)				(milliers de dollars)		
Halifax	1,291	1,103	990	Port-Arthur-Fort-William	813	494	937
Québec	2,007	2,595	2,215	Winnipeg	3,846	5,657	7,341
Montréal	16,879	17,148	22,298	Regina	2,260	1,607	2,030
Ottawa-Hull	4,722	5,474	6,145	Saskatoon	1,290	1,467	1,468
Toronto	23,532	28,067	25,889	Calgary	3,560	3,918	4,946
Hamilton	4,485	4,514	5,047	Edmonton	4,838	5,838	5,200
Windsor	2,578	2,363	2,351	Vancouver	8,386	8,792	10,318

Les indices donnés au tableau **15** indiquent, autant que possible, les fluctuations du prix de la construction et leurs effets sur la construction et l'emploi. Les proportions relatives du prix des matériaux et des salaires dans la construction générale sont difficiles à déterminer parce qu'elles varient selon le genre de travaux et la localité.

15.—Valeur des permis de bâtir dans 204 municipalités et nombres-indices des industries du bâtiment, 1947-1955

Année	Valeur des permis de bâtir, 204 municipalités	Nombres-indices moyens (1949=100)			
		Prix des matériaux de construction		Salaires dans les industries de la construction[1]	Emploi dans les industrie de la construction[2]
		Domiciliaire	Non domiciliaire		
	$				
1947	373,231,249	79·1	84·5	84·1	81·9
1948	536,057,597	95·4	94·9	95·7	91·4
1949	616,160,593	100·0	100·0	100·0	100·0
1950	801,765,092	106·4	105·0	104·8	104·7
1951	681,161,938	125·5	118·6	118·6	116·0
1952	802,737,975	124·9	123·2	128·6	127·1
1953	1,088,879,902	123·9	124·4	136·2	128·2
1954	1,151,087,193	121·7	121·8	140·0	115·8
1955	1,309,024,449	124·2	123·3	145·4	117·4

[1] Chiffres du ministère du Travail. [2] D'après les déclarations des employeurs.

Sous-section 3.—Construction d'habitations

La majeure partie de l'augmentation de la population après la guerre, au Canada, a eu lieu dans les centres urbains et s'y est accompagnée d'une concentration de la construction domiciliaire. Sur les 800,000 habitations construites depuis la fin de la seconde guerre modiale, 69 p. 100 ont été bâties dans les centres de plus de 5,000 habitants et 51 p. 100 dans treize des régions métropolitaines indiquées au tableau **19** (des chiffres comparables pour la période n'existent pas à l'égard d'Edmonton et de Calgary).

L'augmentation s'est continuée en 1955 alors que le nombre d'habitations mises en chantier et achevées (138,000 et 128,000) a été plus considérable que jamais. Parmi les habitations mises en chantier, 52 p. 100 se trouvaient dans les régions métropolitaines et 77 p. 100 dans les régions urbaines. Beaucoup d'habitations mises en chantier dans des régions considérées rurales étaient situées près des grands centres urbains.

Il y a eu une forte augmentation des habitations unifamiliales mises en chantier en 1955, au regard de 1954, et une grande partie de l'augmentation a été financée à l'aide de la nouvelle loi nationale sur l'habitation; 1955 a été la première pleine année d'application de la loi, dont les dispositions permettent à l'acheteur une mise de fonds moins considérable et un remboursement à plus long terme*. La loi autorise aussi les banques à charte à prêter sur hypothèque; les banques y ont été pour beaucoup dans le chiffre record des prêts hypothécaires en 1955. Grâce à ces dispositions, la proportion des maisons mises en chantier en vertu de la loi sur l'habitation est passée de 38 p. 100 en 1954 à 45 p. 100 en 1955.

* La loi nationale sur l'habitation et son application sont expliquées aux pp. 730-733.

16.—Nouveaux logements achevés, par catégorie, de 1952-1955

Catégorie	1952	1953	1954	1955
Nouveaux logements	**73,087**	**96,839**	**101,965**	**127,552**
Seuls, unifamiliaux	55,967	68,916	71,760	90,292
Seuls, bifamiliaux	5,314	7,714	6,098	8,278
Rangées de maisons	99	372	1,065	1,547
Appartements	11,707	19,837	23,042	27,435
Logements transformés	**3,215**	**3,824**	**4,373**	**4,340**
Total[1]	**76,302**	**100,663**	**106,338**	**131,892**

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

17.—Nouveaux logements mis en chantier, achevés et en construction, par province, 1954 et 1955

(Sans les transformations)

Province	1954			1955		
	Mis en chantier	Achevés	En construction le 31 déc.	Mis en chantier	Achevés	En construction le 31 déc.
Terre-Neuve	1,345	1,160	2,906	1,613	1,284	3,057
Île-du-Prince-Édouard	198	188	87	214	199	93
Nouvelle-Écosse	2,311	2,496	1,503	2,946	2,611	1,595
Nouveau-Brunswick	2,228	1,415	1,369	2,986	2,562	1,758
Québec	29,958	26,182	16,629	39,852	34,866	21,812
Ontario	46,382	41,085	27,941	53,456	51,351	30,055
Manitoba	5,260	5,107	2,796	6,705	5,873	3,564
Saskatchewan	4,713	4,889	2,545	4,348	4,278	2,258
Alberta	11,529	10,285	6,442	10,542	10,494	6,381
Colombie-Britannique	9,603	9,158	6,423	15,614	14,034	9,143
Canada[1]	**113,527**	**101,965**	**68,641**	**138,276**	**127,552**	**79,716**

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

18.—Nouveaux logements achevés, urbains et ruraux, par province, 1954 et 1955

(Sans les transformations)

Province	1954			1955		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
Terre-Neuve	772	388	1,160	649	635	1,284
Île-du-Prince-Édouard	58	130	188	109	90	199
Nouvelle-Écosse	1,843	653	2,496	1,583	1,028	2,611
Nouveau-Brunswick	663	752	1,415	870	1,692	2,562
Québec	23,642	2,540	26,182	29,376	5,490	34,866
Ontario	33,874	7,211	41,085	40,734	10,617	51,351
Manitoba	4,284	823	5,107	4,891	982	5,873
Saskatchewan	3,876	1,013	4,889	3,719	559	4,278
Alberta	8,939	1,346	10,285	8,932	1,562	10,494
Colombie-Britannique	8,718	440	9,158	10,785	3,249	14,034
Canada[1]	**86,669**	**15,296**	**101,965**	**101,648**	**25,904**	**127,552**

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

19.—Nouveaux logements achevés, régions métropolitaines, 1952-1955

(Sans les transformations)

Région métropolitaine	Nombre				%			
	1952	1953	1954	1955	1952	1953	1954	1955
Saint-Jean (T.-N.)	402	585	451	435	0·6	0·6	0·4	0·3
Halifax	636	1,241	1,360	1,275	0·9	1·3	1·3	1·0
Saint-Jean (N.-B.)	211	273	273	295	0·3	0·3	0·3	0·2

Renvois à la fin du tableau, p. 730.

19.—Nouveaux logements achevés, régions métropolitaines, 1952-1955—fin

Région métropolitaine	Nombre				%			
	1952	1953	1954	1955	1952	1953	1954	1955
Québec	1,056	1,580	2,380	2,769	1·4	1·6	2·3	2·2
Montréal	11,500	17,833	16,191	19,923	15·6	18·3	15·9	15·6
Ottawa	1,752	2,149	2,537	3,549	2·4	2·2	2·5	2·8
Toronto	9,576	9,460	16,252	22,016	13·1	9 8	16·0	17·3
Hamilton	1,877	2,961	2,593	2,932	2·6	3·1	2·5	2·3
London	1,358	1,355	1,297	1,356	1·9	1·4	1·3	1·1
Windsor	818	940	1,722	982	1·1	1·0	1 7	0·8
Winnipeg	2,088	3,089	3,602	4,181	2·9	3·2	3·5	3·3
Calgary	2,092	3,316	3,167	3,223	2·9	3·4	3·1	2·5
Edmonton	2,864	3,701	3,873	3,960	3·9	3·8	3·8	3·1
Vancouver	4,249	5,913	6,796	8,209	5·8	6·1	6·7	6·4
Victoria	715	944	1,065	1,421	1·0	1·0	1·0	1·1
Total	**41,194**	**55,340**	**63,559**	**76,526**	**56·4**	**57·1**	**62·3**	**60·0**
Total, Canada[1]	**73,087**	**96,839**	**101,965**	**127,552**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

Sous-section 4.—Aide de l'État à l'habitation*

Aide du gouvernement fédéral.—Le gouvernement fédéral appuie la construction d'habitations au Canada surtout en aidant les constructeurs privés, soit les particuliers qui veulent se bâtir une maison, les constructeurs commerciaux et ceux qui veulent placer des capitaux dans l'habitation à loyer. Au cours des dix années 1945-1954, 8 p. 100 des nouveaux logis permanents construits l'ont été directement pour le compte de l'État et 26 p. 100 ont été bâtis par l'entreprise privée avec une certaine aide publique. Le gouvernement fédéral s'occupe de la construction d'habitations en vertu de programmes destinés à fournir des logis aux militaires mariés; jusqu'en 1953, il a construit des logis à louer aux anciens combattants. Le gouvernement fédéral participe aussi avec les gouvernements provinciaux à des entreprises de construction d'habitations à loyer (voir p. 732).

Le gouvernement fédéral est entré pour de bon dans le domaine de l'habitation en 1935 par l'adoption de la loi fédérale sur le logement, suivie de lois plus étendues et plus substantielles en 1938, 1944 et 1954. Les constructeurs privés bénéficient aujourd'hui de l'aide publique en vertu de la loi nationale de 1954 sur l'habitation ainsi que de la loi sur le prêt agricole canadien (1927), de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (1942) et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (1944).

La loi nationale sur l'habitation constitue la pièce maîtresse de la législation fédérale en matière d'habitation et fournit une aide publique aux constructeurs privés, grâce surtout au prêt hypothécaire assuré. La Société centrale d'hypothèques et de logement, organisme fédéral chargé de fournir la majeure partie de l'aide publique à l'habitation, a été constituée par une loi du Parlement adoptée en décembre 1945. Elle applique la loi actuelle ainsi que les lois antérieures sur l'habitation et elle coordonne l'activité du gouvernement dans le domaine de l'habitation. Elle surveille le programme de construction de logis destinés aux militaires mariés pour le compte du ministère de la Défense nationale.

La loi nationale de 1954 sur l'habitation.—C'est surtout par une assurance publique des prêts hypothécaires consentis par les prêteurs privés pour financer la construction ou la transformation d'habitations que la loi de 1954 favorise la construction d'habitations privées. Afin d'augmenter la masse de fonds hypothécaires, la loi permet aux prêteurs agréés de vendre leurs hypothèques à des particuliers et à d'autres portefeuillistes qui ne sont pas des prêteurs agréés.

Les autres formes d'assistance prévues par la loi comprennent des prêts pour la construction de logements entreprise par des compagnies de logement à dividendes limités et par des producteurs primaires ainsi que par des constructeurs dans des régions où des prêts hypothécaires, relevant de la loi, ne peuvent s'obtenir de prêteurs privés. La loi prévoit aussi la collaboration fédérale-provinciale à l'aménagement de terrains et à la construction de logements à loyer modique, l'octroi d'une aide en vue du réaménagement et

* Rédigé au Service des recherches économiques, Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa.

de la suppression de zones tarées pour les affecter à des fins d'habitation, et la garantie de loyers et la garantie de prêts pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons.

L'assurance d'un prêt hypothécaire oblige l'emprunteur à verser au moment de l'attribution du prêt un droit d'assurance unique. Le droit s'ajoute au montant du prêt approuvé et varie entre 1¾ et 2½ p. 100 du montant du prêt, selon que le prêt est consenti en vue d'une maison particulière ou d'une entreprise d'habitations et selon que le prêt est fait par versements. C'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui est l'assureur.

Le prêteur agréé qui réclame une indemnité d'assurance doit remplir les formalités juridiques nécessaires au transfert du titre de propriété, libre de toute charge, à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les règlements édictés sous l'empire de la loi exigent que la réclamation soit déposée dans un délai de trente jours à compter de la date où le réclamant a obtenu le titre libre de toute charge. Le règlement comprend une allocation à l'égard du principal, de l'intérêt et des frais de règlement. Le réclamant touche 98 p. 100 du montant dû sur le principal à la date du commencement des procédures de forclusion ou, s'il n'en est pas exercé, à la date d'acquisition de la propriété, moins les remboursements effectués par l'emprunteur durant les procédures. Le paiement comprend aussi le plein montant des frais approuvés avancés à l'emprunteur afin de maintenir la sécurité de l'hypothèque, comme les primes d'assurance-incendie. L'allocation à l'égard de l'intérêt impayé à la date où la propriété est transférée à la Société est de 98 p. 100 du montant de l'intérêt dû ou couru à l'égard de la période de défaut, à concurrence de six mois, moins les remboursements effectués par l'emprunteur durant les procédures. Un montant additionnel est payé lorsque la période de défaut dépasse six mois. En ce qui concerne les frais de règlement, le réclamant touche $125 en compensation du droit d'acquisition et d'autres déboursés légaux approuvés.

En ce qui concerne les prêts assurés à l'égard des habitations particulières non destinées aux travailleurs accrédités de la défense, le rapport entre le prêt et la valeur d'emprunt est fixé à 90 p. 100 des premiers $8,000 de la valeur d'emprunt et à 70 p. 100 du reste, à concurrence d'un prêt de $12,800, maximum fixé par les règlements. Dans le cas d'une habitation bi-familiale, le prêt est calculé d'après le même rapport de 90 et 70 p. 100 pour la première moitié de la valeur d'emprunt et d'après 80 p. 100 de la valeur d'emprunt pour la seconde moitié, à concurrence de $15,300, maximum réglementaire. Dans le cas des habitations destinées aux travailleurs accrédités de la défense, le rapport entre le montant du prêt et la valeur d'emprunt est fixé à 90 p. 100. Dans le cas des habitations agricoles, il est prêté $10,000 ou les deux tiers de la valeur prisée de la ferme, soit le montant le moins élevé.

Quant aux entreprises d'habitations à louer, des prêts assurés peuvent être consentis à concurrence de 80 p. 100 de la valeur d'emprunt de l'entreprise et à concurrence de $7,000 par habitation renfermant plusieurs logis. Dans le cas de la transformation de maisons, le prêt ne doit pas dépasser le moindre des deux montants suivants: soit 70 p. 100 de la valeur d'emprunt du bâtiment, y compris le terrain, une fois la transformation opérée, soit le coût de la transformation et du montant nécessaire pour libérer le titre au terrain de toutes les charges qui le grèvent.

La durée habituelle d'un prêt assuré à l'égard d'une habitation particulière est de 25 ans, mais, à la demande de l'emprunteur, un prêt de plus courte durée peut être approuvé. La durée du prêt, quant aux entreprises d'habitations à loyer, ne peut dépasser 25 ans; elle est d'au plus 15 ans s'il s'agit de la transformation d'une habitation.

Le taux d'intérêt maximum des prêts assurés est fixé par le gouverneur général en conseil. A l'époque où le taux est édicté, il ne doit pas excéder de plus de 2½ p. 100 le rendement des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. Le 17 février 1955, le taux maximum des prêts assurés pour la construction d'habitations particulières, la transformation d'habitations, la réalisation d'entreprises d'habitations à loyer et la construction d'habitations agricoles a été réglementairement réduit de 5½ à 5¼ p. 100. Le 9 mai 1955, la Banque Royale du Canada a annoncé qu'elle approuverait des prêts portant intérêt à 5 p. 100. Beaucoup d'autres prêteurs agréés ont emboîté le pas. En ce qui concerne tous les prêts assurés, la Société centrale d'hypothèques et de logement approuve les plans et devis, fait les expertises et s'occupe de l'inspection des travaux pour s'assurer qu'ils répondent aux normes approuvées.

Afin de faciliter le développement d'un marché subsidiaire des prêts hypothécaires assurés, la loi porte que la police d'assurance d'un prêt hypothécaire peut être cédée à l'acheteur si le prêt est vendu, à condition que le prêt continue d'être administré par un prêteur agréé. Les particuliers et d'autres portefeuillistes qui ne sont pas prêteurs agréés peuvent donc placer des capitaux dans des hypothèques assurées en s'entendant avec un prêteur agréé pour qu'il administre le prêt. En 1955, les prêteurs agréés ont vendu pour environ $16,906,000 d'hypothèques assurées. La loi autorise aussi la Société à acheter et à vendre des prêts hypothécaires assurés ainsi qu'à consentir des prêts aux prêteurs agréés sur la garantie de prêts hypothécaires assurés. En conférant ainsi au prêt hypothécaire assuré un certain caractère de liquidité et de transmissibilité que n'offre pas normalement le marché hypothécaire, la loi se trouve à fort amplifier la masse disponible de fonds hypothécaires.

La loi autorise la Société à consentir des prêts aux compagnies de logement à dividendes limités et aux compagnies dont l'activité s'inscrit dans les industries primaires de l'abatage du bois, des sciages, de la pêche et des mines. Les prêts aux compagnies de logement à dividendes limités en vue de la construction d'habitations à bas et moyen loyer portent intérêt à un taux peu élevé. En juillet 1955, 46 sociétés s'étaient déjà formées sous l'égide de sociétés commerciales ou de groupements locaux; le financement de certaines de ces sociétés avait reçu l'appoint de subventions municipales ou de contributions d'associations de bienfaisance. Plusieurs des habitations construites par ces sociétés sont occupées par des veuves et de vieux pensionnés. La loi autorise aussi la Société à consentir des prêts pour la construction d'habitations dans les régions où des prêts hypothécaires ne peuvent s'obtenir de prêteurs agréés. Ces prêts sont consentis aux mêmes conditions que celles des prêts des prêteurs agrées en vertu de la loi.

La loi porte que, à la suite d'un accord intervenu entre un gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, la Société peut entreprendre, conjointement avec la province, la construction d'habitations ou d'aménagement de terrains. Les immobilisations, les bénéfices et les pertes de ces entreprises sont partagés entre le gouvernement fédéral et la province à raison de 75 et 25 p. 100, respectivement. Le gouvernement provincial peut, à son tour, obliger la municipalité intéressée à participer à la quote-part de la province.

En juillet 1955, toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, avaient adopté une loi complémentaire et des entreprises étaient en exécution ou achevées dans six provinces. Trois principaux genres d'accords au sujet de la construction d'habitations ont été établis: 1° construction de maisons à loyer rentable ou non rentable; 2° aménagement, y compris les services de ville, de terrains à vendre aux constructeurs commerciaux et aux particuliers; 3° entreprise conjuguée de construction d'habitations à loyer et d'aménagement de terrains lorsqu'une partie du terrain aménagé est bâtie et le reste est vendu. Une fois terminées, les entreprises d'habitations à loyer sont administrées par le bureau local de l'habitation dont les membres sont nommés par décret du conseil provincial. Un bureau local a été établi dans 20 municipalités. Le 31 juillet 1955, 73 entreprises avaient déjà été approuvées, dont 28 uniquement pour l'aménagement de terrains, 12 pour l'aménagement de terrains et la construction d'habitations à loyer et 33 pour la construction d'habitations à loyer sur tout l'emplacement. Les 45 entreprises d'habitations à loyer comprennent 5,428 habitations dont 2,986 sont déjà achevées. Les entreprises d'aménagement de terrains appellent la fourniture des services de ville à 12,211 terrains, dont 3,132 sont déjà aménagés et vendus à des constructeurs et à des particuliers.

En vertu des dispositions relatives à l'aménagement de terrains, les institutions prêteuses sont assurées de recouvrer leur mise de fonds et de toucher un rendement de 2 p. 100. Les entreprises comprennent l'aménagement de terrains vierges en terrains pourvus des services de ville pour fins domiciliaires et leur vente à des prix fort inférieurs au prix courant de terrains comparables. On ne s'est pas encore beaucoup prévalu de ces dispositions.

La loi porte que, si une municipalité convient d'acheter et de supprimer une zone d'habitation tarée afin d'affecter l'emplacement à la construction de logements à louer ou à d'autres fins d'ordre public, une subvention peut être accordée à la municipalité équivalant à la moitié de la perte nette que la municipalité a subie du fait de l'acquisition du

terrain. En fin de juillet 1955, des subventions totalisant $3,216,937 avaient été versées aux municipalités pour la suppression de 75 acres de terrains tarés.

Les dispositions de la loi relatives au loyer garanti vise à encourager la construction privée d'habitations à loyer. Au propriétaire est garanti un revenu couvrant les impôts, les frais d'administration et le service de la dette et assurant un rendement minimum de 2 p. 100 sur sa mise de fonds. Depuis les débuts en 1948 jusqu'au 31 juillet 1955, des entreprises comprenant 21,733 logements évalués à $164,643,000 ont été approuvées.

La loi autorise l'État à garantir des prêts consentis pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons. L'emprunteur doit remettre un billet à ordre et payer un droit d'assurance de 1 p. 100 du montant du prêt. Avant 1955, les dispositions en cause ne s'appliquaient qu'aux prêts consentis à des emprunteurs établis dans le district municipal de Yellowknife (T. du N.-O.). Depuis le 1er janvier 1955, ces dispositions s'étendent aux anciens combattants ayant passé un contrat à l'égard d'un petit lopin avec le Directeur des terres destinées aux anciens combattants; depuis février 1955, elles s'étendent aussi à tous les emprunteurs admissibles à bénéficier de la loi. En fin de juillet 1955, des prêts en vue de l'amélioration de maisons totalisant $11,882,065 et visant 10,135 logements avaient été approuvés. Tous ces prêts sont consentis par les banques.

Loi sur le prêt agricole canadien de 1927 (S.R.C. 1952, chap. 36, modifié par le chap. 309).—La loi assure une aide fédérale à l'habitation agricole ainsi qu'à d'autres fins agricoles sous forme de prêts à long terme (voir pp. 402–403).

Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (S.R.C. 1952, chap. 280).—La loi est appliquée par le ministère des Affaires des anciens combattants; elle assure une forme de prêt-assistance aux anciens combattants pour fins d'habitation et autres (voir pp. 317–320).

Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (S.R.C. 1952, chap. 110).—La loi assure des garanties à l'égard des prêts à court et moyen terme consentis aux agriculteurs, pour fins d'habitation et autres, par les institutions prêteuses agrées (voir pp. 403–404).

Statistique de l'aide fédérale à l'habitation.—Le tableau **20** totalise l'aide fédérale à l'habitation depuis la première loi adoptée en 1935 jusqu'à 1954.

20.—Habitations achevées avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, 1935-1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Année	Avec l'aide du gouvernement fédéral				Sans l'aide du gouvernement fédéral	Total
	Aide directe	Prêts	Garanties	Total[1]		
	(en milliers)					
1935	—	0·5	—	0·5	32·4	32·9
1936	—	1·1	0·1	1·2	38·1	39·3
1937	—	1·5	0·9	2·4	46·2	48·6
1938	—	2·4	0·9	3·3	40·7	44·0
1939	—	5·2	1·1	6·3	45·4	51·7
1940	—	6·2	0·8	7·0	45·5	52·5
1941	1·7	4·9	—	6·6	50·2	56·8
1942	7·6	2·7	—	10·3	36·9	47·2
1943	6·4	1·3	0·1	7·8	29·0	36·8
1944	2·8	0·1	—	2·9	39·9	42·8
1945	3·4	2·0	0·2	5·6	42·9	48·5
1946	14·0	5·6	0·4	20·0	47·2	67·2
1947	10·0	10·6	0·4	21·0	58·2	79·2
1948	8·7	13·9	0·5	23·1	58·1	81·2
1949[2]	9·5	23·4	2·7	35·6	55·4	91·0
1950	6·8	32·5	2·5	41·8	50·0	91·8
1951	3·5	29·3	1·5	34·3	50·5	84·8
1952	3·9	22·6	0·9	27·4	48·9	76·3
1953	4·9	37·5	0·8	43·2	57·5	100·7
1954	1·7	29·8[3]	0·6	32·1	74·3	106·3
Total, 1935-1954	**84·9**	**233·1**	**14·4**	**332·4**	**947·3**	**1,279·6**

[1] Sauf un petit nombre d'habitations construites par les ministères fédéraux dans le cadre de leur activité normale. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949. [3] Y compris 7,345 logements construits à l'aide de prêts consentis par des institutions prêteuses privées et assurés par le gouvernement fédéral.

En 1954, il s'est construit 106,338 habitations au Canada, dont 1,713 construites directement par le gouvernement fédéral, 29,758 construite à l'aide de prêts du gouvernement fédéral, soit des prêts conjoints en vertu de la loi de 1944 ou des prêts assurés en vertu de la loi de 1954 (voir p. 730), et 576 à l'aide de l'assistance-garantie fédérale.

21.—Habitations construites, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, par province, 1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Genre d'aide	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Avec l'aide fédérale[1]	**171**	**31**	**1,180**	**407**	**4,297**	**16,301**	**1,429**	**849**	**3,948**	**3,434**	**32,047**
Construites directement par le gouvernement fédéral	86	—	130	107	21	616	30	54	352	317	1,713
Logements pour les militaires mariés	—	—	*119*	—	—	*158*	*14*	*6*	*326*	*50*	*673*
Logements pour les fonctionnaires	*86*	—	*11*	*7*	*21*	*117*	*16*	*18*	*26*	*43*	*345*
Logements dus à l'initiative fédérale—provinciale—municipale	—	—	—	*100*	—	*341*	—	*30*	—	*224*	*695*
Prêts du gouvernement fédéral	84	26	1,046	300	4,254	15,591	1,324	673	3,370	3,090	29,758
Loi nationale sur l'habitation[2]	*42*	*10*	*1,009*	*228*	*4,124*	*14,741*	*1,235*	*532*	*3,270*	*2,749*	*27,931*
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	*42*	*14*	*42*	*71*	*126*	*835*	*76*	*115*	*88*	*337*	*1,746*
Loi sur le prêt agricole canadien	—	*2*	*4*	*1*	*4*	*15*	*13*	*26*	*12*	*4*	*81*
Garanties du gouvernement fédéral	1	5	4	—	22	94	75	122	226	27	576
Loyer assuré (loi nationale sur l'habitation)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	*1*	*5*	*4*	—	*22*	*94*	*75*	*122*	*226*	*27*	*576*
Sans l'aide fédérale	**1,189**	**157**	**1,503**	**1,161**	**23,066**	**26,428**	**3,817**	**4,162**	**6,561**	**6,242**	**74,291**
Total, habitations construites	**1,360**	**188**	**2,683**	**1,568**	**27,363**	**42,729**	**5,246**	**5,011**	**10,509**	**9,681**	**106,338**

[1] Moins un petit nombre d'habitations construites par les ministères du gouvernement fédéral dans le cadre de leur activité normale. [2] Y compris 7,345 logements construits à l'aide de prêts consentis par des institutions prêteuses privées et assurés par le gouvernement fédéral.

L'activité sans précédent du bâtiment domiciliaire en 1955 tenait à l'existence d'une ample masse de fonds hypothécaires. Ce n'est qu'en fin d'année que les capitaux ont commencé à se raréfier. L'abondance de capitaux durant la plus grande partie de l'année s'est traduite par un abaissement des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt de la plupart des prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation entre mai et novembre a été de 5 p. 100, soit ¼ p. 100 au-dessous du taux réglementaire. Les taux pratiqués sur le marché hypothécaire ont aussi semblablement baissé.

22.—Prêts nets approuvés en vertu de la législation fédérale sur l'habitation, par province, 1951-1955

NOTA.—Les chiffres de 1945-1950 paraissent dans l'*Annuaire* de 1955, p. 762.

Année et détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
1951												
Prêts.....nomb.	33	7	173	123	2,630	7,700	1,010	135	1,983	1,124	—	14,918
Logements..... "	33	7	187	126	4,233	9,416	1,100	137	2,659	1,405	—	19,303
Montant.....milliers de $	329	41	1,210	869	26,035	63,523	6,810	797	16,162	8,011	—	123,697
1952												
Prêts.....nomb.	26	9	227	167	4,092	12,336	1,380	307	3,486	1,668	—	23,718
Logements..... "	27	9	260	182	9,117	16,038	1,916	629	4,056	2,089	—	34,323
Montant.....milliers de $	198	64	2,036	1,438	60,538	123,794	13,159	4,533	28,789	14,535	—	249,084

Renvois à la fin du tableau, p. 735.

22.—Prêts nets approuvés en vertu de la législation fédérale sur l'habitation, par province, 1951-1955—fin

Année et détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
1953												
Prêts.....nomb.	158	15	410	308	4,684	13,097	1,558	633	3,738	1,913	—	26,514
Logements..... "	168	16	1,130	333	7,456	18,839	2,050	832	5,464	2,360	—	38,648
Montant .....milliers de $	1,279	124	7,813	2,629	55,459	145,129	14,969	6,231	39,593	17,593	4	290,823
1954												
Prêts .....nomb.	127	16	480	375	6,975	20,422	1,913	884	4,503	3,882	—	39,574
Logements..... "	166	16	746	391	9,057	26,170	2,540	1,040	5,649	4,344	—	50,119
Montant.....milliers de $	1,665	154	6,075	3,372	81,128	240,683	21,813	9,152	49,321	39,418	—	452,781
1955												
Prêts.....nomb.	343	31	656	496	8,089	29,538	3,006	1,674	6,499	5,813	4	56,149
Logements..... "	344	33	778	667	10,876	33,498	3,403	1,982	7,057	6,694	4	65,336
Montant.....milliers de $	3,560	311	6,869	5,390	97,889	326,657	29,722	17,010	64,766	63,091	37	615,312

En 1955, les institutions prêteuses ont approuvé des prêts hypothécaires de tous genres au montant de 1,171 millions. Cette augmentation en comprend une de 34 p. 100 des prêts visant de nouvelles habitations et une autre de 24 p. 100 des prêts hypothécaires affectés à d'autres fins, par rapport à 1954. Les prêts approuvés par les institutions en vue d'habitations ont augmenté de 635 millions en 1954 à 850 millions en 1955. Il y a eu augmentation de 175 millions des prêts consentis au titre de la loi nationale sur l'habitation et de 40 millions des autres prêts, augmentation qui porte le total des premiers à 639 millions et celui des seconds, à 211 millions.

Bien que les sociétés d'assurance-vie soient demeurées dans l'ensemble les principales institutions prêteuses, les banques à charte sont devenues le groupe le plus actif en ce qui concerne la loi fédérale. C'est aux banques qu'est due toute l'augmentation des prêts au titre de la loi de 1954 à 1955, leur part des prêts assurés se chiffrant par 51 p. 100. En 1954, alors que les banques ont consenti des prêts durant une partie de l'année seulement, leur part des prêts assurés a atteint 34 p. 100.

Le revenu moyen des propriétaires dont la maison a été construite sous le régime de la loi en 1955 était de $5,207 contre $5,065 en 1954. Il s'agit du seul revenu de l'emprunteur, sans compter celui des personnes à sa charge. Le paiement initial s'est établi en moyenne à $2,821 contre $2,993 en 1954; le service brut de la dette (paiements mensuels sur le principal et les intérêts et impôts fonciers) a augmenté de $918 à $934, soit 18·6 p. 100 du revenu de l'emprunteur moyen.

Aide des gouvernements provinciaux.—Comme il est dit à la page 732, toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, avaient en juillet 1955 adopté une loi complémentaire relativement à l'article 36 de la loi nationale de 1954 qui prévoit des entreprises fédérales-provinciales de logement et d'aménagement de terrains. En outre, le Québec et l'Ontario ont adopté chacune une loi distincte concernant l'habitation.

Québec.—La "Loi pour améliorer les conditions de l'habitation" (S.Q. 1948, chap. 6) autorise la province à verser une subvention sur les frais d'intérêt dépassant 3 p. 100 à l'égard de nouveaux logements construits entre le 15 janvier 1948 et le 15 janvier 1953. Une modification (S.Q. 1951–1952, chap. 7) étend la loi aux logements achevés après le 15 janvier 1953. Une autre modification (S.Q. 1953–1954, chap. 7) autorise à augmenter les dépenses au titre de la loi de 40 millions à 55 millions de dollars.

Ontario.—La *Housing Development Amendment Act* de 1952 autorise la province et la municipalité à participer à de communes entreprises de logement; elle autorise la municipalité à contribuer au coût d'une entreprise ou à émettre des obligations visant une entreprise sans soumettre la question à la Commission municipale ni aux électeurs. Pour

ce qui est des industries situées dans les campagnes et les villages, la province et la municipalité ont la faculté de participer, avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la réalisation de communes entreprises de logement, une partie des frais incombant à la Société. A certaines conditions, la province peut exproprier des terrains dans les municipalités aux fins d'entreprises de logement. Entrée en vigueur le 10 avril 1952, la loi modifiait la *Housing Development Act* (R.S.O., 1950, chap. 174).

En vertu de la *Planning Amendment Act, 1952*, les municipalités possédant un plan officiel agréé peuvent désigner, dans la municipalité, une région comme devant être remise en valeur; par l'adoption d'un règlement, elles peuvent acquérir des terrains dans cette région, les déblayer et les préparer à des fins résidentielles, commerciales, industrielles ou à d'autres fins désignées. La loi est entrée en vigueur le 1er mai 1952 et modifiait la *Planning Act* (R.S.O. 1950, chap. 227).

La *Rural Housing Assistance Act, 1952* autorise l'établissement d'une société de la Couronne (la *Rural Housing Finance Corporation*) qui a le pouvoir de prêter et de placer des fonds hypothécaires afin d'aider à la construction de nouvelles maisons dans les villages ruraux et à la campagne. La Société peut prêter de l'argent indépendamment de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou de concert avec elle, ou encore avec toute institution prêteuse agréée. La loi est entrée en vigueur le 10 avril 1952.

La *Junior Farmer Establishment Act, 1952* prévoit l'établissement d'une société chargée de consentir des prêts qui aideront de jeunes cultivateurs compétents à acheter, à mettre en valeur et à exploiter une ferme. L'organisme a la faculté de consentir des prêts pour la construction et l'amélioration de maisons de ferme. Un prêt peut être obtenu en première hypothèque sur biens-fonds agricoles. Le prêt est limité à $15,000 remboursable en 25 ans. Cette loi est en vigueur depuis le 10 avril 1952.

La *Elderly Persons Housing Aid Act* de 1952 autorise la province à fournir des subventions à toute société d'habitation agréée par une municipalité et à qui un prêt a été consenti en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Ces subventions doivent aider à la construction et à l'équipement d'habitations à loyer modique pour les personnes âgées. Le montant de chaque subvention sera basé sur un minimum de $500 pour chaque habitation ou 50 p. 100 du coût du projet à la société, coût autre que le montant couvert par le prêt hypothécaire.

CHAPITRE XVII.—RELEVÉ DE LA PRODUCTION*

SYNOPSIS

	Page		Page
Section 1. Tendances de la production...	738	Section 3. Répartition provinciale de la production.....	740
Section 2. Répartition industrielle de la production.....	738	Section 4. Valeur nette de la production par habitant.....	743

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Le Relevé de la production ne s'étend qu'aux industries qui s'occupent principalement de la production même de denrées. L'activité d'industries comme les transports, les communications, le commerce, la finance et les services n'est pas comprise, sauf quant à certains de leurs frais qui se répercutent sur la valeur de la production des autres industries: ainsi, les frais de services commerciaux comme l'assurance, la publicité, le téléphone, etc., payés par les industries de denrées figurent dans la valeur de vente ou valeur brute de leurs produits. Les chiffres du Relevé diffèrent en cela du Produit national brut (chap. XXV), statistique très utilisée et qui embrasse toutes les industries.

Pour obtenir la valeur "nette" de chaque industrie de denrées, il faut soustraire de la valeur de vente ou valeur brute de la production le coût des matières premières, du combustible, de l'électricité achetée et des fournitures (mais aucun autre service commercial) intervenant dans la production. La valeur nette ainsi obtenue (ou plus-value) est en général jugée plus représentative comme mesure de la production que la valeur brute; c'est donc elle qui est utilisée dans les analyses et les tableaux qui vont suivre.

La mesure de la plus-value rappelle, sans y être strictement comparable, le concept de l'apport de chaque industrie au Produit national brut au coût des facteurs (revenu net créé, plus la dépréciation). A part des divergences d'ordre statistique, la grande différence est que la plus-value établie pour chaque industrie de denrées comprend le coût des services commerciaux susmentionnés. Dans le calcul du revenu national, l'apport de ces services au Produit national brut au coût des facteurs est rattaché aux autres industries qui assurent ces services.

Un des principaux avantages de la statistique de la production de denrées, c'est de pouvoir s'établir par province. Sauf le revenu personnel et ses grands éléments, la répartition géographique du revenu national brut ne peut se faire, surtout parce que les bénéfices ne peuvent être répartis suivant la province où ils résultent de l'activité productrice. La statistique est davantage expliquée dans le bulletin du B.F.S.: *Relevé de la production.*

Un récent remaniement de la statistique de l'industrie de la construction a altéré la comparabilité de chiffres donnés ici et provenant du Relevé de la production avec ceux de l'*Annuaire* de 1955 et des éditions précédentes. Une explication du remaniement ainsi que des chiffres rectifiés paraissent dans le bulletin du B.F.S.: *Relevé de la production, 1948-1952.*

* Rédigé à la Section de la statistique économique, Division des recherches et du développement, Bureau fédéral de la statistique.

63024—47

Section 1.—Tendances de la production de denrées

La valeur nette de la production de denrées en 1953 (dernière année dont les chiffres définitifs sont connus au moment de mettre sous presse) a atteint 14,538 millions de dollars, ou près de 6 p. 100 de plus qu'en 1952. C'est la montée continue des dépenses de consommation, par suite de nouvelles augmentations du revenu "réel", qui a exercé la plus forte poussée sur l'économie en 1953. Les sommes consacrées aux nouvelles constructions, particulièrement à la construction domiciliaire, ont également réalisé une avance impressionnante. Le stockage a été fort considérable, la liquidation nette intervenue en 1952 faisant place à une accumulation en 1953. Les dépenses affectées à la défense, un des facteurs primordiaux de l'expansion de la production en 1951 et 1952, n'ont augmenté que modérément en 1953 et la valeur des exportations a un peu fléchi.

Les données provisoires de 1954 révèlent une diminution de la valeur nette de la production de denrées pour la première fois depuis 1945, diminution qui tient à plusieurs causes: baisse marquée de la production agricole; déstockage, diminution des investissements consacrés aux installations, aux machines et à l'équipement; baisse des exportations; réduction des dépenses intéressant la défense; moindre demande de biens durables de consommation. Ces causes de fléchissement ont été en partie contre-balancées par les besoins encore considérables de biens non durables et la forte augmentation des sommes affectées à l'habitation. Les données provisoires de chaque industrie indiquent que la valeur nette de la production agricole a baissé d'environ 28 p. 100 en 1954 alors que d'autres industries primaires ont gagné du terrain: ainsi le volume de la production minérale a grossi de près de 13 p. 100, la production d'énergie électrique s'est accrue de plus de 5 p. 100 et les prises de poissons de mer ont augmenté de près de 10 p. 100. Le forestage a aussi connu une certaine avance. D'autre part, la valeur nette des fabrications a diminué d'environ 2 p. 100, à cause surtout du recul des produits durables du fer et de l'acier et de l'équipement de transport. Les fabrications non durables ont modérément avancé, malgré le fléchissement considérable des textiles, du vêtement et des articles en caoutchouc. La valeur nette de la construction a légèrement augmenté.

Section 2.—Répartition industrielle de la production

De 1949 à 1953, la valeur nette de la production de denrées a augmenté de près de 46 p. 100, grâce aux besoins réguliers de biens de consommation tant au pays qu'à l'étranger, aux programmes intéressant le développement industriel et l'exploitation des ressources naturelles et à l'expansion des industries servant la défense. Tous les groupes industriels, sauf le piégeage, ont gagné du terrain.

La contribution des industries primaires à la production de denrées a diminué de 33 p. 100 en 1949 à 28 p. 100 en 1953, à cause presque totalement du recul de l'industrie agricole de 20 p. 100 à 15 p. 100 durant la période. La valeur nette de la production agricole en 1953 ($2,241,316,000) a été de 11 p. 100 plus élevée qu'en 1949, mais très inférieure au chiffre record de 1951 ($2,653,678,000) et inférieure aussi à la valeur de 1952. Malgré son abondance, la récolte de blé de 1953 a été bien inférieure au chiffre extraordinaire de 1952.

L'exploitation forestière a avancé régulièrement de 1949 à 1952, mais elle a reculé en 1953; la valeur nette de la production en 1953, tout en dépassant de 46 p. 100 celle de 1949, a été de 5 p. 100 environ moins élevée que la pointe de 1952. La baisse de 1953 tient en grande partie à la diminution des besoins de bois à pâte et de bois de mine à l'étranger. La valeur de la production de l'industrie primaire de la pêche a culminé en 1951, puis a baissé en 1952, à cause surtout de la réduction de la prise de poissons de mer, et en 1953, à cause des prix inférieurs des produits de la pêche. La valeur nette de la production de l'industrie du piégeage diminue depuis 1951.

La valeur nette de la production de l'industrie minière a augmenté chaque année depuis 1949 jusqu'au chiffre record de 791 millions en 1953, soit un gain de 39 p. 100. La production de combustibles a réalisé l'avance la plus marquée, ayant plus que doublé

durant la période; à lui seul le pétrole a progressé de 300 p. 100. Le volume de la production de métaux a crû régulièrement de 1949 à 1952, mais il a diminué d'environ 2 p. 100 en 1953, surtout à cause des différends ouvriers qui ont atteint les mines d'or; au cours des cinq ans, la production de minerai de fer a augmenté de 77 p. 100. L'amiante répond pour la moitié de l'augmentation de la production de minéraux industriels durant la période. La production d'énergie électrique a augmenté de 1949 à 1953 de plus de 40 p. 100 en volume et de 66 p. 100 en valeur.

L'apport de la production secondaire (fabrication et construction) à la production globale de denrées s'est élevée, de 1949 à 1953, de 67 à 72 p. 100, grâce en particulier à la grande activité de la construction. En 1953, la construction a contribué près de 17 p. 100 à l'ensemble de la valeur nette contre moins de 14 p. 100 en 1949 et l'industrie manufacturière, 55 p. 100 contre 53 p. 100.

La valeur nette de la production manufacturière a augmenté de 50 p. 100 durant la période 1949–1953: les produits durables de 65 p. 100 et les produits non durables de 38 p. 100. Parmi les industries de biens durables, l'équipement de transport a plus que doublé en valeur, les appareils et fournitures électriques et les produits minéraux non métalliques ont augmenté respectivement de 70 p. 100 et 67 p. 100, et les produits du fer et de l'acier de 50 p. 100. Dans le secteur des denrées non durables, les produits du pétrole et du charbon et les produits du caoutchouc ont enregistré les augmentations les plus considérables, le premier groupe de 80 p. 100 et le second de 70 p. 100. Les articles en cuir, les textiles et le vêtement étaient au nombre des industries accusant un gain modéré.

C'est la construction qui a réalisé l'avance proportionnelle la plus importante de toutes les grandes industries de denrées au cours de 1949–1953. La valeur nette a augmenté de 79 p. 100 (de 1,371 millions de dollars à 2,454 millions), le bâtiment et les frais de construction poursuivant leur ascension d'après-guerre. Les capitaux consacrés à la construction non domiciliaire ont crû à un rythme beaucoup plus rapide que les sommes affectées au logement, par suite des grands progrès du développement industriel et de l'exploitation des ressources.

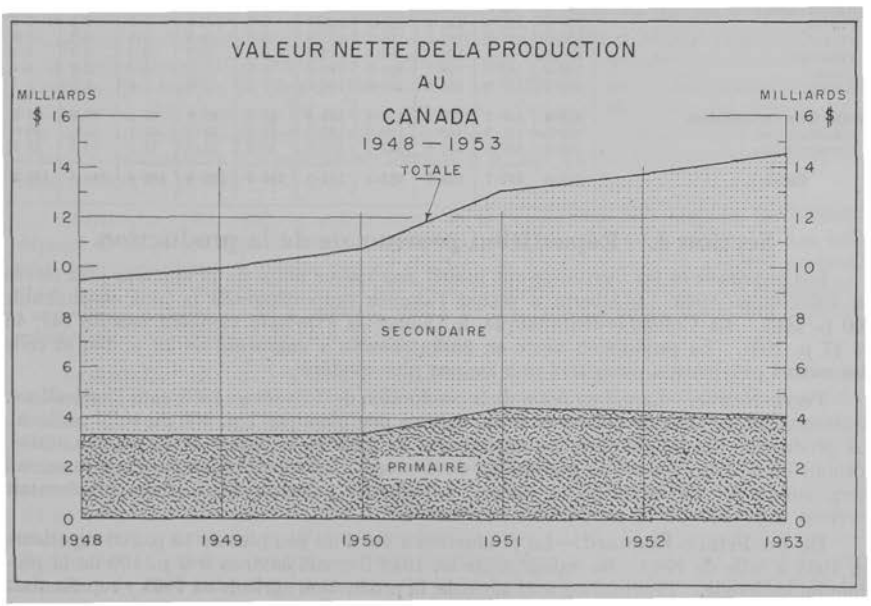

1.—Valeur nette de la production, par industrie, 1949-1953

NOTA.—La production nette est la valeur totale sous une rubrique particulière, déduction faite du coût des matériaux, du combustible, de l'électricité achetée et des fournitures intervenant dans la production. Les chiffres de la pêche et du piégeage représentent la valeur totale.

Industrie	1949	1950	1951	1952	1953
	$	$	$	$	$
Industries primaires	**3,288,831,359**	**3,340,607,328**	**4,395,576,396**	**4,307,614,557**	**4,090,791,145**
Agriculture	2,019,279,000	1,883,036,000	2,653,678,000	2,489,860,000	2,241,316,000
Forêts	346,455,391	389,500,000	486,293,276	531,206,730	506,080,503
Pêche	67,457,941	82,191,043	102,026,979	92,892,725	90,256,000
Piégeage	15,296,615	15,204,419	19,791,933	14,137,820	13,221,035
Mines	570,215,430	657,328,669	770,143,233	777,443,771	790,596,855
Énergie électrique	270,126,982	313,347,197	363,642,975	402,073,511	449,320,752
Industries secondaires	**6,701,566,434**	**7,417,058,229**	**8,679,220,783**	**9,420,236,199**	**10,447,101,351**
Manufactures	5,330,566,434	5,942,058,229	6,940,946,783	7,443,533,199	7,993,069,351
Construction	1,371,000,000	1,475,000,000	1,738,274,000	1,976,703,000	2,454,032,000
Total[1]	**9,990,397,793**	**10,757,665,557**	**13,074,797,179**	**13,727,850,756**	**14,537,892,496**

[1] Les chiffres relatifs à Terre-Neuve ne comprennent pas l'agriculture, la pêche, le piégeage ni le traitement du poisson en 1949 et 1950, mais comprennent la pêche et le traitement du poisson en 1951, 1952 et 1953, et le piégeage en 1952 et 1953.

2.—Valeur nette relative de la production, par industrie, 1949-1953

Industrie	Valeur nette en 1949 à 100					Pourcentage par rapport au total				
	1949	1950	1951	1952	1953	1949	1950	1951	1952	1953
Industries primaires	**100·0**	**101·6**	**133·7**	**131·0**	**124·4**	**32·9**	**31·1**	**33·6**	**31·4**	**28·1**
Agriculture	100·0	93·3	131·4	123·3	111·0	20·2	17·5	20·3	18·1	15·4
Forêts	100 0	112·4	140·4	153·3	146·1	3·5	3·6	3·7	3·9	3·5
Pêche	100·0	121·8	151·2	137·7	133·8	0·7	0·8	0·8	0·7	0·6
Piégeage	100·0	99·4	129·4	92·4	86·4	0·1	0·2	0·1	0·1	0·1
Mines	100·0	115·3	135·1	136·3	138·6	5·7	6·1	5·9	5·7	5·4
Énergie électrique	100·0	116·0	134·6	148·8	166·3	2·7	2·9	2·8	2·9	3·1
Industries secondaires	**100·0**	**110·7**	**129·5**	**140·6**	**155·9**	**67·1**	**68·9**	**66·4**	**68·6**	**71·9**
Manufactures	100·0	111·5	130·2	139·6	149·9	53·4	55·2	53·1	54·2	55·0
Construction	100·0	107·6	126·8	144·2	179·0	13·7	13·7	13·3	14·4	16·9
Total	**100·0**	**107·7**	**130·9**	**137·4**	**145·5**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

Section 3.—Répartition provinciale de la production

Les provinces et les territoires ont inscrit une valeur nette de production plus élevée en 1953 qu'en 1949. L'Alberta a réalisé l'avance proportionnelle la plus considérable (60 p. 100). La Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario viennent ensuite (49, 48 et 47 p. 100). La production nette en Saskatchewan a augmenté de 38 p. 100 et celle des autres provinces a enregistré une avance plus modérée.

Terre-Neuve.—La valeur nette de la production de denrées en 1953, sans l'agriculture, a atteint 154 millions de dollars environ, soit un peu plus que 1 p. 100 du total national. La production manufacturière, principalement la pâte et le papier et le poisson traité, formait 38 p. 100 de toute la production de denrées. La construction occupait le second rang, suivie par les forêts et les mines. L'industrie primaire de la pêche représentait environ 8 p. 100 de la production provinciale.

Île-du-Prince-Édouard.—La production a été d'un peu plus de 10 p. 100 supérieure en 1953 à celle de 1949. Sa valeur nette en 1949 formait environ 0·2 p. 100 de la production nationale. Province surtout agricole, la production agricole en 1953 y représentait

la moitié de la valeur nette de la production et se composait en majeure partie de bestiaux, de pommes de terre et de laitages. La construction et les manufactures formaient le gros de la production non agricole.

Nouvelle-Écosse.—La valeur nette de la production a augmenté de 25 p. 100 de 1949 à 1953 et représentait 2·3 p. 100 du total national au cours de 1951–1953. En 1953, l'industrie manufacturière a fourni 39 p. 100 de la production de la province, le fer et l'acier bruts, les chantiers maritimes, le traitement du poisson, la pâte et le papier et les sciages étant les principales industries. La part de la construction en 1953 a été de 22 p. 100, celle des mines de 16 p. 100 et celle de l'agriculture de 10 p. 100. Depuis quelques années, les charbonnages fournissent environ 80 p. 100 de la valeur de la production minérale; le bétail, les laitages, la volaille et les œufs sont les principaux produits agricoles.

Nouveau-Brunswick.—La valeur de la production de denrées au Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 22 p. 100 en 1949–1953; ces dernières années elle formait environ 2 p. 100 du chiffre national. En 1953, l'industrie manufacturière a donné 46 p. 100 de la production provinciale, les industries prédominantes étant la pâte et le papier, les sciages, les chantiers maritimes et le traitement du poisson. L'agriculture et le forestage, les plus importantes des industries primaires, ont réuni 15 et 10 p. 100, respectivement, et la production nette de la construction, 20 p. 100.

Québec.—La production de denrées de 1949 à 1953 s'est accrue de 48 p. 100 et en 1953 elle formait 26 p. 100 de la production nationale. En 1953, l'industrie manufacturière a fourni près de 64 p. 100 de la production provinciale. La pâte et le papier venaient au premier rang des industries (10 p. 100 de la production); très importants aussi étaient l'affinage et la réduction des métaux, l'industrie aéronautique, le matériel roulant de chemin de fer, le vêtement et les textiles. L'apport de l'agriculture à la production provinciale a été moindre en 1953 qu'en 1949, ayant diminué de 11 à 8·5 p. 100, mais celle de la construction est montée de 12 à 15·4 p. 100.

Ontario.—La valeur nette de la production de denrées a augmenté de 4,082 millions en 1949 à 5,982 millions en 1953 ou de près de 47 p. 100. La province a fourni 41 p. 100 de la production totale en 1953, proportion qui n'a guère varié au cours de la période. L'économie de l'Ontario dépend surtout de la fabrication, qui a contribué pour 69 p. 100 de la production en 1953 contre 66 p. 100 en 1949. Voici les industries manufacturières ayant une production de plus de 100 millions en 1953 (par ordre décroissant): véhicules automobiles, pâte et papier, fer et acier primaires, affinage et réduction des métaux, industrie aéronautique, machines électriques lourdes, produits du caoutchouc et pièces de véhicules automobiles. L'agriculture formait 9 p. 100 du total provincial en 1953 et la construction, 14 p. 100.

Manitoba.—En 1953, la valeur nette de la production (573 millions de dollars) a dépassé de 19 p. 100 celle de 1949 et représentait 4 p. 100 du chiffre national. Les industries manufacturières, dominées par les abattoirs et conserveries et le matériel roulant de chemin de fer, représentaient 40 p. 100 de la production provinciale. La proportion de l'agriculture a décru de 42 p. 100 en 1949 à 30·5 p. 100 en 1953, tandis que celle de la construction a augmenté de 15 à 21·5 p. 100.

Saskatchewan.—L'économie de la Saskatchewan repose surtout sur l'agriculture qui compte d'habitude près de 75 p. 100 de la valeur nette de la production de la province. Comme la récolte de blé en 1953, bien que parmi les plus abondantes, a été de beaucoup inférieure à celle de 1952, la production provinciale a fort baissé en 1953. Toutefois, la valeur de la production en 1953 a dépassé de plus de 38 p. 100 la valeur de 1949 et représentait 6 p. 100 du total national. La fabrication, comprenant principalement le raffinage du pétrole, les conserveries de viande, la meunerie, la brasserie et la fabrication du beurre et du fromage, a réuni 9 p. 100 de la production provinciale. La construction a accusé en Saskatchewan aussi une augmentation proportionnelle plus élevée que les autres industries au cours de 1949-1953 et a fourni près de 14 p. 100 de la production provinciale en 1953.

Alberta.—La production de denrées en 1953 a fourni plus de 8 p. 100 du total national et elle a été de 60 p. 100 plus élevée qu'en 1949. A cause des progrès rapides de la production minérale et de la construction en Alberta, l'agriculture y a peu à peu perdu de son importance relative depuis 1949, alors qu'elle formait 48 p. 100 du total provincial au regard de 36 p. 100 en 1953. La valeur nette de la production minière a plus que doublé au cours des cinq années et, en 1953, elle représentait plus de 19 p. 100 de la production de la province. La fabrication, particulièrement le raffinage du pétrole, les conserveries de viande, les sciages et la brasserie, était aussi en forte avance en 1953, formant 17 p. 100 du total. La construction a été au deuxième rang des industries de la province au cours de 1949 à 1953, année où elle a fourni 25 p. 100 de la production provinciale, contre 19 p. 100 en 1949.

Colombie-Britannique.—La valeur nette de la production, qui représente environ 9 p. 100 de la production nationale, a augmenté de 884 millions de dollars en 1949 à 1,320 millions en 1953, soit une avance de plus de 49 p. 100. La province occupe le troisième rang quant à la valeur de la production nette. La fabrication, la principale industrie, a fourni près de 47 p. 100 du total provincial en 1953, proportion n'ayant guère varié depuis 1949. Les principales industries manufacturières sont les sciages, la pâte et le papier, le placage et contre-plaqué, le traitement du poisson, les engrais chimiques et les chantiers maritimes. La construction a été deuxième quant à la valeur de la production en 1953 (23·5 p. 100 du total provincial); viennent ensuite l'exploitation forestière (12 p. 100) et les mines (6 p. 100). Le fléchissement considérable de l'industrie minière (9 p. 100 en 1952) tient à la baisse soudaine des prix du zinc et du plomb, deux des métaux les plus importants produits par la province.

3.—Valeur nette de la production, par province, 1949-1953

Province ou territoire	1949	1950	1951	1952	1953
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve[1]	79,682,122	97,238,222	136,110,998	150,017,395	153,778,875
Île-du-Prince-Édouard	30,740,835	30,819,330	36,505,157	41,885,507	33,871,395
Nouvelle-Écosse	263,590,743	259,731,738	296,791,447	315,862,673	329,809,293
Nouveau-Brunswick	214,942,563	242,111,904	268,285,055	266,679,144	262,819,872
Québec	2,567,996,801	2,816,309,229	3,337,598,876	3,608,148,129	3,803,737,287
Ontario	4,082,002,159	4,534,265,812	5,277,350,439	5,478,804,812	5,982,280,163
Manitoba	481,862,653	483,805,980	569,952,272	580,423,733	573,342,004
Saskatchewan	641,086,461	546,960,335	891,151,432	968,227,491	886,956,343
Alberta	731,033,750	734,148,363	1,002,712,957	1,059,383,938	1,170,494,277
Colombie-Britannique[2]	884,820,749	995,233,672	1,240,224,661	1,239,008,819	1,319,826,559
Yukon et T. du N.-Ouest[2]	12,638,957	17,040,972	18,113,875	19,409,115	20,976,428
Canada	**9,990,397,793**	**10,757,665,557**	**13,074,797,179**	**13,727,850,756**	**14,537,892,496**

[1] Les chiffres de Terre-Neuve ne comprennent pas l'agriculture, la pêche, le piégeage ni le traitement du poisson en 1949 et 1950, mais comprennent la pêche et le traitement du poisson en 1951, 1952 et 1953 et le piégeage en 1952 et 1953. [2] Les chiffres de la Colombie-Britannique relatifs au forestage et à la construction comprennent ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

4.—Pourcentages de la production nette totale, par province, 1949-1953

Province	1949	1950	1951	1952	1953
	%	%	%	%	%
Terre-Neuve[1]	0·8	0·9	1·0	1·1	1·1
Île-du-Prince-Édouard	0·3	0·3	0·3	0·3	0·2
Nouvelle-Écosse	2·6	2·4	2·3	2·3	2·3
Nouveau-Brunswick	2·2	2·2	2·0	2·0	1·8
Québec	25·7	26·2	25·5	26·3	26·2
Ontario	40·9	42·1	40·4	39·9	41·1
Manitoba	4·8	4·5	4·4	4·2	3·9
Saskatchewan	6·4	5·1	6·8	7·1	6·1
Alberta	7·3	6·8	7·7	7·7	8·1
Colombie-Britannique[2]	8·9	9·3	9·5	9·0	9·1
Yukon et Territoires du Nord-Ouest[2]	0·1	0·2	0·1	0·1	0·1
Total	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

[1] Les chiffres de Terre-Neuve ne comprennent pas l'agriculture, la pêche, le piégeage ni le traitement du poisson en 1949 et 1950, mais comprennent la pêche et le traitement du poisson en 1951, 1952 et 1953 et le piégeage en 1952 et 1953. [2] Les chiffres de la Colombie-Britannique relatifs au forestage et à la construction comprennent ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

5.—Valeur nette et pourcentage de la production, par province, 1953

Industrie	Terre-Neuve		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Agriculture	...	...	16,974	50·1	32,977	10·0	39,241	14·9
Forestage	21,247	...	126	0·4	9,166	2·8	25,994	9·9
Pêche	12,015	...	2,870	8·5	21,862	6·6	6,910	2·6
Piégeage	62	...	4	—	227	0·1	84	—
Mines	20,917	...	—	—	51,234	15·5	7,305	2·8
Énergie électrique	3,933	...	1,194	3·5	13,791	4·2	10,217	3·9
Manufactures	57,785	...	5,879	17·4	127,917	38·8	120,617	45·9
Construction	37,820	...	6,824	20·1	72,634	22·0	52,452	20·0
Total	**153,779**	...	**33,871**	**100·0**	**329,809**	**100·0**	**262,820**	**100·0**
	Québec		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
Agriculture	321,671	8·5	536,302	9·0	174,749	30·5	632,758	71·3
Forestage	164,166	4·3	103,382	1·7	6,522	1·1	3,863	0·4
Pêche	3,385	0·1	7,027	0·1	2,717	0·5	553	0·1
Piégeage	1,288	—	3,869	0·1	2,116	0·4	2,121	0·2
Mines	152,132	4·0	184,516	3·1	12,216	2·1	32,891	3·7
Énergie électrique	150,030	4·0	164,347	2·7	22,084	3·8	14,630	1·7
Manufactures	2,424,647	63·7	4,130,126	69·0	229,797	40·1	79,941	9·0
Construction	586,418	15·4	852,710	14·3	123,140	21·5	120,199	13·6
Total	**3,803,737**	**100·0**	**5,982,280**	**100·0**	**573,342**	**100·0**	**886,956**	**100·0**
	Alberta		Colombie-Britannique		Yukon et T.N.-O.		Canada	
Agriculture	418,053	35·7	68,591	5·2	—	—	2,241,316	15·4
Forestage	9,371	0·8	162,243	12·3[1]	[1]	...	506,081	3·5
Pêche	677	0·1	31,780	2·4	470	2·2	90,256	0·6
Piégeage	1,617	0·1	709	0·1	1,124	5·4	13,221	0·1
Mines	227,232	19·4	85,098	6·4	16,955	80·8	790,597	5·4
Énergie électrique	22,414	1·9	45,265	3·4	1,415	6·8	449,321	3·1
Manufactures	199,660	17·1	615,686	46·7	1,012	4·8	7,993,069	55·0
Construction	291,380	24·9	310,455	23·5[1]	[1]	...	2,454,032	16·9
Total	**1,170,494**	**100·0**	**1,319,827**	**100·0**	**20,976**	**100·0**	**14,537,892**	**100·0**

[1] Les chiffres de la Colombie-Britannique relatifs au forestage et à la construction comprennent ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Section 4.—Valeur nette de la production par habitant

Parallèlement à l'avance de la valeur nette de la production de denrées de 1949 à 1953, la population s'est accrue de 10 p. 100 et la main-d'œuvre de 7 p. 100. La valeur nette par habitant de la production de denrées (sans Terre-Neuve) a augmenté de $756 à $999 durant la période, soit de plus de 32 p. 100. Comme les prix de gros n'ont augmenté que de 11 p. 100, il y a eu gain "réel" considérable de la production par habitant.

L'Ontario a toujours occupé le premier rang, soit une valeur de $1,222 en 1953 ou de plus de 22 p. 100 supérieure à la moyenne nationale. L'Alberta, dont le chiffre dépasse aussi sans cesse la moyenne nationale, était deuxième en 1953, ayant une valeur de 17 p. 100 supérieure; la Colombie-Britannique, grâce à son économie très variée, occupait le troisième rang avec une moyenne de 7 p. 100 plus élevée que la moyenne nationale. La production par habitant en Saskatchewan varie beaucoup suivant la récolte; en 1953, elle y était de 3 p. 100 supérieure à la moyenne nationale après avoir été de 19 p. 100 supérieure en 1952. La production par habitant au Québec a été de 10 à 13 p. 100 inférieure au chiffre national en 1949–1953; la production du Manitoba a également été sans cesse inférieure, s'établissant à 29 p. 100 de moins que la moyenne nationale en 1953. La production des provinces Maritimes, toujours très au-dessous de la moyenne nationale, s'est inscrite à moins de 50 p. 100 en 1953.

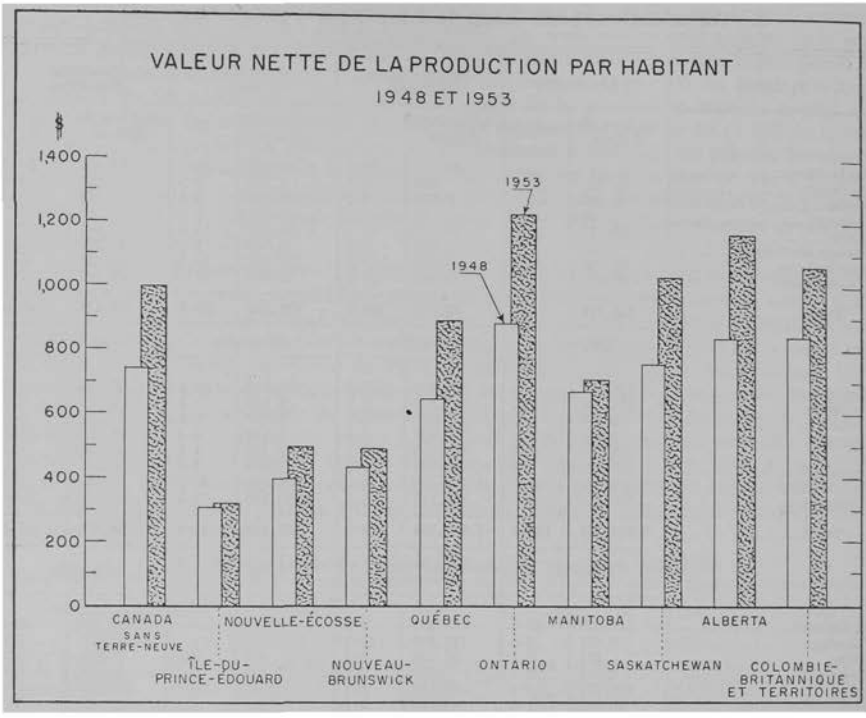

6.—Valeur nette de la production par habitant et écart, exprimé en pourcentage, par rapport à la moyenne nationale, par province, 1949-1953

Province	1949		1950		1951		1952		1953	
	Valeur nette par habitant	Écart	Valeur nette par habitant	Écart	Valeur nette par habitant	Écart	Valeur nette par habitant	Écart	Valeur nette par habitant	Écart
	$		$		$		$		$	
Île-du-Prince-Édouard	327	−56·7	321	−59·8	372	−60·8	407	−57·9	320	−68·0
Nouvelle-Écosse	419	−44·6	407	−49·0	462	−51·3	484	−49·9	497	−50·3
Nouveau-Brunswick	423	−44·0	473	−40·7	520	−45·1	507	−47·5	490	−51·0
Québec	661	−12·6	710	−11·0	823	−13·2	864	−10·6	891	−10·8
Ontario	932	+23·3	1,014	+26·1	1,148	+21·1	1,150	+19·0	1,222	+22·3
Manitoba	637	−15·7	630	−21·1	734	−22·6	727	−24·7	709	−29·0
Saskatchewan	770	+ 1·9	657	−17·7	1,071	+13·0	1,149	+18·9	1,030	+ 3·1
Alberta	826	+ 9·3	803	+ 0·8	1,068	+12·6	1,092	+13·0	1,168	+16·9
Colombie-Britannique[1]	789	+ 4·4	872	+ 9·3	1,057	+11·5	1,013	+ 4·9	1,068	+ 6·9
Canada[2]	**756**	...	**798**	...	**948**	...	**966**	...	**999**	...

[1] Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. [2] Sans Terre-Neuve, faute de chiffres complets (voir renvoi 1, tableau 4).

CHAPITRE XVIII.—TRAVAIL*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Le gouvernement et le Travail	745
Sous-section 1. Législation fédérale	745
Sous-section 2. Législation provinciale	748
Section 2. La main-d'œuvre	754
Section 3. Emploi, salaires et heures de travail	757
Sous-section 1. Emploi et salaires par catégorie industrielle	757
Sous-section 2. Salaires et heures de travail des hommes et des femmes dans la fabrication	767
Section 4. Salaires, heures et autres conditions de travail	772
Article spécial: **Le chômage saisonnier au Canada**	780
Section 5. Assurance-chômage	788
Section 6. Formation professionnelle	795
Section 7. Accidents du travail et indemnisation des accidentés	797
Sous-section 1. Accidents mortels	797
Sous-section 2. Indemnisation des accidentés	797
Section 8. Travailleurs visés par les conventions collectives	801
Section 9. Le travail syndiqué au Canada	802
Section 10. Grèves et lock-out	806
Section 11. Le Canada et l'Organisation internationale du Travail	808

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Le gouvernement et le Travail

Sous-section 1.—Législation fédérale

Le ministère fédéral du Travail a été créé en 1900 en vertu de la loi de la conciliation, qui pourvoyait à des rouages permettant d'aider à prévenir et à régler les conflits industriels et obligeait le ministère à recueillir, réunir et publier des statistiques et autres renseignements utiles. Le ministère se chargeait aussi de l'application du principe des salaires équitables, principe adopté la même année en vue de protéger les ouvriers employés à l'exécution de contrats du gouvernement fédéral et de travaux subventionnés au moyen des deniers publics.

L'obligation de diffuser des renseignements sur les questions ouvrières et industrielles est déterminée par la loi de 1909 sur le ministère du Travail. En outre, le ministère est responsable de l'administration des lois suivantes: loi de 1906 sur la conciliation et le travail; loi de 1908 sur les rentes de l'État†; loi de 1918 concernant l'indemnisation des employés de l'État; loi de 1935 sur les salaires et les heures de travail équitables; loi de 1940 sur l'assurance-chômage; loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle; loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; loi de 1946 sur l'indemnisation des marins marchands; loi de 1948 sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail; et loi de 1953 sur les justes méthodes d'emploi. (Voir aussi p. 128.)

Principe des salaires équitables.—Les salaires et les heures de travail dans les entreprises du gouvernement fédéral ont été fixés par une résolution de la Chambre des communes (1900), plus tard incorporée dans un décret du conseil et modifiée de temps à autre. Les entreprises de construction relèvent maintenant de la loi sur les salaires et les heures de travail équitables et du décret du conseil C.P. 2029 du 22 décembre 1954. Les heures de travail dans ces entreprises sont limitées à 8 par jour et à 44 par semaine, sauf dans les cas d'urgence ou spéciaux d'exemption par décret du conseil, et les salaires sont fixés d'après les taux courants pour le genre de travail visé dans la région concernée, ou, à défaut de taux courants, à des taux justes et raisonnables déterminés par le ministre du Travail.

* Sauf indication contraire, revu sous la direction de A. H. Brown, sous-ministre du Travail, Ottawa.
† La statistique des rentes et des renseignements concernant l'application de la loi sont donnés aux pp. 287-289.

Les salaires et les heures de travail dans les entreprises de fabrication d'outillage et de fournitures sont régis par le décret du conseil C.P. 2029. Les heures de travail doivent être les mêmes que les heures coutumières du métier dans la région où le travail est exécuté, ou des heures justes et raisonnables. Les salaires doivent être les salaires courants ou des salaires justes et raisonnables et ne doivent être inférieurs aux salaires établis par la loi ou les règlements de la province où s'exécute le travail. Le décret interdit de défavoriser un employé en raison de sa race, de son origine ethnique, de sa couleur ou de sa religion, ou parce que l'employé a porté plainte ou donné des renseignements à cet égard.

*Employés de l'État rémunérés aux taux courants**.—Vingt-six ministères et agences de l'État comptent ensemble approximativement 38,000 (50,000 en été) employés (non de bureau) affectés aux immeubles publics, établissements de la défense, parcs et forêts, fermes expérimentales, canaux, aéroports et bateaux de l'État, équipes d'étude itinérantes, entreprises spéciales, etc. Ces employés ne sont pas visés par la loi sur le service civil et leurs salaires sont déterminés par le Conseil du Trésor d'accord avec le ministère du Travail d'après les taux courants pratiqués dans les industries privées à l'égard d'un travail semblable exécuté dans la région intéressée. Les données utilisées pour déterminer les salaires se fondent sur les enquêtes des agents des relations industrielles du ministère du Travail et les études de la Division de l'économique et des recherches, ainsi que sur les conventions collectives et les renseignements fournis par certains ministères provinciaux du travail.

Le Service des justes salaires de la Division des relations industrielles propose aussi les taux de salaires à payer aux 3,700 commissionnaires employés par différents ministères et agences de l'État dans tout le pays et fournit des données à certaines sociétés de la Couronne pour les aider à établir leurs barèmes de salaires; il aide aussi à établir la désignation et la description des emplois et à appliquer les techniques d'évaluation des emplois.

Le Conseil du Trésor a adopté trois règlements d'ensemble visant les heures de travail, le surtemps, les vacances, les fêtes légales, les congés de maladie, les pensions, etc., pour 1° les travailleurs payés aux taux courant de la région, 2° les officiers du bord et 3° les équipages.

Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.—Entrée en vigueur par proclamation le 1er septembre 1948, la loi révoque les règlements concernant les relations ouvrières en temps de guerre, en vigueur depuis mars 1944, et abroge la loi des enquêtes en matière de différends industriels, en vigueur à partir de 1907, jusqu'à sa suspension par les règlements de temps de guerre en 1944. La loi protège les procédures commencées, les décisions et les ordonnances rendues ainsi que les accréditations établies sous le régime de la législation de temps de guerre, dans la mesure où elles visent des services autorisés par la loi.

La loi ne s'applique qu'aux industries qui relèvent de l'autorité fédérale: navigation, marine marchande, chemins de fer interprovinciaux, canaux, télégraphes, lignes de vapeurs et bacs transbordeurs interprovinciaux et internationaux, aérodromes et transport aérien, stations de radiodiffusion, et travaux déclarés, par le Parlement, être à l'avantage général du Canada ou de deux ou plusieurs provinces. Cependant, la loi permet aux provinces qui le désirent de voter une loi semblable visant les employés qui ressortissent à la compétence provinciale et d'arrêter avec le gouvernement fédéral des dispositions, agréables aux deux parties, aux fins de l'application de la loi par les autorités fédérales.

En général, dans ses dispositions importantes, la loi reconnaît aux employés et aux employeurs le droit de se grouper et de recourir aux négociations collectives, permet aux syndicats ouvriers de se faire accréditer comme agents négociateurs de groupements d'employés et impose aux syndicats ouvriers et aux patrons l'obligation, sur notification, d'entamer de bonne foi des négociations collectives. La loi assure le recours à des négo-

* La statistique du nombre et des salaires de ces employés et d'autres employés de l'État, non visés par la loi sur le service civil, paraît aux pp. 131-135.

ciations collectives et à la médiation de conciliateurs et de commissions de conciliation pour conclure des conventions collectives. Les employés peuvent changer d'agents négociateurs parfois, aux conditions prévues par la loi, laquelle prescrit aussi les conditions régissant la durée et le renouvellement des conventions collectives. Toute convention collective doit contenir une disposition relative à l'arbitrage des différends concernant le sens ou la violation de la convention; si semblable disposition fait défaut, demande peut être faite au Conseil de l'ajouter à la convention. La loi interdit les pratiques déloyales en matière ouvrière, c'est-à-dire défend aux patrons de s'ingérer dans des syndicats ou de les dominer ou encore de s'immiscer dans l'activité syndicale d'un ouvrier, de le traiter injustement pour raison d'activité syndicale ou de recourir à l'intimidation à cet égard. La loi prévoit les conditions préalables à une grève ou à un lock-out. Des commissions d'enquête industrielle peuvent être nommées en vue d'étudier les questions ou les différends industriels.

Le ministre du Travail est chargé de l'application de la loi. De lui relèvent directement les dispositions concernant la nomination des agents conciliateurs, des commissions de conciliation et des commissions d'enquête industrielle, le consentement aux poursuites et les plaintes portant que la loi a été violée ou qu'une partie n'a pas négocié de bonne foi.

Le Conseil canadien des relations ouvrières applique les dispositions concernant l'accréditation de l'agent négociateur, l'incorporation d'une procédure dans une convention collective en vue du règlement définitif de différends relatifs au sens ou à la violation de la convention et l'examen des plaintes faites au ministre au sujet du refus d'une partie d'entamer des négociations collectives.

On trouvera dans le rapport annuel du ministère du Travail la statistique relative à l'application de la loi. En résumé, le Conseil canadien des relations ouvrières a reçu 522 demandes d'accréditation depuis le 1er septembre 1948, dont 317 ont été acceptées, 110 rejetées et 81 retirées; 14 étaient encore en suspens le 31 mars 1955.

Sur 317 différends industriels où on a invoqué les dispositions concernant la conciliation, 259 ont été réglés par les agents conciliateurs et les commissions de conciliation, 25 n'ont pas été réglés, 9 se sont éteints et 24 étaient encore en suspens le 31 mars 1955.

Service de la collaboration ouvrière-patronale.—Au cours de la seconde guerre mondiale, des comités de production fondés sur le principe de la consultation entre ouvriers et patrons ont été établis dans plusieurs industries vitales. Depuis 1947, le Service, qui est une section de la Division des relations industrielles du ministère du Travail, encourage et aide l'établissement de comités de production groupant ouvriers et patrons. Le nombre des comités actifs est passé de 526 en 1947 à environ 1,100. Ils s'occupent de sujets comme l'amélioration des relations entre patrons et ouvriers, l'amélioration du rendement et de la qualité, la réduction des pertes, la prévention des accidents, la propriété des lieux et la diminution des absences.

Loi sur la réintégration dans les emplois civils.—La loi, qui assure la réintégration dans leur emploi civil des militaires licenciés et d'autres personnes désignées, a été passée en 1946 et est appliquée par le ministère du Travail. En 1954, grâce à la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants, la loi a été étendue à certains anciens membres du contingent spécial et aux anciens membres des forces régulières qui ont servi pendant une période n'excédant pas trois ans depuis le 5 juillet 1950 et avant le 1er juillet 1955.

La loi sur les justes méthodes d'emploi.—Cette loi, promulguée le 1er juillet 1953, interdit toute distinction injuste en matière d'emploi, à cause de la race, de la couleur, de la religion ou de l'origine nationale, de la part des employeurs ou des syndicats. La loi ne s'applique qu'aux industries qui relèvent du gouvernement fédéral, c'est-à-dire visées par la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (voir p. 746).

La loi interdit: toute discrimination de la part de l'employeur; toute discrimination en matière d'appartenance syndicale ou d'emploi de la part des syndicats; le recours, par des employeurs, à toute agence de placement pratiquant la discrimination, de même qu'aux annonces ou demandes de renseignements exprimant directement ou indirectement une restriction, spécification ou préférence concernant la race, la couleur, la religion ou l'origine nationale.

Sous-section 2.—Législation provinciale

La législation ouvrière au Canada relève en grande partie des provinces car elle régit ordinairement le contrat de service entre employeur et employé ou le contrat entre les membres d'un syndicat ouvrier, qui constitue le fondement du syndicat, ou réglemente les conditions aux lieux particuliers de travail. Le droit de passer contrat est un droit civil et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui répartit les pouvoirs législatifs entre le Parlement canadien et les assemblées législatives provinciales, confère aux provinces le droit de promulguer des lois relatives aux "droits civils" et, sauf quelques exceptions, aux "travaux et ouvrages d'une nature locale".

Dans chaque province, l'application des lois ouvrières relève d'un ministère du Travail (en Alberta, ministère de l'Industrie et du Travail). Les ministères des Mines appliquent des lois qui protègent les mineurs.

La législation relative aux fabriques et aux ateliers dans plusieurs provinces interdisent le travail des enfants, fixent les heures de travail des femmes et jeunes gens et pourvoient à la sécurité et à l'hygiène. La plupart des provinces ont adopté des lois qui régissent les salaires minimums et les heures maximums de travail, garantissent la liberté d'association et encouragent les conventions collectives, pourvoient au règlement des différends industriels, et visent l'apprentissage et l'immatriculation de certaines catégories de travailleurs. Les lois des normes industrielles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Saskatchewan, la loi du travail de l'Alberta et la loi des justes salaires du Manitoba permettent de rendre obligatoires, dans toute l'industrie concernée, les salaires et heures de travail convenus entre les représentants des patrons et des employés. La loi de la convention collective du Québec permet de rendre obligatoires à toute l'industrie les conventions collectives passées entre les patrons et les syndicats ouvriers. Les lois sur les accidents du travail sont appliquées par une commission nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Voici la législation ouvrière adoptée par les provinces en 1955:

Terre-Neuve.—Par suite de la rareté des mécaniciens de machine fixe qualifiés, la loi sur les chaudières et réservoirs sous pression a été modifiée pour permettre aux personnes qui reçoivent une formation approuvée par la Commission d'apprentissage de faire fonction de mécaniciens travaillant par poste.

Une modification de la *loi sur l'apprentissage* permet à l'apprenti de se lier par contrat avec un syndicat ouvrier, une association d'employeurs ou un employeur particulier.

Île-du-Prince-Édouard.—La *loi sur les accidents du travail* a été modifiée afin d'augmenter le montant alloué pour les frais funéraires de $150 à $200 et l'allocation aux enfants de moins de 16 ans, de $12.50 à $15 par semaine.

Il a été pourvu à l'établissement d'un ministère du Travail et un ministre du Travail a été nommé.

Nouvelle-Écosse.—Une *loi sur les justes méthodes d'emploi*, en vigueur le 1er janvier 1956, a été passée qui interdit la discrimination de la part des employeurs à l'égard de leurs employés et de la part des syndicats ouvriers à l'égard de leurs membres pour des raisons de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Les formules de demande d'emploi,

les annonces et les demandes de renseignements par écrit ou orales relatives à l'emploi et qui contiennent quelque limitation ou préférence quant à la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion sont interdites. La loi ne s'applique pas aux sociétés sans but lucratif ni aux employeurs ayant moins de cinq employés. La personne qui se croit lésée peut porter plainte par écrit auprès d'un fonctionnaire désigné du ministère du Travail qui fera enquête et essayera de rectifier la situation. En cas d'échec, le ministre du Travail peut charger une commission d'enquête, dite Commission des méthodes d'emploi, d'intervenir. Le ministre peut ordonner de donner suite aux avis de la Commission, avis qui peuvent comporter le rétablissement de l'ouvrier dans son emploi, avec ou sans compensation pour le temps perdu. Le défaut de se conformer à l'ordonnance du ministre est un délit passible d'amende sur déclaration sommaire de culpabilité.

Des modifications apportées à la loi *relative aux règlements sur les charbonnages* établissent d'autres prescriptions plus précises touchant l'équipe et les appareils de secours. Les membres des équipes de secours doivent subir un examen médical annuel. Des règlements plus sévères concernant les lampes de sécurité sont aussi édictés.

Nouveau-Brunswick.—Par une modification apportée à la *loi concernant l'examen des artisans*, la plomberie et le métier de tuyauteur sont ajoutés aux métiers pour lesquels un bureau d'examinateurs peut être nommé aux fins d'examiner et d'immatriculer les ouvriers qui aspirent au titre de compagnon. En vertu d'une nouvelle *loi sur la plomberie*, mise en vigueur le 15 octobre 1955, des règlements concernant les installations de plomberie peuvent être édictés et appliqués dans des régions spécifiées. Les règlements peuvent prescrire que seuls les plombiers immatriculés y peuvent pratiquer la plomberie.

A compter du 1er janvier 1956, l'indemnité en vertu de la *loi sur les accidents du travail* a été portée de 66⅔ à 70 p. 100 du gain annuel moyen. L'indemnisation est étendue aux personnes employées par les commissions scolaires ou les comités d'orientation comme professeurs d'économie domestique, moniteurs d'industrie ou d'atelier, préposés à l'entretien, concierges et conducteurs d'autobus.

Une loi a été passée pour assurer de l'aide aux ouvriers qui ont contracté la silicose au travail au Nouveau-Brunswick avant le 1er juin 1948, alors que la silicose a été déclarée maladie professionnelle au titre de la *loi sur les accidents du travail*.

Québec.—Une modification de la *loi sur les accidents du travail* a augmenté la pension mensuelle versée aux veuves de $45 à $55 et la somme spéciale à payer à la suite de la mort du mari, de $100 à $200; les allocations pour chaque enfant au-dessous de 18 ans sont passées de $10 à $20 et le montant accordé pour les frais funéraires a été porté de $175 à $200.

Ontario.—La *loi concernant les excavateurs de tranchées*, adoptée en 1954, est déclarée inapplicable à l'excavation d'une tranchée de pipeline si le creusage est fait mécaniquement. On peut procéder à une excavation pour effectuer des réparations ou pour prévenir des blessures corporelles ou des dommages matériels sans donner d'avis préalable à l'inspecteur municipal, pourvu qu'avis en soit donné aussitôt que possible. Les articles concernant l'étayement et le boisage ont été modifiés de manière à adoucir les prescriptions dans les cas où la sécurité n'est pas menacée. Nul n'est autorisé à travailler seul dans une tranchée de plus de 20 pieds à moins qu'une autre personne soit de service au dehors et tout près de la tranchée.

L'article de la *loi concernant les services des incendies* qui réglemente les négociations collectives et l'arbitrage des différends entre un conseil municipal et le comité négociateur des pompiers permanents est modifié et pourvoit à la nomination d'un seul arbitre chargé de rendre une décision obligatoire à l'égard d'un différend au sujet des clauses d'un contrat collectif ou d'une sentence arbitrale ou au sujet d'une plainte portant qu'il y a eu violation du contrat ou de la sentence. Si les parties ne peuvent s'entendre sur le choix d'un arbitre dans un délai de dix jours, le procureur général doit en nommer un.

Manitoba.—La *loi sur l'arbitrage concernant les services des incendies* qui pourvoit à l'arbitrage des différends entre un syndicat accrédité de pompiers municipaux et la municipalité a été modifiée et maintenant exige que les négociations aient lieu à l'automne et limite le délai des procédures d'arbitrage.

La *loi sur les accidents du travail* a été modifiée pour élever au niveau courant l'indemnité mensuelle versée à l'égard des enfants précédemment admissibles.

Saskatchewan.—La revision de la *loi sur les accidents du travail* a augmenté l'allocation de la veuve de $60 à $75 par mois et l'allocation de l'orphelin, de $30 à $35. L'augmentation s'applique à toutes les veuves et tous les orphelins indemnisés. La limite de $100, à l'égard du montant accordé pour le transport du corps du travailleur tué hors du lieu de son domicile, est supprimée. Un minimum plus élevé est fixé pour l'invalidité totale; pour une invalidité totale et définitive, le montant est augmenté de $20 à $25 par semaine et pour une invalidité totale temporaire, de $15 à $25 par semaine ou le salaire moyen s'il est inférieur à ce montant.

La *loi sur les syndicats ouvriers* a été modifiée pour autoriser la Commission des relations ouvrières à changer la date d'expiration d'une convention collective en certaines circonstances.

Des modifications apportées à la *loi sur les salaires minimums* et à la *loi sur les vacances annuelles* établissent de nouvelles prescriptions à l'égard de l'employé à qui a été donné un avis de cessation d'emploi. A l'égard de la période de l'avis, l'employé doit recevoir le plus élevé des deux montants suivants: la somme qu'il a gagné la semaine ou le salaire d'une semaine normale sans surtemps. Si un paiement est versé en remplacement d'un avis, ce doit être un montant égal au salaire normal. L'employé peut n'être pas obligé ou autorisé à prendre ses vacances annuelles pendant la période d'avis et le paiement de la paie des vacances ne doit pas être considéré comme un salaire remplaçant un avis.

La *loi sur le recouvrement des salaires* a été modifiée pour permettre au ministère du Travail de recouvrer le salaire non payé, au nom de l'employé et sans recours aux tribunaux. Quand un inspecteur du ministère constate qu'un salaire est dû à un employé, une plainte ne sera pas portée si l'employeur verse, dans un délai de deux jours, le montant requis au sous-ministre pour qu'il soit remis à l'employé.

Alberta.—La nouvelle *loi sur les chaudières et réservoirs sous pression* porte qu'une installation de vapeur comportant une pression de régime d'au moins 20 livres au pouce carré doit fonctionner sous la surveillance générale d'une personne détenant un certificat valide l'autorisant à faire office de mécanicien en chef de l'installation et sous la surveillance continuelle d'une personne détenant un certificat l'autorisant à faire office de mécanicien travaillant par poste. Quatre classes de certificats (certificat de chauffeur et certificat de soudeur de réservoir sous pression de même que des certificats spéciaux et temporaires) sont maintenant émis. Une nouvelle disposition pourvoit à la nomination d'une Commission consultative composée de cinq membres et chargée de faire rapport au ministre du Travail et de le conseiller au sujet des règlements à adopter et de l'application de la loi en général.

Une nouvelle *loi sur la protection contre le gaz* s'applique aux installations et appareils domestiques, mais non aux services d'utilité publique. Des règlements doivent établir les normes à observer. Les règlements peuvent prescrire des plans et des caractéristiques concernant le dessin et la construction d'appareils, interdire l'annonce, la vente et l'usage de tout appareil déterminé jusqu'à ce qu'il ait été examiné et approuvé, et définir les précautions à prendre dans la vente des appareils.

La nouvelle *loi de réglementation des charbonnages* remplace celle de 1945 et revise les mesures de sécurité à observer en conformité des usages des charbonnages.

Colombie-Britannique.—La *loi sur l'apprentissage et sur la compétence des artisans*, qui remplace la loi de 1935, pourvoit à l'immatriculation des artisans ainsi qu'à la formation des apprentis.

L'emploi de personnes de moins de 21 ans dans un métier désigné est interdit, excepté au titre d'un contrat d'apprentissage (âge minimum de 15 ans) ou d'un permis par écrit émanant du ministre du Travail. La loi renferme les dispositions d'usage visant la nomination d'un comité de l'apprentissage chargé de conseiller le ministre et la surveillance du régime d'apprentissage par les soins d'un directeur de l'apprentissage. Le directeur peut, sur la demande par écrit d'un employeur et d'un aspirant à l'apprentissage, approuver et enregistrer un contrat d'apprentissage dans un métier non désigné.

Les métiers admissibles à l'immatriculation sont à désigner par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les jurys d'examen feront passer les examens conformément aux normes de compétence et aux formalités déterminées par les règlements. Pour obtenir un certificat de compétence, le candidat doit réussir à l'examen et fournir la preuve qu'il a fait le stage requis de formation pratique.

La *loi sur les chaudières et réservoirs sous pression* a été modifiée pour l'étendre aux installations frigorifiques. La loi porte maintenant qu'un certificat d'inspection ou un certificat provisoire tiennent lieu d'enregistrement. Une nouvelle disposition permet de faire fonctionner une chaudière en vertu d'un certificat provisoire en attendant l'inspection. L'inspecteur en chef a le pouvoir d'exiger du propriétaire ou du mécanicien qu'il installe les dispositifs de sécurité ou fasse les réparations, modifications ou additions nécessaires à la sécurité. Avant de procéder à des réparations, il faut obtenir l'approbation d'un inspecteur et la chaudière ou le réservoir sous pression ne peuvent être mis en fonctionnement que si l'inspecteur reconnaît qu'ils sont sûrs.

Des modifications apportées à la *loi sur les accidents du travail* ont augmenté de $20 à $25 l'allocation payable pour chaque enfant au-dessous de 16 ans et versée jusqu'à l'âge de 18 ans s'il fréquente régulièrement l'école. L'augmentation s'applique à tous les enfants indemnisés sans égard à la date de l'accident. L'allocation minimum pour invalidité totale a été portée de $15 à $25 par semaine ou l'égal du salaire s'il est inférieur à $25.

Réglementation des salaires et heures de travail conformément aux normes industrielles et à la loi de la convention collective du Québec.—Les lois fixant les normes industrielles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Saskatchewan, de même que la loi ouvrière de l'Alberta, portent que les heures et les salaires convenus à une conférence de représentants des patrons et des employés convoquée par le ministre du Travail ou son délégué peuvent, par décret du conseil, devenir obligatoires pour l'industrie dans la région désignée. La loi de la Nouvelle-Écosse ne s'applique qu'à la construction à Halifax, Dartmouth et Sydney.

En *Nouvelle-Écosse*, 12 listes reprises de listes précédentes et visant des métiers particuliers du bâtiment étaient en vigueur en 1954. Au *Nouveau-Brunswick*, 5 listes visant des métiers particuliers du bâtiment étaient en vigueur en 1954. Une nouvelle liste concernant les charpentiers d'Edmundston a été rendue obligatoire pour la première fois et la liste concernant les plombiers de Saint-Jean a expiré en 1953.

Au *Québec*, en vertu de la loi de la convention collective, les dispositions concernant les heures de travail et les salaires, de même que l'apprentissage, les allocations familiales et les congés payés, établies par une convention collective conclue volontairement par les employeurs et les syndicats ouvriers ou des groupes d'employés, peuvent, à la suite d'un décret, lier tous les patrons et les employés de l'industrie dans la région visée par la convention, pourvu que les parties soient suffisamment représentatives de l'industrie. Le 31 mars 1954, 96 conventions s'étendaient à toute la province ou à une certaine région. Ces conventions visaient 225,681 travailleurs et 21,636 employeurs. Les conventions en vigueur dans toute la province s'appliquent aux industries suivantes: matériaux de construction; confection de manteaux et costumes pour femmes, de robes et d'articles de mode; sacs à main; confections pour hommes et garçons; chapeaux et casquettes pour hommes et garçons; chemises pour hommes et garçons; gants de toilette et de travail; chaussures; meubles; peintures; boîtes en carton ondulé et non ondulé; tannerie; construction d'ascenseurs et de charpentes en acier. D'autres conventions visent des industries de villes ou régions particulières, y compris tous les métiers du bâtiment et de l'imprimerie dans les grands centres urbains et nombre de régions rurales.

En *Ontario*, 147 listes d'heures de travail et de salaires étaient en vigueur le 31 mars 1954. Des listes s'appliquaient dans toute la province aux industries suivantes: brasserie, confection de manteaux, confections pour hommes et garçons, chapeaux et casquettes pour hommes et garçons, articles de mode, meubles non rembourrés. Dans l'industrie de la construction, une liste visait plusieurs métiers du bâtiment dans une ville et 67 autres listes, chacune visant un seul métier dans une seule localité, s'appliquaient à un ou plusieurs métiers dans 31 localités. Dans d'autres industries également, des listes ne s'appliquaient qu'à certaines zones. Boulangers, fabricants de meubles rembourrés, borins et houilleurs avaient chacun des listes dans une zone, les exploitants de postes d'essence, dans quatre, les chauffeurs de taxi, dans une, et les coiffeurs, dans 64. En 1954, 11 nouvelles listes sont entrées en vigueur, soit 10 s'appliquant à l'industrie de la construction dont une en vigueur pour la première fois, et une autre s'appliquant à l'industrie des chapeaux et casquettes pour hommes et garçons.

Au *Manitoba*, la loi sur les salaires équitables établit des rouages semblables permettant de fixer les salaires et les heures de travail de tout établissement d'affaires, métier ou entreprise, sauf l'agriculture. Des décrets édictés sous le régime de la loi ont établi les salaires et les heures de travail des barbiers et des coiffeurs.

En *Saskatchewan*, 17 listes étaient en vigueur le 31 mars 1954; la liste relative aux coiffeurs s'étend à toute la province; d'autres visent les boulangers et les vendeurs de produits de boulangerie, les charpentiers, les électriciens, les peintres, les cordonniers et les visagistes d'une ou de plusieurs régions.

En *Alberta*, 28 listes étaient en vigueur en 1954. Elles visaient, dans une ou plusieurs régions, les boulangers et vendeurs de produits de boulangerie, certains métiers particuliers du bâtiment, les employés des laiteries, garages et postes d'essence, des services de radio, des buanderies et des établissements de nettoyage à sec, ainsi que les coiffeurs. Une nouvelle liste est entrée en vigueur au cours de l'année et une autre a été annulée.

Réglementation des heures de travail et des vacances annuelles.—En cinq provinces (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), des lois limitent rigoureusement les heures de travail ou exigent un salaire majoré de moitié pour tout travail au delà de certaines limites. En outre, la province de Québec a une loi d'une portée restreinte. Dans les provinces où il n'existe pas de loi spéciale sur les heures de travail, la seule réglementation statutaire à ce sujet, sauf celle dont il est question aux ci-dessus au sujet des normes industrielles et la loi de la convention collective du Québec, est celle que prévoient les lois sur les manufactures ou les mines et, à Terre-Neuve, la loi

régissant les ateliers. Au Nouveau-Brunswick et au Québec; les limites imposées par les lois sur les usines ne s'appliquent qu'aux femmes et aux garçons de moins de 18 ans. Plusieurs lois sur le salaire minimum autorisent la réglementation des heures de travail aussi bien que des salaires.

En Ontario, la journée et la semaine maximums sont respectivement de 8 et 48 heures, sauf certaines exceptions; en Alberta, de 8 et 44 à Calgary, Edmonton, Lethbridge et Medicine-Hat et de 8 et 48 dans le reste de la province; et en Colombie-Britannique, de 8 et 44. Dans ces trois provinces, les lois visent la plupart des travailleurs, mais non la main-d'œuvre agricole et les domestiques. En Saskatchewan, la loi exige que soit versée une rémunération majorée de moitié à l'égard des heures de travail au delà de 8 par jour et de 44 par semaine; la loi vise les travailleurs de toutes les industries sauf l'agriculture et le service domestique. Une loi du Manitoba exige que soit majorée de moitié la rémunération des heures de travail au delà de 8 par jour et de 48 par semaine pour les hommes et de 44 par semaine pour les femmes; la loi vise la plupart des travailleurs industriels. Dans toutes les provinces où une loi régit les heures, celles-ci peuvent être allongées en cas d'urgence ou avec la permission de l'autorité administrative.

Dans six provinces (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), la loi assure des vacances annuelles payées aux travailleurs de la majorité des industries; au Nouveau-Brunswick, la loi assure des vacances annuelles aux travailleurs des mines et de la construction. Dans toutes ces provinces, excepté la Saskatchewan, on a droit à une semaine de vacances payées après un an d'emploi. On a droit à deux semaines de vacances payées après un an d'emploi en Saskatchewan, après deux ans en Alberta et après trois ans au Manitoba. Au Québec, un employé qui travaille depuis moins d'un an a droit à une demi-journée pour chaque mois et en Saskatchewan, à une journée. En Alberta, les houilleurs ont droit à une journée payée pour chaque 20 jours de travail durant le mois, mais à deux semaines au plus durant l'année.

Les travailleurs agricoles sont soustraits aux dispositions concernant les vacances dans toutes les provinces; il en est de même des domestiques, sauf au Manitoba et en Saskatchewan. La loi du Manitoba exclut aussi les entrepreneurs indépendants, ainsi que les compagnies de chemins de fer et de messageries qui relèvent du gouvernement fédéral. En outre, le Québec exclut les travailleurs en forêt, les employés des corps publics, les vendeurs, les concierges, les gardiens et certains travailleurs à temps discontinu; l'Ontario, les professionnels, les vendeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs; le Manitoba et la Saskatchewan, les employés des *ranchs* et des jardins maraîchers; la Colombie-Britannique, les professionnels et les horticulteurs.

Réglementation des salaires minimums.—En Nouvelle-Écosse, la loi du salaire minimum ne s'étend qu'aux femmes; en Ontario, elle s'applique aux deux sexes, mais les décrets ne visent que les femmes. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, des décrets distincts visent les hommes et les femmes, mais, en Colombie-Britannique, maints décrets s'appliquent aux deux sexes. Au Québec et en Saskatchewan, tous visent les deux sexes.

Le tableau **1** indique les salaires minimums en vigueur en juillet 1955 dans plusieurs catégories d'établissements des principales villes. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et, quant aux hommes, au Manitoba, les minimums s'appliquent à toute la province. Ailleurs, ils varient suivant les régions. Les minimums indiqués s'appliquent aux heures spécifiées ou à la semaine de travail normale de l'établissement, si elle est moins longue, sauf à Montréal et Winnipeg.

1.—Salaire hebdomadaire minimum des travailleurs expérimentés, par sexe, certaines villes, juillet 1955

Genre d'établissement		Saint-Jean (T.-N.)	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Montréal (P.Q.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Regina (Sask.)	Edmonton (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
Heures par semaine		48	48	48	48-60[1]	48	44	44	44	44
		cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	cents l'heure	dollars par semaine	cents l'heure	dollars par semaine	dollars par semaine	dollars par semaine
Manufactures	H.	50	—	55[2]	51	—	60	26	26	0·40[3]
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	0·40[3]
Buanderies, etc.	H.	50	—	—	51	—	60	26	26	0·40[3]
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	0·40[3]
Boutiques	H.	50	—	—	51	—	60	26	26	18
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	18
Hôtels, restaurants, etc.	H.	50	—	—	51[4]	—	60	26	26	22
	F.	35	16·80	38	51[4]	22	55	26	24	22
Salons de coiffure	H.	50	—	—	51	—	60	26	26	25
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	25
Cinémas et lieux d'amusement	H.	50	—	—	51	—	60	26	26	18
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	18
Bureaux	H.	50	—	—	51	—	60	26	26	—
	F.	35	16·80	40	51	22	55	26	24	18

[1] Minimums pour 48 ou 54 heures dans les fabriques, 48 heures dans les bureaux, 54 heures dans les buanderies, les boutiques, les salons de coiffure et les cinémas, 60 heures dans les hôtels. [2] Ne s'applique qu'à la conserverie ou au traitement du poisson, des légumes et des fruits. [3] Cents l'heure. [4] Cuisiniers, 58 cents; chasseurs, 30 cents.

Section 2.—La main-d'œuvre*

Durant la seconde guerre mondiale, des renseignements immédiats sur l'importance et les caractéristiques de la main-d'œuvre étaient indispensables et, pour parer à la possibilité d'un bouleversement économique après la guerre, on a institué une analyse courante et périodique de l'emploi au Canada. A l'automne de 1945, on a effectué un relevé par sondage de la main-d'œuvre, puis des relevés trimestriels ont eu lieu jusqu'à novembre 1952, alors qu'on a décidé d'en faire un chaque mois. On a employé un échantillon aréolaire à plusieurs degrés comportant le choix d'aires de plus en plus petites et finalement de ménages. A chaque degré, on a utilisé la méthode du choix aléatoire de façon que tous les citoyens aient une égale chance de figurer à l'échantillon. L'échantillon actuel comprend environ 30,000 ménages choisis dans 115 régions différentes, qui comprennent 34 villes d'au moins 30,000 habitants en 1951, en plus de petits centres urbains et de diverses régions rurales. Les estimations de la main-d'œuvre ne portent que sur les civils car on peut obtenir de sources officielles les effectifs des forces armées. Les pensionnaires des institutions et les Indiens des réserves sont aussi exclus.

Les relevés de la main-d'œuvre permettent de classer les personnes de 14 ans et plus selon leur occupation durant la semaine qui précède le début du relevé, qui avaient un emploi ou cherchaient du travail pendant la semaine du relevé. Ces divisions de la main-d'œuvre sont ainsi définies:

1° **Personnes ayant un emploi.**—Cette catégorie comprend: *a) personnes au travail*—travaillant en vue d'un salaire ou d'un profit ou accomplissant un travail non rémunéré dans une ferme ou une entreprise exploitée par un parent; et *b) personnes ayant un emploi, mais non au travail*—ayant un emploi, mais ne travaillant pas pour cause de maladie, mauvais temps, congé, différends ouvriers ou congédiement temporaire avec instructions expresses de revenir au travail dans les 30 jours qui suivent leur congédiement. Les personnes qui ont travaillé une partie de la semaine du relevé et qui ont également cherché du travail sont classées comme "personnes ayant un emploi".

* Des détails sur la main-d'œuvre (selon la définition du recensement de 1951), concernant l'âge, le sexe et les groupes professionnels paraissent dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 710-722.

2° **Personnes sans emploi et cherchant du travail.**—Cette catégorie comprend les personnes qui ne travaillaient pas et qui cherchaient du travail durant la semaine du relevé. Les personnes provisoirement absentes de leur travail durant toute la semaine du relevé et cherchant un nouvel emploi sont considérées comme sans emploi et comprises dans cette catégorie. En plus des personnes cherchant activement du travail, cette catégorie comprend celles qui en auraient cherché si elles n'avaient alors été malades ni renvoyées pour une période indéfinie ou prolongée ou n'avaient cru n'en pouvoir trouver.

Des renseignements relatifs à la population âgée de 14 ans et plus ne faisant pas partie de la main-d'œuvre sont également réunis. Sont compris les écoliers et les ménagères s'occupant de la tenue de leur foyer, les personnes définitivement inaptes au travail pour cause de vieillesse ou autre, les retraités et les inactifs volontaires. Les personnes telles que les ménagères, les étudiants et les autres qui travaillent à temps partiel sont classées dans la catégorie des "personnes ayant un emploi" ou, si elles cherchent du travail, dans celle des "personnes sans emploi et cherchant du travail".

Les estimations découlant des relevés sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage. En général, le pourcentage d'erreur tend à diminuer à mesure que le chiffre de l'estimation augmente. Il y a environ 19 chances sur 20 que la différence entre l'estimation et le chiffre qu'aurait donné un dénombrement complet soit moindre que celle qui est indiquée ci-dessous:

Chiffre de l'estimation	*Variabilité d'échantillonnage*
50,000	8,000
100,000	11,000
500,000	25,000
1,000,000	33,000
5,000,000	54,000

Les données du 1er juin 1946 au 1er juin 1955 (tableau 2) résultent des relevés effectués à la fin de mai ou au début de juin de ces années. Les renseignements pour les années antérieures à 1946 proviennent des estimations fondées sur les chiffres des recensements de 1931 et 1941 regroupés suivant les définitions retenues aux relevés de la main-d'œuvre; les données revisées des recensements sont rattachées au relevé de juin 1946 d'après les chiffres mensuels et annuels de l'emploi et du chômage.

2.—Estimation de la main-d'œuvre civile et de ses principaux éléments, 1er juin 1931-1955[1]

Année	Population civile (de 14 ans et plus)	Main-d'œuvre civile (personnes de 14 ans et plus)							Population inactive (14 ans et plus)
		Personnes ayant un emploi					Sans emploi et cherchant du travail	Main-d'œuvre totale	
		Emploi non agricole			Agriculture	Total (ayant un emploi)			
		Employés rémunérés	Autres[2]	Total (emploi non agricole)					
	(en milliers)								
1931	7,039	2,006	421	2,427	1,203	3,630	475	4,105	2,934
1932	7,163	1,828	381	2,209	1,223	3,432	733	4,165	2,998
1933	7,287	1,698	470	2,168	1,243	3,411	817	4,228	3,059
1934	7,411	1,910	493	2,403	1,263	3,666	624	4,290	3,121
1935	7,539	1,920	532	2,452	1,284	3,736	618	4,354	3,185
1936	7,665	1,972	576	2,548	1,304	3,852	565	4,417	3,248
1937	7,785	2,085	661	2,746	1,324	4,070	406	4,476	3,309
1938	7,912	2,053	625	2,678	1,344	4,022	516	4,538	3,374
1939	8,035	2,056	655	2,711	1,364	4,075	523	4,598	3,437
1940	8,053	2,173	636	2,809	1,329	4,138	418	4,556	3,497
1941	7,969	2,538	476	3,014	1,210	4,224	193	4,417	3,552
1942	7,900	2,770	488	3,258	1,127	4,385	134	4,519	3,381
1943	7,797	2,906	434	3,340	1,107	4,447	75	4,522	3,275
1944	7,856	2,950	369	3,319	1,126	4,445	62	4,507	3,349
1945	7,992	2,914	363	3,277	1,134	4,411	72	4,483	3,509

Renvoi à la fin du tableau, p. 756.

2.—Estimation de la main-d'œuvre civile et de ses principaux éléments, 1er juin 1931-1955[1]—fin

Année	Population civile (de 14 ans et plus)	Main-d'œuvre civile (personnes de 14 ans et plus)							Population inactive (14 ans et plus)
		Personnes ayant un emploi					Sans emploi et cherchant du travail	Main-d'œuvre totale	
		Emploi non agricole			Agriculture	Total (ayant un emploi)			
		Employés rémunérés	Autres[2]	Total (emploi non agricole)					
	(en milliers)								
1946[3]	8,768	2,986	481	3,467	1,271	4,738	124	4,862	3,906
1947[3]	8,993	3,139	551	3,690	1,172	4,862	92	4,954	4,039
1948[3]	9,123	3,225	543	3,768	1,186	4,954	81	5,035	4,088
1949[3]	9,254	3,326	551	3,877	1,114	4,991	101	5,092	4,162
1950[3,4]	9,610	3,429	561	3,990	1,066	5,056	142	5,198	4,412
1951[3]	9,696	3,625	539	4,164	991	5,155	81	5,236	4,460
1952[3]	9,919	3,786	516	4,302	927	5,229	106	5,335	4,584
1953[3]	10,114	3,837	531	4,368	897	5,265	115	5,380	4,734
1954[3]	10,274	3,776	530	4,306	889	5,195	218	5,413	4,861
1955	10,506	3,935	516	4,451	873	5,324	213	5,537	4,969

[1] Sans les personnes qui vivent dans des institutions et les Indiens habitant les réserves. [2] Employeurs, travailleurs indépendants et aides familiaux non rémunérés. [3] Revisés depuis la parution de l'*Annuaire* 1955. [4] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

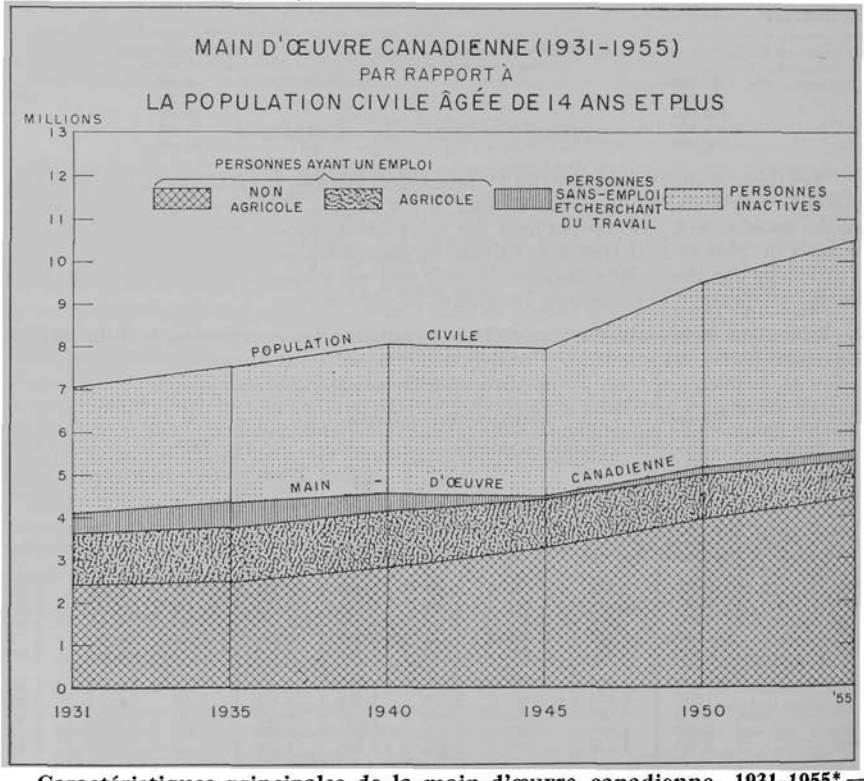

Caractéristiques principales de la main-d'œuvre canadienne, 1931-1955*.—La population civile âgée de 14 ans et plus (à l'exception des personnes vivant dans les institutions et les Indiens des réserves) a augmenté d'environ 3,216,000, soit au rythme

* Les chiffres de Terre-Neuve sont connus à compter de 1950, mais, afin d'assurer la comparabilité avec les années antérieures, les chiffres en sont omis de cette analyse.

d'environ 134,000 par année, de juin 1931 à juin 1955. L'effectif des forces armées a considérablement augmenté, passant de 5,000 en 1931 et 9,000 au milieu de 1939 à 779,000 en juin 1944, pour retomber ensuite à 117,000 en juin 1955. Il s'ensuit que la population civile (non compris les personnes dans les institutions et les Indiens des réserves) qui n'avait que très peu augmenté de juin 1939 à juin 1940 a diminué pour atteindre au milieu de 1943 un chiffre inférieur de près de 238,000 à celui de 1939. De juin 1943 à juin 1944, elle a augmenté légèrement (59,000) alors que le taux d'accroissement des forces armées s'est stabilisé. De 1945 à 1947, la population civile a augmenté de façon marquée à la suite de la démobilisation rapide.

Par contraste, la main-d'œuvre civile a maintenu son effectif, malgré les grands prélèvements des forces armées durant la guerre. Elle comptait en juin 1942, 102,000 personnes de plus qu'en juin 1941, et en juin 1945, 66,000 de plus, surtout par suite du recrutement de remplaçants chez ceux qui normalement ne feraient pas partie de la main-d'œuvre. Les "personnes inactives" forment habituellement une proportion relativement constante de la population, mais pendant la guerre cette catégorie est descendue à un minimum en 1943 (162,000 de moins par rapport au total de 3,437,000 en 1939), a augmenté de 74,000 entre le milieu de 1943 et le milieu de 1944, puis est montée en flèche par suite de la régression de l'emploi de guerre (l'augmentation a été de 160,000 de juin 1944 à juin 1945 et de 355,000 de juin 1945 à juin 1946).

Le nombre d'emplois civils a augmenté de façon marquée durant la guerre comparativement à l'avant-guerre (malgré une diminution de l'emploi agricole) pour atteindre le sommet de 4,447,000 en juin 1943 (372,000 de plus qu'en juin 1939). Descendu à 4,411,000 au cours de la période de réadaptation de juin 1945, il a continué à augmenter durant l'après-guerre jusqu'à 5,228,000 en juin 1955.

Section 3.—Emploi, salaires et heures de travail*

Sous-section 1.—Emploi et salaires par catégorie industrielle

Depuis plusieurs années, le Bureau fédéral de la statistique fait des relevés mensuels de l'emploi dans les principales industries non agricoles, sauf l'enseignement, la santé, les services domestiques et personnels, l'administration publique, etc. La statistique en est publiée chaque mois†, pour les grandes divisions industrielles suivantes: exploitation forestière, mines, manufactures, construction, transports, entreposage et communications, services d'utilité publique, commerce, finance et immeuble, et certains services (principalement les hôtels, restaurants, buanderies, établissements de nettoyage à sec, etc.). A compter de 1941, le relevé mensuel s'est étendu aux salaires courants de ceux qui ont un emploi déclaré et plus tard une statistique annuelle des salaires hebdomadaires et de la moyenne des salaires hebdomadaires a été établie pour 1939, 1940 et 1941. Depuis 1944, des données mensuelles sur les heures-hommes et les salaires horaires sont recueillies et publiées. La statistique du nombre de femmes à l'emploi des industries déclarantes est recueillie mensuellement depuis 1946, à la place des relevés annuels et semi-annuels faits depuis 1942. Après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, les relevés ont été étendus à cette province et des chiffres séparés ont été publiés de 1950 à 1953. Depuis, la statistique porte sur les dix provinces (base: 1949 à 100). En 1953, un bulletin spécial‡ a paru renfermant une statistique rétrospective (base: 1949 à 100) pour les principaux groupes industriels et les régions géographiques à compter de 1921, et une statistique détaillée à compter de 1947.

Comme seuls font rapport les établissements employant 15 personnes ou plus, l'emploi des différents groupes est plus ou moins complètement relevé. Les divisions industrielles dont le relevé est le plus complet sont les mines (96 p. 100 de l'emploi total) et la fabrication (89 p. 100). Le moins complet, à cause des nombreux petits établissements, est celui des services où les établissements déclarants comptent environ 42 p. 100 de l'emploi total

* Rédigé à la Section de l'emploi, Division du travail et des prix (Bureau fédéral de la statistique).
† Bulletin du B.F.S.: *Emploi et salaires;* les méthodes servant à établir la statistique courante y sont expliquées.
‡ Bulletin du B.F.S.: *Emploi, rémunération et salaires hebdomadaires, janvier 1949-juin 1953, et statistique rétrospective.*

EMPLOI, MASSE DES SALAIRES ET SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS, 1941-1955

(ENSEMBLE DE NEUF INDUSTRIES NON AGRICOLES)

1949 = 100

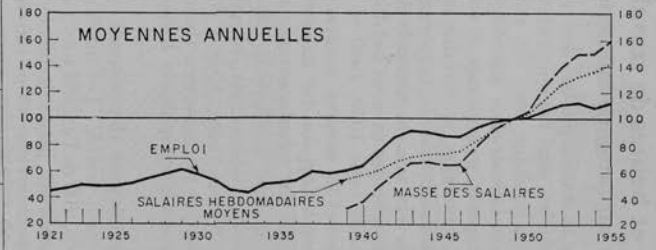

EMPLOI

SALAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS

MASSE DES SALAIRES

180 160 140 120 100 80 60 40

1941 J 1942 J 1943 J 1944 J 1945 J 1946 J 1947 J 1948 J 1949 J 1950 J 1951 J 1952 J 1953 J 1954 J 1955 J 1956

Le relevé de l'emploi est plus uniformément poussé dans toutes les provinces; toutefois, il reste quelques différences, en partie parce que dans certaines régions les petites entreprises sont encore plus nombreuses. En outre, certaines grandes compagnies ne peuvent faire une répartition exacte de leur main-d'œuvre par province, ce qui tend à rendre apparemment plus complet le relevé dans certaines provinces, aux dépens des régions moins industrialisées. L'Ontario est la province dont la proportion de l'emploi dans les établissements déclarants est la plus élevée, soit 84 p. 100 dans les groupes industriels visés par la statistique. La proportion la plus basse (exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est surtout agricole) est celle du Nouveau-Brunswick (67 p. 100). Pour les dix provinces, la proportion est de 78 p. 100.

La période d'après-guerre est caractérisée par une progression de l'emploi dans presque tous les secteurs de l'économie, progression qui, sauf quelques brefs reculs, a continué jusqu'au dernier trimestre de 1953. C'est pourquoi 1954 a été la première année depuis 1946 où l'emploi industriel en général a fléchi. Toutefois, l'indice correspondant de la masse des salaires n'a été que légèrement inférieur à celui de 1953 car la diminution de l'emploi a été presque neutralisée par le relèvement continu des salaires.

Bien que l'indice de l'emploi de 1954 (1949 à 100) ait été inférieur (109·9) aux indices de 1953 et 1952 (113·4 et 111·6), cela ne tient pas à une diminution de l'activité dans tous les secteurs de la vie économique; si quelques branches de l'industrie ont fort fléchi, d'autres ont gagné du terrain. De plus, il y a eu d'importantes variations au sein des principales branches industrielles. L'emploi s'est accru dans les services d'utilité publique, le commerce, les services, la finance, l'assurance et l'immeuble, mais pas assez pour neutraliser la réduction intervenue dans la fabrication, la construction et les transports, l'entreposage et les communications. Parmi les marchandises non durables, les diminutions les plus sérieuses ont frappé les produits textiles, qui, poursuivant leur recul de ces dernières années, ont touché un chiffre inférieur de 20 points à celui de 1949, et le vêtement qui est tombé de 101·7 en 1953 à 91·9 en 1954. Parmi les marchandises durables, il y a eu forte diminution dans les produits du fer et de l'acier, tombés de 11·8 en 1953 à 100·5 en 1954, et dans le transport, tombé de 153·0 en 1953 à 136·2. Les conflits industriels ont profondément atteint ces deux secteurs dont toutes les branches ont présenté une baisse de l'emploi. Le matériel de transport s'est aussi ressenti d'autres facteurs dont la pause du programme de défense, la mévente temporaire des automobiles et la diminution des besoins de matériel de chemin de fer. Les produits du fer et de l'acier ont gravement souffert de la demande moins forte d'instruments aratoires, du fait de la baisse du revenu agricole, et aussi de la demande moins forte de biens-capitaux qui a particulièrement touché le fer et l'acier primaires. Si la construction domiciliaire a augmenté en 1954, le bâtiment a par ailleurs diminué, et l'ensemble de la construction a fortement fléchi par rapport à 1953, en raison de l'achèvement au début de l'année de grands ouvrages intéressant l'industrie et la défense.

3.—Indices annuels moyens de l'emploi, par groupe industriel, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954

NOTA.—Les indices sont calculés pour le premier jour de chaque mois, sur la base de 1949=100.

Année	Forestage (surtout abatage)	Mines	Fabrication	Construction	Transports, entreposage et communications	Services d'utilité publique	Commerce	Finance, assurance, immeuble	Services[1]	Ensemble des industries
Moyennes—										
1945	119·7	82·3	100·0	53·8	86·0	61·1	76·2	77·4	81·1	88·8
1946	129·9	86·9	91·0	69·5	89·3	71·1	83·4	85·3	88·3	88·2
1947	149·6	88·6	97·2	85·6	95·4	76·7	90·2	91·5	94·6	95·7
1948	138·4	97·2	100·1	95·4	99·0	89·0	96·3	96·0	99·1	99·7
1949[2]	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0
1950	100·8	105·5	100·9	102·4	99·9	101·3	103·2	105·4	101·0	101·5
1951	138·6	110·6	108·0	110·2	106·1	103·4	107·4	115·2	103·1	108·8
1952	123·9	116·8	109·3	122·5	110·9	107·5	109·9	121·9	106·6	111·6
1953	100·0	111·7	113·3	118·6	111·3	112·1	113·2	122·4	108·7	113·4
1954	95·1	109·8	107·7	110·7	109·0	115·7	114·6	127·4	111·4	109·9

Renvois à la fin du tableau, p. 760.

3.—Indices annuels moyens de l'emploi, par groupe industriel, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954—fin

Année	Forestage (surtout abatage)	Mines	Fabrication	Construction	Transports, entreposage et communications	Services d'utilité publique	Commerce	Finance, assurance, immeuble	Services[1]	Ensemble des industries
1953—										
1er janvier	129·5	114·9	111·4	111·3	108·9	108·2	120·4	123·1	106·1	113·0
1er février	115·7	114·4	111·9	101·9	105·4	106·4	110·8	123·2	106·3	110·3
1er mars	103·8	113·4	112·7	93·7	105·1	105·9	110·1	123·3	105·6	110·0
1er avril	77·8	111·9	112·9	95·9	105·6	106·1	110·9	123·3	106·3	110·0
1er mai	61 0	111·9	113·1	108·5	109·1	109·4	109·1	122·2	105·9	110·9
1er juin	83·7	112·1	113·4	119·0	112·2	113·4	110·8	119·3	107·0	112·4
1er juillet	93·7	113·7	114·7	127·5	114·5	117·1	112·0	120·1	111·1	114·9
1er août	86·7	114·7	114·4	135·4	115·9	117·8	111·8	120·6	113·1	115·6
1er septembre	88·3	112·3	115·6	139·6	116·7	117·9	111·8	122·4	112·9	116·6
1er octobre	110·7	108·8	115·2	135·8	116·0	115·5	114·2	123·6	112·3	116·9
1er novembre	125·1	107·8	113·1	131·5	114·2	114·1	116·4	123·7	109·6	115·9
1er décembre	124·6	105·1	110·9	122·7	111·5	113·2	120·3	123·7	108·4	114·1
1954—										
1er janvier	108·2	103·6	108·0	105·5	108·2	112·0	119·4	123·8	106·6	109·9
1er février	97·7	105·9	108·3	91·7	105·2	110·0	111·3	124·5	105·7	107·0
1er mars	90·4	108·5	108·3	89·5	105·3	109·4	110·8	124·9	105·7	106·6
1er avril	69·5	108·2	107·9	89·2	103·1	110·1	111·1	126·0	106·5	105·6
1er mai	50·8	106·7	107·3	98·2	106·2	111·2	112·4	126·3	108·1	106·2
1er juin	77·2	108·7	107·7	110·0	108·8	116·0	113·2	126·6	111·1	109·0
1er juillet	90·6	111·5	108·8	118·0	111·5	119·4	114·7	127·3	117·0	111·7
1er août	90·4	113·6	108·0	125·4	113·4	121·7	113·9	127·8	118·9	112·3
1er septembre	93·1	112·8	108·3	129·0	113·3	121·9	114·0	129·7	118·9	112·9
1er octobre	115·3	112·6	108·1	127·7	112·3	119·6	116·2	130·7	116·1	113·4
1er novembre	127·3	112·9	106·3	124·0	110·8	119·0	117·4	130·8	112·0	112·5
1er décembre	130·9	112·7	105·4	119·7	109·9	118·3	121·1	130·9	110·6	112·1
Répartition proportionnelle en 1954[3]	2·7	4·0	45·3	9·0	13·6	1·9	14·7	4·8	4·0	100·0

[1] Comprend surtout les hôtels et restaurants, buanderies et établissements de nettoyage à sec et services commerciaux et récréatifs. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949. [3] La proportion d'employés déclarés dans les industries par rapport au total déclaré par tous les patrons faisant rapport (moyenne des 12 mois de 1953).

4.—Indices annuels de l'emploi, divisions et groupes industriels, 1939 et 1950-1954

NOTA.—Les indices sont calculés pour le premier jour de chaque mois, sur la bass de 1949=100.

Industries	1939	1950	1951	1952	1953	1954
Forestage (surtout l'abattage)	**59·3**	**100·8**	**138·6**	**123·9**	**100·0**	**95·1**
Mines	**93·7**	**105·5**	**110·6**	**116·8**	**111·7**	**109·8**
Extraction des métaux	100·8	104·9	111·1	118·3	112·0	111·3
Or	132·5	101·1	96·2	94·7	83·6	80·6
Autres métaux	66·9	108·9	126·9	140·7	137·6	139·9
Combustibles	90·8	101·5	106·1	109·5	105·8	101·4
Houille	103·3	96·8	93·8	91·2	83·8	76·8
Pétrole et gaz naturel	42·5	119·8	153·0	171·8	177·1	183·0
Minéraux non métalliques	72·6	119·7	122·5	132·9	130·7	129·0
Fabrication	**56·3**	**100·9**	**108·0**	**109·3**	**113·3**	**107·7**
Aliments et boissons	63·3	101·1	102·9	105·1	104·6	105·6
Produits de la viande	60·8	100·8	104·1	111·7	113·8	113·8
Produits laitiers	61·3	98·9	101·4	102·4	103·6	107·4
Poisson conservé et traité	72·3	102·7	111·5	110·1	94·1	107·2
Fruits et légumes conservés et traités	65·6	96·3	106·5	107·3	103·9	104·9

4.—Indices annuels de l'emploi, divisions et groupes industriels, 1939 et 1950-1954—suite

Industries	1939	1950	1951	1952	1953	1954
Fabrication—fin						
Produits des minoteries	62·0	99·3	104·9	109·0	102·7	104·7
Pain et produits connexes	68·8	101·7	104·6	104·7	106·0	103·6
Biscuits et craquelins	..	..	..	89·0	97·9	95·8
Boissons distillées et maltées	48 7	99 2	100·7	100·7	104·2	106·4
Autres boissons	56·0	108·0	103·5	107·7	109·4	110·3
Confiserie	..	..	..	89·0	90·1	87·6
Tabac et produits	87·4	95·9	88·5	85·8	86·6	87·0
Produits du caoutchouc	69·3	103·0	109·0	102·1	109·2	102·2
Produits du cuir	81·0	95·6	92·3	92·8	96·6	88·4
Chaussures (non en caoutchouc)	81·4	93·1	91·4	94·6	97·5	91·2
Autres produits du cuir	80·5	100·3	94·2	89·8	95·2	83·1
Produits textiles (sauf le vêtement)	69·9	101·6	105·2	93·1	94·5	80·6
Filés et cotonnades de grande largeur	86·4	105·0	112·1	94·8	95·3	79·7
Lainages	66·8	96·2	96·0	84·2	85·6	67·6
Textiles et soie synthétiques	49·0	102·9	107·6	93·1	95·6	82·3
Vêtement (textiles et fourrures)	71·3	99·4	101·6	100·0	101·7	91 9
Vêtements pour hommes	69·3	99·0	101·4	104·1	106·8	95·8
Vêtements pour femmes	65·0	102·7	105·3	105·4	100·5	94·8
Bonneterie	82·5	94·7	98·4	87·1	91·4	80·4
Articles en fourrure	63·2	99·0	94·6	88·0	91·5	76·7
Chapeaux et casquettes	98·1	101·6	100·2	96·3	96·5	89·6
Produits du bois	60·7	103·9	108·5	101·5	105·5	100·8
Scieries et ateliers de rabotage	59·5	106·6	112·7	103·6	106·7	102·3
Meubles	61·3	104·3	107·4	101·3	106·9	102·8
Autres produits du bois	64·6	92·8	93·5	93·7	98·2	90·5
Produits du papier	58·8	100·6	108·1	108·6	109·8	114·5
Fabriques de pâte et papier	62·5	99·3	108·9	111·5	111·3	117·5
Autres produits du papier	50·2	103·6	106·1	102·0	106·2	107·2
Impression, édition et industries connexes	66·1	104·1	105·4	104·3	106·8	109·7
Produits du fer et de l'acier	45·6	98·4	110·5	113·0	111·8	100·5
Instruments aratoires	28·7	91·9	96·2	105·5	83·8	65·1
Chaudières et tôlerie épaisse	48·1	96·2	109·1	122·3	121·5	111·9
Acier marchand et de construction	39·1	99·5	112·2	131·5	137·1	127·5
Quincaillerie et outils	50·5	97·4	110·2	105·1	108·7	100·9
Appareils de chauffage et cuisson	54·0	98·4	96·6	84·0	96·9	94·8
Moulages de fonte	42·6	96·8	110·1	102·5	100·7	88·9
Fabrication de machines	41·6	97·8	111·8	115·9	115·8	109·4
Fer et acier bruts	54·1	98·9	114·7	123·9	119·3	98·9
Tôles	49·6	105·6	110·3	105·3	110·3	106·1
Tréfilerie	68·8	99·5	108·5	103·4	100·2	96·8
Matériel de transport	45·9	98·9	115·9	136·7	153·0	136·3
Avions et pièces	31·6	97·6	168·2	282·2	386·2	357·3
Véhicules automobiles	45·6	108·6	116·5	113·3	119·7	105·8
Pièces et accessoires: véhicules automobiles	45·6	108·7	120·9	124·0	131·9	106·9
Matériel ferroviaire et matériel roulant	56·9	91·0	99·5	111·0	110·3	95·2
Construction et réparation de navires	28·9	91·5	113·4	150·8	173·5	161·2
Produits métalliques non ferreux	48 6	98·0	109·5	110·0	118·1	117·1
Produits de l'aluminium	23·3	100·0	122·3	117·0	126·9	119·6
Produits du cuivre et du laiton	48·9	94·9	103·6	101·2	108·7	103·9
Fonderie et affinage	59·8	101·2	116·3	126·3	129·6	133·2
Appareils et accessoires électriques	37·4	107·4	120·7	120·8	135·4	133·7
Produits minéraux non métalliques	46·2	104·7	113·8	110·5	113·5	114·8
Dérivés de l'argile	48·2	97·0	102·7	101·4	102·5	101·9
Verre et produits du verre	46·3	106·0	110·5	101·6	117·0	118·1
Dérivés du pétrole et de la houille	65·6	105·4	113·1	119·1	119·4	120·8
Produits chimiques	47·6	102·4	109·6	113·9	116·9	120·9
Préparations médicinales et pharmaceutiques	47·0	100·8	104·2	103·2	104·7	107·3
Acides, alcalis et sels	50·7	103·4	120·0	126·0	120·8	120·5
Autres produits chimiques	..	..	..	112·8	118·7	124·3
Fabrications diverses	50·2	102·2	101·9	97·9	107·1	105·3
Construction	**62·0**	**102·4**	**110·2**	**122·5**	**118·6**	**110·7**
Bâtiments et ouvrages	29·3	104·7	116·0	127·1	128·2	115·8
Routes, ponts et voirie urbaine	110·5	97·8	97·4	105·6	98·3	102·4
Transports, entreposage et communications	**59·8**	**99·9**	**106·1**	**110·9**	**111·3**	**109·0**
Transports	62·4	98·3	104·3	109·2	109·3	105·2
Transport aérien et aéroports	18·5	98·6	107·2	126·1	138·9	153·9
Chemins de fer à vapeur	65·9	98·4	105·4	110·6	110·3	103·9
Entretien de l'équipement	55·1	98·0	111·2	120·6	120·7	111·4
Entretien des voies et ouvrages	69·9	97·2	103·0	106·2	102·2	91·8
Transport, chemin de fer	66·5	98·3	104·1	108·9	110·1	105·9

4.—Indices annuels de l'emploi, divisions et groupes industriels, 1939 et 1950-1954—fin

Industries	1939	1950	1951	1952	1953	1954
Transports, entreposage et communications—fin						
Transports—fin						
Télégraphe	65·4	100·3	110·7	118·3	124·4	119·6
Transport par eau	63·2	90·9	97·1	103·5	99·3	95·4
Transport électrique et motorisé	..	..	..	103·6	107·1	109·9
Transport urbain et interurbain	56·3	100·3	97·1	94·5	93·4	92·1
Camionnage	54·1	111·1	126·3	133·5	136·8	142·5
Entreposage	73·9	98·5	104·6	111·4	112·2	108·6
Élévateurs à grains	79·2	96·8	104·6	111·5	111·9	106·6
Entreposage et entrepôts	55·2	103·8	102·4	107·0	112·4	114·9
Communications	41·2	107·8	115·2	118·9	121·4	129·0
Radiodiffusion	..	117·6	122·5	129·6	138·0	171·7
Téléphone	41·3	106·9	114·2	117·1	119·7	125·6
Services d'utilité publique	**54·9**	**101·3**	**103·4**	**107·5**	**112·1**	**115·7**
Éclairage et énergie	53·1	101·5	106·3	111·3	115·4	118·6
Autres services d'utilité publique	70·0	90·3	81·1	80·6	87·0	98·4
Commerce	**61·5**	**103·2**	**107·4**	**109·9**	**113·2**	**114·6**
Gros	60·2	102·5	108·4	113·2	116·1	116·9
Détail	62·3	103·4	106·9	107·9	111·8	113·4
Finance, assurance et immeuble	**67·8**	**105·4**	**115·2**	**121·9**	**122·4**	**127·4**
Banques, investissements et prêts	62·9	104·5	117·0	125·4	125·8	131·9
Assurance	75·7	106·7	112·0	115·7	116·2	119·7
Services	**56·8**	**101·0**	**103·1**	**106·6**	**108·7**	**111·4**
Hôtels et restaurants	55·4	99·8	100·9	103·6	104·4	107·6
Buanderie et nettoyage à sec	63·1	98·9	99·5	101·0	101·4	102·6
Autres services	..	103·9	111·7	118·0	133·3	139·0
Indice industriel réuni	**60·1**	**101·5**	**108·8**	**111·6**	**113·4**	**109·9**

L'emploi a baissé dans toutes les provinces, excepté la Saskatchewan, où l'indice général a légèrement monté en raison des fortes augmentations du commerce et de la construction. C'est à Terre-Neuve que l'emploi a le plus baissé, proportionnellement, parce que l'abattage du bois et la construction ont perdu du terrain. Le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont aussi enregistré de fortes diminutions. Dans le Québec, les textiles, le vêtement, les produits du bois et le fer et l'acier ont déclaré de fortes baisses; c'est le cas en Ontario des textiles, du matériel de transport, des produits du fer et l'acier ainsi que de la construction et, au Manitoba, du matériel de transport.

5.—Indices annuels moyens de l'emploi par province, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954

NOTA.—Les indices sont calculés pour le premier jour de chaque mois, sur la base de 1949=100.

Année et mois	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada[1]
Moyennes—											
1945	..	81·9	101·5	98·6	92·8	86·7	85·3	86·4	76·3	87·5	88·8
1946	..	87·2	95·4	98·1	90·4	86·8	89·6	92·2	82·6	83·6	88·2
1947	..	93·3	92·1	104·3	97·8	94·7	93·6	97·2	88·1	97·1	95·7
1948	..	102·6	99·6	105·2	101·2	98·9	97·2	99·5	93·7	101·3	99·7
1949	..	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0
1950	..	110·3	95·6	102·6	100·5	102·7	100·8	100·8	104·5	100·8	101·5
1951	111·7	112·6	100·3	109·0	109·2	110·4	103·9	106·0	112·4	106·1	108·8
1952	130·2	123·2	104·0	109·5	113·4	112·0	106·0	111·4	120·8	106·7	111·6
1953	140·9	116·4	101·2	101·4	112·8	114·7	107·2	116·0	128·5	108·4	113·4
1954	128·2	110·1	97·7	97·8	109·2	110·9	104·8	118·0	127·6	106·2	109·9

Renvois à la fin du tableau, p. 763.

5.—Indices annuels moyens de l'emploi par province, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954—fin

Année et mois	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada[1]
1953—											
1er janvier	132·4	116·7	99·3	107·8	113·8	114·5	106·7	113·5	125·7	106·4	113·0
1er février	125·3	110·8	101·0	100·6	110·6	113·1	104·0	106·2	121·6	101·0	110·3
1er mars	117·8	103·7	97·9	98·6	109·7	112·9	102·5	105·7	122·7	102 1	110·0
1er avril	122·4	104·0	96·9	96·6	108·3	113·2	102·9	105·7	121·6	104·6	110·0
1er mai	133·6	108·3	97·4	94·8	109·1	113·4	104·8	109·2	213·6	106·5	110 9
1er juin	144·1	118·8	100·7	99·6	111·8	113·7	106·7	115·1	127·7	108·1	112·4
1er juillet	154·7	119·6	103·9	100·4	113·7	115·7	109·3	119·7	131·3	111·6	114·9
1er août	156·6	124·6	104·2	105·4	114·0	115·4	110·5	123·3	135·2	114·2	115·6
1er septembre	156·0	124·7	104·0	107·1	115·6	116·5	111·1	123·3	135·6	141·7	116·6
1er octobre	157·4	119·8	104·7	102·2	116·2	117·1	110·5	123·9	135·0	114·6	116·9
1er novembre	149·8	125·2	103·9	101·9	116·3	116·3	108·7	124·1	132·4	110·2	115·9
1er décembre	141·2	121·1	100·2	102·3	114·6	114·8	108·8	122·7	130·1	107·1	114·1
1954—											
1er janvier	125·4	105·8	97·5	99·7	108·7	112·3	104·7	115·9	124·7	103·2	109·9
1er février	113·4	96·0	95·4	97·6	105·7	110 8	100 9	109 5	118·3	97·5	107·0
1er mars	112·3	102·4	95·2	96 8	105·2	110·2	99·6	108·7	119·4	98·5	106·6
1er avril	113·1	93·4	93·3	91·3	103·5	109·0	99·9	107·4	118·5	101·8	105·6
1er mai	117·9	97·6	92·8	90·2	104·5	109·0	100·4	110·0	119·0	103·2	106·2
1er juin	122·2	111·0	96·1	95·4	107·7	110·7	103·2	116·9	124·7	106·3	109·0
1er juillet	134·9	115·1	99·2	97·8	110·6	112·2	106·2	123·0	130·9	109·2	111·7
1er août	139·1	119·4	100·2	101·0	110·9	111·3	108·5	127·7	137·0	112·0	112·3
1er septembre	139·2	121·2	101·0	100·5	112·2	111·6	109·1	126·5	136·4	113·1	112·9
1er octobre	143·5	120·6	101·5	102·0	113·8	111·8	109·2	123·6	135·5	112·6	113·4
1er novembre	141·1	121·5	101·2	99·9	113·5	110·8	107·9	123·9	133·6	110·3	112 5
1er décembre	136 4	117 8	98 5	101 9	113·7	110·8	107·6	123·5	133·7	107·1	112·1
Répartition proportionnelle en 1954[2]	1·6	0·2	3·4	2·3	28·4	42·4	5 1	2·5	5·2	8·9	100·0

[1] Sans Terre-Neuve avant 1949. [2] La proportion d'employés déclarés dans les provinces par rapport au total déclaré par tous les patrons faisant rapport (moyenne des 12 mois).

Dans cinq des huit zones métropolitaines indiquées au tableau **6**, l'emploi a baissé en 1954 par rapport à 1953. Comme il est indiqué à la p. 762, les diminutions ont surtout atteint les produits du fer et de l'acier, le matériel de transport et les textiles. Presque tous les centres urbains figurant dans les rapports mensuels ont, en 1954, enregistré moins d'emploi qu'en 1953.

6.—Indices annuels moyens de l'emploi, par région métropolitaine, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954

NOTA.—Les indices sont calculés pour le premier jour de chaque mois, sur la base de 1949=100.

Année	Montréal	Québec	Toronto	Ottawa-Hull	Hamilton	Windsor	Winnipeg	Vancouver
Moyennes								
1945	90·4	109·3	86·7	82·8	87·6	84·1	85·9	96·1
1946	88·6	85·4	86·7	88·1	82·2	82·9	90·3	85·9
1947	94·3	93·2	93·2	91·4	91·6	92·2	93·9	96·9
1948	97·1	100·5	97·3	96·5	96·9	94·5	97·1	102·1
1949	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0
1950	101·3	98·7	104·1	103·1	100·8	102·2	100·1	99·0
1951	106·6	101·6	110·7	108·4	109·5	107·7	102·7	101·4
1952	110·9	105·2	113·3	108·9	109·2	107·0	104·0	100·1
1953	113·8	110·9	119·6	109·4	111·4	111·1	104·1	102·2
1954	110·8	110·7	120·1	109·7	104·3	93·9	103·1	102·5

6.—Indices annuels moyens de l'emploi, par région métropolitaine, 1945-1954, et indices mensuels, 1953 et 1954—fin

Année	Montréal	Québec	Toronto	Ottawa-Hull	Hamilton	Windsor	Winnipeg	Vancouver
1953								
1er janvier	113·2	108·8	119·0	111·4	111·4	111·0	105·1	103·5
1er février	112·1	106·4	117·1	107·8	111·1	109·0	102·5	99·6
1er mars	112·4	106·6	117·5	107·0	110·0	112·4	101·3	99·9
1er avril	113·3	108·6	118·3	108·0	111·7	114·8	101·8	100·1
1er mai	113·8	109·5	118·5	108·2	111·5	115·3	102·6	100·0
1er juin	113·9	110·5	118·7	109·0	111·7	114·3	103·2	101·3
1er juillet	114·2	112·0	119·8	109·9	111·7	116·2	105·0	102·4
1er août	113·3	113·7	118·6	109·7	111·7	113·6	105·3	103·9
1er septembre	114·8	114·4	120·2	110·4	111·4	108·5	106·1	104·6
1er octobre	114·8	114·7	121·5	110·2	112·2	109·4	105·9	104·3
1er novembre	115·0	113·9	122·8	110·1	111·3	104·4	104·8	103·5
1er décembre	115·0	112·3	123·4	110·6	110·8	104·5	106·2	103·1
1954								
1er janvier	111·2	107·2	121·1	109·2	108·1	108·2	101·8	101·9
1er février	109·7	104·6	119·0	105·2	106·1	106·8	100·1	98·0
1er mars	109·6	105·0	119·3	104·7	104·9	106·3	99·2	99·0
1er avril	109·4	106·5	119·1	105·3	103·6	104·2	100·2	100·7
1er mai	110·9	109·7	119·4	106·5	103·7	101·4	100·8	100·7
1er juin	110·8	111·5	120·1	110·1	104·3	96·9	101·8	101·9
1er juillet	111·5	113·8	120·9	112·1	104·2	97·1	104·6	103·2
1er août	110·5	114·1	119·3	112·6	103·1	89·5	105·4	104·8
1er septembre	111·4	115·0	120·4	113·2	102·7	80·9	105·9	105·7
1er octobre	111·9	115·5	120·5	112·0	104·3	83·0	107·0	104·8
1er novembre	110·7	114·0	120·7	112·8	103·8	74·6	106·1	105·0
1er décembre	112·4	111·7	121·5	113·1	102·4	77·4	106·9	104·0
Répartition proportionnelle[1]	15·0	1·6	15·3	1·8	3·1	1·6	3·4	3·9

[1] La proportion d'employés déclarés dans les régions métropolitaines par rapport au total déclaré par tous les patrons faisant rapport (moyenne des 12 mois).

Salaires.—La masse des salaires versés par les déclarants a été très légèrement inférieure au chiffre record de 1953, mais elle a dépassé le chiffre de toutes les années précédentes. La diminution de l'emploi au cours des douze mois a été presque neutralisée par le relèvement continu des salaires.

La somme totale des salaires a été en 1954 inférieure à celle de 1953 dans les régions où l'emploi a le plus diminué. La construction (6·2 p. 100) et la fabrication des marchandises durables (4·5 p. 100) ont connu des baisses remarquables. Toutefois, la diminution dans l'ensemble de la fabrication a été de 1·6 p. 100 seulement grâce à l'augmentation modérée de l'emploi dans les fabriques de biens non durables. Dans les services d'utilité publique, le commerce, la finance, l'assurance et l'immeuble ainsi que dans les services, la somme des salaires a aussi augmenté.

La plupart des provinces ont enregistré de légères diminutions, les plus fortes intervenant à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard; toutefois, il y a eu aussi diminution en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique par rapport à 1953. La Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ont connu des augmentations.

La moyenne générale hebdomadaire des salaires dans les établissements déclarants est passée de $57.20 en 1953 à un chiffre sans précédent de $58.88 en 1954. La moyenne est plus élevée dans toutes les branches industrielles. Les groupes les plus en augmentation sont les produits du papier, les appareils et fournitures électriques, les produits chimiques, les services d'utilité publique, la finance, l'assurance et l'immeuble; dans chacun, le salaire hebdomadaire moyen a augmenté de plus de $2. La moyenne a augmenté dans presque toutes les provinces et presque toutes les zones métropolitaines faisant l'objet d'une statistique distincte.

7.—Indices annuels de l'emploi, de la paie et du salaire moyen, et salaire hebdomadaire moyen, par industrie, province et région métropolitaine, 1953 et 1954

Industrie, province et région métropolitaine	Indices (1949=100)						Salaire hebdomadaire moyen déclaré	
	Emploi		Paie hebdomadaire globale		Salaire hebdomadaire moyen			
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Industrie								
Forestage (surtout abattage)	100·0	95·1	146·0	142·4	143·1	147·4	58·11	59·86
Mines	111·7	109·8	149·5	150·7	133·4	136·9	68·70	70·48
Fabrication	113·3	107·7	152·4	150·0	134·2	138·6	59·01	60·94
Biens durables[1]	123·7	115·0	167·6	160·0	135·0	138·6	63·64	65·34
Biens non durables[1]	104·2	101·4	137·9	140·1	131·8	137·5	54·26	56·64
Construction	118·6	110·7	173·7	163·0	146·7	147·9	60·57	61·04
Transports, entreposage et communications	111·3	109·0	141·5	142·2	126·2	129·4	61·09	62·62
Services d'utilité publique	112·1	115·7	152·8	164·4	135·4	140·8	65·16	67·76
Commerce	113·2	114·6	147·7	156·5	130·5	136·9	48·26	50·60
Finance, assurance, immeuble	122·4	127·4	149·2	162·4	122·3	127·4	51·64	53·78
Services[2]	108·7	111·4	138·4	148·9	131·4	138·2	36·87	38·77
Total	**113·4**	**109·9**	**151·5**	**151·3**	**133·4**	**137·1**	**57·30**	**58·88**
Province								
Terre-Neuve	140·9	128·2	209·5	186·1	147·9	145·2	55·54	54·48
Île-du-Prince-Édouard	116·4	110·1	153·6	144·9	132·7	132·2	44·53	44·37
Nouvelle-Écosse	101·2	97·7	131·5	129·3	128·7	131·7	48·45	49·57
Nouveau-Brunswick	101·4	97·8	131·0	130·1	128·7	132·3	48·99	50·36
Québec	112·8	109·2	149·9	149·9	132·4	136·9	54·55	65·40
Ontario	114·7	110·9	153·6	153·2	133·9	137·8	59·38	61·15
Manitoba	107·2	104·8	137·9	139·0	128·6	132·1	54·87	56·40
Saskatchewan	116·0	118·0	152·6	160·0	131·4	135·2	54·54	56·09
Alberta	128·5	127·6	169·3	172·8	132·5	135·3	58·81	60·08
Colombie-Britannique	108·4	106·2	150·2	149·8	138·8	141·0	63·34	64·34
Région métropolitaine								
Saint-Jean (T.-N.)	117·3	113·6	153·3	153·9	130·6	135·3	42·08	43·62
Sydney	101·7	93·5	130·0	118·9	127·9	127·3	59·98	59·73
Halifax	115·5	113·5	148·8	152·0	129·7	134·5	45·96	47·68
Saint-Jean (N.-B.)	102·7	100·3	128·5	131·5	125·6	131·2	45·01	47·07
Québec	110·9	110·7	146·1	150·8	131·4	135·5	48·86	48·33
Sherbrooke	105·3	99·5	136·1	131·9	129·8	132·5	46·61	47·79
Trois-Rivières	101·5	102·6	131·4	138·7	127·8	135·1	53·30	55·50
Drummondville	85·0	69·6	112·8	93·3	132·7	136·7	51·55	52·04
Montréal	113·8	110·8	150·6	151·9	132·4	136·8	55·39	57·21
Ottawa-Hull	109·4	109·7	143·1	151·1	131·1	138·0	51·45	54·13
Peterborough	97·6	97·3	132·3	135·1	135·4	138·8	60·68	62·20
Oshawa	157·1	141·8	201·7	181·3	127·6	127·3	64·95	64·83
Niagara-Falls	166·5	145·8	248·2	215·2	149·0	147·6	67·98	67·29
St-Catharines	122·1	110·9	162·9	152·0	133·3	136·9	65·84	67·37
Toronto	119·6	120·1	161·4	168·9	136·1	141·3	59·92	62·23
Hamilton	111·4	104·3	146·6	141·5	131·5	134·9	61·34	62·95
Brantford	88·5	82·1	114·3	109·8	129·5	134·1	56·58	58·58
Galt	108·6	98·6	148·1	135·8	136·4	137·7	53·60	54·13
Kitchener	108·7	103·4	146·9	143·2	135·2	138·6	54·94	56·31
Sudbury	134·5	134·6	180·4	182·6	134·1	135·7	71·76	72·62
London	113·8	110·9	153·3	153·6	134·0	137·8	54·63	56·17
Sarnia	122·7	117·9	178·4	177·5	145·7	152·2	70·83	73·17
Windsor	111·1	93·9	148·1	126·2	132·4	133·6	67·19	67·82
Sault-Ste-Marie	137·9	104·3	180·4	137·4	131·0	131·8	66·80	67·16
Fort-William-Port-Arthur	120·1	107·8	159·5	145·1	131·9	133·1	59·93	60·47
Winnipeg	104·1	103·3	136·3	139·9	131·5	136·6	51·69	53·70
Regina	112·3	119·2	147·9	167·8	131·8	140·5	50·42	53·74
Saskatoon	117·4	120·6	156·9	169·9	133·2	140·5	49·86	52·58
Edmonton	145·9	144·4	206·8	203·4	142·2	141·1	57·71	57·28
Calgary	128·6	131·5	170·6	181·4	132·8	138·1	55·74	57·95
Vancouver	102·2	102·5	137·4	143·3	134·7	140·0	58·95	61·52
Victoria	110·2	110·5	149·8	153·8	136·0	138·5	56·86	57·90

[1] Le groupe des biens durables comprend les produits du bois, les produits du fer et de l'acier, le matériel de transport, les produits des métaux non ferreux, les appareils et fournitures électriques et les produits des minéraux non métalliques; le groupe des biens non durables comprend les autres industries manufacturières. [2] Surtout les hôtels, restaurants, buanderies, établissements de nettoyage à sec et services commerciaux et récréatifs.

8.—Moyenne hebdomadaire des salaires par groupe industriel, 1945-1954 et moyennes mensuelles, 1953 et 1954

Année et mois	Forestage (surtout abattage)	Mines	Fabrication	Construction	Transports, entreposage et communications	Services d'utilité publique	Commerce	Finance, assurance et immeuble	Services[1]	Ensemble des industries
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Moyennes										
1945	26.90	38.61	32.46	30.66	36.05	36.91	26.85	34.77	20.71	32.04
1946	29.03	39.21	32.27	31.62	37.53	38.17	28.45	36.11	21.90	32.48
1947	35.42	43.03	36.34	34.85	41.23	41.05	31.29	38.34	23.48	36.19
1948	39.11	48.77	40.67	37.99	45.51	45.16	34.38	40.08	25.87	40.06
1949	40.62	51.49	43.97	41.28	48.39	48.14	36.97	42.22	28.05	42.96
1950	42.01	53.95	46.21	43.27	49.15	51.14	38.81	43.90	29.50	44.84
1951	48.40	59.82	51.25	48.36	53.76	55.93	42.71	46.26	31.61	49.61
1952	55.31	65.35	56.11	55.37	56.48	61.66	45.89	49.13	34.05	54.13
1953	58.11	68.70	59.01	60.57	61.09	65.16	48.26	51.64	36.87	57.30
1954	59.86	70.48	60.94	61.04	62.62	67.76	50.60	53.78	38.87	58.88
1953										
1er janvier	57.59	65.46	54.92	51.51	59.58	63.45	46.29	50.06	34.83	53.81
1er février	56.30	68.59	58.82	59.97	59.79	64.95	47.22	50.26	36.16	56.72
1er mars	61.12	67.70	59.25	61.50	60.77	65.31	47.81	50.32	36.55	57.40
1er avril	59.22	67.06	59.43	61.11	60.11	64.83	47.90	51.79	36.75	57.33
1er mai	58.23	68.08	59.43	59.99	61.21	64.64	48.37	52.06	37.31	57.52
1er juin	56.75	68.87	59.43	61.08	61.87	65.70	48.45	52.01	37.23	57.72
1er juillet	57.94	68.23	59.16	60.94	61.80	64.71	48.80	51.94	36.80	57.57
1er août	59.21	68.54	58.93	61.34	61.35	65.01	49.05	52.07	36.76	57.52
1er septembre	59.45	69.28	58.83	61.93	61.45	64.80	49.03	52.16	36.66	57.61
1er octobre	55.08	70.23	59.69	63.32	61.93	65.98	49.03	52.09	37.38	58.11
1er novembre	56.86	70.30	59.98	62.29	61.92	65.73	48.90	52.44	37.86	58.14
1er décembre	59.58	72.01	60.29	61.81	61.31	66.76	48.27	52.50	38.11	58.13
1954										
1er janvier	59.38	68.04	58.24	55.34	61.40	66.97	49.24	52.69	37.83	56.56
1er février	56.15	70.91	60.60	61.48	61.86	68.61	50.06	52.75	38.27	58.47
1er mars	60.52	70.71	61.13	63.81	62.51	69.24	50.51	53.20	38.80	59.22
1er avril	62.39	69.43	61.19	62.85	61.91	67.99	50.68	53.53	38.65	59.06
1er mai	62.23	70.00	61.30	61.33	62.70	68.06	50.70	54.11	39.04	59.15
1er juin	59.68	70.38	60.54	59.13	62.02	67.22	50.68	54.27	38.62	58.42
1er juillet	59.30	70.03	60.99	61.41	62.59	67.35	51.00	54.35	38.50	58.98
1er août	60.69	70.03	61.07	61.81	62.75	67.00	51.38	54.20	38.49	59.17
1er septembre	60.95	69.65	60.87	60.99	62.83	66.85	51.09	53.92	38.17	58.93
1er octobre	58.60	71.26	61.39	61.34	63.31	67.28	50.85	53.91	39.04	59.25
1er novembre	60.58	72.56	61.89	61.61	64.09	68.44	50.93	54.17	39.73	59.78
1er décembre	60.49	72.73	62.07	61.35	63.46	68.09	50.11	54.29	40.09	59.59

[1] Surtout les hôtels, restaurants, buanderies, établissements de nettoyage à sec et services commerciaux et récréatifs.

Heures-hommes et salaires horaires.—Depuis 1944, il existe une statistique mensuelle des heures-hommes et des salaires horaires et hebdomadaires* à l'égard des établissements visés par le relevé et qui tiennent un registre du nombre d'heures de travail de leurs employés.

Comme les employés à traitement sont expressément exclus de la statistique et comme certains établissements ne tiennent pas les dossiers nécessaires, la statistique a une portée moins vaste que celle du relevé de l'emploi et de la masse des salaires. Des données mensuelles sont obtenues à l'égard de plus de 80 p. 100 de tous les ouvriers déclarés à l'occasion du Recensement annuel de l'industrie et du commerce qui porte sur presque tous les établissements, quelle que soit leur importance.

La moyenne des heures de travail des ouvriers a continuellement diminué depuis la fin de la guerre et elle est encore légèrement tombée en 1954. Pour quelques entreprises, la baisse tient à une diminution de l'activité industrielle qui s'est traduite par une réduction des heures supplémentaires et même régulières. Toutefois, la moyenne a également baissé dans des groupes comme les produits du papier et les produits chimiques, où l'activité a augmenté au cours de l'année, surtout en raison d'une diminution des heures normales de travail par semaine. Par rapport à 1953, les seules augmentations importantes ont été enregistrées pour les charbonnages et l'industrie polygraphique.

* Bulletin du B.F.S.: *Heures-hommes et salaires horaires et moyenne des salaires hebdomadaires.*

Le salaire horaire moyen des ouvriers de la fabrication est passé de $1.36 en 1953 à $1.41 en 1954, les plus fortes augmentations intervenant dans les produits du papier, l'impression, les métaux non ferreux, les produits chimiques et les dérivés du pétrole et du charbon. Dans les branches étrangères à la fabrication dont les chiffres sont connus, il y a également eu hausse; il n'y a eu baisse que dans les charbonnages, soit de $1.50 en 1953 à $1.48 en 1954, en raison de l'emploi en 1954 de relativement plus de houilleurs dans des régions où le salaire moyen se situe au-dessous de la moyenne industrielle nationale.

9.—Moyenne des heures de travail et des salaires dans certaines industries et régions, 1953 et 1954

Industrie, province et région métropolitaine	Heures moyennes de travail		Salaire horaire moyen		Salaire hebdomadaire moyen	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Industrie			cents	cents	$	$
Mines	**42·7**	**42·6**	**153·8**	**157·3**	**65.67**	**67.01**
Métaux	44·4	44·1	156·5	161·4	69.49	71.18
Charbon	37·9	38·3	150·4	148·4	57.00	56.84
Fabrication	**41·3**	**30·6**	**135·8**	**140·8**	**56.09**	**57.16**
Biens durables[1]	41·6	40·9	147·1	151·6	61.19	62.00
Biens non durables[1]	40·9	40·3	122·9	129·4	50.27	52.15
Construction	**41·6**	**40·3**	**143·7**	**148·3**	**59.78**	**59.76**
Bâtiments et ouvrages	40·7	39·8	156·8	160·6	63.82	63 92
Voirie et ponts	41·4	41·1	112·8	120·5	46.70	49.53
Services	**42·0**	**40·9**	**78·2**	**83·0**	**32.84**	**33.95**
Hôtels et restaurants	42·7	41·5	77·8	82·7	33.22	34.32
Buanderies et nettoyage à sec	41·3	40·7	75·1	79·3	31.02	32.28
Province						
Terre-Neuve	41·6	42·3	132·8	137·4	55.24	58.12
Nouvelle-Écosse	41·2	40·8	120·5	123·2	49.65	50.27
Nouveau-Brunswick	42·1	41·6	119·0	124·7	50.10	51.88
Québec	42·7	41·7	121·9	127·4	52.05	53.13
Ontario	40·9	40·3	143·4	148·0	58.65	59.64
Manitoba	40·3	40·2	131·4	135·1	52.95	54.31
Saskatchewan	40·7	40·4	136·5	144·7	55.56	58.46
Alberta	40·2	40·0	139·7	146·0	56.16	58.40
Colombie-Britannique	38·0	38·0	164·0	169·0	62.32	64.22
Région métropolitaine						
Montréal	41·7	40·6	128·3	133·2	53.50	54.08
Toronto	40·7	40·2	143·4	149·2	58.36	59.98
Hamilton	39·7	39·4	155·9	159·3	61.89	62.76
Windsor	40·5	39·5	165·2	168·2	66.91	66.44
Winnipeg	40·1	39·9	130·1	133·5	52.17	53.27
Vancouver	37·7	37·7	161·6	166·6	60.92	62.81

[1] Le groupe des biens durables comprend les produits du bois, les produits du fer et de l'acier, le matériel de transport, les produits des métaux non ferreux, les appareils et fournitures électriques et les produits des minéraux non métalliques; le groupe des biens non durables comprend les autres industries manufacturières.

Sous-section 2.—Salaires et heures de travail des hommes et des femmes dans la fabrication*

Chaque année, on effectue pour la dernière semaine du mois d'octobre un relevé des salaires et des heures de travail des ouvriers (hommes et femmes) ainsi que des employés à traitement dans les établissements manufacturiers qui comptent 15 employés ou plus. En plus des données générales sur les salaires et les heures, on obtient certains chiffres tour à tour tous les trois ans: en 1954, on a obtenu des renseignements distincts au sujet des employés de bureau et assimilés et des cadres, des professionnels et autres employés à traitement; en 1953, on a établi la répartition des ouvriers et des employés à traitement d'après le salaire de la semaine du relevé; en 1952, on a classé les ouvriers d'après leurs

* Le bulletin annuel du B.F.S. *Salaires et heures de travail dans la fabrication* donne de plus amples détails.

heures de travail par semaine. Le relevé annuel complète les rapports mensuels sur l'emploi, les salaires et les heures-hommes dans les mêmes établissements manufacturiers; de plus, il s'étend à presque 90 p. 100 de tous les travailleurs de l'industrie faisant l'objet du Recensement annuel de l'industrie et du commerce.

Les établissements doivent déclarer tous les travailleurs de plein temps, occasionnels et à temps partiel qui ont été payés pour la semaine terminée le 31 octobre, à l'exception des travailleurs à domicile et des personnes absentes au cours de la semaine et non rémunérées. Les propriétaires, les associés, les retraités et le personnel attaché à des bureaux de vente autonomes ne sont pas compris. Les salaires bruts, comprenant les bonis réguliers, les sommes versées au cours de la semaine pour le travail supplémentaire et les vacances, sont déclarés, sans déduction des impôts, de l'assurance-chômage, des contributions à la caisse de pension, etc. Le nombre d'heures comprend les heures de travail de plein temps et à temps partiel et de travail supplémentaire, ainsi que les heures d'absence payées au cours de la semaine du relevé.

L'ascension des salaires moyens, caractéristique de la période d'après-guerre, s'est poursuivie en 1954, bien qu'elle ait été moins marquée qu'au cours des dernières années. Au cours des cinq ans 1950–1954, la moyenne des salaires et des traitements hebdomadaires a augmenté de 26·2 et 32·5 p. 100. Comme le nombre des heures de travail des ouvriers a continué à diminuer légèrement, leurs salaires horaires ont proportionnellement plus augmenté que les salaires hebdomadaires. Le tableau **10** indique les changements en chiffres absolus et proportionnels au cours des cinq ans.

10.—Moyenne des salaires et augmentation par rapport à l'année précédente, semaine terminée le 31 octobre 1950-1954

(D'après les déclarations des établissements comptant habituellement 15 employés ou plus.)

Année	Hommes			Femmes			Deux sexes		
	Salaire moyen	Augmentation		Salaire moyen	Augmentation		Salaire moyen	Augmentation	
	Salaires horaires moyens								
	$	$	%	$	$	%	$	$	%
1950	1·142	0·076	7·1	0·725	0·042	6·1	1·056	0·072	7·3
1951	1·313	0·171	15·0	0·825	0·100	13·8	1·222	0·166	15·7
1952	1·402	0·089	6·8	0·863	0·038	4·6	1·295	0·073	6·0
1953	1·471	0·069	4·9	0·910	0·047	5·4	1·359	0·064	4·9
1954	1·513	0·042	2·9	0·933	0·023	2·5	1·398	0·039	2·9
	Salaires hebdomadaires moyens								
	$	$	%	$	$	%	$	$	%
1950	50.93	3.60	7·6	2.900	1.82	6·7	45.94	3.33	7·8
1951	56.46	5.53	10·9	3.127	2.27	7·8	51.32	5.38	11·7
1952	60.85	4.39	7·8	3.417	2.90	9·3	55.17	3.85	7·5
1953	62.71	1.86	3·1	3.507	0.90	2·6	56.75	1.58	2·9
1954	63.98	1.27	2·0	3.590	0.83	2·4	57.99	1.24	2·2
	Traitements hebdomadaires moyens								
	$	$	%	$	$	%	$	$	%
1950	69.35	3.98	6·8	34.38	1·76	5·4	58.74	3.89	7·1
1951	77.55	8.20	11·1	38.42	4.04	11·8	65.98	7.24	12·3
1952	82.60	5.05	6·5	41.26	2.84	7·4	70.75	4.77	7·2
1953	86.43	3.83	4·6	43.13	1.87	4·5	73.87	3.12	4·4
1954	90.99	4.56	5·3	45.00	1.87	4·3	77.81	3.94	5·3

Les moyennes régionales et industrielles des salaires des ouvriers et employés (hommes et femmes) la semaine terminée le 31 octobre 1954 figurent au tableau **11** et celles des cadres et des employés de bureau, au tableau **12.**

Les variations industrielles et régionales des heures de travail ainsi que les changements d'année en année, qu'indiquent les tableaux, découlent de plusieurs causes: variation de la longueur de la semaine normale de travail; nombre des travailleurs occasionnels et à temps partiel ainsi que de leurs heures de travail durant la semaine du relevé; somme de travail supplémentaire et de temps perdu par suite des absences, du roulement de la main-d'œuvre, des différends industriels, des mises à pied, etc.; exigences professionnelles différentes; et proportions variables d'hommes et de femmes. Généralement, les femmes travaillent en moyenne beaucoup moins de temps que les hommes. Leur semaine normale de travail a tendance à être plus courte puisqu'il y a relativement peu de femmes dans les industries où la semaine de travail dépasse la moyenne. De plus, elles font davantage du travail à temps partiel et elles sont plus souvent absentes.

Le niveau des salaires moyens dépend de la répartition des travailleurs dans des industries ou des régions où les taux de salaires sont supérieurs ou inférieurs à la moyenne. Il tient aussi aux différences entre les taux de base, aux métiers pratiqués, au chiffre des bonis, commissions et paiements pour travail supplémentaire, à l'activité plus ou moins grande de certains groupes et établissements, etc. La moyenne des traitements se ressent également du nombre de bureaux principaux, du genre et de l'importance des établissements, ainsi que des qualités différentes qu'exige l'exercice de fonctions d'un caractère professionnel et administratif, fonctions hautement rémunérées et pour la plupart confiées à des hommes. La moyenne générale des salaires des femmes est, dans les mêmes industries, bien inférieure à celle des salaires des hommes, surtout à cause des différences de salaires et d'emplois, de la fréquence du travail à temps partiel et des absences chez les femmes ainsi qu'au plus grand nombre de jeunes travailleuses inexpérimentées parmi elles. La proportion de travailleuses déclarées aux relevés de 1953 et 1954 ainsi que le rapport qui existe entre leurs salaires et ceux des hommes sont indiqués au tableau **13**, p. **772.**

11.—Moyenne des heures de travail et du salaire des ouvriers et ouvrières, dernière semaine d'octobre 1954

(D'après les déclarations des établissements comptant habituellement 15 employés ou plus.)

Province, ville et industrie	Heures moyennes de travail			Salaire horaire moyen			Salaire hebdomadaire moyen		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
				cents	cents	cents	$	$	$
Province									
Terre-Neuve	43·3	38·3	42·8	142·5	54·8	134·5	61.67	21.01	57.57
Nouvelle-Écosse	41·4	39·3	41·1	126·5	58·5	117·6	52.41	23.01	48.37
Nouveau-Brunswick	43·3	37·6	42·6	127·4	68·4	120·5	55.16	25.70	51.28
Québec	43·7	38·7	42·3	137·9	87·2	125·3	60.28	33.80	53.04
Ontario	41·8	38·6	41·2	159·0	100·0	147·7	66.54	38.56	60.83
Manitoba	41·9	38·7	41·2	144·9	87·1	133·1	60.70	33.67	54.85
Saskatchewan	42·3	35·8	41·5	146·4	98·8	141·4	61.86	35.41	58.67
Alberta	42·1	36·6	41·4	152·1	103·2	146·9	64.00	37.81	60.82
Colombie-Britannique	40·0	35·6	39·6	175·2	110·3	169·2	70.07	39.31	66.95
Total	**42·3**	**38·5**	**41·5**	**151·3**	**93·3**	**139·8**	**63·98**	**35·90**	**57·99**
Ville									
Montréal	42·7	37·9	41·2	145·1	93·4	130·2	61.97	35.37	53.65
Toronto	41·7	38·6	40·9	163·9	102·9	148·9	68.35	39.66	60.88
Hamilton	41·0	38·2	40·4	170·0	106·9	157·9	69.69	40.80	63.80
Windsor	40·5	39·3	40·4	176·5	125·1	172·1	71.54	49.21	69.59
Winnipeg	41·6	38·6	40·9	144·1	87·3	131·7	60.00	33.72	53.89
Vancouver	39·3	36·9	38·9	176·1	111·1	167·0	69.16	40.97	65.00
Industrie									
Aliments et boissons	43·3	37·9	41·8	132·1	85·5	120·1	57.20	32.40	50.17
Produits de la viande	41·7	38·2	41·0	155·3	115·9	148·2	64.72	44.21	60.75
Conserves de fruits et légumes	43·6	35·7	39·4	107·4	74·2	91·7	46.85	26.49	36.16
Pain et produits connexes	45·2	41·2	44·5	126·6	76·2	118·0	57.29	31.38	52.50
Tabac et produits	42·1	39·5	40·5	154·0	128·7	138·9	64.82	50.85	56.28
Produits du caoutchouc	42·0	40·0	41·6	154·2	106·7	144·1	64.82	42.69	59.91
Articles en cuir	38·7	36·5	37·8	114·8	78·9	100·2	44.48	28.78	37.87

11.—Moyenne des heures de travail et du salaire des ouvriers et ouvrières, dernière semaine d'octobre 1954—fin

Province, ville et industrie	Heures moyennes de travail			Salaire horaire moyen			Salaire hebdomadaire moyen		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
				cents	cents	cents	$	$	$
Industrie—fin									
Textiles (sauf le vêtement)	44·3	40·6	43·0	119·5	92·3	110·4	52·93	37·46	47·43
Filés de cotonnades de grande largeur	41·6	40·1	41·1	119·3	98·4	112·0	49·62	39·48	46·02
Vêtement (tissus et fourrures)	40·5	37·5	38·4	132·8	84·7	99·3	53·79	31·74	38·08
Confections pour hommes	38·7	37·0	37·5	131·8	84·7	99·0	50·99	31·30	37·10
Confections pour femmes	37·2	35·7	36·0	154·4	90·0	103·1	57·35	32·12	37·09
Tricots	44·0	40·1	41·5	125·2	82·2	98·2	55·11	32·94	40·71
Produits du bois	43·4	40·2	43·2	127·7	97·7	126·2	55·41	39·29	54·52
Scieries et ateliers de rabotage	42·8	40·6	42·7	134·5	116·7	133·9	57·54	47·41	57·22
Meubles	44·5	39·7	44·1	117·0	94·7	115·4	52·08	37·59	50·96
Produits du papier	43·1	39·2	42·7	168·9	93·6	161·9	72·80	36·65	69·15
Pâte et papier	43·0	38·3	42·9	174·6	103·7	173·4	75·11	39·68	74·40
Autres produits du papier	43·6	39·3	42·1	144·0	91·9	127·5	62·78	36·12	53·74
Industries polygraphiques	40·7	38·4	40·2	183·7	92·1	164·6	74·85	35·35	66·24
Produits du fer et de l'acier	41·7	38·9	41·6	160·2	116·5	158·2	66·82	45·33	65·75
Moulages de fonte	42·6	37·2	42·5	156·1	119·3	155·6	66·49	44·38	66·14
Fabrication de machines	42·3	39·2	42·1	155·3	119·3	153·4	65·67	46·79	64·63
Fer et acier bruts	40·4	33·3	40·4	173·8	138·5	173·5	70·30	46·14	70·07
Matériel de transport	41·4	38·4	41·3	165·2	131·5	164·1	68·37	50·46	67·74
Avions et pièces	41·3	39·1	41·2	172·3	147·2	171·3	71·23	57·63	70·65
Véhicules automobiles	41·6	40·9	41·6	176·7	131·0	176·0	73·57	53·56	73·26
Pièces et accessoires d'automobiles	41·5	37·1	40·9	170·7	132·2	166·4	70·76	49·08	68·10
Chemins de fer et matériel roulant	39·7	33·4	39·7	158·6	123·1	158·6	62·97	41·08	62·93
Construction et réparation de navires	42·8	39·4	42·8	152·2	86·7	151·3	65·18	34·20	64·72
Production des métaux non ferreux	41·9	40·0	41·7	164·3	93·5	159·6	68·75	37·43	66·61
Réduction et affinage	41·6	36·6	41·5	173·7	112·2	173·4	72·18	41·10	72·04
Appareils et fournitures électriques	41·5	39·5	40·9	161·1	118·4	148·3	66·81	46·75	60·62
Produits des minéraux non métalliques	45·0	40·5	44·7	145·9	103·3	143·4	65·57	41·84	64·03
Dérivés du pétrole et du charbon	41·7	28·4	41·6	188·9	125·1	188·7	78·78	35·54	78·58
Produits chimiques	42·1	39·0	41·6	155·5	96·3	145·5	65·46	37·56	60·44
Fabrications diverses	43·1	40·3	42·1	132·9	86·0	115·9	57·31	34·64	48·74
Moyenne, biens durables	**42·1**	**39·4**	**41·9**	**154·8**	**114·0**	**151·7**	**65·22**	**44·95**	**63·58**
Moyenne, biens non durables	**42·5**	**38·3**	**41·1**	**146·7**	**88·5**	**128·5**	**62·39**	**33·90**	**52·81**
Moyennes, industries manufacturières	**42·3**	**38·5**	**41·5**	**151·3**	**93·3**	**139·8**	**63·98**	**35·90**	**57·99**

12.—Moyenne des heures de travail et du salaire des employés à traitement, dernière semaine d'octobre 1954

(D'après les déclarations des établissements comptant habituellement 15 employés ou plus.)

Province	Employés à traitement						Employés de bureau		
	Heures moyennes de travail			Salaire hebdomadaire moyen			Salaire hebdomadaire moyen		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
				$	$	$	$	$	$
Province									
Terre-Neuve	40·9	39·9	40·7	80·34	37·55	71·39	60·20	37·01	53·32
Nouvelle-Écosse	41·6	38·6	40·8	76·73	35·64	65·91	61·35	35·17	50·52
Nouveau-Brunswick	40·9	38·9	40·3	77·96	35·98	66·18	62·69	35·61	51·71
Québec	39·4	37·8	39·0	88·64	44·83	76·32	68·80	43·77	58·24
Ontario	39·2	37·7	38·8	93·91	45·88	79·67	73·22	45·09	60·58
Manitoba	39·7	38·0	39·3	79·10	39·67	68·30	63·35	39·00	53·52
Saskatchewan	40·6	40·1	40·5	74·68	41·65	63·96	60·27	41·30	50·57
Alberta	40·5	39·2	40·2	85·34	43·04	74·38	66·81	42·82	57·01
Colombie-Britannique	39·7	38·2	39·3	93·83	45·22	81·81	74·58	44·51	62·40
Total	**39·4**	**37·9**	**39·0**	**90·99**	**45·00**	**77·81**	**70·94**	**44·16**	**59·29**

12.—Moyenne des heures de travail et du salaire des employés à traitement, dernière semaine d'octobre 1954—fin

Province	Employés à traitement						Employés de bureau		
	Heures moyennes de travail			Salaire hebdomadaire moyen			Salaire hebdomadaire moyen		
	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes
				$	$	$	$	$	$
Ville									
Montréal	39·0	37·5	38·6	90·63	46·97	77·81	70·53	45·75	59·80
Toronto	38·7	37·4	38·3	93·96	47·46	79·23	73·76	46·45	61·36
Hamilton	39·2	38·1	38·9	95·28	45·16	80·21	75·68	44·78	62·09
Windsor	40·6	38·9	40·2	108·30	51·73	93·57	88·43	51·21	73·43
Winnipeg	39·7	38·0	39·2	79·53	39·44	68·21	63·85	38·79	53·54
Vancouver	39·2	37·9	38·8	90·85	44·88	77·25	71·98	44·06	59·63
Industrie									
Aliments et boissons	40·2	38·4	39·7	81·40	42·87	70·78	65·06	42·33	54·81
Produits de la viande	40·6	39·1	40·3	82·86	46·99	75·66	69·87	46·60	62·42
Conserves de fruits et légumes	40·5	38·5	39·8	78·94	41·51	66·80	60·56	41·25	49·17
Pain et produits connexes	43·9	38·4	42·0	70·15	40·43	60·08	56·11	39·77	47·20
Tabac et produits	37·8	37·2	37·6	93·84	53·44	79·50	68·31	51·06	57·85
Produits du caoutchouc	39·4	38·2	39·1	85·57	43·80	74·07	64·87	43·24	55·75
Articles en cuir	40·5	37·9	39·6	77·23	38·96	64·44	59·70	37·94	49·26
Textiles (sauf le vêtement)	40·0	38·0	39·3	88·28	41·80	72·94	62·10	40·99	51·19
Filés de coton et cotonnades de grande largeur	39·1	37·5	38·6	86·63	40·60	70·63	61·90	40·35	51·49
Vêtement (tissus et fourrures)	40·4	38·0	39·4	84·43	41·82	66·24	60·88	40·07	48·30
Confections pour hommes	39·9	37·9	39·1	82·42	39·82	66·28	60·41	38·79	49·04
Confections pour femmes	40·4	37·9	39·2	83·36	46·18	65·77	60·91	43·87	50·13
Tricots	40·7	38·3	39·7	87·54	39·24	66·12	62·23	37·66	45·54
Produits du bois	41·8	38·2	40·9	84·81	41·79	74·01	66·58	41·36	56·42
Scieries et ateliers de rabotage	42·6	39·0	41·8	85·80	42·35	76·61	68·22	42·04	59·21
Meubles	40·5	37·4	39·6	84·25	41·13	70·67	64·96	40·45	53·21
Produits du papier	37·9	37·0	37·7	109·16	48·45	93·19	78·28	47·70	65·42
Pâte et papier	38·2	37·2	38·0	117·58	51·21	102·68	83·06	50·43	71·41
Autres produits du papier	37·4	36·8	37·2	91·55	45·10	76·11	66·20	44·38	54·50
Industrie polygraphique	37·9	37·3	37·7	83·19	42·14	67·30	63·28	40·92	51·68
Produits du fer et de l'acier	39·2	37·8	38·9	89·57	44·88	78·30	70·42	44·43	60·52
Moulages de fonte	40·0	37·1	39,3	89·15	43·58	77·85	68·24	43·20	58·92
Fabrication de machines	38·8	37·8	38·5	86·32	44·02	74·60	68·28	43·56	58·97
Fer et acier bruts	39·8	38·2	39·5	99·43	47·15	88·45	71·48	46·61	61·15
Matériel de transport	40·7	38·8	40·3	95·28	48·22	84·40	80·01	47·90	69·64
Avions et pièces	40·4	38·6	39·9	93·32	47·94	81·98	81·77	47·69	71·39
Véhicules automobiles	41·6	39·5	41·1	106·71	52·71	94·38	86·66	52·56	74·71
Pièces et accessoires d'automobiles	40·7	39·0	40·2	97·71	48·25	85·25	76·51	47·45	65·00
Chemins de fer et matériel roulant	40·4	38·4	40·1	88·85	46·89	83·31	73·71	46·66	67·15
Construction et réparation de navires	39·5	38·0	39·2	81·74	39·25	72·81	69·11	38·85	60·63
Produits des métaux non ferreux	39·2	37·5	38·8	97·90	46·53	85·75	77·08	45·96	64·44
Réduction et affinage	39·8	39·0	39·7	99·89	49·42	94·03	78·94	49·30	70·99
Appareils et accessoires électriques	39·1	38·1	38·8	90·46	46·73	78·36	74·58	46·13	63·44
Produits des minéraux non métalliques	39·6	37·2	39·0	89·31	45·01	77·54	68·21	44·44	58·33
Dérivés du pétrole et du charbon	37·0	36·1	36·8	116,07	54·20	101·28	69·59	51·13	61·61
Produits chimiques	38·2	37·6	38·0	94·51	47·16	79·70	68·97	45·62	56·30
Fabrications diverses	39·6	37·5	38·8	89·72	44·42	73·34	66·95	43·57	54·06
Moyenne, biens durables	**39·8**	**38·1**	**39·4**	**91·60**	**45·97**	**80·14**	**74·23**	**45·50**	**63·51**
Moyenne, biens non durables	**39·1**	**37·7**	**38·6**	**90·35**	**44·27**	**75·57**	**66·63**	**43·11**	**54·88**
Moyenne, industries manufacturières	**39·4**	**37·9**	**39·0**	**90·99**	**45·00**	**77·81**	**70·94**	**44·16**	**59·29**

13.—Proportion d'employées et proportion de leur salaire moyen par rapport à celui des hommes, dernière semaine d'octobre, 1953 et 1954

(D'après les déclarations des établissements comptant habituellement 15 employés ou plus)

Province et groupe	Employées à salaire				Employées à traitement			
	Proportion de femmes		Salaires des femmes par rapport à ceux des hommes		Proportion de femmes		Traitements des femmes par rapport à ceux des hommes	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	%	%	%	%	%	%	%	%
Terre-Neuve	8·4	10·1	33·3	34·1	21·8	20·9	44·1	46·7
Nouvelle-Écosse	13·1	13·7	44·1	43·9	25·2	26·3	49·3	46·4
Nouveau-Brunswick	16·3	13·2	48·7	46·6	27·5	28·0	48·0	46·2
Québec	26·8	27·3	54·7	56·1	28·5	28·1	50·3	50·6
Ontario	20·8	20·4	58·1	58·0	30·2	29·7	49·5	48·9
Manitoba	21·0	21·6	54·0	55·5	26·3	27·4	49·7	50·2
Saskatchewan	11·4	12·1	64·1	57·2	32·9	32·4	56·0	55·8
Alberta	13·9	12·2	62·4	59·1	25·8	25·9	52·8	50·4
Colombie-Britannique	11·2	10·1	56·2	56·1	24·6	24·7	48·9	48·2
Canada[1]	**21·6**	**21·3**	**55·9**	**56·1**	**29·0**	**28·7**	**49·9**	**49·5**
Fabrications durables	8·2	8·1	68·2	68·9	26·0	25·1	50·2	50·2
Fabrications non durables	35·0	33·6	54·4	54·3	31·8	32·1	49·8	49·0

[1] Y compris l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest.

Les données servant à établir la répartition des employés à salaire et à traitement, classés par groupe de salaires, sont obtenues tous les trois ans. Les derniers chiffres (1953 comparé à 1950) figurent aux pp. 809–810 de l'*Annuaire* de 1955.

Section 4.—Salaires, heures de travail et autres conditions de travail

La statistique des taux de salaires et des heures de travail est recueillie par le ministère fédéral du Travail et paraît mensuellement dans la *Gazette du Travail* (organe mensuel officiel du ministère) et dans le rapport annuel *Salaires et heures de travail au Canada.*

Les données de la présente section diffèrent, à bien des égards, de ceux des éditions précédentes. On a augmenté le nombre des industries pour lesquelles des indices sont indiqués; de plus, leur classement a été rendu plus conforme à la Classification type des industries que la plupart des ministères utilisent. Enfin, l'année de base de l'indice des taux de salaires n'est désormais plus 1939, mais 1949.

La statistique des taux de salaires s'applique à la dernière période normale de paie qui précède le 1er octobre 1954; elle touche environ 15,000 établissements. Le "taux des salaires" est la moyenne pondérée des taux payés aux travailleurs qui sont rémunérés à l'heure ou à la pièce, ou des deux manières, dans un emploi donné. La moyenne se rattache aux heures de travail régulières, exclusion faite du temps supplémentaire. Les indices d'une industrie mesurent les changements des taux des salaires des travailleurs non de bureau et venant au-dessous du premier échelon de surveillance. Toutefois, ces indices ne constituent pas une base de comparaison des salaires d'une industrie avec ceux d'une autre. Les concepts et méthodes sont davantage expliqués dans le Rapport annuel no 36 du ministère du Travail: *Salaires et heures de travail au Canada.*

14.—Indices des salaires dans certains groupes principaux d'industries, 1945-1954

(1949=100)

NOTA.—On a obtenu les indices des années antérieures à 1949 en convertissant les indices calculés sur la base de 1939. Les indices des années depuis 1901 figurent dans la publication du ministère du Travail: *Salaires et heures de travail au Canada, 1953.*

Année	Abatage du bois	Charbonnages	Extraction des métaux	Fabrication			Construction	Chemins de fer à vapeur	Téléphones	Services personnels	Moyenne générale
				Biens durables	Biens non-durables	Toutes fabrications					
1945	70·9	74·6	70·9	68·2	66·5	67·2	71·2	73·7	82·9	69·4	69·3
1946	77·4	74·8	75·1	74·5	73·8	74·1	78·1	82·0	82·6	75·6	75·9
1947	90·2	85·0	87·2	84·9	83·5	84·1	84·1	83·6	87·3	87·4	84·9
1948	101·2	98·4	95·7	94·7	94·4	94·5	95·7	100·0	92·7	93·8	95 7
1949	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0
1950	97·0	102·8	106·8	106·6	105·6	106·1	104·8	105·1	104·8	102·9	105·5
1951	109·6	111·1	121·6	121·7	118·8	120·3	118·6	121·9	115·7	110·6	119·1
1952	133·3	124·0	130·1	130·2	126·5	128·4	128·6	136·8	128·4	117·6	127·7
1953	135·5	124·0	132·3	136·3	132·8	134·6	136·2	137·2	136·6	123·3	133·6
1954	138·0	123·5	136·7	140·0	136·9	138·5	140·0	137·8	147·6	128·6	137·9

15.—Indices des salaires moyens, par industrie, 1951-1954

(1949=100)

Industrie	1951	1952	1953	1954
Abatage du bois	**109·6**	**133·3**	**135·5**	**138·0**
Est du Canada	105·3	133·5	135·2	137·8
Côte de la Colombie-Britannique	127·8	132·7	136·9	138·9
Mines	**118·3**	**128·2**	**129·7**	**132·6**
Métaux	121·6	130·1	132·3	136·7
Extraction de l'or	116·8	120·4	120·7	125·4
Autres métaux	124·5	136·1	139·4	143·7
Houille	111·1	124·0	124·0	123·5
Fabrication	**120·3**	**128·4**	**134·6**	**138·5**
Aliments et boissons	117·5	125·1	131·2	135·5
Abattoirs et conserveries	125·4	139·6	136·3	138·5
Produits laitiers	115·8	122·1	127·9	132·6
Poisson conservé et traité	112·1	120·6	118·3	124·5
Conserves de fruits et légumes	113·6	118·5	121·4	121·2
Minoteries	123·3	132·3	143·4	150·0
Biscuits et craquelins	120·4	128·9	135·9	146·3
Pain et produits connexes	115·5	125·2	130·6	134·6
Boissons maltées	117·7	131·9	148·1	152·9
Confiserie	117·4	126·3	137·2	141·2
Tabac et produits	135·1	141·0	152·0	155·0
Produits du caoutchouc	124·3	127·4	134·9	138·1
Articles en cuir	115·3	123·2	129·9	133·1
Chaussures (non en caoutchouc)	114·9	123·7	129·9	133·2
Tanneries	116·9	121·3	129·9	132·6
Textiles (sauf le vêtement)	177·6	125·0	128·1	129·5
Filés de coton et cotonnades de grande largeur	117·1	127·5	128·7	129·5
Tissus et filés de laine	120·8	126·2	131·6	134·6
Textiles et soie synthétiques	115·7	120·1	124·3	125·4
Vêtement (textiles et fourrures)	112·8	119·6	124·9	126·8
Vêtement pour hommes	117·6	124·7	130·3	132·3
Complets et paletots	116·9	124·9	130·0	130·8
Chemises	118·6	121·4	133·0	136·2
Vêtement de travail	118·7	126·8	129·0	132·8
Vêtement pour femmes	101·0	110·8	110·9	119·5
Costumes et manteaux	101·0	110·8	110·9	119·5
Robes	104·5	112·7	115·0	110·2
Bonneterie et tricots	118·9	124·0	132·6	137·0
Fourrures	107·4	111·4	118·1	118·2

15.—Indices des salaires moyens, par industrie, 1951-1954—fin

Industrie	1951	1952	1953	1954
Fabrication—fin				
Articles en bois	120·5	128·4	131·4	132·6
Portes et châssis et atelier de rabotage	119·8	127·0	131·7	135·2
Sciages	123·4	132·3	133·4	134·3
Meubles	113·7	119·7	126·0	126·8
Articles en papier	126·3	129·9	138·4	145·5
Boîtes et récipients	116·6	126·2	131·0	138·2
Pâte et papier	128·1	130·6	139·8	146·9
Pâte	126·8	129·2	138·9	144·2
Papier-journal	126·5	128·8	138·5	144·4
Papier, autre	127·6	127·6	136·2	147·4
Industries polygraphiques	117·2	130·0	137·3	142·8
Travaux de ville	116·1	128·4	134·3	139·0
Journaux quotidiens	119·2	132·7	142·4	149·4
Produits du fer et de l'acier	124·8	133·7	139·9	143·3
Instruments aratoires	133·9	137·3	138·9	142·5
Appareils de cuisson et de chauffage	122·3	132·0	139·4	145·2
Machines de ménage, de bureau, de magasin et industrielles	122·6	130·1	137·8	143·5
Moulages de fer	120·2	133·0	139·2	140·6
Fer et acier primaires	123·7	131·6	137·3	140·1
Tôlerie	131·0	142·2	147·5	150·8
Matériel de transport	118·6	128·3	134·5	140·0
Avions et pièces	119·1	133·9	141·8	154·2
Réparations d'automobiles et garages	118·4	130·8	137·4	145·1
Véhicules automobiles	116·0	125·7	129·8	130·0
Pièces et accessoires de véhicules automobiles	127·8	136·1	140·5	144·5
Matériel roulant et de chemin de fer	116·2	120·5	128·4	134·1
Construction et réparation de navires	122·1	130·7	136·2	140·1
Produits du laiton et du cuivre	123·6	132·2	142·9	145·4
Appareils et fournitures électriques	122·1	130·1	134·6	139·5
Machines et équipement électriques lourds	122·9	132·6	135·6	142·4
Postes de radio et pièces	119·2	132·6	135·6	142·4
Réfrigérateurs, aspirateurs et produits électriques divers	122·6	131·0	134·5	140·4
Produits d'argile	121·4	126·1	138·6	144·7
Raffinage du pétrole et produits	124·9	137·6	143·4	147·5
Produits chimiques	121·5	133·1	139·6	146·2
Acides, alcalis et sels	123·8	136·1	142·8	147·9
Préparations médicinales et pharmaceutiques	119·0	127·7	135·5	141·4
Peintures et vernis	122·7	137·1	141·9	150·9
Biens durables[1]	121·7	130·2	136·3	140·0
Biens non durables[1]	188·8	126·5	132·8	136·9
Construction (bâtiment et ouvrages seulement)	**118·6**	**128·6**	**136·2**	**140·0**
Transports, entreposage et communications	**119·8**	**133·2**	**136·9**	**140·6**
Transports	120·6	134·0	136·9	139·5
Chemins de fer	121·9	136·8	137·2	137·8
Transports urbains et interurbains	119·2	129·9	135·0	140·2
Camionnage	117·3	128·7	136·7	144·1
Transport par eau	120·4	130·8	136·4	139·9
Entreposage (élévateurs à grains terminaux seulement)	116·9	131·6	137·0	140·2
Communications (téléphone seulement)	115·7	128·4	136·6	147·6
Éclairage et énergie électriques	**119·4**	**132·8**	**145·5**	**149·7**
Commerce	**121·5**	**125·6**	**132·2**	**137·8**
De gros	121·6	128·2	135·8	142·8
De détail	121·4	124·6	130·8	135·8
Services personnels	**110·6**	**117·6**	**123·3**	**128·6**
Buanderies	111·0	119·7	125·8	132·3
Restaurants	110·5	117·2	122·9	128·0
Moyennes générales	**119·1**	**127·7**	**133·6**	**137·9**

[1] Le groupe des biens durables comprend les produits en bois, les produits du fer et de l'acier, le matériel de transport, les produits du cuivre et du laiton, les appareils et fournitures électriques et les produits d'argile; le groupe des biens non durables comprend toutes les autres industries manufacturières.

16.—Salaire horaire de certaines occupations manufacturières, par province, octobre 1954

Industrie et occupation	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	$	$	$	$	$	$	$	$
Machines de ménage, de bureau, de magasin et industrielles								
Machiniste	..	..	1·40	1·63	1·63	..	..	1·97
D'établi	..	..	1·27	1·56	..	..	..	..
Mouleur:								
En fosse	..	..	1·60	1·67	..	..	..	..
A la machine	..	..	1·40	1·78	..	..	..	..
Papier-journal								
Conducteur de machine	3·04[1]	..	3·00	2·92	..	..	..	3·00
Finisseur (rouleau)	1·54[1]	..	1·54	1·52	..	..	..	1·64
Sciages								
Coupeur de bords	0·77	0·97	0·98	1·19	..	..	1·25	1·76
Classeur	..	0·95	0·97	1·18	..	..	1·01	1·65
Abattoirs et conserveries								
Boucher	..	..	1·53	1·51	1·64	1·57	1·69	1·68
Camionneur	1·22[2]	..	1·60	1·45	1·55	1·52	1·59	1·65
Filés et tissus de laine								
Fileur	..	..	1·02	1·19	1·16	..	..	..
Tisseuse	0·63[2]	..	1·03	1·05	0·95[3]	..	..	..

[1] Dans les provinces de l'Atlantique. [2] Comprend le Nouveau-Brunswick. [3] Comprend la Colombie-Britannique.

17.—Salaire horaire de certaines occupations dans certaines villes, 1954

Industrie et occupation	Halifax	Montréal	Toronto	Winnipeg	Vancouver
	$	$	$	$	$
Construction (bâtiment et ouvrages seulement)					
Briqueteur et maçon	1·86	2·00	2·35	2·10	2·40
Charpentier	1·61	1·80	2·25	1·90	2·22
Électricien	1·71	1·90	2·43	1·90	2·38
Peintre	1·37	1·70	1·95	1·65	2·12
Plâtrier	1·75	2·00	2·40	2·10	2·30
Plombier	1·70	2·00	2·35	2·00	2·35
Tôlier	1·47	1·80	2·35	1·75	2·30
Manœuvre	1·10	1·25	1·25	1·05	1·60
Fabrication					
Manœuvre (homme)	1·07	1·24	1·30	1·21	1·52
Transports (urbains et suburbains)					
Conducteur de tramways (un employé) et conducteur d'autobus	1·46	1·40	1·59	1·50	1·68
Réparateur de carrosserie, autobus	..	1·50	1·70	1·60	1·80
Réparateur de tramways	1·49	1·40	1·59	1·51	1·73
Électricien	1·58	1·52	1·69	1·60	1·82
Manœuvre	1·33	1·15	1·36	1·17	1·48
Industries polygraphiques et quotidiens					
Compositeur à la main et linotypiste	1·97	2·48	2·80	1·92	2·43
Pressier	1·84	2·48	2·80	1·84	2·43
Autres que journaux quotidiens:					
Relieuses (femmes)	0·61	0·97	1·07	0·93	1·28
Compositeur manuel	1·29	2·02	2·17	1·90	2·17
Linotypiste	..	2·07	2·18	1·91	2·25
Pressier, cylindre	1·20	1·97	2·10	1·86	2·12
Pressier, travaux de ville	1·10	1·81	2·01	1·80	1·94
Pressier, offset	..	2·32	2·38	1·95	2·27

18.—Moyenne des heures régulières ou normales de travail par semaine, pour les hommes[1] employés dans certaines industries, par province, 1950-1954

Industrie et année	Provinces de l'Atlantique[2]	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures
Vêtement de travail 1950	43·5	44·4	41·1	41·0	..	40·0	40·0
1951	43·5	44·6	41·0	41·1	..	40·0	40·4
1952	43·6	45·0	41·0	40·0	..	40·0	42·7
1953	43·8	43·6	41·1	40·4	..	40·0	40·0
1954[1]	44·0	44·2	40·9	40·0	..	40·0	40·9
Pâte et papier 1950	48·1	48·4	47·9	48·0	..	..	43·4
1951	48·2	48·5	44·9	40·0	..	..	41·7
1952	47·0	48·2	42·8	40·0	..	..	40·0
1953	44·2	46·4	41·3	..	..	..	40·0
1954[1]	41·1	41·6	40·6	40·0	..	..	40·0
Produits du bois 1950	51·9	53·0	46·9	46·0	44·6	46·3	40·7
1951	50·7	52·4	46·4	45·6	44·2	46·6	40·6
1952	50·4	51·7	46·2	44·2	44·0	45·7	40·6
1953	49·9	50·7	45·7	45·3	45·4	46·1	40·4
1954[1]	51·0	51·2	46·0	44·2	44·0	45·5	40·7
Produits de la viande 1950	40·5	44·7	42·6	41·6	41·8	41·5	41·4
1951	40·6	44·2	42·3	41·5	41·8	41·4	40·9
1952	40·8	42·5	41·6	40·1	40·6	40·1	40·0
1953	41·4	41·7	41·8	40·1	40·4	40·0	40·0
1954[1]	40·9	42·0	41·5	40·2	40·3	40·0	40·0
Fer et produits 1950	44·5	45·2	42·4	44·9	43·9	42·4	40·1
1951	41·3	45·0	41·9	44·2	44·0	42·6	40·1
1952	41·7	44·8	41·4	43·8	44·0	43·1	40·1
1953	41·0	44·3	41·4	44·3	44·0	41·7	40·8
1954[1]	40·7	43·2	41·0	43·7	42·8	41·6	40·1
Filés et tissus de laine 1950	48·5	46·5	46·1	45·2	45·2	45·2	45·2
1951	46·0	48·1	45·4	45·6	45·6	45·6	45·6
1952	46·1	47·5	45·1	45·3	45·3	45·3	45·3
1953	46·3	46·6	45·7	42·2	..	..	42·2
1954[1]	44·2	45·9	45·3	42·5	..	..	42·3

[1] Les chiffres de 1954 comprennent les femmes et les hommes. [2] Sans Terre-Neuve.

19.—Conditions de travail des ouvriers de l'industrie manufacturière au 1er octobre 1950-1951 et au 1er avril 1953-1954

Source: Relevé annuel des conditions de travail, Division de l'économique et des recherches, ministère du Travail.

Détail	1er octobre 1950	1er octobre 1951	1er avril 1953	1er avril 1954
Nombre de travailleurs	**735,000**	**787,000**	**802,000**	**803,000**
	Pourcentage d'ouvriers			
Horaire hebdomadaire normal:				
40 heures et moins	29·4	35·8	43·3	52·8
Plus de 40 et moins de 44	9·5	13·4	15·3	13·9
44	13·5	11·5	10·1	7·7
45	18·8	16·7	15·4	12·5
Plus de 45 et moins de 48	3·1	2·3	2·0	1·7
48	19·5	14·4	9·6	7·2
Plus de 48	6·2	5·9	4·3	4·2
Travailleurs à la semaine de 5 jours	64·6	69·7	78·5	82·5[1]
Taux de surtemps:				
Travailleurs d'établissements payant plus que le taux normal après l'horaire quotidien ou hebdomadaire	90·8	92·1	93·4	..
Travailleurs d'établissements payant le taux normal majoré de moitié après horaire quotidien ou hebdomadaire	89·2	90·2	92·2	..
Taux différencié d'équipe:				
Travailleurs d'établissements à travail par équipe	64·4	65·2	71·0	..
Travailleurs d'établissements payant des taux différenciés d'équipe	..	..	66·2	..

Renvoi à la fin du tableau, p. 777.

19.—Conditions de travail des ouvriers de l'industrie manufacturière au 1er octobre 1950-1951 et au 1er avril 1953-1954—fin

Détail	1er octobre 1950	1er octobre 1951	1er avril 1953	1er avril 1954
	Pourcentage d'ouvriers			
Indemnité de vie chère ou relèvement de salaire d'après le coût de la vie:				
Travailleurs d'établissements où il y a indemnité de vie chère ou relèvement de salaire d'après le coût de la vie	18·1	34·0	30·0[2]	..
Primes de rendement:				
Travailleurs d'établissements où il y a des primes de rendement	27·9	26·0	28·0[2]	..
Fêtes légales payées:				
Travailleurs bénéficiant de fêtes légales payées	87·1	89·3	94·7	93·6
Travailleurs bénéficiant de:				
1 à 5 fêtes légales payées	21·1	19·4	17·0	17·2
6	18·9	15·5	14·5	13·1
7	10·7	9·9	12·6	11·3
8	30·6	37·8	41·4	43·4
Plus de 8	5·8	6·7	9·2	8·6
Vacances payées:				
Au moins une semaine	99·2	99·1	99·3	99·2
Une semaine	91·1	91·8	91·1	89·3
Après 1 an ou moins	89·2	89·3	87·3	85·8
Service non spécifié	1·9	2·5	3·8	3·5
Deux semaines	84·9	89·2	92·6	92·0
Après 1 an ou moins	12·3	14·2	14·9	15·5
2 ans	8·3	9·3	9·6	10·3
3 ans	11·5	16·2	22·5	25·5
5 ans	48·6	46·2	40·4	35·2
Autres	4·2	3·3	5·2	5·5
Trois semaines	39·3	45·5	50·8	53·6
Après 15 ans	14·3	19·5	28·8	36·9
Après 20 ans	8·1	12·1	10·9	6·9
Autres	16·9	13·9	11·1	9·8
Quatre semaines	2·3	2·3	4·0	5·0
Après 25 ans	2·2	2·0	3·3	4·1
Autres	0·1	0·3	0·7	0·9
Autres périodes de vacances	0·7	1·1	0·9	..
Fermeture pour vacances:				
Travailleurs d'établissements déclarant une période de fermeture	58·0	56·0	61·5	58·9
Travailleurs d'établissements déclarant une période de 2 semaines de fermeture	39·0	41·0	47·6	46·9
Rémunération minimum d'appel en service:				
Travailleurs d'établissements déclarant une rémunération minimum d'appel en service:				
Durant l'horaire normal	..	51·8	..	..
En dehors de l'horaire normal	..	53·5	..	..
Périodes de repos:				
Travailleurs d'établissements déclarant des périodes de repos	60·7	..	..	61·7
Travailleurs d'établissements accordant deux périodes de 10 minutes chacune	38·9	..	..	42·7
Périodes pour soins de toilette:				
Travailleurs d'établissements déclarant des périodes pour soins de toilette	45·2	..	..	..
Travailleurs d'établissements accordant deux périodes de 5 minutes chacune	19·8	..	..	..
Congés de maladie:				
Travailleurs d'établissements accordant des congés de maladie	17·5	..	12·7	..
Régime d'assurance collective maladie ou accident:				
Travailleurs d'établissements déclarant un régime d'assurance maladie ou accident	71·2	..	..	..

[1] Comprend un petit nombre d'employés d'établissements où alternent la semaine de 5 jours et celle de 5½ jours.
[2] 1er octobre 1952.

20.—Conditions de travail des employés de bureau de l'industrie manufacturière au 1er octobre 1950-1951 et au 1er avril 1953-1954—fin

Source: Relevé annuel des conditions de travail, Division de l'économique et des recherches, ministère du Travail.

Détail	1er octobre 1950	1er octobre 1951	1er avril 1953	1er avril 1954
Nombre d'employés	**138,000**	**160,000**	**183,000**	**196,000**
	Pourcentage d'employés			
Horaire hebdomadaire normal:				
Moins de 37 heures ½	20·3	20·9	19·4	21·0
37½	26·5	28·5	30·1	34·9
Plus de 37½ et moins de 40	15·0	17·3	19·1	15·0
40	21·7	20·5	21·2	21·0
Plus de 40	16·5	12·8	10·2	8·1
Employés à la semaine de 5 jours	69·7	75·9	84·1	88·5[1]
Rémunération du travail supplémentaire:				
Employés d'établissements déclarant:				
Rémunération en congés	..	..	11·8	..
Rémunération au taux du salaire normal	12·0	14·6	21·4	..
Rémunération à un taux plus élevé	11·2	14·7	21·1	..
Allocations pour repas[2]	47·9	..	41·4	..
Autres	..	..	2·1	..
Indemnité de vie chère ou relèvement de salaire d'après le coût de la vie:				
Employés d'établissements où il y a indemnité de vie chère ou relèvement de salaire d'après le coût de la vie	18·7	31·6	34·9[3]	..
Fêtes légales payées:				
Employés bénéficiant de fêtes légales payées	98·4	99·1	99·5	98·9
Employés bénéficiant de:				
1 à 6 fêtes légales	10·6	9·9	6·9	6·5
7	15·2	13·2	12·2	11·4
8	53·7	57·2	57·4	61·0
9	12·0	11·3	16·1	13·6
Plus de 9	6·9	7·5	6·9	6·4
Vacances payées:				
Au moins une semaine	99·2	99·7	99·7	99·8
Une semaine:				
Après une année ou moins	59·2	42·8	56·1	65·0
Service non spécifié	1·7	3·5	6·8	1·8
Deux semaines	94·9	96·9	97·7	96·0
Après 1 année	86·0	88·2	88·5	87·0
Après 2 ans	4·9	4·2	4·6	5·0
Après 3 ans	0·6	0·8	0·7	0·8
Après 5 ans	2·1	1·7	1·9	1·6
Autres	1·3	2·0	2·0	1·6
Trois semaines	48·3	54·6	60·6	63·8
Après 10 ans ou moins	3·2	4·1	4·0	5·4
Après 15 ans	16·7	23·1	32·1	43·4
Après 20 ans	11·8	14·7	14·5	7·2
Autres	16·6	12·7	10·0	7·8
Quatre semaines	2·1	2·5	4·4	5·5
Après 25 ans	1·9	2·1	3·2	4·2
Autres	0·2	0·4	1·2	1·3
Autres périodes de vacances	0·1	0·1	0·1	..
Congés de maladie:				
Employés d'établissements accordant des congés de maladie	93·2	..	93·7	..
Régime d'assurance collective maladie ou accident:				
Employés d'établissements déclarant un régime d'assurance-maladie ou accident	64·7	..	..	..
Assurance-vie collective:				
Employés d'établissements déclarant une assurance-vie collective	82·3	..	..	87·4
Caisse de pension:				
Employés d'établissements déclarant une caisse de pension	..	64·1	64·3	71·7

[1] Comprend un petit nombre d'employés d'établissements où alternent la semaine de 5 jours et celle de 5½ jours.
[2] Les allocations pour repas sont accordées parfois en sus d'autres rémunérations du travail supplémentaire; dans certains cas, elles en constituent la seule rémunération. [3] 1er octobre 1952.

Salaires agricoles.—Les salaires agricoles se sont élevés constamment ces dernières années. En 1952, ils ont, presque sans exception, dépassé le niveau de 1951 et ils ont encore augmenté en 1953. Toutefois, en 1954, les salaires ont généralement cessé d'augmenter ou ont même baissé dans la plupart des provinces.

Les renseignements sur les salaires agricoles sont communiqués par des correspondants agricoles établis dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve.

21.—Salaire moyen de la main-d'œuvre agricole (hommes) par jour et par mois, les 15 janvier, 15 mai et 15 août 1951-1954

NOTA.—Les chiffres à compter de 1940 figurent au tableau correspondant des éditions antérieures de l'*Annuaire*, à partir de celle de 1943-1944.

Province et année	15 janvier				15 mai				15 août			
	Par jour		Par mois		Par jour		Par mois		Par jour		Par mois	
	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Maritimes												
1951	3·80	4·60	74·00	108·00	4·00	4·90	90·00	116·00	4·40	5·30	89·00	118·00
1952	4·30	5·40	89·00	118·00	4·30	5·30	92·00	121·00	4·50	5·60	91·00	122·00
1953	4·30	5·20	86·00	114·00	4·30	5·30	87·00	115·00	4·60	5·50	85·00	118·00
1954	4·30	5·40	89·00	120·00	4·20	5·10	87·00	111·00	4·50	5·60	92·00	123·00
Québec												
1951	4·00	5·00	79·00	114·00	4·20	5·20	89·00	116·00	4·70	5·80	100·00	134·00
1952	4·70	5·70	96·00	129·00	4·60	5·70	95·00	132·00	5·10	6·20	101·00	136·00
1953	4·70	5·70	90·00	125·00	4·80	6·00	95·00	127·00	5·10	6·40	97·00	131·00
1954	4·60	5·90	93·00	128·00	4·60	5·80	91·00	125·00	4·80	6·00	94·00	127·00
Ontario												
1951	4·30	5·40	77·00	113·00	4·70	5·70	85·00	120·00	5·20	6·40	89·00	124·00
1952	4·70	5·90	87·00	121·00	4·80	5·90	88·00	121·00	5·40	6·60	91·00	124·00
1953	4·90	6·20	83·00	119·00	5·10	6·30	90·00	123·00	5·60	7·10	93·00	128·00
1954	4·90	6·20	84·00	118·00	5·00	6·20	87·00	118·00	5·40	6·80	88·00	125·00
Manitoba												
1951	3·90	5·20	69·00	102·00	4·80	6·00	96·00	129·00	5·90	7·20	104·00	141·00
1952	4·40	5·40	80·00	107·00	5·10	6·40	102·00	134·00	6·20	7·90	107·00	141·00
1953	4·50	5·50	76·00	108·00	5·30	6·90	105·00	140·00	6·00	8·10	110·00	141·00
1954	4·60	5·80	78·00	110·00	5·00	6·20	104·00	135·00	5·90	7·20	105·00	130·00
Saskatchewan												
1951	3·90	4·80	70·00	103·00	4·80	5·80	101·00	133·00	6·30	7·40	109·00	141·00
1952	4·10	5·30	75·00	114·00	5·40	6·60	113·00	146·00	7·30	8·30	119·00	151·00
1953	4·70	6·10	81·00	117·00	6·00	7·50	122·00	148·00	6·60	8·10	124·00	152·00
1954	4·90	6·10	80·00	111·00	5·80	7·50	118·00	145·00	5·90	7·50	120·00	148·00
Alberta												
1951	3·70	4·80	76·00	104·00	4·70	6·00	100·00	133·00	5·70	6·90	110·00	147·00
1952	4·50	5·50	91·00	125·00	5·70	6·90	112·00	145·00	7·00	8·10	118·00	155·00
1953	5·20	6·20	96·00	131·00	6·20	7·60	115·00	154·00	6·50	8·10	122·00	156·00
1954	5·50	6·80	97·00	135·00	5·70	7·30	115·00	148·00	6·10	7·40	117·00	152·00
Colombie-Britannique												
1951	6·30	7·60	90·00	141·00	5·70	7·00	105·00	142·00	6·40	7·20	112·00	140·00
1952	6·60	7·90	92·00	146·00	5·90	7·20	107·00	152·00	6·40	7·40	112·00	145·00
1953	6·80	8·60	110·00	146·00	6·12	7·90	108·00	160·00	5·75	7·00	110·00	146·00
1954	6·20	8·30	99·00	140·00	5·90	7·50	111·00	156·00	6·80	8·00	120·00	159·00
Total												
1951	**4·10**	**5·10**	**75·00**	**110·00**	**4·40**	**5·40**	**95·00**	**127·00**	**5·20**	**6·30**	**101·00**	**135·00**
1952	**4·60**	**5·70**	**86·00**	**121·00**	**4·90**	**6·00**	**101·00**	**135·00**	**5·60**	**6·70**	**105·00**	**139·00**
1953	**4·70**	**5·80**	**87·00**	**122·00**	**5·00**	**6·20**	**105·00**	**138·00**	**5·50**	**6·80**	**107·00**	**140·00**
1954	**4·60**	**5·90**	**88·00**	**122·00**	**4·80**	**6·00**	**102·00**	**133·00**	**5·10**	**6·40**	**106·00**	**139·00**

LE CHÔMAGE SAISONNIER AU CANADA*

Le problème du chômage saisonnier en est un dont souffre depuis longtemps l'économie canadienne et sur lequel se penchent de plus en plus les gouvernements, l'industrie et le travail. Le chômage saisonnier tient, au fond, aux conditions climatiques du pays, mais son incidence est accentuée par les habitudes des employeurs et des consommateurs, habitudes qui interviennent dans la production et l'écoulement des biens. Il est donc la conséquence d'un fait de la nature qui ne peut être changé ni supprimé, mais auquel il faut s'attaquer par un effort concerté en vue d'aviser à atténuer ses répercussions tant sur les industries intéressées que sur les travailleurs mis à pied.

Il y a, cela va de soi, d'autres genres de chômage. Le chômage généralisé, comme celui des années 1930, peut résulter directement d'une baisse de l'ensemble de l'activité économique du pays. D'autre part, il y a toujours des gens qui changent d'emploi, et les brèves périodes d'oisiveté que ces changements entraînent constituent le "chômage frictionnel". Le trait distinctif du chômage saisonnier est son retour périodique. Beaucoup d'établissements au Canada réduisent leur activité durant l'hiver ou ferment leurs portes à cause du froid, de la glace ou de la neige. En conséquence, le chômage, d'habitude au minimum en septembre, atteint une pointe extrême en hiver. Ainsi, au cours de l'hiver 1954–1955, le nombre de personnes sans emploi et en quête de travail a culminé à 401,000 au 1er mars; mais, le 1er juillet, il était descendu à 150,000. Cela se répète à divers degrés chaque année, comme l'indique le graphique ci-contre.

L'amplitude du chômage saisonnier dépend, en partie, du niveau général de l'activité économique. Pendant la seconde guerre mondiale, alors qu'il y avait pénurie de main-d'œuvre, le chômage saisonnier était minime mais à mesure que l'effort demandé à l'économie a diminué, il a augmenté sans cesse. De même, le nombre de personnes employées aux ouvrages saisonniers a augmenté au Canada d'une année à l'autre au cours de l'après-guerre, si bien que le chômage saisonnier en est venu à poser un problème social de plus en plus grave. Ainsi, le chômage saisonnier a fort augmenté au cours des hivers 1953–1954 et 1954–1955, alors que le niveau général de l'activité économique a fléchi. Il importe encore de retenir que le chômage saisonnier, comme tout autre genre de chômage, peut entraîner d'autre chômage. Les personnes en chômage tendent à restreindre leur consommation, ce qui réduit les ventes puis, en fin de compte, la production et le travail.

Genres de chômage saisonnier et leurs conséquences

Il existe deux genres bien distincts de chômage saisonnier, qui tiennent tous deux au climat. Le plus facile à déceler résulte de l'influence directe du climat sur la production. Il est évidemment impossible ou très difficile d'accomplir certains travaux en certaines saisons. Les cultivateurs du Canada, par exemple, ne peuvent pas, avec la meilleure volonté au monde, semer du blé en février. La glace paralyse la navigation en eaux intérieures au cours de l'hiver, et la pêche en eau salée devient très difficile par temps froid. Les conserveries doivent, il va sans dire, fonctionner surtout en été et en automne lors de la récolte des fruits et des légumes. D'autre part, l'exploitation des bois dans l'est du Canada est, en grande partie, une industrie propre à l'hiver et à l'automne, étant donné que le gel et la neige facilitent le transport en forêt et que le dégel du printemps, qui gonfle les cours d'eau, permet le flottage des billes.

Le second genre de chômage saisonnier est le propre des industries où la commercialisation, plutôt que la production même, dépend du climat ou de la période de l'année. Les habitudes d'achat des consommateurs canadiens font que le commerce de détail atteint

* Rédigé à la Section d'analyse de la main-d'œuvre, Division de l'économique et des recherches, ministère du Travail, Ottawa.

CHÔMAGE AU CANADA, 1946-1955

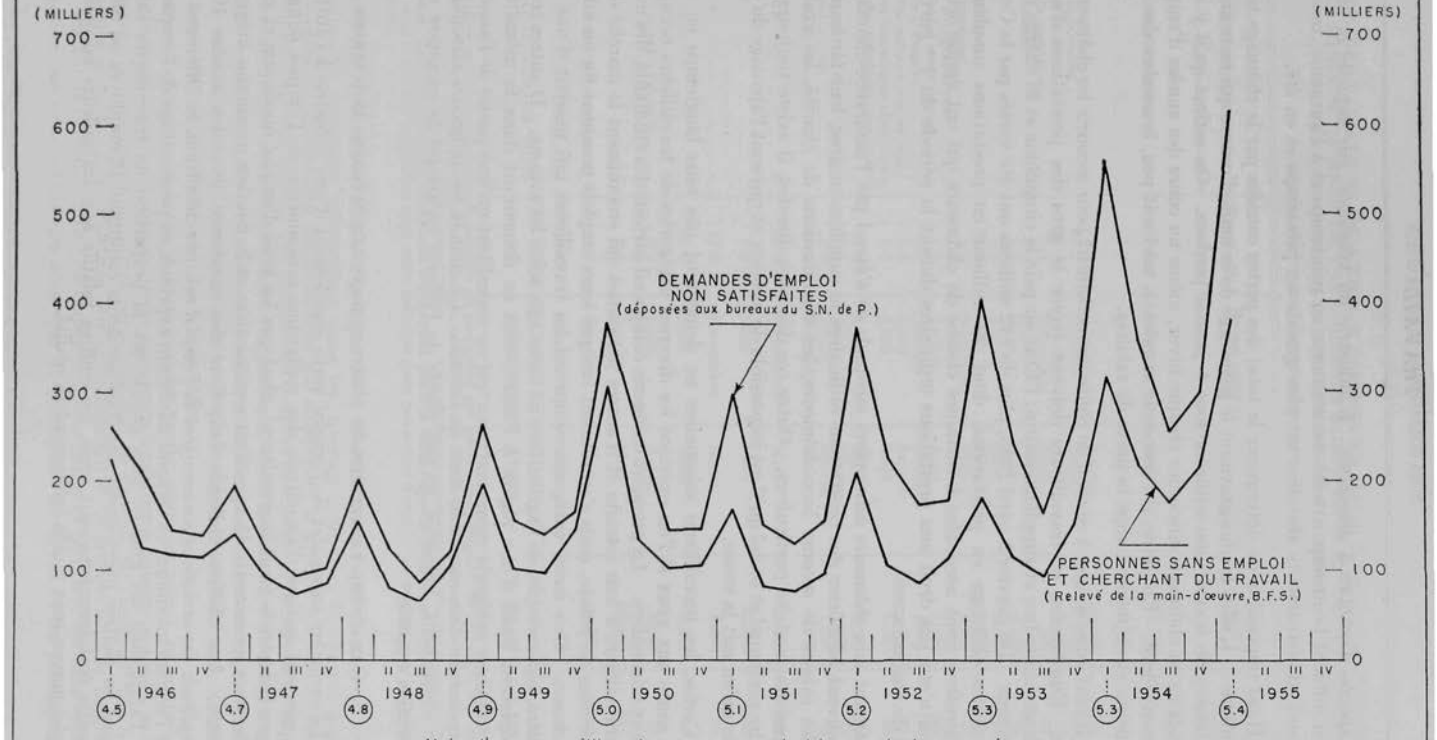

Main-d'œuvre en millions de personnes, premier trimestre de chaque année

son apogée d'octobre à décembre. L'industrie du vêtement, sur laquelle la mode et la saison influent beaucoup, atteint des sommets au printemps et à l'automne, tandis que la demande d'instruments aratoires est plus grande au printemps et en été.

Il est impossible de déterminer le total des pertes causées par le chômage temporaire périodique. L'effet le plus grave est le gaspillage de la main-d'œuvre qui reste ainsi oisive. Les heures de travail non utilisées sont à jamais perdues. On estime qu'il y a 250,000 Canadiens en chômage saisonnier chaque hiver, même au cours des années d'emploi généralement élevé. En outre, si l'économie se ralentit tant soit peu, le nombre des chômeurs augmente et en même temps la perte de salaires.

Il faut aussi songer à ce qu'il en coûte annuellement pour secourir les chômeurs saisonniers. Employeurs et travailleurs doivent payer le gros des prestations d'assurance-chômage ordinaires et supplémentaires; l'État en paie le cinquième et se charge de l'administration. De janvier à avril 1955, plus de 142 millions ont été versés par la Commission d'assurance-chômage en prestations, dont 29 millions en prestations supplémentaires; ces dernières sont accordées à certaines classes de chômeurs qui ont épuisé leurs droits ou qui n'ont pas droit aux prestations ordinaires durant la période du 1er janvier au 15 avril de chaque année.

Quant aux chômeurs saisonniers auxquels ne s'étend pas l'assurance-chômage et qui ne peuvent bénéficier des prestations ordinaires ni supplémentaires, leur fardeau retombe sur les caisses de secours aux chômeurs, les organisations de charité, les groupements confessionnels et les particuliers. Outre ces dépenses directes, il existe toujours des frais d'ordre personnel et social qu'il est impossible de mesurer et qui sont l'apanage du chômage, quelle qu'en soit la cause.

Certes, les travailleurs saisonniers ne demeurent pas tous longtemps en chômage. Cela saute aux yeux si l'on examine les diverses catégories de travailleurs occupés à des travaux saisonniers. La première catégorie comprend surtout des étudiants, des ménagères, des travailleurs à leur retraite et d'autres personnes qui envahissent le marché du travail en périodes de pointe, mais s'en retirent lorsque leurs emplois prennent fin ou à la rentrée des classes. Une autre catégorie comprend les travailleurs qui passent d'une industrie à l'autre, par exemple, de l'agriculture au forestage, selon les saisons. D'autres travailleurs se déplacent aussi d'une région à l'autre, tout en demeurant dans la même industrie. Une troisième catégorie comprend ceux qui ne travaillent qu'une partie de l'année et sont à la recherche d'un emploi le reste de l'année. Ce sont là les chômeurs saisonniers, mais ils ne constituent, toutefois, qu'une partie de l'effectif qu'atteint le caractère saisonnier de certains emplois.

Caractère saisonnier de l'emploi dans les diverses industries

Le caractère saisonnier de l'emploi varie grandement d'une industrie à l'autre. L'exposé qui suit indique l'amplitude des variations saisonnières de l'emploi dans tous les groupes industriels (sauf l'agriculture), ainsi que les mois d'emploi maximum et minimum, le nombre approximatif de travailleurs saisonniers et le nombre maximum moyen de travailleurs. Les chiffres indiqués sont tous des moyennes pour les années 1947–1951. L'*amplitude des variations saisonnières de l'emploi* est, par définition, la différence moyenne entre l'emploi maximum et l'emploi minimum exprimés en pourcentage de l'emploi moyen. Plus l'amplitude est grande, plus grande est la proportion de travailleurs saisonniers. Comme les chiffres proviennent des établissements comptant 15 employés ou plus et que les petits établissements sont omis, les chiffres relatifs aux travailleurs saisonniers et à l'emploi moyen sont plutôt inférieurs à la réalité.

AMPLITUDE DES VARIATIONS DE L'EMPLOI SAISONNIER, MOIS D'EMPLOI MAXIMUM ET D'EMPLOI MINIMUM, NOMBRE DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET EMPLOI MAXIMUM MOYEN DES GROUPES INDUSTRIELS NON AGRICOLES

(Tous les chiffres sont des moyennes pour 1947–1951)

Groupe industriel	Amplitude	Mois d'emploi maximum	Mois d'emploi minimum	Employés saisonniers[1]	Emploi maximum moyen
	%				
FORESTAGE (surtout abattage)	69·3	Décembre	Mai	55,100	105,600
MINES	3·7	Août	Mars	3,250	87,100
FABRICATION	4·0	Octobre	Janvier	20,900	1,044,800
Aliments et boissons	23·2	Octobre	Avril	27,700	134,700[2]
Tabac et produits	24·7	Février	Août	2,600	11,500
Produits du caoutchouc	2·9	Décembre	Août	600	21,100
Produits du cuir	5·6	Mars	Janvier	1,700	31,500
Textiles	4·6	Mars	Août	3,300	73,700
Vêtement	7·4	Avril	Août	6,900	97,000
Produits du bois	11·3	Août	Janv.-fév.	9,500	89,100
Produits du papier	7·0	Septembre	Mars	5,000	74,600
Industries polygraphiques	1·3	[3]	[3]	600	43,800
Produits du fer et de l'acier	1·1	Avril	Août	1,900	160,100
Matériel de transport	4·0	Octobre	Février	4,400	114,500
Produits des métaux non ferreux	1·6	Avril	Janvier	700	45,700
Appareils et fournitures électriques	2·1	Avril	Août	1,200	58,100
Produits des minéraux non métalliques	7·0	Août	Mars	1,700	25,600
Dérivés du pétrole et du charbon	6·1	Août	Février	600	10,300
Produits chimiques	2·6	Juillet	Janvier	1,200	46,000
Fabrications diverses	10·8	Décembre	Août	1,300	12,700
CONSTRUCTION	38·6	Septembre	Mars	73,600	223,500
TRANSPORTS	9·3	Août	Mars	22,300	250,800
ENTREPOSAGE	13·8	Novembre	Mars	2,000	15,900
COMMUNICATIONS	5·5	Août	Mars	2,500	47,000
SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE	9·8	Août	Avril	3,600	38,600
COMMERCE	9·4	Janvier	Mars	27,800	315,000
FINANCE, ASSURANCE, IMMEUBLE	1·1	Octobre	Mars	1,000	90,250
SERVICES	11·0	Août	Mars	8,600	82,900
TOUTES INDUSTRIES NON AGRICOLES	6·9	DÉCEMBRE	AVRIL	270,650	2,250,000[2]

[1] Ces chiffres ne représentent pas le nombre de personnes qui seront probablement en chômage saisonnier à quelque moment, parce que les travailleurs saisonniers ne tiennent pas tous à un emploi constant et certains peuvent passer d'une industrie à une autre (voir texte p. 782). [2] Ce chiffre ne représente pas la somme des chiffres de tous les groupes, parce que l'emploi maximum n'intervient pas à la même époque dans tous les groupes. [3] La courbe de l'emploi est trop irrégulière dans cette industrie pour permettre d'établir un maximum et un minimum bien déterminés.

Les chiffres ci-dessus relatifs aux groupes de la Classification type n'indiquent certes pas l'étendue des variations saisonnières dans les diverses industries de chaque groupe, puisque l'emploi élevé dans une des industries qui composent le groupe souvent neutralise le faible emploi dans une autre. Les graphiques ci-après indiquent la mesure dans laquelle dix-huit des industries canadiennes, hors l'agriculture, dont le caractère saisonnier est le plus marqué connaissent des variations saisonnières de l'emploi; le premier montre l'amplitude des variations saisonnières dans chacune des industries; le second donne le nombre de travailleurs saisonniers dans les mêmes industries.

Certaines industries, en dépit de leurs grandes variations saisonnières, ne contribuent pas proportionnellement au chômage parce que leurs travailleurs saisonniers sont surtout des étudiants, des ménagères ou autres personnes qui, en général, ne cherchent pas à travailler l'année durant. Les industries qui appartiennent à ce groupe sont le commerce de détail, les hôtels et restaurants, les conserveries de fruits et légumes, certains secteurs de l'extraction des non-métalliques ainsi que de l'industrie du tabac et ses produits.

EMPLOI SAISONNIER

AMPLITUDES MOYENNES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

1947 — 1951

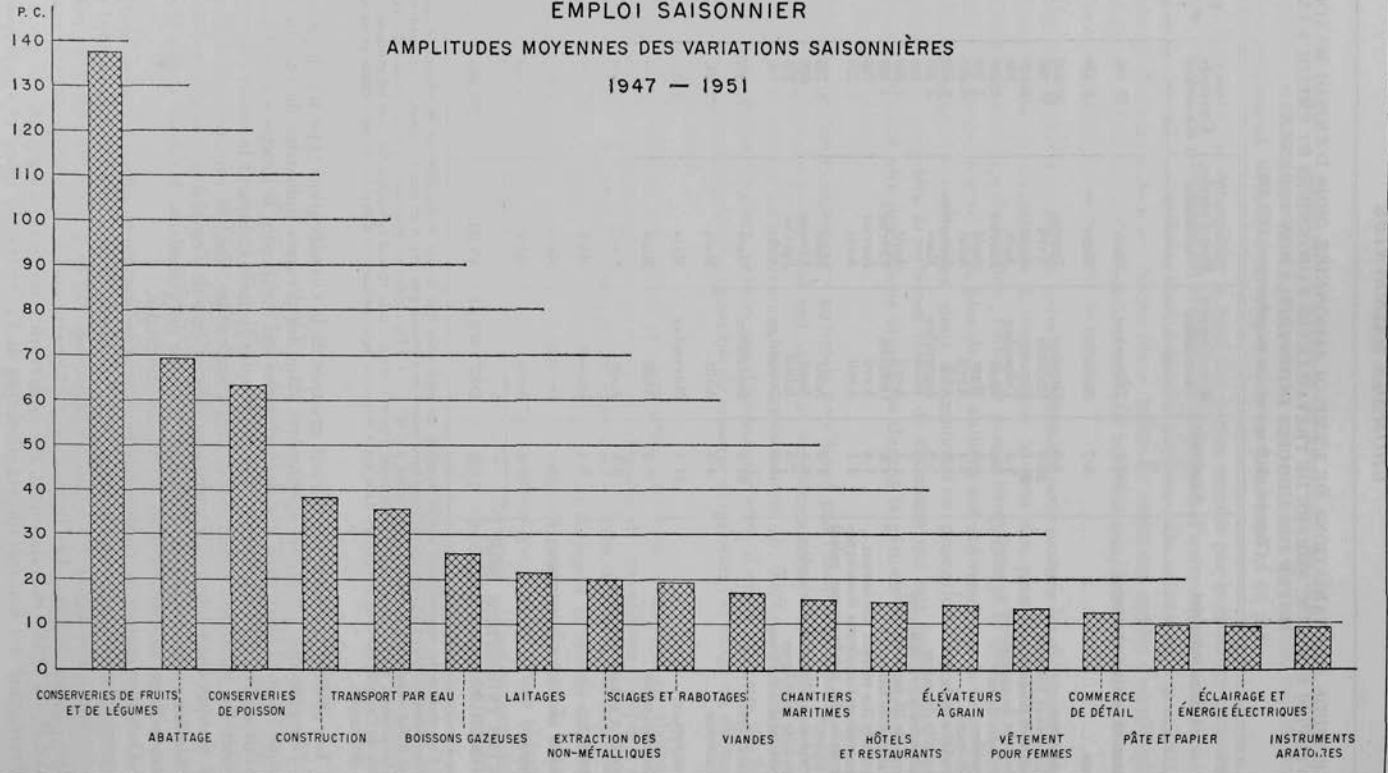

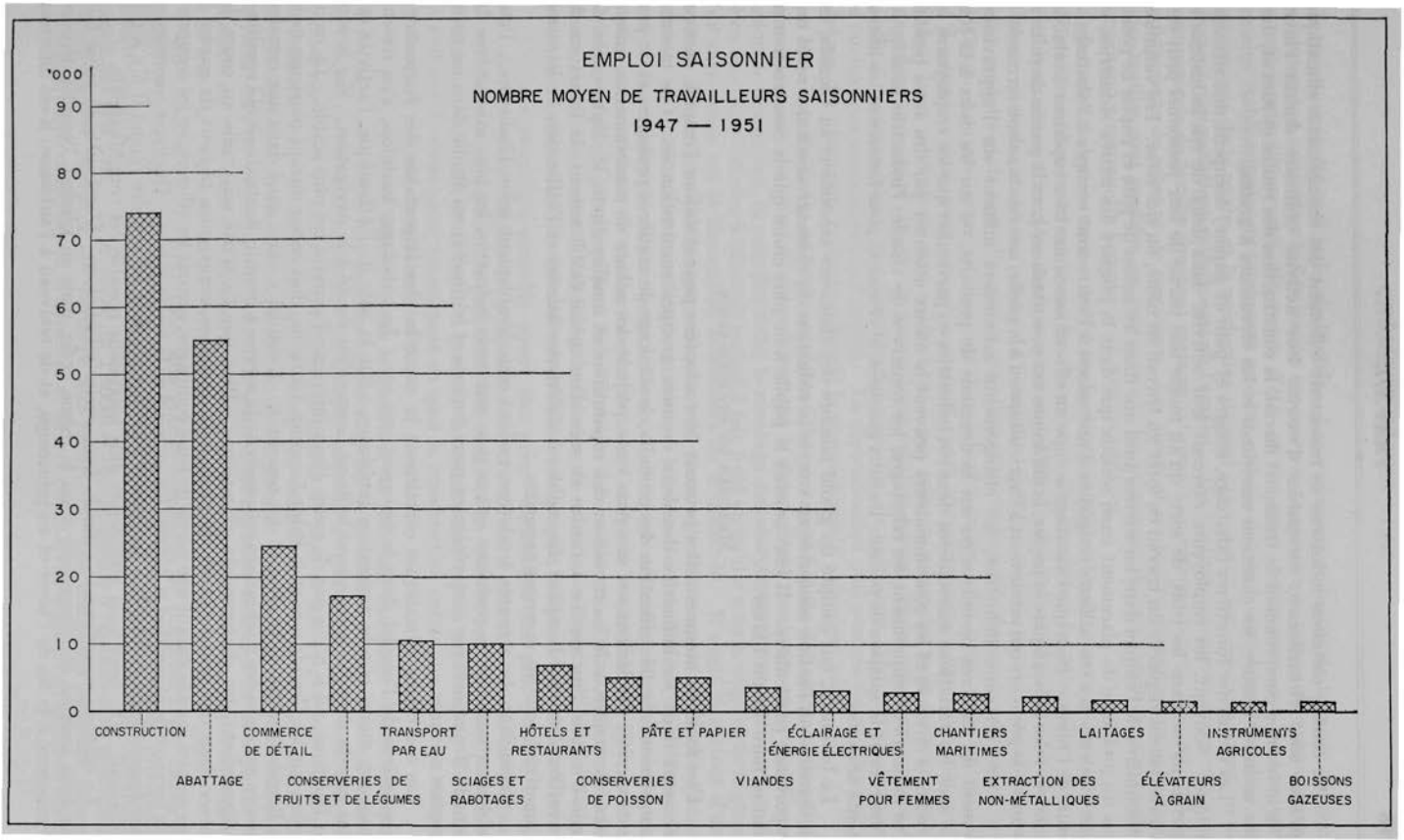
EMPLOI SAISONNIER
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS
1947 — 1951
'000
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
CONSTRUCTION
ABATTAGE
COMMERCE DE DÉTAIL
CONSERVERIES DE FRUITS ET DE LÉGUMES
TRANSPORT PAR EAU
SCIAGES ET RABOTAGES
HÔTELS ET RESTAURANTS
CONSERVERIES DE POISSON
PÂTE ET PAPIER
VIANDES
ÉCLAIRAGE ET ÉNERGIE ÉLECTRIQUES
VÊTEMENT POUR FEMMES
CHANTIERS MARITIMES
EXTRACTION DES NON-MÉTALLIQUES
LAITAGES
ÉLÉVATEURS À GRAIN
INSTRUMENTS AGRICOLES
BOISSONS GAZEUSES

Par contre, certaines industries se ressentent tellement des changements climatiques qu'elles sont virtuellement incapables d'exercer leur activité ordinaire durant l'hiver. Ces industries comprennent le transport fluvial, la construction des routes et rues et, dans une moindre mesure, les chantiers maritimes et les élévateurs à grains.

Les industries forestières (abattage, sciages et pâte et papier) occupent une situation unique. Souvent, les employeurs exercent leur activité dans deux de ces industries et parfois même dans les trois, de sorte qu'au moins une partie de leur personnel peut être régulièrement déplacée du travail en forêt au travail en usine, ou *vice versa*. Les variations saisonnières de l'emploi dans les scieries ainsi que dans les usines de pâte et papier ne posent pas un problème de placement aussi sérieux que dans la plupart des autres industries, vu que plusieurs des travailleurs congédiés d'une saison à l'autre sont occupés à l'abattage au cours de l'hiver. Bien que l'abattage occupe un effectif saisonnier bien supérieur à celui des scieries et des usines à pâte et papier, la différence est constituée en grande partie de cultivateurs et de pêcheurs qui retournent à l'agriculture ou à la pêche, une fois la saison terminée.

Dans certaines industries, les changements saisonniers influent sur l'approvisionnement de matières premières ou sur la demande de produits, ou sur les deux à la fois. Ce sont les variations saisonnières dans ces industries en particulier que les employeurs, les syndicats ouvriers et les consommateurs peuvent le mieux atténuer par des actes positifs. Ces industries comprennent les rabotages, les conserves de viande, l'industrie laitière, les conserves et la salaison de poisson, les eaux gazeuses, le vêtement pour femmes et les instruments aratoires.

Le bâtiment, qui compte un grand nombre des chômeurs saisonniers au Canada, est un domaine où l'action concertée en vue de la réduction du chômage saisonnier revêt une importance particulière. Il faut amener le public à ne plus croire que la construction ne peut se faire durant l'hiver.

Mesures de stabilisation

Une foule de mesures utiles peuvent être adoptées pour stabiliser l'emploi, particulièrement dans les industries des deux derniers groupes susmentionnés. Ces mesures comprennent: la diversification des produits, le stockage de matières premières et de produits ouvrés, l'étalement sur une plus vaste période des achats de consommation saisonniers, la remise à la morte-saison des réparations et améliorations, le déplacement de main-d'œuvre d'un service à l'autre au sein d'un même établissement, la formation de travailleurs en vue d'emplois disponibles à différentes saisons et l'utilisation de la saison d'inactivité pour les vacances annuelles.

Cependant, les mesures à adopter varient considérablement selon l'industrie. Pour en donner une idée, le problème qui se pose aux trois industries les plus saisonnières du Canada (transports par eau, vêtement pour femmes et bâtiment) est étudié dans les paragraphes suivants.

Les conditions climatiques constituent la cause la plus importante des fluctuations saisonnières de l'emploi dans le *transport par eau*. Le cabotage, toutefois, s'en ressent beaucoup moins que la navigation intérieure. Sur la côte de l'Atlantique, l'activité est plus grande dans les ports quand le Saint-Laurent est fermé à la navigation. Sur la côte du Pacifique, où il n'y a pas de cours d'eau intérieur, l'activité est plus stable. La navigation sur les Grands lacs et le Saint-Laurent, toutefois, doit cesser durant plusieurs mois de l'année à cause de la glace et des tempêtes. L'emploi y varie aussi dans une certaine mesure par suite des fluctuations saisonnières du service à fournir, fluctuations qui résultent indirectement des changements climatiques. Bien que l'activité soit nulle au cours de l'hiver dans une grande partie de l'industrie, certaines compagnies tâchent de garder à leur emploi l'année durant une partie de leurs équipages, surtout les officiers, en les occupant aux travaux de réparation et d'entretien au cours de la morte-saison. Quelques compagnies encouragent leurs employés à accumuler leurs congés pour les prendre quand il n'y a pas de travail. On peut ainsi retarder le plus longtemps possible les congédiements.

Le *vêtement pour femmes* connaît deux cycles saisonniers. L'embauchage ne se fait pas dans tous les établissements selon le même cycle, mais en général, l'emploi dépasse la moyenne à la fin de l'hiver et au printemps, et de nouveau à l'automne; il est inférieur

à la moyenne en été et à la fin de l'année. Les variations annuelles de la mode obligent les fabricants à concentrer la fabrication sur une courte période de temps et le changement des vêtements d'hiver aux vêtements d'été, et *vice versa*, influe aussi sur la demande. Certains établissements ne fabriquent que sur commande: les commandes dépendent des changements de la mode, et la production dépend des commandes; cela occasionne, naturellement, des variations saisonnières de l'emploi. Les fluctuations saisonnières des approvisionnements de textiles touchent certains fabricants de vêtements pour femmes, surtout les fabricants de robes et de costumes. Les tissus et les teintes varient suivant la mode et les textiles sont modifiés en conséquence; les fabricants doivent produire en vitesse, ce qui tend à restreindre l'emploi à de courtes périodes.

Les mesures prises en vue de réduire le chômage saisonnier dans cette industrie visent surtout à accroître la demande en période creuse. En distribuant les échantillons plus tôt et en encourageant les détaillants à commander leur marchandise plus tôt, on a réussi à atténuer quelque peu les variations de l'emploi. Certains établissements lancent de nouveaux produits et de nouvelles modes afin d'accroître la demande durant la période creuse, tandis que d'autres "poussent" la vente dans la morte-saison. En outre, on se sert parfois de la période creuse pour former la main-d'œuvre inexpérimentée. Quelques fabricants vendent leurs produits au prix coûtant, ou à peu près, au cours des mois durant lesquels ils seraient autrement obligés de fermer leurs établissements. Si les acheteurs en gros et en détail commandaient leur marchandise plus tôt, ils aideraient l'industrie à atténuer les fluctuations saisonnières de l'emploi. La diversification plus poussée des produits et le stockage des vêtements ordinaires durant la morte-saison y aideraient aussi.

La saison d'activité du bâtiment s'étend du printemps à la fin de l'automne, la pointe venant au cours de l'été. C'est en hiver que le chômage est maximum parce que l'excavation, le briquetage, la pose des toits, le montage des charpentes d'acier et le coulage du béton sont plus difficiles à effectuer quand il fait froid ou qu'il y a de la neige et de la glace. Une autre cause est la fluctuation saisonnière de la demande. Il s'agit là surtout d'une question d'habitude, car les gens associent le travail de construction au temps chaud, même si les matériaux et les méthodes modernes le permettent en hiver. On utilise maintenant bon nombre de moyens pour atténuer le chômage saisonnier dans cette industrie, le plus commun étant de monter la charpente et l'extérieur avant l'hiver. Puis, grâce à l'éclairage et au chauffage, on peut finir l'intérieur durant l'hiver. De nouvelles méthodes, comme l'usage de bâches et l'addition de chlorure de calcium au ciment et l'emploi d'équipement perfectionné tels les réchauffeurs de sable et de gravier, facilitent le travail en hiver.

Certains avantages accordés quant aux prix,—diminution des prix pour le travail effectué en hiver ou maintien des prix, même si le travail coûte plus cher,—ont aussi de bons effets. Le chômage saisonnier peut aussi être réduit si les travaux sont mis en adjudication en automne et en hiver de façon à pouvoir les commencer tôt au printemps. En outre, on s'efforce de déterminer exactement en quoi la construction coûte plus cher en hiver et d'aviser aux moyens de réduire l'écart.

Le gouvernement fédéral étudie le problème du chômage saisonnier depuis quelques années déjà. En 1953, une enquête approfondie sur la question a été menée à la demande du Conseil de l'effectif national. Le Comité national de placement, par l'entremise des comités régionaux et locaux, s'est renseigné auprès de plus de 600 employeurs de 18 des industries les plus saisonnières sur les causes des variations de l'emploi chez eux et des moyens employés ou recommandés en vue de les réduire. La Division de l'économique et de recherches du ministère du Travail a analysé les réponses obtenues et en a publié les résultats en 1954 dans une brochure, *Le chômage saisonnier au Canada*, parue en anglais et en français. Quelque 24,000 exemplaires en ont été distribués à travers le pays.

Au cours de l'hiver 1954–1955, une grande campagne de publicité a été menée au moyen d'émissions radiophoniques et d'imprimés ainsi que de conférences prononcées devant des groupes patronaux et syndicaux, campagne à laquelle 154 comités consultatifs locaux ont pris part. Le ministre du Travail et des dirigeants d'organisations patronales, industrielles et ouvrières ont participé aux émissions. Les ministères fédéraux passent leurs contrats de construction, d'entretien et de réparation à l'automne et au début de l'hiver

de manière à augmenter l'emploi en hiver. Quand cela est possible, ils commandent matières et fournitures de façon à assurer plus de travail durant l'hiver. Certains gouvernements provinciaux ont aussi adopté des mesures analogues, et des groupements patronaux, commerciaux et syndicaux collaborent à des programmes visant à accroître l'emploi durant la morte-saison.

Grâce à ces mesures et à des campagnes de renseignement et de publicité, il est certain que les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et le public peuvent continuer à travailler avec succès à la réduction, d'une part, du gaspillage de ressources humaines et autres durant l'hiver et, d'autre part, à obvier à la nécessité d'aider de diverses façons les chômeurs.

Section 5.—Assurance-chômage

La loi de l'assurance-chômage, entrée en vigueur le 1er juillet 1941, s'applique à tous les employés sauf les suivants: employés dans des industries ou des occupations déterminées comme l'agriculture, la pêche, les forces armées, les services permanents des administrations fédérales, provinciales et municipales, le service domestique privé, les infirmières en service particulier; certains directeurs-employés de sociétés; les travailleurs employés autrement qu'à l'heure, à la journée ou à la pièce s'ils touchent plus de $4,800 par année et (sauf consentement de la Commission d'assurance-chômage) les techniciens et professionnels à l'emploi des hôpitaux et institutions de bienfaisance sans but lucratif. Toute personne rémunérée à l'heure, à la journée ou à la pièce (y compris un taux de parcours) est assurée quel que soit le montant de son gain, de même que tout employé touchant $4,800 ou moins par année et rémunéré à la semaine, au mois ou à l'année.

Caisse d'assurance-chômage.—Patrons et employés versent une part égale à la Caisse. L'État contribue pour un montant égal au cinquième des contributions réunies des patrons et des employés, et assume les frais d'administration. Du 1er juillet 1941 au 31 mars 1955, patrons et employés ont versé $1,400,136,620 à la Caisse et le gouvernement fédéral, $280,033,508. L'intérêt et les bénéfices réalisés sur la vente de titres s'élèvent à $172,090,658 et les amendes, à $219,248. Le revenu global est donc de $1,852,480,034.

Les premières prestations ont été payables le 27 janvier 1942. Le total des prestations versées jusqu'au 31 mars 1955 s'est élevé à $1,011,787,717, ce qui laisse un solde de $840,692,317 en caisse. Les réserves de la Caisse sont placées en obligations du gouvernement fédéral; le 31 mars 1955, la valeur au pair des obligations en portefeuille s'établissait à $840,448,000.

CONTRIBUTIONS ET PRESTATIONS HEBDOMADAIRES EN VERTU DE LA LOI D'ASSURANCE-CHÔMAGE, EN VIGUEUR LE 2 OCTOBRE 1955

Gain	Contributions hebdomadaires[1]		Coupure du timbre[2]	Moyenne des contributions hebdomadaires	Prestations hebdomadaires[3]	
	du patron	de l'employé			Assuré sans personne à sa charge	Assuré ayant une personne à sa charge
	cents	cents	cents	cents	$	$
Moins de $9[4]	8	8	16	Moins de 20	6	8
$ 9 à $14.99	16	16	32	20 et moins de 27	9	12
$15 à $20.99	24	24	48	27 et moins de 33	11	15
$21 à $26.99	30	30	60	33 et moins de 39	13	18
$27 à $32.99	36	36	72	39 et moins de 45	15	21
$33 à $38.99	42	42	84	45 et moins de 50	17	24
$39 à $44.99	48	48	96	50 et moins de 54	19	26
$45 à $50.99	52	52	1.04	54 et moins de 58	21	28
$51 à $56.99	56	56	1·12	58 à 60	23	30
$57 ou plus	60	60	1·20			

[1] La contribution hebdomadaire se fonde sur le gain réel de la semaine, sans égard au nombre de jours durant lequel le gain a été acquis. [2] Les timbres d'assurance-chômage réunissent les contributions du patron et de l'employé. [3] Taux calculés d'après la moyenne des contributions hebdomadaires des 30 dernières des 104 semaines qui précèdent la réclamation. Depuis le 2 octobre 1955, le réclamant doit compter au moins 30 contributions hebdomadaires durant les 104 semaines qui précèdent la réclamation pour avoir droit aux prestations; 8 des contributions doivent intervenir dans les 52 dernières semaines. (Ces périodes de 104 semaines et de 52 semaines peuvent être prolongées dans certaines circonstances.) [4] Les employés qui gagnent moins de $9 par semaine ne reçoivent que la moitié d'un timbre de 32 cents (8 cents de l'employeur et 8 cents de l'employé).

La durée des prestations dépend des contributions: une semaine de prestations pour deux semaines de contributions au cours des 104 dernières semaines et maximum de 36 semaines. Le taux des prestations est déterminé suivant la moyenne des contributions au cours des 30 dernières semaines. Aucune prestation n'est payée durant une période de prestation avant un délai d'attente équivalant à une pleine semaine de prestation.

Plusieurs causes de déchéance du droit aux prestations sont prévues: la perte d'emploi pour cause de différend ouvrier auquel l'assuré participe ou est directement intéressé; le refus d'accepter un emploi approprié; l'internement de l'assuré dans une prison ou une institution soutenue par les deniers publics; le refus de suivre un cours d'instruction ou de formation si l'assuré est avisé de le faire; le fait d'habiter ailleurs qu'au Canada, sauf prescription contraire. Si l'employé est congédié pour cause d'inconduite, quitte son emploi volontairement, sans raison valable, ou refuse un emploi approprié, il peut être frappé de déchéance pendant six semaines.

Des prestations saisonnières sont payables du 1er janvier au 15 avril à certains réclamants qui ont épuisé leurs prestations ou qui n'ont pas versé suffisamment de contributions pour avoir droit aux prestations normales.

22.—Assurés en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, par groupe industriel et sexe, 1953 et 1954

NOTA.—Les chiffres ne comprennent que les assurés ayant échangé un livret d'assurance-chômage ou en ayant reçu un pour la première fois en avril. Il s'agit donc d'une estimation, basée sur un échantillon de 10 p. 100, du nombre de personnes ayant un emploi assurable le 1er avril.

Groupe industriel	1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture	**1,590**	**610**	**2,030**	**630**
Forestage et abatage	**71,470**	**1,700**	**53,760**	**1,430**
Pêche, chasse et piégeage	**320**	**—**	**70**	**40**
Mines, carrières et puits de pétrole	**88,340**	**2,570**	**92,230**	**3,030**
Extraction des métaux	50,280	1,130	51,120	1,170
Combustibles	23,470	720	25,750	930
Extraction des non-métalliques	8,260	150	8,730	210
Carrières, argilières et sablières	2,490	50	2,540	40
Prospection	3,840	520	4,090	680
Fabrication	**896,490**	**284,170**	**875,430**	**268,020**
Aliments et boissons	98,110	33,780	98,170	33,330
Tabac et ses produits	3,310	4,570	3,240	4,750
Produits du caoutchouc	16,680	5,470	14,770	4,820
Produits du cuir	18,490	13,670	16,320	11,860
Produits textiles (sauf vêtement)	41,980	25,330	35,780	20,660
Vêtements (textiles et fourrures)	37,460	78,120	32,970	70,120
Produits du bois	87,810	8,710	81,000	8,030
Produits du papier	64,790	11,620	67,680	11,680
Industries polygraphiques	35,200	15,440	35,260	15,910
Produits du fer et de l'acier	164,440	19,380	149,600	17,770
Matériel de transport	148,180	13,420	152,680	12,610
Produits des métaux non ferreux	49,950	6,950	45,420	7,600
Appareils et fournitures électriques	52,040	21,150	52,750	22,590
Produits des non-métalliques	25,640	3,270	25,400	3,060
Dérivés du pétrole et du charbon	10,670	960	11,980	930
Produits chimiques	32,490	11,780	36,380	12,340
Industries manufacturières diverses	16,250	10,550	16,030	9,960
Construction	**193,070**	**6,800**	**175,400**	**6,580**
Entrepreneurs généraux	132,760	3,980	111,380	3,220
Entrepreneurs spécialisés (sous-entrepreneurs)	60,310	2,820	64,020	3,360
Transports, entreposage et communications	**295,570**	**48,290**	**276,340**	**51,970**
Transports	267,740	15,880	245,320	16,490
Entreposage	11,120	1,610	12,350	1,690
Communications	16,710	30,800	18,670	33,790
Services d'utilité publique	**30,180**	**4,130**	**32,060**	**4,740**

22.—Assurés en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, par groupe industriel et sexe, 1953 et 1954—fin

Groupe industriel	1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Commerce	**303,280**	**191,360**	**321,820**	**200,450**
De gros	108,670	35,260	116,670	38,710
De détail	194,610	156,100	205,150	161,740
Finance, assurance et immeuble	**43,670**	**67,360**	**46,270**	**71,460**
Services	**196,560**	**151,680**	**192,650**	**152,820**
Sociaux ou publics	13,150	16,580	14,610	17,680
Gouvernementaux	89,110	33,090	81,930	30,460
Récréatifs	9,640	5,990	9,450	5,990
Commerciaux	23,030	17,550	24,840	19,570
Personnels	61,630	78,470	61,820	79,120
Non spécifié	**6,840**	**2,050**	**17,330**	**4,650**
Réclamants	**215,230**	**47,350**	**308,840**	**71,060**
Total, toutes industries	**2,342,610**	**808,070**	**2,394,230**	**836,880**

23.—Personnes établissant des années de prestation, années de prestations terminées, jours indemnisés au titre des années de prestation terminées et somme des prestations versées au titre de ces années, par province, 1953 et 1954

Province	1953				1954			
	Personnes établissant des années de prestation	Années de prestation terminées	Jours indemnisés au titre des années de prestation terminées	Somme des prestations versées au titre des années de prestation terminées[1]	Personnes établissant des années de prestation	Années de prestation terminées	Jours indemnisés au titre des années de prestation terminées	Somme des prestations versées au titre des années de prestation terminées[1]
				$				$
Terre-Neuve	22,418	18,908	1,133,424	3,663,564	22,992	24,366	1,706,256	5,821,566
Île-du-Prince-Édouard	4,046	3,826	265,068	728,634	4,378	4,478	341,134	995,759
Nouvelle-Écosse	44,472	38,418	2,280,650	6,829,767	40,822	47,106	3,049,890	9,773,395
Nouveau-Brunswick	36,424	35,988	2,262,366	6,839,860	36,816	39,978	2,848,184	8,993,363
Québec	294,454	263,880	16,150,436	47,412,324	314,756	313,002	22,010,850	66,900,326
Ontario	259,792	233,528	12,066,924	35,816,470	343,988	284,126	18,996,876	59,171,052
Manitoba	34,852	31,612	2,098,940	6,032,049	41,052	37,892	2,758,438	8,255,521
Saskatchewan	17,432	15,472	940,270	2,777,865	24,500	19,606	1,339,914	4,142,058
Alberta	39,752	30,534	1,620,386	4,982,045	50,416	42,924	2,652,272	8,533,015
Colombie-Britannique	98,868	98,518	5,841,724	18,507,090	105,054	104,258	6,821,272	21,994,364
Total	**852,610**	**770,684**	**44,660,188**	**133,589,668**	**984,774**	**917,736**	**62,525,086**	**194,580,419**

[1] Ces chiffres sont établis suivant le taux quotidien de prestation autorisé au moment où l'année de prestation est établie et suivant le nombre de jours de prestation payés au cours de l'année de prestation.

24.—Nombre d'années de prestation terminées en 1953 et 1954, suivant le nombre de jours de prestation

Jours de prestation	1953	1954	Jours de prestation	1953	1954	Jours de prestation	1953	1954
0	91,180	70,364	105-109	10,688	16,620	215-219	1,294	2,122
1- 4	28,086	27,670	110-114	9,336	14,752	220-224	1,164	1,858
5- 9	32,042	32,858	115-119	8,180	13,030	225,229	1,178	1,730
10- 14	28,680	29,550	120-124	7,296	11,588	230-234	1,144	1,848
15- 19	27,952	27,780	125-129	6,422	10,422	235-239	984	1,576
20- 24	26,598	26,938	130-134	5,528	9,236	240-244	1,020	1,552
25- 29	25,544	24,752	135-139	5,006	8,582	245-249	1,038	1,486
30- 34	25,048	25,240	140-144	4,366	7,574	250-254	912	1,572
35- 39	45,934	50,678	145-149	3,908	6,732	255-259	904	1,396
40- 44	35,368	39,970	150-154	3,398	6,182	260-264	892	1,300
45- 49	35,108	40,876	155-159	3,306	5,522	265-269	1,008	1,280
50- 54	34,304	40,518	160-164	2,928	5,094	270-274	992	1,436
55- 59	33,094	39,780	165-169	2,418	4,864	275-279	938	1,296
60- 64	30,628	39,282	170-174	2,308	4,206	280-284	978	1,372
65- 69	28,356	36,974	175-179	2,162	3,856	285-289	1,074	1,428
70- 74	25,830	34,576	180-184	1,976	3,456	290-294	1,056	1,398
75- 79	23,310	31,770	185-189	1,928	3,404	295,299	1,110	1,592
80- 84	21,096	29,464	190-194	1,700	2,994	300 ou plus	3,232	3,898
85- 89	19,014	26,474	195-199	1,660	2,816			
90- 94	16,776	24,068	200-204	1,590	2,738			
95- 99	14,604	21,066	205-209	1,388	2,392			
100-104	12,394	18,902	210-214	1,328	2,166	**Total**	**770,684**	**917,736**

25.—Années de prestation terminées en 1953 et 1954 et jours indemnisés au titre de ces années de prestation, selon le taux quotidien de prestation autorisée et les personnes à charge

Taux quotidien de prestation et personnes à charge	1953		1954	
	Années de prestation terminées	Jours indemnisés	Années de prestation terminées	Jours indemnisés
Avec personnes à charge	**368,308**	**22,076,192**	**438,728**	**30,867,850**
$0·80	76	4,502	64	6,024
$1·25	518	41,826	436	34,050
$1·70	1,022	73,118	—	—
$2·00	1,464	115,802	2,254	175,546
$2·15	2,818	184,420	—	—
$2·50	3,820	298,610	5,944	477,566
$2·60	9,576	584,544	—	—
$3·00	11,636	857,088	18,542	1,411,774
$3·05	51,520	2,840,358	—	—
$3·50	156,666	8,972,238	109,860	7,983,680
$4·00	129,192	8,103,686	301,628	20,779,210
Sans personnes à charge	**402,376**	**22,583,996**	**479,008**	**31,657,236**
$0·70	314	20,430	226	14,874
$1·00	3,980	230,680	3,178	211,008
$1·35	10,630	504,346	—	—
$1·45	14,258	883,054	23,802	1,475,074
$1·70	19,414	937,558	—	—
$1·80	24,560	1,547,484	46,518	2,952,958
$2·05	29,454	1,473,208	—	—
$2·15	36,754	2,345,140	72,822	4,777,132
$2·40	61,628	2,928,998	—	—
$2·50	75,290	4,687,934	154,636	10,280,264
$2·70	49,548	2,372,304	—	—
$2·85	76,547	4,652,860	177,826	11,945,926
Total	**770,684**	**44,660,188**	**917,736**	**62,525,086**

26.—Années de prestation terminées en 1953 et 1954, jours indemnisés au titre de ces années de prestation et années de prestation terminées, selon l'âge du réclamant

Groupe d'âge	1953				1954			
	Années de prestation terminées	Jours indemnisés au titre des années de prestation terminées	Années de prestation terminées		Années de prestation terminées	Jours indemnisés au titre des années de prestation terminées	Années de prestation terminées	
			Périmées	Épuisées			Périmées	Épuisées
Moins de 20 ans	37,014	1,444,648	18,584	18,430	46,116	2,142,228	18,648	27,468
20 - 24 ans	137,368	6,535,834	97,698	39,670	162,812	9,587,586	102,918	59,894
25 - 29 "	118,752	6,094,904	88,568	30,184	142,636	9,058,402	97,346	45,290
30 - 34 "	94,956	4,917,320	70,828	24,128	117,738	7,439,934	80,130	37,608
35 - 39 "	77,696	4,118,432	56,062	21,634	91,102	5,863,974	60,682	30,420
40 - 44 "	69,474	3,757,308	49,408	20,066	88,228	5,831,008	57,106	31,122
45 - 49 "	59,952	3,429,448	41,996	17,956	72,312	4,981,194	45,840	26,472
50 - 54 "	51,394	3,156,684	34,454	16,940	60,786	4,376,950	37,518	23,268
55 - 59 "	38,900	2,627,500	24,732	14,168	44,200	3,421,388	25,928	18,272
60 - 64 "	31,462	2,484,766	18,440	13,022	34,326	3,012,110	18,514	15,812
65 - 69 "	28,886	3,394,474	14,942	13,944	29,814	3,820,282	13,740	16,074
70 ou plus	16,704	2,245,920	7,606	9,098	17,532	2,359,278	7,012	10,520
Non spécifié	8,126	452,950	5,678	2,448	10,134	630,752	7,278	2,856
Total, tous âges	**770,684**	**44,660,188**	**528,996**	**241,688**	**917,736**	**62,525,086**	**572,660**	**345,076**

27.—Années de prestation terminées en 1954 et jours indemnisés au titre de ces années de prestation, selon le groupe industriel et l'âge du réclamant

Groupe industriel	Années de prestation terminées			Jours indemnisés		
	Âgés de moins de 25 ans	Âgés de 25-59 ans	Âgés de 60 ans ou plus	Âgés de moins de 25 ans	Âgés de 25-59 ans	Âgés de 60 ans ou plus
Agriculture	**1,074**	**2,928**	**356**	**61,782**	**208,974**	**31,208**
Forestage et abatage	**21,486**	**61,986**	**5,668**	**1,196,284**	**3,798,930**	**447,136**
Pêche, chasse et piégeage	**104**	**704**	**76**	**5,524**	**47,614**	**6,614**
Mines, carrières et puits de pétrole	**5,016**	**25,466**	**3,362**	**226,202**	**1,392,510**	**336,390**
Extraction des métaux	2,032	8,198	790	110,954	564,610	107,920
Combustibles	2,220	14,220	2,136	75,264	627,938	187,652
Extraction des non-métalliques	300	1,364	178	17,228	86,112	18,512
Carrières, argilières et sablières	288	1,272	212	15,376	89,236	18,300
Prospection	176	414	46	7,380	24,614	4,006
Fabrication	**85,658**	**225,358**	**25,496**	**4,807,470**	**14,380,640**	**3,010,090**
Aliments et boissons	10,892	23,578	3,378	577,888	1,505,822	380,266
Tabac et ses produits	546	1,376	146	40,320	111,916	19,324
Produits du caoutchouc	1,922	4,412	260	102,316	231,062	34,408
Produits du cuir	4,264	7,664	1,056	215,890	454,964	98,212
Produits textiles (sauf vêtements)	10,118	22,266	1,852	605,658	1,409,498	214,606
Vêtements (textiles et fourrures)	13,516	33,576	3,192	707,410	2,092,430	305,958
Produits du bois	9,218	27,380	4,710	494,774	1,682,414	475,218
Produits du papier	3,388	8,796	1,114	188,102	545,264	184,894
Industries polygraphiques	1,882	3,192	676	95,976	220,712	104,298
Produits du fer et de l'acier	8,732	33,598	3,778	547,902	2,235,656	485,366
Matériel de transport	10,528	35,898	3,036	627,474	2,232,356	356,390
Produits des non-ferreux	1,670	3,940	388	102,584	310,896	66,984
Appareils et fournitures électriques	3,448	7,240	446	198,060	479,950	80,446
Produits des non-métalliques	2,050	4,582	534	113,642	298,988	66,688
Dérivés du pétrole et du charbon	150	458	100	7,372	32,794	21,912
Produits chimiques	1,328	3,678	428	78,192	279,922	70,208
Fabrications diverses	2,006	3,724	402	103,910	255,996	44,912
Construction	**28,058**	**124,608**	**15,000**	**1,641,048**	**8,466,794**	**1,307,824**
Entrepreneurs généraux	20,546	101,210	12,570	1,228,048	7,002,554	1,092,246
Entrepreneurs spécialisés (sous-entrepreneurs)	7,512	23,398	2,430	413,000	1,464,240	215,578

27.—Années de prestation terminées en 1954 et jours indemnisés au titre de ces années de prestation, selon le groupe industriel et l'âge du réclamant—fin

Groupe industriel	Années de prestation terminées			Jours indemnisés		
	Âgés de moins de 25 ans	Âgés de 25–59 ans	Âgés de 60 ans ou plus	Âgés de moins de 25 ans	Âgés de 25–59 ans	Âgés de 60 ans ou plus
Transports, entreposage et communications	**17,484**	**48,888**	**7,664**	**1,054,002**	**3,434,728**	**1,234,560**
Transports	15,524	45,202	7,244	938,750	3,132,876	1,223,058
Entreposage	530	1,624	266	30,754	118,906	36,708
Communications	1,430	2,062	154	84,498	182,946	24,794
Services d'utilité publique	**1,182**	**3,524**	**692**	**66,330**	**270,636**	**108,897**
Commerce	**25,880**	**53,986**	**7,244**	**1,407,424**	**3,887,010**	**922,232**
De gros	6,032	15,542	2,018	312,298	1,068,928	268,868
De détail	19,848	38,444	5,226	1,095,126	2,818,082	655,364
Finance, assurance et immeuble	**2,720**	**4,460**	**1,022**	**131,656**	**346,752**	**149,934**
Services	**19,370**	**62,308**	**14,778**	**1,078,194**	**4,536,068**	**1,558,178**
Sociaux ou publics	1,136	5,032	1,432	55,250	366,956	159,382
Gouvernementaux	5,570	21,192	6,482	355,518	1,566,376	645,274
Récréatifs	1,166	3,176	1,108	62,364	230,330	113,210
Commerciaux	1,004	3,186	886	52,170	210,430	96,730
Personnels	10,494	29,722	4,870	552,892	2,161,976	543,582
Non spécifié	**896**	**2,786**	**314**	**53,898**	**202,194**	**29,706**
Total, toutes industries[1]	**208,928**	**617,002**	**81,672**	**11,729,814**	**40,972,850**	**9,191,670**

[1] Le total des années de prestation terminées est effectivement de 917,736 puisqu'il y a 10,134 années de prestation où les réclamants n'ont pas indiqué leur âge; sur ces 10,134 années, 630,752 jours furent indemnisés de sorte que le total des jours indemnisés au titre des années de prestation terminées se chiffre par 62,525,086.

28.—Années de prestation terminées en 1953 et 1954 et jours indemnisés au titre de ces années, selon le groupe professionnel

Groupe professionnel	1953		1954	
	Années de prestation terminées	Jours indemnisés	Années de prestation terminées	Jours indemnisés
Gérants	5,886	430,668	6,672	536,662
Professionnels	5,030	298,036	6,392	423,722
Commis aux écritures	50,906	3,217,318	59,682	4,338,714
Transports	68,822	4,157,250	83,354	5,745,506
Communications	4,802	343,196	5,796	454,550
Commerce	37,292	2,305,376	43,708	3,028,418
Finance	352	21,000	414	24,542
Services (autres que professionnels)	62,414	4,415,132	73,202	5,811,286
Personnels (autres que domestiques)	*26,854*	*1,863,282*	*32,754*	*2,551,972*
Domestique	*24,888*	*1,658,876*	*28,260*	*2,089,568*
De sécurité	*9,330*	*808,772*	*10,692*	*1,064,670*
Autres	*1,342*	*84,202*	*1,496*	*105,076*
Agriculture	3,486	214,806	4,378	315,710
Pêche, piégeage et abatage	65,604	3,492,056	64,520	3,923,422
Pêche et piégeage	*982*	*66,552*	*948*	*60,954*
Abatage (y compris forestage)	*64,622*	*3,425,504*	*63,572*	*3,862,468*
Mines	18,482	958,778	27,080	1,528,868
Fabrication et mécanique	162,972	8,064,692	209,064	13,411,974
Éclairage et énergie électriques et mécaniciens de machines fixes	12,854	830,910	14,610	1,104,038
Construction	88,980	5,235,060	106,620	7,244,706
Manœuvres	173,704	10,125,730	200,940	13,864,960
Non spécifié	9,098	550,180	11,304	768,008
Total, toutes professions	**770,684**	**44,660,188**	**917,736**	**62,525,086**

Service de placement.—Subordonnément à la loi de 1940 sur l'assurance-chômage, la Commission d'assurance-chômage dirige un service gratuit de placement. Le 1er août 1941, la Commission a pris en charge les bureaux publics de placement qui fonctionnaient depuis plus de vingt ans en vertu d'une entente fédérale-provinciale et en a ajouté d'autres dans toutes les provinces, sauf Québec. Lorsque la Commission a établi ses propres bureaux dans la province de Québec, le gouvernement provincial a fermé un certain nombre des siens.

29.—Demandes d'emploi, emplois offerts et emplois procurés par les bureaux de placement, 1945-1954, et par province, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres provinciaux de 1920 à 1951 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents, à partir de 1926. Le total des années 1920-1937 figure à la page 797 de l'édition de 1938; celui de 1938, à la page 839 de l'édition de 1939, et celui des années 1939-1944, à la page 719 de l'édition de 1951.

Année et province		Demandes inscrites		Emplois offerts		Emplois procurés	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1945		1,855,036	661,948	1,733,362	687,886	1,095,641	397,940
1946		1,464,533	494,164	1,335,200	567,331	624,052	235,360
1947		1,189,646	439,577	1,060,134	476,643	549,576	220,473
1948		1,197,295	459,332	794,207	391,385	497,916	214,424
1949		1,295,690	494,956	652,853	373,837	464,363	219,816
1950		1,500,763	575,813	800,611	363,711	559,882	230,920
1951		1,541,208	623,467	943,773	387,795	655,933	262,305
1952		1,781,689	664,485	865,152	444,926	677,777r	302,730r
1953		1,980,918	754,358	822,852	466,310	661,167	332,239
1954		2,129,110	840,877	665,029	423,291	545,452	316,136
Terre-Neuve	1952	33,341	2,282	6,419	586	5,203r	410r
	1953	39,421	2,669	2,551	628	2,980	433
	1954	42,179	2,621	4,218	788	2,963	375
Île-du-Prince-Édouard	1952	8,780	4,298	4,942	3,612	4,073r	2,749r
	1953	9,989	5,003	4,561	4,296	4,101	3,331
	1954	9,848	4,601	3,987	3,753	3,296	2,721
Nouvelle-Écosse	1952	75,374	20,738	29,472	13,548	27,137r	9,862r
	1953	81,892	23,114	25,016	13,914	24,050	10,984
	1954	77,882	22,196	20,526	10,943	17,755	8,410
Nouveau-Brunswick	1952	79,552	20,223	34,145	10,794	27,303r	7,903r
	1953	87,215	22,333	29,450	10,356	23,269	7,765
	1954	89,348	20,991	30,701	8,716	25,940	6,433
Québec	1952	509,560	161,995	232,625	114,688	179,286r	72,458r
	1953	574,921	195,365	223,266	121,627	174,902	84,972
	1954	579,429	210,770	171,987	104,845	134,556	74,838
Ontario	1952	560,228	240,034	296,160	154,032	233,234r	105,670r
	1953	648,590	266,441	303,191	164,076	245,080	114,088
	1954	752,356	301,452	231,994	134,868	191,771	97,949
Manitoba	1952	91,090	47,685	47,856	33,158	34,740r	22,318r
	1953	99,629	59,396	45,820	38,480	33,418	27,958
	1954	101,067	64,270	34,262	35,538	27,570	27,624
Saskatchewan	1952	56,703	23,744	41,467	18,653	29,906r	11,660r
	1953	62,808	24,610	39,689	18,079	30,279	11,540
	1954	71,509	29,097	34,721	15,957	28,516	10,847
Alberta	1952	111,219	45,934	82,990	39,054	63,066r	25,874r
	1953	124,261	49,750	69,813	35,546	55,662	24,499
	1954	137,287	53,546	54,814	32,507	44,328	22,367
Colombie-Britannique	1952	255,842	97,552	89,076	56,801	73,829r	43,826r
	1953	252,192	105,677	79,495	59,308	67,426	46,669
	1954	268,205	131,333	77,819	75,556	68,757	64,572

Section 6.—Formation professionnelle*

Le ministère du Travail, en vertu de la loi de 1952 sur la coordination de la formation professionnelle, collabore avec les provinces à encourager et à pousser la formation professionnelle au Canada; il partage avec les gouvernements provinciaux les frais d'établissement et de fonctionnement de différents genres d'écoles et de programmes de formation.

Le programme fédéral-provincial dans le cadre duquel s'inscrivent toutes les classes et les œuvres de formation est connu sous le nom de "Programme de formation professionnelle au Canada". Dans l'exécution du programme, le ministre du Travail bénéficie des avis et du concours du Conseil de la formation professionnelle qui est formé de représentants des gouvernements provinciaux, des employeurs, des travailleurs syndiqués et des autres corps intéressés. Les questions d'apprentissage, y compris la participation fédérale, relèvent du Comité de l'apprentissage qui fait rapport au ministre par l'intermédiaire du Conseil.

Tous les programmes de formation professionnelle sont mis en œuvre sous la direction immédiate ou sous la surveillance de la province intéressée et le gouvernement fédéral la rembourse de ses dépenses. Le gouvernement fédéral paie aux provinces tous les frais des classes ou des programmes de formation mis en œuvre pour le compte des ministères fédéraux, pour les forces armées ou pour d'autres organismes fédéraux. Dans les autres cas, il paie la moitié des dépenses, à concurrence des sommes votées à cette fin par le Parlement.

Il y a quatre accords fédéraux-provinciaux sur la nature et le chiffre des dépenses partagées à l'égard de différents genres de formation: l'accord sur l'aide aux écoles professionnelles, l'accord sur l'apprentissage, l'accord sur la formation professionnelle et l'accord sur les cours de formation professionnelle par correspondance.

Aide aux écoles professionnelles.—Des accords d'une durée de dix ans visant les écoles professionnelles ont été signés par neuf provinces en 1945, par Terre-Neuve en 1950 et par les Territoires du Nord-Ouest en 1954. Ces accords, expirés le 31 mars 1955, ont été prolongés d'un an en attendant la décision du gouvernement fédéral touchant sa ligne de conduite et les modalités à adopter en matière d'assistance. Les accords primitifs prévoyaient la dépense de 20 millions durant une période de dix ans pour les frais de fonctionnement des écoles professionnelles venant au-dessous de l'échelon universitaire et d'un montant de 10 millions pour aider à la construction et à l'équipement des écoles. Des fonds additionnels ont été prévus pour Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest. Le nouvel accord d'un an alloue pour les frais de fonctionnement un montant de $2,070,000 à distribuer aux provinces à raison de $10,000 à chacune, le reste étant réparti proportionnellement à la population de 15 à 19 ans compris.

Voici les montants versés aux provinces et aux territoires au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1955:

Province	*Allocation annuelle*[1]	*Province*	*Allocation annuelle*[1]
	$		$
Terre-Neuve	66,600	Saskatchewan	165,237
Île-du-Prince-Édouard	25,500	Alberta	147,600
Nouvelle-Écosse	121,003	Colombie-Britannique	140,700
Nouveau-Brunswick	89,800	Territoires du Nord-Ouest	3,366
Québec	638,100		
Ontario	597,500	TOTAL	2,029,522
Manitoba	34,116		

[1] Les provinces autres que Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest ont utilisé leur allocation totale.

* De plus amples renseignements sont donnés dans le rapport annuel *Division de la formation professionnelle au Canada*, publié sous forme de supplément du rapport annuel du ministère du Travail.

Formation d'apprentis.—Des accords d'une durée de dix ans commençant le 1er avril 1944 ont été signés par toutes les provinces, sauf le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard. Terre-Neuve a signé un accord en 1950 pour le reste des dix ans. Les accords ont été renouvelés pour une autre période de dix ans expirant le 31 mars 1964. Ils prévoient le partage, par moitié, des dépenses provinciales pour la formation des apprentis liés par contrat et inscrits au ministère du Travail au titre de la loi sur l'apprentissage de chaque province. Les apprentis reçoivent leur formation au travail même ainsi que dans des classes spécialement organisées, soit de plein temps et de jour soit à temps partiel et du soir ou de jour. Le 31 mars 1955, un total de 14,023 apprentis étaient inscrits. Voici les dépenses fédérales à cette fin pour l'année terminée le 31 mars 1955:

Province	*Paiement*	*Province*	*Paiement*
	$		$
Terre-Neuve	18,281	Alberta	207,937
Nouvelle-Écosse	54,789	Colombie-Britannique	55,252
Nouveau-Brunswick	44,427	Territoires du Nord-Ouest	799
Ontario	312,747		
Manitoba	67,902	TOTAL	839,014
Saskatchewan	76,880		

Cours de formation professionnelle.—Des accords, prévoyant le partage avec les provinces des frais de diverses œuvres de formation autres que l'enseignement donné normalement dans les écoles bénéficiant de l'accord sur l'aide aux écoles professionnelles, sont en vigueur depuis 1939. Les accords, mis au point en 1948 et expirés en 1954, ont été renouvelés pour une autre période de cinq ans, mais la disposition relative au partage de l'aide financière accordée aux étudiants d'université et aux infirmières stagiaires doit être renouvelée chaque année. Les conditions auxquelles est accordée une aide financière aux diverses œuvres sont énoncées dans des annexes formant partie de chaque accord. Ces annexes visent des classes spéciales de formation pour les membres des forces armées dont les frais sont entièrement acquittés par le Trésor fédéral, des classes pour les nouveaux employés des industries intéressant la défense dont le gouvernement fédéral paie 75 p. 100 des frais, des programmes de formation individuelle ou collective pour les anciens combattants et dont tous les frais sont remboursés, et des programmes spéciaux pour les employés des ministères fédéraux et dont les frais sont entièrement acquittés par le Trésor fédéral. De plus, les frais des genres suivants de classes sont partagés également entre les gouvernements fédéral et provinciaux: formation des personnes en chômage qui en ont besoin pour se préparer à un emploi accessible; réadaptation des invalides; classes de courte durée pour les jeunes ruraux; et programmes de formation pour les surveillants des établissements industriels. La dépense fédérale au titre de ces accords a totalisé $869,759 pour l'année terminée le 31 mars 1955.

Cours par correspondance.—En vertu des dispositions de l'accord sur les cours par correspondance, le gouvernement fédéral partage également avec les provinces les frais d'impression et de préparation des cours par correspondance. Ces cours, au nombre d'environ 100, doivent être approuvés par un comité composé des responsables provinciaux des cours par correspondance. Les cours sont accessibles aux étudiants de tout le pays aux mêmes conditions qu'aux étudiants de la province où les cours sont préparés. Une somme de $125,000 a été affectée en 1955 pour couvrir les dépenses d'une période de cinq ans. Des paiements sont versés aux provinces seulement au terme des cours approuvés. Les accords ont été prolongés d'une autre année financière pour permettre l'achèvement de cours non terminés et certaines mises au point.

Section 7.—Accidents du travail et indemnisation des accidentés

Sous-section 1.—Accidents mortels

Le ministère fédéral du Travail réunit depuis 1903 la statistique des accidents mortels survenus dans l'industrie. Il l'obtient des Commissions provinciales des accidents du travail, de la Commission des transports et d'autres services officiels, des correspondants et des journaux.

30.—Accidents mortels du travail, par industrie, 1952-1954

Industrie	Nombre			Pourcentage du total		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Agriculture	102	119	104	7·0	8·8	7·8
Abatage du bois	177	169	172	12·2	12·4	12·9
Pêche et piégeage	21	36	33	1·5	2·7	2·5
Mines, affinage des non-ferreux et carrières	212	188	209	14·6	14·0	15·7
Fabrication	236	250	212	16·3	18·1	15·9
Construction	247	229	239	17·0	16·9	18·0
Énergie et éclairage électriques	43	35	26	3·0	2·5	2·0
Transports et services d'utilité publique	254	181	198	17·5	13·4	15·0
Commerce	48	61	55	3·3	4·5	4·1
Finance	1	4	5	0·1	0·3	0·2
Services	108	87	79	7·5	6·4	5·9
Total	**1,449**	**1,359**	**1,330**	**100·0**	**100·0**	**100·0**

Causes des accidents mortels.—En 1954, 346 des 1,330 accidents mortels ont été causés par des objets en mouvement, 65 par la chute d'arbres et de branches, 41 par la chute ou le vol d'objets dans des mines ou carrières, 37 par des automobiles et des camions, et 33 par des éboulements et des effondrements. Les collisions, déraillements, bris, etc. ont causé 326 accidents mortels. Parmi ces accidents, 145 intéressaient des automobiles et des camions, 70 des embarcations, 54 des tracteurs, 28 des avions et 24 des chemins de fer. Les chutes et faux-pas ont causé 255 décès, dont 243 chutes d'un niveau à un autre, y compris 76 chutes dans une rivière, un lac, la mer ou un plan d'eau portuaire, 34 chutes en bas d'échafaudages et d'appontements, 28 chutes dans des puits, des excavations, etc., 23 chutes hors de bâtiments et en bas de toits ou de tours, et 15 chutes en bas d'une échelle ou dans un escalier. L'exposition aux poussières ou aux gaz a causé 93 décès; 84 ouvriers sont morts après avoir été pris dans des machines ou écrasés entre des pièces de machines ou d'autres engins. Les incendies, les températures extrêmes et les explosions ont causé 73 décès, le surmenage et les maladies professionnelles 71 et l'électrocution 64.

Sous-section 2.—Indemnisation des accidentés*

Toutes les provinces ont une loi qui assure l'indemnisation du travailleur victime d'un accident par suite et au cours de l'exercice de ses fonctions, ou atteint d'une maladie professionnelle déterminée, sauf s'il est immobilisé moins d'un certain nombre de jours. La législation de toutes les provinces prévoit un régime obligatoire de responsabilité collective de la part des employeurs. Pour assurer le versement de l'indemnité, chaque loi provinciale pourvoit à la création d'une caisse des accidents, administrée par la province, à laquelle les patrons sont tenus de contribuer selon un barème déterminé par la Commission des accidents du travail d'après les dangers que comporte l'industrie. Le travailleur que visent les dispositions de la loi n'a pas droit d'actionner son employeur pour blessures subies à l'ouvrage. En Ontario et au Québec, les autorités publiques, les compagnies de chemins de fer et de navigation, de même que les compagnies de téléphone et de télégraphe sont individuellement responsables de l'indemnisation telle qu'elle est déterminée par la Commission et payent une certaine proportion des frais d'administration. Une loi fédérale pourvoit à l'indemnisation des employés fédéraux victimes d'accidents, aux termes de la

* Pour plus amples renseignements, voir la brochure *L'indemnisation des accidentés du travail au Canada; Lois provinciales comparées*, publiée par le ministère du Travail.

loi de la province où l'employé travaille habituellement. Les marins non visés par une loi provinciale des accidents du travail ont droit à l'indemnisation en vertu de la loi de 1946 sur l'indemnisation des marins marchands.

Les soins médicaux sont fournis gratuitement aux ouvriers de toutes les provinces durant leur immobilisation. Une indemnité est payable dans toutes les provinces aux ouvriers qui contractent le charbon ou qui sont atteints d'arsenicisme, de saturnisme, dihydrargyrisme et de phosphorisme. En certaines circonstances, on indemnise aussi les ouvriers atteints de silicose. Les autres maladies indemnisables varient selon les industries de la province.

Portée des lois d'indemnisation des accidentés du travail.—Les lois n'ont pas toutes la même portée, mais s'appliquent en général à la construction, aux mines, à la fabrication, au forestage, aux transports et communications et aux services d'utilité publique. Les entreprises qui, d'habitude, n'emploient qu'un certain nombre d'ouvriers peuvent être exclues, sauf en Alberta et en Colombie-Britannique.

Prestations.—Chaque loi, sauf en Saskatchewan et en Alberta, prévoit que si, par suite d'invalidité, un travailleur n'est empêché de gagner plein salaire que pendant un certain nombre de jours n'atteignant pas en tout une période déterminée dite "période d'attente", il n'a pas droit à une indemnité à l'égard de la période de son invalidité; au Manitoba et en Colombie-Britannique, il ne touche aucune indemnité à l'égard des trois premiers jours de son invalidité. Lorsque l'invalidité se prolonge au delà du nombre de jours prescrit, l'indemnité est payable à compter de la date de l'accident. Les soins médicaux sont toujours acquittés à partir de cette date. En Saskatchewan et en Alberta, la période d'attente est d'une journée, c'est-à-dire que le travailleur n'est pas indemnisé s'il chôme seulement le jour où survient l'accident. Quand il est immobilisé pendant plus longtemps, l'indemnité lui est versée à partir du lendemain de l'accident. Dans les cas d'accidents mortels, l'indemnisation est la suivante:

Frais funéraires: $250 en Saskatchewan et en Colombie-Britannique; $200 à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Dans sept provinces, on alloue une autre somme pour le transport de la dépouille du travailleur.

Une veuve ou un veuf invalide (ou une mère adoptive, tant que les enfants n'ont pas atteint la limite d'âge) touchent une pension mensuelle de $75 en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, de $55 au Québec et de $50 à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta. En outre, une somme de $200 est payée en Ontario et au Québec et de $100 dans toutes les autres provinces.

Pour chaque enfant à la charge d'un parent ou d'une mère adoptive touchant une indemnité, il est payé $25 par mois en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, $20 en Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba, $15 dans l'Île-du-Prince-Édouard et $12 à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, et à concurrence de $110 à chaque famille dans l'Île-du-Prince-Édouard et de $130 en Nouvelle-Écosse.

A l'égard de chaque orphelin, il est versé une allocation mensuelle de $35 en Ontario et en Saskatchewan, de $30 en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, de $25 dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta (dans cette dernière province, un supplément maximum de $10 peut être accordé selon que le juge à propos la Commission) et de $20 à Terre-Neuve, et à concurrence de $100 par mois à chaque famille dans l'Île-du-Prince-Édouard et de $120 en Nouvelle-Écosse.

A l'exception des invalides, les paiements à l'égard des enfants ne sont pas continués au delà de 16 ans dans sept provinces, mais la Commission a le pouvoir de payer l'allocation jusqu'à l'âge de 18 ans si elle le juge à propos pour permettre à l'enfant de continuer ses études. Au Québec, la limite d'âge est 18 ans; au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, l'allocation est payée jusqu'à l'âge de 18 ans si l'enfant fréquente régulièrement l'école. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en

Saskatchewan et en Colombie-Britannique, les paiements à l'égard des enfants invalides sont continués jusqu'à leur rétablissement, mais les autres provinces ne font des paiements qu'à l'égard de la période de temps pendant lequel, d'après la Commission, l'ouvrier aurait contribué à leur entretien.

Quand les seules personnes à charge sont des personnes autres que l'épouse ou les enfants, toutes les lois portent que l'indemnité mensuelle doit être une somme raisonnable proportionnée à la perte pécuniaire et à concurrence de $100 en Ontario, de $85 en Alberta, de $75 en Colombie-Britannique et de $60 dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. En Colombie-Britannique, si l'ouvrier laisse des parents à sa charge ainsi qu'une épouse ou des orphelins, le maximum à payer à un parent ou aux parents est $75 par mois. L'indemnité aux personnes à charge autres que l'épouse ou les enfants est continuée seulement pendant le temps où, d'après la Commission, l'ouvrier aurait contribué à leur subsistance.

A l'exception de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, il existe dans chaque province un maximum à l'indemnité payable à l'ensemble des personnes à charge si l'ouvrier meurt. A Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, le maximum est les deux tiers du salaire de l'ouvrier; au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba, 70 p. 100; et dans l'Île-du-Prince-Édouard, 75 p. 100. En Ontario et en Saskatchewan, le maximum est la moyenne du salaire.

Toutefois, quel que soit le salaire du travailleur, l'indemnité ne doit pas être inférieure à certaines mensualités minimums. Au Québec, le minimum payable au conjoint ayant un enfant est $75 par mois, ou $95 s'il y a plus d'un enfant; au Manitoba, le minimum s'établit à $70 pour le conjoint et un enfant et à $90 pour plus d'un enfant; en Saskatchewan, le minimum est de $100 par mois pour le conjoint et un enfant et $115 pour deux enfants, plus $10 par mois pour chaque enfant additionnel. A Terre-Neuve, la veuve doit recevoir au moins $50 par mois et un supplément de $12 pour chaque enfant de moins de 16 ans à concurrence de $100. En Ontario, le minimum payable à la veuve est $75 par mois, avec supplément de $25 pour chaque enfant à concurrence de $150.

L'indemnité d'invalidité totale à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse consiste en un paiement périodique durant toute l'invalidité égal à 66⅔ p. 100 du salaire moyen; au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba, il est de 70 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, de 75 p. 100. Sauf au Nouveau-Brunswick, la loi fixe un minimum à payer dans le cas d'invalidité totale et définitive. Le minimum est de $15 par semaine dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et au Manitoba et de $25 en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. A Terre-Neuve, le minimum est de $65 par mois, en Nouvelle-Écosse, $85, et en Ontario, $100. Toutefois, dans toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, si le salaire moyen est inférieur au minimum, c'est le salaire moyen qui est payé. Pour l'invalidité partielle, l'indemnité est soit un pourcentage de la différence entre ce que gagnait l'accidenté avant et après l'accident, le taux du pourcentage étant le même que pour l'invalidité totale, soit le montant déterminé par la Commission d'après la diminution de capacité de gagner de l'accidenté. Dans toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, si la capacité de gagner est réduite de 10 p. 100 ou moins, une somme globale peut être versée.

Le salaire moyen sur lequel l'indemnité se fonde se borne à $4,000 au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, à $3,000 à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta et à $2,700 dans l'Île-du-Prince-Édouard. Si le salaire gagné au moment de l'accident est jugé peu satisfaisant comme base de calcul de l'indemnité, la Commission peut se fonder sur le salaire moyen d'une autre personne occupant un emploi analogue. L'indemnité versée aux travailleurs de moins de 21 ans peut s'accroître plus tard s'il appert que leur capacité de gagner aurait augmenté si l'accident ne s'était pas produit.

Le tableau **31** indique le nombre d'accidents industriels déclarés par chacune des provinces et les indemnités versées par les Commissions des accidents du travail de 1951 à 1954.

31.—Accidents industriels déclarés et indemnités versées par les Commissions des accidents du travail, 1951-1954

Année et province	Accidents industriels déclarés					Indemnités versées[2]
	Soins médicaux seulement[1]	Invalidité temporaire	Invalidité permanente	Mortels	Total	
						$
1951						
Terre-Neuve[3]	3,425	2,725	67	11	6,228	294,597
Île-du Prince Édouard	411	439	10	—	860	68,249
Nouvelle-Écosse	9,545	7,503	482	43	17,573	2,894,044
Nouveau-Brunswick	5,710	9,234	206	27	15,177	1,446,580
Québec	..	..	..	207	95,930	10,771,507[4]
Ontario	129,486	45,010	1,775	292	176,563	23,602,661[4]
Manitoba	11,249	5,577	349	37	17,212	1,748,161
Saskatchewan	6,711	6,812	135	18	13,676	1,802,224[5]
Alberta	20,312	14,754	636	102	35,804	4,112,149
Colombie-Britannique	40,268	26,023	1,513	184	67,988	12,337,916
Total	...	...	...	**921**	**447,011**	**59,078,088**
1952						
Terre-Neuve	5,466	4,065	125	19	9,675	707,391
Île-du-Prince-Édouard	424	446	11	1	882	68,674
Nouvelle-Écosse	10,236	6,886	539	63	17,724	3,037,854
Nouveau-Brunswick	5,571	8,463	205	28	14,267	1,447,602
Québec	..	..	..	312	97,177	12,399,980
Ontario	137,938	54,802	2,157	309	195,206	27,285,862[4]
Manitoba	11,351	5,522	337	36	17,246	1,889,415
Saskatchewan	7,491	6,939	112	37	14,579	2,096,720[5]
Alberta	23,803	14,895	730	92	39,520	4,875,011
Colombie-Britannique	42,855	25,551	1,391	240	70,037	14,333,874
Total	...	...	...	**1,137**	**476,313**	**68,142,383**
1953						
Terre-Neuve	5,630	3,972	114	16	9,732	776,322
Île-du-Prince-Édouard	479	516	10	—	1,005	87,548
Nouvelle-Écosse	9,732	6,565	519	39	16,885	3,109,587
Nouveau-Brunswick	5,328	7,353	227	20	12,928	1,466,152
Québec	..	..	..	191	93,306	12,961,048[4]
Ontario	143,467	55,992	2,198	319	201,976	29,712,305[4]
Manitoba	11,759	5,168	382	37	17,346	2,018,755
Saskatchewan	8,547	7,466	162	43	16,218	2,390,851[5]
Alberta	23,522	17,570	749	124	41,965	5,650,373
Colombie-Britannique	43,569	23,909	1,253	207	68,938	15,492,588
Total	...	...	...	**996**	**480,269**	**73,665,527**
1954						
Terre-Neuve	4,889	3,396	36	28	8,349	866,193
Île-du-Prince-Édouard	506	473	1	3	983	101,127
Nouvelle-Écosse	8,707	7,222	110	48	16,087	3,367,136
Nouveau-Brunswick	..	..	..	23	14,214	1,358,596
Québec	..	..	..	253	87,911	13,144,579[4]
Ontario	135,670	55,648	1,994	276	193,588	30,922,936[4]
Manitoba	11,454	5,034	372	51	16,011	2,178,874
Saskatchewan	9,399	8,677	237	501	8,363	2,913,167[5]
Alberta	22,922	16,679	749	102	40,452	5,976,276
Colombie-Britannique	42,488	23,230	1,175	192	67,085	16,136,921
Total	...	...	...	**1,026**	**463,043**	**76,965,805**

[1] Accidents exigeant des soins médicaux mais ne causant pas d'invalidité assez prolongée pour donner droit aux indemnités; la durée réglementaire diffère d'une province à l'autre. [2] Sont compris, sauf indication contraire, les paiements pour compenser les salaires perdus, les paiements pour soins médicaux, les frais d'hospitalisation et de réadaptation (les immobilisations non comprises), les pensions payées (non pas le total des pensions accordées) pour invalidité temporaire ou permanente. [3] La Commission des accidents du travail de Terre-Neuve est entrée en activité le 1er avril 1951. [4] Ne comprend pas les paiements des employeurs qui indemnisent directement leurs employés; ces employeurs relèvent de l'annexe II de la loi sur les accidents du travail de l'Ontario et du Québec. [5] Frais d'hospitalisation non compris.

Section 8.—Travailleurs visés par les conventions collectives

Le ministère du Travail dresse la statistique du nombre des travailleurs visés par des conventions collectives. Le tableau 32 donne le chiffre des principaux groupes industriels. La deuxième colonne indique le nombre des travailleurs visés par des conventions dont l'application est étendue en vertu de la loi sur la convention collective du Québec (voir section 1, sous-section 2, page 749).

Tout double emploi du nombre des travailleurs visés par des conventions collectives intervenues en vertu de cette loi et d'autres conventions est éliminé à la troisième colonne. Un tableau plus détaillé ainsi que des études concernant les conventions intervenues dans certaines industries peuvent être obtenus du ministère du Travail (Ottawa).

32.—Travailleurs visés par des conventions collectives, par industrie, 1953

Groupe industriel	Conventions (autres que celles de la colonne 2)	Conventions étendues en vertu de la loi de la convention collective du Québec	Total[1]
Agriculture	**34**	—	**34**
Forestage	**58,372**	—	**58,372**
Pêche	**7,800**	—	**7,800**
Mines (bocardage inclus), carrières et puits de pétrole	**61,842**	**40**	**61,882**
Extraction des métaux	32,876	—	32,876
Combustibles	19,765	—	19,765
Extraction des non-métalliques	7,237	40	7,277
Carrières, argilières et sablières	1,964	—	1,964
Fabrication	**666,129**	**90,252**	**713,766**
Aliments et boissons	67,333	1,731	68,894
Produits du tabac	5,908	—	5,908
Produits du caoutchouc	15,369	—	15,369
Produits du cuir	12,135	14,452	20,969
Produits textiles (sauf le vêtement)	37,731	1,657	38,843
Vêtements (textiles et fourrures)	53,832	42,386	71,328
Produits du bois	46,437	4,693	49,689
Produits du papier	59,878	3,055	61,391
Industries polygraphiques	21,610	6,862	23,658
Produits du fer et de l'acier	109,893	3,336	112,456
Matériel de transport	101,976	9,932	110,256
Produits des métaux non ferreux	33,897	351	34,248
Appareils et fournitures électriques	48,131	—	48,131
Produits des non-métalliques	17,579	1,172	18,206
Dérivés du pétrole et du charbon	9,122	—	9,122
Produits chimiques	18,819	625	18,819
Fabrications diverses	6,479	—	6,479
Construction	**97,922**	**98,367**	**192,250**
Transports, entreposage et communications	**308,203**	**8,406**	**310,289**
Transports	260,976	8,406	263,062
Entreposage	4,765	—	4,765
Communications	42,462	—	42,462
Services d'utilité publique	**28,328**	—	**28,328**
Commerce	**45,186**	**12,772**	**54,441**
Finance, assurance et immeuble	**1,474**	—	**1,474**
Service	**100,146**	**10,692**	**109,687**
Total	**1,375,436**	**220,529**	**1,538,323**

[1] Le double emploi des colonnes 1 et 2 est éliminé du total.

Section 9.—Le travail syndiqué au Canada*

Au début de 1955, les syndicats ouvriers comptaient 1,268,207 membres au Canada, soit à peu près autant qu'en 1954. Les syndicats figurent au tableau **35,** avec le nombre de leurs membres au 1er janvier 1955. A cette date, la majorité de ces syndicats étaient affiliés à un congrès central; les trois plus importants étaient le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le Congrès canadien du Travail et la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. L'*Annuaire* de 1955, pp. 837–838, donne un bref exposé de ces organisations.

Au congrès ouvrier tenu à Toronto du 23 au 27 avril 1956, l'union du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et du Congrès canadien du Travail a été décidée; elle s'est opérée le 1er mai 1956. De cette union est né le Congrès du Travail du Canada qui groupe dans une seule organisation plus d'un million de membres tout en maintenant les juridictions existantes des syndicats affiliés et leur situation en matière de négociations. Voici le préambule de la constitution du Congrès du Travail du Canada où sont exposées ses aspirations:

« Dédiée au fait que les travailleurs du Canada en tant que libres citoyens ont le droit d'assurer et de protéger leur bien-être mutuel et celui de leurs familles par tous les moyens légitimes, cette centrale autonome du travail est mise sur pied.

« Inhérente à ce fait est l'atteinte de ses objectifs économiques, sociaux et législatifs par l'organisation en unions libres des travailleurs canadiens, par la promotion et l'avancement de leurs intérêts dans tous les domaines des efforts communs en utilisant leur force, leurs capacités et leurs ressources collectives.

« Fondée pour contribuer à la réalisation des aspirations légitimes de ceux qui peinent pour gagner leur vie, cette organisation ne s'écartera pas de sa route dans son effort pour aider à la cause de la paix, de la liberté et de la sécurité pour tous les peuples.

« En tout temps, elle restera fidèle à son idéal élevé et à ses principes de justice sociale sur lesquels le mouvement du travail a été fondé.

« Inaltérablement opposée à la corruption et aux idéologies totalitaires sous toutes les formes, elle emploiera toutes les ressources en son pouvoir pour combattre ces maux partout où ils peuvent se trouver. Elle cherchera à éliminer la tyranie, l'oppression, l'exploitation, la faim et la peur aussi bien que la discrimination de race, de couleur, de croyance ou d'origine nationale.

« Avec la pleine conscience des lourdes responsabilités qu'elle assume, cette organisation accepte de porter un défi à l'avenir pour protéger et défendre les principes de la démocratie dans la vie économique, sociale et politique de la nation. »

La constitution du Congrès prévoit l'établissement d'un comité exécutif formé du président, du vice-président exécutif et du secrétaire-trésorier, d'un conseil exécutif composé des trois membres du comité exécutif et de 13 vice-présidents, et d'un bureau général qui comprend les membres du conseil et un des directeurs canadiens de chaque organisation affiliée. L'assemblée biennale est le corps chargé de formuler le programme du Congrès. Le conseil exécutif, qui doit se réunir au moins trois fois l'an, administre les affaires du Congrès entre les assemblées et le bureau général joue un rôle consultatif.

Le conseil exécutif a été autorisé à la dernière assemblée à négocier les conditions d'affiliation de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, du *One Big Union* et des membres canadiens du *United Mine Workers of America.*

* La publication annuelle du ministère du Travail, *Organisation du Travail au Canada,* donne des renseignements sur les syndicats.

33.—Effectif des syndicats du Canada, 1915-1955

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
1925	271,064	1935	280,648	1945	711,117
1926	274,604	1936	322,746	1946	831,697
1927	290,282	1937	383,492	1947	912,124
1928	300,602	1938	381,645	1948	977,594
1929	319,476	1939	358,967	1949	1,005,639
1930	322,449	1940	362,223	1951[1]	1,028,521
1931	310,544	1941	461,681	1952	1,146,121
1932	283,096	1942	578,380	1953	1,219,714
1933	285,720	1943	664,533	1954	1,267,911
1934	281,274	1944	724,188	1955	1,268,207

[1] Les chiffres de 1949 et des années antérieures sont arrêtés au 31 décembre; les chiffres de 1951, au 1er janvier.

34.—Effectif et succursales des syndicats au Canada, au 1er janvier 1954 et 1955

Organisme	1er janvier 1954		1er janvier 1955	
	Succursales	Effectif	Succursales	Effectif
Congrès des Métiers et du Travail du Canada[1]	3,471	596,004	3,598	600,791
Fédération américaine du Travail seulement	50	9,748	54	9,290
Congrès canadien du Travail[1]	1,424	360,782	1,532	361,271
Congrès d'organisation industrielle seulement	10	2,430	9	2,500
Confédération des Travailleurs catholiques du Canada	454	100,312	445	99,801
Fraternité internationale des cheminots (indépendante)	385	40,922	365	40,307
Syndicats internationaux, nationaux, régionaux et locaux non affiliés	631	157,713	670	154,247
Total	**6,425**	**1,267,911**	**6,673**	**1,268,207**

[1] Fusionnés depuis le 1er mai 1956; voir le texte, p. 802.

35.—Syndicats de 1,000 membres ou plus au Canada, au 1er janvier 1954 et 1955

Organisation	Effectif déclaré ou estimatif	
	1954	1955
Syndicats internationaux		
Automobile, Aircraft and Agricultural Implement Workers of America, International Union, United (CIO-CCT)	65,000	60,000
Bakery and Confectionery Workers' International Union of America (AFL-CMTC)	4,830	4,833
Barbers, Hairdressers, Cosmetologists and Proprietors' International Union of America, The Journeymen (AFL-CMTC)	1,586	1,714
Boilermakers, Iron Ship Builders, Blacksmiths, Forgers and Helpers, International Brotherhoods of (AFL-CMTC)	10,260	10,300
Bookbinders, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	2,596	2,788
Brewery, Flour, Cereal, Soft Drink and Distillery Workers of America, International Union of United (CIO-CCT)	4,200	4,500
Bricklayers, Masons and Plasterers' International Union of America (AFL-CMTC)	5,444	6,151
Bridge, Structural and Ornamental Iron Workers, International Association of (AFL-CMTC)	6,400	6,787

35.—Syndicats de 1,000 membres ou plus au Canada, au 1er janvier 1954 et 1955—suite

Organisation	Effectif déclaré ou estimatif	
	1954	1955
Syndicats internationaux—fin		
Building Service Employees' International Union (AFL-CMTC)	4,539	5,038
Carpenters and Joiners of America, United Brotherhood of (AFL-CMTC)	54,947	54,709
Cement, Lime and Gypsum Workers', International Union, United (AFL-CMTC)	2,760	2,705
Chemical Workers of America, United Gas, Coke and (CIO)	2,348	2,500
Chemical Workers' Union, International (AFL-CMTC)	11,500	12,500
Clothing Workers of America, Amalgamated (CIO-CCT)	13,000	15,000
Commercial Telegraphers' Union, the (AFL-CMTC)	4,367	4,502
Communications Workers of America (CIO-CCT)	2,425	2,700
Distillery, Rectifying and Wine Workers' International Union of America (AFL-CMTC)	3,300	3,300
Electrical, Radio and Machine Workers, International Union of (CIO-CCT)	10,000	15,000
Electrical, Radio and Machine Workers of America, United, (Ind.)	24,600	22,500
Electrical Workers, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	22,000	23,000
Engineers, International Union of Operating (AFL)	9,836	9,055
Fire Fighters, International Association of (AFL-CMTC)	6,800	7,325
Firemen and Oilers, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	3,000	2,200
Fur and Leather Workers' Union of the United States and Canada, International (Ind.)	7,500	4,000
Garment Workers of America, United (AFL-CMTC)	1,550	1,450
Garment Workers' Union, International Ladies' (AFL-CMTC)	14,554	13,736
Glass and Ceramic Workers of North America, United (CIO-CCT)	—	1,820
Hatters, Cap and Millinery Workers' International Union, United (AFL-CMTC)	1,500	3,500
Hod Carriers, Building and Common Labourers' Union of America, International (AFL-CMTC)	11,336	9,910
Hotel and Restaurant Employees' and Bartenders' International Union (AFL-CMTC)	12,001	11,768
Lithographers of America, Amalgamated (CIO-CCT)	1,864	1,912
Locomotive Engineers, Brotherhood of (Ind.)	8,025	8,149
Locomotive Firemen and Enginemen, Brotherhood of (Ind.)	9,298	8,856
Longshoremen's Association, Independent, International (CMTC)	6,000	6,500
Longshoremen's and Warehousemen's Union, International (CCT)	1,846	1,500
Machinists, International Association of (AFL-CMTC)	50,887	49,097
Maintenance of Way Employees, Brotherhood of (AFL-CMTC)	18,000	20,000
Meat Cutters and Butcher Workmen of North America, Amalgamated (AFL-CMTC)	1,100	1,450
Metal Workers' International Association, Sheet (AFL-CMTC)	4,464	4,810
Mine, Mill and Smelter Workers, International Union of (Ind.)	30,000	32,000
Mine Workers of America, United (CCT)	24,884	23,750
Molders' and Foundry Workers' Union of North America, International (AFL-CMTC)	7,000	6,800
Musicians of the United States and Canada, American Federation of (AFL-CMTC)	10,838	11,381
Newspaper Guild, American (CIO-CCL)	967	1,144
Office Employees' International Union (AFL-CMTC)	2,618	2,671
Oil Workers' International Union (CIO-CCT)	4,093	4,628
Packinghouse Workers of America, United (CIO-CCT)	19,225	21,149
Painters, Decorators and Paperhangers of America, Brotherhood of (AFL-CMTC)	5,616	5,703
Paper Makers, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	7,921	6,000
Plasterers' and Cement Masons' International Association of the United States and Canada, Operative (AFL-CMTC)	2,223	1,962
Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada, United Association of Journeymen and Apprentices of the (AFL-CMTC)	15,000	16,139
Printing Pressmen and Assistants' Union of North America, International (AFL-CMTC)	6,320	6,845
Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	31,155	31,957
Railroad Telegraphers, the Order of (AFL-CMTC)	9,588	9,583
Railroad Trainmen, Brotherhood of (ind.)	21,815	22,101
Railway and Motor Coach Employees of America, Amalgamated Association of Street, Electric (AFL-CMTC)	12,010	12,143
Railway and Steamship Clerks, Freight Handlers, Express and Station Employees, Brotherhood of (AFL-CMTC)	21,000	18,363
Railway Carmen of America, Brotherhood of (AFL-CMTC)	27,730	26,356
Railway Conductors and Brakemen, Order of (ind.)	1,784	1,201
Retail Clerks' International Association (AFL-CMTC)	3,394	3,604
Retail, Wholesale and Department Store Union (CIO-CCT)	15,000	15,000
Rubber, Cork, Linoleum and Plastic Workers of America, Union (CIO-CCT)	11,037	10,400
Seafarers' International Union of North America (AFL-CMTC)	8,000	8,400
Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada, International Alliance of Theatrical (AFL-CMTC)	1,574	1,779
Steelworkers of America, United (CIO-CCT)	70,000	60,000
Teamsters, Chauffeurs, Warehousemen and Helpers of America, International Brotherhood of (AFL-CMTC)	23,867	22,812
Textile Workers of America, United (AFL-CMTC)	6,000	5,000
Textile Workers Union of America (CIO-CCT)	18,500	16,750
Tobacco Workers' International Union (AFL-CMTC)	5,426	5,323
Typographical Union, International (AFL-CMTC)	6,170	6,471
Upholsterers' International Union of North America (AFL-CMTC)	2,322	1,959
Woodworkers of America, International (CIO-CCT)	32,247	33,881

35.—Syndicats de 1,000 membres ou plus au Canada, au 1er janvier 1954 et 1955—fin

Organisation	Effectif déclaré ou estimatif	
	1954	1955
Syndicats nationaux		
Association Ouvrière Canadienne, Inc. (Canadian Workers' Association, Inc.) (Ind.)	2,208	2,296
Bas Façonné et Circulaire, Inc., Fédération Nationale des Employés du (National Federation of Full Fashioned and Circular Hosiery Workers, Inc.) (CTCC)	1,800	1,500
Bâtiment et des Matériaux de Construction, Fédération Nationale Catholique des Métiers du (National Catholic Federation of Building and Construction Materials Trades) (CTCC)	18,428	19,513
Bois Ouvré du Canada, Inc., Fédération Catholique des Travailleurs du (Catholic Federation of Wood Workers of Canada, Inc.) (CTCC)	4,182	4,253
Chaussure du Canada, Inc., Fédération Nationale du Cuir et de la (National Federation of Leather and Shoe Workers of Canada, Inc.) (CTCC)	3,900	3,800
Chimique, Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie (National Federation of Chemical Workers) (CTCC)	3,000	3,300
Civic Employees, Federation of (CCT)	1,500	1,500
Civil Servants of Canada, Amalgamated (CCT)	—	9,000
Civil Service Association of Alberta, The (CMTC)	5,500	6,045
Civil Service Association, The Saskatchewan (CMTC)	4,335	4,730
Commerce, Inc., Fédération Nationale Catholique des Employés du (National Catholic Federation of Commerce Employees, Inc.) (CTCC)	3,400	3,600
Cultivateurs (Service Forestier), L'Union Catholique des (Catholic Union of Farmers, Forestry Service) (Ind.)	6,400	7,900
Engineers of Canada, National Union of Operating (CCT)	1,700	1,500
Fishermen and Allied Workers' Union, United (Ind.)	7,119	6,845
Fishermen, Newfoundland Federation of (Ind.)	7,181	4,828
Fishermen's Protective Union (Ind.)	2,000	1,500
Fish Handlers' Union (Maritime Division), Canadian (CMTC)	950	1,100
Fruit and Vegetable Workers' Unions, Federation of (CMTC)	2,000	2,000
Government Employees' Association, British Columbia (CMTC)	9,038	9,175
Government Employees' Association, Newfoundland (CMTC)	1,350	1,200
Imprimerie du Canada Enrg., Fédération des Métiers de l' (Federation of Printing Trades of Canada. Reg.) (CTCC)	3,400	3,500
Labourers' Union, Newfoundland (Ind.)	5,100	4,000
Letter Carriers, Federated Association of (CMTC)	2,560	4,058
Longshoremen's Protective Union (St. John's) (Ind.)	2,000	2,000
Lumbermen's Association, Newfoundland (Ind.)	7,000	6,500
Marine Engineers of Canada, Inc., National Association of (CMTC)	1,263	1,405
Marine Workers' Federation, Maritime (CCT)	2,500	2,500
Merchant Service Guild, Inc., Canadian (CMTC)	1,851	2,006
Métallurgie, Fédération Nationale de la (National Metal Trades' Federation) (CTCC)	15,426	13,250
Minière Inc., Fédération Nationale des Employés de l'Industrie (National Federation of Mining Industry Employees, Inc.) (CTCC)	4,648	4,823
Municipales et Scolaires du Canada, Inc., Fédération Nationale des Employés des Corporations (National Federation of Employees of Municipal and School Corporations of Canada, Inc.) (CTCC)	5,222	5,360
National Council of Canadian Labour (Ind.)	6,547	4,985
One Big Union (Ind.)	12,280	12,280
Postal Employees Association, Canadian (CMTC)	6,700	7,125
Public Employees, National Union of (CMTC)	—	18,000
Public Service Employees, National Union of (CCT)	2,965	3,300
Pulpe et du Papier, Inc., Fédération Nationale des Travailleurs de la (National Federation of Pulp and Paper Workers, Inc.) (CTCC)	12,100	12,300
Railway Employees and Other Transport Workers, Canadian Brotherhood of (CCT)	32,778	32,707
Railway Mail Clerks' Federation, Canadian (CMTC)	—	1,143
Railwaymen, The Canadian Association of (Ind.)	—	1,571
Services, Inc., Fédération Nationale Catholique des (National Catholic Federation of Services, Inc.) (CTCC)	5,200	5,500
Shipyard General Workers' Federation of British Columbia (CCT)	2,750	2,555
Teachers' Federation, British Columbia (CMTC)	7,297	7,500
Telephone Employees' Association, Canadian (Ind.)	10,944	12,043
Telephone Workers of British Columbia, Federation of (Ind.)	4,068	4,311
Textile, Inc., Fédération Nationale Catholique de (National Catholic Textile Federation. Inc.) (CTCC)	8,649	7,440
Traffic Employees' Association (Ind.)	9,811	10,138
Unemployment Insurance Commission Association, National (CMTC)	5,300	5,556
Vêtement, Inc., Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du (National Federation of Clothing Industry Workers, Inc.) (CTCC)	4,036	5,600

Section 10.—Grèves et lock-outs*

Les principales causes de grèves et de lock-outs au cours de 1954 figurent pour la première fois en trois principaux groupes: 1° renouvellement de convention; 2° pendant la durée de la convention; et 3° aucune convention en cours. Quoique environ la moitié seulement des arrêts de travail se rangent dans la première catégorie, ces différends ont été de beaucoup les plus importants pour ce qui regarde la perte de temps. Les différends qui sont nés pendant les négociations d'une nouvelle convention répondent pour 53 p. 100 des arrêts de travail, 82 p. 100 des ouvriers immobilisés et 95 p. 100 du temps perdu; les différends intervenant pendant la durée d'une convention répondent pour 25 p. 100 des arrêts de travail, 14 p. 100 des travailleurs immobilisés et seulement 2 p. 100 du temps perdu; et les différends dans les établissements où aucune convention n'était en vigueur répondent pour 22 p. 100 des arrêts de travail, 4 p. 100 des ouvriers immobilisés et 3 p. 100 du temps perdu.

Comme au cours des huit années précédentes, les demandes d'augmentation de salaires et les questions connexes ont été la cause principale de la majorité des arrêts de travail en 1954 et ces demandes, associées aux questions relatives à la sécurité syndicale, aux changements d'heures et de conditions de travail, ont été un facteur dans 59 p. 100 des arrêts de travail atteignant 80 p. 100 des ouvriers et causant 96 p. 100 du total du temps perdu; voici les moyennes de 1946–1953: 58 p. 100 des arrêts, 70 p. 100 des ouvriers et 88 p. 100 du temps perdu.

Le règlement de 72 des 174 différends de 1954 s'est fait par négociations directes; la conciliation provinciale a amené le règlement de 33 cas, et la médiation municipale, celui d'un cas; deux différends ont été soumis à une commission du travail et six, à l'arbitrage; 40 ont été réglés par le retour des travailleurs et 12 par leur remplacement, et 10 cas n'ont pas connu d'issue définie.

* Un exposé complet des grèves et des lock-outs survenus en 1953 et 1954 se trouve dans les rapports du ministère du Travail.

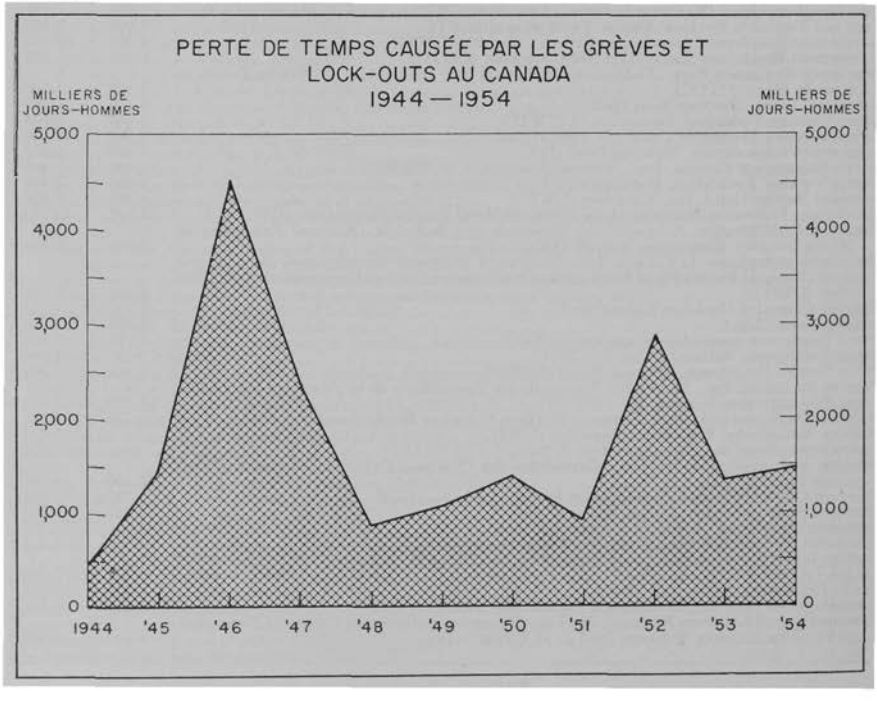

36.—Statistique sommaire des grèves et lock-outs, 1945-1954

Année	Grèves commencées durant l'année	Grèves et lock-outs en cours dans toutes les industries durant l'année						
		Grèves et lock-outs	Employeurs	Travailleurs atteints	Temps perdu			
					Jours-hommes	Moyenne de jours par travailleurs[1]	Moyenne de jours par travailleur atteint	Pourcentage du temps estimatif de travail[1]
1945	196	197	418	96,068	1,457,420	0·49	15·17	0·17
1946	225	228	1,299	139,474	4,516,393	1·49	32·38	0·50
1947	232	236	1,173	104,120	2,397,340	0·77	23·02	0·26
1948	147	154	674	42,820	885,793	0·27	20·68	0·09
1949	132	137	542	51,437	1,063,667	0·32	20·68	0·11
1950	158	161	345	192,153	1,389,039	0·40	7·23	0·13
1951	257	259	646	102,870	901,739	0·24	8·77	0·08
1952	216	222	518	120,818	2,879,955	0·76	23·84	0·29
1953	167	174	384	55,988	1,324,715	0·35	23·66	0·13
1954	156	174	872	62,250	1,475,200	0·39	23·70	0·15

[1] Fondé sur le nombre d'employés non agricoles à salaire et à traitement au Canada.

37.—Grèves et lock-outs, par industrie, 1953 et 1954

Industrie	1953					1954				
	Grèves et lock-outs	Travailleurs atteints		Temps perdu		Grèves et lock-outs	Travailleurs atteints		Temps perdu	
		Nombre	Pourcentage	Jours-hommes	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Jours-hommes	Pourcentage
Agriculture	1				...	1	...	...	...	...
Abattage du bois	1	...	...	...	...	**1**	**300**	**0·5**	**600**	**0·0**
Pêche et piégeage	**1**	**1,500**	**2·7**	**12,000**	**0·9**	**2**	**6,220**	**10·0**	**47,900**	**3·2**
Mines[2]	**27**	**15,274**	**27·2**	**681,918**	**51·5**	**23**	**9,227**	**14·8**	**196,169**	**13·3**
Charbon	12	7,467	13·3	17,456	1·3	8	2,845	4·6	8,434	0·6
Autres	15	7,807	13·9	664,462	50·2	15	6,382	10·2	187,735	12·7
Fabrication	**82**	**22,034**	**39·4**	**477·786**	**36·1**	**76**	**30,305**	**48·6**	**939,868**	**63·8**
Substances végétales, etc.	2	730	1·3	19,260	1·5	3	1,051	1·8	55,665	3·9
Tabac et spiritueux	1	...	...	...	...	2	184	0·3	10,034	0·7
Caoutchouc et produits (dont caoutchouc synthétique)	5	2,320	4·1	7,670	0·6	1	434	0·7	500	0·0
Produits animaux	2	66	0·1	2,185	0·2	1	244	0·4	1,950	0·1
Chaussure (en cuir)	2	471	0·8	29,950	2·3	1	58	0·1	150	0·0
Fourrure, cuir et autres produits animaux	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...
Textile, vêtement, etc.	15	3,079	5·5	68,638	5·2	16	2,635	4·1	24,978	1·7
Pâte, papier et produits du papier	2	501	0·9	34,405	2·5	3	676	1·1	3,405	0·2
Impression et édition	1	...	...	...	...	1	25	0·0	100	0·0
Divers produits du bois	12	3,795	6·9	177,645	13·4	14	3,350	5·4	32,461	2·2
Produits en métal	36	9,403	16·8	122,391	9·2	29	19,305	30·9	748,970	50·8
Construction de navires	1	...	...	...	...	1	99	0·2	395	0·0
Minéraux non métalliques,	6	1,669	3·0	15,642	1·2	2	636	1·0	8,910	0·6
Produits divers	1	...	...	...	...	2	1,608	2·6	52,350	3·6
Construction	**22**	**4,844**	**8·7**	**36,270**	**2·7**	**31**	**12,802**	**20·6**	**203,753**	**13·8**
Édifices et ouvrages	19	4,520	8·1	35,928	2·7	29	12,693	20·4	202,303	13·8
Chemins de fer	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...
Ponts[3]	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...
Routes	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...
Canaux, ports, voies d'eau	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...
Divers	3	324	0·6	342	0·0	2	109	0·2	450	0·0

Renvois à la fin du tableau, p. 808.

37.—Grèves et lock-outs, par industrie, 1953 et 1954—fin

Industrie	1953					1954				
	Grèves et lock-outs	Travailleurs atteints		Temps perdu		Grèves et lock-outs	Travailleurs atteints		Temps perdu	
		Nombre	Pourcentage	Jours-hommes	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Jours-hommes	Pourcentage
Transports et services d'utilité publique	**17**	**8,445**	**15·0**	**85,831**	**6·5**	**6**	**443**	**0·7**	**3,334**	**0·2**
Chemins de fer	[1]	...	...	...	...	...	...			
Tramways et autobus locaux	4	5,196	9·3	5,435	0·4	2	201	0·3	2,920	0·2
Autres transports locaux et routiers	7	2,477	4·4	56,382	4·3	1	70	0·1	30	0·0
Transports par eau	3	474	0·8	8,584	0·6	2	160	0·3	360	0·0
Transports par air	[1]	...	...	...	...	[1]	...	...	...	...
Télégraphe et téléphone	[1]	...	...	...	...	[1]	...	...	...	...
Électricité et gaz	2	23	0·0	80	0·0	1	12	0·0	24	0·0
Divers	1	275	0·5	15,350	1·2	[1]	...	...	...	...
Commerce	**15**	**3,338**	**6·0**	**20,470**	**1·5**	**16**	**924**	**1·5**	**101,03**	**0·7**
Finance	[1]	...	...	...	...	[1]	...	...	...	...
Services	**10**	**553**	**1·0**	**10,440**	**0·8**	**19**	**2,029**	**3·3**	**74·473**	**5·0**
Administration publique[4]	2	186	0·3	2,886	0·2	6	367	0·6	4,148	0·3
Amusements	[1]	...	...	...	...	1	7	0·0	63	0·0
Services commerciaux et personnels	8	367	0·7	7,554	0·6	12	1,655	2·7	70,262	4·7
Divers	[1]	...	...	...	...	[1]	...	...	...	...
Total	**174**	**55,988**	**100·0**	**1,324,715**	**100·0**	**174**	**62,250**	**100·0**	**1,475,200**	**100·0**

[1] Aucune déclarée. [2] Y compris la réduction des métaux non ferreux. [3] Y compris la construction de tous les grands ponts. [4] Y compris le service de l'aqueduc.

Section 11.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent de liaison officiel entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 en conjonction avec la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'Organisation vise à améliorer la situation ouvrière et sociale des travailleurs du monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail à sa 29e session, tenue à Montréal (P.Q.), le 2 octobre 1946, et par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 69 États membres, financée par leurs gouvernements et dirigée de façon démocratique par les représentants de ces gouvernements ainsi que des employeurs et employés syndiqués, l'Organisation comprend: 1° la Conférence internationale du Travail, 2° le Bureau international du Travail, et 3° le Conseil d'administration du Bureau. Depuis la seconde guerre, l'OIT a élargi le cadre et le champ de son activité en établissant huit commissions industrielles tripartites, chargées d'aviser aux problèmes des principales industries mondiales par des conférences régionales et spéciales, ainsi que par un vaste programme d'aide technique qui vise à favoriser le développement des pays arriérés dans des domaines tels que les coopératives, la formation professionnelle, les techniques de production et les services d'embauchage.

La *Conférence internationale du Travail* se réunit une fois l'an et forme un parlement mondial qui étudie les problèmes ouvriers et sociaux; elle se compose de quatre délégués de chaque État membre (deux représentent le gouvernement, un, les employeurs, et l'autre, les employés), accompagnés de conseillers-techniciens. La Conférence formule des normes

internationales touchant les conditions de vie et de travail, sous forme de conventions et d'avis. Après avoir été adoptée, une convention doit être étudiée par les autorités compétentes de chaque État membre en vue d'une ratification éventuelle; toutefois, chaque État membre décide lui-même s'il ratifiera la convention et ce n'est qu'après l'avoir fait qu'il assume l'obligation de rendre sa législation conforme en ce domaine aux normes établies par la convention. Un avis n'est pas aussi formel: il énonce des principes généraux sur lesquels les gouvernements peuvent se guider dans la rédaction de mesures législatives et la publication de décrets administratifs; il n'est pas assujétie à la ratification par les États membres.

Le *Bureau international du Travail* fait fonction de secrétariat permanent de l'Organisation et de centre mondial de recherches et d'échange de renseignements; il publie également de la documentation sur toutes les questions se rattachant à l'industrie et au travail. Sur le plan pratique, il aide les États membres en fournissant des spécialistes en main-d'œuvre et en aide technique. L'OIT a des succursales partout dans le monde, dont l'une est située à 95, rue Rideau, Ottawa.

Le *Conseil d'administration* de l'OIT, en vertu d'un amendement constitutionnel adopté en juin 1953, comprend 40 membres: 20 représentants des gouvernements, 10 du patronat et 10 des employés. Les dix principaux pays industriels (dont le Canada) occupent chacun un siège permanent, tandis que la Conférence élit tous les trois ans les 10 autres représentants des gouvernements; les membres représentant les employés et les patrons sont aussi élus tous les trois ans à la Conférence par leur groupe. Le Conseil se réunit trois fois l'an et voit à l'administration générale du travail du Bureau et des divers comités et conférences de l'Organisation, en plus d'établir le budget et de déterminer le programme de la conférence annuelle. Le représentant canadien auprès du Conseil d'administration est le sous-ministre fédéral du Travail, M. Arthur Brown, qui est président du Conseil pour la période 1955–1957.

La Conférence internationale du Travail a tenu 38 sessions et adopté 104 conventions et 100 avis visant une foule de sujets: relations industrielles, liberté d'association, heures de travail, repos hebdomadaire, congés payés, salaire minimum, travail de nuit des femmes et jeunes personnes, hygiène et sécurité industrielles, indemnisation des accidentés, conditions de travail des marins et des débardeurs, assurance-chômage et assurance-maladie, protection des ouvriers itinérants, rémunération égale et plusieurs autres aspects des problèmes d'ordre industriel et social. Les États membres ont adopté, à venir jusqu'en août 1955, environ 1,525 conventions.

Le Canada a ratifié 18 des conventions de l'OIT, dont 12 portent sur le travail maritime et portuaire. Au Canada, ce sont les provinces qui ont juridiction sur les questions visées par la majorité des conventions et avis de l'OIT. Le ministère du Travail, à titre d'agent de liaison auprès de l'Organisation internationale du Travail, est chargé de faire parvenir au Bureau les rapports annuels sur les conventions ratifiées de même que des rapports périodiques sur plusieurs autres problèmes industriels et sociaux. Le Canada est représenté à la plupart des réunions annuelles et spéciales de l'OIT; des comptes rendus des discussions et des décisions figurent régulièrement dans la *Gazette du Travail*. Le ministère tient aussi les provinces et les associations d'employeurs et d'employés au courant de l'activité de l'OIT.

CHAPITRE XIX.—TRANSPORTS

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Réglementation officielle des moyens de transport	810
Partie II.—Transport ferroviaire	813
Section 1. Chemins de fer	813
Sous-section 1. Parcours et matériel	814
Sous-section 2. Finances	815
Sous-section 3. Trafic	819
Sous-section 4. Chemins de fer Nationaux du Canada	822
Section 2. Transport urbain	825
Section 3. Messageries	828
Partie III.—Transport routier	830
Section 1. Règlements provinciaux régissant les véhicules automobiles et la circulation	830
Section 2. Voirie	832
Section 3. Véhicules automobiles	835
Partie IV.—Transport par eau	843
Section 1. Équipement et circulation	843
Partie IV.—Transport par eau—fin	
Article spécial: **Trafic de la voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent**	843
Sous-section 1. Navigation	852
Sous-section 2. Ports	854
Sous-section 3. Canaux	858
Sous-section 4. Balisage	862
Sous-section 5. Services fédéraux de la marine	864
Sous-section 6. La voie maritime du Saint-Laurent	866
Section 2. Statistique financière du transport par eau	868
Partie V.—Transport aérien civil	876
Section 1. Administration et expansion	876
Section 2. Services aériens	877
Section 3. Statistique de l'aviation civile	880
Partie VI.—Pipelines à pétrole et à gaz	888
Section 1. Construction des pipelines	888
Section 2. Statistique des pipelines à pétrole	891

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Les particularités physiographiques et démographiques du Canada présentent des difficultés exceptionnelles au point de vue des transports. Le pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et ses principales barrières topographiques vont du nord au sud, de sorte que certains secteurs du pays sont isolés les uns des autres par des étendues d'eau, tels les détroits de Cabot et de Belle-Isle qui séparent l'île de Terre-Neuve de la terre ferme; par des forêts rocheuses et accidentées comme celles qui s'étendent entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et celles qui forment la région située au nord des lacs Huron et Supérieur et séparent la région industrielle de l'Ontario et du Québec des régions agricoles des provinces des Prairies; et par les montagnes qui se dressent entre les Prairies et la côte du Pacifique. La population relativement faible du pays (15,601,000, estimation du 1er juin 1955), est distribuée inégalement sur une lisière étroite au sud du pays. Un transport bon marché et efficace s'impose dans un pays où la population est aussi clairsemée et dont les produits sont expédiés, non seulement à l'étranger, mais dans les régions lointaines du pays même.

La réglementation officielle des moyens de transport est exposée dans la partie I du présent chapitre; les parties suivantes traitent respectivement des différents modes de transport.

PARTIE I.—RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES MOYENS DE TRANSPORT

La surveillance et la réglementation des moyens de transport par l'autorité fédérale remontent en grande partie à l'époque où les entreprises ferroviaires du pays monopolisaient pour ainsi dire les transports. Des problèmes particuliers en avaient déterminé directement la réglementation: la prévention des injustices relatives aux tarifs et aux frais et dues au caractère monopolisateur de l'industrie, par exemple, ou encore la sécurité des moyens de transport et de leurs méthodes d'exploitation. Mais les chemins de fer avaient été tellement liés à l'intérêt public que cette réglementation fut accrue au point de devenir la plus complète de toutes celles qui visent une industrie canadienne.

Entre-temps, la concurrence croissante née des progrès du transport routier a fort modifié la situation. A l'inverse de celle qui s'exerçait à l'origine entre les sociétés ferroviaires, la concurrence d'aujourd'hui n'indique guère de tendance à la fusion des entreprises

et au retour du semi-monopole. Si nombreux sont les expéditeurs qui assurent leur propre livraison que, de toute évidence, la concurrence actuelle entre transporteurs deviendra dans une large mesure un trait permanent de l'industrie du transport.

Rien d'étonnant que des règlements qui, s'agissait-il de monopole, ne pesaient pas sur les chemins de fer ou ne comportaient que des sanctions théoriques, puissent être jugés de plus en plus restrictifs et gênants pour la concurrence devenue très intense. Les autorités doivent donc envisager de refondre un à un les règlements, pour conserver, dans l'intérêt du public, ceux que nécessite encore le monopole ou le quasi-monopole des chemins de fer et, là où la concurrence assure au public une protection suffisante, en adoucir d'autres afin de permettre aux services ferroviaires de la soutenir plus efficacement. Il importe moins maintenant de régir un monopole que de maintenir l'équilibre entre divers modes de transport qui se font concurrence. Une indication de cette tendance est fournie par la modification de la loi des Transports approuvée en 1955, qui autorise les chemins de fer à publier comme tarifs adoptés les tarifs prévus par contrat avec les expéditeurs.

Le 2 novembre 1936, la fusion du ministère des Chemins de fer et Canaux et du ministère de la Marine avec la Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale a centralisé les chemins de fer, les canaux, les ports, la marine et la navigation, l'aviation civile, la radio et la météorologie sous le nouveau ministère des Transports.

La voirie relève surtout des gouvernements provinciaux ou municipaux. La question de la régie de la circulation routière interprovinciale et internationale a été résolue par le jugement du comité judiciaire du Conseil privé, en date du 22 février 1954, décrétant que la régie relevait du gouvernement fédéral. Une conférence entre les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux a eu lieu à Ottawa en avril 1954 pour étudier les moyens de donner suite à cette décision. Le 26 juin 1954, le Parlement a adopté la loi sur le transport par véhicules à moteur, loi qui accorde à toutes les provinces qui le désirent le droit d'appliquer au transport routier interprovincial et international les mêmes règlements au sujet des permis d'exploiter une ligne de transport publique nécessaire et les mêmes tarifs que ceux qui s'appliquent aux entreprises exploitées uniquement dans la province. Cette loi a depuis lors été adoptée dans sept provinces.

Aux termes de la loi de 1938 sur les transports, la Commission des chemins de fer est devenue la Commission des transports et, à l'autorité qu'elle exerçait sur les chemins de fer, est venue s'ajouter la régie de certaines questions du transport par eau sur les Grands lacs, sur le Yukon et le Mackenzie.

La Commission royale d'enquête sur les transports, dans le rapport qu'elle a présenté au Parlement en 1951, recommandait une coordination plus complète des moyens de transport, en confiant à une seule Commission les fonctions actuellement dévolues à la Commission des transports, à la Commission des transports aériens et à la Commission maritime du Canada. Le Parlement n'a pas donné suite à ce vœu.

La Commission des transports du Canada.—L'*Annuaire* de 1940, aux pp. 652-653, explique la situation qui a amené la réglementation des chemins de fer du Canada par une Commission et fournit d'autres renseignements sur l'organisation de la Commission des transports, ses méthodes, ses décisions, etc.

Pour ce qui est du transport par rail, les pouvoirs de la Commission s'étendent à presque tous les aspects de l'activité des chemins de fer, y compris la structure corporative, l'emplacement, l'aménagement et l'exploitation des lignes, ainsi que les tarifs et les droits. Les chemins de fer qui relèvent de la Commission comprennent ceux qui desservent plus d'une province, ceux qui circulent sur les tronçons canadiens des lignes américaines et ceux qui sont constitués en corporation au moyen d'une charte fédérale. En outre, la Commission exerce ses pouvoirs sur tout chemin de fer qui, par une loi du Parlement, a été déclaré d'utilité générale au Canada. Autrement dit, sauf ceux qui sont propriété des provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, tous les chemins de fer canadiens relèvent de la Commission.

Une fois instituée, la Commission est devenue l'organisme tout désigné pour réglementer d'autres moyens de transport et de communication. La liste, en augmentation constante, comprend maintenant les sociétés de messagerie et de télégraphe, les compagnies

de téléphone qui ne relèvent pas des autorités provinciales ou municipales, ainsi que les ponts internationaux et les tunnels, la navigation intérieure et les pipelines. Les règlements visant le trafic et la navigation intérieure sur les Grands lacs et le Saint-Laurent ne portent que sur les marchandises emballées et non sur les importantes expéditions en vrac de céréales, de houille et de minerai.

La plus récente revision des règlements visant le transport a été entreprise par la Commission royale d'enquête sur les transports, présidée par l'honorable W.-F.-A. Turgeon, qui a entendu une foule de témoignages en 1949-1950 et publié son rapport en 1951. (Voir l'*Annuaire* de 1952-1953, p. 770.) On a donné suite à certaines de ses recommandations en modifiant la loi des chemins de fer sur les points suivants: la péréquation des tarifs-marchandises entre toutes les régions du Canada, surtout des tarifs par catégories et des tarifs par produits calculés au mille; l'exigence d'après laquelle, lors de la publication des tarifs transcontinentaux de concurrence, la majoration des taux correspondants, aux points intermédiaires, ne devra pas dépasser le tiers des taux antérieurs; le paiement par l'État des frais d'entretien de ce qu'on appelle les lignes du réseau transcontinental faisant le "pont" en Ontario entre Sudbury, Capreol et Cochrane, d'une part, et Port-Arthur et Armstrong, d'autre part, jusqu'à concurrence d'une somme de 7 millions de dollars par année, montant devant contre-balancer certaines réductions de tarifs entre l'est et l'ouest du Canada; l'obligation de classifier les comptes d'une façon uniforme, conformément aux prescriptions de la Commission des transports, dans le cas du Pacifique-Canadien et du National-Canadien; la simplification de la structure financière du National-Canadien, par la conversion de la dette envers l'État en actions privilégiées.

A la suite de ces modifications, une échelle uniforme des taux de perte au mille a été imposée et des témoignages ont été entendus sur l'égalisation des taux des marchandises. Les taxes convenues ont aussi été revisées par l'hon. W.-F.-A. Turgeon en 1955 et ses recommandations ont été incorporées dans la loi des Transports de 1955.

Certaines autres recommandations de la Commission ont été matérialisées ou font l'objet d'une étude en vue de leur matérialisation prochaine, sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi, entre autres l'établissement de règles uniformes concernant les wagons mixtes et une revision générale de la classification des marchandises.

Commission des transports aériens.—La Commission des transports aériens a été établie en septembre 1944 par une modification de la loi sur l'aéronautique. Des modifications postérieures y ont été apportées en 1945, 1950 et 1952. La Commission compte trois membres y compris le président, et le personnel comprend le Service de direction qui s'occupe du contentieux, des relations internationales et du trafic alors que le Secrétariat comprend l'administration, les permis, l'inspection et l'application de la loi.

La Commission s'occupe de la réglementation économique des services aériens commerciaux du Canada; elle doit aussi conseiller le ministre des Transports dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs sur tous les sujets relatifs à l'aviation civile. Cette réglementation se rapporte aux services aériens canadiens au Canada et à l'étranger et aux services étrangers exploités au Canada. Elle comprend la remise de permis pour ces services et le contrôle des détenteurs de permis pour ce qui regarde leurs opérations financières et les services qu'ils assurent au public. Conformément à la loi, la Commission édicte des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil se rapportant à la classification des transporteurs aériens et des services commerciaux aériens, aux demandes de permis d'exploitation de services commerciaux aériens, aux comptes, registres et rapports, aux propriétaires, aux transferts, aux absorptions et fusions, aux baux de services commerciaux aériens, aux droits de trafic et tarifs, et autres matières connexes. Des instructions réglementaires détaillées sont données par la Commission sous forme d'ordres généraux publiés dans la *Gazette du Canada* sur tous les services aériens ou des groupes de services aériens; d'ordres de la Commission se rapportant à des services aériens privés; et de règles et circulaires servant de guide et d'informations en général.

Les statistiques financières et d'exploitation sont réunies en vertu des règlements de la Commission par le Service de l'économique du ministère des Transports, et sont utilisées par la Commission des transports du Canada aussi bien que par la Commission des transports aériens.

La Commission apporte actuellement une attention spéciale à la publication d'une charte de tarifs uniformes et à l'élaboration de principes fondamentaux pour orienter les opérateurs dans l'établissement de leurs taux et de leurs tarifs. Le fonctionnement des hélicoptères est constamment examiné par un comité économique et technique établi à cet effet.

Le rapide développement industriel et commercial du pays a eu pour effet l'emploi d'avions de plus en plus puissants, nécessitant des études plus poussées et de possibles modifications du système de réglementation de la Commission des transports aériens dans le domaine de l'affrètement domestique et international.

Dans le domaine de l'aviation internationale, la Commission continue de prendre une part active au travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale; un de ses membres représente le Canada au conseil; elle a participé aux discussions et négociations entre plusieurs pays sur des projets d'accords bilatéraux de transport aérien et des modifications aux accords existants.

Commission maritime canadienne.—En vertu d'une loi (chap. 38, S.R.C. 1952) adoptée à la session fédérale de 1947, la Commission maritime canadienne a été constituée en vue d'étudier les questions relatives aux services canadiens de navigation et de construction de navires, de les consigner et de conseiller le ministre à leur sujet.

En outre, la loi confère à la Commission les pouvoirs suivants:

1° Au nom du Ministre, exercer les pouvoirs, accomplir les devoirs et remplir les fonctions du Ministre aux termes de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, selon qu'il peut le prescrire;

2° Administrer, en conformité des règlements du gouverneur en conseil, toutes subventions pour navires à vapeur votées par le Parlement;

3° Exercer tous autres pouvoirs ou accomplir tous autres devoirs ou fonctions assignés à la Commission ou dont elle est tenue de s'acquitter conformément à une autre loi ou par arrêté du gouverneur en conseil.

PARTIE II.—TRANSPORT FERROVIAIRE*

L'étude du transport sur rail est divisée en trois sections: chemins de fer, tramways électriques et messageries.

Section 1.—Chemins de fer

Les chemins de fer canadiens sont et continueront d'être le principal moyen de transport parce que seuls ils peuvent transporter à bon marché, par tous les temps, de gros volumes sur de grandes distances. A cause de cette importance prépondérante des chemins de fer, les statistiques y relatives sont beaucoup plus complètes que celles des autres modes de transport.

Deux grandes compagnies ferroviaires transcontinentales effectuent presque tout le transport sur rail du Canada. La compagnie du National-Canadien, propriété de l'État, constitue la plus grande entreprise de services publics du Canada; elle exploite, outre son réseau ferroviaire et les multiples installations connexes, une flotte de navires caboteurs et de long-courriers, un service national télégraphique assurant des communications efficaces entre les principaux endroits du Canada et des raccordements avec toutes les parties du monde, des services-messageries au Canada et à l'étranger, une série d'hôtels, un service aérien régulier transcanadien et un service aérien transatlantique.

Le Pacifique-Canadien, société par actions, en plus de sa vaste exploitation ferroviaire, possède également une flotte de navires intérieurs, de caboteurs et de long-courriers, un réseau de lignes aériennes du nord au sud qui constitue une des plus grandes entreprises de transport de marchandises, un service aérien trans-pacifique en Orient et aux Antipodes, un service aérien pour le Mexique et le Pérou, une ligne polaire de Vancouver à Amsterdam, une série d'hôtels ouverts toute l'année, un service télégraphique à travers tout le pays, un service mondial de messageries et un service de transport par camions et autobus.

* Revu à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Des renseignements plus détaillés paraissent dans les rapports annuels de la Division. Certaines statistiques financières sont recueillies en collaboration avec le ministère des Transports.

Les statistiques des sous-sections 1 à 3 de la présente section présentent les services réunis de toutes les compagnies ferroviaires du Canada. Les détails relatifs au National-Canadien sont exposés séparément à la sous-section 4. Un article spécial sur l'unification et l'organisation du National-Canadien figure dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859 à 866.

Sous-section 1.—Parcours et matériel

Bien que la construction du premier chemin de fer canadien,—la ligne de 14½ milles entre Laprairie et Saint-Jean (P.Q.),—eût commencé en 1835, le Canada ne comptait que 66 milles de voie ferrée exploitée en 1850. La première grande période d'aménagement a lieu entre 1850 et 1860, au moment où le Grand-Tronc et le Great-Western, de même que plusieurs lignes moins considérables, ont été établies. La construction des chemins de fer Intercolonial et Pacifique-Canadien marque une autre période d'expansion rapide entre 1870 et 1880. Le Grand-Tronc-Pacifique, le Transcontinental-National et le Canadien-Nord se sont aménagés entre 1900 et 1917, dernière grande période de construction de chemins de fer.

Il y a eu peu de changement dans la longueur des voies simples depuis 1920 mais récemment la construction de plusieurs grands projets industriels dans des régions éloignées a ouvert une nouvelle phase de construction des chemins de fer. Des régions entièrement nouvelles ont été rendues accessibles par le percement des lignes de 43 milles de Terrace-Kitimat, en Colombie-Britannique, de 144 milles de Sherridon-Lyn Lake au Manitoba, et de 360 milles du chemin de fer Québec-Rive nord-Labrador. Une nouvelle voie ferrée de 80 milles unit Quesnel et Prince-George, en Colombie-Britannique. Une ligne de 16 milles entre le centre minier de Nephton et Havelock, dans l'est de l'Ontario, assure un accès facile à une région productrice de roche non métallique. Deux embranchements, l'un de Struthers à Greco et l'autre de Hillsport à Manitouwadge, ouvrent cette nouvelle région minière du nord-ouest de l'Ontario et une nouvelle ligne, en construction en 1955, desservira une autre région minière du Québec, de Beattyville à Chibougamau et Saint-Félicien. En Saskatchewan, environ 29 milles d'une nouvelle ligne ont été posés. Si ces nouvelles lignes allongeaient considérablement le parcours des lignes simples exploitées au cours des dernières années, d'autres lignes, déficitaires, ont été abandonnées de telle sorte que le parcours actuel n'est pas rendu exactement dans les totaux du tableau 1.

1.—Longueur des voies ferrées, 1900-1953

NOTA.—La longueur totale des voies simples exploitées de 1835 à 1909 figure à la p. 554 de l'*Annuaire* de 1941, de 1911 à 1914 à la p. 806 de l'*Annuaire* de 1954, de 1916 à 1924 à la p. 849 de l'*Annuaire* de 1955.

TOTAL (VOIES SIMPLES)				MILLES, PAR PROVINCE				
Année	Milles exploités	Année	Milles exploités	Genre de voies et province	1949	1951	1952	1953
1900	17,657	1936	42,552	Voies simples—				
1905	20,487	1937	42,727	Terre-Neuve	705	705	705	705
1910	24,731	1938	42,742	Île-du-Prince-Édouard	286	285	285	285
1915	34,882	1939	42,637	Nouvelle-Écosse	1,396	1,396	1,396	1,396
1920	38,805	1940	42,565	Nouveau-Brunswick	1,835	1,835	1,834	1,834
				Québec	4,791	4,789	4,830	4,829
1925	40,350	1941	42,441	Ontario	10,462	10,440	10,384	10,386
1926	40,570	1942	42,339	Manitoba	4,836	4,834	4,834	4,979
1927	40,570	1943	42,346	Saskatchewan	8,739	8,739	8,739	8,733
1928	41,022	1944	42,336	Alberta	5,643	5,647	5,660	5,660
1929	41,380	1945	42,352	Colombie-Britannique	3,888	3,889	3,889	3,959
				Yukon	58	58	58	58
1930	42,047	1946	42,335	Aux États-Unis	339	339	339	339
1931	42,280	1947	42,322	**Total**	**42,978**	**42,956**	**42,953**	**43,163**
1932	42,409	1948	42,248	Voies doubles	2,494	2,487	2,488	2,485
1933	42,336	1949	42,978	Voies industrielles	1,925	2,068	2,130	2,178
1934	42,270	1950	42,979	Voies d'évitement et de triage	10,437	10,639	10,720	10,869
1935	42,916			**Total général**	**57,834**	**58,150**	**58,291**	**58,695**

Matériel roulant.—Pour compléter les chiffres du tableau 2, les données suivantes sont à noter: de 1949 à 1953, la capacité moyenne des wagons couverts a augmenté de 43,531 à 45,065 tonnes; celle des fourgons gondoles, de 61,453 à 63,747 tonnes; celle des plates-formes, de 42,892 à 44,127 tonnes; celle des wagons à trémie, de 58,721 à 63,588 tonnes, et celle de tous les wagons à marchandises, de 45,335 à 47,526 tonnes. La force moyenne de traction des locomotives a augmenté de 41,923 à 42,741 livres au cours de la même période. La substitution graduelle des locomotives diesel et à mazout aux locomotives à vapeur s'est marquée par une augmentation constante des premières et une diminution des secondes.

2.—Matériel roulant des chemins de fer, 31 décembre 1949-1953

Matériel roulant	1949	1950	1951	1952	1953
Locomotives	**4,627**	**4,655**	**4,715**	**4,810**	**4,818**
Au charbon	4,351	3,730	3,553	3,423	3,162
Au mazout		542	555	591	667
Diésel électriques	246	350	574	763	956
Électriques	30	33	33	33	33
Wagons-voyageurs	**6,224**	**6,338**	**6,366**	**6,328**	**6,456**
Première classe	1,996	2,043	2,169	2,088	2,064
Deuxième classe	177	168			
Mixtes	337	337	339	339	331
Pour immigrants	347	333	315	302	291
Wagons-restaurants	195	196	196	183	180
Wagons-salons	175	176	153	162	161
Wagons-lits	775	795	803	805	801
Bagages, messageries et postes	1,766	1,808	2,201	2,244	2,430
Wagons automoteurs	54	52	49	55	59
Autres	402	430	141	150	139
Wagons-marchandises	**177,614**	**175,597**	**180,725**	**186,557**	**187,980**
Wagons à automobiles	6,075	6,087	6,396	7,330	7,560
Wagons à ballast	1,772	1,862	1,803	1,847	1,940
Wagons couverts	118,576	116,332	121,318	121,828	119,753
Plates-formes	10,951	11,263	11,062	11,748	11,690
Fourgons gondoles	14,135	13,922	14,098	16,552	17,603
Wagons à trémie	9,100	8,903	8,897	10,083	11,598
Wagons à minerai	1,902	1,954	1,902	1,878	1,969
Frigorifiques	7,921	8,050	8,231	8,691	9,438
A bestiaux	6,648	6,665	6,509	6,284	6,057
Citernes	454	469	460	268	328
Autres	80	100	49	48	44

Sous-section 2.—Finances

Les tableaux de la présente sous-section portent sur le passif fixe, les mises de fonds, les recettes, les frais d'exploitation, le personnel et sa rémunération, et l'aide de l'État*. La statistique financière des chemins de fer de l'État figure séparément et en détail dans la sous-section 4.

Passif fixe et mises de fonds.—Le tableau 3 présente le passif fixe des chemins de fer canadiens de 1934 à 1953. L'augmentation de $146,547,586 de 1953 sur 1952 va de pair avec l'augmentation des investissements de $205,135,829 dans les voies et l'équipement, comme on le voit au tableau 4, et atteste les améliorations apportées au cours de l'année. Le compte d'investissements des dernières années a été touché par les réductions de capital pour lignes abandonnées, transferts de propriété et autres.

* La statistique est indiquée séparément par compagnies ferroviaires, dans le rapport annuel du B.F.S. intitulé *Statistique des chemins de fer*, et publié en cinq parties.

3.—Passif fixe[1] des chemins de fer, 1934-1953

NOTA.—Les chiffres de 1876 à 1925 figurent à la p. 667 de l'*Annuaire* de 1927-1928 et ceux de 1926 à 1933, à la page 692 de l'*Annuaire* de 1947.

Année	Capital-Actions	Dette fondée	Total	Année	Actions	Dette fondée	Total
	$	$	$		$	$	$
1934	1,437,334,152	2,966,505,594	4,403,839,746	1944	1,636,064,822	1,707,801,676	3,343,866,498
1935	1,433,849,530	3,026,414,779	4,460,264,309	1945	1,631,973,055	1,701,786,899	3,333,759,954
1936	1,425,193,791	3,062,411,720	4,487,605,511	1946	1,624,753,709	1,665,844,138	3,290,597,847
1937[2]	1,839,619,361	1,534,450,789	3,374,070,150	1947	1,623,607,219	1,685,010,672	3,308,617,891
1938	1,836,882,650	1,568,269,672	3,405,152,322	1948	1,578,057,474	1,672,282,030	3,250,339,504
1939	1,834,329,209	1,533,373,521	3,367,702,730	1949	1,576,734,292	1,692,898,968	3,269,633,260[3]
1940	1,762,473,489	1,617,561,683	3,380,035,172	1950	1,649,462,088	1,826,346,222	3,475,808,310[3]
1941	1,697,545,699	1,699,942,865	3,397,488,564	1951	1,646,205,772	1,925,488,160	3,571,693,932[3]
1942	1,578,254,765	1,793,579,270	3,371,834,035	1952[2]	2,406,309,060	1,308,899,612	3,715,208,672[3]
1943	1,614,936,131	1,741,664,036	3,356,600,167	1953	2,422,692,856	1,439,063,402	3,861,756,258[3]

[1] Ne comprend pas le passif des petites compagnies ferroviaires canadiennes filiales. [2] Affecté par la revision du capital du National-Canadien (voir pp. 822-823). [3] Non compris la dette d'environ 40 millions de dollars des chemins de fer de Terre-Neuve reprise en 1949.

4.—Placements dans les voies et le matériel des chemins de fer, 1949-1953

NOTA.—Y compris les chemins de fer de Terre-Neuve à partir du 1er avril 1949.

Placements	1949	1950	1951	1952	1953
	$	$	$	$	$
Nouvelles-lignes—					
Voies	1,428,972	6,285,165	6,301,717	11,431,609	8,352,231
Matériel	—	—	1,552,117	19,210	35,287
Généralités	33,409	50,634	53,901	52,510	Cr. 189,856
Total	1,462,381	6,335,799	7,907,735	11,503,329	8,197,662
Adjonctions et améliorations—					
Voies	25,643,350	25,523,673	42,260,214	42,243,299	40,667,130
Matériel	75,393,226	52,666,164	107,478,591	128,696,815	156,012,197
Généralités	Cr. 7,175	54,058	Cr. 70,318	70,585	102,847
Non attribué	Cr 3,494	3,399	Cr. 2,381	Cr. 2,539	Cr. 134,414
Total	101,025,907	78,247,294	149,666,106	171,008,160	196,647,760
Non attribué[1]	261,234	Cr. 2,645,822	Cr 1,318,920	Cr. 37,797	290,407
Total, placements au 31 déc.	**3,702,767,675**	**3,784,704,946**	**3,940,959,867**	**4,123,433,559**	**4,328,569,388**

[1] Les détails figurent dans le rapport annuel *Statistique des chemins de fer du Canada*, publié en cinq parties, par le Bureau fédéral de la statistique.

Recettes et dépenses.—Le quotient d'exploitation (les frais par rapport aux recettes) des chemins de fer canadiens, rompant sa tendance fléchissante en 1943 a commencé à s'élever, surtout par suite d'une augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre. De 1943 à 1953, les recettes brutes ont augmenté de 54·8 p. 100, mais les dépenses, de 96·3 p. 100 de telle sorte que les recettes nettes par mille de voie ferrée ont diminué de 48·2 p. 100.

5.—Recettes et frais d'exploitation des chemins de fer, 1944-1953

NOTA.—Les recettes brutes et les frais d'exploitation des années 1875-1914 figurent à la page 452 de l'*Annuaire* de 1916-1917; ceux de 1915-1925, à la page 558 de l'*Annuaire* de 1941; ceux de 1926-1939, à la page de 594 de l'*Annuaire* de 1942; ceux de 1940-1943, à la page 756 de l'*Annuaire* de 1951. Les chiffres de Terre-Neuve sont compris à compter du 1er avril 1949.

Année	Recettes brutes	Frais d'exploitation	Quotient des dépenses par rapport aux recettes	Par mille de voie			Recettes par train de marchandises par mille	Recettes par train de voyageurs par mille
				Recettes brutes	Frais d'exploitation	Recettes nettes		
	$	$	%	$	$	$	$	$
1944	796,636,786	634,774,021	79·68	18,861	15,029	3,832	6·91	3·82
1945	774,971,360	631,497,562	81·49	18,331	14,937	3,394	6·92	3·70
1946	718,501,764	623,529,472	86·79	16,967	14,724	2,243	6·83	3·21
1947	785,177,920	690,821,047	87·98	18,556	16,326	2,230	7·38	3·01
1948	875,832,290	808,126,455	92·27	20,702	19,102	1,600	8·38	2·92
1949	894,397,264	831,456,446	92·96	20,866	19,398	1,468	8·66	3·10
1950	958,985,751	833,726,562	86·94	22,311	19,397	2,914	9·45	3·19
1951	1,088,583,789	977,577,062	89·80	25,348	22,763	2,585	10·05	3·36
1952	1,172,158,665	1,057,186,304	90·19	27,272	24,597	2,675	10·56	3·50
1953	1,205,935,414	1,100,393,386	91·25	28,020	25,567	2,453	11·43	3·53

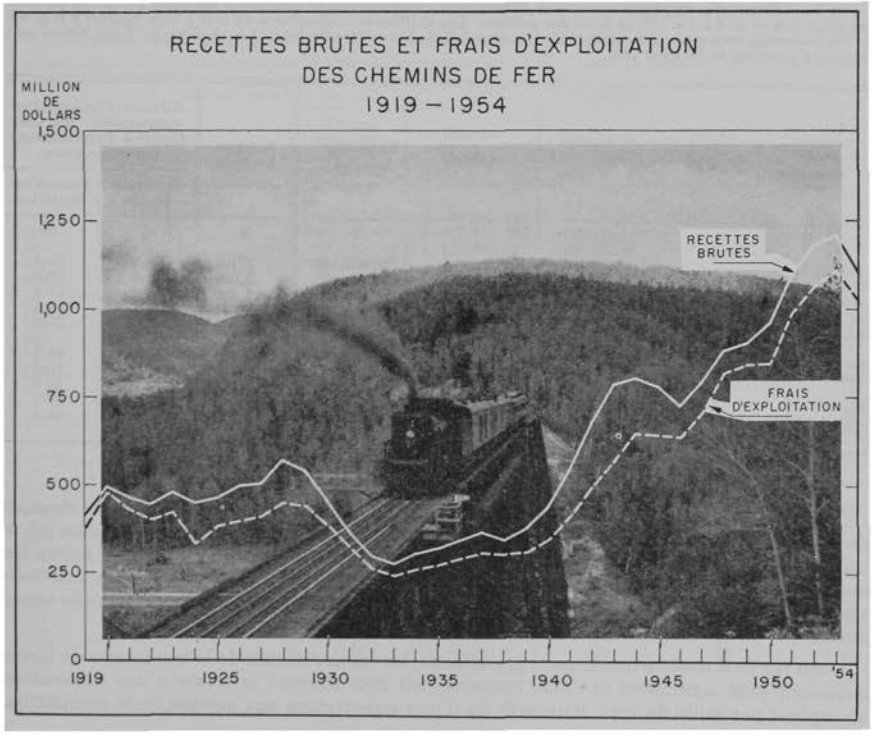

6.—Répartition des frais d'exploitation des chemins de fer, 1950-1953

Frais	1950		1951		1952		1953	
	$	%	$	%	$	%	$	%
Voies et ouvrages	163,998,704	19·7	202,490,988	20·7	215,411,186	20·4	227,049,996	20·6
Matériel roulant	189,507,197	22·7	224,184,671	22·9	243,341,926	23·0	254,035,999	23·1
Circulation	18,591,724	2·2	19,958,080	2·1	21,297,453	2·0	22,839,459	2·1
Transport	403,994,207	48·5	468,653,237	47·9	504,034,668	47·7	516,086,712	46·9
Généraux et divers	57,634,730	6·9	62,290,086	6·4	73,101,071	6·9	80,381,670	7·3
Total	**833,726,562**	**100·0**	**977,577,062**	**100·0**	**1,057,186,304**	**100·0**	**1,100,393,836**	**100·0**

Emploi et rémunération.—Au cours des dix dernières années dont les chiffres sont disponibles (1944–1953) le nombre des employés de chemins de fer a augmenté de 21 p. 100 et leur rémunération, de 95 p. 100. Les employés chargés de l'entretien du matériel, payés à l'heure, ont fourni environ 14 p. 100 d'heures de travail en moins et gagné 87 p. 100 de plus par heure; chez les employés de la traction, la moyenne des heures de travail a diminué de 15 p. 100, et le salaire a augmenté d'environ 80 p. 100. Ces chiffres reflètent les relèvements accordés en 1950, 1952 et 1953 et l'adoption de la semaine de cinq jours en 1951.

7.—Emploi et salaires dans les chemins de fer, 1944-1953

NOTA.—Y compris employés et salaires affectés aux "exploitations extérieures", soit de 3 à 6 p. 100 du total des employés et de 2 à 5 p. 100 du total des salaires. Les chiffres correspondants de 1912 à 1939 figurent à la p. 559 de l'*Annuaire* de 1941 et ceux de 1940–1943, à la page 757 de l'*Annuaire* de 1951. Les chiffres de Terre-Neuve sont compris à compter du 1er avril 1949.

Année	Employés	Total des salaires	Salaires moyens	Salaires d'exploitation (imputables sur les dépenses d'exploitation) par rapport aux:	
				Recettes brutes	Frais d'exploitation
		$	$	%	%
1944	175,095	372,064,613[1]	2,125	42·9	53·8
1945	180,603	371,814,379	2,059	43·8	53·7
1946	180,383	396,856,901	2,200	50·2	57·8
1947	184,415	429,843,142	2,331	49·9	56·7
1948	189,963	512,054,795	2,696	53·0	57·5
1949	192,366	523,453,375	2,721	52·9	56·9
1950	190,385	523,008,515	2,747	48·9	57·2
1951	204,025	624,682,754	3,062	52·0	58·0
1952	214,143	669,457,962	3,126	52·1	57·7
1953	211,951	724,077,594	3,416	53·4	58·6

[1] Y compris 10 millions environ gagnés en 1943.

Aide de l'État aux chemins de fer.—Afin de permettre la construction de chemins de fer privés en prévision de la colonisation ou à travers des régions peu peuplées où le trafic n'était guère considérable, les gouvernements fédéral et provinciaux, et même les municipalités, durent fournir une certaine aide, qui consistait généralement en une subvention fixe par mille de voie aménagée et, dans les premiers temps, en concessions de terres autres que pour l'emplacement des voies.

Au fur et à mesure que le pays grandissait, les inconvénients de la concession de terres devinrent plus manifestes et l'aide accordée prit plus souvent la forme d'une subvention en espèces par mille de voie, d'un prêt ou d'une souscription aux actions de la compagnie.

Plus tard est venue la garantie des obligations et, depuis l'organisation du National-Canadien, toutes les émissions d'obligations du réseau, sauf celles qui s'appliquent au matériel roulant, ont été garanties par le gouvernement fédéral. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont plus accordé d'autres concessions de terres ni subventions en espèces depuis 1939.

Pendant la période d'expansion ferroviaire antérieure à 1918, certaines provinces garantissaient les obligations de lignes de chemins de fer qui, par la suite, ont été incorporées aux chemins de fer Nationaux du Canada. A mesure qu'elles arrivent à l'échéance ou sont retirées, ces obligations sont payées par le National-Canadien en grande partie au moyen de fonds obtenus par l'émission de nouvelles obligations garanties par le gouvernement fédéral. Des obligations garanties par l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont ainsi été éteintes ces dernières années. Les seules obligations de chemin de fer garanties par une province et en cours le 31 décembre 1953 étaient celles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, au montant de $465,000. Les garanties du gouvernement fédéral à la même date se chiffraient par $510,248,955: ce montant ne comprend pas une somme de $3,728,436 d'obligations perpétuelles et d'actions garanties du Grand-Tronc, maintenant rattaché au National-Canadien, dont l'intérêt et les dividendes sont garanties par le gouvernement fédéral.

Sous-section 3.—Trafic

Le tableau 8 donne les statistiques de 1944 à 1953 des voyageurs et marchandises transportés par tous les chemins de fer. Le National-Canadien fait l'objet d'une analyse distincte aux pp. 824–825.

8.—Statistique des services de voyageurs et de marchandises, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1910 à 1943 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs

Année	VOYAGEURS				
	Trains-voyageurs-milles productifs[1]	Wagons-voyageurs-milles[1]	Voyageurs transportés[2]	Voyageurs transportés un mille	Voyageurs transportés *un mille* par mille de ligne
1944	46,575,706	450,042,986	60,335,950	6,873,188,000	162,729
1945	47,067,607	447,822,527	53,407,845	6,380,155,000	150,917
1946	45,700,856	415,890,589	43,405,177	4,648,558,000	109,773
1947	45,367,725	398,646,636	40,941,387	3,732,777,000	88,218
1948	46,101,568	410,689,409	38,279,981	3,477,273,000	82,193
1949	45,680,009	407,421,229	34,883,803	3,193,174,337	74,497
1950	43,744,164	392,800,555	31,139,092	2,816,154,232	65,519
1951	46,200,947	415,178,734	30,995,604	3,110,240,504	72,424
1952	47,663,617	431,234,562	30,167,145	3,151,261,385	73,319
1953	46,977,271	430,726,717	28,736,159	2,985,943,809	69,378
	Recette moyenne par voyageur-mille	Recette moyenne par voyageur	Parcours moyen d'un voyageur	Moyenne de voyageurs par train	Recette par train de voyageurs par mille
	cents	$	milles		$
1944	1·92	2·18	114	148	3·82
1945	1·96	2·34	120	136	3·70
1946	2·15	2·30	107	102	3·21
1947	2·35	2·14	91	82	3·01
1948	2·40	2·18	91	75	2·92
1949	2·66[3]	2·44[3]	92[3]	69	3·05
1950	2·79	2·52	90	65	3·19
1951	2·86	2·87	100	67	3·36
1952	2·88	3·00	104	66	3·50
1953	2·88	2·99	104	64	3·53

Renvois à la fin du tableau, p. 820.

8.—Statistique des services de voyageurs et de marchandises, 1944-1953—fin

Année	Marchandises				
	Trains-marchandises-milles productifs	Wagons-milles productifs[4]	Marchandises transportées[5]	Marchandises transportées un mille	Marchandises transportées un mille par mille de ligne
			tonnes	tonnes	tonnes
1944	83,564,629	3,297,475,933	155,326,332	65,928,078,000	1,560,908
1945	80,712,589	,189, 11,345	147,348,566	63,349,095,000	1,498,465
1946	77,794,963	2,973,411,653	139,256,125	55,310,308,000	1,306,121
1947	82,377,565	3,176,646,828	152,855,820	60,143,035,000	1,421,384
1948	83,398,617	3,120,704,440	153,932,804	59,080,323,000	1,396,500
1949	81,648,053	3,091,633,447	142,719,431[3]	56,338,230,000[3]	1,314,379[3]
1950[3]	81,397,148	3,093,946,961	144,218,319	55,537,900,000	1,292,120
1951	87,181,640	3,384,341,192	161,260,521	64,300,418,000	1,497,274
1952	89,217,123	3,551,802,171	162,175,381	68,430,417,000	1,592,146
1953	84,997,904	3,448,530,542	156,249,259	65,267,016,000	1,516,462

	Recette par tonne par mille	Recette par tonne transportée	Parcours moyen des marchandises	Moyenne de charge productive d'un train	Moyenne de charge d'un wagon-mille	Recette par train de marchandises-mille
	cents	$	milles	tonnes	tonnes	$
1944	0·876	3·72	424	789	32·70	6·91
1945	0·882	3·79	430	785	32·57	6·92
1946	0·961	3·82	397	711	29·95	6·83
1947	1·009	3·98	393	730	30·23	7·38
1948	1·183	4·51	381	708	30·16	8·38
1949	1·256[3]	4·96[3]	395[3]	689	29·65	8·62
1950[3]	1·285	5·33	385	682	28·91	9·45
1951	1·362	5·43	399	738	30·61	10·05
1952	1·377	5·81	422	767	31·68	10·56
1953	1·489	6·22	418	768	31·16	11·43

[1] Comprend les voitures de messagerie, bagages, postes, etc. [2] Doubles emplois compris. [3] Y compris Terre-Neuve depuis cette année-là. [4] Comprend les milles de fourgon mais non les milles de trains de voyageurs et de trains non productifs. [5] Doubles emplois éliminés; voir au tableau 9 le détail des marchandises transportées.

Les marchandises productives transportées par chemin de fer en 1953 ont été légèrement inférieures à celles de 1952. Des 156,249,259 tonnes transportées en 1953, les produits miniers représentaient 34·0 p. 100, les produits manufacturés et divers, 31·2 p. 100, les produits agricoles, 23·2 p. 100, les produits forestiers, 10·4 p. 100 et les animaux et les produits animaux, 1·2 p. 100. Comparés à 1952, les produits agricoles transportés ont diminué de 2·9 p. 100, les produits miniers de 3·2 p. 100, les produits forestiers de 16·2 p. 100 et les produits manufacturés et divers de 0·3 p. 100. Le groupe des produits animaux a été le seul à enregistrer une augmentation qui s'est élevée à 10·3 p. 100. Les plus fortes augmentations marquées par les denrées transportées ont été celles des viandes et des autres produits comestibles des conserveries, du sable et du gravier, de la pierre, de l'essence, des dérivés du pétrole et des automobiles, des camions et pièces.

9.—Marchandises transportées par chemin de fer, 1949-1953

NOTA —Les doubles emplois sont éliminés, c'est-à-dire que les marchandises manutentionnées par deux chemins de fer ou plus ne figurent qu'une fois Les statistiques des lignes du National-Canadien aux États-Unis sont exclues, mais celles de la ligne de raccordement du Pacifique-Canadien à travers le Maine (É-U), et des sections canadiennes des chemins de fer américains sont incluses

Groupe et produit	1949[1]	1950	1951	1952	1953
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Produits agricoles	**28,290,321**	**24,375,858**	**31,739,398**	**37,402,773**	**36,305,797**
Blé	12,861,460	10,180,638	15,444,631	19,026,645	18,463,859
Avoine	2,523,349	1,998,361	2,679,391	3,219,709	3,188,551
Autres céréales	4,195,518	3,430,079	4,703,796	6,465,472	6,301,193
Farine	2,012,513	1,996,281	2,222,861	2,233,819	2,043,808
Autres produits de la meunerie	2,463,699	2,479,974	2,565,747	2,584,815	2,327,895
Autres produits agricoles	4,233,782	4,290,525	4,122,972	3,872,313	3,980,491

Renvois à la fin du tableau, p. 821.

9.—Marchandises transportées par chemin de fer, 1949-1953—fin

Groupe et produit	1949[1]	1950	1951	1952	1953
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Produits animaux	**2,539,475**	**2,302,225**	**2,196,327**	**1,693,690**	**1,868,285**
Bétail	976,565	907,046	759,169	679,624	670,040
Viandes et autres produits comestibles de salaison	894,266	765,040	815,267	496,038	656,695
Autres produits animaux	668,644	631,139	621,891	518,028	541,550
Produits minéraux	**51,741,450**	**55,748,420**	**56,055,106**	**54,821,932**	**53,081,658**
Anthracite	4,099,390	4,481,323	4,110,389	3,879,154	2,911,118
Charbon bitumineux	13,946,461	15,058,571	14,505,205	13,796,988	12,270,030
Charbon sous-bitumineux	2,340,378	2,400,271	2,151,652	2,090,353	1,719,554
Lignite	1,521,762	1,787,973	1,802,473	1,641,374	1,562,262
Coke	1,805,620	1,899,872	2,223,652	2,145,360	1,802,753
Minerais et concentrés	11,715,952	12,312,946	13,284,529	12,876,555	13,007,268
Métal commun, matte, gueuse et lingot (métaux non ferreux)	1,330,464	1,427,581	1,446,910	1,428,033	1,451,520
Sable et gravier	3,118,677	3,582,966	3,900,617	4,503,818	5,646,813
Pierre (broyée, moulue, cassée)	2,629,652	2,788,301	3,486,464	3,903,012	4,087,903
Autres produits minéraux	9,233,094	10,008,616	9,143,215	8,557,285	8,622,437
Produits forestiers	**15,596,398**	**15,830,339**	**20,835,917**	**19,330,157**	**16,194,487**
Billes, pieux, poteaux, pilotis	1,439,447	1,350,064	1,832,259	2,372,333	1,947,648
Bois de corde et autre de chauffage	457,848	440,306	355,213	282,089	178,459
Bois à pâte	6,555,770	5,521,412	9,970,231	8,663,783	5,878,947
Bois de construction, planches à boîtes, douves	6,418,854	7,778,428	7,867,659	7,153,936	7,237,941
Autres produits forestiers	724,479	74,0129	810,555	858,016	951,492
Produits ouvrés et divers	**44,551,787**	**45,961,477**	**50,433,773**	**48,926,829**	**48,799,032**
Essence et dérivés du pétrole	5,806,468	6,226,127	6,722,065	7,460,770	7,611,184
Fer et acier (barres, tôle, tuyaux de construction)	2,720,250	2,633,274	3,501,728	3,454,358	3,409,566
Automobiles, camions et pièces	2,102,622	2,715,930	2,456,566	2,302,126	2,809,963
Papier-journal	*3,747,561*	*3,844,113*	*4,056,679*	*4,010,699*	*3,927,865*
Pâte de bois	1,791,868	2,311,057	2,750,103	2,178,170	2,074,796
Autres produits ouvrés et divers	24,770,961	25,099,776	27,725,675	26,654,758	26,247,295
Marchandises[2] (de moins d'un wagon)	3,612,057	3,329,200	3,220,957	2,865,948	2,718,363
Total général	**142,719,431**	**144,218,319**	**161,260,521**	**162,175,381**	**156,249,259**

[1] Les chiffres relatifs à Terre-Neuve sont compris à compter du 1er avril 1949. [2] Moins d'un wagon.

Accidents de chemins de fer.—Tous les voyageurs blessés sont compris dans les tableaux **10** et **11**; mais, dans le cas des employés, seules sont comptées les blessures qui les empêchent d'être au travail au moins trois jours durant les dix jours qui suivent l'accident.

10.—Voyageurs, employés et autres personnes tués ou blessés sur les chemins de fer, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1919 à 1941 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs à compter de 1922-1923.

Année	Voyageurs		Employés		Autres[1]		Total	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés	Tués	Blessés	Tués	Blessés
1944	8	562	103	13,187	242	630	353	14,379
1945	10	499	98	13,147	246	705	353	14,351
1946	3	526	105	11,406	219	706	327	12,638
1947	35	474	103	10,620	262	755	400	11,839
1948	15	351	99	9,980	271	825	385	11,156
1949[2]	1	316	71	8,794	257	824	329	9,934
1950	18	297	67	8,108	232	744	317	9,149
1951	5	221	84	7,651	301	723	390	8,595
1952	2	183	74	7,019	317	707	393	7,909
1953	4	181	35	5,917	266	727	305	6,825

[1] Comprennent les piétons marchant le long des voies, les resquilleurs, etc., de même que les personnes traversant les voies aux passages à niveau. [2] Les chiffres de Terre-Neuve sont compris à compter du 1er avril 1949.

Ces accidents comprennent ceux qui se sont produits avec un train ou sur la propriété des chemins de fer. La classification des accidents aux fins de la statistique démographique du Bureau fédéral de la statistique considère comme accidents de véhicules-automobiles les collisions entre automobiles et trains; il en est ainsi dans la statistique provinciale. Il faut donc en tenir compte pour établir le total des morts accidentelles de toutes sortes ou pour comparer le chiffre des accidents de différentes espèces, tels que les accidents de chemins de fer et les accidents de véhicules automobiles.

11.—Personnes tuées ou blessées sur les chemins de fer, selon la cause, 1951-1953

Classe de personnes et nature des accidents	1951		1952		1953	
	Tuées	Blessées	Tuées	Blessées	Tuées	Blessées
	ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES TRAINS, LOCOMOTIVES OU WAGONS EN MOUVEMENT					
Classe de personnes—						
Voyageurs	4	191	2	125	3	133
Employés	69	2,341	61	2,430	30	2,017
Piétons non autorisés	77	83	100	82	77	90
Piétons autorisés	209	493	208	481	174	479
Commis des postes, messageries, etc.	3	19	4	38	6	62
Total	**362**	**3,127**	**375**	**3,156**	**290**	**2,781**
Nature de l'accident (employés et voyageurs seulement)—						
Attelage et dételage de wagons	7	103	2	106	1	78
Tamponnements	21	166	28	195	9	112
Déraillements	7	54	5	38	7	109
Bris de locomotive ou de wagon	1	4	—	1	—	—
Chute à bas de train ou wagon	5	157	4	176	3	117
Personnes montant dans un train ou en descendant	3	542	1	533	—	457
Personnes frappées par un train, etc.	21	53	12	36	6	32
Obstructions aériennes et autres	—	32	1	25	—	36
Autres causes	8	1,421	10	1,445	7	1,209
Total	**73**	**2,532**	**63**	**2,555**	**33**	**2,150**
	TOUS AUTRES ACCIDENTS					
Classe de personnes—						
Employés de gares et stations	1	773	—	663	—	564
Ouvriers des ateliers	4	1,885	2	1,682	2	1,428
Gardes-lignes	7	1,993	9	1,674	3	1,382
Autres employés	3	659	2	570	—	526
Voyageurs	1	30	—	58	1	48
Autres	12	128	5	106	9	96
Total	**28**	**5,468**	**18**	**4,763**	**15**	**4,044**

Sous-section 4.—Chemins de fer Nationaux du Canada*

A cause de l'intérêt qu'on lui porte, le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (le National-Canadien) est étudié séparément dans la présente sous-section. Son historique figure dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859 à 866, dans un article spécial. Des détails plus complets se trouvent dans le rapport annuel du B.F.S. *Les chemins de fer nationaux du Canada.*

Statistiques financières.—La structure financière initiale du National-Canadien et les mesures prises par les lois de 1937 et de 1952 sur la revision du capital pour alléger la charge des intérêts de la dette de la Compagnie contractée lors de sa formation, en 1923, sont exposées dans l'article spécial mentionné plus haut. En résumé, la loi de 1937 sur la revision du capital a annulé tous les emprunts qui avaient été faits pour couvrir les déficits, ainsi que les intérêts non payés sur ces emprunts, et certains emprunts faits en vue d'ad-

* Le chemin de fer de la Baie d'Hudson relève directement du gouvernement fédéral et est exploité pour le compte de l'État par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada depuis le 1er avril 1935. La statistique d'exploitation de ce chemin de fer n'est pas incluse dans celle de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

jonctions et d'améliorations ont été convertis en participation, libérant le National-Canadien du paiement de charges fixes sur ces montants. En vertu de la loi de 1952 sur la revision du capital, 50 p. 100 de la dette de la Compagnie portant intérêt a été convertie en actions privilégiées rapportant, après payement de l'impôt sur le revenu, un dividende de 4 p. 100 payable sur les recettes. De même, pour une période de dix ans se terminant le 31 décembre 1961, la Compagnie n'est pas tenue de payer les intérêts de sa dette de 100 millions à long terme. Le gouvernement est autorisé à acheter chaque année des actions privilégiées pour un montant proportionné aux recettes brutes de la Compagnie. Par conséquent, la proportion du capital total représentée par la participation en actions est passée de 34·5 p. 100 au 31 décembre 1951 à 67·2 p. 100 au 1er janvier 1952, et la proportion du capital emprunté a subi une réduction correspondante.

12.—Composition du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 31 décembre 1945-1954

NOTA.—Pour de plus amples détails, voir *Les chemins de fer Nationaux du Canada*, publié par le Bureau fédéral de la statistique.

31 décembre	Capital-actions		Dette fondée envers le public		Prêts et crédits du gouvernement—Actif productif dans les comptes publics	Total
	Gouvernement du Canada	Public	Garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux	Non garantie		
	$	$	$	$	$	$
1945	777,326,528	4,643,040	528,275,246	44,904,751	690,973,594	2,046,123,159
1946	776,018,575	4,635,440	488,772,318	41,650,680	718,537,286	2,029,614,299
1947	774,195,901	4,570,940	538,759,177	44,100,584	689,470,349	2,051,096,951
1948	774,242,649	4,567,540	492,437,507	91,795,151	760,494,825	2,123,537,672
1949	774,448,716	4,560,290	539,706,744	85,159,176	743,661,162	2,147,536,088
1950	776,395,649	4,520,890	566,418,607	92,611,634	739,847,514	2,179,794,294
1951	776,395,649	4,518,890	518,396,607	96,800,428	857,573,774	2,253,685,348
1952	1,531,072,324	4,516,490	518,396,607	87,098,222	228,055,165	2,369,138,808
1953	1,552,050,067	4,514,490	513,977,391	75,834,299	342,140,048	2,488,516,295
1954	1,571,393,181	4,514,490	910,422,885	62,546,711	126,771,981	2,675,649,248

Dans le tableau qui suit, l'actif des chemins de fer Nationaux du Canada, au 31 décembre 1954, est comparé à l'actif au moment de l'unification du réseau.

13.—Actif des chemins de fer Nationaux du Canada, 31 décembre 1922 et 1954

—	31 déc. 1922	31 déc. 1954	Augmentation ou diminution
	$	$	$
Placements	**1,842,428,131**	**2,780,075,579**	**+937,647,448**
Voies et matériel	1,765,323,644	2,639,859,096	+874,535,452
Améliorations de propriétés ferroviaires louées	1,492,123	1,270,331	— 221,792
Fonds d'amortissement	4,629,855	—	— 4,629,855
Dépôts au lieu de propriétés hypothéquées vendues	6,171,808	887,686	— 5,284,122
Divers biens matériels	34,767,914	68,080,192	+ 33,312,278
Sociétés affiliées	24,253,323	69,283,238	+ 45,029,915
Autres placements	5,789,464	695,036	— 5,094,428
Actif courant	**87,580,218**	**202,342,939**	**+114,762,721**[1]
Encaisse	14,651,422	46,008,522[2]	+ 31,357,100
Dépôts spéciaux	6,139,435	14,599,180	+ 8,459,745
Prêts et effets à recevoir	11,600	—	— 11,600
Soldes à recevoir, service du trafic et des wagons	2,528,622	—	— 2,528,622
Soldes nets à recevoir d'agents et conducteurs	5,386,673	23,776,201	+ 18,389,528
Sommes diverses à recevoir	16,857,429	20,661,771	+ 3,804,351
Matériel et fournitures	41,408,999	86,325,914	+ 44,916,915
Intérêts et dividendes à recevoir	377,003	65,213	— 311,790
Loyers à recevoir	112,269	—	— 112,269
Autre actif courant	106,775	10,906,138	+ 10,799,363

[1] Diminution du passif courant: $7,561,446. [2] Comprend les emprunts et dépôts à vue.

13.—Actif des chemins de fer Nationaux du Canada, 31 décembre 1922 et 1954—fin

—	31 déc. 1922	31 déc. 1954	Augmentation ou diminution
	$	$	$
Actif différé	**12,325,297**	**127,037,860**	**+114,712,563**
Avances au fonds de roulement	166,847	688,929	+ 522,082
Assurances et autres fonds	352,488	15,000,000	+ 14,647,512
Caisse de pension	—	102,500,000	+102,500,000
Autre actif différé	11,805,962	8,848,931	− 2,957,031
Débits non rectifiés	**15,697,557**	**17,623,230**	**+ 1,925,673**
Loyers et primes d'assurance payés d'avance	322,059	3,423,343	+ 3,101,284
Escompte sur le capital social	634,960	—	− 634,960
Escompte sur la dette fondée	1,919,635	7,116,755	+ 5,197,120
Autres doits non rectifiés	12,820,903	7,083,132	− 5,737,771
Total général	**1,958,031,203**	**3,127,079,608**	**+1,169,048,405**

Finances d'exploitation.—Les recettes brutes, les frais d'exploitation et les recettes nettes ne se rapportent qu'aux chemins de fer à vapeur et à l'exploitation commerciale des télégraphes, mais les déficits sont ceux du réseau entier, y compris le *Niagara, St. Catharines and Toronto Railway* (électrique) et autres chemins de fer exploités séparément, les hôtels, les télégraphes commerciaux, les caboteurs et toutes autres exploitations extérieures.

14.—Recettes brutes, frais d'exploitation, recettes nettes, frais généraux et déficits des chemins de fer Nationaux du Canada[1], 1945-1954

NOTA.—Pour les chiffres des années 1911-1925, voir p. 686 de l'*Annuaire* de 1936; pour ceux de 1926-1939, p. 599 de l'*Annuaire* de 1942; pour ceux des années 1940-1944, p. 765 de l'*Annuaire* de 1951. Les chiffres de Terre-Neuve sont compris à compter du 1er avril 1949.

Année	Recettes brutes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu disponible pour frais généraux	Total, frais généraux	Revenu net, déficit[2]	Caisse, déficit ou surplus[3]
	$	$	$	$	$	
1945	433,773,394	355,294,048	73,521,185	49,009,507	Cr. 24,511,678	Cr. 24,756,130
1946	400,586,026	357,236,718	37,239,784	46,685,316	Dr. 9,445,532	Dr. 8,961,570
1947	438,197,980	397,122,607	29,330,757	45,925,891	" 16,595,134	" 15,885,194
1948	491,269,950	464,739,970	12,502,931	46,341,727	" 33,838,796	" 33,532,741
1949	500,723,386	478,501,660	6,152,649	48,631,896	" 42,479,247	" 42,043,027
1950	553,831,581	493,997,079	44,084,904	47,421,983	" 3,337,079	" 3,261,235
1951	624,834,120	580,150,221	31,722,489	48,176,558	" 16,454,069	" 15,031,996
1952	675,219,415	634,852,915	25,702,660	25,415,189	Cr. 287,471	Cr. 142,327
1953	696,622,451	659,049,086	29,238,623	29,376,160	Dr. 137,537	" 244,017
1954	640,637,280	626,465,374	7,574,821	32,527,264	" 24,952,443	Dr. 28,758,098

[1] Y compris le *Central Vermont Railway Inc.* [2] Comprend les sommes affectées au fonds d'assurance.
[3] Comblé par le gouvernement fédéral.

Parcours et circulation.—Le 31 décembre 1954, le National-Canadien possédait, y compris les lignes situées aux États-Unis et à Terre-Neuve, mais non celles des *Northern Alberta Railways* et du *Toronto Terminals Railway* (exploités conjointement par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien), 24,359 milles de voies ferrées, sans compter les voies électriques. Si l'on y ajoute le chemin de fer des Mille-Îles (4·51 milles), exploité séparément, le total atteint 24,363·5 milles. Le total général, y compris 72·9 milles de lignes électriques, est de 24,436·4 milles.

15.—Trafic des chemins de fer Nationaux du Canada (lignes au Canada et aux États-Unis), 1952 et 1954

(Sans les lignes électriques)

Parcours et trafic		1952	1953	1954
Parcours des trains	milles	**75,075,190**	**71,832,250**	**66,007,017**
De voyageurs	"	25,533,678	24,949,141	24,315,627
De marchandises	"	49,541,512	46,883,109	41,691,390
Parcours des wagons-voyageurs	milles	**235,607,328**	**232,400,747**	**223,407,059**
De première classe et mixtes	"	71,032,668[1]	67,478,330[1]	61,520,399[1]
Wagons automoteurs	"	969,111	1,021,566	1,047,101
Wagons-salons, wagons-lits et wagons-restaurants	"	65,281,036	64,340,084	63,607,197
Bagages, service postal, messageries, etc	"	98,324,513	99,560,767	97,232,362
Parcours des trains de marchandises	milles	**2,034,249,150**	**1,987,320,004**	**1,811,359,472**
Wagons-marchandises, chargés	"	1,348,655,134	1,308,501,856	1,183,978,402
Wagons-marchandises, vides	"	636,815,274	632,418,375	585,973,718
Fourgons de queue	"	48,778,742	46,399,773	41,398,352
Trafic-voyageurs—				
Voyageurs payants transportés	nomb.	18,832,815	18,080,958	17,858,916
Voyageurs payants transportés un mille	"	1,655,201,983	1,538,832,219	1,471,708,931
Milles des trains de voyageurs par mille de voie	"	1,056	1,033	1,007
Moyenne de parcours d'un voyageur	milles	86·83	85·11	82·41
Recette moyenne par voyageur	$	2·57349	2·53948	2·45015
Recette moyenne par voyageur-mille	$	0·02964	0·02984	0·02973
Moyenne de voyageurs par train-mille	nomb.	64·04	61·68	60·53
Moyenne de voyageurs par wagon-mille	"	12·75	12·40	12·53
Recette des trains de voyageurs, par train-mille	$	3·86	3·98	3·90
Revenu des trains de voyageurs, par mille de voie	$	4,076·82	4,113·98	3,926·55
Trafic-marchandises—				
Marchandises payantes transportées	tonnes	90,053,919	86,523,327	79,338,230
Marchandises payantes transportées un mille	"	38,430,494,637	36,677,980,252	32,881,706,496
Marchandises payantes transportées un mille par mille de voie	"	1,584,763	1,513,672	1,356,505
Total des marchandises (toutes catégories) transportées un mille par mille de voie	"	1,708,033	1,626,843	1,443,839
Moyenne de tonnes de marchandises payantes par train-mille	nomb.	776	782	789
Moyenne de tonnes de marchandises (toutes catégories) par wagon-mille chargé	"	30·64	30·03	29·46
Parcours moyen des trains de marchandises payantes	milles	426·75	423·91	414·45
Revenu-marchandises, par train-mille	$	10·83	11·81	12·06
Revenu-marchandises, par mille de voie	$	22,187·81	22,921·32	20,816·40
Revenu-marchandises, par tonne	$	5·96	6·40	6·34
Revenu-marchandises, par tonne-mille	$	0·01397	0·01501	0·01529

[1] A l'exclusion du service des travaux.

Section 2.—Transport urbain

La réunion des données statistiques sur les systèmes de transport urbain subit actuellement toute une réorganisation. De tels changements ont été réalisés ces dernières années dans le genre de véhicules utilisés pour le transport collectif des voyageurs urbains que les statistiques qui ont commencé par les finances et l'exploitation des tramways électriques et plus tard se sont étendues aux lignes d'autobus et de trolleybus, sont devenues insuffisantes.

Les nouvelles statistiques vont s'étendre à tous les systèmes de transport urbains, suburbains et interurbains, y compris les tramways électriques, le transport rapide ou métro, les autobus, les trolleybus transportant des voyageurs et occasionnellement des marchandises. L'expression "transport urbain" peut désigner une combinaison de ces services. Le tableau **16** présente les statistiques disponibles actuellement sur tous les systèmes du transport urbain. Les tableaux **17 à 20** fournissent les renseignements les plus récents sur les tramways électriques, tels qu'ils figuraient dans les *Annuaires* précédents jusqu'à ce que de nouvelles données, plus étendues, soient disponibles.

Statistiques du transport urbain.—En 1954, 4·2 p. 100 de voyageurs de moins qu'en 1955 se sont servis des véhicules de transport urbain. Cette diminution s'est surtout marquée pour les tramways électriques. Vancouver et Winnipeg en ont cessé l'exploitation en avril et en septembre 1955 respectivement, et Montréal, Toronto et Ottawa les ont remplacés, sur quelques parcours, par des trolleybus et des autobus. Les 35,147,070 voyageurs qui ont emprunté le métro de Toronto en 1955, sont comptés dans le total des 398,439,820 voyageurs ayant utilisé les tramways électriques au cours de l'année. Les recettes provenant des voyageurs ont diminué de $120,238,281 en 1954 à $120,143,866 en 1955, malgré l'augmentation des tarifs à Montréal, Vancouver, Winnipeg, Windsor et Saskatoon.

16.—Statistique sommaire du transport urbain, 1954 et 1955

Détail		1954	1955
Voyageurs transportés	**nomb.**	**1,264,434,239**	**1,211,577,819**
Tramways électriques	"	456,854,386[1]	398,439,820[1]
Trolleybus	"	241,920,385	241,401,062
Autobus	"	563,869,403	568,010,451
Voitures louées	"	1,790,065	3,726,286
Véhicule-milles parcourus	**nomb.**	**211,643,384**	**209,786,992**
Tramways électriques	"	61,134,226[2]	53,951,724[2]
Trolleybus	"	36,879,180	38,003,904
Autobus	"	112,608,880	115,960,648
Voitures louées	"	1,021,098	1,870,716
Combustible consommé			
Essence	gal.	19,389,124	17,696,431
Gaz propane	"		352,229
Mazout à diesel	"	4,317,224	6,435,627
Recettes	**$**	**120,238,281**	**120,143,866**

[1] Comprend 27,690 voyageurs transportés par le métro de Toronto en 1954 et 35,147,070 en 1955. [2] Comprend 4,734,443 milles parcourus par les voitures du métro de Toronto en 1954 et 5,597,500 en 1955.

Tramways électriques.—Les statistiques présentées ici se rapportent à l'exploitation urbaine et interurbaine des tramways électriques. Presque tous les systèmes urbains sont maintenant propriété municipale; la compagnie privée la plus importante est celle des tramways électriques de la Colombie-Britannique; la plupart des sociétés interurbaines sont contrôlées soit par le National-Canadien, soit par le Pacifique-Canadien. Le nombre des tramways électriques diminue chaque année à mesure que les autobus et les trolleybus les remplacent. Sur les 22 compagnies existant en 1953, six exploitaient des tramways électriques, des autobus et des trolleybus; neuf, des trolleybus et des autobus; trois, des tramways électriques seulement; une, des tramways électriques et des autobus; une, des trolleybus seulement; une, des autobus seulement; et une autre n'avait ni tramways, ni autobus, ni trolleybus. Les deux dernières font des opérations de manœuvre pour les chemins de fer.

17.—Matériel des tramways électriques, 1951-1953

Matériel	1951	1952	1953	Matériel	1941	1952	1953
Voitures à voyageurs	**5,545**	**5,581**	**5,602**	**Autres véhicules**	**574**	**590**	**661**
Fermées	2,399	2,307	2,212	Voitures à bagages, de messageries et de la poste	12	11	10
Ouvertes	4	4	4	Voitures à marchandises	86	82	82
Mixtes (voyageurs et bagages)	5	5	5	Locomotives	54	55	56
Sans moteur électrique	123	108	91	*Chasse-neige*	51	47	46
Autobus	1,979	2,090	2,177	Balayeuses	74	65	65
Trolleybus sans rails	1,035	1,067	1,113	Camions	139	153	221
				Divers	158	177	181

La statistique financière des tramways, qui figure au tableau **18**, subit largement l'influence des variations du trafic et des changements dans le mode de transport local. Lorsque des réseaux ont mis fin à leur exploitation par suite de la diminution du trafic,

ou lorsqu'ils ont substitué d'autres genres de matériel roulant, leur statistique a été supprimée du tableau. Malgré ces conditions variables, les recettes brutes des tramways électriques n'ont pas cessé d'augmenter au cours des années d'après-guerre. Le quotient des frais par rapport aux recettes est passé de 86 p. 100 en 1946 à 97 p. 100 en 1953. La diminution de la valeur des actions et l'augmentation de la dette fondée, au cours des quelques dernières années, proviennent en grande partie de ce qu'un certain nombre de réseaux privés sont devenus propriété publique.

18.—Statistique financière des tramways électriques, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1901 à 1943 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à compter de 1926.

Année	Passif fixe			Placements en voies et matériel	Recettes brutes	Frais d'exploitation	Quotient des dépenses par rapport aux recettes	Employés	Salaires
	Actions	Dette fondée	Total						
	$	$	$	$	$	$	%		$
1944	37,540,432	142,364,766	179,905,198	202,666,204	84,730,173	58,202,151	68·69	19,034	36,845,152
1945	37,329,194	142,384,083	179,713,277	205,026,475	88,939,451	64,533,940	72·56	20,091	39,364,771
1946	35,656,763	132,042,089	167,698,852	203,537,797	87,515,721	75,550,821	86·33	21,700	45,675,363
1947	33,915,932	138,246,540	172,162,472	218,439,361	86,519,712	81,787,723	94·53	22,627	50,117,441
1948	28,138,481	140,692,280	168,830,761	217,385,299	89,310,215	88,024,727	98·56	22,593	55,268,083
1949	27,425,491	143,944,716	171,370,207	242,095,483	95,596,394	92,378,848	96·63	21,661	59,155,605
1950	27,252,391	159,192,587	186,444,978	223,224,556	91,034,058	89,414,380	98·22	21,869	57,645,574
1951	20,252,391	179,159,159	199,411,550	255,057,250	99,114,548	97,880,959	98·76	21,052	64,188,551
1952	5,535,795[1]	147,980,382[1]	153,516,177	260,037,852	104,028,691	101,110,712	97·20	20,268	67,252,025
1953	4,336,065	181,781,857	186,117,922	283,256,339	107,990,692	105,027,443	97·26	20,408	68,638,778

[1] La diminution au regard de 1951 est attribuable à la dévalorisation du capital de la *Winnipeg Electric Company*: les services de transport de cette compagnie ont été transférés à la *Greater Winnipeg Transit Company*.

Le nombre de milles parcourus par les tramways pour le transport des voyageurs s'est chiffré par 66,798,532 en 1953; les trolleybus sans rail exploités par les compagnies de tramways ont parcouru 34,801,515 milles et les autobus, 61,176,376 milles. Bien que la plupart des centres urbains comptant des services de transport aient beaucoup agrandi leur territoire habité depuis la guerre, les tramways électriques et les autobus ont parcouru moins de milles-voyageurs chaque année depuis 1948 et le nombre de voyageurs payants transportés a diminué constamment depuis 1946.

19.—Trafic des tramways électriques, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1901 à 1943 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à compter de 1933.

Année	Milles de voie		Parcours des tramways et autobus			Voyageurs payants transportés[1]	Marchandises transportées[1]
	Total	Voie double	Voyageurs	Autres	Total		
	milles	milles	milles	milles	milles		tonnes
1944	1,019·69	490·17	169,421,343	2,756,775	172,178,098	1,249,707,399	3,769,959
1945	1,015·54	488·30	175,498,520	2,777,976	178,276,496	1,316,571,540	3,639,989
1946	1,004·44	485·06	177,256,084	2,822,300	180,078,384	1,344,916,773	3,506,805
1947	895·25	436·95	180,204,812	2,808,252	183,013,064	1,323,723,782	3,655,278
1948	778·92	391·78	182,943,709	3,038,989	185,982,698	1,309,565,795	4,050,111
1949	719·31	356·61	173,849,096	3,048,146	176,897,242	1,240,558,812	3,702,016
1950	662·96	326·90	173,285,475	3,562,144	176,847,619	1,192,058,052	4,115,974
1951	595·38	293·87	167,316,921	3,646,069	170,962,990	1,133,393,935	4,479,404
1952	567·79	272·02	166,432,237	3,759,193	170,191,430	1,109,299,866	4,079,474
1953	552·49	262·81	164,871,341	3,593,002	168,464,343	1,076,979,055	3,968,742

[1] Y compris les voyageurs et les marchandises transportés dans les autobus et les trolleybus sans rail exploités par les tramways électriques.

20.—Voyageurs, employés et autres personnes tuées ou blessées dans des accidents de tramways, 1944-1953

NOTA.—Les chiffres de 1900 à 1943 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à compter de 1926.

Année	Voyageurs		Employés		Autres		Total	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés	Tués	Blessés	Tués	Blessés
1944	3	3,980	7	835	88	1,556	98	6,371
1945	2	4,092	3	944	104	1,592	109	6,628
1946	8	4,009	3	904	66	1,584	77	6,497
1947	2	4,181	4	910	71	1,469	77	6,560
1948	2	3,792	5	1,336	74	1,328	81	6,456
1949	1	3,688	1	766	63	1,239	65	5,693
1950	—	3,718	1	730	44	1,204	45	5,652
1951	—	3,392	2	650	42	998	44	5,040
1952	2	3,551	1	655	40	1,046	43	5,252
1953	—	3,322	2	650	31	941	33	4,913

Le métro de Toronto.—Le premier métro canadien, mis en chantier à Toronto en 1949, est entré en service en mars 1954. Long de 4·5 milles environ, il est à peu près parallèle à la rue Yonge et s'étend de la rue Front à l'avenue Eglinton. Douze stations s'échelonnent le long du parcours et un tunnel pour piétons relie le métro à la gare Union et à l'hôtel Royal-York. Les parties souterraines sont de 6 à 20 pieds sous terre. Des véhicules rapides, au nombre de 104 et pouvant transporter 62 personnes chacun, sont utilisés; à chaque station, des quais de 500 pieds peuvent recevoir des rames de huit wagons. Le métro peut transporter jusqu'à 40,000 voyageurs par heure dans chaque direction.

Section 3.—Messageries

Le service de messagerie est le transport rapide des marchandises par train de voyageurs. Cependant, les sociétés de messagerie, ne possédant pas elles-mêmes les moyens de transport nécessaires, utilisent à forfait les services des sociétés de chemin de fer. Les sociétés de messagerie canadiennes ont toujours fonctionné en étroite collaboration avec les sociétés de chemin de fer.

On confie les marchandises aux messageries pour en assurer le transport rapide, de sorte que le tarif-messageries ne concurrence pas le tarif-marchandises. Ainsi, dans son premier tarif, la *Dominion Express Company*, conformément à son contrat avec le chemin de fer Pacifique-Canadien, exigeait 2 fois et demie le tarif-marchandises maximum de première classe pour les mêmes marchandises transportées sur la même distance. La majorité des contrats passés entre les messageries et les chemins de fer pour le transport rapide des marchandises sont fondés sur un pourcentage des recettes brutes de la société de messagerie. Les tarifs-messagerie sont assujétis à l'approbation de la Commission des transports. Toutes les sociétés de messagerie sont organisées en vertu de lois fédérales; elles s'occupent d'expédier rapidement des bestiaux de prix, des denrées périssables comme le poisson frais, les fruits, etc., de transporter les colis, d'émettre des mandats d'argent, des chèques de voyage, des lettres de crédit et autres effets de commerce.

Activité.—Il existe au Canada trois sociétés canadiennes de messagerie et une société américaine. La *Canadian Pacific Express Co.*, autrefois la *Dominion Express Co.*, est une filiale du Pacifique-Canadien et s'occupe des messageries sur les chemins de fer et sur les lignes de navigation intérieure et océanique de ce dernier. Les messageries du National-Canadien et des *Northern Alberta Railways* relèvent d'un service spécial de chacun de ces chemins de fer. La *Railway Express Agency, Inc.*, exerce son activité sur les sections canadiennes des chemins de fer des États-Unis et sur la route de Skagway (Alaska) jusqu'au Yukon. Il n'existe pas de statistique sur le trafic des messageries, dont une partie consiste en colis et petites quantités de colis difficiles à classer et à évaluer à cette fin.

21.—Statistique sommaire des messageries, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1911 à 1944 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à compter de 1927-1928.

Année ou société	Milles exploités[1]	Recettes brutes	Frais d'exploitation	Versements aux transporteurs[2]	Recettes nettes d'exploitation
		$	$	$	$
1945	50,938	37,171,862	20,040,339	16,711,647	419,876
1946	51,365	39,260,553	22,670,616	16,841,229	Dr. 251,292
1947	51,341	42,314,758	25,770,190	17,650,061	Dr. 1,105,493
1948	51,840	46,809,112	30,398,053	18,785,988	Dr. 2,374,929
1949	54,806	51,966,290	32,385,223	21,226,817	Dr. 1,645,750
1950	55,581	52,017,492	32,881,689	21,355,956	Dr. 2,220,153
1951	57,355	60,423,503	38,374,128	21,037,164	1,012,211
1952	57,335	70,185,114	44,744,018	24,428,739	1,012,357
1953	55,805	74,296,948	49,569,842	23,584,806	1,142,300
1954	68,373[3]	70,039,054	48,167,243	20,753,503	1,118,308
1954					
Canadian National Express	42,839[3]	36,769,693	25,606,614	10,519,706	643,373
Canadian Pacific Express	21,409	31,208,263	21,461,660	9,320,113	426,490
Northern Alberta Railways	928	645,712	320,036	289,660	36,016
Railway Express Agency, Inc	3,197	1,415,386	778,933	624,024	12,429
Total, 1954	**68,373**	**70,039,054**	**48,167,243**	**20,753,503**	**1,118,308**

[1] Chemins de fer, lignes de navigation et routes de transport motorisé et transport aérien. [2] Sommes versées par les sociétés de messagerie aux transporteurs, c'est-à-dire aux chemins de fer, lignes de navigation, etc., pour le transport des matières de messagerie. [3] 12,290 milles d'avion ont été enregistrés par le Canadian National Express.

22.—Chiffre d'affaires des sociétés de messagerie en effets de commerce, 1950-1954

Effets	*1950*	*1951*	*1952*	*1953*	*1954*
	$	$	$	$	$
Mandats d'argent, intérieur et étranger	121,476,102	137,215,925	134,870,537	134,996,758	130,807,463
Chèques de voyage, intérieur et étranger	9,242,789	7,753,328	7,332,881	7,589,928	7,788,302
Chèques "C.R."	21,292,175	24,186,587	23,826,544	22,144,909	20,966,806
Mandats télégraphiques	153,140	191,188	255,243	274,705	214,475
Total	**152,164,206**	**169,347,028**	**166,285,205**	**165,006,300**	**159,777,046**

23.—Employés, salaires et commissions des sociétés de messagerie, 1945-1954

Année	Employés de plein temps	Salaires[1]	Commissions versées	Année	Employés de plein temps	Salaires[1]	Commissions versées
		$	$			$	$
1945	7,160	13,945,167	1,846,884	1950	8,974	24,195,490	2,177,933
1946	7,430	16,060,439	1,975,856	1951	9,610	28,607,463	2,443,341
1947	8,017	18,308,793	1,995,947	1952	10,849	32,503,058	2,689,830
1948	8,525	22,212,249	2,157,489	1953	12,119	37,413,060	2,795,766
1949	8,809	23,621,322	2,283,425	1954	11,450[2]	35,882,288	2,691,440

[1] Comprend les salaires des employés de temps partiel. [2] Comprend les employés de temps partiel.

PARTIE III.—TRANSPORT ROUTIER*

Dans la présente partie, les routes et les véhicules automobiles sont traités comme sujet apparenté au transport. Après une introduction qui résume les règlements provinciaux régissant les véhicules automobiles et la circulation routière, le transport routier est traité en entier sous les rubriques Voirie et Véhicules automobiles.

Section 1.—Règlements provinciaux régissant les véhicules automobiles et la circulation†

NOTA.—Il est évidemment impossible d'exposer ici en détail la masse de règlements en vigueur dans chaque province et territoire. Seules les informations générales les plus importantes sont données. Aux pp. 831-832 figurent les sources d'information sur les règlements propres à chaque province et à des territoires particuliers.

Généralités.—L'immatriculation des véhicules automobiles et la réglementation de la circulation relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les règlements communs à toutes les provinces et territoires se résument ainsi:—

Permis de conduire.—Le conducteur d'un véhicule automobile ne doit pas avoir moins d'un certain âge (habituellement 16 ans) (17 ans à Terre-Neuve et au Québec) et doit posséder un permis délivré, dans la plupart des provinces, seulement après examen. Ce permis doit être renouvelé annuellement. Des permis spéciaux sont nécessaires pour les chauffeurs commerciaux, sauf à Terre-Neuve, et, dans certains cas, pour les personnes qui n'ont pas atteint l'âge prescrit.

Règlements régissant les véhicules automobiles.—En général, tous les véhicules automobiles et toutes les remorques doivent être immatriculés chaque année, moyennant paiement d'un droit déterminé et doivent porter deux plaques-matricules, l'une à l'avant et l'autre à l'arrière (une seulement, à l'arrière, dans le cas des remorques). Dans la plupart des provinces, en cas de vente les plaques-matricules restent sur le véhicule, sauf au Manitoba où le propriétaire les gardent. Tout changement de propriétaire doit être déclaré aux services compétents. Cependant, exemption de l'immatriculation est accordée chaque année durant un certain nombre de jours (habituellement 90, au moins) pour les voitures particulières des touristes immatriculées dans une autre province ou un État qui accorde la réciprocité. D'autres règlements stipulent certaines normes de sécurité dans le mécanisme du véhicule et de ses freins, exigent des phares non éblouissants, un feu arrière en bon état, d'un dispositif de fermeture suffisant, un silencieux, un essuie-glace et un rétroviseur.

Règlements régissant la circulation.—Dans toutes les provinces et les territoires, les voitures tiennent la droite de la route. Les conducteurs sont tenus d'observer les signaux lumineux, les indications, etc., placés aux endroits importants des routes et des chemins. Une vitesse maximum, habituellement de 50 milles à l'heure (60 milles au Québec et en Alberta; au Manitoba, 60 milles le jour et 50 milles la nuit) est prescrite; une vitesse moindre est toujours obligatoire dans les villes et villages, près des écoles et des terrains de jeux, aux croisements, aux passages à niveau et aux endroits ou moments où la visibilité n'est pas bonne. Les automobiles ne doivent pas dépasser un tramway arrêté pour laisser monter ou descendre des voyageurs, sauf là où il y a une zone ou un îlot de sûreté. Tout accident causant des blessures corporelles ou des dommages matériels doit être déclaré à un agent de la police provinciale ou municipale, et le conducteur ne peut quitter le lieu de l'accident qu'après avoir prêté toute l'aide possible et donné son nom au blessé.

Sanctions.—Celles-ci varient depuis les petites amendes pour infractions mineures jusqu'à la suspension du permis, la confiscation de l'automobile ou l'emprisonnement pour infractions graves, conduite imprudente, conduite sans permis et surtout pour conduite en état d'ébriété.

* Revu, sauf indication contraire, par la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

† Revu d'après les renseignements fournis par les fonctionnaires chargés de l'application des lois et règlements régissant les véhicules automobiles et la circulation dans chaque province et territoire.

Législation en matière de sécurité-responsabilité.—Toutes les provinces du Canada ont adopté une loi de sécurité-responsabilité (parfois sous le titre de loi sur la solvabilité). En général, la loi prévoit la suspension immédiate du permis de conduire et du permis du véhicule automobile de toute personne reconnue coupable d'une infraction à la suite d'un accident de circulation, ou impliquée directement ou indirectement dans un accident, et non couverte par une assurance au tiers au moment de l'accident. La suspension est maintenue jusqu'à ce que la peine ou décision judiciaire ait été appliquée et que des preuves de solvabilité pour l'avenir aient été fournies.

Bien qu'une loi de sécurité-responsabilité n'ait pas été adoptée au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ordonnances régissant les véhicules automobiles dans ces deux régions prévoient que le propriétaire d'un véhicule automobile doit fournir la preuve qu'il a contracté l'assurance obligatoire sur son véhicule avant d'obtenir son permis.

Caisses des jugements inexécutés.—Toutes les provinces, sauf le Québec et la Saskatchewan, ont adopté ces dernières années de nouvelles dispositions législatives concernant les véhicules automobiles. Dans la plupart des cas, une adjonction a été apportée à la loi et prévoit l'établissement d'une caisse des jugements inexécutés qui paie les dommages-intérêts reconnus à la suite d'accidents d'automobiles survenus dans la province et qui ne peuvent être obtenus par les voies judiciaires. La caisse est alimentée par un droit perçu sur les propriétaires immatriculés de tous véhicules automobiles ou sur les détenteurs d'un permis de conduire, sauf en Colombie-Britannique où elle est alimentée par les compagnies d'assurance. Ce droit ne dépasse jamais $1 par année. Certaines dispositions provinciales prévoient le paiement de dommages-intérêts dans le cas d'accidents causés par des chauffards. En pareilles circonstances, lorsque ni le propriétaire, ni le chauffeur ne peut être identifié, une poursuite peut être intentée contre le registre des véhicules automobiles; si la décision judiciaire est prononcée contre le registre, la caisse verse l'indemnité. Les dispositions limitent le montant que la caisse verse par jugement à $5,000 pour une personne, $10,000 pour deux personnes ou plus blessées dans le même accident et $1,000 pour les dommages matériels. Au Manitoba, le maximum pour la responsabilité à l'égard des tiers a été porté en 1955 à $10,000, $20,000 et $1,000 respectivement. Dans le cas des accidents causés par des chauffards, les versements ne sont autorisés que pour les personnes blessées ou tuées.

Voici les sources de renseignements sur les règlements provinciaux qui régissent les véhicules automobiles et la circulation:

Terre-Neuve

Application.—Le sous-ministre des Travaux publics, Saint-Jean.

Législation.—La loi sur la circulation routière (1951), modifiée.

Île-du-Prince-Édouard

Application.—Le Secrétaire de la province, Charlottetown.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S.R. Î.-P.-É., chap. 73, 1951).

Nouvelle-Écosse

Application.—Division des véhicules automobiles, ministère de la Voirie, Halifax.

Législation.—La loi sur les véhicules automobiles (chap. 184, 1954), modifiée et la loi sur le voiturage motorisé (S.R. N.-É., chap. 78, 1923), modifiée.

Nouveau-Brunswick

Application.—Service des véhicules automobiles, Division de l'impôt provincial, département du Secrétaire-trésorier de la province, Fredericton.

Législation.—La loi sur les véhicules automobiles (S.R. N.-B., chap. 73, 1951), modifiée.

Québec

Application.—Office des véhicules automobiles, Bureau du revenu provincial, département du Trésor, Québec.

Législation.—La loi sur les véhicules automobiles (S.R. Q., chap. 142, 1941), modifiée.

Ontario

Application.—Division des véhicules automobiles, ministère de la Voirie, Toronto.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S.R. O., chap. 167, 1950), la loi sur les véhicules publics (S.R. O., chap. 322, 1950), et la loi sur les véhicules commerciaux (S.R. O., chap. 304, 1950).

Manitoba

Application.—Ministère des services d'utilité publique, Winnipeg.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S.R. M., chap. 112, 1954), modifiée.

Saskatchewan

Application.—Département du Trésor, Commission de la circulation routière, Revenue Building, Regina.

Législation.—La loi sur les véhicules.

Alberta

Application.—Division des véhicules automobiles, ministère de la Voirie, Edmonton.

Législation.—La loi sur les véhicules et la circulation routière (S.R. A., chap. 275, 1942), modifiée, la loi sur l'indemnisation en cas d'accidents de véhicules automobiles (chap. 11, 1947), modifiée, la loi sur les véhicules de service public (S.R. A., chap. 276, 1942), et les règlements qui en découlent. La loi sur les véhicules et la circulation routière et la loi sur l'indemnisation en cas d'accidents de véhicules automobiles sont appliquées par la Division des véhicules automobiles, ministère de la Voirie.

Colombie-Britannique

Application et législation.—L'application de la loi sur les véhicules automobiles, de la loi sur les grandes routes et de la loi sur le transport motorisé est confiée à la Gendarmerie royale du Canada et des divers corps de police municipaux, tandis que la loi sur les grandes routes relève du ministre des Travaux publics, la loi sur le transport motorisé, de la Commission des services d'utilité publique, et la loi sur les véhicules automobiles, du surintendant de la Division des véhicules automobiles, Victoria (C.-B.).

Yukon

Application.—Commissaire du Territoire du Yukon, Whitehorse (Yukon). Des renseignements sur les règlements peuvent aussi être obtenus de la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Législation.—Ordonnance, modifiée, sur les véhicules automobiles (première session, chap. 8, 1952).

Territoires du Nord-Ouest

Application.—Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Adresser les communications au directeur, Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Législation.—Ordonnance, sur les véhicules automobiles (chap. 16, 1950), modifiée.

Section 2.—Voirie

Les régions peuplées du Canada sont bien pourvues de routes. L'accès aux régions de colonisation éloignées est assurée en partie par les routes construites par les industries d'abattage du bois, de la pâte et du papier et des mines, quoique ces routes ne soient généralement pas ouvertes à la circulation publique. Par ailleurs, de vastes étendues à Terre-Neuve, dans le Québec, l'Ontario, les provinces des Prairies, la Colombie-Britannique et les Territoires n'ont qu'une population très clairsemée et n'ont pratiquement aucune route.

Au 31 mars 1954, le nombre total de milles de routes et routes rurales au Canada s'élevait à 524,055. Cette longueur comprend toutes les routes relevant de la compétence provinciale, les routes fédérales y compris celles des parcs nationaux, du Yukon et des

Territoires du Nord-Ouest, et les routes locales relevant des municipalités autres que les routes traversant les villes. Ces dernières sont traitées séparément sous le titre "Rues urbaines", p. 835.

Les chiffres de 1954 ne sont pas strictement comparables à ceux du 31 mars 1953; le total de 517,809 milles de 1953 se subdivise ainsi: routes revêtues de béton de ciment Portland, 1,841 milles; d'asphalte, 14,820 milles; de bitume, 14,070 milles; de gravier et pierre concassée, 160,265 milles; de terre, 326,812. De nouveaux relevés à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard et un nouveau classement au Manitoba ont enregistré une diminution considérable dans la longueur des routes gravelées de ces provinces en 1954, diminuant par conséquent le total du Canada. Ces modifications ont également fait ressortir 4,627 milles en plus de routes de terre. Le relevé de l'Île-du-Prince-Édouard a rectifié la longueur totale de routes de 3,716 à 3,191 milles. Dans l'Alberta, la longueur totale a baissé de 227 milles pour s'établir à 85,489 milles; elle n'a pas changé dans les territoires. Toutes les autres provinces ont annoncé des augmentations au cours de l'année. Les routes fédérales des dix provinces, y compris celles qui traversent les terres fédérales, entre autres les parcs nationaux et les avenues de la Commission du district fédéral autour d'Ottawa, comptent 1,971 milles y compris 729 milles du réseau nord-ouest, en Colombie-Britannique. De plus, les 2,128 milles de route du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont aussi classés comme routes fédérales.

1.—Longueur des routes, par genre et par province, le 31 mars 1954

NOTA.—Le total des routes au Canada est la somme des longueurs déclarées. Les rues urbaines ne sont pas comprises.

Classement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles
Revêtues	**2,180**	**1,559**	**8,742**	**14,096**	**30,175**	**63,756**	**4,720**	**22,520**	**30,273**	**12,877**	**1,718**	**192,616**
Béton de ciment Portland	—	4	7	—	295	1,011	106	—	—	32	—	1,455
Asphalte	33	—	34	1,411	6,841	5,304	—	—	—	2,021	4	15,648
Bitume	97	334	1,638	1,035	1,209	5,874	1,531	1,333	2,119	1,048	—	16,218
Gravier et pierre concassée	2,050	1,221	7,063	11,650[1]	21,830	51,567	3,083	21,187[2]	28,154	9,776	1,714	159,295
Non-revêtues	**4,400**	**1,632**	**6,480**	—	**12,744**	**10,454**	**87,645**	**141,601**	**55,216**	**10,857**	**410**	**331,439**
De terre, améliorées	460	1,632	2,934	—	12,744	10,454	15,610[3]	40,422[4]	26,544[5]	9,298	319	331,439
Autres	3,940		3,546	—			72,035[5]	101,179[5]	28,672[5]	1,559	91	
Total général	**6,580**	**3,191**	**15,222**	**14,096**	**42,919**	**74,210**	**92,365**	**164,121**	**85,489**	**23,734**	**2,128**	**524,055**

[1] Comprend les routes de terre améliorées. [2] Comprend les "longs ponts". [3] Comprend la longueur des routes gravelées dont les détails ne sont pas disponibles. [4] Ne comprend pas le tracé des routes non construites. [5] Comprend tous les tracés de routes.

Un accroissement des dépenses pour routes, ponts, etc., au cours de l'année terminée le 31 mars 1955 a porté le total de ces dépenses pendant cinq ans, du 1er avril 1950 au 31 mars 1955, à plus de 1,800 millions, dont 1,100 millions ont été consacrés à des ouvrages d'aménagement et d'importantes reconstructions. De plus, pendant la même période, plus de 365 millions ont été consacrés à des routes, ponts, etc., dans les municipalités rurales, dont plus de 213 millions à des aménagements ou d'importantes améliorations. La longueur des routes revêtues est passée de 166,899 milles au 31 mars 1951, à 192,616 milles à la fin de mars 1955 et la longueur des routes asphaltées et bitumées a augmenté de 34·3 p. 100 au cours des cinq ans. Les routes revêtues représentaient 36·8 p. 100 de toutes les routes ouvertes à la circulation à la fin de mars 1955 et les routes asphaltées, 6·4 p. 100 du total.

Les dépenses affectées aux routes hors des régions urbaines, pour l'année terminée le 31 mars 1955, ont été de $429,472,008, environ 8·2 p. 100 de plus que pour l'année financière précédente ($397,068,159), et 6·2 p. 100 de plus que le chiffre record de 1952–1953 ($404,291,421). Cette augmentation s'explique en partie par l'inclusion dans les statistiques de la Saskatchewan des dépenses d'amélioration dans les district locaux, les munici-

palités rurales, les villages et les villes d'une population inférieure à 1,000 habitants et qui n'y étaient pas comptées auparavant. Les travaux de construction ont représenté $229,087,011 du total en 1954–1955, contre $234,334,349 en 1953–1954. Les frais d'entretien ont augmenté de 19·3 p. 100, de $149,844,221 à $178,832,011. Les dix gouvernements provinciaux ont dépensé $355,454,863 en 1954–1955 contre $341,501,941 en 1953–1954 et le gouvernement fédéral $32,775,800 contre $26,759,571.

2.—Frais d'aménagement et d'entretien et frais généraux des routes rurales, des ponts et des bacs, par province, années terminées le 31 mars 1952-1955

Détail, province ou territoire	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$
Aménagement[1]	**192,810,362**	**244,614,842**	**234,334,349**	**229,087,011**
Terre-Neuve	4,555,303	2,954,526	4,240,406	7,921,808
Île-du-Prince-Édouard	2,130,750	2,221,375	1,788,675	2,795,081
Nouvelle-Écosse	9,267,598	5,744,539	7,584,863	6,190,534
Nouveau-Brunswick	6,039,885	6,376,795	6,953,831	6,867,169
Québec	56,995,225	73,769,845	57,945,075	58,153,492
Ontario	55,768,891	69,779,100	64,807,939	56,762,275
Manitoba	9,347,887	11,627,268	12,162,353	12,389,735
Saskatchewan	9,065,930	13,325,620	13,860,596	13,390,784
Alberta	21,301,524	34,211,782	40,105,154	40,240,306
Colombie-Britannique	16,298,760	23,170,263	23,433,190	22,128,045
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	595,600	508,149	739,744	1,010,545
Entretien	**127,790,354**	**147,719,040**	**149,844,221**	**178,832,011**
Terre-Neuve	1,646,977	1,893,130	2,267,335	2,696,832
Île-du-Prince-Édouard	1,001,335	1,077,210	1,219,612	1,159,173
Nouvelle-Écosse	6,880,574	8,202,264	9,563,259	10,276,255
Nouveau-Brunswick	7,083,580	8,618,951	8,235,747	10,281,339
Québec	25,735,365	30,628,015	31,184,047	35,195,468
Ontario	49,547,029	58,105,684	52,667,538	57,464,175
Manitoba	2,097,872	2,251,555	2,648,689	3,314,421
Saskatchewan	3,857,513	4,503,343	4,939,826	15,517,577
Alberta	14,390,843	15,184,161	18,487,280	22,744,792
Colombie-Britannique	12,498,943	15,192,109	14,558,602	15,493,701
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	3,050,323	2,062,618	4,072,286	4,588,278
Administration et frais généraux[2]	**13,983,546**	**11,957,539**	**12,889,589**	**21,552,986**
Terre-Neuve	233,871	230,943	279,402	347,610
Île-du-Prince-Édouard	68,988	69,432	73,115	73,268
Nouvelle-Écosse	692,893	968,344	792,148	798,905
Nouveau-Brunswick	242,682	276,312	307,994	416,716
Québec	2,436,853	2,602,009	2,727,669	3,383,708
Ontario	4,583,869	4,636,933	5,027,809	10,958,835
Manitoba	685,479	738,036	787,645	801,103
Saskatchewan	282,334	384,262	433,990	1,251,078
Alberta	89,278[3]	86,649[3]	75,647[3]	1,259,707
Colombie-Britannique	4,353,599	1,654,696	1,971,234	1,805,578
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	31,039	11,693	13,102	25,476
Total général	**334,584,262**	**404,291,421**	**397,068,159**	**429,472,008**
Répartition de toutes dépenses—				
Fédérales	**21,667,085**	**25,034,650**	**26,759,571**	**32,775,800**
Provinciales	**287,934,225**	**350,248,566**	**341,501,941**	**355,454,863**
Municipales	**23,288,598**	**27,721,288**	**27,505,913**	**37,173,083**
Autres	**1,694,354**	**1,286,917**	**1,300,734**	**4,068,262**

[1] Y compris les paiements des chemins de fer et les versements de la caisse des passages à niveau pour l'élimination des passages à niveau, etc., de $1,443,009 en 1951–1952, $925,580 en 1952–1953, $712,523 en 1953–1954 et $1,237,237 en 1954–1955. [2] Y compris les frais d'administration de l'État fédéral concernant la route transcanadienne de $282,652 en 1951–1952, $298,230 en 1952–1953, $399,834 en 1953–1954 et $431,002 en 1954–1955. [3] Frais d'administration de l'État fédéral seulement.

La route transcanadienne.—*L'Annuaire* de 1951 donne, aux pp. 660-663, un aperçu de l'Accord sur la route transcanadienne, entreprise fédérale-provinciale, de même que des spécifications et travaux s'y rattachant, ainsi qu'une carte indiquant le tracé projeté à travers les provinces participantes. La route comportera une chaussée double à revêtement dur, de 22 à 24 pieds de large; sont prescrits des accotements, hauteurs libres de ponts et des dégagements de grandes dimensions, des rampes et courbes peu accentuées; une limite de charge de 9 tonnes par essieu. Les passages à niveau seront supprimés

là où il sera possible. Huit provinces ont souscrit à cet accord conclu avec le gouvernement fédéral en 1950; la Nouvelle-Écosse y a souscrit en 1952. La longueur de la route traversant ces neuf provinces compte 4,580 milles se répartissant comme il suit: Terre-Neuve, 610 milles; Île-du-Prince-Édouard, 74 milles; Nouvelle-Écosse, 310 milles; Nouveau-Brunswick, 388 milles; Ontario, 1,412 milles; Manitoba, 305 milles; Saskatchewan, 414 milles; Alberta, 292 milles; Colombie-Britannique, 692 milles; parcs nationaux, 83 milles. Le Québec, bien que ne coopérant pas financièrement avec le gouvernement fédéral, assure cependant une route qui raccorde la route transcanadienne aux frontières de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les contrats accordés dans les neuf provinces participantes pour de nouveaux travaux d'aménagement entre le 9 décembre 1949 et le 31 mars 1955 s'élèvent à $179,096,584, la part de l'État fédéral s'établissant à 50 p. 100, soit $89,548,291. Les paiements fédéraux aux provinces durant cette période, pour des travaux antérieurs, provisoires et nouveaux se sont élevés à $65,462,051. La main-d'œuvre sur les lieux, jusqu'au 31 mars 1955, a représenté 3,426,801 jours-hommes de huit heures; le travail connexe pour la fourniture des matériaux et des services nécessaires à été évalué à 5,825,562 jours-hommes.

L'État fédéral couvre entièrement le coût des tronçons de la route situés dans les parcs nationaux; le Parlement a affecté $5,500,000 à cette fin pour l'année terminée le 31 mars 1956.

En août 1955, des contrats avaient été approuvés pour le nivellement de 1,835 milles de route et l'équivalent de 1,554 milles avait été aménagé. Des contrats visant des travaux de fond et de pavage avaient été approuvés pour 1,357 milles et l'équivalent de 1,167 milles avait été achevé. De plus, 117 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de long avaient été achevés.

Rues urbaines*.—Les statistiques des rues, trottoirs, ponts et ponceaux des villes et villages ont été recueillies depuis 1935. Les plus petites municipalités n'y figurent pas, leurs dépenses pour la construction et le maintien des rues n'étant pas considérables n'ajouteraient que peu au total. Pour l'année terminée le 31 mars 1954, 317 municipalités ont déclaré 15,909 milles de rue, dont 4,709 milles étaient asphaltés, 804 bétonnés, 3,845 milles bitumés, 3,689 milles couverts de gravier ou de pierre concassée et 72 milles d'autres surfaces. Ainsi, la longueur totale des rues revêtues était de 13,119 milles et le reste était des rues de terre. En 1954, les dépenses pour les rues urbaines des 317 municipalités se sont élevées à $93,045,185 contre $82,981,153 pour 303 municipalités l'année précédente. Les 13 villes qui ont déclaré des dépenses excédant un million en 1954, ont réuni 57·2 p. 100 des dépenses totales. La ville de Toronto à elle seule a dépensé $6,300,000, soit 5·8 p. 100 du total. Le fait saillant qui ressort des dépenses des villes en 1954 a été la prise en charge par la municipalité de Toronto des principales voies publiques de la région qui s'est traduite par le nouveau revêtement de la chaussée de la rue Yonge, pour le prix de $1,200,000.

Section 3.—Véhicules automobiles

Immatriculation.—Les automobiles ont été immatriculées pour la première fois au Canada en 1904 et l'Ontario était la seule province à délivrer des permis cette année-là. Le Nouveau-Brunswick a commencé à immatriculer les automobiles en 1905; le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta, en 1906; la Colombie-Britannique, en 1907; le Manitoba, en 1908; la Nouvelle-Écosse, en 1909; l'Île-du-Prince-Édouard, en 1913; le Yukon, en 1914.

En 1905, seulement 565 véhicules automobiles sont immatriculés au Canada; en 1915, le total est de 95,284 et, dix ans après, de 724,048. Sauf les années 1931 à 1933, toutes les années accusent une augmentation jusqu'à 1941, où 1,572,784 véhicules automobiles sont immatriculés. Le nombre de véhicules commerciaux continue d'augmenter durant la guerre, mais les voitures particulières enregistrent une diminution prononcée, à cause des restrictions de fabrication et du rationnement des pneus et de l'essence. Toutefois,

* Des renseignements supplémentaires sur les rues urbaines sont fournis dans le rapport annuel du B.F.S., *La statistique de la voirie*.

le redressement économique d'après-guerre est rapide et le nombre d'immatriculations atteint son record en 1954, alors que les 3,644,589 véhicules immatriculés comprennent 2,688,465 voitures particulières et taxis, 908,599 camions et véhicules divers, 9,860 autobus et 37,665 motocyclettes.

3.—Véhicules automobiles immatriculés, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres visent les voitures particulières, camions, autobus, motocyclettes, autos de service, etc., mais non les remorques ni les permis des stockistes. Les chiffres de 1904-1935 figurent à la p. 693 de l'*Annuaire* de 1937 et ceux de 1936-1944, à la p. 740 de celui de 1948-1949.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total[1]
1945.....	...	8,835	56,699	41,577	228,681	662,719	92,758	140,257	130,153	134,788	1,497,081
1946.....	...	9,192	62,660	44,654	255,172	711,106	101,090	148,206	138,868	150,234	1,622,463
1947.....	...	9,948	70,300	51,589	296,547	800,058	112,149	158,512	155,386	179,684	1,835,959
1948.....	...	11,290	76,319	62,366	335,953	874,933	128,000	167,515	173,950	202,126	2,034,943
1949.....	13,981	13,211	83,443	67,280	384,733	970,137	139,836	185,027	200,428	230,008	2,290,628
1950.....	16,375	15,383	94,743	74,415	433,701	1,104,080	157,788	199,866	230,624	270,312	2,600,511
1951.....	20,058	16,896	105,262	83,023	500,729	1,205,098	171,265	215,450	259,841	291,417	2,872,420
1952.....	23,630	18,717	114,982	89,839	574,974	1,291,753	187,881	237,014	291,469	321,482	3,155,997
1953.....	29,576	20,286	129,564	93,914	617,855	1,406,119	203,652	257,504	318,812	348,830	3,430,672
1954.....	34,423	20,848	133,087	99,058	674,114	1,489,980	210,471	267,373	338,541	371,711	3,644,589

[1] Comprend les voitures immatriculées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

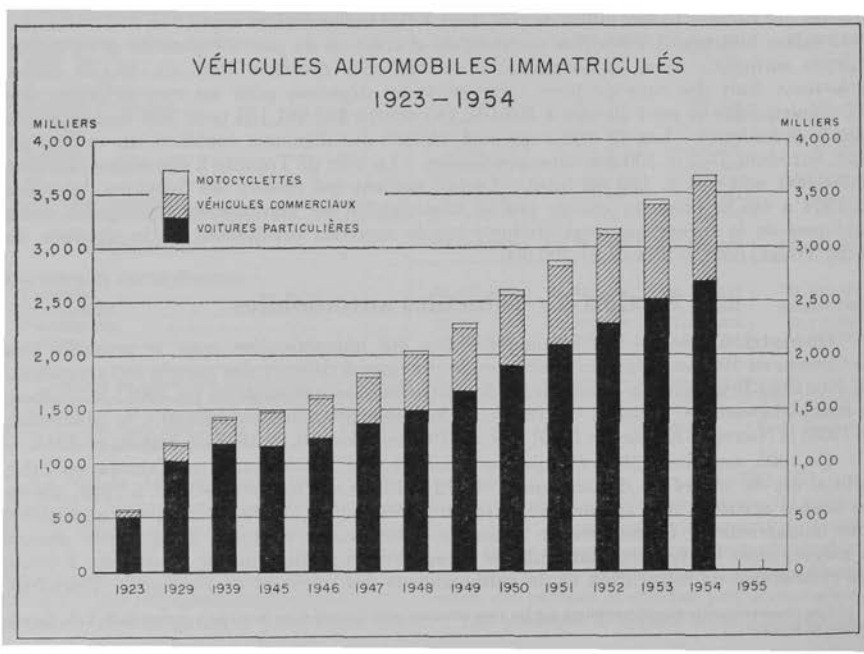

4.—Classement des véhicules automobiles immatriculés, par province, 1953-1954

Année et province ou territoire	Automobiles particulières[1]	Voitures commerciales, camions, etc.[2]	Autobus	Motocyclettes	Total
1953					
Terre-Neuve	20,509	8,569	200	298	29,576
Île-du-Prince-Édouard	12,218	7,932	15	121	20,286
Nouvelle-Écosse	88,985	39,231	[3]	1,348	129,564
Nouveau-Brunswick	63,041	29,249	431	1,193	93,914
Québec	440,720	158,595	3,464	15,076	617,855
Ontario	1,117,175	271,581	4,049[4]	13,314	1,406,119
Manitoba	145,052	56,648	190	1,762	203,652
Saskatchewan	157,942	98,517	120	925	257,504
Alberta	207,402	108,625	479	2,306	318,812
Colombie-Britannique	258,940	86,065	[3]	3,825	348,830
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1,770	2,761	20	9	4,560
Canada, 1953	**2,513,754**	**867,773**	**8,968**	**40,177**	**3,430,672**
1954					
Terre-Neuve	24,000	9,920	188	315	34,423
Île-du-Prince-Édouard	12,551	8,143	14	140	20,848
Nouvelle-Écosse	90,068	41,818	[3]	1,201	133,087
Nouveau-Brunswick	67,624	29,970	443	1,021	99,058
Québec	490,819	164,981	3,611	14,703	674,114
Ontario	1,187,725	285,019	4,782[4]	12,454	1,489,980
Manitoba	151,915	56,794	185	1,577	210,471
Saskatchewan	162,980	103,642	109	642	267,373
Alberta	222,305	133,872	511	1,853	338,541
Colombie-Britannique	276,161	91,806	[3]	3,744	371,711
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2,317	2,634	17	15	4,983
Canada, 1954	**2,688,465**	**908,599**	**9,860**	**37,665**	**3,644,589**

[1] Comprend les taxis. [2] Comprend les voitures de service, les tracteurs, etc. [3] Compris avec les camions. [4] Comprend les trolleybus.

Consommation apparente d'automobiles.—On peut calculer la consommation apparente d'automobiles au Canada pour telle ou telle année en soustrayant de la somme de la production et des importations le nombre des voitures exportées. La statistique des ventes au détail et du financement des ventes de véhicules automobiles au Canada figure au chapitre XXI, Commerce intérieur.

5.—Stock visible d'automobiles neuves, 1945-1954

Année	Fabriquées pour être vendues au Canada[1]		Importées		Exportées après avoir été importées		Stock visible	
	Particulières	Commerciales[2]	Particulières	Commerciales	Particulières	Commerciales	Particulières	Commerciales
1945	1,866	47,459	236	1,855	3	19	2,099	49,295
1946	63,501	41,318	18,642	3,600	6	72	82,137	44,846
1947	128,243	63,152	35,570	7,293	26	4	163,787	70,441
1948	135,316	73,582	17,037	3,575	17	4	152,336	77,153
1949	177,060	85,715	35,293	3,404	32	8	212,321	89,111
1950	259,481	96,826	81,722	6,806	62	20	341,141	103,612
1951	243,155	105,547	42,631	5,703	2,866	11	282,920	111,239
1952	245,443	112,485	35,665	4,328	999	11	280,109	116,802
1953	319,937	100,772	53,179	5,296	44	3	373,072	106,065
1954	267,352	59,666	38,509	4,973	84	25	305,877	64,614

[1] Expéditions des fabriques depuis 1952. [2] Y compris les véhicules militaires.

Recettes des gouvernements provinciaux provenant des véhicules automobiles. —L'imposition des automobiles, garages, conducteurs, chauffeurs, etc., est une source importante de revenu pour les provinces. Dans chaque province, des permis dûment délivrés par les services compétents sont exigés pour les véhicules automobiles de toutes sortes, remorques, conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, stockistes, garages et postes d'essence et de service. En 1954, le coût moyen des impôts et permis d'utilisation a été, par véhicule automobile, de près de $90. Des impôts plus faibles sur l'essence dans cinq provinces, à partir de l'Ontario vers l'ouest, ont abaissé la moyenne dans ces provinces au-dessous du niveau national. L'impôt actuel sur l'essence varie de 9 cents le gallon au Manitoba à 17 cents à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Le tableau 6 donne les sources les plus importantes de recettes provinciales provenant des véhicules automobiles. Les recettes fédérales (droits d'importation, taxes d'accise et de vente) sont données au chapitre XXIV, Finances publiques.

6.—Recettes provinciales provenant de l'immatriculation et de la circulation des automobiles, année terminée le 31 mars 1955

Province ou territoire	Permis d'immatriculation			Permis de conducteur, chauffeur et vendeur	Impôt de chauffeur (autobus et camions)	Impôt sur l'essence	Total[1]
	Voitures particulières	Camions, autobus, remorques et autres véhicules	Motocyclettes				
	$	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	406,626	501,577	2,630	132,793	[2]	2,598,547	3,643,173
Ile-du-P.-Édouard	213,338	211,590	534	55,600	3,914	1,300,186	1,785,162
Nouvelle-Écosse	1,722,282	1,765,253	[3]	310,066	74,630	10,314,084	14,186,315
Nouveau-Brunswick	1,346,839	1,693,285	5,891	239,227	[3]	8,780,183	12,065,425
Québec	11,362,962	10,175,730	39,698	2,063,678	730,487	59,702,807	84,075,362
Ontario	11,548,904	12,771,875	24,101	2,122,779	1,826,625	92,657,841	120,952,125
Manitoba	2,327,153	1,445,584	6,971	84,716	460,100	8,984,172	13,308,696
Saskatchewan	2,488,424	2,330,069	3,386	367,918	201,286	14,470,247	19,861,330
Alberta	3,022,235	3,111,037	6,017	545,544	2,370,364	18,576,963	27,632,160
Col.-Britannique	5,444,969	3,297,511	17,045	345,875	415,751	18,107,275	27,628,426
Yukon et T. N.-O.	28,984	31,176	39	17,188	32,543	209,900	319,830
Canada	**39,913,716**	**37,334,687**	**106,312**	**6,285,384**	**6,115,700**	**235,702,205**	**325,458,004**

[1] Comprend d'autres détails qui ne paraissent pas tels que les transferts de véhicules, les permis de garages et de stations de service et les amendes pour infractions aux lois des véhicules automobiles. [2] Compris avec les camions. [3] Compris avec les autres véhicules automobiles.

Ventes d'essence.—L'essence, dans les lois provinciales, comprend toutes les huiles de pétrole utilisées dans les moteurs à combustion interne, de même que le gaz propane dont on se sert de plus en plus dans les autobus.

7.—Ventes d'essence, par province, 1950-1954

Province	1950	1951	1952	1953	1954
	gallons	gallons	gallons	gallons	gallons
Terre-Neuve	[1]	[1]	13,820,200	16,504,200	18,818,942
Île-du-Prince-Édouard	9,085,340	10,245,817	10,832,264	12,388,599	12,782,733
Nouvelle-Écosse	61,348,662	65,776,919	69,174,476	75,772,354	80,518,367
Nouveau-Brunswick	58,814,989	63,615,057	67,361,022	77,108,360	78,065,848
Québec	340,621,374	372,853,122	430,671,283	456,460,906	484,868,758
Ontario	687,729,936	766,491,887	844,162,648	928,515,728	991,397,120
Manitoba	112,495,837	127,658,248	148,274,072	159,554,101	162,578,296
Saskatchewan	176,118,129	192,585,333	238,663,980	250,698,689	244,370,743
Alberta	241,387,708	272,991,830	329,255,018	361,665,017	388,929,549
Colombie-Britannique	155,423,743	173,070,142	191,444,793	210,028,255	235,670,948
Total, ventes brutes	**1,843,025,718**	**2,045,288,355**	**2,343,659,756**	**2,548,696,209**	**2,698,001,304**
Remboursements et exemptions	461,777,271	527,198,497	625,547,937	646,181,392	677,096,843
Total, ventes nettes	**1,390,090,447**[1]	**1,528,905,858**[1]	**1,718,111,819**	**1,902,514,817**	**2,020,904,461**

[1] Estimation des ventes nettes de Terre-Neuve: 8,842,000 gallons en 1950, et 10,816,000 gallons en 1951, comprise dans le total des ventes nettes; le chiffre des ventes brutes pour ces deux années n'est pas disponible.

Voiturage motorisé*.—La statistique de "louage" de l'industrie du voiturage motorisé a été recueillie depuis 1941. Jusqu'en 1946, seules les entreprises dont les recettes brutes atteignaient $8,000 et plus étaient comptées mais en 1947 on a aussi compté celles dont les recettes brutes n'atteignaient pas $8,000.

La collaboration continue des autorités provinciales, des associations de camionnage et autres intéressés a permis d'améliorer sans cesse l'exactitude statistique de ces données, mais il reste encore beaucoup à faire. Le camionnage n'exige qu'un petit capital, c'est pourquoi bien des camionneurs occasionnels sont associés à cette industrie. Le grand nombre de camionneurs et les nombreux changements parmi eux compliquent l'établissement de la statistique. Le développement continu de cette industrie ressort des chiffres les plus récents qui, en partie par suite de fusions, indiquent un plus petit nombre de sociétés faisant rapport qu'en 1952, mais une augmentation des recettes brutes, d'environ 11·7 p. 100, soit $261,422,465 en 1953 contre $233,973,179 en 1952.

Aux fins de la présentation, le voiturage motorisé a été divisé en six groupes, trois pour les marchandises et trois pour les voyageurs. Le camionnage des marchandises est ainsi réparti: 1° recettes de $20,000 ou plus; 2° recettes de $8,000 à $19,999; et 3° recettes inférieures à $8,000 par année. Tous les transporteurs de voyageurs urbains font partie du groupe "urbain" tandis que ceux qui transportent des voyageurs "interurbains et ruraux" sont répartis soit dans le groupe 1°, (recettes dépassant $20,000) soit dans le groupe 2°, (recettes inférieures à $20,000).

* Des données statistiques plus détaillées paraissent dans le rapport annuel, *Voiturage motorisé, marchandises et voyageurs*, du Bureau fédéral de la statistique.

Ces statistiques ne tiennent pas compte des autobus exploités par les compagnies de tramways, sauf là où les services sont complètement motorisés. Les données relatives aux autobus en lieu et place des tramways se retrouvent sous les réseaux de tramways électriques (voir p. 827). N'est pas comptée non plus l'exploitation des parcs de véhicules par les sociétés qui les possèdent, tel les laiteries, les boulangeries, les magasins à rayons et les épiceries, les distributeurs de pétrole et d'essence, les brasseries, etc., et qui ne fournissent pas de services au public. Les transporteurs dont l'activité présente un caractère presque exclusif, tels ceux qui recueillent le lait, ou les véhicules des coopératives, sont exclus ainsi que les autobus scolaires dont la propriété et l'exploitation relèvent des commissions scolaires ou des municipalités ou qui sont liés par contrat.

8.—Statistique sommaire du voiturage motorisé des marchandises et des voyageurs, 1950-1953

Détail		1950	1951	1952	1953
Entrepreneurs faisant rapport	nomb.	**3,951**	**4,275**	**4,040**	**3,483**
Voyageurs	"	..	..	425	419
Marchandises	"	..	..	3,615	3,064
Placements—terrains, bâtiments, matériel, etc.	$	**141,213,577**	**160,225,318**	**177,112,456**	**202,362,522**
Recettes	$	**179,301,971**	**200,616,604**	**233,973,179**	**261,422,465**
Marchandises	$	106,722,156	125,297,240	155,364,477	181,985,420
Voyageurs—interurbains et ruraux	$	48,435,299	50,370,028	49,922,877	49,465,440
urbains	$	16,577,253	18,234,122	20,483,925	22,470,589
Divers	$	7,567,263	6,715,214	8,201,900	7,501,016
Dépenses d'exploitation	$	**165,257,045**	**186,404,298**	**215,111,719**	**242,239,838**
Entretien	$	33,512,864	39,040,209	45,130,418	45,228,846
Salaires et bonis des conducteurs et aides	$	41,159,837	46,260,003	54,709,002	62,896,153
Autres frais de transport	$	26,333,803	28,745,208	32,556,087	33,695,077
Taxes et permis d'exploitation	$	12,239,263	13,778,569	14,905,120	17,140,078
Autres dépenses d'exploitation	$	52,011,278	58,580,309	67,811,092	83,279,684
Recettes nettes	$	**14,044,926**	**14,212,306**	**18,861,460**	**19,182,627**
Trafic et employés—					
Voyageurs—					
Trajets réguliers—interurbains et ruraux	nomb.	129,204,440	127,500,474	99,465,124	86,953,101
urbains	"	228,541,212	232,387,675	235,573,603	244,746,354
Service spécial et loué—interurbain et rural	"	5,282,092	5,710,307	4,704,306	4,329,785
urbain	"	314,201	348,282	356,945	153,932
Milles parcourus par les autobus—					
Trajets réguliers—interurbains et ruraux	nomb.	114,130,811	112,115,732	110,158,784	111,862,184
urbains	"	45,608,064	47,830,513	42,001,905	44,688,077
Service spécial et loué—interurbain et rural	"	5,659,013	5,520,116	4,541,013	4,594,072
urbain	"	262,548	279,536	171,502	428,437
Marchandises transportées—interurbain et rural[1]	tonnes	19,009,488	18,248,756	19,095,669	22,494,110
Essence consommée	gall.	67,038,222	71,759,312	77,770,299	85,601,862
Mazout diesel consommé	"	1,880,065	2,562,800	4,348,051	7,460,331
Propriétaires actifs	nomb.	3,615	4,045	3,835	3,195
Allocations aux propriétaires actifs	$	6,248,122	8,589,972	8,641,403	8,161,206
Employés—15 juillet	nomb.	27,328	28,747	31,417	32,888
15 décembre	"	26,573	27,768	30,866	31,814
Total, salaires	$	62,095,726	70,539,370	84,919,511	95,112,580
Matériel—					
Camions	nomb.	11,126	11,368	11,649	10,876
Tracteurs, semi-remorques	"	3,640	4,081	4,791	6,108
Remorques	"	2,496	3,281	3,822	3,718
Autobus	"	4,710	4,784	4,683	4,725

[1] Données incomplètes.

9.—Statistique du voiturage motorisé des voyageurs et des marchandises, par groupe de recettes, 1953

Détail	Marchandises			Voyageurs		
					Interurbain	Rural
	Recettes annuelles de $20,000 ou plus	Recettes annuelles de $8,000 à $19,999	Recettes annuelles de moins de $8,000	Service urbain	Recettes annuelles de $20,000 ou plus	Recettes annuelles de moins de $20,000
Entrepreneurs faisant rapport.....nomb.	**951**	**845**	**1,268**	**79**	**132**	**208**
Coût des terrains, des bâtiments, du matériel, etc.. $	**105,270,730**	**7,712,768**	**5,050,574**	**21,078,462**	**61,395,554**	**1,854,434**
Recettes..... $	**170,361,789**	**10,798,098**	**5,166,232**	**21,316,969**	**52,235,914**	**1,543,463**
Voyageurs..... $	326,274	22,517	—	20,868,185	49,465,901	1,235,689
Matières postales..... $	188,795	44,980	27,155	40,818	1,272,180	154,367
Marchandises..... $	166,315,697	10,371,951	4,882,772	—	309,093	48,434
Autres..... $	3,531,023	358,650	256,305	407,966	1,188,740	104,973
Dépenses d'exploitation..... $	**158,073,881**	**8,428,743**	**3,597,055**	**20,697,193**	**50,005,947**	**1,437,019**
Recettes nettes d'exploitation $	**12,287,908**	**2,369,355**	**1,569,177**	**619,776**	**2,229,967**	**106,444**
Trafic—						
Voyageurs.....nomb.	335,364	18,712	—	227,690,781	104,992,699	3,145,616
Marchandises transportées[1].tonnes	19,777,589	1,838,838	846,113	—	25,020	6,550
Milles-autobus.....nomb.	663,252	112,483	—	42,932,418	112,536,643	5,327,974
Essence consommée..... gall.	55,038,906	4,721,556	2,534,433	7,441,776	15,172,851	692,340
Mazout diesel consommé.... "	2,934,729	47,406	1,158	1,011,000	3,466,038	—
Propriétaires actifs.....nomb.	765	921	1,288	19	55	147
Allocations aux propriétaires actifs..... $	3,501,020	2,421,202	1,959,079	25,333	89,297	165,275

[1] Données incomplètes.

Accidents d'automobiles.—Les automobilistes sont tenus de faire rapport sur les accidents, mais les statistiques complètes de ces accidents ne sont pas disponibles pour toutes les provinces. Le Bureau fédéral de la statistique dresse la statistique des décès résultant d'accidents d'automobiles (tableau **10**). La comparaison d'une province à l'autre n'a pas beaucoup de sens en raison des différences d'étendue, de population, de densité de la circulation, etc.; mais, afin de placer les provinces à peu près sur la même base, on a calculé la moyenne des personnes tuées pour 10,000 automobilistes immatriculées. Ces chiffres ne tiennent cependant aucun compte des différences dans l'utilisation des véhicules, des variations du climat, de l'état des routes, des voitures de touristes, etc., autant d'éléments qui constituent des facteurs d'accidents.

Le tableau **11** indique les accidents de circulation seulement et ne peut, par conséquent, être comparé au tableau **10** qui comprend aussi les accidents survenus ailleurs que sur la voie publique.

10.—Décès résultant d'accidents de véhicules automobiles sur la voie publique et hors de la voie publique, par province, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1926 à 1935 figurent à la p. 586 de l'*Annuaire* de 1941 et ceux de 1936 à 1944, aux pp. 746-747 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	DÉCÈS PAR ENDROIT										
1945.....	...	8	76	90	424	637	67	58	71	125	1,556
1946.....	...	4	84	69	482	729	94	70	91	158	1,781
1947.....	...	15	83	104	467	753	77	51	103	207	1,869
1948.....	...	5	96	118	599	782	81	87	125	193	2,086
1949.....	...	11	102	96	645	873	105	85	172	176	2,265

10.—Décès résultant d'accidents de véhicules automobiles sur la voie publique et hors de la voie publique par province, 1945-1954—fin

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	Décès par endroit—fin										
1950	18	7	94	103	682	850	75	91	162	188	2,270
1951	26	20	103	122	818	991	102	93	184	227	2,686
1952	25	26	115	139	931	1,067	112	131	188	223	2,957
1953	28	14	133	124	959	1,119	111	153	261	219	3,121
1954	33	14	149	131	769	1,096	132	86	215	232	2,857
	Décès pour 10,000 automobiles immatriculées										
1945	...	9·05	13·40	21·65	18·41	9·61	7·22	4·14	5·46	9·27	10·39
1946	...	4·35	13·40	15·45	18·89	10·25	9·30	4·72	6·55	10·52	10·98
1947	...	15·08	11·81	20·16	16·05	9·41	6·87	3·22	6·63	11·52	10·17
1948	...	4·43	12·58	18·92	17·83	8·94	6·33	5·19	7·19	9·55	10·25
1949	...	8·33	12·22	14·27	16·76	9·00	7·51	4·59	8·58	7·65	9·89
1950	10·99	4·55	9·92	13·84	15·73	7·70	4·75	4·55	7·02	6·95	8·74
1951	12·96	11·84	9·78	14·69	16·34	8·22	5·96	4·32	7·08	7·79	9·36
1952	10·58	13·89	10·00	15·47	16·19	8·26	5·96	5·53	6·45	6·94	9·37
1953	9·47	6·90	10·26	13·20	15·52	7·96	5·45	5·94	8·19	6·28	9·10
1954	9·59	6·71	11·19	13·22	11·41	7·35	6·27	3·22	6·35	6·24	7·84

11.—Accidents d'automobiles, par province, 1953 et 1954

Détail	T.-N.Î.-	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.-N.-O.	Total
1953												
Accidents déclarés	**2,692**	**982**	**8,984**	**4,932**	**88,699**	**65,866**	**12,832**	**11,061**	**16,964**	**22,096**	**337**	**235,445**
Mortels—												
Causant la mort d'une personne ou plus	27	9	118	101	816	920	98	105	196	183	7	2,580
Non mortels—												
Blessant une personne ou plus	488	160	1,858	1,088	8,405	16,639	2,298	2,420	2,886	5,224	63	41,529
Endommageant la propriété seulement[1]	2,177	813	7,008	3,743	79,478	48,307	10,436	8,536	13,882	16,689	267	191,336
Personnes tuées	**29**	**13**	**124**	**111**	**901**	**1,082**	**102**	**124**	**220**	**208**	**7**	**2,921**
Conducteurs	6	5	39	28	..	307	64	70	84	55	4	..
Voyageurs	6	6	29	30	..	395		39	73	69	2	..
Piétons	15	1	49	50	..	320	34	13	48	71	1	..
Cyclistes	1	1	7	2	..	27	2	1	4	6	—	..
Motocyclistes et voyageurs	—	—	—		..	26	2	—	6	4	—	..
Autres	1	—	—	1	..	7	—	1	5	3	—	..
Personnes blessées	**602**	**234**	**2,536**	**1,522**	**8,923**	**24,353**	**3,102**	**3,393**	**4,238**	**7,737**	**109**	**56,749**
Conducteurs	114	70	673	438	..	7,011	1,005	1,287	1,447	2,202	50	..
Voyageurs	208	121	1,059	639	..	10,551	1,305	1,739	2,108	3,839	55	..
Piétons	243	36	714	358	..	4,853	559	263	528	1,230	4	..
Cyclistes	18	5	87	77	..	1,069	225	64	86	305	—	..
Motocyclistes et voyageurs	4	2	1		..	752	[2]	23	49	146	—	..
Autres	15	—	2	10	..	117	8	17	20	15	—	..
Dommages à la propriété (en milliers de dollars)[1]	**712**	**305**	**1,984**	**1,531**	..	**24,262**	..	**4,283**	**6,520**	**7,128**	**223**	..
1954												
Accidents déclarés	**3,159**	**1,128**	**9,812**	**6,512**	..	**62,509**	**12,943**	**8,631**	**15,649**	**22,425**	**400**	**143,168**
Mortels—												
Causant la mort d'une personne ou plus	20	8	140	113	..	897	106	53	165	181	5	1,688
Non mortels—												
Blessant une personne ou plus	436	171	1,882	1,438	..	16,810	2,238	1,865	2,464	5,246	77	32,627
Endommageant la propriété seulement[1]	2,703	949	7,790	4,961	..	44,802	10,599	6,713	13,020	16,998	318	108,853

Renvois à la fin du tableau, p. 843.

11.—Accidents d'automobiles, par province, 1953 et 1954—fin

Détail	T.-N.-Î.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.-N.-O.	Total
Personnes tuées	**23**	**12**	**157**	**123**	..	**1,045**	**121**	**74**	**189**	**211**	**5**	**1,960**
Conducteurs	2	5	39	25	..	331	39	31	82	61	1	616
Voyageurs	6	7	57	36	..	329	37	28	68	72	3	643
Piétons	14	—	57	60	..	329	36	13	32	66	1	618
Cyclistes	—	—	4	—	..	29	7	2	3	5	—	50
Motocyclistes et voyageurs	—	—	—	—	..	14	1	—	2	6	—	23
Autres	1	—	—	2	..	3	1	—	2	1	—	10
Personnes blessées	**541**	**219**	**2,515**	**1,856**	..	**24,607**	**3,021**	**2,631**	**3,918**	**7,582**	**130**	**47,020**
Conducteurs	107	58	691	522	..	7,350	926	967	1,305	2,268	52	14,246
Voyageurs	158	83	1,024	760	..	10,647	1,295	1,368	1,872	3,763	72	21,042
Piétons	236	68	711	450	..	4,850	617	239	562	1,067	6	8,806
Cyclistes	25	8	83	91	..	991	182	41	98	318	—	..
Motocyclistes et voyageurs	6	1	6		..	671	[2]	7	61	148	—	..
Autres	9	1	—	33	..	98	1	9	20	18	—	189
Dommages à la propriété (en milliers de dollars)[1]	**925**	**309**	**2,238**	**1,969**	..	**25,387**	..	**3,142**	**5,469**	**7,303**	**263**	..

[1] Les déclarations n'ont été faites que pour les accidents avec dommages évalués à $50 ou plus, sauf dans le cas de la Saskatchewan ($100 et plus), du Québec et du Yukon ($25 et plus), de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ($75 et plus). Charlottetown (Î.-P.-É.), a déclaré tous les accidents jusqu'au 30 septembre 1954 et ceux de $50 et plus par la suite. L'Ontario déclare ceux de $50 à $100 depuis le 6 avril 1954. [2] Compris dans "Conducteurs" et "Voyageurs".

PARTIE IV.—TRANSPORT PAR EAU*

La loi sur la marine marchande du Canada.—La législation concernant tous les aspects de la navigation a été réunie dans la loi sur la marine marchande du Canada (S.R.C. 1952, chap. 29). En vertu de cette loi et de ses modifications, le Parlement canadien assume l'entière responsabilité de réglementer la navigation canadienne.

Section 1.—Équipement et circulation

Étant donné l'intérêt que suscite présentement l'aménagement du Saint-Laurent, qui, à l'achèvement des travaux, facilitera de beaucoup le trafic-marchandises sur tout le fleuve, il a été jugé opportun d'insérer ici un article spécial sur l'exploitation actuelle de cette voie navigable et les services qu'elle rend à la navigation.

A la suite de cet article figure le classement (sous-section 1 à 4) des aménagements et de l'équipement destinés à faciliter le transport par eau sous les sous-titres suivants: navires, ports, canaux et balisage des eaux. La sous-section 5 donne les chiffres relatifs au service de pilotage, à l'inspection des bateaux à vapeur et au personnel embarqué et licencié.

TRAFIC DE LA VOIE MARITIME DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT†

La voie navigable des Grands lacs et du Saint-Laurent constitue l'un des plus précieux atouts du transport au Canada. Poussée naturelle vers l'ouest de l'importante route Atlantique-Nord qui pénètre jusqu'à 2,200 milles environ vers le centre de l'Amérique du Nord, on l'a justement décrite comme une "grand'route menant au cœur du continent". Les explorateurs l'ont empruntée pour découvrir le pays, suivis plus tard des pionniers à la recherche de terres nouvelles et riches. Cette voie maritime, en tant que principal moyen d'accès, a relié les premiers établissements de l'Est à la colonisation postérieure de l'Ouest, leur fournissant en même temps une route peu coûteuse et aisée vers les marchés européens.

* Les renseignements statistiques et autres, sauf l'article spécial, proviennent des sources suivantes: balisage des eaux, canaux, ports, services administratifs et de la marine, du ministère des Transports et du Conseil des ports nationaux; une partie de la statistique financière, du ministère des Travaux publics; subventions au transport maritime, du directeur des Services de navires à vapeur subventionnés (Commission maritime canadienne); canal de Panama, du gouverneur de la zone du canal de Panama; trafic des autres canaux et statistique de la navigation, de la Division des finances publiques et des transports (Bureau fédéral de la statistique).

† Rédigé par S. Judek (Université d'Ottawa), membre de la Commission royale sur le cabotage. Les données statistiques proviennent des sources suivantes: *Statistique des canaux*, B.F.S., Division des finances publiques et des transports; *Canaux du Canada*, ministère des Transports; rapport annuel de la Lake Carriers' Association, 1954; *Élévateurs à grain du Canada, 1953-1954*, Commission des grains. La plupart des chiffres ont été arrondis.

A travers l'histoire du Canada, cette route fluviale joue le même rôle essentiel: fournir un moyen de transport bon marché. Ce facteur a été et reste de première importance pour le développement économique du Canada. Des moyens de transport à bas prix sont nécessaires pour couvrir les longues distances entre les diverses régions du Canada. Le Saint-Laurent assure la liaison entre les régions industrielles de l'Est et les régions productrices de matières premières de l'Ouest. En outre, le transport bon marché, par le fleuve, des marchandises provenant des régions de l'Atlantique-Nord est un facteur également important dans la concurrence que le Canada doit livrer aux pays d'outre-mer. Le Canada est la quatrième nation commerçante du monde et dépend de ces marchés d'outre-mer pour l'exportation d'un grand nombre de marchandises: céréales, minéraux, produits forestiers, quelques produits manufacturés, de même que pour ses importations destinées aux consommateurs et aux fabriques. Par ailleurs, depuis plusieurs années, une proportion croissante du commerce extérieur s'est fait avec les États-Unis. Dans cet acheminement du nord au sud, la voie fluviale est aussi d'une importance capitale.

Six provinces canadiennes et huit États des États-Unis se partagent cette grande route maritime. Cette région, représentant une portion du continent avec forte concentration de la population des deux pays, est l'une des plus industrialisées du monde. De cette étendue desservie par le Saint-Laurent on tire environ les quatre cinquièmes de la production de fer et d'acier des États-Unis et du Canada, la même proportion de céréales, les deux tiers des produits manufacturés, un quart des produits chimiques et du pétrole raffiné. Le transport bon marché par eau a été un important facteur de cette concentration industrielle.

Le volume du trafic sur les Grands lacs a été en 1955 de près de 200 millions de tonnes nettes(tonne nette = 2,000 livres). Ce trafic doit se faire au cours d'une saison de navigation d'environ 230 jours, de la mi-avril à la mi-décembre. Les navires canadiens en transportent environ 40 millions de tonnes et les navires américains la majeure partie de 160 millions. Les océaniques qui peuvent remonter les canaux du Saint-Laurent en chargent une petite quantité. Ces dernières années, le trafic annuel par les canaux du Saint-Laurent s'est élevé à près de 10 millions de tonnes. Presque toutes les cargaisons sur les Grands lacs et sur les canaux du Saint-Laurent se composent de produits en vrac d'une faible valeur unitaire, dont les plus importants sont le minerai de fer, les céréales, le charbon, les produits forestiers et les dérivés du pétrole.

Voie fluviale et moyens de transport

Du niveau du lac Supérieur, la voie maritime intérieure des Grands lacs et du Saint-Laurent s'abaisse au niveau de la mer en cinq paliers: 1° la rivière Sainte-Marie entre les lacs Supérieur et Huron, avec une chute de 21 pieds; 2° le passage Sainte-Claire-Détroit reliant le lac Huron au lac Érié, avec une chute de 8 pieds; 3° le canal Welland, du lac Érié au lac Ontario, avec une chute de 326 pieds; 4° le Haut-Saint-Laurent, du lac Ontario à Montréal, avec une chute de 225 pieds; et 5° le long trajet de Montréal à la mer, avec une chute de 20 pieds.

Bien que les nombreux rapides et chutes entre le lac Supérieur et Montréal représentent un véritable actif pour le Canada en tant que source d'énergie électrique, ils ont considérablement augmenté les difficultés de la navigation sur la voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent. La construction s'est poursuivie de façon intermittente depuis plus d'un siècle, mais il reste encore beaucoup à faire. Seul les petits navires océaniques de 1,500 tonneaux peuvent aujourd'hui se rendre de l'Atlantique à la tête des Grands lacs. Le volume du trafic sur les Grands lacs et le Saint-Laurent est actuellement limité par l'insuffisance des installations de navigation entre Montréal et le lac Ontario. Ces installations divisent la voie entière en trois sections.

La section est, à eaux profondes, va de Montréal à la mer et comprend le chenal du Saint-Laurent qui s'étend de Montréal à 30 milles en aval de Québec. Les dragues de l'État canadien maintiennent ce chenal à une profondeur de 35 pieds, afin que la plupart des océaniques puissent naviguer en sécurité jusqu'à Montréal. Il est actuellement élargi et son tracé est redressé en vue de l'intensification du trafic qui se fera sentir à l'achèvement des travaux du Saint-Laurent.

La section centrale, 120 milles de Montréal à Prescott, près de l'extrémité du lac Ontario, a une profondeur maîtresse de chenal de 14 pieds, qui est celle des six canaux aménagés dans cette région pour contourner les divers rapides du Saint-Laurent. Ces six canaux sont: 1° le canal Lachine, contournant les rapides du même nom; 2° le canal Soulanges, contournant les rapides des Cascades, des Cèdres et de Coteau; 3° le canal de Cornwall, contournant les rapides du Long-Sault. L'écluse 17 de ce canal limite la dimension des navires à 255 pieds de long, 43 pieds de large et moins de 14 pieds de tirant d'eau; 4° le canal de Farran's Point, contournant les rapides Iroquois; 5° le canal du Rapid Plat, contournant les rapides de Cardinal; enfin, 6° le canal du Galop, contournant les rapides du même nom. C'est cette section peu profonde qui empêche la plupart des océaniques de naviguer au delà de Montréal et qui retient les grands cargos dans les eaux intérieures des Grands lacs.

L'aménagement de la voie maritime améliorera la navigation grâce à un chenal de 27 pieds de profondeur au minimum et à la suppression des six canaux et 22 écluses du Saint-Laurent, qui seront remplacés par trois canaux et sept écluses seulement. Les océaniques d'une capacité d'environ 9,000 tonnes et les plus gros bateaux des Grands lacs, pouvant transporter des cargaisons en vrac d'environ 25,000 tonnes, pourront naviguer le long de cette section beaucoup plus rapidement que le font actuellement les bateaux les plus petits. On estime qu'il leur faudra en moyenne 18·5 heures pour remonter les écluses et 16·5 heures pour les descendre, comparativement à 30·7 heures et 23·7 heures actuellement. Il est superflu de souligner l'accroissement du tonnage transporté et l'économie qui en résulteront.

Les Grands lacs qui succèdent aux canaux du Saint-Laurent, comptent une importante flotte marchande d'environ 750 bateaux battant pavillons canadien et américain. Comme mentionné précédemment, la plupart d'entre eux sont confinés aux Grands lacs à cause du peu de profondeur des canaux du Saint-Laurent. La grosseur des bateaux dans cette région est déterminée par la plus petite écluse du canal Welland qui contourne les chutes et les rapides Niagara entre le lac Ontario et le lac Érié. Y accèdent des navires d'au maximum 715 pieds de long, 75 pieds de large et d'un tirant d'eau de 25 pieds. Les plus gros vaisseaux peuvent caboter dans les lacs Supérieurs, du lac Huron au lac Supérieur par l'écluse MacArthur, à Sault-Sainte-Marie. Quatre écluses plus petites, une en territoire canadien et trois en territoire américain, contournent aussi les rapides à cet endroit. Les chenaux des lacs supérieurs ont actuellement une profondeur de 25 pieds pour la circulation en amont et de 21 pieds pour la circulation en aval.

Le tableau suivant indique le nombre de navires sous pavillon canadien, de 1,000 tonnes brutes et plus, qui naviguaient sur le lac Supérieur et dans les canaux du Saint-Laurent en novembre 1955:

	Confinés aux lacs supérieurs			Capables de passer les canaux du Saint-Laurent		
	Nombre	*Tonnage brut*	*Tonnage réel*	*Nombre*	*Tonnage brut*	*Tonnage réel*
Cargaisons sèches	69	467,453	730,971	152	299,509	441,745
Pétroliers	2	25,233	38,810	37	71,969	105,200
Voyageurs	5	13,080	5,710	—	—	—
Totaux	76	505,766	775,491	189	371,478	546,945

Il est dit que les navires transportant les cargaisons sèches sur les Grands lacs, grâce à leur forme spéciale et leur forte capacité, assurent le transport par tonne-mille le meilleur marché du monde. Leur tonnage va de 5,000 à 25,000 tonnes, ce dernier chiffre s'appliquant surtout aux bateaux récents. A l'exception de deux charbonniers qui transportent leur propre équipement de chargement et de déchargement, ces bateaux dépendent de l'équipement des ports. Quatre cargos des Grands lacs transportent du fret en ballots englobant une grande variété de marchandises: instruments aratoires, automobiles et pièces, quincaillerie et équipement électrique. Le fret en ballots a une valeur élevée proportionnellement à la dimension et au poids. Ces cargos suivent habituellement un horaire

régulier; ils sont plus rapides que les navires de fret en vrac et quelques-uns prennent des passagers. Les tarifs du fret en ballots sont contrôlés par la Commission des transports du Canada.

Presque tout le trafic sur les canaux du Saint-Laurent, des Grands lacs aux diverses destinations du Bas-Saint-Laurent, est effectué par des navires spéciaux dont les dimensions sont déterminées par l'écluse 17 du canal de Cornwall (voir p. 845). Des 189 navires canadiens faisant le service des canaux, 37 sont des pétroliers, 17 transportent du fret en ballots et 135, des cargaisons sèches. Ces cargos jaugeant un tonnage réel de 2,350 à 3,000 tonnes, embarquent principalement des céréales et des cargaisons en vrac: minérai de fer et charbon, soufre, bois à pâte, etc.

Dans les années d'après-guerre, le commerce direct entre les Grands lacs et les pays d'outre-mer a accusé une augmentation constante. En 1954, onze sociétés maritimes assuraient des services océaniques à destination et partant des Grands lacs, transportant près de 800,000 tonnes de fret. En 1955, ce commerce a accusé une nouvelle augmentation; 17 sociétés exploitaient régulièrement des services océaniques. Une partie de cet accroissement peut être attribuée à des voyages d'essai effectués en vue de l'ouverture de la voie maritime. On compte qu'à l'achèvement des travaux du Saint-Laurent, le trafic direct avec les pays d'outre-mer s'accroîtra en volume et en valeur. A l'heure actuelle, les cargaisons se composent en grande partie de produits manufacturés: produits de fer et d'acier, automobiles, appareils électriques, verre, produits chimiques, produits d'argile et terre cuites, etc. En 1954, six cargaisons de grains ont été amenées directement aux ports d'outre-mer.

Installations portuaires

Un transport efficace et économique par eau dépend dans une grande mesure de l'équipement des ports, soit des bassins, des quais, des élévateurs à grains, des entrepôts, des installations de chargement et de déchargement, des raccordements de voie ferrée, des cales sèches, etc. Les installations portuaires actuelles des Grands lacs suffisent, dans l'ensemble, au trafic actuel. Port-Arthur et Fort-William, ports jumeaux à la tête des lacs, peuvent recevoir dans leurs élévateurs plus de 90 millions de boisseaux. A l'achèvement de la voie maritime, l'arrivée des océaniques à la tête des lacs nécessitera peut-être de nouvelles installations de chargement et de déchargement.

A Windsor, les principaux bassins appartiennent à des entreprises privées et toute augmentation du trafic nécessitera probablement de nouvelles constructions. A Hamilton également, les compagnies faisant le transport des marchandises en vrac telles que le charbon, l'acier et le minerai de fer, possèdent leurs propres bassins et équipement de chargement et de déchargement. La Commission du port de Hamilton projette des dépenses considérables pour des travaux d'extension comme la construction de bassins et d'élévateurs à grains, pour répondre à l'accroissement prévu du trafic à l'achèvement de la voie maritime. A Toronto, la capacité des silos est d'environ 4 millions de boisseaux; un nouvel entrepôt y a été construit récemment. Les autres ports des Grands lacs et du fleuve qui comptent des élévateurs à grande capacité sont: Midland, Collingwood, Port-McNicoll, Goderich, Sarnia, Port-Colborne, Kingston et Prescott.

Montréal, dans la partie inférieure du Saint-Laurent, est le port le plus important, muni d'excellentes installations pour la manutention des cargaisons. A l'heure actuelle cependant, le port n'est pas équipé pour le déchargement des céréales transportées par les gros bateaux des lacs; ces derniers ne peuvent encore descendre les canaux. On est en train de remédier à cette situation. De plus, l'équipement de chargement et de déchargement de plusieurs élévateurs à grains devra être amélioré. Le 31 décembre 1953, la capacité totale des élévateurs de Montréal était de près de 16 millions de boisseaux. Plus en aval, Sorel possède un élévateur moderne de 3 millions de boisseaux, et Trois-Rivières un élévateur de 5 millions, mais des améliorations s'imposeront probablement en ce qui concerne l'entreposage et le transbordement. Le port de Québec dispose d'un élévateur de 4 millions de boisseaux dont les installations en général demanderont à être améliorées. Si, une fois la voie maritime achevée, les gros navires des lacs pouvaient se rendre à l'est aussi loin que Québec, l'installation d'un outillage approprié de déchargement des céréales, de même que l'extension des installations pour le chargement des océaniques s'avéreraient

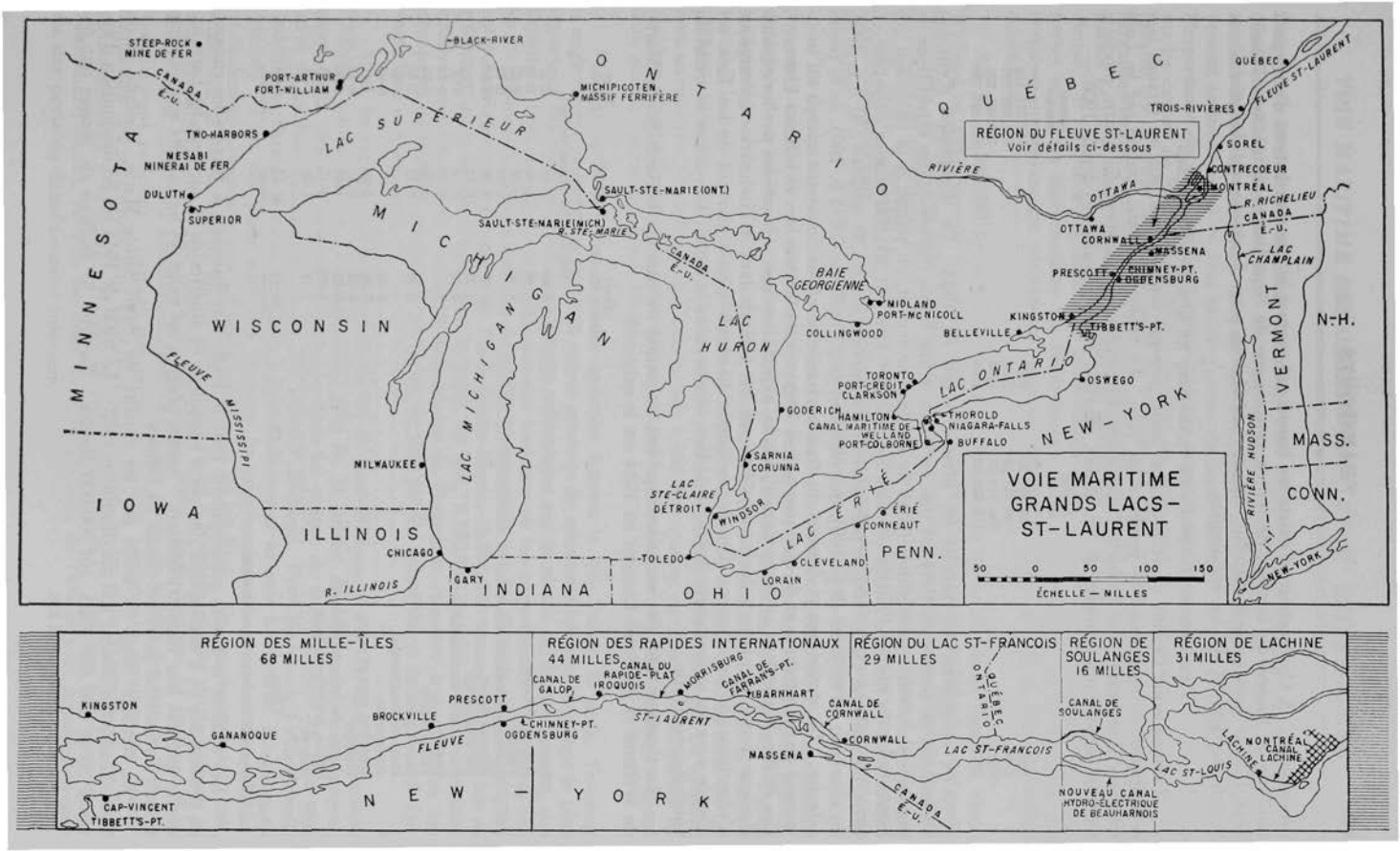
STEEP-ROCK MINE DE FER
CANADA E.-U.
PORT-ARTHUR FORT-WILLIAM
BLACK-RIVER
MICHIPICOTEN MASSIF FERRIFÈRE
ONTARIO
QUÉBEC
QUÉBEC
FLEUVE ST-LAURENT
TROIS-RIVIÈRES
RÉGION DU FLEUVE ST-LAURENT
Voir détails ci-dessous
SOREL
CONTRECOEUR
MONTRÉAL
R. RICHELIEU
CANADA E.-U.
LAC CHAMPLAIN
TWO-HARBORS
LAC SUPÉRIEUR
NESABI MINERAI DE FER
DULUTH
SUPERIOR
MINNESOTA
SAULT-STE-MARIE (ONT.)
SAULT-STE-MARIE (MICH.)
R. STE-MARIE
CANADA E.-U.
MICHIGAN
RIVIÈRE OTTAWA
OTTAWA
CORNWALL
MASSENA
PRESCOTT
CHIMNEY-PT.
OGDENSBURG
KINGSTON
TIBBETT'S-PT.
BELLEVILLE
BAIE GEORGIENNE
MIDLAND
PORT-McNICOLL
COLLINGWOOD
LAC HURON
WISCONSIN
FLEUVE MISSISSIPI
TORONTO
PORT-CREDIT
CLARKSON
LAC ONTARIO
OSWEGO
NEW-YORK
VERMONT
N.-H.
GODERICH
HAMILTON
CANAL MARITIME DE WELLAND
PORT-COLBORNE
THOROLD
NIAGARA-FALLS
BUFFALO
MASS.
CONN.
RIVIÈRE HUDSON
MILWAUKEE
SARNIA
CORUNNA
LAC MICHIGAN
LAC STE-CLAIRE
DÉTROIT
WINDSOR
LAC ÉRIÉ
ÉRIÉ
CONNEAUT
IOWA
ILLINOIS
CHICAGO
TOLEDO
CLEVELAND
PENN.
GARY
INDIANA
LORAIN
OHIO
R. ILLINOIS
NEW-YORK
VOIE MARITIME GRANDS LACS-ST-LAURENT
50 0 50 100 150
ÉCHELLE — MILLES
RÉGION DES MILLE-ÎLES
68 MILLES
RÉGION DES RAPIDES INTERNATIONAUX
44 MILLES
RÉGION DU LAC ST-FRANCOIS
29 MILLES
RÉGION DE SOULANGES
16 MILLES
RÉGION DE LACHINE
31 MILLES
KINGSTON
GANANOQUE
BROCKVILLE
PRESCOTT
CHIMNEY-PT.
OGDENSBURG
CANAL DE GALOP
CANAL DU RAPIDE-PLAT
IROQUOIS
MORRISBURG
CANAL DE FARRAN'S-PT.
TIBARNHART
ST-LAURENT
FLEUVE
CANAL DE CORNWALL
CORNWALL
MASSENA
QUÉBEC
ONTARIO
LAC ST-FRANCOIS
CANADA E.-U.
CANAL DE SOULANGES
NOUVEAU CANAL HYDRO-ÉLECTRIQUE DE BEAUHARNOIS
LACHINE
MONTRÉAL
CANAL LACHINE
LAC ST-LOUIS
CAP-VINCENT
TIBBETT'S-PT.
N E W — Y O R K

nécessaires. A Contrecœur, il existe un bassin qui permet le transbordement d'environ 2 millions de tonnes de minerai de fer en provenance de Sept-Îles et dirigé vers l'ouest. Sept-Îles ne compte actuellement aucune installation pour l'entreposage des céréales et le transbordement sur les océaniques.

Trafic-marchandises et transport de quelques denrées

Comme nous l'avons mentionné plus haut, presque tout le trafic sur les Grands lacs se compose de cargaisons de produits en vrac. Le tableau suivant, publié par la *Lake Carriers' Association*, fait ressortir l'accroissement continu du transport des quatre produits les plus importants (minerai de fer, grains, charbon et pierre calcaire) depuis 1900:—

	tonnes courtes		*tonnes courtes*
1900	35,297,624	1940	145,216,410
1910	80,014,591	1950	177,952,946
1920	106,518,531	1953	199,696,932
1930	112,528,927	1954	151,297,789

Ces cargaisons ont atteint un niveau record en 1953. La diminution d'environ 48 millions de tonnes en 1954 est due en partie à une faible régression des expéditions de produits industriels, particulièrement de minérai de fer, et, en partie, à la réduction des expéditions de blé et d'autres céréales canadiens. Des 151,300,000 tonnes expédiées en 1954, 68 millions (45 p. 100) représentaient du minérai de fer; 46 millions (30·5 p. 100), du charbon; 12 millions (8 p. 100), des céréales; et 25 millions (16·5 p. 100), de la pierre calcaire. La statistique ci-dessous du transport-marchandises donne un aperçu du mouvement de ces produits et de quelques autres à travers les Grands lacs et le Saint-Laurent* Ces chiffres cependant ne comprennent pas les expéditions non acheminées par les canaux. Presque toute la pierre calcaire expédiée sur les Grands lacs à l'industrie sidérurgique n'emprunte pas les canaux. Une bonne partie du charbon mou, partant du lac Érié, est dirigée vers les autres ports des Grands lacs, situés entre le canal Welland et le canal du Sault-Sainte-Marie.

Le tonnage total des cargaisons qui ont emprunté les canaux de Sault-Sainte-Marie, de Welland et du Saint-Laurent en 1954 est le suivant:

	Sault Sainte-Marie[1]	*Welland*	*Saint-Laurent*
	(millions de tonnes nettes)		
Blé	6·30	2·86	2·37
Autres céréales	4·40	2·45	1·76
Farine	0·10	0·02	0·02
Autres produits de minoterie	—	0·01	0·02
Minerai de fer	62·58	2·30	0·30
Fer en gueuses	0·22	0·02	—
Fer et acier manufacturés	0·22	0·15	0·05
Papier	—	0·42	0·23
Pâte de bois	—	0·05	0·04
Bois à pâte	0·46	0·52	0·50
Bois de construction	—	—	0·03
Anthracite	0·05	—	0·01
Charbon mou et coke	7·39	4·98	1·47
Essence	0·65	0·37	0·12
Autres dérivés du pétrole	0·63	1·93	1·00
Sable, gravier et pierre	1·22	0·17	0·21
Autres	1·19	1·26	1·51
Total	85·41	17·51	9·64

[1] Y compris les écluses américaines.

Les chiffres ci-dessus comprennent tout le trafic-marchandises à travers les canaux, en provenance et à destination des ports canadiens et américains et sur tous les bateaux, quelle que soit leur immatriculation. Aucun péage n'est exigé, et les canaux sont ouverts à tous les bateaux pouvant passer les écluses.

Le tonnage total du trafic par les canaux de Sault-Sainte-Marie, Welland et du Saint-Laurent a atteint son maximum en 1953. Le total de 1954 est en diminution d'environ 30 p. 100 sur 1953, 101,900,000 tonnes. Environ 87 millions de tonnes ont été

* *Statistique des canaux*, B.F.S.

dirigées en aval et 14 millions seulement vers l'Ouest. (Les doubles emplois ont été éliminés autant que possible.) Le trait le plus caractéristique du trafic-marchandises est le volume des cargaisons passant par les canaux de Sault-Sainte-Marie, comparativement au mouvement en aval sur les canaux du Saint-Laurent, ce qui fait ressortir encore l'importance du trafic sur les Grands lacs par rapport au Saint-Laurent. La circulation sur les canaux de Sault-Sainte-Marie pendant les huit mois de navigation est plus considérable que le trafic des douze mois de Panama et Suez réunis. La majeure partie des cargaisons empruntent les quatre écluses américaines de Sault-Sainte-Marie. Sur 85,400,000 tonnes nettes en 1954, seulement 2,600,000 tonnes ont été dirigées à travers l'écluse canadienne. Il faut noter également la prédominance des expéditions de minerai de fer sur toutes les autres marchandises via Sault-Sainte-Marie. Le charbon et les céréales, ces dernières de provenance canadienne, surtout, représentent plus de 78 p. 100 des autres expéditions.

Sur les 17,500,000 tonnes de fret qu'a comporté le trafic direct et local du canal Welland en 1954 presque 9 millions ont été acheminées des ports américains aux ports canadiens. Le charbon mou (5 millions de tonnes) et le minerai de fer (2 millions de tonnes) en ont été les principaux produits. Le cabotage canadien a compté environ 6 millions de tonnes, dont 4,500,000 tonnes de grains. Environ 1,500,000 tonnes représentaient le cabotage américain. Les expéditions canadiennes aux ports américains (principalement du papier et de la pulpe de bois) ont été inférieures à un million de tonnes.

Plus des deux tiers du trafic sur les canaux du Saint-Laurent, 6,600,000 tonnes, venaient des ports canadiens; les arrivées aux ports canadiens ont représenté 5,700,000 tonnes, dont près de 4 millions de tonnes de blé et de céréales des provinces des Prairies. Parmi les autres principaux produits expédiés, il faut mentionner le pétrole et l'essence (1,100,000 tonnes), le bois à pâte (278,000 tonnes), le papier (219,000 tonnes) et le minerai de fer (233,000 tonnes). La plupart des autres expéditions étaient constituées par du charbon mou envoyé des États-Unis au Canada, soit 1,400,000 tonnes; environ 800,000 tonnes de charbon allaient directement outre-mer et une petite quantité, soit 400,000 tonnes, passaient d'un port à l'autre des États-Unis.

Produits agricoles.—Les produits agricoles comme le blé, l'orge, le maïs, l'avoine, le seigle, la graine de lin, la farine et autres produits de minoterie forment le groupe le plus important des marchandises canadiennes acheminées par le réseau du Saint-Laurent, des Prairies à l'est du pays, pour l'écoulement intérieur et les exportations. En 1954, sur les 12 millions de tonnes environ de grains transportées sur les Grands lacs, 10,500,000 ont été dirigées sur les canaux de Sault-Sainte-Marie, (6,300,000 tonnes nettes de blé et 4,400,000 d'autres céréales). Sur le total du blé, 2,100,000 tonnes nettes seulement venaient des États-Unis et étaient acheminées de Duluth et Superior à destination des minoteries de Buffalo, en grande partie et, en plus petites quantités, à destination de Oswego, Érié et Cleveland.

Ainsi, les expéditions canadiennes de blé de Fort-William et Port-Arthur totalisaient 4,200,000 tonnes nettes. Normalement, près de la moitié du blé canadien en provenance de la tête des lacs est transportée dans les cargos de marchandises en vrac aux ports de la baie Georgienne et du lac Huron: Midland, Port-McNicoll, Collingwood, Goderich et Sarnia; environ un quart à Port-Colborne et le reste à Toronto, Kingston et Prescott. Tous ces ports sont des stations de transbordement. Une petite quantité est également acheminée vers les ports américains du lac Érié. De ces stations de transbordement, le blé est ensuite amené par chemin de fer à Montréal ou par petits bateaux le long du Saint-Laurent aux ports de Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Québec. Les céréales sont également acheminées directement des ports de la tête des lacs à ceux du Saint-Laurent inférieur. Partant des ports de la baie Georgienne, environ les quatre cinquièmes des cargaisons sont expédiées par chemin de fer dans l'Ontario et au-delà, particulièrement à Montréal, Halifax et Saint-Jean (N.-B.). Des lacs inférieurs et du Haut-Saint-Laurent, environ les deux tiers du blé reçu de l'Ouest sont transportés par eau aux ports du Saint-Laurent inférieur.

Le maïs transporté sur les canaux de Welland et du Saint-Laurent en aval arrive de l'Ouest ontarien et des États-Unis. Les céréales canadiennes (autres que le maïs et le blé) sont expédiées des provinces des Prairies par les canaux de Sault-Sainte-Marie et ensuite par chemin de fer. Un peu plus du tiers passe par les canaux du Saint-Laurent. Le transport de la farine se fait surtout par chemin de fer, une faible quantité est acheminée sur les canaux.

Minerai de fer.—Le transport bon marché du minerai de fer et de la pierre calcaire sur les Grands lacs a été un facteur important du développement de l'industrie sidérurgique des États-Unis et du Canada. Les aciéries des États-Unis sont surtout situées dans la région autour du lac Érié et au sud du lac Michigan; les aciéries canadiennes, à Hamilton, Welland et Sault-Sainte-Marie. Ces industries comptent encore en grande partie sur le minerai de la mine de Mesabi, au Minnesota, complété par le minerai des régions ontariennes de Steep-Rock et d'Algoma.

En 1954, la *Lake Carriers' Association* a annoncé 68,100,000 de tonnes nettes de cargaison de minerai de fer sur les Grands lacs. Près de 97 p. 100 de ces expéditions venaient des ports américains du lac Supérieur (Superior, Two-Harbours, Duluth, Escanaba, etc.) et environ 3 p. 100, des ports canadiens (Port-Arthur et Michipicoten). La plus grande partie du minerai de fer (96 p. 100) était destinée à l'industrie sidérurgique des États-Unis: 65 p. 100, aux ports de Cleveland, Conneaut, Buffalo, Lorain, etc., sur le lac Érié. Les ports canadiens de Hamilton, Port-Colborne et Sault-Sainte-Marie en ont débarqué environ 4 p. 100.

Ces dernières années, le rendement du minerai de fer le meilleur des États-Unis, celui de Mesabi, a fléchi et le coût de production du fer a augmenté. L'industrie sidérurgique américaine a, par conséquent, cherché de nouvelles sources de minerai pour compléter et, plus tard, remplacer peut-être l'approvisionnement actuel. En 1954, pour la première fois dans l'histoire des États-Unis, les importations de minerai de fer ont été importantes, 8 millions de tonnes environ (5 millions du Venezuela et 3,500,000 du Canada). Presque toute la contribution du Canada venait de l'Ontario, et une faible quantité, environ 233,000 tonnes, de la région du Labrador. Ces expéditions marquent le début d'une nouvelle distribution du minerai de fer. La mise en valeur des immenses réserves de la région québécoise du Labrador et l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent assurent à l'industrie sidérurgique des États-Unis et du Canada l'approvisionnement d'un nouveau minerai de fer facilement accessible et dont le coût concurrence les prix actuels du minerai de Mesabi. Il est probable que dans un avenir rapproché, le minerai constituera la majeure partie du trafic remontant le Saint-Laurent vers l'Ouest. Une faible quantité seulement de fer en gueuses emprunte les canaux. Le trafic des produits du fer et de l'acier se dirige principalement vers l'Est et se fait en grande partie, par chemin de fer.

Produits forestiers.—Ce groupe comprend principalement le papier-journal, la pâte de bois, le bois à pâte et le bois de construction. Comparativement au tonnage total de ces produits dans le commerce canadien, une petite quantité seulement utilise la voie maritime du Saint-Laurent. Les expéditions de bois à pâte sont les plus importantes, s'élevant annuellement à un demi-million de tonnes environ, qui sont déplacées en aval par les canaux du Sault-Sainte-Marie. Presque le même tonnage circule en amont sur les canaux du Saint-Laurent et Welland. Environ la moitié du bois à pâte s'en va aux États-Unis et le reste, à Thorold (Ont.). Une proportion importante du bois à pâte vient de Franquelin (P.Q.), d'autres régions du Québec et de Terre-Neuve.

La pâte de bois ainsi que le papier-journal du Canada ont un écoulement important aux États-Unis. La majeure partie en est transportée par chemin de fer. Une certaine quantité de pâte vient de l'Ontario et celle du Québec est transportée sur les canaux du Saint-Laurent, de Baie-Comeau à la région de Chicago. Seulement 240,000 tonnes de papier-journal ont emprunté les canaux du Saint-Laurent en 1954, principalement à destination des États-Unis, alors que les exportations totales étaient approximativement de 5 millions de tonnes. Le bois de construction de la Colombie-Britannique et des

Maritimes est amené vers le centre du Canada et aux États-Unis, principalement par chemin de fer. Le bois de la Colombie-Britannique est aussi acheminé vers l'Est par le canal de Panama.

Charbon.—La plus grande partie du charbon transporté sur les Grands lacs vient des ports américains du lac Érié, bien qu'une faible quantité en soit expédiée du port de Chicago-Sud. Comme on l'a déjà mentionné, la plus grande partie des expéditions de charbon ne passe pas par les canaux. Sur les expéditions totales de 1954 (plus de 46 millions de tonnes nettes), 7,400,000 tonnes seulement ont passé par les canaux de Sault Ste-Marie, dont 1,500,000 tonnes seulement à destination des ports canadiens. Environ la moitié des quelque 10 millions de tonnes nettes de charbon importé chaque année au Canada des États-Unis arrive par eau. La majeure partie est débarquée aux ports des lacs Érié et Ontario, mais 1,500,000 tonnes nettes seulement descendent les canaux du Saint-Laurent jusqu'à Québec. Cette province reçoit aussi du charbon, dont le fret est subventionné par le gouvernement canadien, de Sydney (N.-É.); 95,000 tonnes nettes uniquement remontent le Saint-Laurent jusqu'à Cornwall (Ont.). Le transport du coke en aval dans les canaux du Saint-Laurent, et provenant des États-Unis, est relativement peu important.

Essence et pétrole.—Sarnia, Toronto et Port-Credit sont les principaux centres de distribution de l'essence et des dérivés du pétrole pour la région des Grands lacs; Montréal en est le grand centre de distribution pour la région du Saint-Laurent. Toutes les expéditions d'essence vers Fort-William et Port-Arthur en 1954 venaient des ports canadiens, presque la moitié de Montréal et le reste de Toronto et Clarkson (Ont.). Le trafic des produits pétroliers en amont du Saint-Laurent, d'un million de tonnes nettes, s'est fait presque complètement de Trinité (Antilles anglaises) à Port-Crédit (Ont.) alors qu'une petite quantité venait de l'Ouest canadien.

Entre 1950 et 1954, le pétrole brut de l'Alberta a été acheminé par pipeline jusqu'à Superior, Wisconsin, et, de là, expédié par pétroliers principalement à Sarnia, Corunna et Clarkson (Ont.). Depuis 1954, cependant, année où l'extension du pipeline de Superior à Sarnia a été réalisé, le transport par eau du brut a décliné sensiblement et, on ne compte plus maintenant qu'un ou deux gros bateaux-citernes en service sur les Grands lacs.

Sable, gravier et pierre.—Ces produits en vrac, d'une valeur unitaire peu élevée sont habituellement transportés par chalands. Ils représentent un volume considérable du fret dans la région des Grands lacs. Ils ont, cependant, une importance négligeable sur le Saint-Laurent où de faibles quantités descendent d'Oka, dans le Québec, à Montréal.

Autres cargaisons.—En plus des marchandises déjà mentionnées, il faut noter d'autres cargaisons en vrac empruntant le Saint-Laurent: ciment, gypse, quartzite, fluorine, soufre, engrais, etc., qui représentent des quantités relativement faibles, ainsi que des denrées comme le sucre, le sel, le poisson, le fret en ballots, etc. Le ciment est expédié de Belleville à Toronto (Ont.), alors que le gypse est transporté des Maritimes à Montréal où il est transbordé pour passer sur les canaux du Saint-Laurent et jusqu'à Belleville. Le quartzite est amené des rives sud du lac Huron à Welland et Cornwall. La fluorine remonte le fleuve depuis Terre-Neuve. Le soufre est transporté de Sorel (P.Q.) à Cornwall, Hamilton et Thorold (Ont.). Les engrais sont généralement transportés par chemin de fer, bien qu'une petite quantité emprunte les canaux de Sorel à Hamilton. Le sel est expédié de Windsor et Sarnia aux ports des Grands lacs, ainsi qu'à Cornwall et Montréal. Le transport par eau des automobiles et pièces est négligeable. Les cargaisons mixtes qui sont constituées de différents produits de grosseurs et poids différents ont une valeur unitaire élevée et rapportent des revenus considérables aux propriétaires de bateaux, particulièrement dans la partie inférieure du Saint-Laurent.

Cette revue du trafic-marchandises sur les Grands lacs et les canaux du Saint-Laurent illustre l'importance économique de cette route maritime pour le Canada en général, et pour les provinces intéressées, en particulier. Les États-Unis en bénificient également.

Le développement économique du Canada et des États-Unis est tel, cependant, que la route maritime actuelle ne suffit plus à l'accroissement constant du trafic. Le projet actuellement en construction a été entrepris pour remédier à cette insuffisance et offrir les avantages qui permettront à la voie maritime de remplir à l'avenir le rôle qui est le sien. Le nouvel aménagement sera terminé et prêt pour la saison de navigation de 1959.

Sous-section 1.—Navigation

Toutes les routes de navigation, y compris les canaux, les lacs et les rivières, sont ouvertes sans distinction, sauf dans le cas du cabotage, aux navires de tous les pays du monde, de sorte que le commerce du Canada ne dépend pas entièrement des navires canadiens. Toutefois, une forte proportion du trafic intérieur et côtier utilise des navires immatriculés au Canada.

Immatriculation canadienne.—En vertu de la Partie I de la loi sur la marine marchande du Canada, tous les navires dépassant 10 tonneaux doivent être immatriculés; l'immatriculation est facultative pour les navires de tonnage inférieur, et s'ils sont munis d'un moteur de 10 h.p., ils doivent être porteurs d'un permis. L'article 6 de la loi en limite la propriété à des sujets britanniques ou des sociétés constituées, établies en vertu et en conformité des lois d'une partie des dominions de Sa Majesté et ayant leur principal centre d'affaires dans ces dominions. En vertu du *British Commonwealth Merchant Shipping Agreement*, tous les navires du Commonwealth sont désignés d'une façon générale comme "navires britanniques"; un navire qui devrait être immatriculé, mais ne l'est pas, ne bénéficie pas des avantages accordés aux navires britanniques. Les navires en construction ou dont on dresse les plans peuvent faire l'objet d'une inscription avant l'immatriculation par un registraire des navires.

1.—Navires immatriculés au Canada, par province, 31 décembre 1952-1954

NOTA.—Les chiffres de 1935-1951 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à partir de 1941.

Province ou territoire	1952		1953		1954	
	Nombre	Tonnes nettes	Nombre	Tonnes nettes	Nombre	Tonnes nettes
Terre-Neuve	1,636	77,066	1,405	68,965	1,255	60,217
Île-du-Prince-Édouard	164	7,881	201	8,090	227	8,257
Nouvelle-Écosse	4,389	139,098	4,570	138,295	4,760	106,240
Nouveau-Brunswick	1,012	38,939	1,067	41,664	1,111	41,814
Québec	1,815	554,044	1,931	528,456	1,969	491,161
Ontario	1,858	503,447	1,944	505,609	2,025	526,677
Manitoba	105	12,142	103	11,985	102	11,968
Saskatchewan	1	147	1	147	1	147
Alberta	2	385	3	418	4	430
Colombie-Britannique	4,816	394,148	4,933	387,056	5,092	381,560
Yukon	17	3,767	17	3,767	16	3,572
Territoires du Nord-Ouest	—	—	6	263	6	263
Total	**15,815**	**1,731,064**	**16,181**	**1,694,715**	**16,568**	**1,632,306**

Trafic par eau.—Une statistique complète du trafic maritime, comparable à celle des chemins de fer, n'est pas établie pour le volume du fret. Toutefois, il se fait un relevé du nombre et du tonnage des navires faisant escale à tous les ports où il y a des percepteurs des douanes, de même que des cargaisons de navires qui font le commerce entre les ports canadiens et étrangers. Tout vaisseau faisant escale à un port de douanes ou de partance doit dresser un rapport pour le Bureau fédéral de la statistique. Les cargaisons des caboteurs font l'objet d'un rapport depuis le 1er janvier 1952.

Il n'est pas fait rapport pour les vaisseaux de moins de 10 tonneaux nets enregistrés, et le tonnage des remorqueurs est le tonnage brut et non le tonnage net comme dans le cas des cargos. Les règlements douaniers n'exigent pas de rapport des bateaux de pêche attachés à certains ports; en conséquence, la base des chiffres n'est pas la même que pour les cargos.

2.—Navires entrés dans les ports canadiens[1], 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années 1929-1935 terminées le 31 mars figurent à la p. 606 de l'*Annuaire* de 1941 et ceux de 1936-1944, à la p. 766 de celui de 1948-1949.

Année	Service étranger[2]		Cabotage		Total	
	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré
1945	24,431	29,655,984	65,410	48,098,201	89,841	77,754,185
1946	26,461	30,367,071	67,014	45,559,014	93,475	75,926,085
1947	27,868	35,926,095	73,439	51,823,502	101,307	87,749,597
1948	31,138	39,443,055	75,141	52,453,382	106,279	91,896,437
1949	30,565	40,088,377	82,012	56,037,003	112,577	96,125,380
1950	31,420	42,816,949	84,065	56,066,997	115,485	98,883,946
1951	32,304	47,508,342	86,571	60,802,798	118,875	108,311,140
1952	33,782	52,156,098	79,722	56,776,504	113,504	108,932,602
1953	34,400	56,589,978	88,675	67,417,391	123,075	124,006,469
1954	34,079	54,767,687	84,890	64,291,085	118,969	119,058,792

[1] A l'exception des navires faisant le service des voyageurs. [2] Navigation internationale océanique et intérieure.

3.—Navires entrés dans chacun des principaux ports du Canada, 1954

NOTA.—Les détails relatifs à tous les ports du Canada figurent au *Rapport de la navigation* publié par le B.F.S.

Province et port	Service étranger[1]		Cabotage		Totaux	
	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré
Terre-Neuve[2]	**2,091**	**2,463,276**	**6,445**	**2,631,672**	**8,536**	**5,094,948**
Bell-Island	154	652,790	86	257,692	240	910,482
Botwood	58	180,719	31	43,935	89	224,654
Cornerbrook	169	307,222	555	545,813	724	853,035
Port-aux-Basques	21	6,112	830	403,037	851	409,149
Saint-Jean	814	851,699	1,237	482,615	2,051	1,334,314
Île-du-Prince-Édouard[2]	**55**	**49,007**	**325**	**132,414**	**380**	**181,421**
Charlottetown	39	28,053	215	97,742	254	125,795
Nouvelle-Écosse[2]	**3,805**	**6,281,760**	**6,973**	**4,030,047**	**10,778**	**10,311,807**
Digby	73	28,909	416	668,433	489	697,342
Halifax	1,164	4,636,464	880	943,744	2,044	5,580,208
North-Sydney	274	50,369	1,856	622,662	2,130	673,031
Sydney	133	159,699	834	1,255,289	967	1,414,988
Yarmouth	348	116,064	347	25,880	695	141,944
Nouveau-Brunswick[2]	**5,366**	**2,036,349**	**3,442**	**1,419,205**	**8,808**	**3,455,554**
Campobello	490	8,916	34	1,217	524	10,133
Saint-Jean	528	1,678,696	921	955,767	1,449	2,634,463
Québec[2]	**3,978**	**11,445,223**	**14,040**	**11,272,886**	**18,018**	**22,718,109**
Baie-Comeau	37	86,092	775	289,238	812	375,330
Montréal	2,054	5,274,595	3,919	4,614,755	5,973	9,889,350
Port-Alfred	523	1,670,431	823	612,297	1,346	2,282,728
Québec	642	2,593,638	2,187	2,545,237	2,829	5,138,875
Trois-Rivières	254	642,488	2,950	1,435,290	3,204	2,077,778
Ontario[2]	**6,518**	**12,696,256**	**10,977**	**17,212,350**	**17,495**	**29,908,606**
Amherstburg	65	124,335	91	42,848	156	167,183
Cobourg	17	17,240	80	73,009	97	90,249
Cornwall	88	73,537	300	325,384	388	398,921
Fort-William	286	739,256	654	1,987,509	940	2,726,765
Hamilton	668	2,308,319	571	596,181	1,239	2,904,500
Kingston	530	93,907	747	1,071,913	1,277	1,165,820
Midland	64	162,696	112	344,347	176	507,043
Port-Arthur	354	1,045,733	880	3,091,450	1,234	4,137,183
Port-Colborne	243	473,806	711	1,518,499	954	1,992,305
Port-McNicoll	1	4,638	94	326,775	95	331,413
Prescott	191	322,883	504	961,027	695	1,283,910
St-Catharines	44	93,919	113	99,726	157	193,645
Sarnia	435	886,119	769	1,394,640	1,204	2,280,759
Sault-Sainte-Marie	350	1,146,833	365	473,042	715	1,619,875
Thorold	140	226,792	394	603,498	534	830,290
Toronto	963	1,671,851	1,372	1,584,226	2,335	3,256,077
Windsor	291	711,858	379	498,550	670	1,210,408

Renvois à la fin du tableau, p. 854.

3.—Navires entrés dans chacun des principaux ports du Canada, 1954—fin

Province et port	Service étranger[1]		Cabotage		Totaux	
	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré
Manitoba (Churchill)	**36**	**139,830**	—	—	**36**	**139,830**
Colombie-Britannique[2]	**12,230**	**19,655,986**	**42,688**	**27,592,511**	**54,918**	**47,248,497**
Nanaïmo	740	772,420	3,735	5,935,457	4,475	6,707,877
New-Westminster	766	1,611,149	2,792	1,255,180	3,558	2,866,329
Ocean-Falls	45	201,602	774	677,095	819	878,697
Port-Alberni	184	595,717	642	259,111	826	854,828
Powell-River	232	306,425	3,590	1,037,863	3,822	1,344,288
Prince-Rupert	1,180	456,293	1,792	780,104	2,972	1,236,397
Union-Bay	7	1,761	296	58,864	303	60,625
Vancouver	3,609	7,344,458	21,286	12,820,482	24,895	20,164,940
Victoria	3,967	6,978,963	4,223	3,195,630	8,190	10,174,593
Total général	**34,079**	**54,767,687**	**84,890**	**64,291,085**	**118,969**	**119,058,772**

[1] Navigation internationale océanique et intérieure. [2] Comprend de petits ports non indiqués séparément.

4.—Cargaisons embarquées et débarquées aux ports canadiens par les navires du service étranger, par province, 1952-1954

Province et année	Embarquées	Débarquées	Province et année	Embarquées	Débarquées
	tonnes	tonnes		tonnes	tonnes
Terre-Neuve—			Ontario—		
1952	2,069,750	698,138	1952	6,113,558	23,881,456
1953	2,742,764	671,606	1953	6,320,032	23,808,278
1954	2,702,943	790,442	1954	4,959,342	17,670,912
Île-du-Prince-Édouard—			Manitoba—		
1952	76,248	18,246	1952	283,157	14,997
1953	55,173	27,741	1953	322,551	2,784
1954	51,581	29,021	1954	367,511	4,685
Nouvelle-Écosse—			Colombie-Britannique—		
1952	3,987,639	2,373,939	1952	8,507,443	3,236,052
1953	4,138,305	2,115,749	1953	8,871,878	3,140,263
1954	4,107,616	1,980,140	1954	8,810,720	2,115,586
Nouveau-Brunswick—			Yukon et Terr. du Nord-Ouest		
1952	2,274,696	619,443	1952	258	8
1953	1,643,060	636,729	1953	—	3
1954	1,334,504	741,042	1954	—	—
Québec—			**Total—**		
1952	9,241,694	7,913,927	**1952**	**32,554,443**	**38,756,206**
1953	8,108,442	8,288,724	**1953**	**32,202,205**	**38,691,877**
1954	8,396,138	8,942,338	**1954**	**30,730,355**	**32,274,166**

Sous-section 2.—Ports

L'étude du transport par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination du transport par terre et du transport par eau dans beaucoup de ports. L'équipement destiné à faciliter les mouvements d'échange comprend les docks et les quais nécessaires, certains pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour le manutention du fret général et un outillage spécial pour les marchandises en vrac (bois, charbon, pétrole, céréales, etc.). Les installations peuvent comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées de port et de raccordement, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs de pétrole et, dans les principaux ports, des cales sèches.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres, relevant du ministère des Transports, sont dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, quelque 300 ports publics relèvent directement du ministère des Transports. Ces ports sont administrés d'après

une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Le ministre des Transports a nommé pour 131 d'entre eux des maîtres de port dont la rémunération est tirée des droits perçus des navires, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des aménagements de manutention appartenant à des compagnies privées: compagnies ferroviaires, industries de la pâte de bois et du papier, du pétrole, du sucre, etc. Quelques ports ont aussi des cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément à la page 857.

5.—Aménagement des six principaux ports, 31 décembre 1954

NOTA.—Les aménagements de ces ports relèvent soit du Conseil des ports nationaux, soit d'autres organismes.

Détails		Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum du chenal d'approche	pieds	50	30	35	35	35	50
Voie ferrée	milles	31	63	23	5	62	75
Môles, quais, jetées, etc.	nombre	84	23	39	19	111	102
Longueur de mouillage	pieds	33,236	14,450	33,650	8,690	53,060	31,440
Hangars, hangars-transit sur quai	pi. car.	1,379,732	918,200	691,000	265,250	2,225,000	1,450,600
Entrepôts frigorifiques	pi. cu.	1,719,000	820,000	528,000	—	2,909,200	3,031,417
Élévateurs à grains—							
Capacité	boiss.	4,152,000	3,000,000	4,000,000	5,000,000[1]	15,162,000	18,716,500
Capacité de chargement	boiss. par h.	75,000	150,000	90,000	32,000	445,000	312,000
Grues flottantes (capacité)	tonnes	80	65	75	—	75	85
Entrepôts à charbon	"	57,400	—	215,000	300,000	1,380,000	—
Réservoirs à pétrole	gallons	138,211,000	22,526,610	108,200,000	1,410,000	68,000,000	204,949,498

[1] Comprend un dépôt à grains de 3 millions de boisseaux relié à l'élévateur.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc. dans les ports de Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port-Colborne; et le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces installations représentent des immobilisations d'environ 245 millions de dollars. Les revenus et frais d'exploitation de ces installations figurent au tableau **29,** pp. 874–875, du présent volume.

Trafic dans les ports.—Le mouvement du fret dans un grand port revêt diverses formes. Le fret océanique, c.-à-d. les marchandises chargées à bord ou déchargées des long-courriers, constitue souvent une part étonnamment faible du trafic global. D'ordinaire, le fret d'entrée et de sortie des caboteurs l'emporte en volume. Il y a ensuite le fret des bateaux qui passent en transit dans les ports sans charger ni décharger. Enfin, il y a le mouvement d'un endroit à un autre dans les limites du même port, mouvement considérable dans bien des cas. Il est impossible d'obtenir la statistique du fret global de tous les ports du Canada, dont plusieurs sont petits et ne disposent pas du personnel nécessaire à l'enregistrement détaillé du trafic. Le Conseil des ports nationaux dresse un rapport annuel des embarquements et débarquements dans les huit ports sous sa direction. Six d'entre eux comptent parmi les principaux ports du Canada et les cargaisons particulières à chacun figurent au tableau **6.** Les chiffres comprennent le fret côtier et international intérieur aussi bien que maritime; ils comprennent toutes les cargaisons embarquées ou débarquées au moyen des installations du Conseil ou aux docks et terminus privés de ces ports. Le mouvement dans le port même, le lest (non payant), le charbon de soute, les approvisionnements des navires, les matières postales et les bagages des voyageurs ne sont pas comptés.

6.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les six principaux ports en 1954 et total de 1953

NOTA.—Les marchandises n'ayant pas atteint 50,000 tonnes ne sont pas mentionnées.

Ports et marchandises	1954			1953
	Entrées	Sorties	Total	Total
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Montréal—				
Céréales	2,835,201	2,700,741	5,535,942	7,034,004
Mazout	854,395	1,483,968	2,338,363	2,014,212
Pétrole brut	1,215,553	320,512	1,536,065	1,242,540
Charbon bitumineux	1,383,956	92,220	1,476,176	1,140,915
Essence	102,770	693,915	796,685	840,864
Ciment, ordinaire ou Portland	264,947	147,528	412,475	337,728
Farine de blé	5	384,114	384,119	437,477
Gypse brut	332,631	30,026	352,657	267,239
Sucre brut	348,061	—	348,061	317,107
Minerai de fer	101,371	101,235	202,606	172,942
Charbon, anthracite	179,036	5,084	184,120	266,646
Fer et acier, rebuts	11,107	124,635	135,742	191,879
Roche de phosphate	124,804	—	124,804	108,627
Pétrole raffiné, *n.c.a.*	33,194	79,021	112,215	126,755
Bois d'œuvre (planches, madriers et parquets) et bois équarri	19,082	59,157	78,239	72,922
Cuivre affiné, barres, billettes, gâteaux, cathodes, lingots ou plaques	—	76,891	76,891	38,486
Amiante et produits de l'amiante	3,969	65,862	69,831	79,753
Mélasse	50,397	13,215	63,612	51,323
Minerai de chrome	36,381	26,783	63,164	120,850
Produits du fer et de l'acier, *n.c.a.*	52,660	7,958	60,618	54,065
Pâte de bois	6,982	50,299	57,281	73,573
Véhicules automobiles et pièces	25,175	30,136	55,311	64,059
Machines et pièces (non agricoles)	31,462	23,294	54,756	57,632
Verre et produits du verre	46,866	3,226	50,092	55,207
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**8,050,005**	**6,519,820**	**14,569,825**	**15,165,805**
Total de toutes les marchandises	**8,859,959**	**7,298,464**	**16,158,423**	**16,899,341**
Vancouver—				
Céréales	—	2,947,336	2,947,336	2,998,958
Billes, mâts, pilotis, étais de mine, pieux, poteaux, perches et traverses (voies ferrées)	1,187,537	127,739	1,315,276	1,100,436
Bois d'œuvre (planches, madriers et parquets) et bois équarri	533,724	643,626	1,177,350	913,216
Pétrole de chauffage	443,689	403,276	846,965	1,008,547
Sable et gravier	560,784	1,727	562,511	531,434
Essence	129,481	323,300	452,781	554,857
Pétrole brut	275,103	—	275,103	917,948
Pâte de bois	247,814	9,818	257,632	220,051
Farine de blé	49	248,303	248,352	304,045
Copeaux de chauffage	—	208,846	208,846	128,405
Papier-journal	168,681	11,469	180,150	149,595
Ciment, ordinaire ou Portland	164,433	15,593	180,026	189,579
Roche et pierre	10,713	160,482	171,195	161,990
Bois à pâte	—	106,044	106,044	48,595
Kérosène	46,773	57,592	104,365	152,048
Minerai et concentrés, *n.c.a.*	87,463	1,062	88,525	104,478
Tubes, tuyaux et raccords de fonte et d'acier	83,594	2,376	86,330	73,081
Papier, *n.c.a.*	60,734	22,280	83,014	82,060
Charbon bitumineux	35,675	43,000	78,675	77,327
Sucre brut	77,913	—	77,313	80,224
Véhicules automobiles et pièces	58,292	9,038	67,330	107,750
Fer et acier en bandes, barres, *n.c.a.*, frettes, tôles, tiges, feuilles, blooms, feuillards et fer-blanc	57,120	429	57,549	36,978
Conserves de poisson (y compris les crustacés)	22,067	34,740	56,807	51,585
Chaux	50,989	410	51,399	45,185
Produits chimiques, *n.c.a.*	29,953	21,015	50,968	42,553
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**4,332,341**	**5,399,501**	**9,731,842**	**10,080,925**
Total de toutes les marchandises	**5,282,909**	**6,207,166**	**11,489,075**	**11,836,533**

6.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les six principaux ports en 1954 et total de 1953—fin

Ports et marchandises	1954			1953
	Entrées	Sorties	Total	Total
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Halifax—				
Mazout	525,870	617,862	1,143,732	1,041,208
Pétrole brut	1,030,051	—	1,030,051	1,246,583
Essence	336,894	192,429	529,323	644,379
Céréales	60	144,333	144,393	425,409
Farine de blé	175	113,928	114,103	130,403
Poisson (y compris les crustacés) séché, saumuré, salé ou fumé	36,454	62,607	99,061	91,281
Bois d'œuvre (madriers, planches et parquets) et bois équarri	1,260	86,769	88,029	49,992
Charbon bitumineux	85,997	3	86,000	117,561
Aluminium, barres, billes, blocs, lingots, gueuses, tiges, feuilles ou plaques	86	54,502	54,588	6,655
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**2,016,847**	**1,272,433**	**3,289,280**	**3,753,471**
Total de toutes les marchandises	**2,355,345**	**1,613,752**	**3,969,097**	**4,402,716**
Québec—				
Bois à pâte	655,253	—	655,253	633,156
Mazout	639,553	2,088	641,641	575,678
Céréales	256,819	263,811	520,630	861,900
Essence	310,970	1,749	312,719	266,366
Charbon bitumineux	275,682	656	276,338	324,141
Amiante et produits de l'amiante	—	145,832	145,832	107,792
Papier, papier-journal	—	132,015	132,015	93,223
Ciment ordinaire ou Portland	105,045	2,845	107,890	85,876
Minerais et concentrés, *n.c.a.*	2,932	82,788	85,720	59,914
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**2,246,254**	**631,784**	**2,878,038**	**3,008,046**
Total de toutes les marchandises	**2,399,878**	**735,321**	**3,135,199**	**3,256,548**
Trois-Rivières—				
Bois à pâte	1,729,367	—	1,729,367	1,311,899
Céréales	251,870	261,924	513,794	816,161
Charbon bitumineux	348,846	—	348,846	371,505
Mazout	254,159	15,244	269,403	186,358
Papier, papier-journal	—	160,778	160,778	163,907
Essence	56,076	2,039	58,115	64,882
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**2,640,318**	**439,985**	**3,080,303**	**2,914,712**
Total de toutes les marchandises	**2,708,718**	**512,795**	**3,221,513**	**3,044,056**
Saint-Jean (N.-B.)—				
Mazout	341,475	51,025	392,500	265,287
Céréales	2	347,140	347,142	660,923
Essence	178,127	50,598	228,725	143,156
Sucre brut	203,619	93	203,712	185,055
Farine de blé	1	112,909	112,910	147,144
Bois d'œuvre (madriers, planches et parquets) et bois équarri	14,362	94,145	108,507	93,340
Papier, papier-journal	—	72,825	72,825	69,307
Véhicules automobiles et pièces	49,857	13,644	63,501	51,432
Pâte de bois	505	62,444	62,949	31,651
Engrais et matières fertilisantes	52,317	666	52,983	77,248
Total, marchandises de plus de 50,000 tonnes en 1954	**840,265**	**805,489**	**1,645,754**	**1,724,543**
Total de toutes les marchandises	**1,091,918**	**1,113,406**	**2,205,324**	**2,474,858**

Cales sèches.—Le ministère fédéral des Travaux publics a construit cinq cales sèches, une à Kingston (Ont.), deux à Lauzon (P.Q.) et deux à Esquimalt (C.-B.). La cale sèche de Kingston est louée à la *Kingston Shipbuilding Company*. L'ancienne cale sèche d'Esquimalt, cédée temporairement au ministère de la Défense nationale le 1er novembre 1934, reviendra au ministère des Travaux publics lorsqu'on en aura besoin pour le commerce. Chacune des grandes cales sèches de Lauzon et d'Esquimalt peut être divisée pour la réparation des petits navires. La grande cale sèche de Lauzon a coûté environ $4,500,000 et celle d'Esquimalt, 7 millions de dollars.

7.—Dimensions des cales sèches fédérales

Endroit	Longueur	Largeur			Profondeur de l'eau au radier	Hauteur de la marée	
		Couronnement	Fond	Entrée		Au printemps	Aux morte-eaux
	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds
Lauzon (P.Q.), *Champlain*	1,150·0	120·0	105·0	120·0	40·0 E.H.	18	13·3
Lauzon (P.Q.) *Lorne*	600·3	100·0	59·5	62·0	25·7 E.H.	18	13·3
Esquimalt (C.-B.) ancien bassin	450·8[1]	90·0	41·0	65·0	28·8 E.H.[2]	7 à 10	3 à 8
Esquimalt (C.-B.)	1,173·8	149·0	126·0	135·0	40·0 E.H.	7 à 10	3 à 8
Kingston (Ont.)	353·5	55·0	47·0	55·0	16·8⅔E.B.	—	—

[1] Du pan du bateau-porte au pan vertical à la tête, 481·0 pieds: longueur du support sur lequel reposent les tins, 403·5 pieds. [2] Au-dessus des tins à marée haute de 10 pieds, 26·1 pieds.

8.—Dimensions et coût des cales sèches subventionnées en vertu de la loi de 1910 sur les subventions de bassins de radoub

Endroit	Longueur	Largeur	Profondeur au-dessus du radier	Coût total	Subventions
	pieds	pieds	pieds	$	
Collingwood, n° 1 (Ont.)	518·3	59·8	15·5	500,000	3 % pendant 20 ans[1]
Collingwood, n° 2 (Ont.)	412·0	95·0	16·0	306,965	3 % pendant 20 ans[1]
Port-Arthur (Ont.)	701·0	77·5	16·2	1,258,050	3 % pendant 20 ans[1]
Montréal (P.Q.) (bassin flottant) *Duke of Connaught*	601·0	98·0	38·0	3,000,000	3½% pendant 35 ans[1]
Prince-Rupert (C.-B.) (bassin flottant)	604·0	100·0	28·0[2]	2,199,168	3½% pendant 35 ans[1]
Saint-Jean (N.-B.)	1,157·8	131·5	40·3	5,500,000	4½% pendant 35 ans
Vancouver-Nord (C.-B.) (bassin flottant)	556·5	98·0	34·5[3]	2,500,000	4½% pendant 35 ans

[1] Épuisement des subventions. [2] 28 pieds au-dessus des tins. [3] Au-dessus du radier (E.H.).

Sous-section 3.—Canaux*

Les canaux et les cours d'eau canalisés qui relèvent du ministère fédéral des Transports comprennent une série de voies navigables sur un parcours de 1,875 milles, depuis l'océan jusqu'au cœur du pays. Les canaux se divisent en deux catégories: 1° les canaux principaux ou premiers, sur le Saint-Laurent et les Grands lacs, comprennent ceux de Lachine, Soulanges, Cornwall et Williamsburg, sur le Saint-Laurent, le canal maritime Welland, entre les lacs Ontario et Érié, et le canal de Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Huron et Supérieur; 2° les canaux auxiliaires ou secondaires comprennent le canal Saint-Pierre, entre le lac Bras-d'Or et l'Atlantique, à Cap-Breton, les canaux Saint-Ours et Chambly, sur le Richelieu, ceux de Sainte-Anne, Carillon et Grenville, sur l'Outaouais, le canal Rideau, entre l'Outaouais et le lac Ontario, et les canaux Trent et Murray, entre le lac Ontario et la baie Georgienne.

En 1954, 30,070,701 tonnes de fret et 25,292 bateaux ont passé les canaux au regard de 33,373,064 tonnes et 27,563 bateaux en 1953 (année record). En plus des bateaux de fret et de passagers, des milliers de bateaux de plaisance ont emprunté les canaux. Les bateaux éclusés à Sault-Ste-Marie ont transporté 115,014 passagers en 1954, contre 105,366 en 1953.

* Voir article spécial sur les canaux du Saint-Laurent, *Annuaire* de 1954, pp. 850–854.

Les recettes provenant des canaux durant l'année terminée le 31 mars 1955 s'élèvent à $1,599,329, dont $1,144,083 de quayages et de loyers pour utilisation d'eau et de terrains. Au cours de l'année financière précédente, les recettes globales étaient de $1,594,891, dont $1,237,648 pour quayages et loyers.

Les canaux relevant du ministère des Transports sont énumérés au tableau **9** avec l'emplacement, la longueur et autres indications. De plus, le ministère fédéral des Travaux publics administre l'écluse St-Andrews (longueur, largeur et tirant d'eau: 215, 45 et 17 pieds), à Selkirk, sur la rivière Rouge (Man.) et l'écluse de Poupore (P.Q.). Quelques petites écluses relèvent des autorités provinciales.

9.—Longueur des canaux et dimensions des écluses relevant du ministère des Transports, 31 mars 1954

Nom	Situation	Longueur	Écluses			
			Nombre	Dimensions minimums		
				Longueur	Largeur	Profondeur
		milles		pieds	pieds	pieds
Canaux de première importance						
Saint-Laurent et Grands lacs—						
Lachine	Montréal à Lachine	8·74	5	270	45	14
Soulanges	Pointe-Cascades à Coteau-Landing	14·67	5	280	46	14
Cornwall	Cornwall à Dickson's-Landing	11·00	6	270	43·67	14
Farran's Point	Rapide de Farran's-Point	1·28	1	800	50	16
Rapide-Plat	Morrisburg	3·89	2	270	45	14
Galop	Iroquois à Cardinal	7·36	3	270	45	14
Welland, maritime	Port-Weller (lac Ontario) à Port-Colborne (lac Érié)	1·38	8	859	80	18·25
Sault-Sainte-Marie	Sault-Sainte-Marie (Ont.)	1·38	1	900	60	18·25
Canaux auxiliaires ou embranchements						
Océan Atlantique aux lacs Bras-d'Or—						
St-Pierre	Baie St-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap-Breton (N.-E.)	0·50	1	300	47·4	17
Richelieu—						
Saint-Ours	Saint-Ours (P.Q.)	0·12	1	339	45	12
Chambly	Chambly à Saint-Jean (P.Q.)	11·78	9	120·5	23·25	6·5
Rivières Outaouais et Rideau—						
Sainte-Anne	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais	0·12	1	200	45	9
Carillon	Rapides de Carillon, rivière Outaouais	0·94	2	200	45	9
Grenville	Rapides du Long-Sault, rivière Outaouais	5·94	5	200	45	9
Rideau	Ottawa à Kingston	123·53	47	134	33	5·5
	Lac Rideau à Perth (embranchement de Tay)	6·82	2	134	33	5·5
Lac Ontario à la baie Georgienne—						
Trent	Trenton à l'écluse de Peterborough, Peterborough	88·74	18	175	33	8[1]
	Écluse de Peterborough à Swift-Rapids	135·71	24	134	33	6
	Swift-Rapids à Big-Chute	8·00	...	...	...	4
	Big-Chute à Port-Severn	8·11	1	100	25	6
	Lac à l'Esturgeon à Lindsay (embranchement de Scugog)	10·00	1	142	33	6
	Lindsay à Port-Berry (embranchement de Scugog)	25·00	—	—	—	4·5
Murray	Isthme de Murray—Baie de Quinté	7·53	—	—	—	8·5[2]
	Total	508·76				

[1] Les navires d'un tirant d'eau de plus de six pieds doivent annoncer leur passage. [2] Lorsque le niveau du lac Ontario est de 243 pieds au-dessus de la mer.

Trafic des canaux.—On peut voir dans le tableau **10,** la participation des États-Unis au trafic des canaux canadiens; le tableau **11** présente le classement général des marchandises transportées et le tableau **12** l'acheminement des cargaisons.

10.—Trafic des canaux canadiens, selon la nationalité des navires et la provenance des cargaisons, saisons de navigation, 1945-1954

NOTA.—Certains chiffres figurent en double lorsque les cargos empruntent deux canaux ou plus. Les chiffres remontant à 1886 sont indiqués dans les tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, dès 1902.

Saison de navigation	Nationalité du navire				Provenance de la cargaison				
	Canadienne		Américaine[1]		Canada		États-Unis[1]		Total
	Navires	Tonnage enregistré	Navires	Tonnage enregistré	Tonnes	% du total	Tonnes	% du total	Tonnes
1945	21,064	19,068,308	1,553	3,426,069	10,491,263	47·0	11,829,136	53·0	22,320,399
1946	17,199	16,206,415	1,794	3,221,008	8,904,733	47·7	9,750,186	52·3	18,654,919
1947	18,542	18,613,576	2,332	3,796,293	10,288,481	47·8	11,225,458	52·2	21,513,939
1948	19,859	19,723,768	2,784	4,219,539	11,169,714	47·4	12,389,599	52·6	23,559,313
1949	21,724	20,773,831	2,495	3,260,038	14,800,509	60·7	9,573,243	39·3	24,373,752
1950	21,179	21,989,263	3,241	3,514,202	15,318,009	55·2	12,301,067	44·8	27,439,076
1951	22,141	22,951,468	3,407	4,297,672	16,004,284	54·6	13,320,750	45·4	29,325,034
1952	22,565	25,608,373	3,757	4,201,005	17,245,061	55·0	14,109,088	45·0	31,354,139
1953	23,378	29,335,644	4,185	4,037,420	18,464,479	55·3	14,908,585	44·7	33,373,064
1954	21,066	25,931,368	4,266	4,139,333	17,237,542	57·3	12,833,159	42·7	30,070,701

[1] Les chiffres comprennent quelques navires et un léger tonnage de marchandises d'autres nationalités.

11.—Tonnage du fret, par canal et catégorie de marchandises, saison de navigation, 1954

NOTA.—Certains chiffres figurent en double lorsque les cargos empruntent deux canaux ou plus.

Canal	Produits agricoles	Produits animaux	Produits manufacturés et divers	Produits forestiers	Produits minéraux	Total
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Sault-Sainte-Marie	1,197,741	138	625,626	175,688	264,013	2,263,206
Welland, maritime	5,339,371	2,864	3,169,288	516,001	7,618,446	16,645,970
Fleuve Saint-Laurent	4,176,493	3,609	1,561,001	525,312	2,025,461	8,291,876
Rivière Richelieu	1,307	—	28,565	—	3,611	33,483
Saint-Pierre	759	1,413	607	7	156	2,942
Murray	—	—	—	—	—	—
Rivière Outaouais	—	—	215	—	190,545	190,760
Rideau	—	—	85	74	1,303	1,462
Trent	—	—	125	10	—	135
St-Andrews	94	2,120	1,973	70	—	4,257
Total	**10,715,765**	**10,144**	**5,387,485**	**1,217,162**	**10,103,535**	**27,434,091**

12.—Trafic des canaux, selon la destination et l'origine, saison de navigation 1954

NOTA.—Certains chiffres figurent en double lorsque les cargos empruntent deux canaux ou plus.

Canal	Entre ports canadiens		Entre ports canadiens et ports américains[1]		Entre ports américains[1]		Entre ports américains[1] et ports canadiens	
	En amont	En aval	En amont	En aval	En amont	En aval	En amont	En aval
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Sault-Sainte-Marie	538,024	1,166,558	3,891	518,583	84,556	22,090	219,519	54,747
Welland, maritime	951,282	2,290,387	820,584	82,692	601,792	931,892	22,133	8,813,496
Saint-Laurent	1,930,395	4,765,171	781,074	96,458	161,493	237,751	100,744	1,563,948
Richelieu	56,600	4,841	28,565	434	—	—	—	18,998
Saint-Pierre	1,594	1,637	—	—	—	—	—	—
Murray	72	200	—	—	—	—	—	—
Rivière Outaouais	445	190,150	—	215	—	—	—	—
Rideau	357	1,133	—	—	—	—	—	—
Trent	45	125	—	—	—	—	—	—
St-Andrews	2,429	3,601	—	—	—	—	—	—
Total	**3,481,243**	**11,423,803**	**1,634,114**	**698,382**	**847,841**	**1,191,733**	**342,396**	**10,451,189**

Renvois à la fin du tableau, p. 861.

12.—Trafic des canaux, selon la destination et l'origine, saison de navigation 1954—fin

Canal	Trafic selon la direction		Provenance de la cargaison		Total, 1954	Total, 1953
	En amont	en aval	Canada	États-Unis[1]		
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Sault-Sainte-Marie	845,990	1,761,978	2,227,056	380,912	2,607,968	3,389,409
Welland, maritime	2,395,791	15,118,467	7,144,945	10,369,313	17,514,258	19,542,150
Saint-Laurent	2,973,706	6,663,328	7,573,098	2,063,936	9,637,034	10,081,992
Richelieu	85,165	24,273	90,440	18,998	109,438	94,379
Saint-Pierre	1,594	1,637	3,231	—	3,231	3,841
Murray	72	200	272	—	272	676
Ottawa	445	190,365	190,810	—	190,810	243,032
Rideau	357	1,133	1,490	—	1,490	1,531
Trent	45	125	170	—	170	239
St-Andrews	2,429	3,601	6,030	—	6,030	15,815
Total	**6,305,594**	**23,765,107**	**17,237,542**	**12,833,159**	**30,070,701**	**33,373,064**

[1] Les chiffres des États-Unis comprennent une faible proportion du trafic d'autres pays.

Les chiffres des tableaux **11** et **12** figurent en double lorsque les mêmes cargos empruntent deux canaux ou plus, mais dans le tableau **13** ces répétitions sont éliminées autant que possible pour les cargos passant par les canaux du Saint-Laurent et de Welland (maritime) et l'écluse de Sault-Sainte-Marie.

Le grain transbordé à la baie Georgienne, sur le lac Érié, ou dans d'autres ports en amont de Montréal est considéré comme nouvelle cargaison et étant donné que la majeure partie des cargos de blé ont passé par les écluses canadiennes ou américaines de Sault-Sainte-Marie, ils figurent encore en double. Ces répétitions ne peuvent être éliminées du total net des cargaisons transportées sur les canaux canadiens car il est impossible d'établir par quelles écluses de Sault-Sainte-Marie ont passé les cargos rechargés à Port-Colborne (Ont.) ou dans un autre port de transbordement.

13.—Fret Saint-Laurent-Grands lacs empruntant les canaux du Saint-Laurent, de Welland (maritime) et de Sault-Sainte-Marie, 1954

Canaux	En amont	En aval	Total
	tonnes	tonnes	tonnes
Fret empruntant les canaux canadiens	**4,610,618**	**22,489,137**	**27,099,755**
Saint-Laurent seulement	1,714,532	3,311,716	5,026,248
Saint-Laurent et Welland (maritime)	1,136,745	2,790,873	3,927,618
Saint-Laurent, Welland (maritime) et Sault-Sainte-Marie	111,978	370,374	482,352
Canal maritime Welland seulement	913,351	6,506,662	7,420,013
Canal maritime Welland et Sault-Sainte-Marie	233,717	5,450,558	5,684,275
Sault-Sainte-Marie seulement	500,295	4,058,954	4,559,249
Fret empruntant les écluses américaines à Sault-Sainte-Marie seulement	**9,353,426**	**73,453,955**	**82,807,381**
Total, fret des canaux	**13,964,044**	**95,343,092**	**109,907,136**

Le trafic des canaux canadien et américain de Sault-Sainte-Marie a été environ deux fois plus considérable que celui du canal de Panama durant les dix dernières années pour lesquelles on dispose des données statistiques. Il varie d'un minimum de 20,484,000 tonnes en 1932, chiffre inférieur au trafic du canal de Panama, à 109,907,136 tonnes en 1954. Du point de vue du tonnage, le fret le plus considérable est le minerai de fer qui a varié d'un minimum de 3,607,000 tonnes en 1932 à un record de 98,657,591 tonnes en 1953. Le tonnage de 1954 a été de 62,583,469.

Le volume du charbon mou, qui se range généralement après le minerai de fer, a augmenté de 8,676,297 tonnes durant la saison de 1949 à 13,301,048 tonnes en 1950. Il est tombé à 8,609,598 tonnes en 1953 et à 7,397,623 tonnes en 1954.

Bien que le tonnage du blé ne se classe qu'en troisième rang, la valeur durant le dernier quart de siècle en a été généralement plus élevée que celle du minerai de fer ou du charbon. Les autres céréales n'ont atteint que le quart ou le cinquième du tonnage du blé, avec une valeur proportionnellement inférieure.

Le canal de Panama.—Le canal de Panama, qui a été ouvert à la navigation commerciale le 15 août 1914, représente une voie navigable de grande importance pour les ports de la Colombie-Britannique; de ces derniers partent, durant toute l'année, des navires à destination directe des ports britanniques et européens. Doublant les chemins de fer transcontinentaux, cette voie maritime est d'une importance capitale pour les gros transports du continent. Lors de la première guerre mondiale, les grands espoirs fondés sur l'ouverture du canal ne se sont pas réalisés par suite de la diminution de la navigation maritime. Cependant, depuis la baisse des tarifs océaniques après la guerre, le trafic entre les ports canadiens du Pacifique et l'Europe a augmenté, et bien que la proportion du fret des navires d'immatriculation canadienne soit relativement peu élevée, le tonnage en a atteint des proportions considérables. Au cours de la seconde guerre mondiale, le volume du trafic canadien par le canal de Panama a beaucoup diminué, mais il s'est amplement relevé depuis.

14.—Trafic de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest du Canada, empruntant le canal de Panama, années terminées le 30 juin 1946-1955

NOTA.—Les chiffres à partir de 1921 figurent dans les tableaux des *Annuaires* précédents, dès 1938.

Année	Provenance		Destination		Année	Provenance		Destination	
	Côté ouest	Côte est	Côte ouest	Côte est		Côte ouest	Côte est	Côte ouest	Côte est
	tonnes longues	tonnes longues	tonnes longues	tonnes longues		tonnes longues	tonnes longues	tonnes longues	tonnes longues
1946	1,756,989	184,850	111,161	62,516	1951	2,910,246	240,904	372,534	142,741
1947	2,981,348	316,898	132,521	99,745	1952	3,644,888	287,872	281,960	114,319
1948	2,824,394	244,121	162,561	67,215	1953	3,560,925	532,810	341,548	219,567
1949	2,298,492	188,506	154,524	145,477	1954	4,153,577	398,778	402,335	230,295
1950	2,707,047	185,076	226,673	143,395	1955	4,109,456	301,450	427,825	303,585

15.—Trafic commercial empruntant le canal de Panama, années terminées le 30 juin 1946-1955

NOTA.—Les chiffres à partir de 1915 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, dès 1938.

Année	Atlantique—Pacifique		Pacifique—Atlantique		Totaux	
	Vaisseaux	Cargaisons	Vaisseaux	Cargaisons	Vaisseaux	Cargaisons
		tonnes longues		tonnes longues		tonnes longues
1946	1,516	6,118,085	2,231	8,859,855	3,747	14,977,940
1947	2,021	8,294,820	2,239	13,375,698	4,260	21,670,518
1948	2,286	8,679,140	2,392	15,438,648	4,678	24,117,788
1949	2,387	9,899,088	2,406	15,406,070	4,793	25,305,158
1950	2,689	9,483,863	2,759	19,388,430	5,448	28,872,293
1951	2,784	11,132,472	2,809	18,940,550	5,593	30,073,022
1952	3,184	15,128,995	3,340	18,481,514	6,524	33,610,509
1953	3,674	17,329,066	3,736	18,766,283	7,410	36,095,349
1954	3,852	18,377,724	3,932	20,717,343	7,784	39,095,067
1955	4,002	18,419,006	3,995	22,227,295	7,997	40,646,301

Sous-section 4.—Balisage

Le balisage comprend les phares et tout le réseau des signaux maritimes de danger établis sur les côtes orientale et occidentale du Canada, sur la baie et le détroit d'Hudson, le fleuve et le golfe Saint-Laurent, les rivières et lacs intérieurs et à l'entrée des ports; c'est un réseau très vaste destiné à rendre sûre la navigation dans toutes les eaux canadien-

nes. Il existe en outre un service de pilotage pour les eaux où la navigation est difficile; ce service est décrit sous Services fédéraux de la marine, p. 864. Afin de rendre la navigation encore plus sûre, il existe des chaînes de stations de radio et de radiogoniométrie dont la description est donnée à la page 905 La liste des ouvrages de balisage, sauf les moins importants, est publiée par le ministère des Transports.

16.—Signaux maritimes de danger maintenus au Canada, années terminées le 31 mars 1949-1955

NOTA.—Outre les appareils énumérés, il existe environ 9,300 bouées, balises, corps-morts et phares non lumineux. Un tableau indiquant les signaux maritimes de danger maintenus depuis 1929, figure dans les tableaux des *Annuaires* précédents, dès 1941.

Genre de signal	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Phares	2,491	2,778	2,841	2,861	2,901	2,876	3,003
Bâteaux-phares	8	8	8	8	7	6	7
Gardiens de phares	1,094	1,416	1,353	1,131	1,154	1,083	1,084
Sifflets de brume	11	18	22	23	24	18	19
Sirènes	2	3	3	3	3	4	5
Diaphones	176	207	212	213	216	211	235
Cloches de brume	38	43	44	46	46	49	54
Cornets de brume à main	137	134	133	127	124	122	127
Cloches de brume à main	10	10	10	12	12	12	12
Bouées à sifflet et à cloche, lumineuses et combinées	585	618	655	681	719	778	946
Bouées à sifflet	39	38	38	37	37	36	32
Bouées à cloche	113	109	110	113	112	115	117
Canons ou bombes de brume	11	11	10	9	8	9	7
Postes d'alarme de brume seulement	11	15	15	15	15	15	17

On a grandement amélioré les eaux navigables par le dragage des chenaux et des ports, l'enlèvement des matières obstruantes et la construction d'ouvrages de protection pour maintenir ou régulariser le niveau des eaux. A ces travaux s'ajoutent des ouvrages pour protéger les rives, prévenir l'érosion et surveiller les routes et les ponts qui traversent les voies navigables. Afin de prolonger la saison de navigation dans les eaux importantes qui gèlent complètement en hiver, des brise-glace sont utilisés au commencement et à la fin de la saison. C'est particulièrement le cas pour la navigation de Montréal à l'océan. Les brise-glace ont aussi pour fonction de prévenir les inondations pendant la débâcle.

Le chenal maritime du Saint-Laurent.—Le chenal comprend 40 milles environ en aval de Québec et 200 milles jusqu'au pied du canal Lachine à Montréal, dont environ 113 milles sont dragués.

Le chenal actuel, en amont de Québec, a une profondeur limite de 35 pieds à l'étiage et une largeur de 550 pieds au minimum, mais qui atteint jusqu'à 1,500 pieds dans toutes les courbes, endroits difficiles et places additionnelles d'ancrage et de virage. Cette section comprend environ 100 milles dragués. En aval de Québec, les 13 milles dragués atteignent une profondeur de 30 pieds à marée basse et une largeur de 1,000 pieds. La marée, de 15 pieds en moyenne dans cette région, assure la profondeur requise à tous les navires qui empruntent la voie du Saint-Laurent. L'entretien nécessaire par suite de l'envasement du chenal dragué est relativement peu important en amont de Québec, mais en aval, l'envasement est plus fort étant donné la marée.

Grâce aux bouées qui le délimitent de façon précise et aux feux de direction qui en indiquent le centre, le chenal est ouvert à la navigation jour et nuit pendant toute la saison, soit à peu près de la mi-avril au début de décembre. Les mouvements de la navigation, les conditions atmosphériques, l'état des glaces et les entraves à la circulation sur tout le canal du Saint-Laurent de Fame-Point (P.Q.) à Kingston sont enregistrés et le rapport en est tenu à la disposition des intéressés par une chaîne de stations désignées sous le nom de Service des signaux.

Une flotte de brise-glace est maintenue en service pour assurer le mouvement de la navigation entre Montréal et la mer au début et à la fin de la saison et pour diminuer les risques d'inondations dans les régions basses.

17.—Saison de navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent, 1936-1955

NOTA.—Les chiffres à compter de 1882 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, dès 1934-1935.

Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal[1]	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal	Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal[1]	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal
1936	28 mars	13 avril	11 déc.	1946	1er avril	12 avril	18 déc.
1937	9 avril	19 "	8 "	1947	16 "	19 "	5 "
1938	12 "	18 "	4 "	1948	10 "	19 "	10 "
1939	29 "	29 "	12 "	1949	7 "	7 "	15 "
1940	23 "	24 "	5 "	1950	18 "	18 "	7 "
1941	14 "	19 "	17 "	1951	11 "	13 "	13 "
1942	17 "	2 mai	16 "	1952	12 "	13 "	10 "
1943	29 "	24 "	13 "	1953	30 mars	2 "	21 "
1944	20 "	21 avril	9 "	1954	15 avril	30 mars	15 "
1945	1er "	9 "	3 "	1955	17 "	5 avril	15 "

[1] "Chenal ouvert" signifie chenal navigable, bien qu'il puisse y avoir encore de la glace flottante sur le fleuve.

Sous-section 5.—Services fédéraux de la marine

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à l'inspection des bateaux à vapeur, au pilotage et aux équipages ainsi qu'à l'activité des Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).

Inspection des navires à vapeur.—Le Service d'inspection des navires à vapeur, établi en vertu de la Partie VII de la loi de 1934 sur la marine du Canada est responsable de l'application des dispositions de la loi relatives à l'inspection périodique des navires motorisés, à la délivrance des certificats d'inspection, à l'attribution des lignes de charge; aux conditions de transport des marchandises dangereuses à bord des navires et à la protection des débardeurs contre les accidents; il applique aussi les dispositions visant l'immatriculation et l'embauchage des mécaniciens. Le service a son siège à Ottawa et maintient un personnel d'inspection aux principaux ports océaniques et intérieurs.

Le Service d'inspection des navires à vapeur règle les problèmes d'administration de la loi et veille aux intérêts de l'État dans les écoles de mécaniciens de la marine. La pollution de l'eau des mers par l'huile est devenue depuis quelque temps un motif de préoccupation et une conférence internationale des principales nations maritimes, à laquelle le Canada était représenté par le président du Bureau d'inspection des navires à vapeur, a eu lieu à Londres en avril 1954 afin de décider des mesures à prendre pour mettre fin à cet état de chose. La conférence a rédigé une convention. Le délégué du Canada a signé celle-ci, sous réserve de ratification par le gouvernement.

18.—Statistique sommaire de l'inspection des navires à vapeur, année terminée le 31 mars 1954

Port	Navires assujétis à l'inspection quand ils sont en service		Navires inspectés				Navires non inspectés	
			Navires d'immatriculation ou propriété canadienne		Navires d'immatriculation ou propriété étrangère			
	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut
Saint-Jean (T.-N.)	159	37,106	159	37,106	—	—	—	—
North-Sydney (N.-É.)	31	13,024	29	12,632	—	—	2	392
Halifax (N.-E.)	187	218,127	181	202,909	—	—	6	15,218
Saint-Jean (N.-B.)	61	26,806	60	25,114	1	1,692	—	—
Québec (P.Q.)	91	108,970	87	108,724	—	—	4	246
Sorel (P.Q.)	80	30,587	56	24,121	—	—	24	6,466
Montréal (P.Q.)	159	336,315	77	184,249	2	36,153	80	115,913
Kingston (Ont.)	59	58,092	59	58,092	—	—	—	—
Toronto (Ont.)	125	212,128	122	211,768	—	—	3	360
St-Catharines (Ont.)	54	110,388	54	110,388	—	—	—	—
Collingwood (Ont.)	35	40,710	33	40,632	—	—	2	78
Midland (Ont.)	77	20,314	64	19,272	—	—	13	1,042
Port-Arthur (Ont.)	133	30,845	43	23,464	—	—	90	7,381
Vancouver (C.-B.)	400	146,901	358	130,409	1	7,459	41	9,033
Victoria (C.-B.)	78	80,888	62	70,210	—	—	16	10,678
Total	**1,729**	**1,471,201**	**1,444**	**1,259,090**	**4**	**45,304**	**281**	**166,807**

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu des dispositions de la Partie VI de la loi sur la marine du Canada. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par les autorités de pilotage de la région. Le Canada compte 42 circonscriptions de pilotage dont neuf relèvent du ministre des Transports (voir tableau **19**) et les autres, d'organismes locaux désignés par le gouverneur en conseil.

19.—Service de pilotage, par circonscription, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

Circonscription	1953		1954	
	Navires	Tonnage net enregistré	Navires	Tonnage net enregistré
Lac du Bras-d'Or (N.-É.)	52	236,916	98	250,030
Sydney (N.-É.)	2,146	3,814,195	2,104	3,447,810
Halifax (N.-É.)	3,126	11,391,993	3,129	11,264,230
Saint-Jean (N.-B.)	1,456	4,170,954	1,339	3,846,955
Québec (P.Q.)	4,956	16,731,634	5,591	17,871,838
Montréal (P.Q.)	7,053	16,648,762	7,546	16,805,802
Saint-Laurent-Kingston-Ottawa (Ont.)	..	..	..	..
Churchill (Man.)	54	194,464	62	244,586
Colombie-Britannique	3,993	11,893,990	5,157	16,769,914
Total	**22,836**	**65,082,908**	**25,026**	**70,501,135**

En outre, Terre-Neuve compte 21 circonscriptions relevant de l'autorité locale de pilotage. Elles sont administrées suivant les statuts de Terre-Neuve qui, depuis l'union, ont été placés sous la juridiction du gouvernement fédéral. La Partie VI de la loi sur la marine du Canada n'est pas encore entrée en vigueur à Terre-Neuve en ce qui concerne le pilotage.

Marins embarqués et débarqués.—Le nombre de marins embarqués et débarqués dans les ports canadiens de 1945 à 1954 (année terminée le 31 mars), conformément aux dispositions de la loi sur la marine du Canada, figure au tableau **20.**

20.—Marins embarqués et débarqués aux ports canadiens, années terminées le 31 mars 1945-1954

NOTA.—Les chiffres remontant à 1918 figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, dès 1941.

Année	Marins embarqués	Marins débarqués	Année	Marins embarqués	Marins débarqués
1945	29,230	25,056	1950	43,677	43,194
1946	30,361	27,402	1951	40,241	40,575
1947	43,973	42,205	1952	43,724	40,664
1948	59,768	60,793	1953	42,723	36,610
1949[1]	50,379	49,544	1954	42,837	43,142

[1] Y compris Terre-Neuve depuis le 1er avril 1949.

Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).—En vertu du traité commercial conclu en 1926 entre le Canada et les Antilles (16–17 Geo. V, chap. 16), le gouvernement canadien assure un service direct de navigation aux Antilles par l'entremise des Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).

A la fin de 1954, l'entreprise possédait et exploitait huit navires faisant le service entre le Canada et les Antilles britanniques.

21.—Statistique financière des Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles), 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1929-1938 ont paru à la p. 629 de l'*Annuaire* de 1942 et ceux de 1939-1944, à la p. 819 de l'*Annuaire* de 1950.

Année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Résultat net d'exploitation	Dépréciation	Intérêt	Perte ou excédent comptable
1945	4,412,252	2,569,626	+1,842,626	279,466	612,299	+1,116,086
1946	6,669,129	4,671,148	+1,997,981	288,092	596,499	+1,302,052
1947	7,857,471	6,534,600	+1,322,871	493,594	573,298	+522,677
1948	7,964,720	6,828,392	+1,136,328	492,222	563,794	+166,044
1949	6,595,007	5,985,873	+609,134	492,222	577,410	−460,498
1950	5,124,200	5,220,806	−96,606	371,699	560,462	−1,028,767
1951	6,808,478	6,337,987	+470,491	371,699	565,784	−466,992
1952	7,449,247	6,605,514	+843,733	372,392	475,250	−3,909
1953	4,509,342	4,892,150	−382,808	268,772	475,250	−1,126,830
1954	5,105,082	5,424,983	−319,901	269,031	475,250	−628,410

Sous-section 6.—La voie maritime du Saint-Laurent

La voie maritime du Saint-Laurent et le projet d'aménagement hydro-électrique font l'objet d'articles spéciaux dans l'*Annuaire* de 1955 (pages 904–908 et 564–568). Les indications qui suivent, extraites des communiqués de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, exposent brièvement la situation telle qu'elle se présente en mai 1956.

Un peu plus d'un an après le premier coup de dynamite qui a marqué le début des travaux d'excavation de 7,600 pieds pour le percement du chenal et la construction d'une digue protectrice sur la rive sud du fleuve près de Montréal, l'Administration avait adjugé des contrats de construction évalués à près de 80 millions de dollars. Le coût total des travaux entrepris par le Canada pour la navigation sur la voie maritime est estimé à environ 200 millions, et par les États-Unis à environ 100 millions. Du côté canadien, 122 millions seront affectés à la section de Lachine; c'est là en effet que vont se concentrer les principaux travaux de construction pour l'aménagement de la voie maritime.

Actuellement, la navigation s'effectue comme il suit: 1° du golfe Saint-Laurent à Montréal, sur une distance de 1,000 milles, profondeur utile des chenaux, 35 pieds; 2° de Montréal au lac Ontario sur une distance de 180 milles, profondeur utile des chenaux, 14 pieds; 3° du lac Ontario au lac Érié, sur une distance de 200 milles, profondeur utile des chenaux, 25 pieds; 4° du lac Érié à la tête des Grands lacs, sur une distance de 970 milles, profondeur utile des chenaux, 25 pieds en aval et 21 pieds en amont.

Entre la voie intérieure très bien aménagée des Grands lacs, au chenal d'une profondeur minimum de 21 pieds, le port océanique de Montréal, s'allonge sur 114 milles la section internationale du fleuve; cette section n'est praticable que par une série de canaux de 14 pieds de profondeur, insuffisants pour assurer la navigation des bateaux d'une capacité de plus de 3,000 tonnes. Le projet de la voie maritime a été spécialement conçu pour supprimer cet étranglement et prolonger la navigation des océaniques jusqu'au centre industriel de l'Amérique du Nord.

Pour des raisons pratiques, la route maritime entre le lac Ontario et le port de Montréal a été divisée en cinq sections: 1° la section des Mille-Îles, 2° la section des Rapides internationaux, 3° la section du lac St-François, 4° la section de Soulanges, et 5° la section de Lachine. Il y sera peut-être ajouté une sixième, celle du canal Welland au lac Érié. Les améliorations qui seront apportées à ces sections sont brièvement exposées dans les paragraphes suivants.

Section des Mille-Îles.—Des travaux peu importants de dragage, évalués à $2,500,000, seront nécessaires; ces travaux seront entrepris par les États-Unis.

Section des Rapides internationaux.—Située sur territoire international, cette section-clé exigera 600 millions de dépenses dont la plus grande partie sera affectée aux installations hydro-électriques aménagées en commun par la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et la *Power Authority of the State of New York.* Ce projet consiste en: 1° un barrage aux rapides de Long-Sault et deux centrales électriques à une faible distance en aval des rapides, l'une sur territoire canadien et l'autre sur territoire américain, d'une capacité de 1,100,000 h.p. chacune; ce barrage inondera quelques localités des deux côtés du fleuve, sur une distance d'environ trente milles de long et un à trois ou quatre milles de large sur territoire canadien; 2° un barrage de régularisation près de Iroquois-Point pour régulariser le niveau du lac artificiel et protéger les entreprises en aval de Montréal; 3° les canaux latéraux sur territoire américain pour permettre à la navigation de contourner le barrage de Long-Sault et un canal latéral sur territoire canadien pour contourner le barrage de régularisation à Iroquois; 4° les digues là où elles s'imposent. L'élévation moyenne de l'eau, de Cornwall à Prescott, actuellement de 220 pieds au-dessus du niveau de la mer, sera portée de 238 à 242 pieds. En conséquence, à l'achèvement des travaux, 20,000 acres de terre auront été inondées, deux villes et six villages auront disparu et 6,500 personnes se seront établies dans des villes entièrement nouvelles actuellement en construction sur le rivage projeté.

La participation du Canada aux travaux de la section internationale comporte actuellement la construction, par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, d'un canal et d'une écluse à Iroquois, nécessaires pour contourner le barrage de régularisation. Les travaux ont commencé depuis plus d'un an et 40 p. 100 des excavations sont terminées. L'exécution du programme marque un léger retard. Par ailleurs, près de Cornwall, le Canada collabore avec les États-Unis dans la construction d'un pont pour chemin de fer et route sur le chenal international du Saint-Laurent, à Polleys-Gut.

Section du lac St-François.—Dans cette section, qui s'étend sur 15 milles environ du fleuve, les travaux de dragage sont prévus en trois endroits (coût total de 6 millions) afin d'y porter la profondeur des chenaux à 27 pieds. Trente pour cent des excavations sont achevées et l'exécution est en avance sur le programme fixé.

Section de Soulanges.—La section de Soulanges comprend le tronçon du fleuve entre l'extrémité supérieure du lac St-Louis et l'extrémité inférieure du lac St-François. Les travaux prévus comportent la construction de deux écluses séparées par une retenue de trois quarts de mille et de trois ponts levants. La route n° 3 qui longe la rive du lac St-Louis passera sous l'écluse inférieure dans un tunnel de quatre voies. Un contrat a été adjugé pour l'excavation du tunnel de détournement, le batardeau du lac St-Louis et l'excavation du chenal maritime. Les travaux sont en train.

Section de Lachine.—La section de Lachine qui s'étend du lac St-Louis au port de Montréal est la partie la plus compliquée et la plus coûteuse de l'exécution de la voie maritime en territoire canadien. La construction d'un canal de 16 milles y est prévue,

avec un élargissement considérable du chenal à partir d'en amont de Caughnawaga, sur le lac St-Louis, jusqu'à l'entrée du port de Montréal. Deux écluses seront construites, l'une à St-Lambert, près du pont Victoria, l'autre à Côte-Ste-Catherine, vis-à-vis des rapides Lachine. Trois bassins tournants seront construits, l'un dans le port de Montréal et les deux autres dans le bassin Laprairie, pour permettre le libre mouvement des navires. Quatre ponts importants pour chemin de fer et routes sur le Saint-Laurent, dans la région de Montréal, devront être modifiés pour assurer un espace minimum de 120 pieds au-dessus du chenal.

Les travaux sont bien avancés dans toute la région. Il a été alloué neuf contrats généraux pour un montant de 45 millions; trois autres contrats seulement seront nécessaires pour achever la section de Lachine. La réalisation est bien en avance sur le programme. Au début de cette deuxième année d'exécution des travaux de la voie maritime, la section Lachine a absorbé 10 p. 100 du budget qui lui est affecté et elle sera terminée dans deux ans et demi.

Section de Welland.—Les améliorations du canal Welland prévoient le prolongement du chenal de 27 pieds jusqu'au lac Érié; 17 milles, de 27 pieds de profondeur, comprenant sept écluses de 859 pieds de long, 80 pieds de large et 30 pieds au-dessus des radiers, sont déjà aménagés sur le total de 28 milles. Il a été alloué trois contrats d'excavation dont les travaux de deux sont terminés. Trois contrats supplémentaires de dragage seront nécessaires pour terminer les travaux de la section de Welland; ces derniers peuvent être exécutés sans causer l'interruption du trafic.

Le rythme de la construction s'est intensifié à la reprise de la navigation, en 1956. Hommes et machines travaillent jour et nuit sur terre et sur eau, du port de Montréal à l'est du lac Ontario et dans la région de Welland, afin d'achever ce grand projet pour 1958.

Les grands bateaux des lacs pourront alors descendre jusqu'à Montréal et les navires océaniques pourront croiser jusqu'aux ports importants des lacs, Toronto, Hamilton, Buffalo, Cleveland, Toledo, Détroit, Chicago, et à la tête des lacs jusqu'à Duluth, Superior, Fort-William et Port-Arthur. Les avantages qui découleront de ce vaste projet de navigation et d'énergie auront des répercussions illimitées, non seulement du point de vue régional, mais national et international, dans l'abaissement du prix des marchandises, l'accroissement du pouvoir d'achat, le développement de l'industrie secondaire, l'intensification de l'activité économique et du trafic de tous genres à travers le Canada et une grande partie des États-Unis.

Section 2.—Statistique financière du transport par eau

Les principales statistiques sur le coût du transport par eau sont les états des dépenses publiques pour les cours d'eau. Ces dépenses peuvent être classées comme immobilisations, ou placements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Le revenu d'exploitation est aussi enregistré. La majeure partie des immobilisations pour l'amélioration permanente des voies de navigation est fournie par l'administration fédérale. Les immobilisations consenties par les municipalités et les entrepsises privées se limitent presque entièrement aux aménagements de terminus et de docks. Toutefois, les placements dans la navigation découlent presque entièrement de sources privées. Il n'existe pas de chiffres sur les placements privés dans la navigation en dehors de ceux qui figurent dans les rapports des sociétés en exploitation et qui ne s'appliquent qu'à une partie de cette activité. Il n'existe pas davantage de statistiques sur le revenu du trafic-voyageurs et du trafic-marchandises aux exploitants.

Immobilisations.—Les seuls chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales affectées aux voies d'eau du Canada sont tirés des *Comptes publics* et des rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances. Il faut toutefois noter que ces immobilisations ne sauraient être considérées comme représentant la valeur actuelle des entreprises en question. Les frais d'aménagement des canaux et des voies d'eau, ainsi que des ouvrages permanents destinés à faciliter le transport par eau au Canada,

figurent dans les livres à leur valeur initiale, sans qu'il n'ait été fait du total cumulatif aucune déduction pour dépréciation au cours des années et remplacement des premiers ouvrages, comme par exemple les anciens canaux Welland. Par conséquent, ces chiffres représentent un gonflement de la valeur actuelle des installations en service. Une autre limitation dont il faut tenir compte à leur sujet, c'est qu'ils ne comprennent pas les frais d'entretien et d'amélioration, ni d'exploitation de ces ouvrages, ces frais étant imputés sur le compte du déficit consolidé comme dépenses annuelles et non sur le compte du capital. Le tableau **22,** qui indique que les immobilisations pour canaux, services de la marine et divers aménagements de transport par eau atteignent un total général de $441,853,124 à la fin de mars 1954, doit être étudié avec les réserves ci-dessus mentionnées. Au tableau **23,** la valeur des actifs fixes administrés par le Conseil des ports nationaux, établie au 31 décembre 1953 et 1954, doit être additionnée aux immobilisations du tableau **22.** Les chiffres du tableau **23** reflètent beaucoup mieux la situation du capital, en ce qui touche les ports nationaux du Canada, que les chiffres du tableau **22** pour les voies d'eau et les aménagements, étant donné qu'ils englobent tous les bâtiments, installations et améliorations de l'équipement fixe; des déductions ont également été faites pour dépréciation et démolition ou abandon de matériel. Ces chiffres indiquent donc mieux la valeur actuelle des biens administrés par le Conseil des ports nationaux.

22.—Immobilisations fédérales pour canaux, services de la marine et divers aménagements de transport par eau, 31 mars 1953-1954

NOTA.—D'après le rapport annuel du ministère des Transports et les *Comptes publics.*

Canaux et services de la marine	Dépenses			Aménagements divers	Dépenses		
	Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1954		Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1954
	1953	1954			1953	1954	
	$	$	$		$	$	$
Canaux				**Canaux**—fin			
Canaux du Québec—				Ontario—fin			
Beauharnois (ancien)	—	Cr. 550[1]	1,622,419	Trent	Cr. 295[1]	Cr. 1,400[1]	19,948,652
Carillon et Grenville	—	—	4,191,727	Murray	—	—	1,248,947
Chambly (Richelieu)	—	—	780,619	Welland, maritime	Cr. 12,814[1]	Cr. 15,656[1]	131,772,804
Lachine	Cr. 428,446[1]	Cr. 11,923[1]	13,578,092	*Canaux Welland,* anciens	Cr. 20,955[1]	Cr. 550[1]	27,247,546
Lac Saint-François	—	—	75,907	Général	—	—	34,967
Lac Saint-Louis	—	—	298,176	Redressement provisoire	—	—	165,361
Soulanges	—	—	7,897,119				
Sainte-Anne	—	—	1,320,216	**Total, canaux**	**Cr. 462,510[1]**	**Cr. 30,079[1]**	**242,990,404**
Saint-Ours	—	—	735,964				
Canaux de l'Ontario et du St-Laurent—				**Services de la marine**			
Cornwall	—	—	7,233,823				
Williamsburg	—	—	1,334,552				
Farran's Point	—	—	877,091	Vapeurs du service de la marine	4,797,774	1,564,863	25,173,208
Rapide-Plat	—	—	2,159,881				
Galop	—	—	6,143,468				
Chenal de Galop	—	—	1,039,896	Dragage à forfait du chenal maritime du St-Laurent	3,133,302	4,399,988	109,549,385
Chenal du Nord	—	—	1,995,143				
Sections du fleuve entre les canaux	—	—	483,830	**Total, services de la marine**	**7,931,076**	**5,964,851**	**134,722,593**
Saint-Pierre (N.-E.)	—	—	648,547				
Écluse et barrage de la Culbute (rivière Outaouais)	—	—	382,391				
Rideau	—	—	4,213,961	**Aménagements divers**[2]			
Tay	—	—	489,599				
Chenal maritime du St-Laurent (relevés)	—	—	133,897	Brise-lames de Bare-Point	—	—	217,996
Sault-Sainte-Marie	—	—	4,935,809	Canal de Burlington-Bay	—	—	308,328

Renvois à la fin du tableau, p. 848.

22.—Immobilisations fédérales pour canaux, services de la marine et divers aménagements pour transport par eau, 31 mars 1953 et 1954—fin

Canaux et services de la marine	Dépenses			Aménagements divers	Dépenses		
	Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1954		Années terminées le 31 mars—		Total, 31 mars 1954
	1953	1954			1953	1954	
	$	$	$		$	$	$
Aménagements divers[2]—suite				**Aménagements divers[2]—fin**			
Améliorations au chenal de Burlington	13,015	60,774	1,547,778	Améliorations des rapides St-Andrews et de la rivière Rouge	102,116	82,188	2,183,112
Port de Cape-Tormentine	—	49,868	144,868	Améliorations du port de Tiffin	—	—	481,622
Cale sèche d'Esquimalt	148,214	172,223	8,498,195	Améliorations du port de Toronto	35,156	118,995	11,978,014
Relevé de la voie navigable de la baie Georgienne à Montréal	—	—	918,797	Améliorations du chenal du haut Saint-Laurent	—	—	468,098
Emplacement de l'élévateur d'Halifax	—	—	86,512	Améliorations du port de Victoria (C.-B.)	30,205	173,561	5,550,767
Cale sèche de Kingston	15,849	—	572,438	Améliorations du port de Victoria (Ont.)	3,575	—	767,119
Lac Saint-Pierre	—	—	1,164,235				
Cale sèche de Lévis	326,957	260,886	2,727,790	**Total, aménagements, divers**	**2,250,490**	**1,109,320**	**64,140,127**
Divers quais	—	—	1,005,929				
Améliorations de Port-Arthur, de Fort-William et de la rivière Kaministikwia	1,451,701	—	21,672,195	**Récapitulation**			
Port de Port-Colborne	33,945	—	1,161,565	Canaux	Cr. 462,510	Cr. 30,079	242,990,404
Écluse et barrage de Rainy-River	—	—	134	Services de la marine	7,931,076	5,964,851	134,722,593
Améliorations du port de Sorel	89,757	190,825	3,584,635	Aménagements divers	2,250,490	1,109,320	64,140,127
				Total général	**9,719,056**	**7,044,092**	**441,853,124**

[1] Ventes de propriétés, de pierre. [2] Travaux qui n'entrent nulle part ailleurs dans ces tableaux mais qui figurent dans les *Comptes publics* comme annexes du bilan de l'État.

23.—Valeur des actifs fixes administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1953 et 1954

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Détail	1953	1954	Détail	1953	1954
	$	$		$	$
Dragage de port	12,199,603	12,199,603	Chaufferies centrales	128,073	126,383
Immeubles	12,387,040	12,407,750	Ateliers de port	270,336	293,116
Ponts pour les véhicules	201,976	201,976	Systèmes d'énergie électrique	1,271,591	1,331,410
Chemins, clôtures et limites	2,020,710	2,031,602	Systèmes d'aqueduc	978,867	1,020,703
Égouts et drains	830,429	830,429	Outillage flottant	2,210,961	2,214,604
Ouvrages divers	734,222	730,179	Outillage terrestre	986,557	879,581
Quais et jetées	91,941,026	95,382,114	Petit outillage divers	614,341	662,425
Hangars permanents	24,061,431	26,697,507	Génie—relevés généraux	109,441	109,441
Treuils de hangar et grues électriques	315,314	406,545	Ouvrages en construction	6,449,189	6,929,211
Voies ferrées	6,423,469	6,590,212	Dépenses diverses—non réparties	3,769,450	3,769,450
Élévateurs à grain	41,778,429	43,547,608	Construction de ponts, voies etc.	18,568,155	18,568,155
Entrepôts frigorifiques	5,936,207	6,046,462			
Ameublement et fournitures de bureau	210,223	221,732	**Total**	**236,163,320**	**245,226,098**
Édifices de port	1,766,280	2,027,900			

24.—Montants avancés au Conseil des ports nationaux par l'administration fédérale pour immobilisations, 1952-1954

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Ports et biens	1952	1953	1954	Ports et biens	1952	1953	1954
	$	$	$		$	$	$
Halifax	322,169	882,145	859,767	Élévateur de Port-Colborne	—	2,186	27,625
Saint-Jean	721,455	2,536,408	1,384,263	Churchill	2,234	182,055	767,834
Chicoutimi	—	—	—	Vancouver	307,399	589,559	258,090
Québec	139,667	776,682	802,273				
Trois-Rivières	—	105,395	348,405	**Total**	**2,147,082**	**5,764,819**	**7,828,816**
Montréal	654,158	689,389	3,380,559				

Dépenses et recettes des voies navigables au compte du fonds consolidé.—Les dépenses sous cette rubrique (tableaux **25** à **27**) sont principalement destinées à l'exploitation et à l'entretien des divers aménagements de transport par eau. Malheureusement, la démarcation entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'entretien n'est pas aussi nette qu'on le voudrait. Les recettes du ministère des Transports et du ministère des Travaux publics provenant des voies d'eau sont données au tableau **28.**

Outre les dépenses périodiques ici indiquées, pour faciliter le transport par eau, l'État verse annuellement de fortes sommes pour combler les déficits des Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles) et du Conseil des ports nationaux, et pour les subventions postales et maritimes, comme le montre le tableau **30.** Les frais et recettes d'exploitation des aménagements administrés par le Conseil des ports nationaux sont donnés séparément au tableau **29.**

25.—Dépenses pour canaux, imputées sur le compte du déficit consolidé, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

NOTA.—D'après le rapport annuel du ministère des Transports.

Canal	Dépenses pour améliorations			Canal	Dépenses pour améliorations		
	Année, terminée le 31 mars 1953	Année, terminée le 31 mars 1954	Total, 31 mars 1954		Année, terminée le 31 mars 1953	Année, terminée le 31 mars 1954	Total, 31 mars 1954
	$	$	$		$	$	$
Canaux principaux—				Canaux secondaires—			
Canaux de Québec—				Carillon et Grenville	5,395	96,794	1,216,404
Beauharnois (ancien)	32,138	39,997	460,579	Chambly (Richelieu)	27,989	13,452	1,355,421
Digue de Hungry-Bay	—	—	55,659	Rideau et Tay	41,771	34,330	1,430,596
Lachine	2,862,394	1,659,624	14,069,429	Sainte-Anne	—	1,585	234,397
Lac Saint-François	—	—	55,324	Saint-Ours (Richelieu)	—	113	217,745
Flotte de dragues du Québec	12,769	8,975	206,893	Saint-Pierre (N.-É.)	4,452	—	966,294
Soulanges	94,733	34,657	911,938	Trent	262,537	144,365	5,351,658
Ingénieur-surintendant	—	—	2,174	Murray	1,422	18,472	240,881
Canaux de l'Ontario et du Saint-Laurent	—	—	336,906	Divers—			
Cornwall	385,167	146,231	1,990,754	Baie-Verte, Chignectou	—	—	44,388
Williamsburg	410,679	159,715	1,131,932	Écluse et barrage de la Culbute	—	—	60,923
Canaux de Welland—				Relevés et inspections	—	—	572,990
Canal maritime de Welland	236,017	386,432	2,786,868	Canaux, généralités	—	—	190,509
Canaux Welland, anciens	—	—	2,650,121				
Sault-Sainte-Marie	4,229	22,957	659,826	**Total**		**2,767,699**	**37,200,609**

25.—Dépenses pour canaux, imputées sur le compte du déficit consolidé, années terminées le 31 mars 1953 et 1954—fin

Canal	Dépenses d'exploitation et d'entretien		Canal	Dépenses d'exploitation et d'entretien	
	Année, terminée le 31 mars 1953	Année, terminée le 31 mars 1954		Année, terminée le 31 mars 1953	Année, terminée le 31 mars 1954
	$	$		$	$
Administration, Ottawa	112,881	117,065	Saint-Pierre (N.-É.)	37,499	42,133
Canaux du Québec—			Rideau et Tay	408,798	426,802
Bureau central	59,684	73,591			
Beauharnois (ancien)	12,499	6,899	Sault-Sainte-Marie	160,013	176,014
Carillon et Grenville	127,387	138,252			
Chambly (Richelieu)	179,210	191,712	Trent	439,153	469,835
Digues de Hungry-Bay et de Sainte-Barbe	5,007	5,638			
Lachine	1,156,128	839,507			
Flotte de dragues du Québec	35,901	31,071	Murray	28,280	29,291
Soulanges	395,451	441,797			
Sainte-Anne	22,979	24,409			
Saint-Ours (Richelieu)	30,926	35,639	Welland	1,495,720	1,646,445
Canaux de l'Ontario et du Saint-Laurent			Relevés des canaux maritimes du Saint-Laurent, etc	71,653	596,765
Bureau central	100,957	108,126			
Cornwall	475,641	535,878			
Williamsburg	241,448	291,775	**Total**	**5,597,215**	**6,228,644**

26.—Dépenses pour services de la marine, imputées sur le compte du déficit consolidé, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

NOTA.—D'après le rapport annuel du ministère des Transports.

Services de la marine	1953	1954	Services de la marine	1953	1954
Services de la marine—	$	$		$	$
Administration, y compris les agences	549,578	578,437	Inspection des navires à vapeur	509,550	546,903
Aides à la navigation (construction, entretien et direction)	5,840,716	5,830,375	Vapeurs des services de la marine—		
			Administration	61,109	91,451
Services nautiques—			Exploitation et entretien	4,663,095	5,380,385
Administration	142,578	133,542			
Administration, exploitation et entretien, y compris les subventions	287,542	275,474	Services des signaux maritimes	185,705	188,158
Installations et équipement	56,774	—			
		3	Chenal maritime du Saint-Laurent—		
Service de pilotage—			Administration, exploitation et entretien	874,332	678,406
Administration	468,731	500,855	Relevés et enquêtes	28,839	35,580
Construction	78,434	—			
Pensions versées aux anciens pilotes	2,100	2,02			
Fonds de pension des pilotes d'Halifax	—	56,000	**Total**	**13,749,083**	**14,297,616**

27.—Dépenses pour voies d'eau, imputées sur le compte du fonds consolidé par le ministère des Travaux publics, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

NOTA.—Dressé d'après les rapports annuels des ministères intéressés par le contrôleur du Trésor, ministère des Finances.

Année et détail	Dragage[1]	Constructions	Améliorations et réparations	Personnel et divers	Total
	$	$	$	$	$
1953					
Ports et cours d'eau—					
Terre-Neuve	723,645	512,063	1,422,746	159,890	2,818,344
Île-du-Prince-Édouard	392,562	377,305	995,641	74,615	1,840,123
Nouvelle-Écosse	935,620	1,022,506	1,413,871	155,115	3,527,112
Nouveau-Brunswick	894,717	608,345	425,141	343,356	2,271,559
Québec	933,945	2,786,031	1,359,330	520,078	5,599,384
Ontario	627,290	3,247,890	648,114	471,272	4,994,566
Manitoba	140,232	72,811	95,248	126,779	435,070
Saskatchewan	—	12,045	248	5,591	17,884
Alberta	27,311	2,661	29,103	84,734	143,809
Colombie-Britannique	664,777	2,134,644	1,323,122	733,599	4,856,142
Yukon	19,569	—	159,983	5,348	184,900
Territoires du Nord-Ouest	75,673	47,684	46,570	—	169,927
Dépenses générales	—	—	—	*138*	*138*
Total, ports[2] et cours d'eau	5,435,341	10,823,985	7,919,117	2,680,515	26,858,958
Équipement de dragage	—	410,265	62,082	—	472,347
Routes et ponts	—	110,680	145,353	43,234	299,267
Total, 1953	**5,435,341**	**11,344,930**	**8,126,553**	**2,723,749**	**27,630,573**
1954					
Ports et cours d'eau—					
Terre-Neuve	630,848	1,129,384	584,586	179,161	2,523,979
Île-du-Prince-Édouard	352,534	1,013,712	346,468	71,185	1,783,899
Nouvelle-Écosse	976,338	1,861,780	1,510,131	173,489	4,521,738
Nouveau-Brunswick	472,003	1,811,037	387,553	358,604	3,029,197
Québec	871,490	6,288,880	829,798	576,491	8,566,659
Ontario	847,406	3,467,467	425,451	479,753	5,120,077
Manitoba	309,757	101,495	15,951	138,477	565,680
Saskatchewan	—	13,169	24,234	1,526	38,929
Alberta	80,019	8,328	10,647	95,455	194,449
Colombie-Britannique	2,135,158	2,765,431	561,092	1,024,054	6,485,735
Yukon	—	224,156	—	6,613	230,769
Territoires du Nord-Ouest	71,930	161,946	1,196	42,872	277,944
Total, ports[2] et cours d'eau	6,747,483	18,746,785	4,697,107	3,147,680	33,339,055
Routes et ponts	—	—	120,252	83,950	159,202
Total, 1954	**6,747,483**	**18,746,785**	**4,817,359**	**3,186,630**	**33,498,257**

[1] *Les dépenses qui en 1954 ont été affectées aux entreprises de dragage figurent dans la colonne "dragage" pour chacune des provinces.* [2] Moins les ports relevant du Conseil des ports nationaux, qui figurent au tableau **29.**

28.—Recettes fédérales provenant des voies d'eau, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

NOTA.—Dressé d'après les rapports annuels du ministère des Transports.

Détail	1953	1954	*Détail*	1953	1954
	$	$		$	$
Ministère des Transports			SERVICES DES CANAUX—suite		
SERVICES DES CANAUX			Beauharnois	49,435	49,160
			Flotte de dragues du Québec	5	203
Lachine	351,754	327,753	Cornwall	54,890	55,176
Soulanges	2,944	2,828	Williamsburg	11,859	11,167
Chambly	3,336	4,736	Saint-Pierre (N.-É.)	310	546
Écluses de Sainte-Anne	250	278	Canaux de Welland	925,783	995,544
Saint-Ours	329	365	Sault-Sainte-Marie	4,041	2,697
Carillon et Grenville	1,121	1,113	Canaux de Rideau et Tay	15,783	18,925

28.—Recettes fédérales provenant des voies d'eau, années terminées le 31 mars 1953 et 1954—fin

Détail	1953	1954
	$	$
Ministère des Transports—fin		
SERVICES DES CANAUX—fin		
Trent	95,464	91,708
Murray	556	701
Vente de publications	38	33
Divers	168	47
Remboursement de dépenses de l'année précédente	14,411	2,072
TOTAL, SERVICE DES CANAUX	1,532,277	1,565,032
SERVICES DE LA MARINE		
Amendes et confiscations	20,447	14,070
Inspection des bateaux à vapeur	180,689	155,627
Recettes des quais	245,357	282,524
Droits de port	64,381	71,016
Honoraires des jaugeurs	488	339
Examens—droits des capitaines et matelots	7,423	7,068
Droits de brevet des pilotes (pilotage)	317	577
Droits de pilotage	7,933	11,685
Droits de navigation	3,566	3,711
Recettes des vapeurs du service de la marine	56,958	50,512
Droits, stations de signaux	1,409	1,503
Loyers—terrains riverains et emplacement des phares	15,857	25,299
Loyers divers	850	—
Ventes—terrains, édifices, etc.	6,009	7,863
Certificats d'identité des marins marchands	2,698	2,180
Divers	7,070	22,834
Remboursement de dépenses de l'année précédente	21,006	17,668
TOTAL, SERVICES DE LA MARINE	642,458	674,476
COMMISSION DES TRANSPORTS		
Permis aux navires	1,577	1,758
Vente de publications	237	473
Divers	—	16
Remboursement de dépenses de l'année précédente	—	686
TOTAL, COMMISSION DES TRANSPORTS	1,814	2,933
Total, ministère des Transports	**2,176,549**	**2,242,441**
Ministère des Travaux publics		
RECETTES DES CALES SÈCHES		
Cale sèche Champlain, Lauzon (P.Q.)	87,888	52,646
Cale sèche Lorne, Lauzon (P.Q.)	33,052	39,576
Nouvelle cale sèche d'Esquimalt	194,258	119,679
Ancienne cale sèche d'Esquimalt	—	—
Cale de radoub, Selkirk	3,781	1,723
TOTAL, RECETTES	318,979	213,424
OUVRAGE ET OUTILLAGE LOUÉS		
Cale sèche de Kingston	9,025	12,100
Permis de passage d'eau	355	392
Dragues et outillage	46,439	17,503
TOTAL, LOYERS	55,819	29,995
Loyers de terrains riverains, etc.	28,808	22,769
Remboursement de dépenses des années précédentes	47,539	62,427
Recettes diverses	14,693	14,464
Total, ministère des Travaux publics	**465,838**	**343,079**

[1] Est retourné aux anciens propriétaires en 1951.

29.—Recettes et frais d'exploitation des ports, élévateurs et ponts relevant du Conseil des ports nationaux, 1950-1954

Port et année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu d'exploitation
	$	$	$
Halifax—			
1950	1,158,425	895,757	262,668
1951	1,338,348	1,044,779	293,569
1952	1,606,576	1,251,530	355,046
1953	1,671,954	1,224,866	447,088
1954	1,665,862	1,208,840	457,022
Saint-Jean—			
1950	627,860	511,328	116,532
1951	728,648	576,255	152,393
1952	906,517	661,184	245,333
1953	864,760	697,702	167,058
1954	755,026	743,135	11,891
Montréal—			
1950	6,324,037	3,500,606	2,823,431
1951	7,478,227	4,053,329	3,424,898
1952	7,692,656	4,567,823	412,433
1953	9,064,500	4,945,382	4,119,118
1954	8,166,370	4,609,110	3,557,260
Chicoutimi—			
1950	69,816	22,172	47,644
1951	82,416	29,185	53,231
1952	86,450	26,037	60,413
1953	94,202	49,680	44,522
1954	101,304	29,523	71,781
Québec—			
1950	978,667	818,594	160,073
1951	1,415,577	1,217,085	198,492
1952	1,722,137	2,130,402	−408,265
1953	1,829,632	1,447,599	382,033
1954	1,771,347	1,376,327	395,020
Pont Jacques-Cartier (Montréal)—			
1950	1,231,537	148,385	1,083,152
1951	1,413,381	168,165	1,245,216
1952	1,599,684	197,162	1,402,522
1953	1,734,087	206,563	1,527,524
1954	1,811,523	220,917	1,590,606

29.—Recettes et frais d'exploitation des ports, élévateurs et ponts relevant du Conseil des ports nationaux, 1950-1954—fin

Port et année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu d'exploitation	Port et année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu d'exploitation
	$	$	$		$	$	$
Trois-Rivières—				**Churchill—**			
1950	265,209	64,159	201,050	1950	368,472	556,659	−188,187
1951	296,923	37,168	259,755	1951	409,141	463,887	−54,746
1952	336,628	63,584	273,044	1952	480,345	532,432	−52,087
1953	320,823	83,040	237,783	1953	621,027	544,747	76,280
1954	344,180	52,668	291,512	1954	732,762	623,026	109,736
Élévateur de Port-Colborne—				**Pont Second-Narrows (Vancouver)—**			
1950	588,357	325,954	262,403	1950	283,319	92,908	190,411
1951	630,423	394,843	235,580	1951	[1]	[1]	[1]
1952	860,348	485,315	375,033				
1953	1,048,208	565,268	482,940				
1954	799,384	493,400	305,984				
Élévateur de Prescott—				**Vancouver—**			
1950	283,680	143,904	139,776	1950	2,985,966	1,594,580	1,391,386
1951	276,544	159,139	117,405	1951	3,305,429	1,853,730	1,451,699
1952	479,079	208,977	270,102	1952	3,528,272	2,063,370	1,464,902
1953	635,565	249,378	386,187	1953	3,147,259	1,689,025	1,458,234
1954	1,035,271	397,744	637,527	1954	3,075,642	1,764,794	1,310,848

[1] Est retourné aux anciens propriétaires en 1951.

Subventions de transport par navires.—Le tableau **30** indique les subventions versées aux navires à vapeur au titre de contrats passés en vertu d'autorisations statutaires pour services de transport côtier ou intérieur. Le versement de ces subventions relève de la Commission maritime canadienne.

30.—Subventions aux navires à vapeur, années terminées le 31 mars 1954 et 1955

Service	1954	1955
	$	$
Services de la côte du Pacifique—		
Vancouver et ports du nord de la Colombie-Britannique et de l'archipel de la Reine-Charlotte	345,000	325,000
Victoria et côte ouest de l'île de Vancouver	17,499	—
Services de l'Est—		
Baddeck et Iona (N.-É.)	14,500	14,500
Campobello (N.-B.), et Lubec (Maine)	6,600	6,600
Cross-Point (P.Q.), Campbellton (N.-B.)	70,000	60,000
Dalhousie (N.-B.) et Miguasha (P.Q.)	19,000	19,000
Grand-Manan et terre ferme (N.-B.)	95,000	95,000
Halifax, Canso et Guysborough (N.-É.)	20,000	23,000
Halifax, Torbay, île Madame et ports de la côte ouest du Cap-Breton (N.-É.)	15,000	17,000
Ile-aux-Coudres et Les Éboulements (P.Q.)	15,000	15,000
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (été)	2,500	2,500
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q. (hiver)	—	1,700
Mulgrave et Arichat (N.-É.)	31,000	31,000
Mulgrave et Canso (N.-É.)	82,000	82,000
Mulgrave, Guysborough et Queensport (N.-É.)	21,255	22,000
Murray-Bay et rive nord du Saint-Laurent (service d'hiver)	50,000	50,000
Owen-Sound et ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne (Ont.)	69,553	81,511
Île Pelée et terre ferme (Ont.)	35,000	35,000
Pictou, Mulgrave et Chéticamp (N.-É.)	13,500	13,500
Pictou (N.-É.), Charlottetown (Î.-P.-É.) et îles de la Madeleine (P.Q.)	120,000	120,000
Prescott (Ont.) et Ogdensburg (N.-Y.)[1]	—	8,782
Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse	158,000	158,000
Québec, Natashquan et Harrington (P.Q.), et autres ports de la rive nord du golfe Saint-Laurent	520,000	520,000
Québec ou Montréal et Gaspé et îles de la Madeleine, avec arrêts aux ports intermédiaires	156,500	156,500
Rimouski, Matane et ports de la rive nord du Saint-Laurent	125,500	125,500
Rivière-du-Loup et Saint-Siméon (P.Q.)	21,000	21,000
Saint-Jean (N.-B.), Westport et Yarmouth (N.-É.), avec arrêts aux ports intermédiaires	29,625	33,000

[1] Les subventions annuelles à ce service sont de $15,000 remboursables en entier ou en partie. Le remboursement complet a été opéré pour l'année terminée le 31 mars 1954; le montant indiqué pour 1955 est un solde à reporter à 1956.

30.—Subventions aux navires à vapeur, années terminées le 31 mars 1954 et 1955—fin

Service	1954	1955
	$	$
Services de l'Est—fin		
Sydney et Baie-Saint-Laurent (île du Cap-Breton), avec arrêts aux ports intermédiaires	40,000	45,000
Yarmouth (N.-É.) et Boston (Mass.)	36,000	36,000
Services côtiers de Terre-Neuve	1,903,116	2,000,000
Total	**4,032,148**	**4,118,093**

PARTIE V.—TRANSPORT AÉRIEN CIVIL*

Section 1.—Administration et expansion

Historique.—L'histoire de l'aviation au Canada remonte à 1909, année où Jack McCurdy (l'hon. J. A. D. McCurdy, ancien lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse), pilota le *Silver Dart* à Baddeck (N.-É.). Ce fut le premier vol en aéroplane effectué par un sujet britannique sur territoire de l'Empire britannique.

L'aviation s'est peu développée au Canada avant la première guerre mondiale. Ensuite, un grand nombre de pilotes de guerre ont aidé à étendre les services de transport aérien aux régions inaccessibles et à établir des patrouilles forestières aéroportées et des services aériens interurbains. Durant cette période, l'État a encouragé les mouvements d'aéroclubs pour la formation de pilotes et d'ingénieurs dont avait besoin l'industrie de l'aviation civile du Canada.

La seconde guerre mondiale a été une période de construction intensive d'aéroports et d'aérodromes afin d'assurer la formation d'aviateurs en conformité du Plan d'entraînement du Commonwealth britannique. A la fin de la guerre, de nombreux ex-aviateurs militaires canadiens se sont tournés vers l'aviation commerciale, sont entrés au service de compagnies existantes ou ont aidé à fonder de nouveaux services aériens. Les services aériens transatlantiques, inaugurés durant la guerre par le ministère des Transports, ont été confiés à Air-Canada, société créée en 1937 par une loi du Parlement afin d'assurer un service aérien transcontinental régulier sous la régie de l'État. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été formées par la fusion de petites compagnies commerciales en vue de desservir le nord du Canada. En 1949, elles ont été chargées d'assurer des services transpacifiques au nom du Canada. Le service à destination du Mexique et de l'Amérique du Sud a été inauguré en 1953. L'activité d'Air-Canada et de la C.P.A. est décrite aux pp. 877–878.

Contrôle de l'aviation civile.—Au Canada, la réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi de l'aéronautique compte trois parties. De manière générale, la Partie I traite de l'aspect technique de l'aviation civile, soit l'immatriculation des avions, la délivrance de permis aux aviateurs, l'établissement et l'entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, la réglementation de la navigation aérienne, les enquêtes sur les accidents et la sécurité de pilotage des appareils. Cette partie de la loi est appliquée par le contrôleur de l'aviation civile, sous la surveillance du directeur des Services de l'air, ministère des Transports. La Partie II vise l'aspect social et économique des services aériens commerciaux et attribue à la Commission des transports aériens certaines fonctions relatives à la réglementation des services aériens commerciaux. La Partie III de la loi porte sur les questions d'administration interne des services de l'État se rattachant à la loi.

* Les sections 1 et 2 de la partie V du présent chapitre ont été revues au ministère des Transports et la section 3, là où il n'en est pas indiqué autrement, à la Section des transports, Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Pour le transport aérien militaire, voir chapitre XXVIII, sur la défense du Canada.

Services météorologiques.—Les services météorologiques sont assurés par la Division de la météorologie du ministère des Transports qui répond aux exigences de plus en plus grandes de l'aviation, l'agriculture, l'industrie et le public en général. Le ministère de la Défense nationale requiert lui aussi un service météorologique de plus en plus développé et c'est le rôle principal de la Division de le lui fournir, que ce soit au Canada ou outre-mer, pour les forces armées canadiennes. En 1955, un Bureau central d'analyse fut mis sur pieds à Montréal, ainsi que 47 bureaux de prévision au Canada et quatre en Europe. Les bureaux de prévision sont reliés entre eux par des systèmes de télétype, de radio-télétype et par un système national de fac-similé. Au premier juillet 1955, la Division comptait 246 stations synoptiques procédant à des observations d'une durée de six heures, un réseau de 32 stations de radiosonde (dont cinq dans l'Arctique extrême, administrées en commun avec les États-Unis) sondant l'air d'altitude et 69 autres enregistrant les vents élevés. On trouvait également 1,228 stations climatologiques en fonctionnement. Enfin, il existe une station de météorologie océanique qui, toutes les trois heures, procède dans le Pacifique (à 1,000 milles à l'ouest de Vancouver) à l'observation du temps; cette station fonctionne en vertu d'une entente internationale.

Association des industries aéronautiques et du transport aérien.—A la fin de 1954, les écoles de vol commercial, membres de l'Association des industries aéronautiques et du transport aérien, étaient au nombre de 45. Au cours de 1954, 567 élèves ont reçu le brevet de pilote privé, 86 le brevet de pilote commercial. Les heures de vol d'instruction se sont élevées à 38,999.

Association royale canadienne des aéroclubs.—A la fin de 1954, cette association comptait 37 clubs groupant un total de 7,588 membres et disposant de 168 avions pour l'instruction. Au cours de l'année, 1,002 élèves ont reçu le brevet de pilote privé et 97, le brevet de pilote commercial. Le nombre des heures de vol d'instruction s'est élevé à 74,856.

Accords aériens internationaux.—La position du Canada dans le domaine de l'aviation de même que la situation géographique du pays rendent impérieuse sa collaboration à l'aviation civile internationale. Le Canada a joué un rôle important dans les dicsussions qui ont jeté les bases de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal. Un article spécial *Le Canada et l'OACI* a été publié dans l'*Annuaire* de 1952–1953, pp. 852–859.

Ces dernières années, le Canada a signé des accords sur l'aviation civile avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, le Pérou, le Portugal, la Suède; enfin, avec le Royaume-Uni et les États-Unis.

Section 2.—Services aériens

Services de transport aérien.—Ces services sont répartis en deux grandes classes: services réguliers et services non réguliers.

Les services réguliers assurent la liaison entre des points fixes sur des routes régulières officielles. Les services non réguliers comprennent:

1° Services à tarif unitaire, entre une base désignée et des points fixes, entrepris si le trafic le justifie, sans horaire prévu;

2° Service d'affrètement: louage d'un avion complet pour un vol déterminé;

3° Services aériens à forfait suivant un ou plusieurs contrats. Ces avions ne suivent pas d'horaire et le contractant n'utilise pas nécessairement tout l'espace de l'avion;

4° Services spécialement commandés pour l'aérophotogrammétrie forestière et hydrographique.

Air-Canada.—Au cours de 1954, Air-Canada a transporté sur ses routes nord-américaines et intercontinentales: 1,438,349 passagers, 16,741,568 livres de fret et 4,762,763 livres de marchandises pour les messageries. Le trafic des passagers a augmenté de 10 p. 100 par rapport à 1953, et le nombre de tonnes-milles payantes de 15 p. 100. Au 31 décembre 1954, le personnel s'élevait à 7,991 personnes.

C'est en 1954 que le service "Super-constellation" fut inauguré par Air-Canada sur les routes transatlantiques et transcontinentales. Le service transatlantique comprend la première classe et la classe touriste. C'est aussi en 1954 que Air-Canada a pris livraison de

son premier appareil à turbines, le "Viscount", qui a été inauguré sur les routes régulières le 1er avril 1955. Ainsi pour la première fois, une ligne aérienne commerciale était desservie en Amérique du Nord par un appareil à turbines. On a acheté 25 "Viscounts", dont 14 ont été livrés et mis en service en 1955.

Air-Canada assure le service des passagers, du courrier et des marchandises sur des routes dont la longueur totale s'élève à 24,016 milles; elle dessert, en plus des centres répartis sur tout le pays, les États-Unis, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, l'Allemagne, les Bermudes, les Bahamas, la Jamaïque, Barbade et Trinité. Au cours de l'automne 1955, Air-Canada s'est vu confier, à la suite d'une mutation de routes, les services du Québec et du nord de l'Ontario tandis que la *Canadian Pacific Airlines* se chargeait du service de Mexico.

1.—Trafic (passagers, marchandises et matières postales) des Lignes aériennes Trans-Canada, 1945-1954

Source: Rapport annuel d'Air-Canada.

Année	Passagers payants[1]		Marchandises payantes[2]		Matières postales
	nombre	passagers-milles	livres	tonnes-milles	tonnes-milles
1945	183,121	106,088,111	1,261,935	500,687	1,571,180
1946	305,442	155,777,319	1,453,743	513,493	1,210,716
1947	427,967	179,808,562	2,041,315	764,105	1,275,909
1948	532,555	249,575,544	4,313,297	1,608,102	2,294,088
1949	648,574	310,699,767	5,471,013	2,160,644	3,403,810
1950	790,808	379,605,810	9,518,009	3,585,775	3,644,752
1951	930,691	450,840,623	10,826,333	3,861,583	3,969,371
1952	1,132,518	653,961,415	19,757,969	7,042,427	4,843,052
1953	1,307,810	759,319,800	22,966,531	7,947,113	5,373,841
1954	1,438,349	852,475,532	24,044,347	10,192,705	6,942,299

[1] Y compris le service non régulier. [2] Y compris l'excédent de bagages et les messageries.

2.—Recettes et dépenses d'exploitation d'Air-Canada, 1945-1954

Source: Rapport annuel d'Air-Canada.

Année	Passagers	Marchandises[1]	Matières postales	Recettes totales d'exploitation[2]	Dépenses d'exploitation	Revenu d'exploitation
	$	$	$	$	$	$
1945	5,462,940	361,177	4,250,939	10,512,588	10,250,272	+ 262,316
1946	8,047,124	378,185	3,780,509	12,810,805	13,926,061	−1,115,256
1947	10,450,524	534,359	3,808,197	15,297,346	16,796,492	−1,499,146
1948	14,469,578	888,917	4,648,775	20,866,936	21,624,056	− 757,120
1949	19,460,395	1,161,612	5,400,000	26,523,969	27,472,728	− 948,759
1950	24,183,501	1,667,827	5,400,000	31,810,684	31,318,613	+ 492,071
1951	28,666,505	1,913,703	5,741,000	48,010,301	43,336,120	+4,674,181
1952	42,022,616	3,730,521	7,698,641	55,057,708	52,744,741	+2,312,967
1953	48,242,942	4,111,456	7,786,119	62,236,564	61,433,700	+ 802,864
1954	53,123,868	4,705,513	8,371,344	68,764,252	67,731,512	+1,032,740

[1] Messageries et excédent de bagages. [2] Comprend d'autres recettes.

Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, Limitée.—Le Pacifique-Canadien se charge de services intérieurs réguliers sur des routes d'une longueur totale de 9,354 milles. Quant aux routes d'outre-mer, c'est de Vancouver qu'elles partent vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Honolulu et Fidji (service du Pacifique-Sud). Le Pacifique-Nord dessert Tokyo et Hong-Kong par la route du Grand Cercle traversant les îles Aléoutiennes. De Vancouver à Mexico, et plus au sud encore, à Lima (Pérou), les vols s'effectuent sans escale; en 1955 il a été inauguré une route polaire reliant Vancouver à Amsterdam et tous les vols ont été très rentables.

En septembre 1955, le Pacifique-Canadien s'est chargé de la route d'Air-Canada jusqu'à Mexico en échange de certains services intérieurs en Ontario et au Québec qu'il desservait auparavant. Ce nouveau service a porté la longueur totale de ses routes d'outre-mer à 27,610 milles, et la longueur totale de ses routes intérieures et d'outre-mer à 36,964 milles. Le Pacifique-Canadien est ainsi devenu, en importance, la sixième compagnie de transport aérien du monde.

Ce sont les appareils DC-4, DC-3 et "Convair" 240 qui font le service sur les routes intérieures. Les appareils DC-6B sont utilisés sur les routes d'outre-mer et des commandes d'avions à turbines "Bristol Britannia", ont été faites; le premier appareil sera livré en 1957.

En 1954, la compagnie a enregistré 198,803,192 passagers-milles payants et 2,261,920 tonnes-milles de marchandises payantes. Elle a transporté 246,965 passagers payants et 2,983,331 livres de courrier.

Lignes aériennes indépendantes.—En plus des services d'Air-Canada et du Pacifique-Canadien, il existe quatre autres compagnies aériennes autorisées à exploiter des lignes régulières au Canada: Central Northern Airways, Limited, Winnipeg (Man.), Maritime Central Airways Limited, Charlottetown (Î.-P.-É.), Queen Charlotte Airlines Limited, Vancouver (C.-B.), Quebecair Incorporated, Mont-Joli (P.Q.).

Le 31 décembre 1954, les transporteurs par air autorisés à exploiter des services à l'intérieur du pays détenaient des permis d'exploitation répartis ainsi: 39 pour service régulier, 90 pour service d'entraînement au vol, et 602 pour service non-régulier et services commerciaux spéciaux. La plupart des lignes aériennes indépendantes exploitent des services non réguliers, qui donnent accès à des régions du pays autrement inaccessibles et alimentent les lignes aériennes régulières. Elles assurent aussi des services spéciaux de vol sportif, d'aérophotographie et d'aérophotogrammétrie, de lutte contre les insectes et de publicité.

Services commerciaux réguliers du Commonwealth et des pays étrangers.—A la fin de décembre 1954, 15 transporteurs par air du Commonwealth et des pays étrangers détenaient 19 permis valides d'exploitation et assuraient des services commerciaux internationaux réguliers au Canada:

Air-France (Compagnie Nationale Air-France).—Entre des localités de la France métropolitaine et Montréal (P.Q., Canada), directement ou via Shannon (Irlande), Keflavik (Islande) ou les Açores et Gander (T.-N., Canada), New-York (N.-Y., É.-U.) et Chicago (Ill., É.-U.).

Airwork Limited.—Tronçon canadien de la route reliant certains points étrangers et New-York (N.-Y., É.-U.), desservant Gander (T.-N., Canada), et Montréal (Qué., Canada), en passant par des voies et routes aériennes désignées.

American Airlines, Inc.—Entre Toronto (Ont., Canada) et New-York (N.-Y., É.-U.), Newark (New-Jersey, É.-U.), directement ou via Buffalo (N.-Y., É.-U.).

British Overseas Airways Corp.—Entre Londres (Angleterre) et Montréal (Canada) et Londres (Angleterre) et New-York (É.-U.), les deux routes passant par Prestwick (Écosse) ou Shannon (Irlande) et Gander (T.-N., Canada); et entre Londres (Angleterre), Gander (T.-N., Canada) et les Bermudes.

Colonial Airlines, Inc.—*a*) Entre les terminus Ottawa (Ont., Canada) et Montréal (P.Q., Canada) et New-York (N.-Y., É.-U.), via Burlington (Vt., É.-U.), et *b*) entre les terminus Ottawa (Ont., Canada) et Montréal (P.Q., Canada) et Washington (D.C., É.-U.), via Massena (N.-Y., É.-U.) et (ou) Syracuse (N.-Y., É.-U.).

K.L.M. Royal Dutch Airlines.—Tronçon canadien de la route entre les terminus Amsterdam (Pays-Bas) et Montréal (P.Q., Canada) et tronçon canadien de la route entre les terminus Montréal (P.Q., Canada) et Willemstad (Curaçao, Antilles néerlandaises).

Northeast Airlines, Inc.—Entre Montréal (P.Q., Canada) et Boston (Mass., É.-U.) via Burlington (Vt), Montpellier-Barre (Vt), White-River-Junction (Vt), (aéroport de Lebanon, N.-H.) et Concord (N.-H., É.-U.).

Northwest Airlines, Inc.—Entre Winnipeg (Man., Canada) et Fargo (D.-N., É.-U.); entre Minneapolis-Saint-Paul (Minn., É.-U.) et Edmonton (Alb., Canada), Anchorage (Alaska, É.-U.) et au-delà.

Pan American World Airways Inc..—Tronçon canadien de la route entre Seattle (Wash.) et Fairbanks (Alaska), avec escales à Juneau et Annette-Island (Alaska) et Whitehorse (T.-Y., Canada); également tronçon canadien de la route entre les États-Unis et Gander (T.-N.), le Canada et l'Europe.

Quantas Empire Airways Ltd.—Tronçon canadien de la route reliant San Francisco (Californie, É.-U.), et Vancouver (C.-B., Canada), de la route du service transpacifique reliant Sydney, (Australie), San Francisco (Californie, É.-U.), et Vancouver (C.-B., Canada).

Sabena (La Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne).—Entre Bruxelles (Belgique) et New-York (N.-Y., É.-U.), via Shannon (Irlande) et Gander (T.-N., Canada).

Scandinavian Airlines System.—Entre Stockholm (Suède), Oslo (Norvège), Copenhague (Danemark), Prestwick (Écosse), Gander (T.-N., Canada) et New-York (N.-Y., É.-U.).

T.W.A. (Trans-World Airlines, Inc.).—Tronçon canadien de la route reliant différents points des États-Unis et Gander (T.-N., Canada) et différents points à l'étranger.

United Air Lines, Inc.—Entre Vancouver (C.-B., Canada) et Seattle (Wash.), via Bellingham (Wash., É.-U.).

Western Air Lines, Inc.—Entre Great-Falls (Mont.) et Cut-Bank (Mont., É.-U.) et Lethbridge (Alb.) et Edmonton (Alb., Canada), via Calgary et Penhold (Alb., Canada).

Section 3.—Statistique de l'aviation civile

Aménagements terrestres.—Le tableau **3** indique les terrains d'atterrissage du Canada classés par organisme administratif. Des systèmes d'atterrissage aux instruments, destinés à faciliter l'atterrissage en cas de faible visibilité ont été installés dans dix-neuf aéroports; neuf d'entre eux sont des points d'escale régulière pour les services commerciaux internationaux.

3.—Aérodromes, par province, septembre 1955

NOTA.—Les Règlements de l'Air de 1951 définissent ainsi un aérodrome: superficie terrestre ou maritime déterminée (y compris tous les bâtiments, installations et équipement) destinée à servir entièrement ou en partie à l'arrivée, au départ, au mouvement et à l'entretien des avions. Le présent tableau a été dressé par le Service des cartes aéronautiques (ministère des Mines et des Relevés techniques); les aérodromes énumérés sont utilisables.

Exploitant	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
Terrains d'atterrissage													
Lignes aériennes du Pacifique-Canadien—													
Terrestres	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2	4
Maritimes	1	—	—	—	2	5	5	1	3	—	3	1	21
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales—													
Terrestres	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2	4
Maritimes	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	6	2	9
Ministère des Transports—													
Terrestres	2	1	2	2	10	33	6	8	7	22	10	—	103
Maritimes	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2	3	—	6
Municipaux—													
Terrestres	—	—	2	2	10	15	5	8	8	16	—	—	66
Maritimes	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	4
Provinciaux—													
Terrestres	—	—	—	—	—	—	—	3	—	1	—	4	8
Maritimes	—	—	—	—	—	16	7	2	—	—	—	—	25
Particuliers—													
Terrestres	—	2	1	3	14	22	4	7	8	7	5	5	78
Maritimes	2	—	—	2	15	30	12	2	4	8	3	—	78
Corps d'aviation royal canadien—													
Terrestres	1	1	1	2	4	12	7	2	8	5	1	5	49
Maritimes	1	—	—	—	—	2	—	—	1	1	4	1	10
Marine royale du Canada—													
Terrestres	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Maritimes	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Armée du Canada—													
Terrestres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	5	8
Maritimes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Armée de l'air des États-Unis—													
Terrestres	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Maritimes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1

3.—Aérodromes, par province, septembre 1955—fin

Exploitant	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Yukon	Canada
Marine des États-Unis—													
Terrestres	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Maritimes	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total, terrains d'atterrissage	**10**	**4**	**8**	**11**	**57**	**136**	**46**	**33**	**44**	**67**	**36**	**27**	**479**
Terrestres	**5**	**4**	**7**	**9**	**39**	**82**	**22**	**28**	**34**	**54**	**16**	**23**	**323**
Maritimes	**5**	—	**1**	**2**	**18**	**54**	**24**	**5**	**10**	**13**	**20**	**4**	**156**
Installations auxiliaires													
Aérodromes à revêtement dur—													
Terrestres	4	2	7	6	19	43	13	13	14	23	3	2	149
Aérodromes éclairés—													
Terrestres	5	2	3	4	17	42	10	12	20	21	9	5	150
Maritimes	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2

Contrôle de la circulation aérienne.—Le contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonction principale d'accélérer et d'ordonner la circulation, de prévenir les collisions entre les avions volant dans un espace aérien contrôlé et entre les avions et les obstacles dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Cette fonction est assurée par le service de contrôle d'aéroport, le service de l'approche et le service de contrôle régional, ainsi que par les services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions. On décrit ces services comme il suit:—

Le *Contrôle d'aéroport* est particulièrement destiné à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume du trafic et le type d'avion, ainsi que les conditions atmosphériques et autres facteurs, l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'emplacement des manœuvres dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels, à l'intention des avions et des véhicules de surface dans les aéroports contrôlés ou dans les environs. Les tours de contrôle sont situées à Patricia-Bay et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary et Edmonton (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (Man.); à Lake-Head, Windsor, London, à Toronto, Toronto-Island, Ottawa et North-Bay (Ont.); à Montréal, Cartierville, Québec et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton (N.-B.); à Sydney (N.-É.); et à Gander (T.-N.). La plupart fonctionnent en permanence, certaines assurent un service quotidien de 16 heures seulement.

Le *Service de contrôle d'approche* est assuré par les tours de contrôle d'approche de North-Bay et d'Ottawa. Il s'ajoute au service régulier de contrôle d'aéroports de ces régions et consiste à communiquer l'espacement I.F.R. standard aux avions volants selon les règles de vol aux instruments dans les limites de la zone de contrôle d'approche de l'aéroport.

Le *Contrôle régional* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux bureaux des stations de radio-alignement et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments ainsi qu'un relevé général de tous les avions qui manœuvrent selon les

règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, le centre de Gander assure ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le service de contrôle régional s'étend à quelque 15,000 milles de voies aériennes, de routes aériennes et de voies de contrôle.

L'Information de vol a pour but de donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit: rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, ravitaillement en essence et moyens de transport, et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol. Ce service est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par sept centres régionaux, un dans chaque région.

Le *Service d'alerte pour recherches et sauvetage* avise immédiatement les organismes appropriés qu'un avion est en perdition ou en danger, et collabore avec ces organismes suivant les nécessités. Les centres de contrôle régional sont chargés d'avertir rapidement ces organismes qu'un avion dont le vol avait été annoncé n'est pas arrivé à destination. Ce service requiert la tenue à jour d'un livre des vols en cours afin que la non-arrivée d'un avion soit repérée immédiatement. Le service est à la disposition de tout pilote qui dépose un plan de vol ou un avis de vol à un organisme de communication quelconque des Services de l'Air du ministère des Transports ou directement à l'un des centres ou à l'une des tours de contrôle de la région.

Le *Service de déclaration douanière* est destiné à faciliter les déclarations courantes faites aux organismes douaniers appropriés par les pilotes qui projettent de passer la frontière canado-américaine. Il utilise le réseau de communications de contrôle de la circulation aérienne et des services qu'il relie pour transmettre les requêtes des pilotes qui demandent d'avertir le préposé des douanes à l'aéroport vers lequel ils se dirigent.

Le *Service d'identification des avions* est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

Le contrôle de la circulation aérienne emploie 174 contrôleurs d'aéroport, 94 contrôleurs régionaux, 14 contrôleurs d'approche, 75 adjoints de contrôle de la circulation aérienne et un personnel administratif de neuf employés, soit 366 personnes, réparties entre 22 tours de contrôle aux aéroports et 7 autres de contrôle régional. Le nombre de vols contrôlés au Canada en 1954 s'est établi à 1,693,133, chiffre en augmentation de 9·6 p. 100 par rapport à l'année précédente; de ce nombre, 73·5 p. 100 représentent des opérations civiles et 26·5 p. 100, des opérations militaires.

Résumé de la statistique d'exploitation.—Le tableau 4 fait voir l'augmentation continue du transport des passagers, des marchandises et des matières postales depuis quelques années.

4.—Statistique sommaire de l'aviation civile, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres de 1921 et des années suivantes figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* précédents, dès 1924.

Détail	1950	1951	1952	1953[r]	1954
Milles de vol—					
Payants	39,901,935	46,253,726	52,125,891	57,284,591	54,438,400
Non payants	1,466,559	1,905,996	..	1,735,493	1,332,318
Total	41,368,494	48,159,722	52,125,891	59,020,084	55,770,718
Passagers—					
Payants[1]	1,452,081	1,788,558	2,154,434	2,652,293	2,707,245
Non payants[2]	48,113	53,154	57,330	65,377	65,920
Total[1]	1,511,021	1,888,689	2,289,779	2,717,670	2,773,165
Passagers-milles—					
Payants	474,367,165	585,701,475	697,136,075[3]	791,185,039	869,275,369
Non payants[2]	25,213,468	25,228,048	27,559,456	34,113,939	37,966,498
Total	499,580,633	610,929,523	706,695,531	825,298,978	907,241,867

[1] Ne comprend pas les passagers transportés entre station étrangères, qui sont inclus dans le total. [2] Comprend des employés autres que les équipages. [3] Ne comprend pas les services de louage, dont les chiffres ne sont pas connus. [4] Ne comprend pas les marchandises transportées entre stations, qui sont incluses dans le total.

4.—Statistique sommaire de l'aviation civile, 1950-1954—fin

Détail	1950	1951	1952	1953[r]	1954
Marchandises—					
Payantes[4] liv.	42,141,292	53,542,103	133,118,754	175,533,032	107,052,778
Non payantes "	3,443,521	4,129,524	5,237,779	4,814,274	5,203,365
Total[4] "	46,681,194	61,693,191	138,416,758	180,347,306	112,256,143
Tonnes-milles de marchandises—					
Payantes	6,420,693	8,274,995	7,722,018	9,151,409	10,700,590
Non payantes	1,658,520	1,900,940	1,915,559	2,084,070	2,634,097
Total	8,079,213	10,175,935	9,637,577	11,235,479	13,334,687
Matières postales liv.	14,241,523	16,485,558	17,877,593	19,755,678	23,412,390
Tonnes-milles	4,293,447	4,736,524	4,953,326	5,476,765	6,834,669
Heures de vol—					
Transport payant	246,653	478,523	358,081	386,076	368,309
Transport non payant	12,409	22,738	20,490	23,960	20,032
Patrouilles, relevés, etc.	48,654	50,475	80,267	83,193	75,760
Total	307,716	551,736	458,838	493,229	464,101
Consommation d'essence gall.	22,088,575	29,596,490	38,323,977	43,519,783	43,017,611
Consommation d'huile lubrifiante "	275,370	333,557	456,187	542,732	563,419
Aéroports civils autorisés (tous genres	279	..	419	433	470

	Année terminée le 31 mars				
	1951	1952	1953	1954	1955
Avions civils autorisés (tous modèles)—					
Poids brut—					
Jusqu'à 2,000 liv.	1,169	1,170	1,242	1,331	1,495
2,001 — 4,000 liv.	483	527	567	668	855
4,001 — 10,000 liv.	446	454	450	488	530
10,001 — 20,000 liv.	32	31	33	48	49
Plus de 20,000 liv.	112	119	136	159	219
Total, avions	2,242	2,301	2,428	2,694	3,148
Propriété commerciale—					
Jusqu'à 2,000 liv.	593	577	540	550	595
2,001 — 4,000 liv.	279	282	279	308	386
4,001 — 10,000 liv.	300	387	285	314	328
10,001 — 20,000 liv.	25	25	25	30	32
Plus de 20,000 liv.	101	113	121	149	199
Propriété, autre—					
Jusqu'à 2,000 liv.	576	593	702	783	900
2,001 — 4,000 liv.	204	245	288	350	469
4,000 — 10,000 liv.	146	67	165	181	202
10,001 — 20,000 liv.	8	6	8	13	17
Plus de 20,000 liv.	11	6	15	10	20
Personnel de l'aviation civile—					
Pilotes commerciaux	528	845	1,319	1,532	1,712
Pilotes commerciaux principaux	157	165	218	337	342
Pilotes de ligne	87	165	458	589	663
Pilotes de planeurs	33	77	107	136	162
Pilotes de transport	651	612	269	—	—
Pilotes privés	3,546	4,444	4,483	4,508	5,034
Navigateurs	—	28	43	53	57
Contrôleurs de la circulation aérienne	—	172	183	199	244
Mécaniciens	1,546	1,402	1,418	1,429	1,448
Mécaniciens de vol	—	—	—	—	24

Le tableau **5** présente la statistique de l'aviation civile, par genre de service, pour l'année 1954. La définition des services réguliers et non réguliers est donnée à la page 877. Les données relatives aux transporteurs internationaux comprennent le trafic sur territoire canadien des exploitants canadiens et étrangers; y figurent également un faible trafic à

travers le territoire canadien et entre stations étrangères. Les chiffres concernant les transporteurs canadiens qui exploitent des routes internationales figurent sous les deux rubriques "internationaux" et "canadiens", mais les répétitions sont éliminées des totaux.

5.—Statistique sommaire de l'aviation civile, par genre de service, 1954

Détail	Transporteurs canadiens		Étrangers internationaux	Total
	Services réguliers	Services non réguliers		
Milles de vol	37,997,256	15,501,151	2,272,311	55,770,718
Transport payant	36,673,959	15,501,151	2,263,290	54,438,400
Transport non payant	1,323,297	—	9,021	1,332,318
Passagers	1,956,181	333,312	483,772	2,773,165
Payants	1,780,030	329,910	475,683	2,585,623
Entre stations étrangères	121,662	—	—	121,622
Non payants	54,529	3,302	8,089	65,920
Passagers-milles[1]	856,376,480	5,718,984	45,146,403	907,241,867
Payants	819,932,598	5,672,125	43,670,646	869,275,369
Non payants	36,443,882	46,859	1,475,757	37,966,498
Marchandises liv.	48,079,375	57,764,093	6,412,675	112,256,143
Payantes "	43,275,986	57,541,547	6,123,746	106,942,279
Entre stations étrangères "	110,499	—	—	110,499
Non payantes "	4,692,890	222,546	287,929	5,203,365
Tonnes-milles de marchandises[1]	12,463,465	346,795	524,427	13,334,687
Payantes	9,916,584	340,268	443,738	10,700,590
Non payantes	2,546,881	6,527	80,689	2,634,097
Matières postales liv.	20,516,778	828,564	2,067,048	23,412,390
Tonnes-milles "	6,673,700	59,193	101,776	6,834,669
Heures de vol	220,309	232,317	11,475	464,101
Transport payant	211,628	145,246	11,435	368,309
Transport non payant	8,272	11,720	40	20,032
Patrouilles, relevés, etc	409	75,351	—	75,760
Consommation d'essence gall.	31,131,379	5,133,250	6,752,982	43,017,611
Consommation d'huile lubrifiante "	423,783	77,116	63,520	563,419

[1] Ne comprend pas le service de louage dont les chiffres ne sont pas connus.

6.—Immobilisations du ministère des Transports dans les services de l'air, 31 mars 1952-1954

NOTA.—D'après les dossiers du ministère des Transports.

Détail	1952	1953	1954	Total au 31 mars 1954
	$	$	$	$
Voies aériennes et aéroports	**Cr. 7,423,227**	**24,641,843**	**5,379,192**	**297,160,337**
Aviation civile—				
Crédits ordinaires	—	—	—	849,053
Crédits au compte-capital	4,547,948	6,800,041	3,230,178	52,202,905
Crédits de guerre—				
Reportés d'autres ministères fédéraux	705,977	21,003,338	—	
Valeur des biens cédés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne	Cr. 14,342,687	Cr. 4,423,532	—	201,770,723
Biens retirés à cause de désuétude, perte ou abandon	—	Cr. 395,620	—	
Réseau de communications du Nord-Ouest reporté à la Division des télécommunications	Cr. 12,423,493	—	—	
Ministère de l'Air du Royaume-Uni	—	—	—	4,913,091
Division des télécommunications—				
Aides radio à la navigation aérienne—				
Crédits ordinaires	—	—	—	336,180
Crédits au compte-capital	3,077,489	1,652,616	2,149,014	19,018,932
Crédits de guerre	12,423,493	—	—	18,069,453

6.—Immobilisations du ministère des Transports dans les services de l'air, 31 mars 1952-1954 —fin

Détail	1952	1953	1954	Total au 31 mars 1954
	$	$	$	$
Division des télécommunications (non compris les aides radio à la navigation aérienne)	**233,024**	**395,592**	**668,404**	**2,807,434**
Loi et règlements sur la radio	48,160	159,469	258,685	552,261
Aides radio à la navigation maritime—				
Crédits ordinaires	164,645	210,433	—	961,842
Crédits au compte-capital	—	—	380,456	380,456
Crédits de guerre	—	—	—	797,281
Suppression du brouillage radiophonique	20,219	25,690	29,363	115,594
Services météorologiques	**353,985**	**683,733**	**907,439**	**3,647,574**
Crédits ordinaires	353,985	683,733	—	2,248,036
Crédits au compte-capital	—	—	907,439	907,439
Crédits de guerre	—	—	—	492,099
Service aérien translatlantique de l'État	—	—	—	**4,788,369**
Total général	**Cr. 6,836,218**	**25,721,168**	**6,955,035**	**308,403,714**

7.—Dépenses et recettes du ministère des Transports pour les services de l'air, années terminées le 31 mars 1952-1954

Détail	1952	1953	1954
	$	$	$
Dépenses			
Commission des transports aériens	230,116	363,806	356,563
Administration des services de l'air	203,876	217,261	230,203
Division de l'aviation civile (y compris les aides radio à la navigation aérienne)—			
Contrôle de l'aviation civile	735,619	836,935	909,600
Services de construction—administration	676,318	706,226	785,246
Subventions aux aéroclubs	266,850	271,650	307,250
Subventions au Conseil national de recherckes	50,000	50,000	50,000
Voies aériennes et aéroports, fonctionnement et entretien—			
Dépenses ordinaires	8,730,267	9,299,286	8,790,905
Aides radio à l'aviation	4,628,160	4,781,125	5,178,689
Contributions destinées à aider les municipalités	108,319	97,275	142,192
Contribution à l'État de Michigan	30,420	32,010	15,000
Contribution à l'Organisation de l'aviation civile internationale au sujet des balises aéronautiques de l'Islande	40,636	33,943	38,319
Contribution au Danemark en vue de soutenir les services de navigation aérienne de l'Atlantique-Nord aux îles Féroé et au Groenland	75,153	59,082	67,608
Contribution au Conseil du transport aérien du Pacifique-Sud	112,500	122,500	122,500
Contrôle de la circulation sur les voies aériennes et aux aéroports	1,178,631	1,314,625	1,443,040
Réseau de communications du Nord-Ouest—Dépenses ordinaires	109,820	—	—
Remboursement de loyers de terrains à Air-Canada	3,300	—	—
Contributions pour l'aménagement de pistes d'atterrissage, Goldfields (Sask.)	80,000	—	—
Contributions pour l'aménagement de terrains d'atterrissage dans les régions minières	—	—	40,000
Total, Division de l'aviation civile	16,825,993	17,604,657	17,890,349
Division des télécommunications (sans les aides radio à la navigation aérienne)—			
Application de la loi et des règlements sur la radio—Dépenses ordinaires	828,008	908,699	1,026,209
Aides radioélectriques à la navigation maritime—Dépenses ordinaires	1,788,846	2,018,885	2,135,890
Suppression du brouillage radiophonique	368,697	375,419	375,307
Délivrance de permis de récepteur radiophonique	699,857	702,779	40,862
Service de télégraphe et de téléphone—			
Administration, fonctionnement et entretien	1,294,759	1,387,102	1,438,997
Construction et améliorations	303,777	459,396	470,558
Total, Division des télécommunications (sans les aides radio à la navigation aérienne)	5,283,944	5,852,280	5,487,823
Services météorologiques—			
Fonctionnement et entretien	5,760,842	6,195,462	6,336,415
Total, dépenses	**28,304,771**	**30,233,466**	**30,301,353**

7.—Dépenses et recettes du ministère des Transports pour les services de l'air, années terminées le 31 mars 1952-1954—suite

Détail	1952	1953	1954
	$	$	$
Revenu et recettes			
Administration des services aéronautiques	—	692	3
Aviation civile (y compris les aides radio à la navigation aérienne)—			
Brevets de pilote privé	4,839	5,625	6,333
Droits d'immatriculation des avions	4,263	4,918	5,237
Permis d'aéroports	430	305	391
Certificats d'aéronavigabilité	1,060	1,415	1,830
Amendes—loi et règlements de l'aéronautique	560	1,585	1,775
Droits d'atterrissage	1,603,538	1,896,347	2,267,717
Location aux aéroports	476,249	456,896	632,554
Location d'espace à l'extérieur et à l'intérieur des hangards	319,671	407,165	558,432
Location d'équipement	9,188	9,650	8,552
Location—quartiers des employés	262,147	238,704	263,663
Loyers divers	25,582	59,976	56,804
Service d'énergie	67,726	57,177	76,950
Concessions—			
Essence et huile	344,333	421,612	502,102
Taxi	24,789	29,443	37,282
Téléphone	4,756	5,711	8,208
Restaurants et casse-croûte	19,500	33,880	13,407
Autres	36,797	50,920	74,455
Service de téléphone	22,250	18,028	8,583
Service de radio air-sol	302,276	314,859	396,288
Taxes des dépêches radiophoniques	41,260	27,263	34,665
Recettes du mess	24,241	23,037	22,497
Ventes diverses	5,811	7,377	17,649
Entretien des avions autres que les réparations	1,216	21	5
Tourniquets de toit d'observation	15,244	17,477	19,677
Recettes diverses	53,526	43,913	96,958
Aéroport de Gander—			
Service de repas	5,454	4,253	18,436
Hôtellerie *Airlines*	29,326	28,749	32,135
Skyways Club	98,953	97,918	2,822
Frais de terminus	135,855	10,142	—
Magasin de nouveautés	—	—	—
Ventes de charbon	27,287	29,085	29,408
Service de pension du mess	8,477	3,638	20,470
Restaurant de l'hôtel *Airlines*	75,158	57,608	82,814
Bar de l'hôtel *Airlines*	45,454	56,348	59,021
Casse-croute du *Skyways Club*	267,693	368,785	14,942
Bar du *Skyways Club*	140,713	159,791	4,377
Buanderie	34,374	57,735	1,529
Établissement de nettoyage à sec	16,141	15,941	12
Services recouvrables	46,489	54,120	78,020
Chauffage	122,998	135,213	189,190
Électricité	95,873	87,596	114,584
Boulangerie	58,199	64,579	7,130
Services sanitaires	5,685	7,622	8,965
Service d'autobus	2,165	2,422	3,262
Divers	5	—	—
Prélèvement des cotisations	—	1,378	441
Profits nets des fournisseurs commerciaux	—	—	9,354
Remboursement de dépenses de l'année précédente	84,949	30,298	34,609
Total, Division de l'aviation civile	4,972,500	5,376,615	5,823,535
Division des télécommunications (sans les aides radio à la navigation aérienne)—			
Droits d'examen, opérateurs de radio	1,170	1,385	1,572
Licences de stations de radio—			
Stations d'aéronefs	10,143	12,004	13,033
Stations expérimentales d'amateur	17,269	17,623	17,415
Stations réceptrices commerciales	382	166	139
Station expérimentale	855	1,040	1,012
Station côtière à service restreint	800	800	350
Station commerciale privée de la police municipale	210	249	313
Station commerciale privée	45,721	56,198	73,882
Station commerciale publique	7,680	8,580	11,190
Station de navire	32,291	33,649	35,467
Station d'école technique ou de formation	27	50	25
Vente de publications sur le transport	1,293	1,448	1,259
Amendes, loi et règlements sur la radio	37,056	34,295	1,826

7.—Dépenses et recettes du ministère des Transports pour les services de l'air, années terminées le 31 mars 1952-1954—fin

Détail	1952	1953	1954
	$	$	$
Revenus et recettes—fin			
Division des télécommunications—fin			
Taxes des dépêches radiophoniques—			
Stations côtières du ministère des Transports	111,867	121,950	172,470
Stations côtières Marconi	69,228	77,938	77,684
Location—quartiers des employés	25,449	22,446	26,122
Autres	4,541	4,296	4,326
Taxes des services télégraphiques et téléphoniques	693,790	970,883	952,687
Recettes du mess	736	488	327
Divers	912	1,654	19,764
Réseau des communications du Nord-Ouest	—	—	121,592
Remboursement de dépenses de l'année précédente	5,738	108,394	33,574
Total, Division des télécommunications	1,067,158	1,475,536	1,566,029
Division des services météorologiques—			
Location—quartiers des employés	16,396	18,759	20,262
Autres	254	2,993	3,399
Vente de publications sur le transport	975	3,323	3,405
Taxes des *dépêches radiophoniques commerciales*—Stations côtières du ministère des Transports	911	1,335	688
Service de radio air-sol	280	—	—
Services de communications interdépartementaux	293	356	350
Service d'énergie	994	—	754
Divers	2,104	4,180	6,296
Remboursement de dépenses de l'année précédente	10,017	10,341	6,378
Total, Division des services météorologiques	32,324	41,287	41,532
Total, revenus et recettes	**6,071,982**	**6,894,130**	**7,431,099**

Il n'existe pas de données statistiques sur les frais d'exploitation aéronautique des administrations fédérales et provinciales ou des particuliers, mais les immobilisations au compte du matériel et immeubles des transporteurs commerciaux aériens sont indiquées, pour la fin de 1953 et 1954, au tableau **8.**

8.—Coût de matériel et immeubles, recettes et dépenses des transporteurs commerciaux aériens assurant des services réguliers et autres, 1953 et 1954

Détail	1953			1954		
	Services réguliers[1]	Autres	Total	Services réguliers[1]	Autres	Total
	$	$	$	$	$	$
Matériel et immeubles	**26,725,707**	**4,491,251**	**31,216,958**	**37,927,946**	**5,020,059**	**42,948,005**
Avions	13,583,865	2,614,601	16,198,466	20,625,272	3,069,903	23,695,175
Moteurs d'avion	4,155,326	698,585	4,853,911	6,557,267	571,122	7,128,389
Bâtiments et améliorations	5,564,154	569,814	6,133,968	6,438,750	734,074	7,172,824
Divers	3,422,362	608,251	4,030,613	4,306,657	644,960	4,951,617
Recettes et Dépenses						
Recettes	84,197,975	20,057,525	104,255,550	90,730,262	18,134,027	108,864,289
Dépenses	83,292,744	19,667,156	102,959,900	89,076,669	17,910,700	106,987,369

[1] Comprend les services trans-frontières, transatlantiques et transpacifiques canadiens.

Employés et salaires.—Le personnel breveté de l'aviation civile de ces dernières années est indiqué au tableau **4**, p. 883. Toutefois, les chiffres du tableau **9** comprennent les pilotes et les mécaniciens au service de l'État et des particuliers, de même que ceux qui ne sont pas des employés au sens ordinaire du mot.

9.—Employés et salaires de l'aviation civile, 1953 et 1954

Année et catégorie d'employés	Services réguliers		Services non réguliers		Total	
	Employés	Salaires	Employés	Salaires	Employés	Salaires
		$		$		$
1953						
Directeurs généraux	565	3,586,722	111	660,807	676	4,247,529
Commis	1,215	3,217,482	126	314,892	1,341	3,532,374
Pilotes	349	3,746,059	373	1,853,165	722	5,599,224
Co-pilotes	380	1,954,277	102	507,272	482	2,461,549
Expéditeurs	97	488,102	40	121,370	137	609,472
Opérateurs des transmissions	775	2,236,082	33	100,154	808	2,336,236
Maîtres d'hôtel et autres préposés	451	1,466,527	11	42,339	462	1,508,866
Ingénieurs d'aéronautique	430	1,975,870	182	751,489	612	2,727,359
Mécaniciens	2,061	8,149,979	284	848,925	2,345	8,998,904
Employés d'aéroport	1,366	4,456,943	105	266,314	1,471	4,723,257
Employés des magasins	250	796,291	30	79,111	280	875,402
Autres employés	1,181	4,169,499	186	398,793	1,367	4,568,292
Total, 1953[1]	**9,120**	**36,243,833**	**1,583**	**5,944,631**	**10,703**	**42,188,464**
1954						
Directeurs généraux	676	4,284,505	115	650,307	791	4,934,812
Commis	1,369	3,681,871	134	276,446	1,503	3,958,317
Pilotes	354	3,976,186	432	2,252,761	786	6,228,947
Co-pilotes	354	1,992,711	39	180,614	393	2,173,325
Expéditeurs	99	486,127	33	120,309	132	606,436
Opérateurs des transmissions	801	2,437,566	39	110,557	840	2,548,123
Maîtres d'hôtel et autres préposés	454	1,536,076	8	17,375	462	1,553,451
Ingénieurs d'aéronautique	458	2,204,744	196	793,092	654	2,997,836
Mécaniciens	2,545	9,944,269	282	872,354	2,827	10,816,623
Employés d'aéroport	1,465	4,975,568	94	238,674	1,559	5,214,242
Employés des magasins	270	878,008	29	77,280	299	955,288
Autres employés	1,324	4,855,626	120	328,388	1,444	5,184,014
Total, 1954[1]	**10,169**	**41,253,257**	**1,521**	**5,918,157**	**11,690**	**47,171,414**

[1] Sans 436 employés de transporteurs étrangers domiciliés au Canada en 1954 et 402 en 1953.

PARTIE VI.—PIPELINES DE PÉTROLE ET DE GAZ*

Un article spécial expliquant l'origine et les progrès de la construction des pipelines au Canada a été publié dans les pages 880 à 890 de l'*Annuaire* de 1954, tandis qu'un article complémentaire a paru dans les pages 930 à 932 de l'*Annuaire* de 1955. Les lignes suivantes complètent l'exposé de la situation jusqu'au milieu de 1955.

Section 1.—Construction de pipelines

Le pétrole brut des provinces des Prairies est acheminé vers l'Ontario et le littoral du Pacifique par deux grands réseaux de pipelines dont la première année d'exploitation ininterrompue a été 1954.

En 1950, l'*Interprovincial Pipe Line Company* a posé son premier pipeline, en direction de l'est d'Edmonton (Alb.) à Superior (Wis., É.-U.). Trois ans plus tard, la compagnie a prolongé la canalisation de 643 milles jusqu'à Sarnia (Ont.), et a créé une extension entre Regina (Sask.) et Gretna (Man.). C'est le pipeline le plus long du monde, qui mesure, d'Edmonton à Sarnia, 1,765 milles. En 1954, la capacité du réseau a été accrue par la pose d'une conduite de 24 pouces de diamètre sur un parcours de 455 milles suivant parallèlement la première canalisation construite au Canada, et d'une conduite de 26 pouces et 196 milles de long aux États-Unis. En outre, la compagnie a construit une

* Rédigé sous la direction de G. S. Hume, sous-ministre intérimaire, ministère des Mines et des Relevés techniques, par R. B. Toombs, ingénieur en pétrole, Service des ressources minérales.

nouvelle station de pompage, en a agrandi 8 et installé de nouveaux dépôts d'une capacité approximative de 862,000 barils. A la fin de 1954, l'investissement global de l'*Interprovincial* dans son réseau de pipelines atteignait 224 millions de dollars.

En 1955, la capacité de pompage journalière du réseau de pipelines de l'*Interprovincial* était de 217,000 barils entre Edmonton et Regina, de 193,000 barils entre Regina et Gretna, de 163,000 barils entre Gretna et Superior, et de 147,000 barils entre Superior et Sarnia; les deux dernières sections du réseau sont exploitées par la *Lakehead Pipe Line Company, Incorporated,* filiale aux États-Unis de l'*Interprovincial Pipe Line Company.* En 1954, les pipelines ont débité 67,600,000 barils de pétrole, chiffre en augmentation de 25 p. 100 sur 1953. Au milieu de 1955, le réseau débitait 250,000 barils de pétrole par jour et livrait le pétrole brut des Prairies, soit directement ou par des lignes secondaires, aux raffineries de Saskatoon, Moose-Jaw et Regina, en Saskatchewan, Brandon et Winnipeg, au Manitoba, Wrenshall (Minn.), Superior (Wis.) et Sarnia (Ont.). De Sarnia, une certaine quantité de pétrole brut était transportée aux raffineries de Toronto et de Port-Credit par bateau-citerne sur les lacs. En outre, l'acheminement du pétrole brut de la région de Swift-Current, en Saskatchewan, commençait vers St-Paul (Min.) par le pipeline de l'*Interprovincial* et deux autres canalisations. Les tarifs sont, du collecteur principal d'Edmonton à Regina 23½c., à Gretna 36c., à Superior 44c., et à Sarnia 64c.

En octobre 1953, la *Trans Mountain Pipe Line Company Limited* a achevé la pose d'un pipeline de 24 pouces de diamètre, sur une distance de 718 milles d'Edmonton à Vancouver. Au cours de 1954, il a été posé un embranchement de 20 et de 16 pouces de diamètre, et d'une longueur de 24 milles, partant de Sumas (C.-B.), à travers la frontière internationale jusqu'à Ferndale (Wash.), où la *General Petroleum Corporation* a terminé la construction d'une nouvelle raffinerie en octobre de la même année. En 1955, cet embranchement a été prolongé de 36 milles vers le sud-ouest jusqu'à la nouvelle raffinerie de la *Shell Oil Company* à Anacortes. La *Trans Mountain* compte une capacité de pompage installée de 150,000 barils par jour dans quatre stations de pompage; elle prévoit l'installation de dix autres stations, portant la capacité de pompage finale à 300,000 barils par jour.

Six importantes conduites d'alimentation amènent le pétrole brut d'Alberta au réseau de la *Trans Mountain* à Edmonton. Le pétrole est livré à la raffinerie de Kamloops (C.-B.), à trois raffineries près de Vancouver, et à deux raffineries de l'État de Washington. La livraison journalière moyenne, de 39,787 barils en 1954, s'est élevée à 70,000 barils au milieu de 1955, et d'autres augmentations sont escomptées. Le tarif du pipeline, d'Edmonton à Vancouver, est de 45c. le baril.

On a poursuivi la pose de lignes collectrices au Canada, qui approvisionnent les deux grands réseaux du pays. Vers la fin de 1954, la *Pembina Pipe Line Company Limited* a achevé un pipeline de 16 pouces de diamètre et d'une longueur de 72 milles partant d'une station de pompage située à proximité du village de Drayton-Valley (Alb.) jusqu'à Edmonton, pour acheminer le pétrole du champ de Pembina. La capacité initiale en est de 115,000 barils par jour. On agrandit le réseau collecteur du champ de Pembina à mesure que de nouveaux puits sont forés; ce réseau recueillera plus tard le pétrole d'un nombre de puits allant jusqu'à 4,000. En 1954, les livraisons du pipeline de Pembina, ont été inférieures à une moyenne de 10,000 barils par jour; au milieu de 1955, elles atteignaient 40,000 barils, et l'on prévoit encore de fortes augmentations. Au cours de 1955, il a été posé un pipeline de 106 milles de long, d'une capacité journalière de 57,000 barils, partant du champ de Sturgeon-Lake vers le sud jusqu'au pipeline de la *Trans Mountain* à Edson (Alb.). La *Canadian Gulf Pipe Line Company* a posé un pipeline de 36 milles, réunissant les champs de pétrole Joffre et Clive à la ligne principale, près de Stettler (Alb.). Cette ligne principale transporte le pétrole de Big-Valley, Stettler et autres sources par le tronçon de 136 milles de Big-Valley à Edmonton.

En 1954, la *South Saskatchewan Pipe Line Company* a posé, en Saskatchewan, un pipeline de 16 pouces de diamètre et 158 milles de long, de Cantuar, près de Swift Current à Regina, afin d'acheminer le brut de densité moyenne provenant du groupe des champs

Fosterton-Cantuar-Success au pipeline de l'*Interprovincial*. Ce brut de la Saskatchewan est ensuite acheminé par le pipeline de l'*Interprovincial* jusqu'à Clearwater (Minn.), et de là, un autre nouveau pipeline l'amène vers le sud, à une raffinerie des environs de St-Paul (Minn.). La capacité actuelle du pipeline (10 millions de dollars) du sud de la Saskatchewan est de 20,000 barils par jour. Les expéditions y ont commencé en juin 1955. Le tarif jusqu'à St-Paul est de 77c. le baril, permettant l'écoulement du brut de densité moyenne de la Saskatchewan dans la région industrielle de St.-Paul à des prix qui peuvent concurrencer ceux du brut des champs du Wyoming. Le champ de Smiley, au centre de la Saskatchewan, produisant du brut de densité moyenne, a également été relié, en 1954, au pipeline de l'*Interprovincial* par une canalisation de 30 milles du champ à la ville d'Ermine, d'une capacité de 12,000 barils par jour.

Au Manitoba, a été construit, en 1954, un réseau qui relie les champs de pétrole de la région de Virden au pipeline de l'*Interprovincial* à Cromer. On a posé un pipeline de 25 milles de long et une ligne collectrice mesurant plusieurs milles. Le réseau est étendu au fur et à mesure de la mise en valeur de nouveaux champs, de sorte que le brut du Manitoba dispose d'un moyen d'accès aisé au marché. En Ontario, l'*Imperial Oil Limited* a porté la capacité de débit des 195 milles de la *Sarnia Products Pipe Line* de 37,000 à 55,000 barils par jour. En 1954, un gros pipeline a été posé pour l'acheminement des produits du pétrole sur un parcours de 625 milles de Haines à Fairbanks (Alaska). Ce pipeline, d'un diamètre de 8 pouces, traverse 293 milles de territoire canadien en Colombie-Britannique et au Yukon.

Alors que les réseaux de pipelines de pétrole au Canada se sont rapidement développés au cours de ces cinq ans et qu'ils suffiront pour un certain temps à venir, l'aménagement des réseaux de pipelines projetés pour l'acheminement vers l'Est et l'Ouest du gaz d'Alberta et de Colombie-Britannique n'avait pas commencé encore vers le milieu de 1955. En 1954, la *Trans-Canada Pipe Lines, Limited* a reçu du gouvernement de l'Alberta l'autorisation d'exporter du gaz à raison d'un maximum de 540,000 M.pi.cu. par jour jusqu'au total de 4,350 millions de M.pi.cu. durant une période de 27 ans; la même année, un permis du gouvernement fédéral a été livré pour acheminer le gaz naturel de l'Alberta à travers le Canada, vers les marchés de l'Est. Ces deux permis sont subordonnés à la fourniture des preuves que le projet pourra être financé.

En octobre 1954, un pipeline de gaz d'un diamètre de 20 pouces a été posé sur une distance de 76 milles de la rivière Niagara à Toronto, afin de relier la *Tennessee Gas Transmission Co.* à la frontière avec le réseau de distribution de la *Consumer's Gas Company* de Toronto. Les livraisons de gaz naturel ont commencé au début de 1955.

La *Westcoast Transmission Company Limited* qui, en 1952, avait été autorisée par le Canada à aménager un pipeline pour livrer le gaz naturel de Peace-River aux marchés de Vancouver et des États-Unis, n'a pas obtenu lors de l'audition de sa cause en juin 1954 devant la Commission de l'énergie fédérale à Washington, l'accès aux marchés des États-Unis. Vers la fin de l'année, la compagnie a signé un contrat avec la *Pacific Northwest Pipe Line Corporation* qui, en juin 1954, avait obtenu la concession de vente des États du nord-ouest du Pacifique. Cet accord autorise la livraison initiale de 300 millions de pieds cubes de gaz de la région de Peace-River aux installations de la compagnie américaine à la frontière. De plus, la *Westcoast* effectuera des livraisons journalières allant jusqu'à 50 millions de pieds cubes à Vancouver et aux agglomérations voisines de la vallée du Fraser. En 1955, pendant que les démarches pour l'approbation de cet accord par les États-Unis suivaient leur cours, la *Westcoast* poursuivait ses travaux préparatoires à l'aménagement du pipeline de 30 pouces de diamètre et 650 milles de long et du réseau collecteur de 223 milles.

En Alberta, la *Northwestern Utilities, Limited*, qui fournit du gaz naturel à Edmonton et à la plupart des villes au nord de Red-Deer, a posé des pipelines partant de deux nouveaux champs, en 1954, ce qui porte à sept le nombre global de ses sources de gaz. Un pipeline

de 12 pouces de diamètre et 40 milles de long a été aménagé de Bonnie-Glen–Wizard-Lake à Edmonton afin d'assurer l'acheminement de 15 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour. La compagnie a aussi relié le champ Acheson à son réseau d'Edmonton grâce à l'aménagement d'un pipeline de 6 pouces de diamètre et 6 milles de long, d'une capacité de 3 millions de pieds cubes par jour. L'agrandissement et l'amélioration du réseau de la *Canadian Western Natural Gas Company Limited*, desservant Calgary et le sud de l'Alberta, ont aussi été entrepris en 1954 et 1955. Ces deux réseaux de pipelines peuvent ensemble répondre à une demande de l'ordre de 500 millions de pieds cubes par jour.

La *Saskatchewan Power Corporation* a terminé la pose d'un pipeline de gaz d'une longueur de 101 milles entre le champ de gaz de Brock et Saskatoon en 1953 et, en 1954, a relié les champs de gaz de Brock et Coleville par un pipeline de 30 milles de longueur. En 1955, cette compagnie a posé une canalisation directe de 116 milles du champ de Coleville à Saskatoon et une autre de 110 milles de Saskatoon à Prince-Albert. Ce programme d'aménagement, réalisé de 1953 à 1955, a permis la livraison de gaz naturel à Saskatoon et Prince-Albert, ainsi qu'à un certain nombre d'agglomérations du nord central de la Saskatchewan.

Section 2.—Statistique des pipelines de pétrole*

Au 31 décembre 1954, 23 pipelines de pétrole étaient exploités au Canada. Les travaux d'aménagement de 1954 en ont porté à 4,656 milles le réseau global, comparativement à 3,794 milles à la fin de 1953.

Les livraisons des pipelines, figurant au tableau **1**, sont effectuées aux transporteurs autres que les pipelines, aux pipelines étrangers et aux stations terminales, y compris les raffineries et les centres de distribution. Aucune statistique comparative n'est disponible pour les années précédant 1950, mais les livraisons étaient relativement minimes puisque le réseau de l'*Interprovincial Pipe Line Company* n'a commencé à fonctionner qu'à la fin de 1950. Les livraisons nettes du réseau collecteur, en Alberta, ont baissé sensiblement après l'ouverture du réseau *Interprovincial*, le nouveau pipeline principal débitant presque tout le pétrole antérieurement acheminé vers l'est par wagons-citernes. Dès janvier 1953, l'*Imperial Pipe Line Company* a dressé le rapport de ses opérations en Alberta, en tant que réseau collecteur seulement et, par conséquent, les livraisons du réseau collecteur et du pipeline principal d'Alberta, en 1953, ne sont pas exactement comparables à celles des années précédentes.

* La statistique des pipelines de pétrole figure plus en détail dans le rapport mensuel du Bureau fédéral de la statistique, intitulé *Pipe Lines (Oil) Statistics*.

1.—Pétrole acheminé par pipelines, par province destinataire ou d'où le pétrole a été livré à d'autres transporteurs, 1950-1954

Province	1950	1951	1952	1953	1954
	barils	barils	batils	barils	barils
Colombie-Britannique[1]—pipeline principal	—	—	—	1,540,011	14,566,334
Alberta[2]—pipeline collecteur	10,481,022	2,802,125	2,004,346	10,885,727[2]	9,405,902
Alberta[2]—pipeline principal	*10,040,785*	*11,105,921*	*14,049,411*	*6,099,022*[2]	7,046,706
Saskatchewan—pipeline collecteur	—	—	—	—	455,279
Saskatchewan—pipeline principal	2,089,487	9,782,698	11,164,892	14,189,654	13,736,412
Manitoba[4]—pipeline principal	1,100,602	19,088,726	27,630,314	36,682,639	41,519,892
Ontario[5]—pipeline principal	—	—	3,093,944	24,868,257	32,441,988
Québec—pipeline principal	26,991,972	45,645,037	49,852,761	53,038,461	53,323,422
Total, livraisons nettes	**50,703,848**	**88,424,507**	**107,795,668**	**147,303,771**	**172,495,935**
pipeline collecteur	10,481,002	2,802,125	2,004,346	10,885,727	9,861,181
pipeline principal	40,222,846	85,622,382	105,791,322	136,418,044	162,634,754

[1] Y compris les exportations aux États-Unis de Sumas (C.-B.), 953,403 barils en 1954, la première année d'exportation. [2] Y compris l'essence naturelle. [3] Voir texte ci-haut. [4] Y compris les livraisons aux pipelines des États-Unis à Gretna (Man.), qui s'élevaient à 949,470 barils en 1950, 14,525,755 barils en 1951, 21,520,764 barils en 1952, 30,524,131 barils en 1953 et 34,776,583 en 1954. [5] Produits de raffineries.

2.—Pétrole livré par pipelines, selon le mois où la livraison s'achève ou qu'il est livré à d'autres transporteurs, 1953-1954

Mois	1953		1954	
	Conduite collectrice	Conduite principale	Conduite collectrice	Conduite principale
	barils	barils	barils	barils
Janvier	1,190,776	9,534,525	858,203	14,551,518
Février	858,453	9,313,189	705,572	13,070,955
Mars	892,419	10,062,887	513,974	12,302,819
Avril	420,458	10,909,350	805,290	11,415,327
Mai	722,037	11,636,997	812,909	13,992,843
Juin	978,593	11,985,569	937,257	13,678,836
Juillet	1,018,764	12,560,753	1,031,621	13,761,581
Août	1,007,835	12,002,197	1,094,474	12,882,173
Septembre	1,190,159	10,825,738	840,512	13,908,064
Octobre	983,644	11,941,465	547,220	14,334,184
Novembre	801,030	12,117,381	764,700	13,760,765
Décembre	871,559	13,527,993	949,449	14,975,689
Total	**10,885,727**	**136,418,044**	**9,861,181**	**162,634,754**
Total général	**147,303,771**		**172,495,935**	

Les chiffres se rapportant au personnel et aux recettes, dans le tableau **3,** ne s'étendent pas aux huit pipelines exploités en tant que services des compagnies pétrolières et dont les employés sont payés par ces compagnies.

3.—Statistique d'exploitation des pipelines de pétrole, 1953 et 1954

Détail		1953	1954
Débit brut moyen par jour—			
pipeline collecteur	barils	160,123	193,308
pipeline principal	"	453,077	567,940
Milles-barils (pipelines principaux)	millions	47,381	61,912
Moyenne de milles par baril (pipelines principaux)	nombre	286·6	298·7
Moyenne d'employés	"	951	1,185
Salaires	$	4,188,498	5,503,329
Heures-hommes de travail des salariés (y compris les heures supplémentaires)	nombre	586,268	621,700
Recettes d'exploitation	$	28,305,431[r]	41,765,773

CHAPITRE XX.—COMMUNICATIONS

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Réglementation officielle des moyens de communications	893
Partie II.—Communications par fil	894
Section 1. Télégraphes	894
Section 2. Téléphones	896
Partie III.—Radiocommunications	900
Section 1. Administration	900
Section 2. Stations et services de radio	903
Sous-section 1. Stations de radio en activité au Canada	903
Partie III.—Radiocommunications—fin	
Sous-section 2. Services fédéraux de radiocommunication	904
Sous-section 3. Autres services de radiocommunication gouvernementaux et commerciaux	907
Section 3. La radiodiffusion au Canada	909
Partie IV.—Les Postes	916
Section 1. Statistique des postes	918
Section 2. Services postaux auxiliaires	924
Partie V.—La presse	925

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES MOYENS DE COMMUNICATION*

L'évolution et la réglementation des radiocommunications au Canada depuis le début du siècle font l'objet d'un exposé aux pp. 673–676 de l'*Annuaire* de 1945.

Le régime national de radiodiffusion a été inauguré en 1936 à la suite de l'adoption de la loi canadienne de la radiodiffusion, alors que la Société Radio-Canada remplaça la Commission canadienne de la radiodiffusion. La loi conférait à la Société de vastes pouvoirs quant à l'exploitation du réseau. La surveillance technique de tous les postes émetteurs fut confiée au ministre des Transports, qui fut aussi autorisé à établir des règlements visant les appareils pouvant brouiller les émissions.

Sauf à l'égard des questions ressortissant à la loi sur la radiodiffusion, les radiocommunications sont maintenant régies par la loi sur la radio et par les règlements édictés sous son empire. De plus, toutes les radiocommunications sont assujéties aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications et des règlements de la radio qui y sont annexés, ainsi qu'à celles des accords régionaux comme la Convention interaméricaine des télécommunications, l'Accord interaméricain et l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord.

En vertu du décret du conseil du 8 juin 1948, les services télégraphiques et téléphoniques autrefois dirigés par le ministère fédéral des Travaux publics ont été confiés au ministère des Transports. L'objet général de ces services est de fournir des communications par fil aux régions reculées et peu populeuses où ne pénètrent pas les sociétés commerciales et où l'intérêt public exige des communications suffisantes.

* Revu à la Division des télécommunications, ministère des Transports (Ottawa).

Une société de la Couronne, la Société canadienne de communication transmarine, a été créée par une loi du Parlement (10 déc. 1949) en vue de faire l'acquisition, pour l'exploitation publique, de certains moyens de télécommunication avec l'extérieur existant au Canada, en conformité de l'Accord du Commonwealth sur le télégraphe conclu le 11 mai 1948. L'accord a pour objet de consolider et de raffermir les réseaux de communications par radio et câble du Commonwealth.

La Commission des transports, en conformité de la loi sur les chemins de fer, réglemente les tarifs et les droits perçus par les sociétés à charte fédérale sur les communications tertestres par télégraphe et téléphone. Les tarifs et les droits exigés du public par les particuliers ou les sociétés pour les communications radiotélégraphiques ou radiotéléphoniques dans les limites du Canada sont aussi arrêtés par la Commission des transports, en conformité de la loi sur les chemins de fer et des règlements qui découlent de la loi sur la radio.

PARTIE II.—COMMUNICATIONS PAR FIL*

Section 1.—Télégraphes

Les débuts des communications télégraphiques au Canada sont exposés à la p. 792 de l'*Annuaire* de 1934–1935.

Service fédéral du téléphone et du télégraphe†.—Le gouvernement fédéral maintient, entre autres, des services téléphoniques et télégraphiques pour les établissements disséminés le long de la côte de l'île du Cap-Breton; des services de communication par câble avec les îles Campobello, Grand-Manan et autres de la baie de Fundy, l'île du Prince-Édouard et un certain nombre de petites îles du golfe Saint-Laurent; des communications par câble avec l'île Manitoulin (Ont.), ainsi que des lignes téléphoniques dans cette île; certaines lignes reliant des régions reculées du nord de la Saskatchewan; des lignes télégraphiques depuis Edmonton jusqu'à la région de l'Athabasca et de Rivière-la-Paix (Alb.), ainsi qu'un vaste réseau téléphonique dans cette dernière région.

Au 31 mars 1955, le Service du téléphone et du télégraphe comptait 3,277 milles de lignes sur poteaux, 7,610 milles de fil, 138 milles de câble sous-marin et 27 stations de radio; il desservait 2,631 usagers du téléphone dont 454 recevaient leurs messages par raccordement avec les réseaux d'autres compagnies. Le nombre de messages télégraphiques transmis par ce service en 1955 était de 275,112. Les recettes nettes du télégraphe et du téléphone se chiffraient par $310,040 et les frais de gestion, par $544,793.

Le *Northwest Communication System* étend son réseau au nord-ouest d'Edmonton jusqu'à la frontière Yukon-Alaska sur 2,000 milles de lignes sur poteaux, 48,424 milles de circuit télégraphique et 23,256 milles de circuit téléphonique. Le système fournit les services commerciaux téléphoniques et télégraphiques aux aéroports, aux centres de colonisation et aux localités du Nord-Ouest canadien, y compris Whitehorse (Yukon), Dawson-Creek et Fort-St-John (C.-B.). En 1955, 121,758 appels téléphoniques et 62,080 messages télégraphiques ont été transmis. Les recettes s'élevaient à $1,931,077 et les dépenses d'exploitation et d'entretien du réseau, à $1,627,650.

Réseaux télégraphiques.—Les réseaux télégraphiques du Canada se composent des lignes de l'État et des compagnies à charte de chemin de fer et de télégraphe. Par rapport à la population, le système télégraphique du Canada est l'un des plus étendus du monde et fonctionne dans des conditions géographiques et climatiques très défavorables.

* Revu, sauf indication contraire, à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. La Division publie des rapports annuels sur la statistique des télégraphes et téléphones.

† Revu à la Division des télécommunications, ministère des Transports (Ottawa).

1.—Statistique sommaire des télégraphes canadiens, 1945-1954

NOTA.—Des chiffres remontant à 1920 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* antérieurs à compter de celui de 1938.

Année	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Revenu net d'exploitation	Longueur des lignes sur poteaux	Longueur des fils	Employés[1]	Bureaux	Dépêches par terre[2]	Câblogrammes et radiotélégrammes[3]	Sommes câblées
	$	$	$	milles	milles	nombre	nombre	nombre	nombre	$
1945	18,016,289	15,062,231	2,954,058	52,447	391,476	8,230	4,804	17,666,904	2,192,173	8,006,128
1946	17,997,726	16,028,900	1,968,826	52,523	400,981	8,603	4,707	18,441,841	1,845,539	9,247,100
1947	18,514,525	17,359,796	1,154,729	51,024	401,803	8,711	4,640	18,987,774	1,613,621	10,988,591
1948	19,422,788	20,292,402	Dr.869,614	50,958	405,640	9,093	4,679	19,013,468	1,579,679	11,512,194
1949	22,256,557	22,062,943	193,614	52,535	413,759	9,555	5,288	20,063,078	1,642,278	12,469,348
1950	23,922,225	22,545,625	1,376,600	51,999	414,943	9,757	5,277	20,477,775	1,687,721	12,733,989
1951	29,128,473	27,807,547	1,320,926	53,580	435,348	10,611	5,233	21,815,387	1,785,836	16,955,699
1952	33,093,843	31,617,156	1,476,687	52,699	437,581	11,272	5,256	21,614,196	1,934,433	19,514,490
1953	36,920,384	33,953,196	2,967,188	52,727	450,835	11,618	5,307	21,222,706	2,042,921	21,553,387
1954	38,203,590	33,203,942	4,999,648	46,294	434,178	10,629	5,015	19,906,354	2,105,513	21,550,372

[1]Moins les employés à la commission. [2] Y compris les dépêches à destination et en provenance des navires sur les Grands lacs et le Saint-Laurent, et les dépêches à destination et en provenance des stations. [3] Moins les messages relayés et y compris les messages payés envoyés par T.S.F. à destination et en provenance de navires dans le golfe Saint-Laurent et sur l'Atlantique.

Câbles sous-marins.—Quatre compagnies exploitent des câbles sous-marins aboutissant au Canada: *Cable and Wireless Limited Commercial Cable Company; Western Union Telegraph Company; French Telegraph Cable Company.* Ces compagnies transmettent des dépêches au Royaume-Uni, en Irlande, aux États-Unis, aux Bermudes, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Le nombre de câbles qui relient les stations et la longueur de ces câbles sont donnés au tableau qui suit.

2.—Câbles sous-marins, 1954

Compagnie et station	Nombre de câbles	Milles marins
Société canadienne de communication transmarine—		
Halifax (N.-É.) à Saint-Jean (T.-N.)—Saint-Jean (T.-N.), à Porthcurnow (Angleterre)	1	2,656
Halifax (N.-É.) à Horta (Açores)—Horta (Açores) à Porthcurnow (Angleterre)	2	3,225
Bamfield (C.-B.) à Sydney (Australie)	1	7,830
Bamfield (C.-B.) à Auckland (Nouvelle-Zélande)	1	6,748
Halifax (N.-É.) aux Bermudes	1	874
Commercial Cable Company—		
Canso (N.-É.) à Saint-Jean (T.-N.)	2	910
Canso (N.-É.) à Far-Rockaway (N.-Y., É.-U.)	3	2,892
Canso (N.-É.) à Horta (Fayal, Açores).—Horta (Açores) à Waterville (Irlande)	2	3,419
Saint-Jean (T.-N.) à Waterville (Irlande)	4	7,279
Saint-Jean (T.-N.) à Far-Rockaway (N.-Y., É.-U.)	2	2,592
Western Union Telegraph Company—		
North-Sydney (N.-É.) aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon	2	395
North-Sydney (N.-É.) à Island-Cove (T.-N.)	2	635
North-Sydney (N.-É.) à Colinet (T.-N.)	1	323
Canso (N.-É.) à Hammel (N.-Y., É.-U.)	2	1,589
Canso (N.-É.) à Duxbury (Mass., É.-U.)	1	573
Canso (N.-É.) aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon	1	253
North-Sydney (N.-É.) à Canso (N.-É.)	2	251
Hearts-Content (T.-N.) à Valentia (Irlande)	3	5,658
Bay-Roberts (T.-N.) à Penzance (Angleterre)	4	8,457
Bay-Roberts (T.-N.) à Horta (Açores)	1	1,341
Bay-Roberts (T.-N.) à Hammel (N.-Y., É.-U.)	2	2,760
Placentia (T.-N.) aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon	2	250
Islands-Cove-Hut (T.-N.) aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon	1	130
French Telegraph Cable Company—		
Canso (N.-É.) aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon	1	257

Section 2.—Téléphones

L'énorme expansion des réseaux téléphoniques du Canada, ces dix dernières années, est allée de pair avec leurs progrès techniques. L'automatisation de la téléphonie au Canada a débuté sur une grande échelle, il y a quelque trente ans, avec l'introduction des postes à cadran et de l'équipement de commutation, étape par étape, nécessaire à l'établissement automatique des communications locales. Environ 70 p. 100 de tous les postes au pays fonctionnent maintenant de la sorte, et la proportion augmente sans cesse. Le *crossbar*, dispositif de commutation automatique plus rapide et plus souple encore, s'installe actuellement dans plusieurs grands centres ontariens et québécois, où les appels sont très nombreux. Le même genre de dispositif de commutation est utilisé au nouveau central régional d'interurbain ouvert à Toronto en 1955; une installation semblable fonctionnera bientôt à Montréal. Ces dispositifs permettent d'établir directement la communication avec les postes de plusieurs villes éloignées du continent. D'ici quelques années, l'extension de ce système à la plupart des grands centres du Canada et des États-Unis, et l'emploi de compteurs automatiques permettront aux usagers de composer eux-mêmes une grande partie de leurs appels interurbains.

Pour répondre à ces progrès de la téléphonie interurbaine, on est à établir des canaux transcanadiens de transmission. La Compagnie de téléphone Bell du Canada et le *Manitoba Telephone System* sont à aménager la première chaîne interréseaux de transmission par micro-ondes hertziennes entre Toronto et Winnipeg. Les prolongements projetés vers l'est et l'ouest, dont la chaîne actuelle de la Bell en Ontario et au Québec forme le noyau, visent à établir pour la mi-1958 des canaux de transmission par micro-ondes pour le téléphone et la télévision.

Le service interurbain relie presque tous les téléphones installés au Canada et les 53 millions de téléphones des États-Unis. Des connections sont aussi établies dans plus d'une centaine d'autres pays et territoires. Au Canada, le service interurbain est assuré par des réseaux indépendants et, dans toute l'étendue du pays, par sept réseaux principaux qui constituent le *Trans-Canada Telephone System*.

Une meilleure téléphonie transatlantique par câble sous-marin sera réalisée en 1956 grâce à l'achèvement, prévu pour la fin d'année, de la pose de câbles entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, et entre Terre-Neuve et l'Écosse. Cette entreprise conjointe de la Société canadienne de communication transmarine, de l'*American Telephone and Telegraph Company* et du *British Post Office* était à moitié terminée en 1955 quand s'est achevée la pose des deux premiers câbles reliant Clarenville (T.-N.) et Oban (Écosse). Après plusieurs années de recherches des deux côtés de l'Atlantique, on a réussi à créer un câble tout à fait satisfaisant pour la transmission de la voix et pouvant durer très longtemps.

Le gros de l'équipement et du matériel téléphoniques, de très haute qualité, est fabriqué au Canada même. Les méthodes d'exploitation et d'entretien du service téléphonique sont uniformes dans tout le pays.

Réseaux téléphoniques.—Les 2,788 réseaux de téléphone distincts, grands et petits, qui fonctionnaient au Canada en 1954, desservaient ensemble tout le pays: 2,236 étaient de petits réseaux coopératifs de campagne et 389, des sociétés d'actionnaires. Les plus importantes de ces dernières étaient la Compagnie de téléphone Bell du Canada, établie en Ontario et au Québec et réunissant 60 p. 100 de tous les postes du pays, et la *British Columbia Telephone Company* (9 p. 100). Quatre sociétés privées desservaient les provinces de l'Atlantique et trois réseaux exploités par les gouvernements provinciaux respectifs, les Prairies.

Matériel téléphonique.—L'extension du service téléphonique ayant été constamment exigée, le nombre de téléphones au Canada a plus que doublé depuis dix ans. Au 31 décembre 1954, le service comptait 3,860,269 téléphones au regard de 1,848,794 en 1945. En 1954, on a installé 253,862 postes, soit à peu près le record de 1953, mais à la

fin de l'année plusieurs milliers de demandes de service ordinaire et supérieur demeuraient à satisfaire. Au cours de l'année, le nombre de téléphones domiciliaires avait augmenté de 8 p. 100, les téléphones commerciaux de 6 p. 100, les postes ruraux de 5 p. 100 et les taxiphones de 7 p. 100. Plusieurs centraux avaient été convertis à l'automatique en 1954 et, à la fin de l'année, 72 p. 100 de tous les téléphones au Canada étaient munis de cadrans, le reste utilisant la commutation manuelle. Les milles de lignes sur poteaux et les milles de fil augmentent toujours d'une année à l'autre.

3.—Milles de lignes sur poteaux, milles de fils, et nombre de téléphones en usage, 1945-1954

NOTA.—Des chiffres remontant à 1911 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* antérieurs à compter de celui de 1938.

Année	Réseau	Longueur des lignes sur *poteaux*[1]	Longueur des fils	Appareils téléphoniques					
				Commerciaux	Domiciliaires	Ruraux[2]	Taxiphones	Total	Par 100 habitants
		milles	milles						
1945	3,151	222,435	6,333,761	531,697	983,074	300,757	33,266	1,848,794	15·3
1946	3,114	228,983	6,770,137	585,982	1,079,769	326,405	33,692	2,026,118	16·5
1947	3,056	232,054	7,285,681	645,154	1,194,840	354,779	35,824	2,230,597	17·7
1948	2,992	235,379	7,913,068	701,869	1,328,373	383,227	38,399	2,451,868	19·0
1949	2,971	242,147	8,725,760	762,294	1,481,876	414,061	41,381	2,699,612	19·9
1950	2,912	245,443	9,488,467	813,352	1,611,759	447,691	44,290	2,917,092	21·1
1951	2,904	249,638	10,330,751	864,015	1,735,355	467,171	47,225	3,113,766	22·2
1952	2,888	253,420	11,265,903	920,269	1,888,889	492,753	50,455	3,352,366	23·2
1953	2,793	257,059	12,307,070	988,489	2,053,944	513,061	50,913	3,606,407	24·4
1954	2,788	257,444	13,357,289	1,053,852	2,213,154	538,660	54,603	3,860,269	25·4

[1] Y compris les conduites souterraines. [2] Y compris les téléphones sur les lignes rurales et sur les lignes urbaines qui ont plus de quatre postes.

La densité des réseaux téléphoniques dans les différentes provinces subit l'influence de l'urbanisation de la population, car le nombre de téléphones employés pour fins commerciales est bien plus grand dans les villes que dans les régions rurales.

4.—Téléphones en usage par province, 1953 et 1954

Détail	Postes particuliers		Postes doubles et quadruples		Postes ruraux		Centraux et extensions privés		Taxiphones	Total	Postes pour 100 habitants
	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires			
1953											
T.-N.	6,249	4,167	97	9,574	20	779	4,231	1,533	286	26,936	7·0
Î.-P.-É.	1,498	1,707	184	3,689	316	3,602	1,494	481	79	13,050	12·3
N.-É.	11,348	33,219	687	35,275	1,916	21,289	16,155	7,011	1,543	128,443	19·4
N.-B.	7,330	15,319	1,202	29,310	1,734	16,691	12,688	4,198	1,199	89,671	16·7
Qué.	90,785	158,343	10,063	353,425	16,968	78,620	166,851	38,856	18,919	932,830	21·9
Ont.	135,504	221,410	12,540	581,420	10,173	175,462	261,132	88,729	20,536	1,506,906	30·8
Man.	18,640	53,923	324	51,778	4,624	26,249	27,248	7,018	2,533	192,337	23·8
Sask.	19,476	63,804	818	3,056	2,546	57,382	14,220	3,199	916	165,417	19·2
Alb.	34,949	96,715	18	778	1,601	25,499	33,778	8,091	1,443	202,872	20·2
C.-B.	38,478	9,185	1,162	157,541	5,503	62,046	59,279	11,097	3,459	347,750	28·3
Yukon	26	5	35	88	12	29	—	—	—	195	2·2
Total	**364,283**	**657,797**	**27,130**	**1,225,934**	**45,413**	**467,648**	**597,076**	**170,213**	**50,913**	**3,606,407**	**24·4**

4.—Téléphones en usage par province, 1953 et 1954—fin

Détail	Postes particuliers		Postes doubles et quadruples		Postes ruraux		Centraux et extensions privés		Taxi-phones	Total	Postes pour 100 habitants
	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires			
1954											
T.-N.	7,296	4,758	158	10,059	50	931	4,883	1,621	318	30,074	7·6
Î.-P.-É.	1,511	1,993	160	3,597	293	3,713	1,607	541	85	13,500	12·9
N.-É.	11,734	37,491	671	33,812	1,910	21,170	17,062	7,690	1,649	133,720	19·9
N.-B.	7,672	17,331	1,127	30,351	1,596	16,893	13,479	4,651	1,278	94,378	17·3
Qué.	95,992	192,615	8,986	358,895	16,253	87,032	180,926	43,402	20,101	1,004,202	22·9
Ont.	142,708	255,150	11,651	606,652	9,962	179,451	282,351	97,267	21,863	1,607,055	31·8
Man.	18,979	56,787	321	58,724	4,806	26,825	29,651	7,870	2,239	206,292	24·9
Sask.	20,026	68,604	957	4,844	3,209	56,785	15,900	3,484	983	174,792	19·9
Alb.	37,636	108,645	22	687	1,730	25,547	37,014	9,003	1,498	221,782	21·3
C.-B.	39,209	10,676	363	163,498	5,511	74,399	63,743	12,377	4,499	374,275	29·6
Yukon	26	5	31	74	31	32	—	—	—	199	2·0
Total	**382,789**	**754,055**	**24,447**	**1,271,193**	**45,351**	**493,309**	**646,616**	**187,906**	**54,603**	**3,860,269**	**25·4**

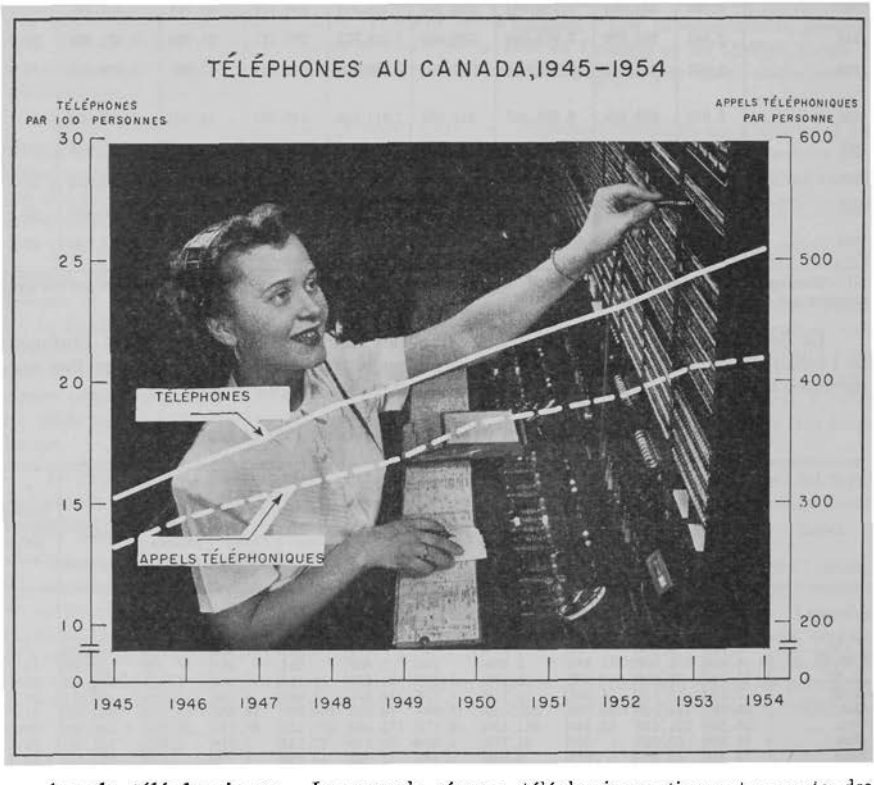

Appels téléphoniques.—Les grands réseaux téléphoniques tiennent compte des appels complétés certains jours typiques de l'année et établissent une estimation, sur cette base, du nombre d'échanges locaux qui, ajoutés aux appels interurbains, donnent le total

du volume d'affaires. Le total inclut des estimations relatives aux petits réseaux, lesquels ne tiennent pas compte des appels complétés. En 1954, le nombre d'appels complétés sur tous les réseaux s'estimait à 6,347,532,000, contre 6,084,655,000 en 1953, soit une moyenne de 1,644 appels par poste et 418 appels par personne, au regard de 1,687 par téléphone et 412 par personne en 1953.

L'extension du service régional, lequel élimine les frais d'appels entre localités voisines, a été établi dans un plus grand nombre de centres canadiens, mais les appels interurbains ont quand même augmenté de 5,862,000, pour atteindre en 1954 le total de 137,761,000.

5.—Appels locaux et interurbains, et moyennes par téléphone et par habitant, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres de 1928 et des années subséquentes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents, à compter de celui de 1939.

Année	Appels locaux	Appels interurbains	Nombre total d'appels	Total par habitant[1]	Moyenne par téléphone		
					Locaux	Interurbains	Total
1945	3,145,492,000	64,788,000	3,210,280,000	266	1,701	35·0	1,736
1946	3,484,248,000	74,757,000	3,559,005,000	290	1,720	36·9	1,757
1947	3,760,569,000	82,695,000	3,843,264,000	306	1,686	37·1	1,723
1948	4,025,342,000	91,875,000	4,117,217,000	321	1,642	37·5	1,680
1949	4,454,024,000	105,232,000	4,559,256,000	339	1,650	39·0	1,689
1950	4,894,719,000	117,892,000	5,012,611,000	366	1,678	40·4	1,718
1951	5,146,238,000	127,406,000	5,273,644,000	376	1,653	40·9	1,694
1952	5,482,973,000	126,721,000	5,609,694,000	389	1,635	37·8	1,673
1953	5,952,756,000	131,899,000	6,084,655,000	412	1,650	36·6	1,687
1954	6,209,771,000	137,761,000	6,347,532,000	418	1,608	35·7	1,644

[1] Le chiffre par habitant se fonde sur l'estimation officielle de la population (p. 155).

Finances, employés et salaires.—Le tableau 6 fait voir l'augmentation constante, de 1945 à 1954, des immobilisations, recettes et dépenses des compagnies de téléphone, du nombre des employés et des salaires versés. La statistique par province, pour 1953 et 1954, paraît au tableau 7.

6.—Statistique financière du téléphone, 1945-1954

NOTA.—Des chiffres remontant à 1911 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* antérieurs à compter de celui de 1938.

Année	Capital social	Dette fondée	Coût de la propriété et du matériel	Revenu	Dépenses	Revenu net	Employés	Salaires
	$	$	$	$	$	$	nombre	$
1945	138,680,893	153,934,250	418,434,346	109,899,862	96,417,884	13,481,978	25,599	41,830,117
1946	158,430,612	156,099,974	454,214,793	120,675,038	105,750,974	14,924,064	33,170	54,147,432
1947	183,469,710	171,810,793	521,183,575	134,666,857	116,623,149	18,043,708	35,578	66,623,983
1948	194,465,399	238,762,614	615,941,540	150,533,349	131,570,434	18,962,915	38,851	77,497,980
1949	229,208,219	267,987,289[1]	716,591,781	169,113,048	153,066,308	16,046,740	42,326	90,634,477
1950	274,088,405	286,752,783[1]	806,826,198	198,823,483	178,193,661	20,629,822	45,396	102,093,078
1951	286,003,119	307,623,351[1]	909,581,399	240,762,657	213,824,471	26,938,186	47,387	117,677,652
1952	335,575,292	378,628,241[1]	1,027,527,807	279,001,814	244,506,402	34,495,412	48,207	131,370,832
1953	398,198,697	450,511,233	1,152,309,749	310,833,599	269,817,828	41,015,771	50,540	145,109,934
1954	418,287,016	498,231,715	1,301,545,688	340,623,170	296,384,292	44,238,878	51,929	159,329,238

[1] Rectifié pour exclure les réserves des réseaux de gouvernement provincial.

7.—Statistique financière du téléphone par province, 1953 et 1954

Année et province	Passif fixe	Coût dela propriété et du matériel	Revenu	Dépenses	Revenu net	Employés	Salaires
1953	$	$	$	$	$	nombre	$
T.-N.	5,022,950	5,488,887	1,154,582	962,132	192,450	255	447,096
Î.-P.-É.	2,735,450	3,496,505	835,517	746,984	88,533	135	295,926
N.-É.	31,321,174	37,818,580	9,487,995	8,212,734	1,275,261	1,750	4,010,543
N.-B.	25,546,411	32,624,195	7,623,645	6,537,991	1,085,654	1,386	3,168,403
Qué.	546,670,588[1]	303,085,886	213,237,059[1]	185,338,332[1]	27,898,727[1]	13,404	43,430,851
Ont.	13,222,763	478,396,590	8,533,358	7,362,090	1,171,268	20,019	58,103,720
Man.	77,792,957	69,764,004	10,968,271	11,285,799	−317,528	3,099	7,616,404
Sask.	61,379,583	58,140,132	13,090,407	11,189,698	1,900,709	1,732[2]	4,723,216[2]
Alb.	61,286,905	64,140,275	15,978,960	11,059,289	4,919,671	2,457	7,031,760
C.-B.	84,572,625	99,323,772	29,907,405	27,104,424	2,802,981	6,300	16,267,108
Yukon	65,000	30,923	16,400	18,355	−1,955	3	14,907
Total	**909,616,406**	**1,152,309,749**	**310,833,599**	**269,817,828**	**41,015,771**	**50,540**	**145,109,934**
1954							
T.-N.	5,041,900	6,114,191	1,300,532	1,060,838	239,694	281	559,335
Î.-P.-É.	2,734,261	3,591,193	905,053	809,039	96,014	133	284,385
N.-É.	31,549,779	40,676,230	10,189,832	8,816,314	1,373,518	1,725	4,261,977
N.-B.	30,160,739	35,880,472	8,290,238	7,138,991	1,151,247	1,366	3,447,027
Qué.	586,192,081[1]	342,804,323	232,347,573[1]	202,538,723[1]	29,808,850[1]	14,095	47,979,306
Ont.	13,196,030	537,172,047	9,054,917	7,794,738	1,260,179	20,471	63,415,802
Man.	51,812,067	76,897,267	11,814,025	12,738,280	−924,255	3,138	8,367,848
Sask.	46,929,950	67,090,926	15,150,594	12,234,023	2,916,571	1,824[2]	5,474,574[2]
Alb.	52,659,549	75,724,942	17,819,080	12,903,327	4,915,753	2,610	7,748,145
C.-B.	96,177,375	115,560,897	33,735,396	30,332,495	3,402,901	6,282	17,775,967
Yukon	65,000	33,200	15,930	17,524	−1,594	4	14,872
Total	**916,518,731**	**1,301,545,688**	**340,623,170**	**296,384,292**	**44,238,878**	**51,929**	**159,329,238**

[1] Les statistiques de la Compagnie de Téléphone Bell pour le Québec et l'Ontario sont groupées sous Québec.
[2] A l'exclusion des employés et des salaires des réseaux ruraux.

PARTIE III.—RADIOCOMMUNICATIONS

Section 1.—Administration*

La Division des télécommunications du ministère des Transports est chargée de l'administration et de la réglementation des radiocommunications au Canada. Son activité peut se résumer ainsi: 1° application des lois et règlements nationaux et internationaux sur la radio, de même que des accords régionaux, ce qui comporte la délivrance des permis, l'inspection des stations radiophoniques, la certification des installations, l'examen des opérateurs, l'attribution et la surveillance des fréquences, l'étude de la propagation des ondes hertziennes, la préparation et le règlement des comptes internationaux relatifs aux dépêches radiophoniques, le repérage et la suppression du brouillage inductif de la réception; 2° la construction, l'entretien et l'utilisation de stations de radiocommunication et des aides radioélectriques à la navigation marine et aéronautique.

Les lois et règlements nationaux et internationaux sur la radio comprennent: la loi sur la radiodiffusion; la loi sur la radio et ses règlements d'exécution; la Convention internationale des télécommunications et le Règlement des radiocommunications y annexé; la Convention interaméricaine des radiocommunications; l'Accord interaméricain des radiocommunications; l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord; les articles de la Convention de l'aviation civile internationale applicables à la radio aéronautique; la loi sur la marine marchande du Canada et les règlements qu'elle comporte sur la radio pour les stations de bord, et la partie de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer concernant l'équipement radiophonique à bord des navires.

* Revu au ministère des Transports (Ottawa).

Permis et exploitation.—Dans toutes les branches de la radio, on régit, à la base, ce qui a trait au droit d'établir une station, à l'attribution des fréquences, aux normes de compétence des opérateurs, au mode d'exploitation et aux règlements généraux sur l'utilisation des stations.

En vertu de la loi sur la radiodiffusion, les demandes de permis en vue de l'établissement de postes de radiodiffusion, ou de la modification des postes existants, sont soumises à la Société Radio-Canada, qui formule des recommandations au ministre des Transports avant que le ministère des Transports les examine. La Société Radio-Canada réglemente aussi l'union des postes en réseaux de même que la nature des émissions. Sauf ces exceptions, c'est de la Division des télécommunications du ministère des Transports que relèvent les postes de radiodiffusion.

La bande ordinaire de radiodiffusion est encombrée de postes qui, le soir surtout, peuvent se brouiller les uns les autres sur toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Des dispositions en vue de permettre au plus grand nombre de postes de tenir dans la bande avec le moins de brouillage possible ont été élaborées à la suite d'études approfondies faites par le Canada, Cuba, la République Dominicaine, Haïti, les îles Bahama, le Mexique et les États-Unis, et sont contenues dans l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord.

Avant qu'un nouveau poste de fréquence dite normale puisse obtenir un permis ou qu'un poste existant puisse subir des modifications, des mémoires techniques portant sur le choix ou le changement de fréquence, la puissance et le modèle de l'antenne dirigée doivent être approuvés par le ministère des Transports, et avis doit en être donné aux pays signataires de l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord. Lorsque l'établissement ou le changement est achevé, il faut présenter une preuve de rendement afin d'établir que l'installation est conforme au projet approuvé.

L'attribution et l'utilisation efficace des hautes fréquences exigent des renseignements assez exacts sur les caractéristiques de l'ionosphère, relativement à la propagation des ondes. Ces caractéristiques varient avec les saisons, les cycles des taches solaires et d'autres facteurs. Ces renseignements s'obtiennent au moyen de sondages ionosphériques, effectués toutes les heures à quelque soixante-dix endroits du globe et analysés par le laboratoire de radio-physique du Conseil des recherches pour la défense, à Ottawa, et par le *Bureau of Standards* des États-Unis, à Washington. Au Canada, les stations de mesurage se trouvent à Saint-Jean (T.-N.), à Resolute-Bay (île de Cornwallis), à Baker-Lake (T. du N.-O.), à Fort-Chimo (Qué.), à Churchill et Headingley (Man.), à Ottawa (Ont.) et à Prince-Rupert (C.-B.); les données de ces stations sont mises en corrélation par le Conseil de recherches pour la défense. Six stations de surveillance des fréquences, maintenues à des endroits propices à travers le Canada, vérifient la fréquence utilisée par toutes les catégories de stations de radio et s'assurent que l'écart entre cette fréquence et la fréquence attribuée ne dépasse pas la limite permise par les conventions internationales.

En vertu de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la loi sur la marine marchande du Canada, la plupart des navires à passagers et des gros cargos doivent être munis d'appareils de radiotélégraphie ou de radiotéléphonie, destinés surtout à servir en cas de détresse. Chaque marque ou modèle d'équipement qui répond aux exigences reçoit l'approbation voulue; en outre, l'ensemble du poste de bord est soumis à une inspection avant la délivrance du permis et périodiquement par la suite. Les vaisseaux étrangers sont également soumis à une inspection lorsqu'ils quittent un port canadien; on s'assure ainsi qu'ils répondent aux exigences de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Les stations de radio d'aéronef font l'objet d'inspections analogues. Des normes établissent en détail les conditions à remplir pour qu'une installation soit en bon état d'aéronavigabilité. Un certificat d'aéronavigabilité est accordé aux fabricants pour chaque type ou modèle d'équipement-radio d'aéronef qui répond aux exigences. Seul

l'équipement certifié conforme au prototype est accepté sur les lignes aériennes régulières; un équipement d'un autre genre peut être accepté toutefois sur d'autres aéronefs, sous réserve d'une inspection.

Les normes de compétence des opérateurs de postes de radio maritimes et aéronautiques et les règlements connexes sont arrêtés par un accord international. La Convention internationale des télécommunications détermine les aptitudes que doivent posséder les opérateurs de stations mobiles, et la loi sur la radio prescrit que tous les opérateurs de radio, commerciaux et amateurs, doivent subir un examen pour démontrer leur aptitude à assurer le fonctionnement de la station dont ils ont la charge. Des opérateurs compétents sont nécessaires pour toutes les catégories de stations afin d'assurer l'observation rigoureuse des exigences techniques prescrites par accord international; l'emploi d'opérateurs compétents revêt, dans le cas des stations de navire et des stations d'aéronef, une importance toute particulière pour la sauvegarde de la vie humaine.

Repérage et suppression du brouillage inductif.—La loi sur la radio ne permet pas l'emploi d'appareils électriques qui causent du brouillage gênant la réception radiophonique. La Division de la radio du ministère des Transports dispose de 53 automobiles munies d'appareils de mesurage et de repérage des sources de brouillage. En plus de repérer ces sources, les préposés indiquent comment les supprimer ou les éliminer. Ces automobiles relèvent de bureaux permanents d'inspection de la radio, établis dans 25 villes du Canada.

1.—Enquêtes sur le brouillage, années terminées le 31 mars 1951-1954

Détail	1951	1952	1953	1954
Sources ayant fait l'objet d'enquêtes—				
Réseaux de distribution d'énergie et lignes de transmission	1,836	2,307	2,191	2,016
Appareils électriques ménagers et commerciaux	7,756	5,022	6,205	5,439
Récepteurs et appareils de radio défectueux	1,054	1,123	1,786	1,944
Appareils industriels, scientifiques et thérapeutiques	456	50	128	50
Divers (modulation croisée extérieure, etc.)	2	4	7	11
Total	**11,104**	**8,506**	**10,317**	**9,460**
Résultats—				
Sources éliminées	8,976	7,177	9,068	8,883
Sources non encore éliminées	2,029	1,287	1,130	385
Sources non éliminables économiquement	99	42	119	192

Les appareils industriels, scientifiques et thérapeutiques sont soumis à une réglementation sévère en vertu des règlements concernant la suppression du brouillage radiophonique et de la loi sur la radio. Les règlements exigent qu'on supprime les radiations qu'émettent ces appareils et qui peuvent brouiller les radiocommunications, soit en blindant ces appareils, soit en les remplaçant par d'autres d'un type non brouilleur. Le ministère effectue des épreuves-type sur les appareils de diathermie et de chauffage industriel soumis par les fabricants, et les appareils qui répondent aux exigences du ministère sont inscrits comme non brouilleurs. Les radiations de toutes ces sources dans les bandes de fréquences servant aux communications ne doivent pas excéder les tolérances déterminées par la *Canadian Standards Association.*

Recettes de la radio.—Les prescriptions relatives à la reddition et au paiement des comptes internationaux sont contenues dans la Convention internationale sur les télécommunications et les règlements qui y sont annexés. Les sources de recettes comprennent les messages de navires commerciaux et les messages échangés entre stations par l'entremise des stations sur terre et sur navires du ministère, les radio-télégrammes qu'échangent des

navires étrangers par l'entremise de stations côtières du Canada, le trafic commercial privé qui passe par les stations de radio des voies aériennes du ministère, et les services rendus par ces stations de radio aux aéronefs des compagnies de lignes aériennes privées. Le tableau 2 indique le nombre total de messages et de mots transmis durant l'année terminée le 31 mars 1955 et le revenu qui en découle, ainsi que les recettes provenant des droits de licence, des droits d'examen, des amendes et confiscations, de loyers, etc.

2.—Messages et mots transmis ou reçus et recettes perçues par le ministère des Transports, année terminée le 31 mars 1955

Détail	Messages	Mots	Recettes
			$
Marine—			
Côte orientale	371,618	11,548,247	116,532
Grands lacs	52,844	940,584	28,274
Côte occidentale	452,372	14,078,929	74,049
Baie et détroit d'Hudson	167,016	10,260,364	8,975
Change	...	...	14,666
Voies aériennes—			
Messages privés, commerciaux et de lignes aériennes	..	..	18,078
Service de radio aux compagnies de transport aérien	..	..	357,941
Service téléphonique	..	..	225
Total, marine et voies aériennes	**1,043,850**	**36,828,124**	**618,740**
Autres recettes de la radio—			
Droits d'examen—Certificats de compétence des radiotélégraphistes			1,902
Amendes et confiscations en vertu de la loi de 1938 sur la radio			220
Droits de licence (sauf les stations de radio privées)			177,426
Publications			2,545
Location			206,419
Divers			39,735
Total, autres recettes de la radio			**428,247**
Total général, recettes de la radio			**1,046,987**
Recettes provenant des licences des stations de radio privées			161,267

Section 2.—Stations et services de radio

Sous-section 1.—Stations de radio en activité au Canada

Le tableau 3 classe, par catégorie, les stations de radio en activité au pays ainsi que sur les navires et les avions immatriculés au Canada. En plus des services de radio sous sa propre régie, le ministère des Transports réglemente les services radiophoniques des autres ministères, spécialement en ce qui concerne la détermination des fréquences appropriées et l'application des techniques compatibles avec le tableau des fréquences et avec les services de radio publics et privés. Le ministère de la Défense, en plus des stations pour fins militaires, exploitait 13 stations permanentes en 1955; le ministère de l'Agriculture 15, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration 4, le ministère des Pêcheries 14, le ministère des Mines et des Relevés techniques 62, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social 12, le ministère du Revenu national 2, le ministère des Travaux publics 6, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 112, le Conseil national de recherches 16, et la Gendarmerie royale du Canada 994.

3.—Stations de radio en activité, par catégorie, 31 mars 1955

Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre
Stations du ministère des Transports—		**Autres stations—**	
Stations côtières	39	Stations de navire (catégorie A)	4,135
Stations radiophares	56	Stations de navire (catégorie B—réception seulement)	6
Lignes radiophoniques	9	Stations côtières à service restreint	18
Stations radiotéléphoniques de phares	166	Stations d'aéronef	1,626
Stations radiotéléphoniques de canaux	5	Stations commerciales publiques	386
Stations Loran	6	Stations commerciales privées	12,300
Stations ionosphériques	5	Stations de services municipaux	342
Stations de surveillance	6	Stations commerciales privées de radiodiffusion (son)—	
Stations de navire (catégorie A)	40	Exploitées par la Société Radio-Canada	109[1]
Stations d'aéronef	29	Exploitées par des particuliers	191
Stations de radioalignement	95	Stations commerciales privées de radiodiffusion (télévision)—	
Stations de radioalignement et de communications aéronautiques	55	Exploitées par la Société Radio-Canada	7
Stations de communications par radiophares aéronautiques	6	Exploitées par des particuliers	4
Installations d'atterrissage aux instruments	26	Stations d'école technique ou de formation	10
Radiophares aéronautiques	31	Stations expérimentales	180
Stations de communications aéronautiques	7	Stations réceptrices commerciales	344
Stations de balise en éventail	10	Stations expérimentales d'amateur	7,340
Postes météorologiques	6	**Total, toutes stations**	**27,595**

[1] Comprend 54 stations réceptrices.

Les catégories énumérées ci-dessus sont nombreuses et complexes vu que maintes stations remplissent des fonctions connexes. L'*Annuaire* de 1951, pp. 840-845, décrit les services qu'assurent différents genres de stations exploitées par l'État.

Sous-section 2.—Services fédéraux de radiocommunication

Société canadienne des télécommunications transmarines.—En vertu de la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, entrée en vigueur le 1er janvier 1950 (S.R.C., 1952, chap. 42), la Société a été établie pour acquérir, maintenir et exploiter les services canadiens de télécommunications extérieures de la *Cable and Wireless Limited* et de la *Canadian Marconi Company Limited*. Elle se compose de cinq administrateurs, dont l'un est aussi président et administrateur général.

Depuis le 1er mai 1952, la Société a maintenu les services susdits. Le bureau-chef est situé à Montréal et les stations de transmission outre-mer par câble à Bamfield (C.-B.), Halifax (N.-É.), et au Havre-de-Grâce et à Saint-Jean (T.-N.). Les stations de transmission et de réception sans fil sont situées respectivement à Drummondville et à Yamachiche (Qué.). La Société a pour objet:

a) d'établir, maintenir et exploiter, au Canada et ailleurs, des services de télécommunications extérieures en vue de la conduite de communications publiques;

b) d'exercer l'entreprise de communications publiques par câble, appareil de radio-télégraphie, radiotéléphone ou tout autre moyen de télécommunication entre le Canada et quelque autre endroit, ainsi qu'entre Terre-Neuve et toute autre partie du Canada;

c) d'utiliser tous perfectionnements dans la transmission ou la réception par câble et radio aux fins de télécommunications extérieures par rapport aux services de communications publiques;

d) de poursuivre des investigations et des recherches en vue d'améliorer l'efficacité des services de télécommunications en général; et

e) de coordonner les services de télécommunications extérieures du Canada et les services de télécommunications d'autres parties du Commonwealth.

Aides radio à la navigation.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurées à 4,000 navires canadiens munis d'appareil et à presque autant de navires étrangers utilisant les eaux canadiennes. Elles assurent un service de sécurité et de communication aux navires de la côte est et ouest, des Grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent, et de la baie et du détroit d'Hudson. Sur demande, le ministère des Transports (Ottawa) fournit des détails sur ces services que l'on décrit ici à grands traits.

Stations côtières de radiocommunication.—Les stations côtières assurent aux bateaux en mer la garde de la sécurité et des communications, et radiodiffusent régulièrement des bulletins météorologiques, des avis de tempête et de danger à la navigation. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégrammes, soit par radiotéléphones, soit par les deux, et plusieurs d'entre elles fournissent des contacts avec les lignes téléphoniques du continent de sorte que les navires puissent communiquer directement avec un abonné du téléphone. A Halifax (CFH) et à Vancouver (CKN), des services d'ondes courtes assurent des communications à travers le monde; ces stations participent au plan du Commonwealth britannique.

Les stations côtières de la baie et du détroit d'Hudson, en plus des services réguliers, assurent les communications commerciales aux postes de la Compagnie de la baie d'Hudson et aux divers organismes de prospection et de développement, se livrent à des observations météorologiques, dirigent le trafic administratif et fournissent aux aéronefs des relèvements radiogoniométriques et des renseignements sur les conditions d'atterrissage.

Service radiogoniométrique.—Des stations de radiogoniométrie sont en activité sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et sur la baie et le détroit d'Hudson, et elles fournissent aux navires, à titre gratuit, des signaux de direction.

Une chaîne de stations de radiophares automatiques est aussi maintenue pour assurer une aide à la navigation en transmettant des signaux de direction aux navires. Ces stations, si possible, sont aménagées en groupe de trois, émettant sur une fréquence commune mais chacune à son tour pour éviter l'interférence. Un navigateur peut ainsi obtenir trois signaux de direction en trois minutes et déterminer sa position. Quelques radiophares sont synchronisés avec des cloches de brume situées aux mêmes endroits, ce qui permet de relever la distance par temps brumeux. Les navires peuvent également demander aux stations côtières d'émettre des signaux radiogoniométriques.

Stations Loran.—Le Loran est une aide radio de grande distance à la navigation maritime ou aérienne, qui permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 600 milles de distance le jour et 1,500 milles la nuit. Deux stations Loran sont exploitées en Nouvelle-Écosse, trois à Terre-Neuve et une sur la côte de l'Ouest. Ces stations, de concert avec celles qu'exploite la garde côtière des États-Unis, rendent de grands services aux navires et aux aéronefs de l'Atlantique nord et du Pacifique.

Radar.—Il est devenu de pratique courante de munir les navires marchands de radar, une aide précieuse à la navigation maritime. Plusieur bouées importantes sont munies de réflecteurs au radar afin d'augmenter la visibilité. Deux installations de radar terrestres sont maintenant en service: l'une à Camperdown, près de l'entrée du port d'Halifax, et l'autre au pont *Lion's Gate*, qui enjambe l'entrée du port de Vancouver.

Services divers.—Des phares ont été munis d'émetteurs de faible puissance pour utilisation en cas d'urgence, surtout dans les endroits où, en cas de maladie, toute demande d'aide serait autrement impossible. Les stations de radiophare communiquent, par groupes, avec une station centrale. Les navires en mer peuvent obtenir des consultations médicales par l'entremise de l'une quelconque des stations côtières. Les messages sont communiqués au médecin de port du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et les réponses sont transmises gratuitement aux navires.

La Division des télécommunications du ministère des Transports maintient en service des équipements de radio et de radar pour les vaisseaux de la marine fédérale, les services de pilotage et des canaux, les navires du ministère des Pêcheries et du ministère des Mines et des Relevés techniques, et les traversiers du National-Canadien.

Aides radio à la navigation aérienne.—Des aides radio, utilisées par les nombreux transporteurs canadiens et étrangers survolant le Canada, fournissent leur service à la navigation aérienne d'un littoral à l'autre et de la frontière canado-américaine à l'Arctique, tant le long qu'à l'écart des voies aériennes. Des ingénieurs et techniciens d'expérience, affectés à six bureaux régionaux de Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (Qué.) et Moncton (N.-B.) assurent la construction et le fonctionnement efficace des installations.

Radiophares d'alignement.—La principale aide radio à la navigation aérienne que le ministère des Transports maintient en service est le radiophare d'alignement à basse fréquence. Des stations, situées à tous les cent milles environ le long des voies aériennes, émettent des signaux sonores qui permettent aux pilotes de suivre des voies déterminées, et qui peuvent aussi être captés aux fins de relèvements. En outre, des communications radiotéléphoniques air-sol communiquent aux pilotes des renseignements météorologiques, des instructions régissant la circulation aérienne et d'autres renseignements ayant trait à la sécurité du vol.

On construit actuellement un certain nombre de radiophares omnidirectionnels à très hautes fréquences (VOR). Contrairement au radiophare d'alignement actuel, ce genre d'installations et services ne limite pas l'aéronef utilisant la station à l'un seulement des quatre faisceaux distincts, mais permet au pilote de choisir librement celui qu'il désire. Quant à la voie aérienne entre Montréal (Qué.) et Windsor (Ont.), comportant six radiophares omnidirectionnels d'une puissance standard de 200 watts à Montréal, Ottawa, Stirling, Toronto, London et Windsor, l'établissement des installations et services progresse. Six autres stations destinées à une voie aérienne de haute altitude reliant Toronto (Ont.) et Winnipeg (Man.), et une autre station isolée à Gander (T.-N.), ont également été mises en chantier.

Phares, balises, etc.—Les stations de radiophares aéronautiques émettent des signaux qui permettent aux pilotes munis d'équipement radiogoniométrique d'obtenir des relèvements de direction appropriés. Des balises en éventail, utilisant de très hautes fréquences et normalement établies sur une voie aérienne, indiquent aux pilotes venant de franchir de fortes élévations de terrain qu'ils peuvent en toute sécurité perdre de l'altitude, ou leur communiquent la distance exacte d'un aéroport. Les balises indicatrices de station ressemblent aux balises en éventail, sauf que le signal irradié donne la même indication aux aéronefs dans quelque direction qu'ils volent. Installées aux mêmes endroits que les radiophares d'alignement, ces balises permettent aux pilotes de connaître le moment exact où ils survolent la station et d'obtenir ainsi une indication précise de position. Des balises indicatrices de station sont installées dans la plupart des emplacements de radiophares d'alignement.

Systèmes d'atterrissage aux instruments.—Les systèmes d'atterrissage aux instruments produisent des signaux qui permettent aux pilotes des aéronefs munis d'appareils récepteurs spéciaux de s'approcher des aéroports et d'y atterrir par très mauvaise visibilité. Normalement, une installation de ce genre se compose d'un radiophare d'alignement de piste assurant le guidage latéral jusqu'à la piste, d'un transmetteur de radioalignement de descente assurant le guidage en pente jusqu'à l'extrémité d'approche de la piste, de deux transmetteurs de balise donnant la distance de la piste et d'un radiophare à faible puissance (phare de radiocompas) aidant à l'exécution des procédures d'attente et à l'alignement sur l'axe de radioalignement de piste. Le radiophare d'alignement de piste et les transmetteurs de balise fonctionnent sur de très hautes fréquences; le radiophare d'alignement de descente, sur les fréquences ultra-hautes, et les phares de radiocompas, sur les fréquences basses et moyennes. Vingt-six systèmes d'atterrissage aux instruments sont actuellement en service et une nouvelle installation a été commandée en 1955 pour Saint-Jean (N.-B.).

Stations de communications aéronautiques.—Pour aider le maintien des communications air-sol, des stations radio sont situées à des endroits propices d'un bout à l'autre du pays, y compris la région de l'Arctique. Ces stations dont la plupart fonctionnent sur hautes fréquences fournissent des communications aux aéronefs nationaux et internationaux. Les stations de communications internationales constituent un important apport du Canada à l'aviation internationale. Leurs services peuvent être répartis en trois classes: 1° moyens de communication des services météorologiques, 2° moyens de communication des services de contrôle de la circulation aérienne, et 3° moyens de communication mis à la disposition des exploitants de lignes pour communiquer avec leurs aéronefs ou entre leurs bureaux d'acheminement.

Stations de communications météorologiques.—Six stations dont la fonction principale est d'émettre des bulletins météorologiques sont situées à des endroits appropriés, d'un littoral à l'autre du pays, et jusque dans l'extrême Nord. Certaines de ces stations sont situées dans des régions éloignées où la radio est l'unique moyen de communication.

Aux services de télautographie par fil, s'ajoute le service de reproduction radiotélautographique de cartes météorologiques à des endroits du Nord canadien qui ne peuvent être desservis par fil.

Sous-section 3.—Autres services de radiocommunication gouvernementaux et commerciaux

Services provinciaux.—Plusieurs ministères provinciaux utilisent des services de radio. Le tableau 4 donne, par province, le nombre des stations ainsi exploitées.

4.—Stations de radiocommuniaction exploitées par les provinces, 31 mars 1955

Province	Stations	Province	Stations
Terre-Neuve	36	Manitoba	226
Nouvelle-Écosse	13	Saskatchewan	427
Nouveau-Brunswick	30	Alberta	302
Québec	414	Colombie-Britannique	817
Ontario	1,128	**Total**	**3,393**

Services commerciaux radiotéléphonie.—La *North-West Telephone Company* maintient un service radiotéléphonique entre les endroits de la Colombie-Britannique auparavant dépourvus de communications téléphoniques. En vertu de licences du ministère des Transports, elle a établi dans la province un certain nombre de stations radiotéléphoniques commerciales de caractère public et permanent qui sont autorisées à assurer la liaison avec des stations radiotéléphoniques commerciales privées situées à des endroits isolés dans la province. La compagnie est aussi autorisée à établir des stations côtières à service restreint à Lulu-Island, Powell-River, Vancouver, Nanaïmo, Victoria, Harrison-Lake, Parksville, Alert-Bay, Campbell-River, Hardwicke-Island, Halberg, Sumas-Mountain et Prince-Rupert (C.-B.), afin d'assurer une liaison navire-rivage. Ces stations donnent, conjointement avec les centrales téléphoniques ordinaires, un service de radiotéléphone en duplex à des endroits isolés et à certains navires en mer, et fournissent aussi un service restreint aux stations terrestres mobiles.

La *North-West Telephone Company* est également autorisée à assurer une liaison radiotéléphonique de secours avec tout endroit de la Colombie-Britannique et à exécuter des essais en vue d'étendre à la province tout entière le service radiotéléphonique actuel.

En vue d'assurer les communications transfluviales dans la région du bas Saint-Laurent, cinq compagnies du Québec: la Compagnie de téléphone de Charlevoix et Saguenay, la Compagnie de téléphone de Kamouraska, la *Quebec Telephone Corporation*, la *Gulf of St. Lawrence Telephone Company* et la Compagnie de téléphone du Saguenay (Qué.) exploitent des stations à la Malbaie, Tadoussac, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Montmagny, Saint-Antoine, l'Île-aux-Grues, Cap-Chat, Forestville, Baie-de-la-Trinité, Sept-Îles, Baie-Comeau, Clark-City, Gaspé-Copper-Mines, Mont-Louis, Chicoutimi et Tour-à-Pica.

Les lignes qui relient Saint-Jean (N.-B.) à Digby (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.) à Halifax (N.-É.), Red-Head (N.-B.) à Mount-Hanley (N.-É.), Lutz-Mountain (Moncton (N.-B.), à Egmont (Î.-P.-É.) et Charlottetown (Î.-P.-É.) à New-Glasgow (N.-É.) sont complétées par un service radiotéléphonique.

Les stations de Saint-Jean, de Red-Head et de Lutz-Mountain (Moncton) sont exploitées par la *New Brunswick Telephone Company*, et celle de Charlottetown et d'Egmont, par l'*Island Telephone Company*. Les terminus de Digby, d'Halifax, de New-Glasgow et de Mount-Hanley le sont par la *Maritime Telephone and Telegraph Company*.

La Compagnie de téléphone Bell du Canada assure un service mobile de terminus radiotéléphonique terrestre en plusieurs endroits de l'Ontario et exploite une ligne micro-ondes entre Toronto et Ottawa (Ont.) et Montréal (P.Q.), qui transmet des émissions de télévision et peut en outre fournir plusieurs circuits téléphoniques supplémentaires. Cette compagnie maintient aussi des lignes radiophoniques reliant Leamington à l'île Pelée (Ont.), ainsi que Sorel et Joliette (P.Q.), de côté et d'autre du Saint-Laurent.

Les Chemins de fer Nationaux du Canada exploitent un vaste réseau radiotélégraphique et radiotéléphonique à Terre-Neuve, y compris des lignes entre Table-Mountain (T.-N.), Cape-North (N.-É.) et New-Waterford (N.-É.). Ils sont aussi autorisés à assurer un service restreint de stations côtières à Port-aux-Basques (T.-N.).

Les chemins de fer National-Canadien et Pacifique-Canadien établissent conjointement des circuits micro-ondes entre Toronto et Windsor et entre Montréal et Québec.

L'*Avalon Telephone Company* exploite des stations commerciales publiques à Terre-Neuve, en plus de ses lignes sur fil, afin de desservir les centres isolés.

Le *Manitoba Telephone System* exploite des lignes radiotéléphoniques avec stations aux endroits suivants: Riverton, Manigotagan, Hecla-Island, Gimli, Norway-House, Bissett, Great-Falls, Le Pas, Snow-Lake et Winnipeg (Man.). De plus, cette compagnie exploite à Gimli, Le Pas et Norway-House (Man.), des stations de terminus pour les navires voyageant sur le lac Winnipeg.

La *Norwesto Communications Limited* exploite un service radiotéléphonique commercial et public formé de stations situées à Kenora, Red-Lake, Ball-Lake, Sioux-Narrows, Dryden, Sioux-Lookout, Minaki et Redditt. Ces stations sont utilisées conjointement avec les centrales téléphoniques ordinaires afin d'assurer la liaison téléphonique avec des stations privées établies à des endroits isolés dans tout le nord-ouest de l'Ontario.

La *Red-Lake Telephone Company* exploite une station de radiotéléphone commerciale publique à Madsen (Ont.), pour relier le réseau local de câbles téléphoniques à celui de la *Norwesto Communications Limited.*

L'*Okanagan Telephone Company* exploite un service radiotéléphonique public entre Revelstoke et Arrowhead (C.-B.), ainsi qu'une station de terminus commerciale et publique à Kelowna pour atteindre les stations privées situées à des endroits isolés dans la région de Kelowna.

Services divers de radiocommunication.—La radiotélégraphie et la radiotéléphonie sont des moyens de communication utilisés par tout le Canada pour relier les endroits isolés que n'atteignent pas les services ordinaires de télégraphie et de téléphone.

Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio pour faciliter leur travail. On le remarque dans toutes les catégories de services qui recourent à la radio pour communiquer avec leurs véhicules, c'est-à-dire, la police, les pompiers, les ingénieurs, l'hydro, etc. De plus, l'usage croissant de la radio dans les communications entre postes mobiles urbains s'est poursuivi sans donner aucun signe de ralentissement. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton prêt à couler, l'aménagement et l'exploitation de pipelines, la médecine vétérinaire et rurale, ont participé activement à cette avance. Des services de relais de messages téléphoniques par radio à des postes publics mobiles (services de téléphone) ont aussi été autorisés dans quelques villes, dont Montréal, Toronto et Edmonton.

Les services publics, les compagnies et commissions provinciales d'énergie électrique, les entreprises d'extraction minière et pétrolière se servent beaucoup plus qu'autrefois de la radio; l'expansion porte tant sur les postes mobiles urbains que sur les communications entre points fixes.

Section 3.—La radiodiffusion au Canada*

La radiodiffusion, telle qu'elle s'est développée durant plus de trente-cinq ans, relève à la fois de l'entreprise privée et publique. La loi canadienne sur la radiodiffusion (S.R.C. 1952, chap. 32), investit de l'autorité dans le service de radiodiffusion un Bureau de onze gouverneurs nommés par le gouverneur général en conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Le Bureau, directement responsable au Parlement du service national de radiodiffusion et des attitudes de la Société Radio-Canada, formule et surveille les règlements relatifs à la radiodiffusion, lesquels doivent être observés à la fois par Radio-Canada et les stations privées.

Le 1er novembre 1955, la Société Radio-Canada exploitait 22 stations de radio et 8 stations de télévision, tandis que les sociétés privées possédaient 191 stations de radio et 22 de télévision. Grâce à l'affiliation à Radio-Canada de toutes les stations privées de télévision et de plusieurs stations privées de radio, les services nationaux de télévision et de radio sont répartis en cinq réseaux, soit les réseaux Trans-Canada, Dominion et Français pour la radio et les réseaux Anglais et Français pour la télévision. C'est Radio-Canada qui exploite les réseaux.

Les stations privées, qui reçoivent leur licence du ministère des Transports et sont soumises aux règlements de la Société Radio-Canada approuvés par le Parlement, visent avant tout, d'une façon générale, à desservir les intérêts communautaires de la localité où elles sont situées. Plusieurs de ces stations, établies dans des centres urbains relativement petits, desservent en même temps les régions rurales avoisinantes. D'autres stations assurent le service aux villes moyennes et métropolitaines, ainsi qu'aux villages et centres ruraux du voisinage, et présentent des programmes qui alternent avec ceux de Radio-Canada. Dans les régions à population clairsemée où les postes privés ne seraient pas économiquement viables, la Société Radio-Canada assure le service par transmetteurs-relais à faible puissance et automatiques. Débouchés du service national des programmes, plusieurs des stations privées forment une partie intégrante du réseau national.

Le président du Bureau des gouverneurs doit consacrer tout son temps aux fonctions qui lui sont assignées par la loi. Le Bureau, dont les membres ne sont pas rétribués et qui doivent prêter le serment d'office de renoncer à tout intérêt personnel en radiodiffusion, surveille étroitement la radiodiffusion au Canada dans l'intérêt général du pays. Le Bureau trace la ligne de conduite de la Société et en surveille l'application, mais l'activité courante et l'administration effective relèvent d'un directeur général. Bien que Radio-Canada soit chargée de formuler les règlements qui régissent l'établissement des réseaux et la proportion de temps consacrée à la publicité dans les émissions, elle n'exerce cependant pas la censure d'une émission quelconque, ni n'autorise aucune station privée à l'exercer en son nom. De l'administration de chaque station relève la bonne observance des règlements.

Les principes généraux de ce système, établis par le Parlement, ont été confirmés par 14 comités parlementaires et par deux commissions royales.

Installations radio.—Comme il a été dit plus haut, la Société Radio-Canada exploite trois réseaux: le Trans-Canada et le Dominion qui desservent les auditoires de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le réseau Français qui s'étend de Moncton (N.-B.) à Edmonton (Alb.). Le 1er novembre 1955, le Trans-Canada comprenait 26 stations de base, dont 13 de Radio-Canada et 13 privées; 18 stations, dont quatre de Radio-Canada à Terre-Neuve y étaient affiliées. Le Dominion comptait 31 stations de base, dont 30 privées; dix-neuf stations privées lui étaient également affiliées. Au réseau Français figuraient cinq stations de base, dont quatre de Radio-Canada et une autre privée, et 20 stations affiliées.

Le tableau 5 présente les stations des réseaux canadiens de radiodiffusion.

* Rédigé par H. D. Hodgson, Division de la presse et de la publicité, Société Radio-Canada (Ottawa). L'historique de la Société Radio-Canada a paru aux pages 771-774 de l'*Annuaire* de 1947.

5.—Postes émetteurs de Radio-Canada, 1er novembre 1955

NOTA.—Les postes marqués d'un astérisque (*) sont la propriété de Radio-Canada.

Endroit	Fréquence	Puissance
	kc.	watts
Réseau de Base Trans-Canada—		
CBI* Sydney	1,570	1,000
CBH* Halifax	1,330	100
CBA* Sackville	1,070	50,000
CHSJ Saint-Jean (N.-B.)	1,150	5,000
CFNB Fredericton	550	5,000
CBM* Montréal	940	50,000
CBO* Ottawa	910	1,000
CKWS Kingston	960	5,000
CBL* Toronto	740	50,000
CFCH North-Bay	600	1,000
CJKL Kirkland-Lake	560	5,000
CKGB Timmins	680	5,000
CKSO Sudbury	790	5,000
CBE* Windsor	1,550	10,000
CJIC Sault-Sainte-Marie	1,490	250
CKPR Fort-William	580	1,000
CBW* Winnipeg	990	50,000
CBK* Watrous	540	50,000
CBX* Edmonton	1,010	50,000
CBXA* Edmonton	740	250
CJCC Lethbridge	1,200	5,000
CFJC Kamloops	910	1,000
CKOV Kelowna	630	1,000
CJAT Trail	610	1,000
CBU* Vancouver	690	10,000
CFPR* Prince-Rupert	1,240	250
Trans-Canada, postes affiliés—		
CBN* Saint-Jean (T.-N.)	640	10,000
CBY* Corner-Brook	790	1,000
CBG* Gander	1,450	250
CBT* Grand-Falls	1,350	1,000
CKBW Bridgewater	1,000	1,000
CKMR Newcastle	1,340	250
CJQC Québec	1,340	250
CKOC Hamilton	1,150	5,000
CHLO St-Thomas	680	1,000
CHOK Sarnia	1,070	[1]
CFAR Flin-Flon	590	1,000
CFGP Grande-Prairie	1,050	1,000
CKLN Nelson	1,240	250
CKPG Prince-George	550	250
CJDC Dawson-Creek	1,350	1,000
CJCA Edmonton	930	5,000
CKCK Regina	620	5,000
CFAC Calgary	960	5,000
Réseau de base Dominion—		
CJCB Sydney	1,270	[1]
CHNS Halifax	960	5,000
CJFX Antigonish	580	5,000
CJLS Yarmouth	1,340	250
CFCY Charlottetown	630	5,000
CKCW Moncton	1,220	10,000
CFBC Saint-Jean (N.-B.)	930	5,000
CKNB Campbellton	950	1,000
CKTS Sherbrooke	1,240	250
CFCF Montréal	600	5,000
CKOY Ottawa	1,310	[1]
CHOV Pembroke	1,350	1,000
CFJR Brockville	1,450	250
CHEX Peterborough	1,430	1,000
CJBC* Toronto	860	50,000
CFPL London	980	5,000
CFCO Chatham	630	1,000
Réseau de base Dominion—fin		
CFPA Port-Arthur	1,230	250
CJRL Kenora	1,220	1,000
CKRC Winnipeg	630	5,000
CKX Brandon	1,150	1,000
CJGX Yorkton	940	1,000
CKBI Prince-Albert	900	5,000
CFQC Saskatoon	600	5,000
CHAB Moose-Jaw	800	5,000
CKRM Regina	980	5,000
CFRN Edmonton	1,260	5,000
CFCN Calgary	1,060	10,000
CHWK Chilliwack	1,270	1,000
CJOR Vancouver	600	5,000
CJVI Victoria	900	1,000
Dominion, postes affiliés—		
CHML Hamilton	900	5,000
CKTB St-Catharines	620	1,000
CFOR Orillia	1,570	[1]
CHNO Sudbury	1,440	1,000
CHAT Medicine-Hat	1,270	1,000
CJIB Vernon	940	1,000
CFOB Fort-Frances	800	[2]
CKCV Québec	1,280	1,000
CKSF Cornwall	1,230	250
CJBQ Belleville	1,230	250
CKCR Kitchener	1,490	250
CJCS Stratford	1,240	250
CKPC Brantford	1,380	1,000
CKNX Wingham	920	1,000
CFOS Owen-Sound	1,470	1,000
CKLW Windsor	800	50,000
CKRD Red-Deer	850	1,000
CKLC Kingston	1,380	1,000
CKOK Penticton	800	1,000
Réseau Français de base—		
CBJ* Chicoutimi	1,580	10,000
CBV* Québec	980	1,000
CBF* Montréal	690	50,000
CBAF* Moncton	1,300	5,000
CHNC New-Carlisle	610	5,000
Français, postes affiliés—		
CJEM Edmundston	1,380	1,000
CJBR Rimouski	900	5,000
CHLT Sherbrooke	900	1,000
CHGB Ste-Anne-de-la-Pocatière	1,350	[3]
CKCH Hull	970	1,000
CJFP Rivière-du-Loup	1,400	250
CKVD Val-d'Or	1,230	250
CHAD Amos	1,340	250
CKRN Rouyn	1,400	250
CKLS La-Sarre	1,240	250
CKLD Thetford-Mines	1,230	250
CFCL Timmins	580	1,000
CKSB St-Boniface	1,250	1,000
CHFA Edmonton	680	5,000
CFNS Saskatoon	1,170	1,000
CFRG Gravelbourg	1,230	250
CHNO Sudbury	1,440	1,000
CKBL Matane	1,250	1,000
CKVM Ville-Marie	710	1,000
CKRB Ville-St-Georges	1,400	250

[1] 5,000 watts le jour, 1,000 la nuit. [2] 1,000 watts le jour, 250 la nuit. [3] 1,000 watts le jour, 500 la nuit.

Stations de télévision.—Le 1er novembre 1955, le réseau Anglais comptait 26 stations de télévision, dont six de Radio-Canada, et quatre en construction. Le réseau Français exploitait quatre stations, dont deux de Radio-Canada, et deux autres stations étaient en construction. Le tableau qui suit donne l'endroit et la puissance de ces stations.

6.—Stations de télévision des réseaux de Radio-Canada, 1er novembre 1955

NOTA.—Les stations marquées d'un astérisque (*) appartiennent à Radio-Canada.

Endroit		Canal	Puissance (volts)	Puissance (amp.)
			kW.	kW.
Réseau Anglais—				
CJON-TV	St-Jean (T.-N.)	2	1·06	0·634
CJCB-TV	Sydney	4	100	60
*CBHT	Halifax	3	56·5	33·8
CHSJ-TV	St-Jean (N.-B.)	4	27·8	13·9
CKCW-TV	Moncton	2	5	3
*CBMT	Montréal	6	43·8	26·2
*CBOT	Ottawa	4	50·1	26·7
CHEX-TV	Peterborough	12	102	61·2
CKWS-TV	Kingston	11	101	60·6
*CBLT	Toronto	9	26·65	12·72
CKVR-TV	Barrie	3	14	7
CHCH-TV	Hamilton	11	16·9	10·05
CKCO-TV	Kitchener	13	16·0	8·45
CEPL-TV	London	10	117	59·6
CKLW-TV	Windsor	9	178	107
SKSO-TV	Sudbury	5	1·74	0·87
CJIC-TV	Sault-Ste-Marie	2	5·16	2·58
CFPA-TV	Port-Arthur	2	5·10	2·55
*CBWT	Winnipeg	4	56·2	33·7
CKX-TV	Brandon	5	19·3	9·65
CFQC-TV	Saskatoon	8	100	60
Réseau Anglais—fin—				
CKCK-TV	Regina	2	18·9	10·0
CFRN-TV	Edmonton	3	27·4	13·7
CHCT-TV	Calgary	2	100	50
*CBUT	Vancouver	2	102	55·2
CKNX-TV	Wingham	8	20	12
En construction—				
CFCY-TV	Charlottetown	13	21	12·5
CKGN-TV	North-Bay	10	28·5	14·25
CFCL-TV	Timmins	6	18·5	9·25
CJLH-TV	Lethbridge	7	102·8	57·5
Réseau Français—				
CJBR-TV	Rimouski	3	34·0	19·4
CFCM-TV	Québec	4	1·27	635
*CBFT	Montréal	2	15·7	8·28
*CBOFT	Ottawa	9	31	17
En construction—				
CKRS-TV	Jonquière	12	20	10
CHLT-TV	Sherbrooke	7	17·3	8·8

On estime qu'à la fin de mars 1955 plus de 70 p. 100 des Canadiens avaient accès au réseau national de télévision. Bien que la liaison de toutes les stations canadiennes de télévision, d'un littoral à l'autre, en vue d'émissions simultanées, puisse prendre plusieurs années par suite des distances et des accidents de terrain, cependant, en juillet 1955, les micro-ondes atteignaient Windsor (Ont.) à l'ouest et la ville de Québec à l'est.

Quand la télévision a débuté en septembre 1952, le Canada comptait 146,000 téléviseurs. Un an plus tard, le nombre de ces derniers avait triplé et, en juillet 1955, les foyers canadiens en utilisaient plus de 1,400,000.

Les services de la Société Radio-Canada.—L'organisation de la Société Radio-Canada comprend les divisions suivantes: Service des émissions, Service international, Génie, Service commercial, presse et information, règlements de la radiodiffusion, relations entre stations, personnel et administration, et Trésor. Le bureau central est à Ottawa, mais, pour présenter les émissions à des temps convenables et pour permettre aux intérêts variés de tout le pays de s'exprimer, la Société Radio-Canada maintient des bureaux régionaux à St-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Montréal (Qué.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.) et Vancouver (C.-B.). Des installations de production sont établies à St-Jean (T.-N.), Sydney et Halifax (N.-É.), Moncton (N.-B.), Chicoutimi, Québec et Montréal (Qué.), Ottawa, Toronto et Windsor (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina (Sask.), Edmonton (Alb.), et Vancouver et Prince-Rupert (C.-B.).

Service des émissions nationales.—Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, les réseaux Trans-Canada, Dominion et Français de Radio-Canada ont transmis 69,222 émissions représentant 21,905 heures d'irradiation. Du total des heures, 86 p. 100 ont été consacrées à des émissions non commerciales et d'intérêt public, et le reste à des émissions commerciales. Sur le total des heures d'émission pour 1954–1955, le réseau Trans-Canada en a présenté 66·7 p. 100, le Dominion 7·5 p. 100, et le Français, le reste.

Radio-Canada crée et met en ondes 90·2 p. 100 des émissions de ses réseaux, tandis que 1·3 p. 100 proviennent de postes privés et 8·5 p. 100 sont des échanges avec les États-Unis et la *British Broadcasting Corporation*. Le plus grand nombre d'heures est consacré à la musique légère; suivent par ordre le théâtre et les films, le radio-journal, la musique classique, les causeries, les variétés, les émissions agricoles, les émissions d'intérêt féminin, la musique semi-classique, les émissions éducatives, les émissions pour jeunes, les émissions religieuses, la musique de danse, les sports, le folklore, la musique symphonique, les fanfares, la musique sacrée, la prose et la poésie, et l'opéra. Le tableau 7 donne le total du temps consacré à la radio aux émissions non commanditées et commerciales, et une analyse des émissions musicales au regard des émissions parlées. Les calculs se fondent sur le nombre des émissions des trois réseaux de Radio-Canada en direct, enregistrées ou retransmises, mais ne comprennent aucune des émissions répétées sur un point quelconque du réseau. En réalité, 11,171 émissions absorbant 4,394 heures ont été répétées à divers moments et sur divers tronçons des réseaux.

7.—Classement des émissions radio de Radio-Canada, année terminée le 31 mars 1955

Classe d'émissions	Émissions	Heures	Répartition des heures
			%
Musique	**26,806**	**11,211:20**	**51·2**
Opéra	240	342:00	1·6
Symphonique	505	479:05	2·2
Sacrée	414	143:30	0·7
Classique	2,899	1,763:05	8·0
Semi-classique	2,230	1,060:35	4·8
Variétés	1,660	616:55	2·8
Légère	15,194	5,346:15	24·4
De danse	1,943	956:10	4·4
De folklore	1,011	309:35	1·4
De fanfare	710	194:10	0·9
Émissions parlées	**42,416**	**10,694:25**	**48·8**
Théâtre et films	7,184	2,251:25	10·3
Prose et poésie	182	87:00	0·4
Causeries instructives	4,223	1,310:00	6·0
Éducatives	1,194	447:55	2·0
Nouvelles commentées	321	46:30	0·2
Événements d'actualité	457	131:55	0·6
Radio-journal	17,559	2,786:05	12·7
Agricoles	3,048	1,173:55	5·4
Cotes de la bourse	43	10:45	0·1
Événements sportifs	204	254:35	1·1
Nouvelles sportives	1,655	343:45	1·6
D'intérêt féminin	2,400	665:55	3·0
Pour les jeunes	1,616	514:50	2·4
Religieuses	2,330	669:50	3·0
Total général	**69,222**	**21,905:45**	**100·0**

Musique et théâtre.—La musique et le théâtre sont deux des principaux postes à l'horaire de Radio-Canada. Durant l'année terminée le 31 mars 1955, la musique a défrayé plus de la moitié des émissions de réseau, tandis que le théâtre et le film absorbaient la majeure partie des émissions parlées. A noter que, à cet égard, des émissions de grande classe sont entendues fréquemment aux heures de choix. Outre les émissions régulières des orchestres symphoniques du Canada, Radio-Canada présente de nombreuses pièces de musique choisie à son *Wednesday Night*,—soirée d'un caractère sérieux sur le réseau Trans-Canada,—et une fois par semaine aux concerts de l'orchestre symphonique de Radio-Canada. La musique de chambre et les chœurs, entendus de plusieurs endroits du Canada, et les récitals d'artistes canadiens, dont plusieurs de réputation mondiale, ont une place importante à l'horaire musical. Radio-Canada présente des productions de ses propres compagnies d'opéra et d'opérette durant toute la saison du théâtre. En 1954–1955, la compagnies d'opéra de Radio-Canada a présenté plusieurs opéras complets à la télévision.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, la section théâtrale de Radio-Canada a créé 307 pièces à la radio, dont 254 inédites. Plus de 90 p. 100 des manuscrits de ces pièces ont comme auteurs des Canadiens. A la télévision, Radio-Canada a présenté 33 pièces de théâtre d'une heure chacune; 11 de ces pièces étaient canadiennes et 11 autres étaient des adaptions canadiennes. Des 58 pièces d'une demi-heure, 24 étaient canadiennes et 4, des adaptations canadiennes.

A la radio, le *Stage* du dimanche soir a présenté 36 pièces de théâtre, dont 16 étaient inédites et toutes étaient écrites par des Canadiens. Le vendredi soir, le *Vancouver Theatre* a radiodiffusé 48 pièces d'une demi-heure. Le *Prairie Playhouse* de Winnipeg a maintenu ses demi-heures du jeudi en créant 46 pièces, et Radio-Canada d'Halifax a présenté, le mardi, 30 pièces de théâtre sur le réseau des Maritimes. Sur le réseau Français, sous le titre *Histoires Extraordinaires*, Jean-Louis Roux a adapté 30 histoires et romans d'écrivains de divers pays. A la télévision, les deux principales séries théâtrales sont encore les pièces d'une heure du mardi sur le réseau Anglais et les pièces de 90 minutes du dimanche soir sur le Français. La création de ces deux séries se fait avec le concours d'artistes canadiens aux studios de télévision de Radio-Canada à Toronto et à Montréal.

Télévision.—Les émissions régulières de télévision de Radio-Canada ont commencé à Toronto (CBLT) et à Montréal (CBFT) en septembre 1952. Cinq stations de télévision de Radio-Canada ont été en service durant toute l'année financière 1954–1955. L'exploitation de CBHT d'Halifax a débuté en décembre et, à la fin de mars, les émissions y comptaient 716 heures; CBFT de Montréal (stations française de Radio-Canada) avait présenté 1,883 heures, CBMT de Montréal (station anglaise) 2,681 heures, CBOT d'Ottawa (émissions anglaises et françaises) 3,124 heures, CBLT de Toronto 3,175 heures, CBWT de Winnipeg (début des émissions en mai) 2,153 heures, et CBUT de Vancouver 2,725 heures.

En plus de présenter des émissions en direct, les stations de Radio-Canada en ont échangé entre elles et ont aussi rediffusé des émissions des réseaux américains et de la *British Broadcasting Company*. Au cours de 1954–1955, CBLT de Toronto a donné 605 heures d'émission américaine et de la *BBC*, 314 heures de CBMT (Montréal), CBFT (Montréal), CBUT (Vancouver), CBOT (Ottawa), CBWT (Winnipeg) et des Nations Unies (New-York). CBHT d'Halifax a diffusé 130 heures d'émission américaine et de la *BBC* et 241 heures d'autres stations canadiennes. CBFT de Montréal a présenté 17 heures d'émission échangée. CBMT de Montréal a importé 549 heures d'émission et rediffusé 1,345 heures d'émission d'autres stations canadiennes. CBOT d'Ottawa a compté 514 heures d'émission importée et 2,221 heures d'émission canadienne. Au programme de CBWT (Winnipeg), figuraient 345 heures d'émission importée et 553 heures d'émission nationale. CBUT de Vancouver accusait 426 heures d'émission importée et 615 heures d'émission retransmise d'autres stations canadiennes.

Service international de Radio-Canada (ondes courtes).—Le Service international, inauguré le 25 février 1945, est exploité pour le compte de l'État par la Société Radio-Canada. Il vise à renseigner les autres nations sur la vie au Canada et à participer à l'unification du monde occidental pour la défense de la liberté. Le Service a connu une expansion constante au cours des années, qui lui a permis de se maintenir à la hauteur de l'influence et du prestige grandissants du Canada à l'étranger. Ses deux émetteurs de 50,000 watts à Sackville (N.-B.) sont reliés par quelque 600 milles de lignes terrestres aux studios et service des émissions établis dans l'édifice de Radio-Canada à Montréal, et diffusent en 15 langues différentes: anglais, français, hollandais, allemand, italien, danois, suédois, norvégien, espagnol, portugais, tchèque, slovaque, russe, ukrainien et polonais. De plus, des émissions régulières sont transmises sur bandes sonores et sur disques aux installations émettrices d'Autriche et de Grèce. Un service spécial d'émission à ondes courtes est au service des forces armées du Canada à l'étranger et des émissions régulières sont aussi destinées à l'Australasie et aux Territoires du Nord-Ouest. Un nouveau service américain est aussi entendu en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les îles du Pacifique.

Chaque année, plus de 30,000 lettres viennent d'auditeurs de toutes les parties du monde, et témoignent du vaste rayonnement du Service international et du grand intérêt que l'on porte au Canada et aux émissions canadiennes. Ces lettres reçoivent une réponse

du Service des langues et les demandes spéciales de renseignements sont transmises aux ministères fédéraux intéressés. On vérifie également les rapports sur la réception technique. A des intervalles réguliers, le Service international poste un horaire des émissions à plus de 150,000 auditeurs dans toutes les parties du monde. Ces horaires paraissent en opuscules illustrés, qui contiennent en outre des détails sur les émissions, la fréquence et la longueur d'onde. Le programme des émissions, posté gratis sur demande, est imprimé en 15 langues et chaque édition traite de quelque aspect spécial de la vie canadienne.

En plus de donner des émissions canadiennes pendant 95 heures par semaine, le Service international a établi des liaisons avec des organismes de radiodiffusion de plusieurs autres pays et relaie ainsi un nombre sans cesse croissant d'émissions sur leurs réseaux nationaux, ce qui permet au Service d'atteindre un auditoire encore plus vaste.

La production part des studios du Service international à Montréal et touche une grande variété d'émissions enregistrées partout au pays. La distribution, qui atteint le monde entier, s'effectue en collaboration étroite avec les missions canadiennes à l'étranger. Les transcriptions musicales, qui font l'objet de 150 émissions de 15 et 30 minutes, couvrent un vaste champ s'étendant de la musique classique à la musique populaire et comprennent le folklore du pays et les œuvres de Canadiens contemporains. Environ 85 pays utilisent couramment ces émissions. Les reproductions d'émissions parlées, qui évoquent tous les aspects de la vie canadienne, sont disponibles en anglais, en français et en espagnol. Des listes des émissions parviennent aux organismes de radiodiffusion des pays concernés; plus de 100 réseaux et de stations radiophoniques reçoivent habituellement les reproductions du Service international.

Finances de Radio-Canada.—La Société Radio-Canada a enregistré un excédent net d'exploitation de $4,267,668 pour l'année terminée le 31 mars 1955, compte tenu de la dépréciation et de la désuétude. La radiodiffusion sonore et les services communs ont subi un déficit d'exploitation de $211,753 et le service de télévision a réalisé un surplus de $4,479,421.

La diminution de $899,987, au regard de l'année précédente, des revenus de la radiodiffusion sonore et des services communs a été d'autant plus marquée qu'elle a coïncidé avec une augmentation de $595,661 des frais d'exploitation. La hausse des dépenses du service de télévision a dépassé de $804,547 celle du revenu.

Au cours de 1954–1955, la Société a déboursé la somme de $5,384,027 pour étendre et améliorer le service de radiodiffusion. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées par $4,390,746 pour la télévision et par $993,281 pour la radiodiffusion sonore et les services communs. Pendant l'année, une étude complète des taux de dépréciation a été faite en collaboration avec la Division du génie. On a établi des taux scientifiques s'échelonnant de 5 à 20 p. 100 suivant le genre d'actif, opéré un vieillissement comptable des actifs fixes et appliqué les nouveaux taux pour déterminer si la réserve pour dépréciation était suffisante. Constatant que la réserve dépassait les besoins de $241,857, on a alors porté cette somme au solde créditeur. Des actifs au montant de $43,712 ont été annulés comme désuets ou n'ayant plus d'utilité.

Depuis ses débuts, la Société Radio-Canada n'a cessé d'étendre et d'améliorer son service de radiodiffusion, grâce aux surplus d'exploitation, quand il y en avait, et aux prêts du gouvernement du Canada. Une loi du Parlement a permis un cinquième prêt (3 millions de dollars) pour le service de la télévision, somme qui doit être remboursée en 30 versements semestriels à partir du 1er janvier 1961.

Les livres de comptabilité de la Société pourvoient à un poste distinct pour le coût total des propriétés de la Couronne et pour la dette correspondante à l'égard du gouvernement du Canada. De même, les frais d'exploitation du Service international, à la charge du gouvernement fédéral, ne sont pas imputables sur le compte de Radio-Canada, puisque les octrois du gouvernement du Canada et les droits de permis ne servent qu'à la desserte des auditeurs au pays.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, les artistes, musiciens, chanteurs, acteurs et auteurs de scénarios ont reçu près de 8 millions de dollars pour leur concours aux émissions de Radio-Canada. La radio et la télévision se sont partagé la somme à parts quasi-égales.

Les cachets des artistes pour les deux services réunis s'élevaient à plus de 6 millions de dollars, et plus de $1,600,000 ont été alloués pour manuscrits, droits de représentation, musique et arrangements musicaux. Les cachets des artistes comprenaient plus de $85,000 versés à des orchestres symphoniques du Canada pour droits de radiodiffusion.

Les frais d'exploitation en 1954-1955,—ils ont dépassé de $122,306 ceux de l'année précédente,—paraissent au tableau 8. La valeur des actifs de la Couronne confiés à la garde de la Société s'est accrue de $50,789 durant l'année, défalcation faite de $2,637.

8.—Recettes et dépenses de Radio-Canada, année terminée le 31 mars 1955

Détail	Radio sonore et services communs		Télévision		Total	
	$	%	$	%	$	%
Recettes nettes	**15,561,844**	**100·00**	**21,275,805**	**100·00**	**36,837,649**	**100·00**
Octroi législatif (Art. 14, par. (3))	6,250,000	40·16	—	—	6,250,000	16·97
Octroi législatif (Art. 14, par (3))	4,509,982	28·98	16,959,965	79·72	21,469,947	58·29
Radiodiffusion commerciale	2,105,864	13·53	4,157,325	19·54	6,263,189	17·00
Droits de permis de diffusion	284,500	1·83	9,000	0·04	293,500	0·79
Recettes diverses	203,242	1·31	149,515	0·70	352,757	0·96
Service international	2,208,256	14·19	—	—	2,208,256	5·99
Dépenses	**15,773,597**	**100·00**	**16,796,384**	**100·00**	**32,569,981**	**100·00**
Emissions	8,822,016	55·93	9,016,849	53·68	17,838,865	54·77
Génie	3,099,132	19·65	3,152,454	18·77	6,251,586	19·19
Réseaux	1,659,666	10·52	672,490	4·01	2,332,156	7·16
Administration	1,096,517	6·95	36,736	0·22	1,133,253	3·48
Presse et information	483,258	3·06	114,340	0·68	597,598	1·84
Service commercial	293,307	1·86	109,277	0·65	402,674	1·24
Intérêts d'emprunts	94,063	0·60	453,392	2·70	547,455	1·68
Dépréciation	484,049	3·07	880,483	5·24	1,364,532	4·19
Services communs	−2,360,363	−14·96	2,360,363	14·05	—	—
Service international	2,101,862	13·32	—	—	2,101,862	6·45
Excédent d'exploitation	**−211,753**	...	**4,479,421**	...	**4,267,668**	...

Stations privées de radiodiffusion.—Comme il a été dit précédemment, les stations radio privées sont soumises à la loi sur la radio, à la loi canadienne sur la radiodiffusion et aux règlements établis en vertu de celle-ci, ainsi qu'aux stipulations réglementaires sur la radio annexées à la Convention internationale sur les télécommunications et aux Accords régionaux en vigueur au Canada. Depuis le 31 mars 1923, les règlements du gouvernement requéraient un permis de diffusion pour l'exploitation d'émetteurs commerciaux. Aujourd'hui, la même nécessité s'étend à la fois aux stations émettrices de radio et de télévision.

Toute demande de permis, soit pour établir une nouvelle station privée, soit pour augmenter la puissance, changer le canal ou la location d'une station privée déjà en service, doit être transmise par le ministère des Transports à la Société Radio-Canada; celle-ci, après avis dans la *Gazette du Canada*, fait au ministère des Transports les recommandations appropriées. La délivrance d'un permis relatif à une nouvelle station privée doit au préalable obtenir l'autorisation du gouverneur général en conseil. La forme juridique des stations conditionne l'octroi de permis de radiodiffusion commerciale privée, et, en certaines circonstances, les parts du capital social des sociétés détenant un permis ne peuvent être transférées sans l'autorisation du ministre des Transports, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada. Les stations présentent, chaque année, à Radio-Canada un rapport établissant qu'elles ont radiodiffusé des émissions d'intérêt public, d'intérêt local et émissions semblables; au ministère des Transports, elles font parvenir, à titre confidentiel, un exposé de leurs finances et de leur mode d'organisation.

Les premières émissions sonores au Canada datent de la fin de 1918 et des soirs d'hiver de 1919, alors qu'une société de communications privée de Montréal a obtenu, à titre d'expérimentation, un permis de radiodiffusion pour sa station (XWA). Au cours de l'année terminée le 31 mars 1923, 34 permis ont été accordés en vertu des premiers règlements régissant l'octroi de permis. En novembre 1955, le nombre atteignait 191, dont 156 à

des stations à bande normale AM, 27 à des stations FM et 8 à des stations à ondes courtes. Sur les stations à bande normale, deux détenaient une puissance de 50,000 watts, cinq de 10,000 watts, 47 de 5,000 watts, 57 de 1,000 watts, 43 de 250 watts et 2 de 100 watts.

Toute station de radiodiffusion privée doit payer au receveur général du Canada un droit de permis annuel, dont le montant est déterminé d'après les recettes brutes servant au calcul du droit de permis pour l'année financière de la station. Vu que l'exercice financier des stations privées se termine à des dates différentes, il est difficile d'estimer les recettes brutes de toutes les stations pour une seule année, cependant, les recettes brutes pour l'année civile 1954 ont été estimées à environ $29,500,000. Ces recettes proviennent de la publicité commerciale.

La première station privée de télévision au Canada, celle de Sudbury (Ont.), a reçu l'autorisation de diffuser régulièrement dès le 20 octobre 1953. Le 1er novembre 1955, 22 stations privées étaient en service (voir le tableau 6).

Conventions internationales.—En 1937, une conférence s'est tenue à la Havane (Cuba) pour réexaminer au complet l'état de la radiodiffusion en Amérique du Nord, et soumettre un plan pratique qui permettrait le développement industriel de la radiodiffusion dans la région. Les études de la conférence ont abouti au traité dit *Accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord,* mis en vigueur en 1941 et complété par l'instrument connu sous le nom de *Accord intérimaire (modus vivendi)* lequel a été signé à Washington en 1946. En 1949 et en 1950, des conférences ont été tenues respectivement à Montréal et à Washington, et on a, en décembre 1950, rédigé un nouvel *Accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord,* qui a été mis à éxécution pour des fins d'ordre administratif.

L'Accord canado-américain de la télévision pourvoit à l'attribution et à l'utilisation de 82 canaux entre 54 et 890 mégacycles sur 250 milles de chaque côté de la frontière canado-américaine. Tous les canaux ainsi distribués doivent correspondre aux dispositions de l'Accord et retenir une puissance effective de rayonnement dans un plan vertical ou asimuthal ne dépassant pas 100 kW pour les canaux 2 à 6, 325 kW pour les canaux 7 à 13 et 1,000 kW pour les canaux 14 à 83.

PARTIE IV.—LES POSTES

Le ministère fédéral des Postes a été créé lors de la confédération, en 1867, par la loi canadienne des postes en vue de surveiller et de gérer le service postal au Canada, sous la direction du ministre des Postes. Pendant près d'un siècle avant la confédération, les services postaux des provinces canadiennes relevaient du ministre britannique des Postes et étaient administrés par ses substituts. Sous le régime français, un service de courrier avait été organisé dès 1703 entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, tandis qu'en 1734 une route postale était aménagée entre ces mêmes villes, et des maisons de relais, groupant chevaux et vehicules, étaient établies pour les voyageurs. En 1851, la direction des bureaux de poste des différentes provinces de l'Amérique du Nord britannique fut confiée à chacune d'elles et, lors de la confédération, ces services ont été réunis pour former les Postes du Canada.

Fonctions.—La première fonction du Service postal canadien est de manipuler et de transmettre les matières postales: lettres, colis, journaux, revues, etc. Il maintient, à cette fin, une variété de services: bureaux de poste et transport par air, par rail, par terre et par eau.

Ce rôle essentiel comporte plusieurs fonctions: vente de timbres et autres pièces d'affranchissement; communication de renseignements sur le tarif postal et autres questions postales; recommandations de lettres et autres objets; assurance des colis; réception et expédition d'objets C.R.; triage, réunion et expédition à d'autres bureaux du courrier ordinaire et recommandé; triage et livraison des objets postés de tous genres; opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale.

En ce qui concerne le public, toutes les fonctions du service postal sont centralisées dans les bureaux de poste, qui se chiffraient par 12,138 le 31 mars 1955, en comparaison de 12,202 un an plus tôt. L'affranchissement payé au moyen de timbres-poste en 1954–

1955 a atteint $74,583,720, contre $64,546,067 l'année précédente. Plus de 7,000 bureaux ont vendu des mandats de poste de toute coupure, jusqu'à un maximum de $100, qui sont honorés au Canada et dans presque tous les pays du monde. En outre, plus de 4,000 autres bureaux de poste vendent des mandats de coupure inférieure à $16, qui ne sont honorés qu'au Canada. La Caisse d'épargne postale, qui dessert toutes les régions du pays, avait au total des dépôts s'établissant à $36,780,666 le 31 mars 1955.

Les bureaux de poste sont établis pour la conduite d'affaires postales de tous genres là où le chiffre de la population le justifie. Le bureau de poste est une entité complète dans les régions rurales et les petits centres urbains. Dans les grandes villes, il y a un bureau principal et, si l'importance numérique de la population exige des services supplémentaires, des stations postales et des bureaux auxiliaires sont établis. La livraison à domicile se fait dans 132 villes et occupe environ 5,800 facteurs en uniforme. Les stations postales fonctionnent comme les bureaux principaux et s'occupent de toutes les opérations postales, y compris le service de livraison générale, la location de cases postales, et la livraison à domicile, dans le district avoisinant.

Vu ses vastes installations, le ministère des Postes est en mesure d'aider les autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions: vente des timbres d'assurance-chômage, perception des contributions pour l'achat de rentes sur l'État, distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et de demande d'emploi au service civil, et affichage des avis officiels.

Organisation.—Le ministère des Postes comprend un siège de l'administration à Ottawa et des services d'exécution. Ceux-ci sont organisés en cinq régions relevant chacune d'un directeur régional, lequel est le représentant sur place du sous-ministre des Postes. Le siège de l'administration compte cinq divisions: l'administration, l'exploitation, les transports, les finances et le personnel, chacune commise à un directeur. Le maître de poste local s'occupe de l'activité et des écritures d'exploitation intéressant les bureaux de poste, ainsi que des services postaux locaux dans les centres urbains. Les fonctions administratives relativement aux services régionaux ainsi que toutes les inspections et les enquêtes relèvent des Directeurs de district du Service postal établis dans les centres appropriés du pays.

Le Service postal canadien dessert tout le pays, depuis Terre-Neuve jusqu'à la côte ouest de l'île Vancouver et depuis l'île Pelée (Ont.),—le point le plus méridional du Canada,—jusqu'aux établissements et missions reculées de l'Arctique. La poste aérienne au Canada assure un service de plusieurs envolées par jour d'un littoral à l'autre et constitue une grande voie aérienne, depuis Saint-Jean (T.-N.) jusqu'à Victoria (C.-B.); à cette voie se rattachent des lignes secondaires et de raccordement qui rayonnent en tous sens, et relient le réseau à la poste aérienne des États-Unis. Depuis le 1er juillet 1948, tous les envois au pays, de première classe et pesant jusqu'à une once inclusivement, sont transportés par avion d'un endroit à l'autre si la livraison en est ainsi plus expéditive. Depuis le 1er avril 1954, il en va de même pour tous les envois de première classe pesant jusqu'à 8 onces inclusivement. Le service aérien à relais est pour plusieurs régions reculées du pays le seul moyen de communication avec l'extérieur. En 1955, le Canada comptait 30,000 milles environ de routes aéropostales et à relais, contre 29,640 en 1954.

Le principal moyen de transport du courrier est le chemin de fer; le service postal emprunte environ 40,000 milles de voie ferrée et le courrier a parcouru en 1954 plus de 47 millions de milles. Le service employait 1,296 commis ambulants pour faire le triage des dépêches en cours de route et à bord des wagons-poste en vue de hâter la livraison. Le service de transport du courrier par train, au Canada, tout comme le service aéropostal, est un des plus considérables du monde.

Le service rural met directement la poste à la disposition des habitants des régions reculées du pays; en 1955, quelque 5,322 routes postales rurales desservaient 438,252 boîtes sur un parcours d'environ 125,000 milles. L'itinéraire de ces routes postales, généralement circulaire, s'étend sur une longueur moyenne de 24 milles. Le service postal a marqué une amélioration sensible grâce aux groupes de boîtes,—un service pour les régions

rurales les plus populeuses et les habitants des banlieues ne jouissant pas des services de facteurs. En 1955, quelque 4,000 services auxiliaires ont transporté le courrier entre les bureaux de poste, les gares, les quais et les aéroports, tandis que 2,770 services à relais desservaient les régions où ne pénètre pas le rail. Le transport automobile de la poste augmente et plus de 150 services semblables sont actuellement en activité; plusieurs d'entre eux ont remplacé ou réduit le transport ferroviaire. Sur la route, l'échange de courrier entre les bureaux se fait grâce au porte-lettres classeur. En 1955, environ 767 services urbains transportant le courrier entre les bureaux de poste, les stations postales et les bureaux auxiliaires, faisaient la levée des boîtes à lettres et livraient les colis. En tout, quelque 13,000 entreprises de transport par terre parcourent environ 50 millions de milles annuellement. Les services de transport par terre sont exécutés à forfait, les contrats étant adjugés aux plus bas soumissionnaires lorsqu'ils peuvent fournir tout l'équipement nécessaire.

L'augmentation du travail des postes est un des traits marquants de l'essor économique du Canada depuis dix ans. Les recettes brutes pour l'année terminée le 31 mars 1955 ont atteint des chiffres sans précédent.

Section 1.—Statistique des postes

Les tableaux **1, 2** et **3** donnent le nombre de bureaux de poste en activité, ainsi que les recettes et dépenses des dernières années.

1.—Bureaux de poste en activité, par province, 31 mars 1952-1955

Province ou territoire	1952	1953	1954	1955
Terre-Neuve	592	606	613	626
Île-du-Prince-Édouard	105	105	106	105
Nouvelle-Écosse	1,245	1,215	1,179	1,148
Nouveau-Brunswick	837	834	817	789
Québec	2,530	2,516	2,507	2,487
Ontario	2,598	2,613	2,630	2,654
Manitoba	823	831	824	822
Saskatchewan	1,397	1,384	1,364	1,347
Alberta	1,179	1,156	1,152	1,156
Colombie-Britannique	955	955	963	955
Yukon	13	13	15	16
Territoires du Nord-Ouest	31	31	32	33
Canada	**12,305**	**12,259**	**12,202**	**12,138**

2.—Recettes et dépenses du ministère des Postes, années terminées le 31 mars 1946-1955

NOTA.—Les chiffres depuis 1868 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents, à compter de celui de 1911. Ceux de Terre-Neuve sont compris depuis 1950.

Année	Recettes brutes	Recettes nettes[1]	Dépenses[2]	Surplus (+) ou déficit (−)
	$	$	$	$
1946	83,763,007	68,635,559	57,729,646	+10,905,913
1947	86,400,951	72,986,624	64,213,050	+8,773,574
1948	91,613,618	77,770,967	67,943,476	+9,827,491
1949	95,957,469	80,618,401	77,642,621	+2,975,780
1950	101,277,435	84,528,655	82,639,741	+1,888,914
1951	105,545,456	90,454,678	91,781,466	−1,326,788
1952	122,266,675	104,622,208	97,973,263	+6,648,945
1953	129,388,365	112,024,245	105,553,191	+6,471,054
1954	129,889,325	111,107,484	113,581,752	−2,474,268
1955	151,717,273	131,315,049	123,611,055	+7,703,994

[1] Recettes brutes moins les commissions et allocations versées aux maîtres de poste et autres petites dépenses.
[2] Ne comprend pas le loyer pour les bureaux semi-urbains et urbains.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955

NOTA.—Les commissions sur mandats de poste ne sont pas incluses dans les recettes brutes. Les totaux provinciaux englobent les recettes de bureaux de poste qui ne figurent pas séparément.

Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$
Terre-Neuve	**1,309,380**	**1,433,988**
Botwood	11,175	11,884
Buchans	10,055	10,604
Channel	10,129	11,509
Corner-Brook	76,769	93,297
Deer-Lake	[1]	10,673
Gander	38,154	38,673
Goose-Aéroport	24,230	31,521
Goose-Aéroport, bureau auxiliaire A	20,476	11,412
Grand-Falls	24,296	28,336
Harmon-Field	18,098	18,928
Lewisporte	[1]	11,344
Saint-Jean	608,520	672,575
Stephenville	[1]	11,309
Wabana	16,698	15,480
Windsor	[1]	10,499
Île-du-Prince-Édouard	**407,820**	**459,510**
Charlottetown	207,979	235,145
Montague	11,369	13,412
Summerside	58,999	66,659
Nouvelle-Écosse	**4,095,054**	**4,634,221**
Amherst	76,941	89,455
Annapolis-Royal	14,008	15,746
Antigonish	50,274	55,740
Baddeck	[1]	10,318
Bedford	12,472	14,076
Berwick	11,685	14,133
Bridgetown	16,996	17,658
Bridgewater	46,281	52,264
Chester	10,769	11,901
Cornwallis	16,553	21,213
Digby	27,825	31,585
Glace-Bay	66,005	70,986
Halifax	1,999,536	2,270,419
Hantsport	[1]	11,461
Inverness	10,592	10,390
Kentville	64,641	78,940
Kingston	12,366	10,995
Liverpool	32,773	36,080
Lunenburg	26,862	28,390
Mahone-Bay	[1]	10,826
Middleton	23,859	26,555
Mulgrave	10,075	10,339
New-Glasgow	94,000	106,427
New-Waterford	25,082	26,742
North-Sydney	37,922	41,393
Oxford	[1]	10,798
Parrsboro	12,531	14,363
Pictou	25,339	28,523
Station CARC, Greenwood	[1]	12,819
Shelburne	17,057	20,910
Springhill	23,224	27,142
Stellarton	24,958	27,595
Sydney	226,364	267,500
Sydney-Mines	21,396	23,266
Truro	146,675	168,647
Westville	11,633	12,520
Windsor	35,598	41,542
Wolfville	27,647	32,149
Yarmouth	69,470	92,243
Nouveau-Brunswick	**3,242,025**	**3,681,193**
Bathurst	48,341	60,152
Campbellton	59,996	70,069
Chatham	28,047	32,907
Nouveau-Brunswick—fin		
Chipman	[1]	11,025
Dalhousie	22,779	27,882
Dorchester	[1]	10,601
Edmundston	51,319	60,787
Fredericton	284,499	347,198
Grand-Falls	21,942	24,447
Hartland	10,787	12,981
Harvey-Station	12,019	13,085
Minto	[1]	11,002
Moncton	1,182,501	1,279,827
Newcastle	33,725	41,622
Perth	[1]	10,199
Plaster-Rock	10,685	11,896
Saint-Jean	687,393	797,043
St-Andrews	20,328	21,500
St-George	[1]	13,724
St-Stephen	41,924	38,350
Sackville	44,099	53,598
Shediac	11,496	13,205
Sussex	30,051	35,734
Woodstock	43,311	49,823
Québec	**27,392,476**	**32,740,378**
Acton-Vale	11,408	13,381
Amos	38,986	46,969
Amqui	19,490	23,082
Arthabaska	[1]	11,165
Arvida	42,591	53,424
Asbestos	30,831	37,290
Aylmer-Est	11,217	11,959
Bagotville	14,847	15,248
Baie-Comeau	28,212	32,841
Baie-Saint-Paul	11,193	12,568
Basilique Sainte-Anne	44,817	46,647
Beauceville-Est	16,043	16,690
Beauharnois	27,632	29,589
Bedford	17,855	21,303
Berthierville	16,311	18,094
Bourlamaque	14,503	13,184
Brownsburg	10,247	12,113
Buckingham	23,782	30,398
Cabano	10,084	12,167
Cap-de-la-Madeleine	76,220	107,130
Chambly	13,247	14,682
Chandler	19,949	22,166
Chicoutimi	169,913	204,727
Coaticook	25,474	29,073
Cookshire	10,121	10,922
Cowansville	37,844	46,810
Danville	12,692	14,737
Dolbeau	24,033	27,136
Donnacona	12,381	15,611
Dorion-Vaudreuil	15,672	18,318
Dorval-Station	[1]	12,198
Drummondville	145,785	177,642
East-Angus	13,158	15,919
Farnham	27,364	32,386
Forestville	13,809	13,174
Gardenvale	176,609	235,812
Gaspé	27,037	30,184
Gatineau	22,455	29,969
Granby	156,060	181,523
Grand'Mère	44,599	54,731
Hull	140,345	169,754
Huntingdon	21,204	23,388
Joliette	88,193	101,037
Jonquière-Kénogami	72,596	87,195
Knowlton	10,561	12,020
Labrieville	[1]	28,003

[1] Moins de $10,000.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955—suite

Province et bureau de poste	1954	1955	Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$		$	$
Québec—suite			**Québec**—fin		
Lachute	28,528	33,426	Sorel	76,688	85,087
Lachute-Mills	[1]	12,587	Sutton	10,706	11,902
Lac-Mégantic	28,443	31,447	Terrebonne	15,309	17,162
Lacolle	14,403	15,008	Thetford-Mines	78,483	97,808
La Malbaie	16,083	19,482	Trois-Rivières	300,385	368,423
Laprairie	11,822	13,305	Témiscamingue-Station	14,080	16,919
La Sarre	26,841	29,679	Trois-Pistoles	16,729	18,994
L'Assomption	11,981	14,218	Val d'Or	59,054	71,277
La Tuque	39,120	44,976	Valleyfield	79,260	90,444
Lennoxville	26,411	30,837	Victoriaville	75,931	86,129
Lévis	134,666	158,446	Ville-Marie	10,135	11,618
Loretteville	14,073	16,362	Ville-Saint-Georges	25,646	31,904
Louiseville	15,737	19,764	Warwick	10,915	12,659
Magog	48,848	51,485	Waterloo	25,217	30,570
Malartic	22,053	25,203	Windsor	12,600	15,570
Maniwaki	21,332	27,321			
Marieville	13,502	16,755			
Matane	38,519	45,734	**Ontario**	**49,225,014**	**57,973,619**
Métabetchouan	[1]	11,229	Acton	22,189	25,054
Mont-Joli	32,800	39,261	Agincourt	14,061	23,412
Mont-Laurier	26,869	33,305	Ajax	31,323	41,056
Montmagny	39,750	46,310	Aldershot	[1]	12,908
Montréal	16,970,215	20,397,613	Alexandria	15,531	18,381
Neuville	21,417	23,073	Alliston	16,473	20,291
New-Carlisle	14,785	18,175	Almonte	15,832	18,673
Nicolet	56,354	48,758	Amherstburg	28,703	33,159
Noranda	52,229	61,739	Ancaster	11,223	16,289
Plessisville	20,340	22,149	Ansonville	10,213	12,551
Plessisville-Station	12,243	13,098	Arnprior	37,724	50,708
Port-Alfred	13,429	16,045	Atikokan	21,227	29,665
Princeville	10,870	13,809	Aurora	33,142	41,730
Québec	2,650,065	3,162,366	Aylmer-Ouest	33,233	40,343
Rawdon	10,091	14,659	Bancroft	16,404	21,246
Station CARC (Saint-Hubert)	15,882	23,743	Barrie	133,330	170,196
Station CARC (Saint-Jean)	[1]	11,469	Barrys-Bay	[1]	10,320
Richmond	20,884	25,058	Bartonville	10,135	10,927
Rigaud	[1]	11,108	Batawa	17,617	20,273
Rimouski	119,022	146,852	Beamsville	20,606	23,138
Rivière-du-Loup	60,747	73,755	Beaverton	11,043	13,470
Roberval	33,089	37,185	Belleville	229,242	289,166
Rock-Island	30,368	31,502	Beverley-Hills	13,729	22,430
Rouyn	60,886	75,859	Billings-Bridge (Ottawa)	11,885	15,385
Sainte-Agathe-des-Monts	38,428	43,178	Blenheim	27,393	31,504
Sainte-Anne-de-Beaupré	18,111	21,489	Blind-River	13,763	19,709
Sainte-Anne-de-Bellevue	19,884	23,067	Bolton	[1]	11,457
Sainte-Anne-de-la-Pérade	[1]	11,260	Bowmanville	43,671	51,604
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	17,504	20,214	Bracebridge	32,150	38,310
Sainte-Anne-des-Monts	[1]	10,719	Bradford	16,151	24,703
Saint-Eustache	14,501	17,365	Brampton	106,983	128,443
Saint-Félicien	15,821	20,163	Brantford	428,161	492,950
Saint-Gabriel-de-Brandon	11,715	13,532	Brighton	15,611	19,439
Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds	[1]	10,475	Brockville	138,297	161,293
Saint-Georges-Ouest	[1]	10,445	Bronte	[1]	12,192
Saint-Hyacinthe	137,364	163,181	Burks-Falls	10,321	11,198
Saint-Jean	142,690	171,505	Burlington	83,582	111,123
Saint-Jean-Port-Joli	[1]	11,441	Byron	[1]	13,730
Saint-Jérôme	74,224	96,678	Caledonia	13,627	15,797
Saint-Joseph-d'Alma	31,227	37,546	Campbellford	23,329	28,231
Saint-Joseph-de-Beauce	12,824	14,562	Camp-Borden	27,334	32,690
Saint-Jovite	10,060	12,384	Capréol	[1]	11,201
Sainte-Marie-de-Beauce	22,551	25,301	Cardinal	13,642	16,570
Saint-Pascal	12,484	13,315	Carleton-Place	29,150	33,771
Saint-Raymond	13,168	14,760	Chalk-River	16,636	15,595
Sainte-Rose	14,951	18,579	Chapleau	22,739	26,221
Sainte-Thérèse-de-Blainville	35,830	40,095	Chatham	245,421	288,927
Saint-Tite	11,972	13,324	Chelmsford	[1]	10,124
Senneterre	12,890	14,862	Chesley	13,240	15,452
Sept-Îles	42,410	47,530	Chesterville	[1]	12,009
Shawinigan-Falls	112,496	138,346	Chippawa	12,993	12,354
Shawville	11,551	13,369	Clarkson	11,455	14,284
Sherbrooke	429,093	507,873	Clinton	24,941	29,776
			Cobalt	16,075	18,083
			Cobourg	71,908	90,484

[1] Moins de $10,000.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955—suite

Province et bureau de poste	1954	1955	Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$		$	$
Ontario—suite			**Ontario**—suite		
Cochrane	31,065	35,593	Levack		11,749
Colborne	[1]	11,714	Lindsay	89,122	101,889
Collingwood	45,453	49,469	Listowel	25,888	29,963
Cooksville	32,065	43,089	Little-Current	14,062	16,708
Copper-Cliff	26,186	34,841	London	1,613,913	1,883,745
Cornwall	165,277	212,197	Lorne-Park	[1]	10,963
Corunna	[1]	10,123	Lucknow	[1]	10,917
Crystal-Beach	10,247	10,519	Madoc	12,271	14,535
Deep-River	15,327	18,883	Malton	26,710	30,145
Delhi	26,970	32,311	Maple	10,303	13,098
Don-Mills	[1]	22,130	Marathon	14,055	17,187
Downsview	13,618	25,007	Markdale	[1]	10,712
Dresden	15,360	18,267	Markham	13,283	16,530
Dryden	30,769	38,634	Marmora	[1]	11,346
Dundas	51,899	64,897	Matheson	[1]	11,292
Dunnville	42,524	50,665	Mattawa	13,561	14,575
Durham	14,027	21,914	Meaford	23,932	29,008
Eganville	14,512	14,660	Midland	50,884	60,200
Elmira	20,160	24,039	Milton-Ouest	28,372	35,402
Elora	11,368	11,137	Minden	10,606	12,399
Englehart	11,965	13,197	Mitchell	12,260	14,796
Espanola	19,065	21,784	Morrisburg	15,892	18,744
Essex	26,298	30,842	Mount-Forest	17,544	21,111
Exeter	19,799	22,948	Napanee	35,525	44,779
Falconbridge	[1]	10,020	New-Hamburg	14,209	16,025
Fenelon-Falls	12,979	15,120	New-Liskeard	65,352	78,910
Fergus	37,996	41,499	Newmarket	52,552	63,273
Ferris	[1]	12,735	Newton-Brook	18,306	[2]
Fonthill	10,004	11,697	Niagara-Falls	433,567	477,459
Forest	15,739	17,825	Niagara-sur-le-Lac	49,939	41,978
Fort-Erié	97,519	112,614	Nipigon	14,055	15,362
Fort-Frances	53,349	61,323	North-Bay	197,842	248,397
Fort-Henry	[1]	11,203	Norwich	12,613	14,895
Fort-William	300,407	344,463	Oakville	148,032	183,331
Galt	183,460	217,821	Orangeville	30,725	36,755
Gananoque	40,925	46,098	Orillia	119,798	145,050
Georgetown	70,673	78,001	Oshawa	522,884	630,823
Geraldton	21,033	25,348	Ottawa	2,501,549	3,122,123
Glencoe	[1]	10,979	Owen-Sound	159,248	193,163
Goderich	38,791	51,263	Palmerston	12,056	12,976
Gore-Bay	10,307	12,234	Paris	70,401	55,050
Gravenhurst	28,404	33,157	Park-Hill	[1]	11,351
Grimsby	34,454	40,024	Parry-Sound	41,578	50,685
Guelph	289,791	340,065	Pembroke	91,670	115,271
Hagersville	18,826	21,719	Penetanguishene	19,531	22,135
Haileybury	20,040	23,878	Perth	49,407	57,869
Haliburton	12,360	15,393	Petawawa-Camp	16,983	21,073
Hamilton	2,090,903	2,446,455	Peterborough	356,749	421,222
Hanover	30,505	34,573	Petrolia	18,973	22,778
Harriston	12,093	14,320	Pickering	13,656	15,280
Harrow	17,724	19,526	Picton	52,301	61,616
Hawkesbury	28,080	32,823	Point-Edward	14,500	12,676
Hearst	21,798	24,793	Port-Arthur	257,584	301,409
Hespeler	26,100	29,340	Port-Burwell	[1]	12,947
Highland-Creek	11,470	14,612	Port-Colborne	72,091	87,652
Huntsville	45,971	54,330	Port-Credit	90,398	125,552
Ingersoll	46,660	55,911	Port-Dalhousie	16,404	18,463
Iondale-Heights	[1]	12,159	Port-Dover	18,802	21,090
Iroquois	[1]	11,030	Port-Elgin	13,400	15,882
Iroquois-Falls	11,842	14,301	Port-Hope	63,878	75,014
Jamestown	13,844	15,767	Port-Perry	12,667	15,679
Kapuskasing	40,276	46,302	Powassan	[1]	10,789
Kemptville	18,207	20,469	Prescott	35,247	43,960
Kenora	73,387	91,984	Preston	74,527	85,067
Kincardine	20,972	24,313	Rainy-River	[1]	10,599
Kingston	391,497	481,848	Station CARC, Borden	12,416	16,999
Kingsville	26,146	30,266	Station CARC, Centralia	[1]	11,904
Kirkland-Lake	93,818	109,278	Station CARC, Clinton	11,155	13,910
Kitchener	502,491	621,460	Station CARC, Rockcliffe (Ottawa)	16,907	31,427
Lakefield	3,752	16,162	Station CARC, Trenton	32,660	40,787
Lambeth	13,644	16,431	Red-Lake	11,029	13,607
Leamington	73,573	85,126			

[1] Moins de $10,000. [2] Fermé en mai 1954.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955—suite

Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$
Ontario—fin		
Renfrew	55,665	67,782
Richmond-Hill	24,343	30,695
Ridgetown	18,146	21,496
Ridgeway	12,646	15,262
Rodney	[1]	10,835
St-Catharines	417,293	534,522
St-Mary's	31,829	37,753
St-Thomas	174,863	200,179
Sarnia	265,403	322,598
Sault-Sainte-Marie	229,378	264,469
Scarborough-Junction	10,397	11,571
Schreiber	[1]	11,337
Schumacher	15,284	17,658
Seaforth	19,452	22,030
Shelburne	11,671	13,569
Simcoe	91,630	105,970
Sioux-Lookout	23,440	26,109
Smith's-Falls	58,055	70,089
Smooth-Rock-Falls	10,735	12,650
Southampton	11,322	13,449
South-Porcupine	23,093	24,345
Stayner	11,250	14,109
Stirling	[1]	10,925
Stoney-Creek	21,917	28,639
Stouffville	16,570	19,677
Stratford	164,807	208,386
Strathroy	*33,043*	*42,135*
Streetsville	17,354	21,997
Sturgeon-Falls	20,907	26,840
Sudbury	372,834	447,461
Sutton-Ouest	[1]	11,879
Tavistock	[1]	10,312
Tecumseh	12,505	14,965
Terrace-Bay	[1]	11,028
Thamesville	10,482	12,601
Thessalon	11,142	13,737
Thornhill	12,979	16,399
Thorold	63,645	79,099
Tilbury	22,153	24,111
Tillsonburg	50,552	62,240
Timmins	131,871	157,469
Toronto	5,592,718	29,866,145
Trenton	70,130	85,849
Tweed	*17,135*	*19,935*
Uxbridge	16,590	18,520
Vankleek-Hill	[1]	11,006
Walkerton	29,488	34,440
Wallaceburg	56,245	65,475
Waterdown	11,287	15,012
Waterford	12,800	14,421
Waterloo	187,835	231,153
Watford	12,268	13,278
Welland	190,070	222,430
Westboro (Ottawa)	55,159	95,497
West-Hill	14,693	18,957
Wexford	[1]	19,106
Wheatley	[1]	10,847
Whitby	37,277	46,160
Wiarton	14,707	17,842
Willowdale	143,302	199,403
Winchester	*13,040*	*15,545*
Windsor	1,279,143	1,445,605
Wingham	24,451	28,393
Winston-Park	[1]	10,814
Woodbridge	15,291	17,760
Woodstock	161,400	197,641
Manitoba	**8,366,374**	**9,322,701**
Altona	12,763	15,175
Beauséjour	12,910	14,668
Boissevain	11,050	12,814
Brandon	220,793	256,101

Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$
Manitoba—fin		
Carman	17,081	18,349
Dauphin	61,514	68,042
Deloraine	[1]	10,410
Flin-Flon	55,486	61,852
Fort-Churchill	12,100	17,456
Gimli	10,011	11,504
Gladstone	[1]	10,820
Grand-View	[1]	10,075
Killarney	12,343	14,246
Lac-du-Bonnet	[1]	10,203
Melita	[1]	10,191
Minnedosa	18,042	20,889
Morden	15,142	17,476
Morris	[1]	10,103
Neepawa	27,134	30,755
Pine-Falls	11,466	13,677
Portage-la-Prairie	85,959	98,521
Rivers	[1]	10,341
Rivers-Camp	[1]	10,252
Roblin	13,098	14,689
Russell	11,388	12,800
Selkirk	29,590	33,848
Shilo-Camp	12,548	16,423
Sifton	16,898	16,498
Souris	13,738	15,299
Steinbach	19,133	25,281
Swan-River	23,232	26,625
Le Pas	26,197	31,644
Transcona	17,844	21,073
Virden	21,610	31,305
Wawanesa	10,619	10,667
Winkler	11,374	12,880
Winnipeg	6,772,267	7,500,175
Saskatchewan	**6,042,582**	**6,745,613**
Assiniboia	23,231	24,926
Biggar	16,881	18,970
Broadview	10,192	11,083
Canora	16,640	17,500
Carlyle	10,107	10,654
Davidson	[1]	10,652
Estevan	38,406	40,023
Eston	11,363	13,517
Foam-Lake	10,833	12,072
Fort-San	[1]	11,538
Gravelbourg	13,969	14,830
Grenfell	[1]	10,934
Gull-Lake	[1]	11,140
Hudson-Bay	10,703	14,116
Humboldt	29,368	33,624
Indian-Head	14,116	15,112
Kamsack	16,843	19,569
Kerrobert	11,071	13,746
Kindersley	20,439	25,331
Loydminster	47,987	56,914
Maple-Creek	19,744	21,899
Meadow-Lake	17,342	19,692
Melford	35,223	39,406
Melville	32,405	36,685
Moose-Jaw	238,400	271,325
Moosomin	15,995	18,393
Nipawin	23,045	25,520
North-Battleford	94,063	105,519
Outlook	[1]	11,065
Prince-Albert	173,028	188,305
Régina	2,198,493	2,480,075
Rosetown	23,412	27,418
Rosthern	13,613	13,210
Saskatoon	848,353	960,686
Shaunavon	20,780	22,855
Shellbrook	[1]	10,011

[1] Moins de $10,000.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955—suite

Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$
Saskatchewan—fin		
Swift-Current	90,552	106,196
Tisdale	27,190	29,038
Unity	16,111	19,466
Uranium-City	12,298	17,052
Wadena	14,498	15,234
Watrous	11,544	12,934
Weyburn	52,012	62,790
Wilkie	16,063	16,819
Wynyard	12,940	14,297
Yorkton	94,911	108,654
Alberta	**7,445,433**	**8,781,175**
Athabasca	12,743	14,643
Banff	59,117	65,195
Banff-Springs-Hotel	[1]	12,195
Barrhead	15,130	17,348
Beaverlodge	10,087	12,445
Blairmore	13,895	14,855
Bonnyville	13,513	16,029
Bowden	11,507	13,202
Bowness	12,376	16,727
Brooks	24,336	27,946
Calgary	2,070,924	2,503,801
Camrose	50,607	60,352
Cardston	18,173	20,161
Castor	[1]	10,599
Château-Lac-Louise	[1]	11,091
Claresholm	26,713	30,184
Coaldale	10,935	13,141
Coleman	14,410	13,668
Devon	10,163	10,059
Didsbury	13,568	15,648
Drumheller	43,850	50,420
Edmonton	2,566,653	3,074,284
Edson	24,304	26,210
Fairview	12,439	14,981
Fort-Macleod	16,518	19,143
Fort-Saskatchewan	11,328	14,757
Grand-Centre	[1]	10,419
Grande-Prairie	51,589	66,761
Hanna	20,964	22,904
High-Prairie	14,058	16,729
High-River	19,827	22,424
Innisfail	20,460	22,273
Jasper	24,560	26,809
Lacombe	31,106	34,616
Leduc	15,580	17,225
Lethbridge	291,007	334,379
Medicine-Hat	119,905	138,292
Nanton	11,271	12,257
North-Edmonton	15,728	19,454
Olds	24,048	26,703
Rivière-la-Paix	31,598	37,050
Pincher-Creek	16,534	20,046
Ponoka	30,216	33,702
Provost	[1]	11,755
Raymond	13,792	15,425
Station CARC, Edmonton	15,853	19,638
Red-Deer	10,8689	135,421
Rimbey	[1]	10,939
Rocky-Mountain-House	14,972	17,659
St-Paul	19,332	22,084
Spirit-River	[1]	10,233
Stettler	33,818	39,561
Stony-Plain	[1]	11,614
Taber	24,821	28,476
Three-Hills	37,146	42,347
Végreville	22,491	26,736
Vermilion	24,097	27,849
Viking	10,083	11,703
Vulcan	14,400	16,368
Wainwright	24,764	26,073
Alberta—fin		
Westlock	18,727	21,705
Wetaskiwin	39,403	45,487
Colombie-Britannique	**11,748,508**	**13,572,706**
Abbotsford	41,659	49,448
Agassiz	[1]	10,506
Alberni	20,820	24,292
Aldergrove	11,854	14,235
Alert-Bay	[1]	11,049
Armstrong	15,142	17,461
Ashcroft	[1]	11,366
Burns-Lake	21,041	16,912
Campbell-River	31,779	37,466
Castlegar	13,121	14,843
Chemainus	17,566	19,169
Chilliwack	89,719	106,498
Cloverdale	38,582	46,104
Comox	10,051	[1]
Courtenay	55,496	61,887
Cranbrook	46,804	52,929
Creston	24,938	29,613
Dawson-Creek	48,343	57,815
Duncan	68,264	77,353
Enderby	11,253	12,515
Fernie	23,320	25,598
Fort-St-John	17,502	20,829
Ganges	10,590	12,063
Gibsons	11,059	13,337
Golden	10,657	12,458
Grand-Forks	17,473	20,687
Haney	36,653	43,567
Harrison-Hot-Springs		10,669
Hope	17,863	19,993
Kamloops	135,783	162,466
Kelowna	128,658	151,836
Kemano	41,414	12,040
Kimberley	34,404	37,184
Kitimat	27,417	41,732
Ladner	25,545	31,305
Ladysmith	18,022	21,269
Lake-Cowichan	10,543	12,564
Langley-Prairie	41,881	46,916
Lillooet	[1]	10,987
Merritt	12,278	14,035
Mission-City	51,152	56,406
Nakusp	[1]	10,267
Nanaimo	130,967	157,886
Nelson	111,080	126,547
New-Westminster	427,305	507,220
Ocean-Falls	21,345	26,201
Oliver	24,448	26,869
Osoyoos	12,248	13,833
Parksville	12,830	14,697
Penticton	96,816	116,609
Port-Alberni	63,893	79,151
Port-Alice	[1]	10,032
Port-Coquitlam	18,092	20,419
Port-Moody	[1]	11,763
Powell-River	28,903	34,264
Prince-George	103,873	125,744
Prince-Rupert	105,148	114,087
Princeton	17,097	19,865
Qualicum-Beach	14,180	14,656
Quesnel	37,128	45,356
Revelstoke	27,153	29,629
Rossland	22,132	23,125
Royal-Oak	10,418	13,022
Saanichton	10,780	[1]
Salmon-Arm	28,961	34,270
Sardis	14,290	17,103
Sidney	22,803	26,686
Smithers	20,969	24,112

[1] Moins de $10,000.

3.—Recettes brutes des bureaux encaissant $10,000 et plus, années terminées le 31 mars 1954 et le 31 mars 1955—fin

Province et bureau de poste	1954	1955	Province et bureau de poste	1954	1955
	$	$		$	$
Colombie-Britannique—fin			**Territoires du Nord-Ouest**	**41,346**	**48,803**
Squamish	[1]	11,671	Yellowknife	21,347	25,191
Steveston	17,542	21,657			
Terrace	21,824	26,802	**Récapitulation**		
Trail	122,185	138,634			
Vancouver	6,456,039	7,482,112	Terre-Neuve	1,309,380	1,433,988
Vancouver (AMF)	23,099	28,661	Île-du-Prince-Édouard	407,820	459,510
Vanderhoof	12,307	14,714	Nouvelle-Écosse	4,095,054	4,634,221
Vedder-Crossing	[1]	11,686	Nouveau-Brunswick	3,242,025	3,681,193
Vernon	101,658	116,740	Québec	27,392,476	32,740,378
Victoria	1,338,923	1,519,831	Ontario	49,225,014	57,973,619
Victoria (FMO)	25,435	25,289	Manitoba	8,366,374	9,322,701
West-Summerland	16,607	18,373	Saskatchewan	6,042,582	6,745,613
Westview	16,926	20,884	Alberta	7,445,433	8,781,175
White-Rock	31,379	33,484	Colombie-Britannique	11,748,508	13,572,706
White-Rock-Hilltop	[1]	13,541	Yukon et T. du Nord-Ouest	135,908	159,510
Williams-Lake	24,699	33,618			
Youbou	[1]	10,001	**Canada**	**119,410,574**	**139,504,614**
Yukon	**94,562**	**110,707**			
Dawson	13,683	13,750	Pourcentage par rapport au total des recettes postales	91·9	92·0
Whitehorse	61,616	69,542			

Affranchissement.—Les recettes d'exploitation brutes inscrites au tableau **2** découlent principalement de l'affranchissement (timbres-poste et papeterie affranchie, ainsi que les empreintes d'affranchisseuses à compteur et d'enregistreuses de port). Le port est parfois payé en numéraire, sans timbres-poste, papeterie affranchie ou empreintes d'affranchisseuses à compteur et d'enregistreuses de port. La valeur brute des timbres-poste et de la papeterie affranchie vendus durant chacune des cinq dernières années financières est la suivante: $57,178,573 en 1950–1951, $65,093,099 en 1951–1952, $67,182,548 en 1952–1953, $64,546,067 en 1953–1954 et $74,583,720 en 1954–1955. Voici les recettes provenant des empreintes d'affranchisseuses à compteur et d'enregistreuses de port et du port payé en numéraire par d'autres moyens: $39,979,297 en 1950–1951, $48,945,565 en 1951–1952, $52,733,682 en 1952–1953, $55,398,788 en 1953–1954 et $65,516,441 en 1954–1955.

Section 2.—Services postaux auxiliaires

Les services postaux auxiliaires comprennent les mandats de poste et la Caisse d'épargne postale.

Le tableau **4** porte sur les opérations du service des mandats de poste au cours des dernières années. Un tableau portant sur les opérations de la Caisse d'épargne postale figure au chapitre XXVI: Régime monétaire et Régime bancaire.

4.—Opérations du service des mandats de poste, années terminées le 31 mars 1946-1955

NOTA.—Les chiffres de 1868-1943 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents, à compter de celui de 1911.

Année	Bureaux de mandats au Canada	Mandats émis au Canada	Valeur des mandats émis au Canada	Payables		Valeur des mandats émis en d'autres pays et payables au Canada
				Au Canada	En d'autres pays	
	nombre	nombre	$	$	$	$
1946	7,377	22,031,756	290,933,503	285,574,174	5,359,329	8,732,635
1947	7,416	25,184,900	329,557,703	321,728,205	7,829,498	9,150,238
1948	7,546	27,705,523	370,232,987	359,633,658	10,599,329	7,722,585
1949	7,614	28,851,065	415,703,754	409,167,635	6,536,119	7,410,014
1950	11,252	37,567,500	479,520,987	473,364,799	6,156,187	6,697,818
1951	11,387	40,415,207	511,915,621	505,935,524	5,980,096	3,920,218
1952	11,320	41,782,109	580,823,622	571,396,122	9,427,500	3,019,522
1953	11,288	43,067,940	623,266,884	606,289,305	16,977,579	4,982,551
1954	11,264	45,797,958	676,080,657	656,515,831	19,564,826	4,763,566
1955	11,200	46,902,959	690,824,787	668,930,066	21,894,721	5,008,716

PARTIE V.—LA PRESSE

Quelque 97 quotidiens (éditions du matin et du soir comptées séparément) sont publiés au Canada, leur tirage global s'élevant à près de 3,800,000 exemplaires, dont à peu près 83 p. 100 en anglais et les autres en français. Dix journaux, tirés à plus de 100,000, comptent pour plus de la moitié du tirage, et les centres urbains absorbent bien au-delà de 90 p. 100 du tirage des journaux. Naturellement, les quotidiens de langue française jouissent de la faveur du Québec, où certains d'entre eux,—à plus fort tirage,—sont établis depuis plus de 60 ans. En 1954, 11 des 13 journaux rédigés en français étaient publiés dans la province de Québec, tandis que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick en comptaient un chacun.

Les périodiques,—hebdomadaires ou mensuels,—sont rédigés en une très grande variété de langues étrangères: ukrainienne, allemande, yiddish, polonaise, etc. Dans les campagnes, l'hebdomadaire est plus utile que le quotidien; si son objectif est local et limité, par contre, dans la région qu'il dessert, il exerce une grande influence.

La Presse Canadienne, coopérative qui appartient aux quotidiens du pays et est administrée par eux, transmet à ses 95 membres des nouvelles mondiales et nationales, ainsi que des clichés, surtout par télétype et téléphoto; de même, elle alimente en nouvelles les hebdomadaires et les stations de radio et de télévision au Canada. De fait, la Presse Canadienne constitue une société où chaque membre fournit les nouvelles de sa région à ses coassociés, et qui sert de canal canadien aux nouvelles internationales. Les membres de la PC se partagent les frais de rédaction et de distribution d'après la population des villes où les journaux sont publiés. La PC reçoit les nouvelles mondiales de l'agence britannique *Reuters* et de la coopérative américaine Presse Associée; ces deux agences, à leur tour, dépendent de la PC quant aux nouvelles du Canada.

La *British United Press*, agence privée affiliée à la *United Press*, compte 12 bureaux et fournit également à la presse, à la radio et à la télévision du Canada un service de nouvelles canadiennes et internationales, de photographies et d'articles connexes. Des journaux affiliés et indépendants fournissent aussi des services spéciaux de nouvelles. Plusieurs agences de presse étrangères maintiennent au Canada des représentants chargés de recueillir et de commenter la nouvelle canadienne. Plusieurs des grands journaux anglais et américains font de même et la plupart de leurs correspondants sont à Ottawa.

Statistique de la presse.—Les tableaux qui suivent se fondent sur les renseignements obtenus de *Canadian Advertising*. La réunion des données sur le tirage a présenté une difficulté sérieuse. Dans le cas des quotidiens, il est relativement facile d'obtenir des chiffres dignes de foi, car, dans leur propre intérêt, ces journaux s'adaptent et souscrivent aux exigences du Bureau de vérification du tirage. En ce qui les concerne, les chiffres des "paiements nets" du Bureau de vérification du tirage sont utilisés. Il est difficile, par contre, d'obtenir un chiffre sûr du tirage de plusieurs hebdomadaires qui ne sont pas membres du Bureau de vérification. Dans leur cas, on utilise le tirage total (payant et gratuit) lorsque ces chiffres sont corroborés par des déclarations sous serment ou d'autres états dignes de foi.

Quant aux revues, c'est le tirage net payant établi d'après les rapports des propriétaires au Bureau de vérification (y compris les ventes en gros) qui est utilisé. Dans les cas assez peu nombreux où ce chiffre n'est pas connu, le tirage déclaré sous serment ou le tirage minimum signalé par les propriétaires est utilisé.

1.—Nombre et tirage[1] estimatifs des quotidiens et hebdomadaires[2] de langue anglaise qui font rapport, par province, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Province ou territoire	1952				1953				1954			
	Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires	
	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage
Terre-Neuve	3	29,814	5	34,487	3	31,737	4	30,424	3	31,703	4	29,122
Île-du-P.-Éd.	2	19,044	1	3,541	2	18,852	1	5,611	2	18,910	1	5,435
N.-Écosse	5	142,807	28	79,211	5	145,305	26	75,539	5	148,470	27	80,066
N.-Brunswick	3	72,829	16	46,849	3	74,797	16	46,554	3	75,701	19	58,863
Québec	5	273,153	28	316,527	5	278,037	30	335,596	5	294,867	31	1,552,119
Ontario	38	1,585,215	252	1,502,168	38	1,579,545	251	1,478,105	40	1,635,723	256	1,575,487
Manitoba	6	181,311	63	86,688	6	191,290	63	89,532	6	196,697	66	107,506
Saskatchewan	4	90,826	151	162,177	4	93,925	145	156,098	4	98,480	152	164,614
Alberta	5	177,714	113	117,657	5	187,810	102	121,923	5	196,823	99	128,153
Col.-Britannique	11	389,188	76	181,623	11	410,310	77	188,197	11	431,679	80	197,510
Yukon et T.N.-O.	—	—	3	3,050	—	—	3	3,450	—	—	3	4,250
Canada	**82**	**2,961,901**	**736**	**2,533,978**	**82**	**3,011,608**	**718**	**2,531,029**	**84**	**3,129,053**	**738**	**3,903,125**

[1] Non déclaré pour tous les journaux. [2] Y compris les journaux publiés deux et trois fois par semaine et les éditions nationales publiées en fin de semaine.

2.—Nombre et tirage[1] estimatifs des quotidiens et hebdomadaires[2] de langue française qui font rapport, par province, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Province ou territoire	1952				1953				1954			
	Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires	
	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage
N.-Écosse	—	—	1	1,435	—	—	1	1,435	—	—	1	1,433
N.-Brunswick	1	9,178	1	4,000	1	8,527	1	3,843	1	7,468	2	7,144
Québec	10	572,729	118	1,487,131	11	609,370	122	1,568,681	11	616,036	122	1,603,407
Ontario	1	26,690	4	16,025	1	26,017	5	62,851	1	26,017	5	63,751
Manitoba	—	—	1	9,191	—	—	1	9,291	—	—	1	10,120
Saskatchewan	—	—	1	1,202	—	—	1	1,202	—	—	1	1,202
Alberta	—	—	1	2,700	—	—	1	2,700	—	—	1	3,409
Total	**12**	**608,597**	**127**	**1,521,684**	**13**	**643,914**	**132**	**1,650,003**	**13**	**649,521**	**133**	**1,690,466**

[1] Non déclaré pour tous les journaux. [2] Y compris les éditions nationales publiées en fin de semaine.

3.—Nombre et tirage estimatifs nets des quotidiens et hebdomadaires de langue anglaise qui font rapport, centres urbains de 30,000 habitants ou plus, 1953 et 1954.

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Centre urbain	Recensement de 1951	1953				1954			
	Ménages	Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires	
	Nombre	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant
Brantford (Ont.)	10,375	1	19,080	—	—	1	19,940	—	—
Calgary (Alb.)	37,710	2	81,799	—	—	2	85,062	—	—
Edmonton (Alb.)	42,925	1	85,543	2	6,998	1	90,225	2	5,504
Fort-William (Ont.)	9,300	1	13,316	—	—	1	13,758	—	—
Halifax (N.-É.)	18,710	1	104,891	—	—	1	107,541	—	—
Hamilton (Ont.)	55,340	1	84,249	1	18,000[1]	2	105,018	[2]	—
Kingston (Ont.)	8,710	1	18,959	1	38,222[3]	1	19,767	1	36,112[3]
Kitchener (Ont.)	11,570	1	29,203	—	—	1	30,973	—	—
London (Ont.)	26,385	1	86,074	—	—	1	90,023	—	—
Montréal (P.Q.)	247,485	3	264,665	8	234,477[4]	3	280,720	8	1,446,016[4]
Oshawa (Ont.)	11,225	1	11,986	—	—	1	12,992	—	—
Ottawa (Ont.)	48,965	2	118,917	—	—	2	119,102	—	—
Peterborough (Ont.)	10,020	1	15,878	1	6,046	1	17,678	1	5,823
Port-Arthur (Ont.)	8,425	1	11,353	—	—	1	11,765	—	—
Québec (P.Q.)	34,970	1	4,971	—	—	1	5,507	—	—
Régina (Sask.)	19,160	1	43,702	1	2,400	1	45,666	1	2,400
St-Catharines (Ont.)	10,380	1	20,882	—	—	1	22,548	—	—
Saint-Jean (T.-N.)	10,570	2	26,862	2	25,307[5]	2	27,920	2	24,009[6]
Saint-Jean (N.-B.)	13,180	1	45,062	1	6,300	1	44,935	2	11,000
Sarnia (Ont.)	9,380	1	12,718	—	—	1	13,156	—	—
Saskatoon (Sask.)	14,980	1	35,520	—	—	1	37,355	—	—
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	7,855	1	13,100	—	—	1	13,676	—	—
Sherbrooke (P.Q.)	11,545	1	8,401	1	3,400	1	8,640	1	3,400
Sudbury (Ont.)	9,450	1	21,038	—	—	1	23,206	—	—
Sydney (N.-É.)	6,325	1	26,603	—	—	1	26,780	—	—
Toronto (Ont.)	157,175	4	865,048	5	961,123[6]	4	876,512	5	1,035,758[6]
Trois-Rivières (P.Q.)	9,530	—	—	1	3,975	—	—	1	4,036
Vancouver (C.-B.)	101,330	3	332,560	3	12,500	3	350,851	3	11,500
Verdun (P.Q.)	19,805	—	—	2	33,101[7]	—	—	2	32,650[7]
Victoria (C.-B.)	15,790	2	47,377	1	31,461[8]	2	48,704	1	31,889[8]
Windsor (Ont.)	31,815	1	73,242	—	—	1	74,848	—	—
Winnipeg (Man.)	64,630	2	178,923	—	—	2	183,458	—	—

[1] Trihebdomadaire. [2] Maintenant quotidien. [3] Édition nationale de fin de semaine. [4] Comprend deux éditions nationales de fin de semaine (dont une, supplément de fin de semaine, est tirée avec les quotidiens dans d'autres villes), 3 éditions bilingues et 1 édition du samedi. [5] Comprend 1 édition nationale de fin de semaine. [6] Comprend 2 éditions nationales de fin de semaine. [7] Comprend 1 édition bilingue. [8] Comprend l'édition du dimanche.

4.—Nombre et tirage estimatifs des quotidiens et hebdomadaires de langue française qui font rapport, centres urbains de 30,000 habitants ou plus, 1953 et 1954

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Centre urbain	Recensement de 1951	1953				1954			
	Ménages	Quotidiens		Hebdomadaires		Quotidiens		Hebdomadaires	
	Nombre	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant	Nombre	Tirage net payant
Edmonton (Alb.)	42,925	—	—	1	2,700	—	—	1	3,409
Hull (P.Q.)	9,325	—	—	2	7,275	—	—	3	71,275[1]
Montréal (P.Q.)	247,485	5	345,481	17	1,176,386[2]	4	354,325	15	1,334,438[2]
Ottawa (Ont.)	48,965	1	26,017	1	46,800[3]	1	26,887	—	—
Québec (P.Q.)	34,970	2	198,557	—	—	2	201,245	—	—
Sherbrooke (P.Q.)	11,545	1	23,853	1	30,775	1	25,187	1	35,866
Sudbury (Ont.)	9,450	—	—	1	1,851	—	—	1	1,851
Trois-Rivières (P.Q.)	9,530	1	27,121	3	13,559	1	28,997	2	7,648
Winnipeg (Man.)	64,630	—	—	1	9,291	—	—	1	10,120

[1] Comprend 1 supplément de fin de semaine qui est tiré avec des quotidiens d'autres villes. [2] Comprend 7 éditions bilingues, 5 éditions nationales de fin de semaine, 2 éditions du samedi et 1 édition du dimanche. [3] Comprend 4 éditions bilingues, 7 éditions nationales de fin de semaine, 2 éditions du samedi et 1 du dimanche. [4] Comprend 1 édition nationale de fin de semaine.

5.—Nombre et tirage estimatifs des hebdomadaires[1] de langues étrangères, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Langue	1952		1953		1954	
	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage	Nombre	Tirage
Allemand	4	32,484	5	38,484	5	38,994
Bulgare	1	1,000	1	1,000	1	1,000
Estonien	2	7,991	2	9,807	2	9,855
Finnois	4	14,691	4	15,206	4	14,440
Hollandais	—	—	—	—	2	8,125
Hongrois	1	2,349	2	8,543	2	7,584
Islandais	3	13,175	2	8,605	2	3,935
Italien	2	20,670	2	20,770	3	25,917
Japonais	2	5,453	2	6,900	2	7,000
Lettonien	1	4,000	1	5,180	1	5,181
Lithuanien	2	4,850[2]	2	4,850[2]	3	9,565[2]
Norvégien	1	4,820	1	4,880	1	4,880
Polonais	3	22,372	3	24,690	3	25,381
Russe	—	—	1	4,020	1	4,018
Slovaque	1	3,128	1	3,150	2	7,620
Suédois	2	5,103	2	5,271	2	5,271
Ukrainien	7	62,743	7	67,251	6	62,418
Yiddish	3	28,465	3	28,465	3	28,465
Yougoslave	2	9,088	3	14,759	3	18,125

[1] Comprend quelques éditions bihebdomadaires et trihebdomadaires. [2] Tirage de deux journaux seulement.

Le tableau 6 donne le nombre de publications, autres que les journaux, paraissant au Canada. Les revues et périodiques mensuels et hebdomadaires accusent le plus fort tirage, les publications consacrées au foyer, à la vie sociale et au bien-être public, aux sujets agricoles et ruraux, aux questions religieuses, commerciales, industrielles et autres sujets connexes étant les plus populaires.

6.—Nombre et tirage estimatifs des revues et publications connexes qui font rapport, selon le genre, 1952-1954

NOTA.—Les chiffres de 1945 et des années suivantes figurent au tableau correspondant des *Annuaires* précédents à compter de celui de 1947.

Genre	1952			1953			1954		
	Énumérées	Faisant rapport		Énumérées	Faisant rapport		Énumérées	Faisant rapport	
	Nombre	Nombre	Tirage	Nombre	Nombre	Tirage	Nombre	Nombre	Tirage
Agriculture et vie rurale	56	55	2,569,817	57	56	2,588,544	59	57	2,610,199
Arts, métiers et professions	19	18	117,281	19	18	97,254	20	20	104,902
Construction	18	17	126,232	20	18	132,196	21	20	148,156
Éducation	57	54	464,401	62	60	484,002	66	64	524,786
Finance et assurance	14	8	77,642	14	9	104,499	13	9	111,986
Gouvernement et services officiels	25	23	283,990	26	24	291,289	29	28	302,385
Foyer, vie sociale et bien-être	48	44	4,146,807	45	42	4,039,670	46	42	4,336,715
Travail	21	17	247,172	20	15	209,783	16	13	231,757
Pharmacie et médecine	33	30	119,347	32	28	122,221	33	30	129,717
Religion	36	36	743,280	37	37	816,129	33	33	628,264
Services et répertoires d'adresses	63	55	367,475	62	55	435,109	61	56	455,200
Sports et loisirs	30	24	320,218	31	23	297,450	33	29	409,269
Commerce, industrie et autres branches connexes	174	160	791,390	178	167	848,273	188	180	869,183
Transport et voyages	32	31	302,791	31	31	329,030	29	1	311,098
Divers	39	39	442,101	39	38	439,015	17	16	198,738
Total	**665**	**611**	**11,119,944**	**673**	**621**	**11,234,464**	**664**	**598**	**11,372,355**

CHAPITRE XXI.—COMMERCE INTÉRIEUR

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Mouvement et commercialisation des denrées	929
Section 1. Établissements de commerce et de services	929
Sous-section 1. Commerce de gros	930
Sous-section 2. Commerce de détail	931
Sous-section 3. Établissements de services	937
Section 2. Commercialisation des produits agricoles	939
Article spécial: **Aliments d'origine agricole**	939
Sous-section 1. Commerce des grains	946
Sous-section 2. Ventes de bestiaux	951
Section 3. Entreposage ordinaire et frigorifique	954
Sous-section 1. Entrepôts autorisés de céréales	954
Sous-section 2. Entreposage frigorifique des vivres	955
Sous-section 3. Entreposage du pétrole et de ses dérivés	959
Sous-section 4. Entreposage général	960
Sous-section 5. Entreposage d'accise et entreposage des vins	961
Section 4. Associations coopératives	963
Section 5. Commerce interprovincial	966
Partie II.—Aide et réglementation officielles relatives au commerce intérieur	967
Section 1. Réglementation du transport et de la vente des grains	967
Section 2. Coalitions nuisibles au commerce	967
Section 3. Normes de commerce	969
Section 4. Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce	970
Section 5. Subventions et primes au charbon	972
Section 6. Régie et vente des boissons alcooliques	972
Partie III.—Faillites	974
Section 1. Administration des biens des faillis	975
Section 2. Statistique des faillites d'après la documentation officielle	976
Section 3. Statistique des faillites d'après la documentation de sources privées	979

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—MOUVEMENT ET COMMERCIALISATION DES DENRÉES

Le commerce intérieur est vaste et compliqué: il comprend toute valeur ajoutée aux denrées échangées, à l'intérieur des provinces et d'une province à l'autre, par les agences et services d'entreposage, de distribution et de vente tels que les chemins de fer, les lignes de navigation, les entrepôts, les magasins de gros et de détail, les établissements financiers, etc. Au sens large, il embrasse divers services professionnels et personnels, y compris ceux qui ont pour objet de divertir le public, comme les théâtres, les sports, etc. Seuls quelques aspects de ce vaste domaine sont étudiés ici, et partout où cela est possible le lecteur est renvoyé aux sujets connexes traités dans d'autres chapitres. La nécessité d'étudier les différents sujets sous divers aspects détermine la disposition de la matière dans un ouvrage comme l'*Annuaire*. Le lecteur fera bien de consulter l'Index.

Section 1.—Établissements de commerce et de services*

Ce n'est que lors du recensement décennal que l'on étudie à fond les commerces de gros et de détail et les établissements de service. La première analyse détaillée en a été faite pour le recensement de 1931 et portait sur les opérations commerciales de l'année civile 1930. Les recensements de 1941 et de 1951 en ont également fourni des rapports détaillés. Les résultats des recensements de 1930 et de 1941 des établissements de commerce et de services figurent dans les volumes X et XI du recensement de ces deux années et les résultats du recensement de 1951 de la distribution, dans les volumes VII et VIII du recensement de 1951. On trouvera dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 973–997, les données récapitulatives se rapportant à 1951.

* Rédigé par la Section du commerce et des services, Division de l'industrie et du commerce, B.F.S.

63024—59

Les renseignements recueillis lors du recensement sont complétés durant les années intercensales par les relevés mensuels, trimestriels et annuels touchant les phases les plus importantes des commerces de détail, de gros et de services,—enquêtes fragmentaires dans certains cas et complètes dans d'autres. Le recensement de 1951 forme une nouvelle base à ces relevés; certains perfectionnements y ont été apportés et continueront à l'être durant la période intercensale de 1951–1961.

Les sous-sections suivantes renferment les renseignements actuels dont on dispose sur les étapes les plus importantes de la distribution. Les estimations pour les années antérieures à 1951 ont été rectifiées d'après le recensement.

Sous-section 1.—Commerce de gros

Ventes de gros.—Le recensement de 1951 terminé, on en a extrait un échantillon perfectionné et augmenté des commerces de gros pour en tirer des estimations générales. Le tableau **1** ne couvre que le domaine des grossistes réguliers, c'est-à-dire des entreprises qui achètent des marchandises à leur propre compte pour les revendre et, en général, les entreposer et les livrer à leurs clients. Les ventes estimatives indiquées sont sujettes à une rectification éventuelle résultant des perfectionnements ultérieurs apportés à l'échantillon et aux méthodes d'estimation.

1.—Ventes de gros, par genre de commerce, 1951-1954

NOTA.—Ne comprend que les grossistes réguliers, c'est-à-dire les établissements qui achètent des marchandises à leur propre compte pour les revendre.

Genre de commerce	1951 (ventes réelles)	1952	1953	1954
	(en milliers de dollars)			
Fruits et légumes frais	183,428	212,407	202,027	211,145
Épicerie et spécialités alimentaires	883,323	909,255	944,999	1,036,220
Viande et produits laitiers	173,147	162,358	171,759	171,108
Vêtements et accessoires	85,242	89,275	88,907	80,944
Chaussures	28,456	29,370	28,434	26,770
Autres accessoires textiles et vestimentaires	180,214	183,509	180,711	174,179
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	133,260	140,079	147,695	153,124
Appareils électriques ménagers	93,200	125,446	138,179	150,136
Machines agricoles	65,653	72,459	71,247	52,084
Charbon et coke	226,665	224,524	197,161	179,007
Quincaillerie	266,926	261,623	268,808	260,809
Matériaux et fournitures de construction, y compris bois d'œuvre	514,956	505,916	550,448	546,698
Équipement et fournitures industriels et de transport	437,036	536,492	533,486	462,233
Équipement et fournitures (commerces, institutions et services)	72,574	78,033	82,954	89,240
Pièces et accessoires d'automobiles	246,750	263,535	269,308	262,035
Papier-journal, papier et produits de papier	212,621	226,250	236,752	249,481
Tabac, confiserie et eaux gazeuses	457,473	524,921	504,556	498,537
Autres	1,483,431	1,460,742	1,625,480	1,458,815
Total, tous commerces	**5,744,355**	**6,006,195**	**6,242,912**	**6,062,566**

Bilan d'exploitation des grossistes.—Le quatrième relevé biennal du bilan d'exploitation de certains établissements de gros donne les dépenses et les bénéfices d'exploitation par rapport aux ventes nettes de l'année 1953. On trouvera de plus amples détails dans les bulletins du B.F.S. consacrés aux genres particuliers de commerces.

2.—Bilan d'exploitation de certains commerces de gros, 1953

NOTA.—Tous les pourcentages sauf le chiffre de roulement du stock, sont proportionnels aux ventes nettes.

Genre de commerce	Bénéfice brut	Frais de vente	Frais d'entreposage et de livraison	Frais administratifs et généraux	Bénéfice net d'exploitation	Revenus non commerciaux	Bénéfice net avant déduction des impôts	Roulement du stock[1]
	%	%	%	%	%	%	%	%
Épicerie	7·66	1·40	2·53	3·27	0·46	0·49	0·95	10·44
Fruits et légumes	11·79	2·12	4·87	4·06	0·74	0·12	0·86	34·70
Tabac et confiserie	7·65	2·16	1·69	2·68	1·10	0·19	1·29	17·16
Mercerie	16·01	4·93	2·59	6·85	1·64	0·41	2·05	4·64
Marchandises à la pièce	16·10	4·75	2·18	7·97	1·20	0·38	1·58	3·92
Chaussures	13·51	3·94	2·10	6·40	1·07	1·09	2·16	5·08
Pièces et accessoires d'automobiles	24·91	7·43	4·34	9·85	3·29	1·08	4·37	4·26
Quincaillerie	19·45	4·24	3·24	7·17	4·80	−0·06	4·74	4·02
Fournitures de plomberie et chauffage	16·99	3·20	2·56	6·81	4·42	0·29	4·71	7·04
Médicaments	12·36	2·38	2·61	5·45	1·92	0·89	2·81	6·68
Appareils ménagers et électriques	19·67	5·97	2·36	7·59	3·75	0·27	4·02	5·17

[1] Nombre de fois par année que le stock a été renouvelé; coût des marchandises vendues divisé par la moyenne des stocks du début et de la fin de l'année.

Sous-section 2.—Commerce de détail

L'évolution du commerce de détail est l'une des meilleures références générales de la situation économique du pays. C'est par les magasins de détail que s'effectuent les ventes finales de la plupart des marchandises et ces ventes reflètent le pouvoir financier du consommateur, sauf en périodes d'approvisionnements insuffisants.

Le recensement de 1951 à établi une nouvelle base pour les ventes de détail, servant à l'extrapolation des ventes des années prochaines et à la rectification des estimations de 1941–1951. Les ventes de détail par province, pour les années 1930–1954, dans le tableau **3**, par genre de commerce, pour les années 1951–1954, dans le tableau **4**, n'ont pas été rectifiées conformément aux modifications de prix.

3.—Commerce de détail, par province, 1930-1954

Année	Provinces de l'Atlantique[1]	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique[2]	Canada[3]
	(en millions de dollars)							
1930	197	646	1,091	188	188	175	251	2,736
1931	172	558	945	153	133	134	210	2,305
1932	140	462	783	131	112	115	165	1,908
1933	129	419	735	121	103	109	157	1,773
1934	147	454	833	131	115	125	179	1,984
1935	157	473	875	139	124	137	200	2,105
1936	170	518	941	150	138	147	225	2,289
1937	199	605	1,068	165	136	165	255	2,593
1938	188	598	1,026	164	136	177	240	2,530
1939	196	602	1,039	166	154	180	242	2,578
1940	235	683	0,191	182	174	198	273	2,935
1941	279	820	1,388	193	189	228	318	3,415
1942	301	876	1,447	206	201	243	346	3,619
1943	319	913	1,488	220	219	266	362	3,786
1944	351	976	1,574	243	249	296	404	4,093
1945	387	1,081	1,774	269	279	329	455	4,573
1946	491	1,342	2,265	338	341	416	593	5,787
1947	564	1,621	2,721	407	419	504	737	6,963
1948	607	1,792	3,067	466	473	611	818	7,835
1949	734	1,872	3,294	523	538	697	874	8,532
1950	822	2,183	3,715	567	571	777	982	9,617
1951	899	2,443	4,130	610	659	854	1,100	10,693
1952	982	2,635	4,383	651	764	939	1,177	11,532
1953	1,016	2,756	4,616	677	845	987	1,228	12,126
1954	1,026	2,761	4,594	661	755	932	1,230	11,595

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949. [2] Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. [3] Les totaux ne sont pas la somme exacte des chiffres indiqués, ces derniers ayant été arrondis.

4.—Commerce de détail, selon le genre de commerce, 1951-1954

Genre de commerce	1951	1952	1953	1954
	(en millions de dollars)			
Épicerie-boucherie	1,905	2,041	2,133	2,254
Boucherie	176	162	151	154
Magasins généraux ruraux	525	541	521	515
Magasins à rayons	910	991	1,025	1,060
Magasins de variétés	186	214	224	231
Vendeurs de véhicules automobiles	1,884	2,096	2,824	2,058
Garages et postes d'essence	479	507	556	559
Magasins de vêtements pour hommes	203	212	214	204
Magasins de vêtements pour la famille	192	210	209	203
Magasins de vêtements pour femmes	193	210	219	212
Magasins de chaussures	112	118	122	119
Quincaillerie	208	232	249	235
Vendeurs de bois et matériaux de construction	359	369	417	396
Magasins de meubles	148	188	195	191
Magasins d'appareils électriques et radios	211	258	284	279
Restaurants	438	468	474	456
Vendeurs de combustible	233	235	225	245
Pharmacie	249	267	282	282
Bijouterie	105	115	121	117
Magasins de tabac	79	86	88	88
Autres	1,869	2,012	2,132	2,100
Total, tous commerces	**10,693**	**11,532**	**12,126**	**11,959**

Magasins de détail en série.—Les ventes des magasins de détail en série ont excédé deux milliards de dollars en 1953, poursuivant la progression continue de chaque année. Les 7,825 établissements ont versé $171,167,000 en salaires. Les commerces d'aliments et boissons, dont les ventes ont atteint $1,265,514,000, ont réuni plus de la moitié du chiffre d'affaires total des magasins en série en 1953.

5.—Statistique des magasins de détail en série, 1930 et 1941-1953

Année	Magasins	Ventes nettes au détail	Rémunération des employés	Stocks en magasin à la fin de l'année		Comptes non payés à la fin de l'année
				Magasins	Entrepôts	
	nombre moyen	(en milliers de dollars)				
1930	8,097	487,336	50,405	60,457	..	..
1941	7,622	639,210	57,777	68,619	20,976	38,376
1942	7,010	687,447	57,654	66,940	22,633	..
1943	6,780	703,950	58,804	67,628	22,602	15,527
1944	6,560	769,643	63,300	66,944	21,855	15,093
1945	6,580	876,209	68,196	68,247	29,013	16,368
1946	6,559	1,014,847	77,474	85,345	37,436	19,643
1947	6,716	1,177,323	91,266	105,040	43,546	31,492
1948	6,821	1,335,735	107,450	119,132	46,330	49,378
1949	6,839	1,420,081	115,903	123,696	46,755	50,001
1950	7,155	1,559,693	129,334	159,083	60,501	65,000
1951	7,846	1,775,744	153,599	186,562	60,490	53,816
1952	7,766	1,924,873	154,642	172,886	55,215	77,475
1953	7,835	2,048,228	171,167	179,704	52,096	91,538

6.—Ventes des magasins de détail en série, par province et genre de commerce, 1951-1953

Province	1951	1952	1953
Province	(en milliers de dollars)		
Terre-Neuve	11,279	13,697	14,281
Provinces Maritimes	123,245	134,395	137,428
Québec	359,274	398,283	422,586
Ontario	809,061	875,315	942,016
Manitoba	78,509	84,768	87,232
Saskatchewan	82,850	90,482	95,337
Alberta	120,709	131,520	143,518
Colombie-Britannique	182,639	189,019	200,422
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	8,178	7,394	5,408
Canada	**1,775,744**	**1,924,873**	**2,048,228**

6.—Ventes des magasins de détail en série, par province et genre de commerce, 1951-1953—fin

Genre de commerce	1951	1952	1953
Genre de Commerce	(en milliers de dollars)		
Aliments et boissons[1]	**1,052,980**	**1,176,358**	**1,265,514**
Épicerie-boucherie et boucherie	619,517	708,992	779,668
Restaurants	31,033	32,088	34,442
Dépôts de boissons alcooliques	386,987	419,791	435,538
Marchandises diverses (sans les magasins à rayons)[1]	**224,652**	**244,243**	**254,299**
Magasins généraux	37,972	37,419	36,541
Magasins de variétés	164,475	179,618	188,475
Automobiles	**42,638**	**30,079**	**33,418**
Vêtements et accessoires[1]	**151,710**	**151,826**	**157,421**
Vêtements et accessoires pour hommes et garçons	25,869	25,303	24,734
Magasins de vêtements pour femmes	42,061	46,168	49,257
Magasins de vêtements pour la famille	41,672	35,875	36,241
Chaussures	38,323	41,544	43,470
Matériaux de construction et quincaillerie	**94,926**	**97,080**	**107,034**
Meubles et appareils ménagers	**82,788**	**96,967**	**99,880**
Autres magasins de dédail[1]	**126,071**	**128,321**	**130,662**
Pharmacie	31,267	33,476	34,805
Bijouterie	31,101	36,018	38,238

[1] Comprend d'autres genres de commerces non indiqués séparément.

Bilan d'exploitation des magasins de détail en série.—Le bilan d'exploitation, pour 1953, des neuf genres de magasins en série énumérés dans le tableau 7 indique une avance générale du pourcentage des bénéfices bruts mais peu de changement dans le bénéfice net, comparativement à 1952. L'augmentation des dépenses d'exploitation de la plupart des commerces a contre-balancé l'avance des bénéfices bruts. Les caractéristiques propres à l'exploitation des magasins d'alimentation, comparés aux autres commerces, ressortent du tableau suivant.

7.—Bilan d'exploitation de certains commerces de détail en série, 1953

NOTA.—Tous les pourcentages sauf le chiffre de roulement du stock sont proportionnels aux ventes nettes.

Genre de magasin	Bénéfice brut	Salaires	Locaux	Frais totaux d'exploitation[1]	Bénéfice net d'exploitation	Revenu net non commercial	Bénéfice net avant déduction des impôts	Roulement du stock[2]
	%	%	%	%	%	%	%	
Épiceries	14·96	8·35	1·19	13·80	1·16	0·38	1·54	10·26
Épiceries-boucheries et boucheries	16·50	7·41	1·00	23·26	3·24	0·28	3·52	19·67
Vêtements pour hommes	30·91	15·13	4·29	29·00	1·81	0·63	2·44	2·61
Vêtements pour femmes	31·48	12·90	4·97	26·80	4·68	0·57	5·25	5·48
Vêtements pour la famille	31·04	16·48	3·49	29·04	2·00	0·91	2·91	2·99
Chaussures	31·60	14·78	4·65	26·72	4·88	0·06	4·94	2·51
Variétés	37·77	17·53	4·42	28·34	9·43	0·61	10·04	4·81
Pharmacies	33·78	18·34	4·35	30·60	3·18	0·85	4·03	3·64
Meubles	31·78	11·98	3·35	26·45	5·33	0·32	5·65	4·05

[1] Comprennent les traitements et salaires et les locaux. [2] Nombre de fois par année que le stock a été renouvelé—coût des marchandises vendues divisé par la moyenne des stocks du début et de la fin de l'année.

Bilan d'exploitation des magasins de détail indépendants.—Ce relevé biennal alterne avec celui des magasins de détail en série et du commerce de gros; le présent volume présente les résultats des deux. Les résultats d'exploitation de 1952 de vingt commerces indépendants ont paru dans l'*Annuaire* de 1955, p. 998. Les résultats de 1954 figureront dans le prochain *Annuaire*.

Ventes de véhicules automobiles.—Bien qu'elles aient atteint un niveau élevé en 1954, les ventes de voitures particulières neuves ont diminué au regard de 1953, année record. Les ventes de camions et d'autobus ont été inférieures à celles de toutes les années depuis 1949.

8.—Ventes au détail de voitures neuves, 1940-1954

Année	Voitures particulières		Camions et autobus		Total	
	nombre	$	nombre	$	nombre	$
1940	101,789	114,928,883	28,763	33,916,445	130,552	148,845,278
1941	83,650	108,907,312	34,432	43,008,207	118,082	151,915,519
1942–1945	..	..	..	..	..	..
1946	77,742	120,325,496	42,302	73,003,509	120,044	193,329,005
1947	159,205	283,190,390	71,050	133,047,105	230,255	416,237,495
1948	145,655	282,903,958	75,645	156,313,030	221,300	439,216,988
1949	202,318	412,297,863	84,023	176,426,822	286,341	588,724,685
1950	324,903	661,673,944	104,792	223,995,095	429,695	885,669,039
1951	275,686	683,182,846	109,962	266,976,665	385,648	950,159,511
1952	292,095	725,167,630	108,682	277,448,211	400,777	1,002,615,841
1953	359,172	899,726,000	103,354	262,645,000	462,526	1,162,471,000
1954	310,546	797,554,000	72,082	191,964,000	382,628	989,518,000

Ventes d'instruments aratoires.—Toutes les régions sauf la Saskatchewan ont accusé une diminution des ventes d'instruments et d'outillage agricoles en 1953. La diminution s'est étendue à une grande variété d'instruments. Les ventes de pièces de rechange, qui ne sont pas indiquées plus bas, se sont élevées à $31,818,818 en 1953, chiffre en légère augmentation sur 1952. Le tableau **9** présente les ventes par province pour 1952 et 1953 et le tableau **10,** par genre d'instruments.

9.—Ventes d'instruments et d'outillage agricoles, par province, 1952 et 1953

NOTA.—Valeur au prix de gros.

Province	1952		1953		Changement 1952-1953
	Montant	% du total	Montant	% du total	
	$		$		%
Provinces de l'Atlantique	9,118,551	3·6	7,845,410	3·3	−14·0
Québec	23,745,129	9·5	20,587,165	8·6	−13·3
Ontario	51,448,643	20·6	45,442,835	19·1	−11·7
Manitoba	31,578,047	12·6	28,030,312	11·8	−11·2
Saskatchewan	75,859,527	30·3	80,333,503	33·7	+ 5·9
Alberta	53,505,361	21·4	51,302,523	21·6	− 4·1
Colombie-Britannique	5,021,983	2·0	4,508,606	1·9	−10·2
Total	**250,277,241**	**100·0**	**238,050,354**	**100·0**	**− 4·9**

10.—Ventes d'instruments et outillage agricoles, par genre d'instruments, Canada et provinces des Prairies, 1952 et 1953

NOTA.—Valeur au prix de gros principalement.

Genre d'outillage	Canada			Provinces des Prairies			
	1952	1953	1953 par rapport à 1952	1952	1953	1953 par rapport à 1952	1953 par rapport au pays
	$	$	%	$	$	%	%
Plantage, ensemencement et engrais	9,150,510	8,130,425	−11·1	4,448,216	4,097,958	− 7·9	50·4
Charrues	18,234,921	16,870,246	− 7·5	13,989,013	13,965,869	− 0·2	82·8
Labour, scarifiage et sarclage	10,137,619	10,696,349	+ 5·5	5,903,720	7,383,956	+25·1	69·0
Fenaison	17,230,060	19,787,111	+14·8	5,965,558	9,056,620	+51·8	45·8
Moisson	74,336,442	69,579,783	− 6·4	65,041,763	60,751,774	− 6·6	87·3
Préparation des récoltes pour le marché ou la consommation	11,324,459	7,716,401	−31·9	6,760,491	5,084,309	−24·8	65·9
Tracteurs et moteurs	89,991,854	85,261,224	− 5·3	52,897,416	53,206,518	+ 0·6	62·4
Vaporisation et saupoudrage	1,688,363	1,901,608	+12·6	850,370	867,983	+ 2·1	45·6
Charrettes, camions et traîneaux de ferme	2,690,525	2,242,977	−16·6	1,221,104	945,201	−22·6	42·1
Canalisation d'eau et pompes	6,202,934	6,605,219	+ 6·5	1,379,605	1,626,224	+17·8	24·6
Machines et outillages de laiterie	3,010,878	3,566,676	+18·5	717,762	840,846	+17·1	23·6
Outillages de grange	3,115,541	2,281,413	−26·8	675,499	519,663	−23·1	22·8
Outillages d'aviculture	45,4845	654,836	+44·0	186,428	137,738	−26·1	21·0
Divers	2,708,290	2,755,995	+ 1·8	905,990	1,181,579	+30·4	42·9
Total	**250,277,241**	**238,050,354**	**− 4·9**	**160,942,935**	**159,666,338**	**− 0·8**	**67·1**

Financement des ventes.—Le financement des ventes de détail à tempérament a diminué en 1954 au regard de 1953; les secteurs de la consommation, du commerce et de l'industrie y ont contribué. Le solde dû à la fin de l'année était également inférieur, ainsi qu'on le constate au tableau **11.** Les ventes et le financement des véhicules automobiles sont indiqués dans le tableau **12,** montrant qu'en 1954, les ventes d'automobiles ont été financées approximativement dans les mêmes proportions qu'en 1953 et 1952.

11.—Titres de ventes à tempérament achetés et solde dû, par groupe d'articles et province, 1941, 1951, 1953 et 1954

(En millions de dollars)

Détail	Titres achetés				Solde dû au 31 décembre			
	1941	1951	1953	1954	1941	1951	1953	1954
Province								
Provinces de l'Atlantique	7	34	73	67	4	23	53	54
Québec	16	102	195	182	10	71	146	145
Ontario	48	177	379	327	30	114	274	258
Manitoba	5	24	44	31	3	16	33	27
Saskatchewan	6	29	52	36	5	20	40	33
Alberta	9	55	119	85	6	39	93	76
Colombie-Britannique	9	46	81	66	7	30	58	54
Total, financement au détail	**100**	**467**	**943**	**794**	**65**	**313**	**697**	**647**
Groupe d'articles								
Biens de consommation	**77**	**299**	**714**	**620**	**49**	**186**	**512**	**483**
Voitures particulières neuves	23	114	252	231	..	80	195	193
Voitures particulières d'occasion	44	141	321	269	..	80	216	195
Récepteurs de radio et de télévision	2	5	38	43	..	3	29	35
Appareils ménagers	5	15	64	44	..	9	46	36
Meubles	[1]	4	14	11	..	3	10	9
Autres	3	20	25	22	..	11	16	15
Articles commerciaux et industries	**23**	**168**	**229**	**174**	**16**	**127**	**185**	**164**
Véhicules commerciaux neufs	11	82	90	61	..	64	78	63
Véhicules commerciaux d'occasion	7	46	63	50	..	31	46	41
Autres	5	40	76	63	..	32	61	60

[1] Compris dans "Autres".

12.—Ventes totales et ventes financées de véhicules automobiles neufs (voitures particulières et véhicules commerciaux), 1941 et 1946-1954

Année	Ventes totales	Ventes financées	Ventes financées par rapport aux ventes totales		Valeur financée moyenne
			Nombre	Valeur	
	nombre	nombre	%	%	$
1941	118,082	41,032	34·7	23·0	850
1946	120,044	22,866	19·0	14·5	1,224
1947	230,255	46,700	20·3	15·7	1,401
1948	221,300	51,867	23·4	16·8	1,423
1949[1]	286,341	81,502	28·5	19·6	1,417
1950	429,695	135,304	31·5	21·6	1,415
1951	385,648	126,255	32·7	20·1	1,514
1952	400,777	172,587	43·1	29·2	1,695
1953	462,526	189,052	40·9	29·4	1,810
1954	382,628	154,104	40·3	29·5	1,897

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

Crédit à la consommation de détail.—Le recensement de 1951 a établi une nouvelle base pour les données sur le crédit et sert à trois fins: comme évaluation du crédit suivant laquelle les estimations antérieures devraient être rectifiées; comme point de repère pour extrapoler les estimations courantes; et comme nouvel univers d'où sera prélevé un nouvel échantillon de magasins. Les estimations basées sur ce nouvel échantillon sont, au moment de la rédaction du présent texte, dressées sous forme de tableaux. Les chiffres du tableau **13** ont été calculés d'après l'ancien échantillon rectifié sur la base du recensement de 1951 et ils seront soumis à une nouvelle rectification suivant l'importance de l'écart qui se révélera entre l'ancien et le nouvel échantillon.

13.—Crédit à la consommation de détail, 1951-1954, et par genre de commerce, 1954

(Millions de dollars)

Période et genre de commerce	Ventes				Montants dus (en fin de période)		
	Comptant	A tempérament	Compte courant	Total	A tempérament	Compte courant	Total
1951	7,202·6	951·9	2,538·6	10,693·1	126·4	419·5	545·9
1952	7,439·1	1,460·3	2,632·7	11,532·1	245·1	456·4	701·5
1953	7,830·7	1,606·0	2,689·1	12,125·8	286·2	493·3	779·5
1954—Janvier-mars	1,622·0	313·2	595·6	2,530·8	276·4	452·0	728·4
Avril-juin	2,036·7	422·4	694·8	3,153·9	291·7	464·5	756·2
Juillet-septembre	2,004·0	380·3	659·4	3,043·7	289·3	464·4	753·7
Octobre-décembre	2,143·4	351·4	736·0	3,320·8	319·0	504·7	823·7
Genre de commerce							
Magasins à rayons	673·4	162·8	223·8	1,060·0	114·5	69·1	183·6
Vendeurs d'automobiles	717·3	854·6	486·1	2,058·0	39·0	71·5	110·5
Vêtements pour hommes	142·5	6·2	55·4	204·1	1·9	13·4	15·3
Vêtements pour la famille	144·6	8·0	50·5	203·1	2·9	17·2	20·1
Vêtements pour femmes	163·9	5·3	42·9	212·1	1·7	10·7	12·4
Quincaillerie	141·2	9·3	85·0	235·5	2·2	21·0	23·2
Meubles	61·8	88·4	40·7	190·9	46·5	12·3	58·8
Appareils ménagers et radios	92·7	135·6	51·1	279·4	54·8	13·9	68·7
Bijouterie	69·9	23·1	24·5	117·5	12·6	6·4	19·0
Épicerie et épicerie-boucherie (indépendants)	1,037·3	—	350·4	1,387·7	—	38·4	38·4
Magasins généraux	344·0	—	171·1	515·1	—	28·8	28·8
Combustible	69·9	—	175·4	245·3	—	31·0	31·0
Garages et postes d'essence	421·4	—	137·7	559·1	—	22·9	22·9
Tous autres commerces	3,726·2	174·0	791·2	4,691·4	42·9	148·1	191·0

Sous-section 3.—Établissements de services

Ainsi que le définit le recensement de la distribution, les établissements de services comprennent toutes les entreprises dont la source principale de revenu brut (chiffre d'affaires annuel) provient de services fournis et non de marchandises vendues. Les genres de services suivants ont été recensés: amusements et récréation (cinéma et jeux de quilles); services personnels (buanderies et nettoyage à sec, boutiques de barbier et boutiques de réparations de chaussures); certains services commerciaux (agences de publicité et services d'étalage); services de réparation (d'automobiles, d'appareils de radio et de montres); services funéraires; photographie commerciale et portraitique; hôtels et camps de touristes et autres services comme la location de casiers dans les entrepôts frigorifiques et les taxis.

Un résumé de la statistique détaillée en 1951 figure aux pp. 994-997 de l'*Annuaire* de 1955. La statistique annuelle de certains services seulement est donnée ici.

Cinémas.—Les recettes d'exploitation des cinémas, en augmentation continue jusqu'à 1953, ont diminué en 1954, en grande partie à cause de la régression des recettes enregistrée par les cinémas réguliers de l'Ontario. Toutes les autres provinces, sauf le Québec et le Nouveau-Brunswick, ont enregistré des avances. Ce sont les cinémas en plein air qui ont subi la plus forte expansion ces dernières années. Il est intéressant de noter qu'en 1949, 30 cinémas en plein air ont enregistré $1,393,760 de recettes et, en 1954, 230 mêmes établissements, $6,316,947. Les établissements locaux ont augmenté de 469 à 645 dans le même ordre de comparaison.

14.—Nombre de cinémas par province et recettes, 1950-1954

NOTA.—Comprennent, en plus des cinémas ordinaires, les établissements où des films sont présentés par les organisations locales, comme les paroisses, les loges, les chambres de commerce, ainsi que les cinémas en plein air. Les salles utilisées par les projectionnistes ambulants ne sont pas comprises. Les recettes ne comprennent pas les taxes d'amusement.

Province	1950		1951		1952		1953		1954	
	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes
		$		$		$		$		$
Terre-Neuve	63	916,634	71	1,202,077	86	1,269,248	104	1,321,390	115	1,475,567
Île-du-P.-Édouard	18	293,807	17	323,413	17	348,887	16	359,162	22	427,680
Nouvelle-Écosse	85	3,269,653	86	3,475,104	88	3,772,822	92	4,364,824	97	4,543,668
Nouv.-Brunswick	66	2,064,199	71	2,320,390	72	2,618,307	76	2,898,430	79	2,872,828
Québec	583	21,644,261	617	23,043,006	646	25,449,414	654	25,989,955	639	23,066,057
Ontario	609	35,557,030	625	40,139,582	644	42,806,986	658	42,253,374	645	39,847,466
Manitoba	166	4,426,997	165	4,897,805	175	5,235,192	194	5,610,673	198	5,773,354
Saskatchewan	391	4,001,268	387	4,386,055	386	5,345,231	415	5,711,955	435	6,270,287
Alberta	262	5,831,685	274	6,650,644	275	7,754,465	300	8,810,223	319	9,780,059
Col.-Britannique[1]	206	8,244,218	209	9,395,264	215	10,363,047	240	11,283,980	264	11,072,915
Canada	**2,449**	**86,249,752**	**2,522**	**95,833,340**	**2,604**	**104,963,599**	**2,749**	**108,603,966**	**2,813**	**105,129,881**

[1] Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

15.—Statistique sommaire de l'exploitation des cinémas, 1953 et 1954

Détail	Cinémas ordinaires	Cinémas en plein air	Entreprises sociales	Projectionnistes ambulants	Total
1953					
Établissements.....nombre	1,906	174	669	805	3,554
Recettes (sans les taxes)..... $	100,889,360	5,862,920	1,851,685	468,562	109,072,528
Taxes d'amusement..... $	12,760,235	685,389	105,057	31,859	13,582,540
Entrées payées.....nombre	41,182,726	11,134,788	5,647,668	1,381,655	259,346,837
1954					
Établissements.....nombre	1,938	230	645	658	3,471
Recettes (sans les taxes)..... $	97,012,140	6,316,947	1,800,794	385,682	105,515,563
Taxes d'amusement..... $	12,098,922	721,630	128,515	26,189	12,975,256
Entrées payées.....nombre	218,508,653	12,380,246	5,269,925	1,106,070	237,264,894

Buanderies mécaniques, établissements de nettoyage à sec et teintureries.—La valeur des services fournis par les buanderies, les établissements de nettoyage à sec et les teintureries, durant les cinq ans, de 1949 à 1953, est donnée dans le tableau **16**, qui renferme également d'autres données de base sur l'exploitation.

16.—Statistique sommaire des buanderies mécaniques, établissements de nettoyage à sec et teintureries, 1949-1954, et par province, 1954

Année et province	Établissements	Employés	Salaires	Coût des matériaux	Valeur des services
	BUANDERIES MÉCANIQUES				
			$	$	$
1949	332	14,240	20,408,336	4,485,436	38,659,596
1950	323	14,310	20,976,430	4,811,682	40,586,942
1951	317	14,079	22,248,517	..	44,053,442
1952	307	13,932	24,496,053	6,143,769	46,852,690
1953	310	14,164	25,801,841	6,511,296	49,120,933
1954					
Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard	5	92	110,596	22,566	251,648
Nouvelle-Écosse	12	381	602,898	129,867	1,244,044
Nouveau-Brunswick	12	414	634,952	131,237	1,229,706
Québec	73	4,303	7,817,232	1,329,054	14,635,291
Ontario	115	4,860	9,290,349	1,597,397	17,845,916
Manitoba	8	509	1,019,447	191,505	1,824,733
Saskatchewan	10	301	635,357	151,284	1,318,521
Alberta	19	850	1,647,338	359,692	3,083,088
Colombie-Britannique, Yukon et T. N.-O.	45	2,044	4,877,477	753,069	9,080,295
Canada, 1954	**299**	**13,754**	**26,635,646**	**4,665,671**	**50,513,242**
	ÉTABLISSEMENTS DE NETTOYAGE À SEC ET TEINTURERIES				
			$	$	$
1949	905	12,886	20,107,095	4,939,685	42,574,449
1950	919	13,450	21,704,698	5,378,564	46,249,622
1951	981	13,933	23,850,119	..	52,798,415
1952	991	14,816	27,148,924	6,710,355	58,478,449
1953	1,029	15,234	29,898,356	7,255,050	64,029,307
1954					
Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard	17	296	551,046	133,159	1,160,341
Nouvelle-Écosse	42	608	1,006,257	247,112	2,145,592
Nouveau-Brunswick	33	310	506,110	158,918	1,270,709
Québec	199	3,424	6,805,807	1,669,199	14,493,781
Ontario	485	6,735	13,921,958	3,314,944	29,732,129
Manitoba	47	1,175	2,528,176	529,225	4,731,783
Saskatchewan	71	632	1,338,505	324,613	3,123,547
Alberta	101	1,132	2,201,515	549,937	4,990,926
Colombie-Britannique, Yukon et T. N.-O.	112	1,173	2,653,337	608,325	5,574,023
Canada, 1954	**1,107**	**15,485**	**31,512,711**	**7,535,432**	**67,222,831**

Agences de publicité.—Le tableau **17** indique l'extension du chiffre d'affaires des agences de publicité en 1954 au regard des quatre années antérieures.

17.—Statistique sommaire des agences de publicité, 1950-1954

Détail		1950	1951	1952	1953	1954
Publicité	$	96,220,544	108,413,585	121,666,983	144,339,308	156,163,289
A la commission	$	*95,566,600*	*107,461,752*	*120,628,827*	*142,957,916*	*154,467,028*
Autres	$	*653,944*	*951,833*	*1,038,156*	*1,381,392*	*1,696,261*
Recettes brutes	$	15,012,672	17,015,496	19,060,261	22,591,718	24,579,169
Répartition de la publicité—						
Publications	%	59·6	59·3	59·9	59·1	56·4
Autres moyens visuels	%	5·7	5·2	4·5	4·2	4·5
Production, travaux d'art, etc.	%	18·5	18·0	17·1	17·4	17·3
Radio	%	16·1	17·3	17·6	18·7	15·4
Télévision	%					5·5
Autres	%	0·1	0·2	0·9	0·6	0·9

Hôtels.—En 1954, le Canada comptait 5,208 hôtels en exploitation dont 4,161 ouverts toute l'année et 1,047 en saison. Le tableau **18** donne la répartition par province de ces établissements et indique leurs sources de recettes.

18.—Nombre d'hôtels et recettes, par source, 1950-1954, et par province, 1954

Année et province	Hôtels	Chambres	Recettes				
			Chambres	Repas	Bière, vin et spititueux	Toutes autres sources	Total
	Nombre	Nombre	(milliers de dollars)				
1950	5,169	146,353	75,842	58,586	162,815	25,147	332,390
1951	5,092	146,441	83,322	63,440	180,642	29,878	357,282
1952	5,157	140,615	89,879	67,269	201,759	33,029	391,936
1953	5,209	149,653	93,914	70,974	209,984	35,843	410,715
1954							
Terre-Neuve	27	796	769	600	680	242	2,291
Île-du-Prince-Édouard	26	719	313	244	—	48	605
Nouvelle-Écosse	146	3,915	2,910	2,557	399	652	6,518
Nouveau-Brunswick	100	3,276	2,083	1,392	—	463	3,938
Québec	1,545	40,376	23,569	18,794	48,165	8,075	98,603
Ontario	1,546	46,566	30,562	27,594	62,248	12,164	132,568
Manitoba	289	8,008	4,569	2,543	19,046	2,151	28,309
Saskatchewan	526	11,651	5,875	3,469	24,299	3,022	36,665
Alberta	453	14,620	10,667	6,532	27,608	4,869	49,676
Colombie-Britannique	550	18,963	12,777	7,104	22,110	4,692	46,683
Total, 1954	**5,208**	**148,890**	**94,094**	**70,829**	**204,555**	**36,378**	**405,856**

Section 2.—Commercialisation des produits agricoles

L'article spécial ci-dessous, rédigé par le Service des marchés du ministère de l'Agriculture, traite du mouvement général des produits alimentaires agricoles, du producteur au consommateur, sans aborder le commerce des céréales sont il est question séparément dans la sous-section 1. Les ventes de bestiaux, dont le sujet est effleuré dans cet article, sont exposées en détail dans la sous-section 2.

ALIMENTS D'ORIGINE AGRICOLE

Un choix toujours plus grand d'aliments agricoles, frais, en conserve, congelés ou conditionnés selon d'autres procédés, s'offre au consommateur canadien. Grâce aux recherches et aux expériences poursuivies dans les domaines de la reproduction des plantes et des animaux, de la fertilisation du sol, de la lutte contre les insectes et les maladies, et des méthodes de travail, les producteurs sont en mesure de fournir des variétés de meilleure qualité, de façon à répondre aux préférences et aux demandes spécifiques des consommateurs de produits frais et des conserveries. De même, le perfectionnement des méthodes d'entreposage et de transport ont rendu la vente des diverses denrées agricoles périssables, fraîches ou conditionnées, possible dans une large mesure durant toute l'année. Ces facteurs, combinés avec les importations, assurent un approvisionnement beaucoup plus constant et varié qu'au cours des années passées.

Depuis le début du siècle, la commercialisation a eu pour tendance d'affranchir le cultivateur de processus de plus en plus difficiles pour les confier à des spécialistes. Les conserveries, commissions, agences, etc., grâce à leur efficacité et à leurs excellentes installations, jouent aujourd'hui un rôle de premier plan dans la préparation et la distribution des produits alimentaires agricoles. Si cette tendance a eu comme résultat d'augmenter

les frais de vente, elle n'en a pas moins contribué à améliorer la qualité des denrées, de sorte que le prix exigé du consommateur est sans doute peu élevé par rapport à la valeur du produit qu'il reçoit.

La tendance actuelle à réunir et à concentrer les produits agricoles dans les centres de transformation ou d'emballage a souvent provoqué la diminution du nombre de ces établissements. L'exemple en est fourni par les grandes laiteries modernes, qui ont remplacé les petites fromageries et beurreries, et par la création d'établissements d'emballage dans les régions de production commerciale. La pratique d'acheter chez les cultivateurs des produits classés par qualités est très répandue, et cette distinction des produits suivant leur qualité est souvent maintenue jusqu'à la vente au consommateur. L'expédition de maints produits agricoles s'effectue par camion, qui a remplacé le chemin de fer pour le transport des denrées telles que le lait et la crème, et dans la majorité des cas, pour le transport du bétail. Par contre, les chemins de fer ont répondu aux exigences d'un transport rapide et souvent à longue distance pour les denrées périssables fraîches ou conditionnées, grâce à l'installation de wagons frigorifiques perfectionnés et à l'application d'horaires plus appropriés. Cependant, ils ont dû abandonner une partie du trafic grandissant aux camions frigorifiques et autres véhicules lourds sur toutes les distances, mais en particulier sur les parcours intermédiaires et courts.

Une pratique étroitement liée au transport consiste à refroidir au préalable les fruits et légumes qui seront expédiés frais ou entreposés. Une autre pratique du même genre est le chauffage préalable des wagons et camions en hiver. Les températures optimums pour l'expédition ou l'entreposage ont été déterminées expérimentalement, et les expéditeurs ont modifié leurs méthodes de transport en conséquence. Le climat du Canada, caractérisé par un été court et un hiver rigoureux, rend nécessaire l'entreposage de quelques produits agricoles indigènes de même que de certains produits importés de régions éloignées. L'accroissement du cubage des entrepôts frigorifiques, de 1948 à 1953, a été d'environ 25 p. 100. Le taux d'accroissement a été plus élevé pour les congélateurs que pour les réfrigérateurs; faisant ressortir la demande croissante d'aliments congelés pour la transformation ou la consommation domestique.

Depuis quelque temps, la vente en gros des produits alimentaires se caractérise par une tendance à l'intégration de la vente au détail et même de la transformation. Ainsi, les magasins de détail en série se sont assuré leur propre source d'approvisionnement en gros dans chaque grande ville par un centre où sont coordonnées la réception et l'expédition. Certaines usines de traitement en série ont été aménagées pour satisfaire les besoins des magasins en série.

L'innovation plutôt récente du libre service a révolutionné le commerce de détail et a déterminé directement ou indirectement d'autres innovations, par exemple l'empaquetage par petites quantités et les étalages frigorifiques découverts. Il fut un temps où l'on jugeait le libre service impraticable dans les rayons de denrées et de viandes, surtout parce qu'il manquait un matériel d'emballage approprié qui permît à l'acheteur éventuel de voir le contenu du paquet. L'introduction de la pellicule transparente, en 1924, a marqué un tournant dans la présentation des denrées alimentaires et depuis lors, les améliorations et les perfectionnements apportés à la pellicule aussi bien qu'aux méthodes d'emballage ont permis son utilisation pour une grande variété de produits alimentaires agricoles. L'initiative du libre service dans les magasins de détail a été stimulée encore par l'augmentation des salaires et la pénurie de main-d'œuvre, au cours des années qui ont immédiatement suivi la seconde guerre mondiale. Le personnel nombreux nécessité

pour les étalages volumineux, le service individuel des clients et l'emballage a été considérablement réduit en raison de l'empaquetage préalable. Du point de vue du consommateur, l'empaquetage préalable du produit facilite les emplettes; il a permis d'établir de nouvelles normes d'hygiène et de propreté. Il permet également à l'acheteur d'identifier le produit par sa marque ou son nom de commerce, et sa qualité. Les denrées de qualité supérieure désignées d'une manière appropriée assurent de nouvelles ventes, tandis que les produits de qualité inférieure peuvent être reconnus et refusés. Un autre avantage pour le consommateur est constitué par le fait qu'un grand nombre de marchandises sont préparées et lavées et que les déchets du produit sont éliminés.

Bien que le principe du libre service ait été appliqué surtout par les grands magasins en série, on le retrouve, modifié, chez de nombreux détaillants indépendants et dans de petites localités. Il faut noter que malgré l'extension rapide des magasins en série de toutes sortes dans les régions urbaines, ces dernières années, les commerces indépendants continuent d'enregistrer le plus gros volume de ventes. La proportion était de 59 p. 100 en 1955, contre 67 p. 100 en 1949. Il est en général impossible d'obtenir du crédit dans les magasins en série, et pour cette raison et pour d'autres raisons de commodité, le détaillant indépendant garde sa popularité.

L'augmentation constante de la population et l'élévation des salaires pendant la guerre et les années suivantes ont provoqué l'accroissement de la demande d'aliments que les producteurs, conserveries et services de vente offrent, dans un choix de plus en plus étendu et sous des formes nouvelles. Ces facteurs de population et de revenu, combinés avec les progrès techniques, ont permis que certaines opérations de préparation des aliments s'effectuent en fabriques au lieu que ce soit dans la cuisine. La diminution du temps consacré à la préparation des aliments à la maison, conjugués avec le désir d'avoir un niveau de vie plus élevé, ont poussé un grand nombre de femmes mariées à prendre un emploi hors du foyer. La simplification des opérations culinaires est évidemment précieuse pour ces familles.

Produits laitiers

Les nouvelles méthodes de commercialisation du lait et des sous-produits en ont modifié le processus de vente de la ferme au magasin détaillant. Aujourd'hui, l'éleveur expédie ses bidons de lait directement à la fabrique ou laiterie de la localité par camion, alors qu'autrefois les bidons étaient transportés par voiture et transférés dans le "train à lait" s'ils devaient être expédiés à une grande distance. Le plus récent système de transport allège encore la tâche du cultivateur par l'élimination des bidons. Dans quelques régions, des camions-citernes passent quotidiennement dans les fermes et pompent le lait directement des grands réservoirs installés par l'éleveur. Les camions-citernes sont également utilisés pour le transport du lait entre les laiteries.

Le perfectionnement des méthodes de transport, en permettant aux laiteries de collecter le lait de régions plus étendues qu'autrefois, a été une des principales causes de l'agrandissement de ces établissements. L'extension des grands centres de population y a également contribué, surtout en ce qui concerne l'agrandissement des laiteries urbaines. Un autre facteur d'agrandissement est le fait qu'une bonne partie de l'installation moderne de fabrication ne peut être utilisée économiquement que par les laiteries qui reçoivent du lait en grande quantité. Le procédé de pulvérisation pour la dessiccation du lait est en train de se substituer à l'ancien procédé à cylindre. La poudre obtenue par pulvérisation se prête davantage à un grand nombre d'usages que celle obtenue par le procédé à cylindre, et les pulvérisateurs ont habituellement une capacité plus grande que les sécheurs à cylin-

dres; ainsi, les fabriques de lait en poudre ont tendance à s'agrandir. Le procédé continu de fabrication du beurre, selon lequel la crème est introduite à une extrémité d'une machine complexe et en ressort à l'autre extrémité en pains bien moulés d'une livre, a été récemment introduit dans plusieurs beurreries canadiennes. Ces machines à beurre par procédé continu ne donnent leur plein rendement que dans les laiteries recevant de grosses quantités de crème.

L'amélioration de la qualité a été un facteur important de la modernisation des méthodes de commercialisation des produits laitiers. La pasteurisation du lait liquide a été pratiquée plus généralement au cours des années. On a mis au point des pasteurisateurs éclair qui n'altèrent pas la saveur du lait comme le faisaient les anciens appareils. La qualité du beurre, du fromage et des produits concentrés est soumise à une surveillance étroite de la part des gouvernements et de l'industrie laitière; les appellations officielles sont acceptées partout comme désignant un produit de haute qualité.

En plus d'améliorer la qualité de ses produits, l'industrie laitière a rendu service au consommateur en lui offrant une plus grande variété de produits. Le fromage fondu, obtenu par le broyage du cheddar et l'adjonction d'autres ingrédients, devient de plus en plus populaire, ainsi que les fromages à tartiner, qui s'étendent facilement sur le pain ou les biscuits et se transforment en sauce au fromage lorsqu'ils sont chauffés.

Depuis plusieurs années, les investigateurs scientifiques cherchent à découvrir des produits qui auraient toutes les qualités du lait frais, mais pourraient être transportés et entreposés plus facilement. Bien qu'on n'ait pas encore trouvé un succédané entièrement satisfaisant du lait frais, des progrès considérables ont été accomplis. Depuis un an environ, diverses poudres de lait écrémé à dissolution instantanée sont apparues sur le marché. On peut rapidement les transformer en lait écrémé liquide en ajoutant de l'eau et en remuant. Sous cette forme, le produit peut être emmagasiné sans réfrigération. Le lait évaporé également remplace le lait frais dans les régions où ce dernier n'est pas facile à obtenir; il est de plus très utilisé pour l'alimentation des nouveau-nés. La consommation de lait évaporé par habitant au Canada est plus forte que dans les autres pays.

Les changements les plus marqués, du point de vue du consommateur, sont peut-être ceux qui touchent la présentation des produits laitiers dans le commerce de détail. Comptoirs miroitants remplis de cartons de lait légers et qu'on jette après usage, de beurre emballé d'une manière attrayante, et d'un assortiment de fromages qui aurait dépassé l'imagination des acheteurs cinq ans auparavant, tout cela forme un spectacle familier et réconfortant pour la ménagère affairée, désireuse d'offrir à sa famille des aliments bons et variés.

Bestiaux et viandes

Le Canada continue à produire de la viande en quantité abondante, pour répondre à une consommation nationale passablement élevée et assurer un surplus pour l'exportation qui diminue cependant graduellement à mesure que la population augmente.

La hausse des prix de transport et le perfectionnement de la réfrigération tendent à restreindre l'expédition d'animaux vivants sur les marchés éloignés. Il est plus économique de les abattre près de la région de production et d'expédier le surplus de viande aux régions déficitaires. Ces mêmes facteurs entraînent une décentralisation de l'industrie de la conservation de la viande. Il se fait moins d'abatage à la campagne, et une plus grande partie de l'approvisionnement des petites villes et des villages est expédiée sous réfrigération par les établissements surveillés.

La pratique d'empaqueter la viande avant qu'elle n'atteigne le magasin de détail se généralise. L'utilisation présente des pellicules d'emballage s'est surtout répandue à partir de 1945. Dans le commerce de détail, les viandes se vendent de plus en plus par le libre service, mais il arrive fréquemment que dans le même magasin, on ait le choix entre le libre-service et l'étal du boucher. Cette méthode de vente se rencontre surtout dans les magasins en série et autres magasins des grandes villes. La demande toujours croissante d'aliments prêts à servir à provoqué l'apparition d'une grande variété de viandes et de produits de boucherie mis en conserve ou transformés.

Volaille et œufs

L'aviculture affecte rapidement les caractéristiques d'une entreprise commerciale de fabrication. L'amélioration des locaux, de l'alimentation, des méthodes d'élevage et d'exploitation ont réduit la nécessité pour les aviculteurs de limiter la production à une saison particulière de l'année. Le cycle naturel de la production persiste: ponte et éclosion maximums au printemps, croissance des jeunes poulets pendant l'été et l'automne. Cependant, la plupart des aviculteurs commerciaux savent remédier à l'heure actuelle aux désavantages que représente ce cycle pour le marché.

Bien que les ventes commerciales d'œufs aient été en 1945 à peu près les mêmes qu'en 1954, la régularité de l'approvisionnement a différé d'une façon marquée. En 1945, les ventes d'avril étaient quatre fois supérieures à celles d'octobre, où la production atteignait son minimum saisonnier. En 1954, par contre, les ventes se sont réparties avec plus d'uniformité sur toute l'année ainsi qu'en fait foi la production d'avril, d'un quart supérieure seulement à celle d'août, devenu le mois minimum.

L'approvisionnement de volaille a été uniformisé par l'essor du commerce des poulets de gril au Canada. Ce sont des poulets légers, bien en chair, livrés à la consommation toute l'année, à 10 à 12 semaines, pesant trois livres et demie, poids vif. Le marché écoule aussi, durant toute l'année, des dindes blanches, d'environ trois mois et de 7 à 8 livres. Avec la livraison plus régulière de la volaille fraîche durant l'année, le stockage réfrigéré de la volaille et des œufs a perdu de son importance et les variations de prix d'une saison à l'autre sont moins prononcées. Ces deux tendances sont de nature à attirer le consommateur. Les variations du prix des œufs de la catégorie "A gros" ont été réduites de plus du tiers ces dernières années, et comme le prix des poulets de gril varie peu, les variations de prix des autres sortes de volailles se sont atténuées.

La majeure partie des œufs ne subissent aucune transformation mais sont triés par qualité et grosseur, puis mis en caisses ou en cartons par les producteurs ou les agences de vente, et vendus. Une faible proportion de ces œufs, destinés à l'entreposage frigorifique, sont trempés dans une huile insipide et inodore qui contribue à en conserver la qualité, mais la tendance actuelle est de livrer une plus grande quantité d'œufs directement du producteur au détaillant, en réduisant autant que possible le nombre des intermédiaires. La quantité d'œufs entreposés arrivant sur le marché de détail diminue. L'excédent est décoquillé pour être congelé ou réduit en poudre. Utilisés sous ces formes surtout par les boulangeries, les confiseries et les fabricants de poudres à gâteaux, ces œufs entrent dans l'alimentation du consommateur.

Les modifications apportées à la commercialisation ont été plus marquantes pour la volaille que pour les œufs. Il y a dix ans, les volailles se vendaient saignées et plumées. Ce mode de présentation prédomine encore dans le commerce de volaille du Canada. Toutefois, le développement de l'industrie des poulets de gril modifie rapidement cette

situation. Ils sont mis sur le marché prêts pour le gril, soit entiers, soit dépecés, et les volailles lourdes sont également vendues de la même façon. Une grande quantité de volailles entières sont aussi mises en conserve.

L'augmentation de la consommation des produits avicoles ces dernières années est due surtout aux modifications intervenues dans la production et la commercialisation. La consommation d'œufs s'est accrue par habitant, et aussi en fonction de l'augmentation de la population, et ces dernières années, la consommation de volaille par habitant a augmenté d'un peu plus du tiers. La volaille, au Canada, n'est plus un régal dominical; elle est devenue un plat de tous les jours.

Fruits et légumes

La commercialisation des fruits et légumes s'est modernisée par l'application de nouvelles méthodes d'emballage, de transport, de réfrigération, de transformation, et spécialement de congélation. Le transport rapide par chemin de fer et camion, et occasionnellement par avion, de même que le réglage de la température, ont permis l'expédition de fruits et légumes frais très périssables d'une extrémité à l'autre du continent en toute saison. Ces progrès ont pratiquement fait disparaître le caractère saisonnier de l'approvisionnement d'un grand nombre de denrées; les régions du Nord ne sont plus limitées désormais à la brève production saisonnière locale. Les installations modernes d'entreposage et de transport contribuent à faciliter la distribution et aident ainsi à équilibrer l'approvisionnement. Le consommateur bénéficie directement de ces facteurs qui empêchent les prix de s'élever d'une manière anormale dans des régions ou des périodes où une pénurie se fait sentir.

Le wagon frigorifique joue depuis longtemps un rôle important dans la livraison des fruits et légumes frais. En plus de remplir de glace les réservoirs afin d'assurer une circulation d'air frais autour de la cargaison, il est d'usage de couvrir de glace la laitue et d'autres denrées qui se flétrissent rapidement. Par un nouveau procédé d'emballage à vide, on refroidit maintenant rapidement la laitue, emballée dans des cartons au lieu de caisses de bois. On la place ensuite promptement dans des wagons ou camions frigorifiques, et dès lors et, jusqu'à destination, la glace des réservoirs suffit. Les wagons qui contenaient auparavant 24,000 livres de laitue en caisses, peuvent maintenant transporter 30,000 livres de laitue emballée à vide dans des cartons. Le lavage et parfois le paraffinage des fruits et des légumes contribuent à préserver leur bonne apparence et leur qualité.

Dans le domaine du conditionnement, l'innovation la plus récente et la plus remarquable est la congélation rapide des aliments. Par cette méthode, fruits et légumes, ces derniers après avoir été blanchis deux minutes à la vapeur, sont soumis à des températures de −30°F. à −40°F. jusqu'à ce qu'ils soient durcis et immédiatement entreposés à des températures de 0°F. à −10°F. Les fruits peuvent être congelés tels quels, mais on y ajoute habituellement du sucre pour en rehausser la saveur. Ce procédé a pris un essor considérable ces dernières années du fait de la multiplication des congélateurs domestiques, de l'extension des fabriques de produits alimentaires, et aussi de l'augmentation de la capacité des nouveaux réfrigérateurs domestiques. Les denrées congelées requièrent des températures basses à toutes les étapes de la distribution; c'est là un facteur qui en limite la distribution de détail, mais qui est en train d'être éliminé. L'espace disponible des congélateurs dans les magasins de détail, spécialement dans les supermarkets des régions urbaines, a beaucoup augmenté. Les plus petits magasins et les magasins des petites

localités installent peu à peu l'équipement nécessaire, et les difficultés de livrer à ces derniers de petites quantités disparaissent graduellement. Le choix des aliments congelés augmente sans cesse également.

Un autre aspect de l'industrie des aliments congelés qui touche indirectement le consommateur est l'extension qu'elle a prise dans le stockage des denrées servant plus tard à la fabrication. Par exemple, pour la fabrication des confitures de fraises et de framboises, l'utilisation de fruits conservés dans l'anhydride sulfureux, n'est plus autorisée. Ce procédé chimique de conservation est très souvent remplacé par la congélation. Dans la fabrication des soupes, les légumes congelés ont complètement remplacé les légumes saumurés. La production de fruits et de légumes congelés destinés à tous usages, plus les importations, s'est élevée à 20,000 tonnes, soit sept fois le volume de dix ans auparavant.

Des améliorations constantes sont apportées au procédé de conservation déjà ancien de la mise en boîtes. L'intervalle entre la récolte et la conservation est sans cesse réduit par des méthodes et des moyens mécaniques nouveaux, grâce auxquels la saveur est gardée et le produit fini se présente mieux. La mise en conserve du maïs par le vide est caractéristique; ce procédé est plus rapide et plus chaud, de sorte que le produit est plus savoureux et d'une plus belle apparence. La pasteurisation éclair à haute température du jus de tomate en rehausse la saveur et en préserve la qualité.

Les conserveries d'aliments pour bébés se sont beaucoup étendues, et offrent maintenant une grande variété de produits. La production de 1954, de 26,462 tonnes d'aliments en conserve pour bébés, représente près de six fois la production d'il y a dix ans. Une autre branche intéressante de la conserverie est la production accrue de nourriture en boîte pour animaux d'agrément. La fabrication de nourriture en boîte pour chats et chiens s'est élevée en 1954 à 42,881 tonnes, contre 59 tonnes dix ans auparavant.

La déshydratation, très répandue pendant la guerre pour réduire le volume des aliments destinés aux forces armées, n'est plus autant utilisée pour la conservation des fruits et légumes. Les oignons, habituellement sous forme de poudre, et les pommes, sont les deux seules denrées déshydratées de quelque importance aujourd'hui, quoique les soupes déshydratées demeurent relativement populaires. On a recours à la déshydratation et à la congélation combinées dans le traitement de jus de citron vendu sous forme de concentré congelé. Le jus de tomate concentré mais non congelé est aussi un produit nouveau sur le marché canadien.

Consommation d'aliments

En examinant les niveaux de la consommation alimentaire, à mesure que les méthodes de commercialisation se sont améliorées, il faut tenir compte des tendances à consommer différentes sortes d'aliments. Les plus périssables et ceux qui sont appelés "protecteurs" fournissent protéines et vitamines au corps humain. Les aliments de gros volume et les amidons sont nécessaires à un bon régime; ils sont meilleur marché. Un meilleur régime alimentaire, assuré par un revenu suffisant et régulier et des méthodes de production et de commercialisation plus efficaces, renfermera plus de viandes, de fruits et de légumes, ainsi que quelques produits laitiers; la consommation, par habitant, de céréales, pommes de terre et sucre tendra à diminuer. Les moyennes nationales de consommation par habitant depuis 1950 indiquent une avance pour la viande, les fruits, la volaille et les œufs. La consommation de céréales a diminué d'année en année et des baisses irrégulières ont marqué également les pommes de terre, le sucre et les sirops. Par contre, la consommation du lait et du fromage a augmenté légèrement.

Sous-section 1.—Commerce des grains

Régimes de vente 1954-1955

La production, la commercialisation et l'exportation des cinq céréales canadiennes principales en 1954–1955 ont été inférieures au niveau exceptionnel des trois années précédentes. Le temps défavorable et sans doute la pire épidémie de rouille que l'Ouest ait expérimentée sont les causes de la forte diminution de la récolte de 1954. En dépit des rendements plutôt médiocres des céréales de l'Ouest en 1954, les établissements d'entreposage et de manutention sont demeurés encombrés durant la campagne agricole 1954–1955. Les stocks records de blé, orge et seigle des fermes, et les accumulations presque maximums d'avoine et de graine de lin au 31 juillet 1954 ont constitué un report sans précédent de l'ancienne récolte sur la nouvelle, dans les fermes. Les difficultés extraordinaires d'entreposage ont obligé la Commission canadienne du blé à étudier constamment la situation afin d'assurer un stock suffisant des différentes céréales en temps et situations opportuns afin de faire face aux engagements financiers domestiques et d'exportation. La Commission s'est efforcée en même temps d'assurer aux producteurs un régime de livraison aussi équitable que possible. A l'instar des dernières années, la vente du blé, de l'avoine et de l'orge de l'Ouest a été organisée en 1954–1955 suivant le système obligatoire de la mise en commun des récoltes de l'année, administrées par la Commission. Les autres céréales de l'Ouest et toutes les céréales de l'Est ont continué d'être vendues sur le marché libre.

Au début de la campagne agricole 1954–1955, la Commission a fixé la livraison initiale à 100 unités équivalant chacune à 3 boisseaux de blé ou 8 boisseaux d'avoine ou 5 boisseaux d'orge ou 5 boisseaux de seigle. A mesure que les conditions le permettaient, à certains points d'expédition, le contingent initial a été remplacé par le contingent général, et les producteurs ont été autorisés, comme en 1953–1954, à livrer un certain nombre de boisseaux par "acre spécifiée", la superficie spécifiée étant la superficie autorisée ensemencée en blé (autre que durum), avoine, orge et seigle plus les jachères en 1954. Le contingent général a été graduellement élevé jusqu'au 27 juillet 1955, de 2 à 8 boisseaux par acre spécifiée au point de départ à mesure que l'espace devenait disponible, et à tous les postes individuels, sauf 28 postes fermés.

Les données provisoires indiquent que les ventes globales des cinq principales céréales de l'Ouest se sont élevées en 1954–1955 à près de 524,600,000 boisseaux au regard de 608,300,000 boisseaux en 1953–1954 et une moyenne de 561,200,000 boisseaux pour les dix ans (1944–1945—1953–1954). L'ensemble des exportations de ces céréales, comprenant la farine de blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine, le malt, l'orge mondé et l'orge perlé, exprimés en grain, se sont chiffrées par 370,700,000 boisseaux contre 441,500,000 en 1953–1954 et la moyenne de 380,700,000 pour les dix ans. Surtout à cause de la récolte moins importante de 1954, les stocks de fin d'année ont révélé des diminutions considérables sur les chiffres records du 31 juillet 1954. L'ensemble des stocks des cinq principales céréales en toutes situations au 31 juillet 1955 a été estimé à 694,900,000 boisseaux ou 22 p. 100 de moins que le niveau record de 895,200,000 boisseaux de l'année précédente, mais de 89 p. 100 de plus que la moyenne de 363,700,000 boisseaux pour la décennie.

19.—Répartition des récoltes canadiennes de céréales, années terminées le 31 juillet 1954 et 1955

(Millions de boisseaux)

Détail	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin
Campagne 1953-1954					
Report, 1er août 1953	383·2	144·4	111·7	16·2	3·9
Production de 1953	614·0	407·0	262·1	28·8	9·9
Importations[1]	0·5	[2]	[2]	[2]	[2]
Total, approvisionnements	**997·6**	**551·4**	**373·7**	**45·0**	**13·9**

19.—Répartition des récoltes canadiennes de céréales, années terminées le 31 juillet 1954-1955—fin

(Millions de boisseaux)

Détail	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin
Compagne 1953-1954—fin					
Exportations[1]	255·1	70·7	93·7	16·8	5·2
Consommation canadienne	140·8	354·9	134·1	8·9	6·1
Alimentation	46·4	4·8	0·3	0·2	[2]
Semences	34·2	25·0	13·3	1·0	0·7
Emploi industriel	[2]	—	12·7	0·8	3·8
Perte à la manutention	0·2	0·1	0·1	0·2	[2]
Provende animale et déchets	60·1	324·9	107·7	6·6	1·6
Total, écoulement	**395·9**	**425·6**	**227·8**	**25·7**	**11·3**
Campagne 1954-1955					
Report, 31 juillet 1954	601·7	125·8	145·9	19·3	2·6
Production de 1954	308·9	306·8	175·5	14·2	11·2
Importations[1]	0·2	[2]	[2]	[2]	[2]
Total, approvisionnements	**910·8**	**432·6**	**321·4**	**33·5**	**13·8**
Exportations[1]	251·9	22·2	80·9	9·3	6·3
Consommation canadienne	159·1	326·8	150·2	5·6	6·3
Total, écoulement	**411·0**	**349·0**	**231·0**	**14·0**	**12·6**
Report, 31 juillet 1955	493·7	83·6	90·4	18·6	1·2

[1] Les exportations et les importations de blé, d'avoine, d'orge et de seigle comprennent respectivement la farine exprimée en blé, l'avoine roulée exprimée en avoine, le malt exprimé en orge et la farine de seigle exprimée en seigle
[2] Moins de 50,000 boisseaux.

Blé.—*Stocks et ventes.*—Les stocks de blé ont atteint le chiffre record de 601,700,000 boisseaux au début de la campagne agricole 1954–1955, en augmentation pour la sixième année consécutive sur le niveau exceptionnellement bas de 77,700,000 boisseaux du 31 juillet 1948. L'approvisionnement total de l'année agricole, constitué par un report sans précédent, la récolte de 1954 de 308,900,000 boisseaux et des importations de 200,000 boisseaux, s'est chiffré par 910,800,000 boisseaux et s'est classé au quatrième rang par ordre d'importance.

20.—Production, importations, exportations et consommation canadienne de blé, campagnes terminées le 31 juillet 1949-1955

(Millions de boisseaux)

Détail	1948-1949[r]	1949-1950[r]	1950-1951[r]	1951-1952[r]	1952-1953[r]	1953-1954[r]	1954-1955
Report, 1er août	77·7	102·4	112·2	189·2	217·2	383·2	601·7
Production	381·4	336·0	466·5	553·6	701·9	614·0	308·9
Importations[1]	0·3	[2]	[2]	[2]	[2]	0·5	0·2
Total, stocks	**459·4**	**468·4**	**578·7**	**742·9**	**919·1**	**997·6**	**910·8**
Exportations[1]	232·3	225·1	241·0	355·8	385·5	255·1	251·8
Consommation canadienne	124·7	131·1	148·5	169·9	150·4	140·8	165·2
Total, ventes	**357·0**	**356·2**	**389·5**	**525·7**	**535·9**	**395·9**	**417·0**
Report, 31 juillet	102·4	112·2	189·2	217·2	383·2	601·7	493·7

[1] Comprend la farine de blé exprimée en blé. [2] Moins de 50,000 boisseaux.

Dispositions relatives aux prix et aux ventes.—Les ventes du blé canadien de l'Ouest durant la campagne 1954–1955 ont de nouveau été réglées par la Commission canadienne du blé, conformément au programme de mise en commun d'un an, avec paiement initial de $1.40 le boisseau de blé n° 1 du Nord entreposé à Fort-William–Port-Arthur ou à Vancouver. Le prix initial du blé durum ambré O.C. n° 1 a de nouveau été fixé à $1.50 le boisseau. Aucun paiement final ni paiement d'appoint n'avait encore été annoncé au 30 novembre 1955 pour le blé de 1954–1955. Cependant, le 6 novembre 1954, un paiement intérimaire de 10c. le boisseau sur les livraisons de blé de 1953–1954 a été annoncé. Ce paiement s'applique à toutes les livraisons de 1953–1954 sauf certaines variétés spéciales qui n'avaient pas encore été vendues en quantités suffisantes pour justifier ce paiement. Le paiement définitif du pool de 1953–1954 a été annoncé le 16 mai 1955: une moyenne de 6·384c. le boisseau pour les 398 millions de boisseaux livrés par les cultivateurs. Avant la déduction de la contribution d'assistance à l'agriculture des Prairies, le prix net réalisé par les producteurs au pool de 1953–1954 pour le blé n° 1 du Nord à Fort-William–Port-Arthur ou Vancouver, était de $1·56426 le boisseau, contre $1·81871 en 1952–1953.

Le paiement définitif aux producteurs pour le blé livré au pool de 1954–1955 dépendra du prix moyen que la Commission aura pu obtenir pour les diverses qualités ainsi que des frais qu'elle aura assumés pour le report exceptionnellement important durant une longue période de temps.

La campagne agricole 1954–1955 a coïncidé avec la seconde année d'application de l'Accord international de trois ans sur le blé. Le Canada disposait d'un contingent d'exportation de 152,300,000 boisseaux pour 1954–1955 et, d'après le rapport définitif sur les transactions de l'année, en a écoulé 109,200,000 boisseaux. Les ventes ont été destinées à tous les pays (44), sauf 16, participant à l'accord et comportaient du blé ou de la farine. Les plus gros acheteurs ont été la République fédérale d'Allemagne (21,400,000 boisseaux), le Japon (16,800,000), la Belgique (15,000,000), et les Pays-Bas (10,800,000). La majeure partie des ventes de 1954–1955 a porté sur la classe II (blé exporté indépendamment de l'Accord international). Le principal débouché de la classe II a été le Royaume-Uni (89,200,000 boisseaux de blé et de la farine équivalant à 12,600,000 boisseaux de blé). Le Canada a en tout exporté 251,900,000 boisseaux de blé et farine à 86 pays, territoires et colonies durant la campagne agricole.

Les ventes domestiques de blé en 1954–1955, sauf le durum, se sont opérées aux prix de l'Accord. Durant toute la campagne, le durum a commandé 10c. de plus. Pendant toute la campagne 1954–1955, les prix de la classe II pour toutes les qualités de blé, sauf le durum, ont correspondu aux prix de l'Accord et du marché intérieur. Le durum s'est vendu beaucoup plus cher que sous l'Accord ou pour la consommation intérieure.

Les exportations de blé et de farine (exprimée en blé) en 1954–1955 se sont élévées à 251,900,000 boisseaux, soit environ 1 p. 100 de moins qu'en 1953–1954 (255,100,000), mais beaucoup plus que la moyenne d'avant-guerre (1935–1936—1939–1940) de 182,500,000. Les exportations de 1954–1955 ont comporté du blé (211,300,000 boisseaux), et de la farine (équivalant à 40,600,000 boisseaux de blé). La disparition intérieure (commercialisation et auto-consommation) a augmenté de 140,800,000 boisseaux en 1953–1954 à 159,100,000 en 1954–1955. Ce total était également un peu supérieur à la moyenne de 150,600,000 pour 1944–1945—1953–1954 et beaucoup plus élevé que la moyenne d'avant-guerre de 114,400,000 boisseaux. La courbe ascendante de la consommation domestique en 1954–1955 est surtout attribuable à l'augmentation considérable de la quantité destinée aux bestiaux. Étant donné la réduction des approvisionnements et l'accroissement de la consommation domestique, les stocks de blé au 31 juillet 1955 sont tombés à 499,700,000 boisseaux tout en étant très supérieurs à la moyenne.

Autres céréales.—*Stocks et écoulement.*—Les données provisoires sur les stocks et l'écoulement des céréales canadiennes les plus importantes pour l'année agricole 1954–1955 ainsi que les chiffres rectifiés et plus détaillés pour 1953–1954 figurent au tableau **19.** Les reports de blé, d'orge et de seigle atteignaient un nouveau record au 31 juillet 1954, mais l'ensemble des stocks a été inférieur à 1953–1954, à cause des récoltes très inférieures de

1954. La diminution des reports et des récoltes a réduit considérablement les stocks d'avoine, mais ceux de graine de lin étaient à peine inférieurs à 1953–1954, l'augmentation de la production ayant presque neutralisé la réduction des reports.

Les exportations globales de céréales secondaires en 1954–1955 ont été beaucoup moins considérables qu'en 1953–1954, mais encore supérieures à la moyenne décennale (1944–1945—1953–1954) des exportations d'orge, de seigle et de graine de lin. La diminution la plus forte a été celle des exportations d'avoine (y compris l'avoine roulée et la farine d'avoine), soit de 70,700,000 boisseaux en 1953–1954 à 22,200,000 en 1954–1955. Les exportations d'orge (y compris le malt et l'orge mondé et l'orge perlé exprimés en grains) se sont chiffrées par 80,900,000 boisseaux, troisième chiffre en importance et près du double de la moyenne décennale (41,900,000). Les exportations de seigle, 9,300,000 boisseaux, ont été très inférieures au chiffre record de 16,800,000 boisseaux de 1953–1954, mais un peu plus élevées que la moyenne décennale. La seule augmentation sur 1953–1954 a été celle des exportations de graine de lin, les plus élevées depuis 1943–1944, 6,300,000 boisseaux. La consommation domestique de toutes les céréales s'est maintenue à un niveau élevé en 1954–1955 et, avec les réductions assez fortes des stocks, a provoqué une réduction sensible des reports de fin d'année, comparés aux niveaux records ou très élevés au 31 juillet 1954.

Dispositions relatives aux prix et aux ventes.—La commercialisation de l'avoine et de l'orge de l'Ouest en 1954–1955 a de nouveau été assujettie au régime de mise en commun de la production d'une campagne agricole appliqué par la Commission canadienne de blé. Le paiement initial pour ces deux céréales a été opéré sur la même base qu'en 1953–1954, soit 65c. le boisseau pour l'avoine O.C. nº 2 et 96c. le boisseau pour l'orge à six rangs O.C. nº 3 en dépôt à Fort-William–Port-Arthur. Des augmentations de 10c. par boisseau pour l'orge et 7c. pour l'avoine ont été décrétées à partir des 14–21 mars 1955 avec effet rétroactif sur toutes les livraisons au 1er août 1954. Le détail des paiements définitifs de l'orge de 1954–1955 a été publié le 21 novembre 1955 et des paiements de l'avoine le 30 novembre 1955.

Le paiement définitif des 112,428,326 boisseaux d'orge du pool de 1954–1955 s'est établi en moyenne à 5·814c. le boisseau, après déduction des frais de versement et de la contribution de 1 p. 100 pour l'assistance à l'agriculture des Prairies. Le prix total (Fort-William–Port-Arthur) obtenu par les producteurs pour certaines classes représentatives, après déduction des frais de manutention aux élévateurs régionaux ou terminus, des frais d'administration de la Commission, etc., mais avant déduction de la retenue de 1 p. 100 pour l'assistance à l'agriculture des Prairies, a été de $1·10501 le boisseau pour l'orge O.C. nº 3 à six rangs et $1·00652 le boisseau pour l'orge fourragère nº 1. Le paiement définitif des 69,581,184 boisseaux d'avoine livrés au pool de 1954–1955 s'est établi en moyenne à 5·432c. le boisseau. Le prix total obtenu par les producteurs pour certaines classes représentatives, sur la même base que pour l'orge, a été de $0·80743 pour le boisseau d'avoine O.C. nº 2 et $0·71351 pour le boisseau d'avoine fourragère nº 1.

Les données provisoires indiquent que les cultivateurs de l'Ouest ont livré près de 13,200,000 boisseaux de seigle et 8,800,000 boisseaux de graine de lin en 1954–1955, ces deux céréales étant vendues sur le marché libre. Dans l'Est, où les cultures se font sur une beaucoup plus petite échelle, toutes les céréales ont continué à se vendre sur le marché libre.

Statistiques diverses du commerce des grains

Manutention des grains aux élévateurs de l'Est.—Bien que la quantité de grain manutentionnée aux élévateurs de l'Est durant l'année agricole 1953–1954 ait été très inférieure au chiffre record de 1952–1953, elle est comparable à celle des années précédant les exportations sans précédent des deux ans terminés le 31 juillet 1953. Les arrivages et les expéditions de chacune des cinq principales céréales en 1953–1954 ont été moins élevés que l'année précédente, les diminutions les plus importantes étant marquées par le blé et l'orge. Le total des arrivages des cinq céréales en 1953–1954 s'est chiffré par 367,701,383 boisseaux, soit 45 p. 100 de moins qu'en 1952–1953, et le total des expéditions par 354,181,460 boisseaux, ou 46 p. 100 de moins qu'en 1952–1953.

21.—Manutention des grains canadiens aux élévateurs de l'Est, campagnes terminées le 31 juillet 1950-1954

NOTA.—Les chiffres des campagnes de 1922 à 1949 se trouvent dans les tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, dès 1931.

Détail et campagne	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin	Tous grains
	(boisseaux)					
Arrivages—						
1949-1950	262,914,675	34,911,609	17,239,457	747,858	8,711,243	324,524,842
1950-1951	208,590,769	30,631,192	35,781,508	5,763,488	7,522,620	288,289,577
1951-1952	380,847,530	43,117,243	113,942,213	7,803,517	6,913,172	552,623,675
1952-1953	438,086,442	49,827,694	157,847,406	8,078,375	11,211,224	665,051,141
1953-1954	229,955,136	41,756,777	84,232,908	1,325,338	10,431,224	367,701,383
Expéditions—						
1949-1950	251,853,362	36,140,216r	18,139,086	1,553,094	11,743,926	319,429,684r
1950-1951	223,500,208	28,746,032	31,225,701	6,216,681	8,580,204	298,268,826
1951-1952	358,201,436	42,983,657	109,327,850	7,644,936	6,642,468	524,800,347
1952-1953	427,422,896	49,870,352	162,834,639	7,255,950	11,141,489	658,525,326
1953-1954	211,822,877	42,825,733	86,875,792	1,944,955	10,712,103	354,181,460

Inspection des céréales.—Par suite de la congestion existant dans les entrepôts, le volume des céréales inspectées par la Commission des grains du Canada durant la campagne terminée le 31 juillet 1954 a été d'environ 21 p. 100 inférieur à l'année précédente. Les inspections portant sur 349,377,385 boisseaux de blé et 113,410,889 boisseaux d'orge ont marqué une diminution de, respectivement, 27 p. 100 et 22 p. 100, tandis que les inspections portant sur 106,662,848 boisseaux d'avoine ont accusé une légère augmentation sur 1952-1953. Les seules autres céréales inspectées indiquant des augmentations en 1953-1954 ont été la graine de lin, le sarrasin, les pois et le soja. Le blé, l'avoine et l'orge ont représenté 94 p. 100 des céréales canadiennes inspectées en 1953-1954 contre 95 p. 100 en 1952-1953.

22.—Inspection de grains canadiens, campagnes terminées le 31 juillet 1953 et 1954

Grains	1952-1953			1953-1954		
	Division de l'Ouest	Division de l'Est	Total	Division de l'Ouest	Division de l'Est	Total
	(boisseaux)					
Blé	470,367,968	9,476,933	479,844,901	337,114,919	12,262,466	349,377,385
Blé de printemps	*469,897,210*	*44,809*	*469,942,019*	*336,760,056*	—	*336,760,056*
Blé d'hiver	*470,758*	*9,432,124*	*9,902,882*	*354,863*	*12,262,466*	*12,617,329*
Avoine	105,500,800	122,782	105,623,582	106,503,651	159,197	106,662,848
Orge	144,560,107	524,807	145,084,914	112,098,022	1,312,867	113,410,889
Seigle	14,433,627	341,002	14,774,629	11,212,226	208,430	11,420,656
Graine de lin	7,261,633	122,508	7,384,141	7,829,988	16,735	7,846,723
Sarrasin	186,850	164,575	351,425	354,612	80,777	435,389
Maïs	175,955	11,676,016	11,851,971	589,960	10,559,106	11,149,066
Grains mélangés	2,217,300	15,480	2,232,780	1,776,901	15,211	1,792,112
Pois	—	—	—	—	9,974	9,974
Soja	—	2,311,191	2,311,191	—	3,389,581	3,389,581
Haricots	—	686,707	686,707	—	572,033	572,033

Expéditions de céréales par les Grands lacs.—La navigation s'est ouverte officiellement le 20 avril 1954, dix-neuf jours plus tard qu'en 1953; elle s'est fermée le 14 décembre, à la même date qu'en 1953. Au cours de la saison, le total des cargaisons de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin et de sarrasin s'est chiffré par 292,829,921 boisseaux, en forte régression sur le total de 1953, 441,983,089 boisseaux. Toutes les céréales ont diminué, le pourcentage de réduction étant de 33 p. 100 pour le blé, 40 p. 100 pour l'avoine, et 27 p. 100 pour l'orge

23.—Expéditions de grains par les Grands lacs, de Fort-William et Port-Arthur, saison de navigation, 1953 et 1954

Grains	1953			1954		
	Aux ports canadiens	Aux ports américains	Expéditions totales[1]	Aux ports canadiens	Aux ports américains	Expéditions totales[2]
Blé..... boiss.	200,287,969	8,318,478	209,117,510	135,656,766	5,005,969	140,705,001
Avoine..... "	40,860,935	57,341,563	98,202,498	35,181,687	23,201,912	58,472,599
Orge..... "	78,012,515	31,763,840	110,471,694	53,338,268	27,017,157	80,671,641
Seigle..... "	3,188,236	14,489,023	17,677,259	2,860,577	5,619,683	8,480,260
Graine de lin..... "	6,283,288	—	6,283,288	4,372,189	—	4,372,189
Sarrasin..... "	230,840	—	230,840	128,231	—	128,231
Total..... boiss.	**328,863,783**	**111,912,904**	**441,983,089**	**231,537,718**	**60,933,721**	**292,829,921**
Grains mélangés.. livres	21,714,790	—	21,714,790	—	—	—
Grain échantillon. "	9,762,178	7,090,098	16,852,276	12,033,369	—	12,033,369
Criblures..... tonnes	35,843	86,698	122,541	13,925	47,236	61,161

[1] Y compris les cargaisons suivantes expédiées directement en Europe: blé, 251,539 boisseaux et orge, 695,339 boisseaux; et 259,524 boisseaux de blé perdus au cours d'un naufrage. [2] Y compris les cargaisons suivantes expédiées directement en Europe: blé, 42,266 boisseaux et orge, 316,216.

Farine de blé.—Après avoir atteint le sommet de 28,588,000 barils en 1946–1947, la production de farine de blé est tombée en 1949–1950 au niveau d'après-guerre, de 20,259,000 barils. La production de chacune des trois années suivantes n'a été que légèrement inférieure à la moyenne de 23,985,000 barils de la période quinquennale (1945–1946—1949–1950). Une baisse assez forte s'est produite en 1953–1954 cependant et une nouvelle baisse légère en 1954–1955 (20,717,000 barils). Durant l'année agricole 1954–1955, la meunerie a fonctionné à 71·7 p. 100 de sa capacité contre 70·1 p. 100 en 1953–1954.

Les exportations de farine de blé ces dernières années ont suivi à peu près la même courbe que la production, tombant du sommet de 16,896,000 barils en 1946–1947 à 9,003,000 barils en 1954–1955. En 1954–1955, elles ont représenté environ 43 p. 100 de la production, pourcentage un peu inférieur à celui de quelques campagnes agricoles antérieures.

24.—Blé moulu en farine et production et exportations de farine de blé, années terminées le 31 juillet 1936-1955

(Baril: 196 livres)

Campagne du 1er août au 31 juillet—	Blé moulu en farine	Farine de blé	
		Production	Exportations
	milliers de boisseaux	milliers de barils	milliers de barils
Moyenne, 1935–1936 — 1939–1940	67,845	15,003	4,900
Moyenne, 1940–1941 — 1944–1945	99,705	22,402	12,092
Moyenne, 1945–1946 — 1949–1950	107,330	23,985	13,173
1950–1951	106,748	23,630	12,427
1951–1952	104,494	22,842	11,356
1952–1953	106,727	23,866	12,556
1953–1954	91,855	20,801	10,277
1954–1955p	92,421	20,717	9,003

Sous-section 2.—Ventes de bestiaux*

Les ventes de bestiaux de toutes catégories ont été plus considérables en 1954 qu'en 1953. L'écoulement commercial déclaré accuse une augmentation de 13·3 p. 100 pour les bovins, 10·0 p. 100 pour les veaux, 1·6 p. 100 pour les porcs et 4·3 p. 100 pour les

* Pour plus amples détails, voir *Statistique du bétail et des produits animaux*, publication annuelle du Bureau fédéral de la statistique, ainsi que la *Revue du marché des bestiaux*, publiée par le ministère de l'Agriculture. La statistique des bestiaux et des volailles figure aux pp. 439–441 et 447–448 du présent volume.

moutons. Le nombre de bouvillons de boucherie, 712,881 têtes, vendus aux parcs à bestiaux et aux conserveries, a augmenté de 7·0 p. 100 sur 1953. Les catégories de bêtes lourdes de plus de 1,000 livres ont régressé de 3 p. 100, mais le total des bêtes de moins de 1,000 livres a accusé une augmentation de 18 p. 100. Le nombre de génisses classées a augmenté de 19·0 p. 100, de veaux engraissés de 18·0 p. 100 et de vaches de 23·0 p. 100 sur l'année précédente. Les bouvillons ont représenté une proportion légèrement plus basse des bovins d'abattoir, 36·7 p. 100 en 1954 contre 39·1 p. 100 en 1953. Les expéditions de bovins de court engraissement des parcs à bestiaux et des établissements et les expéditions directes aux centres ruraux d'autres provinces se sont chiffrées par 264,727 ou près de 20 p. 100 de plus qu'en 1953. La qualité des porcs a été cette année encore quelque peu inférieure à l'année précédente. Les porcs de classe A ont réuni 26·0 p. 100 du total en 1954 contre 27·3 p. 100 en 1953 et 31·3 p. 100 en 1951. La classe B s'est élevée à 44·0 p. 100 et la classe C à 9·1 p. 100 en 1954 contre 4·2 p. 100 seulement en 1950. Au Manitoba et dans les provinces Maritimes, dans l'Île-du-Prince-Édouard en particulier qui a compté 53·6 p. 100 de classe A, il s'est produit une amélioration de la qualité des porcs. L'écart entre le prix des porcs classe A et des porcs classe B1 a été porté de 40c. à $1 par 100 livres, le 12 avril, afin d'encourager la production de meilleure qualité. Les ventes de moutons et d'agneaux ont accusé la troisième augmentation annuelle consécutive; environ 60 p. 100 des 523,625 animaux vivants ont été classés sous "bons". L'écoulement d'agneaux engraissés, 39,307 têtes, a été plus considérable depuis 1951.

25.—Classement du bétail vendu aux parcs à bestiaux et aux conserveries, 1950-1954

(Sans Terre-Neuve)

Bestiaux	1950	1951	1952	1953	1954
Bovins	**1,661,754**	**1,470,076**	**1,405,870**	**1,701,004**	**1,938,672**
Bouvillons, jusqu'à 1,000 livres—					
De choix	17,408	17,939	27,012	37,346	55,973
Bons	60,215	52,887	66,723	86,060	98,113
Moyens	86,186	72,181	86,047	110,907	132,724
Communs	53,088	46,016	60,879	85,947	90,091
Bouvillons, plus de 1,000 livres—					
De choix	43,036	57,754	106,978	114,746	125,477
Bons	61,278	79,847	107,913	125,963	112,467
Moyens	43,968	50,897	65,871	77,202	75,453
Communs	11,426	14,233	18,269	27,705	22,583
Génisses—					
De choix	12,695	13,102	14,757	14,253	16,261
Bonnes	58,955	59,040	60,857	64,803	75,071
Moyennes	100,877	88,187	79,349	86,845	107,370
Communes	87,648	66,563	54,723	70,153	82,146
Veaux engraissés	94,944	77,993	99,389	146,323	172,810
Vaches	566,075	444,858	339,878	386,785	474,775
Taureaux	107,388	93,360	73,642	83,220	77,566
Bouvillons de long et de court engraissement	196,569	182,164	112,273	143,828	177,857
Vaches et génisses d'élevage	55,172	49,120	27,164	34,341	38,695
Vaches en lactation et gestation	4,826	3,935	4,146	4,577	3,240
Veaux	**872,335**	**679,008**	**630,624**	**819,921**	**899,887**
Veaux de lait—					
Bons et de choix	239,649	189,607	173,117	232,820	233,671
Communs et moyens	490,743	370,812	357,857	446,111	534,717
D'herbe	83,766	54,604	50,448	72,973	59,005
De long engraissement	58,177	63,985	49,202	68,017	72,494
Porcs abattus	**4,775,557**	**4,894,542**	**6,698,642**	**5,002,814**	**5,078,715**
"A"	1,536,531	1,530,808	1,909,691	1,363,720	1,317,890
"B"	2,516,136	2,537,964	3,464,597	2,673,573	2,723,127
"C"	202,143	226,954	435,004	392,410	463,415
"D"	19,558	18,644	29,803	23,180	21,663
Lourds	77,992	109,890	158,456	115,817	112,812
Extra-lourds	66,142	90,531	133,552	92,469	88,425
Légers	85,364	79,691	163,014	87,550	71,667
Truies	225,001	253,307	345,635	207,171	234,189
Blessés, demi-châtrés et châtrés	46,690	46,753	58,890	46,924	45,527

25.—Classement du bétail vendu aux parcs à bestiaux et aux conserveries, 1950-1954—fin

Bestiaux	1950	1951	1952	1953	1954
Agneaux et moutons, sur pied	**519,947**	**436,495**	**505,878**	**520,019**	**539,627**
Agneaux—					
Bons	289,571	253,050	300,398	306,397	323,752
Communs	63,901	56,893	75,423	95,629	103,137
Béliers	84,084	56,745	64,375	62,336	51,726
De court engraissement	9,745	13,381	11,696	10,496	16,002
Moutons—					
Bons	44,895	31,898	28,965	23,364	22,474
Communs	27,661	24,528	25,021	21,797	22,536
Agneaux et moutons abattus	**23,755**	**21,826**	**25,561**	**28,441**	**32,937**
Agneaux—					
"A"	9,843	10,133	9,553	13,502	14,998
"B"	6,540	5,324	6,033	6,268	7,284
"C"	3,917	3,148	4,671	3,971	5,147
"D"	1,088	1,041	2,156	1,457	1,885
"E"	210	234	617	249	483
Moutons	2,157	1,946	2,531	2,994	3,140

26.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1954

(Sans Terre-Neuve)

Bestiaux	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Bovins	**27,029**	**96,990**	**659,001**	**192,924**	**416,252**	**561,647**	**54,258**	**2,008,101**
Aux parcs à bestiaux	446	48,596	389,469	116,571	293,611	408,306	17,082	1,274,081
Aux conserveries	25,677	46,354	237,117	75,584	106,214	140,553	33,092	664,591
A l'exportation	906	2,010	32,281	225	435	3,437	3,237	42,531
Centres ruraux d'autres provinces[1]	—	30	134	544	15,992	9,351	847	26,898
Veaux	**27,868**	**292,392**	**266,672**	**87,814**	**104,077**	**132,496**	**10,966**	**922,285**
Aux parcs à bestiaux	9,992	101,324	120,070	38,650	70,549	67,628	2,923	411,136
Aux conserveries	17,220	190,871	143,217	49,009	24,568	56,104	7,762	488,751
A l'exportation	656	194	3,385	57	416	—	84	4,792
Centres ruraux d'autres provinces[1]	—	3	—	98	8,544	8,764	197	17,606
Porcs	**144,132**	**898,581**	**1,790,032**	**336,015**	**421,601**	**1,476,249**	**32,291**	**5,098,901**
Aux parcs à bestiaux	140	111,471	185,915	56,836	95,223	224,223	1,096	674,904
Aux conserveries	143,427	786,998	1,600,823	278,316	326,123	1,237,547	30,577	4,403,811
A l'exportation	565	112	3,294	863	255	14,479	618	20,186
Moutons et agneaux	**41,441**	**148,920**	**174,265**	**33,689**	**45,343**	**122,225**	**26,534**	**592,417**
Aux parcs à bestiaux	3,692	30,751	60,119	10,450	20,347	37,230	2,641	165,230
Aux conserveries	37,691	118,163	112,862	23,225	12,467	80,183	22,743	407,334
A l'exportation	58	6	1,284	14	1	46	625	2,034
Centres ruraux d'autres provinces[1]	—	—	—	—	12,528	4,766	525	17,819
Total, commerce intérieur[2]—								
Bovins	235	1,634	132,986	10,357	24,242	93,959	1,412	264,825
Veaux	50	192	48,813	1,741	5,678	25,269	558	82,301
Moutons et agneaux	—	192	20,119	3,333	1,205	13,955	503	39,307

[1] Bestiaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. [2] Des parcs et conserveries aux fermes, selon une feuille de route directe de centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs "lieu", "temps" et "possession" ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. La vie commerciale de nos jours est chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur "temps" à celle du facteur "forme", produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodes endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Tout au moins, puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, a-t-il été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée à la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts autorisés de céréales. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement au tabac et aux boissons alcooliques sont étudiés à la sous-section 5. Ces entrepôts d'accise, comme on les appelle, sont confiés à la surveillance étroite de fonctionnaires de l'accise qui contrôlent toutes les entrées et sorties de stocks.

Sous-section 1.—Entrepôts autorisés de céréales

Les entrepôts à céréales du Canada autorisés par la Commission des grains en vertu de la loi sur les grains contenaient 580,969,000 boisseaux le 1er décembre 1954, augmentation de 19,464,000 boisseaux au regard du 1er décembre 1953. Sur cette augmentation, une capacité d'un peu plus de 15 millions de boisseaux s'est ajoutée aux élévateurs ruraux de l'Ouest, démontrant le besoin d'espace d'entreposage supplémentaire qu'ont créé en s'accumulant les extraordinaires récoltes de céréales obtenues dans l'ouest du Canada. La capacité des entrepôts autorisés de céréales a atteint un sommet de 603 millions de boisseaux le 1er décembre 1943; mais, à la suite de l'écoulement des stocks considérables du temps de guerre, elle a baissé à 428 millions de boisseaux le 1er décembre 1947. Depuis lors, elle a augmenté chaque année.

Quoique le volume des récoltes de céréales dans l'Ouest ait été, en 1954, inférieur à la moyenne, l'espace d'entreposage des élévateurs s'est maintenu insuffisant au cours de la campagne agricole 1954–1955 par suite des réserves de céréales extraordinairement grandes qui provenaient des récoltes antérieures. En conséquence, la vente fermière des céréales de l'Ouest a largement dépendu de l'espace disponible dans les élévateurs de la région, alors que les céréales envahissaient les marchés nationaux et étrangers. Comme l'indique le tableau **27**, le pourcentage de l'espace occupé dans les élévateurs n'a guère varié les 1er décembre, 30 mars et 31 juillet de la campagne agricole de 1954–1955. Le tableau ne donne des renseignements que pour trois dates de la campagne agricole, mais on pourra obtenir des données hebdomadaires sur les stocks de céréales en positions commerciales diverses dans la publication du B.F.S., *Grain Statistics Weekly*.

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.

27.—Capacité des entrepôts autorisés de céréales, et céréales emmagasinées, campagnes agricoles 1953-1954 et 1954-1955

NOTA.—Ces chiffres sont inférieurs à ceux du tableau 15, p. 439, parce qu'ils ne comprennent pas les stocks en transit ou dans les minoteries de l'Est.

Campagne agricole et situation des entrepôts	Capacité des entrepôts autorisés	Céréales canadiennes dans les entrepôts autorisés			Pourcentage utilisé des entrepôts autorisés		
	1er déc. 1953	2 déc. 1953	31 mars 1954	31 juill. 1954	2 déc. 1953	31 mars 1954	31 juill. 1954
	(milliers de boisseaux)				%	%	%
1953-1954							
Élévateurs ruraux de l'Ouest	322,986	238,827	254,977	267,133	73·9	78·9	82·7
Élévateurs de l'intérieur (particuliers et minoteries)	20,716	8,577	9,640	8,626	41·4	46·5	41·6
Terminus de l'intérieur	20,600	16,805	18,162	15,996	81·6	88·2	77·7
Côte du Pacifique	21,756	13,915	13,787	8,054	64·0	63·4	37·0
Fort-William et Port-Arthur	90,517	39,104	81,744	62,976	43·2	90·3	69·6
Ports de la baie Georgienne et des lacs supérieurs	35,641	32,549	25,224	31,283	91·3	70·8	87·8
Ports des lacs inférieurs et du haut Saint-Laurent	19,100	16,036	11,414	13,352	84·0	59·8	69·9
Ports du bas Saint-Laurent	24,912	19,718	16,750	21,396	79·2	67·2	85·9
Ports des Maritimes[1]	5,277	4,890	3,368	5,564	92·7	63·8	105·4
Total, 1953-1954	**561,505**	**390,420**	**435,066**	**434,380**	**69·5**	**77·5**	**77·4**
	1er déc. 1954	1er déc. 1954	30 mars 1955	31 juill. 1955p	1er déc. 1954	30 mars 1955	31 juill. 1955p
1954-1955							
Élévateurs ruraux de l'Ouest	338,174	247,333	246,479	257,543	73·1	72·9	76·2
Élévateurs de l'intérieur (particuliers et minoteries)	20,725	9,180	10,101	8,889	44·3	48·7	42·9
Terminus de l'intérieur	20,600	18,875	18,673	18,038	91·6	90·6	87·6
Côte du Pacifique	20,106	15,081	11,453	9,769	75·0	57·0	48·6
Fort-William et Port-Arthur	90,517	51,106	76,635	58,524	56·5	84·7	64·7
Ports de la baie Georgienne et des lacs supérieurs	36,641	33,394	9,741	32,995	91·1	26·6	90·0
Ports des lacs inférieurs et du haut Saint-Laurent	19,100	14,390	9,518	14,495	75·3	49·8	75·9
Ports du bas Saint-Laurent	27,912	21,118	17,296	21,675	75·7	62·0	77·7
Ports des Maritimes[1]	7,193	6,227	2,793	6,031	86·6	38·8	83·8
Total, 1954-1955	**580,969**	**416,704**	**402,688**	**427,960**	**71·7**	**69·3**	**73·7**

[1] Sans Terre-Neuve.

Sous-section 2.—Entreposage frigorifique des vivres

Entrepôts frigorifiques.—En vertu de la loi des installations frigorifiques (S.R.C. 1952, chap. 52) telle qu'elle a été modifiée (S.R.C. 1952, chap. 313), le gouvernement fédéral accorde des subventions pour encourager la construction et l'aménagement d'entrepôts frigorifiques accessibles au public. La loi est appliquée par le ministère de l'Agriculture.

Les entrepôts frigorifiques au Canada se classent en cinq catégories: 1° entrepôt public affecté aux vivres et aux produits alimentaires et dont l'espace est tout entier à la disposition du public; 2° entrepôt semi-public, affecté aux vivres et aux produits alimentaires et dont l'espace, sauf une partie réservée au propriétaire, est à la disposition du public; 3° entrepôt particulier, affecté aux vivres et aux produits alimentaires et fermé au public (entre dans cette catégorie l'espace frigorifié dans les abattoirs, crémeries, laiteries, fromageries et entrepôts de distribution en détail et en gros); 4° établissement de casiers congélateurs qui sont tous loués au public, parfois pour couper, apprêter, réfrigérer et congeler les vivres ou produits alimentaires à entreposer dans les casiers; 5° dépôt de boëtte ayant l'espace seulement ou principalement pour geler et entreposer les appâts à l'usage des pêcheurs.

On ne peut poser de règle absolue qui permette de distinguer entre les entrepôts publics et les entrepôts particuliers. En général, les entrepôts possédés et exploités par des établissements qui font le commerce des marchandises entreposées sont désignés entrepôts "particuliers", bien que la plupart louent au public l'espace superflu.

Bien que les chiffres des tableaux **28** et **29** (réunis par le ministère de l'Agriculture) donnent une certaine idée de la capacité des entrepôts frigorifiques au Canada, il faut signaler qu'il n'est pas possible d'obtenir de renseignements précis sur ce sujet et que ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

28.—Entrepôts frigorifiques, par province, année terminée le 31 mars 1955

NOTA.—Chiffres approximatifs seulement.

Province	Entrepôts publics subventionnés				Tous entrepôts	
	Nombre	Espace frigorifié	Coût	Subvention totale	Nombre	Espace frigorifié
		pieds cubes	$	$		pieds cubes
Terre-Neuve	—	—	—	—	52	1,606,968
Île-du-Prince-Édouard	10	300,397	216,004	65,165	25	435,000
Nouvelle-Écosse	22	4,991,885	4,027,185	1,199,462	78	5,661,911
Nouveau-Brunswick	8	1,545,429	1,029,760	308,928	47	2,089,402
Québec	43	4,514,184	3,695,648	1,161,964	258	18,111,967
Ontario	61	9,260,543	6,222,668	1,864,343	884	30,466,095
Manitoba	9	3,141,532	2,180,934	654,986	165	9,575,447
Saskatchewan	21	668,381	834,526	253,606	248	4,338,490
Alberta	6	655,501	566,192	172,453	202	6,871,334
Colombie-Britannique	70	23,062,713	9,660,808	2,906,718	178	29,954,229
Total	**250**	**48,140,565**	**28,433,725**	**8,587,625**	**2,137**	**109,110,843**

29.—Entrepôts et espace frigorifié par province, 30 juin 1955

NOTA.—Ces chiffres sont sujets à revision.

Catégorie d'entrepôts	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec
Publics—					
Entrepôts.....nomb.	..	15	27	12	62
Espace frigorifié—					
Congélateur.....pi. cu.	..	204,087	1,241,299	994,850	4,330,463
Réfrigérateur..... "	..	30,142	3,420,222	649,198	7,008,547
Casiers..... "	..	43,520	15,668	20,706	17,694
Particuliers—					
Entrepôts.....nomb.	29	9	47	34	182
Espace frigorifié—					
Congélateur.....pi. cu.	1,152,555	46,541	711,243	305,711	1,103,533
Réfrigérateur..... "	106,008	109,475	229,119	98,798	5,466,488
Casiers..... "	..	..	4,600	469	..
Établissements de casiers congélateurs—					
Entrepôts.....nomb.	2	..	2	..	14
Espace frigorifié—					
Congélateur.....pi. cu.	..	..	8,700	..	66,022
Réfrigérateur..... "	..	..	3,296	..	35,232
Casiers..... "	55,050	..	12,020	..	83,988
Dépôts de boëtte—					
Entrepôts.....nomb.	21	1	2	1	..
Espace frigorifié—					
Congélateur.....pi. cu.	289,905	965	15,744	15,053	..
Réfrigérateur..... "	750	270	..	4,617	..
Casiers..... "	2,700	..	..	..	..
Total, entrepôts.....nomb.	**52**	**25**	**78**	**47**	**258**
Total, espace frigorifié.....pi. cu.	**1,606,968**	**435,000**	**5,661,911**	**2,089,402**	**18,111,967**

29.—Entrepôts et espace frigorifié par province, 30 juin 1955—fin

Catégorie d'entrepôts	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Publics—						
Entrepôts.....nomb.	138	15	23	14	80	386
Espace frigorifié—						
Congélateur.....pi. cu.	4,830,234	3,997,173	594,834	483,694	5,100,672	21,777,306
Réfrigérateur..... "	12,337,443	1,444,055	705,899	340,005	22,245,651	48,181,162
Casiers..... "	601,632	37,150	96,162	86,759	29,621	948,912
Particuliers—						
Entrepôts.....nomb.	378	60	75	48	26	888
Espace frigorifié—						
Congélateur.....pi. cu.	2,464,747	648,328	607,305	1,816,029	377,678	9,233,670
Réfrigérateur..... "	6,893,767	2,716,221	1,233,511	3,067,050	1,023,455	20,943,892
Casiers..... "	63,774	..	20,734	11,985	..	101,562
Établissements de casiers congélateurs—						
Entrepôts.....nomb.	368	90	150	140	72	838
Espace frigorifié—						
Congélateur.....pi. cu.	482,890	53,726	28,677	29,385	103,977	773,377
Réfrigérateur..... "	708,850	140,907	258,163	248,252	157,548	1,552,248
Casiers..... "	2,082,758	537,887	793,205	788,175	915,627	5,268,710
Dépôts de boëtte—						
Entrepôts.....nomb.	..	..	..	..	..	25
Espace frigorifié—						
Congélateur.....pi. cu.	..	..	..	..	..	321,667
Réfrigérateur..... "	..	..	..	..	..	5,637
Casiers..... "	..	..	..	..	..	2,700
Total, entrepôts.....nomb.	**884**	**165**	**248**	**202**	**178**	**2,137**
Total, espace frigorifié..pi. cu.	**30,466,095**	**9,575,447**	**4,338,490**	**6,871,334**	**29,954,229**	**109,110,843**

30.—Denrées alimentaires conservées dans des entrepôts frigorifiques et dans les fabriques laitières, 1er janvier 1954

Détail	Le 1er janvier	Minimum durant l'année	Date de l'entreposage minimum	Maximum durant l'année	Date de l'entreposage maximum	Moyenne des 12 mois
Beurre (de fabrique, de ferme et de petit lait) milliers						
En entrepôt..... de livres	71,277	42,242	1er avril	115,506	1er oct.	77,379
Total des stocks..... "	71,312	42,312	1er avril	115,646	1er oct.	77,502
Fromage (de fabrique)—						
En entrepôt..... "	32,979	22,096	1er mai	48,867	1er oct.	34,982
Total des stocks..... "	33,057	22,592	1er mai	49,044	1er nov.	35,209
Lait entier évaporé—						
Total des stocks..... "	48,369	24,921	1er avril	74,226	1er sept.	50,352
Poudre de lait écrémé—						
Total des stocks..... "	10,709	6,749	1er avril	18,952	1er oct.	12,855
Œufs, en coquille— milliers						
En entrepôt.....de caisses	70	70	1er janv.	315	1er juin	199
Total des stocks..... "	70	70	1er janv.	317	1er juin	200
Œufs congelés— milliers						
En entrepôt..... de livres	4,051	3,857	1er fév.	7,927	1er août	5,877
Volaille (habillée)—						
En entrepôt..... "	30,816	12,984	1er sept.	30,816	1er janv.	20,528
Total des stocks..... "	30,841	12,984	1er sept.	30,841	1er janv.	20,592
Porc frais—						
En entrepôt..... "	4,132	3,881	1er sept.	5,508	1er déc.	4,615

30.—Denrées alimentaires conservées dans des entrepôts frigorifiques et dans les fabriques laitières, 1er janvier 1954—fin

Détail		Le 1er janvier	Minimum durant l'année	Date de l'entreposage minimum	Maximum durant l'année	Date de l'entreposage maximum	Moyenne des 12 mois
Porc congelé—							
En entrepôt	"	16,292	7,529	1er nov.	36,284	1er juin	20,916
Porc, salé en salaison—							
En entrepôt	"	10,328	10,328	1er janv.	15,685	1er avril	12,331
Saindoux—							
En entrepôt	"	4,916	2,160	1er nov.	7,287	1er juin	4,801
Bœuf frais—							
En entrepôt	"	10,018	10,018	1er janv.	13,801	1er déc.	11,840
Bœuf congelé—							
En entrepôt	"	25,220	8,067	1er sept.	25,220	1er janv.	12,389
Bœuf salé, etc.—							
En entrepôt	"	518	303	1er juin	555	1er sept.	433
Veau—							
En entrepôt	"	5,520	3,148	1er avril	5,520	1er janv.	4,865
Mouton et agneau—							
En entrepôt	"	3,533	785	1er août	3,533	1er janv.	1,991
Fruits—							
Pommes (fraîches)—	milliers						
En entrepôt	de boiss.	3,656	201	1er juin	7,581	1er nov.	1,971
Fruits congelés—	milliers						
En entrepôt	de livres	19,188	10,818	1er juin	27,526	1er sept.	19,935
En conserve—							
En entrepôt	"	11,882	6,928	1er juill.	12,898	1er nov.	10,291
Pommes de terre—	milliers						
En entrepôt	de boiss.	19,936	1,933	1er juin	23,408	1er nov.	9,291

Entreposage frigorifique du poisson.—La tendance saisonnière normale des stocks de poisson congelé s'est continuée en 1954. Le volume des stocks réflète généralement l'état de la production. Une sortie marquée des entrepôts s'est produite au cours de la période novembre–avril, quand des conditions atmosphériques défavorables dans les régions de pêche ont réduit la production. Les stocks entreposés se sont accrus de mai à octobre, vu que cette période en est une de production plus active. Une partie considérable du poisson congelé pour entreposage frigorifique au Canada est vouée à l'exportation aux États-Unis, où le régime de production du poisson et des assimilés ressemble beaucoup à celui du Canada. L'accumulation du poisson congelé dans les entrepôts canadiens se présente donc dans la même période où s'accroissent les stocks aux États-Unis. D'une façon générale, la consommation canadienne de poisson congelé ne varie guère d'une saison à l'autre. Les stocks de poisson congelé entreposés au Canada en 1954 ont été légèrement inférieurs à ceux de 1953 jusqu'aux trois derniers mois de l'année, pendant lesquels ils ont accusé une quantité supérieure à celle de la période correspondante de 1953.

L'année 1954 a enregistré une production sensiblement accrue des principales espèces de poissons de fond capturés dans les eaux atlantiques, et la vente de ces poissons,—filets congelés devant être transformés en bâtonnets,—sur le marché américain a augmenté au cours de la même année. Durant le second semestre de 1954, les stocks de filets de poisson de fond ont également surpassé en volume ceux de 1953, mais les stocks de poisson d'eau douce congelé étaient légèrement moindres. Pareillement, les stocks congelés du flétan du Pacifique, qui figurent à l'entreposage comme un article important, ont diminué durant presque toute l'année 1954.

31.—Stocks de poisson entreposés, selon le mois et le genre, 1953 et 1954

NOTA.—Les totaux relatifs aux stocks sont ceux du début du mois; les stocks des produits particuliers représentent les moyennes mensuelles.

Mois	1953	1954	Groupe et produits	1953	1954
	(millions de livres)			(millions de livres)	
1er janvier	54·8	51·3	**Poisson de mer congelé et frais**[1]	**43·0**	**40·3**
1er février	46·1	43·2	Saumon habillé et filets (Pacifique)	7·2	7·1
1er mars	38·9	36·4	Flétan habillé (Pacifique)	7·1	7·9
1er avril	35·9	28·6	Hareng entier (Atlantique)	5·8	3·4
1er mai	35·1	26·5	Filets de morue (Atlantique)	4·3	5·1
1er juin	39·6	32·1	**Poisson d'eau douce congelé et frais**[1]	**4·9**	**3·3**
1er juillet	50·9	39·3	Corégone habillé et filets	1·1	0·7
1er août	54·2	48·7	Tullibi habillé ou entier	0·7	0·3
1er septembre	62·8	57·3	Brochet (doré jaune) habillé et filets	0·7	0·7
1er octobre	62·7	65·9	**Poisson gelé et fumé**[1]	**2·5**	**2·3**
1er novembre	64·5	67·3	Filet de morue (Atlantique)	1·1	1·3
1er décembre	59·5	63·5	Hareng de mer habillé	0·9	0·5
			Aiglefin habillé	0·3	0·2
Moyenne	**50·4**	**46·7**	**Total général**	**50·4**	**45·9**

[1] Le total comprend d'autres articles non mentionnés.

Entreposage frigorifique des laitages.—Les installations frigorifiques sont un complément nécessaire à la fabrication des produits laitiers, qui pour la plupart sont plus ou moins périssables. Toutes les crémeries possèdent pour l'entreposage du beurre des installations dont les dimensions et le genre varient suivant l'importance de la fabrique. Si le beurre produit dans les petits établissements ruraux n'est pas moulé en vue de la vente immédiate, il est vendu ou transporté à des crémeries plus importantes, dont l'outillage est meilleur, ou aux entrepôts frigorifiques particuliers ou publics des grands centres urbains. Quant au fromage, le contrôle de la température est important pour sa maturation comme pour sa conservation. La plupart des fromageries ont la refrigération mécanique et doivent pouvoir entreposer la production de 17 jours durant la période de fabrication maximum. Le fromage est ensuite expédié aux entrepôts centraux. Dès qu'il est embouteillé, le lait est placé en entrepôt et y est conservé jusqu'à sa livraison. Le lait entier sec et les autres produits du lait séchés qui contiennent du gras sont habituellement gardés, pour en empêcher le rancissement, dans des chambres à air frais.

Entreposage frigorifique de pommes et pommes de terre.—La capacité des entrepôts frigorifiques pour les pommes s'est accrue rapidement au Canada ces dernières années à la suite de l'établissement d'un service de vente ordonné, de l'expansion générale de la saison de vente et de l'accroissement de la production dans certaines régions. La tendance a fait suite à la réduction des exportations aux marchés traditionnels du Royaume-Uni et d'autres pays européens après la seconde guerre mondiale. La construction d'entrepôts par des particuliers et des coopératives s'est accrue récemment, particulièrement au Québec.

Les pommes de terre ne sont pas mises d'habitude dans des entrepôts frigorifiques, mais il s'est produit récemment un accroissement de la construction d'entrepôts pour les pommes de terre, particulièrement dans les régions de production commerciale.

Sous-section 3.—Entreposage du pétrole et de ses dérivés

Les installations d'emmagasinage en gros du pétrole et de ses dérivés sont établies à des centres de distribution, d'accès commode, ordinairement sur la rive d'un cours d'eau afin de bénéficier pleinement du transport par eau, moins coûteux. De là les produits sont acheminés par bateau, wagon ou camion, vers les dépôts de distribution de moindre importance ou directement vers les débouchés de détail. Les principaux centres de raffinage et de distribution sont situés aux endroits suivants ou dans leurs environs: Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Sarnia, Fort-William, Régina, Calgary, Turner-Valley, Edmonton et Vancouver.

32.—Stocks de pétrole et de dérivés en entrepôt, 1er janvier 1951-1955

NOTA.—Les chiffres de 1940 à 1948 figurent à la page 897 de l'*Annuaire* de 1950, et ceux de 1949 et de 1950 à la page 946 de l'*Annuaire* de 1954.

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
	(barils)				
Stocks des raffineries—					
Pétrole brut	5,097,114	8,183,535	10,826,281	7,269,236	7,214,629
Produits du naphte	157,366	154,238	120,768	140,906	159,746
Essence d'avion	277,815	293,181	427,835	398,517	411,554
Essence de moteur	4,258,825	4,939,681	4,875,881	6,193,511	6,919,419
Distillat pour tracteur	78,473	63,190	95,251	215,912	137,768
Carburant de turbo-réacteur	[1]	21,409	51,103	148,548	263,094
Kérosène	120,305	166,497	154,010	139,613	209,195
Pétrole de poêle (mazout n° 1)	836,879	1,081,484	1,064,116	1,690,720	1,517,199
Pétrole de fournaise	1,952,317	2,837,202	3,625,302	3,369,841	4,662,888
Autre mazout léger		285,151	320,950	282,377	340,063
Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)	2,154,406	2,822,711	3,578,834	3,041,300	2,703,688
Carburant de diesel	1,140,751	1,254,012	1,499,721	1,585,726	1,920,893
Asphalte	444,725	771,135	726,470	696,448	642,598
Coke de pétrole	33,384	32,011	12,287	16,041	9,490
Huile lubrifiante	197,805	221,854	226,184	239,525	353,465
Graisse, cire et chandelles	24,818	12,131	16,485	23,867	22,334
Autres produits	7,026	22,856	29,457	58,704	29,507
Stocks des marchands—					
Produits du naphte	78,209	101,251	98,874	131,732	120,771
Essence d'avion	653,727	689,791	648,956	685,913	804,470
Essence de moteur	5,377,351	5,998,086	5,299,862	6,177,856	6,247,016
Distillat pour tracteur	40,376	33,275	20,675	19,156	7,561
Carburant de turbo-réacteur	[1]	64,404	35,654	154,274	142,817
Kérosène	196,389	199,786	146,133	145,699	126,426
Pétrole de poêle (mazout n° 1)	908,832	1,108,902	1,092,830	1,639,329	1,582,972
Pétrole de fournaise	3,363,424	3,647,111	3,858,910	4,215,581	4,304,174
Autre mazout léger		120,254	136,188	220,179	138,280
Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)	1,139,667	1,422,627	2,199,511	2,264,321	2,124,765
Carburant de diesel	813,369	1,060,171	1,234,550	1,631,697	1,749,876

[1] Non classé séparément.

Sous-section 4.—Entreposage général

Entrepôts publics.—La statistique sommaire de l'industrie des entrepôts au Canada présentée au tableau **33** porte sur la majorité des établissements qui offrent au public des services d'entreposage. La statistique de 1954 comprend les rapports de 185 établissements contre 173 en 1953. Les associations et les organisations, telles que les coopératives, qui tiennent des entrepôts et des magasins au bénéfice de leurs membres ne sont pas comprises, non plus que les conserveries et les autres établissements qui ont leurs propres entrepôts. Plusieurs sociétés d'entreposage public ont aussi un service de déménagement et de transport local et d'autres, un service de camionnage, y compris le déménagement à grande distance. Pour quelques établissements, le camionnage représente un pourcentage important de leurs recettes. Les petits entrepôts d'aliments ne sont pas inclus, sauf lorsqu'ils font partie d'une entreprise d'entreposage général.

33.—Statistique sommaire de l'entreposage, 1952-1954

Article		1952	1953	1954
Sociétés déclarantes	nomb.	176	173	185
Immobilisations: terrains, entrepôts, etc.	$	41,272,321	42,342,981	47,649,107
Locaux:				
Entreposage à sec (net)	pi. cu.	56,847,709	56,972,777	58,095,164
Entreposage frigorifique	"	21,634,727	21,383,609	20,864,851
Recettes:				
Entreposage	$	12,740,332	13,490,776	12,987,959
Camionnage et déménagement	$	8,723,536	9,353,688	13,506,767
Divers	$	7,725,143	7,892,969	8,769,871
Recettes totales	$	29,189,001	30,737,433	35,264,597

33.—Statistique sommaire de l'entreposage, 1952-1954—fin

Article		1952	1953	1954
Dépenses d'exploitation	$	24,948,832	26,269,970	31,320,091
Revenu net d'exploitation	$	4,240,169	4,467,463	3,944,506
Employés salariés	nomb.	1,237	1,195	1,452
Salariés:				
Réguliers	nomb.	3,658	3,591	5,480
Occasionnels	"	214	207	690
Salaires	$	12,884,496	13,641,331	16,380,795
Véhicules automobiles:				
Camions	nomb.	1,014	965	1,525
Tracteurs, semi-remorques	"	369	402	477
Remorques	"	70	63	94

Entrepôts douaniers.—Les entrepôts qui servent à l'emmagasinage des marchandises importées sont des entrepôts douaniers. Ils se divisent en huit catégories: 1° ceux qu'utilise l'État, dont un certain nombre servent à l'examen et à l'évaluation des marchandises importées et d'autres, connus sous le nom d'entrepôts de la Reine, à l'entreposage des marchandises non réclamées, abandonnées, saisies ou confisquées; 2° entrepôts comprenant tout un édifice ou une partie bien cloisonnée, qui servent exclusivement à l'emmagasinage de marchandises importées consignées au propriétaire de l'édifice; 3° édifices ou parties bien cloisonnées servant à l'entreposage de marchandises importées consignées au propriétaire ou à d'autres personnes ou à l'entreposage de marchandises non réclamées ou saisies; 4° entrepôts de tolérance maintenus par les propriétaires de navires pour l'emmagasinage de marchandises en admission temporaire transportées par eau ou par air, ceux qui sont exploités par des sociétés ferroviaires et ceux qui sont exploités par des sociétés de messageries; 5° cours, hangars et bâtiments destinés à l'entreposage du charbon et du coke importés; 6° fermes, cours, hangars, etc., utilisés par un importateur de chevaux ou de moutons pour l'affourragement et le pâturage des animaux importés, sauf les juments pur-sang; 7° entrepôts pour animaux, les chevaux de course non compris, et articles d'exposition ou de concours; 8° cours, hangars, etc., utilisés par les importateurs pour l'entreposage de marchandises trop lourdes ou trop encombrantes pour l'entrepôt douanier.

Sous-section 5.—Entreposage d'accise et entreposage des vins

Entreposage d'accise.—La Division des droits d'accise du ministère du Revenu national considère comme un entrepôt tout local autorisé en vertu de la loi de l'accise, que ce soit pour l'entreposage de matières premières destinées à la fabrication de produits de tabac apprêté ou de cigares, ou de spiritueux ou de malt pour le brassage. Presque toute la production de spiritueux est placée en entrepôt d'accise; une faible proportion de la production de bière seulement est entreposée. Contrairement aux spiritueux et à la bière, le vin n'est pas gardé en entrepôt d'accise. Toutes les importations de boissons alcooliques doivent passer en entrepôt d'accise avant d'être livrées aux commissions ou régies provinciales des spiritueux ou à d'autres agences autorisées par les commissions ou régies à sortir les boissons alcooliques. De même, le tabac, les cigares et les cigarettes qui ne sont pas timbrés ni dédouanés sont gardés en entrepôt d'accise. Outre ces entrepôts, il en existe d'autres où il ne se fait ni fabrication ni production et qui servent uniquement à l'entreposage des marchandises dont les droits d'accise n'ont pas été payés. Les marchandises y sont entreposées habituellement en vue de la distribution rapide et de la livraison aux magasins de navire.

Le tableau **34** donne la quantité de boissons distillées, de tabac, de cigares et de cigarettes mise en entrepôt d'accise au cours des dernières années. Les stocks de bière des brasseries se sont accrus de 24,572,714 gallons en fin de 1954 à 24,876,958 en fin de 1955.

34.—Boissons distillées, tabac, cigares et cigarettes en entrepôt d'accise, par trimestre 1951-1955

Article et trimestre		1951	1952	1953	1954	1955
Boissons distillées—	milliers de gallons					
Mars	de preuve	81,878	87,973	92,089	95,400	102,925
Juin	"	84,120	90,007	93,339	97,845	105,047
Septembre	"	84,647	90,241	92,501	98,081	105,773
Décembre	"	85,921	90,658	93,174	99,477	197,084
Tabac naturel—[r]	milliers					
Mars	de livres	195,137	216,733	226,832	217,296	229,016
Juin	"	177,730	191,732	198,058	190,540	202,793
Septembre	"	158,418	164,420	168,792	163,155	171,272
Décembre	"	166,587	169,700	166,194	171,126	175,983
Tabac manufacturé—[1]	milliers					
Mars	de livres	5	26	1	7	—
Juin	"	—	—	—	--	—
Septembre	"	—	6	4	--	—
Décembre	"	10	4	1	1	—
Cigares—						
Mars	milliers	2,072	3,330	2,726	3,505	2,774
Juin	"	2,007	2,761	2,221	2,952	2,121
Septembre	"	804	1,110	2,060	1,867	1,359
Décembre	"	857	1,074	1,407	1,090	173
Cigarettes en quantité de 3 livres ou moins—[1]						
Mars	milliers	5,347	15,253	7,499	17,574	5,634
Juin	"	3,602	2,708	4,687	14,612	7,512
Septembre	"	2,344	5,131	7,108	2,481	1,842
Décembre	"	4,251	2,761	9,763	3,669	3,740

[1] Sans Terre-Neuve.

Les spiritueux comestibles, au tableau **35,** sont les spiritueux sortis pour la consommation mais non pour la fabrication de l'alcool industriel; la bière de malt ne comprend pas la bière fabriquée à partir de malt exempt de droits; le malt utilisé représente la quantité totale qui a servi à la fabrication de bière de malt; le tabac comprend, outre le tabac à priser, les produits de tout genre à partir du tabac.

35.—Spiritueux, bière de malt, tabac et produits du tabac pour consommation, 1946-1955

Année	Spiritueux	Bière de malt[1]	Malt utilisé	Cigares	Cigarettes	Tabac
	gallons de preuve	gallons	livres	milliers	milliers	milliers de livres
1946	4,477,845	146,119,954	303,172,529	220,994	14,866,931	29,459
1947	4,483,786	162,140,243	332,282,690	215,902	15,143,369	28,553
1948	4,580,932	172,630,562	349,081,232	210,016	15,852,875	29,174
1949	4,715,417	172,963,887	348,786,984	208,208	16,839,654	28,710
1950	4,739,707	171,974,662	340,287,033	198,981	17,167,729	29,187
1951	5,074,217	179,648,482	353,130,285	169,136	15,667,266	30,177
1952	5,288,884	195,780,017	378,764,899	200,263	17,848,325	33,637
1953	5,618,040	202,897,996	381,508,232	235,587	21,001,492	28,732
1954	5,807,871	[2]	370,328,106	244,248	22,113,102	26,846
1955	6,131,321	[2]	372,693,929	252,633	24,576,087	26,000

[1] Malt sur lequel ont été payés les droits. [2] Droits portant seulement sur le nombre de gallons depuis 1954.

Entreposage des vins.—L'industrie vinicole se restreint à quelques endroits comme la péninsule de Niagara, en Ontario, et la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Les fabriques de vin du pays ne sont pas assujéties à l'accise fédérale ni les vins à mûrir, à l'entreposage d'accise. Les seules matières des fabricants de vin mises en entrepôt d'accise sont leurs approvisionnements de sucre et d'esprit de vin distillé par les distilleries et utilisé pour alcooliser les vins.

36.—Vin du pays produit et placé en entrepôt pour mûrir, 1951-1955

Année	Ontario		Autres provinces		Total	
	gallons	$	gallons	$	gallons	$
1951	4,182,767	2,729,147	494,288	407,849	4,677,055	3,136,996
1952	4,383,358	2,764,750	552,694	440,864	4,936,052	3,205,614
1953	3,562,498	2,237,316	572,692	430,574	4,135,190	2,667,890
1954	4,414,981	2,688,060	640,183	510,464	5,055,164	3,198,524
1955	5,059,418	3,059,868	624,670	480,491	5,684,088	3,540,359

Section 4.—Associations coopératives*

Les coopératives ont joué et continuent de jouer un rôle considérable dans la commercialisation des produits et dans les services. Elles sont particulièrement importantes en agriculture quant à la vente des grains et elles le deviennent de plus en plus quant à celle des produits laitiers, du bétail et du tabac et quant à l'achat de nourriture pour animaux, d'engrais et d'insecticides, de produits alimentaires, de dérivés du pétrole et d'accessoires d'automobiles. On estime que les associations coopératives ont vendu plus de 30 p. 100 de tous les produits agricoles écoulés par les voies commerciales au cours de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1954.

A la fin de juillet 1954, il y avait en tout en activité au Canada 2,590 coopératives de vente, d'achat et de services et coopératives de pêcheurs (les coopératives d'assurance exceptées), soit une diminution de 182 au regard de l'année précédente, mais le nombre des membres (1,366,002 en 1954) est demeuré à peu près le même.

La valeur totale des ventes et des achats des coopératives en 1954 s'est élevée à $986,300,000. La valeur des produits de la ferme a été de 733 millions. La plus grande partie de la diminution de $141,700,000 au regard de 1953 provient du volume moindre de grains vendus dans l'Ouest et à une légère diminution des prix des grains. La valeur des ventes des produits de la ferme en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec n'a pas beaucoup changé au regard de celle de 1953. Les ventes de fournitures et marchandises agricoles ont atteint $234,600,000 en 1954. La diminution en Alberta, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse n'a pas été contre-balancée par la faible augmentation dans les autres provinces.

L'actif total des coopératives d'achat et de vente, y compris les quatre grandes coopératives de vente des grains de l'Ouest, au 31 juillet 1954, s'élevait à $418,887,674. La part des membres s'élevait à $182,894,163, comprenant le passif envers les membres sous la forme de prêts et de ristournes au montant de $73,572,237 et la valeur nette ($109,321,926) du capital-actions, des réserves et des surplus non distribués. Les dettes envers le public s'élevaient à 236 millions, consistant principalement en prêts bancaires à court terme obtenus par les coopératives de vente des grains de l'Ouest pour financer la garde des stocks de grains à livrer à la Commission canadienne du blé aux prix garantis. La part des membres de toutes les autres coopératives de vente et d'achat en 1954 s'élevait à $119,700,000 ou 67 p. 100 de l'actif total ($179,300,000).

* Rédigé sous la direction du sous-ministre de l'Agriculture, par P. G. Muller, Division de l'économie, Service des marchés.

37.—Statistique sommaire des associations coopératives d'achat et de vente, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1945-1954

Année	Coopératives	Lieux d'affaires	Clients	Ventes de produits de la ferme	Ventes de fournitures	Chiffre d'affaires total[1]
				$	$	$
1945	1,824	4,441	738,345	500,481,627	81,360,855	585,650,066
1946	1,953	4,488	922,928	454,564,927	95,603,311	554,329,652
1947	2,095	5,084	1,036,498	578,638,214	127,001,488	712,583,246
1948	2,249	5,423	1,195,372	616,347,477	157,874,045	780,084,955
1949	2,378	5,667	1,209,520	783,293,225	191,804,630	982,232,002
1950	2,495	5,761	1,223,582	803,638,962	206,082,408	1,015,264,763
1951	2,348	5,830	1,195,034	769,264,824	209,985,815	988,459,832
1952	2,194	5,470	1,108,803	840,113,835	234,848,220	1,085,854,744
1953	2,221	4,987	1,081,493	874,698,323[r]	245,629,603[r]	1,147,590,401[r]
1954	2,086	4,510	1,005,266	733,012,042	234,583,125	986,297,820

Année	Valeur des installations	Actif total	Passif envers le public	Actionnaires ou membres	Part des membres
	$	$	$		$
1945	43,048,326	171,128,184	87,354,033	739,804	83,774,151
1946	46,775,158	163,467,434	71,012,260	926,863	92,455,174
1947	53,027,212	168,195,387	71,403,750	982,990	96,791,637
1948	75,009,655	201,603,705	89,381,360	1,127,229	112,222,345
1949	89,832,908	236,962,924	106,599,688	1,144,698	130,363,236
1950	98,514,782	254,478,777	111,092,652	1,173,126	143,386,125
1951	99,790,191	306,834,165	159,357,602	1,184,235	147,476,563
1952	129,983,112	410,210,309	214,737,270	1,163,803	195,473,039
1953	117,228,290	419,930,634	234,339,211	1,195,985	185,591,423
1954	120,928,699	418,887,674	235,993,511	1,196,426	182,894,163

[1] Comprend d'autres recettes.

38.—Statistique sommaire des associations coopératives d'achat et de vente, par province, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1953 et 1954

Province		Coopératives	Actionnaires ou membres	Ventes de produits	Ventes de marchandises	Chiffre d'affaires total[1]
				$	$	$
Terre-Neuve	1953	47	7,278	110,464	3,404,981	3,525,235
	1954	44	7,074	189,549	3,844,433	4,044,608
Île-du-Prince-Édouard	1953	29	6,763	2,309,729	3,153,449	5,504,536
	1954	20	5,631	941,711	2,975,402	4,008,483
Nouvelle-Écosse	1953	95	20,957	5,308,763	13,586,039	19,190,823
	1954	91	22,869	4,632,093	12,477,257	17,241,968
Nouveau-Brunswick	1953	45	10,672	4,895,514	6,336,545	11,327,203
	1954	48	10,548	1,647,002	4,534,654	6,219,955
Québec	1953	708	102,664	70,172,704	72,551,838	144,002,218
	1954	648	87,029	68,477,665	58,502,780	128,445,275
Ontario	1953	343	102,374	103,325,205	41,038,859	146,537,314
	1954	341	105,718	100,352,445	45,007,059	146,013,121
Manitoba	1953	132	130,692	76,208,672	14,004,409	90,854,401
	1954	115	132,729	60,789,594	14,323,608	75,853,596
Saskatchewan	1953	527	373,071	300,619,619	46,294,714	349,693,006
	1954	495	461,455	216,701,860	52,038,783	272,629,003
Alberta	1953	190	231,643	165,271,398	17,649,362	183,498,060
	1954	180	203,970	144,564,061	14,739,124	159,811,268
Colombie-Britannique	1953	99	53,671	47,874,049	15,014,246	64,513,048
	1954	99	44,820	52,067,267	15,160,719	68,359,211
Coopératives interprovinciales	1953[r]	6	156,200	98,602,206	12,595,161	128,944,557
	1954	5	114,583	82,657,795	10,979,306	103,671,338
Total	**1953**	**2,221**	**1,195,985**	**874,698,323[r]**	**245,629,603[r]**	**1,147,590,401[r]**
	1954	**2,086**	**1,196,426**	**733,012,042**	**234,583,125**	**986,297,820**

[1] Comprend d'autres revenus.

39.—Produits dont se sont occupées les associations coopératives d'achat et de vente, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1954

Détail	Coopératives[1]	Valeur des ventes
		$
Commercialisés	**1,033**	**733,012,042**
Laitages	514	133,477,785
Fruits et légumes	124	37,073,061
Graines de semences	103	369,821,272
Bestiaux	303	104,467,181
Œufs et volailles	216	22,720,125
Bois d'œuvre et de chauffage	31	1,543,179
Miel	7	1,376,630
Laine	18	1,963,108
Fourrures	9	626,637
Tabac	6	56,238,105
Produits de l'érable	3	2,699,514
Divers	49	1,005,445
Vendus aux membres	**1,723**	**234,583,125**
Produits alimentaires	802	63,858,547
Vêtements et articles d'ameublement	539	9,779,690
Dérivés du pétrole et accessoires d'automobile	694	32,126,610
Nourriture pour animaux, engrais chimiques ou insecticides	828	77,062,758
Machines et outillage	391	12,088,107
Charbon, bois et matériaux de construction	646	17,985,531
Divers	1,061	21,681,882
Total	**2,086**	**967,595,167**

[1] Y compris des doubles emplois parce que certaines coopératives s'occupent de la commercialisation des produits et de l'achat de fournitures. Certaines vendent plus d'un produit et beaucoup achètent la plupart des fournitures énumérées.

Les coopératives de services (autres que les coopératives d'assurance-vie, d'assurance-incendie et d'assurance-accidents) étaient au nombre de 418 en 1954 et comptaient 157,897 membres; elles ont rendu des services au montant de $11,064,702. L'activité de ces coopératives s'étend à l'habitation, à l'assurance médicale, au transport, aux divertissements, au téléphone, à l'impression, à la mouture à forfait, au nettoyage des grains, au camionnage; il existe aussi quelques restaurants et maisons de pension coopératifs. En Saskatchewan, plus de 200 coopératives de services communautaires ont déclaré s'occuper de divertissements, de curling, de patinage et de centres de réunion, mais la statistique n'en est pas incluse dans celles des autres coopératives de services parce qu'elles n'ont pas de caractère commercial.

Des coopératives de vente de poisson et de produits du poisson existent dans toutes les provinces excepté l'Alberta et le Manitoba. En 1954, les 86 coopératives de pêche (11,679 membres) ont déclaré des ventes de poisson au montant de $14,915,246 et des ventes d'accessoires au montant de $2,771,827. Les coopératives ont répondu pour environ 9 p. 100 de toutes les ventes commerciales de poisson au Canada en 1954. En ce qui concerne le chiffre d'affaires, les coopératives de la Colombie-Britannique, viennent en tête, suivies de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

Onze coopératives de vente en gros faisaient affaires au Canada en 1954, la plupart à seule fin de procurer des marchandises à leurs membres. Dans les provinces de l'Est, de l'Ontario aux Maritimes, elles font aussi fonction d'agences centrales de commercialisation pour les produits de la ferme tels que les bestiaux, les produits laitiers et la laine, mais elles ne font que très peu de transformation ou de fabrication, sauf pour les produits laitiers. Dans l'Ouest, les coopératives de gros exploitent des mines de charbon, des raffineries de pétrole, des établissements s'occupant de mélanger des graisses et des huiles et des scieries, mais elles ne font pas fonction d'agences centrales de commercialisation des produits de la ferme. Au cours de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1954, elles ont vendu pour $51,907,365 de produits de la ferme, et pour $96,850,083 de fournitures et de marchandises.

Les mutuelles agricoles d'assurance-incendie jouent aujourd'hui un rôle important dans le domaine des assurances au Canada. En 1953, il y en avait 402 en activité qui comptaient un montant net d'assurances de 3,264 millions. Trois organisations souscrivent de l'assurance-vie coopérative et d'autres se spécialisent dans les domaines suivants:

automobile, assurance mutuelles, incendie, accidents, grêle, fidélité et garantie, et assurances maritimes. En plus, l'assurance médicale est souscrite par 42 coopératives dont les chiffres sont inclus dans la catégorie des coopératives de services.

Il est à remarquer qu'en 1954 les autres pays ont porté un grand intérêt au mouvement coopératif du Canada. Des Égyptiens, des Jamaïcains, des Pakistanais, des Birmans, des Indous et des Indonésiens sont venus étudier la coopération au Canada sous les auspices du Plan de Colombo et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations-Unies. Également dignes d'intérêt sont les réalisations importantes des coopératives de fabrication et de transformation au cours de l'année. Les associations coopératives de gros ont déclaré l'achat d'un établissement de produits chimiques, l'achèvement d'une raffinerie moderne plus vaste, l'acquisition d'un abattoir et la construction d'un nouvel entrepôt. Au Nouveau-Brunswick, les membres d'un syndicat du textile ont pris à leur compte l'exploitation d'une fabrique de textiles.

Section 5.—Commerce interprovincial*

La statistique du commerce interprovincial est difficile à établir parce qu'il ne fait l'objet d'aucune réglementation ni d'aucun contrôle. La seule statistique complète est celle des chargements et déchargements de marchandises transportées par rail. Le trafic ferroviaire est réparti en 99 catégories de marchandises, et les différences entre les chargements et déchargements forment les importations et les exportations par *voie ferrée* de chaque province. Mais les marchandises peuvent être importées par chemin de fer et exportées par eau, comme les céréales de l'Ouest transportées aux ports ontariens de Fort-William et de Port-Arthur. En conséquence, les chiffres du tableau **40** ne doivent pas être considérés comme une mesure parfaite du commerce interprovincial; ils représentent l'expédition des marchandises par voie ferrée d'une province à l'autre, laquelle n'est qu'un aspect particulier de ce commerce.

* Revu à la Section des transports, Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

40.—Trafic-marchandises payant des chemins de fer, par province, 1953 et 1954

Province	Tonnage chargé		Tonnage entré de l'étranger		Total (chargé et entré de l'étranger)[1]	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Terre-Neuve	1,202,044	1,148,093	—	95	1,202,044	1,148,188
Île-du-Prince-Édouard	294,676	296,338	—	26	294,676	296,364
Nouvelle-Écosse	9,434,283	9,401,113	129,166	141,076	9,563,449	9,542,189
Nouveau-Brunswick	3,559,222	4,105,558	651,582	619,937	4,210,804	4,725,495
Québec	18,045,029	20,705,415	8,090,620	7,770,050	26,135,649	28,475,465
Ontario	39,718,173	34,637,419	25,152,012	22,495,868	64,870,185	57,133,287
Manitoba	7,283,576	7,043,262	569,689	586,493	7,853,265	7,629,755
Saskatchewan	16,278,641	12,759,920	251,914	283,275	16,530,555	13,043,195
Alberta	13,532,072	11,014,527	68,758	49,645	13,600,830	11,064,172
Colombie-Britannique	10,712,215	11,186,822	1,133,380	1,173,123	11,845,595	12,359,945
Total	**120,059,931**	**112,298,467**	**36,047,121**	**33,119,588**	**156,107,052**	**145,418,055**

Province	Tonnage déchargé		Tonnage sorti du pays		Total (déchargé et sorti du pays)[1]	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Terre-Neuve	1,203,186	1,119,769	144,340	176,120	1,347,526	1,295,889
Île-du-Prince-Édouard	408,657	406,172	689	207	409,346	406,379
Nouvelle-Écosse	8,315,255	8,046,429	766,820	610,699	9,082,075	8,657,128
Nouveau-Brunswick	3,128,646	3,631,369	1,994,799	1,552,937	5,123,445	5,184,306
Québec	20,558,052	22,686,757	8,696,299	7,333,175	29,254,351	30,019,932
Ontario	50,898,412	43,035,094	25,385,880	23,132,823	76,284,292	66,167,917
Manitoba	7,057,433	7,272,141	800,083	898,966	7,857,516	8,171,107
Saskatchewan	4,617,015	4,858,764	872,879	1,056,931	5,489,894	5,915,695
Alberta	6,118,269	5,190,486	31,988	16,670	6,150,257	5,207,156
Colombie-Britannique	8,555,454	8,267,899	5,829,896	5,320,577	14,385,350	13,588,476
Total	**110,860,379**	**104,514,880**	**44,523,673**	**40,099,105**	**155,384,052**	**144,613,985**

[1] Les deux totaux ne concordent pas parce que tout le tonnage chargé et entré de l'étranger n'est pas déchargé ni ne sort du pays la même année.

PARTIE II.—AIDE ET RÉGLEMENTATION OFFICIELLES RELATIVES AU COMMERCE INTÉRIEUR

Au cours de l'après-guerre, la réglementation officielle très poussée du commerce, nécessitée par l'effort de guerre, s'est graduellement adoucie (voir l'*Annuaire* de 1948–1949, pp. 875–880) au point qu'au début de 1949 seules subsistaient les mesures destinées à protéger l'approvisionnement intérieur et empêcher le surhaussement des denrées sur le marché canadien. Depuis lors, même ces mesures ont presque complètement disparu.

Section 1.—Réglementation du transport et de la vente des grains

Les organismes qui régissent le commerce des grains au Canada sont la Commission canadienne des grains, qui applique depuis 1912 les dispositions de la loi sur les grains du Canada, et la Commission canadienne du blé, qui fonctionne en vertu de la loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé. La Commission des grains est un organisme quasi-judiciaire et administratif qui, grâce aux pouvoirs qui lui sont conférés en matière de transport interprovincial et de brevets d'invention et droits d'auteur, assure au gouvernement fédéral pleins pouvoirs de réglementation du mouvement des grains; la Commission n'a ni pouvoir ni fonction en matière de fixation du prix des grains. La Commission canadienne du blé, qui a commencé à fonctionner à l'automne de 1935, est un organisme né des mesures de stabilisation prises par le gouvernement à l'époque de marasme économique des années 30 à l'égard de la vente des céréales. L'État avait acquis au cours de ces années une grande quantité de blé et, à la session fédérale de 1935, le gouvernement a fait adopter une loi visant à un double but: écouler le blé ainsi acquis et voir à la mise sur le marché des nouvelles récoltes.

L'*Annuaire* de 1941, pp. 488–489, fait l'exposé de l'organisation et des fonctions de la Commission des grains. Un article traitant des opérations de la Commission canadienne du blé a été commencé dans l'*Annuaire* de 1939, pp. 595–607, et terminé dans celui de 1947.

Section 2.—Coalitions nuisibles au commerce*

La législation canadienne contre les coalitions a pour objet de maintenir la liberté de la concurrence en tant que principal moyen de favoriser l'obtention du maximum de production, de distribution et d'emploi dans un régime de libre entreprise. A cette fin, la législation cherche à supprimer certaines pratiques qui, nuisibles au commerce, empêchent l'utilisation des ressources économiques du pays à l'avantage de tous les citoyens.

La première loi fédérale dans ce domaine a été établie en 1889 et est encore en vigueur sous une forme modifiée à l'article 411 du Code criminel, et elle constitue la principale législation canadienne contre les coalitions. Généralement parlant, cet article interdit aux fournisseurs (manufacturiers, grossistes, détaillants) de s'entendre pour éliminer la concurrence dans une partie importante d'un marché en limitant la production, restreignant la distribution ou fixant les prix.

L'article 411 du Code criminel et la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (S.R.C. 1952, chap. 314) forment des pièces de législation qui se complètent l'une l'autre. La seconde a été rendue en 1923, et grandement modifiée en 1935, 1937, 1946, 1949, 1951 et 1952. Ses articles 2 et 32 reproduisent substantiellement une partie de l'article 411 mais, alors que ce dernier traite principalement des ententes entre sociétés distinctes, les autres couvrent tout monopole, trust et fusion relativement à une denrée et allant ou devant aller, vraisemblablement, à l'encontre de l'intérêt public.

L'article 34 de la loi des enquêtes sur les coalitions interdit aussi à un fournisseur de denrées d'imposer des prix de revente aux grossistes et détaillants. Le fournisseur peut cependant suggérer des prix de revente pourvu qu'il le fasse sans astreindre ou engager les commerçants à les maintenir.

* Revu par T. D. MacDonald C.R., directeur des enquêtes et recherches, loi des enquêtes sur les coalitions, ministère de la Justice (Ottawa).

L'article 412 du Code criminel traite de la distinction injuste dans les prix et de l'abaissement injuste des prix. L'article stipule qu'un fournisseur ne doit pas pratiquer de distinction injuste entre ses clients dont le commerce vient en concurrence, en accordant à l'un deux un prix préférentiel quand un autre consent à acheter des marchandises de quantité et de qualité similaires. L'article défend également à un fournisseur de vendre dans une localité à des prix plus bas que dans une autre, ou de vendre partout à des prix déraisonnablement bas, si le dessein ou l'effet de cette politique est de réduire considérablement la concurrence ou d'éliminer un concurrent.

Ces dispositions des articles 411 et 412 du Code criminel et des articles 2, 32, et 34 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions constituent le corps de la législation sur les pratiques restrictives du commerce. Les autres dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions se rapportent aux enquêtes et à la mise en vigueur de cette loi.

La loi relative aux enquêtes sur les coalitions pourvoit à la nomination d'un directeur qui est responsable des enquêtes sur les coalitions et autres pratiques restrictives, et d'une commission (Commission sur les pratiques restrictives du commerce) qui est chargée d'estimer les preuves soumises par le directeur et les parties sujettes à l'enquête et de faire rapport au ministre. S'il y a de bonnes raisons de croire que des pratiques interdites sont en jeu, le directeur peut obtenir de la Commission l'autorisation de questionner des témoins, d'effectuer des recherches sur les lieux ou d'exiger des rapports écrits. Si, après examen de tous les renseignements recueillis, le directeur est d'avis qu'il existe une pratique interdite, il soumet un exposé de la preuve à la Commission et aux parties présumées coupables. La Commission fixe alors le temps et le lieu où elle entendra les arguments soumis par le directeur à l'appui de son exposé, ainsi que les arguments et preuves soumis par toute personne contre laquelle des allégations sont contenues dans ce même exposé. L'audition terminée, la Commission rédige un rapport qu'elle soumet au ministre, et qui doit être rendu public dans les trente jours.

La loi pourvoit aussi à des enquêtes générales sur les restrictions au commerce, qui, si elles ne sont pas interdites ou punissables, peuvent néanmoins nuire à l'intérêt public. En outre, la loi stipule que la cour, en plus de punir les violateurs de la loi, peut interdire aux personnes de commettre, continuer ou répéter une violation. La constitutionnalité de l'article (adopté en 1952) qui permet ces ordres restrictifs a été maintenue par la Cour suprême du Canada.

De 1951 à 1955, on a rendu publics les rapports suivants des enquêtes faites en vertu de la législation:

1° Fabrication, distribution et vente des produits mécaniques en caoutchouc, pneus et chambres à air, fournitures et matériel de réparation, chaussures en caoutchouc, talons et semelles, et vêtements en caoutchouc vulcanisé.

2° Distribution et vente des produits de boulangerie dans la région de Winnipeg (Manitoba).

3° Fabrication, distribution et vente des papiers fins.

4° Distribution et vente du gros papier en Colombie-Britannique.

5° Achat du sirop et du sucre d'érable dans la province de Québec.

6° Fabrication, distribution et vente des fils et câbles métalliques électriques.

7° Maintien du prix de revente des produits savonniers dans le district de Montréal.

8° Distinction injuste dans les prix à l'égard de détaillants en quincaillerie à North-Bay (Ont.).

9° Maintien du prix de revente de certaines fournitures ménagères dans le district de Chicoutimi-Lac-Saint-Jean (Qué.).

10° Distribution et vente au détail de l'essence dans la région de Vancouver.

11° Maintien du prix de revente des articles de porcelaine et de poterie.

12° Maintien du prix de revente dans les domaines de la distribution et de la vente de téléviseurs dans la région de Toronto.

13° Fabrication, distribution et vente de treillages métalliques au Canada.

14° Distribution et vente du charbon dans la région de Timmins-Schumaker (Ont.).

15° Ventes à perte.

16° Fabrication, distribution et vente de la bière au Canada.
17° Fabrication, distribution et vente de matériaux à toiture en asphalte, goudron et assimilés au Canada.
18° Maintien du prix de revente dans les domaines de la distribution et de la vente de certains appareils ménagers.
19° Fabrication, distribution et vente d'appareils convoyeurs et de matériel de transmission, et de produits connexes.

On peut se procurer ces rapports chez l'imprimeur de la Reine ou au bureau du directeur des enquêtes et des recherches (Ottawa).

Section 3.—Normes de commerce*

A la Division des standards du ministère du Commerce, un même directeur s'occupe de l'application des lois sur l'inspection de l'électricité, sur l'inspection du gaz, sur l'exportation de la force motrice et des fluides, et sur l'importation du gaz, sur le poinçonnage des métaux précieux, sur les poids et mesures, et sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact.

Normes des marchandises.—Le 26 novembre 1949, le Parlement a adopté la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (S.R.C., 1952, chap. 191), loi qui constitue le point de départ d'initiatives destinées à généraliser l'apposition de la marque nationale sur les marchandises et leur description exacte afin d'empêcher la fraude publicitaire. En résumé, l'usage de la marque nationale est facultatif et l'obligation de se conformer aux normes des marchandises n'atteint que les fabricants qui désirent employer la marque de commerce nationale. En outre, lorsque les fabricants apposent une étiquette descriptive sur leurs marchandises ou récipients, cette étiquette doit en donner une description exacte afin de protéger le public. Ainsi, fait intéressant à noter, l'étiquetage des vêtements de fourrure est assujéti à un règlement bien établi maintenant comme règle de pratique loyale dans tout le commerce.

En vertu de la loi de 1946 sur le poinçonnage des métaux précieux (S.R.C. 1952, chap. 215), les objets d'or, d'argent, de platine ou de palladium peuvent porter une marque qui décrit exactement la qualité du métal. Lorsqu'une telle marque est apposée, une marque de commerce, déposée au Canada ou dont la demande de dépôt a été faite, doit également l'être. Les objets plaqués d'or ou d'argent peuvent aussi être marqués sous certaines conditions décrites dans la loi. Le personnel d'inspection de la Division des standards est chargé d'examiner la matière publicitaire et de vérifier la qualité des articles offerts en vente et les marques apposées.

Poids et mesures.—La loi sur les poids et mesures (S.R.C. 1952, chap. 292) prescrit les étalons officiels des poids et mesures utilisés au Canada. Les obligations imposées par la loi comportent la réglementation de tous les instruments de pesage et de mesurage utilisés à des fins commerciales, leur vérification périodique et une surveillance destinée à éliminer les ventes d'articles dont le poids ou la mesure sont insuffisants.

Le nombre des inspections effectuées durant l'année terminée le 31 mars 1955 s'est élevé à 454,796, contre 478,227 en 1953–1954. Les plus importantes portaient sur les articles suivants: appareils de pesage, y compris balances de tous genres, 228,243; appareils de mesure de liquides, 78,033; poids, 127,114; autres mesures, 21,406. Les dépenses totales ont atteint $726,001 en 1954–1955, contre $688,425 en 1953–1954, et les recettes totales $670,147, contre $658,466.

Inspection de l'électricité et du gaz.—Les attributions de la Division des standards, aux termes de la loi sur l'inspection de l'électricité (S.R.C. 1952, chap. 94) et de la loi sur l'inspection du gaz (S.R.C. 1952, chap. 129), comprennent la vérification et l'étampage de chaque compteur d'électricité et de gaz qui sert au facturage, afin d'assurer un calcul exact de la quantité d'électricité et de gaz vendue. Le Canada est divisé en 21 régions pour les fins de l'application de ces deux lois; le personnel est de 174. Durant l'année terminée le 31 mars 1955, il a été vérifié 1,154,438 compteurs d'électricité et de gaz, contre 1,079,711 l'année précédente. Les recettes provenant de l'inspection se sont élevées à $856,354, et les dépenses à $691,031.

* Rédigé par R. W. MacLean, directeur, Division des standards, ministère du Commerce, Ottawa.

1.—Compteurs d'électricité et de gaz en usage, années terminées le 31 mars 1946-1955

Année	Compteurs d'électricité	Compteurs de gaz			
		Gaz industriel	Gaz naturel	Gaz de pétrole	Total
1946	2,459,672	550,949	215,330	1,651	767,934
1947	2,647,040	560,046	225,952	1,725	787,727
1948	2,746,685	587,629	217,068	1,046	805,746
1949	2,972,725	600,923	227,393	4,006	832,325
1950[1]	3,188,013	606,395	239,448	3,841	849,688
1951	3,405,432	610,096	252,468	33	862,602
1952	3,590,422	609,262	263,130	68	872,465
1953	3,779,739	599,140	277,248	1,270	877,663
1954	3,967,952	593,698	298,166	429	892,297
1955	4,175,534	420,432	486,768	536	907,736

[1] Statistique de Terre-Neuve comprise depuis 1950.

La loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz (3–4 Elizabeth II, chap. 14) a remplacé en 1955 la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides de 1907. En vertu de ses dispositions, l'énergie électrique et les fluides, liquides ou gazeux, ne peuvent être exportés et le gaz ne peut être importé sans permis. Les exportations totales d'énergie électrique durant l'année terminée le 31 mars 1955 s'établissent à 3,390,329,790 kWh. Il s'est fait également une faible exportation de gaz naturel et de pétrole brut.

Section 4.—Brevets d'invention, droits d'auteur et marques de commerce*

Les brevets d'invention sont assujétis aux dispositions de la loi en vigueur depuis 1935 sur les brevets (S.R.C. 1952, chap. 203). Les demandes de protection à ce sujet doivent être adressées au commissaire des brevets, Ottawa.

2.—Demandes et attributions de brevets d'invention, etc., années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail		1951	1952	1953	1954	1955
Brevets d'invention demandés	Nombre	14,324	15,448	16,405	18,565	19,448
Brevets attribués	"	8,461	9,516	9,700	9,414	10,282
Attribués à des Canadiens	"	*627*	*708*	*742*	*606*	*570*
Caveats accordés	"	391	253	243	288	337
Cessions de brevets	"	11,437	11,621	12,525	13,127	20,062
Honoraires encaissés, net	$	661,069	728,241	756,714	847,874	1,086,278

Le nombre de brevets canadiens accordés a augmenté assez régulièrement d'une année à l'autre, à compter du début du siècle (4,522) jusqu'à 1923 (12,452); depuis dix ans, il demeure entre 6,500 et 10,000. Sur les 10,282 brevets accordés en 1954–1955, 7,719 ou 75 p. 100 l'ont été à des Américains, 570 à des Canadiens et 1,009 à des résidents du Royaume-Uni ou d'autres pays du Commonwealth. Les Français en ont obtenu 190; es Suisses, 166; les Hollandais, 191; les étrangers d'autres pays, 437.

Les reproductions imprimées des brevets accordés depuis le 1er janvier 1949 peuvent être obtenues à prix modique. La *Gazette du Bureau des brevets* en donne un résumé.

On peut consulter les brevets d'origine canadienne et étrangère à la bibliothèque du Bureau des brevets. Cette dernière possède des archives sur les brevets d'origine britannique et mémoires descriptifs abrégés depuis 1617, ainsi que sur ceux des États-Unis, depuis 1872, de même que beaucoup de brevets, d'index, de journaux et de rapports d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Pakistan, de la France, de la Belgique, de l'Autriche, de la Norvège, du Mexique, de l'Italie, de la Suède, des Pays-Bas, de la Suisse, du Japon, de la Corée et du Brésil.

* Le commissaire des brevets, J. W. T. Michel, a revu la matière concernant les brevets d'invention et les droits d'auteur, tandis que le registraire des marques de commerce, J. P. McCaffrey, secrétariat d'État, Ottawa, a revisé celle qui concerne les marques de commerce.

Droits d'auteur, dessins de fabrique et marques de bois.—L'enregistrement des droits d'auteur est régi par la loi de 1921 sur le droit d'auteur (S.R.C. 1952, chap. 55). Les demandes de protection s'y rapportant doivent être adressées au commissaire des brevets, Ottawa.

La loi détermine les conditions requises à l'égard des droits d'auteur et leur durée. "Le droit d'auteur existe au Canada... sur toute œuvre originale littéraire, dramatique, musicale ou artistique si, à l'époque de la création de l'œuvre, l'auteur était sujet britannique, citoyen ou sujet d'un pays étranger ayant adhéré à la Convention (de Berne) et au Protocole additionnel. . ou avait son domicile dans les possessions de Sa Majesté. A moins de dispositions contraires et formelles contenues dans la présente loi, la durée du droit d'auteur comprendra la vie de l'auteur et une période de cinquante ans après sa mort."

La protection du droit d'auteur s'étend aux disques, rouleaux perforés, films cinématographiques et autres moyens de reproduction mécanique. La loi vise à accorder aux auteurs canadiens pleine protection dans leur pays, dans toutes les parties du Commonwealth, dans les pays étrangers membres de l'Union des droits d'auteur et dans les États-Unis d'Amérique.

La protection des dessins de fabrique et des marques de bois est assurée par la loi des marques de commerce et dessins de fabrique et la loi sur le marquage des bois de service. La Division des droits d'auteur du Bureau des brevets conserve les registres de ces dessins et marques et les renseignements à leur sujet sont publiés dans la *Gazette du Bureau des brevets.*

3.—Droits d'auteur, dessins de fabrique et marques de bois enregistrés, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail		1951	1952	1953	1954	1955
Droits d'auteur	Nombre	4,700	4,676	4,976	5,060	5,193
Dessins de fabrique	"	628	480	431	560	286
Marques de bois	"	4	10	1	2	10
Cessions	"	512	497	523	548	617
Honoraires encaissés, net	$	19,848	19,382	20,681	21,181	21,324

Marques de commerce.—Le Bureau des marques de commerce du Secrétariat d'État est chargé de l'application de la loi sur les marques de commerce (1-2 Elizabeth II, chap. 49) qui s'étend à l'enregistrement et à l'usage des marques de commerce et a remplacé, à partir du 1er juillet 1954, les mesures antérieures appliquées en vertu de la loi sur la concurrence déloyale, la loi sur les dessins industriels et les étiquettes syndicales et la loi sur l'enregistrement des marques syndicales. Toute demande relative à l'enregistrement d'une marque de commerce ou à l'usage d'une marque de commerce doit être adressée au Registraire des marques de commerce, à Ottawa.

Le *Trade Marks Journal,* publié chaque semaine, donne le détail de chaque marque de commerce enregistrée et de chaque usager inscrit, et renferme les avis et les décisions exigés par la loi. Le droit fixé pour la demande d'enregistrement d'une marque de commerce est de $25 et pour l'inscription d'un usager, de $20.

4.—Marques de commerce enregistrées, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail		1951	1952	1953	1954	1955
Enregistrements	Nombre	3,309	2,806	2,981	3,832	3,377
Cessions	"	1,665	1,535	1,499	2,063	2,040
Renouvellements	"	2,085	2,266	2,139	1,963	2,812
Copies authentiques établies	"	699	619	541	590	678
Honoraires encaissés, net	$	132,744	127,053	138,524	159,191	222,029

Section 5.—Subventions et primes au charbon*

Le grand problème de l'industrie houillère du Canada tient à ce que les gisements sont situés très loin des principaux marchés de consommation des provinces d'Ontario et de Québec, alors que ces marchés se trouvent à proximité des gisements de charbon bitumineux et d'anthracite des États-Unis. Les subventions au transport, plus ou moins considérables depuis 25 ans, ont pour but d'acheminer le charbon canadien vers certaines régions centrales du pays en égalisant, autant que possible, le prix de revient du charbon canadien et celui du charbon importé. Les subventions sont régies par décrets du conseil, car il n'est pas jugé pratique de fixer les secours par une loi, à cause du jeu incessant de la concurrence.

5.—Subventions versées par province, 1950-1954

Province		1950	1951	1952	1953	1954
Nouvelle-Écosse	tonnes	1,165,719	2,286,537	1,897,451	1,874,410	2,561,321
	$	1,005,438	3,074,466	5,194,288	6,101,714	8,790,557
Nouveau-Brunswick	tonnes	2,314	2,709	2,851	8,981	58,036
	$	1,939	2,634	3,780	7,853	141,513
Saskatchewan	tonnes	173,694	165,086	139,555	187,118	256,597
	$	125,767	126,042	113,645	161,439	218,341
Alberta et est de la Col.-Britannique	tonnes	784,148	589,581	613,651	606,749	998,558
	$	1,482,202	1,163,937	1,161,810	946,638	2,982,347
Exportations et charbon de soute de la Colombie-Britannique	tonnes	6,092	91,611	59,254	1,592	709
	$	4,569	88,551	56,580	1,194	532
Total	**tonnes**	**2,132,970**	**3,135,523**	**2,712,762**	**2,678,850**	**3,875,221**
	$	**2,619,915**	**4,455,629**	**6,530,103**	**7,218,838**	**12,133,290**

La loi visant à supprimer le désavantage dont souffre la houille canadienne par rapport à la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34), autrefois la loi sur la subvention concernant le coke et donnant suite à un des avis de la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes, a été adoptée par le Parlement le 30 mai 1930. La subvention est versée pour le charbon canadien transformé en coke et utilisé pour fabrication du fer et de l'acier canadiens et met la houille canadienne sur le même pied que la houille importée.

Voici les primes accordées de 1950 à 1954 en vertu de la loi:

		1950	*1951*	*1952*	*1953*	*1954*
Quantité	tonnes	830,752	810,608	698,449	773,102	492,196
Montant	$	411,222	401,251	345,732	382,685	243,637

Section 6.—Régie et vente des boissons alcooliques

La vente au détail des boissons alcooliques au Canada est régie par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les spiritueux sont presque tous vendus par les commissions des boissons alcooliques directement au consommateur ou à des établissements ayant une licence autorisant la revente. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les installations vinicoles aux consommateurs ou aux établissements détenant une licence. Durant l'année terminée le 31 mars 1954, les commissions des boissons alcooliques ont exploité 674 établissements de détail.

Le tableau 6 montre les recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des spiritueux. De plus amples détails sont donnés dans le rapport du BFS, intitulé: *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada* (année financière terminée le 31 mars 1954).

* Rédigé par H. H. Harris, fonctionnaire administratif, Office fédéral du charbon, Ottawa. Des renseignements supplémentaires sur les primes et subventions, puisés au *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la houille, 1946*, sont donnés aux pp. 806-807 de l'*Annuaire* de 1947.

6.—Recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des boissons alcooliques, année terminée le 31 mars 1954 et total de 1953

NOTA.—Les chiffres comprennent les recettes encaissées directement par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les recettes des commissions des boissons alcooliques mais sans la taxe de vente générale.

Province ou territoire	Revenu nettes des ventes de détail[1]	Taxes	Licences et permis[2]	Amendes et confiscations[2]	Commission sur la taxe de vente générale encaissée	Total des recettes 31 mars	
						1954	1953
	$	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	2,198,666	...	891,055[3]	21,519	3,749	3,114,989	2,824,420
Île-du-Prince-Édouard	870,459	270,147	27,531	14,650	...	1,182,787	1,219,256
Nouvelle-Écosse	9,458,176	...	289,293	68,596	...	9,816,065	9,531,082
Nouveau-Brunswick	6,428,953	...	15,293	25,193	20,905	6,490,344	6,426,287
Québec	21,774,558	1,524,435	12,160,310	250,508	...	35,709,811	35,288,898
Ontario	32,019,215	...	14,918,509	98,748	...	47,036,472	47,690,999
Manitoba	6,481,253	...	2,153,030	85,716	...	8,719,999	8,556,538
Saskatchewan	11,175,891	...	108,734[4]	74,341	49,238	11,408,204	11,060,070
Alberta	14,420,155	...	1,016,267	206,647	...	15,643,069	15,156,938
Col.-Britannique	21,034,671	...	302,676	...	49,224	21,386,571	20,882,949
Total	**125,861,997**	**1,794,582**	**31,882,698**	**845,918**	**123,116**	**160,508,311**	**158,637,437**
Yukon	660,005	69,349	6,600	6,100	...	742,054	712,539[r]
Territoires du N.-Ouest	260,507	...	4,739	1,873	...	257,119	289,325
Canada	**126,782,509**	**1,863,931**	**31,984,037**	**853,891**	**123,116**	**161,517,484**	**159,639,301**

[1] Après amortissement des capitaux fixes ou provision pour immobilisations: Terre-Neuve $1,959; Île-du-Prince Édouard $1,000; Nouvelle-Écosse $40,739; Nouveau-Brunswick $10,508; Québec $92,435; Ontario $3,562,904; Manitoba $16,001; Saskatchewan $31,029; Alberta $74,721; et Colombie-Britannique $127,485. Les déductions comprennent aussi les frais d'encaissement d'autres revenus des commissions des boissons alcooliques. [2] Avant la déduction de tous versements aux municipalités sur les recettes des commissions de boissons alcooliques. [3] Comprend $818,607 de commissions sur la bière que les brasseries provinciales locales ont vendue directement au public dans des débits autorisés et soumis à la régie des prix. [4] Comprend $46,008 de commissions sur les boissons alcooliques vendues à Yellowknife et Fort-Smith (Yukon et Territoires du N.-O.).

Les recettes du gouvernement canadien provenant des boissons alcooliques, y compris les droits de douane et d'accise et certains autres droits et licences, sont données au tableau 7. Les recettes du gouvernement fédéral provenant de la taxe de vente générale sur les boissons alcooliques ne sont toutefois pas déclarées.

7.—Recettes du gouvernement fédéral provenant du commerce des boissons alcooliques, années terminées le 31 mars 1950-1954

NOTA.—Les chiffres ne comprennent pas les recettes provenant de la taxe de vente de 10 p. 100 qui ne sont pas établies par denrée.

Nature de l'impôt	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Sur les spiritueux	**74,594,511**	**92,217,597**	**82,096,567**	**94,186,963**	**97,255,877**
Droit d'accise[1]	46,547,587	60,126,300	42,066,718	41,058,349	49,503,239
Frais de validation	790,587	1,108,252	1,223,932	746,877	[2]
Licences	7,250	8,000	7,375	7,750	7,500
Droit d'importation	27,249,087	30,975,045	38,798,542	52,373,987	47,745,138
Sur le malt et les produits maltés	**59,754,546**	**68,234,475**	**77,670,484**	**85,996,795**	**83,656,336**
Droit d'accise sur—					
Bière[3]	3,678,316	2,745,851	3,812,065	5,294,283	4,799,823
Malt	56,018,292	65,409,427	73,748,003	80,584,283	78,733,288
Licences	3,550	3,650	3,500	3,600	3,350
Droit d'importation sur la bière	54,388	75,547	106,916	114,629	119,875
Sur le vin	**2,713,057**	**2,921,321**	**2,939,000**	**3,095,441**	**3,216,033**
Taxes d'accise	2,125,606	2,224,885	2,167,267	2,215,540	2,230,673
Droit d'importation	587,451	696,436	771,733	879,901	985,360
Total	**137,062,114**	**163,373,393**	**162,706,051**	**183,279,199**	**184,128,246**

[1] Les droits sur les spiritueux importés pour les mélanges sont compris avec le droit d'importation. [2] Abolis. [3] Autre que la bière de malt.

Valeur des ventes de boissons alcooliques.—Les chiffres du tableau 8 ne représentent pas le prix de vente final de détail des boissons alcooliques, car lorsqu'elles sont vendues au détenteur de licence, seul le prix fait à ce dernier est connu. De plus, ces chiffres de vente ne doivent pas être considérés comme représentant la somme dépensée par les consommateurs canadiens parce qu'ils comportent également les ventes aux non-résidents de passage, aux entreprises, aux gouvernements et aux ambassades établies au Canada.

8.—Valeur des ventes des boissons alcooliques, années terminées le 31 mars 1953 et 1954

Province ou territoire	Spiritueux		Vins		Bière		Total	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
	(millions de dollars)							
Terre-Neuve	3,772	3,978	356	360	5,941r	7,206	10,069r	11,544
Île-du-Prince-Édouard	..	1,900	..	149	..	992	2,736	2,971
Nouvelle-Écosse	12,212	12,951	1,835	1,864	11,955	12,037	26,002	26,852
Nouveau-Brunswick	9,167	8,927	1,644	1,547	7,046	7,253	17,857	17,727
Québec	60,647	59,521	8,342	8,700	86,057	88,277	155,046	156,498
Ontario	99,090	104,122	11,416	11,824	164,722	172,458	275,228	288,404
Manitoba	13,836	14,320	1,636	1,598	20,200	20,909	35,672	36,827
Saskatchewan	13,590	14,616	1,928	1,751	21,736	22,752	37,254	39,119
Alberta	22,220	23,946	1,815	1,943	27,629	28,096	51,664	53,985
Colombie-Britannique	40,064	41,178	2,549	2,942	28,217	27,826	70,830	71,946
Yukon	1,020	1,017	41	41	746	802	1,807	1,860
Territoires du Nord-Ouest	438	411	23	28	305	294	766	733
Canada	**276,056**	**286,887**	**31,585**	**32,747**	**374,554r**	**388,832**	**684,931r**	**708,466**

PARTIE III.—FAILLITES

Les trois sections de la présente partie, bien qu'étroitement liées quant à la matière, portent sur les différents aspects des faillites et les statistiques présentées dans chaque section ne sont pas comparables entre elles.

La première section a trait uniquement à l'administration des biens des faillis par le surintendant des faillites, aux termes de la loi sur la faillite (y compris la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers). Elle donne, toutefois, des renseignements précis sur les montants réalisés des actifs évalués par les débiteurs et fait voir que les sommes effectivement payées aux créanciers sont invariablement très inférieures à ces estimations. On peut donc supposer que cela s'applique davantage encore aux domaines plus vastes étudiés aux sections 2 et 3.

La section 2, d'autre part, se limite aux faillites et insolvabilités qui ressortissent à la législation fédérale (la loi sur la faillite et la loi sur les liquidations), exception faite des faillites, des ventes et des saisies exécutées indépendamment de cette législation. Les données du Bureau fédéral de la statistique renferment les faillites des particuliers, tels que les salariés. Depuis quelques années, on donne pour les insolvabilités des salariés des données distinctes de celles des faillites commerciales et industrielles. Les estimations de l'actif et du passif, faites par le débiteur, ne sont pas établies uniformément et appellent des réserves.

Les statistiques de la section 3 sont établies par *Dun and Bradstreet, Incorporated*, agence commerciale qui s'occupe surtout d'informations de crédit. Elles renseignent sur les faillites en général, les insolvabilités relevant des lois provinciales sur les compagnies et les procédures de vente en bloc, vente par huissier, saisie par les propriétaires, etc., quand il en résulte des pertes pour les créanciers. D'autre part, elles ne comprennent pas les cessions de biens des particuliers, de sorte qu'en général les totaux y sont inférieurs à ceux de la section 2. Les statistiques de cette société, seule source de renseignements sur les faillites commerciales de 1875 à 1919, sont d'autant plus précieuses qu'elles présentent une série rétrospective remontant à 1915. Toutefois, le mode de classement a changé après 1933 (voir le texte qui précède le tableau 7, p. 979).

Section 1.—Administration des biens des faillis*

La législation fédérale en matière d'insolvabilité embrasse maintenant la loi de 1949 sur la faillite (S.R.C. 1952, chap. 14), la loi de 1943 sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers (S.R.C. 1952, chap. 111), la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et, dans une certaine mesure, la loi sur les liquidations. Les deux lois qui permettent des arrangements visent à prévenir la faillite et, en conséquence, les statistiques de la présente section et de la section 2 ne comprennent pas les propositions ou les arrangements intervenus en conformité de ces lois. Lorsque ces propositions ou ces arrangements sont rejetés par les créanciers ou se révèlent infructueux, la procédure tombe alors sous l'empire de la loi sur la faillite, des dispositions relatives à la faillite de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers et, dans certains cas, de la loi sur les liquidations. La loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ne comporte aucune disposition concernant la liquidation des sociétés insolvables.

La loi de 1949 sur la faillite, qui abroge celle de 1919 et ses modifications, redonne à toute personne insolvable le droit de faire des propositions avant la faillite. Les dispositions concernant la procédure d'administration sommaire permet aux personnes insolvables non constituées en sociétés, et qui possèdent un actif limité, de bénéficier de la loi. Un nouveau principe relatif à la libération des faillis a été établi et la loi prévoit que "l'établissement d'une ordonnance de séquestre contre toute personne, ou une cession par toute personne, sauf une société, a l'effet d'une demande de libération" à moins qu'un avis écrit soit produit au tribunal, signifiant au syndic l'abandon d'un tel droit, dans le délai prescrit.

L'administration des biens des faillis relève du surintendant des faillites, poste établi en 1932, et vise à conserver autant que possible l'actif des faillis au bénéfice des créanciers.

* Rédigé par le surintendant des faillites Ottawa. Les premières lois sur les insolvabilités et les faillites sont étudiées dans l'*Annuaire* de 1952-1953 p. 951.

1.—Actif, passif, actif réalisé et frais d'administration des biens des faillis en vertu de la loi, par province, 1954

NOTA.—Cette statistique commence avec l'année 1951; les chiffres en sont donnés à la page 976 de l'*Annuaire* de 1954 et ceux de 1952 et 1953 à la page 1041 de l'*Annuaire* de 1955. La statistique des biens des faillis tombant sous le coup de la loi sur la faillite de 1919 figure à la page 887 de l'*Annuaire* de 1947 et à la page 952 de l'*Annuaire* de 1952-1953.

Province et année	Faillis	Actif estimation du failli	Passif estimation du failli	Somme totale réalisée	Frais d'administration	Payé aux créanciers
	FAILLITES SOUS L'EMPIRE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI[1]					
		$	$	$	$	$
Terre-Neuve	7	208,711	218,316	68,223	16,726	51,497
Nouvelle-Écosse	12	150,005	268,685	36,855	13,657	23,098
Nouveau-Brunswick	17	141,783	560,671	43,991	11,703	32,288
Île-du-Prince-Édouard	2	111,524	69,477	9,220	2,049	7,171
Québec	986	7,282,346	19,599,359	2,010,961	777,640	1,233,321
Ontario	207	3,931,599	6,130,514	1,137,748	342,421	795,327
Manitoba	13	201,095	323,136	70,073	15,275	54,798
Saskatchewan	13	183,493	258,884	78,622	26,176	52,446
Alberta	20	484,547	617,477	152,348	56,746	95,602
Colombie-Britannique	59	916,912	1,676,690	478,954	116,114	362,840
Total	**1,336**	**13,612,015**	**29,723,209**	**4,086,995**	**1,378,507**	**2,708,488**

Province et année	PROPOSITIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 27 (1)*a*) DE LA LOI		
	Propositions acceptées	Dettes non garanties évaluées par les débiteurs	Payé aux créanciers non garantis
		$	$
Québec	62	1,599,388	480,519
Ontario	11	485,840	182,940
Saskatchewan	1	108,900	21,859
Colombie-Britannique	2	34,503	21,117
Total	**76**	**2,228,631**	**706,435**[2]

[1] Y compris les dispositions concernant la procédure sommaire d'administration des biens du failli. [2] Outre les sommes payées par les syndics, les créanciers garantis ont réalisé en vertu de leur garantie approximativement $5,404,104 en 1953 et $4,789,413 en 1954.

La statistique sommaire des biens liquidés en vertu de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers a paru dans les précédentes éditions de l'*Annuaire* depuis 1947. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er septembre 1934, jusqu'à la fin de 1949, il y a eu 885 cessions et 39 ordonnances de séquestre, soit un total de 924 liquidations. En 1951 et 1952, on n'a signalé aucune cession ni ordonnance de séquestre, mais un cas a été réglé en 1952. En 1954, deux nouveaux cas de liquidation ont été signalés, mais aucune des liquidations en cours n'a été liquidée.

Section 2.—Statistique des faillites d'après la documentation officielle

Les chiffres de la présente section, comme on l'a vu à la page 974, ne portent que sur les faillites relevant de la législation fédérale,—loi sur la faillite et loi sur les liquidations,—et comprennent les faillites des particuliers tels que les salariés.

En vertu des lois sur la faillite et sur les liquidations (S.R.C. 1952, chapitres 14 et 296), certains documents relatifs aux biens administrés d'après ces lois sont depuis juillet 1920 envoyés au Bureau fédéral de la statistique, qui en fait l'analyse. La statistique relative à ces lois a commencé en 1923, sauf en ce qui concerne l'analyse par genre de commerce qui a débuté en 1924. Cependant, des modifications apportées à l'administration des faillites par la loi de 1949 sur la faillite (voir p. 975) influent sur la comparabilité de cette statistique. La loi renferme des dispositions relatives aux propositions que peuvent faire les personnes insolvables et, depuis juillet 1950, les ententes conclues en vertu de ces dispositions ne figurent pas avec la statistique des faillites. Le tableau 2 indique le nombre de ces propositions afin de donner une idée de la situation générale.

2.—Faillites et insolvabilités relevant de la législation fédérale, par province, 1945-1954

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1945	...	1	3	1	225	27	3	—	4	8	272
1946	...	1	3	2	236	20	—	—	4	12	278
1947	...	2	6	7	422	72	4	2	6	24	545
1948	...	1	9	13	613	116	8	4	8	41	813
1949	..	3	4	12	827	131	16	5	13	55	1,066
1950	3	8	17	20	967	186	16	9	16	61	1,303
1951	5	3	12	24	1,022	227	15	13	14	64	1,399
1952	9	—	17	14	1,167	220	13	8	13	48	1,509
1953	4	1	9	16	1,221	255	27	19	33	72	1,657
1954	4	2	19	20	1,645	414	27	30	44	73	2,278
Propositions[1]—											
1950	—	—	—	2	66	7	1	—	—	3	79
1951	—	—	1	3	160	8	—	—	—	4	176
1952	—	—	—	1	172	15	—	—	—	3	191
1953	—	—	—	—	158	9	2	—	1	1	171
1954	1	—	—	—	416	29	4	1	1	4	456

[1] Voir texte qui précède.

Les faillites des salariés, indiquées séparément depuis 1949, sont réparties par région, dans le tableau **3.**

3.—Faillites des salariés, par région, 1950-1954

Année	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces des Prairies	Colombie-Britannique	Total
1950	—	121	9	—	·	132
1951	2	148	11	—	2	163
1952	—	155	8	—	2	165
1953	—	154	9	—	1	164
1954	—	226	31	1	2	260

4.—Faillites et insolvabilités relevant de la législation fédérale, par genre d'entreprise, 1945-1954

Année	Commerce	Manufactures	Agriculture	Abattage du bois et pêche	Mines	Construction	Transports et services d'utilité publique	Finance	Services	Non classées	Total
1945	58	54	2	—	3	39	12	6	70	28	272
1946	77	57	2	4	3	32	14	7	64	18	278
1947	153	152	6	7	—	57	20	5	92	53	545
1948	289	188	9	4	3	77	30	4	144	65	813
1949	374	232	8	10	10	94	46	19	203	70	1,066
1950[1]	502	257	24	7	5	97	40	20	273	78	1,303
1951	470	269	20	8	8	126	42	27	255	74	1,399
1952	569	305	42	2	7	114	45	32	279	114	1,509
1953	650	359	37	6	10	124	52	30	286	103	1,657
1954	973	416	48	17	15	135	67	41	408	158	2,278

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

5.—Bilan estimatif des faillites et insolvabilités, 1945-1954

Année	Total estimatif de l'actif	Total estimatif du passif	Année	Total estimatif de l'actif	Total estimatif du passif
	$	$		$	$
1945	1,864,359	3,995,109	1950[1]	17,168,883	24,872,927
1946	4,039,339	5,966,153	1951	18,237,768	25,912,004
1947	5,933,211	10,077,557	1952	20,381,304	29,658,281
1948	9,855,789	15,723,615	1953	21,899,349	32,817,970
1949	15,548,598	21,355,669	1954	83,370,462	53,142,000

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

6.—Faillites et insolvabilités, par industrie et par région économique, 1953 et 1954

Industrie	1953						1954					
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces des Prairies	C.-B.	Total	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces des Prairies	C.-B.	Total
Commerce	**15**	**451**	**120**	**29**	**35**	**650**	**23**	**683**	**184**	**53**	**30**	**973**
Magasins généraux	6	44	7	2	3	62	6	58	20	5	3	92
Épicerie	—	46	13	1	1	61	3	67	14	1	3	88
Confiserie	—	19	2	—	—	21	2	45	8	—	1	56
Boissons et tabac	—	11	1	—	—	12	—	19	—	1	—	20
Poisson et viande	—	31	7	1	4	43	—	49	7	1	1	58
Chaussures	—	14	3	—	—	17	—	24	2	2	1	29
Mercerie	3	28	1	—	—	32	—	47	5	—	—	52
Vêtements	2	50	19	2	13	86	2	73	29	8	4	116
Meubles	—	25	3	2	—	30	—	31	10	2	1	44
Livres et papeterie	—	16	1	—	—	17	—	35	4	3	1	43
Automobiles	1	18	6	5	—	30	1	34	17	6	2	60
Quincaillerie	—	14	5	1	—	20	1	23	2	3	—	29
Appareils électriques	—	26	18	3	3	50	—	43	25	3	—	71
Bijouterie	—	22	11	1	2	36	1	21	2	2	1	27
Charbon et bois	—	14	1	—	—	15	—	24	4	2	1	31
Médicaments et produits chimiques	—	16	1	2	2	21	—	21	4	2	2	29
Divers	3	57	21	9	7	97	7	69	31	12	9	128
Fabrication	**4**	**286**	**44**	**15**	**10**	**359**	**3**	**323**	**71**	**11**	**8**	**416**
Substances végétales alimentaires	2	31	7	1	—	41	—	36	8	—	—	44
Boissons et tabac	—	1	—	—	—	1	—	3	—	—	—	3
Produits animaux alimentaires	—	21	—	1	—	22	—	28	6	—	—	34
Fourrures et cuir	—	20	6	2	1	29	—	24	5	2	—	31
Pâte de bois et papier	—	12	—	—	—	12	1	21	6	—	1	29
Textiles	—	52	4	—	—	56	—	38	8	—	—	46
Vêtements	—	40	7	2	1	50	—	50	9	2	—	61
Bois et articles en bois	2	32	4	2	5	45	1	38	8	2	7	56
Fer et acier	—	10	6	1	1	18	—	15	4	—	—	19
Métaux non ferreux	—	9	2	1	2	14	—	15	4	—	—	19
Minéraux non métalliques	—	9	2	—	—	11	—	12	—	—	—	12
Médicaments et produits chimiques	—	5	1	—	—	6	—	6	—	—	—	6
Divers	—	44	5	5	—	54	1	37	13	5	—	56
Services	**6**	**230**	**33**	**8**	**9**	**286**	**3**	**303**	**73**	**19**	**10**	**408**
Garages	1	39	8	1	2	51	—	49	17	6	—	72
Autres, façon et réparations	1	38	7	1	2	49	2	57	22	4	3	88
Services personnels	1	41	2	—	1	45	—	62	10	4	1	77
Restaurants	3	43	4	1	3	54	—	46	9	2	3	60
Professions libérales	—	29	7	2	—	38	—	34	3	—	2	39
Récréatifs	—	19	2	—	1	22	—	23	4	1	—	28
Commerciaux	—	21	3	3	—	27	1	32	8	2	1	44
Autres	**2**	**186**	**43**	**13**	**15**	**259**	**5**	**225**	**62**	**17**	**14**	**323**
Agriculture	—	31	5	1	—	37	2	35	11	—	—	48
Mines	—	5	1	1	3	10	—	10	3	2	—	15
Abattage du bois, pêche et piégeage	—	4	—	—	2	6	1	10	2	1	3	17
Construction	2	84	29	3	6	124	2	85	32	11	5	135
Transports et services publics	—	36	8	5	3	52	—	50	8	3	6	67
Finances	—	26	—	3	1	30	—	35	6	—	—	41
Non classées	**3**	**68**	**15**	**14**	**3**	**103**	**11**	**111**	**24**	**1**	**11**	**158**
Total	**30**	**1,221**	**255**	**79**	**72**	**1,657**	**45**	**1,645**	**414**	**101**	**73**	**2,278**

Section 3.—Statistique des faillites d'après la documentation de sources privées

L'*Annuaire* de 1936 renferme, à la page 1003, le tableau des faillites commerciales au Canada de 1915 à 1935, et à Terre-Neuve de 1915 à 1932. En 1936, *Dun and Bradstreet Incorporated,* dont les rapports ont fourni ces chiffres, a adopté une nouvelle classification. Les principales modifications ont consisté à établir un nouveau groupe d'entreprises de construction, autrefois comprises dans la fabrication, et une nouvelle catégorie de services commerciaux. Les sociétés immobilières, les trusts de valeurs et autres sociétés financières, et les différents courtiers n'y figurent pas. Ces modifications ont eu pour effet de limiter davantage aux domaines industriel et commercial la statistique des faillites, et de réduire le total des dettes à un chiffre mieux proportionné au nombre des faillites, étant donné que les sociétés laissées de côté sont généralement très endettées. Cette statistique remonte jusqu'à 1934.

7.—Faillites industrielles et commerciales, par catégorie, 1948-1953, et par province, 1954

NOTA.—Les chiffres depuis 1934 figurent dans les tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à partir de 1937.

Année et province	Manufactures		Commerce de gros		Commerce de détail		Construction		Services commerciaux		Total	
	Nombre	Passif	Nombre	Passif	Nombre	Passif	Nombre	Passif	Nombre	Passif	Nombre	Passif
1948	158	6,734	62	1,395	198	2,278	48	899	27	449	493	11,755
1949[1]	177	8,406	69	3,516	247	3,252	63	1,329	40	776	596	17,279
1950	159	6,479	70	1,746	349	4,347	89	1,415	50	1,405	717	15,392
1951	174	6,409	72	2,892	387	5,693	116	2,560	48	1,494	797	19,048
1952	205	7,787	73	2,285	418	6,885	106	2,196	41	670	843	19,823
1953	185	8,943	85	3,605	568	11,779	142	4,477	59	1,500	1,039	30,304
1954												
Terre-Neuve	—	—	2	34	5	160	—	—	1	50	8	244
Île-du-P.-Édouard	—	—	1	27	—	—	—	—	—	—	1	27
Nouvelle-Écosse	1	50	2	125	8	158	5	126	—	—	16	459
Nouveau-Brunswick	2	38	2	34	17	515	—	—	1	2	22	589
Québec	148	8,206	83	2,434	417	7,856	116	5,527	52	825	816	24,848
Ontario	86	9,967	30	976	165	3,745	54	2,674	27	764	362	18,126
Manitoba	9	657	5	440	13	626	4	140	2	101	33	1,964
Saskatchewan	—	—	1	5	17	570	2	27	—	—	20	602
Alberta	7	859	6	148	16	476	10	389	2	151	41	2,023
Col.-Britannique	13	1,820	6	171	30	896	8	147	5	101	62	3,135
Total, 1954	**266**	**21,597**	**138**	**4,394**	**688**	**15,002**	**199**	**9,030**	**90**	**1,994**	**1,381**	**52,017**

[1] Y compris Terre-Neuve à compter du 1er avril 1949.

En 1954, le Québec réunissait 59 p. 100 des faillites et 50 p. 100 du passif; l'Ontario, 26 p. 100 des faillites et 35 p. 100 du passif.

D'après *Dun and Bradstreet, Incorporated*, le nombre des faillites commerciales durant la seconde guerre mondiale a fléchi d'année en année. De même, les faillites des établissements de commerce de détail, groupe où se retrouvaient la majorité des faillites avant la guerre, ont diminué. Après, toutefois, les faillites commerciales ont de nouveau augmenté; les faillites du groupe du commerce de détail formaient, en 1954, la moitié du total.

8.—Faillites industrielles et commerciales, par groupe industriel, 1952-1954

(D'après *Dun and Bradstreet, Incorporated*)

NOTA.—Les chiffres comparatifs depuis 1934 figurent dans les tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs, à partir de 1937

Groupe industriel	Faillites			Passif		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
				(milliers de dollars)		
Fabrication	**205**	**185**	**266**	**7,787**	**8,943**	**21,597**
Aliments	21	12	26	863	705	1,014
Textiles	60	62	83	2,459	2,810	7,320
Produits forestiers	40	42	58	1,728	1,327	3,736
Papier, impression et édition	12	7	12	484	147	372
Produits chimiques et médicaments	6	3	6	185	254	138
Combustible	—	2	6	—	586	814
Cuir et produits	12	5	11	436	94	3,051
Pierre, argile, verre et produits	7	2	7	304	35	513
Fer et acier	4	7	8	92	1,132	658
Machines	13	8	16	299	445	2,387
Matériel de transport	2	2	6	100	262	242
Toutes autres	28	33	27	837	1,146	1,352

8.—Faillites industrielles et commerciales, par groupe industriel, 1952-1954—fin

Groupe industriel	Faillites			Passif		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
				(milliers de dollars)		
Commerce de gros	**73**	**85**	**138**	**2,285**	**3,605**	**4,394**
Produits de la ferme, aliments, épicerie	22	19	24	477	616	908
Vêtements et lingerie	3	4	8	253	125	425
Mercerie et textiles	8	13	24	139	929	707
Bois, matériaux de construction, quincaillerie	7	10	9	286	609	289
Produits chimiques et médicaments	3	5	6	15	216	105
Combustible	—	—	—	—	—	—
Automobiles et accessoires	2	3	6	17	66	235
Tous autres	28	31	61	1,098	1,044	1,725
Commerce de détail	**418**	**568**	**688**	**6,885**	**11,779**	**15,002**
Aliments	102	117	121	1,233	1,419	1,506
Fournitures agricoles, magasins généraux	16	30	22	200	634	344
Marchandises générales	23	25	32	212	446	584
Vêtements	60	78	116	880	1,442	2,305
Meubles, mobilier de ménage	36	64	116	854	2,716	3,311
Bois, matériaux de construction, quincaillerie	24	35	33	558	573	739
Automobiles et accessoires	58	85	109	1,720	3,287	3,768
Restaurants	55	71	76	534	604	1,134
Médicaments	8	7	10	172	83	78
Tous autres	36	56	53	522	575	1,233
Construction	**106**	**142**	**199**	**2,196**	**4,477**	**9,030**
Entrepreneurs généraux	49	59	86	1,267	2,028	3,953
Charpentiers et bâtisseurs	9	7	11	56	166	377
Sous-entrepreneurs en bâtiment	46	74	97	841	1,931	3,508
Autres entrepreneurs	2	2	5	32	352	1,192
Services commerciaux	**41**	**59**	**90**	**670**	**1,500**	**1,994**
Nettoyeurs, teinturiers, tailleurs	5	7	11	60	50	88
Camionnage, autobus, taxis, etc.	14	13	34	213	322	1,027
Hôtels	7	6	6	146	92	273
Buanderies	2	2	2	146	8	125
Entrepreneurs de pompes funèbres	—	3	—	—	564	—
Tous autres	13	28	37	105	463	481
Total	**843**	**1,039**	**1,381**	**19,823**	**30,304**	**52,017**

CHAPITRE XXII.—COMMERCE EXTÉRIEUR

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Revue du commerce extérieur.	982
Partie II.—Statistique du commerce extérieur	988
Section 1. Explications	988
Section 2. Le commerce extérieur dans son ensemble	990
Section 3. Commerce par région géographique	991
Section 4. Commerce selon les marchandises	1003
Section 5. Importations et exportations selon le degré de fabrication, l'origine et l'usage	1022
Section 6. Valeur, prix et volume comparés du commerce extérieur	1030
Partie III.—Échanges extérieurs	1032
Section 1. Balance canadienne des paiements internationaux	1032
Section 2. Tourisme entre le Canada et les autres pays	1037
Partie IV.—L'État et le commerce extérieur	1041
Section 1. Office des agents du commerce extérieur et organismes associés	1041
Section 2. Évolution du tarif douanier	1048
Sous-section 1. Le tarif douanier du Canada	1049
Sous-section 2. Relations douanières et commerciales avec les autres pays, 1er juin 1955	1050

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

L'étude du commerce extérieur ne se borne pas aux importations et exportations de marchandises, si importantes soient-elles. Au sens large, le commerce extérieur comprend tous les échanges internationaux de marchandises, services, valeurs mobilières et autres échanges de capitaux. Ces éléments et leurs rapports sont exposés dans le présent chapitre. La première partie fait la revue des années 1953 à 1955. La partie II renferme la statistique détaillée du commerce extérieur des marchandises. La partie III résume les opérations extérieures du point de vue de la balance des paiements internationaux. La partie IV expose les différentes manières dont l'État favorise et encourage le commerce avec l'étranger; elle donne en outre un aperçu du tarif douanier du Canada.

PARTIE I.—REVUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

En 1954 et 1955, le commerce mondial s'est remis de la légère régression survenue après la guerre de Corée. La valeur du commerce en 1954 a été de près de 4 p. 100 supérieure à celle de 1953; une autre avance importante est prévue pour 1955. Le volume du commerce mondial avait commencé à augmenter en 1953, mais, jusqu'à ce que le niveau général des prix se soit stabilisé en 1954, la baisse des prix a neutralisé l'augmentation du volume.

Des reculs très nombreux ont marqué l'activité économique mondiale après le boom de 1951, mais ils n'ont pas atteint tous les pays également et simultanément. Les premiers touchés ont été les producteurs de matières premières, spécialement ceux du sud-est de l'Asie et de l'Australasie, dont les principales exportations ont souffert de la baisse des prix et de la diminution de la demande. Au cours de la dernière partie de 1952 et des pre-

* Rédigé à la Section du commerce extérieur, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique.

miers mois de 1953, un grand nombre d'exportateurs de biens fabriqués se sont heurtés à des marchés réduits, spécialement en ce qui concerne les textiles mais aussi pour d'autres catégories de fabrications. Finalement, dans la dernière partie de 1953 et les premiers mois de 1954, une légère régression a gagné les pays de l'Amérique du Nord. Toutefois, dans la seconde moitié de 1954, le commerce et l'activité économique étaient en expansion dans la plupart des pays et cette situation s'est poursuivie en 1955.

La valeur du commerce canadien en 1954 n'a été dépassée que par celle des États-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne. Le commerce allemand a été lent à reprendre après la seconde guerre mondiale, mais il a commencé à se développer rapidement en 1949 pour atteindre en 1954 presque le triple de la valeur de 1949 et reporter l'Allemagne au troisième rang des puissances commerciales, son rang normal d'avant-guerre; il semble certain qu'elle a maintenu sa position en 1955.

Le commerce du Canada, par habitant, est beaucoup plus important que celui de la plupart des autres grandes puissances commerciales. En 1953, le Canada les dépassait toutes et en 1954 il n'a été surpassé que par la Nouvelle-Zélande. Le commerce du Canada et celui de la Nouvelle-Zélande se basent principalement sur la mise en valeur d'abondantes ressources naturelles par une main-d'œuvre restreinte. Pour les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et les autres pays figurant au tableau **1** avec un chiffre élevé par habitant, le commerce extérieur se base sur la transformation de matières importées au moyen d'une main-d'œuvre et d'un capital abondants et sur l'utilisation très poussée des ressources domestiques limitées.

1.—Commerce mondial suivant l'importance, par pays, 1953 et 1954

Sources: Fonds monétaire international, *Statistique de la finance internationale*, septembre 1955, et Bureau de Statistique des Nations Unies, *Rapport statistique sur la population et la démographie, Vol. VI, nos 2, 3.*

Pays	Commerce total, 1953	1954			Population, juin 1954	Commerce par habitant	
		Exportations f. à b.	Importations c. à f.	Commerce total		1953	1954
	(millions de dollars américains)				(en milliers)	(dollars américains)	
États-Unis	27,616[1]	15,099[1]	11,103	26,202[1]	164,183	171[1]	160[1]
Royaume-Uni	16,886	7,771	9,462	17,233	51,122	332	337
République fédérale d'Allemagne	8,161	5,249	4,571	9,820	51,707	159	190
Canada	**9,420**	**4,434**	**4,549**	**8,983**	**15,195**	**637**	**591**
France	7,724	4,189	4,215	8,404	44,051	176	191
Pays-Bas	4,535	2,412	2,857	5,269	10,609	432	497
Belgique et Luxembourg	4,656	2,300	2,535	4,835	9,124	513	530
Italie	3,927	1,636	2,401	4,037	47,665	82	85
Japon	3,685	1,629	2,399	4,028	88,000	43	46
Australie	3,448	1,659	1,869	3,528	8,987	391	393
Suède	3,059	1,588	1,777	3,365	7,214	427	466
Brésil	2,858	1,562	1,634	3,196	57,226	51	56
Total mondial[2]	**151,239**	**77,332**	**79,335**	**156,667**	**1,755,000**	**88**	**89**

[1] Y compris l'aide militaire aux autres pays. [2] Non compris la Chine, l'U.R.S.S. et les pays communistes de l'Europe orientale (excepté la Yougoslavie).

Commerce du Canada, 1953-1955.—Durant la seconde moitié de 1953, le commerce extérieur du Canada a beaucoup baissé; il n'est remonté que légèrement en 1954. Dans le premier trimestre de 1955, toutefois, le développement des exportations et des importations s'est accéléré de nouveau; dans le troisième trimestre, elles ont dépassé leur chiffre record (désaisonnalisé) antérieur. Le commerce s'est maintenu à un niveau élevé durant le quatrième trimestre. La valeur des importations en 1955 a totalisé 4,700 millions de dollars, chiffre le plus élevé jusqu'ici, et les exportations 4·350 millions, chiffre presque sans précédent aussi. Le volume des exportations et des importations a dépassé de beaucoup celui des années précédentes.

La baisse des exportations en 1953 et leur bas niveau en 1954 tiennent presque entièrement à deux catégories de marchandises. Les exportations de céréales canadiennes s'étaient élevées à des niveaux sans précédent en 1952 et 1953 à cause des mauvaises récoltes de 1950 à 1952 dans un grand nombre de pays. Les années suivantes, les récoltes ont été bien supérieures à la normale dans plusieurs pays consommateurs, et des réserves suffisantes devinrent disponibles dans les pays exportateurs comme au Canada. Aussi les exportations de céréales canadiennes ont-elles diminué dans la seconde partie de 1953 et d'une manière plus prononcée que les exportations mondiales de céréales parce que la concurrence était redevenue normale. Ces exportations se sont stabilisées en 1954 à un niveau qui semble bas, comparé à 1951–1953, mais presque normal comparé aux autres années.

L'abaissement des exportations en 1953–1954 tient aussi aux exportations d'automobiles. Jusqu'en 1953, la production mondiale de véhicules automobiles était bien en dessous des besoins réels. En 1952, le marché intérieur souffrant de restrictions au crédit, les exportations ont atteint 111 millions. En 1953, sur bien des marchés la demande d'automobiles canadiennes a fléchi; en plus, la répartition du marché entre les usines canadiennes et les usines américaines de certains producteurs internationaux est redevenue plus normale. En 1954, les exportations canadiennes d'automobiles, de camions et de pièces se sont abaissées à 27 millions, puis elles se sont relevées à $39,800,000 en 1955.

Lorsque la forte diminution des exportations de céréales et de véhicules automobiles a finalement cessé, l'ascension des exportations canadiennes qui a caractérisé la plus grande partie de l'après-guerre a repris. La majorité des autres principales exportations avaient continué à augmenter en 1953 et 1954 ou n'avaient diminué que de façon modérée en 1953, durant la légère régression qui avait touché la plupart des pays d'outre-mer cette année-là. Les exportations de produits forestiers et de métaux non ferreux ont accusé des avances particulièrement fortes en 1955 et quelques-uns des grands progrès d'après-guerre du Canada ont commencé à se refléter dans la statistique des exportations. Le minerai extrait dans la région limitrophe du Québec et du Labrador a fait monter les exportations de minerai de fer au chiffre record de 100 millions de dollars en 1955; les exportations de pétrole brut ont atteint le chiffre sans précédent de 36 millions et la nouvelle capacité de production d'aluminium a contribué à élever les exportations d'aluminium brut et semi-fabriqué à 210 millions.

La diminution des importations de 1954 a été plutôt générale et a touché la plupart des principales marchandises normalement achetées à l'étranger. Le fléchissement de l'activité économique canadienne s'est accompagné d'un affaiblissement général de la demande de matières industrielles et d'un grand nombre de produits finis, et l'effet de ces deux reculs sur les importations a été accentué quelquefois par le déstockage. C'est spécialement le cas dans les textiles. Durant la première moitié de l'année, le mauvais temps a gêné la construction, et ce facteur, conjugué avec la régression, a provoqué une forte réduction des dépenses en machines et installations industrielles. La baisse des exportations de céréales et des prix diminuant les revenus agricoles, la demande d'instruments agricoles est tombée. La dépense personnelle en biens de consommation durables a aussi rétrogradé en 1954. Par contre, comme le revenu personnel a continué d'augmenter, la dépense en biens non durables et en services s'est fort accrue et a ainsi servi à freiner le ralentissement de l'économie.

En 1955, les importations ont augmenté très rapidement, à l'instar de l'activité économique au Canada. Alors qu'en 1954, les importations de pièces d'automobiles, de fibres et de textiles avaient diminué plus que de coutume, elles ont particulièrement augmenté en 1955. La reprise des investissements et de la construction au Canada a entraîné des achats plus considérables de la plupart des biens capitaux et des matériaux de construction; d'autre part, les achats de biens de consommation (durables et non durables) ont continué à augmenter avec les revenus des consommateurs. Presque toutes les importations principales du Canada ont bénéficié de l'expansion du commerce d'importation. Il y a toutefois deux exceptions: le café, qui a subi les effets d'une baisse de prix et d'incertitudes de marché; l'anthracite, qui a continué de baisser par suite de l'usage croissant de l'huile pour le chauffage des maisons. Enfin, les importations de tuyaux, tubes et raccords ont également diminué en raison d'une pause dans la construction des pipelines pour le pétrole et le gaz.

On notera en particulier que les échanges commerciaux des dernières années ont été encore caractérisés par la tendance vers un excédent d'importations qui persiste depuis 1950. Sauf en 1952, où les exportations de céréales ont été particulièrement élevées et où une chute extrêmement forte des prix des importations a provoqué une diminution de leur valeur en présence d'un volume croissant des achats, il y a eu excédent d'importations au cours de chacune des années de la période 1951–1955. C'est durant cette période, que l'on a dû importer les biens capitaux et de consommation dont on avait besoin pour soutenir le programme d'investissements élevés et d'expansion qui était alors en cours. D'autre part, la nouvelle production destinée à l'exportation et à l'usage domestique, production qui sera le résultat final du programme d'investissements et d'expansion, est devenue de plus en plus disponible. Auparavant, les excédents d'importations ont également caractérisé au Canada et dans d'autres pays des périodes de rapide expansion économique.

2.—Statistique sommaire du commerce canadien, 1951-1955

Articles	1951	1952	1953	1954	1955	Baisse[1] 1954 par rapport au sommet antérieur	Augmentation de 1954 à 1955
	(millions de dollars)					%	%
Valeur du commerce—							
Exportations domestiques	3,914·5	4,301·1[1]	4,117·4	3,881·3	4,281·8	— 9·8	+10·3
Ré-exportations	48·9	54·9	55·2	65·6	69·5	—	—
Importations	4,084·9	4,030·5	4,382·8[1]	4,093·2	4,712·4	— 6·6	+15·1
Commerce total	**8,048·2**	**8,386·5**	**8,555·4**[1]	**8,040·1**	**9,063·7**	**— 6·0**	**+12·7**
Balance commerciale	−121·5	+325·5	−210·2	−146·3	−361·1	—	—
Indices des prix (1948=100)—							
Exportations domestiques	123·0[1]	121·8	118·3	115·1	117·5	— 6·4	+ 2·1
Importations	126·2[1]	110·4	109·4	109·5	110·5	−13·2	+ 0·9
Indices des volumes (1948=100)—							
Exportations domestiques	103·5	114·9[1]	113·2	109·6	118·5	— 4·6	+ 8·1
Importations	122·7	138·0	151·0[1]	141·0	160·3	— 6·6	+13·7

[1] Sommet antérieur à 1954.

Au cours de la période des importations excédentaires, la solidité du dollar canadien sur les marchés mondiaux a été tout aussi remarquable. Une grande partie du programme d'investissements au Canada ayant dû être financée par des capitaux importés (surtout dans le domaine de l'exploitation des ressources), il y a eu ainsi une demande prédominante de dollars canadiens, ce qui a contribué à la solidité du dollar canadien, ce dernier ayant été libéré du contrôle des changes en octobre 1950. Depuis février 1952, le cours du dollar canadien a été presque toujours supérieur à celui du dollar américain, bien que la différence se soit réduite au cours des derniers mois de 1955.

3.—Cours du dollar américain au Canada, par mois, 1949-1955

NOTA.—Taux publiés par la Banque du Canada. Jusqu'au 1er octobre 1950 la moyenne indiquée est celle des médianes entre le prix d'achat et le prix de vente officiels pour chaque jour d'affaires de la période; à compter du 2 octobre 1950, la moyenne est celle des taux du marché à midi pour les jours ouvrables de la période.

(Nombre de cents canadiens par dollar américain)

Mois	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Janvier	100·25	110·25	105·17	100·48	97·05	97·29	96·60
Février	100·25	110·25	104·92	100·10	97·73	96·65	97·69
Mars	100·25	110·25	104·73	99·59	98·33	97·08	98·43
Avril	100·25	110·25	105·99	98·09	98·37	98·25	98·62
Mai	100·25	110·25	106·37	98·38	99·41	98·43	98·59
Juin	100·25	110·25	106·94	97·92	99·44	98·13	98·44
Juillet	100·25	110·25	106·05	96·91	99·18	97·44	98·46
Août	100·25	110·25	105·56	96·11	98·83	97·02	98·51
Septembre	104·75	110·25	105·56	95·98	98·43	96·97	98·78
Octobre	110·25	105·34	105·08	96·43	98·25	96·98	99·53
Novembre	110·25	104·03	104·35	97·66	97·77	96·92	99·94
Décembre	110·25	105·31	102·56	97·06	97·31	96·80	99·95
Moyenne annuelle	**103·08**	**108·92**	**105·28**	**97·89**	**98·34**	**97·32**	**98·63**

Modifications de la structure du commerce.—Au cours de presque toutes les années d'après-guerre, le commerce extérieur du Canada a atteint des niveaux sans précédent ou s'en est approché; de même, l'activité économique du pays s'est développée, avec quelques interruptions seulement. Pour trouver simultanément une solide prospérité nationale et un commerce extérieur actif, il faut remonter à la fin des années 1920. Toutefois, la structure du commerce du Canada a subi des changements prononcés depuis. Au cours de la période 1926–1929, plus de la moitié des exportations canadiennes se composait de produits d'origine agricole. Le blé constituait 28 p. 100 des exportations totales (50 p. 100 des exportations de produits de la ferme) et la farine de blé, 5 p. 100. Aucun autre secteur industriel important n'a plus contribué aux exportations que les fermes à blé de l'ouest du Canada. A cette époque, l'économie du pays dépendait directement de la demande internationale de blé, ainsi qu'en témoignèrent les événements qui survinrent en 1929 lorsque cette demande commença à fléchir.

Au cours des années récentes, les exportations de presque toutes les catégories de marchandises importantes ont atteint des valeurs totales supérieures à celles de toutes les périodes antérieures; le volume des expéditions de la plupart d'entre elles a également augmenté. Mais les changements relatifs qui sont indiqués au tableau 4, sont fort prononcés. Bien que leur valeur absolue ait augmenté, les exportations de produits d'origine agricole n'ont représenté que 28 p. 100 du total des exportations en 1951–1954, soit moins que les produits appartenant aux catégories d'origines forestière et minérale. La valeur des exportations de blé a augmenté de 45 p. 100 par rapport aux années 1925–1929 et les exportations de farine de blé, de 69 p. 100; toutefois, la part de ces denrées dans les exportations canadiennes est tombée, respectivement, à 12 p. 100 et 3 p. 100. Il n'y a pas eu de différence importante entre les quantités de blé et de farine exportées en 1926–1929 et en 1951–1954, bien que le volume des exportations des autres produits de la ferme (prises dans leur ensemble) ait légèrement augmenté.

L'expansion des industries forestières et minérales du Canada, expansion qui les a hissées aux premier et deuxième rangs en tant que sources d'exportations, indique que l'économie canadienne s'est fort diversifiée depuis les années 1920. L'industrie du papier-journal de l'Amérique du Nord est aujourd'hui beaucoup plus concentrée au Canada qu'elle ne l'était alors, grâce aux grandes ressources du Canada en matières premières et hydro-électricité et en raison de la politique tarifaire des États-Unis et de bien d'autres pays, qui a empêché la constitution d'un large marché d'exportation pour les papiers fins tout en permettant l'augmentation des exportations de papier à journal. L'usage plus répandu de la pâte de bois dans les industries textiles et chimiques aussi bien que dans celle du papier a déterminé une forte augmentation des exportations de ce produit. Le "boom" d'envergure internationale qui, après la guerre, est survenu dans l'industrie de la construction a fait augmenter les exportations de bois de construction,—base première de l'industrie

forestière du Canada,—dans des proportions jamais atteintes auparavant. Cependant, aucun de ces produits forestiers principaux n'a menacé la place prédominante qu'occupait le blé parmi les exportations du Canada au cours des années 1920. Le papier-journal n'a, au cours de 1951–1954, représenté que 15 p. 100 des exportations, et le bois de construction ainsi que la pâte de bois, 7 p. 100 chacun.

L'augmentation des exportations de produits d'origine minérale tient à la découverte de nouveaux gisements minéraux au Canada,—le pétrole de l'Ouest et le minerai de fer du Québec-Labrador sont les exemples les plus remarquables de l'après-guerre sous ce rapport,—et à la tendance à affiner et ouvrer un plus grand nombre de métaux au pays avant de les exporter. A ce propos, on doit aussi remarquer que l'augmentation des exportations de produits d'origine mixte indique que l'activité manufacturière se développe au Canada. De nos jours, une très grande partie des exportations minérales du Canada proviennent de gisements de minerais situés en dehors du Canada,—l'aluminium, le principal métal exporté, provient entièrement de minerais non canadiens. Ici, encore, la diminution de la concentration des exportations sur quelques denrées est évidente. L'aluminium n'a représenté que 4 p. 100 des exportations en 1951–1954, et le plomb, métal occupant la cinquième place, n'en a représenté que 1 p. 100.

Les exportations de produits d'origine marine accusent un changement moins prononcé mais significatif toutefois. L'accélération des transports et le perfectionnement de la réfrigération ont modifié la nature des exportations de poisson, qui dans les années 1920, comprenaient surtout du poisson salé, séché ou en conserve et, au cours des années 1950, principalement du poisson frais et congelé. Ainsi, cette importante industrie d'exportation a conservé sa place durant une période où, dans la plupart des pays, on demandait des aliments d'une qualité généralement plus élevée.

Les changements qui sont survenus dans l'origine industrielle des importations sont beaucoup moins prononcés; toutefois, ils ont encore une haute signification. A l'instar des exportations du même genre, les importations de produits d'origine agricole ont perdu beaucoup de leur importance. Bien que leur valeur absolue ait doublé entre les années 1926–1929 et 1951–1954, leur part des importations totales est tombée de deux cinquièmes à à peine plus d'un cinquième. Les gains relatifs les plus marqués se sont produits dans les catégories des produits fabriqués d'origines minérale et mixte, ce qui indique que les biens capitaux et les biens de consommation durables ont tenu, au cours de l'après-guerre, une très large place dans la dépense canadienne, que les industries chimiques se sont développées et que, simultanément, des produits synthétiques ont pris la place de nombreux produits naturels.

Une évolution importante a également influé sur les importations de matières brutes d'origine minérale et le progrès de l'industrie de l'aluminium au Canada au cours des vingt dernières années a eu tendance à augmenter la valeur de ces importations. De même le progrès général de l'industrie au Canada et l'usage croissant des automobiles et des avions, ont été, pour un temps, la cause d'une consommation croissante de carburants. Toutefois, les récentes découvertes de pétrole et de gaz au Canada durant la période d'après-guerre et la substitution de ces nouveaux combustibles au charbon qui en a résulté, ont ralenti l'augmentation de cette catégorie d'importations. Bien qu'en valeur absolue les importations de matières premières d'origine minérale augmentent encore, leur part du total des importations est tombée de 14 p. 100 en 1946–1949 à moins de 11 p. 100 en 1951–1954 et on peut s'attendre que cette tendance se poursuive encore pendant quelque temps.

Au tableau **4**, une autre évolution se manifeste clairement: c'est l'augmentation plus rapide des exportations et des importations des produits fabriqués et semi-fabriqués que celles de matières brutes. Au cours des années financières 1926–1929, les matières brutes représentaient environ 47 p. 100 des exportations et 25 p. 100 des importations; toutefois, au cours des années civiles 1951–1954, ces proportions étaient respectivement tombées à 31 et 21 p. 100. Cependant, bien que la proportion des produits exportés à l'état non ouvré ait diminué, le commerce du Canada repose encore sur l'échange d'abondantes ressources naturelles pour des produits où entrent le travail et le capital d'entreprises étrangères.

4.—Commerce du Canada, par origine industrielle, moyennes annuelles pour périodes choisies, 1926-1954

(Millions de dollars)

Origine	Exportations domestiques				Importations			
	Années terminées le 31 mars		Années civiles		Années terminées le 31 mars		Années civiles	
	1926–1929	1936–1939	1946–1949	1951–1954	1926–1929	1936–1939	1946–1949	1951–1954
Agricole	**712·7**	**340·3**	**942·5**	**1,143·6**	**439·7**	**234·5**	**699·4**	**922·7**
A l'état naturel	501·2	203·9	551·9	850·6	152·9	95·0	279·2	403·7
Partiellement fabriquées	10·6	8·4	16·4	19·5	63·0	41·5	104·0	126·5
Principalement fabriquées	201·0	128·1	374·2	273·5	223·8	98·0	316·2	392·4
Sauvage	**22·7**	**16·3**	**27·3**	**25·3**	**12·7**	**4·5**	**9·6**	**11·4**
A l'état naturel	22·4	15·5	26·3	24·1	10·3	3·1	7·5	8·8
Partiellement fabriquées	0·2	0·6	0·5	0·7	2·0	1·2	1·3	1·5
Principalement fabriquées	0·1	0·1	0·5	0·6	0·4	0·3	0·8	1·1
Marine	**36·9**	**27·2**	**90·6**	**121·5**	**3·6**	**2·9**	**10·2**	**10·7**
A l'état naturel	11·3	11·6	43·8	70·5	1·1	0·9	3·2	3·3
Partiellement fabriquées	—	—	0·3	0·6	—	[1]	—	—
Principalement fabriquées	25·6	15·7	46·6	50·3	2·4	2·0	7·1	7·3
Forestière	**284·2**	**218·6**	**835·6**	**1,360·0**	**51·9**	**32·0**	**84·5**	**153·3**
A l'état naturel	23·5	16·5	52·0	75·8	1·2	0·6	2·8	6·6
Partiellement fabriquées	110·9	74·5	367·2	624·2	13·8	6·1	16·5	31·0
Principalement fabriquées	149·8	127·5	416·4	659·9	36·9	25·3	65·3	115·8
Minérale	**194·8**	**257·3**	**720·2**	**1,202·8**	**483·2**	**334·9**	**1,406·0**	**2,449·6**
A l'état naturel	38·0	37·9	83·8	214·7	108·0	90·5	346·8	444·0
Partiellement fabriquées	66·0	037·7	311·0	595·8	18·4	12·9	40·3	69·9
Principalement fabriquées	90·8	81·7	325·4	392·3	356·8	231·5	1,018·9	1,935·7
Mixte	**25·0**	**27·1**	**172·7**	**200·3**	**92·3**	**64·2**	**265·1**	**600·1**
A l'état naturel	—	—	—	1·0	—	0·1	[1]	0·1
Partiellement fabriquées	1·6	0·8	0·2	0·5	4·2	2·5	6·7	11·2
Principalement fabriquées	23·4	26·3	172·5	198·8	88·1	61·6	258·3	588·8
Total	**1,276·3**	**886·7**	**2,788·9**	**4,053·6**	**1,083·2**	**673·0**	**2,474·8**	**4,147·8**
A l'état naturel	**595·4**	**285·4**	**757·7**	**1,236·7**	**273·5**	**190·2**	**639·5**	**866·6**
Partiellement fabriquées	**189·2**	**221·9**	**695·6**	**1,241·4**	**101·3**	**64·2**	**168·7**	**240·2**
Principalement fabriquées	**490·6**	**379·4**	**1,335·5**	**1,575·4**	**708·4**	**418·5**	**1,666·6**	**3,041·1**

[1] Moins de $50,000.

PARTIE II.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

Section 1.—Explications

L'établissement de la statistique des échanges commerciaux pose certains problèmes qu'il convient d'expliquer. Pour bien comprendre la statistique du commerce extérieur, il faut retenir les définitions et explications des termes employés.

Quantité et valeur.—Dans les tableaux des importations et des exportations, le volume et la valeur sont fondés sur les déclarations des importateurs et des exportateurs (documents d'importation et d'exportation), vérifiées par les fonctionnaires des douanes.

Importations: évaluation.—"Importations" signifie importations pour consommation. "Importations pour consommation" ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur, qui en a payé les droits sur la partie imposable.

* Fondée sur des statistiques tirées de rapports publiés par la Section du commerce extérieur, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique.

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnable quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: évaluation.—Les exportations de "produits canadiens" embrassent les produits ou fabrications domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada à partir du sucre brut importé, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Réexportations: évaluation.—Les "produits étrangers" exportés englobent les marchandises réexportées après avoir été importées (importations pour consommation domestique). La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent être achetées par un établissement d'un autre pays et revendues au Canada. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays consignateur.

Cette règle comporte une exeption. On s'efforce d'attribuer au pays d'origine toutes les importations produites en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Cette méthode, en usage depuis 1946, a eu pour effet de réduire quelque peu les importations attribuées aux États-Unis et d'augmenter celles qu'on attribue aux pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud (voir tableau **5**).

Les exportations sont toujours attribuées aux pays consignataires.

Discordance entre la statistique commerciale du Canada et celle d'autres pays.—La statistique canadienne des exportations concorde rarement avec celle des importations de ses clients, et il en est ainsi des importations canadiennes. Voici quelques-uns des principaux facteurs qui entrent en jeu:

1° Différences entre le mode d'évaluation du Canada et celui des autres pays, particulièrement à l'égard des frais de transport.

2° Différences dans l'exposé statistique de catégories spéciales du commerce, comme les armements et les fournitures militaires, les expéditions de dons financés par l'État ou en vertu de l'Aide mutuelle, les expéditions par l'entremise de la poste ou des messageries ou le commerce des entrepôts.

3° Définitions différentes des régions territoriales.

4° Méthodes différentes de classement géographique du commerce, notamment la méthode de classement fondé sur le pays consignataire utilisée par le Canada et celle qu'emploient certains pays, fondée sur l'origine réelle ou la destination ultime.

5° Différences dans la période de temps durant laquelle les pays associés établissent la statistique de leur commerce, causées par le temps que mettent les marchandises à être transportées d'un pays à l'autre.

Traitement de l'or dans la statistique canadienne.—L'emploi général de l'or comme métal monétaire lui confère des attributs spéciaux qui le distinguent des autres denrées du commerce. Ainsi, en particulier, les mouvements internationaux d'or sont largement déterminés par des facteurs d'ordre monétaire plutôt que par les causes ordinaires d'ordre commercial. L'or est généralement accepté; il n'a pas à surmonter les murailles douanières et trouve normalement un marché à un prix minimum fixe. En outre, l'or peut être acheté ou vendu entre pays sans qu'il y ait mouvement matériel d'or; les achats et ventes étant reconnus simplement par la mise de côté ou l'affectation d'or dans les chambres fortes de quelque banque centrale.

Voilà pourquoi les mouvements d'or brut ou semi-ouvré ne figurent pas dans la statistique du commerce canadien de denrées. Cependant, comme l'or est avant tout produit au Canada comme denrée d'exportation, une statistique de la production nouvelle d'or exportable paraît régulièrement comme supplément à la statistique du commerce. Comme cette statistique se fonde sur la production, il n'est pas possible de décomposer les chiffres suivant les opérations intervenues avec chaque pays.

NOUVELLE PRODUCTION D'OR EN VUE DE L'EXPORTATION (EXPORTATIONS NETTES D'OR NON MONNAYÉ), PAR MOIS, 1948-1955

(Millions de dollars)

Mois	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Janvier	9·6	9·7	15·8	17·3	13·3	16·0	11·5	11·5
Février	8·9	9·6	11·7	11·7	13·0	16·1	10·2	14·7
Mars	8·7	12·1	13·5	8·4	15·0	15·6	12·8	12·2
Avril	9·5	9·8	11·4	16·2	11·2	11·7	13·8	10·9
Mai	8·8	12·4	15·8	13·0	8·5	12·0	13·7	15·0
Juin	9·6	9·8	15·0	13·0	14·6	13·7	15·6	13·3
Juillet	10·8	9·4	14·8	13·4	14·9	9·3	13·6	11·9
Août	9·7	13·8	13·8	11·0	9·6	10·7	13·3	13·1
Septembre	11·9	11·2	10·8	10·8	12·8	10·4	11·9	12·2
Octobre	9·6	13·2	16·4	8·2	10·1	9·9	12·3	11·7
Novembre	9·1	15·4	12·3	7·7	13·6	9·1	12·3	15·0
Décembre	12·8	12·5	11·3	18·3	13·5	9·8	13·7	13·4
Totaux	119·0	138·9	162·6	149·8	150·1	144·3	154·7	154·9

Section 2.—Le commerce extérieur dans son ensemble

Les chiffres des sections **2** à **6** doivent être étudiés à la lumière des explications concernant la statistique du commerce données à la section **1.** A noter que les importations et exportations d'or sont exclues de tous les tableaux.

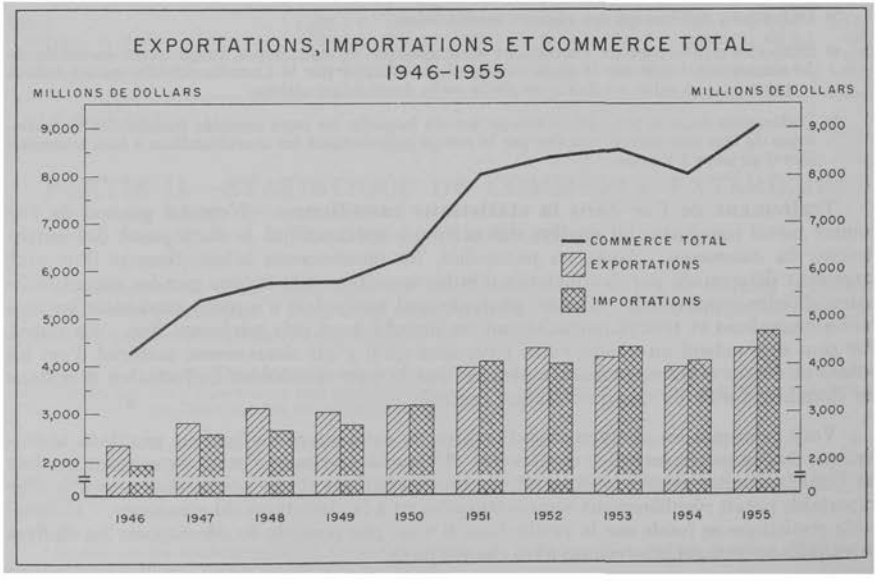

1.—Valeur du commerce extérieur global du Canada (sauf l'or), 1941-1955

NOTA.—Les chiffres établis d'après l'année civile n'existent que depuis 1919; les chiffres de 1919-1934 figurent à la p. 953 de l'*Annuaire* de 1950 et ceux de 1935-1940, à la p. 991 de celui de 1954. Ceux des années terminées le 31 mars 1868-1911 figurent dans l'*Annuaire* de 1940, p. 538 et ceux des années 1912-1940, dans l'édition de 1941, p. 406.

Année	Importations			Exportations			Balance du commerce: excédent des exportations (+); des importations (—)
	Imposables	En franchise	Totales	Produits canadiens	Produits étrangers	Totales	
	$	$	$	$	$	$	$
1941.....	732,791,033	716,000,617	1,448,791,650	1,621,003,175	19,451,366	1,640,454,541	+ 191,662,891
1942.....	715,018,745	929,223,188	1,644,241,933	2,363,773,296	21,692,750	2,385,466,046	+ 741,224,113
1943.....	836,548,673	898,528,217	1,735,076,890	2,971,475,277	29,877,002	3,001,352,279	+1,266,275,389
1944.....	884,751,584	874,146,613	1,758,898,197	3,439,953,165	43,145,447	3,483,098,612	+1,724,200,415
1945.....	798,795,201	786,979,941	1,585,775,142	3,218,330,353	49,093,935	3,267,424,288	+1,681,649,146
1946.....	1,078,943,972	848,335,430	1,927,279,402	2,312,215,301	26,950,546	2,339,165,847	+ 411,886,445
1947.....	1,562,690,081	1,011,254,044	2,573,944,125	2,774,902,355	36,888,055	2,811,790,410	+ 237,846,285
1948.....	1,382,202,722	1,254,742,630	2,636,945,352	3,075,438,085	34,590,583	3,110,028,668	+ 473,083,316
1949.....	1,444,123,667	1,317,083,574	2,761,207,241	2,992,960,978	29,491,856	3,022,452,834	+ 261,245,593
1950.....	1,617,948,425	1,556,304,713	3,174,253,138	3,118,386,551	38,686,122	3,157,072,673	— 17,180,465
1951.....	2,174,304,400	1,910,552,078	4,084,856,478	3,914,460,376	48,923,939	3,963,384,315	— 121,472,163
1952.....	2,162,882,381	1,867,585,272	4,030,467,653	4,301,080,679	54,878,985	4,355,959,664	+ 325,492,011
1953.....	2,417,960,243	1,964,870,187	4,382,830,430	4,117,405,882	55,195,233	4,172,601,115	— 210,229,315
1954.....	2,311,344,114	1,781,852,224	4,093,196,338	3,881,271,854	65,644,868	3,946,916,722	— 146,279,616
1955.....	2,637,454,631	2,074,915,404	4,712,370,035	4,281,784,253	69,499,483	4,351,283,736	— 361,086,299

Section 3.——Commerce par région géographique

Les tableaux de la présente section portent sur le commerce total du Canada avec l'étranger, par continent et par pays: les tableaux 4 à 8 répartissent le commerce par principales régions géographiques.

2.—Commerce du Canada, par continent, 1952-1955

—	1952		1953		1954		1955	
	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total
	(milliers de dollars)		(milliers de dollars)		(milliers de dollars)		(milliers de dollars)	
Importations								
Europe—								
Royaume-Uni	359,757	8·9	453,391	10·3	392,472	9·6	400,531	8·5
Autres pays d'Europe	151,797	3·8	173,822	4·0	179,782	4·4	204,741	4·3
Amérique du Nord—								
États-Unis	2,976,962	73·9	3,221,214	73·5	2,961,380	72·3	3,452,178	73·3
Autres pays d'Amérique du Nord	114,813	2·8	92,943	2·1	111,400	2·7	140,316	3·0
Amérique du Sud	237,073	5·9	252,332	5·7	258,127	6·3	273,657	5·8
Asie	120,800	3·0	114,079	2·6	114,868	2·8	162,419	3·4
Océanie	43,114	1·0	42,226	1·0	43,079	1·1	46,933	1·0
Afrique	26,152	0·7	32,823	0·8	32,088	0·8	31,595	0·7
Total, importations	**4,030,468**	**100·0**	**4,382,830**	**100·0**	**4,093,196**	**100·0**	**4,712,370**	**100·0**
Exportations (domestiques)								
Europe—								
Royaume-Uni	745,845	17·3	665,232	16·2	653,408	16·8	769,313	18·0
Autres pays d'Europe	500,345	11·6	387,285	9·4	353,452	9·1	393,105	9·2
Amérique du Nord—								
États-Unis	2,306,955	53·6	2,418,915	58·7	2,317,153	59·7	2,559,343	59·8
Autres pays d'Amérique du Nord	140,519	3·3	111,627	2·7	114,274	2·9	124,179	2·9
Amérique du Sud	186,984	4·3	139,393	3·4	126,709	3·3	94,320	2·2
Asie	254,140	5·9	258,204	6·3	185,770	4·8	178,018	4·1
Océanie	76,033	1·8	53,716	1·3	65,212	1·7	86,701	2·0
Afrique	90,259	2·2	83,034	2·0	65,294	1·7	76,805	1·8
Total, exportations (domestiques)	**4,301,080**	**100·0**	**4,117,406**	**100·0**	**3,881,272**	**100·0**	**4,281,784**	**100·0**

3.—Commerce du Canada avec le Commonwealth et les pays étrangers, années choisies, 1886-1955

Détail et année	Commerce canadien avec—							
	le Royaume-Uni		les États-Unis		les autres pays du Commonwealth		les autres pays étrangers	
	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total
	(milliers de dollars)		(milliers de dollars)		(milliers de dollars)		(milliers de dollars)	
Importations								
Terminée le 31 mars—								
1886	39,033	40·7	42,819	44·6	2,384	2·5	11,757	12·2
1891	42,019	37·7	52,033	46·7	2,318	2·1	15,163	13·5
1896	32,825	31·2	53,529	50·8	2,389	2·2	16,619	15·8
1901	42,820	24·1	107,378	60·3	3,833	2·2	23,900	13·4
1906	69,184	24·4	169,256	59·6	14,606	5·1	30,694	10·9
1911	109,935	24·3	275,824	60·8	19,533	4·4	47,433	10·5
1916	77,404	15·2	370,881	73·0	27,826	5·5	32,091	6·3
1921	213,974	17·3	856,177	69·0	52,029	4·2	117,979	9·5
Terminée le 31 décembre—								
1926	164,707	16·3	668,747	66·3	49,907	5·0	124,980	12·4
1929	194,778	15·0	893,585	68·8	62,287	4·8	148,343	11·4
1937	147,292	18·2	490,505	60·7	89,304	11·0	81,796	10·1
1939	114,007	15·2	496,898	66·1	74,893	10·0	65,257	8·7
1943	134,965	7·7	1,423,672	82·1	103,666	6·0	72,773	4·2
1947	189,370	7·4	1,974,679	76·7	165,024	6·5r	244,871	9·5
1948	299,502	11·3r	1,805,763	68·5	204,612	7·8r	327,069	12·4
1949	307,450	11·1	1,951,860	70·7	186,779	6·8	315,118	11·4
1950	404,213	12·7	2,130,476	67·1	241,411	7·6	398,153	12·6r
1951	420,985	10·3	2,812,927	68·9	306,104	7·5	544,840	13·3
1952	359,757	8·9	2,976,962	73·9	184,704	4·6	509,044	12·6
1953	453,391	10·3	3,221,214	73·5	170,571	3·9	537,654	12·3
1954	392,472	9·6	2,961,380	72·4	181,760	4·4	557,584	13·6
1955	400,531	8·5	3,452,178	73·3	209,115	4·4	649,889	13·8
Exportations (domestiques)								
Terminée le 31 décembre—								
1886	36,694	47·2	34,284	44·1	3,263	4·2	3,515	4·5
1891	43,244	48·8	37,743	42·6	3,893	4·4	3,791	4·2
1896	62,718	57·2	37,789	34·4	4,048	3·7	5,152	4·7
1901	92,858	52·3	67,984	38·3	7,891	4·5	8,700	4·9
1906	127,456	54·2	83,546	35·5	10,965	4·6	13,516	5·7
1911	132,157	48·2	104,116	38·0	16,811	6·1	21,233	7·7
1916	451,852	60·9	201,106	27·1	30,677	4·2	57,974	7·8
1921	312,845	26·3	542,323	45·6	90,607	7·6	243,389	20·5
Terminée le 31 décembre—								
1926	459,223	36·4	457,878	36·3	95,701	7·6	248,439	19·7
1929	290,295	25·2	492,686	42·8	105,006	9·1	264,430	22·9
1937	402,062	40·3	360,012	36·1	104,159	10·4	131,134	13·2
1939	328,099	35·5	380,392	41·1	102,707	11·1	113,728	12·3
1943	1,032,647	34·8	1,149,232	38·7	369,015	12·4	420,581	14·1r
1947	751,198	27·1	1,034,226	37·3	417,303	15·0	572,175	20·6
1948	686,914	22·3	1,500,987	48·8	345,477	11·3	542,060	17·6
1949	704,956	23·5r	1,503,459	50·2	310,067	10·4	474,480	15·9
1950	469,910	15·1	2,020,988	64·8	185,179	5·9	442,310	14·2
1951	631,461	16·1	2,297,675	58·7	240,946	6·2	744,379	19·0
1952	745,845	17·3	2,306,955	53·7	261,587	6·1	986,593	22·9
1953	665,232	16·2	2,418,915	58·7	232,352	5·6	800,906	19·5
1954	653,408	16·9	2,317,153	59·7	195,053	5·0	715,658	18·4
1955	769,313	18·0	2,559,343	59·8	237,125	5·5	716,004	16·7

4.—Commerce du Canada, par principaux pays, 1953-1955

Rang en 1953	Rang en 1954	Rang en 1955	Pays	1953	1954	1955
				(milliers de dollars)		
			Importations			
1	1	1	États-Unis	3,221,214	2,961,380	3,452,178
2	2	2	Royaume-Uni	453,391	392,472	400,531
3	3	3	Venezuela	155,147	167,594	187,277
4	4	4	République fédérale de l'Allemagne occidentale	35,507	44,485	55,603
19	15	5	Japon	13,629	19,197	36,718
7	6	6	Inde	26,627	28,054	35,147
5	5	7	Brésil	35,047	31,623	30,747
27	12	8	Antilles néerlandaises	8,154	20,582	30,722
6	7	9	Belgique et Luxembourg	29,082	25,077	29,051
16	21	10	Mexique	15,785	14,033	28,814
12	14	11	Malaisie et Singapour	21,896	19,586	28,810
8	9	12	Australie	23,464	24,657	26,295
11	11	13	France	22,267	22,046	25,016
9	8	14	Colombie	23,215	24,820	22,220
10	10	15	Pays-Bas	22,298	22,562	20,951
13	16	16	Suisse	20,437	19,151	19,365
18	20	17	Italie	14,271	15,006	18,502
15	13	18	Guyane britannique	17,800	20,482	18,307
14	17	19	Liban	19,584	17,413	17,920
17	22	20	Ceylan	14,461	12,527	15,581
20	19	21	Jamaïque	11,761	15,309	15,567
23[1]	18	22	Afrique-orientale anglaise	9,393[1]	15,852	13,158
25	28	23	Nouvelle-Zélande	8,572	7,314	12,316
24	25	24	Suède	9,341	9,175	12,152
21	23	25	Cuba	11,654	9,913	10,025
28	24	26	Trinité et Tobago	8,062	9,595	9,840
38	30	27	Panama	3,637	5,850	9,037
49	33	28	Barbade	2,375	5,358	8,236
[2]	46	29	Arabie	2,196	2,225	6,986
33	29	30	Union sud-africaine	4,616	5,911	6,255
			Total, 30 principaux pays	**4,264,883**	**3,989,249**	**4,603,327**
			Total général, Importations	**4,382,830**	**4,093,196**	**4,712,370**
			Exportations (domestiques)			
1	1	1	États-Unis	2,418,915	2,317,153	2,559,343
2	2	2	Royaume-Uni	665,232	653,408	769,313
3	3	3	Japon	118,568	96,474	90,893
4	4	4	République fédérale de l'Allemagne occidentale	83,858	86,899	90,751
8	6	5	Australie	39,629	45,768	58,482
6	9	6	Union sud-africaine	50,763	39,883	56,026
5	5	7	Belgique et Luxembourg	69,510	54,987	53,384
7	10	8	Pays-Bas	42,382	39,777	47,689
10	8	9	Norvège	37,278	43,813	47,031
14	11	10	France	32,281	33,799	42,563
17	13	11	Mexique	28,986	27,359	37,126
12	12	12	Venezuela	36,485	30,973	30,756
13	15	13	Italie	33,170	23,844	27,653
16	14	14	Suisse	29,833	26,826	25,640
11	17	15	Inde	37,187	17,689	24,669
18	16	16	Colombie	20,146	21,000	22,691
32	20	17	Nouvelle-Zélande	7,475	14,807	22,344
23	19	18	Philippines	13,872	15,863	18,136
19	18	19	Cuba	16,124	17,455	13,910
25	21	20	Jamaïque	12,490	11,552	12,907
24	25	21	Irlande	13,356	8,821	12,808
27	22	22	Trinidad et Tobago	9,490	11,425	12,625
9	7	23	Brésil	37,561	45,096	11,520
30	27	24	Porto-Rico	7,753	7,757	9,715
39	42	25	Suède	4,587	3,518	7,622
21	45	26	Corée	14,991	3,197	7,514
29	26	27	Hong-Kong	9,000	8,252	7,253
31	30	28	Argentine	7,641	6,692	6,823
15	24	29	Pakistan	32,103	8,970	6,202
37	[2]	30	Autriche	5,136	2,857	6,025
			Total, 30 principaux pays	**3,935,802**	**3,725,914**	**4,139,424**
			Total général, Exportations (domestiques)	**4,117,406**	**3,881,272**	**4,281,784**

[1] Comprend le Nyassaland. [2] Moindre que 50e.

5.—Valeur des importations par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939

(En milliers de dollars)

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Amérique du Nord	**421,356**	**1,954,008**	**2,131,470**	**2,814,436**	**2,979,344**	**3,224,247**	**2,968,996**	**3,456,175**
Terre-Neuve	2,188	918[1]	...	...	...	...	...	...
Alaska	93	1,218	976	1,483	2,333	2,961	7,573	3,932
Groenland	311	—	—	—	1	6	13	13
St-Pierre et Miquelon	26	12	18	25	48	66	30	52
États-Unis	418,738	1,951,860	2,130,476	2,812,927	2,976,962	3,221,214	2,961,380	3,452,178
Amérique centrale et Antilles	**14,570**	**99,717**	**125,582**	**113,818**	**112,431**	**89,909**	**103,786**	**135,662**
Bahama	[2]	818	532	346	406	427	418	272
Barbade	3,261	7,080	10,057	13,409	8,666	2,375	5,358	8,236
Bermudes	102	144	87	82	317	126	390	258
Honduras britannique	87	295	445	458	26	139	124	164
Jamaïque	5,160	16,577	19,080	18,041	9,204	11,761	15,309	14,910
Îles du Vent et Îles Sous-le-Vent	1,816	297	395	956	216	1,210	1,250	2,456
Trinité et Tobago	2,387	14,575	15,205	15,082	9,660	8,062	9,595	9,840
Îles Vierges américaines	[3]	14	12	166	—	—	[3]	[3]
Costa-Rica	77	2,119	3,378	8,785	8,740	9,472	7,746	5,948
Cuba	615	6,562	4,134	8,333	18,615	11,654	9,913	10,025
République Dominicaine	4	3,822	1,180	1,126	6,000	5,854	1,663	1,529
El Salvador	19	1,054	848	1,183	771	1,389	951	2,962
Antilles françaises	1	123	[2]	[3]	2	—	1	158
Guatemala	67	5,743	5,781	4,618	2,080	3,259	5,060	4,545
Haïti	63	1,026	1,769	3,020	1,928	748	1,570	1,597
Honduras	49	6,986	5,621	4,027	4,643	4,594	2,589	1,666
Mexique	667	25,494	32,974	18,013	23,937	15,785	14,033	28,814
Antilles néerlandaises	150	3,713	17,336	10,809	11,747	8,154	20,582	30,722
Nicaragua	[3]	179	339	596	501	391	181	1,429
Panama	32	2,572	5,478	3,492	4,125	3,637	5,850	9,037
Porto-Rico	13	523	931	1,276	846	872	1,203	1,094
Amérique du Sud	**22,930**	**159,145**	**174,010**	**246,666**	**237,073**	**252,332**	**258,126**	**273,656**
Guyane britannique	5,846	22,355	21,735	25,025	23,660	17,800	20,482	18,307
Îles Falkland	[3]	—	—	—	—	—	1	—
Argentine	5,374	3,324	10,913	13,955	4,374	8,529	2,738	4,414
Bolivie	26	2,049	2,442	1,848	3,351	1,415	267	19
Brésil	920	21,163	28,178	40,627	35,103	35,047	31,623	30,747
Chili	125	598	1,353	2,153	3,282	1,052	236	250
Colombie	5,139	12,588	13,342	13,063	18,004	23,215	24,820	22,220
Équateur	41	1,137	1,473	2,438	2,751	2,688	3,763	5,187
Guyane française	1	—	—	—	—	3	—	[3]
Paraguay	62	374	350	343	346	260	520	237
Pérou	3,554	2,465	3,961	5,588	8,050	2,928	2,264	869
Surinam	[3]	326	228	1,141	528	1,345	2,793	3,646
Uruguay	180	1,069	2,770	3,768	1,863	2,903	1,025	483
Venezuela	1,662	91,697	87,264	136,718	135,758	155,147	167,594	187,277
Nord-Ouest de l'Europe	**157,485**	**371,589**	**485,362**	**567,916**	**485,675**	**600,416**	**544,666**	**572,357**
Royaume-Uni	124,047	307,450	404,213	420,985	359,757	453,391	392,472	400,531
Autriche	245	382	964	3,191	2,917	2,967	3,043	2,709
Belgique et Luxembourg	6,330	19,022	22,795	39,095	33,216	29,082	25,077	29,05
Danemark	165	1,893	1,406	3,730	2,167	2,175	3,463	4,269
France	6,382	13,309	14,669	23,974	19,117	22,267	22,046	25,016
Allemagne de l'Ouest	10,364[4]	7,134[4]	11,026[4]	30,936[4]	22,629	35,507	44,485	55,603
Islande	3	52	233	26	50	80	59	8
Irlande	69	71	148	785	462	582	1,150	336
Hollande	3,984	6,688	8,896	14,010	16,495	22,298	22,562	20,951
Norvège	742	1,212	1,405	2,977	3,857	2,289	1,983	2,366
Suède	2,044	3,474	5,145	11,808	8,611	9,341	9,175	12,152
Suisse	3,110	10,902	14,464	16,398	16,396	20,437	19,151	19,365
Sud de l'Europe	**3,863**	**13,537**	**15,240**	**23,943**	**18,326**	**21,322**	**22,862**	**27,205**
Gibraltar	—	—	2	—	—	—	1	[3]
Malte	2	22	20	47	51	67	67	62
Açores et Madère	157	554	387	410	285	179	193	200
Grèce	47	135	203	174	197	224	231	280
Italie	2,403	9,048	9,373	14,217	11,735	14,271	15,006	18,502
Portugal	265	1,351	1,698	1,980	1,798	1,962	1,798	1,941
Espagne	989	2,427	3,558	7,114	4,260	4,619	5,566	6,220

[1] De janvier à mars seulement. [2] Compris avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. [3] Moins de $500. [4] Comprend toute l'Allemagne.

5.—Valeur des importations par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939—suite

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Est de l'Europe	**2,943**	**6,781**	**6,903**	**7,070**	**7,553**	**5,475**	**4,727**	**5,709**
Albanie	1	—	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	4	1	4	4	2	—	[1]	3
Tchécoslovaquie	1,979	6,401	6,036	4,668	3,559	2,589	1,796	2,880
Estonie	23	11	30	116	31	9	5	2
Finlande	70	45	217	158	234	548	609	384
Allemagne de l'Est	[2]	[2]	[2]	[2]	492	959	721	572
Hongrie	130	76	36	121	279	184	210	124
Lettonie	11	4	3	33	36	7	5	5
Lithuanie	4	2	—	12	16	3	2	—
Pologne	185	183	357	1,430	556	244	405	595
Roumanie	96	3	19	22	13	7	3	[1]
U.R.S.S. (Russie)	341	11	80	358	2,234	824	687	628
Yougoslavie	99	45	122	149	101	101	284	516
Moyen-Orient	**1,612**	**17,086**	**32,098**	**45,204**	**29,338**	**30,652**	**23,696**	**31,771**
Aden	4	884	12	22	7	10	79	48
Soudan anglo-égyptien	25	25	53	58	76	60	57	97
Arabie	[3]	12,127	28,115	22,659	7,559	2,196	2,225	6,986
Égypte	728	155	659	711	462	4,203	440	294
Éthiopie	5	49	31	31	21	44	97	90
Iran	126	288	192	521	1,168	1,025	1,385	2,064
Iraq	357	1,418	1,201	2,132	924	1,371	238	1,299
Israël	68	504	490	929	1,161	1,312	1,040	1,166
Afrique italienne	[1]	—	2	3	—	—	—	—
Jordanie	—	—	—	—	—	—	—	2
Libye	—	—	—	—	—	—	[1]	3
Liban	6	429	62	16,381	15,171	19,584	17,413	17,920
Syrie					72	56	23	1,059
Turquie	293	1,207	1,280	1,757	2,719	791	699	743
Autres pays d'Asie	**34,355**	**72,924**	**113,537**	**150,954**	**92,019**	**87,735**	**91,766**	**131,133**
Ceylan	4,014	11,635	17,604	16,396	12,492	14,461	12,527	15,581
Inde	8,315	26,233	37,262	40,217	26,822	26,627	28,054	35,147
Pakistan		1,193	1,706	2,233	191	558	566	816
Hong-Kong	842	2,989	2,203	3,001	3,711	4,427	4,154	5,875
Malaisie et Singapour	11,154	16,187	28,852	57,980	25,473	21,896	19,586	28,810
Autres pays des Indes orientales britanniques	79	21	47	4,623	1,772	350	172	71
Afghanistan	1	3	109	51	19	42	9	6
Birmanie	381	32	—	4	4	2	79	7
Chine	3,344	3,347	5,299	1,929	1,286	1,119	1,621	3,125
Taïwan						75	187	155
Indes orientales françaises	126	—	—	[1]	—	1	45	172
Indonésie	800	1,454	728	1,052	893	598	611	1,001
Japon	4,649	5,551	12,087	12,577	13,162	13,629	19,197	36,718
Corée	1	1	35	[1]	8	54	170	480
Philippines	563	4,203	6,425	8,954	5,423	2,986	4,001	2,027
Asie portugaise	1	—	—	—	—	14	1	—
Thaïlande	84	72	1,181	1,938	764	896	786	1,142
Autres pays d'Afrique	**8,455**	**21,224**	**34,113**	**30,748**	**25,595**	**28,518**	**31,494**	**31,112**
Afrique-orientale anglaise	2,683	6,094	15,067	10,864	9,593	9,393	15,852	13,158
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	[4] 316	857	452	1,505	1,474	3,864	1,161	482
Union sud-africaine	4,210	3,862	4,964	5,372	4,165	4,616	5,911	6,255
Autres pays de l'Afrique anglaise du Sud		—	—	—	—	8	3	[1]
Côte de l'Or	701	6,709	8,999	7,112	5,523	3,159	1,986	3,775
Nigeria	370	2,593	1,486	898	1,764	1,584	866	858
Sierra Leone	7	10	294	49	6	2	7	8
Autres pays d'Afrique-occidentale anglaise	[1]	—	[1]	—	—	[1]	1	—
Congo belge	5	703	1,481	3,052	990	2,247	1,489	2,673
Îles Canaries	10	11	6	16	22	30	26	25
Afrique française	61	17	543	398	404	2,631	3,184	3,267
Libéria	14	7	—	183	29	372	135	214
Madagascar	31	9	8	29	[1]	8	304	14
Maroc	32	142	704	1,071	1,049	529	197	195
Afrique orientale portugaise	15	212	109	198	576	73	191	128
Afrique occidentale portugaise							181	44
Afrique espagnole	—	—	—	—	—	2	—	16

[1] Moins de $500. [2] Compris avec l'Allemagne de l'Ouest. [3] Pas mentionné séparément. [4] Rhodésie du Sud seulement.

5.—Valeur des importations par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939—fin

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Océanie	**17,015**	**45,199**	**55,938**	**84,102**	**43,114**	**42,225**	**43,079**	**46,932**
Australie	9,728	27,429	32,803	46,228	18,712	23,464	24,657	26,295
Fidji	2,341	7,997	10,194	5,993	6,487	5,554	5,813	5,016
Nouvelle-Zélande	4,754	8,910	11,855	30,107	14,231	8,572	7,314	12,316
Océanie française	3	417	476	360	1	—	3	—
Hawaï	186	361	495	1,414	3,473	4,635	5,292	3,305
Océanie américaine	[1]	85	115	—	210	—	—	—
Total, Importations	**684,582**	**2,761,207**	**3,174,253**	**4,084,856**	**4,030,468**	**4,382,830**	**4,093,196**	**4,711,713**
Total, pays du Commonwealth	**194,412**	**494,158**	**645,624**	**727,089**	**544,462**	**623,962**	**574,231**	**609,646**
Total, États-Unis et ses dépendances	**419,030**	**1,954,061**	**2,133,005**	**2,817,265**	**2,983,824**	**3,229,682**	**2,975,447**	**3,460,510**

[1] Moins de $500.

6.—Valeur des exportations domestiques par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939

(En millions de dollars)

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Amérique du Nord	**329,805**	**1,514,931**	**2,023,142**	**2,301,330**	**2,309,787**	**2,421,558**	**2,319,950**	**2,562,032**
Terre-Neuve	8,048	9,229[1]	...	...	...	...	...	...
Alaska	154	1,008	959	2,264	1,249	1,130	1,272	1,221
Groenland	—	27	134	206	303	194	299	86
St-Pierre et Miquelon	309	1,208	1,061	1,186	1,279	1,319	1,226	1,382
États-Unis	321,294	1,503,459	2,020,988	2,297,675	2,306,955	2,148,915	2,317,153	2,559,343
Amérique centrale et Antilles	**17,699**	**98,560**	**96,544**	**119,680**	**137,688**	**108,984**	**111,475**	**121,490**
Bahamas	[2]	2,268	1,937	2,136	2,353	2,298	2,271	2,133
Barbade	1,218	5,013	2,974	4,584	3,912	3,734	4,378	4,267
Bermudes	1,381	3,616	2,991	3,693	3,158	3,070	2,992	3,010
Honduras britannique	255	600	491	572	381	376	299	304
Jamaïque	3,887	9,033	7,495	10,213	10,591	12,490	11,552	12,907
Îles du Vent et îles Sous-le-Vent	1,600	4,515	3,213	4,229	4,276	3,864	3,931	4,149
Trinité et Tobago	3,372	12,325	7,476	9,950	11,034	9,490	11,425	12,625
Îles Vierges américaines	42	126	156	181	167	178	119	190
Costa-Rica	103	1,859	2,312	2,175	2,612	2,199	2,834	3,576
Cuba	1,418	14,391	18,005	20,424	24,181	16,124	17,455	13,910
République Dominicaine	171	2,194	2,954	4,060	4,643	3,993	4,269	4,168
El Salvador	69	927	1,467	2,002	2,230	1,901	1,526	1,808
Antilles françaises	157	70	39	40	47	26	24	23
Guatemala	117	1,697	2,401	2,365	1,896	2,234	2,021	2,508
Haïti	131	1,602	2,513	2,588	3,417	2,670	3,307	2,446
Honduras	159	678	613	3,575	1,736	556	471	588
Mexique	2,630	15,411	17,624	29,880	39,641	28,986	27,359	37,126
Antilles néerlandaises	176	2,003	4,464	1,834	1,541	1,308	1,775	1,444
Nicaragua	72	638	756	1,097	1,185	1,354	1,653	1,769
Panama	316	13,632	9,019	5,961	11,359	4,380	4,057	2,824
Porto-Rico	425	5,962	7,643	8,120	7,328	7,753	7,757	9,715
Amérique du Sud	**15,016**	**79,367**	**90,684**	**140,145**	**186,984**	**139,394**	**126,708**	**94,320**
Guyane britannique	1,344	5,676	4,052	5,308	6,856	4,777	4,080	2,967
Îles Falkland	[3]	7	1	2	31	41	4	274
Argentine	4,696	2,902	13,360	8,883	8,227	7,641	6,692	6,833
Bolivie	113	1,908	2,267	3,484	6,398	5,501	1,72	1,086
Brésil	4,012	17,259	15,806	53,684	81,367	37,561	45,096	11,520
Chili	848	3,633	6,864	13,751	10,090	3,945	3,130	3,820
Colombie	1,296	8,012	14,806	12,311	13,756	20,146	21,000	22,691
Équateur	93	1,727	1,432	2,713	2,030	4,220	5,509	4,953
Guyane française	36	129	5	4	3	6	4	2
Paraguay	8	133	110	167	112	339	167	91
Pérou	1,072	7,050	3,744	5,054	16,405	15,108	5,086	6,001
Surinam	49	960	863	934	1,097	712	911	971
Uruguay	310	2,282	1,918	6,868	5,429	2,912	2,784	2,355
Venezuela	1,139	27,689	25,457	26,982	35,683	36,485	30,973	30,756

[1] De janvier à mars seulement. [2] Compris avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. [3] Moins de $500.

6.—Valeur des exportations domestiques par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939—suite

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Nord-Ouest de l'Europe	**412,354**	**910,839**	**639,223**	**934,716**	**1,151,964**	**991,814**	**958,303**	**1,106,503**
Royaume-Uni	353,741	704,956	469,910	631,461	745,845	665,232	653,408	769,313
Autriche	27	3,706	2,369	2,166	5,216	5,136	2,857	6,025
Belgique et Luxembourg	13,204	56,525	66,351	94,457	104,376	69,510	54,987	53,384
Danemark	1,438	3,109	923	5,587	9,881	6,303	2,929	3,172
France	8,566	36,004	18,403	46,538	48,264	32,281	33,799	42,563
Allemagne de l'Ouest	9,639[1]	23,451[1]	8,873[1]	37,028[1]	94,863	83,858	86,899	90,571
Islande	28	743	847	700	833	2,058	669	505
Irlande	3,861	9,052	13,321	20,921	23,058	13,356	8,821	12,808
Hollande	10,062	13,759	8,617	26,191	41,508	42,382	39,777	47,689
Norvège	7,247	21,736	18,294	32,198	39,002	37,278	43,813	47,031
Suède	3,593	5,516	4,250	12,125	12,198	4,587	3,518	7,622
Suisse	948	32,281	26,435	25,345	26,918	29,833	26,826	25,640
Sud de l'Europe	**4,986**	**28,316**	**33,811**	**59,930**	**68,352**	**56,924**	**35,137**	**43,246**
Gibraltar	9	336	329	648	353	486	252	286
Malte	377	3,905	4,680	2,150	3,111	3,307	3,043	3,934
Grèce	2,785	12,567	15,476	48,763	52,645	33,170	23,844	27,653
Italie	170	8,405	5,641	4,665	4,026	3,991	2,118	2,554
Portugal	8	101	210	259	224	231	641	311
Açores et Madère	1,142	2,615	1,833	2,703	4,415	1,560	2,505	4,298
Espagne	495	387	5,642	742	3,579	14,179	2,734	4,210
Est de l'Europe	**3,091**	**7,102**	**5,635**	**6,510**	**25,873**	**3,779**	**13,419**	**12,671**
Albanie	3	—	[2]	1	1	—	[2]	[2]
Bulgarie	10	279	215	8	2	3	8	2
Tchécoslovaquie	881	3,030	2,179	492	367	123	295	1,062
Estonie	5	[2]	—	—	—	—	—	—
Finlande	539	607	600	3,129	2,694	1,388	476	1,736
Allemagne de l'Est	[3]	[3]	[3]	[3]	—	—	[2]	2,261
Hongrie	4	75	86	30	81	48	35	165
Lettonie	242	—	—	—	—	—	[2]	[2]
Lithuanie	196	[2]	1	—	—	—	—	—
Pologne	805	1,945	1,432	94	69	183	558	4,005
Roumanie	52	338	122	11	45	94	74	397
U.R.S.S. (Russie)	336	93	182	7	[2]	—	4,854	2,680
Yougoslavie	18	734	818	2,739	22,613	1,940	7,119	363
Moyen-Orient	**1,511**	**50,921**	**23,749**	**31,117**	**50,326**	**33,219**	**21,500**	**12,108**
Aden	109	57	31	25	127	34	22	16
Soudan anglo-égyptien	109	37	75	34	104	17	8	4
Arabie	[4]	3,142	875	1,414	2,149	2,644	1,594	1,244
Égypte	399	4,762	3,716	2,466	19,363	11,688	1,201	1,291
Ethiopie	[2]	42	54	198	54	55	118	73
Iran	118	11,987	993	1,000	585	753	757	644
Iraq	55	472	70	1,062	313	458	425	1,170
Israël	251	12,709	12,126	11,816	11,940	9,059	10,174	4,558
Afrique italienne	2	92	184	3	6	—	1	[2]
Jordanie	[4]	211	46	1,071	105	38	123	49
Libye	[2]	11	374	2,029	854	1,279	840	74
Liban	80	3,278	1,462	7,036	9,355	5,161	982	1,293
Syrie					580	578	1,169	1,045
Turquie	388	14,121	3,744	2,962	4,791	1,455	7,086	647
Autres pays d'Asie	**36,001**	**148,022**	**95,757**	**163,986**	**224,196**	**238,025**	**163,437**	**167,351**
Ceylan	246	2,159	4,353	3,470	5,825	3,307	3,147	2,671
Inde	3,732	72,551	31,520	35,737	55,423	37,187	17,689	24,669
Pakistan		18,907	8,681	4,486	16,016	32,103	8,979	6,202
Hong Kong	1,651	10,099	8,004	12,033	9,582	9,000	8,252	7,253
Malaisie et Singapour	2,173	5,437	4,097	10,796	7,067	2,854	2,983	3,421
Autres pays des Indes orientales britanniques	5	2	32	[1]	13	27	18	53

[1] Comprend toute l'Allemagne. [2] Moins de $500. [3] Compris avec l'Allemagne de l'Ouest. [4] Non mentionné séparément.

6.—Valeur des exportations domestiques par pays, 1949-1955, avec moyennes, 1935-1939—fin

Pays	Moyennes, 1935-1939	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Autres pays d'Asie—fin								
Afghanistan	[1]	14	52	97	272	150	55	20
Birmanie	71	54	30	279	1,023	444	212	480
Chine	3,808	13,801	2,057	367	1,156	—	70	1,016
Taïwan						1,482	3,186	1,227
Indes orientales françaises	85	177	69	223	327	351	190	337
Indonésie	801	4,640	3,052	5,227	6,250	1,990	1,321	944
Japon	21,880	5,860	20,533	722976	102,603	118,568	96,474	90,893
Corée	3	233	1,143	213	335	14,991	3,197	7,514
Philippines	1,523	13,983	10,829	15,598	16,045	13,872	15,863	18,136
Asie portugaise	1	162	103	107	282	190	43	174
Thaïlande	22	752	1,200	2,378	1,976	1,509	1,767	2,341
Autres pays d'Afrique	**20,648**	**95,607**	**55,393**	**78,090**	**69,878**	**69,996**	**63,125**	**75,363**
Afrique-orientale anglaise	789	1,730	849	1,444	1,031	348	375	602
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	970[2]	3,218	1,597	2,950	2,662	2,220	3,945	4,323
Union sud-africaine	15,457	77,713	42,561	52,736	47,852	50,763	39,883	56,026
Autres pays de l'Afrique anglaise du Sud		15	5	27	12	15	7	5
Gambie	35	8	12	26	9	29	38	77
Côte de l'Or	270	1,489	581	980	254	1,749	2,313	1,461
Nigeria	145	1,068	247	796	865	942	1,352	890
Sierra Leone	203	303	219	200	159	235	356	598
Autres pays d'Afrique-occidentale anglaise	[1]	[1]	[1]	1	—	1	33	33
Congo belge	89	2,459	2,471	4,318	5,900	3,349	3,628	3,534
Îles Canaries	17	49	237	107	825	23	1	—
Afrique française	248	2,243	1,927	6,748	3,226	1,248	1,204	1,176
Liberia	17	119	109	1,373	203	3,145	4,071	2,456
Madagascar	13	227	117	102	97	64	41	71
Maroc	711	1,268	1,700	3,381	4,630	3,809	2,824	1,791
Afrique orientale portugaise	1,675	3,604	2,702	2,827	2,088	1,997	2,614	2,044
Afrique occidentale portugaise							323	274
Afrique espagnole	9	95	62	75	64	59	17	2
Océanie	**43,424**	**59,299**	**54,449**	**78,955**	**76,033**	**53,717**	**65,212**	**86,701**
Australie	28,924	35,363	35,446	49,079	49,697	39,629	45,768	58,482
Fidji	387	598	34	802	519	424	654	1,055
Nouvelle-Zélande	12,799	14,489	10,983	21,757	18,844	7,475	14,807	22,344
Autres pays de l'Océanie anglaise	25	61	15	82	71	64	103	84
								477
Océanie française	80	295	737	626	424	487	389	3,924
Hawaï	1,207	8,311	6,830	6,418	6,289	5,385	3,222	335
Océanie américaine	2	182	205	191	198	253	269	
Total, exportations	**884,536**	**2,992,961**	**3,118,387**	**3,914,460**	**4,301,081**	**4,117,406**	**3,881,272**	**4,281,784**
Total, pays du Commonwealth	**443,261**	**1,005,972**	**655,089**	**872,407**	**1,007,633**	**897,585**	**848,461**	**1,006,437**
Total, États-Unis et ses dépendances	**323,124**	**1,519,048**	**2,036,780**	**2,314,848**	**2,322,177**	**2,433,614**	**2,329,792**	**2,574,728**

[1] Moins de $500. [2] Rhodésie du Sud seulement.

La proportion des importations soumises à la douane varie beaucoup d'un pays à l'autre et d'une région géographique à l'autre. En général, le tarif canadien frappe plus les produits manufacturés que les produits naturels. Les exportations d'un pays qui fournit surtout des produits manufacturés au Canada sont plus atteintes; elles sont aussi soumises à des droits *ad valorem* plus élevés que celles d'un pays qui lui fournit surtout des produits naturels. La variation de la production des importations taxées ou de la moyenne des droits *ad valorem* n'indique donc pas nécessairement des relations douanières différentes entre le Canada et tel et tel pays.

7.—Valeur des importations imposables et en franchise, par principaux pays, 1952-1954

(En milliers de dollars)

Pays	1952			1953			1954		
	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total
Amérique du Nord[1]	**1,697,078**	**1,282,264**	**2,979,343**	**1,906,669**	**1,317,578**	**2,224,247**	**1,802,261**	**1,166,735**	**2,968,996**
États-Unis	1,694,823	1,282,139	2,976,962	1,904,030	1,317,184	3,221,214	1,799,403	1,161,977	2,961,380
Alaska	2,234	98	2,333	2,615	346	2,961	2,848	4,725	7,573
Amérique centrale et Antilles[1]	**81,717**	**30,713**	**112,429**	**67,708**	**22,202**	**89,910**	**77,612**	**26,174**	**103,786**
Barbade	6,976	1,690	8,666	589	1,786	2,375	3,493	1,865	5,358
Jamaïque	8,453	751	9,204	11,069	693	11,761	10,886	4,423	15,309
Trinité et Tobago	3,972	5,687	9,659	405	7,657	8,062	1,240	8,355	9,595
Costa-Rica	8,736	4	8,740	9,456	17	9,473	7,731	15	7,746
Cuba	16,785	1,831	18,615	10,326	1,328	11,654	8,563	1,350	9,913
Guatemala	1,913	167	2,080	3,223	36	3,259	4,570	490	5,060
Mexique	6,027	17,911	23,937	7,327	8,458	15,785	7,280	6,753	14,033
Antilles néerlandaises	11,530	217	11,747	7,802	352	8,154	20,273	309	20,582
Panama	4,123	2	4,125	3,581	55	3,637	5,787	63	5,850
Amérique du Sud[1]	**70,522**	**166,550**	**237,071**	**68,983**	**183,349**	**252,332**	**69,221**	**188,905**	**258,126**
Guyane britannique	13,981	9,769	23,660	6,809	10,990	17,799	9,485	10,997	20,482
Brésil	23,804	11,299	35,103	24,424	10,622	35,046	21,329	10,294	31,623
Colombie	17,145	860	18,005	21,289	1,926	23,215	22,286	2,534	24,820
Équateur	2,697	54	2,751	2,194	494	2,688	3,757	6	3,763
Venezuela	8,631	127,127	135,758	10,199	144,947	155,146	9,202	158,392	167,594
Nord-Ouest de l'Europe[1]	**248,910**	**136,762**	**485,674**	**297,616**	**302,801**	**600,417**	**282,155**	**262,511**	**544,666**
Royaume-Uni	156,819	202,938	359,757	193,695	259,696	453,391	171,424	221,048	392,472
Belgique et Luxembourg	26,697	6,519	33,216	20,248	8,834	29,082	16,807	8,270	25,077
Danemark	1,413	754	2,167	1,782	393	2,175	2,164	1,299	3,463
France	14,864	4,252	19,117	15,526	6,741	22,267	16,021	6,025	22,046
Allemagne de l'Ouest	16,196	6,433	22,629	25,643	9,864	35,507	33,404	11,081	44,845
Pays-Bas	8,075	8,419	16,495	11,137	11,161	22,298	13,264	9,298	22,562
Suède	6,981	1,630	8,611	7,746	1,595	9,341	7,437	1,738	9,175
Suisse	13,733	2,663	16,396	17,320	3,116	20,436	16,351	2,800	19,151
Sud de l'Europe[1]	**12,143**	**6,183**	**18,325**	**13,952**	**7,369**	**21,321**	**14,816**	**8,046**	**22,862**
Italie	8,555	3,181	11,735	10,734	3,537	14,271	11,353	3,653	15,006
Espagne	1,886	2,374	4,260	1,833	2,786	4,619	2,095	3,471	5,566

[1] Comprend d'autres pays non mentionnés.

7.—Valeur des importations imposables et en franchise, par principaux pays, 1952-1954—fin

Pays	1952			1953			1954		
	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total
Est de l'Europe	**4,564**	**2,989**	**7,553**	**3,929**	**1,547**	**5,476**	**3,428**	**1,299**	**4,727**
Moyen-Orient[1]	**1,605**	**27,733**	**29,339**	**1,385**	**29,266**	**30,651**	**1,387**	**22,309**	**23,696**
Liban	1	15,170	15,171	1	19,583	19,584	6	17,407	17,413
Autres pays d'Asie[1]	**18,964**	**73,054**	**92,019**	**21,975**	**65,759**	**87,734**	**24,241**	**67,525**	**91,766**
Ceylan	723	11,769	12,492	965	13,496	14,461	887	11,640	12,527
Hong-Kong	2,511	1,200	3,711	3,140	1,287	4,427	3,119	1,035	4,154
Inde	3,026	23,795	26,822	4,677	21,950	26,627	4,232	23,822	28,054
Malaisie et Singapour	239	25,234	25,473	162	21,734	21,896	77	19,509	19,586
Japon	11,418	1,744	13,162	12,205	1,425	13,630	14,855	4,342	19,197
Philippines	225	5,198	5,423	62	2,924	2,986	30	3,971	4,001
Autres pays d'Afrique[1]	**8,340**	**17,253**	**25,594**	**15,643**	**12,874**	**28,517**	**14,231**	**17,263**	**31,494**
Afrique-orientale anglaise	2,128	7,465	9,593	5,524	3,869	9,393	7,737	8,115	15,852
Union sud-africaine	627	3,538	4,165	826	3,790	4,616	1,236	4,675	5,911
Afrique française	66	338	404	134	2,497	2,631	313	2,871	3,184
Océanie[1]	**19,036**	**24,078**	**43,114**	**20,101**	**22,125**	**42,226**	**21,993**	**21,086**	**43,079**
Australie	4,708	14,004	18,712	9,889	13,575	23,464	9,862	14,795	24,657
Fiji	6,487	—	6,487	5,552	2	5,554	5,813	—	5,813
Nouvelle-Zélande	4,395	9,836	14,231	483	8,089	8,572	1,437	5,877	7,314
Hawaï	3,445	28	3,473	4,176	459	4,635	4,881	411	5,292
Total, importations	**2,162,882**	**1,867,585**	**4,030,468**	**2,417,960**	**1,964,870**	**4,382,830**	**2,311,344**	**1,781,852**	**4,093,196**
Total, pays du Commonwealth	**219,547**	**324,915**	**544,462**	**251,738**	**372,224**	**623,962**	**235,504**	**338,727**	**574,231**
Total, autres pays	**1,943,335**	**1,542,671**	**3,486,006**	**2,166,222**	**1,592,646**	**3,758,868**	**2,075,840**	**1,443,126**	**3,518,965**

[1] Comprend d'autres pays non spécifiés.

8.—Moyenne des droits de douane *ad valorem* perçus et pourcentage des importations en provenance du Royaume-Uni et des États-Unis par rapport aux importations totales, imposables et en franchise, 1945-1954

NOTA.—Les chiffres des années financières 1868-1938, terminées le 31 mars, figurent à la p. 545 de l'*Annuaire* de 1940, et ceux des années civiles 1939-1944 à la p. 1004 de l'*Annuaire* de 1954.

Année	Royaume-Uni					États-Unis				
	Moyenne des droits de douane *ad valorem* perçus		Importations imposables par rapport au total imposable	Importations en franchise par rapport au total en franchise	% du total	Moyenne des droits de douane *ad valorem* perçus		Importations imposables par rapport au total imposable	Importations en franchise par rapport au total en franchise	% du total
	Importations imposables	Total des importations				Importations imposables	Total des importations			
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1945	17·6	4·7	4·7	13·1	8·9	19·3	11·1	86·6	64·8	75·8
1946	17·5	4·5	4·8	17·7	10·5	19·4	12·7	85·4	57·0	72·9
1947	15·9	6·4	4·9	11·3	7·4	19·5	13·1	84·9	64·0	76·7
1948	17·1	7·7	9·8	13·1	11·4	15·7	9·1	76·2	60·0	68·5
1949	16·2	6·9	9·1	13·4	11·1	16·0	9·0	75·6	65·3	70·7
1950	16·6	6·2	9·3	16·3	12·7	16·3	9·0	72·6	61·4	67·1
1951	15·8	6·5	8·0	12·9	10·3	16·5	9·5	74·7	62·2	68·9
1952	16·5	7·2	7·3	10·9	8·9	16·8	9·6	78·4	68·7	73·9
1953	16·1	6·9	8·0	13·2	10·3	17·4	10·3	78·7	67·0	73·5
1954	16·4	7·1	7·4	12·4	9·6	17·3	10·5	77·9	65·2	72·3

9.—Valeur et pourcentage du commerce avec certains pays d'outre-mer via les États-Unis, 1953-1954

Pays	Importations via les États-Unis				Exportations domestiques via les États-Unis			
	1953r		1954		1953r		1954	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Amérique du Nord	—	—	—	—	**222**	[1]	**108**	[1]
Amérique centrale et Antilles[2]	**11,706**	**13·0**	**23,831**	**23·0**	**29,044**	**26·6**	**26,449**	**23·7**
Antilles anglaises	195	0·8	1,390	4·4	1,191	3·7	1,190	3·5
Antilles néerlandaises	—	—	—	—	713	54·5	1,042	58·7
Costa-Rica	1,903	20·1	6,102	78·8	895	40·7	749	26·4
Cuba	1,530	13·1	1,466	14·8	3,319	20·6	3,468	19·9
Guatemala	478	14·7	2,611	51·6	1,054	47·2	816	40·4
Haïti	31	4·1	432	27·5	1,060	39·7	1,175	35·5
Honduras	944	20·5	1,018	39·3	524	94·2	427	90·7
Mexique	5,419	34·3	5,608	40·0	15,901	54·9	13,540	49·5
Panama	817	22·5	4,227	72·3	901	20·6	814	20·1
République Dominicaine	11	0·2	420	25·3	1,210	30·3	1,075	25·2
Amérique du Sud[2]	**90,918**	**36·0**	**148,401**	**57·5**	**40,681**	**29·2**	**31,470**	**24·8**
Guyane britannique	561	3·2	786	3·8	65	1·4	38	0·9
Argentine	843	9·9	538	19·6	3,826	50·1	1,166	17·4
Brésil	4,017	11·5	3,557	11·2	8,722	23·2	8,089	17·9
Chili	105	10·0	29	12·3	2,820	71·5	2,427	77·5
Colombie	4,474	19·3	7,919	31·9	5,223	25·9	6,526	31·1
Équateur	95	3·5	677	18·0	1,086	25·7	875	15·9
Pérou	302	10·3	565	25·0	4,017	26·6	1,995	39·2
Surinam	272	20·2	1,031	36·9	376	52·8	249	27·3
Venezuela	79,888	51·5	133,064	79·4	13,454	36·9	8,947	28·9
Nord-Ouest de l'Europe[2]	***1,088***	***0·2***	***1,561***	***0·3***	***31,760***	***3·2***	***19,983***	***2·1***
Royaume-Uni	198	[1]	214	0·1	7,856	1·2	7,538	1·2
Autriche	84	2·8	98	3·2	2,536	49·4	94	3·3
Belgique et Luxembourg	116	0·4	240	1·0	10,929	15·7	1,248	2·3
France	77	0·3	171	0·8	4,055	12·6	4,182	12·4
Pays-Bas	6	[1]	63	0·3	1,205	2·8	1,090	2·7
République fédérale d'Allemagne	165	0·5	183	0·4	1,949	2·3	1,973	2·3
Suisse	416	2·0	461	2·4	673	2·3	1,316	4·9
Sud de l'Europe[2]	**557**	**2·6**	**711**	**3·1**	**6,570**	**11·5**	**5,436**	**15·5**
Grèce	7	3·1	85	36·8	388	24·9	689	27·5
Italie	241	1·7	266	1·8	4,970	15·0	3,733	15·7
Est de l'Europe	**85**	**1·6**	**138**	**2·9**	**1,034**	**27·4**	**737**	**5·5**
Moyen-Orient[2]	**13,504**	**44·1**	**17,857**	**75·4**	**6,973**	**21·0**	**10,428**	**42·6**
Arabie	3	0·1	1,233	55·4	1,148	43·4	527	33·1
Liban	12,853	65·6	16,021	92·0	1,156	22·4	332	33·8
Turquie	164	20·7	117	16·7	1,366	93·9	6,336	89·4
Autres pays d'Asie[2]	**2,933**	**3·3**	**3,631**	**4·0**	**14,445**	**6·1**	**11,614**	**7·1**
Inde	204	0·8	152	0·5	1,142	3·1	1,175	6·6
Malaisie et Singapour	1,001	4·6	330	1·7	832	29·2	855	28·7
Hong-Kong	52	1·2	94	2·3	1,782	19·8	1,085	13·1
Indonésie	11	1·8	82	13·4	1,478	74·3	528	40·0
Japon	1,421	10·4	2,633	13·7	4,701	4·0	3,582	3·7
Thaïlande	32	3·6	172	21·9	774	51·3	1,003	56·8

[1] Moins de 0·1 p. 100. [2] Comprend d'autres pays non mentionnés.

9.—Valeur et pourcentage du commerce avec certains pays d'outre-mer via les États-Unis, 1953-1954—fin

Pays	Importations via les États-Unis				Exportations domestiques via les États-Unis			
	1953r		1954		1953r		1954	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Autres pays d'Afrique[2]	**1,773**	**6·2**	**1,871**	**5·9**	**25,068**	**35·8**	**17,322**	**27·4**
Union sud-africaine	22	0·5	78	1·3	15,098	29·7	8,951	22·4
Autres pays de l'Afrique-anglaise du Sud	—	—	—	—	2	—	—	—
Afrique-occidentale anglaise	522	11·0	382	13·4	2,559	86·6	3,339	79·7
Afrique française	51	1·9	213	6·7	1,006	80·6	818	67·9
Congo belge	649	28·9	502	33·7	2,805	83·8	2,470	68·1
Maroc	17	3·2	38	19·3	2,583	67·8	597	21·1
Océanie[2]	**660**	**1·6**	**1,052**	**2·4**	**13,179**	**24·5**	**12,710**	**19·5**
Australie	53	0·2	64	0·3	12,275	31·0	10,225	22·3
Nouvelle-Zélande	3	[1]	40	0·5	652	8·7	2,160	14·6
Total, Commerce	**123,224**	**10·6**	**199,053**	**17·6**	**168,986**	**9·9**	**136,257**	**8·7**

[1] Moins de 0·1 p. 100. [2] Comprend d'autres pays non mentionnés.

10.—Importations attribuées aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, selon le pays consignataire, 1953 et 1954

(En milliers de dollars)

Pays	1953				1954			
	Consignées du pays crédité		Consignées des États-Unis au Canada	Importations totales selon l'attribution	Consignées du pays crédité		Consignées des États-Unis au Canada	Importations totales selon l'attribution
	Directement à un port canadien	Via un port des États-Unis			Directement à un port canadien	Via un port des États-Unis		
Amérique centrale et Antilles	**58,609**	**11,706**	**19,594**	**89,910**	**67,319**	**23,830**	**12,635**	**103,784**
Bahamas	271	154	2	427	178	235	4	418
Barbade	2,350	5	20	2,375	5,345	—	13	5,358
Bermudes	126	[1]	—	126	390	[1]	—	390
Honduras britannique	51	41	47	139	9	101	14	124
Jamaïque	11,742	6	13	11,761	15,309	—	[1]	15,309
Trinité et Tobago	8,030	30	1	8,062	8,429	1,155	11	9,595
Vent (îles du)	1,197	—	13	1,210	1,235	—	16	1,250
Antilles néerlandaises	8,154	—	—	8,154	20,487	—	95	20,582
Antilles occidentales françaises	—	—	—	—	1	—	—	1
Costa-Rica	1,579	1,903	5,990	9,472	274	6,102	1,370	7,746
Cuba	8,671	1,530	1,453	11,654	7,148	1,466	1,299	9,913
Guatemala	771	478	2,010	3,259	835	2,611	1,614	5,060
Haïti	326	30	392	748	242	432	896	1,570
Honduras	481	944	3,169	4,594	67	1,018	1,505	2,589
Îles Vierges américaines	—	—	—	—	[1]	—	—	[1]
Mexique	7,113	5,419	3,253	15,785	5,612	5,608	2,812	14,033
Nicaragua	327	40	24	391	159	12	10	181
Panama	471	818	2,349	3,637	117	4,227	1,505	5,850
Porto-Rico	518	126	228	872	504	269	430	1,203
République Dominicaine	5,262	11	581	5,854	350	420	892	1,663
Salvador	1,168	170	51	1,389	630	175	146	951
Amérique du Sud	**133,922**	**90,918**	**27,492**	**252,232**	**88,218**	**148,399**	**21,509**	**258,127**
Guyane britannique	17,074	561	165	17,800	19,557	786	139	20,482
Îles Falkland	—	—	—	—	1	—	—	1
Argentine	5,570	843	2,116	8,529	1,507	538	694	2,738
Bolivie	1,003	1	411	1,415	244	—	23	267
Brésil	22,493	4,017	8,536	35,047	18,771	3,557	9,295	31,623
Chili	663	105	285	1,052	91	29	115	236
Colombie	14,075	4,474	4,665	23,215	11,720	7,919	5,181	24,820
Équateur	962	95	1,632	2,668	339	677	2,747	3,763
Guyane française	3	—	—	3	—	—	—	—
Paraguay	187	33	40	260	358	157	5	520
Pérou	2,261	302	365	2,928	1,566	565	134	2,264
Surinam	588	271	486	1,345	1,291	1,031	471	2,793
Uruguay	1,526	327	1,051	2,903	455	78	493	1,025
Venezuela	67,517	79,888	7,742	155,147	32,318	133,064	2,213	167,594
Total général	**192,531**	**102,624**	**47,087**	**342,242**	**155,537**	**172,229**	**34,144**	**361,911**

[1] Moins de $500.

Section 4.—Commerce selon les marchandises

Les tableaux de la présente section fournissent des renseignements détaillés sur la composition des importations et exportations du Canada; les denrées y sont indiquées par groupes et séparément.

11.—Importations et exportations, par groupe principal, 1953-1955

(En milliers de dollars)

Groupe	Importations			Exportations canadiennes			Commerce total[1]		
	1953	1954	1955	1953	1954	1955	1953	1954	1955
Royaume-Uni	**453,391**	**392,472**	**400,531**	**665,232**	**653,408**	**769,313**	**1,122,265**	**1,050,786**	**1,174,525**
Produits agricoles et substances végétales	26,506	28,159	29,341	305,302	227,241	272,142	331,835	255,471	301,672
Animaux et produits	13,447	10,539	13,251	18,581	21,874	17,859	32,326	32,793	31,772
Fibres, textiles et produits textiles	113,352	89,476	95,396	1,144	1,349	1,779	114,984	91,593	97,671
Bois et produits, papier	4,972	5,108	5,813	110,604	146,657	157,983	115,626	151,815	163,825
Fer et produits	161,540	129,895	111,993	27,481	15,515	30,486	190,233	147,496	144,361
Métaux non ferreux et produits	51,991	48,998	50,839	180,157	208,950	247,783	232,334	258,339	298,916
Minéraux non métalliques et produits	30,154	28,490	32,009	8,603	12,271	18,549	38,903	41,143	51,121
Produits chimiques et parachimiques	18,551	18,590	22,626	8,551	15,676	19,945	27,236	34,439	42,705
Denrées diverses	32,879	33,216	39,264	4,809	3,874	2,787	38,788	37,697	42,481
États-Unis	**3,221,214**	**2,961,380**	**3,452,178**	**2,418,914**	**2,317,153**	**2,559,343**	**5,684,266**	**5,328,818**	**6,064,360**
Produits agricoles et substances végétales	218,294	251,286	269,514	271,298	213,325	160,528	490,648	466,454	432,756
Animaux et produits	55,226	53,147	66,943	179,372	183,721	181,457	237,185	239,448	251,254
Fibres, textiles, et produits textiles	194,178	180,813	190,962	14,890	10,720	10,257	211,414	193,706	203,175
Bois et produits, papier	146,848	149,925	176,996	1,091,450	1,107,411	1,221,026	1,239,181	1,258,017	1,398,887
Fer et produits	1,324,656	1,143,658	1,432,479	182,872	168,580	225,315	1,523,958	1,333,465	1,680,037
Métaux non ferreux et produits	261,344	261,720	289,037	408,521	383,957	443,690	673,979	650,023	737,572
Minéraux non métalliques et produits	415,704	334,613	350,550	107,009	98,413	149,440	530,283	440,033	508,722
Produits chimiques et parachimiques	191,812	190,489	222,612	84,599	85,910	111,724	277,572	277,883	335,980
Denrées diverses	413,151	395,729	453,085	78,904	65,115	55,906	500,046	469,789	515,977
Tous pays	**4,382,830**	**4,093,196**	**4,712,370**	**4,117,406**	**3,881,272**	**4,281,784**	**8,555,431**	**8,040,113**	**9,063,654**
Produits agricoles et substances végétales	488,368	540,289	567,475	1,096,763	803,481	752,348	1,586,602	1,345,947	1,323,580
Animaux et produits	88,227	85,412	107,802	250,919	269,861	263,621	342,226	358,353	375,099
Fibres, textiles et produits textiles	387,115	333,324	381,613	24,333	20,969	22,816	415,238	358,216	407,193
Bois et produits, papier	160,951	166,001	195,959	1,295,396	1,378,354	1,520,921	1,457,344	1,545,164	1,717,869
Fer et produits	1,531,556	1,322,497	1,605,968	358,438	300,692	398,782	1,911,354	1,649,116	2,034,010
Métaux non ferreux et produits	364,571	357,185	398,793	682,183	709,017	826,390	1,051,642	1,071,457	1,231,069
Minéraux non métalliques et produits	658,476	599,216	663,684	147,393	145,573	206,200	813,795	752,560	879,553
Produits chimiques et parachimiques	221,834	220,406	260,499	137,885	161,293	210,040	361,446	383,623	472,614
Denrées diverses	481,733	468,866	530,578	124,095	92,031	80,666	615,784	575,677	622,668

[1] Comprend les exportations de produits étrangers.

12.—Principales importations, 1939, 1946 et 1952-1955

NOTA.—Par ordre de valeur en 1955.

(En milliers de dollars)

Articles	1939	1946	1952	1953	1954	1955
Machines (non agricoles) et pièces	42,831	130,287	360,969	401,856	380,219	445,875
Pièces d'automobiles (excepté les moteurs)	25,308	66,453	190,337	222,284	180,433	246,505
Pétrole brut et en partie raffiné	39,650	89,483	210,036	213,094	212,787	229,779
Appareils électriques, *n.c.a.*	27,891	47,788	139,567	198,275	207,539	226,715
Avions et pièces (excepté les moteurs)	5,550	9,448	95,212	111,803	100,397	138,091
Laminés (fer et acier)	32,236	53,376	143,133	124,813	97,563	129,679
Tracteurs et pièces	15,003	45,620	119,253	126,354	82,814	115,375
Moteurs (à combustion interne) et pièces	7,096	19,650	126,332	107,736	84,914	100,917
Voitures particulières	13,725	25,209	49,484	79,454	60,846	83,726
Huiles de chauffage	1,650	33,066	64,908	65,151	70,921	77,754
Charbon bitumineux	19,640	77,052	99,571	94,680	70,445	74,543
Articles non commerciaux	5,430	14,173	47,095	60,923	56,763	72,939
Achats des touristes	9,487	9,125	66,682	73,840	68,767	71,467
Instruments et machines agricoles (excepté les tracteurs) et pièces	5,915	22,732	78,044	82,795	60,351	62,874
Coton brut	17,176	42,812	65,956	55,494	52,441	61,031
Principaux produits chimiques (excepté les acides), *n.c.a.*	12,321	16,734	49,824	54,505	46,193	57,677
Café vert	4,110	15,473	50,775	57,595	64,214	57,010
Tissus de coton	10,935	54,163	53,248	55,906	46,012	53,400
Carton, papier et produits	8,654	18,834	29,921	39,208	43,558	52,690
Sucre non raffiné	9,983	32,416	59,546	47,491	51,519	52,312
Tuyaux, tubes et raccords (fer et acier)	2,340	38,411	57,261	58,327	59,680	50,290
Caoutchouc, brut et semi-ouvré	12,860	10,013	29,287	26,408	24,267	44,110
Réfrigérateurs et congélateurs	1,189	5,201	43,891	55,530	38,863	43,935
Colis de peu de valeur	4,185	14,460	33,691	32,396	40,637	41,639
Plastiques synthétiques, formes primaires	2,506	15,386	23,020	32,498	34,893	41,072
Accessoires (excepté les chapeaux) de tous textiles	6,941	02,222	26,091	35,672	33,860	39,039
Légumes frais	6,150	25,748	37,969	29,250	33,028	38,852
Appareils de cuisson et de chauffage et pièces	2,332	10,462	22,444	33,538	31,557	36,324
Essence	7,998	14,912	39,148	48,650	34,564	35,831
Journaux, revues et annonces	8,436	13,434	28,385	33,446	34,067	34,794
Billes, bois de charpente et bois d'œuvre	3,767	6,035	20,798	23,585	23,995	32,773
Tissus de laine	10,408	20,115	32,213	41,743	32,367	31,948
Minerai de fer	4,179	6,467	26,519	28,194	20,416	31,563
Voitures utilitaires	1,949	6,493	11,743	17,304	15,134	30,442
Anthracite	21,398	41,987	49,430	40,079	33,144	30,124
Agrumes frais	8,860	34,632	26,712	26,506	31,272	29,903
Outils	2,377	10,135	22,566	31,004	23,599	26,739
Livres imprimés	4,258	11,272	18,391	21,378	23,891	26,035
Thé noir	9,753	10,202	18,687	19,736	23,581	25,583
Drogues et médicaments	3,992	9,440	22,111	22,877	25,328	25,018

13.—Principales exportations canadiennes, 1939, 1946 et 1952-1955

NOTA.—Par ordre de valeur en 1955.

(En milliers de dollars)

Articles	1939	1946	1952	1953	1954	1955
Papier-journal	115,687	265,865	591,790	619,033	635,670	665,877
Planches et madriers	48,829	125,391	295,949	282,736	324,724	385,313
Blé	109,051	250,306	621,292	567,907	375,339	338,216
Pâte à bois	31,000	114,021	291,863	248,675	271,418	297,304
Nickel brut et semi-ouvré	57,934	55,205	150,982	162,542	182,154	215,169
Aluminium brut et semi-ouvré	25,950	51,390	155,106	173,378	182,392	210,971
Cuivre brut et semi-ouvré	52,396	34,940	100,806	117,351	127,334	163,924
Minerai de fer	43	4,353	22,333	30,843	39,719	99,814
Amiante non ouvré	2,902	23,839	86,510	83,973	82,566	94,804
Orge	7,882	9,688	145,684	136,729	89,363	76,461
Farine de blé	16,378	126,733	116,055	12,160	88,029	74,442
Instruments et machines agricoles (excepté les tracteurs) et pièces	6,975	28,662	95,692	67,821	70,819	72,206
Zinc brut et semi-ouvré	9,922	27,659	96,283	57,572	58,392	70,558
Whisky	7,914	29,650	54,254	63,086	59,156	60,682
Engrais chimiques	9,179	32,108	42,293	42,633	42,342	56,296
Poisson frais et congelé	10,212	31,110	52,852	51,219	56,650	55,263
Bois à pâte	10,901	28,731	64,820	45,859	45,766	48,655
Plomb brut et semi-ouvré	9,850	16,715	49,676	37,835	40,530	37,194
Pétrole brut	[1]	—	3,452	6,228	6,318	36,253
Machines (non agricoles) et pièces	10,873	15,535	47,378	37,282	36,676	35,789
Gueuses, lingots, blooms et billettes (fer et acier)	2,691	3,328	25,032	29,508	11,212	33,695
Graine de lin (de broyage surtout)	1	11	16,038	11,546	13,717	31,279
Contre-plaqués et placages	1,608	12,026	18,655	19,025	21,555	30,104
Bardeaux	8,225	11,211	20,002	20,913	24,182	29,145
Fourrures non traitées	14,130	30,928	23,507	21,970	22,997	28,387
Plastiques synthétiques, formes primaires	351	1,540	5,860	9,456	19,994	27,365
Abrasifs artificiels bruts	4,380	11,727	17,701	28,976	27,222	26,942
Tabac non manufacturé	10,183	5,892	22,221	15,683	18,086	26,547
Platinides non ouvrés	6,178	15,450	30,627	26,290	27,640	26,315
Articles non commerciaux	2,402	39,951	18,720	20,295	21,054	25,227
Poisson traité	3,884	13,808	25,538	22,271	23,341	23,939
Déchets de fer et d'acier	1,021	166	4,187	15,877	15,868	20,936
Appareils électriques, *n.c.a.*	3,229	20,939	33,892	37,705	22,913	20,700
Pièces d'automobile (excepté les moteurs)	2,992	21,110	18,549	16,999	15,375	20,353
Laminés (fer et acier)	3,864	7,528	18,844	16,863	5,393	20,313
Mollusques et crustacés	3,542	14,162	17,510	17,588	17,322	20,246
Avions et pièces (excepté les moteurs)	347	9,507	37,503	40,247	28,442	19,906
Argent non ouvré	8,525	3,490	15,448	16,845	18,953	19,343
Poisson en boîte	10,104	26,618	11,554	16,202	25,820	18,217
Moteurs à combustion interne et pièces	202	1,737	4,260	6,340	16,077	17,391

[1] Moins de $500.

Détail des importations et des exportations.—La statistique détaillée des denrées d'une importance quelconque importées au Canada de tous les pays, du Royaume-Uni et des États-Unis, au cours des années civiles 1951-1954, figure au tableau **14** et la statistique correspondante des exportations canadiennes au tableau **15.**

14.—Principales importations du Canada, pour consommation, en provenance

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	I. Produits agricoles et substances végétales					
	A. ALIMENTAIRES					
	Fruits—					
1	Fruits frais	$	59,687,372	63,460,360	66,997,129	74,494,229
2	Fruits secs	liv.	90,770,584	99,007,788	112,161,647	123,216,097
		$	12,752,567	12,952,208	15,320,398	18,058,213
3	Fruits en boîte ou en conserve	$	13,541,824	13,276,921	13,088,744	13,597,322
4	Jus et sirops de fruits	gall.	10,686,943	13,811,557	15,244,162	13,990,259
		$	8,753,428	10,071,300	13,881,768	13,099,921
	Total, fruits	$	94,735,191	99,760,789	109,288,039	119,249,685
5	Noix	$	22,780,324	21,077,298	20,049,212	22,600,716
	Légumes—					
6	Légumes frais	$	26,295,324	37,968,933	29,250,036	33,027,779
7	Légumes secs	$	1,598,925	1,353,918	2,756,469	3,413,166
8	Légumes en boîte	liv.	14,558,732	33,546,967	16,881,421	58,517,119
		$	1,848,116	3,477,283	2,170,756	5,975,589
9	Marinades et sauces	gall.	1,830,485	3,313,928	3,904,666	1,733,409
		$	1,647,830	2,960,110	3,484,280	2,107,367
	Total, légumes	$	31,390,195	45,760,244	37,661,551	44,523,901
	Grains et produits farineux—					
10	Grains	$	40,799,292	32,106,932	28,317,002	40,148,621
11	Produits de minoterie	$	1,060,661	1,476,553	829,507	794,858
12	Préparations alimentaires et produits de boulangerie	$	3,911,085	3,849,491	5,413,041	5,711,988
13	Autres produits farineux	$	315,013	330,027	506,647	464,250
	Total, grains et produits farineux	$	46,086,051	37,763,003	35,066,197	47,119,717
14	Huiles végétales alimentaires	$	4,020,548	2,134,033	2,821,097	2,322,298
15	Sucre et produits	$	85,862,388	71,299,307	60,046,405	62,769,616
16	Cacao et chocolat	$	11,733,095	15,022,057	16,406,430	25,135,841
17	Café et chicorée	liv.	89,765,806	99,739,245	110,106,693	98,722,917
		$	49,597,626	52,873,922	60,858,498	67,656,952
18	Épices	liv.	5,390,009	4,556,424	5,579,412	6,141,230
		$	3,755,983	3,095,958	3,564,237	2,771,920
19	Thé	liv.	42,456,287	45,908,126	45,839,662	44,983,719
		$	21,017,954	18,825,750	19,872,205	23,798,803
20	Autres substances végétales alimentaires	$	2,690,506	2,905,380	3,822,574	4,270,066
	TOTAL, A. ALIMENTAIRES	$	373,669,861	370,517,741	369,456,445	422,219,515
	B. NON ALIMENTAIRES					
	Boissons alcooliques—					
21	Brassées	$	245,634	253,753	274,300	285,780
22	Distillées	gall. de preuve	3,098,723	3,995,406	3,867,588	3,367,580
		$	15,589,620	17,457,092	16,693,085	15,361,454
23	Vins	$	2,545,267	2,998,745	3,351,616	3,895,163
	Total, boissons alcooliques	$	18,380,521	20,709,590	20,319,001	19,542,397
24	Gommes et résines	$	6,450,067	5,052,344	5,056,834	5,824,937
25	Tourteaux et farine oléagineux	cwt	921,977	442,715	745,566	1,405,022
		$	3,781,402	2,088,690	2,754,877	5,251,047
26	Huiles végétales non comestibles	$	34,929,198	20,343,128	23,243,412	24,143,735
27	Plants, arbrisseaux, arbres et vignes	$	2,932,625	3,393,741	3,921,609	4,240,300
28	Caoutchouc et produits	$	84,529,303	52,134,919	50,569,545	45,738,600
29	Semences	$	8,453,292	4,716,096	2,511,908	3,335,102
30	Tabac et produits	$	3,668,036	4,623,941	5,204,043	4,814,738
31	Autres substances végétales non alimentaires	$	5,846,864	5,612,188	5,330,469	5,178,205
	TOTAL, B. NON ALIMENTAIRES	$	168,971,308	118,674,637	118,911,698	118,069,061
	Total, produits agricoles et substances végétales	$	**542,641,169**	**489,192,378**	**488,368,143**	**540,288,576**

de tous pays, du Royaume-Uni et des États-Unis, 1951-1954

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
—	114	2,959	9,791	37,890,484	40,062,655	41,581,352	48,798,961	1
48	770	79,170	297,547	38,040,220	43,679,875	44,233,950	60,636,048	2
22	65	5,804	17,275	6,194,660	6,077,580	6,385,328	8,787,880	
599,566	787,490	854,710	876,850	5,789,100	5,893,862	6,069,348	5,574,722	3
11,675	21,391	29,065	32,724	9,327,771	11,833,425	12,169,363	12,019,764	4
18,981	31,085	47,133	44,174	7,710,801	8,798,197	11,874,916	11,634,106	
618,569	718,754	910,606	948,090	57,585,045	60,832,294	65,910,944	74,795,669	
59,870	92,425	185,215	166,878	3,979,964	3,637,487	3,833,429	5,007,054	5
1,186	34,657	336	1,175	22,677,187	34,053,975	25,867,969	30,249,115	6
1,042,882	497,476	355,889	335,378	474,356	780,724	2,292,872	2,945,894	7
9,169	3,295	51,061	28,711	9,448,669	27,030,120	12,276,659	46,478,666	8
920	612	7,268	3,561	1,038,858	2,544,524	1,475,965	4,399,313	
9,161	16,607	23,120	21,801	1,436,783	2,988,797	3,383,398	1,280,522	9
23,016	46,698	59,949	52,695	1,264,765	2,549,428	2,886,173	1,576,344	
1,068,004	579,443	423,442	392,809	25,455,166	39,928,651	32,522,979	39,170,666	
—	11	1,392	4,888	37,612,833	31,383,375	27,528,204	37,869,967	10
2,223	1,171	4,193	2,640	1,047,205	1,458,150	747,607	767,476	11
2,360,576	2,189,811	2,797,156	2,351,848	1,423,660	1,494,433	2,335,190	2,930,150	12
601	385	610	137	220,303	249,206	355,722	362,563	13
2,363,400	2,191,378	2,803,351	2,359,513	40,304,001	34,585,164	30,966,723	41,930,156	
—	3,174	51,963	14,860	3,752,334	1,663,387	2,275,769	1,657,117	14
3,121,993	4,631,470	4,655,116	4,401,140	1,440,132	2,493,035	3,263,403	2,763,869	15
275,339	974,847	471,358	844,803	3,313,542	6,149,396	6,386,666	12,808,784	16
371,117	251,382	1,400,889	2,892,706	1,903,475	2,850,982	4,568,029	3,571,167	17
213,059	140,444	793,520	1,800,016	1,574,840	2,550,403	4,396,290	3,825,322	
603,472	695,058	727,090	785,659	832,399	554,788	549,631	641,920	18
311,369	320,598	342,582	326,822	543,922	397,663	335,137	420,884	
513,491	1,836,029	4,264,866	4,394,482	48,808	138,464	35,101	90,442	19
290,363	673,941	2,179,138	2,814,203	24,539	81,379	20,865	53,339	
239,359	388,058	334,721	519,840	2,326,257	2,288,009	3,375,146	3,647,416	20
8,561,325	10,714,532	13,151,012	14,588,974	140,299,742	154,606,868	153,287,351	186,080,336	
236,890	246,417	269,491	275,190	20	—	—	—	21
1,312,207	1,363,027	1,429,456	1,426,205	636,425	1,416,293	1,398,180	907,442	22
9,195,573	9,364,340	9,605,443	9,268,580	2,186,655	3,563,214	2,842,811	1,803,029	
191,175	323,926	387,124	450,486	34,085	14,549	41,067	51,639	23
9,623,638	9,934,683	10,262,058	9,994,256	2,220,760	3,577,763	2,883,878	1,854,668	
90,289	60,262	69,301	83,344	5,306,051	4,408,481	4,413,466	4,444,951	24
—	—	—	—	921,977	442,715	745,566	1,392,565	25
—	—	—	—	3,781,402	2,088,690	2,754,877	5,196,419	
426,505	562,823	677,556	1,221,163	15,436,530	16,302,665	14,323,059	15,037,790	26
65,169	40,663	25,088	21,183	1,256,569	1,471,479	1,835,460	2,057,080	27
1,775,640	1,520,531	1,859,897	1,864,980	26,146,489	27,759,569	29,384,265	26,496,599	28
444,208	461,576	124,375	56,536	6,881,649	3,105,611	1,640,796	2,365,733	29
131,272	141,266	185,932	209,387	2,320,362	3,147,777	3,627,817	3,460,563	30
197,544	288,385	150,461	118,948	4,801,067	4,178,227	4,143,091	4,292,173	31
12,754,265	13,010,189	13,354,668	13,569,797	68,150,879	66,040,262	65,006,709	65,205,976	
21,315,590	**23,724,721**	**26,505,680**	**28,158,771**	**208,450,621**	**220,647,130**	**218,294,060**	**251,286,312**	

14.—Principales importations du Canada, pour consommation, en provenance

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	II. Animaux, poisson, et produits animaux					
1	Animaux vivants	$	3,166,889	3,552,968	3,632,845	3,774,200
2	Os, ivoire et écailles	$	1,100,573	960,455	928,361	910,591
3	Plumes et tuyaux de plume et produits	$	802,038	602,364	403,719	326,656
	Produits de la pêche, *n.c.a.*—					
4	Poisson frais ou gelé	$	2,309,562	1,833,027	1,873,801	2,572,294
5	Poisson salé, séché, fumé et mariné	liv.	2,576,317	3,317,003	3,371,974	3,539,289
		$	380,037	472,259	470,824	518,381
6	Poisson en boîte et en conserve, *n.c.a.*	$	2,833,849	2,919,177	3,744,548	4,136,564
7	Autres produits de la pêche, *n.c.a.*	$	901,600	1,040,631	1,430,646	1,298,279
	Total, produits de la pêche, n.c.a.	$	*6,425,108*	*6,265,094*	*7,519,819*	*8,525,518*
8	Fourrures et articles	$	21,586,369	23,513,823	21,011,727	18,909,911
9	Poil et soies et articles	$	3,296,611	1,735,243	2,519,077	1,365,570
10	Cuirs et peaux bruts (sauf pelleteries)	nombre	2,715,160	2,138,115	2,122,075	2,109,035
		$	14,211,736	6,151,353	6,893,889	5,129,397
11	Cuir non ouvré	$	9,413,621	7,618,838	9,218,846	7,763,948
12	Cuir ouvré	$	7,618,333	7,330,476	9,994,223	8,649,089
13	Viandes	$	23,509,614	9,723,487	13,100,122	15,276,578
14	Lait et produits	$	13,858,047	7,701,597	2,986,701	3,061,863
15	Huiles, matières grasses, graisses et cires	$	9,846,662	2,731,791	3,797,972	3,902,177
16	Autres produits animaux	$	10,726,422	7,652,380	6,219,349	7,816,318
	Total, animaux, poisson et produits animaux	$	**125,562,023**	**85,539,869**	**88,226,650**	**85,411,816**
	III. Fibres et textiles					
	Coton et produits—					
17	Coton, brut et non ouvré	liv.	214,707,322	180,609,739	174,543,746	166,929,845
		$	96,569,667	67,609,703	57,084,800	54,000,228
18	Filés, fil et cordage	liv.	8,620,429	7,346,219	8,835,130	6,726,015
		$	15,304,761	9,724,564	10,145,550	7,855,610
19	Marchandises à la pièce (tissus)	liv.	41,394,177	43,853,849	48,444,349	40,926,656
		$	54,984,071	53,247,824	55,905,850	46,011,962
20	*Autres produits du coton*	$	16,290,789	18,613,967	24,369,472	22,496,299
	Total, coton et produits	$	183,149,288	149,196,058	147,505,672	130,364,099
21	Lin, chanvre, jute et produits	$	31,091,992	23,634,618	21,923,906	20,639,792
22	Soie et articles	$	7,631,573	6,737,895	6,498,282	6,355,293
	Laine et produits—					
23	*Laine, brute et non ouvrée*	liv.	44,586,013	32,449,179	40,441,143	26,319,356
		$	94,809,397	28,919,148	42,748,466	28,491,009
24	Marchandises à la pièce (tissus)	liv.	9,647,393	10,061,631	13,194,618	11,801,381
		$	38,566,565	32,212,824	41,742,778	32,366,877
25	Autres produits de la laine	$	29,156,198	20,614,606	31,001,831	27,624,886
	Total, laine et produits	$	162,532,160	81,746,578	115,493,075	88,482,772
26	Fibre textile synthétique et articles	$	35,452,640	40,128,726	46,586,154	40,823,156
27	Autres produits textiles	$	63,662,729	57,996,142	49,107,837	46,659,122
	Total, fibres et textiles	$	**483,520,382**	**359,440,017**	**387,114,926**	**333,324,234**
	IV. Bois, produits du bois et papier					
28	Bois d'œuvre et bois bruts	M.pi.	132,538	151,778	158,783	169,066
		$	17,776,625	17,237,513	18,779,872	19,633,633
29	Autre bois non ouvré	$	10,440,991	10,490,659	11,906,510	10,859,971
30	Bois ouvré	$	23,084,326	20,396,153	22,699,053	23,894,742
31	Papier et articles	$	34,831,145	29,920,960	39,208,074	43,558,314
32	Livres et imprimés	$	50,913,423	56,508,336	68,357,706	68,054,160
	Total, bois, produits du bois et papier	$	**137,046,510**	**134,553,621**	**160,951,215**	**166,000,820**

de tous pays, du Royaume-Uni et des États-Unis, 1951-1954—suite

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
327,277	248,035	478,920	285,505	2,803,224	3,280,507	3,092,693	3,458,570	1
340,788	328,739	332,178	339,020	622,223	527,795	515,639	516,190	2
48,784	7,865	20,950	28,592	346,518	305,068	218,153	172,605	3
849	4,797	7,479	4,707	1,399,541	1,131,297	1,482,139	1,629,187	4
586,782	679,832	750,695	1,031,171	140,342	168,538	193,705	191,633	5
83,577	84,563	104,023	139,697	28,108	33,096	33,864	36,537	
29,763	76,899	57,468	77,950	1,005,629	1,210,054	1,659,401	1,525,527	6
3,209	2,541	7,210	2,767	691,282	905,949	1,194,021	1,153,313	7
117,398	168,800	176,180	225,121	3,124,560	3,280,396	4,369,425	4,344,564	
1,914,672	2,033,476	2,255,670	1,704,167	16,794,008	17,408,708	15,872,424	15,340,692	8
14,547	143,863	240,698	138,630	2,873,133	860,756	790,247	500,074	9
30,696	55,711	126,518	37,744	1,789,499	1,807,382	1,722,288	1,750,032	10
77,455	52,299	133,550	36,366	9,878,810	5,414,370	6,162,404	4,590,757	
5,372,166	3,536,594	4,470,997	3,650,672	3,417,541	3,915,157	4,408,445	3,744,927	11
3,182,012	2,808,103	3,900,209	3,236,095	3,683,764	3,808,906	5,059,081	4,405,576	12
545,646	164,745	148,721	171,770	15,424,396	4,982,732	8,840,070	8,025,925	13
13,180	14,702	12,953	13,853	721,330	467,561	352,297	448,142	14
126,971	90,684	688,016	102,939	9,508,522	2,395,300	2,656,886	3,310,666	15
697,187	577,334	588,041	606,750	4,347,679	3,048,934	2,888,439	4,288,147	16
12,778,083	**10,175,239**	**13,447,083**	**10,539,480**	**73,545,708**	**49,696,190**	**55,226,253**	**53,146,835**	
54,862	291,212	578,053	302	211,276,537	149,134,322	139,936,032	155,380,861	17
21,470	17,650	214,870	188	95,178,118	57,737,777	46,449,298	50,884,274	
3,741,346	2,252,327	4,134,135	2,888,448	4,492,970	5,031,139	4,636,144	3,757,718	18
7,676,557	3,557,918	4,948,088	3,766,880	7,062,689	6,047,502	5,076,007	3,960,528	
3,030,389	2,500,994	3,283,244	2,534,583	28,843,776	38,654,984	38,439,102	32,199,065	19
7,203,247	5,203,138	6,546,352	5,486,654	39,418,797	44,897,663	43,837,118	35,752,050	
5,364,333	3,798,144	4,484,349	3,501,304	6,939,534	11,782,875	15,921,775	14,941,823	20
20,265,607	12,576,850	16,193,659	12,755,026	148,599,138	120,465,817	111,284,198	105,538,675	
6,790,943	4,933,563	5,304,147	5,088,955	4,926,107	4,590,662	3,851,399	3,614,527	21
682,259	460,574	388,029	359,612	4,350,497	4,416,215	3,910,279	3,716,191	22
16,304,644	10,016,731	14,074,403	10,925,501	3,736,617	1,882,679	3,410,328	2,634,977	32
43,147,632	12,447,219	20,320,999	14,766,924	6,848,112	1,806,300	3,454,449	2,582,499	
8,305,733	9,257,474	12,266,265	10,383,344	182,739	275,031	277,070	358,172	24
32,699,043	29,417,301	38,424,565	29,333,682	547,103	694,566	978,906	1,040,188	
20,400,441	14,226,025	20,763,746	17,166,166	1,472,902	1,540,260	2,287,973	1,847,004	25
96,247,116	56,090,545	79,509,310	61,266,772	8,868,117	4,041,126	6,721,328	5,469,691	
5,993,749	5,033,431	4,867,070	2,949,244	20,402,147	29,851,157	35,651,965	33,695,313	26
9,114,459	7,336,671	7,089,876	7,056,702	33,819,535	34,004,486	32,758,675	28,778,904	27
139,094,133	**86,431,634**	**113,352,091**	**89,476,311**	**220,965,541**	**197,369,463**	**194,177,844**	**180,813,301**	
..	..	105	7	125,688	147,036	150,464	163,146	28
11,684	260	22,935	287	16,506,994	16,401,435	17,564,336	18,244,266	
12,925	41,427	3,062	5,854	9,689,455	10,105,361	10,506,169	9,280,483	29
422,694	445,781	799,804	489,085	19,664,596	16,672,267	18,653,379	19,890,089	30
1,580,458	1,411,918	1,316,272	1,596,079	32,758,186	28,060,689	37,040,281	40,678,488	31
2,317,197	2,438,747	2,829,592	3,016,790	47,010,383	52,276,802	63,084,018	61,831,939	32
4,344,958	**4,338,133**	**4,971,665**	**5,108,095**	**125,629,614**	**123,516,554**	**146,848,186**	**149,925,265**	

14.—Principales importations du Canada, pour consommation, en provenance

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	V. Fer et produits					
1	Minerai de fer	tonnes	3,831,418	4,267,658	4,167,571	3,035,191
		$	22,671,265	26,519,451	28,193,710	20,415,600
2	Ferro-alliages	$	4,259,507	4,318,859	1,420,019	3,085,000
3	Fer en gueuses, lingots, blooms et billettes	$	11,387,617	12,265,573	3,938,728	1,850,802
4	Ferraille ou acier de rebut	$	3,854,606	6,840,473	3,477,794	2,048,357
5	Pièces coulées et pièces forgées	$	13,739,383	12,812,225	12,648,809	10,303,829
6	Produits laminés	$	173,127,013	143,132,810	124,812,769	97,563,432
7	Tuyaux, tubes et raccords	$	43,182,776	57,260,868	58,327,482	59,679,685
8	Fil de fer	$	12,303,865	12,217,796	9,457,645	9,283,506
9	Chaînes	$	4,470,801	4,899,907	4,070,736	3,425,969
10	Moteurs et chaudières	$	88,421,897	136,068,401	116,729,688	91,727,097
11	Instruments et machines agricoles	$	195,081,777	197,266,261	209,143,129	143,163,284
12	Quincaillerie et coutellerie	$	16,899,982	14,345,061	16,202,007	16,373,609
13	Machines (non agricoles)	$	328,741,288	360,969,466	401,855,756	380,219,299
14	Ressorts	$	119,148	242,430	233,670	198,635
15	Articles estampés et enduits	$	10,218,840	9,677,168	11,668,309	12,009,452
16	Outils et instruments	$	19,117,292	22,565,650	31,003,887	23,598,533
	Véhicules et pièces—					
17	Voitures utilitaires	nombre	5,642	4,087	5,103	4,681
		$	13,991,589	11,742,706	17,304,400	15,134,491
18	Voitures particulières	nombre	42,692	34,906	53,372	38,801
		$	56,632,484	49,483,641	79,454,061	60,846,411
19	Pièces d'automobile	$	195,177,254	190,337,126	222,283,607	180,433,400
20	Autres véhicules	$	17,309,597	22,362,198	38,207,588	52,238,421
	Total, véhicules et pièces	$	283,110,924	273,925,671	357,249,656	308,652,823
21	Autres produits du fer et de l'acier	$	101,633,382	111,298,828	141,121,789	138,898,475
	Total, fer et produits	$	**1,332,251,363**	**1,406,626,898**	**1,531,555,583**	**1,322,497,387**
	VI. Métaux non ferreux					
	Aluminium—					
22	Bauxite	cwt	48,035,179	49,097,381	53,769,306	59,108,386
		$	15,373,013	12,915,009	16,583,744	20,064,266
23	Aluminium et articles, *n.c.a.*	$	12,698,393	9,725,059	16,577,726	17,449,612
	Total, aluminium	$	28,071,406	22,640,068	33,161,470	3,7513,878
24	Laiton et articles	$	16,422,410	13,429,998	17,795,987	18,092,353
25	Cuivre et articles	$	4,052,877	10,925,982	9,928,043	4,319,816
26	Plomb et articles	$	786,269	532,388	436,918	367,805
27	Nickel et articles	$	6,098,654	5,481,997	7,412,689	4,955,121
28	Métaux précieux et articles	$	30,208,153	27,645,543	30,859,243	32,998,223
29	Étain et produits	$	19,626,067	10,672,578	8,363,792	7,576,156
30	Zinc et articles	$	4,261,378	2,840,328	3,466,279	2,768,168
31	Alliages, *n.c.a.*	$	2,092,860	1,785,599	1,187,594	1,279,748
32	Horloges et montres	$	10,213,573	9,631,178	13,536,815	10,655,227
33	Appareils électriques, *n.c.a.*	$	120,101,053	139,567,267	198,275,341	297,539,267
34	Appareils à gaz	$	775,929	552,747	773,581	833,827
35	Matériel d'imprimerie	$	2,184,479	1,899,059	2,065,556	2,348,133
36	Autres matériaux non ferreux	$	45,953,375	49,270,512	37,308,033	25,937,422
	Total, métaux non ferreux	$	**290,848,483**	**296,875,244**	**364,571,341**	**357,185,144**
	VII. Minéraux non métalliques					
37	Amiante et articles	$	3,428,453	3,398,361	3,310,175	3,539,132
38	Argile et articles	$	43,403,839	37,483,324	40,559,444	36,679,584
	Charbon et produits—					
39	Charbon, anthracite	tonnes	3,853,431	3,894,863	2,989,054	2,754,882
		$	51,244,639	49,443,409	40,088,265	33,163,183
40	Charbon bitumineux et charbon, *n.c.a.*	tonnes	22,947,974	21,037,990	20,276,487	45,379,341
		$	116,844,809	101,236,846	96,479,188	71,632,015
41	Coke	tonnes	956,755	825,259	656,259	542,505
		$	16,911,483	13,464,933	11,565,770	8,733,783
42	Autres produits du charbon	$	5,367,309	4,068,257	5,089,685	5,172,941
	Total, charbon et produits	$	190,368,240	168,203,445	153,222,908	118,701,922

de tous pays, du Royaume-Uni et des États-Unis, 1951-1954—suite

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
—	11	—	—	3,690,269	4,006,737	4,008,810	2,935,237	1
—	586	—	—	21,329,066	24,196,991	25,705,847	19,086,037	
16,097	233,007	65,257	1,090,915	2,935,699	2,929,219	1,297,117	1,951,272	2
2,343	273	33,191	248,143	10,493,226	12,253,425	3,307,713	1,291,786	3
23,925	561	728	407	3,221,800	6,463,791	2,253,879	1,571,214	4
5,214,799	4,583,922	3,948,505	4,436,033	8,486,671	7,779,767	8,383,088	5,627,819	5
19,926,906	13,679,216	15,156,653	10,079,667	120,308,700	105,660,277	99,930,686	79,745,375	6
9,712,871	10,434,660	9,904,859	10,277,204	31,470,258	44,666,910	45,471,839	43,965,490	7
2,933,122	2,605,180	2,876,328	3,388,903	8,900,762	9,244,241	6,121,529	4,849,860	8
613,034	720,188	532,344	581,027	3,819,233	4,131,453	3,405,466	2,700,943	9
8,692,858	10,965,873	19,468,251	15,097,222	79,566,355	124,839,820	96,643,373	75,994,224	10
6,877,118	6,400,701	5,440,814	5,192,276	187,581,155	190,122,002	202,780,530	136,760,243	11
2,317,343	1,879,922	2,902,693	3,176,767	12,271,447	10,666,683	11,042,021	10,524,772	12
21,373,473	33,533,249	46,784,124	35,112,748	296,978,195	314,085,222	339,052,657	328,431,465	13
19,248	5,446	14,243	3,570	99,900	235,941	216,474	194,252	14
517,107	342,838	461,634	411,923	9,278,468	9,119,524	10,854,225	11,127,279	15
2,664,520	2,983,767	3,492,231	2,423,571	14,900,400	17,313,990	25,099,239	18,819,270	16
2,267	1,057	855	318	3,375	2,996	3,938	3,853	17
2,405,202	1,114,046	1,286,521	400,097	11,586,387	10,591,121	15,690,026	14,171,251	
28,518	20,748	28,141	17,483	14,105	14,053	23,687	18,187	18
26,506,824	19,637,203	28,475,498	17,089,234	30,077,048	29,734,701	49,554,083	41,286,345	
5,760,199	3,693,936	4,246,390	3,098,654	189,341,446	186,556,394	217,809,816	177,170,641	19
2,899,296	1,970,276	6,728,952	7,856,667	13,985,787	20,142,929	31,139,400	43,793,473	20
37,571,521	26,415,461	40,737,361	28,444,652	244,990,668	247,025,165	314,193,325	276,421,710	
8,077,071	7,753,815	9,720,976	9,930,232	90,212,316	100,066,764	128,896,174	124,594,616	21
126,553,356	**122,538,665**	**161,540,192**	**129,895,260**	**1,146,844,319**	**1,230,801,185**	**1,324,655,782**	**1,143,657,627**	
—	—	—	—	2,792,244	1,758,157	1,353,164	1,023,123	22
—	—	—	—	3,149,235	1,485,043	1,618,710	1,054,455	
1,948,806	1,158,941	3,922,476	3,698,243	10,109,553	8,156,809	12,548,423	12,655,319	23
1,948,806	1,158,941	3,922,476	3,698,243	13,258,788	9,641,852	14,167,133	13,709,774	
843,496	731,671	1,171,547	1,434,427	15,352,644	12,367,644	16,296,439	16,097,303	24
436,778	283,556	1,546,197	930,001	2,938,860	10,630,311	4,230,502	2,427,596	25
211,476	275,478	135,795	114,889	245,229	206,227	245,919	189,004	26
496,528	399,425	336,885	323,620	5,236,512	4,526,170	6,379,799	4,221,253	27
18,284,492	18,191,385	17,471,716	18,918,207	10,512,169	9,038,780	12,591,823	13,031,945	28
2,515,464	646,139	1,059,833	818,681	5,113,020	906,091	181,486	1,497,982	29
48,741	15,022	48,125	82,876	4,123,946	2,744,457	3,375,216	2,543,943	30
545,040	429,283	374,701	427,776	1,541,081	1,308,404	786,217	746,651	31
331,395	374,806	292,577	168,247	3,987,431	3,094,797	4,096,199	2,938,727	32
14,669,101	18,050,315	22,557,492	18,643,979	103,560,737	118,822,867	172,292,968	183,180,656	33
8,525	13,522	25,428	65,297	707,473	534,719	738,027	751,368	34
89,044	40,788	59,796	68,094	2,083,692	1,851,636	1,992,454	2,257,810	35
2,192,032	2,592,521	2,988,003	3,303,440	24,165,026	22,365,276	23,970,030	18,125,636	36
42,620,918	**43,202,852**	**51,990,571**	**48,997,777**	**192,826,608**	**198,039,231**	**261,344,212**	**261,719,648**	
635,049	534,648	413,389	507,980	2,706,742	2,795,749	2,860,994	2,966,700	37
16,933,548	13,490,607	14,133,903	13,882,927	24,418,877	22,482,782	24,619,175	20,595,539	38
291,656	344,743	338,861	266,250	3,561,775	3,550,120	2,650,193	2,754,092	39
3,397,935	4,382,614	4,662,312	3,602,865	47,846,704	45,050,795	35,425,953	29,554,234	
—	11,289	13,552	54	22,947,920	21,026,701	20,262,965	15,825,107	40
—	105,351	125,090	336	116,843,834	101,131,495	96,354,098	71,631,679	
1	24	186	192	956,737	825,235	656,073	542,082	41
44	588	4,979	4,833	16,910,494	13,464,345	11,560,791	8,715,152	
662,421	367,697	1,170,385	856,453	4,362,340	3,696,434	3,743,696	4,256,311	42
4,060,400	4,856,250	5,962,766	4,464,487	185,963,372	163,343,069	147,084,538	114,157,376	

14.—Principales importations du Canada, pour consommation, en provenance

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	VII. Minéraux non métalliques—fin					
1	Verre et verrerie	$	31,768,775	27,049,456	37,423,611	33,955,936
2	Graphite et produits	$	788,533	745,737	824,788	759,725
3	Mica et articles	$	976,467	728,889	719,544	453,205
	Pétrole, asphalte et produits—					
4	Pétrole brut	M. gall.	2,948,512	2,896,508	2,857,130	2,761,128
		$	233,363,537	210,265,558	213,286,105	213,007,282
5	Huile de chauffage de soute	gall.	14,258,112	15,598,798	18,796,458	8,241,704
		$	679,982	692,812	940,737	374,021
6	Pétrole et kérosène	gall.	18,971,434	33,814,292	26,708,398	18,891,972
		$	2,321,563	4,013,338	3,256,297	2,110,799
7	Essence	gall.	202,565,570	250,206,488	291,608,276	142,251,352
		$	33,395,830	39,123,900	48,622,821	34,541,363
8	Huiles lubrifiantes	gall.	28,898,979	31,301,602	34,947,510	34,570,557
		$	9,946,077	9,068,545	9,046,270	8,903,506
9	Autres produits du pétrole et de l'asphalte	$	74,186,674	78,798,296	82,897,096	86,050,419
	Total, pétrole, asphalte et produits	$	353,893,663	341,962,449	358,049,326	344,987,390
10	Pierre et produits	$	33,965,946	36,147,439	35,642,188	32,822,653
11	Autres minéraux non métalliques	$	25,941,420	26,165,595	28,723,596	27,316,464
	Total, minéraux non métalliques	$	**684,535,336**	**641,884,695**	**658,475,580**	**599,216,011**
	VIII. Produits chimiques et parachimiques					
12	Acides	$	7,541,211	5,938,509	6,991,334	6,006,969
13	Alcool industriel	$	1,227,877	1,109,316	1,403,722	1,632,285
14	Objets en cellulose	$	7,226,520	2,555,137	1,067,162	1,185,062
15	Drogues, préparations médicinales et pharmaceutiques	$	22,427,117	21,780,213	22,417,251	24,980,747
16	Teintures et substances de tannage	$	13,759,164	10,023,151	11,167,457	10,369,949
17	Explosifs	$	1,652,679	2,247,146	1,997,394	2,284,557
18	Engrais chimiques	cwt	8,233,278	9,273,758	10,062,743	7,531,428
		$	10,234,838	10,465,092	11,989,622	11,900,069
19	Peintures, pigments et vernis	$	20,861,237	17,213,669	21,199,445	20,120,183
20	Parfumerie, cosmétiques et préparations de toilette	$	646,619	904,186	1,445,102	1,610,569
21	Savon commun à lessive	liv.	2,232,190	1,870,190	1,229,484	1,120,110
		$	316,397	224,947	149,055	142,988
22	Savon, autre	$	571,216	575,955	796,262	1,016,699
	Produits chimiques inorganiques, *n.c.a.*—					
23	Alun et composés d'aluminium et de fer	cwt	213,747	233,455	332,444	381,963
		$	535,929	535,363	700,991	802,251
24	*Ammoniaque et ses composés*	liv.	15,768,181	26,226,535	24,992,787	62,966,098
		$	647,273	1,042,442	1,060,625	2,707,971
25	Composés d'antimoine, d'arsenic, de cuivre, d'étain et de zinc	liv.	2,914,051	9,508,205	6,862,779	5,271,163
		$	293,347	1,084,824	669,003	380,281
26	Potasse et composés de potasse, *n.c.a.*	liv.	9,504,604	7,864,429	8,834,097	9,723,407
		$	1,028,463	783,239	829,179	872,665
27	Soude et composés de sodium, *n.c.a.*	liv.	365,832,915	316,686,013	562,601,076	607,683,931
		$	11,497,777	9,443,862	14,009,916	14,281,484
28	Autres produits chimiques inorganiques	$	12,790,185	12,826,243	14,501,858	15,935,522
	Total, produits chimiques inorganiques, *n.c.a.*	$	26,792,974	25,715,973	31,771,572	34,989,174
29	Autres produits chimiques et parachimiques	$	78,555,098	88,959,783	109,438,867	104,175,768
	Total, produits chimiques et parachimiques	$	**191,812,947**	**187,713,077**	**221,834,245**	**220,406,019**
	IX. Produits divers					
30	Articles de sport et de récréation, *n.c.a.*	$	15,881,079	17,642,564	23,068,781	23,538,172
31	Brosses	$	1,280,870	1,135,464	1,397,950	1,494,902
32	Récipients, *n.c.a.*	$	7,628,265	7,672,760	8,787,495	8,777,640
33	Articles de ménage et effets personnels	$	44,908,354	60,340,934	76,044,533	60,190,253
34	Eaux minérales et eaux gazeuses	$	103,049	138,710	169,715	219,783
35	Instruments de musique	$	4,738,636	4,986,268	6,878,997	7,015,565
36	Équipement scientifique ou d'enseignement	$	21,010,665	26,434,209	29,722,893	32,618,580
37	Navires et vaisseaux	$	2,729,617	3,620,012	1,682,265	2,437,229
38	Véhicules (*sauf en fer*)	$	44,454,932	101,552,426	120,645,098	107,882,451
39	Œuvres d'art	$	3,262,143	2,527,969	2,552,288	3,306,327
40	Importations diverses à des conditions spéciales	$	81,969,796	121,655,529	126,998,752	127,745,058
41	Autres marchandises diverses	$	62,670,859	80,935,009	83,783,989	93,640,371
	Total, produits divers	$	**296,638,265**	**428,641,854**	**481,732,747**	**468,866,331**
	Total général, importations pour consommation	$	**4,084,856,478**	**4,030,467,653**	**4,382,830,430**	**4,093,196,338**

de tous pays, du Royaume-Uni et des États-Unis, 1951-1954—fin

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
6,321,195	3,776,478	5,184,940	4,998,747	20,449,504	19,640,089	26,433,572	23,222,208	1
102,867	135,678	141,609	119,993	608,711	535,721	580,806	604,500	2
32,487	20,342	16,021	14,417	544,948	438,697	472,004	395,122	3
—	—	—	—	760,522	711,995	510,315	321,085	4
—	—	—	—	59,811,632	54,635,919	40,702,895	28,333,848	
—	—	—	—	14,258,112	15,598,798	18,796,458	8,013,207	5
—	—	—	—	679,982	692,812	940,737	358,729	
226	—	281	—	15,631,880	27,970,000	24,729,736	16,669,286	6
556	—	84	—	1,952,184	3,242,686	3,018,590	1,849,327	
—	—	—	—	182,233,536	210,402,995	272,159,401	142,083,417	7
—	—	—	—	30,271,192	32,777,759	45,429,430	24,896,958	
26,570	32,499	86,264	46,402	28,822,084	31,211,612	34,808,089	34,468,883	8
21,181	48,606	73,133	33,807	9,877,788	8,966,675	8,929,061	8,820,513	
10,662	30,414	44,824	51,999	55,433,578	64,313,862	66,756,257	64,119,050	9
32,399	79,020	118,041	85,806	158,026,356	164,629,713	165,776,970	128,378,425	
3,472,013	3,200,523	2,781,952	2,985,935	24,398,739	26,009,135	27,410,908	24,986,223	10
1,274,082	1,224,661	1,401,801	1,429,509	18,738,703	19,577,962	20,465,388	19,306,747	11
32,864,040	**27,318,207**	**30,154,422**	**28,489,801**	**435,855,952**	**419,452,917**	**415,704,355**	**334,612,840**	
1,361,730	635,840	628,228	674,171	5,473,182	4,960,413	5,718,956	4,695,301	12
1,672	—	4,903	123	1,216,530	1,100,333	1,388,040	1,629,676	13
912,857	162,921	—	—	6,094,769	2,276,155	1,067,162	1,185,062	14
1,681,080	1,781,054	1,790,454	2,218,480	19,619,856	18,605,060	19,133,069	21,173,284	15
1,853,528	1,308,467	1,380,019	1,373,066	8,380,411	6,150,837	6,518,012	5,873,363	16
88,266	103,950	126,841	191,478	1,464,984	2,036,434	1,729,141	1,967,433	17
8,783	7,504	15,142	10,603	7,537,072	8,041,436	8,427,446	6,206,288	18
18,561	25,263	45,569	35,301	9,002,585	8,676,074	9,521,716	10,153,631	
2,922,200	2,251,514	4,169,062	4,687,112	17,703,783	14,868,688	16,881,337	15,255,006	19
67,106	54,764	97,077	97,427	406,153	650,760	1,074,173	1,173,933	20
21,320	864	13,708	20,160	2,209,770	1,869,326	1,208,044	1,055,649	21
2,700	130	1,273	1,988	313,433	224,817	147,040	135,557	
110,648	77,241	103,750	101,517	433,011	473,908	661,887	878,832	22
154,558	90,857	148,749	201,743	58,529	140,130	178,201	176,970	23
260,699	171,250	263,677	343,082	272,730	357,970	425,928	452,891	
2,021,396	872,627	1,154,767	1,115,779	13,701,523	25,329,015	23,679,906	61,340,599	24
109,556	49,858	67,689	75,384	531,885	990,265	977,845	2,599,350	
628,220	810,994	3,599,514	3,922,169	1,544,895	4,171,065	3,258,855	905,453	25
56,013	53,552	279,499	265,285	174,519	401,077	387,204	102,181	
1,068,416	662,513	605,308	238,790	7,301,965	128,876	6,160,227	6,943,264	26
175,420	128,876	114,868	63,697	698,416	524,944	521,051	572,017	
134,301,269	32,929,312	139,468,421	134,109,401	226,754,416	279,888,987	415,433,985	464,106,213	27
2,992,526	1,528,742	3,089,850	2,857,870	7,971,541	7,429,119	10,125,793	10,655,917	
351,132	268,107	267,333	448,067	12,238,955	12,481,946	14,078,112	15,259,506	28
3,945,346	2,210,385	4,082,916	4,053,385	21,888,046	22,185,321	26,515,933	29,641,862	
3,222,445	3,613,485	6,120,558	5,156,398	73,064,114	84,039,628	101,455,763	96,725,916	29
16,188,139	**12,225,014**	**18,550,650**	**18,590,446**	**165,060,857**	**166,248,828**	**191,812,229**	**190,488,856**	
2,700,209	2,857,753	3,441,819	2,988,171	11,146,526	12,716,955	16,319,621	16,433,300	30
613,471	340,385	375,606	500,901	587,742	717,152	867,053	804,785	31
2,574,429	2,580,607	2,975,859	2,613,648	3,086,074	3,256,762	3,475,879	3,801,655	32
3,436,383	2,678,858	3,355,898	2,812,879	39,435,901	55,586,357	69,259,210	53,270,407	33
3,233	6,196	5,056	2,128	18,837	19,123	10,235	35,640	34
516,043	643,220	820,672	911,823	3,263,130	3,194,431	4,661,308	4,837,619	35
1,336,808	2,081,476	1,786,202	1,512,123	23,370,006	21,731,337	24,540,956	27,125,104	36
268,844	283,055	516,050	176,179	2,101,916	3,265,887	860,019	2,120,343	37
3,078,854	4,489,922	7,701,318	5,031,657	41,067,444	96,832,517	112,711,249	102,693,567	38
1,030,126	992,178	782,482	693,421	838,508	731,507	944,207	1,682,224	39
3,010,066	6,011,930	3,975,837	7,631,020	77,456,279	113,993,599	120,139,975	113,204,474	40
6,656,832	6,837,078	7,142,235	8,341,680	41,375,715	59,145,207	59,361,783	69,710,705	41
25,225,298	**29,802,658**	**32,879,034**	**33,215,630**	**243,748,078**	**371,190,834**	**413,151,495**	**395,728,823**	
420,984,515	**359,757,123**	**453,391,388**	**392,471,571**	**2,812,927,298**	**2,976,962,332**	**3,221,214,416**	**2,961,379,507**	

15.—Principales exportations de produits canadiens vers

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	I. Produits agricoles et substances végétales					
	A. Alimentaires					
	Fruits—					
1	Fruits frais	$	12,690,751	12,738,033	12,609,893	13,279,084
2	Fruits secs	liv.	35,864	125,152	3,223	7,867
		$	7,905	3,251	701	1,524
3	Fruits en boîte ou en conserve	liv.	3,413,137	3,146,997	3,681,853	5,719,474
		$	574,189	554,101	634,214	924,200
4	Jus et sirops de fruits	gall.	219,201	212,153	121,404	137,805
		$	220,851	252,926	165,765	244,574
	Total, fruits	$	13,493,696	13,548,311	13,410,573	14,449,382
5	Noix	$	20,668	9,547	9,884	15,148
	Légumes—					
6	Légumes frais	$	6,658,029	6,036,661	5,852,023	4,613,116
7	Légumes secs	liv.	494	614	923	29
		$	449	517	688	25
8	Légumes en boîte	liv.	33,762,337	10,987,663	9,398,503	11,483,372
		$	3,706,456	1,364,468	1,104,572	1,364,284
9	Marinades et sauces	$	185,185	89,118	61,215	125,276
	Total, légumes	$	10,550,119	7,490,764	7,018,498	6,102,701
	Grains et produits farineux—					
10	Blé	boiss.	237,060,505	336,023,883	290,073,264	208,262,422
		$	441,042,753	621,292,402	567,906,882	375,338,552
11	Farine de blé	barils	12,078,671	12,246,269	11,144,214	10,074,061
		$	113,854,397	116,054,531	102,160,443	88,029,251
12	Préparations alimentaires et produits de la boulangerie	$	1,230,371	907,759	1,316,589	1,692,086
13	Autres produits farineux	$	154,064,803	260,639,226	242,902,343	153,479,924
	Total, grains et produits farineux	$	710,192,324	998,893,918	914,286,257	618,539,813
14	Huiles végétales alimentaires	cwt	768	816	219	954
		$	22,988	20,121	4,617	25,795
	Sucre et produits—					
15	Confiserie, y compris bonbons	$	234,762	196,410	335,776	379,741
16	Sucre d'érable	liv.	5,825,723	8,635,730	8,805,982	6,243,283
		$	2,435,438	5,320,180	3,748,775	3,920,157
17	Autres produits du sucre	$	1,833,729	2,369,131	2,046,675	2,077,779
	Total, sucre et produits	$	4,593,929	5,885,721	6,131,226	6,377,677
18	Cacao et chocolat	$	294,604	24,436	9,484	35,766
19	Café et chicorée	$	93,228	33,551	1,456,975	1,458,939
20	Épices	$	12,191	9,429	8,480	8,573
21	Thé	$	132,377	185,659	243,343	309,215
22	Autres substances végétales	$	972,084	1,005,974	875,451	617,421
	Total, A. Alimentaires	$	740,288,208	1,027,107,431	943,454,788	647,940,430
	B. Non alimentaires					
	Boissons alcooliques—					
23	Ale, bière et porter	gall.	2,023,974	1,805,010	2,183,358	2,352,547
		$	2,222,475	2,134,700	2,897,269	3,281,971
24	Whisky et autres boissons distillées	gall. de pr.	6,198,627	6,345,247	7,376,492	6,824,768
		$	54,236,588	54,457,453	63,317,067	59,346,704
25	Vins	gall.	2,154	3,051	2,770	3,918
		$	3,681	5,258	4,810	9,779
	Total, boissons alcooliques	$	56,462,744	56,597,411	66,219,146	62,638,454
26	Gommes et résines	$	72,073	71,107	51,481	70,499
27	Tourteaux et farine oléagineux	cwt	1,122,000	1,077,694	2,191,328	1,888,941
		$	3,916,418	4,822,439	8,221,621	7,745,793
28	Huiles végétales non comestibles	$	3,625,867	4,033,372	4,774,902	2,518,179
29	Plans, arbrisseaux, arbres et vignes	$	120,542	124,624	170,460	159,831
30	Caoutchouc et articles	$	29,067,215	17,690,727	8,334,309	11,136,203

tous pays, le Royaume-Uni et les États-Unis, 1951-1954

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
1,900,464	1,581,436	—	1,049,877	10,351,424	10,628,969	12,092,447	11,829,611	1
—	—	—	—	31,280	122,987	739	695	2
—	—	—	—	6,347	2,750	169	162	
29,847	26,918	16,690	1,435,997	2,927,905	2,667,573	3,270,948	3,695,205	3
12,123	6,867	4,864	176,738	466,975	464,750	558,762	634,599	
—	—	—	—	167,520	100,856	40,704	67,085	4
—	—	—	—	148,587	99,321	55,866	136,434	
1,912,587	1,588,303	4,864	1,226,615	10,973,333	11,195,790	12,707,244	12,600,806	
—	—	—	—	577	508	15	—	5
—	—	—	—	4,981,505	5,286,176	4,563,689	3,464,939	6
—	—	25	—	27	302	600	—	7
—	—	25	—	26	273	454	25	
8,357,948	5,984,765	6,099,957	5,117,181	20,994,355	497,981	241,636	1,677,048	8
872,103	638,967	639,166	553,885	2,190,798	60,528	20,171	167,839	
19,106	13,712	14,468	14,629	26,462	3,032	12,135	86,463	9
891,209	652,679	653,659	568,514	7,198,791	5,350,009	4,596,449	3,719,266	
85,742,135	103,529,484	103,641,307	73,670,413	37,916,746	44,082,487	12,924,462	6,858,979	10
159,179,214	189,575,022	206,390,806	132,989,690	65,036,229	72,533,242	23,693,726	12,002,982	
4,792,478	4,870,147	3,883,279	3,723,753	200,188	15,268	52,271	98,159	11
43,005,246	39,265,294	35,359,001	28,677,823	1,586,558	127,235	404,107	714,792	
3,922	2,348	24,372	2,392	813,852	444,407	338,495	477,149	12
8,987,088	2,766,622	40,426,114	37,799,235	88,389,954	119,601,424	126,738,883	80,900,001	13
211,175,47	231,609,286	280,200,293	199,469,140	155,826,593	192,706,308	151,175,211	94,094,924	
—	—	—	—	376	39	19	40	14
—	—	—	—	10,559	673	250	736	
30,733	21,451	51,471	22,888	43,292	42,577	123,590	139,906	15
—	—	1,875	—	5,824,539	8,633,823	8,795,360	6,700,807	16
—	—	687	—	2,434,882	3,319,385	3,743,788	3,897,852	
—	—	577	120	1,717,675	1,878,719	1,883,454	2,024,135	17
30,733	21,451	52,735	23,008	4,195,849	5,240,681	5,750,832	6,061,893	
—	—	4,235	—	10,086	20,941	2,692	1,680	18
—	—	—	304,568	75,969	967	1,438,463	1,085,917	19
—	—	—	—	2,676	1,190	291	2,554	20
—	—	—	—	127,947	182,488	241,561	306,894	21
5,712	10,531	5,136	8,372	278,121	218,785	204,441	157,182	22
214,015,711	233,882,250	280,920,922	201,600,217	178,700,501	214,918,340	176,117,449	118,031,852	
—	—	—	—	1,776,864	1,620,120	2,050,932	2,164,156	23
—	—	—	—	1,951,738	1,923,866	2,746,680	3,059,593	
102,764	129,456	174,715	78,969	4,981,567	4,968,425	5,975,851	5,886,371	24
639,527	782,359	918,552	376,998	44,297,395	44,276,091	53,222,482	52,584,224	
—	—	—	—	2	20	17	106	25
—	—	—	—	52	96	57	5,191	
639,527	78 ,359	918,552	376,998	46,159,185	46,200,053	55,969,219	55,649,008	
43,504	21,272	15,922	32,625	15,400	37,586	24,081	1,835	26
228,480	—	1,442,549	1,427,759	756,547	964,528	607,273	409,410	27
861,079	—	5,268,567	2,938,278	1,860,357	4,303,649	2,431,779	1,577,208	
—	460,456	2,935,916	494,910	493,884	394,083	520,021	452,394	28
14,624	13,156	10,880	19,398	104,156	110,219	158,372	135,590	29
1,884,770	414,793	203,694	158,553	6,646,934	5,521,065	4,497,897	5,333,545	30

15.—Principales exportations de produits canadiens vers

No	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	I. Produits agricoles et substances végétales—fin					
	B. NON ALIMENTAIRES—fin					
1	Pommes de terre de semence	boiss.	3,837,545	2,256,189	3,390,868	2,574,205
		$	4,086,204	6,364,126	6,612,655	3,453,748
2	Graines de semence, *n.c.a.*	$	23,829,089	26,780,975	24,179,567	28,240,071
3	Tabac non manufacturé	liv.	29,180,473	38,315,173	28,389,217	31,770,246
		$	16,413,373	22,221,125	15,682,664	18,086,384
4	Tabac manufacturé	$	206,746	389,151	444,675	516,259
5	Autres substances végétales non alimentaires	$	16,121,251	17,293,930	18,616,706	20,974,986
	TOTAL, B. NON ALIMENTAIRES	$	153,621,522	156,388,987	153,308,186	155,540,407
	Total, produits agricoles et substances végétales	$	**894,209,730**	**1,183,496,418**	**1,096,762,974**	**803,380,837**
	II. Animaux, poisson et produits animaux					
	Animaux vivants—					
6	Bovins, porcs, moutons et volailles de race pure pour l'amélioration des troupeaux	$	8,345,138	1,157,852	6,136,434	4,800,842
7	Bovins, *n.c.a.*	nombre	219,563	12,537	49,155	72,578
		$	55,027,616	3,139,181	9,150,680	12,017,811
8	Chevaux	nombre	11,072	6,996	12,563	17,775
		$	557,329	358,167	615,697	911,870
9	Autres animaux vivants	$	1,348,166	1,163,968	1,352,769	1,524,676
	Total, animaux vivants	$	65,278,249	5,819,168	17,255,580	19,255,199
10	Os, cornes, etc.	$	367,154	122,027	320,520	273,427
	Produits de la pêche, *n.c.a.*—					
11	Poisson frais ou gelé	cwt	2,815,073	3,083,326	2,990,198	3,232,720
		$	66,274,959	67,924,242	66,632,848	71,952,322
12	Poisson salé, séché, mariné et fumé	cwt	2,100,536	1,844,168	1,633,654	1,705,045
		$	27,607,811	25,543,823	22,273,695	23,345,18
13	Poisson en boîte et en conserve, *n.c.a.*	cwt	478,504	490,173	598,154	661,048
		$	16,192,679	13,986,347	18,373,822	27,834,878
14	Autres produits de la pêche, *n.c.a.*	$	7,388,996	5,870,355	3,853,912	6,757,584
	Total, produits de la pêche, *n.c.a.*	$	117,464,445	113,324,767	111,134,277	129,889,966
15	Fourrures et articles	$	29,864,201	24,405,531	22,340,616	24,312,674
16	Poil et soies et articles	$	2,424,048	1,312,381	1,192,960	833,203
17	Cuirs et peaux bruts (sauf pelleteries)	nombre	1,609,314	1,631,268	2,035,233	2,299,400
		$	13,791,138	5,534,442	7,568,957	8,928,480
18	Cuir non ouvré	$	7,014,585	4,455,148	6,790,639	7,026,376
19	Cuir ouvré	$	2,151,633	2,177,934	2,725,791	2,610,705
20	Bacon et jambon, épaules et flèches	cwt	61,325	35,393	70,274	80,777
		$	3,649,744	2,502,016	5,508,128	6,348,698
21	Autres viandes et préparations	$	68,812,411	46,061,361	46,521,396	46,398,882
	Laitages—					
22	Beurre	cwt	5,437	8,656	1,907	1,429
		$	387,904	568,833	125,798	90,880
23	Fromage	cwt	306,532	20,949	164,294	50,060
		$	10,231,725	879,546	4,518,175	1,544,281
24	Lait conditionné	cwt	410,,06	686,782	573,847	350,742
		$	9,011,843	13,237,392	10,621,890	7,621,156
25	Autres laitages	$	1,867,632	1,004,519	934,396	1,367,520
	Total, laitages	$	21,498,604	15,690,290	16,200,259	10,623,837
26	Huiles, matières grasses, graisses et cires	$	6,522,462	5,256,159	3,622,438	3,853,015
27	Autres produits animaux	$	9,194,796	11,280,843	9,737,419	9,506,866
	Total, animaux, poisson, et produits animaux	$	**348,033,470**	**237,941,527**	**250,918,980**	**269,861,328**

tous pays, le Royaume-Uni et les États-Unis, 1951-1954—suite

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
—	—	—	—	3,061,810	1,284,301	2,053,313	1,714,443	1
—	—	—	—	3,003,288	3,486,728	3,751,632	1,900,778	
320,124	2,165,008	1,876,852	3,722,552	11,734,055	10,233,359	10,683,664	10,847,188	2
23,223,062	31,927,373	23,282,564	23,150,478	135	10	82	137	3
13,491,339	18,601,170	12,905,136	14,578,957	113	12	128	122	
308	55,538	102,905	88,183	43,896	34,437	34,111	38,758	4
313,788	62,383	143,112	230,294	14,680,791	16,067,331	17,109,232	19,336,427	5
17,569,063	22,576,135	24,381,536	25,640,748	84,742,059	86,388,522	95,180,136	95,292,853	
231,584,774	**256,458,385**	**305,302,458**	**227,240,965**	**263,442,560**	**301,306,862**	**271,297,585**	**213,324,705**	
250	—	—	500	7,975,275	920,439	5,720,041	4,116,013	6
—	—	—	—	218,607	11,763	47,677	71,191	7
—	—	—	—	54,873,719	3,060,420	9,017,031	11,902,722	
—	—	—	—	10,964	6,927	12,422	17,701	8
—	—	—	—	544,408	349,570	576,972	903,615	
2,726	11,974	20,094	17,527	1,300,593	1,069,144	1,254,652	1,431,219	9
2,976	11,974	20,094	18,027	64,693,995	5,399,573	16,568,696	18,353,569	
15,400	—	—	—	351,502	121,845	278,621	198,622	10
—	—	—	—	2,804,321	3,064,849	2,964,578	3,198,340	11
—	—	—	—	65,969,421	67,446,622	65,979,634	71,137,164	
—	—	—	—	476,334	467,300	392,791	349,081	12
—	—	—	—	6,700,901	6,669,971	5,497,486	5,350,955	
169,643	14,782	128,945	241,340	32,573	143,363	152,538	157,234	13
7,043,534	761,539	4,646,857	11,348,500	2,126,404	5,513,058	6,072,136	5,317,849	
128,290	1,850	43,056	157,584	7,066,840	5,655,509	3,562,586	6,061,319	14
7,171,824	763,389	4,689,913	11,506,084	81,863,566	85,285,160	81,111,842	87,868,287	
7,325,579	4,052,900	3,896,948	4,191,210	21,834,569	19,742,138	17,808,914	19,578,377	15
1,018,317	492,342	429,952	358,121	1,291,866	700,697	632,164	389,135	16
188,062	84,388	131,464	251,202	1,354,170	1,460,490	1,575,373	1,348,527	17
1,291,814	214,937	452,902	1,211,527	11,820,419	4,702,112	4,642,635	3,262,199	
1,254,006	1,191,049	1,725,696	1,729,142	3,819,979	2,213,447	3,166,598	3,173,434	18
117,711	54,770	113,107	56,920	1,606,386	1,788,558	2,249,222	2,098,873	19
18,915	—	—	—	34,997	25,595	60,970	70,133	20
629,559	—	—	—	2,567,150	1,978,978	4,951,312	5,639,660	
447,349	28,244,712	2,640,169	1,298,553	63,900,286	13,138,843	38,186,379	34,201,653	21
—	—	—	6	1,465	2,234	220	—	22
—	—	—	425	112,706	174,226	17,158	—	
271,517	1,483	148,051	40,145	27,257	15,462	10,716	5,341	23
8,718,302	47,641	3,868,688	1,156,462	1,188,436	673,871	450,245	215,697	
54,639	—	—	—	3,366	130,835	21,406	9,269	24
712,552	—	—	—	44,451	1,640,021	252,037	85,629	
—	—	—	72,056	493,864	156,309	491,685	794,659	25
9,430,854	47,641	3,868,688	1,228,943	1,839,457	2,644,427	1,211,125	1,095,985	
939,462	322,302	175,948	53,863	2,759,893	2,344,298	1,550,146	1,542,138	26
215,112	552,279	567,318	221,678	7,178,538	7,905,889	7,014,549	6,356,369	27
29,859,963	**35,948,295**	**18,580,735**	**21,874,068**	**265,527,696**	**147,965,965**	**179,372,203**	**183,721,301**	

15.—Principales exportations de produits canadiens vers

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	III. Fibres et textiles					
1	Coton et cotonnades	$	10,960,752	7,041,833	3,374,395	2,220,649
2	Lin, chanvre, jute et articles	$	1,234,434	1,386,542	564,914	910,488
3	Soie et articles	$	763	1,385	6,201	6,355
4	Laine brute (comprend blousses et peignés)	liv.	2,326,790	3,170,992	3,436,268	2,708,950
		$	2,201,134	1,937,985	1,899,138	1,488,774
5	Autres laine et lainages	$	5,295,801	2,525,060	3,870,420	3,720,390
6	Fibre synthétique et articles	$	4,267,695	3,227,236	5,210,303	4,311,430
7	Autres produits textiles	$	12,897,765	11,576,770	9,407,842	8,310,992
	Total, fibres et textiles	$	**36,858,344**	**27,696,811**	**24,333,213**	**20,969,078**
	IV. Bois, produits du bois et papier					
8	Billes	M pi.	43,063	52,228	47,621	48,346
		$	4,707,423	4,796,034	4,394,811	3,860,009
9	Traverses de chemin de fer	nombre	168,478	899,632	1,494,293	882,603
		$	480,609	3,345,857	4,497,341	3,338,874
10	Madriers et planches	M pi.	3,435,510	3,328,563	3,369,686	3,832,292
		$	312,198,092	295,948,736	282,736,266	324,724,278
11	Bois équarri	M pi.	3,868	11,095	11,909	15,940
		$	424,919	1,256,318	1,012,840	1,302,463
12	Bardeaux	carrés	2,588,360	2,112,826	2,071,338	2,305,537
		$	27,482,820	20,002,127	20,913,175	24,181,626
13	Bois à pâte	$	68,102,942	64,819,755	45,859,364	45,765,682
14	Bois à bobine	M pi.	12,017	16,999	8,257	7,138
		$	1,604,071	2,748,213	1,233,697	1,056,343
15	Pâte de bois	cwt	44,886,161	38,811,599	39,003,018	43,608,321
		$	365,132,884	291,863,498	248,674,880	271,418,005
16	Carton-pâte, carton-planche et papier-carton	cwt	2,281,317	1,837,327	1,413,368	1,183,063
		$	14,062,016	11,252,536	7,017,949	6,230,751
17	Papier à livre	cwt	548,769	575,442	568,027	534,776
		$	5,283,533	5,343,040	4,872,808	4,540,362
18	Papier-journal	cwt	102,241,224	106,548,605	107,505,019	110,430,601
		$	536,372,498	591,790,209	619,033,394	635,669,692
19	Papier d'emballage	cwt	333,011	278,707	223,271	256,599
		$	3,728,972	3,177,136	1,875,276	2,333,776
20	Papier-journal mutilé ou pâte des pilons et papier de rebut	cwt	1,423,477	972,320	855,795	809,267
		$	6,278,987	2,887,880	1,774,989	1,949,553
21	Autres produits du bois et papier	$	53,216,365	67,555,704	51,499,079	51,982,962
	Total, bois, produits du bois et papier	$	**1,399,076,131**	**1,366,787,043**	**1,295,395,860**	**1,378,354,376**
	V. Fer et produits					
22	Minerai de fer	tonnes	3,225,767	3,846,998	4,819,975	6,126,938
		$	18,596,137	22,333,472	30,842,991	39,718,740
23	Ferro-alliages	tonnes	190,454	159,095	90,010	54,497
		$	31,347,284	30,379,519	17,206,690	6,648,102
24	Fer en gueuses, lingots, blooms et billettes	tonnes	262,673	432,314	472,427	207,949
		$	14,433,432	25,031,837	29,507,976	11,212,377
25	Ferraille et acier de rebut	tonnes	39,804	87,788	410,009	559,271
		$	1,615,678	4,187,183	15,877,155	15,868,467
26	Pièces coulées et pièces forgées	cwt	504,868	483,667	429,689	308,931
		$	6,291,097	6,173,570	5,899,407	3,831,009
27	Laminages	tonnes	45,739	72,707	115,920	35,926
		$	11,805,614	18,844,126	16,863,034	5,392,665
28	Tubes, tuyaux et raccords	$	1,978,360	2,250,818	1,440,713	587,346
29	Fil de fer	$	674,006	752,936	762,458	314,006
30	Chaînes	$	298,991	217,017	41,238	30,777
31	Moteurs, chaudières et pièces	$	9,844,185	10,222,284	13,456,969	23,646,702
32	Instruments et machines agricoles	$	106,438,161	105,408,256	74,316,318	76,771,434
33	Quincaillerie et coutellerie	$	5,160,128	3,600,951	2,349,805	2,231,075
34	Machines (non agricoles)	$	40,270,782	47,377,520	37,281,996	36,676,440
35	Articles estampés et enduits	$	1,007,879	203,040	303,660	412,823
36	Outils	$	1,225,073	1,396,834	1,189,721	1,445,459
	Véhicules et pièces—					
37	Voitures utilitaires	nombre	23,308	38,268	17,245	3,672
		$	24,872,620	48,831,551	22,257,887	4,005,706
38	Voitures particulières	nombre	37,181	41,666	27,977	7,321
		$	38,490,266	43,634,467	36,061,152	7,722,661
39	Pièces d'automobile	$	15,763,431	18,548,647	16,999,484	15,374,579
40	Véhicules, *n.c.a.*	$	3,136,382	4,059,250	5,605,633	4,373,585
	Total, véhicules et pièces	$	82,262,699	115,073,915	80,924,156	31,476,531
41	Autres produits du fer et de l'acier	$	8,929,197	13,492,761	30,173,765	44,427,784
	Total, fer et produits	$	**342,298,703**	**406,946,039**	**358,438,052**	**300,691,737**

tous pays, le Royaume-Uni et les États-Unis, 1951-1954—suite

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
572,153	223,735	244,215	84,625	1,708,304	1,700,383	1,127,603	515,381	1
87,247	387,036	6,820	46,249	1,054,114	991,885	555,106	792,868	2
—	—	—	—	138	1,238	1,067	5,929	3
271,621	584,364	1,239,457	1,608,338	2,036,751	2,586,628	2,189,998	1,100,612	4
267,127	338,736	644,383	843,241	1,924,194	1,599,249	1,251,621	645,533	
5,527	1,602	1,411	10,176	3,090,668	2,063,130	2,291,605	2,127,233	5
131,771	16,783	200,077	220,474	2,233,100	1,533,563	1,941,122	566,843	6
201,034	45,295	47,508	144,696	9,577,955	9,552,083	7,721,494	6,066,135	7
1,264,859	**1,013,187**	**1,144,414**	**1,349,461**	**19,588,473**	**17,441,531**	**14,889,618**	**10,719,922**	
4,932	12,490	5,586	5,563	35,030	32,380	33,028	34,879	8
585,238	1,541,182	646,983	568,715	3,815,306	2,863,469	3,255,453	2,881,719	
61,345	757,359	1,216,883	548,524	25,415	8,273	123,248	21,770	9
168,520	2,493,517	3,635,195	1,816,102	35,754	10,519	227,077	37,736	
895,238	850,460	596,173	866,923	2,167,358	2,251,166	2,450,493	2,794,269	10
78,964,272	81,958,339	48,735,951	68,598,269	196,780,626	190,983,006	206,676,735	225,613,732	
1,001	6,821	4,452	3,017	653	659	1,855	1,919	11
141,464	826,647	405,040	257,555	49,662	49,239	177,632	162,431	
38,050	18,997	22,632	29,181	2,477,396	2,056,913	2,006,989	2,242,390	12
457,582	178,917	263,788	268,550	26,231,355	19,518,305	20,246,703	23,578,773	
3,229,904	5,030,867	4,047,559	4,334,710	59,330,714	55,050,639	40,296,940	38,759,540	13
7,085	12,596	4,138	4,249	3,875	4,150	3,644	2,352	14
931,012	2,168,600	662,919	663,851	464,942	533,216	497,657	305,020	
4,345,017	4,213,695	4,299,021	5,418,918	36,628,212	31,779,570	31,989,816	33,395,631	15
37,770,627	35,208,295	28,099,255	34,486,399	276,760,578	225,082,376	202,247,663	206,435,403	
285,032	289,097	52,261	192,563	1,623,995	1,355,094	1,304,754	896,425	16
2,406,975	2,625,884	310,533	1,266,958	8,633,986	6,896,202	6,413,057	4,475,412	
154	513	—	9	430,739	452,976	470,048	452,878	17
1,826	2,692	—	367	3,427,448	3,599,627	3,736,419	3,598,065	
1,444,094	2,620,101	3,162,152	5,003,690	95,498,938	97,019,236	98,344,316	97,332,982	18
7,488,187	14,575,722	18,237,016	28,639,166	496,852,197	534,372,859	564,464,267	558,633,675	
76,817	45,366	21,331	39,496	82,528	46,065	94,250	121,231	19
864,501	514,116	179,009	352,936	831,600	381,139	207,776	964,717	
68,417	56,418	32,354	88,921	1,333,531	915,625	821,919	707,943	20
319,388	179,491	90,270	248,352	5,825,120	2,707,834	1,683,037	1,674,836	
7,851,267	17,741,178	5,290,486	5,155,201	35,542,151	38,967,581	40,719,702	40,290,407	21
141,180,763	**165,045,447**	**110,604,004**	**146,657,131**	**1,114,581,439**	**1,081,016,011**	**1,091,450,118**	**1,107,411,466**	
775,832	705,004	1,205,259	1,072,081	2,184,708	2,010,526	2,064,767	3,726,301	22
3,796,025	3,680,527	6,541,794	5,749,364	13,121,180	11,395,824	14,126,702	26,261,974	
52,057	78,093	37,980	16,037	132,569	75,585	50,725	35,159	23
8,772,649	16,814,031	7,329,303	1,755,723	21,659,692	12,520,008	9,556,261	4,452,079	
52	108,271	41,241	—	262,215	323,591	408,749	205,185	24
134,160	6,470,946	2,883,313	—	14,267,405	18,490,995	25,475,046	10,795,033	
—	48,517	194,812	172,357	39,804	27,308	96,251	197,356	25
—	2,419,844	7,925,118	5,275,507	1,615,678	1,206,607	3,491,706	4,583,192	
—	108	—	95	502,644	479,694	422,798	305,152	26
—	4,700	—	2,409	6,223,703	6,111,305	5,753,307	3,763,444	
1,158	6,256	374	151	16,518	24,955	90,715	15,692	27
2,331,424	3,867,298	299,361	335,954	2,582,223	3,845,851	10,902,580	2,051,251	
27,474	245,680	42,988	60	579,210	446,883	253,393	148,763	28
32,658	17,187	8,645	19,629	284,287	391,409	572,211	125,744	29
1,607	—	—	—	279,715	185,702	34,828	11,974	30
678,150	301,261	194,899	297,081	3,095,375	1,659,246	3,064,407	8,279,543	31
571,611	435,477	218,770	184,193	83,495,253	83,724,597	58,116,015	53,295,955	32
1,523,514	893,914	569,881	722,901	676,547	723,978	598,766	312,682	33
987,173	1,193,645	1,132,716	759,021	12,445,398	16,005,212	16,680,602	10,415,088	34
—	30	257	140	77,059	52,615	202,352	333,442	35
53,674	162,678	64,039	15,831	263,294	276,965	311,364	389,749	36
—	—	5	—	4	126	157	124	37
—	—	9,911	—	9,734	234,144	267,918	202,627	
228	124	37	36	9	41	27	8	38
332,603	311,284	63,786	55,649	16,278	84,114	49,542	17,024	
26,791	183,531	130,129	229,617	2,793,824	4,323,215	1,517,347	1,228,125	39
7,169	15,934	19,068	20,841	1,751,478	2,356,126	4,412,504	1,754,016	40
366,563	510,749	222,894	306,107	4,571,314	6,997,599	6,247,311	3,201,792	
637,213	932,997	47,312	91,246	3,950,345	8,660,622	27,484,933	40,158,061	41
19,913,895	**37,950,964**	**27,481,290**	**15,515,166**	**169,187,778**	**172,701,418**	**182,871,874**	**168,579,766**	

15.—Principales exportations de produits canadiens vers

N°	Articles		Tous pays			
			1951	1952	1953	1954
	VI. Métaux non ferreux					
1	Aluminium et articles	$	124,779,435	162,337,931	177,855,833	184,514,489
2	Laiton et articles	$	5,660,419	22,872,165	10,859,392	6,171,743
3	Cuivre et articles	$	87,188,071	119,490,527	124,676,914	135,071,429
4	Plomb et articles	$	45,392,480	49,742,671	37,889,541	40,563,450
5	Nickel	cwt	2,623,656	2,840,445	2,902,355	3,174,377
		$	136,689,457	150,981,762	162,542,304	182,154,273
6	Métaux précieux et articles (sauf l'or)	$	48,523,961	47,377,657	44,351,543	48,042,017
7	Zinc et articles	$	84,450,009	96,703,447	57,698,596	58,469,076
8	Montres et horloges et pièces	$	1,064,249	1,184,108	735,740	832,605
9	Appareils électriques, *n.c.a.*	$	17,729,307	33,891,933	37,705,272	22,912,591
10	Matériel d'imprimerie	$	39,279	67,531	226,915	242,291
11	Autres métaux non ferreux, y compris alliages, *n.c.a.*	$	18,353,526	22,082,589	27,641,103	30,042,820
	Total, métaux non ferreux	$	**569,870,193**	**706,732,321**	**682,183,153**	**709,016,784**
	VII. Minéraux non métalliques					
12	Amiante et articles	$	81,830,822	87,774,683	84,557,404	83,868,863
13	Argile et articles	$	2,537,880	2,482,784	1,946,456	2,223,034
	Charbon et ses dérivés—					
14	Charbon	tonnes	435,083	388,969	255,274	219,346
		$	3,495,664	3,203,522	1,999,908	1,716,435
15	Coke	tonnes	219,340	359,456	200,017	154,210
		$	3,962,267	5,937,349	3,209,246	2,207,547
16	Créosote et huiles de goudron de houille, *n.c.a.*	gall.	2,369,760	4,605,408	2,672,411	1,322,804
		$	858,933	1,327,279	933,957	335,467
17	Autres dérivés du charbon	$	71,883	80,412	110,710	97,634
	Total, charbon et dérivés	$	8,388,747	10,548,562	6,253,821	4,357,083
18	Verre et verrerie	$	970,031	521,837	1,982,805	1,368,062
19	Graphite, brut ou raffiné	cwt	23,032	33,716	65,053	43,129
		$	156,536	191,563	320,688	199,612
20	Mica et articles	$	484,768	156,859	176,128	56,637
21	Pétrole et dérivés	$	2,038,384	8,893,192	6,772,831	8,676,863
22	Pierre et dérivés	$	29,097,164	24,201,111	36,600,068	36,047,781
23	Autres minéraux non métalliques	$	6,025,114	8,703,176	8,782,921	8,775,189
	Total, minéraux non métalliques	$	**131,529,446**	**143,473,767**	**147,393,122**	**145,573,124**
	VIII. Produits chimiques et parachimiques					
24	Acides	cwt	1,871,420	1,033,192	1,147,752	604,681
		$	5,823,003	2,999,424	1,868,972	1,711,072
25	Alcool industriel	$	31,341	88,433	19,254	360,112
26	Objets en cellulose	$	1,437,804	513,848	966,258	8,755,858
27	Drogues, préparations médicinales et pharmaceutiques	$	6,036,553	5,087,949	5,659,105	5,475,727
28	Explosifs	$	1,249,183	—	—	—
29	Engrais chimiques	cwt	12,452,669	14,914,870	14,235,565	14,182,551
		$	35,733,727	42,292,804	42,632,854	42,342,394
30	Peintures, pigments et vernis	$	7,998,501	3,773,183	3,574,399	3,826,555
31	Parfumerie, cosmétiques et préparations de toilette	$	115,196	123,268	74,727	86,931
32	Savon	liv.	219,421	245,915	236,368	219,265
		$	44,745	39,203	42,644	43,139
33	Produits chimiques inorganiques, *n.c.a.*	$	13,862,104	12,394,055	11,307,220	10,719,464
34	Autres produits chimiques et connexes	$	59,357,572	57,253,097	71,739,782	87,972,030
	Total, produits chimiques et parachimiques	$	**131,689,729**	**124,565,264**	**137,885,215**	**161,293,282**
	IX. Marchandises diverses					
35	Articles de récréation et de sport, *n.c.a.*	$	611,361	555,597	1,100,819	582,108
36	Brosses	$	231,870	216,663	265,317	369,741
37	Récipients, *n.c.a.*	$	3,188,209	4,688,446	2,855,057	2,185,947
38	Articles de ménage et effets personnels, *n.c.a.*	$	4,531,937	3,016,805	3,318,583	2,288,442
39	Eaux minérales et eaux gazeuses	$	8,081	300	470	320
40	Instruments de musique	$	697,672	565,894	582,932	603,604
41	Équipement scientifique et d'enseignement	$	5,520,440	5,569,151	5,787,968	5,078,749
42	Navires et vaisseaux et équipement	$	8,773,962	11,629,593	19,992,175	8,755,257
43	Véhicules (sauf en fer)	$	7,928,199	37,783,410	40,388,878	28,691,245
44	Œuvres d'art	$	66,149	54,033	94,081	61,019
45	Autres marchandises diverses	$	29,336,750	39,361,597	40,709,033	43,414,876
	Total, marchandises diverses	$	**60,894,630**	**103,441,489**	**124,095,313**	**92,031,308**
	Total général, exportations	$	**3,914,460,376**	**4,301,080,679**	**4,117,405,882**	**3,881,271,854**

tous pays, le Royaume-Uni et les États-Unis, 1951-1954—fin

Royaume-Uni				États-Unis				N°
1951	1952	1953	1954	1951	1952	1953	1954	
57,230,082	90,555,027	65,906,538	75,271,049	40,976,605	44,720,237	90,696,455	76,892,181	1
945,878	1,018,550	63,462	290,571	2,183,592	12,039,921	7,513,446	2,600,949	2
28,588,864	24,793,572	32,273,396	46,846,310	31,116,178	56,468,840	69,702,539	59,445,804	3
12,246,268	8,788,073	10,022,265	10,588,283	24,012,520	35,792,727	22,539,480	24,356,009	4
626,842	619,034	651,848	640,322	1,767,873	1,905,837	1,915,031	2,118,115	5
32,323,665	33,744,999	35,841,974	35,118,056	92,415,560	99,849,500	108,116,943	123,628,706	
15,488,835	17,524,949	14,845,550	17,638,022	31,965,425	29,433,560	28,653,052	29,367,558	6
27,830,564	36,507,644	10,352,594	16,643,114	45,586,330	52,052,257	45,306,831	38,322,788	7
51,587	36,048	14,574	11,792	125,669	242,733	142,491	133,109	8
195,013	2,563,932	5,994,822	102,994	3,497,388	8,633,971	17,012,152	9,268,942	9
3,368	849	6,854	3,163	34,358	61,063	216,097	234,568	10
6,730,651	7,326,611	4,834,535	6,436,587	6,095,036	10,355,551	18,621,652	19,706,418	11
181,634,775	**222,860,254**	**180,156,564**	**208,949,941**	**278,008,661**	**349,650,360**	**408,521,138**	**383,957,032**	
6,371,968	8,009,965	6,088,705	6,575,333	54,800,442	54,182,008	51,451,810	48,729,222	12
2,700	1,008	150	230	1,003,595	1,120,988	1,212,313	1,332,194	13
11,297	—	—	—	292,497	276,225	244,321	207,395	14
108,451	—	—	—	2,158,906	2,024,528	1,880,351	1,583,639	
11,315	9,448	12,160	11,392	197,661	339,023	247,409	135,144	15
449,329	382,645	525,999	497,181	3,120,931	5,117,173	2,321,852	1,394,280	
—	—	—	—	2,369,760	4,605,408	2,672,411	1,322,804	16
—	—	—	—	858,933	1,327,279	933,957	335,467	
—	—	—	—	71,638	80,412	101,789	97,634	17
557,780	382,645	525,999	497,181	6,210,408	8,549,392	5,237,949	3,411,020	
383	1,288	2,917	831	270,444	183,833	1,737,206	1,049,617	18
—	—	—	—	22,966	33,695	65,017	43,123	19
—	—	—	—	155,769	191,344	320,227	199,535	
—	—	—	—	435,041	128,151	120,353	35,922	20
907,267	176,700	184	31,706	851,357	8,490,970	6,654,892	6,895,336	21
4,428,128	3,730,335	1,606,237	4,451,591	23,263,608	19,384,793	34,384,112	30,915,953	22
804,332	1,467,745	378,571	714,015	2,935,012	4,408,883	5,980,394	5,844,671	23
13,072,558	**13,769,686**	**8,602,763**	**12,270,887**	**89,925,676**	**96,640,362**	**107,009,193**	**98,413,470**	
106,194	29,032	7,043	19,019	1,715,990	988,903	1,131,718	551,132	24
1,182,695	360,790	75,439	191,365	4,032,478	2,430,693	1,693,742	955,479	
6,969	8,707	—	161,673	18,016	74,770	17,772	21,257	25
43,951	69,449	3,628	59,663	213,430	60,162	592,586	672,064	26
39,082	65,210	26,994	25,804	220,134	572,375	820,228	634,909	27
235,295	—	—	—	36,856	—	—	—	28
—	20	—	20	10,724,633	13,041,573	13,239,669	13,090,427	29
—	55	—	78	30,800,905	37,468,621	39,894,224	39,166,183	
785,791	387,305	502,682	631,481	3,737,026	2,003,980	2,100,533	1,823,366	30
7,735	71	—	—	10,013	32,522	4,825	5,505	31
—	—	—	—	7,350	3,960	974	20,020	32
—	—	—	—	1,318	906	508	7,343	
1,174,420	1,590,044	1,874,852	2,229,234	8,336,226	6,994,331	6,997,796	5,993,671	33
6,894,513	7,230,798	6,067,565	12,377,063	19,846,714	25,468,677	32,476,419	36,630,684	34
10,370,451	**9,712,429**	**8,551,160**	**15,676,361**	**67,253,116**	**75,107,037**	**84,598,653**	**85,910,461**	
117,146	76,919	64,211	51,959	192,611	284,417	831,375	338,077	35
46	46	—	—	10,701	4,487	74,814	172,979	36
100,101	110,006	21,900	62,640	463,304	466,918	510,507	466,266	37
229,465	135,961	91,096	164,540	250,092	463,684	281,316	239,792	38
—	—	—	—	102	91	470	206	39
—	145	718	663	645,095	500,109	523,693	579,169	40
619,982	535,687	549,828	524,913	2,126,443	2,188,777	2,725,248	1,535,622	41
3,565	7,574	14,549	10,744	656,242	975,273	1,419,845	1,791,106	42
161,670	828,803	1,608,683	674,707	5,943,677	34,071,288	36,617,059	25,285,789	43
—	3,645	4,930	3,050	65,422	47,068	69,369	55,769	44
1,346,941	1,387,960	2,452,706	2,380,706	19,805,506	26,123,280	35,850,705	34,649,979	45
2,578,916	**3,086,746**	**4,808,621**	**3,873,922**	**30,159,195**	**65,125,392**	**78,904,401**	**65,114,754**	
631,460,954	**745,845,393**	**665,232,009**	**653,407,902**	**2,997,674,594**	**2,306,954,938**	**2,418,914,783**	**2,317,152,877**	

Section 5.—Importations et exportations selon le degré de fabrication, l'origine et l'usage

Les analyses du commerce du Canada avec les principaux pays, au point de vue du degré de fabrication des articles importés et exportés, sont utiles à qui étudie les relations économiques. Elles font voir, sous forme sommaire, des détails d'un intérêt particulier dans les rapports complémentaires de l'industrie manufacturière et du commerce entre continents et pays.

16.—Importations suivant le degré de fabrication, par principaux pays, 1953 et 1954

Pays	1953			1954		
	Matières premières	Produits partiellement fabriqués	Produits entièrement ou principalement fabriqués	Matières premières	Produits partiellement fabriqués	Produits entièrement ou principalement fabriqués
	(milliers de dollars)					
Amérique du Nord[1]	**434,821**	**91,552**	**2,697,874**	**412,515**	**85,860**	**2,470,621**
États-Unis	434,797	91,546	2,694,872	412,300	85,838	2,463,232
Alaska	20	6	2,934	203	22	7,348
Amérique centrale et Antilles[1]	**48,068**	**22,777**	**19,065**	**52,762**	**20,929**	**30,095**
Barbade	—	206	2,169	—	3,197	2,161
Jamaïque	252	10,123	1,387	3,964	9,837	1,508
Trinité et Tobago	7,133	105	824	8,076	910	609
Antilles néerlandaises	337	—	7,818	274	—	20,308
Costa-Rica	9,460	—	13	7,745	—	1
Cuba	2,206	5,139	4,309	2,047	5,453	2,413
Guatemala	3,236	20	3	5,037	14	9
Mexique	13,915	333	1,536	11,773	355	1,905
Panama	3,595	17	25	5,806	4	40
Amérique du Sud[1]	**225,874**	**7,472**	**18,985**	**231,986**	**10,022**	**16,118**
Guyane britannique	10,794	5,891	1,115	10,685	8,538	1,259
Brésil	20,240	772	5,035	27,298	1,205	3,120
Colombie	23,153	8	54	24,763	19	38
Équateur	2,661	3	23	3,743	2	18
Venezuela	146,275	—	8,872	158,952	—	8,642
Nord-Ouest de l'Europe[1]	**18,464**	**53,180**	**528,773**	**18,850**	**45,442**	**480,374**
Royaume-Uni	11,718	44,044	397,629	11,234	38,292	342,946
Belgique et Luxembourg	1,312	2,561	25,209	659	2,554	21,864
Danemark	249	55	1,870	1,085	62	2,316
France	671	1,373	20,224	291	1,299	20,456
Pays-Bas	3,693	2,705	15,900	4,270	2,210	16,082
République fédérale de l'Allemagne occidentale	207	1,644	33,656	261	565	43,659
Suède	168	531	8,642	219	280	8,676
Suisse	143	2	20,292	101	2	19,048
Sud de l'Europe[1]	**2,205**	**2,945**	**16,171**	**1,880**	**3,383**	**17,599**
Espagne	739	1,568	2,311	865	1,824	2,877
Italie	1,287	1,291	11,693	846	1,449	12,711
Est de l'Europe	**928**	**269**	**4,279**	**910**	**336**	**3,481**
Moyen-Orient[1]	**26,503**	**64**	**4,083**	**20,358**	**67**	**3,271**
Liban	19,576	—	9	17,410	—	3
Autres pays d'Asie[1]	**27,547**	**11,064**	**49,124**	**24,574**	**11,513**	**55,679**
Ceylan	1,047	4,003	9,441	745	2,129	9,653
Hong-Kong	986	57	3,384	721	31	3,402
Inde	3,885	242	22,500	3,457	518	24,079
Malaisie et Singapour	17,294	3,687	916	15,122	4,234	230
Japon	1,794	507	11,329	2,401	955	15,841
Philippines	737	2,170	79	619	3,338	44
Autres pays d'Afrique[1]	**13,891**	**11,936**	**2,690**	**16,881**	**11,781**	**2,832**
Afrique orientale anglaise	3,285	5,520	588	7,029	7,727	1,096
Union sud-africaine	1,629	1,383	1,604	2,956	1,613	1,342
Afrique française	2,455	96	81	2,888	98	198
Océanie[1]	**13,753**	**16,444**	**19,208**	**11,008**	**16,360**	**15,711**
Australie	6,543	9,211	7,711	5,790	8,440	10,427
Fidji	—	5,552	2	—	5,777	36
Nouvelle-Zélande	7,191	1,296	85	5,203	1,734	377
Hawaï	20	385	4,231	15	409	4,868
Total, importations	**812,056**	**217,702**	**3,353,073**	**791,725**	**205,694**	**3,095,778**

[1] Comprend d'autres pays non mentionnés.

17.—Exportations de produits canadiens suivant le degré de fabrication, par principaux pays, 1953 et 1954

Pays	1953			1954		
	Matières premières	Produits partiellement fabriqués	Produits entièrement ou principalement fabriqués	Matières premières	Produits partiellement fabriqués	Produits entièrement ou principalement fabriqués
	(milliers de dollars)					
Amérique du Nord[1]	**519,922**	**827,142**	**1,074,494**	**476,313**	**814,404**	**1,029,233**
États-Unis	518,782	826,965	1,073,168	474,886	814,256	1,028,011
Amérique centrale et Antilles[1]	**9,104**	**9,049**	**90,830**	**7,697**	**10,889**	**92,880**
Barbade	440	541	2,753	394	569	3,415
Jamaïque	841	177	11,472	913	214	10,425
Trinité et Tobago	1,561	417	7,512	1,723	522	9,180
Vent (îles)	158	243	3,463	166	314	3,451
Cuba	3,795	1,949	10,380	2,817	1,822	12,816
Mexique	316	2,748	25,922	146	3,305	23,908
Panama	48	25	4,307	64	123	3,870
Porto-Rico	779	1,492	5,482	388	2,467	4,902
République Dominicaine	157	153	3,683	134	185	3,950
Amérique du Sud[1]	**33,474**	**12,113**	**93,805**	**27,880**	**23,190**	**75,640**
Guyane britannique	601	65	4,111	642	94	3,344
Argentine	1,138	1,325	5,178	212	3,453	3,027
Brésil	10,596	4,916	22,048	14,089	11,073	19,934
Colombie	2,061	2,211	15,874	3,849	3,023	14,128
Équateur	2,600	25	1,595	4,186	42	1,281
Pérou	8,352	953	5,803	767	1,070	3,249
Venezuela	3,066	922	32,497	3,605	2,537	24,831
Nord-Ouest de l'Europe[1]	**551,054**	**279,695**	**161,065**	**435,545**	**351,844**	**170,914**
Royaume-Uni	318,220	246,850	100,161	243,644	302,472	107,292
Belgique et Luxembourg	46,593	4,918	17,999	39,398	6,226	9,363
France	7,722	10,368	14,592	6,991	13,706	13,101
Irlande	10,818	514	2,024	4,355	1,840	2,626
Pays-Bas	33,993	3,531	4,857	24,649	8,744	6,384
Norvège	33,489	231	3,557	37,200	243	6,369
République fédérale de l'Allemagne occidentale	70,190	7,529	6,139	58,104	14,166	14,629
Suisse	21,945	1,990	5,898	17,937	2,958	5,931
Sud de l'Europe[1]	**35,308**	**4,223**	**17,393**	**5,932**	**10,134**	**19,071**
Italie	16,954	3,049	13,167	2,172	7,517	04,155
Est de l'Europe	**1,871**	**496**	**1,412**	**7,396**	**2,906**	**3,118**
U.R.S.S. (Russie)	—	—	—	1,056	2,205	1,593
Yougoslavie	1,369	33	538	6,181	25	913
Moyen Orient[1]	**17,281**	**1,294**	**14,103**	**9,088**	**1,682**	**13,730**
Israël	6,931	531	1,597	7,181	725	2,268
Turquie	10	10	1,435	—	5	7,081
Autres pays d'Asie[1]	**143,407**	**27,462**	**67,155**	**78,290**	**25,920**	**59,227**
Inde	26,855	2,287	8,044	3,145	6,705	7,839
Hong-Kong	281	871	7,848	564	512	7,176
Pakistan	23,791	35	8,276	849	1,052	7,069
Japon	83,935	22,298	12,336	73,250	14,157	9,066
Philippines	46	200	13,625	27	1,017	14,819
Autres pays d'Afrique[1]	**14,439**	**12,056**	**43,501**	**11,869**	**13,438**	**37,817**
Fédération de Rhodésie et de Nyassaland	16	1,111	1,093	590	2,206	1,149
Union sud-africaine	14,032	9,302	27,429	10,349	8,979	20,555
Libéria	—	—	3,145	—	—	4,071
Océanie[1]	**1,391**	**15,691**	**36,634**	**2,263**	**20,954**	**41,996**
Australie	1,042	12,431	26,156	1,891	16,748	27,129
Nouvelle-Zélande	12	1,786	5,676	31	3,007	11,769
Total, exportations	**1,327,791**	**1,189,222**	**1,600,392**	**1,062,275**	**1,275,371**	**1,543,626**

[1] Comprend d'autres pays non mentionnés.

18.—Importations, suivant l'origine du produit, par groupe et degré de fabrication, 1953 et 1954

Origine	1953			1954		
	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays
	(milliers de dollars)					
D'origine agricole						
PRODUITS DES FERMES CANADIENNES[1]—						
Grandes cultures—						
A l'état naturel	459	72,967	81,997	177	91,979	101,534
Partiellement transformés	18	2,922	4,128	25	3,730	4,975
Entièrement ou principalement ouvrés	21,051	32,621	60,870	20,876	36,100	66,278
Total, grandes cultures	21,528	108,510	146,995	21,078	131,809	172,787
Élevage—						
A l'état naturel	2,372	19,591	43,453	2,537	16,852	33,899
Partiellement transformés	23,159	7,226	34,558	16,186	6,300	26,266
Entièrement ou principalement ouvrés	65,109	16,605	100,460	51,338	15,795	86,982
Total, élevage	90,640	43,422	178,471	70,061	38,947	147,147
Tous produits des fermes canadiennes—						
A l'état naturel	2,831	92,558	125,450	2,714	108,832	135,434
Partiellement transformés	23,177	10,148	38,685	16,212	10,030	31,241
Entièrement ou principalement ouvrés	86,161	49,226	161,331	72,214	51,895	153,260
TOTAL, PRODUITS DES FERMES CANADIENNES	112,169	151,932	325,466	91,140	170,757	319,935
PRODUITS DES FERMES DE L'ÉTRANGER[1]—						
Grandes cultures—						
A l'état naturel	1,353	93,068	225,895	2,475	106,709	239,486
Partiellement transformés	504	13,551	72,194	809	13,867	78,416
Entièrement ou principalement ouvrés	30,584	130,858	238,547	28,279	118,358	225,995
Total, grandes cultures	32,441	237,477	536,636	31,563	238,934	543,897
Élevage—						
A l'état naturel	1,269	4,853	6,703	786	6,111	7,333
Partiellement transformés	1	2	4	—	4	22
Entièrement ou principalement ouvrés	424	6,024	8,870	415	5,755	8,724
Total, élevage	1,694	10,879	15,577	1,201	11,870	16,079
Tous produits des fermes de l'étranger—						
A l'état naturel	2,622	97,921	232,598	3,261	112,820	246,819
Partiellement transformés	505	13,553	72,198	810	13,871	78,438
Entièrement ou principalement ouvrés	31,008	136,882	247,418	28,694	124,113	234,719
TOTAL, PRODUITS DES FERMES DE L'ÉTRANGER	34,135	248,356	552,214	32,765	250,804	559,976
TOUS PRODUITS DES FERMES—						
Toutes grandes cultures—						
A l'état naturel	1,812	166,035	307,892	2,652	198,688	341,020
Partiellement transformés	522	16,472	76,322	835	17,597	83,391
Entièrement ou principalement ouvrés	51,636	163,479	299,418	49,155	154,458	292,273
Total, toutes grandes cultures	53,970	345,986	683,632	52,642	370,743	716,684
Tout élevage—						
A l'état naturel	3,641	24,444	50,155	3,324	22,964	41,233
Partiellement transformés	23,160	7,228	34,562	16,187	6,304	26,288
Entièrement ou principalement ouvrés	65,533	22,629	109,331	51,752	21,550	95,706
Total, tout élevage	92,234	54,301	194,048	71,263	50,818	163,227

Renvoi à la fin du tableau, p. 1025.

18.—Importations, suivant l'origine du produit, par groupe et degré de fabrication, 1953 et 1954—fin

Origine	1953			1954		
	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays
	(milliers de dollars)					
D'origine agricole—fin						
Tous produits des fermes—						
A l'état naturel	**5,453**	**190,479**	**358,048**	**5,975**	**221,652**	**382,253**
Partiellement transformés	**23,682**	**23,701**	**110,883**	**17,021**	**23,901**	**109,679**
Entièrement ou principalement ouvrés	**117,168**	**186,107**	**408,749**	**100,908**	**176,008**	**387,979**
Total, origine agricole	**146,303**	**400,287**	**877,680**	**123,904**	**421,561**	**879,911**
D'origine sauvage						
A l'état naturel	475	7,826	9,232	489	6,652	8,029
Partiellement transformés	67	1,467	1,699	56	1,781	1,878
Entièrement ou principalement ouvrés	300	755	1,092	249	598	859
Total, origine sauvage	**842**	**10,048**	**12,023**	**794**	**9,031**	**10,766**
D'origine marine						
A l'état naturel	71	2,729	3,339	71	2,822	3,987
Partiellement transformés	—	—	—	—	—	—
Entièrement ou principalement ouvrés	325	4,941	8,232	301	4,653	8,359
Total, origine marine	**396**	**7,670**	**11,571**	**372**	**7,475**	**12,346**
D'origine forestière						
A l'état naturel	1	6,462	6,595	1	6,949	7,128
Partiellement transformés	55	28,377	31,086	34	29,144	32,136
Entièrement ou principalement ouvrés	4,944	114,566	127,271	5,090	116,732	130,650
Total, origine forestière	**5,000**	**149,405**	**164,952**	**5,125**	**152,825**	**169,914**
D'origine minérale						
A l'état naturel	5,717	227,221	434,764	4,699	174,115	390,208
Partiellement transformés	19,521	29,493	64,274	20,764	23,927	53,300
Entièrement ou principalement ouvrés	228,010	1,814,141	2,140,922	192,109	1,600,348	1,910,120
Total, origine minérale	**253,248**	**2,070,855**	**2,639,960**	**217,572**	**1,798,390**	**2,353,628**
D'origine mixte						
A l'état naturel	—	79	79	—	119	119
Partiellement transformés	719	8,507	9,759	417	7,084	8,701
Entièrement ou principalement ouvrés	46,882	574,363	666,087	44,289	564,893	657,811
Total, origine mixte	**47,601**	**582,949**	**676,645**	**44,706**	**572,096**	**666,631**
Récapitulation						
A l'état naturel	**11,718**	**434,797**	**812,056**	**11,234**	**412,310**	**791,724**
Partiellement transformés	**44,044**	**91,546**	**217,702**	**38,293**	**85,838**	**205,694**
Entièrement ou principalement ouvrés	**397,629**	**2,694,872**	**3,353,072**	**342,945**	**2,463,232**	**3,095,778**
Total général	**453,391**	**3,221,215**	**4,382,830**	**392,472**	**2,961,380**	**4,093,196**

[1] Dans cette classification, l'expression "Produits des fermes canadiennes" englobe toutes les denrées dont la matière première est semblable à celle produite par les fermes canadiennes. L'expression "Produits des fermes de l'étranger" englobe les matières ou denrées qui ne sont pas produites au Canada à l'état naturel, telles que le sucre de canne, le thé, le caoutchouc, le coton, la soie, etc.

19.—Exportations, suivant l'origine du produit, par groupe et degré de fabrication, 1953 et 1954

Origine	1953			1954		
	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays
	(milliers de dollars)					
D'origine agricole						
PRODUITS DES FERMES CANADIENNES[1]—						
Grandes cultures—						
A l'état naturel	260,640	186,457	875,281	189,903	129,341	598,860
Partiellement transformés	7	2,963	7,473	47	2,931	8,377
Entièrement ou principalement ouvrés	44,397	74,837	202,779	36,996	73,431	182,399
Total, grandes cultures	305,044	264,257	1,085,533	226,946	205,703	789,636
Élevage—						
A l'état naturel	4,695	47,472	61,072	3,931	46,435	61,113
Partiellement transformés	1,774	4,822	9,865	1,741	4,631	9,867
Entièrement ou principalement ouvrés	4,016	27,543	47,556	1,304	23,945	45,675
Total, élevage	10,485	79,837	118,493	6,976	75,011	116,655
Tous produits des fermes canadiennes—						
A l'état naturel	265,335	233,929	936,353	193,835	175,776	659,973
Partiellement transformés	1,781	7,785	17,338	1,787	7,561	18,244
Entièrement ou principalement ouvrés	48,413	102,379	250,335	38,300	97,377	228,073
TOTAL, PRODUITS DES FERMES CANADIENNES	315,529	344,093	1,204,026	233,922	280,714	906,290
PRODUITS DES FERMES DE L'ÉTRANGER[1]—						
Grandes cultures—						
A l'état naturel	—	6	6	—	72	72
Partiellement transformés	—	1,222	1,382	18	1,304	1,571
Entièrement ou principalement ouvrés	452	13,700	20,188	530	12,137	20,634
Total, grandes cultures	452	14,928	21,576	548	13,513	22,277
Élevage—						
A l'état naturel	—	—	—	—	—	—
Partiellement transformés	—	—	—	—	—	—
Entièrement ou principalement ouvrés	—	1	6	—	6	6
Total, élevage	—	1	6	—	6	6
Tous produits des fermes de l'étranger—						
A l'état naturel	—	6	6	—	72	72
Partiellement transformés	—	1,222	1,382	18	1,304	1,571
Entièrement ou principalement ouvrés	452	13,702	20,194	530	12,142	20,640
TOTAL, PRODUITS DES FERMES DE L'ÉTRANGER	452	14,930	21,582	548	13,518	22,283
TOUS PRODUITS DES FERMES—						
Toutes grandes cultures—						
A l'état naturel	260,640	186,463	875,287	189,903	129,413	598,932
Partiellement transformés	7	4,185	8,855	65	4,235	9,948
Entièrement ou principalement ouvrés	44,849	88,537	222,967	37,526	85,567	203,033
Total, toutes grandes cultures	305,496	279,185	1,107,109	227,494	219,215	811,913
Tout élevage—						
A l'état naturel	4,695	47,472	61,072	3,931	46,435	61,113
Partiellement transformés	1,774	4,822	9,865	1,741	4,631	9,867
Entièrement ou principalement ouvrés	4,016	27,544	47,562	1,304	23,951	45,681
Total, tout élevage	10,485	79,838	118,499	6,976	75,017	116,661

Renvoi à la fin du tableau, p. 1027.

19.—Exportations, suivant l'origine du produit, par groupe et degré de fabrication, 1953 et 1954—fin

Origine	1953			1954		
	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays
	(milliers de dollars)					
D'origine agricole—fin						
Tous produits des fermes—						
A l'état naturel	**265,335**	**233,936**	**936,359**	**193,835**	**175,848**	**660,045**
Partiellement transformés	**1,781**	**9,007**	**18,721**	**1,805**	**8,866**	**19,815**
Entièrement ou principalement ouvrés	**48,865**	**116,080**	**270,528**	**38,830**	**109,518**	**248,714**
Total, origine agricole	**315,981**	**359,023**	**1,225,608**	**234,470**	**294,232**	**928,574**
D'origine sauvage						
A l'état naturel	3,900	16,784	21,122	4,117	18,704	23,137
Partiellement transformés	1	481	666	31	503	748
Entièrement ou principalement ouvrés	3	567	605	48	492	568
Total, origine sauvage	**3,904**	**17,832**	**22,393**	**4,196**	**19,699**	**24,453**
D'origine marine						
A l'état naturel	1	67,967	68,858	3	73,469	74,700
Partiellement transformés	65	705	770	50	493	544
Entièrement ou principalement ouvrés	4,783	14,371	44,161	11,509	15,718	56,850
Total, origine marine	**4,849**	**83,043**	**113,789**	**11,562**	**89,680**	**132,094**
D'origine forestière						
A l'état naturel	8,200	53,394	64,142	7,493	50,253	61,226
Partiellement transformés	79,315	430,781	556,129	106,059	454,760	623,307
Entièrement ou principalement ouvrés	23,134	607,299	675,214	33,138	602,421	694,064
Total, origine forestière	**110,649**	**1,091,474**	**1,295,485**	**146,690**	**1,107,434**	**1,378,597**
D'origine minérale						
A l'état naturel	40,784	144,814	235,418	38,196	154,566	241,121
Partiellement transformés	165,688	385,703	612,571	194,523	349,160	630,352
Entièrement ou principalement ouvrés	12,372	193,793	381,248	7,157	173,064	326,086
Total, origine minérale	**218,844**	**724,311**	**1,229,237**	**239,876**	**676,790**	**1,197,559**
D'origine mixte						
A l'état naturel	—	1,886	1,891	—	2,046	2,047
Partiellement transformés	—	288	365	3	474	605
Entièrement ou principalement ouvrés	11,003	141,057	228,637	16,611	126,798	217,344
Total, origine mixte	**11,003**	**143,231**	**230,893**	**16,614**	**129,318**	**219,996**
Récapitulation						
A l'état naturel	**318,220**	**518,782**	**1,327,791**	**243,644**	**474,886**	**1,062,275**
Partiellement transformés	**246,850**	**826,965**	**1,189,222**	**302,472**	**814,256**	**1,275,371**
Entièrement ou principalement ouvrés	**100,161**	**1,073,168**	**1,600,392**	**107,292**	**1,028,011**	**1,543,626**
Total général	**665,232**	**2,418,915**	**4,117,406**	**653,408**	**2,317,153**	**3,881,272**

[1] Dans cette classification, l'expression "Produits des fermes canadiennes" englobe toutes les denrées provenant à leur état brut de la ferme canadienne. L'expression "Produits des fermes de l'étranger" englobe les matières ou denrées qui ne sont pas produites au Canada à l'état naturel, telles que le sucre de canne, le thé, le caoutchouc, le coton, la soie, etc.

20.—Importations, par groupe, suivant l'usage, 1953 et 1954

Origine	1953			1954		
	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays	Du Royaume-Uni	Des États-Unis	De tous pays
	(milliers de dollars)					
Matières de production	**175,166**	**829,371**	**1,360,283**	**148,495**	**761,674**	**1,247,502**
Pour la ferme—						
Fourrages	1	10,896	10,979	1	15,509	17,201
Engrais chimiques	145	9,723	12,327	144	10,471	12,332
Semences	122	1,603	2,410	53	2,298	3,158
Autres	782	8,827	10,261	939	9,224	10,971
Total, pour la ferme	1,049	31,050	35,977	1,136	37,502	43,662
Pour les manufactures—						
Aliments et boissons	359	6,183	9,531	226	6,942	10,176
Tabac, articles de fumeurs	—	1,514	2,769	—	1,610	2,596
Textiles, vêtements, cordage	81,908	143,593	289,897	62,224	134,643	243,050
Articles en fourrure et en cuir	6,711	26,488	38,031	5,208	23,883	32,596
Scieries	—	—	—	—	—	—
Industries du caoutchouc	880	11,413	30,197	654	10,835	27,147
Autres articles	66,841	483,660	796,265	61,300	426,382	734,225
Total, pour les manufactures	156,698	672,850	1,166,689	129,612	604,296	1,049,791
Matériaux de construction	17,359	123,269	155,340	17,705	117,426	151,515
Autres matières de production	60	2,202	2,276	41	2,450	2,534
Outillage de production	**85,416**	**791,880**	**905,959**	**69,559**	**711,506**	**815,748**
Ferme	6,260	206,461	215,850	5,709	141,084	150,478
Commerce et industrie	79,156	585,418	690,109	63,850	570,422	665,270
Combustible, électricité et lubrifiants	**4,872**	**249,822**	**273,528**	**3,670**	**197,441**	**232,559**
Combustible	4,794	238,745	262,316	3,629	185,904	220,911
Électricité	—	315	315	—	1,198	1,198
Lubrifiants	78	10,762	10,897	41	10,339	10,451
Transports	**66,258**	**482,863**	**552,859**	**46,500**	**422,724**	**473,900**
Route	37,802	322,312	363,170	25,937	263,014	293,359
Rail	3,641	20,185	23,834	2,997	34,088	37,111
Eau	1,116	6,167	7,651	755	7,475	8,385
Air	23,699	134,199	158,204	16,811	118,147	135,045
Matières auxiliaires pour le commerce et l'industrie	**4,670**	**37,708**	**45,608**	**4,603**	**33,971**	**42,036**
Articles de publicité	391	6,008	6,507	409	6,519	7,088
Récipients	4,114	22,234	29,428	3,987	21,515	28,732
Autres	165	9,466	9,674	207	5,937	6,216
Biens de consommation	**89,353**	**464,052**	**827,552**	**85,311**	**464,227**	**848,077**
Aliments	10,551	125,724	273,620	10,516	149,027	308,852
Boissons	13,287	19,061	114,970	14,654	17,235	124,141
Articles de fumeurs	361	3,430	4,152	333	3,206	4,027
Vêtements	19,185	25,477	50,896	17,891	22,018	47,596
Articles de ménage	30,702	147,375	194,412	28,043	129,409	175,197
Bijouterie, montres, etc	2,058	10,955	30,683	1,806	9,179	26,382
Livres, fournitures de classe, etc	3,569	51,095	58,052	3,421	53,967	61,632
Équipement de jeu, etc	5,607	41,041	51,801	4,714	36,602	46,947
Médicaments, etc	2,442	32,246	37,990	2,568	34,862	41,142
Autres	1,591	7,649	10,975	1,365	8,721	12,161
Munitions et armements	**3,090**	**40,419**	**44,713**	**7,815**	**29,317**	**41,132**
Animaux de boucherie	**—**	**486**	**486**	**—**	**301**	**301**
Non classé	**24,566**	**324,613**	**371,842**	**26,519**	**340,218**	**391,939**
Total, importations	**453,391**	**3,221,214**	**4,382,830**	**392,472**	**2,961,380**	**4,093,196**

21.—Exportations, par groupe, suivant l'usage, 1953 et 1954

Origine	1953			1954		
	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays	Au Royaume-Uni	Aux États-Unis	A tous pays
	(milliers de dollars)					
Matières de production	**592,583**	**1,874,308**	**3,135,039**	**582,328**	**1,789,319**	**2,950,157**
Pour la ferme—						
Fourrages	42,882	143,601	257,388	41,190	99,932	169,681
Engrais chimiques	40	40,510	43,290	—	39,755	42,934
Semences	736	14,430	19,246	2,091	12,748	17,977
Autres	—	4,201	4,256	—	2,483	2,645
Total, pour la ferme	43,657	202,741	324,181	43,282	154,918	233,238
Pour les manufactures—						
Aliments et boissons	206,391	23,720	567,939	132,990	12,017	375,364
Tabac, articles de fumeurs	12,905	6	15,690	14,579	10	18,096
Textiles, vêtements, cordage	868	4,696	10,988	1,150	2,232	8,579
Articles en fourrure et en cuir	6,095	25,082	36,154	7,109	25,528	39,777
Scieries	1,052	3,433	5,408	826	3,044	5,162
Industries du caoutchouc	—	349	352	8	305	322
Autres articles	264,890	1,376,507	1,846,181	308,346	1,332,581	1,900,704
Total, pour les manufactures	492,201	1,433,793	2,482,712	465,009	1,375,718	2,348,004
Matériaux de construction	56,724	237,390	327,580	74,037	258,467	368,485
Autres matières de production	—	384	566	—	216	429
Outillage de production	**9,521**	**143,730**	**215,934**	**6,106**	**123,178**	**205,900**
Ferme	266	73,719	91,326	227	64,402	89,415
Commerce et industrie	9,256	70,010	124,608	5,879	58,775	116,485
Combustible, électricité et lubrifiants	**1,055**	**15,338**	**18,184**	**1,429**	**12,516**	**17,551**
Combustible	1,055	6,984	9,796	1,429	5,089	10,028
Électricité	—	8,343	8,345	—	7,420	7,422
Lubrifiants	—	12	42	—	6	101
Transports	**1,822**	**44,047**	**149,772**	**982**	**31,676**	**82,015**
Route	214	4,096	80,707	305	4,505	36,603
Rail	—	2,132	9,041	2	419	8,439
Eau	—	1,304	19,778	1	1,629	8,530
Air	1,609	36,515	40,247	675	25,123	28,442
Matières auxiliaires pour le commerce et l'industrie	**238**	**4,562**	**8,922**	**478**	**4,606**	**8,745**
Récipients	238	4,562	8,801	478	4,606	8,658
Autres	—	—	121	—	1	87
Biens de consommation	**51,123**	**228,875**	**428,763**	**49,615**	**225,006**	**421,513**
Aliments	48,633	149,493	317,670	47,227	149,135	314,740
Boissons	919	57,706	68,094	682	57,181	64,660
Articles de fumeurs	103	28	437	88	29	506
Vêtements	411	4,589	6,800	402	4,139	6,639
Articles de ménage	56	2,560	7,139	76	2,556	8,519
Bijouterie, montres, etc.	29	168	842	22	153	961
Livres, fournitures de classe, etc.	235	3,352	7,891	337	3,840	8,342
Équipement de jeu, etc.	539	8,398	11,583	525	6,577	10,102
Médicaments, etc.	189	2,231	7,661	255	1,363	6,766
Autres	11	352	644	1	32	278
Munitions et armements	—	**38,391**	**43,983**	—	**52,022**	**53,352**
Animaux de boucherie	—	**6,562**	**6,706**	—	**11,071**	**11,263**
Non classé	**8,890**	**63,101**	**110,104**	**12,469**	**67,760**	**130,836**
Total, exportations	**665,232**	**2,418,915**	**4,117,406**	**653,408**	**2,317,153**	**3,881,272**

Section 6.—Valeur, prix et volume comparés du commerce extérieur

La valeur des exportations et des importations canadiennes a beaucoup augmenté depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les fluctuations de la valeur découlent des variations à la fois du volume des marchandises échangées et des prix. Il est bon d'isoler l'apport du facteur "prix" et celui du facteur "volume" pour obtenir une idée juste des fluctuations de valeur du commerce des marchandises.

Des indices spéciaux des prix des exportations et des importations ont été établis à cette fin. Ces indices se fondent surtout sur les valeurs unitaires (prix moyens) calculés d'après la statistique du commerce et complétées par les prix de gros et de détail. Les prix relatifs sont calculés d'après un échantillon des denrées représentant la plus grande part du commerce d'exportation et d'importation et ils sont ensuite pondérés en raison du pourcentage que représente chaque denrée du commerce de 1948 dans l'échantillon pour obtenir les indices de groupe et les indices généraux. En divisant les valeurs commerciales par les indices des prix, on élimine des valeurs les effets des fluctuations des prix; ou, en divisant un indice des valeurs par l'indice des prix, on obtient un indice qui indique les fluctuations quantitatives du commerce d'une année à l'autre.

L'agencement des denrées figurant dans ce calcul diffère quelque peu de celui de la statistique du commerce; il a fallu y apporter certaines modifications pour simplifier le problème que pose la fixation des prix. La principale différence, c'est que les deux principaux groupes qui figurent à la statistique du commerce ont été combinés en un seul, "produits agricoles et produits animaux", et le "caoutchouc et ses produits" a été reporté de ce groupe à celui des "produits divers".

Les totaux des importations diffèrent de ceux qui sont habituellement publiés parce qu'on en a exclu certaines denrées importées par les gouvernements du Royaume-Uni et des pays membres de l'OTAN pour leurs militaires. Le tableau **22** donne la valeur du commerce (rectifiée pour les fins de fixation des prix) et les indices de la valeur, des prix et du volume du commerce canadien de 1952 à 1955.

Les prix des exportations ou des importations ont relativement peu changé durant la période étudiée au tableau **22**; c'est pourquoi le changement d'année en année, indiqué par les indices du volume, ressemble passablement à celui indiqué par les indices correspondants de la valeur. Cependant, même durant cette période, le rôle qu'ont joué les prix moindres en accentuant la diminution relativement faible du volume des exportations, de 1952 à 1954, est bien évident. Lorsque les prix changent rapidement et universellement, comme de 1950 à 1952, la statistique de la valeur diffère sensiblement des fluctuations accusées par celle du volume.

22.—Valeur déclarée et indices de la valeur, des prix et du volume physique du commerce extérieur, par groupe de denrées, 1952-1955

Groupes de denrées[1]	1952	1953	1954	1955
	Valeur déclarée			
	(milliers de dollars)			
Valeur déclarée des importations	**4,030,468**	**4,382,830**	**4,093,196**	**4,712,370**
Produits agricoles et produits animaux	522,597	526,025	579,962	600,292
Fibres et textiles	359,440	387,115	333,324	381,613
Produits du bois et papier	129,411	154,445	158,912	188,431
Fer et acier et produits	1,402,232	1,521,044	1,312,976	1,597,472
Métaux non ferreux et produits	304,218	376,170	368,638	411,512
Minéraux non métalliques et produits	638,754	654,524	594,638	659,171
Produits chimiques et engrais	190,843	225,786	224,984	265,012
Divers	464,059	507,986	494,755	563,504
Total, importations rectifiées[2]	4,011,555	4,353,094	4,068,190	4,667,007
Importations destinées aux gouvernements du Royaume-Uni et des pays membres de l'OTAN	18,913	29,736	25,006	45,363
Valeur déclarée des exportations[3]	**4,391,080**	**4,117,406**	**3,881,272**	**4,281,784**
Produits agricoles et produits animaux	1,403,747	1,339,348	1,062,206	1,006,146
Fibres et textiles	27,697	24,333	20,969	22,816
Produits du bois et papier	1,366,787	1,295,396	1,378,354	1,520,921

Renvois à la fin du tableau, p. 1031.

22.—Valeur déclarée et indices de la valeur, des prix et du volume physique du commerce extérieur, par groupe de denrées, 1952-1955—fin

Groupes de denrées[1]	1952	1953	1954	1955
Valeur déclarée des exportations[2]—fin				
Fer et acier et produits	417,538	376,891	307,537	402,957
Métaux non ferreux et produits	706,732	682,183	709,017	826,390
Minéraux non métalliques et produits	143,474	147,393	145,573	206,200
Produits chimiques et engrais	124,565	137,885	161,293	210,040
Divers	110,540	113,977	96,323	86,314
	INDICES DE LA VALEUR (1948=100)			
Importations[2]	**152·3**	**165·2**	**154·4**	**177·1**
Produits agricoles et produits animaux	129·7	130·5	143·9	149·0
Fibres et textiles	102·5	110·4	95·1	108·8
Produits du bois et papier	183·4	218·9	225·3	267·1
Fer et acier et produits	179·0	194·2	167·6	203·9
Métaux non ferreux et produits	194·5	240·5	235·7	263·1
Minéraux non métalliques et produits	105·9	108·5	98·6	109·3
Produits chimiques et engrais	157·3	186·2	185·5	218·5
Divers	317·9	347·9	338·9	386·0
Exportations domestiques[3]	**139·9**	**133·9**	**126·2**	**139·2**
Produits agricoles et produits animaux	134·3	128·1	101·6	96·2
Fibres et textiles	60·8	53·4	46·0	50·1
Produits du bois et papier	143·3	135·8	144·5	159·5
Fer et acier et produits	115·1	103·9	84·7	111·0
Métaux non ferreux et produits	178·5	172·3	179·1	208·7
Minéraux non métalliques et produits	151·2	155·3	153·4	217·3
Produits chimiques et engrais	156·0	172·7	202·0	263·1
Divers	113·8	117·4	99·2	88·9
	INDICES DES PRIX (1948=100)			
Importations[2]	**110·4**	**109·4**	**109·5**	**110·5**
Produits agricoles et produits animaux	102·3	97·4	104·4	99·8
Fibres et textiles	108·5	100·4	99·8	95·5
Produits du bois et papier	115·3	117·1	117·5	119·4
Fer et acier et produits	117·3	120·1	120·4	125·2
Métaux non ferreux et produits	120·5	119·7	120·4	124·8
Minéraux non métalliques et produits	101·7	104·8	102·1	100·6
Produits chimiques et engrais	109·0	109·4	108·1	109·9
Divers	123·5	111·0	105·3	119·7
Exportations domestiques[3]	**121·8**	**118·3**	**115·1**	**117·5**
Produits agricoles et produits animaux	107·6	103·5	96·8	96·5
Fibres et textiles	120·0	114·1	108·6	106·4
Produits du bois et papier	122·4	118·3	116·3	118·0
Fer et acier et produits	131·4	134·2	132·3	133·3
Métaux non ferreux et produits	142·6	135·0	134·6	149·4
Minéraux non métalliques et produits	143·1	149·5	150·2	149·9
Produits chimiques et engrais	119·3	117·1	115·0	114·8
Divers	129·7	123·6r	123·5	125·2
	INDICES DU VOLUME (1948=100)			
Importations[2]	**138·8**	**151·0**	**141·0**	**160·3**
Produits agricoles et produits animaux	126·8	134·0	137·8	149·3
Fibres et textiles	94·5	110·0	95·3	113·9
Produits du bois et papier	159·1	186·9	191·7	223·7
Fer et acier et produits	152·6	161·7	139·2	162·9
Métaux non ferreux et produits	161·4	200·9	195·8	210·8
Minéraux non métalliques et produits	104·1	103·5	96·6	108·6
Produits chimiques et engrais	144·3	170·2	171·6	198·8
Divers	257·4	313·4	321·8	322·5
Exportations domestiques[3]	**114·9**	**113·2**	**109·6**	**118·5**
Produits agricoles et produits animaux	124·8	123·8	105·0	99·7
Fibres et textiles	50·7	46·8	42·4	47·1
Produits du bois et papier	117·1	114·8	124·2	135·2
Fer et acier et produits	87·6	77·4	64·0	83·3
Métaux non ferreux et produits	125·2	127·6	133·1	139·7
Minéraux non métalliques et produits	105·7	103·9	102·1	145·0
Produits chimiques et engrais	130·8	147·5	175·7	229·2
Divers	87·7	95·0r	80·3	71·0

[1] Bien que classés d'après la matière constituante, les groupes diffèrent un peu des groupes classiques (voir texte, p. 1030). [2] Non compris les importations à l'usage des gouvernements du Royaume-Uni et des pays membres de l'OTAN. [3] Non compris les exportations de produits étrangers.

PARTIE III.—ÉCHANGES EXTÉRIEURS*

Section 1.—Balance canadienne des paiements internationaux

Les communiqués touchant la balance canadienne des paiements internationaux résument tous les échanges commerciaux et financiers du Canada avec les autres pays. Le présent état de compte, exposant tous les échanges actuels de denrées et services, révèle le revenu et les dépenses faites à l'étranger ainsi que l'écart existant entre l'un et l'autre. Le compte de capital analyse les mouvements de capitaux durant les périodes figurant au compte courant.

Chaque année depuis 1950, sauf en 1952, les dépenses du Canada à l'étranger y ont surpassé ses recettes, créant des déficits au compte courant. Durant la présente période de rapide expansion pour le Canada, ce sont les entrées de capitaux qui ont financé ces déficits. Ceux-ci, d'habitude, sont associés aux périodes de prospérité et une fois de plus le rythme de croissance qui a accompagné la mise en valeur des nouvelles ressources est à la source de la forte demande canadienne en denrées et services importés. Les placements nombreux, à une époque où les dépenses au titre de la défense ont aussi été très élevées, ainsi que les niveaux croissants de la consommation, ont contribué aux déficits. Avant 1955, les déficits des récentes années n'ont pas été importants par rapport aux niveaux élevés des transactions courantes totales et, jusqu'alors, les entrées de capitaux à long terme suffisaient à financer les déficits de la plupart des années. Mais, en 1955, le déficit courant a atteint une nouvelle pointe de 692 millions, soit une proportion plus élevée de recettes courantes qu'en toute autre année depuis 1930; ce déficit surpassait considérablement l'entrée nette de capitaux à long terme.

* Rédigé à la Section des paiements internationaux, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique. De plus amples renseignements paraissent dans les publications *Canadian Balance of International Payments* et *Canada's International Investment Position, 1926 to 1954.*

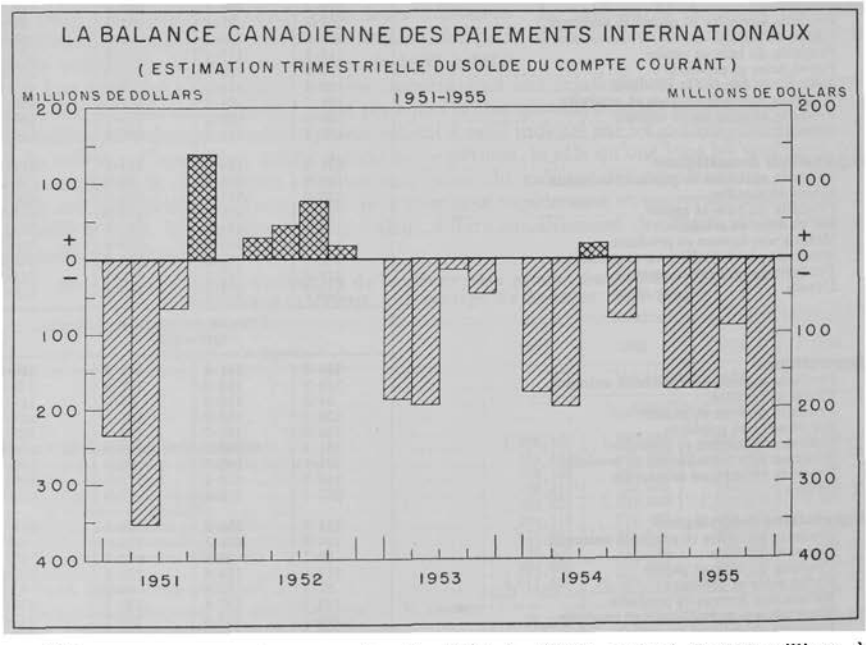

Échanges au compte courant.—En 1954, le déficit courant de 432 millions de dollars n'a été que légèrement inférieur à celui de 443 millions en 1953, quoiqu'il y ait eu quelque ralentissement de l'activité économique au Canada à la fin de 1953 et en 1954.

Le déficit en 1954 n'a pas été beaucoup réduit parce qu'il y a eu quelque diminution des encaissements courants venant de l'étranger et aussi des dépenses à l'étranger; et que, au cours de la seconde moitié de l'année, l'économie en Amérique du Nord a repris sa tendance vers la hausse. La stabilité relative de la balance a été aussi partiellement amenée par des mouvements contraires dans les balances du commerce des marchandises et des autres transactions courantes. Un changement d'un excédent d'importations à un excédent d'exportations dans le commerce des marchandises a été partiellement contre-balancé par un plus grand déficit au compte des autres articles.

Le passage d'un excédent d'importations à un petit excédent d'exportations dans la balance du commerce des marchandises en 1954, après adaptation aux états de compte de la balance des paiements, n'a pas été aussi marqué que dans le compte des marchandises au cours des années précédentes. Il y a eu cependant une contraction importante de la valeur des exportations et des importations. Les influences les plus proéminentes exercées sur le commerce canadien en 1954 ont été les tendances divergentes de l'activité industrielle en Amérique du Nord et dans l'ouest de l'Europe. Les exportations aux États-Unis et aux pays d'outre-mer ont diminué mais la diminution s'est limitée à quelques denrées telles que le blé et les automobiles, sujettes à des influences spéciales. Les autres exportations outre-mer ont été plus volumineuses par suite d'un niveau plus élevé de l'activité économique, dans l'ouest de l'Europe, spécialement. Quoiqu'il y ait eu une diminution générale des importations canadiennes en 1954 par suite de l'interruption de l'expansion canadienne, leur valeur a encore surpassé celle de n'importe quelle année avant 1953. La diminution de la valeur des importations a probablement été plus grande qu'elle n'a paru parce qu'un changement apporté à la méthode de codification des importations en a augmenté la valeur en juin 1954 d'un montant évalué à 40 millions de dollars. Les prix des importations sont demeurés stables; par contre, les prix des exportations ont baissé de 2·7 p. 100.

Le déficit de 445 millions au compte des articles non commerciaux a atteint un nouveau sommet en 1954, dû en grande partie à un déficit plus élevé aux comptes du revenu et des voyages. Ces deux articles, unis au déficit de toutes les autres transactions, ont été la principale cause du déficit courant. Le gros déficit au compte du revenu est attribuable à de plus gros paiements d'intérêts et de dividendes aux actionnaires étrangers à un moment où les encaissements de dividendes et d'intérêt étaient bas. L'augmentation du déficit au compte des voyages est le résultat surtout d'une hausse des dépenses de voyage des Canadiens dans les pays d'outre-mer. Le compte des voyages avec les États-Unis est demeuré comparativement stable en présence de la récession des affaires en Amérique du Nord. Le déficit au compte du transport des marchandises et du fret a été moindre en 1954 qu'en 1953 mais il est demeuré élevé en comparaison des années précédentes. Le déficit dans les transactions diverses courantes a été plus élevé à cause surtout d'une plus grande réduction des encaissements que des paiements.

Quoique le déficit courant avec tous les pays n'ait qu'un peu diminué, il y a eu cependant de plus grands changements dans le déséquilibre bilatéral des comptes canadiens. Le déficit courant avec les États-Unis a diminué de 97 millions de dollars pour s'établir à 807 millions et le surplus avec le Royaume-Uni a augmenté d'un montant un peu plus élevé, soit 229 millions. Pendant le même temps, il s'est produit des contractions considérables dans le surplus courant avec les autres pays outre-mer.

La réduction du déficit avec les États-Unis a été la suite d'une plus grande diminution des importations que des exportations. La réduction au compte des marchandises a été cependant partiellement contre-balancée par une augmentation considérable du déficit au compte des invisibles résultant principalement d'une vive avance des paiements nets d'intérêts et de dividendes.

Le surplus accru vis-à-vis du Royaume-Uni a été encore sensiblement moindre qu'au cours des autres années d'après-guerre sauf 1950, 1951 et 1953. L'augmentation de 1954 a été le résultat de changements tant dans les articles commerciaux que non commerciaux. Répondant à de fortes augmentations de l'activité industrielle anglaise, les exportations canadiennes de matériel industriel ont augmenté et ont contre-balancé la diminution des exportations de blé. En même temps, les importations canadiennes du

Royaume-Uni ont diminué, spécialement les importations de textiles et d'automobiles. Le déficit moindre sur les invisibles vient spécialement de quelques gros paiements de défense non périodiques pour services reçus en 1953.

Le surplus vis-à-vis des pays de l'Organisation de coopération économique européenne a été inférieur à celui de n'importe quelle année d'après-guerre et celui vis-à-vis d'autres pays de la zone sterling a été environ la moitié de celui de l'année précédente; le surplus vis-à-vis du groupe restant des autres pays a presque disparu en 1954. Les exportations sur chacun de ces groupes de pays ont diminué en 1954. Une diminution considérable des exportations de blé en a été la cause principale mais les exportations de véhicules y ont aussi contribué. Les exportations de quelques matériaux industriels ont été plus élevées, cependant, en particulier vers l'ouest de l'Europe. Contrairement à la diminution des exportations, les importations venant de ces régions se sont bien maintenues ou ont augmenté. Une augmentation en flèche du déficit au compte des invisibles avec les pays de l'ouest de l'Europe découle premièrement d'une augmentation des paiements pour transport-marchandises et fret.

Mouvements de capitaux.—L'entrée de capitaux placés à long terme, qui a été un trait marquant du compte de capital du Canada ces récentes années, est en rapport étroit avec le financement de l'expansion canadienne. Beaucoup de ces entrées de capitaux vont à la mise en valeur directe des ressources canadiennes par des sociétés non résidentes. Quelques-unes ontpris la forme d'emprunts canadiens aux États-Unis au moyen de nouvelles émissions de valeurs canadiennes, alors que d'autres sont venues du commerce international des valeurs et autres moyens. Quoique dans certains secteurs d'expansion, les entrées de capitaux aient été la principale source de financement, ce n'est pas le cas pour tous les genres de nouveaux placements au Canada. En conséquence, le capital étranger n'a été qu'un contributeur secondaire aux investissements totaux au Canada quoique dans quelques sphères de l'expansion industrielle il ait fourni une contribution relativement importante.

Le trait caractéristique des mouvements de capitaux en 1954 a été de nouveau la prédominance des entrées à long terme, et les entrées de placements directs ont représenté encore une fois le plus gros groupe d'entrées nettes. Cependant, le total des entrées pour placements directs, soit 392 millions de dollars ont été moindre que celui de 426 millions l'année précédente, contrairement à la tendance à la hausse qui a persisté jusqu'en 1953. Les entrées de nouveaux capitaux aux fins de placements directs dans l'industrie du pétrole ont continué à augmenter pour s'établir au nouveau sommet de 177 millions mais des diminutions sont intervenues au compte des placements directs dans les autres industries minières et dans la fabrication. Le capital américain a représenté environ les trois quarts des entrées nettes en 1954 mais il a représenté une proportion moindre du total des entrées aux fins de placements directs qu'au cours des années précédentes. Les entrées venant du Royaume-Uni au montant de 75 millions de dollars ont atteint un nouveau sommet mais celles des autres pays ont été inférieures à celles de 1953.

L'entrée nette de capitaux pour placement à long terme par suite de la vente de nouvelles émissions de valeurs canadiennes à l'étranger s'est élevée à 128 millions en 1954, un peu moins qu'en 1953. Les ventes de nouvelles émissions (331 millions) ont été légèrement inférieures à celles de 1953 mais les retraits (203 millions) ont été considérablement plus élevés. Les nouvelles émissions ont eu lieu au cours des premiers mois de l'année et le volume a diminué lorsque la marge entre le taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis a baissé.

Pour la première fois depuis 1951, le commerce des valeurs canadiennes en cours a amené une entrée de capital de 63 millions de dollars en 1954, le résultat de mouvements de capitaux très divergents. Les Canadiens ont racheté des obligations du gouvernement spécialement des États-Unis mais ils ont vendu des obligations et des actions de sociétés aux États-Unis, au Royaume-Uni et à d'autres pays. Bien que le volume des rapatriements fût beaucoup plus élevé qu'en 1953, il y a eu un accroissement marqué des ventes de valeurs des sociétés canadiennes à des non-résidents. Cela comprend les ventes nettes de 121 millions d'actions des sociétés canadiennes. Ce qui a contribué à cet état de chose ce fut un changement des dispositions administratives aux États-Unis qui a facilité la formation au Canada de sociétés de placements à direction diversifiée présentant aux investisseurs américains d'importants avantages au point de vue des impôts.

Parmi les autres entrées de capitaux il y a eu le remboursement de 72 millions de dollars sur les prêts de guerre et d'après-guerre canadiens aux gouvernements d'outre-mer, une augmentation de 34 millions dans les avoirs des non-résidents en dollars canadiens et un petit solde de 7 millions provenant de la liquidation des avoirs canadiens en valeurs étrangères en cours.

Les sorties de 33 millions de dollars pour l'achat de nouvelles émissions étrangères comprenaient une émission de 25 millions en devises canadiennes par la Banque internationale de reconstruction et de développement. Il y a eu aussi des dépenses de 81 millions par suite de placements directs dans des entreprises canadiennes à l'étranger et une dépense de 121 millions au compte-capital avec les États-Unis par suite d'une augmentation des avoirs officiels en or et en dollars américains. Le groupe restant des mouvements de capitaux privés à court terme n'a presque pas changé en 1954, un changement prononcé avec les très grosses dépenses de capital privé à court terme des deux années précédentes. Ce groupe couvre une grande variété de transactions qui varient grandement.

1.—Compte courant entre le Canada et tous les autres pays, 1936-1955

(Millions de dollars canadiens)

Année	Recettes courantes[1]	Dépenses courantes[2]	Solde net, y compris exportations au titre de l'Aide mutuelle	Dons du temps de guerre et Aide mutuelle	Solde net au compte courant indiquant les mouvements nets de capitaux
1936	1,430	1,186	+244	—	+244
1937	1,593	1,413	+180	—	+180
1938	1,361	1,261	+100	—	+100
1939	1,457	1,331	+126	—	+126
1940	1,776	1,627	+149	—	+149
1941	2,458	1,967	+491	—	+491
1942	3,376	2,275	+1,101	−1,002	+99
1943	4,064	2,858	+1,206	−518	+688
1944	4,557	3,539	+1,018	−960	+58
1945	4,456	2,910	+1,546	−858	+688
1946	3,365	2,905	+460	−97	+363
1947	3,748	3,699	+49	—	+49
1948	4,147	3,696	+451	—	+451
1949	4,089	3,912	+177	—	+177
1950	4,297	4,574	−277	−57	−334
1951	5,311	5,683	−372	−145	−517
1952	5,858	5,494	+364	−200	+164
1953	5,737	5,934	−197	−246	−443
1954	5,520	5,668	−148	−284	−432
1955	6,061	6,531	−470	−222	−692

[1] Comprend les exportations au compte de l'Aide mutuelle. [2] Ne comprend pas les comptes en contrepartie de l'Aide mutuelle.

2.—Répartition géographique du solde au compte courant entre le Canada et les autres pays, 1936-1955

NOTA.—De 1942 à 1946 les soldes comprennent les exportations de denrées de production courante fournies en vertu de l'Aide mutuelle ou à titre de contributions officielles. (Voir aussi le Tableau 1.)

(Millions de dollars canadiens)

Année	États-Unis[1]	Royaume-Uni[2]	Autres pays d'outre-mer[3]	Tous pays	Année	États-Unis[1]	Royaume-Uni[2]	Autres pays d'outre-mer[3]	Tous pays
1936	−1	+122	+123	+244	1946	−607	+500	+567	+460
1937	−77	+135	+122	+180	1947	−1,134	+633	+550	+49
1938	−149	+127	+122	+100	1948	−393	+486	+358	+451
1939	−116	+137	+105	+126	1949	−601	+446	+332	+177
1940	−292	+343	+98	+149	1950	−400	+24	+42	−334
1941	−318	+734	+75	+491	1951	−951	+223	+211	−517
1942	−180	+1,223	+58	+1,101	1952	−849	+388	+625	+164
1943	−19	+1,149	+76	+1,206	1953	−904	+133	+328	−443
1944	+31	+746	+241	+1,018	1954	−807	+229	+146	−432
1945	+36	+747	+763	+1,546	1955[p]	−1,041	+341	+8	−692

[1] Y compris toutes les exportations nettes d'or non monnayé. [2] A l'exclusion des exportations de blé détournées vers d'autres pays d'outre-mer et des exportations d'or. [3] Y compris une estimation du blé vendu aux pays d'Europe.

3.—Balance des paiements internationaux entre le Canada et les autres pays, 1950-1955

(Millions de dollars canadiens)

Poste	1950	1951	1952	1953	1954	1955
A. RECETTES COURANTES—						
Exportation de marchandises (rectifiée)[1]	3,139	3,950	4,339	4,152	3,929	4,332
Aide mutuelle aux pays membres de l'OTAN	57	145	200	246	284	222
Production d'or destiné à l'exportation	163	150	150	144	155	155
Tourisme et voyages	275	274	275	302	305	328
Intérêts et dividendes	91	115	145	165	147	160
Transport de marchandises	284	351	383	318	313	385
Tous autres crédits courants	288	326	366	410	387	479
TOTAL, RECETTES COURANTES	4,297	5,311	5,858	5,737	5,520	6,061
B. PAIEMENTS COURANTS—						
Importation de marchandises (rectifiée)	3,129	4,097	3,850	4,210	3,916	4,540
Tourisme et voyages	226	280	341	365	389	449
Intérêts et dividendes	475	450	413	404	423	477
Transport de marchandises	301	354	375	374	356	408
Contributions officielles[2]	62	154	216	271	295	246
Tous autres débits courants	438	493	499	556	573	633
TOTAL, PAIEMENTS COURANTS	4,631	5,828	5,694	6,180	5,952	6,753
C. SOLDE NET AU COMPTE COURANT	−334	−517	+164	−443	−432	−692
D. MOUVEMENTS DE CAPITAUX—						
Placements directs au Canada	+222	+309	+346	+426	+392	+410
Nouvelles émissions nettes ou retrait net de valeurs canadiennes détenues à l'étranger	−74	+227	+227	+189	+128	−18
Vente ou achat net de valeurs en cours	+399	+53	−82	−9	+70	−1
Prêts et avances du gouvernement canadien—						
Prêt de 1946 au Royaume-Uni	−50	+14	+14	+14	+15	+15
Prêts d'après-guerre à d'autres pays	+23	+20	+19	+23	+27	+24
Remboursements de prêts de guerre au Royaume-Uni	+51	+34	+23	+50	+30	+30
Changement dans les avoirs des étrangers en dollars canadiens	+233	−192	−66	−18	+34	+89
Autres mouvements de capitaux[3]	+224	+91	−565	−274	−143	+101
MOUVEMENT NET DE CAPITAUX À L'EXCLUSION DU CHANGEMENT DANS LES AVOIRS OFFICIELS EN OR ET EN DOLLARS AMÉRICAINS	+1,028	+556	−84	+401	+553	+650
E. CHANGEMENT DANS L'ENCAISSE OFFICIELLE	+694	+39	+80	−42	+121	−42

[1] Comprend les contributions officielles en nature, *n.c.a.* de l'OTAN. [2] Comprend l'Aide mutuelle aux pays membres [3] Comprend les erreurs et les omissions.

4.—Opérations en compte courant entre le Canada et les États-Unis, 1950-1955

(Millions de dollars canadiens)

Détail	1950	1951	1952	1953	1954	1955[p]
A. RECETTES COURANTES—						
Exportation de marchandises (rectifiée)	2,046	2,326	2,346	2,458	2,355	2,598
Exportation nette d'or non monnayé	163	150	150	144	155	155
Tourisme et voyages	260	258	257	282	283	303
Intérêts et dividendes	50	57	85	101	69	82
Transport de marchandises	157	164	174	164	169	199
Toutes les autres recettes courantes	201	223	262	294	275	359
TOTAL, RECETTES COURANTES	2,877	3,178	3,274	3,443	3,306	3,696
B. PAIEMENTS COURANTS—						
Importation de marchandises (rectifiée)	2,093	2,842	2,817	3,046	2,800	3,280
Tourisme et voyages	193	246	294	307	320	363
Intérêts et dividendes	411	382	344	334	345	393
Transport de marchandises	240	276	302	296	261	287
Tous les autres paiements courants	340	383	366	364	387	414
TOTAL, PAIEMENTS COURANTS	3,277	4,129	4,123	4,347	4,113	4,737
C. SOLDE DU COMPTE COURANT	−400	−951	−849	−904	−807	−1,041

5.—Opérations en compte courant entre le Canada et le Royaume-Uni, 1950-1955

(Millions de dollars canadiens)

Détail	1950	1951	1952	1953	1954	1955[p]
A. Recettes courantes—						
Exportation de marchandises (rectifiée)	469	636	727	656	660	772
Tourisme et voyages	7	8	10	12	13	13
Intérêts et dividendes	6	30	29	28	35	38
Transport de marchandises	61	91	105	79	73	94
Toutes les autres recettes courantes	47	56	54	55	55	63
Total, recettes courantes	590	821	925	830	836	980
B. Paiements courants—						
Importation de marchandises (rectifiée)	399	417	350	463	391	405
Tourisme et voyages	19	20	27	31	35	40
Intérêts et dividendes	54	57	56	57	62	64
Transport de marchandises	36	43	42	42	39	47
Tous les autres paiements courants	58	61	62	104	80	83
Total, paiements courants	566	598	537	697	607	639
C. Solde du compte courant	+24	+223	+388	+133	+229	+341

6.—Opérations pour compte de capital entre le Canada et les États-Unis[1], 1950-1955

(*Millions de dollars canadiens*)

Détail	1950	1951	1952	1953	1954	1955
A. Solde du compte courant	−400	−951	−849	−904	−807	−1,041
B. Compte de capital—						
Placements directs au Canada	+200	+270	+319	+346	+288	+306
Placements directs du Canada à l'étranger	+41	−4	−42	−33	−46	−54
Nouvelles émissions de valeurs canadiennes	+210	+404	+315	+322	+299	+127
Remboursements de valeurs canadiennes	−263	−159	−75	−132	−184	−169
Commerce net de valeurs en cours	+362	+20	−104	−80	—	−62
Opérations en valeurs étrangères	+73	+17	+4	+3	+4	+21
Changement dans les avoirs des étrangers en dollars canadiens	−89	−53	−37	−1	+19	+66
Autres mouvements de capitaux[2]	+249	+59	−458	−223	+18	+128
Mouvement net de capitaux	+961	+554	−78	+202	+398	+363
Solde réglé par transferts de devises	+133	+436	+1,107	+660	+530	+636
C. Changement dans les avoirs officiels en or et en dollars des États-Unis	+694	+39	+80	−42	+121	−42

[1] Comprend certaines opérations du compte de capital pour "d'autres pays d'outre-mer". [2] Comprend les erreurs et les omissions.

Section 2.—Tourisme entre le Canada et les autres pays

Le changement le plus significatif qui s'est produit dans les voyages entre le Canada et les autres pays au cours de 1954 a été l'augmentation de près de 20 p. 100 du nombre de Canadiens qui ont visité les pays d'outre-mer. Leurs dépenses dans ces pays ont atteint le chiffre sans précédent de 69 millions de dollars en 1954, soit une augmentation de 11 millions ou 19 p. 100 sur l'année précédente. Cette augmentation des dépenses dans les pays d'outre-mer a contribué largement au solde débiteur global du compte du tourisme avec tous les pays, solde qui s'est élevé au chiffre sans précédent de 84 millions.

Par contre, le compte du tourisme entre le Canada et les États-Unis est demeuré relativement stable en 1954 avec un déficit légèrement plus grand par suite de petits changements dans les recettes et les paiements. Cette stabilité relative malgré la récession des affaires en Amérique du Nord a été possible parce que les revenus personnels et les dépenses de consommation sont demeurés élevés et certains genres de trafic entre les deux pays ont augmenté de volume.

En 1955, les dépenses des touristes américains au Canada ont atteint un nouveau sommet, mais même alors, le solde débiteur avec tous les pays a été plus grand qu'en 1954 parce que les dépenses des Canadiens dans les pays d'outre-mer et aux États-Unis ont augmenté plus que les dépenses des non-résidents au Canada.

Dépenses des touristes américains au Canada.—Les résidents des États-Unis voyageant au Canada ont dépensé plus de 283 millions de dollars en 1954, environ un million de plus que le record précédent de 1953. Les touristes voyageant en automobiles ont dépensé approximativement 7 millions de moins que ceux qui ont utilisé d'autres modes de transport lesquels ont dépensé $8,100,000 de plus qu'en 1953. Les automobiles qui entrent en vertu d'un permis de douane constituent la plus importante source de revenu du tourisme au Canada. Les dépenses de ce groupe ont plus diminué que son volume en 1954; on a enregistré une plus basse moyenne de dépenses par automobile, particulièrement en juillet et août alors que le volume est le plus élevé. A l'exception des provinces de l'Atlantique, les dépenses moyennes de ce groupe, qui compte le plus de touristes, ont été moindres dans toutes les régions en 1954 comparées à celles de l'année précédente.

Les États du Nord,—Connecticut, Maine, Massachusetts, New-Hampshire, New-Jersey, New-York, Pennsylvanie, Rhode-Island et Vermont,—représentent environ 45 p. 100 des automobiles voyageant au Canada en vertu d'un permis de la douane, et 32 p. 100 viennent des États de la région des Grands lacs,—Illinois, Indiana, Michigan, Ohio et Wisconsin.

Le trafic par bateau représente approximativement 34 p. 100 des 8 millions d'augmentation des dépenses du trafic non automobile en 1954; on a signalé une augmentation de volume et une plus haute moyenne des dépenses par personne. Les personnes voyageant par chemin de fer ont dépensé une somme additionnelle de $2,300,000 en 1954, le plus haut chiffre atteint depuis 1949; quoique le volume ait été environ 4 p. 100 inférieur à celui de 1953, les moyennes enregistrées ont été constamment plus élevées pour chacun des trimestres de l'année. Les voyageurs arrivant par avion ont dépensé $1,200,000 de l'augmentation des dépenses des voyageurs n'utilisant pas l'automobile. Les moyennes enregistrées ont été de 6 p. 100 inférieures à celles de l'année précédente mais le nombre de visiteurs qui sont entrés au Canada par ce moyen de transport a été de près de 12 p. 100 plus élevé. Les dépenses des touristes arrivant pas autobus n'ont pratiquement pas changé.

L'autre groupe d'entrées est plutôt grand numériquement mais il est composé principalement de passages locaux pour de courts séjours. Ses dépenses ont augmenté de $1,400,000 en 1954 au regard de 1953.

Les résidents des États-Unis ont dépensé plus en voyages en dehors de leur pays en 1954 qu'en 1953, d'après le ministère du Commerce des États-Unis. Pour la deuxième année de suite, le Canada a reçu une plus petite part des dépenses de voyage des États-Unis dans les autres pays que l'Europe et les pays méditerranéens et la différence augmente considérablement. En 1954, les pays de l'Europe et de la Méditerranée ont reçu 37 p. 100 de toutes les dépenses de voyage dans d'autres pays des résidents des États-Unis contre 33 p. 100 en 1953. Au cours de 1954, le Canada en a reçu 30 p. 100 contre 32 p. 100 en 1953 et le Mexique, 20 p. 100 contre 21 p. 100. Les Antilles et l'Amérique centrale ont maintenu leur part, soit 9 p. 100 du total et l'Amérique du Sud et les autres pays d'outre-mer se sont partagé le reste, soit 5 p. 100.

Dépenses des touristes canadiens aux États-Unis.—Bien que le nombre de visites des résidents des États-Unis au Canada en 1954 ait surpassé celui des visites des Canadiens aux États-Unis par plus de trois millions, ou approximativement 13 p. 100, les dépenses des Canadiens aux États-Unis ont surpassé celles des Américains au Canada par plus de 37 millions ou 13 p. 100. Les dépenses moyennes des Canadiens dans les pays étrangers sont ordinairement plus élevées que celles des visiteurs étrangers au Canada. En 1954, la somme moyenne par personne au cours de séjours de plus de 48 heures a été de $88 pour les Canadiens visitant les États-Unis et $53 pour les Américains visitant le Canada contre $86 et $52, respectivement, en 1953. Compte tenu de la population des deux pays, chaque Canadien a dépensé en moyenne $21.06 aux États-Unis en 1954 et chaque résident des États-Unis, $1.76 au Canada.

L'augmentation de 13 millions des dépenses s'est produite principalement dans les catégories de voyages en automobile et en chemin de fer pour un long séjour, en contraste avec l'année précédente où la plus grande partie de l'augmentation sur 1952 s'est concentrée sur la classe des voyages de deux jours en automobile. L'augmentation des achats déclarés en vertu de l'exemption douanière de $100 a été un élément important des gains constatés en 1953, mais cet élément a baissé de 6 millions en 1954 à un niveau comparable aux 66 millions enregistrés en 1952.

Au cours de la dernière partie de 1954, on a fait une étude de quelques-unes des caractéristiques du tourisme canadien aux États-Unis afin de compléter les informations recueillies autrement.

Bien que certains questionnaires aient signalé plus d'un but aux visites, le calcul final a révélé que 39·4 p. 100 ont signalé l'amusement comme but du voyage et 29·9 p. 100, des visites à des amis ou à des parents. Le magasinage n'apparaît que comme un "à côté" dans la plupart des visites. Approximativement 21 p. 100 ont signalé le magasinage comme le principal but du voyage et 5 p. 100, les affaires. Les personnes voyageant par avion ont signalé un pourcentage plus élevé de voyages d'affaires que celles qui ont utilisé d'autres moyens de transport.

Les questionnaires qui donnaient plus d'un but aux visites n'ont pas été utilisés dans la comparaison de la durée moyenne du séjour ni dans le calcul des dépenses moyennes par personne. La durée moyenne du séjour varie beaucoup selon le but de la visite. Les personnes qui sont allées aux États-Unis pour magasiner sont revenues au Canada peu après les 48 heures exigées pour les exemptions douanières. La durée moyenne du séjour de ce groupe a été 3·2 jours alors que les visites pour des fins éducatives ont donné une moyenne de 31 jours. En tenant compte du temps de l'année de l'enquête, on peut supposer que peu d'étudiants universitaires ont été inclus dans l'échantillon signalant l'éducation. Les personnes visitant les États-Unis pour des fins diverses sont demeurées en moyenne deux semaines et celles en visite chez des amis ou des parents, 13 ou 14 jours.

Il y a eu une grande variation dans la moyenne des dépenses selon le but de la visite. L'enquête a révélé que les visites pour des fins éducatives signalaient les dépenses les plus élevées principalement à cause d'un séjour plus long, parce que la moyenne par personne et par jour était plus basse que pour la plupart des autres genres de visites. Les dépenses moyennes des Canadiens en voyage d'affaires aux États-Unis ont été élevées par suite de dépenses plus fortes par jour plutôt que d'un séjour plus long. Les personnes en voyage de magasinage ont eu la plus basse moyenne de dépenses par visite, mais la moyenne la plus élevée lorsque celle-ci est calculée par personne par jour. Parmi tous les buts de voyage enquêtés, ce sont les Canadiens en visite chez des amis ou des parents aux États-Unis qui ont eu la plus basse moyenne de dépenses par jour de même que la plus basse moyenne par visite.

Voyages entre le Canada et les pays d'outre-mer.—La solde débiteur ordinaire au compte des voyages entre le Canada et les pays d'outre-mer a atteint le sommet sans précédent de 47 millions de dollars en 1954, le plus grand écart entre le débit et le crédit jamais enregistré. Cet écart a augmenté d'année en année jusqu'à égaler quatre fois la différence enregistrée en 1949. Les dépenses au Canada par les non-immigrants venant des pays d'outre-mer sont évaluées à 22 millions en 1954, une augmentation de 10 p. 100 sur le précédent record, atteint en 1953. Dans ces totaux sont compris les frais de transport versés aux transporteurs canadiens.

En 1954, 23,900 voyageurs non résidents sont arrivés directement des pays d'outre-mer à des ports d'entrée canadiens, dont 12,700 ou 53 p. 100 ont voyagé par bateau et 11,200 ou 47 p. 100, par avion. Comparé à celui de 1953, le chiffre total représente une augmentation de 10 à 11 p. 100 ou approximativement 2,300 personnes. De plus, quelque 18,000 personnes venues d'outre-mer sont entrées au Canada par les États-Unis, portant le total à 41,900, une augmentation de 10 p. 100 dans l'ensemble.

Des données sur le nombre de visiteurs d'outre-mer qui ont utilisé les transports canadiens ont été calculées en 1954; approximativement 66 p. 100 des visiteurs des pays d'outre-mer ont utilisé des moyens de transport étrangers et 34 p. 100, les lignes aériennes et maritimes canadiennes.

Les résidents canadiens revenus d'outre-mer par des ports canadiens se sont chiffrés par 73,600 en 1954, une augmentation de 20 p. 100 sur le précédent sommet établi en 1953. Approximativement 50 p. 100 des personnes revenues directement en 1954 sont revenues par les aéroports de Gander (T.-N.), Dorval (P.Q.), Malton (Ont.) et Vancouver (C.-B.), contre 45 p. 100 en 1953 et le nombre des retours a augmenté d'environ 32 p. 100. Cela fait ressortir la popularité croissante de l'avion comme moyen de transport outre-mer chez les Canadiens. Le trafic de retour par les autres principaux ports d'entrée,—Saint-Jean (T.-N.), Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.) et Québec (P.Q.) (plusieurs résidents qui revenaient avaient pris la mer à Québec et ont débarqué à Montréal),—se fait principalement par voie maritime et s'est élevé à 33,800 personnes en 1954 ou environ 46 p. 100 du total. Le nombre de voyageurs canadiens revenant d'outre-mer par les États-Unis en 1954 a été estimé à 22,000, ce qui porte le total des voyageurs canadiens revenant au pays à 95,600, une augmentation de 15,100 ou 19 p. 100 sur l'année précédente.

Les Canadiens en voyage dans les pays d'outre-mer ont fait la majeure partie de leurs dépenses au Royaume-Uni et dans l'Europe continentale. Les dépenses au Royaume-Uni ont augmenté de 13 p. 100, de 31 millions en 1953 à 35 millions en 1954. Les dépenses dans les pays inclus dans l'Organisation européenne de coopération économique ont accusé une augmentation de 5 millions ou de 28 p. 100. Les dépenses dans les autres pays du Commonwealth ont été faites principalement aux Bermudes et aux Antilles anglaises et ont été de 1 million plus élevées que celles de l'année précédente. Les autres dépenses ont été faites principalement dans l'Amérique latine et se sont élevées à 4 millions en 1954, une augmentation de 1 million sur celles de 1953.

7.—Nombre et dépenses des voyageurs étrangers au Canada et des voyageurs canadiens à l'étranger, 1953 et 1954

Année et catégorie de voyageurs	Voyageurs étrangers au Canada[1]	Dépenses des voyageurs étrangers au Canada	Voyageurs canadiens à l'étranger[1]	Dépenses des voyageurs canadiens à l'étranger	Excédent des voyageurs étrangers au Canada[1]	Excédent de la dépense des voyageurs étrangers au Canada
1953	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Voyageurs entre le Canada et les pays d'outre-mer	21,575	20,000	61,482	58,000	−39,907	−38,000
Voyageurs entre le Canada et les États-Unis—						
Automobile—						
Court séjour[2]	16,389,423	40,400	12,194,920	48,500	+4,194,503	−8,100
Long séjour	3,003,821	116,500	1,389,432	84,500	+1,614,389	+32,000
Rail	1,026,109	43,900	512,523	61,600	+513,586	−17,700
Bateau	325,404	14,200	127,144	5,100	+198,260	+9,100
Autobus (moins autobus local)	352,205	23,000	538,222	45,900	−186,017	−22,900
Avion	213,415	24,900	200,456	39,900	+12,959	−15,000
Autres (à pied, autobus local, etc.)	6,714,369	19,300	8,349,145	21,800	−1,634,776	−2,500
Total, États-Unis	28,024,746	282,200	23,311,842	397,300	+4,712,904	−25,100
Total, tous pays	**28,046,321**	**302,200**	**23,373,324**	**365,300**	**+4,672,997**	**−63,100**
1954						
Voyageurs entre le Canada et les pays d'outre-mer	23,862	22,000	73,558	69,000	−49,696	−47,000
Voyageurs entre le Canada et les États-Unis—						
Automobile—						
Court séjour[2]	15,730,413	40,700	13,687,026	56,100	+2,043,387	−15,400
Long séjour	2,912,561	109,600	1,500,412	91,300	+1,412,149	+18,300
Rail	941,167	46,200	492,024	65,400	−449,143	−19,200
Bateau	346,877	16,800	113,128	5,700	+233,749	+11,100
Autobus (moins autobus local)	335,196	23,200	499,614	44,100	−164,418	−20,900
Avion	238,468	26,100	212,457	39,900	+26,011	−13,800
Autres (à pied, autobus local, etc.)	5,907,883	20,700	6,838,722	17,500	−930,839	+3,200
Total, États-Unis	26,412,565	283,300	23,343,383	320,000	+3,069,182	−36,700
Total, tous pays	**26,436,427**	**305,300**	**23,416,941**	**389,000**	**+3,019,386**	**−83,700**

[1] Comme ces chiffres représentent le nombre de personnes qui sont entrées et rentrées au Canada, ils comprennent un nombre important de voyageurs de passage, de voyageurs quotidiens et de voyageurs locaux. [2] Séjour de moins de 48 heures.

8.—Circulation routière à la frontière canadienne, par province, 1953 et 1954

Province ou territoire	Véhicules étrangers entrant au pays					
	Circulation locale exemptée de laissez-passer		Permis de véhicule de voyageur		Véhicules commerciaux	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Nouv.-Écosse et Nouv.-Brunswick	1,009,549	1,014,429	161,286	163,034	83,707	77,259
Québec	348,679	315,117	413,016	396,783	59,019	64,008
Ontario	4,127,205	3,616,109	1,534,135	1,492,378	190,197	115,928
Manitoba	71,334	66,571	39,971	46,499	7,218	10,478
Saskatchewan	25,493	23,789	21,155	20,863	7,927	7,464
Alberta	23,254	24,912	44,450	44,894	6,013	4,570
Colombie-Britannique	122,165	120,510	283,846	278,376	17,232	22,645
Yukon	1,520	1,536	8,255	8,017	1,176	1,019
Total	**5,729,199**	**5,182,973**	**2,506,114**	**2,450,844**	**372,489**	**303,471**
Pourcentage d'augmentation 1953-1954	−9·5		−2·2		−18·6	

Province ou territoire	Véhicules canadiens revenant au pays					
	Séjour de 24 heures ou moins		Séjour de plus de 24 heures		Véhicules commerciaux	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Nouv.-Écosse et Nouv.-Brunswick	1,128,197	1,210,512	44,816	41,832	93,575	89,703
Québec	704,508	688,549	160,510	156,955	90,117	99,731
Ontario	1,488,384	1,946,264	281,225	390,280	112,547	164,208
Manitoba	125,330	136,014	51,059	51,086	20,222	25,646
Saskatchewan	57,265	62,604	35,461	30,613	14,702	13,819
Alberta	28,036	29,399	34,529	32,961	7,172	7,364
Colombie-Britannique	513,797	593,077	153,443	149,618	32,910	31,171
Yukon	405	1,332	212	200	121	152
Total	**4,045,922**	**4,577,751**	**761,255**	**853,545**	**371,366**	**431,794**
Pourcentage d'augmentation 1953-1954	+13·1		+12·1		+16·3	

Renseignements pour touristes.—Des renseignements généraux sont fournis par l'Office du tourisme du gouvernement canadien (Ottawa), tandis que des renseignements détaillés sur les parcs nationaux et les lieux historiques peuvent être obtenus du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa). Le touriste qui désire des renseignements sur une province, une ville ou un endroit de villégiature en particulier peut s'adresser au bureau provincial ou municipal de renseignements intéressé. (Voir "Tourisme" au Répertoire des sources de renseignements officiels, chapitre XXIX.)

PARTIE IV.—L'ÉTAT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Office des agents du commerce extérieur et organismes associés*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, manufactures, forêts, pêcheries et mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie canadienne. Le commerce dans les deux sens doit cependant être encouragé afin que marchandises et services de

* Établi par les diverses divisions et services intéressés et réuni par le Service de l'information, ministère du Commerce, Ottawa.

l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes, dont certains sont nécessaires à l'industrie canadienne, doivent être importés de l'étranger. D'autres sont des biens de consommation nécessaires au maintien d'un niveau de vie élevé.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

Le ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs qui s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Voici les services que fournissent les diverses divisions et organismes:

Office des agents du commerce extérieur.—L'Office des agents du commerce extérieur est l'un des instruments importants dont on se sert sans cesse pour accroître le commerce extérieur du Canada, pour distribuer les produits canadiens dans le monde entier et pour repérer les meilleures sources d'approvisionnement en vue des importations. Ayant son siège à Ottawa, l'Office maintient dans 43 pays 53 bureaux dont le personnel est formé de hauts fonctionnaires canadiens du commerce et d'experts en denrées. Le travail des agents du commerce extérieur à l'étranger est coordonné à Ottawa par quatre agents régionaux du commerce extérieur. Ces agents connaissent tous les aspects du commerce extérieur dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur de l'Office en ce qui concerne la réunion, la préparation et la diffusion de renseignements sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

Les agents du commerce extérieur mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises en demande, les prix, la concurrence, les règlements du commerce et du change, les tarifs douaniers, les règlements concernant l'expédition et l'emballage, l'étiquetage, etc. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les agents du commerce extérieur cherchent, au bénéfice de l'importateur canadien, des sources d'approvisionnement en marchandises de toutes sortes. Une de leurs fonctions importantes consiste à rédiger des rapports économiques et autres à l'usage du ministère. Ils prêtent leur concours aussi aux exposants du Canada aux foires commerciales d'outre-mer et assurent des rapports constants avec les ministères du Commerce des gouvernements étrangers.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les agents du commerce extérieur forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers, ils font aussi fonction de consuls généraux, de consuls ou de vice-consuls selon leur statut à titre d'agents du Service extérieur.

Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux agents du commerce extérieur de renseigner plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire par correspondance les manufacturiers canadiens, les exportateurs et les importateurs sur leurs territoires. Des contacts aussi directs permettent d'étudier certains problèmes déterminés et en même temps de mettre au point l'idée que se fait l'agent du commerce extérieur de la situation industrielle au Canada en général. Il retourne ensuite à son poste mieux renseigné et plus en mesure de collaborer à l'expansion du commerce canadien.

REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES AGENTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER (1er OCTOBRE 1955)

AFRIQUE DU SUD.—Commissaire du commerce du Canada, Mutual Building, Harrison Street, Johannesburg. Son territoire comprend la Fédération de la Rhodésie et le Nyassaland, l'Afrique orientale portugaise, le Kenya, le Tanganyika, l'Ouganda et le Zanzibar.
Commissaire du commerce du Canada, Grand Parade Centre Building, Adderley Street, Capetown. Son territoire comprend le Sud-Ouest africain, l'île Maurice et Madagascar.

ALLEMAGNE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 22, Zitelmannstrasse, Bonn.

ARGENTINE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Bartolomé Mitré 478, Buenos-Aires.

AUSTRALIE.—Conseiller commercial du Canada, City Mutual Life Building, 60, Hunter Street, Sydney, Nouvelle-Galles du Sud.
Secrétaire commercial du Canada et Secrétaire agricole, 83, William Street, Melbourne.

BELGIQUE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, Bruxelles. Son territoire comprend le Luxembourg.

BRÉSIL.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio Metropole, Avenida Presidente Wilson 165, Rio de Janeiro.

Consul et commissaire du commerce du Canada, Consulat du Canada, Edificio Alois, Rua 7 de Abril 252, São-Paulo.

CEYLAN.—Haut commissaire du Canada, 6 Gregory's Road, Cinnamon Garden, Colombo.

CHILI.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 6e étage, Av. General Bulnes, 129, Santiago.

COLOMBIE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Av. Jimenez, nº 7-25, Bogota. Son territoire comprend l'Équateur.

CONGO BELGE.—Commissaire du commerce du Canada, Édifice Forescom, Léopoldville. Son territoire comprend l'Angola et l'Afrique équatoriale française.

CUBA.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio Motor Centre, Calle Infanta 16, la Havane.

DANEMARK.—Conseiller commercial, Légation du Canada, 4, Trondhjems Plads, Copenhague. Son territoire comprend le Groenland.

ÉGYPTE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 6, Sharia Rouston Pasha, Cité jardin, Le Caire. Son territoire comprend Aden, le Soudan, Chypre, l'Éthiopie et l'Arabie saoudite.

ESPAGNE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio España, Avenida de Jose Antonio 88, Madrid. Son territoire comprend les îles Baléares, les îles Canaries, Gibraltar, Rio-de-Oro, le Maroc espagnol et Tanger.

États-Unis.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 1746, Massachusetts Ave., N.W. Washington (D.C.).
Consul et commissaire sénior du commerce, Consulat général du Canada, 620, Fifth Avenue, New-York (N.-Y.).
Consul et commissaire du commerce, Consulat général du Canada, 532, Little Building, 80, Boylston Street, Boston 16 (Mass.).
Vice-Consul et commissaire du commerce, Consulat général du Canada, Chicago Daily News Building, 400 West, Madison Street, Chicago (Ill.).
Consul du Canada et commissaire du Commerce, Consulat du Canada, 1035, Penobscot Building, Détroit 26 (Mich.).
Consul général, Consulat général du Canada, Associated Realty Building, 510 West, Sixth St., Los-Angeles 14 (Cal.).
Consul et commissaire du commerce, Consulat du Canada, 215-217, International Trade Mart, Nouvelle-Orléans (Louis.).
Consul général, Consulat général du Canada, 3rd Floor, Kohl Building, 400, Montgomery Street, San-Francisco (Cal.).
Consul général, Consulat général du Canada, The Tower Building, 7th Avenue at Olive Way, Seattle 1 (Wash.).

FRANCE.—Conseiller commercial du Canada, 3, rue Scribe, Paris. Son territoire comprend l'Algérie, le Maroc français, l'Afrique occidentale française et la Tunisie.
Secrétaire commercial du Canada, 3, rue Scribe, Paris.

GRÈCE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 31, av. Vassillissis Sophias, Athènes. Son territoire comprend le pays d'Israël et la Turquie.

GUATEMALA.—Commissaire du commerce du Canada, 5a Avenida Sud, 10-68, Guatemala. Son territoire comprend le Costa-Rica, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et la Zone du Canal.

HONG-KONG.—Commissaire du commerce du Canada, Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Building, Hong-Kong. Son territoire comprend la Chine, l'Indochine, Macao et Taïwan.

REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES AGENTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER (1er OCTOBRE 1955)—*suite*

INDE.—Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, 4, Aurangzeb Road, Nouvelle-Delhi.
Secrétaire commercial du Canada, Gresham Assurance House, Mint Road, Bombay.

INDONÉSIE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Budi Krmulian nº 6, Djakarta.

IRLANDE.—Conseiller commercial du Canada, 66, Upper O'Connell Street, Dublin.

ITALIE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Via Saverio Mercadante 15, Rome. Son territoire comprend la Libye, Malte et la Yougoslavie.

JAMAÏQUE.—Commissaire du commerce du Canada, Canadian Bank of Commerce Chambers, Kingston. Son territoire comprend Bahama et le Honduras britannique.

JAPON.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Tokyo. Son territoire comprend la Corée.
Commissaire du commerce, 7e étage, Crescent Building, 72, Kyomachi, Ikutaku, Kobé.

LIBAN.—Secrétaire commercial, Légation du Canada, Édifice Alpha, rue Clemenceau, Beyrouth. Son territoire comprend l'Irak, la Jordanie et la Syrie.

MEXIQUE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Internacional, Paseo de La Reforma, Mexico (D.F.).

NORVÈGE.—Conseiller commercial, Légation du Canada, Fridtjof Nansens Plass, 5, Oslo. Son territoire comprend l'Islande.

NOUVELLE-ZÉLANDE.—Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Government Life Insurance Building, Wellington. Son territoire comprend les îles Fidji et Samoa (groupe de l'Ouest).

PAKISTAN.—Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Hotel Metropole, Victoria Road, Karachi. Son territoire comprend l'Afghanistan et l'Iran.

PAYS-BAS.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Sophialaan 1-A, la Haye.

PÉROU.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio Boza, Carabaya 831, Plaza San Martin, Lima. Son territoire comprend la Bolivie.

PHILIPPINES.—Consul général et Commissaire du commerce du Canada. Édifice Ayala, rue Juan Luna, Manille.

PORTUGAL.—Conseiller commercial, Légation du Canada, Avenida de Praia da Vitoria, 48-1ºD, Lisbonne. Son territoire comprend les Açores et Madère.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.—Conseiller commercial, Edificio Copello 408, Calle El Conde, Ciudad Trujillo. Son territoire comprend Haïti et Porto-Rico.

ROYAUME-UNI.—Conseiller commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1.
Commissaire du commerce, Martins Bank Building, Water Street, Liverpool.
Commissaire du commerce, 36, Victoria Square, Belfast. Son territoire comprend l'Irlande du Nord.

SINGAPOUR.—Commissaire du commerce du Canada, Bureau F-3, Édifice Union, Singapour. Son territoire comprend Brunéi, la Birmanie, la Fédération malaise, Bornéo du Nord, Sarawak et la Thaïlande.

SUÈDE.—Conseiller commercial, Légation du Canada, Strandvägen, 7-C, Stockholm. Son territoire comprend la Finlande.

SUISSE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, Berne. Son territoire comprend l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

TRINITÉ.—Commissaire du commerce du Canada, Édifice Colonial, 72, Quai du Sud, Port-d'Espagne. Son territoire comprend la Barbade, les îles du Vent et sous le Vent, la Guyane anglaise, la Guyane hollandaise, la Guyane française et les Antilles françaises.

URUGUAY.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Calle Colonia 1013, 7º Piso, Montevideo. Son territoire comprend le Paraguay.

VENEZUELA.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Pan American, Puente Urapal, Caracas. Son territoire comprend les Antilles néerlandaises.

REPRÉSENTANTS (AGRICULTURE)

ARGENTINE.—Secrétaire agricole, Ambassade du Canada, Bartolomé Mitré 478, Buenos-Aires. Son territoire comprend le Paraguay et l'Uruguay.

AUSTRALIE.—Secrétaire agricole du Canada, 83, William Street, Melbourne.

ÉTATS-UNIS.—Conseiller agricole, Ambassade du Canada, 1746, Massachusetts Ave., N.W., Washington (D.C.).

REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES AGENTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER (1er OCTOBRE 1955)—*fin*

PAYS-BAS.—Secrétaire agricole, Ambassade du Canada, Sophialaan 1-A, La Haye. Son territoire comprend la Belgique et le Luxembourg.

ROYAUME-UNI.—Secrétaire commercial (agriculture), Bureau du haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W.1.

VENEZUELA.—Secrétaire agricole, Ambassade du Canada, Edificio Pan American, Puente Urapal, Caracas. Son territoire comprend la Colombie.

REPRÉSENTANT (PÊCHERIES)

ITALIE.—Secrétaire commercial (pêcheries), Ambassade du Canada, Via Saverio Mercadante 15, Rome.

REPRÉSENTANT (BOIS)

ROYAUME-UNI.—Secrétaire commercial (spécialiste des bois), Bureau du haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W.1.

Division des denrées.—La Division est chargée de maintenir avec l'industrie et les établissements d'exportation et d'importation du Canada les rapports étroits qui sont essentiels au progrès du commerce extérieur. Elle réunit les renseignements et les données qui ont trait au commerce et qui serviront aux agents du commerce extérieur du Canada à l'étranger; ses fonctionnaires entretiennent à cette fin des relations avec l'industrie au moyen de visites et de correspondance. L'échange de correspondance avec les commissaires du commerce permet aux agents des denrées de se tenir au courant des conditions des marchés étrangers et de faire bénéficier les commerçants canadiens de ces renseignements.

La Division comprend des spécialistes des denrées groupés en trois services: le Service de la machinerie et des métaux, le Service des produits forestiers et des produits chimiques et le Service des biens de consommation. Dans ces services mêmes, les spécialistes s'occupent de groupes particuliers de produits comme les machines-outils et l'équipement industriel, les métaux non ferreux, l'acier, les produits chimiques, le bois d'œuvre, le cuir et le caoutchouc, de même qu'une multitude de produits de consommation. Il incombe au spécialiste des denrées d'appeler l'attention des agents du commerce extérieur sur les fluctuations de l'approvisionnement et sur les produits disponibles à l'exportation. Il s'occupe aussi de transmettre aux manufacturiers et aux exportateurs canadiens les renseignements reçus des agents du commerce extérieur.

Dans une large mesure, le travail de la Division de stimuler le commerce commence avec la recherche de produits canadiens sur lesquels les efforts peuvent être concentrés. Quand de tels produits sont découverts, un rapport détaillé est envoyé aux agents commerciaux à travers le monde pour encourager l'étude et la stimulation du marché. On suit de près les occasions de stimuler la vente des produits canadiens à l'étranger et les exportateurs sont mis au courant des règlements du commerce extérieur.

Division de l'agriculture et des pêcheries.—Les principales attributions de la Division sont: 1° stimuler le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche; 2° agencer, recevoir et diffuser les renseignements sur l'agriculture et la pêche de pays étrangers; 3° servir de bureau d'échange de renseignements sur l'agriculture et la pêche pour le compte du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêcheries, de la Commission canadienne du blé et d'autres organismes officiels.

En vue d'encourager le commerce, la Division du grain et la Division de l'alimentation et de l'agriculture aident les exportateurs canadiens de produits de l'agriculture et de la pêche à trouver des débouchés dans d'autres pays. Les maisons canadiennes reçoivent des renseignements sur la situation du marché, les besoins de l'étranger, la concurrence, les restrictions relatives au change et à la douane et les autres questions connexes. Les agents du commerce extérieur en service à travers le monde sont tenus au fait de certaines questions comme les tendances de la production et des prix au pays, la quantité disponible à l'exportation et les sources d'approvisionnement.

La Division du grain s'occupe spécifiquement des questions qui intéressent le commerce canadien du grain. Elle aide les pays étrangers et les autres acheteurs à se procurer au Canada du blé, de la farine et d'autres céréales. Elle se tient en relation étroite avec les minoteries et en relation quotidienne avec la Commission canadienne du blé.

Les agents des denrées qui s'occupent des bestiaux, des produits de bestiaux, de la viande, des produits laitiers et avicoles, des fruits et légumes et du poisson et des produits du poisson sont en contact avec les établissements et les organismes qui font le commerce de ces denrées. Ils communiquent souvent avec les fonctionnaires des autres ministères intéressés à l'écoulement des denrées que le Canada produit en plus de ses besoins et sont responsables de certains services, comme les normes sanitaires, le classement et l'inspection.

Une mine de renseignements sur l'agriculture et la pêche dans les pays étrangers proviennent des agents du commerce extérieur du Canada. Ces renseignements, qui exposent les programmes des gouvernements étrangers, les tendances de la production et la situation du marché sont triés à l'Office des agents du commerce extérieur et communiqués aux ministères de l'État et autres organismes intéressés. *Commerce extérieur* en publie une bonne partie. L'Office des agents du commerce extérieur compte des fonctionnaires préposés spécialement aux questions intéressant l'agriculture et la pêche. Certains sont postés aux principaux débouchés du Canada et d'autres, dans les pays qui font concurrence au Canada sur le marché mondial, notamment à l'égard du blé, des céréales secondaires, des bestiaux, de la viande et des laitages. Les renseignements fournis par les fonctionnaires agricoles et les autres agents du commerce au sujet des questions agricoles à l'étranger sont diffusés au Canada par l'intermédiaire de publications de la Division de l'économique du ministère de l'Agriculture et directement aux producteurs et exportateurs. Les renseignements sur la pêche émanant de l'extérieur sont transmis directement au ministère des Pêcheries, aux ministères provinciaux intéressés, au Conseil des pêches du Canada et aux exportateurs de poisson.

Division des relations commerciales internationales.—La Division s'intéresse à maints aspects de l'actualité commerciale; ses fonctions consistent à analyser la conjoncture internationale des relations commerciales, seconder le rétablissement de marchés du dollar en Europe pour les produits canadiens et trouver des solutions pratiques aux difficultés tarifaires auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face. La Division fait une étude constante des relations commerciales du Canada avec les autres pays et participe aux conférences et négociations en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Elle s'occupe aussi des effets du travail d'organisations internationales telles que l'Organisation européenne de coopération économique sur le commerce canadien et mondial.

La Division examine constamment les accords commerciaux et est chargée de préparer la documentation relative aux négociations commerciales et tarifaires entamées avec les autres pays. Les données portent sur le tarif de pays étrangers, la législation douanière, les taxes qui frappent le commerce, l'émission de permis d'importation, les règlements du change, les règlements régissant la documentation, l'hygiène, le marquage et l'étiquetage et les mesures visant le contingentement, l'embargo et autres restrictions à l'importation. Ces données, analysées, interprétées et précisées, sont présentées sous une forme facilement accessible aux exportateurs, aux fonctionnaires de l'État et à d'autres intéressés.

Les exportateurs qui se heurtent à des difficultés nées des programmes ou des règlements commerciaux d'autres pays peuvent obtenir des conseils de spécialistes et des explications sur les règlements étrangers. Pour résoudre de tels problèmes, la Division entame également des consultations officielles avec les autres pays.

Division de l'économique.—La Division de l'économique étudie continuellement la situation du commerce au Canada. A cette fin, il lui faut analyser les tendances du commerce extérieur et en évaluer les répercussions sur le développement économique au Canada. Les autres aspects de la situation économique en général qui font l'objet d'une étude sont le commerce extérieur, les placements, la consommation, la production, les prix, le revenu et l'emploi ainsi que les conditions régnant dans les industries et les régions.

Division de l'expansion industrielle.—La Division coordonne l'aide offerte par l'État à l'établissement de nouvelles industries au Canada. A cette fin, elle fournit des renseignements sur une foule de questions et aide à résoudre les nombreux problèmes d'ordre particulier qui se posent aux hommes d'affaires du Canada et de l'étranger. La Division vient aussi en aide aux sociétés établies qui désirent se lancer dans la fabrication de nouveaux produits. Elle étudie aussi les demandes de renseignements venant de sociétés et de particuliers de l'étranger au sujet de la fabrication de produits au Canada en vertu d'une licence ou moyennant redevance, et les signale aux fabricants canadiens intéressés à la fabrication d'articles complémentaires.

La Division fait fonction de conseiller de la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui concerne l'admission de particuliers, autres que ceux des pays du Commonwealth et des États-Unis, qui désirent établir de nouvelles industries au Canada. Elle travaille en collaboration étroite avec un vaste ensemble d'organisations réparties dans tout le pays et comprenant les services d'expansion industrielle des provinces, municipalités, chemins de fer, banques, sociétés d'énergie, chambres de commerce et *boards of trade* ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens.

Division de l'information.—La principale fonction de la Division est de faire connaître l'aide que les exportateurs et importateurs peuvent obtenir du ministère du Commerce. La Division est aussi chargée de faire mieux comprendre au public combien le commerce importe au bien-être du Canada. Aux exportateurs actuels et éventuels, elle signale les occasions d'écouler leurs marchandises sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources où ils peuvent se procurer les matières premières et les denrées qui n'existent pas au Canada. Le principal organe de propagande dont elle dispose est *Commerce extérieur*, publication bimensuelle du Service du commerce extérieur, où sont reproduits les rapports des agents du commerce extérieur sur la situation particulière de leur territoire, des articles rédigés par des fonctionnaires du bureau principal et des économistes du Bureau fédéral de la statistique, des nouvelles et des graphiques montrant les tendances du commerce. Des communiqués sont rédigés et distribués aux journaux du pays et d'autres semblables destinés aux journaux étrangers sont envoyés aux commissaires du commerce. La Division publie des feuillets et des brochures renfermant des renseignements supplémentaires sur les sources d'approvisionnement et les marchés étrangers ainsi que sur les documents, les règlements et les restrictions de l'étranger concernant le commerce. Elle aide les correspondants des journaux et revues du pays et de l'étranger à rédiger des articles sur les divers aspects du commerce extérieur du Canada et elle appuie son œuvre de propagande sur la publicité au pays et à l'étranger par le médium des quotidiens, des périodiques, des bulletins commerciaux, des films et de la radio.

Commission des expositions du gouvernement canadien.—La Commission des expositions du gouvernement canadien aide à faire connaître le Canada et à faire vendre les produits canadiens à l'étranger, en utilisant toutes sortes de moyens d'ordre graphique. Elle est seule responsable du montage et de la surveillance des envois de l'État aux expositions internationales, aux foires commerciales et aux étalages hors du Canada et des expositions et foires commerciales internationales tenues au pays sous l'égide du gouvernement canadien. La Commission coopère aussi avec les exportateurs canadiens en vue de présenter des marchandises aux foires commerciales et aux étalages destinés à encourager le commerce. Elle renseigne, sur demande, les sociétés canadiennes sur la préparation de leurs envois. A ses diverses expositions, elle distribue de grandes quantités d'imprimés publiés par d'autres services et organismes de l'État.

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—La Société d'assurance des crédits à l'exportation a été constituée en vertu des dispositions de la loi de 1944 sur l'assurance des crédits à l'exportation, modifiée en 1946, 1948 et 1954. La Société, gérée par un conseil d'administration qui comprend le sous-ministre du Commerce, le sous-ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada, assure les exportateurs contre les pertes de crédit et les risques politiques se rattachant à l'exportation ou à toute entente visant l'exportation de marchandises. Les polices sont généralement annuelles

et couvrent les ventes des exportateurs à tous les pays. Les principaux risques visés sont les suivants: insolvabilité ou défaut prolongé de l'acheteur; restrictions relatives au change, dans le pays de l'acheteur, qui empêchent le transfert de fonds au Canada; annulation d'un permis d'importation ou imposition de restrictions à l'importation de marchandises qui, auparavant, n'étaient pas assujéties aux restrictions; guerre entre le pays de l'acheteur et le Canada, ou guerre, révolution, etc., dans le pays de l'acheteur.

L'assurance comporte deux classes principales de marchandises: *a*) générales; *b*) de production. Les exportateurs peuvent se procurer deux sortes de polices pour les marchandises générales: 1° la police-contrats, qui assure l'exportateur contre la perte, depuis le moment où il inscrit la commande jusqu'au reçu du paiement; ou 2° la police-expéditions, dont la prime est moins élevée et qui protège l'exportateur, à partir du moment de l'expédition jusqu'au reçu du paiement.

L'assurance à l'égard de marchandises de production protège les exportateurs d'articles comme les installations industrielles, la machinerie lourde, etc., alors qu'un crédit de longue durée est souvent requis. Des polices spéciales sont émises à l'égard des opérations portant sur ces marchandises, mais les modalités générales sont les mêmes qu'à l'égard des marchandises générales.

La Société assure les exportateurs d'après un plan de coassurance à concurrence de 85 p. 100 de la valeur brute facturée des expéditions. Ce plan de coassurance s'étend également à la répartition des recouvrements obtenus après indemnisation d'une perte, recouvrements partagés entre la Société et l'exportateur dans la proportion de 85 et de 15 p. 100.

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1954, la Société a émis des polices d'une valeur de $498,828,879 dont $272,762,845 pour des exportations assurées. Les primes se sont élevées à $2,577,078 et les réclamations brutes payées aux exportateurs au cours de la même période, à $4,412,654. La plupart des réclamations résultent de difficultés relatives au change; celles qui découlent de l'insolvabilité ne sont qu'en petit nombre. Les recouvrements se sont chiffrés par $2,821,088. L'excédent des primes sur les frais d'administration et les pertes nettes a été de $196,294 et cette somme, ajoutée à l'intérêt sur le capital investi ($2,340,050), a été ajoutée à la réserve garantie qui s'élevait à $2,529,178 au 31 décembre 1954.

Division de la coopération économique et technique internationale.—La Division est chargée d'administrer la participation du Canada au Plan de Colombo, effort du Commonwealth pour aider les peuples du sud et du sud-est de l'Asie à rehausser leur niveau de vie et leur productivité. Cette contribution se fait sur deux plans: aide en immobilisations et coopération technique. Grâce à l'aide en immobilisations, des marchandises ou des services sont donnés aux pays de cette région, à échelon des gouvernements. La coopération technique comprend la formation, dans divers domaines, donnée au Canada à des Asiatiques et les services d'experts canadiens envoyés à l'étranger pour conseiller et enseigner. La Division aide aussi l'ONU et ses institutions spécialisées à trouver des experts en matières techniques et à faire les arrangements nécessaires au sujet des cours que doivent suivre les stagiaires envoyés au Canada. Pour l'année financière terminée le 31 mars 1955, le Parlement canadien a affecté, relativement au Plan de Colombo, $26,400,000 à l'aide en immobilisations et au programme de coopération technique.

Section 2.—Évolution du tarif douanier

Un bref exposé des échanges commerciaux et des tarifs douaniers avant la confédération a paru aux pp. 490–493 de l'*Annuaire* de 1940; l'histoire du tarif douanier depuis la confédération jusqu'à l'adoption de la forme actuelle du tarif préférentiel, en 1904, figure dans l'*Annuaire* de 1942, pp. 432–433.

Les cadres restreints de l'*Annuaire* obligent, en ce qui concerne le tarif, à confiner tout détail, au sujet des marchandises et des pays, aux relations tarifaires actuelles, à résumer autant que possible les données historiques et les détails sur les tarifs antérieurs et à indiquer les éditions de l'*Annuaire* qui les traitent plus à fond.

Sous-section 1.—Le régime douanier du Canada*

Le tarif douanier du Canada comprend trois catégories principales: le tarif de préférence britannique, le tarif de la nation la plus favorisée et le tarif général.

Le *tarif de préférence britannique* accorde, à quelques exceptions près, les taux les plus bas. Il vise des articles d'importation imposables expédiés directement au Canada, en provenance des pays du Commonwealth, des colonies britanniques et des autres territoires britanniques d'outre-mer. Certains pays du Commonwealth ont conclu avec le Canada des accords spéciaux en vertu desquels certaines denrées jouissent d'un taux inférieur au tarif de préférence britannique.

Les *taux du tarif de la nation la plus favorisée* sont généralement plus élevés que ceux du tarif de préférence britannique, et plus bas que ceux du tarif général. Ils visent les denrées d'importation imposables, en provenance de pays en dehors du Commonwealth avec lesquels le Canada a conclu des accords commerciaux. L'accord commercial le plus important au sujet des taux appliqués aux denrées importées des pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le *tarif général* frappe les denrées importées des quelques pays avec lesquels le Canada n'a conclu aucun accord commercial.

Plusieurs denrées entrent en franchise soit en vertu du tarif de préférence britannique, soit en vertu à la fois du tarif de préférence et du tarif de la nation la plus favorisée ou soit en vertu de tous les tarifs.

Évaluation.—L'article 35 du Tarif des douanes porte que, lors de l'imposition de droits *ad valorem*, la valeur des denrées, aux fins du calcul de ces droits, "doit être la juste valeur marchande de ces effets, ou des effets semblables, lorsqu'ils sont vendus pour la consommation intérieure dans le cours ordinaire du commerce, dans des conditions de pleine concurrence, en quantités semblables et dans des conditions de vente comparables, etc." ou "le prix auquel ces effets ont été vendus à l'acheteur au Canada, à l'exclusion de toute charge après leur expédition du lieu d'où ils ont été exportés directement au Canada", soit le plus élevé des deux montants. Il y a d'autres dispositions qui permettent d'établir la valeur d'un article quand la juste valeur marchande ne peut être déterminée. Cependant, les taxes intérieures dans le pays d'exportation (quand elles ne frappent pas les denrées exportées), les frais d'expédition des denrées au Canada et les autres frais semblables ne sont pas inclus dans la valeur imposable.

Dumping.—L'article 6 du Tarif des douanes porte que lorsque le prix de vente des denrées importées est inférieur à leur juste valeur marchande et que les denrées appartiennent à une classe de marchandises fabriquées ou produites au Canada, un droit spécial ou anti-dumping, doit être imposé. Ce droit doit être égal à la différence entre le prix de vente et la juste valeur marchande de ces denrées, sauf qu'il ne doit pas dépasser 50 p. 100 de la valeur imposable. Ces dispositions visent à contre-balancer les avantages que les exportateurs étrangers peuvent avoir en exportant au Canada à des prix inférieurs aux prix courants.

Drawback.—Il y a des dispositions dans les lois sur les douanes et sur l'accise qui autorisent le remboursement d'une partie des droits et des taxes de vente ou d'accise payés sur les denrées importées et utilisées dans la fabrication de produits qui sont exportés plus tard. Le but de ces drawbacks (ainsi que sont appelés ces remboursements de droits) est d'aider les manufacturiers canadiens à concurrencer sur les marchés étrangers les producteurs étrangers d'articles semblables. Une deuxième catégorie de drawbacks, à l'égard de produits "pour consommation intérieure", est prévue par le Tarif des douanes et elle s'applique aux matières et pièces importées qui entrent dans la production d'articles dénommés appelés à être consommés au Canada.

Commission du tarif.—La Commission du tarif, instituée en vertu de la loi de 1931 sur la Commission du tarif, comprend trois membres, dont un président et un vice-président. Ses fonctions et ses pouvoirs lui sont attribués en vertu de trois lois du Canada: sur la Commission du tarif, sur les douanes et sur l'accise.

* Les listes et les taux en vigueur pour telle ou telle période sont fournis, sur demande, par le ministère du Revenu national, Ottawa, qui est chargé de l'application du tarif douanier.

En conformité de la loi sur la Commission du tarif, la Commission fait enquête et rapport sur toute question concernant les marchandises qui, importées ou produites au Canada, sont assujéties ou soustraites aux droits de douanes ou d'accise, et sur laquelle le ministre des Finances désire se renseigner. Dans une telle enquête, la Commission peut examiner les effets, sur l'industrie et le commerce, d'une baisse ou d'une hausse des droits frappant certaines marchandises et étudier dans quelle mesure le consommateur est protégé contre l'exploitation. La Commission doit aussi étudier tout autre sujet relatif au commerce du Canada que le gouverneur en conseil juge à propos de lui déférer. D'habitude, les attributions de la Commission revêtent une des deux formes suivantes: autorisation de reviser certains articles du Tarif des douanes en ce qui concerne toute une industrie; autorisation d'enquêter sur certaines denrées particulières. Les rapports sont présentés au Parlement.

Aux termes des lois sur les douanes et sur l'accise, la Commission du tarif fait fonction de tribunal chargé de juger en appel des décisions du ministère du Revenu national en matière d'administration, y compris celles qui visent les taxes d'accise, le classement tarifaire, l'évaluation douanière et le drawback des droits de douane. En ce qui concerne les appels sur les questions de fait, les décisions de la Commission sont péremptoires; il est cependant loisible d'en appeler à la Cour d'Échiquier du Canada sur les questions de droit. Les renvois et les appels ayant trait au tarif sont entendus publiquement et les parties intéressées font des déclarations orales et soumettent des mémoires sur les questions à l'étude.

Sous-section 2.—Relations douanières et commerciales avec les autres pays, 1er octobre 1955

Les accords douaniers que le Canada a conclus avec les autres pays se rangent en trois catégories principales: accords conclus avec les pays du Commonwealth, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et autres accords et ententes.

Les pays du Commonwealth qui ont signé un accord commercial avec le Canada sont l'Australie, les Antilles britanniques, Ceylan, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine et le Royaume-Uni et ses colonies. Un traitement préférentiel est aussi accordé à la Fédération de la Rhodésie et au Nyassaland, ainsi qu'à l'Inde et au Pakistan. Ces accords ont été modifiés et complétés par le GATT.

En vertu du GATT, le Canada échange avec 34 pays le traitement de la nation la plus favorisée. Le Protocole d'application provisoire de l'Accord général a eté signé par le Canada le 30 octobre 1947; l'Accord est entré en vigueur le 1er janvier 1948.

Le GATT est un accord commercial plurilatéral; les taux de douane qu'il fixe sont ceux de la nation la plus favorisée et s'appliquent également à tous les signataires. Il comporte trois parties: les dispositions générales, qui portent sur les listes des concessions douanières et sur l'échange du traitement de la nation la plus favorisée; les dispositions relatives à la politique commerciale; les dispositions relatives à l'application de l'Accord.

Depuis l'inauguration du nouveau régime de négociations douanières plurilatérales établi en vertu de l'Accord, quatre conférences ont eu lieu, l'une à Genève en 1947, la deuxième à Annecy en 1949, la troisième à Torquay en 1950–1951, et la quatrième à Genève en 1955. Les concessions douanières accordées et obtenues par le Canada à la Conférence de Genève sont étudiées aux pp. 916–918 de l'*Annuaire* de 1948–1949; les concessions négociées à Annecy, aux pp. 1017–1018 de l'*Annuaire* de 1950; celles négociées à Torquay, à la p. 1040 de l'édition de 1952–1953. Les concessions douanières actuelles demeurent en vigueur jusqu'au 1er janvier 1958 et le resteront même après cette date à moins qu'elles ne soient modifiées conformément aux dispositions de l'Accord.

Même avant l'entrée en vigueur de l'Accord général, le Canada avait signé des accords commerciaux accordant le traitement de la nation la plus favorisée à certains États membres du GATT. Ces accords particuliers avec certains pays restent en vigueur dans le cadre de l'Accord général. Il existe une exception toutefois: l'accord commercial de 1938 conclu entre le Canada et les États-Unis est suspendu tant que les deux pays demeurent parties à l'Accord général.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays du Commonwealth, au 1er octobre 1955

Pays	Accord	Dispositions
AUSTRALIE	Accord commercial signé le 8 juillet 1930; en vigueur le 3 août 1931. GATT en vigueur le 1er janvier 1948.	Listes tarifaires et échange de la préférence britannique à l'égard d'articles ne figurant pas sur les listes. Dénonciation moyennant préavis de six mois.
ANTILLES ANGLAISES (BAHAMA, BARBADE, HONDURAS BRITANNIQUE, JAMAÏQUE, ÎLES DU VENT ET ÎLES SOUS LE VENT, TRINITÉ ET TOBAGO), BERMUDES ET GUYANE ANGLAISE.	Accord commercial signé le 6 juillet 1925, en vigueur le 30 avril 1927; un avis canadien du 23 novembre 1938 dénonçant l'accord a été remplacé par un avis du 27 décembre 1939 maintenant l'accord en vigueur. Les Antilles anglaises, à l'exception de la Jamaïque, sont parties contractantes au GATT.	Échange de préférences tarifaires spéciales. Dénonciation moyennant préavis de six mois.
CEYLAN	Ce pays est partie à l'accord commercial anglo-canadien de 1937. GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de préférence.
FÉDÉRATION DE LA RHODÉSIE ET LE NYASSALAND.	La Rhodésie du Nord et le Nyassaland sont parties à l'accord de 1937 entre le Canada et le Royaume Uni; l'accord de 1932 entre le Canada et la Rhodésie du Sud s'est terminé en 1938, mais le traitement tarifaire accordé alors continue de s'appliquer. GATT en vigueur en Rhodésie du Sud le 19 mai 1948; étendu à toute la Fédération le 29 octobre 1954.	Échange du régime de préférence avec la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud. Le Canada accorde au Nyassaland le tarif de préférence britannique.
INDE	Depuis 1897, le Canada a accordé unilatéralement le régime de préférence britannique à l'Inde, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 8 juillet 1948.	En plus des préférences accordées à l'Inde, il y a échange du régime de la nation la plus favorisée en vertu du GATT.
IRLANDE	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 2 janvier 1933.	Le Canada accorde le tarif de préférence britannique en échange de taux préférentiels lorsqu'il y a lieu et du régime de la nation la plus favorisée quant aux autres articles. Dénonciation moyennant avis de six mois.
NOUVELLE-ZÉLANDE	Accord commercial signé le 23 avril 1932; en vigueur le 24 mai 1932. GATT en vigueur le 26 juillet 1948.	Échange de préférences spéciales à l'égard d'une liste de produits et du régime de préférence britannique à l'égard des autres articles. Dénonciation moyennant avis de six mois.
PAKISTAN	Le Canada accorde unilatéralement au Pakistan le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 30 juillet 1948.	En plus des préférences accordées au Pakistan, le Canada échange le régime de la nation la plus favorisée en vertu du GATT.
ROYAUME-UNI	Accord commercial signé le 23 février 1937; en vigueur le 1er septembre 1937. Modifié par un échange de lettres le 16 novembre 1938 et un échange de notes le 30 octobre 1947. GATT en vigueur le 1er janvier 1948.	Diverses concessions mutuelles dont l'échange du tarif de préférence (certaines réserves secondaires par le Canada), s'étend aux colonies.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays du Commonwealth, au 1er octobre 1955—fin

Pays	Accord	Dispositions
UNION SUD-AFRICAINE.....	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 13 octobre 1932. Échange de notes le 2 et le 31 août 1935; rétroactivement en vigueur à partir du 1er juillet 1935. GATT en vigueur le 14 juin 1948.	Listes de préférences tarifaires accordées par chaque pays. Dénonciation moyennant avis de six mois. Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1er octobre 1955

Pays	Accord	Dispositions
ALLEMAGNE DE L'OUEST....	GATT en vigueur le 1er octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ARGENTINE.....	Accord commercial signé le 2 octobre 1941; provisoirement en vigueur le 15 novembre 1941.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
AUTRICHE.....	GATT en vigueur le 19 octobre 1951	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BELGIQUE ET LUXEMBOURG.	Convention commerciale avec la Belgique (y compris le Luxembourg et les colonies belges) en vigeur le 22 octobre 1924. GATT en vigueur le 1er janvier 1948	Échange du régime de la nation la plus favorisée en matière tarifaire. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BIRMANIE.....	GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BOLIVIE.....	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 15 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et la Bolivie le 1er août 1911.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BRÉSIL.....	Accord commercial signé le 17 octobre 1941; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943. GATT en vigueur le 31 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
CHILI.....	Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 29 octobre 1943. GATT en vigueur le 16 mars 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
CHINE.....	*Modus vivendi* signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946. La Chine s'est retirée de GATT le 5 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Modifié par le protocole du 20 août 1912 et par l'échange de notes du 30 décembre 1938. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada, signé le 20 février 1946, n'est pas encore en vigueur.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1er octobre 1955—suite

Pays	Accord	Dispositions
COSTA-RICA	*Modus vivendi* signé le 18 novembre 1950; en vigueur le 26 janvier 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
CUBA	GATT en vigueur le 1er janvier 1948	Échange du régime de la nation la plus favorisée (sous réserve des préférences accordées par Cuba aux États-Unis).
DANEMARK (y compris le GROENLAND).	Les traités de paix et de commerce conclus avec le Royaume-Uni les 13 février 1660 et 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada. GATT en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La déclaration du 9 mai 1912 stipule que les Dominions pourront y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
ÉGYPTE	Échange de notes le 26 novembre et le 3 décembre 1952; en vigueur le 3 décembre 1952.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
ÉQUATEUR	*Modus vivendi* signé le 10 novembre 1950; en vigueur le 1er décembre 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
ESPAGNE ET POSSESSIONS ESPAGNOLES.	Depuis le 1er août 1928, le Canada adhère au traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne le 31 octobre 1922.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
	Accord commercial signé le 26 mai 1954; mis en vigueur provisoirement le 1er juillet 1954 et définitivement sur ratification le 30 juin 1955.	Complète et modifie le traité de commerce entre le Royaume-Uni et l'Espagne. En vigueur pendant trois ans après la ratification; dénonciation par la suite moyennant avis de trois mois.
ÉTATS-UNIS	L'accord commercial signé le 17 novembre 1938 est suspendu tant que les deux pays sont parties contractantes du GATT. GATT en vigueur le 1er janvier 1948	Continuation dans le cadre du GATT du régime de la nation la plus favorisée échangé en vertu de l'accord de 1938.
ÉTHIOPIE	Échange de notes, en vigueur le 3 juin 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
FINLANDE	Échange de notes les 13–17 novembre 1948; en vigueur le 17 novembre 1948. GATT en vigueur le 25 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
FRANCE ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 29 septembre 1934 et, en outre, protocole du 26 février 1935. GATT en vigueur le 1er janvier 1948	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
GRÈCE	*Modus vivendi* par échange de notes les 24–28 juillet 1947; en vigueur le 28 août 1947. GATT en vigueur le 1er mars 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
GROENLAND	(Voir Danemark).	
GUATEMALA	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1er octobre 1955—suite

Pays	Accord	Dispositions
HAÏTI	Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939. GATT en vigueur le 1er janvier 1950	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
INDONÉSIE	GATT en vigueur le 1er mars 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
IRAK	Dispositions spéciales par décret du conseil en vigueur le 15 septembre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
IRAN	Disposition spéciale par décret du conseil en vigueur le 1er février 1951.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que l'Iran lui accorde le même régime.
ISLANDE	Le Canada et l'Islande adhèrent aux termes d'un traité conclu entre le Danemark et le Royaume-Uni le 13 février 1660, bien qu'il n'existe aucun engagement contractuel.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ISRAËL	L'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni en 1937 s'applique en vertu du mandat britannique en Palestine.	Depuis la création de l'État d'Israël, en mai 1948, le Canada a continué d'accorder le régime de la nation la plus favorisée.
ITALIE	*Modus vivendi* par un échange de notes les 23-28 avril 1948; en vigueur le 28 avril 1948. GATT en vigueur le 1er janvier 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation sur avis de trois mois.
JAPON	Accord commercial signé le 31 mars 1954; en vigueur le 7 juin 1954. GATT en vigueur le 10 septembre 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. En vigueur pendant un an après la ratification; par la suite, dénonciation moyennant avis de trois mois.
LIBAN	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946. S'est retiré du GATT le 1er mars 1951.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que le Liban lui accorde le même régime.
LIBÉRIA	Dispositions spéciales par décret du conseil du 3 juin 1955. Le Libéria s'est retiré du GATT le 1er juin 1953.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que le Libéria lui accorde le même régime.
LIECHTENSTEIN	(Voir Suisse).	
LUXEMBOURG	(Voir Belgique).	
MEXIQUE	Accord commercial signé le 8 février 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Ratifications échangées le 6 mai 1947, l'accord étant entré définitivement en vigueur 30 jours après cette date.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
NICARAGUA	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; en vigueur provisoirement à la même date. GATT en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1er octobre 1955—suite

Pays	Accord	Dispositions
NORVÈGE	L'accord sur le commerce et la navigation, signé avec le Royaume-Uni le 18 mars 1826, s'applique au Canada. GATT en vigueur le 10 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. L'accord du 16 mai 1913 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
PANAMA	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928. Le traité a pris fin en 1942.	Quoique l'obligation contractuelle ait cessé, le Canada et Panama continuent de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée.
PARAGUAY	Échange de notes du 12 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PAYS-BAS	Accord commercial du 11 juillet 1924. Suspendu pendant la guerre; rétabli par échange de notes le 1er et le 5 février 1946. Comprend les Antilles néerlandaises et le Surinam. GATT en vigueur le 1er janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
PÉROU	GATT en vigueur le 8 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
PHILIPPINES	Aucun accord n'est présentement en vigueur. L'accord canado-américain de 1938 (actuellement suspendu) s'appliquait à ce pays jusqu'à ce qu'il obtînt son indépendance en 1946. Les Philippines ont participé aux négociations de Torquay, mais ne sont pas encore (1er octobre 1955) devenues partie contractante à GATT.	Le Canada et les Philippines ont continué de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée, mais sans obligation contractuelle.
POLOGNE	Accord commercial signé le 3 juillet 1935; en vigueur le 15 août 1936.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des réductions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PORTUGAL, ÎLES PORTUGAISES ADJACENTES ET PROVINCES PORTUGAISES OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 28 mai 1954, mis en vigueur provisoirement le 1er juillet 1954 et définitivement sur ratification le 29 avril 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. En vigueur pendant deux ans après la ratification; par la suite, dénonciation moyennant avis de trois mois.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur provisoirement le 15 mars 1941 et définitivement le 22 janvier 1950. GATT en vigueur le 19 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de six mois.
SALVADOR	Échange de notes du 2 novembre 1937; en vigueur le 17 novembre 1937.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de quatre mois.
SUÈDE	La convention de commerce et de navigation conclue entre le Royaume-Uni et la Suède le 18 mars 1826 s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1er mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 27 novembre 1911 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1er octobre 1955—fin

Pays	Accord	Dispositions
SUISSE	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse le 6 septembre 1855 s'applique au Canada. Échange de notes incluant le Liechtenstein dans l'accord, en vigueur le 2 août 1947.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 30 mars 1914 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SYRIE	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946. S'est retirée du GATT le 6 août 1951.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que la Syrie lui accorde le même régime.
TCHÉCOSLOVAQUIE	Accord commercial signé le 15 mars 1928; en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
TURQUIE	Échange de notes signées le 1er mars 1948; en vigueur le 15 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
URUGUAY	Accord commercial signé le 12 août 1936; en vigueur le 15 mai 1940. Protocole additionnel signé le 19 octobre 1953, pas encore ratifié (1er octobre 1955). GATT en vigueur le 16 décembre 1953.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
VENEZUELA	*Modus vivendi* signé et mis en vigueur le 11 octobre 1950; renouvelé chaque année.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Renouvellement annuel.
YOUGOSLAVIE	La loi des traités de commerce du 11 juin 1928 a accepté l'article 30 du traité de commerce et de navigation conclu le 12 mai 1927 entre le Royaume-Uni et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes; en vigueur le 9 août 1928.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.

CHAPITRE XXIII.—PRIX*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Nombres-indices des prix de gros	1057
Section 2. Indice des prix à la consommation	1062
Section 3. Nombres-indices du cours des valeurs mobilières	1067

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Nombres-indices des prix de gros

Les prix de gros, dans le présent chapitre, ne se limitent pas à ceux que désigne normalement cette expression mais comprennent, au sens large, tous les prix payés dans les transactions commerciales portant sur les denrées, à l'exception des prix touchés par les détaillants à la consommation. De nombreuses sous-classes de ce vaste groupe, telles que la matière constituante, le degré de fabrication, usage particulier, font l'objet d'indices. Les indices des prix de gros, en plus d'indiquer la dispersion des prix des denrées et des groupes de denrées, sont souvent sensibles aux changements de la situation et ont été utilisés pour prévoir le mouvement des prix de détail comme la hausse provoquée par le déclenchement du conflit coréen en 1950.

Les indices des prix de gros fondés sur la période 1935–1939 ont été adoptés en janvier 1951. La construction de ces indices est expliquée dans le Document de référence n° 24 du Bureau fédéral de la statistique, *Indices des prix du gros, 1913–1950.* Les chiffres relatifs aux prix courants paraissent dans la publication mensuelle du B.F.S. intitulée *Prix et indices des prix,* qui comprend les prix du gros, les prix de détail, les prix des valeurs mobilières et le taux du change. Des données rétrospectives sont présentées avec beaucoup de détail dans *Prix et indices des prix, 1949–1952.* L'indice général des prix de gros est établi depuis 1867.

Le calcul des indices des prix de gros vise à fournir un indicateur des changements intervenant dans le niveau des prix en comparant le coût total d'un ensemble de marchandises à une époque avec le coût total des mêmes marchandises à d'autres époques; pour cela, le prix de chaque denrée est exprimé par un rapport (le prix à une date donnée ou pour une période donnée servant de base égale 100) et ensuite tous les rapports sont réunis en proportion de l'importance de chaque denrée dans toutes les transactions. Cette opération est connue sous le nom de pondération. Pour ce qui concerne les indices des prix de gros, le coefficient de chaque denrée est la valeur de la quantité écoulée (ventes au Canada et à l'étranger, plus les importations) au cours de la période de base. Le mouvement de l'indice général est donc déterminé par celui des rapports des denrées particulières dont l'incidence sur l'indice général est, à son tour, déterminée par leur coefficient respectif.

* Revu à la Section des prix, Division du travail et des prix, Bureau fédéral de la statistique.

63024—67

Ce sont les établissements industriels qui fournissent le gros des renseignements; la majorité des prix sont recueillis par la poste. Comme il s'agit de mesurer les changements absolus des prix indépendamment de facteurs comme le changement de qualité et le volume des expéditions, des descriptions détaillées des prix sont fournies sur les listes envoyées par la poste. Les changements de prix qui résultent de changements apportés à la base des prix (*f.o.b., c.a.f.*, etc.) sont ainsi éliminés.

Les indices généraux des prix de gros sont établis par la plupart des pays depuis plusieurs années, mais on ne peut dire exactement ce que l'indice général des prix de gros mesure. Un indice des prix de détail peut être identifié avec les dépenses de consommation, mais un indice général des prix de gros couvre un champ beaucoup plus vaste; il n'est pas, cependant, une mesure du pouvoir d'achat de l'argent puisqu'il n'inclut pas les prix de la terre, du travail, des valeurs mobilières et des services, sauf dans la proportion où le prix de ces choses entre dans celui des denrées. A titre de chiffre sommaire conventionnel, on tend à le considérer comme un niveau de référence du mouvement des groupes particuliers de prix tels que ceux des produits de la ferme, des matières premières et des matériaux de construction. Ainsi les groupements spéciaux de prix de gros et les rapports des prix des denrées sont maintenant considérés comme plus importants que l'indice général lui-même.

Les sous-indices et l'indice du prix de chaque denrée servent à de nombreux usages. On s'en sert en particulier pour les contrats à prix mobile qui contiennent une clause d'ajustement du prix. Voici d'autres principaux usages: étude des frais de remplacement et de construction dans les entreprises d'investissement; analyse des mouvements des prix des denrées et des groupes de denrées relativement aux achats et aux ventes; organisation industrielle et analyse du marché; évaluation pour fins d'imposition et analyse des stocks; et études sur les changements du volume physique. Les établissements commerciaux étrangers les utilisent pour les fins de leurs ventes et leurs achats au Canada.

La demande résultant des hostilités en Corée a provoqué de fortes augmentations des prix de gros à la fin de 1950. L'indice général des prix de gros a atteint un chiffre sans précédent de 243·7 en juillet 1951. Le mouvement des prix a changé de sens dans la dernière partie de l'année par suite de la baisse des produits d'origine animale et des textiles. La baisse s'est continuée jusqu'en octobre 1952 et les changements qui suivirent se sont traduits par des fractions de point jusqu'à ce que l'indice ait descendu à 219·5 en avril 1953. La faiblesse des prix a continué de se faire sentir fortement parmi les produits agricoles primaires et secondaires. Le prix du bois d'œuvre a aussi été plus faible, en particulier celui du bois de la côte du Pacifique, tandis que les fibres, les textiles et leurs produits ont légèrement baissé.

En général, 1954 a été une année relativement stable quant aux mouvements des prix de gros, quoique l'indice général ait présenté une lente diminution durant la plus grande partie de l'année, pour descendre jusqu'à 214·3 en octobre et 215·4 en décembre. Des fluctuations diverses ont atteint les sous-indices au cours de 1954; les animaux et produits animaux ont baissé d'environ 10 p. 100, soit de 245·0 en juin à 221·8 en octobre, à cause surtout de la baisse des prix des bestiaux et des viandes; les fibres et les textiles et leurs produits ont aussi accusé une diminution générale, mais le bois, les produits du bois et du papier, et les métaux non ferreux et leurs produits ont commencé d'augmenter régulièrement. Les augmentations de prix du cèdre et du sapin, du zinc et de ses produits, de la soudure et du plomb et de ses produits ont été remarquables.

L'année 1955 a été la première où les prix de gros ont montré quelque fermeté depuis la fin de l'inflation se rattachant à la guerre de Corée. La baisse régulière depuis le sommet de juillet 1951 a fait place à une augmentation tout au cours de 1955, qui a éloigné l'indice de son bas niveau d'octobre 1954. Entre décembre 1954 et décembre 1955, l'indice général des prix de gros a augmenté de 2·8 p. 100; les métaux non ferreux, les produits du fer et les produits du bois ont accusé une augmentation de 17·6, 7·2 et 5·0 p. 100, respectivement, tandis que les produits de la ferme ont continué de baisser. En général, les prix des produits non agricoles ont augmenté en moyenne d'environ 6 p. 100 au cours de l'année et les prix des produits agricoles ont diminué d'environ 7 p. 100.

1.—Indices annuels de groupes de prix de gros, 1946-1955, et indices mensuels, 1954 et 1955

(1935-1939=100)

Année et mois	Indice général des prix de gros	Matières premières et partiellement ouvrées	Matières entièrement et principalement ouvrées	Matières premières industrielles	Produits des fermes canadiennes[1]		
					Agricoles	Animaux	Total
1946	138·9	140·1	138·0	148·6	177·9	181·2	179·5
1947	163·3	164·3	162·4	187·0	184·1	200·2	192·2
1948	193·4	196·3	192·4	222·7	200·6	263·7	232·1
1949	198·3	197·1	199·2	218·0	191·9	265·4	228·7
1950	211·2	212·8	211·0	244·6	191·9	281·4	236·7
1951	240·2	237·9	242·4	296·1	200·4	336·9	268·6
1952	226·0	218·7	230·7	252·6	223·0	277·5	250·2
1953	220·7	207·0	228·8	232·3	179·4	263·8	221·6
1954	217·0	204·8	224·2	223·7	170·9	256·2	213·6
1955	218·9	209·7	224·5	236·0	174·4	245·1	209·7
1954							
Janvier	219·8	206·5	227·8	224·1	159·4	266·3	212·9
Février	219·0	205·1	227·3	223·6	160·0	264·7	212·3
Mars	218·6	204·3	226·9	222·8	158·3	262·0	210·2
Avril	217·9	205·7	225·1	223·9	157·6	260·4	209·0
Mai	218·2	207·5	224·5	224·2	158·2	268·0	213·1
Juin	217·8	206·7	224 5	223·9	158·9	267·3	213·1
Juillet	217·4	207·4	223·6	224·2	173·6	262·1	217·8
Août	215·8	204·9	222·3	222·5	183·8	248·2	216·0
Septembre	215·3	202·9	222·6	222·7	178·9	245·5	212·2
Octobre	214·3	201·4	221·8	223·6	178·1	240·5	209·3
Novembre	214·9	202·3	222·3	224·4	180·4	243·1	211·8
Décembre	215·4	203·5	222·4	224·4	179·8	235·9	212·9
1955							
Janvier	215·8	205·0	222·2	225·7	180·8	248·3	214·6
Février	217·3	207·5	223·1	228·9	182·8	245·6	214·2
Mars	217·3	206·3	223·9	229·9	181·3	241·3	211·3
Avril	218·5	210·4	223·5	233·1	202·0	238·7	220·3
Mai	217·8	209·5	223·1	233·2	198·5	243·4	220·9
Juin	218·7	210·2	224·0	236·2	189·4	250·0	219·7
Juillet	218·4	210·1	223·6	237·1	185·2	249·5	217·4
Août	219·7	210·7	225·4	240·9	159·0	250·6	204·8
Septembre	220·9	212·2	226·4	241·1	153·9	251·6	202·7
Octobre	220·0	210·8	225·8	240·7	151·7	241·9	196·8
Novembre	220·7	211·3	226·6	240·8	153 2	240 5	196 9
Décembre	221·5	212·6	226·7	244·2	155·2	239·4	197·3

Les prix du blé retenus pour l'indice sont les prix d'achat de la Commission canadienne du blé à l'égard du blé nos 1, 2 et 3 du Nord (Manitoba) à Fort-William-Port-Arthur. Le paiement initial est d'abord utilisé et l'indice est ensuite rectifié à mesure que d'autres paiements sont annoncés. Du mois d'août 1945 à juillet 1950, le prix retenu quant au blé n° 1 du Nord (Manitoba) était $1.83 le boisseau. Voici le prix quant aux campagnes subséquentes: 1950-1951, $1.85; 1951-1952, $1.83; 1952-1953, $1.82; 1953-1954, $1.56; et 1954-1955, $1.65, et le paiement final de cette campagne a été annoncé le 22 mai 1956. Pour la campagne de 1955-1956, l'indice se fonde sur un paiement initial de $1.40; l'indice sera revisé d'après les paiements intervenant après juillet 1955. Depuis le 1er août 1949, la commercialisation de l'avoine et de l'orge de l'Ouest relève de la Commission canadienne du blé. Depuis cette date, les prix retenus pour l'indice des produits agricoles canadiens sont les paiements initiaux versés aux cultivateurs; y sont inclus les paiements de participation lorsqu'ils sont annoncés.

Nombres-indices des prix des matériaux de construction.—Le mouvement des prix des matériaux de construction est ordinairement mesuré par deux séries spéciales: les nombres-indices des prix des matériaux de construction résidentielle et les nombres-indices des prix des matériaux* de construction non résidentielle, et les années de base sont respectivement 1935-1939 et 1949. L'explication de la pondération et de la construction des indices et les séries rétrospectives se trouvent dans les bulletins† spéciaux, parus quand les indices ont été publiés. Plus récemment des indices généraux annuels remontant jusqu'à 1913 ont été calculés; les indices courants sont publiés mensuellement dans le bulletin *Prix des Indices des prix*, du Bureau fédéral de la statistique.

* A l'exclusion des ouvrages d'art tels que les barrages, routes, chemins de fer et ponts.
† *Price Index Numbers of Residential Building Materials, 1926 to 1948*, et le Document de référence n° 43: *Non-Residential Building Materials Price Index, 1935-1952.*

Les tableaux **2** et **3** montrent les indices et sous-indices annuels depuis 1950 et mensuels depuis janvier 1954. Les groupes dans chaque tableau de gauche à droite sont présentés par ordre d'importance décroissant dans l'indice général, selon le coefficient du groupe exprimé en pourcentage du total. Pour fins de comparaison, l'indice des prix des matériaux de construction résidentielle, ramené arithmétiquement à la base 1949 = 100, est aussi présenté.

L'augmentation des deux indices (1949 = 100) de décembre 1954 à décembre 1955 a été de 3·1 et de 3·8 p. 100, respectivement, pour la construction résidentielle et la construction non résidentielle. A l'intérieur des divers éléments, la baisse des articles à fort coefficent du bois ont été largement responsables de la hausse des matériaux de construction résidentielle, alors que l'indice des matériaux de construction non résidentielle s'est ressenti de la stabilité suivie plus tard de la hausse des deux principaux groupes: l'équipement de plomberie et de chauffage et autre et les ouvrages en acier et en métal.

2.—Indices annuels du prix des matériaux de construction résidentielle, 1950-1955, et indices mensuels, 1954-1955

(1935-1939 = 100)

Année et mois	Indice général (1949 = 100)[1]	Indice général	Principaux éléments								
			Ciment, sable et gravier	Brique, tuile et pierre	Bois et produits	Latte, plâtre et isolants	Matériaux à toiture	Peinture et vitre	Équipement de plomberie et de chauffage	Équipement et agencements électriques	Autres matériaux
PONDÉRATION EN % DU TOTAL	...	...	42·6	18·6	11·3	7·6	5·0	5·0	3·8	3·2	29·
1950	106·4	242·7	131·3	163·8	349·2	116·7	235·4	174·8	183·2	184·5	181·1
1951	125·5	286·2	140·9	180·7	425·0	126·3	235·8	197·8	210·4	213·3	212·7
1952	124·9	284·8	149·5	195·3	415·7	128·5	217·7	194·9	215·6	212·0	226·3
1953	123·9	282·6	151·8	205·8	410·6	128·5	218·6	203·8	209·0	211·4	229·5
1954	121·7	277·5	151·3	207·4	400·5	128·8	233·4	208·9	202·8	207·7	226·6
1955	124·3	283·4	149·4	209·5	409·4	125·3	244·5	219·7	207·2	229·2	230·3
1954											
Janvier	121·5	277·1	152·5	207·4	400·2	127·7	222·9	206·5	203·5	207·3	227·5
Février	121·2	276·4	152·5	207·4	398·3	127·7	226·2	206·5	203·5	205·8	227·2
Mars	121·0	275·9	152·5	207·4	397·3	129·2	226·2	206·5	203·3	203·3	227·2
Avril	121·1	276·1	151·7	207·4	397·3	129·2	226·1	205·2	203·8	208·8	227·2
Mai	121·0	275·9	151·1	207·4	397·4	129·2	226·1	206·9	202·2	208·8	227·2
Juin	121·6	277·3	151·1	207·4	400·4	129·2	229·3	208·2	202·1	209·4	227·8
Juillet	122·0	278·2	151·1	207·4	402·4	129·2	235·8	209·5	200·9	209·4	227·8
Août	122·0	278·1	151·1	207·4	402·5	129·2	235·8	210·8	200·9	208·0	224·7
Septembre	122·2	278·7	151·1	207·4	402·5	129·2	242·2	210·8	203·0	208·0	225·5
Octobre	122·2	278·7	151·1	207·4	402·5	129·2	242·2	211·2	203·0	208·0	225·5
Novembre	122·2	278·6	151·1	207·4	401·9	129·2	242·2	211·7	203·6	208·0	225·5
Décembre	122·3	278·9	149·1	207·4	403·3	126·9	245·4	212·5	203·6	208·0	225·5
1955											
Janvier	122·3	278·8	149·6	210·0	403·6	125·1	239·0	212·5	203·6	208·0	225·5
Février	122·5	279·3	149·6	210·0	404·0	124·5	239·0	214·8	203·7	215·5	225·5
Mars	122·6	279·4	149·6	210·0	403·5	124·5	239·0	215·3	204·9	216·8	227·4
Avril	123·1	280·6	149·6	210·0	404·4	124·5	239·0	222·0	206·6	224·6	227·4
Mai	123·1	280·7	149·3	209·3	405·1	124·5	239·0	220·7	206·6	224·6	225·0
Juin	124·3	283·3	149·3	209·3	410·3	125·1	246·7	220·7	206·4	226·1	225·9
Juillet	124·6	284·2	149·3	209·3	412·3	125·1	248·7	220·7	206·4	225·1	226·6
Août	125·2	285·5	149·3	209·3	413·7	125·1	248·7	219·8	208·6	225·1	232·1
Septembre	125·9	287·0	149·3	209·3	414·6	126·2	248·7	219·8	209·5	244·9	234·5
Octobre	125·9	287·0	149·3	209·3	413·9	126·2	248·7	323·1	209·5	245·3	237·8
Novembre	125·8	286·8	149·3	209·3	412·8	126·2	248·7	223·1	210·3	247·5	238·0
Décembre	126·1	287·8	149·6	209·3	414·6	126·2	248·7	223·9	210·3	247·5	238·0

[1] Ramené arithmétiquement à la base 1949 = 100 pour en assurer la comparabilité avec les indices des prix des matériaux de construction non résidentielle présentés au tableau **3**.

3.—Indices annuels des prix des matériaux de construction non résidentielle, 1950-1955, et indices mensuels, 1954 et 1955

(1949=100)

Année et mois	Indice général	Principaux éléments						
		Ouvrages en acier et en métal	Plomberie, chauffage et autre équipement	Équipement et matériel électrique	Agrégat, ciment et béton	Bois et produits	Blocs, briques et pierre	Tuiles
PONDÉRATION EN % DU TOTAL	...	20·1	21·4	11·5	11·1	10·5	9·1	3·8
1950	105·0	107·3	103·0	105·8	103·2	110·3	104·3	104·9
1951	118·6	122·0	115·7	125·4	111·3	128·3	113·0	110·6
1952	123·2	131·3	121·3	121·7	117·4	127·9	119·7	115·5
1953	124·4	134·7	119·2	119·6	120·2	127·8	125·9	117·1
1954	121·8	128·2	115·2	117·6	120·9	124·5	127·0	120·6
1955	123·4	129·9	118·0	121·3	120·3	127·6	127·0	120·3
1954								
Janvier	123·3	133·1	116·1	120·7	121·8	124·4	126·5	117·1
Février	122·8	132·3	115·8	118·0	121·8	123·8	126·5	120·7
Mars	122·7	132·3	115·8	117·6	121·8	123·7	126·6	120·7
Avril	122·3	132·0	115·2	117·6	120·7	123·6	126·6	120·6
Mai	121·1	126·0	114·9	117·6	120·6	123·6	126·6	121·1
Juin	121·2	126·0	115·0	117·7	120·6	124·2	126·6	121·1
Juillet	121·2	126·1	114·2	117·7	120·6	125·2	127·3	121·1
Août	121·1	126·1	114·2	116·8	120·6	125·2	127·3	121·1
Septembre	121·3	126·2	115·0	116·8	120·6	124·8	127·5	121·1
Octobre	121·3	126·2	115·0	116·8	120·6	124·8	127·5	121·1
Novembre	121·5	126·2	115·7	116·8	120·8	124·9	127·5	121·1
Décembre	121·4	126·2	115·7	116·8	120·1	125·3	127·5	121·0
1955								
Janvier	121·4	126·2	115·7	117·5	121·1	125·3	127·5	121·0
Février	121·6	126·3	116·1	118·8	121·1	125·4	127·5	121·0
Mars	121·7	126·3	116·4	119·0	120·2	125·3	127·5	121·0
Avril	122·1	126·4	117·3	120·2	120·2	125·6	127·5	120·1
Mai	121·8	126·1	116·9	119·6	120·1	126·0	126·7	120·0
Juin	122·0	126·1	116·4	119·8	120·1	127·8	126·7	120·0
Juillet	122·3	126·1	116·5	120·6	120·1	128·7	126·7	120·0
Août	124·9	134·9	119·1	120·6	120·1	129·2	126·7	120·0
Septembre	125·8	134·9	120·4	124·9	120·1	129·3	126·7	120·0
Octobre	125·9	134·9	120·4	125·0	120·1	129·4	126·7	120·0
Novembre	125·9	135·0	120·6	124·7	120·1	129·2	126·7	120·0
Décembre	126·0	135·0	120·6	124·7	120·2	129·5	126·7	120·1

Indices mondiaux des prix de gros.—Les fluctuations de prix dans les divers pays ont beaucoup varié au cours des années. Le tableau 4 compare l'indice des prix de gros au Canada avec ceux d'autres pays.

4.—Indices des prix de gros au Canada et en d'autres pays, 1954 et 1955

(Base 1953=100. SOURCE: *Bulletin mensuel de la statistique des Nations Unies, mai 1956.*)

Pays	1954	1955	Pays	1954	1955
Allemagne de l'Ouest	98	101	Inde	98	90
Belgique	99	101	Iran	118	115
Brésil	130	147	Israël	118	124
Canada	**98**	**99**	Norvège	101	102
Chili	157	277	Nouvelle-Zélande	99	100
Corée du Sud	124	225	Pays-Bas	101	102
Danemark	100	103	République dominicaine	94	95
Egypte	97	99	Royaume-Uni	101	104
Etats-Unis	100	100	Suède	100	104
France	98	98	Suisse	101	101
Grèce	112	120	Turquie	111	119

Section 2.—Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est la mesure officielle du mouvement des prix de détail au Canada. Des renseignements détaillés sur les principaux aspects de l'indice ont paru dans la publication du Bureau fédéral de la statistique: *L'indice des prix à la consommation, janvier 1949–août 1952.*

L'indice sert à mesurer les fluctuations des prix de détail des denrées et services achetés par une tranche représentative de la population urbaine du Canada. Les familles de référence, choisies dans 27 villes canadiennes de 30,000 habitants ou plus, comptaient de deux adultes à deux adultes et quatre enfants et avaient un revenu annuel variant de $1,650 à $4,050 l'année de relevé terminée le 31 août 1948. Le budget utilisé pour l'indice des prix à la consommation représente le niveau d'après-guerre de la consommation des familles de référence. Une liste comprenant 224 des principaux produits et services achetés l'année du relevé constitue l'échantillon servant à déterminer les prix, tandis que les sommes relatives consacrées à ces articles ou d'autres semblables déterminent l'importance relative (ou le coefficient) attribuée à chacun.

Le nombre-indice mensuel est calculé d'après un échantillon de plus de 50,000 prix de détail. Ces prix sont recueillis par des enquêteurs sur place dans les 16 plus grandes villes du Canada et obtenus par la poste dans 17 autres. Toutes ces villes, sauf Charlottetown, comptaient 30,000 habitants ou plus au recensement de 1951.

Les changements observés dans les prix de mois en mois sont appliqués au budget indiciaire, souvent comparé à un panier dont le contenu (marchandises et services) reste le même, seules les fluctuations des prix de détail pouvant en modifier la valeur. En comparant le prix courant et celui de la période de base, pour le même panier, on obtient l'indice, c'est-à-dire la mesure du changement proportionnel moyen subi par la totalité des prix de détail depuis la période de base. Afin de tenir compte des modifications saisonnières de la consommation, la quantité de certains articles alimentaires du panier peut varier d'un mois à l'autre, mais non d'une année à l'autre.

Comme l'indice se rapporte au niveau de vie de l'après-guerre, une année de cette période a été choisie comme base de référence. L'année 1949 s'est révélée la plus appropriée, les prix y étant demeurés relativement stables. De plus, 1949 est aussi l'année de référence d'autres nombres-indices, comme ceux de la population industrielle, de l'agriculture, des importations et des exportations.

Les coefficients de pondération procentuelle des grands groupes, pour la période de base, sont les suivants: alimentation, 31·7; habillement, 11·5; logement, 14·8; fonctionnement du ménage, 17·3; autres denrées et services, 24·7.

Fluctuations de l'indice des prix à la consommation.—L'indice des prix à la consommation (1949=100) a monté constamment au cours de 1950, de 100·1 en janvier à 106·6 en décembre, et a continué de monter à un taux croissant pendant 1951 jusqu'à atteindre le sommet d'après-guerre de 118·2 en janvier 1952. Quatre baisses mensuelles successives ont fait descendre l'indice à 115·9 en mai 1952 mais, de cette date à décembre 1955, soit durant trois ans et demi, l'indice est demeuré remarquablement stable, oscillant entre 114·4 et 116·9. Comme les prix de détail se sont tenus à ce palier pendant une période où augmentaient les salaires, il y a eu une augmentation marquée du pouvoir d'achat réel des salariés. Pendant la période de 1951 à 1955, l'indice moyen des salaires hebdomadaires dans la fabrication, rectifié d'après les changements des prix de détail pour indiquer le changement intervenant dans le pouvoir d'achat de ces salaires, a augmenté de 18·6 p. 100.

Quoique la moyenne générale des prix n'ait pour ainsi dire pas changé du milieu de 1952 à la fin de 1955, il y a eu des fluctuations appréciables autour de cette moyenne. Les prix des services, surtout les loyers, ont continué d'augmenter tandis que les prix des marchandises ont diminué ou bien n'ont pas changé. Le loyer a augmenté régulièrement durant l'après-guerre; entre mai 1952 et décembre 1955, il a accusé une avance de 12·1 p. 100. Les autres services ont augmenté constamment, soit de 7·7 p. 100, mais l'alimentation a diminué de 2·7 p. 100 et toutes les denrées autres que l'alimentation, de 3·2 p. 100. La plus grande partie de la baisse de l'alimentation et des autres denrées a eu lieu au cours de 1952, mais l'alimentation sauf ses fluctuations saisonnières, est demeurée très stable au cours de 1953–1955.

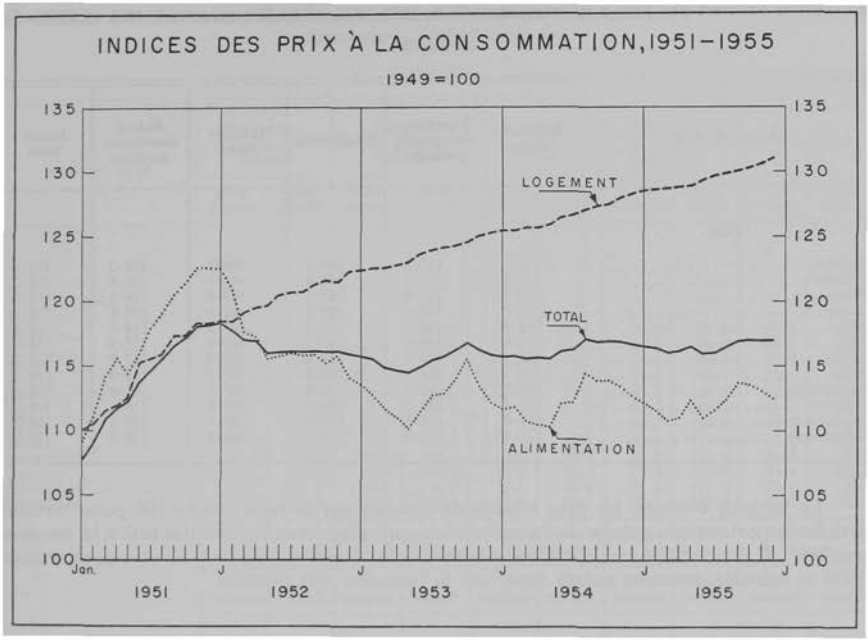

5.—Indice annuel des prix à la consommation, 1950-1955, et indice mensuel, 1954 et 1955

(1949=100)

Année et mois	Alimentation	Fonctionnement du ménage	Logement	Habillement	Autres denrées et services	Indice total
PONDÉRATION EN % DU TOTAL	31·7	17·3	14·8	11·5	24·7	100·0
1950	102·6	102·4	106·2	99·7	103·1	102·9
1951	117·0	113·1	114·4	109·8	111·5	113·7
1952	116·8	116·2	120·2	111·8	116·0	116·5
1953	112·6	117·0	123·6	110·1	115·8	115·5
1954	112·2	117·4	126·5	109·4	117·4	116·2
1955	112·1	116·4	129·4	108·0	118·1	116·4
1954						
Janvier	111·6	117·5	125·4	110·1	116·4	115·7
Février	111·7	117·5	125·4	110·0	116·5	115·7
Mars	110·7	117·6	125·6	108·8	116·6	115·5
Avril	110·4	118·1	125·6	109·9	117·2	115·6
Mai	110·2	117·3	125·8	109·9	117·5	115·5
Juin	112·0	117·1	126·4	109·7	117 5	116·1
Juillet	112 1	117·2	126·6	109·6	117·6	116·2
Août	114·4	117·2	127·0	109·6	117·7	117·0
Septembre	113·8	117·2	127·2	109·5	117·6	116·8
Octobre	113·8	117·3	127·4	108·4	117·9	116·8
Novembre	113·4	117·2	127·9	108·2	118·2	116·8
Décembre	112·6	117·1	128·2	108·1	118·2	116·6

5.—Indice annuel des prix à la consommation, 1950-1955, et indice mensuel, 1954 et 1955—fin

(1949=100)

Année et mois	Alimentation	Fonctionnement du ménage	Logement	Habillement	Autres denrées et services	Indice total
1955						
Janvier	112·1	117·1	128·4	108·1	118·2	116·4
Février	111·5	117·1	128·5	108·1	118·3	116·3
Mars	110·7	117·0	128·6	108·0	118·3	116·0
Avril	111·0	116.9	128·7	107·9	118·2	116·1
Mai	112·3	116·4	128·8	107·9	118·3	116·4
Juin	111·0	116·1	129·2	107·8	117·8	115·9
Juillet	111·5	115·8	129·6	107·8	117·7	116·0
Août	112·4	115·8	129·8	107·8	118·0	116·4
Septembre	113·7	115·9	130·0	107·8	117·9	116·8
Octobre	113·5	116·1	130·2	107·8	118·1	116·9
Novembre	113·0	116·5	130·6	107·9	118·3	116·9
Décembre	112·4	116·6	131·0	108·5	118·3	116·9

Le tableau 6 donne les prix relatifs de denrées sur la base 1949=100 pour certains articles importants du groupe de l'alimentation qui composent l'indice des prix à la consommation. Il donne aussi les prix moyens basés sur le niveau moyen réel des prix pour octobre 1952 et calculés, pour les autres mois, sur la base des prix relatifs.

6.—Prix de détail urbains, moyens et relatifs, d'aliments principaux, par année, 1950-1955, et par mois, 1954 et 1955

(1949=100)

Année et mois	Aloyau de bœuf (livre)		Échine de porc[1] (livre)		Saindoux pur (livre)		Œufs frais classe A (douzaine)		Lait (pinte)	
	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif
	c.		c.		c.		c.		c.	
1950	82·8	117·6	63·4	99·3	22·4	95·3	56·5	91·8	18·3	102·9
1951	101·1	143·5	73·3	114·8	28·4	121·1	71·6	116·5	19·6	110·0
1952	93·4	132·7	63·2	99·9	17·0	72·5	59·1	96·0	21·1	118·4
1953	79·6	113·0	72·5	113·7	20·8	88·4	67·6	109·9	21·1	118·5
1954	77·0	109·4	66·4[1]	116·8[1]	26·3	112·2	57·1	92·9	21·1	118·5
1955	80·0	113·6	61·5	108·2	22·4	95·2	61·5	99·9	21·1	118·5
1954										
Janvier	74·8	106·2	67·2	118·1	27·0	115·0	54·5	88·6	21·1	118·5
Février	74·5	105·8	69·5	122·2	27·3	116·3	56·5	91·9	21·1	118·5
Mars	71·7	101·8	69·2	121·8	27·3	116·3	56·3	91·5	21·1	118·5
Avril	71·7	101·8	68·0	119·6	27·5	117·2	51·9	84·4	21·1	118·5
Mai	73·1	103·8	68·9	121·1	27·6	117·6	51·5	83·7	21·1	118·5
Juin	77·1	109·5	73·0	128·3	27·5	117·2	52·0	84·5	21·1	118·5
Juillet	78·2	111·1	69·4	122·1	26·4	112·5	59·0	95·9	21·1	118·5
Août	81·1	115·2	67·8	119·2	25·4	108·2	61·2	99·5	21·1	118·5
Septembre	82·1	116·6	64·6	113·6	24·7	105·2	63·0	102·4	21·1	118·5
Octobre	81·0	115·0	60·8	106·9	25·0	106·5	64·9	105·5	21·1	118·5
Novembre	79·9	113·5	59·3	104·2	25·1	106·9	62·4	101·4	21·1	118·5
Décembre	78·9	112·1	59·7	105·0	25·3	107·8	52·4	85·2	21·1	118·5

[1] La série "Échine de porc" a été remplacée par "Côtelettes de porc" en 1954.

6.—Prix de détail urbains, moyens et relatifs, d'aliments principaux, par année, 1950-1955, et par mois, 1954 et 1955—fin

(1949=100)

Année et mois	Aloyau de bœuf (livre)		Échine de porc[1] (livre)		Saindoux pur (livre)		Œufs frais classe A (douzaine)		Lait (pinte)	
	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif
	c.		c.		c.		c.		c.	
1955										
Janvier	79·4	112·8	59·7	105·0	25·1	106·9	50·4	81·9	21·1	118·5
Février	78·4	111·3	58·8	103·4	24·1	102·7	48·6	79·0	21·1	118·5
Mars	77·3	109·8	57·4	100·9	22·6	96·3	52·1	84·7	21·1	118·5
Avril	77·5	110·1	56·4	99·2	22·3	95·0	54·4	88·4	21·1	118·5
Mai	77·8	110·5	56·0	98·5	22·4	95·4	54·2	88·1	21·1	118·5
Juin	79·1	112·3	59·5	104·6	22·2	94·6	53·9	87·6	21·1	118·5
Juillet	80·6	114·5	64·9	114·1	21·7	92·5	65·6	106·6	21·1	118·5
Août	82·9	117·7	64·7	113·8	21·2	90·3	70·1	114·0	21·1	118·5
Septembre	83·7	118·9	68·6	120·6	21·3	90·7	73·2	119·0	21·1	118·5
Octobre	82·2	116·7	68·5	120·5	21·5	91·6	73·0	118·7	21·1	118·5
Novembre	80·7	114·6	65·1	114·5	21·9	93·3	72·5	117·9	21·1	118·5
Décembre	80·0	113·6	58·6	103·1	21·9	93·3	69·7	113·3	21·1	118·5

	Farine (livre)		Tomates en boîte de 2½ livres		Pommes de terre (10 livres)		Sucre granulé (livres)		Pain (livre)	
	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif
	c.		c.		c.		c.		c.	
1950	7·3	104·8	17·7	88·0	33·2	95·4	10·6	114·4	10·6	104·6
1951	7·5	106·9	23·1	115 0	34 8	99·9	12·0	129·8	11·7	115·5
1952	7·4	105·9	28·8	143·6	68·6	196·9	11·2	121·0	12·0	119·3
1953	7·6	108·9	24·4	121·8	39·0	111·8	10·0	107·8	12·3	121·5
1954	7·7	110·2	21·5	107·4	37·5	107·6	9·4	101·8	12·8	126·8
1955	7·4	106·4	26·3	131·3	46·8	134·5	9·2	99·7	12·8	126·4
1954										
Janvier	7·9	113·3	21·6	107·7	29·4	84·4	9·6	104·1	12·8	126·8
Février	7·8	111·9	21·3	106·2	29·2	83·8	9·6	104·1	12·8	126·8
Mars	7·8	111·9	21·1	105·2	28·9	83·0	9 5	103 0	12 8	126 8
Avril	7 7	110·5	20·7	103·2	27·7	79·5	9·5	103·0	12·8	126·8
Mai	7·7	110·5	20·5	102·2	28·6	82·1	9·4	101·9	12·8	126·8
Juin	7·7	110·5	20·4	101·7	32·3	92·7	9·4	101·9	12·8	126·8
Juillet	7·7	110·5	20·5	102·2	43·6	125·2	9·3	100·8	12·8	126·8
Août	7·7	110·5	20·5	102·2	57·4	164·8	9·3	100·8	12·8	126·8
Septembre	7·6	109·0	20·8	103·7	46·5	133·5	9·3	100·8	12·8	126·8
Octobre	7·6	109·0	21·5	107·2	40·6	116·5	9·2	99·7	12·8	126·8
Novembre	7·5	107·6	23·9	119·1	42·1	120·9	9·3	100·8	12·8	126·8
Décembre	7·5	107·6	25·7	128·1	43·5	124·9	9·3	100·8	12·8	126·8
1955										
Janvier	7·5	107·6	26·2	130·6	43·6	125·2	9·3	100·8	12·8	126·8
Février	7·4	106·2	26·5	132·1	44·8	128·6	9·3	100·8	12·8	126·8
Mars	7·4	106·2	26·8	133·6	45·5	130·6	9·3	100·8	12·8	126·8
Avril	7·5	107·6	27·0	134·6	47·8	137·2	9·3	100·8	12·7	125·8
Mai	7·4	106·2	27·2	135·6	73·8	211·9	9·3	100·8	12·7	125·8
Juin	7·4	106·2	27·4	136·6	64·3	184·6	9·2	99·7	12·7	152·8
Juillet	7·4	106·2	27·7	138·1	57·9	166·2	9·1	98·6	12·7	125·8
Août	7·4	106·2	27·7	138·1	46·1	132·3	9·2	99·7	12·7	125·8
Septembre	7·4	106·2	25·6	127·6	37·1	106·5	9·1	98·6	12·8	126·8
Octobre	7·4	106·2	24·1	120·1	33·8	97·0	9·1	98·6	12·8	126·8
Novembre	7·4	106·2	24·7	123·1	32·7	93·9	9·1	98·6	12·8	126·8
Décembre	7·4	106·2	25·2	125·6	34·7	99·6	9·1	98·6	12·8	126·8

[1] La série "Échine de porc" a été remplacée par "Côtelettes de porc" en 1954.

Indices des prix à la consommation pour certaines villes de régions différentes.—Le tableau 7 donne les indices des prix à la consommation pour dix villes ou combinaisons de villes de régions différentes. Les indices régionaux, n'ayant pas pour but d'indiquer que la vie est plus ou moins chère dans une ville que dans une autre, ne doivent pas servir à cette fin. L'objet en est de mesurer les changements proportionnels que subissent, dans le temps et dans chaque ville, les prix de détail d'une "corbeille" constante de marchandises et de services qui représente le niveau de consommation d'un groupe particulier de familles.

7.—Indices des prix à la consommation dans des villes de régions différentes, 1950-1955, et par mois, 1954 et 1955

(1949=100)

Année et mois	Saint-Jean (T.-N.)[1]	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Montréal (P.Q.)	Ottawa (Ont.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Saskatoon-Regina (Sask.)	Edmonton-Calgary (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
1950	..	102·1	103·3	103·7	103·1	104·1	103·8	102·2	103·9	103·6
1951	..	112·1	114·1	116·1	115·3	115·4	114·6	111·7	113·5	114·3
1952	103·5	115·3	117·4	117·6	116·8	117·5	116·1	112·8	114·8	117·4
1953	102·2	113·2	115·3	116·3	115·0	116·8	114·4	113·1	114·0	116·1
1954	102·8	114·1	116·6	116·8	116·2	118·3	115·3	114·2	114·9	117·4
1955	104·2	114·8	117·7	116·9	117·2	118·8	115·9	114·6	114·6	117·9
1954										
Janvier	102·6	113·2	115·4	116·7	115·3	117·7	114·9	113·2	114·4	116·2
Février	102·4	113·8	115·8	116·8	115·5	117·6	115·0	113·5	114·3	116·4
Mars	102·2	113·7	116·2	116·3	115·3	117·4	114·7	113·7	114·4	116·3
Avril	102·0	113·8	115·9	116·3	115·5	117·7	114·9	113·6	114·3	116·9
Mai	102·2	113·6	115·8	116·3	115·5	117·7	114·8	113·5	114·4	116·9
Juin	102·5	113·9	116·2	117·0	116·1	118·2	115·3	114·1	114·8	117·1
Juillet	102·6	113·8	116·2	117·2	116·4	118·8	115·5	114·1	114·8	117·0
Août	104·4	115·3	117·6	117·2	117·0	119·0	116·4	115·3	115·4	118·1
Septembre	103·4	114·8	117·7	116·6	116·9	118·8	115·7	115·1	115·7	118·1
Octobre	103·0	114·6	117·6	117·0	117·3	118·9	115·5	115·2	115·6	118·6
Novembre	102·8	114·5	117·5	117·1	117·2	118·9	115·7	114·8	115·3	118·6
Décembre	102·9	114·5	117·5	117·0	117·0	118·8	115·5	113·9	115·0	118·3
1955										
Janvier	102·6	114·3	117·4	117·1	117·0	118·9	115·5	113·9	114·6	118·4
Février	102·7	114·6	117·6	117·1	117·0	118·7	115·4	113·8	114·5	118·3
Mars	102·9	114·5	117·6	116·7	116·8	118·2	115·2	113·7	114·2	117·9
Avril	103·5	114·6	117·6	116·7	116·9	118·4	115·3	113·9	114·2	117·2
Mai	105·0	115·4	118·1	117·0	117·3	118·9	115·6	114·4	114·2	117·2
Juin	104·3	114·6	117·3	116·3	116·9	118·3	115·0	114·3	113·8	116·8
Juillet	104·5	114·7	117·3	116·7	117·0	118·7	115·5	114·3	114·1	116·5
Août	105·8	115·1	117·8	116·8	117·3	118·5	116·1	115·1	114·6	116·8
Septembre	105·1	115·2	118·1	117·1	117·5	119·2	116·5	115·4	115·2	118·1
Octobre	104·8	114·9	117·8	117·0	117·7	119·4	116·6	115·5	115·2	118·5
Novembre	104·6	114·9	117·6	117·1	117·7	119·0	116·9	115·6	115·1	118·6
Décembre	104·5	114·7	117·7	116·7	117·8	118·9	116·9	115·7	115·1	120·3

[1] Le Document de référence n° 28 du B.F.S. explique les méthodes utilisées pour calculer l'indice (juin 1951=100) de Saint-Jean (T.-N.).

Indices mondiaux des prix de détail.—Afin de faire voir les changements que subissent les prix de détail du Canada au regard de ceux des autres pays, le tableau 8 donne les indices des prix de détail de certains pays en 1954 et 1955. Ces indices ne mesurent que les fluctuations des prix de chaque pays et ne doivent pas servir à comparer le coût de la vie d'un pays à l'autre.

8.—Nombres-indices des prix de détail au Canada et dans d'autres pays, 1954 et 1955

(Base 1953=100. SOURCE: *Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies, mai 1956*).

Pays	1954	1955	Pays	1954	1955
Allemagne de l'Ouest	100	102	Inde	95	90
Belgique	101	101	Iran	118	122
Brésil	118	139	Israël	112	119
Canada	**101**	**101**	Norvège	105	106
Chili	172	302	Nouvelle-Zélande	105	107
Corée du Sud	135	229	Pays-Bas	104	106
Danemark	101	107	Suède	101	104
Égypte	96	96	Suisse	101	102
États-Unis	100	100	Turquie	110	118
France (Paris)	100	101	République Dominicaine	98	98
Grèce	115	122	Royaume-Uni	102	106

Section 3.—Nombres-indices du cours des valeurs mobilières

Les indices du cours des actions ordinaires sont calculés sur la base 1935–1939 et publiés chaque semaine et chaque mois pour un échantillon d'actions classées d'une manière générale sour les titres suivants: industries, services d'utilité publique et banques. Ces catégories ont été subdivisées par industries pour lesquelles des indices de sous-groupes sont établis. Les indices mensuels des actions privilégiées sont aussi calculés et publiés.

Pour calculer les indices, on se base sur les prix de fermeture du jeudi pour les actions des compagnies inscrites à la Bourse de Montréal ou à la Bourse de Toronto ou aux deux. Chaque action est pondérée sur la base du nombre d'actions émises. Chaque année, la liste des actions comprises dans les divers groupes de valeurs mobilières est revisée de manière que les actions devenues importantes en bourse y soient incluses et que celles dont l'intérêt va diminuant y soit rayées. On tient compte aussi des fractionnements d'actions, des fusions et de l'exercice de certains "droits". Les indices sont censés indiquer les fluctuations hebdomadaires et mensuelles importantes au capitaliste, plutôt que les fluctuations quotidiennes qui, elles, intéressent surtout le spéculateur. Pour cette raison, le registre chronologique des indices mensuels qui remontent à janvier 1914* est précieux lorsqu'on veut analyser le degré de fluctuation des valeurs au cours des années.

Indice des valeurs de portefeuille.—En général, le cours des actions ordinaires a marqué une tendance à la hausse en 1954 et 1955. L'indice des valeurs de portefeuille a été de 247·6 en décembre 1955, en augmentation de 61·2 p. 100 sur décembre 1953 (153·6) et de 25·3 p. 100 sur le sommet de septembre 1929 pour une période de 25 ans, (197·8). En 1955, l'indice est monté de 19·7 p. 100 par suite de la fermeté des groupes suivants: mines industrielles, machines et outillage, aliments et produits connexes, pâte de bois et papier, minoterie. Quoique tous les groupes aient contribué à faire monter l'indice en 1955, la participation de l'industrie du textile et du vêtement et celle des huiles a été négligeable.

* On peut se procurer ce registre au Bureau fédéral de la Statistique, Division du travail et des prix.

9.—Nombres-indices mensuels des actions ordinaires, 1954-1955

(1935-1939=100)

Année et mois	Industriels										Utilité publique				Total des banques	Indice général du portefeuille
	Machine et outillage	Pâte de bois et papier	Minoterie	Pétroles	Textiles et vêtement	Aliments et produits connexes	Boissons	Matériaux de construction	Mines industrielles	Total des titres industriels	Transports	Téléphone et télégraphe	Energie et traction	Total des services publics		
1954																
Janvier	395·3	562·6	129·3	126·1	168·8	122·9	434·5	283·6	102·7	156·5	265·4	102·5	131·5	149·1	185·5	157·4
Février	418·4	589·4	129·9	136·3	158·4	123·6	447·9	286·8	103·4	163·2	272·8	103·6	134·0	151·9	189·6	163·2
Mars	432·8	596·4	131·1	136·4	166·3	123·8	440·0	285·2	106·9	165·1	267·0	105·9	137·2	153·3	192·5	165·0
Avril	458·8	628·5	133·9	145·4	163·1	124·6	453·6	298·6	116·0	174·7	280·6	107·8	145·0	159·5	195·4	173·6
Mai	474·2	679·8	137·6	147·6	153·2	133·0	476·4	322·8	118·9	181·0	274·6	110·1	152·6	162·4	204·0	179·5
Juin	469·1	685·1	134·0	142·8	151·4	136·8	474·5	321·7	123·8	180·4	301·6	110·5	151·8	167·2	212·2	180·5
Juillet	503·6	718·4	138·3	138·2	151·6	135·5	480·1	331·4	122·3	181·8	297·5	112·9	156·4	169·4	216·4	182·3
Août	520·8	744·3	145·4	142·1	161·2	142·6	497·6	348·5	125·0	187·9	296·6	114·6	156·7	170·2	217·3	187·0
Septembre	510·7	750·1	151·9	145·0	154·1	144·5	509·4	347·6	133·3	191·4	295·0	114·0	159·0	170·4	215·0	189·5
Octobre	499·0	740·0	156·8	150·8	167·0	144·9	500·0	342·7	132·0	191·9	296·6	115·4	158·8	171·4	217·4	190·2
Novembre	523·2	789·3	158·4	158·4	170·2	150·9	519·8	358·7	144·5	203·0	314·6	115·6	156·6	173·8	224·2	199·5
Décembre	554·9	830·4	156·5	163·5	175·2	150·8	521·5	385·6	149·3	210·5	337·5	118·6	162·9	181·8	227·0	206·8
1955																
Janvier	554·2	840·5	157·9	161·0	179·6	154·7	511·0	395·9	152·5	211·0	329·6	117·5	165·6	181·0	230·8	207·3
Février	592·7	873·6	171·0	162·0	178·2	157·6	518·7	407·4	164·8	219·2	336·6	119·4	167·7	184·0	241·1	214·7
Mars	616·4	864·5	162·1	158·5	173·0	159·9	511·8	404·6	162·8	218·0	339·7	119·8	168·9	185·2	236·5	213·7
Avril	641·3	911·0	172·7	157·5	169·4	169·8	507·8	408·6	166·3	222·0	338·8	118·1	173·6	185·6	233·0	216·5
Mai	658·4	991·4	180·1	154·0	170·0	171·0	556·7	423·7	170·8	227·8	362·5	122·1	173·4	191·7	234·4	222·1
Juin	726·2	1,044·7	183·8	163·6	172·4	177·2	582·2	447·7	188·1	244·4	388·7	128·0	183·1	202·9	243·3	237·1
Juillet	760·8	1,069·8	197·0	169·2	178·3	187·5	589·3	458·7	194·8	252·8	391·7	130·9	194·3	208·4	270·6	246·5
Août	735·6	1,066·9	198·5	164·7	176·2	194·8	592·0	457·2	203·0	252·3	383·2	129·5	195·2	207·0	263·2	245·3
Septembre	794·0	1,098·2	215·1	174·1	183·2	199·6	640·1	467·9	212·4	265·9	390·8	132·2	199·3	211·2	259·0	255·9
Octobre	742·7	1,044·9	227·1	164·1	187·3	196·2	609·8	435·8	191·2	248·9	371·0	129·6	182·1	200·6	240·0	239·9
Novembre	766·5	1,062·5	213·3	168·8	187·7	197·1	593·2	453·8	200·8	255·3	370·6	129·6	184·7	201·4	250·8	245·6
Décembre	763·8	1,073·3	209·1	170·8	178·2	200·0	581·9	457·8	204·5	257·0	386·1	129·3	186·0	204·2	253·4	247·6

Titres miniers.—Les titres miniers ont suivi le mouvement des titres industriels et des services en 1954 et 1955. L'indice général a augmenté de 61·6 p. 100 de la fin de décembre 1953 à 129·1 en août 1955, puis est descendu légèrement jusqu'à 121·4 à la fin de l'année. En 1955, les cotes se sont élevées de 20·3 p. 100 par suite de l'augmentation de 31·5 p. 100 dans le groupe des métaux communs et de 7·4 p. 100 dans celui de l'or.

10.—Nombres-indices pondérés des titres miniers, par mois, 1952-1955

(1935-1939=100)

Année et mois	Or	Métaux communs	Total	Année et mois	Or	Métaux communs	Total
1952				**1954**			
Janvier	72·0	177·7	104·2	Janvier	60·3	131·2	81·9
Février	71·2	174·6	102·6	Février	62·1	132·0	83·4
Mars	73·4	169·6	102·7	Mars	61·5	136·5	84·3
Avril	77·0	162·1	102·8	Avril	64·8	145·5	89·3
Mai	75·1	161·6	101·4	Mai	64·4	146·5	89·4
Juin	75·5	162·6	102·0	Juin	63·9	149·7	90·0
Juillet	76·6	176·6	107·0	Juillet	64·9	154·0	92·0
Août	77·6	184·9	110·2	Août	67·8	159·2	95·6
Septembre	74·4	180·2	106·6	Septembre	68·3	160·8	96·4
Octobre	69·5	166·9	99·1	Octobre	66·2	161·0	95·0
Novembre	71·1	168·8	100·8	Novembre	65·6	168·7	97·0
Décembre	73·2	172·5	103·4	Décembre	67·6	177·2	100·9
1953				**1955**			
Janvier	73·5	180·6	106·0	Janvier	68·3	181·3	102·7
Février	72·2	174·3	103·2	Février	69·3	191·3	106·4
Mars	70·1	174·0	101·7	Mars	69·0	189·6	105·7
Avril	69·2	159·9	96·5	Avril	71·1	199·8	110·2
Mai	68·9	150·9	93·8	Mai	72·8	209·0	114·2
Juin	66·8	143·7	90·2	Juin	75·9	226·0	121·5
Juillet	66·3	148·9	91·4	Juillet	75·0	241·8	125·7
Août	67·5	144·0	90·7	Août	76·3	250·0	129·1
Septembre	62·5	136·3	85·0	Septembre	75·3	252·0	129·0
Octobre	60·1	134·3	82·7	Octobre	71·0	224·2	117·6
Novembre	60·1	137·6	83·7	Novembre	71·2	230·2	119·6
Décembre	57·3	131·5	79·9	Décembre	72·6	233·0	121·4

Actions de priorité.—Conservant leur amplitude moyenne d'oscillation, les actions de priorité ont connu une légère hausse en 1954 et 1955; et l'indice des prix pour ce groupe a passé de 161·7, à la fin de 1953, à 175·4 à la fin de 1954. En 1955, cet indice a oscillé entre un maximum de 179·9 atteint en août et un minimum de 173·9 enregistré en décembre.

11.—Nombres-indices mensuels des actions de priorité, 1946-1955

(1935-1939=100)

NOTA.—Les chiffres relatifs à 1927-1945 se trouvent à la page 1003 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1946	152·1	154·1	154·5	157·8	159·7	161·6	157·5	157·9	151·4	153·6	154·7	153·5
1947	157·5	158·5	156·0	153·1	154·3	155·8	155·4	153·5	153·6	152·0	150·2	148·1
1948	144·5	141·0	138·9	144·2	147·0	148·2	147·5	146·4	144·8	143·7	144·6	144·6
1949	144·7	144·0	142·8	140·9	139·9	136·3	138·6	140·4	141·8	145·8	150·0	150·7
1950	152·4	153·0	153·7	154·4	157·3	158·2	154·6	155·6	158·2	161·1	161·1	160·2
1951	166·0	169·3	166·0	165·2	164·3	162·2	163·1	165·2	166·4	164·2	162·8	159·5
1952	161·4	160·6	159·5	157·2	157·2	157·7	159·8	163·6	162·4	161·2	160·3	160·7
1953	161·0	161·6	163·6	161·6	162·9	163·0	163·8	164·3	162·0	161·0	161·6	161·7
1954	162·6	163·6	165·4	168·0	169·7	170·7	171·3	173·0	173·4	174·1	175·4	175·4
1955	175·6	176·0	176·2	175·4	176·1	177·9	179·5	179·9	179·0	179·2	176·6	173·9

CHAPITRE XXIV.—FINANCES PUBLIQUES*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Statistique collective des finances de tous les gouvernements...	1070
Section 2. Finances fédérales.....	1075
Sous-section 1. Bilan.....	1076
Sous-section 2. Recettes et dépenses.....	1079
Sous-section 3. Analyse des recettes fiscales	1081
Sous-section 4. Subventions aux provinces et accords fiscaux.....	1092
Sous-section 5. Dette nationale.....	1095
Section 3. Finances provinciales.....	1098
Sous-section 1. Recettes et dépenses des provinces.....	1099
Sous-section 2. Dette des provinces.....	1102
Section 4. Finances municipales.....	1104
Sous-section 1. Valeur municipale imposée.	1104
Sous-section 2. Taxation municipale.....	1105
Sous-section 3. Dette municipale.....	1107

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Statistique collective des finances de tous les gouvernements

La présente section renferme la statistique financière collective des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada. De plus amples renseignements pour chaque échelon paraissent aux sections 2, 3 et 4.

Recettes et dépenses.—Les tableaux **1** et **2** fournissent, relativement aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et pour 1952 et 1953, les détails respectifs des recettes collectives par source de revenu, et des dépenses nettes collectives,—ordinaires et de compte-capital,—par service. On a établi ces tableaux en déduisant des recettes, et aussi des dépenses, certains montants particuliers, tels que subventions d'appoint, participations d'autres gouvernements relatives à la répartition des charges, recettes des organismes d'État, certaines autres ventes de denrées et de services, et intérêts, primes, escomptes et gains sur le change. Comme toutes les dépenses au compte-capital sont comprises, les montants prévus pour le remboursement de la dette sont exclus afin d'éviter le double emploi.

Certains transferts intergouvernementaux, comme les subventions fédérales aux provinces, sont des allocations inconditionnées et, conséquemment, ne peuvent faire contrepoids à aucune dépense déterminée. Ces transferts figurent séparément aux tableaux **1** et **2** de façon à prévenir le double emploi et à indiquer le total général. Les différences entre les montants indiqués dans les deux tableaux comme transferts intergouvernementaux tiennent à ce que la fin de l'année financière et les méthodes de comptabilité des gouvernements diffèrent.

Les tableaux **3** et **4** indiquent respectivement les recettes et les dépenses collectives de tous les gouvernements pour les années 1950–1953, mais non les transferts intergouvernementaux.

* Revu, sauf indication contraire, par la Division des finances publiques et des transports (Bureau fédéral de la statistique).

1.—Recettes réunies de tous les gouvernements, 1952 et1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1952				1953			
	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
	(en milliers de dollars)							
Impôts—								
Sociétés	1,297,451	79,239	—	1,376,690	1,251,729	66,120	—	1,317,849
Droits de douane	390,121	—	—	390,121	407,998	—	—	407,998
Essence	—	196,907	—	196,907	—	219,762	—	219,762
Ventes générales	563,341	100,967	30,177	694,485	585,694	108,264	33,863	727,821
Revenu personnel	1,180,026	13	—	1,180,039	1,187,656	13	—	1,187,669
Boissons alcooliques[1]	127,151	157,161	—	284,312	132,490	156,900	—	289,390
Droits de succession	38,071	32,726	—	70,797	39,138	31,134	—	70,272
Biens mobiliers et immobiliers	—	6,277	536,474[2]	542,751	—	5,177	581,512[2]	586,689
Tabac	219,069	11,411	—	230,480	209,634	14,025	—	223,659
Impôts retenus	53,674	—	—	53,674	53,761	—	—	53,761
Autres	173,689	54,584	70,974	299,247	182,270	56,113	75,890	314,273
Total, impôts	4,042,593	639,285	637,625	5,319,503	4,050,370	657,508	691,265	5,399,143
Licences, permis et droits—								
Véhicules automobiles	309	81,323	—	81,632	349	88,644	—	88,993
Autres	6,457	[3]	18,324	24,781	6,873	[3]	20,312	27,185
Total des licences, etc.	6,766	81,323	18,324	106,413	7,222	88,644	20,312	116,178
Domaine public	2,750	161,923	—	164,673	2,072	202,256	—	204,328
Contributions des services d'utilité publique aux municipalités	—	—	33,093	33,093	—	—	36,009	36,009
Postes (total net)	6,501	—	—	6,501	—	—	—	—
Bénéfices de la Banque du Canada	28,792	—	—	28,792	43,868	—	—	43,868
Matières non monnayées et monnaies	4,386	—	—	4,386	4,241	—	—	4,241
Recettes diverses	33,088	38,503	50,889	122,480	35,259	43,549	56,883	135,691
Total, recettes (sans les transferts intergouvernementaux)	**4,124,876**	**921,034**	**739,931**	**5,785,841**	**4,143,032**	**991,957**	**804,469**	**5,939,458**
Transferts intergouvernementaux—								
Subventions fédérales aux provinces	—	20,046	—	20,046	—	20,048	—	20,048
Subventions aux municipalités	—	—	25,170[4]	25,170	—	—	28,257[4]	28,257
Allocation provisoire à Terre-Neuve	—	5,650	—	5,650	—	4,800	—	4,800
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux	—	297,431	—	297,431	—	308,803	—	308,803
Partage de l'impôt sur les services d'électricité	—	4,369	—	4,369	—	6,832	—	6,832
Taxe de la voirie de la Nouvelle-Écosse	—	245	—	245	—	245	—	245
Levée du commissaire municipal (Manitoba)	—	464	—	464	—	—	—	—
Intérêts sur les obligations du fonds des écoles communes	—	134	—	134	—	134	—	134
Total, transferts intergouvernementaux	**—**	**328,339**	**25,170**	**353,509**	**—**	**340,862**	**28,257**	**369,119**
Total général	**4,124,876**	**1,249,373**	**765,101**	**6,139,350**	**4,143,032**	**1,332,819**	**832,726**	**6,308,577**

[1] Comprend les recettes provinciales provenant de la régie des boissons alcooliques. [2] Ne comprend pas l'impôt sur les biens mobiliers inséparable des autres impôts. [3] Compris dans les recettes diverses. [4] Comprend les subventions fédérales aux municipalités en remplacement d'impôts sur les biens-fonds fédéraux, lesquelles ne figurent pas séparément des subventions provinciales aux municipalités.

2.—Dépenses réunies de tous les gouvernements, 1952 et 1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1952				1953			
	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
	(en milliers de dollars)							
Bien-être social—								
Santé et soins hospitaliers	31,219	195,548	47,459	274,226	34,432	211,444	51,972	297,848
Travail et assurance-chômage	58,406	5,329	—	63,735	60,256	5,807	—	66,063
Secours publics	—	10,760	6,379	17,139	—	11,925	6,421	18,346
Pensions aux vieillards	19,222	27,457	—	46,679	20,387	28,733	—	49,120
Allocations familiales	336,496	—	—	336,496	352,514	—	—	352,514
Autres	23,372	50,530	82,976	156,878	24,834	57,517	100,162	182,513
Total, bien-être social	468,715	289,624	136,814	895,153	492,423	315,426	158,555	966,404
Enseignement	21,565	216,861	331,786	570,212	21,517	231,091	363,255	615,863
Transports	155,595	370,056	143,420	669,071	190,134	356,012	167,035	713,181
Agriculture	104,499	32,216	—	136,715	112,607	32,411	—	145,018
Domaine public	56,331	67,399	—	123,730	64,121	73,240	—	137,361
Défense nationale	1,864,533	—	—	1,864,533	1,792,043	—	—	1,792,043
Pensions et soins ultérieurs des anciens combattants	221,966	—	—	221,966	220,344	—	—	220,344
Expansion de l'industrie	65,398	—	—	65,398	19,151	—	—	19,151
Service de la dette nette (sans les remboursements)	390,573	50,105	42,056	482,734	403,660	48,491	46,474	498,625
Autres dépenses	336,158	143,427	244,486	724,071	384,578	158,856	256,401	799,835
Total, dépenses (sans les transferts intergouvernementaux)	**3,685,333**	**1,169,688**	**898,562**	**5,753,583**	**3,700,578**	**1,215,527**	**991,720**	**5,907,825**
Transferts intergouvernementaux—								
Subventions fédérales aux provinces	20,108	—	—	20,108	20,108	—	—	20,108
Allocation provisoire à Terre-Neuve	5,650	—	—	5,650	4,800	—	—	4,800
Subventions des provinces aux municipalités	—	23,792	—	23,792	—	26,772	—	26,772
Accords fiscaux fédéraux-provinciaux	308,572	—	—	308,572	309,228	—	—	309,228
Partage de l'impôt sur les services d'électricité	4,370	—	—	4,370	6,831	—	—	6,831
Taxe de la voirie de la Nouvelle-Écosse	—	—	246	246	—	—	246	246
Levée du commissaire municipal (Manitoba)	—	—	430	430	—	—	—	—
Intérêt sur les obligations du fond des écoles communes	134	—	—	134	134	—	—	134
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur les biens-fonds fédéraux	2,807	—	—	2,807	3,321	—	—	3,321
Total, transferts intergouvernementaux	**341,641**	**23,792**	**676**	**366,109**	**344,422**	**26,772**	**246**	**371,440**
Total général	**4,026,974**	**1,193,480**	**899,238**	**6,119,692**	**4,045,000**	**1,242,299**	**991,966**	**6,279,265**

3.—Recettes réunies de tous les gouvernements, sans les transferts intergouvernementaux, 1950-1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1950	1951	1952	1953
	(milliers de dollars)			
Impôts—				
Sociétés	989,588	1,332,410	1,376,690	1,317,849
Droits de douane et taxes sur les importations	296,433	347,208	390,121	407,998
Essence	155,441	178,461	196,907	219,762
Ventes générales	561,356	691,953	694,485	727,821
Revenu personnel	652,444	976,953	1,180,039	1,187,669
Boissons alcooliques[1]	268,118	264,102	284,312	289,390
Droits de succession	64,815	72,398	70,797	70,272
Biens mobiliers et immobiliers[2]	405,617	475,040	542,751	586,689
Tabac	216,998	216,774	230,480	223,659
Impôts retenus	61,610	55,017	53,674	53,761
Autres	230,986	319,929	299,247	314,273
Total, impôts	3,903,406	4,930,245	5,319,503	5,399,143
Licences, permis et droits—				
Véhicules automobiles	66,948	72,970	81,632	88,993
Autres	37,681	43,206	24,871	27,185
Total, licences, etc	104,629	116,176	106,413	116,178
Domaine public	116,406	134,343	164,673	204,328
Contributions des services d'utilité publique aux municipalités	24,469	29,323	33,093	36,009
Postes (total net)	[3]	6,695	6,501	[3]
Bénéfices de la Banque du Canada	19,663	24,018	28,792	43,868
Matières non monnayées et monnaies	4,708	4,838	4,386	4,241
Recettes diverses	120,020	89,929	122,480	135,691
Total des recettes (sans les transferts intergouvernementaux)	**4,293,301**	**5,335,567**	**5,785,841**	**5,939,458**

[1] Comprend les recettes provinciales provenant de la régie des boissons alcooliques. [2] Ne comprend pas pour les municipalités, l'impôt sur les biens mobiliers inséparable des autres impôts. [3] Excédent des dépenses sur les recettes.

4.—Dépenses réunies de tous les gouvernements, sans les transferts gouvernementaux, 1950-1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1950	1951	1952	1953
	(milliers de dollars)			
Bien-être social—				
Santé et soins hospitaliers	215,599	240,765	274,226	297,848
Travail et assurance-chômage	60,361	61,343	63,735	66,063
Secours publics	17,708	19,651	17,139	18,346
Pensions aux vieillards	139,912	168,016	46,679	49,120
Allocations familiales	311,277	322,317	336,496	352,514
Autres	129,847	137,863	156,878	182,513
Total, bien-être social	874,704	950,045	895,153	966,404
Enseignement	446,190	483,669	570,212	615,863
Transports	489,296	572,890	669,071	713,181
Agriculture	202,603	96,243	136,715	145,018
Domaine public	68,436	112,086	123,730	137,36
Défense nationale	759,779	1,400,709	1,864,533	1,792,043
Pensions et soins ultérieurs des anciens combattants	191,777	198,230	221,966	220,344
Régie des prix et rationnement	—	205	—	—
Service de la dette nette (sauf remboursements)	446,360	518,845	482,734	498,625
Autres dépenses	621,472	763,191	789,469	818,986
Total, dépenses (sans les transferts intergouvernementaux)	**4,100,617**	**5,096,113**	**5,753,583**	**5,907,825**

Dette réunie.—Le tableau **5** donne en détail, pour 1952 et 1953, la dette des différents gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux), la dette globale, la dette intergouvernementale, et la dette réunie,—que l'on obtient en déduisant la précédente de la dette globale. La dette réunie figure au tableau **6** pour les années 1950 à 1953 incluse.

5.—Composition de la dette globale de tous les gouvernements, 1952 et 1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1952						1953					
	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette gouvernementale réunie	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette gouvernementale réunie
	(milliers de dollars)											
Dette directe—												
Dette fondée	13,260,528	2,451,411[1]	1,611,184	17,323,123	107,450	17,215,673	13,176,168	2,637,687[1]	1,844,174	17,658,029	133,847	17,524,182
Moins fonds d'amortissement	27,625	423,254	103,274	554,153	—	554,153	101,851	445,972	92,483	640,306	—	640,306
Dette fondée nette	13,232,903	2,028,157	1,507,910	16,768,970	107,450	16,661,520	13,074,317	2,191,715	1,751,691	17,017,723	133,847	16,883,876
Bons du Trésor[2]	1,550,000[3]	42,853	—	1,592,853	—	1,592,853	1,400,000[3]	13,494	—	1,413,494	—	1,413,494
Dépôts d'épargne	39,322	1,474	—	40,796	—	40,796	37,793	1,856	—	39,649	—	39,649
Emprunts temporaires	—	9,311	105,791	115,102	—	115,102	—	989	106,308	107,297	—	107,297
Autre passif direct	3,907,859[4]	198,847	211,416	4,318,122	83,351	4,234,771	4,176,071[4]	204,888	243,879	4,624,838	35,952	4,588,886
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement)	**18,730,084**	**2,280,642**	**1,825,117**	**22,835,843**	**190,801**	**22,645,042**	**18,688,181**	**2,412,942**	**2,101,878**	**23,203,001**	**169,799**	**23,033,202**
Dette indirecte—												
Obligations garanties	610,252[5]	1,049,107	17,564	1,676,923	24,517	1,652,406	741,475[5]	1,201,023	17,080	1,959,578	25,078	1,934,500
Moins fonds d'amortissement	4,529	5,301	758	10,588	1,505	9,083	4,490	8,212	815	13,517	1,559	11,958
Obligations garanties nettes	605,723	1,043,806	16,806	1,666,335	23,012	1,643,323	736,985	1,192,811	16,265	1,946,061	23,519	1,922,542
Emprunts (loi de 1938 sur l'aide aux améliorations municipales)	—	3,682	—	3,682	3,682	—	—	3,395	—	3,395	3,395	—
Emprunts bancaires garantis et autre passif indirect	46,377[6]	44,636	1,112	92,125	6,656	85,469	120,298[6]	47,543	874	168,715	5,660	163,055
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	**652,100**	**1,092,124**	**17,918**	**1,762,142**	**33,350**	**1,728,792**	**857,283**	**1,243,749**	**17,139**	**2,118,171**	**32,574**	**2,085,597**
Total général	**19,382,184**	**3,372,766**	**1,843,035**	**24,597,985**	**224,151**	**24,373,834**	**19,545,464**	**3,656,691**	**2,119,017**	**25,321,172**	**202,373**	**25,118,799**

[1] Comprend les bons du Trésor qui seront échus dans deux ans ou plus. [2] Comprend les bons du Trésor qui seront échus en moins de deux ans. [3] Comprend 200 millions de dollars de certificats de dépôt en 1952 et 750 millions de dollars de billets à six mois en 1952 et 1953. [4] Ne comprend pas les comptes de dettes provinciales au montant de $11,920,000, et comprend les valeurs de placement de la Caisse d'assurance-chômage pour un montant de $851,138,000 en 1952 et de $878,763,000 en 1953. [5] Comprend les émissions garanties et non garanties des chemins de fer Nationaux au 31 mars, fin de l'année financière fédérale. [6] Ne comprend pas le passif éventuel relativement à la garantie fédérale des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada, diverses garanties dont les montants ne sont pas définitivement arrêtés ou sont indéterminés à la fin de l'année financière, et le passif éventuel des chemins de fer Nationaux.

6.—Dette réunie de tous les gouvernements, à l'exclusion de la dette intergouvernementale, 1950-1953

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1950	1951	1952	1953
	(milliers de dollars)			
Dette directe—				
Dette fondée	16,708,748	16,685,386	17,215,673	17,524,182
Moins fonds d'amortissement	464,403	494,926	554,153	640,306
Dette fondée nette	16,244,345	16,370,460	16,661,520	16,883,876
Bons du Trésor	1,463,835	1,468,851	1,592,853	1,413,494
Dépôts d'épargne	39,432	39,579	40,796	39,649
Emprunts temporaires	88,985	90,688	115,102	107,297
Autre passif direct	2,786,373	3,580,972	4,234,771	4,588,886
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement)	**20,622,970**	**21,550,550**	**22,645,042**	**23,033,202**
Dette indirecte—				
Obligations garanties	1,517,400	1,532,076	1,652,406	1,934,500
Moins fonds d'amortissement	33,817	13,063	9,083	11,958
Obligations garanties nettes	1,483,583	1,519,013	1,643,323	1,922,542
Emprunts bancaires garantis et autre passif indirect	102,800	108,977	85,469	163,055
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	**1,586,383**	**1,627,990**	**1,728,792**	**2,085,597**
Total général	**22,209,353**	**23,178,540**	**24,373,834**	**25,118,799**

Section 2.—Finances fédérales

Un précis historique des finances publiques, depuis le régime français jusqu'au début de la première guerre mondiale, a paru aux pp. 756–757 de l'*Annuaire* de 1941, et l'exposé détaillé des changements apportés aux impôts de 1914 à 1938 a été présenté dans l'*Annuaire* à compter de l'édition de 1926. Un aperçu du financement de la participation de guerre du Canada, y compris les changements les plus importants apportés à la fiscalité durant les années 1939 à 1945, a paru dans l'*Annuaire* de 1945, pp. 958–963. Dans les éditions de l'*Annuaire*, à compter de celle de 1946, on trouvera les budgets des années 1946–1955 terminées le 31 mars. Les modifications les plus importantes des budgets d'après-guerre, jusqu'à celui de 1952–1953 inclus, paraissent en résumé aux pages 1070–1075 de l'*Annuaire* de 1952–1953. Les pages 1084–1087 de l'*Annuaire* 1954 esquissent la politique fiscale du gouvernement du Canada dans l'après-guerre.

Budget de 1956.—C'est le 5 avril que le ministre des Finances a présenté le budget de 1955–1956. Voici, en résumé, les modifications fiscales les plus importantes qu'il a proposées:

Un abaissement des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers a diminué de 2 p. 100 chacun des taux progressifs de l'échelle d'imposition, signifiant une réduction d'impôt allant de 13·3 p. 100 pour les petits contribuables à 2·8 p. 100 pour les gros contribuables. Cette réduction n'est entrée en vigueur que le premier juillet 1955 de sorte que, pour l'année 1955, la diminution n'a représenté que la moitié des pourcentages ci-dessus mentionnés.

En ce qui a trait aux sociétés, les taux d'imposition sur les revenus dépassant $20,000 a été réduit de 47 à 45 p. 100; cette réduction était applicable aux revenus gagnés après le premier janvier 1955.

Une modification de la loi stipule que, à l'avenir, les loyers provenant des immeubles seront imposés à titre de revenu provenant de l'exploitation d'une entreprise plutôt qu'à titre de revenu de placement. De plus, à l'avenir, les frais d'impression, les honoraires professionnels et autres frais relatifs à des emprunts ou des émissions d'actions, supportées par les entreprises, seront déductibles comme frais d'exploitation.

Le droit des sociétés de placement à se déclarer imposables ou non a été retiré; toutes les sociétés de placement doivent acquitter un impôt de 20 p. 100 sur les revenus imposables. Les cas où une société peut se prévaloir du titre de "société de placements possédée par des non-résidents" ou "société opérant à l'étranger" ont été limités.

La taxe d'accise spéciale sur les automobiles particulières a été abaissée de 15 à 10 p. 100 et la taxe d'accise spéciale de 10 p. 100 sur les pneus et chambres à air a été abolie.

A la liste des articles déjà exempts de la taxe générale de vente, on en a ajouté certains autres, à savoir, les substances devant servir à la fabrication d'aliments pour volailles, bestiaux et animaux à fourrure; l'huile de créosote et autres préservatifs servant au traitement du bois de dimension, des poteaux et du bois d'œuvre; les matières servant à la fabrication des planchers en terrazzo; les tuyaux de drainage en fibre, perforés et de quatre pouces ou moins de diamètre; les rebords d'éviers de cuisine; les carreaux à plancher et le papier de tenture.

Les résolutions du budget contenaient des propositions concernant environ 80 articles du tarif douanier. Quelques-unes de ces propositions n'étaient que de simples modifications destinées à supprimer certaines imprécisions et difficultés administratives, mais il s'y trouvait également des réductions tarifaires portant sur un grand nombre d'articles tels que produits chimiques utilisés dans les aliments pour animaux, équipement de conditionnement des volailles, embarcations de pêche, chaises de dentistes, pièces d'avions, et articles et instruments utilisés pour la rééducation des enfants arriérés. Après étude du rapport de la Commission du tarif, il a été imposé un droit de 7½ p. 100 sur les résines polyéthyléniques et sur les résines phéno-aldéhydiques. Sur la recommandation de la Commission du tarif également, un droit ordinaire de 10 p. 100 a été imposé sur le glycol éthylénique servant à la fabrication de l'anti-gel, tandis que le droit sur l'anti-gel fini a été abaissé de 20 à 15 p. 100.

Aucune modification n'a été apportée aux impôts touchant la sécurité de la vieillesse. Il a été déclaré que le déficit de 46 millions accusé par la Caisse de la sécurité de la vieillesse durant l'année terminée le 31 mars 1954, montant qui avait été reporté à titre d'emprunt temporaire, serait imputé sur les dépenses de 1954–1955, et que le déficit de 62 millions enregistré en 1954–1955 serait imputé sur les dépenses de 1955–1956.

On estime que ces modifications fiscales provoqueront une diminution de recettes d'environ 207 millions pour l'année entière et de 148 millions pour l'année se terminant le 31 mars 1956.

Sous-section 1.—Bilan

Le tableau 7 donne le bilan fédéral au 31 mars 1954 et 1955. Les chiffres de ce tableau ne sont pas exactement comparables à ceux des annuaires antérieurs.

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SELON LES PRINCIPAUX POSTES

1952 – 1955

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

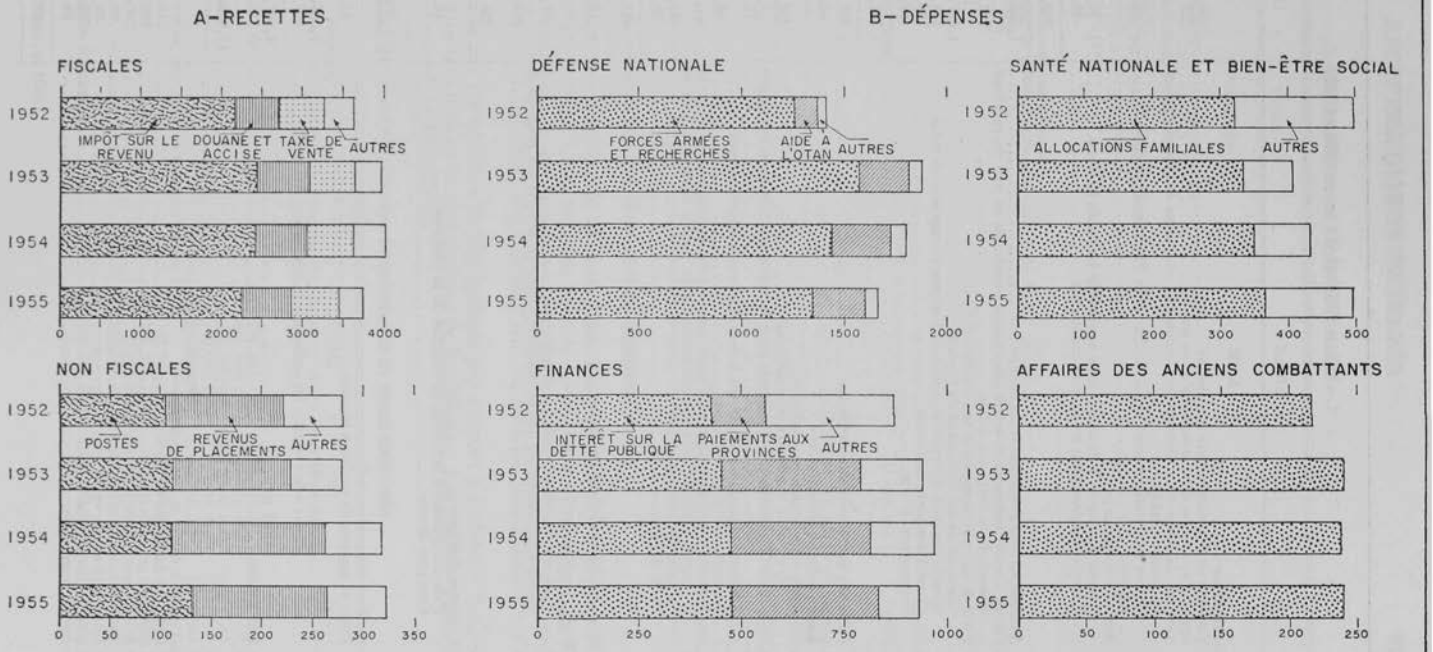

7.—Bilan fédéral, 31 mars 1954 et 1955

Détail	1954	1955
	$	$
Actif		
Disponibilités—		
Encaisse en dépôts courants et spéciaux	359,909,046	231,045,677
Espèces aux mains des percepteurs et en transit	123,643,105	126,187,337
Avances de fonds de roulement aux ministères et caisses automatiquement renouvelables—		
Caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense	80,243,742	72,756,158
Autres	77,747,706	72,911,128
Autre actif courant—		
Argent reçu après le 31 mars, mais applicable à l'année en cours	22,466,483	17,046,026
Compte de placement en valeurs mobilières	18,012,950	45,636,632
	682,023,132	565,582,958
Avances au compte du fonds du change	1,955,000,000	1,980,000,000
Caisse d'amortissement et autres placements constitués en vue du remboursement de la dette non échue	101,850,768	190,890,503
Prêts et apports de capitaux aux sociétés d'État—		
Chemins de fer Nationaux du Canada	1,027,445,274	934,004,940
Société centrale d'hypothèques et de logement—capitaux et prêts	531,350,210	575,010,188
Conseil des ports nationaux	106,157,427	107,210,354
Organismes divers	152,628,871	177,253,319
	1,817,581,782	1,793,478,801
Prêts aux gouvernements nationaux	1,692,066,920	1,620,825,611
Autres prêts et placements—		
Apport du Canada au capital—		
Du Fonds monétaire international	322,502,497	293,394,548
De la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	70,864,349	70,864,349
Avances de fonds de roulement à des organismes internationaux	—	1,667,856
Gouvernements provinciaux	80,067,513	76,693,226
Prêts sous le régime de la loi d'établissement des soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (moins la réserve pour les bénéfices conditionnels)	161,951,694	162,570,578
Prêts divers	29,990,896	25,879,238
	665,376,949	631,069,795
Compte des dettes des provinces	2,296,152	2,296,152
Frais différés—		
Frais non amortis d'émission d'emprunts	70,926,394	67,549,458
Partie non amortie du déficit actuariel relatif au compte des pensions de retraite	189,000,000	189,000,000
	259,926,394	256,549,458
Comptes d'ordre—		
Prêt temporaire à la Caisse de sécurité de la vieillesse	45,837,905	63,251,655
Comptes divers	310,166	494,732
	46,148,071	63,746,387
Actif au compte-capital	—	1
Prêts et apports de capitaux inactifs	81,366,335	80,355,709
Total, actif	**7,303,636,503**	**7,184,795,375**
Moins réserve pour les pertes sur la réalisation des actifs	496,384,065	496,384,065
Actif net	**6,807,252,438**	**6,688,411,310**
Dette nette	10,115,937,064	11,263,080,154
	17,923,189,502	**17,951,491,464**
Passif		
Passif exigible à vue ou à court terme—		
Chèques du Trésor impayés	248,685,272	265,559,858
Comptes payables	202,437,303	201,906,394
Billets sans intérêt payables à vue	267,991,500	224,591,500
Dette échue et non payée	68,247,172	53,715,869
Intérêt dû et non versé	56,339,424	54,233,575
Intérêts accumulés	125,424,746	120,180,162
Autres exigibilités	24,825,148	23,767,571
	993,950,565	943,954,929

7.—Bilan fédéral, 31 mars 1954 et 1955—fin

Détail	1954	1955
Passif—fin	$	$
Comptes de dépôt et de fiducie	159,902,435	154,007,374
Rentes, comptes d'assurance et de pension—		
Rentes sur l'État	798,454,014	864,543,038
Compte des pensions pour services permanents	217,157,456	277,638,893
Comptes de pension	656,667,961	733,568,390
Divers	99,967,649	101,682,401
	1,772,247,080	1,977,432,722
Solde de crédits non versés aux comptes spéciaux—		
Compte de matériel pour la Défense nationale (Art. 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense)	305,722,925	273,875,509
Divers	44,875,397	58,371,066
	350,598,322	332,246,575
Comptes d'ordre	58,402,881	35,488,042
Comptes des dettes des provinces	11,919,969	11,919,969
Dette non échue—		
Obligations—		
Payables au Canada	12,784,058,110	12,506,630,400
Payables à Londres	51,070,140	51,811,453
Payables à New-York	341,040,000	348,000,000
Bons et billets du Trésor—		
Payables au Canada	1,400,000,000	1,590,000,000
	14,576,168,250	14,496,441,853
Total, passif	**17,923,189,502**	**17,951,491,464**

Sous-section 2.—Recettes et dépenses

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1955, les recettes fédérales ont atteint 4,124 millions de dollars, contre 4,396 millions l'année précédente, diminution de 272 millions. Durant la même période, les dépenses ont diminué de 76 millions et sont passées de 4,351 à 4,275 millions. L'excédent des dépenses sur les recettes pour l'exercice s'est établi à 152 millions.

Les recettes fiscales ont été réduites de 230 millions par rapport à l'exercice financier précédent, et les recettes non fiscales se sont accrues de 3 millions. Les recettes spéciales et autres crédits ont diminué de 46 millions.

8.—État des recettes, années terminées le 31 mars 1953-1955

Recettes	1953	1954	1955
Recettes ordinaires—	$	$	$
Recettes fiscales—			
Droits de douane	389,442,109	407,312,241	397,228,330
Droits d'accise	241,360,370	226,732,460	226,458,438
Impôt sur le revenu	2,473,790,089	2,432,603,505	2,265,297,267
Des particuliers[1]	1,180,025,562	1,187,655,616	1,183,447,835
Des sociétés[1]	1,240,090,150	1,191,186,598	1,020,585,823
Intérêt, dividendes, rentes et redevances allant à l'étranger	53,674,377	53,761,291	61,263,609
Taxe de vente (nette)[1]	566,233,167	587,331,544	572,214,713
Droits successoraux	38,070,530	39,137,594	44,768,028
Autres taxes	288,696,672	310,467,109	267,471,304
Total, recettes fiscales	3,997,592,937	4,003,584,453	3,773,438,080

Renvois à la fin du tableau, p. 1080.

8.—État des recettes, années terminées le 31 mars 1953-1955—fin

Recettes	1953	1954	1955
	$	$	$
Recettes ordinaires—fin			
Recettes non fiscales—			
Postes	111,904,487	110,952,751	131,280,099
Revenu de placements[2]	116,905,516	151,857,858	133,486,035
Monnaies et matières non monnayées	4,386,195	4,241,246	1,836,149
Autres	46,938,466	51,134,970	54,634,163
Total, recettes non fiscales	280,134,664	318,186,825	321,236,446
Total, recettes ordinaires	**4,277,727,601**	**4,331,771,278**	**4,094,674,526**
Recettes spéciales et autres crédits	**83,095,188**	**74,548,305**	**28,838,774**
Total général, recettes	**4,360,822,789**	**4,396,319,583**	**4,123,513,300**

[1] Moins les impôts crédités à la Caisse de sécurité de la vieillesse. [2] Comprend l'intérêt sur les placements, et les bénéfices de la Banque du Canada.

9.—État des dépenses, années terminées le 31 mars 1953-1955

Dépenses	1953	1954	1955
	$	$	$
Agriculture	106,710,890	108,361,384	81,804,056
Aide au transport des céréales alimentaires de l'Ouest	*20,661,349*	*16,998,752*	*18,997,834*
Autres	*86,049,541*	*91,362,632*	*62,806,222*
Commission de contrôle de l'énergie atomique	12,948,027	12,700,987	14,983,927
Bureau de l'auditeur général	576,211	614,880	672,474
Société Radio-Canada	8,235,311	24,996,275	29,236,931
Directeur général des élections	464,487	5,527,130	312,058
Citoyenneté et immigration	23,646,348	25,481,123	27,968,175
Commission du service civil	1,909,508	2,051,348	2,333,042
Production de défense	88,817,141	47,898,563	18,878,447
Avances de capitaux à l'industrie de défense	*79,079,453*	*37,824,896*	*9,710,542*
Autres	*9,737,688*	*10,073,667*	*9,167,905*
Affaires extérieures	39,251,463	45,718,964	43,777,922
Finance	946,967,875	971,375,876	934,075,801
Service de la dette publique—			
Intérêt sur la dette publique	*451,339,521*	*476,061,625*	*477,914,894*
Amortissement annuel des escomptes et commissions sur les obligations	*11,981,727*	*17,796,353*	*22,369,523*
Frais afférents à la dette publique	*508,411*	*604,406*	*775,001*
Frais d'émission d'emprunts	*1,089,578*	*1,265,762*	*1,255,925*
Total, service de la dette	*464,919,237*	*495,728,146*	*502,315,343*
Subventions aux provinces et paiements en vertu des accords sur la location des domaines fiscaux	*338,699,912*	*340,967,635*	*359,042,900*
Participation de l'État à la Caisse de retraite du Service civil	*38,801,864*	*54,450,620*	*37,381,978*
Réserves en cas de pertes éventuelles dans la réalisation d'actifs productifs	*75,000,000*	*50,000,000*	—
Autres	*29,546,862*	*30,229,475*	*35,335,580*
Pêcheries	10,776,926	9,254,771	11,151,813
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	396,924	399,086	400,385
Assurances	448,619	492,239	477,088
Justice, y compris les pénitenciers	14,908,495	15,017,396	16,423,823
Travail	67,021,861	67,561,441	69,771,586
Loi sur l'assurance-chômage, administration et quote-part de l'État	*56,168,359*	*57,919,075*	*59,939,615*
Rentes sur l'État (pour maintenir la réserve)	*743,617*	*98,911*	*371,521*
Autres	*10,109,885*	*9,543,456*	*9,460,450*
Service législatif	6,157,261	5,600,210	6,654,556
Mines et Relevés techniques	29,658,169	38,536,620	43,747,296

Renvois à la fin du tableau, p. 1081.

9.—État des dépenses, années terminées le 31 mars 1953-1955—fin

Dépenses	1953	1954	1955
	$	$	$
Défense nationale	1,882,418,468	1,805,914,922	1,665,968,960
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN	*235,053,327*	*289,707,406*	*253,379,789*
Autres	*1,647,365,141*	*1,516,207,516*	*1,412,589,171*
Office national du film	2,919,779	2,997,528	3,430,589
Santé nationale et Bien-être social	406,564,698	430,533,808	496,699,592
Subventions générales à l'égard de l'hygiène	*27,333,354*	*29,183,929*	*31,597,427*
Allocations familiales	*334,197,685*	*350,113,902*	*366,465,965*
Assistance-vieillesse et allocations aux aveugles[1]	*22,099,463*	*23,202,285*	*24,174,701*
Déficit, caisse de sécurité de la vieillesse	—	—	*45,837,905*
Autres	*22,934,196*	*28,033,692*	*28,623,594*
Conseil national de recherches	15,395,339	15,398,844	15,700,525
Revenu national	47,313,178	49,937,839	55,010,594
Nord canadien et Ressources nationales	35,557,644[2]	19,118,141	20,155,118
Postes	105,553,191	113,581,752	123,611,055
Conseil privé et Cabinet du premier ministre	3,720,571	3,732,910	3,800,361
Archives publiques	306,714	346,910	421,302
Impression et papeterie publiques	1,607,237	2,036,771	2,068,013
Travaux publics	81,847,470	114,956,865	130,780,634
Subventions à l'égard de la route transcanadienne	[3]	*13,378,998*	*18,133,982*
Autres	*81,847,470*	*101,577,867*	*112,646,652*
Gendarmerie royale du Canada	31,141,321	33,845,572	35,549,795
Secrétariat d'État	2,201,462	3,278,154	2,671,242
Commerce	16,502,669	16,526,422	17,494,834
Transports	103,905,716	118,012,795	159,241,707
Affaires des anciens combattants	241,424,539	238,714,852	240,089,187
Total général, dépenses	**4,337,275,512**	**4,350,522,378**	**4,275,362,888**

[1] Les pensions accordées en vertu de la loi de 1951 sur la sécurité de la vieillesse (appliquée en janvier 1952) sont payées sur la Caisse de sécurité de la vieillesse et ne sont pas imputées sur les dépenses du ministère. Voir pp. 285-287. [2] Ministère des Ressources et du Développement économique en 1953. [3] Voir Ressources et Développement économique, en 1953, alors que les dépenses s'élevaient à $13,952,545.

Sous-section 3.—Analyse des recettes fiscales

Le tableau **10** permet de comparer les dépenses totales aux recettes fiscales et aux recettes totales de chacune des années financières terminées le 31 mars, depuis 1951. Durant la guerre, les dépenses ont excédé de beaucoup les recettes, mais en 1947 l'impôt subvenait à plus de 92 p. 100 des dépenses et les recettes de toutes sources excédaient les dépenses. En 1948 et 1949, les recettes fiscales, à elles seules, dépassaient d'une forte marge la totalité des dépenses, grâce au maintien élevé de l'impôt et à l'accroissement considérable du revenu national. Depuis lors, le pourcentage des recettes fiscales par rapport aux dépenses totales a graduellement baissé.

10.—Proportion des dépenses globales par rapport aux recettes fiscales et aux recettes globales, années terminées le 31 mars 1951-1955

NOTA.—Les chiffres des années 1940-1946 paraissent à la p. 1036 de l'*Annuaire* de 1951 et ceux de 1947-1950 à la p. 1094 de l'*Annuaire* de 1954.

Année	Dépenses globales	Recettes fiscales	Recettes globales	Dépenses globales par rapport aux	
				recettes fiscales	recettes globales
	$	$	$	%	%
1951	2,901,241,698	2,785,349,899	3,112,535,948	96·01	107·28
1952	3,732,875,250	3,657,775,082	3,980,908,652	97·99	106·64
1953	4,337,275,512	3,997,592,937	4,360,822,789	92·17	100·54
1954	4,350,522,378	4,003,584,453	4,396,319,583	92·03	101·05
1955	4,275,362,888	3,773,438,080	4,123,513,300	88·26	96·48

L'analyse ci-après des recettes fiscales se limite aux droits d'accise, aux taxes d'accise, à l'impôt sur le revenu et aux droits successoraux; les recettes douanières constituent un seul poste des *Comptes publics* et ne peuvent être ventilées davantage ici.

Droits d'accise

Les droits d'accise proprement dits sont donnés ci-dessous de même qu'un résumé du tarif des droits d'accise et de la statistique établie à la perception, comme les quantités de grains et autres produits employés dans la distillation et les quantités de marchandises imposables sorties d'entrepôt.

Tarif de l'accise canadienne.—Voici le tarif de l'accise en date du 15 décembre 1955:

Spiritueux (par gallon de preuve)	$12·00
Spiritueux employés par un fabricant entrepositaire (le gallon de preuve)	1·50
Spiritueux employés en manufacture-entrepôt pour la fabrication de parfum (le gallon de preuve)	En franchise
Spiritueux employés en manufacture-entrepôt pour la fabrication de compositions chimiques approuvées (le gallon de preuve)	0·15
Spiritueux vendus à des pharmaciens brevetés en vertu de la loi sur l'accise pour servir exclusivement à la préparation d'ordonnances pour les médicaments et produits pharmaceutiques (le gallon de preuve)	1·50
Spiritueux distillés à partir du vin provenant de fruits indigènes et employés dans une manufacture-entrepôt pour le traitement du vin indigène (le gallon de preuve)	En franchise
Spiritueux importés et transportés dans une manufacture-entrepôt (en plus de tout autre droit) (le gallon de preuve)	0·30
Spiritueux employés directement dans la fabrication de préparations de toilette ou de cosmétiques (assujétis à la taxe d'accise en vertu de l'Annexe I de la loi sur la taxe d'accise (le gallon de preuve)	En franchise
Brandy canadien (le gallon de preuve)	10·00
Malt, tout, à l'arrivée à la brasserie (la livre)	En franchise
Bière, toute (le gallon impérial)	0·38
Tabac, manufacturé, tous genres, sauf les cigarettes (la livre)	0·35
Cigarettes, pesant au plus 2½ livres (le millier)	4·00
Cigarettes, pesant plus de 2½ livres (le millier)	5·00
Cigares, tous (le millier)	1·00
Tabac brut en feuilles, importé, actuellement imposable en vertu du seul Tarif des douanes.	
Tabac naturel canadien vendu en feuilles pour consommation (la livre)	0·20

Un *drawback* de 99 p. 100 des droits d'accise payés peut être accordé à l'égard des alcools de fabrication canadienne titrant au moins la moitié de l'esprit de preuve, livrés en quantités limitées pour fins médicinales ou de recherches aux universités, aux laboratoires scientifiques ou de recherches, aux hôpitaux publics reconnus et aux institutions de santé qui reçoivent l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux.

11.—Chiffre brut des droits d'accise perçus, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$	$
Spiritueux	60,126,300	45,944,724	48,627,965	69,194,020	72,185,407
Honoraires de validation	1,108,252	1,223,933	746,877	—	—
Bière ou boisson de malt	2,745,851	3,812,065	5,294,283	4,799,823	72,676,281
Malt	65,409,427	73,748,003	80,584,283	78,733,288	1,151,032[1]
Tabac et cigarettes	114,282,662	100,547,951	116,701,207	96,724,855	100,511,808
Cigares	203,945	162,968	212,817	245,862	241,177
Licences	38,009	36,092	38,183	36,519	36,826
Total[2]	**243,914,446**	**225,475,736**	**252,205,615**	**249,734,366**	**246,802,531**

[1] La taxe sur le malt est remplacée par la taxe au gallon sur la bière. [2] Ces totaux ne correspondent pas aux droits d'accise nets indiqués au tableau 8, à cause des remboursements et drawbacks et, dans le cas des spiritueux, d'une taxe de transfert comprise ici

Statistique des licences et de la distillation.—La perception des droits d'accise permet aussi d'établir la statistique des licences d'accise et de la distillation.

12.—Statistique des licences et de la distillation, années terminées le 31 mars 1951-1955

Détail	1951	1952	1953	1954	1955
Licenses émises.....nomb.	28	29	29	29	30
Droits de licence..... $	8,000	7,375	7,750	7,500	8,000
Grains, etc., servant à la distillation—					
Malt..... liv.	31,914,170	33,688,521	31,169,426	34,770,622	37,438,384
Maïs..... "	209,060,163	211,851,336	193,629,683	223,715,461	233,470,614
Seigle..... "	32,137,858	29,427,040	30,404,971	42,888,000	40,697,817
Blé et autres grains..... "	13,174,382	17,925,256	17,996,080	828,440	26,448,064
Total..... liv.	286,286,573	292,892,153	273,200,160	302,202,523	338,054,879
Mélasse utilisée..... liv.	32,836,406	26,989,288	22,614,185	21,965,692	31,922,119
Vins et autres matières..... "	8,496,194	8,330,301	4,674,714	3,696,117	5,721,010
Boissons sulfurées..... gall.	86,454,960	99,344,940	98,380,740	394,040,231	370,916,068
Esprit-preuve manufacturé..... "	23,551,259	24,742,386	22,517,166	24,710,625	27,330,433

La quantité de spiritueux fabriqués a beaucoup varié depuis 1920, passant d'un minimum de 2,356,329 gallons d'esprit-preuve cette année-là à un maximum de 35,555,059 en 1945.

Alcool et tabac sortis d'entrepôt.—Les quantités de spiritueux, de boissons de malt, de malt, de cigares, cigarettes et autres formes de tabac sorties d'entrepôt pour fins de consommation sont données au tableau **35,** page 962.

Taxes d'accise perçues

Le tableau **13** indique le chiffre brut des taxes perçues par la Division de l'accise du ministère du Revenu national.

13.—Taxes d'accise perçues, par article et province, années terminées le 31 mars 1951-1955

(Recettes acquises)

Article	1951	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$	$
Article					
D'origine canadienne—					
Automobiles, pneus et chambres à air	59,791,585	89,111,798	78,810,971	92,498,632	71,356,616
Boissons	7,187,086	19,159,576	12,342,608	11,577,882	8,078,328
Bonbons et gomme à mâcher	9,914,041	10,845,824	11,216,434	11,812,938	9,121,728
Anhydride carbonique	150,827	377,207	214,538	220,859	158,453
Papier et tubes à cigarettes	7,369,511	382,121	...	...	...
Cigares, cigarettes et tabac	84,203,237	104,806,864	100,678,509	110,946,708	112,677,653
Appareils électriques et à gaz	1,607,101	3,731,560	3,269,802	3,701,518	406,613
Chèques en relief (administration)	391,377	433,667	334,884	...	...
Fourrures	4,165,195	4,221,849	5,213,346	3,366,217	54,591
Licences	85,831	81,663	86,768	86,568	84,160
Briquets	242,495	320,122	235,889	218,211	124,684
Allumettes	755,311	1,387,225	1,071,159	1,019,072	656,642
Autres taxes sur produits manufacturés	9,235,677	22,779,222	13,176,366	11,200,616	4,907,621
Phonographes, radios et lampes	5,372,408	7,912,329	10,085,974	15,874,817[1]	20,521,374[1]
Cartes à jouer	834,400	665,200	723,600	709,600	649,915
Vente, au Canada	406,350,795	521,173,389	611,362,280	633,817,293	616,558,675
Timbres	10,553,385	10,912,768	10,226,135	...	...
Préparations de toilette	4,452,144	8,233,581	6,961,538	6,768,726	5,016,582
Vins	2,224,885	2,167,267	2,215,540	2,230,673	2,354,267
Amendes et intérêts	286,513	381,055	374,691	308,888	342,250
Total, articles d'origine canadienne	615,173,804	809,084,287	868,601,032	906,360,218	853,070,152
Importations	82,100,696	114,865,035	135,346,520	146,539,166	137,438,524
Total général[2]	**697,274,500**	**923,949,323**[3]	**1,003,947,546**[3]	**1,052,899,387**[3]	**990,508,676**[3]

Renvois à la fin du tableau, p. 1084.

13.—Taxes d'accise perçues, par article et province, années terminées le 31 mars 1951-1955—fin

Province	1951	1952	1953	1954	1955
Provinces	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	3,071,105	4,222,529	4,731,662	4,626,420	4,082,118
Île-du-Prince-Édouard	192,576	294,581	319,600	270,371	282,095
Nouvelle-Écosse	8,237,983	11,085,795	12,567,288	12,133,679	11,573,443
Nouveau-Brunswick	5,410,375	7,020,959	7,565,327	7,560,701	6,864,125
Québec	259,597,052	330,235,421	355,969,247	367,621,043	364,840,069
Ontario	364,386,263	493,684,889	532,863,493	571,852,942	520,162,390
Manitoba	16,957,296	23,477,085	26,006,361	25,871,465	22,994,442
Saskatchewan	4,068,319	5,780,443	6,897,755	7,533,164	7,622,663
Alberta	8,716,339	13,415,997	17,592,743	17,654,558	16,193,721
Colombie-Britannique	26,010,974	33,957,805	38,800,329	37,430,555	35,572,932
Yukon	180,873	267,536	279,666	290,982	288,770
Taxes générales pour le Canada—					
Ventes (ministères)	391,376	433,668	334,884	...	...
Divers	52,484	71,452	17,695	51,712	29,361
Colis postaux britanniques	1,485	1,163	1,495	1,796	2,546

[1] Le total comprend la taxe sur les téléviseurs et lampes: $11,340,860 en 1954 et $16,668,388 en 1955. [2] Comprend les remboursements et drawbacks. [3] Comprend la taxe de vente de 2 p. 100.

Impôt sur le revenu

Perceptions du ministère du Revenu national par année financière.—La statistique des perceptions, réunie au moment où s'effectuent les paiements, est donc à jour. Plus de 85 p. 100 des contribuables sont des salariés dont presque tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année donnée comprennent les retenues à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année intéressant la première de ces années et l'année précédente. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison très étroite entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque de l'employeur représente souvent l'impôt de centaines d'employés, on ne peut rattacher les paiements à la profession ni au revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de l'impôt et des facteurs susmentionnés, la statistique des perceptions indique la courbe du revenu avant même que la statistique soit définitivement établie.

Le tableau 14 indique les perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, pour les années financières terminées le 31 mars.

14.—Perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années terminées le 31 mars 1947-1955

NOTA.—Les chiffres des années 1917-1934 figurent aux pp. 1048-1049 de l'*Annuaire* de 1947 et ceux des années 1935-1946 à la p. 1041 de celui de 1951.

Année financière terminée le 31 mars	Impôt sur le revenu			Impôt sur les excédents de bénéfices	Droits de succession	Perceptions globales
	Particuliers	Sociétés	Total			
	$	$	$	$	$	$
1947	724,666,292[1]	238,791,953	963,458,245[1]	448,697,443[1]	23,576,071	1,435,731,759[1]
1948	695,717,243	364,131,114	1,059,848,357	227,030,494	30,828,040	1,317,706,891
1949	806,009,280	491,990,124	1,297,999,404	44,791,918	25,549,777	1,368,341,099
1950	669,457,059	603,193,132	1,272,650,191	−1,788,387[2]	29,919,780	1,300,781,584
1951	713,938,999	799,196,511	1,513,135,510	10,140,910	33,599,089	1,556,875,509
1952	1,030,793,334[3]	1,132,780,074[3]	2,163,473,408[3]	2,364,909	38,207,985	2,204,046,302
1953	1,278,949,939[3]	1,276,940,150[3]	2,555,890,089[3]	—	38,070,529	2,593,960,618
1954	1,332,116,907[3]	1,246,786,598[3]	2,578,903,505[3]	—	39,137,594	2,618,041,099
1955	1,345,611,443[3]	1,066,585,823[3]	2,242,197,266[3]	—	44,768,029	2,456,965,295

[1] Comprend la portion remboursable. [2] Les remboursements découlant des contrats de guerre issus de nouvelles négociations excèdent les perceptions. [3] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse.

Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers.—La statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers (tableau 15) porte sur l'année civile et se fonde sur un échantillon de 10 p. 100 de toutes les déclarations. Les contribuables sont classés selon certaines villes et professions.

15.—Contribuables, revenu et impôts de certaines villes et professions, 1953

Ville	Contribuables	Revenu cotisé global	Impôt global[1]	Profession	Contribuables	Revenu cotisé global	Impôt global[1]
Ville	nombre	(milliers de dollars)		**Profession**	nombre	(milliers de dollars)	
Saint-Jean (T.-N.)	14,870	50,077	5,133				
Halifax	33,750	106,291	9,634	Production primaire	74,390	288,542	25,989
Saint-Jean (N.-B.)	17,840	54,367	4,826	Agriculture	*69,200*	*267,737*	*23,621*
Montréal	452,510	1,608,135	174,340	Forestage	*1,720*	*7,957*	*1,130*
Québec	43,280	143,377	12,960	Pêche	*3,470*	*12,848*	*1,238*
Sherbrooke	11,550	35,969	2,848				
Ottawa	78,030	269,580	29,359				
Toronto	515,950	1,828,107	218,928	Professions libérales	34,640	280,508	57,460
Oshawa	17,810	62,836	6,327	Comptables	*2,640*	*21,292*	*4,049*
Hamilton	96,980	338,327	36,710	Médecins	*10,140*	*114,152*	*26,078*
St. Catharines	21,220	76,026	7,855	Dentistes	*4,460*	*33,383*	*5,363*
Niagara-Falls	17,050	60,795	6,277	Avocats et notaires	*5,390*	*53,656*	*12,291*
Kitchener et Waterloo	27,740	89,563	9,235	Ingénieurs et architectes	*2,150*	*22,122*	*5,401*
London	42,740	140,415	14,230	Acteurs et comédiens	*1,990*	*8,465*	*1,066*
Windsor	51,060	180,798	18,123	Ostéopathes, etc.	*1,440*	*7,976*	*1,109*
Sudbury et Copper-Cliff	20,130	74,226	7,863	Infirmières	*3,720*	*7,004*	*481*
Fort-William et Port-Arthur	27,990	90,740	7,855	Autres professions libérales	*2,720*	*12,458*	*1,622*
Winnipeg	123,490	402,952	39,798				
Regina	30,100	98,362	9,836				
Saskatoon	20,420	66,979	6,683				
Calgary	58,990	210,187	24,041	Employés	2,988,730	9,392,446	839,068
Edmonton	74,290	250,262	25,591	Vendeurs	39,790	185,625	22,503
Vancouver	169,320	594,035	63,824	Propriétaires d'entreprises	167,250	857,181	127,640
New-Westminster	22,070	72,851	6,656				
Victoria	34,350	120,117	11,612	Portefeuillistes	62,230	370,175	66,034
Autres endroits	1,366,000	4,441,347	386,718	Pensionnés	9,110	27,690	2,017
				Tous autres	13,390	64,554	6,551
Total	**3,389,530**	**11,466,721**	**1,147,262**	**Total général**	**3,389,530**	**11,466,721**	**1,147,262**

[1] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse.

16.—Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers, suivant le revenu, 1952 et 1953

Catégorie de revenu	Contribuables		Revenu cotisé global		Impôt global		Impôt moyen	
	1952	1953	1952	1953	1952[1]	1953[1]	1952[1]	1953[1]
	nombre		(milliers de dollars)				dollars	
Moins de $1,000	24,550	33,710	15,633	20,585	1,027	1,373	42	41
$1,000 à $1,100	53,210	55,200	56,443	58,575	746	835	14	15
$1,100 à $1,200	67,890	66,340	78,422	76,353	1,794	1,713	26	26
$1,200 à $1,300	69,860	70,910	87,124	88,282	2,878	2,836	41	40
$1,300 à $1,400	71,100	71,980	95,822	97,147	4,110	4,124	58	57
$1,400 à $1,500	71,360	71,210	103,275	103,174	5,344	5,158	75	72
$1,500 à $1,600	77,950	77,130	120,591	119,456	6,893	6,605	88	86
$1,600 à $1,700	75,630	76,400	124,690	125,803	7,870	7,605	104	100
$1,700 à $1,800	76,660	78,470	133,889	137,168	9,196	9,143	120	117
$1,800 à $1,900	77,310	78,960	142,762	145,729	10,473	10,353	135	131
$1,900 à $2,000	71,160	76,120	138,934	148,141	10,855	11,208	153	147
$1,000 à $2,000, exclusivement	712,130	722,720	1,081,952	1,099,828	60,159	59,580	84	82

[1] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse.

16.—Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers, suivant le revenu, 1952 et 1953—fin

Catégorie de revenu	Contribuables		Revenu cotisé global		Impôt global		Impôt moyen	
	1952	1953	1952	1953	1952[1]	1953[1]	1952[1]	1953[1]
	nombre		(milliers de dollars)				dollars	
$2,000 à $2,100	78,090	83,130	160,015	170,202	11,373	12,183	146	147
$2,100 à $2,200	82,860	85,060	178,133	182,651	12,531	12,607	151	148
$2,200 à $2,300	89,810	89,450	201,849	200,885	13,764	13,846	153	155
$2,300 à $2,400	94,110	92,240	221,006	216,461	14,338	14,426	152	157
$2,400 à $2,500	102,770	101,530	251,558	248,336	15,724	16,291	153	160
$2,500 à $2,600	106,350	102,760	271,173	261,568	16,881	16,791	159	163
$2,600 à $2,700	109,900	108,620	290,894	287,345	17,623	18,005	160	166
$2,700 à $2,800	109,880	108,360	301,936	297,648	18,505	18,689	168	172
$2,800 à $2,900	107,660	109,290	306,398	311,084	18,582	19,645	173	180
$2,900 à $3,000	105,090	111,050	309,852	327,201	19,312	21,003	184	189
$2,000 à $3,000, exclusivement	986,520	991,490	2,492,814	2,503,381	158,633	163,486	161	165
$3,000 à $3,500	481,220	519,120	1,556,341	1,680,313	105,007	113,955	218	220
$3,500 à $4,000	327,530	384,500	1,220,110	1,432,531	95,946	111,791	293	291
$4,000 à $4,500	191,550	236,330	809,162	997,780	73,403	88,685	383	375
$4,500 à $5,000	111,660	145,050	527,428	685,150	53,315	67,273	477	464
$3,000 à $5,000, exclusivement	1,111,960	1,285,000	4,113,041	4,795,774	327,671	381,704	295	297
$5,000 à $ 6,000	113,790	149,290	617,618	809,882	70,591	87,817	620	588
$6,000 à $ 7,000	54,790	67,120	352,817	431,741	46,316	52,713	845	785
$7,000 à $ 8,000	29,610	36,880	220,593	274,806	31,994	36,345	1,081	985
$8,000 à $ 9,000	18,500	22,630	156,228	192,137	24,608	27,866	1,330	1,231
$9,000 à $10,000	13,610	16,220	128,644	153,847	22,024	23,899	1,618	1,473
$5,000 à $10,000, exclusivement	230,300	292,140	1,475,900	1,862,413	195,533	228,640	849	783
$10,000 à $15,000	33,740	36,250	406,292	436,854	82,771	79,566	2,453	2,195
$15,000 à $20,000	11,940	13,200	203,799	225,118	53,800	53,038	4,506	4,018
$20,000 à $25,000	5,460	5,760	121,548	128,077	37,761	35,453	6,916	6,155
$10,000 à $25,000, exclusivement	51,140	55,210	731,639	790,049	174,332	168,057	3,409	3,044
$25,000 à $50,000	6,660	7,310	220,039	240,046	84,155	79,747	12,636	10,909
$50,000 et plus	1,840	1,950	143,015	154,645	70,273	64,675	38,192	33,164
$25,000 et plus	8,500	9,260	363,054	394,691	154,428	144,422	18,168	15,596
Total général	**3,125,100**	**3,389,530**	**10,274,033**	**11,466,721**	**1,071,783**	**1,147,262**	**343**	**338**

[1] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse.

Statistique de l'impôt sur le revenu des sociétés.—Les tableaux **17** et **18** donnent la statistique relative aux sociétés, établie d'après l'année d'imposition avant la cotisation. Cette statistique se fonde sur les déclarations avant leur vérification ou leur revision par le ministère du Revenu national. Les chiffres relatifs aux provinces sont inévitablement favorables au Québec et à l'Ontario, maintes compagnies dont l'activité s'étend sur tout le Canada remettant leur déclaration dans l'une ou l'autre de ces deux provinces.

17.—Statistique sommaire des sociétés déclarant des bénéfices, années d'imposition 1952 et 1953

Détail	1952			1953		
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu[1]	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu[1]
		(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Sociétés actives imposables, sans les coopératives ni les sociétés de la Couronne	32,432	2,630,897	1,228,819	34,664	2,638,848	1,150,319
Sociétés inactives	790	639	180	876	711	140
Coopératives	1,999	9,619	3,295	2,000	10,386	3,428
Sociétés de la Couronne	7	12,719	6,579	5	15,025	7,328
Total, sociétés imposables	35,228	2,653,934	1,238,873	37,545	2,665,970	1,161,215
Sociétés en nom personnel	1,343	21,777	—	1,469	21,624	—
Autres sociétés non imposables[2]	2,275	24,744	12	2,644	21,527	11
Total général, sociétés imposables et non imposables	**38,846**	**2,700,455**	**1,238,885**	**41,658**	**2,709,121**	**1,161,226**

[1] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse. [2] Comprend les sociétés étrangères qui versent un droit d'enregistrement de $100, inclus ici comme impôt.

18.—Répartition des sociétés actives imposables déclarant des bénéfices, par catégorie de revenu, industrie et province, années d'imposition 1952 et 1953

Catégorie de revenu, industrie et province	1952			1953		
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu[1]	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu[1]
Catégorie de revenu		(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Moins de $1,000	4,693	2,037	312	4,936	2,092	295
$ 1,000 à $ 2,000	2,932	4,294	715	3,149	4,563	698
$ 2,000 à $ 3,000	2,209	5,429	970	2,402	5,927	1,007
$ 3,000 à $ 4,000	1,858	6,434	1,228	1,898	6,562	1,194
$ 4,000 à $ 5,000	1,522	6,798	1,289	1,681	7,507	1,376
$ 5,000 à $ 10,000	6,483	49,175	9,873	5,888	43,124	8,274
$ 10,000 à $ 15,000	2,965	35,519	8,772	3,295	40,348	8,441
$ 15,000 à $ 20,000	1,466	25,405	7,973	2,561	45,014	9,834
$ 20,000 à $ 25,000	1,100	24,582	8,625	1,455	32,176	8,087
$ 25,000 à $ 50,000	2,603	92,437	36,652	2,713	95,891	31,447
$ 50,000 à $ 100,000	1,756	125,246	54,857	1,812	126,174	50,103
$ 100,000 à $ 250,000	1,476	232,351	108,469	1,525	235,797	103,165
$ 250,000 à $ 500,000	639	219,490	103,358	623	218,181	99,992
$ 500,000 à $1,000,000	364	250,557	121,610	361	250,552	114,720
$1,000,000 à $5,000,000	293	599,845	290,737	290	587,716	275,337
Au delà de $5,000,000	73	951,298	473,379	75	938,224	436,349
Total	**32,432**	**2,630,897**	**1,228,819**	**34,664**	**2,639,848**	**1,150,319**
Industrie						
Agriculture, pêche et forestage	568	13,943	5,767	572	10,024	3,418
Extraction	469	161,600	78,951	507	146,035	67,090
Fabrication	8,233	1,424,785	685,623	9,095	1,446,658	650,896
Construction	1,789	66,419	28,471	2,673	105,399	41,538
Services d'utilité publique	1,681	267,314	125,746	1,805	251,910	112,685
Commerce de gros	5,702	252,725	114,747	5,699	206,056	83,290
Commerce de détail	6,280	169,664	72,839	6,515	179,786	75,416
Services	3,593	63,071	25,545	3,301	62,566	22,939
Finance	4,088	211,135	91,050	4,493	231,408	93,047
Industries non classées	29	241	80	4	6	—
Province						
Terre-Neuve	377	27,931	13,106	414	24,503	10,776
Île-du-Prince-Édouard	156	3,015	878	159	3,307	1,133
Nouvelle-Écosse	1,185	50,203	23,279	1,189	38,226	15,992
Nouveau-Brunswick	766	31,279	12,907	766	28,037	12,113
Québec	8,477	827,833	375,478	9,095	820,593	337,436
Ontario	11,235	1,234,917	593,806	12,270	1,272,510	576,290
Manitoba	1,762	98,791	46,714	1,853	98,262	44,403
Saskatchewan	915	20,117	8,403	980	22,369	8,668
Alberta	2,325	101,069	45,087	2,522	104,658	43,981
Colombie-Britannique	5,234	235,742	109,161	5,416	227,383	99,527

[1] Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse.

Droits successoraux

Les droits successoraux furent imposés pour la première fois au Canada en 1892, lorsque la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario adoptèrent des lois à cette fin. Des lois semblables furent adoptées par les autres provinces aux dates suivantes: Manitoba, 1893; Île-du-Prince-Édouard et Colombie-Britannique, 1894; Saskatchewan et Alberta, 1905. Le gouvernement fédéral a imposé les droits successoraux pour la première fois en 1941. La loi actuelle est la loi fédérale sur les droits successoraux (chap. 89, S.R.C. 1952).

En 1947, sept provinces ont délaissé le domaine des droits successoraux: l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Elles ont conclu avec le gouvernement fédéral des accords par lesquels elles lui cédaient leur domaine des droits successoraux du 1er avril 1947 au 31 mars 1952. En conséquence, dans ces provinces, les droits provinciaux et fédéraux ont été remplacés par une seule imposition fédérale portée au double du taux antérieur; dans la plupart des cas, l'imposition demeurait à peu près égale à la double imposition précédente des gouvernements fédéral et provincial. Les provinces de Québec et d'Ontario n'ont pas conclu d'accord, mais les droits fédéraux doublés s'y appliquaient et pouvaient être réduits à concurrence de la moitié au moyen d'un crédit pour les droits versés à la province. Le Yukon en 1948 et Terre-Neuve en 1949 ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral.

En 1952, les accords fiscaux ont pris fin mais de nouveaux accords quinquennaux ont été négociés avec les huit mêmes provinces, qui ont de nouveau consenti à s'abstenir de percevoir des droits successoraux. La province d'Ontario a également conclu un accord au sujet de l'impôt sur le revenu, mais a décidé de conserver le domaine des droits successoraux. En conséquence, dans toutes les provinces du Canada, la situation à l'égard des droits successoraux jusqu'au 31 mars 1957, restera vraisemblablement celle que l'on vient d'exposer au paragraphe précédent.

La double imposition des successions, qui résulte de l'imposition des même biens par plus d'un gouvernement, était commune dans le passé mais le retrait de huit provinces de ce domaine, l'accord interprovincial conclu entre l'Ontario et le Québec et le dégrèvement prévu par la loi fédérale atténuent grandement le problème. Dans le domaine international, ce problème est réglé au moyen de conventions fiscales. Une convention entre le Canada et les États-Unis a été signée le 8 juin 1944 et a été modifiée le 21 novembre 1951. Une entente entre le Canada et le Royaume-Uni a été signée le 5 juin 1946. Un accord conclu entre le Canada et la France, signé le 16 mars 1951, est entré en vigueur le 2 juillet 1953.

Le tableau **19** indique les recettes que les divers gouvernements ont tirées des droits successoraux pour les années 1953–1956.

19.—Recettes nettes fédérales et provinciales provenant des droits successoraux, années terminées le 31 mars 1953–1956

NOTA.—La statistique de 1948–1952 est donnée à la p. 1103 de l'*Annuaire* de 1954.

Province	1953	1954	1955	1956
	(milliers de dollars)			
Fédérales	38,071	39,138	44,768	45,000
Provinciales[1]—				
Terre-Neuve	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	1	—	—	—
Nouvelle-Écosse	12	5	2	2
Nouveau-Brunswick	1	6	—	—
Québec	12,833	10,913	13,000	12,000
Ontario	19,821	20,164	23,000	18,000
Manitoba	8	5	3	3
Saskatchewan	13	23	23	—
Alberta	36	17	5	5
Colombie-Britannique	—	—	—	—

[1] Aux termes des accords fiscaux fédéraux-provinciaux de 1952, toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario, s'abstiennent d'imposer des droits successoraux; les montants indiqués pour les autres provinces sont des arrérages. Les chiffres de 1955 sont provisoires; les chiffres de 1956 sont estimatifs seulement.

Droit fédéral.—Les bénéficiaires se divisent en quatre catégories:

1° Veuve ou enfant à charge ou petit-enfant à charge;

2° Mari; père ou mère; grand-père ou grand-mère; enfant de 18 ans ou plus, non infirme; gendre ou bru;

3° Ascendant en ligne directe autre que père ou mère ou que grand-père ou grand-mère; frère, sœur ou leur descendant; oncle ou tante ou leur descendant;

4° Autres.

Aucun droit ne frappe les successions ne dépassant pas $50,000 ni les legs d'au plus $1,000 à un particulier; aucun droit n'est imposé sur les dons à l'État ou aux provinces, sur la résidence de certains fonctionnaires diplomatiques ou consulaires, sur les pensions versées par la Commission canadienne des pensions ou par les Nations alliées pour service de guerre, sur les assurances ou rentes si l'assuré ou le rentier résidait hors du Canada au moment de son décès. Des dispositions augmentent les exemptions et réduisent les droits dans le cas de ceux dont le décès résulte du service de guerre. Les donations aux œuvres de charité au Canada sans but lucratif sont exonérées.

Les veuves ont droit à une exemption d'au plus $20,000, les enfants à charge d'au plus $5,000 chacun et, dans les cas où les enfants à charge n'héritent pas, l'exemption des veuves est augmentée de $5,000 pour chaque enfant. Dans le cas des orphelins à charge, il y a une autre exemption de $15,000 (outre les $5,000) à répartir entre les orphelins d'après leur nombre et la valeur des biens compris dans chaque succession. Des droits frappent l'excédent seulement lorsque la limite est dépassée, *i.e.*, ces exemptions sont des exemptions à déduire.

Les dons entre vifs sont exonérés si le transfert date de plus de trois ans avant le décès, si le donataire en a pris pleine possession au moment du transfert et si le donateur n'y a par la suite gardé aucun droit ni n'en a retiré aucun bénéfice.

Si la taxe de donation, payable en vertu des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, a été payée à l'égard du transfert fait pendant sa vie par le *de cujus*, aucun droit de succession ne frappe le don excepté dans la mesure où les droits de succession excèdent la taxe de donation.

Il est difficile de dresser des tableaux sur les droits de succession de façon à montrer l'effet conjugué des impositions fédérales et provinciales. Le mieux est encore de choisir des successions typiques des principales catégories mentionnées dans la loi et de donner des exemples de la double imposition. C'est ce qui a été tenté dans les tableaux **20, 21** et **22.**

Des exemples des taux et des droits perçus sont donnés au tableau **20.**

20.—Incidence des droits successoraux dans toutes les provinces (sauf le Québec et l'Ontario) sur des successions typiques

Catégorie	Valeur nette globale	Valeur imposable	Taux	Droit
	$	$	%	$
A. Veuve seulement	60,000	40,000	10.6	4,240
	100,000	80,000	14.7	11,760
	300,000	280,000	26.7	74,760
	500,000	480,000	32.7	156,960
	1,000,000	980,000	38.7	379,260
B. Enfant unique de plus de 25 ans	60,000	60,000	11.9	7,140
	100,000	100,000	16.7	16,700
	300,000	300,000	28.7	86,100
	500,000	500,000	34.7	173,500
	1,000,000	1,000,000	40.7	407,000

20.—Incidence des droits successoraux dans toutes les provinces (sauf le Québec et l'Ontario) sur des successions typiques—fin

Catégorie	Valeur nette globale	Valeur imposable	Taux	Droit
	$	$	%	$
C. Frère ou sœur	60,000	60,000	13.9	8,340
	100,000	100,000	18.7	18,700
	300,000	300,000	30.7	92,100
	500,000	500,000	36.7	183,500
	1,000,000	1,000,000	42.7	427,000
D. Étranger	60,000	60,000	15.9	9,540
	100,000	100,000	20.7	20,700
	300,000	300,000	32.7	98,100
	500,000	500,000	38.7	193,500
	1,000,000	1,000,000	44.7	447,000

Incidence des droits successoraux fédéraux et provinciaux réunis.—Seules les provinces de Québec et d'Ontario ont conservé leurs propres droits sur les successions. Les tableaux **21** et **22** font voir les droits à percevoir à l'égard des bénéficiaires de toutes les catégories dans le cas d'une succession laissée à un seul héritier. Il serait impossible de dresser un tableau qui porte sur les nombreuses conjugaisons de bénéficiaires et tienne compte des exemptions et dispositions restrictives de la législation provinciale. Les tableaux portent sur des successions dont les biens se trouvent entièrement dans la province et dont le seul bénéficiaire est domicilié dans la province.

Québec.—Les droits successoraux sont régis actuellement par le chapitre 80 des S.R.Q. 1941, modifié. Comme on l'a dit, le texte et le tableau qui suivent ne peuvent qu'indiquer de façon générale les droits applicables aux catégories comparables de bénéficiaires des autres provinces. Pour plus amples détails, consulter la loi ou s'adresser au Percepteur des droits sur les successions, Bureau du revenu provincial, Québec (P.Q.).

Les bénéficiaires sont rangés par la loi dans trois catégories:

1° Ascendants et descendants en ligne directe; époux; beau-père ou belle-mère et gendre ou bru; beau-père ou belle-mère et beau-fils ou belle-fille. Le degré de parenté en ligne directe ascendante ou descendante n'est pas limité.

2° Les collatéraux, frère ou sœur, ou le descendant d'un frère ou d'une sœur du défunt (neveux et nièces); ou frère ou sœur (oncle ou tante) ou fils ou fille d'un frère ou d'une sœur du père ou de la mère du défunt (cousins germains).

3° Autres.

Aucun droit n'est imposé lorsque la valeur totale des biens transmis aux personnes de la 1re catégorie n'excède pas $10,000. Dans le cas d'une succession dont la valeur totale n'excède pas $50,000, à cette somme s'ajoutent $1,500 par enfant survivant, au premier degré, âgé de moins de 25 ans et domicilié dans la province (15-16 Geo. VI, chap. 14). Si la valeur totale de la succession n'atteint pas $1,000, les dons aux collatéraux sont exonérés. Aucun droit ne frappe un legs de moins de $1,000 aux bénéficiaires de la 3e catégorie ayant été à l'emploi du testateur cinq ans ou plus. Les legs transmis avant le 10 mars 1949 sont exonérés s'ils visent des fins de religion, de charité ou d'éducation, dans la province de Québec; il en est ainsi des legs destinés à des fins semblables en dehors de la province, pourvu que la province ou l'État où ces biens seront employés accorde la réciproque. Depuis le 10 mars 1949 (13 Geo. VI, chap. 32), tous les legs, dons et souscriptions pour fins de religion, de charité ou d'éducation sont exonérés, peu importe le pays, la province ou l'État où sont situées les institutions bénéficiaires.

21.—Incidence des droits successoraux fédéraux et du Québec sur des successions typiques

Catégorie	Valeur nette globale	Droit fédéral[1]			Droit provincial			Droits réunis
		Valeur imposable	Taux	Droit	Valeur imposable	Taux	Droit	
	$	$	%	$	$	%	$	$
A. Veuve seulement	20,000	—	—	—	10,000	2.80	280	280
	25,000	—	—	—	15,000	3.00	450	450
	50,000	—	—	—	40,000	4.00	1,600	1,600
	60,000	40,000	10.60	4,240	60,000	5.60	3,360	5,480
	100,000	80,000	14.70	11,760	100,000	8.00	8,000	13,880
	300,000	280,000	26.70	74,760	300,000	12.00	36,000	74,760
	500,000	480,000	32.70	156,960	500,000	15.50	77,500	156,960
	1,000,000	980,000	38.70	379,260	1,000,000	23.00	230,000	419,630
B. Enfant unique de plus de 25 ans	20,000	—	—	—	10,000	2.80	280	280
	25,000	—	—	—	15,000	3.00	450	450
	50,000	—	—	—	40,000	4.00	1,600	1,600
	60,000	60,000	11.90	7,140	60,000	5.60	3,360	7,140
	100,000	100,000	16.70	16,700	100,000	8.00	8,000	16,700
	300,000	300,000	28.70	86,100	300,000	12.00	36,000	86,100
	500,000	500,000	34.70	173,500	500,000	15.50	77,500	173,500
	1,000,000	1,000,000	40.70	407,000	1,000,000	23.00	230,000	433,500
C. Frère ou sœur	20,000	—	—	—	20,000	7.80	1,560	1,560
	25,000	—	—	—	25,000	8.50	2,125	2,125
	50,000	—	—	—	50,000	12.00	6,000	6,000
	60,000	60,000	13.90	8,340	60,000	13.40	8,040	12,210
	100,000	100,000	18.70	18,700	100,000	16.00	16,000	25,350
	300,000	300,000	30.70	92,100	300,000	19.00	57,000	103,050
	500,000	500,000	36.70	183,500	500,000	21.67	108,334	200,084
	1,000,000	1,000,000	42.70	427,000	1,000,000	28.33	283,333	496,833
D. Étranger	20,000	—	—	—	20,000	14.00	2,800	2,800
	25,000	—	—	—	25,000	14.50	3,625	3,625
	50,000	—	—	—	50,000	17.00	8,500	8,500
	60,000	60,000	15.90	9,540	60,000	18.00	10,800	15,570
	100,000	100,000	20.70	20,700	100,000	22.00	22,000	32,350
	300,000	300,000	32.70	98,100	300,000	25.75	77,250	126,300
	500,000	500,000	38.70	193,500	500,000	28.25	141,250	239,000
	1,000,000	1,000,000	44.70	447,000	1,000,000	34.50	345,000	568,500

[1] Les taux du droit fédéral sont les taux effectivement appliqués, mais un crédit à concurrence de la moitié du montant peut être accordé au contribuable à l'égard du droit provincial (voir p. 1088). [2] Après déduction du crédit retenu sur le droit fédéral.

Ontario.—Les droits successoraux sont actuellement régis par le chapitre 378, S.R.O. 1950, modifié; pour tous renseignements, on peut s'adresser au Bureau des droits sur les successions, département du Trésor, Hôtel du Parlement, Toronto.

Les bénéficiaires sont rangés dans trois catégories:

1° Épouse; enfant; époux; père ou mère; grand-père ou grand-mère; gendre ou bru. Le mot "enfant" comprend tous les descendants en ligne directe.

2° Ascendants en ligne directe du grand-père ou de la grand-mère; frère; sœur; oncle; tante; enfants du frère, de la sœur, de l'oncle et de la tante.

3° Autres.

Aucun droit ne frappe les successions d'une valeur de moins de $5,000, ni les successions d'au plus $50,000 laissées aux personnes de la 1re catégorie, ni celles d'au plus $10,000 laissées aux personnes de la 2e catégorie.

Si le bénéficiaire de la 3e catégorie a été à l'emploi du testateur durant au moins cinq années immédiatement avant le décès, aucun droit ne frappe le legs transmis si celui-ci n'excède pas $1,000. Toutefois, les legs n'en comptent pas moins dans le calcul des taux applicables à la portion imposable de la succession.

Les dons pour des fins de religion ou d'éducation à toute société religieuse ou d'enseignement qui limite son activité au Canada de même que les dons pour fins de bienfaisance à tout organisme de bienfaisance qui limite son activité en Ontario sont exonérés et ne comptent pas dans le calcul des droits imposés aux portions non exemptées de la succession. La même règle s'applique à l'égard de l'Institut national canadien des aveugles, de la Société de la Croix-Rouge et autres sociétés reconnues.

Il existe d'autres exemptions plus explicitement énoncées dans les articles 3 et 4 de la loi de l'Ontario.

22.—Incidence des droits successoraux fédéraux et de l'Ontario sur des successions typiques

Catégorie	Valeur nette globale	Droit fédéral[1]			Droit provincial			Droits réunis[2]
		Valeur imposable	Taux	Droit	Valeur imposable	Taux	Droit	
	$	$	%	$	$	%	$	$
A. Veuve seulement	20,000	—	—	—	—	—	—	—
	25,000	—	—	—	—	—	—	—
	50,000	—	—	—	—	—	—	—
	60,000	40,000	10.60	4,240	60,000	4.60	3,174[3]	5,294
	100,000	80,000	14.70	11,760	100,000	7.50	8,625[3]	14,505
	300,000	280,000	26.70	74,760	300,000	10.00	34,503[3]	74,760
	500,000	480,000	32.70	156,960	500,000	12.50	71,875[3]	156,960
	1,000,000	980,000	38.70	379,260	1,000,000	18.00	207,000[3]	396,630
B. Enfant unique de plus de 25 ans	20,000	—	—	—	—	—	—	—
	25,000	—	—	—	—	—	—	—
	50,000	—	—	—	—	—	—	—
	60,000	60,000	11.90	7,140	60,000	4.60	3,174[3]	7,140
	100,000	100,000	16.70	16,700	100,000	7.50	8,625[3]	16,975
	300,000	300,000	28.70	86,100	300,000	10.00	34,500[3]	86,100
	500,000	500,000	34.70	173,500	500,000	12.50	71,875[3]	173,500
	1,000,000	1,000,000	40.70	407,000	1,000,000	18.00	207,000[3]	410,500
C. Frère ou sœur	20,000	—	—	—	20,000	8.60	2,064[4]	2,064
	25,000	—	—	—	25,000	9.15	2,745[4]	2,745
	50,000	—	—	—	50,000	11.90	7,140[4]	7,140
	60,000	60,000	13.90	8,340	60,000	13.00	9,360[4]	13,530
	100,000	100,000	18.70	18,700	100,000	15.20	18,240[4]	27,590
	300,000	300,000	30.70	92,100	300,000	18.00	64,800[4]	110,850
	500,000	500,000	36.70	183,500	500,000	20.50	123,000[4]	214,750
	1,000,000	1,000,000	42.70	427,000	1,000,000	26.00	312,000[4]	525,500
D. Étranger	20,000	—	—	—	20,000	13.10	3,275[5]	3,275
	25,000	—	—	—	25,000	13.40	4,188[5]	4,188
	50,000	—	—	—	50,000	15.00	9,375[5]	9,375
	60,000	60,000	15.90	9,540	60,000	15.50	11,625[5]	16,395
	100,000	100,000	20.70	20,700	100,000	17.50	21,875[5]	32,225
	300,000	300,000	32.70	98,100	300,000	22.50	84,375[5]	133,425
	500,000	500,000	38.70	193,500	500,000	27.50	171,875[5]	268,625
	1,000,000	1,000,000	44.70	447,000	1,000,000	35.00	437,500[5]	661,000

[1] Les taux du droit fédéral sont les taux effectivement appliqués, mais un crédit à concurrence de la moitié du montant peut être accordé au contribuable à l'égard des droits provinciaux (voir p. 1088). [2] Après déduction du crédit retenu sur le droit fédéral, mais y compris une surtaxe sur les droits provinciaux. [3] Comprend une surtaxe de 15 p. 100. [4] Comprend une surtaxe de 20 p. 100. [5] Comprend une surtaxe de 25 p. 100.

Sous-section 4.—Subventions aux provinces et accords fiscaux

Subventions.—En conformité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'accords subséquents, l'administration fédérale verse annuellement certaines sommes aux provinces.

Allocations d'intérêt sur la dette.—Aux termes de l'union des provinces lors de la confédération (1867), le pouvoir fédéral assumait toutes les dettes et obligations des provinces et s'engageait à payer à celles-ci, excepté l'Ontario et le Québec, un intérêt de 5 p. 100 par année sur la différence en moins entre la dette réelle par habitant et une dette de base établie à $25 environ par habitant. Lors de l'entrée de nouvelles provinces dans la Confédération, des dispositions semblables ont été adoptées à l'égard de leur dette antérieure à leur union au Canada. De temps à autre, la base de calcul des allocations a été rectifiée.

L'État paye en outre un intérêt de 5 p. 100 par année aux provinces sur la différence en moins, à leur entrée dans la Confédération, entre leur dette réelle et le chiffre revisé de la dette admise.

Allocations relatives au gouvernement et à la législature.—L'Acte fédératif porte encore que des subventions annuelles fixes seront versées aux provinces pour subvenir aux dépenses de leur gouvernement et de leur législature. Ces sommes varient suivant la population des provinces, d'après l'échelle suivante approuvée en 1907:

Population de—	$
Moins de 150,000	100,000
150,000, mais pas plus de 200,000	150,000
200,000 " " 400,000	180,000
400,000 " " 800,000	190,000
800,000 " " 1,500,000	220,000
Plus de 1,500,000	240,000

Allocations par habitant.—En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, une subvention de 80c. par habitant était versée à chaque province. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1907 a porté la subvention à 80c. jusqu'à concurrence de 2,500,000 habitants et à 60c. pour l'excédent. Ces allocations ont été rectifiées la dernière fois en 1951, après le recensement décennal.

La loi ayant pour objet d'approuver les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada en 1949 a prévu une subvention annuelle égale à 80c. par habitant de la province de Terre-Neuve (dont la population était fixée à 325,000 âmes jusqu'au premier recensement décennal après la date de l'union), sous réserve d'une augmentation pour la rendre conforme à l'échelle des subventions prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1907.

Subventions spéciales.—Dans le cas de certaines provinces, des subventions ont été ajoutées à l'échelle primitive en raison de circonstances spéciales.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD.—Diverses subventions spéciales de $155,880 par année au total.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Subvention annuelle de $150,000 depuis 1875 en compensation de l'abolition des droits de coupe réservés à la province par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

MANITOBA.—Subvention spéciale fondée sur la population et s'élevant actuellement à $562,500 par année.

SASKATCHEWAN ET ALBERTA.—Somme annuelle, en compensation de la perte du revenu des terres publiques, fondée sur leur population et s'élevant actuellement à $750,000 pour la Saskatchewan et à $750,000 pour l'Alberta.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.—Subvention spéciale au lieu de terres s'élevant présentement à $100,000 par année.

Subventions spéciales supplémentaires.—Des subventions spéciales ont été votées chaque année au bénéfice des provinces Maritimes, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique jusqu'en 1941. Suspendues à l'entrée en vigueur des accords fiscaux de temps de guerre (1942), elles ont été versées aux trois provinces Maritimes en 1947 et les années suivantes, conformément à la loi de 1942 sur les subventions supplémentaires aux provinces Maritimes. Les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada (1949) prévoient une subvention annuelle additionnelle de $1,100,000, en raison des problèmes particuliers que créent à la province sa situation géographique et sa population clairsemée.

23.—Subventions aux provinces, années terminées le 31 mars 1949-1955

NOTA.—Ne comprend pas les paiements supplémentaires prévus par les accords fiscaux du temps de guerre et les accords relatifs à la location de domaines fiscaux.

Province	1949	1950	1951	1952 1953 1954	1955
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve[1]	...	1,925,000	1,540,000	1,569,133	1,569,133
Île-du-Prince-Édouard	656,932	656,932	656,932	656,932	656,932
Nouvelle-Écosse	2,005,140	2,005,140	2,005,140	2,056,838	2,056,838
Nouveau-Brunswick	1,632,386	1,632,386	1,632,386	1,679,022	1,679,022
Québec	2,866,590	2,866,590	2,866,590	3,300,869	3,300,869
Ontario	3,155,007	3,155,007	3,155,007	3,640,940	3,640,940
Manitoba	1,715,623	1,767,315	1,750,084	1,755,317	1,852,468
Saskatchewan	2,041,525	2,071,900	2,061,775	2,040,757	2,087,884
Alberta	2,018,039	2,086,043	2,063,375	2,126,976	2,228,375
Colombie-Britannique	1,003,440	1,003,440	1,003,440	1,281,319	1,281,319
Total	**17,094,682**	**19,169,753**	**18,734,729**	**20,108,103**	**20,353,780**

[1] Ne comprend pas la subvention de transition versée en vertu des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

24.—Subventions particulières aux provinces, année terminée le 31 mars 1955

(Milliers de dollars)

Subvention	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Allocation aux gouvernements	180	100	190	190	240	240	205	220	220	220	2,005
Allocation par habitant	289	87	514	413	2,933	3,259	703	713	853	932	10,696
Allocation d'intérêt sur la dette	—	39	53	26	128	142	382	405	405	29	1,609
Subventions spéciales—											
Subvention annuelle supplémentaire											
Statuts 1949, chap. 1	1,100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,100
Statuts 1942, chap. 14	—	275	1,300	900	—	—	—	—	—	—	2,475
Statuts 1887, chap. 8 et S.R. 1927, chap. 12	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	20
Statuts 1912, chap. 42	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	100
Au lieu de terres publiques	—	6	—	—	—	—	562	750	750	100	2,168
Pour règlement des réclamations au titre de service de navire	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	30
Au lieu des droits d'exportation sur le bois d'œuvre	—	—	—	150	—	—	—	—	—	—	150
Total	**1,569**	**657**	**2,057**	**1,679**	**3,301**	**3,641**	**1,852**	**2,088**	**2,228**	**1,281**	**20,353**

Accords fiscaux.—Au début de la seconde guerre mondiale, afin de permettre au gouvernement fédéral de faire face aux grandes dépenses nationales et d'enrayer les poussées inflationnistes, les gouvernements provinciaux se sont retirés du domaine de l'impôt sur

le revenu des particuliers et des sociétés au bénéfice du gouvernement fédéral pour la durée de la guerre et une période subséquente limitée, moyennant le versement par ce dernier d'un paiement dit de location. Des conventions de location de domaines fiscaux ont succédé en 1952 aux accords de 1942; toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, ont accepté de louer les domaines de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, des taxes spéciales sur les sociétés et des droits successoraux au gouvernement du Canada moyennant une compensation. L'Ontario, qui n'avait pas participé aux accords de 1947, a accepté lui aussi de louer le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, mais a conservé les droits successoraux. En 1952, un montant de 303 millions de dollars a été versé à neuf provinces contre 96 millions à huit provinces en 1951.

Les accords fiscaux du temps de guerre conclus en 1942 sont exposés aux pp. 932–933 de l'*Annuaire* de 1946. Les conventions de location de domaines fiscaux de 1947 et de 1952 sont exposées en détail aux pp. 1110–1113 de l'*Annuaire* de 1954.

Sous-section 5.—Dette nationale

Un bref commentaire sur la dette nationale du gouvernement du Canada depuis 1914 est donné à la p. 1114 de l'*Annuaire* de 1954. Les tableaux qui suivent résument la situation de la dette (intérêts, échéances, chiffre de la dette et titres émis) en 1946-1955.

25.—État sommaire de la dette publique et des intérêts afférents, années terminées le 31 mars 1946-1955

NOTA.—Les statistiques de 1867–1913 figurent aux pp. 787–788 de l'*Annuaire* de 1942; celles de 1914–1935, à la p. 1021 de celui de 1947, et celles de 1936–1943, à la p. 1056 de celui de 1951.

Année	Dette brute	Actif productif net	Dette nette	Dette nette par habitant[1]	Augmentation ou diminution de la dette nette durant l'année	Intérêt payé sur la dette	Intérêt payé par habitant[2]
	$	$	$	$	$	$	$
1946	18,959,846,183	5,538,440,734	13,421,405,449	1,091·88	2,123,043,431	409,134,502	33·89
1947	17,698,195,740	4,650,439,192	13,047,756,548	1,039·58	−373,648,901	464,394,876[3]	37·78
1948	17,197,348,981	4,825,712,088	12,371,636,893	964·80	−676,119,656	455,455,204	36·29
1949	16,950,403,795	5,174,269,643	11,776,134,152	875·74	−595,502,741	465,137,958[3]	36·27
1950	16,750,756,246	5,106,147,047	11,644,609,199	849·23	−131,524,953	439,816,335	32·71
1951	16,923,307,028	5,489,992,080	11,433,314,948	816·14	−211,294,251	425,217,500	31·01
1952	17,257,668,676	6,072,387,129	11,185,281,546	775·14	−248,033,402	432,423,082[4]	30·87
1953	17,918,490,812[5]	6,756,756,543[5]	11,161,734,269	755·14	− 23,547,277	451,339,521	31·28
1954	17,923,189,502[5]	6,807,252,438[5]	11,115,937,064	731·55	− 45,797,205	476,061,625	32·21
1955	17,951,491,464[5]	6,688,411,310[5]	11,263,080,154	721·95	147,143,090	477,914,894	31·45

[1] D'après les estimations officielles de la population au 1er juin de l'année indiquée (voir p. 155). [2] Fondé sur les estimations officielles de la population au 1er juin de l'année précédant immédiatement l'année indiquée (voir p. 155). [3] L'augmentation apparente de l'intérêt payé tient à ce que l'intérêt couru sur les taxes remboursables est imputé sur l'année du remboursement. [4] Ne comprend pas l'appoint de $87,510,068 nécessaire pour ramener l'intérêt de la dette publique à une base d'exercice. [5] Les chiffres ne sont pas strictement comparables avec ceux des années précédentes en raison surtout des changements apportés à la comptabilité des valeurs en espèces.

Opérations de la dette fondée.—Le tableau **26** donne la dette non échue et les bons du Trésor en cours le 31 mars 1955. Le tableau **27** donne des renseignements concernant les valeurs de l'État (payables au Canada) émises au cours de l'année terminée le 31 mars 1955.

26.—Dette fondée non échue et bons du Trésor, 31 mars 1955, et intérêt annuel payable

Date de l'échéance	Détail	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
		%		$	$
1955— 2 mai	Billets du Trésor à 6 mois	1⅜	Canada	200,000,000	2,750,000
2 mai	Billets du Trésor à 2 mois	1½	Canada	500,000,000	5,625,000
1er juillet	Emprunt de 1953	2¼	Canada	200,000,000	4,500,000
1er juillet	Emprunt de 1953	2¼	Canada	400,000,000	9,000,000
1956—1er juillet	Emprunt de 1950	2¼	Canada	400,000,000	9,000,000
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1946	2¾	Canada	70,903,850	1,949,856
15 déc.	Emprunt de 1954	2¼	Canada	550,000,000	12,375,000
1957—1er oct.	Emprunt de 1954	2	Canada	700,000,000	14,000,000
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1947	2¾	Canada	37,695,100	1,036,615
1958—1er mai	Emprunt de 1953	3	Canada	300,000,000	9,000,000
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1948	2¾	Canada	34,840,900	958,125
1959—1er janv.	5e emprunt de la Victoire, 1943	3	Canada	1,197,324,750	35,919,742
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1949	2¾	Canada	51,302,850	1,410,828
1960—1er juin	6e emprunt de la Victoire, 1944	3	Canada	1,165,300,350	34,959,011
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1950	2¾	Canada	47,537,650	1,307,285
1961—15 janv.	Emprunt de 1936	3½	New-York	48,000,000	1,560,000
1962—1er février	7e emprunt de la Victoire, 1944	3	Canada	1,315,639,200	39,469,176
1er août	Obligations d'épargne du Canada, 1951	3½	Canada	149,850,400	5,244,764
1963—1er juillet	Emprunt de 1933	3	Londres	49,833,091	1,494,993
1er juillet	Emprunt de 1938	3½	Londres	1,978,362	64,297
1er août	Obligations d'épargne du Canada, 1952	3¾	Canada	168,985,000	6,336,937
1er août	Emprunt de 1948	3	New-York	150,000,000	4,500,000
1er oct.	8e emprunt de la Victoire, 1945	3	Canada	1,295,819,350	38,874,581
1965—1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1953	3¾	Canada	699,994,500	26,249,794
1966—1er juin	Emprunt de 1936	3½	Canada	54,703,000	1,777,847
1er sept.	9e emprunt de la Victoire, 1945	3	Canada	1,691,796,700	50,753,901
1er nov.	Obligations d'épargne du Canada, 1954	3¼	Canada	769,936,800	25,022,946
1968—15 juin	Emprunt de 1950	2¾	Canada	350,000,000	9,625,000
1974—1er sept.	Emprunt de 1949	2¾	New-York	100,000,000[1]	2,750,000
1975—15 sept.	Emprunt de 1950	2¾	New-York	50,000,000[2]	1,375,000
1976—1er juin	Emprunt de 1954	3¼	Canada	300,000,000	9,750,000
1978—15 janv.	Emprunt de 1953	3¾	Canada	100,000,000	3,750,000
1979—1er oct.	Emprunt de 1954	3¼	Canada	400,000,000	13,000,000
	Emprunt de 1936, perpétuel	3	Canada	55,000,000	1,650,000
Diverses	Bons du Trésor	Divers	Canada	890,000,000	10,772,450
Total, dette fondée non échue et bons du Trésor				**14,496,441,853**	**397,813,148**
	Payables au Canada			14,096,630,400	386,068,858
	Payables à New-York			348,000,000	10,185,000
	Payables à Londres			51,811,453	1,559,290

[1] Remboursable jusqu'au 1er sept. 1953 à 103 p. 100; ensuite jusqu'au 1er sept. 1957 à 102½ p. 100; jusqu'au 1er sept. 1961 à 102 p. 100; jusqu'au 1er sept. 1965 à 101½ p. 100; jusqu'au 1er sept. 1968 à 101 p. 100; jusqu'au 1er sept. 1971 à 100½ p. 100; et ensuite à 100 p. 100. [2] Remboursable jusqu'au 15 sept. 1954 à 103½ p. 100; ensuite jusqu'au 15 sept. 1957 à 103 p. 100; jusqu'au 15 sept. 1960 à 102½ p. 100; jusqu'au 15 sept. 1963 à 102 p. 100; jusqu'au 15 sept. 1966 à 101½ p. 100; jusqu'au 15 sept. 1969 à 101 p. 100; jusqu'au 15 sept. 1972 à 100½ p. 100; et ensuite à 100 p. 100.

27.—Émissions nouvelles de l'État, année terminée le 31 mars 1955

(Payables au Canada)

Valeurs émises	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix à l'État	Rendement au prix à l'État	Émission totale	Renouvellements ou conversions inclus dans le montant émis	Montant émis contre espèces
			%	$	%	$	$	$
Vendues à la Banque du Canada—								
Billets du Trésor à 6 mois	1er mai 1954	1er nov. 1954	1¾	100·00	1·75	200,000,000	200,000,000	—
Billets du Trésor à 6 mois	1er sept. 1954	1er mars 1954	1½	100·00	1·50	550,000,000	550,000,000	—
Billets du Trésor à 6 mois	1er nov. 1954	2 mai 1955	1⅜	100·00	1·375	200,000,000	200,000,000	—
Billets du Trésor à 2 mois	1er mars 1955	2 mai 1955	1⅛	100·00	1·125	500,000,000	500,000,000	—
Billets du Trésor à 3 mois et 23 jours	23 juill. 1954	15 nov. 1954	1½	99·97	1·59	50,000,000	—	50,000,000
Total						**1,500,000,000**	**1,450,000,000**	**50,000,000**
Vendues aux banques à charte—								
Bons du Trésor à 3 mois et 23 jours	23 juill. 1954	15 nov. 1954	1½	99·97	1·59	150,000,000	—	150,000,000
Vendues au public—								
Emprunt de 2 ans et 6 mois	1er juin 1954	15 déc. 1956	2¼	99·50	2·46	550,000,000	550,000,000	—
Emprunt de 22 ans	1er juin 1954	1er juin 1976	3½	98·25	3·36	300,000,000	300,000,000	—
Emprunt de 25 ans	1er oct. 1954	1er oct. 1979	3½	99·25	3·29	400,000,000	400,000,000	—
Emprunt de 3 ans	1er oct. 1954	1er oct. 1957	2	99·50	2·17	700,000,000	700,000,000	—
Obligations d'épargne du Canada, 9e série, net	1er nov. 1954	1er nov. 1966	3¼	99·25	33·3	769,936,800	—	769,936,800
Augmentation des bons du Trésor	Diverse	Diverse	Divers	Divers	Divers	240,000,000	—	240,000,000
Total						**2,959,936,800**	**1,950,000,000**	**1,009,936,800**
Total général						**4,609,936,800**	**3,400,000,000**	**1,209,936,800**

Dette garantie.—En plus de sa dette directe déjà étudiée, le Canada a aussi de lourdes obligations indirectes qui découlent principalement de la garantie, par l'État, des obligations des chemins de fer qui forment aujourd'hui le réseau national et de leurs extensions subséquentes. Depuis 1932, certains prêts bancaires ont été garantis en vertu des différentes lois de secours, de la loi nationale sur l'habitation, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants. Avec l'entrée en activité de la Banque du Canada, le 11 mars 1935, la garantie du dépôt que chaque banque à charte doit maintenir à la Banque du Canada est entrée en vigueur. Cette garantie devra être invoquée "si les biens et l'actif de la Banque ne suffisent pas à couvrir ses dettes et engagements et si la Banque suspend le paiement de l'une de ses obligations".

28.—Dette garantie de l'État (montant des titres détenus par le public au 31 mars 1954)

NOTA.—Ce passif est exprimé en dollars canadiens; les titres payables uniquement en livres sterling sont convertis sur la base suivante: £=$2.80 et $1 États-Unis=$1 canadien.

Détail	Montant garanti autorisé	Montant détenu par le public au 31 mars 1955
	$	$
Obligations ferroviaires garanties capital et intérêts	**1,005,367,390**	**908,351,073**
National-Canadien, obligations-or 4½%, éch. 1955	50,000,000	48,496,000
National-Canadien, obligations-or 4½%, éch. 1956	70,000,000	67,368,000
National-Canadien, obligations-or 4½%, éch. 1957	65,000,000	64,136,000
Canadian Northern, obligations 3½%, éch. 1958, £1,622,586/19/9	7,896,590	5,500,207
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1959	35,000,000	35,000,000
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1960, £647,260/5/6	3,150,000	316,856
Canadian Northern Ontario, obligations 3½%, éch. 1961, £7,350,000	35,770,000	2,069,804
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 3%, éch. 1962, £14,000,000	68,040,000	26,465,130
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1962, £733,561/12/10	3,570,000	—
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 4%, éch. 1962, £3,280,000	15,940,800	7,999,074
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1963	250,000,000	250,000,000
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2¾%, éch. 1975	6,000,000	6,000,000
Obligations ferroviaires garanties intérêts seulement	**153,873,829**	**100,069**
Grand-Tronc, garanties découlant d'acquisitions—		
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 5%, £4,270,375	20,782,492	173,871
Obligations perpétuelles du Great Western, 5%, £2,723,080	13,252,323	61,855
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 4%, £24,624,455	119,839,014	952,353
Autres garanties—		
Bon du Trésor de la province du Manitoba	2,500,000	750,000
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada	non déclaré	541,934,901
Prêts effectués par les établissements de crédit agréés en vertu des lois nationales sur le logement, antérieures à la loi de 1954	non déclaré	indéterminé
Prêts consentis par les établissements de crédit agréés en vertu de la loi garantissant les emprunts pour réfection de maisons, 1937	7,500,000[1]	62
Prêts effectués par les établissements de crédit agréés en vertu de la Partie IV de la loi sur l'habitation pour l'agrandissement de maisons	6,250,000	2,698
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement de maisons	6,250,000	88,325
Garanties aux établissements de crédit agréés pour les projets de lotissement sous le régime des lois nationales sur l'habitation, 1944 et 1954	non déclaré	—
Prêts consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954	2,000,000,000	185,755,000
Garanties en vertu de la Partie I de la loi d'assurance des crédits à l'exportation	100,000,000	26,254,068
Garanties en vertu de la Partie II de la loi d'assurance des crédits à l'exportation	12,750,000	7,650,000
Prêts par banques à charte en vertu de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	58,952,089	36,236,324
Prêts par banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants	indéterminé	1,931,239
Prêts par banques à charte en vertu de la loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies	5,000,000	3,450
Prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé	150,000,000	94,409,740

[1] Ce montant représente le maximum primitivement garanti. L'autorisation d'effectuer de nouveaux prêts ou avances garantis ayant expiré avant le 31 mars 1955, le montant autorisé à cette date correspond au montant en cours.

Section 3.—Finances provinciales

La comptabilité des gouvernements provinciaux ainsi que les méthodes s'y rattachant varient considérablement, si bien que, afin d'en arriver à une statistique comparative, il faut procéder à certains ajustements des chiffres des comptes publics. C'est ainsi que l'on exclut parfois du compte ordinaire les opérations relatives à une fonction déterminée. Dans les tableaux de la présente section, les fonds spéciaux ou administratifs de cette nature sont donc ajoutés au compte provincial ordinaire.

Les années financières correspondent autant que possible, étant donné les variations de la fin des années financières provinciales antérieures à l'année financière 1951; depuis 1952, les années financières de toutes les provinces se terminent le 31 mars. Les chiffres relatifs à Terre-Neuve sont inclus depuis 1949 et ceux du Yukon, depuis 1950.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses des provinces

Les recettes et les dépenses qui paraissent dans la présente sous-section ne concordent pas avec celles des tableaux **1** et **2,** pp. 1071–1072, surtout parce que les méthodes utilisées pour le calcul des montants "nets" comportent des différences, et parce que le classement des articles diffère un peu également. On obtient les "Recettes générales nettes" (tableaux **29** et **30**), en soustrayant des "Recettes générales brutes" (ordinaires et au compte-capital), *a*) tous les revenus des institutions gouvernementales, *b*) les revenus sous forme d'intérêt, primes, escomptes et change, *c*) les subventions et contributions pour dépenses partagées, *d*) toutes les recettes du compte-capital. Ces recettes sont ensuite opposées aux dépenses correspondantes, ce qui donne les "dépenses générales nettes" indiquées aux tableaux **29** et **31.**

L'état qui suit donne une idée de l'augmentation des recettes perçues et des services rendus par les provinces, en 1953, par comparaison à 1949, soit l'année où Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération:

Détail	*1949*	*1953*
	(*Millions de dollars*)	
RECETTES GÉNÉRALES NETTES—		
Taxes—		
Impôt sur le revenu des sociétés	106	49
Taxes sur le carburant et l'huile de chauffage	139	224
Taxes générales de vente	62	108
Autres taxes	111	126
Accord fiscal avec le gouvernement fédéral	80	309
Privilèges, licences et permis—		
Véhicules automobiles	58	88
Ressources naturelles	82	195
Autres	38	48
Bénéfices, boissons alcooliques	107	125
Autres	58	64
TOTAL, RECETTES GÉNÉRALES NETTES	841	1,336
DÉPENSES GÉNÉRALES NETTES—		
Transports et communications	254	353
Santé et bien-être social	223	313
Enseignement	160	234
Service de la dette (ne comprend pas l'amortissement de la dette)	52	53
Autres	187	305
TOTAL, DÉPENSES GÉNÉRALES NETTES	876	1,258

29.—Recettes et dépenses brutes et nettes des provinces, années financières terminées le 31 mars 1951-1953

NOTA.—Les montants sont répartis de façon à permettre la comparaison entre provinces.

Province ou territoire	1951[1]	1952	1953	1951[1]	1952	1953
	RECETTES ORDINAIRES BRUTES			DÉPENSES ORDINAIRES BRUTES		
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)		
Terre-Neuve	30,359	35,055	35,632	30,083	29,095	33,481
Île-du-Prince-Édouard	7,327	7,941	8,336	7,153	6,569	6,831
Nouvelle-Écosse	49,336	52,927	56,221	49,910	50,614	54,191
Nouveau-Brunswick	48,769	51,977	56,657	50,102	52,322	57,528
Québec	318,821	313,712	332,959	256,911	284,840	296,537
Ontario	348,506	395,253	402,384	364,064	367,176	409,903
Manitoba	57,067	63,924	67,166	53,628	56,698	59,464
Saskatchewan	85,804	98,611	106,491	79,081	79,978	86,379
Alberta	118,341	153,295	195,424	70,582	74,980	89,260
Colombie-Britannique	175,387	196,488	202,428	170,282	205,203	200,010
Yukon	1,532	..	1,916	1,140	..	1,610
Total	**1,241,249**	**1,369,183**	**1,465,614**	**1,132,891**	**1,207,475**	**1,295,194**

Renvois à la fin du tableau, p. 1100.

29.—Recettes et dépenses brutes et nettes des provinces, années financières terminées le 31 mars 1951-1953—fin

Province ou territoire	1951[1]	1952	1953	1951[1]	1952	1953
	Recettes générales nettes (en milliers de dollars)			Dépenses générales nettes[2] (en milliers de dollars)		
Terre-Neuve	25,183	31,734	31,641	29,895	28,881	32,802
Île-du-Prince-Édouard	6,048	7,288	7,671	7,865	7,064	7,167
Nouvelle-Écosse	38,794	46,647	49,348	49,148	46,464	51,254
Nouveau-Brunswick	40,697	46,555	49,220	40,038	44,927	47,813
Québec	277,406	284,703	299,417	261,196	313,117	310,999
Ontario	303,842	364,507	370,897	335,817	372,019	384,215
Manitoba	46,073	55,456	55,822	42,725	42,023	46,702
Saskatchewan	74,777	91,094	98,415	71,781	80,187	85,783
Alberta	105,751	144,504	185,851	81,965	103,583	118,150
Colombie-Britannique	157,102	185,368	186,337	152,250	168,875	171,780
Yukon	1,187	..	1,460	1,163	..	1,154
Total	**1,076,860**	**1,257,856**	**1,336,079**	**1,073,843**	**1,207,140**	**1,257,819**

[1] Années financières terminées le plus près du 31 décembre 1951. [2] Ne comprend pas l'amortissement de la dette: $86,530,000 en 1951, $113,098,000 en 1952 et $81,270,000 en 1953.

30.—Détail des recettes générales nettes des provinces, années financières terminées le 31 mars 1952 et 1953

Source	1952[1]	1953	Source	1952[1]	1953
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)	
Impôts—			Autres gouvernements—		
Sociétés	14,494	17,019	Gouvernement du Canada—		
Impôt sur le revenu—			Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie	4,369	6,831
Sociétés	64,946	49,110	Subventions	25,757	24,944
Particuliers (arrérages)	13	3	Total, gouvernement du Canada	30,126	31,775
Propriétés	7,452	6,451			
Ventes—					
Boissons alcooliques	1,765	1,863			
Amusements et billets d'entrée	21,394	23,101			
Carburant et huile de chauffage	200,549	224,023	Municipalités	830	272
Tabac	11,411	14,025	Total, autres gouvernements	30,956	32,047
Générales	100,968	108,263			
Autres produits et services	4,337	4,652			
Droits de succession	32,725	31,133	Entreprises gouvernementales et autres fonds—		
Autres	27,375	27,008	Bénéfices des boissons alcooliques	125,579	124,922
Total, impôts	487,429	506,651	Autres	3,752	3,595
			Autres recettes	767	717
Accords fiscaux avec le gouvernement fédéral	303,313	309,441	Total, sauf recettes non imputables sur le revenu et recettes de surplus	1,254,637	1,333,364
Privilèges, licences et permis—					
Régie et réglementation des boissons alcooliques	30,850	31,838	Recettes non imputables sur le revenu et recettes de surplus—		
Véhicules automobiles	80,911	88,247	Remboursements de dépenses des années précédentes	1,106	920
Ressources naturelles	154,852	194,962	Remboursements d'avances créditées au revenu	2,082	1,739
Autres	14,474	16,202	Autres	31	56
Total, privilèges, licences et permis	281,087	331,249	Total, recettes non imputables sur le revenu et recettes de surplus	3,219	2,715
Ventes et services	18,271	20,736			
Amendes et pénalités	3,483	4,006	**Total, recettes générales nettes**	**1,257,856**	**1,336,079**

[1] A l'exclusion du Yukon, dont les chiffres ne sont pas disponibles.

31.—Détail des dépenses générales nettes des provinces, années financières terminées le 31 mars 1952 et 1953

Objet	1952[1]	1953
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement général—		
Exécutif et administration	40,514	45,260
Législature	6,687	5,942
Recherches, projets et statistique	406	418
Autres	21	—
Total, gouvernement général	47,628	51,620
Protection de la personne et de la propriété—		
Application de la loi	15,393	17,531
Établissements de correction	16,217	18,561
Service de police	15,199	18,064
Autres	20,255	22,663
Total, protection de la personne et de la propriété	67,064	76,819
Transports et communications—		
Voirie et ponts	363,407	348,914
Chemins de fer	393	411
Téléphone, télégraphe et sans-fil	23	26
Cours d'eau	3,366	3,751
Autres	5	5
Total, transports et communications	367,194	353,107
Santé et bien-être social—		
Santé—		
Dépenses générales	3,817	4,305
Hygiène	13,005	14,242
Services médicaux, dentaires et connexes	8,686	8,261
Soins hospitaliers	166,808	182,657
Total, santé	192,316	209,465
Bien-être social—		
Assistance aux vieillards	33,138	34,688
Assistance aux aveugles	1,393	1,839
Assistance aux chômeurs aptes au travail et aux personnes inaptes	12,757	15,865
Allocations aux mères	21,703	21,859
Bien-être de l'enfance	12,263	12,254
Travail	2,805	3,116
Autres	11,629	13,922
Total, bien-être social	94,688	103,543
Total, santé et bien-être social	287,004	313,008
Services récréatifs et culturels	7,692	8,096
Enseignement—		
Écoles administrées par les autorités locales	159,443	166,565

Objet	1952[1]	1953
	(en milliers de dollars)	
Enseignement—fin		
Universités, collèges et autres écoles	43,256	47,270
Éducation des désavantagés	1,967	2,047
Retraites et pensions	8,906	10,051
Autres	7,501	8,097
Total, enseignement	221,073	234,030
Ressources naturelles et industries primaires—		
Pêche et chasse	9,978	10,211
Forêts	30,155	32,776
Terres: colonisation et agriculture	43,334	43,570
Minéraux et mines	5,358	6,505
Autres	5,024	9,261
Total, ressources naturelles et industries primaires	93,849	102,323
Développement commercial et industriel	6,955	7,144
Organisation et développement du gouvernement local	2,348	2,856
Service de la dette	170,272	134,466
Contributions aux gouvernements locaux—		
Contributions de revenus de participation	21,036	22,667
Subventions	5,268	6,000
Autres	428	878
Total, contributions aux gouvernements locaux	26,732	29,545
Contributions aux entreprises gouvernementales	14,334	12,923
Autres dépenses	5,736	6,183
Total, moins les paiements non imputables sur les dépenses et les paiements de surplus	1,317,881	1,332,120
Paiements non imputables sur les dépenses et paiements de surplus—		
Avances imputées sur le revenu—	339	4,092
Remboursements des recettes des années précédentes	176	1,174
Autres	1,842	1,703
Total, paiements non imputables sur les dépenses et paiements de surplus	2,357	6,969
Total, dépenses générales nettes	**1,320,238**	**1,339,089**
Moins l'amortissement de la dette, précédemment inclus	113,098	81,270
Total, dépenses générales nettes (sans l'amortissement de la dette)	**1,207,140**	**1,257,819**

[1] A l'exclusion du Yukon, dont les chiffres ne sont pas disponibles.

Sous-section 2.—Dette des provinces

Le tableau **32** indique l'augmentation régulière de la dette obligataire totale, malgré les diminutions enregistrées dans l'Alberta et la Colombie-Britannique, au cours des dernières années. Le tableau **33** traduit la prépondérance des émissions d'obligations payables au Canada seulement (elles atteignaient 70 p. 100 en 1949 et 63 p. 100 en 1953) et l'augmentation de la quantité remboursable à New-York, passée de zéro en 1949, à 18·5 p. 100 en 1953. Le tableau **34** donne le détail du total de la dette directe et de la dette indirecte des provinces, au 31 mars 1954.

32.—Dette obligataire brute (moins les bons du Trésor) des provinces, années financières terminées le plus près du 31 décembre 1949-1951 et du 31 mars 1952-1953

Année	Dette obligataire	Taux moyen du coupon	Échéance moyenne	Année	Dette obligataire	Taux moyen du coupon	Échéance moyenne
	milliers de dollars	%	années		milliers de dollars	%	années
Terre-Neuve—				Ontario—fin			
1949	6,223	3.34	22.3	1952	867,567[1]	3.53	22.4
1950	6,223	3.34	22.3	1953	1,012,231[1]	3.56	21.9
1951	5,000	3.30	18.0				
1952	15,000	4.27	14.0	Manitoba—			
1953	15,000	4.27	14.0	1949	91,480	3.82	21.5
				1950	98,446	3.68	19.6
Île-du-Prince-Édouard—				1951	128,409	3.66	18.8
1949	15,402	3.13	12.3	1952	154,149	3.74	18.2
1950	15,666	3.09	12.5	1953	161,750	3.77	18.0
1951	17,500	3.22	12.3				
1952	18,998	3.30	12.5	Saskatchewan—			
1953	19,850	3.33	12.2	1949	130,822	4.16	19.6
				1950	134,594	4.02	19.5
Nouvelle-Écosse—				1951	135,331	3.87	18.8
1949	141,098	3.38	16.5	1952	145,351	3.88	19.8
1950	156,632	3.29	16.8	1953	164,293	3.91	20.0
1951	172,291	3.33	16.8				
1952	190,871	3.35	17.0	Alberta—			
1953	203,496	3.45	17.1	1949	168,700	3.16	20.5
				1950	88,765	2.86	15.0
Nouveau-Brunswick—				1951	86,270	2.87	15.2
1949	158,654	3.51	17.3	1952	83,693	2.87	15.5
1950	165,842	3.48	17.3	1953	81,043	2.87	15.7
1951	188,868[1]	3.59	17.0				
1952	198,366[1]	3.71	17.4	Colombie-Britannique—			
1953	202,019	3.78	17.8	1949	168,763	3.55	21.2
				1950	185,820	3.36	20.0
Québec—				1951	245,266	3.38	20.1
1949	419,450	3.43	17.4	1952	235,528	3.41	20.7
1950	420,085[1]	3.39	17.7	1953	222,129	3.37	20.8
1951	435,885[1]	3.33	18.0				
1952	461,510[1]	3.22	17.0	**Total—**			
1953	479,033[1]	3.37	17.1	**1949**	**1,955,095**	**3.53**	**19.5**
				1950	**1,944,740**[1]	**3.46**	**19.3**
Ontario—				**1951**	**2,209,319**[1]	**3.47**	**19.1**
1949	654,503	3.56	21.2	**1952**	**2,371,033**[1]	**3.47**	**19.5**
1950	672,667[1]	3.52	21.9	**1953**	**2,560,844**[1]	**3.53**	**19.5**
1951	794,499[1]	3.54	21.1				

[1] Moins les obligations assumées par la province.

33.—Dette obligataire brute (moins les bons du Trésor) des provinces, selon la devise de remboursement, années financières terminées le plus près du 31 décembre 1949-1953

Lieu de remboursement	1949	1950	1951	1952	1953[1]
	(en milliers de dollars)				
Canada seulement	1,361,933	1,421,651	1,450,160	1,522,623	1,623,245
Londres seulement	28,670	17,866	16,343	16,643	9,587
Londres et Canada	7,582	4,467	3,499	3,499	2,974
New-York seulement	—	16,875	265,025	358,255	472,973
New-York et Canada	346,182	300,867	296,047	297,243	284,614
Londres, New-York et Canada	210,728	183,014	177,945	172,770	167,351
Total	**1,955,095**	**1,944,740**[2]	**2,209,319**[2]	**2,371,032**[2]	**2,560,844**[2]

[1] Années terminées le 31 mars. [2] Moins les obligations assumées par les provinces.

34.—Dette directe et indirecte (moins le fonds d'amortissement) des provinces, au 31 mars 1954

Dette directe et indirecte	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	(en milliers de dollars)										
Dette directe											
Dette fondée—											
Dette obligataire	15,000	19,850[1]	203,496	202,019	479,448[2]	1,013,131[2]	161,750	164,293	81,043	222,129	2,562,159
Moins fonds d'amortissement	1,828	5,622	21,925	37,871	115,597	145,794	37,549	20,668	—	59,118	445,972
Dette obligataire nette	13,172	14,228	181,571	164,148	363,851	867,337	124,201	143,625	81,043	163,011	2,116,187
Bons du Trésor[3]	—	—	—	—	—	—	16,225	27,302	10,739	21,262	75,528
Total, dette fondée	13,172	14,228	181,571	164,148	363,851	867,337	140,426	170,927	91,782	184,273	2,191,715
Bons du Trésor à court terme[4]	—	—	—	—	—	500	7,669	5,225	—	100	13,494
Certificats et dépôts d'épargne	12	1,524[5]	—	—	—	—	—	60	260	—	1,856
Emprunts temporaires et découverts	—	989	—	—	—	—	—	—	—	—	989
Exigibilités—											
Fonds de fiducie et autres dépôts	—	25	2,586	311	8,270	38,160	2,049	31	—	9,615	61,047
Autres	818	46	2,201	3,958	18,375	59,406[6]	986	2,769	6,236	21,150	115,945
Intérêts et autres dépenses courus	206	177	1,929	2,876	4,144	11,353	3,542	1,375	111	2,183	27,896
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement)	**14,208**	**16,989**	**188,287**	**171,293**	**394,640**	**976,756**	**154,672**	**180,387**	**98,389**	**217,321**	**2,412,942**
Dette indirecte											
Obligations garanties	4,498	531	802	8,501	329,212	779,817	12,296	—	2	64,364	1,201,023
Moins fonds d'amortissement	—	—	139	280	263	4,973	—	—	—	2,557	8,212
Obligations garanties nettes	5,498	531	663	8,221	328,949	774,844	12,296	—	2	61,807	1,192,811
Emprunts bancaires garantis	4,403	—	987	1,903	2,137	3,451	—	3,220	4,389	—	20,490
Emprunts, loi pour favoriser les améliorations municipales	—	4	394	224	1,212	—	59	309	306	887	3,395
Autres garanties	27,011[7]	—	—	—	—	—	—	42	—	—	27,053
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	**36,912**	**535**	**2,044**	**10,348**	**332,298**	**778,295**	**12,355**	**3,571**	**4,697**	**62,694**	**1,243,749**
Total, dettes directe et indirecte (moins fonds d'amortissement)	**51,120**	**17,524**	**190,331**	**181,641**	**726,938**	**1,755,051**	**167,027**	**183,958**	**103,086**	**280,015**	**3,656,691**
Dette directe par habitant[8]	35.70	161.80	279.77	313.15	89.94	193.57	186.60	205.45	94.70	171.66	158.98
Dette indirecte par habitant[8]	92.74	5.10	3.04	18.92	75.73	154.24	14.93	4.07	4.52	49.52	81.94

[1] Y compris $50,000 d'obligations émises par la *Provincial Sanatorium Commission*. [2] Y compris les obligations assumées: P.Q., $415,000, Ontario, $900,000.
[3] Ayant une échéance de deux ans et plus. [4] Ayant une échéance de moins de deux ans. [5] Y compris les fonds de fiducie non séparables des dépôts personnels d'épargne. [6] Y compris $59,122,000 nets d'exigibilités relatifs au *Province of Ontario Savings Office*. [7] Dépôts d'épargne à la *Newfoundland Savings Bank*. [8] Suivant la population évaluée au 1er juin 1954, voir p. 155.

Section 4.—Finances municipales

Sous-section 1.—Valeur municipale imposée

Les sources de revenu des municipalités sont généralement limitées à la contribution directe, fondée sur la valeur imposable des immeubles et autres biens. Dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Alberta, les municipalités évaluent et imposent les biens meubles. En Alberta, la valeur imposée des biens meubles dans les circonscriptions municipales a monté vivement avec l'essor de l'industrie du pétrole. Au Manitoba, l'impôt sur les biens meubles est généralement appliqué par toutes les classes de municipalités, sauf les villes. Le type d'évaluation le plus important, à part l'évaluation foncière, est l'évaluation commerciale, quoique la plupart des provinces n'en établissent pas une séparée et distincte. Il existe des divergences de méthode, de barèmes et de taux non seulement entre les provinces, mais encore entre les municipalités d'une même province. Certaines municipalités se basent sur la valeur locative, d'autres sur celle de la superficie occupée et d'autres encore sur le capital représentée par les locaux occupés. Trois provinces appliquent divers autres genres d'imposition dont la nature est indiquée aux renvois du tableau **35.**

Les chiffres du tableau **35** ne sont pas entièrement comparatifs d'une province à l'autre en ce qui concerne la valeur relative des propriétés imposables aux fins de la municipalité. Chaque province a ses propres lois d'imposition qui ne sont semblables ni dans leur application, ni dans leur effet. Par exemple, en Colombie-Britannique les améliorations ne peuvent être taxées à plus de 75 p. 100 de la valeur imposable. En 1953, la valeur effectivement imposée varie de zéro à 75 p. 100. Pour toutes les municipalités, le total des améliorations effectivement taxées a représenté 53·5 p. 100 de la valeur imposable. En outre, il existe d'une municipalité à l'autre dans une même province d'autres divergences qui faussent encore davantage la comparaison d'une province à l'autre. Elles sont attribuables à l'absence de systèmes coordonnés d'évaluation municipale et de normes uniformes d'établissement de la valeur imposable applicables à toute la province, sous la direction et la surveillance d'une autorité centrale. Toutefois on a, ces dernières années, fait de grands pas vers l'uniformité et l'amélioration des méthodes.

Les données complètes concernant les biens exemptés d'impôts, pour chaque province, ne sont pas disponibles, mais les renseignements donnés montrent que ces biens ont atteint des proportions assez élevées.

35.—Évaluation des biens imposables par les municipalités, par province, 1949-1953

Province et année	Biens imposés					Exemptions totales[2]
	Immeubles	Biens meubles	Affaires	Autres[1]	Total	
	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve[3]	..	..	..	..	..	..
Île-du-P.-Édouard[4]—						
1949	13,714,935	5,777,847	..	..	19,492,782	7,456,500
1950	16,872,045	6,085,510	..	..	22,957,555	7,788,500
1951	23,539,274	9,650,989	..	..	33,190,263	9,585,500
1952	25,767,825	9,822,300	..	..	35,590,125	9,595,500
1953	25,340,017	10,832,041	..	..	36,172,058	9,424,200
Nouvelle-Écosse—						
1949	179,425,853	35,658,983	11,826,635	4,039,860	230,951,331	96,594,851
1950	186,588,461	36,277,551	12,527,060	4,212,700	239,605,772	100,567,331
1951	223,083,830	49,077,698	13,704,315	4,582,280	290,448,123	120,862,179
1952	240,575,423	55,167,734	14,315,320	4,745,615	314,804,092	135,475,897
1953	253,698,529	60,127,611	14,499,605	4,983,895	333,309,640	143,777,931

Renvois à la fin du tableau, p. 1105.

35.—Évaluation des biens imposables par les municipalités, par province, 1949-1953—fin

Province et année	Biens imposés					Exemptions totales[2]
	Immeubles	Biens meubles	Affaires	Autres[1]	Total	
	$	$	$	$	$	$
Nouveau-Brunswick—						
1949	232,968,026	49,867,238	20,242,638	4,548,246	307,626,148	..
1950	248,004,509	52,053,312	20,005,507	5,049,356	325,112,684	..
1951	277,823,120[5]	57,940,014	20,084,431	5,549,813	361,397,378	..
1952	304,672,416[5]	66,139,670	18,448,868	7,792,704	397,053,658	..
1953	308,956,073[5]	71,464,255	20,959,848	6,382,674	407,762,850	..
Québec—						
1949	..	...	..	—	..	..
1950	..	...	..	—	3,250,913,000	956,491,000
1951	3,667,164,730	...	..	—	3,667,164,730	1,020,186,968
1952	3,868,454,172	...	..	—	3,868,454,172	1,110,220,252
1953	4,090,775,764	...	..	—	4,090,775,764	1,194,152,084
Ontario—						
1949	3,541,093,264	...	439,425,168	—	3,980,513,432	690,345,875
1950	3,724,238,000	...	475,081,100	—	4,199,319,000	813,812,000
1951	3,883,874,441	...	526,167,093	—	4,410,041,534	873,847,077
1952	4,253,111,819	...	520,867,384	—	4,773,979,203	913,310,338
1953	4,474,083,569	...	569,507,055	—	5,043,590,624	952,468,395
Manitoba—						
1949	545,455,305	6,765,685	20,686,342	—	572,907,342	150,227,268
1950	567,470,959	6,866,910	23,655,349	—	597,993,218	150,610,692
1951	588,596,298	6,841,122	25,064,239	—	620,501,659	156,258,385
1952	615,894,060	6,513,999	27,614,244	—	650,022,303	154,354,005
1953	643,648,796	6,903,165	29,787,151	—	680,339,112	155,561,511
Saskatchewan—						
1949	851,346,814	...	45,358,694	74,830	896,780,338	125,049,181
1950	866,976,708	...	45,874,623	72,780	912,924,111	129,356,385
1951	881,911,929	...	46,341,360	61,320	928,314,609	477,649,877
1952	894,296,222	...	46,957,456	27,100	941,280,778	491,314,850
1953	916,097,534	...	48,291,955	13,470	964,402,959	496,281,834
Alberta—						
1949	689,096,752	41,259,257	19,690,072	—	750,046,081	76,510,667
1950	736,603,247	39,823,230	24,392,850	—	800,819,327	88,450,368
1951	803,411,739	47,376,105	29,033,624	—	879,821,468	91,290,874
1952	895,586,606	58,114,430	33,790,852	—	987,491,888	106,461,418
1953	926,516,030	61,890,088	39,137,993	—	1,027,544,111	117,878,447
Col.-Britannique—						
1949	573,460,256	...	..	—	573,460,256	206,974,496
1950	622,441,721	...	..	—	622,441,721	226,258,620
1951	658,828,264	...	..	—	658,828,264	249,473,826
1952	712,927,512	...	..	—	712,927,512	266,362,640
1953	771,129,623	...	..	—	771,129,623	289,534,414

[1] Comprend les taxes suivantes: N.-É., taxe sur les ménages à Halifax; N.-B., taxe d'occupation à Fredericton et taxe de location à Moncton; Sask., droit de vote spécial. [2] Total des biens évalués mais exempts de taxes, à l'exclusion des biens exempts de taxes et non évalués. [3] Les taxes sont perçues sur la valeur de location dans quelques municipalités où les taxes sont fondées sur la propriété. [4] Comprend des chiffres estimatifs pour quelques municipalités; le total des exemptions n'est pas exact. [5] Comprend la taxe sur les biens meubles des circonscriptions et commissions locales d'amélioration non distincte.

Sous-section 2.—Taxation municipale

Le tableau **36** indique les taxes perçues localement par les municipalités et quelques autorités scolaires durant les années 1949-1953 et le total des taxes en souffrance à la fin de ces années.

36.—Taxation municipale, par province, 1949-1953

Province et année	Impositions	Perceptions courantes et en souffrance		Taxes à recevoir (courantes et en souffrance)	Propriétés acquises pour taxes	Taxes totales à recevoir et propriétés acquises pour taxes	
		Total	% des impositions			Total	% des impositions
	$	$		$	$	$	
Terre-Neuve—							
1949	931,215	845,334	90·8	265,703	...	265,703	28·5
1950	1,030,979	969,971	94·1	353,138	...	353,138	34·3
1951	1,453,917	1,347,540	92·7	404,946	...	404,946	27·9
1952	1,767,602	1,630,887	92·3	515,489	...	515,489	29·2
1953	1,942,294	1,938,436	99·8	593,116	...	593,116	30·5
Île-du-Prince-Édouard—							
1949	777,767	761,625	97·9	225,577	..	225,577	29·0
1950	864,602	822,688	95·2	244,482	..	244,482	28·3
1951	1,073,484	997,612	92·9	288,833	..	288,833	26·9
1952	1,348,642	1,238,427	91·8	351,642	..	351,642	26·1
1953	1,409,941	1,277,892	90·6	361,961	..	361,961	25·7
Nouvelle-Écosse—							
1949	13,610,727	13,199,199	96·9	4,038,184	179,418	4,217,602	31·0
1950	14,320,422	13,946,136	97·4	4,203,943	1,097,109	5,211,052	36·4
1951	16,531,193	15,899,368	96·2	4,702,645	175,781	4,878,426	29·5
1952	19,250,594	18,837,622	97·9	4,917,966	169,157	5,087,123	26·4
1953	20,122,459	19,345,062	96·1	5,575,087	169,837	5,744,924	28·5
Nouveau-Brunswick—							
1949	11,116,471	10,201,899	91·8	3,544,853	80,629	3,625,482	32·6
1950	12,294,380	11,178,375	91·0	4,356,118	183,070	4,539,188	36·9
1951	12,579,650	12,116,729	96·3	4,207,475	89,148	4,296,623	34·2
1952	15,181,021	14,143,016	93·2	4,416,044	74,435	4,490,479	29·6
1953	17,106,221	15,501,974	90·6	5,518,178	66,083	5,584,261	32·6
Québec—							
1950[1]	80,204,341	..	..	18,549,933	4,205,544	22,755,477	28·4
1951	143,689,638	..	..	23,091,184	3,554,166	26,645,350	18·5
1952	159,005,705	..	..	29,976,477	2,806,924	23,783,401	15·0
1953	173,944,681	..	..	23,439,993	2,386,282	25,826,275	14·8
Ontario—							
1949	170,378,640	167,154,308	98·1	16,223,329	5,385,640	21,608,969	12·7
1950	188,959,809	187,672,943	99·3	17,707,760	4,801,022	22,508,782	11·9
1951	228,919,382	221,230,840	96·6	21,948,812	4,678,915	26,627,727	11·6
1952	263,196,643	259,438,790	98·6	24,764,795	4,459,226	29,224,021	11·1
1953	283,132,586	279,738,359	98·8	27,289,109	3,881,638	31,170,747	11·0
Manitoba—							
1949	30,423,998	29,223,263	96·1	5,528,560	4,266,927	9,795,487	32·2
1950	32,658,247	30,416,670	93·1	6,977,569	3,769,230	10,746,799	33·0
1951	36,415,815	34,735,950	95·4	7,995,116	3,584,765	11,579,881	31·8
1952	39,280,255	37,398,604	95·2	8,908,189	3,247,678	12,155,867	30·9
1953	40,669,833	38,464,628	94·6	10,415,741	3,017,461	13,433,202	33·0
Saskatchewan[2]—							
1949	34,202,279	32,030,434	93·7	11,411,352	9,724,520	21,135,872	61·8
1950	36,215,067	33,241,810	91·8	13,002,572	9,111,191	22,113,763	61·1
1951	39,591,746	37,655,710	95·1	12,937,436	8,497,767	21,435,203	54·1
1952	43,067,367	43,218,103	100·3	11,369,397	7,565,541	18,934,938	41·0
1953	49,041,219	47,162,730	96·2	11,521,577	7,005,869	18,527,446	37·8
Alberta—							
1949	38,343,373	37,572,671	98·0	9,672,256	11,028,278	20,700,534	54·0
1950	42,251,428	39,648,740	93·8	11,445,409	10,772,481	22,217,890	52·6
1951	46,065,178	44,066,024	95·7	13,022,860	10,356,788	23,379,648	50·8
1952	53,079,124	52,560,222	99·0	13,193,743	9,756,823	22,950,566	43·2
1953	58,289,130	56,714,031	97·3	14,403,972	9,562,383	23,966,355	41·1
Colombie-Britannique—							
1949	35,935,608	35,292,415	98·2	3,024,234	6,160,178	9,184,412	25·6
1950	38,958,707	38,941,143	100·0	3,135,089	6,003,092	9,138,181	23·5
1951	43,190,910	42,746,414	99·0	3,616,090	5,679,215	9,295,305	21·5
1952	48,577,199	48,396,892	99·6	3,883,621	5,314,659	9,198,280	18·9
1953	52,888,558	52,726,801	99·7	4,199,967	4,981,035	9,180,802	17·4

[1] Ne comprend pas les écoles, faute de renseignements. [2] Ne comprend pas certaines taxes provinciales et autres taxes spéciales (voir texte ci-après).

Vu les différences marquées dans le partage de la responsabilité des services entre les provinces et leurs municipalités, il faut utiliser avec une extrême prudence les chiffres du tableau **36** comme base de comparaison interprovinciale du fardeau relatif de la taxation municipale. De plus, en Saskatchewan, les municipalités sont tenues d'imposer pour la province certaines taxes destinées à d'autres fins spéciales qui n'ont pas leur pendant dans les autres provinces. Les montants de ces taxes, exclus au tableau **36** des impositions municipales de cette province, sont les suivants:

Taxe	*1949*	*1950*	*1951*	*1952*	*1953*
	$	$	$	$	$
SASKATCHEWAN—					
Revenu public	1,751,388	1,809,703	1,830,314	1,845,949	...
Grêle	1,092,058	1,217,658	1,111,465	2,069,074	2,863,832
Téléphone	678,358	718,987	60,610	814,269	863,634
Égouttement	14,762	13,101	13,157	11,813	6,794
TOTAL	3,536,566	3,759,449	3,715,546	4,741,105	3,734,260

Sous-section 3.—Dette municipale

L'essor rapide des municipalités canadiennes, s'ajoutant aux demandes et aux responsabilités accrues en fait d'améliorations, d'écoles et de services d'utilité publique de toutes sortes, a entraîné un lourd fardeau de dettes. Les emprunts au moyen d'obligations ont augmenté rapidement de 1900 à 1912 et de nouveau durant les années 1920 et les premières années 1930. Par contre, de 1933 à 1946, ils ont diminué, mais, depuis 1947, ils ont beaucoup augmenté.

Plusieurs facteurs importants ont contribué à la réduction des années 1933–1946, dont le moindre n'est pas le contrôle exercé par les gouvernements provinciaux sur les immobilisations provoquant un endettement. En outre, on a pratiqué durant les années de marasme économique, après des périodes d'expansion injustifiée, une réduction plus ou moins méthodique des dépenses qui, vu la demande générale d'un allégement des taxes immobilières, a entraîné une diminution rigoureuse des opérations et des immobilisations financées par des émissions d'obligations. Autre facteur important, la plus grande partie de la dette municipale à longue échéance consiste en obligations à terme ou en séries, obligations qui appellent des remboursements annuels de capital. Au cours des années 1930, on a renoncé dans l'intérêt du contribuable à la remise en valeur de biens existants et aux nouveaux travaux et améliorations rendus nécessaires par l'expansion et l'essor normal. Après le déclenchement de la guerre en 1939, cette pratique s'est continuée et même étendue afin de laisser le marché financier à l'entière disposition du gouvernement fédéral, qui devait faire face aux exigences financières occasionnées par la guerre. La guerre terminée, toutefois, les municipalités ont repris leurs programmes d'amélioration et ainsi augmenté leur dette obligataire. Le tableau **37** donne le chiffre de la dette municipale pour 1952 et 1953, indiquant les emprunts temporaires et autres passifs en sus de la dette obligataire.

37.—Dette des corps municipaux et scolaires, par province, années financières terminées en 1953

NOTA.—Renseignements tirés des rapports provinciaux des Affaires municipales, des états financiers des municipalités et des renseignements obtenus auprès d'autres sources officielles.

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
	$	$	$	$
Dette directe (moins fonds d'amortissement)	**5,072,445**	**4,115,374**	**56,875,948**	**54,902,571**
Dette obligataire	4,498,748	4,526,062	59,125,674	55,279,186
Moins fonds d'amortissement	267,044	1,039,172	9,486,972	6,903,628
Dette obligataire nette	4,231,704	3,486,890	49,638,702	48,375,558
Emprunts temporaires et découverts en banque	170,380	602,781	3,612,119	4,156,285
Exigibilités et autres passifs	670,361	25,703	3,625,127	2,370,728
Dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	..	..	**730,779**	**3,810,000**
Obligations, etc., garanties	..	..	946,500	3,810,000
Emprunts bancaires garantis	..	..	—	—
Moins fonds d'amortissement	..	..	215,721	—
Total général	**5,072,445**	**4,115,374**	**57,606,727**	**58,712,571**

37.—Dette des corps municipaux et scolaires, par province, années financières terminées en 1953—fin

Détail	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
	$	$	$	$
Dette directe (moins fonds d'amortissement)	**724,651,999**	**242,637,827**	**79,628,112**	**56,758,909**
Dette obligataire	607,527,302[1]	632,344,591	75,164,863	46,381,586
Moins fonds d'amortissement	17,491,147	5,949,260	16,237,455	6,571,866
Dette obligataire nette	590,036,155	626,395,331	58,927,408	39,809,720
Emprunts temporaires et découverts en banque	23,492,258	47,883,359[2]	13,141,012	3,826,982
Exigibilités et autres passifs	111,123,586	68,359,137[2]	7,559,692	13,122,207
Dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	**524,300**	**10,400,480**	**1,310,600**	..
Obligations, etc., garanties	—	10,999,642	1,310,600	..
Emprunts bancaires garantis	524,300	—	—	..
Moins fonds d'amortissement	—	599,162	—	..
Total général	**725,176,299**	**753,038,307**	**80,938,712**	**56,758,909**

Détail	Alberta	Colombie-Britannique	Total	
			1952[r]	1953
	$	$	$	$
Dette directe (moins fonds d'amortissement)	**180,950,679**	**196,283,927**	**1,825,117,307**	**2,101,877,791**
Dette obligataire	155,006,131	204,320,219	1,611,184,000[3]	1,844,174,462
Moins fonds d'amortissement	1,295,325	27,241,564	103,274,416	92,483,433
Dette obligataire nette	153,710,806	177,078,755	1,507,909,584	1,751,691,029
Emprunts temporaires et découverts en banque	6,637,631	2,785,296	105,791,448	106,308,103
Exigibilités et autres passifs	20,602,242	16,419,876	211,416,275	243,878,659
Dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	**350,000**	**13,000**	**17,918,236**	**17,139,159**
Obligations, etc., garanties	—	13,000	17,564,027	17,079,742
Emprunts bancaires garantis	350,000	—	1,112,300	874,300
Moins fonds d'amortissement	—	—	758,091	804,883
Total général	**181,300,679**	**196,296,927**	**1,843,035,543**	**2,119,016,950**

[1] Y compris les obligations de la Compagnie des tramways de Montréal, assumées par la ville de Montréal, au montant de $24,944,000 ainsi que $17,370,000 d'obligations émises par la Commission des tramways de Montréal, dont $315,000 sont détenus par la Commission dans le fonds d'amortissement. [2] Sans le passif courant des écoles et le passif des autres commissions ou conseils locaux, mais y compris, à leur place, les montants dus par les municipalités à ces administrations locales; les renseignements requis pour faire les rectifications voulues ne figuraient pas dans les rapports publiés. [3] Y compris les obligations de la Compagnie des tramways de Montréal assumées par la ville de Montréal, au montant de $25,330,000; et $18,000,000 d'obligations émises par la Commission des tramways de Montréal, dont $489,000 étaient détenus par la Commission dans le fonds d'amortissement.

CHAPITRE XXV.—COMPTES NATIONAUX ET STATISTIQUE CONNEXE

SYNOPSIS

	Page		Page
Section 1. Comptes nationaux	1109	Section 3. Bénéfices des sociétés et revenu des actionnaires	1122
Section 2. Le Canada et les placements internationaux	1116	Section 4. Compagnies à charte fédérale	1123

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Section 1.—Comptes nationaux*

Les comptes nationaux constituent une série de résumés comptables pour l'ensemble de la nation et décrivent l'activité économique en fonction des transactions qui s'effectuent entre les différents secteurs de son économie. En groupant et résumant ces opérations dans leurs différentes catégories, on obtient des renseignements sur le fonctionnement de l'économie qui revêtent un intérêt particulier pour les gouvernements réglant les problèmes du plein emploi, de l'imposition et des prix, et pour les hommes d'affaires s'occupant des programmes de placement et de vente.

La production nationale est mesurée en fonction des prix établis sur le marché; par conséquent, il faut se souvenir que la valeur de la production nationale est soumise à des fluctuations par suite des variations de prix et des différences de volume qui interviennent.

On dispose actuellement de données sur les changements de volume dans la dépense nationale brute, en plus des données sur la valeur. Le tableau **3** présente la dépense nationale brute en dollars constants (c'est-à-dire calculée suivant les moyennes des prix en cours de 1935 à 1939). Comme la dépense nationale brute égale le produit national brut, ces données reflètent également les changements de volume dans la production de biens et services mesurée par le produit national brut. Dans tous les autres tableaux, les données sont exprimées en dollars courants de sorte que les changements d'une année à l'autre doivent être étudiés par rapport aux fluctuations des prix durant la période considérée.

La publication trimestrielle des comptes nationaux depuis 1953 représente l'extension logique des comptes nationaux annuels. La tâche de les préparer sur une base sure et analytiquement utile est cependant plus difficile à cause de l'insuffisance des données trimestrielles, et des problèmes particuliers que posent l'appréciation de la production agricole et les variations saisonnières.

Les tableaux de la présente section ne portent que sur les aspects les plus importants de l'analyse annuelle du revenu national. Les tableaux **1** et **2** indiquent les grands groupes de revenu national, du produit national brut, de la dépense nationale brute et leurs composants. D'autres tableaux présentent la source et l'affectation du revenu des particuliers, les recettes et les dépenses de l'État et les dépenses personnelles en biens de consommation et services.

* Rédigé par la Division des recherches et du développement, Bureau fédéral de la statistique.

Revenu national.—Le revenu national net au prix des facteurs mesure le gain courant des facteurs de la production (tels que la terre, le travail et le capital) découlant de leur activité productive. Il comprend les traitements et salaires, les bénéfices, intérêts, loyers et revenus nets des entreprises agricoles et non agricoles non constituées en sociétés.

Produit national brut.—Le produit national brut, en totalisant tous les frais de la production, mesure la valeur marchande de tous les produits finis et les services des différents facteurs de la production dans la période en cours. Il représente la somme du revenu national plus les impôts indirects (impôts indirects moins subventions) et plus les frais d'amortissement et autres frais commerciaux analogues.

Revenu des particuliers.—Le revenu des particuliers est la somme des revenus courants, qu'ils découlent ou non de l'activité productive. Il comprend les paiements de transfert de l'État tels que les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage et les gratifications de guerre en plus des traitements et salaires, du revenu net des entreprises non constituées en sociétés, des intérêts et des dividendes et des revenus nets des loyers des particuliers. Il ne comprend pas les bénéfices non distribués des sociétés et les autres éléments du revenu national non versés aux particuliers.

Dépense nationale brute.—La dépense nationale brute évalue le même ensemble que le produit national brut, soit la production totale des biens finis et des services aux prix du marché, en établissant la destination de la production au moyen des ventes dernières aux particuliers, aux administrations publiques, aux entreprises, pour être affectée au compte du capital (y compris les différences dans les stocks), et à l'étranger (exportations). Les importations de biens et services, y compris les paiements nets des intérêts et dividendes aux non-résidents, en sont déduites, étant donné que le but est d'évaluer la production canadienne seulement.

Coup d'œil rétrospectif.—On trouvera à la page 1191 de l'*Annuaire* de 1955 un bref commentaire des tendances économiques depuis 1926, suivi d'un exposé plus détaillé de l'impressionnante expansion de la production et du revenu durant la période d'après-guerre jusqu'à 1953.

Conjoncture actuelle.—*Produit national brut et revenu national.*—L'année 1954 a été pour l'économie canadienne une année d'adaptation. Pour la première fois depuis 1946, une diminution s'est produite dans le revenu national brut, passé de 24,449 à 24,041 millions de dollars (soit presque 2 p. 100); cette diminution indique une baisse de la valeur de la production agricole. Une légère augmentation (environ 1 p. 100) s'est manifestée dans la production non agricole, augmentation entièrement attribuable à une hausse légère du niveau des prix dans le pays. Cette stabilité relative qu'indique la comparaison d'une année à l'autre empêche de voir que la contraction de l'activité industrielle qui avait commencé dans le troisième trimestre de 1953 a été renversée vers le milieu de 1954 au moment où le produit national brut a commencé à s'élever.

D'après la comparaison d'une année à l'autre, les divers groupes industriels ont également varié considérablement en 1954. La diminution d'environ 4 p. 100 dans les industries manufacturières a été compensée par l'accroissement de la production des industries primaires (sauf l'agriculture), des services publics, et des industries de services.

Ces progrès du secteur productif s'accompagnent d'une diminution de la main-d'œuvre non agricole d'environ 1 p. 100 en 1954. Malgré cela, le revenu de la main-d'œuvre a continué d'augmenter durant toute l'année. Une moyenne plus élevée des taux des salaires horaires a plus que compensé la diminution du nombre total des emplois et de la moyenne des heures de travail, de sorte que, dans l'ensemble, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire de la main-d'œuvre, établis à 11,989 millions de dollars, ont été de 2 p. 100 plus élevés qu'en 1953. La tendance à la hausse des salaires et traitements dans l'année a été un important facteur de stabilisation économique.

Le revenu des placements a baissé d'environ 2 p. 100, de 3,800 millions en 1953 à 3,715 millions en 1954, surtout par suite d'une baisse estimée à 6 p. 100 du bénéfice des sociétés, qui constituent un élément important du revenu des placements. L'intérêt et le revenu net des loyers des particuliers ont augmenté d'environ 10 p. 100 en 1954.

Le revenu net de l'agriculture a baissé d'environ un tiers, 1,058 millions en 1954 contre 1,653 millions en 1953. Ce changement est attribuable à un affaissement de plus de 500 millions de dollars de la valeur de la récolte, par suite de la mauvaise température et des dommages sérieux causés par la rouille dans les provinces de l'Ouest. Le revenu net des entreprises non agricoles et non constituées en sociétés a également diminué quelque peu par rapport à 1953: il se chiffre par 1,645 millions en 1954. Certains groupes industriels, tels les services professionnels et la construction, accusent une augmentation, dans la même comparaison.

1.—Revenu national et produit national brut, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Traitements et salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	2,575	4,940	5,323	8,311	9,716	10,868	11,706	11,989
Soldes et allocations militaires	32	1,068	340	137	201	270	309	367
Revenu de placements	917	1,829	1,975	3,155	3,642	3,763	3,800	3,715
Revenu net de l'entreprise non sociétaire—								
Revenu net des agriculteurs, provenant de l'agriculture	385	1,185	1,112	1,503	2,072	1,851	1,653	1,058
Revenu net de l'entreprise non sociétaire autre qu'agricole	464	804	1,071	1,444	1,507	1,574	1,688	1,645
Revenu national net au coût des facteurs	**4,373**	**9,826**	**9,821**	**14,550**	**17,138**	**18,326**	**19,156**	**18,774**
Impôts indirects moins subventions	733	1,111	1,269	2,018	2,478	2,714	2,901	2,914
Déductions pour dépréciation et frais semblables de l'entreprise	610	957	903	1,636	1,910	2,120	2,411	2,511
Erreur restante d'estimation	−9	60	33	−1	−52	95	−19	−158
Produit national brut aux prix du marché	**5,707**	**11,954**	**12,026**	**18,203**	**21,474**	**23,255**	**24,449**	**24,041**

[1] Y compris Terre-Neuve à compter de 1950.

Dépense nationale brute.—Les dépenses de consommation et les placements dans les nouvelles constructions résidentielles ont été les deux facteurs les plus importants de la demande, en 1954. A l'exception des dépenses des gouvernements pour les biens et services, demeurées au même niveau, toutes les autres principales catégories de dépenses ont diminué en 1954, par rapport à 1953. Durant la période où la production a commencé à baisser (du milieu de 1953 au milieu de 1954), les catégories de dépenses corrigées des variations saisonnières ont été particulièrement faibles, mais pendant la dernière moitié de 1954 toutes les catégories de dépenses se sont élevées de nouveau, sauf les dépenses pour les machines et installations neuves.

L'expansion la plus manifeste de l'économie, en 1954, s'est marquée dans les dépenses des particuliers pour biens et services, 15,125 millions de dollars en 1953, contre 15,676 millions, soit une augmentation de 4 p. 100. Cette différence est attribuable à l'augmentation du revenu de la main-d'œuvre, de l'intérêt et du revenu net des loyers des particuliers, ainsi qu'aux augmentations de tous les autres éléments qui composent le revenu personnel. Les dépenses pour les services ont été plus élevées de 8 p. 100 et pour les biens non durables, de 3 p. 100, mais les dépenses pour les biens durables ont diminué de 6 p. 100. Compte tenu des prix légèrement plus élevés que l'année précédente, l'augmentation du volume des dépenses personnelles a été d'environ 3 p. 100.

Comme il a été mentionné précédemment, les dépenses pour les biens et services, a tous les échelons des administrations publiques sont restées à 4,361 millions, à peu près stationnaires en 1954. Sur le plan fédéral, une diminution des dépenses pour la défense, d'environ 4 p. 100, par rapport à 1953, a été compensée par des avances de 5 et de 7 p. 100 marquant les dépenses des administrations municipales et provinciales.

L'accroissement régulier des dépenses pour biens-capitaux, trait caractéristique de la période d'après-guerre, a été interrompu en 1954. Les placements domestiques bruts (y compris le renouvellement du stock) ont baissé de 6 p. 100, soit de 4,840 millions en 1953, à 4,553 millions en 1954. Cette diminution est attribuable à la contraction très forte des dépenses pour les machines et équipement (diminution de 17 p. 100) et moins forte des dépenses pour la construction non résidentielle neuve (2 p. 100). Par contre, les dépenses pour la construction résidentielle neuve ont continué de s'accroître, à raison de 10 p. 100 sur 1953. A ce sujet, il faut noter qu'en vertu d'une modification de la loi nationale sur l'habitation, du début de 1954, le montant du versement initial exigé pour les maisons a été diminué et la période de remboursement des prêts hypothécaires a été prolongée, une modification de la loi sur les banques autorise les banques à charte à élever le montant des prêts hypothécaires sur les maisons d'habitation. Les changements de prix ont été peu importants dans les dépenses de placements domestiques bruts, en 1954, et les fluctuations du volume n'ont pas différé beaucoup des fluctuations de la valeur.

Les stocks ont joué un rôle important dans les changements annuels accusés par la production, en 1954. Par opposition à 1953, les stocks ont passé d'une accumulation nette de 549 millions de dollars à 280 millions, ce qui représente une liquidation de 829 millions et une diminution de 3 p. 100 du produit national brut, dont plus de la moitié est attribuable aux mouvements des stocks d'entreprises, spécialement des manufactures, le reste résultant d'une diminution des céréales et des stocks gardés dans les fermes, en 1954, par comparaison à 1953.

Les exportations de biens et services ont diminué de 5 p. 100, soit de 5,400 millions en 1953, à 5,136 millions en 1954. Les exportations de céréales et de farine ont diminué de 295 millions, par suite de l'amélioration des approvisionnements mondiaux de blé et céréales secondaires; c'est la cause principale de la diminution des exportations, depuis l'avant-dernier trimestre de 1953. De façon générale, les autres exportations se sont maintenues au même point, bien qu'il y ait eu des variations pour certains articles. Les importations de biens et services ont aussi baissé de 5 p. 100, durant l'année; 5,562 millions contre 5,843 en 1953.

Le déficit de 426 millions, en 1954, est un peu inférieur au déficit de 443 millions, en 1953. Les prix d'exportation ont été un peu plus bas, tandis que ceux de l'importation sont restés à peu près les mêmes, de sorte qu'il s'est produit une légère détérioration des termes de l'échange. Le fléchissement des importations de biens étrangers a toutefois contribué à compenser l'effet qu'ont eu sur toute la production canadienne les diminutions accusées par les divers éléments de la demande.

2.—Dépense nationale brute, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Dépense personnelle en biens de consommation et services	3,904	6,187	7,977	12,029	13,273	14,366	15,125	15,676
Dépense des gouvernements en biens et services	735	5,022	1,832	2,326	3,243	4,245	4,359	4,361
Placements domestiques bruts—								
Construction résidentielle neuve	185	225	371	801	781	786	1,061	1,166
Construction non résidentielle neuve	166	257	443	1,026	1,260	1,554	1,706	1,676
Machines et équipement neufs	254	377	584	1,389	1,769	1,916	2,073	1,711
Renouvellement des stocks	331	−46	519	960	1,620	310	549	−280
Exportations de biens et services	1,451	3,561	3,210	4,183	5,089	5,573	5,400	5,136
A déduire: Importations de biens et services	−1,328	−3,569	−2,878	−4,513	−5,613	−5,400	−5,843	−5,562
Erreur restante d'estimation	+9	−60	−32	+2	+52	−95	19	157
Dépense nationale brute aux prix du marché	**5,707**	**11,954**	**12,026**	**18,203**	**21,474**	**23,255**	**24,449**	**24,041**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

3.—Dépense nationale brute en dollars constants (1935-1939), 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Dépense personnelle en biens et services	3,820	5,030	6,189	7,022	6,978	7,382	7,796	7,998
Dépense des gouvernements en biens et services	742	4,001	1,484	1,375	1,713	2,149	2,137	2,063
Placements domestiques bruts—								
Construction résidentielle nouvelle	180	150	225	340	290	284	372	407
Construction non résidentielle nouvelle	164	204	330	554	606	699	738	726
Machines et équipement neufs	247	298	467	784	890	969	1,031	849
Changement des stocks	338	−77	226	303	453	220	284	−120
Exportations de biens et services	1,494	2,614	2,079	2,027	2,215	2,448	2,440	2,344
A déduire: Importations de biens et services	−1,330	−2,450	−1,930	−2,095	−2,342	−2,426	−2,637	−3,508
Erreur restante d'estimation et inscriptions de compensation	+9	−49	−25	+20	+132	−48	−27	−34
Dépense nationale brute en dollars constants	**5,664**	**9,721**	**9,045**	**10,330**	**10,935**	**11,677**	**12,134**	**11,725**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

Revenu, épargne et dépense des particuliers.—Quoique le revenu provenant de la production courante, d'après la statistique du revenu national, ait diminué en 1954 (principalement par suite de la baisse du revenu net des cultivateurs et des bénéfices des sociétés), le niveau des paiements aux particuliers s'est maintenu, et le revenu personnel s'est élevé à 18,173 millions de dollars, soit un montant un peu plus élevé qu'en 1953. Cette stabilité du revenu personnel est attribuable à ce que le revenu de la main-d'œuvre et les intérêts et le revenu net des particuliers ont été plus élevés en 1954 et que, malgré la baisse des bénéfices des sociétés, les dividendes versés aux particuliers ont augmenté quelque peu. En outre, il y a eu une hausse considérable des transferts de l'État, surtout des prestations d'assurance-chômage; ils se sont élevés à 1,601 millions de dollars en 1954, contre 1,460 millions en 1953.

Vu que les impôts directs payés par les particuliers sont demeurés à peu près au même niveau en 1954, le revenu disponible des particuliers (16,747 millions) s'est maintenu. L'épargne des particuliers a baissé de 1,600 millions, à 1,071 millions soit 6.4 p. 100 du revenu disponible des particuliers par rapport à 9.6 p. 100 en 1953. A cause de la stabilité du revenu et de la diminution de la proportion du revenu épargné, la dépense personnelle en biens et services a continué d'augmenter.

4.—Sources du revenu personnel, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	2,575	4,940	5,323	8,311	9,716	10,868	11,706	11,989
A déduire: Cotisations des employeurs et employés aux caisses d'assurances sociales et de pensions	−35	−133	−149	−256	−329	−358	−390	−395
Soldes et allocations militaires	32	1,068	340	137	201	270	309	367
Revenu net des agriculteurs provenant de l'exploitation agricole	435	1,206	1,090	1,402	2,108	1,882	1,658	1,085

Renvois à la fin du tableau, p. 1115.

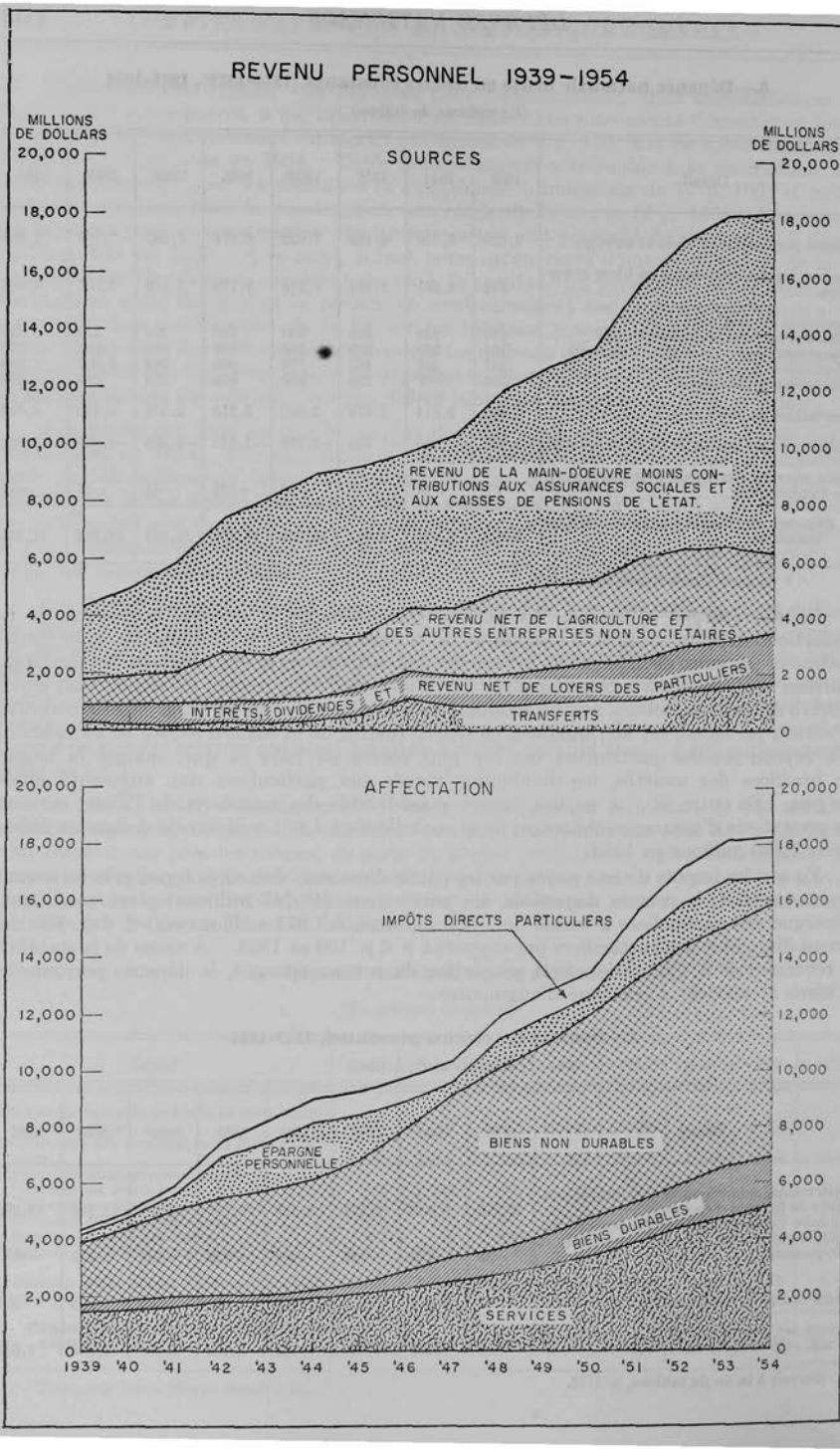
REVENU PERSONNEL 1939-1954
MILLIONS DE DOLLARS
SOURCES
REVENU DE LA MAIN-D'OEUVRE MOINS CONTRIBUTIONS AUX ASSURANCES SOCIALES ET AUX CAISSES DE PENSIONS DE L'ETAT
REVENU NET DE L'AGRICULTURE ET DES AUTRES ENTREPRISES NON SOCIETAIRES
REVENU NET DE LOYERS DES PARTICULIERS
INTERETS, DIVIDENDES ET TRANSFERTS
AFFECTATION
IMPÔTS DIRECTS PARTICULIERS
EPARGNE PERSONNELLE
BIENS NON DURABLES
BIENS DURABLES
SERVICES
20,000
18,000
16,000
14,000
12,000
10,000
8,000
6,000
4,000
2,000
0
1939 '40 '41 '42 '43 '44 '45 '46 '47 '48 '49 '50 '51 '52 '53 '54

4.—Sources du revenu personnel, 1939-1954—fin

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Revenu net des entreprises non sociétaires et non agricoles	464	804	1,071	1,444	1,507	1,574	1,688	1,645
Intérêts, dividendes et revenu net de loyers des particuliers	602	836	957	1,295	1,406	1,566	1,669	1,825
Transferts (sauf les intérêts)—								
Des gouvernements	229	259	1,106	1,033	1,032	1,360	1,460	1,601
Dons des sociétés pour fins de bienfaisance	6	11	12	25	27	27	28	28
Perte nette des sociétés provenant de mauvaises créances	12	11	11	23	25	25	28	28
Total, revenu personnel	**4,320**	**9,002**	**9,761**	**13,414**	**15,693**	**17,214**	**18,156**	**18,173**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

5.—Affectation du revenu personnel, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Impôts directs—								
Impôts sur le revenu	62	772	711	612	890	1,777	1,287	1,290
Droits successoraux	28	39	54	66	69	73	73	77
Impôts divers	22	27	31	62	71	73	71	59
Dépenses en biens et services	3,904	6,187	7,977	12,029	13,273	14,366	15,125	15,676
Épargne	304	1,977	988	645	1,390	1,525	1,600	1,071
Total, revenu personnel	**4,320**	**9,002**	**9,761**	**13,414**	**15,693**	**17,214**	**18,156**	**18,173**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

6.—Dépense personnelle en biens et services, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Aliments	919	1,769	2,085	3,039	3,488	3,669	3,740	3,875
Tabac et boissons alcooliques	281	624	846	1,094	1,155	1,288	1,322	1,340
Vêtements et effets personnels	490	966	1,191	1,568	1,708	1,842	1,880	1,826
Habitation	629	807	866	1,376	1,560	1,738	1,922	2,122
Fonctionnement du ménage	522	660	935	1,504	1,590	1,809	1,915	1,975
Transport	392	465	771	1,475	1,559	1,701	1,904	1,827
Soins personnels et médicaux et frais funéraires	257	369	478	730	813	910	989	1,037
Divers	414	527	805	1,243	1,400	1,409	1,453	1,674
Total	**3,904**	**6,187**	**7,977**	**12,029**	**13,273**	**14,366**	**15,125**	**15,676**
Biens durables	292	296	590	1,343	1,399	1,588	1,793	1,682
Biens non durables	2,210	3,928	5,073	7,241	7,969	8,374	8,578	8,880
Services	1,402	1,963	2,314	3,445	3,905	4,404	4,754	5,114

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

7.—Recettes et surplus ou déficit des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Impôts directs: particuliers—								
Impôt sur le revenu	62	772	711	612	890	1,177	1,287	1,290
Droits successoraux	28	39	54	66	69	73	73	77
Divers impôts	22	27	31	62	71	73	71	59
Impôts directs: sociétés—								
Impôts sur le revenu et taxe sur les surplus de bénéfices[2]	115	598	654	981	1,429	1,378	1,226	1,164
Impôts retenus	10	27	29	54	56	55	54	58
Impôts indirects	716	1,378	1,505	2,081	2,606	2,814	3,011	3,001
Revenu de placements—								
Intérêts	71	105	120	155	181	215	213	232
Bénéfices commerciaux des entreprises publiques	19	222	243	245	275	317	349	331
Cotisations des employeurs et employés aux caisses d'assurances sociales et de pensions de l'Etat	35	133	149	256	329	358	390	395
Déficit (+) ou surplus (−) (opérations se rapportant aux comptes nationaux)	+41	+2,566	+133	−648	−1,053	−288	−253	−18
Total, recettes (plus déficit ou moins surplus)	**1,119**	**5,867**	**3,629**	**3,864**	**4,853**	**6,172**	**6,421**	**6,589**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950. [2] La taxe sur les surplus de bénéfices a cessé le 1er janvier 1948.

8.—Dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, 1939-1954

(En millions de dollars)

Détail	1939	1944	1946	1950[1]	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Achat de biens et services	735	5,022	1,832	2,326	3,243	4,245	4,359	4,361
Transferts—								
Intérêts	172	319	455	442	450	467	492	540
Autres	229	259	1,106	1,033	1,032	1,360	1,460	1,601
Subventions	−17	267	236	63	128	100	110	87
Total, dépenses	**1,119**	**5,867**	**3,629**	**3,864**	**4,853**	**6,172**	**6,421**	**6,589**

[1] Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

Section 2.—Le Canada et les placements internationaux*

Depuis 1948, les placements étrangers au Canada ont fort augmenté et la balance de la dette internationale du Canada a atteint en 1955 un nouveau sommet d'environ 7,500 millions de dollars. La pointe précédente avait été atteinte en 1930 (environ 6,500 millions). Cette dette s'est accumulée au cours des nombreuses étapes de la croissance rapide du Canada où le pays dépendait beaucoup plus que maintenant des capitaux étrangers. Pendant la période terminée en 1914, qui a été caractérisée par l'extension des chemins de fer et l'expansion d'autres entreprises se rattachant à la colonisation de l'Ouest canadien, les capitaux étrangers venaient surtout de la Grande-Bretagne. Pendant la période subséquente de croissance entre les deux guerres, qui a culminé au début des années 1930, les investissements américains au Canada ont fort augmenté et se sont ajoutés aux capitaux intérieurs pour développer l'industrie canadienne. Au cours des quinze années

* Rédigé à la Section de la balance des paiements, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique. On trouvera une étude plus complète dans le rapport du B.F.S.: *Canada's International Investment Position, 1926 to 1954*, et une statistique plus récente dans le rapport: *The Canadian Balance of International Payments, 1955, and International Investment Position.*

suivantes, le Canada a plus exporté de capitaux qu'il n'en a importé. Pendant les dernières années 1930, avant la seconde guerre mondiale et alors que l'activité économique tout comme les placements étaient au ralenti, la balance de la dette internationale du Canada a diminué quelque peu, par suite surtout du rapatriement et d'autres retraits de capitaux. Plus tard, la diminution a été accentuée par certaines mesures tenant aux dispositions appliquées durant et immédiatement après la guerre en vue de financer le commerce des marchandises canadiennes à l'étranger. Les diminutions de la balance de la dette ont été opérées par le rapatriement officiel de valeurs détenues au Royaume-Uni, par l'attribution de prêts au Royaume-Uni et à d'autres pays d'outre-mer et par l'augmentation des réserves officielles d'or et de change étranger.

Si l'on tient compte du développement économique considérable qui s'est produit au Canada depuis 1948, il semble que le fardeau réel de la balance croissante de la dette sera beaucoup moins lourd qu'aux étapes antérieures.

Placements étrangers au Canada.—Les placements étrangers au Canada ont touché un nouveau sommet à la fin de 1955, dépassant de beaucoup les 13 milliards contre 12,469 millions à la fin de 1954. Presque la moitié des capitaux étrangers placés au Canada au cours du siècle actuel est entrée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et la plus grande partie après 1948. En chiffres absolus, ces placements de l'après-guerre sont plus considérables que ceux des périodes précédentes de croissance, même si le Canada dépend beaucoup moins qu'auparavant des capitaux étrangers.

Les placements américains, qui avaient atteint 9,622 millions à la fin de 1954, représentent la plus grande partie de l'augmentation accusée depuis 1948, et représentaient en 1954 plus des trois quarts des capitaux étrangers placés au Canada. L'augmentation récente des placements provenant du Royaume-Uni et de l'Europe occidentale a également été considérable: les placements britanniques ont atteint un nouveau sommet d'après-guerre en 1954 (2,143 millions) et ceux des autres pays d'outre-mer se sont élevés à 704 millions. Cependant, vu la forte diminution des placements britanniques pendant et immédiatement après la seconde guerre mondiale, les placements de la Grande-Bretagne et des pays d'outre-mer en 1954 étaient à peu près les mêmes qu'en 1926, tandis que ceux des États-Unis avaient triplé.

Une caractéristique frappante de la récente augmentation des placements étrangers a été leur concentration dans les entreprises canadiennes. Plus de 90 p. 100 de tous les capitaux étrangers (britanniques, américains ou autres) venus au Canada après la guerre ont été dans les entreprises, dont plus de 50 p. 100 dans la fabrication, plus de 25 p. 100 dans l'extraction minière, la réduction et l'exploration et la mise en valeur des champs pétrolifères, et la majeure partie du reste dans le commerce des marchandises, les institutions financières et les services d'utilité publique. Quoique chaque catégorie importante de la fabrication en ait bénéficié, la concentration a surtout porté sur la pâte et le papier, les produits métalliques, les produits chimiques et la raffinage du pétrole.

Une autre importante caractéristique des placements est l'augmentation du pourcentage de placements directs venant de l'étranger; leur valeur a plus que doublé de 1948 à 1954, par suite de transferts de capitaux et de la retenue de recettes au Canada. En ce qui concerne les industries manufacturières et minières, les placements étrangers y représentaient plus de la moitié de tous les capitaux engagés de 1948 à 1954. Dans la seule industrie pétrolière, qui chevauche ces deux domaines, les placements étrangers représentaient environ les deux tiers de tous les capitaux engagés. Des études statistiques relatives à la part des Canadiens et de l'étranger ont également révélé que, exclusion faite de la situation prédominante des capitaux étrangers dans l'industrie pétrolière, l'étranger a également contribué pour environ 50 p. 100 de l'augmentation des placements dans d'autres industries manufacturières et pour plus des deux tiers de l'augmentation dans d'autres industries minières. Cependant, ces proportions élevées ne se constatent pas dans les autres domaines de l'entreprise canadienne. Par exemple, les placements étrangers représentaient moins de 10 p. 100 de l'augmentation des placements au cours de la même

période dans les chemins de fer, les autres services d'utilité publique et le commerce des marchandises, et représentaient une proportion plus petite encore dans les secteurs que l'épargne des habitants et des gouvernements du Canada finance en grande partie.

Par suite de ces tendances divergentes qui se sont manifestées récemment dans le domaine du financement, la part de l'étranger dans les industries manufacturières et minières canadiennes est plus élevée que jamais. En 1953, la part de l'étranger dans les industries manufacturières était passée de 38 p. 100 en 1926 et de 42 p. 100 en 1948 à 47 p. 100 et dans l'extraction minière, la réduction et l'exploration et la mise en valeur des champs pétrolifères, de 36 p. 100 en 1926 et 39 p. 100 en 1948 à 56 p. 100. Mais la tendance contraire dans le cas des chemins de fer et autres services d'utilité publique et la faible part de l'étranger dans le commerce des marchandises ont contre-balancé en général l'augmentation dans les industries manufacturières et minières. La part de l'étranger dans le commerce des marchandises a continué de se chiffrer en 1953, comme en 1948, par environ 32 p. 100, contre un pourcentage un peu plus élevé en 1926.

Les plus importants changements ont évidemment porté sur les placements américains dont la proportion est passée de 19 p. 100 en 1926 et de 23 p. 100 en 1948 à 25 p. 100 en 1953. Dans la seule industrie pétrolière, les placements américains représentaient 56 p. 100 de tout le capital employé en 1953, et environ 50 p. 100 dans les autres industries minières. En 1953, les capitaux américains engagés dans l'industrie manufacturière autre que le raffinage du pétrole représentaient environ 35 p. 100 tandis que ceux du Royaume-Uni et d'autres pays d'outre-mer se chiffraient par 9 p. 100.

Lorsque les placements sont classés selon le pays des détenteurs, les proportions des capitaux placés dans des sociétés à dépendance administrative étrangère sont supérieures à celles des placements dans les industries manufacturières et minières, et ont augmenté davantage depuis 1926. En 1953, environ 50 p. 100 des capitaux engagés dans l'industrie manufacturière appartenaient à des sociétés à direction étrangère, contre 43 p. 100 en 1948 et 35 p. 100 en 1926. Dans l'extraction minière, la réduction et l'exploration et la mise en valeur des champs pétrolifères, les proportions étaient de 57 p. 100, 40 p. 100 et 38 p. 100. Dans toute l'industrie pétrolière, la proportion de capitaux étrangers s'élevait à environ 70 p. 100 en 1953. D'autre part, dans les services d'utilité publique, la proportion était relativement peu importante et moindre qu'en 1926. Dans le vaste domaine de l'entreprise canadienne comprenant l'industrie, les chemins de fer, les services d'utilité publique et le commerce de détail, la proportion s'élevait à environ 28 p. 100 contre 25 p. 100 en 1948 et 17 p. 100 en 1926.

La dépendance financière et administrative varie beaucoup d'une industrie à une autre. Dans certaines industries comme les textiles, le fer et l'acier primaires, les capitaux canadiens comptent pour 80 p. 100 ou plus, et la direction canadienne est encore plus élevée. Le contraire existe dans l'industrie de l'automobile et des pièces détachées et celle des produits du caoutchouc qui dépendent financièrement surtout de l'étranger. Ces exemples sont, cependant, plutôt exceptionnels. D'autres industries sont partagées plus également: 63 p. 100 des capitaux engagés dans la fabrication des instruments aratoires appartiennent à des Canadiens, 48 p. 100 dans le cas de la pâte et du papier, 39 p. 100 dans celui des produits chimiques et 35 p. 100 dans celui des appareils électriques.

Une étude particulière de la production et de l'emploi dans les grands établissements manufacturiers du Canada à direction américaine fournit des renseignements supplémentaires sur la place qu'occupent les entreprises à direction étrangère dans l'industrie canadienne. Ces établissements, qui possèdent des immobilisations d'un million ou plus, répondaient pour environ 30 p. 100 de la fabrication canadienne en 1953 et 21 p. 100 de l'emploi dans ce domaine, proportions beaucoup plus élevées qu'en 1946 (22 p. 100 et 16 p. 100). Dans plusieurs industries, les proportions étaient évidemment beaucoup plus élevées. Parmi les industries dont beaucoup plus de la moitié de la production relevait de sociétés à direction américaine, on compte la réduction et l'affinage des métaux non ferreux, le raffinage du pétrole, les pièces de rechange pour automobiles, les produits du caoutchouc et les machines. La production à dépendance étrangère est concentrée en Ontario, où environ 40 p. 100 de la valeur de la production manufacturière est fournie par de grandes entreprises à direction américaine.

9.—Estimation de la balance canadienne de la dette internationale, 31 décembre 1939-1954

NOTA.—Les totaux sont arrondis et ne représentent pas toujours la somme des éléments. Les dettes commerciales à court terme et les monnaies bloquées n'y sont pas comprises.

(En milliards de dollars)

Détail	1939	1945	1949	1950	1951	1952[r]	1953[r]	1954
Passif canadien (capitaux étrangers placés au Canada)—								
Placements directs	2·3	2·7	3·6	4·0	4·5	5·2	5·0	6·7
Obligations fédérales et municipales	1·7	1·7	1·8	2·0	2·1	2·0	2·1	2·1
Autres placements de portefeuille	2·6	2·4	2·3	2·4	2·5	2·7	2·9	3·1
Placements divers	0·3	0·3	0·3	0·3	0·4	0·4[1]	0·5	0·6
Total, placements étrangers à long terme au Canada	6·9	7·1	8·0	8·7	9·5	10·4	11·5	12·5
Part de l'étranger dans l'avoir canadien à l'étranger	0·2	0·2	0·3	0·3	0·4	0·4	0·6	0·6
Avoir en dollars canadiens de l'étranger	0·3	0·3	0·4	0·6	0·4	0·3	0·3	0·3
Avoir canadien à court terme au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	—	—	0·3	0·3	0·3	0·3	0·3	0·2
Passif brut	**7·4**	**7·6**	**8·9**	**9·9**	**10·6**	**11·4**	**12·6**	**13·6**
États-Unis	4·5	5·4	6·4	7·1	7·9	8·5	9·5	10·3
Royaume-Uni	2·6	1·8	1·8	2·0	1·9	2·0	2·2	2·3
Autres pays, FMI et BIRD	0·3	0·4	0·7	0·8	0·8	0·9	1·0	1·0
Actif canadien (capitaux canadiens placés à l'étranger)—								
Placements directs	0·7	0·7	0·9	1·0	1·2	1·3	1·5	1·6
Placements de portefeuille	0·7	0·6	0·6	0·6	0·6	0·8[1]	0·9	0·9
Prêts et avances de l'État	—	0·7	2·0	2·0	1·9	1·9	1·8	1·7
Souscriptions de l'État au FMI et à la BIRD	—	—	0·4	0·4	0·4	0·4	0·4	0·4
Total, placements à long terme du Canada à l'étranger	1·4	2·0	4·0	4·0	4·1	4·4	4·5	4·6
Avoirs de l'État en or et en change étranger	0·5	1·7	1·2	1·9	1·8	1·8	1·8	1·9
Autre actif canadien à court terme à l'étranger	—	0·1	0·1	0·1	0·1	0·3	0·3	0·4
Actif brut	**1·9**	**3·8**	**5·2**	**5·9**	**6·0**	**6·4**	**6·6**	**6·9**
Avoirs de l'État en or et en change étranger	0·5	1·7	1·2	1·9	1·8	1·8	1·8	1·9
États-Unis[2]	0·9	0·9	1·1	1·1	1·4	1·7	2·0	2·2
Royaume-Uni[2]	0·1	0·7	1·6	1·6	1·5	1·5	1·5	1·5
Autres pays, FMI et BIRD	0·4	0·5	1·3	1·3	1·3	1·4	1·4	1·4
Dette internationale nette du Canada—								
Passif net	**5·5**	**3·9**	**3·7**	**4·0**	**4·6**	**5·0**	**6·0**	**6·7**
Avoirs de l'État en or et en change étranger	−0·5	−1·7	−1·2	−1·2	−1·8	−1·8	−1·8	−1·9
États-Unis[2]	3·6	4·6	5·3	6·0	6·5	6·8	7·5	8·1
Royaume-Uni[2]	2·5	1·1	0·2	0·4	0·4	0·5	0·7	0·8
Autres pays, FMI et BIRD	−0·1	−0·1	−0·6	−0·5	−0·5	−0·5	−0·4	−0·4

[1] Nouvelles séries. [2] Sans les avoirs de l'État en or et en change étranger.

10.—Capitaux étrangers placés au Canada, selon le genre de placement, 31 décembre 1939-1954

(En millions de dollars)

Genre de placement	1939	1946	1950	1951r	1952r	1953r	1954
Valeurs des gouvernements—							
Fédéral	823	750	1,141	1,013	858	744	659
Provinciaux	536	594	565	771	816	930	964
Municipaux	344	267	256	319	354	413	433
Total, valeurs des gouvernements	1,703	1,611	1,962	2,103	2,028	2,087	2,056
Services d'utilité publique—							
Chemins de fer	1,871	1,583	1,446	1,436	1,429	1,420	1,418
Autres	549	557	547	575	639	680	726
Total, services d'utilité publique	2,420	2,140	1,993	2,011	2,068	2,100	2,144
Fabrication	1,445	1,895	2,754	3,114	3,537	3,925	4,260
Mines et affinage	329	386	631	815	1,076	1,422	1,656
Commerce	189	238	330	388	447	530	577
Institutions financières	473	557	573	595	648	776	1,066
Autres entreprises	69	69	98	120	133	151	149
Divers	285	282	320	328	447[1]	467	561
Total, placements	**6,913**	**7,178**	**8,661**	**9,474**	**10,384**	**11,458**	**12,469**
États-Unis[2]	4,151	5,157	6,548	7,258	7,998	8,868	9,622
Royaume-Uni[2]	2,476	1,668	1,748	1,776	1,884	2,007	2,143
Autres pays	286	353	365	440	502	583	704

[1] Nouvelles séries. [2] Comprend certains placements détenus pour le compte de résidents d'autres pays.

11.—Répartition estimative des capitaux étrangers placés au Canada, selon le genre de placement et le pays de provenance, 31 décembre 1954

NOTA.—Les actions ordinaires et privilégiées figurent à leur valeur comptable inscrite au bilan des sociétés émettrices; les obligations sont évaluées au pair; le passif en monnaie étrangère est converti en dollars canadiens au pair du change.

(En millions de dollars)

Genre de placement	Répartition estimative			Total
	États-Unis[1]	Royaume-Uni[1]	Autres pays	
Valeurs des gouvernements—				
Fédéral	515	71	73	659
Provinciaux	914	38	12	964
Municipaux	393	35	5	433
Total, valeurs des gouvernements	1,822	144	90	2,056
Services d'utilité publique—				
Chemins de fer	624	692	102	1,418
Autres	625	65	36	726
Total, services d'utilité publique	1,249	757	138	2,144
Fabrication	3,489	657	114	4,260
Mines et affinage	1,522	75	59	1,656
Commerce	418	136	23	577
Institutions financières	696	217	153	1,066
Autres entreprises	124	20	5	149
Divers	302	137	122	561
Total, placements	**9,622**	**2,143**	**704**	**12,469**

[1] Comprend certains placements détenus pour le compte de résidents d'autres pays.

Avoir canadien à l'étranger.—Le volume et la nature de l'avoir du Canada à l'étranger ont beaucoup varié depuis quelques années. La valeur globale, y compris les avoirs en or et en devises étrangères, a augmenté d'environ 1,900 millions en 1939 à 6,900 millions en fin de 1954. L'augmentation tient surtout aux prêts et crédits consentis par l'État au Royaume-Uni et à d'autres pays. Les crédits canadiens se chiffraient par près de 1,705 millions à la fin de 1954 et par environ 1,635 millions en fin de 1955, dont 90 millions sur le prêt de 1942 et 1,112 millions sur celui de 1946 consentis au Royaume-Uni et environ 400 millions en crédits et avances d'exportation d'après-guerre. En outre, à la fin de 1954, les avoirs officiels en or et en devises étrangères totalisaient environ 1,888 millions. Les autres avoirs officiels comprenaient les souscriptions du Canada au capital de la Banque internationale et au Fonds monétaire international, soit de $70,900,000 et de $293,400,000 en mars 1955. Une faible partie de la souscription à la Banque consistait en devises convertibles; la souscription au Fonds comprenait 75 millions de dollars d'or. Le reste des deux souscriptions se composait de billets à vue du gouvernement fédéral ou de dollars canadiens.

Outre l'avoir officiel mentionné plus haut, il existait des placements privés en devises étrangères et en propriétés appartenant à des sociétés et à des résidents du Canada. En 1939, cet avoir privé constituait presque toute la valeur de l'avoir canadien à l'étranger tandis que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'en représente qu'une faible partie, du fait surtout de la forte augmentation de l'avoir officiel. L'avoir canadien à l'étranger, en fin de 1954, comprenait les placements directs à long terme et les valeurs de portefeuille des particuliers (2,570 millions de dollars). A la fin de 1945, ces placements se chiffraient par 1,300 millions; aussi, le taux d'augmentation en est-il plus élevé que celui des placements privés à long terme des étrangers au Canada.

Les deux tiers environ des placements directs du Canada à l'étranger sont domiciliés aux États-Unis. Ces placements, par habitant, valent près du double des placements directs des États-Unis au Canada et portent surtout sur les boissons, les instruments aratoires, le pétrole et les chemins de fer, mais ils intéressent aussi une foule d'autres entreprises. Les placements dans d'autres parties du monde se répartissent entre de très nombreux pays et intéressent particulièrement les entreprises industrielles et commerciales, les exploitations minières et les services d'utilité publique. Environ les deux tiers des valeurs de portefeuille étrangères comprennent aussi des titres des États-Unis, mais le Canada détient aussi beaucoup de valeurs d'autres parties du monde, particulièrement de l'Amérique du Sud.

12.—Avoir canadien à l'étranger, 1939-1954

(En millions de dollars)

NOTA.—Sans les placements des compagnies d'assurance et des banques, les souscriptions du Canada aux institutions financières internationales et l'avoir à court terme autre que l'avoir officiel en or et devises étrangères. L'avoir en actions figure à sa valeur comptable établie d'après les livres des compagnies émettrices; l'avoir en obligations figure à sa valeur au pair. Les monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux courants du marché. La série des placements de portefeuille, remaniée en 1952, n'est pas exactement comparable à celle des années antérieures.

Détail	1939	1948	1951[r]	1952[r]	1953[r]	1954
Placements directs dans des entreprises	671	788	1,666	1,271	1,505	1,644
Valeurs de portefeuille	719	605	609	830	869	926
Crédits du gouvernement	31	1,878	1,922	1,866	1,778	1,705
Soldes officielles à l'étranger et encaisse-or	459	1,006	1,846	1,809	1,779	1,888
Total, avoir canadien à l'étranger	**1,880**	**4,277**	**5,543**	**5,776**	**5,931**	**6,163**

13.—Avoir canadien à l'étranger selon le lieu, 31 décembre 1954

NOTA.—Voir le nota du tableau **12.**

(En millions de dollars)

Lieu	Placements directs	Placements de portefeuille		Crédits du gouvernement	Avoir officiel en devises	Total, placements
		Actions	Obligations	Obligations	Total	
États-Unis	1,256	490	89	—	840	2,675
Royaume-Uni	119	17	14	1,247	12	1,409
Autres pays du Commonwealth	138	6	7	—	—	151
Autres pays étrangers	131	210	93	458	—	892
Avoir officiel en or	—	—	—	—	1,036	1,036
Total	**1,644**	**723**	**203**	**1,705**	**1,888**	**6,163**

Section 3.—Bénéfices des sociétés et revenu des actionnaires

La statistique des bénéfices, impôts et dividendes, présentée au tableau **14,** comprend toutes les sociétés et porte sur l'année civile. Elle est établie d'après les comptes retenus pour les comptes nationaux. Les chiffres de 1944 à 1954 se fondent sur la *Statistique des impôts,* publication annuelle du ministère du Revenu national. La statistique d'avant 1944 se fonde sur une étude du ministère du Revenu national.

D'un total sans précédent de 530 millions en 1929, les bénéfices des sociétés avant déduction des impôts sont tombés pendant la crise économique à 17 millions en 1932, pour augmenter ensuite graduellement jusqu'à 1,292 millions en 1942, année cime du temps de guerre. Au cours de l'après-guerre, les bénéfices des sociétés ont augmenté régulièrement pour culminer à 2,810 millions en 1951. Par la suite, ils ont enregistré chaque année une faible baisse; en 1954 (2,420 millions), ils accusaient une diminution de 14 p. 100 sur 1951.

En 1954, les impôts sur les sociétés se sont élevés à environ 48 p. 100 des bénéfices avant paiement des dividendes; cependant, même si les bénéfices des sociétés ont baissé entre 1953 et 1954, les paiements de dividendes aux actionnaires ont augmenté d'environ 5 p. 100.

14.—Bénéfices, impôts et dividendes des sociétés canadiennes, 1929-1954

(En millions de dollars)

Détail	1929	1932	1939	1942	1944	1946	1949	1951	1952r	1953r	1954
Bénéfices des sociétés avant déduction des impôts[1]	530	17	689	1,292	1,221	1,455	1,906	2,810	2,670	2,580	2,420
Soustraire: impôts sur le revenu et taxes sur les surplus de bénéfices[2]	48	32	115	629	598	654	731	1,429	1,378	1,226	1,164
Bénéfices des sociétés après déduction des impôts	482	−15	574	663	623	801	1,175	1,381	1,292	1,354	1,256
Soustraire: dividendes versés et dons aux œuvres de bienfaisance	271	157	302	308	282	390	568	660	625	606	639
Bénéfices non répartis	211	−172	272	355	341	411	607	721	667	748	617

[1] Y *compris* les déductions pour épuisement et les dons aux œuvres de bienfaisance et compte tenu des pertes des sociétés, des modifications apportées au prix des commandes de matériel militaire, et de l'adoption de l'année civile. [2] Y compris une taxe facultative sur le revenu non distribué de 48 millions en 1951, 10 millions en 1952, 10 millions en 1953 et 7 millions en 1954.

Selon le relevé des bénéfices des sociétés, dont les données paraissent au tableau **15,** les bénéfices avant le paiement des taxes ont diminué de 2,580 millions en 1953 à 2,390 millions en 1954, soit de 7.4 p. 100. Cinq des dix-huit groupes industriels visés ont enregistré une augmentation et treize, une diminution. Le fléchissement le plus marqué est celui de l'industrie du fer et de l'acier. Les bénéfices après déduction des taxes ont accusé à peu près la même tendance, ayant diminué de 9.2 p. 100.

15.—Bénéfices des sociétés, par industrie, avant et après l'impôt sur le revenu, 1952-1954

(En millions de dollars)

NOTA.—Les chiffres du tableau ont trait à toutes les sociétés et sont établis d'après l'année civile et les concepts des comptes nationaux.

Industrie	Revenu net avant l'impôt			Revenu net après l'impôt		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Mines, carrières et puits de pétrole	244	199	231	145	124	141
Aliments et boissons	177	191	169	81	78	83
Produits textiles	37	31	23	13	12	6
Produits du bois et du papier	320	324	331	152	172	174
Produits du fer et de l'acier	402	344	266	185	180	117
Produits des métaux non ferreux	66	62	51	30	32	26
Appareils et fournitures électriques	75	85	58	36	44	28
Produits minéraux non métalliques	62	71	66	29	37	35
Dérivés du pétrole et du charbon	102	111	115	49	57	59
Produits chimiques	95	87	84	46	49	45
Autres fabrications[1]	74	79	65	34	42	35
Transports, entreposage et communications	204	197	187	101	104	100
Services d'utilité publique	52	55	62	25	29	33
Commerce de gros	236	192	161	112	102	79
Commerce de détail	184	174	142	93	96	69
Finances, assurances et immeuble	212	240	262	102	127	135
Services	55	52	45	27	30	25
Autres industries non manufacturières[2]	73	86	72	32	39	40
Total, toutes sociétés	**2,670**	**2,580**	**2,390**	**1,292**	**1,354**	**1,230**
Rectifications apportées aux estimations des Comptes nationaux[3]	—	—	+30	—	—	+26
Total (estimations des Comptes nationaux)	**2,670**	**2,580**	**2,420**	**1,292**	**1,354**	**1,256**

[1] Y compris le tabac, le caoutchouc, le cuir et diverses fabrications. [2] Y compris l'agriculture, le forestage, la pisciculture et la construction. [3] Rectifications apportées aux estimations du relevé des bénéfices des sociétés qui n'ont pas encore été reportées dans les Comptes nationaux. Voir le tableau **14.**

Section 4.—Compagnies à charte fédérale

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1954, 840 compagnies ont obtenu des lettres patentes en vertu de la Partie I de la loi sur les compagnies, ainsi que 36 compagnies sans capital-actions, en vertu de la Partie II de ladite loi. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 409 compagnies et à huit compagnies sans capital-actions; sept certificats ont été délivrés à des compagnies pour les autoriser à augmenter le prix à exiger pour leurs actions sans valeur nominale ou au pair. Conformément à la Partie IV de la loi, un permis a été délivré à une société minière en vue de l'exploitation de gisements.

La statistique du capital social des compagnies constituées en vertu de la loi sur les compagnies n'est plus disponible. Les chiffres des années 1943–1952 sont donnés à la p. 1146 de l'*Annuaire* de 1954 et ceux des années 1900–1942, dans les éditions antérieures.

CHAPITRE XXVI.—RÉGIME MONÉTAIRE ET RÉGIME BANCAIRE; FINANCES COMMERCIALES DIVERSES

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Régime monétaire et régime bancaire	1124
Section 1. La Banque du Canada	1124
Section 2. Régime monétaire	1129
Sous-section 1. Billets et pièces de monnaie	1129
Sous-section 2. Avoirs liquides du public	1131
Section 3. Commerce bancaire	1133
Sous-section 1. Banques à charte	1133
Sous-section 2. Caisses d'épargne publiques et autres	1141
Section 4. Change	1144
Partie II.—Finances commerciales diverses	1146
Section 1. Compagnies de prêt et de fiducie	1146
Section 2. Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent autorisés	1150
Section 3. Ventes d'obligations canadiennes	1151

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—RÉGIME MONÉTAIRE ET RÉGIME BANCAIRE*

Une esquisse historique du régime monétaire et du régime bancaire au Canada figure aux pp. 934–940 de l'*Annuaire* de 1938.

Section 1.—La Banque du Canada

La Banque du Canada a été constituée en vertu de la loi de 1934 sur la Banque du Canada et a commencé ses opérations le 11 mars 1935.

La Banque du Canada est la banque centrale du Canada et, comme telle, a pour principale fonction de régler le volume total d'argent et de crédit. Cette fonction consiste normalement à modifier les réserves en numéraire des banques à charte. La loi sur les banques oblige chaque banque à charte à maintenir, en moyenne, durant chaque mois civil et sous forme de billets de la Banque du Canada et de dépôts à celle-ci, des réserves en numéraire égales à au moins 8 p. 100 de son passif-dépôts en dollars canadiens. (Avant le 1er juillet 1954, chaque banque à charte devait maintenir en tout temps des réserves en numéraire égales à au moins 5 p. 100 de son passif-dépôts en dollars canadiens; en pratique, les banques à charte ont normalement cherché à maintenir une proportion d'environ 10 p. 100). Une augmentation des réserves en numéraire encourage les banques à accroître leur actif en achetant surtout des titres et en consentant des prêts, d'où une augmentation parallèle de leur passif-dépôts. Une diminution des réserves en numéraire tend à décourager l'expansion et peut entraîner une certaine contraction. En prenant des mesures en vue de modifier le volume des réserves en numéraire dont disposent les banques à charte, la Banque du Canada peut donc influer sur le total de l'actif des banques à charte et le total de leur passif-dépôts en dollars canadiens. Le passif-dépôts des banques, excepté celui qui est payable à l'État, constitue évidemment l'actif du grand public et, avec la monnaie, représente son actif le plus liquide. (Le sujet des avoirs liquides du public est traité aux pp. 1131 et 1132).

L'achat et la vente de titres du gouvernement du Canada sur le marché libre constituent le principal moyen par lequel la Banque du Canada influe sur le volume des réserves des banques à charte. Lorsque la Banque du Canada achète un titre, elle émet un chèque

* Revisé, sauf indication contraire, par le Département des études de la Banque du Canada.

en règlement qui, une fois encaissé ou déposé à une banque à charte par le bénéficiaire, est ensuite déposé par cette banque à charte à son compte auprès de la Banque du Canada, ce qui augmente ses réserves en numéraire. D'autre part, quand la Banque du Canada vend un titre, le chèque qu'elle reçoit en paiement est imputé sur le compte de la banque à charte sur laquelle il est tiré et diminue ainsi les réserves en numéraire de cette banque. Les augmentations ou les diminutions des autres éléments d'actif et de passif de la Banque du Canada influent aussi sur les réserves en numéraire des banques à charte. Ainsi, une augmentation de la quantité de billets de la Banque du Canada détenus par le grand public tend à réduire les réserves en numéraire des banques.

Les pouvoirs de la Banque sont énoncés dans la loi de 1934 sur la Banque du Canada (S.R.C. 1952, chap. 13), modifiée en 1936, 1938 et 1954. Certains de ces pouvoirs sont indiqués ci-dessous.

La Banque du Canada est autorisée à faire varier la réserve minimum en numéraire des banques à charte entre 8 et 12 p. 100 de leur passif-dépôts; un avis d'au moins un mois doit être donné aux banques et l'augmentation ne peut dépasser 1 p. 100 en tout mois. Lorsque cette disposition législative est entrée en vigueur le 1er juillet 1954, le pourcentage initial exigé était de 8 p. 100, pourcentage qui s'est maintenu depuis.

La Banque peut consentir des prêts ou avances à des banques à charte ou à des banques visées par la loi sur les banques d'épargne de Québec, pour des périodes d'au plus six mois, sur la mise en gage ou le nantissement de certaines catégories de valeurs. Elle peut accorder au gouvernement du Canada et au gouvernement de toute province, pour des périodes d'au plus six mois, des prêts et avances sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province. Elle peut consentir d'autres prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de toute province, mais le montant de ces prêts ne doit pas dépasser une proportion fixe des recettes du gouvernement en cause; ces prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de l'emprunteur.

La Banque doit, en tout temps, rendre public le taux minimum d'intérêt auquel elle est disposée à consentir des prêts ou avances.

Ce taux, connu sous le nom de taux de la Banque, a été de 2 p. 100 par an du 17 octobre 1950 au 14 février 1955, date où il a été réduit à 1½ p. 100. Dans une déclaration émise à cette occasion, la Banque a fait observer, en particulier, que "dans le passé, le taux de la Banque n'a guère changé au Canada et l'on n'a pas utilisé fréquemment les facilités offertes par la Banque. A cause de la croissance et de l'activité accrue du marché de l'argent à court terme depuis deux ans, il était devenu désirable que le taux de la Banque soit plus souple et qu'il ait une relation plus étroite (bien que non fixe) avec les autres taux d'intérêt à court terme. Cette mise au point permettra au taux de la Banque de jouer davantage sur le marché de l'argent et d'intervenir plus facilement lorsque les circonstances l'exigeront. Bien que la situation des taux d'intérêt à court terme, y compris le taux de la Banque, fournissent un indice de la situation monétaire, il ne s'ensuit pas que tout changement du taux de la Banque ou des autres taux à court terme réflète nécessairement un changement de la situation économique". Le taux de la Banque a été augmenté à 2 p. 100 le 5 août 1955, à 2¼ p. 100 le 12 octobre 1955 et à 2¾ p. 100 le 18 novembre 1955. Il a été porté à 3 p. 100 le 4 avril 1956 et à 3¼ p. 100 le 10 août 1956.

La Banque a le droit exclusif d'émettre des billets destinés à circuler au Canada. Les pp. 1129 et 1130 fournissent le détail des billets en circulation.

La Banque fait fonction d'agent financier du gouvernement du Canada pour le paiement des intérêts et du principal et, généralement, en ce qui concerne la gestion de la dette publique du Canada.

La Banque peut acheter et vendre des titres émis ou garantis par le Canada ou toute province, des titres à court terme émis par le Royaume-Uni, des bons du Trésor ou d'autres obligations des États-Unis et certaines catégories d'effets de commerce à brève échéance.

La Banque est autorisée par la Banque d'expansion industrielle à acheter ses obligations et actions. La Banque peut acheter et vendre de la monnaie d'or, d'argent, de nickel et de bronze, ainsi que des matières d'or et d'argent, et faire des opérations de change. La Banque peut accepter des dépôts qui ne portent pas intérêt, du gouvernement du Canada, du gouvernement de toute province, de toute banque à charte ou de toute banque à laquelle s'applique la loi sur les banques d'épargne de Québec. La Banque n'accepte pas de dépôts des particuliers ni ne concurrence les banques à charte dans le domaine bancaire commercial.

L'article 23 de la loi sur la Banque du Canada porte que la Banque doit maintenir une réserve d'or égale à au moins 25 p. 100 de ses billets en circulation et de son passif-dépôts. Cette prescription a été suspendue en 1940 alors que, aux termes de l'ordonnance sur le fonds des changes, le stock d'or de la Banque a été transféré au compte du fonds des changes pour faire partie des réserves officielles d'or et de dollars américains. La prescription est encore suspendue. La loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes adoptée en 1952 prévoit que, nonobstant l'article 23 de la loi sur la Banque du Canada, la Banque du Canada n'est pas tenue de maintenir entre l'or ou les changes et son passif une proportion de réserve minimum ou fixe, à moins que le gouverneur en conseil n'en ordonne autrement.

La Banque est gérée par un conseil d'administration composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs. Le gouverneur et le sous-gouverneur sont nommés pour des périodes de sept ans par les administrateurs, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour des périodes de trois ans chacun. Le sous-ministre des Finances est membre du conseil d'administration, mais il n'a pas droit de vote. Il existe un comité de direction du Conseil, composé du gouverneur, du sous-gouverneur, d'un administrateur et du sous-ministre des Finances (ce dernier n'ayant pas droit de vote), qui a les mêmes pouvoirs que le Conseil, mais toutes ses décisions doivent être soumises au Conseil, à sa prochaine assemblée.

Outre le sous-gouverneur, qui est membre du Conseil, un ou plusieurs sous-gouverneurs peuvent être nommés par le Conseil pour remplir les fonctions qu'il leur assigne.

Le gouverneur est le principal fonctionaire administratif de la Banque et président du conseil d'administration. Le gouverneur a le pouvoir de s'opposer à tout acte ou toute décision du conseil d'administration ou du comité de direction, mais ce veto est assujéti à la confirmation ou au rejet du gouverneur général en conseil. En l'absence du gouverneur, le sous-gouverneur, qui est membre du Conseil, exerce tous les pouvoirs et toutes les fonctions du gouverneur.

Le capital de la Banque est de 5 millions de dollars et est entièrement détenu par le ministre des Finances. La loi sur la Banque du Canada, modifiée en 1954, porte que, chaque année, le cinquième des bénéfices annuels de la Banque (après provision pour l'amortissement de l'actif, les caisses de pension et le reste) doit être attribué au fonds de réserve, tant que celui-ci n'a pas atteint le quintuple du capital versé, et que le reliquat doit être payé au receveur général et porté au crédit du Fonds du revenu consolidé. A la fin de 1955, le fonds de réserve de la Banque avait atteint son maximum de 25 millions, de sorte que dans l'avenir tous les bénéfices de la Banque seront remis au receveur général.

Le siège social de la Banque est à Ottawa. Elle a des agences à Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver; elle est également représentée à Saint-Jean (T.-N.) et à Charlottetown. Les agences remplissent surtout les fonctions de la Banque en tant qu'agent financier du gouvernement du Canada et s'occupent de l'émission et du rachat de la monnaie. La Banque d'expansion industrielle, dont il est question aux pp. 1127 et 1128, est une filiale de la Banque du Canada.

La loi sur la Banque du Canada porte qu'un état de l'actif et du passif de la Banque, établi chaque mercredi et le dernier jour de chaque mois, doit paraître dans la *Gazette du Canada*. Le tableau **1** donne un sommaire de l'état arrêté au 31 décembre 1953-1955.

1.—Actif et passif de la Banque du Canada, 31 décembre 1953-1955

(En millions de dollars)

Détail	1953	1954	1955
Actif			
Change étranger	55·1	55·4	57·6
Avances aux banques à charte et d'épargnes	—	—	2·0
Placements—			
Bons du Trésor du Canada	374·5	168·5	262·6
Autres titres émis ou garantis par le Canada, échéant dans les deux ans	1,002·1	1,193·0	1,021·2
Autres titres émis ou garantis par le Canada, n'échéant pas dans les deux ans	893·7	860·6	1,083·7
Obligations émises par la Banque d'expansion industrielle	11·3	10·6	10·1
Autres titres	12·1	12·0	57·1
Capital-actions de la Banque d'expansion industrielle	25·0	25·0	25·0
Immeubles de la Banque	4·8	4·9	4·9
Tout autre actif	58·7	72·0	96·1
Total, actif	**2,437·2**	**2,400·8**	**2,620·2**
Passif			
Capital versé	5·0	5·0	5·0
Fonds de réserve	10·1	10·1	20·4
Billets en circulation—			
Détenus par les banques à charte	263·8	261·6	289·4
Tous autres	1,335·3	1,361·9	1,449·0
Dépôts—			
Gouvernement du Canada	51·5[1]	56·3[1]	89·2[1]
Banques à charte	623·9	529·6	551·0
Autres	29·5	30·5	34·0
Passif payable en devises étrangères	63·8	63·1	98·0
Tout autre passif	54·2[1]	82·8	84·1
Total, passif	**2,437·2**	**2,400·8**	**2,620·2**

[1] Avant le transfert des bénéfices de la Banque du Canada, au cours de l'année se terminant le 31 décembre, de "Tout autre passif" à "Dépôts du gouvernement du Canada" et "Fonds de réserve."

La Banque d'expansion industrielle.—La Banque d'expansion industrielle, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 par une loi fédérale et a commencé ses opérations le 1er novembre 1944. Ses fonctions sont définies dans le préambule de la loi:

> "Favoriser la prospérité économique du Canada en augmentant l'efficacité de l'action monétaire par l'assurance d'une disponibilité de crédit, pour les entreprises industrielles dont la réussite peut être raisonnablement prévue si l'on maintient un haut niveau de revenu et d'emploi nationaux, en complétant l'activité d'autres prêteurs et en accordant à l'industrie une aide en capitaux particulièrement adaptée aux problèmes de financement des petites entreprises."

Le président de la Banque d'expansion industrielle est le gouverneur de la Banque du Canada et ses administrateurs sont les administrateurs de la Banque du Canada. Le capital social de 25 millions de dollars (entièrement versé) a été souscrit par la Banque du Canada. La Banque d'expansion industrielle peut aussi réunir des fonds par l'émission d'obligations, pourvu que son passif direct total et son passif éventuel total, sous forme de garanties et de contrats de souscription éventuelle à forfait, n'excèdent pas trois fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.

Les pouvoirs de la Banque en matière de prêts s'étendent aux seules entreprises industrielles du Canada seulement, à l'égard desquelles elle est autorisée à:

1° Prêter de l'argent ou garantir des prêts;

2° Passer des contrats de souscription éventuelle à forfait à l'égard de toute émission d'actions ou d'obligations;

3° Acquérir des actions ou obligations de la société émettrice ou de toute personne avec laquelle la Banque a passé un contrat de souscription éventuelle à forfait.

Les entreprises industrielles, d'après la loi (modifiée en 1956), comprennent: 1° la fabrication, la transformation, l'assemblage, l'installation, la remise en état, la remise à neuf, la modification, la réparation, le nettoyage, l'emballage, le transport ou l'entreposage de marchandises; 2° l'abatage du bois, l'exploitation d'une mine ou carrière, le forage, la construction, la construction mécanique, les relevés techniques ou la recherche scientifique; 3° la production ou la distribution d'électricité ou l'exploitation d'un service commercial aérien, ou le transport de personnes, ou 4° la fourniture de locaux, de machines ou d'outillage pour toute opération mentionnée à 1°, 2° ou 3° en vertu d'un bail, contrat ou autre arrangement d'après lequel le titre de propriété des locaux, des machines ou de l'outillage est retenu par la personne qui les fournit.

La Banque est libre d'accepter toute forme de garantie subsidiaire en échange de ses prêts, y compris des biens immobiliers.

La Banque d'expansion industrielle a pour but de compléter les services des autres institutions prêteuses plutôt que de les concurrencer et la loi constituante ne l'autorise à consentir un crédit que si, de l'avis du Conseil, ce crédit ne peut s'obtenir ailleurs à des conditions raisonnables. Il est expressément interdit à la Banque d'accepter des dépôts.

2.—Prêts et placements autorisés et en cours de la Banque d'expansion industrielle, par province-industrie, 30 septembre 1955

Province	Autorisés	En cours
	$	$
Terre-Neuve	145,000	106,000
Île-du-Prince-Édouard	51,000	32,262
Nouvelle-Écosse	567,899	210,694
Nouveau-Brunswick	1,149,575	652,833
Québec	26,408,327	16,957,957
Ontario	19,641,971	14,705,096
Manitoba	2,492,065	1,480,289
Saskatchewan	829,603	365,347
Alberta	4,043,200	2,820,617
Colombie-Britannique	11,685,494	7,992,834
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	261,000	46,800
Canada	**67,275,134**	**45,370,729**

Montant du prêt	Autorisés[1]	Nombre
	$	
$ 5,000 et moins	46,820	11
$ 5,000 à $ 25,000	3,835,922	229
$ 25,001 à $ 50,000	6,635,923	170
$ 50,001 à $100,000	10,411,103	137
$100,000 à $200,000	12,718,000	85
$200,000 et plus	33,627,366	62
Total	**67,275,134**[1]	**694**

Industrie	Autorisés	En cours
	$	$
Aliments et boissons	5,834,187	3,069,993
Produits du caoutchouc	185,000	112,600
Produits du cuir	284,930	138,630
Produits textiles (sauf vêtement)	4,596,772	2,861,223
Vêtement (textiles et fourrures)	2,270,669	1,146,435
Produits du bois	9,200,639	6,096,156
Produits du papier (y compris pâte)	4,265,000	3,787,650
Impression, édition et industries connexes	1,401,500	1,029,642
Produits du fer et de l'acier (y compris machines et matériel)	8,681,635	5,831,547
Matériel de transport	2,592,000	1,280,823
Produits des métaux non ferreux	1,107,000	762,573
Appareils et fournitures électriques	3,265,263	2,429,446
Produits minéraux non métalliques	6,287,372	4,592,430
Dérivés du pétrole et du charbon	956,000	230,932
Produits chimiques	6,895,000	5,547,531
Fabrications diverses	1,877,000	876,938
Réfrigération	4,526,017	3,229,647
Production ou distribution d'électricité	135,000	33,250
Services aériens commerciaux	2,914,150	2,313,283
Total	**67,275,134**	**45,370,729**

[1] Vu les remboursements partiels sur les montants autorisés courants, le total net des montants autorisés s'est élevé à $52,563,399, et le total des montants excédant $200,000 s'est chiffré par $26,144,910.

Section 2.—Régime monétaire

Sous-section 1.—Billets et pièces de monnaie

Billets en circulation.—L'évolution qui a fait qu'avant 1935 les billets de banque étaient devenus le principal moyen d'échange au Canada est décrite dans les pages 934–940 de l'*Annuaire* de 1938. Les principaux traits de cette évolution qui sont demeurés permanents sont esquissés dans l'*Annuaire* de 1941, pp. 823–824.

La Banque du Canada, au début de ses opérations, a pris à son compte les billets du Dominion alors en cours. Ceux-ci ont été remplacés dans la circulation publique et partiellement remplacés dans les réserves en espèces par des billets de la Banque ayant cours légal en coupures de $1, $2, $5, $10, $20, $50 et $100. Les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada ont permis d'achever le remplacement des anciens billets du Dominion en coupures de $1,000 à $50,000 utilisés autrefois comme réserves en espèces.

La loi de 1934 sur les banques obligeait les banques à charte à réduire l'émission de leurs propres billets graduellement de 1935 à 1945 jusqu'à un montant n'excédant pas 25 p. 100 de leur capital versé au 11 mars 1935. Les billets de la Banque du Canada ont ainsi remplacé les billets des banques à charte, à mesure que le nombre de ces derniers a été réduit. D'autres restrictions apportées en 1944 par la revision de la loi sur les banques ont abrogé le droit des banques à charte d'émettre ou de réémettre des billets après le 1er janvier 1945, et, à compter de janvier 1950, la responsabilité des banques à charte à l'égard de leurs billets encore en cours est passée à la Banque du Canada en retour du versement à la Banque du Canada d'une somme égale.

Le classement, selon la coupure, des billets en circulation de la Banque du Canada, que présente le tableau 3 pour les années 1952–1955, ne peut se comparer exactement au classement des années antérieures. Les billets du Dominion ne figurent pas dans le classement par coupure, le total seulement y est donné. Par ailleurs, on y a ajouté un poste indiquant le total des billets des banques à charte destinés, à l'origine, à circuler au Canada. La statistique du total des billets entre les mains du public est comparable à celle des années antérieures.

3.—Billets de la Banque du Canada selon la coupure et autres billets en circulation, 31 décembre 1952-1955

Coupure	1952	1953	1954	1955
	$	$	$	$
$ 1	56,585,226	59,177,372	62,160,634	65,490,666
$ 2	41,820,803	42,795,783	44,679,550	47,372,696
$ 5	120,268,760	120,688,495	122,423,538	130,931,243
$ 10	475,289,040	475,247,695	469,294,860	499,587,455
$ 20	430,812,670	446,293,020	453,120,810	493,654,730
$ 25	46,525	46,425	46,425	46,350
$ 50	123,290,025	125,318,100	123,729,475	127,747,300
$ 100	287,874,900	304,696,950	323,084,450	347,255,500
$ 500	105,500	76,500	68,500	63,000
$1,000	9,618,000	9,805,000	10,353,000	12,201,000
Total	1,545,711,449	1,584,145,340	1,608,961,241	1,724,349,939
Billets provinciaux	27,568	27,568	27,568	27,568
Billets du Dominion	4,670,385	4,665,188	4,660,752	4,654,858
Billets des banques disparues	88,362	88,463	88,232	88,181
Billets des banques à charte	10,695,297	10,198,230	9,719,115	9,370,277
Total général	**1,561,193,061**	**1,599,124,789**	**1,623,456,907**	**1,738,490,823**

4.—Billets entre les mains du public, 1946-1955

NOTA.—Terre-Neuve employait depuis longtemps les billets de banque canadiens, de sorte que lorsqu'elle s'est unie au Canada en 1949, aucun rajustement n'a été nécessaire; mais l'inclusion de la population de Terre-Neuve à compter de 1949 a réduit d'un montant estimé à $1 la circulation par tête des billets.

Année	Billets de la Banque du Canada[1]	Billets des banques à charte[2]	Total	Par tête[3]
	$	$	$	$
1946	1,009,340,325	21,422,006	1,030,762,331	83·86
1947	1,027,439,799	18,202,477	1,045,642,276	83·31
1948	1,098,290,534	16,246,036	1,114,536,570	86·92
1949	1,095,652,035	13,990,117	1,109,642,152	82·52
1950	1,136,115,742	[4]	1,136,115,742	82·86
1951	1,191,091,182	[4]	1,191,091,182	85·02
1952	1,288,688,392	[4]	1,288,688,392	89·31
1953	1,335,332,954	[4]	1,335,332,954	90·34
1954	1,361,874,433	[4]	1,361,874,433	89·63
1955	1,449,045,166	[4]	1,449,045,166	92·88

[1] *Émission totale moins billets détenus par les banques à charte.* [2] *Chiffre brut de la circulation seulement*; les billets détenus par les autres banques à charte ne sont pas disponibles. Comprend, avant 1950, un montant relativement faible émis en vue de la circulation à l'étranger. [3] Chiffres fondés sur les estimations de la population données à la p. 155; voir le nota en tête du présent tableau. [4] En janvier 1950, la responsabilité assumée par les banques à charte à l'égard des billets qu'elles avaient mis en circulation au Canada et qui étaient encore entre les mains du public a été reprise par la Banque du Canada.

Monnaie.—En vertu de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315), *les pièces d'or peuvent être de vingt, de dix et de cinq* dollars (neuf dixièmes de fin ou titre au millième, 900). Les autres pièces de monnaie sont: les pièces d'argent d'un dollar, de 50, 25 et 10 cents (huit dixièmes de fin ou titre au millième, 800); les pièces de nickel pur de cinq cents et les pièces de bronze (cuivre, étain et zinc) d'un cent. L'alliage pouvait être modifié temporairement en raison d'une pénurie des métaux prescrits. Une offre de paiement en pièces d'or a pouvoir libératoire à l'égard *de n'importe quelle somme; en pièces d'argent, à l'égard d'une somme d'au plus dix dollars;* en pièces de nickel, d'au plus cinq dollars; et en pièces de bronze, d'au plus vingt-cinq cents.

5.—Pièces de monnaie canadienne en circulation, 31 décembre 1945-1955

NOTA.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres à partir de 1901, figurent dans les tableaux correspondants de chaque *Annuaire* dès 1927-1928.

Année	Argent	Nickel	Tombac[1]	Acier	Bronze	Total	Par tête[2]
	$	$	$	$	$	$	$
1945	58,327,590	4,823,237	1,407,462	1,521,170	7,499,263	73,578,722	6·09
1946	59,944,549	5,113,103	1,155,791	1,520,849	8,024,547	75,758,839	6·16
1947	61,049,986	5,503,147	868,994	1,520,647	8,382,327	77,325,071	6·16
1948	63,829,640	6,117,555	730,064	1,520,210	9,088,221	81,285,690	6·34
1949	67,874,750	6,753,780	661,333	1,519,743	9,407,325	86,216,931	6·41
1950	73,473,724	7,393,138	621,440	1,519,419	10,012,143	93,019,864	6·78
1951	78,638,143	7,815,103	599,655	1,701,849	10,794,169	99,548,919	7·11
1952	83,463,939	7,814,398	584,882	2,278,329	11,476,591	105,618,139	7·32
1953	89,550,236	7,813,081	570,847	3,109,691	12,130,181	113,174,036	7·66
1954	91,350,637	7,810,723	560,577	3,458,758	12,392,389	115,573,084	7·60
1955	95,574,457	8,076,800	555,912	3,457,712	12,956,807	120,621,688	7·62

[1] Le tombac est un alliage de cuivre et de zinc qui a été employé pendant la guerre afin de garder le nickel pour d'autres usages; aucune frappe dans ce métal n'a été faite depuis 1944. [2] Chiffres par habitant basés sur les estimations de la population données à la page 155.

La Monnaie royale canadienne.—La Monnaie d'Ottawa, établie à titre de succursale de la Monnaie royale, en vertu de la loi du monnayage (impériale), 1870, a été inaugurée le 2 janvier 1908. Constituée comme division du ministère des Finances en 1931 (chap. 48, 21-22 Geo. V), elle est devenue depuis, la Monnaie royale canadienne. A partir de 1858, les provinces de l'Amérique du Nord britannique et, plus tard, le Canada, faisaient frapper leur monnaie à la Monnaie royale de Londres ou à *The Mint, Birmingham, Ltd.* Auparavant, les pièces de monnaie étaient britanniques, américaines ou espagnoles.

Les opérations de la Monnaie royale du Canada se limitèrent d'abord à la frappe de pièces d'or, d'argent et de bronze ayant cours au pays, de souvenirs britanniques et de petites pièces frappées à forfait pour Terre-Neuve et la Jamaïque.

Avant 1914, de petites quantités seulement d'or étaient affinées, mais durant la première guerre mondiale la Monnaie vint à l'aide du gouvernement britannique en établissant une affinerie où près de vingt millions d'onces troy d'or sud-africain furent traitées pour le compte de la Banque d'Angleterre; par la suite, l'essor de l'industrie minière de l'or au Canada a fait de l'affinage de l'or l'une des principales fonctions de la Monnaie. L'or fin sorti de l'or vierge reçu des mines est acheté par la Monnaie et livré ensuite à la Banque du Canada pour le compte du ministre des Finances sous forme de barres d'environ 400 onces troy chacune; dans le cas des mines autorisées à vendre l'or sur le marché libre, l'or est expédié à différents industriels du pays et de l'étranger. L'argent fin extrait de l'or vierge est généralement utilisé pour la frappe de monnaie.

6.—Or reçu annuellement à la Monnaie royale canadienne et sorties de matières d'or et de monnaie frappée, 1945-1955

NOTA.—Les chiffres à partir de 1926 figurent dans les tableaux correspondants de chaque *Annuaire* dès 1946.

Année	Or reçu	Sorties de matières d'or	Monnaie d'argent	Monnaie de nickel	Monnaie d'acier	Monnaie de bronze
	onces troy	onces troy	$	$	$	$
1945	2,503,416	2,499,163	3,416,300	—	950,300	748,500
1946	2,652,245	2,665,964	1,710,000	291,500	—	528,500
1947	2,868,469	2,859,084	1,186,000	391,000	—	360,300
1948	3,401,991	3,405,073	2,829,956	615,500	—	708,300
1949	3,925,618	3,865,296	4,148,842	637,500	—	321,901
1950	4,422,968	4,347,961	5,641,805	640,510	—	607,003
1951	4,169,480	4,167,485	5,213,677	423,003	182,829	783,329
1952	3,953,158	4,031,063	4,869,552	597	576,965	683,820
1953	3,684,074	3,626,497	6,138,686	234	831,915	655,130
1954	3,829,431	3,998,836	1,864,968	27	350,229	263,897
1955	3,947,637	3,952,764	4,269,157	267,801	—	566,863

Sous-section 2.—Avoirs liquides du public

La statistique du volume monétaire présentée par la Banque du Canada est indiquée au tableau 7. Elle fait voir non seulement la monnaie et les dépôts bancaires actifs mais encore les dépôts inactifs des banques à charte et les obligations du Canada, lesquels, même s'ils ne servent pas à faire des paiements, représentent pour le public un fonds de disponibilités.

7.—Volume de certains avoirs liquides du public, 31 décembre 1946-1955

(En millions de dollars)

Année	Monnaie et dépôts bancaires actifs	Dépôts inactifs à préavis dans les banques à charte[1]	Obligations du Canada[2]	Total
1946	3,996	2,856	11,174	18,026
1947	3,944	3,143	10,763	17,850
1948	4,335	3,408	10,249	17,992
1949	4,422	3,751	9,902	18,075
1950	4,851	3,861	10,066	18,778
1951	4,843	3,894	9,388	18,125
1952	5,173	4,129	9,062	18,364
1953	5,134	4,211	9,283	18,628
1954	5,456	4,712	8,713	18,881
1955	5,791	5,122	9,083	19,996

[1] Total estimatif des soldes trimestriels minimums des dépôts d'épargne personnelle dans les banques à charte au Canada, plus les dépôts sur préavis non personnels au Canada. [2] Avoirs de tous les actionnaires, autres que les avoirs de la Banque du Canada, des banques à charte et du gouvernement fédéral. Comprennent les titres directs et garantis (y compris les impôts remboursables) au pair. La dette directe comprend les obligations échues et en cours, sans inclure les fonds d'amortissement; la dette garantie représente le total non échu des obligations en cours; la dette de Terre-Neuve, que le Canada a assumée, est comprise à compter de juin 1949. Les titres payables à l'étranger ont été évalués aux taux officiels médians du change jusqu'au 30 septembre 1950 et à ceux du marché par la suite.

Pour établir le bilan de la monnaie et des dépôts actifs en banque, il faut déterminer de quelles catégories seront les dépôts bancaires qui seront tenus pour actifs et quelles seront les catégories qui, de par leur nature et à plus juste titre, devraient être considérées comme partie des autres disponibilités du public. En général, on a jugé satisfaisant de classer comme actifs les dépôts bancaires qui peuvent être retirés au moyen de chèques. En d'autres pays, ce critère a semblé jouer assez bien parce qu'on ne peut tirer de chèques sur les dépôts d'épargne. Au Canada, cependant, on peut librement, en pratique, tirer des chèques sur les dépôts d'épargne, ce qui pose toujours un problème embarrassant. On ne saurait laisser de côté tous les dépôts d'épargne des banques à charte; pour nombre de personnes, en effet, un compte d'épargne est un compte actif en banque, très semblable à un compte courant. Par contre, d'après les renseignements disponibles, la très grande partie du montant total déposé aux comptes d'épargne au Canada est, en pratique, inactive. Les banques à charte versent un intérêt sur le solde minimum trimestriel des comptes d'épargne personnels, c'est-à-dire sur la somme qui n'a pas été touchée durant le trimestre; d'après le montant d'intérêt ainsi versé par rapport au taux nominal d'intérêt, il est évident que le total des soldes trimestriels minimums des comptes d'épargne personnels constitue environ les cinq sixièmes du total de ces dépôts à l'heure actuelle.

On aura donc un tableau plus fidèle de la situation monétaire au Canada, tableau qui se rapproche davantage des statistiques analogues d'autres pays, en omettant du volume des dépôts actifs les soldes trimestriels minimums des dépôts d'épargne personnels et des dépôts non personnels à préavis. Il a semblé préférable d'exclure ces dépôts, vu qu'ils sont en pratique inactifs, au lieu de les inclure sous prétexte qu'ils sont théoriquement actifs, des chèques pouvant être tirés sur ces dépôts.

Les dépôts des pouvoirs publics ne sont pas considérés de la même façon dans les différents pays, aux fins de la statistique du volume d'argent. Dans la plupart des cas, la statistique communément employée des dépôts bancaires les exclut et, en général, il semble préférable d'omettre ceux du gouvernement fédéral de la statistique canadienne sur les dépôts actifs.

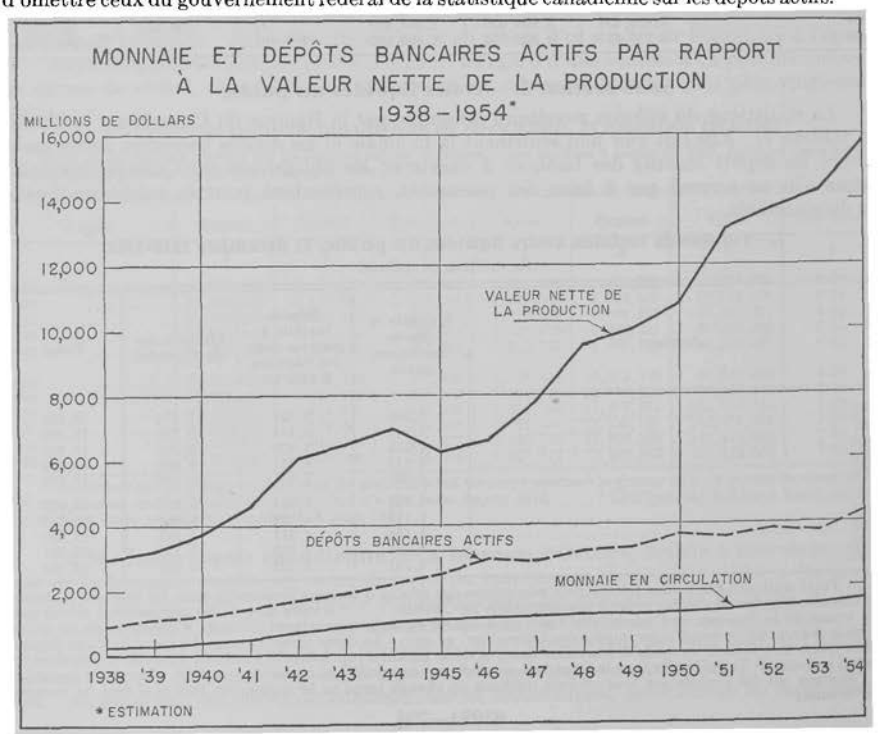

8.—Statistique sommaire de la monnaie et des dépôts bancaires actifs, 31 décembre 1946-1955

(En millions de dollars)

Année	Monnaie hors des banques[1]			Dépôts bancaires actifs			Total, monnaie et dépôts bancaires actifs
	Billets	Espèces	Total	Total net des banques à charte[2]	"Autres" dépôts à la Banque du Canada[3]	Total	
1946	1,031	65	1,096	2,806	94	2,900	3,996
1947	1,046	66	1,112	2,764	68	2,832	3,944
1948	1,115	70	1,185	3,069	81	3,150	4,335
1949	1,110	75	1,184	3,111	127	3,238	4,422
1950	1,136	78	1,214	3,430	207	3,637	4,851
1951	1,191	84	1,275	3,502	66	3,568	4,843
1952	1,289	88	1,377	3,751	45	3,796	5,173
1953	1,335	94	1,429	3,675	30	3,705	5,134
1954	1,362	96	1,458	3,967	31	3,998	5,456
1955	1,449	101	1,550	4,207	34	4,241	5,791

[1] Billets en circulation, sauf les billets détenus par les banques à charte, ainsi que la monnaie frappée par l'Hôtel de la Monnaie, sauf la monnaie détenue par les banques. [2] Dépôts sur demande et dépôts à préavis; dépôts des provinces, du Royaume-Uni et des banques étrangères; moins chèques en circulation, c'est-à-dire tirés sur les banques, d'après les rapports des banques en fin de mois. [3] Moins les dépôts du gouvernement fédéral, des banques à charte et de l'étranger.

Section 3.—Commerce bancaire

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a été jugé bon de traiter le régime monétaire et le régime bancaire dans un même aperçu rétrospectif, qui a paru aux pp. 934 à 940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions des banques depuis 1867, aux pp. 826 et 827 de l'*Annuaire* de 1941. A la p. 928 de celui de 1937, un tableau indique les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923. Le résumé des revisions les plus importantes apportées en 1954 à la loi sur les banques fait l'objet de la sous-section 1.

Sous-section 1.—Banques à charte

Les banques commerciales du Canada obtiennent leur charte du gouvernement du Canada et sont régies par une loi fédérale,—la loi sur les banques. Cette loi est revisée tous les dix ans et adaptée à l'évolution économique. Les banques à charte effectuent non seulement les opérations bancaires commerciales, mais elles sont dépositaires d'une grande partie des épargnes du public.

Révision de la loi sur les banques, en 1954.—En 1954, un certain nombre de modifications importantes ont été apportées aux lois relatives aux opérations des banques à charte, par suite de la révision décennale de la loi sur les banques, de la loi sur la Banque du Canada et de la loi nationale sur l'habitation.

On a modifié la loi sur les banques en ce qui a trait à la réserve minimum en espèces que les banques doivent posséder sous forme de billets et de dépôts à la Banque du Canada. Les banques sont désormais obligées de maintenir en tout temps une réserve en espèces d'au moins 5 p. 100 de leur passif-dépôts en dollars canadiens. En pratique, elles ont normalement cherché à établir cette réserve à environ 10 p. 100. Par suite de la modification en question, les banques sont maintenant tenues de garder une réserve en espèces basée sur la moyenne de chaque mois de l'année civile, réserve dont le montant devra atteindre au moins 8 p. 100 de leur passif-dépôts en dollars canadiens. D'autre part, la loi sur la Banque du Canada a été modifiée de façon à autoriser celle-ci à faire varier la réserve minimum en espèces de 8 à 12 p. 100, pourvu qu'elle donne aux banques à charte un préavis d'au moins un mois avant la mise en vigueur de la nouvelle augmentation et que toute augmentation ne dépasse pas 1 p. 100 en un mois.

La loi nationale sur l'habitation de 1954 autorise les banques à charte à effectuer, aux fins de construction d'habitations, des prêts sur hypothèques garantis par un organisme de l'État. Avant 1954, la loi sur les banques interdisait aux banques à charte de prêter de l'argent sur hypothèque de biens meubles ou immeubles, sauf dans le cas de prêts consentis en vertu de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi de 1946 sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.

Une autre modification apportée à la loi sur les banques permet à celles-ci de prêter à des particuliers, autres que fabricants et marchands, sur garantie d'une voiture automobile ou de quelque autre effet personnel ou propriété mobilière.

Étant donné l'expansion de l'industrie pétrolière au Canada, on a introduit dans la loi sur les banques un nouvel article qui autorise des prêts aux entreprises pétrolières contre diverses sortes de garanties, y compris le pétrole non encore extrait.

Le capital social que toute banque nouvellement constituée doit posséder avant de commencer ses opérations a été doublé. On exige maintenant un capital souscrit de un million de dollars et un minimum de capital versé de $500,000. Les anciens règlements étaient en vigueur depuis 1890.

Une autre modification apportée à la loi sur les banques a trait à l'autorisation d'augmenter leur capital. Sous le régime de l'ancienne loi, il était difficile à une banque d'émettre de nouvelles actions de capital social si quelques actionnaires résidaient dans les pays où l'on exigeait quantité de renseignements détaillés (renseignements que les banques ne sont pas obligées de rendre publics au Canada), pour autoriser l'émission de nouvelles actions. Les modifications introduites déchargent les banques de l'obligation de faire des offres à leurs actionnaires résidant dans les pays en question.

A partir de 1935, les billets mis en circulation par les banques à charte au Canada ont été retirés petit à petit et, en juillet 1950, les banques ont versé à la Banque du Canada environ $13,500,000, soit un montant égal à celui de leurs billets encore en cours au Canada; par la suite, la Banque du Canada a été obligée de racheter lesdits billets, sur présentation. Certaines banques ayant des filiales à l'étranger ont continué à mettre en circulation un montant restreint de billets pour circulation à l'étranger, mais les frais de cette opération, y compris les taxes à verser, absorbaient tous les bénéfices. La loi sur les banques prévoit maintenant l'abolition de tous les privilèges consentis aux banques pour l'émission des billets ainsi que des méthodes visant au retrait de la circulation des billets encore en cours hors du Canada. Sur versement à la Banque du Canada du paiement mentionné ci-dessus, le passif supplémentaire d'une banque à charte, souvent désigné sous le nom de "double passif", et qui était lié autrefois aux actions de la banque en proportion de ses billets en cours, a été annulé. Lorsqu'un passif supplémentaire était lié aux actions d'une banque, il devenait absolument nécessaire de faire en sorte que ces actions ne puissent être transférées que par entrées aux livres de la banque en question. Cette nécessité n'existe plus; aussi une modification apportée à la loi sur les banques prévoit-elle que chaque banque peut, si elle le désire, établir une autre façon de procéder au transfert des actions.

Moyenne des disponibilités liquides.—Au cours des entretiens avec les banques à charte, en novembre et décembre 1955, la Banque du Canada a recommandé l'adoption de mesures relatives au maintien d'un taux minimum des disponibilités liquides (argent comptant, prêts au jour le jour et comptes du Trésor) par rapport aux dépôts. Le motif en était l'établissement d'un principe des opérations bancaires qui faciliterait la tâche incombant à la Banque centrale de prévenir les pressions inflationnistes futures. Après discussion, les banques sont convenues d'adopter au 31 mai 1956 un taux minimum de disponibilités liquides de 15 p. 100, qu'elles s'efforceraient de maintenir sur une base journalière moyenne à partir du mois de juin. Les fluctuations journalières ou hebdomadaires au-dessus ou au-dessous de 15 p. 100 pourraient intervenir mais la moyenne mensuelle ne devrait pas être inférieure au taux fixé.

Succursales des banques à charte.—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. Surtout en raison de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931, comparativement à 34 en 1901; ce nombre est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada, qui a porté leur nombre à 11. Depuis que la Banque de Toronto et la Banque Dominion se sont fusionnées en 1955 pour former la Banque Toronto-Dominion, et que la Banque Barclays (Canada) s'est jointe à la Banque Impériale du Canada, en 1956, ce nombre en a été réduit à 9. On trouvera au tableau **9** le nombre de succursales que possèdent les banques à charte du Canada.

9.—Succursales des banques à charte, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1955

NOTA.—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient; en 1955, le nombre des sous-agences atteignait 708.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1943	1946	1950	1953	1954	1955
Terre-Neuve	...	...	...	...	...	...	...	...	...	39	45	45	52
Île-du-Prince-Édouard	—	9	10	41	28	28	25	23	23	23	23	24	24
Nouvelle-Écosse	5	89	101	169	134	138	134	126	127	144	149	151	152
Nouveau-Brunswick	4	35	49	121	101	102	97	93	96	100	107	108	109
Québec	12	137	196	1,150	1,072	1,183	1,083	1,041	1,067	1,164	1,230	1,254	1,280
Ontario	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,092	1,117	1,257	1,350	1,417	1,484
Manitoba	—	52	95	349	224	239	162	148	151	165	175	182	187
Saskatchewan	—	30	87	591	427	447	233	213	226	238	247	256	261
Alberta				424	269	304	172	163	190	246	270	296	307
Colombie-Britannique	2	46	55	242	186	229	192	180	216	294	328	347	382
Yukon et Terr. du N.-O.	—	—	3	3	3	4	5	5	6	9	8	8	8
Canada	**123**	**747**	**1,145**	**4,676**	**3,770**	**4,083**	**3,311**	**3,084**	**3,219**	**3,679**	**3,932**	**4,088**	**4,246**

10.—Succursales des banques à charte canadiennes, par province, 31 décembre 1955

NOTA.—Y compris 708 sous-agences au Canada qui reçoivent des dépôts.

Banques à charte	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Banque de Montréal	15	1	18	17	127	244
Banque de Nouvelle-Écosse	21	9	44	37	38	178
Banque Toronto-Dominion	—	—	1	3	42	280
Banque Provinciale du Canada	—	3	—	18	304	23
Banque Canadienne du Commerce	5	6	21	10	91	310
Banque Royale du Canada	11	5	67	23	106	274
Banque Canadienne Nationale	—	—	—	—	553	19
Banque Impériale du Canada[1]	—	—	1	1	15	153
Banque Barclays (Canada)[1]	—	—	—	—	3	2
Banque Mercantile du Canada	—	—	—	—	1	1
Total	**52**	**24**	**152**	**109**	**1,280**	**1,484**

Banques à charte	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O.	Total
Banque de Montréal	30	41	74	93	2	662
Banque de Nouvelle-Écosse	12	28	37	48	—	452
Banque Toronto-Dominion	30	34	32	30	—	452
Banque Provinciale du Canada	—	—	—	—	—	348
Banque Canadienne du Commerce	41	53	66	101	3	707
Banque Royale du Canada	60	79	63	88	2	778
Banque Canadienne Nationale	4	—	—	—	—	576
Banque Impériale du Canada[1]	10	26	35	19	1	261
Banque Barclays (Canada)[1]	—	—	—	2	—	7
Banque Mercantile du Canada	—	—	—	1	—	3
Total	**187**	**261**	**307**	**382**	**8**	**4,246**

[1] La Banque Barclays (Canada) et la Banque Impériale du Canada se sont fusionnées en 1956.

11.—Succursales des banques à charte canadiennes à l'étranger, 31 décembre 1954 et 1955

NOTA.—Non compris 4 sous-agences à l'étranger.

Banque et lieu	1954	1955	Banque et lieu	1954	1955
Banque de Montréal—			Banque Royale du Canada—		
Royaume-Uni	2	2	Royaume-Uni	2	2
États-Unis	2	2	Antilles anglaises	13	17
			États-Unis	1	1
			Cuba	19	19
			Porto-Rico	3	3
Banque de Nouvelle-Écosse—			Amérique centrale et Amérique du Sud	22	25
Royaume-Uni	1	1	Haïti	6	—
Antilles anglaises	15	18	République Dominicaine	1	6
République Dominicaine	1	1	France	—	1
États-Unis	1	1			
Cuba	8	8	Toronto-Dominion[1]—		
Porto-Rico	3	3	Royaume-Uni	1	1
Trinidad	1	1	États-Unis	1	1
			Banque Canadienne Nationale—		
Banque Canadienne du Commerce—			France	1	1
Royaume-Uni	1	1			
Antilles anglaises	3	3			
États-Unis	5	5	**Total**	**113**	**123**

[1] Banque Dominion en 1954.

Statistique financière des banques à charte.—Le classement de l'actif et du passif des banques à charte a été revisé par la loi de 1954 sur la Banque du Canada, de sorte que les chiffres figurant dans les tableaux suivants ne sont pas comparables à ceux des éditions antérieures de l'*Annuaire*. Les chiffres indiqués dans les Tableaux **12** à **14**, antérieurs à juillet 1954, ont été adaptés afin de cadrer avec le nouveau classement. Les données des fins de mois sont disponibles du 31 décembre 1954 jusqu'à ce jour dans le *Sommaire statistique* de la Banque du Canada.

12.—Actif et passif des banques à charte, 31 décembre 1946-1955

(En millions de dollars)

Année terminée le 31 décembre	Actif							
	Dépôts et billets à la Banque du Canada	Prêts canadiens au jour le jour	Bons du Trésor	Autres valeurs directes et garanties du gouvernement canadien	Autres valeurs canadiennes, hypothèques et prêts assurés sur habitation, au Canada	Dollars canadiens en circulation (net)	Encaisse, valeurs et prêts étrangers	Total de l'actif
1946	742	—	147	3,170	2,281	273	784	7,708
1947	720	—	139	2,509	3,058	336	844	7,911
1948	738	—	129	2,830	3,315	374	812	8,517
1949	753	—	126	2,986	3,392	306	800	8,653
1950	810	—	129	2,950	3,922	431	807	9,443
1951	892	—	236	2,518	4,052	512	869	9,458
1952	899	—	138	2,647	4,353	752	989	10,128
1953	888	—	244	2,516	4,878	751	1,064	10,656
1954	791	68	360	2,953	4,963	827	1,142	11,433
1955	840	81	427	2,632	6,205	1,002	1,127	12,702

Renvoi à la fin du tableau, p. 1137.

12.—Actif et passif des banques à charte, 31 décembre 1946-1955—fin

Année terminée le 31 décembre	Passif							
	Dépôts de dollars canadiens					Dépôts en monnaie étrangère	Part d'intérêt des actionnaires	Total du passif[1]
	Gouvernement du Canada	Sur préavis		Tous les autres	Total			
		Épargnes personnelles	Autres sur préavis					
1946	281	3,179	290	2,490	6,240	892	333	7,708
1947	216	3,453	287	2,489	6,446	898	340	7,911
1948	236	3,752	305	2,779	7,072	868	346	8,517
1949	164	4,086	347	2,720	7,317	795	353	8,653
1950	257	4,176	383	3,164	7,979	835	361	9,443
1951	88	4,296	316	3,273	7,973	878	375	9,458
1952	49	4,600	325	3,662	8,636	905	381	10,128
1953	473	4,756	278	3,603	9,111	963	419	10,656
1954	176	5,218	397	3,891	9,683	1,030	521	11,433
1955	517	5,633	464	4,234	10,848	1,056	567	12,702

[1] Y compris d'autres item non spécifiés.

13.—Détail de l'actif et du passif des banques à charte, 31 décembre 1954 et 1955

(En milliers de dollars)

Actif et passif	1954	1955
Actif—		
Or et monnaie au Canada	19,319	18,948
Or et monnaie hors du Canada	1,379	1,357
Billets de la Banque du Canada et dépôts auprès de la Banque du Canada	791,167	840,406
Billets d'État et de banque, autres que les billets canadiens	40,920	44,118
Dépôts dans d'autres banques, en monnaie canadienne	3,163	3,873
Dépôts dans d'autres banques, en monnaies autres que la monnaie canadienne	312,680	283,772
Chèques et autres item en circulation, montant net	803,700	999,100
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	359,799	427,464
Autres valeurs directes et garanties du gouvernement du Canada, arrivant à échéance dans les deux ans, n'excédant pas le prix du marché	635,592	475,089
Valeurs directes et garanties du gouvernement du Canada, arrivant à échéance après deux ans, n'excédant pas le prix du marché	2,317,562	2,156,877
Valeurs directes et garanties de gouvernements provinciaux du Canada, n'excédant pas le prix du marché	263,508	322,478
Valeurs de municipalités et de corporations scolaires du Canada, n'excédant pas le prix du marché	177,312	217,658
Autres valeurs canadiennes, n'excédant pas le prix du marché	353,332	481,916
Valeurs autres que les valeurs canadiennes, n'excédant pas le prix du marché	321,954	281,689
Hypothèques et mortgages assurés sous le régime de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, moins prévision pour perte estimative	74,240	293,663
Prêts au jour le jour et à court terme au Canada, consentis à des agents en bourse et agents de valeurs mobilières, garantis	211,191	259,904
Prêts au jour le jour et à court terme hors du Canada, consentis à des agents en bourse et agents de valeurs mobilières, garantis	195,688	176,999
Prêts aux gouvernements provinciaux du Canada	61,252	82,868
Prêts aux municipalités et aux corporations scolaires du Canada, moins prévision pour perte estimative	102,600	123,898
Autres prêts courants au Canada, moins prévision pour perte estimative	3,787,653	4,503,161
Autres prêts courants hors du Canada, moins prévision pour perte estimative	292,590	341,094
Prêts non courants, moins prévision pour perte estimative	1,413	1,362
Immeubles de la banque au prix coûtant, moins les amortissements	114,798	125,664
Actions de sociétés contrôlées par la banque et prêts à ces sociétés	31,093	31,280
Engagements des clients sur acceptations, garanties et lettres de crédit (portés ci-contre)	155,421	203,367
Autres éléments d'actif	3,831	3,731
Total de l'actif	**11,433,157**	**12,701,736**
Passif—		
Dépôts du gouvernement du Canada en monnaie canadienne	176,489	516,581
Dépôt des gouvernements provinciaux du Canada en monnaie canadienne	190,072	180,516
Dépôts d'autres banques en monnaie canadienne	103,932	139,423
Dépôts d'autres banques en monnaies autres que la monnaie canadienne	82,565	105,671
Dépôts d'épargnes des particuliers remboursables moyennant préavis, au Canada, en monnaie canadienne	5,217,717	5,632,752
Autres dépôts remboursables moyennant préavis, en monnaie canadienne	397,353	463,649
Autres dépôts remboursables sur demande, en monnaie canadienne	3,597,243	3,915,196
Autres dépôts en monnaies autres que la monnaie canadienne	947,760	950,223
Avances de la Banque du Canada, garanties	—	2,000
Acceptations, garanties et lettres de crédit	155,421	203,367

13.—Détail de l'actif et du passif des banques à charte, 31 décembre, 1954 et 1955—fin

(En milliers de dollars)

Actif et passif	1954	1955
Passif—fin		
Autres éléments de passif	43,139	25,513
Capital versé	168,218	180,998
Fonds de réserve	344,235	374,394
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice financier le plus récent	9,013	11,453
Total du passif	**11,433,157**	**12,701,736**

14.—Réserves en espèces canadiennes, 1946-1955

(En millions de dollars)

NOTA.—Pour les périodes antérieures à juillet 1954, tous les chiffres représentent les moyennes quotidiennes; à partir de juillet 1954 et conformément à la loi de 1954 sur les banques, les chiffres représentant les dépôts à la Banque du Canada sont les moyennes des jours ouvrables du mois indiqué, tandis que les chiffres représentant les billets de la Banque du Canada et les dépôts en dollars canadiens sont les moyennes des quatre mercredis consécutifs de la période se terminant l'avant-dernier mercredi du mois précédent.

Année	Réserves en espèces			Passif-dépôts en dollars canadiens[1]	Pourcentage moyen des réserves en espèces[2]
	Dépôts de la Banque du Canada	Billets de la Banque du Canada	Total		
1946	517	156	672	5,916	11·4
1947	501	169	670	6,209	10·8
1948	531	181	711	6,547	10·9
1949	550	196	746	7,178	10·4
1950	548	207	755	7,487	10·1
1951	567	225	792	7,759	10·2
1952	606	239	844	8,110	10·4
1953	627	256	883	8,624	10·2
1954—janvier à juin	634	260	894	8,820	10·1
1954—juillet à décembre	525	286	811	9,097	8·9
1955	541	293	834	9,915	8·4

[1] A partir de juillet 1954, les chiffres ne sont pas rectifiés pour tenir compte des effets en circulation, et ne peuvent être comparés exactement aux chiffres des périodes antérieures. [2] Avant le 1er juillet 1954, le minimum obligatoire était de 5 p. 100 pour chaque jour; depuis cette date, il est de 8 p. 100.

15.—Classement du passif-dépôts des banques à charte, payable au public canadien en espèces canadiennes, 30 septembre 1954 et 1955

(En milliers de dollars)

Comptes de dépôts du public de—	1954			1955		
	Comptes d'épargne des particuliers	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public	Comptes d'épargne des particuliers	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public
Moins de $100	4,441,546	603,149	5,044,695	4,593,569	636,819	5,230,388
$100 et plus, mais moins de $1,000	2,639,808	461,480	3,101,288	2,745,203	485,925	3,231,128
$1,000 et plus, mais moins de $10,000	1,130,692	228,605	1,359,297	1,201,750	244,481	1,446,231
$10,000 et plus, mais moins de $100,000	46,929	38,822	85,751	53,528	42,933	96,461
$100,000 et plus	813	4,635	5,448	1,110	5,465	6,575
Total des dépôts	**8,259,788**	**1,336,691**	**9,596,479**	**8,595,160**	**1,415,623**	**10,010,783**

16.—Prêts, par catégorie, des banques à charte, au Canada, 31 décembre 1954 et 1955

(En millions de dollars)

Catégorie	1954	1955
Prêts aux gouvernements et autres services publics	**222·3**	**278·5**
Gouvernements provinciaux[1]	61·3	82·9
Municipalités et circonscriptions scolaires[1]	102·3	123·9
Institutions religieuses, d'enseignement, de santé et de bien-être social	58·4	71·7

Renvois à la fin du tableau, p. 1139.

16.—Prêts, par catégorie, des banques à charte, au Canada, 31 décembre 1954 et 1955—fin

(En millions de dollars)

Catégorie	1954	1955
Prêts financiers[2]	**335·7**	**403·8**
Prêts aux courtiers et aux négociants en placements remboursables sur demande ou dans les 30 jours—		
Prêts au jour le jour	67·9	80·6
Autres	143·3	179·3
Prêts aux compagnies de fiducie, de prêt, d'hypothèque, de placement et d'assurance et autres institutions financières	124·5	143·9
Prêts aux particuliers	**751·3**	**966·1**
Prêts individuels, autres que commerciaux sur garantie d'actions ou d'obligations négociables—		
Pour achat d'obligations d'épargne du Canada	147·2	162·7
Autres	252·6	338·9
Prêts pour l'amélioration des maisons[3]	—	23·9
Prêts individuels, autres que commerciaux et qui ne sont pas classés ailleurs	351·5	440·6
Prêts agricoles, industriels et commerciaux	**2,854·8**	**3,322·8**
Cultivateurs	338·5	366·1
Produits chimiques et du caoutchouc	57·1	61·9
Appareils et fournitures électriques	30·7	47·7
Aliments, boissons et tabac	187·9	195·3
Produits forestiers	124·3	140·7
Meubles	17·8	19·2
Produits du fer et de l'acier	99·7	99·2
Mines et produits miniers	67·7	63·4
Pétrole et dérivés	79·2	97·5
Textiles, cuir et vêtement	133·1	143·8
Matériel de transport	47·7	49·3
Autres produits	54·3	58·0
Services d'utilité publique, transports et communications	67·4	140·5
Entrepreneurs en construction	187·3	278·3
Marchands et exportateurs de céréales	404·4	361·3
Compagnies de financement à tempérament	180·9	297·3
Commerçants	562·7	635·3
Autres entreprises	214·1	267·9
Total général	**4,164·1**	**4,971·2**

[1] Les valeurs achetées directement de l'émetteur et dont l'échéance est de moins d'un an à compter de l'émission sont comprises dans les prêts. [2] Excepté les emprunts faits par des compagnies de financement à tempérament et par des particuliers sur garantie d'actions ou d'obligations négociables. [3] Prêts en vertu de la Partie IV de la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

17.—Banques à charte: recettes, dépenses et modifications de capital-actions, fin des années financières 1951-1955

NOTA.—En 1951-1954, sept banques ont terminé leur année financière le 31 octobre, deux le 30 novembre, et deux le 30 septembre. En 1955, huit banques ont terminé leur année financière le 31 octobre, deux le 30 novembre, et une le 30 septembre.

(En millions de dollars)

Détail	1951	1952	1953	1954[1]	1955
Recettes courantes de gestion—					
Intérêt et escompte sur les prêts	155·7	166·3	191·6	219·3	236·3
Intérêt, dividendes et escomptes sur négociations de titres	91·6	100·8	111·4	124·3	128·4
Change, commissions, frais d'administration des comptes et autres recettes courantes de gestion	68·5	70·0	75·5	81·9	89·0
Total des recettes courantes de gestion	315·8	337·1	378·5	425·5	453·7
Dépenses courantes de gestion[2]—					
Intérêt sur les dépôts	58·3	61·5	65·7	91·5	105·2
Traitement des employés	117·2	125·3	133·4	143·6	153·1
Contribution aux fonds de pension	12·3	12·6	13·0	13·6	13·6
Amortissement des immeubles bancaires	7·5	7·0	7·1	9·0	10·1
Autres dépenses, y compris les impôts autres que l'impôt sur le revenu	51·3	53·4	56·6	63·5	70·1
Total des dépenses d'opération[2]	246·5	259·8	275·8	321·2	352·1

Renvois à la fin du tableau, p. 1140.

17.—Banques à charte: recettes, dépenses et modifications de capital-actions, fin des années financières 1951-1955—fin

Détail	1951	1952	1953	1954[1]	1955
Recettes courantes nettes de gestion[2]	69·3	77·3	102·8	104·3	101·6
Moins provision pour pertes et additions aux réserves internes[3]	27·0	27·3	25·3[4]	−34·7[4]	23·1
Moins provision pour l'impôt sur le revenu[5]	19·7	25·5	30·1	58·0	37·2
Laissant pour les dividendes et l'extension du capital-actions	22·6	24·5	47·4	81·0	41·3
Dividendes aux actionnaires	17·3	18·6	20·4	21·5	26·2
Extension du capital-actions	5·3	5·9	27·0	59·5	15·1
EXTENSIONS DU CAPITAL-ACTIONS					
Des recettes nettes de gestion et réserves internes—					
Bénéfices non distribués	−0·7	−4·6	−6·1	2·5	2·4
Fonds de réserve	6·0	10·5	33·1	57·0	12·7
De l'émission de nouvelles actions—					
Compte de réserve	5·6	0·5	1·9	29·9[6]	19·8
Capital versé	2·8	0·4	2·3	16·6[6]	13·7
TOTAL, AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS	13·7	6·7	31·2	105·7	48·6

[1] Ne comprend que les chiffres de onze mois seulement pour deux banques (représentant une moyenne de 7·3 p. 100 de l'actif bancaire global), qui ont reporté la fin de leur année financière du 30 novembre au 31 octobre. [2] Avant provision pour l'impôt sur le revenu, les pertes et additions aux réserves internes. [3] Y compris profits et pertes du compte capital et postes non périodiques. [4] Après déduction des transferts des réserves internes aux profits non distribués et au fonds de réserve, de 17 millions en 1953 et de 48 millions en 1954. [5] Y compris provision pour l'impôt sur le revenu pour la part imposable des additions aux réserves internes et pour la part des fonds transférés des réserves internes et qui n'avait pas encore été imposée. Y compris l'impôt étranger sur le revenu. [6] Y compris l'augmentation de $400,000 du fonds de réserve et de $1,500,000 du capital versé représentant le capital d'une banque dont l'activité a commencé en décembre 1953.

Paiements par chèques.—La statistique mensuelle des chèques portés au débit des comptes des clients, dans les banques à charte de tous les centres canadiens de compensation remonte à 1924. La courbe marquée par les chèques encaissés reflète les trois grands cycles économiques depuis la première guerre mondiale. Le premier a atteint son maximum en 1920 et son point le plus bas lors de la crise économique de 1922. Une autre pointe s'affirme en 1929 amenée en partie par la situation économique caractérisée par une grande spéculation boursière. Le point minimum est atteint en 1932. Depuis, sauf un léger recul en 1938, la courbe ascendante se maintient.

En 1954, la valeur des chèques encaissés dans les centres de compensation a atteint une pointe de $148,062,795,949 pour 35 centres, marquant une augmentation de 379 p. 100 par rapport à 1938, qui a coïncidé avec l'accroissement du produit national brut enregistré pendant la même période. Cette augmentation s'est généralisée dans les cinq régions économiques du Canada, et c'est la Colombie-Britannique qui a marqué l'avance la plus considérable avec une augmentation de 517 p. 100. Venaient ensuite les provinces de l'Atlantique* avec 445 p. 100, puis les provinces des Prairies, l'Ontario et le Québec. A l'exception des Prairies où un recul de 4 p. 100 a traduit une diminution dans le commerce des grains, toutes les régions ont accusé une progression par rapport à 1953. L'Ontario et le Québec ont accusé la majeure partie de cette avance de 10 milliards de dollars.

Les chèques encaissés dans 16 des 35 centres de compensation, en 1954, ont accusé des avances sur l'année précédente. Les paiements effectués dans les deux premiers centres de compensation du Canada ont atteint des maximums remarquables, Toronto presque 19 p. 100 et Montréal presque 13 p. 100. Le recul accentué dans la production de grain, en 1954, a contribué à la régression enregistrée par la plupart des centres de compensation de l'Ouest. Le seul centre qui ait accusé une augmentation est Edmonton.

* Y compris Saint-Jean (T.-N.), en 1954, non compris dans les données statistiques de 1938. Abstraction faite de Saint-Jean en 1954, l'ordre serait: provinces des Prairies, Ontario, provinces Maritimes et Québec.

18.—Chèques encaissés dans 35 centres de compensation, 1950-1954

NOTA.—Les chiffres des années précédentes figurent aux tableaux correspondants des *Annuaires* antérieurs.

Centre de compensation	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Provinces de l'Atlantique	**2,648,160,641**	**2,888,445,151**	**3,066,364,735**	**3,397,536,751**	**3,483,572,588**
Halifax	1,186,545,819	1,334,025,774	1,374,609,920	1,473,198,649	1,578,537,898
Moncton	408,604,811	431,781,204	437,891,776	508,737,477	516,387,794
Saint-Jean (N.-B.)	521,695,644	568,605,976	632,357,394	680,166,727	686,419,892
Saint-Jean (T.-N.)[1]	531,314,367	554,032,197	621,505,645	735,433,898	702,227,004
Québec	**29,106,858,312**	**32,728,719,454**	**35,494,559,222**	**38,139,426,225**	**42,853,000,654**
Montréal	26,099,176,124	29,184,504,317	31,720,259,139	34,178,607,458	38,498,287,577
Québec	2,695,919,675	3,163,124,781	3,358,306,012	3,535,148,293	3,946,839,332
Sherbrooke	311,762,513	381,090,356	415,994,071	425,670,474	407,873,745
Ontario	**43,146,166,945**	**47,046,956,487**	**52,717,444,206**	**59,073,780,087**	**65,614,571,762**
Brantford	422,413,293	486,994,671	495,283,901	522,687,516	494,781,493
Chatham	346,208,709	497,321,638	404,889,560	453,438,973	403,893,774
Cornwall	104,523,918[2]	187,013,346	196,278,431	200,420,702	214,915,773
Fort-William	248,218,046	266,631,817	282,770,535	311,696,268	310,230,256
Hamilton	2,369,329,690	2,996,002,993	3,085,730,125	3,409,585,973	3,175,436,695
Kingston	273,225,082	279,208,526	316,909,862	341,335,311	366,274,647
Kitchener	536,279,128	623,023,658	617,647,692	765,740,577	766,279,900
London	1,391,711,953	1,528,832,870	1,567,887,355	1,973,402,244	2,047,498,306
Ottawa	4,140,136,704	4,459,566,076	5,454,556,571	4,588,480,404[1]	3,415,300,005[1]
Peterborough	308,157,373	339,002,949	334,153,813	365,075,178	368,850,304
St-Catharines	444,388,945	551,345,610	589,866,082	632,551,049	616,343,148
Sarnia	339,483,674	425,659,981	398,218,819	433,418,719	434,253,776
Sudbury	290,184,475	352,304,822	384,039,124	434,356,825	444,396,796
Toronto	30,276,045,017	32,271,836,720	36,606,773,375	42,579,170,381	50,646,604,608
Windsor	1,655,860,938	1,872,210,810	1,982,438,963	2,082,419,967	1,909,512,281
Provinces des Prairies	**17,287,706,202**	**19,574,933,117**	**22,807,514,530**	**25,019,281,050**	**24,155,325,487**
Brandon	154,492,112	176,870,098	181,575,950	186,064,872	184,748,103
Calgary	2,870,683,290	3,349,247,240	4,452,583,018	5,020,505,662	4,985,475,389
Edmonton	2,371,405,098	2,459,202,689	2,966,420,466	3,514,626,107	3,609,993,451
Lethbridge	284,387,678	309,577,383	311,448,198	349,470,995	344,029,413
Medicine-Hat	105,443,903	123,547,273	127,437,085	157,084,209	142,905,140
Moose-Jaw	248,525,487	277,985,850	310,945,984	319,040,193	311,252,949
Prince-Albert	140,421,297	154,870,799	163,053,807	175,349,193	160,153,483
Regina	1,640,419,630	1,759,586,765	2,147,982,066	2,482,735,680	2,297,905,822
Saskatoon	511,781,987	590,104,806	637,830,056	741,432,468	701,960,040
Winnipeg	8,960,145,720	10,373,940,214	11,508,237,900	12,072,971,671	11,416,901,697
Colombie-Britannique	**8,446,566,739**	**9,945,578,848**	**11,111,011,328**	**11,786,822,545**	**11,956,325,458**
New-Westminster	401,102,786	479,943,321	491,736,985	554,708,805	608,576,723
Vancouver	6,901,611,242	8,212,945,667	9,193,882,535	9,790,943,286	9,752,576,977
Victoria	1,143,852,711	1,252,689,860	1,425,391,808	1,441,170,454	1,595,171,758
Total général	**100,635,458,839**	**112,184,633,057**	**125,196,894,021**	**137,416,846,658**	**148,062,795,949**

[1] Sans quelques débits reportés des années précédentes. [2] Compris depuis mai 1950.

Sous-section 2.—Caisses d'épargne publiques et autres

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre les divisions d'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie: 1° la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts représentent une charge directe pour le gouvernement fédéral; 2° les caisses d'épargne des gouvernements de Terre-Neuve, de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province; 3° deux importantes banques d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu des lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère des Finances. Les coopératives de crédit sont d'autres organismes visant à encourager l'épargne en favorisant l'économie régulière.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (Vict. 31, chap. 10), "afin d'accroître les facilités de dépôt offertes actuellement aux petites épargnes, et de faire servir à ce dessein l'institution des postes, et afin d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts". Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, se sont peu à peu fusionnées avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929.

Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1951-1955. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaires* antérieurs.

Détail	*1951*	*1952*	*1953*	*1954*	*1955*
	$	$	$	$	$
Total des dépôts	37,661,921	38,031,232	39,322,230	37,792,914	36,780,667
Durant l'année	10,368,266	11,011,092	11,521,743	10,597,046	9,402,227
Intérêt sur dépôts	733,899	722,804	741,954	733,009	713,081
Total, en caisse et intérêt	11,102,165	11,733,896	12,263,697	11,330,055	10,115,308
Retraits	12,194,872	11,364,584	10,972,700	12,859,370	11,127,555

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Ces caisses existent à Terre-Neuve, en Ontario et en Alberta.

Terre-Neuve.—La Banque d'épargne de Terre-Neuve a été fondée en 1834; voici un sommaire de son état financier pour les années terminées les 31 mars 1952-1954:

Détail	*1952*	*1953*	*1954*
	$	$	$
Intérêts sur les investissements, etc.	765,752	790,653	892,218
Revenus des loyers, nets	—	2,589	2,958
Bénéfice sur la réalisation des investissements	2,093	5,215	81,020
Moins—intérêts de dépôts	*657,917*	*673,430*	*709,642*
Moins—frais	*42,693*	*47,473*	*55,924*
Moins—transferts aux réserves	*30,000*	*30,000*	*31,065*
REVENU NET	37,236	47,554	179,665

Le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 35,136 au 31 mars 1954, à 36,078, au 31 mars 1955, totalisant $27,010,991 et $28,151,709, aux mêmes dates. Le taux d'intérêt sur les dépôts des particuliers, des fonds fiduciaires et des successions est de 3 p. 100 par année jusqu'à $5,000; de 2½ p. 100 de $5,001 à $7,500; et de 2 p. 100 au delà de $7,500. Le taux est de 1 p. 100 par année sur les dépôts des sociétés. La réserve générale est de $1,422,391.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 1½ et 2 p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1955, le total des dépôts atteignait $73,300,000, et le nombre de déposants, environ 95,000. La province compte 21 succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, 48 succursales de la Trésorerie acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient, le 31 mars 1955, au total de $21,635,125 payables sur demande et portant intérêt de ½ de 1 p. 100 à 2 p. 100.

La Trésorerie provinciale a émis des certificats à vue portant intérêt à 1½ p. 100 ou des certificats à terme pour un, deux, trois, quatre ou cinq ans, en coupures de $25 ou plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et à

2¼ p. 100 pour cinq ans. Le montant global des certificats d'épargne s'établissait le 31 mars 1955 à $229,526, dont $114,151 en certificats à vue et $115,375 en certificats à terme. Les dépôts du public pour l'achat de ces certificats ont cessé depuis avril 1951.

Autres caisses d'épargne.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, disposait, le 31 mars 1955, d'un capital versé et d'une réserve d'un montant global de 8 millions de dollars, de dépôts d'épargne de $204,587,105 et d'un passif global de $213,268,779. L'actif global s'élevait à $213,268,779 dont plus de 163 millions en obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, légalement constituée en corporation par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7,34 Victoria, déclarait, le 31 mars 1955, des dépôts d'épargne de $33,229,093 et un capital versé et une réserve d'un montant global de 3 millions. Le passif s'élevait à $37,980,181 et l'actif à $37,980,181.

Le tableau qui suit montre le total des dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec pour les années se terminant le 31 mars 1946–1955. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaires* antérieurs.

Année	*Dépôts*	*Année*	*Dépôts*
	$		$
1946	140,584,525	1951	193,982,871
1947	153,137,545	1952	200,342,385
1948	170,103,786	1953	214,122,001
1949	184,250,615	1954	219,372,081
1950	192,567,275	1955	237,816,198

Coopératives de crédit*.—Depuis le début de ce mouvement qui remonte aux premières années du vingtième siècle, les coopératives de crédit ont connu un progrès rapide et continu. A la fin de 1954, 3,920 coopératives de crédit détenaient des chartes et, 3,690 d'entre elles comptaient 1,560,715 membres. De 1945 à 1954, près d'un million de nouveaux membres se sont inscrits, et, en 1954, à peu près un Canadien sur dix faisait partie d'une coopérative de crédit.

Ces sociétés de crédit et d'épargne instituées sur une base coopérative, ont pour objet de mettre en commun les économies de leurs membres et de consentir des prêts à ces derniers. Ceux-ci achètent des parts des coopératives de crédit et y font des dépôts. Sur l'actif global des coopératives de crédit de $552,362,571, $510,722,956 ou 92·5 p. 100 étaient constitués par les épargnes des membres. Les dépôts des membres se chiffraient par $349,719,983 et leurs parts par $161,002,973. La moyenne des épargnes par coopérative de crédit a été de $138,370 et, par membre, de $327.

En 1954, le total des prêts consentis par les coopératives de crédit à des fins de prévoyance ou de production s'est élevé à $212,906,551. Les sommes prêtées sont puisées dans les épargnes accumulées par les membres, et, dans une large mesure, garanties par des billets personnels. A mesure que l'actif des coopératives de crédit s'est accru, les prêts garantis par billets personnels ont augmenté.

L'expansion rapide des coopératives locales de crédit a provoqué la création de coopératives centrales dans toutes les provinces. Les fonds excédentaires des coopératives locales peuvent être placés ou déposés dans ces coopératives centrales, et, en retour, les coopératives locales membres de ces caisses centrales peuvent emprunter de ces dernières, en cas de nécessité. A la fin de 1954, 26 coopératives centrales de crédit étaient constituées en sociétés conformément aux lois provinciales; leur actif total atteignait $64,531,271, leur capital global $9,664,363 et leurs dépôts, $46,225,493. Le montant total des prêts consentis par elles, aux caisses et coopératives membres, se chiffrait à $23,065,740 en 1954.

* Rédigé par Paul G. Muller du Service économique de la Division des marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

En 1954, la loi adoptée par le gouvernement fédéral a autorisé la Société canadienne des coopératives de crédit à se constituer en société aux fins d'accepter les sommes excédentaires des coopératives centrales de crédit et d'emprunter de l'argent des associations et des banques membres de la Société. Toutefois, la Société canadienne des coopératives de crédit ne peut consentir des prêts qu'aux associations membres qui détiennent un certificat émis par le Conseil du Trésor fédéral.

19.—Coopératives de crédit du Canada, 1945-1954

Année	Provinces où existent des coopératives	Coopératives de crédit	Coopératives faisant rapport	Membres[1]	Actif[1]
					$
1945	9	2,219	2,175	590,794	145,890,889
1946	9	2,422	2,326	688,739	187,507,303
1947	9	2,516	2,367	779,199	221,116,168
1948	9	2,608	2,482	850,608	253,584,282
1949[2]	10	2,819	2,705	940,427	282,242,278
1950	10	2,965	2,801	1,036,175	311,532,143
1951	10	3,121	2,952	1,137,931	358,646,767
1952	10	3,335	3,080	1,260,435	424,400,375
1953[r]	10	3,606	3,413	1,434,270	489,266,090
1954	10	3,920	3,690	1,560,715	552,362,571

[1] Coopératives faisant rapport seulement. [2] Y compris Terre-Neuve depuis 1949.

20.—Statistique sommaire des coopératives de crédit, par province, 1954

Province	Coopératives de crédit à charte	Coopératives de crédit faisant rapport	Membres[1]	Actif[1]	Actions[1]	Dépôts[1]	Prêts consentis aux membres durant l'année[1]	Prêts consentis depuis la fondation[1]
	nombre	nombre	nombre	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	78	51	3,651	328,323	284,942	11,186	175,270	2,925,067
Île-du-P.-Édouard	58	58	10,000	1,181,657	943,803	117,109	1,105,150	6,153,372
Nouvelle-Écosse	220	189	51,952	7,927,069	7,186,157	166,888	5,047,302	39,831,792
Nouveau-Brunswick	164	163	56,059	8,055,163	7,153,320	124,371	4,128,358	34,198,384
Québec—								
Desjardins	1,130	1,123	793,412	348,585,614	24,275,232	302,231,366	79,689,195	703,296,100
Ligue de Québec	155	155	39,000	7,297,324	5,390,202	1,604,123	6,000,000[2]	20,623,196
Féd. de Montréal	13	13	26,449	19,486,187	1,185,816	17,105,394	2,303,968	33,653,135
Ontario	1,118	1,026	307,424	72,037,755	48,951,711	14,723,349	55,392,725	258,010,733
Manitoba	174	168	52,500	13,193,153	8,742,914	2,841,101	9,768,599	50,092,178
Saskatchewan	279	271	75,854	29,467,356	21,687,746	4,899,400	17,319,762	98,063,978
Alberta	224	213	39,887	9,374,350	7,974,660	645,424	6,913,091	39,577,954
C.-Britannique	307	260	104,527	35,428,620	27,226,470	5,250,272	25,063,131	110,268,903
Totaux, 1954	**3,920**	**3,690**	**1,560,715**	**552,362,571**	**161,002,973**	**349,719,983**	**212,906,551**	**1,396,694,792**
1953	**3,606**	**3,413**	**1,434,270**	**489,266,090**	**133,196,460**	**320,440,725**	**203,189,015**	**1,183,788,241**

[1] Coopératives faisant rapport seulement. [2] Estimation.

Section 4.—Change

Le dollar canadien, adopté comme unité monétaire du Canada en 1857, équivalait aux 15/73 de la livre sterling; en d'autres termes, la livre avait une valeur au pair de $4.866 en argent canadien, valeur qu'elle a gardée, sauf quelques petites fluctuations entre les points de l'or d'importation et d'exportation représentant le coût de l'expédition de l'or dans un sens ou dans l'autre, jusqu'au début de la première guerre mondiale. Les onze premières années après la confédération, le dollar canadien était à prime aux États-Unis, parce qu'après la guerre civile le dollar américain n'a pas été remboursable en or avant 1878. A partir de cette année-là jusqu'à 1914, le dollar a eu la même valeur au pair dans les deux pays et n'a fluctué qu'entre les points de l'or d'importation et d'exportation, soit de moins de $2 par $1,000.

Au début de la première guerre mondiale, le Royaume-Uni et le Canada ont abandonné l'étalon-or et leur monnaie a baissé sur le marché de New-York. Cependant, la perte a été stabilisée et maintenue à un pourcentage modéré par les ventes de valeurs américaines détenues jusque là au Royaume-Uni, par des emprunts aux États-Unis et, après l'entrée en guerre des États-Unis, par une entente avec le gouvernement des États-Unis. Après la guerre, à la libération des échanges, la livre anglaise a baissé jusqu'à $3.18 et le dollar canadien jusqu'à 82 cents à New-York. Au cours des deux années suivantes, la parité des échanges a été à peu près rétablie; le Royaume-Uni a recommencé ses paiements en or en avril 1925 et le Canada le 1er juillet 1926. Jusqu'en 1928, les changes ne se sont pas écartés des points d'or mais, en 1929, le dollar canadien s'est de nouveau vendu avec perte modérée à New-York. La dislocation du change a persisté, sauf pendant quelques mois du dernier semestre de 1930, jusqu'en 1931. Cependant, les cours du dollar ont été inférieurs aux points d'exportation de l'or seulement pendant de courts intervalles. Dès le début de la seconde guerre mondiale, en septembre 1939, le Royaume-Uni et d'autres pays de la zone sterling ont adopté la réglementation des changes, fixant les cours d'achat et de vente à 4.02½ et à 4.03½ dollars américains. Dans l'intervalle, le dollar canadien a baissé graduellement jusqu'au 16 septembre 1939, date à laquelle le gouvernement a créé la Commission de contrôle du change étranger*. Dès le début, les cours officiels d'achat et de vente du dollar américain et du sterling ont été fixés respectivement à $1.10 et $1.11 et à $4.43 et $4.47. Les premiers cours ont fixé le dollar canadien à 90.09 et 90.91 cents américains, représentant approximativement les cours du marché auxquels le dollar canadien était tombé avant la réglementation des changes, et un taux de dévaluation moyen entre celui du dollar américain et de la livre sterling.

Sauf un faible ajustement le 15 octobre 1945, lorsque les cours de vente du dollar américain et de la livre sterling ont baissé à $1.01½ et $4.45, les cours officiels de la Commission de contrôle du change étranger sont restés inchangés jusqu'au 5 juillet 1946. A cette date, le dollar américain est revenu au pair et les cours d'achat et de vente du dollar américain ont été de $1.00 et de $1.00½, et ceux de la livre sterling de $4.02 et de $4.04. Ces cours sont restés en vigueur jusqu'au 19 septembre 1949, lorsque par suite d'une dévaluation de 30·5 p. 100 ou $2.80 américains de la livre sterling, adoptée par le Royaume-Uni (mesure adoptée à des degrés variables pour de nombreuses autres monnaies), le Canada est revenu aux anciennes parités officielles de $1.10 et $1.10½ pour un dollar américain. La livre sterling a été cotée aux nouveaux cours de $3,07¼ et de $3.08¾, basés sur le cours recoupé de New-York.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances a annoncé que les cours fixes officiels du change étranger, maintenus en vigueur à différents niveaux depuis 1939, seraient annulés à partir du 2 octobre et que les cours du change seraient déterminés par l'offre et la demande, c'est-à-dire par les échanges effectués sur le marché dans le cadre de la réglementation. Par la suite, la parité du dollar américain a été de 1.04 et 1.05 pour un dollar canadien, au début de décembre 1950. Après s'être raffermi au cours du deuxième trimestre de 1951, il oscille entre $1.01 et $1.04 en décembre 1951.

Le 14 décembre 1951, les Règlements sur le contrôle des changes ont été révoqués par le gouverneur en conseil et de nouveaux règlements ont été adoptés exemptant toute personne et transaction des diverses déclarations et permis exigés par la loi sur le contrôle des changes, et mettant fin par conséquent au contrôle des changes au Canada. En 1952, le dollar américain a fléchi graduellement jusqu'à une valeur moyenne de 96c. canadien en septembre et s'est ensuite redressé légèrement à une moyenne de 97c. en décembre.

Le cours du dollar américain s'est affermi au cours de la première moitié de 1953, atteignant en moyenne 99c. canadien en juin, pour redescendre à une moyenne de 97c. en décembre. En 1954, le dollar américain valait en moyenne 97·3c. et en 1955, 98·6c.; à la fin de 1955, il s'établissait à un peu moins de $1.00.

* L'activité de la Commission de contrôle du change étranger, depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution en décembre 1951, est résumée dans les *Annuaires* précédents.

21.—Avoir du Canada en or et en dollars américains, 31 décembre 1940-1955

(En millions de dollars américains)

Année	Compte du Fonds du change et Banque du Canada		Autres comptes du gouvernement du Canada	Total	Année	Compte du Fonds du change et Banque du Canada		Autres comptes du gouvernement du Canada	Total
	Or	Dollars américains	Dollars américains	Or et dollars américains		Or	Dollars américains	Dollars américains	Or et dollars américains
1940.....	136·5	172·8	20·8	332·1[1]	1948.....	401·3	574·5	22·0	997·8
1941.....	135·9	28·2	23·5	187·6	1949.....	486·4	594·1	36·6	1,117·1[2]
1942.....	154·9	88·0	75·6	318·5	1950.....	580·0	1,144·9	16·6	1,741·5
1943.....	224·4	348·8	76·4	649·6	1951.....	841·7	899·5	37·4	1,778·6
1944.....	293·9	506·2	102·1	902·2	1952.....	885·0	961·8	13·4	1,860·2
1945.....	353·9	922·0	232·1	1,508·0	1953.....	986·1	802·0	30·4	1,818·5
1946.....	536·0	686·3	22·6	1,244·9	1954.....	1,072·7	833·4	36·5	1,942·6
1947.....	286·6	171·8	43·3	501·7	1955.....	1,133·9	692·0	74·9	1,900·8

[1] Comprend les avoirs particuliers, à l'exclusion des fonds de roulement, de 2 millions au 31 décembre 1940.
[2] Sans les $18,200,000 empruntés aux États-Unis en août 1949 et mis de côté pour le rachat, le 1er février 1950, d'une émission garantie par le gouvernement fédéral et remboursable à l'option du porteur en dollars américains.

PARTIE II.—FINANCES COMMERCIALES DIVERSES

Section 1.—Compagnies de prêt et de fiducie*

Un aperçu de l'évolution des compagnies de prêt et de fiducie au Canada, de 1844 à 1913, a paru dans l'*Annuaire* de 1934–1935, p. 1009. Depuis les modifications apportées par les lois de 1914 sur les compagnies de prêt et de fiducie (S.R.C. 1952, chap. 170 et 272), la statistique des compagnies à charte provinciale n'est plus recueillie. Toutefois, les compagnies provinciales ont fourni des statistiques sommaires depuis 1922 et des données sommaires pour les années 1953 et 1954 figurent au tableau 1 afin de compléter l'état relatif aux compagnies de prêt et de fiducie au Canada. On estime que ces chiffres représentent plus de 95 p. 100 des affaires des compagnies provinciales, de sorte qu'ils peuvent être tenus pour assez complets et représentatifs du chiffre d'affaires de ces compagnies, au regard de celui des compagnies à charte fédérale.

Les statistiques des tableaux 2 et 3 s'appliquent aux compagnies constituées par le gouvernement du Canada et par les provinces. Depuis 1925, celles des compagnies de prêt et de fiducie constituées par la Nouvelle-Écosse et mises par des lois de cette province sous la surveillance du Département fédéral des assurances figurent aussi avec celles des compagnies à charte fédérale, de même que celles des compagnies de fiducie du Nouveau-Brunswick depuis 1934 et du Manitoba depuis 1938.

Le développement des compagnies de prêt au Canada se reflète dans l'augmentation du total de leur actif de $188,186,072 en 1923 à $373,383,125 en 1954. L'actif des compagnies de fiducie (sans compter les successions, fidéicommis et fonds de mandataires, qui ne peuvent être considérés comme actifs au même sens que les fonds des compagnies et les fonds garantis) est passé de $154,202,165 en 1928 à $636,891,519 en 1954. En 1928, le total des successions, fidéicommis et fonds de mandataires administrés était de $1,077,953,643; en 1954, de $4,398,395,472.

Rôle des compagnies de prêt.—Le rôle essentiel des compagnies de prêt consiste à prêter des fonds sur première hypothèque, l'argent ainsi avancé provenant des dépôts qui leur sont confiés et de la souscription publique de leurs propres actions et obligations. Les chiffres qui suivent donneront une idée du montant des prêts hypothécaires consentis par les compagnies de prêt fédérales et provinciales. En 1953 et 1954, l'actif global de

* Revu sous la direction de K. R. MacGregor, surintendant des Assurances, Département des assurances, Ottawa.

ces compagnies s'élevait respectivement à $323,591,214 et $373,383,125, montants comprenant des prêts hypothécaires pour $237,620,270 et $266,261,246; la proportion de ces derniers par rapport à l'actif global s'établissait donc à environ 73 et 71 p. 100.

Rôle des compagnies de fiducie.—Les compagnies de fiducie fonctionnent en qualité d'exécuteurs testamentaires, de mandataires et d'administrateurs désignés par testaments ou autrement; en qualité de sociétés fiduciaires désignées par contrats de mariage ou autres contrats; en qualité d'administrateurs des biens des personnes vivantes, de curateurs des biens des mineurs et des personnes incapables, d'agents financiers des municipalités et des sociétés. Elles peuvent être nommées administrateurs des biens des faillis. Elles reçoivent des dépôts pour placements; toutefois, les placements en investissements et prêts de ces dépôts sont restreints par la loi.

Statistique des compagnies de prêt et de fiducie.—Le tableau 1 présente un résumé de l'activité des compagnies provinciales et fédérales de prêt et de fiducie. En raison de la nature des opérations des compagnies de fiducie, qui portent surtout sur l'homologation des testaments, les grandes compagnies de fiducie exercent habituellement leur activité en vertu d'une charte provinciale; aussi, les chiffres des compagnies provinciales sont-ils beaucoup plus élevés que ceux des compagnies fédérales.

Les chiffres relatifs aux compagnies de prêt fédérales comprennent ceux des compagnies de prêt munies d'une charte du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, compagnies qui, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des assurances. De même, les données sur les compagnies fédérales de fiducie portent aussi, pour la même raison, sur les compagnies munies d'une charte des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

1.—Opérations des compagnies de prêt et de fiducie à charte provinciale et à charte fédérale, 31 décembre 1953 et 1954

Détail	1953			1954		
	Compagnies à charte provinciale[1]	Compagnies à charte fédérale	Total	Compganies à charte provinciale[1]	Compagnies à charte fédérale	Total
	$	$	$	$	$	$
Compagnies de prêt—						
Actif (valeur comptable)	106,571,244	217,019,970	323,591,214	117,936,572	255,446,553	373,383,125
Passif envers le public	78,117,467	184,448,041	262,565,508	88,083,333	221,612,649	309,696,482
Capital social—						
Capital autorisé	22,688,625	51,250,000	73,938,625	22,025,150	51,250,000	73,275,150
Capital souscrit	13,724,930	19,048,700	32,773,630	14,066,131	19,048,700	33,114,831
Capital versé	10,134,967	16,042,383	26,177,350	9,808,065	16,080,222	25,888,287
Réserve et fonds pour éventualités	13,985,035	15,100,186	29,085,221	15,090,685	16,604,475	31,695,160
Autre passif envers les actionnaires	4,333,775	1,211,787	5,545,562	4,953,989	919,482	5,873,471
Total du passif envers les actionnaires	28,453,777	32,354,356	60,808,133	29,852,739	33,604,179	63,456,918
Bénéfices nets réalisés pendant l'année[2]	2,196,694	3,318,327	5,515,021	2,149,117	4,040,928	6,190,045
Compagnies de fiducie—						
Actif (valeur comptable)—						
Fonds des compagnies	81,569,089	29,629,779	111,198,868	83,140,092	29,451,872	112,591,964
Fonds garantis	268,175,625	110,366,037	378,541,662	383,697,760	140,601,795	524,299,555
Total, actif	349,744,714	139,995,816	489,740,530	466,837,852	170,053,667	636,891,519
Successions, fidéicommis et fonds des mandataires	*3,470,781,614*	*631,231,540*	*4,102,013,154*	*3,734,874,516*	*663,520,956*	*4,398,395,472*
Capital social—						
Capital autorisé	54,575,000	33,150,000	87,725,000	59,605,000	32,000,000	91,605,000
Capital souscrit	29,789,910	15,324,030	45,113,940	30,267,490	15,015,680	45,283,170
Capital versé	29,414,810	15,097,718	44,512,528	29,870,940	14,653,624	44,524,564
Réserve et fonds pour éventualités	29,591,322	9,491,256	39,082,578	31,674,933	10,822,267	42,497,200
Surplus non affecté	6,139,831	1,892,405	8,032,236	6,121,239	1,522,318	7,643,557
Bénéfices nets réalisés durant l'année[2]	6,251,772	2,442,471	8,694,243	7,034,032	3,243,727	10,277,759

[1] Sauf une compagnie de prêt constituée en vertu des lois du Québec et dont le capital social et les obligations sont détenus en grande partie en dehors du Canada. [2] Dans le calcul du bénéfice net, on ne défalque pas l'impôt sur le revenu.

2.—Actif et passif des compagnies de prêt, 1950-1954

Détail	Munies d'une charte du gouvernement fédéral[1]				
	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Actif					
Immeubles[2]	5,604,342	6,571,189	6,148,146	5,949,482	5,768,982
Prêts sur immeubles	124,199,351	136,720,021	146,071,337	159,833,300	178,968,416
Prêts sur valeurs mobilières	107,823	116,621	107,585	164,364	139,250
Obligations	33,877,064	33,674,081	34,938,078	31,929,613	48,807,414
Actions	18,161,270	16,071,135	11,353,848	10,877,532	12,163,845
Caisse	7,624,167	8,508,316	6,906,488	7,022,432	7,916,073
Total de l'actif[3]	**190,733,017**	**203,103,850**	**206,973,153**	**217,019,970**	**255,446,553**
Passif					
Passif envers les actionnaires—					
Capital versé	20,606,187	18,419,587	15,981,759	16,042,255	16,080,222
Fonds de réserve	15,973,533	17,139,072	14,894,345	15,100,186	16,604,475
Total du passif envers les actionnaires[4]	37,810,634	37,199,813	31,712,347	32,354,356	33,604,179
Passif envers le public—					
Obligations	71,803,927	86,603,723	91,492,226	98,618,936	120,816,931
Dépôts	79,141,868	77,219,272	81,669,175	83,382,889	97,696,275
Total du passif envers le public[5]	152,825,545	165,768,886	175,107,452	184,448,041	221,612,649
Total du passif	**190,636,179**	**202,968,699**	**206,819,799**	**216,802,397**	**255,216,828**

	Munies d'une charte provinciale[6]		
	1952	1953	1954
Actif	$	$	$
Immeubles[2]	1,268,099	1,154,202	1,193,695
Prêts sur immeubles	54,357,392	77,786,970	87,292,830
Prêts sur valeurs mobilières	980,247	981,122	1,019,631
Obligations	33,506,617	20,597,703	22,094,106
Actions	1,981,118	2,263,272	2,298,200
Caisse	3,145,805	3,198,296	3,274,065
Total de l'actif[3]	**96,333,209**	**106,571,244**	**117,936,572**
Passif			
Passif envers les actionnaires—			
Capital versé	10,314,409	10,134,967	9,808,065
Fonds de réserve	11,073,642	13,985,035	15,090,685
Total du passif envers les actionnaires[4]	25,927,000	28,453,777	29,852,739
Passif envers le public—			
Obligations	22,394,714	23,751,608	26,556,895
Dépôts	46,505,919	52,481,156	59,683,140
Total du passif envers le public[5]	70,406,200	78,117,467	88,083,833
Total du passif	**96,333,209**	**106,571,244**	**117,936,572**

[1] Comprend les compagnies munies d'une charte du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des assurances. [2] Valeur comptable des immeubles à l'usage des compagnies et autres immeubles. [3] Comprend l'intérêt dû et d'autres actifs. [4] Comprend d'autres passifs envers les actionnaires. [5] Comprend d'autres passifs envers le public. [6] Sauf en Nouvelle-Écosse.

3.—Actif et passif des compagnies de fiducie, 1950-1954

Détail	1950	1951	1952	1953	1954
	MUNIES D'UNE CHARTE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL[1]				
	$	$	$	$	$
Actif					
Fonds des compagnies [2,3]	**27,988,873**	**28,446,331**	**28,731,666**	**29,628,779**	**29,451,872**
Immeubles [4]	2,599,598	2,597,501	2,526,037	2,376,927	2,181,017
Prêts sur immeubles	5,875,800	6,005,025	5,867,035	5,904,007	6,315,655
Prêts sur valeurs mobilières	856,911	864,615	763,618	714,659	610,784
Obligations	11,187,969	11,741,048	11,675,897	12,149,590	11,584,230
Actions	4,054,756	4,356,787	4,632,875	4,544,646	4,498,384
Caisse	1,946,129	1,710,349	2,060,423	2,423,362	3,156,458
Fonds garantis [2,3]	**93,082,706**	**93,565,917**	**107,429,793**	**110,366,037**	**140,601,795**
Prêts sur immeubles	37,860,933	43,401,633	44,504,345	49,322,834	59,027,501
Prêts sur valeurs mobilières	3,891,278	3,719,861	4,151,541	3,419,930	5,577,269
Obligations	44,734,539	40,955,188	49,928,453	50,258,820	68,610,990
Actions	1,267,316	1,078,284	1,236,757	1,454,318	1,898,885
Caisse	4,594,867	3,723,589	6,760,472	5,052,409	4,273,214
Passif					
Fonds des compagnies [5]	**27,568,241**	**26,658,321**	**28,583,274**	**29,048,202**	**28,850,642**
Capital versé	14,739,987	15,132,221	14,862,123	15,097,718	14,653,624
Réserves	9,671,504	8,905,180	9,178,309	9,301,381	10,822,267
Fonds garantis, dépôts et certificats en fidéicommis	**93,082,707**	**93,565,917**	**107,429,793**	**110,366,037**	**140,601,795**
	MUNIES D'UNE CHARTE PROVINCIALE[6]				
Actif					
Fonds des compagnies [2]	**72,736,140**	**74,399,404**	**75,097,721**	**81,569,089**	**83,140,092**
Immeubles [3,4]	5,372,046	5,745,326	5,263,529	7,199,260	7,823,819
Prêts sur immeubles [3]	15,086,011	16,045,557	14,306,251	13,743,299	13,016,509
Prêts sur valeurs mobilières [3]	5,677,620	8,002,620	7,754,667	6,718,451	8,799,177
Obligations [3]	25,677,269	22,768,209	24,134,845	27,229,386	25,690,753
Actions [3]	13,215,469	14,887,436	16,273,994	19,015,061	19,996,998
Caisse	3,788,458	3,198,260	3,152,062	3,858,071	3,891,065
Fonds garantis [2]	**251,832,240**	**258,413,136**	**265,257,222**	**268,175,625**	**383,697,760**
Prêts sur immeubles	55,235,907	63,050,583	72,005,308	80,943,551	99,835,875
Prêts sur valeurs mobilières	9,461,646	11,758,999	11,322,357	10,873,145	20,265,826
Obligations	166,622,452	166,796,191	159,557,075	159,394,731	239,473,762
Actions	3,576,030	3,324,910	2,092,145	1,642,565	978,378
Caisse	13,482,543	12,981,945	19,916,400	14,716,402	21,553,634
Passif					
Fonds des compagnies [5]	**72,333,416**	**74,399,405**	**75,097,721**	**81,569,089**	**83,140,092**
Capital versé	28,701,960	28,813,610	28,804,860	29,414,810	29,870,940
Réserves	24,664,370	26,061,982	27,360,303	29,591,322	31,674,933
Fonds garantis, dépôts et certificats en fidéicommis	**247,480,875**	**258,413,136**	**265,257,222**	**268,175,625**	**383,697,760**

[1] Comprend les compagnies munies d'une charte des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, lesquelles, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des assurances. [2] Comprend d'autres actifs. [3] Comprend l'intérêt dû. [4] Valeur comptable des immeubles à l'usage des compagnies et autres immeubles. [5] Comprend d'autres passifs de capital. [6] Munies d'une charte des gouvernements de toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba (voir renvoi n° 1).

4.—Successions, fidéicommis et fonds de mandataires des compagnies de fiducie à charte fédérale et à charte provinciale, 31 décembre 1945-1954

Année	A charte fédérale[1]	A charte provinciale[2]	Total	Année	A charte fédérale[1]	A charte provinciale[2]	Total
	$	$	$		$	$	$
1945	363,332,677	2,754,475,732	3,117,808,409	1950	494,636,746	3,126,058,749	3,620,695,495
1946	392,430,578	2,758,442,016	3,150,872,594	1951	543,983,754	3,282,558,573	3,826,542,327
1947	480,931,822	2,735,930,892	3,216,862,714	1952	588,550,279	3,383,650,088	3,972,200,367
1948	520,860,737	2,791,584,378	3,312,445,115	1953	631,231,540	3,470,781,614	4,102,013,154
1949	460,080,611	2,827,988,797	3,388,069,408	1954	663,520,956	3,734,874,516	4,398,395,472

[1] Y compris les compagnies munies d'une charte du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, lesquelles, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des assurances. [2] Sauf les compagnies provinciales de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, qui figurent avec les compagnies à charte fédérale.

Section 2.—Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent autorisés*

Les compagnies de petits prêts et les prêteurs d'argent autorisés sont assujettis aux dispositions de la loi sur les petits prêts (S.R.C. 1952, chap. 251), adoptée par le Parlement du Canada pour régir les prêts personnels n'excédant pas $500 et consentis sur la garantie de billets à ordre des emprunteurs. La plupart de ces billets sont, de plus, garantis par des endossements ou des hypothèques sur biens meubles. En vertu de la loi, les prêteurs autorisés ne peuvent pas exiger un intérêt de plus de 2 p. 100 par mois, y compris les frais de toutes sortes, et les prêteurs non autorisés, 12 p. 100 par année. Les compagnies de petits prêts, au nombre de quatre, ont été constituées en sociétés par des lois spéciales du Parlement du Canada; la première de ces sociétés a commencé son activité en 1928. Les prêteurs d'argent, dont le nombre atteint 61, comprennent des sociétés constituées d'autre façon, ainsi que quelques associations commerciales et quelques particuliers. Le tableau 5 présente les opérations financières des compagnies de petits prêts et des prêteurs autorisés pour les années 1951 à 1954 inclusivement.

* D'autres renseignements figurent dans le rapport du Département des assurances, intitulé *Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent*, pour l'année terminée le 31 décembre 1954.

5.—Actif et passif des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent, 1951-1954

Actif et passif	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$
Actif	**104,550,534**	**133,722,901**	**154,737,883**	**172,173,681**
Petits prêts, soldes dûs	69,259,906	76,990,337	81,810,415	88,822,891
Soldes dûs, gros prêts et autres contrats	29,914,099	49,584,133	66,082,405	75,824,672
Caisse	3,028,310	4,336,639	3,857,635	3,955,094
Autre actif	2,348,219	2,811,792	2,957,428	3,571,024
Passif	**104,550,534**	**133,722,901**	**154,737,883**	**172,173,681**
Emprunts	81,739,427	105,425,684	109,162,651	122,688,252
Amortissement des pertes	2,994,470	2,389,585	3,794,272	4,263,653
Capital versé	8,522,842	9,143,619	9,456,449	10,383,509
Excédent versé par les actionnaires	322,570	1,772,570	12,222,570	11,587,820
Autre passif	10,971,225	14,991,443	20,101,941	23,250,447

Le chiffre d'affaires global des compagnies a beaucoup augmenté en 1954 au regard de l'année précédente. Le nombre de petits prêts consentis au public durant l'année a passé de 770,449 à 831,721, soit une augmentation de 8 p. 100, et le montant total de $174,503,555 à $186,696,899 ou 7 p. 100. La moyenne des petits prêts s'est établie à environ $224 en 1954 comparativement à $227 en 1953. A la fin de 1954, le nombre des petits prêts non entièrement remboursés était de 523,628 totalisant $88,822,891, soit une moyenne de $170 par prêt, contre 482,966 petits prêts non entièrement remboursés en 1953, totalisant $81,840,415 et représentant une moyenne de $169 par prêt.

Section 3.—Ventes d'obligations canadiennes*

En 1954, les emprunteurs canadiens, gouvernements ou sociétés, ont émis, suivant différentes modalités, des obligations pour $4,468,983,364. Cette somme était la plus élevée qui ait été enregistrée jusqu'ici et contrastait avec le total de $2,945,488,665 atteint en 1953, de $2,028,228,140 en 1952 et de $1,650,211,237 en 1951. Elle a même excédé de beaucoup la pointe d'après-guerre de $3,934,975,794 atteinte en 1945.

Aux fins d'analyse, les obligations émises en 1954, de $4,468,983,364, peuvent se répartir ainsi: fédérales et garanties, $3,200,540,900; provinciales et garanties, $400,916,000; municipales, $260,993,664; de sociétés, $606,532,800. Sur les $3,200,540,900 d'obligations fédérales et garanties, $2,750,540,900 représentent des émissions directes, et 450 millions correspondent à des émissions garanties par le gouvernement fédéral. Sur les émissions directes, 1,950 millions représentent trois émissions fédérales (de 850, 400 et 700 millions respectivement) créées pour les besoins de remboursement. D'autre part, un montant de $800,540,900 a représenté la série IX des obligations d'épargne du Canada souscrites par le public. Dans la catégorie des émissions fédérales garanties, 450 millions ont représenté deux émissions de 200 et de 250 millions chacune, du National-Canadien. Par conséquent, les émissions du gouvernement fédéral (sauf les émissions à échéance de moins d'un an) ont atteint, en 1954, la somme de $3,200,540,900, comparativement à $1,950,548,900 en 1953. Cette augmentation a contribué, dans une large mesure, à faire un record du chiffre total des émissions de l'année.

Ce total de $3,200,540,900 ne tient pas compte des émissions à court terme, c'est-à-dire de moins d'un an, sous forme de bons du Trésor, de billets du Trésor et de certificats de dépôt. Elles se sont élevées à 3,780 millions et, ajoutées au total, elles porteraient les emprunts du gouvernement fédéral pour 1954 à $6,980,540,900 et les émissions canadiennes à $8,248,983,364. Les chiffres correspondants pour 1953 sont $5,615,548,900 et $6,610,488,665 respectivement.

Bien que les emprunts fédéraux à court terme, c'est-à-dire de moins d'un an, remontent aux années 1930, au moment où le gouvernement du Canada a émis pour la première fois des bons du Trésor, ce n'est qu'en 1954 qu'on a commencé à s'y intéresser d'une façon particulière en dehors des banques. Cette évolution est due au fait qu'un nombre croissant de sociétés ont investi leurs disponibilités excédentaires, non absorbées par les besoins immédiats de l'entreprise, dans des titres à court terme. L'extension du marché pour les bons du Trésor a permis au gouvernement canadien d'en accroître considérablement le nombre, ce qui lui assure des avantages importants du point de vue pratique et économique. Par conséquent, environ 37 p. 100 des bons ont été souscrits par d'autres entreprises que les banques à la fin de 1954, contre moins de 5 p. 100 à la fin de 1953.

Contrairement à l'accroissement des autres émissions, le chiffre des émissions provinciales et garanties a été légèrement inférieur en 1954, au regard de 1953. Dans cette catégorie, la valeur globale des emprunts a atteint $400,916,000, dont $226,032,000 pour émissions directes et $174,884,000 pour émissions garanties par divers gouvernements provinciaux. Les chiffres correspondants de 1953 s'établissaient à $258,500,000 et à $178,116,900.

* Rédigé par E. C. Gould, rédacteur de la rubrique financière, *The Monetary Times*.

Provinces qui ont ouvert des émissions publiques d'obligations en 1954 (montants par mois):

Provinces	*Mois*	*Montant*
		en milliers de dollars
Nouveau-Brunswick	Janvier	8,500
Québec	Janvier	25,000
Île-du-Prince-Édouard	Février	2,500
Nouvelle-Écosse	Février	8,000
Ontario	Mars	50,000
Nouveau-Brunswick	Mars	9,232
Saskatchewan	Avril	10,000
Île-du-Prince-Édouard	Mai	1,300
Québec	Mai	34,500
Saskatchewan	Mai	6,000
Saskatchewan	Mai	12,800
Nouveau-Brunswick	Juin	9,200
Terre-Neuve	Août	12,000
Manitoba	Août	3,000
Manitoba	Août	12,000
Nouvelle-Écosse	Novembre	12,000
Saskatchewan	Décembre	10,000
	TOTAL	226,032

Les emprunts garantis par les provinces, qui se sont élevés à $174,884,000, comprenaient principalement des émissions de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, de la Commission de l'énergie hydro-électrique du Québec et des émissions scolaires municipales garanties par la Colombie-Britannique. La province d'Ontario garantit un emprunt de 100 millions constitué de deux émissions de 50 millions chacune et la province de Québec garantit une émission de 25 millions. Le grand nombre des émissions scolaires garanties par la Colombie-Britannique forment un total de $22,244,000.

D'autres emprunts importants garantis par les provinces comprennent les obligations de la Commission hydro-électrique du Manitoba pour une valeur de 12 millions, les obligations de la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique pour une valeur de 6,300,000, ainsi qu'une émission de $4,500,000 de la *Pacific Great Eastern Railway Company*. Un certain nombre d'émissions moins importantes, garanties par Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique, ouvertes en vue de l'amélioration des services municipaux et d'utilité publique, composent le reste du total des émissions garanties par les provinces.

A part les émissions garanties par les gouvernements provinciaux, les émissions directes d'obligations municipales se sont élevées en 1954 à $260,993,664, dont $51,352,886 ont été affectés au domaine provincial et autres. Ce chiffre représentait une augmentation par rapport au total de $222,027,065 de 1953, comportant $35,242,605 affectés au domaine paroissial et autres. En conséquence, l'ensemble des émissions municipales (non garanties par les provinces) a marqué une augmentation de $38,966,599 sur l'année précédente.

Le plus large emprunt municipal en 1954 a été contracté par la ville de Toronto, en deux émissions obligataires de $30,235,000 et $26,155,000. Les autres emprunts municipaux de plus de trois millions de dollars sont: ville de Montréal, $19,266,000; Commission métropolitaine de Montréal, $3,665,000; Commission du transport de Montréal, 27 millions; ville de Vancouver, $6,462,000; ville Jacques-Cartier, $6,525,000; ville de Hamilton, $4,498,903.

Au cours de l'année 1954, les emprunts des sociétés se sont élevés à $606,532,800, soit une augmentation de $270,237,000 sur 1953 ($336,295,800). L'émission la plus importante (50 millions) a été ouverte pour le compte de l'*Aluminum Company of Canada Limited*, et le montant le plus élevé emprunté par une société (abstraction faite des obligations garanties du National-Canadien) comprenait l'émission en deux tranches du Pacifique-Canadien, de $50,020,000. La somme de $25,020,000 à laquelle s'est élevée la première tranche provient de la vente privée aux États-Unis de certficats pour le financement du matériel, tandis que la seconde tranche collatérale de 25 millions a consisté en obligations offertes sur le marché canadien.

D'autres emprunts supérieurs à 10 millions de dollars, pour l'année 1954, ont été contractés par les sociétés suivantes: *British Columbia Electric Company Limited*, 15 millions; *Canadian Breweries Limited*, 15 millions; *The T. Eaton Acceptance Company Limited*, 20 millions; *Simpson-Sears Limited*, $12,500,000; *Interprovincial Pipe Line Company*, 30 millions; *Steep Rock Mines Limited*, 17 millions; *General Motors Acceptance Corporation of Canada Limited*, 15 millions; la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, 40 millions; *Falconbridge Nickel Mines Limited*, 30 millions; *Gunnar Mines Limited*, $19,500,000; *British American Oil Company Limited*, 15 millions; *Canadian Industries (1954) Limited*, 25 millions; *Dryden Paper Company Limited*, $10,500,000. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a également tiré profit de la fermeté du marché des obligations en 1954. Son émission d'obligations, ouverte au Canada pour un montant de 25 millions de dollars, a été bien accueillie.

La forte tendance à souscrire des obligations émises par des sociétés en 1954, découle de l'offre plus abondante de ces valeurs convertibles, émises comme moyen d'augmenter les disponibilités des entreprises. Presque toutes les obligations ont été favorablement accueillies, et plusieurs ont par la suite été revendues avec de fortes primes, ce qui révèle la fermeté du marché des valeurs durant cette période. La préférence qui a été manifestée pour la convertibilité des obligations a fortement contribué à diminuer l'écart entre le rendement des obligations et celui des actions en 1954.

Par opposition à l'accroissement général des obligations souscrites au Canada, la vente des obligations canadiennes aux États-Unis a fléchi considérablement en 1954, au regard de l'année précédente. Cette diminution a révélé un rapport plus étroit entre les taux d'intérêt en vigueur dans les deux pays ainsi qu'une moins-value plus importante du dollar américain. Il a été souscrit, en 1953, pour $306,599,215 d'obligations canadiennes aux États-Unis, et en 1954, le total est tombé à $173,598,000.

Dans son *Annual National Review* de 1955, le *Monetary Times* a publié un répertoire des "émissions de titres ouvertes en 1954". Ce répertoire indique que six émissions fédérales (abstraction faite des emprunts à court terme de moins d'un an), 37 émissions provinciales et garanties, 644 émissions municipales (dont les émissions paroissiales et diverses) et 80 émissions de sociétés ont été souscrites en 1954, contre deux émissions fédérales, 25 émissions provinciales et garanties, 589 émissions municipales et 77 émissions de sociétés. Par conséquent, 767 nouvelles émissions de toutes catégories ont été souscrites en 1954, contre 693 en 1953. Ainsi l'accroissement global de 74 émissions équivaut à une augmentation de $1,523,494,699, constituée par la différence entre $4,468,983,364 en 1954 et $2,945,488,665 obtenu en 1953. Comme on l'a déjà mentionné, le plus clair de cet accroissement du montant total résulte des augmentations considérables dans le cas d'un nombre relativement restreint d'émissions fédérales et d'émissions garanties. Dans cette catégorie en particulier, le nombre des émissions ouvertes s'est accru de quatre seulement, mais le montant de $1,249,992,000. Les émissions fédérales et les émissions garanties exceptées, les 70 émissions de plus qu'en 1953 ont correspondu à une augmentation de $273,502,699.

6.—Souscriptions d'obligations du gouvernement fédéral, 1er février 1940 au 1er novembre 1954

(SOURCE: *The Monetary Times*)

Genre et date de l'emprunt	Montant souscrit		Total	Souscripteurs
	Particuliers	Sociétés		
	(milliers de dollars)			nombre
Emprunts de guerre—				
1er février 1940	132,000	68,000	200,000	178,363
1er octobre 1940	113,000	187,000	300,000	150,890
Emprunts de la Victoire—				
15 juin 1941	279,500	450,900	730,400	968,259
1er mars 1942	335,600	507,500	843,100	1,681,267
1er novembre 1942	374,600	616,800	991,400	2,032,154
1er mai 1943	529,500	779,200	1,308,700	2,668,420
1er novembre 1943	599,700	775,300	1,375,000	3,033,051
1er mai 1944	641,500	763,500	1,405,000	3,077,123
1er novembre 1944	766,400	751,200	1,517,600	3,327,315
1er mai 1945	836,300	732,600	1,563,619[1]	3,178,275
1er novembre 1945	1,221,342	801,132	2,027,487[1]	2,947,636

6.—Souscriptions d'obligations du gouvernement fédéral, 1er février 1940 au 1er novembre 1954—fin

(SOURCE: *The Monetary Times*)

Genre et date de l'emprunt	Montant souscrit		Total	Souscripteur
	Particuliers	Sociétés		
	(milliers de dollars)			nombre
Emprunts d'épargne[2]—				
1er novembre 1946	535,285,500	—	535,285,550	1,284,444
1er novembre 1947	287,733,100	—	287,733,100	910,742
1er novembre 1948	260,491,150	—	260,491,150	862,686
1er novembre 1949	320,200,000	—	320,200,000	1,015,579
1er novembre 1950	285,600,000	—	285,600,000	963,048
1er novembre 1951	394,642,400	—	394,642,400	986,900
1er novembre 1952	380,761,100	—	380,761,100	982,274
1er novembre 1953	850,548,900	—	850,548,900	1,267,506
1er novembre 1954	800,540,900	—	800,540,900	1,175,264

[1] Chiffres du ministère des Finances. [2] Aucun particulier ne pouvait souscrire pour plus de $2,000 à l'émission de 1946, pour plus de $1,000 aux émissions de 1947 à 1950 inclusivement, ni plus de $5,000 aux émissions de 1951-1954. Les chiffres des émissions de 1946 à 1954 portent sur la totalité des emprunts, soit à la fin de l'année ou en cours d'année à la clôture de la souscription ou dans les années suivantes.

7.—Souscriptions d'obligations canadiennes, par catégorie et par pays, 1945-1954

(SOURCE: *The Monetary Times*)

NOTA.—Les chiffres à partir de 1904 figurent dans les tableaux correspondants des *Annuaires* précédents dès 1933.

Année	Catégorie d'obligations					
	Fédérales[1]	Provinciales	Municipales	Paroissiales et diverses	Sociétés	Total
	$	$	$	$	$	$
1945	3,577,691,000	162,002,084	30,430,210	10,952,500	153,900,000	3,934,975,794
1946	985,285,550	114,296,800	140,815,491	43,155,800	581,499,188	1,865,052,829
1947	293,333,100	229,562,000	238,887,410	14,968,600	379,674,500	1,156,425,610
1948	445,491,150	312,619,500	84,014,291	21,010,000	310,506,000	1,173,640,941
1949	790,200,000	449,347,000	134,796,184	23,853,200	285,268,000	1,683,464,384
1950	2,167,600,000	37,3824,500	150,369,281	30,466,369	431,180,303	3,153,440,453
1951	594,642,400	369,532,000	196,438,916	37,967,921	451,630,000	1,650,211,237
1952	830,761,100	426,973,000	147,690,940	49,264,100	573,539,000	2,028,228,140
1953	1,950,548,900	436,616,900	186,784,460	35,242,605	336,295,800	2,945,488,665
1954	3,200,540,900	400,916,000	209,640,778	51,352,886	606,532,800	4,468,983,364

Année	Pays de souscription			
	Canada[1]	États-Unis	Royaume-Uni	Total
	$	$	$	$
1945	3,854,957,794	80,018,000	—	3,934,975,794
1946	1,801,400,829	63,652,000	—	1,865,052,829
1947	1,068,114,610	88,311,000	—	1,156,425,610
1948	1,023,640,941	150,000,000	—	1,173,640,941
1949	1,543,464,384	140,000,000	—	1,683,464,384
1950	2,980,740,453	172,700,000	—	3,153,440,453
1951	1,266,188,237	384,023,000	—	1,650,211,237
1952	1,743,578,115	284,650,025	—	2,028,228,140
1953	2,638,889,450	306,599,215	—	2,945,488,665
1954	4,295,385,364	173,598,000	—	4,468,983,364

[1] Sans les bons du Trésor, les certificats de dépôt et autres effets d'une échéance de moins d'un an.

CHAPITRE XXVII.—ASSURANCE*

SYNOPSIS

	Page
Section 1. Assurance-incendie	1155
Sous-section 1. Total de l'assurance-incendie au Canada	1156
Sous-section 2. Activité des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale	1156
Sous-section 3. Bilan des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale	1158
Sous-section 4. Pertes dues à l'incendie	1161
Section 2. Assurance-vie	1163
Sous-section 1. Total de l'assurance-vie au Canada	1163
Sous-section 2. Activité des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale	1164
Sous-section 3. Bilan des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale	1167
Sous-section 4. Assurance-vie des fraternelles	1169
Sous-section 5. Assurance-vie fraternelle pratiquée à l'étranger par des sociétés canadiennes autorisées	1171
Sous-section 6. Total de l'assurance-vie au Canada et des affaires des sociétés canadiennes à l'étranger	1173
Section 3. Assurances générales	1174
Section 4. Assurances fédérales et provinciales	1177

Nota.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

La statistique divise habituellement l'assurance en trois classes: incendie, vie et responsabilité. La plupart des sociétés ont une charte fédérale, mais quelques-unes n'ont qu'un permis provincial. Plusieurs associations et mutuelles s'occupent aussi d'assurance. Les articles spéciaux sur l'assurance, qui ont paru dans les *Annuaires* antérieurs sont énumérés dans la partie II du chapitre XXIX, sous la rubrique "Assurance".

Section 1.—Assurance-incendie

L'assurance-incendie a débuté au Canada au moment de l'établissement des agences des compagnies d'assurance anglaises. Fixées d'habitude dans les ports de mer, elles étaient dirigées par des marchands de l'endroit. La plus ancienne a commencé son activité à Montréal en 1804. La première société canadienne a été fondée en 1809 et une société américaine est entrée en activité au Canada en 1821. L'*Annuaire* de 1941, pages 861–862, donne un bref exposé des origines de l'assurance-incendie au Canada.

Le rapport du surintendant des assurances sur l'année terminée le 31 décembre 1954 indique qu'à cette date il existait 301 sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale, dont 75 étaient canadiennes, 89 britanniques et 137 étrangères. En 1875, première année où le département des assurances a dressé un rapport exact, 27 sociétés exerçait leur activité au Canada, dont 11 sociétés canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. L'augmentation des sociétés britanniques et étrangères, de 59 à 75 p. 100 par rapport au total, établit une différence marquée entre l'assurance-incendie et l'assurance-vie au Canada, cette dernière étant traitée en très grande partie par des sociétés canadiennes.

* Revu, sauf indication contraire, sous la direction de K. R. MacGregor, surintendant des assurances, Département des assurances, Ottawa.

63024—73½

Sous-section 1.—Total de l'assurance-incendie au Canada

A la fin de 1954, à peu près 92 p. 100 des assurances-incendie en vigueur au Canada avaient été souscrites auprès de sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale et le reste auprès de sociétés munies de licences ou de permis provinciaux. Ces sociétés limitent d'habitude leur activité à la province où elles ont été constituées, mais peuvent être autorisées à placer des assurances dans d'autres provinces.

1.—Assurance-incendie au Canada, 1952-1954

Détail		Assurance, montant brut	En vigueur à la fin de l'année, montant net	Primes, montant net	Prestations, montant net
		$	$	$	$
Sociétés à charte fédérale	1952	35,371,554,787	37,317,499,723	139,777,732	61,124,918
	1953	41,091,691,709	41,703,092,570	145,971,915	66,755,144
	1954	44,727,908,574	45,605,786,183	148,446,105	70,443,828
Sociétés à charte provinciale—					
a) Dans les provinces où elles ont été constituées	1952	1,908,809,507	2,574,996,679	10,782,628	5,322,188
	1953	2,318,389,997	2,977,148,786	12,670,659	6,670,976
	1954	2,131,857,868	2,893,838,379	12,366,273	6,838,128
b) Dans les autres provinces	1952	268,664,292	294,072,031	912,623	444,821
	1953	391,621,441	417,257,445	881,781	370,798
	1954	118,855,767	169,783,907	851,246	419,215
Total, sociétés à charte provinciale	1952	2,177,473,799	2,869,068,710	11,695,251	5,767,009
	1953	2,710,011,438	3,394,406,231	13,552,440	7,041,774
	1954	2,250,713,635	3,063,622,286	13,217,519	7,257,343
Lloyds, Londres	1952	708,046,922	908,257,933	6,065,759	2,986,392
	1953	1,086,373,258	1,111,987,781	7,153,177	3,819,776
	1954	972,866,520	949,200,097	7,159,990	2,785,790
Total général	**1952**	**38,257,075,508**	**41,094,826,366**	**157,538,742**	**69,878,319**
	1953	**44,888,076,405**	**36,209,486,582**	**166,677,532**	**77,616,694**
	1954	**47,951,488,729**	**49,618,608,566**	**168,823,614**	**80,486,961**

Sous-section 2.—Activité des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale

La moyenne des taux d'assurance-incendie a été généralement en baisse ces dernières années bien que les gros sinistres aient eu pour effet de freiner cette tendance. La valeur accrue des immeubles assurables et de biens meubles tend à faire augmenter les primes, malgré la baisse des taux moyens.

2.—Opérations des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale, chiffre décennal de 1880 à 1940 et chiffre annuel de 1941-1954

NOTA.—Les chiffres de 1869-1900 figurent à la page 1017 de l'*Annuaire* de 1939 et ceux des années 1901-1939, à la page 861 de l'*Annuaire* de 1942.

Année	En vigueur à la fin de l'année	Primes nettes durant l'année	Prestations durant l'année	Prestations par rapport aux primes	Montant brut des polices émises au cours de l'année	Primes sur les nouvelles polices de l'année	Coût moyen par $100 d'assurance
	$	$	$	%	$	$	$
1880	411,563,271	3,479,577[1]	1,666,578[2]	47·90	384,051,861	3,958,437	1·03
1890	720,679,621	5,836,071[1]	3,266,567[2]	55·97	620,723,945	7,019,319	1·13
1900	992,332,360	8,331,948[1]	7,774,293[2]	93·31	803,428,654	10,031,735	1·25
1910	2,034,276,740	18,725,531[1]	10,292,393[2]	54·96	1,817,055,685	24,684,296	1·36
1920	5,969,872,278	50,527,937[1]	21,935,387[2]	43·41	6,790,670,610	71,143,917	1·05
1930	9,672,996,973	52,646,520	30,427,968	57·71	10,311,193,608	82,700,147	0·80
1940	10,737,568,226	41,922,312	15,444,927	36·84	12,072,174,014	72,682,769	0·60

Renvois à la fin du tableau, p. 1157.

2.—Opérations des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale, chiffre décennal de 1880 à 1940 et chiffre annuel de 1941-1954—fin

Année	En vigueur à la fin de l'année	Primes nettes durant l'année	Prestations durant l'année	Prestations par rapport aux primes	Montant brut des polices émises au cours de l'année	Primes sur les nouvelles polices de l'année	Coût moyen par $100 d'assurance
	$	$	$	%	$	$	$
1941	11,386,819,286	49,305,539	17,814,322	36·13	13,345,610,185	85,877,389	0·64
1942	12,565,212,694	47,272,440	20,360,534	43·07	12,759,419,939	84,168,663	0·66
1943	13,386,782,873	47,153,094	22,181,244	47·04	12,838,807,204	84,047,821	0·65
1944	14,174,130,630	55,027,051	28,921,930	52·56	14,572,876,024	96,065,279	0·66
1945	15,054,848,612	58,335,728	30,585,357	52·43	10,096,447,893[3]	72,872,125	0·72
1946	17,376,429,865	68,825,470	35,379,627	51·40	11,744,234,245[3]	82,696,662	0·70
1947	19,926,683,282	86,774,952	39,513,014	45·54	15,452,832,219[3]	106,427,978	0·69
1948	23,021,215,478	98,191,514	45,143,565	45·98	16,986,228,866[3]	119,222,396	0·70
1949	25,971,300,213	103,955,183	46,567,188	44·80	17,618,541,153[3]	129,711,596	0·74
1950	28,957,395,702	115,648,449	58,524,685	50·61	19,870,295,002[3]	143,661,997	0·72
1951	33,490,653,184	134,496,218	52,086,541	38·73	23,569,483,733[3]	166,791,056	0·71
1952	37,317,499,723	139,777,732	61,124,918	43·73	24,754,216,365[3]	172,398,726	0·70
1953	41,703,092,570	145,971,915	66,755,144	45·73	28,482,966,982[3]	189,037,552	0·66
1954	45,605,786,183	148,446,105	70,443,828	47·45	30,695,978,497[3]	195,933,814	0·64

[1] Primes nettes encaissées. [2] Prestations nettes versées. [3] Non comparables à 1944 et aux années antérieures parce que ce chiffre représente les "primes brutes", sans tenir compte de la réassurance, prise en charge ou cédée.

Primes et prestations.—Le tableau **3** fait le rapprochement entre les prestations et les primes, par province, pour les sociétés à charte fédérale.

3.—Montant net des primes et des prestations au Canada, sociétés canadiennes, britanniques et étrangères à charte fédérale, par province, 1953 et 1954

(Sauf réassurance des sociétés à charte fédérale)

Année et province	Canadiennes		Britanniques		Étrangères	
	Primes	Prestations	Primes	Prestations	Primes	Prestations
	$	$	$	$	$	$
1953						
Terre-Neuve	280,089	95,036	1,152,327	424,381	425,810	201,594
Île-du-Prince-Édouard	157,745	23,195	328,094	42,822	161,066	7,699
Nouvelle-Écosse	1,644,943	605,644	2,504,532	1,266,441	1,337,618	715,436
Nouveau-Brunswick	1,218,919	461,919	2,224,638	987,300	1,332,557	621,338
Québec	11,924,834	5,858,624	16,472,192	8,398,164	16,001,848	8,790,622
Ontario	17,041,598	7,306,536	18,994,615	10,214,979	20,685,389	9,655,838
Manitoba	3,174,584	1,465,176	2,150,468	1,501,734	2,269,822	1,212,376
Saskatchewan	3,309,364	861,317	1,447,536	325,979	1,879,268	567,374
Alberta	3,616,385	1,290,143	3,729,848	1,441,983	3,676,899	1,325,182
Colombie-Britannique	3,544,802	1,038,444	5,175,523	1,818,883	6,045,504	1,941,663
Tout le reste du Canada[1]	331,549	−9,096	27,426	105,327	312,195	7,916
Canada, 1953	**46,244,812**	**18,996,938**	**54,237,199**	**26,527,993**	**54,127,976**	**25,047,038**
1954						
Terre-Neuve	318,288	165,585	1,059,331	561,294	395,335	259,937
Île-du-Prince-Édouard	175,942	57,614	336,307	98,654	167,763	69,946
Nouvelle-Écosse	1,812,385	792,662	2,806,437	1,240,249	1,654,183	573,589
Nouveau-Brunswick	1,258,270	443,090	2,265,021	862,049	1,367,243	750,353
Québec	12,426,353	6,091,469	16,492,677	7,532,771	16,288,254	7,665,494
Ontario	17,228,210	8,710,153	18,675,853	9,402,327	19,838,540	9,855,685
Manitoba	3,428,303	2,110,315	2,535,995	2,041,126	2,560,953	2,612,553
Saskatchewan	3,407,729	1,284,693	1,673,848	552,222	2,118,687	688,214
Alberta	3,557,827	1,330,095	3,775,813	1,767,038	3,678,219	1,719,024
Colombie-Britannique	3,538,751	1,141,793	5,457,564	2,069,065	5,975,897	2,037,011
Tout le reste du Canada[1]	91,924	−37,669	249,861	173,373	205,423	42,170
Canada, 1954	**47,243,982**	**22,089,800**	**55,328,707**	**26,300,168**	**54,250,197**	**26,273,986**

[1] Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que certaines affaires à "polices flottantes" qui ne peuvent être attribuées à aucune province en particulier.

Classement des risques d'assurance-incendie.—D'après les renseignements fournis par les sociétés d'assurance-incendie autorisées au Canada, le Département des assurances dresse, suivant des cas pratiques, des tables de primes et prestations pour 21 catégories de risques. Les résultats de 1952 et 1953 figurent au tableau 4.

4.—Pourcentage des prestations par rapport aux primes au Canada, toutes sociétés à charte fédérale, par catégorie de risque, 1952-1953

(Sauf réassurance cédée ou assumée)

Catégorie	1952	1953	Catégorie	1952	1953
	%	%		%	%
Habitations, non agricoles—			Scieries et fabriques de bardeaux	45·12	32·77
Protégées, en brique	40·74	43·39	Chantiers de menuiserie, bois à pâte, futaies	26·50	18·69
Protégées, en bois	36·57	38·61	Ateliers de menuiserie	43·23	44·18
Non protégées	42·40	40·78	Usines métallurgiques, garages, hangars	45·52	49·58
Bâtiments agricoles	48·73	56·32	Risques miniers	19·07	46·19
Églises, édifices publics, institutions d'enseignement et de services sociaux	36·83	41·94	Risques intéressant chemins de fer et services publics	37·63	47·87
Entrepôts	39·10	50·50	Risques manufacturiers divers	54·15	63·45
Magasins de détail, bureaux, banques, hôtels	51·46	46·56	Risques non manufacturiers divers	42·69	49·08
Contenu des édifices ci-dessus mentionnés	45·17	48·28	Risques de toutes natures en tous lieux munis d'extincteurs	42·68	49·47
Aliments, établissements qui préparent aliments et boissons	71·56	26·59	Usage et occupation, et profits sauf l'assurance des loyers	34·85	64·96
Moulins à farine et à céréales, élévateurs à grains	145·86	23·34	**Moyenne**	45·59	46·27
Tous risques relatifs au pétrole	30·60	147·59			

Sous-section 3.—Bilan des sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale

Les tableaux **5** à **7** donnent l'actif, le passif, les recettes et les dépenses des sociétés d'assurance-incendie autorisées au Canada, de 1950 à 1954. La majorité s'occupent également d'assurances générales, qu'étudie la section 3 du présent chapitre. Comme ces sociétés ne peuvent répartir leur actif et passif et leurs recettes et dépenses générales entre les divers genres d'assurance, le total seul est donné ici. Le tableau **28**, page 1176, donne des renseignements semblables pour les sociétés canadiennes autorisées qui se confinent aux assurances générales.

5.—Actif des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance-incendie ou d'assurance-incendie et assurances générales, à charte fédérale, 1950-1954

Actif	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Sociétés canadiennes					
(Dans tous les pays)					
Immeubles	2,890,580	4,995,436	5,593,805	6,255,956	6,503,225
Prêts sur immeubles	4,503,686	4,638,405	5,246,897	5,807,459	6,318,841
Portefeuille	146,468,315	156,851,549	170,943,515	202,535,243	234,370,837
Primes dues par les agents et les assurés	15,864,962	18,047,447	20,311,328	23,925,966	22,089,460
Caisse	17,768,620	20,292,975	25,163,593	26,096,937	24,849,452
Intérêts et loyers	1,011,235	1,166,123	1,307,241	1,563,005	1,790,967
Autre actif	9,985,911	9,571,384	12,567,762	13,695,597	14,929,457
Total, sociétés canadiennes	**198,493,309**	**215,563,319**	**241,134,141**	**279,880,163**	**310,852,239**

5.—Actif des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance-incendie ou d'assurance-incendie et assurances-générales, à charte fédérale, 1950-1954—fin

Actif	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Sociétés britanniques (Au Canada)					
Immeubles	961,944	1,181,210	1,194,861	1,926,911	2,170,271
Prêts sur immeubles	164,226	302,606	432,799	555,487	606,046
Portefeuille	97,514,151	104,060,718	116,251,691	137,102,887	158,046,165
Primes dues par les agents et les assurés	12,954,003	14,205,780	16,505,580	18,093,533	18,044,505
Caisse	13,221,377	15,711,722	17,393,338	16,390,340	16,057,530
Intérêts et loyers	392,966	455,366	578,566	813,580	818,360
Autre actif au Canada	2,372,038	2,264,071	4,221,756	3,393,573	3,930,411
Total, sociétés britanniques	**127,580,705**	**138,181,473**	**156,578,591**	**178,276,311**	**199,673,288**
Sociétés étrangères (Au Canada)					
Immeubles	—	—	—	120,175	2,110,147
Prêts sur immeubles	—	2,500	9,620	49,562	57,263
Portefeuille	78,612,365	97,101,459	103,138,393	115,086,150	139,851,824
Primes dues par les agents et les assurés	8,825,587	10,778,167	11,939,796	13,291,023	12,450,495
Caisse	19,236,339	20,275,628	19,343,848	17,756,320	18,662,254
Intérêts et loyers	454,347	617,072	730,838	855,602	1,132,964
Autre actif au Canada	1,036,804	978,455	995,483	1,445,365	1,561,945
Total, sociétés étrangères	**108,165,442**	**129,753,281**	**136,157,978**	**148,604,737**	**175,826,892**

6.—Passif des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance-incendie ou d'assurance-incendie et assurances générales, à charte fédérale, 1950-1954

Actif	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
Sociétés canadiennes (Dans tous les pays)					
Réserves pour prestations non réglées	28,705,334	33,587,225	39,243,044	46,360,141	52,184,491
Réserves pour primes non acquises	54,957,195	61,181,368	72,835,541	84,143,924	89,004,119
Divers	30,700,595	34,251,492	38,447,531	45,012,011	50,327,042
Total, sociétés canadiennes	**114,363,124**	**129,020,085**	**150,526,116**	**175,516,076**	**191,515,652**
Excédent de l'actif sur le passif	84,130,185	86,543,234	90,608,025	104,364,087	119,336,587
Capital versé	20,972,569	21,650,941	21,821,506	26,794,015	26,608,532
Sociétés britanniques (Au Canada)					
Réserves pour prestations non réglées	21,082,932	23,970,608	29,923,183	33,487,508	34,926,550
Réserves pour primes non acquises	51,689,258	58,523,291	63,633,033	69,458,924	73,579,394
Divers	6,084,969	7,148,429	8,929,705	9,530,557	10,975,051
Total, sociétés britanniques	**78,857,159**	**89,642,328**	**102,485,921**	**112,476,989**	**119,480,995**
Excédent de l'actif sur le passif	48,723,546	48,539,145	54,092,670	65,799,322	80,192,293
Sociétés étrangères (Au Canada)					
Réserves pour prestations non réglées	12,433,787	16,611,126	19,635,404	21,352,080	24,235,810
Réserves pour primes non acquises	46,992,438	54,736,519	57,069,975	67,054,303	72,779,418
Divers	4,857,331	8,801,763	12,031,608	8,206,389	9,608,429
Total, sociétés étrangères	**64,283,556**	**80,149,408**	**88,736,987**	**96,612,772**	**106,623,657**
Excédent de l'actif sur le passif (sans le capital)	43,881,886	49,603,873	47,420,991	51,991,965	69,203,235

7.—Revenu et dépenses des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance, incendie ou d'assurance-incendie et d'assurances générales, à charte fédérale, 1950-1954

Détail	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
REVENU					
Sociétés canadiennes (Dans tous les pays)					
Primes nettes: incendie et autres	94,957,384	108,123,353	130,971,373	150,232,977	155,187,056
Intérêt, dividendes et loyers gagnés	5,064,567	5,560,820	6,162,349	7,257,165	8,662,491
Divers	176,657	69,074	91,689	50,323	11,664
Total, sociétés canadiennes	**100,198,608**	**113,773,247**	**137,225,411**	**157,540,465**	**163,861,211**
Sociétés britanniques (Au Canada)					
Primes nettes	84,262,573	95,563,249	104,178,151	114,579,615	119,786,767
Intérêt, dividendes et loyers gagnés	1,402,786	1,588,046	1,879,278	2,394,320	2,875,028
Divers	484	1,080	683	−1,966	3,151
Total, sociétés britanniques	**85,665,843**	**97,152,375**	**106,598,112**	**116,971,969**	**122,664,946**
Sociétés étrangères (Au Canada)					
Primes nettes	65,299,390	88,814,365	96,400,962	99,870,745	108,663,975
Intérêt, dividendes et loyers gagnés	1,897,135	2,390,403	2,841,987	3,074,211	3,681,599
Divers	15,541	1,858	306	4,490	24,606
Total, sociétés étrangères	**67,212,066**	**91,206,626**	**99,243,255**	**102,949,446**	**112,370,180**
DÉPENSES					
Sociétés canadiennes (Dans tous les pays)					
Prestations (incendie)	15,862,354	15,234,667	16,838,349	19,600,009	22,212,410
Frais généraux (incendie)	14,324,556	14,805,015	17,326,626	19,747,276	20,631,493
Prestations (générales)	30,978,046	39,134,232	46,145,163	52,465,514	56,090,769
Frais généraux (générales)	21,840,069	26,733,771	31,377,886	35,337,754	39,195,328
Dividendes ou bonis aux actionnaires	1,994,347	2,163,564	1,744,884	2,135,132	3,492,049
Taxes et droits sur les primes	2,402,244	2,741,200	3,263,691	3,633,653	3,802,959
Impôt sur le revenu	1,573,799	2,666,768	3,023,178	4,093,395	6,527,586
Taxe sur les surplus de bénéfices	1,064	—	—	—	—
Impôt provincial sur le revenu des sociétés	90,506	158,832	3,539	1,840	−362
Dividendes aux assurés	238,828	337,463	423,210	510,326	683,657
Taxe britannique et étrangère	480,858	429,629	194,844	398,337	411,975
					—
Total, sociétés canadiennes	**89,786,671**	**104,405,141**	**120,341,370**	**137,923,236**	**153,047,864**
Excédent des recettes sur les dépenses	10,411,937	9,368,106	16,884,041	19,617,229	10,813,347
Sociétés britanniques (Au Canada)					
Prestations (incendie)	24,094,197	21,419,537	24,457,192	26,527,993	26,300,168
Frais généraux (incendie)	18,796,326	20,450,532	21,716,054	22,970,000	24,221,542
Prestations (générales)	19,016,349	24,491,516	28,222,840	30,316,653	33,184,765
Frais généraux (générales)	14,634,521	17,565,922	19,924,643	21,853,236	23,669,220
Taxes et droits sur les primes	2,165,783	2,456,255	2,645,281	2,864,731	2,968,115
Impôt sur le revenu	270,200	723,940	1,180,203	1,494,352	2,043,669
Taxes sur les surplus de bénéfices	−787	—	—	—	—
Impôt provincial sur le revenu des sociétés	8,569	23,725	−1,411	−2,579	—
Total, sociétés britanniques	**78,985,158**	**87,131,427**	**98,144,802**	**106,024,386**	**112,387,479**
Excédent des recettes sur les dépenses	6,680,685	10,020,948	8,453,310	10,947,583	10,277,467

7.—Revenu et dépenses des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance-incendie ou d'assurance-incendie et d'assurances générales, à charte fédérale, 1950-1954—fin

Détail	1950	1951	1952	1953	1954
	$	$	$	$	$
DÉPENSES—fin					
Sociétés étrangères (Au Canada)					
Prestations (incendie)	21,777,434	19,050,759	23,728,023	25,047,048	26,273,976
Frais généraux (incendie)	16,120,209	18,385,823	19,317,717	21,162,232	22,595,036
Prestations (générales)	9,498,697	19,270,657	23,253,049	25,659,436	29,812,805
Frais généraux (générales)	7,048,391	11,810,013	13,805,059	15,260,850	20,327,921
Taxes et droits sur les primes	1,708,675	2,226,447	2,330,267	2,466,150	2,708,901
Impôt sur le revenu	444,131	1,184,098	1,237,088	807,381	1,888,543
Taxe sur les surplus de bénéfices	—	—	—	—	—
Impôt provincial sur le revenu des sociétés	41,079	39,303	−1,571	−197	−363
Dividendes ou épargnes crédités aux souscripteurs	3,435,151	5,269,798	5,264,013	1,243,501	1,490,876
Total, compagnies étrangères	**60,073,767**	**77,236,898**	**88,933,645**	**91,646,401**	**105,097,695**
Excédent des recettes sur les dépenses	7,138,299	13,969,728	10,309,610	11,303,045	7,272,485

Sous-section 4.—Pertes dues à l'incendie

Les tableaux **8 à 11** sont des sommaires établis d'après le *Bulletin statistique* de l'Association des chefs de pompiers du Canada et de l'Association fédérale pour la prévention des incendies. Ce bulletin, rédigé par le Commissaire fédéral des incendies, traite des pertes de vie et de biens dues à l'incendie. Les pertes de biens fédéraux et autres, non comprises dans les données suivantes, s'élevaient à $7,804,914 en 1954 et intéressaient 2,760 incendies.

8.—Pertes par incendie au Canada, 1943-1954

NOTA.—Les chiffres de 1926-1942 figurent à la page 1129 de l'*Annuaire* de 1947. Les chiffres antérieurs, à compter de 1898, peuvent être obtenus du Département des assurances.

Année	Incendies déclarés	Biens perdus[1]	Pertes par habitant	Décès	Année	Incendies déclarés	Biens perdus[1]	Pertes par habitant	Décès
	nombre	$	$	nombre		nombre	$	$	nombre
1943	47,594	31,464,710	2·67	319	1949	54,500	65,159,044	4·94	542
1944	50,719	40,562,478	3·39	307	1950[2]	59,710	81,525,298	5·88	441
1945	52,173	41,903,020	3·46	391	1951	60,317	76,919,357	5·64	535
1946	55,400	49,413,363	4·01	408	1952	64,057	80,690,123	5·74	572
1947	52,931	57,050,461	4·53	390	1953	67,519	84,270,896	5·70	477
1948	53,048	67,144,473	5·21	493	1954	68,620	91,345,728	6·01	479

[1] Sans les pertes de biens fédéraux, dont les forêts. [2] Y compris Terre-Neuve pour 1950 seulement.

Le tableau **9**, qui donne la valeur des biens perdus par province de 1951 à 1954, couvre les pertes de biens assurés et non assurés. Voici, par province et pour 1954, le pourcentage des pertes totales de biens non assurés: Île-du-Prince-Édouard, 48; Nouvelle-Écosse, 28; Nouveau-Brunswick, 29; Québec, 20; Ontario, 13; Manitoba, 17; Saskatchewan, 13; Alberta, 37; Colombie-Britannique, 38; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 22. Les pertes de biens non assurés comptent pour 22 p. 100 du total canadien.

9.—Pertes par incendie, par province, 1951-1954

Province ou territoire	1951	1952	1953	1954		
	Biens perdus[1]			Incendies déclarés	Biens perdus[1]	Pertes par habitant[2]
	$	$	$	nombre	$	$
Terre-Neuve	...	...	...	..	...	...
Île-du-Prince-Édouard	725,893	475,265	231,616	358	452,644	4·31
Nouvelle-Écosse	4,547,955	2,097,216	2,957,326	1,787	2,892,511	4·30
Nouveau-Brunswick	2,865,881	3,320,340	2,993,167	2,055	2,683,195	4·91
Québec	25,933,975	26,774,705	31,676,445	28,203	28,926,095	6·59
Ontario	23,241,177	27,615,682	25,882,184	22,401	29,275,559	5·80
Manitoba	2,377,092	2,667,303	4,279,618	2,143	5,827,145	7·04
Saskatchewan	2,776,614	3,525,799	2,372,885	1,817	3,125,924	3·56
Alberta	4,661,963	4,545,444	5,652,339	2,574	7,757,085	7·37
Colombie-Britannique	8,604,426	9,603,231	8,080,490	7,094	10,177,702	8·04
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1,184,381	65,138	144,726	188	327,868	12·14
Canada	**76,919,357**	**80,690,123**	**84,270,896**	**68,620**	**91,345,728**	**6·01**

[1] Excepté les pertes de biens fédéraux, dont les forêts. [2] Établies d'après les estimations officielles de la population données à la p. 155.

10.—Pertes par incendie, selon le genre de biens, 1952-1954

(Sans Terre-Neuve)

Genre de biens	1952		1953		1954	
	Incendies déclarés	Biens perdus	Incendies déclarés	Biens perdus	Incendies déclarés	Biens perdus
	nombre	$	nombre	$	nombre	$
Domiciliaires	47,732	18,387,258	45,350	17,775,863	50,053	19,715,956
Commerciaux	6,756	23,969,142	6,205	20,203,222	6,823	24,498,604
Agricoles	1,367	13,471,727	4,316	6,852,856	4,580	6,971,345
Manufacturiers	3,685	6,036,451	1,036	15,254,972	1,171	11,863,899
Institutions et lieux d'assemblée	715	4,197,097	827	2,908,444	893	5,558,156
Divers	3,802	14,628,448	9,725	21,275,539	5,100	22,737,768
Total	**64,057**	**80,690,143**	**67,519**	**84,270,896**	**68,620**	**91,345,728**

11.—Valeur des biens perdus, selon la cause déclarée de l'incendie, 1952-1954

(Sans Terre-Neuve)

Genre de biens	1952		1953		1954	
	Incendies déclarés	Biens perdus	Incendies déclarés	Biens perdus	Incendies déclarés	Biens perdus
Cause déclarée	nombre	$	nombre	$	nombre	$
Négligence des fumeurs	24,080	3,656,246	26,701	4,074,463	27,152	5,633,455
Poêles, fournaises, chaudières et tuyaux à fumée	6,221	4,404,263	6,156	4,861,335	6,379	5,588,714
Fils et appareils électriques	5,585	10,772,833	5,768	8,994,851	6,074	10,388,088
Allumettes	2,466	957,104	2,480	1,347,408	2,513	830,381
Cheminées et conduites défectueuses et surchauffées	2,407	2,121,604	2,352	1,957,698	2,517	2,414,477
Cendres, charbons chauds, feux nus	2,141	2,017,627	1,560	1,684,169	2,177	1,651,821
Pétrole et dérivés	1,357	3,017,787	2,021	2,619,905	2,047	3,063,351
Lumières, non électriques	1,188	1,135,813	1,267	934,577	1,316	1,462,033
Foudre	1,403	913,653	1,904	1,293,879	2,045	1,750,257
Étincelles sur les toits	707	499,239	491	627,060	470	364,170
Incendie communiqué	608	1,236,021	494	746,803	495	1,102,622
Ignition spontanée	416	2,233,477	360	1,436,377	298	1,142,136
Incendie volontaire	282	1,363,519	448	1,747,956	299	1,556,006
Diverses causes connues (explosions, feux d'artifice, friction, graisse ou métaux chauds, tuyaux de vapeur ou d'eau chaude, etc.)	7,353	6,039,108	7,442	7,138,855	6,589	8,461,008
Inconnue	7,843	40,321,829	8,075	44,805,569	8,249	45,937,209
Total	**64,057**	**80,690,123**	**67,519**	**84,270,896**	**68,620**	**91,345,728**

Section 2.—Assurance-vie*

La valeur des polices en vigueur des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale (sans les fraternelles) dépassait 23,134 millions de dollars à la fin de 1954, soit une augmentation de plus de 1,907 millions durant l'année. L'augmentation des assurances en vigueur, exprimée en pourcentage du montant d'assurance en vigueur au début de la même année, avait accusé une tendance ascendante de 1951 à 1953, mais elle a connu en 1954 son plus bas niveau depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Année	*En vigueur au début de l'année*	*Augmentation des assurances en vigueur durant l'année*	*Pourcentage d'augmentation*
	$	$	
1930	6,157,000,000	335,000,000	5·4
1935	6,221,000,000	38,000,000	0·6
1940	6,776,000,000	199,000,000	2·9
1945	9,139,000,000	612,000,000	6·7
1946	9,751,000,000	1,061,000,000	10·9
1947	10,812,000,000	1,088,000,000	10·1
1948	11,900,000,000	1,205,000,000	10·1
1949	13,105,000,000	1,303,000,000	9·9
1950	14,409,000,000	1,337,000,000	9·3
1951	15,746,000,000	1,490,000,000	9·5
1952	17,236,000,000	1,855,000,000	10·8
1953	19,091,000,000	2,136,000,000	11·2
1954p	21,227,000,000	1,907,000,000	9·0

* Tous les montants qui figurent aux tableaux de cette section sont des montants nets établis après déduction des réassurances.

Sous-section 1.—Total de l'assurance-vie au Canada

Outre les sociétés d'assurance-vie à charte fédérale, les sociétés à charte provinciale font aussi un chiffre d'affaires considérable. Le tableau **12** donne un aperçu des affaires des sociétés d'assurance-vie canadiennes, britanniques et étrangères opérant au Canada, ainsi que des fraternelles, à charte fédérale ou provinciale.

12.—Assurances-vie au Canada en 1954p

Sociétés	Primes	Prestations[1]	Nouvelles polices	Assurances en vigueur le 31 décembre
	$	$	$	$
A charte fédérale	**492,724,797**	**158,379,492**	**2,705,236,224**	**23,481,238,631**
Sociétés d'assurance-vie	486,396,759	154,236,765	2,656,507,636	23,133,695,025
Fraternelles	6,328,038	4,142,727	48,728,588	347,543,606
A charte provinciale	**27,842,856**	**8,932,337**	**280,919,279**	**1,290,183,490**
Dans la province où elles ont été constituées:				
Sociétés	16,992,734	4,259,389	196,414,288	811,038,511
Fraternelles	6,383,185	2,772,022	46,146,117	277,200,589
Dans d'autres provinces:				
Sociétés	2,354,074	576,644	20,352,957	94,627,831
Fraternelles	2,112,863	1,324,282	18,005,917	107,316,559
Total général	**520,567,653**	**167,311,829**	**2,986,155,503**	**24,771,422,121**
Sociétés canadiennes:				
Fédérales	325,129,646	104,473,434	1,822,846,680	15,764,893,293
Provinciales	19,346,808	4,836,033	216,767,245	905,666,342
Fraternelles canadiennes:				
Fédérales	2,895,525	2,410,904	33,129,586	203,899,002
Provinciales	8,496,048	4,096,304	64,152,034	384,517,148
Sociétés britanniques	14,150,968	3,931,416	104,253,783	596,756,619
Sociétés étrangères	147,116,145	45,831,915	729,407,173	6,772,045,113
Fraternelles étrangères	3,432,513	1,731,823	15,599,002	143,644,604

[1] Décès, invalidité et échéances (assurance et rente).

Sous-section 2.—Activité des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale

Le montant de l'assurance sur la vie au Canada a augmenté presque continuellement, d'une année à l'autre, depuis qu'on en a commencé la statistique en 1869. La somme par habitant, selon la population estimative du Canada, a presque doublé depuis 1944, preuve que le grand public apprécie la protection que l'assurance-vie apporte à la famille dans l'adversité. En 1954, le Canada comptait 66 sociétés à charte fédérale pratiquant l'assurance-vie; de ce nombre, 31 étaient canadiennes, six britanniques et 29 étrangères. En outre, sept sociétés britanniques et trois étrangères n'ont que peu ou pas souscrit d'assurance nouvelle, leur activité s'étant limitée en grande partie aux polices déjà en vigueur. Une société étrangère, autorisée en 1954, n'a fait aucune affaire au Canada cette année-là.

Les tableaux de la présente sous-section, sauf **17,** portent sur les sociétés à charte fédérale seulement, à l'exclusion des fraternelles et des sociétés à charte provinciale. Cependant, comme l'indique le tableau **12,** leurs affaires englobent près de 93·4 p. 100 de l'assurance sur la vie en vigueur au Canada.

13.—Assurance-vie en vigueur et souscrite au Canada, sociétés à charte fédérale, chiffres décennaux de 1880 à 1940 et chiffres annuels de 1941 à 1954

NOTA.—Les chiffres des années 1869–1900 figurent à la p. 995 de l'*Annuaire* de 1938 et ceux des années 1901 à 1939, à la p. 869 de l'édition de 1942. Les chiffres des fraternelles, omis ici, paraissent aux pages 1170–1171.

Année	Assurance en vigueur au 31 décembre				Assurance par habitant[1]	Nouvelle assurance durant l'année
	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés étrangères	Total		
	$	$	$	$	$	$
1880	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126	21·45	13,906,887
1890	135,218,990	31,613,730	81,591,847	248,424,567	51·98	39,802,956
1900	267,151,086	39,485,344	124,433,416	431,069,846	81·32	67,729,115
1910	565,667,110	47,816,775	242,629,174	856,113,059	122·51	150,785,305
1920	1,664,348,605	76,883,090	915,793,798	2,657,025,493	310·55	630,110,900
1930	4,319,370,209	117,410,860	2,055,502,125	6,492,283,194	636·00	884,749,748
1940	4,609,213,977	145,603,299	2,220,505,184	6,975,322,460	612·89	590,205,536
1941	4,835,925,659	145,597,309	2,367,027,774	7,348,550,742	638·62	688,344,283
1942	5,184,568,369	152,289,487	2,538,897,449	7,875,755,305	675·80	818,558,946
1943	5,586,515,285	162,287,617	2,785,290,816	8,534,093,718	723·53	887,522,851
1944	6,001,984,634	171,997,834	2,965,501,763	9,139,484,231	765·07	900,501,491
1945	6,440,615,383	183,779,511	3,126,645,941	9,751,040,835	807·74	1,002,576,955
1946	7,201,285,815	205,626,216	3,405,480,833	10,812,392,864	879·63	1,393,522,667
1947	7,964,185,291	238,614,767	3,697,458,162	11,900,258,220	948·15	1,453,255,487
1948	8,830,952,866	270,105,626	4,004,294,358	13,105,352,850	1,022·02	1,504,248,947
1949	9,808,084,850	306,032,801	4,294,644,199	14,408,761,850	1,071·52	1,636,356,612
1950	10,756,249,942	342,878,530	4,646,707,595	15,745,836,067	1,148·33	1,798,864,211
1951	11,807,992,826	391,382,883	5,036,207,593	17,235,583,302	1,230·32	1,990,926,006
1952	13,085,349,418	443,275,711	5,562,003,368	19,090,628,497	1,322·98	2,287,264,465
1953	14,526,740,295	519,137,847	6,181,027,477	21,226,905,619	1,436·09	2,551,393,073
1954[p]	15,764,893,293	596,756,619	6,772,045,113	23,133,695,025	1,522·45	2,656,507,636

[1] Fondée sur la population estimative, p. 155.

14.—Assurance-vie souscrite au Canada, sociétés à charte fédérale, 1952–1954

Année et nationalité de la société	Polices émises		Polices en vigueur le 31 déc.		Primes	Prestations[1]
	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
		$		$	$	$
1952						
Sociétés canadiennes	339,309	1,540,321,407	4,213,176	13,085,349,418	281,787,521	86,601,441
Sociétés britanniques	15,729	74,055,180	165,664	443,275,711	10,296,873	2,999,725
Sociétés étrangères	362,194	672,887,878	4,984,719	5,562,003,368	130,613,829	49,415,685
Total, 1952	**717,232**	**2,287,264,465**	**9,363,559**	**19,090,628,497**	**422,698,223**	**130,016,851**
1953						
Sociétés canadiennes	346,505	1,751,620,418	4,350,926	14,526,740,295	303,126,677	90,756,869
Sociétés britanniques	17,741	98,437,715	173,508	519,137,847	12,309,612	3,365,517
Sociétés étrangères	367,743	701,334,940	5,046,618	6,181,027,477	139,326,718	42,625,854
Total, 1953	**731,989**	**2,551,393,073**	**9,571,052**	**21,226,905,619**	**454,763,007**	**136,748,240**
1954[p]						
Sociétés canadiennes	347,050	1,822,846,680	4,469,146	15,764,893,293	325,129,646	104,473,434
Sociétés britanniques	19,373	104,253,783	182,015	596,756,619	14,150,968	3,931,416
Sociétés étrangères	352,531	729,407,173	5,130,623	6,772,045,113	147,116,145	45,831,915
Total, 1954[p]	**718,954**	**2,656,507,636**	**9,781,784**	**23,133,695,025**	**486,396,759**	**154,236,765**

[1] Décès, invalidité et échéances (assurance) en 1952 et 1953; échéances (assurance et rentes) en 1954.

15.—Aperçu des affaires en assurance-vie, 1952-1954

Détail		1952	1953	1954[p]
Sociétés canadiennes—				
Polices émises durant l'année	nombre	339,309	346,505	347,050
	$	1,540,321,407	1,751,620,418	1,822,846,680
Polices en vigueur au 31 décembre	nombre	4,213,176	4,350,926	4,469,146
	$	13,085,349,418	14,526,740,295	15,764,893,293
Polices annulées par décès ou échéance	nombre	34,216	34,188	36,519
	$	84,608,862	89,810,901	98,514,809
Primes	$	281,787,521	303,126,677	325,129,646
Prestations[1]	$	86,601,441	90,756,869	104,473,434
Sociétés britanniques—				
Polices émises durant l'année	nombre	15,729	17,741	19,373
	$	74,055,180	98,437,715	104,253,783
Polices en vigueur au 31 décembre	nombre	165,664	173,508	182,015
	$	443,275,711	519,137,847	596,756,619
Polices annulées par décès ou échéance	nombre	2,474	2,497	2,632
	$	3,075,399	3,475,277	3,486,350
Primes	$	00,296,873	12,309,612	14,150,968
Prestations[1]	$	2,999,725	3,365,517	3,931,416
Sociétés étrangères—				
Polices émises durant l'année	nombre	362,194	367,743	352,531
	$	672,887,878	701,334,940	729,407,173
Polices envigueur au 31 décembre	nombre	4,984,719	5,046,618	5,130,623
	$	5,562,003,368	6,181,027,477	6,772,045,113
Polices annulées par décès ou échéance	nombre	59,666	59,056	58,792
	$	37,657,765	40,559,008	42,570,692
Primes	$	130,613,829	139,326,718	147,116,145
Prestations[1]	$	40,415,685	42,625,854	45,831,915
Toutes sociétés—				
Polices émises durant l'année	nombre	717,232	731,989	718,954
	$	2,287,264,465	2,551,393,073	,656,507,636
Polices en vigueur au 31 décembre	nombre	9,363,559	9,571,052	9,781,784
	$	19,090,628,497	21,226,905,619	23,133,695,025
Polices annulées par décès ou échéance	ncmbre	96,356	95,741	97,943
	$	125,542,026	133,845,186	144,571,851
Primes	$	422,698,223	454,763,007	486,396,759
Prestations[1]	$	130,016,851	136,748,240	154,236,765

[1] Décès, invalidité et échéances, pour 1952 et 1953; échéances (assurance et rentes), pour 1954.

16.—Polices d'assurance-vie ordinaires et industrielles en vigueur au Canada et émises par les sociétés à charte fédérale, 1954[r]

Genre de police et nationalité de la société	Polices nouvelles			Polices en vigueur au 31 décembre		
	Nombre	Montant	Moyenne par police	Nombre	Montant	Moyenne par police
		$	$		$	$
Polices ordinaires						
Sociétés canadiennes	297,096	1,484,564,320	4,997	3,799,891	11,835,004,251	3,115
Sociétés britanniques	19,357	102,815,690	5,312	139,467	563,718,425	4,042
Sociétés étrangères	159,331	499,993,511	3,138	1,845,598	3,691,095,448	2,000
Polices industrielles						
Sociétés canadiennes	48,902	53,803,881	1,100	660,940	560,932,462	849
Sociétés britanniques	—	—	—	42,467	6,209,013	146
Sociétés étrangères	192,241	91,081,906	474	3,279,176	1,137,994,970	347

17.—Mortalité chez les assurés au Canada, 1952 et 1953

Genre d'assureur	1952			1953		
	Polices exposées au risque	Polices terminées par décès	Taux des décès par 1,000	Polices exposées au risque	Polices terminées par décès	Taux des décès par 1,000
Toutes sociétés (ordinaires)	5,268,296	27,741	5·3	5,481,035	29,131	5·3
Toutes sociétés (industrielles)	4,018,506	31,089	7·7	4,005,514	30,707	7·7
Fraternelles	330,735	3,805	11·5	343,174	3,858	11·2
Total	**9,617,537**	**62,635**	**6·5**	**9,829,723**	**63,696**	**6·5**

Sous-section 3.—Bilan des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale

Les tableaux **18** et **19** portent sur les sociétés d'assurance-vie à charte fédérale, à l'exclusion des sociétés fraternelles et des sociétés à charte provinciale. Dans le cas des sociétés britanniques et étrangères, les chiffres ne visent que leur actif, leur passif et leur activité au Canada, mais dans le cas des sociétés canadiennes, l'actif et le passif, ainsi que les recettes et les dépenses proviennent en partie d'opérations à l'étranger.

18.—Actif et passif des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et actif et passif au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères, 1952-1954

Détail	1952	1953	1954[p]
	$	$	$
Sociétés canadiennes[1]			
Actif[2]	**5,206,962,405**	**5,568,185,811**	**5,872,364,226**
Obligations	3,218,455,810	3,352,166,696	3,371,698,651
Actions	295,133,624	301,619,280	331,818,541
Prêts hypothécaires sur immeubles	1,131,090,247	1,311,912,475	1,575,364,269
Immeubles détenus en vertu de promesses de vente	5,510,182	4,651,428	4,636,000
Immeubles	97,665,484	109,639,663	135,813,559
Prêts sur garanties subsidiaires	781,977	6,076	24,652
Prêts sur polices	251,369,119	269,922,728	286,752,514
Encaisse	64,527,802	60,608,269	52,330,872
Revenus de placements, échus et courus	44,911,936	49,750,316	52,592,894
Primes arriérées et constitution de rentes[3]	92,577,687	101,082,828	52,918,176
Autre actif	4,938,537	6,826,052	8,414,098
Passif	**4,955,861,977**	**5,296,807,418**	**5,565,309,893**
Réserve actuarielle au titre des polices en vigueur	4,163,950,805	4,454,662,317	4,681,963,478
Règlements à effectuer en vertu de contrats	37,535,217	38,674,743	47,240,716
Passif divers	754,375,955	803,470,358	836,105,699
Excédent de l'actif sur le passif, à l'exclusion du capital	251,100,428	271,378,393	294,328,523
Capital-actions versé	12,616,250	12,723,460	12,725,810
Sociétés britanniques			
Actif[4]	**169,843,371**	**195,638,164**	**235,487,744**
Obligations	113,359,830	124,123,965	152,966,268
Actions	24,004,742	27,058,292	34,910,432
Prêts hypothécaires sur immeubles	21,971,458	31,771,371	33,780,769
Immeubles détenus en vertu de promesses de vente	—	324,884	—
Immeubles	2,641,780	3,020,861	2,972,220
Prêts sur garanties subsidiaires	—	—	—
Prêts sur polices	3,632,317	3,942,106	4,370,372
Encaisse	2,538,989	2,740,553	4,441,598
Revenus de placements, échus et courus	648,691	752,823	839,383
Primes arriérées et constitution de rentes[3]	1,043,095	1,891,838	1,099,743
Autre actif	2,469	11,471	106,959
Passif	**147,686,730**	**169,683,571**	**194,760,332**
Réserve actuarielle au titre des polices en vigueur	144,634,097	166,483,204	191,060,034
Règlements à effectuer en vertu de contrats	934,761	1,001,958	1,038,304
Passif divers	2,117,872	2,198,409	2,661,994
Excédent de l'actif sur le passif au Canada	22,156,641	25,954,593	40,727,412

Renvois à la fin du tableau, p. 1168.

18.—Actif et passif des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et actif et passif au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères, 1952-1954—fin

Détail	1952	1953	1954[p]
	$	$	$
Sociétés étrangères			
Actif[1]	**1,069,978,951**	**1,141,336,468**	**1,223,827,893**
Obligations	841,154,851	883,408,914	190,071,346
Actions	—	780,000	802,500
Prêts hypothécaires sur immeubles	122,090,945	147,567,354	166,152,087
Immeubles détenus en vertu de promesses de vente	—	—	—
Immeubles	1,409,635	1,412,754	1,129,513
Prêts sur garanties subsidiaires	—	—	—
Prêts sur polices	51,486,848	53,629,280	56,982,533
Encaisse	22,237,839	20,365,845	10,767,627
Revenus de placements, échus et courus	11,008,518	11,812,961	12,412,856
Primes arriérées et constitution de rentes[3]	20,529,924	22,257,090	5,475,352
Autre actif	60,391	39,270	34,079
Passif	**981,373,618**	**1,038,253,517**	**1,082,947,148**
Réserve actuarielle au titre des polices en vigueur	909,626,409	961,360,408	1,001,376,185
Règlements à effectuer en vertu de contrats	4,863,990	5,419,341	7,778,056
Passif divers	66,883,219	71,473,768	73,792,907
Excédent de l'actif sur le passif au Canada	88,605,333	103,082,951	140,880,745

[1] Une ventilation détaillée de l'actif des sociétés canadiennes se trouve dans le *Rapport du surintendant des Assurances, Vol. II.* [2] Valeur comptable. Le passif comprend une réserve égale à la différence (s'il en est) entre la valeur comptable totale des obligations, actions et immeubles, et la valeur totale du marché (ou valeur après dépréciation, s'il y a lieu). [3] Les primes différées et les constitutions sont comprises dans les montants de 1952 et 1953. Pour 1954, on les a déduits de la réserve actuarielle. [4] Valeur marchande.

19.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères, 1952-1954

NOTA.—La méthode de présentation des recettes et dépenses des sociétés d'assurance-vie canadiennes a été remaniée en 1954. Il est donc impossible de confronter directement les présents chiffres avec ceux des années précédentes. Le genre de présentation adopté dans ce tableau pour 1954 sera employé à l'avenir; quant aux chiffres correspondants des deux années précédentes, ils sont donnés autant que faire se peut.

Principaux postes	1952	1953	1954[p]
	$	$	$
Sociétés canadiennes			
Recettes	**865,862,089**	**932,073,775**	**920,489,874**
Primes et constitution de rentes	573,525,941	622,870,766	668,548,789
Montants laissés en dépôt	59,670,149	60,520,936	[1]
Revenus de placements	190,075,507	210,749,658	224,147,988[2]
Intérêts bruts des capitaux engagés	16,503,857	11,437,894	[1]
Autres recettes	26,086,635	26,494,521	27,793,097
Dépenses	**545,867,103**	**580,879,354**	**875,468,617**
Prestations	262,992,282	280,382,769	306,238,772
Augmentation normale de la réserve actuarielle	[1]	[1]	292,473,854
Montants des dépôts retirés	58,487,408	60,086,316	[1]
Impôts, permis et honoraires	12,869,489	14,207,514	16,334,651[2]
Commissions et frais généraux	132,137,978	142,335,287	138,425,018[2]
Pertes brutes des capitaux engagés	6,797,409	4,946,886	[1]
Autres dépenses	18,539,292	20,866,156	45,739,065[3]
Dividendes aux actionnaires	2,333,499	2,448,852	[1]
Dividendes aux assurés	51,709,746	55,605,574	63,446,875
Augmentation en prévision de la ristourne aux assurés	[1]	[1]	12,810,382
Analyse de l'augmentation des surplus—			
Excédent des recettes sur les dépenses			45,021,257
Profits nets des capitaux engagés			1,740,423
Autres crédits au surplus (nets)			2,414,997
Augmentation nette des réserves spéciales	[1]	[1]	−3,449,194
Augmentation spéciale de la réserve actuarielle			−14,922,592
Dividendes aux actionnaires			−2,525,088
Augmentation des surplus (assurés et actionnaires)			28,279,803

Renvois à la fin du tableau, p. 1169.

19.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères, 1952-1954—fin

Principaux postes	1952	1953	1954p
	$	$	$
Sociétés britanniques			
Recettes	**31,434,842**	**36,644,860**	**44,121,219**
Primes et constitutions de rentes	25,315,777	29,464,270	35,561,349
Revenus de placements	5,487,935	6,617,333	8,022,479
Divers	631,130	563,257	537,391
Dépenses	**12,848,929**	**15,510,188**	**18,204,617**
Prestations	7,272,697	8,410,004	9,586,297
Impôts, permis et honoraires	190,207	241,554	344,160
Commissions et frais généraux	4,585,629	5,316,439	6,157,073
Autres dépenses	452,406	346,789	691,838
Dividendes aux actionnaires	347,990	1,195,402	1,425,249
Excédent des recettes sur les dépenses	18,585,913	21,134,672	25,916,602
Sociétés étrangères			
Recettes	**181,555,934**	**193,030,511**	**207,100,414**
Primes d'assurance et constitutions de rentes	137,282,140	145,417,693	154,991,332
Revenus de placements	36,514,475	40,480,228	44,420,119
Recettes diverses	7,759,319	7,132,590	7,688,963
Dépenses	**118,773,797**	**126,427,659**	**136,516,050**
Prestations	60,818,142	64,339,065	69,778,613
Impôts, permis et honoraires	2,101,564	2,626,693	3,092,879
Commissions et frais généraux	32,684,209	33,980,229	36,097,390
Autres dépenses	7,284,656	7,949,145	7,599,189
Dividendes aux assurés	15,885,226	17,532,527	19,948,029
Excédent des recettes sur les dépenses	62,782,137	66,602,852	70,584,364

[1] Voir en-tête du tableau. [2] Moins les impôts sur les placements et les frais de placements, auparavant inscrits comme dépenses. [3] Comprend les dépenses qui ne sont pas déjà énumérées.

Sous-section 4.—Assurance-vie des fraternelles

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés fraternelles de secours accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau **20** dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite au Canada par les sociétés fraternelles d'assurance ainsi que la statistique de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses de ces sociétés, canadiennes et étrangères, qui font affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, d'après les principes actuariels. La caisse d'indemnités de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire diplômé (devenu membre, après examen, de l'Institut des actuaires de Grande-Bretagne, de la Faculté des actuaires d'Écosse, ou de la Société des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de chaque caisse, les taux ou les indemnités doivent être rajustés. La première partie du tableau **20** porte sur 17 sociétés canadiennes, comptables au Département fédéral des assurances, dont une seule n'accorde pas d'indemnités d'assurance-vie.

En vertu d'une modification de la loi des assurances, en vigueur le 1er janvier 1920, toute fraternelle étrangère doit se procurer une charte fédérale avant d'exercer son activité au Canada. Cependant, toutes celles qui faisaient alors des affaires en vertu d'une charte provinciale sont autorisées à poursuivre leur activité relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais ne peuvent accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart des sociétés ont obtenu l'autorisation fédérale d'exercer leur activité; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui n'étaient pas déjà munies d'une charte provinciale. Trente-deux sociétés appartenant à l'une de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1954; deux de ces sociétés ne versent pas d'indemnités d'assurance-vie.

20.—Assurance-vie des sociétés fraternelles faisant rapport au Département fédéral des assurances, 1952-1954

Détail	1952	1953	1954p
Sociétés canadiennes[1]			
Sommaire—			
Recettes des primes $	2,553,716	2,869,399	2,895,525
Bénéfices versés $	2,972,682	3,126,373	3,212,950
Nouvelles polices nombre	24,241	24,085	24,414
$	30,484,585	32,474,603	33,129,586
Polices au 31 décembre nombre	197,125	203,386	214,070
$	175,416,375	188,322,239	203,899,002
Polices échues nombre	2,884	2,973	2,994
$	2,412,465	2,475,311	2,532,497
	$	$	$
Actif	**99,611,144**	**102,928,860**	**107,080,832**
Immeubles	2,862,557	3,717,680	5,008,479
Immeubles détenus en raison de promesses de vente	1,316,075	757,249	731,514
Prêts sur immeubles	9,674,176	10,169,873	10,539,670
Prêts sur polices et sur privilèges	3,876,709	3,924,045	4,016,226
Portefeuille	78,340,965	80,920,394	83,085,519
Encaisse	1,882,348	1,894,937	1,758,585
Intérêts et loyers échus et courus	703,561	733,793	735,695
Primes et contributions échues et différées	724,897	567,299	889,617
Autre actif	229,856	243,590	315,527
Passif	**91,577,889**	**94,275,301**	**95,502,692**
Réserve au titre des polices en vigueur	80,066,022	82,608,753	85,079,401
Règlements à effectuer	417,080	359,541	439,460
Autre passif	11,094,787	11,307,007	9,983,831
Recettes	**13,920,101**	**14,997,580**	**16,991,041**
Primes	5,202,228	5,848,664	6,060,689
Reçu pour fins de dépenses	4,507,420	4,933,853	5,624,883
Intérêts et loyers	3,481,179	3,705,123	3,954,033
Autres recettes	729,274	509,940	1,351,436
Dépenses	**10,703,024**	**11,350,832**	**12,539,219**
Bénéfices versés au titre des polices	5,992,478	6,132,795	6,601,829
Dépenses	4,581,294	5,005,500	5,752,936
Autres débours	129,252	212,537	184,454
Excédent des recettes sur les dépenses	3,217,077	3,646,748	4,451,822
Sociétés étrangères			
Sommaire—			
Recettes des primes $	3,286,649	3,406,965	3,432,513
Bénéfices versés $	2,939,245	2,360,104	2,538,683
Nouvelles polices nombre	8,959	9,852	8,734
$	13,019,897	15,642,822	15,599,002
Polices au 31 décembre nombre	114,603	118,632	119,360
$	131,212,535	138,806,506	143,644,604
Polices échues nombre	1,791	1,439	1,416
$	2,137,651	1,597,818	1,596,093
	$	$	$
Actif	**33,011,568**	**36,063,738**	**40,252,438**
Immeubles	—	—	952,595
Prêts sur immeubles	334,183	306,625	317,475
Prêts sur polices et sur privilèges	1,832,897	1,967,868	2,139,735
Portefeuille	29,155,658	32,093,841	34,819,890
Encaisse	1,179,572	1,157,146	1,381,386
Intérêts et loyers échus et courus	283,545	317,563	317,329
Primes et contributions échues et différées	211,983	220,695	324,028
Autre actif	13,730	—	—

Renvois à la fin du tableau, p. 1171.

20.—Assurance-vie des sociétés fraternelles faisant rapport au Département fédéral des assurances, 1952-1954—fin

Détail	1952	1953	1954[p]
Sociétés étrangères—fin			
Passif	**30,217,845**	**31,888,641**	**33,746,010**
Réserve au titre des polices en vigueur	27,620,769	29,023,375	30,684,534
Règlements à effectuer	468,218	541,398	518,519
Autre passif	2,128,858	2,323,868	2,542,957
Recettes	**7,370,972**	**7,795,102**	**8,131,569**
Primes	4,558,659	4,802,625	4,956,239
Reçu pour fins de dépenses	1,205,120	1,323,862	1,313,999
Intérêts et loyers	1,024,321	1,119,236	1,249,835
Autres recettes	582,872	549,379	611,496
Dépenses	**4,932,021**	**4,453,778**	**4,791,518**
Bénéfices versés au titre des polices	3,683,146	3,149,806	3,435,989
Dépenses	784,917	824,826	888,492
Autres débours	463,958	479,146	467,037
Excédent des recettes sur les dépenses	2,438,951	3,341,324	3,304,051

[1] Comprend les affaires en dehors du Canada.

Sous-section 5.—Assurance-vie à l'étranger pratiquée par des sociétés canadiennes autorisées

Les tableaux **21** et **22** présentent, selon la société et la devise, un résumé des assurances en vigueur le 31 décembre 1953 et souscrites en devises autres que la devise canadienne. Les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, principalement aux taux du change au pair pour les pays intéressés; mais il y a plusieurs exceptions où, pour fins de comptabilité, certaines sociétés ont converti les devises étrangères à des taux autres que ceux du pair, notamment quand le cours ordinaire différait sensiblement de celui du pair. Près de 66 p. 100 de ces assurances en vigueur ont été souscrites en devise des États-Unis et 19 p. 100, en sterling. Par ailleurs, environ 28 p. 100 des assurances ont été souscrites en devises des pays du Commonwealth autres que le Canada et 72 p. 100, en devises de pays étrangers.

Les sociétés d'assurance-vie canadiennes à charte fédérale avaient en vigueur en dehors du Canada, le 31 décembre 1953, pour $6,554,085,400 d'assurance-vie. Les assurances en vigueur en devises autres que le dollar canadien s'élevaient à $6,496,852,967. La différence entre ces chiffres représente probablement le montant net d'assurances non canadiennes souscrites en dollars canadiens. En contre-partie du total des assurances non canadiennes,—y compris les rentes,—les placements des sociétés d'assurance-vie canadiennes dans les pays du Commonwealth et à l'étranger, le 31 décembre 1953, totalisaient $1,983,476,418. Les assurances en vigueur de ces sociétés au Canada, à la même date, s'élevaient à $14,526,740,295 et leur chiffre global d'assurances canadiennes s'établissait à $21,080,825,695. Ainsi, plus de 31 p. 100 de toutes les assurances en vigueur sont portées en dehors du Canada.

21.—Assurance-vie souscrite et en vigueur et passif des sociétés canadiennes (sauf les fraternelles) à charte fédérale, en devises autres que le dollar canadien, par société, 1953

Société	Assurance souscrite			Assurance en vigueur le 31 déc.		
	Devises du Commonwealth	Devises étrangères	Total	Devises du Commonwealth	Devises étrangères	Total
	$	$	$	$	$	$
Alliance Nationale	—	—	—	—	3,512,135	3,512,135
Canada	19,508,318	46,556,271	66,064,589	156,354,386	347,475,561	503,829,947
Commercial	—	—	—	—	35,000	35,000
Confederation	14,702,285	37,713,920	52,416,205	148,032,987	219,071,923	367,104,910

21.—Assurance-vie souscrite et en vigueur et passif des sociétés canadiennes (sauf les fraternelles) à charte fédérale, en devises autres que le dollar canadien, par société, 1953—fin

Société	Assurance souscrite			Assurance en vigueur le 31 déc.		
	Devises du Commonwealth	Devises étrangères	Total	Devises du Commonwealth	Devises étrangères	Total
	$	$	$	$	$	$
Continental	—	—	—	24,251	108,914	133,165
Crown	10,667,066	63,562,707	74,229,773	75,480,774	315,345,909	390,826,683
Dominion	1,305,609	15,953,057	17,258,666	11,187,859	99,584,433	110,772,292
Dom. of Canada General	269,061	—	269,061	3,140,802	5,500	3,146,302
T. Eaton	—	—	—	12,500	3,333	15,833
Equitable	—	—	—	—	141,017	141,017
Great-West	—	125,045,374	125,045,374	85,247	705,336,452	705,421,699
Imperial	14,019,664	2,399,398	16,419,062	80,436,744	46,747,900	127,184,644
London	—	51,829	51,829	—	6,249,331	6,249,331
Manufacturers	54,819,671	78,736,352	133,556,023	328,262,571	516,860,126	845,122,697
Maritime	147,100	—	147,100	2,201,081	38,698	2,239,779
Monarch	—	26,782	26,782	—	219,823	219,823
Montreal	—	10,000	10,000	222,924	335,229	558,153
Mutual	—	1,893,574	1,893,574	872,569	17,647,489	18,520,058
National	1,497,792	817,112	2,314,904	7,893,324	2,967,037	10,860,361
North American	3,426,433	18,587,198	22,013,631	13,288,669	85,833,067	99,121,736
Northern	—	1,676,732	1,676,732	58,850	17,540,846	17,599,696
Sauvegarde	—	—	—	—	5,000	5,000
Sun	113,892,181	213,397,069	326,789,250	1,003,614,844	2,280,559,926	3,284,174,770
Western	—	—	—	—	57,936	57,936
Total	**233,755,180**	**606,427,375**	**840,182,555**	**1,831,170,382**	**4,665,682,585**	**6,496,852,967**

Société	Passif		
	Devises du Commonwealth	Devises étrangères	Total
	$	$	$
Alliance Nationale	—	1,068,689	1,068,689
Canada	57,183,678	112,608,207	169,791,885
Commercial	—	18,983	18,983
Confederation	50,956,493	47,254,516	98,211,009
Continental	14,562	44,954	59,516
Crown	21,993,995	50,480,201	72,474,196
Dominion	2,530,672	24,465,936	26,996,608
Dominion of Canada General	936,182	1,620	937,802
T. Eaton	7,931	1,201	9,132
Equitable	—	45,504	45,504
Great-West	84,292	169,208,916	169,293,208
Imperial	17,732,571	14,887,491	32,620,062
London	—	531,336	531,336
Manufacturers	98,318,754	178,205,841	276,524,595
Maritime	763,648	12,830	776,478
Monarch	—	473,627	473,627
Montreal	524	132,521	133,045
Mutual	447,792	4,809,766	5,257,558
National	1,421,461	593,025	2,014,486
North American	2,947,803	19,002,930	21,950,733
Northern	23,110	2,644,689	2,667,799
Sauvegarde	—	885	885
Sun	381,468,774	751,158,920	1,132,627,694
Western	—	21,733	21,733
Total	**636,832,242**	**1,377,674,321**	**2,014,506,563**

22.—Assurance-vie souscrite et en vigueur et passif des sociétés canadiennes (sauf les fraternelles) à charte fédérale, en devises autres que le dollar canadien, par devise, 1953

Devises	Assurances souscrites	Assurances en vigueur	Passif
	$	$	$
Commonwealth	**233,755,180**	**1,181,170,382**	**636,832,242**
Livres—			
Sterling	142,334,934	1,219,159,467	464,750,740
Australie	—	31,368	24,127
Antilles anglaises et Bermudes	8,909,048	58,458,729	13,094,743
Rhodésie du Nord	560,560	554,831	12,610
Afrique du Sud	38,249,678	233,596,728	54,698,027
Rhodésie du Sud	4,119,561	12,039,451	1,514,310
Dollars—			
Honduras britannique	20,250	738,166	327,450
Antilles anglaises, Bermudes et Guyane anglaise	12,579,083	86,585,354	26,215,023
Hong-Kong	1,225,745	10,359,665	2,583,305
Malaisie, Singapour et Détroits	5,166,976	27,836,990	5,926,409
Roupies—			
Ceylan	4,595,380	36,158,502	10,540,164
Inde	12,878,900	129,473,730	54,025,481
Pakistan	—	1,825,675	1,351,149
Shillings—			
Afrique orientale	3,115,065	14,351,726	1,768,704
Étrangères	**606,427,375**	**4,665,682,585**	**1,377,674,321**
Bahts (Thaïlande)	—	181,904	138,935
Bolivares (Venezuela)	4,869,785	36,597,612	4,898,133
Cordobas (Nicaragua)	—	12,645	8,501
Dollars (États-Unis)	567,019,432	4,301,944,532	1,289,804,775
Francs (France)	—	16,993	17,440
Francs (Suisse)	—	7,280	13,671
Gourdes (Haïti)	—	—	−95
Gulden (Pays-Bas)	—	728,142	708,289
Gulden (Antilles néerlandaises)	1,292,933	12,312,728	4,007,370
Kyats (Birmanie)	—	923,615	826,725
Pesos (Argentine)	725,677	16,102,916	5,890,899
Pesos (Chili)	—	153,186	100,407
Pesos (Colombie)	5,736,417	20,003,688	2,695,967
Pesos (Cuba)	17,163,556	168,413,105	41,845,264
Pesos (République Dominicaine)	—	7,000	54,119
Pesos (Mexique)	1,372,907	9,548,808	1,838,849
Pesos (Philippines)	6,523,828	54,445,412	10,659,321
Livres (Égypte)	186,077	31,944,748	10,354,759
Livres (Israël)	1,536,763	5,903,129	857,626
Quetzales (Guatemala)	—	—	31,040
Rupiaks (Indonésie)	—	6,196,554	2,759,998
Soles (Pérou)	—	223,969	137,032
Yen (Japon)	—	14,619	25,296
Total général	**840,182,555**	**6,496,852,967**	**2,014,506,563**

Sous-section 6.—Total de l'assurance-vie au Canada et des affaires des sociétés canadiennes à l'étranger

Le tableau **23** résume les affaires, à l'extérieur du Canada, des sociétés et des fraternelles canadiennes d'assurance-vie. En y ajoutant les affaires de ces sociétés au Canada, indiquées au tableau **12,** p. 1163, on obtient le total des affaires de toutes les sociétés et fraternelles canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger. D'autre part, en ajoutant à ce total le chiffre d'affaires canadien des sociétés et des fraternelles britanniques et étrangères, on obtient le total général de toutes les assurances sur la vie au Canada et des assurances sur la vie à l'étranger des sociétés canadiennes; ce total est celui du tableau **24.**

23.—Affaires des sociétés d'assurance-vie et des fraternelles canadiennes à l'étranger, 1954p

NOTA.—Les affaires canadiennes figurent au tableau 12, p. 1163.

Détail	Primes reçues	Prestations versées	Nouvelles polices	Assurance en vigueur le 31 décembre
	$	$	$	$
Sociétés canadiennes (vie)—				
Fédérales	225,631,026	84,392,343	1,126,942,476	7,178,553,842
Provinciales	[1]	[1]	[1]	[1]
Fraternelles canadiennes—				
Fédérales	1,728,270	2,109,319	31,631,393	145,020,975
Provinciales	[1]	[1]	[1]	[1]
Total	**227,359,296**	**86,501,662**	**1,158,573,869**	**7,323,574,817**

[1] Aucun rapport.

24.—Total de l'assurance-vie au Canada et des affaires des sociétés canadiennes à l'étranger, 1954p

Détail	Primes reçues	Prestations versées	Nouvelles polices	Assurance en vigueur le 31 décembre
	$	$	$	$
Sociétés canadiennes (vie)—				
Fédérales	550,760,672	188,865,777	2,949,789,156	22,943,447,135
Provinciales	19,346,808	4,836,033	216,767,245	905,666,342
Fraternelles canadiennes—				
Fédérales	4,623,795	4,520,223	64,760,979	348,919,977
Provinciales	8,496,048	4,096,304	64,152,034	384,517,148
Sociétés britanniques (vie)	14,150,968	3,931,416	104,253,783	596,756,619
Sociétés étrangères (vie)	147,116,145	45,831,915	729,407,173	6,772,045,113
Fraternelles étrangères	3,432,513	1,731,823	15,599,002	143,644,604
Total général	**747,926,949**	**253,813,491**	**4,144,729,372**	**32,094,996,938**

Section 3.—Assurances générales

Les assurances générales au Canada englobent diverses formes d'accidents et 24 autres classes d'assurances souscrites par des sociétés enregistrées auprès du gouvernement fédéral. En 1954, ce genre d'assurance a été souscrit par 322 sociétés, dont 80 canadiennes, 84 britanniques et 158 étrangères; sur ce nombre, 231 ont également souscrit de l'assurance-incendie. En outre, 21 fraternelles ont souscrit de l'assurance-accident et de l'assurance-maladie ainsi que de l'assurance-vie, et trois fraternelles n'ont souscrit que de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie.

Le tableau **27,** qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les sociétés à charte fédérale et à charte provinciale, montre que la majeure partie des affaires (environ 90 p. 100) est souscrite par les sociétés à charte fédérale.

Étant donné, que la plupart des sociétés d'assurances générales au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des sociétés d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau **28,** p. 1177, renferme des chiffres correspondants pour toutes les opérations des sociétés canadiennes d'assurances générales et pour celles des sociétés britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1954, on comptait 17 sociétés canadiennes, 6 sociétés britanniques et 68 sociétés étrangères se limitant au même domaine.

Vu que le certificat d'enregistrement de l'assurance maritime n'est pas obligatoire, les tableaux qui suivent ne tiennent pas compte de cette forme d'assurance. Voici, toutefois, les données statistiques enregistrées de 1945 à 1954 relativement à l'assurance maritime:

Année	Primes	Prestations	Bénéfices de l'assurance maritime
	$	$	$
1945	5,978,274	2,995,704	1,704,367
1946	5,655,392	2,232,701	2,084,412
1947	7,932,404	4,529,161	1,031,313
1948	7,986,658	3,468,045	2,466,397
1949	7,715,671	4,327,555	1,342,088
1950	7,592,558	3,098,086	2,394,336
1951	8,908,639	4,670,972	1,716,201
1952	9,201,477	5,627,211	1,130,828
1953	9,429,278	5,413,073	1,196,680
1954	9,287,806	4,952,694	1,525,230

26.—Assurances générales au Canada des sociétés à charte fédérale, 1954

Genre de risque	Nombre de sociétés			Années d'activité	Résultats globaux de la période d'activité	
	Canadiennes	Britanniques	Étrangères		Primes souscrites	Prestations
					$	$
Accident	—	—	—	50	92,299,497	43,476,664
Accident—						
Corporel	41	47	36	30	127,245,147	49,520,087
Au tiers (autres jusqu'en 1941)	48	50	47	30	123,474,989	49,186,842
Responsabilité des patrons (responsabilité des patrons et indemnisation des travailleurs jusqu'en 1941)	44	42	33	30	64,483,895	32,669,346
Accident-maladie	22	9	32	41	472,562,674	327,141,756
Aéronef (aviation jusqu'en 1941)	6	14	19	27	13,349,056	7,376,245
Automobile	58	68	86	45	1,255,559,773	669,368,463
Chaudières—						
Chaudières (chaudières à vapeur jusqu'en 1941)	11	7	6	78	32,979,105	3,733,556
Machinerie (machinerie électrique jusqu'en 1941)	6	5	6	33	14,399,070	3,949,129
Crédit	—	—	4	35	9,337,584	2,302,257
Récoltes	—	—	—	1	12,268	40,091
Tremblement de terre	17	23	31	30	486,797	15,098
Explosion	—	—	—	9	1,195,107	12,189
Explosion (émeute et agitation civile jusqu'en 1941)	15	15	21	22	1,939,738	40,564
Chute d'aéronef	—	—	1	23	22,215	8,550
Faux	23	8	14	36	1,782,990	411,894
Fraude	—	—	—	18	315,992	99,688
Garantie (non séparé en fidélité du personnel et cautionnement avant 1921)	—	—	—	47	13,452,616	3,811,867
Fidélité (depuis 1921)	43	28	30	33	46,336,671	13,118,032
Cautionnement (depuis 1921)	42	28	28	33	40,249,375	5,891,316
Grêle	8	4	27	45	119,373,423	73,943,310
Impact de véhicules	—	—	—	5	63	—
Transport intérieur	43	61	67	58	58,518,553	23,281,371
Bétail	2	1	2	47	2,974,692	1,802,570
Biens personnels	48	64	76	25	162,259,895	85,051,232
Bris de glace	46	46	37	80	31,389,812	14,348,030
Immeubles (propriété avant 1941)	21	31	37	18	6,025,152	2,315,912
Maladie	30	25	16	59	121,707,595	66,779,340
Extincteurs automatiques	—	—	—	14	844,301	427,673
Extincteurs automatiques[1]	8	11	13	31	398,991	126,412
Vol (vol avec effraction avant 1941)	46	44	43	62	65,115,773	24,741,164
Titres (1907-1916)	—	—	—	10	11,252	—
Dégâts causés par l'eau	—	—	2	6	74,526	14,780
Intempéries	—	—	2	40	826,237	492,956
Tempête de vent (cyclones avant 1941)	22	19	28	47	6,764,037	4,130,591
Total	...	...	...	...	**2,887,768,861**	**1,509,628,975**

[1] Les risques d'extincteurs automatiques des sociétés d'assurance-incendie sont groupés avec les risques d'incendie à partir de 1923 jusqu'à 1940, mais sont classés à part des risques d'incendie depuis 1940 quand ils font l'objet d'une police distincte.

27.—Primes et prestations d'assurances générales au Canada, par genre de risque, 1954

NOTA.—Moins toutes les réassurances des sociétés canadiennes et les seules réassurances enregistrées ou autorisées des sociétés britanniques et étrangères.

Genre de risque	Sociétés à charte fédérale	Sociétés à charte provinciale			Lloyds	Total général
		Dans les provinces où elles sont constituées	Dans les autres provinces	Total des sociétés à charte provinciale		
	PRIMES SOUSCRITES (NET)					
	$	$	$	$	$	$
Accident—						
Corporel	8,107,679	1,557	—	1,557	1,078,049	9,187,285
Au tiers	14,269,120	452,433	11,009	463,442	921,816	15,654,378
Responsabilité des patrons	3,905,478	639,148	867	640,015	308,568	4,854,061
Accident-maladie	84,488,227	3,961,329	813,395	4,774,724	35,242	89,298,193
Aéronef	2,101,076	—	—	—	1,287,979	3,389,055
Automobile	167,928,725	11,718,975	449,957	12,168,932	10,345,189	190,442,846
Chaudières—						
a) Chaudières à vapeur	2,753,529	52,997	—	52,997	254,083	3,007,612
b) Bris de machine	1,888,151				76,416	2,017,564
Crédit	438,957	—	—	—	—	438,957
Tremblement de terre	28,969	—	—	—	39,166	68,135
Explosion	20,509	51	—	51	73,562	94,122
Chute d'aéronef	40	—	—	—	—	40
Faux	85,428	—	—	—	673	86,101
Garantie (fidélité du personnel)	2,767,109	144,489	2,577	147,066	700,545	3,467,654
Garantie (cautionnement)	3,402,770				21,914	3,571,750
Grêle	3,461,439	2,429,812	225,513	2,655,325	12,858	6,129,622
Transport intérieur	4,664,232	129,041	2,519	131,560	1,488,004	6,283,796
Bétail	65,841	4,438	—	4,438	146,533	216,812
Biens personnels	20,883,739	59,007	—	59,007	552,146	21,494,892
Bris de glace	2,005,567	143,528	4,003	147,531	544	2,153,642
Immeubles	399,476	213,714	17,904	231,618	219,573	850,667
Maladie	8,633,292	884	143	1,027	354,170	8,988,489
Extincteurs automatiques	4,166	—	—	—	4,615	8,781
Vol	4,903,970	146,060	4,692	150,752	101,052	5,155,774
Dégâts causés par l'eau	21,878	—	—	—	—	21,878
Intempéries	18,698	618,924	—	618,924	2,299	639,921
Tempête de vent	210,721	3,396	—	3,396	214	214,331
Total	**337,458,786**	**20,719,783**	**1,532,579**	**22,252,362**	**18,025,210**	**377,736,358**
	PRESTATIONS (NET)					
	$	$	$	$	$	$
Accident—						
Corporel	3,828,449	514	—	514	836,427	4,665,390
Au tiers	6,730,421	222,323	1,370	223,693	325,193	7,279,307
Responsabilité des patrons	1,441,503	347,408	100	347,508	239,040	2,028,051
Accident-maladie	63,170,901	3,005,305	329,038	3,334,343	−6,464	66,498,780
Aéronef	975,895	—	—	—	2,438,135	3,414,030
Automobile	87,946,576	5,459,556	237,031	5,696,587	5,559,042	99,202,205
Chaudières—						
a) Chaudières à vapeur	357,935	1,188	—	1,188	60,887	418,822
b) Bris de machine	768,989				729,735	1,499,912
Crédit	165,184	—	—	—	—	165,184
Tremblement de terre	—	—	—	—	—	—
Explosion	−191	—	—	—	5,777	5,586
Faux	34,764	—	—	—	37,138	71,902
Garantie (fidélité du personnel)	1,046,348	32,517	—	32,517	1,173,852	2,220,200
Garantie (cautionnement)	722,627				2,070	757,214
Grêle	2,858,986	1,922,933	186,501	2,109,434	—	4,968,420
Transport intérieur	2,092,488	71,110	274	71,384	1,567,057	3,730,929
Bétail	43,295	2,310	—	2,310	113,555	159,160
Biens personnels	11,653,715	29,517	—	29,517	125,166	11,808,398
Bris de glace	906,172	56,413	909	57,322	217	963,711
Immeubles	569,618	82,325	5,061	87,386	145,707	802,711
Maladie	3,983,800	1,208	—	1,208	145,388	4,130,396
Extincteurs automatiques	9,828	—	—	—	277	10,105
Vol	2,442,055	80,023	91	80,114	138,445	2,660,624
Dégâts causés par l'eau	1,734	—	—	—	—	1,734
Intempéries	19,765	243,649	—	243,649	2,204	265,618
Tempête de vent	150,892	1,911	—	1,911	17	152,820
Total	**191,921,759**	**11,560,210**	**760,375**	**12,320,585**	**13,638,865**	**217,881,209**

28.—Actif et passif, recettes et dépenses des sociétés canadiennes, britanniques et étrangères d'assurances générales, 1953 et 1954

Compagnies	Actif	Passif	Excédent de l'actif sur le passif	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	$	$	$	$	$	$
1953						
Canadiennes (tous pays)	31,602,832	21,490,134	10,112,698	39,121,975	36,719,113	2,402,862
Britanniques (au Canada)	3,120,745	1,752,221	1,368,524	2,713,608	2,213,721	499,887
Étrangères (au Canada)	86,847,828	58,131,613	28,716,215	87,906,335	77,160,934	19,745,401
Total, 1953	**121,571,405**	**81,373,968**	**40,197,437**	**129,741,918**	**116,093,768**	**13,648,150**
1954						
Canadiennes (tous pays)	30,036,515	22,303,188	7,733,327	43,402,113	40,268,086	3,134,027
Britanniques (au Canada)	3,259,687	2,287,723	971,964	2,989,826	2,693,178	296,648
Étrangères (au Canada)	91,355,713	61,294,007	30,061,706	87,201,181	77,177,299	10,023,882
Total, 1954	**124,651,915**	**85,884,918**	**38,766,997**	**133,593,120**	**120,138,563**	**13,454,557**

Section 4.—Assurances fédérales et provinciales

Outre l'assurance pratiquée par les sociétés d'assurance privées, il existe divers régimes d'assurance qui ont été institués, ces dernières années, par les gouvernements fédéral et provinciaux.

On puisera les renseignements sur l'assurance-chômage, l'assurance-santé, l'assurance des anciens combattants, l'assurance des crédits à l'exportation, etc., dans les chapitres concernant le travail, la santé et le bien-être, le commerce extérieur, et ainsi de suite.

Assurances provinciales.—*Saskatchewan.*—L'Office d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, société de la Couronne établie en fonction de la *Saskatchewan Government Insurance Act, 1944*, a commencé à exercer son activité le 1er mai 1945; il s'occupe de toutes les assurances autres que l'assurance-vie et l'assurance-maladie.

Il applique l'*Automobile Accident Insurance Act* qui prévoit l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile ainsi que des dommages matériels qui en résultent. Cette loi prévoit pour les résidents de la Saskatchewan une indemnité pour les blessures sans égard à la responsabilité des personnes en cause; de plus, tous les automobilistes de la province sont assurés contre les dommages aux tiers et d'une manière très large contre l'incendie, le vol et les collisions de véhicules.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles de la Saskatchewan, le Bureau gère une caisse alimentée par une partie des droits de permis de chasse et des primes d'assurance et destinée à indemniser les cultivateurs des dommages causés aux récoltes par quelques animaux sauvages, principalement les canards, les oies et les chevreuils.

Les renseignements sur l'activité de l'Office d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan ou sur l'*Automobile Accident Insurance Act* peuvent être obtenus auprès du Service des relations extérieures, Office d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, 11th and Cornwall Streets, Regina (Saskatchewan).

Alberta.—En Alberta, l'assurance pratiquée par le gouvernement provincial, conformément à l'*Alberta Insurance Act*, est exercée dans le cadre de la Compagnie d'assurance générale de l'Alberta, à qui la législature a confié, le 31 mars 1948, toute la division de l'assurance-incendie de l'Office des assurances du gouvernement de l'Alberta, et dans le cadre de la Compagnie d'assurance-vie de l'Alberta, qui a été constituée à la même date

pour prendre la direction de la division de l'assurance-vie de l'Office des assurances du gouvernement de l'Alberta. Chaque compagnie a son propre conseil d'administration. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres des conseils d'administration des deux compagnies, mais la charte de la Compagnie d'assurance-vie prévoit l'élection de deux administrateurs par les assurés. Quoique les deux compagnies soient des sociétés de la Couronne, elles ne jouissent pas des immunités habituelles de la Couronne car elles peuvent actionner ou être actionnées en justice devant n'importe quel tribunal compétent.

En Alberta, différents organismes versent des indemnités, équivalant à des assurances, moyennant contributions préalables des intéressés, mais la loi habilitant ces organismes établit nettement qu'il ne s'agit pas d'assurances. Comme ces organismes sont désignés séparément dans les lois provinciales sur l'assurance, on ne s'en réfère ici que pour indiquer qu'ils ne tombent pas sous le coup de l'*Alberta Insurance Act*.

Il faut noter que c'est le trésorier provincial qui applique l'*Alberta Hail Insurance Act*, mais qu'aucune des dispositions de l'*Alberta Insurance Act* ne s'applique à la Commission d'assurance de l'Alberta contre la grêle.

On peut se procurer tous renseignements complémentaires auprès du Surintendant de l'Assurance, Secrétariat provincial de l'Alberta, Edmonton (Alberta).

CHAPITRE XXVIII.—DÉFENSE NATIONALE

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Les forces armées et les recherches pour la défense	1179
Section 1. Le ministère de la Défense nationale	1179
Sous-section 1. La Marine royale du Canada	1182
Sous-section 2. L'Armée canadienne	1184
Sous-section 3. L'Aviation royale du Canada	1188
Sous-section 4. Le Conseil de recherches pour la défense	1190
Section 2. Collèges militaires et formation de l'état-major	1192
Partie II.—Production de défense	1194
Partie III.—Défense passive	1201

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

PARTIE I.—LES FORCES ARMÉES ET LES RECHERCHES POUR LA DÉFENSE*

Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

Le ministre de la Défense nationale exerce le contrôle et la direction des forces armées canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense et des autres organes intéressant la Défense nationale. Sous sa direction, les trois chefs d'état-major sont responsables du contrôle et de l'administration de leurs services respectifs et le président du Conseil de recherches pour la défense est responsable du Service scientifique de la défense. Le président du Comité des chefs d'état-major, nommé en 1951, est responsable par devant le ministre, avant qu'aucune décision ne soit prise, de l'examen minutieux et de la coordination de toutes questions de défense interarmes et de politique de défense, dans le sens le plus général.

L'organisation administrative civile, ayant à sa tête le sous-ministre, a été établie d'une manière fonctionnelle. Le sous-ministre exerce de manière continue la surveillance et le contrôle des questions financières des opérations, de la logistique et du personnel, ainsi que de l'administration. Le sous-ministre est aidé par un sous-ministre associé et quatre sous-ministres adjoints préposés aux services suivants de la Division du sous-ministre chargé de l'administration et du personnel: construction, génie et installations, finances et approvisionnement. Le contrôleur général de l'inspectorat, le juge-avocat général, le secrétaire en chef, et en ce qui concerne les questions de personnel, le directeur des relations extérieures, relèvent également du sous-ministre.

Les comités suivants se réunissent à intervalles réguliers pour étudier les questions d'intérêt commun:

1° **Le Conseil de la défense.**—Composé du ministre de la Défense nationale (président), du ministre associé de la Défense nationale (vice-président), de l'adjoint parlementaire au ministre, du sous-ministre, du président du Comité des chefs

* Remis par le cabinet du sous-minietre de la Défense nationale, Ottawa.

d'état-major, des trois chefs d'état-major, du président du Conseil de recherches pour la défense, et du sous-ministre associé; le Conseil de la défense a pour fonction de conseiller le ministre en matière d'administration.

2° **Le Comité des chefs d'état-major.**—Ce comité se compose du président des chefs d'état-major, des trois chefs d'état-major et du président du Conseil de recherches pour la défense. Le sous-ministre de la Défense nationale assiste régulièrement aux réunions tandis que le secrétaire du Cabinet et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures y assistent si besoin en est. Le Comité a pour fonction de suivre d'une manière permanente les problèmes relatifs aux opérations. Les sous-comités étudient divers aspects de ces problèmes et font rapport au comité principal.

3° **Le Comité des directeurs du personnel.**—Composé du chef du personnel de la Marine, de l'adjudant général, du directeur du personnel au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (personnel et administration), du sous-ministre adjoint (finances) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Le Comité a pour fonction d'examiner les problèmes intéressant les effectifs des trois armes, en vue d'assurer l'uniformité de leur ligne de conduite. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.

4° **Le Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.**—Ce comité est composé du chef des services techniques de la Marine, du quartier-maître général, du directeur des services techniques au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (service des réquisitions) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Il a pour fonction d'étudier tous les problèmes relatifs à la logistique. Les sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

Comité des approvisionnements de défense.—Un comité interministériel composé des sous-ministres de la Défense nationale et de la Production de défense et des officiers supérieurs militaires et civils, préposés aux approvisionnements dans ces deux ministères, suivent les questions interministérielles de ravitaillement et de production et étudient la ligne de conduite à adopter pour l'approvisionnement des munitions, armes, avions, etc. Onze sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

Liaison avec l'étranger.—Le président des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a pour mission de coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et fonctionne en qualité de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada entretient aussi: 1° un état-major conjoint (Washington), qui représente les trois armes et le Conseil de recherches pour la défense; 2° un état-major conjoint (Londres), qui représente les trois armes et le Conseil de recherches pour la défense; 3° une mission militaire canadienne en Extrême-Orient et 4° des attachés militaires dans divers pays. Par ailleurs, la Commission permanente canado-américaine de défense, composée de représentants des deux pays, étudie un certain nombre de questions relatives à la défense du Canada et des États-Unis.

Aide mutuelle.—On trouvera dans le graphique de la page 147 le détail des dépenses faites par le Canada pour le financement des divers programmes d'aide mutuelle, et dans les pages 146-148, d'autres renseignements sur les versements canadiens à l'OTAN.

Soldes et allocations.—Le barème des soldes des différents grades est le même pour les différentes armes. Le tableau I indique la solde mensuelle et les allocations pour les trois armes.

Soldes et allocations mensuelles des forces actives, 1er avril 1956

Marine	Armée	Aviation	Solde de base	Solde échelonnée — Années de grade			Solde de spécialité — Groupe				Allocation de subsistance		Indemnité de vivres	Allocation de mariage	Indemnité d'absence du foyer (avec enfants à charge)	
				3	6	9	1	2	3	4	Militaires ne touchant pas l'allocation de mariage	Militaires touchant l'allocation de mariage			Militaires touchant l'allocation de subsistance	Militaires ne touchant pas l'allocation de subsistance
			$								$	$	$	$	$	$
Matelot, 3e classe (âgé de moins de 17 ans)	Soldat (âgé de moins de 17 ans)	Aviateur, 2e classe (âgé de moins de 17 ans)	50	—	—	—	—	—	—	—	61	—	30	—	—	—
Matelot, 3e classe, à l'enrôlement	Soldat, à l'enrôlement	Aviateur, 2e classe	100	—	—	—	10	25	45	60	61	91	30	30	61	91
Matelot, 3e classe, formé	Soldat, formé	Aviateur, 1re classe	106	—	—	—	10	25	45	60	61	91	30	30	61	91
Matelot, 2e classe	Soldat (maximum)	Aviateur-chef	119	20	6	—	10	25	45	60	61	91	30	30	61	91
Matelot, 1re classe	Caporal	Caporal	155	3	3	3	10	25	45	60	61	91	30	30	61	91
Maître, 2e classe	Sergent	Sergent	172	5	5	5	10	25	45	60	72	91	30	30	72	91
Maître, 1re classe	Sergent d'état-major	Sergent de section	193	5	5	5	10	25	45	60	81	91	30	30	81	91
Premier maître, 2e classe	Sous-officier breveté, 2e classe	Sous-officier breveté, 2e classe	223	5	5	5	10	25	45	60	81	91	30	30	81	91
Premier maître, 1re classe	Sous-officier breveté, 1re classe	Sous-officier breveté, 1re classe	252	5	5	5	10	25	45	60	92	102	30	30	92	102
Aspirant	—	—	140	—	—	—	—	—	—	—	61	91	30	40	61	91
Sous-lieutenant intérimaire	Second lieutenant	Officier-pilote	200	—	—	—	—	—	—	—	65	91	30	40	65	91
Sous-lieutenant	Lieutenant	Sous-lieutenant d'aviation	245	35	15	—	—	—	—	—	89	110	30	40	89	110
Officier commissionné	Officier sorti du rang	Officier sorti du rang	323	15	15	15	—	—	—	—	94	110	30	40	94	110
Lieutenant	Capitaine	Lieutenant de section	325	25	25	25	—	—	—	—	94	110	30	40	94	110
Lieutenant-commander	Major	Chef d'escadrille	405	25	25	25	—	—	—	—	113	113	30	40	113	113
Commandant	Lieutenant-colonel	Commandant d'escadre	495	35	35	35	—	—	—	—	126	126	30	40	126	126
Capitaine	Colonel	Capitaine de groupe	655	35	35	—	—	—	—	—	139	139	30	40	139	139
Commodore	Brigadier	Commodore de l'Air	877	—	—	—	—	—	—	—	153	153	30	40	153	153
Contre-amiral	Major-général	Vice-maréchal de l'Air	1,041	—	—	—	—	—	—	—	165	165	30	40	165	165

Sous-section 1.—La Marine royale du Canada

Organisation.—Le quartier général de la Marine, à Ottawa, constitue l'autorité centrale de la Marine royale canadienne et les commandants, sur les côtes est et ouest, dirigent les navires et les établissements à terre dans leurs régions respectives. Les 22 divisions navales, situées dans différents points du pays, sont principalement chargées du recrutement et de la formation du personnel de la Réserve de la Marine; elles sont placées sous le comandement du chef des divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.). Les missions navales de Londres (Angleterre) et de Washington (D.C.) ont pour tâche d'assurer la liaison avec la marine du Royaume-Uni et celle des États-Unis. D'autre part, en vertu des engagements du Canada envers l'OTAN, quelques officiers de la Marine royale du Canada servent actuellement dans les états-majors du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique et du commandant en chef des régions orientale et occidentale de l'Atlantique.

En vue de la protection des transports maritimes et de la défense des régions côtières et des ports du Canada, la Marine royale du Canada a mis 64 navires en service pendant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1954. En cas de guerre, 38 de ces bâtiments peuvent être mis à la disposition de l'OTAN afin d'assurer la défense du secteur canado-américain et la protection des convois placés sous l'autorité du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique. Les navires non affectés au service de l'OTAN doivent assurer la défense des ports, l'instruction des effectifs et diverses autres tâches.

Les forces régulières de la Marine royale du Canada au 31 août 1955 comptaient 2,646 officiers, 16,534 sous-officiers et matelots, hommes et femmes; et les forces de réserve comprenaient 1,701 officiers et 3,818 sous-officiers et matelots, hommes et femmes.

Opérations en mer 1954-1955.—Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, la Marine royale du Canada a réduit sa contribution aux forces navales des Nations Unies envoyées en Corée de trois destroyers d'escorte à un seul. En quittant l'Extrême-Orient, en janvier 1955, le *Huron* et l'*Iroquois* s'arrêtèrent à Ceylan, en Inde et au Pakistan avant de revenir à Halifax.

Au cours des manœuvres d'entraînement, les navires de la Marine royale du Canada ont fait plusieurs escales aux Bermudes et dans quelques ports des États-Unis et des Antilles. Le *Québec* a croisé dans les eaux d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Afrique et la première escadre d'escorte, formée de l'*Algonquin*, du *Prestonian*, du *Lauzon* et du *Toronto*, a accosté en automne 1954 dans les pays de la côte de la Méditerranée. Au cours de l'année, en plus de brèves périodes d'entraînement et d'exercices tactiques, quelques navires ont pris part à l'exercice de l'OTAN *New Broom 3* dans la zone ouest de l'Atlantique, et à l'exercice *Morning Mist* dans la zone est.

Entre juillet et septembre, le *Labrador*, navire patrouilleur de l'Arctique, lancé en juin 1954, a effectué un voyage et des manœuvres d'exploration dans l'Arctique. C'est le premier navire de guerre qui ait franchi le passage du Nord-Ouest.

Au cours de l'année, 12 nouveaux vaisseaux: escorteurs de destroyers, frégates, escorteurs côtiers et dragueurs de mines ont été armés. De plus, conformément à un accord conclu avec la Marine royale, trois sous-marins de la Marine royale ont été prêtés à la Marine royale du Canada et stationnés à la base maritime d'Halifax, ce qui a considérablement augmenté les possibilités d'entraînement anti-sous-marin soit pour la Marine royale du Canada, soit pour l'ARC.

Instruction à terre.—La Marine royale du Canada compte deux établissements importants à terre: le *Stadacona*, à Halifax, et le *Naden*, à Esquimalt, comprenant des écoles générales et spécialisées et assurant aux flottes en service sur les deux côtes les dépôts d'effectifs, les hôpitaux et le logement nécessaires. Ces établissements sont pourvus d'écoles et de centres d'instruction pour les officiers, les matelots et les réservistes de la Marine

royale du Canada. Les disciplines suivantes y sont enseignées: matelotage, tir, direction de la navigation, communications, plongée, réparations des avaries et lutte contre l'incendie, électricité et électronique, génie maritime, météorologie, assistance médicale et ravitaillement. Un troisième établissement important à terre, la station aéronavale *Shearwater*, à Dartmouth (N.-É.), assure l'enseignement spécialisé de l'aéronavale.

Pendant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1955, 4,043 membres du personnel des forces régulières, recrues et rengagés, ont reçu leur formation initiale au centre d'instruction *Cornwallis*. Les méthodes d'enseignement des recrues abrègent la période de formation et d'instruction à bord des bateaux et dans les établissements. Afin d'uniformiser les connaissances professionnelles de tous les lieutenants de pont, il a été institué depuis 1949 des cours de onze mois d'instruction technique de commandement, pour les officiers subalternes. Afin de remédier à la pénurie de spécialistes, la Marine royale du Canada a institué, au mois d'août 1952, sur le navire atelier de 10,000 tonnes *Cape-Breton* équipé et mis en service à cette fin, des cours de formation technique.

La formation spéciale des aspirants de marine qui désirent se spécialiser en aéronavale comporte une brève période d'apprentissage dans la Marine pour leur formation navale proprement dite soit un cours élémentaire de 12 mois, avant de passer aux cours d'aviation. Les six premiers mois de cours se passent à la base *Cornwallis*, et le second semestre, à bord d'un croiseur. La formation des pilotes, des observateurs, des membres du génie aéronautique et de l'entretien, des seconds observateurs et autres membres de l'aviation navale, a lieu d'abord à la base *Shearwater* puis à bord du *Magnificent*. L'établissement *Stadacona* donne des cours supplémentaires sur certains sujets techniques. Enfin, une partie du programme de l'aviation navale comporte des exercices combinés avec la Marine royale, l'ARC et la marine des États-Unis.

Pour faire face aux besoins d'officiers créés par le développement de la marine, il a été appliqué, en septembre 1954, un programme "Venture Plan", échelonné sur sept ans, et qui comporte un service de courte durée; le nouveau centre d'entraînement *Venture* à Esquimalt (C.-B.) y a été affecté. De même, le croiseur *Ontario* sert de navire-école pour les cadets.

Leur instruction élémentaire une fois terminée au Canada, les officiers subalternes du génie et de pont suivent, en Angleterre, des cours de tir, de mécanique des torpilles, de manœuvres anti-sous-marines, de direction de la navigation et de construction navale, spécialement destinés aux sous-lieutenants. Quelques officiers, spécialement désignés, suivent au Royaume-Uni et aux États-Unis, des cours très spécialisés sur l'administration et certains domaines techniques.

Dans l'établissement d'Iberville, où l'instruction est donnée en français et en anglais, le programme comporte l'enseignement élémentaire de l'anglais aux recrues de langue française appartenant aux effectifs réguliers, ainsi que la formation préliminaire de matelotage et des autres disciplines de la marine. Les recrues de langue française reprennent, au stade approprié de leur formation, les cours à Cornwallis.

Construction, réparation et modernisation des navires.—Les travaux de construction des quatorze destroyers d'escorte se poursuivent. Le premier, le *Saint-Laurent*, a été mis en service le 29 octobre 1955. L'expérience accumulée au début de l'application du programme commence déjà à porter ses fruits. Le 1er novembre 1954, le dragueur de mines, *Fortune*, premier achevé des quatorze, a été agréé. Le 1er octobre 1955 était achevée la quille de deux dragueurs de mines faisant partie du groupe des six destinés à remplacer ceux qui ont été cédés à la France comme contribution canadienne au programme d'aide mutuelle.

Le *Crescent* a été rénové et transformé, à Esquimalt (C.-B.), et mis en service comme destroyer d'escorte de la classe Algonquin. Le programme de rénovation et de transformation des frégates s'est poursuivi régulièrement et, à la fin de 1955, il était achevé à raison de 85 p. 100. Le porte-avions *Bonaventure* était alors en chantier à Belfast, en Irlande du Nord.

La Marine royale du Canada (Réserve).—Des divisions navales de la Réserve sont établies dans les centres suivants:

Saint-Jean (T.-N.), *Cabot*
Cornerbrook (T.-N.), *Caribou*
Charlottetown (Î.-du-P.-É.), *Queen-Charlotte*
Halifax (N.-É.), *Scotian*
Saint-Jean (N.-B.), *Brunswicker*
Québec (P.Q.), *Montcalm*
Montréal (P.Q.) *Donnacona*
Toronto (Ont.), *York*
Ottawa (Ont.), *Carleton*
Kingston (Ont.), *Cataraqui*
Hamilton (Ont.), *Star*
Windsor (Ont.), *Hunter*
London (Ont.), *Prevost*
Port-Arthur (Ont.), *Griffon*
Winnipeg (Man.), *Chippawa*
Regina (Sask.), *Queen*
Saskatoon (Sask.), *Unicorn*
Calgary (Alb.), *Tecumseh*
Edmonton (Alb.), *Nonsuch*
Vancouver (C.-B.), *Discovery*
Victoria (C.-B.), *Malahat*
Prince-Rupert (C.-B.), *Chatham*

Chaque division, commandée par un officier de la Réserve, est chargée de l'instruction spécialisée de l'une des différentes activités navales: tir d'artillerie, défense des ports, aéronautique, communications, etc. Des officiers et matelots de la Marine royale du Canada font fonction d'instructeurs. Vingt-deux divisions navales sont groupées dans la Réserve et placées sous la direction du Commandant des divisions navales à Hamilton (Ont.). C'est au centre d'instruction des Grands lacs qu'ont eu lieu, en 1954, les cours de formation des recrues de la Réserve; deux bateaux gardiens de barrage, deux escorteurs côtiers et des vaisseaux plus petits étaient en service pendant cette période; leur port d'attache était Hamilton. Les vedettes à moteur *Fairmile*, affectées aux divisions des Grands lacs, ainsi que trois petits dragueurs de mines utilisés par les divisions côtières ont aussi rendu de grands services pendant l'entraînement. En 1953 et 1954, des escadrilles d'aviation navale ont été formées à Toronto et Kingston (Ont.) et à Victoria (C.-B.).

Divisions universitaires d'instruction navale.—Le programme des divisions universitaires d'instruction navale est conçu de façon à faire des étudiants canadiens de bons officiers subalternes pour les forces régulières et les forces de réserve de la Marine royale du Canada. La Marine a établi à cette fin vingt-deux divisions dont les effectifs se recrutent parmi les étudiants de 35 universités et collèges; elles comptaient 818 cadets au 30 juin 1955. La période d'instruction est de trois ans. Les cadets doivent achever trois périodes d'entraînement d'hiver, deux d'été ainsi que certains cours spéciaux. En 1954, 15 cadets des divisions universitaires d'instruction navale ont obtenu leur brevet d'officiers des forces navales régulières et 113 de Réserve.

Corps royal canadien des cadets de la Marine.—Le C.R.C.C.M. comprenait, au 30 juin 1954, 136 corps autorisés, placés sous le patronage de la Ligue navale du Canada, et administrés, formés et dirigés par la Marine royale du Canada. En été 1955, 22 cadets ont subi leur entraînement à bord du *Magnificent*, en deux croisières séparées. En juin, quatorze cadets se sont embarqués sur l'*Iroquois* pour une croisière d'entraînement. Une fanfare de 22 cadets du C.R.C.C.M., *Terra Nova*, de St-Jean (T.-N.), a passé l'été au centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton (Ont.). Environ 280 officiers et 3,220 cadets ont suivi les cours des établissements de la Marine et des camps du Corps royal canadien des cadets de la Marine. Au 31 août 1955, l'effectif total des officiers et cadets du Corps royal canadien des cadets de la Marine se chiffrait par 9,978.

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Organisation.—Le quartier général de l'Armée à Ottawa, comprenant la Division de l'état-major général, la Division de l'adjudant général et la Division du quartier-maître général, est chargé de l'élaboration des programmes d'administration et de formation de l'Active et de la Réserve de l'Armée de terre. Les quartiers généraux régionaux dirigent les relations avec le public, les corps de cadets, le service des informations militaires, les services de l'aumônerie militaire, de la prévôté et autres. Les cinq régions et sept secteurs militaires sont situés comme suit:

Régions	*Quartiers généraux*	*Secteurs et quartiers généraux*
Région militaire de l'Est.....	Halifax (N.-É.).....	1° Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.)
		2° Secteur de Terre-Neuve, Saint-Jean (T.-N.)

Régions	*Quartiers généraux*	*Secteurs et quartiers généraux*
Région militaire de Québec..	Montréal (P.Q.).....	3° Secteur de l'Est du Québec Québec (P.Q.)
Région militaire du Centre...	Oakville (Ont.)....	4° Secteur de l'Est de l'Ontario, Kingston (Ont.)
		5° Secteur de l'Ouest de l'Ontario, London (Ont.)
Région militaire des Prairies.	Winnipeg (Man.)...	6° Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.)
Région militaire de l'Ouest...	Edmonton (Alb.)...	7° Secteur de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.)

L'Armée de terre se compose principalement de l'Armée canadienne active et des réserves. Ces dernières sont constituées par la Milice, la Réserve, la Réserve supplémentaire, le Corps-école d'officiers canadiens (C.E.O.C.), les Corps de cadets du Canada et la milice de réserve. Viennent s'ajouter à l'Armée, sans en faire partie intégrante, les collèges militaires (voir pp. 1192–1194), les corps de cadets ainsi que les sociétés et clubs de tir officiellement autorisés.

A la fin d'août 1955, les effectifs de l'Active s'établissaient à 5,566 officiers et 41,879 sous-officiers et soldats. La Milice de l'Armée canadienne comptait 7,280 officiers et 38,509 sous-officiers et soldats.

En 1953 a été créée la 1re division d'infanterie qui, à l'exception de quelques unités non requises par la situation présente, a fait du service actif. Les quartiers généraux divisionnaires et les deux tiers de la division sont stationnés et formés au Canada. Le troisième tiers forme la brigade stationnée en Allemagne. Au cours de l'automne 1955, la 2e brigade d'infanterie a relevé la 1re brigade d'infanterie en tant qu'unité canadienne de l'OTAN, en Allemagne, avec quartier général situé dans le secteur de la ville de Soest (Westphalie). Les unités canadiennes qui se trouvent dans le secteur de base et dans la zone de communication en Europe, relèvent du quartier général des unités canadiennes de base en Europe, qui se trouve à Stockum (Allemagne).

Opérations, 1955.—A l'instar d'autres pays du Commonwealth, le Canada a ordonné, au mois de septembre 1954, une réduction des forces armées stationnées en Corée et au Japon. L'effectif de la 25e brigade d'infanterie canadienne, représentant la contribution du Canada à la 1re division du Commonwealth, a été réduit à environ 200 officiers, sous-officiers et soldats servant dans la brigade du Commonwealth, en Corée, et à environ 50 membres de la troupe administrative stationnée au Japon. Parmi les groupes encore en service en Corée à la fin de l'année 1955, le plus nombreux était le 3e détachement canadien d'ambulance de campagne du Corps de santé royal canadien.

Conformément aux accords internationaux, l'Armée canadienne a mis à la disposition du ministère des Affaires extérieures une troupe de police pour maintenir les conditions d'armistice en Indochine. Au mois de septembre 1954, environ 150 officiers, sous-officiers et soldats étaient en service au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos avec les délégations de l'Inde et de la Pologne. Au cours de l'été 1955, après une année complète de service, la relève de chaque homme a été opérée.

En vertu des engagements militaires du Canada envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la 1re brigade d'infanterie canadienne a continué de servir en Allemagne jusqu'au mois de novembre 1955, pour être relevée par la 2e brigade d'infanterie canadienne. Les quatre nouveaux camps permanents de la brigade sont aménagés dans les régions de Soest, Werl, Hemer et Iserlohn (Allemagne de l'Ouest). Les troupes canadiennes ont continué à participer aux exercices de formation des autres effectifs de l'OTAN.

Au cours de l'été 1955, la 1re division d'infanterie canadienne a accompli la première étape du programme de formation par l'exercice *Rising Star* au camp de Gagetown (N.-B.). Cet exercice couronnait six semaines d'instruction rigoureuse à l'échelle des sous-unités, des unités et de la brigade, groupant environ 10,000 hommes de l'Active.

Les troupes mobiles de choc, dont le rôle est important pour la défense du Canada et qui se composent d'unités d'infanterie et d'unités d'appui ainsi que d'un contingent de l'ARC, ont poursuivi leur instruction les préparant à riposter à des invasions éven-

tuelles de petite envergure de troupes ennemies aéroportées. Les bataillons formant le contingent d'infanterie étaient les premiers bataillons du *Royal Canadian Regiment*, du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* et du *Royal 22e Régiment*. Au cours de l'hiver 1954–1955, les troupes mobiles de choc ont pris part à deux exercices importants, *Bull Dog II* et *Bull Dog III*, dans les régions subarctiques, pour acquérir l'expérience tactique et de déplacement en hiver, à l'échelle d'un bataillon. A leur retour de service, les unités d'infanterie de la 1re brigade d'infanterie canadienne ont assumé le rôle de troupes mobiles de choc.

Matériel.—Le Programme de perfectionnement du matériel de l'Armée canadienne continue de se concentrer sur les points les plus particulièrement en rapport avec les ressources du pays et là où se font sentir des besoins spéciaux. Les problèmes relatifs à la survie et aux opérations dans les régions septentrionales, dans les conditions les plus rudes et les plus défavorables, ont été étudiés tout spécialement. La mise au point et les essais du matériel de défense contre la guerre atomique, biologique et chimique se sont poursuivis en collaboration étroite avec la Marine royale du Canada, l'ARC et le Conseil de recherches pour la défense. Le programme de normalisation appliqué par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, dans le cadre de l'OTAN, continue à favoriser un échange de connaissances profitables aux armées intéressées. D'autres ententes portant sur les méthodes et le matériel ont été conclues. Conformément à une entente passée entre le Canada, la Belgique, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis pour l'adoption des cartouches de calibre 7·62 mm (·30 pouces) pour les armes portatives, l'Armée canadienne a expérimenté et essayé différentes sortes de fusils de la Fabrique Nationale (F.N.) afin de sélectionner le plus approprié au soldat canadien. Le 22 juin 1955, le ministre de la Défense nationale a annoncé que le fusil de calibre 7·62 mm C1 avait été adopté comme arme réglementaire de l'Armée canadienne.

Instruction.—Le programme de formation émane du quartier général de l'Armée. Les officiers généraux commandants des régions militaires l'appliquent à l'intérieur de leur région respective; l'instruction donnée dans les écoles de l'Armée et des corps d'armée relève directement du quartier général.

Une formation élémentaire a été donnée à 9,206 recrues et une instruction spécialisée à des officiers, sous-officiers et soldats de l'Active dans les dépôts de régiment, les unités et les centres d'instruction spécialisée. Au cours de 1954, 9,124 hommes ont assisté au cours donné dans les centres d'instruction.

Les officiers de l'Active et de la Milice ont pris part à des examens écrits et des épreuves pratiques pour le grade de capitaine et de major: 73 candidats ont réussi les examens d'admission au Collège d'état-major de l'Armée canadienne et neuf candidats l'examen d'entrée au *Royal Military College of Science*. Pendant les mois d'hiver, un programme d'instruction a été suivi par les officiers de l'active pour l'approfondissement de leurs connaissances professionnelles. Les officiers de la Milice ont passé des examens pour accéder aux grades de capitaines et de majors de régions et d'états-majors.

Les officiers généraux commandants des régions militaires ont donné des cours pour la formation de sous-officiers subalternes. Des cours ont été donnés pour les sous-officiers supérieurs dans les écoles des différents corps, selon des programmes nouvellement établis.

Les régions militaires et le quartier-général de l'Armée ont donné des cours de français et d'anglais destinés aux militaires de tous grades de l'Armée. L'École d'instruction de l'Armée canadienne a institué des cours de français d'une durée d'un semestre, pour les instructeurs de langue anglaise, officiers et sous-officiers. Un certain nombre d'aspirants sous-officiers de langue française ont suivi des cours d'anglais pendant l'année.

Des officiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de Norvège, de France, d'Italie et de Turquie ont suivi des cours dans les centres d'instruction de l'Armée canadienne.

Des cours de métiers et des cours spécialisés sont donnés dans les écoles de corps et les unités. Lorsque c'est faisable, les institutions scolaires civiles complètent la formation acquise dans les établissements militaires. L'enseignement des métiers s'inspire

des normes civiles courantes. Au cours de l'année 1955, plusieurs nouveaux métiers allant de pair avec les développements techniques de l'Armée ont été introduits. On a fixé de nouvelles normes pour les postes d'instructeurs, ce qui a relevé le niveau professionnel et le groupement, par spécialité, des instructeurs adjoints.

Le programme de formation des apprentis, appliqué en janvier 1953, a été conçu en vue de donner à des jeunes gens désignés dans ce but une formation spécialisée et l'instruction nécessaire qui leur permettront d'obtenir le grade de sous-officier supérieur dans l'Armée. Des conditions sévères d'admission ont été fixées afin de s'assurer que l'apprenti-soldat sera capable de suivre les cours spécialisés et de formation générale, et fera preuve des qualités de chef essentielles chez un sous-officier supérieur. En 1954, 303 nouveaux apprentis se sont enrôlés, 39 professeurs civils ont été engagés pour donner une formation générale à environ 700 apprentis-soldats. Les autorités provinciales de l'Instruction publique accordent des crédits pour les cours suivis par les apprentis. Les apprentis suivent des cours spécialisés de commis, de cuisiniers, de charpentiers, d'électriciens, d'opérateurs de radio, de radaristes, de mécaniciens T.S.F., de magasiniers, de mécaniciens de pièces d'artillerie et de véhicules, et d'armuriers. Le programme d'enseignement est établi de façon à stimuler l'intérêt des apprentis. La formation militaire, les spécialités, la formation générale et les divertissements forment un tout bien agencé. Les services de mess, les cantines et les dortoirs des apprentis sont distincts de ceux du reste des troupes.

L'entraînement des troupes mobiles de choc s'est poursuivi durant toute l'année. Les deux exercices importants effectués durant les mois d'hiver 1954–1955 dans le secteur de Fort-Churchill, dans le nord du Manitoba, et à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest (mentionnés ci-dessus) comportaient le parachutage d'unités chargées d'attaquer des postes ennemis simulés. La formation des troupes mobiles de choc comprenait aussi des cours de parachutage et ravitaillement aérien, au Centre interarmes d'entraînement aérien, à Rivers (Man.), et des cours de manœuvres d'hiver à Wainright (Alb.) et à Fort-Churchill (Man.).

Une instruction collective a été suivie par les unités de l'est du Canada au camp de Gagetown (N.-B.) et par les unités de l'ouest au camp de Wainright (Alb.) pendant les mois d'été. La formation au maniement des armes s'est opérée d'abord à l'échelon des sous-unités et des unités et s'est terminée par les exercices à l'échelon des brigades.

La Réserve.—Les éléments complémentaires de la Réserve, formant la Réserve régulière de l'Armée canadienne, suivent un cours d'instruction de 60 jours, réglementaire pour l'Armée canadienne (Milice) en 1954–1955, et dont une période d'environ 15 jours peut être affectée à l'instruction dans les camps, suivant décision des officiers généraux des régions militaires. Au cours de l'été 1954, 16,593 hommes de tous rangs, ont suivi ces cours. Le but de l'instruction de la Milice demeure la formation, dans chaque unité, de cadres d'instruction et d'administration capables de former et d'organiser l'unité en temps de paix et de la diriger en cas de mobilisation.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.—Ce programme (ROTP) est appliqué dans les trois collèges militaires canadiens et dans tous les collèges et universités affiliés qui ont un contingent du C.E.O.C. Il a pour but de donner aux étudiants choisis à cette fin une formation leur permettant de devenir officiers dans l'Armée active. Les étudiants s'enrôlent dans cette dernière et reçoivent une solde spéciale; les inscriptions et écolages sont payés et des subventions leur sont accordées pour l'achat des manuels et instruments nécessaires à leurs études. Dans la période du 1er septembre 1954 au 31 août 1955, 63 d'entre eux ont été diplômés et promus officiers dans l'Armée active. L'année de formation générale comporte les études militaires, l'exercice et l'instruction physiques; l'été est consacré aux exercices pratiques dans les centres militaires.

Le Corps-école d'officiers canadiens (C.E.O.C.).—En plus du programme d'instruction mentionné ci-dessus, les universités canadiennes comptent des corps-écoles destinés principalement à préparer un certain nombre d'étudiants d'universités à devenir officiers des éléments de réserve de l'Armée. Les diplômés universitaires qui ont été membres des corps-écoles peuvent aussi obtenir des grades dans l'Active. Les étudiants du

C.E.O.C. reçoivent la même formation que les soldats du programme d'instruction ROTP Du 1er septembre 1954 au 31 août 1955, 12 officiers formés dans le C.E.O.C. sont devenus officiers de l'Active.

Les cadets de l'Armée.—Les cadets ayant suivi l'instruction au cours de l'année 1954–1955, se sont chiffrés par 65,000, enrôlés dans 556 corps différents. L'enseignement a été donné par 2,284 instructeurs-cadets aidés par des membres de l'Active. Au cours de l'été 1955, 5,431 cadets ont suivi les cours de métiers et les cours de spécialités dans les camps situés à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Camp-Borden (Ont.), Ipperwash (Ont.), Dundurn (Sask.), Vernon et Vancouver (C.-B.). Les cadets ont obtenu des brevets de chefs senior dans les spécialités militaires telles que: chauffeurs-mécaniciens signaleurs d'infanterie, opérateurs radio et télégraphistes. En outre, 504 cadets ont passé une période de 15 jours aux camps de Clear-Lake (Sask.) ou de Sarcee (C.-B.), afin de monter au rang de chefs juniors. Le Camp national des cadets, qui s'est tenu pendant les deux dernières semaines de juillet et la première semaine d'août 1955 à Banff (Alb.), a accueilli 235 cadets de première classe et maîtres-cadets triés sur le volet. L'admission au camp représentait une récompense pour l'excellence du travail fourni. Au cours de l'été 1955, 495 officiers et instructeurs civils des services de cadets du Canada ont suivi des cours donnés dans différents camps de cadets.

Sous-section 3.—L'Aviation royale du Canada

Organisation.—Le quartier général de l'Armée de l'air à Ottawa est chargé du programme d'administration et de formation de l'active et de la réserve de l'ARC. Il se subdivise en trois sections: le personnel, la logistique et les plans et opérations. Les principales formations de l'ARC et leurs quartiers généraux sont les suivants:

Formation	*Quartier général*
Commandement de la défense aérienne	Saint-Hubert (P.Q.)
5e division	Vancouver (C.-B.)
1re division aérienne	Metz (France)
Commandement du transport aérien	Lachine (P.Q.)
Commandement du matériel aéronautique	Rockcliffe (Ont.)
Commandement aérien maritime	Halifax (N.-E.)
Commandement de l'entretien aérien	Trenton (Ont.)
1er commandement aérien tactique	Edmonton (Alb.)
14e groupe d'entraînement aérien	Winnipeg (Man.)

L'objectif de 41 escadrilles de l'ARC a été réalisé à la fin de 1954; 2,845 appareils de tous genres étaient en service. Les escadrilles sont réparties comme il suit: 21 pour la défense aérienne du Canada et douze stationnées en France et en Allemagne, formant la première division aérienne. Quatre escadrilles servent au transport dans le pays et à l'étranger. Trois escadrilles maritimes participent aux opérations interarmes pour la défense des côtes orientale et occidentale du Canada. En 1954, l'escadrille 408 du commandement du transport aérien, affectée au service photographique, a effectué 17,500 milles de vol en accomplissant des relevés aérophotogrammétriques dont quelques-uns se rattachaient au réseau de radar *Mid-Canada*.

A la fin de décembre 1954, l'effectif des forces régulières de l'ARC comptait 8,886 officiers et 39,864 sous-officiers et aviateurs; celui de la réserve auxiliaire s'élevait à 1,888 officiers et 3,651 sous-officiers et aviateurs.

Opérations en 1954-1955.—Le commandement de la défense aérienne a poursuivi son plan d'extension. Les travaux de construction du réseau de radar *Mid-Canada* ont commencé. Tous les champs d'aviation importants ont subi des améliorations. On a installé des appareils auxiliaires pour la navigation et mis au point les règles à suivre pour le vol aux instruments "tous temps" qui devront servir dans les opérations de défense aérienne. A la fin de 1955, les neuf escadrilles régulières du commandement de la défense aérienne possédaient des chasseurs à réaction tous temps *CF-100*.

La 1re division aérienne est stationnée intégralement en Europe, conformément aux engagements du Canada concernant l'effectif de chasse intégré de l'OTAN. Les avions *Sabre II* ont tous été remplacés par les *Sabre V*, munis de moteurs Orenda plus puissants; les nouveaux *Sabre VI* ont commencé à arriver.

L'École interarmes de guerre sur mer du *Stadacona*, à Halifax (N.-É.), a poursuivi l'instruction élémentaire et avancée des tactiques de guerre anti-sous-marine. Les équipages du commandement aérien maritime ont participé avec la Marine royale à des manœuvres communes sur les deux côtes ainsi qu'à un certain nombre d'exercices del' OTAN, dans l'Atlantique et dans le secteur européen. Un nouveau modèle d'avion de l'aéronavale, le *Neptune*, a été mis en service.

Les escadrilles du commandement du transport aérien ont continué de fournir un appui à la division de l'aviation stationnée en Europe et, jusqu'au mois de juin 1954, à la division stationnée en Extrême-Orient; des opérations de vol d'accompagnement à longue distance ont été effectuées par les avions *North Star*. Le *Fairchild C-119* du Commandement aérien a servi au transport de matériel et d'hommes au Canada ainsi qu'à l'entraînement des parachutistes. Des avions de ces deux modèles ont été employés pour approvisionner les stations météorologiques de l'Arctique.

L'escadrille de photographie 408 de l'ARC a achevé les relevés photographiques aériens de nouvelles régions, conformément au programme d'aérophotogrammétrie, comprenant le relevé spécial d'une superficie de 7,800 milles, en vue de l'établissement du réseau de radar *Mid-Canada*.

Au cours de l'année 1954, des missions d'assistance aux avions et aux navires en détresse, des vols de secours et vols d'urgence ont mobilisé, dans 230 occasions, les avions de l'ARC pour le sauvetage et les recherches.

Instruction et équipement.—Au cours de l'année financière 1954-1955, la formation du personnel navigant de l'OTAN s'est poursuivie au Canada d'une façon intensive. Au 31 décembre 1954, 3,306 membres des services navigants ont été diplômés, conformément au programme d'instruction mis en vigueur en 1951. L'ARC a également formé des équipages pour répondre à ses propres besoins. En 1954-1955, après avoir suivi les cours élémentaires de spécialisation professionnelle, 80 officiers du personnel non navigant ont été diplômés et les écoles de formation professionnelle élémentaire ont décerné un diplôme à 7,830 spécialistes.

Des cours de perfectionnement pour officiers et cadets d'aviation ont été donnés à l'École d'officiers de London (Ont.), et l'instruction préliminaire des aviateurs a été donnée au dépôt N° 2 de Saint-Jean (P.Q.). Des cours élémentaires d'entraînement au vol ont été donnés dans les écoles de pilotage situées à Centralia (Ont.), Claresholm (Alb.), Moose-Jaw (Sask.), et Penhold (Alb.). L'entraînement au vol avancé sur bimoteur s'est donné à Saskatoon (Sask.) et sur monomoteur à Portage-la-Prairie (Man.). En automne 1953, cette école a entrepris l'instruction avancée du pilotage d'avions à réaction. Une autre école supérieure de pilotage d'avions à réaction est située à Gimli (Man.). Il existe une école d'armes pour pilotes à MacDonald (Man.); les cours pour instructeurs-pilotes sont donnés à l'école des Instructeurs d'aviation de Trenton (Ont.); les écoles de Centralia et de North-Bay (Ont.) et celle de Saskatoon (Sask.) enseignent l'évaluation à l'aide d'instruments, tandis que celle de MacDonald (Man.) forme les instructeurs-pilotes à l'attaque aérienne. En 1954, à l'École de navigation et de radio de Winnipeg (Man.), les cours d'entraînement des officiers radiotélégraphistes et des navigateurs ont été combinés de façon à fournir un cours élémentaire commun de navigation aérienne et d'électronique.

Les écoles de l'ARC ont donné des cours réguliers d'instruction professionnelle sur le génie aéronautique, l'approvisionnement de munitions, les télécommunications et les mesures de sécurité, pour les officiers nouvellement nommés au service au sol. Des cours élémentaires ont été donnés à Camp-Borden (Ont.) à l'intention des officiers des unités de défense. Il s'est donné des cours de perfectionnement pour officiers sur le contrôle du vol. Des unités mobiles d'entraînement au sol composées d'appareils *CF-100*, *Sabre*, *Silver Star et C-119* se sont révélées fort utiles durant l'année. Le programme d'instruction professionnelle avancée s'est poursuivi dans toutes les formations, tant régulières qu'auxiliaires. On a maintenu les examens écrits trimestriels en vue de permettre aux spécialistes d'acquérir plus rapidement la compétence requise pour obtenir le titre de spécialiste. L'enseignement des langues s'est donné suivant les besoins.

Le programme de fourniture d'avions en 1955 est exposé dans les pages 1195 et 1196 du chapitre de la Production de défense.

Réserve de l'ARC.—La réserve de l'ARC se compose des éléments suivants: 1° l'auxiliaire; 2° la première réserve; et 3° la réserve supplémentaire.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, des cours de perfectionnement pour officiers ont été donnés à l'École des officiers de la réserve du Collège militaire royal de Kingston, aux cadets d'aviation universitaires de la première réserve, qui commençaient leur premier stage d'été. Des pilotes stagiaires du corps auxiliaire, des membres des escadrilles universitaires de réserve et des cadets d'aviation des collèges militaires ont suivi des cours d'aviation durant l'année. Des aspirants officiers radio des forces aériennes de réserve, des escadrilles universitaires de réserve et des cadets d'aviation des collèges militaires du Canada ont suivi un programme d'instruction à Clinton (Ont.).

Le cours d'instruction préparatoire donné à l'École des officiers de la réserve de Kingston, aux cadets d'aviation des services sédentaires de la première réserve, des collèges militaires et des universités du Canada, participant à leur première session d'été, a été suivi, selon les cas, d'un cours élémentaire en génie aéronautique, en ravitaillement, en télécommunications, en armements et en conduite d'avion. Des cadets de deuxième année ont obtenu leur brevet d'officier après avoir subi avec succès les examens terminant cette dernière étape de leur formation élémentaire. Des cours de langues et d'enseignement technique, donnés dans les écoles régionales d'instruction de l'ARC, ont aussi fait partie de la formation de membres du corps auxiliaire. Le programme d'enseignement technique, établi en 1952, s'est poursuivi. Un groupe d'environ 1,855 recrues, composé d'étudiants des écoles d'enseignement supérieur et de cadets d'aviation, a achevé sa formation en 1954. Les techniciens de la réserve sont autorisés à suivre les cours réguliers de l'ARC, mais ils sont peu nombreux à pouvoir le faire, leur profession civile les en empêchant.

Le Canada entretient dix escadrilles auxiliaires qui constituent la flotte de chasse pour intercepter les avions ennemis. De plus, deux escadrilles auxiliaires se servent de bombardiers légers *Mitchell* et opèrent, si besoin est, en collaboration avec les troupes mobiles de choc.

Corps royal canadien des cadets de l'Air.—Le Corps des cadets est étroitement associé à l'ARC. Grâce à l'aide de la Ligue des cadets de l'air du Canada, le nombre des recrues augmente sans cesse. Au 1er septembre 1955, le Corps des cadets se composait de plus de 19,000 sujets répartis en 274 escadrilles. Au cours de l'été 1955, des camps pour cadets d'aviation ont été ouverts dans les stations de l'ARC de Greenwood (N.-É.), Clinton (Ont.) et Abbottsford (C.-B.). On y comptait plus de 4,000 cadets, officiers et instructeurs. Un groupe de quarante cadets du cours des aspirants chefs senior formé aux exercices de précision, a été choisi pour représenter le Canada au concours international d'exercices militaires tenu à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, en 1955. L'équipe a remporté le championnat, et pour la cinquième fois, le trophée *Beau* reste au Canada.

Le programme d'échanges internationaux de visiteurs, organisé sous la direction commune de l'ARC et de la Ligue des cadets de l'Air, a enregistré de nouveau un beau succès en 1954 et 1955. Des échanges de cadets se sont opérés entre le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, la Suède, le Danemark et la Hollande.

Tous les ans, 250 cadets senior reçoivent de l'ARC des bourses d'instruction au vol. Depuis l'introduction des bourses de vol, en 1946, plus de 2,000 cadets ont appris à piloter. En vertu du programme d'instruction de techniciens de la réserve, les cadets participent à un cours de formation technique de neuf semaines en plus du cours préparatoire qu'ils suivent dans leur escadrille respective durant l'année scolaire.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1er avril 1947 en vertu d'une modification à la loi sur la Défense nationale.

Le Conseil comprend un président et un vice-président de plein temps, six membres d'office et sept membres nommés. Sont membres d'office les chefs d'état-major des trois armes, le sous-ministre de la Défense nationale, le président du Conseil national de recherches et un représentant du ministère de la Production de défense. Les autres membres, nommés pour trois ans par le gouverneur général en conseil, sont recrutés dans les universités et les industries pour leur expérience scientifique et technique.

L'organisme comprend un quartier général, douze stations de recherches et des officiers de liaison à Londres et à Washington; on désigne collectivement ces organes sous le nom de Service scientifique de défense. Des comités consultatifs, formés d'hommes de science canadiens éminents, apportent une aide précieuse à ce service.

En créant cet organisme, le gouvernement a tenu compte de l'absolue nécessité de la continuité dans la recherche, et a intégré le Conseil de recherche d'une manière permanente dans les institutions de défense du pays. Afin d'assurer la coordination à l'échelon le plus élevé, le président du Conseil a le rang de chef d'état-major et fait partie du Comité des chefs d'état-major et du Conseil de la défense. Le Conseil de recherche est donc considéré comme une quatrième arme. Son but est d'établir la corrélation entre les besoins scientifiques spéciaux de l'Armée et les recherches des hommes de science en général.

Le Conseil a pour ligne de conduite de faire converger ses efforts sur les problèmes de défense qui revêtent une importance particulière pour le pays et pour lesquels celui-ci présente des ressources ou des moyens particuliers. Il utilise autant que possible les moyens actuels de recherches (le Conseil national de recherches par exemple) pour répondre aux besoins des forces armées. Il n'a aménagé des installations nouvelles que dans les domaines qui présentent peu ou point d'intérêt au point de vue civil.

Il est clair qu'en raison de son programme de spécialisation, il doit continuer à collaborer étroitement avec les grands alliés du Canada. Cette spécialisation n'est toutefois possible que si le Royaume-Uni et les États-Unis veulent bien communiquer les nombreux résultats de leurs vastes recherches en échange des découvertes, moins nombreuses mais néanmoins précieuses, des spécialistes canadiens.

Au cours de l'année 1955, le Conseil de recherches pour la défense a porté son activité sur les problèmes de défense navale, d'armements, de télécommunications, de l'Arctique, de médecine, d'opérations militaires, de matériel, d'aéronautique et d'armes spéciales. Les questions de défense navale sont étudiées au Centre de recherches navales de Dartmouth (N.-É.) et au Laboratoire naval du Pacifique, à Esquimalt (C.-B.). Ces deux établissements se consacrent aux armes anti-sous-marines, car l'activité anti-sous-marine constituera la tâche principale de la Marine royale du Canada en temps de guerre. Les recherches sur les armements des forces armées et leur perfectionnement se poursuivent à l'Arsenal canadien de recherches sur les armements et le perfectionnement des engins de guerre à Valcartier (P.Q.), le plus considérable de tous les établissements dirigés par le Conseil; il est outillé pour expérimenter les améliorations apportées aux engins de guerre. Le Conseil a institué deux laboratoires qui se consacrent surtout à l'électronique. Le Laboratoire de radiophysique de Shirley's-Bay (Ont.) se consacre principalement aux recherches fondamentales sur les communications radiophoniques, particulièrement dans les régions septentrionales. Le Laboratoire d'électronique situé près des laboratoires du Conseil national de recherches de la route de Montréal, se consacre principalement au perfectionnement d'appareils électroniques propres à faciliter la navigation. Le centre des recherches sur les conditions des zones arctiques et subarctiques, le Laboratoire du Nord de recherches pour la défense, à Fort-Churchill (Man.), étudie surtout les applications des résultats produits par les recherches fondamentales des effets des basses températures sur les hommes et le matériel.

Les universités, les écoles de médecine, pour autant qu'elles le peuvent, et les laboratoires de recherches médicales à Downsview (Ont.), près de Toronto, poursuivent des recherches dans le domaine médical. Le domaine principal est les soins médicaux requis dans l'aviation, mais les recherches s'étendent également aux succédanés du sang, aux infections et à l'immunisation, aux brûlures et blessures, à l'alimentation et autres facteurs

susceptibles de devenir des entraves dans l'accomplissement du devoir du soldat. Les recherches sur les opérations, qu'on peut définir comme étant l'application des méthodes de recherche scientifique aux problèmes que doivent résoudre les forces armées dans l'exercice de leurs fonctions, sont effectuées par l'équipe de recherches sur les opérations, composée d'une section directrice et de trois services de recherches. Les forces armées comptent également trois organismes de recherches dans ce domaine, dont le personnel se recrute pour une grande part parmi les fonctionnaires du Service scientifique de la défense. Comme dans le passé, le Conseil prête son concours au perfectionnement des méthodes d'évaluation, de récupération et d'affinage de métaux utiles tels le titane, etc. Le programme de recherches sur le titane consiste en une série de travaux coordonnés poursuivis par la Division des mines du ministère des Mines et des Relevés techniques, l'Université de Toronto, l'Université Laval et l'Université de Montréal, avec la collaboration de diverses firmes possédant une longue expérience dans ce domaine. En plus des travaux poursuivis par le Centre national d'aéronautique, le Conseil de recherches pour la défense couvre les dépenses d'un programme de recherches approfondies qui se font dans diverses universités du Canada sur l'aéronautique et la force dynamique des gaz. Des recherches spéciales sont entreprises dans les domaines de l'énergie atomique, de la biologie et de la chimie touchant les armements, dans les laboratoires de recherches chimiques pour la défense, à Shirley's-Bay (Ont.), à la Station expérimentale Suffield, à Ralston (Alb.), dans les Laboratoires de recherches pour la défense Kingston, à Barriefield, (Ont.) et à la "Quarantaine", poste relevant du ministère de l'Agriculture, situé sur la Grosse île, dans le Saint-Laurent, près de Québec.

Suivant la ligne de conduite qu'il a adopté, le Service scientifique de la défense tient à la disposition de tous les hommes de science les découvertes qui ne revêtent pas une importance particulière du point de vue militaire.

Le Conseil de recherches pour la défense et le ministère de la Production de défense collaborent afin que les travaux de recherches et de perfectionnement soient étroitement liés à la production.

Section 2.—Collèges militaires et formation de l'état-major

Collèges militaires canadiens.—Les trois collèges militaires canadiens sont le Collège militaire royal du Canada, fondé à Kingston (Ont.) en 1876; le *Royal Roads*, près de Victoria (C.-B.), établi en 1941 et destiné à former des officiers de la Marine; et le Collège militaire royal de Saint-Jean, situé à Saint-Jean (P.Q.), institué surtout pour les aspirants officiers de langue française. Le Collège militaire royal du Canada et le *Royal Roads* ont été constitués en collèges militaires canadiens en septembre 1948, tandis que le Collège militaire royal de Saint-Jean n'a été ouvert qu'en 1952.

L'instruction et l'entraînement des collèges militaires ont pour but de donner une culture générale, d'enseigner des spécialités et de développer les qualités de caractère et de commandement nécessaires aux officiers des trois armes. Les cours d'instruction procurent une formation générale, scientifique et militaire solide et bien comprise; la structure des cours et de la formation permet aux cadets d'exercer leur autorité et de former leur jugement.

Le cours des cadets est de quatre ans au Collège militaire royal du Canada et à *Royal Roads*. Comme les troisième et quatrième années du cours ne se donnent qu'au Collège militaire royal du Canada, les cadets inscrits à *Royal Roads* doivent changer de collège pour achever les dernières années de cours général ou de génie. Le Collège militaire royal de Saint-Jean comprend une année préparatoire et le cours est d'une durée de cinq ans. Les cadets y accomplissent l'année préparatoire, la première et la deuxième et terminent les deux dernières au Collège militaire royal du Canada.

L'année scolaire, de onze mois, est divisée en trois périodes: automne, hiver et été. Les mois de septembre à avril sont consacrés à la formation générale complétée par l'instruction militaire, comportant les exercices et la culture physiques. La période d'été

qui s'étend de mai au milieu d'août consiste dans la formation pratique dans l'établissement du service où le cadet s'est enrôlé. Pour être admis en première année au Collège militaire royal du Canada et à *Royal Roads*, le cadet doit présenter son immatriculation senior (ou l'équivalent) dans les disciplines suivantes: anglais, physique, mathématiques (algèbre, géométrie et trigonométrie), chimie et, au choix, l'histoire ou une langue, de préférence le français. Les candidats de langue française porteurs d'un baccalauréat entrent directement en 1re année du Collège militaire de Saint-Jean. Pour être admis en préparatoire de ce collège, il faut présenter l'immatriculation junior (ou l'équivalent) en anglais, français, algèbre, géométrie, physique et chimie; toutefois, les candidats qui n'ont pas le niveau requis en français peuvent être acceptés. Les candidats sortant des collèges classiques doivent y avoir passé au moins six ans.

Pour être admis, un candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant au Canada et répondre aux normes de santé requises par le service où il s'enrôle. Pour être admis en première année, les candidats doivent être âgés de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au premier janvier de l'année de l'entrée. Pour être admis en préparatoire, ils doivent avoir atteint leur 16e année mais non leur 20e année, au premier janvier de l'année de l'entrée. L'administration des trois services a établi, dans six différents centres militaires du Canada, des comités chargés des interviews et des examens médicaux des candidats. Trois officiers représentant les Forces, ainsi qu'un représentant des collèges militaires, font partie de chaque comité chargé des interviews. La moitié des candidats de première année est choisie d'après un contingentement basé sur la population de chaque province, et les autres d'après un concours ouvert dans tout le pays. Le comité chargé des interviews recommande les candidats suivant leurs aptitudes physiques et personnelles. Une commission nommée par le ministre de la Défense nationale est responsable du choix définitif.

Depuis le mois de septembre 1954, presque tous les cadets qui ont été admis aux collèges militaires ont dû s'enrôler dans les forces armées selon le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. D'après ce programme, les candidats admis s'enrôlent selon leur choix, comme cadets dans la Marine royale du Canada, comme officiers cadets dans l'Armée canadienne ou comme cadets de l'air dans l'Aviation royale du Canada. Les frais d'instruction, de pension, de logement, d'uniformes, de livres, d'instruments et autres sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les cadets reçoivent une solde de $55 par mois. Les cadets qui terminent avec succès leur cours d'instruction militaire et générale sont promus officiers permanents dans les forces régulières mais peuvent se retirer des rangs après la troisième année de service qui suit la fin de leur cours.

Les cadets qui sont maintenant admis uniquement comme réservistes dans les collèges militaires sont les cadets bénéficiant de bourses de cadets du gouvernement fédéral en considération du dévouement ou des longues années de service de leur père. Un maximum de quinze bourses est accordé par année, cinq par service; les bourses sont de $580 et couvrent les frais de la première année d'étude.

Au cours de l'année scolaire 1954–1955, 834 cadets étaient inscrits aux collèges militaires: 401 au Collège militaire royal du Canada, 153 à *Royal Roads* et 280 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Les inscriptions se répartissaient comme il suit: 181 pour la Marine, 358 pour l'Armée et 295 pour l'Aviation.

Collèges d'état-major.—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne à Kingston, en Ontario, a pour mission de former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans les unités de campagne et les régions militaires. Les cours se donnent de janvier à novembre. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, les deux autres armes du Canada et les forces militaires d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN envoient aussi des officiers à des cours. Pour être admissibles aux cours d'état-major, les officiers de l'Armée canadienne doivent subir un rigoureux examen d'entrée. Le programme de formation, à ce collège, comporte l'étude de précis et d'ouvrages de référence, des séances d'explications pratiques et des conférences ainsi que des exercices

intérieurs et extérieurs. Le plus grand nombre de ces travaux s'accomplissent par équipes, chacune étant placée sous l'autorité d'un membre du corps professoral. On insiste à la fois sur le travail individuel et sur le travail en groupe. En plus des cours qui portent sur des sujets purement militaires comme l'étude des tactiques nouvelles, le programme comporte l'étude des affaires mondiales, de même que des conférences par des invités de marque.

Le Collège de la Défense nationale, à Kingston, inauguré le 5 janvier 1948, est un collège supérieur, où se donne chaque année un cours de onze mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs de l'armée, par des fonctionnaires de l'État attachés aux forces armées, par des fonctionnaires de ministère du gouvernement et par quelques représentants de l'industrie. Il comporte une série complète de conférences données par d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'ailleurs. Le collège organise en outre des voyages et des visites instructives dans certains endroits du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de se mieux renseigner encore sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger. Ce cours, donné pour la neuvième fois, a débuté en septembre 1955 et s'est terminé en juillet 1956; il a été suivi par vingt-neuf élèves dont trois membres de la Marine royale du Canada, quatre de l'Armée de terre, quatre de l'Aviation royale du Canada et un du Conseil de recherches pour la défense. Sauf le ministère des Affaires extérieures qui avait délégué deux élèves, chacun des ministères et des organismes suivants était représenté par un élève: Défense nationale, Transports (air), Commerce, Gendarmerie royale du Canada, Radio-Canada, la Compagnie de téléphone Bell du Canada et le Pacifique-Canadien. On compte aussi un représentant de chacun des organismes suivants: la Marine royale, l'Aviation royale, l'Armée britannique, le ministère des Affaires extérieures du Royaume-Uni, la marine des États-Unis, l'armée de l'air des États-Unis, l'armée des États-Unis et le ministère des Affaires étrangères des États-Unis.

Le collège d'état-major de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour-Heights, à Toronto (Ont.), est un collège permanent dont la mission consiste à former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans l'aviation. Le programme de ce collège a pour objet de donner aux officiers, dont le grade est celui de commandant d'escadre ou de chef d'escadrille, la formation supérieure qu'exigent leurs fonctions actuelles et les postes supérieurs qu'ils sont appelés à remplir. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada et, sur une base d'échange, d'un officier de l'Armée canadienne et d'un officier de l'Aviation royale, tandis que le groupe des étudiants se compose d'officiers de l'Aviation royale du Canada, d'un ou deux officiers de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne, de l'Aviation royale et de l'armée de l'air des États-Unis. Le cours a pour but d'enseigner aux étudiants à penser logiquement et à s'exprimer avec précision oralement et par écrit. Il vise également à leur faire mieux connaître leur service, mieux comprendre l'emploi de l'armée de l'air et à les tenir au courant des découvertes scientifiques et techniques les plus récentes pouvant modifier l'emploi des forces aériennes. Grâce à ce cours, les élèves acquièrent aussi des vues générales sur les problèmes nationaux et internationaux. Les conférenciers invités sont choisis dans le monde de l'industrie, des forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites instructives d'établissements commerciaux et d'installations militaires situés au Canada et dans d'autres pays.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

A la suite des hostilités en Corée, en 1950, le Canada a entrepris un programme de mise au point de sa défense en vue de regrouper ses forces armées et de leur fournir un équipement des plus moderne. En conséquence, le ministère de la Production de défense fut établi le 1er avril 1951, sous le régime de la loi concernant la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62) aux fins de fournir au ministère de la Défense nationale les articles requis

* Rédigé à la Division de l'économique et de la statistique, ministère de la Production de défense, Ottawa.

et de lui assurer également les services nécessaires; en outre, le ministère de la Production de défense s'est vu confier la tâche de veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et à ce que les matières indispensables à ce programme soient en disponibilité. Ce ministère achète aussi les fournitures nécessaires au programme de défense passive, et sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne qui, en premier lieu, avait été chargée des achats de fournitures de défense effectuées au Canada pour le compte d'autres gouvernements et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Plan de Colombo et autres accords internationaux. Dans sa teneur primitive, la loi prévoyait un ministère temporaire dont la durée ne devait pas dépasser cinq ans, mais une modification apportée en 1955 à la loi sur la production de défense, plaça ce ministère sur le même pied que les autres ministère du gouvernement, et en assura la continuité.

Environ 62 p. 100 des commandes relatives à la défense du Canada depuis 1951 ont été passées par le ministère de la Production de défense et par la *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui s'occupe de toute construction relative à la défense. A la fin de 1955, les commandes totales passées au nom du ministère de la Défense nationale s'élevaient à environ 5,400 millions de dollars. Les commandes relatives au programme de l'aviation (y compris divers instruments pour aéronefs fournis par le gouvernement) figuraient environ pour 38 p. 100 du chiffre total susmentionné, soit la plus forte proportion. Venait ensuite le programme de construction pour la défense (12 p. 100), suivi des appareils électroniques et de communication (8·5 p. 100) et la construction navale (7 p. 100). (Voir tableau 1, page 1199.)

Durant l'année 1955, les achats et la construction aux fins de la défense se sont maintenus à un niveau élevé, les dépenses ayant été inférieures aux chiffres de 1954 d'à peine 3 p. 100. Cette stabilité s'explique en grande partie par les nombreux travaux relatifs aux programmes entrepris durant les années précédentes, lesquels ont compensé la diminution appréciable de la valeur des nouvelles commandes. De façon générale, le niveau de production est demeuré stable dans les différentes divisions du programme.

Programme de production d'avions.—En 1955, le programme de production d'avions a surtout porté sur la production et le perfectionnement des chasseurs à réaction. Pour satisfaire aux exigences de l'ARC, on a continué, mais au ralenti, la production du modèle canadien de l'avion de chasse et d'interception à réaction tous temps *CF-100* (Canuck) et des chasseurs à réaction *Sabre VI* (*F-86*). On a également perfectionné le *CF-100* au cours de l'année pour lui donner des engins de tir plus puissants, lui assurer plus d'altitude et le rendre plus facile à manœuvrer. La production des moteurs à réaction Orenda 11 et 14 destinés aux avions *Sabre* et *CF-100* s'est aussi poursuivie au ralenti à cause de la diminution dans la production des avions. Des contrats ont été accordés touchant l'usinage et la préparation en vue de la production du nouveau chasseur supersonique à réaction tous temps de fabrication canadienne *CF-105* destiné à remplacer le *CF-100*. On a accordé un contrat pour le perfectionnement et la fabrication de prototypes du moteur à turbo-réaction PS-13 qui actionnera le *CF-105*. Cependant, les premiers *CF-105* à être fabriqués seront munis de moteurs J-75 venant des États-Unis.

La production du réacté d'entraînement *Silver Star* (*T-33 AN*) actionné par le moteur Nene s'est poursuivie au ralenti durant l'année. Une commande de soutien additionnelle a été donnée en vue de permettre une production ralentie de cet avion destiné à compenser les pertes subies durant les opérations. La livraison des cinquante derniers moteurs Nene fabriqués au Canada a complété le contrat touchant ces appareils. Le programme de production des avions d'entraînement *T-34* a pris fin en juillet 1955 par la livraison effectuée à l'ARC et à l'armée de l'air des États-Unis. La majorité des travailleurs employés à ce programme ont été absorbés par la production des avions *Grumman CS2F* embarqués de la Marine royale canadienne. On a aussi poursuivi les préparatifs en vue de la production des moteurs R-1820-82 destinés aux *CS2F*. Les derniers détails furent aussi arrêtés en vue de l'assemblage, au Canada, de l'hélice Hamilton Standard 43D51, et de la fabrication de certaines pièces de cette hélice destinée au *CS2F*.

La mise au point et la préparation en vue de la production de l'avion de reconnaissance naval *CL-28* se sont poursuivies de façon satisfaisante en 1955; on a presque terminé les plans de l'avion et fabriqué une grande partie de l'outillage nécessaire à sa production. On a également acheté des hélicoptères *Sikorsky S-55, HO4S-3* et *S-58*, et des *Piasecki H-21* ont été fabriqués pour la Marine royale du Canada et l'ARC. Les *S-55* étaient équipés de moteurs R-1340 fabriqués au Canada.

On a conservé les installations nécessaires à la fabrication d'instruments de navigation aérienne, de systèmes gyroscopiques de télécommande, d'indicateurs de pression, de transmetteurs, etc., mais à un niveau inférieur qui a correspondu à la baisse de production des avions. Des contrats furent passés en vue du perfectionnement de l'indicateur automatique de position et de ralliement R Thêta, de la version à un étage du R Thêta, des intégrateurs Ball pour le calcul des données de navigation, et d'une conception poussée de l'horizon artificiel de Ferranti. L'entretien et les réparations se sont poursuivis tels qu'on l'avait prévu, et la mise au rancart, des modèles plus anciens d'avions et de moteurs a contre-balancé l'apparition des plus nouveaux. Le Canada possède maintenant les installations nécessaires à l'entretien et à la réparation de tous les avions, moteurs et matériel actuellement employés par la Défense nationale.

En 1955, on a continué le perfectionnement du missile téléguidé air-air *Velvet Glove* et on en a commencé une production réduite en vue d'essais pour l'ARC. Ce premier programme canadien concernant les missiles a nécessité les efforts conjugués d'un grand nombre d'experts en production tant à l'intérieur du gouvernement que de l'industrie. Les essais du *Velvet Glove* ont eu pour effet de fournir une expérience importante au gouvernement, à ses entrepreneurs et aux équipes d'évaluateurs du Service. Même si le *Velvet Glove* peut être remplacé par un autre projectile téléguidé air-air, les avantages retirés de ces expériences faciliteront le perfectionnement de la production, au Canada, de missiles d'un nouveau genre.

Électronique.—L'achat et la production de matériel électronique pour les forces armées du Canada et des pays alliés se sont poursuivis en 1955 à un rythme accéléré. On a accordé une attention toute spéciale aux projets des articles électroniques répondant à des exigences militaires ou nécessitant des conditions particulières de production. La mise au point d'appareils radiophoniques aéroportés à très haute fréquence (*UHF*) s'est poursuivie de façon satisfaisante, et l'on a commandé des émetteurs-récepteurs et des appareils radiogoniométriques aéroportés. On a aussi terminé la production des appareils de radio d'une portée d'un mille et des compas de navigation, et on a commencé la fabrication de radios d'une portée de cinq milles. Des appareils de radar fixes et aéroportés, ou utilisés à bord des navires ont été produits durant toute l'année. De nouveaux contrats ont été accordés pour des appareils aéroportés et des instruments de radar terrestre plus considérables et pour le matériel de radar antimortier. Le programme des appareils de repérage anti-sous-marin a progressé à la suite des commandes données pour des appreils sonar et pour ceux qui servent à la protection des ports. On a aussi octroyé des contrats pour la production et la conversion des simulateurs de vol, et poursuivi durant toute l'année la production de fusées de proximité.

Un vaste programme d'approvisionnement de pièces fut entrepris en vue de l'entretien du réseau de radar *Pinetree*. Plusieurs commandes de grande importance ont été données, en 1955, pour les appareils du réseau central de prompte alerte et on en a entrepris une expédition rapide. On a élaboré un projet d'installation qui fut discuté avec les principaux entrepreneurs. En conformité de l'accord canado-américain sur le réseau lointain de prompte alerte (*DEW*),—réseau financé par le gouvernement des États-Unis,—on a aidé les entrepreneurs en leur procurant au Canada les fournitures et les services nécessaires à ce projet. Plusieurs compagnies canadiennes se sont vu adjuger des contrats importants relatifs aux travaux de construction, aux tours d'acier et au transport aérien.

Construction navale.—Les quilles de cinq des six dragueurs de mines côtiers de la classe MCB ont été posées en 1955. Ces vaisseaux sont une conception améliorée des dragueurs de mines de la classe AMC, de fabrication canadienne, qui furent complétés en 1954, et sont conçus de façon à combattre les mines les plus perfectionnées. La transformation des trois dernières des seize frégates de la dernière guerre tombant sous le premier programme a été complétée durant l'année; ces vaisseaux ont été complètement rénovés à l'exception du moteur de propulsion et des machines auxiliaires, ainsi que de la coque jusqu'à la hauteur du pont. En vertu du second programme, cinq autres vaisseaux sont en voie de transformation et, une fois les travaux de démolition terminés, la reconstruction était fort avancée à la fin de 1955.

Le HMCS *Saint-Laurent*, navire de tête du premier groupe de sept destroyers d'escorte, a subi avec succès les premières épreuves en mer et fut mis en service le 29 octobre 1955. Les coques des six autres navires ont été lancées en vue de la mise en place du moteur de propulsion et des machines auxiliaires. On a lancé trois coques des sept destroyers d'escorte du deuxième groupe. La totalité des vaisseaux en construction cette année s'élevait à 35 vaisseaux auxiliaires et 57 petits navires; onze des navires auxiliaires étaient terminés et seulement dix des petits vaisseaux restaient à compléter.

La construction du porte-avions léger HMCS *Bonaventure*, en Irlande du Nord, a avancé rapidement en 1955 et son armement a progressé avec satisfaction. La livraison des torpilles Mark 30 et Mark 32 fut complétée en 1955, quoique certaines pièces auxiliaires n'eussent pas encore été complètement livrées à la fin de l'année. On commanda aussi une certaine quantité de torpilles Mark 43 pour l'usage de la Marine royale canadienne et de l'ARC. Les réparations et radoubs des vaisseaux, effectués surtout dans les chantiers maritimes des côtes est et ouest, augmentèrent au cours de l'année à cause du plus grand nombre de navires en circulation. Le programme à long terme de dégaussage en vue de pourvoir tous les vaisseaux canadiens d'appareils antimagnétiques fut à peu près complété.

Armes et munitions.—On a terminé en 1955 la livraison d'une des deux sortes de mortiers anti-sous-marins fabriqués pour le compte de la Marine royale canadienne et du mortier moyen destiné à l'Armée canadienne. On procéda également à la livraison des obusiers et des mortiers légers destinés à l'Armée canadienne et du second mortier anti-sous-marins de même qu'à la transformation des mitrailleuses pour l'ARC. La production du nouveau lance-fusées de l'Armée canadienne était considérablement avancée à la fin de l'année. En juin 1955, le ministère de la Défense nationale annonça que l'Armée adoptait le nouveau fusil 7·62mm C-1, et on passa la première commande en vue de sa production au Canada. On a réalisé de grands progrès en ce qui concerne les contrats de mise au point pour adapter les armes portatives à la nouvelle cartouche, pour projeter la construction de lance-torpilles et pour améliorer les armes existantes. En plus des travaux se rapportant aux armes elles-mêmes, plusieurs projets furent consacrés à l'étude du pointage, de la direction du tir et d'autres instruments auxiliaires.

La production de munitions complètes a augmenté en volume et en variété en 1955, quoique le programme de livraison ait été revisé au début de l'année pour allonger le délai d'exécution de quelques-unes des commandes existantes. Les principaux articles de production comprenaient des munitions pour les armes portatives de ·30, ·50 et 20mm et des munitions pour l'artillerie et les mortiers de 40mm, 60mm, 81mm, 90mm, 105mm et 155mm et 3″50 de calibre; des fusées antichars et air-air, des charges de profondeur, des signaux à fusée, des explosifs et des produits chimiques. Les fusées antichars Heller, les obus fumigènes, les munitions d'instruction pour mortiers, une nouvelle sorte de projectiles anti-sous-marins et les munitions de 17 livres ont atteint le stade de production. Plusieurs nouvelles sortes de munitions, de conception canadienne et étrangère, furent soumises à des épreuves à l'échelle semi-industrielle et l'on fit des progrès dans la production d'éléments de nouveaux articles.

Programme général d'achats.—Le programme général d'achats comprend des approvisionnements en une foule d'objets nécessaires au vêtement, à l'équipement, à la nourriture, à l'entretien et aux besoins des armées canadiennes, et certaines fournitures

destinées au Conseil de recherches pour la défense et aux services d'inspection du ministère de la Défense nationale. En 1955, ces achats généraux de fournitures et de services ne nécessitant pas normalement des conditions spéciales de production comprenaient diverses sortes d'approvisionnements et de services, notamment des textiles et toutes sortes de vêtements, de chaussures, d'articles de cuir, d'uniformes militaires, de véhicules commerciaux ordinaires et particuliers ainsi que des pièces de rechange, des services de remise à neuf des véhicules militaires, des cuisines et des cantines, des meubles et fournitures, des dérivés du pétrole et des combustibles solides, des fournitures médicales et dentaires, des centres de recherche et de perfectionnement, des appareils de construction, et toutes sortes d'articles de casernes.

Les principales commandes passées en 1955 comprenaient des appareils générateurs d'électricité pour les avions de combat *CF-100* et *F-86*, des transformateurs de distribution électrique destinés au camp de Gagetown (N.-B.), des prototypes et des modèles de caisses d'expédition en acier pour les moteurs d'avions, du câble destiné à servir à bord des vaisseaux en vertu du programme de destoyers d'escorte et pour fins ordinaires d'entretien, ainsi que des moteurs générateurs pour changer de direct à alternatif le courant à bord des frégates de la seconde guerre mondiale. On a perfectionné des méthodes uniformes d'emballage et un programme de ré-emballage a été entrepris en vue d'utiliser de façon plus efficace l'espace dans les entrepôts à étoffe du ministère en supprimant plusieurs méthodes d'emballage de l'étoffe.

L'année 1955 a connu une augmentation dans la quantité de commandes faites par les bureaux d'achats régionaux pour faire face aux besoins des forces canadiennes stationnées dans les régions correspondantes. Ces achats locaux sont généralement de peu de valeur mais ils représentent de nombreux contrats nécessités par des besoins locaux urgents, surtout en nourriture, quincaillerie, accessoires électriques ou de construction, articles de casernes et plusieurs sortes de services.

Commandes et dépenses.—La valeur des nouvelles commandes et des modifications de commandes a dépassé en 1954 celle des dépenses, mais en 1955 les dépenses excédaient de plus d'un tiers les commandes nettes pour fins de défense. L'année précédente, la valeur nette des commandes avait été particulièrement élevée par suite de contrats considérables à long terme destinés à augmenter le nombre d'avions de combat à réaction *CF-100* et *F-86*, et pour la construction, l'usinage et la production de l'avion de reconnaissance naval *CL-28;* les chiffres de 726 millions en 1955 étaient inférieurs d'environ 40 p. 100. La baisse la plus considérable en 1955 (près de 500 millions) s'est produite dans le programme de construction d'avions; les commandes pour les avions et leur équipement n'ont représenté que 23 p. 100 de la valeur totale, tandis qu'elles s'élevaient à 54 p. 100 en 1954. D'autres baisses importantes se sont produites dans les programmes de tanks et de véhicules, des munitions et des explosifs. D'autre part la valeur des commandes a augmenté considérablement en ce qui a trait à la construction, à la construction navale et aux armes. La construction a été influencée par le développement du camp de Gagetown et par les travaux poursuivis sur le réseau de prompte alerte du Canada central. Des obligations financières accrues relativement à la construction de destroyers d'escorte ont contribué à augmenter la valeur nette des commandes faites sous l'empire du programme de construction navale; l'important contrat accordé à la *Canadian Arsenals Limited* pour l'usinage et la fabrication du nouveau fusil uniforme 7·62mm C-1 a contribué à augmenter le niveau des commandes du programme des armes.

La réduction relativement légère des dépenses (975 millions contre 1 milliard en 1954) découle de la diminution des commandes pour la production de défense placées avant 1955. Dans la plupart des programmes plus importants, on a remarqué des diminutions, sauf dans le cas de la construction, des appareils électroniques et de communication, et celui des munitions et explosifs. Les dépenses se rapportant aux combustibles et aux lubrifiants ont augmenté en 1955, à cause de la quantité supérieure de matériel utilisé et des demandes accrues de combustible pour le réseau de prompte alerte du Canada central. On ne remarque cependant aucun changement appréciable dans la part relative des dépenses

totales attribuables à chaque programme. Les frais du programme de construction d'avions continuent de représenter environ les deux cinquièmes du total.

Au cours des dernières années, l'industrie canadienne s'est vue en état de recevoir une plus grande quantité de commandes pour fins de défense. Alors qu'en 1954 on avait donné environ 11 p. 100 des commandes en dehors du pays, l'année suivante, ce montant était réduit à 4 p. 100. Ces commandes passées en dehors du pays se rapportaient à des articles qui ne pouvaient pas être fabriqués au Canada de façon économique, dans les limites des besoins courants et anticipés pour fins de défense.

1.—Valeur nette des commandes du gouvernement fédéral pour la défense, par programme, années 1954 et 1955, et totaux cumulatifs à partir de 1951

NOTA.—Y compris les contrats de construction accordés par la *Defence Construction (1951) Limited.*

Programme	1954	1955	Total 1er avril 1951 au 31 déc. 1955
	(milliers de dollars)		
Avions	664,364	169,281	2,072,111
Navires	66,221	73,639	379,207
Tanks et véhicules	56,407	13,642	261,651
Armes	17,202	39,379	184,591
Munitions et explosifs	41,401	2,448	283,516
Matériel électronique et de communication	84,507	87,506	462,976
Carburants et lubrifiants	43,847	51,405	199,594
Vêtements et équipement	14,364	25,267	232,908
Construction	102,176	134,478	643,956
Autres programmes	130,889	129,148	679,765
Total	**1,221,378**	**726,194**	**5,400,275**

2.—Dépenses du gouvernement du Canada pour la défense, par programme, années 1954 et 1955, et totaux cumulatifs à partir de 1951

NOTA.—Y compris les dépenses imputables sur les contrats de construction accordés par la *Defence Construction (1951) Limited.*

Programme	1954	1955	Total 1er avril 1951 au 31 déc. 1955
	(milliers de dollars)		
Avions	409,075	378,580	1,872,481
Navires	91,304	82,144	393,046
Tanks et véhicules	52,523	35,624	250,924
Armes	28,191	23,456	116,371
Munitions et explosifs	56,494	60,371	193,221
Matériel électronique et de communication	96,321	104,659	400,462
Carburants et lubrifiants	44,740	47,886	180,234
Vêtements et équipement	20,588	18,707	231,279
Construction	94,774	111,658	652,308
Autres programmes	115,189	111,505	560,671
Total	**1,009,200**	**974,590**	**4,850,996**

Industrie et défense.—Le ministre de la Production de défense est chargé de l'organisation et de la mobilisation des ressources du Canada, y compris la coordination des facilités économiques et industrielles, en vue de faire face aux besoins actuels et futurs de la défense. La structure économique générale qui soutient ce programme de production de défense doit être prise en considération, puisque la puissance de la production de défense repose, pour une large part, sur les conditions générales de l'économie nationale. Les demandes d'équipement des forces armées intéressent, en pratique, tous les secteurs de l'industrie à divers degrés et le nombre d'innovations en matière d'équipement moderne de défense exige des assises industrielles considérables et solides. Les progrès économiques remarquables réalisés au Canada en 1955 témoignent de la capacité qu'a notre économie de répondre aux besoins de l'avenir en ce qui concerne la défense.

En 1955, des progrès ont été accomplis dans la plupart des secteurs de l'industrie de défense, qui ont permis la mise au point des facilités et des techniques qu'il fallait pour satisfaire aux nouveaux besoins des forces armées, tout en réduisant la dépendance du

Canada à l'égard des sources étrangères d'équipement et d'organes d'importance stratégique. On a constaté une avance marquée dans la production de l'avion supersonique d'interception *CF-105*, du moteur à réaction *PS-13* et de l'avion de reconnaissance naval *CL-28*. La capacité de production de munitions canadiennes a continué de s'accroître, notamment dans le cas des poudres et des étuis à cartouches en acier. On a également entrepris des études concernant les besoins éventuels d'appareils électroniques afin d'aider l'industrie à déterminer l'utilité qu'il y aurait pour elle de mettre sur pied des installations destinées à produire certains accessoires stratégiques. A la suite de ces études, des facilités ont été établies au Canada en vue de la fabrication de klystrons et de magnétrons. Les principaux travaux qui ont continué de progresser dans le domaine de l'électronique ont porté, entre autres choses, sur le programme des projectiles téléguidés et aéroportés, sur un simulateur électronique complexe destiné à l'instruction tactique navale, sur des dômes sonar pour la protection anti-sous-marine et sur diverses sortes d'appareils servant à l'analyse des données. Une partie considérable du travail préparatoire en vue de la production du fusil 7.62mm a aussi été accomplie.

En 1955, on invitait les manufacturiers à placer eux-mêmes des capitaux dans les entreprises de production rendues nécessaires par ces nouveaux progrès; de tels placements, a-t-on noté, peuvent constituer souvent une espèce de protection en cas de fin prématurée des contrats, ou encore une allocation additionnelle du coût en capital quant à l'impôt sur le revenu (dépréciation accélérée) sur l'immobilisation faite par les entrepreneurs en vue de travaux de défense. Plusieurs biens de la Couronne furent vendus aux sociétés qui en assumaient la gestion, mais les contrats relatifs à la vente de ces biens comportaient tous une clause selon laquelle les biens en question devaient être gardés disponibles pour produire, au besoin, des pièces nécessaires à la défense durant une période minimum de dix ans. L'emploi de deniers publics à titre de capital de soutien fut moins considérable en 1955 que durant l'année précédente, et ces deniers ont été affectés exclusivement à certaines sortes d'appareils hautement spécialisés dont l'usage limité excluait le recouvrement du coût en capital, sauf dans le cas des immobilisations concernant les usines de la *Canadian Arsenals Limited*. En 1955, ces avances de capitaux se sont élevées seulement à $1,800,000, soit un peu moins que la moitié du montant approuvé en 1954.

3.—Chiffres nets des subventions d'investissements, approuvées par le ministère de la Production de défense en 1954 et 1955, et totaux cumulatifs à partir de 1951

Programme	1954	1955	Total 1er avril 1951 au 31 déc. 1955
	(milliers de dollars)		
Avions	512	405	103,296
Navires	132	19	18,806
Armes	14	1,262	10,823
Munitions et explosifs	46	—	24,836
Matériel électronique et de communication	415	66	15,817
Divers	2,650	62	.....
Total	**3,769**	**1,814**	**176,917**

On a continué, au cours de 1955, de maintenir la production potentielle de défense, afin d'assurer la disponibilité future des fournitures pour lesquelles la demande initiale avait été satisfaite. Le ministère a encouragé les entrepreneurs, là où la chose était possible, à orienter vers des fins commerciales leurs installations d'abord destinées à la défense. Là où les limites de temps l'ont permis, on a laissé fonctionner les industries en question tout en réduisant leur rythme de production et en répartissant cette dernière sur une plus longue période. Un tel rajustement a été effectué en 1955 dans la construction d'avions, conformément aux besoins de l'ARC. On a cru sage de garder en disponibilité certaines installations, comme celles qui se rapportent aux éléments métalliques des munitions et à la fabrication d'obus. En l'absence de dispositions semblables, on a permis à certaines industries de discontinuer leur production et l'État a recouvré l'outillage et les avances de capitaux. Dans chaque cas, une enquête a déterminé si l'équipement appartenant à la Couronne

pouvait être transféré à d'autres programmes, ou s'il devait être entreposé pour usage futur ou inscrit comme surplus parce que désuet ou économiquement irréparable en regard des méthodes modernes de production.

On a dressé une liste de priorité des machines-outils dont on aurait un besoin immédiat en cas d'urgence et, en 1955, on en a remis plusieurs en état.

Depuis que le Canada participe au programme d'aide mutuelle à l'OTAN, toutes ses contributions annuelles ont compris du matériel neuf pour fins de défense, envoyé aux pays européens de l'OTAN directement des usines de production du pays. On a tenu compte, dans le choix de ce matériel, de la possibilité de développer et de maintenir la production des usines auxquelles ne pouvaient suffire les seules commandes émanant des forces armées canadiennes. Même si le but principal du programme est d'aider les membres européens de l'alliance à satisfaire leurs besoins en matériel, l'aide mutuelle a contribué à renforcer les bases de l'industrie canadienne et a empêché l'affaissement d'une production hautement spécialisée.

Au début de 1955, les entrepreneurs de travaux relatifs à la défense n'ont éprouvé aucune difficulté sérieuse à obtenir les fournitures et matériaux nécessaires, même si, plus tard, ils devaient subir les effets de certaines raretés. L'acier se fit plus rare au début du troisième trimestre, vu les nouvelles demandes d'acier de construction destiné au réseau lointain de prompte alerte et à celui du Canada central, et le vaste programme d'expansion de l'industrie de l'uranium. Une pénurie semblable s'est produite aux États-Unis au moment même où s'accroissaient les demandes d'acier américain; conséquemment, les approvisionnements ont dépendu d'une façon plus étroite des contingents accordés sous l'empire du *United States Defence Materials System*. L'aluminium a été généralement rare pendant toute l'année 1955, mais cette pénurie n'a que légèrement affecté le programme de défense, puisque les avionneries, principaux consommateurs d'aluminium, possédaient des réserves suffisantes à leurs besoins. Même si les approvisionnements de cuivre aux États-Unis étaient limités, leur rareté ne s'est pas fait sentir au Canada, car les producteurs canadiens disposaient de cette matière première en quantité suffisante pour alimenter au maximum leurs usines. Au cours de 1955, les producteurs canadiens ont pu répondre aux demandes privées de matériaux servant à la production de défense sans déranger pour autant les programmes établis.

PARTIE III.—DÉFENSE PASSIVE

La menace d'agression s'étant accentuée peu après la fin de la démobilisation qui a suivi la seconde guerre mondiale, le Canada a dû réorganiser sa puissance militaire. Il devint évident que le pays devait intensifier sa défense passive afin de parer au danger d'une attaque directe. C'est pourquoi, en octobre 1948, le ministre de la Défense nationale a désigné un coordonnateur de la défense passive à qui il a confié la tâche de préparer un tel programme. Afin d'aider à coordonner les travaux, on a créé un comité interministériel, le Comité fédéral de l'organisation de la défense passive, ainsi qu'un comité consultatif fédéral-provincial composé du ministre fédéral chargé de la défense passive, à titre de président, et de tous les ministres provinciaux chargés de cette défense à titre de membres du Comité. En février 1951 l'administration de la défense passive est passée du ministère de la Défense nationale à celui de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le programme canadien a été élaboré après étude d'organisations analogues au Royaume-Uni, en Europe occidentale et aux États-Unis. Il a été convenu que l'organisation de la défense passive, devrait relever des gouvernements civils à chaque échelon de l'administration,—fédéral, provincial et municipal,—chacun assumant ses propres responsabilités. Chaque province est considérée comme une entité distincte et est divisée en un certain nombre de régions mais avec entente que chacune aidera l'autre advenant une catastrophe. Certaines régions ne serviront que de centres de secours mobiles ou d'évacuation. Les relations suivent la voie hiérarchique: de l'autorité fédérale à l'autorité provinciale et de là à l'autorité locale.

Le Bureau fédéral de la défense passive se compose du coordonnateur de la défense passive et des services suivants: opérations et formation, administration et approvisionnements, organisation sanitaire, organisation des services de bien-être, service d'information,

communications et transports. L'organisation a recours à un certain nombre d'autres organismes fédéraux, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de l'Agriculture, celui des Transports et le Conseil de recherches pour la défense.

Avec le concours de l'ARC on a établi un réseau lointain de prompte alerte dans les régions les plus exposées aux attaques d'un ennemi éventuel; le gouvernement fédéral a fourni les sirènes. Avec l'aide des ministères de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants, on constitue présentement par tout le pays des réserves de médicaments et de fournitures médicales.

En janvier 1951, le gouvernement fédéral a institué une École de formation en matière de défense passive. Des cours s'y donnent aux organisateurs et aux instructeurs (instructeur en général et instructeur en sauvetage), et à des moniteurs en radiologie. En mars 1954, cette école, rebaptisée du nom de Collège canadien pour la défense passive, a été établie à demeure à Arnprior, en Ontario, où sont donnés, en plus des cours énumérés plus haut, des cours de tactique, d'approvisionnement et de logement d'urgence, de reconnaissance technique et d'appréciation des dommages. L'équipe de la Santé a organisé des cours donnés par des professeurs ambulants à l'intention des spécialistes en la matière.

A la fin de juillet 1955, 6,682 personnes avaient reçu une formation dans l'un ou l'autre des domaines énumérés précédemment. En vertu d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral, l'Ambulance Saint-Jean se charge de donner des cours de secourisme aux auxiliaires de la défense passive; le gouvernement lui verse en retour une subvention par personne. D'autres programmes sont présentement en vigueur en vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral et la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Légion canadienne et les Scouts.

Selon le programme d'aide financière présentement appliqué, le gouvernement fédéral fournit à chaque province un certain montant fondé sur la population et le degré de danger auquel celle-ci est exposée. Il contribue pour moitié aux projets approuvés dont les provinces et les municipalités font aussi les frais. La municipalité reçoit une subvention minimum de 25 p. 100 à l'égard de projets semblables auxquels la province intéressée n'aurait pas contribué. Le gouvernement fédéral a aussi offert de payer le tiers des frais de standardisation des raccords de boyaux d'incendie. A la fin de 1955, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique avaient accepté cette offre et uniformisaient leur outillage. Le gouvernement fédéral a fourni aux provinces de l'équipement et des véhicules servant au sauvetage et à l'extinction d'incendies, afin de les aider à poursuivre leurs programmes de formation. De même, des projets d'accords ont été soumis à toutes les provinces en vue de verser, à parts égales, des indemnités, en vertu de la loi sur les accidents du travail, aux auxiliaires de la défense passive le cas échéant. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont signé ces accords.

A la fin de mars 1954, vingt-quatre manuels portant sur la défense passive avaient été publiés par les soins des autorités fédérales chargées de la défense passive afin d'aider l'organisation, la formation et l'instruction de ses membres. Neuf autres manuels sont actuellement en préparation. Il s'est publié en outre une quantité considérable de textes documentaires propres à aider les autorités provinciales et municipales.

Chaque province a mis sur pied sa propre organisation de défense passive, organisation modelée sur celle du gouvernement fédéral. Certaines provinces ont organisé des cours de formation analogues à ceux du gouvernement fédéral en vue de former des instructeurs locaux et un personnel-clef.

Plusieurs grands centres de population ont accompli de remarquables progrès quant à l'organisation de la défense et à la formation du personnel. Le 31 mars 1955, on estimait à 179,185 le nombre d'auxiliaires de la défense passive pour tout le Canada.

En 1951, une entente a été conclue entre le Canada et les États-Unis selon laquelle les deux pays s'engagent à se porter mutuellement secours en cas d'attaque. Un Comité canado-américain de défense passive a été institué à cet effet. On a formé un certain nombre d'équipes chargées de tâches déterminées afin d'élaborer les moyens de mettre à exécution cet accord. Les provinces canadiennes ont aussi discuté avec les États américains limitrophes des moyens de résoudre leurs problèmes communs. Le Comité se tient en étroites relations avec le Royaume-Uni et les autres pays de l'OTAN.

CHAPITRE XXIX.—SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS DIVERSES

SYNOPSIS

	Page
Partie I.—Sources de renseignements officiels	1203
Section 1. Services d'information fédéraux	1203
Section 2. Répertoire des sources de renseignements officiels (fédérales et provinciales)	1206
Partie II.—Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada	1247
Partie III.—Liste des nominations officielles	1253
Partie IV.—Législation fédérale, 1955	1263
Partie V.—Chronologie	1267
Partie VI.—Résumé statistique des progrès du Canada, 1871-1954	1269

PARTIE I.—SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Section 1.—Services d'information fédéraux

La principale source de renseignements statistiques sur tous les aspects de l'économie canadienne est le Bureau fédéral de la statistique, qui organise les recensements décennaux et quinquennaux du pays et centralise des renseignements statistiques de toutes sortes, fédéraux et provinciaux. Quant aux renseignements qui ne sont pas principalement de caractère statistique, il faut s'adresser aux ministères intéressés au sujet particulier, selon les indications du Répertoire, pp. 1208–1246. En raison de la nature de leur travail et de l'intérêt qu'il revêt pour de grands secteurs de la population, certains organismes de l'État et certaines organisations nationales sont essentiellement des services de renseignements ou de publicité. Au nombre de ceux-ci figurent: la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, qui répond aux questions des Canadiens concernant les affaires extérieures et aux demandes de renseignements de toutes sortes, venant de l'étranger, sur le Canada et les affaires canadiennes; la Division de la publicité du ministère du Commerce; la Division des services d'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; la Société Radio-Canada; et l'Office national du film (voir l'Index). Bien qu'ils ne soient pas classés dans cette catégorie, les ministères de l'Agriculture, du Nord canadien et des Ressources nationales, et des Mines et des Relevés techniques sont plus intéressés à la diffusion de renseignements que la plupart des autres ministères. Plusieurs de ces derniers, cependant, possèdent un service de publicité ou une division de relations extérieures.

Tous les ministères, sauf quelques exceptions, publient leur propre liste de rapports et de publications. Ils doivent, d'après la loi, publier des rapports annuels, qui sont présentés à la Chambre des communes par le ministre intéressé. Aux fins de la présente section, toutefois, les descriptions ci-après se limitent aux six services d'information mentionnés au paragraphe précédent.

La section 2 vise à présenter un répertoire de toutes les sources fédérales et provinciales de renseignements, orientant ainsi le lecteur là où il pourra puiser des renseignements sur n'importe quel sujet.

Bureau fédéral de la statistique.—Le Bureau fédéral de la statistique a été créé par une loi de 1918 (8–9 George V, chap. 43) département statistique central du Canada. En 1948, cette loi, codifiée sous le titre de la loi de statistique (S.R.C., 1927, chap. 190), a été abrogée et remplacée par la loi sur la statistique (S.R.C., 1952, chap. 257), puis modifiée en mars 1953 (1–2 Elizabeth II, chap. 18).

Les fins principales du Bureau fédéral de la statistique sont: 1° fournir des données statistiques, portant sur le Canada, à l'usage du gouvernement et de l'administration (municipale, provinciale, nationale ou internationale); et 2° contribuer à répondre aux besoins des particuliers, usagers de la statistique, car ceux-ci se rendent compte de plus en plus de la valeur de la statistique pour le rendement commercial et la sécurité sociale.

Demandes de renseignements.—Le Bureau reçoit chaque jour des centaines de demandes particulières de renseignements, demandes qu'il achemine vers la division intéressée et auxquelles celle-ci répond aussi promptement que possible. Comme le domaine de son activité embrasse, au point de vue statistique, tous les aspects de l'économie nationale, il n'est guère de sujet sur lequel le Bureau ne puisse fournir quelque renseignement. Les demandes adressées au Bureau, toutefois, ne doivent porter que sur des questions d'ordre statistique.

Publications.—Le Bureau fédéral de la statistique est le principal organisme d'édition du gouvernement fédéral; les sujets de ses rapports embrassent tous les aspects de l'économie nationale.

Le Bureau vise à donner à ses publications la plus large diffusion possible au minimum de frais. Un abonnement spécial de $30 par année donne droit à un exemplaire de chaque rapport, y compris le Bulletin quotidien. Les renseignements statistiques qui ne sont pas d'intérêt général sont publiés sous forme de documents de référence ou mémoires; l'abonnement est de $5 et de $15 de plus et donne droit à toutes les publications.

On peut obtenir la liste complète des publications du Bureau chez le Statisticien du Dominion. On doit adresser toute demande de rapports au Bureau fédéral de la statistique, Ottawa. Il faut indiquer le titre exact de la publication ou de la série de rapports désirés et inclure la remise nécessaire sous forme de chèque ou mandat de poste payable au Receveur général du Canada.

Division de l'information, ministère des Affaires extérieures.—La Division de l'information a deux fonctions: encourager les Canadiens à s'intéresser aux questions internationales et à les comprendre, et mieux faire connaître et comprendre à l'étranger le Canada et la politique canadienne.

Pour remplir la première fonction, la Division rédige et distribue divers documents relatifs aux affaires extérieures: exposés de la politique du gouvernement et rapports sur les événements extérieurs qui s'y rattachent et sur l'activité du ministère en général. Elle répond aussi aux demandes de renseignements qu'elle reçoit des Canadiens sur ces questions (sauf aux demandes en provenance de la presse dont s'occupe le Bureau de presse du ministère) et fournit des renseignements sur le Canada aux missions diplomatiques établies à Ottawa, aux postes canadiens à l'étranger ainsi qu'aux particuliers et aux organisations d'autres pays.

Ce sont toutefois les membres du personnel des missions canadiennes qui assurent la plus grande partie du service d'information à l'étranger. Ils sont aidés en cela par la Division de l'information; c'est elle qui formule et indique la ligne de conduite à suivre à l'étranger en matière de renseignements afin que cette ligne de conduite soit conforme aux objectifs généraux de la politique du Canada à l'étranger; c'est elle aussi qui rédige et fournit la matière servant à renseigner les missions canadiennes sur les événements canadiens. La Division, en outre, accorde parfois une aide aux journalistes et autres visiteurs étrangers venus au Canada pour écrire sur des questions canadiennes; elle a également pour fonction de coordonner l'activité du gouvernement dans le domaine des relations culturelles.

Division de l'information, ministère du Commerce.—Voir les détails à la p. 1047.

Division des services d'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—En collaboration avec les autres divisions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et les autorités provinciales, cette division s'occupe de préparer et de distribuer des renseignements concernant la santé, le bien-être, la sécurité sociale et la défense passive au bénéfice du Canada tout entier. Ces renseignements sont rédigés en anglais et en français et prennent forme de livres, brochures, périodiques, affiches, expositions, étalages, sketches radiophoniques et articles de journal et de revue ainsi que de films et bandes d'images montés en collaboration avec l'Office national du film. Ces livres, brochures, affiches et étalages sont distribués au Canada par l'entremise des autorités provinciales. Les périodiques les plus importants de la Division sont: *Santé et Bien-être au Canada* (mensuel), *Notes sur l'hygiène alimentaire au Canada* (mensuel), *Bulletin de l'hygiène professionnelle* (mensuel), *Revue de l'hygiène industrielle* (semestriel) et *Bulletin de l'alimentation* (annuel).

Société Radio-Canada.—La radio, tout comme la presse, le film et autres moyens de communication, sert beaucoup à renseigner le public. Au Canada, la radiodiffusion groupe un système national public et des stations régionales privées, dont plusieurs sont affiliées aux réseaux de la Société Radio-Canada.

Depuis sa formation en 1936, la Société Radio-Canada est devenue l'un des moyens les plus efficaces de transmettre des renseignements officiels et non officiels à la population. La radio est relativement plus importante au Canada que dans la plupart des pays en raison des vastes étendues sur lesquelles est dispersée la population et du nombre de régions peu peuplées. Radio-Canada a graduellement fait le pont grâce à des émetteurs de haute puissance qui desservent les régions rurales autant qu'urbaines. La Société a fait œuvre de pionnier également en aménageant des stations répétitrices à faible puissance reliées aux réseaux et qui desservent les régions qui, à cause de particularités topographiques, ne jouissent pas d'une bonne réception.

Le radio-journal et les émissions instructives forment une proportion considérable des émissions des réseaux nationaux et régionaux. Le programme de Radio-Canada comprend des bulletins de nouvelles, de la musique, des pièces de théâtre, des causeries instructives, des émissions pour enfants, des émissions scolaires, des émissions de service public, des émissions sportives, des émissions sur l'activité féminine, etc. Les auditeurs peuvent entendre une grande diversité d'émissions puisque la Société Radio-Canada non seulement passe ses propres programmes réalisés dans les différents centres de production du Canada mais fournit aussi des émissions choisies des réseaux des États-Unis, de la *British Broadcasting Corporation* et d'autres radiodiffusions nationales. Radio-Canada maintient un bureau à Londres et au siège des Nations Unies à New-York; il est reconnu qu'elle a fait plus que toutes les autres radiodiffusions pour renseigner ses auditeurs sur l'activité des Nations Unies.

Le Service international sur ondes courtes, exploité par la Société Radio-Canada pour le compte du gouvernement fédéral, diffuse des émissions en quinze langues: anglais, français, allemand, hollandais, danois, norvégien, suédois, italien, espagnol, portugais, tchèque, slovaque, russe, ukrainien et polonais. Le Service international de Radio-Canada diffuse à l'étranger des renseignements sur la vie et la situation économique au Canada en conformité du programme d'information générale visant à mieux faire comprendre le Canada. En plus de ses émissions sur ondes courtes, le Service international de Radio-Canada a aménagé un service de transcription, de sorte que les réseaux et postes radiophoniques du monde entier peuvent y obtenir des émissions enregistrées en anglais, en français et en espagnol, sans compter les reproductions de musique canadienne.

Office national du film.—L'Office national du film fournit des renseignements sur des sujets très divers sous forme de films, films-fixes et photos. Conformément à ses attributions, ses œuvres revêtent un caractère éducatif et interprétatif et ils connaissent une vaste diffusion, commerciale et non commerciale. (Voir aussi Fonctions éducatives et culturelles de l'Office national du film, pp. 373-374.)

L'Office du film maintient, à l'usage des ministères, une filmothèque d'avant-premières réunissant 4,000 copies; on y projette des films pour des acheteurs éventuels ou à des fins de renseignements. Environ 500 films-fixes ont été inscrits au catalogue. L'Office maintient aussi une cinémathèque contenant des films sur des sujets spéciaux comme l'hygiène, la sociologie, la médecine et l'industrie.

Les films que réalise et distribue l'Office sont montrés sur les écrans des cinémas et de la télévision dans le monde entier. Au Canada, leur distribution est générale car, grâce à un mode de circuit, les usagers des films voient eux-mêmes à leur circulation. Les bibliothèques publiques et d'autres dépôts de films aident à leur circulation grâce à des cinémathèques accessibles au public. Plus de 20,000 copies circulent à l'étranger par l'entremise des missions diplomatiques et commerciales, des bureaux de l'Office à New-York, à Chicago, à Londres ainsi que des autres agences de prêt.

La cinémathèque de l'Office comprenant environ 100,000 photos est à la disposition des ministères, des photographes commerciaux et des journaux et périodiques au Canada et à l'étranger.

Section 2.—Répertoire des sources de renseignements officiels (fédérales et provinciales)

Pour tirer plein profit du répertoire des sources de renseignements officiels, le lecteur doit connaître les grands points qui distinguent les ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs d'activité.

Certains domaines comme le commerce, les douanes et l'accise, la monnaie et les banques, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population, la défense nationale, etc., sont, de par la constitution, des questions de la compétence fédérale, et c'est aux ministères à Ottawa qu'il faut s'adresser pour se renseigner sur ces questions. Si d'autres domaines comme l'administration des terres et des ressources naturelles, l'éducation, la voirie, l'hygiène et les hôpitaux relèvent des provinces, certains ministères fédéraux sont néanmoins intéressés à des aspects déterminés de ces sujets et, comme c'est le cas du Bureau fédéral de la statistique, en coordonnent la matière et la présentent à l'échelle nationale.

Règle générale, pour les renseignements sur des questions relatives à la mise en valeur et à l'administration mêmes des ressources, il faut s'adresser aux provinces intéressées. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements concernant le Canada, particulièrement: sur la production, à l'échelle nationale; sur le marché, à l'échelle internationale, nationale et provinciale; sur les travaux de recherches et les stations expérimentales à l'échelle nationale et aussi provinciale de la part des stations du gouvernement fédéral situées dans certaines provinces. En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, le gouvernement fédéral peut fournir des renseignements sur l'élevage et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures; de même, en matière de sylviculture, le gouvernement fédéral peut répondre aux questions sur les recherches sylvicoles, la protection des forêts contre l'incendie et le reboisement. Les demandes de renseignements adressées à des sources fédérales doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés au Répertoire s'il s'agit de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique mais lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, il faut s'adresser au Bureau fédéral de la statistique.

L'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie est chargé, en vertu des dispositions de la loi des impressions et papeterie publiques, de la vente de toutes les publications officielles du Parlement et du gouvernement du Canada publiées pour le public, ainsi que de la distribution gratuite de tous les documents et dossiers publics aux personnes et institutions (bibliothèques) y ayant droit en vertu des dispositions de la loi.

Les règlements touchant la distribution et la vente des publications fédérales, édictés en conformité de l'article 7 de la loi sur les impressions et la papeterie publiques et de l'article 7 (e) de la loi sur l'administration financière, ont été mis à jour et leur approbation a été signée par le Conseil du Trésor le 31 mars 1955.

En conformité de ces règlements, l'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie publie la *Liste quotidienne des publications fédérales* à laquelle figurent, pour la gouverne des services publics, des bibliothèques, etc., toutes les publications fédérales dès qu'elles sont mises en circulation. Ceux qui sont autorisés par la loi ou un règlement à recevoir gratuitement des exemplaires des publications officielles reçoivent la *Liste quotidienne* gratuitement. Les autres personnes qui désirent bénéficier de ce service peuvent s'abonner chaque année à la *Liste quotidienne* qui leur parviendra chaque jour ou sous forme de paquets hebdomadaires, conformément à leurs instructions.

L'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie publie aussi le *Catalogue mensuel des publications du gouvernement canadien*, liste complète de toutes les publications officielles, documents et dossiers publics, imprimés aux frais de l'État; il publie encore un *Catalogue annuel* (en janvier) énumérant toutes les publications parues l'année précédente, ainsi que des catalogues, selon la section traitée, et certains bulletins importants annonçant les nouvelles publications du gouvernement.

La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent s'obtenir de l'Imprimeur de la Reine de la province intéressée. Les demandes doivent être adressées à la capitale des provinces:

Terre-Neuve	Saint-Jean	Ontario	Toronto
Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown	Manitoba	Winnipeg
Nouvelle-Écosse	Halifax	Saskatchewan	Regina
Nouveau-Brunswick	Fredericton	Alberta	Edmonton
Québec	Québec	Colombie-Britannique	Victoria

Les demandes de renseignements concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest doivent être adressées à la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Commerce Division de l'information Bureau fédéral de la statistique Ministère des Mines et des Relevés techniques Service de rédaction et de renseignements (ressources minérales) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Services de l'information Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Service de rédaction et de renseignements Ministère des Affaires extérieures Division de l'information (toutes demandes en provenance de l'étranger) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Service de rédaction et de renseignements Ministère des Pêcheries, Division des renseignements et de l'éducation Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies sur tous les sujets) Conseil national de recherches Division des relations extérieures Ministère des Transports Bureau de l'information		Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: **Terre-Neuve,** ministère des Affaires provinciales; **Î.-du-P.-É.,** Division du tourisme et de l'information; **N.-É.,** ministère de l'Industrie et du Commerce; **N.-B.,** ministère de l'Industrie et du Développement ou ministère du Secrétaire-trésorier provincial ou Bureau du tourisme du Nouveau-Brunswick; **Qué.,** Bureau des Statistiques; **Ont.,** Bureau de la statistique et des recherches, ou ministère du Tourisme et de la Publicité; **Man.,** ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau du tourisme et de la publicité et ministère du Secrétaire provincial; **Sask.,** Secrétaire provincial, Bureau des publications, ou Conseil exécutif, Bureau de l'expansion industrielle, et Commission consultative et d'organisation de l'économie; **Alb.,** Bureau de la publicité, ministère des Affaires économiques; et **C.-B.-** Bureau de l'économique et de la statistique.
Ministère du Travail Division d'indemnisation des employés de l'État Office d'indemnisation des marins du commerce	ACCIDENTÉS DU TRAVAIL (indemnisation)	Commissions provinciales d'indemnisation des accidentés du travail: **Terre-Neuve:**—Saint-Jean; **Î.-du-P.-É.:**—Charlottetown; **N.-É.:**—Halifax; **N.-B.:**—Saint-Jean; **Ont.:**—Toronto; **Man.:**—Winnipeg; **Sask.:**—Regina; **Alb.:**—Edmonton; **C.-B.:**—Vancouver; **Qué.:**—Commission d'indemnisation des accidentés du travail
Ministère des Affaires extérieures Division de l'information Ministère du Commerce Division de la coopération économique et technique internationale (Plan de Colombo)	AFFAIRES EXTÉRIEURES	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau fédéral de la statistique Division des finances publiques et des transports	AFFAIRES MUNICIPALES	**Terre-Neuve:**—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnements **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., N.-B., Qué., Ont., Sask., Alb., C.-B.:**—Min. des Affaires municipales **Man.:**—Min. du Commissaire municipal
Ministère de l'Agriculture Service d'information Service des fermes expérimentales (fermes régionales dans tout le Canada) Ministère du Commerce Division de l'agriculture et des pêches Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Territoires du Nord-Ouest et Yukon) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes Ministère du Travail (immigration et déplacement des ouvriers agricoles) Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants seulement) Ministère des Finances (prêts pour les améliorations agricoles) Commission du prêt agricole canadien (prêts hypothécaires à long terme) Société centrale d'hypothèques et de logement (prêts hypothécaires à long terme sur les nouvelles habitations agricoles) Office national du film (pellicules, photographies) Bureau fédéral de la statistique	AGRICULTURE EN GÉNÉRAL ET EXPLOITATION AGRICOLE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Sask.:**—Ministère de l'Agriculture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'information et des recherches Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Ministère de l'Agriculture Division de la statistique et des publications **Man.:**—Ministère de l'Agriculture et de l'Immigration Division des publications et de l'extension **Alb.:**—Min. de l'Agriculture **C.-B.:**—Min. de l'Agriculture Min. du Commerce et de l'Industrie Bureau de l'économique et de la statistique Bureau fédéral de la statistique (résumés des renseignements provinciaux)
	ALIMENTS ET DROGUES *Voir* "Standards" et "Nutrition"	
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de la lutte contre la cécité Service de l'assistance-vieillesse Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Directeur de l'assistance-vieillesse (Territoires du Nord-Ouest) Directeur de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles (Yukon)	ALLOCATIONS AUX AVEUGLES	Mêmes sources que celles de l'"Assistance-vieillesse" sauf: **Î.-du-P.-É.:**—Directeur des allocations aux aveugles

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	ALLOCATIONS AUX INVALIDES	**T.-N.:**—Commission de l'assistance-vieillesse **Î.-du-P.-É., N.-B.:**—Directeur des allocations aux invalides **N.-É.:**—Directeur de l'assistance-vieillesse **Qué.:**—Commission des allocations sociales du Québec **Ont.:**—Division des allocations aux invalides **Man.:**—Commission de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles **Sask.:**—Directeur de l'assistance publique **Alb.:**—Commission des pensions **C.-B.:**—Commission des allocations aux invalides
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	ALLOCATIONS FAMILIALES	
Ministère des Affaires des anciens combattants (renseignements généraux, rétablissement, bien-être, formation, services des traitements, établissement sur les terres, gratifications, crédits de réadaptation, aide aux enfants des morts de la guerre (éducation), assurance, prêts commerciaux et professionnels, états de service, sépultures et médailles de guerre) Commission canadienne des pensions (Loi des pensions) Commission des allocations aux anciens combattants (Loi sur les allocations aux anciens combattants) Ministère du Travail (assurance-chômage et allocations aux anciens combattants, réintégration dans les emplois civils, formation professionnelle) Ministère des Finances (prêts commerciaux et professionnels) Office national du film (pellicules et photographies) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes (pour les anciens combattants indiens)	ANCIENS COMBATTANTS	**Î.-du-P.-É.:**—Secrétaire provincial **N.-É.:**—Min. du Bien-être social **N.-B.:**—Min. de la Santé et des Services sociaux **Qué.:**—Min. du Bien-être social et de la Jeunesse **Ont.:**—Min. du Bien-être social, Commission de l'aide aux soldats **Sask.:**—Min. du Bien-être social, Division du rétablissement **Alb.:**—Commission consultative du bien-être des anciens combattants **C.-B.:**—Min. du Secrétaire provincial

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Division des produits agricoles (renseignements sur les marchés) Division des produits avicoles (renseignements sur les marchés) Division de la protection des bestiaux et des volailles (programmes d'élevage et données sur les épreuves) Division de l'hygiène vétérinaire (pour l'application des règlements concernant les épizooties, inspection de la viande, etc.) Division de la zootechnie (renseignements généraux) Division de la pathologie vétérinaire (recherches en pathologie vétérinaire) Ministère du Commerce Division de l'agriculture et des pêches Office national du film (photographies, pellicules en rapport avec le ministère de l'Agriculture) Bureau fédéral de la statistique	ANIMAUX	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É., N.-B., Ont.:**—Min. de l'Agriculture, Division des bestiaux **N.-É.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale **Qué.:**—Min. de l'Agriculture, Service de l'industrie animale, Bureau provincial des statistiques **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration, Division des bestiaux **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale **Alb., C.-B.:**—Bureaux provinciaux de statistique, Min. de l'Agriculture, Divisions des bestiaux
Office national du film (pellicules, bandes d'images et photographies) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes Ministère des Mines et des Relevés techniques Service de rédaction et de renseignements Commission géologique du Canada Division des levés et de la cartographie Division de la géographie Ministère de la Défense nationale Directeur des relations extérieures Direction des relations extérieures (Conseil de recherches pour la défense) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (services d'hygiène) Conseil national de recherches Division de recherches en construction (pergélisol, bâtiments nordiques, neige et glace) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Service de rédaction et de renseignements Division de l'arctique Ministère des Transports (navigation arctique) Ministère des Pêcheries Office technique et scientifique des pêches du Canada	ARCTIQUE	**Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, District administratif du Nord

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres Division des parcs nationaux Musée national du Canada Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes (artisanat des Indiens) Ministère du Commerce Division des produits Galerie nationale du Canada (pellicules, bibliothèque de référence) Office national du film (pellicules, bandes d'images et photographies) Ministère des Affaires des anciens combattants (Anciens combattants seulement) Archives publiques Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	ARTS CRÉATEURS ET ARTISANAT	**Terre Neuve.**:—Min. de l'Instruction publique **Î.-du-P.-É.**:—Division du tourisme et de l'information Min. de l'Instruction publique, Division de l'aptitude physique **N.-É.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Division de l'artisanat Nova Scotia College of Art Min. de l'Instruction publique, Division de l'aptitude physique **N.-B.**:—Ministère de l'Industrie et du Développement, Division de l'artisanat Le musée du Nouveau-Brunswick (Saint-Jean) Min. de l'Instruction publique, Division de l'éducation physique et de la récréation **Qué.**:—Ministère de l'Agriculture (artisanat rural) **Ont.**:—Royal Ontario Museum Ministère de l'Instruction publique, Division des programmes récréatifs **Man.**:—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration (artisanat) Min. de la Santé et du Bien-être social, Division de l'aptitude physique et de la récréation **Sask.**:—Min. de l'Instruction publique, Division de l'éducation des adultes Division de l'aptitude et de la récréation Commission artistique de la Saskatchewan **Alb.**:—Min. des Affaires économiques (initiatives culturelles) **C.-B.**:—Musée provincial (artisanat des Indiens) Min. de l'Instruction publique, Divisions des programmes récréatifs
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de l'assistance-vieillesse Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Directeur de l'assistance-vieillesse (T. du N.-O.) Directeur de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles (Yukon)	ASSISTANCE-VIEILLESSE	**T.-N., N.-É.**:—Commission de l'assistance-vieillesse **Î.-du-P.-É., Ont.**:—Directeur de l'assistance-vieillesse **N.-B.**:—Commission de l'assistance aux vieillards et aux aveugles **Qué.**:—Commission des allocations sociales du Québec **Man.**:—Commission de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles **Sask.**:—Min. du Bien-être social, Division de l'assistance publique **Alb.**:—Commission des pensions **C.-B.**:—Commission des pensions de vieillesse

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Département des assurances (compagnies fédérales britanniques et étrangères, assurance des fonctionnaires du gouvernement fédéral) Ministère du Travail Division des rentes sur l'État Ministère des Affaires des anciens combattants Division de l'assurance des anciens combattants Ministère du Commerce Société d'assurance des crédits à l'exportation Société centrale d'hypothèques et de logement (assure les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954) Bureau fédéral de la statistique (statistique sommaire de tous les genres d'assurance)	ASSURANCE VIE, INCENDIE, ETC. *Pour* "Assurance-chômage" *Voir* "Travail"	**Terre-Neuve:**—Min. des Affaires provinciales **Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Man., Alb., C.-B.:**—Surintendants des assurances **Qué.:**—Min. des Finances Division des assurances **Ont.:**—Département des assurances **Sask.:**—Surintendant des assurances, Bureau d'assurance du gouvernement
Ministère des Mines et des Relevés techniques Observatoire astrophysique fédéral Victoria (C.-B.) Observatoire fédéral, Ottawa (Ont.) Conseil national de recherches Division de la radio et du génie électrique (radio-astronomie)	ASTRONOMIE	**Ssak.:**—Université de Saskatchewan Saskatoon **Alb.:**—Université d'Alberta, Edmonton
Ministère des Transports Division de l'aviation civile (réglementation, permis et facilités tels que le radiobalisage et les permis de radio) Commission des transports aériens (délivrance de permis aux services aériens commerciaux et réglementation économique de ces services aériens) Bureau de l'économie des transports Lignes aériennes Trans-Canada Ministère de la Défense nationale Direction des relations extérieures (ARC) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de santé de l'aviation civile Ministère de la Production de défense Division de l'avionnerie Ministère des Mines et des Relevés techniques Service des levés officiels et des cartes aéronautiques Office national du film (pellicules et photographies) Conseil national de recherches Division du génie mécanique (recherches aéronautiques) Bureau fédéral de la statistique	AVIATION	**Ont.:**—Min. des Terres et Forêts Services aériens **Man.:**—Services aériens du gouvernement du Manitoba **Sask.:**—Lignes aériennes du gouvernement de la Saskatchewan

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Banque du Canada Banque d'expansion industrielle Ministère des Finances Département des assurances (fiducie et prêt; applique aussi la loi des petits prêts) Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère des Postes Division de la Caisse d'épargne Bureau fédéral de la statistique (statistique sommaire)	BANQUES Compagnies de fiducie et de prêts	**Terre-Neuve:**—Min. des Finances Cour suprême, enregistrement des actes **Î.-du-P.-É., N.-É.:**—Min. du Secrétaire provincial **N.-B.:**—Min. du Secrétaire-trésorier provincial **Qué:**—Min. des Finances Division des assurances Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Bureau de la caisse d'épargne de la province d'Ontario Procureur général, Division de l'assurance **Sask.:**—Secrétaire provincial, greffier des valeurs *mobilières* Min. de la Coopération et de l'Expansion des coopératives, Service des syndicats de crédit **Alb.:**—Division du Trésor du gouvernement de l'Alberta **C.-B.:**—Ministère des Finances Inspecteur des compagnies de fiducie
Ministère des Travaux publics Division de la construction des édifices *Architecte en chef et services* d'information Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des ressources hydrauliques Société centrale d'hypothèques et de logement (financement en vertu de la loi nationale sur l'habitation, normes de construction, plans de maison) Conseil national de recherches, Division de recherches en construction (matériaux de construction, code de la construction, méthodes de construction, mécanique des sols et de la neige) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service des plans d'hôpitaux Ministère de la Production de défense *Defence Construction (1951) Limited* Commission du prêt agricole canadien Commission des prescriptions du gouvernement canadien *Canadian Standards Association* Ministère des Finances (Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles) Ministère des Affaires des anciens combattants (établissement des soldats et terres destinées aux anciens combattants) Bureau fédéral de la statistique	BÂTIMENT *y compris* LOGEMENT	**Terre-Neuve, N.-B.:**—Min. des Travaux publics **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **Ont.:**—Min. du Travail, Division de l'inspection des manufactures Min. de l'Organisation et du Développement, Division de l'aménagement des agglomérations **Man., Sask.:**—Min. du Travail **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail Bureau provincial de la statistique **C.-B.:**—Min. des Finances, Commissaire du logement Min. du Travail, Division de l'inspection des manufactures Min. du Commerce et de l'Industrie Bureau de l'économique et de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bibliothèque nationale (Archives publiques), Ottawa La Bibliothèque nationale fournira des renseignements concernant les livres des bibliothèques des divers ministères et divisions fédéraux ainsi que des autres bibliothèques du Canada et concernant les publications canadiennes actuelles (fédérales, provinciales et privées) Département des impressions et de la papeterie publiques, Ottawa Le Surintendant des publications fournira des renseignements sur les prix, la disponibilité ou non de toutes les publications, de nature non confidentielle, publiées par le Parlement, par les divers ministères et organismes du gouvernement canadien	BIBLIOGRAPHIE	**Terre-Neuve:**—Min. de l'Instruction publique Commission des bibliothèques publiques **Î.-du P.-É.:**—Min. de l'Instruction publique Surintendant des bibliothèques et Directeur de l'éducation des adultes **N.-É.:**—Min. de l'Instruction publique **N.-B.,—Man.:**—Min. de l'Instruction publique Bibliothécaire provincial **Qué.:**—Bureau du secrétaire provincial Archives provinciales Bibliothèque provinciale **Ont.:**—Min. de l'Instruction publique Directeur du service des bibliothèques publiques **Sask.:**—Bibliothèque provinciale Bibliothèque législative **Alb.:**—Min. des Affaires économiques Commission des bibliothèques Bibliothèque et archives provinciales **C.-B.:**—Min. de l'Instruction publique Bibliothèque et archives provinciales Commission des bibliothèques publiques
	BIBLIOTHÈQUES *Voir* "Bibliographie"	
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division du bien-être Service des recherches Ministère du Travail Commission de l'assurance-chômage Division des rentes sur l'État Comité consultatif national sur la réadaptation des invalides Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (pour les Esquimaux) Conseil territorial du Yukon, Dawson (pour le Yukon) Conseil des territoires du Nord-Ouest, Ottawa (pour les T. du N.-O.) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes (pour les Indiens) Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	BIEN-ÊTRE Pour "Bien-être des anciens combattants" *Voir* "Anciens combattants"	**Terre-Neuve, N.-É., Ont., Alb.:**—Min. du Bien-être public **Î.-du-P.-É., C.-B.**—Min. de la Santé et du Bien-être **N.-B.:**—Min. de la Santé et des Services sociaux **Qué.:**—Min. du Bien-être social et de la Jeunesse **Man.:**—Min. de la Santé et du Bien-être social **Sask.:**—Min. du Bien-être social

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des forêts Ministère du Commerce Division des produits Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies, en rapport avec les programmes de conservation et de développement du ministère) Bureau fédéral de la statistique	BOIS (Industrie)	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., Qué., Ont., Alb.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des forêts **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Division des forêts, Bureau du développement industriel, Commission du bois de la Saskatchewan **C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (Territoires du Nord-Ouest et du Yukon) Bureau du Directeur général des élections (plébiciste local au titre de la loi canadienne sur la tempérance) Secrétariat d'État Division spéciale Bureau fédéral de la statistique (Rapport statistique sur tout le Canada)	BOISSONS ALCOOLIQUES (Régie)	**Terre-Neuve:**—Min. des Finances **Î.-du.-P.-É.:**—Commission de la Tempérance **N.-É., Qué., Sask.:**—Commission des liqueurs **N.-B., Ont., Man., Alb., C.-B.:**—Commissions de régie des liqueurs
Secrétariat d'État Bureau des brevets et du droit d'auteur Bureau des marques de commerce Bibliothèque nationale (s'occupe de tous les droits d'auteur sur les livres)	BREVETS, DROITS D'AUTEUR ET MARQUES DE COMMERCE	
Ministère des Transports Service des canaux Bureau fédéral de la statistique	CANAUX	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de Renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Mines et des Relevés techniques Division de la géographie Commission géologique du Canada, Division des levés et de la cartographie (cartes géologiques, topographiques et générales; cartes aéronautiques et cartes de navigation maritime) Ministère de l'Agriculture (cartes, étude des sols et relevés économiques) Archives publiques (cartes ayant trait à l'histoire et à la cartographie) Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation (cartes des pêcheries) Ministère des Transports (cartes météorologiques) Conseil national de recherches Division de recherches en construction Atlas climatologique du Canada Bureau fédéral de la statistique (cartes de l'économie et du recensement)	CARTOGRAPHIE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. des Travaux publics et de la Voirie **N.-É.:**—Min. des Mines *Research Foundation* **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué., Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **Ont.:**—Min. des Terres et Forêts et min. des Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des relevés **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles Bureau des publications (Min. fédéral des Mines et des Relevés techniques, Division de la géographie)
	CHAMBRE DES COMMUNES *Voir* "Parlement"	
Banque du Canada	CHANGE ÉTRANGER	
Ministère des Mines et des Relevés techniques Commission géologique du Canada Division des mines Office fédéral du charbon Bureau fédéral de la statistique Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies)	CHARBON	**N.-É., Qué., Ont., C.-B.:**—Ministère des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **Alb.:**—Min. des Mines et Minéraux
	CHEMINS DE FER *Voir* "Transports"	

63024—77

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Travail Section de l'économique et des recherches Commission de l'assurance-chômage Bureau fédéral de la statistique	CHÔMAGE	**Terre-Neuve:**—Min. du Travail **Ont.:**—Min. du Bien-être public Bureau de la statistique et des recherches **C.-B.:**—Bureau de l'économique et de la statistique
Office national du film *(Produit des films documentaires, bulletins de nouvelles et courts métrages pour distribution commerciale et non commerciale et pour la télévision: films-fixes et photographies pour fins de renseignements, d'enseignement et d'archives, et autre matériel visuel destiné à l'interprétation du Canada par des auditoires canadiens et étrangers; maintient aussi une cinémathèque d'avant-premières au bénéfice des ministères de l'État et autres organismes officiels.)* Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division des services d'information Galerie nationale du Canada *(Maintient une cinémathèque de films artistiques.)*	CINÉMATOGRAPHIE	**Terre-Neuve, Î.-du-P.-É., N.-B., Ont. et Man.:**—achètent des pellicules mais n'en produisent pas **N.-É., Qué., Alb. et C.-B.:**—produisent des pellicules éducatives ou instructives **Sask.:**—Bureau des publications Min. de l'Instruction publique, Division de l'éducation par l'image Min. du Travail (censure cinématographique) **Alb.:**—Min. des Affaires économiques, Division de la photographie **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie, Division de la photographie *Toutes les provinces ont établi des commissions de censure des projections cinématographiques. On peut obtenir des détails en s'adressant à la province en cause: Min. de l'Instruction publique et du Tourisme. Commissions provinciales de censure et bureaux régionaux de l'O.N.F.*
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne Division de la citoyenneté canadienne Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies)	CITOYENNETÉ *Voir aussi* "Population"	
Ministère des Transports Division de la météorologie, Toronto Conseil national de recherches Division de recherches en construction Atlas climatologique du Canada	CLIMAT	**Qué.:**—Min. des Terres et Forêts Bureau de la météorologie Ministère du Commerce Bureau des Statistiques **C.-B.:**—Min. de l'Agriculture
Ministère de la Justice Directeur des enquêtes et recherches Office des pratiques commerciales restrictives	COALITIONS	
	COMBUSTIBLE *Voir* "Charbon", "Pétrole", "Forêts"	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Commerce Office des commissaires du commerce Division des produits (exportations, importations, transports, etc.) Division de l'agriculture et des pêches Division de l'économie Division de l'expansion industrielle Division de l'information Division des relations commerciales internationales Commission des expositions du gouvernement canadien Société d'assurance des crédits à l'exportation Division des normes (poids et mesures) Division de la coopération économique et technique internationale (Plan de Colombo) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Office du tourisme du gouvernement canadien Secrétariat d'État Division des compagnies Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies pour fins publicitaires des expositions) Bureau fédéral de la statistique	COMMERCE	Pour la constitution des compagnies en vertu des lois provinciales, s'adresser aux secrétaires provinciaux, sauf en C.-B., où le ministère du Procureur général constitue l'autorité. **T.-N.**:—Min. de l'Expansion économique **Î.-du-P.-É.**:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., C.-B.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie **N.-B.**:—Min. de l'Industrie et du Développement **Qué.**:—Min. de l'Industrie et du Commerce **Ont.**:—Min. de l'Organisation et du Développement Division du commerce et de l'industrie **Man.**:—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.**:—Min. de la Coopération et de l'Expansion des coopératives Services de renseignements sur le commerce et les affaires Services de ventes de la Saskatchewan Conseil exécutif, Bureau d'expansion industrielle **Alb.**:—Min. des Industries et du Travail
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (communications par T.S.F. dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon) Division des parcs nationaux (téléphone dans les parcs nationaux) Commission des transports (règlements de certaines compagnies de télégraphe et de téléphone) Ministère des Transports Division des télécommunications: communications radiophoniques, radio-aéronautique et radio maritime; service de télégraphe et de téléphone du gouvernement (service télégraphique et téléphonique des régions reculées) Société canadienne des télécommunications transmarines Société Radio-Canada (émissions de réseau, télévision et service international sur ondes courtes Ministère du Commerce Section du transport et des communications Bureau fédéral de la statistique	COMMUNICATIONS *Pour* "Postes" et "Service postal" *Voir* "Postes"	**T.-N.**:—Min. de l'Expansion économique **Î.-du-P.-É.**:—Bureau de tourisme et d'information **N.-B.**:—Bureau de tourisme du Nouveau-Brunswick **Qué.**:—Régie des services publics et régie des transports **Ont.**:—Commission et bureaux municipaux de la statistique et des recherches **Man.**:—Réseau téléphonique du Manitoba **Sask.**:—Min. des Téléphones Téléphones du gouvernement de la Saskatchewan **Alb.**:—Min. des Chemins de fer et des Téléphones **C.-B.**:—Min. des Chemins de fer Quartier général provincial de la Gendarmerie royale du Canada

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
	COMPAGNIES DE FIDUCIE ET DE PRÊT *Voir* "Banques"	
Bureau fédéral de la statistique	COMPTES NATIONAUX	
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux, Service de la faune Division des régions septentrionales et des terres Division des forêts Commission du District fédéral Ministère de l'Agriculture Service des fermes expérimentales Division de l'économie Administration du rétablissement agricole des Prairies Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation Office national du film (pellicules, photographies)	CONSERVATION	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., Alb.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. des Terres et Forêts Min. de la Chasse et de la Pêche Min. des Ressources hydrauliques **Ont.:**—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Organisation et du Développement, Division de la conservation Ontario Agricultural College, Guelph **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles Min. de l'Agriculture, Division de la conservation et du développement **C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts, Directeur de la conservation
Conseil privé Secrétariat d'État Ministère de la Justice Archives publiques	CONSTITUTION	**Toutes les provinces sauf la C.-B.:**—Ministère du Procureur général **C.-B.:**—Secrétaire provincial
Ministère de l'Agriculture Division de l'économie Ministère des Pêcheries, Division des renseignements et de l'éducation Département des assurances Société centrale d'hypothèques et de logement (prêts hypothécaires) Secrétariat d'État Division des compagnies	COOPÉRATIVES (y compris les syndicats de crédit)	**Terre-Neuve:**—Min. des Pêcheries et des Coopératives **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Agriculture **N.-É.:**—Secrétaire provincial **N.-B.:**—Min. de l'Agriculture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. de l'Agriculture Division de la coopération et des marchés Min. du Secrétaire provincial Département des assurances **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration, Division du service des coopératives **Sask.:**—Min. des Coopératives et de l'expansion des coopératives **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail **C.-B.:**—Min. du Procureur général, Greffier des compagnies

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau fédéral de la statistique	COÛT DE LA VIE	**Terre-Neuve:**—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnements **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail Bureau provincial de la statistique **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère de la Justice Division de la clémence Commission des pénitenciers Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division des recherches Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	CRIMES ET DÉLITS	**Toutes les provinces:**—Ministère du Procureur général *Supplémentaires:*— **Terre-Neuve, N.-É., Alb.:**—Ministère du Bien-être public **Î.-du-P.-É., C.-B.:**—Min. de la Santé et du Bien-être **Qué.:**—Min. du Bien-être social et de la Jeunesse Ministère de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. des Établissements de correction **Man.:**—Min. de la Santé et du Bien-être public **Sask.:**—Min. du Bien-être social
	DÉCÈS *Voir* "Statistique de l'état civil"	
Ministère de la Défense nationale Directeur des relations extérieures Direction de l'information navale Direction des relations extérieures (Armée) Direction des relations extérieures (ARC) Direction des relations extérieures (Conseil de recherches pour la défense) Ministère de la Production de défense Corporation commerciale canadienne *Defence Construction (1951) Limited* *Canadian Arsenals Limited* Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division de la défense passive Ministère des Affaires extérieures (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)	DÉFENSE *Voir aussi* "Défense passive"	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division de la défense passive	DÉFENSE PASSIVE	**T.-N.:**—Min. des Affaires provinciales **Î-du-P.-É., Man.:**—Bureau du premier ministre **N.-É., Ont.:**—Min. du Secrétaire provincial **N.-B., Alb.:**—Min. des Affaires municipales **Qué.:**—Min. du Bien-être social et de la Jeunesse **Sask.:**—Min. du Bien-être social, Directeur de la défense passive **C.-B.:**—Min. de l'organisation et du développement
Secrétariat d'État Division de l'enregistrement	DOCUMENTS PUBLICS (Commissions de nominations, de proclamations, d'octrois de terres fédérales, etc.)	
	DOUANE ET ACCISE *Voir* "Impôt"	
	DROITS SUCCESSORAUX *Voir* "Impôt"	
Société Radio-Canada (émissions scolaires) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (T. du N.-O.) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de la citoyenneté canadienne Division des affaires indiennes Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants et enfants des morts de la guerre) Ministère du Travail Division de la formation professionnelle au Canada Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation Ministère des Finances Octrois aux universités Galerie nationale du Canada (émissions scolaires, causeries sur l'art) Bureau fédéral de la statistique	ÉDUCATION *Voir aussi* "Cinématographie" et "Photographie"	**Toutes les provinces:**—Min. de l'Instruction publique (Enseignement technique, visuel et auditif et tous les autres aspects de l'enseignement)

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau du directeur général des élections	ÉLECTIONS	**T.-N.:**—Min. des Affaires provinciales **Î.-du P.-É., N.-É.:**—Min. du Secrétaire provincial **N.-B.:**—Min. du Secrétaire-trésorier provincial **Qué.:**—Directeur du scrutin **Ont.:**—Min. du Secrétaire provincial, directeur général des élections **Man., C.-B.:**—Directeur général des élections **Sask., Alb.:**—Greffier du Conseil exécutif
	ÉLECTRICITÉ *Voir* "ÉNERGIE ÉLECTRIQUE"	
	ÉMISSIONS RADIO-PHONIQUES *Voir* "Radio"	
Ministère du Travail Service national de placement Division de l'économique et des recherches Commission du service civil (offres d'emploi du Service civil fédéral et conditions requises) Bureau fédéral de la statistique	EMPLOI	**Toutes les provinces:**—Min. de l'Agriculture (main-d'œuvre agricole) *Supplémentaires:* **Terre-Neuve, N.-É., Man., Sask.:**—Min. du Travail **Qué.:**—Min. du Travail, Bureau provincial de placement **Ont.:**—Min. du Travail Bureau de la statistique et des recherches **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail **C.-B.:**—Min. du Travail, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère des Mines et des Relevés techniques Commission géologique du Canada, Division des mines Commission de contrôle de l'énergie atomique (méthodes, règlements) *Atomic Energy of Canada Limited* (études de recherches, vente de radio-isotopes) *Eldorado Mining and Refining, 1944 Limited* Office national du film (pellicules)	ÉNERGIE ATOMIQUE	**Sask.:**—Université de Saskatchewan, Saskatoon **Alb.:**—Conseil de recherches d'Alberta Campus de l'Université d'Alberta, Edmonton

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division du génie et des ressources hydrauliques Commission d'énergie des Territoires du N.-O. Office national du film (pellicules, bandes d'images et photographies) Bureau fédéral de la statistique (centrales électriques)	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	**T.-N.:**—Min. de l'Expansion économique **Î.-du-P.-É.:**—Commission des services publics **N.-É., Alb.:**—Commissions de l'énergie électrique **N.-B.:**—Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick **Qué.:**—Commission hydro-électrique Département des Ressources hydrauliques **Ont.:**—Commission hydro-électrique de l'Ontario **Man.:**—Commission hydro-électrique du Manitoba Min. des Services publics **Sask.:**—*Saskatchewan Power Corporation,* Commission de l'énergie électrique de la Saskatchewan **C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts, Commission de l'énergie électrique de la Colombie-Britannique
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (instruction, bien-être, artisanat, moyens d'existence) Division de l'Arctique (problèmes esquimaux) Musée national du Canada (renseignements historiques et archéologiques, artisanat) Service de la faune (la faune du Nord canadien) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (services de santé et soins médicaux) Gendarmerie royale du Canada (activité extérieure)	ESQUIMAUX	**Terre-Neuve:**—Min. du Bien-être public, Division des affaires du Nord du Labrador
Ministère des Mines et des Relevés techniques Service des explosifs	EXPLOSIFS	**C.-B.:**—Min. des Mines
Ministère du Commerce Commission de l'exposition du gouvernement canadien Ministère de l'Agriculture Service d'information Office national du film (pellicules et photographies) Galerie nationale du Canada (peintures, reproductions, etc.) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Service de rédaction et de renseignements (ENC) Office du tourisme du gouvernement canadien (expositions sportives) Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation	EXPOSITIONS	**T.-N.:**—Min. du Développement économique **N.-B., Sask.:**—Min. de l'Agriculture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture Min. de l'Industrie et du Commerce **Ont.:**—La plupart des ministères organisent des expositions **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'*Immigration*, Service de l'expansion Min. de l'Industrie et du Commerce **Alb.:**—Min. des Affaires économiques Min. de l'Agriculture **C.-B.:**—Min. de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Justice Surintendant des faillites Bureau fédéral de la statistique	FAILLITES	**Sask.:**—Secrétaire provincial
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour les T. du N.-O. aussi) Division des parcs nationaux Service de la faune Musée national du Canada Commissaire du Yukon, Whitehorse (pour Yukon) Office national du film (pellicules, photographies) Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation	FAUNE	**T.-N.:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., Ont., Alb.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. de la Chasse et des Pêcheries **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles. **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles Commissaire de la chasse **C.-B.:**—Min. du Procureur général, Commissaire provincial de la chasse
Ministère des Mines et des Relevés techniques Ministère du Commerce Division des produits Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	FER ET ACIER	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É.:**—Min. des Mines Research Foundation **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. du Commerce, Bureau des statistiques Min. des Mines **Ont.:**—Min. de l'Organisation et du Développement, Division du commerce et de l'industrie Bureau de la statistique et des recherches **Man.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **C.-B.:**—Min. des Mines Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère des Finances Banque du Canada Bureau fédéral de la statistique	FINANCES *Voir aussi* "Impôt"	**Terre-Neuve., C.-B.:**—Min. des Finances **Î.-du-P.-É., Sask.:**—Trésorier provincial **N.-É.:**—Min. du Trésorier provincial **N.-B.:**—Min. du Secrétaire-trésorier provincial **Qué.:**—Min. des Finances Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. du Trésorier provincial **Man., Alb.:**—Min. provincial du Trésor
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des forêts Office national du film (pellicules, bandes d'images, et photographies) Min. de l'Agriculture Division de la biologie forestière Bureau fédéral de la statistique	FORÊTS (Ressources)	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., Qué., Ont., Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des forêts **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Division des forêts

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Service des marchés (classement des fourrures) Service des fermes expérimentales (production de peaux) Office national du film (photographies) Bureau fédéral de la statistique (statistique générale des produits de la fourrure)	FOURRURES (Fermes) *Voir aussi* "Piégeage"	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressoursce Min. du Développement économique **Î.-du-P.-É., N.-B., Alb., C.-B.:**—Min. de l'Agriculture **N.-É., Ont.:**—Min. des Terres et Forêts **Qué.:**—Min. de l'Agriculture Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division de la chasse et de la pêche **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Service des marchés de la Saskatchewan
	FRUITS *Voir* "Horticulture"	
Ministère des Mines et des Relevés techniques Division de la géographie Commission canadienne des noms géographiques Ministère de l'Agriculture Division de la grande culture (étude des sols) Archives publiques Ministère des Pêcheries Office technique et scientifique des pêches du Canada (océanographie)	GÉOGRAPHIE	**T.-N.:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:** Bureau du tourisme **N.-É.:**—Min. des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles Bureau des publications
Ministère des Mines et des Relevés techniques Commission géologique du Canada	GÉOLOGIE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É., C.-B.:**—Min. des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué:.**—Min. des Mines Division des relevés géologiques **Ont.:**—Min. des Mines Division de la géologie **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des mines **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **Alb.:**—Min. des Mines et Minéraux
Secrétariat d'État (voie de communications entre les gouvernements fédéral et provinciaux) Directeur général des élections (lois électorales et listes de votants) Bureau du Conseil privé (*nominations, décrets du conseil*, lois, règlements, etc.) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de la citoyenneté canadienne Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (*pour le Yukon et les T. du N.-O.*) Archives publiques (vieux documents historiques)	GOUVERNEMENT *Pour* "Sénat du Canada", "Chambre des communes" et "Bibliothèque du Parlement" *Voir* "Parlement"	**Terre-Neuve:**—Min. des Affaires provinciales **Î.-du-P.-É., N.-É., Ont., Man., Sask., Alb., C.-B.:**—Min. du Secrétaire provincial **N.-B.:**—Min. du Secrétaire-trésorier provincial **Qué.:**—Bureau du Secrétaire provincial

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Division de la grande culture Division des plantes fourragères Division des produits végétaux Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	GRANDES CULTURES	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.: N.-É., N.-B.:**—Min. de l'Agriculture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. de l'Agriculture, Division des cultures, des graines de semence et des mauvaises herbes **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie des plantes **Alb., C.-B.:**—Min. de l'Agriculture, Divisions des grandes cultures
Archives publiques Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux (lieux et monuments historiques) Ministère de la Défense nationale Directeur des relations extérieures (récits de guerre, résumés officiels de guerre, etc.) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de la citoyenneté canadienne Bureau fédéral de la statistique	HISTOIRE	**Terre-Neuve:**—Bibliothèque de l'Assemblée législative *Memorial University* *Gosling Memorial Library* **Î.-du-P.-É.:**—Bureau du tourisme **N.-É.:**—Archives publiques **N.-B.:**—Bibliothèque de l'Assemblée législative **Qué.:**—Les Archives **Ont.:**—Bibliothèque de l'Assemblée législative Bureau de la statistique et des recherches Archiviste provincial **Man.:**—Bibliothèque et Archives provinciales **Sask.:**—Bibliothèque de l'Assemblée législative, Division des archives **Alb.:**—Archives, bibliothèque provinciale Min. des Affaires économiques Bureau de publicité **C.-B.:**—Ministère de l'Instruction publique, archiviste provincial
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires des anciens combattants (hôpitaux pour anciens combattants) Bureau fédéral de la statistique	HÔPITAUX	**T.-N., Qué., Ont.:**—Min. de la Santé **Î.-du-P.-É.:**—Min. de la Santé et du Bien-être **N.-É., Sask., Alb.:**—Min. de la Santé publique **N.-B.:**—Min. de la Santé et des Services sociaux **Man.:**—Min. de la Santé et du Bien-être public **C.-B.:**—Min. de la Santé et du Bien-être (général) Min. du Secrétaire provincial (hôpitaux pour maladies mentales) *British Columbia Hospital Insurance Commission*

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Service des marchés, Division des fruits et légumes Service des fermes expérimentales, Division de l'horticulture	HORTICULTURE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Agriculture **N.-É., N.-B., Alb., C.-B.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'horticulture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture, Division des fruits **Ont.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'agriculture et de l'horticulture **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie des plantes
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Ministère du Travail Division des services spéciaux Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Services de quarantaine et santé des immigrants et marins Office national du film (pellicules, photographies) Bureau fédéral de la statistique	IMMIGRATION	**Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **Ont.:**—Min. de l'Organisation et du Développement Bureau de la statistique et des recherches **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration **Sask.:**—Min. du Bien-être social
Ministère du Revenu national Division de la fiscalité (statistique et renseignements concernant l'impôt sur le revenu et les droits successoraux) Division des douanes et de l'accise (statistique et renseignements concernant les douanes, la taxe d'accise et la taxe de vente) Ministère des Finances (Documents budgétaires examinant le programme des impôts, les variations des taux, les prévisions du revenu)	IMPÔT	**Terre-Neuve., Qué.:**—Min. des Finances **Î.-du-P.-É.:**—Trésorier provincial **N.-É.:**—Min. du Secrétaire provincial **N.-B.:**—Min. du Secrétaire-trésorier provincial **Ont.:**—Min. du Trésorier provincial **Man., Sask.:**—Min. provincial du Trésor **Alb.:**—Min. du Trésorier provincial, Secrétaire provincial **C.-B.:**—Min. des Finances, contrôleur des taxes

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Travaux publics Services de la prévention des incendies (statistique des pertes causées par les incendies) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des forêts Division des parcs nationaux Commissaires des Transports (protection des forêts bordant les lignes de chemins de fer) Office national du film (pellicules, photographies, en rapport avec les programmes de prévention et de conservation du gouvernement.) Conseil national de recherches Division des recherches en construction Section des recherches sur les incendies	INCENDIES (Prévention)	**Toutes les provinces.:**—Prévôts provinciaux des incendies (pertes rurales et urbaines causées par le feu) *Supplémentaires:*— **Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É., Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. des Terres et Forêts Service de protection des forêts Min. des Travaux publics, Commissaire des incendies **Ont.:**—Min. des Terres et Forêts Division de la protection des forêts **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Ministère du Travail, Commissaire des incendies **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Ministère du Travail, Commissaire des incendies
Bureau fédéral de la statistique	INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION *Voir aussi* "Coût de la vie"	
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Musée national du Canada (renseignements historiques et archéologiques) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (services de santé)	INDIENS	**Terre-Neuve:**—Min. du Bien-être public (Indiens au Labrador) **Qué.:**—Min. de la Chasse et des Pêcheries (réserves d'animaux à fourrure) **C.-B.:**—Min. du Travail, Comité consultatif provincial des affaires indiennes
	INDUSTRIE (Développement) *Voir* "Manufactures"	
Ministère de la Justice Bureau fédéral de la statistique	JUSTICE	**Toutes les provinces:**—Ministère du Procureur général

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Division de la zootechnie Division des produits laitiers Section des recherches technologiques sur les laitages Office national du film (pellicules et *photographies en collaboration* avec le ministère de l'Agriculture) Bureau fédéral de la statistique	LAITAGES	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É., N.-É.:**—Min. de l'Agriculture **N.-B., Ont., Alb., C.-B.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie laitière (aussi Commission de la régie du lait pour **Ont.** et **C.-B.**) **Qué.:**—Min. de l'Agriculture, Commission du lait Ministère de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration, Commission de la régie du lait, Division de l'industrie laitière **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale Commission de contrôle du lait
Greffier du Sénat du Canada Greffier de la Chambre des communes Bureau du Conseil privé Ministère de la Justice Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour le Yukon et les T. du N.-O.) Voir aux pp. 124–128 les lois appliquées par chaque ministère fédéral	LÉGISLATION *Pour* Lois et Règlements statutaires, *Voir* "Gouvernement"	**Toutes les provinces,** sauf le **Man.** et la **C.-B.:**—Ministère du Procureur général **Man.:**—Conseil législatif **C.-B.:**—Min. du Secrétaire-provincial
	LOGEMENT *Voir* "Bâtiment"	
Gendarmerie royale du Canada *(Applique les lois fédérales partout au Canada; voit également, au nom des procureurs généraux et en vertu d'un contrat, à l'application du Code criminel et des lois provinciales dans toutes les provinces sauf le Québec et l'Ontario; seul organisme qui applique la loi au Yukon et dans les T. du N.-O.; voit au bien-être des Esquimaux et des Indiens dans ces territoires. Relève du ministre de la Justice.)*	LOIS (Application)	**Toutes les provinces:**—Ministère du Procureur général

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Secrétariat d'État Division des compagnies Ministère du Commerce Division des produits Division de l'expansion industrielle Ministère de la Production de défense (détails concernant la défense) Banque du Canada Banque d'expansion industrielle Conseil national de recherches *Canadian Patents and Development Limited* (utilisation de nouvelles méthodes scientifiques) Office national du film (pellicules, bandes d'images et photographies) Galerie nationale du Canada (pour les dessins industriels) Bureau fédéral de la statistique	MANUFACTURES *Voir aussi* "Sociétés de la Couronne"	**Terre-Neuve:**—Ministère du Développement économique **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie **N.-B.:**—Min. de l'Industrie et du Développement **Qué.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. de l'Organisation et du Développement, Division du commerce et de l'industrie Bureau de la statistique **Man.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.:**—Conseil exécutif, Commission économique consultative et d'organisation Conseil exécutif, Bureau de l'expansion industrielle Bureau des finances du gouvernement **Alb.:**—Min. des Affaires économiques Bureau de la statistique **C.-B.:**—Bureau des affaires économiques et de la statistique
Ministère de l'Agriculture Division de l'économique (coopératives) Bureau fédéral de la statistique	MARCHÉS	**Man.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.:**—Conseil exécutif, Bureau de l'expansion industrielle **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie Bureau de l'économique et de la statistique
	MARIAGES *Voir* "Statistique de l'état civil"	
Ministère des Mines et des Relevés techniques Division des mines Commission géologique Ministère du Commerce Division des produits Bureau fédéral de la statistique (données sur la production)	MÉTAUX (*autres que* fer *et* acier)	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É., Qué., Ont.:**—Min. des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des mines **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **Alb.:**—Min. des Mines et Minéraux **C.-B.:**—Bureau de l'économique et de la statistique Min. des Mines

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
	MÉTÉOROLOGIE *Voir* "Température"	
Ministère des Mines et des Relevés techniques Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour les T. du N.-O. et le Yukon) Bureau fédéral de la statistique (données sur la production)	MINES ET MINÉRAUX	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É., Qué., Ont., C.-B.:**—Min. des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des mines **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **Alb.:**—Min. des Mines et Minéraux
Banque du Canada Ministère des Finances Monnaie royale canadienne	MONNAIE	
Galerie nationale du Canada (peintures, sculpture, etc.) Archives publiques (et Musée de guerre du Canada) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux Musée national du Canada Musées des parcs historiques	MUSÉES	Sauf les universités provinciales de **Sask., Alb.,** et **C.-B.** **T.-N.:**—Min. des Affaires provinciales **N.-É.:**—Musée des Beaux-Arts de la Nouvelle-Écosse, Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, Musée provincial de la Nouvelle-Écosse, Halifax **N.-B.:**—Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean **Qué.:**—Les Archives, Musée de la province de Québec, Québec; Musée commercial et industriel de Montréal **Ont.:**—Royal Ontario Museum (Archéologie, Géologie, Minéralogie, Paléontologie et Zoologie); Archives d'Ontario, Toronto **Man.:**—Musée du Manitoba, Winnipeg **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Musée provincial **C.-B.:**—Musée provincial d'histoire naturelle et d'anthropologie, Archives provinciales (y compris Helmcken-House), Victoria
	NAISSANCES *Voir* "Statistique de l'état civil"	
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de l'enregistrement de la citoyenneté	NATURALISATION *Voir aussi* "Population"	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Travaux publics (acquisition, construction et amélioration des travaux portuaires et fluviaux, y compris construction et fonctionnement de bassins de radoub ainsi que génie maritime en général) Division des ports et rivières, génie Services d'information Ministère des Transports Service de la marine et des canaux (radiobalisage pour la navigation maritime) Division des télécommunications (aides radioélectriques à la navigation) Conseil national de recherches Division de la radio et du génie électrique (applications du radar à la navigation) Ministère des Mines et des Relevés techniques Service hydrographique Service des levés officiels et des cartes aéronautiques Conseil des ports nationaux Commission maritime canadienne	NAVIGATION	
	NAVIRES *Voir* "Transports"	
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de l'hygiène alimentaire Ministère de l'Agriculture Section d'aide au consommateur Ministère des Pêcheries Division de l'inspection et de la consommation	NUTRITION	**T.-N., Qué., Ont.:**—Min. de la Santé **Î.-du-P.-É., C.-B.:**—Min. de la Santé et du Bien-être **N.-É.,:**—Min. de la Santé publique **N.-B.:**—Min. de la Santé et des Services sociaux **Man.:**—Min. de la Santé et du Bien-être public **Sask.:**—Min. de la Santé, Division de l'hygiène alimentaire **Alb.:**—Min. de l'agriculture, expert en alimentation
	OCCUPATIONS *Voir* "Emploi"	
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux Office national du film (pellicules, photographies) Commission du district fédéral	PARCS	**N.-É., Ont., Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. de la Chasse et des Pêcheries **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des forêts **Sask.:**—Min. du Secrétaire provincial, Division des parcs

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Sénat Chambre des communes Bibliothèque du Parlement	PARLEMENT	**Terre-Neuve:**—Min. des Affaires provinciales **Î.-du-P.-É., N.-B., Man., Sask., Alb., C.-B.:**—Assemblée législative **N.-É., Ont.:**—Chambre d'Assemblée **Qué.:**—Conseil législatif Assemblée législative
Ministère des Pêcheries Division des renseignements et de l'éducation Office technique et scientifique des pêches du Canada Ministère du Commerce Division de l'agriculture et des pêches Office national du film (pellicules, photographies) Ministère des Finances Prêts aidant aux opérations de pêche	PÊCHE	**Terre-Neuve:**—Min. de la Pêche et de la Coopération **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie, Division des pêcheries **N.B.:**—Min. de l'Industrie et du Développement, Division des pêcheries **Qué.:**—Min. de la Chasse et des Pêcheries Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Min. des Terres et Forêts Division des pêcheries et de la faune **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division de la chasse et de la pêche **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles, Division des pêcheries Services des marchés de la Saskatchewan **Alb.:**—Min. des Terres et Forêts, Division de la pêche et de la chasse **C.-B.:**—Min. des Pêcheries Commission provinciale de la chasse
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division de la sécurité de la vieillesse	PENSIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE	
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour T. du N.-O. et Yukon) Ministère des Mines et des Relevés techniques Commission géologique du Canada Division des Mines Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies) Bureau fédéral de la statistique	PÉTROLE	**T.-N.:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É., Ont., C.-B.:**—Min. des Mines **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des mines **Sask.:**—Min. des Ressources minérales **Alb.:**—Min. des Mines et Minéraux Bureau de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Mines et des Relevés techniques Photothèque nationale de l'Air Office national du film Archives publiques (photographies historiques)	**PHOTOGRAPHIE** *Voir aussi* "Cinématographie" et "Tourisme"	*On peut se procurer des photographies dans toutes les provinces de plusieurs ministères des gouvernements provinciaux. Voir "Cinématographie".*
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (T. du N.-O. et Yukon) Division des parcs nationaux Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des affaires indiennes Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique (statistique générale du piégeage)	**PIÉGEAGE** *Voir aussi* "Fourrures" (fermes)	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É., Ont., Alb.:**—Min. des Terres et Forêts **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. de la Chasse et des Pêcheries **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles. **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles Service de vente des fourrures **C.-B.:**—Min. du Procureur général, Commission de la chasse provinciale
Bureau fédéral de la statistique (toute statistique du recensement de la population) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (pour les Esquimaux) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de la citoyenneté canadienne Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne Division des affaires indiennes (pour les Indiens) Archives publiques (documents relatifs à la colonisation et aux premiers recensements)	**POPULATION**	**T.-N.:**—Min. de la Santé **Î.-du-P.-É.:**—Bureau du tourisme **N.-É., Sask.:**—Min. de la Santé publique Division de l'état civil **N.-B.:**—Min. de la Santé et des Services sociaux Division de l'état civil **Qué.:**—Min. de la Santé, Division de la statistique démographique Min. du Commerce Bureau des Statistiques **Ont.:**—Bureau de la statistique et des recherches **Man.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce. Min. des Affaires municipales **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail Statisticien provincial **C.-B.:**—Min. de la Santé nationale et du Bien-être social, statistique de l'état civil Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Postes Direction de l'Administration (renseignements généraux sur les postes, tarif postal, tant au pays qu'à l'étranger, etc.) Direction des Transports (Transport par air et par terre et Service ambulant) Direction des Finances (renseignements sur les mandats de poste, la caisse d'épargne, les services de philatélie, etc.) Direction de l'Exploitation (renseignements sur le service public et les heures de service) Direction du Personnel (personnel, formation, services des employés)	POSTES	
	PRÊTS ET PRÊTEURS D'ARGENT *Voir* "Banques"	
Ministère de l'Agriculture Service des marchés (prix des produits de la ferme) Office du soutien des prix agricoles Ministère des Pêcheries Office des prix des produits de la pêche Bureau fédéral de la statistique	PRIX	Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Conseil exécutif, Commission économique consultative et d'organisation C.-B.:—Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère de la Production de défense	PRODUCTION DE DÉFENSE	
Secrétariat d'État Division spéciale	PROTOCOLE	
Ministère des Transports Division des télécommunications (toutes les questions relatives aux permis et aux facilités) Radio-Canada (diffusion nationale au Canada, y compris la radio et la télévision, réglementation des émissions, service international sur ondes courtes Conseil national de recherches Division de la radio et du génie électrique (science de la radio et ses applications à l'industrie)	RADIO	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires des anciens combattants Ministère du Travail Division de la réadaptation civile Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	RÉADAPTATION	**Î.-du-P.-É.**:—Min. de l'Instruction publique (Coordinateur, Division de la réadaptation) **N.-É.**:—Min. de la Santé publique (Coordinateur provincial de la réadaptation) **N.-B.**:—Min. de la Santé et des Services sociaux (Coordinateur provincial de la réadaptation) **Qué.**:—Min. du Bien-être social et de la Jeunesse Min. du Travail **Man.**:—Min. de la Santé et du Bien-être public (Coordinateur provincial des services de la réadaptation) **Sask.**:—Min. du Bien-être social, Division de la réadaptation **Alb.**:—Min. du Bien-être public (Coordinateur de la réadaptation des personnes invalides) **C.-B.**:—Min de la Santé et du Bien-être (Coordinateur de la réadaptation)
Banque du Canada Ministère du Commerce Division de l'économie Ministère du Travail Division de l'économique et des recherches Division de la législation Ministère des Mines et des Relevés techniques Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division de l'administration Division des ressources hydrauliques Division des forêts Division de l'administration des régions septentrionales et des terres (pour les Esquimaux) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division des recherches Ministère de l'Agriculture Division de l'économie Commission des transports du Canada Bureau de l'économie des transports Ministère des Pêcheries Office technique et scientifique des pêches du Canada Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère de la Production de défense Division de l'économique et de la statistique Ministère des Travaux publics Service des études économiques Bureau fédéral de la statistique Archives publiques (données historiques)	RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	**Terre-Neuve**:—Min. du Développement économique **Î.-du-P.-É.**:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie Nova Scotia Research Foundation **N.-B.**:—Min. de l'Industrie et du Développement **Qué.**:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau des recherches économiques **Ont.**:—Bureau de la statistique et des recherches **Man.**:—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.**:—Conseil exécutif, Commission consultative et d'organisation de l'économie Conseil exécutif, Bureau du développement industriel Bureau des finances du gouvernement Min. des Coopératives et de leur expansion, Division des recherches et de la statistique **Alb.**:—Directeur de l'expansion industrielle et des recherches économiques Min. des Affaires économiques **C.-B.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie Bureau de l'économie et de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Conseil national de recherches (Recherches de laboratoire en biologie appliquée, construction, chimie théorique et appliquée, génie mécanique, y compris aéronautique et hydraulique, physique théorique et appliquée, génie électrique et radio) Division des recherches médicales (Bourses et subventions d'appoint pour recherches dans les universités) *Les demandes de renseignements généraux sur les recherches doivent être adressées aux services d'information technique* Ministère des Mines et des Relevés techniques Ministère de la Défense nationale, Direction des relations extérieures (Conseil de recherches pour la défense) Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des forêts Division des parcs nationaux, service canadien de la faune, Musée national du Canada Ministère de l'Agriculture Service des sciences (recherches en pathologie animale et végétale, bactériologie, chimie, entomologie, etc.) Service des fermes expérimentales (recherches en génie agricole, récoltes, élevage et génétique, nutrition des plantes et des animaux, etc.) Service de la production (recherches sur les maladies des animaux) Ministère des Transports (aviation, radio, météorologie, navigation) Ministère de la Défense nationale Conseil de recherches pour la défense, Direction des relations extérieures Ministère des Pêcheries Office technique et scientifique des pêches du Canada Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	RECHERCHES SCIENTIFIQUES	**Terre-Neuve:**—Min. du Développement économique **Î.-du-P.-É.**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É.:**—*Nova Scotia Research Foundation* **N.-B.:**—Min. de l'Industrie et du Développement, Division des recherches et du développement **Qué.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau des recherches scientifiques **Ont.:**—*Ontario Research Foundation* **Man.:**—Divers ministères, tels que Santé et Bien-être social, Mines et Ressources naturelles, Agriculture et Immigration, Industrie et Commerce **Sask.:**—Conseil de recherches de Saskatchewan **Alb.:**—Conseil de recherches d'Alberta **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie Conseil de recherches
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des ressources hydrauliques Société centrale d'hypothèques et de logement	RECONSTRUCTION	**Terre-Neuve:**—Min. du Développement économique **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **N.-É.:**—Min. des Affaires municipales, Min. du Commerce et de l'Industrie **N.-B.:**—Min. de l'Industrie et du Développement **Qué.:**—Min. des Terres et Forêts, du Travail, de la Voirie, de l'Industrie et du Commerce, du Bien-être social et de la Jeunesse **Ont.:**—Min. de l'Organisation et du Développement

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
	RECONSTRUCTION—fin	**Man.**:—Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.**:—Min. du Bien-être social, Division du rétablissement **C.-B.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux Office du tourisme du gouvernement canadien Division des régions septentrionales et des terres (pour les T. du N.-O.) Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies, en rapport avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division des Affaires indiennes (pour les Indiens)	RÉCRÉATION *Voir* aussi "Santé"	**Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Qué., Ont., Sask., C.-B.**:—Min. de l'Instruction publique **Man.**:—Min. de la Santé et du Bien-être social **Alb.**:—Min. des Affaires économiques, Division des loisirs publics
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des ressources hydrauliques Ministère des Pêcheries (lorsqu'il y a lieu) Ministère de l'Agriculture Administration du Rétablissement agricole des Prairies Ministère des Mines et des Relevés techniques (réserves d'eaux souterraines et ressources hydrauliques de l'industrie)	RESSOURCES HYDRAULIQUES	**Terre-Neuve**:—Min. des Mines et Ressources **N.-É.**:—Commission de l'énergie de la Nouvelle-Écosse **N.-B.**:—Min. des Terres et Mines **Qué.**:—Min. des Ressources hydrauliques **Ont.**:—Min. de l'Organisation et du Développement, min. des Terres et Forêts. **Man.**:—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des ressources hydrauliques **Sask., Alb.**:—Min. de l'Agriculture **C.-B.**:—Min. des Terres et Forêts
Ministère du Travail Division des relations industrielles (justes salaires) Division de l'économique et des recherches Division de la législation Bureau fédéral de la statistique	SALAIRES (y compris les conditions de travail)	**Toutes les provinces sauf l'Alb.**:—Min. du Travail **Alb.**:—Min. des Industries et du Travail *Supplémentaires* **C.-B.**:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour les T. du N.-O.) ureau fédéral de la statistique) fice national du film (pellicules, bandes d'images et photographies)	SANTÉ *Pour* "Santé des anciens combattants", *Voir* "Anciens combattants"	Terre-Neuve, Qué., Ont.:—Min. de la Santé Î.-du-P.-É.:—Min. de la Santé et du Bien-être social N.-É., Sask., Alb.:—Min. de la Santé publique N.-B.:—Min. de la Santé et des Services sociaux Man.:—Min. de la Santé et du Bien-être public C.-B.:—Min. général de la Santé et du Bien-être, hôpitaux pour maladies mentales, ministère du Secrétaire provincial Commission d'assurance pour les hôpitaux de la Colombie-Britannique
	SÉCURITÉ SOCIALE *Voir* "Allocations familiales", "Allocations aux aveugles", "Allocations aux invalides", "Assistance-vieillesse", "Pensions de sécurité de la vieillesse", "Accidentés du travail", *Voir* "Travail", "Chômage", "Anciens combattants" et "Recherches économiques et sociales".	
	SÉNAT *Voir* "Parlement"	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau fédéral de la statistique	SERVICES PUBLICS *Voir aussi* "Énergie électrique"	**T.-N.:**—Commission des services publics **Î.-du-P.-É., C.-B.:**—Commissions des services publics **N.-É., N.-B.:**—Commissions des services publics **Qué.:**—Régie des services publics **Ont.:**—Commission municipale d'Ontario **Man.:**—Ministère des services publics **Sask.:**—Bureau de finance du gouvernement Téléphones du gouvernement de la Saskatchewan Commission d'énergie électrique de la Saskatchewan **Alb.:**—Commission des services publics Commission du gaz naturel
Voir aux pp. 116–123 du présent volume la liste des sociétés de la Couronne ainsi que le ministre du Cabinet par l'entremise duquel chacune fait rapport au Parlement.	SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	Pour renseignements concernant les diverses compagnies de la Couronne, s'adresser: **T.-N.:**—Min. de l'Expansion économique **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles **Ont.:**—Min. du Secrétaire provincial **Man.:**—Min. du Trésor **Sask.:**—Bureau de finance du gouvernement **C.-B.:**—Min. du Procureur général
Ministère du Commerce Division des normes (inspection du gaz et de l'électricité, poids et mesures, poinçonnage des métaux précieux, standards des denrées et questions relatives aux marques de commerce nationales) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (standards et méthodes de contrôle de la qualité ou de l'activité des aliments et des médicaments) Ministère de l'Agriculture (standards de la viande et des aliments en boîte, des fruits, du miel, des produits de l'érable, des légumes et des produits laitiers, des volailles, etc.) Ministère des Transports (standards des fréquences radiophoniques, standards de l'inspection des navires)	STANDARDS ET DEVIS	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Conseil national de recherches Service de la physique expérimentale (standards de la physique et de l'électricité fondamentales) Division de recherches en construction, Section des prescriptions Ministère des Pêcheries (standards des produits du poisson) Commission des prescriptions du gouvernement canadien (prescriptions relatives aux achats) Association canadienne des standards Société centrale d'hypothèques et de logement	STANDARDS ET DEVIS—fin	
Bureau fédéral de la statistique Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des régions septentrionales et des terres (pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon) Archives publiques (documents sur les premiers recensements)	STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL	**Terre-Neuve, C.-B.:**—Min. de la Santé **Î.-du-P.-É.:**—Greffier des naissances, décès et mariages **N.-É., Sask., Alb.:**—Min. de la Santé publique Archives de l'état civil **N.-B.:**—Min. de la Santé et du Service social **Qué.:**—Min. de la santé, Division des statistiques démographiques **Ont.:**—Min. du Secrétaire provincial Division des statistiques vitales **Man.:**—Min. de la Santé et du Bien-être social **Sask.:**—Min. de la Santé publique, Division de la statistique de l'état civil
	TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES *Voir* "Communications"	
Société Radio-Canada Ministère des Transports Division des télécommunications Conseil national de recherches	TÉLÉVISION *Voir aussi* "Radio"	
Ministère des Transports Division de la météorologie (Toronto) Conseil national de recherches Division de recherches en construction Atlas climatologique du Canada	TEMPÉRATURE	

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Divisions des régions septentrionales et des terres (Yukon et T. du N.-O.) Ministère des Mines et des Relevés techniques Arpenteur général du Canada Ministère des Affaires des anciens combattants Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de l'immigration (pour la colonisation) Ministère des Transports Division de l'immeuble	TERRES ET COLONISATION	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É.:**—Commissaire des domaines publics **N.-É.:**—Min. de l'Agriculture, Commission de la colonisation **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. des Terres et Forêts, Min. de la colonisation **Ont., Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles, Division des terres **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'immeuble Procureur général, titres immobiliers *Supplémentaires:*— **C.-B.:**—Min. de l'Agriculture, défrichage des terres
Ministère des Mines et des Relevés techniques Division des levés et de la cartographie Conseil national de recherches Service de la physique expérimentale (recherches photogrammétriques)	TOPOGRAPHIE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **N.-É.:**—Min. des Mines, Nova Scotia Research Foundation **N.-B.:**—Min. des Terres et Mines **Qué.:**—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Industrie et du Commerce Service de cartographie **Ont.:**—Min. des Terres et Forêts, Division des levés **Man.:**—Min. des Mines et Ressources naturelles **Sask.:**—Min. des Ressources naturelles **Alb., C.-B.:**—Min. des Terres et Forêts
Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux Office du tourisme du gouvernement canadien Ministère du Commerce Commission des expositions du gouvernement canadien (étalages) Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	TOURISME	**Terre-Neuve:**—Min. du Développement économique **Î.-du-P.-É.:**—Division du tourisme et de l'Information **N.-É.:**—Min. de la Santé publique, Bureau de la publicité **N.-B.:**—Bureau du tourisme du Nouveau-Brunswick **Qué.:**—Bureau provincial du tourisme **Ont.:**—Min. du Tourisme et de la Publicité **Man.:**—Min. de l'Industrie et du Commerce, **Sask.:**—Bureau des publications, Division du tourisme **Alb.:**—Min. des affaires économiques, Bureau du tourisme de l'Alberta **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau du tourisme du gouvernement

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Secrétariat d'État Bureau des traductions	TRADUCTION	
Ministère de la défense nationale, Direction des relations extérieures (Armée) (pour l'entretien de la route de l'Alaska) Ministère des Travaux publics (Route transcanadienne, routes et ponts des parcs nationaux et ponts internationaux et interprovinciaux) Division des services de développement, génie Services d'information Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des parcs nationaux (voirie des parcs nationaux) Commission des transports du Canada (règlements concernant la construction et l'exploitation des chemins de fer, construction et protection des passages à niveau, tarifs des chemins de fer, compagnies de messageries et certains transporteurs des eaux intérieures; tarifs relatifs aux *communications, ponts internationaux* et tunnels; émissions de permis à certains transporteurs des eaux intérieures, règlements concernant l'aménagement de pipe-lines pour le pétrole et la gazoline, statistique des transports) Commission des transports aériens (règlementation des services aériens commerciaux) Ministère des Transports (chemins de fer, aviation civile, services maritimes, inspection des navires, canaux, etc.) Commission maritime canadienne Conseil des ports nationaux Administration de la voie maritime du Saint-Laurent Lignes aériennes Trans-Canada *Northern Transportation Company Limited* Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de santé de l'aviation civile Office national du film (pellicules, bandes d'images et photographies) Bureau fédéral de la statistique (*statistique des transports, y compris* la voirie, les véhicules automobiles)	TRANSPORTS	**Terre-Neuve:**—Min. des Travaux publics **Î.-du-P.-É.:**—Min. des Travaux publics et de la Voirie **N.-É.:**—Min. de la Voirie et des Travaux publics **N.-B.:**—Min. des Travaux publics, Division de la voirie **Qué.:**—Min. de la Voirie, Régie des transports **Ont.:**—Min. de la Voirie, Commission des chemins de fer du Nord de l'Ontario **Man.:**—Min. des Travaux publics, Division de la voirie Min. des Mines et Ressources naturelles Min. des Services publics Min. de l'Industrie et du Commerce **Sask.:**—Min. de la Voirie et des Transports, Compagnie des *Transports de la Saskatchewan* **Alb.:**—Min. des Chemins de fer et Téléphones, Ministère de la Voirie Commission du trafic routier **C.-B.:**—Min. des Chemins de fer, Commission des services d'utilité publique, ministère des Travaux publics Bureau de l'économique et de la statistique

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Travail Division de l'information Division de la *Gazette du Travail* Division des rentes sur l'État Division de la législation Commission de l'assurance-chômage Division de l'économique et des recherches Conseil canadien des relations ouvrières Division de la formation professionnelle au Canada Division de la réadaptation civile Division des relations industrielles (arbitrage des différends ouvriers, justes salaires dans le cas des contrats du gouvernement, encouragement à la formation de comités mixtes de production, pratiques équitables en matière d'emploi) Division de l'Organisation internationale du Travail Division du service national de placement Conseil de l'effectif national Division des services spéciaux Division de la main-d'œuvre féminine Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (hygiène professionnelle) Secrétariat d'État Division des compagnies Office national du film (pellicules, et photographies) Bureau fédéral de la statistique	TRAVAIL *Voir aussi* "Accidentés du travail"	**Terre-Neuve, Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Man., Sask.:**—Min. du Travail Bureaux provinciaux de la statistique Bureau provincial de la statistique **Qué., Ont., C.-B.:**—Min. du Travail **Alb.:**—Min. des Industries et du Travail
Ministère du Travail Division des relations industrielles (justes salaires) Ministère des Travaux publics Services d'information Ministère des Transports Service de la Marine, des canaux et de l'Air Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (voie maritime et installation hydro-électrique)	TRAVAUX PUBLICS	**Toutes les provinces sauf la N.-É.:**—Min. des Travaux publics **N.-É.:**—Min. de la Voirie et des Travaux publics **Ont.:**—Commission hydro-électrique de l'Ontario (Installation hydro-électrique du Saint-Laurent)
Commission du District fédéral Comité d'aménagement de la capitale nationale, Bureau de l'information (renseignements généraux concernant le plan d'aménagement de la Capitale nationale du Canada)	URBANISME	**T.-N.:**—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnements **Î.-du-P.-É.:**—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles Min. de l'Instruction publique, Division de l'aptitude physique **N.-É.:**—Min. des Affaires municipales Min. de l'Instruction publique, Division de l'aptitude physique **Qué., Sask.:**—Min. des Affaires municipales

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—fin

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Office national du film (pellicules, photographies) Société centrale d'hypothèques et de logement	URBANISME—fin	**N.-B.:**—Min. de l'Instruction publique, Division de l'éducation physique et de la récréation **Ont.:**—Min. de l'Organisation et du Développement, Division de l'urbanisme Min. de l'Instruction publique, Division des programmes récréatifs **Man.:**—Min. du Commissaire municipal et min. des Mines et Ressources naturelles, Division des levés Min. de la Santé et du Bien-être social, Division de l'aptitude physique et de la récréation **Sask.:**—Min. des Affaires municipales, Division de l'urbanisme Conseil exécutif, Commission économique consultative et d'organisation **Alb.:**—Min. des Affaires municipales, Division de l'organisation urbaine et rurale **C.-B.:**—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau de l'économique et de la statistique Min. des Affaires municipales, Division de l'organisation régionale Min. de l'Instruction publique Division des programmes récréatifs
	VOIRIE *Voir* "Transports"	
Ministère de l'Agriculture Division de l'aviculture, Service des fermes expérimentales (renseignements généraux) Division des produits avicoles (renseignements sur les marchés) Division des bestiaux et des volailles (méthodes d'élevage, règlements de la couvaison, etc.) Division de la pathologie vétérinaire (pour maladies des volailles) Office national du film (pellicules et photographies) Bureau fédéral de la statistique	VOLAILLE	**Terre-Neuve:**—Min. des Mines et Ressources **Î.-du-P.-É., N.-É.:**—Min. de l'Agriculture **N.-B., Alb., C.-B.:**—Min. de l'Agriculture Division de l'aviculture **Qué.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'aviculture Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau des statistiques **Ont.:**—Collège d'Agriculture d'Ontario (Guelph), Division de l'aviculture **Man.:**—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration **Sask.:**—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale

PARTIE II.—ARTICLES SPÉCIAUX PARUS DANS LES ÉDITIONS ANTÉRIEURES DE L'ANNUAIRE DU CANADA

Comme il est impossible d'insérer en une même édition de l'*Annuaire* tous les articles et le texte descriptif des éditions antérieures, la liste suivante est un index des divers textes et articles spéciaux qui ne sont pas répétés dans la présente édition. La liste relie l'*Annuaire* de 1956 à ses prédécesseurs relativement aux matières qui n'ont pas subi de grands changements. Les sections des chapitres, comme celui de la Population, qui sont automatiquement rajeunies à chaque nouveau recensement et auxquelles il est souvent référé dans le texte, ne sont pas énumérées, sauf s'il s'agit d'articles spéciaux. Seul le dernier article publié sur chaque sujet est indiqué, sauf lorsqu'un article antérieur renferme des détails qui ne sont pas répétés dans le plus récent. Quand les articles embrassent plus d'un sujet, ils sont énumérés sous chaque en-tête approprié.

Les articles marqués d'un astérisque (*) ont été tirés à part; on peut se les procurer du Statisticien du Dominion au prix indiqué.

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Agriculture—			
Le développement de l'agriculture au Canada	J. H. GRISDALE, D.Sc.A.	1924	191–196
Le programme de rétablissement agricole des Prairies	WILLIAM DICKSON.	1938	232–239
Arrière-plan historique de l'agriculture canadienne	G. S. H. BARTON, C.M.G., B.S.A., D.Sc.A.	1939	194–198
La guerre et l'agriculture canadienne	—	1945	196–200
Législation sur la vente des produits agricoles, 1939	—	1940	183–187
L'agriculture canadienne durant et après la guerre	G. S. H. BARTON, C.M.G., B.S.A., D.Sc.A.	1946	206–218
Programme et politique agricoles du Canada, 1946–1947	—	1947	338–343
*La Commission canadienne du blé, 1939–1946	C. B. DAVIDSON. T. W. GRINDLEY. W. G. MALAHER. C. V. PARKER.	1947	815–852
Les principales régions et zones de sols au Canada	P. C. STOBBE.	1951	368–372
Irrigation agricole et conservation du sol	—	1951	384–397
Commerce des grains—Problèmes et programmes de vente, 1949–1952	—	1952–1953	898–903
Évolution de la structure et du rôle du ministère fédéral de l'Agriculture	—	1954	376–380
Art, littérature et journalisme—			
Les beaux-arts au Canada	—	1924	902–904
Le développement des beaux-arts au Canada	NEWTON MCTAVISH, M.A., D.Litt.	1931	1005–1020
Bibliographie sur l'histoire du Canada	GUSTAVE LANCTÔT, L.L.M., D.Litt., L.L.D., C.R., F.R.S.C.	1939	38–41
Le développement de la presse au Canada	A. E. MILLWARD, B.A., B.Com.	1939	773–810
*Le rôle démocratique de la presse (10c.)	L'HON. SÉNATEUR W. A. BUCHANAN.	1945	775–779
Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada	—	1951	329–330
Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada	—	1952–1953	355–357

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Assurance—			
Progrès et évolution de l'assurance-vie au Canada	A. D. WATSON.	1933	949-956
Assurance-incendie et assurance-responsabilité	G. D. FINLAYSON, C.M.G.	1942	856-860
*L'assurance au Canada durant la dépression et la guerre (10c.)	G. D. FINLAYSON, C.M.G.	1947	1115-1125
Banques et finances—			
Législation bancaire	—	1931	902-907
La Banque du Canada et sa relation avec le système financier	—	1937	914-919
Esquisse historique du régime monétaire et du système bancaire	—	1938-1939	934-940
La Monnaie royale canadienne	H. E. EWART.	1940	911-916
Fonctions d'une banque centrale en temps de guerre	—	1942	816-188
Contrôle en temps de guerre par la Commission de contrôle du change étranger	R. H. TARR.	1941	847-850
		1942	843-846
*La souscription et la répartition des placements et le marché des capitaux (10c.)	*Investment Dealers Association of Canada.*	1950	1143-1150
Politique financière d'après-guerre	—	1954	1084-1087
Citoyenneté—			
Procédures de naturalisation suivies jadis et événements qui ont amené la loi sur la citoyenneté canadienne	—	1951	161-163
Climat et météorologie—			
Le service météorologique du Canada	SIR FREDERICK STUPART, F.R.S.C.	1922-1923	46-51
Facteurs qui déterminent la température au Canada	SIR FREDERICK STUPART, F.R.S.C.	1925	38-43
Température et précipitation au Canada septentrional	A. J. CONNOR, M.A.	1930	44-60
Sécheresse au Canada occidental	A. J. CONNOR, M.A.	1933	48-60
*Météorologie et science aéronautique (10c.)	J. PATTERSON, O.B.E., LL.D.	1943-1944	24-29
Le climat du Canada (texte)	A. J. CONNOR, M.A.	1948-1949	44-67
Le climat du Canada (tables)	A. J. CONNOR, M.A.	1950	36-73
Commerce extérieur—			
Commission consultative sur le tarif et la taxation	—	1930	1034
Tarif préférentiel et traités de commerce	W. GILCHRIST	1934-1935	528-535
Commerce intérieur—			
La coopération au Canada	J. E. O'MEARA ET LUCIENNE-M. LALONDE.	1942	550-553
Contrôle de temps de guerre influant sur la distribution et le commerce, 1945-1946	—	1946	593-597
*La Commission royale sur les coopératives (10c.)	W. F. CHOWN.	1946	639-645
*La Commission canadienne du blé, 1939-1946	C. B. DAVIDSON, T. W. GRINDLEY, W. G. MALAHER, C. V. PARKER.	1947	815-852
Commerce des grains—Problèmes et programmes de vente, 1949-1952	—	1952-1953	898-903

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Communications—			
*Le rôle démocratique de la presse (10c.)	L'HON. SÉNATEUR W. A. BUCHANAN.	1945	775-779
*La Société Radio-Canada (10c.)	Dr AUGUSTIN FRIGON, C.M.G.	1947	771-774
Constitution et gouvernement—			
Gouvernement provincial et municipal—			
Provinces Maritimes	THOMAS FLINT, M.A., LL.B., D.C.L.	1922-1923	109-112
Québec	G.-É. MARQUIS.	1922-1923	112-114
Ontario	S. A. CUDMORE, B.A., (Tor.), M.A. (Oxon.), F.S.S., F.R. Econ., Soc.	1922-1923	114-117
Provinces des Prairies	REV. E. H. OLIVER, Ph.D., F.R.S.C.	1922-1923	117-121
Colombie-Britannique	JOHN HOSIE.	1922-1923	121-123
Le Canada et la Société des Nations	N. A. ROBERTSON.	1931	118-125
Administration du territoire canadien de l'Arctique	R. A. GIBSON.	1938	97-98
Évolution de la constitution du Canada jusqu'à la confédération	S. A. CUDMORE, B.A., (Tor.), M.A., (Oxon), F.S.S. F.R. Econ. Soc. et E. H. COLEMAN, C.R., LL.D.	1942	36-42
Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867	—	1942	46-61
Statut du Canada au sein du Commonwealth des nations britanniques	W. P. J. O'MEARA, C.R., B.A.	1943-1944	41-47
Développement du statut extérieur du Canada	F. H. SOWARD.	1945	80-85
*Rôle du Canada dans le secours et le rétablissement des territoires occupés (10c.)	—	1945	85-91
*Constitution et gouvernement (15c.)	—	1948-1949	85-129
Évolution de la constitution de Terre-Neuve avant son union au Canada en 1949	—	1950	89-96
*Organisation du gouvernement du Canada (25c.)	—	1950	96-139
Relations fédérales-provinciales	—	1951	107-110
Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, 1949	—	1951	59-61
Construction—			
Effets des dépenses de temps de guerre du gouvernement sur l'industrie de la construction	H. CARL GOLDENBERG.	1941	369-371
Défense nationale—			
Le Collège naval royal canadien	—	1946	1117-1118
Le Collège militaire royal	—	1946	1122-1124
Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique—Aperçu du rôle important joué par l'ARC dans la guerre de 1939-1945	—	1946	1126-1136
Droit criminel—			
Esquisse historique du droit et de la procédure criminels	R. E. WATTS.	1932	911-913
*Rôle de la Gendarmerie royale du Canada dans le développement du Canada (25c.)	S. T. WOOD, C.M.G.	1950	335-349

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Éducation—			
Progrès récents dans le domaine de l'instruction au Canada	J. E. Robbins, Ph.D.	1941	891-899
Le Canada et l'UNESCO	J. E. Robbins, Ph.D.	1947	327-329
Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada	—	1951	329-330
Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada	—	1952-1953	355,357
Faune et Flore—			
Faune du Canada	P. A. Taverner.	1922-1923	34-39
Faune du Canada	R. M. Anderson, Ph.D.	1937	31-46
Flore du Canada	John Adams, M.A. (Cantab.).	1938	32-63
Expérimentation du gouvernement avec les rennes	—	1943-1944	17-23
*Protection des oiseaux migrateurs au Canada (10c.)	—	1951	40-45
*Le caribou des toundras (10c.)	—	1954	34-37
Lois sur les oiseaux migrateurs	—	1955	41-46
Forêts—			
Esquisse du commerce de bois canadien	A. R. M. Lower, M.A.	1925	323-328
Physiographie, géologie et climatologie forestières	—	3194-1935	313-316
Influence de la guerre sur la demande de produits forestiers	—	1942	252-255
Influence de la guerre sur l'industrie de la pulpe et du papier	—	1943-1944	265-367
Influence de la guerre sur l'industrie forestière.	—	1945	277-280
*Insectes nuisibles à la forêt et moyens de les combattre (10c.)	J. J. de Gryse.	1947	407-419
Économie forestière du Canada	—	1951	446-459
*L'industrie canadienne de la pulpe et du papier (10c.)	—	1952-1953	485-493
Administration des forêts de la Couronne au Canada	—	1954	469-477
*Les Laboratoires des produits forestiers du Canada (10c.)	J. H. Jenkins.	1955	466-473
Fourrures, commerce—			
Fermes à fourrure	W. M. Ritchie.	1942	257-262
L'exploitation des terrains marécageux en rapport avec la production de fourrures et le repeuplement en animaux à fourrure	D. J. Allan.	1943-1944	269-272
Géologie—			
La géologie par rapport à l'agriculture	Wyatt Malcolm, M.A., F.R.S.C.	1921	73-78
Géologie et minéraux économiques	George Hanson, Ph.D.	1942	3-15
Géologie	F. J. Alcock, Ph.D.	1951	14-27
Heures et zones horaires—			
L'heure légale et ses zones au Canada	C. C. Smith.	1934-1935	52-55
Horaire du lever et du coucher du soleil	—	1938	72-73

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Manufactures—			
L'industrie du fer et de l'acier	—	1922-1923	466-471
L'influence de la guerre actuelle sur les manufactures	—	1943-1944	358-367
Changements survenus dans la production manufacturière entre la paix et la guerre, 1939-1944	—	1945	378-396
*L'industrie de l'automobile au Canada (10c.)	H. McLeod.	1947	545-550
*L'industrie chimique au Canada (10c.)	H. McLeod.	1948-1949	558-576
*L'industrie canadienne de la pulpe et du papier (10c.)	—	1952-1953	485-493
Mines—			
Esquisse historique	—	1939	320-321
Géologie et minéraux économiques	George Hanson, Ph.D.	1942	3-15
Contrôle des métaux non ferreux et des combustibles en temps de guerre	—	1942	282-286
Perspective de l'industrie minérale par rapport au développement économique du Canada	G. H. Murray.	1946	314-426
Dépôts houillers et ressources houillères du Canada	B. R. MacKay, B.Sc., Ph.D.	1946	350-361
Le minerai de fer de la région Québec-Labrador	W. M. Goodwin.	1950	533-540
Le titanium—fondement d'une nouvelle industrie au Québec	W. M. Goodwin.	1950	541-542
Expansion de l'industrie minière depuis la guerre	G. H. Murray et Mme M.-J. Giroux.	1952-1953	494-515
Le pétrole brut canadien (10c.)	Dr G. S. Hume.	1952-1953	548-551
		1954	494-521
*Histoire de la construction des pipelines au Canada	Dr G. S. Hume.	1954	880-890
Expansion de l'industrie minérale du Canada, de juillet 1953 à juin 1954	—	1955	485-511
Pêcheries—			
Industrie de la conserverie et de la saurisserie du poisson	D. B. Finn, Ph.D.	1941	226-227
Effets de la guerre sur les pêcheries canadiennes	D. B. Finn, Ph.D.	1943-1944	281-283
La pêche dans les parcs nationaux	V. E. F. Solman, Ph.D.	1952-1953	35-38
*Les Pêcheries commerciales du Canada (10c.)	F. H. Wooding.	1955	593-606
Physiographie et sciences connexes—			
Géographie physique de l'Arctique oriental canadien	R. A. Gibson.	1945	12-20
Relation entre l'hydrographie et la navigation et dossier de guerre du Service de l'hydrographie et de la cartographie	F. G. Smith.	1946	14-19
*Géographie physique de l'Arctique occidental canadien (10c.)	R. A. Gibson.	1948-1949	9-19
*L'Observatoire d'astrophysique du Dominion au service de la science (10c.)	Dr J. A. Pearce.	1948-1949	68-76
*Géophysique (10c.)	—	1948-1949	20-29
*Le Nord canadien—Un défi (10c.)	—	1955	23-25

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Population—			
Directives d'immigration	R. J. C. Stead.	1931	192–195
Colonisation	—	1936	209–210
Tendances des occupations au Canada, 1891–1931	A. H. Le Neveu, M.A.	1939	811–816
Nuptialité et fécondité au Canada	Enid Charles, Ph.D.	1942	102–117
Superficie et population des pays de l'Empire britannique, 1941	—	1943–1944	141–142
Les Indiens du Canada	—	1951	1176–1184
Ports—			
Conseil des ports nationaux	R. O. Campney, C.R.	1940	698–700
Prix—			
Enquête sur le budget alimentaire et familial	H. F. Greenway, M.A.	1940	841–843
Radio—			
Esquisse historique des communications par radio	C. P. Edwards, O.B.E.	1932	620–623
La Commission canadienne de radiodiffusion	Hector Charlesworth.	1933	743–745
*Historique et progrès de la Société Radio-Canada (10c.)	Dr Augustin Frigon, C.M.G.	1947	771–774
Recherches—			
Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques	—	1920	53–58
Institut royal canadien	Prof. McMurrich, M.A., Ph.D., LL.D., F.R.S.C.	1924	901–902
Société royale du Canada	Prof. McMurrich, M.A., Ph.D., LL.D., F.R.S.C.	1924	900
Conseil national de recherches	F. E. Lathe, M.Sc.	1932	881–885
*Recherches scientifiques et industrielles au Canada (25c.)	—	1954	350–366
*Géophysique (10c.)	—	1948–1949	20–26
*L'Observatoire d'astrophysique du Dominion au service de la science (10c.)	Dr J. A. Pearce.	1948–1949	68–76
Ressources hydrauliques—			
Ressources en forces hydrauliques du Canada et leur utilisation (10c.)	J. T. Johnston.	1940	361–372
*Adoption du 60 cycles dans le Sud de l'Ontario (10c.)	—	1951	566–574
*L'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent (10c.)	—	1955	564–568
Ressources naturelles—			
Esquisse du commerce canadien du bois	A. R. M. Lower, M.A.	1925	323–329
Commerce des fourrures—Esquisse historique	—	1934–1935	346–351
Mines—Esquisse historique	—	1939	320–321
Ressources en forces hydrauliques du Canada et leur utilisation	J. T. Johnston.	1940	361–374
Géologie et minéraux économiques	G. Hanson, Ph.D.	1942	3–15
L'exploitation des terrains marécageux en rapport avec la production de fourrures et le repeuplement en animaux à fourrure	D. J. Allan.	1943–1944	269–272
La pêche dans les parcs nationaux	V. E. F. Solman, Ph.D.	1952–1953	35–38
*Le caribou des toundras (10c.)	—	1954	34–37
Santé et bien-être—			
L'expansion des oeuvres de santé et de bien-être publics et de sécurité sociale au Canada	Dr F. F. Davidson.	1952–1953	228–234
Programme de subventions nationales à l'hygiène	—	1954	219–227

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Sismologie—			
La sismologie au Canada	E. A. HODGSON, Ph.D.	1938	30–32
*Sismologie (tiré de l'article *Géophysique*) (10c.)	—	1948–1949	25–26
Territoires du Nord-Ouest—			
Expérimentation du gouvernement avec les rennes	R. A. GIBSON.	1943–1944	17–23
*Le Nord canadien—Un défi (10c.)	—	1955	23–25
Transports—			
Le développement de l'aviation au Canada	J. A. WILSON.	1938	737–740
La route aérienne transcanadienne	J. A. WILSON.	1938	740–743
Aviation civile d'avant-guerre et programme de défense	J. A. WILSON.	1941	617–622
Réglementation des transports en temps de guerre	—	1943–1944	581–589
Conférences internationales de l'Air	—	1945	671–673
Le rôle des chemins de fer au Canada pendant la guerre	C. P. EDWARDS, O.B.E.	1945	676–680
Champs d'aviation du Canada septentrional	A. D. MCLEAN.	1945	735–742
La route transcanadienne	—	1951	660–663
*Le Canada et l'OACI (10c.)	BRIG. C. S. BOOTH.	1952–1953	852–859
Les canaux de la voie du Saint-Laurent	—	1954	850–853
*Historique du National-Canadien (10c.)	—	1955	859–870
*La Voie maritime du Saint-Laurent (10c.)	—	1955	904–907
Travail—			
Législation sur les coalitions nuisibles au commerce	F. A. MCGREGOR.	1927–1928	785–790
La Commission nationale de placement	—	1938	818–828
Législation ouvrière au Canada	Mlle M. MACKINTOSH, M.A.	1938	809–810

PARTIE III.—LISTE DES NOMINATIONS OFFICIELLES

La liste suivante des nominations officielles est la continuation, jusqu'au 30 juin 1956, de celle de l'*Annuaire* de 1955, pp. 1354–1361.

Maison du gouverneur général.—1955. *6 juin*, l'hon. Douglas Charles Abbott, juge puîné de la Cour suprême du Canada: député de son Excellence le gouverneur général. *20 juin*, le lieutenant-commander J.-M. Favreau, M.R.C.: aide de camp honoraire. *31 août*, le commodore E. W. Finch-Noyes, D.C., M.R.C.: aide de camp honoraire. 1er *décembre*, le sous-commissaire Donald Anthony McKinnon et l'inspecteur Kenneth Shekespeare: renoncent à leur poste d'aide de camp honoraire. L'inspecteur Jack Dawson Lee de la Gendarmerie royale du Canada, Prince George (C.-B.), l'inspecteur Walter Malcolm Taylor de la Gendarmerie royale du Canada, Prince-Rupert (C.-B.), l'inspecteur William Dick de la Gendarmerie royale du Canada, North-Bay (Ont.) et l'inspecteur Edward LeDrew Martin de la Gendarmerie royale du Canada, Halifax (N.-É.): aides de camp honoraires. *22 décembre*, le commandant intérimaire J. N. Kenny, M.R.C. (R): aide de camp honoraire. **1956.** *15 janvier*, le surintendant Douglas Oswald Forrest de la Gendarmerie royale du Canada, Fredericton (N.-B.): aide de camp honoraire. *2 février*, l'inspecteur Ronald James Herman de la Gendarmerie royale du Canada, Halifax (N.-É.): aide de camp honoraire. L'inspecteur W. H. G. Nevin: renonce à son poste d'aide de camp honoraire. 1er *mars*, le lieutenant-colonel I. P. Phelan, C.M.: aide de camp honoraire.

Lieutenants-gouverneurs.—1955. *7 septembre,* Frank McKenzie Ross, C.M.G., C.M.: lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, à compter du 3 octobre 1955.

Ministres du Cabinet.—1955. *3 novembre,* l'hon. Hugues Lapointe, membre du conseil privé de la Reine pour le Canada: ministre des Postes.

Sénateurs.—1955. *28 juillet,* Donald Cameron, Edmonton (Alb.): membre du Sénat et sénateur pour l'Alberta. William M. Wall, Winnipeg (Man.): membre du Sénat et sénateur pour le Manitoba. David Croll, député, Toronto (Ont.): membre du Sénat et sénateur pour l'Ontario. Thomas d'Arcy Leonard, C.B.E., C.R., Toronto (Ont.): membre du Sénat et sénateur pour l'Ontario. Fred A. McGrand, M.D., C.M., Fredericton (N.-B.): membre du Sénat et sénateur pour le Nouveau-Brunswick. Calixte-F. Savoie, Moncton (N.-B.): membre du Sénat et sénateur pour le Nouveau-Brunswick. Donald Smith, D.D.S., Liverpool (N.-É.): membre du Sénat et sénateur pour la Nouvelle-Écosse. L'hon. Harold Connolly, M.L.A., Halifax (N.-É.): membre du Sénat et sénateur pour la Nouvelle-Écosse. Mrs. Florence Elsie Inman, Montague (Î.-P.-É.): membre du Sénat et sénateur pour l'Île-du-Prince-Édouard. J. T. Hackett, C.R., Montréal (P.Q.): membre du Sénat et sénateur pour la circonscription de Victoria dans Québec. Hartland de Montarville Molson, O.B.E., C.A., Montréal (P.Q.): membre du Sénat et sénateur pour la circonscription d'Alma dans Québec. L'hon. C. G. Power, C.M., député, Saint-Pacôme (P.Q.): membre du Sénat et sénateur pour la circonscription du Golfe dans Québec. J.-F. Pouliot, député, Rivière-du-Loup (P.Q.): membre du Sénat et sénateur pour la circonscription de De-la-Durantaye dans Québec.

Greffier du Sénat et greffier du Parlement.—1955. *28 juillet,* John Forbes MacNeill, C.R.: greffier du Sénat et greffier du Parlement, à compter du 22 octobre 1955.

Adjoints parlementaires.—1956. *9 février,* Joseph-Adéodat Blanchette, député: adjoint au ministre du Travail. Lucien Cardin, député: adjoint au Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures. Paul Theodore Hellyer, député: adjoint au ministre de la Défense nationale.

Sous-ministres.—1955. *8 juin,* maréchal de l'air Frank R. Miller: sous-ministre de la Défense nationale, à compter du 15 août 1955, à la place de C. M. Drury, démissionnaire à compter du 25 juillet 1955. *28 juillet,* Georges-Lucien Lalonde, sous-ministre adjoint des Affaires des anciens conbattants: sous-ministre des Affaires des anciens combattants, à compter du 1er août 1955, à la place du major-général E. L. M. Burns.

Nominations diplomatiques.—1955. *23 juin,* Evan Benjamin Rogers: ambassadeur du Canada au Pérou. Dr Robert Alexander MacKay: représentant permanent du Canada aux Nations Unies à New-York. *5 août,* L.-P. Picard, C.R.: ambassadeur du Canada en Argentine. *16 août,* Alfred Rive: ambassadeur du Canada en Irlande. *16 septembre,* Jean-Antoine Chapdelaine: ministre du Canada en Suède et concurremment ministre du Canada en Finlande. **1956.** *5 janvier,* Léon Mayrand: ambassadeur du Canada à Madrid (Espagne). *11 janvier,* Herbert Frederick Brooks-Hill Feaver: de ministre à ambassadeur du Canada à Copenhague (Danemark). Richard Plant Bower: ambassadeur du Canada à Caracas (Venezuela). *12 avril,* Jean-Antoine Chapdelaine, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Canada en Suède: ambassadeur du Canada en Suède. Kenneth Porter Kirkwood: haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, à compter du 1er juillet 1956. Egerton Herbert Norman: ambassadeur du Canada en Égypte et concurremment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Liban, à compter du 15 juillet 1956. David Moffat Johnson: ambassadeur du Canada à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, à compter du 15 juillet 1956.

Nominations judiciaires

Cours supérieures.—**1955.** *13 janvier,* l'hon. John Evans Adamson, juge à la Cour d'appel du Manitoba: juge en chef à la Cour d'appel du Manitoba, avec prérogatives et titre de juge en chef du Manitoba, et *ex officio* juge à la Cour du Banc de la Reine pour le Manitoba. L'hon. Ivan Schultz, C.R., Winnipeg (Man.): juge à la Cour d'appel pour le Manitoba et *ex officio* juge à la Cour du Banc de la Reine pour le Manitoba. *1er mars,* Edwin George Thompson, C.R., Stratford (Ont.): juge à la Cour suprême d'Ontario et membre de la Haute Cour de Justice d'Ontario et *ex officio* membre de la Cour d'appel pour l'Ontario. L'hon. Walter Frank Schrœder, juge à la Cour suprême d'Ontario et membre de la Haute Cour de Justice d'Ontario: membre de la Cour d'appel pour Ontario et *ex officio* membre de la Haute Cour de Justice pour Ontario. *23 mars,* Louis McCoskery Ritchie, C.R., Saint-Jean (N.-B.): juge puîné à la Cour de l'Échiquier du Canada, à compter du 21 avril 1955. *12 juillet,* André Taschereau, C.R.: juge puîné à la Cour du Banc de la Reine dans et pour Québec, à compter du 1er octobre 1955. Sherwood Lett, C.R.: juge en chef à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, à compter du 1er septembre 1955. L'hon. James Moses Coady, juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique: conseiller à la Cour d'appel pour la Colombie-Britannique, à compter du 1er septembre 1955. William Morin, C.R.: juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Québec dans Québec, à compter du 1er septembre 1955. *28 juillet,* John B. McNair, C.R.: juge à la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. Marie-Alfred-Elzéar-Gabriel-Roger Belleau, C.R.: greffier à la Cour de l'Échiquier du Canada. *1er septembre,* George Robert Whitely Owen, C.R.: juge puîné à la Cour du Banc de la Reine dans et pour Québec, à compter du 1er octobre 1955. *16 août,* George F. Reid, C.R.: juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Montréal dans Québec. Charles-A. Sylvestre, C.R.: juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Montréal dans Québec, à compter du 1er octobre 1955. *16 septembre,* Roger Ouimet, C.R.: juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Montréal dans Québec, à compter du 15 octobre 1955. *28 septembre,* l'hon. John Babbitt McNair, juge à la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick: juge en chef à la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, avec prérogatives et titre de juge en chef du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er octobre 1955. L'hon. George Frederick Gregory Bridges, juge au Banc de la Reine de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick: juge à la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er octobre 1955. *4 octobre,* Jean-Pierre Charbonneau, C.R.: juge puîné à la Cour supérieure pour le district de Montréal dans Québec, à compter du 1er novembre 1955. *7 octobre,* le juge Arthur Edward Lord, juge à la Cour de comté de Vancouver: juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, à compter du 8 octobre 1955. F. A. Sheppard, C.R.: conseiller à la Cour d'appel pour la Colombie-Britannique, à compter du 14 octobre 1955. *9 novembre,* Jacques Dumoulin, C.R.: juge puîné à la Cour de l'Échiquier du Canada, à compter du 1er décembre 1955. *16 novembre,* l'hon. James D. Hyndman: substitut à la Cour de l'Échiquier du Canada durant une période indéterminée. *30 novembre,* le gendarme Joseph Raymond Johnson, du détachement de la Gendarmerie royale du Canada de Inlet Pond (T. N.-O.): magistrat désigné pour l'administration de la loi sur la citoyenneté canadienne. *14 décembre,* l'hon. Louis McCoskery Ritchie: juge à la Division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, à compter du 16 janvier 1956. **1956.** *9 février,* le juge Harry Joseph Sullivan, juge à la Cour de comté du comté de Westminster en Colombie-Britannique: juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. *1er mars,* Henry G. Nolan, C.R.: juge puîné à la Cour suprême du Canada.

Cours de comté et de district.—**1955.** *13 janvier,* le juge Walter E. Darby, juge à la Cour de comté du comté de Prince en Île-du-Prince-Édouard: juge à la Cour des jeunes de la ville de Summerside en Île-du-Prince-Édouard, à la place du juge Lloyd G. Lewis, décédé. *17 février,* J. T. Calligan, C.R., Pembroke (Ont.): juge à la Cour de comté du comté de Renfrew et juge local de la Haute Cour de Justice pour Ontario. *27 avril,* Gordon Alexander McIntyre: désigné comme magistrat à la Cour des jeunes des districts miniers de Mayo et de Dawson, du territoire du Yukon, au sud du 66° de latitude nord. *29 avril,*

H. A. Rutherford, C.R.: juge à la Cour de district du district judiciaire d'Estevan en Saskatchewan. Le juge John Ross MacDonald: juge à la Cour de district du district judiciaire de Melfort en Saskatchewan. R. S. E. Walshe, C.R.: juge à la Cour de district du district judiciaire d'Arcola en Saskatchewan. *15 juin*, Frances Lillian Thomson greffier de la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour le district judiciaire de Yellowknife-Mackenzie et greffier de la Cour de magistrat de police des Territoires du Nord-Ouest, à compter du 1er avril 1955. *28 juillet*, Adrien J. Cormier, avocat: juge à la Cour de comté pour les comtés de Kent et de Westmorland au Nouveau-Brunswick. *16 septembre*, le juge John H. Sissons, juge en chef de la Cour de district du district du sud de l'Alberta en Alberta: juge à la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest. Le juge Elmer Best Fair, juge à la Cour de district du district du sud de l'Alberta en Alberta: juge en chef à la Cour de district du district du sud de l'Alberta. L.-S. Turcotte, avocat: juge à la Cour de district du district du sud de l'Alberta et juge local à la Cour suprême d'Alberta. *28 septembre*, le juge Charles Jordan Jones, juge à la Cour de comté pour les comtés de Carleton, Charlotte, Victoria et Madawaska au Nouveau-Brunswick: juge à la Cour du Banc de la Reine de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er octobre 1955. D. Raymond Bishop, C.R.: juge à la Cour de comté pour les comtés de Carleton, Charlotte, Victoria et Madawaska au Nouveau-Brunswick, à compter du 1er octobre 1955. *7 octobre*, Alfred H. J. Sweneisky, avocat: juge à la Cour de comté de Vancouver en Colombie-Britannique et juge local à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, à compter du 8 octobre 1955. *3 novembre*, Genevieve Anne Driscoll: greffier de la Cour de magistrat de police des Territoires du Nord-Ouest et greffier adjoint de la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour le district judiciaire de Yellowknife-Mackenzie, et Laurence Hudson Phinney: greffier adjoint de la Cour de magistrat de police des Territoires du Nord-Ouest, à compter du 1er novembre 1955. Evelyn Groom Thompson: greffier de la Cour de magistrat de police pour le territoire du Yukon, et Winifred E. Clark: rapporteur à la Cour du territoire du Yukon, à compter du 1er octobre 1955. *16 novembre*, H. W. Pope, C.R.: juge à la Cour de district du district judiciaire de Moose Jaw en Saskatchewan, à compter du 17 novembre 1955. *7 décembre*, Winifred E. Clark: greffier adjoint de la Cour territoriale du territoire du Yukon pour une période de trois mois à partir du 1er décembre 1955. Le gendarme Donald James Berkey, de la Gendarmerie royale du Canada: greffier de la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour le district judiciaire de Yellowknife-Mackenzie, et shérif pour le district judiciaire de Yellowknife-Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest, en attendant des nominations permanentes à ces postes. *14 décembre*, Franklin McCallum Griffiths, C.R.: juge junior à la Cour de comté du comté de Welland en Ontario, et juge local de la Haute Cour de Justice d'Ontario. **1956.** *11 janvier*, l'hon. John Howard Sissons, juge de la Cour territoriale pour les Territoires du Nord-Ouest: substitut à la Cour territoriale du territoire du Yukon pour la période commençant à la date mentionnée et se terminant le 15 janvier 1961. L'hon. John Edward Gibben, juge à la Cour territoriale pour le territoire du Yukon: substitut à la Cour territoriale pour les Territoires du Nord-Ouest pour la période commençant à la date mentionnée et se terminant le 15 janvier 1961. *25 janvier*, W. G. E. Campbell, avocat: juge à la Cour de district du district judiciaire d'Estevan en Saskatchewan. Le juge Henry Adelbert Rutherford: juge à la Cour de district du district judiciaire de Yorkton en Saskatchewan. *9 février*, G. W. Bruce Fraser, avocat: juge à la Cour de comté de Westminster en Colombie-Britannique, et juge local à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. *10 mai*, Charles William Morrow, C.R.: juge à la Cour de comté de Cariboo en Colombie-Britannique, et juge local à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. *14 juin*, Thomas W. Brown, C.R.: juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. John G. Ruttan, avocat: juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Nominations gouvernementales à divers conseils, commissions, etc.

Commission des transports aériens.—**1955.** *21 janvier,* Gérald Morrisset, Ottawa (Ont.): membre pour une période de dix ans à compter du 21 janvier 1955.

Commission de contrôle de l'énergie atomique.—**1956.** *1er mars,* George C. Bateman et William J. Bennett: membres pour un nouveau terme expirant le 31 mars 1959.

Banque du Canada.—**1955.** *22 juillet,* Arthur M. Day, M.D.: directeur, du 18 août 1955 au 28 février 1958, soit le reste du terme de G. G. Coote. **1956.** *15 mars,* les personnes dont les noms suivent seront directeurs pour un terme de trois ans à compter du 1er mars 1956: N. A. Hesler, A.-C. Picard, J. M. Buchanan, et R. M. Milliken, C.R.

Commissaires du havre de Belleville.—**1956.** *1er mars,* A. H. Ketcheson et Herbert McCabe: de nouveau commissaires, chacun pour un terme de trois ans à compter du 1er novembre 1955.

Commissaires pour le Canada de la Commission des transports.—**1955.** *16 août,* Leonard J. Knowles: membre, à compter du 1er septembre 1955, à la place de O. A. Matthews.

Société Radio-Canada.—**1955.** *1er avril,* Gordon Arnaud Winter: gouverneur pour un nouveau terme de trois ans, à compter du 1er avril 1955. Roy J. Fry: gouverneur pour un nouveau terme de trois ans, à compter du 1er avril 1955. *2 septembre,* Gérard Gingras: gouverneur pour un terme de trois ans, à compter du 1er septembre 1955.

Société canadienne de télécommunications transmarines.—**1956.** *8 mars,* Alfred-Frédéric Mercier: directeur pour un terme de trois ans, à compter du 15 mars 1956, à la place du lieutenant-colonel Henri Gagnon. Le lieutenant-commander Charles Peter Edwards: directeur pour un nouveau terme de trois ans, à compter du 15 mars 1956.

Commission canadienne des pensions.—**1955.** *13 mai,* Russell Charles Gordon, C.B.E., D.C.: membre pour une période de dix ans, à compter du 15 juin 1955. *16 septembre,* Stephen G. Mooney, C.R.: membre pour une période de dix ans, à compter du 1er octobre 1955. *3 novembre,* lieutenant-colonel Ulric Blier: membre pour une période de dix ans, à compter du 16 novembre 1955. **1956.** *15 mars,* brigadier C. B. Topp, C.B.E., D.S.O., C.M. et raie, premier avocat des pensions, ministère des Affaires des anciens combattants: membre *ad hoc* pour une période d'un an.

Commission canadienne du blé.—**1955.** *6 juillet,* J. H. Brownlee, W. J. Parker, C. P. Hansen, J. H. Wesson, Roy Marler et Ben Plumer: membres du Comité consultatif.

Société centrale d'hypothèques et de logement.—**1955.** *8 mars,* R. B. Bryce, greffier du conseil privé et secrétaire du Cabinet: directeur à la place de J. E. Coyne. W. J. Waines: directeur pour un nouveau terme de trois ans, à compter du 31 mars 1955. **1956.** *26 avril,* Mrs. Monica McQueen et Edward F. Charlton: directeurs pour une période exiprant le 31 mars 1959.

Commission du service civil.—**1955.** *4 octobre,* Stanley Gilbert Nelson: membre pour un nouveau terme de deux ans et président de la Commission, à compter du 6 septembre 1955.

Cour de la citoyenneté canadienne.—**1955.** *1er septembre*, les personnes dont les noms suivent désignées comme magistrats aux fins de la loi sur la citoyenneté canadienne aux divers endroits du Canada indiqués ci-dessous dans chaque cas: magistrat de police, L. H. Phinney, Cour territoriale, Yellowknife (T. N.-O.); l'inspecteur René John Belec, officier commandant la sous-division de Fort-Smith de la Gendarmerie royale à Fort-Smith (T. N.-O.); l'inspecteur William George Fraser, officier commandant la sous-division d'Aklavick de la Gendarmerie royale à Aklavik (T. N.-O.); le gendarme Charles Edward Boone, du détachement de la Gendarmerie royale de Chesterfield Inlet (T. N.-O.): le caporal Clarence James Dent, du détachement de la Gendarmerie royale de Baker Lake (T. N.-O.); le caporal Raymond Richard Johnson, du détachement de la Gendarmerie royale de Pond Inlet (T. N.-O.); le gendarme Roger Eugene Moore, du détachement de la Gendarmerie royale de Old Crow (Yukon); R. A. J. Phillips et A. Stevenson, officiers de patrouille de l'Arctique oriental, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; W. G. Kerr, officier de la Division des régions septentrionales, Churchill (T. N.-O.); A. J. Boxer, officier de la Division des régions septentrionales, Yellowknife (T. N.-O.); D. E. Wilkinson, officier de la Division des régions septentrionales, Frobisher Bay (T. N.-O.); R. D. Van Norman, officier de la Division des régions septentrionales, Frobisher Bay (T. N.-O.); et J. G. Walton, officier de la Division des régions septentrionales, Fort-Chimo (P.Q.). **1956.** *3 janvier*, le gendarme Joseph Raymond Johnson, du détachement de la Gendarmerie royale de Pond Inlet (T. N.-O.).

Conseil de recherches pour la défense.—**1955.** *23 mars*, le professeur Louis-Paul Dugal, O.B.E., de l'Université Laval de Québec et le professeur Henry George Thode, M.B.E., de l'Université McMaster, Hamilton (Ont.): membres pour un terme de trois ans, à compter du 1er avril 1955. *29 septembre*, Adam Hartley Zimmerman, vice-président: président à la place du Dr Omond McKillop Solandt, démissionnaire, à compter du 1er mars 1956. **1956.** *14 juin*, Herbert Hayman Lank et Dr William James Archibald: membres, du 7 juin 1956 au 31 mars 1959.

Commission du District fédéral.—**1956.** *9 février*, Edgar Baird: membre à la place de Eric Cook, démissionnaire, pour la période expirant le 31 décembre 1960.

Commission des grains.—**1955.** *29 avril*, Joseph Ingolph Hetland: commissaire adjoint pour la Saskatchewan, à compter du 18 avril 1955.

Commission des pêches des Grands lacs.—**1955.** *30 novembre*, Andrew Lyle Pritchard, directeur, Division de la conservation et de l'expansion, ministère des Pêcheries, Ottawa (Ont.); William John Knox Harkness, chef de la Division de la Pêche et de la Faune, ministère des Terres et Forêts, Toronto (Ont.); et Arthur Owen Blackhurst, administrateur du Ontario Council of Commercial Fisheries, Port Dover (Ont.): commissaire pour le Canada pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre 1955.

Commission des lieux et monuments historiques du Canada.—**1955.** *5 mai*, Bruce C. Ferguson: membre représentant la Nouvelle-Écosse pour une période de cinq ans, à compter du 13 avril 1955, à la place de T. H. Raddall, démissionnaire. *26 octobre*, Harry James William Walker et Édouard Fiset, M.R.A.I.C., S.A.D.C.F., M.I.P.T.P.: membres représentant les provinces d'Ontario et de Québec pour une période de trois et quatre ans respectivement.

Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest.—**1955.** *12 mai*, Les personnes suivantes deviennent commissaires: Stewart Bates, président, Société centrale d'hypothèques et de logement; Louis S. Bradbury, président de la Commission des pêches de Terre-Neuve, du 8 mars au 31 juin 1955; J. Howard MacKichan, administrateur général, *United Maritime Fishermen, Limited*, Halifax (N.-É.), pour la période de

deux ans, à compter du 8 mars 1955. *30 juin*, George R. Clark, sous-ministre des Pêcheries: commissaire à compter du 1er juillet 1955. **1956.** *25 janvier*, J. T. Cheeseman: commissaire pour un terme expirant le 30 juin 1957.

Commission internationale des pêches du Pacifique nord pour le Canada.—**1955.** *9 février*, George Russel Clark, sous-ministre des Pêcheries, Ottawa: membre, à la place de Stewart Bates, à compter du 1er février 1955.

Commission internationale de la pêche au flétan du Pacifique.—**1955.** *20 janvier*, Samuel Vincent Ozere, sous-ministre adjoint des Pêcheries, Ottawa: un des membres canadiens à la place de George R. Clark, à compter du 10 janvier 1955.

Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique.—**1955.** *9 février*, H. R. MacMillan, Vancouver (C.-B.): membre pour la période expirant le 31 décembre 1955. **1956.** *11 janvier*, H. R. MacMillan: de nouveau membre pour la période expirant le 31 décembre 1957.

Commission internationale de la chasse à la baleine.—**1955.** *1er mars*, l'hon. James Sinclair, ministre des Pêcheries: membre, à la place de G. R. Clark. L'hon. juge W. F. Spence de la Haute Cour de Justice d'Ontario: président. *3 mai*, Alistair Fraser, adjoint exécutif du ministre des Pêcheries: pour représenter le gouvernement du Canada à la Commission internationale de la chasse à la baleine, à la place de l'hon. James Sinclair.

Commission de la frontière Manitoba-Territoires du Nord-Ouest.—**1955.** *7 juillet*, R. Thistlethwaite, arpenteur général du Canada, et H. E. Beresford, directeur du Service d'arpentage du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba: membres, T. Thistlethwaite: président de la commission.

Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes.—**1955.** *3 novembre*, Howard Trueman: membre du comité consultatif établi en vertu de la loi.

Office national du film.—**1955.** *9 novembre*, Dr Léon Lortie et Harry L. Roper: de nouveau membres pour une période de trois ans, à compter du 14 novembre 1955. Mme Winnifred Brown: membre pour une période de trois ans, à compter du 14 octobre 1955.

Conseil des ports nationaux.—**1955.** *4 janvier*, Bennett John Roberts, membre: président à compter du 28 décembre 1954. *30 mars*, Campbell H. Malcolm et Ernest J. Alton: membres à compter du 1er avril 1955.

Conseil consultatif de la bibliothèque nationale.—**1956.** *29 mars*, les personnes suivantes membres pour un nouveau terme expirant le 31 décembre 1959: Mlle Elizabeth Dafoe, le R.P. A. M. Morisset et l'hon. Thane A. Campbell.

Conseil national de recherches.—**1955.** *23 mars*, les personnes suivantes membres pour un terme de trois ans expirant le 31 mars 1958: C. J. Mackenzie, C.M.G., M.C., D. Eng., D.Sc., LL.D., D.C.L., F.R.S.C., Ottawa (Ont.); T. Thorvaldson, M.A., Ph.D., D.Sc., LL.D., F.R.S.C., doyen honoraire des études postgraduées, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Sask.); W. H. Watson, M.A., Ph.D., F.R.S.C., professeur et doyen de la faculté de Physique, Université de Toronto (Ont.); R. S. Jane, B.A.Sc., M.Sc. Ph.D., vice-président de l'exécutif, *Shawinigan Chemicals, Ltd.*, 600, rue Dorchester ouest, Montréal (P.Q.); H. G. Thode, M.B.E., M.Sc., Ph.D., F.R.S.C., F.R.S., principal, Hamilton College, et directeur des recherches, Université McMaster, Hamilton (Ont.). **1956.** *29 mars*, les personnes suivantes membres pour un terme de trois ans, du 1er avril 1956 au 31 mars 1959: R. F. Farquharson, M.B.E., M.B., F.R.C.P. (C), F.R.C.P., D.Sc. (hon.), F.A.C.P.,

doyen de la faculté de Médecine, et professeur de médecine à The Sir John and Lady Eaton, Université de Toronto; David L. Thomson, B.Sc., M.A., Ph.D., LL.D., F.R.S.C., F.C.I.C., vice-principal, Université McGill, Montréal; J. H. L. Johnstone, O.B.E., M.Sc., Ph.D., directeur du département de Physique et doyen de la faculté des Études post-graduées, Université Dalhousie, Halifax (N.-É.); I. McTaggart Cowan, B.A., Ph.D., F.R.S.C., professeur et directeur du département de Zoologie, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.); R. B. Miller, M.A., Ph.D., professeur de zoologie, Université d'Alberta, Edmonton (Alb.); R. B. Sargent, M.B.E., M.A., Ph.D., F.R.S.C., professeur de physique de *McLaughlin Research*, et directeur du département de Physique, Université Queen's, Kingston (Ont.).

Commissaires du havre de New Westminster.—**1956.** *10 mai,* Thomas W. Christie: commissaire à la place de William Gifford, démissionnaire.

Commissaires du havre de North Fraser.—**1955.** *3 novembre,* C. Cunningham et Ossie Freer: commissaires à la place de T. C. Brooke et de S. N. Noble, respectivement.

Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation.—**1956.** *7 juin,* D. A. Golden, sous-ministre de la Production de défense: président et, les personnes suivantes, directeurs. Herbert R. Balls, directeur, Division de l'administration financière et de la comptabilité, ministère des Finances; Marc Boyer, sous-ministre des Mines et Relevés techniques; Richard G. Johnson, président, *Defence Construction (1951) Limited;* Mitchell W. Sharp, sous-ministre adjoint au Commerce.

Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.—**1955.** *23 mars,* Thomas McMillan Patterson, Division du génie et des ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: membre à la place de Norman Marr, décédé.

Territoires du Nord-Ouest.—**1955.** *7 octobre,* Harold Edward Parkes: greffier de la Cour territoriale du district judiciaire de Yellowknife-Mackenzie et greffier de la Cour de magistrat de police à la place de Frances Lillian Thomson, démissionnaire, à compter du 1er octobre 1955.

Commissaires du havre de Port-Alberni.—**1956.** *3 mai,* Hugh Keith Reid: commissaire à compter du 1er avril 1956 à la place de Thomas W. Christie, démissionnaire.

Gardien de port.—**1955.** *9 février,* le capitaine Hugh Grant Murray: gardien de port du port de Montréal à la place du capitaine Robert Henry Monks, retraité, à compter du 1er février 1955.

Commission sur les pratiques restrictives du commerce.—**1955.** *20 avril,* Guy Roberge: membre à la place de Guy Favreau, C.R., démissionnaire, à compter du 16 mai 1955.

Commissaires du havre de Toronto.—**1955.** *16 novembre,* Frederick Douglas Tolchard: commissaire pour un nouveau terme de trois ans à compter du 15 novembre 1955. **1956.** *14 juin,* W. A. Bennett: commissaire pour un terme de trois ans à compter du 1er avril 1956, à la place du Dr M. D. Kinsella.

Contrôleur des transports.—**1956.** *12 avril,* Frank T. Rowan: contrôleur adjoint des transports.

Commission d'assurance-chômage.—**1955.** *12 juillet,* Robert J. Tallon: commissaire pour un nouveau terme, du 11 juillet 1955 au 31 décembre 1955. *14 décembre,* Gordon

G. Cushing, secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du travail du Canada: membre du comité consultatif de l'Assurance-chômage à la place de Percy R. Bengough, démissionnaire.

Conseil consultatif de la formation professionnelle.—**1955.** *14 décembre,* les personnes suivantes membres ou alternants pour la période expirant le 1er décembre 1958: T. H. Robinson, administrateur, Département des relations industrielles, *Canadian International Paper Co.,* représentant les employeurs (membre); Gilles-H. Paquette, administrateur, Département des relations industrielles, *Imperial Tobacco Company of Canada Ltd.,* représentant les employeurs (alternant pour T. H. Robinson); William Léger, président, Fédération nationale catholique des métiers du bâtiment et des matériaux de construction du Canada, représentant les employés (membre); Aldéric Gosselin, Syndicat des charpentiers et menuisiers de Montréal, représentant les employés (alternant pour William Léger); W. Elliott Wilson, sous-ministre du Travail, Manitoba, représentant la province du Manitoba (membre); L. S. Smith, ministère de l'Instruction publique, Manitoba, représentant la province du Manitoba (alternant pour W. Elliott Wilson); Gustave Poisson, sous-ministre, ministère du Bien-être social et de la Jeunesse (Québec), représentant la province de Québec (membre); André Landry, directeur général, Division de la formation de la jeunesse, ministère du Bien-être et de la Jeunesse (Québec), représentant la province de Québec (alternant pour Gustave Poisson); Dr L. W. Shaw, sous-ministre et directeur de l'Instruction publique, Île-du-Prince-Édouard, représentant la province de l'Île-du-Prince-Édouard (membre); Edward D. MacPhail, directeur, École professionnelle de Charlottetown, représentant la province de l'Île-du-Prince-Édouard (alternant pour Dr L. W. Shaw); Mme A. Turner Bone, présidente, *The National Council of Women for Canada,* représentant la population féminine (membre); Mme F. F. Worthington, secrétaire-correspondante, *The National Council of Women for Canada,* représentant la population féminine (alternant pour Mme A. Turner Bone). **1956.** *23 février,* L. M. Schram, directeur du personnel, *International Business Machines Co., Limited,* Toronto (Ont.): alternant pour W. H. C. Seeley, représentant les employeurs, à la place de W. E. Weaver, démissionnaire.

Nominations diverses.—**1955.** *1er mars,* W. N. Wickwire et Marcel Bélanger: commissaires en vertu de la loi sur les enquêtes pour enquêter et faire rapport sur toutes les questions relatives à la loi sur la marine marchande et le cabotage au Canada, touchant le transport par eau, ou par terre et par eau. *23 mars,* Wilfrid Mayfield Cory, conseiller juridique, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration: magistrat à toutes fins sous le régime de la loi sur la citoyenneté canadienne, à compter du 1er avril 1955. *20 avril,* Paul Fontaine, C.R.: magistrat à toutes fins sous le régime de la loi sur la citoyenneté canadienne, à compter du 20 avril 1955. Les personnes suivantes: commissaires de l'Essai, conformément à l'article 18 de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes: Dr John Hart de la Division de Physique et M. E. Bednas de la Division de Chimie appliquée, Conseil national de Recherches, et W. R. Inman, Division des mines, ministère des Mines et Relevés techniques. *13 mai,* Wilfrid Mayfield Cory, président du tribunal de la citoyenneté canadienne, pour le comté de York en Ontario, Allen Joseph MacLeod, directeur du Droit criminel au ministère de la Justice, David Howard Woodhouse Henry, directeur des conseillers juridiques, ministère de la Justice, et John Donald Affleck, conseiller juridique, ministère du Commerce: nommés chacun conseiller juridique de la Reine. *15 juin,* Max Hirsch Wershof, sous-secrétaire adjoint, ministère des Affaires extérieures, Ottawa: conseiller juridique de la Reine. *16 juin,* l'hon. James Wilfred Estey, juge puîné de la Cour suprême du Canada: sous-administrateur du gouvernement du Canada. L'hon. Charles Holland Locke, juge puîné de la Cour suprême du Canada:

sous-administrateur du gouvernement du Canada. Joseph-François Delaute: sous-administrateur du gouvernement du Canada pour apposer sa signature à certains documents. *17 juin*, Walter Lockhart Gordon, Omer Lussier, Albert Edward Grauer, Andrew Stewart et Raymond Gushue: commissaires en vertu de la partie I de la loi sur les enquêtes pour enquêter et faire rapport sur les futures possibilités économiques au Canada; ledit Walter Lockhart Gordon nommé président de la commission et Douglas V. LePan, secrétaire et directeur des recherches. *28 juillet*, J. D. McLeod, chef, Division des ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: représentant du Canada à la Commission du lac Memphremagog et à la Commission internationale de contrôle des rivières St. Mary-Milk, à la place de T. M. Patterson. J. E. Hickey et John J. Whelan: membres de la Commission du port et de pilotage à Saint-Jean, à la place du capitaine M. G. Dalton, démissionnaire, et du capitaine N. S. Halfyard, décédé. *1er sept.*, le juge William Loyola Whelan: commissaire *per dedimus potestatem* pour faire prêter le serment d'allégeance et autres serments à l'administrateur du gouvernement de la province de Terre-Neuve, du 1er au 30 septembre 1955. *16 sept.*, le caporal Edward Everett James et le caporal Alexander Romenco, employés du laboratoire des recherches criminelles de la Gendarmerie royale à Regina (Sask.): analystes dûment qualifiés aux termes de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, à compter du 10 août 1955. *19 oct.*, l'hon. John Babbitt McNair, juge en chef du Nouveau-Brunswick: administrateur amovible du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, chaque fois que le lieutenant-gouverneur, l'hon. D. L. MacLaren, ne peut remplir ses fonctions en raison d'absence, de maladie ou autre incapacité. *3 novembre*, John Forbes MacNeill, C.R., greffier au Sénat: commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance et le serment de compétence aux personnes nommées au Sénat. George A. Rogers, haut fonctionnaire du ministère de la Justice: commissaire pour assermenter et accepter et recevoir les dépositions, déclarations et affirmations au Canada pour la Cour suprême et pour la Cour de l'Échiquier du Canada. *16 novembre*, le capitaine R. J. Randell: capitaine de port à Saint-Jean (T.-N.), à compter du 16 septembre 1954, à la place du capitaine N. S. Halfyard, décédé. *2 décembre*, Robert MacLaren Fowler, Edmond Turcotte, ambassadeur du Canada en Colombie, et James Stewart: commissaires en vertu de la partie I de la loi sur les enquêtes, pour enquêter en matière de radio et télévision diffusées au Canada et Robert MacLaren Fowler: président de la commission. *7 décembre*, Alan Lewis Brown, C.A.: sous-commissaire des pénitentiers, à compter du 15 décembre 1955. **1956.** *15 mars*, le capitaine David Bennett Stampton, examinateur des capitaines et seconds, ministère des Transports: capitaine de port à Saint-Jean (T.-N.), à la place du capitaine R. J. Randell. *26 avril*, Dr T. M. Dauphinée, de la Division de Physique, Dr R. D. Heyding, de la Division de Chimie appliquée, Conseil national de recherches, et W. R. Inman, de la Division des Mines, ministère des Mines et relevés techniques: commissaire de l'Essai pour examiner et trébucher les pièces de monnaie canadienne frappées à l'Hôtel de la monnaie en 1955. *14 juin*, H. B. McKinnon, président de la Commission du tarif, et J. C. Leslie, secrétaire de la Commission du tarif: commissaires pour assermenter et accepter et recevoir les dépositions. Francis Seems: inspecteur d'attirail des bateaux au havre de Dalhousie (N.-B.). Thomas W. Christie: membre du nouveau commandement de pilotage de New Westminster pour un an, à la place de William Gifford, démissionnaire.

Territoire du Yukon.—**1955.** *8 juin*, Frederick Howard Collins: commissaire à la place de Wilfrid George Brown, à compter du 15 juin 1955. *7 juillet*, Frank Gramani Smith, avocat: registraire du district d'enregistrement des terres du Yukon, à la place de Wilfrid George Brown. *7 octobre*, Frank Herbert Murphy: sous-registraire du district d'enregistrement des terres du Yukon.

PARTIE IV.—LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1955

Le classement ci-dessous a été fait d'après les Statuts. En résumant pareille matière, il n'est pas toujours facile d'indiquer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi particulière est donc renvoyé au volume et chapitre indiqués des Statuts du Canada.

Législation de la deuxième session du vingt-deuxième Parlement, du 7 janvier au 28 juillet 1955

Sujet, chapitre et date de la sanction		Synopsis
3-4 Elizabeth II		
Agriculture—		
9	3 mars	*Loi modifiant la loi sur les grains du Canada*, prévoit l'augmentation des traitements du commissaire en chef, des commissaires et des sous-commissaires.
27	28 juin	*Loi sur les normes des produits agricoles du Canada*, établit des normes pour le classement et l'inspection de tous les produits agricoles et réglemente le commerce international et interprovincial de ces produits.
36	28 juin	*Loi sur l'inspection des viandes*, régissant l'inspection des viandes et des produits de viande faisant l'objet d'un commerce international et interprovincial, promulguée principalement aux fins sanitaires et d'hygiène, par opposition à la qualité, au classement et aux normes.
39	28 juin	*Loi modifiant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies*, place la loi sous la juridiction ministérielle pour tout projet ou plan particulier comportant une dépense supérieure à quinze mille dollars conformément à la loi sur l'administration financière et les règlements qui en découlent.
56	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies*, modifiant la définition de terre cultivée admissible à l'allocation pour comprendre la terre qui ne pouvait être semée ni mise en jachère durant l'année d'allocation, pour des causes naturelles indépendantes de l'agriculteur.
Commerce—		
14	4 mai	*Loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz*, revise et codifie la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides. L'importation du gaz, ainsi que l'exportation de la force motrice et des fluides, exige maintenant un permis. La loi stipule également sur l'imposition de droits d'exportation sur la force motrice exportée du Canada. Elle n'autorise plus l'imposition de droits sur les exportations du gaz du pétrole et autres fluides.
22	26 mai	*Loi modifiant la loi sur le poinçonnage des métaux précieux*, relativement à la façon d'appliquer la marque de qualité à certains objets de métal et d'enregistrer la marque de commerce.
Constitution et gouvernement—		
5	24 mars	*Loi modifiant la loi sur la députation*, change le nom du district électoral de Northumberland au Nouveau-Brunswick à Northumberland-Miramichi, pour le distinguer du district électoral de Northumberland en Ontario.
12	31 mars	*Loi modifiant la loi sur les allocations de retraite des députés*, apporte diverses modifications peu importantes à la législation sur les allocations de retraite.
16	4 mai	*Loi modifiant la loi sur la pension du service public*, change certaines définitions touchant les articles sur le service ouvrant droit à pension, paiements aux veuves et aux enfants, examen médical dans certains cas, option par des fonctionnaires non établis de Terre-Neuve, service pouvant compter de la G.R.C., etc.
17	4 mai	*Loi modifiant la loi sur les terres territoriales*, permet la vente de terres territoriales avant le relevé de l'arpenteur.
21	26 mai	*Loi modifiant la loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, augmente l'indemnité de session des membres élus du Conseil des Territoires du Nord-Ouest.
23	26 mai	*Loi modifiant la loi sur le Yukon*, prévoit l'augmentation de l'indemnité de session ainsi que des allocations pour frais de subsistance et frais de voyage aux membres du Conseil du Yukon, relativement aux séances du conseil.
24	28 juin	*Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique*, reconnaît une partie de la ligne-frontière entre les deux provinces, arpentée et jalonnée par les commissions désignées à cette fin.

Législation de la deuxième session du vingt-deuxième Parlement, du 7 janvier au 28 juillet 1955—suite

Sujet, chapitre et date de la sanction		Synopsis
Constitution et gouvernement—fin		
33	28 juin	*Loi modifiant la loi sur l'indemnisation des emloyés de l'État*, s'étend aux personnes au service de l'État qui ne reçoivent pas un traitement ou salaire direct ainsi qu'aux personnes engagées sur place hors du Canada. En vertu de cette modification, l'indemnité sera fixée suivant les lois de la province où l'employé est ordinairement occupé plutôt qu'au lieu de l'accident. Des prestations supplémentaires seront accordées si l'employé est victime d'un accident mortel au cours de ses fonctions en dehors du lieu où il est d'habitude occupé.
35	28 juin	*Loi modifiant la loi sur la bibliothèque du Parlement*, modifie la régie interne de la bibliothèque du Parlement.
44	11 juillet	*Loi modifiant la loi électorale du Canada*, comprend plusieurs modifications d'ordre technique, préventive et de grande conséquence, toutes visant à simplifier la situation tant pour les électeurs que pour les administrateurs. Le directeur général des élections acquiert le plein statut de sous-ministre ainsi qu'une augmentation de traitement et l'allocation pour frais personnels de tout candidat est augmentée de $1,000 à $2,000.
49	11 juillet	*Loi modifiant la loi sur les subventions aux municipalités*, étend l'application des paiements de subventions aux municipalités, au lieu d'impôts, et augmente le nombre de municipalités admissibles aux subventions. Les subventions seront calculées proportionnellement à la propriété fédérale par rapport à la propriété taxable seulement, plutôt que proportionnellement à la propriété fédérale par rapport à la propriété taxable et fédérale ensemble; elles seront de plus calculées sur la taxe foncière de toute la propriété plutôt qu'à 75 p. 100 du taux.
Défense et Affaires des anciens combattants—		
13	31 mars	*Loi modifiant la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants*, augmente l'allocation mensuelle versée en vertu de la loi et élève la limite du revenu autorisé. Certaines prestations sont aussi accordées à des catégories nouvelles de personnes.
28	28 juin	*Loi concernant les forces canadiennes*, renferme des modifications à la loi de la défense nationale et à la loi sur les pensions des services de défense.
43	28 juin	*Loi modifiant la loi de 1954 sur les avantages destinés aux anciens combattants*, abolit le 1er juillet 1955 les prestations en vertu de la loi sur la réintégration dans les emplois civils et de la loi sur l'assurance-chômage qui s'appliquaient aux engagements de peu de durée résultant de la situation urgente de la Corée en 1950.
52	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur la production de défense*, prolonge l'application des articles 23 à 31 au 31 juillet 1959. L'amendement stipule aussi que les règlements établis sous le régime de la loi doivent être soumis au Parlement sans délai. Si, avant sept jours, un avis de motion est présenté, signé par dix membres sollicitant la révocation ou l'amendement, cette motion doit être débattue dans les quatre jours de séance qui suivent.
Finances—		
3	24 mars	*Loi modifiant la loi sur l'administration financière*, augmente le traitement de l'auditeur général à $20,000 par année.
7	31 mars	*Loi des subsides nº 1, 1955*, accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1956.
8	31 mars	*Loi des subsides nº 2, 1955*, accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1955.
10	31 mars	*Loi de 1955 sur un accord entre le Canada et l'Irlande en matière d'impôts sur le revenu*, donnant suite à un accord entre le Canada et l'Irlande pour éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.
11	31 mars	*Loi de 1955 sur un accord entre le Canada et l'Irlande en matière de droits successoraux*, donnant suite à un accord entre le Canada et l'Irlande pour éviter les doubles impositions en matière de droits successoraux.
18	26 mai	*Loi des subsides nº 3, 1955*, accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1956.
25	28 juin	*Loi des subsides nº 4, 1955*, accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1956.
32	28 juin	*Loi modifiant la loi sur les douanes*, comprend en plus d'autres modifications la revision des articles de la loi touchant l'évaluation pour les droits et limite la période d'appel de l'évaluation originale.

Législation de la deuxième session du vingt-deuxième Parlement, du 7 janvier au 28 juillet 1955—suite

Sujet, chapitre et date de la sanction		Synopsis
Finances—fin		
51	28 juillet	*Loi modifiant le tarif des douanes*, met en vigueur les résolutions budgétaires affectant environ 80 articles du tarif, dont plusieurs sont des modifications visant à éliminer le vague et les complications administratives, mais le tarif est aussi réduit sur un grand nombre d'articles.
53	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise*, met en vigueur les résolutions budgétaires touchant la loi sur la taxe d'accise, réduisant en particulier la taxe d'accise spéciale sur les automobiles de voyageurs de 15 p. 100 à 10 p. 100 et supprimant la taxe d'accise spéciale de 10 p. 100 sur les pneus et les chambres à air.
54	28 juillet	*Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu*, met en vigueur les résolutions budgétaires touchant l'impôt sur le revenu. Les principaux changements d'impôt varient de 13·3 p. 100 à 2·8 p. 100 à compter du 1er juillet 1955. Le taux d'impôt sur les revenus imposables des corporations excédant $20,000 est également réduit de 47 p. 100 à 45 p. 100 à compter du 1er janvier 1955.
55	28 juillet	*Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, la loi sur les chemins de fer et la loi sur la Commission du tarif* en ce qui concerne les traitements de certains hauts fonctionnaires, prévoit l'augmentation des traitements des membres de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, de la Commission des transports et de la Commission du tarif.
60	28 juillet	*Loi des subsides n° 5, 1955*, accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1956.
Justice—		
2	24 mars	*Loi modifiant le Code criminel*, inscrit aux statuts la date (1er avril 1955) d'entrée en vigueur du nouveau Code.
40	28 juin	*Loi modifiant la loi sur les prisons et les maisons de correction*, revise les règlements relatifs à la détention des garçons âgés de moins de seize ans condamnés à l'emprisonnement au Nouveau-Brunswick.
45	11 juillet	*Loi modifiant le Code criminel*, autorise à prélever un impôt sur chaque piste de courses, formant un capital suffisant pour exercer une surveillance égale et adéquate sur toutes les pistes de courses de toutes grandeurs.
48	11 juillet	*Loi modifiant la loi sur les juges ainsi que les dispositions judiciaires de la loi sur le Yukon et de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, prévoit l'augmentation des traitements des juges de la Cour suprême du Canada, de la Cour de l'Échiquier du Canada et des cours supérieures et de comtés des provinces. L'amendement prévoit aussi la nomination d'un juge des Territoires du Nord-Ouest.
Pêcheries—		
34	28 juin	*Loi de Convention sur les pêcheries des Grands lacs*, établissant une convention sur les pêcheries des Grands lacs entre le Canada et les États-Unis, signée à Washington le 10 septembre 1954. Une commission conjointe doit étudier les problèmes relatifs à la disparition de certaines espèces de poissons des Grands lacs et prendre des mesures pour leur conservation.
46	11 juillet	*Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche*, assure des prêts banquaires jusqu'à $4,000 aux pêcheurs afin de leur faciliter l'achat, la construction et la réparation de certain outillage capital et son perfectionnement servant à exercer leur profession.
Transports et communications—		
4	24 mars	*Loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux*, porte le nombre des membres du conseil de trois à quatre.
6	24 mars	*Loi modifiant la loi des commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface*, relativement à l'élection d'un président et la constitution d'un quorum.
15	4 mai	*Loi sur les dommages causés aux tiers par des aéronefs étrangers*, donnant suite à la Convention conclue par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour dédommager convenablement les personnes souffrant des dommages causés à la surface par des aéronefs étrangers, tout en limitant les responsabilités afin de ne pas nuire à l'expansion du transport international par air.
29	28 juin	*Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*, codifie en un statut les diverses législations relatives à l'organisation, à l'administration et au financement des chemins de fer nationaux du Canada.

Législation de la deuxième session du vingt-deuxième Parlement, du 7 janvier au 28 juillet 1955—fin

Sujet, chapitre et date de la sanction		Synopsis
Transports et communications—*fin*		
30	28 juin	*Loi de 1955 sur les chemins de fer nationaux du Canada (financement et garantie)*, autorise la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1955, ainsi que la garantie de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie.
31	28 juin	*Loi de 1955 sur le remboursement d'obligations des chemins de fer nationaux du Canada*, aux fins du remboursement d'obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation.
38	28 juin	*Loi de 1955 sur les prêts aux commissaires du havre de New-Westminster*, accorde des fonds pour la construction d'une chaussée et d'un pont sur chevalets qui donneront accès à l'île Annacis, dans les limites du havre de New-Westminster.
41	28 juin	*Loi modifiant la loi sur les chemins de fer*, porte de 1 million à 5 millions de dollars le crédit fédéral annuel mis à la disposition de la Caisse des passages à niveau de chemin de fer pour des travaux de construction en vue de la protection, de la sécurité et de la commodité du public aux passages à niveau. L'amendement stipule aussi certaines modifications du régime d'administration des fonds.
42	28 juin	*Loi ratifiant une convention entre les commissaires du havre de Toronto, la Toronto Terminals Railway, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique*, relative à certaines installations des chemins de fer sur la propriété de la Commission du havre.
47	11 juillet	*Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*, requiert un permis pour la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux tels que barrage, obstacle, canal, bassin de retenue ou autre ouvrage dont l'objet ou effet consiste à augmenter, diminuer ou changer le débit naturel d'un cours d'eau international hors du Canada. Cette loi, sauf certains cas précis, s'applique au gouvernement du Canada, au gouvernement de toute province ainsi qu'à tout particulier.
57	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur la radio*, soumet au contrôle et à l'inspection par le gouvernement la construction d'antennes pour stations de radio et impose une peine contre l'interception illégale de communications par radio.
58	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, autorise l'Administration à exproprier des terrains des réserves indiennes ainsi que d'autres terrains.
59	28 juillet	*Loi modifiant la loi sur les transports*, donne suite au rapport de la Commission royale aux fins d'enquête sur l'application et les conséquences de la convention visant une taxe convenue de voiturage sous l'autorité de la Commission des transports.
Travail—		
1	13 janvier	*Loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage*, augmentant les taux de prestations supplémentaires qui seront versées, à compter du 1er janvier 1955, à certaines catégories de personnes du 1er janvier au 15 avril chaque année.
50	11 juillet	*Loi sur l'assurance-chômage*, constitue la première revision générale de la loi depuis qu'elle a été instituée en 1941. Augmente les prestations et prévoit certaines modifications au sujet de la durée des prestations régulières et saisonnières. Les contributions sont décalées et modifiées d'après le salaire hebdomadaire plutôt que le gain journalier et les prestations sont fixées d'après la base hebdomadaire plutôt que journalière. L'application et l'administration de la loi sont également modifiées.
Divers—		
19	26 mai	*Loi modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or*, prolonge l'application de la loi aux années 1955 et 1956.
20	26 mai	*Loi modifiant la loi sur les lieux et monuments historiques*, amplifie la définition de "endroit historique" et modifie légèrement la représentation à la Commission ainsi que le mode de versement et le montant des sommes à verser aux membres de la Commission.
26	28 juin	*Loi modifiant la loi sur les aveugles*, réduit à 18 ans l'âge d'admissibilité et augmente l'allocation.
37	28 juin	*Loi modifiant la loi sur les parcs nationaux et visant l'établissement d'un parc national dans la province de Terre-Neuve*, retire les terres du parc national des lacs Waterton pour les rendre aux Blood Indians contre droit de passage, et retire une île du parc national des îles du Saint-Laurent et prévoit l'établissement d'un parc national à Terre-Neuve.

PARTIE V.—CHRONOLOGIE

Les événements chronologiques de 1497 à 1866 sont décrits dans l'*Annuaire* de 1951, aux pp. 48–51, et ceux de 1867 à 1953 dans l'*Annuaire* de 1954, aux pp. 1293–1299. Les élections fédérales ou provinciales et les changements de législatures ou de ministères sont mentionnés au chapitre II, Constitution et gouvernement, et dans l'Appendice.

1955. *7 janvier*, cérémonies marquant l'ouverture du Parlement (2e session du 22e Parlement) télévisées pour la première fois. *24 janvier*, on annonce un plan pour la construction de la première usine canadienne d'énergie atomique, près Des Joachims (Ont.). *24-27 janvier*, Son Excellence Mohammed Ali, premier ministre du Pakistan, est en visite officielle à Ottawa. *26 janvier*, la Chambre des communes approuve le Protocole du Traité de l'Atlantique-Nord stipulant l'admission au sein de l'OTAN de la République fédérale d'Allemagne (signé au nom du Canada le 23 octobre 1954, à Paris). *31 janvier*, les ouvriers des usines d'automobiles et dépôts d'accessoires de Windsor, Oakville et Etobicoke (Ont.), retournent au travail après une grève de 109 jours—163,000 heures-hommes perdues. *31 janvier-8 février*, Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres (Angleterre); on présente au premier ministre du Canada le symbole de la liberté de Londres, un honneur rare. *9-10 février*, Son Excellence le général Paul-Eugène Magloire, président de Haïti, visite Ottawa. *21 mars*, un incendie détruit 35 bâtiments à Nicolet (P.Q.)—les dommages s'élèvent à $700,000. *22 mars*, l'aérodrome de Malton subit, au cours d'une violente tempête, un incendie qui cause pour cinq millions de dommages. *25-27 mars*, Son Excellence Mario Scelba, premier ministre d'Italie, visite Ottawa. *2 avril*, on inaugure officiellement le pont Angus L. Macdonald reliant Halifax à Dartmouth. *8 avril-14 mai*, le très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce, effectue une tournée de bonne entente en Australie et en Nouvelle-Zélande. *12 avril*, le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social assiste à la réunion de Ann-Harbour (Michigan), au cours de laquelle on communique les résultats des essais du vaccin Salk; on procède immédiatement à la libération du stock de vaccin du Canada. *26-27 avril*, on tient à Ottawa la conférence fédérale-provinciale dont le principal sujet de discussion est l'assistance en cas de chômage. *5 mai*, la Haute commission alliée de Grande-Bretagne, des États-Unis et de France proclame la fin de l'occupation de dix ans de l'Allemagne occidentale. *9 mai*, le Comité de l'unité approuve la fusion du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et du Congrès du Travail, fusion qui est confirmée plus tard aux conventions respectives de ces deux organismes et qui donne naissance au Congrès du Travail du Canada. *9-11 mai*, le Conseil de l'OTAN se réunit à Paris; la République fédérale d'Allemagne est officiellement admise au sein de l'organisation; l'hon. L. B. Pearson, ministre des Affaires étrangères, représente le Canada. *15 mai*, un traité signé par les ministres des Affaires étrangères de Russie, de Grande-Bretagne, des États-Unis et de France, libère l'Autriche de l'occupation. *24 mai*, le P.-C. et le N.-C. établissent des horaires plus rapides sur le trajet Montréal-Vancouver, réduisant ainsi la durée du voyage de 14 à 16 heures. *30 mai-10 juin*, la huitième et dernière Foire annuelle commerciale et internationale, patronnée par le gouvernement fédéral, a lieu à Toronto. *3-4 juin*, les lignes aériennes du P.-C. inaugurent le premier service aérien polaire, reliant Vancouver à Amsterdam. *5-11 juin*, la Commission internationale sur les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique se réunit à Ottawa. *22 juin*, on procède à Clarenville (T.-N.), à la pose du premier câble téléphonique transatlantique. *25 juin*, dixième anniversaire des Nations Unies marqué à Ottawa par des cérémonies qui se déroulent sur la Colline du Parlement. *28 juin*, la Cour suprême du Canada rejette la contestation de la légalité du Code fédéral du Travail, contestation présentée par les gouvernements de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta. *1er juillet*, on commence à célébrer à London (Ont.) le centenaire de la ville. *2 juillet*, Charlottetown (Î.-P.-É.) célèbre son centenaire. *11 juillet*, accord sur le délai de trois ans des pouvoirs spéciaux en vertu de la loi de la production de défense et fin du débat parlementaire consacré à cette question. *18-22 juillet*, conférence de l'OTAN à Paris; le sénateur W. McL. Robertson représente le Canada. *18-23 juillet*, rencontre des hauts chefs à Genève; les chefs des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis, de Russie et de France discutent de la sécurité européenne. *1er août*, on reprend le service postal des colis entre le Canada et la Russie. *8 août*, la Conférence internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique s'ouvre à Genève; W. J. Bennett, président, "Atomic Energy of Canada Limited", dirige la délégation canadienne. *13 août*, on inaugure officiellement le *Canso Causeway* reliant l'île du Cap-Breton au continent. *15 août*, à Grand Pré (N.-É.), les Acadiens marquent le deuxième centenaire de leur expulsion. *20 août*, le gouverneur général M. Massey ouvre à Niagara-sur-le-Lac (Ont.) le jamboree mondial des Scouts. *22-25 août*, M. Garfield Todd, premier ministre de la Rhodésie du Sud, est en visite officielle à Ottawa. *25 août-10 septembre*, des experts agricoles de l'URSS visitent les régions agricoles du Canada. *29 août*, la conférence des N.U. sur le désarmement s'ouvre à New-York; l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, représente le Canada. *1er septembre*, jubilé marquant la création des provinces de Saskatchewan et d'Alberta; les célébrations se sont déroulées tout au long de l'année. *20 septembre*, la dixième session de l'Assemblée générale des N.U. s'ouvre à New-York; l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, préside la délégation canadienne. *26 septembre*, la Commission conjointe États-Unis-Canada sur les affaires commerciales et économiques se réunit à Ottawa. *30 septembre*, l'"Opération Franklin", relevé géologique des îles arctiques du Canada, est terminée. S.A.R. la princesse Mary arrive au Canada pour y faire sa première tournée. L'hon. L. B. Pearson, ministre des Affaires étrangères, entreprend une tournée officielle qui le mènera dans douze pays, y compris la Russie, Singapour et d'autres lieux en Extrême-Orient. *3-6 octobre*, la Conférence fédérale-provinciale sur les questions financières se tient à Ottawa. *5 octobre*, le gouvernement fait part de plans pour la construction, sous les auspices du Plan de Colombo, d'une importante usine d'énergie au Pakistan. *29 octobre*, le *H.M.C.S. St-Laurent*, premier d'une série de 14 nouveaux destroyeurs d'escorte "âge nucléaire", est en

1955.—fin—service à Montréal. *1er novembre*, l'hon. L. B. Pearson inaugure officiellement la "Digue canadienne" dans le Bengal occidental (Inde), projet auquel le Canada a contribué la plus grosse partie. *14 novembre*, la grève de 4 mois qui avait atteint les 2,000 ouvriers de l'usine *deHavilland Aircraft* à Toronto se termine—168,000 heures-hommes perdues. *12 novembre*, glissement de terrain à Nicolet (Qué.)—dommages de cinq millions. *15 novembre*, la Cour suprême du Canada déclare *ultra vires* la *1953 Saskatchewan Moratorium Act*. *16 novembre*, la réunion des ministres des Affaires étrangères des Quatre Grands se termine sans qu'une entente ait été conclue. *21 novembre*, le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario tombent d'accord pour construire le tronçon nord-ontarien du gazoduc trans-canadien. *14 décembre*, seize nations sont acceptées à titre de nouveaux membres des N.U., après que la Mongolie extérieure et le Japon aient été rayés de la liste des 18 nations, liste que le Canada avait proposée. *15-16 décembre*, réunion du Conseil de l'OTAN à Paris; on approuve l'établissement d'un dispositif-écran d'alerte aérienne à travers l'Europe; l'hon. L. B. Pearson, chef de la délégation canadienne.

1956. *10 janvier*, ouverture de la 3e session du 22e Parlement. *11 janvier*, Madame Ann Shipley est la première femme qui, au cours de l'histoire parlementaire du Canada, propose l'Adresse en réponse au Discours du Trône. *3-8 février*, le très hon. sir Anthony Eden, en visite officielle à Ottawa, prend la parole à une séance commune du Sénat et de la Chambre des communes. *3 février*, fusion de la Banque Impériale du Canada et de la Banque Barclays (Canada) pour former la Banque Impériale du Canada, officiellement approuvée par le gouvernement fédéral. *14 février*, fin de la grève (148 jours) des ouvriers de la *General Motors*—la grève la plus coûteuse de l'histoire du Canada. *4 mars*, M. Gibanni Gronchi, président de la république d'Italie, en visite officielle à Ottawa, prend la parole à une séance commune du Sénat et de la Chambre des communes. *9 mars*, la Conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité s'ouvre à Ottawa; pas d'entente. *20 mars-5 avril*, le gouverneur général M. Massey entreprend une tournée de 10,000 milles à travers le Grand-Nord canadien. *23 mars*, le Pakistan devient officiellement la République islamique du Pakistan. *26-27 mars*, le très honorable Louis-S. St-Laurent, premier ministre du Canada, Dwight D. Eisenhower, président des États-Unis, et Adolfo Ruiz Cortines, président du Mexique, se rencontrent à White-Sulphur-Springs (Va.), pour discuter de questions d'intérêt commun.

PARTIE VI.—RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA, 1871-1954

Terre-Neuve fait partie de la Confédération depuis 1949 et les statistiques de cette province sont comprises depuis avec celles du Canada à mesure qu'elles sont disponibles. Sous chaque rubrique du résumé suivant, les données de Terre-Neuve, incluses pour la première fois, sont indiquées par un point noir (•). Lorsque le point fait défaut de 1951 à 1954 sous une rubrique particulière, Terre-Neuve n'est comprise nulle part. Dans certains cas, le signe conventionnel ne s'applique pas. Les rectifications de chiffres parus dans les éditions antérieures de l'*Annuaire* ne sont pas indiquées dans le sommaire.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

	Éléments	1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Population[1]—						
1	Terre-Neuve.....nomb.	...	...	...	...	...	...
2	Île-du-Prince-Édouard ..... "	94,021	108,891	109,078	103,259	93,728	88,615
3	Nouvelle-Écosse..... "	387,800	440,572	450,396	459,574	492,338	523,837
4	Nouveau-Brunswick..... "	285,594	321,233	321,263	331,120	351,889	387,876
5	Québec..... "	1,191,516	1,359,027	1,488,535	1,648,898	2,005,776	2,360,510
6	Ontario..... "	1,620,851	1,926,922	2,114,321	2,182,947	2,527,292	2,933,662
7	Manitoba..... "	25,228	62,260	152,506	255,211	461,394	610,118
8	Saskatchewan..... "	..	..	..	91,279	492,432	757,510
9	Alberta..... "	..	..	..	73,022	374,295	588,454
10	Colombie-Britannique..... "	36,247	49,459	98,173	178,657	392,480	524,582
11	Yukon..... "	..	..	..	27,219	8,512	4,157
12	Territoires du Nord-Ouest.... "	48,000	56,446	98,967	20,129	6,507	8,143
	Canada..... "	3,689,257	4,324,810	4,833,239	5,371,315	7,206,643	8,787,949[2]
13	**Ménages** (sans les territoires)...nomb.	..	800,410	900,080	1,058,386	1,482,890	1,897,110
	Immigrants—						
14	Du Royaume-Uni.....nomb.	..	17,033	22,042	11,810[3]	141,076	43,772
15	Des États-Unis..... "	..	21,822	52,516	17,987[3]	112,028	23,888
16	D'autres pays..... "	..	9,136	7,607	19,352[3]	75,184	24,068
	Total..... "	27,773	47,991	82,165	49,149[3]	331,288	91,728
	État civil (sans les territoires)—						
17	Naissances (vivantes)[5].....nomb.	..	..	..	..	..	..
	Taux par 1,000.....	..	..	..	..	..	..
18	Décès, toutes causes[5].....nomb.	..	..	..	..	..	..
	Taux par 1,000.....	..	..	..	..	..	..
19	Mariages.....nomb.	..	..	..	..	..	..
	Taux par 1,000.....	..	..	..	..	..	..
20	Divorces.....nomb.	4	7	10	19	57	558
	Santé et bien-être—						
	HÔPITAUX[6]—						
	Hôpitaux publics—						
21	Hôpitaux.....nomb.	..	..	..	..	..	..
22	Capacité en lits[7]..... "	..	..	..	..	..	..
23	Jours-malades[8]..... "	..	..	..	..	..	..
24	Dépenses[9]..... $	..	..	..	..	..	..
	Sanatoriums pour tuberculeux—						
25	Hôpitaux.....nomb.	..	..	..	..	..	..
26	Nombre de lits..... "	..	..	..	..	..	..
27	Jours-malades..... "	..	..	..	..	..	..
28	Dépenses[9]..... $	..	..	..	..	..	..
	Institutions pour maladies mentales						
29	Hôpitaux.....nomb.	..	..	..	..	..	..
30	Nombre de lits.....nomb.	..	..	..	..	..	..
31	Jours-malades..... "	..	..	..	..	..	..
32	Dépenses[9]..... $	..	..	..	..	..	..
33	ALLOCATIONS FAMILIALES[4]..... $	..	..	..	..	..	..
34	PENSIONS DE VIEILLESSE[10]..... $	..	..	..	..	..	..
35	PENSIONS AUX AVEUGLES[10] ... $	..	..	..	..	..	..
36	ASSURANCE-CHÔMAGE[11,12]..... $	..	..	..	..	..	..
	Criminalité[13]—						
37	Condamnations, délits criminels.....nomb.	..	3,509[14]	3,974	5,638	12,627	19,396
38	Condamnations, délits non *criminels*..... "	..	30,365[14]	33,643	36,510	100,633	157,777

[1] A chaque nouveau recensement, les estimations, calculées à la suite des recensements antérieurs au 1er juin de chaque année, sont rectifiées suivant les derniers chiffres sur la population. [2] Comprend 485 membres de la Marine royale canadienne inscrits séparément. [3] Estimation intercensale sans les ménages dans les institutions. [4] Année terminée le 31 mars. [5] Selon le lieu de survenance avant 1941; selon le domicile à compter de 1941. [6] Hôpitaux qui font rapport seulement; les hôpitaux privés et fédéraux ne sont pas compris. [7] Ber-

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

NOTA.—*On trouvera face à la page 1 la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
...	...	...	361,416	374,000	383,000	398,000	1
88,038	94,000	95,047	98,429	103,000	106,000	105,000	2
512,846	561,000	577,962	642,584	653,000	663,000	673,000	3
408.219	447,000	457,401	515,697	526,000	536,000	547,000	4
2,874,662	3,230,000	3,331,882	4,055,681	4,174,000	4,269,000	4,388,000	5
3,431,683	3,708,000	3,787,655	4,597,542	4,726,000	4,897,000	5,046,000	6
700,139	726,000	729,744	776,541	798,000	809,000	828,000	7
921,785	906,000	895,992	831,728	843,000	861,000	878,000	8
731,605	786,000	796,169	939,501	970,000	1,002,000	1,039,000	9
694,263	792,000	817,861	1,165,210	1,198,000	1,230,000	1,266,000	10
4,230	5,000	4,914	9,096	9,000	9,000	10,000	11
9,316	*12,000*	*12,028*	*16,004*	*16,000*	*16,000*	*17,000*	12
10,376,786	11,267,000	11,506,655	14,009,429 •	14,430,000	14,781,000	15,195,000	
2,275,171	..	2,706,089	3,420,822 •	3,561,000[8]	3,675,000[8]	3,785,000[8]	13
7,678	3,011	435	31,559	45,060	46,574	43,120	14
05,195	5,654	6,594	7,755	9,333	9,407	10,131	15
4,657	8,329	2,300	155,077	110,105	112,887	100,976	16
27,530	16,994	9,329	194,391	164,498	168,868	154,227	
240,473	229,468	255,417	380,101 •	402,527	416,825	435,142	17
23·2	20·4	22·2	27·2 •	27·9	28·2	28·7	
104,517	108,951	114,639	125,454 •	125,950	127,381	124,520	18
10·1	9·7	10·0	9·0 •	8·7	8·6	8·2	
66,591	103,658	121,842	128,230 •	128,301	130,837	128,385	19
6·4	9·2	10·6	9·2 •	8·9	8·9	8·5	
700	2,068	2,461	5,263 •	5,634	6,055	5,922	20
587	606	610	778	777	810 •	817	21
43,247	51,488	53,305	68,674	68,033	70,223 •	75,478	22
9,657,517	11,923,695	13,393,506	19,798,448	20,186,043	23,075,013 •	24,278,433	23
38,309,400	..	..	196,203,373	204,041,224	235,512,500 •	273,604,227	24
31	39	39	59 •	59	60	56	25
6,044	8,375	8,655	13,502 •	13,778	15,150	13,942	26
1,924,289	3,055,910	3,227,640	4,640,217 •	4,808,365	5,160,391	4,674,914	27
5,329,393	6,882,443	7,753,229	26,815,147 •	29,183,919	30,882,973	31,165,027	28
52	53	54	63 •	66	69	73	29
29,283	38,276	38,800	44,205 •	46,417	49,290	51,986	30
10,662,243	15,478,080	16,078,250	19,708,905 •	20,540,200	21,534,703	22,243,176	31
13,235,767	15,449,122	14,725,760	46,403,522 •	51,651,055	57,229,007	64,086,874	32
...	...	...	309,465,461 •	320,457,673	334,197,685	350,113,902	33
7,050,924	28,835,860	28,472,475	99,268,006 •	76,066,835[11]	323,141,614	338,970,791	34
..	859,853	1,067,239	3,901,109 •	721,449[11]	2,985,217	2,914,101	35
	.	..	88,273,000 •	90,154,000	135,822,000	186,852,000	36
31,542	48,107	42,646	40,289 •	41,591	45,071	47,981	37
327,778	428,608	547,556	1,308,466 •	1,565,707	1,763,622	1,977,567	38

ceaux pour nouveau-nés non compris. [8] Séjour des nouveau-nés non compris. [9] Les hôpitaux compris ci-dessus n'ont pas tous soumis un rapport financier. [10] Contribution fédérale seulement. [11] Trois mois terminés le 31 mars 1952, sous l'empire d'un nouveau régime fédéral. [12] Comprend les prestations versées à compter de 1950. [13] Années terminées le 30 septembre avant 1950; en 1950 et par la suite, années terminées le 31 décembre. [14] Chiffres de 1886; première année de la statistique.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

	Éléments	1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Éducation—						
1	Inscriptions totales.....nomb.	803,000	891,000	993,000	1,092,633	1,361,205	1,880,805
2	Fréquentation journalière moyenne[1]..... "	..	..	..	669,000	870,532	1,349,256
3	Instituteurs[1]..... "	13,559	18,016	23,718	27,126	40,516	56,607
4	Dépenses publiques..... $	..	..	..	11,044,925	37,971,374	112,976,543
	Relevé de la production—						
5	Valeur nette..... $	..	..	..	..	..	..
	Agriculture—						
6	Superficie des fermes occupées acres	36,046,401	45,358,141	58,997,995	63,422,338	108,968,715	140,887,903
7	Terres défrichées..... "	17,335,818	21,899,181	27,729,852	30,166,033	48,733,823	70,769,548
8	Revenu monétaire, production agricole..... $'000	..	..	..	..	..	..
	GRANDES CULTURES[4]—						
9	Blé.....boiss.	16,723,873	32,350,269	42,144,779	55,572,368	132,077,547	226,508,411
	$	16,993,265	38,820,323	31,667,529	36,122,039	104,816,825	374,178,601
10	Avoine.....boiss.	42,489,453	70,493,131	83,428,202	151,497,407	245,393,425	364,989,218
	$	15,966,310	23,967,665	31,702,717	51,509,118	86,796,130	180,989,587
11	Orge.....boiss.	11,496,038	16,844,868	17,222,795	22,224,366	28,848,310	42,956,049
	$	8,170,735	11,791,408	8,611,397	8,889,746	14,653,697	33,514,070
12	Maïs.....boiss.	3,802,830	9,025,142	10,711,380	25,875,919	14,417,569	10,822,278
	$	2,283,145	5,415,085	5,034,348	11,902,923	5,774,039	7,081,140
13	Pommes de terre.....boiss.	47,330,187	55,368,790	53,490,857	55,362,635	55,481,473	62,230,052
	$	15,211,774	13,288,510	21,396,342	13,840,658	27,426,765	44,635,547
14	Foin et trèfle.....tonnes	3,818,641	5,055,810	7,693,733	6,943,715	10,406,367	8,829,915
	$	38,869,900	40,446,480	69,243,597	85,625,315	90,115,531	174,110,386
	Superficie totale, grandes cultures[6]..... acres	..	..	15,662,811	19,763,740	30,556,168	47,553,418
	Valeur totale, grandes cultures[6]..... $	111,116,606	155,277,427	194,766,934	237,682,285	384,513,795	993,045,936
	BESTIAUX ET VOLAILLES[7]—						
15	Chevaux.....nomb.	836,700	1,059,400	1,470,600	1,577,500	2,599,000	3,451,800
	$	..	..	..	118,279,000	381,916,000	414,808,000
16	Vaches laitières.....nomb.	1,251,200	1,595,800	1,857,100	2,408,700	2,645,200	3,086,700
	$	..	..	..	69,238,000	111,833,000	188,518,000
17	Autres bovins.....nomb.	1,373,100	1,919,200	2,263,500	3,167,800	3,880,900	5,582,800
	$	—	..	..	54,197,000	84,021,000	146,567,000
18	Moutons.....nomb.	3,155,500	3,048,700	2,563,800	2,510,200	2,174,300	3,200,500
	$	..	..	..	10,491,000	10,702,000	20,675,000
19	Porcs.....nomb.	1,366,100	1,207,600	1,733,900	2,353,800	3,634,800	3,324,300
	$	..	..	..	16,446,000	26,987,000	35,869,000
20	Toutes volailles.....nomb.	..	..	14,105,100	17,922,700	31,793,300	37,185,800
	$	..	..	..	5,724,000	14,654,000	38,015,000
	Valeur totale..... $	..	..	..	274,375,000	630,113,000	844,452,000
	INDUSTRIE LAITIÈRE[8]—						
21	Production totale de lait milliers de livres	..	..	..	6,866,834	9,806,741	11,897,545
22	Fromage de fabrique[9]..... liv.	..	54,574,856	97,418,855	220,833,269	199,904,205	162,117,000
	$	..	5,457,486	9,741,886	22,221,430	21,587,124	28,710,000
23	Beurre de crémerie..... liv.	..	1,365,912	3,654,364	36,066,739	64,489,398	128,715,000
	$	..	341,478	913,591	7,240,972	15,597,807	48,135,000
24	Beurre de ferme..... liv.	..	102,545,169	111,577,210	105,343,076	137,110,200	107,379,000
	$	..	..	..	21,384,644	30,269,497	35,307,000
25	Autres produits laitiers[10].... $	..	..	..	15,623,907	35,927,426	110,623,000
	Valeur totale, produits laitiers..... $	..	22,743,939	30,315,214	66,470,953	103,381,854	222,775,000
	Forêts—						
26	Production forestière primaire $	..	..	..	..	..	168,054,024
27	Production de bois d'œuvre, M.p., m.p.	..	..	..	..	4,918,202	2,869,307
	$	..	..	..	..	75,830,954	82,448,585
28	Total, produits des scieries... $	..	..	..	..	..	116,891,191
29	Produits de la pâte de bois et du papier..... $	..	..	..	..	..	151,003,165
30	Exportations de bois, produits du bois et papier[11]..... $	..	..	25,351,085	33,099,915	56,334,695	284,561,478

[1] Écoles ordinaires et techniques de jour à direction provinciale. [2] Estimations. [3] Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. [4] *Les chiffres des années de recensement décennal de 1871-1921 portent* sur l'année précédente; ceux de 1871 portent sur les quatre premières provinces seulement. [5] Cwt. [6] Comprend d'autres grandes cultures, comme le seigle et la graine de lin qui ne sont pas mentionnés ci-dessus. [7] Dans les fermes seulement. [8] Les chiffres des années de recensement décennal 1881-1921 portent sur l'année précé-

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
2,264,106	2,236,342	2,131,391	2,922,931 •	3,047,605	3,182,226	3,349,430[p]	1
1,801,955	1,870,563	1,802,300	2,117,457 •	2,223,005	2,378,953	2,507,067	2
71,246	74,549	75,308	90,403 •	93,694	98,091	102,031	3
144,748,823	122,974,590	129,817,268	513,442,000 •	581,022,000	619,000,000	619,000,000[2]	4
..	3,186,572,182	4,565,666,059	13,074,797,179 •	13,727,850,756	14,537,892,496	..	5
163,114,034	..	173,563,282	174,046,654[3] •	..	..	..	6
85,732,172	..	91,636,065	96,852,826[3] •	..	..	..	7
476,101	716,062	885,257	2,816,461	2,849,310	2,775,795	2,395,321	8
312,325,000	..	314,825,000	552,657,000	687,922,000	613,962,000	308,909,000	9
123,550,000	..	192,747,000	855,137,000	1,090,512,000	817,769,000	349,570,000	
328,278,000	..	305,575,000	488,191,000	466,805,000	406,000,000	306,793,000	10
77,970,000	..	125,920,000	369,296,000	309,477,000	253,000,000	206,432,000	
67,382,600	..	110,566,000	245,218,000	291,379,000	262,065,000	175,509,000	11
17,465,000	..	47,651,000	269,951,000	307,749,000	224,580,000	155,577,000	
5,449,000	..	13,362,000	15,915,000	19,722,000	20,854,000	22,339,000	12
2,274,000	..	9,645,000	28,527,000	28,403,000	28,199,000	32,245,000	
52,305,000[5]	..	39,052,000[5]	48,355,000	60,071,000	67,000,000	51,783,000	13
22,359,000	..	48,274,000	98,077,000	100,784,000	52,000,000	75,028,000	
14,539,600	..	12,632,000	19,484,000	19,083,000	19,650,000	19,549,000	14
110,110,000	..	158,723,000	297,238,000	271,687,000	269,489,000	273,436,000	
58,862,305	..	56,788,400	60,868,000	61,745,000	60,610,000	58,617,000	
435,966,400	..	704,761,000	2,120,301,000	2,306,397,000	1,806,346,000	1,242,829,000	
3,113,900	..	2,788,795	1,303,800	1,180,400	1,096,200	993,300	15
205,087,000	..	184,549,656	94,030,000	94,998,000	87,565,000	78,389,000	
3,371,900	..	3,626,025	2,903,800	2,968,000	3,146,200	3,233,000	16
160,655,000	..	191,214,008	722,589,000	624,160,000	531,043,000	466,056,000	
4,601,100	..	4,890,982	5,459,300	6,204,700	6,616,000	6,721,000	17
94,952,000	..	138,196,159	871,003,000	802,284,000	686,137,000	585,343,000	
3,627,100	..	2,839,948	1,461,200	1,588,200	1,655,300	1,716,400	18
19,680,000	..	17,038,647	38,439,000	35,314,000	32,611,000	30,570,000	
4,699,800	..	6,081,389	4,914,300	5,741,000	4,447,000	5,141,000	19
33,288,000	..	54,911,751	185,773,000	152,894,000	137,246,000	187,388,000	
65,468,000	..	63,526,202	67,857,000	65,782,000	66,451,000	71,830,000	20
45,138,000	..	27,444,115	86,943,000	80,932,000	82,764,000	79,997,000	
558,800,000	..	613,354,336	1,998,877,000	1,790,582,000	1,557,366,000	1,427,743,000	
14,339,686	..	16,068,037	15,309,971	15,734,603	16,448,679	16,902,148	21
113,956,639	..	152,790,000	94,314,000	73,668,000	83,219,000	92,587,000	22
12,824,695	..	26,107,000	33,527,000	22,782,000	26,968,000	30,824,000	
225,955,246	..	285,848,000	257,165,000	280,746,000	302,783,000	313,230,000	23
50,198,878	..	93,198,000	162,154,000	167,459,000	179,088,000	182,943,000	
98,590,000	..	75,483,000	26,830,000	23,769,000	21,169,000	19,487,000	24
20,098,000	..	22,221,000	16,159,000	13,924,000	12,321,000	11,182,000	
109,262,600	..	158,267,000	403,052,000	430,236,000	438,871,000	149,268,000	25
192,384,173	..	299,793,000	614,892,000	634,491,000	657,248,009	674,217,000	
141,123,930	157,747,398	213,163,089	782,525,015 •	815,651,194	783,546,958	..	26
2,497,553	3,976,882	4,941,084	6,948,697 •	6,807,594	7,305,958	7,243,855	27
45,977,843	78,331,839	129,287,703	507,650,241 •	483,195,323	494,385,993	482,912,005	
62,769,253	100,132,597	163,412,292	591,551,749 •	568,023,148	580,693,704	572,186,498	28
174,733,954	208,152,295	334,726,175	1,237,897,470 •	1,157,887,657	1,179,665,443	1,241,558,451	29
185,493,491	242,541,043	387,113,232	1,399,076,131 •	1,366,787,043	1,295,395,860	1,378,354,376	30

dente. Dans les recensements de 1881 et 1891, la valeur seule est donnée pour le beurre et le fromage de fabrique; les quantités sont estimatives. [9] Les données de 1941-1954 représentent le fromage cheddar et autres, faits de lait entier; avant 1941, les chiffres ne comprennent d'autres fromages que pour le Québec. [10] Avant 1921, cet article ne comprend ni le lait écrémé ni le lait de beurre. [11] Années terminées le 31 mars avant 1931.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

	Éléments	1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Production minérale—						
1	Or.....onces troy	105,187	63,524	45,018	1,167,216	473,159	926,329
	$	2,174,412	1,313,153	930,614	24,128,503	9,781,077	19,148,920
2	Argent.....onces troy	..	355,083[1]	414,523	5,539,192	32,559,044	13,543,198
	$	..	347,271[1]	409,549	3,265,354	17,355,272	8,485,355
3	Cuivre..... liv.	..	3,260,424[1]	9,529,401	37,827,019	55,648,011	47,620,820
	$	..	377,798[1]	1,226,703	6,096,581	6,886,998	5,953,555
4	Plomb..... liv.	..	204,800[1]	88,665	51,900,958	23,784,969	66,679,592
	$	..	9,216[1]	3,857	2,249,387	827,717	3,828,742
5	Zinc..... liv.	..	..	..	788,000[2]	1,877,479	53,089,356
	$	..	..	..	36,011[2]	108,105	2,471,310
6	Nickel..... liv.	..	830,477[3]	4,035,347	9,189,047	34,098,744	19,293,060
	$	..	498,286[3]	2,421,208	4,594,523	10,229,623	6,752,571
7	Charbon.....tonnes courtes	1,063,742[4]	1,537,106	3,577,749	6,486,325	11,323,388	15,057,493
	$	1,763,423[4]	2,688,621	7,019,425	12,699,423	26,467,646	72,451,656
8	Gaz naturel.....M. pi. cu.	..	..	..	..	..	14,077,601
	$	..	..	150,000[5]	339,476	1,917,678	4,594,164
9	Pétrole brut..... barils	..	368,987	755,298	622,392	291,092	187,541
	$	..	..	1,010,211	1,008,275	357,073	641,533
10	Amiante.....tonnes courtes	..	..	9,279	40,217	127,414	92,761
	$	..	..	999,878	1,257,759	2,943,108	4,906,230
11	Ciment..... barils	..	69,843[1]	93,479	450,394	5,692,915	5,752,885
	$	..	81,909[1]	108,561	660,030	7,644,537	14,195,143
	Total, production minérale[6] $	..	10,221,255[7]	18,976,616	65,797,911	103,220,994	171,923,342
	Forces hydrauliques—						
12	Turbines installées..... h.p.	..	..	71,219	238,902	1,363,134	2,754,157
	Centrales électriques—						
13	Usines centrales.....nomb.	..	..	80	58	266	510
14	Capital immobilisé..... $	..	..	4,113,771	11,891,025	110,838,746	484,669,451
15	Énergie produite..milliers de kWh	..	..	..	..	..	5,614,132
16	Usagers.....nomb.	..	..	..	..	..	973,212
	Pêcheries—						
17	Valeur marchande de tous les produits..... $	7,573,199	15,817,162	18,977,874	25,737,153	34,667,872	34,931,935
	Fourrures—						
18	Pelleteries brutes[8].....nomb.	..	..	..	..	..	2,936,407
	$	..	..	..	..	..	10,151,594
19	Valeur des animaux des fermes à fourrure..... $	..	..	..	..	..	5,977,545
	Manufactures—						
20	Employés.....nomb.	187,942	254,935	369,595	339,173	515,203	438,555
21	Capital..... $	77,964,020	165,302,623	353,213,000	446,916,487	1,247,583,609	2,697,858,073
22	Salaires..... $	40,851,009	59,429,002	100,415,350	113,249,350	241,008,416	497,399,761
23	Matières premières consommées $	124,907,846	179,918,593	250,759,292	266,527,858	601,509,018	1,365,292,885
	Produits—						
24	Valeur brute..... $	221,617,773	309,676,068	469,847,886	481,053,375	1,165,975,639	2,488,987,148
25	Valeur nette..... $	96,709,927	129,757,475	219,088,594	214,525,517	564,466,621	1,123,694,263
26	**Indice de la production industrielle** (1935–1939=100).....	..	..	..	..	..	..
	Construction—						
27	Valeur des contrats adjugés... $	..	..	..	..	345,425,000	240,133,300
	Travail—						
	Population active[11,12]—						
28	Agriculture.....nomb.	..	..	735,207	617,860	933,735	1,035,283
29	Autres industries primaires. "	..	..	58,211	71,584	139,877	115,737
30	Manufactures..... "	..	..	237,972	299,535	372,234	406,677
31	Construction..... "	..	..	86,694	89,165	150,567	162,275
32	Transports et communications..... "	..	..	61,310	82,483	158,926	199,568
33	Commerce et finance..... "	..	..	88,064	99,552	221,805	293,334
34	Services..... "	..	..	203,897	236,205	322,895	420,173
35	Employés de bureau..... "	..	..	24,121	58,789	106,351	217,937
36	Journaliers[14]..... "	..	..	116,598	127,867	317,244	306,215
37	Non déclaré..... "	..	..	3,534	792	..	7,149
	Total, population active[12]... "	..	..	1,615,608	1,782,832	2,723,634	3,264,348
38	Employés à gages[12].....nomb.	..	..	..	..	1,628,273	1,972,089

[1] 1887. [2] 1898. [3] 1889. [4] 1874. [5] 1892. [6] Y compris d'autres éléments non indiqués. [7] 1886. [8] Années terminées le 30 juin. [9] Valeur des expéditions de la fabrique. [10] Sans Terre-Neuve, mais indiquant les changements de la production à Terre-Neuve depuis 1951. [11] Dix ans ou plus jusqu'en 1911;

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
2,693,892	5,094,379	5,345,179	4,392,751 •	4,471,725	4,055,723	4,366,410	1
58,093,396	184,115,951	205,789,392	161,872,873 •	153,246,016	139,597,985	148,764,611	
20,562,247	23,163,629	21,754,408	23,125,825 •	25,222,227	28,299,335	31,117,949	2
6,141,943	9,378,490	8,323,454	21,865,467 •	21,065,603	23,774,271	25,907,870	
292,304,390	608,825,570	643,316,713	539,941,589 •	516,075,097	506,504,074	605,464,042	3
24,114,065	60,934,859	64,407,497	149,026,216 •	146,679,040	150,953,742	175,712,693	
267,342,482	388,569,550	460,167,005	316,462,751 •	337,683,891	387,411,588	436,990,488	4
7,260,183	12,313,768	15,470,815	58,229,146 •	54,671,021	50,076,822	58,250,831	
237,245,451	394,533,860	512,381,636	682,224,335 •	743,604,155	803,523,295	752,982,353	5
6,059,249	12,108,244	17,477,337	135,762,643 •	129,833,285	96,101,386	90,207,285	
65,666,320	226,105,856	282,258,235	275,806,272 •	281,117,072	287,385,777	322,557,961	6
15,267,453	50,920,305	68,656,795	151,269,994 •	151,349,438	160,430,098	180,173,392	
12,243,211	48,676,990	18,225,921	18,586,823 •	17,579,002	15,900,673	14,913,579	7
41,207,682	15,692,698	58,059,630	109,038,835 •	111,026,149	102,721,875	96,600,266	
25,874,723	35,185,146	43,595,353	79,460,667 •	88,686,465	100,985,923	120,735,214	8
9,026,754	12,507,307	12,665,116	7,158,920 •	9,517,638	10,877,017	12,482,109	
1,542,573	7,826,301	10,133,838	47,615,534 •	61,237,322	80,898,897	96,080,345	9
4,211,674	9,846,352	14,415,096	116,655,238 •	143,038,212	200,582,276	243,877,030	
164,296	364,472	477,846	973,198 •	929,339	911,226	924,116	10
4,812,886	15,859,212	21,468,840	81,584,345 •	89,254,913	86,052,895	86,409,212	
10,161,658	5,731,264	8,368,711	17,007,812 •	18,520,538	22,238,335	22,437,477	11
15,826,243	8,511,211	13,063,558	40,446,288	48,059,470	58,842,022	59,035,644	
230,434,726	474,602,059	560,241,290	1,245,483,595 •	1,285,342,353	1,336,303,503	1,488,382,091	
6,666,337	8,289,212	8,845,038	13,342,504 •	14,305,880	14,929,074	16,684,131	12
559	611	607	647 •	562	524	557	13
1,229,988,951	1,564,603,211	1,641,460,541	..	..	..	..	14
16,330,867	28,338,030	33,317,663	54,851,844 •	59,409,198	62,860,927	65,936,440	15
1,632,792	1,941,663	2,081,270	3,439,750 •	3,620,595	3,817,281	4,001,626	16
30,517,306	40,075,922	62,258,997	175,912,000	149,821,000	150,453,000	163,541,000	17
4,050,356	6,492,222	7,257,337	7,479,272	7,931,742 •	7,568,865	6,274,727	18
11,803,217	14,286,937	21,123,161	31,134,400	24,215,061 •	23,349,680	19,287,522	
8,497,237	6,920,464	7,928,971	10,195,561	9,560,702	10,835,709	12,941,155	19
528,640	658,114	961,178	1,258,375 •	1,288,382	1,327,451	1,268,449[p]	20
3,705,701,893	3,647,024,449	4,905,503,966	..	..	..	..	21
587,556,990	737,811,153	1,264,862,643	3,276,280,917 •	3,637,620,160	3,957,018,348	3,881,378,000[p]	22
1,221,911,982	1,836,159,375	3,296,547,019	9,074,526,353 •	9,146,172,494	9,380,558,682	9,205,701,000[p]	23
2,555,126,448	3,474,783,528	6,076,308,124	16,392,187,132 •	16,982,687,035[9]	17,785,416,854[9]	17,497,769,000[p,9]	24
1,252,017,248	1,531,051,901	2,605,119,788	6,940,947,783 •	7,443,533,199	7,993,069,351	7,869,379,000[p]	25
..	109·7	164·8	226·5[10]	233·0	248·4	244·6	26
315,482,000	187,178,500	393,991,300	2,295,499,200 •	1,812,177,600	2,017,060,700	2,154,959,200	27
1,127,682	..	1,083,816	826,759	..	..	..	28
150,276	..	203,586	196,996	..	..	..	29
495,842	..	709,181	973,982	..	..	..	30
203,056	..	213,493	319,065	..	..	..	31
289,030	..	311,645	492,986	..	..	..	32
352,414	..	370,617	520,761	..	..	..	33
616,953	..	725,456[13]	919,922	..	..	..	34
258,684	..	314,051	541,713	..	..	..	35
426,242	..	252,693	323,829	..	..	..	36
1,654	..	11,413	63,600	..	..	..	37
3,921,833	..	4,195,951[13]	5,179,613	..	..	..	
2,570,097	..	2,816,798[13]	4,006,466	..	..	..	38

14 ans et plus après 1921. [12] Sans les territoires. [13] Moins 314,584 personnes en service actif le 2 juin 1941.
[14] Moins les journaliers dans l'agriculture, la pêche, l'abatage et les mines.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

	Éléments		1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Transports—							
	CHEMIN DE FER—							
1	Miles en exploitation	nomb.	2,695	7,194	13,838	18,140	25,400	39,191
2	Passif fixe	$	257,035,188[1]	284,419,293	632,061,440	816,110,837	1,528,689,201	2,164,687,636
3	Voyageurs	nomb.	5,190,416[2]	6,943,671	13,222,568	18,385,722	37,097,718	46,793,251
4	Marchandises	tonnes	5,670,836[2]	12,065,323	21,753,021	36,999,371	79,884,282	83,730,829
5	Recettes	$	19,470,540[2]	27,987,509	48,192,099	72,898,749	188,733,494	458,008,891
6	Dépenses	$	15,775,532[2]	20,121,418	34,960,449	50,368,726	131,033,785	422,581,205
	TRAMWAYS—							
7	Milles en exploitation	nomb.	..	..	..	553	1,224	1,687
8	Passif fixe	$	..	..	..	..	111,532,347	177,187,436
9	Voyageurs	nomb.	..	..	..	120,934,656	426,296,792	781,175,654
10	Marchandises	tonnes	..	..	..	287,926	2,496,072	2,282,292
11	Recettes	$	..	..	..	5,768,283	20,356,952	44,536,833
12	Dépenses	$	..	..	..	3,435,163	12,096,134	35,945,316
	TRANSPORT ROUTIER—							
13	Grandes routes, parcours total[3]	milles		..	..	..	..	..
14	Dépenses au compte-capital[3]	$		..	..	..	..	..
15	Véhicules automobiles immatriculés	nomb.	..	..	..	..	21,783	464,805
16	Revenu provincial total provenant des permis et de l'exploitation	$	—	—	—	—	—	—
	TRANSPORT PAR EAU—							
17	Vaisseaux immatriculés	nomb.	..	7,394	7,015	6,697	8,088	7,482
		tonnes	..	1,310,896	1,005,475	666,276	770,446	1,223,973
	International maritime[5,6]—							
18	A l'entrée	tonnes	6,576,771	6,967,449	9,372,369	13,235,307	25,205,441	27,344,957
19	A la sortie	"	6,549,257	6,834,983	9,430,279	12,794,501	22,224,104	27,303,673
20	Total	"	13,126,028	13,802,432	18,802,648	26,029,808	47,429,545	54,648,630
	Cabotage[5]—							
21	A l'entrée	tonnes	..	7,664,863	12,835,774	17,927,959	34,280,669	28,567,545
22	A la sortie	"	..	7,451,903	12,150,356	16,516,837	32,347,265	27,773,668
23	Total	"	..	15,116,766	24,986,130	34,444,796	66,627,934	56,341,213
	CANAUX—							
24	Voyageurs transportés	nomb.	100,377	118,136	146,336	190,428	304,904	230,129
25	Marchandises	tonnes	3,955,621	2,853,230	2,902,526	5,665,259	38,030,353	9,407,021
	TRANSPORT PAR AIR[7]—							
26	Milles de vol	nomb.	..	..	..	..	..	294,449
27	Milles-voyageurs	"	..	..	..	..	..	..
28	Marchandises	liv.	..	..	..		..	79,850
29	Matières postales	"	..	..	..	..	..	..
	Communications—							
30	Télégraphes, milles de ligne	nomb.	..	1,947	30,565	35,938	42,351	52,784
31	Téléphones	"	..	..	..	63,192	302,759[8]	902,090
32	Employés, téléphones[9]	"	..	..	..	..	10,425[8]	19,943
	Postes—							
33	Revenus	$	803,637	1,344,979	2,515,824	3,421,192	9,146,952	23,331,119
34	Déboursés	$	994,876	1,876,658	3,061,676	3,837,376	7,954,223	24,661,262
35	Mandats-poste émis	$	4,546,434	7,725,212	12,478,178	17,956,258	70,614,862	173,523,322
	Commerce de gros et de détail—							
	De gros—							
36	Établissements	nomb.	..	..	..	..	..	..
37	Employés	"	..	..	..	..	..	..
38	Ventes nettes	$	..	..	..	..	..	..
39	De détail—magasins	nomb.		..	..	..	..	..
40	Employés, réguliers	"	..	..	..	..	..	..
41	Ventes nettes	$	..	..	..	..	..	..

[1] 1876. [2] 1875. [3] Années financières. [4] Non compris le tracé des routes non améliorées et non utilisées en Saskatchewan. [5] Années financières avant 1941. [6] Comprend le transport maritime et le transport international intérieur. [7] Comprend les services outre-mer des transporteurs canadiens au-dessus

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
42,280	42,637	42,441	42,956●	42,953	43,163	43,132	1
4,232,022,088	3,367,702,730	3,397,488,564	3,571,693,932●	3,175,208,672	3,861,756,258	3,975,594,115	2
26,396,812	20,482,296	29,779,241	30,995,604●	30,167,145	28,736,159	28,396,528	3
74,129,694	84,631,122	116,808,091	161,260,521●	162,175,381	156,249,259	143,194,840	4
358,549,382	367,179,095	538,291,947	1,088,583,789●	1,172,158,665	1,205,935,414	1,095,440,918	5
321,025,588	304,373,285	403,733,542	977,577,062●	1,057,186,304	1,100,393,836	1,019,534,989	6
1,379	1,083	1,028	595	568	552	532	7
215,818,096	204,581,406	193,532,914	199,411,550	153,516,177	186,117,922	192,896,895	8
720,468,361	632,533,152	795,170,569	1,165,120,371	1,109,299,866	1,076,979,055	1,063,705,752	9
1,977,441	2,313,748	3,265,449	4,480,072	4,079,474	3,968,742	3,527,595	10
49,088,310	42,864,150	55,334,647	99,114,548	104,028,691	107,990,692	109,334,662	11
35,367,068	29,605,328	37,030,823	97,880,959	101,110,712	105,027,443	109,606,301	12
378,094	497,707	561,489	511,874[8]●	512,795[8]	417,809	524,055	13
66,250,229	62,577,241	37,237,954	192,810,362●	244,614,842	234,334,349	229,087,011	14
1,200,668	1,439,245	1,572,784	2,872,420●	3,155,824	3,430,672	3,644,589	15
42,231,027	79,915,560	91,139,300	252,213,001●	278,004,926	307,664,164	329,552,161	16
8,966	8,419	8,667	15,292●	15,815	16,181	16,568	17
1,484,423	1,287,365	1,271,811	1,659,351●	1,731,064	1,694,715	1,632,306	
45,834,452	44,775,116	31,452,400	47,508,342●	52,156,098	56,589,078	54,767,687	18
45,077,424	47,052,371	33,313,400	52,750,461●	53,023,949	61,962,634	59,578,143	19
90,911,876	91,827,487	64,765,800	100,258,803●	105,180,047	118,551,712	114,345,830	20
47,134,652	45,386,457	48,107,158	60,802,798●	57,776,504	67,417,391	64,291,085	21
47,540,555	43,183,652	46,433,320	55,506,082●	57,876,563	62,022,657	60,247,848	22
94,675,207	88,570,109	94,540,478	116,411,880●	114,653,067	129,440,048	124,538,933	23
126,633	62,790	100,092	93,512	104,135	112,082	116,231	24
16,189,074	23,391,077	23,453,367	29,325,034	31,354,139	33,373,064	30,070,701	25
7,046,276	10,969,271	12,508,390	52,578,934●	58,775,340	64,076,912	61,582,481	26
4,073,552	26,107,750	56,723,714	689,819,451●	805,642,141	942,269,095	1,066,805,242	27
2,372,467	21,253,364	16,559,611	59,199,354●	135,055,106	177,451,345	109,299,356	28
470,461	1,900,347	3,411,971	16,824,652●	18,328,310	20,319,952	24,228,571	29
53,228	52,464	52,246	53,580●	52,699	52,727	46,284	30
1,364,200	1,397,272	1,562,146	3,113,766●	3,352,366	3,606,407	3,860,269	31
23,825	17,636	20,103	47,387●	48,207	50,540	51,929	32
30,416,107	35,288,220	40,383,366	90,454,678●	104,622,208	112,024,245	111,107,484	33
36,292,604	35,456,181	38,699,674	91,781,466●	97,973,263	105,553,191	113,581,752	34
167,749,651	145,204,787	173,565,550	511,915,621●	580,823,622	623,266,884	676,080,657	35
13,140[10]	..	24,758	26,167●	..	..	..	36
90,564[10]	..	117,471	{178,658[11]●	..	..	..	37
			{224,526[12]●	..	..	..	
3,325,210,300[10]	..	5,290,751,000	14,401,036,700●	..	..	..	38
125,003[10]	..	137,331	151,626●	..	..	..	39
283,683[10]	..	297,047	{454,791[11]●	..	..	..	40
			{603,891[12]●	..	..	..	
2,755,569,900[10]	2,447,658,000[13]	3,440,901,700	10,693,097,000●	11,532,085,000[13]	12,125,802,000[13]	12,065,758,000[13]	41

de l'Atlantique et du Pacifique à compter de 1949. [8] Arrêté le 30 juin. [9] A l'exclusion des lignes rurales en Saskatchewan. [10] Chiffres du recensement pour 1930. [11] Moyenne minimum. [12] Moyenne maximum. [13] Estimation fondée sur une enquête intercensale.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

	Éléments	1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Commerce de gros et de détail—fin						
	Services—						
1	Établissements.....nomb.	..	..	..	..	..	..
2	Employés..... "	..	..	..	..	..	..
3	Recettes..... $	..	..	..	..	..	..
4	**Faillites commerciales**[5].....nomb.	..	..	1,861	1,341	1,332	2,451
5	Passif..... $	..	..	16,723,939	10,811,671	13,491,196	73,299,111
	Commerce extérieur[6]—						
6	Exportations domestiques.... $'000	57,630	83,945	88,672	117,431	274,317	1,189,164
7	Réexportations..... $'000	9,853	13,375	8,799	17,078	15,684	21,264
8	Importations pour consommation..... $'000	84,214	90,488	111,534	177,931	452,725	1,240,159
	Total, commerce extérieur.. $'000	151,698	187,808	209,004	372,440	742,725	2,450,587
9	Exportations totales au Commonwealth..... $'000	25,346	45,980	47,137	100,748	148,967	403,452
10	Exportations au Royaume-Uni $'000	21,734	42,637	43,244	92,858	132,157	312,845
11	Importations totales en provenance du Commonwealth... $'000	51,317	45,514	44,337	46,653	129,468	266,003
12	Importations du Royaume-Uni $'000	48,498	42,885	42,019	42,820	109,935	213,974
13	Exportations aux États-Unis.. $'000	29,164	34,038	37,743	67,984	104,116	542,323
14	Importations des États-Unis.. $'000	27,186	36,339	52,033	107,378	275,824	856,177
15	Exportations à d'autres pays.. $'000	3,120	3,926	3,791	8,700	21,233	243,389
16	Importations d'autres pays... $'000	5,712	8,635	15,163	23,900	47,433	117,979
	EXPORTATIONS DOMESTIQUES PAR ÉLÉMENTS PRINCIPAUX—						
17	Blé.....milliers de boiss.	1,749	2,524	2,108	9,740	45,802	129,215
	$'000	1,982	2,594	1,583	6,872	45,521	310,952
18	Farine de blé....milliers de barils	306	440	297	1,119	3,049	6,017
	$'000	1,610	2,173	1,389	4,015	13,855	66,520
19	Avoine.....milliers de boiss.	542	2,927	261	8,155	5,432	14,321
	$'000	231	1,192	130	2,491	2,145	14,152
20	Orge.....milliers de boiss.	..	8,811	4,892	2,386	1,544	8,564
	$'000	..	6,261	2,930	1,123	831	11,469
21	Bacon et jambon, épaules et flèches.....milliers de cwt.	103	104	76	1,055	599	982
	$'000	1,019	758	628	11,778	8,526	31,492
22	Bœuf et veau.....milliers de cwt.	41	14	3	97	10	520
	$'000	241	84	16	813	92	8,331
23	Fromage.....milliers de livres	8,271	49,256	106,202	195,926	181,896	133,620
	$'000	1,110	5,510	9,509	20,697	20,740	37,147
24	Planches et madriers..... M.pi.	829,550	652,621	775,793	735,695	1,127,723	1,604,463
	$'000	8,356	7,102	8,627	9,381	21,510	71,079
25	Pulpe de bois.....milliers de cwt.	—	..	..	.	6,589	14,363
	$'000	..	..	281	1,937	5,716	71,552
26	Papier-journal....milliers de cwt.	..	..	..	..	..	15,113
	$'000	..	..	..	..	3,092	78,922
27	Instruments aratoires..... $'000	..	31	253	1,743	5,912	12,527
28	Cuivre.....milliers de livres	6,246	39,604	10,994	26,346	55,005	74,176
	$'000	120	150	505	2,659	5,575	12,748
29	Nickel.....milliers de livres	..	..	5,342	9,538	34,768	47,018
	$'000	..	..	240	958	3,842	9,405
30	Plomb.....milliers de cwt.	[7]	..	..	656	32	111
	$'000	[7]	—	[7]	2,517	101	526
31	Zinc.....milliers de cwt.	..	..	..	..	..	177
	$'000	..	..	..	..	..	964
32	Amiante.....milliers de tonnes	..	..	7	27	70	191
	$'000	..	..	514	865	2,076	12,633
	EXPORTATIONS DOMESTIQUES—						
33	Substances végétales (excepté produits chimiques, fibres et bois)..... $'000		..	13,743	25,542	84,368	482,140
34	Animaux et produits animaux (excepté fibres et produits chimiques)..... $'000		..	36,399	68,465	69,693	188,360
35	Fibres, textiles et tissus.... $'000	..	..	873	1,881	1,819	18,784
36	Bois, produits du bois et papier..... $'000	..	..	25,351	33,100	56,335	284,561
37	Fer et produits..... $'000	..	..	557	3,779	9,884	76,501
38	Métaux non ferreux et leurs produits..... $'000	..	..	1,619	33,395	34,001	45,939

[1] Chiffres du recensement pour 1930. [2] Les chiffres comprennent 5,542 hôtels avec une moyenne d'employés à temps continu de 46,556 au *minimum* et 64,062 au maximum et des recettes de $348,401,100. [3] Moyenne mini-

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
42,223[1]	..	49,271	58,748[2] •	..	..	..	1
55,257[1]	..	62,817	143,800[2,3] •	..	..	..	2
			190,048[2,4] •	..	..	..	
249,455,900[1]	..	254,678,000	1,085,757,900 •	..	..	..	3
2,563	1,299	882	797	843	1,039	1,381	4
52,987,554	11,635,000	6,959,000	19,048,000	19,823,000	30,304,000	52,017,000	5
587,653	924,926	1,621,003	3,914,460 •	4,301,081	4,117,406	3,881,272	6
11,907	10,996	19,451	48,924 •	54,879	55,195	65,645	7
628,098	751,056	1,448,792	4,084,856 •	4,030,468	4,382,830	4,093,196	8
1,227,659	1,686,977	3,089,246	8,048,241 •	8,386,427	8,555,432	8,040,113	
219,781	430,807	878,641	872,407 •	1,007,533	897,585	848,461	9
170,597	328,099	658,228	631,461 •	745,845	665,232	653,408	10
152,000	188,900	359,942	727,089 •	544,462	623,962	574,231	11
109,468	114,007	219,419	420,985 •	359,757	453,391	392,472	12
240,197	380,392	599,713	2,297,675 •	2,306,955	2,418,915	2,317,153	13
393,775	496,898	1,004,498	2,812,927 •	2,976,962	3,221,214	2,961,380	14
127,675	113,728	142,649	744,379 •	986,593	800,906	715,658	15
82,323	65,257	84,351	544,840 •	509,054	537,654	557,586	16
194,826	162,905	196,646	237,061 •	336,024	290,073	208,262	17
117,871	109,051	161,856	441,043 •	621,292	567,907	375,339	
5,697	5,342	11,439	12,079 •	13,246	11,144	10,074	18
20,207	16,378	44,807	113,854 •	116,055	102,160	88,029	
11,177	12,116	7,692	59,273 •	80,938	80,393	40,244	19
3,768	4,142	3,295	53,899 •	68,240	60,403	32,467	
24,260	16,795	3,209	43,906 •	102,713	109,372	77,013	20
9,924	7,882	1,959	58,822 •	145,684	136,729	89,363	
128	1,878	4,646	61 •	35	70	81	21
2,035	32,656	77,494	3,650 •	2,502	5,508	6,349	
37	39	62	934 •	668	255	186	22
430	518	996	50,965 •	30,323	9,267	4,538	
84,788	90,945	92,331	30,653 •	2,095	16,429	5,006	23
10,595	12,249	13,555	10,232 •	880	4,518	1,544	
937,733	2,113,160	2,282,139	3,435,510 •	3,328,563	3,364,762	4,033,512	24
20,116	48,829	74,205	312,198 •	295,949	282,103	324,724	
12,451	14,110	28,234	44,866 •	38,812	39,003	43,608	25
30,057	31,001	85,898	365,133 •	291,863	248,675	271,418	
40,165	53,174	65,240	102,241 •	106,549	107,505	110,431	26
107,233	115,687	154,357	536,372 •	591,790	619,033	635,670	
2,889	6,975	30,972	106,438 •	105,408	74,316	76,771	27
196,789	549,920	430,087	304,193 •	336,950	399,136	445,031	28
17,065	52,396	40,951	81,691 •	100,806	117,351	127,334	
63,529	234,781	275,190	262,366 •	284,045	290,236	317,438	29
14,182	57,934	67,680	136,689 •	150,982	162,542	182,154	
2,208	3,697	3,818	2,536 •	3,178	3,302	3,541	30
4,660	9,850	13,525	45,290 •	49,676	37,835	40,530	
2,391	3,572	3,988	6,105 •	7,045	7,105	7,826	31
5,565	9,922	12,278	83,669 •	96,283	57,572	58,392	
159	346	454	942 •	902	879	888	32
5,175	15,365	19,411	80,833 •	86,510	83,972	82,566	
209,761	220,118	285,709	894,210 •	1,183,496	1,096,763	803,481	33
70,938	131,804	201,731	348,033 •	237,942	250,919	269,861	34
5,394	14,428	30,820	36,858 •	27,697	24,333	20,969	35
185,493	242,541	387,113	1,399,076 •	1,366,787	1,295,396	1,378,354	36
19,086	63,102	239,901	342,299 •	406,946	358,438	300,692	37
56,159	182,890	244,012	569,870 •	706,732	682,183	709,017	38

[1] Moyenne maximum. [2] Chiffres de *Dun and Bradstreet*. [3] Années financières avant 1931.
[4] Moins de 500.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

	Éléments		1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Commerce extérieur—fin							
	EXPORTATIONS DOMESTIQUES—fin							
1	Minéraux non métalliques et leurs produits (produits chimiques non compris)..	$'000	..	..	3,989	7,356	10,038	40,345
2	Produits chimiques et para-chimiques	$'000	..	..	851	792	3,089	20,143
3	Toutes autres marchandises	$'000	..	..	5,291	3,122	5,089	32,390
	Total, exportations domestiques	$'000	57,630	83,945	88,672	177,431	274,317	1,189,164
	IMPORTATIONS POUR CONSOMMATION—							
4	Substances végétales (excepté produits chimiques, fibres et bois)	$'000	..	..	24,212	38,036	79,214	259,431
5	Animaux et produits animaux (excepté fibres et produits chimiques)	$'000	..	..	8,081	14,023	30,672	61,722
6	Fibres, textiles et tissus	$'000	..	..	28,670	37,285	87,916	243,608
7	Bois, produits du bois et papier	$'000	..	..	5,203	8,197	26,852	57,449
8	Fer et ses produits	$'000	..	..	15,143	29,956	91,868	245,626
9	Métaux *non ferreux* et leurs produits	$'000	..	..	3,811	7,167	27,580	55,651
10	Minéraux non métalliques et leurs produits (excepté produits chimiques)	$'000	..	..	14,139	21,255	53,431	206,095
11	Produits chimiques et para-chimiques	$'000	..	..	3,698	5,685	12,472	37,887
12	Toutes autres marchandises	$'000	..	..	8,577	16,327	42,620	72,688
	Total, importations	$'000	84,214	90,488	111,534	177,931	452,725	1,240,159
	Prix—							
13	Indices des prix de gros (1935–1939 =100)		81·3	72·4	67·1	63·7	81·1	143·4
14	Indices des prix à la consommation (1949=100)		..	..	..	..	..	80·9
	Finances fédérales[1]—							
15	Revenus des douanes	$	11,841,105	18,406,092	23,305,218	28,293,930	71,838,089	163,266,804
16	Revenus de l'accise	$	4,295,945	5,343,022	6,914,850	10,318,266	16,869,837	37,118,367
17	Impôt sur le revenu	$	...	...	...	...	...	46,381,824
18	Taxe de vente (nette)	$	...	...	...	...	...	38,114,539
19	Recettes totales de taxation	$	16,320,369	23,942,139	30,220,068	38,612,196	88,707,926	368,770,498
20	Recettes, per capita, de taxation	$	4·50	5·63	6·32	7·28	12·69	43·10
21	Revenu total	$	19,335,561	29,635,298	38,579,311	52,514,701	117,780,409	436,292,185
22	Revenu per capita	$	5·34	6·96	8·07	9·91	16·87	50·99
23	Dépenses totales	$	19,293,478	33,796,643	40,793,208	57,982,866	122,861,250	528,302,513
24	Dépenses per capita	$	5·32	7·94	8·54	10·94	17·58	61·75
25	Dette brute	$	115,492,683	199,861,537	289,899,230	354,732,433	474,941,487	2,902,482,117
26	Actif	$	37,786,165	44,465,757	52,090,199	86,252,429	134,899,435	561,603,133[3]
27	Dette nette	$	77,706,518	155,395,780	237,809,031	268,480,004	340,042,052	2,340,878,984
	Finances provinciales[1]—							
28	Revenu ordinaire brut	$	5,518,946	7,858,698	10,693,315	14,974,991	40,706,948	102,030,458
29	Dépenses ordinaires brutes	$	4,935,008	8,119,701	11,628,353	14,146,050	38,144,511	102,569,515
	Comptes nationaux—							
30	Revenu national	$'000,000	..	..	..	..	..	..
	Billets en circulation—							
31	Billets de banques à charte	$	20,914,637	28,516,692	33,061,042	50,601,205	89,982,223	194,621,710
32	Billets de la Banque du Canada et autres[7]	$	7,244,341	14,539,795	16,176,316	27,898,509	99,308,945	271,531,162
	Banques à charte—							
33	Capital versé	$	37,095,340	59,534,977	60,700,697	67,035,615	103,009,526	129,096,339
34	Actif	$	125,273,631	200,613,879	269,397,032	531,829,324	1,303,131,260	2,841,782,079
35	Passif envers le public	$	80,250,974	127,176,249	187,332,325	420,003,743	1,097,661,393	2,556,454,190
36	Dépôts remboursables à vue	$	..	..	..	95,169,631	304,801,755	551,914,643
37	Dépôts remboursables après avis	$	..	..	..	221,624,664	568,976,209	1,289,347,063
38	Total, dépôts[7,9]	$	56,287,391	94,346,481	148,396,968	349,573,327	980,433,788	2,264,586,736
39	Paiements par chèque	$'000	..	..	..	..	..	27,157,474[10]

[1] Sauf indication contraire, les chiffres sont ceux des années financières terminées au cours des années mentionnées. [2] Non comparables avec les chiffres des années précédentes qui ne comprennent pas les remboursements d'autres taxes d'accise. [3] Actif productif seulement. [4] Année terminée le plus près du 31 décembre de l'année indiquée. [5] Comprend le Yukon ainsi que pour les années subséquentes excepté 1952 dont les chiffres ne sont pas disponibles. [6] En janvier 1950, la responsabilité des banques à charte à l'égard de leurs billets encore

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—suite

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
14,977	29,332	45,172	131,529●	143,474	147,393	145,573	1
10,849	24,263	58,676	131,690●	124,565	137,885	161,293	2
14,995	16,448	127,869	60,895●	103,441	124,095	92,031	3
587,653	924,926	1,621,003	3,914,460	4,301,081	4,117,406	3,881,272	
134,433	127,835	171,835	542,641●	489,192	488,368	540,289	4
28,630	32,758	34,846	125,562●	85,540	88,227	85,412	5
90,152	100,866	161,139	483,520●	359,440	387,115	333,324	6
34,923	33,703	36,739	137,047●	134,554	160,951	166,001	7
116,209	*183,160*	*431,622*	*1,332,251*●	*1,406,627*	*1,531,556*	*1,322,497*	8
38,667	42,108	94,758	290,848●	296,875	364,571	357,185	9
106,088	132,824	189,954	684,535●	641,885	658,476	599,216	10
31,337	43,706	65,382	191,813●	187,713	221,834	220,406	11
47,659	*54,096*	*262,516*	296,638●	*428,642*	*481,733*	*468,866*	12
628,098	751,056	1,448,792	4,084,856●	4,030,468	4,382,830	4,093,196	
94·0	99·2	116·4	240·2	226·0	220·7	217·0	13
67·9	*63·2*	*69·6*	*113·7*	*116·5*	*115·5*	*116·2*	14
131,208,955	78,751,111	130,757,011	295,721,750●	346,364,563	389,442,109	407,312,241	15
57,746,808	51,313,658	88,607,559	241,046,174●	217,939,983	241,360,370	226,732,460	16
71,048,022	142,026,138	248,143,022	1,513,135,510●	2,161,373,408	2,473,790,089	2,432,603,505	17
20,783,944	122,139,067	179,701,224	460,120,405●	573,470,562	566,233,167[2]	587,331,544[2]	18
296,276,396	435,706,794	778,175,450	2,785,349,899●	3,657,775,082	3,997,592,937	4,003,584,453	19
29·02	39·12	68·37	203·13●	261·10	277·03	270·86	20
356,160,876	502,171,354	872,169,645	3,112,535,948●	3,980,908,652	4,360,822,789	4,396,319,583	21
35·04	45·03	76·63	226·99●	284·17	302·21	297·43	22
440,008,855	533,063,098	1,249,601,446	2,901,241,698●	3,732,875,250[1]	4,337,275,512	4,350,522,378	23
43·26	49·60	109·80	211·58●	266·46	300·57	294·33	24
2,610,265,699	3,638,320,816	5,018,928,037	16,923,307,028●	17,521,625,531	17,918,490,812	17,923,189,502	25
348,653,762[3]	485,761,502[3]	1,370,236,588[3]	5,489,992,080[3]●	6,336,343,985[3]	6,756,756,543[3]	6,807,252,437[3]	26
2,261,611,937	3,152,559,314	3,648,691,449	11,433,314,948●	11,185,281,546	11,161,734,269	11,115,937,064	27
179,143,480	296,836,927	404,791,000[4]	1,241,249,000[4,5]●	1,369,183,000[4]	1,465,614,000[4]	..	28
190,754,202	289,467,574	349,818,000[4]	1,132,891,000[4,5]●	1,207,475,000[4]	1,295,194,000[4]	..	29
3,333	4,373	6,563	17,138●	18,326	19,156	18,774	30
128,881,241	88,820,636	78,761,049	[6]	[6]	[6]	[6]	31
153,079,362	184,904,919	406,433,409	1,360,679,422	1,446,587,418	1,530,102,146	1,623,456,907	32
144,674,853	145,500,000	145,500,000	146,502,115●	148,522,618	149,954,371	168,218,000[8]	33
3,066,018,472	3,591,564,586	4,008,381,256	9,384,800,263●	9,760,480,522	10,334,778,308	11,433,157,000[8]	34
2,741,554,219	3,298,351,099	3,711,870,680	9,019,780,755●	9,384,111,788	9,945,599,866	10,920,704,000[8]	35
578,604,394	741,733,241	1,088,198,370	2,711,524,845●	2,931,558,298	3,081,380,359	3,597,243,000[8]	36
1,437,976,832	1,699,224,304	1,616,129,007	4,592,929,318●	4,811,471,906	5,098,833,001	5,615,070,000[8]	37
2,422,834,828	3,060,859,111	3,464,781,844	8,464,510,837●	8,899,236,252	9,482,574,676	10,713,000[8]	38
31,586,468	31,617,352	39,242,957	112,184,663●	125,196,894	137,416,847	148,062,796	39

en circulation est passée à la Banque du Canada. [7] Arrêté le 30 juin, 1871 à 1901. Moyennes annuelles des chiffres de fin de mois de 1911 à 1953. Au 31 décembre pour 1954. [8] Pas strictement comparable aux années antérieures. Voir, p.. 1134 [9] Y compris les dépôts des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les dépôts à l'étranger depuis 1901. [10] 1924.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—fin

	Éléments		1871	1881	1891	1901	1911	1921
	Caisse d'épargne—							
1	Dépôts aux bureaux de poste	$	2,497,260	6,208,227	21,738,648	39,950,813	43,330,579	29,010,619
2	Dépôts dans les banques de l'État	$	2,072,037	9,628,445	17,661,378	16,098,146	14,673,752	10,150,189
3	Dépôts dans les banques spéciales	$	5,766,712	7,685,888	10,982,232	19,125,097	34,770,386	58,576,775
	Compagnies de prêt (fédérales)—							
4	Actif	$	8,392,464	73,906,638	125,041,156	158,523,307	389,701,988	96,698,810
5	Passif	$	8,392,958	71,965,017	123,915,704	158,523,307	389,701,988	95,281,122
	Compagnies de prêt (provinciales)—							
6	Actif	$	..	..	..	..	..	86,144,153[1]
7	Passif	$	..	..	..	..	..	87,385,807[1]
	Détenteurs de permis en vertu de la loi sur les petits prêts—							
	COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS—							
8	Actif	$	..	..	..	..	..	..
9	Passif	$	..	..	..	..	..	..
	PRÊTEURS D'ARGENT—							
10	Actif	$	..	..	..	..	..	..
11	Passif	$	..	..	..	..	..	..
	Compagnies de fiducie (fédérales)—							
	ACTIF—							
12	Fonds des compagnies	$	..	..	..	..	..	10,237,930
13	Fonds garantis	$	..	..	..	..	..	8,774,185
	PASSIF—							
14	Fonds des compagnies	$	..	..	..	..	..	9,907,331
15	Fonds garantis	$	..	..	..	..	..	8,549,642
16	SUCCESSIONS, FIDUCIE ET FONDS DES AGENCES	$	..	..	..	..	..	79,252,639
	Compagnies de fiducie (provinciales)[4]—							
	ACTIF—							
17	Fonds des compagnies (valeur au pair)	$	..	..	..	..	..	31,418,403
18	Fonds garantis (valeur au pair)	$	..	..	..	..	..	32,885,302
19	SUCCESSIONS, FIDUCIE ET FONDS DES AGENCES	$	..	..	..	..	..	629,953,917
	Assurance-incendie (fédérale)[5]—							
20	Montant des risques, 31 déc.	$	228,453,784	462,210,968	759,602,191	1,038,687,619	2,279,868,346	6,020,513,832
21	Primes encaissées chaque année	$	2,321,716	3,827,116	6,168,716	9,650,348	20,575,255	47,312,564
22	Pertes payées durant l'année	$	1,549,199	3,169,824	3,905,697	6,774,956	10,936,948	27,572,560
	Assurance-incendie (provinciale)—							
23	Montant des risques, 31 déc.	$	..	..	..	..	..	1,269,764,435
24	Primes encaissées chaque année	$	..	..	..	..	..	5,545,549
25	Réclamations payées durant l'année	$	..	..	..	..	..	3,544,820
	Assurance-vie (fédérale)[5]—							
26	Montant des risques, 31 déc.	$	45,825,935	103,290,932	261,475,229	463,769,034	950,220,771	2,934,843,848
27	Primes encaissées chaque année	$	1,852,974	3,094,689	8,417,702	15,189,854	31,619,626	98,864,371
28	Réclamations payées durant chaque année	$	..	..	..	6,845,941	11,051,679	23,997,262
	Assurance-vie (provinciale)—							
29	Montant des risques, 31 déc.	$	..	..	..	..	..	222,871,178
30	Primes encaissées chaque année	$	..	..	..	..	..	4,389,008
31	Réclamations payées durant chaque année	$	..	..	..	..	..	2,812,077

[1] 1922. [2] Comprend les prêteurs d'argent. [3] Compris avec les compagnies de petits prêts. [4] Tiré de données fournies volontairement au surintendant des Assurances par les compagnies provinciales, portant sur

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES PROGRÈS DU CANADA—fin

1931	1939	1941	1951	1952	1953	1954	
24,750,227	23,045,576	22,176,633	37,661,921	38,031,232	39,322,320	37,792,914	1
							2
69,820,422	81,566,754	76,391,775	193,982,871	200,342,385	214,122,001	219,372,081	3
147,094,183	136,358,786	130,795,391	203,103,850	206,973,153	217,019,970	255,446,553	4
146,046,087	136,351,602	130,787,116	165,768,886	175,107,452	184,448,041	221,612,649	5
65,728,238	58,526,904	58,220,073	88,991,635	96,333,209	106,571,244	117,936,572	6
66,387,987	53,533,671	58,220,073	63,699,805	70,406,200	78,117,467	88,083,833	7
827,373	5,466,679	7,918,926	73,980,068 •	87,597,097	154,737,883[2]	172,173,681[2]	8
823,120	5,424,047	7,918,926	73,980,068 •	87,597,097	154,737,883[2]	172,173,681[2]	9
..	..	11,351,467	30,570,466 •	46,125,804	[3]	[3]	10
..	..	11,351,467	30,570,466 •	46,125,804	[3]	[3]	11
15,459,347	20,176,418	20,596,781	28,446,331 •	28,731,666	29,629,779	29,451,872	12
25,718,219	36,001,000	38,570,855	93,565,917 •	107,429,793	110,366,037	140,601,795	13
15,066,431	19,351,839	20,086,776	26,658,321 •	28,583,274	29,048,202	28,850,642	14
25,718,221	36,001,000	38,570,855	93,565,917 •	107,429,793	110,366,037	140,601,795	15
215,698,469	242,369,850	268,596,524	543,983,754 •	588,550,279	631,231,540	663,520,956	16
66,338,148	61,292,364	58,165,471	74,399,404 •	75,097,721	81,569,089	83,140,092	17
125,829,165	114,606,960	108,912,208	258,413,136 •	265,257,221	268,175,625	383,697,760	18
1,961,948,175	2,422,219,901	2,418,950,841	3,282,558,573 •	3,383,650,088	3,470,781,614	3,734,874,516	19
9,544,641,293	10,200,346,551	11,386,819,286	33,490,653,184 •	37,317,499,723	41,703,092,570	45,605,786,183	20
50,342,669	40,984,276	49,305,539	134,496,218 •	139,777,732	145,971,915	148,446,105	21
29,938,409	15,738,902	17,814,322	52,086,541 •	61,124,918	66,755,144	70,443,828	22
1,341,184,333	1,284,998,454	1,120,181,968	2,887,564,984 •	2,869,068,710	3,394,406,231	3,063,622,286	23
7,185,066	5,750,302	3,992,765	11,614,247 •	11,695,251	13,552,440	13,217,519	24
4,985,605	3,170,597	2,237,832	6,174,914 •	5,767,009	7,041,774	7,257,343	25
6,622,267,793	6,776,262,587	7,348,550,742	17,235,583,302 •	19,090,628,497	21,226,905,619	23,133,695,025[p]	26
225,100,571	198,042,144	203,459,238	394,019,379 •	422,698,223	454,763,007	486,396,759[p]	27
56,579,358	73,936,661	75,082,008	128,489,084 •	130,016,851	136,748,240	154,236,765[p,6]	28
202,094,301	134,554,434	164,451,218	708,733,573 •	937,333,486	1,093,568,633	1,290,183,490	29
5,178,615	3,491,402	3,988,952	16,806,502 •	22,638,816	23,653,050	27,842,856	30
2,603,453	3,178,604	2,583,958	6,727,241 •	8,243,401	8,146,839	8,932,337[6]	31

environ 90 p. 100 de toutes les affaires provinciales. Les chiffres comprennent toutes les grandes et la plupart des petites compagnies provinciales. [5] Ne comprend pas l'assurance fraternelle. [6] Comprend les rentes.

APPENDICE

Certains renseignements donnés au chapitre II au sujet de la constitution du gouvernement sont complétés au moment de mettre sous presse dans le présent appendice.

Page 62, tableau 4—Membres du dix-septième cabinet du gouvernement fédéral

Le nom de l'hon. Alcide Côté, ministre des Postes, décédé le 7 août 1955, est supprimé et les attributions de l'hon. Hugues Lapointe sont changées à ministre des Affaires des anciens combattants et ministre des Postes.

Page 63, tableau 5—Membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada

Supprimer le nom de l'hon. Alcide Côté qui faisait partie du Cabinet du 13 février 1952 jusqu'au moment de son décès le 7 août 1955.

Page 64, tableau 6—Durée et sessions du Parlement fédéral

Renseignements supplémentaires au sujet du 22e Parlement:—

Parlement	*2e session*	*3e session*
Date d'ouverture	7 janvier 1955	10 janvier 1956
Date de prorogation	28 juillet 1955	14 août 1956
Jours de session	203	218
Jours de séances de la Chambre des communes	140	152

Page 83, tableau 11—Élections complémentaires du fédéral

Élections complémentaires du 31 mai 1955 au 31 juillet 1956:—

District électoral et province	*Date de l'élection*	*Votants inscrits*	*Candidats*	*Votes déposés*	*Nom du nouveau député*	*Adresse*	*Parti*
Battle-River-Camrose (Alb.).	20 juin 1955	30,897	3	20,416	James Alexander Smith.	Kitscoty	C.S.
Bellechasse (P.Q.)	26 sept. 1955	16,208	2	11,390	Ovide Laflamme	Québec	Lib.
Québec-Sud	26 sept. 1955	35,824	3	25,024	Francis Gavan Power	Québec	Lib.
Restigouche-Madawaska (N.-B.).	26 sept. 1955	34,236	3	24,762	Joseph Charles VanHorne.	Campbellton	C.P.
Saint-Jean-Iberville-Napierville (P.Q.).	19 déc. 1955	28,997	6	21,957	J.-Armand Ménard	Saint-Jean	Lib.
Spadina (Ont.)	24 oct. 1955	44,735	4	19,998	Charles E. Rea	Toronto	C.P.
Témiscouata (P.Q.)	26 sept. 1955	27,177	2	20,235	Jean-Paul St-Laurent	Québec	Lib.

Page 87—Gouvernements provinciaux

Au sujet du renvoi de la page 87, des élections provinciales ont eu lieu dans cinq provinces du 31 mai 1955 au moment de mettre sous presse: au Nouveau-Brunswick, le 18 juin 1956; au Québec et en Saskatchewan, le 20 juin 1956; en Colombie-Britannique, le 19 septembre 1956; et à Terre-Neuve, le 2 octobre 1956. Les cabinets sont énumérés à certaines dates après les élections.

Deuxième ministère—Terre-Neuve*

(Position des partis à la dernière élection générale, le 2 octobre 1956: 32 libéraux, 4 conservateurs progressistes.)

Premier ministre	L'hon. J. R. SMALLWOOD
Procureur général	L'hon. L. R. CURTIS
Ministre des Mines et des Ressources	L'hon. W. J. KEOUGH
Ministre des Affaires municipales et des Approvisionnements	L'hon. S. J. HEFFERTON
Ministre du Travail	L'hon. C. H. BALLAM
Ministre des Travaux publics	L'hon. E. S. SPENCER
Ministre du Développement économique	L'hon. J. R. CHALKER
Ministre des Finances	L'hon. G. J. POWER
Ministre des Affaires provinciales et solliciteur général	L'hon. MYLES MURRAY
Ministre de l'Éducation	L'hon. F. W. ROWE
Ministre du Bien-être public	L'hon. B. J. ABBOTT
Ministre de la Santé	L'hon. J. M. MCGRATH
Ministre des Pêcheries et des Coopératives	L'hon. J. T. CHEESEMAN
Ministre d'État	L'hon. P. J. LEWIS

* Ministères du 3 octobre 1956.

Nouveau-Brunswick—Vingt-deuxième ministère*

(Position des partis à la dernière élection générale, le 18 juin 1956: 37 conservateurs, 15 libéraux.)

Premier ministre et ministre des Travaux publics	L'hon. HUGH JOHN FLEMMING
Procureur général	L'hon. W. J. WEST
Secrétaire-trésorier provincial	L'hon. D. D. PATTERSON
Ministre de l'Agriculture	L'hon. C. B. SHERWOOD
Ministre de la Santé et des Services sociaux	L'hon. J. F. MCINERNEY
Ministre des Terres et des Mines	L'hon. N. B. BUCHANAN
Ministre de l'Éducation	L'hon. CLAUDE D. TAYLOR
Ministre du Travail	L'hon. ARTHUR E. SKALING
Ministre de l'Industrie et du Développement	L'hon. ROGER PICHETTE
Ministre des Affaires municipales et président du Conseil exécutif	L'hon. T. BABBITT PARLEE
Ministre d'État et président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick	L'hon. EDGAR FOURNIER

* Ministères du 31 juillet 1956.

Québec—Vingtième ministère*

(Position des partis à la dernière élection générale, le 20 juin 1956: 72 Union nationale, 20 libéraux, 1 indépendant.)

Premier ministre, président du Conseil exécutif et procureur général	L'hon. MAURICE L. DUPLESSIS
Ministre des Finances	L'hon. ONÉSIME GAGNON
Ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques	L'hon. JOHN S. BOURQUE
Ministre de la Santé	L'hon. J. H. ALBINY PAQUETTE
Ministre de la Colonisation	L'hon. J. D. BÉGIN
Ministre d'État	L'hon. ANTONIO ÉLIE
Ministre de l'Agriculture	L'hon. LAURENT BARRÉ
Ministre de la Voirie	L'hon. ANTONIO TALBOT
Ministre du Travail	L'hon. ANTONIO BARRETTE
Ministre de la Chasse et des Pêcheries	L'hon. CAMILLE POULIOT
Ministre des Travaux publics	L'hon. ROMÉO LORRAIN
Ministre du Bien-être social et de la Jeunesse	L'hon. JEAN-PAUL SAUVÉ
Ministre de l'Industrie et du Commerce	L'hon. PAUL BEAULIEU
Secrétaire provincial	L'hon. OMER CÔTÉ
Solliciteur général et ministre des Transports et des Communications	L'hon. ANTOINE RIVARD
Ministre des Affaires municipales	L'hon. YVES PRÉVOST
Ministre des Mines	L'hon. WILLIAM M. COTTINGHAM
Ministre d'État	L'hon. TANCRÈDE LABBÉ
Ministre d'État	L'hon. ARTHUR LECLERC
Ministre d'État	L'hon. WILFRID LABBÉ
Ministre d'État	L'hon. JACQUES MIQUELON

* Ministères du 31 juillet 1956.

Saskatchewan—Huitième ministère*

(Position des partis à la dernière élection générale, le 20 juin 1956: 36 cécéfistes, 14 libéraux, 3 créditistes.)

Premier ministre, président du Conseil et ministre de la Coopération et du Développement coopératif	L'hon. T. C. Douglas
Trésorier provincial	L'hon. C. M. Fines
Procureur général	L'hon. R. A. Walker
Ministre des Ressources naturelles	L'hon. A. M. Kuziak
Ministre des Ressources minérales	L'hon. J. H. Brockelbank
Ministre de la Voirie et des Transports	L'hon. J. T. Douglas
Ministre de l'Éducation	L'hon. W. S. Lloyd
Ministre du Bien-être social et du Rétablissement	L'hon. T. J. Bentley
Ministre des Affaires municipales	L'hon. L. F. McIntosh
Ministre du Travail	L'hon. C. C. Williams
Ministre de l'Agriculture	L'hon. I. C. Nollet
Ministre des Travaux publics	L'hon. I. A. Darting
Ministre de la Santé publique	L'hon. J. W. Erb
Ministre des Téléphones	L'hon. C. C. Williams
Secrétaire provincial	L'hon. R. Brown
Ministre d'État	L'hon. J. H. Sturdy

* Ministères du 31 juillet 1956.

Colombie-Britannique—Vingt-cinquième ministère*

(Position des partis à la dernière élection générale, le 19 septembre 1956: 39 créditistes, 10 cécéfistes, 2 libéraux, 1 travailliste.)

Premier ministre, président du Conseil et ministre des Finances	L'hon. William A. C. Bennett
Secrétaire provincial et ministre des Affaires municipales	L'hon. Wesley D. Black
Procureur général	L'hon. Robert W. Bonner
Ministre des Mines	L'hon. William K. Kiernan
Ministre de la Voirie	L'hon. Philip A. Gaglardi
Ministre de l'Agriculture et des Pêcheries	L'hon. William R. T. Chetwynd
Ministre des Terres et Forêts	L'hon. Ray Williston
Ministre de la Santé et du Bien-être	L'hon. Eric C. F. Martin
Ministre du Travail et des Chemins de fer	L'hon. Lyle Wicks
Ministre des Travaux publics	L'hon. William N. Chant
Ministre de l'Éducation	L'hon. Les Peterson
Ministre du Commerce et de l'Industrie	L'hon. Earle C. Westwood

* Ministères du 28 septembre 1956.

Page 103—Commissions royales fédérales

Commissions royales établies du 31 mai 1955 au 31 août 1956:—

17 juin 1955—Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada	W. L. Gordon, président Omer Lussier Albert E. Grauer Andrew Stewart Raymond Gushue
2 déc. 1955—Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision	W. M. Fowler, président Edmond Turcotte James Stewart

INDEX

• Les chiffres en caractère gras indiquent les pages où il est le plus longuement question d'un article.

	PAGE
Abatage (voir "Bestiaux" et "Forêts)	
Abeilles	452
Abricots (voir "Fruits")	
Accidents, assurance	1269
— automobiles	841
— causes	797
— chemins de fer	821
— par industrie	797
— travail, indemnisation	797
—— sources de renseignements	1208
Accise, droits	1082
— entreposage	961
— sources de renseignements	1222
Accords, aviation	877
— douaniers	1051–1056
— fiscaux	1094
Acier, industrie, immobilisations	712
— sources de renseignements	1225
— statistique	658, 662
Actionnaires, revenu	1122
Actions	1068, 1069
Administration, voie maritime du Saint-Laurent	118, 131, **866**
Aéroclubs	877
Aérodromes	880
Aéroports, construction	721
Affaires, anciens combattants (voir "Anciens combattants")	
Affaires extérieures, activité internationale	138
— ambassades et diplomates	136
— Canada et Commonwealth	138
—— et Nations Unies	141
—— et l'OTAN	146
—— et plan de Colombo	148
— ministère	110
—— information	1204
—— législation	124
—— personnel et gain	132
— sources de renseignements	1208
Affinage, statistique	672
Agences de publicité	938
Aggloméré léger, production	517
Agneau (voir "Bestiaux")	
Agriculture	400
— accidents mortels	797
— apiculture	452
— articles spéciaux	1247
— assistance aux Prairies	404
— assurance-chômage	789, 792
— bétail	439
— céréales, stocks	438
— crédit agricole	402
— cultures spéciales	450
— écoles et collèges d'agriculture	417
— faillites	978
— FAO	408
— fruits	448–450
— grandes cultures	434
—— sources de renseignements	1227
— grèves	807
— hygiène vétérinaire	406
— immobilisations	711
— irrigation	420
— loi sur le prêt agricole	402
— main-d'œuvre	755–756
— ministère	111, 401
—— législation	124
—— personnel et gain	132
— normes et inspection	407
— Office des prix agricoles	117, 123
— Organisation des Nations Unies	408

	PAGE
Agriculture, Prairies, rétablissement	420
— prêt agricole, Commission	117, 121, **402**
— prix, stabilité	401
— production	433
—— valeur	740
— produits, mercuriale	455–457
—— prix	455–457
—— protection et classement	406
—— vente et revenu	429–432
— recherches et expériences	405
— résumé statistique	1272
— salaires	779
— sources de renseignements	1209
— statistique	428, 461
— terrains marécageux	423
— terres, superficie	23
—— valeur	433
— vivres, consommation	458
— utilisation du sol	423
Agrumes, consommation	459
Alberta, accidents industriels	800
— agriculture	415
—— collèges	419
— assurance-chômage	790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")	
— bien-être, services	302
— confédération, date d'entrée	59
— construction	723
— décès	215–226
— divorces	233
— éducation	355–370
— emploi	762, 765
— énergie électrique	569–593
— état civil	205, 207
— finances	1099
— forêts	467
— fourrures	627
— géographie et économie	15
— gouvernements	96, 101
— hôpitaux	277–282
— houille	524
— immobilisations	716
— irrigation	425
— manufactures	648, 690, 701
— mariages	229–233
— mines	534
— municipalités	102
— naissances	208–215
— parcs	29
— pêche	613
— pétrole et gaz	520
— population	152–167, 228
— recherches scientifiques	391
— routes	833, 834
— salaires, industrie	765
— santé	251
— subventions fédérales	1092–1094
— superficie	2
— travail, législation	750
Alcool	972
Aliments, consommation	458, 945
— entreposage	955
— industrie	657
—— immobilisations	684, 712
—— statistique	657, 660
— sources de renseignements	1209
Allocations	310
— anciens combattants	321
— assurance-chômage	791–793
— aveugles	291

PAGE

Allocations, familles 284
—— sources de renseignements 1210
— invalides 293
— mères 295
— vieillards 290
Ambassades 136
Amiante, industrie 519
— *production et valeur* 553
Amidon, consommation 458
Anciens combattants, allocations 321
— assurance 320
— bien-être, services 307-322
— Bureau des vétérans 312
— établissement agricole 317
—— directeur 122
— fonds de secours 316
— gratifications 313
— instruction et formation 317
— ministère 110
—— législation 124
—— personnel et gain 132
— pensions 310
— *réadaptation* 312
— santé, services 308-310
— sources de renseignements 1210
— terres, directeur 117, 122
Animaux, fourrure, élevage 630
— industrie, statistique 649
— sauvages, conservation 35
—— réserves 27
— sources de renseignements 1211
Anthracite, importations 555
Apiculture 452
Appareils électriques, industrie, immobilisations 684, 713
— statistique 659, 663, 672
Appendice 1284
Apprentis, formation 796
Aptitude physique 294
Arachides, consommation 458
Arbres, essences indigènes 466
Archives publiques 111
— législation 124
— personnel et gain 133
Arctique, sources de renseignements 1211
Argent, production et valeur 551
Argileux, ventes 560
Armée 1184-1188
Armes, production 1197
Artisanat, sources de renseignements 1212
Arts, articles spéciaux 1247
— écoles 371
— sources de renseignements 1212
Assistance-vieillesse 290
— sources de renseignements 1212
Association canadienne d'hygiène mentale 306
Associations coopératives 963
Assurance, anciens combattants 320
— articles spéciaux 1248
— *automobiles* 1175
— chômage 289, 788, 790, 793
—— Commission 117, 119, 794
—— demandes d'emploi 794
—— prestations 791-793
—— service de placement 794
— emploi 759, 762
— immobilisations 711
— incendie 1155
—— résumé statistique 1282
— salaires 765
— *Société, crédits à l'exportation* 117, 123
— sources de renseignements 1213
— vie 1163, 1171
—— fraternelles 1169
—— résumé statistique 1282
Assurances, département fédéral 111
—— législation 124
—— personnel et gain 133
— générales 1174
— provinciales 1177
Astronomie 51-57
— observatoire national 46
— sources de renseignements 1213

PAGE

Astrophysique, observatoire 53, 528
Atomic Energy of Canada Ltd 118, 131, **384**
Auditeur général, bureau, législation 124
—— personnel et gain 133
Automobiles 835
— accidents 841
— assurance 1175
— *circulation, règlements provinciaux* 830
—— sécurité-responsabilité 831
— commerce, immobilisations 715
— consommation 837
— essence 839
— exportations 1018
— immatriculation 835
— importations 1010
— revenu des gouvernements 838
— ventes 934
Aveugles, allocations 291
—— sources de renseignements 1209
— Institut canadien 305
— nombre 173
Aviation, accords 877
— aéroclubs 877
— aérodromes 880
— civile, employés 887
—— historique 882
—— salaires 887
— Commission des transports aériens 812
—— personnel et gain 135
— contrôle 876
— Corps d' 1188-1190
— *Eldorado Aviation Ltd* 122
— lignes aériennes 877-880
— *radio* 905
— services commerciaux 879
— sources de renseignements 1213
— Trans-Canada 877
Avions, industrie, statistique 672
— production 1195
Avoine, acréage, rendement et valeur 435, 436
— consommation 458
— prix 456
— production mondiale 463

Balance des paiements internationaux 1032
Banques, à charte 1133
— articles spéciaux 1248
— Banque d'expansion industrielle 119, 131, **1127**
— Banque du Canada 119, 131, **1124**
— billets en circulation 1129
— commerce 1133
— prêts 1138
— régime bancaire 1124
— résumé statistique 1280
— sources de renseignements 1214
— statistique financière 1136
— succursales 1135
Banting Research Foundation 392
Bardeaux, production et valeur 488
Barytine 517
Bassins hydrographiques 4
Bâtiment, sources de renseignements 1214
Beaux-arts, articles spéciaux 1247
— écoles 371
— sources de renseignements 1212
Bestiaux 439
— abatage 441
— classement 952
— commercialisation 942
— consommation 459-461
— hygiène vétérinaire 406
— par province 439, 440
— prix 457
— ventes 951
Betteraves, acréage, rendement et valeur 438
— à sucre 451
Beurre, consommation 459
— industrie, statistique 672
— production 443
Bibliographie, sources de renseignements 1215

PAGE

Bibliothèques 376-378
— nationale 111
—— législation 124
—— personnel et gain 133
— parlementaire, personnel et gain 135
— sources de renseignements 1215
Bien-être (voir aussi "Santé" et "Sécurité sociale") 283-322
— allocations familiales 284
— anciens combattants 307-322
— aptitude physique 294
— articles spéciaux 1252
— assistance vieillesse 290
— aveugles 291
— Conférence des organismes de bien-être 305
— Conseil canadien du bien-être 305
— Esquimaux 178, 242
— Indiens 177, 242
— initiatives bénévoles 305
— invalides 293
— mères, allocations 295
— ministère 114
—— législation 127
—— personnel et gain 134
— organismes divers 305-307
— programmes, fédéraux 284
—— fédéraux-provinciaux 289-295
—— provinciaux 295-304
— rentes sur l'État 287
— résumé statistique 1270
— sécurité de la vieillesse 285
— services provinciaux 298-304
— sources de renseignements 1215
Bienfaisance (voir "Bien-être")
Billets de banque 1129
— résumé statistique 1280
Blé, Commission 119, 131, 946
— prix 456
— production mondiale 461
— stocks et ventes 947
— superficie, rendement et valeur 435, 436
Bleuet (voir "Fruits")
Bœuf (voir "Bestiaux")
Bois, à pâte 488-492
— d'œuvre 487
— feuillu 467
— industrie, immobilisations 684
—— sources de renseignements 1216
—— statistique 658, 661
— industries l'utilisant 500
— produits, immobilisations 712
—— statistique 649
Boissons, immobilisations 712
— industrie, immobilisations 684
—— statistique 649, 658, 660
— régie et vente 972
— sources de renseignements 1216
— statistique 657
— valeur des ventes 974
Bouclier canadien 3
Brasseries, statistique 672
Breuvages, consommation 459
Brevets d'invention 970
— sources de renseignements 1216
Briques, industrie 516
Buanderies 938
Bureau de l'auditeur général 111
— législation 124
— personnel et gain 133
Bureau des vétérans 312
Bureau fédéral de la statistique 111
— personnel et gain 133
— renseignements 1204

Cabinet 62, 64
— nominations 1254
Câbles sous-marins 895
Cacao, consommation 458
Café, consommation 459
Caisses d'épargne 1141-1143
— résumé statistique 1282
Cales sèches 857
Canadian Arsenals Ltd 117, **119**, 131
Canadian Patents and Developments Ltd 117, 119, 390
— recherches scientifiques 390
Canaux 858
— immobilisations 869
— sources de renseignements 1216
Caoutchouc, industrie, immobilisations 684, 712
— statistique 658, 660
Capitale, plan d'aménagement de la 30-34
Capitaux, mouvements 1034
Carottes (voir "Aliments")
Carrières, accidents mortels 797
— assurance-chômage 789-792
— immobilisations 711
Cartographie 17
— sources de renseignements 1217
Centrales électriques (voir aussi "Énergie électrique") 576
— immobilisations 713
— résumé statistique 1274
Céréales, commerce 946
— consommation 458
— entreposage 954
— inspection 950
— manutention, élévateurs 949
— statistique internationale 461
— stocks 438
—— écoulement 948
Cerises (voir "Fruits")
Chambre des communes 76
— indemnités et allocations 83
— personnel et gain 135
— sources de renseignements 1217
Change 1144
— sources de renseignements 1217
Charbon, industrie, immobilisations 684, 713
— Office fédéral 117, 122, **529**
— sources de renseignements 1217
— statistique 659, 664
— subventions et primes 972
Chemins de fer 813
— accidents 821
— aide de l'État 818
— construction 721
— de la baie d'Hudson 131
— emploi et rémunération 818
— finances 815
— immobilisations 713
— marchandises transportées 820
— matériel roulant 815
— National-Canadien 822
— Nationaux du Canada 117, 119, 131, **822**
— sources de renseignements 1217
— trafic 819
Chèques 1140, 1141
Chômage, aide fédérale-provinciale 289
— article spécial 780
— Commission d'assurance 117, 119, 794
— saisonnier 780
— sources de renseignements 1218
Chronologie 1267
Ciment, industrie 516
— production et valeur 561
Cinémas 937
Cinématographie, sources de renseignements 1218
Circulation, infractions 335
— règlements 830
— routière à la frontière 1041
Citoyenneté 195-200
— article spécial 1248
— ministère 112
—— législation 124, 195
—— personnel et gain 133
— sources de renseignements 1218
Climat 40
— articles spéciaux 1248
— sources de renseignements 1218
Coalitions nuisibles 967
— sources de renseignements 1218
Collèges 358, 366
— agriculture 417
— commerciaux 365

PAGE

Collèges militaires 1192
— personnel enseignant 368
Colombie-Britannique, accidents industriels 800
— agriculture 416
— collèges 419
— assurance-chômage 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services 304
— confédération, date d'entrée 59
— construction 723
— décès 215–226
— divorces 233
— éducation 355–370
— emploi 762, 765
— énergie électrique 569–597
— état civil 205, 207
— finances 1099
— forêts 467
— fourrures 628
— gaz 521
— *géographie et économie* 16
— gouvernements 97, 102
— hôpitaux 277–282
— houille 524
— immobilisations 716
— irrigation 422, 427
— manufactures 648
— statistique 691, 702
— mariages 229, 233
— métaux 504
— mines 535
— municipalités 102
— naissances 208–215
— parcs 29
— pêche 614
— population 152–167, 229
— recherches scientifiques 391
— routes 833, 834
— salaires 765
— santé 252
— subventions 1092–1094
— superficie 2
— travail, législation 751
Colombo, plan de 148
Colonisation, sources de renseignements 1243
Colza, acréage, rendement et valeur 437
Combustibles, production 555, 556
— *sources de renseignements* 1218
Commerce, accidents mortels 797
— accords 1051–1056
— articles spéciaux 1248
— assurance-chômage 790, 793
— balance des paiements 1032
— bancaire 1133
— canadien 984
— coalitions nuisibles 967
— construction 720
— Corporation canadienne 117, 121, 131
— crédit 936
— détail 931
— résumé statistique 1276
— emploi 759, 762
— entreposage 954
— établissements de services 937
— exportations (voir "Exportations")
— extérieur 982
— agents et organismes 1041
— avec Commonwealth 992
— Office des agents 1042
— par continent 991
— par *principaux pays* 993
— par région géographique 991
— résumé statistique 1278
— selon marchandises 1003
— statistique 988
— valeur, prix et volume 1030
— faillites 974, 981
— résumé statistique 1276
— grains 946
— statistique 949
— grèves 808

PAGE

Commerce, gros 930
— immobilisations 714
— résumé statistique 1276
— immobilisations 711, 714
— importations (voir "Importations")
— insolvabilités 974–981
— intérieur 929
— interprovincial 966
— magasins, en série 932
— indépendants 933
— marques de, sources de renseignements 1216
— ministère 112
— législation 125
— personnel et gain 133
— recherches scientifiques 390
— mondial 983
— *normes* 969
— produits agricoles 939
— relations extérieures 1050
— salaires 765, 774
— sources de renseignements 1219
— structure 986
Commission canadienne des pensions 310
Commission canadienne du blé 119, 131, 946
Commission conjointe internationale 120
Commission d'assurance-chômage 117, 119, 794
Commission de conservation, Rocheuses orientales 119
Commission de contrôle de l'énergie atomique 117, 120
— personnel et gain 133
Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest 117, 120, 131
Commission de secours d'Halifax 121
Commission des expositions 1047
Commission des grains 120
Commission des Transports 811, 812
— personnel et gain 135
Commission du district fédéral 117, 120
Commission du prêt agricole 117, 121, 402
— personnel et gain 133
Commission du service civil 115
— législation 125
— personnel et gain 133
— recrutement 128
Commission du tarif 1049
Commission géologique du Canada 526
— travaux 20, 48
Commission impériale des sépultures de guerre 307
Commission maritime canadienne 117, 121, 813
— personnel et gain 135
Commission nationale des champs de bataille 117, 121
Commissions, fédérales 110
— royales 103
— scolaires 356
Commonwealth, relations avec 138
— statut du Canada 60
Communications 893
— articles spéciaux 1249
— assurance-chômage 789, 793
— câbles sous-marins 895
— emploi 759, 761
— postes 916
— presse 925
— radio 900
— règlementation 893
— résumé statistique 1276
— salaires 765, 774
— services radiotéléphoniques 907
— Société canadienne des télécommunications transmarines 117, 123, 131, 904
— sources de renseignements 1219
— télégraphes 894
— téléphones 896
Compagnies, à charte fédérale 1123
— de petits prêts 1150,
— de prêt et de fiducie 1146
— résumé statistique 1282
Comptes nationaux 1109
— résumé statistique 1280
— sources de renseignements 1220
Coopératives 963
— de crédit 1143
— sources de renseignements 1220

PAGE

Condamnations (voir "Justice")
Conditionnement, poisson, industrie 621
Confection, statistique 672
Conférence canadienne des organismes nationaux et bénévoles de santé et de bien-être social 305
Congrès du Travail du Canada 802
Conifères 467
Connaught Medical Research Laboratories 394
Conseil canadien d'hygiène publique 243
Conseil canadien du bien-être 305
Conseil de la défense 1179
Conseil de recherches pour la défense 1190
Conseil de recherches de la Colombie-Britannique 391
Conseil de recherches de l'Alberta 391
Conseil de recherches de la Saskatchewan 391
Conseil de tutelle 145
Conseil des ports nationaux 117, 121, 131, 855
— finances 870–871
Conseil des spécifications du gouvernement canadien 121
Conseil national de recherches 117, 121, 379
— personnel et gain 133
— radio-astronomie 56
Conseil privé 63, 64
— personnel et gain 133
Conservation, sources de renseignements 1220
Consommation, crédit 936
Constitution 58
— articles spéciaux 1249
— sources de renseignements 1220
Construction 717
— accidents mortels 797
— article spécial 1249
— assurance-chômage 789, 792
— contrats adjugés 724
—— résumé statistique 1274
— emploi 759, 761
— employés 723
— faillites 978, 981
— grèves 807
— habitations 728
— heures de travail 767
— immobilisations 709, 711-716
— matériaux, prix 723
—— production et valeur 559
— navale, statistique 672
— permis de bâtir 725
— salaires 723, 765, 774, 775
— valeur 717–728, 740
Consulats 136
Contre-plaqué, industrie 498
Conventions collectives 801
Coopératives, associations 963
Cordillères 3
Corporation canadienne de la stabilisation du sucre 117
Corporation commerciale canadienne 117, 121, 131
Corporation de disposition des biens de la Couronne 117, 122, 131
Corporation de la stabilisation des prix des denrées 117
Corporations de département, de mandataire, de propriétaire 117
Corps d'aviation royal canadien 1188
Corps diplomatique 136
Correction, maisons de 353
Coton, industrie, statistique 672
Couronne, Corporation de disposition des biens 117
— société, sources de renseignements 1241
Cours d'eau 5
Cours des valeurs mobilières 1067
Cours judiciaires 85, 86
— nominations 1255
Coût de la vie, sources de renseignements 1221
Crédit agricole 402
Crédit, coopératives 1143
— syndicat, sources de renseignements 1220
Crème glacée 445
Crimes (voir "Criminalité")
Criminalité (voir aussi "Délinquants" et "Justice") 323

PAGE

Criminalité, résumé statistique 1270
Croix-Rouge canadienne 305
Crustacés, consommation 459
Cuir, industrie, immobilisations 684, 712
— statistique 658, 660
Cuivre, industrie, statistique 672
— production et valeur 548
Cultures, grandes (voir aussi "Agriculture") 434
— sources de renseignements 1227
— spéciales 450

Décès 215–226
— causes principales 217, 223
— centres urbains 217
— comparaison internationale 239
— enfants 220
— mères 224
— sources de renseignements 1221
Defence Construction Ltd. 117, 122, 131
Défense, armée 1184–1188
— armes, production 1197
— collèges militaires 1192
— Conseil de la défense 1179
— Conseil de recherches 1190
— *Defence Construction Ltd.* 117, 122, 131
— dépenses 1198
— nationale 1179
—— articles spéciaux 1249
—— ministère 112, 1179
——— législation 125
——— personnel et gain 133
— passive 1198
—— sources de renseignements 1222
Défense, production de 1194
— sources de renseignements 1221
— subventions 1200
Délinquance 323
Délinquants, adultes 324–331
— enfants 338–345
— jeunes gens 331–334
Délits, non criminels (voir aussi "Criminalité") 334–337
— sources de renseignements 1221
Denrées, Corporation de la stabilisation des prix des denrées 117
— production et valeur 738
Dépense nationale brute 1110, 1112
— éléments xvi
Dépenses des particuliers 1113
Députés, liste 78–83, 1284
Dette, fondée 1095
— garantie 1097
— internationale 1119
— municipale 1107
— nationale 1095
— réunie 1073
Devis, sources de renseignements 1241
Différends ouvriers, loi 746
Diplomates 136
District fédéral, Commission 117, 120
Dividendes des sociétés 1122
Divorces 233
Documents publics, sources de renseignements 1222
Douane, accords 1051–1056
— droits frappant les importations 1000
— entrepôts 961
— régime 1049
— relations extérieures 1050
— sources de renseignements 1222
Drogues, sources de renseignements 1209
Droit criminel 323
— articles spéciaux 1249
Droits, d'accise 1082
— d'auteur 970
—— sources de renseignements 1216
— successoraux 1088
—— sources de renseignements 1222

PAGE

Écoles (voir aussi "Éducation") 355
— agriculture 417
— beaux-arts 371
— finances 363
— formation 353
—— professionnelle 795
— fréquentation 361
— immobilisations 715
— primaires et secondaires 355
—— soutien financier 363
—— statistique 360
— privées 364
— professionnelles, aide fédérale 795
— publiques 361
Économie canadienne viii
Édition, industrie 501
— statistique 658, 662
Éducation (voir aussi "Initiatives culturelles et "Écoles") 355
— adultes, Radio-Canada 375
— agriculture 417
— anciens combattants 317
— articles spéciaux 1250
— beaux-arts 371
— collèges 358, 365, 366, 417
—— statistique 360
— commissions scolaires 356
— écoles primaires et secondaires 355
—— soutien financier 363
—— statistique 360
— Esquimaux 179
— étudiants étrangers 367
— finances 363
— gradués 367
— Indiens 176
— personnel et traitement 363
— provinces 355
— Radio-Canada, rôle 374
— résumé statistique 1272
— sources de renseignements 1222
— subventions fédérales 370
— territoires 359
— traditions anglaises et françaises 355, 357
— UNESCO 378
— universités 358, 360, 366
—— finances 369
—— personnel 368
Églises, immobilisations 715
Eldorado Aviation Ltd. 122
Eldorado Mining and Refining Ltd 117, 122, 131
Élections, Bureau du directeur, personnel et gain 133
— complémentaires 83
— districts électoraux 78–83
— électorat 84
—— provincial 88
— sources de renseignements 1223
— votants et votes 84
Électorat 84
— provincial 88
Électronique, matériel 1196
Élévateurs, immobilisations 714
Émigration (voir aussi "Immigration") 194
Emploi 757–765
— agriculture 755–756
— caractéristiques principales 756
— chômage saisonnier 780
— demandes 794
— gouvernement fédéral 131–135
— justes méthodes, loi 747
— manufactures 671
— par province 762
— par région métropolitaine 763
— services 759, 762
— sources de renseignements 1223
Énergie atomique, Comité consultatif 386
— Commission de contrôle 117, 120, 133
— recherches 384
— sources de renseignements 1223
Énergie électrique 568
— accidents mortels 797
— aménagements provinciaux 572

PAGE

— centrales 576
—— propriété et réglementation 581
—— résumé statistique 1274
— construction 721
— exportations et importations 580
— production 597
—— valeur 740
— ressources 568
— service agricole 578
— sources de renseignements 1224
Enquête sur la maladie au Canada 267
Enseignement (voir aussi "Écoles") 355
Entreposage 954
— assurance-chômage 789, 793
— d'accise 961
— douanier 961
— emploi 759, 761
— frigorifique 955
— général 960
— pétrole 959
— salaires 765, 774
— vins 962
— vivres 955
Épargne, caisses 1141–1143
— des particuliers 1113
— résumé statistique 1282
Équipement, immobilisations 709
— transport, immobilisations 712
Érable, produits, consommation 458
— sucre et sirop 453
Esquimaux 178
— éducation 179
— soins médicaux 242
— sources de renseignements 1224
Essence, ventes 839
Établissements de services 937
État civil (voir aussi "Population") 201
— accroissement naturel 226
— centres urbains 207
— comparaisons internationales 238
— décès 215–226, 239
— divorces 233
— mariages 229–233, 239, 1231
— naissances 208–215, 239, 1232
— résumé statistique 1270
— sources de renseignements 1242
— tables de survie 235
État-major, formation 1192
Explosifs, sources de renseignements 1224
Exportations, détail 1014–1021
— principales 1005
— selon degré de fabrication 1023
— selon origine 1026
— selon groupe principal 1003
— selon usage 1029
— Société d'assurance des crédits à l'exportation 117, 123
— valeur 991–993, 996–998, 1001–1003, 1005, 1014–1021, 1023–1031
Expositions, Commission 1047
— sources de renseignements 1224

Fabrication, accidents mortels 797
— assurance-chômage 789, 792
— emploi 759, 760
— faillites 978, 980
— grèves 807
— heures de travail 767
— immobilisations 711–713
— salaires 765, 767, 773, 775
Faillites 974–981
— résumé statistique 1276
— sources de renseignements 1225
Familles, allocations 284
— nombre 173
— sources de renseignements 1210
Farine, consommation 458
Farine de blé 951
Faune, articles spéciaux 1250
— service 35
— sources de renseignements 1225

PAGE

Fécondité, taux ... 212
Fer, industrie, statistique ... 649, 658, 662, 672
— minerai, expéditions ... 550
— produits, immobilisations ... 712
—— non ferreux, immobilisations ... 713
—— statistique ... 658
— sources de renseignements ... 1225
Fermes à fourrure ... 633
Fèves, acréage, rendement et valeur ... 437
Fiducie, compagnies de ... 1146
— sources de renseignements ... 1214
Film, Office national ... 122, **373**, 1206
Finance, accidents mortels ... 797
— assurance-chômage ... 790, 793
— emploi ... 759, 762
— faillites ... 978
— grèves ... 808
— immobilisations ... 711
— salaires ... 765
Finances, articles spéciaux ... 1248
— fédérales, analyse des recettes ... 1081
—— article spécial ... 104
—— bilan ... 1076
—— dette nationale ... 1095
—— recettes et dépenses ... 1079
—— résumé statistique ... 1280
—— subventions et accords ... 1092
— ministère ... 112
—— législation ... 125
—— personnel et gain ... 133
— municipales ... 1104
— provinciales ... 1098–1103
—— résumé statistique ... 1280
— publiques ... 1070
— sources de renseignements ... 1225
— tous gouvernements ... 1070
— universités ... 369
Financement des ventes ... 935
Flore, articles spéciaux ... 1250
Foin cultivé, acréage, rendement et valeur ... 435, 438
Forces armées ... 1179
— soldes et allocations ... 1181
Forestage, assurance-chômage ... 789, 792
— emploi ... 759, 760
— salaires ... 765
Forêts ... 464–501
— abatage ... 486
—— accidents mortels ... 797
—— assurance-chômage ... 789, 792
—— grèves ... 807
—— salaires ... 773
— administration ... 469
— articles spéciaux ... 1250
— biologie ... 484
— bois d'œuvre, quantité et valeur ... 487
— consommation ... 486
— conventions fédérales-provinciales ... 470–478
— dégarnissement ... 468
— de la Couronne ... 468
— essences indigènes ... 466
— immobilisations ... 711
— incendies ... 479–483
— industries ... 485–501
— inventaires ... 477
— opérations ... 485
— pâte et papier ... 488
— privées ... 468
— production, valeur ... 740
— reboisement ... 477
— recherches sylvicoles ... 483
— régime foncier ... 467
— ressources ... 466
— résumé statistique ... 1272
— Rocheuses orientales ... 119
— sciages ... 487
— sources de renseignements ... 1225
Formation, écoles de ... 353
— professionnelle ... 796
Fournitures électriques, industrie, immobilisations ... 684, 713
— statistique ... 659, 663
Fourrures ... 622
— animaux, élevage ... 630

PAGE

Fourrures, classement ... 635
— commerce, articles spéciaux ... 1250
— exportations et importations ... 635
— fermes ... 633
— peaux et valeur ... 631
— préparation ... 637
— production ... 631–635
— ressources provinciales ... 623–630
— résumé statistique ... 1274
— sources de renseignements ... 1226
Fraises (voir "Fruits")
Framboises (voir "Fruits")
Franklin, district, superficie ... 2
Friture, consommation ... 459
Fromage, consommation ... 459
— industrie, statistique ... 672
— production ... 443
Fruits ... 448–450
— commercialisation ... 944
— consommation ... 459
— sources de renseignements ... 1226
Fuseaux horaires ... 40
— législation ... 44

Galerie nationale ... 117, 122, **372**
Gaz ... 519
— production ... 559
— pipe-lines ... 888
Gendarmerie royale du Canada ... 345
— personnel et traitements ... 133
Géographie ... 1
— cartographie ... 17
— hydrographique ... 3
— physique ... 2
— sources de renseignements ... 1226
— terres ... 22
Géologie, articles spéciaux ... 1250
— Commission ... 526
— sources de renseignements ... 1226
Géophysique ... 44–50
Gouvernement fédéral ... 61
— administration financière ... 104
— article spécial ... 1249
— commissions ... 110
— finances ... 1075–1098
— immobilisations ... 711
— ministères ... 110
— offices ... 110
— personnel ... 130–135
— pouvoir judiciaire ... 85
— relations extérieures ... 136–149
— rémunération ... 132–135
— service civil ... 115, 128
— sociétés de la Couronne ... 116
Gouvernements, municipaux ... 100
—— article spécial ... 1249
— provinciaux ... 87
Gouverneur général ... 61
— maison du, nominations ... 1253
—— personnel et traitement ... 134
Graine de lin, acréage, rendement et valeur ... 435, 437
— prix ... 456
Grains, acréage, rendement et valeur ... 435, 437
— commerce ... 946
— Commission ... 120
—— personnel et gain ... 133
— manutention, élévateurs ... 949
— statistique ... 949
— transport, réglementation ... 967
— vente, réglementation ... 967
Grandes cultures ... 434, 1227
Grandes racines, acréage, rendement et valeur ... 437
Grands lacs, superficie et profondeur ... 6
Gravier, industrie ... 517
— production et valeur ... 561
Grèves ... 806
Grossistes, exploitation ... 930
Gypse, industrie ... 515
— production et valeur ... 553

PAGE

Habitations, aide fédérale ... 730
— aide provinciale ... 735
— commodités ménagères ... 172
— construction ... 728
—— valeur ... 720
— immobilisations ... 711
— permis de bâtir ... 725
— prêts ... 734
— valeur ... 720
Haricots, consommation ... 458
Heure, articles spéciaux ... 1250
— avancée et légale ... 44
Histoire, sources de renseignements ... 1227
Hôpitaux, fédéraux ... 282
— finances ... 278
— immobilisations ... 715
— maladies mentales ... 255, 259
—— statistique ... 279–280
— publics ... 277
— sources de renseignements ... 1227
— statistique ... 276–283
— tuberculeux ... 281
Horticulture, sources de renseignements ... 1228
Hôtels ... 939
Houille ... 523, 555–557
Huiles comestibles, consommation ... 459
Hydraulicité (voir "Énergie électrique")
Hygiène (voir aussi "Santé") ... 254
— aide fédérale ... 241
— Association canadienne d'hygiène mentale ... 306
— Conseil canadien d'hygiène publique ... 243
— mentale ... 254
— vétérinaire ... 406

Île-du-Prince-Édouard, accidents industriels ... 800
— agriculture ... 411
—— collèges ... 417
— assurance-chômage ... 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services ... 299
— confédération, date d'entrée ... 59
— construction ... 723
— décès ... 215–226
— divorces ... 233
— éducation ... 355–370
— emploi ... 762, 765
— énergie électrique ... 569–583
— état civil ... 203, 206
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— fourrures ... 623
— géographie et économie ... 13
— gouvernements ... 88, 100
— hôpitaux ... 276–282
— immobilisations ... 716
— manufactures ... 647
—— statistique ... 688, 695
— marécages, utilisation ... 423
— mariages ... 229–233
— municipalités ... 102
— naissances ... 208–315
— pêche ... 607
— population ... 152–167, 228
— routes ... 833, 834
— salaires ... 765
— santé ... 245
— superficie ... 2
— travail, législation ... 748
Immeuble, assurance-chômage ... 790, 793
— emploi ... 759, 762
— salaires ... 765
Immigrants ... 185–194
— résumé statistique ... 1270
Immigration ... 183
— administration ... 184
— ministère ... 112
—— législation ... 125
—— personnel et gain ... 133
— sources de renseignements ... 1228

PAGE

Immigration, statistique ... 184–194
Immobilisations ... 709
— par province ... 716
Importations, détail ... 1006–1013
— droits de douane ... 1000
— principales ... 1004
— selon degré de fabrication ... 1022
— selon groupe principal ... 1003
— selon origine ... 1024
— selon usage ... 1028
— valeur, 991–996, 999–1004, 1006–1013, 1022, 1024, 1030
Impôt sur le revenu ... 1084
— sources de renseignements ... 1228
Impression, industrie ... 501
— statistique ... 658, 662
Impression et papeterie, département ... 113
— législation ... 025
— personnel et gain ... 134
Incendie, assurance ... 1155
— pertes ... 1161
— sources de renseignements ... 1229
Indiens ... 174–178
— écoles ... 361
— réserves, superficie ... 24
— soins médicaux ... 242
— sources de renseignements ... 1229
Industrie, accidents (voir aussi "Manufactures") ... 797
— Banque d'expansion industrielle ... 119
— construction ... 720
— emploi ... 671, 759, 762
— faillites ... 978
— heures de travail, réglementation ... 751–753
— principales, statistique détaillée ... 660–664
— production ... ix, 656
— recherches ... 395–399
— relations industrielles, loi ... 746
— salaires ... 673–782, 765
— sources de renseignements ... 1229
— vacances, réglementation ... 752
Infirmières, Ordre Victoria ... 306
Initiatives culturelles ... 371
— bibliothèques ... 376
— galeries et musées ... 371
— Office national du film ... 373
Insolvabilités ... 974–981
Institut canadien des aveugles ... 305
Institutions, construction ... 720
— immobilisations ... 711, 715
— mentales ... 255–259
— pénales ... 350
Instruction (voir "Éducation")
Instruments aratoires, industrie, statistique ... 672
— ventes ... 934
Invalides, allocations ... 293
Irrigation ... 420
— construction ... 721
— entreprises fédérales ... 420
Issues, consommation ... 459, 461
Ivresse, condamnations ... 336

Jardins d'enfants ... 362
Journalisme, articles spéciaux ... 1247
Journaux ... 925
Justice, appels ... 337
— condamnations ... 335
— cours ... 85, 86
— délinquance ... 323
— institutions pénales ... 350
— maisons de correction ... 353
— ministère ... 113
—— législation ... 125
—— personnel et gain ... 134
— pénitenciers ... 351
— police ... 345–347
— poursuites ... 330
— procédure criminelle ... 323
— procès, genres ... 330
— provinces ... 86
— sources de renseignements ... 1229

PAGE

Keewatin, district, superficie ... 2

Lacs, superficie ... 6-8
Laine ... 441
Lait ... 442-446
— commercialisation ... 941
— stocks consommés ... 459
Laitages ... 443
— commercialisation ... 941
— entreposage ... 959
— sources de renseignements ... 1230
Lattes, production et valeur ... 488
Législation ... 124
— fédérale ... 1263
— mines ... 535
— pouvoir judiciaire ... 85
— sources de renseignements ... 1230
Légumes, commercialisation ... 944
— consommation ... 458, 459
Lettres, articles spéciaux ... 1247
Lieutenants-gouverneurs, personnel et gain ... 134
Lignes aériennes ... 877-880
— Trans-Canada ... 117, 122, 131, 877
Lignite, importations ... 555
Ligue canadienne de santé ... 306
Lin, filasse ... 455
Lithium, production ... 518
Littérature, articles spéciaux ... 1247
Lock-outs ... 806
Logements (voir aussi "Habitations") ... 171
— aide fédérale ... 730
— aide provinciale ... 735-736
— caractéristiques ... 172
— commodités ... 172
— construction ... 729
— permis de bâtir ... 725
Logement, Société centrale d'hypothèques ... 117, 123, 131, 730
— sources de renseignements ... 1214
Lois, sources de renseignements (voir aussi "Législation") ... 1230

Machines, immobilisations ... 709
— industrie, statistique ... 672
Mackenzie, district, superficie ... 2
Magasins, à rayons, immobilisations ... 715
— en série ... 932
— indépendants ... 933
—— immobilisations ... 714
Main-d'œuvre (voir aussi "Emploi") ... 754
— caractéristiques principales ... 756
Maïs, acréage, rendement et valeur ... 437, 438
— consommation ... 458
Maisons de correction ... 353
Maladie, cas déclarés ... 273-275
— déclaration obligatoire ... 271
— Enquête au Canada ... 267
— mentale, hôpitaux ... 279-280
Manitoba, accidents industriels ... 800
— agriculture ... 413
—— collèges ... 418
— assurance-chômage ... 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services ... 302
— confédération, date d'entrée ... 59
— construction ... 723
— décès ... 215-226
— divorces ... 233
— éducation ... 355-370
— emploi ... 762, 765
— énergie électrique ... 569-593
— état civil ... 204, 207
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— fourrures ... 626
— géographie et économie ... 15
— gouvernements ... 94, 101
— hôpitaux ... 277-282
— immobilisations ... 716

PAGE

Manitoba, manufactures ... 648, 690, 701
— mariages ... 229-233
— métaux ... 506
— mines ... 534
— municipalités ... 102
— naissances ... 208-215
— parcs ... 29
— pêche ... 611
— pétrole ... 521
— population ... 152-167, 228
— routes ... 833, 834
— salaires, industrie ... 765
— santé ... 248
— subventions ... 1092-1094
— superficie ... 2
— travail, législation ... 750
Manufactures ... 639
— articles spéciaux ... 1251
— centres urbains ... 703
— classification type ... 660
— conditions de travail ... 776
— construction ... 720
— emploi ... 671
— forme juridique ... 668
— frais d'établissement et d'entretien ... 683
— importance ... 684
— principales ... 671
—— statistique ... 672
— production ... 656
—— consommation ... 651, 652
—— valeur ... 740
— résumé statistique ... 1274
— salaires ... 673-682
— sources de renseignements ... 1231
— statistique ... 645-651, 660-664
— valeur et volume ... 653
Marchés, sources de renseignements ... 1231
Marécages, utilisation ... 423
Margarine, consommation ... 459
Mariages ... 229-233
— comparaison internationale ... 239
— sources de renseignements ... 1231
Marine ... 1182-1184
— construction ... 1197
—— statistique ... 672
— législation ... 843
— services fédéraux ... 684
Marques de commerce ... 971
Matériel de transport, industrie, immobilisations ... 684
— statistique ... 658, 662
Ménages, nombre ... 171
— résumé statistique ... 1270
Médecine, recherches ... 392
Mercuriale, produits agricoles ... 455
Mères, allocations ... 295
Messageries ... 828
Métaux (voir aussi "Mines") ... 503
— non ferreux, statistique ... 650, 658, 663
— sources de renseignements ... 1231
Météorologie, articles spéciaux ... 1248
— sources de renseignements ... 1232
— stations ... 41
Meubles, industrie, statistique ... 672
Meuneries, statistique ... 672
Miel ... 452
Minerai de fer, production et valeur ... 550
Minéraux (voir aussi "Mines") ... 502
— combustibles ... 555
— industrie, immobilisations ... 684
—— statistique ... 562, 650, 659, 663
— industriels ... 515
— métalliques, production ... 547
— non métalliques, immobilisations ... 713
—— production ... 552
—— statistique ... 650
— production ... 537, 543-546, 566
— sources de renseignements ... 1232
— volume et valeur ... 540
Mines ... 502
— accidents mortels ... 797
— aide des gouvernements ... 525, 531
— articles spéciaux ... 1251

PAGE

Mines, assurance-chômage ... 789, 792
— *Eldorado Mining and Refining Ltd.* ... 117, 122, 131
— emploi ... 759, 760
— faillites ... 978
— grèves ... 807
— heures de travail ... 767
— immobilisations ... 711
— législation ... 535
— ministère ... 113, 525
— cartographie ... 17
— législation ... 125
— personnel et gain ... 134
— travaux ... 17–22
— production, valeur ... 740
— relevé statistique ... 1274
— salaires ... 765, 773
Ministères fédéraux ... 110
— immobilisations ... 711
Missions diplomatiques ... 136
Mollusques, consommation ... 459
Monnaie ... 1129–1133
— billets en circulation ... 1129
— sources de renseignements ... 1232
Montagnes ... 10
Mortalité (voir "Décès")
Mortinatalité ... 210
Moulages, industrie, statistique ... 672
Mouton (voir "Bestiaux")
Municipalités, désignation officielle ... 102
— dette ... 1107
— finances ... 1104
— population ... 157–164
— sources de renseignements ... 1209
Munitions, production ... 1197
Mûres de Logan (voir "Fruits")
Musée national du Canada ... 113
Musées ... 371
— sources de renseignements ... 1232

Naissances ... 208–215
— comparaison internationale ... 239
— sources de renseignements ... 1232
National-Canadien ... 822
Nations Unies, le Canada et les ... 141
Naturalisation, sources de renseignements ... 1232
Navigation ... 852
— Commission maritime ... 117, 121, 135, **813**
— dépenses ... 871
— immobilisations ... 721
— marins ... 865
— radio ... 904
— Service des Antilles ... 866
— services fédéraux ... 864
— sources de renseignements ... 1233
— *statistique financière* ... 868
— subventions ... 875
— voie maritime du Saint-Laurent ... 866
Navires, construction ... 1197
— immatriculation ... 852
— inspection ... 864
— pilotage ... 865
— sources de renseignements ... 1233
Nettoyage à sec ... 938
Nickel, production et valeur ... 547
Noix, consommation ... 458
Nominations officielles ... 1253–1262
Nord canadien, ministère ... 113
— législation ... 125
— personnel et gain ... 134
Northern Transportation Co. Ltd. ... 117, 122, 131
Nova Scotia Research Foundation ... 390
Nouveau-Brunswick, accidents industriels ... 800
— agriculture ... 411
— collèges ... 417
— assurance-chômage ... 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services ... 300
— confédération, date d'entrée ... 59
— construction ... 723
— décès ... 215–226
— divorces ... 233

PAGE

Nouveau-Brunswick, éducation ... 355–370
— emploi ... 762, 765
— énergie électrique ... 569–586
— état civil ... 203, 206
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— géographie et économie ... 13
— gouvernements ... 90, 101
— hôpitaux ... 276–282
— houille ... 524
— immobilisations ... 716
— manufactures ... 647, 688, 696
— marécages, utilisation ... 423
— mariages ... 229–233
— métaux ... 513
— mines ... 531
— municipalités ... 102
— naissances ... 208–215
— pêche ... 608
— *population* ... 152–167, 228
— routes ... 833, 834
— salaires, industrie ... 765
— santé ... 246
— subventions ... 1092–1094
— superficie ... 2
— travail, législation ... 749
Nouvelle-Écosse, accidents industriels ... 800
— agriculture ... 411
— collèges ... 417
— assurance-chômage ... 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services ... 299
— confédération, date d'entrée ... 59
— construction ... 723
— décès ... 215–226
— divorces ... 233
— éducation ... 355–370
— emploi ... 762, 765
— énergie électrique ... 569–585
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— fourrures ... 624
— état civil ... 203, 206
— géographie et économie ... 13
— gouvernements ... 89, 100
— hôpitaux ... 276–282
— houille ... 524
— immobilisations ... 716
— manufactures ... 647, 688, 695
— marécages, utilisation ... 423
— mariages ... 229–233
— métaux ... 513
— mines ... 531
— municipalités ... 102
— naissances ... 208–215
— pêche ... 607
— *population* ... 152–167, 228
— recherches scientifiques ... 390
— routes ... 833, 834
— salaires ... 765
— santé ... 245
— subventions ... 1092–1094
— superficie ... 2
— travail, législation ... 748
Nutrition, sources de renseignements ... 1233

Obligations, ventes ... 1151
Observatoires, d'astrophysique ... 53
— *David Dunlap* ... 54
— fédéraux ... 528
— national ... 46, 51
Occupations, sources de renseignements ... 1233
Oeufs ... 447
— commercialisation ... 943
Office des agents du commerce extérieur ... 1042
Office des prix des produits de la pêche ... 117, 123, **605**
Office des prix agricoles ... 117, 123
Office du tourisme ... 1041
Office fédéral du charbon ... 117, 122, **529**
— personnel et gain ... 134

	PAGE
Office national du film	122, **373**
— personnel et gain	134
— renseignements	1206
Offices fédéraux	110
Office technique et scientifique des pêches	604
Ontario, accidents industriels	800
— agriculture	412
—— collèges	418
— bestiaux (voir "Bestiaux")	
— bien-être, services	301
— construction	723
— décès	225–226
— divorces	233
— emploi	762, 765
— état civil	204, 207
— finances	1099
— forêts	467
— fourrures	625
— géographie et économie	14
— gouvernements	93, 101
— hôpitaux	277–282
— immobilisations	716
— manufactures	647, 689, 698
— mariages	229–233
— métaux	508
— mines	533
— municipalités	102
— naissances	208–215
— parcs	29
— pêche	610
— population	152–157, 228
— recherches scientifiques	391
— *Research Foundation*	391
— routes	833–834
— salaires	765
— santé	247
— subventions	1092–1094
— superficie	2
— travail, législation	749
Opposition parlementaire	83
Or, exportations	990
— production et valeur	548
Ordre de Saint-Jean	306
Ordre des infirmières Victoria	306
Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies	408
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	378
Organisation internationale du Travail	808
Orge, acréage, rendement et valeur	435, 436
— consommation	458
— prix	456
— production mondiale	463
OTAN, le Canada et l'	146
Ottawa, plan d'aménagement	30–34
Outillage agricole, ventes	934

Pacifique-Canadien, ligne aérienne	878
Paiements, internationaux, balance	1032
— par chèques	1140
Pain, industrie, statistique	672
Papier, articles, immobilisations	684, 712
— industrie	488, 500
—— statistique	649, 658, 662, 672
— production	492
Papier-journal	492–498
Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles)	117, 123, 131, 866
Parcs, historiques	27
— nationaux	25–28
— pêche sportive	35
— provinciaux	28–30
— sources de renseignements	1233
Park Steamship Co. Ltd	117, 123
Parlement, législation	1263–1266
— sources de renseignements	1234
Pâte à papier, industrie	488
Pêche (voir aussi "Pêcheries")	599
— accidents mortels	797
— articles spéciaux	1251
Pêche, assurance-chômage	789, 792
— conditionnement	621
— conservation	605
— enquêtes biologiques	36
— établissements piscicoles	38
— faillites	978
— gouvernement fédéral	602
— gouvernements provinciaux	606
— grèves	807
— immobilisations	618, 711
— Office des prix	117, 123, **605**
— Office technique et scientifique	604
— prises et valeur	617
— production primaire	615
— résumé statistique	1274
— sources de renseignements	1234
— sportive	35
— valeur	740
Pêcheries, articles spéciaux (voir aussi "Pêche")	1251
— ministère	114, 603
—— législation	126
—— personnel et gain	134
Pêches (voir "Fruits")	
Pénitenciers	351
— Bureau du commissaire, personnel et gain	134
Pensions	310
— vieillesse	285
Pétrole	519
— dérivés, immobilisations	713
— entreposage	959
— industrie, immobilisations	684, 711
—— statistique	659, 664, 672
— pipe-lines	888
— production et valeur	557
— raffinage	522
— sources de renseignements	1234
Photographie, sources de renseignements	1235
Physiographie	1
— articles spéciaux	1252
— bassins hydrographiques	4
— cours d'eau	5
— îles	10
— lacs	6
— montagnes	10
Piégeage, production, valeur	740
— sources de renseignements	1235
Pierre, production et valeur	561
Pilotage	865
Pipe-lines	888
— statistique	891
Placage, industrie	498
Placement, service de	794
Placements internationaux	1116
Plan de Colombo	148
Platine, production et valeur	552
Platinides, production et valeur	552
Plomb, production et valeur	549
Poires (voir "Fruits")	
Pois, acréage, rendement et valeur	436
— consommation	458
Poids et mesures	vii
Poisson, conditionnement (voir aussi "Pêche")	621
— consommation	459
— entreposage	958
— parcs nationaux	35
Police	345
— fédérale	345
— municipale	347
— provinciale	346
Poliomyélite	264–266
Polymer Corporation Ltd.	117, 123, 131
Pommes, entreposage (voir aussi "Fruits")	959
Pommes de terre, consommation	458
— entreposage	959
— superficie, rendement et valeur	435, 437
Ponts, construction, statistique	672
Population (voir aussi "État civil")	150
— accroissement	153, 226–229
— articles spéciaux	1252
— aveugles et sourds	173
— centres urbains	157–164
— densité	156
— divorces	233

	PAGE
Population, Esquimaux	178
— état civil	201
— familles, caractéristiques	173
— Indiens	174
— logements, ménages et familles	171
— mariages	229
—— sources de renseignements	1231
— mondiale	179
— origine	168
— recensement	150
— résumé statistique	1270
— rurale et urbaine	157
— selon l'âge et le sexe	165
— selon la langue parlée	170
— selon l'état matrimonial	167
— selon lieux de naissance	170
— selon religion principale	169
— sources de renseignements	1235
Porc (voir "Bestiaux")	
Ports	854
— article spécial	1252
— cales sèches	857
— Conseil des ports nationaux	117, 121, 855
— trafic	855
Postes	916
— bureaux	918
— ministère	114
—— finances	918-924
—— fonctions	916
—— législation	126
—— organisation	917
—— personnel et gain	134
— résumé statistique	1276
— services auxiliaires	924
— sources de renseignements	1236
— statistique	918
Poules, consommation	459
Pouvoir, exécutif	61
— judiciaire fédéral	85
— législatif	73
Prairies, agriculture, assistance	404
— rétablissement agricole	420
Précipitation	41, 43
Presse	925
Prestations, assurance-chômage	791-793
Prêt agricole, Commission	121
Prêts, compagnies	1146, 1150
— habitations	734
— sources de renseignements	1214, 1236
Prêteurs autorisés	1150
Prisons	351
Prix	1057-1069
— à la consommation	1062
—— sources de renseignements	1229
— aliments principaux	1064
— articles spéciaux	1252
— agricoles, Office	123
— Corporation de la stabilisation des prix des denrées	117
— de détail, indices mondiaux	1066
— de gros	1057
— pêche	605
— résumé statistique	1280
— sources de renseignements	1236
— stabilité	401
Procédure criminelle	323
Procès, genres	330
Production	737-744
— de défense	1194
—— ministère	114
——— législation	126
——— personnel et gain	134
—— sources de renseignements	1236
— industrielle	ix
— résumé statistique	1272
Produit national brut	xi, 1110, 1111
Produits, agricoles, commercialisation	939
— chimiques, industrie, immobilisations	684, 713
—— statistique	650, 659, 664
— laitiers, commercialisation	941
Protocole, sources de renseignements	1236
Prunes et pruneaux (voir "Fruits")	
Publicité, agences	938
Pulpe	488-492
— industrie, statistique	672

Québec, accidents industriels	800
— agriculture	411
—— collèges	417
— assurance-chômage	790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")	
— bien-être, services	300
— confédération, date d'entrée	59
— construction	723
— décès	215-226
— divorces	233
— géographie et économie	14
— éducation	355-370
— emploi	762, 765
— énergie électrique	569-587
— état civil	204, 206
— finances	1099
— forêts	467
— fourrures	624
— gouvernements	91, 101
— hôpitaux	276-282
— immobilisations	716
— manufactures	647, 689, 696
— mariages	229-323
— métaux	511
— mines	532
— municipalités	102
— naissances	208-215
— parcs	28
— pêche	609
— population	152-167, 228
— routes	833, 834
— salaires, industrie	765
— santé	247
— subventions	1092-1094
— superficie	2
— travail, législation	749
Racines, grandes	437
Radio, administration	900
— aide à la navigation	904
— aide à l'aviation	905
— astronomie	56
— Canada (voir "Société Radio-Canada")	
— communications	900
— diffusion	909
—— conventions internationales	916
—— immobilisations	714
—— stations privées	915
— recettes	902
— services fédéraux	904
— services provinciaux	907
— sources de renseignements	1236
— stations	903
Raisin (voir "Fruits")	
Réadaptation, anciens combattants	312
— sources de renseignements	1237
Reboisement	477
Recensement, population, historique	150
— statistique agricole	461
Recherches, agricoles	405
— articles spéciaux	1252
— Conseil national	117, 121, 379
—— personnel et gain	133
— Conseils (Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique)	391
— défense	1919
— énergie atomique	384
— industrielles	395-399
— médicales	392
— scientifiques	379-395
—— institutions fédérales	389
—— organisations provinciales	390
— sources de renseignements	1237, 1238
— universités	399

PAGE

Récidivistes ... 328
Reconstruction, sources de renseignements ... 1238
Récréation, parcs ... 26
— sources de renseignements ... 1239
Relations industrielles, loi ... 746
Relevés techniques, ministère ... 113
— législation ... 125
— personnel et gain ... 134
Religions principales ... 169
Renseignements, répertoire ... 1206–1246
— sources ... 1203
Rentes sur l'État ... 287
Représentation diplomatique ... 136
Réserves, animaux sauvages ... 27
— indiennes, superficie ... 24
Ressources, articles spéciaux ... 1252
— hydrauliques ... 568
—— sources de renseignements ... 1239
— nationales, ministère ... 113
—— législation ... 125
—— personnel et gain ... 134
Revenu des particuliers ... 1110, 1113
Revenu, impôt ... 1084
— national ... xi, 1110, 1111
—— ministère ... 114
—— législation ... 126
—— personnel et gain ... 134
Rivières ... 5
Riz, consommation ... 458
Rocheuses ... 3, 12
— orientales, conservation ... 119
Rockefeller Foundation ... 392
Routes, construction, valeur ... 718–721
— frais d'aménagement et d'entretien ... 834
— longueur, par genre et par province ... 833
— règlements provinciaux ... 830
— transcanadienne ... 834

Sable, industrie ... 517
— production et valeur ... 561
Saindoux, consommation ... 459
Saint-Laurent, Voie maritime, administration ... 118, 131, **866**
— chenal maritime ... 863
Salaires, équitables ... 745
— gouvernement fédéral ... 132–135
— industrie ... 764–779
— minimums ... 753
— réglementation provinciale ... 751, 753
— sources de renseignements ... 1239
— travail ... 745
Sanatoriums ... 281
Santé (voir aussi "Bien-être" et "Sécurité sociale") ... 240
— anciens combattants ... 308–310
— articles spéciaux ... 1252
— aveugles ... 291
— Conférence des organismes de santé ... 305
— Conseil canadien d'hygiène publique ... 243
— Enquête sur la maladie ... 267
— hôpitaux ... 276–283
— hygiène mentale ... 254
— initiatives bénévoles ... 305
— initiatives fédérales ... 241–243
— initiatives provinciales et municipales ... 244–253
— invalides ... 293
— Ligue canadienne de santé ... 306
— maladies, cas déclarés ... 273–275
—— déclaration obligatoire ... 271
— ministère ... 114
—— informations ... 1205
—— législation ... 127
—— personnel et gain ... 134
— organismes divers ... 305–307
— poliomyélite ... 264–266
— recherches scientifiques ... 389–395
— résumé statistique ... 1270
— sources de renseignements ... 1240
— statistique ... 266–283
— tuberculose ... 260–263
— vieillesse ... 290

PAGE

Sarrasin ... 437
Saskatchewan, accidents industriels ... 800
— agriculture ... 414
—— collèges ... 419
— assurance-chômage ... 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services ... 302
— confédération, date d'entrée ... 59
— construction ... 723
— décès ... 215–226
— divorces ... 233
— éducation ... 355–370
— emploi ... 762, 765
— énergie électrique ... 569–594
— état civil ... 204, 207
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— fourrures ... 626
— géographie et économie ... 15
— gouvernements ... 95, 101
— hôpitaux ... 276–282
— houille ... 524
— immobilisations ... 716
— irrigation ... 424
— manufactures ... 648, 690, 701
— mariages ... 229–233
— métaux ... 506
— mines ... 534
— municipalités ... 102
— naissances ... 208–215
— parcs ... 29
— pêche ... 612
— pétrole et gaz ... 521
— population ... 152–167, 228
— recherches scientifiques ... 391
— routes ... 833, 834
— salaires, industrie ... 765
— santé ... 249
— subventions ... 1092–1094
— superficie ... 2
— travail, législation ... 750
Sciages ... 487
Scieries, statistique ... 672
Secrétariat d'État ... 115
— législation ... 127
— personnel et gain ... 135
Sécurité sociale ... 283
— programmes fédéraux ... 284–289
— programmes fédéraux-provinciaux ... 289–295
— programmes provinciaux ... 295–304
— sources de renseignements ... 1240
— vieillesse ... 285
Seigle ... 435, 436, 456
Sel, industrie ... 518
— production et valeur ... 554
Sénat ... 74
— indemnités et allocations ... 83
— personnel et rémunération ... 135
— sources de renseignements ... 1240
Séquestre, Bureau, personnel et gain ... 133
Service civil, Commission ... 115
— législation ... 125
— personnel et gain ... 133
— recrutement ... 128
Services, accidents mortels ... 797
— assurance-chômage ... 789, 790, 793
— emploi ... 759, 762
— établissements ... 937
— faillites ... 978
— grèves ... 808
— heures de travail ... 767
— immobilisations ... 711, 713, 714
— salaires ... 765, 774
— sources de renseignements ... 1241
Sessions parlementaires ... 64
Signes conventionels ... xx
Sirop d'érable ... 453
Sismologie ... 47
— article spécial ... 1253
Société canadienne de l'arthrite et du rhumatisme ... 306
Société canadienne des télécommunications transmarines ... 117, 123, 131, **904**

PAGE

Société centrale d'hypothèques et de logement 123, 117, 131, **730**
Société d'assurance de crédits à l'exportation 123, 131, **1047**
Société Radio-Canada, 117, 123, 131, **374**, **909-915**
— finances 914
— informations 1205
— postes radiophoniques 910
— rôle éducatif et culturel 374
— services 911-914
— télévision 911
Sociétés, bénéfices 1122
— Couronne 116
—— sources de renseignements 1241
— dividendes 1122
— impôts 1086
Soufre, industrie 518
— production et valeur 554
Sourds 173
Sous-ministres, nominations 1254
Spiritueux, loi, condamnations 336
Standards, sources de renseignements 1241
Statistique, Bureau fédéral 111
— personnel et gain 133
— renseignements 1204
Substances végétales, industrie, statistique 649
Subventions, charbon (voir aussi "Allocations" et "Bien-être") 972
— défense 1200
— éducation 370
— navigation 875
— Prairies 404
— provinces 1092-1094
Succession, droits 1088
— sources de renseignements 1222
Sucre, consommation 458
— Corporation de la stabilisation 117
— de betterave 451
— d'érable 453
Survie, tables 235
Syénite, production 519
Sylviculture (voir "Forêts")
Syndicats, crédit, sources de renseignements 1220
— ouvriers 802-805

Tabac 450
— industrie, immobilisations 684, 712
—— statistique 657, 660
Tables de survie 235
Tarif, Commission 1049
— douanier 1048
Taxation fédérale 1084-1087
— municipale 1105
Teintureries 938
Télécommunications transmarines, Société 117, 123, 131, **901**
Télégraphes 894
— construction 721
— immobilisations 713
— sources de renseignements 1242
Téléphones 896
— construction 721
— finances 899
— immobilisations 714
— sources de renseignements 1242
— statistique 899
Télévision, rôle éducatif et culture 375
— sources de renseignements 1242
Température 41-42
— sources de renseignements 1242
Terre-Neuve, accidents industriels 800
— agriculture 410
—— collèges 417
— assurance-chômage 790, 794
— bestiaux (voir "Bestiaux")
— bien-être, services 298
— confédération, date d'entrée 59
— construction 723
— décès 215-226
— divorces 233
— éducation 355-370

PAGE

Terre-Neuve, emploi 762, 765
— énergie électrique 569-593
— état civil 203, 206
— finances 1099
— forêts 467
— fourrures 623
— géographie et économie 12
— gouvernements 88, 100
— hôpitaux 276-282
— immobilisations 716
— manufactures 647, 688, 695
— mariages 229-233
— métaux 514
— mines 531
— municipalités 102
— naissances 208-215
— parcs 28
— pêche 606
— population 152-167, 228
— routes 833, 834
— salaires 765
— santé 244
— subventions 1092-1094
— superficie 2
— travail, législation 748
Terres, anciens combattants 317
—— directeur 117, 122
— boisées 23
— provinciales 25
— publiques 24
— sources de renseignements 1243
Territoires, gouvernement 87
Territoires du Nord-Ouest, articles spéciaux 1253
— confédération, date d'entrée 59
— décès 215-226
— divorces 233
— éducation 359, 361
— énergie électrique 569-597
—— Commission 117, 120, 131
— état civil 235
— forêts 467
— fourrures 629
— géographie et économie 16
— gouvernements 99, 102
— hôpitaux 277-282
— manufactures 648, 691
— mariages 229-233
— municipalités 102
— naissances 208-215
— population 152-167
— routes 833, 834
— santé 253
Textiles, industrie, statistique 648, 658, 660, 672
— produits, immobilisations 684, 712
Thé, consommation 459
Titres miniers, cours 1069
Tomates, consommation 459
Topographie, sources de renseignements 1243
Tôlerie, statistique 672
Tourisme 1037
— Office 1041
— parcs 26
— sources de renseignements 1243
Touristes, dépenses 1038-1040
— renseignements 1041
Tournesol 437
Traduction, sources de renseignements 1244
Tramways 825
Trans-Canada (voir "Lignes aériennes")
Transports 810
— accidents mortels 797
— aériens, administration 876
—— Commission 812
— articles spéciaux 1253
— assurance-chômage 789, 793
— aviation, dépenses et recettes 855
—— immobilisations 884
—— civile, statistique 880
— canal de Panama 862
— canaux 858
— chemins de fer 813
—— Nationaux du Canada 119

PAGE

Transports, Commissions ... 811–813
— Commission des transports aériens, personnel et gain ... 135
— Commission maritime canadienne ... 117, 121, **813**
—— personnel et gain ... 135
— eau ... 843
—— balisage ... 862
—— immobilisations ... 714
— emploi ... 759, 761
— équipement, immobilisations ... 712
— faillites ... 978
— grains, réglementation ... 967
— grèves ... 808
— industrie, salaires ... 765, 774, 775
—— statistique ... 658
— lignes aériennes ... 877–880
— marine, services fédéraux ... 864
— marins ... 865
— messageries ... 828
— ministère ... 115
—— législation ... 127
—— personnel et gain ... 135
— National-Canadien ... 822
— navigation ... 852
—— statistique financière ... 868
—— subventions ... 875
— *Northern Transportation Co. Ltd.* ... 117, 122, 131
— paquebots nationaux ... 866
— pilotage ... 865
— pipe-lines ... 888
— réglementation ... 810
— résumé statistique ... 1276
— route transcanadienne ... 834
— routes ... 830
—— immobilisations ... 714
—— règlements ... 830
— services aériens ... 877–880
— sources de renseignements ... 1244
— tramways ... 825
— Trans-Canada ... 877
— urbain ... 826
— véhicules automobiles ... 835
— voie maritime ... 843
—— du Saint-Laurent ... 118, 131, **866**
— voirie ... 832
— voiturage motorisé ... 839
Travail ... 745
— accidents, indemnisation ... 797
— articles spéciaux ... 1253
— assurance-chômage ... 788
— conditions ... 772
—— sources de renseignements ... 1239
— Congrès du Travail ... 802
— conventions collectives ... 801
— demandes d'emploi ... 794
— différends ouvriers, loi ... 746
— emploi ... 757
— formation professionnelle ... 795
— grèves ... 806
— heures ... 757, 772
— heures-hommes ... 766
— législation, fédérale ... 745
—— provinciale ... 748
— lock-outs ... 806
— main-d'œuvre ... 754
— ministère ... 115
—— législation ... 128
—— personnel et gain ... 135
— Organisation internationale ... 808
— réintégration, loi ... 747
— relations industrielles, loi ... 746
— résumé statistique ... 1274
— salaires ... 757–779
—— équitables ... 745
—— et heures, réglementation ... 751–754
—— minimums ... 753
— service de placement ... 794
— sources de renseignements ... 1245
— syndicats ... 802
— vacances, réglementation ... 752
Travaux publics, ministère ... 116

PAGE

Travaux publics, législation ... 128
— personnel et gain ... 135
— sources de renseignements ... 1245
Tricots, industrie, statistique ... 661
Tuberculose ... 260–263
— hôpitaux ... 281
Tuiles, production ... 516

Universités ... 358, 366
— anciens combattants ... 317
— finances ... 369
— immobilisations ... 715
— inscriptions ... 366
— personnel ... 368
— recherches ... 399
— subventions fédérales ... 370
— travaux géophysiques ... 49
Urbanisme, Ottawa ... 30–34
— sources de renseignements ... 1245

Valeurs mobilières, cours ... 1067
Veau (voir "Bestiaux")
Végétaux, protection ... 406
Véhicules automobiles (voir "Automobiles")
Ventes, financement ... 935
— gros ... 930
Vêtement, industrie, immobilisations ... 684, 712
— statistique ... 658, 661
Vétérans, bureau (voir aussi "Anciens combattants") ... 312
Vétérinaire, hygiène ... 406
Viandes, commercialisation ... 942
— consommation ... 459
Vieillesse, assistance ... 290
— pensions, sources de renseignements ... 1234
— sécurité ... 285
— sources de renseignements ... 1212
Villes (voir "Municipalités")
Vins, entreposage ... 962
Vivres, entreposage (voir aussi "Aliments") ... 955
Voie maritime du Saint-Laurent ... 118, 843, **866**
Voirie ... 832
— construction ... 721
— sources de renseignements ... 1246
Voiturage motorisé ... 839
Volailles ... 447
— commercialisation ... 943
— consommation ... 459
— sources de renseignements ... 1246

Yukon, confédération, date d'entrée ... 59
— décès ... 215–226
— éducation ... 360–361
— énergie électrique ... 569–597
— état civil ... 235
— finances ... 1099
— forêts ... 467
— fourrures ... 629
— géographie et économie ... 16
— gouvernements ... 98, 102
— hôpitaux ... 277–282
— manufactures ... 648, 691
— mariages ... 229–233
— municipalités ... 102
— naissances ... 208–215
— population ... 152–167
— routes ... 833, 834
— santé ... 253
— superficie ... 2

Zinc, production et valeur ... 550
Zones horaires, articles spéciaux ... 1250

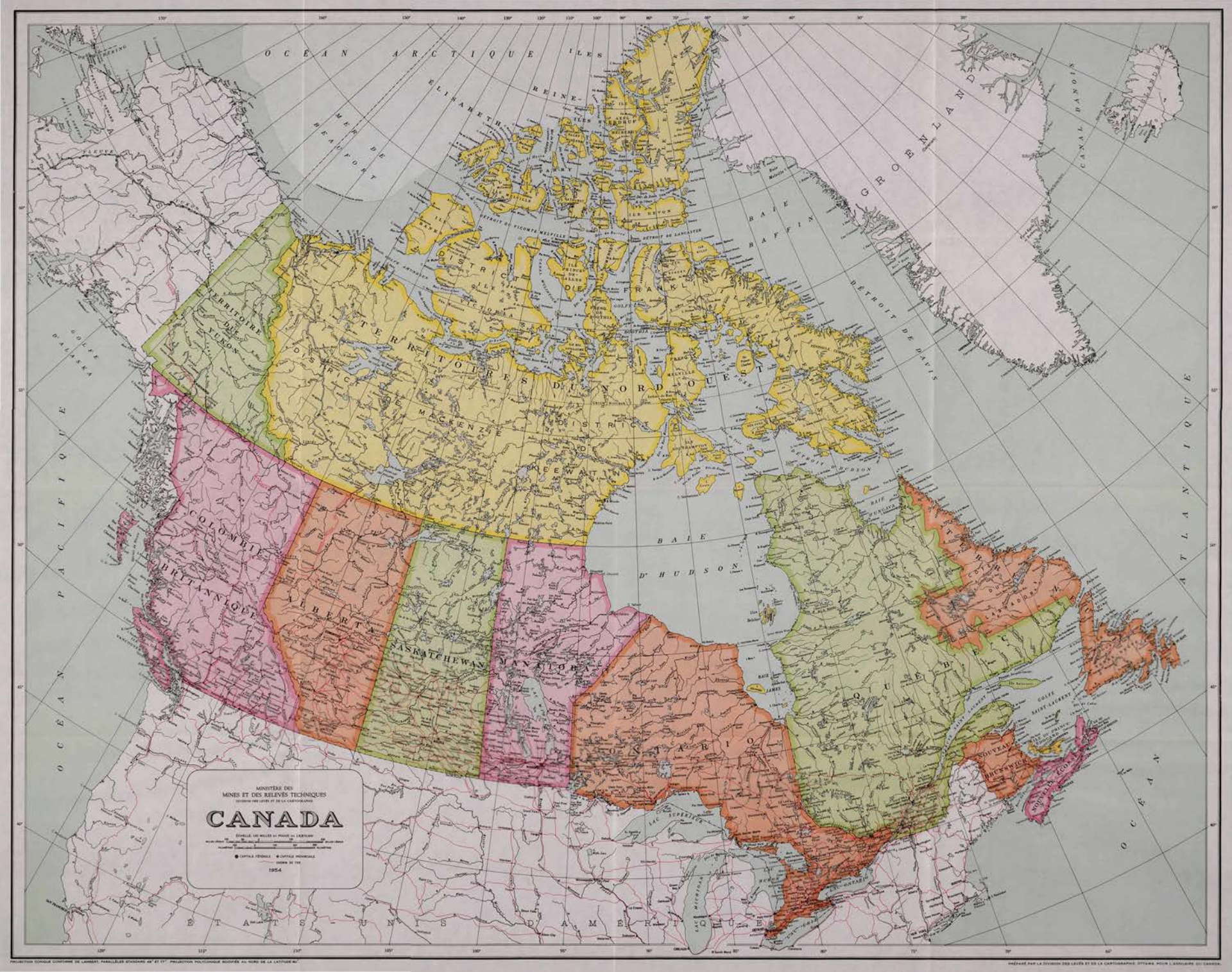
MINISTÈRE DES
MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES
DIVISION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE
CANADA
ÉCHELLE 160 MILLES AU POUCE OU 1:9,953,280
CAPITALE FÉDÉRALE
CAPITALE PROVINCIALE
CHEMIN DE FER
1954
OCÉAN ARCTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
GROENLAND
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE FRANKLIN
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
NOUVEAU BRUNSWICK
NOUVELLE ÉCOSSE
BAIE D'HUDSON
BAIE JAMES
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
GOLFE SAINT-LAURENT
LAC SUPÉRIEUR
LAC MICHIGAN
LAC HURON
LAC ÉRIE
LAC ONTARIO
PROJECTION CONIQUE CONFORME DE LAMBERT, PARALLÈLES STANDARD 49° ET 77°. PROJECTION POLYCONIQUE MODIFIÉE AU NORD DE LA LATITUDE 80°.
PRÉPARÉ PAR LA DIVISION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE, OTTAWA, POUR L'ANNUAIRE DU CANADA.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

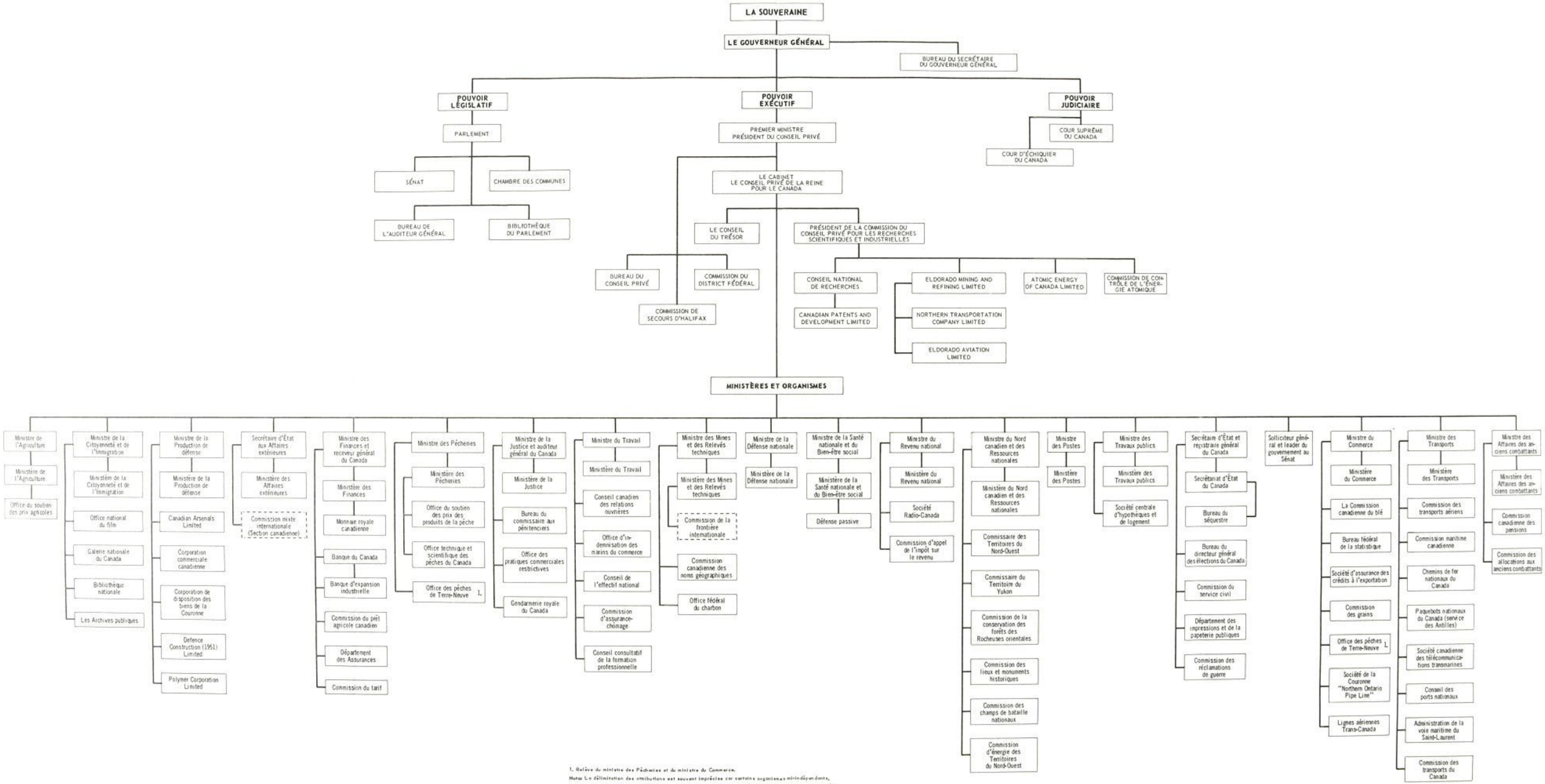

1. Relève du ministre des Pêcheries et du ministre du Commerce.

Notez: La délimitation des attributions est souvent imprécise car certains organismes interdépendants, bien que relevant chacun d'un ministre de la Couronne, sont administrés à titre de divisions de ministère.